Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

+ *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.

+ *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.

+ *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.

+ *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via `http://books.google.com`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

UNIVE ENT
Digitized by Google

Digitized by Google

224 E.9

224 E9

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES COMPLÈTES

DU

BARON DE STASSART

Digitized by Google

TYPOGRAPHIE DE HYACINTHE FIRMIN DIDOT
AU MESNIL (EURE)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES COMPLÈTES

DU

BARON DE STASSART

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS DE BELGIQUE
DE L'ACADÉMIE DE TURIN, DE L'INSTITUT DE FRANCE, ETC.
CORRESPONDANT DE LA COMMISSION D'HISTOIRE ATTACHÉE AU MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, A PARIS

PUBLIÉES ET ACCOMPAGNÉES

D'une Notice biographique et d'un Examen critique des Ouvrages de l'auteur

PAR

P. N. DUPONT DELPORTE

AVOCAT A LA COUR IMPÉRIALE DE PARIS
ANCIEN REPRÉSENTANT DU PAS-DE-CALAIS A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
ANCIEN SOUS-PRÉFET

BIBL. UNIV.
GENT

1937.R.3075

PARIS

CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE
RUE JACOB, N° 56

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

1855

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. LE BARON DE STASSART.

Dans cette cruelle année 1854, qui a frappé tant d'existences éminentes, la Belgique n'a-t-elle pas été un des pays que la volonté de Dieu ait le plus cruellement éprouvés?

Elle voyait disparaître, à quelques semaines d'intervalle, trois de ses citoyens illustres; et c'était l'un de ses noms les plus purs, les plus populaires, qui venait ouvrir la liste funèbre : le 10 octobre, M. le baron de Stassart mourait, à Bruxelles, après deux jours seulement de maladie.

Les détails biographiques que l'on permettra à ma respectueuse affection de livrer à la publicité suffiront à faire juger de l'étendue des regrets qu'une semblable perte a causés à la Belgique.

M. le baron de Stassart est né à Malines le 2 septembre 1780. Il appartenait à une des familles les plus anciennes des provinces d'Anvers et de Namur, dont les membres s'étaient, depuis trois siècles, distingués, les uns dans la carrière militaire, les autres dans la magistrature.

Un de ses aïeux tenait de Charles-Quint ses lettres de noblesse; son grand-père, président du conseil de Namur, avait été créé baron par l'empereur Léopold II; enfin, son père a rempli, pendant de nombreuses années, les fonctions de conseiller à la cour suprême de justice des Pays-Bas autrichiens.

Tout était souvenirs irréprochables et saines traditions pour M. de Stassart, dans sa famille. Mais il eut surtout le grand bonheur de devoir à la plus digne des mères les premières leçons de son enfance; ces leçons qui profitent autant à l'esprit qu'au cœur, dont les traces ne se perdent jamais.

Madame de Stassart était une de ces âmes tout à la fois austères et bienveillantes que les frivoles habitudes de notre temps ne permettraient plus de comprendre.

Elle apprit à son fils, dès ses premiers pas, à détester la duplicité, à chérir, au contraire, la franchise et les moyens honorables. Et toute sa vie le fils n'a cessé de mettre en pratique les maximes de la mère.

M. de Stassart fit ses humanités au collége de Namur, où il obtint assez de succès, dans les études littéraires, pour oser publier, à l'âge de quinze ans, quelques premiers essais.

A la fin de 1801, il se fit inscrire aux cours publics de l'Université de jurisprudence de Paris. Animé des sentiments de juste ambition qui sont un devoir pour tout ce qui est intelligence; devinant bien qu'il devait être appelé à participer à de grands événements; aidé, enfin par tout ce qu'il se sentait en lui, le jeune de Stassart ne connut, dans les premières années de son séjour à Paris, que ce travail courageux qui a son but fixe. Aussi, en 1803, arriva-t-il à un de ces succès dont le souvenir reste dans l'histoire des familles, en remportant les prix de procédure criminelle, de plaidoirie et d'éloquence.

Un tel résultat lui ouvrait, de droit, les portes du conseil d'État; et, peu après, le jeune auditeur était attaché au comité de réorganisation administrative institué auprès du ministère de l'intérieur.

Qui ne sait de quels éléments se composait alors le conseil d'État! Le maître avait groupé autour de lui tout ce qu'il avait pu trouver de talent dans le pays. Il avait fait asseoir les noms les plus nouveaux auprès des noms les plus anciens : pour lui, l'homme ne valait que par son mérite. C'était donc une vraie gloire, à cette époque, que d'être membre du conseil d'État. Ce titre conduisait à toutes les carrières civiles. Pour l'Empereur, avoir su, par soi-même, ou pu, par son choix, arriver au conseil d'État, c'était être apte à tous les emplois.

Certes, M. de Stassart justifia cette haute appréciation. Appelé, en 1805, à l'intendance du Tyrol et du Voralberg, il fit preuve, dans l'exercice de ces importantes fonctions, d'une prudence et d'une modération qui devaient, plus tard, et dans des circonstances bien différentes, recevoir la plus flatteuse récompense.

Il prévint, par de sages mesures, les révoltes que les résistances nationales voulaient organiser dans les montagnes du Tyrol et arrêta, dès leur début, celles qui avaient éclaté malgré ses efforts. Enfin, il parvint à sauver le beau musée d'Ambras, près d'Inspruck, pour lequel l'empereur d'Autriche avait personnellement fait des sacrifices.

Au mois de juillet 1806, il est chargé d'une mission administrative dans les départements composant les vingt-cinquième et vingt-sixième divisions militaires. Cette mission dura deux mois. A son retour, il présente au ministre de l'intérieur un rapport très-précis sur la situation des contrées qu'il vient de parcourir. Il joint à ce rapport un mémoire dans lequel il s'attache à prouver la nécessité de la création d'une sous-préfecture à chaque chef-lieu de département et les avantages qu'il y aurait à faire constater, sur les lettres mêmes, la date de leur arrivée.

Digitized by Google

La première de ces mesures est aujourd'hui d'une utilité très-contestable. En effet, les voies de communication sont devenues si faciles; les améliorations administratives de toute espèce se sont réalisées, depuis trente années, d'une manière si satisfaisante; le nombre des fonctionnaires subalternes s'est tellement accru, que rien ne s'oppose à ce que le préfet du département gère aussi, et sans gêne, les affaires de détail de l'arrondissement du chef-lieu. Mais, en 1806, il n'en était pas ainsi : tout était à créer, chemins, routes, canaux, écoles, établissements publics; et, même pour le préfet le plus actif, l'administration générale, la haute direction des intérêts de son département, étaient déjà une lourde tâche.

Quant à cette seconde mesure, qui sert en quelque sorte de premier enregistrement, qui donne date certaine, il est inouï qu'on y ait songé si tardivement.

Est-ce au mémoire de M. de Stassart que l'on dut alors l'adoption de ces deux mesures? Sa modestie ne s'est jamais expliquée à cet égard; mais au moins faut-il convenir qu'il se trouve entre la date de la présentation du mémoire et celle des décrets conformes à ses conclusions une coïncidence qui le ferait supposer.

En tout cas les vues de M. de Stassart avaient été favorablement jugées; car, au mois d'octobre suivant, il était chargé d'une mission, presque analogue, dans la province de Liége; et, avant le commencement de 1807, on l'attachait au service administratif du duché de Varvovie.

Au mois de février 1807, l'Empereur nomma M. de Stassart intendant d'Elbing et de la vieille Prusse. Nulle part il ne déploya plus d'activité que dans l'accomplissement de ce nouveau mandat. Il rendit les plus sérieux services à l'armée française, en rétablissant les voies télégraphiques détruites par l'ennemi et en organisant le service des vivres de façon à ce que les troupes trouvassent des grains à chaque étape.

Aussi, immédiatement après la prise de Kœnigsberg, l'Empereur lui confia-t-il l'intendance de la Prusse orientale : il le décorait, en même temps, de la croix de chevalier de la Légion d'honneur. A cette époque, c'était une bien complète récompense!

De l'intendance de la Prusse orientale, M. de Stassart passa à celle de la Prusse occidentale; et, en 1808, de ce dernier poste à celui d'intendant de la moyenne Marche et de Berlin, en remplacement de M. Bignon.

Les souvenirs qui se sont conservés de son passage à Berlin sont le rétablissement de la police et de la sécurité des routes dans la province; et surtout les mesures énergiques par lesquelles il mit fin à l'état de disette dans lequel plongeaient la capitale quelques meneurs hostiles, qui empêchaient les campagnes d'envoyer leur blé.

Après les conférences d'Erfurth et les conventions qui les suivirent, M. de Stassart rentra en France, comme sous-préfet d'Orange. C'était, pour lui, une condition assez modeste, après les situations qu'il venait d'occuper; mais il avait demandé une préfecture à l'intérieur, et on ne lui avait donné Orange qu'à titre provisoire.

Cet arrondissement a gardé la mémoire de l'administrateur généreux qui éleva, à ses frais, un monument au vénérable évêque Dutillet; qui créa la bibliothèque du chef-lieu et lui fit présent de près de douze cents ouvrages de nos meilleurs auteurs. La ville d'Orange n'oubliera pas, non plus, que c'est à lui qu'elle doit l'une de ses plus belles promenades, l'acquisition d'un temple protestant, la réédification d'un de ses monuments romains.

Peu de mois avaient suffi, cependant, au laborieux sous-préfet, pour réaliser ces améliorations; car il ne tarda pas à être appelé à la préfecture de ce même département duquel dépendait l'arrondissement d'Orange.

En même temps qu'il donnait tous ses efforts à des améliorations purement administratives; en même temps qu'il rappelait, uniquement par les moyens de persuasion, des bandes de réfractaires à l'obéissance; en même temps qu'il calmait, par ses sages conseils, les antipathies religieuses qui divisaient si violemment ces malheureuses populations, M. de Stassart donnait pleine carrière à ses tendances les plus chères et ramenait le département de Vaucluse au goût des belles-lettres. Le terrain y prêtait : il faut dire que le préfet de Vaucluse fut puissamment aidé par tout ce qu'il y avait alors d'hommes intelligents dans le département illustré par Pétrarque.

Tous les établissements artistiques et littéraires de Vaucluse, les bibliothèques, les musées, l'académie, furent reconstitués : un moment on en revint aux beaux jours des concours publics; mais d'affreuses catastrophes devaient assombrir ces essais de retour aux anciennes habitudes du pays.

Une épidémie de petite vérole atteint, sans exception, les communes de Vaucluse, et, malgré les secours médicaux organisés sans délai par l'administration, y fait un nombre considérable de victimes. Sans doute il eût été plus élevé encore si déjà, et pour ainsi dire éclairé par ses pressentiments, le préfet, dès son administration de l'arrondissement d'Orange, en 1809, n'eût été, dans le département, un des plus zélés propagateurs de la vaccine.

Comme si jamais un fléau ne devait survenir seul, les ravages de la petite vérole étaient à peine apaisés que les plus épouvantables inondations envahissent les plaines du Rhône et de ses affluents, détruisant des villages entiers, et emportant les récoltes qui couvraient la terre. Au premier signal du sinistre, M. de Stassart établit des secours sur la plus vaste échelle : on le voit, au plus fort du danger, payant de sa personne; ses soins arrachent de nombreuses victimes à la mort.

Mais sa tâche n'était qu'à demi remplie; une fois le Rhône rentré dans son lit, il fallait aider le laboureur ruiné à rétablir son champ; le tisserand dont les métiers avaient été engloutis à reprendre son travail. Le préfet ouvre des souscriptions dans Vaucluse et les départements voisins : le Trésor, la cassette de l'Empereur viennent en aide à la charité publique; le mal se répare peu à peu. Il est inutile de dire que l'offrande de M. de Stassart figurait en première ligne sur chacune des listes de souscription.

On peut comprendre par quelle légitime popularité furent récompensées ces marques de dévouement.

A toutes les époques de sa vie, au milieu même des hautes dignités dont la Belgique l'avait revêtu, M. de Stassart ne pouvait se défendre des regrets les plus vrais en songeant aux jours passés à Avignon. C'est qu'aussi le plus tendre souvenir se rattachait, pour lui

Digitized by Google

à son passage dans cette ville. C'est à cette époque qu'il avait obtenu la main de Mlle de Mas de Peysac, cette femme accomplie, dont il se plaisait à reconnaître qu'il avait toujours recherché et écouté les conseils.

La situation de la Hollande, en 1811, était loin de satisfaire l'empereur Napoléon. Les répugnances des Hollandais pour la domination française augmentaient chaque jour. Ce peuple ne pouvait se plier à notre genre d'administration, qu'il trouvait entouré d'entraves; puis, il faut lui rendre cette justice, nul peuple ne chérit plus que lui sa nationalité; et ce à quoi il tient peut-être par-dessus tout, c'est à se gouverner lui-même, par les gens de son choix. Il est donc aisé de juger à quel point notre domination, un peu brusque, un peu entière, devait lui être devenue insupportable.

C'était surtout à la Haye que l'esprit d'opposition gagnait du terrain. L'Empereur demanda au ministre de l'intérieur de lui désigner un des fonctionnaires sur le tact et l'habileté duquel on pouvait le mieux compter. M. de Stassart fut proposé à son choix.

Le préfet de Vaucluse quitta son département avec un profond sentiment de tristesse. L'importance de ce nouveau mandat ne lui paraissait pas une compensation à ce qu'il laissait d'affection derrière lui. Lorsqu'il quitta la ville d'Avignon, la population tout entière lui servit d'escorte. L'esprit de parti, la divergence d'opinions religieuses avaient disparu dans cet hommage touchant au fonctionnaire dévoué, à l'homme de bien.

Quel contraste présenta à M. le baron de Stassart l'accueil glacial qu'il reçut à son arrivée à la Haye, après l'adieu sympathique des habitants de Vaucluse.

Néanmoins, il se mit courageusement à l'œuvre. Il espérait que le zèle qu'il apporterait à servir les intérêts de ses administrés finirait par lui concilier leur bienveillance. Le régime douanier imposé par l'Empereur était une des mesures qui heurtaient le plus le commerce de la Haye : M. de Stassart mit tout en œuvre pour obtenir des licences qui en mitigeassent la rigueur.

Il rouvrit les écoles hollandaises, augmenta le nombre des instituts industriels, et réglementa, selon les désirs des populations, la police des canaux.

Mais ses efforts demeurèrent stériles devant la haine sans cesse grandissante contre l'autorité française. L'esprit hollandais prit même pour de la faiblesse ce qui était de la modération : des révoltes éclatèrent sur plusieurs points. On attenta à la vie du préfet. M. de Stassart pardonna à l'assassin : mais il ne pouvait pardonner à ceux qui se révoltaient contre le souverain duquel il tenait ses pouvoirs, et il fut contraint de réprimer la rébellion par les armes.

M. de Stassart ne quitta les Bouches-de-la-Meuse que sur ordre exprès venu de Paris. Au siége de Paris, il servit le roi Joseph en qualité d'aide de camp. Après l'abdication de Fontainebleau, il se retira dans sa terre de Corioule.

Son dessein était de vivre, désormais, loin des affaires publiques, tout entier à ses penchants pour les lettres. Il fut bientôt contraint de renoncer à un projet auquel sa santé même eût cependant été intéressée.

Il était allé passer quelques jours en Autriche, auprès d'un de ses parents, lorsqu'il lui fut mandé que l'empereur François désirait le voir. M. de Stassart fut présenté à la cour. L'empereur lui avait toujours su un gré infini de la manière dont il s'était conduit en Tyrol; il se souvenait que c'était à lui seul que le musée d'Ambras devait sa conservation; il lui offrit, comme marque d'estime particulière, la clef de chambellan. M. de Stassart avait servi fidèlement l'empereur Napoléon; mais il ne lui était pas possible d'oublier que sa famille avait fourni, de date ancienne, de bons et loyaux serviteurs à la maison d'Autriche.

Il conserva cette charge de chambellan jusqu'en 1815. Voici dans quelles circonstances il s'en démit. Après le retour de l'île d'Elbe, Napoléon lui confia une mission de la plus haute importance auprès de l'empereur François : il s'agissait d'obtenir du gouvernement autrichien une adhésion franche à la cause napoléonienne, sauf à cette cause à fournir aux souverains allemands les garanties qu'ils seraient en droit de réclamer d'elle.

La lettre suivante, que je reproduirai textuellement, tant elle fait honneur au caractère politique de l'auteur, à l'impartialité de l'historien, et j'ajouterai au mérite de l'écrivain, expliquera comment, la mission de M. de Stassart ayant échoué, il dut renoncer à rester à la cour d'Autriche.

Rapport adressé à Sa Majesté l'empereur d'Autriche,
par M. LE BARON DE STASSART.

» Sire,

« J'ai trois maîtres que j'espère servir également bien.... l'honneur d'abord, le prince qui a reçu mes premiers serments (l'empereur Napoléon), et Votre Majesté qui daigna m'accorder sa clef de chambellan comme un témoignage de bienveillance, pour la conduite que j'ai tenue, en 1806, dans le Tyrol, où je remplissais les fonctions d'intendant, ainsi qu'en mémoire des services rendus par mes ancêtres à l'auguste maison d'Autriche, pendant plus de trois siècles.

« J'ai, Sire, été témoin de la révolution qui vient de s'opérer en France, et je crois rendre un service essentiel à Votre Majesté en lui donnant des détails dont je garantis, sur mon honneur, l'exactitude. Ce n'est point l'armée seule, comme le prétendent ces émigrés, qui depuis vingt ans ne cessent d'induire en erreur toutes les cours de l'Europe, ce n'est point l'armée seule, mais la nation, pour ainsi dire, tout entière, qui replace Napoléon sur le trône. Partout la voix du peuple a devancé la force militaire. La marche de l'empereur, du lieu de son débarquement au palais des Tuileries, fut véritablement une marche triomphale. Les départements de la Vendée se sont empressés de se soumettre, malgré la présence du duc de Bourbon. Bordeaux a suivi cet exemple, quels qu'aient été les efforts de la duchesse d'Angoulême pour s'y créer un parti. Lorsque Marseille prit la cocarde aux trois couleurs, les troupes étaient encore à quarante lieues de cette ville; le duc d'Angoulême fut arrêté, non par des soldats de la ligne, mais par la garde nationale du département de l'Isère : voilà des faits qu'on ne peut révoquer en doute. La plus grande tranquillité règne aujourd'hui sur tous les points de l'empire; il n'est pas une seule commune où ne flotte le drapeau tricolore; toutes les classes de citoyens se réunissent autour d'un chef qui vient, pour la seconde fois, de les soustraire aux horreurs de l'anarchie; une nouvelle constitution, analogue aux habitudes nationales, en harmonie avec les lumières acquises, va cimenter encore de plus en plus l'union entre le souverain et le peuple : ils sont désormais inséparables. Si la guerre éclatait, l'on verrait bientôt se renouveler les mêmes efforts qu'en 1792, et certes ils seraient conduits avec plus d'habileté : déjà les enrôlements volontaires se multiplient d'une manière prodigieuse. La France, j'ose l'affirmer à Votre Majesté, n'a jamais été plus formidable qu'en ce moment; néanmoins elle n'abusera point de sa force, elle désire le maintien de la paix. Ce vœu du peuple est aussi celui du chef, dont les vues et les projets doivent être nécessairement changés avec les circonstances qui les avaient fait naître. J'ai vu l'em-

Digitized by Google

pereur Napoléon, Sire, et j'ai cru concilier tous mes devoirs en sollicitant une mission de paix auprès de Votre Majesté : je suis assez heureux pour l'avoir obtenue. L'empereur Napoléon a bien voulu me confier une dépêche que j'espérais avoir l'honneur de vous présenter en personne ; mais, Sire, votre directeur de police à Lintz y mettant obstacle, je prends le parti de vous l'envoyer par estafette, ainsi qu'une lettre adressée à M. le prince de Metternich, et que je ne devais lui remettre qu'après en avoir reçu l'autorisation de Votre Majesté. Pour me conformer à la décision de la police de Lintz, je retourne à Munich où je vous supplie, Sire, de me faire passer vos ordres. Puisse Votre Majesté m'appeler bientôt au pied de son trône, et me charger d'une réponse favorable aux ouvertures pacifiques de Sa Majesté l'empereur des Français ! Puisse la Providence me faire servir d'instrument à la conservation d'une paix si désirable et si généralement désirée ! Le cœur de Votre Majesté m'est connu ; c'est sur lui que je fonde mes espérances,.. et d'ailleurs pourquoi recommencerait-on la guerre ? Quel serait le but de cette guerre antigermanique ? Voudrait-on rétablir ces fleurs de lis qui, nonobstant un concours de circonstances impossibles à reproduire, n'ont pu prendre racine en France ? On le tenterait en vain... A Dieu de plaise que j'insulte au malheur des Bourbons ; mais, circonvenus par des courtisans avides, présomptueux et maladroits, un esprit de vertige, une espèce de fatalité semble les avoir entraînés à leur perte. Un cri général les proscrit et proclame la dynastie napoléonienne, c'est-à-dire le gendre et le petit-fils de Votre Majesté. Cependant je ne dois pas vous laisser ignorer, Sire, que l'absence forcée de Sa Majesté l'impératrice Marie-Louise, celle du prince impérial et le renvoi des courriers français exaltent toutes les imaginations, toutes les têtes. Votre Majesté vraisemblement jugera convenable de faire cesser sans retard un tel état de choses... Oui, Sire, vous serez le pacificateur de l'Europe ; vous préviendrez une guerre désastreuse par les résultats qu'elle peut avoir et pour l'Allemagne en général, et pour l'Autriche en particulier... Voilà ce que je désirais pouvoir dire, de vive voix, à Votre Majesté. Sans doute, en faveur des motifs qui me font agir, elle excusera la liberté que je prends. Vous apprécierez, j'en suis sûr, la délicatesse qui m'engage, Sire, avant de reprendre du service en France, à solliciter l'agrément de Votre Majesté. Je serais au désespoir d'être obligé de lui remettre ma clef de chambellan.

« Je suis avec le plus profond respect, etc., etc.

M. de Stassart fut nommé maître des requêtes au conseil d'État quelques jours avant la bataille de Waterloo. Après la chute définitive de l'empire, trop dévoué dans ses affections personnelles, trop reconnaissant pour de si grandes marques d'estime obtenues depuis onze années, et d'ailleurs trop ferme dans ses convictions politiques, pour prêter l'oreille aux offres d'emploi qui lui étaient faites, M. de Stassart se retira de nouveau à Corioule ; le recueillement était, du reste, devenu une nécessité pour ses regrets.

Cependant, après trois années de retraite, il fut élu aux états provinciaux. En 1821 la province de Namur l'envoya siéger à la seconde chambre des états généraux : elle l'y maintint jusqu'en 1830.

Son séjour dans cette assemblée fut pour lui un temps de durs labeurs et de grandes épreuves. Le gouvernement néerlandais avait mal compris le peuple belge : il ne laissait échapper aucune occasion de le heurter et de lui laisser voir ses sentiments d'antipathie. Il existe entre l'esprit belge et l'esprit hollandais des différences sérieuses. Le Hollandais, malgré le calme apparent de son caractère, pousse ses croyances et ses pratiques jusqu'au fanatisme : il est intolérant ; de plus, il est profondément défiant et facilement jaloux ; enfin, lorsqu'il s'est saisi d'une prévention, il met une invincible vanité à ne pas s'en départir.

Le Belge, au contraire, a de la bonhomie ; il ne manque ni d'élan ni de spontanéité : il tient à ses idées, mais le terrain des transactions honorables ne lui répugne pas : il est peu porté à douter de la parole et des intentions d'autrui ; enfin, il aurait, naturellement, de la tolérance.

Si le gouvernement hollandais eût senti que les difficultés proviendraient de cette différence des caractères entre les deux peuples, et que ses efforts et sa politique eussent tendu à les prévenir et à les combattre, par de la mansuétude, par des concessions opportunes, il serait arrivé à des conséquences bien autres. Et, sans doute, en identifiant les intérêts commerciaux de ces deux peuples si éminemment laborieux et intelligents en industrie, il les aurait, dans un temps plus ou moins éloigné, amenés, par ce contact incessant auquel forcent les grandes affaires, à faire définitivement cause commune.

Malheureusement, il prit sur tous points, en toutes circonstances, le contre-pied de son rôle. Il fit de l'oppression : il ne ménagea aucune susceptibilité ; il n'écouta aucune juste réclamation ; il ne déguisa point ses antipathies ; mal inspiré par l'ardeur de ses conseillers ou mal inspiré par lui-même, il ne traita vraiment les provinces belges qu'en provinces conquises : il alla jusqu'à leur refuser d'employer leur langue dans les actes publics.

De là naquit cette formidable opposition de quinze années, que l'on eût dans le principe contentée avec quelques concessions légitimes, et dont, il faut le reconnaître, l'obstination de la cour néerlandaise fit, elle-même, sortir la révolution de 1830.

Pendant le cours de cette lutte, M. de Stassart demeura d'une droiture et d'un courage au-dessus de tout éloge. Il aimait la liberté, mais il ne la voulait que dans les limites possibles ; il demandait des concessions pour ceux dont les droits étaient méconnus, mais il ne réclamait que ce qu'il leur était dû ; il faisait entendre la vérité à ses adversaires, mais il ne la cachait point à ses amis.

Une attitude, une ligne de conduite si dignes lui avaient acquis une grande importance au sein des états généraux et avaient augmenté sa popularité, en Belgique, au point qu'il y était considéré comme un des défenseurs nés de la cause. Il marquait, dans les états, non-seulement comme homme politique, mais tout autant comme administrateur ; car il n'est guère de questions de finances, d'économie administrative, qu'il n'ait abordées dans ses discours, écoutés toujours avec intérêt.

M. le baron de Stassart était naturellement un des hommes contre lesquels le gouvernement néerlandais avait conçu le plus d'animosité, et ce sentiment fut, du reste, fort partagé par le peuple hollandais tout entier.

La lutte entre l'élément hollandais et l'élément belge avait pris, depuis l'année 1828, les proportions d'une vraie guerre : le cabinet de la Haye ne voulait rien entendre ; le mécontentement des provinces belges se traduisait par d'unanimes pétitionnements. La province de Namur suivait énergiquement le mouvement et elle avait chargé, au commencement du mois de septembre 1830, ses représentants d'aller porter ses griefs au pied

Digitized by Google

du trône. Arrivée à Rotterdam, la députation trouve le peuple ameuté sur son passage : des cris de mort se font entendre, mais c'est surtout contre M. de Stassart. L'irritation qui se produisait, plus particulièrement contre lui n'avait pas pour motif que son opposition parlementaire. On regardait presque comme un crime de rébellion, de sa part, de ce qu'il s'était laissé offrir une médaille d'or par ses commettants, à la suite d'une ordonnance royale qui l'avait, quelques mois auparavant, privé de sa pension d'ancien fonctionnaire. Le courageux député se présente et se nomme, de lui-même ; son sang-froid impose un instant à la foule : heureusement cet instant suffit pour donner le temps à la force armée d'intervenir.

Quelques jours après, M. de Stassart ne s'en rendait pas moins à son poste, à la Haye ; mais il était à peine arrivé aux états qu'il fut prévenu qu'un mandat d'arrestation était lancé contre lui, et comme il ne pouvait, au point où en était parvenue la lutte, se faire illusion sur le peu de valeur de son caractère d'inviolabilité, il quitta secrètement la Haye et se réfugia à Givet, en France.

Toutes ces fautes de violence que commit alors le gouvernement hollandais précipitèrent la crise. Le 7 septembre 1830 la révolution belge éclatait ; sa légitimité assurait sa réussite dès le jour de son début.

A la première nouvelle des événements, M. de Stassart accourt à Bruxelles. Il trouve le gouvernement provisoire se constituant et s'organisant par comités. On lui délègue la présidence du comité de l'intérieur ; position qu'il quitte, peu après, pour aller occuper la place de gouverneur de la province de Namur.

Son premier soin en arrivant à Namur est de rétablir l'ordre sur tous les points où il était menacé. Il fait comprendre aux populations que le danger n'est pas passé ; que si, dès le début de la révolution, la Belgique se divise, elle détruit son œuvre sans espoir, et retourne à l'asservissement. Son langage persuasif, la sagesse de ses actes, l'influence dont il jouissait ramenèrent le calme et les idées d'union dans les esprits. On se prêta à toutes les mesures qu'il prescrivit : en quelques mois, il avait organisé une garde civique sur un pied tout militaire.

Lorsque le congrès national se fut réuni, M. de Stassart fut élu à l'une des deux vice-présidences. Après que, sur sa proposition, il eut été décidé que le gouvernement provisoire serait maintenu dans ses fonctions jusqu'à constitution d'un pouvoir définitif, on posa, devant le congrès, la question de forme de gouvernement.

M. de Stassart était à la fois libéral et conservateur. Aussi, dans le discours qu'il prononça le 19 novembre, au plus fort de la discussion, opina-t-il, en termes très-précis et très-catégoriques, en faveur de la monarchie constitutionnelle. Il concluait en disant : « On est à peu « près d'accord, aujourd'hui, sur ce qui constitue les « libertés publiques ; elles doivent être établies sur les « bases les plus larges, quelle que soit la nature du « gouvernement. Ce qui distingue de la république la « monarchie tempérée ou constitutionnelle, c'est l'hé- « rédité du chef de l'État. Cette hérédité peut seule ren- « dre solide et stable l'édifice social ; sans elle, on risque « de bâtir sur le sable mouvant des révolutions...

« Des institutions vraiment libérales, presque répu- « blicaines, si l'on veut, mais sous un chef héréditaire « qui en garantira la durée, voilà ce qui doit servir de « point de ralliement à la Belgique et prouver à l'Eu- « rope que si elle a su conquérir son indépendance, « elle saura la conserver. »

Le 22 novembre, 174 voix se prononçaient pour la monarchie constitutionnelle, 13 seulement pour la république.

Mais tout était à créer pour la révolution belge. Après le choix du mode monarchique, venait celui du prince que l'on placerait sur le trône.

La Belgique ne pouvait songer à un Nassau : c'eût été, indirectement, revenir à l'état duquel sa révolution l'avait fait sortir. Le congrès manifesta, en décidant l'exclusion des Nassau, une grande fermeté ; car les sympathies des cabinets européens leur appartenaient sans détour. Le discours prononcé, le 23 novembre, par M. de Stassart, ne fut point étranger à cette résolution.

M. de Stassart pensait que, tout en conservant sa nationalité, la Belgique devait chercher à se rapprocher, le plus possible, de la France. Il proposa donc que la couronne fût offerte au duc de Nemours, deuxième fils du roi Louis-Philippe. Ce projet ne put avoir de suite. Le gouvernement de Juillet était à peine constitué, des fauteurs de désordre cherchaient encore à troubler la tranquillité publique sur plusieurs points du royaume, et il jugeait que joindre à ces difficultés intérieures si sérieuses les complications extérieures que n'aurait pas manqué de faire naître l'élection d'un prince français eût été compromettre les destinées des institutions et de la dynastie nouvelles.

M. de Stassart proposa, ensuite, la candidature du duc de Leuchtenberg. Les événements sont trop près de nous pour qu'il soit besoin de rappeler ici comment et à la suite de quelles négociations le congrès porta ses voix sur le souverain dont l'habileté a garanti, depuis vingt-cinq ans, la prospérité de la Belgique, et dont les conseils ont été si fréquemment utiles à la politique de l'Europe. Personne, du reste, ne l'apprécia mieux que M. de Stassart.

M. de Stassart conserva le gouvernement de Namur jusqu'au mois de septembre 1834. Le dévouement que lui témoigna cette province jusqu'aux derniers jours de sa vie politique est le meilleur éloge que l'on puisse faire du souvenir qu'elle gardait des bienfaits de son administration. Du gouvernement de Namur, M. de Stassart passa à celui du Brabant.

Namur l'avait élu au sénat, en 1831, dès la formation de ce corps. Il en resta le président jusqu'en 1838. Ce ne fut qu'à cette époque que cette haute situation lui fut enlevée.

M. de Stassart avait été investi du titre de grand maître de la franc-maçonnerie belge. Le ministère ne lui pardonnait point d'avoir accepté cette dignité dans des rangs qui étaient hostiles à sa politique. Loin de comprendre que la présence de M. de Stassart eût pu devenir un moyen de conciliation ; se refusant à croire que son but unique, en acceptant la maîtrise, avait été d'empêcher toute correspondance avec le Grand Orient de la Haye, où se faisait la plus active propagande

Digitized by Google

contre les idées belges, le ministère se plaignit amèrement auprès du sénat. Le sénat retira la présidence à M. de Stassart.

Une si malheureuse injustice ne pouvait pas ne pas faire naître quelque énergique protestation. Aux élections suivantes, Nivelles, Namur et Bruxelles portaient M. de Stassart.

Les ministres répondirent aux trois colléges par la destitution de leur mandataire de ses fonctions de gouverneur du Brabant : ceux-ci lui offrirent une médaille d'or. Cet hommage aurait pu être une consolation pour M. de Stassart, si ce n'avait été au milieu d'une lutte civile, et dont il se trouvait si involontairement la cause, qu'on le lui eût rendu.

Cette vie de lutte que M. de Stassart avait pu supporter, avait aimée même, alors qu'il combattait pour l'indépendance de sa patrie, ne devait plus lui convenir du jour où l'on faisait de lui un instrument de discorde intérieure. Il avait d'ailleurs été très-sensible aux attaques du clergé contre la franc-maçonnerie : il crut devoir donner sa démission de la maîtrise.

Cette détermination, que les meilleures intentions avaient dictée, mécontenta ses amis politiques : elle ne parut à la vanité de ses adversaires qu'une réparation trop tardive. Mais, il en est ainsi, en politique, que l'on se voit contraint à persévérer dans la voie où l'on est une fois entré, la jugeât-on fatale; et que ceux qui dirigent le moins un parti, qui, au contraire, subissent le plus ses volontés, sont ceux qu'il appelle ou qui se croient de bonne foi ses chefs.

A dater de cette époque, M. le baron de Stassart s'éloigne de la scène politique. Cependant, quelque temps après son retour d'une mission extraordinaire dont il avait été chargé auprès du roi de Piémont, il prit part encore à la discussion qui précéda, en 1841, la chute du ministère Le Beau et Rogier ; il prononça, en cette circonstance, un discours où l'on chercherait vainement trace de l'amertume qui devait abreuver son cœur. Il reprocha, en termes remplis de modération, au ministère un langage imprudent qui pouvait nuire au crédit du sénat; mais il invitait, en même temps, le sénat à ne juger le ministère que sur des actes.

De 1841 à 1847, M. de Stassart se borna à ne réclamer la parole, dans le sein du sénat, que sur des questions financières ou administratives.

Le reste des moments qu'il ne se réservait point se partageait entre le conseil communal, des commissions administratives et l'Académie de Bruxelles.

Aux tristes jours des chagrins politiques, M. de Stassart trouvait un grand adoucissement dans les rapports d'inaltérable intimité qui ne se démentirent jamais entre l'Académie et lui. Je me fais un devoir d'emprunter à la notice publiée par le savant secrétaire perpétuel de la compagnie, M. Quételet, pour lequel M. de Stassart professait une estime si parfaitement fondée, le passage qui a trait à ce sujet.

« Lorsque M. de Stassart arriva à Bruxelles (1834), « l'Académie se ressentait encore de l'état déplorable « où l'avait placée la révolution. Par le fait de la séparation des deux pays, plus de la moitié de ses membres se trouvaient dans les provinces septentrionales; et elle regardait comme une question d'honneur de ne point prononcer le divorce contre eux. « La république des lettres, en effet, doit rester dans « une région inaccessible aux passions politiques.

« Des personnes qui ne pensaient point ainsi expliquèrent mal l'espèce d'isolement dans lequel se tenait « alors l'Académie. On parla de la modifier; elle crut « devoir se roidir contre d'injustes préventions; mais, « quand elle put ensuite agir plus librement, elle fixa « son choix sur deux hommes éminents dans les lettres, et qui, par une heureuse coïncidence, s'étaient « trouvés à la tête des deux premiers corps politiques du « pays : le baron de Stassart, président du sénat, et le « baron de Gerlache, qui venait de quitter la présidence « de la chambre des représentants pour celle de la cour « de cassation.

« Jamais choix ne fut mieux justifié, car jamais nous « n'eussions pu rencontrer deux hommes mieux pénétrés des qualités de l'académicien, apportant plus « d'urbanité et de courtoisie dans la discussion, plus « de déférence pour les opinions des autres, et comprenant mieux les égards qu'on se doit mutuellement. « Grâce à ces rapports de bienveillance, la classe « des lettres, qui pouvait devenir une arène dangereuse, devint un champ clos où l'on ne combat jamais qu'avec des armes courtoises. A une époque où « les opinions sont partagées sur tant de choses, et « spécialement dans les sciences politiques, c'est la « seule assemblée peut-être où jamais les discussions « n'ont été passionnées.

« Nous devons, je le répète, attribuer en grande « partie un aussi heureux résultat aux deux honorables confrères dont j'ai prononcé les noms; et ce qui « le prouve, c'est la confiance que nous leur avons témoignée, presque chaque année, en les rappelant « tour à tour au fauteuil de la présidence. »

M. de Stassart cessa de siéger au sénat en 1847 : ayant vendu ses biens fonciers, il ne payait plus le cens d'éligibilité; mais n'avait-il pas largement acquitté sa dette par quarante années de services!

Il se retira dans son hôtel du faubourg Léopold, à Bruxelles, vivant au milieu de ses livres, et sachant joindre aux occupations de l'étude les charmes d'une intimité choisie. Mais les calculs, les arrangements de ses vieux jours devaient être détruits par un irréparable malheur : il perdit, presque subitement, celle qui avait été la compagne de ses jours de bonne et de mauvaise fortune. Son cœur ne se releva point de ce coup funeste.

Resté seul, M. de Stassart ne connut plus que le travail. Il mit ses œuvres en ordre, les collationna et les réunit en un volume, qui fut publié en 1854, à Bruxelles.

Aucun citoyen n'a laissé dans son pays des regrets plus profonds que M. le baron de Stassart; nul n'a été pleuré plus sincèrement que lui par ses amis.

C'est que nul ne possédait plus que lui les qualités qui font respecter l'homme public et aimer l'homme privé.

M. de Stassart était doué d'un grand courage personnel. Sa conduite, lors des inondations du Rhône, en 1810 ; son attitude calme et ferme, au milieu des

Digitized by Google

insurrections de la Hollande, lorsqu'il était préfet des Bouches-de-la-Meuse; le sang-froid avec lequel il se désigne lui-même à la fureur du peuple de Rotterdam demandant sa tête, en sont des preuves convaincantes. Le courage était en outre soutenu par un profond sentiment du devoir chez M. de Stassart.

Sa probité s'est montrée en de fréquentes occasions. Pendant le cours de son administration en Prusse, il avait rendu service aux villes d'Elbing et de Kœnigsberg. Apprenant que la première de ces villes se préparait à lui offrir un riche présent, il se hâte d'avertir ses magistrats qu'il n'acceptera d'eux que des lettres de bourgeoisie. Lors de son départ de Kœnigsberg, des députés lui apportent une somme de dix mille ducats. Eh quoi! messieurs, leur répond-il', voudriez-vous me faire rougir d'un acte de justice!

On a reproché à M. de Stassart l'inébranlable fermeté de ses principes politiques. On a prétendu qu'il arrivait parfois jusqu'à l'entêtement. Ah! que ce grief me semble un éloge exceptionnel, et quel panégyrique ne renfermerait-il pas à lui seul! Mais pourquoi M. de Stassart se serait-il fait des concessions? N'a-t-il aimé que les libertés exagérées? A-t-il applaudi aux idées despotiques? En quelles circonstances a-t-il péché par violence ou par fanatisme? Il se tenait toujours dans ce milieu de digne résolution et de calme qui est bien loin d'exclure les idées conciliatrices et qui constitue la vraie sagesse politique!

Il avait longtemps poussé un peu loin la générosité; et lorsqu'en 1815 il se retira à Corioule, il trouva sa liste privée si complétement obérée par les dons qu'il avait faits, de tous côtés, aux établissements charitables, aux musées, aux bibliothèques, aux académies, qu'il dut pour se faire une existence honnête vendre son argenterie, ses livres et ses tableaux.

Il oubliait facilement l'injure et se montrait toujours ami de la modération. On ne cite, de lui, aucun acte de réaction politique, et il n'abusa jamais de la victoire pour servir ses haines personnelles. Lorsqu'il reçut la médaille d'or des habitants de Namur en 1830, à la suite de la mesure qui lui avait retiré sa pension d'ancien fonctionnaire, un magistrat, chaud partisan de la cour hollandaise, s'avisa de publier, à cette occasion, contre lui une chanson des plus mordantes. La révolution de 1830 accomplie, M. de Stassart fit tous ses efforts pour que le magistrat chansonnier obtînt de l'avancement.

M. de Stassart présidait les réunions politiques avec une complète impartialité; les réunions savantes avec tout le tact possible. « Par son caractère conciliant, « nous dit M. Quételet, par sa haute position, il sem- « blait président né de toutes les sociétés, de toutes les « assemblées dont il faisait partie. Je citerai, en parti- « culier, la commission chargée de préparer la loi « communale et provinciale; à la suite des événe- « ments de 1834, la commission des indemnités pour « les pillages; en 1835, le jury de l'exposition natio- « nale de l'industrie et le jury pour les grades univer- « sitaires. En 1851, il présidait le congrès d'Orléans; « en 1853, le congrès d'Arras. La société des sciences, « des lettres et des arts du Hainaut l'avait nommé son « vice-président à vie. »

Ai-je besoin de dire que sa vie privée fut toujours inattaquable? Tout, dans ses habitudes, était ordre et emploi : il regardait la sobriété comme une nécessité du travail d'esprit et ne croyait même pas à la débauche.

Il avait une extrême facilité d'élocution; mais il écoutait toujours avec beaucoup de bonne grâce. Il racontait avec infiniment d'attrait et l'on éprouvait d'autant plus de charme à l'entendre que la mobilité de ses traits en disait autant que ses paroles.

Le fond de son caractère était l'affabilité sans hauteur et sans emprunt, la véritable affabilité. Il était poli, dans toute l'acception du mot; par le langage, par l'expression de la figure, par les gestes. Il aimait à encourager, les jeunes gens surtout, qu'il soutenait, qu'il protégeait de tous ses efforts.

Ses anciennes intimités lui étaient aussi précieuses que ses propres affections de famille. Au mois de septembre 1854, son cœur recevait une dernière et bien vive secousse. Il perdait un de ses amis les plus chers, M. le baron Dupont-Delporte. Ils avaient débuté ensemble à l'Université de Jurisprudence. Des succès égaux leur avaient ouvert en même temps les portes du conseil d'État. Ils s'étaient rencontrés en Prusse; ils s'étaient retrouvés, ensuite, en France, dans les mêmes fonctions. Animés des mêmes sympathies, ils avaient accepté, avec le même stoïcisme, les disgrâces de 1815. Puis en 1830, les mêmes réparations leur avaient rendu leur carrière perdue pendant quinze années. De plus, leurs goûts, leurs habitudes, leurs mœurs étaient presque identiques. Dieu a voulu qu'ils se suivissent, à quelques jours d'intervalle, laissant les mêmes regrets et le même vide.

Bien des gens se sont étonnés qu'au milieu des occupations et des inquiétudes d'une carrière publique si remplie, M. de Stassart ait pu trouver assez de loisirs pour traiter une série de sujets qui ne composeraient pas moins de huit volumes in-octavo de format et d'impression ordinaires.

C'est que non-seulement M. de Stassart était laborieux, mais il avait, surtout, un ordre admirable dans la répartition de son temps. Il ne perdait pas un quart d'heure dans toute une journée; et sa journée commençait au lever du soleil. Il considérait ses travaux littéraires comme le délassement de ses travaux politiques.

On ne trouverait guère de matières qu'il n'ait abordées. Il nous a laissé, dans le genre poétique, ses Fables, des Épîtres, des Lettres en vers, des Élégies, des Imitations d'Horace, des Contes, des Chansons, des Épigrammes; dans le genre philosophique, les Pensées de Circé, la Traduction des méditations d'Eckartshausen; dans le genre académique, ses discours à l'Athénée de Vaucluse, à l'Académie de Bruxelles, des discours, des notes, des rapports sur diverses questions; dans le genre littéraire varié, des Idylles et des Contes en prose; dans le genre critique, une série d'analyses sur des ouvrages contemporains; dans le genre historique, des Biographies; dans le genre politique, ses Discours aux états généraux de Hollande, au congrès et au sénat de Belgique.

Les fables seront, pour M. de Stassart, son premier

Digitized by Google

titre de gloire littéraire. Elles révèlent tout ce que son esprit renfermait, en même temps, de brillant et de sage. L'auteur traduisait en son langage ce qu'il voyait se passer sous ses yeux, et restait libre de sa critique, au moyen de ces ingénieuses fictions. La fiction était cependant parfois assez transparente pour que l'on ne pût s'y tromper; et peut-être le mauvais vouloir de la cour de la Haye s'adressa-t-il encore plus au fabuliste qu'au représentant de l'opposition. On n'en doutera guère en se rappelant la faveur qu'obtinrent *le Pinson roi*, *le Trône de neige*, *le Léopard et l'Éléphant*. Au mérite de l'à-propos, ces trois fables joignaient, irréprochablement, celui du style et du sens. Elles furent reproduites dans toutes les revues de l'époque et commentées d'une manière aussi flatteuse pour l'auteur que catégorique contre ceux qu'elles désignaient si évidemment:

N'allons pas trop loin, cependant : malgré leur supériorité, on pourrait leur comparer sans dommage pour elles l'Hirondelle et le Moineau; la Chouette et le Soleil; le Brochet et les autres poissons; la Mort du Lion; la Fourmi; la Violette; le Lion et le Renard au conseil d'État; la Voiture mal dirigée; le Propriétaire et les Dogues; les Loups et les Renards, et nombre d'autres morceaux encore de ce charmant recueil.

Ce qui distingue surtout les fables de M. de Stassart, c'est une verve et une facilité de style constamment soutenues. Puis, la morale s'y déduit, toujours, on ne peut plus logiquement du récit. Aussi eurent-elles un succès qui leur valut les plus louangeuses comparaisons : il en a paru successivement dix éditions et elles ont eu l'honneur de la traduction dans presque toutes les langues.

Les épîtres, les lettres en vers, les imitations d'Horace ne comprennent que quelques morceaux détachés, parmi lesquels on cite, plus spécialement, l'épître sur l'indépendance, et celle à M. le vicomte Le Prévost d'Iray, où le philosophe dépeint l'ennui des grandeurs et les chagrins dont elles finissent, tôt ou tard, par être la source.

Mais ce qui est digne d'une mention toute particulière, ce sont les deux élégies intitulées le Tombeau de la religieuse et le Songe de la vie.

Rien de plus touchant que cette hymne qui retrace la mort de l'enfant jetée dans un cloître, sans avoir vu, même un moment, la vie, et qui s'éteint, à la fleur de l'âge, toute privée de désirs, mais aussi sans d'autre regret que celui de ne pas être retournée plus tôt au ciel.

Le Songe de la vie reproduit fidèlement chacune des phases que traverse notre existence; la première enfance, si environnée de dangers et si débile; l'adolescence, où l'on est si facile au bonheur, si naïf dans sa foi; la jeunesse, où commencent les soucis de l'avenir; puis la vie... c'est-à-dire la lutte entre les entraînements et les devoirs; c'est-à-dire les déceptions et les peines. Et quelle est l'issue de cette triste période? La froide vieillesse, où vous n'avez plus même les illusions de l'esprit pour vous dédommager des infirmités du corps. La seule consolation ce sont les souvenirs, dit en terminant le poëte. Vérité relative! et selon ce que l'on retrouve dans ce lourd bagage des souvenirs.

Les Contes offrent quelques passages d'une versification abondante : je citerai, surtout, les Mariages de Vulcain et l'Avare au désespoir. Voilà un avare qui dépasse de cent coudées ceux de la comédie latine et celui de Molière. Désespéré d'avoir perdu un petit écu, Harpagon veut se pendre; mais une lumineuse réflexion l'arrête dans son désespoir : la corde à pendaison lui coûterait dix sols! et il se réduit à fort estimer le sort du coquin que l'on pend gratis.

> Par la main du bourreau sans doute
> Le trépas est un déshonneur,
> Mais c'est au moins un grand bonheur
> D'être pendu sans qu'il en coûte.

Les Épigrammes sont autant de leçons vigoureusement appliquées; elles n'ont que le défaut d'être en trop petit nombre.

J'aime moins les Madrigaux : ce genre léger a toutes les peines du monde à ne pas être fort lourd, même sous les plumes les plus vives : c'est une nécessité pour le madrigal d'être court, et son manque de développement nuit cependant à l'expression de la pensée; d'un autre côté, il cesse d'être lui, si quelque trait qui frappe ne le termine pas tout d'un coup; aussi sera-t-il toujours, lors même qu'il n'aurait pas passé de mode, un véritable écueil pour le poëte.

Mais je retrouve dans les Chansons la verve et la bonne philosophie du fabuliste « qui castigat ridendo mores; » notamment dans celles qui ont pour titres la Discrétion, l'Épicurien, le Tête-à-tête, la Tolérance épicurienne, la Méthode pour vivre heureux.

Ce que recherchait M. le baron de Stassart, lorsqu'il écrivait en prose, c'était à se montrer concis autant que possible : il était de cette bonne école qui trouve que les développements surabondants nuisent à la clarté du récit, et que, d'ailleurs, l'intérêt de l'œuvre ne se mesure point à son étendue. On rencontre la trace de ce principe dans tous ses écrits, quel qu'en soit le genre. Il se relisait beaucoup, se corrigeait consciencieusement et s'efforçait de se garantir de ces tendances aux néologismes inutiles qui sont le très-fâcheux défaut de la plupart de nos écrivains modernes. Ses œuvres appartiennent à l'école franchement classique. Ajoutons que s'il est vrai que le style soit l'homme, cet axiome trouve ici sa complète application : rien, en effet, de plus comme il faut que la prose de M. de Stassart.

Ses idylles, ses contes, ses petits dialogues épigrammatiques et moraux se rapprochent sensiblement du même genre, en vers, dont on a lu, plus haut, une courte analyse.

Mais ses critiques sont un véritable cours de littérature appliqué aux productions contemporaines, et dans lequel le juge se montre, pour tous, d'une égale équité. Quoique bienveillant en général, il se fait un devoir néanmoins de ne jamais céler aux gens la vérité. Il encourage ceux dans lesquels il devine de l'avenir; il donne de sages conseils de retraite et de repos à ceux pour lesquels il n'entrevoit que des mécomptes.

L'érudition de M. de Stassart lui a permis de faire porter son analyse sur des genres bien divers; il a cri-

Digitized by Google

tique des ouvrages de science, des ouvrages d'art, des romans, des recueils philosophiques ou historiques; et nous donne, de tous, un résumé très-suffisant pour nous préserver de la lecture des uns et nous faire désirer la lecture des autres. Mais ce sont principalement les littératures de l'Empire et de la Restauration au courant desquelles il nous met; cette partie de ses critiques doit sembler d'autant plus instructive que ce sont là deux époques qui ont peut-être été méconnues dans l'histoire des lettres françaises et qui méritent vraiment mieux que l'oubli immédiat dans lequel on les a fait tomber.

M. de Stassart avait à peine quinze ans lorsqu'il traduisit les Méditations religieuses d'Eckartshausen : il publia, très-jeune encore et sous un nom emprunté, la première édition de sa traduction. Mais cet essai laissait beaucoup à désirer : l'auteur le comprit; car il est peut-être plus difficile de traduire la philosophie des autres que d'en écrire pour son propre compte : aussi ne fut-ce qu'en 1823, après de nombreuses corrections, qu'il fit paraître une édition sous son nom. Les critiques s'accordent à présenter cette traduction comme une des meilleures que nous possédions d'un ouvrage où la conception s'enveloppe parfois de formes un peu nébuleuses, mais où le plus noble langage exprime constamment les plus nobles pensées.

Les Pensées de Circé furent accueillies avec une faveur presque égale à celle qu'obtinrent ses fables. Elles forment un recueil composé, pour la forme, à la façon des maximes de la Rochefoucauld. Assurément elles n'ont pas la prétention de rester une œuvre de tous les âges, comme les maximes du maître, comme les Caractères de La Bruyère, comme l'Esprit humain et les Réflexions de Vauvenargues; mais elles ont le mérite d'être bien de leur époque; et chacune d'elles pourrait trouver sa place, comme épigraphe, à chacun des chapitres de l'histoire morale et politique de notre temps.

Les discours de M. de Stassart seraient presque l'histoire de sa vie politique, comme celle de sa vie littéraire.

Ses discours aux états généraux hollandais nous font voir la part qu'il prit aux luttes de la Belgique contre le gouvernement néerlandais; ses discours au congrès belge et plus tard au sein du sénat de Bruxelles, le rôle qu'il joua continuellement dans les grandes affaires de son pays.

Ses discours aux athénées, aux académies, aux congrès scientifiques, témoignent de l'estime que l'on faisait de son assiduité à suivre le progrès des lettres et à y coopérer; ils étaient écoutés avec le même respect dans ces réunions que le furent toujours ceux qu'il prononça dans les assemblées électives.

M. de Stassart était doué d'une qualité que tous les orateurs devraient considérer comme indispensable : il avait la conscience, l'honnêteté de n'être jamais long, afin de laisser à chacun son tour et son temps de parole. Et comme on savait, avec cela, que l'on trouvait chez lui des idées toujours droites, des développements suffisants, un style toujours intelligible, orateurs et auditeurs, personne n'avait même à prendre patience. Son débit et ses gestes n'avaient d'ailleurs jamais rien d'emphatique ni d'exagéré; sa parole était claire, accentuée, assez lente pour qu'il fût aisé de le suivre sans fatigue.

Les œuvres historiques de M. le baron de Stassart se composent, entre autres, de soixante-dix-sept notices biographiques qui parurent, à diverses époques, dans la Biographie universelle de messieurs Michaux, dans les archives historiques de M. Dinaux; dans l'Annuaire nécrologique de M. Mahul, dans quelques autres revues belges et françaises.

Mais l'auteur nous apprend lui-même qu'il leur fit subir d'assez notables changements, attachant beaucoup de prix à les compléter, à leur donner le mérite d'une fidélité scrupuleuse. Il faudrait classer également au nombre des travaux historiques de M. le baron de Stassart les cinq remarquables discours lus par lui à des séances solennelles de l'Académie de Bruxelles, depuis 1837 jusqu'en 1843, et qui se rapportent, exclusivement, à l'histoire nationale. Ils retracent les origines du peuple belge, ses souvenirs héroïques et littéraires, et rappellent les vertus et les hauts faits des hommes qui ont le plus marqué dans les annales de la Belgique.

Au moment où la mort l'a si brusquement surpris, M. le baron de Stassart mettait la main à ses mémoires. Combien il est à regretter qu'il n'ait pu réaliser ce projet! car quels précieux renseignements notre histoire contemporaine n'aurait-elle pas recueillis d'un homme si ami de la vérité et qui avait tant vu par lui-même!

La plupart des dispositions testamentaires de M. le baron de Stassart, en dehors de celles qui concernaient sa famille et quelques amis, ont été dictées par l'intérêt qu'il avait si bien le droit de porter aux lettres et qu'il portait aux institutions littéraires. Il a légué à l'Académie de Bruxelles sa bibliothèque, ses manuscrits, une riche collection d'autographes qu'il avait mis plus de trente années à composer; les médailles qui lui avaient, à diverses époques, été décernées; les croix de ses ordres, les présents honorifiques qu'il tenait de mains royales (1); le buste de J. B. Van-Helmont, son arrière-grand-oncle; en outre, une rente annuelle de cinq cents francs, pour la fondation d'un prix de trois mille francs, à donner, tous les six ans, à l'auteur du meilleur ouvrage sur une question d'histoire nationale.

(1) M. le baron de Stassart était, depuis 1841, grand officier de la Légion d'honneur.

Il reçut du roi de Saxe, grand-duc de Varsovie, la grande-croix de St-Stanislas; du roi de Bavière, la croix du mérite civil; du roi de Suède, l'étoile polaire en brillants; des États du Tyrol, un brevet de membre héréditaire et la décoration de leur corps équestre; de l'empereur d'Autriche, la clef de chambellan; du roi de Prusse, en 1814, une bague en brillants, accompagnée d'une lettre infiniment flatteuse du prince de Hardenberg; de S. M. le roi des Belges, la croix d'officier de l'ordre Léopold, par arrêté du 7 juin 1839; du roi de Sardaigne, une superbe tabatière, enrichie de son portrait, entouré de brillants.

Digitized by Google

Il a légué une rente d'égale somme à l'Institut de France, dont il était membre correspondant, pour la fondation d'un prix analogue en faveur du meilleur éloge d'un moraliste et d'une question de morale alternativement.

Enfin c'est encore à une disposition libérale de son testament que l'on doit la publication de cette nouvelle édition de ses Œuvres complètes.

P. N. Dupont-Delporte.

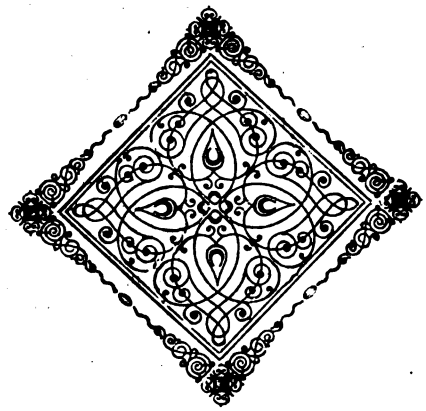

Digitized by Google

FABLES.

CASTIGAT RIDENDO MORES.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

DE LA SIXIÈME ÉDITION.

Les circonstances politiques et des devoirs impérieux ne m'ont pas permis de m'occuper, aussitôt que je l'aurais désiré, d'une nouvelle édition de mes Fables; je viens de les corriger pour la cinquième et j'ai presque envie d'ajouter pour la dernière fois... On aurait tort néanmoins de croire que je considère cette petite galerie morale comme désormais à l'abri de toute critique fondée; il y reste sans doute bien des négligences; mais les unes tiennent au genre même*, et les autres sont, pour ainsi dire, inséparables de ma manière, inhérentes à ma nature, si je puis m'exprimer ainsi; dès lors c'est bien le cas de se rappeler la maxime du maître :

> Ne forçons point notre talent,
> Nous ne ferions rien avec grâce.

Le public a bien voulu d'ailleurs accueillir mes enfants, lorsqu'ils n'avaient pas même encore achevé leur toilette; pourquoi me montrerais-je plus sévère que lui? Quand ces Fables parurent pour la première fois, à Paris, en 1818 [1], elles furent reçues avec un empressement que l'auteur était loin d'espérer : tous

* Tout le monde est d'accord sur ce point, mais on ne l'est pas autant sur ce qui constitue l'apologue. Une action y est-elle indispensable, comme le prétendent quelques Aristarques modernes?... de nombreux exemples pris dans Ésope, Phèdre, la Fontaine, Florian, et chez presque tous les fabulistes étrangers, prouvent le contraire. *L'Oiseau blessé d'une flèche, le Renard et le Buste, le Renard et les Raisins, le Paon se plaignant à Junon, le Lierre et le Thym, la Vipère et la Sangsue*, et cent autres qui se présentent à ma mémoire, n'ont point d'action; mais le sens moral s'y trouve, et l'on ne cessera jamais de les regarder comme des fables, bien qu'elles soient inférieures sans doute aux *Animaux malades de la peste*, au *Chat, la Belette et le jeune Lapin*, au *Singe et le Léopard*, etc. Quant aux personnages à mettre en scène, je m'en suis tenu presque toujours aux animaux. Je partage à cet égard l'opinion de la plupart des littérateurs, entre autres de l'abbé Morellet. Voici ce qu'il écrivait, le 2 janvier 1813, au poëte Arnault qui lui avait envoyé son recueil de fables : « Monsieur et cher confrère, j'espérais pouvoir vous remercier de vive voix de votre obligeante attention, mais je vois que votre indisposition se prolonge et je ne veux pas différer plus longtemps mes remerciments. Je ne puis pas vous dire que j'ai lu un assez grand nombre de vos fables; car la petitesse du caractère, fort joli d'ailleurs, me force à me les faire lire. J'en ai trouvé de fort jolies. Il y en a où vous abusez un peu du droit des fabulistes de faire des êtres inanimés, comme dit la Fontaine, des *créatures parlantes*. Ainsi je n'aime pas les pincettes qui s'entretiennent au coin du feu, ni la main gauche et la main droite, etc. A la vérité, je désapprouve cette liberté dans la Fontaine lui-même et vous pouvez vous défendre par son autorité. »

Ces observations paraissent avoir excité la fureur de l'irascible fabuliste. Il ne put s'empêcher, huit ans plus tard, d'écrire au bas de ce curieux autographe (que je possède) six lignes dans lesquelles se révèle une rancune invétérée contre son malin confrère de l'Académie française :

« La froide raison qui caractérisait ce bon homme se retrouve « dans cette lettre. L'imagination de Morellet, s'il en avait, ne « se prêtait à rien. Il y a bien une certaine vraisemblance à « observer dans la fable, mais prêter à des ustensiles des dis- « cours analogues à l'usage pour lequel ils sont faits, est-ce la « blesser? Dans ce cas, c'est moins à ceux qui parlent qu'à ce « qu'ils disent qu'il faut faire attention.

« Décembre 1821.

« Ar. »

Digitized by Google

les journaux, quelle que fût leur couleur politique, en rendirent un compte favorable, et cinq éditions, rapidement épuisées, en ont constaté le succès; elles ont été citées d'une manière flatteuse dans divers ouvrages de littérature, et plusieurs ont été reproduites dans la plupart des recueils publiés depuis quelques années.

Cette sixième édition contient sept apologues nouveaux et qui seront vraisemblablement les derniers*.

Bruxelles, le 1er mars 1857.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

Après avoir appris par cœur des fables pendant les années les plus heureuses de sa vie, on veut en composer à son tour. C'est de toutes les branches de la littérature celle qui présente le plus de charmes. Aussi le nombre des fabulistes est-il, pour ainsi dire, immense. Les Français seuls en ont près de deux cents; on en compte plus de cinquante en Allemagne. Les Hollandais, les Anglais, les Italiens, les Espagnols, les Polonais, les Russes même, ont leur part dans le domaine d'Ésope. Quoi qu'il en soit, l'on peut, sans se montrer injuste envers les étrangers, et sans méconnaître le mérite incontestable des Gellert, des Lichtwer, des Lessing[2], des Cats[3], des Gay, des Moore, des Dodsley[4], des Pignotti, des Bertola[5], des Yriarte[6], des Krasicki[7], des Kriloff[8], affirmer que la palme de l'apologue nous appartiendrait encore, quand nous n'aurions pas à nous prévaloir de l'inimitable Fablier[9]. Le chantre d'Estelle[10] et plus d'un auteur vivant[11] suffiraient pour nous garantir cette supériorité. Peut-être même opposerait-on avec avantage Lamotte, Aubert, Lemonnier, Nivernais et quelques autres, à plusieurs de nos rivaux déjà cités; mais convient-il au faible gladiateur, à peine entré dans la carrière, d'être ainsi le champion de ses maîtres?... Hâtons-nous d'arriver au but ordinaire de tout avant-propos; disons un mot de mon travail.

J'ai joui cette année, à la campagne, d'un loisir que des travaux importants ne m'avaient pas permis de goûter encore[12]; j'ai succombé, comme tant d'autres, à la séduction; j'ai fait des Fables, et, sans m'en douter le moins du monde, à la fin de l'hiver je m'en suis vu cent vingt-neuf, en y comprenant le prologue et l'épilogue **. Les fabulistes étrangers m'ont fourni, je crois, une cinquantaine de sujets[13]; le surplus m'appartient entièrement.

Je m'empresse d'offrir au public les épis d'un tardif moissonneur. Puisse-t-il ne pas trouver cet hommage trop indigne de lui!

On est, aujourd'hui, dispensé d'une dissertation sur la fable; nos devanciers, Lamotte, d'Ardenne[14] et Florian ont épuisé la matière. Si les préfaces sont encore de rigueur, il faut au moins qu'elles soient courtes. Le monosyllabe MOI, qui nécessairement en est l'âme, a toujours mauvaise grâce, quelque effort que l'on fasse pour le rendre supportable, et, dans cette position pénible, on court trop aisément le risque de communiquer aux autres l'ennui qu'on éprouve soi-même.

Corioule, le 25 mars 1818.

* Entraîné par une sorte d'instinct vers l'apologue, j'ai composé pour la septième édition (in-12, Paris, Paulin, 1847) un huitième livre, et la présente édition contient en outre, comme celle in-18 (Brux., 1851), dix fables nouvelles.

** La cinquième édition en contient cent quarante-quatre la sixième, cent cinquante et une; la septième, cent soixante-quatorze; la huitième et celle-ci, cent quatre-vingt-quatre.

Digitized by Google

PROLOGUE.

L'Alouette, le Merle et le Ramier.

De la vive alouette, un jour, le chant joyeux
Dans le bosquet se fit entendre [15].
« Eh quoi ! » dit le merle envieux,
« C'est l'alouette... en croirai-je mes yeux ?
« Au prix de la musique elle oserait prétendre !
« Sifflons pour déjouer ce projet odieux [16]. »
Et le voilà qui siffle au mieux.
Un accompagnement semblable
Déconcerterait Amphion [17] :
L'alouette en perdit la respiration.
« En quoi donc est-elle blâmable ? »
Dit un ramier fort serviable
Qui, perché sur l'arbre voisin,
De la chanteuse écoutait le refrain :
« Lorsque le rossignol commence,
« Par respect les oiseaux gardent tous le silence ;
« C'est le vrai phénix [18] de nos bois ;
« Mais on peut bien, en son absence,
« Plaire un moment sans égaler sa voix. »

Du ramier le public aura-t-il l'indulgence ?
De l'alouette ai-je les droits ?
Oui, dit l'amour-propre d'avance :
L'amour-propre se trompe et nous trompe souvent ;
Gare ! gare le merle au sifflet discordant !

Digitized by Google

Digitized by Google

FABLES.

LIVRE PREMIER.

FABLE PREMIÈRE.

Les deux Chardonnerets.

A M. BLONDEAU,

PROFESSEUR DE DROIT ROMAIN A L'ÉCOLE DE PARIS [20].

Qui ne s'est point trompé dans ses affections?
Comme un autre j'ai fait ce triste apprentissage.
A tort pourtant Rousseau [20], dans son humeur sauvage,
Met au rang des illusions
L'amitié, délices du sage.
Malgré plus d'une erreur, je bénis mon partage;
Je compte sur de vrais amis...
Autour de mon foyer lorsqu'ils sont réunis,
Je goûte un bonheur sans nuage [21].
D'un sentiment si pur toi qui, dès le jeune âge,
Me fis chérir le doux lien,
Blondeau, je t'adresse une fable;
Ton cœur, d'accord avec le mien,
Doit y voir un sens véritable.

Dans des nids contigus, et presque en même temps,
Deux oiseaux avaient pris naissance.
Sans se quitter, dans les bois, dans les champs,
S'écoula leur paisible enfance.
On citait mes chardonnerets
Pour des modèles de constance.
On m'en a raconté des traits
Dignes d'Oreste et de Pylade [22],
Et, n'en déplaise à l'Iliade,
Patrocle [23] si vanté ne les valut jamais.
Libres, joyeux, exempts d'alarmes,
Nos deux amis n'avaient versé des larmes
Que de tendresse; et leurs cœurs satisfaits
Voyaient le ciel combler tous leurs souhaits.
D'une félicité si parfaite et si rare
Qui donc put troubler la douceur?
L'homme, ce despote barbare,
Qui sur les animaux règne par la terreur.
Un jour... oui, je me le rappelle,
Ce fut le jour où Philomèle [24]
Chanta la saison des amours;
Nos amis l'écoutaient en exprimant de l'aile
Leur admiration mieux que par des discours.
Cependant autour d'eux se préparait un piége;
Et l'oiseleur, d'une main sacrilége,
Les saisit au moment qu'ils y songeaient le moins.
Le cruel s'applaudit du succès de ses soins...
Les deux chardonnerets auront-ils même cage?
Ce vœu qu'on réalise à l'instant les soulage.
Pleurer ensemble est moins affreux.
Un ancien nous l'a dit : *Il faut mieux souffrir deux*
Que jouir seul. J'aime fort cet adage.
Un des chardonnerets, c'était le plus petit,
Aperçoit certaine ouverture
A la prison. De l'œil il la mesure.
Pas assez grande encor! mais son bec l'élargit,
Il va l'essayer, il y passe.
L'autre fait un semblable effort,
Mais moins heureux; sa patte s'embarrasse.
Quel parti prendre? il subira son sort;
De fuir il conjure son frère.
Celui-ci rejeta cette ardente prière :
« T'abandonner, » dit-il, « non, non, plutôt la mort!
« Ah! loin de toi, quelle serait ma peine!
« Qui voudrait de la liberté,
« Quand son ami reste à la chaîne? »
Le maître vient, les place en lieu de sûreté.
Ce spectacle le laisse aussi froid qu'inflexible...
Hélas! en vain l'oiseau donne à l'homme insensible
Leçon de générosité.

Digitized by Google

FABLE II.

Le Chien et le Cheval [25].

Un malheureux coursier, qui reçut une entaille
Dans un combat, languissait sur la paille.
Nul suppôt de la faculté
Ne le voyait. Sur sa blessure
Point d'appareil! toutefois la nature,
Je ne sais trop comment, lui rendit la santé.
Le premier jour de sa convalescence,
Un de ces chiens, vrais croque-morts [26],
Qui s'en vont chercher leur pitance...
Où...? (pardon si le mot blesse la bienséance)
A la voirie, en bravant tout remords;
Un de ces chiens donc se présente
Chez le malade? « Au gré de mon attente, »
Lui dit-il d'un ton patelin,
« Vous rétablissez-vous enfin?
« Les forces se réparent-elles?
« Je tremblais pour vous, mon cousin. »
— « Nous parents! j'en reçois les premières nouvelles;
« Mais soit! cousin, » répondit le cheval,
« Je ne me porte pas très-mal,
« Et même beaucoup mieux, je gage,
« Qu'il ne vous conviendrait. Là, parlons sans courroux;
« Mon cher cousin, qu'en pensez-vous? »
Sans en attendre davantage,
Le chien quitta notre coursier.

Lecteur, ce chien vous retrace l'image
De plus d'un avide héritier.

FABLE III.

L'Hirondelle et le Moineau.

J'estime beaucoup l'hirondelle.
Elle a peu de talents, mais elle a des vertus;
Bonne, jamais coquette, à ses amours fidèle,
Elle sait aimer... rien de plus.
Il serait bon que chaque belle,
Chez nous, la choisit pour modèle.
Laisons là cependant des propos superflus.

Progné vivait très-bien avec son voisinage;
Elle apprend qu'un jeune moineau
Renonçait à son héritage,
Pour établir son nid sous le toit d'un château.
Elle arrive chez notre oiseau
Qui se disposait au voyage.
« Je vous dois des conseils, » lui dit-elle; « mon âge
« Met la prudence en un cerveau.
« Voisin, pourquoi quitter le bienfaisant ombrage
« Du chêne protecteur de l'antique ermitage,
« Séjour paisible et fortuné,
« Où naquit votre père, où vous-même êtes né? »
— « Je crois votre discours fort sage,
« Et vos soins, j'en conviens, sont pour vous très-flatteurs, »
Répond le transfuge volage,
« Mais je suis fait pour les honneurs,
« Et je veux en tâter. Voisine, sans rancune!
« Je pars; comptez sur moi; car jamais la fortune
« Ne changera mes mœurs. »
Là-dessus le moineau s'en vint à l'étourdie
Se percher au sommet du somptueux donjon,
Et, donnant dans un piége, il y perdit la vie.

Ambitieux, ce trait vous offre une leçon.
Pour jouir du bonheur nous faut-il un royaume?
La médiocrité remplit mieux nos souhaits.
Lorsqu'on est heureux sous le chaume,
Pourquoi désirer un palais?

FABLE IV.

Le Singe et la Montre.

1806-1818.

Damis faisait des vers : les disciples d'Horace,
De leur nature sont distraits.
Damis, tout occupé de ses nombreux succès,
Laisse, un beau jour, sa montre en place
Sur son Virgile ou son Lucain [27].
Qu'arriva-t-il? dom Bertrand, son voisin,
Qui l'épiait, sortit de son gîte ordinaire;
Bientôt le maître sapajou
Furtivement s'approche du bijou,
Met la patte dessus. C'était là sa manière;
Il la tenait d'un commissaire
Qu'il avait vu je ne sais où.
La montre a son cordon, il y passe le cou;
Et le voilà qui se pavane
Comme, à la cour, maint grand seigneur
Sous un collier de commandeur
De l'Aigle-Rouge ou de Sainte-Anne [28].
Notre singe, en vrai connaisseur,
Laisse tomber ses yeux sur la montre, examine
Comment on doit gouverner la machine.
« Pas mal, » dit-il, « sur mon honneur!
« Néanmoins cette montre avance.
« Or, c'est le mieux qu'il faut toujours chercher;
« N'est-ce pas le cas d'y toucher? »
Il y touche avec assurance,
Mais un peu fort. Que faire?... Sous ses doigts
Pour lors marche en avant l'aiguille trop docile.
Très-bien! restera-t-il tranquille?
Il doit être content, je crois.
Du tout... Au contraire, il enrage.
Le mouvement lui semble irréguller;
Et tant fit l'habile ouvrier,
Qu'après s'être bien mis en nage,
Qu'après s'être donné mille soins superflus,
La pauvre montre n'alla plus.

Digitized by Google

On pourrait mettre en parallèle
Mon singe... et qui ? nos maîtres purgandins ?
Non vraiment, s'il vous plaît, je crains
Les résultats de la querelle.
Point de plaisanterie avec les médecins,
Car ces messieurs sont gens à nous la rendre belle.
La politique aussi compte ses charlatans ;
Ma fable autorise à les mordre :
Ces hommes à projets et toujours mécontents,
A force d'innover produisent le désordre [29].
Sachons les éloigner à temps.

FABLE V.

Le Remords inutile.

Denis [30], dans Syracuse, en despote agissait ;
Sous un sceptre de fer le peuple gémissait.
Un jour, dit-on, effrayé de ses crimes,
Le tyran parut s'attendrir.
A ce bon mouvement la foule d'applaudir !
Un sage s'écria : « Déplorables victimes,
« Ne croyez point voir finir vos malheurs ;
« Le crocodile [31] aussi verse des pleurs. »

Si dans un cœur parjure
La vertu peut encor faire entendre sa voix,
Le vice est là qui veille, et bientôt la nature
A perdu tous ses droits.

FABLE VI.

Le Renard.

Combien la critique a de charmes !
Elle règne au Parnasse, à la ville, à la cour,
Mais on voit les heureux du jour
Se rire de ses faibles armes.
Riche, contre un bon mot on peut se rassurer.
Certain renard, sans éprouver d'alarmes,
A subir cette épreuve allait se préparer.
Ce Renard avait fait son cours de rhétorique :
On le citait déjà parmi les orateurs.
Avec succès, d'abord, à prêcher il s'applique.
Du tableau des prédicateurs
On l'effaça pourtant, et d'après sa supplique.
Ce métier-là contrariait ses mœurs :
L'exemple et la leçon s'exigeaient des docteurs ;
Celui-ci n'aimait pas la morale en pratique.
Du reste il avait tout pour marcher aux honneurs ;
Il connaissait la politique,
Et parlait mieux que nos législateurs.
Sire lion l'appelle en son royaume.
Notre moderne Chrysostome [32]
Plut beaucoup à sa majesté.
Que faut-il donc pour plaire aux princes ?
Préparer la louange avec habileté,
Et ne parler jamais du malheur des provinces.
Renard, même en flattant, gardait sa dignité ;
Rien n'était comparable à sa dextérité ;
On le nomma ministre des affaires
Étrangères.
Le Talleyrand [33] des animaux,
Je dois en convenir, était un peu rapace ;
Tous les poulaillers des châteaux
Étaient son bien ; il avait de l'audace !
Rien n'échappait aux tours de passe-passe
De monseigneur.
Dans le pays du sire quadrupède,
Pour se consoler du malheur,
Pour se venger de l'oppresseur,
La malice invoquée à tous prêtait son aide ;
Un bon mot, un propos railleur,
Une chanson vive et piquante
(Le fait m'est affirmé par plus d'un voyageur)
Du faible était l'arme constante.
Pareille chose a lieu chez nous,
Ou, si vous l'aimez mieux, en France [34].
On chansonna son excellence,
Qui, loin de se mettre en courroux,
S'amusa fort de la plaisanterie,
Et gaîment soutint la partie ;
Je conçois qu'il est assez doux
De voir les vains efforts d'une ligue ennemie.
Il n'en plumait pas moins la poule et le dindon,
Sous le bon plaisir du lion.

FABLE VII.

La Chouette et le Soleil.

La chouette a de mauvais yeux [35] ;
Du soleil l'éclat radieux
La force à clignoter. Du fond de sa tourelle,
Contre toute lumière aussi déclame-t-elle,
A charmer les hibous. Bref, le flambeau des cieux,
Ce sublime bienfait d'un Dieu qu'il nous révèle,
S'il faut en croire la donzelle,
Loin de les éclairer, aveugle les oiseaux.
Le soleil méprisa ses absurdes propos.
Avait-il rien de mieux à faire ?
Il poursuivit le cours de ses heureux travaux.
De tout temps ce qui brille offusqua le vulgaire,
Il faut bien se soumettre à cette loi sévère.
Parmi nous le génie est en butte aux dédains
D'une tourbe active et nombreuse,
Je veux parler des sots. Leur rage industrieuse
Le poursuit en tous lieux ; mais leurs coups incertains
Ne portent point atteinte à ses brillants destins.
Que pourrait contre Arnault [36] la sottise envieuse ?
Les géants craignent-ils les nains ?

Digitized by Google

FABLE VIII.

Le Cheval belliqueux [37].

1808.

« Pourquoi ces pleurs et ces tristes adieux ?
« Sommes-nous donc tous nés pour travailler la terre ?
Disait à ses parents, gens fort laborieux,
Un cheval limousin qui partait pour la guerre :
« Je n'ai point de biens, point d'aïeux...
« Je vais me faire un nom sur les pas de Bellone [38] ;
« La mort, on le sait trop, ne fait grâce à personne ;
« Hélas! partout, jeunes ou vieux,
« Sa redoutable faux à son gré nous moissonne.
« Un vulgaire trépas vous menace en ces lieux :
« Moi, si je meurs, au temple de Mémoire
« On me verra, pour mes exploits fameux,
« Près du coursier Bayard [39] placé par la Victoire.
« Chacun alors d'admirer ma valeur !
« Chacun de s'écrier, en lisant mon histoire :
« Tel, dans les champs, qui finit sans honneur,
« S'il mourait comme lui, serait comblé de gloire ! »
C'est bien là parler en héros,
Du moins c'est ainsi que je pense ;
Mais suffit-il toujours de courir une chance,
De consacrer sa vie aux plus nobles travaux ?
Il faut (c'est le grand point) se mettre en évidence
Et savoir mourir à propos.
Mon cheval, par exemple, à son ardeur guerrière
Donnant un libre essor, fit ses preuves si bien
Qu'un boulet l'arrêta tout court dans sa carrière,
Et le Moniteur n'en dit rien.

FABLE IX.

Le Brochet et les autres Poissons.

Deux sœurs, l'hypocrisie et la méchanceté,
Se glissent en tous lieux ; on trouve chez Neptune [40],
Aussi bien que chez nous, ce couple redouté ;
Beffroy-Regny [41] prétend l'avoir vu dans la lune.
Oppresseurs des humains, tyrans des animaux,
Ces vices sont, hélas ! nos plus cruels fléaux.
A tout ce qui respire ils déclarent la guerre ;
Les tristes habitants des eaux
Succombent sous leurs coups, au milieu des roseaux,
Comme les enfants de la terre.
Vous le savez, les brochets sont gourmands ;
Leur estomac vorace est l'effroi des étangs.
Un brochet néanmoins faisait très-maigre chère ;
Sa présence mettait en fuite les poissons.
Paraissait-il, carpes et carpillons
De se blottir dans leur tanière
Qu'imagine pour lors notre rusé brochet ?
Il prend l'air modeste et discret,
Se donne un maintien débonnaire,
A servir ses voisins se montre toujours prêt,
Témoigne à tous de l'intérêt,
Déclame contre l'homme avide,
Dit qu'il a conçu le projet
D'abattre ce tyran perfide ;
Aux malheureux poissons il veut servir de guide,
Et leur confier son secret.
A faire un pas l'on se décide,
Et ce bénin discours cessant d'être suspect,
Avec confiance et respect
S'approche la troupe timide.
C'était agir imprudemment :
Pour répondre à ce mouvement
Le bon apôtre ouvrit une énorme mâchoire ;
Il engloutit son auditoire.

Peuples, méfiez-vous de tribuns factieux [42]
Qui voudraient briser vos entraves :
Bientôt de ces ambitieux,
Si les rois succombaient, vous seriez les esclaves.

FABLE X.

La jeune Fille, sa Mère et le Feu follet.

1819.

Pendant l'ardente canicule,
Le soir on aime à respirer le frais.
Longtemps attendu, l'air circule ;
La promenade a pour lors mille attraits.
Alix veut en jouir avec sa fille Ursule ;
Les voilà donc qui parcourent les champs.
Ursule joint à ses quinze printemps
La vivacité de cet âge...
Du sein d'un affreux marécage
Tout à coup sort un de ces feux,
Fruits mensongers de l'onde impure,
Qui sillonnent la nuit obscure,
Et que jadis nos bons aïeux
Prenaient pour des lutins. « Ah ! » dit la jeune fille,
« Maman, cette clarté qui brille
« Nous indique sans doute un séjour enchanteur. »
Elle part comme un trait... le fanal imposteur
L'entraîne au fond d'un précipice.
Sa pauvre mère en mourut de douleur.

Belles, fuyez l'éclat d'un monde séducteur ;
Il conduit au bourbier du vice.

FABLE XI.

Le Philosophe et l'Alchimiste.

N'ayant, grâces au ciel, rien à faire de mieux,
Comme au temps de nos bons aïeux,

Digitized by Google

Je vais, mes chers amis, vous conter une fable.
Une fable! que dis-je? un fait très-véritable;
Lichtwer m'en est garant! un Germain ne ment pas.

Dans un manoir champêtre, aimable solitude,
Pour se consacrer à l'étude
(Méprisant les honneurs et tout ce vain fracas
Que poursuit l'insensé vulgaire),
Un philosophe avait porté ses pas :
Il bénissait son destin sur la terre.
Chez l'ami de Pallas arrive, certain jour,
Un inconnu : « Je suis, dit-il, un sage;
« A te visiter, sans détour,
« Je te dirai ce qui m'engage.
« On prise tes talents, tes mœurs, ta probité;
« Mais quelque chose manque à ta félicité;
« Tu n'as point d'or : il faut apprendre
« Comme on en fait. Tu vois devant tes yeux
« (Combien cela va te surprendre!),
« Tu vois le protégé, le confident des dieux.
« Mon œil embrasse la nature;
« Il n'est point de matière impure
« Qui ne soit or quand je le veux,
« Et rien n'est impossible au savant Trismégiste [43]. »
— « Porte ailleurs ton secret, ô sublime alchimiste, »
Répond le philosophe; « à quoi bon un trésor,
« Lorsqu'à tous mes besoins, d'une main libérale,
« La nature pourvoit?... Savoir se passer d'or,
« C'est la pierre philosophale. »

FABLE XII.

Le Corbeau, l'Oison et le Canard.

Après avoir critiqué la fauvette,
Maître corbeau se mit à vanter les coucous,
Les chouettes et les hiboux.
« Bien que chacun le dise et le répète,
« Vous le voyez, corbeau n'est point jaloux,
« Point envieux : louer lui semble doux. »
Ainsi parlait, sur le bord de sa bourbe,
Un lourd et ridicule oison.
Certain canard, son compagnon,
Lui répondit : « Ton corbeau n'est qu'un fourbe;
« Pourquoi fait-il valoir, sans rime ni raison,
« Nombre d'gnorants? C'est qu'il pense
« N'en devoir pas beaucoup craindre la concurrence,
« Mais en revanche il verse le poison
« De la haine et de la satire
« Sur tous les oiseaux qu'on admire,
« Et du rossignol même il siffle la chanson. »

Les corbeaux sont communs aux sentiers d'Hélicon.
S'ils ont voulu proscrire et Racine et Voltaire,
N'ont-ils pas applaudi Pradon,
Et prôné la muse vulgaire
Du frêle abbé de Voisenon [44]?

FABLE XIII.

La Taupe.

Une taupe dans un jardin
Faisait un ravage effroyable.
Le maître dit : « Quoi donc! j'y perdrais mon latin!
« Plus de légumes sur ma table!
« Rien au marché! vraiment je veux détruire enfin
« Des taupes la race exécrable.
« Vite une bêche! « Il va se mettre au guet,
Le bras tendu, l'œil fixe : il aperçoit la terre
Qui remue, et voici la taupe qui paraît.
Sa main à la saisir est alerte et légère.
« Voudrais-tu m'étouffer? pourquoi cette colère? »
S'écria notre taupe; « homme, sois généreux;
« Sais-je ce que je fais! De son char radieux
« Phébus verse en vain la lumière;
« Je n'y vois goutte; hélas! je suis sans yeux [45]. »
— « En a-t-on besoin pour mal faire? »
Reprit le jardinier, « lorsque l'on n'y voit pas,
« On reste dans son trou; je tiens aux résultats;
« Qu'importent les motifs? Allons, tu périras. »
Il l'envoie aussitôt dans le royaume sombre.

Aux conseils de nos potentats,
Taupes d'une autre espèce ont fait des maux sans nombre:
Ce sont les fléaux des États;
Et, sans désirer leur trépas,
Je voudrais qu'on les mit à l'ombre.

FABLE XIV.

Le vieux Courtisan et son Fils.

1806.

Le bons sens règne aussi chez les Orientaux :
Toujours instructifs et moraux
Leurs écrits sont pleins de noblesse.
On y trouve, il est vrai, tant soit peu de pathos;
Mais que de leçons de sagesse!
Témoin ce conte, ouvrage d'un dervis...
Je l'ai traduit pour vous; écoutez, mes amis :

« Suis-je adroit? suis-je heureux, mon père? »
Disait le jeune Usbeck au vieux pacha Nirkan.
« Je plais à la sœur du sultan,
« Et le sultan, demain, fait de moi son beau-frère...
« Déjà, jugez de ma faveur,
« Je suis désigné pour la chasse;
« Félicitez-moi donc; est-il pareil bonheur?
« Et quel croyant jamais fut en si belle passe? »
Le pacha répondit : « Je conçois ton erreur.
« Jeunesse trop souvent juge sur la surface.
« En croiras-tu mes cheveux blancs?
« On connaît bien le monde à soixante-dix ans...
« Ta fortune est loin d'être sûre :

Digitized by Google

« Les souverains, les femmes et le temps
« (Rien ne peut changer leur nature)
« Comme les flots sont inconstants.
« Je tremble pour ta destinée;
« Mon fils, modère tes transports. »
Nirkan avait raison; car toute la journée
Il pleut, et point de chasse! Usbeck fait mille efforts,
Mais en vain, pour hâter son brillant hyménée :
Le monarque avait de l'humeur;
Du jeune homme il blâma l'impétueuse ardeur.
Usbeck contrarié peut-il paraître aimable?
On le trouve chagrin, bizarre, insupportable;
La princesse bientôt l'exile de son cœur...
Et notre ambitieux, que son destin accable,
Va cacher loin des cours sa honte et sa douleur.

La fortune est capricieuse;
Qui veut la suivre affronte une mer orageuse;
Il ne faut pas sur elle établir son bonheur [46].

FABLE XV.

Le Hibou parmi les Oiseaux.

Petit-fils ou neveu du hibou d'Héraclite [47],
Un hibou, dévoré d'ennui,
Imagine, en plein jour, de faire une visite
Aux oiseaux qu'étonna l'aspect de notre ermite.
Linottes aussitôt de se moquer de lui!
On le sait, elles sont rieuses,
Et même tant soit peu railleuses.
Semblable à ce savant que l'on prend pour un sot,
Maître hibou se fâche. En voyant sa colère,
De plus en plus on rit... l'on siffle chaque mot :
Le débutant se désespère.
« Oh! oh! » dit-il, « ce monde est fou;
« Mais bien plus fou qui veut lui plaire.
« Je retourne au fond de mon trou;
« La solitude est l'asile du sage. »
J'applaudis fort à cet adage.
Seulement le pauvre hibou,
Satisfait de son ermitage,
Ne devait point, morose personnage,
Contre ses frères les oiseaux
Dont il a brigué les suffrages,
Contre le siècle et ses usages
Se déchaîner à tous propos.

Pour vivre dans les bois Timon [48] quitte le monde.
Grand bien lui fasse, en vérité!
Mais l'homme est fait pour la société,
Et c'est l'orgueil seul qui la fronde.

FABLE XVI.

Le Pigeon et le Ramier.

Un pigeon voit mourir sa colombe fidèle;
Il roucoule, il gémit. Le ramier, son voisin,
Lui dit : « Pourquoi cette plainte cruelle?
« Vos cris sont impuissants pour vaincre le destin.
« J'ai perdu, comme vous, ma compagne chérie;
« La froide indifférence est le plus grand des maux :
« J'eus tort de fuir tous les oiseaux.
« L'amitié, charme de la vie,
« Peut seule du malheur alléger le fardeau;
« Que sa chaîne aujourd'hui nous lie,
« Et réunissons-nous sous un même berceau. »
Dès lors, toujours ensemble, ils trouvèrent des charmes
A parler de leur peine; ils en souffrirent moins.

D'un ami qui sèche nos larmes
Ne repoussons jamais les soins.

FABLE XVII.

L'Hirondelle et la Pie.

L'orage avait détruit le nid d'une hirondelle;
Elle fatiguait l'air de ses gémissements,
Et maudissait les éléments.
Pour tout dire en deux mots, dans sa peine cruelle,
A son secours elle appelle la mort.
Qui le croirait? Ce triste sort
Intéressa Margot la pie,
Margot, au méchant naturel :
« Quoi! » dit-elle, « ma chère amie,
« Vous devez donc quitter votre toit paternel?
« Venez chez moi, je vous en prie;
« Mes foyers sont fort spacieux;
« Venez, nous causerons; vous y serez au mieux. »
— « Voisine, je vous remercie, »
Répondit sans délibérer
Notre exilée un peu surprise;
« Nous ne pourrions (excusez ma franchise)
« Longtemps ensemble demeurer. »
Ce refus est une sottise,
Dira-t-on; mais, pour moi, je le trouve à ma guise,
Et je ne puis trop l'admirer.
Recevoir des bienfaits de l'être qu'on méprise [49],
N'est-ce pas se déshonorer?

FABLE XVIII.

Le Coq, le Dindon et la Volaille.

1820.

Fier de son vêtement soyeux et bigarré,
Fier de sa crête d'écarlate,

Digitized by Google

Sultan Kirikiki se flatte
Dans son sérail d'être admiré.
Messieurs, le voyez-vous? tête haute, il s'avance,
Suivi d'un cortége nombreux :
A l'air le plus majestueux
Il joint la grâce et l'élégance.
« Penses-tu régner en ces lieux? »
Lui dit un gros dindon non moins sot qu'envieux;
« Ce serait, mon ami, pousser loin l'impudence,
« Pour prétendre à la royauté,
« Il faut certaine dignité
« Qui ne sied guère qu'à ma taille. »
Là-dessus le voilà qui s'enfle et se travaille;
Il arrondit sa queue, étale son jabot...
« Haro! » tout d'une voix s'écria la volaille;
« La majesté du coq nous plaît; car c'est son lot;
« Mais à bon droit, dindon, de la tienne on se raille :
« Le sot qui veut briller n'en devient que plus sot. »

FABLE XIX.

La Mort du Lion.

Un lion, fondateur d'un très-puissant empire,
Dans l'art de gouverner n'avait pas son égal.
Sous ses lois le peuple respire;
Il n'est si chétif animal
Qui n'ait l'existence assurée;
On croyait vivre au temps d'Astrée [50].
Combien ce règne était heureux!
Le peuple au ciel adressait mille vœux
Pour en prolonger la durée.
Le modèle des potentats
Voyait sa gloire en cent lieux célébrée...
Les grands seigneurs pourtant ne l'aimaient pas;
Il ne leur permettait aucune fantaisie...
Ils murmuraient de toutes parts.
Ours, tigres, loups, panthères, léopards,
Ne pouvaient à leur gré disposer de la vie
D'un malheureux chevreuil. A cette tyrannie
On résolut de mettre fin.
Nos conjurés s'assemblent en silence.
Vertot [51] nous dit que le sénat romain,
Sans bruit, par un coup clandestin,
De Romulus abrégea l'existence.
Maître renard suggère un semblable moyen :
En un clin d'œil lion disparut bel et bien,
Mais on fit son apothéose,
Afin d'éviter toute glose.

Roi qui chérit le peuple est en butte aux méchants;
Contre ses jours même on conspire.
C'est par le fer des courtisans [52]
Que le bon Henri Quatre expire.
Souvent le meurtrier, par un coupable effort,
Afin de mieux tromper, habile politique,
En cachant le poignard, fait le panégyrique
Du prince vertueux dont il causa la mort.
Je dévoile aux Trajans [53] cette horrible tactique,
Pour les soustraire à pareil sort.

FABLE XX.

Le Porc-Epic.

1825.

Loin du fracas des cours, qu'il me paraît heureux
L'observateur, l'ami de la nature!...
Du rossignol le chant voluptueux,
Du ramier le tendre murmure,
Tout l'intéresse, et l'insecte, à ses yeux,
N'a rien de repoussant... c'est une créature
Du souverain maître des cieux.
N'existant plus que pour l'étude,
Il décrit chaque objet avec exactitude,
L'aigle altier, roi des airs, le frêle papillon...
C'est ainsi qu'en usait Buffon [54].
Des lois de l'univers le sublime interprète
Voulut du porc-épic faire, un jour, la conquête;
Mais l'animal rétif, par ses dards menaçants,
Déconcerta les assaillants.
On ne sait par quel bout le prendre...
Buffon réfléchit quelque temps.
Son jardinier Lucas, bon vieillard plein de sens,
Alla chercher, sans plus attendre,
Les trésors du jardin, des pommes et des choux.
Du porc-épic bientôt se calma le courroux;
Bientôt dom Grognard fit bombance.
Adieu ses moyens de défense!
Sous l'estomac en lui passant la main,
Maître Lucas s'empare du vilain.

Le côté faible, c'est le ventre...
Je vois rire, à ce trait, maint député du centre [55].
J'avais un autre but; je cherchais à prouver
Comment l'obstacle est nul pour qui sait l'esquiver.

FABLE XXI.

Les Hirondelles et le Moineau.

1849.

Pour la solidité, le nid de l'hirondelle
A nos maçons servirait de modèle.
Sous ma fenêtre, hier matin,
J'en vois un qu'on bâtit; et de l'œil j'encourage
Les bons époux à poursuivre l'ouvrage.
Bref, on travaille, on va grand train :
De laine, de mousse, de crin
Se forme un douillet assemblage,
Un lit charmant. Bientôt l'heureux ménage
Allait jouir du fruit de ses travaux,
Quand un mauvais sujet (car parmi les oiseaux
Il s'en rencontre aussi) vient, vers le nid s'avance,
S'en empare avec assurance,

Digitized by Google

Sans respect pour le bien d'autrui.
Les communistes d'aujourd'hui,
Si vous les laissiez faire, en useraient de même.
L'usurpateur était un moineau franc;
Il s'étale en vrai Polyphème [56];
Il se donne l'air imposant
Et présente un bec menaçant
Lorsque arrivent nos hirondelles.
A cet aspect que firent-elles?
On les vit s'élever, circuler dans les airs,
Puis, par des cris connus de leur espèce,
Cris de vengeance et de détresse,
Dénoncer l'animal pervers.
Le bec rempli de terre glaise,
De toutes parts accourent les amis...
Très-hermétiquement l'on enferme au logis
Le moineau fort mal à son aise [57].
Dans une tour semblable à celle d'Ugolin [58],
Il subit le même destin.

Soyons toujours d'accord pour punir le coupable.
C'est la moralité que vous offre ma fable.

FABLE XXII.

L'Écureuil et le Chien de chasse.

Un gentil écureuil, aimable et fait à peindre,
Était le favori de toute la maison.
On lui donnait biscuits, sucre, noix à foison.
Joyeux il prenait l'air dans son joli cylindre,
Allait,
Venait,
Sautait,
Sans cesse tournoyait.
« Nul plus que moi, » dit-il, « ici-bas ne travaille,
« Tandis que ce Médor, couché sur de la paille,
« Ne fait que manger et dormir.
« J'en mourrais de honte à sa place. »
Médor était un chien de race,
Mais qui commençait à vieillir;
Du matin jusqu'au soir, sans regret ni désir,
Il philosophait en silence.
La vieillesse n'est plus la saison des travaux;
Son maître, rempli d'indulgence,
Le laissait jouir du repos.
De ses hauts faits passés c'était la récompense.
Bien que déjà fort sourd, il entend les propos
Que tient notre écureuil sévère.
Il lui répond : « Je t'admire, compère;
« Tu te crois occupé, lorsque tu perds le temps
« A sautiller, ainsi que bien des gens.
« Ne t'en déplaise, il vaut mieux ne rien faire
« Que faire sans cesse des riens. »

Orgueilleux courtisans des Muses immortelles,
Qui vous croyez d'Hélicon [59] les soutiens,
Graves auteurs de bagatelles,
Retenez bien ce mot du plus sage des chiens.

LIVRE DEUXIÈME.

FABLE PREMIÈRE.

Le Rossignol et le Pinson.

A. M. VIOLET D'ÉPAGNY [60].

D'Apollon et des doctes sœurs,
Du tendre Amour et de sa mère,
Sans les chercher, tu reçus les faveurs;
C'est pour toi que naissent les fleurs,
Au Parnasse comme à Cythère.
Sur ton modèle un rossignol charmant,
Cher d'Épagny, s'était formé, je pense...
Nul oiseau ne chantait avec plus d'agrément;
Bref, du bocage il faisait l'ornement;
Sur ses chants néanmoins il gardait le silence,
Ou bien, s'il en parlait, c'était par complaisance.
Mon rossignol encor, sans être un damoiseau,
Dans tous les traits avait de la noblesse;
On lui trouvait enfin certain air de finesse
Avec lequel on plaît, bien qu'on ne soit pas beau.
Aussi la gentille alouette,
Et même, dit-on, la fauvette,
S'il eût voulu... Mais trêve à tout malin propos!
En pareil cas un fat se permet les bons mots...
Le mérite, je crois, n'a pas ce caractère,
Et, sur ses amours, mon héros
Mieux que Bayard [61] savait se taire.
Non loin de là, maître pinson,

Digitized by Google

Qui tranchait du seigneur, remplissait le canton
De ses talents, de ses prouesses,
Ne jurait que par ses maîtresses.
Il eut d'abord quelque succès
(Que de gens jugent sur parole!),
Mais il perdit bientôt une gloire frivole;
On le railla sur ses hauts faits.
Le rossignol modeste obtint seul le suffrage
Du peuple ailé, sévère aréopage,
Qui croyait lui devoir un dédommagement
Pour avoir écouté le pinson un moment.

La modestie
Est au génie
Ce qu'est la grâce à la beauté;
Elle triomphe de l'envie,
Et l'on obtient, par elle, un succès mérité.

FABLE II.

L'Oie, ses Oisons et le Cygne.

1820.

Certaine oie au bec d'or, au plumage d'argent,
Ivre du bonheur d'être mère,
Trouvait dans ses oisons un air intelligent...
Grâce, beauté, démarche fière!
Ils avaient tout pour eux; bref, ils étaient parfaits.
Le cygne lui dit : « Ma commère,
« Leur long cou, leur blancheur, ont certes de quoi plaire,
« Et presque autant que vous j'admire leurs attraits;
« Mais savent-ils charmer l'oreille? »
— « Comment! » répondit l'oie, « ils chantent à merveille.
« Jugez plutôt... » Soudain nos oisons de crier!
Viennent à contre-sens et bémol et bécarre;
C'est un bruit, c'est un tintamarre...
Chacun déserte le quartier.

Plus d'une mère de famille,
En province et même à Paris,
Croyant faire briller sa fille,
L'expose à nos malins souris.

FABLE III.

Le Bœuf et l'Ane

1808.

A côté d'un chétif grison
Vivait, dans un gras pâturage,
Un bœuf, que parmi nous imiterait maint sage;
Il s'en donnait de la bonne façon,
Prenait le trèfle et laissait le chardon.
C'était un friand personnage;
Quand même il aurait pris leçon
De Berchoux [62] ou de la Reynière [63],
Il n'aurait pas, je crois, fait plus exquise chère.
Pour le voisin Aliboron,
Oh! c'est vraiment une autre affaire :
Tout ce qu'il rencontrait,
Aussitôt il le dévorait.
« Fut-il jamais semblable insouciance? »
Lui dit le gastronome; » à distinguer les mets
« Que n'apprends-tu? Je veux te donner les secrets
« De mon utile expérience. »
— « Je te sais gré de cette complaisance, »
Répond le baudet entêté,
En se mettant à braire avec impertinence;
Puis il ajoute : « A ma santé
« Tout convient, mon cher bœuf, soit dit sans vanité;
« Pour mon palais chaque herbe est également bonne. »

N'est-ce pas ainsi que raisonne
Plus d'un lecteur qui s'arrange de tout?
J'en connais, moi, qui liraient jusqu'au bout
Tout le fatras de la Sorbonne [64].
Leur plaire serait-il flatteur?
Ségur [65] est à leurs yeux comme un compilateur :
Ils ne distinguent rien... Mais n'offensons personne.

FABLE IV.

La Bienfaisance du Milan.

Un milan, déjà vieux, faisait le petit saint :
Il avait l'air paterne et le ton débonnaire;
Sans cesse il déclamait, de rigorisme atteint,
Contre les mœurs du siècle, en faisant bonne chère.
Du reste, chaque oiseau lui paraissait un frère...
Voit-il un malheureux, il l'aborde, il le plaint,
Pleure avec lui, se désespère;
Et c'est pour finir sa misère,
Par pure humanité, qu'il lui donne la mort.
Le vénérable personnage,
Un jour qu'il était en voyage,
Sous sa griffe met, sans effort,
Un gros chapon du Mans, l'honneur de sa province.
C'était un vrai morceau de prélat ou de prince.
Notre béat rend grâce au sort,
Ou plutôt à la Providence :
Et, plumant la victime, il l'avale en silence,
Puis ramasse les abatis
Qu'il partage entre ses amis :
Alors il ne fut bruit que de sa bienfaisance.

De ce qu'ils ont volé se montrant généreux;
Bien des gens, comme lui, passent pour vertueux.
J'en vois, fripons cafards, qui font les bons apôtres,
Et qui disent au mieux leurs longues patenôtres.
Toujours l'hypocrisie eut des suppôts nombreux :
Ne pouvant se tromper, on veut tromper les autres.

Digitized by Google

FABLE V.

L'Amandier et le Poirier.

Croyant voir la fin de l'hiver,
Non loin des bords de la Durance,
L'amandier balançait dans l'air
Mille fleurs avec complaisance.
L'arbre précoce insultait au poirier
Qui, pour lors, bourgeonnait à peine.
Le vent survint et ravagea la plaine;
Il eut en un clin d'œil dépouillé l'amandier.
Son voisin triomphait : favori de Pomone,
Il fut couvert de fruits exquis.
On le distingue, on le cite, on le prône;
C'est aujourd'hui l'honneur des vergers du pays.

Pour faire entendre votre lyre,
Élèves du Parnasse, attendez que le temps,
Que l'étude ait mûri votre goût, vos talents.
Tel jeune écrivain qu'on admire,
Bientôt se voit en butte aux revers accablants :
Nouveau Dorat-Cubière [66], on le siffle à trente ans.

FABLE VI.

Le Coursier.

Un coursier, descendant du fameux Bucéphale [67],
Et cousin du cheval Bayard,
Avait, d'une ardeur sans égale,
Servi Bellone. Un malheureux hasard
Le fit choir, à la paix, chez un vieux campagnard
Qu'effraya l'allure guerrière
Du quadrupède héros :
Le voilà donc réduit aux rustiques travaux.
Voulait-on envoyer les produits de la terre
A la ville voisine, on en chargeait son dos;
Mais le maître avait-il quelque voyage à faire,
Le coursier vainement agitait sa crinière;
On lui préférait un criquet,
Dont la marche triste et pesante
Rappelait assez Rossinante [68];
Bref, une espèce de mulet.
Indigné d'une préférence
Injuste et qui passait croyance,
Un dragon réformé disait : « Destin fatal!
« Ainsi que l'homme, hélas! faut-il que le cheval
« Reste privé de récompense? »
Un beau jour cependant le roi passe en ces lieux :
Le coursier se redresse, et sa noble encolure
Du monarque frappe les yeux.
« Ah! » dit-il, « par quelle aventure
« Cette merveille ici! j'en ferai ma monture. »
Devenu favori du roi,
Notre ami s'écriait : « Je le savais bien, moi,
« Que tôt ou tard les dieux, signalant leur justice,
« Savent tendre au mérite une main protectrice. »
Tôt ou tard!... j'y souscris, adoptons cette loi.
Pourtant survient la mort, qui nous arrête en route,
Et le temps nous fait banqueroute.
Le dragon ne pouvait y songer sans effroi.

FABLE VII.

Les Mulets et leurs Conducteurs.

Six beaux mulets maquignonnés,
La queue au vent, et bien peignés,
Étaient en route pour la foire.
Tous six ensemble, à ce que dit l'histoire,
Par une corde se tenaient.
Les deux rustres qui les suivaient,
Gens sans précaution, disciples de Grégoire [69],
D'un peu trop loin les surveillaient.
Qu'arrive-t-il? Au bord d'un précipice,
A l'un des mulets le pied glisse;
Il tombe, et voilà qu'à l'instant
Tombe avec lui la cavalcade...
Ce n'est, du haut en bas, qu'une dégringolade.
Mais dieu! quel vacarme on entend!
Quels cris! Des conducteurs c'est la jérémiade.
Je conçois leur chagrin; mais, du ciel mécontents,
Ils l'accablent à tort de leur plainte importune :
S'étaient-ils montrés forts prudents,
Et devaient-ils aux accidents,
Sans réserve, exposer, d'un seul coup, leur fortune?

FABLE VIII.

L'Ane et son Maître.

Je viens de vous dire comment
Des mulets sont tombés au fond d'un précipice.
L'âne, leur oncle, animal sans malice,
Mais non pas sans entêtement,
Monté par un meunier, les suivait lentement.
Toujours fidèle à la routine,
Il voulait joindre ses neveux;
Il se cabre et se détermine
A faire le saut périlleux.
Il pense du voyage atteindre ainsi le terme,
Et jouir du repos; il ne se doute pas
Que c'est le chemin du trépas.
Son maître tint la bride ferme;
Non sans peine il sut l'empêcher
De broncher
Et de trébucher.
Aliboron pourtant murmure;
Il se plaint même, en son patois,
Que c'est attenter à ses droits
Et lui faire une affreuse injure.

Digitized by Google

L'âne et l'homme, au moins je le crois,
Sont, à beaucoup d'égards, de la même nature.
Nous avons vu plus d'une fois
Le torrent de l'exemple entraîner le vulgaire...
Pour se sauver l'homme a le frein des lois;
Mais il ignore, aveugle et téméraire,
Qu'à son bonheur ce frein toujours est nécessaire.

FABLE IX.

Le Savant et le Singe.

Dans je ne sais quelle université
De la Saxe ou de la Thuringe,
Un docteur, fort accrédité,
Des humains s'était dégoûté.
Mais comment vivre seul?... Il achète un gros singe
Dont il fait sa société.
Ce choix, certes, n'a rien d'étrange :
Un singe n'est pas entêté;
L'on ne craint, avec lui, ni contrariété,
Ni débat; de tout il s'arrange :
Et celui-ci toujours, d'un œil approbateur,
Applaudissait aux bons mots du docteur.
Il en devint l'heureux élève :
L'imitant du soir au matin,
Du matin jusqu'au soir, il n'avait paix ni trêve
Qu'il n'eût pris ce regard hautain,
Cet air satisfait de soi-même,
Et cet amer sourire où règne le dédain...
(Ces traits-là d'un docteur sont l'ordinaire emblème.)
Tout de notre magot secondait le dessein;
Il réussit au mieux dans sa noble entreprise.
Au dire de chacun,
Le maître et Bertrand, c'est tout un.
Cela fournit matière à plus d'une méprise,
Qui fit rire tout le pays.
Une fois sa leçon donnée,
Le bon docteur employait la journée
A feuilleter livres et manuscrits;
Il en avait d'un très-grand prix.
Un beau matin le savant de Guinée [70],
Resté seul, conçut le projet
De les passer tous en revue;
Et le voilà qui s'évertue
A vider les rayons. Il met
Pêle-mêle anciens et modernes,
Auteurs de riche étoffe, écrivains subalternes;
Ce fut un désordre complet.
Le professeur revient, s'émeut, se désespère...
Bref, adieu sa raison! transporté de colère,
Il tombe sur un livre, en arrache un feuillet;
Le singe, à l'imiter fidèle,
En fait autant. Dans cet assaut de zèle
Bientôt l'on ne se connait plus.
On déchire au hasard Tite-Live, Hérodote [71],
Volume en *os*, volume en *us*,
Histoire profane ou dévote,
Cicéron et Pausanias...
En moins de rien tout est à bas.
Jamais plus loin poussa-t-on la démence?

D'un premier mouvement craignons la violence;
Trop souvent la fureur nous fait perdre l'esprit.
Une autre maxime, je pense,
Doit naître encor de mon récit;
C'est que toujours, avec prudence,
Il faut éloigner les flatteurs;
Car, de nos actions les plus déraisonnables
Trop perfides imitateurs,
Ils font si bien qu'ils rendent nos malheurs
Et nos fautes irréparables.

FABLE X.

L'Aigle et l'Épervier.

L'oiseau de Jupiter [72],
Avec rapidité, dans les plaines de l'air
Entraînait un aiglon de l'âge le plus tendre.
L'épervier lui disait : « Ne pourriez-vous attendre,
« Pour ce voyage périlleux,
« Qu'il fût un peu plus vigoureux?
« La prudence toujours doit nous servir de règle. »
— « Mon cher cousin, » répondit l'aigle,
« Tes soins sont vraiment généreux;
« Mais souffre que je t'en dispense,
« Et que, fidèle à mon expérience,
« Je ne suive point ton conseil :
« Si l'aiglon commençait par ramper sur a terre,
« Pourrait-il, s'élevant au séjour du tonnerre,
« Fixer, à l'avenir, ses yeux sur le soleil?

Cet aigle parlait comme un sage.
A nos instituteurs il donne une leçon :
Afin que l'homme, un jour, pour guide ait la raison,
Il faut des préjugés garantir le jeune âge.
Du soleil de la vérité
Il peut déjà, sans trop de peine,
Souffrir la brillante clarté,
Pourvu qu'avec prudence une main le soutienne.

FABLE XI.

Le Loup, le Berger et le Chien.

En dépit de Lullin [73] on vit l'épizootie
Détruire un superbe troupeau.
Un loup se désolait. « Eh! voilà du nouveau, »
Dit le berger; « par quelle fantaisie
« S'avise-t-il d'être sensible et bon? »
Le chien s'écria : « Lui... sensible! vraiment non;
« De vivre à vos dépens c'est qu'il perd l'espérance,
« Il faut, sans magasins, qu'il quitte ce canton. »

Digitized by Google

La fortune, un beau jour, me ravit l'abondance;
Valberg [74] à la douleur courut s'abandonner.
Aurait-il, par hasard, de la reconnaissance?
J'en doute... mais Valberg ne savait où dîner.

FABLE XII.

Le Singe et le Renard.

Bertrand, singe fameux, revenait de la foire
Où sa grosse gaîté, ses tours,
Avaient attiré grand concours.
Encore enivré de sa gloire,
Il vantait beaucoup ses talents,
Son savoir et ses agréments.
Vrai bateleur, bien que d'une autre espèce,
Ainsi Mercier [75], chez nous, parlait de son bon sens,
De son esprit, même de sa finesse...
Mais il est allé chez Pluton;
Laissons dormir en paix son ombre.
Je reviens à mon fanfaron :
Il récapitulait ses qualités sans nombre.
« A moi seul, » disait-il, « je vaux
« Ce qu'ensemble vaudraient les autres animaux.
« En est-il un que je n'imite
« Et dont je ne prenne les airs?
« Qui l'emporte sur moi pour saisir un travers? »
— « Oh! je conviens de ton mérite, »
Lui répondit maître renard,
Qui se trouvait là par hasard;
« Pour faire des caricatures,
« Je te préfère à Martinet [76].
« Tu n'embellis pas nos figures,
« Et c'est encor là ton secret;
« Mais, lorsque de chacun tu prends le caractère,
« Nul pourtant n'adopte ton jeu...
« Est-il un animal qui s'estimât si peu
« Que de vouloir te contrefaire? »

Émules de Bertrand, force compilateurs,
Commentateurs,
Dissertateurs,
Ainsi volent partout, sans craindre les voleurs.

FABLE XIII.

Les deux Spéculateurs.

Le thé, s'il faut en croire un moderne Solon [77],
Dont je prise fort la doctrine,
Fait les délices d'un salon;
J'y souscris; néanmoins on prétend qu'à la Chine
Cette plante agréable et fine,
Qui fut si longtemps en honneur,
Commence à perdre sa faveur [78] :
Chez les mandarins même on voit régner la mode.
« N'importe, j'en retiens pour le moins cent quintaux, »
S'écriait du commerce un des fameux suppôts,
Qui de Plutus [79] connaissait bien le code;
« En Europe je veux placer tous mes ballots;
« Toujours le thé doit y faire fortune :
« Gloire à qui vient de loin! c'est la règle commune. »
Il se met bientôt en chemin.
Au milieu du trajet, il trouve un sien confrère.
On se parle : « Où vas-tu? » — « Je m'en vais à Pékin;
« J'y porte en cargaison de la sauge, compère. »
— « Tu fais très-bien, » répond le premier voyageur;
« D'avance à tes succès j'applaudis de grand cœur.
« La sauge a son mérite; elle est sûre de plaire
« Aux honnêtes Chinois.
« Avec dédain, chez nous, on la traite parfois,
« Bien qu'utile à la médecine;
« Et pourquoi?... C'est, je m'imagine,
« Que nul n'est prophète chez soi.
« Sancho l'avait dit avant moi [80];
« Ce mot qui fait proverbe est cité d'âge en âge. »
Là-dessus l'on se quitte : « Au revoir. » — « Bon voyage! »

FABLE XIV.

Le Philosophe et le Hibou.

1808.

Un philosophe errait, la nuit,
Méditant au clair de la lune.
Des tours frappent ses yeux : « Quel est donc ce réduit,
« Ce château que le temps détruit?
« J'y veux entrer, » dit-il. Là, sa bonne fortune
Le rend témoin du souper d'un hibou.
Le seigneur châtelain mangeait, devant son trou,
Une souris trouvée en ce manoir antique.
« Fi! s'écria notre homme, un semblable repas
« Convient-il à l'esprit juste et philosophique
« Du compagnon de la sage Pallas [81]?
« Un hibou cherche-t-il des mets si délicats?
D'un ton chagrin, l'oiseau mélancolique
Reprit aussitôt : « Pourquoi pas?
« On peut assurément cultiver la sagesse.
« Sans croire, pour cela, devoir mourir de faim.
« Je mange les souris; c'est la loi du destin
« Qui les soumit à notre espèce.
« Messieurs vos sages, vos savants,
« De vivre en Lucullus [82] se font, dit-on, scrupule;
« Mais les hiboux n'ont pas ce ridicule. »

J'adopte du hibou tous les raisonnements.
Du ciel accepter les présents,
Jouir des douceurs de la vie,
C'est la bonne philosophie.

Digitized by Google

FABLE XV.

Les Peintures à fresque.

Faisant le connaisseur, l'autre jour, un badaud
D'une voûte élevée admirait les peintures.
« Elles sont bien, très-bien, » dit-il; « mais ces figures
« De près doivent gagner; je les crois sans défaut. »
A l'aide d'une échelle il se hisse là-haut.
Notre homme tint pour lors un tout autre langage :
A ses regards surpris le chef-d'œuvre nouveau
N'offrait qu'un affreux barbouillage,
Qu'un esquisse ébauchée à grands coups de pinceau.

Tels sont les courtisans... A certaine distance
L'éclat de leur vernis en impose à vos yeux;
Approchez, et bientôt vous ne trouvez en eux
Que bassesse, orgueil, insolence [83].

FABLE XVI.

Les Oiseaux, ou le Prix de musique.

A certain jour, en séance publique
Les oiseaux s'étaient réunis.
Il s'agissait de décerner le prix;
Le prix de quoi?... de la musique.
Qui l'emporta?... Je vous le donne en dix,
Je vous le donne en vingt. Dans cette république
Dominaient fort les courtisans;
C'était assez comme céans.
La scène se passait en Grèce :
On adorait Pallas; pour plaire à la déesse,
C'est du hibou que l'on fit choix.
Les chansons du hibou paraissaient des merveilles;
Le rossignol à peine eut quelques voix.

Messieurs de l'Institut [84], je crois,
Ne font jamais d'injustices pareilles.

FABLE XVII.

L'Habit de Jocrisse [85].

1824.

Je voudrais vous parler de mon ami Jocrisse,
Parfois un peu distrait, parfois un peu novice,
Mais néanmoins garçon d'esprit,
Et qui, sous un mauvais habit,
Cache un cœur ennemi du vice.
Victime, hélas! de l'injustice,
Il errait, certain jour, persécuté, proscrit,
Sans que le malheur pût l'abattre.
Ses coudes rappelaient le pourpoint d'Henri Quatre [86].
Pour qui manque d'argent, point d'étoffe à crédit :
Comment faire? il y réfléchit.
Bref, il bouche les trous aux dépens de ses manches
Que d'un bon tiers il raccourcit.
Chacun de le railler!... Il dépouille ses hanches
Des basques dont il fait manches à la Pierrot;
Ce trait-là ne vient pas d'un sot.
Son habit n'est plus qu'une veste;
D'accord, mais il en a la démarche plus leste.

Étendue ou restreinte au gré du magistrat,
Suivant le besoin, le caprice,
Grâce aux adroits ciseaux de nos hommes d'État,
Mainte charte ressemble à l'habit de Jocrisse.

FABLE XVIII.

Le Mulet et l'Ane.

Plus fier que le bâtard d'un roi,
Certain mulet disait à certain âne :
« Oses-tu bien te comparer à moi?
L'orgueil t'offusque-t-il le crâne?
« Sais-tu qu'au centième degré
« Je suis le decendant du fameux Bucéphale?
« Mon père était considéré...
« Il habitait la capitale;
« Vernet [87] l'a peint; ce portrait admiré,
« D'un amateur fait encor les délices.
« Crois-moi, renonce à tes caprices...
« Qui, toi! chétif Aliboron,
« Marcher de pair à compagnon
« Avec le fils d'un étalon!
« Toi me qualifier de frère,
« Parce que le hasard, dit-on,
« Me donna l'ânesse pour mère!
« Il en est temps, change de ton,
« Respecte enfin les bienséances;
« Il faut que cette parenté
« Soit un peu mise de côté :
« Je suis sensible aux convenances,
« Et veux qu'on respecte les rangs.
« Anes! ma foi, les beaux parents!
« J'exècre les mésalliances.
« Ne va point me pousser à bout;
« Sache te connaître avant tout.
« Il est de certaines distances... »
Sans lui laisser finir son importun discours,
L'âne de rire à sa manière,
Vous m'entendez, c'est-à-dire de braire;
Car c'est ainsi qu'un âne rit toujours.
Ce n'est pas tout, il se redresse,
Au mulet-gentilhomme adresse,
D'un air fort goguenard, ces mots :
« Tu ne l'ignores point, la jument et l'ânesse
« Sont, en dépit de ta noblesse,
« D'accord pour te tourner le dos.
« Lorsque nous voyons les chevaux

Digitized by Google

« Te rejeter de leur espèce,
« T'appartient-il, à tout propos,
« De vouloir trancher de l'altesse,
« Et de rappeler des héros
« Qui rougissent de ta naissance ?
« De ce qui fait son impuissance
« Devrait-on se targuer ainsi ? »

L'âne est moins bête qu'on ne pense.
Il raisonnait fort juste; et trop de gens, ici,
De l'orgueilleux mulet ont la sotte impudence.
Puissent-ils mettre, sans façon,
A profit l'utile sentence
De l'honnête et sage grison !

FABLE XIX.

Le Chat qui vieillit.

1829.

Mitis, fort joli chat, né chez une princesse,
Volt au sein du bonheur s'écouler son printemps.
Toujours dans le salon, son esprit, sa souplesse,
Ses tours de malice et d'adresse,
Lui valent force mets friands;
Ses yeux verts, son nez rose et sa flatteuse hermine
Lui méritent des compliments;
Lorsqu'il réfléchit et rumine,
Au bruit qu'il fait, on le prendrait
Pour une vieille à son rouet.
On applaudit à tout, même à ses coups de patte;
Et s'il peut attraper le singe ou le barbet,
C'est alors que la joie éclate.
De plus, madame lui permet
D'égratigner Marton, Lise ou quelque valet;
Mais bientôt grâce et gentillesse
Sur les ailes du temps font place à la vieillesse.
Notre Mitis se livre à sa mauvaise humeur;
Il est méconnaissable, ennuyeux, et l'altesse
L'envoie un jour chez l'écorcheur.

Ainsi Cléon, dans un cercle frivole,
Dut ses nombreux succès à la méchanceté;
Mais il perd, avec l'âge, esprit, grâce, gaîté,
Et, du monde jadis l'idole,
Comme un objet d'horreur il en est rejeté.

FABLE XX.

Le Perroquet.

« Rien n'est charmant comme Jacquot ! »
Disait avec orgueil, agitant son plumage,
Un perroquet qui n'était pas un sot.
Chacun passe près de la cage,
Et chacun répète, en fausset,
L'éloge du beau personnage.
Ce texte-là bientôt fut un adage.

Bien des gens, de mon perroquet
Semblent adopter la tactique;
Et des savants la république,
Comme le monde politique,
A mettre en parallèle offre plus d'un objet.
Moi, j'en conviens, du bon Lemière [88]
Volontiers je suivrais l'avis.
Il donnait ce conseil, un jour, à ses amis :
« Si vous n'avez point de compère
« Qui puisse vous prôner, vous-même prônez-vous. »
Sal.... [89] nous le dira, ce passe-temps est doux.

FABLE XXI.

La Cuisinière et les Poulets.

1848.

Je fais le plus grand cas du bel art culinaire.
En jouir est très-bon, mais il ne faut jamais
Se rendre témoin des apprêts.
La cuisine est comme la guerre,
Dont le sang doit toujours arroser les succès.
L'autre jour, Jeanneton, perfide et sanguinaire
(Jeanneton, c'est ma cuisinière),
Pour mieux s'emparer des poulets,
Pour les attirer dans les rets,
Prit la voix la plus doucereuse.
« Venez, petits, » dit-elle à la troupe peureuse,
« Je ne puis vous voir de trop près. »
Rassurés par ces mots s'avancent les pauvrets.
De loin les aperçoit leur mère malheureuse,
Leur mère qu'on épargne afin d'avoir ses œufs.
Elle pousse un cri douloureux :
« Arrêtez... » Vains efforts ! et sa pauvre famille
Est à la broche autour du charbon qui petille.

Peuples, fermez l'oreille à tous les beaux discours
De ces apôtres sycophantes
Dont les doctrines décevantes
Doivent en jours heureux transformer tous vos jours.
Leurs airs de pélican vous cachent des vautours.
Je veux tirer de cette fable
Encore une moralité,
Que je m'applique en toute humilité :
A quoi sert de flétrir la conduite coupable
De nos agents, et leur iniquité,
Lorsqu'on ne rougit point d'en avoir profité ?

Digitized by Google

FABLE XXII.

Le Daim, le Porc, le Bœuf, l'Âne, la Chèvre et le Cheval.

Le cheval, un beau jour, le porc, le daim léger,
Le bœuf pesant, la chèvre et l'âne
Résolurent de voyager.
Pour conduire la caravane
Il faut un chef. Sur le cheval
Se réunissent les suffrages.
On chemina d'abord sous les meilleurs présages;
Partout bon gîte et grand régal!
Mais tôt ou tard le ciel se couvre de nuages,
Et l'on voit naître les orages.
La fatigue, l'ennui, du trajet la longueur,
Produisent la mauvaise humeur.
L'injustice gagna les esprits les plus sages.
Bref, chaque voyageur
De crier hautement contre le conducteur!
Ainsi les Juifs, partis pour la terre promise,
Au moindre choc se plaignaient de Moïse [90].
« Le guide presse trop le pas, »
Disait le bœuf, « et je ne puis le suivre. »
Le daim trouvait qu'on n'allait pas.
Le porc ne goûte point cette façon de vivre,
A peine a-t-il le temps de prendre ses repas.
De sa nature, errante et vagabonde,
La chèvre aurait voulu circuler à la ronde,
Au lieu d'aller droit son chemin.
On murmurait soir et matin,
Si tous les biens en abondance
Ne pleuvaient sur la troupe; et du pauvre coursier
On gourmandait l'imprévoyance.
L'âne surtout se montrait sans quartier :
Étalant son impertinence,
Il contrôlait l'esprit, les mots
Et le sens de chaque ordonnance.
Pour tout blâmer, je m'en rapporte aux sots.
Notre cheval, bien qu'il fût débonnaire
Fit ce qu'en pareil cas toujours on devrait faire :
Il s'en alla,
Et planta là
Cette race ingrate et légère,
Qui, sans chef, bientôt succomba
Sous la dent du lion, du loup, de la panthère.

On ne peut se passer des rois :
A tort comme à travers [91] pourtant on les censure;
Selon son intérêt chacun voudrait des lois;
On n'obéit plus sans murmure.
Du pouvoir souverain l'éclat, la majesté,
Ont perdu leur prestige et leur autorité...
Les rois sont malheureux dans le siècle où nous sommes
Préférons notre obscurité
Au dangereux honneur de gouverner les hommes.

LIVRE TROISIÈME.

FABLE PREMIÈRE.

Le Chêne, l'Ormeau et la Ronce

A M. L'ABBÉ SOTTEAU,

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU COLLÉGE DE NAMUR [92].

Cette fable s'adresse à vous;
De ma reconnaissance elle sera le gage.
Vous instruisîtes mon jeune âge;
J'y songe tous les jours... Ce souvenir m'est doux,
Et j'aime à vous en faire hommage.

Le roi d'une antique forêt,
Un chêne au superbe feuillage,
Aimait à voir, sous son ombrage,
Un jeune ormeau qui prospérait.
Le chêne, sur sa tête altière,
Le premier reçoit-il les feux brûlants du jour,
Pour son élève, avec amour,
Il les adoucit, les tempère.
Lorsque la pluie et la fraîcheur
Raniment la terre épuisée,
L'arbre laisse filtrer une utile rosée
Qui fait croître l'ormeau déjà plein de vigueur.
Pourtant la ronce, sa voisine,
Lui dit : « Mon cher, que je te plains!
« Ce chêne orgueilleux te domine;
« Dieu! quel joug! il est fait pour des sauvageons nains,
« Mais toi.. — Que dis-tu là? quel indigne blasphème! »
Reprit l'ormeau reconnaissant;
« Ce chêne bienfaisant
« Mérite mon amour. Aussi combien je l'aime!
« Sans lui quel serait mon état?

Digitized by Google

« Tu me proposes d'être ingrat !
« Je ne puis t'écouter sans un courroux extrême. »

Gloire immortelle au bienfaiteur
Qui protége notre faiblesse !
C'est comme un second créateur.
Qu'il trouve au moins dans notre cœur,
Pour ses généreux soins, gratitude et tendresse !

FABLE II.

La Fourmi.

La fourmi, qui se croit fort sage,
Réduite au désespoir, disait en son langage :
« O Jupiter, à chaque pas,
« Par un rustre je suis foulée.
« Hélas ! pourquoi ne m'as-tu pas
« Permis de prendre ma volée,
« Comme l'oiseau qu'on voit là-bas
« Avec orgueil fendre la nue,
« Ou comme l'insolente grue
« Qui nous destine à ses repas ? »
Pour satisfaire enfin l'exigeante pécore,
Le maître des dieux lui donna
Deux ailes. Aussitôt la dame s'envola,
Sans aller loin, car tout à coup voilà
L'hirondelle qui la dévore.

Homme à projets ambitieux,
Pour obtenir les biens que le sort te dénie,
N'importune pas trop les cieux...
Ces biens feraient un jour le malheur de ta vie.

FABLE III.

La Poule trop grasse.

Suzon, reine de basse-cour,
Donnait ses soins, de préférence,
A poulette qui, chaque jour,
Pour marquer sa reconnaissance,
Pondait un œuf : « Faut que je m'ingénie,
« Que ma poule soit mieux nourrie, »
Disait Suzon, « et, par mes soins heureux,
« Au lieu d'un œuf j'en aurai deux.
« Cela viendrait à point, car le carême approche :
« La ville est à deux pas, que d'argent dans ma poche ! »
Comme jadis Perrette [93] avec son pot au lait,
Suzon de bâtir maint projet
Cependant notre volatile
Engraissa, mais devint stérile.

Ce récit nous découvre une moralité;
L'excessive abondance étouffe l'industrie,
Et, comme Suzon, dans la vie,
Fort souvent l'on perd tout par trop d'avidité.

FABLE IV.

Le Fermier et les Chiens de basse-cour.

Maître Thomas venait de prendre femme
Et métairie encor par-dessus le marché.
« La prudence, » dit-il, « réclame,
« Lorsque tout le monde est couché,
« Des chiens pour faire bonne garde,
« Et mettre à la raison voleur qui se hasarde.
« Allons, sans différer je veux
« Me procurer deux dogues vigoureux. »
Il les prend tels qu'il les désire.
Qu'arrive-t-il ? au moindre bruit
Chiens d'aboyer ! D'abord on les admire;
C'est fort bien; mais toute la nuit
Ils firent semblable vacarme.
Morphée [94] emporta ses pavots
Loin de la ferme en proie à mainte alarme.
Plus de repos !
Comment, le lendemain, se livrer aux travaux ?
Rien ne marchait; on le conçoit, je pense.
Éclairé par l'expérience,
Thomas a bientôt mis dehors
Ses deux bavards gardes du corps.
De nouveaux défenseurs veillent, mais en silence,
Et dès lors tout s'arrange au mieux.

Pour suivre des méchants la ligue ténébreuse,
Pour déjouer leurs complots odieux,
La police toujours doit avoir de bons yeux,
Mais sans se montrer querelleuse,
Sans effrayer les potentats;
Car police trop ombrageuse
Devient le fléau des États.

FABLE V.

La Cigale et le Papillon.

On le sait, jeune encor la cigale empruntait
Chez la fourmi [95]. Pour lors, contre l'usure
Sans cesse elle se récriait.
Elle chante aujourd'hui sur une autre mesure.
L'âge change nos goûts, nos mœurs et nos penchants :
Tel était prodigue à vingt ans,
Qui devient avare à quarante.
Notre cigale, autrefois sémillante,
Dansant toujours sans récolter de grains,
D'elle-même est bien différente;
Maintenant elle se tourmente
A former de gros magasins.
Elle en fournit à ses voisins,
Mais sous des intérêts énormes...
Pour la peindre en deux mots, de défunt Harpagon
Nous revoyons, en elle, et l'esprit et les formes.
Naguère était un gentil papillon,
Jeune seigneur, tel qu'il s'en trouve en France,
Ailleurs aussi, vivant dans l'abondance

Digitized by Google

Aux dépens de ses créanciers,
Et n'ayant foi qu'aux usuriers.
Le papillon chez la commère
Arrive et lui fait les doux yeux,
Vante beaucoup l'obligeant caractère
Qui la fait chérir en tous lieux :
Il ne néglige rien pour séduire et pour plaire;
Les brillants marquis de Molière [96]
Ne s'en tiraient, je crois, pas mieux.
En garde néanmoins se tenait l'usurière :
De l'emprunt lorsqu'enfin l'on traita la matière,
La dame répondit par des difficultés;
Elle voulait des sûretés.
Le papillon se désespère
Sans pouvoir parvenir au but.
Malgré son beau début,
Ne sachant plus que dire, il se mit en colère.
Qu'y gagna-t-il? Eh! rien du tout;
Car l'autre, en plaisantant, le remit au mois d'août.

Sur ma cigale qu'on ne glose!
Mû par son intérêt l'homme est-il moins changeant?
Toujours, lorsqu'il emprunte, on est trop exigeant;
Prête-t-il à son tour, ah! c'est tout autre chose.

FABLE VI.

Le Dindon.

A force de faire étalage,
Un coq d'Inde était parvenu
A jouir d'un renom dans tout le voisinage.
Il n'était bruit que de ce personnage;
Il attira la foule... Un chevreuil, survenu,
Dit, le voyant marcher d'un pas grave et tranquille :
« A la course vraiment il n'est pas très-agile...
« Ses ailes, au surplus, prouvent qu'il doit voler;
« Dans l'art de fendre l'air je le crois fort habile. »
L'aigle vint à son tour. Dindon de s'étaler,
Mais sans pouvoir quitter la terre!
« Le vol n'est pas son fait. Le maître du tonnerre
« Des jarrets d'un coureur a voulu le pourvoir, »
Dit l'aigle d'un ton débonnaire,
« C'est un assez beau lot, j'espère.
« Il faut qu'il s'en contente, on ne peut tout avoir. »

L'intrigue nous tient lieu d'esprit et de savoir :
Dindon, vous le voyez, était un bon apôtre.
Il eut plus d'un imitateur
Dans tous les temps et même dans le nôtre...
Maint savant croit Damis parfait littérateur,
Maint poëte le prend pour un grave docteur;
Il n'est pourtant ni l'un ni l'autre.

FABLE VII.

La Taupe et sa Fille.

Une taupe fort étourdie,
Bien que déjà sur le retour,
Prenait ses ébats, l'autre jour,
Au beau milieu d'une prairie.
Elle avait joué plus d'un tour
A certain laboureur qui jurait, en son âme,
Qu'il ferait à la bonne dame
Bientôt boire les eaux du Styx [97].
Notre homme (il m'en souvient, on le nommait Félix)
Était au guet; la taupe passe,
Et, s'il n'eût pas
Fait un faux pas,
Elle était prise : au ciel elle rend grâce,
Puis, sans y voir, va, court je ne sais où,
Cherche, et ne peut, quoi qu'elle fasse,
Trouver son trou.
Sa fille, sur la même route,
Arrive et dit : « Maman, si tu voulais,
« De guide je te servirais. »
— « Cette offre me plaît fort, sans doute, »
Répond la mère, et je l'accepterais;
« Mais toi-même tu n'y vois goutte. »

Combien d'aveugles, en ce temps,
Vont aux rois offrir leurs lumières!
Pour Dieu, messieurs les ignorants,
N'embrouillez pas trop nos affaires.

FABLE VIII.

Jupiter et les Étourneaux.

On ne peut trop louer, dit le bon la Fontaine [98],
Les dieux, sa maîtresse et son roi.
Depuis longtemps, aux bords de l'Hippocrène,
Ce précepte a force de loi.
Pourtant j'hésiterais à le mettre en pratique;
Du grand Chateaubriand le sort me rend perplex [99] :
Par plus d'un tour de rhétorique,
Dans sa pieuse poétique,
Il célébra les saints... et fut mis à l'index [100].
Touchons à l'encensoir, mais d'une main prudente;
Et que sa fumée enivrante
S'exhale toujours à propos!
L'éloge a besoin d'art, il a besoin d'adresse;
N'imitons pas ces étourneaux
Dont parle une chronique... On les voyait sans cesse
Ouvrir le bec pour vanter la sagesse
De Jupiter! mais, vaniteux et sots,
Pour vertus prenant leurs défauts
(De tout comme l'orgueil s'arrange),
Ils les attribuaient, dans leur babil étrange,
Au puissant monarque des dieux.

Digitized by Google

Bientôt cette absurde louange
Irrita le maître des cieux :
Aux flagorneurs fastidieux
Par les traits d'un chasseur il imposa silence.

Pourquoi, maladroits courtisans,
N'employaient-ils pas leur science
A mieux préparer leur encens?

FABLE IX.

Le Cheval et son Maître.

Après avoir, sous le grand Washington [101],
Guerroyé fort longtemps pour affranchir Boston,
Un honnête cheval de basse Normandie,
Déjà sur ses vieux jours, revint dans sa patrie.
Il fut l'oracle du canton;
Rien ne se comparait à son expérience;
Et, pour son bon esprit, je pense,
Il n'avait son second. Bientôt il fut pourtant
Conduit fort mal par un maître imprudent :
On en voit, de nos jours, beaucoup de cette espèce.
« Mon cher monsieur, sachez bien qu'un écueil
« Peut vous entraîner au cercueil, »
Disait et répétait sans cesse
Le sage Neustrien : « écoutez mes conseils,
« Ils doivent sauver vos pareils;
« L'âge est en droit de guider la jeunesse.
« Les chemins sont mauvais; il faut qu'avec adresse,
« Comme un marin, le cavalier
« A propos sache louvoyer :
« Suivez cette tactique habile,
« Sinon c'est fait de vous. » Xanthe [102], cheval d'Achille,
Présidait ainsi l'avenir...
Mais sa peine était inutile.
Du moderne prophète, on doit en convenir,
Le talent n'est pas moins en résultats stérile.
De tous ces beaux discours
Notre étourdi se met à rire.
Tandis que le cheval et s'afflige et soupire,
On vous le fait trotter à rendre les gens sourds.
Au bout du fossé la culbute [103]...
Le proverbe le dit, plus d'un fait l'a prouvé;
Et notre fanfaron trouva dans cette chute
Le trépas qu'il avait bravé.

Jeunes voluptueux, dont la tête légère
Du sage trop souvent repoussa les avis,
Tel d'entre vous, qui gît dans la poussière,
Serait encor sur pied s'il les avait suivis.

FABLE X.

La Taupe et le Jardinier.

Certaine taupe, très-friande
De salades et de radis,
S'en adjugea par contrebande;
Ensuite au souterrain taudis,
Et non sans précaution grande,
A la sourdine, un beau matin,
Elle alla cacher son butin :
Tapie au fond de sa tanière,
Pour lors, notre habile ouvrière
Dit : « Le jardinier sera fin
« S'il me découvre sous la terre. »
Elle s'applaudit; mais Colin,
Fort au fait des ruses de guerre,
A peine entré dans le jardin,
Voit une énorme taupinée;
La maraudeuse fut cernée,
Et vint tomber dans le panneau.

Ceci, je crois, n'est pas nouveau :
Toujours, par quelque négligence,
Fripon se perd sans qu'il y pense.

FABLE XI.

L'éducation du Serin.

1820.

Par sa taille effilée et sa couleur jonquille
Un serin enchantait les yeux.
A droite, à gauche, avec grâce il sautille,
Plonge dans l'eau son vêtement soyeux,
Et, malgré les verrous, ne songe qu'à ses jeux.
Nature a tout fait pour qu'il brille :
Son flexible gosier, son ramage joyeux,
Ravissent le cœur et l'oreille;
Chacun admire la merveille.
Pourtant l'aveugle dieu que l'on nomme destin
Avait placé notre serin
Chez une insupportable vieille.
La pédante imagine, à chaque instant du jour,
De le former aux sons d'une aigre serinette.
Le voilà d'abord qui répète,
En fausset, la belle ariette :
Ah! vous dirai-je que l'amour?
Ce n'était pas assez : l'exigeante maîtresse
Ressuscite pour lui les vieux airs de la cour,
Les airs qui charmaient sa jeunesse :
Berger, qu'as-tu fait de mon cœur?
Et puis : *L'amour est un enfant trompeur;*
Et puis : *Bannissons les alarmes;*
Et puis : *Un enfant plein de charmes*
Bref, il en apprit douze au moins,
Non compris un pieux cantique.
Pour résultat de tant de soins,
Le pauvre oiseau si bien embrouilla sa musique,
Qu'il ne resta bientôt, si j'en crois les témoins,
Qu'une cacophonie affreuse et diabolique.

Tel veut savoir l'hébreu, le latin et le grec,
L'arabe et le chinois; mais sa faible cervelle

Digitized by Google

Confond, embrouille tout, et, pour surcroît d'échec,
Il a même oublié sa langue maternelle.
Je n'ajoute qu'un mot; je l'adresse aux parents :
Un maître malhabile étouffe les talents.

FABLE XII.

L'Éléphant, la Guenon et leur Conducteur.

Sur le dos d'un grave éléphant
Une guenon était juchée;
Le conducteur marchait devant.
A leur aspect, chaque passant
Se rappelait incontinent
Le triomphe de Mardochée [104].
La caravane, d'un pas lent,
Cheminait ainsi vers la foire;
Enfin elle arriva pourtant.
Par un avis fort oratoire
On invita les amateurs :
Bientôt se forme un nombreux auditoire;
Mais, parmi tant de spectateurs,
Aucun, si j'ai bonne mémoire,
Aucun (fût-ce même par ton)
Ne se prit d'admiration
Pour le majestueux colosse;
Tous les *bravos* furent pour la guenon.
« Dans l'intérêt de mon négoce,
« Si j'avais su, » disait notre patron,
« Les désirs du public, bien vite et sans façon
« J'aurais remplacé cette masse
« Par un fort joli sapajou;
« Il m'aurait moins coûté; je suis vraiment trop fou :
« Je devais le prévoir, un rien, une grimace
« Suffit pour amuser la sotte populace. »

Ainsi presque toujours le vulgaire, aux savants,
Préfère les mauvais plaisants.

FABLE XIII.

Le Paon qui mue.

Du paon le sot orgueil est devenu proverbe :
Ésope [105] en cite plusieurs traits;
Il en est mille encor que je rapporterais;
Il suffira d'un seul. Un jour l'oiseau superbe,
Non sans les plus cruels regrets,
Voyait, autour de lui, ses plumes dispersées;
Pourtant il veut charmer l'ennui de ses pensées,
Et surtout cacher son dépit :
Le voilà donc qui se met dans l'esprit
De céder à la circonstance,
Et, pour sa vanité, d'en faire bon profit.
Alors il prend un air d'aisance,
De l'œil applaudit aux enfants
Qui se disputent sa dépouille,
Et dont la troupe s'agenouille
Afin d'en saisir mieux les débris séduisants.
« Mes amis, » leur dit-il, « je vous les abandonne
« Ces plumes dont l'éclat, digne d'une couronne,
« Offre aux yeux l'émeraude, et l'or, et le saphir.
« Que chacun, suivant son désir,
« Emporte chez lui les plus belles!
« Il en ornera ses chapelles [106];
« Elles méritent cet honneur...
« Je vous les livre de bon cœur. »
— « Mais, » répond un marmot, « mon bel oiseau, je pense,
« Tu veux nous faire croire à ta munificence!
« Prétends-tu nous persuader?
« Doit-on de la reconnaissance
« A qui donne des biens qu'il ne saurait garder? »

FABLE XVI.

Les Abeilles.

Je ne suis pas de ces frondeurs
Qui blâment tout dans leur patrie.
En détruisant, trop aveugles censeurs,
La confiance et l'harmonie,
Ils ajoutent à nos malheurs.
D'une telle philosophie
Puisse le ciel nous préserver!
Les abeilles n'ont pu trouver,
Pour s'affranchir du régime anarchique,
D'autres moyens qu'un pouvoir monarchique
Tempéré par de bonnes lois...
Afin que tout marchât, l'on prit pour les emplois
Les sujets les plus convenables.
C'est dire assez que les frelons,
Tout aussi bien que les bourdons,
Furent exclus. Leurs clameurs effroyables
D'abord se perdirent dans l'air;
Ils avaient beau crier; sourd était Jupiter,
Ainsi que les sages abeilles.
A croire ces messieurs, ils ont seuls des talents;
« Pour peu qu'on les écoute, on fera des merveilles;
« Mais quoi! tout est perdu! ministres ignorants
« Dirigent la machine en dépit du bon sens! »
Ils disaient chaque jour cent sottises pareilles.
Ils firent tant qu'une ruche les crut.
Dès lors plus de travail! adieu la confiance;
Tout ordre est contrôlé! la mésintelligence
Avec le désordre s'accrut.
Les malveillants redoublent d'impudence;
Rien n'arrête leur insolence,
Le trône perd tout son éclat...
Et c'est ainsi que maint État
A vu s'écrouler sa puissance.
La ruche avait plus d'un voisin
Qui désirait son miel, qui convoitait sa cire

Digitized by Google

De toutes parts, un beau matin,
On vint fondre sur cet empire...
L'empire fut détruit soudain.

On l'a dit avant moi, mais je veux le redire :
Malheur au peuple divisé!
Le vent souffle... il est écrasé.

FABLE XV.

Le Lièvre, le Lapin et le Fusil.

N'en pouvant plus, fatigué de carnage,
En rentrant le soir au village,
Un chasseur s'était endormi
Sur le gazon près de son héritage,
Et son arme laissait respirer l'ennemi.
Tandis qu'il se repose à l'ombre du feuillage,
Deux maraudeurs, le lièvre et le lapin,
A leur inimitié venant de mettre fin [107],
Unis par l'amour du pillage,
Fourragent, à l'envi, les trésors du jardin.
Le lapin, qui voulait faire un coup de sa tête,
S'approche du fusil, à le toucher s'apprête.
Le lièvre lui fait signe, et lui dit : « Mon cousin,
« Y penses-tu? quelle imprudence!
« Ignores-tu quelle foudre nous lance
« Ce fatal instrument? Pour Dieu, doublons le pas.
« Ah! si le coup partait... Moi j'en tremble d'avance.
« Le lion, l'ours, le loup, le tigre, en pareil cas,
« Par une fuite prompte évitent le trépas;
« Et tu sens bien qu'on ne doit pas,
« Plus que les grands seigneurs, montrer de l'impudence. »
Il rabâchait ainsi, tout en gagnant le bois.
Le lapin lui répond : « Calme-toi, Fine-oreille;
« Je redoute un fusil, lorsque son maître veille;
« Mais, si longtemps qu'il dort, n'en déplaise au matois
« Je puis parler sans trop baisser la voix. »
Lièvre de revenir! les amis, de plus belle,
Ravagèrent le potager
Et le verger
De l'indolente sentinelle.

Que nous font de sévères lois?
De mille règlements qu'importe la sagesse,
Si la froide apathie et l'indigne paresse
Dans le sommeil plongent les rois?

FABLE XVI.

Le Rossignol et l'Alouette.

Mes chers amis, au mois de mai,
Je manque rarement le lever de l'aurore;
Je vais, de grand matin, dans les bosquets de Flore :
Exempt de tout souci, j'y goûte un plaisir vrai.
Hier, du rossignol j'écoutais le ramage.
Renonçant, pour l'entendre, aux douceurs du repos,
En cercle, autour de lui, se rangeaient les oiseaux.
Quand l'Orphée [108] eut fini, les hôtes du bocage
Lui présentèrent leur hommage :
Chacun avec empressement
Lui gazouilla son compliment;
C'était enfin comme à l'Académie,
Lorsque Delille [109] y récitait ses vers.
L'alouette lui dit : « Cousin, sans flatterie,
« Je préfère ta voix aux plus brillants concerts;
« Mais tu te fais à peine entendre
« Un mois ou deux par an, et je ne puis comprendre
« Ce qui te rend silencieux. »
— « C'est, » répondit l'oiseau mélodieux,
« C'est qu'il faut, pour chanter, que nature m'inspire.

De ce favori d'Apollon
Mets bien à profit la leçon,
Poëte, avec effort ne monte point ta lyre.

FABLE XVII.

Le Bélier nommé juge par le Sénat des animaux.

Les animaux vivaient en république...
Était-ce pour eux l'âge d'or [110]?
Que répondrai-je? un *non* serait trop laconique.
La liberté sans doute est un trésor;
Pourtant le pouvoir monarchique,
Qu'il ne faut pas confondre avec le despotique,
A Montesquieu [111] semble meilleur;
Mais, sur ce point de politique,
Laissons déraisonner plus d'un législateur.
Occupons-nous de notre affaire;
Il s'agit d'un forfait, tel que l'on n'en voit guère,
Du moins parmi les animaux;
Un dogue (passe encore si c'était la panthère)!
Venait de mettre à mort son frère.
Grande rumeur partout! la race des patauds
Pour toujours est déshonorée.
Le peuple, avec acharnement,
Sur le coupable chien appelle un châtiment.
La cause est d'abord déférée
Au conseil du gouvernement;
Mais qui chargera-t-il de cette procédure?
Sans doute un animal de poids
Dont l'attitude ferme et sûre
Donne plus de puissance aux lois.
L'ours fut l'objet de maint suffrage;
D'autres penchaient pour le lion.
A la fin notre aréopage [112]
Arrêta son opinion
Sur un bélier fort honnête et fort sage.
Installé dans son tribunal,
Non sans gémir, le juge débonnaire
Contre Caïn-Pataud lança l'arrêt fatal
Qui marquait son heure dernière.

Digitized by Google

Au choix que fit le sénat animal
J'applaudis fort : qu'un code soit sévère
Pour mieux protéger l'innocent !
Mais moins le juge est sanguinaire,
Plus le supplice du méchant
D'une utile terreur frappera le vulgaire.

FABLE XVIII.

Le Loup devenu Roi [113].

1837.

Au prince ami des arts, qui par les Bavarois
Fait bénir son sceptre équitable,
Et qui cultive aussi parfois
Le domaine d'Ésope, empruntons une fable.
« Le loup, » dit-il, « voulait la royauté,
« Afin d'avoir, chaque jour, pour sa table
« Un mouton, rien de plus... Sur le trône porté,
« Que fit-il? L'appétit devenant irritable,
« Il varia ses mets... La matière imposable
« S'accrut de jour en jour. Bref, on le vit manger
« Le mouton, le chien, le berger. »

Hommes et loups, telle est la loi commune :
On n'est point modéré dans la bonne fortune.

FABLE XIX.

La Violette.

1819.

De Flore une prêtresse, ou, si vous l'aimez mieux,
Une gentille bouquetière,
Du beau printemps avant-courrière,
Avait rassemblé sous nos yeux
Les brillants trésors du parterre :
La noble marguerite avec la primevère
S'unissait agréablement.
Venaient ensuite l'auricule,
La tulipe et la renoncule...
Bref, c'était un bouquet charmant
On l'avait parsemé d'éclatantes pensées,
Au velours doux et fin, aux couleurs nuancées.
Sur ce pompeux assortiment
Chacun jette un coup d'œil, et passe froidement.
« Eh quoi ! » dit Fanchette étonnée,
« Mes jolis bouquets restent là ;
« Je n'en vendrai pas un de toute la journée !
« Qu'y manque-t-il?... Eh ! m'y voilà...
« J'ai négligé la violette. »
Elle répare cette erreur ;
Chaque passant, pour lors, attiré par l'odeur,
Paya son tribut à Fanchette.
Cherchons une moralité...
Jeunes filles, par vous elle sera sentie.
La violette ici nous peint la modestie,
Qui, seule, donnera du prix à la beauté.

FABLE XX.

Le Crapaud.

1822.

De son marais bourbeux, un animal immonde,
A l'œil perfide, au cœur pervers,
Un noir crapaud, vomi par les enfers,
Lançait insolemment son venin à la ronde.
Quel fut le prix de cette atrocité?...
Comment d'un tel objet voulez-vous qu'on se venge?
On ne peut le toucher sans se couvrir de fange.
Il vécut dans l'impunité,
Mais en butte au mépris de la société.

FABLE XXI.

Le Papillon, le Chardonneret et les autres oiseaux [115].

Par un beau jour de mai, les citoyens des airs,
Réunis sur un arbre à vingt pas du bocage,
Discouraient à qui mieux des mérites divers :
« On admire l'esprit, la force et le courage ;
« Ces qualités souvent donnent des fruits amers...
« La beauté, » disaient-ils, « est un meilleur partage :
« Il faut lui décerner le prix. »
Aussitôt juges sont choisis,
Et, devant cet aréopage,
Pinson, tarin, bouvreuil, d'étaler leurs habits !
Seigneur chardonneret compte sur maint suffrage.
Tous lui sont dus à mon avis :
L'argent, le pourpre et l'or relèvent son plumage,
Sans néanmoins le rendre bigarré...
Est-il chez nous un oiseau plus paré ?
Mais dans autrui l'éclat nous blesse ;
Se montrer juste exige un grand effort ;
Entre gens de la même espèce,
S'agit-il de choisir, on n'est jamais d'accord.
Une assemblée électorale
Jamais d'ailleurs ne marche sans cabale.
Que décidera donc notre emplumé sénat?
On bataille longtemps, et point de résultat.
Lorsque d'un papillon les quatre ailes dorées,
Et très-joliment diaprées,
Viennent séduire tous les yeux :
On s'empresse de rendre hommage
Au frêle et gentil personnage ;
Mais son triomphe glorieux
Ne dure qu'un instant.... la pluie
Réduit bientôt à rien ce phénix de beauté.

Digitized by Google

Ah! pour un fat qui brille à la superficie,
Qu'il est commun de voir le mérite écarté!

FABLE XXII.

Le Mulet fanfaron.

1851.

« Je ne sais pourquoi du lion
« Sans cesse on exalte la gloire;
« Mais sa plus célèbre action,
« Sa plus mémorable victoire,
« Il la doit à mon père, à maître Aliboron [116];
« Nul n'en doute, je crois, et c'est un fait notoire. »
Ainsi parlait naguère un mulet fanfaron
Aux animaux qui, réunis en rond,
Fort savamment discouraient sur l'histoire.
Le fou rire aussitôt gagna tout l'auditoire.
On berna le fils du grison.

Vous dont l'orgueilleuse jactance
A tout propos se met en évidence,
Vous qui toujours tranchez du potentat,
Attendez-vous à pareil résultat.

FABLE XXIII.

Le Spéculateur insatiable.

« Ne gagner que vingt-cinq pour cent!
« C'est trop peu, » disait un jeune homme;
« Et tout habile commerçant
« En douze mois double une somme.
« Je possède cent mille écus;
« Je vais les travailler d'une belle manière...
« Je veux être millionnaire
« Avant deux ans, ou bien je n'existerai plus. »
Notre favori de Plutus,
Comme il l'avait prédit, vogua sur le Pactole [117].
Est-il content d'un semblable succès?
Pas encor. Sa cervelle folle
Conçoit de plus hardis projets;
Et, par une erreur trop commune,
Se flattant de l'espoir d'être à jamais heureux,
Il place, un beau jour, sa fortune
Sur un vaisseau qu'accompagnent ses vœux.
Vœux impuissants! Bientôt Neptune
Attire à lui le capital
De l'avide imprudent, qui meurt à l'hôpital.
Craignez l'ambition dont la voix vous attire;
Elle est loin d'être sans danger :
L'Océan porte le navire,
L'Océan peut le submerger.

LIVRE QUATRIÈME.

FABLE PREMIÈRE.

La Fauvette et la femelle du Moineau

A MA SOEUR MADAME DE CHAUDELOT.

1820.

Quand vient ce joli mois où la douce rosée
Tombe en perles d'argent sur le velours des fleurs,
Heureux qui fuit la ville et ses plaisirs trompeurs!
La riante campagne est pour moi l'Élysée...
Philomèle, par ses concerts,
Enchante mon esprit et subjugue mon âme;
Je cède au transport qui m'enflamme;
A l'aimable Palès [118] je consacre mes vers.
Les champêtres amours m'inspirent une églogue;
Ou bien, me reportant sur la société,
Pour donner à ma muse un but d'utilité,
Dans les mœurs des oiseaux je cherche un apologue :
La timide fauvette, au milieu d'un bosquet,
Sur la mousse unie au duvet,
Avait mis en dépôt sa plus tendre espérance,
Ses œufs que jour et nuit elle couve en silence.
« Vivre ainsi loin du monde! y songez-vous, ma sœur? »
Lui dit, en souriant avec un air moqueur,
Du frivole moineau la frivole femelle;
« Certe on est moins dupe aujourd'hui,
« Et la tendresse maternelle
« N'exige pas qu'on périsse d'ennui. »
— « L'ennui, » répond la bonne mère,
« Est-il jamais à craindre auprès de ses enfants? »
— « Conservez ces beaux sentiments, »
Repartit l'autre; « adieu, je vous quitte, ma chère. »
Elle retourne enfin vers ses foyers charmants,
Sous le toit du château, son séjour ordinaire.

Digitized by Google

Mais quel spectacle affreux! ses moineaux expirants,
Par la main d'un valet perfide et sanguinaire
Arrachés de leur nid, gisent dans la poussière.
Quant à notre fauvette, en son heureux logis,
Elle voit prospérer ses fils;
Déjà le plus jeune sautille...
Pour élever une famille,
La solitude a bien son prix.

ENVOI.

Qu'avec plaisir j'ai tracé cette fable!
O ma sœur, combien il m'est doux
De prendre modèle sur vous
Pour rendre ma fauvette aimable!
Elle a, je crois, votre douceur;
Elle a votre heureux caractère;
Vivre pour ses enfants lui paraît le bonheur :
Comme vous elle est bonne mère,
Comme vous puisse-t-elle avoir le don de plaire!

FABLE II.

L'Aigle et le Milan [119].

Pour la tremblante tourterelle,
D'un milan la serre cruelle
Était un objet de terreur.
Ce milan dit un jour : « Sans obstacle vainqueur,
« Puis-je obtenir une gloire immortelle?
« Ah! cherchons des objets dignes de ma valeur. »
Bientôt il prend l'essor, et va porter la guerre
A l'aigle qui dormait au séjour du tonnerre.
D'abord l'aigle, étonné, sans se mettre en courroux
Repousse une grêle de coups;
Mais l'ennemi s'empare d'une plume,
Et va, superbe conquérant,
Aux oiseaux étaler ce trophée éclatant.
De l'aigle, à cet aspect, la colère s'allume.
« Je dois, » s'écria-t-il, « punir cet insolent :
« Qui dévore un affront, mérite qu'on l'outrage. »
Cédant à sa trop juste rage,
Il vole, et déjà l'air sous son aile a sifflé;
Déjà notre milan, sous la griffe royale
Sans nulle espérance accablé,
Touchait à son heure fatale.
Heureux, vers la clémence on se laisse entraîner;
La pitié, la valeur, sont fidèles compagnes :
L'aigle victorieux ne sait que pardonner.
Le déplumé milan cherche, au sein des montagnes,
Un asile à sa honte. Il ne peut y songer
Sans se plaindre et gémir... S'il supporte la vie,
C'est qu'il espère se venger.
Combien il eut l'âme ravie,
Lorsqu'il vit, au printemps, ses plumes revenir
Et lui permettre de sortir!
Soudain il part, et veut que son rival périsse,
Si ce n'est par la force, au moins par l'artifice.
A ses yeux s'offre un pont; d'impétueux torrents
En avaient ébranlé les appuis chancelants.
Le temps avait creusé, par mainte et mainte injure,
Dans l'épaisseur une ouverture.
Le milan aperçoit ce chemin resserré,
S'y glisse doucement; il entre, il est entré...
Il sort par l'autre bout; les ailes étendues,
Il s'élance alors dans les nues;
Puis, fatiguant les airs de ses cris belliqueux,
Il appelle au combat l'oiseau du roi des dieux.
Pour réprimer tant d'arrogance,
L'aigle enfin paraît et s'avance.
Le milan vers le pont s'enfuit;
L'aigle, poussé par la colère,
Avec rapidité le suit,
Et le suit jusqu'en son repaire.
Comment sortir de cet étroit sentier?
Le milan bien, mais l'aigle altier
Allonge en vain son corps; tous ses muscles frémissent
De ses pieds vigoureux tous les nerfs se roidissent :
Pour soulever la voûte il s'enfle avec effort;
Mais contre un tel obstacle il n'est pas assez fort.
L'ingrat milan de la victoire abuse;
Victime d'une infâme ruse,
L'aigle mourut en maudissant le sort.

Pour s'être montré magnanime,
On vit périr plus d'un héros [120].
Point de grâce au pervers! Cette utile maxime
Arrive ici fort à propos :
L'orgueil humilié n'est jamais en repos,
Il cherche un vengeur dans le crime.

FABLE III.

Le Lion et le Renard.

A la cour du lion, renard fait la police.
C'est, j'en conviens, un fort vilain métier;
Aussi, par ce brillant office,
Avait-il obtenu la haine du quartier.
Du reste il n'était pas novice :
Avec grand soin il ménageait,
Dans ses rapports, le tigre et la panthère;
Mais sans nulle crainte il drapait
Robin-Mouton ou la chèvre légère.
L'âne parfois n'était pas oublié,
Encor qu'il l'assurât de sa tendre amitié.
Un jour qu'au lever du monarque
Il contrôlait l'esprit public,
Et qu'il faisait maint fâcheux pronostic
Pour prolonger ses soins : « Depuis peu je remarque,
« Sire, » dit-il, « et j'en parle à regret,
« Que trompette-major Baudet [121],
« Se livrant à son bavardage,
« Sans trop épurer son langage
« Parle de votre majesté.
« Il ne sait pas pourquoi j'admire le courage,

Digitized by Google

« La grandeur et la dignité
« Qu'en tant d'occasions vous avez fait paraître.
« Son avis est, seigneur, que nous changions de maître.
« Il est temps de punir de semblables propos. »
— « Quoi! tu veux que je les condamne? »
Répondit le lion; mets-toi l'âme en repos;
« Renard, laissons parler les sots...
« Que me font les discours d'un âne? »

FABLE IV.

Le Berger imprudent.

1815.

Comment, hélas! conserver mon troupeau? »
S'écriait Alexis; « des loups l'ont mis en fuite
« Malgré mes chiens. Ah! changeons de conduite
« Profitons d'un secret nouveau :
« Ces chiens, qu'on prône tant, ont moins d'intelligence,
« Moins d'activité, de prudence,
« Que tous ces braves loups qu'on dit un peu vauriens.
« Le chien sans doute est fort honnête,
« Mais la probité rend si bête!
« Pour mes moutons je veux d'autres gardiens;
« Prenons des loups, chassons les chiens. »
Il le fit : vous jugez (loups dans la bergerie!)
Ce qu'il advint... Tout meurt sous la dent ennemie.

Tel roi, comme Alexis, cherche l'habileté,
Les talents, la dextérité,
Dans le choix d'un ministre; il n'en est pas plus sage,
S'il n'exige la probité
Qui du bonheur public peut seule offrir le gage.

FABLE V.

La Brebis, le Cheval et le Bœuf.

L'hiver, on ne va plus aux champs.
Réduit à portion congrue,
Chacun doit ménager ce qu'on lui distribue.
Oh! combien on aspire à revoir le printemps!

Une brebis, fort honnête personne,
Mais qui tient à ce qu'on lui donne,
Qui sur ses drois, sur l'intérêt,
N'entend pas du tout raillerie,
Pour visiter ses sœurs, un jour, était sortie,
Car seule à part elle habitait.
Lorsqu'elle rentre, ô surprise! ô regret!
Plus de foin dans sa bergerie!
Quel est l'auteur de ce délit?
Elle se creuse en vain l'esprit
A le chercher... Elle observe en silence,
Le lendemain, se tapit dans un coin,
Les yeux fixés sur sa pitance.
A l'instant, un cheval entre avec impudence,
Va droit au râtelier, et s'adjuge le foin.
« La justice est pour nous; bannissons toute crainte, »
S'écria la brebis, « et courons porter plainte
« A monsieur le juge de paix. »
C'était un bœuf fort respectable,
Dont on vantait, du moins dans son étable,
Le savoir et l'esprit, bien qu'il eût l'air épais.
La plaideuse aussitôt raconte son histoire,
Veut, comme de raison, gagner avec dépens
Sa cause et sans plus de grimoire.
Le magistrat répond : « Tout est permis aux grands;
« A votre âge, on le sait; je vous plains, ma commère;
« A Biquet, notre ami, que n'avez-vous affaire?
« Le biquet s'en trouverait mal;
« Je vous ferais raison d'un semblable adversaire;
« Mais vous sentez bien qu'un cheval
« N'a jamais tort près d'aucun tribunal.
« Allez en paix, ma bonne amie,
« Conservez mieux votre diné :
« Nous tomberions dans l'anarchie
« Si le noble était condamné. »

Nos juges quelquefois, en semblable occurrence,
Peuvent agir ainsi, mais ils parlent bien mieux;
Ils se piquent trop de prudence
Pour faire de pareils aveux.

FABLE VI.

L'Homme, l'Anguille et le Serpent.

Certain jour, au bord d'un étang,
Maître Lucas aperçoit une anguille.
Tout aussitôt, il se baisse et la prend.
Le pauvré animal, qui frétille,
Lui dit : « Voyez ce gros serpent
« Rampant
« Là-bas... C'est mon cousin; vraiment
« Il mérite la préférence. »
— « Me crois-tu sans expérience?
« Tubleu! je connais le cousin, »
Répond le rusé gastronome;
« Qu'il dorme en paix et d'un bon somme
« Pour l'approcher je crains trop son venin. »

Soyez méchant, l'on vous respecte,
Fussiez-vous un reptile ou le plus vil insecte.
Voilà du moins le train de la société...
Mais quelle affreuse vérité!
Rappelons-nous un vieil adage :
Fuir le pervers est le devoir du sage.
J'aimerais mieux cette moralité.

Digitized by Google

FABLE VII.

L'Ours et le Carlin.

Mes amis, sans doute à la foire
Vous aurez vu les chiens savants [122] ?
Un carlin, par ses tours, amusait les passants,
Et l'on pouvait à peine croire
Ce qu'en racontaient les enfants :
Pourtant, au milieu de sa gloire,
Jamais il n'avait de repos;
Le bâton roulait sur son dos;
Il faisait assez maigre chère,
De lait pas une goutte ! il buvait de l'eau claire.
Des histrions, ainsi que des héros,
C'est là, je crois, le régime ordinaire.
« Qui mettra fin à tant de maux ? »
Disait le Roscius [123] en poussant des sanglots,
Et s'adressant à son confrère,
Un ours, qui jamais ne riait.
Mais, si le patron s'approchait,
Le chien soumis faisait l'aimable;
Il prenait un air agréable,
Et même il lui léchait la main.
Bientôt l'ours, indigné d'un manége semblable,
S'écria : « Morbleu ! mon voisin,
« Pourquoi te plaindre de ton maître ?
« Pourquoi gémir de ton destin ?
« Quand on pense en esclave, on mérite de l'être. »

Je partage l'avis de cet ours plein d'honneur :
Gardons la dignité sous le joug du malheur.

FABLE VIII.

Le Coq plumé.

Renard est toujours là qui guette
Ou le dindon ou la poulette;
On ne peut trop le surveiller.
A la garde d'un poulailler,
Un jeune coq, mis en vedette,
L'aperçoit tout à coup le long de l'espalier :
Notre coq, en fuyant, pouvait sauver sa vie...
Nouveau d'Assas [124], pour la patrie
Il voulut se sacrifier.
Maître renard avait coutume
D'expédier
Fort lestement un prisonnier.
A peine il tient le coq... sur l'heure il vous le plume.
Tout le servait au mieux, lorsque notre fripon
Eut affaire à Pataud, dogue de la maison,
Qui le força de lâcher prise...
Le coq revint alors au paternel logis
Raconter à ses bons amis
Le long détail de cette crise.
On l'accueillit d'un ton railleur...
Son aile, aux trois quarts dégarnie,
Mettait chacun en belle humeur;
Et plus d'une plaisanterie
Acheva d'ulcérer son cœur.
« Perdre ses plumes ! quel mécompte ! »
Disait certaine poule : « Eh ! mais, pour mon époux
« Je n'en veux point. » — « Il nous déplaît à tous, »
Ajoutait un chapon; « vraiment il nous fait honte;
« Prétend-il vivre parmi nous ? »
A coups de bec on le maltraite,
On lui refuse tout secours;
Et le héros dans la retraite
Alla finir ses tristes jours.

S'il n'est en brillant équipage,
On respecte fort peu l'honneur.
Il est bien loin de nous ce temps où la grandeur
Tenait à l'homme seul, et point à l'entourage [125].

FABLE IX.

Le Roitelet ambitieux.

IMITÉE DU POËTE RUSSE KRILOFF [126].

1824.

De pays en pays la fable se promène,
Et dans les champs d'Ésope un Russe me ramène.
Je vais, d'après Kriloff, vous faire le récit
D'une aventure assez invraisemblable,
Mais dont il fut témoin; je me croirais coupable
De rien changer à ce qu'il dit :

Voulant rendre à jamais son règne mémorable,
De l'aigle successeur, un jour, le roitelet,
Qui s'était perché sur un câble,
La tête au vent, conçut le beau projet
De mettre en feu la mer. « Pour le rendre inflammable, »
S'écria-t-il, « je possède un secret.
« Si l'on en croit certaine histoire [127],
« Deux chiens jadis avaient voulu la boire.
« Ce que j'imagine vaut mieux.
« De distance en distance allumez de grands feux. »
Il s'adressait à la troupe ébahie
Des mésanges, des grimpereaux,
Des pintades et des corbeaux.
Sa harangue, fort applaudie,
Mit tout ce monde en mouvement,
Et chacun d'obéir très-ponctuellement.
« Quelle noble conquête enrichit la patrie !
« Que je me réjouis de voir à gros bouillons
« S'évaporer cette mer en furie !...
« On fera du terrain, certes je le parie,
« Des majorats pour les dindons. »
C'est ainsi qu'un coq d'Inde avait pris la parole.
Pourquoi donc ce propos frivole ?
Au fait, au fait, monsieur l'auteur.

Digitized by Google

Va me dire maint auditeur...
Eh bien ! au fait : la mer toujours resta la même ;
On se moqua du prince et de ses courtisans.

Une moralité se rattache à mon thème :
Il n'est projet si fou qui n'ait des partisans ;
Mais vouloir, comme bien des gens
Qui portent mitre ou diadème,
Faire rétrograder les temps,
Rétablir dîme et glèbe au siècle dix-neuvième,
C'est être, au moins je le prétends,
Plus que mon roitelet d'une folie extrême.

FABLE X.

Le Cheval.

Un malheureux cheval, que Lichtwer a connu,
Maudissait à bon droit sa triste destinée.
Fatigue et coups toute l'année !
Il pouvait y compter, c'était son revenu.
D'avoine peu ; rarement de la paille !
Par nul espoir il n'était soutenu.
« Il faut sortir d'ici, » dit-il, « vaille que vaille. »
Et voilà mon coursier qui brise son licou ;
Il s'échappe à l'instant, et va je ne sais où...
Peut-être dans la Forêt-Noire.
Il s'écria pour lors : « J'ai recouvré mes droits ;
« Est-il de plus noble victoire ?
« Que je me trouve heureux ! je vais suivre les lois
« De la sage nature ! » — Ah ! faut-il que les bois,
Des sangliers, des loups, soient aussi la patrie !
Mon cheval eut bientôt à défendre sa vie
Contre ces cruels animaux.
Après avoir signalé son courage,
Il succomba, mais ce fut en héros,
Sans regretter des jours soumis à l'esclavage.

Princes, les lois de l'équité,
Seules, dans tous les temps, font votre sûreté,
Pour guide ayez la bienfaisance...
Au désespoir si le peuple est porté,
Il brisera votre puissance,
Dût-il payer de l'existence
Quelques instants de liberté.

FABLE XI.

Le Cochon d'Angleterre.

1820.

Qui nous délivrera de cette anglomanie,
Qu'on voit régner partout, vrai fléau de nos jours?
Faut-il, à la tribune et dans tous les discours,
Entendre de John Bull invoquer le génie ?
Dédaignant Montesquieu, prônant les radicaux [128],
Mille petits Solons [129] de moderne fabrique,
Dans leur sublime politique,
Citent l'Anglais à tout propos.
La mode antipatriotique,
De Londres fait venir les bottes, les chapeaux,
Les canifs, les rasoirs, les chiens et les chevaux.
Ce n'est pas encor tout : naguère
Mon ami, mon voisin, agriculteur savant,
Alla chercher en Angleterre...
Voyons, devinez quoi : je vous le donne en cent...
Un de ces animaux qui du grand saint Antoine
Furent jadis le patrimoine.
Il arrive, on le fête, et, comme il vient de loin,
On l'admire beaucoup ; tout le monde s'empresse
D'applaudir à sa gentillesse ;
Jamais on n'avait vu de plus aimable groin.
Bref, les belles de son espèce
Se disputèrent ses faveurs ;
Mais, peu flatté de ces hon
Il répondit fort mal à tant de politesse.
On voulait de sa race, on voulait de ses fils ;
Et pourtant, insensible au désir d'être père,
Malgré les plaintes et les cris,
Le brillant étranger mourut célibataire.
On l'avait retiré de son île à grands frais,
Pour que de ses jambons la meute fît curée...
Dans notre ardennaise contrée [130]
Mon voisin choisira ses cochons désormais.

FABLE XII.

Le Lièvre et le Chien de Chasse.

Pris vivant, certain lièvre, au sein de l'abondance,
Sans peine supportait ses fers.
Il voyait chaque jour augmenter sa pitance.
La dame du château, par mille soins divers,
Ainsi que ses enfants, prouvait sa bienveillance.
Mon lièvre avait donc l'assurance
Qu'on n'en voulait point à ses jours.
Il aperçut, à travers le treillage,
Un chien dont autrefois les ruses et les tours
Avaient fatigué son jeune âge.
« Approche, » lui dit-il, « doyen des scélérats ;
« Allons, attaque-moi ; mais tu n'oserais pas :
« De ma juste fureur tu crains les représailles. »
— « Brave à l'abri de tes murailles !
« Je te reconnais bien, » répondit aussitôt,
Sans s'émouvoir, maître Brifaut ;
« Si tu vivais encore au milieu des broussailles,
« Tu ne parlerais pas si haut. »

Ici que d'orgueilleux esclaves,
Grâce à leurs puissants protecteurs,
Prennent de petits airs railleurs
Et même font parfois les braves !

Digitized by Google

FABLE XIII.

Le Rossignol et l'Hirondelle.

Toujours des fables! vraiment oui :
Je veux conter; chacun a sa manie,
Et du bon Ésope, aujourd'hui,
Pour charmer vos loisirs j'invoque le génie.
Sous les verrous point de chansons!
Qui ne le sait? Pourtant un rossignol en cage
Faisait entendre son ramage.
De son gosier flûté sortaient les plus doux sons;
C'était une cadence et noble et naturelle;
A préluder, pourtant, des chanteurs le modèle
N'avait commencé qu'à minuit.
A la fenêtre était le nid d'une hirondelle,
Que réveille en sursaut ce bruit.
« Eh! mais pourquoi, » s'écria-t-elle,
« Ne pas différer jusqu'au jour?
« Quand Phébus sera de retour,
« De meilleur cœur, je te le jure,
« On t'applaudira. » — « Non, je crains mésaventure, »
Répond notre captif : « en plein jour je fus pris;
« Pour chanter, depuis lors, je me suis bien promis
« D'attendre que la nuit règne avec le silence. »
Progné reprit : « Tardive méfiance!
« Qu'en espérer? hélas! ton sort ne peut changer;
« Mieux eût valu la prévoyance. »

C'est toujours après le danger
Que l'on se pique de prudence.

FABLE XIV.

Le Lion et l'Ours.

Un lionceau, que son père, en mourant,
Avait placé sous la tutelle
D'un ours sage autant que fidèle,
Annonçait dès l'enfance un caractère ardent.
Il voit avec plaisir approcher le moment
De régner à sa fantaisie.
On le déclare enfin majeur;
L'ivresse du pouvoir, une fausse grandeur,
Des favoris l'adroite perfidie,
Tout devait corrompre son cœur;
Mais l'ours, nouveau Burrhus, combattait maint Narcisse [131];
(Il n'en manque point à la cour!)
On espérait encor, lorsque le prince, un jour,
Lui prescrivit une horrible injustice.
Rigide observateur des lois,
Par un *non* le ministre aussitôt se prononce;
Le Spartiate [132] eût autrefois
Fait une semblable réponse.
Je vous laisse à penser ce qu'en dit le lion :
Il exile notre ours. Le tigre le remplace;
Chaque instant fait eclore une infâme action.
Le peuple est sous le joug, le peuple avec audace
De ses tyrans se débarrasse.
La vengance succède à l'indignation.

Princes, pour être heureux, souffrez que vos ministres,
De l'homme, auprès de vous, fassent valoir les droits.
Puissent des courtisans les conseils trop sinistres
Ne jamais étouffer de généreuses voix!

FABLE XV.

Le Corbeau et la Corneille.

« Je voudrais voyager, m'instruire, »
Disait un jour maître corbeau :
« Qui n'a rien vu, n'a rien à dire;
« Cette France, où fut mon berceau,
« Ne m'offre plus rien que j'admire.
« Oui, c'en est fait, je pars; je verrai du nouveau... »
La corneille l'arrête, et lui répond : « Compère,
« Que penses-tu gagner dans les lointains climats?
« Notre sœur la cigogne a parcouru la terre,
« Et jusqu'ici pourtant elle n'a pas
« (Que je sache) trouvé l'heureux secret de plaire;
« Elle a même perdu le talent de se taire. »

La corneille a raison : en pays étranger
Un sot perd plus qu'il ne gagne sans doute.
Trop de gens devraient voyager,
Si l'esprit s'acquérait en route.

FABLE XVI.

Le Rossignol en cage.

Au gré de ses désirs, Cécile, un beau matin,
Achète un rossignol. Il fallait une cage
Faite avec soin, ornée, et digne enfin
De servir de palais au chantre du bocage.
On avait parcouru tout Paris, mais en vain,
Lorsque le jockey mit la main,
Je ne sais par quelle aventure,
Sur un ouvrage sans défaut,
Un chef-d'œuvre d'architecture
Exécuté sur les plans de Perrault [133].
Vite on y place Philomèle...
Cécile sautait de plaisir.
« Ah! mon bel oiseau, » lui dit-elle,
« Que vous êtes heureux! que vous allez jouir!
« Dieu! quelle cage! on y découvre
« Plus de beautés que n'en offre le Louvre.
« Le perroquet envira ce séjour.
« Bonne nuit, rossignol farouche,
« Demain je vous dirai bonjour. »
Cécile, dès l'aurore, abandonne sa couche...
Hélas! elle est loin de prévoir
Le spectacle qu'elle va voir...

Digitized by Google

Philomèle à l'instant mourait désespérée.
Notre pauvre Cécile eut l'âme déchirée,
Et, pour deux jours, en perdit la gaîté.
« Trop tard, » dit-elle, « hélas! faut-il être éclairée?
« Quand on n'a plus sa liberté,
« Il importe fort peu si la cage est dorée. »

FABLE XVII.

Le Marchand de Chiens.

Rien ne peut des mortels arrêter l'appétit;
Et, lorsque l'estomac réclame [134],
Tel vend son chien, son chat, tel autre son esprit;
De tout enfin l'on fait profit.
Bravant et la honte et le blâme,
L'Anglais même, au besoin, vendrait jusqu'à sa femme [135].
A Paris, sur les boulevards,
Vous rencontrez, de toutes parts,
Chiens de salon et chiens de chasse.
Trente francs le basset!
C'est un prix fait,
Pourvu qu'il soit de bonne race.
Marchand de chiens jamais ne vous surfait.
Chez un de ces messieurs, une chienne admirable,
Tout à la fois par sa beauté
Et sa rare fécondité,
De son maître assurait la table.
Elle lui procurait douze chiens tous les ans...
Cela faisait, en bonne arithmétique,
Juste trois cent soixante francs.
Diane, en un pays de saine politique,
Dans la romaine république,
Aurait été, je crois, exempte de l'impôt [136].
Notre spéculateur n'y voyait pas si haut.
Loin de nourrir la pauvre mère,
A sa faim loin de satisfaire,
Chaque jour il imaginait
De retrancher quelque chose au potage
Que vers le soir on lui portait.
Elle gémit, se plaint, se décourage...
La faim, la douleur et la rage
La conduisirent chez Pluton.

M'entendez-vous, suppôts de la finance?
Ma fable vous présente une sage leçon!
Pour nous conserver l'abondance;
Renoncez quelquefois à la fiscalité :
Garantir au peuple la vie,
En ménageant son industrie,
Peut avoir son utilité.

FABLE XVIII.

La Poule et le Dindon.

Dans une riche basse-cour,
Gente poulette, au plumage d'ébène
Mêlé d'ivoire, est introduite un jour.
Timide, craintive, incertaine,
Elle n'osait faire un seul pas...
Se voir sans appui sur la scène
Cause toujours quelque embarras.
De toutes parts, avec malice,
On observe son œil et chacun de ses traits...
Telle, dans un couvent, une jeune novice
Était jadis en butte aux mystiques caquets.
« Ma foi! la petite étrangère
« N'est pas trop mal, et nous la formerons. »
Disait un coq, coq des plus fanfarons.
Les poules s'écriaient : « La maussade commère!
« Quel air gauche! A-t-on moins d'esprit? »
— « Et sans doute, » ajouta certaine douairière
Qui cachait fort mal son dépit,
« Sans doute que son caractère
« A tout cela répond. Elle a mille défauts. »
— « Je pourrais en parler, mais je saurai me taire, »
Reprit un gros dindon. « Ah! les méchants propos
« Répugnent tant à mon langage!
« Je l'ai connue, au reste, et dès son plus jeune âge :
« Avant d'être en ces lieux, j'habitais son enclos.
« Trouvez bon que je la ménage. »
Là-dessus, silence obstiné!
Mais ce silence on l'interprète...
Dieu sait!... Aussi de la pauvrette
Un mot, un geste est condamné.
Peut-elle supporter un si noir artifice!
Le chagrin l'entraîne au tombeau :
Par de tardifs regrets on lui rendit justice.
Ce résultat semblerait-il nouveau?
Je veux le demander en France.

Avec grand soin méfions-nous
De ces gens dont la conscience
Ne parle du prochain jamais sans réticence.
Qu'ils portent franchement leurs coups,
Puisqu'ils ont la haine pour guide!
Leur silence adroit et perfide,
Plus que l'injure même, outrage notre honneur.
Je crois voir ce muet, mercenaire homicide,
Des volontés d'un maître atroce exécuteur

FABLE XIX.

Le Torrent et l'Arbrisseau.

Plus d'un ruisseau devient torrent,
Pour peu que le ciel le seconde;
Alors vous l'entendez qui murmure et qui gronde.
J'en connais un, vrai conquérant :
Il s'en va partout dévorant
Ce qui s'oppose à son passage;
Mais voilà qu'un frêle arbrisseau,
Qui se trouve au milieu de l'eau,
Bien qu'il soit né sur le rivage,
Ne craint point d'affronter l'orage,

Digitized by Google

Et voit tout le péril sans en être étonné!
A résister pourtant c'est en vain qu'il s'apprête;
Le torrent emporte sa tête.
Un autre en pareil cas se serait incliné.

Eh! qu'importe un grand caractère,
Si la prudence ne l'éclaire?

FABLE XX.

L'Autruche.

1808.

Un beau jour, dit Lessing, l'autruche gigantesque
Se mit en tête de voler.
On l'annonce au public... Je ne puis le celer,
L'avis déconcerta la gravité tudesque.
Pour voir le phénomène, oiseaux de s'assembler!...
« Place! place! » criait notre géant grotesque,
« Place! je prends l'essor, je veux aller aux cieux...
« Regardez-moi, j'y touche presque. »
L'aigle rit; le dindon ouvre ses deux gros yeux;
L'autruche, en vain, s'agite et se tourmente :
Pour s'élever du sol, son aile est impuissante.
Que lui valut ce beau projet?
On l'imagine assez : plus d'un coup de sifflet.

Ceci rappelle un peu les débuts emphatiques
De certains rimailleurs que l'on voit, de nos jours,
Malgré leurs transports pindariques,
Suivre du froid Léthé [137] paisiblement le cours.

FABLE XXI.

Le Bœuf et le jeune Cheval.

1822.

Dans une riante prairie,
Un jeune et beau cheval, l'espoir de nos haras,
Naguère prenait ses ébats.
Quel guide lui donner? L'animal de génie,
Aux soins duquel on le confie,
Est un bœuf, célèbre penseur.
Œil de feu, démarche fringante,
Naseaux fumants, et crinière ondoyante...
Chez mon coursier tout annonce l'ardeur.
Messire bœuf a l'allure plus lente.
Son élève, d'un ton moqueur,
Lui propose une course : « Eh!... » dit le gouverneur,
« J'accepte le défi; c'est vous faire paraître
« Un zèle très-actif. Ça, voyons, de nous deux
« Qui, le premier, pourra toucher ce hêtre;
« Il est bien à cent pas... » Le cheval, généreux,
Laisse partir le bœuf. Puis, semblable à Pégase,
Sur la terre qu'à peine il rase
Déployant ses jarrets nerveux,
Soudain il a franchi l'espace;
Je me trompe, il est au delà...
Tel fut le fruit d'une orgueilleuse audace,
Son adversaire seul au point juste arriva.
Le vainqueur pour lors s'écria :
« Vous le voyez enfin, l'ardeur doit se restreindre;
« Passer le but n'est point l'atteindre. »

FABLE XXII.

Les deux petits Savoyards [138].

1851.

Deux beaux enfants de la Savoie,
Légers d'argent et de soucis,
Mais pleins d'espérance et de joie,
Au printemps, quittaient leurs pays.
Chacun d'eux avait sa marmotte,
Du Savoyard toujours ce fut le gagne-pain.
Dame Annette et dame Javotte
Leur promettaient un joli gain.
A peine arrivés dans la France,
Pour éviter la concurrence,
On dut se séparer, et, de commun accord,
Jean marcha vers le sud, Jacques pris vers le nord...
Lorsque la bise eut chassé l'hirondelle,
Et qu'il fallut songer à revoir le Mont-Blanc,
Au rendez-vous Jacques fidèle
Arriva le premier, gai comme un moineau franc...
Une heure après, maître Jean, son confrère,
Vint à son tour. « Très-bien, mon cher Jeannot,
« Au pays, » dit Jacques, « j'espère,
« Tu rapportes un bon magot? » —
« J'ai cinq écus pour tout potage, »
Répond l'autre. « Et toi? » — « J'en ai cent. » —
« Cent! vrai Dieu! vingt fois davantage!
« Par quel moyen gagne-t-on tant d'argent? » —
« Du succès voici la recette;
« Moi j'écris sur mon cabanon :
« *Pour un gros sou la belle Annette*
« *Ici se montre sans jupon.*
« Que fais-tu, toi? » — « Dès que Javotte
« A défilé son chapelet,
« Je dis : *Pour la pauvre marmotte,*
« *Un tout petit sou, s'il vous plaît.* »

Brave Jeannot, vraiment, dans le siècle où nous sommes,
Pourquoi cette simplicité?
Il faut bien moins compter sur la pitié des hommes
Que sur leur curiosité.

Digitized by Google

FABLE XXIII.

Le Conseil d'État du Lion.

Pour gouverner les animaux
Avec plus d'ordre et de méthode,
Le roi lion veut rédiger un code.
On a vu Frédéric, Pierre [139], et d'autres héros
Mettre cet usage à la mode.
Diversité de lois est souvent incommode;
Qui règne aime à pouvoir s'expliquer en deux mots.
Cependant il fallait, en un corps de doctrine,
Rassembler les matériaux.
Dès lors, notre prince imagine
D'avoir autour de lui des conseillers d'État.
Qui prendra-t-il? De l'ours on fait état,
Mais il est brusque en son langage.
Maître bœuf est trop lent; trop prompt est le cheval;
Bertrand n'a pas le maintien assez sage;
On trouve l'écureuil trop chétif personnage;
L'âne est un bien sot animal;
L'éléphant est disert, c'est seulement dommage
Que par trop de science il blesse et décourage;
Le léopard se montre impérieux;
Messire loup paraît trop odieux;
Le chevreuil est doux, mais timide,
Le tigre beaucoup trop perfide,
Et le bélier trop généreux.
Du renard même on craignait la finesse;
Bref, au rebut fut mise chaque espèce:
Le monarque était ombrageux.
Il crut devoir, dans sa sagesse,
N'admettre que des chiens couchants.

Parmi nous, bien des rois ne sont pas moins prudents;
Dieu les maintienne en paix! j'en détourne la vue.
Sur tous ces *us* de cour, dont s'occupe un frondeur,
Je me tais, moi, je suis agriculteur
Et je retourne à ma charrue [140].

LIVRE CINQUIÈME.

FABLE PREMIÈRE.

Le Lièvre et la Muraille.

A M. RABILLON [141].

Sous les lois de l'hymen, heureux dans ton ménage,
Des passions fuyant l'orage,
N'ayant d'autre parti que celui de l'honneur,
Tu cultives en paix ton esprit et ton cœur.
Cher Rabillon, nul plus que toi n'est sage
Et ne mérite le bonheur.
Bon père, il sera ton partage;
N'en trouves-tu pas le présage
Dans les vertus de tes enfants?
Tu tends à leur jeunesse une main secourable;
On les verra plus tard soutenir tes vieux ans.
En beau latin, dans une fable,
Ton fils nous l'a prouvé. J'emprunte ses accents:

Un modeste et timide lierre,
Né de la veille au pied d'un mur,
Avait, pour s'élever, besoin d'un appui sûr;
Il adresse, en ces mots, au voisin sa prière:
« O mur! prête-moi ton secours;
« Si tu permets que ma jeunesse
« Sur toi puisse compter toujours,
« Si tu protéges ma faiblesse,
« Tu trouveras chez moi gratitude et tendresse;
« Les lierres ne sont point ingrats. »
Chacun le sait, les murs ont des oreilles [142].
Celui-ci, qui n'en manquait pas,
Eut pour le suppliant des bontés sans pareilles.
Notre heureux lierre en liberté grandit;
Et tandis que le temps, de son aile rapide,
Menace le mur qui vieillit,
La plante s'étendit,
Et du haut en bas le couvrit:
Sa verdure en devint l'égide.
Le bon lierre, qui s'applaudit
De prouver sa reconnaissance,
Du bienfaiteur, ainsi, prolongea l'existence.

FABLE II.

Le Chat.

Les souris font de grands dégâts;
De bon cœur je les donne au diable;

Digitized by Google

Mais je ne sais trop si les chats
Sont une espèce préférable :
Je les joûrais à pile ou croix.
Jeanne (c'est du curé la gente ménagère)
Veut chômer la fête des Rois.
Elle quitte le presbytère,
Et laise tout à l'abandon.
Tel qu'un huissier en exercice,
Le chat va, trotte, vient ; il passe du salon
A la cuisine ; il visite l'office :
Pour son estomac tout est bon :
Il dévora le beurre et le fromage,
Et joignit la poule au chapon.
Mille souris, dans la maison,
N'auraient pas en six mois fait semblable dommage.

Cette fable aux plaideurs présente un sens fort sage :
Plaideurs, j'aimerais mieux, vous ne m'en croirez pas,
Par un voisin fripon voir écorner mes terres,
Que d'appeler les avocats :
De ces maîtres matous je connais trop les serres [143].

FABLE III.

Le Rossignol et le Paon [144].

Le paon a trop d'orgueil pour avoir de l'esprit,
Mais on admire son plumage.
Et noblesse et beauté !... voilà son apanage.
N'est-ce donc pas assez pour le mettre en crédit ?
L'aimable rossignol a la voix en partage ;
Ce lot, je crois, vaut l'autre; il me plaît davantage.
Un jour, je ne sais trop comment,
Nos deux oiseaux se rencontrèrent,
Et sur leurs qualités se firent compliment.
Je n'ajouterai point que bientôt ils s'aimèrent;
Cela ce conçoit aisément :
Si l'un charme les yeux, l'autre charme l'oreille.

Pour la prompte amitié mérite différent
Doit toujours produire merveille.

FABLE IV.

La Vengeance chinoise.

J'aime à vivre avec les Chinois;
Je lis souvent leur moraliste,
Le grand Confucius [145]; il nous offre parfois
Des pensers qu'à profit peut mettre un fabuliste;
Il ne faut que faire un bon choix.
Le trait suivant le prouvera, je pense :
L'empereur Choun [146] rendait son peuple heureux.
Aux plus rares vertus il joignait l'éloquence;
L'exemple renforçait, chez lui, chaque sentence.
Sans scrupule, en Europe, un orateur fameux,
De faire ce qu'il dit fort souvent se dispense,
Et ne croit pas du tout blesser la bienséance;
Mais retournons vite à Pékin.
Un jour, on avertit le prince
Qu'au fond de certaine province,
Dans ses propos, un mandarin,
Connu par son humeur sévère,
Le maltraitait d'une étrange manière.
Plus d'un courtisan même, à nuire assez enclin,
Ajoutait, d'un air de mystère,
Que jamais langue de vipère
N'avait jeté plus de venin.
Bref, il fallait d'une telle conduite
Que sa majesté fût instruite,
Dût-elle en prendre du chagrin.
Le mandarin frondeur avait de la science,
Du talent, de l'esprit, mais beaucoup de jactance.
Il croyait que son souverain
Dès longtemps aurait dû le mettre en évidence :
Négliger un sujet d'une telle importance
Lui paraissait un crime enfin.
Bien des gens parmi nous adopteraient, je gage,
Cette façon de raisonner.
L'empereur se fit amener
Notre morose personnage.
Il ne vint pas sans quelque effroi :
« Que penses-tu que je fasse de toi ? »
S'écria le monarque : « Oublier une injure!
« Cela ne suffit point. Je veux, par des bienfaits,
« D'un injuste ennemi combattre les excès [147];
« Je veux que de ses torts il comble la mesure,
« S'il n'en rougit pas à jamais!
« Triomphant, aujourd'hui, d'un courroux légitime,
« J'acquiers des droits à ton estime.
« Réponds, j'en appelle à ton cœur;
« Désormais, pourrais-tu sans crime
« Prolonger ta coupable erreur ? »
Le mandarin se prosterne en silence...
Du prince il bénit la vengeance
Qui lui vaut un poste d'honneur.

Ce dénoûment, qu'en Chine on maintient véritable,
Passerait-il ailleurs pour une fable !

FABLE V.

Le Choucas, la Corneille et l'Aigle.

1821.

Par l'aigle poursuivi, maître choucas [148] fuyait;
Ne sachant que résoudre, il allait et venait....
Certaine corneille obligeante,
Du fugitif proche parente,
Arrive et lui dit : « Mon cousin,
« Dans le creux de ce chêne un abri salutaire,
« S'offre pour vous, prenez-en le chemin. »
— « L'avis est bon, grand merci, ma commère,

Digitized by Google

« Je veux en profiter, » répondit le choucas ;
« Mais vraiment, vous n'y pensez pas,
« Où diable voyez-vous un chêne ?
« Je m'y connais, c'est bien un frêne. »
— « De disputer est-ce le cas ? »
Répliqua l'autre, « ô l'étrange manie !
« Eh ! mon cher, songez donc qu'il y va de la vie...
« Prenez mieux votre temps pour faire le docteur. »
Vers son gîte à la fin le choucas s'achemine,
Mais non pour s'y blottir : le pédant examine
L'arbre avec soin. « La vieille est dans l'erreur, »
S'écria-t-il : « j'y voyais à merveille. »
Puis il revient, joyeux, retrouver la corneille.
« C'est un frêne ! apprenez... » Le bavard discoureur
Allait poursuivre encor son triomphe frivole :
L'aigle, qu'on oubliait, lui coupe la parole.

Par cet exemple-ci puis-je vous corriger,
Orateurs de tribune ou conseillers des princes ?...
Disputer sur des riens dans un pressant danger,
Aux canons ennemis c'est livrer nos provinces.

FABLE VI.

Le Chevreuil et la Biche.

Pour une biche à la tête légère
Un chevreuil s'était pris d'amour
Aux cerfs, même aux daims, tour à tour
La coquette cherchait à plaire ;
Écoutant moins son cœur qu'un ridicule orgueil,
A tous elle faisait accueil.
« J'ai bien mal placé ma tendresse,
« Je suis trop malheureux, « s'écriait le chevreuil ;
« Je n'y tiens plus ; d'une ingrate maîtresse,
« Jupiter, que je sois vengé ! »
Jupiter l'entendit : un chasseur est chargé
Du soin de punir l'inconstance;
Dans le sang de la biche il a lavé l'offense
Dont s'était plaint un amant outragé ;
Mais, hélas ! à la violence
On regrettre souvent de s'être abandonné :
Notre chevreuil infortuné
Pleura le crime et la vengeance [149].

FABLE VII.

L'Aigle et le Papillon.

1808.

L'oiseau qu'adopta la victoire,
L'aigle cher aux Romains [150], vient au plus haut des cieux
D'asseoir son trône radieux.
Son peuple le salue et célèbre sa gloire.
De toutes parts les concerts
Charment l'heureux loisir du puissant roi des airs.
« Grand Dieu ! pourquoi tout ce tapage ? »
Disait le frêle papillon,
Qui se croyait un personnage ;
« Comment !... l'aigle sur nous veut s'arroger un ton
« D'autorité !... vraiment j'enrage ;
« Les oiseaux sont bien vils. Je le déclare net,
« Au nouveau potentat je refuse l'hommage.
« Je fais mieux, et j'ai le projet
« (L'audace convient à mon âge)
« De disputer le sceptre à ce fier conquérant :
« Vous allez voir ; plus leste, en un instant,
« Des cieux je ferai le voyage. »
L'aigle avait sa police, et bientôt il apprend
Les propos du frivole insecte ;
Encor que l'aigle se respecte,
Il ne put y tenir. On vit sa majesté
Rire aux éclats. Je suis sincère,
Qui voudrait de la royauté,
Si de la cour l'étiquette sévère
N'y laissait quelquefois paraître la gaîté ?
Par caprice ou calcul se montrant débonnaire,
Le prince accepta le défi.
Près de son adversaire,
Le voilà qui rase la terre.
On donne le signal. L'aigle est déjà parti ;
Ses ailes étendues
Ont franchi le sommet des nues.
Que fait pour lors damoiseau papillon ?
Presque à six pieds du sol il s'élève, dit-on ;
Mais, tout à coup, à la traverse
Un zéphyr vient et le renverse...
De brocards les oiseaux couvrent le fanfaron.

L'amour-propre toujours se montre téméraire ;
Sans force et sans moyens il croit pouvoir tout faire.
Comme le papillon l'homme est présomptueux :
Cessera-t-il jamais de sortir de sa sphère ?
J'en doute, car l'orgueil lui fascine les yeux.

FABLE VIII.

Les Voyageurs et le Platane.

Un jour, deux honnêtes Normands,
De cidre d'Isigny [151] marchands
Et fabricants,
Voyagaient par la canicule ;
Mais, au mois d'août, rarement l'air circule.
Un platane était là par bonheur pour nos gens.
Le platane offre beaucoup d'ombre :
Bientôt sous son feuillage sombre
Ils s'en vont respirer le frais.
Levant les yeux, l'un dit : « Que ne suis-je ton maître ?
« D'abord, je te fais disparaître :
« Arbre sans fruits doit vivre au milieu des forêts. »
Le platane répond : « Dieu ! quelle ingratitude !

Digitized by Google

« Eh! quoi donc! de m'injurier
« Tu voudrais te faire une étude!
« Quitte mon toit hospitalier. »

Manquer à la reconnaissance,
Pour l'homme n'est souvent qu'un jeu;
Le trafiquant estime peu
Le mérite sans opulence [152].

FABLE IX.

Les Oiseaux et les poissons.

« Heureux poissons, » s'écriaient les oiseaux,
« Quand vous êtes au fond des eaux,
« Que peuvent contre vous le filet et la nasse?
« Il n'en est pas ainsi dans le funeste espace
« Où l'on nous voit toujours errants;
« L'homme, armé d'un fusil, qui nous donne la chasse,
« l'aigle qui nous poursuit, et mille autres tyrans
« Nous font maudire l'existence :
« O Jupiter! ta bienveillance
« Aurait dû nous créer poissons. »
Que disaient ceux-ci? « Gémissons!
« Il est pesant le fardeau de la vie!...
« Oiseaux, nous vous portons envie.
« Pour fuir tous les dangers n'avez-vous pas les cieux?
« Quel arme peut là vous atteindre?
« Mais nous, hélas! nous devons craindre
« L'homme, despote industrieux,
« Qui nous tend mainte embûche en nos humides plaines;
« Et n'est-ce rien encor que requins et baleines
« Dont il faut assouvir la faim?
« Tu devrais en oiseaux nous transformer, Jupin. »

Nous voyons force gens qui ne sont pa plus sages :
L'un l'autre s'envier, c'est le commun travers.
Blaise du courtisan voudrait porter les fers;
Damis, homme de cour, regrette les bocages.

FABLE X.

Le Trône de Neige [153].

Qui n'aime à voir folâtrer des enfants?
On se croit de leur âge : ô douce jouissance
De pouvoir quelquefois se rappeler ce temps
Si regretté, bien qu'il ait ses tourments!
Un rien suffit pour amuser l'enfance;
Mais dans ses jeux, plus qu'on ne pense,
S'introduisent déjà les passions des grands.
Un jour, échappés du collége,
Des écoliers de douze à quatorze ans
Aperçurent un tas de neige...
Le plus âgé, qu'on avait nommé roi,
Dit que de son pouvoir il en faisait le siége,
Le trône enfin; et le cortége
Donne à ce vœu force de loi.
Le trône était froid comme glace;
N'importe, avec plaisir s'y place
Cette éphémère majesté.
On s'enivre de la puissance...
Peut-on impunément avoir l'autorité?
Chez notre prince l'insolence
Surpasse encor la dureté :
Des malheureux sujets la moindre négligence
Est réprimée avec sévérité.
De Tarquin le Superbe [154] il avait l'arrogance;
Et de Néron [155], plus tard, suivant toute apparence,
Il aurait eu la cruauté.
Pourtant le soleil le dérange :
Le trône, qui se fond d'une manière étrange,
Avant la fin du jour s'abat...
Bientôt l'orgueilleux potentat
Se voit au milieu de la fange.

Redoutez un destin pareil,
Vous que la fortune protége;
Vous êtes sur un tas de neige...
Gare le rayon du soleil!

FABLE XI.

L'Enfant, sa Mère et la Rose.

A MES NIÈCES, MESDEMOISELLES DE LE B***.

Qui l'ignore? il n'est pas de rose sans épines :
En recherche-t-on moins cette charmante fleur?
Lise en aperçoit une, et s'écrie : « O bonheur!
« Je la veux, mais pour toi, maman, tu le devines. »
La mère de répondre : « Ah! prends garde, mon cœur;
« Songe à ce que tu fais, Lise, sois bien prudente. »
A l'instant un cri de douleur,
Que jette la pauvre innocente,
Prouva que les conseils arrivaient un peu tard.
Lise avait des ciseaux... sans doute par hasard,
Car elle aimait fort peu l'ouvrage.
Pour dépouiller l'arbuste, elle en sut faire usage.
Si bien elle s'en acquitta
Qu'aucune épine n'y resta,
Et que, sans se blesser, elle cueillit la rose.

De ce trait la morale est facile à saisir :
A notre oisiveté la nature s'oppose;
Il faut par le travail acheter le plaisir.

FABLE XII.

La Chenille, l'Araignée et le Ver à soie.

Envieux et jaloux! j'en conviens, nous le sommes;
Peu de gens là-dessus savent se modérer.
Les animaux pourtant, aux hommes

Digitized by Google

Ne le céderont point. Je vais le démontrer :
Le ver que chérit la Provence [156],
De la soie utile artisan,
Achevait un tissu d'une telle élégance
Qu'Orosmane-Lafon [157] s'en est fait un turban.
Arachné [158] s'écria : « Je grille
« De pouvoir admirer ce chef-d'œuvre nouveau. »
Elle arrive avec la chenille.
« Quoi! ce n'est que cela... Tout beau! »
Dirent, après maint bavardage,
Nos deux commères; « de bon cœur
« Nous en rirons. Pour ce superbe ouvrage
« Faut-il faire tant d'étalage?
« Sans sortir de chez soi l'on peut voir du meilleur [159].

Pareils discours sont assez en usage
Chez nos rimeurs de bas étage.
Un rival sans talent partout voit un défaut;
Mais le blâme, en sa bouche, à l'éloge équivaut.

FABLE XIII.

Les Moutons, le Loup, les Chiens et le Berger.

1824.

Bien que timide, elle est parfois mutine,
La gent qui porte laine. Un bélier, l'autre jour,
Séditieux tribun, s'exprimait sans détour
Contre chiens et bergers. « Cette race canine, »
S'écriait-il, « sans cesse nous lutine;
« Ses menus plaisirs sont de nous mordre aux jarrets;
« Puis, fière de lâches succès,
« Elle s'en va ramper aux genoux de son maître;
« Et quel maître, grand Dieu! quel indigne tyran!
« Un assassin féroce et traître
« Qui se gorge de notre sang.
« Brisons nos fers et sortons d'esclavage;
« S'il s'agit de mourir, avec honneur mourons. »
Chacun de prendre feu : les accents de la rage
Devinrent le cri des moutons.
Soudain le loup paraît; soudain l'effroi s'empare
Du peuple et du tribun; soudain les voilà tous
Implorant le berger : « Notre espoir est en vous,
« Seigneur, faites cesser une affreuse bagarre;
« Que nos seigneurs les chiens nous délivrent des loups! »
Robin mouton, qui vit appointer sa requête,
Prouva dès ce moment qu'il n'était pas trop bête;
Plus un murmur passager...
Il conclut, dans sa bonne tête,
Que, si l'on veut des loups n'être point la conquête,
Il faut savoir souffrir les chiens et le berger.

FABLE XIV.

Le Sansonnet représentant du peuple des Oiseaux.

1821.

Du temps que les oiseaux vivaient en république,
Ils s'occupaient des lois et de la politique.
Alors chaque canton nommait son député
Pour siéger à l'aréopage :
Un sansonnet, gris et noir de plumage,
Jaune de bec, brillant par sa beauté
Beaucoup moins que par son langage,
Avait des citoyens obtenu le suffrage.
Il monte à la tribune, et le voilà cité
Comme un modèle d'éloquence,
Qui sait joindre à propos l'audace à la prudence.
On le voyait combattre avec dextérité
L'aigle et ses courtisans : par lui, la liberté
Triompha de leur impudence;
Au pouvoir du talent céda la violence.
Le public applaudit à tant d'habileté :
Vive le sansonnet! on l'admire, on l'encense;
Mais du mérite, hélas! la louange est l'écueil,
Et jamais la raison ne tient contre l'orgueil.
Occupé du désir de plaire,
Voulant accroître encor sa faveur populaire,
D'une masse effrénée il flatta les penchants.
Après avoir parlé contre la tyrannie,
L'orateur prêcha l'anarchie.
Il en gémit trop tard... ses discours imprudents
Ont mis au tombeau la patrie [160].

Si de toujours briller nous avons la manie,
Si nous recherchons trop les applaudissements,
Les plus sages raisonnements
Font bientôt place à la folie.
Mais à quoi bon ces arguments?
Nos bipèdes représentants
Ont tous de la sagesse et de la modestie.

FABLE XV.

Le Pêcheur et le Thon.

« Pas un seul esturgeon! pas même une sardine!
« Je suis bien las de jeter mes filets, »
S'écriait tristement un pêcheur marseillais;
« Je retourne chez moi. Que dira ma voisine?
« Elle va se moquer d'un si brillant succès.
« N'importe, gagnons le rivage;
« Nous serons plus heureux demain. »
Comme il se retirait, arrive un personnage,
Messire thon que poursuit le requin...
Il se jette dans la nacelle,
Et le pêcheur de s'applaudir!
« Nul comme moi, » dit-il, « on doit en convenir,
« Ne dompte ici la fortune infidèle :

Digitized by Google

« San me croire un très-grand sorcier,
« Je connais à fond le métier. »

Ainsi des biens que le hasard nous donne,
Fort souvent l'on se fait honneur.
Tel battait en retraite et que l'on voit vainqueur,
Mais chut!... car ce sont là les secrets de Bellone.

FABLE XVI.

Les Loups, le Chien et le Troupeau.

1815.

Des loups s'étaient unis pour bloquer un troupeau.
Avec fureur ils l'attaquèrent,
Mais sans aucun succès, car partout ils trouvèrent,
Prêt à les repousser, le brave Patoureau.
Patoureau, c'est le chien, chien d'un grand caractère,
Valeureux et prudent, bon, mais un peu sévère,
Fait pour régner enfin, pour combattre les loups.
Il rendait impuissants leurs coups,
Et plaçait les moutons d'une telle manière
Que l'ennemi n'en pouvait approcher.
Il fallut changer de tactique :
Nouveaux Machiavels [161], nos loups de s'attacher
Aux ruses de la politique!
Les voilà qui font afficher
La proclamation la plus philanthropique.
Eh! mais comment, par quel moyen?
Me direz-vous; le fait est trop invraisemblable...
Qu'importe? s'il est vrai : plus d'un historien,
De maint événement qui n'est pas plus croyable
Nous a fait le récit, et nous le croyons bien.
Retournons à nos loups; leur pièce d'éloquence
Produisit grand effet. Ils donnaient l'assurance
Qu'ils aimaient les moutons et n'en voulaient qu'au chien,
Tyran farouche, objet de leur juste vengance.
« Patoureau mort, ajoutaient-ils, plus rien
« N'empêchera la confiance
« De renaître, ainsi que la paix. »
La faiblesse conduit aux plus honteux forfaits.
Les moutons, dans cette occurrence,
Le prouveront encor. Ces gens sans prévoyance,
De toutes parts, se mirent à crier :
« Pour un seul se sacrifier!
« Vraiment ce serait duperie.
« Avant tout sauvons la patrie. »
Le pauvre Patoureau par son peuple est livré :
Bientôt son corps est déchiré.
Pourrait-il défendre sa vie,
Quand déjà son cœur est navré?
De quelle horreur pourtant cette mort fut suivie!
Les béliers, les brebis, les agneaux éperdus,
Dans un massacre affreux furent tous confondus.

Contre les coups de la fortune,
Peuples, avec vos rois faites cause commune;
Sans cela vous êtes perdus.

FABLE XVII.

L'Ane et la Pie.

Les ânes sont une espèce
Incorrigible!... On sait combien Aliboron,
Pour s'être mis, un jour, en frais de gentillesse [162],
Eut à se plaindre du bâton!
Naguère, néanmoins, il lui vint dans la tête
De se livrer à sa verve... Ses chants
Ne pouvaient, selon lui, qu'amuser les passants.
Bref, il voulait leur donner une fête.
Mille injures et mille coups
Furent le prix de sa musique.
« Les hommes sont ingrats et fous, »
Dit-il, « et j'y perdrais toute ma rhétorique... »
Il allait se taire. Un oiseau,
Margot la pie, en tous lieux bien connue
Par son caquet, se présente à sa vue.
« Ce son de voix flûté me paraît noble et beau!
« J'en ai vraiment l'âme ravie, »
S'écria-t-elle; « oui, pour la mélodie,
« Je vous préfère aux chantres de ces bois...
« Que nous ferions ensemble une belle harmonie! »

Rimailleurs, qui, bravant la nature et ses lois,
Martelez tant de vers, quoi qu'on puisse vous dire :
Boileau permet l'espoir; croyez-le cette fois.
Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire [163].

FABLE XVII.

L'Enfant et le Hanneton.

Eugène, enfant très-entêté,
Comme l'est tout enfant gâté,
Retenait (Dieu le lui pardonne!)
Dans ses cruelles mains, par un fil arrêté,
Un pauvre hanneton que le ciel abandonne.
Né libre, un hanneton tient à sa liberté :
Celui-ci fait valoir les lois, l'humanité,
Le droit des gens... que sais-je? il déraisonne.
« Quoi donc! cet insecte bourdonne! »
Disait Eugène; « il est par trop méchant;
« Je ferai bien finir son chant.
« Il vit, grâce à mon indulgence;
« Il me doit tout... et l'insolent
« Ose parler d'indépendance!
« Il a besoin d'un châtiment;
« Je devrais le tuer vraiment,
« Mais il sert à mes jeux, il faut le laisser vivre. »

Lorsque du pouvoir il s'enivre,
Du mal qu'il ne fait point se prévaut un tyran.
Que sur ce texte-là je ferais un beau livre!
Mais chut! je veux être prudent.

Digitized by Google

FARLE XIX.

L'Aigle et le Corbeau.

« Dieu ! quelle odeur cadavéreuse !
« Ne m'approche pas, vil oiseau, »
Disait, un jour, l'aigle au corbeau :
« Ta manière de vivre est partout odieuse. »
L'autre répond : « Sire, quels sont mes torts?
« Et lequel vaut mieux, je vous prie,
« Pour croquer les agneaux, d'attendre qu'ils soient morts,
« Ou de les dévorer lorsqu'ils sont pleins de vie? »

Je pourrais bien, ici, parler des conquérants...
Assez d'autres, sans moi, prennent ce passe-temps :
De Pradt [164] leur fait la guerre en ses nombreux ouvrages.
Les rois se rendent-ils aux vains discours des sages?
Ne nous adressons qu'aux traitants :
Ils auraient en horreur ces peuplades sauvages,
Qui, dans leurs barbares usages,
De leurs frères tués mangent les corps sanglants,
Mais ils ne craignent point de les ronger vivants.

FABLE XX.

Le Pinson roi.

J'ai lu qu'en Allemagne ou bien en Italie...
Le lieu n'importe, mes amis;
Un nom facilement s'oublie.
Bref, j'ai lu qu'en certain pays
Je ne sais quelle fantaisie
Prit aux oiseaux : ils élurent pour roi
Maître pinson. Fier du pouvoir suprême,
Croyant servir l'honneur du diadème,
Dans ses États il proscrivit l'emploi
(Dut-on ne lui parler qu'avec un interprète)
De toute langue étrangère aux pinsons :
Ainsi du rossignol, de la douce fauvette,
On n'entend plus les aimables chansons.
Pour réussir aux champs, à la cour, à la ville,
Il fallait de sa majesté,
Ce qui n'était pas trop facile,
Que le fausset fût imité.
Du roi la bizarre ordonnance
Conduisait aux honneurs la médiocrité;
Le mérite par là se trouvait écarté.
On rit d'abord de tant d'impertinence ;
Mais bientôt les meilleurs esprits
Dirent de toutes parts : « Quoi ! sommes-nous conquis?
« Et doit-on nous traiter avec cette arrogance ! »
Le mécontentement sur tous les points gagna...
Du monarque adieu la puissance !
Sur les seuls pinsons il régna ;
Il vit tomber son trône en décadence.
Fauvettes, rossignols, chez le cygne voisin
S'en vont jouir du droit de rompre le silence.
Hélas ! qu'importe au souverain
Si l'on parle allemand, français, grec ou latin,
Pourvu qu'on soit soumis à son obéissance ?
C'est ainsi qu'en jugeaient Louis et Charles-Quint [165];
Mais de ces rois prudents on en compte un sur vingt;
Ils sont plus rares qu'on ne pense.

FABLE XXI.

Le Coursier dictateur.

1849.

Gloire, fortune et popularité
Sont de grands mots, mais sans réalité...
Mes bons amis, dans le siècle où nous sommes
Les plus brillants succès sont suivis des revers.
Du faîte des honneurs on voit tomber les hommes.
Aujourd'hui tout-puissants, et demain dans les fers !...
Le peuple, en un seul jour, crée, abat son idole :
La roche Tarpéienne est près du Capitole.
Un coursier l'éprouva : par ses nombreux exploits
Il avait mérité la couronne civique;
Nul n'osait contester ses droits
A gouverner la république.
Il devint dictateur. Le pays prospéra;
Et, par ses soins, par son intelligence,
En peu de temps tout se régénéra.
Chacun vivait dans l'abondance.
Avec grand soin il prépara
Des lois pour l'avenir. Sa rare prévoyance
N'oubliait rien. Pourtant de toutes parts
Murmuraient les loups, les renards.
Du bon coursier la plus simple démarche
Était en butte à leurs brocards.
On le conçoit, une équitable marche
Ne leur convenait point. Ces clameurs, ces caquets
Trouvèrent des échos. Les ânes, les roquets
Se mirent tous de la partie.
On chassa le coursier, puis, grâce à l'anarchie,
Bientôt les renards et les loups
Si bien dirigèrent leurs coups
Qu'ils firent une ample curée;
La fortune publique aux brigands fut livrée;
Ce fut à qui d'entre eux serait le plus pillard.
Les regrets vinrent, mais trop tard.

FABLE XXII.

Les deux Chiens

1849.

La chasse, image de la guerre,
Passa longtemps pour un noble plaisir.
C'était celui des rois, il charmait leur loisir ;
De nos jours même encor maint dandy le préfère

Digitized by Google

Aux spectacles, aux bals, et n'a d'autre désir
Que de tuer le lièvre ou la biche légère.
Deux chiens jumeaux furent, pour leur malheur,
Donnés à Tristan-le-Chasseur,
Maître farouche, dur, colère,
Quinteux, d'un méchant caractère,
Dont rien n'arrête le courroux.
Il les nourrissait mal, les éreintait de coups,
Bref leur rendait la vie affreuse.
Ils auraient envié, je crois, le sort des loups,
Sans la nuit qui, pour eux, était toujours heureuse...
Ils la passaient ensemble, ils oubliaient leurs maux.
Ensemble jouir du repos,
Pourvoir en liberté se dire que l'on s'aime
Leur paraissait le bien suprême.

Comme l'homme, les animaux
Ont besoin d'un ami, d'un frère.
Dieu créa l'amitié pour consoler la terre.

FABLE XXIII.

L'Ours à la foire de Beaucaire.

On ne le croirait pas; un ours était cité,
Partout, comme un parfait modèle
D'esprit et d'amabilité.
Et certain air d'originalité
Ne permettait de mettre en parallèle,
Avec Martin, nul animal :
Tantôt, marchant d'un pas égal,
D'un proconsul romain il avait la tournure;
Vif et léger, tantôt, il se donnait l'allure
D'un petit-maître fanfaron,
Tel qu'à Paris en offre maint salon.
Nul mieux que lui ne changeait sa figure
A propos et suivant le goût du spectateur...
Pour corriger notre nature,
Il ne faut qu'un bon gouverneur :
Martin avait reçu, dès sa plus tendre enfance,
De l'éducation les soins les plus exquis;
On prétend même que Vestris [166]
Lui donna des leçons de danse.
On annonça, près de six mois d'avance,
L'ours admirable et merveilleux...
Où donc vraiment? Eh! messieurs, à Beaucaire [167],
Beaucaire, cet endroit fameux
Où, sous costume grec, pour étoffe étrangère,
Tant de Français, d'un air mystérieux,
Vendent plus d'un tissu qui va cesser de plaire,
Et de séduire tous les yeux,
Si l'on sait qu'on le doit à l'aiguille légère
Du Lyonnais industrieux.
Pourtant arrive l'ours; et chacun de se rendre
Au lieu du rendez-vous. Pour le voir, pour l'entendre,
De toutes parts on accourut;
Tous les rangs à la fois : rustres, marquis et princes
Gaîment, en son honneur, avaient payé tribut.
Jamais Talma [168] dans les provinces,
Lebrun-Pindare [169] à l'Institut,
Le docteur Gall [170] à son début
N'ont excité semblable enthousiasme.
Cela durera-t-il? De l'éloge au sarcasme
Le public passe en peu d'instants.
L'ours Martin, par orgueil, prodigue
Et son savoir et ses talents;
Il se tourmente, il se fatigue,
Et s'épuise en efforts brillants.
C'est une mauvaise tactique;
On ne doit pas user sa rhétorique.
On le voyait faire ses tours
Du matin jusqu'au soir; malgré ses beaux discours,
Il fit enfin bâiller. Comme l'ennui toujours
Mène au dégoût, bientôt la foule,
Non sans l'avoir sifflé, s'écoule.

Croyez-moi, savants orateurs,
Vous qui, sans cesse, occupez la tribune,
Ne vous montrez pas tant; redoutez les railleurs :
A force de briller, le mérite importune.

LIVRE SIXIÈME.

FABLE PREMIÈRE.

Le Coq généreux.

A M. LE MARQUIS DE NISAS [171].

Bellone et le dieu du Parnasse
Ont couronné ton front de leurs brillants lauriers.
De tes vils détracteurs que peut la folle audace?
Laisse-les s'agiter au fond de leurs bourbiers;
Ne te rebute point, signale encore ta vie
Par mille travaux glorieux;
Cette même vertu, qui fait naître l'envie,
Tôt ou tard confond l'envieux.
Nisas, le trait suivant te le prouvera mieux :

Digitized by Google

Issu d'un sang illustre, un coq, né pour la gloire,
S'était, par plus d'une victoire,
Distingué dès ses jeunes ans.
Il en avait acquis cette noble assurance,
Cet air de grandeur et d'aisance
Qui sied aux guerriers triomphants.
Il parlait avec éloquence,
En véritable coq d'État [172].
Nul plus que lui ne brillait au sénat;
Il réduisait toujours ses rivaux au silence.
Ils en frémirent de dépit,
Et, maîtrisés par la vengeance,
A perdre le héros mirent tout leur esprit.
Bientôt, à force d'artifices,
Ils font oublier ses services.
On relégua le coq au fond du poulailler,
Et de tous ses honneurs il se vit dépouiller.
A supporter tant d'injustices
Son courage se résigna;
Mais avilira-t-il ses nobles cicatrices?
Se justifira-t-il? non, certe.. il dédaigna
D'un vulgaire insensé les odieux caprices.
Courber la crête, lui! ce penser l'indigna.
Victime de la calomnie,
Il n'en aimait pas moins son ingrate patrie.
Une nuit,
Vers minuit,
Le plus rusé des renards passe;
La lune des objets éclairait la surface;
Notre matois s'approche à petit bruit,
Et s'introduit
Jusques au milieu de la place.
La pauvre volaille aux abois
Ne sait où donner de la tête.
Tels étaient les Romains au jour que les Gaulois
De Rome firent la conquête.
Comme Camille [173] généreux,
Plein d'ardeur, le coq belliqueux
Sur l'ennemi s'élance à l'improviste,
Et c'est en vain qu'on lui résiste :
Il porte avec adresse un coup audacieux.
Son adversaire
Se désespère :
Sous les ergots du coq il a perdu les yeux.
Aveugle, on n'est plus redoutable,
En butte aux traits dont on l'accable,
Le vaincu malheureux attendit le patron,
Qui de sa peau fit un manchon;
Et la république emplumée,
Justement enthousiasmée,
Dès ce jour ne contesta plus
De son libérateur les talents, les vertus :
« Par sa prudence consommée,
« A lui seul, » disait-on, il valait une armée. »
Les ennemis du coq restèrent confondus.

FABLE II.

Le Financier, l'Alphabet et le Sansonnet.

L'épais Mondor, de grand matin,
C'est-à-dire à midi, roulait en équipage.
Pour se donner les airs d'un savant personnage,
Il veut être conduit dans ce pays latin [174]
Que parcourent à pied le pédant et le sage;
L'un, pour trouver quelque bouquin,
Et l'autre, quelque bon ouvrage.
Mondor s'arrête, avec son étalage,
Chez un des héritiers d'Étienne [175] ou de Barbin [176];
Et le voilà, tout couvert de dorure,
Dans la docte boutique. Il prend un alphabet,
A ses yeux étalant superbe couverture
(De l'offrir au dauphin l'on avait le projet).
« Sans ce pompeux habit, dit-il, triste brochure,
« Ton prix est nul. » — « Et toi, » répond pour le livret,
De sa cage, un bon sansonnet,
Un peu railleur de sa nature;
« Et toi, messire Turcaret [177],
« Que vaudrais-tu sans ta parure? »

Gonflés d'orgueil, combien de grands
N'ont de valeur que par leur entourage!
Mauvais tableaux, cadres brillants,
De nos jours sont fort en usage.
N'accordons pas notre suffrage
Sur la simple apparence, ainsi que bien des gens;
Pour le mérite seul réservons notre encens.

FABLE III.

Le Lion devenu fou et le Lapin.

Hippocrate [178] ou Pinel [179] dit que l'ambition
Conduit souvent à la folie.
Dans je ne sais quel siècle, on vit sire lion
Fou tout à fait... C'était plus qu'une épilepsie,
Bien que sur ce ton-là, par pure courtoisie,
En ait parlé certain renard.
« Dans quel coin faudra-t-il cacher sa pauvre vie? »
S'écriait le lapin, se jetant à l'écart
Pour fuir du potentat le farouche regard;
« Qu'allons-nous devenir? destin inexorable!
« Déjà le joug était insupportable
« Quand notre roi jouissait du bon sens. »
Le dire du lapin n'est-il pas raisonnable?
Parle-t-on mieux de notre temps?
Le peuple perd toute espérance
Lorsqu'au pouvoir vient s'unir la démence.

Digitized by Google

FABLE IV.

L'Ane et l'Oie.

L'âne et l'oie, un beau jour, disputaient de noblesse;
Chacun étale avec fracas
Tous les exploits de son espèce,
Et veut sur l'autre avoir le pas.
Bien des gens de ma connaissance
Ne montreraient, en pareil cas,
Moins d'esprit ni moins de science;
On devient fort sur le blason [180].
S'il faut en croire le grison,
Ses aïeux avaient pris leur brillante origine
Dans la terre de Canaan;
Il descendait, on le devine,
De l'ânesse de Balaam [181],
Dont les doctes discours, si j'ai bonne mémoire,
Plus que ceux d'un prophète enchantaient l'auditoire.
Ce n'est pas tout, il citait Bethléem
Et l'entrée à Jérusalem [182];
Rien n'était oublié pour accroître sa gloire.
Qu'opposait l'oie à ces grands mots?
Eh! mais vraiment, le Capitole
Sauvé par des oisons [183], très-célèbres héros,
Dont sortait l'illustre bestiole.
Bref, de ce demêlé quel fut le résultat?
Survint le maître, au milieu du débat,
Il respectait fort peu leur noble race :
L'âne passa par le bâton,
Et l'oie alla trouver sa place
A la broche, près d'un dindon.

Ainsi que mes deux personnages,
Il est des hommes sots et vains :
N'estimant que leurs parchemins,
Ils cherchent dans la nuit des âges
Tout leur mérite.. Il est sans doute heureux
D'avoir des ancêtres fameux;
Mais il faut au moins, ce me semble,
Pour s'en targuer qu'on leur ressemble.

FABLE V.

L'Escarbot et l'Aigle [184].

L'oiseau du dieu qui lance le tonnerre,
L'aigle, après avoir fait un séjour sur la terre,
Se disposait à regagner les cieux.
Un escarbot ambitieux
(A nul l'ambition n'est, je crois, étrangère;
L'insecte éprouve aussi ce mal contagieux),
Un escarbot, à la tête légère,
Espérant voir et l'Olympe et les dieux,
Se campe sur le dos de l'aigle audacieux
Qui des airs franchit les espaces.
Cette course rapide effraya l'escarbot;
Il ne prévoit plus que disgrâces.
C'est ainsi que toujours un sot,
Qui renonce à la vie obscure,
Se repent, mais trop tard, d'une fausse mesure.
Celui-ci regrettait vivement son fumier;
Il veut y revenir. Sans trop apprécier
Le trajet, il s'élance... et de son aventure
Le résultat fut une affreuse mort.
Que ne demeurait-il où l'avait mis le sort?

FABLE VI.

Le Bourdon de Notre-Dame.

Non loin de l'Oratoire (on sait que des badauds
C'est le quartier; mais sans plus de propos
Suivons le fil de notre histoire);
Logé non loin de l'Oratoire,
Un enfant s'écriait : « Dieu! quel bruit et quel son! »
Le père répondit : « Mon fils, c'est le bourdon
« De Notre-Dame; ainsi que le canon,
« Il nous annonce la victoire;
« Ma foi, vive Bellone! elle enfante la gloire;
« Rejouissons-nous bien. » Mais peu de temps après
Le bourdon sonna pour la paix,
Et notre homme de dire : « Enfin dans l'abondance,
« Riches par le commerce, au gré de nos souhaits,
« Nous allons vivre désormais.
« Plus de combats! c'en est assez, je pense;
« Le repos convient aux Français. »
La guerre ensuite recommence,
Et le marchand, par un bravo,
De la cloche se rend l'écho.
Il applaudit ainsi, pendant maintes années,
A tous les coups des destinées;
Et lorsque les Anglais entrèrent dans Paris,
Il but à la santé de nos bons ennemis.

Le gros bourdon de Notre-Dame
A de nombreux imitateurs :
Si l'on voit ici des frondeurs,
Nous ne manquons pas, sur mon âme,
De ces valets officieux,
De ces gens toujours prêts à trouver tout au mieux,
Et qui ne cherchent qu'à se vendre...
Hélas! l'Hélicon même en présente à nos yeux :
De leurs odes les rois ont peine à se défendre.
Pour les louer, Ch... [185] les poursuit en tous lieux;
Au grand Mogol victorieux
Il offrirait des vers, s'il voulait les entendre,
Et les payer surtout en prince généreux.

FABLE VII.

L'Ane assommé par son Maître.

Au sein d'un modeste héritage
Un âne, chez un laboureur,

Digitized by Google

Depuis vingt ans vivait en loyal serviteur.
Chardons lui suffisaient, sans frais pour le ménage.
Au marché, tous les jours, il allait de grand cœur
Avec les fruits du jardinage ;
Et, le dimanche encore, il portait sur son dos,
Joyeux malgré tous ces travaux,
La femme ou les enfants jusqu'au prochain village.
Cependant il gagnait de l'âge...
Un jour, jour affreux à jamais!
Un monstre, je veux dire l'homme,
Voit l'âne fléchir sous le faix.
Loin de le ménager, aussitôt il l'assomme :
Notre pauvre animal mourut sous le bâton...
Il alla s'en plaindre à Pluton.

Héros (de l'âne à vous, bravant la bienséance,
Puis-je ainsi franchir la distance?
A tout hasard, j'en demande pardon);
Héros qui consacrez vos talents, votre vie
Au service de la patrie,
On applaudit beaucoup à vos soins généreux;
Vous ferez bien pourtant d'être toujours heureux,
Car au moindre revers chacun vous humilie.
Les services les plus nombreux
Ne peuvent étouffer les clameurs de l'envie.

FABLE VIII.

Le Cygne, le Rossignol et l'Oison.

Un cygne aux filles de Mémoire
Consacrait les plus nobles chants [186].
Le rossignol vaincu s'écriait : « Quels accents!
« Je l'avoûrai sans peine, et l'on peut bien m'en croire,
« Je n'entendis jamais d'accords plus séduisants. »
Certain oison, par ses airs discordants,
Du cygne heureux troublait seul la victoire.
« Que t'a fait cet oiseau? pourquoi ces cris perçants? »
Lui dit le rossignol; « calme ton humeur noire. »
— « Qui, moi? lui pardonner ses succès insolents! »
Répond notre envieux; « non jamais, je le sens :
« Il est mon ennemi, puisqu'il aime la gloire. »

Comme le rossignol, les enfants d'Apollon [187]
Devraient bannir la sombre envie.
Qu'elle habite au cœur d'un oison,
Mais que l'esprit toujours applaudisse au génie!

FABLE IX.

Le Rat et le Taureau.

Fatigué des combats, des plaisirs de la veille,
Naguères un jeune taureau
S'était couché sur le bord d'un ruisseau;
Mais tandis qu'en paix il sommeille,
Tout à coup se présente un rat...
Des rats l'affreuse engeance est toujours prête à nuire,
Et c'est à bon droit que le chat,
Tant qu'il peut, cherche à la détruire.
Le rat près du dormeur se glisse en tapinois.
Est-il bien endormi? D'abord il s'en assure :
« De la paresse, ainsi, doit-on suivre les lois?
« Seul il veut être heureux, je crois,
« Quand tout souffre dans la nature.
« Réveillons-le bien doucement. »
Cela dit, notre garnement
Au pied lui fait une blessure;
Puis au fond d'un réduit fangeux,
Afin d'éviter tous les yeux,
Raton, sans souffler mot, se jette :
Tel, après un succès honteux,
Plus d'un Zoïle [188] ténébreux
Se renferme dans sa retraite.
Notre taureau, qu'étonne la douleur,
En s'éveillant pousse un cri de fureur;
Il cherche partout le coupable;
La vengeance agite son cœur.
Dans son courroux épouvantable,
Il remplit les forêts de ses mugissements,
De ses cornes frappe la terre,
Et de ses quatre pieds fait voler la poussière.
Qu'arrive-t-il? En peu de temps,
Il s'épuise, il chancelle, il souffle, il est en nage;
Le sang qui bouillonnait s'échappe de ses flancs,
Et du triste Cocyte il a vu le rivage.

Il est des animaux d'un naturel jaloux;
Le bonheur d'autrui les irrite;
Mais c'est à tort que le mérite
Se montre sensible à leurs coups.
Du sage suivons la maxime :
Il faut savoir temporiser.
On devrait toujours mépriser
Un indigne ennemi qui garde l'anonyme.

FABLE X.

L'Aigle et le Rossignol.

L'aigle ne chante point, du moins que je le sache,
Toutefois il est connaisseur;
Des beaux-arts c'est le protecteur.
A sa cour souvent il s'arrache
Pour entendre un bémol flatteur;
Une ariette, une romance
A le pouvoir de suspendre son vol :
Entre tous les oiseaux brille par la cadence
Le chantre du printemps, le divin rossignol;
En l'imitant, chez nous, Garat [189] lui rend hommage;
Mais je reviens à l'aigle. Un beau jour, il engage
Des oiseaux l'Amphion joyeux
A l'accompagner dans les cieux.
L'Amphion répondit : « Un semblable voyage

Digitized by Google

« Ne convient qu'à l'ambitieux.
« Que ferais-je là-haut?... hélas! malgré mon zèle,
« Je ne puis célébrer votre gloire immortelle;
« Je dois vous le dire, seigneur,
« Je crains le pays des orages;
« Ma voix est faible... et le bonheur
« N'est pour moi que dans les bocages. »

Disciples d'Apollon, croyez-moi, de la cour
Évitez avec soin le dangereux séjour;
Comme le rossignol, soyez prudents et sages.

FABLE XI.

Le Cerf et le Faon.

Un faon à la démarche fière,
Disait au cerf : « Vraiment, mon père,
« Il est honteux pour nous de fuir ainsi les chiens;
« Votre tête si bien armée
« Pourrait braver une meute affamée. »
— « Mon fils, » répond le cerf, « j'ai grand tort, j'en convi-
« Je devrais m'aguerrir; mais quoi! dans la campagne
« Si j'entends aboyer, d'abord la peur me gagne. »

Armez jusqu'aux dents un poltron,
En aura-t-il plus de courage?
Lors même qu'à vos yeux il fait le fanfaron,
C'est qu'il se voit encor loin du champ de carnage.

FABLE XII.

Le Renard et le Chien.

Un renard avait pris l'honneur du poulailler,
Un coq fameux, et tel que l'Angleterre
N'en a jamais vu batailler.
Pour le venger, Brifaut se dispose à la guerre.
Le voilà prêt ... Il cherche l'ennemi,
Le voit, l'attaque et le déchire;
Maître renard soudain expire.
Brifaut ne fait rien à demi.

Pour l'infâme artisan du crime,
Le succès même est un malheur :
Renard, tout fin qu'il est, en devient la victime.
On brave les remords, on trouve un Dieu vengeur.

FABLE XIII.

Le Cheval et l'Ane.

Les animaux savent ce qui se passe
Chez nous. Dire comment, c'est ce qui m'embarrasse;
Le fait n'en est pas moins certain.
Peut-être ont-ils pour agent littéraire,
Pour traducteur, le perroquet moins fin
Qu'il n'est exact. Jean, leur Homère [190],
Est commenté par eux enfin.
« Oh! comme de chacun il rend le caractère!
« Sous ses pinceaux, du pauvre Aliboron
« Ne croit-on pas voir l'allure légère?
« Quelle précision sévère, »
Disait maître cheval, « a noté son jargon,
« Ses figures de rhétorique,
« Ses éclats de voix, sa musique!
« Qui ne reconnait le mignon?
A ce discours railleur, l'âne aussitôt se pique
Et veut en demander raison.
Ésope, Phèdre, la Fontaine,
Sont, on le conçoit bien, traités par le grison
Comme le fut jadis Voltaire par Fréron [191].
« De ces mauvais plaisants que peut l'injuste haine? »
Ajoute-t-il d'un air aisé :
« Je dois m'en consoler sans peine;
« Delille m'a préconisé [192].
« C'en est bien assez pour ma gloire. »
Il se rengorge en achevant ces mots,
Et croit déjà marcher au temple de Mémoire.

C'est ainsi que toujours les sots,
Même parfois les gens d'esprit, je pense,
D'une juste critique oubliant les arrêts,
N'ont de foi qu'à l'éloge, et pour eux l'indulgence
De la justice a tous les traits.

FABLE XIV.

La Truie et la Lionne.

L'animal que l'Hébreu regarde comme immonde [193],
Mais qu'au westphalien canton
On prise et chérit à la ronde,
La truie épouse du cochon,
(Car il faut appeler les choses par leur nom),
De sa nature est très-féconde.
Elle venait de mettre au monde
Douze petits.
L'orgueil facilement gagne le cœur des mères;
Celle-ci, prenant les manières
De Niobé [194], se montre, et, dans tout le pays,
Parle de son bonheur. Elle voit la lionne :
« Que je vous plains! quoi! vous n'avez qu'un fils?
« Ah! » dit-elle, « reine, à ce prix,
« Point ne voudrais d'une couronne. »
— « Un seul... » répond l'imposante personne,
« Mais sachez que c'est un lion. »

Dorat [195] avait l'ambition
De produire beaucoup d'ouvrages...
Il a perdu toute célébrité.
Le seul Anacharsis à l'immortalité

Digitized by Google

Porte Barthélemi [196], le modèle des sages.
Une stérile quantité
Peut-elle nous valoir de solides suffrages?
Croyez-moi, le mérite est dans la qualité.

FABLE XV.

(IMITÉE DE KRASICKI.)

Les Chevaux, le Conducteur et le Passant.

1821.

Vivre d'emprunts n'est point rare au Parnasse...
D'inventer de nouveaux sujets
Fort souvent notre esprit se lasse :
Pour avoir ouvrages tous faits,
Tel s'adresse aux Germains, et tel autre aux Anglais.
Sur l'étranger faire main basse
Est, je crois, très-permis... L'Ésope polonais,
Sous le grand Frédéric à Berlin fort en vogue,
Va me fournir un apologue.

Quatre coursiers fringants et vigoureux,
Comme dans l'Iliade on nous peint ceux d'Achille,
Conduits par une main habile,
Faisaient voler un char poudreux.
Du geste et de la voix le cocher les excite...
Il crie aux chevaux de devant :
« Redoublez de zèle, allons, vite,
« Soyez les émules du vent...
« Permettrez-vous toujours que vos deux camarades
« S'approchent de vous comme ils font?
« Songez-y bien; c'est un affront? »
Puis semblables discours, semblables enfilades
A son arrière-garde : « Amis, ne souffrez pas
« Que sur vous on prenne le pas!... »
Un honnête passant, philosophe, je pense,
L'interrompt et lui dit : « Tromper ces animaux,
« C'est n'avoir point de conscience! »
Le conducteur piqué répliqua par ces mots :
« Vous le voyez, mon char avance,
« Et j'ai l'heureux secret de former les héros.
« Pouvez-vous l'ignorer, dans le siècle où nous sommes,
« N'est-ce donc pas ainsi qu'on gouverne les hommes? »

Cette doctrine exige une restriction;
Et sans tromper l'humaine espèce,
Sans employer jamais une perfide adresse,
On peut, me semble-t-il, au fouet, à l'aiguillon,
Préférer l'émulation.

FABLE XVI.

La Mouche et le Cousin [197].

Une mouche vive et légère,
Et friande.... comme un docteur [198],
Tout en courant aperçoit certain verre
De la plus exquise liqueur,
Liqueur faite pour un chanoine,
D'autres prétendent pour un moine;
N'importe. En son étroit cerveau,
La mouche imagina de s'en donner la joie :
Mais, vain espoir! Elle y tombe et se noie;
Cet océan fut son tombeau.
« Voilà le fruit de l'imprudence, »
S'écriait un cousin prenant l'air d'un Caton [199];
« Que n'a-t-elle voulu suivre en tout ma leçon?
« S'enivrer? ah! vraiment, la sotte jouissance!
Combien, moi, je bénis mon sort!
« Je n'aime que l'éclat, il embellit ma vie;
« Mon seul but est la gloire! » Après ce beau transport,
Notre insecte-héros voltige à l'étourdie,
Et, s'approchant d'une bougie,
Il y trouva la mort.

L'homme est fait tout de même; et tel qui se croit sage,
Tel qui se rit des malheurs du voisin,
Seulement change de chemin
Pour faire un semblable naufrage.

FABLE XVII.

Le Lion, l'Épagneul et le Loup [200].

1824.

La chasse est le plaisir des rois;
Leur appétit redouble après cet exercice.
Sire lion venait de parcourir les bois;
D'un cerf au dieu Comus [201] il fit le sacrifice...
Il était fort dévot. Devant sa majesté
Arrive un épagneul de la plus belle espèce,
Rempli de grâce, de souplesse,
Et possédant cette aimable gaîté,
Ce charme heureux de la jeunesse;
Le voilà qui sautille avec légèreté,
Jappe, agite la queue, autour du roi s'empresse,
Fait mille traits de gentillesse.
L'odeur du cerf l'allèche, il en voudrait sa part;
Mais au festin royal pourra-t-il prendre place?
Cela n'est point facile : il y met tout son art,
Et bientôt le succès couronne son audace.
Des griffes du lion il soutire un morceau.
Le prince s'amusa de cette espièglerie;
Il applaudit de l'œil... et notre jouvenceau
Jusqu'au bout soutint la partie.
Un loup brutal et fort présomptueux.
Fut témoin de la scène : « Oh! quel heureux voyage
« J'ai fait, dit-il; rendons-en grâce aux dieux...
« Eh! mais vraiment, dois-je en croire mes yeux?
« Le monarque lion sans force et sans courage
« Souffre-t-il ainsi qu'on l'outrage?
« Il craint un faible chien... qu'il tombe sous mes coups!
« L'empire est désormais l'apanage des loups. »

Digitized by Google

Le brigand fait un pas... soudain son adversaire
S'élance, le déchire et l'étend sur la terre.

Il est des gens pour qui la générosité
De la faiblesse est synonyme :
J'aime à voir la méchanceté
De ses propres calculs devenir la victime.

FABLE XVIII.

Le Léopard, l'Ours et le Rossignol.

Un jeune léopard, sultan de la contrée,
Sous un sceptre de plomb fait gémir ses sujets.
Sur tous ses ennemis il obtient des succès,
Mais sa puissance est abhorrée.
Lui-même peut-il être heureux ?
Isolé, farouche, ombrageux,
Jamais un tyran ne respire,
Car il sait que chacun conspire
Pour trancher des jours odieux.
Comme tous les ambitieux,
Celui-ci tenait à l'empire;
Mais il voulait encore y joindre le bonheur.
Il réfléchit sur ce qu'il fallait faire,
Consulta même l'ours, bonne tête et penseur;
L'ours dit : « J'étais atrabilaire
« Autrefois comme vous. J'eus recours aux beaux-arts;
« Ils ont changé mon caractère.
« Oubliant les travaux de Mars,
« Je ne me livre et ne m'applique
« Qu'aux charmes de la danse [202] ou bien de la musique.
« Il faut, pour être heureux, des goûts purs, innocents :
« Imposez-vous la loi de vaincre vos penchants;
« A votre cour appelez Philomèle,
« Et prenez part à ses concerts. »
Notre sultan le crut, et devint le modèle
Des bienfaiteurs de l'univers.

Ne nous étonnons point de la métamorphose;
A Rome, sous Auguste [203], on a vu même chose.
Tant que l'ambition le rangea sous ses lois,
Dans le deuil il tint sa patrie...
Mais du dieu des beaux-arts il écoute la voix...
(De la lyre d'Orphée admirez la magie!)
Auguste, ami d'Horace et de la poésie,
Est bientôt l'exemple des rois.

FABLE XIX.

Le Corbeau.

Dupont-Nemours [204] nous dit que parmi les oiseaux
On cultive les arts et la littérature.
Je le conçois; mais les corbeaux
Doivent y faire une triste figure!
Du tout!... Ils font là-bas ce que font nos journaux;
Des applaudissements ils règlent la mesure.
De ce droit ils sont fort jaloux :
Le rossignol au chant de la fauvette
Applaudit-il; corbeau, plein de courroux,
Critique à l'instant et rejette
Les sons les plus harmonieux;
Pour voir, il faut qu'on emprunte ses yeux,
Et pour entendre, ses oreilles.
Les sottises par lui deviennent des merveilles.

Semblables résultats sont communs en ces lieux :
Entendez-vous, autour d'un Geoffroi [205] qui bourdonne,
Comme en chorus la foule déraisonne?

FABLE XX.

Le Roitelet et les autres Oiseaux.

Un roitelet sur les oiseaux
Voulait régner; c'était sa fantaisie:
Tout à portée un chêne étendait ses rameaux.
Sa majesté s'y perche et puis s'écrie :
« D'ici je régis mes États,
« Rien n'échappe à mes yeux..., de ce trône on domine
« Je punirai vos attentats... »
Il parlerait encore, au moins je l'imagine,
Si, par hasard, il n'eût fait un faux pas;
Mais des oiseaux la railleuse cohue,
Lorsqu'elle voit le prince à bas,
Le poursuit, le siffle et le hue.

Parvenus, qui toujours faites les insolents,
Et dont l'orgueil nous importune,
Vous vous perchez bien haut; croyez-vous être grands?
Gare aux revers de la fortune!

FABLE XXI.

Les Souhaits de l'Ane.

A peine renait le printemps,
Que tout brille dans la nature.
Les arbres ont repris leur plus belle parure,
Et les oiseaux célèbrent, par leurs chants,
La riante et fraiche verdure.
De Montmartre un seigneur [206], messire Aliboron,
Au mois de mai pourtant faisait triste figure,
Se lamentait d'une étrange façon,
Et jurait contre la saison.
« Aux belles dames de la ville
« Tous les galants veulent donner des fleurs :
« C'est moi, » dit-il, « qui, d'un pas trop docile,
« Leur porte, chaque jour, ces hommages flatteurs.
« Pour arriver plus tôt, mon maître inexorable
« Sur mon dos fait pleuvoir une grêle de coups :

Digitized by Google

« Le printemps est insupportable ;
« S'il dure encor, c'est fait de nous. »
Au gré de ses désirs bientôt Saturne amène
L'heureux été... Notre âne est-il moins à la gêne?
Afin de fournir le marché
De légumes en abondance,
A la charrette il se voit attaché ;
Et le voilà qui chemine en silence,
Non toutefois sans soupirer...
Au moins le ciel lui permet d'espérer ;
Il se console en songeant à l'automne,
L'automne arrive : hélas! nouveaux chagrins!
Entre deux gros paniers, pour lors, on l'emprisonne;
On le surcharge de raisins.
Le grison d'appeler les frimas et la neige
A son secours!... il croit que le repos
De l'hiver suivra le cortége;
Mais quoi! c'est en janvier que les plus durs travaux
Devaient accabler sa paresse.
Avant le jour, on l'éveille, on le presse;
De glace il faut pourvoir le faubourg Sant-Germain,
Le Luxembourg et le pays latin.
Sans le bâton, je pense, il aurait pris le large.
Rentrait-il au logis, il fallait au jardin
De fumier porter mainte charge.
Aliboron comprit que, pour changer son sort,
Il ne pouvait enfin compter que sur la mort.

Le peuple, on l'a trop vu, comme l'âne raisonne;
Il voudrait tous les jours nouveau gouvernement ;
Mais survient-il un changement,
C'est de plus belle qu'il bourdonne,
Car sans cesse il éprouve et souffrance et tourment.
Malheureux, écoutez cette voix qui vous crie :
« Consolez-vous, il est une autre vie. »

FABLE XXII.

Le Dindon ambitieux.

1851.

Grâce au mérite de sa taille,
A ses airs de sultan, le dindon, un beau jour,
Est proclamé roi d'une basse-cour.
Dès lors l'ambition l'agite et le travaille.
Il voit, au séjour des éclairs,
Planer l'aigle ; il voudrait lui livrer la bataille
Et ravir le sceptre des airs.
Ridicule projet! vainement il le tente.
Il a beau sautiller; son aile est impuissante.
Que faire en cas pareil?
Se résigner!... C'est le conseil
De la sagesse : oui, mais il le rejette;
Il se désole il s'inquiète.
Bientôt les nuits se passent sans sommeil...
Il ne dort plus, la fièvre le dévore,
Et, sur son séant dès l'aurore,
Du coq au matinal réveil
Il maudissait la voix sonore...
A l'en croire, c'était ce fâcheux animal
Qui seul avait fait tout le mal.
Pour prévenir du roi la funeste sentence,
Pauvre coq! c'est en vain qu'il invoqua les dieux,
Protestant de son innocence :
Le roi le fit mourir, mais n'en dormit pas mieux.

Voit-il ses plans manqués, ainsi l'ambitieux,
Dans l'aveugle transport de sa fureur extrême,
S'en prend à tout le monde, et jamais à lui-même.

FABLE XXIII.

Le Perroquet et le Pinson.

Sancho n'a-t-il pas dit : *Vain comme un perroquet* [20]?
Il avait bien raison. Fier de son beau plumage,
Plus fier d'un babil indiscret,
Jacquot, échappé de sa cage,
Partout voulait primer. Les habitants des bois,
A l'entendre, étaient faits pour recevoir ses lois.
N'estimant rien que lui, de la vive alouette,
Du rossignol, de la fauvette,
S'il n'osait critiquer la voix,
Jamais il ne manquait de dire :
« Chanter! le beau talent! moi je n'en fais que rire.
« Ces oiseaux savent-ils prononcer un seul mot!
« Qu'ils prennent leçon de Jacquot!
« Alors ils vaudront quelque chose.
« Pour les instruire ici gratis je me propose.
« N'ai-je pas appris le latin?...
» Chez un savant se passa mon enfance?
« De ses dictons je faisais mon butin.
« Qu'en rende hommage à ma science! »
Le pinson, railleur et madin,
En langage d'oiseau [108] lui répondit soudain :
« Eh quoi! mon cher, votre mérite
« Est emprunté d'autrui. Je n'en suis point jaloux ;
« Répétez vos grands mots, je vous en félicite :
« Nous chantons... rien de plus! mais nos chants sont à nous. »

Un savant qui jamais n'a compris son Homère,
Bien qu'il en sache tous les mots,
Croit pourtant l'emporter sur Fontaine [209] et Voltaire.
Je connais certain antiquaire...
Mais silence! halte-là! n'irritons pas les sots.

Digitized by Google

LIVRE SEPTIÈME.

FABLE PREMIÈRE.

La Barque et les Rameurs.

A M. LE MARQUIS DE LA CAZE [210].

J'errais pensif sur les bords de la Seine.
Tout en suivant le cours de l'eau,
Je songeais à l'espèce humaine;
Je repassais, dans mon cerveau,
Le chagrin qui l'attend au sortir du berceau,
Les passions, l'orgueil, l'égoïsme et la haine,
Par qui nos tristes jours deviennent un fardeau.
Ensuite j'opposais à cet affreux tableau
L'amitié dont le charme embellit seul la vie;
Et, rappelant à mon âme ravie
Du passé les instants heureux,
J'étais avec toi, cher la Caze,
Dans ce charmant Berlin [211] où, loin de tout fâcheux,
Montés ensemble sur Pégase [212],
On nous vit offrir, sans emphase,
Aux nymphes d'Hélicon notre hommage et nos vœux.
Tout à coup j'aperçois une barque légère :
De deux rameurs les mouvements égaux
La font rapidement voguer sur la rivière;
A peine elle rasait la surface des flots.
Soudain s'élève une querelle;
De colère nos jeunes gens
Ne rament plus qu'à contre-sens.
Gare! gare! ils feront chavirer la nacelle...
Nos étourdis n'atteindront point le port;
Ils s'en vont droit au sombre bord.

On l'a dit : notre vie est un pèlerinage
Auquel nous condamne le sort.
Combien un ami vrai nous aide et nous soulage!
Il charme, par ses soins, les peines du voyage;
Mais il faut un parfait accord,
Car sans cela l'on fait naufrage [213].

FABLE II.

La Mésange.

« Pourquoi de la fade louange
« La fauvette est-elle l'objet? »
S'écriait un jour la mésange;
« Pour plaire quel est son secret?
« En tous lieux elle est accueillie,
« On la traite avec mille égards :
« Moins que moi, certe, elle est jolie.
« Séduirait-elle les regards?
« Non, mais son heureux chant captive les oreilles...
« Puisque le chant fait des merveilles,
« Eh bien? je vais chanter aussi. »
Et mésange, aussitôt, de se mettre en souci
Pour faire briller son ramage.
C'était bien le plus affreux cri,
Le plus assourdissant tapage,
Enfin un vrai charivari.
Des amphions ailés le docte aréopage
La fit taire à grands coups de bec.

On voit plus d'un semblable échec
Dans la route qui mène au temple de Mémoire;
Tel y trouve la honte en y cherchant la gloire.

FABLE III.

Le Rat, la Belette, le Renard et le Loup.

Un rat trottait, emportant dans son trou
Un fromage... Il allait le manger en cachette,
Lorsque survient une belette
Qui dévore aussitôt le vol et le filou.
Le renard l'aperçoit; il la trouve grassette :
« Quel mets! » dit-il, « vraiment je ne veux pas
« M'en faire faute à mon repas.
« Croquer d'ailleurs cette bête insolente,
« De l'innocent raton c'est venger le trépas. »
Il s'en donne au cœur joie. A l'instant se présente
Un loup... le renard eut son fait;
Car maître loup, casuiste sévère,
Voulait, en lui, punir plus d'un forfait.

Ce renard et ce loup nous offrent, trait pour trait,
Maint héros couronné des lauriers de la guerre,
Maint redresseur de torts, qui, le glaive à la main,
On le sait, ravagent la terre
Pour le bonheur du genre humain.

Digitized by Google

FABLE IV.

La Mort aux Rats.

« Ah! que du peuple souriquois
« Je maudis l'infernale engeance!
« Quand le jour baisse, en tapinois
« Vers mon réduit mainte souris s'avance.
« Pour forcer les verrous elles ont un secret!
« Aussi, chaque matin, c'est un nouveau méfait,
« Et je tremble d'entrer dans ma bibliothèque...
« Que vois-je? un superbe Sénèque [211]
« En lambeaux, ainsi que Charron!
« Hier c'était un Cicéron,
« Et demain ce sera Voltaire.
« Si du moins V..... ou Cotin,
« Sabatier, Lesuire ou Laserre,
« Ou tel autre ennuyeux bouquin,
« Suffisait pour les satisfaire;
« Mais point du tout, et mon malheur
« Veut que toujours souris agisse en connaisseur.
« Grand remède à grands maux! c'est la règle ordinaire.
« Sans tarder marchons en avant. »
Ainsi parle et se désespère...
Un philosophe? — Oh! non, mais un savant
Qui, fort souvent,
S'abandonnait à la colère.
D'abord à son secours il fait venir les chats,
Puis sème de la mort aux rats [212],
Poison de la plus fine espèce.
Notre homme en *us* [213] croit voir ses ennemis à bas.
Quel est pourtant le fruit de sa rare sagesse?
Trotte-menu du piége évite les appâts,
Et Rominagrobis meurt en s'y laissant prendre.

Ceci prouve qu'il faut apprendre
A prévoir sagement les divers résultats.
Ajoutons que, dans tous les cas,
Fût-ce même pour se défendre,
Il est fort dangereux d'employer le poison:
Le chat devait suffire; un moyen, s'il est bon,
A plusieurs est bien préférable;
Voilà trois vérités qui naissent d'une fable

FABLE V.

Le Chien généreux [217].

1825.

Le chien est, à mon gré, l'animal le plus doux,
Le plus brave, le plus fidèle:
Oh! que n'ai-je des fils!.... il serait leur modèle.
Du troupeau le mentor et la terreur des loups,
César, victime, hélas! d'un injuste courroux,
Reçut un traitement fort rude:
Caprice, humeur, ingratitude,
Règnent chez les bergers; l'exil suivit les coups...
Dans le taillis voisin César cherche un asile;
Mais de loups une bande agile
Profite du moment, tombe sur le troupeau:
Mainte brebis et maint agneau
Pour plus d'un jour de fête assurent l'abondance.
Le berger se désole; il exprime un regret:
Pauvre César! César paraît.
« Mon maître est malheureux, j'abjure la vengeance;
« Je ne me souviens plus que du bien qu'il m'a fait,
« Et je veux consacrer mes jours à sa défense. »
Le chien parle en héros, il agit encore mieux;
Avec tant d'ardeur il s'élance
Que rien ne lui résiste: actif, audacieux,
Il assure la délivrance
De ce peuple faible et peureux.
Le Cid [218] s'est-il jamais montré plus généreux?
Pour satisfaire à la reconnaissance
Que fera le berger, ce monarque ombrageux
Tel que l'on n'en voit plus, par la faveur des cieux,
Si j'en crois un ami qui m'arrive d'Espagne?
Devoir tout à son chien lui paraît odieux:
Il se trouble, s'agite, et, bientôt furieux,
Prend son fusil... César, deux balles dans les yeux,
Est là gisant sur la campagne,
Son théâtre de gloire, aujourd'hui son cercueil...
Rien ne désarme un lâche orgueil.

FABLE VI.

Le Léopard et l'Éléphant, rois des Animaux.

On le sait, constitution
Est, de nos jours, un mot très à la mode.
Je le respecte fort; et chaque nation
Fait bien de se donner un code.
Il faut avoir un roi, mais non pas un tyran.
Pourtant contre un despote, habile charlatan,
Les lois toujours sont-elles un refuge?
On pourrait en douter; qu'on me lise et qu'on juge!
Je demande pardon si, comme Petit-Jean,
Je dois remonter au déluge [219].
Sortis de l'arche sainte, on vit les animaux,
Afin d'assurer leur repos,
Borner la suprême puissance:
Seize articles fondamentaux
Devaient être jurés d'avance
Par le prince choisi pour dominer sur eux;
Et ce moyen semblait heureux.
Le quadrupède aréopage
Élut d'abord un personnage
Que mille exploits rendaient fameux,
Messire léopard [220]; il avait en partage
L'adresse ainsi que le courage.
Des vices les plus dangereux
Il n'en était pas moins l'esclave:
Qu'arrive-t-il? les courtisans
Applaudissent à ses penchants;
Il élude les lois, et bientôt il les brave;

Digitized by Google

Il foule aux pieds ses sujets expirants....
Chaque jour, nouvelles victimes!
Et de son règne, par ses crimes,
Furent marqués tous les instants.
Il mourut à la fin. On donna sa couronne
(Sans exiger de vains serments)
Au plus sage des éléphants,
Celui-ci rend heureux tout ce qui l'environne.

Ainsi, les mœurs des gouvernants,
Leurs vertus et leur caractère,
Pour le bonheur public sont de plus sûrs garants
Qu'un contrat souvent éphémère.
D'accord... c'est ce que dit Voltaire [221],
Et peut-être encor Robertson [222];
Mais une charte tutélaire
Ne gâte rien; parfois elle est fort de saison :
Je ne suis pas de ceux qu'elle importune;
Deux sûretés valent mieux qu'une,
Le proverbe a, je crois, raison.

FABLE VII.

L'Envieux.

Faut-il donc que le jardinier,
Comme le courtisan, s'abandonne à l'envie?
Ariste avait, toute sa vie,
Dans son enclos cultivé le laurier.
On le voyait, fidèle à la sagesse,
Oubliant des humains la vile et sotte espèce,
Bénir le paternel foyer.
Cependant un voisin, dont le triste héritage
Ne présentait à l'œil que ronce et que chardon,
Ainsi que tel et tel, de nuire avait la rage.
Chez Ariste, la nuit, il se fraye un passage...
Il fait une blessure à l'arbre d'Apollon [223] :
Mainte branche tomba sous une hache impie!
De ses cruels succès l'envieux s'applaudit;
Mais du laurier, bientôt, la tige rajeunie
En mille ramaux s'étendit.

Dans notre monde académique,
Ainsi l'on voit une injuste critique
Faire valoir plus d'un écrit.
Pardonnez même à la satire,
Auteurs, elle vous sert en cherchant à vous nuire.

FABLE VIII.

Le Lion édenté [224].

Du lion amoureux on connaît l'imprudence.
Sans griffes, sans dents, sans défense,
Poursuivi par les chiens, il eut force embarras
Pour se tirer du mauvais pas
Où l'avait entraîné sa folle imprévoyance.
Enfin, mais non sans peine, il gagne ses États.
Qu'y trouve-il? tout est dans l'anarchie :
On avait méconnu ses lois;
Mais, s'il voulait qu'on respectât ses droits,
Devait-il quitter la patrie?
Le retour du monarque ébranla les esprits.
On ignorait dans le pays
Les détails de son aventure;
Les animaux, grands et petits,
Craignaient une déconfiture.
Pourtant notre sire lion
Connaissait sa position.
Ce n'était point le cas de se montrer sévère;
Il prit un ton fort débonnaire,
Et fit sa proclamation
Où paraissait le roi beaucoup moins que le père.
De ce qui s'était dit, de ce qui s'était fait,
Il promit à chacun l'oubli le plus complet;
C'était indulgence plénière.
Un seul point déplaisait : en style trop pompeux,
A tout propos et dans chaque ordonnance,
On rappelait ce pardon généreux.
Du reste, il eut d'abord une heureuse influence.
On voyait, pleins de confiance,
Sous un sceptre de paix tous les cœurs réunis;
Mais au respect, à la reconnaissance,
Bientôt succéda le mépris,
Car chacun sut que la clémence
(La gueule du lion vraiment
Le prouvait assez clairement)
Était le fruit de l'impuissance.
Honni de ses sujets, notre sire édenté
Du trône fut précipité.

Pardonner, c'est, je crois, agir avec sagesse;
Mais se donner des airs de magnanimité,
Sans y joindre l'autorité,
N'est-ce pas au grand jour exposer sa faiblesse?

FABLE IX.

Le Chevreuil et le Renard.

On vante le chevreuil; moi j'en fais mon héros :
Il est sobre comme le sage,
Et, nouveau Pythagore [225], il ne vit que d'herbage.
Convenons-en, peu d'animaux
Ont plus de vertus en partage.
S'il rend service à ses égaux,
Jamais il n'en tire avantage.
Bref, le chevreuil me plaît; il est selon mon cœur.
Un jour, avec son air railleur,
Le renard s'en approche, et lui dit : « Pauvre sire,
« Que je te plains! jamais tu n'as connu
« Des sens l'agréable délire.
« Fais comme moi; n'es-tu pas revenu
« Des songes creux de ta grand'mère?

Digitized by Google

« De l'erreur jette le bandeau;
« Crois-tu qu'au delà du tombeau
« Il soit encore une autre terre [226]
« Où l'on te sache gré de tes privations
« Et de tes bonnes actions? »
Notre chevreuil répondit : « Je l'ignore;
« Mais je l'espère au moins. Dans le doute, j'honore
« Ma rapide existence en semant des bienfaits [227],
« Et mes jours s'écoulent en paix
« Loin des vains plaisirs que j'abhorre. »
Socrate [228] n'eût pas mieux parlé.
Renard demeura sans réplique,
Bien qu'il eût fait sa rhétorique :
Plus un seul mot par lui ne fut articulé.

Respectons l'avenir s'il est impénétrable;
Faisons toujours le bien pour être sans remords.
Holà! messieurs les esprits forts,
Vous appliquerez-vous ma fable?

FABLE X.

La Tortue et le Papillon [229].

« Quelle masse frappe ma vue! »
Disait le papillon léger,
Voyant arriver la tortue.
« D'un semblable attirail lorsqu'on doit se charger,
« Quel supplice de voyager!
« Que je vous plains, ma toute belle!
« Nature vous a fait un présent bien facheux;
« Tandis que moi je suis heureux :
« Pour me porter au loin il suffit d'un coup d'aile. »
— « Votre cœur est bon, grand merci, »
Répond la dame au lourd bagage;
« Si je fais un pèlerinage,
« Mon gîte est avec moi, je n'ai point de souci.
« Parfois il survient un orage;
« Il ne fait pas toujours beau temps;
« Viennent la pluie et les autans.
« S'y préparer n'est-il pas sage? »
Fort à propos crève un sombre nuage;
La grêle tombe avec fracas.
Le papillon n'y survit pas,
Mais sous l'écaille hospitalière
Notre tortue entre sans embarras;
Charge utile, à bon droit, lui paraissait légère.

Que de gens, ici-bas, semblent vivre au hasard!
Nul soin de l'avenir! jamais de prévoyance!
Ils se raillent de la prudence;
Ils la regretteront trop tard.

FABLE XI.

Le Corbeau qui couve.

« L'aigle est trente jours sur ses œufs...
« C'est pourquoi les aiglons sont forts et vigoureux, »
Disait maître corbeau, « je suivrai cette règle. »
Malgré ses soins constants, son fils n'est point un aigle;
En sortant de son nid c'est toujours un corbeau.

On ne change point de nature.
Par mille efforts, par la parure,
Un laid objet n'en devient pas plus beau.
Enfin, car il faut que j'abrége,
Un sot revient sot du collége.

FABLE XII.

La Glace et le Miroir de poche.

1820.

Je ne sais quel motif me conduisit un jour
Chez le miroitier de la cour.
Non loin d'une glace admirable,
Telle qu'à sa toilette en eut jadis Psyché [230],
J'aperçus un miroir qui se tenait caché.
La glace aussi le voit, et lui dit : « Misérable,
« Que viens-tu faire ici? Du peuple recherché,
« Va séduire les yeux de Rose ou de Fanchette;
« Jamais tu ne plairas aux belles du grand ton :
Crois-moi, renonce aux honneurs du salon. »
Iris arrive; elle est jeune et coquette :
Glace de s'étaler! « Beau meuble de boudoir, »
S'écrie Iris, « je te rends bien justice,
« Et j'ai du plaisir à te voir...
« J'achète néanmoins ce modeste miroir.
« Tu peins en grand, d'accord; c'est un brillant office,
« Mais tu dois être en place, et ce miroir propice,
« Que l'on porte partout, remplit mieux son devoir;
« On s'y voit en petit, mais du matin au soir. »

J'ai peint, sans y songer, dans cette allégorie,
L'apologue et la comédie.

FABLE XIII.

La Corneille, le Rossignol et les autres Oiseaux.

Les prés couverts de fleurs, les arbres verdoyants,
Annoncent aux oiseaux le retour du printemps.
Soudain, à cet aspect, leur gaîté se déploie;
L'écho répète au loin les accents de leur joie;
Ils sont au comble du bonheur,
Et semblent tous avoir même esprit, même cœur.
Quand je dis tous, mes amis, j'exagère :

Digitized by Google

Une corneille soupirait;
De cent façons elle se lamentait.
« Eh! mais qu'avez-vous donc, ma chère ? »
Lui dirent les chantres des bois.
« Ce que j'ai ! » répliqua, d'une dolente voix,
L'oiseau prophète à l'œil sévère :
« Ignorez-vous qu'avant six mois
« On verra dans le deuil retomber la nature?
« Plus de fleurs et plus de verdure!
« Borée [231] et les fougueux frimas
« Des champs, bientôt, détruiront la parure.
« Sous la neige et sous le verglas,
« Comment trouver sa nourriture?
« Rien ne peut empêcher ces affreux résultats;
« Voilà ce qui me décourage. »
— « Quoi! rien? » s'écrie un rossignol fort sage;
« Dès lors vraiment il ne faut pas
« S'en occuper. Oh! la triste prudence
« Qui corrompt du présent la douce jouissance,
« Sans rendre meilleur l'avenir!
« Corneille, veux-tu bien finir?
« C'est s'affliger deux fois que s'affliger d'avance. »

FABLE IV.

Le Chien de Chasse.

Dunois (ce nom qu'illustra maint héros [232]
Est celui de mon chien de chasse,
Chien de mérite et de très-noble race,
Qui sait réunir à propos,
Comme César, la prudence et l'audace);
Dunois déteste le repos.
Si, par hasard, il me voit prendre Horace
Ou quelque autre livre enchanteur,
Il jappe, et prévoit bien que c'est pour la journée...
Seul alors il fait sa tournée [233];
Chez les oiseaux il porte la terreur;
Mais, soumis aux lois de l'honneur,
Au devoir constamment fidèle,
Et désintéressé, tel que fut sous Louis
Ce Turenne [234] à jamais des guerriers le modèle,
Il réserve, pour mes salmis,
Et la bécasse et la perdrix.
Mon chasseur toujours se rappelle
Qu'il n'est là que mon lieutenant.
Hier à jeun, giboyant de plus belle,
Sous la patte il lui tombe une jeune sarcelle.
Son appétit le dominant,
D'abord mon brave se l'adjuge;
D'un premier mouvement qui n'a point à rougir?
Avant de condamner ce coupable désir,
Que chacun se tâte et se juge!
N'importe, mon héros sortit victorieux
De cette épreuve à tant d'autres fatale.
Nul pourtant sur lui n'a les yeux;
Mais ne se voit-il pas? sa vertu se signale,
Et, sur-le-champ, le butin est chez moi.
Pythagore l'a dit [235] : « Que ta première loi,
« Si ton honneur se trouve en un péril extrême,
« Soit de te respecter! » Dunois, sans le savoir,
Du divin Pythagore adoptait le système :
Pour nous qui l'avons lu, n'est-ce pas un devoir,
Mes amis, d'en agir de même?

FABLE XV.

Le Lion et le Renard au conseil d'État.

1832.

Aujourd'hui l'on voit en tous lieux
Régner l'esprit démocratique;
Chacun cherche à saper le pouvoir monarchique;
Espérons que c'est pour le mieux!

Le peuple avec fureur, un beau jour, se réveille
Dans le pays du roi Lion,
Et le mot *constitution*
Du monarque frappe l'oreille.
On mande le conseil d'État :
Chaque animal, suivant son caractère,
Suivant son intérêt, donne un avis sincère;
Force discours, nul résultat!
A la fin le renard demande la parole :
« Sire, » dit-il, « céder à la nécessité,
« C'est faire, je le crois, preuve d'habileté;
« Le vœu public sera votre boussole...
« Ne craignez rien : le peuple aime à changer d'idole;
« Il finira par revenir à nous;
« Mais point de manifeste à mordante hyperbole.
« Au lieu de vous mettre en courroux,
« Prenez le ton paterne et doux;
« Invitez tout ce monde à régner avec vous.
« Qu'il se forme en congrès, en chambre populaire!
« Messire ours y jouera le rôle de tribun;
« En longueur, par ses soins, traînera chaque affaire;
« Les roquets seront là; leur babil importun
« Produira l'effet ordinaire,
« Il embrouillera tout; et puis l'âne de braire!
« Las d'un pareil charivari,
« Le peuple pantois et marri
« S'en viendra chercher un abri
« Sous votre sceptre tutélaire. »
Ce que dit le renard se fit de point en point.

Mes chers amis, partagez mes alarmes;
La liberté s'offre avec mille charmes...
Pour en jouir toujours, ah! n'en abusons point.

FABLE XVI.

Le Dromadaire et le Singe.

« Si tu voulais, mon ami, mon compère,
« Me souffrir un peu sur ton dos, »

Digitized by Google

Disait un jeune singe à certain dromadaire,
Qui partageait sa gloire ainsi que ses travaux,
« Ce serait charge bien légère,
« Et j'arriverais plus dispos. »
Le dromadaire a l'âme bonne;
Il s'y prête sans hésiter,
Et maître Bertrand se cramponne
Si bien deçà, delà, qu'il parvient à monter.
Ensuite que fait-il? vraiment on le devine :
Dominé par son mauvais cœur,
Sans cesse il déchire et lutine
Son trop généreux bienfaiteur.
Celui-ci ne dit mot, mais enfin il se lasse
Et de l'ingrat se débarrasse.
De la tête, à l'instant, l'odieux sapajou
S'en va donner contre un caillou,
Et le caillou la lui fracasse.

Hommes, vous imitez Bertrand!...
Si vous foulez aux pieds toute reconnaissance,
Un semblable sort vous attend :
L'ingratitude enfin lasse la bienfaisance.

FABLE XVII.

Les Coursiers et les Ânes.

1831.

A Spa [236], ce rendez-vous fameux,
Où viennent s'étaler tant d'humaines faiblesses,
A Spa, ce rendez-vous des dandys, des goutteux,
Des joueurs, des escrocs, des petites-maîtresses,
Des diplomates, des duchesses,
On n'a point négligé les courses de chevaux.
Deux agiles coursiers, venus de l'Angleterre,
De la fête étaient les héros :
A peine s'ils rasaient la terre,
Tant ils s'élançaient à propos.
Arrivés, les premiers, au bout de la carrière,
La tête haute, agitant leur crinière,
Ils avaient obtenu les hourras, les bravos;
Mais on n'est pas toujours juste envers ses rivaux.
Au lieu d'agir comme des camarades,
De se traiter avec égard,
Nos Anglais font mille incartades;
Ils prennent le ton goguenard,
Se raillant l'un de l'autre.... A l'injure, au brocard
Succèdent bientôt les ruades.
Quel est le fruit de cette inimitié?
Tel qui les admirait, doit les prendre en pitié;
Et de joyeux baudets, témoins de la bagarre,
Pour y mieux applaudir, montant sur le trépied,
De leur plus belle voix sonnent une fanfare.

Messieurs les gens d'esprit, lancez-vous les bons mots,
Et querellez-vous bien pour amuser les sots.

FABLE XVIII.

Le Poisson d'eau douce et le Poisson de mer.

1820.

Un modeste barbeau, qu'entraîne le courant,
Quitte, sans le vouloir, sa paisible rivière,
Et le voilà dans l'onde amère!
« Soyez le bienvenu, » s'écrie, en l'abordant,
Un honnête esturgeon d'humeur hospitalière.
« Fuir pénates chétifs, dépourvus d'agréments,
« C'est faire preuve de bon sens.
« Partagez avec nous l'empire de Neptune,
« Et mettez à profit votre bonne fortune. »
— Je pourrais consentir à ce que vous voulez, »
Répond le citoyen d'eau douce,
« Si vos flots étaient moins salés. »
Cela dit, que fait-il? vers son gîte il rebrousse.

Imitons-le toujours. Que la félicité
Soit pour nous loin des lieux où l'amertume abonde;
Loin de cet océan que l'on nomme le monde!
Le sage s'applaudit de son obscurité.

FABLE XIX.

Le Hibou.

« Lorsqu'on est, comme moi, le favori des dieux;
« Lorsque l'on a reçu des cieux
« Le talent, l'esprit, la science
« Et les charmes de l'éloquence,
« Pourrait-on ne pas être en butte à l'envieux,
« Ainsi que l'ont été dans ce monde odieux,
« De tout temps, les noms trop célèbres?
« Me pardonnerait-on d'avoir d'excellents yeux,
« Et d'y voir seul dans les ténèbres?
« On craint ma perspicacité... »
Qui parle avec cette fierté?
Est-ce un docteur de Salamanque [237]?
Non pas vraiment, mais de fort peu s'en manque,
Car c'est un très-docte hibou,
Que le pinson, le merle et la corneille,
Et mille autres oiseaux que la gaîté réveille,
Poursuivent jusque dans son trou.
De notre orgueilleux loup-garou
Les grands airs et la suffisance,
Et l'académique jactance,
Faisaient, autour de lui, naître la belle humeur :
Chacun riait, de fort bon cœur,
De deux gros yeux, amis de l'ombre,
Qui n'y voyaient pas en plein jour.
A quoi songeait Pallas de l'admettre à sa cour?...
Et là-dessus, quolibets en grand nombre.
Je dois le dire sans détour :
On traita mon hibou comme nos journalistes
(Ceux qui se piquent de bon sens)

Digitized by Google

Traitent ces graves rapsodistes,
Ennuyeux étymologistes [238],
Dont les prétentions nuisent aux vrais savants.
Combien leur vue est admirable
Pour pénétrer la nuit des temps!
Mais hors de là ces pauvres gens
Sont d'une ignorance incroyable.
Nos lois, nos usages, nos mœurs,
Pour eux, sont autant de problèmes.
Ils n'en font pas moins les docteurs,
Et n'ont de foi qu'à leurs systèmes.

FABLE XX.

La Fortune et le Sage.

La déesse aveugle et volage
Qui règne sur cet univers,
La fortune (on connaît ses caprices divers)
Se présenta certain jour chez un sage.
« Je t'ai bien négligé, » dit-elle, « ami, suis-moi;
« Je veux te faire aimer ma loi.
« Pour te rendre à la cour voici mon équipage.
« Tu jouiras des plus brillants honneurs. »
— « Va, porte à d'autres tes faveurs;
« Je ne le cache point, tu n'as rien qui me flatte, »
Répond l'élève de Socrate;
« En te suivant, compagne de Plutus,
« Je perdrais pour toujours le calme et les vertus. »

Par le monde on rencontre encor maint philosophe;
Mais ils sont, je le crois, d'une tout autre étoffe.

FABLE XXI.

Le Bœuf Gras.

N'en déplaise à plus d'un censeur,
Le carnaval a son mérite,
Et, disciple de Démocrite[239],
Moi j'aime à rire de bon cœur.
Sans cesse je m'en félicite,
Car sans gaîté point de bonheur!
Le mardi gras fait mes délices:
Comme un badaud, je cours de grand matin
Le long des boulevards, dans le quartier d'Antin.
Je me plais à voir les malices
Que fait au pauvre Gille un joyeux Arlequin:
De la sultane aussi j'admire les caprices.
Au géant succède le nain;
A la poissarde, la duchesse;
A la Cauchoise, la négresse;
A Lucifer, un séraphin;
Au courtisan, l'homme sauvage;
Et Léandre à George Dandin [240].
Chaque groupe obtient mon suffrage...
Mais j'entends redoubler les cris.
Et sur un même point se porte tout Paris...
« Qu'est-ce? et pourquoi tout ce tapage?... »
— « Vraiment, ne le voyez-vous pas?
« C'est le héros de notre fête,
« Mon cher monsieur; c'est le bœuf gras. »
Il marche d'un air de conquête;
Et, sous sa couronne de fleurs,
Bariolé de cent couleurs,
Plus que Mondor il se pavane.
Chargé de reliques, cet âne,
Dont la Fontaine parle, avait-il plus d'orgueil?
Ce jour serait un jour de deuil
Pour mon pauvre bœuf, si d'avance
Il songeait à ce qui l'attend.
Il le saura bientôt pourtant:
Au terme du voyage est déjà la sentence.
Il arrive avec assurance...
Voilà sur lui qu'au même instant,
Le sacrificateur s'élance.
Appréciant trop tard la triste préférence.
Qui lui vaut une illustre mort,
Le fier triomphateur a vu le sombre bord.

Au mortel insensé qu'un sot orgueil domine,
Le fortune souvent réserve un pareil sort:
Chemin couvert de fleurs le mène à sa ruine [241].

FABLE XXII.

Le Chien et les Loups.

Malheureux qui doit vivre en un pays de loups!...
A chaque instant nouvelle alerte!
Il faut s'attendre à mainte perte:
On ne peut pas toujours être sous les verrous,
Et l'ennemi vous déconcerte,
S'il vient, trop brusquement, à vous porter ses coups.
De la fidélité rare et parfait modèle,
Un chien actif et plein de zèle
Surveillait un nombreux troupeau.
D'abord tout marche bien: Mouflard fait bonne garde,
Et plus d'un loup qui se hasarde
Sur-le-champ trouve son tombeau.
Pourtant, la nuit, le jour, être sur le qui-vive!
Puis sans cesse combat nouveau!
Quelle existence et quelle perspective!
La guerre sur la défensive
N'est pas sans inconvénients:
Seul contre tous, avec le temps,
On doit succomber, c'est l'usage.
Mon chien, quoique prudent et sage,
Se laissa surprendre au sommeil.
Colin, jeune berger, négligent et volage,
Au mépris du devoir, s'amusait au village.
L'ennemi se présente: ô trop affreux réveil!
On propose à Mouflard la vie;
Mais, hélas! à quel prix, grands dieux!

Digitized by Google

Laissera-t-il égorger, à ses yeux,
La troupe innocente et chérie
De ses brebis, de ses agneaux ?...
Deviendra-t-il complice des bourreaux ?...
Loin de lui cette félonie !
En défendant la bergerie
Il meurt... Tout cède à la furie
Du plus cruel des animaux.

Fermes appuis de la patrie,
Pour devise adoptons celle de mon héros :
« Plutôt la mort que l'infamie ! »

ÉPILOGUE.

Les Étoiles et le Soleil [242].

La nuit venait d'étendre au loin les sombres voiles
Qui secondent la vanité
De ces points lumineux que nous nommons étoiles.
Fières d'une vaine clarté,
Les étoiles, sur leur mérite,
Sur leur éclat, sur leur utilité,
Disputaient à l'envi. L'amour-propre s'irrite
Partout assez facilement.
Et les débats du firmament
Valaient ceux d'une académie.
Tout à coup le soleil paraît...
Étoiles aussitôt de quitter la partie !
De même au Parnasse, on le sait,
Le bel esprit pâlit à côté du génie.
Sans passer pour présomptueux,
Comment poursuivre ma carrière ?
De maître Jean [243] le souvenir fâcheux
(Facheux pour moi, cela n'est point douteux)
Me fait rentrer dans la poussière.
Depuis deux mois [244], d'ailleurs, j'ai la férule en main ;
C'en est assez, et je renonce aux fables.
Faut-il, à tout propos, gourmander ses semblables ?
Contre les mœurs du siècle on se récrie en vain.
Corrige-t-on le genre humain ?

LIVRE HUITIÈME.

FABLE PREMIÈRE.

Le Cheval et l'Ours.

A M. P. J. DE BÉRANGER.

1847.

Je m'étais bien promis de renoncer aux fables :
Toujours de la morale ! à quoi bon, et pourquoi ?
Les humains peuvent-ils devenir raisonnables ?...
Pour faire de mon temps cet inutile emploi,
Quels motifs alléguer qui paraissent valables ? »...
Le domaine d'Ésope a tant d'attraits pour moi ;
Mon instinct m'y ramène et j'en subis la loi.
De ces récits nouveaux à qui ferai-je hommage ?
A toi, notre poëte, à toi dont les succès
Se perpétûront d'âge en âge,
Comme la gloire des Français.
Un jeune et beau coursier, de très-noble origine,
Fut choisi pour régner sur la gent chevaline.
Il veut donner carrière à sa bouillante ardeur.
En pareil cas un roi n'est jamais sans ressource ;
Il peut compter sur maint approbateur.
Vers le clocher lointain il ordonne une course,
Et tous les courtisans d'applaudir de grand cœur !
« Je connais le pays, dit un ours plein d'honneur ;
« A moins de cinq cents pas se trouve un précipice ;
« Il faudra l'éviter par un circuit, seigneur ;
« Sans cela je prévois un horrible malheur. »
— « Cet intérêt me touche, et je vous rends justice,
« Mais vous me croyez trop novice, »
Répond le prince. « En avant, mes amis !...
« Sans nous donner tant de soucis
« Nous atteindrons le but. » La troupe se compose
De braques, de mulets, de poulains étourdis ;
Elle adopte fort cet avis.
Aussitôt chacun se dispose
A dévorer l'espace, à partir comme un trait,
A faire d'un bond le trajet.
Le signal est donné ; l'on part, que dis-je ? on vole.
L'abîme est là pourtant, et l'on y dégringole.
Les deux tiers des coureurs y rencontrent la mort.
A grand'peine le prince en sort,
Mais tout meurtri, boiteux, faisant triste figure.
A qui s'en prendra-t-il de sa mésaventure ?
A lui-même, aux flatteurs ? Non certes, mais à l'ours,

Digitized by Google

Dangereux philosophe et l'ennemi des cours.
Le monarque le hait; de tout il est la cause...

Chez nous on a vu, de nos jours,
Arriver souvent même chose.
Le ministère, imprudent et léger,
Se blouse-t-il? fait-il une bévue?
Il s'en prend à ceux-là dont la seconde vue
Avait su prévoir le danger.

FABLE II.

Le Promeneur, le Dogue et le Chien couchant.

1846.

Quand je suis à la promenade,
J'aime à jouir de la tranquillité;
Parfois je fais des vers, et veux en liberté
Pouvoir finir chaque tirade.
J'étais, hier, sorti de grand matin
Pour respirer l'air pur de la campagne;
Je m'amusais, comme le bon Collin [245],
A bâtir châteaux en Espagne.
Voilà que tout à coup d'horribles aboiments
S'en viennent frapper mon oreille :
D'un dogue affreux c'était le passe-temps.
Comment tenir à musique pareille?
Le dogue ainsi m'accompagne toujours...
Il voulait me chercher querelle;
Voyant enfin qu'à ses discours
Je ne répondais point, il ralentit son zèle,
Tout court s'arrête..., et je m'assieds
Sur le gazon; lorsqu'à mes pieds
Un chien couchant se place, et, par ses prévenances,
Par ses nombreuses révérences,
Vient à son tour me ravir le repos.
Je les maudis tous deux, tous deux sont détestables,
Et je les donne à tous les diables.

Craignons l'ennui des doucereux propos,
Mais ne craignons pas moins l'humeur atrabilaire.
La politesse extrême et la brutalité
Peuvent également déplaire :
Éviter tout excès est un point nécessaire
Pour bien vivre en société.

FABLE III.

Ces bons Voisins.

1843.

« J'aime, vous le savez, à vivre en bon voisin, »
Disait maître Lucas à son ami Lubin,
« Mais on se voit trop peu; pratiquons un passage
« Entre nos deux maisons. Nous sommes du même âge.
« Quel charme! quel bonheur! lorsque chaque matin,
« Sans façon, sans toilette, et bonnet sur l'oreille,
« Nous nous raconterons les plaisirs de la veille;
« On échange sa joie, et nargue du chagrin!
« Quelquefois, sur le soir, plus d'un propos badin
« S'échappera de la bouteille. »
— « Tu préviens mon désir, tu parles à merveille, »
Dit l'autre; « entre ta cour et mon petit jardin
« Perçons le mur. » Cela se fit soudain...
Ensuite?... Ensuite, le dirai-je?
A-t-on voulu se tendre un piége?
Chacun de son côté place un dogue, un mâtin
Qui vigoureusement sut défendre l'entrée :
Par Lucifer mordu, Lucas perdit la main.
Grognard, sous sa dent acérée,
Des poules de Lubin eut bientôt fait curée;
Un beau coq vint encore accroître le butin.

Peuples et rois, semblable inconséquence
Se fait remarquer aujourd'hui :
La vapeur, par vos soins, abrége la distance;
A l'industrie en vain elle offre son appui!...
Que n'êtes-vous d'accord! Sans toutes vos chicanes,
Nos intérêts et ceux d'autrui
Prospèreraient... Pourquoi renforcer vos douanes?

FABLE IV.

La Poule.

1847.

Dupont de Nemours fut un sage :
Des cercles de Paris fuyant les vains propos,
Il se plaisait à vivre avec les animaux;
Il avait appris leur langage.
« J'ai connu, » me dit-il un jour,
« La plus charmante poule; elle avait tout pour plaire;
« C'était un esprit droit, c'était un cœur sincère,
« Bref, l'honneur de la basse-cour.
« Défendant les poussins, objets de son amour,
« Son audace et ses cris de mère
« Avaient plus d'une fois repoussé le vautour [246].
« Voilà que l'homme vient, c'était un jour de fête;
« Il s'empare des coqs à la naissante crête,
« Et sans pitié les met à mort.
« La poule s'attendait à subir même sort,
« Mais on aurait voulu conserver la pondeuse.
« Cependant cette scène affreuse
« La livre au désespoir; on la voit défaillir.
« Bientôt le ciel l'exauce en la faisant mourir.
« Puis, » ajoute le philosophe,
« Vantez-nous les vertus dont l'homme est si jaloux...
« Les animaux, je crois, sont de meilleure étoffe.
« Mainte femme, oubliant ses fils pour ses bijoux,
« Mériterait cette apostrophe :
« Ah! la poule vaut mieux que vous. »

Digitized by Google

FABLE V.

Le Conducteur et ses Chevaux.

1846.

Le cigare à la bouche, et le fouet à la main,
Un lion de l'humaine espèce [247],
Jetant sur les badauds un regard de dédain,
Lança son char avec tant de vitesse
Que ses coursiers semblaient les émules du vent :
Il les excite encor... Notre tête à l'évent.
Croit toujours pouvoir être en passe
De s'en faire obéir, d'arrêter leur ardeur,
Et de soumettre au frein cette bouillante audace;
Mais c'était une grave erreur...
On arrive au tournant d'une rapide pente :
Le maître enfin fait entendre sa voix,
En vain il crie, il jure, il se lamente;
De sa couardise on plaisante,
Et bientôt, réduit aux abois,
Notre équipage, au fond d'un précipice,
Périt dans les horreurs du plus affreux supplice.

Guides imprévoyants du timon de l'État,
Contenez les partis, craignez leur exigence.
Les flatter est une imprudence;
En dépit de votre assurance,
Ils vous feront subir un pareil résultat.

FABLE VI.

Le Chasseur, la Louve et le Chien.

1846.

Poursuivre un malheureux chevreuil,
Mettre à mort la caille craintive
Ou la perdrix inoffensive,
Semer partout l'épouvante et le deuil,
Ce n'est point là, je crois, acquérir de la gloire,
Chasseurs; mais lorsque sous vos coups,
Pour sauver nos moutons, vous immolez les loups,
J'applaudis à votre victoire.

Un de ces vengeurs des troupeaux,
Qui des loups détruisait la race meurtrière,
Après s'être donné carrière
A travers champs, par monts, par vaux,
Succombant de fatigue, avait, sur la bruyère,
Cru pouvoir chercher le repos.
C'était le juste prix d'une active journée;
Mais, hélas! tandis qu'il dormait,
Une louve survient... en ces lieux amenée
Par la faim qui la travaillait.
De sa nature au combat acharnée,
L'œil enflammé, de rage elle écumait;
Heureuse cependant de trouver sa dinée,
Sur sa proie elle s'élançait,
Quand tout à coup Brifaut, plein d'audace et de zèle,
Qui près de son maître veillait,
Prend la louve à la gorge, et le monstre chancelle;
Sa mort termina la querelle.
Au plus affreux danger le chasseur est soustrait;
Il se réveille enfin, voit son chien et l'appelle :
« Ah! du ciel le plus grand bienfait,
« C'est, » dit-il, « un ami fidèle. »

FABLE VII.

Les Enfants, l'Épagneul et le Bouledogue.

1846.

A l'ombre d'un saule pleureur,
Sur le gazon, non loin de la fontaine,
Louis et sa plus jeune sœur
D'un déjeuner friand savouraient la douceur.
Tout autour d'eux, pour partager l'aubaine,
Un charmant épagneul s'agite et se promène;
Il sollicite un os qu'il ne peut obtenir...
C'est en vain qu'il se met en frais de gentillesse.
Hélas! pas la moindre largesse!
On lui laisse sa faim, dût-il même en mourir.
Arrive un bouledogue, à la voix formidable...
Il se fait écouter de nos petits marmots;
On le craint, il reçoit un accueil très-aimable;
On lui prodigue les morceaux.

On ménage les gens, selon qu'on les redoute.
Maint, député qui nous écoute,
Sait que cette maxime a chez nos gouvernants
Force de loi; bien plus que les talents,
Des honneurs elle ouvre la route.

FABLE VIII.

Le Rossignol au cercle de la Pie.

1846.

Comme certaine douairière,
Qui réunit, le soir, nos faiseurs de cancans,
On voit Margot la pie, à l'humeur tracassière,
Entendre avec plaisir les propos des méchants.
Les sots et les bavards ont accès auprès d'elle :
Le merle, toujours sûr d'en être bien traité,
Le canard, le coucou, le dindon hébété,
La pintade, l'oison, même la sauterelle,
Et puis maître corbeau, pétri de vanité..
Tous montrent de la verve et font assaut de zèle.
Calembours, lazzis, quolibets
Pleuvent de toutes parts contre les alouettes,
Contre les linots, les fauvettes,

Digitized by Google

Les pinsons, les chardonnerets.
Au plus fort de ce bavardage,
Par je ne sais quel singulier hasard,
Arrive un rossignol; il se place à l'écart
Et ne dit mot. Pour tirer avantage
Du survenant, le siffler au passage,
Chacun en vain applique tout son art
A le faire jaser. « Quel est donc son langage?
« Sans doute il est muet, » disent des étourneaux.

Au milieu d'un cercle de sots,
Se taire n'est-il pas le parti le plus sage?

FABLE IX.

L'exemple du roi Lion.

1846.

« Du faible je prétends assurer le repos, »
Disait sire lion, le roi des animaux;
« Je veux régner par la justice;
« A mes décrets qu'on obéisse!
« Je vous préviens, messieurs les loups,
« Qu'avec moutons, chevreuils, si vous êtes en guerre,
« De vos exploits je délivre la terre
« Et vous fais tomber sous mes coups. »
On vit alors, remplis de confiance,
Accourir les agneaux, les daims,
Et les lièvres et les lapins;
Dans les prés ils faisaient bombance,
C'était un charme de les voir...
Mais sa majesté, sur le soir,
Se sentant l'appétit plus fort que de coutume,
Vint au milieu de ses sujets.
« Qu'ils sont frais et dodus! leur chair, je le présume,
« Doit être agréable au palais. »
Pour mieux s'en assurer, cela dit, elle emporte
Une biche... et, le jour suivant,
Chacun se crut libre d'en faire autant.
De grands seigneurs une cohorte
Se mit à giboyer dans les champs, dans les bois;
Tout fut détruit de bonne sorte.

Si vous voulez qu'on respecte vos lois,
Vous qui portez le diadème,
Sachez les respecter vous-même.

FABLE X.

La Perruche.

1837.

Les dames du bon ton, jadis,
Pour leurs menus plaisirs avaient une perruche
Qu'on chérissait bien plus que les maris;
C'était vraiment leur coqueluche.
A ce propos, d'un assez plaisant tour,
D'une assez drôle de méprise,
Il m'en souvient, je fus témoin un jour.
Dans le salon, dans le boudoir admise,
Une perruche bien apprise,
Quand du perchoir la dame s'approchait,
La patte en l'air, lui répétait sans cesse
Ces mots charmants : *Belle comtesse...*
Auprès de l'oiseau l'on restait
La matinée entière : esprit et gentillesse,
Il avait tout pour charmer sa maîtresse.
Cela ne dura point; bientôt, l'esprit malin
S'emparant de son bec, arrive une boutade
Affreuse... Là, juges de l'algarade,
De jeunes gens le salon était plein;
Vers son oiseau, vers son idole,
Malthide se penchant, d'un air doux et câlin,
Lui caresse le cou, l'excite à la parole.
Mais, hélas! qu'entend-on soudain?
Allez, comtesse, allez, vous êtes une folle.
Le rire alors gagne tout le salon,
La dame tombe en pâmoison.
Que devint la perruche aux insolents caprices?
D'un angora superbe elle fit les délices;
Vous comprenez, sa mort seule pouvait
Expier un pareil forfait.

Une moralité se rattache à mon conte :
Qui veut vivre d'encens trouve plus d'un mécompte.

FABLE XI.

L'Aveugle et le flambeau.

1846.

Mes amis, en sursaut je m'éveille, la nuit;
Grand Dieu! quel tapage! quel bruit!...
De toutes parts on s'agite et l'on crie :
Accourez, accourez, quel affreux incendie!...
Je sors aussitôt de chez moi.
Quel spectacle sinistre! il me glace d'effroi.
De ces toits embrasés je vois jaillir les flammes...
La chaîne s'établit, l'eau circule à grands flots;
Les enfants, les hommes, les femmes,
Chacun se livre à ces travaux;
Mais tout à coup le vent souffle avec violence...
Des ravages du feu les progrès sont si forts
Que, pour les arrêter, on fait de vains efforts.
Bientôt l'on perd toute espérance,
Les murs croulent avec fracas;
En moins de rien l'édifice est à bas...
Un malheureux aveugle avait eu l'imprudence
Pour se donner l'allure d'un voyant,
De saisir un flambeau. Dès lors l'événement
S'explique assez. — Je bénis la lumière;
Celui qui l'inventa mérite des autels.

Digitized by Google

Qu'elle soit constamment le guide des mortels!
Mais gare à certains fous... Si nous les laissons faire,
Ils la transformeront en torche incendiaire.

FABLE XII.

La Fauvette et le Perroquet en cage.

1846.

Jacquot, Jacquot le vaniteux,
Tel que maint courtisan si fier de son servage,
Se pavanait dans sa superbe cage;
Il répétait sans cesse : *Ici qu'on est heureux!*
Il faignait de le croire, et, triste, soucieux,
En secret fort souvent déplorait son partage.
La fauvette, de loin, entendit ce langage...
« Point ne voudrais d'un semblable bonheur.
« Vivre en prison! ô l'étrange avantage! »
Dit-elle, « ah! fuyons de bon cœur,
« Fuyons tout ce vain étalage.
« N'envions pas aux grands leurs somptueux palais;
« Il vaut bien mieux un vert bocage
« Où, loin des noirs soucis, on respire le frais.
« A moi la liberté!... Quel plus bel héritage! »

FABLE XIII.

Les Bâtisseurs et les Démolisseurs.

1847.

Des castors fort industrieux
Venaient de bâtir une ville.
Vitruve n'aurait pas fait mieux;
Ils avaient réuni l'agréable à l'utile,
Et le palais royal était délicieux.
Le roi lion sera content, je pense;
Il devait aux castors de la reconnaissance;
Mais autour du monarque un essaim d'envieux
L'empêche de voir par ses yeux.
On critique tout haut l'entrée et la façade,
Puis une colonne, une arcade.
Bref, à leur avis, rien
N'était bien.
On devait renverser, détruire
Ville et palais, ensuite reconstruire
Le tout, d'après un nouveau plan
D'Aliboron, maître artisan.
Les béliers encornés, les singes et les braques,
Et je ne sais encore quels autres animaux,
Se conduisant en vrais Cosaques,
Ne prennent trêve ni repos
S'ils n'ont, par leurs vives attaques,
Des honnêtes castors renversé les travaux.
Il fallait rebâtir, et la troupe ignorante
Ne sut point en venir à bout.
Le roi, trompé dans son attente,
Se trouve sans abri, car plus rien n'est debout.
« Contentons-nous du bien. A tous ces plans bizarres
« Je renonce, » dit-il; « les suivre est dangereux :
« Les démolisseurs sont nombreux,
« Les bons architectes sont rares, »

FABLE XIV.

Le Hibou et le Ramier.

1847.

Dans le creux du tilleul au bienfaisant ombrage
Vivait, comme vrai loup-garou,
Un saint ermite, un docte personnage,
L'oiseau nocturne enfin, messire le hibou.
Non loin de là, sous le même feuillage,
De bons ramiers l'heureux ménage
Roucoulait du soir au matin.
De leurs amours ce bruyant témoignage
Irrita l'austère voisin.
« Ne pourriez-vous, » dit-il, « vous aimer en silence'
« L'ignorez-vous! j'ai l'hymen en horreur :
« Le célibat plaît à la Providence.
« J'ai pitié de votre ignorance,
« Et vais combattre votre erreur.
« Je veux, sur ce sujet, d'un très-savant docteur
« Vous dire une belle sentence. »
— « Grand merci, je vous en dispense, »
Répondit le ramier. « Seigneur,
« Aimer est toute ma science,
« Elle suffit à mon bonheur. »

Ceci s'adresse, je le pense,
A plus d'un égoïste, ennuyeux sermonneur.

FABLE XV.

La Voiture mal dirigée.

1847.

« Mon ami, va toujours au milieu du chemin, »
Disait maître Lucas à son neveu Colin,
Jeune gars, conducteur d'une énorme voiture,
Qui devait, au marché voisin,
Transformer en écus les produits du jardin,
Les trésors de l'agriculture.
Notre rustique Phaéton [248]
Veut se donner une fringante allure;
Il frappe ses chevaux à l'aide d'un bâton...
Aller droit son chemin serait chose facile,
Mais on paraîtrait moins habile.

Digitized by Google

Il fait des zigzags, et voilà
Qu'à droite il enfonce une roue;
Il se rejette à gauche et trouve un tas de boue;
Par le choc l'essieu se cassa.
Avant le lendemain, comment sortir de là?
Bientôt l'air s'obscurcit, il survient un orage,
La foudre tombe avec fracas.
Que va dire maître Lucas?
Tout est détruit... plus de voyage!

Hommes d'État, si vains dès le début,
Ces fautes vous sont familières...
Voulez-vous atteindre le but?
Garer-vous toujours des ornières.

FABLE XVI.

Jocrisse sur son Âne.

1844.

Jocrisse, un jour, était en belle humeur;
S'élançant sur son âne, il s'en va de bon cœur
A la fête de son village.
« Suis-je heureux! » disait-il. « Jeannette est de mon âge,
« A ce soir la polka [249]!... je pétille d'ardeur. »
Pour tempérer le plaisir du voyage,
Le soleil de midi fait sentir sa chaleur.
On cherche vainement une ombre hospitalière;
Le vent du sud soulève la poussière,
Jocrisse en a plein le gosier...
Et point de cabaret!... il ne sait comment faire.
La Providence, bonne mère,
Offre à ses yeux un superbe poirier,
Et le proverbe alors lui revient en mémoire :
Il faut pour la soif une poire.
Il la convoite; elle était un peu haut;
Nul moyen de tenter l'assaut!
Notre homme s'ingénie, et sur l'âne se dresse;
Mais, au lieu de saisir le fruit avec prestesse,
Il s'admire, se loue, et, fier de son esprit :
« Qui mieux que moi, » dit-il, « de cette circonstance
« Aurait su faire son profit?...
« Jocrisse est moins sot qu'on ne pense;
« Cependant si quelqu'un passait
« Et s'avisait
« De crier : *Hue! hue! hue!* » Imprudente parole,
Qui, dite à haute voix, mit la bête en gaîté.
Voilà Jocrisse démonté;
Jocrisse fit la cabriole.

Ceci prouve qu'en bien des cas
Il est bon de penser tout bas.

FABLE XVII.

Le Vautour libéral.

1847.

« Vive la liberté! combattons l'injustice, »
Disait maître vautour aux oiseaux rassemblés.
« Du joug de l'aigle il faut qu'on s'affranchisse;
« Périssent les tyrans sous nos coups redoublés!
« Vous verra-t-on toujours les jouets du caprice
« D'un maître au regard dédaigneux?
« Satisfait de mon sort, sachant borner mes vœux,
« Si j'aspire au pouvoir, c'est un grand sacrifice
« Que je fais pour vous rendre heureux. »
Dans une lutte électorale,
Un candidat, chez nous, ne parlerait pas mieux.
A ce discours insidieux
Par d'éclatants bravos répondit la cabale;
Mais, proclamé tribun, l'estimable vautour
Modifia de jour en jour
Les fougues de son éloquence,
Et bientôt même il vanta, sans détour,
Du monarque la bienfaisance,
La douceur, l'aimable indulgence.
L'aigle, touché d'un semblable retour,
Nomma notre ex-frondeur, malgré la concurrence,
Intendant de la basse-cour.
Pour lui quelle heureuse chevance!
Il s'en donne à cœur joie, il vit dans l'abondance.
Chaque jour ses quatre repas
Sont la cause de maint trépas...
On se plaint, on murmure. « Eh! mais quelle démence!
« Vraiment, » dit-il, « la conçoit-on?
« Elle ignore, la sotte engeance,
« Qu'on créa le vautour pour manger le dindon. »

Je vous en fais la confidence,
Les cafards libéraux, les tribuns convertis,
Ne sont pas trop rares en France,
Ni même dans d'autres pays.

FABLE XVIII.

Le Paon au bal des Coqs.

1847.

On l'a dit avant moi, le paon est orgueilleux.
Nos modernes seigneurs, sortis de la finance,
Ne s'étaleraient point avec plus d'arrogance.
Certain paon de ma connaissance,
Duc de la basse-cour, d'un air majestueux
Arrondit sa queue et s'avance
Vers un essaim de coqs qui s'étaient mis en danse
Pour célébrer gaiement la fête de l'un deux.
Poules de coqueter, de faire les gentilles!...
Aux valses l'on voyait succéder les quadrilles;
On s'amusait, c'était charmant.

Digitized by Google

De tous nos bals de cours en dirait-on autant?
« Quelle bonté! Quoi! Votre Altesse
« Daigne venir se joindre à nous! »
S'écrie un coq, puis avec politesse
Il introduit notre paon qui, sur tous,
Porte un regard plein de noblesse.
Qu'arriva-t-il? le paon voulut danser;
Il embrouilla la contredanse;
Sa queue, au loin, par sa circonférence,
Empêcha les gens d'avancer.
Le désordre s'ensuit, on se met pêle-mêle;
L'un parle haut, l'autre d'une voix grêle;
C'est à n'y plus tenir, et chacun s'en alla,
Non sans se fâcher de plus belle.

Lecteur, pour qui toujours je montre tant de zèle,
Faites votre profit de cette leçon-là.

FABLE XIX.

Le Meunier imprudent.

1843.

Pour alimenter un moulin
L'eau d'un ruisseau paraissait suffisante;
La roue allait toujours son train,
La farine était abondante.
Nul n'en manquait; mais le meunier Lubin,
On ne sait trop pourquoi, s'agite et se tourmente;
Il veut une rivière à cascade bruyante.
Autour de lui voilà qu'il creuse vingt canaux
Pour attirer de toutes parts les eaux.
Les eaux par torrents arrivèrent
Et submergèrent
Le moulin avec le meunier.

Illustres potentats, vous qui faites métier
De gouverner l'humaine espèce,
J'attends de vous plus de sagesse;
Mais de trop entreprendre il faut vous défier.

FABLE XX.

Les Ours en liberté.

1849.

Qui ne fait de la politique?
C'est notre unique affaire, et les meilleurs esprits,
Non moins que les fous, y sont pris.
Le *progrès*, ce mot si magique,
Plait au bon peuple germanique
Comme à l'habitant de Paris;
Mais est-il toujours bien compris?
J'en doute, et là-dessus me revient en mémoire
Certaine fable, ou plutôt une histoire,
Car mes yeux en furent témoins:
Un cornac qui donnait ses soins
A des ours, beaux danseurs, les menait à la foire;
Il pourvoyait à leurs besoins
Sans lésiner sur rien. Toujours dans l'abondance,
Fêtés, choyés, applaudis en tous lieux,
D'une semblable dépendance
Ils pouvaient rendre grâce aux dieux;
Mais non vraiment, et, furieux,
Ils maudissaient la muselière;
Ils trouvaient par trop odieux
De la reprendre après un repas copieux.
C'était leur plainte journalière.
« Libres, nous danserions bien mieux, »
Disaient-ils; « nous serions sans soucis et joyeux.
« C'est alors que la sarabande,
« Que la polka, que l'allemande
« Attireraient les curieux...
« Ah! pour nous quel bonheur! Pour vous quelle richesse! »
Le bon cornac eut la faiblesse
D'y consentir. Voilà nos ours en liberté.
Que feront-ils? Le naturel l'emporte;
Ils cédèrent de telle sorte
A leurs instincts de cruauté
Que, pour y mettre un terme, on employa main-forte.
Percés de mille coups, ils subirent la mort,
Et nul ne déplora leur sort.

FABLE XXI.

La Pie satirique.

1847.

Auriez-vous par hasard connu feu Villoison [250]?
C'était un érudit plein de sens, de raison;
Mais, très-enclin au commérage,
Il prisait trop le caquetage,
Et l'on voyait, dans sa maison,
Margot la pie au bruyant bavardage...
Elle était son idole. Au décès du savant,
Il lui fallut chercher un autre gîte,
Et la voilà qui s'installe au plus vite,
Comme Vert-Vert [251], dans un couvent.
Elle eut d'abord la vogue, et la vieille tourière
Se pâmait d'aise aux mots piquants,
Aux joyeux quolibets, aux lazzis, aux cancans,
Que débitait l'oiseau sur la jeune lingère.
Pour mieux les écouter, un jour,
La bonne sœur Ursule oublia sa volière,
Qui, dès le lendemain, ne fut qu'un cimetière.
Au cloître, non moins qu'à la cour,
Du prochain se moquer, je le dis sans détour,
Est un des charmes de la vie...
Mais, en butte à la raillerie,
Bientôt chaque nonne eut son tour.
La méchanceté de la pie

Digitized by Google

Ne fit grâce à personne. Un chapitre assemblé,
Chapitre vraiment respectable,
Que présidait un directeur zélé,
Ayant trouvé le cas pendable,
On mit à mort le bel esprit ailé.
C'est ainsi qu'il reçut le prix de la satire.

Malheur à qui se livre au talent de médire!

FABLE XXII.

Le Propriétaire et les Dogues.

1831.

Certain propriétaire avide, pointilleux,
Turbulent, querelleur, égoïste, orgueilleux,
Voulant à ses voisins paraître redoutable,
Fit venir dans son parc des dogues vigoureux;
Mais cette troupe formidable
N'est pas facile à contenir:
De sa nature elle est fort indisciplinable.
Nos dogues bien souvent refusaient d'obéir.
On cherchait néanmoins à leur être agréable;
On allait au-devant de leur moindre désir;
On avait préposé quelqu'un pour les nourrir
Abondamment; mais l'ennui les dévore.
Voilà qu'un beau jour, dès l'aurore,
Ils font retentir l'air d'horribles aboiments:
Pour se désennuyer, ils détruisent, saccagent
Serres et potager, puis, par leurs hurlements,
A qui mieux mieux ils s'encouragent.
Le maître arrive enfin près de nos garnements...
Il en est, avec eux, pour ses frais d'éloquence,
Et courte fut la conférence.
On le prend à la gorge, et, sans plus d'incidents,
On le déchire... Il périt sous leurs dents.

S'il est un diplomate, ami du démagogue,
Et qui l'attire en son pays,
Qu'il accueille mon apologue
Et profite de mes récits!

FABLE XXIII.

Le Pouvoir modérateur.

1847.

Dans une ferme à cent pas de la Meuse,
Un chien, de nature hargneuse,
Aimait à se targuer d'être conservateur.
Du maître il prétendait captiver la faveur.
Cette prétention sembla présomptueuse
A Rominagrobis, libéral et penseur.
« Eh! mais vraiment! » dit-il, « quels sont les grands services
« Que fait valoir ce mordillard?
« C'est un hypocrite, un cafard;
« Tout autrement que lui je rends de bons offices.
« Sans mes soins les greniers seraient en proie aux rats.
« Pour mieux assurer leur trépas
« J'invente, chaque jour, de nouveaux artifices.
« Que deviendraient nos grains s'il n'était point de chats?
« — Je n'ai pas, comme toi, la langue bien pendue, »
Répond le chien, « mais je sais à propos
« Agir... Il faut me voir lorsque le loup se rue
« Sur les moutons, sur les agneaux.
« Adieu, brouillon, pourquoi prolonger l'entrevue?
« Je te laisse tout seul débiter ton pathos. »
Bientôt pourtant les coups succèdent aux paroles,
Aux injures, aux hyperboles,
On voit les griffes et les dents.
Mettre en péril les jours des contendants.
Survient Giraud, le maître de la ferme:
« Prétendez-vous des lois vous rendre indépendants?
« Holà! » s'écria-t-il, « je vais d'une main ferme
« Terminer vos débats; je veux la paix céans...
« Sans troubler l'ordre, de plus belle
« Détestez-vous, c'est bien; de bon cœur j'y consens,
« Mais plus de sanglante querelle! »
Chacun se tut... Mons Rominagrobis
Alla surprendre ses souris,
Et, défenseur des bergeries,
Mordillard déjoua du loup les fourberies.

La résistance et le progrès
Dans l'état social se combattent sans cesse,
Et souvent même avec rudesse.
Il importe beaucoup, si l'on veut le succès,
Qu'un gouvernement sage, ennemi des excès,
Pouvoir modérateur, les force à la sagesse.

DERNIÈRES FABLES.

Castigat ridendo mores.
SANTEUIL.

I.

Le Coursier réformé.

A MONSIEUR LE GÉNÉRAL BARON PÉTIET.

On réforme, à la paix, cavaliers et chevaux:
Adieu les camps! Ailleurs il faut chercher fortune.
Au lieu de se permettre une plainte importune,
Mieux vaut s'abandonner à des projets nouveaux.

Un cheval limousin, voulant se rendre utile,
Chez un agriculteur vint chercher un asile...
Il se livre avec joie aux rustiques travaux;
Il relève sa belle taille
Et traîne la charrue avec quelque fierté.
« Que je te plains!.. » lui dit un mulet embâté,
« Toi que l'on vit sur les champs de bataille

Digitized by Google

« Par le noble Desaix [1] monté,
« Te voilà tristement jeté
« Au milieu de la valetaille. »
« Merci, voisin... je sais m'accommoder aux temps, »
Répond le fils de Mars, agitant sa crinière.
« On peut servir l'État dans plus d'une carrière;
« N'est-il pas mieux de cultiver les champs
« Que de dormir sur la litière? »

Cet apologue est fait pour toi,
Toi qui sus de la paix faire un si digne emploi.
Après avoir, par les plus beaux faits d'armes,
Pris place parmi les héros,
Heureux horticulteur, dans ton champêtre enclos,
Par de nombreux écrits [2], où brillent mille charmes,
Tu veux encore illustrer ton repos.

II.

Le Castor et le Sapajou.

Les castors sont d'honnêtes gens;
C'est dommage que des méchants
Ils ne redoutent pas assez les artifices.
J'en connais un des plus intelligents :
Chacun voulait bâtir sous ses auspices.
Il avait élevé de nombreux édifices.
Et sa demeure était un vrai bijou.
Tous l'admiraient, sauf un vieux sapajou.
De l'animal frondeur la rare clairvoyance
Aperçoit un défaut léger, sans importance :
Il en fait un grand bruit, l'annonce à son de cor...
Il persuade le castor
Qui s'accuse de négligence;
Et ne voilà-t-il pas que, se piquant au jeu,
Notre architecte, armé d'une torche, s'élance
Sur sa maison, y met le feu.
Le défaut disparaît; il s'en applaudit peu :
Tout manquait pour bâtir avec quelque élégance.
Quand il eut essayé de vingt projets divers,
Et que tout alla de travers,
Il maudit, mais trop tard, sa folle complaisance.

Castors et sapajous ont des imitateurs;
On ne voit partout que frondeurs.
Notre société certes n'est point parfaite;
Néanmoins il ne faudrait pas
Sur elle appeler la tempête,
Et la livrer à la troupe indiscrète
D'effrontés charlatans qui la mettraient à bas.

[1] Celui qu'on appelait, dans la haute Égypte, le soudan juste, et qui termina sa glorieuse mais trop courte carrière à Marengo, le 14 juin 1800. Louis-Charles-Antoine Desaix de Voigoux était né, d'une famille noble d'Auvergne, à Saint-Hilaire d'Ayat, en 1768.

[2] Auteur du *Journal historique de la division de cavalerie légère du 5e corps de cavalerie, pendant la campagne de France en 1814* (in-8°, Paris, Corréard, 1821), M. le général Pétiet a publié depuis lors divers ouvrages très-estimables, entre autres : *Souvenirs militaires de l'histoire contemporaine*, in-8°, Paris, 1844; un recueil de *Pensées, Maximes, Réflexions*, in-18, Paris, 1851 : deuxième édition, augmentée, Paris, Amyot, 1852.

III.

Les destinées d'un Chien [3].

Plaignez Médor : de son lieu de naissance,
De la maison, séjour de son enfance,
Ce pauvre chien fut exilé
Pour un morceau de lard qu'un chat avait volé,
Tant la justice est clairvoyante!
Que devenir? Quel triste sort!
Il blasphème les dieux, il gémit, se lamente,
Quand vers lui tout à coup un berger se présente.
« Ce chien, » dit-il, « me paraît fort;
« Il est, ma foi, de belle taille;
« Aux loups il peut livrer bataille;
« Je veux l'emmener avec moi;
« De mon troupeau j'en fais le vice-roi. »
Médor, heureux, vécut dans l'abondance,
Et, parmi tous les chiens, cité pour sa vaillance,
Au milieu des honneurs s'écoulèrent ses jours.

C'est ainsi que la Providence,
Lorsqu'on croit tout perdu, vient à notre secours.
Elle se rit souvent de notre prévoyance.
Et le but qu'on atteint n'est pas celui qu'on pense.
Que sommes-nous, faibles humains?
D'aveugles instruments dans ses puissantes mains.
Le chêne du Jura, tombant sous la cognée,
Sait-il qu'à son pouvoir la mer est destinée?

IV.

Le Hibou coupable et puni.

Heureux et fêtoyé par un bibliophile
Qui le considérait comme un voisin utile
Pour réprimer l'audace des souris,
Certain hibou, que j'ai connu jadis,
Vivait dans l'abondance et gras comme un chanoine.
Ainsi pouvaient s'écouler tous ses jours;
Mais non... il fit marcher les choses au rebours.
La souris lui sembla trop chétif patrimoine.
Il aperçoit, sur le donjon,
S'étalant avec grâce un superbe pigeon,
Et l'oiseau de Pallas, oubliant la sagesse,
Le convoite de l'œil, puis, par un tour d'adresse,
Fait si bien qu'il l'a dans son bec.
« Cette chair est, » dit-il, « d'une délicatesse
« A charmer l'estomac. J'y reviendrai sans cesse. »

[3] J'ai lu dernièrement, sur le chien, une fort belle mais affligeante fable, affligeante pour l'honneur de l'espèce humaine; elle est de M. Gérard de la Salle; je veux en faire jouir mes lecteurs.

Un homme avait jeté son chien à la rivière,
Et du pauvre animal hâtait l'heure dernière,
Quand dans l'eau lui-même il tomba :
Il allait y périr, mais son chien le sauva:

Digitized by Google

Le maître l'entendit et le tint en échec;
Victime de sa gourmandise,
Le coupable subit la mort.

Semblable avidité peut-elle être permise?
Qui ressemble au hibou mérite un pareil sort.

V.

L'Écureuil prisonnier.

Un beau matin, des chasseurs diligents,
Sans respect pour le droit des gens,
Prirent un écureuil, malgré sa résistance.
Plus fin, plus rusé qu'on ne pense,
Cet écureuil, plein de raison,
Parut se plaire en sa prison :
Il agitait sa queue avec grâce, élégance;
Joyeux, il tournoyait sous les yeux du patron,
Et, prenant un air fanfaron,
Regardait les badauds admis en sa présence.
Chacun de s'écrier : « Quelle heureuse existence! »
Le prisonnier pourtant regrette ses forêts,
Sa liberté, sa chère indépendance...
Pour les reconquérir, il conçoit maints projets,
Et, grâce à sa rare prudence,
De la part des geôliers aucune défiance!
Un soir, qu'ils étaient endormis,
Il se glisse à travers la grille
Et gagne au grand trot son logis...
Le vrai bonheur l'attend au sein de sa famille.

Qu'en pense-t-on? L'écureuil eût-il tort?...
La mauvaise humeur, les injures,
Les doléances, les murmures
Ne peuvent rien contre le sort.
Quel que soit le désir d'être toujours sincère,
En pareil cas la ruse est nécessaire.

VI.

Ces Loups et les Renards.

La faction des loups et celle des renards
Gouvernaient tour à tour certaine république.
Chacun des deux partis comptait force bavards.
Eh! qui donc ne bavarde en fait de politique?
Les injures et les brocards
Tenaient lieu de raisons. Sur tous les étendards
Brillaient en lettres d'or : Félicité publique!
Adoptés par la rhétorique,
Ces mots, si séduisants toujours,
De tous les orateurs terminaient les discours.
Nul ne les mettait en pratique.
De dominer pourtant l'on se montrait jaloux,
Mais les loups, au pouvoir, mordaient leurs adversaires.
Ceux-ci les traitaient de corsaires.
« A bas, » s'écriaient-ils, « ces brigands et ces fous! »
Le peuple, qui partage un si juste couroux,
Prétend voir les renards diriger les affaires,
Et les renards alors font tomber sous leurs coups,
A force ouverte, non, mais par d'adroits manéges,
En les attirant dans des piéges,
Les chiens même pour peu qu'ils ressemblent aux loups.

De tels faits l'histoire fourmille :
Ce qui paraît un crime à n'en pas être absous,
Quand il s'agit de soi n'est qu'une peccadille.
Ami lecteur, qu'en pensez-vous?
Ceci pourrait bien être un tableau de famille.

RÉPONSE

A M. GRANDGAGNAGE,

QUI M'AVAIT ENVOYÉ SA WALLONNADE INTITULÉE

CHAUDFONTAINE,

Avec les vers suivants :

— Où donc vas-tu, ma wallonnade?
— Chez le cher baron de Stassart.
— Tu parais souffrante et malade,
— De me choyer tu n'as pas l'art.
— Quoi! je te suis désagréable?
— En tes mains je me sens mourir.
— Et le baron peut te guérir?
— Oui sans doute, en me faisant fable.

Bruxelles, le 28 avril 1853.

« Monsieur et très-aimable confrère,

« Votre fille a fort bien fait de s'échapper de vos bras pour visiter l'ermite du quartier Léopold. Cet ermite, qui se gardera néanmoins de la transformer en fable, vous rend grâce de n'avoir pas mis obstacle à ce petit pèlerinage. En voyant arriver la belle voyageuse, il s'est écrié :

« Grand merci de cette escapade!
Je te reçois à bras ouverts;
Viens te placer, charmante wallonnade,
Sur mes rayons, auprès de la pléiade
De ces auteurs qu'admire l'univers.
Avec gaîté tu frondes nos travers...
C'est ainsi que toujours en agit la sagesse.
Le naturel, chez toi, s'unit à la finesse :
Chapelle et Bachaumont t'enviraient prose et vers.

« Recevez en humble prose, avec mes remercîments, mon très-cher confrère, l'assurance de ma considération non moins affectueuse que distinguée. »

Digitized by Google

ÉPILOGUE.

Le Hérisson moraliste.

1847.

Mal avisé le hérisson,
Se croyant un nouveau Caton,
Aux animaux faisait de la morale.
Sans cesse il criait au scandale.
D'un pédagogue austère il avait pris le ton.
« Les sots et les méchants se partagent le monde...
« C'est pitié de voir comme il va.
« A bon droit, » dit-il, « je le fronde,
« Et je ne conçois plus la sagesse profonde
« De Jéhova! »
Puis, sans aucune retenue,
Des vices de chacun il passe la revue,
Les ridicules ont leur tour;
D'une main sûre il en trace l'esquisse,
Il se plait à les mettre au jour.
Petits et grands, mandés à son lit de justice,
De ses arrêts subissent la malice.
Du papillon frivole, il arrive au vautour.
« As-tu fini tes incartades?
S'écrie un bouledogue, « eh! te crois-tu parfait,
« Pour distribuer des gourmades?
« Qui t'a donné le droit de faire mon portrait? »

De la morale ardents apologistes,
Nous sommes ainsi faits, nous autres fabulistes.
Je profite de la leçon;
Il est temps de baisser le ton.
Toujours prêcher fatigue. Ah! changeons de système;
D'Ésope, désormais, je repousse l'appui...
Avant de corriger autrui,
Sachons nous corriger nous-même.

Digitized by Google

NOTES.

1. La première édition fut publiée le 10 septembre 1818. Paris, FAIN, in-12. La seconde, le 10 novembre suivant. Bruxelles, WAHLEN, in-18. La troisième, en 1819. Paris, Firmin DIDOT, in-12. La quatrième, en 1821. Paris, Firmin DIDOT, in-18, augmentée de treize apologues. La cinquième, en 1823. Bruxelles, Lacrosse, in-18. Deux fables de plus. La sixième, qui contient sept pièces nouvelles, sortit des presses de Lacrosse, à Bruxelles, in-16, en 1837. Elle avait été sur le point de paraître à Paris, en août 1830; déjà même la première feuille allait être tirée, lorsque les circonstances politiques et la position particulière de la maison de librairie qui s'en était chargée en arrêtèrent l'impression.

La septième édition, augmentée d'un huitième livre, a été publiée à Paris. Paulin, 1847, in-12. La huitième édition (1852) contenait, comme celle-ci, dix fables nouvelles.

2. GELLERT, LICHTWER et LESSING sont, avec HAGEDORN, les plus célèbres fabulistes de l'Allemagne. Ils ont vécu tous les quatre pour ainsi dire à la même époque, étant nés et morts dans le XVIIIe siècle. On pourrait ajouter à ces noms celui de Pfeffel (Théophile-Conrad) né à Colmar le 28 juin 1736 et mort dans la même ville le 1er mai 1809. Ses fables et ses poésies ont été traduites en vers français par Paul Lehr, grand in-8° de 364 pages. Strasbourg, 1840.

3. CATS (Jacob), l'un des meilleurs poëtes de la Hollande, né à Bronwershaven en 1577, et mort en 1660. CONSTANTIN HUYGHENS, père du célèbre mathématicien CHRISTIAN HUYGHENS, a fait aussi des fables hollandaises qui ne sont pas sans mérite.

4. GAY, né l'an 1688, mort le 4 décembre 1732; ÉDOUARD MOORE, né l'an 1712, mort en 1757, et DODSLEY, mort le 25 septembre 1764, sont les trois fabulistes anglais qui ont le plus généralement réussi. On trouve aussi dans les œuvres du poëte Dryden quelques apologues estimés.

M. Keane m'a fait l'honneur de traduire en vers anglais le recueil complet de mes fables. (In-12, London, Strange, Paternoster-Row, 1850.) Les journaux de Londres et la Revue britannique ont parlé de cette traduction dans les termes les plus avantageux.

5. PIGNOTTI et BERTOLA, qui doivent être encore vivants l'un et l'autre (1818), ont mis l'apologue en honneur chez les Italiens, le premier se distingue par un style élégant et varié; l'autre par une simplicité qui le rapproche des fabulistes anciens. Longtemps avant eux, VERDIZOTTI (Jean-Marius), né l'an 1523 à Venise, et mort dans le Trévisan vers 1600, s'était acquis de la réputation par un recueil de cent fables, où la Fontaine n'a pas dédaigné de prendre plusieurs sujets.

ALBERTI (Léon), de Florence, qui vivait au XVe siècle, mais plus célèbre comme architecte que comme littérateur, a composé cent fables dont la moralité n'est pas toujours amenée d'une manière naturelle. Elles ont été traduites par Louis Pompe en prose française et dédiées au duc de Bourgogne. Paris, 1693, in-12 de XII-180 pages.

6. YRIARTE (don Thomas de), le meilleur fabuliste espagnol, sans excepter SAMANIÉGO, et le plus connu parmi nous; Florian lui doit ses apologues les plus piquants. Les fables d'Yriarte, traduites en vers français par J. B. Lanos, et publiées en 1800, n'ont pas eu de succès; mais ce n'est point la faute de l'auteur original. La version donnée dernièrement (1838) par M. Brunet, père de M. Brunet de Presle, le savant auteur des Recherches sur les établissements des Grecs en Sicile, présente le charme de l'élégance du style et d'une versification soignée.

7. KRASICKI (né à Doubiesko en 1735, et mort à Berlin le 14 mars 1801), fabuliste polonais, plein d'esprit, de sens et de gaieté: il était archevêque de Gnesne. Frédéric le Grand goûtait beaucoup sa société. Un jour qu'il faisait la partie d'échecs du roi, celui-ci, selon son usage, se mit à le plaisanter sur ses principes religieux: « Les hérétiques ne seront point admis au « ciel, lui dit-il, mais j'espère bien que vous m'y ferez passer « sous votre manteau. — Votre Majesté, répondit aussitôt l'archevêque (qui se trouvait réduit à portion congrue depuis le « partage de la Pologne), a si fort écourté mon manteau, qu'il « n'y a plus moyen d'y glisser de la contrebande. »

Cette note fut imprimée pour la première fois en 1818. J'en fais la remarque, parce que depuis lors on m'a fait l'honneur de me l'emprunter textuellement. (Hennequin, Cours de littérature, t. IV, page 310. Paris, 1827.)

Un autre Polonais, Julien Niemcewicz, a publié, dans ces derniers temps, des apologues cités avec éloge par les feuilles libérales, mais on y cherche en vain ce cachet de bonhomie qui constitue le premier mérite du genre.

8. KRILOFF, né à Moscou en 1768, est mort à Saint-Pétersbourg en 1844. Une belle édition de ses fables, avec des imitations françaises et italiennes, par plusieurs poëtes de l'époque, sortit des presses de Firmin DIDOT, à Paris, en 1823, 2 vol. in-8° ornés du portrait de l'auteur et de cinq jolies gravures.

Deux traductions françaises également en vers sont dues, l'une à Riffé (in-8° de VIII-123 pages, Saint-Pétersbourg, 1822), l'autre à J. B. M. de Vienne (in-18, Paris, Firmin DIDOT, 1828).

Avant Kriloff, déjà trois poëtes russes, Khemnitser, Dmitrief (le traducteur de la Fontaine) et Soumorokoff, avaient cultivé l'apologue avec quelque succès. On connaît aussi des fables, en langue russe, du prince Antiochus Cantemir, né à Constantinople l'an 1709, et mort à Paris le 11 avril 1744.

9. FABLIER, nom créé par madame de la Sablière ou par madame de Cornuel pour la Fontaine; c'est, en quelque sorte, un nom propre et distinctif qui ne peut désigner que lui.

10. FLORIAN, dont la réputation, comme fabuliste, s'accroît chaque jour encore. Ses contemporains ont prétendu qu'il manquait de coloris et de poésie; mais la postérité, qui commence pour lui, se montre plus juste; elle apprécie mieux son mérite, et lui sait gré de n'avoir pas fait disparaître, sous l'ambition d'un style trop poétique, cette simplicité enjouée et pleine de

Digitized by Google

grâce, le premier caractère et le charme de la able, comme le remarque très-judicieusement la Harpe.

11. Jamais en même temps, peut-être, un plus grand nombre d'écrivains ne se sont distingués dans l'apologue ; et dussé-je rappeler ici des concurrents dangereux, je ne puis me refuser au plaisir de citer MM. Arnault, Lebailly, P. Didot, Dumas (de Lyon), François de Neufchâteau, Gauldrée de la Caze, Gosse, Grenus, Hoffman, Hubin, Jauffret, Lemontey, Vitallis et madame Joliveau. C'est avec une espèce d'orgueil patriotique que je m'empresse d'inscrire sur cette liste M. Rouveroy, né, comme Grétry, dans la ville de Liége. Il a publié ses charmantes fables en 1822 ; elles ont valu, de toutes parts, des éloges à leur auteur. La république des lettres a perdu, le 17 novembre 1816, M. Ginguené, que soixante apologues d'une originalité piquante, bien qu'ils soient imités, pour la plupart, de fabulistes italiens, placent (du moins à mon avis) au-dessus de Lamotte, de Richer, de Lemonnier, de Nivernais, et même d'Aubert, mais au-dessous de Florian. La mort vient aussi de nous enlever M. du Tremblay, dont le cachet était la grâce unie à l'ingénuité la plus aimable.

Depuis la première insertion de cette note, MM. Arnault, François de Neufchâteau, Gauldrée de la Caze, Gosse, Hoffman, Hubin, Jauffret, Lebailly, Lemontey, Vitallis et madame Joliveau, ainsi que MM. Coupé de Saint-Donat, d'Hautecour, Ladoucette, Naudet (si naturellement spirituel) et Rigaud, ont disparu de nos rangs ; mais MM. Bergeron, Boyer-Nioche, Bourguin, Bressier, Desains, Duchapt, Duvivier, de Foudras, Léon Halévy, Jacquier, de Jussieu, Lachambeaudie, Lafosse, Lavalette, Mathieu, de Montesquiou, Parthon de Von, de Soubiras, de Valadous, Vandenzande, de Varennes, Viennet et quelques autres sont venus s'y placer.

12. Lancé fort jeune dans la carrière des emplois, et résolu de ne jamais sacrifier mes devoirs à mes goûts les plus chers, j'ai négligé longtemps la culture des lettres : dans l'intervalle de 1803 à 1814, je n'ai peut-être pas composé cinq cents vers. Je m'en dédommage aujourd'hui que les circonstances me laissent plus de loisir ; mais est-il bien sage, lorsque la jeunesse nous échappe, de se faire ainsi le courtisan des Muses ? Pourquoi non, si ce délassement contribue à nous rendre plus heureux !

13. Je me fais un devoir, comme on le verra dans la table, d'indiquer, non-seulement les sources où j'ai puisé, mais encore (malgré les inconvénients qui doivent en résulter pour mon amour-propre) les poëtes français avec lesquels je me trouve en concurrence. Il peut être utile aux jeunes gens de comparer, entre elles, les différentes manières de traiter un même sujet.

14. ARDENE (Esprit-Jean de Rome, sieur d'), mort en 1748 à Marseille, où il était né le 3 mars 1684, et non 1687, comme le prétendent MM. Chaudon et Delandine dans leur Dictionnaire historique. Ses fables, qui eurent dans le temps quelque réputation, sont aujourd'hui fort peu connues. Elles ne s'élèvent guère au-dessus de la médiocrité ; mais le discours qui les accompagne mérite d'être lu.

15. Dans le bosquet se fit entendre.

Un homme d'esprit a trouvé mauvais que je fisse entendre le chant de l'alouette dans un bosquet, parce que cet oiseau n'habite d'ordinaire que les campagnes ; mais il me semble que c'est précisément ce qui motive la surprise du merle. Du reste, rien de plus facile que de changer ce vers :

Près d'un bosquet se fit entendre.

16. Sifflons pour déjouer ce projet odieux.

J'avais d'abord dit : *Sifflons ce chantre audacieux* ; mais l'amour de la gloire paraît odieux à certaines gens : la haine est fille de l'envie... J'ai donc pensé qu'il serait mieux de dire :

Sifflons pour déjouer ce projet odieux.

17. Déconcerteraient Amphion.

De très-jeunes gens, qui liraient ces fables avant de connaître la mythologie, peuvent ignorer qu'Amphion, fils de Jupiter et d'Antiope, reine de Thèbes, passe pour être l'inventeur de la musique. *Amphion*, devenu pour ainsi dire un nom générique, s'emploie maintenant comme synonyme de *musicien*, de *virtuose*.

18. C'est le vrai phénix de nos bois.

Le phénix était, d'après la mythologie, le plus charmant des oiseaux et le seul de son espèce. Il renaissait de ses cendres au bout de plusieurs siècles. Les Égyptiens, qui avaient consacré le phénix au soleil et placé son image sur leurs monuments religieux, lui supposaient une vie d'une durée égale à celle de la période sothique, dont il était l'emblème, c'est-à-dire de 1461 ans. Personne, je crois, ne l'a peint avec de plus riches couleurs que M. de Norvins, dans son poëme de l'*Immortalité de l'âme*.

19. M. Blondeau, mon compatriote et mon plus ancien ami, s'est fait connaître par les excellentes leçons qu'il donne depuis plusieurs années à l'École de Paris, par les *Tableaux synoptiques* de droit romain qu'il a publiés en 1813, et par un grand nombre d'articles de jurisprudence insérés dans la *Bibliothèque du barreau*. Il est aussi l'un des auteurs de la *Thémis*, journal très-répandu, non-seulement en France, mais encore à l'étranger.

Il est membre (en qualité d'académicien libre) de la classe des sciences morales et politiques de l'Institut.

20. A tort pourtant Rousseau, dans son humeur sauvage.

Les *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau, qui n'honorent certainement pas sa mémoire prouvent que ce philosophe avait le malheur de ne pas croire à l'amitié.

21. . . . . Lorsqu'ils sont réunis,
Je goûte un bonheur sans nuage.

J'ai goûté plus d'une fois la satisfaction de me revoir au milieu de mes amis, de mes anciens compagnons d'étude. Tous ceux d'entre nous qui se trouvent à Paris ont conservé l'habitude de dîner ensemble le premier mardi de chaque mois. On conçoit facilement combien de semblables réunions procurent de jouissances, et quels charmes les souvenirs de ces journées répandent sur la vie entière ! Mais, hélas ! nos rangs s'éclaircissent ; on ne vieillit pas impunément ; je ne puis songer aux pertes cruelles que j'ai faites sans me rappeler ces beaux vers, ces vers si vrais du poëme des *Saisons* :

« Malheur à qui les dieux accordent de longs jours !
« Consumé de douleurs vers la fin de leur cours,
« Il voit dans le tombeau ses amis disparaître,
« Et les êtres qu'il aime arrachés à son être ;
« Il voit autour de lui tout périr, tout changer ;
« A la race nouvelle il se trouve étranger ;
« Et lorsqu'à ses regards la lumière est ravie,
« Il n'a plus en mourant à perdre que la vie. »

22. Digne d'Oreste et de Pylade.

Oreste et Pylade sont devenus fameux, dans toute l'antiquité, par une amitié mutuelle qui ne s'est jamais démentie.

23. Patrocle si vanté ne les valut jamais.

Homère a célébré dans l'*Iliade* l'attachement de Patrocle pour Achille. Ceux qui ne savent pas assez le grec pour recourir à l'original liront avec plaisir cet épisode dans les beaux vers français de M. Aignant, ou dans l'excellente traduction en prose qu'a donnée M. le duc de Plaisance (Lebrun, traducteur aussi de la *Jérusalem délivrée*), dont le style harmonieux et plein de goût rappelle souvent celui du *Télémaque*.

Digitized by Google

24. Ce fut le jour où Philomèle.

Philomèle, nom qu'on donne au rossignol, parce que c'est en rossignol que fut transformée Philomèle, fille de Pandion, roi d'Athènes, comme Progné, sa sœur, en hirondelle. On peut consulter, sur cette aventure et sur tout ce qui tient à la mythologie, le Dictionnaire de M. Noël, un des bons ouvrages classiques publiés de nos jours, ou bien l'Abrégé de Chompré, revu par Millin.

25. Cette fable est imitée du père Desbillons, jésuite, qui naquit à Châteauneuf-sur-Cher, dans le Berry, le 25 janvier 1711, et mourut à Manheim le 19 mars 1789, après avoir publié, je crois, plus de 500 fables en vers latins. Elles ont obtenu du succès, particulièrement dans les colléges; mais on pourrait leur reprocher de la sécheresse, de la monotonie et des moralités souvent forcées. Un choix de ces apologues, avec la traduction française en regard, a été donné au public par l'auteur lui-même, deux volumes in-18, plusieurs fois réimprimés.

26. Un de ces chiens, vrais croque-morts.

On appelle à Paris *croque-morts* les gens qui vivent d'enterrements, les conducteurs de corbillards, les fossoyeurs, etc.

27. Sur son Virgile ou son Lucain.

Une note sur deux poëtes tels que l'auteur de *l'Énéide* et celui de *la Pharsale* serait une insulte à la science de nos lecteurs, même des plus jeunes. On peut en dire autant d'Horace, dont le nom se trouve plus haut, d'Horace dont les poésies font les délices de tous les âges. M. le comte Daru les a traduites en vers avec un succès remarquable. Les épîtres et les satires surtout laissent peu de chose à désirer.

8. De l'Aigle-Rouge ou de Sainte-Anne.

L'ordre de l'Aigle-Rouge est prussien; celui de Sainte-Anne est russe. L'ombrageuse étiquette des cours ne s'effarouchera point, je l'espère, d'une plaisanterie qui n'empêchera certainement personne d'ambitionner ces vaniteuses faveurs, plus recherchées que jamais dans ce siècle philosophique où chacun est dévoré de la fièvre équestre et de la manie des distinctions.

29. Ces hommes à projets et toujours mécontents,
A force d'innover produisent le désordre.

Par novateurs, aujourd'hui, ne devons-nous pas entendre tous ces aveugles partisans des usages gothiques, tous ces frondeurs des institutions modernes, qui frémissent aux noms seuls de *charte*, de *code*, de *représentation nationale?* Ils voudraient nous priver des leçons de l'expérience et faire rétrograder leur siècle vers la barbarie. Les insensés! ils déchaînent autour d'eux les passions, sans avoir la force nécessaire pour les diriger; ils sont loin de prévoir le résultat naturel de leurs téméraires entreprises. Qu'ils seraient à plaindre, s'ils obtenaient le triomphe de leur absurde système!... C'est un devoir pour les amis de l'ordre, pour les bons citoyens, de s'opposer sans relâche à ces continuelles tentatives d'un égoïsme en délire, et de défendre invariablement les principes de la monarchie constitutionnelle, bienfait inappréciable, mais que la tourmente révolutionnaire nous a fait payer déjà par trop de sacrifices.

Ces observations, qui datent de 1818, sont toujours vraies, et l'expérience les a pleinement justifiées; mais, par le temps qui court, elles s'appliquent plus spécialement peut-être à une autre classe de novateurs.

30. Denys, dans Syracuse, en despote agissait.

Denys, tyran de Syracuse, mort l'an 386 avant J.-C. Son fils, qui lui succéda, fut deux fois renversé du trône et finit ses jours dans la ville d'Athènes, selon les uns, et selon d'autres à Corinthe. On assure qu'il fut obligé d'ouvrir une école pour subsister. Denys le Jeune ne manquait d'ailleurs ni d'instruction, ni même d'une sorte de grandeur d'âme. Un Grec lui demandant un jour quel fruit il avait retiré des préceptes et des entretiens de Platon : « Ils m'ont appris, répondit-il, à « supporter ma chute, mon exil et vos sarcasmes. »

31. Le crocodile aussi verse des pleurs.

Une ancienne opinion, que rejette le naturaliste, mais dont le fabuliste peut se prévaloir, attribue le don des larmes au crocodile.

32. Notre moderne Chrysostome.

Chrysostome, qui signifie *bouche d'or*, est le glorieux surnom de saint Jean d'Antioche, archevêque, ou plutôt patriarche de Constantinople, mort au commencement du ve siècle, et fameux par ses démêlés avec l'impératrice Eudoxie.

33. Le Talleyrand...

La célébrité de ce nom est, je crois, telle aujourd'hui qu'une note, destinée à retracer les souvenirs qu'il rappelle, deviendrait tout à fait superflue.

34. . . . . C'était comme chez nous;
Ou, si vous l'aimez mieux, en France.

L'auteur, né dans la Belgique, y a composé la majeure partie de ses fables. Le Français se console de tout par un bon mot; ses guerres civiles même offrent peu d'événements qui n'aient été chansonnés, et le recueil des vaudevilles qui les consacrent ne serait peut-être pas inutile à l'histoire de l'esprit humain.

35. La chouette a de mauvais yeux.

On sait que les chouettes, ainsi que les hiboux, ne peuvent supporter la lumière; ce sont des oiseaux de ténèbres.

36. Que pourrait contre Arnault la sottise envieuse?

M. Arnault vient de publier, à la Haye (1818), ses œuvres complètes. L'esprit de parti, l'envie, toutes les passions haineuses ont saisi cette circonstance pour se déchaîner de nouveau contre l'auteur de *Marius*, des *Vénitiens* et de *Germanicus*. Quant à moi, je suis fort aise de pouvoir offrir cet hommage public de mon estime à l'un des plus dignes soutiens de notre scène tragique, au fabuliste le plus piquant peut-être de l'époque actuelle.

M. Arnault, longtemps exilé dans la Belgique, est rendu maintenant à sa patrie et à ses nombreux amis; l'Académie française s'est honorée en le rappelant dans son sein.

Depuis lors il a remplacé, comme secrétaire perpétuel, Andrieux; mais la mort ne lui a pas permis de jouir longtemps de cette position.

37. Cet apologue est de 1808; j'en dois l'idée à M. Kohlman, écrivain allemand qui m'a fait l'honneur de traduire dans sa langue les *Pensées de Circé*, sur la troisième édition, celle de Bruxelles, in-18. Stapleaux, 1813.

38. Je vais me faire un nom sur les pas de Bellone.

Bellone, déesse de la guerre et sœur de Mars. C'est elle qui lui préparait son char et ses coursiers, lorsqu'il partait pour se mettre en campagne.

Ces notes mythologiques (au nombre de seize ou dix-sept) et quelques autres encore n'apprendront rien sans doute à la plupart des lecteurs; mais elles peuvent être utiles à ceux du premier âge, en leur facilitant l'intelligence de ces apologues, et c'est ce qui m'engage à les conserver.

Digitized by Google

39. Près du coursier Bayard placé par la victoire.

Si nos faiseurs de dictionnaires biographiques, dont le microscope transforme tant de pygmées en colosses, se montraient moins dédaigneux pour les héros à quatre pieds, nous aurions, à coup sûr, une notice sur le cheval *Bayard*. Je crois me rappeler que c'était la monture des quatre fils Aymon, chevaliers fameux du temps de Charlemagne et même du nôtre encore, grâce à la *Bibliothèque bleue* où leur histoire occupe une place distinguée, comme le savent les enfants de tout âge. Le destrier du brave paladin Renaud s'appelle aussi *Bayard* dans l'Arioste. On voit que c'est une race fort ancienne et qui, de toutes parts, présente beaucoup d'illustration.

40. . . . . On trouve chez Neptune.

Neptune, fils de Saturne et de Rhée. Il partagea la succession de son père avec Jupiter et Pluton : Jupiter et le ciel, Pluton les enfers, et Neptune l'empire des eaux. On le représente armé d'un trident. Lemierre a dit :

« Le trident de Neptune est le sceptre du monde. »

41. Beffroy-Regny prétend l'avoir vu dans la lune.

Beffroy-Regny dit le cousin Jacques, auteur de *Nicodème dans la lune*, des *Lunes*, feuille périodique, etc., à composé les paroles et la musique du *Club des bonnes gens*, de *Madelon*, de *la Petite Nanette*, des *Ailes de l'Amour* et de quelques autres petites pièces pleines d'esprit et de gaieté. Je ne sais trop par quels motifs le cousin a quitté la carrière des lettres. Réserverait-il ses productions pour les habitants de la lune? Il me semble pourtant qu'à beaucoup d'égards nous les valons bien. — Je viens d'apprendre qu'il est mort à Charenton, le 19 décembre 1841. Sa folie était celle de beaucoup de gens, l'ambition : il se croyait sénateur et comte de l'empire. A propos de Beffroy-Regny, François Grille, dans ses *Miettes littéraires, biographiques et morales* (t. Ier, p. 4), prétend qu'il n'est pas mort à Charenton, mais que, tombé dans l'idiotisme, c'est au sein de sa famille, entouré de sa femme et de ses deux filles, qu'il a rendu le dernier soupir.

42. Peuples, méfiez-vous de tribuns factieux.

On sait combien, sous l'honorable prétexte de défendre les intérêts qui leur étaient confiés, les tribuns du peuple, à Rome, se montrèrent souvent ennemis de l'ordre! Ils semblaient prendre à tâche de persécuter les hommes les plus distingués du sénat, les généraux qui contribuaient le plus à la gloire de la patrie. Ces farouches partisans de la démocratie n'étaient guère conduits que par l'égoïsme, l'orgueil et l'amour du pouvoir, tant il est rare que les passions perdent leur empire sur l'homme! Je suis loin d'ailleurs de confondre avec ces tribuns factieux les vrais amis d'une sage liberté; je n'attaque ici que les tartufes politiques, non moins communs dans ce siècle que ne l'étaient sous Louis XIV les tartufes religieux.

43. Et rien n'est impossible au savant Trismégiste.

Trismégiste signifie trois fois grand. C'est le surnom qu'a porté Mercure second, roi de Thèbes, contemporain de Moïse, célèbre par ses découvertes dans les sciences et par la sagesse de ses institutions. Hermès, qu'on regarde comme l'inventeur des hiéroglyphes, fut également appelé Trismégiste; aucun philosophe, avant lui, n'avait donné des notions aussi justes sur la Divinité. « Dieu, dit-il, exista dans son unité solaire « avant tous les êtres. Il est la source de tout ce qui est doué « d'intelligence, le premier principe incompréhensible, suffi- « sant à lui-même, et père de toutes les essences. »

44. N'ont-ils pas applaudi Fradon, etc.

Personne, je crois, n'ignore que la *Phèdre* de Pradon l'emporta quelque temps sur celle de Racine, et que, dans le siècle dernier, l'on osa comparer les agréments éphémères et l'afféterie de l'abbé de Voisenon avec le bon goût et les grâces immortelles qui distinguent les poésies fugitives de Voltaire. Il faut néanmoins être juste : si l'on a vanté l'académicien Voisenon avec excès, il est trop oublié de nos jours. Ses œuvres, réduites à un petit volume de prose et de vers, mériteraient une place dans toutes les bibliothèques.

45. Je n'y vois goutte : hélas! je suis sans yeux.

En privant d'yeux les taupes, on se prévaut encore ici du privilége qu'ont les fabulistes d'admettre une opinion populaire, bien qu'elle soit démentie par les naturalistes. Aristote et les philosophes grecs ne révoquaient pas en doute que la taupe fût aveugle. Cependant on a trouvé, de nos jours, l'œil de l'animal; il est noir et dur, de la grosseur d'un grain de millet, et défendu non-seulement par la paupière, mais encore par de longs poils qui se croisent et forment, pour ainsi dire, un épais bandeau.

46. J'aurais pu me dispenser d'ajouter à cette fable une moralité, mais je me suis rappelé le précepte du maître: « L'a- « pologue est composé de deux parties, dont on peut nommer « l'une le corps, l'autre l'âme. Le corps est la fable, l'âme est « la moralité. Aristote n'admet dans la fable que les animaux ; « il en exclut les hommes et les plantes ; cette règle est moins « de nécessité que de bienséance, puisque ni Ésope, ni Phèdre « ni aucun des fabulistes ne l'a gardée : tout au contraire de « la moralité dont aucun ne se dispense ; que s'il m'est arrivé « de le faire, ce n'a été que dans les endroits où elle n'a pu « entrer avec grâce, et où il est aisé au lecteur de la sup- « pléer. »

(La Fontaine, *Préface de ses Fables.*)

47. Petit-fils ou neveu du hibou d'Héraclite.

Héraclite, philosophe d'Éphèse, qui vivait cinq siècles environ avant J.-C. Il était d'une humeur mélancolique, et sans cesse pleurait sur les sottises humaines; il fut surnommé *le Philosophe ténébreux*. On sent qu'il ne pouvait se dispenser d'avoir un hibou, comme tant de gens de la bonne compagnie ont aujourd'hui des perroquets et des perruches.

48. Pour vivre dans les bois, Timon quitte le monde.

Timon, citoyen d'Athènes, connu par la haine qu'il portait aux hommes et par son amour pour la solitude. Son nom s'emploie aujourd'hui comme synonyme de misanthrope.

49. Recevoir des bienfaits de l'être qu'on méprise,
N'est-ce pas se déshonorer?

J'ai dit ailleurs (*Pensées de Circé*, 72) : « Il est essentiel, « dès l'entrée dans le monde, de s'imposer la loi de choisir « avec soin et discernement ses bienfaiteurs; car je ne connais « rien de plus pénible que d'avoir des obligations à l'homme « qu'on n'estime point. » — Fidèle à cette maxime, depuis longtemps gravée dans mon cœur, c'est sous les auspices de M. le baron Pérès (de la Haute-Garonne), connu par sa conduite courageuse dans le procès de l'infortuné Louis XVI, et cher à la province de Namur qu'il a gouvernée quatorze ans, avec autant de douceur que de sagesse ; c'est sous les auspices de M. l'ancien sénateur Lambrechts, de M. le duc de Plaisance et de M. le comte de Montalivet, que j'ai débuté dans la carrière des emplois. Il y a peut être quelque orgueil à rappeler ces noms que tous les partis respectent, mais il m'est doux de leur payer ici le tribut d'une reconnaissance désintéressée.

50. On croyait vivre au temps d'Astrée.

Astrée, fille de Jupiter et de Thémis, habitait la terre dans l'âge d'or; mais les crimes des hommes l'obligèrent bientôt à chercher un refuge au ciel.

Digitized by Google

51. Vertot nous dit que le sénat romain...

Peu d'historiens ont, comme l'abbé de Vertot, connu l'art d'intéresser le lecteur à leurs récits. Voici comment il raconte, dans le livre premier de ses *Révolutions romaines*, la mort de Romulus, fondateur de Rome : « Romulus vainquit ces peu-« ples (ceux du Latium) les uns après les autres, prit leurs « villes, dont il ruina quelques-unes, s'empara d'une partie du « territoire des autres, dont il disposa depuis de sa seule au-« torité. Le sénat en fut offensé, et il souffrait impatiemment « que le gouvernement se tournât en pure monarchie. Il se « délit d'un prince qui devenait trop absolu. Romulus, âgé de « 55 ans, et après 37 ans de règne, disparut sans qu'on ait « pu découvrir de quelle manière on l'avait fait périr. Le sé-« nat, qui ne voulait pas qu'on crût qu'il y eût contribué, lui « dressa des autels après sa mort, et fit un dieu de celui qu'il « n'avait pu souffrir pour souverain. »

52. C'est par le fer des courtisans
Que le bon Henri Quatre expire.

Aucun événement historique n'a laissé, je crois, plus d'incertitude que la mort de Henri IV, sur ses véritables causes. « Les juges, dit Péréfixe, n'osèrent en ouvrir la bouche, et « n'en parlèrent jamais que des épaules. » Les mémoires du temps permettent, d'ailleurs, de penser que Ravaillac avait pour complices des courtisans assez adroits pour diriger les interrogatoires de manière à n'être point compromis. Legouvé a fait de cette opinion la base de sa tragédie, et je partage tout à fait, je l'avoue, cette manière de voir.

53. Je dévoile aux Trajans cette horrible tactique,
Pour les soustraire à pareil sort.

Ces deux vers ont paru, pour la première fois, dans la sixième édition ; je les ai crus nécessaires pour établir, en quelque sorte, la moralité de cette fable.

L'empereur Trajan, fils adoptif de Nerva, a mérité (quoique sa vie privée ne soit peut-être pas à l'abri de reproches) d'être mis au nombre des bienfaiteurs de l'humanité. Né le 18 septembre de l'an 52 de J.-C., à Italica près de Séville, il mourut le 10 août 117, en Cilicie, dans la ville de Selinunte, qui depuis fut appelée Trajanopolis.

54. C'est ainsi qu'en usait Buffon.

L'éloquent historien de la nature, George-Louis Leclerc, comte de Buffon, né à Montbar, en Bourgogne, le 7 septembre 1707, et mort à Paris le 16 avril 1788.

55. Je vois rire à ce trait maint député du centre.

MM. les députés du centre, en France, avaient la réputation de se montrer fort sensibles aux séductions de la gastronomie et de croire à l'infaillibilité des ministres, comme à celle des cuisiniers ministériels.

56. Cyclope d'une taille gigantesque, et l'effroi de tout ce qui l'approchait.

57. Je me rappelle d'avoir vu, dans mon enfance, plusieurs nids d'hirondelle, dont l'orifice était bouché, et que chacun d'eux renfermait le squelette d'un moineau.

58. Ugolin de la Cherardesca, tyran de Pise, sa patrie, au XIIIe siècle. Dante, en sa qualité de poëte, a su jeter de l'intérêt sur ce personnage, marqué néanmoins, pour ses crimes, d'un sceau réprobateur par l'inexorable histoire.

59. Qui vous croyez d'Hélicon les soutiens.

Hélicon, montagne de la Béotie, consacrée aux Muses et au dieu des vers.

60. Avec moins de modestie, et de paresse peut-être, il y a longtemps que M. Violet d'Épagny serait compté parmi nos poëtes les plus agréables. Plusieurs opuscules, échappés de son portefeuille sous le voile de l'anonyme, ont été bien reçus du public. On me saura gré sans doute d'insérer ici sa jolie fable du *Tournesol* et cette citation prouvera que l'amitié triomphe facilement de l'amour-propre.

LE TOURNESOL ET LES FLEURS.

Dans un parterre où mille fleurs
Répandaient leurs douces odeurs,
Un tournesol, à la tige élancée,
Présentant au soleil sa tête nuancée,
Se pavanait avec orgueil ;
Il n'accordait pas un coup d'œil
Aux autres fleurs dont la foule empressée
Semblait mériter plus d'accueil.
Une pensée, auprès de lui fleurie,
Modestement lui disait quelquefois :
« Mon cher ami, c'est une étourderie
« De mépriser la terre, ta patrie,
« Et tes bons amis d'autrefois.
« Au blond Phébus on sait ce que tu dois ;
« Comme toi, chaque fleur lui rend un humble hommage ;
« Toutes, nous attendons de sa bénignité
« Notre éclat et notre beauté ;
« Mais à nos sœurs nous faisons bon visage,
« Et nous nous aiderions s'il venait un orage.
« Il ne fait pas toujours beau temps ;
Souvent on a besoin d'un abri tutélaire
« Contre l'inclémence des vents :
« Et l'arbuste le plus vulgaire
« Nous sauve quelquefois de graves accidents. »
A ce discours le courtisan superbe,
Répondit sans baisser les yeux :
« Qu'importe l'amitié de gens cachés sous l'herbe ?
« De l'astre étincelant qui brille dans les cieux
« J'ai constamment suivi le disque radieux ;
« J'adore sa chaleur, et ma fleur parasite,
« Tirant son nom de lui, devient sa favorite.
« Aussi, dès qu'il verse ses dons,
« Je voudrais, à moi seul, absorber ses rayons. »
A ce propos joignant un dédaigneux sourire,
Il indigna les fleurs qui paraient les gazons,
Et courrouça Flore et Zéphire.
Alors, vers le ciel azuré
L'on vit naître un sombre nuage ;
Le soleil en fut entouré ;
Bientôt le plus affreux orage
Sortit de son flanc déchiré.
Chaque fleur à l'instant s'accole à sa voisine.
Chacune se protége, et réciproquement
Soutient l'autre contre le vent
Dont le souffle les déracine.
Le pauvre tournesol, sans secours sans appui,
Veut résister en vain, hélas ! c'est fait de lui !
Sa tige fragile est brisée !
Il a vu son dernier soleil !
Et sa fleur vient mourir au pied de la pensée
Dont il négligea le conseil.

A la cour jouez-vous un rôle,
Ayez pour les temps de malheur
Un bon ami qui vous console :
L'éclat de courtisan s'envole
Avec le vent de la faveur.
L'amitié des puissants est un bien si frivole !
Et le plus brillant protecteur
Ne vaut pas un ami du cœur.

Trois pièces en cinq actes, en vers, *Luxe et Indigence*, *l'Homme habile*, et *Lancastre* ont placé M. d'Épagny, depuis lors, au nombre des bons poëtes dramatiques de notre époque.

Digitized by Google

61. **Mieux que Bayard savait se taire.**

Bayard (Pierre du Terrail, né au château de Bayard en Dauphiné, le 13 janvier 1476, et mort d'une blessure, à la retraite de Rebec, le 30 avril 1524), la gloire éternelle de la chevalerie française. On sait combien il tenait à l'honneur des dames. Sa discrétion en amour égalait son courage et ses autres vertus.

62. **De Berchoux...**

M. Berchoux, né dans le Lyonnais, en 1765. Son poëme de *la Gastronomie* est placé, par les connaisseurs, sur la même ligne que *Vert-Vert* et *le Lutrin*, non pas à la vérité pour le coloris poétique, mais bien pour l'esprit, le sel de la bonne plaisanterie et la gaieté. *La Dansomanie ou les Dieux de l'Opéra*, sans avoir obtenu le même succès, offre une foule de détails pleins de finesse et d'agrément.

Ce poëte aimable mourut, à Marcigny (Saône-et-Loire), le 17 décembre 1838.

63. **. . . . . ou de la Reynière.**

M. Grimod de La Reynière, homme de beaucoup d'esprit, mort en 1838 : il avait atteint sa quatre-vingtième année. Ses *Almanachs des gourmands* surtout les premiers volumes, sont marqués au coin de l'originalité la plus piquante.

L'auteur de la *Physiologie du Goût*, M. Brillat-Savarin, a figuré, dans ces derniers temps, avec beaucoup d'éclat parmi les législateurs de l'art culinaire.

64. **Tout le fatras de la Sorbonne.**

Les thèses et les décisions de la Sorbonne étaient sans doute très-orthodoxes, très-respectables ; mais on pourrait choisir une lecture plus attachante et plus récréative.

65. **Ségur est à leurs yeux comme un compilateur.**

Le comte de Ségur est une nouvelle preuve, ajoutée à tant d'autres, que les talents agréables ne sont pas incompatibles avec les connaissances profondes de l'homme d'État. Ses ouvrages historiques ne sont pas moins recherchés par les hommes instruits que ne l'est, par nos jolies femmes et par nos jeunes gens, le recueil de ses chansons.

66. **Nouveau Dorat-Cubière, on le siffle à trente ans.**

Dorat-Cubière, ou plutôt Palmezeaux de Cubière, l'auteur des *Hochets de ma jeunesse*, dont le début promettait un poëte agréable. Il a fini par refaire la *Phèdre* de Racine qu'il trouvait très-inférieure à celle de Pradon.

67. **Un coursier, descendant du fameux Bucéphale.**

Tout le monde sait que Bucéphale était le cheval de bataille d'Alexandre le Grand.

68. **Rappelait assez Rossinante.**

Depuis que les tapisseries d'Aubusson et de haute lisse sont passées de mode, *Rossinante*, monture de l'illustre don Quichotte de la Manche, don Quichotte lui-même et son bon écuyer Sancho sont beaucoup moins connus des enfants ; mais nous ne cesserons jamais de faire nos délices de ces piquantes aventures qui ont immortalisé le nom de Cervantès leur auteur, et que Florian, par parenthèse, aurait pu traduire avec plus de verve et de gaieté.

69. **Gens sans précaution, disciples de Grégoire.**

Grégoire se prend aujourd'hui pour nom générique de buveur, d'ivrogne.

70. **Un beau matin, le savant de Guinée.**

La plupart des singes, particulièrement les gros, nous viennent de la Guinée.

71. **On déchire au hasard Tite-Live, Hérodote.**

Écrivains classiques, ainsi que Cicéron et Pausanias. Des notes sur de tels personnages ne seraient que des redites fastidieuses. Les jeunes gens qui voudront les connaître, en attendant qu'ils soient à même de les lire, peuvent consulter la *Biographie universelle* et les autres dictionnaires historiques.

72. **L'oiseau de Jupiter.**

Jupiter, maître et souverain des dieux, avait adopté l'aigle pour son oiseau favori, comme Junon avait fait choix du paon, Vénus de la colombe, Minerve de la chouette et du hibou.

73. **En dépit de Lullin on vit l'épizootie.**

M. Lullin, de Genève, est auteur de plusieurs bons ouvrages sur les bêtes à laines et sur les épizooties. Le gouvernement français en avait ordonné l'envoi dans les préfectures.

74. **Valberg à la douleur courut s'abandonner.**

Valberg, parasite dans la comédie des *Marionnettes*, l'une des meilleures pièces de Picard, et celle peut-être dont les combinaisons dramatiques font le plus d'honneur à l'originalité de son talent.

75. **Ainsi Mercier chez nous parlait de son bon sens.**

Mercier (Louis-Sébastien), l'auteur du *Tableau de Paris*, de *l'An 2440*, de *Mon bonnet de nuit*, des *Fictions morales* et de cent autres volumes, n'était certainement pas un penseur vulgaire ; mais son néologisme, ses paradoxes, ses bizarreries, ont ruiné sa réputation, qui se soutient à peine encore dans quelques cantons de l'Allemagne. Il se regardait comme le dictateur de la république des lettres : rien, je crois, n'égalait sa vanité. Impatient de passer en revue tous les originaux de la capitale, je me présentai chez Mercier dès le lendemain de mon arrivée à Paris, en 1802 ; il demeurait alors rue de Seine, hôtel de la Rochefoucauld, dans une espèce de galetas Voici les paroles qu'il m'adressa d'un ton solennel : « Vous aimez sans doute les lettres, vous les cultivez, et vous aurez « voulu leur rendre hommage en ma personne. »

Mercier, mort le 23 avril 1814, était né le 6 juin 1740.

76. **Je te préfère à Martinet.**

Martinet, libraire à Paris, rue du Coq-Saint-Honoré, non-seulement, vend des caricatures, mais il en fait lui-même de fort jolies.

77. **Le thé, s'il faut en croire un moderne Solon.**

On peut voir le dernier paragraphe du discours prononcé, le 16 décembre 1817, à la tribune de la seconde chambre des états généraux à La Haye, par M. Reyphins, un des orateurs les plus diserts de l'époque.

78. **Commence à perdre sa faveur.**

Les derniers voyageurs prétendent que l'usage du thé diminue sensiblement à la Chine depuis un siècle.

79. **Qui de Plutus connaissait bien le code.**

Plutus, fils de Cérès et de Jason, est assez connu ; c'est

Digitized by Google

dieu des richesses; son culte est peut-être le seul qui n'ait pas eu de dissidents. Aristophane et Théocrite affirment que Plutus était aveugle ; je suis assez de leur avis.

80. Sancho l'avait dit avant moi.

Les proverbes de l'immortel écuyer de don Quichotte ont, ce me semble, une réputation assez classique pour qu'il soit inutile de s'étendre plus longuement sur leur mérite.

81. Du compagnon de la sage Pallas.

Pallas, surnom de Minerve, déesse de la sagesse et protectrice des Grecs. Le hibou, comme nous en avons fait la remarque, était son oiseau d'adoption.

82. De vivre en Lucullus se font, dit-on, scrupule.

Lucullus, consul et proconsul dans les derniers temps de la république romaine, est plus célèbre encore par son amour du luxe et de la bonne chère que par ses victoires en Asie. L'Europe lui doit les cerisiers, originaires du royaume de Pont; c'est au moins l'opinion commune, et Delille l'a consacrée dans ces beaux vers :

« Quand Lucullus, vainqueur, triomphait de l'Asie,
« L'airain, le marbre et l'or frappaient Rome éblouie;
« Le sage, dans la foule, aimait à voir ses mains
« Porter le cerisier en triomphe aux Romains. »

« Cependant, dit le marquis de Marnezia (dans les notes « qui accompagnent son *Essai sur la nature champêtre*, « poëme beaucoup moins connu qu'il ne mériterait de l'être) « il est impossible de parcourir nos forêts, et de ne pas être « convaincu, par la multitude de cerisiers qu'on y rencontre, « que cet arbre est indigène. Peut-être dans le royaume de « Pont son fruit a-t-il été perfectionné par le moyen de la « greffe, et que Lucullus en enrichit les Romains. Longtemps « barbares et guerriers, nos pères savaient détruire, et né- « gligeaient le premier, le plus heureux des arts, celui de « cultiver. »

83. Tels sont les courtisans.

Les jeunes gens les plus qualifiés de Rome, jaloux de plaire aux empereurs, n'hésitaient pas à descendre dans l'arène pour y combattre les plus vils gladiateurs. Depuis lors, on a su trouver le moyen de faire sa cour d'une manière moins périlleuse. Dévots à la fin du règne de Louis XIV, irréligieux et libertins sous la régence, intrigants et crapuleux sous Louis XV, nous avons vu les courtisans couvrir successivement tous les vices d'un certain vernis dont ils possèdent seuls le secret. L'histoire des courtisans, tels qu'ils se sont montrés aux diverses époques, serait un ouvrage du plus haut intérêt moral Il faudrait seulement qu'il fût écrit avec cet esprit de philosophie et d'équité, devenu si rare de nos jours ou l'exagération gâte tout.

84. Messieurs de l'Institut, je crois,
Ne font jamais d'injustices pareilles.

J'avais d'abord dit :

Messieurs de l'Institut, ouvrez bien les oreilles.

Mais ce vers pouvait paraître un peu dur. Quoi qu'il en soit, je respecte trop MM. les membres de l'Institut pour m'excuser ici d'une plaisanterie qui ne peut les atteindre.

85. Il faudrait être bien étranger, ce me semble, à la littérature du siècle, pour ne point connaître Jocrisse, l'un des héros de nos théâtres, et ce serait faire injure aux lecteurs que de prétendre leur rien apprendre sur ce personnage dont la réputation a pénétré jusqu'en Russie, comme le prouve ma fable imitée de celle du poëte Kriloff. Voici la pièce littéralement traduite :

L'HABIT DE JOCRISSE.

Jocrisse avait les coudes de son habit tout déchirés. Cela n'exige pas grande réflexion. Aussitôt il réduit d'un demi-pied chacune de ses manches, s'empare d'une aiguille et rapetasse les trous. Voilà l'habit prêt, mais avec des manches trop courtes; il n'y a pas grand mal à cela : cependant tous ceux qui voient Jocrisse se moquent de lui, et Jocrisse dit : » Je ne « suis pas trop bête, et je réparerai le mal ; je vais rendre mes « manches plus longues qu'elles ne l'ont jamais été. » Eh! mais vraiment Jocrisse n'est pas si imbécile! Aussitôt il coupe les basques de son habit, les ajoute à ses manches, et le voilà gai comme pinson, quoiqu'il porte un habit plus court même qu'une veste.

Je connais certains seigneurs qui, après avoir dérangé leurs affaires, les réparent comme Jocrisse et se couvrent d'habits pareils au sien.

86. Ses coudes rappelaient le pourpoint d'Henri Quatre.

On sait que le bon Henri IV se plaignait à François d'O, son intendant général des finances, de n'avoir plus que des pourpoints troués aux coudes. C'est à Chartres que ce prince fut couronné, et l'on trouve, dans les comptes de la ville, une dépense de trois écus pour une pièce mise au pourpoint du roi.

87. Vernet l'a peint...

Carle Vernet, fils de Joseph, l'excellent peintre de marines, et père d'Horace dont le pinceau a retracé d'une manière si brillante la gloire militaire de la France.

88. Moi j'en conviens, du bon Lemierre.

Lemierre (Antoine-Marin), de l'Académie française, né en 1735, à Paris, et mort en 1793, auteur du poëme de *la Peinture*, des *Fastes*, des tragédies d'*Hypermnestre*, de *la Veuve du Malabar*, de *Guillaume Tell*, etc, Si l'on cite de ce poëte, qui avait incontestablement plus de génie que de goût une foule de vers rocailleux ou bizarres, on peut en citer aussi de fort beaux, comme celui-ci dont souvent on a fait l'application aux poésies fugitives de Voltaire :

« Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes. »

Lemierre avait un amour-propre que son extrême bonhomie pouvait seule rendre excusable. Un jour qu'il parlait de ses ouvrages avec enthousiasme, quelqu'un lui demanda comment il avait le courage de les vanter ainsi. « Ma foi, répondit-il « mes confrères s'adressent aux journalistes pour avoir des « éloges, et moi je trouve plus simple de faire mes affaires « moi-même. »

89. Sal... nous le dira, ce passe-temps est doux.

Bien qu'il ne s'agisse ici que d'une plaisanterie fort innocente, je m'en tiens aux lettres initiales d'un nom qui n'est pas sans éclat dans la république des lettres. N'oublions jamais cette maxime de l'auteur d'*Œdipe* : « Si l'on ne doit « aux morts que la vérité, l'on doit des égards aux vivants. »

Salgues (Jacques-Barthélemy), car c'est de lui qu'il était question, mourut à Paris le 26 juillet 1830 : il était né à Sens vers 1760.

90. Au moindre choc se plaignaient de Moïse.

Les murmures des Hébreux, contre Moïse, après le départ

Digitized by Google

de l'Égypte, occupent plus d'une page dans la Bible : la querelle des gouvernés et des gouvernants date de loin. Puisse-t-elle avoir un terme après tant d'agitations et de troubles.

91. A tort comme à travers pourtant on les censure.

Quoique la Fontaine ait dit, dans sa fable du *Loup plaidant contre le Renard par-devant le Singe*.

« Le juge prétendait qu'*à tort et à travers*,
« On ne saurait manquer condamnant un pervers, »

J'ai cru devoir rendre l'expression plus euphonique, en disant : *à tort comme à travers*. Peut-être serait-il plus exact de dire : *à tort comme à raison*.

92. M. l'abbé Sotteau; professeur de belles-lettres au collége de Namur, est sans contredit un des prédicateurs les plus éloquents de la Belgique. Il vient de publier une *Rhétorique française* (1819), qui le place parmi les dignes successeurs des Rollin et des Batteux. Ses vers latins prouvent qu'après avoir donné le précepte à ses élèves, il pourrait encore, au besoin, leur fournir l'exemple.

Les lettres et ses nombreux amis l'ont perdu le 23 novembre 1828.

93. Comme jadis Perrette avec son pot au lait.

Qui ne sait, pour ainsi dire, par cœur cette charmante fable de la Fontaine :

« Perrette, sur sa tête ayant un pot au lait
« Bien posé sur un coussinet, etc. »

L'affabulation de ma *poule trop grasse*, exprimée en un seul quatrain, se composait précédemment de six vers.

On doit craindre la pauvreté,
D'accord, mais l'abondance étouffe l'industrie;
La douce médiocrité
Est un des grands biens de la vie.
On peut trouver encore autre moralité :
C'est que nous perdons tout par trop d'avidité.

94. Morphée emporta ses pavots.

Morphée, principal ministre du Sommeil. Il tenait une plante de pavot à la main, pour endormir tous ceux qui l'approchaient. Je ne sais plus quel statuaire, dans ces derniers temps, s'avisa de donner à Morphée les traits d'un savant académicien de l'Allemagne ou peut-être de la Belgique, et d'associer au pavot un rouleau de papier sur lequel on lisait : *De l'hommage-lige, et de ses conséquences imprescriptibles*.

95. On le sait, jeune encor, la cigale empruntait.

Voyez dans la Fontaine, *la Cigale et la Fourmi*. C'est la première fable du recueil.

96. Les brillants marquis de Molière.

On peut voir, dans *le Bourgeois gentilhomme*, avec quel art l'homme de cour soutire l'argent du pauvre M. Jourdain. Molière a su tracer ses caractères avec tant de vigueur et de vérité, que ses personnages ne peuvent être séparés, dans notre pensée, des vices ou des ridicules qu'ils jouent sur la scène; c'est ainsi qu'*Harpagon* est devenu synonyme d'avare; *Tartufe* d'hypocrite, etc.

97. Bientôt boire les eaux du Styx.

Le Stix ou Styx, fleuve qui, d'après la mythologie, fait neuf fois le tour des Enfers. Le Cocyte, autre fleuve des enfers, entoure le Tartare, et se grossit des larmes des méchants on ne dit point quelle est sa largeur, quelle est sa profondeur, mais on doit les présumer d'une dimension prodigieuse.

98. On ne peut trop louer, dit le bon de la Fontaine.

Simonide préservé par les Dieux, Fable 14e du 10e livre de la Fontaine :

« On ne peut trop louer trois sortes de personnes,
« Les dieux, sa maîtresse et son roi. »

99. Du grand Chateaubriand le sort me rend perplex.

Philippon de la Madeleine, dans son Dictionnaire des rimes qui, par parenthèse, a fait oublier celui de Richelet, nous accorde le privilége d'employer le mot *perplex* ou *perplexe* suivant notre bon plaisir, et j'en profite. C'est d'ailleurs le seul mot qui puisse rimer avec index, et certes l'Académie française ne serait pas assez sévère pour vouloir nous en priver.

100. Il prôna Dieu, les saints... et fut mis à l'index.

A l'époque où parut le *Génie du Christianisme* quelques critiques jugèrent avec une excessive sévérité cet ouvrage, qui contient tant de pages sublimes et qu'on regarde à si juste titre comme un des beaux monuments de la littérature de notre siècle. On y parle de la religion avec enthousiasme, ce qui n'a pas empêché Rome de mettre le livre à l'index.

101. Après avoir, sous le grand Washington.

Washington (George), principal fondateur et premier président des États-Unis d'Amérique, né en 1732, et mort en 1799. Le nom de ce vertueux citoyen est, sans contredit, l'un des plus beaux et des plus respectés que présentent les annales modernes.

102. . . . . Xanthe, cheval d'Achille.

Xanthe, le cheval d'Achille, est célèbre par ses prédictions. Il annonça la mort de son maître, mais on négligea ses avis. Cassandre, fille de Priam, qui prédit la chute de Troie, et Jérémie, qui prédit la ruine de Jérusalem, n'ont guère été plus heureux. Il paraît que, dans tous les siècles, la destinée des prophètes de malheur fut de n'être jamais crus sur parole.

103. . . . . Au bout du fossé la culbute.

Il serait, je crois, plus exact de dire, malgré l'usage.

. . . . . Au bord du fossé la culbute,

car c'est avant d'avoir franchi le fossé qu'on tombe d'ordinaire.

104. Le triomphe de Mardochée.

La tragédie d'*Esther*, qui n'est pas un chef-d'œuvre sous le rapport des combinaisons dramatiques, mais qu'un style enchanteur, le style de Racine, fera lire avec délices aussi longtemps qu'on parlera la langue française, rendrait présente, pour ainsi dire, à tout le monde l'histoire du triomphe de Mardochée, quand même elle ne se trouverait point dans la Bible. Mardochée, l'oncle d'Esther (femme d'Assuérus, roi de Perse), ayant découvert une conspiration contre les jours du monarque, fut conduit en triomphe dans les rues de la capitale, monté sur un cheval richement caparaçonné, revêtu du manteau royal, et le sceptre à la main. Le principal ministre du roi, l'orgueilleux Aman, qui avait juré la perte de Mardochée et celle du peuple israélite, tenait la bride du cheval, et criait de distance en distance ; *C'est ainsi qu'Assuérus honore ceux qu'il veut honorer*.

Une chose qui me paraît incontestable, et que néanmoins personne encore, je crois, n'a remarquée c'est que la tra-

Digitized by Google

gédie d'*Esther* doit avoir eu pour but de porter, bien qu'un peu tard, Louis XIV à l'indulgence envers les protestants : les allusions sont frappantes et nombreuses... Madame de Maintenon n'avait donc pas pris, à la trop funeste révocation de l'édit de Nantes, la part que plusieurs historiens lui attribuent... Bien loin de là, nous voyons qu'elle mande à son parent, M. de Villette : « Vous êtes converti : ne vous mêlez plus de « convertir les autres. Je vous avoue que je n'aime pas à me « charger envers Dieu ni devant le roi de toutes ces conver- « sions. » Et à son frère, M. d'Aubigné, qui persécutait les protestants : « Ayez pitié de gens plus malheureux que cou- « pables ; ils sont dans des erreurs où nous avons été nous- « mêmes, et dont la violence ne nous aurait jamais tirés. « Henri IV a professé la même religion, et plusieurs grands « princes. Ne les inquiétez donc point, il faut attirer les « hommes par la douceur et la charité... Jésus-Christ nous en « a donné l'exemple, et telle est l'intention du roi. C'est à « vous à contenir tout le monde dans l'obéissance ; c'est aux « évêques et aux curés à faire des conversions par la doctrine « et par l'exemple. Ni Dieu ni le roi ne vous ont donné charge « d'âmes. Sanctifiez la vôtre, et soyez sévère pour vous seul. »

105 Ésope en cite plusieurs traits.

Quelques savants révoquent en doute l'existence de ce père de l'apologue ; et, pour justifier leur pyrrhonisme ; ils ne manquent point d'alléguer les meilleures raisons du monde. La Fontaine n'en a pas moins donné, d'après Planude, une vie d'Ésope, et le recueil des fables imprimées sous ce nom se trouve dans les mains de tout le monde.

106. Il en parera ses chapelles.

Les enfants dans les villes de la Belgique ont coutume de célébrer la Saint-Grégoire, la Saint-Jean, l'Assomption et d'autres fêtes, en plaçant dans les rues de petites chapelles ornées d'images qu'entourent des plumes de coq, de paon, etc. Sous ces pieux auspices, ils exercent en quelque sorte un droit d'aubaine sur les allants et venants.

107. Le lièvre et le lapin sont des parents qui ne s'entendent guère ; on les voit rarement cheminer de compagnie, et j'ai cru devoir intercaler ces deux vers dans ma fable pour rendre plus exacte, plus vraie, l'observation des mœurs de mes personnages.

108. Quand l'Orphée eut fini.

Orphée, musicien célèbre dans la mythologie. Les arbres et les rochers quittaient leur place pour l'entendre : les fleuves suspendaient leur cours, et les animaux les plus féroces s'attroupaient autour de lui pour jouir de ses accords. Orphée est maintenant un nom générique.

109. Lorsque Delille y récitait ses vers.

Le traducteur des *Géorgiques*, de *l'Énéide* et du *Paradis perdu* ; le poëte à qui nous devons *les Jardins*, *l'Homme des champs*, *la Pitié*, *l'Imagination*, *les Trois Règnes de la Nature*, etc., lisait avec une perfection sans égale. Je n'ai joui qu'une seule fois du bonheur de l'entendre, et c'est un de mes souvenirs les plus agréables. Le fauteuil de Delille à l'Académie française, d'abord occupé par Campenon, l'un de ses plus brillants élèves, l'est aujourd'hui par M. Saint-Marc-Girardin. Sa chaire de poésie latine au collége de France fut donnée au littérateur de son choix, M. Tissot (Pierre-François), qui ne se contente point de montrer la terre promise ; sa traduction des *Bucoliques* de Virgile, celle des *Baisers* de Jean Second et ses poésies érotiques, le placent lui-même fort avantageusement sur le Parnasse.

110. Était-ce pour eux l'âge d'or ?

On appelait ainsi le règne de Saturne, le premier âge du monde, et le plus heureux, s'il faut en croire les poëtes. Pour moi, j'adopte assez la philosophie du bon M. de Plinville, l'Optimiste :

L'âge le plus heureux est le siècle où je vis.

111. A Montesquieu semble meilleur.

L'immortel auteur de l'*Esprit des lois*. « Ses vertus et ses « écrits, dit lord Chesterfield, ont fait honneur à la nature « humaine. » La réputation de Montesquieu, loin de s'affaiblir, s'accroît avec le temps, parce que l'expérience de nos fautes en politique nous démontre chaque jour davantage la sagesse des principes que le génie de ce grand homme lui avait, en quelque sorte, révélés. Voltaire, qui ne l'aimait pas, en a fait cependant le plus bel éloge lorsqu'il a dit : *Le genre humain avait perdu ses titres, Montesquieu les a retrouvés.*

112. A la fin notre aréopage.

On appelait ainsi le sénat d'Athènes, et, conformément aux lois de Solon, il se composait de citoyens qui avaient passé par toutes les charges de la république. *Aréopage* s'emploie aujourd'hui poétiquement pour tout tribunal de quelque importance.

113. Il n'est pas inutile de remarquer que cette fable, imitée du roi Louis de Bavière, date de 1837... Voici la traduction littérale de l'apologue allemand :

« O si j'étais roi ! dit un jour le loup. — Que feriez-vous ? lui répondit le lion. — J'aurais, chaque jour, un mouton sur ma table. — Soyez roi. — Il le devint en effet, et, dès lors, il ne mangea plus que des bergers. »

114. On ne sait pourquoi l'ex-abbé Rioust, ancien prédicateur ordinaire du roi de France et rédacteur de la feuille officielle du royaume des Pays-Bas, avait imaginé de se reconnaître dans ce petit tableau.

115. Cette fable, que j'ai refondue entièrement, avait le très-grand tort, dans trois éditions précédentes, de rappeler, par son affabulation, *le Chameau et le Bossu*, l'un des meilleurs apologues de M. Lebailly.

Voici ma fable telle qu'elle était d'abord :

LE PAPILLON ET LES OISEAUX.

Un gentil papillon, dont les ailes dorées
Et très-joliment diaprées
Devaient séduire tous les yeux,
Sur un lis se posa. Les regards curieux
S'arrêtent à plaisir sur notre personnage.
Chaque oiseau vint lui rendre hommage.
« J'aime sa grâce et sa légèreté ! »
Disait le roitelet : « cette vivacité,
« A mon avis, est le plus beau partage. »
Pour le pivert, ami de la variété,
Des diverses couleurs il vanta l'assemblage.
Sur ce même ton-là, je gage,
Chacun (c'est la mode aujourd'hui)
Allait parler en s'admirant en lui,
Quand tout à coup le papillon déloge.

On veut, dans l'éloge d'autrui,
Ne faire que son propre éloge.

116. Voyez la fable de la Fontaine : *l'Ane et le Lion chassant.*

117. Comme il l'avait prédit, vogua sur le Pactole.

Le Pactole, fleuve de Lydie, dont le sable devint d'or après que Midas s'y fut baigné.

Digitized by Google

118. A l'aimable Palès je consacre mes vers.

Palès est la déesse des pâturages, des bergers et des troupeaux, ce qui la fait confondre quelquefois avec Cérès, déesse des moissons.

119. Cette fable, dans les premières éditions, était dédiée au prince d'Orange, qui fut ensuite le roi des Pays-Bas, Guillaume II. L'accueil bienveillant qu'il avait fait aux Belges rentrés dans leur patrie après la bataille de Waterloo motivait cet hommage et les vers suivants qui l'accompagnaient :

Vous que les plus nobles travaux
Placent au temple de Mémoire,
Prince, modèle des héros,
Vous qu'à vingt ans couronna la victoire,
Du milan et de l'aigle accueillez bien l'histoire.
De l'aigle on voit en vous la générosité,
Mais non l'orgueilleuse fierté...
Votre destin jamais peut-il être semblable?
Rassurons-nous! votre bonté
Rendrait même le joug aimable.
Vous possédez l'art de gagner les cœurs,
Heureux secret peu connu des vainqueurs.

De plus, il s'agissait de familiariser les Français avec le nom du descendant des Nassau. Cela tenait à certain plan conçu par le général Lamarque, et que le prince ne repoussait point, plan sans doute peu susceptible de succès, mais dont l'idée cependant ne devait pas déplaire à ceux d'entre les Belges qui conservaient vivaces les souvenirs de la France.

120. On vit périr plus d'un héros.

Les résultats de la clémence de César, et tant d'autres exemples pris dans l'histoire ancienne et dans les siècles modernes, font malheureusement foi de cette vérité.

121. Que trompette-major Baudet.

Voyez le rôle que remplit l'âne dans la fable du *Lion s'en allant guerre*. C'est la 19e du Ve livre de la Fontaine.

122. Vous aurez vu les chiens savants?

L'éducation littéraire de ces troupes ambulantes de chiens s'est tellement perfectionnée, qu'elles jouent aujourd'hui la tragédie et la haute comédie, à l'aide d'un souffleur qui parle un peu haut sans doute, mais quel est l'acteur bipède qui puisse se passer de ce secours? Une petite carline a rempli le rôle d'Andromaque, à la foire de la Haye, en 1812, avec le plus grand succès. Un épagneul, artiste de la même troupe, excellait dans les marquis de Molière.

123. Disait le Roscius en poussant des sanglots.

Roscius, l'acteur le plus célèbre de l'ancienne Rome. C'est maintenant un nom générique pour tous ceux qui se distinguent dans cette carrière.

124. Nouveau d'Assas, pour la patrie.

Le chevalier d'Assas, né dans les Cévennes, commandait les avant-postes, près de Closter-Camp, la nuit du 15 octobre 1760. S'étant un peu trop avancé dans la forêt pour la fouiller, il est surpris par des grenadiers brunswickois qui le menacent de la mort s'il dit un mot. De ce mot dépend le salut de l'armée française. D'Assas n'hésite point; il s'écrie avec force : *Auvergne, à moi! voilà les ennemis!* et il tombe aussitôt percé de coups. « Ce dévouement, digne des anciens Romains, s'écrie Voltaire, aurait été immortalisé par eux; on dressait « alors des statues à de pareils hommes; de nos jours ils sont « oubliés. »

La voix du philosophe de Ferney parvint au trône de Louis XVI, et ce monarque bienfaisant créa, dans la maison d'Assas, une pension héréditaire jusqu'à l'extinction des mâles.

125. La fable qu'on vient de lire n'est, pour ainsi dire, qu'un fait historique sous les formes de l'allégorie. N'ai je pas vu quelqu'un de ma connaissance très-intime revenir dans ses foyers avec confiance, à la suite de la fameuse catastrophe de 1814, après avoir, pour conserver l'honneur intact, dédaigné de s'enrichir dans les provinces conquises? Quel accueil a-t-il reçu de tant de compatriotes qu'il avait cent fois obligés? Le même, ou peu s'en faut, que notre malheureux coq. Gardez-vous pourtant de le plaindre! la vertu s'élève facilement au-dessus de l'injustice des hommes, et trouve en elle-même ses plus douces jouissances. D'ailleurs, on apprécie mieux, dans cette position, ses véritable amis; on sent davantage le charme des affections de l'âme : c'est encore ici le triomphe du consolant système d'Azaïs. Et puis, n'en doutons point, la masse du peuple est presque toujours juste, parce qu'elle est rarement dirigée par les petites passions, par les misérables calculs qui font mouvoir les hautes classes de la société. Ainsi l'opinion publique nous dédommage, à la longue, des préventions haineuses et des intrigues de salon. Du reste, les âmes viles, en s'attaquant à l'homme d'une trempe supérieure, sont d'autant plus hardies qu'elles ne courent aucune chance trop défavorable. Parviennent-elles à l'éloigner de la carrière, elles triomphent tranquillement, parce qu'il se respecte trop pour jamais recourir à d'indignes moyens de vengeance : succombent-elles, au contraire, dans leurs efforts, elles sont bien convaincues qu'un pareil homme met au nombre de ses devoirs, je ne dirai pas l'oubli, mais du moins le pardon des injures.

126. Voici la traduction littérale de cette fable russe dans laquelle j'ai pris l'idée première, le sujet de la mienne :

LE ROITELET.

Un roitelet prit son vol et s'élança rapidement au-dessus de la mer; il avait répandu le bruit qu'il y mettrait le feu. La renommée en avait fait part au monde entier. La terreur se répandit parmi les habitants de l'empire de Neptune; les oiseaux arrivent en foule pour jouir du spectacle; les habitants des forêts sortent tous de leurs retraites pour voir bouillir l'Océan; on dit même que, sur le bruit qui s'en était répandu, un grand nombre de pique-assiettes se présentèrent sur le bord de la mer, la fourchette à la main, pour déguster les poissons que l'Océan bouillant jetterait sur le rivage, poissons plus rares encore sans doute et plus délicieux que les poissons servis aux secrétaires des ministres sur la table d'un fournisseur. On se presse; chacun d'avance admire le spectacle dont il doit être témoin. On se tait, l'on fixe les yeux sur l'étendue de l'Océan. Tout à l'heure, dit-on, vous allez voir la flamme. Pas encore : point de flamme; l'eau s'échauffe-t-elle au moins? — Du tout. — Mais de quelle manière enfin se sont terminés tous ces gigantesques projets? — Le roitelet honteux rentra dans son nid. Il avait fait retentir les cent trompettes de la Renommée; l'Océan est toujours resté ce qu'il était.

Sans offenser personne, nous pouvons tirer cette moralité de notre fable : qu'avant d'être parvenu à finir une affaire, il faut bien prendre garde de s'en vanter.

127. *Les deux Chiens et l'Ane mort*. La Fontaine, livre VII, fable 23.

128. . . . . prônant les radicaux.

C'est la dénomination qu'ont prise en Angleterre les modernes partisans des réformes politiques.

Digitized by Google

129. Mille petits Solons de moderne fabrique.

Solon, un des sept Sages de la Grèce, et le législateur d'Athènes, sa patrie, mourut, l'an 559 avant J.-C., à 80 ans. Témoin de nombreux abus et de beaucoup d'injustices révoltantes, il se plaisait à répéter ce mot qu'il tenait d'Anacharsis : « A quoi t'occupes-tu, mon cher Solon? ne sais-tu pas que les « lois sont des toiles d'araignées? les faibles s'y prennent; le « puissant les déchire. »

130. Dans notre ardennaise c ontrée.

Sans prétendre rien ôter au mérite des cochons anglais, nous pouvons dire que ceux de nos Ardennes jouissent d'une réputation très-étendue et très-justement acquise. Cette fable est du reste une plaisanterie provoquée par un de mes voisins de campagne, qui avait fait venir d'Angleterre un verrat dont il se promettait une postérité nombreuse, et qui mourut célibataire.

131. Mais l'ours, nouveau Burrhus, combattait maint Narcisse.

Burrhus, gouverneur de Néron. Son austère vertu ne parvint pas à retenir longtemps son élève dans le sentier de l'honneur. Doit-on s'en étonner lorsqu'on se rappelle que l'infâme Commode était le fils du vertueux Marc-Aurèle? L'éducation est très-puissante, sans contredit; mais je ne croirai jamais qu'elle puisse changer entièrement un naturel vicieux; il est des monstres au moral comme au physique. Le caractère de Narcisse mis en opposition avec celui de Burrhus dans la tragédie de *Britannicus* produit un grand effet dramatique.

132. Le Spartiate eût autrefois
Fait une semblable réponse.

Le laconisme spartiate est assez connu. Nous remarquerons ici, sans nous piquer toutefois d'être fort savant sur les étymologies, que ce mot *laconisme* vient de la réponse à jamais célèbre des Laconiens à Philippe, roi de Macédoine, qui les avait menacés de saccager entièrement leur pays, s'il y entrait une fois. Les Laconiens se contentèrent d'écrire un monosyllabe équivalant à *si*, au bas de la lettre qu'ils renvoyèrent à l'orgueilleux monarque.

133. Exécuté sur les plans de Perrault.

Perrault (Claude), né en 1613, à Paris, et mort dans la même ville en 1688, s'est immortalisé par la belle colonnade du Louvre, et par d'autres chefs-d'œuvre d'architecture qui placent son nom parmi ceux dont s'honore le siècle de Louis XIV. On doit à Claude Perrault une traduction française de *Vitruve;* mais M. Moreau de Bioul, membre du corps équestre de Namur, vient d'en donner (vol. in-4° ; Bruxelles, 1816) une beaucoup plus exacte ; les notes intéressantes qui l'accompagnent jettent le plus grand jour sur l'architecture et sur plusieurs usages des anciens.

134. Et lorsque l'estomac réclame.

Le verbe *réclamer* peut se prendre dans un sens neutre et sans régime, quoi qu'en ait dit un critique belge; témoin ces vers de Casimir Delavigne :

Et l'amour doit céder quand Apollon *réclame*.
. . . . . .
Dussent-ils, pour tromper le bon goût qui *réclame*,
Des éclairs de Brébeuf ressusciter la flamme.

135. L'Anglais même, au besoin, vendrait jusqu'à sa femme.

Écoutons ce que dit, au sujet des ventes de femmes à Londres, le général Pillet, dans son ouvrage sur l'Angleterre : « Un magistrat m'a assuré que les formalités des divorces par la « vente de la femme, dans le bas peuple, étaient fondées sur « des usages transmis par les anciens Brices ou Bretons, antérieurement aux dynasties danoises. Cette espèce de divorce « n'exige pas de grandes cérémonies.

« Un mari mécontent veut divorcer ; il a preuve d'inconduite de la femme, il y a consentement entre les époux, ils « viennent l'un et l'autre se présenter, le jour du marché, « dans la place publique. Le mari conduit sa femme, liée par « le cou, avec une corde ; il l'attache au lieu où se vend le bétail, et là il la vend publiquement, en présence de témoins. « Quand le prix est arrêté, et il ne dépasse pas quelques schellings (pièce d'un franc environ), l'acquéreur détache la « femme; il la mène, liée de la même manière, en la tenant « par le bout de la corde, et il ne la délie qu'après avoir parcouru à peu près la moitié de la place. » *L'Angleterre vue à Londres et dans ses provinces*, Paris, 1815, in-8°, pages 299 et 300.

136. . . . . exempte de l'impôt.

Les sénateurs romains avaient déchargé le peuple de tout impôt, prétendant que « les pauvres payaient un tribut suffisant à la république par la subsistance qu'ils procuraient à « leurs nombreux enfants. » Tit.-Liv., II, 9. En France, sous l'administration du grand Colbert, un règlement exemptait de la taille, pour toute sa vie, le père de famille qui avait dix enfants.

137. Suivre du froid Léthé paisiblement le cours.

Le *Léthé*, ou le fleuve d'oubli, célèbre dans la mythologie.

138. Je ne songe jamais aux petits Savoyards sans me rappeler le vertueux abbé de Fénelon qu'on avait surnommé *l'évêque*, et, plus généralement, *le père des Savoyards*, tant il s'occupait de leur bien-être matériel et de leur éducation. Avant de se fixer à Paris, il avait résidé dans son prieuré de Saint-Sernin-du-Bois, à trois lieues d'Autun, et fait naître autour de lui l'abondance. Ses vertus ne purent le soustraire aux échafauds de la révolution. Arrêté comme suspect, il fut mis à mort le 7 juillet 1794. Né à Saint-Jean-d'Estissac (Périgord) en 1714, il venait d'accomplir sa quatre-vingtième année. Je trouve, dans un recueil publié en 1802, des vers dont l'auteur m'est inconnu, mais qui méritent d'être conservés; du moins à raison des souvenirs qu'ils rappellent :

Quoi! le père du pauvre est à peine cité,
Et le nom du méchant est partout répété!
Pour les bienfaits souvent nous sommes sans mémoire,
Et le cri de l'effroi retentit dans l'histoire.
O toi, qui secourus l'enfant du malheureux,
Pourvus à ses besoins, le guidas vers les cieux,
Neveu de ce prélat, si cher à ma patrie,
Fénelon, sois chanté! j'en somme le génie.
Si ton oncle éloquent sut instruire les rois,
Tu vins à l'orphelin faire entendre ta voix;
Il te dut ses vertus; et sa reconnaissance
Doit immortaliser ta rare bienfaisance.

139. On a vu Frédéric, Pierre, et d'autres héros.

Frédéric le Grand, roi de Prusse, et Pierre le Grand, empereur de Russie, ont acquis une gloire plus solide encore par leurs lois que par leurs victoires.

140. Et je retourne à ma charrue.

Combien, après tant d'orages politiques, on doit s'estimer heureux de vivre loin des factions, de jouir du calme des

Digitized by Google

champs, et de pouvoir, dans son loisir philosophique, s'écrier un Horace à la main :

Beatus ille qui procul negotiis !

Replacé au gouvernail, l'ancien agriculteur-fabuliste, qui relit cette note, en 1837, ne peut s'empêcher de pousser un soupir et de regretter sa douce retraite de Corioule.

En 1847, débarrassé de tous les liens de la carrière politique, il savoure enfin le bonheur de pouvoir se livrer sans partage à cette douce philosophie, à cette studieuse oisiveté, le rêve de toute sa vie.

141. M. Rabillon (Frédéric), membre de l'Académie de Vaucluse, secrétaire en chef de la mairie d'Orange, puis juge de paix, l'un des hommes les plus estimables que je connaisse. Ses talents distingués, ses vues pleines de sens et de sagesse, son caractère conciliant et ses principes d'honneur, étrangers à toute espèce d'exagération de parti, mais éminemment français, lui ont valu la reconnaissance, l'affection de tous ses concitoyens. Il s'est choisi pour compagne une femme respectable, qui l'a rendu père de sept garçons; l'aîné est auteur d'une fable latine qui m'a fourni le sujet de celle qu'on va lire. Un critique, en rendant compte de mes fables, a prétendu que le public n'avait pas besoin de cet éloge de M. Rabillon; mais je répondrai ce que répondit, en pareil cas, le bon Collin d'Harleville : « Le critique n'a pas pensé que j'en avais besoin, moi, « et que j'acquittais ainsi une dette chère à mon cœur. »

Nous nous sommes revus, quelques instants, au mois de novembre 1840, à mon retour de Turin. C'était un dernier adieu... Rabillon est mort au commencement de mars 1841.

142. Chacun le sait, les murs ont des oreilles.

C'est au moins le proverbe qui le dit, et cela doit nous suffire.

143. De ces maîtres matous je connais trop les serres.

Serre se dit du pied des oiseaux de proie; mais à l'exemple de la Fontaine, qui fait usage de ce mot en parlant de l'ours (liv. V, fable xx), on peut aussi l'appliquer, par similitude, aux griffes du chat, et, à plus forte raison, aux mains des gens d'affaires, qui leur ressemblent bien davantage. Je dois convenir pourtant que, si plus d'un avocat se déshonore par une flétrissante avidité, nous en voyons encore qui se respectent et nous prouvent que le caractère mis avec tant de charmes sur la scène par M. Roger n'est pas un être d'imagination comme l'ont prétendu quelques personnes.

Les anciens se sont montrés rigoureux envers la profession d'avocat. Épicure l'appelait *l'art des méchancetés*, Aristote *l'art de mentir*, ainsi que le remarque Gui-Patin dans la 165e de ses lettres. Ammien-Marcellin (voyez son 30e livre) ne la traite pas avec plus d'égards.

Si MM. les puristes ne veulent pas entendre raison sur le mot *serres*, rien n'empêche que je termine ma fable par le correctif suivant :

Feu Domergue aurait dit : les *griffes* mercenaires,
Mais *griffes* est un mot trop faible en pareil cas.

Lebrun a fait, en quatre vers, l'éloge de cet Urbain Domergue dont j'invoque ici l'autorité :

Ce pauvre Urbain, que l'on taxe
D'un pédantisme assommant,
Joint l'esprit du rudiment
Aux grâces de la syntaxe.

144. D'après les observations judicieuses d'un de nos meilleurs critiques, j'ai cru devoir refondre entièrement cette fable. La voici telle qu'elle se trouve dans les premières éditions :

Le rossignol, chantre heureux des amours,
Et le paon hautain et superbe,
Ensemble passaient tous leurs jours;
Ils faisaient leurs repas sur l'herbe.
De toutes parts, en les voyant on dit :
« Étrange liaison ! singulière alliance ! »
Pas tant ! ... Détrompez-vous; en pareille occurrence
Le grand seigneur croit avoir de l'esprit;
Le bel esprit se croit de la naissance.
Ainsi de tous deux, en effet,
La vanité trouve son fait.

Ces derniers vers rappelaient un mot de Louis XIV sur Racine. Le voyant un jour à la promenade avec M. de Cavoye : « Voilà, dit-il, deux hommes que je vois souvent ensemble : « j'en devine la raison : Cavoye avec Racine se croit bel esprit, « Racine avec Cavoye se croit homme de cour. »

145. Le grand Confucius.

Con-fou-tzée, que nous nommons *Confucius*, le plus grand philosophe de la Chine, né l'an 551 avant J.-C, si l'on croit devoir s'en rapporter à MM. Lenglet-Dufresnoy et Deguignes, qui ne sont pas d'accord sur ce point avec d'autres chronologistes. Ses ouvrages ont été traduits en latin par le P. Couplet, jésuite (né à Malines en 1628) et trois de ses confrères sous ce titre : *Confucius Sinarum philosophus, sive scientia sinica, latine exposita studio et operâ Prosperi Intercetta, Christiani Herdrich, Francisci Rougemont et Philippi Couplet, PP. societ. Jesu., libri III.* Paris, D. Hortemels, 1687, in-fol.

Il existe un autre recueil, publié par le P. Noël, en latin, in-4°, Prague, 1711, et traduit en français par l'abbé Pluquet, Paris, 1784, 7 vol. in-18.

M. Lévêque a donné une élégante traduction française des pensées les plus remarquables de Confucius; elle fait partie de la collection des moralistes anciens, sortie des presses de Didot, en 1782.

146. L'empereur Choun rendait son peuple heureux.

Choun, dont il est ici question, né simple paysan, fut tiré de la charrue, sur la réputation de ses mœurs, de son esprit et de ses talents, par l'empereur Yao qui l'adopta. Sa conduite sur le trône justifia parfaitement ce choix. « Combien était « grande la sagesse de l'empereur Choun ! dit Confucius; il se « défiait de son propre jugement et de sa prudence; il s'ap- « puyait, pour gouverner l'État, de la sagesse et des vues de ses « ministres; il aimait à prendre conseil, même sur les choses « ordinaires, et se plaisait à examiner les réponses les plus « simples de ses conseillers. Si leurs avis lui semblaient quel- « quefois peu conformes à la raison, il ne les suivait pas; mais « il dissimulait ce qu'il y trouvait de vicieux, entretenant ainsi « la confiance de ses ministres et cette candeur avec laquelle ils « lui communiquaient leurs pensées. Quand leurs conseils « étaient sages, il ne se contentait pas de les suivre, il affec- « tait d'en faire l'éloge, pour encourager encore plus ceux qui « les avaient donnés, et les exciter à développer leurs senti- « ments. Si ces avis s'écartaient un peu de l'exacte mesure qu'il « faut toujours garder, il en saisissait les deux extrêmes, les « pesait scrupuleusement dans la balance de la raison, et dé- « couvrait le point juste qui séparait les deux termes opposés. « C'est par de semblables soins que Choun devint un si grand « prince. »

147. D'un injuste ennemi combattre les excès.

Notre bon Henri IV (je dis *notre*, bien qu'il n'ait jamais régné sur ma patrie; mais il appartient à tous les hommes qui se piquent de sentiments chevaleresques), Henri IV disait : « Le « plus sûr moyen de se défaire d'un ennemi, c'est d'en faire

Digitized by Google

« un ami. » Politique sublime, et la meilleure réfutation peut-être du système de Machiavel!

148. Par l'aigle poursuivi, maître choucas fuyait.

Le choucas est une espèce de corneille grise qui a le pied rouge; elle est connue sous le nom de *graille* dans quelques provinces.

149. « Quoi qu'il arrive, gardons-nous
« De céder aux transports d'un aveugle courroux;
« Le remords à jamais ferait notre supplice.
« Une autre vérité naîtra de mon sujet :
« Les passions toujours mènent au précipice;
« A les fuir prudemment le sage se soumet. »

J'ai cru devoir supprimer, comme superflus, ces vers qui ornaient l'affabulation de cet apologue dans les deux premières éditions.

150. L'aigle, cher aux Romains.

On sait que l'aigle, l'oiseau de Jupiter, figurait sur les enseignes des légions romaines.

151. De cidre d'Isigny marchands.

Le cidre d'Isigny a tellement acquis de célébrité, qu'aujourd'hui l'on n'en vend plus d'autre... Il s'en fabrique dans toute la Normandie, voire même dans la Picardie.

152. Manquer à la reconnaissance, etc.

J'avais d'abord dit :

« L'homme manque souvent à la reconnaissance;
« Rapportant tout à soi, l'on vous juge au hasard :
« L'art qu'on professe est le seul art
« Dont on estime la science. »

Mais le rapport de cette moralité à la fable ne se faisait pas assez sentir.

153. On trouve dans le recueil des pensées morales de divers auteurs chinois le passage suivant, qui m'a fourni l'idée de ma fable : « Fier de ton rang, gonflé de ta science, tu regardes les « autres avec mépris; tu ressembles à cet enfant qui, fière« ment assis sur un monceau de neige, s'applaudit de son élé« vation. Le soleil darde ses rayons, la neige se dissout, et le « petit orgueilleux tombe dans la fange. »

A cette note, qui figure dans les éditions précédentes, je crois devoir ajouter quelques lignes :

Falaise de Verneuil, jeune poëte de la plus grande espérance, mort en 1812 à l'âge de vingt-cinq ans, aura puisé sans doute à la même source le sujet de *l'Enfant et le tas de neige*. Cette jolie fable m'était restée inconnue jusqu'en 1848 que mon aimable confrère en Ésope, M. Duvivier, me l'a communiquée avec son obligeance ordinaire. Comme elle est peu répandue, mes lecteurs, je crois, me sauront gré de la reproduire ici :

« Sur un monceau de neige, un jeune polisson
Grimpe avec d'autres camarades,
Et de là, par maintes gourmades,
Les jette à terre sans façon.
Après un tel exploit, notre drôle commence
Par s'asseoir fièrement sur ce trône conquis;
Et d'un ton rempli d'arrogance,
Il parle en souverain à ses jeunes amis;
Mais dans le même instant que, du haut de son siége,
Il nargue ses sujets et leur dicte la loi,
Le soleil paraît, fond la neige,
Et détrône le petit roi. »

154. De Tarquin le Superbe il avait l'arrogance.

Les historiens n'ont point flatté le portrait de Tarquin, dernier roi de Rome, qui fut précipité du trône l'an 509 avant J.-C. Le surnom de *superbe* annonce assez qu'il avait de l'orgueil et de la hauteur dans le caractère; mais a-t-il mérité tous les reproches qu'on lui fait? C'est ce qu'il est permis de révoquer en doute. « Les places que la postérité donne, dit, en par« lant de Tarquin, le président de Montesquieu dans ses *Con« sidérations sur la grandeur et la décadence des Romains*, « sont sujettes, comme les autres, aux caprices de la fortune. « Malheur à la réputation de tout prince qui est opprimé par « un parti qui devient le dominant, ou qui a tenté de détruire « un préjugé qui lui survit! »

155. Et de Néron, plus tard, suivant toute apparence,
Il aurait eu la cruauté.

Les crimes de Néron, fils adoptif de l'empereur Claude : l'assassinat d'Agrippine, sa mère, et du philosophe Sénèque, l'empoisonnement du vertueux Burrhus et de Britannicus, enfin mille autres actes d'une atrocité révoltante, sont malheureusement trop bien constatés, et rendent ce nom l'horreur de tous les siècles.

156. Le ver que chérit la Provence.

La Provence doit le ver à soie et la culture du mûrier à Olivier de Serres, seigneur du Pradel, célèbre agronome, né l'an 1539, à Villeneuve-de-Berg, et mort en 1619. Il eut l'honneur d'être en correspondance directe avec Henri IV, qui le chargea de diverses améliorations dans les domaines royaux, et particulièrement d'une plantation de mûriers blancs dans le jardin des Tuileries. Le comte François de Neufchâteau, dont le zèle pour l'utilité publique ne se démentit jamais, a donné ses soins à une nouvelle édition du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, enrichie de notes et d'observations du plus grand intérêt.

157. Qu'Orosmane-Lafon s'en est fait un turban.

Orosmane, de la tragédie de *Zaïre*, est sans contredit un des rôles où Lafon a déployé le plus de talent. Il est vraisemblable qu'en bon Français il aura, dans l'intérêt de l'industrie nationale, substitué la soie au cachemire des Indes.

158. Arachné s'écria.

Arachné, que Minerve métamorphosa, dit-on, en araignée, parce qu'elle voyait en elle une rivale dangereuse dans l'art de broder. Qu'espérer, hélas! de la pauvre espèce humaine, lorsque la déesse de la sagesse elle-même n'est pas exempte d'envie, et s'abandonne à la vengeance?

159. Sans sortir de chez soi l'on peut voir du meilleur.

Après ces mots, j'avais d'abord mis en scène le dogue et le lévrier; mais ces personnages n'étaient pas suffisamment liés à l'action, et j'ai retranché les vers suivants qui terminaient ma fable :

« Ces injustes propos excitèrent l'humeur
De certain dogue fort sévère,
Plus que Guillaume Franc-Parleur,
Il les tança de la belle manière.
Un lévrier lui dit : — Pour Dieu! mon cher doyen,
Calmerez-vous votre colère?
Eh! mais ne savez-vous pas bien
Que ces dames sont des fileuses?

Digitized by Google

Laissez-leur le plaisir de faire les railleuses.
Qui ne le sait?.. rival, partout, voit un défaut,
Dans sa bouche le blâme à l'éloge équivaut. »

A propos de franc-parleur, je disais dans une note qui me parait bonne à conserver : « Guillaume le Franc-Parleur est, comme chacun sait, le successeur immédiat de *l'Ermite de la Chaussée d'Antin*, dont il a dignement soutenu la réputation. De simples articles de journaux, réunis en corps d'ouvrage, placent M. de Jouy, leur auteur, au rang de nos moralistes les plus distingués et des écrivains les plus agréables de notre temps.

Le bon ermite est mort le 4 septemble 1846 ; il était né le 22 septembre 1764, à Versailles.

160. . . . . Ses discours imprudents
Ont mis au tombeau la patrie.

Il est impossible de méconnaitre, aujourd'hui, le triomphe des principes constitutionnels ; mais il importe plus que jamais de se tenir en garde contre toute espèce d'exagération, afin de ne point dépasser le but, comme on l'a fait en 1791. C'est l'objet que je me suis proposé dans cette fable ; et, pour développer davantage ma pensée, je vais transcrire ici les réflexions que j'ai consignées dans le *Journal de la Belgique* (du 10 novembre 1820) en rendant compte d'un nouvel ouvrage de l'abbé de Pradt :

« On ne peut se le dissimuler, une grande révolution s'opère en Europe, et la monarchie constitutionnelle est devenue maintenant le besoin de tous les États. On s'était flatté qu'à la suite du congrès de Vienne, les souverains sentiraient l'importance de diriger eux-mêmes l'esprit du siècle, et d'établir sur tous les points un gouvernement analogue aux lumières acquises, un ordre stable et définitif, de manière à prévenir des concessions toujours fâcheuses, lorsqu'elles sont arrachées par la violence ; mai un malheureux système d'hésitation a prévalu. Qu'en résulte-t-il? une lutte déplorable qui nous éloigne du but en semant des inquiétudes, des méfiances, et en provoquant l'exaltation, l'enthousiasme, fort mauvais conseillers de leur nature.

« Le régime constitutionnel a pour adversaires quelques incorrigibles vétérans de l'aristocratie, quelques prétendus hommes d'État qui, pour connaître à merveille les anciens traités diplomatiques et l'étiquette des cours, n'en ignorent pas moins l'état actuel et les vœux de la société qu'ils doivent régir ; mais l'absurdité de leurs vues et la maladresse de leurs démarches les rendent peu redoutables. Certes ils n'empêcheraient point les rois de se convaincre à la fin que les institutions proposées ne sont pas moins dans l'intérêt de leur gloire et de leur puissance que dans l'intérêt des peuples, si d'autres ennemis plus dangereux du régime constitutionnel ne venaient déranger tous les calculs ; ce sont d'abord ces tartufes libéraux, misérables intrigants qui, pour mieux s'insinuer et parvenir, ont pris les couleurs à la mode aujourd'hui, comme ils auraient adopté le masque de la dévotion sous le règne de Louis XIV ; ensuite ces brise-raisons, ces cerveaux brûlés, véritables roquets politiques qui ne savent que crier à tort et à travers contre les hommes et les choses : esprits orgueilleux et superficiels, sans principes comme sans suite dans les idées, plus intolérants que les défunts inquisiteurs espagnols, ils voudraient faire ployer l'univers sous le joug despotique de leurs bizarres systèmes ; ils voudraient proscrire la modération et la sagesse, parce qu'agiter les passions, réveiller les haines, bouleverser l'ordre, est leur unique talent ; enfin viennent ces jeunes gens, pleins de sentiments nobles, mais privés des ressources de l'expérience, et ces *idéologues* philanthropes qui, n'ayant médité sur l'espèce humaine que dans le silence du cabinet, ce foyer des illusions philosophiques où jamais l'obstacle ne se présente, imaginent des théories admirables pour des êtres privilégiés et surnaturels ; ceux-ci, de la meilleure foi du monde, nous entraîneraient avec eux dans le tourbillon des chimères, s'ils nous inspiraient assez de confiance pour les suivre en aveugles.

« Vedette attentive, le publiciste annonce aux ministres et aux princes une crise qui peut encore devenir salutaire, si l'on s'empresse de fonder les institutions que le siècle réclame, et de fortifier ainsi les trônes, tant contre les projets insensés d'une aristocratie qui n'est plus de ce siècle, que contre les coupables efforts de l'esprit anarchique. »

A propos du danger des séductions de la popularité, je me suis rappelé ce mot de Chamfort : « Quand on veut éviter d'être charlatan, il faut fuir les tréteaux ; car, si l'on y monte, on est bien forcé d'être charlatan, sans quoi l'assemblée vous jette des pierres. »

161. Nouveaux Machiavels, nos loups de s'attacher.

Machiavel (Nicolas), né à Florence en 1469, et mort en 1527, historien d'un mérite supérieur, mais publiciste dangereux. Son *Traité du Prince* semble autoriser tous les crimes, pourvu qu'ils soient utiles. Frédéric le Grand, roi de Prusse, débuta dans la carrière des lettres par la réfutation de cet ouvrage. Pourquoi faut-il ajouter que ses premiers pas dans la carrière politique furent en opposition avec les sages et vertueux principes qu'il venait d'émettre? C'est ainsi, faibles humains ! que trop souvent notre conduite dément les plus beaux discours.

Cette fable, qui fut composée au mois de juillet 1815, parut à cette époque dans un journal français. Le docteur O'Meara la cite dans son intéressant ouvrage sur l'illustre prisonnier de Sainte-Hélène.

162. Pour s'être mis, un jour, en frais de gentillesse.

Voyez *l'Ane et le petit Chien*. C'est la fable 5e du livre IV de la Fontaine.

163. *Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.*

Dernier vers du premier chant de *l'Art poétique*.

164. De Pradt leur fait la guerre en ses nombreux ouvrages.

Avec des opinions moins versatiles et plus de dignité dans le caractère, M. de Pradt, ancien archevêque de Malines, se serait mis à côté de Benjamin Constant sur la première ligne des publicistes modernes. Quoi qu'il en soit, son *Antidote au Congrès de Rastadt*, son *Congrès de Vienne*, et ses autres ouvrages, méritent d'être lus et médités par les hommes d'État. Le style n'en est pas toujours exempt de néologisme, de prétention, mais il est clair, pittoresque et quelquefois d'une originalité piquante. On regrette que, dans son *Histoire de l'ambassade à Varsovie*, l'auteur ait cru pouvoir sacrifier à son irascible amour-propre des hommes d'un vrai mérite, tels que M. Bignon, avantageusement connu dans la carrière diplomatique, et l'un des plus éloquents défenseurs des principes constitutionnels à la chambre des députés. M. Bignon a publié vers la fin de 1814, sous le titre d'*Exposé comparatif de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe*, un ouvrage qui fait honneur à la variété de ses connaissances.

On lui doit un livre plus remarquable encore, l'*Histoire de France depuis le 18 brumaire*, avec cette épigraphe, tirée du testament de Napoléon : « Je l'engage à écrire l'histoire de la « diplomatie française de 1792 à 1815. » Il est mort, à Paris, le 7 janvier 1841.

165. C'est ainsi qu'en jugeaient Louis et Charles-Quint.

Un des secrets de la politique de l'empereur Charles-Quint était de se montrer tour à tour Espagnol, Italien, Allemand, Flamand, Français, et de parler toujours la langue du pays où il se trouvait. Louis XIV se garda bien d'interdire aux Alsaciens leur idiome. Aussi, malgré l'origine allemande, les a-t-on vus constamment les plus fermes défenseurs de la patrie adoptive. Néanmoins, de nos jours, quelques pygmées politiques, qui se croient des hommes d'État parce qu'ils en portent le titre, voudraient qu'on supprimât l'usage de la langue française dans la Belgique, tandis que les trois cinquièmes de ses habitants

Digitized by Google

n'en ont jamais connu d'autre. C'est une tentative qui restera sans effet : l'ancien idiome populaire (sans qu'on paraisse craindre un pas rétrograde pour la civilisation) est à la vérité rétabli dans les provinces flamandes, et même à Bruxelles... mais ses conquêtes ne s'étendront point aux provinces wallonnes; la sagesse du roi des Pays-Bas doit, à cet égard, nous rassurer complétement.

M. Barafin a publié, sur la matière qui nous occupe, une brochure écrite avec agrément, et M. Plascaert un petit ouvrage qui petille d'esprit. On connaît aussi les observations judicieuses de M. Tarte, insérées dans l'*Oracle*, et les plaisanteries pleines de sel et de gaieté de l'*Observateur belge*.

Ce qui n'était qu'une fable en 1818 est devenu de l'histoire en 1830.

166. On prétend même que Vestris.

La réputation dont jouit, en Europe, ce nom de *Vestris*, qu'ont porté successivement avec éclat plusieurs générations de danseurs à l'Académie royale de musique, nous dispense ici d'une note très-étendue. Vestris Ier prétendait, à l'époque de ses triomphes (il y a de cela peut-être quatre-vingts ans), que « l'univers entier ne comptait pas au delà de trois grands « hommes, lui (Vestris), Frédéric et Voltaire. »

167. Où donc vraiment? Eh! messieurs, à Beaucaire.

Beaucaire, petite ville du Bas-Languedoc (département du Gard). Sa foire, qui commence le 22 juillet et dure six jours, est peut-être la plus considérable de l'Europe. Son origine remonte à l'an 1217, sous le règne de Raymond, dit le Vieux, comte de Toulouse. Le manége frauduleux dont je parle dans cette fable est d'une exactitude historique; j'en fus moi-même le témoin en 1810.

168. Jamais Talma dans les provinces.

Talma dispute à Lekain l'honneur d'être le plus grand acteur tragique qu'ait eu la France. Il est mort le 19 octobre 1826.

169. Lebrun-Pindare à l'Institut.

Lebrun (Ponce-Denis Écouchard), né à Paris en 1729, et mort, dans la même ville, le 2 septembre 1807. — Trop d'amours-propres irrités par ses épigrammes, et des principes politiques dont on ne peut justifier l'exagération, n'ont guère permis aux contemporains de juger avec équité ce grand poëte. Sa réputation ne peut que s'accroître encore; les beautés originales qui brillent en grand nombre dans ses odes compensent assez les défauts qu'on leur reproche. Si Lebrun avait toujours autant de goût qu'il a de chaleur et d'imagination, il aurait remporté la palme du genre lyrique. Ceux qui l'ont entendu savent avec quel charme entraînant il récitait ses vers.

170. Le docteur Gall à son début.

L'enthousiasme qu'avait excité d'abord le système du docteur Gall sur la cranologie ne s'était pas trop soutenu, ce qui n'empêchait cependant pas de considérer l'auteur comme un anatomiste du premier ordre. On ne peut nier que depuis sa mort (1828) la phrénologie n'ait repris faveur; mais, dans l'importance qu'elle semble acquérir de plus en plus, il faut bien faire quelque peu la part du charlatanisme.

171. M. de Carrion-Nisas, après avoir brillé comme orateur à la tribune, a fait avec distinction la campagne de 1807 en Prusse, et celles d'Espagne qui l'ont suivie. Il vient de publier (1819) un ouvrage important sur l'art militaire. Ses tragédies de *Montmorency* et de *Pierre le Grand* offrent de belles pensées et de beaux vers. Les épîtres et autres poésies qu'il a dans son portefeuille ajouteront sans doute un nouvel éclat à sa réputation littéraire.

Son fils, très-jeune encore, s'est déjà fait connaître par un *Coup d'œil sur l'état de la liberté publique en France aux diverses époques de l'histoire*. Dans cet opuscule, rempli de recherches, on trouve des détails fort intéressants sur les trois couleurs immortalisées naguère par tant de victoires, et dont une prétendue politique, non moins puérile qu'imprévoyante, avait, depuis, fait une arme si redoutable dans les mains des factieux.

« Charles VII, dit M. de Nisas, jaloux de fixer sur la gendarmerie la plus haute considération, en choisit les trois premières compagnies pour leur remettre la garde des enseignes les plus distinguées. La préséance fut accordée à la *cornette blanche :* le roi l'avait créée comme le signe de sa confiance dans le secours de la Vierge, lorsque les Anglais, maîtres de Paris, s'étaient emparés de l'*oriflamme* et de la *bannière royale*, qui se gardaient l'une et l'autre dans le trésor de Saint-Denis; l'oriflamme était *rouge*, et la bannière royale était *bleue*. Depuis cette époque, ces trois enseignes ont appartenu : la première, au régiment du colonel général de la cavalerie; la seconde, à celui du mestre de camp général; et la troisième, au régiment du commissaire général. Telle est l'origine de *trois couleurs*, prétendues *révolutionnaires*. »

Lorsque les Hollandais, soulevés contre l'Espagne, voulurent former une république indépendante, ils laissèrent à Henri IV le choix du pavillon qu'ils devaient arborer; ce prince leur donna les couleurs françaises (le blanc, le rouge et le bleu), qui, depuis, ont toujours flotté sur les vaisseaux des Provinces-Unies. » *Les liens d'amitié*, leur manda-t-il, *se resserreront sans doute de plus en plus, tant que les républicains auront sous leurs yeux un objet qui rappelle le souvenir des services nombreux par lesquels la France a garanti l'existence de leur liberté.* »

172. En véritable coq d'État.

Comme on dit un homme d'État, j'ai cru pouvoir, par analogie, hasarder l'expression de *coq d'État*.

173. Comme Camille généreux.

Camille (Marcus-Furius), le vainqueur des Velens, en butte à l'orgueilleuse jalousie des tribuns, fut contraint de se réfugier à Ardée. Il quitta néanmoins cette terre d'exil pour marcher au secours de ses concitoyens assiégés au Capitole par les Gaulois, déjà maîtres de la ville de Rome. Il sauva la république par une victoire éclatante et par la sagesse de ses mesures. On lui décerna le glorieux titre de restaurateur de la patrie et de second fondateur de Rome. Il mourut de la peste, l'an 365 avant J.-C., à l'âge de quatre-vingts ans.

174. Il veut être conduit dans ce pays latin.

C'est le nom qu'on donne, à Paris, aux quartiers Saint-Jacques et du Panthéon où l'on voit le Collége de France, l'Observatoire, les écoles de Médecine et de Chirurgie, l'école de Droit, l'École polytechnique et la Sorbonne.

175. Chez un des héritiers d'Étienne.

Plusieurs imprimeurs de cette famille ont acquis, par les belles éditions qu'ils ont données, de 1509 à 1674, une célébrité méritée. On distingue particulièrement Henri, Robert, François, Charles, un second Henri et Antoine Étienne. C'est aussi le nom de l'auteur des *Deux Gendres*, un des meilleurs poëtes comiques de l'époque actuelle. Il est mort le 13 mars 1845.

176. . . . . ou de Barbin.

Barbin était un des plus fameux libraires du siècle de Louis XIV. C'est chez lui que les beaux esprits de son temps se donnaient rendez-vous.

Digitized by Google

177. Et toi, messire Turcaret.

Turcaret, tout aussi bien que *Mondor*, est devenu le nom générique des financiers, depuis la comédie de Lesage qui porte ce titre. Elle fut jouée pour la première fois en l'an 1709.

178. Hippocrate...

Les docteurs ne prononcent qu'avec un religieux respect le nom d'Hippocrate, le plus célèbre médecin de l'antiquité. Il délivra les Athéniens de l'horrible peste dont ils furent affligés au commencement de la guerre du Péloponèse, ce qui lui valut le droit de cité, une couronne d'or et l'initiation dans les grands mystères. Ses *Aphorismes* sont encore, après tant de siècles, consultés comme des oracles.

179. . . . . ou Pinel.

M. Pinel, membre de l'Institut, après s'être rendu célèbre par ses cures merveilleuses, s'est immortalisé par sa *Nosographie philosophique*, ou *Méthode de l'analyse appliquée à la médecine*, 3 vol. in-8°.

Né dans un village près de Castres, le 11 avril 1745, il est mort, médecin en chef de la Salpêtrière à Paris, le 25 octobre 1826.

180. On devient fort sur le blason.

Le blason, c'est-à-dire la science des armoiries. On sait que la marquise de la Jeannotière la regardait comme une des plus importantes qu'il y eût au monde. Dans le fait, elle a plus d'une fois ouvert les portes de l'Académie, et frayé la route des honneurs.

181. De l'ânesse de Balaam.

Plus d'un livre digne de foi nous apprend que l'âne ou l'ânesse de Balaam parlait, et même parlait bien; sa race, il faut en convenir, est un peu dégénérée. C'est ainsi que nous voyons chaque jour :

« Tant de fils inconnus de si glorieux pères. »

182. Et l'entrée à Jérusalem.

On sait que le législateur-Dieu, né dans une étable à Bethléem, en partit pour l'Égypte avec la sainte Vierge et saint Joseph. Ce voyage se fit sur un âne. C'est encore monté sur un âne que Jésus-Christ fit sa glorieuse entrée à Jérusalem.

183. Sauvé par des oisons, très-célèbres héros.

Les Gaulois, qui s'étaient emparés de Rome, sous la conduite de Brennus, parvinrent, une nuit, jusqu'aux murs du Capitole qu'ils escaladaient déjà, lorsque des oies, consacrées à Junon, réveillèrent Manlius par leurs cris. Manlius se porte à l'instant même sur le point menacé; la garnison ne tarde pas à le suivre, et l'ennemi bientôt se voit contraint de se retirer.

184. D'après Marie, dite de France, qui vivait dans le XIIIe siècle.

« Me nomerai por remembrance :
« Marie ai nom; si suis de France, »

dit-elle, à la fin du recueil de ses fables dont M. de Roquefort vient de publier (1832) une très-belle édition, qui, par les remarques intéressantes dont elle est enrichie, ne mérite pas moins une place dans la bibliothèque du savant que dans celle de l'homme de goût.

185. Pour les louer, Ch... les poursuit en tous lieux.

Une lettre initiale, deux même ne compromettent personne. Si l'on devine le poëte dont il est question, ce sera bien moins ma faute que la sienne. Il est loin d'ailleurs d'être le seul de son espèce; mais c'est incontestablement *primus inter pares*, comme dirait un ancien docteur de Sorbonne.

Je ne sais trop comment le nom de Chazet (mort le 17 août 1844) s'est trouvé sur les lèvres de tous les lecteurs.

186. Consacrait les plus nobles chants.

Les *nobles* chants du cygne jouissent, à ce qu'il paraît, d'une réputation usurpée; mais elle date de si loin, qu'il n'y a plus moyen de la contester. On sait d'ailleurs ce qu'on racontait, en 1783, des cygnes chanteurs de Chantilly. Il est curieux de lire ce qu'en dit un de nos savants (M. Mongez) à l'article *Cygne* de *l'Encyclopédie méthodique*, *Dictionnaire des antiquités*. M. Combaire (de Liége), mort le 17 mars 1830, poëte plein de grâce et d'harmonie, a consacré de beaux vers au portrait du cygne dans sa charmante idylle de *l'Étang*. Le lecteur nous saura gré de les lui faire connaître.

« Un cygne y flotte en paix; ses élégants contours
Sont formés avec soin par la main des amours;
Il vogue, amant superbe, auprès de sa maîtresse;
Des baisers les plus vifs il savoure l'ivresse;
Il étonne les yeux par sa noble fierté;
Tout en lui nous enchante et peint la volupté.
Roi d'une humide plaine, il en parcourt l'espace;
Ses ailes sur son dos se gonflent avec grâce;
Orgueilleux de son port, ravi de sa blancheur,
Il relève son cou, navigue avec lenteur.
Son amante l'admire; et l'onde, qu'il partage,
En sillons tremblotants fuit jusques au rivage. »

187. . . . . les enfants d'Apollon.

C'est ainsi que, dans tous les temps, on appela les poëtes; mais combien il en est, parmi ces enfants d'Apollon, qui se trouvent deshérités par leur père! Je me rappelle ce passage de l'éloge d'Évagoras, par Isocrate, et je crois qu'il trouvera fort bien sa place ici : « Que l'envie, disait-il, s'accoutume à nous entendre louer le mérite vivant, et pardonnons aux hommes de génie d'être de nos contemporains. »

188. Plus d'un Zoïle ténébreux.

Zoïle, rhéteur, né dans la ville d'Amphipolis, en Thrace, l'an 259 avant J.-C., s'est rendu célèbre par son acharnement contre Homère. Ptolémée-Philadelphe, roi d'Égypte, le fit mettre en croix pour venger l'honneur du poëte grec. Dans nos temps modernes, on tient beaucoup moins à la réputation des grands hommes; le moindre bedeau de paroisse peut les bafouer, à son gré, sans avoir à craindre la plus légère égratignure. Pour en revenir au nom de Zoïle, devenu générique, il désigne aujourd'hui ces folliculaires obscurs qui cherchent moins à servir le bon goût qu'à se venger, par leurs critiques injustes, d'une gloire qui les offusque et les importune.

189. En l'imitant, chez nous, Garat lui rend hommage.

Garat (mort en 1823), à qui l'on doit la musique de plusieurs jolies romances, avait acquis une grande célébrité par sa méthode de chant, qui, pour n'être pas tout à fait celle de la nature, n'en était pas moins très-séduisante et très-agréable. Il était doué d'ailleurs d'une voix rare et d'un organe enchanteur.

190. . . . . Jean, leur Homère.

Jean la Fontaine, cela s'entend sans explication.

Digitized by Google

191. Comme le fut jadis Voltaire par Fréron.

Fréron (Élie-Catherine), rédacteur de *l'Année littéraire*, né l'an 1719, à Quimper, et mort en mars 1776, à Paris. Son acharnement contre le patriarche de Ferney, et sa mauvaise foi littéraire, ont nui beaucoup à la réputation que lui promettaient ses talents. MM. les critiques sont en général trop modestes : tout occupés des succès du jour, ils veulent paraître piquants à des lecteurs frivoles, et ne songent point à la postérité qui ne tient jamais compte que des jugements équitables.

192. Delille m'a préconisé.

Delille a dit, en parlant de l'âne, dans le poëme des *Trois Règnes de la Nature :*

« Pour lui Mars n'ouvre point sa glorieuse école,
Il n'est point conquérant, mais il est agricole;
Enfant, il a sa grâce et ses folâtres jeux :
Jeune, il est patient, robuste et courageux;
Il paye, en les servant avec persévérance,
Chez ses patrons ingrats sa triste vétérance.
Son service zélé n'est jamais suspendu :
Porteur laborieux, pourvoyeur assidu,
Entre ses deux paniers de pesanteur égale,
Chez le riche bourgeois, chez la veuve frugale,
Il vient, les reins courbés et les flancs amaigris,
Souvent à jeun lui-même alimenter Paris. »

193. L'animal que l'Hébreu regarde comme immonde,
Mais qu'au westphalien canton, etc.

L'usage du cochon est interdit aux Juifs par la loi de Moïse. Le nombre de cochons qu'on élève et que l'on consomme en Westphalie est prodigieux ; c'est pour ainsi dire la seule nourriture des habitants.

194. . . . . de Niobé!

Niobé, fille de Tantale et femme d'Amphion, ayant eu quatorze enfants, osa, dit l'histoire mythologique, se préférer à Latone, qui s'en vengea d'une manière atroce, en faisant mettre à mort par Apollon les sept fils de son ennemie et de cinq de ses filles.

195. Dorat avait l'ambition.

Dorat (Claude-Joseph), né le 31 décembre 1734, à Paris, et mort dans la même ville, le 29 avril 1780. Tragédies, comédies, poëmes didactiques, poëmes érotiques, odes, épîtres, contes, fables, chansons, romans, critique littéraire, etc., il s'est essayé dans tous les genres. On a dit de lui (La Harpe, je crois) :

« De nos papillons enchanteurs
Émule trop fidèle,
Il caressa toutes les fleurs,
Excepté l'immortelle. »

Dans le fait, il n'est guère lu de nos jours. Ses œuvres, réduites à deux volumes, seraient pourtant recherchées par les connaisseurs. Les prétendus chefs-d'œuvre de Dorat (3 tomes in-18) ont été rassemblés sans choix. Les œuvres choisies, que Desprès a publiées en 1827 (1 vol. in-8°), ne me satisfont pas davantage. On conserverait, dans le recueil que je propose, une douzaine de fables, moins remarquables par la naïveté que par une tournure piquante et vraiment originale. Nous n'avons pas eu jusqu'ici l'occasion de parler d'Imbert, qui doit au poëme du *Jugement de Pâris* une place honorable sur le Parnasse français. Ses apologues ont à peu près les mêmes défauts que ceux de Dorat; l'affectation du bel esprit s'y fait trop sentir.

196. . . . . Barthélemi, le modèle des sages.

Barthélemi (Jean-Jacques), né près d'Aubagne, à Cassis, le 20 janvier 1716, et mort à Paris, le 30 avril 1795, est auteur d'un joli roman, *les Amours de Carite et Polydore*, de dissertations intéressantes sur plusieurs points d'érudition, et d'un *Voyage en Italie;* mais c'est au *Voyage du jeune Anacharsis* qu'il doit l'honneur d'être au rang de nos écrivains classiques. Une vie irréprochable, une modération qui ne se démentit jamais, et les plus touchantes vertus en ont fait, comme je le dis dans cet apologue, le modèle des sages. Il était oncle de M. le comte Barthélemi, l'un de nos publicistes les plus éclairés, mort pair de France, le 4 avril 1830. Le duc de Nivernais, presque octogénaire, a célébré le moderne Anacharsis dans une notice pleine de charme et d'intérêt.

197. Ce sujet a quelque analogie avec une fable de Gellert, imitée aussi par Bérenger (Laurent-Pierre), membre de l'Académie de Lyon, né à Riez le 28 novembre 1749, et mort le 26 septembre 1822. Peu d'hommes ont cultivé la littérature, en province, avec plus de succès. Ses *Soirées provençales*, ses *Poésies fugitives* et ses autres ouvrages avaient trouvé de nombreux lecteurs. Son homonyme, l'historiographe du royaume d'Yvetot, montre aujourd'hui du génie dans un genre pour lequel on avait cru longtemps que l'esprit suffisait. Ses chansons vives et piquantes font les délices des amis de l'ancienne gaieté française, et ses odes patriotiques, car ce sont de véritables odes, le placent au premier rang des poëtes de notre époque.

198. Et friande... comme un docteur.

La réputation gastronomique de MM. les docteurs me paraît assez bien établie pour être inattaquable. Ce n'est guère, on le sait, lorsqu'ils doivent dîner chez leurs malades, qu'ils s'avisent de leur prescrire la diète et le régime.

199. S'écriait un cousin prenant l'air d'un Caton.

Caton le Censeur (Marcus-Porcius), qui mourut 148 ans avant J. C., se rendit fameux par ses mœurs austères et par la sévérité de la censure qu'il exerçait sur la conduite de ses concitoyens.

200. Cette fable, ainsi que *l'Habit de Jocrisse* et *le Roitelet ambitieux*, a déjà paru dans le recueil intitulé : *Fables russes tirées du recueil de M. Kriloff et imitées en vers français et italiens par divers auteurs, précédées d'une introduction française de M. Lemontey et d'une préface italienne de M. Salfi, publiées par M. le comte Orloff*, Paris, 1823, Firmin Didot, 2 vol. in-8°.

Voici *le Lion et le Loup*, traduit littéralement du russe :

« Un lion dévorait pour son déjeuner un malheureux agneau. Ne voilà-t-il pas qu'un petit roquet, qui tournait autour du festin royal, se permit d'arracher de dessous les griffes du lion quelques bouchées, et le roi des animaux, considérant que le coupable était jeune encore et sans expérience, souffrit une telle impertinence sans se fâcher. Un loup voyant cela s'imagina qu'assurément le lion n'était pas fort, puisqu'il se montrait si doux. Aussitôt il étend la patte et veut emporter sa part de l'agneau ; mais il s'en trouva mal et devint à son tour la pâture du lion. Celui-ci, furieux de l'insolence du loup, le met en pièces et le dévore en lui disant : Mon ami, tu as eu tort de croire que je serais aussi indulgent pour toi, qui es déjà parvenu à ta maturité, que pour ce petit chien qui ne peut encore juger de rien par lui-même. »

201. D'un cerf au dieu Comus il fit le sacrifice.

Comus est le dieu de la bonne chère. Dans ce siècle positif on témoigne pour son culte un redoublement de ferveur.

202. Qu'aux charmes de la danse ou bien de la musique.

La danse de l'ours, qui ne vaut pas tout à fait celle de Vestris et de madame Gardel, n'est pas cependant moins célèbre.

Digitized by Google

203. A Rome, sous Auguste, on a vu même chose.

Caïus-Julius-Octavianus César, qui désola Rome par ses proscriptions, devint ensuite le modèle des princes sous le nom d'Auguste. Les historiens sont d'accord avec Horace et Virgile sur les éloges que mérite la sagesse de son gouvernement.

204. Dupont-Nemours nous dit que parmi les oiseaux.

Dupont de Nemours, membre de l'Institut et conseiller d'État, connu par des succès dans plus d'un genre. Ses *Mémoires sur l'instinct des animaux* ont été l'objet de critiques amères; mais, pour ne considérer ici l'ouvrage que sous le rapport du style, il est écrit, comme je l'ai dit ailleurs, avec un charme de bonhomie qui rappelle souvent la Fontaine. Dupont de Nemours est mort aux États-Unis d'Amérique, en 1817. Il avait composé, pour sa patrie adoptive, un traité d'éducation qu'on peut lire avec fruit, même dans notre vieille Europe.

205. Entendez-vous autour d'un Geoffroy qui bourdonne.

Le nom de Geoffroy me paraît mériter, comme celui de Zoïle, l'honneur de devenir un nom générique pour désigner tous ces critiques sentencieux et tranchants qui ne respectent pas même les œuvres du génie. Geoffroy n'a-t-il pas exercé de nos jours la plus grande influence? Combien de jeunes gens faisaient leur éducation littéraire dans le feuilleton du *Journal des Débats*, et s'en allaient déchirant, sur parole, les tragédies de Voltaire qu'ils n'avaient jamais lues!

206. De Montmartre un seigneur, messire Aliboron.

Montmartre était naguère le village des environs de Paris où l'on voyait le plus grand nombre d'ânes; Anières même ne venait qu'en seconde ligne, quoiqu'en dise un fameux étymologiste, mon confrère à l'académie Celtique.

207. Sancho n'a-t-il pas dit : *Vain comme un perroquet?*

Que n'a pas dit ce bon Sancho? C'est l'oracle de la philosophie. Si justice se faisait toujours, on le citerait à chaque instant. Lorsque Vauvenargues s'écriait : *Les grandes pensées viennent du cœur*, il répétait, en d'autres termes, ce mot de Sancho : *Le véritable génie vient du cœur et non de la tête.* Il faudrait peut-être chercher dans l'expression de Quintilien : *Le cœur est le siége de l'éloquence*, l'origine de cette belle maxime, trop vraie pour ne s'être pas reproduite plus d'une fois.

208. En langage d'oiseau, lui répondit soudain.

Un de mes amis a cru voir dans ces mots : *en langage d'oiseau*, de la prétention et de la recherche. Cette critique ne me paraît point fondée. Il est nécessaire de dire que le pinson gazouillait à la manière des oiseaux, tandis que l'orgueilleux Jacquot articulait des paroles à l'instar des hommes. Sans cette petite précaution oratoire, les reproches du perroquet tombaient à faux, et je n'avais plus de fable.

209. Croit pourtant l'emporter sur Fontane et Voltaire.

La réputation littéraire de M. de Fontane, critique, orateur et poëte, n'est-elle pas incontestablement une des plus brillantes de l'époque actuelle?... Nous avons maintenant à déplorer sa perte; il est mort, à Paris, le 17 mars 1821.

210. Gauldrée de Boileau, marquis de la Caze, membre de l'Académie des Jeux Floraux, s'est fait connaître avantageusement dans la littérature par deux volumes de fables publiées, pour la première fois, en 1812. Il était commissaire ordonnateur à Berlin, lorsque j'y remplissais, en 1808, les fonctions d'intendant. Nous passions ensemble toutes nos soirées; nous avons composé, pour ainsi dire, en commun, *l'Instinct des Animaux*, prologue du premier livre de ses fables, *la Religieuse*, élégie, etc. La lecture de ses jolis ouvrages et nos paisibles discussions littéraires me délassaient des pénibles travaux d'une administration de province conquise. Le souvenir de ces moments que rendaient si courts les charmes d'une liaison intime est, sans contredit, l'un des plus agréables de ma vie. J'ai perdu cet excellent ami, le 25 mai 1830. Voici les vers qu'il m'avait adressés en réponse à ma fable :

« Ah! mon ami, quel heureux temps
Que celui qu'à mes yeux retrace votre fable!
Que votre prologue est aimable!
Vous y parlez raison, et vos vers sont charmants
D'une amitié tendre et fidèle
Ainsi que vous je sens le prix;
Ainsi que vous je me rappelle
Berlin et nos jeux favoris :
Conquérant avide de gloire,
Alors Napoléon dominait l'univers;
Tandis que ses exploits fatiguaient la victoire,
Et sur son front superbe appelaient les revers,
Paisibles, nous faisions des vers,
Et sans orgueil nous osions croire
Qu'on pouvait par d'autres plaisirs
Se faire un nom fameux et charmer ses loisirs.
Cependant quelquefois je maudis ma mémoire :
Loin de vous, le présent est pour moi sans attraits,
Et chaque souvenir excite mes regrets;
Mais, lorsque le sort nous sépare,
En cédant aux regrets dois-je être sans espoir?
Je me plains du présent, et je ne puis prévoir
Ce qu'en secret l'avenir me prépare.
Si le cours des événements
Entraîne tout sans résistance,
Offrant ainsi plus d'une chance,
Il est fertile en changements;
Que plus tôt ou plus tard le ciel nous soit propice,
Il suffit qu'il nous réunisse;
Je suis certain qu'en amitié
De tout temps avec moi vous serez de moitié.
Comme vos imprudents, si quelque barque frêle
Nous recevait, alors, sur des flots orageux,
En bons amis nous ramerions tous deux,
Entre nous jamais de querelle
En quittant la rive, d'accord,
Et d'accord pendant le voyage.
Ensemble échappés au naufrage,
Nous rentrerions ensemble au port. »

211. Dans ce charmant Berlin...

Berlin est, dans le fait, une des villes les plus agréables de l'Europe; elle est bâtie avec un goût et une régularité dont rien n'approche. Les lettres, les sciences, les arts même, y sont cultivés avec succès. Combien d'agréments ne trouvais-je pas dans la société des Jordan et des Beglein, qui sont aujourd'hui comptés parmi les premiers hommes d'État de la Prusse; des Bister, des Erman et des Lombard, que la mort a frappés depuis quelques années; des Catel, des Formey, des Hauchecorne, des Rosentiels, etc.

Nous suivions des bannières différentes; mais les mêmes goûts, les mêmes principes d'honneur et de morale nous rapprochaient. Chacun servait avec zèle le souverain et le pays qu'il devait servir; nous n'en avions ni moins d'estime ni moins d'attachement les uns pour les autres. M. Catel, à qui l'Allemagne doit la traduction des fables de la Fontaine, et qui joint à la bonhomie de notre Fablier des connaissances très-étendues, vient de me donner un témoignage de souvenir beaucoup trop flatteur, en m'annonçant qu'il se proposait de traduire le recueil de mes apologues. Je suis fort aise de pouvoir lui exprimer publiquement ici toute ma reconnaissance.

Digitized by Google

212. Montés ensemble sur Pégase.

Pégase, cheval ailé qui naquit du sang de Méduse, l'une des trois Gorgones, filles de Phorcus, dieu marin. Il frappa du pied contre la terre en naissant, et fit jaillir l'Hippocrène. Il habitait le mont Parnasse et l'Hélicon. Pégase est la monture ordinaire des poëtes, mais il ne les conduit pas toujours sur les rives du Pactole. S'il faut en croire les auteurs des *Chevilles de Maître Adam* et Maynard dont ils ont rajeuni la pensée :

« Pégase est un cheval qui porte]
« Les grands hommes à l'hôpital. »

213. Je dois, si je ne me trompe, l'idée de cette fable à une pensée de M. le duc de Lévis dont les talents très-distingués dans plus d'un genre de littérature n'avaient pas besoin d'être soutenus par une naissance illustre pour s'ouvrir les portes de l'Académie française. Bien que le recueil de ses *Maximes et Réflexions* mérite une place dans toutes les bibliothèques, je ne l'ai pas sous les yeux pour constater, avec exactitude, l'espèce de réminiscence dont je fais ici l'aveu.

214. Que vois-je? un superbe Sénèque.

Nous ne dirons rien de Sénèque, de Cicéron et de Voltaire, parce qu'on en parle assez dans tous les livres. — Pierre Charron, né l'an 1541, à Paris, et mort le 16 novembre 1603, fut le disciple de Montaigne; son livre de *la Sagesse* peut encore se lire avec fruit, malgré les nombreux moralistes qu'ont produits les deux derniers siècles. En 1763, le marquis de Luchet a publié l'analyse de cet ouvrage en deux petits volumes in-18. — — L'abbé Cotin est connu par les satires de Boileau. — Antoine Sabatier (de Castres), que nous avons vu vivre, pour ainsi dire, d'escroqueries et mourir dans une honteuse misère, à Paris, le 15 juin 1817, fut souvent en butte aux plaisanteries piquantes du patriarche de Fernay. Ce Sabatier, auteur d'une foule d'ouvrages insipides ou licencieux, et qu'il ne faut pas confondre avec le poëte lyrique Sabatier de Cavaillon, n'est plus guère connu maintenant que par *les Trois Siècles de la littérature française*, imprimés sous son nom, mais attribués par plusieurs bibliographes à un abbé Martin, mort en 1796. — Lesuire est auteur de *Christophe Golomb*, poëme héroïque, et de cinquante volumes oubliés. — La Serre, objet, comme Cotin, des bons mots et des sarcasmes du Juvénal français, était pourtant un homme d'esprit, quoique ses productions fussent détestables. Il se connaissait et se jugeait lui-même avec sévérité, mérite rare parmi ses pareils. Un jour qu'il venait d'entendre un fort mauvais discours, il alla, non sans une espèce de transport, embrasser l'orateur : « Ah! monsieur, « s'écria-t-il, depuis vingt ans j'ai bien débité du galimatias, « mais vous venez d'en dire plus en une heure que je n'en ai « jamais écrit pendant toute ma vie. » — Quant à M. V..., le temps d'en faire justice complète n'est pas encore venu. En attendant qu'il aille chez Pluton joindre ses nombreux ouvrages, et que son nom puisse être offert en holocauste au dieu du goût, il jouit du privilége de paraître sous le voile, assez diaphane à la vérité, des lettres initiales.

Valant (Jacques-Honoré), dont il est ici question, était à la fois moraliste, poëte, publiciste, grammairien, et, par-dessus tout cela, le plus ennuyeux des hommes, mais fort estimable au demeurant. Il admirait beaucoup *Télémaque*; il ne lui trouvait d'autre défaut que d'être écrit en prose. Aussi s'avisa-t-il de le traduire en vers... et quels vers, grand Dieu! — Valant est mort à Paris il y a peu d'années, dans un âge avancé.

215. Puis sème de la mort aux rats.

La *mort aux rats* est une espèce de pâte infernale composée d'arsenic et d'autres ingrédients de même nature.

216. Notre homme en se croit voir ses ennemis à bas.

L'usage ridicule qu'avaient adopté les savants de latiniser leur nom moderne est encore en vogue dans quelques cantons de l'Allemagne et de la Hollande. Je m'étais permis, à la suite de cette observation, quelques plaisanteries sur un professeur d'Amsterdam, recommandable à plus d'un titre, mais qui, sans doute entraîné par l'exagération politique, s'était donné des torts graves envers moi : cette petite vengeance, plus malicieuse que méchante, contre un homme qui vivait encore et pouvait se défendre, me paraissait tout à fait dans l'ordre; mais aujourd'hui que M. Cras est mort, je ne veux plus me rappeler que ses talents et les services qu'il a rendus à la science des lois pendant le cours de sa longue carrière.

217. M. Félix Nogaret, le doyen des hommes de lettres, m'ayant fait l'honneur de me dédier *le Chien tournebroche*, qu'il avait fait insérer, avec quelque lignes gracieuses, dans le *Panorama des nouveautés parisiennes* (tome IV, p. 201), je crus devoir lui répondre par l'envoi de cette fable qu'accompagnait le billet suivant :

« Conteur piquant et malin, philosophe aimable, j'ai lu, non sans une vive satisfaction mêlée d'une petite dose d'orgueil, l'obligeant témoignage de souvenir que vous m'adressez dans le *Panorama des nouveautés parisiennes* du 14 mai 1828. J'ai néanmoins quelque regret que votre *Chien tournebroche* ne résiste pas mieux aux séductions. Je tiens beaucoup, je l'avoue, à la fidélité des chiens... Ne craignez-vous pas qu'elle ne devienne, aux yeux de vos lecteurs, une chimère comme la fidélité de la plupart des hommes? — En échange de votre joli conte, je vous envoie une fable assez insignifiante : c'est le denier de la veuve, et je vous prie de l'accueillir avec indulgence. »

Un vers de cette table (*le Chien généreux*) : *Si j'en crois un ami qui m'arrive d'Espagne*, était une allusion aux actes tyranniques auxquels se livrait alors (1825) le roi Ferdinand.

218. Le Cid s'est-il jamais montré plus généreux?

Rodrigue Dias de Bivar ou du Bivah, surnommé le *Cid*. Ce héros du XIe siècle, l'honneur de la chevalerie castillane, exilé de la cour et même des États qu'il avait conquis, n'hésitait jamais, aussitôt qu'on avait besoin de son épée, à revenir défendre ses persécuteurs. « Toujours prêt, dans sa disgrâce, à « tout oublier pour son roi, dit Florian; toujours prêt, dans « sa faveur, à lui déplaire pour la vérité; il mourut à Valence, « chargé de gloire et d'années, l'an 1099. »

219. Je dois remonter au déluge.

Allusion au fameux hémistiche de la comédie des *Plaideurs : Avocat, passez au déluge ;* et, comme il faut toujours se piquer d'une exactitude scrupuleuse, je dois convenir que ce n'est point à *Petit-Jean*, mais à *l'Intimé* que ces mots s'adressent.

220. Quelques-uns de ces misérables qui jugent les autres d'après leur propre turpitude ont voulu chercher des allusions dans ce portrait du léopard. Certes, le fanatisme de parti peut seul y voir la moindre ressemblance avec un héros qui s'est montré presque toujours vainqueur généreux, et que ses ennemis mêmes ne peuvent accuser d'être vindicatif. Si le conquérant n'avait pas, en quelque sorte, emporté l'administrateur, il ne mériterait que des éloges. Du reste, l'aurais-je servi, si je n'avais eu pour lui de l'admiration et de l'attachement? J'espère qu'on me rendra la justice de croire que les malheurs de ce prince n'ont pas affaibli des sentiments dont je me glorifie d'autant plus que je saurai toujours les concilier avec mes nouveaux devoirs. (Note des cinq dernières éditions.

221. . . . . c'est ce que dit Voltaire.

Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, revient souvent sur cette pensée, « que le caractère de

Digitized by Google

« ceux qui gouvernent fait en tout lieu les temps de douceur « ou de cruauté. »

« Si la justice n'est point dans le cœur des gouvernants et « des gouvernés, a dit un littérateur belge (le baron de « Trappé), les plus belles constitutions sont des châteaux en « Espagne. »

222. Et peut-être encor Robertson.

Robertson (Guillaume), né dans le royaume d'Écosse en 1721, et mort, principal de l'université d'Édimbourg, au mois de juin 1793. Son *Histoire de l'Amérique* et celle du *Règne de Charles-Quint* ont été traduites en français par Suard. L'introduction de ce dernier ouvrage passe pour un chef-d'œuvre, mais non cependant du même ordre que les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains.*

223. Il fait une blessure à l'arbre d'Apollon.

Le laurier était consacré au dieu de la poésie, comme le chêne à Jupiter, le pin à Cybèle, le hêtre au dieu Pan, le myrte à Vénus, l'olivier à Minerve, et le peuplier à Hercule.

224. Un de ces critiques pointilleux, possédés de la manie des parallèles, et qui jamais ne font l'éloge des morts que pour dénigrer les vivants, prétendait qu'en général les apologues de M. du Tramblay ne sont point finis, de manière qu'il serait possible de les étendre encore, et d'y trouver, au bout du récit, une moralité différente de la moralité présentée par l'auteur, tandis qu'au contraire toutes les fables de la Fontaine offrent un sens complet. Moi qui ne me croirais pas digne d'admirer le *Fablier* si je ne sentais pas le rare mérite d'un de nos fabulistes les plus agréables, je soutins que le reproche portait à faux, et que d'ailleurs il est souvent très-inutile de prolonger la narration, quand on a trouvé l'application morale qu'on cherchait. J'allai plus loin, et j'affirmai qu'il serait facile de donner une suite à maintes fables du philosophe poëte sans qu'il fût, pour cela, permis d'en regarder le dénoûment comme défectueux. *Le Lion amoureux* (la première du troisième livre de la Fontaine) me revint dans l'esprit, et je composai sur-le-champ la fable qu'on va lire. Je n'ignore pas cependant combien il est maladroit de rappeler au lecteur le souvenir du maître, et de provoquer, en quelque sorte, une comparaison toujours accablante pour l'élève. Aussi ne m'aviserai-je plus à l'avenir de me permettre une semblable témérité. C'est la dernière fois que l'on m'y prend.

Cette note, passe-port indispensable en 1818, aurait pu se supprimer aujourd'hui que la fable est devenue de l'histoire, et, pour ainsi dire, de l'histoire ancienne; car dans ce siècle les événements se succèdent avec rapidité; la scène politique change sans cesse de personnages et d'aspect.

225. Et, nouveau Pythagore, il ne vit que d'herbage.

Pythagore, célèbre philosophe de Samos, né vers l'an 592 avant J.-C. Il professait le système de la métempsycose et s'interdisait par conséquent l'usage de tous les aliments qui avaient eu vie.

226. L'auteur de la tragédie des *Templiers*, M. Raynouard, m'a fait l'honneur de consacrer à mes fables, dans le *Journal des Savants*, un article qui mérite toute reconnaissance, mais il y blâme néanmoins ce passage. Il lui semble, « quand « il s'agit d'idées morales ou religieuses, que les supposer aux « animaux, ce n'est pas assez respecter les convenances. » Je ne crois pas le reproche fondé; ce serait restreindre beaucoup trop le domaine de l'apologue. Je puis m'autoriser au surplus de l'exemple du *Fablier* dans *les Obsèques de la Lionne* (la Fontaine, livre VIII, fable 14e). Voyez aussi *le Milan et le Pigeon* (Florian, livre V, fable 18e).

227. On ne lira pas sans un vif intérêt, dans un Buffon, les détails sur les mœurs des chevreuils. On connaît le dévouement qu'ils montrent les uns pour les autres lorsqu'ils sont poursuivis par le chasseur.

228. Socrate n'eût pas mieux parlé.

Socrate, l'éternel honneur de la philosophie ancienne. Il naquit dans la ville d'Athènes, l'an 469 avant J.-C., et fut persécuté par les trente tyrans qui désolaient sa patrie. Accusé par Anitus et Mélitus de ne pas croire aux divinités de la Grèce, il se vit condamner à boire du jus de ciguë, à l'âge de soixante et dix ans. Il avait mis en vers les fables d'Ésope, pour charmer les ennuis de sa prison; mais cet ouvrage n'est pas arrivé jusqu'à nous.

229. Une fable du père Desbillons, *le Lézard et la Tortue*, que nous donnerons ici parce qu'elle est en quatre vers seulement, m'a fourni l'idée de la mienne:

« Tui me miseret, aiebat testudini
Lacerta; quæ, quocumque libeat vadere,
Tuam ipsa tecum ferre cogaris domum.
Quod utile, inquit illa, non grave est onus. »

Elle vient (1847) d'être imitée par un de mes jeunes compatriotes, M. Marique, de Namur, de la manière suivante:

« De votre sort que mon âme est émue?
Dit le lézard à la tortue.
Quoi! devoir en tous lieux porter votre maison!..
— Sur mon sort, reprit-elle, ayez l'âme tranquille;
Ne me plaignez plus sans raison:
Une charge est légère alors qu'elle est utile. »

230. Telle qu'à sa toilette en eut jadis Psyché.

C'est sans doute en mémoire de cet aimable objet des poursuites de Cupidon que l'on appelle des *psychés* ces glaces élégantes qu'un mari, tant soit peu galant, ne peut se dispenser d'offrir à sa femme le lendemain de ses noces.

231. Borée et les fougueux frimas.

Borée, vent du nord, fils d'Astréus et d'Héribée. On peut voir cet article dans les Dictionnaires mythologiques déjà cités.

232. Dunois, ce nom qu'illustra maint héros.

Le brave Dunois, bâtard d'Orléans, qui contribua puissamment à sauver la France sous Charles VII, est assez connu. La célébrité du beau Dunois, dont toutes nos dames ont chanté les prouesses, ne repose pas tout à fait sur des fondements aussi solides, mais elle ne laisse pas d'avoir son prix.

233. Seul alors il fait sa tournée.

Mon honnête Dunois n'est point un être d'imagination; je prie très-instamment le lecteur d'en être convaincu. Les détails dont il s'agit sont de la plus grande exactitude historique.

234. Ce Turenne, à jamais des guerriers le modèle.

Le désintéressement de Turenne n'est pas moins célèbre que sa valeur et la supériorité de ses talents militaires. On connaît sa réponse aux députés d'une ville d'Allemagne qui lui présentaient cent mille écus pour qu'il ne passât point sur leur territoire: « Messieurs, gardez votre argent et rassurez vos conci- « toyens, je n'avais pas l'intention de passer par votre ville. » Une autre fois, il répondit à l'un de ces généraux, malheureusement trop communs, dont la cupidité dégrade la bravoure, et qui lui proposait un gain de 400,000 francs dont la cour ne pouvait être instruite: « Je vous suis fort obligé; mais comme « j'ai souvent trouvé de ces occasions sans en profiter, je ne « crois pas devoir changer de conduite à mon âge. »

Digitized by Google

235. Pythagore l'a dit.

Voyez *les vers dorés* qu'on attribue à ce philosophe.

236. A Spa, ce rendez-vous fameux.

Le bourg de Spa, situé dans l'ancien marquisat de Franchimont, à quelques lieues de Liége, est célèbre par ses fontaines d'eaux minérales. On s'y rend de toutes parts pour recouvrer la santé... et pour jouir des plaisirs de tout genre qui s'y trouvent réunis pendant la belle saison.

237. Est-ce un docteur de Salamanque ?

L'université de Salamanque, en Espagne, est un peu déchue de son antique renommée, ce qui pourtant, j'en suis sûr, n'a rien diminué de l'orgueil et des prétentions de ses docteurs.

238. Ennuyeux étymologistes.

Les savants de l'espèce dont je parle dans ma fable n'existent plus guère, de nos jours, en France où les talents littéraires et les charmes de l'urbanité sont presque toujours réunis à la science et à l'érudition ; mais ils ne sont pas rares ailleurs; ils ont la tête farcie de mots grecs et latins ; c'est tout leur mérite. Ces gens-là, qui feraient un volume de commentaires sur une virgule mal placée, ne seraient pas en état d'écrire deux pages qu'on pût lire. Un homme d'esprit, l'ancien secrétaire du maréchal prince de Ligne, M. Legros a dit avec raison :

« Les érudits, que je révère,
Assez souvent sont ennuyeux,
Par la raison qu'ils sont verbeux;
C'est pourquoi le dictionnaire
Est le savant que je préfère :
Je l'interroge quand je veux,
Et, quand je veux, je le fais taire. »

239. Et, disciple de Démocrite.

Démocrite, philosophe abdéritain, qui riait toujours. Il mourut l'an 362 avant J.-C., à l'âge de 109 ans. On voit que son régime était bon. Si tous les hommes l'adoptaient, je crois que les choses en iraient beaucoup mieux, et que ce monde serait, pour lors, le meilleur des mondes possibles, comme l'a prétendu le grand philosophe Pangloss.

240. Tous les badauds, mes confrères, savent que tels sont les personnages principaux et pour ainsi dire indispensables d'un mardi gras.

241. Je crois devoir faire remarquer ici que je ne connaissais pas encore la jolie fable de M. François de Neufchâteau, intitulée *la Procession du bœuf gras à Marseille*, lorsque j'ai composé la mienne, pour charmer, non pas les ennuis, mais le silence de mon agreste solitude, le jour même du dernier mardi gras (1818). Je n'ai lu le recueil de M. le comte François de Neufchâteau qu'en arrivant à Paris, l'année suivante.

242. Une fable, en trois vers, du père Desbillons :

« De principatu contendebant sidera ;
Sol oritur : omnis cessat hic contentio.
Procerum superbia deficit, cum adest. »

m'a fourni l'idée de cet épilogue. Un critique plein d'esprit et de goût, M. de Bellemare, en rendant compte de mes fables dans la *Gazette de France* (21 octobre 1818), n'approuve point que je parle avec cette irrévérence des étoiles ; il prétend que cela n'est pas digne du siècle des sciences exactes; mais il me semble que les fabulistes ont toujours eu, sans que cela tire à conséquence, le privilége d'adopter sur les objets physiques les idées reçues par la multitude.

243. De maître Jean...

Jean la Fontaine, ce nom-là dit tout.

244. Depuis deux mois, d'ailleurs, j'ai la férule en main.

Toutes ces fables (celles de la première édition), si j'en excepte sept qui datent de 1808 (*l'Aigle et le Papillon; l'Autruche; le Bœuf et l'Ane; le Cheval belliqueux; le vieux Courtisan et son Fils; le Philosophe et le Hibou; le Singe et la Montre*) ; deux de 1815 (*le Berger imprudent; les Loups, le Chien et le Troupeau*), ont été composées du 16 décembre 1817 au 20 février 1818. Cette précipitation, source d'un grand nombre de négligences si difficiles à faire disparaître, est un tort sans doute ; aussi je m'en accuse, bien loin de m'en prévaloir, et je tâche de ne plus mériter le même reproche.

245. Je m'amusais comme le bon Collin.

Collin d'Harleville, auteur de la charmante comédie intitulée : *les Châteaux en Espagne.*

246. . . . . repoussé le vautour.

Voyez ce qu'en dit Buffon, œuvres complètes, t. XIX, p. 35, édition de Paris, in-8°. Eymery, 1825.

247. Un lion de l'humaine espèce.

On a baptisé de ce nom, en France, les élégants de notre époque, ce que les Anglais appellent *dandys.*

248. Notre rustique Phaéton.

La mythologie nous apprend de quelle manière Phaéton, fils d'Hélios, conduisit le char solaire, et tomba foudroyé dans l'Éridan.

249. A ce soir la polka !

On sait de quelle vogue a joui la polka. Cette danse, polonaise d'origine, a fait en peu de temps le tour de l'Europe.

250. Auriez-vous par hasard connu feu Villoison?

Jean-Baptiste Gaspard d'Ansse de Villoison, l'un des plus célèbres hellénistes de notre temps, né le 5 mars 1730, à Corbeil, d'une famille noble, mourut à Paris le 26 avril 1805. Il avait été nommé, dès l'année 1772, avec dispense d'âge, membre de l'Académie royale des inscriptions. Personne n'était d'un caractère plus obligeant, plus serviable; mais il se plaisait beaucoup trop aux cancans, aux commérages de société. Un artiste, qui croyait avoir à s'en plaindre, sous ce rapport, s'avisa de le représenter dans une caricature, assistant et prenant plaisir à une violente querelle de ménage. La ressemblance des trois personnages ne laissait rien à désirer : on lisait au bas de la gravure ces mots:

« Danse, vil oison. »

La fortune de Villoison, assez considérable, car il était fort

Digitized by Google

économe, fut recueillie *ab intestat* par un membre de sa famille, tombé dans la misère, DANSER que j'ai vu, sur le Pont-Neuf, exercer le métier de tondeur de chiens.

251. Comme Vert-Vert.

Il y a vingt ans, une note sur le perroquet des Visitandines de Nevers eût été complétement inutile. En est-il de même aujourd'hui ? Je l'ignore. Si je ne craignais d'être considéré, par les *hommes sérieux* de notre époque, comme un être bien frivole, je conseillerais aux jeunes gens la lecture de *Vert-Vert*, le chef-d'œuvre de Gresset et l'une des productions les plus piquantes de la galeté française.

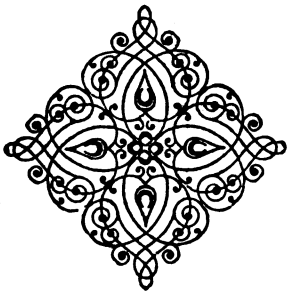

Digitized by Google

PENSÉES,

MAXIMES, RÉFLEXIONS, OBSERVATIONS,

EXTRAITES

DES MÉMOIRES SUR LES MŒURS DE CE SIÈCLE;

PAR CIRCÉ,

HIENNE CÉLÈBRE, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

Quoique légère en apparence,
Parfois une levrette et réfléchit et pense.
S.....

Digitized by Google

Digitized by Google

QUELQUES MOTS AU LECTEUR.

La première édition de ces Pensées (il n'y en avait alors que 162) parut chez Pierre Didot, au moins de juin 1814, et, malgré l'importance des événements politiques, plusieurs journaux s'en occupèrent; ils firent même d'assez nombreuses citations qui plus tard furent reproduites dans divers recueils, tels que le *Dictionnaire de maximes*, publié par M. Mabire[1], et la *Grammaire Nationale* de MM. Bescherelle; mais ces graves auteurs, sans se rappeler le moins du monde à quelle catégorie d'êtres vivants avait appartenu Circé, placèrent très-sérieusement ce nom parmi ceux des écrivains bipèdes, et, grâce à l'ordre alphabétique, ma défunte levrette jouit de l'insigne honneur d'être installée, sur la liste des moralistes mis à contribution par M. Mabire, entre CICÉRON et CLARAC... C'est un succès que j'aime à constater ici.

[1] Paris, Ancelle, 1830, in-8°, de VIII-560 pages.

Digitized by Google

PRÉFACE

DES

PREMIÈRES ÉDITIONS.

PARIS, P. DIDOT, 1814. — BRUXELLES, STAPLEAUX, 1814 ET 1815.

Un de mes amis, grand admirateur des systèmes de Lavater, de Gall et de Dupont de Nemours, entre chez moi. Il est frappé de l'œil observateur et de l'air spirituel de ma levrette; lui posant les cinq doigts sur l'occiput, il paraît tout émerveillé d'y trouver la protubérance de l'observation. Il se met à jargonner le *chien*, selon les principes grammaticaux de M. Dupont de Nemours[1]. On lui répond... Il s'établit une conversation fort intéressante

[1] Qui ne se rappelle les mémoires de cet ingénieux académicien *sur l'instinct des animaux*, imprimés pour la première fois en 1806? Je les fis lire à mon ami M. Gauldrée de Boileau, pendant les délicieuses soirées que nous passions ensemble, au sein de l'étude, à Berlin, en 1808; ils nous fournirent le sujet du prologue de son troisième livre de fables, *l'Instinct des animaux*, que nous composâmes, pour ainsi dire, en commun, et que je reproduis ici :

L'INSTINCT DES ANIMAUX.

PROLOGUE.

Le pieux habitant de l'Égypte fertile,
Dont le temps destructeur respecte les travaux,
Adorait autrefois l'ibis, le crocodile;
Il avait pour ses dieux choisi les animaux,
Et moi, je les prends pour héros.
Sans insulter aux êtres raisonnables,
Ce sont gens dont toujours j'ai fait beaucoup d'état;
On m'en a raconté tant de choses aimables!
Qui n'a point à citer mille traits admirables
Et de son chien et de son chat?
Écoutez le chasseur, écoutez ma voisine :
Quoi de plus rusé qu'un renard?
Le cerf en impose avec art
Aux vœux impatients d'une meute assassine :
La souris parasite est encore plus fine
Que l'ennemi le plus cafard.
Chez les bêtes, tout se combine :
On ne donne rien au hasard.
O bêtes! votre instinct vaut bien notre sagesse.
L'homme orgueilleux méconnaît sa faiblesse;
Il se roidit contre le sort,
Et même en succombant ne veut pas avoir tort.
Le faible, parmi vous, a recours à l'adresse,
Et, prudent, échappe au plus fort.
Comment a-t-on pu croire à la métempsycose?
Un tel système est, pour nous, trop flatteur.
Relisons plutôt cet auteur
Qui mérita le nom de la Fontaine en prose;
Celui qui nous rendit, dans un style si doux,
Les chants du rossignol, comme amant, comme époux,
Rempli d'esprit, a pu juger les bêtes;
Elles n'ont jamais eu de meilleurs interprètes :
D'être homme, en le lisant, on a quelque regret.
Chaque genre, chaque famille,
Lui fournit son mot et son trait;
De l'éléphant il passe à la chenille,
De la baleine au roitelet;
Sous ses pinceaux, dans son moindre portrait,
Tout s'embellit, tout prend un caractère auguste.
Je sais que la malignité
Le dit enthousiaste : hélas! il n'est que juste;
Mais il a trop de perspicacité.
Ah! peignons, d'après lui, l'abeille industrieuse,
Le perfide épervier, la colombe amoureuse,
Le bon castor soumis au joug des lois,
Le lion généreux, le loup tyran des bois,
Et la fourmi laborieuse,

Digitized by Google

entre mon philosophe et Circé. L'entretien se renouvelle le lendemain et les jours suivants. La levrette a beaucoup voyagé ; elle a beaucoup vu les hommes, et le philosophe finit par écrire, sous sa dictée, les pages dont je gratifie aujourd'hui le public.

On vient de voir ce qu'était Circé, mais il est difficile de se faire une idée des agréments de cette aimable bête. Hélas! je l'ai perdue, je l'ai perdue pour jamais, et il ne me reste pas même la consolation de pouvoir déposer ses cendres dans le tombeau que je lui destinais sous les saules pleureurs de mon ermitage de Corioule. Circé, qui, s'il faut en croire certains généalogistes, descendait, en ligne directe, du fameux chien de Jean Nivelles, était née à Nivelles, le 9 février 1799. Je me flattais de conserver encore longtemps cette véritable, cette excellente amie, lorsque, le 2 janvier 1814, elle me fut enlevée sans que le secours des Petites-Affiches ait pu me la faire retrouver. J'ai toujours soupçonné le malencontreux portier de l'hôtel Bourbonne-les-Bains, rue Jacob, de s'être trop effarouché du cynisme philosophique de Circé et de l'avoir, de sa propre autorité, condamnée à prendre un bain dans la Seine. Je voulais d'abord consacrer à cette chienne si chérie un éloge funèbre en belle et due forme ; mais j'ai pensé que ses ouvrages la feraient bien mieux connaître que toutes les fleurs de ma rhétorique. Puissent les Pensées qu'on va lire être accueillies du public avec bienveillance! et je me déciderai, quelque jour, à lui donner les mémoires complets, pourvu, comme il y a tout lieu de l'espérer, que l'on conserve l'usage, si digne du siècle, de déchirer impunément, dans ces sortes de livres, la réputation des vivants et des morts! car, je ne puis le dissimuler, notre auteur était tant soit peu caustique, et aucune considération ne l'arrêtait lorsqu'il s'agissait de la vérité : le *vitam impendere vero*, si fastueusement adopté par un philosophe du XVIIIe siècle, était aussi la devise de Circé.

M. Gauldrée de Boilleau a célébré notre chienne moraliste, sous le nom de Finette, dans une fable imprimée déjà, mais qu'on retrouvera sans doute avec plaisir ici. Je me suis permis seulement d'en retrancher quelques vers qui la déparaient.

LE BOURRU ET LA LEVRETTE.

FABLE.

Certain bourru vivait naguère,
Favori du hasard, favori de Plutus,
Il avait un grand nom, du bien et des vertus,
Et c'est chose qu'on ne voit guère.
Était-il ours par vanité?
Je n'en sais rien; malgré son ourserie,
Il consacrait à sa patrie
Son bonheur, sa fortune et sa tranquillité.
Vingt fois le prince avait été tenté
De l'appeler au ministère;
Mais il craignait son âpreté :
Il ne suffit pas de bien faire.
Tous avaient de Cléante un mot désobligeant,
Ou de l'argent;
Aussi toute la cour était son ennemie.
Ne pouvant réussir parmi les courtisans,
« Je suis instruit, dit-il; fréquentons les savants. »
Le bourru, dans sa bonhomie,
Ne visait qu'à l'Académie;

Qui, pendant les chaleurs, amasse pour les froids.
Si la nature a fait voler l'agace,
C'est une mère aux soucis prévoyants,
Recueillant des trésors pour ses jeunes enfants.
Le corbeau, qui manque de grâce,
Est le plus rusé des oiseaux.
En vain la grenouille coasse,
On peut, sous les verdâtres eaux,
Lui trouver cent vertus pour un ou deux défauts.
J'ai beau détester l'araignée,
En vois-je une, elle est épargnée
Lorsque je songe à Pélisson.
Ah! qui n'aimerait pas celle qu'il a soignée
Et qui charmait si bien l'ennui de sa prison?
Quoique en amour je sois toujours fidèle,
Je plains ce frivole moineau
Qui, s'étant emparé du nid d'une hirondelle,
Dans ce nid trouva un tombeau.
Je vois ce nid muré par la rage cruelle,
J'en vois les habitants, dévorés par la faim,
Expirer tour à tour. A cet affreux destin
Je m'attendris, et mon cœur se rappelle
Les derniers moments d'Ugolin.
Puisons, puisons dans cette galerie
Mille faits pleins de nouveauté,
Et recourons à la plaisanterie
Pour y coudre, sans fiel, quelque moralité.
Je glanais, avec peine, aux champs usés des fables,
Et n'osais quelquefois soumettre à mes creusets
Des sujets fabuleux, et pourtant vraisemblables.
Je puis exploiter désormais
Une mine profonde et fertile en sujets,
Et mes récits seront aussi vrais qu'incroyables.

Digitized by Google

Plusieurs fauteuils étaient vacants;
Pas un ne fut pour son mérite;
Il se vit préférer d'aimables ignorants.
Il s'expliquait sans fard : une telle conduite
Est l'épouvante des talents,
Un jour, rentré chez lui, seul avec sa levrette,
Chienne caressante et discrète,
Au corps svelte, à l'œil vif, au poil gris de souris,
Qui quelquefois lui donnait son avis,
« Qu'avez-vous donc? » lui dit Finette;
« Vous vous plaignez du genre humain,
« Plaignez-vous plutôt de vous-même.
« Vous êtes caustique et chagrin,
« Comment voulez qu'on vous aime?
« On doit toujours dire la vérité,
« Mais l'indulgente aménité
« Veut qu'on l'arrange au goût de tout le monde.
« Bien conseiller a sa difficulté;
« Il faut flatter celui qu'on fronde,
« Lorsqu'on désire être écouté.
« Causant avec Altis, le lévrier du prince,
« Il me disait : Ton maître est un ours mal léché;
« Mais il aime le mien, je lui suis attaché;
« Il pouvait, sans quitter ses vertus de province,
« Ainsi que moi prendre le ton du jour,
« Et devenir courtisan à la cour :
« Si je fête, en public, favoris et maîtresses,
« Je sais, en tapinois, japper contre un flatteur
« Et consoler, par mes caresses,
« Un honnête homme en défaveur.
« Finette, va trouver ton maître,
« Et, de ma part, dis-lui, par amitié,
« Qu'il change de manière d'être,
« Et revienne à la cour; il sera choyé. »
« Qui? moi! » dit le bourru, « je chercherais à plaire!
« Je dissimulerais!... L'étoffe a pris son pli;
« A quarante ans on a son caractère.
« Qu'un autre encense le vulgaire,
« Je ne veux désormais aspirer qu'à l'oubli. »
Le lendemain, suivi de sa levrette,
Cléante battit en retraite;
Sa brusquerie et son savoir
Choisirent pour séjour un sombre et vieux manoir.
Au lieu de s'en aller vivre au fond d'un village,
Au lieu de se livrer à sa mauvaise humeur,
Cléante eût bien mieux fait de se mettre en ménage,
Et de donner à son lignage,
Dont sa misanthropie eût mal formé le cœur,
Sa levrette pour précepteur.
C'était le parti le plus sage;
Mais prenons-nous toujours le parti le meilleur?

ENVOI

A M. DE STASSART,

QUI M'AVAIT FOURNI L'IDÉE DE CETTE FABLE.

Cher Stassart, tu vis à la cour,
Et je t'adresse cette fable;
Tu n'en as pas besoin, tu connais ce séjour;
On est aimé partout, lorsqu'on sait être aimable;
Mais tu pourras à tes amis,
Aux courtisans, aux favoris,
Parfois lire cette bluette;
Et, commentant sans fiel ce que dit la levrette,
En blâmant mon bourru, leur glisser ton avis.

H. de Boilleau.

RÉPONSE

DE M. DE STASSART.

Au corps svelte, à l'œil vif, au poil gris de souris,
Circé devait se reconnaître;
Ses appas, cependant, sont par vous embellis,
Car, sous votre pinceau, les Grâces semblent naître,
De vos bontés Circé sent tout le prix.
Aujourd'hui, par vos soins, elle va donc, en maître,
Nous régenter, nous donner des avis.
Quoique légère en apparence,
Parfois une levrette et réfléchit et pense.
J'aime fort ses leçons quand vous les traduisez;
De Dupont de Nemours vous avez la science,
Et, lorsque vous moralisez,
On vous trouve souvent des traits de ressemblance
Avec certain bonhomme, honneur de notre France.
Que ne puis-je, avec vous, habiter le séjour
De l'Hélicon!... y cueillir l'immortelle!...
Afin de plaire à la ville, à la cour,
Je veux, au moins, vous prendre pour modèle.

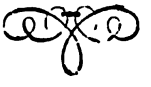

Digitized by Google

PENSÉES,

MAXIMES, RÉFLEXIONS, OBSERVATIONS.

1. Le public est téllement rassasié de livres aujourd'hui, qu'à moins d'imaginer un titre bizarre et qui pique la curiosité, il est bien difficile de se faire lire.

2. Un pauvre diable de philosophe qui, du fond de sa tanière, s'avise de juger les vues politiques et les projets de l'homme d'État, me fait l'effet d'un de nos élégants de Paris qui voudrait mesurer le sommet des Alpes ou des Pyrénées à l'aide d'une lorgnette d'opéra.

3. C'est un vice affreux que l'ingratitude! Aussi bien des gens l'ont en telle horreur, que, pour ne point faire des ingrats, ils renoncent à la bienfaisance.

4. L'homme puissant qui, tombé dans le malheur, conserve des amis chauds et des serviteurs affectionnés, est à coup sûr digne de l'estime publique, quelles que soient les clameurs d'un vulgaire presque toujours injuste.

5. Ce que nous sommes convenus d'appeler de *la modestie* est souvent de *l'amour-propre* déguisé. C'est une vérité qu'on ne révoque plus en doute aujourd'hui. — Ce qu'on regarde au contraire comme de *l'amour-propre* ne serait-il pas de *la modestie?* Un homme se loue outre mesure, c'est qu'il a la modestie de croire que personne ne lui rendra justice. Tel autre s'attribue des qualités, des vertus qu'il n'a point, c'est qu'il craint apparemment que les siennes ne soient insuffisantes pour lui mériter la considération publique. J'ai connu, dans mon jeune âge, un homme d'un mérite incontestable, puisqu'il était membre de cinq ou six Académies. Lui adressiez-vous la parole? il relevait aussitôt la tête, vous regardait attentivement, puis, sans vous répondre, promenait ailleurs ses yeux distraits. On ne parlait dans le monde que de son inconcevable amour-propre. Il passait pour orgueilleux. L'était-il en effet? — Non, sans doute, il était modeste et n'osait répondre, parce qu'il manquait de confiance en lui-même et craignait toujours d'affaiblir, par quelque phrase malsonnante, sa réputation d'esprit et de talent. — Lise aime-t-elle à se parer? c'est encore modestie; c'est qu'elle croit, pour plaire, n'avoir pas assez des dons de la nature. On voit, par ces exemples, qu'il ne faut pas être dupe des apparences, et qu'en tout point, pour bien prendre les choses, il ne s'agit que de les examiner du bon côté.

6. Nous connaissons à peine les noms des ministres de Frédéric le Grand. Qu'est-ce qu'un ministre sous un souverain qui dirige lui-même les affaires? c'est une espèce de mannequin revêtu d'un habit brodé, et qui se meut par ressorts [1].

7. Le savant de fraîche date est un gueux revêtu qui nous fatigue de ses richesses.

8. La tombe, qui fait disparaître pour toujours l'existence de l'homme vulgaire, sert de piédestal au grand homme pour exercer sa domination sur les siècles à venir.

9. Le paon qui fait la roue me retrace l'image de maint bel esprit de la capitale. Quant au dindon, il ressemble à certain bel esprit de province.

10. Les flatteurs de profession nous louent sans nous persuader; mais, il faut être de bon compte, leur encens nous fait toujours quelque plaisir : ils ressemblent à ces femmes galantes, dont nous sa-

[1] Si notre philosophe Circé s'était rappelé que deux grands rois, Henri IV et Louis XIV, ont eu cependant pour ministres les Sully et les Colbert, elle n'aurait peut-être pas énoncé, du moins d'une manière aussi tranchante, la pensée qu'on vient de lire.

Digitized by Google

vourons les témoignages d'amour sans y croire, tant nous sommes délicats sur les jouissances.

11. L'éloquence, telle qu'un fleuve majestueux, doit toute sa magnificence à la nature : mais, comme le fleuve a besoin de digues qui dirigent son cours, l'éloquence ne peut se passer des règles du goût.

12. Pourquoi vouloir contrôler la vie privée de tel ou tel grand personnage ? Siffle-t-on l'acteur hors de la scène ?

13. On a recours au burin pour perpétuer la mémoire du bien qu'on fait, et l'on n'a pas même un crayon pour tracer sur le vélin mobile le bien qu'on reçoit.

14. J'aurais été, comme un autre, partisan du droit naturel ; mais la vue d'un homme [1] de cinq pieds dix pouces m'a fait faire des réflexions.

15. La gloire a parfois ses caprices ; et, tandis qu'elle se refuse aux transports de ses courtisans les plus empressés, elle se fait un jeu d'accorder ses faveurs à ceux qui paraissaient les dédaigner.

16. On a tellement défiguré la sensibilité par l'exagération et les grimaces, qu'il n'est plus permis aujourd'hui de se montrer sensible, sous peine de paraître ou faux ou ridicule. Le charlatanisme sentimental a détruit le sentiment.

17. Quand l'intrigue ou le hasard distribue les honneurs, le mérite les dédaigne, et l'amour de la gloire s'éteint bientôt pour faire place à la cupidité effrénée qu'accompagnent toutes les passions viles.

18. L'amour-propre (je prends ce mot en mauvaise part) est une de ces maladies de l'esprit auxquelles, pour ainsi dire, personne n'échappe. C'est comme la petite vérole, nous en avons le germe en naissant... Mais quel moraliste, quel philosophe pourra jamais faire la découverte d'un vaccin qui en détruise les effets ?

19. On dit de tel homme qui, sans esprit, sans talents, sans connaissances, parvient à tout dans ce meilleur des mondes : C'est qu'il est né coiffé. Eh ! non, messieurs, c'est qu'il possède une qualité qui, pour n'être pas très-rare, n'en est pas moins précieuse. Cette qualité, qui supplée à toutes les autres, est cet heureux don que la nature refuse trop souvent au génie pour en faire le partage de la médiocrité ; c'est cet admirable instinct qui rend les reins flexibles et les fait courber humblement devant le fat puissant, le fripon en crédit, etc. ; c'est enfin cette qualité qui rend Damis, l'heureux Damis, si supérieur au bonhomme Bernardin de Saint-Pierre.

20. On représente ordinairement la fortune conduite par le hasard ; je voudrais, moi, lui donner pour guide l'à-propos. Cela serait plus flatteur pour l'espèce humaine, et, à tout prendre, aussi vrai.

21. Heureux ceux que la nature gratifie du prisme brillant de la fatuité ! Tout change de couleur à leurs yeux, et ils ont l'art de transformer en jouissances d'amour-propre les mortifications les plus cruelles.

22. Quel homme peut échapper au joug de la dépendance ? Celui qui croit ne dépendre de personne, dépend du hasard, le plus absolu comme le plus capricieux de tous les maîtres.

23. Pour que notre esprit soit en pleine valeur, si je puis m'exprimer ainsi, nous avons besoin de quelqu'un qui soit en état de l'apprécier, et qui se donne la peine de le développer. *Du choc de deux cailloux la lumière étincelle*, a dit un poëte. Il faut d'ailleurs, en toute chose, le désir de plaire : un sot ne le provoque point ; un sot ne nous inspire rien, il nous laisse froids et sans verve. Nous ne sommes donc pas toujours également aimables ; les charmes de notre conversation ne sont pas, à beaucoup près, toujours les mêmes ; nous dépendons enfin des sociétés où nous nous trouvons ; et pourquoi, d'après cela, ne dirait-on pas : Tel homme a eu de l'esprit tel jour, comme on dit : Il a été brave ?

24. A quoi bon, révolté de la moindre injustice, se déchaîner sans cesse contre ce pauvre genre humain ? Un homme d'esprit a dit quelque part : La société est un corps pieux qu'on doit se croire obligé de défendre d'office.

25. On a dit de tel personnage célèbre dans l'histoire de nos guerres qu'il avait de l'humanité à tant par heure.

26. Un observateur, qui se trouvait à la cour d'un grand prince, se croyait assez habile pour deviner les courtisans de profession, rien qu'à leur voir faire la révérence.

27. On voit tant de gens chez qui l'esprit est remplacé par le ridicule, qu'en vérité l'on aurait tort de se plaindre lorsqu'il n'y a qu'absence d'esprit.

28. La modestie de bien des hommes que l'on cite peut être considérée comme le charlatanisme du talent.

29. Ce qui fait le succès des opéras allemands,

[1] On conçoit parfaitement que Circé s'était servie du mot *chien* au lieu d'*homme ;* mais le traducteur, qui se pique de suivre le précepte d'Horace : *Non verbum verbo curabis reddere*, se borne à rendre ici la pensée, le sens de l'original, en l'adaptant au génie de notre langue, à nos mœurs et à nos habitudes bipèdes.

Digitized by Google

c'est qu'en général on aime à s'étourdir par le tapage. La musique allemande me paraît manquer d'expression. Elle peut avoir du mérite pour un concert, j'y souscris sans peine, et je suis sensible autant que personne au charme des belles symphonies d'Haydn, mais elle est rarement dramatique. Afin de s'en convaincre, je voudrais que l'on donnât à un poëte français la musique d'un opéra allemand pour y adapter une pièce française; je suis sûr que les situations et les caractères ne rappelleraient en aucune manière l'original. Qu'on prenne, au contraire, la musique d'un opéra de Grétry, et le poëte allemand, s'il est homme d'esprit et de goût, et qu'il ait de l'âme, trouvera tout naturellement, ou je me trompe fort, les situations et, pour ainsi dire, le dialogue même de l'ouvrage français.

30. Les gens de lettres mènent une vie trop dissipée à Paris; voilà sans contredit la principale cause de la stérilité dont généralement on se plaint. Pour peu que cela continue, nous ne verrons plus que des quatrains et des distiques; si l'on veut avoir un ouvrage de longue haleine, on sera forcé de mettre les gens de lettres aux arrêts, et de claquemurer l'Académie [1].

31. La flatterie produit quelquefois ce bien, qu'en louant les grands des vertus qu'ils n'ont pas, elle leur impose, pour ainsi dire, l'obligation de les acquérir, ou du moins d'en prendre le masque.

32. Tant d'hommes, avec de l'esprit, des connaissances, de l'érudition même, ne disent et ne font pourtant que des sottises! A quoi cela tient-il?... à ce qu'il leur manque cette espèce de mesure, ce régulateur de conduite que j'appellerai le gouvernail. Ce n'est rien d'amasser des matériaux, si l'on ne possède le secret de les mettre en œuvre, sans les gaspiller.

33. *Lexicographus* a beaucoup lu : sa tête est remplie d'in-folio et d'in-quarto, mais il ne s'est jamais rendu compte de ses richesses : aussi, dans la conversation, est-il loin de briller, et paraît-il étranger même aux notions les plus simples. Sa mémoire est comme un magasin dont il n'a que la garde et point la propriété.

34. Il ne suffit pas d'avoir de l'esprit pour soi, de savoir se plaire, il faut encore plaire aux autres. Voilà le point essentiel, voilà le bon esprit.

35. Quand on a vécu quelque peu dans ce meilleur des mondes, on est tenté d'écrire l'histoire de la plupart des fortunes qui s'y font, en quatre chapitres : l'intrigue, les chevaux de poste, l'à-propos et... le cotillon [2].

36. Nos faiblesses doivent rester cachées, non sous le voile de l'hypocrisie, mais sous celui de la pudeur.

37. Ayons recours aux illusions pour nous défendre contre les vérités affligeantes, comme nous prenons le manteau pour nous garantir des frimas.

38. Il est plus facile de jeter du ridicule sur une belle action que de l'imiter.

39. Un livre de morale est comme une boutique de friperie; l'auteur y étale souvent les pensées d'autrui, mais il a grand soin de les retourner auparavant.

40. Épouser une femme par amour, c'est trop souvent une folie romanesque, un tort de l'esprit; mais l'épouser pour la fortune, c'est un manque de délicatesse, c'est une flétrissure du cœur.

41. J'ai connu, dans le Nord, des gens vifs et à imagination ardente; mais cette vivacité, cette imagination étaient presque toujours accompagnées d'un grain de folie. Ce sont comme ces fruits étrangers au climat et qui ne mûrissent que dans les serres chaudes; il est rare qu'ils soient parfaits.

42. Si les hommes du Nord ont moins d'imagination que ceux du Midi, s'ils réussissent moins dans les ouvrages de pur agrément, ils sont, en revanche, penseurs plus profonds; et l'on trouve chez eux une sensibilité, je ne dirai pas précisément plus vraie, mais plus soutenue. Lequel des deux lots est préférable? Voilà, sans doute, une de ces mille questions qui, malgré les recherches de nos savants et l'esprit scrutateur de nos Académies, resteront encore longtemps indécises; c'est le cas, je pense, d'en revenir au *Système des compensations* de M. Azaïs.

43. *Gravidus-Longus*, plein d'un religieux respect pour les doctes in-folio, croirait tout à fait déroger, si, voulant vous demander un rendez-vous, il se bornait à vous écrire, je ne dis pas quatre mots, quatre lignes, mais quatre pages. Ses périodes, ses phrases sont toutes arrondies, toutes ronflantes, toutes académiques, et son mépris pour les monosyllabes est tel que vous ne l'entendrez jamais dire ni *oui* ni *non*.

44. Quelque obligation qu'on ait au hasard, on rougit d'en convenir. C'est, de tous les bienfaiteurs, celui qui fait le plus d'ingrats.

45. Pourquoi donc voit-on tant de vieillards

[1] On se plaignait alors de la stérilité, maintenant on se plaint d'une excessive abondance.

[2] Circé, en chientie de bonne compagnie, aurait mieux fait d'employer l'expression décente *les femmes*; mais on connaît le cynisme philosophique.

Digitized by Google

s'abandonner à l'avarice? — C'est que plus on vit avec les hommes, plus on apprécie le besoin de l'indépendance, plus on sent combien il serait peu raisonnable de compter sur les secours de ceux mêmes qui nous touchent de plus près. — On pourrait assigner les mêmes causes aux progrès que la méfiance fait avec l'âge.

46. Prendre le ton de la société dans laquelle on doit vivre est toujours une preuve de bon esprit, de sagesse. Il faut savoir la langue du pays qu'on habite. Parler raison, au milieu d'un hôpital de fous, serait le comble de la folie.

47. Damis apprécie, comme un autre, les gens de mérite; mais, suivent-ils la même carrière que lui, dès lors il se donne bien de garde d'en parler avec éloge, de les faire valoir le moins du monde... Cette méprisable tactique n'est pas même utile à celui qui l'emploie; car dans le siècle où nous vivons, et peut-être dans tous les siècles, ce n'est pas le mérite qu'il faut craindre, mais bien plutôt la médiocrité, toujours rampante, toujours intrigante, et par conséquent toujours favorisée de la fortune.

48. *O imitatores, servum pecus!* Au lieu de céder à une noble et généreuse émulation en cherchant à mieux faire que les autres, trop souvent il nous arrive d'écouter la voix de la paresse qui nous engage à suivre les routes battues. Telle chose pourrait aller mieux qu'elle ne va. Oui, sans doute, mais on nous répond qu'elle s'est toujours faite de même, ou bien qu'elle se fait partout ainsi. C'est de cette manière que la négligence et la routine gouvernent ce monde. Nous craignons de nous faire des ennemis, d'exciter l'envie... et nous perdons lâchement de vue les intérêts du public. Aussi, plus d'améliorations, et dès lors tout languit, tout dégénère, tout se dégrade; car ce qui ne se perfectionne point se détériore presque infailliblement.

49. Rarement celui qui fait une découverte en recueille les fruits : il faut, pour être inventeur, un *grandiose* qui ne s'accorde guère avec les soins de détail dont presque toujours dépend le succès de nos entreprises. La fortune, j'entends la richesse, n'est pas souvent compagne du génie.

50. Un prince, un grand, contracte, à sa naissance, l'obligation de justifier, un jour, par ses vertus et ses talents, les faveurs de la fortune. Il ne les a, pour ainsi dire, reçues qu'à crédit : c'est une dette qu'il est tenu d'acquitter. Mais, hélas! combien en est-il qui meurent insolvables!

51. Ce qui fait le supplice de l'homme en place, c'est d'être obligé trop souvent, pour ne pas compromettre les intérêts qui lui sont confiés, de sourire au sot qui l'ennuie, et de faire accueil à l'intrigant qu'il n'estime point.

52. S'il est des vers qui ont fait la réputation de leurs auteurs, il est encore plus d'auteurs qui ont fait la réputation de leurs vers.

53. A trente ans, on ne lit plus un ouvrage d'un bout à l'autre; on se contente de le parcourir. Aussi manque-t-on rarement de trouver que les livres nouveaux n'ont ni ordre ni méthode.

54. Il arrive assez généralement que l'on juge d'une manière défavorable les projets et les actions de l'homme de génie, et que même on cherche à les couvrir de ridicule. Cela me paraît tout simple : ils sont trop loin de la portée du vulgaire pour qu'il en arrive autrement, mais l'expérience vengeresse met les choses à leur place; et les nains qui s'étaient ralliés en foule sous les bannières de l'envie sont contraints, tôt ou tard, de tomber aux pieds du grand homme que la gloire destine aux hommages de la postérité.

55. Les grands et les rois ressemblent aux coquettes. Témoignez-leur trop d'amour et d'empressement, vous n'en obtiendrez aucune faveur; votre amour-propre leur répond suffisamment de votre fidélité.

56. Dans le bon siècle dix-neuvième, grâce aux dictionnaires de tout genre, grâce aux mémoires académiques, on devient savant sans qu'il en coûte d'autre peine que celle de feuilleter une douzaine d'in-quarto et une cinquantaine de brochures; mais il est facile de distinguer les gens d'études profondes, et qui savent penser, de cette foule de perroquets dont l'assourdissant babil n'en impose plus même à ceux qui pour la première fois les entendent.

57. Les génies d'un ordre supérieur ne sont pas toujours les plus propres à bien apprécier les hommes de mérite. Leurs propres forces, qu'ils connaissent trop bien, les rendent dédaigneux, et ils regardent comme un soin inutile de mesurer celles des autres.

58. Quand on considère l'ingratitude et les injustices auxquelles l'homme en place est plus exposé que personne, on doit lui savoir quelque gré de n'être ni dur, ni égoïste, à quarante ans.

59. Tant de gens possèdent de la fortune, des honneurs; il ne leur manque plus rien que l'estime, la considération publique; et pourtant, loin de chercher à l'acquérir, ils continuent leurs méfaits, comme au début de leur carrière!... Comment, après tous les exemples que nous en avons sous les yeux, ne pas croire aux protubérances du docteur Gall?

60. Le bien qu'on espère, entouré de prestiges et d'illusions, paraît toujours plus beau que celui dont on jouit. Aussi l'homme n'est-il jamais satisfait du présent, qu'il supporterait même avec peine, s'il ne se laissait aller sans cesse aux charmes que lui présente l'avenir.

Digitized by Google

61. Que de Pygmalions! que de Pygmalions !... connaissez-vous Bardus? Bardus a fait certain drame auquel les comédiens ont refusé les honneurs de la représentation ; mais, en écrivain modeste, il n'attribue ce petit échec qu'à l'envie s'acharnant sans cesse contre les grands hommes : aussi, pour se venger de l'aréopage comique, a-t-il fait imprimer sa pièce ; je l'ai vu, tout émerveillé de son incomparable mérite, se prosterner devant l'autel qu'il vient d'ériger à ses talents dans un journal que tout auteur prudent, que tout auteur jaloux de ne s'en remettre à personne du soin de sa renommée, ne manque jamais d'avoir à sa disposition. Idole et prêtre tout à la fois, il tenait en main l'encensoir, dont la fumée l'enivrait.

62. Quand on voit l'homme d'un génie supérieur démentir tout à coup la fermeté qui le caractérise, et faire, dans une circonstance importante, maint acte de faiblesse qui influe sur le sort de plusieurs provinces, comment ne pas croire que la Providence dirige à son gré les événements, et qu'elle se sert de nous comme de machines destinées à l'exécution de ses grands desseins?

63. L'homme d'État, en se rappelant qu'il joue un rôle sur le grand théâtre de ce monde, peut-il être toujours lui-même? et s'il manque parfois de naturel ou même de franchise, pourvu que cela n'aille pas trop loin, ne doit-on pas le lui passer en faveur des difficultés de sa position?

64. [1] Que de mathématiciens dans le monde! Que de mathématiciens! Le ciel, comme dit le bon la Fontaine, semble en avoir béni l'engeance. Toutes les conversations commencent aujourd'hui par A + B, et, pour peu que cela continue, les sciences mêmes ne s'expliqueront plus que par des chiffres combinés avec l'A, B, C. Déjà un philosophe de mes amis a conçu l'heureuse idée de réduire en équations algébriques tout ce qu'il y a de fixe dans la science de l'avocat. Bientôt une règle de trois donnera la solution d'un procès comme celle d'un problème ; les formes d'un acte se trouveront toutes dans une profession géométrique ; et l'on aura, au lieu d'un code, une échelle des délits et des peines. La justesse de l'esprit ne sera plus une qualité louable chez les juges ; on ne vantera que la justesse de leur compas : chaque tribunal, armé du sien, réduira le discours de l'avocat en équations, multipliera le délit par les circonstances, divisera par la question intentionnelle, et trouvera pour résidu un chiffre qui, porté sur l'échelle des délits et des peines, donnera juste la proportion du châtiment qu'aura mérité le coupable. Alors, plus de jugements arbitraires. Si l'accusé d'ailleurs croit avoir à se plaindre, la cour de cassation lui fera la preuve de la règle qui l'aura condamné.

65. Témoignez des respects au fat en crédit, bientôt, vous regardant comme une victime dévolue à sa vanité, il se croira tout permis, et vous saurez jusqu'à quel point il est possible de pousser l'impertinence.

66. Cette extrême politesse qu'affectent certains grands seigneurs, cette politesse qui n'a rien d'affectueux, n'est-elle pas, en quelque sorte, un avis au public pour repousser toute espèce de familiarité?

67. Lavater, quelque habile qu'on le suppose, ne serait qu'un très-petit garçon, pour la connaissance des hommes, auprès de tel mendiant de Paris dont le son de voix, pour ainsi dire attractif, parvient à découvrir les organes de la sensibilité jusque dans les plus secrets replis du cœur, et qui possède ainsi l'art de se faire, année commune, au delà de mille écus de rente, ce qui fait le double du traitement accordé au laborieux commis, et quatre fois plus que ne gagne le modeste artisan à la sueur de son front.

68. Une volonté ferme, qu'aucune difficulté n'arrête et qui brave tous les obstacles, ne doit être considérée comme un indice du génie qu'à la condition de subordonner préalablement ses projets à la prudence.

69. Ce qui rend si pénible aux femmes la marche du temps, c'est leur miroir ; peu savent l'envisager de sang-froid.

70. Sous le règne de Louis XIV, où tout était, pour ainsi dire, représentation, Paris ressemblait assez à un vaste théâtre sur lequel chacun cherchait à remplir, le mieux possible, son rôle ; mais il est devenu depuis lors une espèce de bal masqué où l'on ne se borne plus, comme autrefois, à se contraindre, à bien s'observer, mais où l'on prend un masque pour mieux intriguer, pour mieux arriver à ses fins. Que de gens même, ne se contentant pas d'un seul masque, en changent sans cesse selon les circonstances qui se présentent et les hommes auxquels ils ont affaire!

71. Enclume, ou marteau : tel est le sort de la plupart des hommes! Heureux, mille fois heureux le sage qui possède le secret de n'être ni l'un ni l'autre, et qui parvient à quitter ce monde sublunaire sans avoir été ni froissant ni froissé!

72. Il est essentiel, dès l'entrée dans le monde, de s'imposer la loi de choisir avec soin et discernement ses bienfaiteurs ; car rien n'est plus pénible que d'avoir des obligations à l'homme qu'on n'estime point.

73. Lorsqu'un chef-d'œuvre dramatique est ac-

[1] Cette observation de notre philosophe Circé avait déjà paru dans un journal (*le Bulletin littéraire*), en 1804, sous le titre de *Plaisanterie sur un ouvrage sérieux*.

Digitized by Google

cueilli trop souvent avec une froideur désespérante pour le génie, d'où peut venir le succès prodigieux de tant de pièces médiocres? Serait-ce que, favorisant davantage le malin plaisir de la critique, elles procurent à l'amour-propre du spectateur plus de moyens de se satisfaire? Le chef-d'œuvre, qui n'est pas toujours à sa portée, le laisse en quelque sorte dans une stupide admiration, tandis que l'allure bourgeoise du drame lui permet de déployer toutes les ressources de son esprit, et d'étaler avec complaisance le fruit de ses mesquines études.

74. En faisant du bien à quelqu'un, c'est trop souvent un esclave qu'on veut acheter.

75. On est sensible au bienfait, et l'on éprouve un ressentiment vif de l'offense, par une suite des mêmes dispositions naturelles. Aussi les personnes reconnaissantes sont-elles, pour l'ordinaire, vindicatives. Il leur faut une force de raison peu commune, il leur faut une grande supériorité d'âme pour associer à leur vengeance cette générosité, cette noblesse, qui la fait ressembler à l'oubli des injures.

76. Chaque siècle (le nôtre ne fera pas, je pense, exception à la règle) offre dans les premiers emplois de l'État un nombre prodigieux de Gascons... Par Gascons, j'entends aussi les Provençaux, les Languedociens, voire même les Périgourdins. A quoi faut-il attribuer, du moins en grande partie, leurs succès? Est-ce à la supériorité de leurs talents? Mais si nous consultons l'histoire et les noms illustres qu'elle consacre, cette supériorité sera loin de paraître incontestable. Nous en trouverons, je crois, plutôt la cause dans cette chaîne patriotique qui semble unir plus intimement les hommes du midi de la France que ceux des provinces septentrionales, et qui ne leur permet jamais de rester étrangers à la gloire les uns des autres. Il semble que l'accent devienne entre eux un lien commun; c'est comme une espèce de mot d'ordre maçonnique imposant le devoir de s'intéresser à tous les frères initiés, et de contribuer de son mieux à leur fortune. Un *Gascon* donne-t-il au théâtre une tragédie, aussitôt des légions arrivent des bords du Rhône et de la Garonne avec des battoirs pour applaudir à tout rompre. Un *Gascon* occupe-t-il une chaire dans la capitale, non-seulement la salle est toujours remplie, mais on se coudoie, on se bat à la porte pour venir l'entendre. Puis les auditeurs d'applaudir chaque période, et de s'écrier à tue-tête (j'en ai plusieurs fois été témoin) : *Boilà commé on parlé, sandis! cé n'est point uné mazetté qué lé professur Longéac : c'est lé diou dé l'éloquence.* Un *Gascon*, lancé dans la carrière des armes, ne fait plus un pas, plus un mouvement, qu'à l'heure même cent cadédis n'embouchent les trompettes de la renommée, et les journaux portent au loin ce nom voué d'avance à l'immortalité. Un *Gascon* se trouve-t-il en passe d'arriver au ministère, son éloge vole bientôt de café en café, on le fait circuler dans toutes les coteries, il se répète de bouche en bouche, et son mérite grossit à vue d'œil, jusqu'à ce qu'enfin son énorme réputation ne permette plus à l'autorité souveraine de le laisser dans l'oubli. Ces grands hommes de fabrique gasconne, parvenus au comble des honneurs, traînent après eux, comme de raison, leur nombreux cortége, et la Garonne débordée inonde ainsi toute la France. Le manége que je viens de signaler est au surplus fort innocent; il fait honneur au patriotisme de ceux qui l'emploient, il prouve ce que peuvent les hommes sous l'influence de la concorde et de l'amitié. *Concordia res parvæ crescunt* [1]. La justesse de cette maxime, qu'avait adoptée pour devise la république des Provinces-Unies, est frappante; elle devrait être méditée dans les écoles publiques; ce serait sans contredit le meilleur antidote contre les poisons de l'envie.

77. Celui qui ne met point à profit les revers de la fortune pour perfectionner son esprit et son cœur ne mérite pas d'être heureux.

78. Une bourse de commerce est un temple qui réunit toutes les sectes aux autels de la même divinité.

79. On aime encore l'image des biens que l'on a perdus. Denys le Tyran, banni de ses États, s'était fait, dit-on, maître d'école à Corinthe; il trouvait des charmes à tenir en main une férule qui lui rappelait le sceptre de Syracuse. J'ai connu beaucoup un ex-grand seigneur qui, pour se consoler des disgrâces de la fortune, et pour adoucir le regret de n'avoir plus à faire les honneurs de sa table, s'était établi écuyer tranchant à table d'hôte dans une des principales auberges de Francfort.

80. Le viager détruit le fonds. Celui qui cherche avec trop d'empressement à jouir de sa réputation, presque toujours perd de vue la postérité. Il substitue mille ébauches brillantes, si l'on veut, mais sans caractère, au chef-d'œuvre qui, moins séduisant peut-être, mais plus solide, pouvait rendre son nom immortel.

81. Nos attachements sont presque toujours entachés d'un peu d'égoïsme; l'égoïsme est le pivot autour duquel chacun tourne sans trop s'en apercevoir. L'abnégation de nous-même ne prévaut que dans les grandes circonstances où l'âme s'élève au-dessus des petites passions et jusqu'à l'héroïsme.

82. Si l'on veut rendre la critique utile, il faut avoir

[1] Les petites choses s'accroissent et se fortifient par la concorde.

Digitized by Google

grand soin de lui donner la louange pour passe-port.

83. L'homme puissant a-t-il des faiblesses, personne n'ose prendre sur soi de paraître les avoir remarquées, et dès lors il se persuade facilement que tout le monde les ignore.

84. Nous avons besoin, plus qu'on ne pense, des chimères du beau idéal. La vérité finirait par nous rendre froids, égoïstes et durs. Une loi de l'État (je le dis très-sérieusement), une loi de l'État qui obligerait un ministre, un gouverneur de province, à lire de temps en temps un roman tel que les *Tableaux de famille* d'Auguste Lafontaine [1], ne serait peut-être pas si mauvaise.

85. L'intérêt bien entendu, c'est-à-dire guidé par la raison, est plus favorable à la vertu qu'au vice, parce que les vices lui sont moins utiles que les vertus.

86. J'ai lu le *Voyage sentimental* de Sterne, j'ai lu le *Voyage autour de ma chambre* du comte Xavier de Maistre [2]. Ce sont des bagatelles charmantes; mais un ouvrage plus piquant encore, et dont je voudrais qu'un homme d'esprit se chargeât, ce serait un *Voyage sur les bords du Pactole*, ou *Histoire de fortunes qui se sont faites depuis vingt-cinq ans*. A ce projet, que de courtisans, que de prétendus héros, que d'administrateurs, que de financiers, je vois déjà frémir! Je ne parle point des fournisseurs : ils ont depuis longtemps, comme on dit, *toute honte bue*; et néanmoins, à tout prendre, parmi les sangsues publiques, les fournisseurs sont encore les moins coupables. Ils retirent, à la vérité, les marrons du feu, mais trop souvent on les y contraint, et ils n'en conservent pour l'ordinaire que la moindre part.

87. La robe du magistrat, la soutane épiscopale, et les broderies de l'homme de cour, inventées pour la vaniteuse médiocrité, ne sont pas toujours inutiles au mérite même. Elles rappellent à ceux qui les portent les bienséances dont ils ont juré d'être esclaves, et qu'on ne brave jamais impunément.

88. Il est des gens si pleins d'eux-mêmes, et qui trouvent tant de charmes à s'appesantir sur le monosyllabe *moi*, qu'en le prononçant ils ont le secret d'en faire deux syllabes.

89. Si nous nous trouvons moins heureux d'aimer que d'être aimés, c'est que nous n'aimons pas véritablement. Notre amour n'est autre chose que de la vanité.

90. L'amour véritable et parfait, tel que le conçoit une imagination ardente, n'est pas précisément le phénix ou le merle blanc dont chacun parle et que personne n'a vu, mais il faut convenir qu'il leur ressemble beaucoup.

91. On fait trop souvent honneur à la probité de ce qui n'appartient qu'à la crainte et au manque d'audace.

92. Vous avez remarqué sans doute avec quel soin bon nombre de marchands du Palais-Royal, à Paris, étalent tout ce qu'ils possèdent, de manière à séduire le premier coup d'œil. Vous en êtes ébloui d'abord; mais le crédit de nos enchanteurs perd cent pour cent si vous vous avisez de passer plus loin que la boutique; car vous chercheriez vainement le magasin. *Tout pour l'extérieur* : voilà leur devise. N'est-ce pas ainsi qu'en agissent, au moral, tant d'êtres médiocres qui veulent faire néanmoins fortune dans ce tourbillon qu'on appelle le monde? Et ce manége ne leur réussit-il pas à merveille? Les souverains, les ministres n'ont point ou ne se donnent point le temps d'étudier les hommes et d'approfondir les choses; ils ne peuvent voir que l'écorce, ils ne peuvent juger que sur l'enseigne; et comment dès lors la médiocrité, parée de tous ses avantages et calculant avec art l'effet de toutes ses démarches, de toutes ses paroles, n'obtiendrait-elle pas la préférence sur le génie presque toujours inégal, du moins en apparence, fier, et ne déployant d'ailleurs jamais ses ressources qu'on n'ait manifesté le désir de les connaître?

93. Errer de désir en désir, de regret en regret, jusqu'à ce que le tombeau vienne mettre un terme à ce rêve pénible, voilà ce qu'on appelle *vivre*. C'est à cette chimère néanmoins que tant de gens tiennent.

94. La modération et l'impartialité, qui nous servent à juger sainement les passions et à nous prémunir contre leurs excès, sont des vertus auxquelles il est difficile que les contemporains applaudissent; c'est à l'équitable avenir qu'il appartient de les apprécier.

95. Le passé s'embellit, à nos yeux, des ennuis du présent.

96. La raison, presque toujours, se perfectionne, chez nous, aux dépens du cœur : nous faisons, par réflexion, à quarante ans [3], le bien qu'à vingt nous aurions fait par instinct.

[1] Écrivain allemand dont les ouvrages, traduits en français par l'auteur de *Caroline de Lichtfield*, Mme de Montolieu, obtinrent une vogue qui s'est soutenue jusqu'à l'apparition de Walter Scott, le grand peintre de mœurs, le magicien du roman.

[2] Quoique Circé ait beaucoup vécu parmi les hommes, elle n'était point, que je sache, parvenue à parler leurs langues. Ce passage me porte à croire que le *Voyage sentimental*, et d'autres ouvrages encore, ont été traduits *en chien* par M. Dupont de Nemours, ou par quelqu'un de ses disciples; c'est au surplus un fait à vérifier.

[3] Notre bonne Circé, qui se met ici de la partie, n'avait pas

Digitized by Google

97. L'amitié n'est point aveugle, mais elle regarde comme un de ses devoirs les plus impérieux de ne remarquer, du moins en public, dans l'objet aimé, que les choses belles, grandes et honorables; elle a soin de jeter sur tout le reste le voile de l'indulgence. Eh! s'il en était autrement, nos amis, qui connaissent mieux que personne nos défauts et nos faiblesses, ne seraient-ils pas mille fois plus à craindre que nos ennemis mêmes, auxquels ils fourniraient ainsi des armes contre nous?

98. Pour réussir auprès des hommes, il faut savoir les étonner et captiver sans cesse leur attention. La faute qu'on répare avec éclat produit plus d'effet qu'une sagesse monotone et timide, qu'apprécie rarement la multitude.

99. Ces gens qui se montrent tout de flamme pour commencer l'exécution des projets qu'ils ont conçus, et de glace lorsqu'il s'agit de l'achever, sont fort dangereux dans les affaires publiques; ils compromettent sans cesse les intérêts des citoyens, et bouleversent tout sans obtenir jamais le moindre résultat satisfaisant.

100. Il faut presque toujours, dans les grandes occasions, ne prendre conseil que de soi-même. Consulter les autres, en pareil cas, c'est s'exposer à tous les inconvénients de l'incertitude et de l'irrésolution; c'est risquer de n'être plus à temps pour saisir l'à-propos; c'est vouloir perdre le droit de maîtriser les circonstances.

101. Les réformateurs, parmi lesquels beaucoup sont moins épris d'un vaine gloire qu'animés de l'amour du bien public, ne trouvent autour d'eux que des mécontents et des ingrats. La postérité, plus équitable d'ordinaire que les contemporains, mais induite en erreur par la calomnie, qui trop souvent préside aux travaux de l'histoire, ne leur rend même pas toujours la justice qu'ils ont méritée.

102. L'écrivain qui veut aspirer à la gloire des succès durables doit être moins jaloux d'étonner ses lecteurs par la nouveauté de ses opinions et par la hardiesse de ses figures oratoires, que de leur persuader, par la justesse de ses idées et par la simplicité de son style, qu'il est possible de penser et d'écrire autrement que lui.

103. Qui n'aime à s'abandonner aux prestiges de la mémoire et de l'imagination? Qui n'aime à faire, en quelque sorte, du passé et de l'avenir le présent.

104. Les vertus publiques exigent, parfois, j'en conviens, des sacrifices qui les mettent en opposition avec les vertus privées. Cependant il est moins rare qu'on ne le pense de posséder au même degré les unes et les autres; l'histoire de nos hommes célèbres nous en fournit plus d'une preuve sans réplique; et qui ne se rappelle ici les noms des Catinat, des l'Hôpital, des Molé, des d'Aguesseau, des Malesherbes, et de tant d'autres, dont la nation s'enorgueillit à si juste titre!

105. En cherchant à nous donner les qualités qui nous manquent, nous négligeons trop souvent celles que nous a départies la nature, et dont le bon emploi nous suffirait. Tant il est vrai de dire que *le mieux est l'ennemi du bien.*

106. Que la paresse et l'oisiveté vous maîtrisent, et bientôt vous ne serez plus en état d'agir, ni même de penser, sans vous faire violence.

107. On n'a jamais une meilleure opinion de soi-même, on ne se sent jamais plus d'obligeance, que lorsqu'on a besoin des autres.

108. Les voyageurs parlent ordinairement avec enthousiasme des chefs-d'œuvre de l'art, surtout lorsque ces chefs-d'œuvre ont le mérite inappréciable de deux mille ans d'antiquité; mais, s'ils joignaient aux éloges une critique éclairée, dût-elle même paraître un peu minutieuse, quel service ne rendraient-ils pas aux jeunes artistes qui, trop souvent, admirent tout sur parole, et confondent ainsi les défauts avec les beautés des grands maîtres! Il en est de même en littérature; par un culte superstitieux, l'admiration aveugle ou exagérée est très-nuisible au bon goût. Sachons donc gré à Voltaire d'avoir eu le courage (c'est bien le mot) de commenter Corneille; et loin de nous l'injustice trop commune de lui reprocher comme un témoignage d'envie ou comme une irrévérence injurieuse pour le fondateur de notre théâtre.

109. Si l'on ne craignait de paraître manquer de goût en pensant tout haut sur les ouvrages dont le temps a consacré le succès, que de réputations se trouveraient en danger d'être, sinon détruites, du moins atténuées considérablement!

110. On a grand tort de blâmer les illusions du bel âge. Passe encore si la vérité les remplaçait; mais non : de tristes erreurs leur succèdent pour l'ordinaire. Si nous voyons, à vingt-cinq ans, tout en beau, si nous croyons tous les hommes bons et vertueux, nous en sommes quelquefois dupes, j'en conviens; mais aussi nous faisons plus de frais pour leur plaire, nous tenons davantage à leur estime, notre conduite en vaut mieux, et en général nous avons moins à nous en plaindre. A quarante ans, au contraire, nous nous exagérons presque toujours les torts de la société et des individus qui la composent, notre confiance est détruite; mais si nous avons lieu d'être mécontents des autres, oserions-nous répondre que nous ne les avons jamais re-

lu sans doute l'almanach de Gotha, qui borne la vie des chiens à dix-huit ans tout au plus.

Digitized by Google

poussés par nos manières dédaigneuses et par notre excessive réserve? oserions-nous répondre que nous n'avons pas, de notre côté, des reproches graves à nous faire?

111. Les pensées qu'on jette isolément sur le papier [1] ont, en général, un air d'apprêt qui gâte tout. Les pensées, au contraire, qu'on laisse tomber de loin en loin dans un ouvrage sont, pour ainsi dire, nées du sujet; elles plaisent par ces grâces naturelles, par ce facile abandon et cette aimable bonhomie qu'exclut nécessairement la prétention affichée de régenter le lecteur.

112. Il est des circonstances impérieuses qui, si elles abattent le faible, électrisent le fort et doublent ses facultés. Que de belles actions, que de prodiges ne leur devons-nous pas! La nécessité, prise dans ce sens, devient la mère des vertus sublimes.

113. Le siècle dans lequel nous vivons se présente toujours à nos yeux hérissé des sottises qui le dégradent, tandis que les siècles précédents, pour arriver jusqu'à nous, se sont épurés au creuset de la critique; il n'en reste plus que les objets dignes de notre admiration. Voilà ce dont peut-être on ne se rend pas assez compte, et ce qui fait que, pour l'ordinaire, nous sommes enthousiastes des temps passés et détracteurs du nôtre.

114. Si la fortune est aveugle, c'est une infirmité contagieuse pour ses favoris... Elle les rend impropres à conjurer les orages qui les menacent; les revers les trouvent sans force et sans défense. De là ces catastrophes, ces chutes terribles dont l'histoire nous offre tant d'exemples.

115. Les mêmes circonstances renaissent sans que nous nous montrions plus sages. L'expérience, qui nous coûte si cher, nous est rarement d'une grande utilité.

116. Il est nécessaire de se tenir en garde contre l'imagination; elle nuit presque toujours au jugement et à la mémoire. Par elle, les chimères remplacent les réalités et trop souvent nous entraînent d'erreur en erreur, de folie en folie, jusqu'à notre ruine totale.

117. L'homme que le sort condamne à gouverner l'espèce humaine devrait, pour se consoler des injustices trop communes de l'opinion publique, relire chaque matin la fable du *Meunier, son Fils et l'Ane*.

118. Le mérite, dit-on, se cache, et l'on doit se donner la peine de le chercher avec soin. Il faut convenir que cela n'est pas commode pour les princes et pour leurs ministres. Pourquoi donc aussi le mérite a-t-il son orgueil?... Hélas! c'est que la perfection n'existe point dans cette triste planète que certains philosophes ont pourtant surnommée *le meilleur des mondes possibles*.

119. Les petites considérations sont les entraves habituelles du génie.

120. Il en est souvent des bons mots comme des pièces de monnaie qu'on voit circuler de main en main; chacun s'en croit le propriétaire, et l'on s'en fait honneur à tour de rôle.

121. Les hommes d'une trempe assez forte pour résister aux revers de la fortune sont assez rares; mais j'en connais bien moins encore que la fortune n'ait point corrompus.

122. Le ton de fatuité, l'air de suffisance et le babil sentencieux de ce qu'on veut bien appeler, à Paris, gens de bonne compagnie, peuvent en imposer un instant à l'homme modeste; mais bientôt le charme cesse, et ces esprits si brillants, si sémillants, semblables aux machines de *Vaucanson*, s'arrêtent tout court ou se répètent.

123. Que de gens, à la ville comme à la cour, ridiculisent ou blâment dans autrui ce qu'ils seraient très-flattés d'avoir fait eux-mêmes!

124. Il en est de la gloire comme de la cuisine, il ne faut pas en voir les apprêts.

125. Si le génie était toujours accompagné de la patience et de l'amour du travail, à quelle hauteur n'atteindrait-il point!

126. Il doit être bien plus facile de faire une conquête que de la conserver, car il faut moins d'habileté pour attaquer que pour se défendre.

127. Si vous avez le malheur d'être méfiant, prenez au moins le masque de la confiance : s'agit-il d'obtenir de quelqu'un des sacrifices et du dévouement? le plus sûr moyen est de compter ou de paraître compter entièrement sur lui. Le moindre soupçon est regardé comme un outrage; il détruit l'enthousiasme, blesse l'amour-propre, et presque toujours allume le désir de la vengeance.

128. Le lien qui unit entre eux les membres d'un même corps est presque toujours une entrave pour le génie. S'il a l'audace de vouloir s'en affranchir, la punition suit de près l'offense. Malheur à qui s'élève! l'esprit de corps se plaît à s'armer du niveau de l'égalité. Souvent, afin de maintenir l'équilibre, il embouche les trompettes de la renommée en faveur de la médiocrité peu redoutable, tandis qu'il déchaîne les serpents de l'envie contre le mérite trop prépondérant. Toute corporation, en un mot, est une espèce de république qui n'admet point de dictature; l'éclat d'une vertu trop insigne y de-

[1] Puisse le lecteur se rappeler que ces pensées sont extraites d'un autre ouvrage (*Mémoires sur les mœurs de ce siècle*), et ne pas trouver plus d'orgueil que de modestie dans cet aveu de notre philosophe Circé.

Digitized by Google

vient nécessairement l'objet de la méfiance générale.

129. Toute politique contraire aux intérêts de la majeure partie des individus qui composent la société est nécessairement vicieuse. Elle est l'objet de trop de regards intéressés à découvrir le défaut de la cuirasse, pour ne pas succomber tôt ou tard. Le bonheur des hommes appuyé sur les bases solides de l'expérience, et non sur les brillantes chimères d'un mieux idéal qui sacrifie toujours le présent à l'avenir, doit donc être le but de tout bon gouvernement, de tout gouvernement raisonnable.

130. Comme il y a d'aimables négligences qui servent de parure à l'esprit, il est aussi des faiblesses dont le cœur s'honore.

131. Savoir paraître dupe à propos... savoir s'ennuyer avec grâce et sans qu'il y paraisse... voilà deux qualités que je regarde comme indispensables pour l'homme d'État.

132. La jouissance de soi-même n'est point une chimère, un mot vide de sens, comme l'ont avancé quelques prétendus philosophes; c'est un bien très-réel, mais que l'honnête homme seul possède. C'est la jouissance de soi-même qui le console des disgrâces de la fortune, et lui fait trouver mille charmes dans la médiocrité, lorsque tant de fripons parviennent aux honneurs et sont comblés des distinctions de cour, vains hochets qui cessent d'avoir un prix en cessant d'être les enseignes du mérite et de l'honneur.

133. Quand enfin écrira-t-on l'histoire comme elle doit être écrite? et quand verrons-nous les Numa, les Marc-Aurèle, les Charles le Sage, et les Stanislas, au premier rang si longtemps usurpé par les Alexandre, les César, et les Gengis-kan? Les princes fidèles aux devoirs du trône, les bienfaiteurs de l'humanité, céderont-ils toujours le pas aux fléaux des peuples, à ces monarques insensés ou coupables qui, plus épris de la gloire mensongère des exploits guerriers que sensibles aux bénédictions de leurs sujets, n'ont cherché que le bruit et l'éclat, sans songer aux flots de sang que coûtaient les chimères de leur orgueil? Historiens qui préconisez l'esprit de conquête, vous êtes plus répréhensibles que les conquérants mêmes... Historiens, gardez-vous de représenter, sous les traits séduisants de la gloire, une furie dont nous aurions horreur si elle était dépouillée des lauriers qui la surchargent et des prestiges qui l'environnent : réservez tous vos éloges pour les vertus paisibles, et vous serez pour lors ce que vous devriez toujours être, les fidèles interprètes de la sagesse des siècles, les apôtres de la morale et de l'humanité.

134. La plupart des questions qui se présentent à notre esprit offrent tant de faces, tant d'aperçus différents, que l'on serait tenté parfois de jouer à croix ou pile, pour décider s'il convient de les attaquer ou de les défendre.

135. Les abus qui existent dans l'État nous frappent et nous irritent; mais nous les supporterions avec plus de patience si nous pouvions prévoir ce qui doit les remplacer. Élaguons, j'y consens, quelques branches parasites, mais que ce soit d'une main timorée et prudente; respectons l'arbre qui nous prête son ombrage protecteur. Cet arbre est imparfait, sans doute; mais songeons-y bien, l'arbrisseau que nous lui substituerions, sans feuilles, pour ainsi dire, et sans consistance, serait plusieurs années encore le jouet incertain des vents. Si chacun avait été mieux pénétré de ces principes en 1789, que de maux on aurait épargnés à la France et à l'Europe entière!

136. *Autre temps, autre manière de voir.* N'est-ce pas cette maxime, fondée sur l'expérience, qui justifie tant de philosophes accusés de n'être pas toujours d'accord avec eux-mêmes? La philosophie n'est que la sagesse humaine, et l'on ne peut raisonnablement exiger d'elle plus de perfection que n'en comporte notre nature. Revenons-en donc à notre texte : *Autre temps, autre manière de voir!* Voltaire, à la cour du grand Frédéric, pouvait-il parler, pouvait-il penser comme Voltaire dans les prisons de Francfort, comme Voltaire au comble de la gloire dans son château de Ferney? Si l'on se donnait la peine d'étudier et d'apprécier l'influence que doivent exercer sur l'écrivain les diverses positions dans lesquelles il se trouve, on serait tout surpris de trouver la plupart des contradictions, qui d'abord nous blessaient, plus apparentes que réelles, tandis que ses principes sont au fond toujours les mêmes.

137. Le génie que la raison abandonne s'égare bientôt et dégénère en folie.

138. Trop souvent nous nous plaignons d'être abandonnés par la fortune, lorsque c'est nous qui l'abandonnons.

139. Il est fâcheux que, pour obtenir en politique des résultats satisfaisants, on soit obligé parfois de se servir d'hommes méprisables et tarés : tels que les harpies, ils souillent tout ce qu'ils touchent, et leur nom que repousse l'opinion publique discrédite d'avance les meilleures choses. Le temps, par bonheur, en fait tôt ou tard justice. C'est le citron qu'on jette au loin après en avoir exprimé le jus.

140. La méfiance, lorsqu'elle n'est pas le fruit du malheur, est ordinairement le cachet de la perfidie.

141. On a souvent agité la question de savoir lequel est préférable, du matin ou du soir, pour les

Digitized by Google

travaux de l'esprit. Le matin, sans contredit, on est plus disposé aux recherches, aux raisonnements, à tout ce qui exige de la patience et du sang-froid, mais le soir me paraît plus convenable pour les inspirations poétiques [1] : la tête encore remplie de tous les objets qui se sont succédé sous nos yeux pendant la journée, nous nous sentons en verve, et les images pour lors se présentent en foule à notre imagination.

142. Qu'un homme tombe par terre, il y aura toujours des gens prêts à le couvrir de boue.

143. La plupart des historiens ressemblent à certains confesseurs de rois. Ils se montrent fort indulgents pour le crime heureux, et réservent toute leur sévérité philosophique pour les criminels maladroits qui n'ont pas su conduire leur barque à bon port.

144. L'homme supérieur qui n'attache point d'importance aux petites choses, et qui ne sait pas être mystérieux lorsqu'il s'agit de vétilles, passe souvent pour indiscret aux yeux du vulgaire.

145. L'honnête homme ennuyeux l'est bien plus qu'un autre, car non-seulement il faut qu'on le supporte, mais encore qu'on prenne sur soi de l'écouter avec des égards et même avec l'air de la bienveillance.

146. Il y a des gens qui possèdent le secret de ne jamais trouver une loi claire, parce qu'au lieu de se servir de leur intelligence, de leur raison, pour éclaircir les doutes et faire disparaître les difficultés, ils épuisent les ressources de leur esprit à tout épiloguer, si bien que les démonstrations les plus précises deviennent pour eux des problèmes.

147. Les hommes passent et les principes restent. Si vous voulez acquérir une considération indépendante des circonstances, cherchez bien moins à plaire aux grands qu'à remplir vos devoirs.

148. L'écrivain qui n'a d'autre esprit que l'esprit de son siècle parvient rarement à la postérité.

149. Pour l'homme vertueux, peu sensible aux vicissitues de la fortune, le malheur même a des charmes... Eh ! n'est-ce donc rien que le baume des consolations de l'amitié et ce calme ineffable d'une bonne conscience?

150. On ne peut nier l'influence des climats sur les tempéraments et celle des tempéraments sur les passions. Aussi certains vices paraissent-ils appartenir à tel pays plutôt qu'à tel autre : il ne faudrait, pour s'en convaincre, qu'avoir sous les yeux le tableau des crimes commis pendant dix années dans les divers départements de la France. Il est hors de doute qu'on trouve de plus nombreux exemples d'ingratitude et d'envie dans le nord, tandis que l'amour de la vengeance et les crimes qu'il enfante sont plus prononcés dans le midi. Je conclus de tout cela que l'éducation doit être dirigée de manière à corriger partout ce que la nature semble avoir de défectueux. Du reste, qu'on n'aille pas croire que je veuille accorder légèrement la moindre prééminence à une nation sur une autre. Tout se compense, je le sais. On peut faire la satire ou le panégyrique du même peuple sans blesser la vérité, mais non toutefois sans blesser la justice.

151. La misanthropie et l'égoïsme sont ordinairement les tristes fruits de l'expérience, mais lorsqu'on les a recueillis, on doit être assez sage pour se retirer dans la solitude. On n'est plus fait dès lors pour la société.

152. Comme ici-bas rien n'est stable, comme la fortune, la gloire, le génie même, sont soumis aux caprices du sort, il faut attendre, pour faire l'apothéose d'un homme, que la mort ait mis le sceau à sa réputation.

153. On doit juger la première édition d'un ouvrage sur l'ensemble et non sur les détails. Les détails se perfectionnent, du reste, quand l'ensemble est satisfaisant

154. Les palais des princes et des grands ont beau changer de propriétaires, les salons et les antichambres offrent toujours à l'œil du philosophe observateur les mêmes personnages. Les courtisans ressemblent aux chats, qui sont moins attachés au maître qu'à la maison.

155. La fortune est trop capricieuse pour ne pas changer souvent les ministres qui desservent ses autels; mais, quels qu'ils soient, honnêtes ou fripons, sots ou gens d'esprit, la tourbe des courtisans prosternés sur le parvis du temple n'en applaudit pas moins aux arrêts de la déesse.

156. Se plaindre d'une injustice, c'est presque toujours en provoquer une nouvelle.

157. Quel trait sublime ! s'écrie-t-on de toutes parts ; c'est à cette fermeté courageuse que nous devons la fortune, la vie et l'honneur ! Quelle barbarie ! quelle atrocité ! c'est un monstre qui nous fait horreur ! Il s'agit pourtant de la même action, du même personnage, et ce sont les mêmes juges... mais quinze jours se sont écoulés entre ces deux manières de voir; et l'idole que la multitude portait aux nues est maintenant dans la fange.

[1] Notre Circé se montre ici bien tranchante. Le duc de Lévis, qui s'occupe de la même question (*Recueil de Maximes*, 3e éd., page 207), n'ose la décider; il se borne à dire que « tout dépend de l'action plus ou moins prompte des organes « de la nutrition. La pensée, dit-il, ne saurait agir avec toute « son énergie que dans cet état de liberté qui suit le travail de « l'assimilation et précède le besoin. »

Digitized by Google

158. Il est des hommes qui parlent toujours très-sagement du passé et ne fond néanmoins que des sottises; ils arrivent ainsi d'erreurs en erreurs jusqu'au terme de la vie. La nature, qui les a doués du don de réfléchir, mais qui n'y a pas joint la prévoyance, semble les destiner à connaître successivement, par une triste expérience, les travers de tous les âges.

159. Un éloge philosophique de la danse, dans lequel seraient indiqués tous les personnages célèbres qui ont été redevables à cet art enchanteur de leur fortune dans le monde, présenterait à la curiosité l'intérêt le plus vif. Si Dieu me prête vie, je m'en occuperai quelque jour. Quand nous voyons combien de jeunes gens sont jugés hommes de mérite sur un entrechat ou sur un pas de trois, et combien (par l'heureuse influence des femmes, qui, sous l'empire de notre bonne loi salique, sont assez ordinairement les dispensatrices des grâces) il en est qui passent d'une salle de bal dans le sanctuaire de la justice ou dans le siége supérieur de l'administration d'une province, on conviendra que la danse tient, à bon droit, le haut bout dans l'éducation moderne.

160. C'est une question aujourd'hui de savoir si les vertus ne vous font pas plus d'ennemis que les vices.

161. La probité, dans ceux qui gouvernent, est sans contredit une des qualités les plus utiles aux gouvernés en général; mais, comme elle froisse beaucoup d'intérêts particuliers, et que des gens à grande influence la trouvent parfois incommode, elle est rarement appréciée autant qu'elle devrait l'être.

162. Il n'est peut-être pas un homme de génie qui n'ait été vingt fois sur le point de passer pour fou.

163. Le feu de l'imagination a besoin de s'allumer par degrés; si vous l'attisez avec trop de prestesse, vous n'en obtiendrez que de faibles étincelles destinées à mourir en naissant.

164. Ce qui distingue les princes législateurs et leur assure la gloire la plus flatteuse, c'est qu'ils se survivent dans leurs œuvres et qu'ils règnent encore au delà du tombeau par la force de leurs institutions.

165. Les cervelles humaines sont de véritables girouettes que le vent de la fortune dirige à son gré. Vive le roi! vive la Ligue! Un antiquaire courtisan, que je pourrais nommer, n'a-t-il pas prétendu reconnaître dans la tête du même prince tantôt les traits de l'empereur Trajan et tantôt ceux de Tibère?

166. Bien des gens, pour échapper au reproche de perfidie, prennent le masque de la légèreté.

167. Le vulgaire recherche avec un empressement avide les faiblesses des grands hommes pour se consoler d'une supériorité qui l'écrase et l'afflige.

168. Il est, mais en petit nombre, des hommes qui jouissent d'un réputation si bien établie qu'on ne peut, sans se compromettre soi-même, en médire ni s'en plaindre.

169. Un ministre, un grand peut très-bien dire parfois une sottise, mais c'est à coup sûr en faire une que de paraître la remarquer.

170. Le caprice que modère la raison ou le désir de plaire n'est pas dépourvu d'agréments; il jette de la variété sur le commerce de la vie; c'est une sauvegarde contre l'ennui.

171. La mémoire est un des plus précieux dons de la nature, mais, par la confiance aveugle qu'elle nous inspire, elle favorise trop souvent la paresse.

172. Il faut bien qu'au désintéressement (pour qu'il y ait encore, de loin en loin, quelques hommes qui s'en piquent) soient attachés des charmes de conscience et des jouissances d'amour-propre, car, on doit en convenir, c'est une vertu qu'on n'encourage guère de notre temps. Eh! ne voyons-nous même pas la considération publique devenir, pour mettre le comble au scandale, le prix de la bassesse et des plus honteuses rapines?

173. La douceur de mœurs est peut-être plus souvent encore l'effet de l'égoïsme que celui de la bonté, mais ce n'en est pas moins une vertu sociale. Sachons en jouir sans trop chercher à l'analyser.

174. Suivant Sénèque [1], il n'est pas un homme qui, s'il avait à recommencer sa carrière, ne se conduisît autrement, et beaucoup mieux que la première fois. Pour autrement, je le conçois sans peine; quant au mieux, n'en déplaise à la philosophie, j'en doute fort. Peut-être se montrerait-il plus prudent et plus circonspect, mais toutes ses actions ne seraient-elles pas empreintes de l'odieux cachet de l'égoïsme? Il pourrait donc se conduire mieux respectivement à lui, mais non dans l'intérêt des autres, non dans l'intérêt général de la société.

[1] Circé, qui, vraisemblablement, n'avait pas la faculté qu'ont nos académiciens bipèdes de vérifier le texte même des philosophes de l'antiquité, cite les auteurs sur ouï-dire, comme le font, avec plus d'assurance encore, quelques savants de nos jours. Aussi commet-elle une erreur très-grave en s'étayant ici de l'autorité de Sénèque. Au reste, si Sénèque n'a point dit ce qu'on lui fait dire, je ne l'ai pas moins lu dans plus d'un livre ancien et moderne; car on sait assez que la littérature ne manque point de ces écrivains penseurs qui, répétant de siècle en siècle, les mêmes idées, les transmettent ainsi jusqu'à nous, à peu près comme les échos se renvoient, de montagne en montagne, les mêmes sons jusqu'à la vallée.

Digitized by Google

175. Médire des heureux du siècle est la consolation ordinaire de ceux que la fortune néglige; il ne faut pas la leur envier.

176. A la cour, où tant de gens se louent eux-mêmes avec une impudence sans égale, la modestie est rarement appréciée. Elle passe pour gaucherie, et l'on se persuade d'ailleurs que l'homme modeste, qui croirait manquer à toutes les bienséances en faisant son propre éloge, n'ose se le permettre par la crainte de voir l'opinion publique le démentir.

177. Grâce aux progrès de la civilisation, pour qu'une vérite utile puisse aujourd'hui circuler librement, il faut que le mensonge ou le charlatanisme la colore.

178. Les hommes qui se piquent le plus d'habileté ne sont pas toujours ceux qui réussissent le mieux. Il est rare qu'ils soient prévoyants; ils se croient dans l'esprit assez de ressources pour se tirer du plus mauvais pas, et leur amour-propre, qui dédaigne la prudence, les fait échouer tôt ou tard dans des entreprises que le bon sens tout seul aurait couronnées du succès.

179. Pour bien apprécier les usages d'un pays, il faut que l'habitude y ait un peu façonné les verres de notre lorgnette.

180. *Valsain* est tellement occupé de ce qu'il doit dire pour faire de l'effet et briller dans un cercle, qu'il n'est jamais à ce qu'on lui dit; aussi la conversation, avec un bel esprit de cette force, finit-elle toujours par des coq-à-l'âne.

181. Il faut le dire à la honte de l'espèce humaine, le respect, parmi nous, est presque toujours fils de la crainte. Il s'accorde moins à la vertu qu'à la puissance.

182. L'homme d'un mérite supérieur qu'on méconnaît ou qu'on néglige ne tarde pas à devenir dangereux, eût-il d'ailleurs en partage les vertus les plus pures. Comme il n'est pas satisfait de sa position, il se persuade sans peine que tout est mal autour de lui, et bientôt, sous les traits mêmes du patriotisme, les projets les plus séditieux se glissent dans son cœur. Le premier devoir d'un souverain est donc de rechercher avec soin les lumières pour les faire concourir toutes à l'ornement de l'édifice social.

183. La calomnie, dont nous avons si souvent à nous plaindre, devrait nous inspirer de l'indulgence pour les autres, ou du moins plus de circonspection et de réserve dans les jugements que nous en portons.

184. Par le temps qui court, je l'ai déjà dit, il est plus de gens modestes qu'on ne pense. Ne l'est-il pas ce grand seigneur dont le luxe, les chevaux, les chiens et les maîtresses ont dérangé la fortune et qui, regardant la richesse comme préférable encore aux prérogatives de la naissance, va demander humblement, pour l'héritier de son nom, la fille unique de cet épais financier? Et le fastueux Mondor qu'on voit aller, avec un empressement risible, essuyer les mépris et les railleries de ce duc si riche et si vain, n'a-t-il pas la modestie de croire que la fortune a besoin, pour obtenir plus de considération, de se glisser quelquefois parmi les broderies de la cour? Cet homme de lettres, enfin, que l'on voit passer alternativement de la table du grand seigneur à celle du financier, n'est-il pas assez modeste pour mettre, en quelque sorte, l'esprit au-dessous de l'or et des parchemins?

185. La partialité des Suétones et des Tacites de nos jours me ferait presque révoquer en doute les vertus de Trajan et les vices de Néron.

186. La prospérité nous enivre et nous trompe. Le malheur qui la remplace nous fait seul entendre le langage de la vérité.

187. Pour combattre la gloire qui l'offusque, la médiocrité manque rarement d'appeler la calomnie à son secours.

188. Un moraliste qui, tourmenté sans cesse du désir de plaire, cherche à tourner toutes ses pensées en saillies et toutes ses maximes en épigrammes, nous instruit moins qu'il ne nous amuse; encore se fatigue-t-on bientôt de le voir toujours occuper la scène. Ses ouvrages, si différents des livres du bon Montaigne et du sage Vauvenargues, passent et tombent dans l'oubli, comme ces feuilles légères qui contiennent le programme d'une séance académique ou d'un spectacle.

189. Tenez-les pour incurables, ces hommes en si grand nombre qui se complaisent dans leur ignorance et s'en font même, en quelque sorte, un titre de gloire. Qu'attendre, hélas! d'un pays où la direction des affaires est confiée à ces agents ineptes de la routine et de l'erreur?

190. Des gens qui confondent tout dans leur esprit, parce que jamais ils ne remontent au principe et à l'origine des choses, ne cessent de déclamer contre les lumières du siècle. Ils feraient bien mieux, ce me semble, de les mettre à profit : elles nous coûtent assez cher pour ne pas les dédaigner.

191. Il n'est pas sans danger de se montrer supérieur aux faiblesses de l'amour. Les héros et les philosophes qui ont affiché cette prétention n'ont pas eu toujours à s'en applaudir. La malignité humaine s'empresse de leur supposer des faiblesses plus honteuses encore. De là toutes ces imputations calomnieuses ou malveillantes auxquelles furent en butte Alexandre, Titus, Trajan, Adrien, Socrate, Catinat, Vendôme, Frédéric le Grand et tant d'autres.

192. Pourquoi blâmer les grands hommes de sacrifier aux opinions du vulgaire et de se prêter

Digitized by Google

aux faiblesses de leur siècle? L'être raisonnable ne doit-il donc pas quelquefois paraître s'amuser des jouets du jeune âge pour obtenir sa confiance et captiver son affection?

193. Nous aimons à trouver dans nos supérieurs des faiblesses qui soient, en quelque sorte, les garants de leur indulgence pour nos propres fautes.

194. La fortune ne supplée point à l'éducation; le laquais parvenu conserve encore, malgré l'éclat du luxe qui l'environne, des airs d'antichambre. C'est comme le juif polonais qui se décrasse en vain dans les eaux du baptême; on le reconnaît toujours.

195. Je pourrais citer certains pays où, par je ne sais quelle vanité ridicule, on se persuade d'abord qu'un étranger ne peut avoir une étincelle d'esprit ni même le sens commun; mais bientôt après lui trouve-t-on du mérite, on croit devoir, par un retour de justice, se l'exagérer à soi-même comme aux autres. C'est pour lors un engouement incroyable. On se livre à l'enthousiasme, et cet accent qui naguère avait prévenu contre un homme, d'ailleurs assez médiocre, ne tarde pas à lui valoir un brevet de génie supérieur.

196. Il est des réputations qui dégoûteraient de la célébrité.

197. Je ne sais plus quel philosophe, pour exprimer combien nous sommes presque toujours les artisans de nos propres maux, appelait le malheur l'exécuteur des hautes œuvres de la justice.

198. Une musique légère ne tarde pas à communiquer aux têtes qu'elle électrise une légèreté qu'on aurait peine à concevoir si l'on ne savait que les hommes, en général, se payent plus de sons que de paroles. Eh! n'a-t-on pas vu (à des époques fort rapprochées), sur les divers théâtres d'une capitale célèbre, des paroles, très-différentes par le sens qu'elles renfermaient et par l'effet qu'elles devaient produire, mises sur le même air, chantées par le même personnage et devant les mêmes spectateurs, exciter également un enthousiasme universel?

199 Faites, tant qu'il vous plaira, de mauvais compliments à *Dorimond*, il ne s'en fâchera point. L'amour-propre est toujours là pour lui dire à l'oreille qu'ils ne peuvent s'adresser à lui.

200. L'erreur qui, tout en nous trompant, nous console, n'est-elle pas préférable à la vérité qui nous éclaire, mais nous afflige?

201. Gardons-nous de plaindre les gens à systèmes. Toujours remplis d'illusions et de chimères, ce sont les êtres les plus heureux que je connaisse.

202. L'impôt le plus onéreux n'est rien en comparaison du mal que fait à ses peuples le souverain qui confie les emplois publics à des hommes nepties, faibles ou sans probité.

203. Les privations nous font mieux apprécier les jouissances; elles sont au plaisir ce que l'ombre est au tableau.

204. La sottise, qui règne au milieu des ténèbres de l'ignorance, redoute les lumières qu'apporte la philosophie, comme la chicane astucieuse craint de voir l'œil perçant de la justice démêler ses trames coupables et ruiner ses espérances.

205. Dans tous les pays, l'accent étranger est soumis à un droit d'aubaine.

206. La musique bruyante, mise à la mode par certains compositeurs modernes, détruit en nous le goût de ce charme exquis du naturel et de la vérité... elle produit l'effet de ces liqueurs fortes qui blasent à tel point ceux qui s'y adonnent, que le nectar même finirait par leur paraître fade.

207. Il faut bien de l'esprit pour être ignorant sans se donner jamais de ridicule.

208. *Delmas*, dans un salon, paraît préoccupé; il ne parle à qui que ce soit, mais une sorte de contrainte et de gêne répandue sur toute sa personne annonce qu'il voudrait entamer une conversation. Tout à coup il s'approche de vous d'un air mystérieux, et vous croyez qu'il va vous confier un secret important, lorsqu'il vous glisse dans le tuyau de l'oreille quelques lieux communs sur la pluie ou sur le beau temps.

209. La solitude nourrit l'âme de grandes idées qui la prémunissent et la fortifient contre les passions.

210. Les courtisans se font un devoir d'exagérer le mérite de l'idole qu'ils encensent, non-seulement pour justifier la bassesse de leurs hommages, mais encore parce qu'ils espèrent, en augmentant l'éclat du culte dont ils sont les ministres, accroître aussi, dans une égale porportion, le respect que déjà leur porte la multitude.

211. Il faut plus qu'on ne pense de force d'âme et de courage d'esprit pour jamais ne franchir les bornes de la modération.

212. Le cœur doit trop souvent gémir des succès de l'esprit.

213. Le jeune homme qui se trouve lancé dans le monde doit se considérer comme un joueur d'échecs. Les services de ses ancêtres, ses relations de famille et les autres avantages dont il jouit sont, pour ainsi dire, autant de pièces ou de machines que la fortune met à sa disposition. C'est à lui de les diriger avec prudence, avec habileté.

214. Le Français gagne à être vu dans sa patrie, et l'Allemand chez l'étranger.

215. L'indulgence est un des caractères distinctifs de la supériorité : il faut avoir un grand mé-

Digitized by Google

rite soi-même pour ne jamais se permettre de contester celui des autres.

216. L'homme qui, après s'être écarté des règles de la sagesse, prend enfin (ce qui malheureusement est rare) la ferme résolution de rentrer pour toujours dans le sentier de la vertu, y marche d'un pas plus assuré que personne, car son expérience sait le garantir de tous les piéges.

217. L'irrésolu *Mérax* cède, sans calculs et comme par hasard, à un mouvement d'impétuosité que presque aussitôt il se reproche, lorsque tout à coup le succès justifie son audace, et le voilà qui se croit un grand homme.

218. L'amour de la gloire est l'unique frein que reconnaisse l'ambitieux.

219. Le goût est, pour ainsi dire, le parachute du génie; il a manqué quelquefois au grand Corneille, souvent à Crébillon, et presque toujours à Lemierre [1].

220. L'horizon est l'emblème du génie de Bossuet. On croit d'abord en mesurer toute l'étendue, mais bientôt, en cherchant à le connaître d'une manière plus précise, on s'aperçoit qu'il s'étend à vue d'œil et qu'il échappe, si je puis me servir de cette expression, au compas de la critique.

221. Tantôt souple, insinuant, tantôt calme et réservé, d'autres fois hautain ou dédaigneux, l'amour-propre est un caméléon qui sait prendre toutes les formes.

222. Il est rare que l'ennui manque une fête de cour; il fait si bien qu'il s'y glisse sous le manteau de l'étiquette.

223. La prudence veut qu'on sacrifie sans cesse le présent à l'avenir, mais la mort souvent vient mettre nos calculs en défaut, et l'avenir pour lors nous fait banqueroute.

224. L'imagination est capricieuse de sa nature; elle a ses instants de verve qu'il ne faut pas négliger. On doit saisir au passage ses faveurs que le temps emporte sur ses ailes.

225. La beauté comme le talent, pour avoir toute sa perfection, a besoin que la politesse lui serve de vernis.

226. Il est des hommes assez malheureusement nés pour ne pouvoir pas même écrire une adresse sans y empreindre, en quelque sorte, le sceau de l'ineptie et du ridicule.

227. *Dulis* ne réussit point dans le Midi, parce qu'il y passe pour un esprit apathique et fier qui ne sait pas courtiser les grands et faire à propos une démarche importante; dans le Nord, il ne réussit pas davantage, parce qu'on l'y regarde comme un intrigant, attendu qu'il n'évite point de plaire à des hommes très-aimables, à la vérité, et très-dignes de l'estime publique, mais qui sont assez malheureux pour avoir du crédit à la cour. Que manque-t-i. donc à *Dulis* pour se concilier les esprits? — De savoir prendre successivement les mœurs et les usages des divers pays qu'il habite. Il est certains cas où le *mezzo termine*, si vanté des sages, n'est bon à rien.

228. Si c'est un devoir pour l'honnête homme de ne point taire au prince les abus que présente l'administration de l'État, c'en est un également de n'en parler jamais au public qu'avec une extrême circonspection, afin de ne pas s'exposer à détruire cette harmonie et cette confiance qui seules peuvent fortifier les ressorts d'un gouvernement.

229. Il n'y a que la bonté de l'homme d'esprit qui soit active et qui produise des résultats; celle du sot est apathique, et par cela même inutile à ceux qui en sont les objets.

230. Une statue de médiocre grandeur que supporte un énorme piédestal, voilà l'emblème de la plupart de ces grands qu'enfante le hasard et qu'encense la multitude.

231. L'envie réussit trop souvent à flétrir de son souffle impur les lauriers de la gloire.

232. Les hommes qui n'ont pas de chaleur naturelle y suppléent par les grimaces en parlant, et par les exclamations multipliées lorsqu'ils écrivent.

233. Attacher de l'importance aux petits succès, c'est prouver qu'on n'est point fait pour en obtenir de plus considérables. Un prince toujours occupé du soin de se donner des grâces et de mériter le prix de la course ou de la danse pourrait-il ambitionner la véritable gloire? Ses faibles mains ne sauraient atteindre aux lauriers immortels.

234. L'impertinence a parfois son utilité, mais c'est une monnaie qu'il faut tenir en réserve pour solder le compte des gens qui s'en servent d'habitude.

235. Trop souvent, pour n'être pas à rien faire, on s'amuse à faire des riens.

236. Le peuple qui paye le moins d'impôts n'est pas toujours le plus heureux; le plus heureux est celui dont les impôts sont le mieux administrés. Mettre le gouvernement à même d'encourager les beaux-arts dont tous les pays deviennent tributaires, de creuser des canaux, de construire des routes qui vivifient le commerce et l'agriculture, en multipliant les communications des provinces

[1] Comment notre philosophe Circé était-elle parvenue à connaître le théâtre? C'est encore là, sans doute, un des miracles de la science de M. Dupont de Nemours, et je renvoie le lecteur à l'explication que j'en ai donnée dans la note mise au bas de la Pensée 86e, ou plutôt aux mémoires sur l'instinct des animaux.

Digitized by Google

entre elles, n'est-ce pas faire des deniers publics l'emploi le plus utile?

237. Les moralistes trop austères sont comme ces médecins qui effrayent et découragent leurs malades; ils font si bien que le mal, augmentant toujours, ne tarde point à devenir mortel.

238. Lorsqu'on éprouve du penchant pour la satire, on doit avoir le courage de s'interdire avec soin la plus légère épigramme.

239. L'honneur sans argent est comme ces vieilles médailles de bronze qui n'ont de cours qu'auprès de quelques amateurs d'antiquités.

240. Le prince ou le magistrat, qui veut tenir dans un parfait équilibre la balance de la justice, doit s'attendre à ce que les uns l'accusent de dureté, les autres de trop d'indulgence; mais les suffrages de quelques êtres raisonnables le consoleront des jugements inconsidérés du vulgaire.

241. Un vain éclat qui, semblable à celui d'un incendie, n'éclaire que des ruines, voilà ce qui reste le plus souvent de cette gloire militaire si imposante dans le style épique de nos poëtes et de nos historiens.

242. Un congrès diplomatique ressemble assez à une bourse de commerce : les ministres que les diverses cours y accréditent sont des espèces de courtiers ou agents de change politiques qui jouent sans cesse à la hausse ou à la baisse selon le vent qui souffle.

243. Si les mêmes mots pouvaient présenter à chacun les mêmes idées, il serait plus facile de s'entendre en morale comme en politique.

244. Épicure et Marc-Aurèle nous conseillent, l'un et l'autre, de prendre la nature pour guide dans la carrière de la vie; mais comme chacun de ces deux philosophes a considéré la nature sous des points de vue différents, à raison de la différence de leurs caractères, il en résulte des conséquences pour ainsi dire opposées. L'un fait consister le bonheur dans la pratique des devoirs et l'autre dans l'amour des plaisirs.

245. Le croirait-on? il est des gens qui semblent ne se rapprocher du malheureux que par un esprit d'égoïsme et pour mieux sentir le prix du bonheur dont ils jouissent.

246. Un ministre devrait avoir, si je puis m'exprimer ainsi, la fièvre du bien public, et plût à Dieu que cette maladie devînt contagieuse!

247. L'impuissance et la médiocrité cherchent fastueusement à se couvrir du manteau de la paresse, aujourd'hui que la paresse, ennoblie par les vers d'Horace et de Chaulieu, jouit d'une sorte de faveur dans le monde.

248. Revoyez, dans les salons ou les antichambres du monarque, ce courtisan qui, dans les provinces, vous avait paru d'une politesse exquise, d'une amabilité parfaite; c'est tout au plus s'il voudra vous reconnaître; il sera fier et insolent comme Arlequin sur ses tréteaux.

249. Si nous sommes vraiment vertueux, la calomnie, loin de nous décourager dans la pratique du bien, doit nous porter à faire mieux encore.

250. Le mépris de soi-même est le dernier supplice de l'avilissement et de la bassesse.

251. Les hommes sont assez inconséquents pour voir avec peine, malgré les avantages qu'ils en retirent, la supériorité des talents unie à celle de la puissance. Un souverain publie-t-il un ouvrage qui l'honore, on doute, ou plutôt on feint de douter qu'il en soit véritablement l'auteur, et l'on finit par vous demander à l'oreille le nom de son teinturier, comme si la nature, qui distribue les dons de l'esprit, en avait déshérité les princes. Cette injustice, je l'avoue, m'a toujours indigné. Que de motifs n'avons-nous pas, cependant, pour bénir le ciel d'inspirer à ceux qui nous gouvernent ce goût des lettres, cet amour de la gloire littéraire qui les préserve des appas de l'ambition et du funeste attrait des conquêtes. Qu'eussent été Julien et Frédéric le Grand sans la philosophie?

252. La vertu que trahit la fortune est bientôt méconnue et même calomniée. Que de témoignages de cette triste vérité par le temps qui court!

253. Qu'on donne des ailes à la fortune, l'allégorie me paraît juste; mais on a tort d'en donner également au génie; je voudrais le représenter sur le dos d'une tortue, pour exprimer avec quelle peine il arrive aux honneurs, quand toutefois il y arrive.

254. L'œil de la police est fort utile dans un État, mais ses mains y sont de trop.

255. Un prince, un ministre qui reçoit, pour la première fois, des hommes connus par leur esprit et par leurs talents littéraires, se croit dans l'obligation de se tenir toujours sur ses gardes. Il sent trop qu'on vient lui prendre mesure; comment alors n'aurait-il pas un air de contrainte et de gêne?

256. On juge et l'on doit, en effet, juger l'homme célèbre avec plus ou moins de rigueur selon l'importance du rôle qu'il a joué dans le monde, ou la réputation dont jouissent ses ouvrages. Le mérite du second ordre qui, par cela même qu'il n'atteint point aux beautés supérieures, offre aussi moins d'inégalités choquantes, est en quelque sorte le plus heureux. On peut le louer impunément et sans conséquence.

257. Le génie et le savoir de beaucoup de personnages célèbres ressemblent à ces décorations d'opéra qui de loin nous imposent, mais dont le *grandiose* et la profondeur disparaissent dès qu'on en approche.

Digitized by Google

258. Le Français est naturellement très-sociable, il aime à faire les frais d'une conversation; aussi rien, lorsqu'il a de l'esprit, n'égale son amabilité; mais, en revanche, lorsqu'il est sot, comme cette sottise s'étale et s'agite sans cesse, rien ne peut se comparer à la fatigue, à l'ennui qu'il vous cause.

259. Semblable à Saturne qui dévorait ses enfants, plus d'un héros a détruit lui-même sa propre gloire.

260. Il est plus facile d'être généreux que de résister à la tentation d'en tirer ensuite vanité.

261. Si l'on est envieux d'une belle action, c'est parce qu'on ne se sent point le courage de l'imiter; la diatribe que se permet l'envie peut donc être considérée comme l'aveu de sa propre faiblesse et du mérite qu'elle déchire.

262. Est-il une seule journée d'un grand homme (si tous les détails pouvaient en être connus) qui ne prêtât vingt fois à rire de pitié... *Grandeur et faiblesse!* c'est la devise de ce qu'offre même de plus parfait l'orgueilleuse et fragile espèce humaine.

263. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'on doit avoir mauvaise opinion du jeune homme qui ne laisserait pas échapper une larme à la lecture d'*Adèle de Sénange* et de quelques autres romans privilégiés qui nous retracent d'une manière si vraie, si touchante, les devoirs de la vie et les charmes de la vertu.

264. Le fréquent emploi des métaphores éblouit plus qu'il n'éclaire le lecteur.

265. Ce qu'on appelle *un bon mot* cesse de l'être, s'il y manque la vérité.

266. Méfiez-vous de tout homme qui vient vous dire avec assurance : *Moi qui suis jurisconsulte, moi qui suis financier, moi qui suis homme d'État, moi qui suis homme de guerre, moi qui suis littérateur*, etc. Vous pouvez être convaincu d'avance que c'est un charlatan qui vous trompe, ou bien un sot qui se trompe lui-même.

267. La bassesse des hommages intéressés qu'on rend aux grands ne justifie-t-elle pas, en quelque sorte, l'ingratitude dont ils payent, pour l'ordinaire, les services qu'ils reçoivent?

268. Une révolution politique est la pierre de touche de l'honneur, du courage et des autres vertus qui distinguent du vulgaire l'homme supérieur et vraiment digne du respect de ses semblables; mais comme la pierre de touche use insensiblement les métaux dont elle constate l'excellence, les révolutions finissent aussi par user nos vertus, lorsque les épreuves sont trop multipliées.

269. L'homme le plus aimable de la cour ne serait peut-être ni moins déplacé ni moins ridicule dans un cercle bourgeois que le bourgeois lui-même ne le serait à la cour. C'est l'orateur sublime en parlant des intérêts de l'État qui, plaidant pour un mur mitoyen, ne fait plus que du pathos et du phébus.

270. Si l'examen de nos propres faiblesses fait naître en nous un sentiment salutaire de modestie et d'humilité, l'aspect des vices d'autrui l'étouffe bientôt pour y rappeler l'orgueil dont le germe se développe avec tant de facilité.

271. Les hommes, je les prends en masse, sont comme ces chiens hargneux auxquels on ne peut faire du bien sans courir le risque d'en être mordu.

272. Il est tel membre du parti de l'opposition, à Londres, qui serait courtisan à Saint-Pétersbourg; tel écrivain qui fait aujourd'hui (1815) parade de principes orthodoxes aurait, il y a vingt-cinq ans, professé les opinions philosophiques[1]. On veut briller à tout prix, on veut produire de l'effet, et, dans l'espoir d'atteindre ce but, on ne rougit pas de se dépouiller de son propre caractère pour se couvrir des livrées du jour et se parer des couleurs à la mode; on ne craint point de cacher ses traits sous un masque imposteur. *O vanité!* j'ai presque dit : *ô honte de la gloire humaine.*

273. La patience est le guide le plus sûr dans le chemin de la fortune.

274. Dire qu'un homme n'a point de vices, ce n'est pas dire qu'il a des vertus.

275. Pour trouver raisonnables et légitimes les respects à rendre aux supérieurs que nous donnent le hasard et la fortune, nous avons grand besoin de ne jamais perdre de vue les classes qui, dans la hiérarchie sociale, nous sont subordonnées.

276. Les chevaux qui piaffent le plus sont en général ceux qui avancent le moins; il en est de même des hommes, et l'on ne droit pas confondre cette perpétuelle agitation qui s'épuise dans de vains efforts avec l'activité qui va droit à son but.

277. Pour bien juger une figure, il ne suffit pas de la voir de profil, il faut la regarder en face. Si nous voulons nous arrêter aux fautes d'un homme, sans nous rappeler en même temps les actions qui l'honorent, il est peu de héros qu'on ne puisse traîner dans la fange.

278. La gloire est une maîtresse exigeante; elle ne couronne guère ses adorateurs qu'après en avoir fait ses martyrs.

[1] Depuis l'époque où cette pensée est sortie de la tête de notre académicienne Circé, l'opinion publique a été ballottée dans tous les sens. Chacun affichait dernièrement en France *des idées libérales*; cette expression magique était devenue le mot de passe de plus d'un intrigant pour usurper la confiance du peuple et parvenir aux emplois. A l'heure qu'il est, on commence à reparler *des principes et de la sagesse de nos pères.*

Digitized by Google

279. Ce qu'on appelle la justice des hommes ferait le désespoir des gens de bien, si la certitude d'une justice éternelle et incorruptible ne les rassurait.

280. Il est des gens trop méprisables pour être odieux : le mépris public les sauve de la haine.

281. Faire des sottises au lieu d'en dire, voilà trop souvent ce qui distingue l'homme d'esprit du sot.

282. Si nos vertus sont pour ainsi dire journalières, si elles se démentent au premier choc, c'est parce que nous négligeons de leur donner pour bases des principes assez solides de morale et de religion. Voilà sans contredit la source de tant de taches qui défigurent la conduite des hommes mêmes que l'on admire le plus.

283. On prend souvent l'obligeance de la vanité, c'est-à-dire la politesse, pour l'obligeance réelle (celle du caractère), et l'on a tort.

284. Les hommes les plus fins ne sont pas ceux qui, prétendant au vain honneur de paraître impénétrables, affichent dans leurs manières le plus de réserve et de mesure, mais ceux qui, par un air d'abandon et même, si l'on veut, par une sorte de bavardage, font naître la sécurité, provoquent la confiance et peuvent donner, sans qu'il y paraisse, le change dans les occasions importantes.

285. Il est plus d'une action honorable dont on rougirait d'avouer le motif.

286. Beaucoup d'hommes d'État sont enclins à prendre le microscope pour le télescope. De là sans doute tant et tant de bévues en politique.

287. Malgré quelques bouleversements, malgré quelques grandes secousses politiques, la vie humaine est à peu de chose près constamment la même; c'est comme les chefs-d'œuvre de Corneille ou de Racine restés au répertoire; les acteurs seuls changent de temps en temps, et les décorations se renouvellent.

288. On n'absout point un homme d'État sur ses bonnes intentions, car on est en droit d'exiger de lui la prévoyance.

289. Il est tel ministre qui s'est fait une grande réputation en transcrivant de sa main les dépêches qu'avait minutées son secrétaire. Voilà, si je ne me trompe, du savoir-faire. Le savoir-faire contribue plus encore à la célébrité que le savoir.

290. L'homme d'un mérite généralement reconnu ne devrait pas plus parler de ses talents qu'un grand seigneur de sa naissance.

291. Le passé ne nous appartient plus, et l'avenir ne nous appartiendra peut-être jamais. La sagesse consiste donc à jouir du présent sans se livrer à des regrets superflus ou bien à des craintes chimériques.

292. *Dorante* est sans contredit un homme de mérite, mais à quoi bon le voir? à quoi bon lui rendre des soins? *Dorante*, étranger à toute coterie, ennemi déclaré de l'intrigue et des intrigants, n'arrivera jamais à rien. Que peut-il pour ses amis?... — Des amis! c'est-à-dire des prôneurs, *Dorante* n'en a guère; il vit heureux dans la solitude, cultive la sagesse, goûte en paix les charmes de la littérature et laisse à nos neveux le soin d'apprécier de bons ouvrages que les journalistes négligent, parce que l'auteur dédaigne les moyens devenus s faciles de se mettre en vogue.

293. Quand on a vécu quelques années dans le tourbillon du monde, une sorte d'indulgence doit naturellement naître du mépris des hommes, à moins qu'on ne prenne le parti de devenir misanthrope.

294. Il est certains mots qui changent pour ainsi dire tous les ans d'acception et de définition. Un dictionnaire rédigé sur un nouveau plan, et dans lequel toutes ces variantes se trouveraient consignées avec soin, ne serait pas sans intérêt pour la connaissance de nos usages et de nos mœurs.

295. Je ne sais plus quel homme de cour prétendait que, pour arriver sûrement et même promptement au but, la ligne courbe est préférable à la ligne droite. Toute réflexion faite, il pourrait bien avoir raison. En effet, la ligne droite n'est-elle pas hérissée d'entraves de toute espèce, et l'envie ne nous y dresse-t-elle pas des embûches à chaque pas?

296. L'amour-propre est le seul flatteur qui reste au ministre disgracié.

297. Le désir de plaire à tout le monde est une marotte qui sied bien au jeune homme; c'est la chimère d'une âme bien née. L'expérience, hélas! ne la détruira que trop tôt.

298. La plupart des hommes sont comme les échos des montagnes; ils répètent le pour et le contre, le bien et le mal, sans jamais savoir ce qu'ils disent.

299. Il n'est guère d'injustices que la gloire ou le temps ne légitime. Que ne peut-on cacher aux princes cette vérité malheureusement historique!

300. L'orgueilleux ne juge si sévèrement autrui que parce qu'il se considère comme le type de toutes les perfections.

301. Méfions-nous de ces hommes réfléchis et silencieux qui dans un cercle veulent toujours recueillir sans jamais semer.

302. L'ignorance se fait, de l'entêtement, une cuirasse dont elle aime à se couvrir.

303. Les gens qui se targuent trop du sens commun ont peine à croire qu'on puisse concilier la sagesse avec la vivacité d'esprit; ils savent très-bien

Digitized by Google

que le bœuf a de la prudence, mais ils ne se doutent point que celle du cheval est préférable.

304. Les sots peuvent être souvent embarrassés, mais ils ne sont jamais timides.

305. L'homme perfectionne tout, mais sans pouvoir atteindre à la perfection.

306. L'aristocratie du talent, grâce aux ridicules des candidats, est devenue tout aussi déraisonnable que celle des parchemins; elle a de plus l'inconvénient d'irriter davantage les amours-propres.

307. La plupart des gens qui se récrient si haut contre les abus seraient fort aises d'en avoir le monopole; ils en veulent non la destruction, mais le déplacement.

308. Je ne connais personne de plus sceptique qu'un sot, car il ne manque guère de nier ce qu'il ne peut comprendre.

309. Beaucoup de services rendus ne sont que des prêts usuraires; il en résulte aussi de fréquentes banqueroutes.

310. Comment ne serions-nous pas dupes des autres? nous le sommes si souvent de nous-mêmes.

311. Faire considérer le monde sous un point de vue trop affligeant, n'est-ce pas s'exposer à rendre méchant l'homme faible; et misanthrope, l'homme doué d'un caractère énergique?

312. Ce que les hommes vulgaires pardonnent le moins, c'est le bonheur... Je me trompe; ils sont encore moins indulgents pour le génie et pour la vertu.

313. A chaque pas, dans la société, l'on rencontre de ces prétendus honnêtes gens qui se feraient scrupule de vous voler un centime et qui n'hésitent pas le moins du monde à vous ravir l'honneur par d'infâmes calomnies.

314. Allier le vice au talent, n'est-ce pas en quelque sorte traîner la gloire dans la fange?

315. Lorsqu'une femme pardonne une infidélité, c'est presque toujours pour déjouer les projets d'une rivale dont le triomphe l'importune.

316. Le mépris qu'ont les hommes supérieurs pour les petits manéges des cours fait la fortune et la sécurité des gens médiocres, qui dès lors n'ont plus à craindre la concurrence.

317. La vanité peut être considérée comme l'éteignoir de l'esprit.

318. Sans l'impudence et l'audace, l'esprit de bien des gens serait au-dessous de zéro.

319. Le commerce du monde tend sans cesse à corrompre les hommes en mesurant le degré d'estime qu'on leur accorde aux richesses qu'ils possèdent, au crédit dont ils jouissent.

320. Une réserve excessive tient lieu de prudence et d'esprit à la médiocrité.

321. Il est des gens qui ne vous font une politesse que pour s'arroger le droit de vous égratigner ensuite et de se récrier contre votre ingratitude.

322. *Mérax*, qui passe généralement pour un homme d'esprit, n'a pourtant que de la mémoire. Aussi peut-on juger par sa conversation du soir s'il a fréquenté le matin des sots ou des gens de mérite.

323. L'envie et la sottise, qui fort souvent cheminent de compagnie, n'admirent jamais sans restriction que la médiocrité.

324. Il est rare que l'homme de génie ait de l'esprit avec tout le monde, et tous les jours.

325. L'estime et l'attachement peuvent seuls ennoblir la dépendance; aussi l'amour-propre suffirait-il pour nous faire chérir nos supérieurs s'ils consentaient seulement à ne point se glorifier de leurs vices et s'ils voulaient payer de quelques égards la déférence et le respect.

326. Les hommes qui cherchent trop à multiplier le nombre de leurs amis n'ont d'amitié que pour eux-mêmes; ils ne se font aucune idée des devoirs réciproques que ce sentiment nous impose.

337. L'intérêt, ce me semble, est un excellent maître de politesse et de courtoisie. Je ne connais pas de cynisme républicain qu'il n'ait apprivoisé.

328. L'irrésolution tient à la faiblesse du jugement, mais on ne manque jamais d'en faire honneur à la prudence.

329. L'homme à projets se persuade toujours, et de la meilleure foi du monde, qu'il possède, renfermées dans son portefeuille, les délices de l'âge d'or.

330. Si les grands ont de l'exigence, les petits ont de la susceptibilité; c'est toujours l'orgueil sous des noms différents.

331. Pourquoi le mérite dédaignerait-il les moyens de se faire connaître? Le talent sans prôneur et sans réputation faite n'est-il pas comme le magasin sans enseigne? La foule passe devant et ne le remarque point.

332. L'innocence a plus qu'on ne le croit besoin d'un guide éclairé. Trop souvent elle oublie qu'elle a sur les yeux un bandeau qui l'empêche de voir le précipice et rend périlleuses ses moindres entreprises.

333. C'est beaucoup, dans une discussion politique ou littéraire, d'avoir la réplique pour soi; le public est si léger, qu'il donne presque toujours gain de cause au dernier qui lui parle.

334. Il n'est pas bon de faire l'aveu de ses faiblesses, car trop souvent on le regarde comme une demi-confidence; vous avisez-vous de convenir que vous êtes borgne, on ne manquera point de vous croire aveugle.

335. Le frondeur de profession n'est, à bien prendre les choses, que le flatteur des va-nu-pieds.

Digitized by Google

336. La crainte de n'être pas apprécié donne l'éveil à l'amour-propre de l'homme d'esprit; voilà ce qui le rend timide et l'empêche souvent de briller dans un cercle nombreux; il ne manque pas de confiance en lui-même, mais il n'en pas assez dans les autres.

337. Il est tel grand seigneur de ma connaissance qui, semblable à la tête de Méduse, glace et pétrifie tout ce qui l'approche... Sans esprit comme sans bonhomie, sa politesse insultante est en quelque sorte l'éteignoir du sentiment et de la saillie.

338. Beaucoup de gens doivent à l'apathie de leur caractère l'honneur de paraître supporter avec courage les vicissitudes de la fortune, les coups du sort.

339. L'imagination, si vous ne la cultivez pas dès l'enfance, devient plus tard désordonnée; elle ressemble à la terre qui produit des chardons et des ronces quand on néglige de l'ensemencer.

340. Les gens condamnés à n'avoir dans le monde qu'une position contestée vont toujours heurtant et coudoyant les autres, par la crainte qu'on ne leur marche sur le pied. Ils sont de l'avis du chevalier de Folard et du grand Frédéric; l'état de guerre leur paraît préférable sur l'offensive que sur la défensive.

341. Il y a moyen de tout dire; mais il faut beaucoup de tact pour tout dire impunément.

342. Bien des gens, pour n'être point des capucins ou des chartreux, finissent par devenir des Cartouches; la juste mesure en toutes choses est difficile à trouver et surtout à garder.

343. Méfiez-vous de l'homme qui sollicite votre obligeance l'encensoir à la main. Les bienfaits qu'il recevra de vous ne lui inspireront de gratitude qu'envers lui-même; il les considérera comme le juste salaire de ses éloges. Vous croyant la dupe de sa tactique, il ne manquera point d'attribuer à la finesse de ses louanges ce qu'il ne devra qu'à la bonté de votre cœur, et s'il ne cherche ensuite à vous couvrir de ridicule qu'en petit comité, c'est qu'il se pique de délicatesse et de bons procédés.

344. Les hautes vertus, les nobles actions, qui ne peuvent être bien appréciées parce que les appréciateurs manquent, ne servent point d'abri contre l'injustice des hommes; elles provoquent, au contraire, le déchaînement de l'envie et des passions les plus viles, mais en revanche elles donnent cette conscience pure, cet inappréciable bien qui procure des jouissances si douces au sein même de l'adversité.

345. Montesquieu, comme Tacite, a de ces mots tellement profonds, qu'il serait difficile d'en comprendre toute la portée, s'ils ne faisaient, pour ainsi dire, écho dans notre mémoire et ne provoquaient la réflexion.

346. J'aurais beaucoup de confiance dans le progrès des lumières, si ce n'étaient les mauvaises passions qui s'avisent trop souvent de les transformer en feux follets pour nous entraîner à notre perte.

347. Ce que les romanciers sont convenus d'appeler *antipathie* et *sympathie* paraît fort ridicule à bien des gens; mais le cœur, quoi qu'on en dise, a son instinct qu'il faut respecter : l'homme que nous croyons avoir besoin d'étudier ne sera jamais notre ami, le confident de nos pensées intimes.

348. Rien n'est propre comme la musique à réveiller dans les cœurs de nobles sentiments; on doit plus d'un saint à l'orgue de nos églises, et plus d'un héros à la trompette guerrière.

349. Je plains l'homme d'esprit qui laisse échapper un bon mot; car il se trouve toujours là quelque sot pour le colporter après l'avoir défiguré.

350. Un bon gouvernement doit, comme le chimiste habile, savoir tirer parti de tout et transformer le poison même en spécifique.

351. Pour bien apprécier toute la portée d'esprit d'un homme, il faut lui voir faire et réparer une sottise.

352. En élevant ses pensées et ses regards vers le ciel, on se trouve tout à fois meilleur et plus heureux.

353. L'esprit de système ressemble à ces serpents qui fascinent les yeux de leurs victimes.

354. L'homme qui sans cesse parle de sa probité, de son honneur, ressemble trop au Gascon se targuant des richesses qui lui manquent.

355. La jactance et la fatuité servent de passeport auprès des sots, comme la modestie auprès des gens de mérite.

356. Si la gloire nous procure des sensations délicieuses, la couronne qu'elle nous présente n'en est pas moins une couronne de soucis et d'épines; n'hésitons pas à lui préférer la vertu; la vertu, comme la gloire, est souvent en butte aux morsures de l'envie, mais elle porte en elle-même un baume réparateur.

357. Penser tout haut, c'est une qualité, j'allais presque dire un défaut, qui tient peut-être plus à l'orgueil qu'à la franchise.

358. Comment des hommes riches et stupides pardonneraient-ils au pauvre diable d'avoir de l'esprit? L'esprit est la seule chose que l'or ne puisse leur procurer.

359. La puissance a besoin de l'affabilité pour se faire pardonner son éclat; la fierté (qu'il ne faut pas confondre avec une morgue orgueilleuse) ne sied bien qu'à la mauvaise fortune, en la rendant respectable.

Digitized by Google

360. L'or n'est qu'un moyen de bonheur pour l'homme raisonnable; il devient un but pour l'avare.

361. C'est une assez chétive illustration pour une famille que le mérite d'avoir su disputer aux rats ses parchemins... Il appartient à l'histoire seule d'établir les véritables titres de noblesse.

362. Le flambeau de la philosophie devient une torche incendiaire, quand les passions, quand les partis s'en emparent.

363. Le tact est l'instinct des bienséances; il prévient les écarts de l'esprit et fait saisir en toutes choses cet à-propos qui donne tant de prix à nos actions.

364. Gare aux éloges que font de nous les envieux! il en sort toujours quelque venin.

365. Si le pouvoir se fourvoie et tombe dans l'abîme, ce n'est jamais à ses fausses mesures, à sa maladresse qu'il s'en prend, mais bien à l'opposition qui pourtant lui signalait le danger lorsqu'il était encore possible de s'en garantir.

366. L'ambitieux n'est que trop enclin à confondre la gloire avec la célébrité; l'historien équitable qui veut servir de guide à la postérité n'en juge pas ainsi.

367. Le rusé politique, qui se joue de tous les principes, blâme hautement l'hypocrisie du dévot de profession; mais, à mon avis, ils ne se doivent rien.

368. L'égoïsme porte en lui-même sa punition, son supplice.

369. L'injustice des contemporains s'étend même au delà du tombeau, car parfois elle rend impossibles les jugements équitables de la postérité.

370. On se montre, en général, beaucoup plus reconnaissant des services à rendre que des services rendus.

371. C'est par les vertus, c'est par l'élévation des sentiments dans ceux qui gouvernent, que se légitime le pouvoir et que s'ennoblit la dépendance.

372. Si les discussions philosophiques sont poussées trop loin, elles finissent par obscurcir et fausser le jugement; mais, contenues dans de justes limites, elles développent les ressources de l'intelligence et fortifient les ressorts de l'entendement; elles produisent sur l'esprit le même effet que les jeux gymnastiques sur les corps.

373. La perte des parents, des amis, est un impôt que le temps prélève sur la vieillesse. La nature ou plutôt la Providence, en multipliant nos sacrifices, en accroissant chaque jour l'amertume de nos regrets, semble vouloir nous amener au dégoût ou du moins à l'indifférence de la vie.

374. La tête de plus d'un érudit ne laisse pas d'avoir quelque analogie avec une bibliothèque renversée.

375. Le catéchisme nous apprend que le royaume des cieux appartient de plein droit aux pauvres d'esprit. C'est à merveille, mais ce lot devrait bien leur suffire. Pourquoi faut-il qu'ils aient encore par-dessus le marché les honneurs et les richesses de ce monde?

376. En lisant les doctes mémoires de mainte académie, ne serait-on pas tenté de croire que l'érudition a produit plus d'erreurs encore que l'ignorance?

377. « Voulez-vous être mieux? » — « Non, je suis bien. » Que j'aime cette réponse ingénue d'un enfant de ma connaissance! elle vaut, à mon avis, la plus belle dissertation philosophique.

378. *Vérac*, qu'on juge si diversement dans le monde, est-il franc? est-il faux? — Ni l'un ni l'autre. Il est vain et léger. La légèreté, qui ne lui permet pas de garder un secret, lui prête souvent les couleurs de la franchise, tandis que la vanité lui donne un vernis d'hypocrisie en le poussant à faire étalage des vertus qu'il n'a point.

379. Ce ministre à la tête de bronze, au cœur de marbre, qui ne connaît d'autre ivresse que celle de l'amour-propre et de l'orgueil, regarde l'impassibilité comme la première et, pour ainsi dire, l'unique qualité de l'homme d'État. Il ignore donc que cette imperturbable apathie, que cette réserve offensante repousse toute confiance et détruit presque infailliblement le don si précieux de persuader?

380. Si le père Daniel est trop crédule, Voltaire est trop sceptique... Il ne sent pas toujours assez, en écrivant l'histoire, que les faits doivent prévaloir sur la vraisemblance et non la vraisemblance sur les faits.

381. L'orgueil, lorsqu'il se décide, lorsqu'il s'abaisse à louer quelqu'un parce qu'il croit indispensable de le faire, met dans ses éloges une gaucherie qui, pour ainsi dire, en détruit tout l'effet. Les Confessions de J.-J. Rousseau nous en offrent plus d'un exemple.

382. Dans les pays où le beau sexe dispense à son gré les faveurs et les disgrâces, on peut dire avec juste raison qu'un coup d'éventail est plus redoutable qu'un coup d'épée.

383. En voulant excuser de prétendus torts que vous n'avez point, un ami maladroit propage trop souvent la calomnie et devient l'auxiliaire de vos ennemis.

384. Il est consolant, peut-être même assez juste, de croire que, sans la légèreté, les hommes seraient bons pour la plupart : le désir de briller dans un cercle est un des plus puissants aiguillons de la méchanceté.

385. La jalousie est-elle le comble ou bien l'abnégation de l'amour-propre? La réponse dépend du

Digitized by Google

point de vue sous lequel on envisage la question.

386. L'homme d'esprit n'a peut-être pas si grand tort de se donner parfois de ces airs d'importance qu'on avait cru longtemps devoir être l'apanage exclusif de la sottise. La suffisance, fille de l'orgueil et de la vanité, peut entraîner le ridicule à sa suite, mais le ridicule ne frappe guère que les yeux des gens doués du tact si rare des convenances, tandis que la tourbe nombreuse des imbéciles et des niais admire et s'incline.

387. On se récrie souvent contre le despotisme militaire, et l'on a grandement raison. Néanmoins j'aimerais encore mieux voir investi du pouvoir suprême le guerrier que l'homme de loi. Le guerrier sera despote, mais l'homme de loi sera tyran. Le premier voudra que tout ploie sous l'ascendant de sa volonté; l'autre exigera de plus qu'on professe ses principes et qu'on adopte sa manière de voir, car rien n'inspire comme les habitudes du barreau les prétentions à l'infaillibilité, l'orgueilleuse domination de la pensée, et, si je puis m'exprimer ainsi, la dictature d'opinion.

388. La médisance n'a point de charmes pour l'homme supérieur; c'est l'apanage de la sottise et de la médiocrité.

389. Le famélique écrivain, qui chaque jour déchire dans son journal l'homme d'honneur, ne croit peut-être pas le calomnier; il le juge d'après sa propre turpitude.

390. L'orgueil ne pardonne pas plus un bienfait qu'un outrage.

391. Si le secrétaire d'un homme en place manque de probité, dites-vous bien (et vous vous tromperez rarement) que l'homme en place est un fripon.

392. Beaucoup de membres de l'opposition parlementaire, soit dit sans blesser personne, ressemblent à ces mendiants effrontés qui prodiguent l'injure aux riches dont ils n'ont pu rien obtenir.

393. Il me semble que si je voulais faire des tragédies, je n'aurais point le portrait de Racine dans mon cabinet de travail; je craindrais le découragement.

394. L'indulgence, résultat d'un parfait accord de l'esprit et du cœur, est une vertu non moins utile à soi-même qu'aux autres.

395. Si Morguencour n'a point le talent nécessaire à la place qu'il occupe, il en a déjà l'importance; c'est toujours quelque chose.

396. Empressez-vous d'imposer silence à l'amour, car lorsqu'il parle bien haut, la sagesse se tait.

397. Le critique qui n'a jamais publié de livres, et qui s'en tient à la gloire du feuilleton, se montre d'autant plus sévère qu'il n'a point de représailles à craindre.

398. Les mendiants, comme les souverains, distribuent les honneurs à tort et à travers, selon leur caprice ou leur bon plaisir : certes il n'y a pas lieu d'être plus surpris d'entendre appeler prince ou marquis, par un gueux accolé sur sa borne, le premier passant bien vêtu, que de voir tel personnage, célèbre par son assiduité dans les antichambres et dans les cercles de cour, gratifié tout à coup d'un brevet de duc ou de comte en belle et due forme.

399. Quand on a vécu longues années, et dans des positions diverses, on n'est plus étonné de voir tant de gens estimables attacher si peu de prix à l'estime des hommes; ils l'apprécient ce qu'elle vaut et savent par quelles intrigues elle s'obtient.

400. *La Beaumelle*[1] prétend qu'on ne pardonne pas assez de fautes aux grands hommes. Je suis, moi, d'un avis contraire, et je n'hésite pas à croire que l'indulgence, fille de l'engouement public, est peut-être la principale cause des taches qui ternissent les plus brillantes réputations. Ces taches se multiplient d'autant plus qu'elles sont moins remarquées dès le principe. Admirateurs des favoris de la gloire, l'enthousiasme nous aveugle, comme l'intérêt aveugle le vil troupeau de courtisans que réunissent autour d'eux les enfants gâtés de la fortune, avec cette différence néanmoins que nous sommes de meilleure foi.

401. N'en déplaise aux disciples d'Héraclite, la sagesse réussit mieux à prendre le masque de la gaieté que celui d'une humeur morose et mélancolique ou d'une décourageante sévérité.

402. Le moraliste trop austère est le croquemitaine du corps social; il n'exerce d'influence que sur les enfants.

403. *Vox populi, vox Dei!* Si l'on admettait cet axiome trop à la lettre, ce serait supposer Dieu d'une nature bien onduleuse, bien changeante, ce serait presque le transformer en girouette.

404. Tel personnage, parce qu'il est astucieux et fourbe, se croit fort habile. Néanmoins, sauf en ce qui l'intéresse personnellement, il n'a fait, comme homme d'État, que des sottises... La bannière de la droiture et de l'honneur devrait, quoi qu'on en dise, rester inébranlable sur l'édifice social.

405. Pour le succès d'une entreprise, on ne compte pas assez sur le bénéfice du temps, et l'on néglige trop l'à-propos. Le temps et l'à-propos sont les meilleurs auxiliaires du génie.

406. La valse entraînante du tête-à-tête, comme la bonne ronde de famille, est sans doute de la même date à peu près que le monde, mais le pré-

[1] Dans le livre intitulé *Mes pensées*, édit. de Berlin, in-18, 1752, pensée 11e, p. 7.

Digitized by Google

tentieux menuet doit être né de l'hypocrisie sociale.

407. Nous devons redouter pour l'âme les jouissances trop vives, comme nous craignons pour l'œil l'éclat éblouissant du soleil.

408. Le méchant croit déconsidérer les autres lorsque le plus souvent il ne fait que se déconsidérer lui-même.

409. Vrais condottieri, vrais lansquenets politiques, les hommes d'État de notre époque n'hésitent pas à changer de drapeau toutes les fois qu'ils y trouvent leur compte.

410. Le temps, cet actif courrier de la Providence, entraîne les hommes comme des marionnettes, et, dans l'espace qu'il leur fait parcourir, il semble se complaire à renverser leur projets, à bouleverser leurs destinées.

411. En jetant les yeux sur certaines généalogies de nos modernes grands seigneurs, ne se croirait-on pas à la Chine où les ancêtres d'un mandarin sont toujours décorés de titres de noblesse?

412. Les sciences naturelles, la physique, la chimie et la botanique ont fait de grands progrès depuis un siècle; on ne peut pas en dire autant de la philosophie. Le mot de Montaigne : *Que sais-je?* est toujours, comme de son temps, la devise, l'exclamation du vrai sage. En métaphysique l'homme a pour lui les conjectures; la connaissance exacte des choses n'appartient qu'à Dieu.

413. Ce qui venge le pauvre laborieux des mépris du riche oisif, c'est l'ennui.

414. L'élévation subite au sommet de la fortune n'est pas moins que la disgrâce la pierre de touche qui sert à constater la vertu.

415. Une prudente réserve pourrait servir de parachute à la sottise, mais il est rare qu'elle veuille en faire usage.

416. L'espoir est le plus grand véhicule du succès, tandis que le découragement le rend impossible.

417. *Vérax* respecte l'ordre public; on ne le voit pas déclamant sans cesse contre les sommités sociales. Aussi les frondeurs de profession le considèrent-ils comme un courtisan, tandis qu'à la cour on le traite de démagogue, parce qu'il ne craint pas d'y faire entendre le langage de la vérité, parce qu'il n'hésite jamais à blâmer les mesures défavorables aux intérêts du peuple.

418. Aux jugements si divers que nous entendons porter, chaque jour, des hommes et des choses, ne croirait-on pas que les vices et les vertus changent de nom en changeant de parti?

419. Au milieu des luttes politiques la vertu n'est comptée pour rien; l'on n'attache de prix qu'aux opinions.

420. Ce qu'on est convenu d'appeler la sagesse n'est bien souvent que l'impuissance de l'imagination.

421. Dans ce siècle si positif les sentiments se traduisent presque toujours par une règle de trois.

422. Rien ne console de la calomnie comme le mépris qu'elle inspire.

423. Il est des hommes tellement consommés dans les calculs de la perfidie que leurs éloges mêmes deviennent injurieux; leurs compliments se transforment en satires sanglantes.

424. L'amitié, j'entends la véritable amitié, doit naître de la sympathie et non d'un froid calcul de combinaisons égoïstes : les cœurs s'échangent, ils ne se vendent point.

425. La flatterie n'est excusable que lorsqu'elle sert de passe-port à d'importantes vérités.

426. J'admets qu'on puisse quelquefois changer d'opinions; mais on doit au moins se montrer inébranlable lorsqu'il s'agit des principes constitutifs de la morale; il n'est jamais permis de transiger à cet égard.

427. Sous les gouvernements parlementaires, ce qu'on veut bien appeler le pouvoir royal est une girouette politique qui doit obéir à tous les vents.

428. On ne peut le nier : des connaissances trop étendues, pour la position qu'ils peuvent obtenir dans le monde, rendent les hommes malheureux, mécontents, frondeurs et toujours prêts à sacrifier la patrie aux vues de leur intérêt personnel. Donner à chacun l'éducation, l'instruction qui lui convient, est une des plus grandes difficultés de notre état social.

429. Une des premières qualités de l'orateur politique, et peut-être même la première, est de savoir se maîtriser dans la discussion, car la colère et l'emportement empêchent de faire emploi de mille arguments qui ne se font jour qu'après la dispute.

430. Les courtisans de la popularité sont-ils moins serviles que ne l'étaient les adulateurs de la puissance des rois?... Non sans doute, et ce qui se passe sous nos yeux le prouve assez.

431. La susceptibilité naturelle ou factice est un moyen dont l'égoïsme se sert très-habilement pour arracher de nombreuses concessions, de nombreux sacrifices.

432. Il y a des gens qui gaspillent leur esprit comme d'autres gaspillent leur fortune; ils ne savent se faire honneur de rien.

433. La sagesse consiste à savoir supporter avec courage les privations, mais point à s'en imposer de volontaires sans utilité pour personne.

434. La mémoire est en quelque sorte la bête de somme de notre esprit; il ne faut la charger que

Digitized by Google

d'objets utiles à conserver. Trop de bagage l'écraserait avant la fin du voyage.

435. Il faut plaindre le siècle où l'esprit tien lieu de tout, sauf de l'or; il faut plaindre le siècle où la vertu n'est qu'un accessoire à peu près inutile pour obtenir des honneurs et de la considération.

436. Les fripons, les intrigants, les tracassiers et les ennuyeux mis à part, que reste-t-il dans ce qu'on appelle la société?...Je m'étonne toujours que les misanthropes ne soient pas en plus grand nombre. Il n'y a d'autre refuge contre la misanthropie, après une longue expérience de la vie, qu'un cercle d'amis éprouvés.

437. Les savants et les érudits, par leur morgue pédantesque, compromettent l'honneur de la science. La science et l'érudition, pour être bien appréciées, ont besoin du vernis de la courtoisie et de l'amabilité.

438. Les infirmités dont l'homme se plaint l'atteindraient moins vite s'il ne faisait pas les trois quarts du chemin pour aller au-devant d'elles.

439. Dans les pays divisés par les partis qui se disputent le pouvoir, il faut beaucoup de vertu, beaucoup de philosophie pour consentir à n'être que les représentants de la sagesse, du bon sens et de la modération.

440. Conserver ses amis dans la disgrâce, c'est prouver qu'on les avait bien choisis.

441. Le progrès est fort désirable sans contredit, mais en le cherchant avec trop d'ardeur on s'expose à faire fausse route.

442. Le génie du mal a des ailes; le génie du bien n'en a point, et trop souvent même ses pieds sont embarrassés par des entraves.

443. Nous jugeons d'autant plus favorablement les autres que nous leur croyons une meilleure opinion de nous.

444. Le caprice, l'intrigue et la violence sont presque toujours d'infaillibles moyens de domination... Voilà pourquoi le monde est si bien gouverné.

445. L'art de la parole est un don funeste lorsqu'on en abuse. C'est en subjuguant l'imagination de ses auditeurs qu'on paralyse leur jugement et qu'on les pousse, sans qu'ils s'en doutent, aux excès les plus condamnables.

446. Fatigué des paradoxes plus ou moins philanthropiques, des systèmes plus ou moins absurdes que sans cesse on étale sous nos yeux, et dont le temps seul peut faire justice, le sage éprouve le besoin de se réfugier dans le silence du cabinet.

447. Il faut avoir mauvaise opinion du jeune homme que l'aspect du vice n'indigne point, et du vieillard qui n'éprouve pas quelque indulgence pour les faiblesses humaines.

448. Lorsqu'on cherche à flatter les passions de la multitude, on en est bientôt le complice ou la victime.

449. L'homme qui parvient au pouvoir par ses talents, et sans que l'intrigue y soit pour quelque chose, s'y maintient avec peine, parce qu'en butte à l'envie il ne se met point en garde contre les perfides manœuvres qu'elle ne cesse d'ourdir sourdement contre lui.

450. On serait trop humilié de ses faiblesses, si l'on se persuadait que les philosophes ont toujours mis en pratique leurs maximes de sagesse.

451. Plaignons ces lecteurs chagrins qui se montrent insensibles aux beautés d'un livre et n'en aperçoient que les défauts : il est d'un mauvais esprit, lorsqu'on parcourt un jardin, de n'y remarquer, de n'y voir que les mauvaises herbes.

452. L'homme est ainsi fait qu'il s'irrite bien plus des vertus que des vices d'un adversaire.

453. Deux bavards ignorants qui dissertent ensemble sur ce qu'ils ne connaissent point, finissent par concevoir, l'un pour l'autre, un profond respect, un respect mêlé d'admiration.

454. Ce n'est jamais impunément que les gens qui s'écoutent parler disent une sottise, car ils laissent aux autres le temps de la remarquer.

455. Pour le philosophe et le poëte, toute lecture devient insipide lorsque, par un beau jour de printemps ou d'automne, il a sous les yeux le sublime spectacle de la nature... C'est alors qu'il se rappelle ce mot de Bossuet : *Dieu seul est grand.*

456. Une raison supérieure, un désintéressement inébranlable, une délicatesse parfaite vous exposent à n'être compris de personne, si ce n'est de votre conscience, mais cela doit vous suffire.

457. Si l'on se réunit dans un salon, c'est pour s'y délasser des soucis et des devoirs de la vie; apportez-y donc de l'indulgence et l'abnégation de vous-même; l'esprit social n'a pas de plus grand ennemi que cette susceptibilité tracassière, fille d'un amour-propre insatiable, et toujours prête à se cabrer au moindre mot qui lui déplaît. Sans le désir de se plaire mutuellement, à quoi bon se voir, à quoi bon se chercher? Mieux vaudrait assurément la solitude.

458. Il se commettrait moins de crimes politiques si la peur n'était pas toujours là pour s'en rendre complice.

459. L'amour de la renommée, en poussant aux grandes actions si nécessaires à la prospérité publique, à la splendeur de l'État, fait presque toujours le malheur des hommes qui lui sacrifient le repos, la vie de famille, la santé... les biens les plus réels de ce monde.

460. La susceptibilité des parvenus (j'entends

Digitized by Google

par là ceux qui ne méritaient point de parvenir) fait leur supplice et le supplice des gens qui les approchent.

461. Lequel est le plus fatigant dans le monde, le sourd qui déchire notre poitrine ou le bavard qui fait le désespoir de nos oreilles? C'est une question difficile à résoudre.

462. Le philosophe, le sage, qui dédaigne de défendre contre l'intrigue une position qu'il n'avait pas ambitionnée, passe pour un niais aux yeux de bien des gens, mais il s'en console dans sa bibliothèque avec les morts, avec ses vrais amis.

463. Un chef de parti ne se maintient qu'en se mettant à la remorque de toutes les mauvaises passions soulevées autour de lui. Quel déplorable rôle! encore ne peut-il le jouer longtemps, car il ne manque jamais de se trouver à l'arrière-garde quelque ambitieux prêt à le désarçonner.

464. La vraie philosophie, la philosophie de tous les âges, est celle qui fait consister le bonheur, non dans l'ivresse des plaisirs, mais dans la pratique des devoirs.

465. Si l'édifice social tombe en ruine, si de toutes parts on démolit plus qu'on ne fonde, c'est que les manœuvres sont plus faciles à trouver que les architectes.

466. Pourquoi les gens de lettres (j'excepte, bien entendu, cette noble élite qui reçoit sa mission de la nature même), pourquoi les gens de lettres sont-ils factieux ou courtisans?... Cela tient sans doute à cette avidité de renommée presque toujours, chez eux, en sens inverse du mérite réel.

467. Une assemblée politique est une espèce de bal masqué où les mauvaises passions se déguisent sous le masque des vertus.

468. Le parvenu s'enivre des honneurs, parce qu'il n'en a pas l'habitude.

469. Surbordonner l'héroïsme à la prudence est un des devoirs du trône : le grand roi ne doit pas être un aventurier.

470. La modération plus que toute autre vertu sert de garantie au bonheur.

471. Si l'on se montre généralement plus sobre d'éloges que de témoignages de compassion, serait-ce qu'on se plaît à vous entretenir de vos douleurs plutôt que de vos plaisirs et de vos joies?

472. L'éloignement est favorable aux héros; loin de les rapetisser, il les grandit encore.

473. Si nos pensées pouvaient se rendre avec la rapidité de leur conception, elles en vaudraient beaucoup mieux.

474. La coquette à son miroir fait acte de modestie; en soignant ses charmes d'emprunt, elle semble douter de la puissance de ses attraits naturels, de sa beauté.

475. Sans l'économie, que bien des gens confondent avec l'avarice, la bienfaisance et la générosité seraient plus rares.

476. Les épanchements du cœur, la confiance est un trésor à réserver pour ses amis.

477. Donner des conseils à qui ne vous en demande point, c'est vouloir faire l'aumône à des gens trop fiers pour ne pas s'en croire humiliés.

478. Le jeune homme devrait toujours se pénétrer de l'idée que montrer des égards à la vieillesse, c'est soigner son propre avenir.

479. La vie humaine est une comédie en plusieurs actes, pour chacun desquels les acteurs doivent changer de rôle et de costume sous peine de se rendre ridicules.

480. Laissons les hommes des partis extrêmes injurier les partisans d'une sage modération, laissons-les invoquer contre eux la loi d'Athènes... Il faudra bien qu'on en revienne au juste milieu, base unique de toute vérité pratique.

481. *Valère* a du mérite, mais il en aurait bien davantage s'il s'en croyait moins.

482. Il est, dans la vie des peuples, des époques fébriles où l'inutilité de faire entendre des paroles sensées oblige le sage à garder le silence.

483. Il n'est pas rare de trouver, par le monde, des fous de beaucoup d'esprit et des sots d'un prodigieux savoir.

484. Le ministre qui n'a que de l'esprit et du talent sera toujours un homme d'État médiocre... il faut, pour atteindre à la supériorité, le caractère et le cœur, le cœur source des grandes pensées, comme l'a si bien dit Vauvenargues.

485. Penser toujours ce qu'on dit est un devoir, mais dire toujours ce qu'on pense est un travers; il appartient plus à l'orgueil qu'à la loyauté.

486. Dans un siècle d'égoïsme et de corruption comme le nôtre, les abus se déplacent, mais ils ne s'extirpent point.

487. La mémoire est rarement le miroir fidèle du passé. Le pessimiste en fait l'écho de ses chagrins, et l'optimiste l'écho de ses joies, de ses plaisirs.

488. On porterait peut-être des jugements moins sévères sur la plupart des personnages célèbres, si l'on se donnait la peine de les étudier, si l'on cherchait à les comprendre.

489. La patience et le temps sont les meilleurs guides de la science sociale; les vérités qu'on lance au galop se transforment bientôt en chimères.

490. On peut pardonner l'injustice qu'on a subie, mais il est rare qu'on pardonne celle qu'on a faite.

491. Honte à cette politique égoïste qui nous pousse à ménager les fripons et les méchants! L'homme a besoin cependant, pour n'y pas céder,

Digitized by Google

de cet austère courage qu'inspire l'amour du devoir, car toute cette tourbe audacieuse le déchirera, le calomniera, le tympanisera de cent manières... et les oisifs ne manqueront pas d'applaudir à ces turpitudes.

492. La popularité peut s'acquérir par d'éclatants services; mais il faut, pour la conserver, surtout dans les temps de trouble, une souplesse qui se façonne aux caprices de la multitude et cet esprit d'intrigue dont une âme élevée et droite se sent incapable.

493. Ce que les partis extrêmes pardonnent le moins, c'est la modération, qu'ils considèrent comme une critique permanente de leurs actes. Aussi de toutes les vertus, la modération est, je crois, celle dont la pratique exige le plus de courage.

494. La guerre, telle que tant de prétendus héros l'ont faite, est en quelque sorte la légitimation du vol et de l'assassinat.

495. Ce qui rend difficile l'appréciation de la conduite que tiendront les hommes, c'est qu'on les suppose guidés par l'intérêt, lorsque le plus souvent ils ne consultent que leurs passions, véritables éteignoirs de l'intelligence et du bonheur.

496. L'élévation où se place la vertu lui permet rarement d'apercevoir les piéges que l'intrigue et l'envie sèment sous ses pas.

497. On ne se persuade pas assez en politique que déshonorer une cause, c'est la perdre.

498. L'esprit d'opposition se fait un microscope à laide duquel il recherche jusqu'aux moindres torts des gouvernements.

499. Les gens qui parlent le plus de l'égalité seraient au désespoir de ne primer personne.

500. Dans une main perverse la plume se transforme en poignard.

501. L'enthousiasme chez la plupart des courtisans n'est qu'un vernis pour couvrir leur servilité.

502. L'intrigante médiocrité se montre plus désireuse d'obtenir les applaudissements que de les mériter.

503. Tant de gens abusent de ce qu'on appelle l'esprit, qu'on n'hésite pas à lui préférer le bon sens.

504. On pourrait, sans craindre de paraître trop paradoxal, soutenir que le hasard a fait plus de réputations d'habileté que de talent même.

505. Rien ne console mieux d'une injustice que de ne l'avoir pas méritée.

506. L'amour de l'étude excite la haine des ignorants. Vouloir ne pas leur ressembler est un affront qu'ils ne pardonnent point.

507. Les mauvaises passions, la bassesse et l'envie, ne cessent de harceler l'homme supérieur; c'est la rouille qui s'attache à l'acier.

508. Après avoir figuré comme acteur sur la scène du monde, on doit s'estimer heureux de n'en être plus, à soixante ans, que spectateur.

509. La popularité, qui séduit tant de cœurs généreux, est un vain météore qu'ont bientôt dissipé les capricieuses exigences des partis; quelque attrayante qu'elle soit, l'honnête homme n'hésite pas à lui préférer le devoir.

510. L'homme d'honneur peut-il jamais consentir à jouer le rôle de chef d'un parti quelconque? rôle ignoble; car s'il veut se maintenir, il ne s'agit point de commander, mais d'obéir, d'obéir aveuglément à l'onduleuse impulsion des masses trop souvent dirigées par les plus honteuses passions.

511. Dans une assemblée politique, surtout lorsqu'elle est agitée par les passions fébriles du moment, la sagesse a grand besoin, pour faire entendre sa voix et ne point se compromettre, d'attendre l'à-propos sans lequel les meilleures choses sont impraticables.

512. L'amitié, lorsqu'elle est vraie, a, comme l'amour, sa pudeur; elle craint de trop s'étaler; elle veut être comprise de prime abord; elle agit plus qu'elle ne parle.

513. Faiblesse et courage, étourderie et raison, caprice et dévouement! la femme est un composé de tout cela.

514. Pour s'abriter contre les coups du sort, rien de tel que le cœur d'une mère ou d'une femme dévouée.

515. La nature est un livre toujours ouvert et qui vaut à lui seul toute une bibliothèque.

516. A la fumée de la gloire succède aujourd'hui la fumée du cigare. Chaque époque a son signe caractéristique.

517. Pour encenser un sot, qu'est-il besoin d'une main habile?

518. Les sots ne ressemblent pas mal aux échos; ils répètent tous les sons qui parviennent à leur oreille, mais ils se placent de manière à ne jamais entendre que les sons discordants.

519. De tous les sots qui pullulent dans le monde, les plus insupportables sont, à mon avis, ces prétentieux faiseurs de systèmes, toujours occupés d'absurdes et ridicules projets qu'ils jettent à la tête de tous les allants et venants.

520. D'où viennent presque toujours les regrets du passé? — De ce que les douleurs d'autrefois se sont évanouies pour faire place, dans notre âme et dans notre souvenir, aux douleurs récentes.

521. La voix de la passion est tellement puissante qu'elle étouffe presque toujours celle de l'intérêt; c'est par là que s'expliquent tant de résultats politiques si bizarres, si déraisonnables et parfois si désastreux.

Digitized by Google

522. Il faut avoir subi des examens sévères pour remplir les fonctions d'avocat et de juge, mais on n'en exige aucun de ces présomptueux conseillers que le journalisme quotidien impose au public et qui s'arrogent le droit de porter, chaque matin, sur les hommes et sur les choses, sur tout ce qui se passe enfin, et même sur ce qu'ils imaginent, des jugements en dernier ressort. Quelle inconséquence! Aussi voit-on régner, par le temps qui court, bien moins la liberté que la licence de la presse.

523. Innover, c'est plus souvent déplacer que détruire les abus.

524. La carrière des lettres n'est plus aujourd'hui que le vestibule du palais de la fortune, que le marchepied de l'ambition. Le véritable littérateur, occupé, comme l'étaient les anciens Bénédictins, d'études sérieuses, passe, aux yeux de ses sémillants confrères, pour un niais ou pour un fou plus digne d'avoir place à Charenton qu'à l'Institut.

525. De nos jours, beaucoup de poëtes ont eu la prétention d'être hommes d'État; peu se sont montrés propres à diriger les affaires : penseurs et théoriciens, infatués de leur mérite, la connaissance, la pratique des hommes leur manquait.

526. Lorsque la bienfaisance s'étale au lieu de se laisser deviner, elle ne me paraît pas avoir trop bonne grâce à se plaindre de l'ingratitude.

527. Si l'on veut guérir ses imperfections, ses infirmités morales, il faut commencer par avoir le courage de se les avouer à soi-même.

528. L'ambitieux fait usage de l'opposition comme d'une semence dont il compte bien recueillir un jour les fruits.

529. Il est plus facile de créer des paradoxes que d'exprimer d'une manière neuve et piquante des pensées assez empreintes de bon sens pour qu'elles semblent appartenir à tout le monde.

530. Beaucoup d'esprits forts ne cessent d'être croyants que pour devenir crédules.

531. Lorsqu'un homme s'avise de vous raconter par le menu ses prouesses, ses succès, et que tous les traits de sa physionomie expriment cette pensée : *que j'ai d'esprit! que j'ai de talent!* cela doit suffire pour vous prouver que c'est un sot.

532. Ce que l'on appelle le progrès de la science n'est souvent qu'une série de systèmes qui se détruisent les uns les autres. L'examen des opinions contradictoires, successivement adoptées par les savants, fournirait la matière d'un livre fort curieux. On pourrait l'intituler : *Histoire des variations des diverses sciences*, pour servir de consolation aux ignorants.

533. L'enthousiasme suspend en quelque sorte le jugement; voilà pourquoi dans mainte occasion l'homme de génie paraît en manquer.

534. Tout n'a-t-il pas été dit? nous arrivons trop tard. Cet axiome de la paresse et de la médiocrité ne reçoit-il pas fréquemment un démenti de l'expérience? Le génie parvient à faire jaillir des vérités nouvelles de la source en apparence la plus épuisée.

535. Cette instruction si complète à laquelle les gouvernements ont l'imprudence de convier toute une population, ces écoles spéciales qui forment dix fois plus de sujets que les besoins de la société ne l'exigent, me donnent l'idée d'un banquet auquel ne pourrait prendre part qu'un petit nombre de personnes invitées... Les autres seraient contraintes de se retirer; mais elles se retireraient la rage dans le cœur et bien décidées à faire naître l'occasion de prendre leur revanche.

536. Les princes, les rois ont-ils bonne grâce de trouver mauvais que l'on porte un regard investigateur sur leur vie privée, lorsque eux-mêmes semblent vouloir prendre le soin de la rendre publique?

537. Pour qu'un bon mot soit agréable et piquant, il faut qu'il jaillisse comme un éclair de l'esprit. S'il est dit avec prétention, il perd toute sa valeur.

538. La multiplicité des remèdes en finance n'annonce que trop le grand nombre de plaies à guérir. Gare pour lors aux charlatans qui se présentent de toutes parts!

539. Trop de gens se persuadent que *changer* et *perfectionner* sont synonymes. Qu'arrive-t-il? on croit marcher au progrès, et l'on rétrograde.

540. Ce n'est pas toujours sans de graves inconvénients qu'on cherche à détruire les préjugés. Aucun livre certes n'est plus amusant que Don Quichotte; mais son utilité morale me paraît fort contestable... Michel de Cervantès, en jetant du ridicule sur les usages et les idées chevaleresques, n'a-t-il pas affaibli les principes même de l'honneur et du désintéressement?

541. Il en est des libertés pour les peuples comme des jouets pour les enfants, ils croient n'en avoir jamais assez.

542. L'homme est onduleux et divers, a dit Michel de Montaigne. De là vient sans doute que tant de taches ont souillé la gloire de la plupart des héros.

543. On peut tolérer l'ambition, lorsqu'elle est l'apanage d'une grande supériorité de talent; mais unie à l'incapacité (ce qui n'est pas rare), elle est non moins odieuse que ridicule.

544. On se plaît à retrouver dans un héros quelques-unes des faiblesses humaines. Trop de perfection humilierait notre orgueil.

Digitized by Google

545. Sous le gouvernement représentatif, tel qu'on l'a fait de nos jours, c'est-à-dire sous le gouvernement parlementaire, l'art oratoire n'est trop souvent que l'art de couvrir d'un brillant vernis les mauvaises passions pour séduire la multitude.

546. Le despote éclairé, le bon prince transforme le despotisme en république bien ordonnée, tandis que trop souvent le tribun ambitieux, jaloux d'une domination contestée, n'hésite pas à faire d'une république le despotisme le plus odieux.

547. Lorsque l'intrigue conduit à tous les honneurs, il faut bien de la force d'âme pour conserver intacte la droiture, la loyauté de son caractère.

548. Beaucoup de gens professent la philosophie austère des stoïciens, mais bien peu sont disposés à la mettre en pratique.

549. C'est le tort de beaucoup de prédicateurs de familiariser avec l'idée du vice, et d'en affaiblir ainsi l'horreur.

550. Les plus chauds partisans de l'égalité sont presque toujours ceux qui convoitent avec le plus d'ardeur une place dans les rangs de l'aristocratie.

551. Une révolution politique fait, si je puis m'exprimer ainsi, bouillonner toutes les passions ; elle les exalte pour le mal comme pour le bien ; c'est une espèce d'ivresse dans laquelle le caractère primitif, le caractère normal se dévoile et se développe.

552. La vertu factice s'étale et se pavane, la vertu réelle se couvre, en quelque sorte, d'un voile ; elle a sa pudeur ; il faut qu'on sache la deviner.

553. Garez-vous de ces prétendus amis, toujours ardents à vous aider de leurs conseils, et qui s'indignent plus que vous des injustices auxquelles vous êtes en butte... Ils ne se calment d'ordinaire qu'après vous avoir poussé, par leurs instances, à faire quelque sottise irréparable.

554. La liberté de la presse est une arme que chaque parti voudrait pouvoir confisquer à son profit.

555. Divulguer les faiblesses dont l'amitié confiante nous a rendus les témoins, c'est violer un dépôt sacré, c'est forfaire à l'honneur.

556. Comment les mouvements populaires ne seraient-ils pas dangereux et subversifs? Les passions y dominent toujours les principes.

557. C'est au milieu des commotions politiques surtout que le mieux est l'ennemi du bien, que la recherche du mieux conduit au pire.

558. Quels que soient les inconvénients de la sensibilité, gardons-nous d'envier le sort de l'égoïste! L'amour de soi dessèche l'âme et la dégrade ; l'amour de nos semblables la vivifie ; il devient la source des jouissances les plus vives, des jouissances les plus pures.

559. En fait de pauvreté, celle de l'esprit est la moins nuisible : les gens qui s'en trouvent atteints ne s'en doutent même pas, et j'en connais d'ailleurs bon nombre qu'elle n'a point empêchés de faire fortune dans le monde.

560. Quelle est la conversation sans bavardage et le livre sans remplissage? Je n'en connais point [1].

561. De l'insolence à la lâcheté il n'y a que la distance des succès aux revers.

562. La patience et le temps sont les meilleurs guides de la science sociale. Trop souvent les vérités qu'on lance au galop se transforment en chimères.

563. Les gens qui ne savent frapper qu'à coups de massue peuvent-être fort bons dans une circonstance majeure, mais ils ne valent rien pour la direction habituelle des affaires.

564. Les courtisans populaires de notre époque semblent avoir pris à tache de justifier les courtisans des rois.

565. Ne soyons jamais les esclaves de l'or, mais il n'est pas mauvais qu'il puisse devenir le nôtre.

566. Tout homme qui court la carrière de la célébrité ne manque pas, aujourd'hui, d'avoir à sa disposition un journal qui lui sert de batterie pour combattre tour à tour ses adversaires et célébrer ses propres triomphes.

567. Ce qui retarde le progrès des lettres dans plus d'un pays, c'est que beaucoup de savants n'y savent pas écrire et que la plupart des gens du monde n'y savent pas lire.

568. L'homme délicat, qui considère comme un devoir de se montrer bienveillant pour ses subordonnés, exige de ses supérieurs la même bienveillance, et, s'il ne la trouve point, il se soumettra difficilement au joug de l'autorité.

569. La vanité porte ses regards sur les degrés inférieurs ; voilà sa jouissance. L'envie, au contraire, dirige les siens vers le sommet de l'échelle sociale ; c'est ce qui fait son tourment.

570. Nous ne méprisons les choses qui nous manquent que parce qu'elles nous manquent. Elles chan-

[1] Pas même le recueil des Pensées de Circé. — Après en avoir achevé la lecture, quelques personnes, j'en suis sûr, trouveront étrange que notre moraliste s'exprime assez ordinairement comme le ferait un philosophe bipède, si bien que, sans la préface et les notes, on ne croirait point avoir affaire à une levrette. Je prie ces critiques si pointilleux et si sévères de se familiariser davantage avec les importantes découvertes de M. Dupont de Nemours et de réfléchir d'ailleurs que ces Pensées, extraites d'un grand ouvrage, sont jetées ici sans préambule. L'ouvrage même, et cela m'alarme un peu, offrira des indices trop certains et trop multipliés de l'espèce à laquelle appartient notre auteur.

Digitized by Google

geraient de valeur à nos yeux si nous les possédions.

571. Sous le règne de l'aristocratie du jour, sous la puissance de la presse, les condottieri de la plume ont remplacé les condottieri du sabre et rivalisent avec eux d'arrogance et de vénalité.

572. La bassesse et les turpitudes de quelques littérateurs contemporains nous feraient presque croire que nos pères n'avaient pas si grand tort de regarder comme ignoble la profession des lettres.

573. Peu de monarques absolus se disent que plus leur pouvoir est grand, plus il convient d'en modifier l'usage.

574. La religion, dans les États despotiques, doit avoir plus de force que partout ailleurs, car elle est nécessaire pour consoler les citoyens de vivre à la merci du caprice des gouvernants. Les lois humaines étant insuffisantes pour les protéger, leur unique ressource est d'invoquer la justice de Dieu.

575. La disgrâce, ce tombeau de la médiocrité, devient le piédestal du vrai mérite.

576. Le succès dans le monde, il faut bien le reconnaître, se mesure moins au mérite qu'à l'intrigue.

577. Un ministre homme de sens devrait, chaque jour, avant l'heure de ses audiences, relire la fable du bon la Fontaine, *le Renard et le Corbeau.*

578. Montrer des égards à la vieillesse lorsqu'on est jeune, n'est-ce pas semer pour son propre avenir[1] ?

579. N'analysons pas trop le cœur humain et sachons jouir des vertus qu'il présente à la surface.

580. N'est-ce pas des lieux élevés que doit partir la lumière pour éclairer, pour assurer notre marche?.. Lorsqu'elle nous arrive d'en bas et de toutes parts, on est ébloui, l'on se heurte contre tous les obstacles, et l'on court le risque de tomber dans l'abîme.

581. L'homme d'un mérite supérieur, l'homme de génie est presque toujours un excellent père, un excellent mari. Descendu des hautes régions de la pensée, il éprouve le besoin des douceurs de la vie de famille.

582. La susceptibilité qu'engendre l'amour-propre est le ver rongeur du savant, de l'homme de lettres, de l'artiste... C'est ce qui corrompt les charmes qu'il trouverait dans l'amour de l'étude.

583. L'esprit d'analyse, dont si peu de gens se doutent, est un des plus puissants leviers de l'intelligence humaine.

584. La fortune est une grande magicienne qui transforme, d'un tour de main, le rustre en Lovelace de salon, l'imbécile en prodige d'esprit et de savoir.

585. L'homme qui ne s'apprécie point au delà de sa valeur, loin de laisser pénétrer ses côtés faibles, les cache avec soin et parvient à donner le change sur ce qui lui manque. C'est avec un immense avantage sur le présomptueux, qui fait étalage de tout et qu'on juge du premier coup d'œil.

586. Il n'est peut-être pas de satire plus amère qu'un éloge exagéré. L'ami maladroit devient alors, sans le vouloir, votre ennemi le plus redoutable.

587. Ce sont presque toujours nos prétentions qui nous rendent insupportables celles des autres.

588. C'est par le souvenir de son passé que le vieillard doit pouvoir charmer ses dernières années.

589. L'ambitieux ressemble à ces enfants gâtés qui ne sont pas plutôt en possession d'un jouet désiré, qu'ils en veulent un autre.

590. Malheur à l'homme qui redoute la solitude! c'est sans doute parce qu'il craint les reproches de sa conscience.

[1] Nous conservons cette pensée, bien qu'elle rappelle un peu la 478e; mais la rédaction en est préférable.

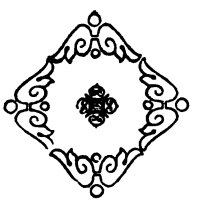

Digitized by Google

Digitized by Google

PIÈCES DE VERS

RELATIVES

AUX PENSÉES DE CIRCÉ.

A M. LE BARON DE STASSART,

SUR LES PENSÉES EXTRAITES DES MÉMOIRES DE LA LEVRETTE.

Jadis une Circé, grande magicienne,
Transformait l'homme en animal.
La moderne Circé vaut mieux que l'ancienne;
D'ailleurs, pour nous charmer, son pouvoir est égal,
Car à nos yeux séduits, d'enchantements aimables
Essayant les charmes nouveaux,
De mainte espèce d'animaux
Elle refait des êtres raisonnables.
Ah! qu'elle aurait bien dû, par son art bienfaisant,
Changer en *cœurs de chiens* les cœurs de tous les hommes!
Mais, infortunés que nous sommes,
Elle n'a pas osé tenter ce changement.
Quand on lit les leçons de la docte levrette
On n'est pas du tout étonné
Qu'un disciple de Gall, examinant sa tête,
Ait découvert un cerveau contourné
D'une façon tout aussi singulière
Que ceux de la Fontaine ou du fin la Bruyère!
Pour moi, je crois tout bonnement
Que sa science et sa philosophie
Lui vinrent du bonheur d'avoir passé sa vie
Près d'un maître plus qu'excellent.
Enfin le sort cruel l'enleva de ce monde,
Mais son esprit nous revint par bonheur;
Car sa gratitude profonde
Pour son maître chéri, resté dans la douleur,
Fit qu'elle lui légua sa cervelle et son cœur.

Après cela, Monsieur le baron, je ne crois pas pouvoir vous dire rien de mieux, si ce n'est que j'ai l'honneur d'être, avec les sentiments d'un chien et un profond respect, votre très-dévoué et très-reconnaissant serviteur.

VIOLET D'ÉPAGNY.

RÉPONSE.

Aimable d'Épagny, vos vers sont enchanteurs,
Mais ils ont de quoi nous confondre,
Et ma pauvre Circé ne sait comment répondre
A des propos trop séducteurs.
Interprétez notre silence
Et rendez justice à nos cœurs:
Des mots vous peindraient mal notre reconnaissance.

MES DOUTES

SUR LA PROBITÉ DE CIRCÉ, CHIENNE CÉLÈBRE, AUTEUR D'UN RECUEIL DE PENSÉES NOUVELLES.

Depuis quand d'une enchanteresse
Minerve a-t-elle pris le nom?
Depuis quand l'esprit, la raison,
Les grâces, le tact, la finesse,
Tout ce qu'enfin l'humaine espèce
A de grand, de noble et de bon,
Va-t-il se loger dans la tête
D'une chienne, et d'une levrette?
Cette levrette est de bon ton,
J'en conviens; mais je la soupçonne,
Entre nous, d'être un peu friponne.
Les levrettes, en général,
N'ont pas la cervelle tournée
Vers les arts; c'est un animal
De salon plus que d'athénée.
Or celle dont je parle ici,
Ayant pour maître un favori
Du Dieu qui réside au Parnasse,
Dans son portefeuille aura pris
Cet ouvrage, rempli de grâce,

Digitized by Google

Que l'on admire et qui la place
Au rang de nos plus beaux esprits.
Peut-être encor, j'aime à le croire,
Près de Stassart étant toujours,
La levrette de ses discours
A su conserver la mémoire!
Et levrette qui voit, écrit
Tout ce qu'il fait, tout ce qu'il dit,
Trouve à la fois plaisir et gloire.

VICTOR AUGIER.

RÉPONSE DE CIRCÉ

A MONSIEUR VICTOR AUGIER.

De l'Élysée des levrettes, le 8 octobre 1814.

C'est donc vous, malin troubadour,
Qui, du fond de votre Provence,
Venez m'accuser en ce jour!
Mais quelle est votre méfiance?
Je suis auteur, chacun le sait,
De ces riens qu'avec indulgence
Vous avez lus, et c'est un fait
Prouvé jusques à l'évidence.
Si le ciel m'avait départi
Cette heureuse protubérance [1],
Jadis assez commune en France
Et dont maint Crésus est loti,
Je dois le dire, en conscience,
J'en aurais tiré grand parti;
Et, pour l'honneur de ces levrettes
Que vous traitez si durement,
J'aurais renoncé promptement
A mes prosaïques sornettes,
Qui, semblables à des bluettes,
Ont l'existence du moment.
Je serais allée au Parnasse
Escamoter adroitement
Ces vers, doux fruits du sentiment,
Ces vers pleins de feu, pleins de grâce,
Ces vers que l'on verrait Horace
Vous envier assurément.
Pour lors, le plaisir et la gloire
Auraient embelli tous mes jours,
Et je serais, par leur secours,
Entrée au temple de Mémoire,
En chantant *l'Hymne des amours* [2].

ENVOI

DES PENSÉES DE CIRCÉ

A S. A. Mgr LE MARÉCHAL PRINCE DE LIGNE.

Au prince aimable, au guerrier plein d'honneur,
Qui du ciel reçut en partage
Les grâces de l'esprit, les qualités du cœur,
Circé, va porter mon hommage;
Chez lui tu trouveras accueil doux et flatteur:
Que le titre imposant d'Altesse
Ne t'effarouche point! c'est un fils d'Apollon.
Faut-il te le nommer? eh! vraiment, à quoi bon?
Ligne est le seul de cette espèce.

BILLET DU MATIN,

le 12 octobre 1841,

A M. LE BARON DE STASSART,

QUI, LA VEILLE, M'AVAIT ENVOYÉ LES PENSÉES DE CIRCÉ ET UNE MÉDAILLE REPRÉSENTANT LA FONTAINE DE VAUCLUSE [3].

Quel plaisir pour mon cœur, que d'un Belge la muse
Et légère et profonde, aimable comme lui,
A la Sambre ait porté la belle eau de Vaucluse!
Je l'en félicite aujourd'hui.
Dans cet heureux pays, les vers coulent de source:
Troubadours, improvisateurs,
Dans leur cœur, pour l'esprit, trouvaient de la ressource;
Dire amants, c'était dire auteurs.
De Pétrarque héritier, avez-vous une Laure?
En cela vous pourriez lui ressembler encore,
Mais Circé, bien moins prude, a bien plus de raison;
Ses écrits que j'ai lus sont d'un excellent ton.
Le bon Jean la Fontaine a fait parler les bêtes;
Vous les faites écrire; et, par vous et par lui,
On leur voit d'excellentes têtes,
Qui jamais n'enfantent l'ennui.

LE MARÉCHAL PRINCE DE LIGNE.

Ces vers sont peut-être les derniers qui soient sortis de la plume élégante et facile du prince Charles de Ligne. Il est mort à Vienne, le 13 décembre 1814, à onze heures du matin. Quoique âgé de près de quatre-vingts ans, il paraissait jouir encore d'une santé parfaite et n'avait aucune des infirmités de la vieillesse. Sa conversation était toujours ce qu'elle avait été: piquante, variée, pleine de ces grâces aimables qui n'excluent point le naturel, et de ce charme d'une politesse exquise dont lui seul possédait le secret

On croirait qu'il a voulu se peindre lui-même dans cette pensée d'une tournure si originale:

« Ceux qu'on soupçonne le moins de philosophie « sont souvent ceux qui en ont le plus; la vérita- « ble, c'est le plaisir. Qu'on y fasse entrer ses de- « voirs. Eux remplis, qu'on ne respire que joie,

[1] On sent assez qu'il s'agit ici de la protubérance du vol.
[2] C'est le titre d'une fort jolie pièce de vers de M. Augier.
[3] Cette médaille, frappée en 1810, est un des nombreux chefs-d'œuvre de M. Andrieu, graveur du cabinet des médailles à Paris.

Digitized by Google

« jeux et fêtes, spectacles, bonne chère, bonne « société, choses extraordinaires, de la folie même « et des folies : mais toujours du goût, même dans « les écarts. Il y a des gens à qui tout va, parce « qu'ils ont de la grâce et du tact. On sent qu'ils « sont au-dessus de leurs fautes, et qu'ils en savent « sur eux-mêmes autant que leurs censeurs. On les « attend au retour. »

REMERCIMENT

A M. LE BARON DE STASSART

POUR L'ENVOI DES PENSÉES DE CIRCÉ.

Quelle est cette voix qui m'appelle?
Je reviens parmi les vivants?...
D'une Circé, mais sage et belle,
Je reconnais les doux accents!
De la première l'artifice,
Aidé par les dieux infernaux,
Changea les compagnons d'Ulysse
En loups, en lions, en taureaux;
Mais l'aimable Circé moderne,
Dont s'honore l'humanité,
Nuit aux seuls méchants qu'elle berne,
Et couronne la vérité!

LE BARON DE TRAPPÉ.

RÉPONSE.

La louange aisément pénètre dans nos cœurs!
On a tort d'y prêter l'oreille :
Séduit par des vers enchanteurs,
Mon amour-propre se réveille...
Je crains beaucoup en vérité
Pour ma pauvre sagesse... ah! je suis trop flatté
De l'encens qu'avec art votre muse m'apprête :
Philosophie et vanité
Ne logent pas en même tête.

ÉPITRE A CIRCÉ,

CHIENNE CÉLÈBRE,
MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES,
SUR LE RECUEIL DE SES PENSÉES, MAXIMES, RÉFLEXIONS, ETC.

Bonne Circé, que j'ai si bien connue,
Toi dont l'esprit et la grâce ingénue
En tout pays t'attiraient des amants,
D'un vieux ami reçois les compliments.
Sais-tu, Circé, dans ta haute demeure,
Qu'on paye ici tribut à tes talents,
Que l'on te cite, en tous lieux, à toute heure,
Et que déjà plus d'un lecteur, tout haut,
Te place auprès de la Rochefoucault?
Quelque flatteur que soit le parallèle,
Pourtant j'y vois un faux rapprochement :
Comme écrivain, sans doute il est modèle,
Mais sa doctrine éteint le sentiment.
Pour toi, Circé, tu connus la tendresse,
L'amitié pure et la délicatesse,
D'un noble cœur généreux aliments
Qui valent plus encor que les talents.
Heureux celui qui, chéri de Minerve,
Sut, comme toi, Circé, les réunir!
De ces beaux dons qu'elle tient en réserve
Peu de mortels sont dignes de jouir.
Mais pouvais-tu ne pas les acquérir?
On prend les mœurs de ceux que l'on fréquente.
Ta bonne étoile, à te guider constante,
T'avait donné pour ami, pour soutien,
Un maître bon, aimable, homme de bien;
Ses actions toujours nobles et pures
Furent pour toi des instructions sûres;
Son cœur sensible avait besoin d'un cœur,
Et, dans le tien plaçant sa confiance
(Jamais un chien ne connut l'inconstance),
Il te montra que la vertu, l'honneur,
Étaient son code et toute sa science.
Ton maître enfin, pour combler ton bonheur,
Du bon Nemours [1] voulut apprendre comme
La bête peut s'élever jusqu'à l'homme.
Il s'instruisit dans cet art merveilleux [2]
Que, par malheur, ignoraient nos aïeux.
Dès lors il dit : « Circé, sois immortelle,
« C'est le guerdon que je dois à ton zèle;
« De ton esprit pénétrant, scrutateur,
« Grâces à Gall, j'ai reconnu la trace;
« Tu sais penser, t'exprimer avec grâce,
« Et ton ami sera ton traducteur. »
Si, chez les chiens, l'amour-propre d'auteur
Chatouille autant que chez l'espèce humaine,
Tu dus ouïr, Circé, sans trop de peine,
Les doux propos d'un pareil séducteur.
Or tu cédas en personne polie;
Et c'est ainsi que tes productions
Vont colporter, parmi les nations,
Et ta morale et ta philosophie.
Si de René [3], grand faiseur de romans,
Il reste encor d'entêtés partisans,
Infatués de ses erreurs sublimes,
Qu'ils soient certains, en lisant tes maximes,
Qu'avec l'instinct se trouve la raison.
Des animaux détracteurs intraitables,
Moins de fierté, baissez un peu le ton :
Sachez, surtout, respecter vos semblables.

J. H. HUBIN.

[1] M. Dupont de Nemours, membre de l'Institut, auteur des *Mémoires sur l'instinct des animaux*.

[2] Voyez la préface du recueil des *Pensées de Circé*.

[3] On sait que le fameux René Descartes ne regardait les animaux que comme des machines. Voyez comme notre divin la Fontaine réfute cette erreur dans le discours qui précède la première fable du deuxième livre.

Digitized by Google

RÉPONSE DE CIRCÉ

A SON AMI HUBIN.

De l'Élysée des levrettes, le 2 février 1816.

Ovide nous apprend que, sur les sombres bords,
D'Orphée, au temps jadis, la voix se fit entendre;
Ses accents enchanteurs ressuscitaient les morts.
Un semblable prodige a ranimé ma cendre,
Et je me sens renaître à tes divins accords.
Quoi! dans ta frivole planète
On daigne s'occuper de moi?
Serait-il vrai?... mais d'un poëte
L'imagination trompe la bonne foi.
Si, gourmandant l'humaine espèce,
Parfois je la fais rire à ses propres dépens;
De ces riches du jour, parvenus insolents,
Si je dévoile la bassesse,
M'absoudrait-on chez vous?... Quoi! la malignité,
Qui cherche les caricatures,
Applaudirait à des peintures
Que sans fiel, sans humeur traça la vérité?...
Quand tu me parles de la gloire,
C'est un rêve de ta bonté.
Ces palmes d'immortalité,
Qu'inclinent sur ton front les filles de mémoire,
Flatteraient fort ma vanité,
Mais vraiment je ne puis y croire :
Malgré moi je renonce à la célébrité.
Sous ton égide tutélaire
Si mon nom cependant, au Parnasse anobli,
Pouvait échapper à l'oubli,
De nos faibles travaux le partage ordinaire,
Je le devrais bien moins à l'heureux don de plaire
Qu'à ta muse, indulgent ami.

Écrit sous la dictée de Circé par son secrétaire intime,

G. DE STASSART.

A M. DE STASSART,

SUR SON LIVRE INTITULÉ PENSÉES DE CIRCÉ.

Le 27 octobre 1815.

Pour corriger la gent humaine
Et la corriger doucement,
Notre bon Jean mit les bêtes en scène
Et les fit parler sensément :
En quoi (soit dit innocemment)
Les animaux de la Fontaine
L'emportent très-certainement
Sur les parleurs du temps présent.
Mais, ô miracle!... une chienne belgique
S'avise d'observer nos mœurs,
De fronder nos travers, d'exercer sa critique
Sur les multiformes erreurs
Dont ce malheureux siècle abonde.
Des passions l'obscure profondeur
N'échappe point à son œil scrutateur,
Tout ce qu'on voit sur la machine ronde
Excite sa caustique humeur,
Et donne lieu parfois à des pensers sublimes.
Une chienne penser et japper des maximes!...
Qui le croirait?... le fait est pourtant vrai :
Voici le livre... il est bien de Circé,
Non de Circé l'enchanteresse,
Mais d'une levrette en crédit.
Ah! si les chiens ont tant d'esprit,
De tact et de délicatesse,
Je veux, ma foi, changer d'espèce
Et devenir chien par dépit.

RÉPONSE A M. TESTE

QUE J'AVAIS RECONNU POUR L'AUTEUR DES VERS PRÉCÉDENTS.

Quelle est cette muse anonyme
Qui, par un charme séducteur,
Flatte l'oreille et captive le cœur?
Elle embellit mainte maxime
En lui prêtant ce qui manque à l'auteur,
Cette finesse et cette profondeur
Qui du public nous assurent l'estime.
Mais puis-je ici méconnaître ses traits?...
Tournure originale et leste,
Esprit qui commande au succès!...
Oui, c'est bien là mon ami Teste!
Qui mieux que lui sait prendre tous les tons?
N'est-il pas, tour à tour, Horace ou Démosthènes?
Aux mœurs de Sparte il joint l'urbanité d'Athènes,
L'esprit d'Alcibiade aux vertus des Catons [1].

[1] M. l'avocat Teste, mon ancien camarade d'université, n'avait pas encore été ministre des travaux publics.

Digitized by Google

POÉSIES DIVERSES.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉPITRES.

SUR

L'INDÉPENDANCE.

A M. LE GÉNÉRAL D'ARTILLERIE PAIXHANS.

1825.

J'en conviens, cher Paixhans, l'homme est trop limité
Dans sa frêle et courte existence
Pour connaître l'indépendance;
C'est un bien fantastique et sans réalité;
C'est la panacée idéale,
C'est la pierrephilosophale
Que poursuit vainement l'alchimiste entêté.
Égaré, jeune encore, à travers ce dédale
Qu'on appelle société,
J'ai voulu vivre en liberté...
L'expérience enfin m'éclaire;
Je cesse de courir après une chimère
Dont mon orgueil était flatté.
Puis-je, chétive créature,
Des causes, des effets sonder la profondeur ?
Hélas! dans toute la nature
Nul n'est indépendant, si ce n'est son auteur.
Seul du bien et du mal il connaît la mesure,
Seul il peut, à son gré, se former un bonheur;
Le reste est une chaîne immense
Dont les milliers d'anneaux, unis étroitement,
S'entravent mutuellement
Et sont tous dans la dépendance.
De la commune loi le premier, excepté,
N'obéit qu'à la Providence;
Il est entre ses mains, reçoit sa volonté,
La transmet au second, le second au troisième,
Et d'anneaux en anneaux parvient l'arrêt suprême.
Tout se tient, tout se lie en ce vaste univers;
Les astres s'enchaînant par d'invisibles fers,
Entre eux s'établit l'équilibre;
Ainsi le soleil n'est pas libre,
Avant l'instant prescrit, de terminer le jour.
Ce globe, au sein de l'étendue,
Par cent corps attiré les attire à son tour.
Lorsque nous voyons dans la nue
Briller la lune au firmament,
Ce n'est pas un vain ornement;
En lumineux fanal elle est là suspendue,
Et son disque paisible influe
Sur les flots orageux des mers.
En épurant sans cesse, en échauffant les airs
Le soleil rend nos champs fertiles,
Et sa chaleur et sa clarté
A nos fleurs, à nos fruits ne sont pas moins utiles
Que les sels de la terre et son humidité.
Ensemble harmonieux! Machine régulière
Où, mû par son instinct, fidèle à sa carrière,
Chaque être marche au but sans calculer ses pas!
La moindre plante ne croît pas
Sans le concours de la nature entière.
Tu le sais, cher ami, tel est l'arrangement
Que présente l'ordre physique;
L'ordre moral et politique
Offre un semblable enchaînement :
L'âme, ici-bas, n'est rien sans le corps qu'elle enflamme;
L'âme dépend du corps, le corps dépend de l'âme.
Composé d'éléments aussi surbordonnés,
L'homme, fruit de leur assemblage,
Doit être dépendant... Mortels, nous sommes nés
Pour le temps et pour l'esclavage [1];
Et la société, qui veut régler nos droits,
En créant le devoir maîtrise notre choix.
Quel que soit notre rang, voilà notre partage;
Il est celui du peuple, il est celui des rois
Qui n'ont sur nous d'autre avantage
Que de faire ce court voyage
Comme premiers sujets des lois.
Néanmoins, vrai tyran de sa propre existence,
Chacun se consume en efforts;
Tel, quittant les fortunés bords
Témoins des jeux de son enfance,
Va, sous un ciel moins pur, chercher l'indépendance;
Il fait mouvoir d'inutiles ressorts;
Rêvant à sa douce chimère,
Pour atteindre le but il brave mille morts;
On le repousse, il persévère;
Il a beau succomber, l'objet de ses amours,
L'indépendance est là qui le séduit toujours.
Dans le rang au-dessus de celui qu'il occupe
Toujours il croit l'apercevoir.
Parvient-il à ce rang, il rougit d'être dupe

[1] On sent que, par l'esclavage, j'entends ici l'assujettissement aux lois physiques et morales qui nous régissent. Loin de moi la pensée de chercher à justifier le despotisme politique!

Digitized by Google

Et monte encor rempli d'espoir.
De même un voyageur qui, dans son ignorance,
Bien résolu de franchir la distance
Que l'horizon montre à ses yeux,
Pense déjà (jouet de l'apparence)
Se reposer au pied des cieux.
Ridicule projet! plus l'imprudent s'avance,
Et plus l'horizon semble fuir...
Mais il espère réussir;
Il voit le but, sa folle envie
Se flatte sous peu d'y toucher;
Marchant toujours et trouvant à marcher,
Il peut ainsi passer toute sa vie...
L'ambitieux n'est pas moins insensé que lui;
Calculant, mesurant l'espace,
Sans cesse errant de place en place,
Il croit saisir demain ce qu'il manque aujourd'hui.
D'aussi pénibles soins la nature se lasse :
Il succombe accablé de fatigue et d'ennui...
Quand la mort ferme sa paupière,
O désespoir! le malheureux
N'est pas plus près du terme où tendaient tous ses vœux
Qu'aux premiers jours de sa carrière.
Mais détournons les yeux d'un tableau si cruel;
Le bonheur s'offre à nous au pied d'un autre autel,
Et cet autel n'est point celui de la licence.
Il existe une indépendance
A laquelle un Dieu bon nous permet d'aspirer;
L'honnête homme peut s'y livrer;
Ton cœur est fait pour y prétendre :
Du seul devoir sache dépendre;
Vrai philosophe, éloigne-toi des cours;
L'étude et l'amitié rempliront mieux tes jours.
Boissy d'Anglas [1] sera désormais ton modèle :
Il obéit aux lois, sert la France avec zèle.
Si plus que le vulgaire il est indépendant,
C'est qu'à ses passions il commande sans cesse;
C'est que, toujours se possédant,
Il juge de tout sans ivresse,
Et sait, ennemi des travers,
Sous le joug des vertus se forger moins de fers.
La modération fixe chez lui l'aisance;
Ses désirs sont bornés, ses besoins peu nombreux;
Ce qu'il a satisfait ses vœux :
Pauvre, il ne serait pas en proie à l'indigence;
Il reste inaccessible à la cupidité;
La raison est son bien suprême;
Il brave la méchanceté...
Peut-elle lui ravir ce bien, le seul qu'il aime?
Pour sortir de l'obscurité
Quel ministre, quel prince a-t-il jamais flatté?
Que ferait-il auprès du trône?
Il ne demande point qu'un courtisan le prône.
De sa douce retraite il connaît tout le prix;
Il ne va point ramper et chercher des mépris
Qu'il ne voudrait rendre à personne;
De vrais amis il s'environne;
S'il a quelquefois le malheur
De faire plus de bruit qu'il ne désire en faire,
C'est dans le monde littéraire
Où des nains effrayés, jaloux de sa grandeur,
Exhalent contre lui leur fiel et leur fureur [2],
Mais c'est une impuissante guerre;
Sur son front noble et pur, à l'abri de leurs traits,
En vain leurs cris haineux appellent le tonnerre;
Ils ont beau s'agiter, les cieux restent muets.
Jouis, comme d'Anglas, de la publique estime;
D'une femme chérie embellis les instants;
Du sage adopte la maxime :
Cache ta vie, en paix cultive tes talents.
A quoi bon rechercher la gloire?
Heureux, cent fois heureux le mortel oublié
Qui vit loin des honneurs, au sein de l'amilité,
Utile à ses voisins, content de leur mémoire,
Sans se mettre en souci d'un vain nom dans l'histoire!

A M. LE COMTE DE VEDEL,

LIEUTENANT GÉNÉRAL,

QUI VENAIT DE LIRE L'OUVRAGE INTITULÉ :

LA RÉPUBLIQUE DES CHAMPS ÉLYSÉES,

ET QUI N'ASPIRAIT, DISAIT-IL,

qu'à se voir dans ce lieu d'un éternel repos.

1816.

La gloire a des soucis, j'en conviens avec vous;
Mais faut-il oublier ses charmes,
Et ne lui doit-on pas les moments les plus doux?
Après avoir vaincu, pouvoir sécher des larmes;
Faire bénir son nom par les peuples conquis;
Du laurier de Bayard cueillir les fruits exquis;
Sans l'intrigue obtenir de nobles récompenses
Et s'immortaliser en servant son pays...

[1] Boissy d'Anglas (François-Antoine), membre de l'Institut, sénateur, puis pair de France, était né dans un village du Vivarais, le 8 octobre 1756, d'une famille noble, mais que la religion protestante avait tenue éloignée des emplois publics. Il mourut à Paris le 20 octobre 1826. Talma l'avait précédé de vingt-quatre heures dans la tombe. Toute la population, pour ainsi dire, accompagna jusqu'au cimetière du père Lachaise le convoi funèbre du grand acteur tragique, tandis que la dépouille mortelle du grand citoyen, de celui qui, par son courage et son héroïque sang-froid, avait préservé la France du retour de l'anarchie et de la terreur, le 1er prairial an III (20 mai 1795), de l'homme enfin dont la vie entière avait présenté l'exemple des vertus les plus sublimes et les plus touchantes, n'obtint pour cortége que quelques collègues et quelques amis éprouvés... Que de réflexions provoque un pareil rapprochement! Peu de jours avant d'écrire cette épître, j'avais encore fait un pèlerinage philosophique à Bougival, retraite charmante où le comte Boissy d'Anglas jouissait avec délices de ses livres et de ses amis.

[2] Allusion au déchaînement de certains journaux contre Boissy d'Anglas lorsqu'il fit paraître, en 1819, la *Vie de Malesherbes*, ouvrage trop peu connu maintenant et qui mériterait les honneurs de la réimpression. L'auteur aurait bien fait de le comprendre dans le recueil de ses œuvres qu'il publia sous ce titre : *Études littéraires et poétiques d'un vieillard*, 6 vol. in-12, Paris, Kleffer, 1825.

Le poëme de *Bougival*, plein de grâce, de charme et même de belles images, ne me semble pas avoir été convenablement apprécié dans l'article *Boissy d'Anglas* du supplément de la *Biographie universelle*.

Digitized by Google

Oui, ce sont là des jouissances
Dont vous devez sentir le prix.
Pourquoi vous désoler des efforts de l'envie?
Vos hauts faits qu'elle attaque en seront plus fameux;
Vedel, s'il est d'ailleurs des peines dans la vie,
Chez les morts est-on plus heureux?
Quand votre âme, débarrassée
De nos tumultueux travaux,
Avec honneur sera placée
Parmi ces sages, ces héros
Qui, par les décrets de Minos,
Sont, dans ce brillant élysée,
Condamnés à l'ennui d'un éternel repos,
Prendrez-vous des élus la démarche empesée?
Étendu sous de frais berceaux,
Vous verra-t-on dormir au murmure des eaux
Dont cette région est si bien arrosée?
Je vous plaindrai pour lors, car cette activité,
Cette ardeur généreuse et ce vertueux zèle,
Qui vous auront acquis la couronne immortelle,
Ne s'arrangeront point de cette oisiveté.
Ah! croyez qu'il vaut mieux, cher à l'humanité,
Sur la terre longtemps lui servir de modèle.

A MADAME G. DE M***,

QUI VOULAIT QUE JE CORRIGEASSE SES VERS.

Ta muse, enfant gâté de l'aimable nature,
Produit d'heureux couplets qui charment l'Hélicon.
N'exige pas, je t'en conjure,
Que j'y passe la lime. Eh! vraiment à quoi bon?
Il faut craindre de l'art la froide enluminure.
Interprètes d'une âme aussi noble que pure,
Tes vers rendent si bien les plus beaux sentiments!
Pour être lus dans tous les temps,
Ils n'ont pas besoin de parure.

A M. LE VICOMTE LE PRÉVOST D'IRAY,

MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE

(*Académie des inscriptions et belles-lettres*).

Corioule, le 1er déc. 1817.

Je briserai ton joug, aveugle ambition;
Pour jamais je renonce à toute illusion.
Dans un monde odieux les clameurs de l'envie
Ne viendront plus troubler le repos de ma vie.
Cette chimère, hélas! que l'on nomme grandeur,
Quels biens nous offre-t-elle? un frivole étalage,
Une pompe importune... un mercenaire hommage,
Que l'intérêt commande et que dément le cœur.
L'expérience me rend sage;
Sa voix me promet le bonheur.
A ton exemple, ami, je veux vivre au village:
C'est aux champs, plaisirs purs, dignes du siècle d'or,
Que l'on peut espérer de vous trouver encor.
Là, règne sans orgueil la noble indépendance;
Cette aimable divinité
N'est point la sœur de la licence
Qui proscrivit naguère en France
Tous les droits de l'humanité.
Non, son culte est celui de la philosophie;
A ses autels toujours la raison sacrifie:
Sans elle, on le sait trop, l'âme est sans aliment;
C'est au sein d'un caillou le feu sans mouvement.
Mais dans les bras de la nature
D'absurdes préjugés ne nous font point la loi;
On n'y redoute plus la fraude et le parjure;
Libre enfin, l'on ose être soi.
On y brave les ridicules
Que verse un fat à pleines mains;
La politesse y perd ses trompeuses formules,
Et les mots des pensers sont les signes certains.
Aux champs, exempt de luxe, on vit dans l'abondance;
On y peut, chaque jour, au gré de ses désirs,
Pour guide et pour conseil prendre la bienfaisance.
Les rustiques travaux ont aussi leurs plaisirs.
Le mois de mai paraît! qui n'aime ces prairies
Où le pâtre, en bon roi, par son autorité,
Règle d'un peuple heureux la sage liberté?
Notre cœur s'y nourrit de douces rêveries.
L'été vient à son tour, fécondant nos guérets,
Livrer au laboureur les trésors de Cérès.
A l'été succède l'automne;
Et bientôt, nous ouvrant sa corbeille, Pomone
Nous invite à nous réjouir.
Si le soleil nous abandonne,
Consolons-nous; l'hiver est le temps de jouir.
Des livres, des amis, une compagne aimable,
Sauront d'un loisir agréable,
Cher d'Iray, remplir les instants.
Des passions au loin laissant gronder l'orage,
Comme toi, satisfait d'un modeste ermitage,
Je répète sans cesse: On n'est heureux qu'aux champs.

RÉPONSE

DE M. LE VICOMTE LE PRÉVOST D'IRAY.

L'hiver s'enfuit, le temps nous presse;
Tu l'as promis à ma tendresse,
Ami, viens combler tous mes vœux,
Viens visiter mon ermitage
Où j'ai droit de me croire sage,
Puisque là je sais être heureux.
Dans ma tranquille solitude,
Où d'un rien le cœur sait jouir,
Le bonheur devient habitude;
Chaque instant couronne un désir.
Riant jardin, ma seule étude
Est de songer à t'embellir!
Je n'ai là que l'inquiétude

Digitized by Google

De voir le jour trop tôt finir;
Vague et douce sollicitude
Qui bientôt se change en plaisir,
Si j'emporte la certitude
D'y revenir le lendemain;
Et même quand la nuit est close,
Je fais à pas lents le chemin :
Il faut bien qu'en passant j'arrose
Ces belles touffes de jasmin;
Qu'une eau pure sur cette rose
Jette une couche de carmin,
Et m'assure pour le matin
Le plaisir de la voir éclose;
Qu'en m'arrachant à ce beau lieu,
Mon œil mollement s'y repose;
Qu'un doux regard soit mon adieu!
Des chaînes que le monde impose
Ainsi l'on sait se garantir;
Qu'ailleurs des emplois on dispose,
Le mien est de me réjouir.
Point de vœu qui ne s'accomplisse,
Point de plaisir qui soit troublé,
De projet qui ne réussisse,
Ou d'espoir qui ne soit comblé!
Là, je bâtis un ermitage:
Je fais construire un pont ici.
L'endroit où je suis est celui
Qui me plaît toujours davantage.
Comment connaîtrais-je l'ennui?
Là, si pour mainte grande affaire
On marche, on court soir et matin;
Ici, je vais, un livre en main,
De mon jardin à ma chaumière,
De ma chaumière à mon jardin.
Plein du besoin de ne rien faire,
Je m'arrête au bruit de cette eau,
Je vais passer une heure entière
A regarder fuir ce ruisseau :
Dans la plus douce rêverie,
De riens gravement occupé,
Je cueille sur l'herbe fleurie
Ce lis de sa tige échappé;
D'une félicité passée
Animant pour moi l'avenir,
Chaque arbre amène une pensée,
Et chaque fleur un souvenir.

A Mlle CORINNE DE C***,

AGÉE DE SEPT ANS,

en lui donnant pour étrennes des prunes confites.

Le 1er janvier 1817.

Corinne, tu n'as que sept ans :
A tes yeux, le bonbon, je gage,
Doit valoir le plus doux encens.
Quelle innocence! ô l'heureux âge!
Que n'est-il encor mon partage!...
Un jour, Corinne, on te peindra
De l'amour la flatteuse ivresse;
Et, pour captiver ta tendresse,
Que de douceurs on te dira!
Mais alors mon destin sera
De n'en dire que d'importunes :
Front ridé jamais ne plaira.
Ces disgrâces-là sont communes...
Déjà s'éloigne mon printemps;
Adieu donc les bonnes fortunes!
Je veux profiter des instants
Où, charmé de morceaux friands,
Ton cœur se donne pour des prunes.

A UN HOMME DE LETTRES,

SUR LA PENSION QUI VENAIT DE LUI ÊTRE ACCORDÉE.

Déjà le dieu du goût t'accordait son suffrage;
Plutus y joint le sien; je t'en fais compliment.
Devenu riche, Horace[1] en était-il moins sage?
Tu jouiras d'un sort charmant.
La faveur de Plutus n'est pas un bien frivole...
Encor que de la gloire on soit le nourrisson,
On voit avec plaisir les lauriers d'Apollon
Arrosés des eaux du Pactole.

A MONSIEUR LEGROS[2].

Corioule, le 8 nov. 1817.

Les arbres ont perdu leur verte chevelure;
Déjà se fait sentir la piquante froidure,
Et le tison petille agacé par le fer.
Il faut se résigner. Pourquoi craindre l'hiver?
Lorsqu'on aime l'étude, on brave neige et glace.
Pour combattre l'ennui n'ai-je pas mon Horace?
Courtisant à mon tour les neuf savantes sœurs,
J'obtiens ou je dérobe une de leurs faveurs...
Qu'ils sont doux ces instants d'un fortuné délire,
Où des rêves de gloire embellissent la lyre!
Tout présente une image et s'anime à nos yeux :
Sous les lois d'Apollon que l'on se trouve heureux!...
Mais il est pour mon cœur encore d'autres charmes :
Du pauvre vertueux je puis sécher les larmes;
N'ai-je pas recueilli les trésors de Cérès?
Ah! sachons les répandre en utiles bienfaits.

[1] Sit mihi quod nunc est; etiam minus.
HORACE, livre 1er, épître XVIII.

[2] Homme de beaucoup d'esprit, ancien secrétaire du maréchal prince de Ligne; il mourut à Enghien, le 16 mars 1834. L'*Almanach poétique* de Bruxelles, de 1817 à 1823, contient de très-jolis vers de ce littérateur, né à Versailles le 27 avril 1754.

Digitized by Google

Grâce au bonheur qu'hymen fixa dans mon ménage,
L'hiver, comme au printemps, j'ai des jours sans nuage.
Mes vœux seraient comblés si, bravant les frimas,
L'amitié, cher Legros, guidait vers moi tes pas.

A MONSIEUR HIPPOLYTE DE B ***.

Vous êtes né poëte... et d'un vers énergique
Vous faites sentir la valeur..
D'Hugo déplorez-vous l'erreur,
Avec quelle verve électrique
Vous entraînez votre lecteur!
Lorsqu'au Dieu tout-puissant s'adresse votre cœur,
On admire l'éclat d'un style pindarique
Que tempère si bien l'accent plein de douceur
D'une voix noble et pathétique.
Poursuivez votre marche, heureux triomphateur;
Fier de votre pays, célébrez la Belgique...
Un jour, vous en serez l'honneur.

A M. LE BARON DE REIFFENBERG

QUI M'AVAIT ENVOYÉ LA PREMIÈRE FABLE DE SON RECUEIL AVEC UNE CHARMANTE DÉDICACE.

D'un monde sot et vain méprisant les chimères,
Qui mieux que vous sait employer le temps?
Vous cultivez tous les talents;
Les Muses sont vos tributaires,
Et viennent tour à tour réclamer vos instants.
A l'austère philosophie
Succèdent de jolis romans;
Puis la brillante poésie
Fait entendre ses doux accents.
Heureux mortel, voilà votre partage;
Il est pour vous le sûr présage,
L'infaillible garant de l'immortalité;
Et, tout ingrat que se montre notre âge,
Il a pour vous les yeux de la postérité.

A UN JEUNE HOMME DE MES AMIS

QUI LISAIT SANS CESSE

MARC-AURÈLE, MONTAIGNE, VAUVENARGUES,

et voulait se consacrer à l'étude de la philosophie.

Ami, j'aime à te voir de la philosophie
Arborer les nobles couleurs!
Tu sais triompher des erreurs
Qui font l'opprobre de la vie;
Mais, ferme en tes projets, au-dessus des clameurs,
Tu devras à tes pieds fouler la calomnie...
Tes devanciers, dans tous les temps,
Ont été poursuivis par ses traits déchirants;
En vain fidèle aux lois du culte de tes pères,
Tu béniras le ciel, tu chériras tes frères;
Ta douce tolérance est un crime pour ceux
Qui ne conçoivent pas un Dieu bon, généreux.
Tes mœurs et tes vertus ne me rassurent guère;
Rien ne peut triompher de lâches passions.
Croire que l'on pardonne à ton beau caractère,
Ce serait mal connaître un odieux vulgaire;
Tu n'échapperas point aux persécutions.
Adorateurs de la sagesse,
Les philosophes n'ont jamais
Du pouvoir légitime affranchi les sujets;
Ils n'ont ensanglanté ni Rome, ni la Grèce,
Ces hommes qui, partout, d'ennemis entourés,
Prêtres de la raison, éclairaient leur espèce,
Et rendaient autrefois des oracles sacrés...
Ils ont fait bénir leur mémoire.
Pourtant si l'on en croit la Muse de l'histoire,
Toujours persécutés, jamais persécuteurs,
Par des tourments nombreux ils payèrent leur gloire;
Ils se montrèrent grands, plus grands que leurs malheurs,
Aussi de toutes parts, contre eux l'envie éclate :
Pour prix de ses rares vertus
Voyez, sous les coups d'Anitus,
Tomber le sublime Socrate[1].
Sans cesse proscrits, menacés,
Les sages sont en butte aux sots, à la ciguë,
Et, lorsqu'on leur élève à peine une statue,
Mille échafauds leur sont dressés.
Mais ne les plaignons point: satisfait de soi-même,
Avoir la paix de l'âme est le bonheur suprême.

[1] Diagoras de Mélos ne put échapper à la mort que par un exil volontaire; Protagoras d'Abdère se vit condamner au bannissement; et le rhéteur Prodicus de Cos paya de sa vie la témérité de ses conjectures sur l'origine de quelques dieux. Le sage Anaxagore, Pythagore, Héraclite, Aristote, Alcibiade, furent persécutés, et Périclès lui-même, malgré l'éclat de ses services, malgré sa gloire, eut à repousser la calomnie qui l'accusait d'impiété. Voltaire a donc eu tort de dire, dans son *Traité sur la tolérance*, que si l'on excepte Socrate, aucun philosophe n'essuya de persécutions, chez les anciens, à cause des doctrines qu'il professait.

Digitized by Google

LETTRES EN PROSE ET EN VERS.

A MONSIEUR COMHAIRE,

POËTE LIÉGEOIS.

Corioule, le 18 juillet 1817.

Monsieur et très-aimable confrère,

Vous réclamez contre le titre de docteur en médecine dont je vous ai, me dites-vous, si libéralement gratifié. Pardon, mille pardons :

Si j'ai cru que, placée au sommet d'Hélicon,
Votre muse vive et gentille
Pouvait combattre encore Pluton,
La méprise est facile : Esculape, Apollon
Ne sont-ils pas de la même famille ?
De vos nombreux loisirs ne perdez point d'instants;
La gloire vous invite à chanter Euphémie...
Nouveau Tibulle, un jour, votre heureuse patrie
S'enorgueillira de vos chants.

Je suis revenu de votre charmant ermitage, fort désireux d'y retourner et de passer encore, sous vos délicieux berceaux de Flémalle, quelques-unes de ces heures qui s'écoulent si délicieusement dans la société d'Euphémie et de son poëte.

Agréez, etc.

A MONSIEUR VAN HASSELT.

Bruxelles, le 26 déc. 1834.

Votre muse aimable et facile
Parle à mon cœur un langage bien doux ;
Je voudrais dans le même style
Peindre mes sentiments pour vous...
Loin des bosquets de Corioule
Je ne me permets plus de poétiques sons;
Au milieu des soucis ma vie, hélas ! s'écoule ;
Il est passé pour moi l'heureux temps des chansons.

Mais si je ne fais plus de vers, je lis toujours les vôtres avec un vrai plaisir. Permettez-moi, monsieur, de vous remercier, en modeste prose, de vos jolies stances sur Corioule, et de vous renouveler l'assurance de mes sentiments non moins affectueux que distingués.

A MONSIEUR RIGAUD (DE VAUCLUSE).

Bruxelles, le 2 février 1839.

Je vous demande mille pardons, monsieur, si votre obligeante missive du 12 janvier est restée jusqu'ici sans réponse; ne l'attribuez qu'à mes nombreuses occupations, et croyez que cette marque de votre souvenir m'a vivement touché. Votre fable si gracieuse, si spirituelle, me flatte beaucoup, bien que je ne doive attribuer vos éloges qu'à l'indulgence.—Vous avez donc passé quelques mois dans notre beau pays de Vaucluse.

Que ne puis-je avec vous revoir ces lieux charmants
Que trop tôt j'ai quittés, que je regrette encore !
Vous chanteriez Pétrarque et Laure,
J'applaudirais à vos accents.

Le temps de la poésie est passé pour moi ; l'âge a glacé ma veine, et je suis réduit à vous adresser mes remercîments en humble prose. Ne viendrez-vous plus visiter notre bonne Belgique ? Vous la trouveriez aujourd'hui fort agitée par la politique et dans une sorte de crise qui cependant, je l'espère, ne se prolongera point.

Il s'était glissé dans le recueil des fables que vous avez fait imprimer à Paris un assez grand nombre de fautes d'impression, et voici, pour ce qui me concerne, un *errata* dont je vous prie de faire usage lorsque vous publierez une seconde édition de ce livre.

Agréez, etc.

Digitized by Google

A M. GRANDGAGNAGE,

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE LIÉGE

et membre de l'Académie royale de Belgique.

Bruxelles, le 5 sept. 1841.

J'ai reçu, mon très-cher et très-aimable confrère, votre gente missive, les vers gracieux que vous m'adressez et vos belles pages sur le bon pays de Liége :

Pour célébrer notre Meuse chérie,
Empruntez-vous la lyre d'Apollon,
Ou bien en prose élégante et fleurie
Retracez-vous des faits d'un éternel renom,
Vous vous montrez toujours digne de la patrie.
Mais pourquoi tant de modestie?
Qu'avez-vous besoin d'un patron?...
Moi, vous donner une leçon!
Ah! c'est une plaisanterie,
Et j'y répondrai par un NON.
Poursuivez, croyez-moi, votre belle carrière,
Vos efforts ne seront point vains...
La Belgique se montre fière
De vous compter parmi ses meilleurs écrivains.

Vous avez été, m'a-t-on dit, bien souffrant... je suis heureux d'apprendre tout à la fois la guérison et la maladie.

Agréez, etc.

A M. PAUL CHAREAU,

TRADUCTEUR DES FABLES DE LESSING.

Bruxelles, le 3 nov. 1841.

Je l'ai reçu, ton charmant apologue [1] ;
C'est un tableau frappant de vérité.
Quel heureux naturel! Oh! que ce dialogue
Nous rend bien le babil de la société!
Poursuis ta marche, et dans le champ d'Ésope,
Où j'ai tant de peine à glaner,
Déjà ta muse, qui galope,
S'en va largement moissonner.

Après vous avoir exprimé, monsieur, dans ces méchantes rimes le plaisir que votre *geai* et sa brillante soirée m'ont fait éprouver, qu'il me soit permis de vous remercier, en humble prose, de vos jolis vers qui n'ont d'autres défauts que d'être beaucoup trop flatteurs! Je suis fort aise, au surplus, que votre aimable indulgence me fournisse l'occasion de vous renouveler, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

[1] *Le Geai*, fable.

A M. ADOLPHE SIRET,

QUI M'AVAIT ENVOYÉ UNE FORT JOLIE EPITRE EN VERS.

Bruxelles, le 9 déc. 1842.

J'aime à voir avec quelle aisance
Le vers jaillit de ton cerveau;
Tu sais donner, par l'élégance,
A la pensée un tour nouveau.
Des arts tu franchis la barrière,
Le succès s'attache à tes pas;
Dans tes mains brille la bannière
Qui nous rend vainqueurs du trépas.
Poursuis ta marche triomphante,
Du sort ne crains point la rigueur;
La fortune, pour toi constante,
Unira la gloire au bonheur.

Ces vers, monsieur, que m'inspire votre charmante épître, renferment une prophétie qui ne peut manquer de s'accomplir, et j'espère vivre assez longtemps pour vous voir occuper une belle place sur notre Hélicon.

Agréez, etc.

A M. RIGAUD (DE VAUCLUSE),

Directeur-propriétaire de la Tribune dramatique à Paris.

Bruxelles, le 10 janvier 1843.

Je suis bien touché, monsieur, de la marque de souvenir que vous m'avez donnée d'une manière si flatteuse, et je vous rends mille grâces de l'envoi du numéro de *la Tribune dramatique* qui la contenait. Vos jolis vers ont réveillé toutes mes émotions :

Je sens battre mon cœur au nom seul de Vaucluse;
Je revois ces fortunés bords
Où jadis s'inspira ma muse;
Mais à quoi bon, hélas! d'inutiles transports?
L'imagination m'abuse...
Pourtant si tes flatteurs accords
S'en viennent charmer mon oreille,
Soudain je m'écrie : O merveille!
Oui, je le reconnais à ces accents si doux!
La lyre en mains, près de Laure il se pose.
Par un heureux effet de la métempsycose
Pétrarque renaît parmi nous.

Digitized by Google

Je suis fort aise d'apprendre que vous habitez Paris; vos talents y trouveront mieux leur place que partout ailleurs, et comme j'y vais tous les ans, je me promets bien de vous y voir; j'aurai grand plaisir à vous y renouveler de vive voix, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée, et permettez-moi d'ajouter très-affectueuse.

A M. MORREN,

PROFESSEUR DE BOTANIQUE A L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE,

et membre de l'Académie royale de Belgique.

Bruxelles, le 8 juillet 1843.

Monsieur et cher confrère,

Je vous ai rendu grâces déjà du beau livre que je tiens de votre amitié, mais je veux aujourd'hui vous remercier des heures agréables que vous m'avez fait passer par la lecture de vos charmantes poésies :

Au sein de vos nombreux herbiers
Après avoir trouvé la gloire,
Et de la botanique analysé l'histoire
Pour d'intelligents écoliers,
Vous cherchez un autre auditoire.
L'art des vers vous sourit : tour à tour les guerriers,
Les savants, les rois, les bergères,
Prennent place sous vos bannières.
Du Parnasse avec soin parcourant les sentiers,
Tous les tons vous sont familiers :
L'esprit, le sentiment et les grâces légères.
Je le prédis, Morren, oui, *vos fleurs éphémères* [1]
Se transformeront en lauriers.

Votre *Épître à M. Lesbroussart,* celle au prince de Canino, *le Retour, les Amours du poëte, la Branche de chêne, le Vieux Bourg de Gand, Jacques Van Artevelde* (bien que ce ne soit pas précisément mon héros), *Gênes et Christophe Colomb, le Tombeau de Virgile, le Vésuve, les Enfants de la Savoie,* me paraissent surtout des morceaux achevés.

J'avais besoin, monsieur, de causer avec vous, de vous féliciter sur vos brillants succès et de vous renouveler l'assurance de mes sentiments non moins affectueux que distingués.

[1] C'est le titre du livre de poésies qu'il m'avait envoyé.

[2] Pierre Didot, le plus habile typographe de notre siècle, a composé des quatrains moraux, de jolies fables et des imitations d'Horace. Il est mort le 2 janvier 1854, à l'âge de 93 ans.

A M. PIERRE DIDOT.

Paris, le 27 avril 1844.

Pibrac, Étienne, Ésope, Horace
Trouvent en vous un héritier [2].
Comme eux vous savez allier
Le savoir et l'esprit, la raison et la grâce.

Mais ce que j'aime surtout, monsieur, ce que j'admire, c'est cette inaltérable indulgence qui prête tant de charme à votre conversation et qui m'a valu vos jolis vers. Permettez-moi de vous en remercier, ainsi que de l'excellent *Code de morale* que vous avez bien voulu m'envoyer, et qui fera l'ornement de ma bibliothèque choisie, de celle que je me plais à consulter sans cesse.

Agréez, etc.

A M. LE MARQUIS DE VARENNES,

AUTEUR D'UN JOLI RECUEIL DE FABLES

qu'il avait bien voulu m'envoyer avec une lettre fort obligeante.

Paris, le 10 juin 1847.

Quelle charmante épître vous m'avez adressée, monsieur le marquis! elle fait honneur à votre imagination. Cependant :

Ne blâmez plus le vin de Brie :
Préparé par vos mains il devient excellent;
Mais vous parlez ainsi pour prouver qu'au talent
S'unit toujours la modestie.

J'éprouve un vif regret de quitter Paris sans avoir pu me procurer l'honneur de faire votre connaissance personnelle; j'espère bien être plus heureux à mon prochain voyage.

Agréez, etc.

A M. FRÉDÉRIC DE REIFFENBERG,

QUI M'AVAIT ADRESSÉ DE FORT JOLIS VERS.

Un bon chardonneret, fort affaibli par l'âge,
Ne chantait plus; c'était fait de sa voix,
Mais la musique encore avait sur lui des droits :
Chaque matin, aux concerts du bocage
On le voyait applaudir de grand cœur;
Il en savourait la douceur,
Bien qu'il n'y fît point sa partie.
De l'heureux chantre des amours,
Du jeune rossignol l'aimable mélodie
Le consolait et charmait ses vieux jours.

Vous connaissez, monsieur, le vieux chardonneret; les vers pleins de grâce et d'harmonie qu'il

Digitized by Google

a reçus du jeune rossignol le pénètrent de la plus vive reconnaissance. Agréez-en l'expression, ainsi que les sentiments d'affectueuse estime et de sympathie que vous a voués

LE BARON DE STASSART.

Le 10 janvier 1849.

A M. GRANDGAGNAGE,

QUI M'AVAIT ENVOYÉ SON

DÉSERT DE MARLAGNE

avec dix vers beaucoup trop flatteurs.

Bruxelles, le 12 juillet 1851.

Grand merci, monsieur et cher confrère, de votre aimable souvenir :

Livre piquant, dédicace flatteuse !
Voilà de quoi me tourner le cerveau.
Ma muse, pour un tel cadeau,
Vous doit des vers, mais elle est paresseuse ;
La lutte aussi la rend peureuse.
Soyez donc indulgent pour nous :
Vos ingénieuses boutades
Savent charmer les sages et les fous.
Swift et Sterne seraient jaloux
De vos charmantes wallonnades.

Je me promène avec délices dans votre désert de Marlagne ; vous en avez fait un paradis terrestre.

Agréez, je vous prie, monsieur et cher compatriote, l'assurance de mes sentiments non moins affectueux que distingués.

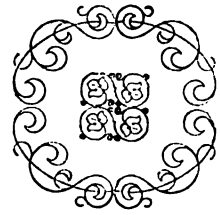

Digitized by Google

ÉLÉGIES.

LE TOMBEAU DE LA RELIGIEUSE [1].

1808.

Déjà l'astre des nuits d'un orbe sans nuage
Éclaire la beauté des champs.
Sa lumière se joue à travers le feuillage
Qui pare les rameaux naissants,
Et, sur les cendres de Clarisse,
Le souffle parfumé des vents,
Comme au lugubre jour du dernier sacrifice,
Disperse les fleurs du printemps.
O Clarisse! dans la nature
Quelle molle langueur! quelle tranquillité!
Quoi! tu n'entends plus le murmure
Des zéphyrs qui parlaient à ton cœur agité?
Le mois de mai ne vient plus te sourire,
Et dans la douce nuit d'été,
La lune à tes regards, hélas! ne fait plus luire
Sa voluptueuse clarté?
Mais vains regrets! Pour toi, des soucis affranchie,
Commence la félicité.
Pour toi, le songe de la vie
Ne fut-il pas l'adversité?
Par des parents cruels au cloître condamnée,
Soumise au joug des passions,
A les combattre destinée.
Tu vécus de privations.
L'amour ne fit jamais le charme de ton âme;
L'ennui, l'indifférence et les déceptions
De tes jours ténébreux ont seuls ourdi la trame.
Que je te plains! Tel un flambeau,
Ne jetant qu'un éclat incertain et timide
Sur les cintres obscurs d'un souterrain humide,
Brûle et s'éteint sur un tombeau.
Circonscrits dans l'étroite et monotone sphère
De soins minutieux, de riens asservissants,
Tristes devoirs prescrits par une règle austère,
Ton cœur, ton esprit et tes sens,
Des rêves mensongers qu'offre un sommeil prospère
Attendaient leurs délassements.
Par un vœu téméraire, à ce monde inutile,
Recluse dès tes jeunes ans,
Aux ennuis tu ne pus opposer les talents;
La musique, cet art que cultiva Cécile,
Ne te dévoila point ses doux enchantements.
Le dessin, cet ami des tendres sentiments,
Ne sut jamais, sous un crayon docile,
Fixer autour de toi des souvenirs touchants.
Une sainte légende, un antique bréviaire
Occupaient tes loisirs, remplissaient tes instants.
Le malheur, autre part, trouve dans la prière
Un baume consolant qui lui rend le repos;
Mais toi, dans les détours d'un sombre monastère,
Tu priais sans espoir pour la fin de tes maux;
En butte aux terreurs du scrupule,
Du bonheur d'exister tu méconnus le prix.
L'unique ameublement de ton humble cellule
Était un bénitier, un sable, un crucifix...
Afin de borner l'étendue
Que présentait un trop vaste horizon,
Aux fenêtres de ta prison
Une vigne était suspendue.
Lorsque, écartant ses pampres verts,
Tu donnais l'essor à ta vue,
Un oiseau fendait-il la nue,
Un rapide vaisseau sillonnait-il les mers,
Tu frémissais; puis éperdue,
Jugeant des maux futurs par ceux déjà soufferts,
En proie au désespoir tu soulevais tes fers.
Le soir, au chant de Philomèle,
Un nuage plus sombre obscurcissait tes traits;
La nuit parvenait-elle à calmer tes regrets,
L'aurore leur rendait une force nouvelle.
O nuit, c'est au moment où ton obscurité
Fuit et semble du jour annoncer la présence,
Que le souffle léger de sa frêle existence
Se perdit dans l'éternité.
Appuis de l'innocence et de la piété,

[1] Cette élégie, dont j'avais donné l'idée à mon ami, M. de Boilleau de la Caze, commissaire-ordonnateur, le même à qui j'ai dédié une de mes fables (*la Barque et les Rameurs*), fut composée pour ainsi dire en commun, à Berlin, au mois d'août 1808. Chacun, après avoir travaillé de son côté, fournit son contingent de pensées et de vers, puis nous en fîmes une seule pièce. C'est avec un charme inexprimable que je me rappelle ces doux épanchements poétiques, ces paisibles travaux littéraires qui faisaient couler si délicieusement les heures au sein de l'étude et de l'amitié. Du reste l'abus que je signale est devenu fort rare, du moins en France et en Belgique. La vie monastique n'est guère maintenant que le résultat d'une véritable vocation.

Digitized by Google

Vous, messagers du ciel, esprits purs et sensibles,
Anges qui parmi nous voltigez invisibles,
Et soutenez l'humanité,
A l'heure où le trépas, des mortels redouté,
Accomplit les arrêts terribles
Qu'a rendus la Divinité,
Vous l'avez entendu, sur les bords de l'abîme,
Le premier cri de joie échappé de son sein...
Vous avez vu cette tendre victime
Des larmes du plaisir baigner sa froide main.
Aujourd'hui Clarisse sommeille
A l'ombre de ces noirs cyprès;
Rien ne l'émeut, rien ne l'éveille;
La tombe est le séjour d'une immuable paix.
Indiquant sa patrie, et son nom, et son âge,
A l'œil pieux des voyageurs,
Cette modeste croix rappelle ses malheurs,
Et chacun en ces lieux lui donne, à son passage,
Une prière et quelques pleurs.

LE SONGE DE LA VIE.

A MA FEMME.

1840.

Comme un jour, c'est d'instants que se forme l'année,
Et telle est notre destinée,
Qu'en instants partagée et fuyant comme un jour,
Bientôt la vie, hélas! disparaît sans retour.
Le temps se dévore sans cesse,
Et sans cesse il se reproduit...
Mais le triste vieillard, qu'à la tombe il conduit,
A pour toujours quitté les champs de la jeunesse.
Songes de mon printemps, qu'êtes-vous devenus?
Le Léthé vous entraîne, il ne vous rendra plus!
Souvent portés sur des nuages,
Fantastiques brouillards, éclatantes vapeurs,
Vous abusiez mes sens par de douces images;
Les plus arides bords, les lieux les plus sauvages
Par vous s'embellissaient de riantes couleurs!
Alors je bénissais la vie,
Satisfait du présent, heureux de l'avenir,
Repoussant loin de moi tout fâcheux souvenir.
Le succès sur mes pas n'attirait point l'envie.
Eh quoi! sous leur vrai jour vois-je enfin les objets?
Et détrompé d'une imposture
Qui leur prodigue tant d'attraits,
Me faudra-t-il encor rougir de mes regrets?
Tout est changé pour moi dans la nature:
Le feuillage des bois, le gazon des bosquets...
Le buisson qu'embaumait la modeste églantine
A mon cœur, à ma main n'offre plus qu'une épine.
Rien ne dure éternellement;
Ce tourbillon bizarre, appelé l'existence,
Est une roue en mouvement
Que toujours j'aperçois sous une autre apparence.
L'enfant qui n'est pas encor né,
Caché dans le sein de sa mère,
Ressemble au papillon dans sa coque enchaîné;
Mais cet insecte, au gré de son humeur légère,
Dès sa naissance erre parmi les fleurs.
L'enfant naît-il à la lumière,
Aveugle et nu, c'est entre les douleurs,
Entre le sommeil et les pleurs
Que se partage sa carrière.
Sautant ensuite avec agilité,
Il se livre à l'étourderie;
Triste ou joyeux sans motif arrêté,
Par le chagrin son âme est un instant flétrie,
L'instant d'après tout cède à sa gaîté.
Dans sa bouillante adolescence
Du fils de Cythérée il subit la puissance;
Il use ses beaux jours de désir en désir,
Et trouve le dégoût en cherchant le plaisir.
O changement! mûri par l'âge,
Plus réfléchi, l'homme se croit plus sage;
Il n'a fait que changer d'erreurs:
L'ambition est son mobile;
Les fastueux hochets, les titres, les honneurs
Éblouissent son œil débile;
Ses vœux toujours croissants, ses vœux non satisfaits
Le poussent vers un but qu'il n'atteindra jamais!
D'un décevant espoir déplorable victime,
Il avance, et bientôt l'horizon sur ses pas
Se dérobe, et présente, hélas!
Au bout du chemin un abîme.
Sous le poids des hivers en silence amassés
L'arbre à la fin perd son feuillage;
Il ne voit plus verdir ses rameaux affaissés,
Et le tremblant vieillard tombe au premier orage...
Je touche au déclin de mes jours;
C'en est fait, je veux fuir le fol éclat des cours.
L'âge, accourant sur ses ailes rapides,
A déjà blanchi mes cheveux;
D'un vain renom les amorces perfides
Assez longtemps ont fasciné mes yeux;
N'ai-je pas des amis, une douce compagne?
Avec eux désormais vivons à la campagne,
Vivons pour nous, vivons heureux!
Quelles joyeuses voix, quelles flûtes légères
Nous appellent dans ces vallons?
Sur la mousse assis, présidons
Aux danses des jeunes bergères,
Ou, dans ces verts bosquets, à leurs simples chansons.
Rêvons et berçons-nous d'agréables chimères.
Là, d'un beau soir respirant la fraîcheur,
Loin des soucis et des alarmes
Nous trouverons le vrai bonheur.
Je puis, du souvenir savourant tous les charmes,
Sans crainte et sans remords descendre dans mon cœur.

Digitized by Google

IMITATIONS D'HORACE

ET DE QUELQUES AUTRES POËTES LATINS.

ODE 32. — LIVRE Ier.

HORACE A SA LYRE.

Poscimus si quid vacui sub umbrâ.

Fécondant mes loisirs, si parfois sous l'ombrage,
Lyre, tu m'inspiras de ces brillants accords
Qu'on répète partout, qui plaisent d'âge en âge,
Seconde aujourd'hui mes efforts.

Un guerrier, dans Lesbos, sut te rendre docile ;
Ses héroïques mains, au milieu des hasards,
Comme après l'ouragan sur la plage tranquille,
T'unissaient au glaive de Mars[1].

Tour à tour il chantait la déesse charmante
Qu'on adore à Paphos, Cupidon et Bacchus,
Les neuf savantes sœurs, ou la tresse ondoyante
Et les beaux yeux noirs de Lycus.

O lyre, d'Apollon la plus noble parure,
Toi qui chasses l'ennui de la table des dieux,
Toi qui seule adoucis les chagrins que j'endure,
Réponds constamment à mes vœux.

ODE 3. — LIVRE II.

Æquam memento.

Aux coups de la fortune oppose une âme ferme,
Reçois ses faveurs sans orgueil.
Ainsi que les revers, les succès ont leur terme;
Ce terme, hélas! c'est le cercueil.

Nous n'en mourrons pas moins, soit que dans la tristesse
Lentement s'écoulent nos jours,
Soit que le verre en main, au sein de l'allégresse,
Nous ayons chanté les amours.

Cher Dellius, jouis : c'est le conseil du sage.
Tu connais ce riant berceau,
Où, sous l'orme touffu qui courbe son feuillage,
Murmure un limpide ruisseau.

Qu'on y porte du vin, des parfums et des roses!
Livrons-nous à la volupté !
Hâtons-nous; sur ton âge en vain tu te reposes,
D'Atropos crains l'activité.

Souviens-toi que ces champs, cette riche demeure,
Cet or, ces jardins somptueux...
Tu devras les quitter : bientôt sonnera l'heure
Qu'espèrent d'avides neveux.

Riche ou pauvre, on le sait, l'ordre de la nature
Nous précipite vers la mort.
Né du sang d'Inachus ou d'une race obscure,
Il faut subir le même sort.

Tous les noms des humains sont dans l'urne fatale;
Ils en sortiront tôt ou tard.
Pour l'éternel exil sur la rive infernale,
Caron nous invite au départ.

ODE 9. — LIVRE III.

DIALOGUE

ENTRE HORACE ET LYDIE.

Donec gratus eram.

HORACE.

Quand tu m'aimais, j'étais heureux, Lydie ;
Mes rivaux seuls gémissaient sous tes lois ;
J'étais heureux et ne portais envie
Pas même à la pourpre des rois.

[1] Alcée, poëte et guerrier tout à la fois, était de Mitylène dans l'île de Lesbos. Il vivait, suivant la chronique d'Eusèbe, l'an 604 avant Jésus-Christ.

Digitized by Google

LYDIE.

Combien ta plainte est injuste et cruelle!
Lorsque Chloé ne charmait point ton cœur,
Ivre d'amour, au rang d'une immortelle
J'aurais préféré mon bonheur.

HORACE.

Chloé me plaît; les accords de sa lyre
Font sur ses pas voltiger les amours;
Chloé me plaît; au ténébreux empire
J'irais pour prolonger ses jours.

LYDIE.

Calaïs m'aime, et mon âme est ravie
D'être l'objet de ses amoureux chants:
Pour le sauver je donnerais ma vie,
Je braverais mille tourments.

HORACE.

Hélas! Lydie, ah! quelle est ma faiblesse!
Oui, pour Chloé mon amour n'est qu'un jeu.
Je t'aime encor. Dis-moi si ta tendresse
Sera le prix de cet aveu.

LYDIE.

Quand je devrais repousser ta prière,
A Calaïs je renonce pour toi.
Malgré tes torts et ton humeur légère,
Horace, viens régner sur moi.

ODE 7. — LIVRE IV.

Diffugere nives.

Les arbres sont ornés de rameaux verdoyants,
La terre a repris sa parure;
Libre enfin, le ruisseau sur les gazons naissants
Fait entendre son doux murmure.

Déjà viennent danser les nymphes, les amours;
La nature se renouvelle;
Mais rien ne peut, hélas! nous rendre nos beaux jours
Qu'abrége la Parque cruelle.

Aux charmes du printemps succèdent les chaleurs;
L'été fait place au riche automne;
Puis l'inflexible hiver prodigue ses rigueurs:
C'est ainsi que le ciel l'ordonne.

Le jour meurt et renaît. Pour nous, les sombres bords
A jamais ferment la carrière.
Énée, Ancus, Tullus, les plus illustres morts,
Ne sont qu'une froide poussière.

Trompons nos héritiers, jouissons des plaisirs,
Tandis qu'il en est temps encore...
Savons-nous si les dieux, au gré de nos désirs,
Nous laissent la prochaine aurore?

Ami, lorsque Minos, arbitre de ton sort,
Aura prononcé ta sentence,
Soumets-toi. Que pourraient contre l'avide Mort
Le rang, la vertu, l'éloquence?

Diane, en vain Diane aux ténébreux enfers
Voulut arracher Hippolyte;
En vain pour délivrer Pirithoüs des fers
Thésée affronta le Cocyte.

IMITATION.

D'UN DISTIQUE DE L'ANTHOLOGIE.

1799.

Voici l'Amour... Pour lui, point de beautés rebelles!
S'avise-t-on de fuir? Notre espiègle a des ailes.

DISTIQUE D'AMALTEO

SUR UNE JEUNE ET JOLIE FILLE BORGNE DE L'ŒIL DROIT QUI AVAIT UN FRÈRE CHARMANT, MAIS BORGNE DE L'ŒIL GAUCHE.

1802.

Blande puer! lumen quod habes concede sorori:
Sic tu cœcus Amor, sic erit illa Venus.

Cède un œil à ta sœur, renonce à la lumière;
Elle sera Vénus; toi, le dieu de Cythère.

IMITATION DU DISTIQUE

Bella gerant fortes; tu, felix Austria, nube;
Nam, quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus.

L'Autriche à l'hymen doit ses plus belles couronnes:
Ce que Mars vend aux rois, Vénus, tu le lui donnes.

IMITATION DU CÉLÈBRE VERS

SUR FRANKLIN.

Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis.

Franklin ravit la foudre au vainqueur des Titans;
Il fit mieux: il brisa le sceptre des tyrans.

Digitized by Google

CONTES.

LES MARIAGES DE VULCAIN [1].

On ne veut plus de la mythologie,
Et nos auteurs, pour être édifiants,
Aiment bien mieux croire à l'astrologie
Et rappeler parmi nous ce bon temps
Dont tous leurs vers nous font l'apologie,
Ce moyen âge où nos heureux parents
S'entre-tuaient pour le plaisir des grands;
Mais moi, dût-on me traiter de classique
Et me comprendre au nombre des pédants,
Je veux vous lire un conte fantastique :
Quoique Vulcain fût le plus laid des dieux,
Vulcain jadis épousa la plus belle;
A mon avis certe il n'en fit pas mieux,
Car sa Vénus ne lui fut point fidèle.
On sait comment, dans des mailles d'acier,
Il la surprit avec un dieu terrible;
En fait d'amour rien de tel qu'un guerrier.
On ne dit pas si Vénus fut sensible
A cet affront; mais on sait que Vulcain,
Aux mêmes lieux venant le lendemain,
Retrouva Mars près de l'incorrigible.
Comme il pâlit à cet aspect fatal!
Jamais le front ne lui fit tant de mal.
Jurant cent fois le Styx, en sa colère:
« Eh quoi ! » dit-il, « on ne s'amende pas!
« Ah! c'en est trop! Le meilleur caractère
« S'échapperait, madame, en pareil cas. »
Vénus gémit... Devait-il la surprendre?
Jupin, touché de ces pleurs ingénus,
Dit à l'époux: « Ses torts, à les bien prendre,
« Ne seraient rien, s'ils étaient moins connus.
« Taisez-vous donc, mon cher fils, point d'esclandre! »
Le noir boiteux ne voulut rien entendre;
Par le divorce il crut punir Vénus.
Bientôt Vulcain se lassa du veuvage;
Sur lui roulaient tous les soins du ménage.
Qui choisit-il pour remplacer Cypris?
Éris d'abord... qu'en dites-vous? Éris!
Eh! vraiment, oui! cette affreuse mégère
Est préférable à la femme légère;
C'est ce qu'il croit. Nous voyons à Paris
Plus sensément agir bien des maris;
Ils aiment mieux en un tel cas, je pense,
User chez eux de quelque tolérance.
On se fourvoie en cédant au dépit :
A chaque instant Vulcain est contredit;
A tout propos une rixe s'engage;
A dame Éris en restait l'avantage,
Car dame Éris ne lui cédait jamais.
C'est vainement qu'avec elle il raisonne,
Éris était la discorde en personne;
Éris toujours débutait par un *mais;*
Un *mais* toujours était sa ritournelle.
Quand par hasard Vulcain, moins occupé,
Veut se distraire, il trouve une querelle.
S'il cite un fait, « Vous mentez, » répond-elle.
L'avait-il vu .... Ses yeux l'avaient trompé.
Époux qui pleure à ses dépens fait rire;
Vulcain se tut et souffrit sans mot dire.
Supplice affreux qu'une telle moitié!
Tout dieu qu'il est, Vulcain me fait pitié.
La tâche enfin lui parut par trop forte.
Voici qu'un jour, fatigué du fardeau,
Le pauvre époux, qui regimbe et s'emporte,
Court à la forge, y saisit un marteau,
Poursuit Éris et la met à la porte.
Il est donc veuf pour la seconde fois.
« Voyons, » dit-il « songeons à la troisième ;
« Un bon hymen peut se trouver sur trois. »
Écho lui plut, belle fille un peu blême,
Qui s'ennuyait de sa virginité.
Vulcain la prit, je crois, par vanité.
Pour cette Écho, c'était la douceur même;
A son mari donnant toujours raison,
Applaudissant à ce qu'il trouvait bon,
Ni *si* ni *mais* ne sortaient de sa bouche.
Dit-il : *C'est louche;* on répète : *C'est louche.*
Il crie, on crie; il jure, on jure aussi;
Il siffle, on siffle; il fredonne, on fredonne.
Vulcain ne peut se faire à ce train-ci.
C'était vraiment ne vivre avec personne.
On ne parlait jamais que d'après lui;
Pour en finir: « Ne saurais-tu, ma bonne, »
Dit-il, « répondre à tout que par un *oui ?* —
« Oui, répond-elle. — Oui! c'est donc sans remède.
« Avec Éris, je n'entendais que *non ;*
« Avec Écho, c'est par *oui* qu'on m'excède.
« Je romps ces nœuds; je redeviens garçon.
« L'hymen trois fois m'a mis en trop beau linge;

[1] L'idée de ce conte est prise d'un apologue de Lichtwer, fabuliste allemand plein d'imagination et d'originalité, mais dont le goût n'est pas toujours sûr.

Digitized by Google

« Écho, va-t'en; va-t'en, te dis-je, singe. »
— « Singe, » dit-elle. Et Vulcain, seul resté,
La nuit, le jour, chantant à pleine gorge,
Vit les soucis s'éloigner de sa forge,
Et, sage enfin, garda sa liberté.
Qui tient du ciel une femme accomplie
Doit s'applaudir d'un si rare cadeau.
On est coquette alors qu'on est jolie;
On va bien loin : l'époux sert de manteau.
Est-on méchante, un air doux nous abuse,
Mais chez l'Hymen l'Amour est sans bandeau.
Enfin le pire est de prendre une buse;
C'est à la longue un horrible fléau.

LA

CONDITION IMPOSSIBLE.

Tâchons de mettre en vers un trait qu'on m'a conté
Dans ce bon pays d'Allemagne
Où, comme au temps de Charlemagne,
On voit pendant l'obscurité
Maint farfadet battre encor la campagne.
On se rira de ma simplicité;
De plus en plus l'impertinence gagne
Ainsi que l'incrédulité.
Un esprit d'humeur débonnaire
S'enveloppa dans son drap blanc
(C'est là de tout esprit le costume ordinaire);
Il vint au lit de certaine commère
Qui, le long du jour, médisant,
Sans parler n'aurait su rien faire,
Et bavardait même en dormant.
« Suivez-moi, » dit le revenant.
Ragonde n'eut pas peur d'une telle visite;
L'esprit avait sans doute un air fort prévenant.
On se fait un devoir de le suivre au plus vite.
Parvenu dans un lieu sauvage et retiré,
L'esprit s'arrête et dit : « Femme, au pied de ce chêne,
« Git sous la terre un trésor ignoré;
« Reamrquez bien l'endroit; venez, la nuit prochaine;
« Vous trouverez, ici, tout ce qu'il vous faudra,
« Une bêche, un flambeau... Mais gardez le silence;
« Si de parler vous avez l'imprudence,
« Bêche, flambeau, trésor tout s'évanouira. »
La nuit, Ragonde en diligence,
Dès qu'on fut endormi, courut au rendez-vous,
S'abandonnant aux pensers les plus doux.
Elle arrive et se met aussitôt à l'ouvrage.
« Point d'indiscrétion, Ragonde, observe-toi, »
Pensait, tout en bêchant, la commère à part soi.
Elle creuse, regarde, et creuse davantage :
« Bon Dieu! si cet esprit s'était moqué de moi?
« Chut! chut! quelque chose résonne;
« Serait-ce le trésor? c'est lui-même en personne... »
Et qu'est-ce donc que ce trésor?
Un grand vase d'airain rempli de lingots d'or.
Voyez ma commère en extase,
Les yeux tout ébaubis, supputer sa valeur,
Et frémir de sa pesanteur.
Comment parviendra-t-elle à soulever ce vase?
Avant que Ragonde ne jase
Et ne sorte de sa stupeur,
Pourquoi l'esprit, son bienfaiteur?...
Mais le fantôme accourt lui prêter assistance.
Ragonde fait la révérence,
Et sans y songer dit : *Quel excès de bonté!*
Monsieur l'esprit, vous m'en voyez confuse.
Plus de trésor! quoi! pour un mot d'excuse :
Pour une simple honnêteté?
Oui, mes amis, qu'un autre en fasse son affaire!
Jusques au bout jamais femme ne peut se taire.
Je n'ajouterai rien à cette vérité.

A Mme LA COMTESSE DE***

qui m'avait demandé des vers pour son Album, et à qui j'envoyai le conte précédent.

On aime à vous louer, ce passe-temps est doux,
Mais souffrez que je m'en dispense,
D'autres ont pris le soin de dire que chez vous
On voit talents, vertus, richesse et bienfaisance.
Parmi ces vérités que nous répétons tous,
Un conte en l'air avec audace
Dans votre *Album* vient prendre place.

L'AVARE AU DÉSESPOIR.

Harpagon perdit un écu;
Son désespoir ne peut se rendre.
Pour ce modique argent perdu,
Le brave homme voulait se pendre.
Un point dérangea son dessein;
Une corde était nécessaire :
Dix sous l'auraient tiré d'affaire.
Mais c'était trop... Notre vilain
Se lamentait soir et matin.
Voyant un criminel marcher vers la potence,
Il le suit et s'écrie : « O l'heureuse sentence!
« Hélas! je voudrais de bon cœur
« Pouvoir remplacer ce voleur!
« Par la main du bourreau sans doute
« Le trépas est un déshonneur;
« Mais c'est au moins un grand bonheur
« D'être pendu sans qu'il en coûte. »

LE LUTIN.

Sur son axe aujourd'hui la terre peut tourner,
Nous en convenons tous et sans être hérétiques.
L'Ibérie à présent n'ose plus nous donner
D'auto-da-fé bénits, de décrets fanatiques;

Digitized by Google

Le saint office encore a bien ses familiers,
Mais ils sont tolérants. Notre bonne justice,
Qui naguère brûlait, comme le saint office,
Les coureurs de sabbat, ne croit plus aux sorciers.
On peut très-librement parler des antipodes;
Je m'applaudis de vivre au siècle où nous vivons,
Car, bourrus et chagrins, toujours dans leurs donjons,
Nos pères n'avaient pas de mœurs aussi commodes.
Leurs enfants sont moins ours et moins ignorants qu'eux,
Mais ils sont trop bavards; j'en fournis une preuve
Par tout ce long discours. Aller au fait vaux mieux;
Un moment, m'y voici; l'histoire n'est pas neuve,
Toutefois écoutez : Au temps de nos aïeux,
Au temps où les esprits, dont ma vieille voisine
Parle encore, effrayaient les femmes en gésine,
Où toujours un follet agaçait les appas
D'une fille jolie, où la laide à ses pas
Ne voyait s'attacher qu'un être tout matière,
Où du lit d'un valet, vers minuit sans lumière,
La grande dame blanche allait tirer les draps,
Où le feu chapelain, en dépit du trépas,
S'en venait, chaque nuit, trouver la chambrière;
C'était en treize cent quatorze ou quinze enfin.
Au fond d'un vieux château se fit voir un lutin,
Lutin des plus rusés, mais non pas des plus sages;
Il se mêlait de tout, même des mariages :
D'être obéi sur l'heure il se montrait jaloux.
Gare à qui l'offensait! La moindre raillerie,
Le plus léger propos excitait son courroux.
Sans jamais découvrir d'où vous venaient les coups,
Vous aviez un œil noir ou bien la chair meurtrie...
Il possédait d'ailleurs, follet d'un grand savoir,
L'art de prophétiser. Personne du domaine,
Fût-il serf du village, habitant du manoir,
Ne pouvait trépasser qu'on n'eût vu, sur le soir,
Trois jours auparavant, mon lutin par la plaine
Errer enveloppé dans un grand manteau noir.
Espiègle, tel que sont les gens de son espèce,
Au château, certain jour où régnait l'allégresse,
Il paraît tout à coup en longs habits de deuil;
A son feutre abattu pendait un crêpe énorme.
Des motifs de sa course aussitôt l'on s'informe...
Nul doute, quelque grand va descendre au cercueil :
Le lutin n'a jamais fait pareil étalage;
Mais quel était ce grand qui touchait à sa fin?
La plupart désignaient le seigneur châtelain,
Et quelques-uns son fils. Si jeune! quel dommage!
D'autres, qui presque tous composaient le lignage,
Pour ne pas s'exposer à prononcer entre eux,
Fort charitablement les voyaient morts tous deux.
Tandis qu'on se perdait en mille conjectures,
Tandis qu'on se faisait déjà des ouvertures,
Qu'entre proches parents se partageaient son bien,
Le châtelain mourut?... Non, il perdit son chien.
« Je croyais être, hélas! à mon heure dernière;
« Me voilà rassuré, Fidèle est dans la bière.
« Conçoit-on ce lutin de m'avoir plaisanté? »
Cela dit, monseigneur, dont l'âme était altière
Et l'amour-propre vif, guetta, tout irrité,
L'esprit et le tança de la bonne manière.
« Un tel deuil pour un chien! à quoi donc songez-vous? »
Dit-il, « la raillerie est aussi trop grossière!
« Ah! » s'écria l'esprit, « monseigneur, quel courroux!
« Un seul mot calmera cette fureur extrême;
« Vous caressiez ce chien, lui coupiez les morceaux;
« Vous paraissiez l'aimer un peu moins que vous-même,
« Mais plus que votre femme et que tous vos vassaux :
« Pourquoi trouveriez-vous mon deuil hors de propos?
« Comme lutin, je crois à la métempsycose,
« Et j'ai su présumer que cet aimable chien,
« Si fort chéri de vous, vous était quelque chose :
« Vous le traitiez d'ami, vraiment n'est-ce donc rien
« Qu'un ami, monseigneur? Ce chien toujours aimable
« Qui, battu sans raison, à votre volonté
« Revenait sans rancune et, se croyant blâmable,
« Flattait, léchait la main qui l'avait maltraité,
« Était ce qu'on appelle un ami véritable.
« Ce trésor, monseigneur, doit être regretté. »
Et monseigneur se tut, il se sentait coupable.
Ce trait lui fait honneur; car dans maint cas semblable,
Je connais plus d'un grand sourd à la vérité.

LE

PRÉLAT GÉNÉREUX.

S'agit-il de vertus, chacun cite le nom
D'un Fléchier, d'un Belsunce ou bien d'un Fénelon.
On les vit rehausser l'éclat de la science
Par mille traits de bienfaisance.
Charitables sont les prélats
En général. Pourtant je ne répondrais pas
Qu'on pût tous les citer pour leur munificence.
Certain évêque avait au fond du cœur,
S'il faut le dire, un affreux vice,
Je veux parler de l'avarice.
De ce que produisit le divin Créateur,
L'or était à ses yeux l'œuvre la plus parfaite,
Et, pour secourir le malheur,
Il n'en eût détaché la plus faible paillette;
Tout était dans son coffre... Un jour que monseigneur
Se promenait, un pauvre, en proie à la douleur,
L'arrête, et fort au long raconte sa misère;
C'étaient des pleurs, des cris, des cris à fendre pierre!
Le prélat gravement, avec componction,
Lui donne... Quoi? sa bénédiction.
« Ah! tout beau, gardez-la, » reprit la triste hère,
« Point ne me feriez un tel don
« S'il vous coûtait un simple ducaton. »

PLUTUS ET LE SONGE [1].

Au lieu de rechercher mainte étymologie,
Ou de décrire en vers l'aspect d'un vieux manoir,
Pour charmer vos loisirs, ce soir,
Je prendrai mes héros dans la mythologie.

[1] Une fable de Lichtwer, *la Fortune et le Songe*, m'a fourni l'idée de ce conte.

Digitized by Google

Un dieu qui voit, parmi ses courtisans,
Les rois altiers, leurs favoris puissants,
Et nos républicains austères,
Un dieu qu'ont adoré nos pères
Et qu'adoreront nos enfants,
Plutus, tout fatigué d'une trop longue veille,
S'étant couché sous une treille,
Venait de s'endormir au seuil d'un laboureur.
Pour n'être plus l'objet d'un mercenaire hommage,
Il avait fui le flot adulateur
Qui, le prenant pour le bonheur,
Partout assiége son passage.
Un Songe, enfant léger de l'ombre et du sommeil,
Voltigeant près de lui, provoqua son réveil.
Plutus entr'ouvre la paupière :
« On ne peut arriver, » dit-il, « plus à propos;
« Les rêves les plus noirs dérangeaient mon repos.
« Il est jour, d'où viens-tu ? » — « Chassé par la lumière,
« Poussé par le vent du matin,
« J'arrive d'un château voisin;
« Je quitte, malgré moi, l'objet le plus aimable.
« On a quinze ou seize ans, on sent battre son cœur
« Au nom d'amour, d'hymen; on éprouve une ardeur
« Qu'on ne peut définir, et ce vague agréable
« Rend le sommeil plein de douceur.
« Afin de m'assurer un accueil plus flatteur,
« J'avais eu soin de prendre un superbe équipage;
« Je suis à la barrière où je fais grand tapage;
« On ouvre, je descends; un essaim de valets,
« Fainéants, orgueilleux, et vêtus à grands frais,
« S'empresse autour de moi, me fait la révérence :
« J'accourais dans ces lieux au trot de six chevaux;
« Ma suite, mes habits annonçaient l'opulence;
« J'étais baron, non pas de ces barons nouveaux
« Datant de leur fortune et non de leur naissance;
« Je voulais épouser... Riche, noble, amoureux!
« Ces mots sont d'un grand poids; aussi vit-on la mère
« Seconder mes projets; mais je désirais plaire :
« J'eus recours aux présents; on sourit à mes feux;
« Les présents, cher Plutus, quel éloquent langage!
« Un amant généreux est toujours écouté.
« Enfin je tombe aux pieds de la jeune beauté!
« On rougit, on hésite au mot de mariage;
« Ce pudique embarras est à mon avantage;
« Je saisis une main qu'on cède à mon amour,
« La couvre de baisers... Ici parait le jour
« Qui me fit déloger sans tambour ni trompette.
« La belle cependant, qui déjà me regrette,
« Pour s'occuper de moi bientôt se lèvera;
« Et, de mon souvenir toujours plus satisfaite,
« Aux plus flatteurs projets elle se livrera,
« Mais à qui que ce soit pas un mot n'en dira;
« Dès qu'une fille rêve, elle devient discrète.
« Mon cher Plutus, change en réalité
« Cette visite fantastique.
« Pour moi quelle félicité
« De vivre désormais près de mon Angélique!
« Jupiter le permet, je puis prendre à l'instant
« Les traits d'un jeune homme charmant,
« Plein de douceur, de grâce, de noblesse,
« Mais j'ai besoin de la richesse...
« Plutus, mon bon Plutus, réalise mes vœux. » —
«J'y consens volontiers; tâche donc d'être heureux, »
Reprit le dieu, « pourtant je n'oserais répondre
« De ton bonheur. Modère-toi, mon fils,
« C'est le grand point! sans cela les soucis
« Viennent, afin de me confondre,
« S'emparer de mes favoris.
« Hélas! maint exemple l'atteste,
« A mes adorateurs souvent je suis funeste.
« Rappelle-toi bien cet avis :
« Tel qui compte sur moi dans le chagrin se plonge.
« Que suis-je, à le bien prendre? un songe. »
Le Songe alors, par Plutus protégé,
Devint l'époux de sa belle maîtresse.
On rêve luxe, éclat, plaisirs de toute espèce...
L'amour bientôt fut négligé.
A l'amour succéda la froide indifférence,
Puis vinrent les ennuis, les dégoûts et l'humeur;
On s'affranchit enfin de toute bienséance;
Le divorce, invoqué, parut un bienfaiteur.
La fortune, moins que l'aisance,
Est la compagne du bonheur.

L'ORIGINE DU DICTON

N'AVOIR NI CUL NI TÊTE.

N'avoir ni cul ni tête est un dicton connu,
Fort usité, soit qu'on badine,
Soit qu'on cède à l'humeur chagrine;
J'en ai retrouvé l'origine
Dans un livre assez saugrenu :
Jadis un comte de Tufière,
La tête haute et la démarche fière,
Très-occupé de ses aïeux,
Croyant éblouir tous les yeux,
Étalait sa magnificence,
Puis, comme un parvenu, parlait de ses châteaux
Et du respect qu'à ses vassaux
Inspirait toujours sa présence.
« Nul près de moi, » dit-il, « n'oserait concevoir
« L'insolent projet de s'asseoir,
« De se couvrir... tant de la bienséance
« Chacun observe le devoir. »
Maître Lubin, témoin de la harangue,
Sur sa chaise se balançant,
Et sous son feutre s'abritant,
S'écria, sans tourner sa langue,
Mais d'un ton quelque peu railleur :
« Et! quoi, vraiment! c'est par trop bête;
« Si je vous comprends, monseigneur,
« Ces gens n'ont donc ni cul ni tête? »

LA RÉPLIQUE GASCONNE.

Un Gascon, abusant des droits de la victoire,
Pressait son prisonnier de vider le gousset...
Dans l'espoir d'échapper à cet affreux projet,
L'autre étale d'abord des phrases sur la gloire :

Digitized by Google

« A notre exemple, ami, battez-vous pour l'honneur,
« Non pour l'argent. » — « Sandis! » lui répond le vain-
« C'est assez faire l'orateur; [queur,
« Il est temps que je vous débanque;
« Vous vous plaignez, monsieur lé fat!
« Qué voulez-vous? chacun sé bat,
« Cadédis, pour cé qui lui manque. »

L'AMOUR ET LA PAUVRETÉ [1].

Le bon philosophe Azaïs [2]
Dit qu'ici-bas tout se compense,
Et, sans contester sa science,
Je veux le croire, mes amis :
Comme au château l'amour se plaît dans la chaumière,
Mais il faut, pour l'y retenir,
Un peu d'aisance... A la misère
Ne peut s'allier le plaisir.
Myrhinne était une jeune orpheline,
Et Lysus un jeune orphelin;
Myrhinne aimait Lysus, Lysus aimait Myrhinne.
Un beau jour, à l'autel, ils se donnent la main.
Qu'attendre d'un tel mariage?
Myrhinne sait filer le lin,
Voilà sa dot, pas davantage!
Pour fortune, Lysus, laborieux et sage,
Avait deux bras au fait du jardinage.
Myrhinne devint mère : au comble de leurs vœux,
Les deux époux vivaient heureux :
L'Amour embellissait leur obscure existence;
Il avait enchaîné le Travail auprès d'eux,
Et le Travail, par sa persévérance,
Fixait dans ce logis la Médiocrité.
La Pauvreté pourtant voulut forcer la porte;
Mais elle en fut pour sa témérité.
Recourant au Travail, qui lui prêta main-forte,
L'Amour chassa la Pauvreté.
La Pauvreté, dans sa colère,
Vite alla se plaindre au Destin.
« Eh quoi! » lui dit-elle, « mon père,
« Tu souffres que l'enfant malin
« Triomphe ainsi de la misère;
« Pour moi, quel affront! quel chagrin! »
— « Tandis que mes arrêts font trembler l'empyrée, »
Lui répondit le roi de l'univers,
« Le Travail place l'homme au-dessus des revers.
« Prive d'un tel appui le fils de Cythérée :
« A ton aspect dès lors il maudira ses fers;
« Tu le verras soudain s'enfuir avec prestesse. »
La Pauvreté députa la Paresse,
Qui, d'un air de simplicité
Se présente aux époux; elle les intéresse;
On l'accueillit avec bonté.
Bientôt l'insinuante hôtesse
A Myrhinne, à Lysus fait entendre sa voix,
Et leur inspire sa mollesse.
Les soucis ont accès sous ces paisibles toits;
La recette avec la dépense
Désormais n'est plus en balance;
Le tendre objet des plus doux sentiments,
Ce cher fils, gage heureux d'amour et d'espérance,
Il devient à charge aux parents...
On bénissait, on pleure sa naissance.
Plus de soins! plus d'égards! « Je t'ai prise sans bien, »
Disait Lysus. — « Tu n'avais rien, »
Lui répliquait Myrhinne. Adieu la complaisance.
Les doux épanchements et l'aimable indulgence!
Malgré tout, l'Amour tenait bon,
Et, tous les soirs, grâce à son zèle,
Un baiser ramenait la paix dans la maison;
Il apaisait chaque querelle;
Mais enfin le Travail, négligé sans retour,
Chercha fortune ailleurs... Fuyant de ce séjour,
L'Amour prit sur-le-champ son vol par la fenêtre,
Et voilà comment, à son tour,
D'un lieu qu'il gouvernait en maître,
La Pauvreté chassa l'Amour.

LE SERMON DE CIRCONSTANCE [3].

Je n'aime pas les sermons en janvier;
C'est temps perdu, de glace est l'auditoire.
Point ne pensait ainsi, prêcheur de son métier,
Un homme à capuchon, qui recherchait la gloire
Des Bourdaloue et des Fléchier.
Un jour, il m'en souvient... oui, c'était l'an dernier...
L'enfer servit de texte à sa verve oratoire.
« Dans ce séjour maudit, dans ce séjour affreux, »
S'écriait de François le disciple pieux,
« Il fait si froid, vraiment, qu'on gèle à pierre fendre;
« Ce que vous éprouvez n'est rien
« Auprès d'un tel supplice; on ne peut s'en défendre;
« Frères, pour l'éviter, soyez hommes de bien... »
De ce discours hétérodoxe
Quelqu'un lui demanda quelle était la raison;
L'enfer sans feux semblait un paradoxe,
Une coupable erreur; le capucin répond :
« Que dites-vous? parler de feux, de flammes,
« Par un froid de vingt-six degrés!...
« On aurait vu de nos pécheurs madrés
« S'y jeter au plus vite et les corps et les âmes. »

L'AVARE CONVERTI.

En trois points contre l'avarice
Naguère mon curé fit un fort beau sermon.
Griffart, très-enclin à ce vice,
Veut mettre à profit la leçon.
« Des malheureux, » dit-il, « je dois être le père,

[1] Une gravure anglaise fort connue : LA PAUVRETÉ CHASSANT L'AMOUR, m'a fourni l'idée de ce conte.

[2] Auteur de l'ouvrage intitulé : DES COMPENSATIONS DANS LES DESTINÉES HUMAINES.

[3] Pfeffel a traité le même sujet en allemand.

Digitized by Google

« Je le serai... vraiment, et j'en fais mon affaire. »
Un pauvre se présente, à jeun, de froid saisi :
« Je vais, » cria Griffart, « secourir ta misère. »
Et sur l'heure il lui donne... un gros pain tout moisi.

L'ARRÊT PRUDENT.

M'écoutez-vous ? je vais vous lire un conte,
Une histoire plutôt... je la tiens d'un auteur
Né dans la Germanie, et partant point menteur.
Voici comment il la raconte :
Un petit potentat, plein de sa dignité,
Voulut percer l'obscurité
Dont l'avenir à nos yeux s'enveloppe,
Et savoir quelle fin ferait Sa Majesté.
On lui tira son horoscope.
O désespoir ! on lut au firmament
Qu'il devait avant peu mourir d'un bâillement.
De mourir toutefois n'ayant pas grande envie,
Car tout prince tient à la vie,
Le sire, pénétré d'effroi,
Fit, dans les lieux soumis à sa puissance,
Par ses baillis publier une loi
Qui, sous peine de mort, à tous portait défense
De s'ennuyer en sa présence.
Lorsqu'on s'ennuie, on bâille malgré soi ;
Qui bâille fait bâiller : tirez la conséquence.
Abjurant étiquette, orgueil et vanité,
Mon roi, dès lors, connut l'aménité ;
Il prit un ton débonnaire et facile ;
Son palais devint le séjour
Des jeux et des plaisirs ; une jeunesse agile
Eut le service de la cour ;
Un air de bonne humeur gagna bientôt la ville ;
Les regards, le maintien, les gestes, les discours,
Tout était vif et gai ; bref, on riait toujours.
Pour éviter son sort c'est en vain qu'on s'agite ;
Chacun a son étoile, et le roi, par malheur,
S'engouant de certain rimeur,
Lui trouvait un rare mérite :
Le suppôt d'Apollon, pour capter sa faveur,
Avait fait du monarque un long panégyrique.
Il eut, un soir, l'insigne honneur
De lui lire, à huis clos, une œuvre poétique.
Ce n'étaient plus des tours de rhétorique,
Mais, en cinq actes pleins, une pièce tragique...
Il lit... Sa Majesté bâille et meurt brusquement.
A ce funeste dénoûment,
L'auteur prend la fuite : on l'arrête ;
Il est mis en prison : aux termes de la loi,
On allait lui trancher la tête.
N'était-il pas le meurtrier du roi ?
L'homme espère toujours... Mon captif s'étudie
A sortir d'embarras ; c'est le point capital.
Conduit devant le tribunal :
« Juges, » dit-il, « voici ma tragédie ;
« Je la livre à votre courroux ;
« De la justifier je suis pourtant jaloux :
« Si je ne l'essayais, je paraîtrais blâmable,
« Car vraiment la croire coupable,
« Prétendre qu'elle a fait bâiller,
« Lorsqu'elle réunit ce qu'il faut pour briller,
« C'est une erreur abominable,
« C'est une injustice palpable,
« C'est faire injure au goût du roi.
« Mais que l'on veuille encor m'en rendre responsable,
« C'est aussi trop fort, sur ma foi !
« Cette pièce est ma fille... est-ce une juste loi
« Qu'on réponde des siens ?... La sagesse suprême,
« Qui dirige ce monde et nous a créés tous,
« Répond-elle de moi, répond-elle de vous ?
« On ne répond que de soi-même ;
« C'est, je crois, bien assez... Il faut donc vous borner
« Tout au plus à ma pièce, ou je vais me défendre,
« Et commencer par vous la faire entendre,
« Car, sans cela, comment me condamner ? »
A ce bénin discours tous les juges frémirent,
Et, lançant au poëte un regard de travers,
Entre eux les voilà qui se dirent :
« Gare ! méfions-nous de ces perfides vers
« Dont le poisson produit un effet si rapide.
« Notre monarque est mort, rien qu'en les écoutant...
« S'il nous en arrivait autant !
« On doit punir le régicide,
« Mais il faut se montrer prudent. »
Que devint notre auteur ? sans doute on le fit pendre...
Eh ! vraiment, non... mes amis, point du tout.
Il était un parti bien plus facile à prendre :
Le drame fut brûlé ; l'auteur resta debout.

Je connais mainte tragédie
Moins redoutable, en pareil cas,
Et qui, mieux qu'une parodie,
Loin de faire bâiller, ferait rire aux éclats.

LE MALADE

ET LES TROIS MÉDECINS.

Pour les collatéraux trop pressés de jouir
Les médecins sont là ; point ne les font attendre.
Damis à son oncle Clitandre,
Qui dans le sombre empire était près de descendre,
Donnait ses soins avec plaisir.
Trois docteurs sont mandés au secours du malade ;
Ils discourent au mieux quand il faudrait agir.
Puis de se quereller ! des cris ! mainte incartade !
Un train vraiment à n'en jamais finir !
« Avant tout, » disait l'un, « que l'on saigne cet homme ! »
— « Saignez-le, » répond l'autre, « et je le tiens pour mort ;
« Qu'on le purge ! » — « Messieurs, tous deux vous avez
S'écria le troisième, « et moi je pense, en somme, [tort, »
« Qu'il lui faut des calmants. » Ils se montrent d'accord
Pour disputer, rien de plus ; au délire
Succède un calme affreux... Le mourant s'éteignit.
Il devait succomber, et cela va sans dire :
Trois bourreaux ! juste ciel ! Un seul déjà suffit.

Digitized by Google

LE

BROCHET PIQUÉ DE LARD [1].

Tout vieillard aime à raconter,
C'est le privilége de l'âge ;
Et, si vous voulez mécouter,
Je parlerai sans verbiage :
Voir faire la cuisine est une grave erreur.
Ah! croyons-en Berchoux, ingénieux auteur,
Qui rédigea les lois du grand art culinaire :
Manger de confiance est toujours un bonheur...
Certain abbé, dans son saint monastère,
Vrai modèle de piété,
Des règles de son ordre observateur sévère,
Alliait à l'austérité
Les plaisirs de la bonne chère.
Un vendredi, le gras est constamment proscrit ;
Mais, sous une forme attrayante,
Le poisson ne peut-il exciter l'appétit ?
Voilà que sur la table un brochet se présente...
On voit à cet aspect sourire maint béat.
« Le ciel, de nous, » dit le prélat, [grâce
« Prend un soin qui me touche, et nous lui rendrons
« En mangeant ce morceau, N'en laissons nulle trace ;
« Et, comme votre chef, j'en prendrai double part. »
— « Las! » s'écrie un novice à la voix argentine,
« Il faut s'en abstenir!... je dois vous faire part
« De ce qui s'est passé, du moins je l'imagine :
« J'ai vu le cuisinier qui le piquait de lard. »
L'abbé, plein de fureur, réplique : « Affreux bavard,
« Qu'allais-tu faire à la cuisine ? »

CRÉDIT EST MORT.

On se livre aux cancans, on s'amuse à médire.
D'y renoncer imposons-nous la loi.
Il vaut mieux le conte pour rire;
Je vais vous en faire un : Messieurs, écoutez-moi :
« Crédit est mort! c'est ma devise, »
A tout propos disait la grosse Lise.
« Nul ne sort de mon cabaret
« Qu'il n'ait soldé son compte ou laissé quelque effet,
« Dût-il s'en aller sans chemise. »
Lucas voulant, un jour, régaler ses amis,
Vint s'établir chez elle; on fit grande dépense.
C'étaient de bons vivants et de vrais sans-soucis.
Le repas achevé, Lucas fit confidence
A son hôtesse, hélas! qu'il n'avait pas d'argent.
— « Dans ce cas, monsieur l'indigent,
Votre montre sera mon gage. »
— « Je n'en ai point, voisine... il est trop outrageant
De me traiter ainsi. Trois jours, pas davantage,
« Vous me verrez, bourse à la main,
« Vous payer en loyal voisin. »
— « Turlututu, pas tant de verbiage:
« Des trente francs l'habit me répondra. »
Il fallut en passer par là...
Le coq de la cabaretière,
Un beau matin, rentre au logis,
Oubliant son allure altière,
La crête basse, et presque occis.
D'où venait sa mésaventure ?
Dans la cour de Lucas il avait déjeuné...
Maître Lucas en fit capture,
Mais non sans l'avoir malmené ;
Et bientôt il l'eut condamné,
Pour payer son écot, à céder son plumage.
Se venger par un badinage
N'est pas un crime assurément.
Il court chez la voisine; elle faisait tapage :
« Je ne sais trop quel mauvais garnement, »
Dit-elle, « a mis mon coq en piteux équipage. »
— « Il aura vraisemblablement,
« Lise, pris quelque part à crédit sa pitance.
« Pour répondre de sa dépense
« Il a laissé son vêtement. »
On goûta la plaisanterie,
Excepté Lise, et, grâce à cette espièglerie,
Mons Lucas, réhabilité,
Mit les rieurs de son côté.

LA

PROMENADE AU CLAIR DE LA LUNE.

Connaissez-vous Alfred ? c'est un fort beau jeune homme
Ayant moustache pleine avec barbe au menton.
Du reste il est rêveur, vaporeux, distrait comme,
Comme sont, de nos jours, tous les fils d'Apollon.
Un soir qu'il faisait clair de lune,
A la laide Artémise Alfred donnait le bras...
Oubliant tout à coup sa compagne importune,
Il ne songe plus qu'aux appas
De l'astre lumineux : « Oh! que vous êtes belle, »
S'écriait-il, « reine du firmament!
« Ah! sans doute qu'en vous créant
« Si séduisante à l'œil, la sagesse éternelle
« Voulut de la beauté nous offrir le modèle. »
La bonne dame, se croyant
L'objet du madrigal charmant,
Se mit à prendre alors des airs de tourterelle...
Puis la voilà qui, minaudant,
Répond : Mon cher monsieur, trop honnête vraiment ;
« L'indulgence a dicté votre douce parole ;
« Je ne mérite point semblable compliment ;
« Avant la petite vérole,
« J'étais bien mieux assurément. »

---

[1] L'idée est prise dans une épigramme allemande de Pfeffel.

Digitized by Google

LA

MAGNANIMITÉ GASCONNE.

Certain Gascon croyait, s'étant pris de querelle
Avec un avocat, s'en tenir aux propos...
Néant. — A l'assaillir on se montre dispos;
Un soufflet lancé de plus belle
Devient le prix de ses bons mots.
Un soufflet vaut un coup d'épée:
Comment finir cette équipée ?
« Je suis brave, » dit-il, « mais jé suis trop humain;
« J'ai pitié dé son imprudence;
« Sur cet homme, sandis! si jé portais la main
« Ou seulement lé doigt, foin de son existence!
« Jé connais mon adresse ainsi qué ma valeur;
« Dé cent combats et plus jé suis sorti vainqueur.
« C'en est assez. Jé mé dispense
« Dé peupler l'empire des morts;
« Caléjis! jé crains les rémords. »

LE

PROCUREUR NORMAND [1].

Au temps jadis, lorsque les gens de loi,
Pour s'enrichir, de tout faisaient emploi,
Et n'étaient pas, comme au siècle où nous sommes,
Par leurs vertus les modèles des hommes,
Un avocat, disons un procureur,
Voit arriver certain plaideur,
Bourse à la main, sollicitant son zèle
Et sa science. Il s'agissait d'un pré
Qu'un voisin riche écornait à son gré.
C'était au fond très-mince bagatelle;
Quelques cents francs les auraient mis d'accord.
La scène se passait en basse Normandie...
Plaider y semble un besoin de la vie;
On y plaide jusqu'à la mort.
Mons Chicaneau se chargea de l'affaire,
Et le plaideur s'en alla tout joyeux.
Arrive alors l'autre propriétaire,
Non pas à pied comme son adversaire,
Mais en équipage pompeux.
Pour Chicaneau c'était meilleure aubaine;
Il s'en empare, et bref, quand le premier revient:
« J'éprouve, » lui dit-il, « une bien grande peine,
« Mon ami, car il m'en souvient
« (A ses engagements on tient)...
« Je sers votre partie adverse,
« Mais vous n'y perdrez point; je vous donne deux mots
« Pour un confrère adroit, maître Lacontroverse. »
Notre plaideur n'était pas des plus sots.
Il rumine à part soi sur tout ce qui se passe;
Il y voit de la ruse, et cela lui déplaît :
« Que contient, dit-il, ce billet?...
« Mais quel scrupule m'embarrasse!
« Ce billet m'appartient; montrons un peu d'audace
« Et faisons sauter le cachet. »
Il lit: « Mon cher, à charge de revanche,
« Je vous envoie un chapon gras;
« Plumez-le pour votre dimanche;
« J'en avais deux; un seul suffit à mon repas. »
— « C'est donc ainsi que de nous l'on se gausse,
« Et qu'en vrais chapons l'on nous sauce!...
« Bravo! bravo! » s'écria le lecteur;
« Si mon voisin m'en croit, nous sortirons de cause. »
Il court chez le voisin... il exposa la chose :
De côté l'on mit toute aigreur.
Quoique Normands, avec franchise
On s'expliqua; tout fut terminé sans remise.
Voilà pourtant l'œuvre d'un procureur!

[1] Imité d'une nouvelle (la XIC°) attribuée à Bonaventure des Perriers.

Digitized by Google

CHANSONS.

A MA MÈRE,

LE JOUR DE SA FÊTE.

4 déc. 1799.

AIR : *Jeunes amants, cueillez des fleurs.*

En ce jour, mon cœur satisfait
Goûtera donc la jouissance
De vous présenter un bouquet,
Dont un baiser me récompense.
Puissé-je encor, dans cinquante ans,
Dépouiller pour vous mon parterre !
Quels devoirs seraient plus touchants
Que d'offrir des fleurs à sa mère ?

Oh ! si les qualités du cœur,
Si l'âme la plus vertueuse
Nous donnait des droits au bonheur,
Que ma mère serait heureuse !
Au gré de mes tendres désirs,
Puisse bientôt le ciel prospère
Changer ses chagrins en plaisirs
Par l'heureux retour de mon père [1] !

Mes vers coulent négligemment,
Ils sont enfants de la nature :
Interprètes du sentiment,
Auraient-ils besoin de parure ?
Qu'un autre en style doucereux
Célèbre Philis ou Glycère !...
Rempli d'un amour vertueux,
Je ne veux chanter que ma mère.

COUPLET CHANTÉ PAR UNE MÈRE

AU MARIAGE D'UN DE SES ENFANTS [2].

1800.

AIR : *Jeunes amants, cueillez des fleurs.*

Lorsque l'hymen unit deux cœurs,
Si l'amour préside à la fête,
Par mille propos enchanteurs
La gaîté la rendra complète.
Je me crois encore à vingt ans,
En ce jour pour nous si prospère...
Ah ! le bonheur de ses enfants
Rajeunit toujours une mère.

LE DÉSESPOIR DE WERTHER.

Romance imitée de l'allemand.

1801.

Où suis-je ?... quels objets ! quel abîme effroyable !
Quelle clarté funèbre ! et quels vents déchaînés !
Un noir pressentiment me saisit et m'accable !
Terminerai-je ici mes jours infortunés ?

Dieu puissant, je le sais, elle est à toi, ma vie,
Mais retire aujourd'hui ce funeste présent...
Par pitié... n'attends point que je me sacrifie ;
Tu vois mon désespoir... que je meure innocent !

Le ciel craint de répondre au désir qui m'agite...
Mon âme s'agrandit et bannit la terreur.
Le torrent me demande... ah ! je m'y précipite ;
Adieu, Charlotte, adieu ! je te laisse mon cœur.

Non, j'arrête, un instant, la fureur qui m'anime...
Avant mon sacrifice, au moins je veux la voir.
Elle armera mon bras [3]... Compte sur ta victime,
O mort ! je suis à toi, c'est mon dernier espoir.

A CHLOÉ

qui voulait que je fisse son portrait en vers.

1801.

AIR : *Ah ! de quel souvenir affreux.*

Je sais que souvent dans ses vers,
Par orgueil plus que par tendresse,

[1] Alors émigré. Ces couplets, qui parurent dans *le Chansonnier des Muses* (Paris, 1803), me rappellent une des époques les plus intéressantes et les plus heureuses de ma vie. Peu de temps après les avoir composés, je partis pour Francfort où j'allai chercher mon père qu'un décret bienfaisant rendait à sa patrie, à sa famille.

[2] Ce couplet, ainsi qu'un quatrain à ma mère et l'impromptu : *Toujours traités rompus*, etc., a paru dans le *Chansonnier des Grâces* de l'an IX de la république.

[3] Qui n'a pas lu *Werther*, un des chefs-d'œuvre de Gœthe ? On sait que Werther fit demander à Charlotte l'arme dont il se servit pour se donner la mort.

Digitized by Google

Un amant offre à l'univers
Les traits de sa jeune maîtresse.
Moi, je veux être plus discret;
Ma Chloé dût-elle s'en plaindre,
Je ne ferai pas son portait... (*bis*),
J'aurais trop de rivaux à craindre (*bis*).

COUPLET SUR MOLIÈRE [1].

AIR : *A moins que dans ce monastère* (des Visitandines).

A Molière qu'on rende hommage!
Ses tableaux seront toujours vrais;
Dans son énergique langage,
Il peint la nature à grands traits.
Il combat les mœurs, les usages,
Les ridicules de son temps;
Mais, hélas! les sots, les méchants
Ne sont-ils pas de tous les âges?

LA DISCRÉTION [2].

1802.

AIR : *Je suis Lindor.*

De ton baiser la douceur passagère
M'occupe encore et fait tout mon bonheur.
Tu veux en vain t'arracher de mon cœur,
Je t'aimerai, mais je saurai me taire.

C'est vainement que ta bouche sévère
De t'oublier me prescrit le devoir.
Cesser d'aimer n'est plus en mon pouvoir;
Je t'aimerai, mais je saurai me taire.

Si, quelque jour, plus sensible, moins fière,
Tu recevais mes serments et ma foi,
Ivre d'amour, je n'aimerais que toi,
Mais je saurais être heureux et me taire.

COUPLET D'EXCUSE

A MES AMIS DE LA SOCIÉTÉ ***

qui m'avaient donné pour sujet de chanson :

L'AMOUR MALADE.

1802.

AIR : *Si Pauline est dans l'indigence.*

Vous voulez, sur l'*amour malade*,
Que je fasse un triste couplet :
A soixante ans, d'un ton maussade,
Je pourrai traiter ce sujet;
Mais à vingt, on ne songe guère
Qu'aux charmes de la volupté :
Chez moi, près d'aimable bergère
L'amour est en bonne santé (*bis*).

AMPHITRYON

(*sujet donné*),

POT-POURRI MORAL.

1802.

AIR : *Des folies d'Espagne.*

Mes chers amis, vous voulez que je rime;
Je vais rimer en dépit d'Apollon :
A moi, Momus, que ta gaîté m'anime!
Rions un peu du pauvre Amphitryon.

AIR : *Avec les jeux dans le village.*

Après deux mois de mariage,
Il quitta sa femme un beau jour;
Mars le réclame, et le courage
Au devoir fait céder l'amour.
Il part, vole où l'honneur l'appelle,
D'hymen sans craindre les revers :
Pour qui compte bien sur sa belle,
La jalousie est un travers.

AIR : *De la baronne.*

En son absence,
La tendre Alcmène de languir;
Mais, vrai modèle de constance,
Elle étouffait... jusqu'au désir,
En son absence.

AIR : *Femmes, voulez-vous éprouver.*

Dans l'Olympe Minerve inscrit
Le nom de toute femme sage :
Pour cette œuvre un feuillet suffit,
Même on n'a pas tourné la page.
Le nom d'Alcmène en lettres d'or
Fait sourire mainte déesse;
Jupin dit : « Je veux mettre encor
« A l'épreuve cette sagesse. »

AIR : *Fournissez un canal au ruisseau.*

Il fallait un déguisement
Pour tromper vertu si sévère,
Jupin en choisit un vraiment
Qu'aujourd'hui l'on ne prendrait guère :

[1] Ce couplet faisait partie d'un prologue d'ouverture pour un théâtre de société, à Namur, en 1801.

[2] Cette chanson a paru déjà dans quelques recueils en 1803, et M. Capelle l'a reproduite, sous ce titre, *le Baiser*, dans la *Nouvelle Encyclopédie poétique*, tome XIV, p. 194, avec cette variante au pénultième vers : *Dans l'univers je ne verrais que toi*, M. Romagnesi avait bien voulu me faire espérer, lorsque je le vis à la séance de la Société philotechnique, le 27 mai 1849, qu'il rajeunirait, par sa musique si gracieuse et si suave, ces couplets déjà vieux d'un demi-siècle. Je me disposais à lui remettre une copie de cette pièce, quand j'appris sa mort, en janvier 1850.

Digitized by Google

Il vint sous les traits de l'époux
Et, grâce à l'heureux stratagème,
Reçu comme l'époux lui-même,
Il passa des moments bien doux.

AIR : *Récitatif d'opéra.*

Trop tôt pour ses transports le jour allait renaître.
(Un dieu se lasse-t-il du bonheur de... jouir?)
Jupiter à Phébus défendit de paraître,
Et, prolongeant la nuit, prolongea le plaisir.

AIR : *Bouton de rose.*

Du *compérage*[1]
Amphitryon bravait les droits...
Sa femme douce, honnête et sage,
Lui fit pourtant subir les lois
Du *comperage* (*bis*).

AIR : *Nous sommes précepteurs d'amour.*

Ce fut, dit-on, sans le savoir;
Je le crois malgré maint critique;
C'est difficile à concevoir,
Mais je l'ai lu dans la chronique.

AIR : *Ce fut par la faute du sort.*

Lorsque notre Thébain apprit
Sa petite mésaventure :
« Oh! » dit-il, « j'en perdrai l'esprit,
« Comment supporter cette injure? »
Mais le bonhomme à son secours
Appelle la philosophie :
On sait ce qu'elle peut toujours
Contre les chagrins de la vie.

AIR : *à faire.*

Bref, adjurant toute fureur,
Il ajoute : « Point de scandale!
« Sous l'enveloppe maritale,
« Si Jupin se montre vainqueur,
« C'est respecter fort la morale,
« Et me faire beaucoup d'honneur.
« Le courroux est-il raisonnable?
« Battu[2], je dois être content;
« Ma femme au moins n'est pas coupable :
« Peu de maris, en cas semblable,
« Pourraient, je pense, en dire autant. »

MORALITÉ.

AIR : *Triste raison, j'abjure ton empire.*

Il faut, amis, bien choisir ses modèles :
Qu'Amphitryon soit le vôtre en tous lieux!
Quand vos moitiés vous seront infidèles,
Tout comme lui, rendez-en grâce aux dieux.

ENVOI

DU POT-POURRI D'AMPHITRYON

A MADAME DE ***, A BERLIN.

1808.

Vous l'exigez, Amphitryon
A vos ordres se rend, madame;
Sa gaîté, j'en conviens, n'est pas trop de saison,
Mais, quoi qu'on sente au fond de l'âme,
De son pays toujours il faut prendre le ton :
Sur un si beau sujet aiguisant l'épigramme,
Le Français né malin fredonne une chanson,
Tandis que l'Allemand en aurait fait un drame[3].

COUPLETS EXTRAITS

DE JEAN-BAPTISTE ROUSSEAU,

Comédie-vaudeville[4].

1803.

LE SECRÉTAIRE.

AIR : *Dans cette maison à quinze ans.*

Un secrétaire intelligent
Est plus utile qu'on ne pense;
C'est la mode, chacun en prend;
Il nous donne un air d'importance.
Robin, militaire ou traitant,
A chacun il est nécessaire;
Et plus d'un écrivain savant
N'écrirait pas aussi souvent
S'il n'avait pas de secrétaire.

LE POÈTE.

AIR : *J'ai vu partout dans mes voyages.*

Le poëte, par son génie,
Embrasse tout dans l'univers.
A ses fiers accents tout se plie,
Sans crainte il fronde les travers.
Par son art utile et sublime,
Au bonheur le monde est rendu!
Il prépare des fers au crime,
Une couronne à la vertu.

[1] Toutes les doctes connaissent le dieu *Compérage* qui porta d'abord un autre nom; il sortit un jour du cerveau de Vulcain comme Minerve était sortie du cerveau de Jupiter.

Voy. Voltaire, vol. de contes.

[2] On voit qu'à Thèbes la langue était chaste et qu'on savait choisir ses expressions.

[3] Allusion au drame de *Misanthropie et repentir*.

[4] Deux de mes amis, MM. Ernest de Clonard et Frédéric Bourguignon, s'amusant à composer cette pièce (jouée le 25 février 1803), me prièrent de leur fournir quelques couplets. Ils me valurent, avec ceux que je fis pour la MÉTEMPSYCOSE de Frédéric Bourguignon, mes entrées au théâtre du Vaudeville. Le directeur seul (M. Barré) fut dans la confidence, car comme je me livrais alors à des études plus sérieuses et que j'étais déjà sur les rangs pour une place d'auditeur au conseil d'État, je tenais beaucoup à ce que mon nom ne parût point sur les affiches.

Digitized by Google

L'HOMME.

AIR : *Grâce, esprit, sentiment, gaîté.*

L'homme est malheureux en naissant ;
Dès qu'il respire, il pleure, il crie :
Jeune, l'amour fait son tourment,
Et dans l'âge mûr c'est l'envie.
Une triste caducité
Lui fait cent fois haïr son être ;
Il meurt enfin peu regretté.
Était-ce la peine de naître ?

COUPLETS EXTRAITS

DE LA MÉTEMPSYCOSE,

comédie-vaudeville,

jouée le 5 messidor an XIII.

AIR : *Vent brûlant d'Arabie.*

C'est un grain de folie
Qui réveille l'amour ;
C'est aussi la folie
Qui le force au retour.
Aimes-tu sans folie ?
C'est que tu n'aimes rien :
On aime à la folie,
Lorsque l'on aime bien.

AIR : *La comédie est un miroir.*

J'ai revu l'esprit de Cotin
Chez bien des auteurs de ce monde ;
Au lieu de Boileau, Chapelain
Du Styx repasse toujours l'onde ;
Au lieu de Racine, un Pradon
Sort chaque jour de la poussière.
J'ai bien vu renaître un Fréron,
Mais je cherche encore un Voltaire.

DERNIER COUPLET

du vaudeville qui termine la pièce.

AIR : *Des portraits à la mode.*

Métempsycose, affranchis des tombeaux
Les grands, les rois, les savants, les héros...
Ils revivront, mais sous des traits nouveaux ;
Rien ne meurt, tout se décompose.
Ainsi l'on peut bien ressusciter... Mais
Laissez la vie à nos faibles couplets ;
Car, pour l'auteur mort au bruit des sifflets,
Messieurs, point de métempsycose !

COUPLETS

FAITS POUR ÊTRE CHANTÉS PAR UN DE MES AMIS

à une réunion d'élèves de l'université de jurisprudence,

en 1803 [1].

AIR. *J'ai vu partout dans mes voyages.*

J'observe le plus grand silence
Dans toutes nos réunions ;
Je me pique trop de prudence
Pour paraître aux discussions ;
Mais puisqu'ici la gaîté brille
Et nous anime à l'unisson,
Dans le champagne qui petille
Je veux noyer une chanson.

O vous, qui travaillez sans cesse
Sous les auspices de Thémis,
A la voix de cette déesse,
Dans tous les temps, soyez soumis.
Des charmes de votre éloquence,
Que l'usage ne soit pas vain !
Prenez avec feu la défense
De la veuve et de l'orphelin.

Fermes appuis de la justice,
Fermes appuis de l'innocent,
Lorsque vous entrerez en lice,
Vous serez l'effroi du méchant ;
Mais dans cette noble carrière
Que vous allez tous parcourir,
Ne laissez pas trop en arrière
La jouissance et le plaisir.

Avec fille jeune et gentille
Si vous avez quelque procès,
De vous seconder l'amour grille ;
Employez à propos ses traits.
Que son code soit votre guide !
Et pour triompher avec art,
Sur le fond consultez Ovide,
Sur la forme Gentil-Bernard.

Au tribunal de la tendresse,
Ils vous diront qu'il faut parfois,
Vous modérant dans votre ivresse,
Du dieu d'amour citer les lois.
Que chacun de vous se conforme
A cette importante leçon :
Traitez bien d'abord chaque forme,
Et vous réussirez au fond.

Dans votre exorde ou préambule,
Garde-vous du ton des rhéteurs ;
Il vaux mieux consulter Tibulle
Ou plutôt se passer d'auteurs.

[1] 1803 ! année heureuse, consacrée tout entière à l'étude, à la culture des lettres, à l'amitié !... Ces couplets, les seuls, pour ainsi dire, de cette époque, qui se soient retrouvés dans mon portefeuille, ne sont pas exempts de négligences, mais ils me rappellent des souvenirs trop agréables pour que je ne cède pas au désir de les admettre dans ce recueil.

Digitized by Google

En suivant la marche ordinaire,
Le triomphe sera complet;
Car sachez, amis, qu'à Cythère
On conclut en allant au fait.

Les Romains, ces fameux modèles,
Qui s'offrent partout à nos yeux,
Nous firent des lois immortelles
Et furent des vivants heureux.
Conduisons-nous à leur manière;
Souvent, ainsi que *Lucullus*,
Faisons fête à la bonne chère
Et *amicis gourmandibus*.

COUPLET

CHANTÉ A UN DINER.

1804.

AIR : du vaudeville de *la Soirée orageuse*.

Laissons le triste et froid penseur
S'épuiser en recherches vaines;
Ne goûtons-nous pas le bonheur
Qu'à définir il perd ses peines?
Nous aimons à rire aux éclats;
Loin de nous le sot qui raisonne :
La gaîté préside au repas,
Quand c'est l'amitié qui le donne.

L'ÉCRITOIRE.

(*Sujet donné par la société des Troubadours épicuriens de Marseille.*[1])

1810.

AIR : *De la baronne* ou *Bouton de rose*.

Sur l'écritoire
Comment aiguiser quelques traits?
Sans doute un accès d'humeur noire
Vous fait exiger des couplets
Sur l'écritoire.

Une écritoire
Va mettre ma muse aux abois.
Pour plaire aux Filles de Mémoire,
Votre lyre vaut mieux cent fois
Qu'une écritoire.

De l'écritoire
Sortent volumineux écrits,
Qui peuvent conduire à la gloire;
Mais voit-on naître jeux et ris
De l'écritoire?

Sans l'écritoire
Nous aurions moins de beaux esprits,
Moins de pathos, moins de grimoire...
On célèbre Bacchus, Cypris
Sans l'écritoire.

A l'écritoire
D'autres consacreront leurs chants;
Moi, j'aime bien mieux rire et boire
Que de sacrifier mon temps
A l'écritoire.

LES JOIES

ET LES TRIBULATIONS DE L'AMOUR.

(*Imitation de l'italien.*)

1810.

AIR : *Si Pauline est dans l'indigence*.

Je vois Fanny, bonheur suprême!
J'ose parler de mes désirs :
Elle se tait... sa rigueur même
Donne plus de prix aux plaisirs.
Enfin dans mes bras je la presse,
Et je suis payé de retour.
Je m'écrie alors, plein d'ivresse:
C'est *le paradis* de l'amour!

Vers nous quel jeune homme s'avance?
Lindor... je murmurais tout bas,
Quand, pour accroître ma souffrance,
Fanny l'attire sur ses pas.
Toutefois, près de mon amie,
Je puis encore avoir mon tour;
Et je nomme la jalousie
Le purgatoire de l'amour.

Bientôt Lindor par son adresse
De Fanny m'enlève le cœur;
Adieu plaisirs, adieu tendresse!
Comment supporter ce malheur?
Mon dépit d'abord fut extrême,
Je me désolais nuit et jour.
Être oublié de ce qu'on aime,
N'est-ce pas *l'enfer* de l'amour?

[1] Cette société s'était formée sous les auspices de M. Thibaudeau, préfet des Bouches-du-Rhône, et de M. de Permon, sur qui les mémoires de sa sœur, Mme la duchesse d'Abrantès, ont jeté tant d'intérêt; les autres troubadours, tous parfaitement aimables, étaient MM. Chaix, Desmoulins, Dudemaine, Jossand, Marie, Massot, Négrel, de Pascalis, Alphonse et Casimir Rostan, Séjourné, de Sinety et Léon Templier. On m'avait fait l'honneur de m'y associer, ainsi que MM. de Martignac (de Bordeaux), ministre sous la restauration, du Ranteau, Chardon, Vincens (de Nîmes), Bérenger (de Lyon), Dorange et Michelet. *L'Année lyrique des troubadours de Marseille*, vol. in-18, Marseille, Mossy, 1811, renferme de très-jolies chansons.

Digitized by Google

D'autres beautés, compatissantes,
M'ont fait subir le même sort...
Parce qu'il est des inconstantes,
Faudrait-il se donner la mort ?
Dans *l'enfer* si les infidèles
Jettent parfois mon cœur surpris,
D'un ange j'emprunte les ailes
Pour remonter en *paradis*.

LA PAIX.

CHANSONNETTE.

AIR : *De la tyrolienne.*

A bas trompette et tambour !...
Que la paix règne à son tour !
Amis, remplissons nos verres,
Et buvons à nos bergères...
Adieu, Mars ! vive l'amour !

Une beauté faite au tour
Vient embellir ce séjour :
En admirant tant de charmes,
Il faut mettre bas les armes...
Adieu, Mars ! vive l'amour !

Heureux qui peut, chaque jour,
A Bacchus faire sa cour,
Ainsi qu'à gente fillette,
En chantant la chansonnette...
Adieu, Mars ! vive l'amour !

Moi, je le dis sans détour,
Je crains le bruit du tambour.
Amis, remplissons nos verres,
Et buvons à nos bergères...
Adieu, Mars ! vive l'amour !

LES FOUS D'ICI-BAS.

1814.

AIR : *Ma tanturlurette.*

Combien on voit, ici-bas,
De gens de tous les états,
Dont la folie est complète,
Turlurette (*bis*),
Ma tanturlurette.

Ce vieux Céladon de cour
Aux belles parlant d'amour...
Sa folie est trop complète,
Turlurette (*bis*),
Ma tanturlurette.

Ce philosophe orgueilleux,
Qui veut abattre les cieux...
Sa folie est trop complète,
Turlurette (*bis*),
Ma tanturlurette.

Et cet illustre prélat,
Dénigrant l'apostolat...
Sa folie est trop complète,
Turlurette (*bis*),
Ma tanturlurette.

Ce financier vain et fat,
Qui tranche du potentat...
Sa folie est trop complète,
Turlurette (*bis*),
Ma tanturlurette.

Ce Gascon qui du laurier
Couronne son front guerrier...
Sa folie est trop complète,
Turlurette (*bis*),
Ma tanturlurette.

Au barreau, mons Dujargon
Qui pense être un Cicéron...
Sa folie est trop complète,
Turlurette (*bis*),
Ma tanturlurette,

Lise, vieille à faire peur,
Jouant encor la pudeur...
Sa folie est trop complète,
Turlurette (*bis*)
Ma tanturlurette.

Damis, poëte avorton,
Qui se dit fils d'Apollon...
Sa folie est trop complète,
Turlurette (*bis*),
Ma tanturlurette.

Et ce Zoïle impudent
Qui se transforme en savant...
Sa folie est trop complète,
Turlurette (*bis*),
Ma tanturlurette.

Moi, qui voudrais, en chansons,
Donner de graves leçons...
Ma folie est trop complète,
Turlurette (*bis*),
Ma tanturlurette.

Si je ne craignais l'ennui,
J'en dirais plus aujourd'hui...
Ma muse sera discrète,
Turlurette (*bis*),
Ma tanturlurette.

Digitized by Google

COUPLETS A MA FEMME,

LE JOUR DE SA FÊTE.

4 novembre 1815.

AIR : *Gentil hussard.*

Assez longtemps la gloire décevante
Couvrit mes yeux de son prisme enchanteur;
Assez longtemps sa fumée enivrante
D'un vain espoir fit palpiter mon cœur.
Enfin j'oublie une fausse doctrine...
D'être immortel le rêve séducteur
N'est que folie... aux pieds de Caroline,
Pour vivre heureux, j'abjure mon erreur.

Assez longtemps en butte à mille orages,
J'ai de la cour recherché les faveurs;
Assez longtemps de stériles suffrages
Ont seuls payé mes soins et mes labeurs.
Aux vains hochets que le sort m'y destine
Je dis adieu... qu'importe la grandeur!
Ah! je le sens auprès de Caroline,
L'ambition ne vaut pas le bonheur.

Assez longtemps d'une muse chagrine
J'ai caressé les caprices divers;
Assez longtemps de la double colline
Le dieu jaloux me retint dans ses fers.
Pourquoi vouloir un laurier dont l'épine
Nous prive, hélas! des douceurs du repos?
Sans ton secours, le nom de Caroline
Sera, Phébus, redit par les échos.

Oui, désormais, au sein de mon ménage,
Fêtant l'objet de mes tendres amours,
Je jouirai d'un bonheur sans nuage;
Loin des méchants s'écouleront mes jours.
Fortune, gloire, à vous fuir je m'obstine,
A vos autels je refuse l'encens.
L'amour, l'hymen, l'amitié, Caroline,
Voilà mes dieux... Ils ont seuls mes serments.

LE SECRET D'ÊTRE HEUREUX [1].

AIR : *De la marche des bergers dans Nina.*

Sans trop réfléchir
Il faut chercher le plaisir;
Par les arts charmer son loisir;
Ne point craindre l'avenir;
Avec soin choisir
L'objet auquel on veut s'unir,
Et toujours le chérir;
Sans regrets vieillir,
Et retenir
La gaîté prête à s'enfuir;
Savoir bannir
Au loin tout fâcheux souvenir...
Mes amis, vous venez d'ouïr
En peu de mots le secret de jouir.

[1] Ce monorime, qu'on m'avait demandé, est une espèce de tour de force dont tout le mérite est de conserver, pour le chant, un des plus agréables morceaux de musique de Dalayrac

---

L'ÉPICURIEN A TABLE.

(*Sujet donné.*)

1816.

AIR : *Boira qui voudra, lariette.*

On fait trop de politique,
J'en ai par-dessus les yeux;
L'un du système gothique
Vante l'attrait merveilleux;
L'autre rêve une république...
Ils déraisonnent tous les deux.
Tant que je vivrai,
Moi je rirai,
Je boirai,
Fêterai
La fillette...
Heureux, me voilà,
Larirette,
Chantons un refrain, larira.

Dans ce siècle des lumières,
Les aveugles sont nombreux.
Sous différentes bannières
On s'attaque... c'est affreux:
Quelles fureurs pour des chimères
Chez Fagotin, chez Rêve-Creux!
Tant que je vivrai, etc.

Fiers de leur chaîne dorée
Où vont tous ces courtisans?
S'ennuyer dans l'empyrée,
Et faire les importants:
Ah! du bon Saturne et de Rhée
On doit regretter le vieux temps.
Tant que je vivrai, etc.

A la ville on voit coquettes
Minauder de vingt façons.
Au milieu de cent caillettes,
L'œil fixé sur des cartons,
En débitant fades sornettes,
L'ennui règne dans les salons.
Tant que je vivrai, etc.

Ailleurs, plein de verve épique,
Damis chante le soleil;

Digitized by Google

Du fatras scientifique
Baldus montre l'appareil,
Et l'auditoire académique
Se livre au plus profond sommeil.
Tant que je vivrai, etc.

Loin du flatteur mercenaire,
Loin du sot, de l'envieux,
Nous que l'amitié sincère
Convie au banquet joyeux,
Vite remplissons notre verre,
Et répétons tous à qui mieux :
Tant que je vivrai,
Moi je rirai,
Je boirai,
Fêterai
La fillette...
Heureux nous voilà,
Larirette,
Chantons un refrain, larira.

LE TÊTE-A-TÊTE,

A MA FEMME LE JOUR DE SA FÊTE.

4 novembre 1817.

AIR : *Souvent la nuit quand je sommeille,* ou vaudeville de *l'Avare et son ami.*

Dieu, quel fracas! Dieu, quel tapage!
Combien de laquais, de chevaux!
Chez moi s'arrête l'équipage...
Qui vient donc troubler mon repos?
C'est Mondor... son air de conquête
Sied au favori de Plutus;
Mais il foule au pied les vertus...
Avec lui point de tête-à-tête.

A qui mérite mon estime
Ma porte s'ouvre avec mon cœur;
Je révère une âme sublime
Qui dans autrui met son bonheur.
D'être délicat, noble, honnête,
Ariste s'est fait une loi.
Ah! qu'il se présente chez moi!
Je serai fier du tête-à-tête.

Lourd suppôt d'une Académie,
Où de doctes commentateurs
Jugent du goût et du génie
Comme un aveugle des couleurs,
Baldus à m'enchanter s'apprête...
Maint volume est sur moi braqué;
Il me tient là; je suis bloqué...
Quand finira ce tête-à-tête?

Qu'elle est énorme la distance
Du pédant à l'homme d'esprit!
L'un vous endort par sa science,
L'autre vous charme et vous ravit.
Lycidas à propos s'arrête
Sur l'anecdote qui vous plaît,
Pour laisser parler il se tait...
On ne craint point ce tête-à-tête.

Dans le tourbillon du grand monde
On cherche en vain le vrai plaisir;
On s'y déchire et l'on s'y fronde;
On y végète sans jouir :
Il n'est rien là dont je m'entête;
Ses partisans me font pitié.
Avec une aimable moitié
Il vaut mieux vivre en tête-à-tête.

Retiré dans cet ermitage,
Loin de tant d'êtres vils et faux,
Je bénis mon heureux partage;
J'aime les rustiques travaux.
Chaque jour est un jour de fête;
Caroline, par tes talents,
Tu sais embellir mes instants :
Vivons toujours en tête-à-tête.

POINT DE CÉRÉMONIE.

CHANSON DE TABLE [1].

1818.

AIR : *Aussitôt que la lumière.*

Sur la table tout abonde;
Comus est de nos amis.
Arrivez tous à la ronde,
Vos couverts sont déjà mis.
Ah! point de cérémonie!
Le bon ton me fait pitié,
J'aime une joyeuse orgie
Où préside l'amitié.

On bâille à l'Académie,
On s'ennuie à l'Opéra;
La cour, du rire ennemie,
A distance nous tiendra.
Ah! point de cérémonie, etc.

Honneur au dieu de la treille!
Que le vin coule à grands flots!
C'est du fond de la bouteille
Que s'échappent les bons mots.
Ah! point de cérémonie, etc.

A l'exemple de nos pères,
En buvant nous chanterons;
Le cliquetis de nos verres
Fera valoir nos chansons.
Ah! point de cérémonie, etc.

[1] Pour ne point faire d'anachronismes, le premier couplet se chante en se mettant à table, et les autres au dessert.

Digitized by Google

On dit qu'une bonne fête
Doit avoir son lendemain.
Demain donc, sans autre enquête,
Retrouvons-nous au festin.
Ah! point de cérémonie!
Le bon ton me fait pitié.
Vive une joyeuse orgie
Où préside l'amitié!

A MES CONFRÈRES

DE LA SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE DE BRUXELLES,

pour leur réunion gastronomique

du 17 janvier 1819.

AIR : *Mon père était pot.*

Oui, j'appouve le règlement
Qui nous rassemble à table :
L'esprit naît, avec l'enjoûment,
Près d'un vin délectable,
Nous fêtons Comus,
Nous fêtons Bacchus;
Ce sont de grands apôtres!
Dieux de la chanson,
Non moins qu'Apollon,
Ils dicteront les nôtres.

Je respecte fort des savants
Le zèle académique;
Mais le grimoire du vieux temps
Est bien soporifique.
Ah! fêtons Comus,
Ah! fêtons Bacchus;
Ce sont de grands apôtres!
Dieux de la chanson,
Non moins qu'Apollon,
Ils dicteront les nôtres.

Que l'on retrouve parmi nous
La gaîté de nos pères!
Laissons de sombres loups-garous
Déplorer nos misères.
Et vive Comus!
Et vive Bacchus!
Ce sont de grands apôtres!
Dieux de la chanson,
Non moins qu'Apollon,
Ils dicteront les nôtres.

Qu'un grimaud, censeur pointilleux,
Critique sans scrupule
Notre appétit, nos chants joyeux,
Nargue de sa férule!
Célébrons Comus,
Célébrons Bacchus,
Ce sont de grands apôtres!
Voici ma chanson,
Messieurs, trouvez bon
Que j'écoute les vôtres

LA SOLITUDE.

A MA FEMME, LE JOUR DE SA FÊTE.

4 novembre 1819.

AIR : *De la croisée.*

Flatter un ministre insolent,
Ou ramper devant une altesse;
Applaudir un sot opulent,
Faire trafic de la bassesse;
Triste jouet des favoris,
Se soumettre à la servitude...
Voilà la cour, mes bons amis :
Vive la solitude!

Savoir ce que fait son voisin;
Le déchirer à toute outrance,
Et préparer, chaque matin,
L'arsenal de la médisance;
D'un fat essuyer les mépris,
Ou bien les grands airs d'une prude...
Telle est la ville, mes amis :
Vive la solitude!

Dénigrer les talents d'autrui,
Admirer ses propres ouvrages;
En tous lieux répandre l'ennui,
Croyant captiver les suffrages...
Des savants et des beaux esprits,
C'est assez, je crois, l'habitude;
Fuyons leur cercle, mes amis :
Vive la solitude!

Avec quel charme tous nos jours
S'écoulent dans cette retraite,
Et de l'objet de mes amours
Que j'aime à célébrer la fête!
Loin du monde, loin des soucis,
Heureux par l'hymen, par l'étude,
Je compte sur quelques amis...
Vive ma solitude!

ADIEUX D'UN GRENADIER BELGE [1].

Couplets dialogués en style grivois.

1819.

AIR : *Aussitôt que la lumière.*

« Bonjour, mon cher la Guernade. »
— « Mon cher la Tulip', bonjour. »
— « I' t' manqu' un' jamb', camarade,
« Qui t'a joué c' mauvais tour? »

[1] Voyez la note 119 des fables, à propos de *l'Aigle et le Milan;* cet apologue et les *Adieux du grenadier belge* ont pour origine des motifs semblables.

Digitized by Google

— « C'est zun boulet malhonnête,
« Qu'à Waterloo m' prit zun pié;
« Que n'me pernait-i' la tête?
« Du moins j' s'rais mort guernadié.

« N'est-e' pas terrib', à mon âge,
« D' nêt' pas util' à l'État ?
« Jambe d' moins n'ôt' pas l' courage,
« Mais faut deux jamb' au soldat :
« T'as dans l' chimin d' la victoire
« Vu not' prince, l' preux des preux;
« I' va si vite à la gloire,
« Qu'avec li n' faut pas d' boiteux.

« C'est que c' brav' homme est zun homme
« Tout moulé pour not' bonheur,
« Car autant d' soldats q' nous somme,
« I' nous port' tous dans son cœur.
« Camarad', changez d' maîtresse,
« N' changez jamais d' général :
« J' pourrais vous dir' l' pourquoi t' est-ce,
« Mais c' qui s' sent ben s'exprim' mal.

« D'venu vieux l' diab' s' fit ermite,
« N' pouvant pas fair' autrement :
« Pour imiter c't hypocrite,
« J' sis trop mauvais garnement.
« Pourtant lorsque, près d' not' père,
« Vos corps li f'ront zun rempart,
« J' sis capab' d' fair' un' prière
« Pour q' Dieu nous conserv' c' Bayard [1].

« Oui, Guillaum', l' modèl d' nos braves,
« Est, par son bras, par son cœur,
« L' Bayard des Belg', des Bataves,
« Un vrai chivalier d'honneur [2].
« C'est q' dans c' nom-là rin qui cloche :
« Bon maît', bon pèr', bon mari,
« Il est sans peur et sans r'proche,
« D'vant tertous com' d'vant l'enn'mi.

« Avant d'partir, la Tulipe,
« A sa gloir' buvons queuq' coups;
« Puit ensemb' fumons zun' pipe,
« Après ça zembrassons-nous.
« Toi qu'écris, faudra m' promettre
« (Ou j' n'aurons point l'âm' en r'pos)
« De m' dir d' temps en temps, par lettre,
« Comment que s' port' not' héros. »

ENVOI

A S. A. R. Mgr LE PRINCE D'ORANGE.

Lorsqu'à te célébrer se dispose Clio,
Lorsque la Renommée embouche sa trompette,
Je n'ai qu'une faible musette
Et le tambourin d'Érato.
Grand prince, excuse-moi, si le ton de guinguette
Règne dans cette chansonnette...
Du peuple et du soldat je ne suis que l'écho.

LA

TOLÉRANCE ÉPICURIENNE.

(*Sujet donné.*)

AIR : *Eh! lan, lan, la, landerirette.*

Lorsque sur la politique
On dispute à qui mieux mieux,
Qu'on s'échauffe, qu'on se pique,
Sans en être plus heureux...
Moi je laisse, landerirette,
A chacun pleine liberté.
Vivent le vin et la fillette!
Et surtout vive la gaîté!

Jean trouve le paradoxe
Où Paul voit la vérité.
D'une thèse hétérodoxe
Qu'un docteur soit entêté!
Moi je laisse, landerirette,
A chacun pleine liberté.
Vivent le vin et la fillette!
Et surtout vive la gaîté!

Qu'à rechercher la sagesse
Se consume maint rêveur!
Que Dorlis, dans sa paresse,
Pense jouir du bonheur!
Moi je laisse, landerirette,
A chacun pleine liberté.
Vivent le vin et la fillette!
Et surtout vive la gaîté!

Tout fier d'un noble servage
Mons Florac vit à la cour;
De sa retraite sauvage
Alceste exile l'amour.
Moi je laisse, landerirette,
A chacun pleine liberté.
Vivent le vin et la fillette!
Et surtout vive la gaîté!

Foin de toutes les chimères!
Répétez à l'unisson,
Amis, en vidant vos verres,
Ce refrain de ma chanson :

[1] On voit que mon grenadier belge est beaucoup plus savant que ce brave hussard français répondant à quelqu'un qui lui parlait de Bayard : *Je ne connais point cela ; il n'a pas servi chez nous ; je n'ai jamais vu son nom sur les contrôles du régiment.*

[2] Personne assurément ne s'avisera de contester au prince d'Orange, au roi Guillaume II, un caractère chevaleresque et généreux. S'il avait occupé le trône, en 1830, il n'y aurait vraisemblablement pas eu de révolution belge.

Digitized by Google

Moi je laisse, landerirette,
A chacun pleine liberté!
Vivent le vin et la fillette!
Et surtout vive la gaîté!

MA MÉTHODE POUR VIVRE HEUREUX.

A MA FEMME POUR LE JOUR DE SA FÊTE.

4 novembre 1820.

AIR : *Des portraits à la mode.*

Trahir l'honneur, ne songer qu'à l'argent,
Dans un comptoir se montrer diligent,
Et s'enrichir des pleurs de l'indigent,
Voilà les travaux à la mode.
Tracer des vers, cultiver mes guérets,
Autour de moi prévenir les procès [1],
Bénir mon sort et borner mes souhaits :
Pour vivre heureux, c'est ma méthode.

Cartes en mains, bâiller avec des sots;
De médisance entendre cent propos,
Encourager d'insipides bons mots,
Voilà les plaisirs à la mode.
Se réunir pour le petit couvert,
Et sans ennui prolonger le dessert,
Lire tout haut *le Lutrin* ou *Vert-Vert* :
Pour vivre heureux, c'est ma méthode.

D'un fol orgueil n'écouter que la voix,
A tout propos calomnier les rois,
De son pays vouloir changer les lois,
C'est la politique à la mode.
De la discorde éléments dangereux,
Ces beaux projets me paraissent chanceux;
Jouir du bien sans désirer le mieux :
Pour vivre heureux, c'est ma méthode.

Avec transport s'embrasser chaque jour,
Et se jouer quelque perfide tour,
Cela se voit à la ville, à la cour,
Ces amitiés sont à la mode.
Dans ma retraite, environné d'amis,
Pas trop nombreux, mais avec soin choisis,
D'ouvrir mon cœur je sens le charme exquis :
Pour vivre heureux, c'est ma méthode.

Par un contrat s'engager sans se voir,
Puis de l'hymen secouer le pouvoir,
Papillonner de boudoir en boudoir,
Voilà les amours à la mode.
Moi, n'en déplaise à messieurs les railleurs,
D'un seul objet je brigue les faveurs,
Et sous ses pas je veux semer des fleurs :
Pour vivre heureux, c'est ma méthode.

[1] Ce vers s'applique à mon séjour dans ma retraite de Corioule, où les paysans des environs venaient sans cesse me consulter sur leurs intérêts, sur leurs partages de famille. Cette espèce de justice de paix que j'exerçais bénévolement était un héritage que m'avaient légué mon père et mon aïeul.

COUPLET IMPROMPTU

A UN DINER D'AMIS.

1820.

AIR : *De la croisée.*

Ce monde est un vrai casse-cou,
Je vous le dis en confidence.
Dût-on me trouver loup-garou,
Je m'en éloigne par prudence;
Mais pour vous revoir, mes amis,
Pour causer avec confiance,
Pour fêter le vin, les salmis,
J'arrive en diligence.

CHANSON DE TABLE

POUR UN DINER DE LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.

M. Eugène de Pradel, le célèbre improvisateur, y assistait.

1839.

AIR : *Un chanoine de l'Auxerrois.*

Autour de cette table assis,
De Comus heureux favoris,
Disciples de Grégoire,
Dans les bras de la liberté
Nous retrouvons notre gaîté.
Mes amis, pour mieux boire,
Il faut chanter à l'unisson,
Ce refrain d'un excellent ton :
Eh! bon, bon, bon,
Que le vin est bon!
Bacchus vaut bien la gloire.

Laissons rêver tous nos pédants,
Laissons rêver tous nos savants
Au temple de Mémoire :
Donnons carrière aux gais propos,
Aux contes grivois, aux bons mots,
Nargue d'un vain grimoire!
N'en déplaise à maître Apollon,
Moi j'en reviens à la chanson :
Eh! bon, bon, bon,
Que le vin est bon!
Bacchus vaut bien la gloire.

Digitized by Google

Qu'on ne parle point de combats,
Ni de politiques débats;
Foin du style oratoire!
Laissons en paix le genre humain,
Et, pour embellir le festin,
Si vous voulez m'en croire,
Soumis aux lois d'Anacréon,
Chacun chantera sans façon:
Eh! bon, bon, bon,
Que le vin est bon!
Bacchus vaut bien la gloire.

En courant par monts et par vaux,
Obtient-on par mille travaux
De vivre dans l'histoire...
On est, après tout cet éclat,
Condamné, comme le goujat,
A passer l'onde noire.
En attendant, à l'unisson,
Toujours répétez la chanson:
Eh! bon, bon, bon,
Que le vin est bon!
Bacchus vaut bien la gloire.

Mais, en ce jour, tout nous sourit,
Pradel enchante notre esprit;
Heureux son auditoire!
Amis, fêtons à qui mieux mieux
Ce convive aimable et joyeux,
Vite, un réquisitoire!
Invitons-le par un flon flon
A prendre Bacchus pour patron:
Eh! bon, bon, bon,
Que le vin est bon!
A Pradel il faut boire.

COUPLETS

POUR LE MARIAGE DE MON NEVEU

A LA MODE DE BRETAGNE.

Albert marquis de Maillen, avec mademoiselle Eléonore, comtesse Vandensteen.

11 novembre 1844.

AIR : *Avec les jeux dans le village.*

L'homme a besoin de confiance,
Il ne jouit que par le cœur.
Un sentiment de bienveillance
Le rend plus heureux et meilleur.
Au sein d'une famille unie
Se trouve la félicité :
Le plus grand charme de la vie
Consiste dans l'intimité.

Amour, fidélité, franchise...
Ce sont là de rares trésors.
D'Albert pourtant c'est la devise,
Il s'y conforme sans efforts.
Sa jeune femme a tout pour plaire,
La grâce, l'esprit, la douceur,
Toutes les vertus de sa mère...
Que de gages pour le bonheur!

Avec quelle ivresse on contemple
Ce tableau formé par l'amour...
Messieurs[1], à suivre un tel exemple,
Vous vous déciderez un jour.
De l'hymen le joug tutélaire
Promet l'avenir le plus doux.
Peut-on rester célibataire
En voyant ces heureux époux.

[1] Aucun des six frères de madame de Maillen n'était encore marié.

Digitized by Google

ÉPIGRAMMES.

A M. DE ***,

QUI ME BLAMAIT DE FAIRE DES ÉPIGRAMMES.

Lorsqu'on cite en Belgique , en Allemagne, en France,
Ton inflexible honneur et tes joyeux propos,
Pourquoi des méchants et des sots,
Damon, prendrais-tu la défense?
L'épigramme légère arrête la vengeance;
Elle prévient de plus grands maux...
La morale, je crois, n'y peut être opposée :
Comme un feu qui petille et s'exhale en fusée,
La colère à l'instant s'évapore en bons mots.

CE QUE DOIT ÊTRE L'ÉPIGRAMME.

Que l'on dise en tous lieux de ce Crésus sans âme :
« C'est un fripon, c'est un coquin. »
Le mot sera méchant, mais sans être malin.
Cela ne suffit point pour faire une épigramme;
Il faut une trait mordant qui puisse être cité :
Pour bien tuer son homme il faut de la gaîté.

SUR UN RIMEUR

très-partisan des lieux communs de la poésie.

1803.

Ces ours derniers vaquait un fauteuil au lycée.
Il fallait voir trotter maint et maint bel esprit;
Ce fut à qui l'aurait : dans la foule empressée,
Bâtard de feu Dorat, mons Dorimond s'offrit.
« Partout, » dit-il, « ma muse est en crédit,
« Et mes vers sont cités pour leur délicatesse;
« Messieurs, vous lisez les journaux,
« Vous aurez vu mes madrigaux. »
— « Je les connais, » répond avec finesse
Certain railleur attentif au discours:
« Favori des doctes pucelles,
« N'est-ce pas vous qui mettez tous les jours
« Si galamment aux trousses de nos belles
« *Les ris, les jeux et les amours?* »

SUR UN LOGICIEN COMME IL Y EN A BEAUCOUP.

Au vice affreux d'ingratitude
Maître Orgon dit qu'il ne croit pas.
Il a raison : comment ferait-il des ingrats?
De n'obliger personne il a pris l'habitude.

SUR LA NOMINATION D'UN ÉRUDIT

A L'INSTITUT

(*classe de la langue et de la littérature françaises*).

Mons Baldus, entassant volume sur volume,
Prend place à l'Institut pour prix de ses travaux :
Ce que Ségur doit à sa plume,
Baldus le doit à ses ciseaux.

SUR UN MODERNE POËTE ÉPIQUE.

Damis fait un poëme! Eh! vraiment, pourquoi non ?
Calliope aura son Pradon.

SUR UN CALOMNIATEUR.

Dorlis, ce grand nigaud qui fait le petit crâne,
Nous déchire et nous mord, dit-on, à tout sujet :
Je le conçois... Depuis Caïn l'on sait
Tout ce que peut une mâchoire d'âne [1].

SUR LE TITRE

DE CHEVALIER DE LA COURONNE DE FER,

CONFÉRÉ A CRESCENTINI,

célèbre c..... t.

Eh quoi! cette insigne faveur,
Promise aux fils de Mars sous leurs nobles bannières,

[1] En faisant d'une mâchoire d'âne l'instrument du premier meurtre, j'ai suivi l'opinion de plusieurs savants. Voyez le dictionnaire de Bayle, à l'article ABEL.

Digitized by Google

Sert de prix au fausset d'un frivole chanteur!...
Veut-on prouver par là que les titres d'honneur
Ne seront point héréditaires?

SUR

LES PROPOS DE CERTAINE CAILLETTE.

La bonne Alix me prête un ridicule,
Elle est en fonds; j'accepte sans scrupule.

APRÈS AVOIR LU LES ARTICLES

NIVERNAIS ET TRESSAN

dans les Mémoires de Palissot qui se montre d'une extrême sévérité à l'égard de ces deux écrivains.

Archiprévôt de l'Hélicon,
Maître Palissotin a posé, comme adage,
Qu'on ne peut faire un bon ouvrage,
Quand on a, par malheur, de la naissance, un nom.
Notre aristarque affirme, en somme,
Que, chez un grand seigneur, écrire est un travers.
En lisant sa prose et ses vers,
Ne le croirait-on pas excellent gentilhomme?

SUR LE MANÉGE

EMPLOYÉ PAR CERTAIN PERSONNAGE

pour couvrir ses méfaits en pays conquis.

Ce voleur est des plus adroits;
A-t-il pillé quelque province?
Craint-il les recherches du prince?
D'abord il prend le deuil d'un pauvre oncle aux abois
Que fort à propos la mort pince.
Il s'en fait l'héritier pour couvrir ses larcins,
Et l'héritage n'est point mince:
Il s'agit, tout au moins, de cent mille florins...
Qui compte les deniers?... Demandez aux Germains.

SUR CERTAIN ORATEUR BAVARD,

ANCIEN FOURNISSEUR, ET QUI, CHEF D'UNE LÉGION DE LA GARDE NATIONALE, S'ENFUIT A L'APPROCHE DE L'ENNEMI.

1814.

Lorsque Crifort, ce héros des salons,
Quitte l'armée avec tant de prestesse,
Comme le dieu des gens de son espèce[1]
N'aurait-il pas des ailes aux talons?

[1] Mercure, dieu des orateurs et des... voleurs.

BOUTADE

APRÈS AVOIR LU DES COUPLETS ANTINATIONAUX

publiés à Paris, au mois de juin 1814,

PAR D.....

De notre France en deuil les lugubres accents
Ont remplacé partout les clairons de la gloire.
Pourquoi cette allégresse? et d'où partent ces chants?
Qui peut des ennemis célébrer la victoire?
O ciel! c'est D***! quel abus des talents!
Quoi! sa muse, jadis sémillante et légère,
Prenant le masque de Mégère,
Manque aux plus nobles sentiments!
Ce poëte sans caractère
Outrage son pays... O muse mercenaire!
Cette honte jamais ne pourra s'effacer:
Sans frémir, verrait-on danser
Un fils sur le tombeau qui renferme sa mère?

SUR UN FAT

QUI SE FÉLICITAIT DE L'HABILETÉ DE SA CONDUITE.

Lorsque Damis, plein d'allégresse,
S'en va répéter en tout lieu
Qu'il est content de lui, c'est preuve de sagesse:
Le sage doit savoir se contenter de peu.

ÉPIGRAMME

QUI TROUVERA PLUS D'UNE APPLICATION

par le temps qui court.

1814.

« De Louis j'ai chanté les vertus paternelles,
« Vous avez lu mes vers, » me dit, hier, Cléon. —
« Point ceux-là, » je repris, « mais pour Napoléon
« Je sais encor par cœur vos rimes immortelles. »

SUR

UN COURTISAN DEVENU FRONDEUR.

« Quoi! » disait Dorilas: « pour prix de mes services,
« Je n'éprouverai qu'injustices!
« Quoi! du prince aucune faveur!
« J'ai tout sacrifié...» — « Parmi vos sacrifices, »
Lui repartit quelqu'un, « n'oubliez pas l'honneur. »

Digitized by Google

SUR UN GRAND SEIGNEUR

DONT ON EXALTAIT BEAUCOUP LES ANCÊTRES ET QUI PAR LUI-MÊME ÉTAIT D'UNE NULLITÉ COMPLÈTE.

On nous parle toujours de tes nobles aïeux,
Mais de toi l'on ne parle guère;
Prince, au sein des tombeaux, des parchemins poudreux,
Faudra-t-il donc chercher ta gloire tout entière?

ÉPITAPHE

DE M. LE GÉNÉRAL ***

QUI NE S'EST PAS RUINÉ AU MÉTIER DE LA GUERRE.

Chacun de nous gémit et pleure
Sur ce héros si regretté.
Qui ne le sait?... à tant par heure
Il avait de l'humanité.

APRÈS AVOIR LU

CERTAINE ODE D'UN POËTE BELGE,

INTITULÉE :

NOS LIBÉRATEURS.

1815.

Silence, trompette héroïque!
Tous ces noms fastueux qu'on prône avec excès,
De loin géants, et nains de près,
Ne sont le plus souvent que des héros d'optique.

SUR UN JOURNALISTE

QUI RESSEMBLE A BEAUCOUP D'AUTRES.

Morlac dans son journal a flatté tour à tour
Républicains et rois, d'un zèle infatigable;
Il veut de l'or; qu'importe ou le peuple ou la cour?
Si le ciel le dédaigne, il servira le diable.

SUR

UNE RÉPUTATION DE FRANCHISE USURPÉE.

Qu'on ne confonde point franchise et dureté!
Trotzig impunément à quelque pauvre hère
Aime à dire la vérité...
Se plaît-il à l'entendre? Oh! c'est une autre affaire.
Celui qui de coups de bâton
Gratifie un valet, en l'appelant fripon,
Ne voudrait pas, je crois, recevoir ce qu'il donne.
Tel veut être épargné, qui n'épargne personne.

SUR UN TRAVERS

QUI N'EST PAS SANS EXEMPLE.

Que fait ce bel esprit, retiré dans un coin,
Plume en main, se creusant la tête?
Veut-il de l'Hélicon s'assurer la conquête?
Pour lui, rimer est sans doute un besoin.
Approchons... Dieu! quelle impudence!
Comme défunt Vigée il s'adresse des vers.
Ne rions pas trop haut de ce petit travers :
Il est moins rare qu'on ne pense.

SUR

UN DICTON INJURIEUX POUR LE CHIEN.

Quel chien d'homme! dit-on en parlant d'un vaurien.
Mais pourquoi donc ainsi calomnier le chien?

SUR

LE SUCCÈS D'UN POËTE DRAMATIQUE.

« Bravo! » dit Pezenas, « mon œuvre dramatique
« N'a point provoqué le sifflet. »
Je le crois, car telle est sa dose narcotique
Qu'en l'écoutant chacun ronflait.

SUR UN POËTE

FÉCOND ROMANCIER.

Sur tes nombreux romans, sur tes vers chacun glose.
Poëte et prosateur, quel rang sera le tien?...
Tes vers ressemblent à ta prose;
Ta prose ne ressemble à rien.

SUR UN CÉLÈBRE CRITIQUE

DONT LES ŒUVRES POÉTIQUES N'ONT PAS EU DE SUCCÈS.

Un poëme à la main, B..., Zoïle orgueilleux,
Du funeste Léthé veut franchir l'onde noire :
Mais le passage est périlleux;
En l'essayant, hélas! il a noyé sa gloire.

SUR UN LACHE FOLLICULAIRE

que M. Émile de G..... avait forcé de s'agenouiller, en plein café, pour éviter des coups de canne.

1824.

Ne craignez point, nobles fils d'Apollon,
Les odieux pamphlets d'un Zoïle avorton..,

Digitized by Google

Dans le fiel corrosif si sa plume est trempée,
On peut facilement le mettre à la raison :
Lâche, il frissonne en voyant une épée,
Ou s'agenouille à l'aspect du bâton.

SUR

UN BEL ESPRIT TRÈS-ORGUEILLEUX.

« Jamais, » disait Damis l'académicien,
« Jamais au pied du Pinde on ne me voit en nage,
« Comme tel rimailleur que je connais fort bien.
« De vers en un clin d'œil je vous ouvre une page.
« Je jette en bronze, et c'est là mon usage.
« Aussi de raturer j'ignore le moyen.
« Rousseau, le grand Rousseau, n'eut pas cet avantage. »
Gardons-nous d'envier à Damis son partage.
Si ses vers ne lui coûtent rien,
Ils ne valent pas davantage.

SUR UN HOMME D'ÉTAT,

CÉLÈBRE PAR SON ADRESSE AU JEU DE BILLARD.

Dormeuil jamais ne lit, jamais il ne médite,
Mais il tranche sur tout, prend un ton goguenard.
Qui douterait de son mérite ?
Aucun homme d'État n'est plus fort au billard.

SUR

UN MÉCHANT DE PROFESSION.

Cliton vous loue !... Un peu de patience !...
Il n'agit point par un bon mouvement :
Attendez-vous à quelque impertinence,
Car sous un beau déguisement
C'est l'épigramme qu'il vous lance.

SUR

UN HISTORIEN MODERNE.

Déchiquetant mainte gazette,
L'historien Lucas à tout propos répète
Qu'il éclaire le genre humain.
Chacun suit le fanal dont il arme sa main...
Mais la fausse Clio, qui sans cesse caquette
Sur César, Charlemagne, Alfred ou Charles-Quint,
De son souffle bientôt l'éteint,
Et dans les ténèbres nous jette.

SUR L'ABRÉGÉ

D'UN VOLUMINEUX OUVRAGE.

Six in-quarto ! Quel lourd bagage !
Le public le repousse ; Arthus avec courage
Les réduit en un seul. Ceci n'est pas mauvais ;
Un pas de plus encor, nous serons satisfaits.

SUR L'AUTEUR D'UNE ÉPIGRAMME

CONTRE L'INSTITUT.

Certain Dorat, Dorat bâtard,
Est beaucoup plus fin qu'on ne pense :
Au choix de l'Institut s'il renonce d'avance,
Ne se conduit-il pas comme certain renard ?

SUR *** QUI MOURUT

MEMBRE DE L'INSTITUT.

L'Institut l'adopta, bien que chétif auteur...
Courage, ami Chazet, deviens son successeur.

SUR UNE SÉANCE

DU CORPS LÉGISLATIF DE FRANCE

où certain ministre, en petit collet, venait de débiter un discours fort impertinent sur l'administration des préfets de l'empire.

Dans cet empire détraqué,
Cahin-caha, vraiment tout marche à l'aventure.
Un petit prestolet musqué
Gouverne la machine en dépit de Nature.
Quand au palais des lois ce Lycurgue tronqué
Étale sa frêle encolure,
On se croirait au bal masqué.

SUR

CERTAINS ORATEURS POLITIQUE

QUI SE PROCLAMAIENT LES SAUVEURS DE LA PATRIE ET DONT LE BAVARDAGE A COMPROMIS LA SURETÉ DE L'EMPIRE.

1815.

Pensent-ils nous sauver, avec tout leur fatras,
Ces nombreux orateurs à bruyante hyperbole ?
Nous sauver ! Pourquoi non ? Les oisons n'ont-ils pas
Jadis sauvé le Capitole ?

Digitized by Google

SUR UN NATURALISTE

QUI A SU FAIRE SON CHEMIN DANS LE MONDE.

Sachons pour précepteurs choisir les animaux :
Leurs exemples parfois peuvent nous rendre habiles...
Voyez certain savant que ses passions viles
Font connaître déjà bien plus que ses travaux.
Comment donc parvient-il aux postes les plus hauts? —
Il se forme aux mœurs des reptiles.

A UN CRITIQUE CÉLÈBRE

QUI AVAIT TRAITÉ LES VERS, ASSEZ INSIGNIFIANTS, D'UN JEUNE POÈTE DE MA CONNAISSANCE AVEC UNE EXCESSIVE SÉVÉRITÉ.

Quand, fidèle au bon goût bien plus qu'à l'indulgence,
Vous tombez à bras raccourcis
Sur les vers enfantins du doucereux Damis,
Qui par ses madrigaux sait assoupir Hortense
Ou faire sourire Zulmis ;
N'est-ce pas sans pitié mettre à mort l'innocence?
Et pouvez-vous en conscience
Tant vous enorgueillir de vos sanglants avis?

SUR CERTAIN AVOCAT

TRÈS-FIER DE LA TOQUE SOUS LAQUELLE IL SE PAVANE A L'AUDIENCE.

Pourquoi mons Bavardin, ce Cujas orgueilleux,
Lorsqu'il débite ses merveilles,
Sous la toque a-t-il soin d'abriter ses cheveux?
C'est sans doute qu'il craint de montrer ses oreilles.

SUR LE POËTE R..... R

QUE J'AVAIS VU PASSER, DES PATINS SOUS LE BRAS.

Mons R.....r, dont la muse a glacé l'Hélicon,
Se pourvoit de patins... Sa prudence a du bon.

SUR UN POËTE JOURNALISTE.

Orgueil! fatuité! sottise!
De Zoïle-R..... n'est-ce pas la devise?

SUR L'INGRATITUDE D'UN CAFARD.

Méfions-nous, messieurs, de maître Papelard,
Qui toujours fait entendre une sainte parole.
Employant à propos l'éloquente hyperbole,
Sa piété, réduite en art,
Fait couler dans ses mains les trésors du Pactole.
Comblez de biens ce vrai cafard ;
D'être ingrat envers vous il prendra la licence :
Le ciel seul est l'objet de sa reconnaissance.

DIALOGUE

SUR L'ACQUISITION DES ŒUVRES DE FONVIELLE.

« Quoi! se peut-il que l'on achète
« Les œuvres de Fonvielle? est-il pareil travers? »
« — J'aime à lire un mauvais poëte;
« Il me fait mieux sentir le charme des beaux vers. »

AVIS

AUX AMATEURS DE FAUTEUILS ACADÉMIQUES.

Sifflé pour une comédie,
Turlupiné pour un roman,
Maître Typhon trace le plan
D'une superbe tragédie...
Brocard toujours succède à l'espoir décevant.
Quelqu'un lui dit, témoin de sa disgrâce :
« Pourquoi, mon cher Typhon, te perdre dans l'espace?
L'esprit te manque, eh bien! fais-toi savant. »
Tout aussitôt mons Typhon fait main basse
Sur les Romains, sur les Grecs, et vraiment
Six mois après il obtient une place
A l'Institut dont il est l'ornement.

SUR LA COUR.

La cour est comme un bal où chacun, déguisé,
Sous le masque intrigue à la ronde.
Maint bavard que l'on cite y cache sa faconde :
On y prendrait le sot pour un homme avisé,
Et le coquin le plus rusé
Pour le meilleur homme du monde.

SUR

UNE FORT SOTTE ET FORT JOLIE PERSONNE.

L'Amour, en la voyant, s'écrie : « Oh! qu'elle est belle! »
L'Amour, en l'écoutant, fuit et s'éloigne d'elle.

SUR LA NAISSANCE DU CALEMBOUR.

Des extrêmes, parfois, le bizarre assemblage
S'en vient frapper nos yeux dans ce monde peu sage :

Digitized by Google

La sottise et l'esprit s'unirent, un beau jour,
Et de leurs passe-temps naquit le calembour [1].

SUR

UN OUVRAGE REMPLI DE CALOMNIES

ET QUE L'AUTEUR AVAIT FAIT IMPRIMER SANS BRUIT POUR LE DISTRIBUER AUX PERSONNES DE SA CONNAISSANCE.

Voulant répandre au loin l'affreuse calomnie,
Mons Crassus, plein de fiel, mais privé de génie,
Vient de faire imprimer son livre à ses dépens ;
Il le donne à qui veut... Pour servir sa colère
Le moyen est adroit... je pense que céans
S'il était mis en vente, on ne le lirait guère :
Nul ne le connaîtrait que le pauvre libraire.

SUR CERTAIN HELLÉNISTE

QU'ON N'ACCUSE POINT DE MANQUER DE FÉCONDITÉ.

Par son fatras, dans son docte délire,
Logos veut-il fatiguer la satire?
Sans cesse il nous tient en échec.
Comme un Français tantôt il parle grec ;
Tantôt bravant tout ce qu'on peut lui dire,
Pour mieux varier ses succès,
Comme un Grec il parle français.

DIALOGUE

SUR LA PROMOTION DE M. LE GÉNÉRAL M...

AU GRADE DE MARÉCHAL.

Dorlis est maréchal. — O nouvelle incroyable!...
Quoi! ce grade éminent, il l'obtient à crédit?
— Voilà ce qu'à l'oreille, ici, chacun me dit...
— A crédit!... Je crains fort qu'il ne meure insolvable.

SUR UN NOUVEAU RICHE,

INSOLENT COMME ILS LE SONT TOUS, OU DU MOINS PRESQUE TOUS.

Dans un char brillant de dorure
J'ai vu Leroc étaler sa figure.
Plutus, tes arrêts font pitié.
Quoi! le faquin se pavane en voiture!
L'honnête homme voyage à pié!...
Plutus, Plutus, tes arrêts font pitié.

[1] Cette épigramme ne se composait d'abord que des deux derniers vers, et peut-être en valait-elle mieux.

SUR UN HOMME

QUI S'ÉTAIT FAIT LE DÉFENSEUR OFFICIEUX DE CERTAINES GENS A GRANDES PRÉTENTIONS FONDÉES SUR LE MÉRITE D'AUTRUI.

De nos petits seigneurs j'aime l'impertinence ;
J'en plaisante parfois, mais il est beau de voir
Pour lors le grand courroux de messire Beauvoir...
De l'orgueil aussitôt il vous prend la défense,
Comme Chloé prendrait celle de son miroir.

SUR UN POËTE DRAMATIQUE

PLUS CONNU PAR DES CHUTES QUE PAR DES SUCCÈS.

Malgré plus d'une chute il siége à l'Institut.
Ainsi toujours bronchant l'on parvient à son but.

SUR UN AVOUÉ

QUI AVAIT PUBLIQUEMENT DÉCHIRÉ QUELQUES-UNS DE SES CONFRÈRES.

Griffard prend la parole ; amis, applaudissons
Au zèle qui l'engage à draper ses confrères.
Il est beau de le voir signaler des fripons ;
Mais je le plains beaucoup, car, on le sait, corsaires
Corsaires attaquant ne font pas leurs affaires.

SUR UN BAVARD PEU MÉDISANT.

Mons Bavardin jamais ne dit du mal d'autrui...
Je le crois bien : sans cesse il nous parle de lui.

SUR LA MÉTAMORPHOSE

D'UN COURTISAN SUBALTERNE EN MINISTRE.

Mons Versac, chevalier gascon,
Devient premier ministre ; il est fin comme l'ambre :
C'était pour savoir mieux le chemin du salon
Qu'il ne quittait point l'antichambre.

SUR UN DE MES AMIS

QUE J'AVAIS SURPRIS A LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,

lisant les Fictions morales de Mercier.

Pouvant choisir Montaigne, ou Plutarque, ou Platon,
Quoi ! prendre ainsi Mercier... cela n'est pas croyable...
Lorsqu'on est à si bonne table,
Faut-il se contenter d'un mauvais rogaton?

Digitized by Google

SUR UN MARIN DE NOS JOURS,

CÉLÈBRE PAR SES RÉCLAMES DANS LES JOURNAUX.

Ma muse, en fille de Mémoire,
Aime à célébrer les héros.
Aussi de Matribord, à l'instar des journaux,
Je chanterai les hauts faits et la gloire.
Ferme sur son tillac, le trident à la main,
Dominateur des mers, en dépit de Nature,
Partout il fait trembler et baleine et requin.
De feu Jean Bart il a presque l'allure.
Les siècles parleront de ses nombreux succès;
Sa renommée est vraiment sans seconde;
Le nouveau Neptune français
Plus que Catalani [1] fait du bruit dans le monde.

A L'AUTEUR D'UN DRAME

APPLAUDI PAR LE PUBLIC ET QUE CERTAIN JOURNAL VENAIT DE CRITIQUER AVEC ACHARNEMENT.

Le public rend justice à ton heureux talent;
En vain mons Sotinot te lance une épigramme;
Laisse brailler ce lourd pédant;
Jaloux de tes succès, qu'il déchire ton drame!
Mons Sotinot d'ailleurs peut-il faire autrement?
Il est tout simple qu'il te blâme;
Pour bien juger le sentiment,
Faudrait au moins qu'il eût une âme.

SUR UN VOLUMINEUX OUVRAGE

FORT MAL ÉCRIT.

Au bon vieux temps Durroc consacra maint volume,
Fabriqué lourdement sur sa gothique enclume.
L'ouvrage aurait sans doute obtenu du succès,
Si l'auteur, moins épris d'une tudesque plume,
L'avait fait traduire en français.

SUR

UN MINISTRE GRAND PHRASIER.

A sa facilité chacun rendra justice;
Sa faconde a beaucoup d'éclat;
Mais tous ses beaux discours sont des feux d'artifice...
On y voit le rhéteur et point l'homme d'État.

SUR UN COMPILATEUR.

Comme érudit Baldus en tous lieux est cité...
De nos auteurs fameux compulsant les ouvrages,
Il en fait des extraits pour enrichir ses pages.
Le beau mérite, en vérité!
Sa richesse d'emprunt prouve sa pauvreté.

SUR UN DÉPUTÉ SILENCIEUX.

Si messire Truffard, ce député modèle,
En dix ans n'a pas dit deux mots,
Gardez-vous bien de suspecter son zèle :
Le silence est l'esprit des sots.

SUR

UN DISCOURS OU PROGRAMME MINISTÉRIEL.

Lorsque vrai bateleur, tout fier de ses prouesses,
Un ministre s'en vient, de l'air le plus coquet,
Débiter un discours plein de belles promesses...
De la Châtre c'est le billet [2].

SUR UN TRÈS-BON PROFESSEUR

DE BELLES-LETTRES, QUI FAISAIT DE FORT MAUVAIS VERS.

Maître Pédagogos, lourd bâtard d'Apollon,
Connaît pourtant sa poétique;
Il sait les règles, les explique...
C'est un Quintilien; mais du sacré vallon
Il a tort d'approcher... Comme un autre Moïse,
Qu'il nous montre de loin cette terre promise!

SUR CERTAIN JOURNAL INCENDIAIRE

DONT L'ABONNEMENT N'ÉTAIT QUE DE TRENTE FRANCS.

1820.

Trente francs le Flambeau! certe on ne vit jamais
La calomnie à tel rabais!

SUR UN AVOCAT BAVARD,

DONT LA FACONDE DÉPOURVUE DE GOUT N'EN A PAS MOINS EU QUELQUES INSTANTS DE VOGUE.

Pour Dieu! quel est ce bavard d'avocat
Par qui la langue est sans cesse outragée,
Et qui, toujours cherchant nouveau débat,
Croit de la gloire atteindre l'apogée?
C'est Faquinet, bâtard de Fierenfat [3].

[1] Célèbre cantatrice dont les gazettes nous entretenaient presque aussi souvent que des promenades maritimes de M. l'amiral***.

[2] On se rappelle le mot de Ninon de l'Enclos *Ah! le bon billet qu'a la Châtre*, et la circonstance qui l'avait provoqué.

[3] Personnage ridicule dans la comédie de *l'Enfant prodigue* de Voltaire.

Digitized by Google

SUR

UN INTRIGANT PLACÉ SOUS LA REMISE.

Florival, malgré mainte brigue,
Sans emploi se trouve aujourd'hui;
C'est une preuve que l'intrigue
N'est pas le meilleur point d'appui.

SUR

UN POËTE A LA GLACE COMME IL Y EN A TANT.

Ce poëte musqué, toujours sur le qui-vive,
Monsieur de l'Antithèse, autrement dit Cléon,
Veut poursuivre l'esprit au sommet d'Hélicon,
S'approche du Parnasse et gèle sur la rive.
Amis des vers, mettez à profit la leçon;
Pourquoi chercher l'esprit? Attendez qu'il arrive :
L'esprit qu'on tourmente et captive
Très-rarement nous sert à la cour d'Apollon.

SUR UN MODERNE ROLET [1].

A maître Pincefort, le Rolet de notre âge,
Un moderne Crésus confia son argent.
Sa fortune soudain rentre dans le néant,
Et l'ex-Crésus à pied regagne son village.
Lorsque tant d'Harpagons gémissent, en ce jour,
Sur les nombreux soucis, cortége des richesses,
A maître Pincefort qu'ils portent leurs espèces!
Ils en seront bientôt délivrés sans retour.

A UN POËTE

QUE J'AVAIS REGARDÉ LONGTEMPS COMME MON AMI.

Ton cœur de l'inconstance a donc subi la loi!
Ah! tes vers désormais n'auront plus mon suffrage.
Jadis, en les louant, j'étais de bonne foi :
L'amitié prête un charme au plus mauvais ouvrage.

SUR UN PERSONNAGE

CONNU PAR SA MÉCHANTE LANGUE.

Soit qu'il écrive ou qu'il harangue,
A déchirer chacun il se montre obstiné.
S'il pouvait se mordre la langue!...
Il en mourrait empoisonné.

LE MASQUE DE COUR.

A certain bal public un seigneur de la cour
Lutinait une femme agaçante et jolie.
De l'aimable coquette, après mainte folie,
Il fit tomber le masque, et la dame, à son tour,
De lui dire aussitôt : « Moi j'arrache le vôtre, »
Puis, le considérant, ajoute sans détour :
« Ma foi, mon cher monsieur, celui-ci vaut bien l'autre. »

SUR UN CALOMNIATEUR.

Cet envieux à face blême,
Damon calomnirait Marc-Aurèle et Titus.
Comment croirait-on aux vertus
Que l'on ne peut avoir soi-même?

A UN SOT

QUI TROUVAIT MAUVAIS QUE JE ME FUSSE PERMIS UNE PLAISANTERIE SUR LES SAVANTS.

Lorsque je me permets une plaisanterie
Sur messieurs les savants, pourquoi donc ce courroux?
Mon cher Dorlis, dites-moi, je vous prie,
Qu'a de commun la science avec vous?

SUR LE NOM D'ÉGÉRIE

DONNÉ A CERTAINE DAME TOUJOURS PENDUE A L'OREILLE D'UN MINISTRE.

Pourquoi la nommer Égérie,
Cette bavarde au vain caquet?
Égérie! Ah! quel sobriquet!
Où donc est le Numa qui régit la patrie?

SUR LES HEUREUX DU JOUR.

Dans l'Évangile il est écrit :
Bienheureux les pauvres d'esprit!
Ils obtiendront le ciel. Mais, quoi! nos ministères
Par eux également se trouvent envahis...
Bravo! chez nous les sots font si bien leurs affaires
Qu'on s'y croirait en paradis.

MA DERNIÈRE ÉPIGRAMME.

Les sots et les méchants doivent-ils prospérer?
Sans doute... c'est l'usage; à quoi bon murmurer?
Laissons-les donc en paix, pourquoi les déchirer?
Ce que je vois sans cesse excite trop mon ire.
C'en est fait; pour le coup, je renonce à médire.
Impunément Cléon produira prose et vers;
Qu'il distille l'ennui dans maint épithalame!
Je trouve tout au mieux. Respectant ses travers,
Je ne dis mot.... Voici ma dernière épigramme.

[1] Tout le monde connaît ce vers de Boileau :
J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.

Digitized by Google

MADRIGAUX, INSCRIPTIONS, ETC.

A MON EXCELLENTE MÈRE.

(MES PREMIERS VERS.)

4 décembre 1796.

Hélas !... on ne voit plus de fleurs dans le parterre,
Mais vous désirez peu les œillets odorants.
Le plus beau bouquet d'une mère,
C'est le baiser de ses enfants.

LE BON AVIS.

DIALOGUE.

1799.

VALCOUR.

Sur tes lèvres de rose
Que je voudrais cueillir
Un baiser ! Mais je n'ose..:
Je n'ose le ravir.

CHLOÉ.

Un peu de hardiesse
En amour sied très-bien ;
Et qui n'a pas l'adresse
De prendre, n'obtient rien.

IMPROMPTU

A UNE DEMOISELLE QUI SE PLAIGNAIT QU'AUSSITÔT LA PAIX FAITE AVEC ELLE, JE RECOMMENÇAIS LA GUERRE.

1799.

Toujours traités rompus! cela ne vous plaît guère,
Mais moi j'y trouve mille attraits ;
Et sans cesse je veux recommencer la guerre,
Pour jouir plus souvent du doux baiser de paix.

A MADEMOISELLE DE '''

SUR UN PORTRAIT PEU RESSEMBLANT.

1799.

Dans cette agréable peinture
Je cherche en vain ces traits, ce séduisant regard,
Qui du cœur le plus froid triomphent tôt ou tard ;
Mais c'est à tort que j'en murmure ;
Jamais le chef-d'œuvre de l'art
Pourrait-il égaler celui de la nature ?

A PINDARE-LEBRUN,

QUI M'AVAIT ENVOYÉ UN RECUEIL OU SE TROUVAIENT PLUSIEURS DE SES ODES.

1802.

Qu'avec transport, Lebrun, j'ai reçu tes beaux vers !
Tu règnes dès longtemps au sommet d'Aonie.
Ton nom, porté sur l'aile du génie,
En dépit de Geoffroi plane sur l'univers.

A M. JUSTIN GENSOUL,

QUI M'AVAIT ENVOYÉ UN RECUEIL DE POÉSIES INTITULÉ MON PREMIER PAS.

1803.

Qu'il est doux de cueillir les palmes de la gloire!
Par mille efforts souvent on ne les obtient pas.
Heureux Gensoul, ton premier pas
Te porte au temple de Mémoire.

Digitized by Google

VERS COMPOSÉS

EN COURANT LA POSTE, DANS LES PLAINES DE GUNZBOURG TROIS SEMAINES APRÈS LA BATAILLE.

1805.

En parcourant ces lieux, théâtre de la guerre,
Je croyais voir l'effroi, le deuil et la misère,
Affreux cortége du vainqueur.
Je trouve un peuple heureux et plein de confiance,
Qui cultive ses champs et bénit la clémence
Du héros pacificateur [1].

BOUTADE

SUR UNE INFIDÉLITÉ.

1805.

La jeune Lise au minois séducteur,
La jeune Lise (admirez son audace),
Un beau matin, m'exile de son cœur...
De douze amants le bataillon vainqueur
Tout aussitôt s'empare de la place.
Douze pour un! ce calcul est flatteur;
Et l'amour-propre, au sein de ma disgrâce,
Belles, j'en conviens sans détour,
Me fait presque oublier l'amour.

A MADAME DE TANZÈRE,

qui venait d'improviser, sous le masque, de fort jolis vers.

1805.

Nul doute! c'est Vénus sous le nom de Tanzère...
Et ces charmants couplets, qu'envirait Apollon,
Nous prouvent qu'au sacré vallon
Elle règne comme à Cythère.

VERS POUR L'ALBUM

DE MADAME DE ***.

La nature a tout fait pour vous :
Esprit, talent, douceur et grâce enchanteresse...
Voilà ses heureux dons, mais, pour nous rendre fous,
Certain démon, sans doute, y joignit la sagesse.

COMPLIMENT DE L'AMITIÉ

POUR UN ALBUM.

Fanny, tu reçus en partage
La beauté, les talents, un esprit enchanteur...
A ces dons précieux que l'amour rende hommage :
L'amitié ne voit que ton cœur.

QUATRAIN SUR LA RECONNAISSANCE.

Qui fait un peu de bien doit faire des ingrats.
Le sage se soumet à cette loi commune.
Un cœur reconnaissant!... c'est la bonne fortune
Qu'on trouve avec plaisir, mais on n'y compte pas.

IMPROMPTU A MM. DE St-J.....

qui retournaient en France, après la paix de Tilsit.

1807.

Le calme de la paix succède au bruit des armes,
Vous allez recevoir vos foyers :
Combien le repos a de charmes,
Lorsqu'on peut en jouir à l'ombre des lauriers!

A MON AMI

LE GÉNÉRAL D'ARTILLERIE NOURRI,

LE JOUR DE SA FÊTE.

1808.

Le myrte et le laurier déjà couvrent ta tête;
La gloire et le bonheur se sont fixés chez toi.
Quels vœux puis-je former en célébrant ta fête?...
Tu survivrais au temps, s'il dépendait de moi.

A UNE JOLIE DÉVOTE

QUE LE MOT *adore* EFFAROUCHAIT.

1801.

Oui, je t'adore, Adèle; ah! pourquoi m'interdire
Ce mot que l'on réserve à la Divinité?

[1] Pourquoi supprimerais-je ces vers? j'y dis ce que j'ai vu. On n'ignore pas que l'empereur Napoléon se montra constamment vainqueur généreux. Il imposa sans doute de fortes contributions aux provinces conquises; mais lorsque l'Angleterre lui mettait sans cesse une nouvelle coalition sur les bras, devait-il faire payer par la France les frais de la guerre, et n'était-il pas plus juste que la charge en fût supportée par les pays qu'avaient séduits les subsides du gouvernement insulaire?

Digitized by Google

Elle permet qu'en toi j'admire
Les attributs de sa bonté.

ENVOI D'UNE PENDULE

A MON AMI M. LE DOCTEUR GUÉRIN, D'AVIGNON.

1810.

L'ennui, dit-on, voyage en croupe avec le temps...
Mais s'il poursuit Mondor en ses riches demeures,
Chez toi que ferait-il? Où prendre des instants?
L'étude et l'amitié se partagent tes heures.

ÉPITAPHE

DU LIEUTENANT GÉNÉRAL GIRARD,

TUÉ A LA BATAILLE DE WATERLOO ET INHUMÉ DANS LE CIMETIÈRE DU PÈRE LACHAISE.

1815.

Sous les coups de la mort lorsque Girard succombe,
Nous perdons un ami, l'État perd un soutien.
Le soldat et le citoyen
Doivent également des larmes à sa tombe.

VERS

POUR UNE STATUE DE LA LIBERTÉ

PLACÉE DANS MES JARDINS DE CORIOULE.

1816.

Loin d'un monde perfide, au sein de mes forêts,
Enfin je te retrouve, ô liberté chérie!
De la cour, à tes pieds, brisant les vains hochets,
Désormais à tes lois je consacre ma vie;
Et les ambitieux projets
Feront place aux pensers de la philosophie.
Dans ma retraite j'ai la paix,
Des livres, du loisir, des amis, une amie,
Et l'aisance des champs, doux fruit de l'industrie,
Mille fois préférable au luxe des palais...
La nature est ici par mes soins embellie :
Heureux courtisan de Cérès,
Chaque jour, j'obtiens des succès
Qui ne réveillent point les serpents de l'envie.
Je puis autour de moi répandre des bienfaits...
Que manque-t-il à mes souhaits?
Ah! je bénis du ciel la sagesse infinie.

VERS

ÉCRITS SUR UN TILLEUL

AU BORD D'UNE FONTAINE, A CORIOULE.

1816.

Que j'aime ces prés, ces fontaines!
Que j'aime ce séjour favorisé des cieux!
Égaré dans ces bois, dans ces riantes plaines,
Pourrait-on songer à ses peines
Et se croire encore malheureux?
Ici rien ne m'irrite; ici rien ne m'enflamme;
Mon sang se rafraîchit. Quelle douce langueur!...
La nature enchante mon âme,
Je connais enfin le bonheur.

A MON AMI LE COMTE DE ***

QUI AVAIT LE BON ESPRIT DE SE CONSOLER DES CAPRICES DE FORTUNE PAR LA CULTURE DES LETTRES.

1816.

Loin d'une cour ingrate Apollon vous conduit;
Vous offrez votre encens aux filles de Mémoire,
Et si la fortune vous fuit,
C'est pour faire place à la gloire.

POUR UN ALBUM

DÉPOSÉ DANS UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE.

En voyant ces trésors qu'à la postérité
Des siècles du génie a légué la sagesse,
On est fier pour l'humaine espèce,
Mais, pour soi, plein d'humilité.

A MADAME ***,

EN LUI OFFRANT POUR ÉTRENNES

LE PETIT TROUBADOUR,

SEUL ALMANACH QUI, EN 1816, NE CONTINT POINT DE CHANSONS POLITIQUES.

Faites accueil au gentil troubadour...
De la discorde au loin fuyant les traces,
Le chantre des plaisirs d'amour
Cherche un asile au sein des Grâces.

Digitized by Google

VERS

ÉCRITS SUR L'ALBUM DE M. ET DE Mme ODEVAERE.

Quelle est cette aimable beauté
Dont l'amour, sans espoir, en tous lieux suit les traces?..
L'esprit dans ses regards s'allie à la bonté :
Telle on peint Vénus ou les Grâces.
Souris charmant! touchante émotion!
Par la pudeur modeste elle semble agitée...
Cher Odevaere, heureux Pygmalion,
Je reconnais ta Galatée [1].

A MADAME DE***

QUI VENAIT DE FAIRE UNE CHANSON HÉRISSÉE DE CALEMBOURS.

D'Apollon bravant le dépit,
Pourquoi donc vous donner une peine inutile?
Pourquoi courir après l'esprit,
Comme s'il n'avait pas chez vous son domicile?

AU PRINCE EUGÈNE DE BEAUHARNAIS

APRÈS UNE RETRAITE QUI NE LUI FIT PAS MOINS D'HONNEUR QU'UNE VICTOIRE.

1814.

Pourquoi te plaindrais-tu de la fatalité?
Déjà ta place est prête au temple de Mémoire :
Tes exploits, que toujours couronna la victoire,
T'assurent l'immortalité.
Noble Eugène, ta gloire est aujourd'hui complète;
Peut-être à ta couronne il manquait un laurier;
Mais, nouveau Fabius, sage et vaillant guerrier,
Tu l'as cueilli dans ta retraite.

A UN AMI

QUI, PAR SUITE DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES DE 1814, AVAIT PERDU SON ÉTAT ET SA FORTUNE.

Lorsque la fortune ennemie
Contre toi se déclare avec tant de rigueur;
Calme sous les coups du malheur,
Tu ne te plains jamais : l'aisance t'est ravie,
Ami, *tout est perdu*... Mais, du fond de ton cœur,
Comme ce roi fidèle à la chevalerie,
Tu peux ajouter : *fors l'honneur* [2].

ENVOI
DU FABLIER DES DAMES

A MADEMOISELLE THÉRÈSE ***, AGÉE DE 11 ANS.

1820.

Que donner à Thérèse? un diable [3], une poupée
N'ont point de charmes à ses yeux.
Avant l'âge développée,
Sa raison dédaigne les jeux.
Un livre de morale aura de quoi lui plaire,
Car l'étude est sa grande affaire.
Certes j'applaudis fort à cette noble ardeur;
Rarement la jeunesse offre un semblable zèle;
Mais afin de former son esprit et son cœur,
Qu'elle prenne toujours sa mère pour modèle!

POUR L'ALBUM DE MADAME DE ***.

Grâce touchante unie à la beauté,
Et qui si bien en relève les charmes;
Esprit piquant, douce gaîté...
Ajoutez-y cette aimable bonté,
Qui se plaît à sécher les larmes
Et du bonheur d'autrui fait sa félicité...
Louise est là, je crois, peinte avec vérité.
Sa modestie est en alarmes,
Et ce portrait n'est pourtant point flatté.

A M. VAN HASSELT,

QUI M'AVAIT ENVOYÉ LE RECUEIL DE SES CHARMANTES POÉSIES INTITULÉES : *Primevères*.

Que tu possèdes bien l'heureux secret de plaire!
Que j'aime tes charmantes fleurs!
L'immortelle à la primevère
S'unit pour couronner tes talents enchanteurs.
Ta gloire n'est point éphémère,
Et la postérité, quoique toujours sévère,
Comme l'âge présent, t'offrira des lecteurs.

[1] La *Galatée* est un des tableaux les plus agréables d'Odevaere, peintre très-distingué, mais dont la réputation serait mieux établie encore s'il ne s'était occupé que de tableaux de chevalet, tels que la *Présentation de Raphaël à Jules II*, *Cimabué*, *Missolonghi*, etc.

[2] On se rappelle ce billet d'un si brillant laconisme, écrit par François Ier après la bataille de Pavie : *Tout est perdu, fors l'honneur*. Peu de princes ont ainsi le privilége d'effacer, par un mot héroïque, le souvenir d'une défaite.

[3] C'était, à cette époque, un jouet fort à la mode; il a précédé le kaléidoscope, également oublié.

Digitized by Google

VERS DEMANDÉS PAR M. DU V.....

POUR L'ALBUM D'UNE DAME AIMABLE.

On veut, dans votre album, que j'usurpe une place;
Concevez-vous mon embarras?...
Partout de votre esprit j'entends vanter la grâce,
Vos talents enchanteurs, vos vertus, vos appas;
Mais s'il faut que je les retrace,
Vingt pagés n'y suffiront pas.

A MADAME DE C***,

en lui donnant pour étrennes

LES *Papillons* DE M. CHARLES MALO.

1817.

Eh quoi! les papillons chez vous!
Ils vont changer de caractère.
Vous avez, pour les fixer tous,
Un talisman... c'est l'art de plaire.

A S. A. R. Mgr LE PRINCE D'ORANGE,

EN LUI REMETTANT MON DISCOURS SUR L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE DES PROVINCES BELGES.

1817.

Que j'aime à retracer nos époques de gloire,
A peindre nos anciens héros!
Mais, prince, vos nobles travaux
Nous rendront bien mieux leur histoire.

IMPROMPTU

A M. CHARETTE-DUVAL, SUR UN TABLEAU DE FLEURS QU'IL VENAIT D'ACHEVER.

On se plait à fixer les yeux
Sur ce chef-d'œuvre de peinture.
Quel charme de couleurs! quel fini gracieux!
L'art cultivé par vous égale la nature.

IMITATION

D'UN QUATRAIN DU ROI LOUIS DE BAVIÈRE.

Une coquette a beau vouloir se mettre en frais,
Nous résistons à ses attraits:
La tulipe s'étale et veut en vain nous plaire;
La violette plait cachée et solitaire.

A HOMÈRE,

DONT LE BUSTE EST PLACÉ DANS MON CABINET DE TRAVAIL.

Imitation du roi Louis de Bavière.

1823.

Homère, enfin la Grèce a vengé ton affront.
Réjouis-toi... Des fers de l'esclavage
Elle se débarrasse, et, grâce à son courage,
Des hommes libres te liront.

POUR L'ALBUM

DE M. FRÉDÉRIC HENNEBERT,

CONSERVATEUR DES ARCHIVES DE TOURNAI.

D'une mémoire à nulle autre pareille
L'esprit chez Hennebert tient le fil conducteur,
Et l'on éprouve un vrai bonheur
A l'entendre parler des trésors qu'il surveille.

ENVOI

DE L'ALMANACH POÉTIQUE DE BRUXELLES

A M. DUMAS,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DE LYON.

1820.

D'un voyage lointain affrontant les hasards,
Muse, dirige-toi vers cette heureuse ville
Où règne avec Plutus le noble dieu des arts.
Un de ses favoris t'y promet un asile;
Il t'aidera sans doute à franchir l'Hélicon.
Pourrais-tu désirer un sort plus favorable?
On doit compter partout sur un accueil aimable
Lorsqu'on a Dumas pour patron.

ENVOI

D'UN RECUEIL DE VERS A M. JAUFFRET,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DE MARSEILLE.

1820.

Du sein de mon humble ermitage,
Vole jusqu'au sacré vallon.

Digitized by Google

Jauffret t'y recevra... Muse, tu dois hommage
Au brillant favori du dieu de l'Hélicon.
Tâche d'obtenir son suffrage,
Et tu pourras compter sur celui d'Apollon.

A M. NANTEUIL,

QUI M'AVAIT FAIT L'HONNEUR DE LIRE QUELQUES-UNES DE MES FABLES A UNE DE SES SOIRÉES.

1820.

A ma Muse l'on fait accueil.
Mais je n'en conçois nul orgueil...
Je ne l'ignore point : les plus faibles ouvrages
Peuvent compter, partout, sur de nombreux suffrages
Lorsqu'ils sont embellis par la voix de Nanteuil.

POUR L'ALBUM DE Mlle EMMA V. D. W.

Emma, dispensez-moi de remplir ma promesse :
A mon âge, rimer ce serait un travers.
Je suis trop vieux pour vous offrir des vers;
C'est un soin que je laisse à l'aimable jeunesse.

A MA PETITE NIÈCE

A LA MODE DE BRETAGNE,

MADAME D'H.....

en lui donnant un éventail.

L'éventail est, dit-on, l'arme de la beauté.
Je la place en vos mains... qu'elle soit indulgente
Pour l'ami, lorsqu'il se présente!
Qu'il s'approche de vous avec sécurité!
L'amour, trop indiscret, doit seul être écarté.

IMPROMPTU

A M. EUGÈNE DE PRADEL.

1840.

Je cherche en mon cerveau, mais je ne trouve rien...
Je renonce à payer ma dette;
Ah! comment exprimer ce que je sens si bien?
Je n'ai point, comme toi, la verve du poëte;
Mon Pégase est rétif et ma Muse est muette.
Que j'aime de ta voix le charme séducteur!
Tu captives, Pradel, et l'esprit et le cœur.
Le rossignol dans le bocage
Se fait entendre au plus pendant une saison,
Tandis que, chaque jour, digne fils d'Apollon,
Nous enchanter est ton partage.

ENVOI

D'UN EXEMPLAIRE DE MES FABLES

A MADEMOISELLE VALENTINE DE C.....

qui venait d'en réciter quelques-unes.

La morale toujours paraît sombre et chagrine...
Comment faire accueillir ses lois?
De la charmante Valentine
J'emprunterai la douce voix.

A Mlle JUSTINE GUILLERY,

QUI TRAITAIT DE *fable*

ma promesse de lui faire une visite.

Se présenter chez une femme aimable
Est un bonheur comme un devoir;
Pour moi, croyez-le bien, le désir de vous voir
Ne sera jamais une fable.

POUR L'ALBUM DE MADAME D***,

qui contenait de magnifiques aquarelles, dessins, etc.

Des vers dans votre album! y pensez-vous, madame?
Contre un tel arrêt je réclame :
Parmi les chefs-d'œuvre de l'art,
Interprètes brillants de la belle nature,
Mes vers feraient triste figure.
Pour vous louer d'ailleurs j'arrive un peu trop tard :
De tout le monde écho bavard,
De votre esprit vanterai-je la grâce,
Les qualités de votre cœur?
Mais pour les détailler il faudrait trop d'espace.
Je m'en tiens à des vœux : dans ce siècle où tout passe,
Jouissez d'un constant bonheur.

ENVOI D'UNE PENDULE

A MADAME THÉRÈSE DE ***, POUR LE JOUR DE SA FÊTE.

Thérèse, comme vous, lorsqu'à la bienfaisance
On consacre tous ses instants,

Digitized by Google

Sans regrets on voit fuir le temps;
Le souvenir qu'il laisse est une jouissance!
Gage de tendres sentiments,
Cette pendule doit vous plaire :
Nul ne vous chérit plus que nous...
Chaque heure, en s'échappant, vous redira, j'espère,
Qu'il n'en est point, Thérèse, où l'amitié sincère
N'adresse au ciel des vœux pour vous.

A MADAME LEYS

QUI M'AVAIT FAIT DEMANDER DES VERS POUR SON ALBUM.

28 septembre 1841.

Lorsque Leys s'occupait à peindre ses époux [1],
Lorsqu'il nous retraçait les charmes du ménage,
De son propre bonheur c'était le doux présage,
Et sans doute il songeait à vous.

POUR

LA TOMBE D'UN CURÉ DE CAMPAGNE.

De toutes les vertus donnant ici l'exemple,
Du presbytère il fit un temple.

POUR

LE PORTRAIT D'ARMAND GOUFFÉ.

1803.

Dans sa gaîté naïve et pure
Il célébra les Jeux, Bacchus et les Amours.
Philosophe de la Nature,
Comme elle Armand Gouffé doit nous plaire toujours.

POUR

LE PORTRAIT DU MARÉCHAL LANNES,

duc de Montebello.

1810.

Cher aux fils de Bellone, il vivra dans l'histoire.
Un héros l'a pleuré!... Rien ne manque à sa gloire.

[1] *Une noce du XVIIe siècle,* charmant tableau qui valut à M. Leys tous les suffrages en 1839.

VERS

POUR UN BUSTE DE TRAJAN EN ALBATRE

qui devait être placé dans l'appartement d'un jeune prince (le roi de Rome).

1813.

Comme Trajan, au temple de Mémoire
Princes, pour obtenir des lauriers immortels,
Vaincre n'est rien... il faut, sur les champs de victoire,
A la Clémence ériger des autels.

POUR LE PORTRAIT

DE S. A. I. Mgr LE PRINCE EUGÈNE,

ancien vice-roi d'Italie.

1814.

Eugène, humain, loyal, à ses devoirs fidèle,
Par les peuples vaincus vit bénir ses lauriers.
Comme Bayard, à nos preux chevaliers
Jadis ce prince eût servi de modèle.

POUR LE PORTRAIT

DU ROI DE BAVIÈRE, MAXIMILIEN-JOSEPH.

1816.

De son cœur paternel la tendre vigilance
Autour de lui, partout, fait naître l'abondance.
Appelant, à Munich, les arts, fils de la paix,
Il règne par son rang moins que par ses bienfaits,
Et, témoin fortuné des plaisirs qu'il partage,
Dans le bonheur public jouit de son ouvrage.

POUR LE PORTRAIT

DU MARÉCHAL MACDONALD, DUC DE TARENTE.

Tarente ou Macdonald, guidé par la victoire,
De la France en cent lieux il vengea les affronts...
Il est assez riche de gloire
Pour immortaliser deux noms.

POUR LE PORTRAIT

DU MARÉCHAL PRINCE DE LIGNE.

Dans les camps, à la cour, au Parnasse, à Cythère
On voit naître pour lui les myrtes, les lauriers;

Digitized by Google

Ce héros si brillant, l'oracle des guerriers,
N'a point d'égal en l'art de plaire.

POUR LE PORTRAIT DE FÉNELON.

Pour étendre son culte et faire aimer ses lois,
Du touchant Fénelon Minerve a pris la voix.

POUR LE PORTRAIT D'ANDRIEUX,

Membre de l'Institut de France.

1818.

Ce portrait est celui d'un sage.
La raison, le bon goût, l'originalité,
Le sentiment et la gaîté
Chez lui brillent à chaque page.
Le cœur, comme l'esprit, dans ses charmants tableaux
Trouve de quoi se satisfaire :
A la nature même empruntant ses pinceaux,
Comment n'aurait-il pas l'heureux secret de plaire ?

POUR LE PORTRAIT DU COMTE DARU

QUI POUR LORS HABITAIT LA CAMPAGNE, ET M'AVAIT ENVOYÉ SON

HISTOIRE DE VENISE.

Consacrant ses loisirs aux charmes de l'étude,
De l'homme avec finesse il peignit les travers,
Et du fond de la solitude,
Par sa prose éloquente et par ses heureux vers,
Daru, vrai philosophe, éclara l'univers.

POUR LE PORTRAIT

DE S. A. I. M. L'ARCHIDUC CHARLES D'AUTRICHE.

Ce prince, idole du soldat,
Illustre ses loisirs par de savants mémoires [1] ;
Philosophe à la cour, philosophe au combat,
Il gémit sur les maux qu'enfantent les victoires,
Et, fidèle à l'honneur comme à l'humanité,
Il fait revivre en lui César et Marc-Aurèle :
L'équitable postérité
A nos derniers neveux l'offrira pour modèle.

[1] Ces mémoires stratégiques, écrits en allemand, jouissent d'une grande réputation; ils sont considérés comme classiques par les hommes de l'art.

POUR LE PORTRAIT

DE LÉOPOLD, DUC DE LORRAINE.

Fils d'un brillant guerrier [2], ce prince vertueux
Du bruit de ses exploits n'étonna point la terre ;
Dédaignant des combats la palme mensongère,
Il mit toute sa gloire à faire des heureux.

POUR

LE PORTRAIT DU VERTUEUX LAS CASAS.

Le génie a des droits sur la postérité...
Les vertus en ont davantage.
Si Richelieu jouit de l'immortalité,
Las Casas plus heureux est béni d'âge en âge.

POUR LE PORTRAIT

DE M. LE COMTE DE LAS CASES,

Auteur du Mémorial de Sainte-Hélène.

D'un héros dans les fers courtisan vertueux,
Sur le rocher d'exil l'accompagnaient nos vœux ;
D'Albion dévoilant le crime,
Écrivain noble et courageux,
Au sort de l'illustre victime
Il sut intéresser tous les cœurs généreux.

POUR LE PORTRAIT

DE LA PRINCESSE CONSTANCE DE SALM.

1842.

Pour la peindre il faudrait pos séder son pinceau;
Poëte et philosophe, à tous elle sait plaire :
Ses vers sont dignes de Boileau,
Et sa prose, de la Bruyère.

POUR LE PORTRAIT

DE S. A. R. Mgr LE DUC D'ORLÉANS.

1842.

Brave comme César et bon comme Titus,
Quel heureux avenir présageaient ses vertus [3] !

[2] Charles V, duc de Lorraine, un des plus célèbres capitaine du XVIIIe siècle, que quelques historiens appellent Charles IV.

[3] Un jour néfaste, le 13 juillet 1842, a détruit toutes ces espérances!...

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

(ATHÉNÉE DE VAUCLUSE).

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

(ATHÉNÉE DE VAUCLUSE).

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 1810.

Le 16 juin 1810, dans une des salles de la bibliothèque publique d'Avignon, présents presque tous les membres résidants de l'Athénée, et la plupart des associés qui habitent cette ville, M. de Stassart, auditeur au conseil d'État, préfet de Vaucluse, étant venu prendre séance, M. Ravan, faisant les fonctions de vice-président, a prononcé le discours qui suit :

Messieurs,

J'ai déjà été appelé à l'honneur de porter à M. le préfet de Vaucluse les félicitations de l'Athénée, sur son arrivée au chef-lieu du département, dont un souverain, juste appréciateur du mérite et des services rendus, venait de lui remettre l'administration, le bonheur et les destinées.

Je dois aujourd'hui témoigner, à un confrère distingué par ses talents et ses connaissances littéraires, notre satisfaction de le posséder au milieu de nous, et de le voir répondre à notre vœu le plus empressé [1]. Ce jour est pour nous un jour de consolation. Nous avions à regretter un chef qui nous avait souvent éclairés de ses lumières, aidés de ses conseils, et dont notre Société avait reçu des marques réitérées de bienveillance. Votre présence, Monsieur, vient consoler notre douleur; et notre perte est réparée. Nous devons des souvenirs à votre prédécesseur, et nous les conserverons toujours. Ces sentiments d'estime et de reconnaissance que nous lui portons, je ne crains pas de les manifester devant vous. Vous les partagez, Monsieur, et ils vous annoncent ceux qui vous accompagneront un jour, lorsqu'une nouvelle carrière..... Mais n'anticipons point des jours de regrets. Ne nous occupons que du motif bien doux de notre réunion. Sachons jouir du bien qui nous est fait.

L'Athénée de Vaucluse, Monsieur, va être placé sous vos auspices. Les divers objets de son institution, ceux des travaux qui occupent les membres qui le composent, ne vous sont point étrangers. Vous avez cultivé les arts, les lettres et les sciences. Vous avez vécu dans le commerce des Muses. Vous leur avez consacré vos loisirs. Lorsque d'autres soins ont occupé vos moments tout entiers, vous avez su dérober à votre repos ceux que vous réserviez à l'étude, et vous avez enrichi notre littérature d'ouvrages, trop modestement appelés du nom d'*opuscules*, et qui intéressent le cœur autant qu'ils charment l'esprit. Les sentiments de la nature les plus doux, les plus purs; le respect pour l'âge avancé; la tendresse paternelle et la piété filiale; le tendre amour, ses craintes, ses espérances; les inquiétudes, les alarmes de la douce amitié, qui, *comme l'amour* (je me pare de vos expressions), *n'est point à l'abri de l'inconstance*; la bienfaisance active, ses généreux sacrifices, et les dévouements plus généreux encore qu'elle commande; la reconnaissance qui en est le prix et la plus douce récompense; la touchante compassion, ont été pour vos pinceaux la riche matière d'une suite de tableaux qui ravissent l'âme et l'enchantent. On les a vus, on veut les voir encore, on ne se lasse pas de les contempler. Ce ne sont point des fictions de l'esprit, des rêves de l'imagination, que vous présentez au lecteur attendri : c'est l'action de la nature et du sentiment; ce sont des scènes toutes plus attendrissantes les unes que les autres, dont vous le rendez le témoin et auxquelles il prend part. Oui, je l'ai vu, ce père satisfait, embrassant ses jeunes enfants qui viennent d'acquitter la dette de la reconnais-

[1] M. de Stassart, arrivé à Avignon le 4 mai 1810, et installé le même jour dans ses fonctions de préfet du département de Vaucluse, a été élu président de l'Athénée dans la séance du lendemain 5.

Digitized by Google

sance envers son ancien bienfaiteur tombé dans l'infortune, et auxquels il recommande *de conserver toujours la douce habitude de faire du bien aux malheureux* [1]... Je les ai entendus les vœux ardents et sincères d'un père tendre qui consacre le bonheur de son fils, le jour même où l'auteur de ses jours avait assuré le sien [2]... J'ai versé des larmes avec cette amie tendre et fidèle qui regrette, délaissée, une amie inconstante qu'elle chérit encore [3]... Je l'ai suivi, ce vieillard généreux; je l'ai accompagné lorsque, plein d'empressement, il allait racheter et rendait à son voisin l'héritage dont l'avide cupidité, aidée par la chicane plus avide encore, l'avait dépouillé [4]. Ainsi la médiocrité répare quelquefois les crimes de l'opulence... Et ces jeunes amants, qui, pleins de joie, de plaisir et de reconnaissance, se jettent dans les bras de celui qui n'a retardé leur bonheur que pour le rendre plus durable, comme ils apprennent à l'âge sans expérience à se méfier de son propre cœur, *à ne point prendre pour une véritable inclination un goût passager, qui bientôt fait place à l'indifférence*, et prépare des jours de regrets, de repentir et de douleur, à celui qui ne s'était promis que des jours de bonheur, de satisfaction et de paix [5]!... Elles retentissent encore au fond de mon cœur les paroles de ces *remplaçants généreux*, qui, rejetant l'or qui leur est offert, s'écrient : *Nous sommes tous enfants de familles nombreuses; c'est à nous à remplacer nos amis que les liens du sang et les devoirs de la nature retiennent dans leurs foyers* [6]... Ils sont toujours présents à ma pensée, ce fils infortuné qui pleure celui qui lui donna la vie, et ce père infirme qui déplore la perte d'un enfant chéri, unique appui de sa vieillesse; je les vois confondant leurs douleurs, mêlant leurs larmes, *verser réciproquement dans leurs cœurs un baume salutaire*. L'un croit posséder encore le précieux auteur de ses jours, l'autre a retrouvé le soutien, la consolation et l'espoir de ses dernières années [7]. Partout ce sont des conseils à suivre, des exemples à imiter, des leçons à pratiquer.

Le véritable ami des arts, des lettres et des sciences, celui qui les cultive, non par ostentation et un vain désir de gloire, mais qui s'est proposé pour but de ses études et le progrès de l'art et l'instruction de ses semblables, celui-là, dis-je, recherche les talents, les encourage, excite leur émulation. Il sait combien est difficile la carrière à parcourir avant d'arriver au terme : il en prépare l'accès, il le rend plus doux et plus facile; il multiplie les secours et les ressources; il crée des moyens de développer, de perfectionner les dons départis par la nature; car l'esprit, comme les plantes, a besoin de culture; le goût, pour être sûr, veut être épuré, et formé sur de bons modèles; l'imagination doit connaître des règles et des bornes; le génie même, dont la nature libérale enrichit quelques mortels privilégiés, le génie est comme le marbre, qui attend ses formes du ciseau du statuaire. L'instruction et de bonnes études doivent perfectionner ces dons, et achever en quelque sorte l'ouvrage du Créateur. Aucune de ces réflexions ne vous avait échappé, Monsieur; et les besoins de l'instruction, les soins à donner aux progrès, à l'amélioration des études, ont déjà fixé votre attention. Ce que vous avez fait pour les rétablir dans l'arrondissement qui, le premier, a eu l'avantage d'être placé sous votre administration, est un présage certain et assuré de ce que nous devons attendre et nous promettre. La ville d'Orange possédait le principal établissement d'instruction publique de tout l'arrondissement; là, de toutes les communes, des jeunes gens venaient puiser les lumières, la science, et les principes de la morale et de la religion. Tout à coup cette école est fermée, et les parents gémissent sur le sort futur de leurs enfants. Vous arrivez, Monsieur : cet état de dénûment et d'abandon vous frappe; votre zèle pour la religion et les bonnes mœurs, votre amour pour les sciences en sont alarmés. Vous vous occupez du remède, et l'instruction publique reprend bientôt son cours. L'école déserte est repeuplée; cet établissement utile se relève plus brillant, et d'une marche rapide s'avance vers sa perfection. En remettant *l'espérance et le bonheur des familles* aux nouveaux maîtres que vous avez appelés, vous avez l'art, par l'éloge de leurs travaux passés et des succès qu'ils ont obtenus, de leur rappeler, même sous l'apparence d'un simple conseil, l'étendue et l'importance de leurs devoirs et de leurs obligations [8]. Vous leur rappelez le nombre, en leur rendant le témoignage flatteur *qu'il n'en est aucun qu'ils n'aient rempli* [9]. Que seraient cependant les établissements

[1] *Les Petits Bienfaiteurs et la Reconnaissance*, troisième opuscule.

[2] *L'Anniversaire, de la naissance célébré par l'Hymen*, quatrième opuscule.

[3] *L'Amie inconstante*, cinquième opuscule.

[4] *Le bon Voisin*, sixième opuscule.

[5] *L'Épreuve*, septième opuscule.

[6] *Les Remplaçants généreux*, huitième opuscule.

[7] *La Consolation réciproque*, neuvième opuscule.

[8] Discours prononcé par M. de Stassart, sous-préfet, à l'ouverture du collége d'Orange.

[9] Discours prononcé par M. de Stassart à la distribution des prix qu'il a accordés aux élèves du pensionnat des dames de la Sainte-Croix, à Orange.

Digitized by Google

d'instruction publique les mieux organisés, si l'émulation ne régnait parmi les élèves qui les fréquentent? C'est encore ici, Monsieur, un des objets de votre sollicitude et de vos soins paternels. Les récompenses récemment accordées aux élèves du lycée d'Avignon annoncent aux élèves de toutes les autres écoles ce qu'ils peuvent attendre de votre munificence, lorsque leur application et leur progrès les en rendront dignes [1].

L'Athénée n'aura pas l'ambition de vouloir s'occuper des objets de votre administration; nous en partagerons les bienfaits, et ceux d'entre nous qu'Apollon inspire s'empresseront de les chanter. Mais, parmi ces divers objets, il en est qui, sans nous appartenir, entrent dans notre domaine. La ville d'Avignon avait perdu un établissement utile, son jardin de botanique. Elle en a été enrichie de nouveau. Ce jardin, créé par le concours du zèle et des soins d'un de nos confrères, que ses connaissances en botanique avaient désigné [2], sort à peine de son enfance. Il croîtra sous vos auspices; et je ne serai pas contredit si je vous assure que le même zèle qui l'a formé s'appliquera à le perfectionner, et que vos soins seront encore secondés par plusieurs autres de nos confrères qui ont aussi étudié la nature, cultivé et approfondi la science des Tournefort et des Linné.

Il est un autre établissement public qui n'est point étranger aux travaux de l'Athénée, et non moins utile aux progrès de l'agriculture que le jardin de botanique à l'art de guérir. Je parle de la pépinière départementale : elle appelle aussi votre attention. Riche en arbres indigènes, elle demande ces arbres exotiques qu'on peut naturaliser dans nos climats; elle les recevra de vos soins : et dans ceux que vous donnerez à cet établissement, dont vous jugez tout l'intérêt, je le dis encore sans craindre d'être désavoué, vous serez aidé et secondé par plusieurs membres de l'Athénée, versés dans la partie de l'économie rurale, qui, à une théorie éclairée, joignent une longue expérience couronnée par des succès.

Je m'arrête, Messieurs. Séduit par l'aspect d'un avenir prospère, pressé par le besoin d'exprimer les sentiments dont j'étais plein, j'ai dépassé les bornes que je devais me prescrire. Mais j'ai mon excuse dans le motif qui m'a entraîné, dans vos propres sentiments, et surtout dans votre indulgence. Je ne retarde plus l'accomplissement de vos désirs; je me rends à votre impatience : je proclame président de l'Athénée M. de Stassart, élu dans notre séance du 5 mai.

RÉPONSE DE M. DE STASSART.

Messieurs,

Lorsque mon imagination, jeune encore, recherchait avec enthousiasme les jeux séduisants de la poésie; lorsqu'un Pétrarque à la main, j'apprenais aux échos de la Meuse à répéter le nom sonore de Vaucluse, j'étais loin d'espérer qu'un jour je trouverais le bonheur et une patrie nouvelle dans l'heureux climat embelli par les eaux de cette fontaine si chère aux Muses.

Lorsque, avide de connaître tant de productions intéressantes qui viennent des extrémités de l'empire prouver aux littérateurs de la capitale que l'Hippocrène ne coule point exclusivement à Paris, je lisais et relisais ce recueil varié [3] où une philosophie douce, une morale aimable est ornée de tous les prestiges d'une imagination brillante;

Lorsque je passais de ces charmantes *distractions* à ces recherches historiques [4], fruits des loisirs utiles d'un savant aussi recommandable par ses vertus que par ses connaissances;

Lorsque ensuite je me laissais aller aux charmes de la touchante éloquence du vénérable auteur des *Prônes nouveaux* et du *Fabuliste du premier âge* [5];

Lorsque, entraîné sur les pas d'un ami de la nature [6], je parcourais ces grottes, confidentes des rêveries amoureuses de l'amant de Laure;

Lorsque enfin je puisais le plaisir de l'instruction dans ces mémoires [7] auxquels on peut cependant faire un reproche, mais un reproche que méritent trop rarement les collections académiques, celui de n'être point assez volumineux :

J'étais loin, Messieurs, de m'attendre qu'un jour je pourrais tirer, en quelque sorte, vanité de ces ouvrages, et qu'il me serait permis de regarder comme des confrères et des amis les hommes estimables à qui nous devons ces richesses littéraires.

[1] Le 6 juin 1810, M. le préfet de Vaucluse a visité les classes du lycée d'Avignon, et le lendemain 7, à la suite d'un discours latin sur le mariage de LL. MM. II. et RR., prononcé par le professeur de rhétorique, il a distribué des prix aux élèves qui, la veille, avaient le mieux répondu aux diverses questions qu'il leur avait faites.

[2] M. Guérin fils, docteur en médecine.

[3] *Mes Distractions* ou *Poésies diverses*, par M. Hyacinthe Morel, in-12, Avignon, veuve Seguin, an VII.

[4] *Considérations sur l'origine et l'histoire ancienne du globe; Histoire ancienne des Saliens, etc.*, par M. de Fortia d'Urban.

[5] M. L'abbé Reyre.

[6] M. Guérin, secrétaire perpétuel de l'école de médecine, auteur d'une *Description de la fontaine de Vaucluse*, et de plusieurs autres ouvrages intéressants.

[7] *Mémoires de l'Athénée de Vaucluse*, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

En jetant les bases fondamentales de l'Athénée, le sage administrateur, dont le nom sera toujours répété parmi nous avec l'accent de la reconnaissance [1], a senti combien une semblable institution devait contribuer à la prospérité du département de Vaucluse.

Il a cru que dans la patrie des Mignard [2], des Parrocel [3] et des Vernet [4]; dans un pays qui a vu naître un Fléchier [5], un Poulle [6], un Boulogne [7], un Maury [8], un Sainte-Croix [9], les arts et les lettres devaient se réunir à l'agriculture, pour réclamer les loisirs de tous les hommes instruits.

Musis, artibus, arvis. Voilà, Messieurs, votre mot de ralliement; c'est la devise que vous avez adoptée : elle vous indique cette variété d'occupations que la variété de talents rend si nécessaire dans toute société académique.

Ne proscrivons donc aucun genre, suivons l'impulsion de la nature... Et pourquoi condamner le poëte à disserter froidement sur l'économie rurale, le naturaliste à cheviller des vers galants pour Zélis ou Chloé, et le mathématicien à déraisonner méthodiquement sur une question de littérature?

Que notre Athénée soit un temple où chaque muse puisse venir déposer son offrande!

Tandis que Calliope et Clio célébreront les hauts faits de nos Crillon [10], de nos Brancas [11] et de nos Forbin [12], Euterpe chantera d'une voix plus modeste les mœurs des pasteurs de la Sorgue et du Toulourenc.

C'est à la patrie, Messieurs, qu'appartiennent vos veilles laborieuses; c'est la patrie qui doit être constamment, pour vous, l'objet d'un culte littéraire!

Que la fécondité de nos champs devienne le résultat de vos profondes méditations!

Que nos paysages si pittoresques soient connus de l'étranger, et lui fassent éprouver le désir de visiter nos parages!

Que ces antiques châteaux, dont les débris imposants parlent à l'âme un langage si énergique, soient décrits avec ce charme inexprimable qui s'attache à la peinture de ces siècles grossiers, si l'on veut, et que la philosophie dédaigne, mais dont la simplesse et la bonhomie n'en commandent pas moins un religieux respect!

Que vos savants pinceaux retracent à la postérité, et présentent à sa vénération les traits de ces hommes extraordinaires, de ces génies supérieurs [13] qui firent la gloire de leur pays, et qui doivent

[1] M. Pelet de la Lozère, premier préfet de Vaucluse, aujourd'hui conseiller d'État, chargé du 2e arrondissement de la police générale.

[2] Mignard (Pierre), peintre de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, et chevalier du Christ, né à Avignon en 1686. Ce n'est pas précisément le célèbre Mignard, mais il a laissé de beaux tableaux; la ville d'Avignon en possède plusieurs.

[3] Parrocel (Pierre), mort à Avignon en 1739, y était né en 1664. Ses tableaux de l'histoire de Tobie, et celui de *l'Enfant Jésus couronnant la Vierge*, sont regardés comme des chefs-d'œuvre.

[4] Vernet (Joseph), né à Avignon en 1712. Son nom, qui rappelle aux amateurs tant de chefs-d'œuvre dont se glorifie l'école française, suffit à son éloge.

[5] Fléchier (Esprit), évêque de Nîmes, orateur dont la réputation est trop classique pour qu'il soit besoin de s'étendre davantage sur son article; il était de Pernes, ville du comtat Venaissin.

[6] L'abbé Poulle, prédicateur du roi, né à Avignon en 1702, y mourut le 8 novembre 1781. Ses sermons ont été réunis en deux volumes, et sont un des beaux monuments de l'éloquence du dix-huitième siècle.

[7] Boulogne (Étienne-Antoine), ancien prédicateur du roi, aujourd'hui aumônier de S. M. l'empereur Napoléon, et évêque de Troyes, est né à Avignon le 26 décembre 1747.

[8] Le cardinal Maury, l'orateur le plus éloquent peut-être de l'Assemblée constituante, a vu le jour à Valréas le 26 juin 1746.

[9] Sainte-Croix (Guillaume-Emmanuel-Joseph-Guilhen de), membre de l'Institut, auteur de l'*Examen critique des historiens d'Alexandre*, et de plusieurs autres ouvrages estimés, mourut à Paris le 11 mars 1809; il était né à Mormoiron le 5 janvier 1746.

[10] Le brave Crillon, le frère d'armes et l'ami de Henri IV, et le duc de Crillon-Mahon, lieutenant général des armées du roi. Le brave Crillon n'est point né dans le Comtat, mais la terre dont il portait le nom s'y trouve située, et il mourut à Avignon en 1615.

[11] Brancas (Henri de), maréchal de France, mort en 1750, était de Pernes. Son frère, archevêque d'Aix, a laissé la réputation d'un prélat digne des premiers siècles de l'Église.

Plusieurs de leurs ancêtres occupent des places honorables dans les pages de notre histoire. On sait qu'Aimon de Brancas se signala, sous Charles IX, aux journées de Jarnac et de Moncontour, où il se trouvait à la tête de quatre mille Provençaux qu'il avait équipés à ses frais. — Jean de Brancas, baron de Cereste, combattit à côté de Henri IV, à la bataille de Vinon; il reçut des mains du monarque une épée, le plus noble prix d'une valeur héroïque.

[12] La maison de Forbin a produit des hommes distingués dans plus d'une carrière; nous avons voulu désigner ici plus particulièrement le chevalier de Forbin, chef d'escadre sous Louis XIV, quoiqu'il soit né à Aix en Provence.

[13] Aux personnages célèbres qui se trouvent cités dans ce discours on pourrait en ajouter plusieurs autres, tels que le connétable de Luynes, né à Mornas en 1578; l'auteur des *Commentaires sur Polybe*, le chevalier de Folard, né à Avignon le 13 février 1669, et mort, dans la même ville, le 23 mars 1752; le baron d'Oppède, ambassadeur à Venise sous Charles VIII; le cardinal de Cabassoles, le protecteur et l'ami de Pétrarque; Inguimbert, évêque de Carpentras, qui ne mérite pas moins une place dans les fastes de la science que dans ceux de l'humanité; Artaud, évêque de Cavaillon, auteur d'un *Panégyrique de saint Louis*, et de plusieurs discours qui ne sont dépourvus ni d'élégance ni d'onction; Saint-Géniez, poëte latin du XVIIe siècle; Joseph Meir, savant rabbin; le marquis de Caumont, naturaliste; l'abbé de Brancas-Villeneuve, physicien et astronome; Saurin (Joseph), membre de l'Académie des sciences, né à Courtéson en 1659; l'abbé de Cicéri, orateur sacré qui n'est point sans mérite; l'abbé Arnaud, homme d'esprit et de goût, membre de l'Académie française et de celle des

Digitized by Google

éternellement servir de modèles à nos neveux!

Voilà, Messieurs, la mission qui vous est confiée.

Pour moi, livré aux épines de l'administration, je ne pourrai mêler à vos guirlandes les roses de la littérature; mais du moins, à l'exemple de mon honorable prédécesseur, je viendrai souvent applaudir vos concerts, et chercher parmi vous, dans le sein des Muses et de l'amitié, les plus douces distractions d'un travail pénible.

DISCOURS PRONONCÉ

LE 20 JUILLET 1810,

JOUR DE LA SÉANCE PUBLIQUE TENUE A VAUCLUSE MÊME,

en commémoration de la naissance de Pétrarque.

Messieurs,

De quelle délicieuse émotion l'âme est pénétrée à l'aspect de ces rochers majestueux, de ces grottes silencieuses, de ces masses d'eau qui tombent avec fracas, et de ce beau ciel qui nuance, avec tant d'art, les diverses parties du tableau!

Combien la nature est belle! Mais que de charmes encore y ajoutent le souvenir et l'imagination!...

En approchant de ce sol consacré par les Muses, en approchant de cette autre vallée de Tempé qu'un grand poëte a rendue si célèbre, on se rappelle les beaux vers du chantre de Vaucluse. Bientôt, guidés par l'imagination, nous allons plus loin... Nous croyons le voir errer, lui-même, le long de ces sinuosités romantiques que la Sorgue forme dans son cours argentin... Nous le voyons assis sur ce tertre agreste, au bord de la fontaine... Sa lyre résonne; nous entendons les plaintes touchantes d'un amant malheureux, l'écho répète le nom de Laure, l'illusion devient complète, et nous voilà, pour quelques instants, les contemporains de Pétrarque.

Erreur séduisante! Oh! que de jouissances indéfinissables nous procure cet enthousiasme qui nous maîtrise avec tant d'empire! et qu'il faut plaindre ces êtres insensibles et froids qui jamais n'ont éprouvé ce ravissement!

C'est ici, favoris d'Apollon; c'est ici, jeunes poëtes, c'est dans le sein de la nature, au milieu des souvenirs qui vous sont retracés par ces sites enchanteurs, que l'imagination s'enflamme, que le feu poétique brille d'un nouvel éclat, et que l'esprit fait jaillir ces éclairs étincelants, ces pensées sublimes qui franchissent les siècles.

Nous viendrons, chaque année, Messieurs, dans cette enceinte religieuse, déposer au pied de la statue de Pétrarque une couronne de laurier destinée à ceindre le front du jeune littérateur qui, s'inspirant de la renommée de nos grands hommes, aura célébré le plus dignement les vertus, les actions héroïques, et les talents dont s'honore la patrie.

Puisse enfin, par nos efforts, renaître l'heureux âge de ces aimables troubadours qui firent jadis les délices et la gloire de la Provence!

inscriptions et belles-lettres; madame Favart, actrice célèbre par les grâces de son esprit et auteur de quelques couplets agréables qu'elle a semés dans les opéras de son mari; Balze, moins connu par sa tragédie de *Coriolan* que par plusieurs strophes pleines de verve et de grandes images; Sabatier de Cavaillon, poëte lyrique; Mouret, musicien distingué, etc., etc. Nous croyons que peu de départements offriraient une liste plus imposante.

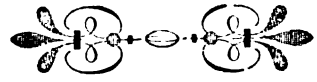

Digitized by Google

Digitized by Google

IDYLLES

EN PROSE.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

Quoi! s'écriera le lecteur, quoi! des idylles en plein dix-neuvième siècle! c'est un véritable anachronisme. Que voulez-vous? ce sont des péchés de jeunesse; on aime à se les rappeler; il ne s'agit d'ailleurs que de neuf opuscules; il pouvait y en avoir douze, mais trois, restés inédits, se sont égarés au milieu des nombreuses pérégrinations de l'auteur. — Notre siècle, je dois en convenir, n'est rien moins que pastoral, mais la fin du dix-huitième siècle ne l'était guère davantage. Cependant l'églogue obtenait un accueil favorable du public; Gessner avait toujours la vogue, et les salles d'auberge étaient encore tapissées des candides amours d'Estelle et de Némorin. C'est à cette époque, en 1799 (il y a de cela cinquante-deux ans), que ces scènes champêtres parurent sous le titre de *Bagatelles sentimentales*, format in-32. MM. Noël et de Lamarre les reproduisirent dans *l'Almanach des prosateurs*, et M. P. Chaussard dans la *Bibliothèque pastorale* [1]. MM. de Feletz et Hoffmann du *Journal des Débats* en rendirent un compte favorable, et Barbier, le savant bibliothécaire du conseil d'État, en parla d'une manière avantageuse dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*. Cette indulgence me fit un devoir de les relire attentivement pour faire disparaître quelques-unes des taches qui s'y trouvaient encore, même après les corrections introduites dans la seconde édition, celle de 1802 [2].

[1] Paris, Genets aîné, an XI (1803), 4 vol. in-12.
[2] Vol. in-18, Bruxelles, Adolphe Stapleaux.

Digitized by Google

Digitized by Google

IDYLLES

EN PROSE.

LE TEMPLE DU BONHEUR.

L'Amour disputait un jour avec la Piété filiale : tous deux prétendaient à la gloire de faire le plus de bien aux mortels. — Je doute fort que les bons fils, que les amants malheureux donnent gain de cause à l'Amour.

Quoi qu'il en soit, au milieu du débat, Hylas vint à passer ; Hylas depuis longtemps adorait la jeune Thaïs ; mais, tout entière à sa tendresse pour le vieux Milon, son père, Thaïs ne semblait pas vouloir couronner encore les feux de son amant.

Persuadé qu'Hylas lui sera favorable, l'Amour propose à sa rivale de le prendre pour arbitre, et celle-ci, toujours confiante, s'empresse de l'accepter.

On peut se figurer aisément l'embarras du berger : d'une part, il avait à ménager l'Amour ; de l'autre, il ne voulait point déplaire à la Piété filiale, la divinité favorite de sa maîtresse. Après un moment de réflexion, il crut devoir parler en ces termes :

« Si l'un et l'autre de vous deux séparément peut prétendre à faire des heureux, combien n'en feriez-vous pas davantage si vous étiez unis !... Puisque vous daignez permettre qu'un simple pasteur vous donne des conseils, croyez-moi, vivez en frères... Piété filiale, tu connais Thaïs, tu sais qu'elle n'éprouva jusqu'ici d'autre jouissance que celle de vivre pour son père. Permets enfin à l'Amour de régner avec toi sur le cœur de cette vertueuse bergère.

« Dieu de Paphos, depuis bien des années, je vis sous ton empire ; privé dès ma plus tendre enfance des auteurs de mes jours, je ne pus goûter les innocents plaisirs de la Piété filiale. Les droits que tu fais valoir sont puissants, je le sais ; mais ceux de ta rivale leur seraient-ils inférieurs ?... Confondez-les ensemble, et la félicité que vous procurerez aux mortels n'en sera que plus pure, plus durable. Pour moi, je me sens déjà disposé à chérir le père de ma Thaïs autant qu'elle le chérit elle-même : allons tous de ce pas chez Milon, la Piété filiale nous servira d'introductrice. »

Ce discours persuada les deux divinités, et l'on se rendit aussitôt à la cabane du vieillard. La Piété filiale eut à peine expliqué le motif de leur visite, que le bon Milon leur tendit les bras. Depuis lors, la Tendresse paternelle, la Piété filiale et l'Amour habitèrent constamment cette chaumière, qui devint aussi le temple du Bonheur.

L'AMANT JUSTIFIÉ.

Une belle soirée d'août, après les travaux de la moisson, Aline et Babet étaient venues s'asseoir au bord d'un ruisseau limpide.

Aline confiait à sa chère Babet les plus secrètes pensées de son cœur : elle lui parlait de son amour pour Justin, elle lui parlait surtout des tourments qu'elle éprouverait s'il devenait infidèle. Son amie s'efforçait en vain de la rassurer, rien ne pouvait calmer ses inquiétudes. « Qui sait ? disait-elle, qui sait ? il aimait Églé, il l'aimait passionnément, et néanmoins il l'a quittée : Églé, j'en conviens, était légère, capricieuse... Mais cela suffit-il pour le justifier entièrement ? Ah ! je crains bien aussi qu'un jour... le perfide !... Non, je ne veux plus l'aimer. Je ne veux plus l'aimer !... Mais le puis-je ? Un charme inconnu m'entraîne vers lui. En vain voudrais-je m'en défendre, je sens que mon destin me force à chérir ce berger volage... Jamais, non, jamais je ne pourrai m'en détacher. »

Tout à coup elle entend des pas, elle tourne la tête, et voit son amant qui, pour la contempler sans en être aperçu, s'était caché sous une touffe d'arbrisseaux.

Justin transporté tombe aux pieds d'Aline ; reste quelques instants, la tête appuyée sur les genoux de sa bergère, puis lui prenant les mains

Digitized by Google

qu'il couvre de baisers : « Tes dernières paroles, adorable amante, ont porté la joie dans mon âme. Oui, j'en sens tout le prix... je sens tout le prix de ton charmant aveu ; mais tes craintes m'affligent, elles m'offensent... Peux-tu, toi l'assemblage de toutes les perfections, peux-tu douter de la sincérité de mon amour ?... O mon amie, si jadis Églé fit quelque impression sur moi, c'est que je la croyais digne de ma tendresse, ou plutôt c'est que je ne t'avais pas encore vue. »

Aline était vivement émue ; des larmes d'attendrissement roulaient dans ses yeux... Justin, l'heureux Justin approche sa bouche brûlante des lèvres de sa maîtresse. Il y cueille mille et mille baisers.

Cependant l'horizon commençait à s'obscurcir, et déjà les cabanes d'alentour se perdaient dans les ombres de la nuit. Babet arracha les amants à leur doux entretien, et l'on reprit lentement le chemin du hameau.

LA RECONNAISSANCE.

Je vis un jour Lolotte et Lucas, jolis petits enfants de Perette et de Pierre, apporter en sautillant leur déjeuner dans la prairie. Je m'amusais de leur joie naïve, lorsqu'un vieillard couvert de haillons venant à passer près d'eux : « Vois-tu cet homme ? dit Lolotte à son frère : comme il a l'air pauvre ! peut-être n'a-t-il pas mangé depuis bien longtemps... Si nous lui donnions notre déjeuner ? — Oh ! oui, ma sœur, il paraît en avoir grand besoin. »

Et les voilà qui d'une voix douce appellent le vieillard et le forcent d'accepter leurs petites provisions. Le bonhomme ne sait comment remercier ces aimables enfants. Il leur prend les mains qu'il presse dans les siennes : « Innocentes créatures, dit-il avec émotion, sans vous, sans vos soins compatissants, j'allais peut-être mourir de faim ; vous me rendez à la vie. »

Pierre, qui travaillait dans le même verger, aperçoit de loin cette scène touchante. Il court à ses enfants, et les serrant dans ses bras : « Ah ! conservez toujours, leur dit-il, la douce habitude de faire du bien aux malheureux. »

Puis, après avoir envisagé le vieillard : « Je crois me rappeler tes traits, lui dit-il avec surprise. Ne serais-tu point ce brave Lavaleur, sergent-major au régiment de Champagne ? — Hélas ! oui, » répond tristement le vieux guerrier.

Pierre lui saute au cou : « Eh quoi ! tu ne me reconnais pas !... tu ne reconnais pas Pierre, ce jeune homme à qui tu rendis un service dont le bonheur de sa vie dépendait, ce jeune homme à qui tu procuras le congé dont il avait besoin pour se marier ? — Oui, je t'ai reconnu d'abord, mais je voulais savoir avant tout si ton cœur n'était point changé : je suis malheureux, et, depuis quelque temps, j'ai trop appris combien les infortunés inspirent d'indifférence à ceux même qui se disaient leurs amis. — O Lavaleur ! peux-tu le penser ?... Donne-moi ta main, que je la pose sur mon cœur, et tu sentiras combien il est ému... Mais qui peut t'avoir réduit à cet état déplorable ?... — L'injustice et la bassesse d'un chef indigne de commander à des guerriers. Il exigea de moi des choses que l'honneur ne me permettait point de faire. J'osai lui parler avec une noble franchise ; mais son âme n'était pas faite pour l'apprécier. Mon langage déplut, et bientôt, sous prétexte que je n'étais plus en état de remplir mes fonctions, on me signifia l'ordre de quitter le régiment. Était-ce là le prix des nombreuses blessures que j'avais reçues en combattant pour ma patrie ?... Était-ce là le prix réservé à quarante années de service ?... Je vis bien d'où partait le coup, mais j'obéis sans murmurer et me retirai sans me plaindre de personne. Depuis lors, pour soutenir ma pénible existence, je cherche en vain un travail auquel mes forces puissent suffire ; je me vois réduit à mendier un pain que j'arrose de mes larmes. — O respectable Lavaleur ! tu n'en répandras plus de ces larmes amères ; tu n'en répandras plus. Tu viendras couler tranquillement tes jours dans notre paisible habitation. Nous sommes encore, ma femme et moi, dans la force de l'âge : nous nous ferons une bien douce jouissance de pourvoir à tes besoins. »

Lavaleur ne peut parler, tant il est attendri ; mais que ses regards peignent bien toute sa reconnaissance !... Le bon Pierre lui donne le bras ; ils prennent le chemin de la cabane, et rencontrent bientôt Perrette qui, conduite par ses enfants, venait au-devant de leur nouvel hôte.

L'ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE

CÉLÉBRÉ PAR L'HYMEN.

« Regarde, disait Palémon à son fils Ménalque, regarde ce hêtre majestueux ; il a déjà résisté à soixante hivers : ton aïeul le planta le jour de ma naissance et le consacra au dieu Pan. « O Pan, dit-« il, protége cet arbre ; je l'ai planté en ton hon-« neur ; que je voie bientôt croître et pousser ses « rameaux, afin qu'à l'ombre de leur feuillage, je

Digitized by Google

« puisse chaque jour te renouveler mes actions de « grâces! Mais ma tendresse paternelle forme en- « core un autre vœu : ô Pan, daigne l'exaucer; « protége le fils qui vient de me naître; défends-le « des vents orageux des passions; que, toujours « ferme dans le sentier de la vertu, il se distingue « par une tendre piété envers les dieux, et par une « douce bienveillance envers les hommes! ce sont « là les qualités les plus précieuses et les plus « agréables aux immortels. Fais aussi que les ta- « lents embellissent les jours de ce fils chéri; qu'il « sache jouer du chalumeau, afin que tous les soirs, « après les travaux champêtres, nos jeunes ber- « gères puissent danser au son du mélodieux in- « strument dont tu fus l'inventeur! Enfin, lorsque « l'heure de l'hymen sera venue, qu'il choisisse la « jeune fille la plus sage du hameau, et que, sous ce « même arbre, je goûte la satisfaction de les unir. « Voilà quels sont mes vœux, ô Pan, dieu des ber- « gers! daigne les exaucer; je vais t'offrir, en sa- « crifice, la plus belle de mes brebis. »

« Telle fut, mon fils, la prière de ton aïeul; Pan la reçut favorablement; jamais je ne me suis écarté de la profonde vénération que l'on doit aux dieux; jamais je n'ai négligé l'occasion d'être utile à mes semblables. J'en fus récompensé! je devins l'époux de la bergère la plus vertueuse, et une année s'était à peine écoulée, qu'un gage de notre tendresse mit le comble à notre félicité!... C'était toi, mon cher Ménalque; je pris aussitôt un jeune agneau et me rendis au pied de ce hêtre où je l'immolai au dieu Pan, que j'invoquai comme avait fait ton aïeul. Pendant le sacrifice, deux colombes d'une blancheur éclatante vinrent se percher sur l'arbre sacré. Ce fut pour moi le présage le plus heureux : dès tes plus tendres années tu fus le modèle des enfants de ton âge; tu croissais sous mes yeux tel qu'un jeune arbrisseau que chaque jour embellit. Bientôt il ne me resta plus à désirer que de te voir faire choix d'une épouse accomplie : j'épiai les premiers mouvements de ton cœur, et je ne puis t'exprimer avec quelle douce satisfaction je vis naître ton amour pour l'aimable Zilla, la fille de mon meilleur ami. Nous nous concertâmes en secret pour assurer le bonheur de nos enfants; nous fixâmes votre union à . . . devine, mon cher Ménalque, devine . . . à l'anniversaire de ta naissance, c'est-à-dire à demain. »

A cette nouvelle inattendue, Ménalque, ivre de joie, tombe dans les bras du vieillard, et s'en arrachant presque aussitôt : « O mon père, s'écrie-t-il, je vole chez ma Zilla lui apprendre que nous touchons au moment d'être heureux. — Tu peux t'en épargner la peine, dit malicieusement Palémon; car nous sommes convenus, son père et moi, que vous en seriez instruits tous les deux en même temps. Mais, ajouta-t-il en souriant, je vois que tu brûles de l'embrasser aujourd'hui... et c'est trop naturel... Allons-y donc de ce pas, et demain, dès le point du jour, nous viendrons, sous cet arbre consacré à notre dieu protecteur, dresser l'autel où tu recevras la main de ta bien-aimée. »

V

L'AMIE INCONSTANTE.

(A Mlle JOSÉPHINE DE V..., AU NOM DE MA SŒUR.)

« Qu'as-tu? disait Aglaé à Babet, la plus jeune de ses sœurs : tu pleures !... ton serin aurait-il abandonné sa cage? — Ah! plût à Dieu qu'il l'eût fait, répondit tristement Babet, et que Rose n'eût pas cessé de m'aimer. — Quoi! Rose !... Rose qui te chérissait depuis si longtemps, qui semblait ne pouvoir vivre sans toi! — Hélas! oui, depuis quinze jours que Louise est ici, Rose n'est plus la même. La vivacité, l'enjouement de cette Louise l'ont tout à fait séduite; sans cesse elle m'en fait l'éloge : « Quelle différence, dit-elle, entre cette charmante « bergère et celles de ce hameau!... Que je me « croirais heureuse, si elle me choisissait pour son « amie ! »

« Ma bonne Aglaé, tu conçois l'impression que ces paroles doivent faire sur une âme comme la mienne. Il se peut que Louise ait plus d'esprit, qu'elle s'exprime mieux que moi; mais je doute qu'elle sache aimer aussi bien. — Ma petite sœur, je me plais à croire que tu te plains à tort : Rose peut avoir de l'amitié pour une autre, sans pour cela lui donner la préférence sur toi. — Tu ne sais pas tout, Aglaé, tu ne sais pas tout. Hier, en nous séparant, nous étions convenues qu'aujourd'hui, dès le point du jour, nous nous rendrions dans cette belle vallée où nous avons coutume de mener paître nos troupeaux et que nos fréquents entretiens ont fait nommer *la vallée des bonnes amies*.

« J'y vais avec mon empressement ordinaire, mais la perfide Rose ne m'avait donné ce rendez-vous que pour me rendre témoin de sa trahison. Elle s'y trouvait déjà, mais non pas seule comme elle me l'avait promis : je la vis bras dessus, bras dessous avec sa nouvelle amie... L'étonnement me rendit immobile, mon dépit éclata malgré moi, et je fus l'objet des plaisanteries les plus amères... Je ne voulus pas les laisser jouir plus longtemps de ma douleur; je revins sur mes pas en sanglotant et m'enfonçai dans l'épaisseur de ce bois, pour y pleurer en liberté. »

Digitized by Google

Bientôt un torrent de larmes inonda les joues de la sensible Babet : Aglaé la pressa contre son cœur, et lui dit avec l'accent si doux de l'amitié : « Ma sœur, ma chère Babet, ne t'afflige donc pas ainsi : Rose n'est plus digne de ton attachement, c'est une ingrate qui mérite bien peu tes regrets. Mais, si l'on t'abandonne, il te reste une bonne sœur... Puisse sa tendresse te tenir lieu de tout! »

Babet s'efforça de sécher ses pleurs et de répondre aux caresses de l'aimable Aglaé, dont les soins touchants ne tardèrent pas à lui faire oublier l'ingratitude de Rose.

Hélas! l'amitié n'est donc pas plus que l'amour à l'abri de l'inconstance! Mais si, comme on le dit, c'est à l'espoir du mieux qu'il faut attribuer nos infidélités, je suis sûre de n'en a oir jamais à me reprocher : liée à l'aimable Joséphine, l'espoir du mieux pourrait-il me séduire?

LE BON VOISIN.

Alexis et Philippe avaient réuni leurs troupeaux dans le même pâturage, et, les abandonnant à la vigilance de leurs chiens, ils étaient allés s'asseoir à l'ombre d'un vieux chêne : « Que je suis impatient, dit Alexis, d'entendre de ta bouche le détail de tout ce qui vient d'arriver au bon Néril ! » Philippe prit la parole en ces termes :

« Néril, comme tu sais, possédait, avec sa maison, un bon enclos et des vignobles qui, par son travail, par son industrie, lui procuraient une honnête aisance et le mettaient encore à même de soulager l'indigence. Cette propriété lui fut disputée par un parent riche, mais avare, qui vit dans cette grande ville où je ne vais jamais qu'à contre-cœur, car ces citadins vaniteux ne savent que se gausser de nous autres villageois, qui cependant les nourrissons du fruit de nos sueurs. Cet homme artificieux sut employer l'intrigue; Néril ne s'appuya que sur la justice de sa cause : aussi fut-il condamné, et, ses meubles ne pouvant suffire aux frais de la chicane, l'infortuné vieillard était menacé de perdre la liberté, après avoir perdu toute sa fortune. Mathurin en est instruit : il assemble aussitôt sa famille, et tenant en mains des rouleaux d'or : « Mes enfants, dit-il, voici le produit de nos épargnes; je « comptais en acheter quelques arpents de terre, « mais j'apprends que notre voisin, le bon Néril, se « trouve dans la plus affreuse détresse. Victime de « l'injustice et de la mauvaise foi, peut-être en cet « instant même se prépare-t-on à le traîner dans « les cachots. Nous qui pouvons le sauver, l'abandonnerons-nous à son infortune? »

« Ce ne fut qu'un cri : « — O mon père! volez « à son secours, pourriez-vous faire un meilleur « usage de cet argent? »

« — Mes enfants! répéta plusieurs fois Mathurin, mes bons enfants! j'étais bien sûr de vous. »

« Il monte à cheval, se rend chez Mondor, ce parent dénaturé du malheureux Néril, et lui présente le prix de son nouvel héritage : Mondor calcule, et, à la vue de l'or, il conclut sans délai. Mathurin s'empresse d'aller ensuite acquitter les frais de la procédure, et le cœur content d'avoir fait une bonne action, il court chez le vertueux Néril qu'il trouve absorbé dans les réflexions les plus douloureuses :

« Mon brave homme, s'écrie-t-il, le malheur « cesse de te poursuivre; tu pourras encore culti- « ver ton champ de tes mains laborieuses; tu « pourras encore en partager les fruits avec l'or- « phelin : le voyageur égaré, surpris par la nuit, « pourra trouver encore un asile hospitalier dans « ta chaumière. Je viens, mon ami, de faire pour « toi cette acquisition. Voici les titre qui t'en assu- « rent la paisible jouissance pendant le reste de tes « jours. »

« Néril veut parler, son généreux bienfaiteur l'en empêche : « Point de remerciments, dit-il, ce que « je fais ici, tu l'aurais fait à ma place; l'or que j'ai « donné m'était inutile. Pouvais-je d'ailleurs mieux « l'employer qu'à me conserver un bon voisin? »

Alexis, les larmes aux yeux d'attendrissement, remercia son ami Philippe. « Notre bon curé, notre digne pasteur a bien raison, dit-il : rien ne charme l'oreille et le cœur comme le récit d'une belle action. »

L'ÉPREUVE.

L'Aurore avait soulevé le sombre voile étendu sur la nature; les oiseaux appelaient le soleil par leurs douces modulations, et déjà cet astre bienfaisant commençait à dorer la cime de l'antique rocher qui sert de point de vue à la cabane de Philis.

Appuyé contre un large platane, le jeune Idas attendait avec impatience le réveil de sa bien-aimée. Enfin elle parut à sa fenêtre : « Quoi ! te voilà, dit-elle. — Tu t'en étonnes, répond Idas, tu t'en étonnes... Eh ! n'est-il pas bien naturel que je veuille hâter l'instant qui me réunit à toi? Mais, ma Philis, descends, je t'en conjure; il me tarde de te presser sur mon cœur; il me tarde de te donner le baiser du matin. »

Digitized by Google

A peine l'amoureux Idas eut-il cessé de parler, que déjà la tendre Philis était dans ses bras. Ils s'acheminèrent vers un bosquet de myrtes, leur promenade favorite. En y entrant, Philis aperçut un berceau sous lequel s'élevait un autel couvert d'un gazon émaillé de fleurs : sur cet autel était placé l'Amour, mais l'Amour nu, sans ailes et sans bandeau, tel qu'il est sorti des mains de la nature, tel qu'il existait encore pour ces amants fortunés.

« Tu ne t'attendais pas, dit le berger, tu ne t'attendais pas à trouver ici ce petit temple; je l'ai construit cette nuit même au clair de la lune. Tu te rappelles le jour où tu vins habiter ce village éloigné de quatre lieues de celui qui te vit naître... Je me trouvais sur ton passage, tu me souris... ce sourire m'alla droit au cœur! Dès cet instant je t'aimai; dès cet instant je sentis le bonheur d'exister, car qui fait mieux que l'amour connaître les charmes de l'existence. C'est aujourd'hui l'anniversaire de ton arrivée : je veux le célébrer en offrant un sacrifice au dieu par qui je suis heureux. »

Aussitôt Idas s'éloigne et revient un moment après, tenant dans ses mains deux tourterelles qu'il pose au pied de la statue de l'Amour.

« O bienfaisant Amour, dit-il, daigne agréer l'offrande de ces deux colombes; les voluptueuses caresses de ces charmants oiseaux sont faites pour te plaire. »

Puis se tournant vers son amante : « Tu vois ce petit tertre à côté de celui de l'Amour : à quelle divinité penses-tu que je le destine? —Je m'en doute, répond ingénument la bergère, c'est sans doute à l'Hymen. »

Un délicieux baiser sur les lèvres de Philis lui fit comprendre qu'elle ne s'était pas trompée.

« Ah! lui dit Idas d'un ton passionné, combien sont doux les souvenirs que me rappelle cette journée! cependant quand je songe que depuis un an je soupire après le bonheur d'être uni à ma Philis par des liens indissolubles, que depuis un an chaque jour s'écoule sans m'apporter plus d'espoir, je ne puis me persuader que tu m'aimes avec cette violente ardeur qui me dévore. — Mon ami, je ne devrais pas répondre à ce reproche : quelle injustice! Oublies-tu donc que mon sort dépend d'un oncle, d'un oncle le plus généreux des bienfaiteurs?... Tu sais qu'orpheline dès ma plus tendre enfance, j'étais abandonnée de tout le monde, et que lui seul fut touché de ma position : il négligea des intérêts qui le retenaient éloigné, pour venir remplacer le père que j'avais perdu. Voudrais-tu que je payasse tant de bontés par la plus noire ingratitude? Voudrais-tu que sans son aveu je disposasse de ma main? — Eh! non sans doute, mais il me semble que si tu plaidais notre cause avec chaleur, le bon Philandre ne pourrait te résister. — Idas, tu ne mérites pas que je te rende le plus heureux des hommes : je me disposais à t'apprendre... mais non, pour te punir, je veux te laisser ignorer que bientôt... — O Philis, ma chère Philis, pardonne à l'impétuosité de mon amour... Quoi! ton oncle... (Philis sourit), serait-il possible?... O bonheur inespéré! — Philandre, comme tu sais, fut le dépositaire de mes sentiments pour toi; mais quoiqu'il ne les désapprouvât point, sa réponse ne me laissait entrevoir le moment de notre union que dans un avenir bien éloigné. Je tentai plusieurs fois de renouveler mes instances, et toujours il affecta de ne pas me comprendre. Hier, je rentrais avec mon troupeau; mon oncle me prend par la main et me faisant asseoir à ses côtés : « Philis, me dit-il « avec une bonté qui me pénétra, tu m'en veux « peut-être de n'avoir pas condescendu plus tôt à « tes désirs; mais sois bien convaincue que le ca- « price n'entrait pour rien dans ma conduite : je « vais t'en faire juge, et tu rendras à mon cœur la « justice qu'il mérite.

« J'ai cru devoir mettre à l'épreuve, pendant « une année, votre constance mutuelle : il n'est, « hélas! que trop commun de prendre pour une « véritable inclination un goût passager qui bien- « tôt fait place à l'indifférence. O ma fille! qu'elles « sont pesantes les chaînes d'un hymen mal assorti, « et qu'il est important de bien connaître l'homme « auquel on va consacrer sa vie entière! Je me suis « dit : *Philis n'est pas assez raisonnable; elle n'a « point assez d'expérience pour étudier le carac- « tère de son amant; ce sera donc moi qui m'im- « poserai cette tâche.*

« Dès lors j'observai avec la plus scrupuleuse « attention les démarches d'Idas. J'acquis enfin « la certitude qu'il méritait ta main. O ma chère « enfant, quelle est ma félicité! dans trois jours « je te verrai l'épouse d'un homme digne de ton « estime, digne de ta tendresse. Avant tout ce- « pendant j'exige une chose d'Idas, c'est qu'il ne « me séparera jamais de ma Philis; je me suis fait « une douce habitude de ses tendres soins, et je « sens que m'en priver, ce serait me porter un « coup mortel. »

« Je ne puis t'exprimer, mon cher Idas, l'émotion que me fit éprouver ce touchant discours... Je voulus remercier Philandre, mais mes larmes seules purent lui peindre ma reconnaissance.

« — O le plus puissant des dieux, s'écrie Idas en s'inclinant devant la statue de l'Amour, je puis enfin t'associer un frère; l'Hymen va partager avec toi nos offrandes, et tous deux également vous régnerez sur Philis et sur moi. »

Il finissait ces mots, lorsque le vieux Philandre

Digitized by Google

qui, de loin, avait suivi nos amants, se présenta tout à coup, et vint mettre le comble à leur bonheur en les unissant dans ce temple même qu'Idas avait consacré à l'Amour.

LES REMPLAÇANTS GÉNÉREUX.

Non loin du rivage de la Meuse, sur la pente d'une colline couronnée d'arbres fruitiers, on voit un château, d'une architecture simple, mais élégante; cette charmante habitation appartient à Valmore. C'est là que tous les ans, au retour de la belle saison, cet homme estimable vient jouir des charmes de la nature; c'est là que, sa bienfaisance n'étant plus contrariée par le luxe ruineux des villes, il peut s'abandonner au plaisir si doux de faire des heureux.

Cette année, en arrivant à la campagne, il apprend que la *conscription militaire* venait de plonger plusieurs familles dans la désolation; il s'informe si le jeune Adolphe, fils de Mathurin, son fermier, se trouve au nombre des *conscrits*. On lui répond que non, et, plein de joie, il court en féliciter Mathurin : « Heureux père, lui dit-il, ton enfant du moins ne sera point arraché de tes bras. — Heureux! monsieur, eh! puis-je jouir de mon bonheur, lorsque j'entends gémir mes voisins? Plusieurs sont au moment de perdre les soutiens de leurs vieux jours, Pierre entre autres qui, d'un grand nombre d'enfants, n'avait conservé qu'un fils... — Mathurin, tu me déchires le cœur... mais il ne s'agit pas ici d'une stérile compassion, je cours essuyer les larmes de ces infortunés. »

Il charge ensuite Mathurin de découvrir et de lui amener des jeunes gens de bonne volonté : « Je sais, dit-il, que ce village n'en manque point; mon dessein est de faire remplacer, à mes frais, les *conscrits* dont les bras peuvent être nécessaires à leurs familles. »

Cependant le bon Mathurin avait rempli la commission de Valmore. Avant la fin du jour, on le vit arriver au château, suivi des *remplaçants*; un d'eux prit la parole : « Respectable citoyen, vous nous avez fait connaître quels sont nos devoirs. Nous sommes tous membres de familles nombreuses, c'est à nous de remplacer nos amis que les liens de la nature doivent retenir dans leurs foyers... Mais que l'on ne croie pas qu'un vil intérêt soit le motif qui nous conduit ici! vous nous permettrez de refuser votre or... — Mes bons amis, votre grandeur d'âme me touche!... Ne vous obstinez pourtant pas à refuser le peu que je vous offre : acceptez-le, non comme le prix de votre noble dévouement, mais comme un faible gage de mon estime, de mon amitié; ne pourrez-vous pas d'ailleurs le partager avec des frères d'armes dans le besoin? et c'est alors que vous éprouverez une bien douce jouissance!... »

Nos jeunes guerriers ne purent résister aux instances de Valmore, et cet homme généreux, comblé des bénédictions de tout ce qui l'entourait, remerciait le ciel de lui avoir donné un cœur sensible.

LA CONSOLATION RÉCIPROQUE.

Les hommes ne s'occupent pas assez des maux de leurs semblables pour que leur société convienne aux infortunés. Des grottes inhabitées, des bois solitaires, voilà ce que cherche le malheureux! ce n'est que dans le sein de la nature qu'il peut trouver des consolations.

Le jeune Lysandre avait perdu le meilleur des pères; le temps n'avait point encore cicatrisé les plaies de son cœur; ses tristes pensées le conduisirent à une antique et sombre forêt de sapins; il avançait, toujours en proie à sa douleur... des soupirs se font entendre; Lysandre lève les yeux, et voit un vieillard dont l'air noble et touchant commande le respect : au pied d'un tombeau nouvellement creusé, les mains élevées vers le ciel, il semble vouloir s'élancer jusqu'à cette région bienheureuse, l'espoir des infortunés. « Et vous aussi, bon vieillard, s'écria Lysandre, vous pleurez un objet qui vous fut cher... — Jeune homme, répondit tristement l'inconnu, que nous nommerons Clinias, vous êtes sensible et vous me plaindrez; mais je n'espère pas que votre compassion puisse verser dans mon cœur un baume salutaire. Hélas! je fus époux, je fus père! la mort m'a ravi successivement ma femme et mon fils, mon fils! l'unique fruit de l'union la plus tendre. Infirme depuis plusieurs années, je ne devais l'existence qu'au produit de son travail. Cependant j'étais satisfait; j'allais l'être encore davantage : l'amour préparait à mon cher Lysis le sort le plus heureux; déjà l'on tressait des couronnes de roses pour son hymen... lorsque tout à coup, ô moment affreux! cet enfant chéri mourut, et mourut dans les bras de son père... Pouvais-je quitter trop tôt des lieux où tout me rappelait un bonheur évanoui pour toujours, et dont le souvenir devait empoisonner chaque instant de ma vie?... J'abandonnai ma cabane, j'allai de village en village, n'ayant pour toute ressource que le pain grossier de l'aumône, ce pain avec lequel le riche

Digitized by Google

dédaigneux semble prolonger à regret les jours du pauvre. Mes yeux affaiblis par l'âge avaient besoin d'un guide ; le croirez-vous ? un chien, le bon *Fidèle* m'en tenait lieu... Hélas ! c'est ce tendre compagnon de ma vieillesse, c'est le dernier ami qui me restait, que je viens de placer dans cette tombe... Mes mains défaillantes vont en creuser un eautre ; puisse la divine Providence y faire bientôt descendre l'infortuné Clinias ! »

L'émotion de Lysandre était trop vive pour lui laisser l'usage de la parole. Il se jette dans les bras de Clinias, leurs larmes se confondent... Enfin de ce ton qui rend si bien les mouvements de l'âme, Lysandre articula ces mots : « Infortuné vieillard, la main du malheur s'est appesantie aussi sur moi : vous aurez remarqué ces vêtements lugubres ; ils annoncent que je n'ai plus de père... Si vous vouliez le remplacer ! si vous vouliez me diriger par vos sages conseils ! je croirais posséder encore le précieux auteur de mes jours. »

Clinias fut étonné d'entendre les accents consolateurs de l'amitié ; pénétré de reconnaissance, il s'empressa de suivre le bienfaiteur que le ciel daignait envoyer à son secours ; et tous deux, en se parlant de leurs peines, goûtèrent bientôt les charmes de cette douce mélancolie, qui n'exclut pas toute idée de bonheur.

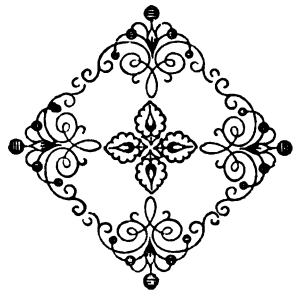

Digitized by Google

Digitized by Google

CONTES

EN PROSE.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONTES

EN PROSE.

LE PHILOSOPHE.

1802.

Dans une maison de campagne située à deux lieues de Paris, vivait depuis quelque temps un philosophe, dont la courageuse éloquence avait plaidé pendant près d'un demi-siècle la cause de l'humanité souffrante. Entouré des heureux qu'il faisait, béni de ses voisins, il mettait en pratique les leçons qu'il avait tant de fois données.

Un jour qu'il errait dans la fôret voisine de ses possessions, il aperçut au pied d'un arbre un jeune homme qui lui parut accablé de la plus profonde tristesse. Il l'aborde, et lui tendant la main avec bonté : « Pardon, dit-il, si, sans vous connaître, j'ai déjà l'indiscrétion d'un ami ; mais vous me semblez malheureux : peut-être est-il en mon pouvoir d'apporter quelque adoucissement à vos peines... Ah! si vous éprouviez le besoin de quelque secours, je vous dirais : « Mon ami, puisez « avec confiance dans ma bourse, elle est toujours « au service de l'honnête homme indigent. » — Monsieur, s'écria l'inconnu, tous les trésors de la terre pourraient-ils me rendre la paix, la paix de l'âme qu'un crime m'a ravie?... Si je pouvais vous raconter... oh! oui, vous me paraissez sensible, vous me permettrez de répandre dans votre sein les larmes amères du repentir.

« Dès mes premières années, l'étude eut des charmes pour moi. L'espoir d'acquérir des connaissances me fit contracter une liaison assez intime avec un homme qui s'était fait une certaine renommée dans la république des lettres. Il donna quelques soins à mon éducation, et mon cœur l'en paya de reconnaissance.

« Habile à composer ses manières, il se présentait avec tout l'extérieur de la sagesse ; il était d'ailleur revêtu d'un caractère sacré qui me paraissait devoir inspirer la confiance. Je le crus bon, et pourtant ce n'était qu'un de ces êtres astucieux qui sans cesse ont la vertu sur les lèvres, mais dont le cœur est grangrené par le vice.

« Le sage Ariste venait de publier un ouvrage destiné à étendre les progrès de la raison. Le méchant qui ne vit que de mensonge redoute le triomphe de la vérité. Aussi dom Anselme (c'est le nom du fourbe dont je parle) n'entrevit-il qu'avec une espèce de rage l'instant qui devait dessiller les yeux d'un peuple dont l'aveuglement lui était profitable.

« Pour étouffer l'ouvrage d'Ariste dès sa naissance, il met en jeu tous les ressorts de sa politique infernale : propos ténébreux, menées sourdes, imputations calomnieuses, tout est employé avec la plus perfide adresse ; il veut surtout qu'une satire cruelle flétrisse à la fois et les écrits et la personne du philosophe. Trop lâche pour se charger lui-même de cette odieuse entreprise, il jette les yeux sur moi... Le monstre fit valoir l'amitié qu'il m'avait témoignée, la reconnaissance qu'exigeaient tant de soins prodigués à la culture de mon esprit, l'intérêt de la religion... que sais-je? Il épuisa tous les moyens pour me séduire. Enfin j'eus la criminelle faiblesse de céder à ses noires suggestions.

« J'écrivis un libelle digne du pervers qui l'avait dicté. Ariste le lut sans la moindre émotion : *Je m'y attendais*, dit-il, *ce sont les derniers coups du fanatisme expirant... Néanmoins, il importe à ma tranquillité d'en connaître l'auteur.*

« Comme Ariste avait du crédit à la cour, ce peu de mots suffirent pour que chacun s'épuisât en recherches dans l'espoir de lui plaire.

« On ne tarda donc pas à l'informer que le coupable pamphlétaire se nommait *Erbin*. Puis, avec tout l'empressement du zèle, l'obligeant dénonciateur s'offrit à servir la trop juste vengeance du philosophe.

« Ariste fut indigné de cette proposition. « Que « vous me connaissez peu! s'écria-t-il : croyez que « si je me venge, ce ne sera que par des bienfaits. « Je me suis permis des recherches à ce sujet, « parce qu'il est pénible de laisser errer ses soup- « çons au hasard sur une infinité de personnes, « lorsque peut-être une seule est coupable. »

Digitized by Google

« Quelle fut ma honte, quelle fut ma douleur, lorsque j'appris tous ces détails!... Le remords s'empara de mon âme; je n'eus même pas assez d'empire sur moi pour empêcher mes reproches d'éclater en présence d'Anselme.

« Sur ces entrefaites un emploi vint à vaquer : j'appartiens à une famille honnête, mais pauvre; cet emploi suffisait pour nous procurer l'aisance; je résolus de le demander. J'allai, non sans quelque répugnance, chez Anselme, qui, par son intrigante piété, s'était mis en possessiou de presque toutes les consciences de la cour. Je ne négligeai rien pour l'intéresser en ma faveur et l'engager à m'aider de sa protection. « Mon fils, » me dit-il de ce ton hypocrite qu'il lui coûte si peu de prendre, « vous ne l'ignorez pas, le ministère auguste « que j'exerce ne me permet point de m'ingérer « dans les choses de ce monde; au surplus, cette « vie passagère ne nous a pas été confiée pour ambitionner les richesses et les honneurs. Croyez-« moi, mon cher fils, si le salut de votre âme vous « touche, contentez-vous toujours de ce que vous « a départi la divine Providence. » A cette réponse inattendue, je ne pus retenir les emportements de ma colère : « Vil hypocrite, m'écriai-je, pour-« quoi joindre l'outrage à des refus cruels? Si je « désire l'aisance, vous le savez, ce n'est que pour « alléger le pesant fardeau de la vieillesse et des « infirmités sous lequel succombent les auteurs de « mes jours... Et c'est au nom du ciel que vous me « percez le cœur! Ah! je le vois trop à présent, le « Dieu que j'adore n'a rien de commun avec le « vôtre. Quoi! vous n'avez pas d'humanité, et « vous osez parler de religion? »

« Cette vive apostrophe le mit dans une fureur que sa profonde dissimulation ne put entièrement contenir. « *Allez* », dit-il en me faisant, d'un geste, le signe de sortir, « *allez en paix sans pro-« férer de blasphèmes.* » Je quittai ce méprisable égoïste, qui sans doute n'avait rejeté ma prière que parce qu'il n'espérait plus trouver en moi l'aveugle instrument de ses crimes.

« Le lendemain, je reçus l'ordre de me rendre à l'instant même auprès du ministre, le duc de***. Tremblant, agité de mille inquiétudes, je parus en sa présence. « C'est vous, me dit-il, qui vous « nommez Erbin? — Oui, monseigneur. — Je sais « que vous désirez un emploi; si celui dont je puis « disposer dans mes bureaux vous convient, je vais « vous en faire expédier la commission. — Ah! « monseigneur, j'accepte avec reconnaissance; « mais oserais-je vous demander quel mortel gé-« néreux a daigné solliciter cette grâce pour moi? « — Vous connaissez Ariste?... — Ariste (ce nom « me fit frissonner), Ariste, monseigneur, je ne « l'ai jamais vu... et loin d'avoir des droits à sa « bienveillance... — Je le sais, vous servites la « haine de ses persécuteurs; il ne l'ignore point. « *Mais*, m'a-t-il dit, *ce jeune homme a des mœurs,* « *des talents; ses torts envers moi ne doivent pas* « *le priver de l'honneur de servir sa patrie.* Enfin « Ariste poussa la délicatesse jusqu'à me prier de « vous taire les démarches qu'il faisait pour vous : « il craignait probablement que la connaissance « de son noble procédé ne vous fît sentir trop vi-« vement vos torts. — Du moins il me rend jus-« tice, m'écriai-je en fondant en larmes. Ah! « monseigneur, il n'est plus de repos pour le cri-« minel Erbin : il ne le retrouvera qu'après avoir « détesté sa faute aux pieds même de son géné-« reux bienfaiteur. »

« Je sors aussitôt pour m'informer de l'habitation d'Ariste; j'apprends qu'il vit retiré dans une maison de campagne à peu de distance de Paris, et, sans perdre un instant, je me mets en route. Distrait par le chagrin qui me tourmente, je me suis égaré dans cette forêt... De grâce, monsieur, veuillez m'aider à retrouver mon chemin. — Intéressant jeune homme, vous êtes plus près que vous ne pensez de la demeure d'Ariste, vous ne tarderez même pas à la découvrir... J'y vais très-fréquemment; si vous le désirez, je pourrai vous servir de guide. — Quoi! vous avez le honheur de connaître ce mortel bienfaisant? Ah! daignez, je vous en supplie, daignez solliciter le pardon que j'implore. — Soyez bien convaincu, mon ami, que ce pardon vous est accordé depuis longtemps. Ariste connaît les hommes; bons pour la plupart, ils sont faciles à séduire. Le fourbe qui s'est emparé de votre esprit pour l'égarer est le seul coupable. — Oh! le monstre! Mais je saurai le dépouiller du masque dont il se couvre; je saurai venger Ariste. — Jeune homme, gardez-vous-en bien; jamais Ariste n'éprouva le tourment de haïr son semblable; jamais la vengeance n'obtint d'empire sur son cœur : si vous voulez acquérir des droits à son estime, vous imiterez sa modération... O mon fils! l'expression touchante de tes remords ne l'a-t-elle pas suffisamment payé du léger service qu'il t'a rendu? Mon cher Erbin, l'émotion que j'éprouve ne me permet pas de feindre plus longtemps; tu cherches Ariste, et c'est Ariste qui te parle... Ton repentir vertueux te rend à jamais son ami. »

A ces mots, Erbin se précipite aux genoux du vieillard; il lui presse les mains et les baigne de ses larmes. Le philosophe attendri le relève, le serre dans ses bras, et l'emmène dans sa paisible retraite, asile des talents et de la vertu.

Digitized by Google

LE VIN DE CHAMPAGNE,

OU

LE SECRET DES RÉPUTATIONS.

1810.

Un philosophe allemand, jaloux de faire connaissance avec les grands hommes dont s'honore la France savante et littéraire, du moins au dire de certains journaux, en réunit, un beau jour, plusieurs à sa table; ils étaient au moins vingt-cinq. Le voilà qui les met sans peine en train de causer, et bientôt il s'étonne de l'excessive médiocrité de la plupart de ces messieurs. Il ne conçoit pas comment ils ont pu se faire une aussi prodigieuse réputation. Il les questionne, après le dessert, lorsque déjà le vin de Champagne a disposé tout le monde à dire franchement la vérité; chacun indique les moyens mis en œuvre par son confrère pour briller dans le monde : Damis, en ne parlant jamais des choses qu'il était censé connaître, et qu'il n'en ignorait pas moins, s'est donné un grand vernis de modestie qui rehausse beaucoup l'éclat de ses talents; Verlac a fait imprimer, à la suite d'une brochure très-mince, un volumineux catalogue d'ouvrages dont il n'avait jamais composé que les titres et dont toutes les éditions, quand on en demande un exemplaire, ne manquent point de se trouver épuisées; Dorimond, grand fabricateur de préfaces et l'éditeur-né de tous les livres classiques, rend (par ce beau privilége qu'il s'arroge) la gloire de nos plus illustres écrivains tributaire de la sienne; Polymaque, en associant son nom à toutes les entreprises littéraires auxquelles néanmoins il n'a jamais pris d'autre part, s'est acquis une véritable célébrité. Cet auteur dramatique, si fécond aux yeux des lecteurs d'affiches-spectacles, a trouvé le secret de faire recevoir d'emblée les pièces de jeunes poëtes pour lesquels son nom, qu'ils s'empressent d'associer aux leurs, devient un talisman, un véritable parachute. Cléon s'est fait journaliste; l'esprit de corps et la bonne entente des services mutuels lui venant en aide, toutes les trompettes de la renommée se sont mises d'accord pour célébrer le prodigieux mérite des moindres écrits qu'il lance dans le public. Un helléniste, qui connaît tout au plus les racines grecques, a mis à contribution, avec l'aide de ses ciseaux, tous les traducteurs d'Homère ou d'Hérodote pour en donner une traduction nouvelle et complète. Baldus a mis en campagne tous ses amis, tous ses correspondants, pour obtenir, sur une matière grave, de nombreux renseignements dont il a fait un gros livre, objet d'admiration pour ceux qui n'en connaissent pas l'origine. Nicas s'est procuré l'accès des cartons d'un ministère; il en a soutiré de précieuses notes, d'importants projets, qui, cousus ensemble avec assez d'intelligence, forment trois énormes volumes d'une prodigieuse érudition. Un médecin est devenu le docteur à la mode en décorant de noms plus modernes des maladies déjà connues; un chimiste... Mais, halte-là! ce serait à n'en pas finir, s'il fallait ainsi passer en revue tous les petits manéges si habilement employés par nos littérateurs et par nos savants en *us* ou en *os*.

Laissons d'ailleurs à notre philosophe le soin de publier, lorsqu'il sera de retour dans sa patrie, une théorie complète des réputations.

LE TALISMAN,

OU

L'INFLUENCE DES CORDONS SUR LES CERVELLES HUMAINES.

1810.

Un seigneur russe, qui longtemps avait habité Paris, y revint, je ne sais plus en quelle année. Il cherche avec empressement à revoir plusieurs hommes aimables qu'il y avait connus; mais il ne les trouve plus à beaucoup près les mêmes : ils sont devenus graves, imposants, maussades; ils n'osent plus montrer de l'esprit; ils ne répondent que par monosyllabes, et jamais sans relever la tête avec une dignité tout à fait théâtrale. Mon Russe observe que ceux en qui s'est opérée cette métamorphose sont décorés d'un grand cordon qui leur passe de l'épaule droite à la hanche gauche, et il ne conçoit pas trop l'influence que cet ornement peut avoir sur les cervelles humaines. « Pour moi, dit-il, je recevrais tous les cordons du monde, et je resterais toujours ce que je suis. » Il se trompait; il lui arrive, de Saint-Pétersbourg, un beau hochet; il s'en pare dès le lendemain, et le voilà tout aussi taciturne que les autres.

Tubalof, manière de philosophe, qui lui servait de valet de chambre, s'écrie pour lors : « Je tiens à ma gaieté, moi, je crains la contagion, et je quitte, sans plus tarder, ce maudit pays; on y passe si subitement de l'antichambre au salon, qu'il pourrait bien m'arriver aussi quelque jour une belle décoration qui me rendrait tout aussi fat, tout aussi sérieux, tout aussi triste que mon maître. »

Digitized by Google

MALIBEI OU LES VICTIMES [1].

1814.

Azem, calife de Bagdad, après avoir, pendant plusieurs années, rendu ses provinces heureuses par une administration sage et prévoyante, après avoir acquis, les armes à la main, une gloire sans tache, en repoussant des agressions injustes, et, plus d'une fois, en se montrant vainqueur généreux, se laissa corrompre par la fortune. Le funeste amour des conquêtes s'empara de son cœur et subjugua sa raison. Dès lors tout lui parut juste pour assurer le succès des plans qu'avait conçus son imagination gigantesque; le sang et la fortune des peuples furent inconsidérément sacrifiés à d'ambitieuses chimères. Aussi bientôt Azem se vit-il sur les bords du précipice. De lâches courtisans qui, jusque-là, lui avaient offert sans cesse la coupe enivrante de la flatterie, de lâches courtisans, dont les perfides conseils l'avaient entraîné d'erreur en erreur, de faute en faute, l'abandonnèrent et le trahirent lorsqu'ils jugèrent sa cause désespérée : ils préparèrent eux-mêmes le fatal cordeau qui mit un terme à ses jours... Malibei fut rappelé d'une terre d'exil pour succéder au malheureux Azem; c'était le plus estimable, le meilleur des hommes : son premier soin fut de publier qu'il voulait, avant tout, réparer les injustices commises pendant son absence et dédommager les victimes du dernier gouvernement des maux qu'elles avaient soufferts. A peine avait-il fait son entrée dans Bagdad, qu'il s'en présenta des milliers. Il les accueillit avec bienveillance dans son palais, mais il lui fut impossible d'en écouter plus de douze le premier jour, tant l'énumération de leurs services était longue, tant ils prenaient à tâche de faire ressortir l'héroïsme dont ils avaient donné des preuves si éclatantes et qui leur avait attiré de si cruelles persécutions. — Quoi qu'il en soit, ils s'en allèrent fort satisfaits du nouveau calife, qui, touché de leurs infortunes et convaincu de leur mérite, les avait comblés de faveurs et leur avait même conféré les principaux emplois de la cour, de l'administration et de l'armée. — Malibei passa une nuit délicieuse en songeant à tout le bien qu'il venait de faire. Le lendemain, avant l'heure de l'audience, Tiridate, philosophe austère, mais citoyen vertueux, demande à parler au prince. Il est introduit auprès de Malibei. « Calife, lui dit-il avec assurance, méfie-toi des intrigants; ils te perdraient comme ils ont perdu ton prédécesseur. Tu t'applaudis d'avoir été l'organe de l'équité, le vengeur de l'innocence opprimée, et tu n'as fait que donner au monde le scandale du crime récompensé. Ces hommes qui se disent aujourd'hui des victimes de la tyrannie, et qui se montrent si prompts à se produire, ont été longtemps, pour la plupart, de vils flatteurs et des sangsues publiques : ce guerrier, si fier d'avoir été deux fois éloigné des camps pour s'être permis, prétend-il, de faire entendre au desposte le langage d'une noble franchise, est un misérable que son brigandage sans frein devait exiler pour toujours de la carrière de l'honneur. Ce magistrat qui se plaint, avec tant d'amertume, d'être condamné à la vie privée, oublie que les plus honteuses faiblesses le rendaient indigne du sanctuaire de Thémis. Cet administrateur, qui par son éloquence persuasive t'a paru si digne d'intérêt, avait été disgracié par Azem pour avoir fait les plus infâme des trafics, en sacrifiant à la faveur les intérêts du pauvre dont il devait être le soutien. Cet autre, par une lâcheté qu'il a l'audace de transformer en dévouement à la bonne cause, avait trahi tous ses devoirs et compromis la tranquillité d'une province. Cet homme de lettres, que tu crois si courageux et qui sort des prisons... y avait été mis pour dettes, et, parmi ses créanciers, figure encore son imprimeur, qui n'a pu tirer parti d'un volumineux ouvrage à la louange d'Azem. » — Tiridate donna les preuves de tout ce qu'il avançait, et le vertueux Malibei, plus prudent à l'avenir, se tint en garde contre les prétendues victimes du despotisme; il mit d'ailleurs en oubli tout souvenir de faction, se défendit de la dangereuse influence des gens passionnés, méprisa les flatteurs qui, dans l'espoir de lui plaire, insultaient à l'idole qu'ils avaient longtemps encensée, et se persuada sans peine que, parmi les serviteurs d'Azem, il s'en trouvait un grand nombre qu'il serait injuste et tout à la fois impolitique de condamner à la retraite lorsqu'ils pouvaient encore prétendre à l'honneur de servir utilement la patrie... La probité, les talents, les services rendus à l'État, devinrent les seuls titres de recommandation auprès du trône. Aussi le règne de Malibei, glorieux et paisible, fit-il pendant une longue suite d'années le bonheur de Bagdad.

[1] Ce conte, auquel je n'ai rien voulu changer, est le résultat de l'impression produite sur moi par les mémorables événements qui provoquèrent et suivirent la première restauration. Si j'avais à traiter aujourd'hui le même sujet, je croirais devoir être moins sévère pour Azem. J'insisterais sur l'acharnement et la perfidie des ennemis irréconciliables de Bagdad, sans cesse occupés à le mettre aux prises avec une nouvelle coalition.

Digitized by Google

SONGE D'UN PHILOSOPHE.

Les philosophes sont sujets à rêver; un philosophe de ma connaissance fit dernièrement un songe allégorique qu'on ne lira peut-être point sans quelque intérêt. Le voici :

« L'esprit encore échauffé par la lecture de Tacite et du président de Thou, je m'endormis tout en déplorant les malheurs de l'espèce humaine. Je crus voir se dérouler, sous mes yeux, le tableau des vicissitudes du globe; je fus transporté tout à coup au berceau du monde.

« On sait que, dans l'âge d'or, tous les hommes étaient parfaitement raisonnables ; mais bientôt le meilleur et le plus sage des mondes devint une espèce d'hôpital de fous. Par bonheur, Jupiter eut pitié de notre pauvre espèce et nous envoya, pour nous guérir, Esculape, fils d'Apollon. Esculape, en nous appliquant des remèdes conformes à nos tempéraments, réussit à modifier si bien la folie de chaque individu, que, même depuis lors, elle peut, dans l'occasion, contribuer à la gloire, au bonheur de la société. Il est vrai que, pour atteindre ce but, nous avons besoin d'habiles docteurs qui sachent, à l'exemple d'Esculape, faire usage de calmants et maîtriser ou plutôt diriger avec art les passions; car, lorsque nos cervelles (et c'est fort souvent le cas) sont gouvernées par des médecins ignorants ou maladroits, nous retombons brusquement dans le désordre, et, de nouveau, nous nous livrons à tous les excès, jusqu'à ce que, profitant de notre lassitude, un heureux génie, un disciple d'Esculape vienne encore nous prêter assistance et nous rende à la raison. »

Après m'avoir fait part de cette vision, mon philosophe s'écria : « O Titus, Trajan, divin Marc-Aurèle, bon Henri IV, immortelle Marie-Thérèse, vous à qui l'univers doit des jours de gloire et de prospérité... véritables élèves d'Esculape, pourquoi n'êtes-vous pas toujours les médecins du genre humain? Puisse Jupiter, dans sa clémence, n'envoyer que des princes formés à votre école et nourris de vos maximes pour gouverner notre malheureuse planète et la préserver désormais de la funeste influence des charlatans, ainsi que des révolutions qui en deviennent les suites inévitables ! »

PROMENADE A TERVUEREN [1].

J'ai fait plus d'une fois l'éloge de ces douces illusions qui servent à nous consoler des peines réelles de la vie ; mais de toutes ces illusions, je n'en connais point de plus séduisantes que celles dont nous fait jouir l'aspect des lieux qu'ont habités les hommes célèbres. On s'y croit, pour ainsi dire, en leur présence ; on se trouve admis au sein de leur société intime ; on converse avec eux, et l'on ne sort jamais de ces entretiens platoniques sans avoir plus d'élévation dans l'âme et de vigueur dans l'esprit.

J'ai vu Montbard[2], Ferney[3], Sans-Souci[4], Saint-Gratien[5] et l'humble asile qui fut le berceau de l'éloquent panégyriste de Turenne[6].

Je conserve le plus tendre souvenir des heures délicieuses que j'ai passées dans ces sanctuaires de la science, du génie, de l'héroïsme, de la philosophie et de l'éloquence religieuse.

J'ai toujours fait, je l'avoue, profession d'aimer la gloire; et, lorsqu'elle est unie à la bonté, elle devient un véritable objet de culte pour moi.

Dès mes plus jeunes années, j'avais sous les yeux, dans la maison paternelle, le portrait du prince *Charles de Lorraine*, dont le nom, qui n'est pas sans éclat dans les annales militaires, rappelle aux Belges les vertus les plus touchantes et les plus grands bienfaits.

Depuis longtemps je me proposais de visiter, non pas le château, puisqu'il en reste à peine des vestiges [7], mais le parc de Tervueren où ce bon prince, pour se distraire des soins et des soucis inséparables du pouvoir, venait goûter les charmes de l'amitié ou se livrer à des méditations qui toujours avaient pour but le bonheur des peuples. — En songeant aux futures destinées de Tervueren que la reconnaissance nationale vient de consacrer à un héros, déjà cher à ma patrie [8], je sentis le désir d'entreprendre sur-le-champ ce pèlerinage qui me promettait des jouissances pures. Je l'effectuai, le 17 janvier.

Après avoir fait quelques pas dans la principale

[1] Cet opuscule parut pour la première fois dans *le Surveillant*, du 31 janvier 1816, et fut réimprimé la même année chez Adolphe Stapleaux.

[2] C'est au château de Montbard, en Bourgogne, que l'éloquent historien de la nature, que Buffon vit le jour, le 7 sept. 1707.

[3] Retraite philosophique de Voltaire, située à une lieue de Genève.

[4] Maison royale près de Potsdam ; elle doit son nom et sa célébrité à Frédéric le Grand.

[5] Maison de campagne à quelques lieues de Paris. C'est là que le maréchal de Catinat cherchait à se consoler des injustices de la cour par la culture des lettres et de la philosophie.

[6] Esprit Fléchier, évêque de Nîmes, qui naquit à Pernes, petite ville du Comtat Venaissin, le 1er juin 1632.

[7] L'ancien château de Tervueren, où mourut le prince Charles de Lorraine, fut démoli en 1783.

[8] En vertu d'une décision des états généraux, confirmée par le roi Guillaume, le domaine de Tervueren avait été donné à S. A. R. le prince d'Orange.

Digitized by Google

allée du parc, j'aperçus un vieillard dont l'extérieur simple, mais décent, annonçait l'aisance de la médiocrité plutôt que les recherches du luxe. Il était assis sur un tronc d'arbre, un livre à la main.

La vieillesse, lorsqu'elle ne porte pas l'empreinte de la décrépitude et des infirmités, nous attire vers elle par une sorte de charme mélancolique dont il est difficile de se rendre compte.

J'étais déjà près du respectable octogénaire, lorsque ses yeux se portèrent sur moi. Tout aussitôt il se lève, ferme son livre et me salue. — Vous paraissez, lui dis-je, occupé d'une lecture intéressante. — Ah! monsieur, me répondit-il, c'est pour la quarantième fois que je lisais cet ouvrage, et pour rien au monde je ne manquerais au vœu que j'ai fait de le relire chaque année à pareil jour. C'est le recueil [1] des pièces auxquelles l'inauguration de la statue de notre bon prince Charles de Lorraine a donné naissance. Je fus témoin de cette scène patriotique qui eut lieu le 17 janvier 1775. Quel concours de peuple! Toute la Belgique était, pour ainsi dire, réunie sur un seul point. Nos cœurs prêtaient la vie et le mouvement aux traits chéris que nous retraçait le bronze inanimé. C'était à qui lui adresserait l'expression touchante de son amour. Que de larmes, non de ces larmes amères que les fêtes des rois font trop souvent couler, mais de ces douces larmes du sentiment, arrosèrent la statue [2]? Combien j'étais heureux, moi, le compagnon d'armes du héros! moi qui m'applaudissais d'avoir, dans les plaines de la Silésie, sauvé les jours d'un prince si digne des hommages de tous les citoyens! moi qui reçus, de ses mains reconnaissantes, cette épée du commandement qu'une naissance obscure ne permettait guère autrefois d'ambitionner! Des blessures, dont les suites funestes m'empêchèrent de poursuivre la carrière des armes, me réduisirent au plus affreux état de gêne... Je n'avais plus d'avenir, et, dans ma douleur, je maudissais le sort qui semblait ne m'avoir tiré des rangs subalternes que pour me faire éprouver des regrets plus vifs, et m'imposer des privations plus cruelles. Le prince Charles est informé de mes malheurs, il vole à mon secours : j'obtiens une pension, et bientôt un emploi, qui convenait à mes goûts, me procure l'honneur de servir encore mon pays. Époux d'une femme digne de toute mon affection, je m'établis dans le bourg de Tervueren, afin de pouvoir plus souvent contempler mon bienfaiteur. Hélas! depuis trente-six ans [3] je suis privé de cette inappréciable satisfaction. Son image nous restait... les méchants, aux jours du désordre et du crime, l'ont fait disparaître. J'ai vu renverser cette statue [4], objet d'un culte national et qui devait être, en quelque sorte, une leçon toujours subsistante pour les princes, en les avertissant de la gloire, si solide et si flatteuse, attachée aux vertus pacifiques. Que ne puis-je, avant de fermer les yeux, mon cher monsieur, revoir sur cette Place Royale de Bruxelles, aujourd'hui désanchantée, le précieux ornement qu'elle a perdu! — Bon vieillard, calmez vos regrets... la statue du prince Charles ne tardera point à reparaître; les Belges ne souffriront pas qu'on les accuse d'ingratitude. Ils s'empresseront de rétablir ce glorieux monument de la reconnaissance de leurs pères, et ce sera, pour le nouveau souverain, un gage des sentiments qui doivent être un jour le prix de sa sollicitude paternelle. »

Le patriarche de Tervueren me serra la main avec une joie inexprimable, et il m'emmena dans son heureuse habitation où je fis, au milieu d'une famille de l'âge d'or, un repas champêtre qui me parut délicieux.

J'ai voulu faire participer mes lecteurs aux plaisirs de cette journée dont le souvenir restera gravé dans ma mémoire. Puissent mes vœux, puissent les vœux du vieillard de Tervueren et de toute la Belgique être bientôt exaucés! Le bon prince Charles de Lorraine n'a-t-il donc pas, aussi bien que Henri IV, des droits à un acte expiatoire? C'est une dette que les Belges sont jaloux d'acquitter. Déjà le tribut de chacun est prêt; on n'attend que la désignation des lieux où les offrandes doivent se déposer [5].

[1] Volume in-8°, chez de Boubers, à Bruxelles, 1775. Les pièces de vers qu'il renferme prouvent plus en faveur du patriotisme que du talent de leurs auteurs; mais on y trouve un précis historique fort intéressant et un discours remarquable par de belles images, d'heureuses pensées, et ce cachet piquant d'originalité que M. le comte de Saint-Genois imprime à toutes ses productions.

[2] Cette statue, coulée à Manheim, était l'ouvrage de M. Verscheffelt, artiste habile, qui a beaucoup travaillé pour l'électeur palatin Charles-Théodore; il était né Belge ou du moins originaire de nos provinces.

[3] Le prince Charles-Alexandre de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens, mourut à Tervueren, le 4 juillet 1780, la même année que Marie-Thérèse.

[4] Enlevée de son piédestal en 1792, elle y fut rétablie le 26 mars 1793, et l'on plaça, sur la base mutilée, ces quatre vers attribués à l'auteur des *Masques arrachés*, Robineau dit de Beaunoir :

« Charles, que des brigands, dans un accès de rage,
« Ont osé renverser avec indignité,
« Ta chute a redoublé l'amour de ton image,
« Et la rendra plus chère à la postérité. »

Cette statue fut détruite l'année suivante, et transformée en canons par les satellites de Robespierre.

[5] Ce vœu ne s'est complétement réalisé qu'en 1848. La moderne statue du prince Charles est l'œuvre d'un habile sculpteur, M. Jehoffe, de Liége.

Digitized by Google

PETITS DIALOGUES

ÉPIGRAMMATIQUES ET MORAUX.

Digitized by Google

Digitized by Google

PETITS DIALOGUES

ÉPIGRAMMATIQUES ET MORAUX.

LES BONS AMIS A LA MODE.

A. Valsain est ruiné.

B. Comment!... Valsain qui donnait de si jolies fêtes?

A. Oui, Valsain chez qui nous avons passé dernièrement la soirée.

B. C'est affreux : prendre l'extérieur de l'opulence, attirer chez soi la bonne compagnie, se faire de nombreux amis, pour leur donner ensuite un vernis d'ingratitude en les forçant à s'éloigner!... ce Valsain est un homme abominable.

A. J'en suis d'accord avec vous; je ne le reverrai de la vie.

QUELLE BONTÉ!

X. Il faut en convenir, Vindax est un excellent homme.

N. Il vous a cependant fait bien du mal.

X. Sans doute, mais il ne m'en sait pas plus mauvais gré; il paraît même l'avoir oublié complétement, car il vient encore de me demander un service.

LE MALADROIT.

N. Verax passe pour un homme d'esprit; il ne sait cependant pas dissimuler.

X. C'est qu'il est encore plus homme de bien qu'homme d'esprit.

L'HONNÊTE HOMME.

A. Dorlis a-t-il une fortune honnête?

B. Non, mais il a, je crois, une fortune considérable.

A. C'est ce que je demandais.

B. A la bonne heure, il ne s'agit que de s'entendre.

LA RECONNAISSANCE.

N. Z***, à qui vous avez sauvé l'honneur, en est-il bien reconnaissant?

X. Eh mais! sans aucune doute; car jamais il n'évite ma présence que si quelqu'un m'accompagne.

L'HOMME ÉTRANGE.

N. Vous connaissez la disgrâce de V***?

X. Oui.

N. Vous avez fait dernièrement son éloge dans une assemblée nombreuse. Si je vous avais vu plus tôt, je vous aurais dit un mot de ce qui se préparait, et vous ne vous seriez pas compromis.

X. J'en doute; les motifs qui dirigent la plupart des hommes ne font pas toujours ma règle de conduite.

L'HABILETÉ.

A. N*** réussit en toutes choses; il faut qu'il ait bien du savoir.

B. Du savoir, non, mais il a mieux que cela.

A. Qu'a-t-il donc?

B. Du savoir-faire.

LE SECRET POUR SE FAIRE DES AMIS.

N. Je vous vois toujours entouré d'amis... Quel est votre secret pour vous en faire un si grand nombre?

Digitized by Google

A. Je ne leur demande jamais rien, et je les oblige quand je le puis.

L'IMPOSSIBILITÉ DE SE COMPRENDRE.

N. Damis ne vous comprend point; il trouve vos paroles, vos actions, toute votre conduite en sens inverse de vos intérêts; il vous considère comme un homme dépourvu de sens et de jugement.

X. Damis, dites-vous, ne me comprend point; cela se conçoit : nous parlons des langues différentes, celle de l'égoïsme et celle de l'honneur.

L'HOMME SÉRIEUX.

A. Les journaux nous parlent sans cesse des *hommes sérieux*..., et je m'aperçois que ce mot n'a plus la même signification que par le passé. Qu'est qu'un *homme sérieux?*

B. Vous en voyez passer tous les jours sous vos yeux : ce pédant que le hasard ou l'intrigue a placé sur les tréteaux politiques, et qui, pénétré de son importance, accueille d'un si superbe dédain les paroles d'autrui, tandis qu'il parle par monosyllabes, paraissant toujours craindre de laisser échapper le secret de l'État... c'est ce qu'on appelle un *homme sérieux*. Un habile observateur de mœurs, notre si regrettable romancier Charles de Bernard, en a tracé le type. Lisez les trois petits volumes qu'il a publiés sous ce titre : *Un homme sérieux*, et vous saurez parfaitement à quoi vous en tenir.

LE CRITIQUE CONSCIENCIEUX.

A. Eh bien ! te voilà donc en possession de la critique littéraire et politique. Littérateur et publiciste!... Moi qui ne te croyais propre à rien.

B. Que veux-tu ? L'on avait sifflé mon drame; mon volume de poésies intimes gisait dans le magasin du libraire ; les ministres m'avaient refusé tous les emplois qui pouvaient me convenir... Pour me venger, je me suis ouvert les portes du journalisme, et j'ai la satisfaction maintenant d'abaisser ce qui s'élève, de déchirer ce qui me froisse.

A. Et tu n ajoutes pas : de te rendre redoutable aux ministres, afin qu'ils te jugent propre à tout.

B. Ne faut-il donc pas, dans ce monde, se servir des armes que la Providence met à notre disposition?

LA DÉFINITION.

A. Qu'entend-on par *homme politique?* qu'est-c qu'un homme politique? Je ne comprends pas bie la valeur de ce mot.

B. Cette expression a pris naissance lorsque nous avons cessé d'avoir des hommes d'État. L'homme politique est celui qui n'attache aucun prix aux principes, ne s'en fait sur rien, ne se trouve arrêté par aucune considération pour perdre ses ennemis ou ses adversaires et pour parvenir à son but. C'est l'opposé de l'homme franc et loyal, de ce qu'on appelait jadis un galant homme.

L'ATTRACTION DE LA FORTUNE.

A. Quel est cet homme autour de qui tant de gens s'empressent, se groupent avec des marques de respect ?

B. C'est Vil-fat, qui, pour se donner de l'importance, ne rougit point d'insinuer qu'il est l'homme de confiance, l'agent secret, le chef d'espionnage d'un ministre tout-puissant.

A. Puisque ce manége lui réussit, on ne peut refuser à Vil-fat le mérite de bien connaître l'espèce humaine. Les honnêtes gens qui le courtisent sont tout à fait dignes de lui.

LE MÉRITE DU JOUR.

A. Forlac, que l'on vante en tous lieux, est-i vraiment un homme remarquable, un homme de mérite ?

B. Eh! mais sans doute! na-t-il pas trouvé secret de se faire une immense réputation?

LA MÉMOIRE D'UN MINISTRE

A. Vous connaissez le nouveau ministre... il vou est redevable du chemin rapide qu'il a fait.

B. Je le connais beaucoup; mais, depuis qu'il est ministre, il a cessé de me connaître.

Digitized by Google

LA DISCRÉTION.

A. Vous voyez sans doute Damon fort souvent?

B. Mais... toutes les fois qu'il a besoin de mes services. C'est un homme tellement discret, qu'il ne multiplie jamais ses visites sans une absolue nécessité.

LA FIÈVRE DU BIEN PUBLIC.

N. Théophile, qui passe pour votre élève, est un jeune homme très-dangereux par son exaltation. Si le mot *excentricité* n'existait pas, on l'aurait créé pour lui. Les abus du pouvoir, les injustices de l'opinion l'irritent et le révoltent : il se fait dans toutes les occasions le défenseur de l'opprimé. Je le répète, c'est un frondeur dangereux. Que ne le ramenez-vous dans une voie meilleure! Il semble vraiment dévoré de la fièvre du bien public.

X. Ne craignez rien... Cette fièvre-là n'est pas contagieuse.

LA FIDÉLITÉ AUX BIENSÉANCES.

N. Pointillac vous doit toute son existence. S'en montre-t-il reconnaissant?

X. A tel point, mon ami, que lorsqu'il m'attaque, lorsqu'il me déchire dans les journaux, c'est toujours sous le voile de l'anonyme... On ne peut pas se montrer, certes, plus fidèle aux bienséances.

LE MODÈLE

SANS BEAUCOUP D'IMITATEURS.

N. Le député Verax est un être inexplicable, incompréhensible; il ne flatte ni la gauche, ni la droite, ni le centre... A qui donc veut-il plaire?

X. A lui-même. Il obéit à sa conscience, cela lui suffit.

LE CALCUL DE BEAUCOUP DE GENS.

A. On m'a dit qu'en présence de plusieurs personnes vous aviez parlé peu favorablement de Cléon; il pourra l'apprendre... Prenez-y garde; il est en position de vous nuire.

B. Jamais Cléon n'a voulu se venger de personne... Pourquoi le ménagerais-je?

L'INIMITIÉ MOTIVÉE.

A. N*** vous hait, il vous déteste à la mort.

B. Pourquoi me déteste-t-il?

A. Belle question!... Votre dernier succès au théâtre...

B. Mais N*** n'a point fait de comédies.

A. Sans doute, mais il ne veut pas qu'on en fasse; il ne veut pas surtout qu'on en fasse de bonnes. La gloire d'autrui le suffoque et le désespère.

LE BON ESPRIT.

N. Pourquoi V*** cherche-t-il si rarement à briller lorsqu'il occupe la tribune?

X. C'est qu'il tient plus à passer pour homme d'État que pour homme d'esprit. Les hommes d'esprit fourmillent, les hommes d'État sont rares par le temps qui court.

LE MEILLEUR MOYEN DE PLAIRE.

N. Force gens font, chaque jour, votre éloge. Comment se fait-il qu'ils soient si contents de vous?

X. Je fais en sorte qu'ils ne me quittent jamais sans être contents d'eux-mêmes.

LE RÉPUBLICAIN.

A. N*** se donne pour républicain. Croyez-vous qu'il le soit réellement?

B. A voir son arrogant dédain pour les classes inférieures et la haine violente qu'il professe pour tout ce qu'il appelle l'aristocratie, je n'en doute pas le moins du monde.

L'ANACHRONISME.

A. Léon, d'un caractère si chevaleresque, montre encore, pour Paris, un engouement qui ne se conçoit point.

B. Que voulez-vous! c'est un anachronisme; il se croit encore en 1810, aux beaux jours de l'empire.

Digitized by Google

L'ÉLECTEUR BIEN AVISÉ.

A. Vous êtes électeur!...

B. Grâce au ciel et grâce au suffrage universel!

A. Pour député, je vous propose X***; c'est un homme d'honneur, ennemi de l'intrigue; il ne s'occupera que des intérêts du pays.

B. Je me garderai bien de choisir un pareil homme... je veux quelqu'un qui prenne, avant tout, l'engagement de me placer d'une manière convenable, quelles que soient les humiliantes démarches auxquelles il doive se soumettre pour me procurer un emploi.

L'ILLUSION D'UN HONNÊTE HOMME.

N. Votre fils va débuter dans le monde; a-t-il des protecteurs?

X. Non, mais il est instruit, studieux, il a des mœurs, sa conduite est parfaite; il doit nécessairement réussir.

N. Eh! mon pauvre ami, d'où venez-vous? de quel siècle êtes-vous?

LA POLITESSE INOPPORTUNE.

A. Que faites-vous là?

B. Je salue X***; c'est un personnage à ménager.

A. Comment!... vous ne savez donc pas?... c'est un homme coulé. Sa roideur vient de lui faire perdre les bonnes grâces du ministère.

B. C'est différent... que ne me le disiez-vous plus tôt?

LA BONNE SOCIÉTÉ.

N. On ne vous voit jamais dans le monde... vous vivez dans un isolement complet.

X. Que voulez-vous... je tiens à la bonne société; je vis au milieu de mes livres.

LE DÉVOUEMENT DU JOUR.

A. Vous savez la nouvelle? Votre ami, votre protecteur, Verax vient d'éprouver une criante injustice. Ses ennemis triomphent; on le prive de tous ses emplois... vous devez être bien désolé de sa disgrâce?

B. Eh! sans doute... ce malheureux homme a compromis tout mon avenir.

NOUVEAUX DIALOGUES

ÉPIGRAMMATIQUES ET MORAUX.

LE MAUVAIS PROCÉDÉ.

A. Je ne vous vois plus avec X***, vous êtes donc brouillés?

B. Sans doute... c'est un homme dépourvu de tout sentiment de délicatesse... Il m'avait prêté deux mille francs pour six mois, et croiriez-vous bien qu'au bout de trois ans il ait eu la bassesse de les récalmer?

LE SILENCE DÉLICAT.

N. Le ministre ne demande pas mieux que de vous placer; mais il voudrait avoir la certitude, avant tout, que l'homme à renvoyer, pour que son emploi devienne disponible, s'est mal conduit réellement. Vous qui le voyez tous les jours, vous devez en savoir quelque chose.

X. Que me demandez-vous? je n'aime à dire du mal de personne, et la médisance m'est pénible.

N. Je vous comprends et j'applaudis à votre délicatesse... Je vais trouver le ministre... je considère maintenant tous les obstacles comme levés?

LE FRONDEUR PRUDENT.

A. V***, que j'ai connu courtisan servile, fait preuve aujourd'hui d'une grande indépendance de caractère. C'est à ne pas y croire, et je ne puis m'expliquer un tel changement.

B. L'explication est cependant bien simple : le poste qu'il occupe maintenant est inamovible, et c'est impunément qu'il fait de l'opposition, qu'il acquiert de la popularité.

Digitized by Google

LE PROTÉGÉ PROTECTEUR.

A. Ce jeune dandy, que vous protégiez naguère et qui maintenant s'étale, en qualité de factotum-mentor, chez un ministre puissant, doit être bien fier de sa position, ou plutôt dans sa position.

B. Il se montre bon prince, il protège tout le monde... Il m'écrivait encore dernièrement : *Mon cher monsieur,* et terminait sa lettre en m'assurant que je pouvais compter sur sa protection.

A. Avec cette fatuité, certes, il ne peut manquer de faire son chemin.

POSSIBILITÉ D'ÊTRE HONORÉ

SANS ÊTRE HONORABLE.

A. N*** jouit d'une grande fortune. Il remplit d'importantes fonctions, il exerce une grande influence dans son pays. C'est un homme honorable ?....

B. Honorable... non, mais c'est un homme honoré... honoré par les solliciteurs qui viennent implorer son crédit.

LE TARIF DE LA RECONNAISSANCE.

A. Quels sont les moyens d'existence de Mordillac, que nous voyons toujours marcher la tête haute et le nez au vent?

B. Sa plume lui rapporte beaucoup, surtout à l'époque des élections.

A. Comment donc cela?

B. Mais il écrit dans les journaux en faveur de protégés qui sont tenus de se montrer reconnaissants. D'ailleurs chaque vertu dont il gratifie le candidat et chaque vice qu'il attribue au concurrent lui sont payés d'après un tarif consciencieusement rédigé.

UN MOYEN DE CONVERSION.

A. N *** sollicite une des chaires vacantes dans nos universités. Pensez-vous qu'il réussisse à s'y faire nommer?

B. J'en doute. Ses opinions irréligieuses...

A. Raison de plus. C'est le meilleur moyen de le convertir, et, pour peu qu'on lâche ensuite la bride à son zèle, il ira, le dimanche, à deux messes tout au moins. Les exemples de ces conversions subites ne sont pas rares par le temps qui court.

LE MAUVAIS COMPLIMENT MÉRITÉ.

X. Je vous quitte... Florimond, que j'aperçois là-bas, me déplaît.

Z. Pourquoi vous déplaît-il ?

X. Je ne sais trop... sa politesse me fatigue ; elle m'excède.

Z. Je conçois qu'elle vous embarrasse... que voulez-vous? c'est un vice d'éducation ; ne l'a pas qui veut.

LA LOGIQUE DU JOUR.

Z. Je viens de voir le duc de *** ; c'est un jeune homme du plus grand mérite, plein d'honneur, d'esprit et de connaissances.

N. C'est un sot, une âme de boue.

Z. Sur quoi fondez-vous cette opinion ?

N. Sur sa naissance, sur l'inévitable dégénération des races : l'homme dont les ancêtres se sont rendus illustres doit être un personnage dégradé.

Z. Voilà certes une étrange logique....

N. C'est la logique reçue, la logique à la mode. Il n'est pas permis d'en admettre une autre, sous peine d'être déclaré l'ennemi du progrès des lumières, le partisan des idées rétrogrades. Un grand nom n'est-il pas aujourd'hui ce que l'on pardonne le moins? et l'on n'entend point qu'on s'avise de cumuler avec la naissance et la fortune l'esprit et le talent.

LE PRIVILÉGE MINISTÉRIEL.

A. Qui donc aperçois-je à quelque distance de nous? il me semble avoir un faux air de Dorimond, le nouveau ministre.

B. Mais c'est lui-même.

A. Je ne le crois pas ; il me paraît plus grand de deux ou trois pouces.

B. Oui, sans aucun doute... depuis qu'il est ministre. Vous ne savez donc point que le portefeuille ministériel a le privilége, chez nous, de relever la tête et les pieds de ceux qui s'en trouvent nantis ? C'est une des marques distinctives de leur haute dignité.

Digitized by Google

L'AMI SCRUPULEUX.

P. Si tu viens à réussir, il faut commencer par faire une place vide. Tu dois obtenir du ministre que Léon soit renvoyé.

Q. Je le veux bien, mais je regrette que ce ne soit pas un autre que Léon. Léon est mon meilleur ami.

P. J'admire ton scrupule; il t'honore, mais il faut écouter la raison avant tout.

Q. Sans doute; mais je suis ainsi fait. . j'aim trop mes amis. Sortons cependant pour aller chez le ministre.

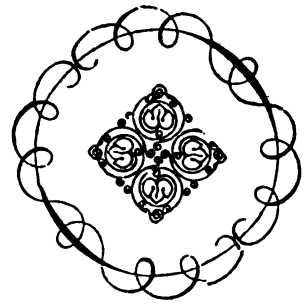

Digitized by Google

MÉDITATIONS RELIGIEUSES

D'ECKARTSHAUSEN.

Digitized by Google

Digitized by Google

A MES LECTEURS.

Pendant un séjour de six mois dans la petite ville d'Iserlohn, en Westphalie, où ma famille s'était réfugiée après la conquête de la Belgique par les armées républicaines, en 1794, je pris des leçons d'allemand. J'avais pour maître un émigré français qui possédait parfaitement les deux langues; il me mit dans les mains un livre fort en vogue à cette époque. *Gottist diereinste Liebe, von dem Hofrath Von Eckartshausen*, c'est-à-dire *Dieu est l'amour le plus pur*. Je m'amusai dès lors à le traduire d'un bout à l'autre[1], mais on conçoit assez que cette traduction avait besoin d'être retouchée; je m'en occupai par la suite. Elle s'échappa de mon portefeuille, quelques années plus tard, sous les auspices et pour le compte d'un de mes amis. La première édition se trouva bientôt épuisée, et les contrefaçons se multiplièrent de toutes parts, mais non toutefois sans que le texte en souffrît. M. Guitel, libraire de Paris, me proposa d'en donner une édition plus correcte; elle parut en 1823, sous mon nom et précédée d'une notice sur Eckartshausen.

Je me borne maintenant à reproduire quelques extraits, quelques méditations qui, je le présume, seront toujours lues avec plaisir, quelle que soit la faiblesse du traducteur[2].

[1] Il n'en existait qu'une mauvaise traduction, d'ailleurs très-incomplète, in-32. Cologne, M. Odendall, 1795.

[2] Plusieurs théologiens ont cru devoir blâmer, sous le rapport de l'orthodoxie, certaines prières d'Eckartshausen, notamment celles de la messe. Aussi me suis-je abstenu de les conserver ici.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VIE ET SUR LES OUVRAGES

DE CHARLES D'ECKARTSHAUSEN.

Charles d'Eckartshausen naquit au château de Haimbhausen, en Bavière, le 28 juin 1752; il dut le jour à la passion désordonnée du comte Charles de Haimbhausen pour Marie-Anne Eckart, fille de l'intendant de son père. Rien ne fut négligé pour l'éducation de cet enfant chéri dont la naissance coûta la vie à sa mère. Après avoir fait ses premières études au collége de Munich, il se rendit à l'université d'Ingolstadt pour y suivre les cours de philosophie et de droit; ses efforts furent couronnés de tout le succès désirable. A peine était-il de retour que son père, en 1776, lui procura le titre de conseiller aulique. La place de censeur de la librairie, qu'il obtint en 1780, lui fit, malgré la droiture et la bonté de son caractère, des ennemis acharnés; mais la bienveillance de l'électeur Charles-Théodore le soutint contre toutes les cabales, et ce prince, afin de le rapprocher de sa personne, le nomma conservateur des archives de la maison électorale, en 1784. Néanmoins il fréquenta peu la cour : la nature ne l'avait pas doué de cette force d'âme qui rend l'homme supérieur à l'injustice des préjugés; l'illégitimité de sa naissance lui avait inspiré, dès l'âge le plus tendre, une mélancolie habituelle et beaucoup d'éloignement pour le monde; mais cette espèce de misanthropie lui rendait plus chers sa famille et ses amis, comme il le disait souvent lui-même. Il partageait son temps entre ces douces affections, les devoirs de ses emplois et la culture des lettres. Les ouvrages qu'il a publiés sont au nombre de soixante-dix-neuf, et roulent sur toutes ortes de matières; siences, beaux-arts, théâtre, politique, religion, jurisprudence, histoire... il embrasse tout. Son drame du *Préjugé de la naissance*, par lequel il débuta dans la carrière (1778), offre d'heureuses situations et de l'intérêt. *Ragual, ou l'Enfant de la nature*, mérite à peu près le même éloge; et sa comédie du *Bouffon de cour* abonde en traits comiques, bien qu'ils ne soient pas tous également de bon goût; au surplus le véritable titre d'Eckartshausen à la réputation européenne dont il jouit, c'est le petit volume intitulé : *Dieu est l'amour le plus pur*, traduit dans presque toutes les langues vivantes, et qui, depuis 1790, compte déjà près de soixante éditions en Allemagne. Ce livre, auquel pourtant l'on serait en droit de reprocher quelques idées trop mystiques, respire un charme ineffable : c'est le langage et l'âme de notre Fénelon. Si l'auteur savait parler avec éloquence des devoirs de l'humanité, nous ajouterons qu'il savait encore mieux en donner l'exemple : chaque mois il consacrait religieusement le produit de ses économies à secourir l'indigence; les prisonniers de guerre, les blessés surtout étaient l'objet de ses soins constants. On le vit un jour se dépouiller d'une partie de ses vêtements pour en couvrir de malheureux soldats français qu'on dirigeait par l'Allemagne sur la Hongrie, en janvier 1795, malgré les rigueurs de la saison.

Après une vie passée tout entière dans la pratique des vertus, Eckartshausen attendit avec résignation sa dernière heure annoncée par des souffrances très-vives, et il mourut à Munich, le 13 mai 1803, laissant un fils de sa troisième femme, Thérèse Weiss, et quatre filles de son second mariage avec Gabrielle de Wollter; sa première femme, Geneviève de Guiquerez, fille d'un capitaine français, était morte, dès l'année 1780, en mettant au monde, pour ne vivre que peu de jours, l'unique fruit de leur union.

Digitized by Google

MÉDITATIONS RELIGIEUSES

D'ECKARTSHAUSEN.

APRÈS LE RÉVEIL DU MATIN.

Encore une nuit écoulée! je m'éveille, j'éprouve le plaisir d'exister. A qui dois-je ma première pensée, si ce n'est à toi [1], bonté infinie, à toi qui m'as donné la vie, à toi qui veillais pour moi pendant mon sommeil?

Quelle est ta bonté, Seigneur! tu prends soin de tout ce qui respire : la moindre créature éprouve tes bienfaits. Oui, la consolante pensée que tu es nécessairement bon ne sortira jamais de mon esprit : avec quelles délices je revois ce monde où tout me la rappelle sans cesse?

Je ne suis que poussière; mais, animé par ta toute-puissance, ô mon Dieu, je me sens un cœur qui s'ouvre à la sensibilité; je me sens une âme susceptible de confiance et d'amour. A qui dois-je offrir les prémices de mes sentiments, si ce n'est à toi, qui m'as créé? Tu es un pur esprit, je suis un faible mortel. Je ne saurais te comprendre; mais tes ouvrages me prouvent que tu es; ils me donnent l'idée d'un être sage et bienfaisant. Daigne écouter ma voix, daigne écouter la voix de ta créature qui proclame que tu es tout amour.

Oui, tu es tout amour, et tout ce que tu fais respire l'amour. Le soleil, dans son éclat, annonce ta majesté, et les délices d'un beau matin, ta bonté. Je revois aujourd'hui ma femme, mes enfants, mes amis; je les revois en santé, et, pleins de joie, ils se jettent dans mes bras.

Qui donc a veillé sur eux pendant leur sommeil? qui les a préservés des dangers d'une nuit obscure? qui me les a rendus, ces gages si précieux et si chers? C'est toi, Dieu de bonté. Pourrais-je me refuser à t'aimer? mais que signifie t'aimer? — J'y réfléchis... je trouve que c'est garder tes commandements, et tes commandements ne sont qu'amour. Qu'exige de moi l'être indéfinissable qui m'a créé? quels sont les commandements du maître de l'univers? — L'amour, le pur amour. N'est-ce pas ce que répond la nature entière? Aime Dieu, aime-toi, aime ton prochain. J'avais un père et je l'aimais; j'ai un ami, et mon cœur tressaille à sa rencontre; j'ai un bienfaiteur, et mon âme est touchée quand je songe à lui : toi, mon Dieu, n'es-tu pas mon père, mon ami, mon bienfaiteur? comment ne pas t'aimer? Hommes, mes semblables, combien vous m'êtes chers! vous êtes tous mes frères... Quand je vous embrasse, j'embrasse en vous l'Éternel, notre père commun. Reçois, ce matin, Créateur bienfaisant de tous les êtres, le vœu solennel que je fais de suivre ton exemple; on me verra désormais secourir les malheureux, protéger les opprimés, vêtir ceux qui seront nus, distribuer des remèdes aux malades et ramener les hommes qui se trouveront égarés. Je veux être doux envers mes inférieurs, plein d'amour envers les êtres confiés à mes soins, et je considérerai comme mon frère, comme un enfant que tu chéris, chaque créature formée à ton image.

Ce que j'exprime ici, je le sens au fond de mon cœur. O mon Dieu, toi qui pénètres les plus profonds replis de mon âme, vois en moi la sincérité d'un enfant.

Reçois ainsi, dès les premiers instants de cette journée, les premiers témoignages de mon amour. Je pardonne à tous mes ennemis à cause de toi : je te promets, Seigneur, de faire du bien à quiconque m'aura fait du mal, de bénir celui qui me maudit, et de chérir même celui qui me hait. J'ai la ferme résolution de ne médire jamais de mon semblable,

[1] Dans une édition imprimée à Lille, on a cru devoir substituer au singulier le pluriel comme plus respectueux envers la Divinité. Cette opinion n'est point fondée. Le tutoiement me semble avoir ici plus de noblesse et de solennité.

Digitized by Google

de n'interpréter en mal aucune de ses actions, de ne point le réprimander avec aigreur ni l'humilier, lorsqu'il aura commis une faute. Je me propose de ne pas le scandaliser par de mauvais exemples, de n'être point injuste envers lui, de ne jamais le tromper ni l'induire en erreur, mais d'agir constamment avec lui comme tu nous l'as recommandé. Si tu le bénis et le combles de biens, je n'en serai point envieux. Je ne serai pas avare de mes secours, s'il en a besoin. Suis-je hors d'état de l'aider de mon or, je l'aiderai de mes conseils, de mes démarches; et tout cela, mon Dieu, pour obéir à tes saints commandements et par amour pour toi.

SUR LA DESTINÉE DE L'HOMME.

Hommes, mes semblables, qu'elle est grande, qu'elle est noble notre destinée! ne nous trouvons-nous pas au sommet de la chaîne des êtres créés dans ce monde matériel? Nous tenons le milieu, pour ainsi dire, entre les anges et les animaux. Notre âme nous élève, par le sentiment et par la raison, à la classe des esprits, quoique la masse pesante de nos corps nous retienne ici-bas. Las facultés dont nous possédons le germe sont infinies; il en est de même aussi de nos moyens pour arriver à une plus haute destinée, à la perfection, à la ressemblance avec la Divinité. Nous ne sommes ici-bas que des voyageurs: tout nous l'annonce, et celui qui sait quel but il doit atteindre n'aime pas à voir prolonger inutilement le voyage : en suivant le chemin tracé par la Providence, il s'empresse de mériter l'autre vie; il attend le signal de l'Éternel pour son départ.

Nous appartenons à la classe des animaux par notre corps, mais par notre âme nous sommes associés aux esprits immortels. La sensualité, la corruption, voilà le partage de notre dépouille extérieure; mais notre esprit doit jouir de la liberté, de l'immortalité. Plus l'homme s'attache aux choses matérielles, et plus il se rapproche de la brute; plus au contraire il recherche les choses spirituelles, et plus il s'assimile aux anges. On peut dire, par conséquent, qu'il existe mille et mille degrés depuis la créature la plus chétive jusqu'à la plus parfaite, depuis l'homme animal jusqu'à l'homme esprit, depuis le chaînon qui nous sépare des brutes jusqu'à celui qui nous sépare des anges.

Avancement progressif vers la perfection, tel est le bien, le vrai bien, le seul but de destinée : la religion révélée nous l'apprend. Être vertueux, c'est vouloir ressembler à la Divinité, c'est vouloir se rapprocher de la vocation de l'espèce humaine, faire un pas vers ce qu'on peut appeler l'union intime de la créature et du Créateur.

L'amour le plus pur et le plus parfait, c'est Dieu; sa plus grande félicité consiste dans un amour constamment actif; ses commandements sont amour, et notre vocation n'est autre chose qu'amour.

Aimez-moi, aimez-vous les uns les autres, voilà son principal commandement. Si nous l'observions avec soin et dans toute son étendue, quelle félicité régnerait sur la terre! Les fureurs de la discorde détruisent en nous les liens de paix et d'amour. Que tous les hommes s'aiment entre eux, et le bonheur devient leur partage; mais, loin de s'aimer, ils se détestent, ils foulent aux pieds les sentiments d'amour qui devraient leur être naturels, ils s'entre-déchirent comme des animaux carnassiers; à quoi bon cependant nous étendre davantage sur un semblable sujet? Ah! combien est borné le nombre de ceux qui comprennent le langage de l'amour! et ces êtres privilégiés n'ont pas besoin du secours d'un faible mortel pour concevoir ces maximes que leur inspire la Divinité.

SUR

LE SENTIMENT DE NOTRE EXISTENCE.

Je sens que j'existe, que je vis; je suis un être qui peut se rendre témoignage de son existence. Mon œil jouit du magnifique spectacle que présente la nature; il voit les plaines émaillées de fleurs, les prés verdoyants et les forêts majestueuses; mon oreille écoute avec délices le doux murmure des ruisseaux, les sons précipités de l'alouette, ou le chant mélodieux du rossignol.

Je respire avec ravissement le parfum des fleurs; l'aimable zéphyr, en se jouant dans ma chevelure, rafraîchit, de son haleine bienfaisante, mon visage brûlant. Des branches chargées de fruits m'offrent une nourriture exquise. La pêche veloutée, l'abricot succulent, la riante cerise m'invitent, tour à tour, à les cueillir. Je le puis, si je le veux, et tous mes sens jouissent en quelque sorte à la fois. — L'être qui a la conscience de ces agréables sensations, c'est moi. Qui, moi? une énigme pour moi-même : j'existe maintenant, et je n'existais point autrefois; mais je suis et je sens mon existence.

Qui m'a donc mis ici? quelle puissance a donné cette admirable structure à mon corps? qui m'a doué de la précieuse faculté de jouir de tout ce qui m'environne quel est l'être à qui je suis rede-

Digitized by Google

vable de tous ces bienfaits? — C'est celui qui a créé ces globes et ce firmament dont la magnificence nous étonne, c'est celui dont la constante sollicitude s'étend à tout; mais que sont les plaisirs d'une nature matérielle auprès des sentiments de l'âme, auprès de ces tendres émotions qu'il a placées dans mon cœur?

Les plus agréables jouissances de la nature me paraîtraient bientôt insipides, si j'étais isolé sur la terre; aussi la main bienfaisante du Créateur a-t-elle voulu me donner, pour compagnons, des êtres doués comme moi d'un cœur sensible, des êtres susceptibles de partager les plaisirs d'autrui. Tout ce qui m'entoure est animé. Chacune de ces feuilles est couverte d'une foule d'insectes; tous vivent, tous ressentent la bonté du suprême arbitre de toutes choses. Mille oiseaux charment à l'envi le bosquet par leur ramage enchanteur; et, tandis que le redoutable lion exprime en rugissant le bonheur d'exister, ici roucoule une tourterelle; là j'entends siffler la linotte; plus loin sautille la fauvette; elle fredonne un air joyeux et se réjouit de son existence. Je suis au milieu de tous ces êtres divers, je vois, je sens, je partage leurs plaisirs; mais un sentiment intérieur, un pouvoir inconnu m'avertit que j'ai de la ressemblance avec celui qui m'a créé.

Une voix secrète me dit : « Jouis de la vie qui t'est donnée. » Mille émotions alors, mille sentiments inconnus jusque-là s'élèvent dans mon cœur. J'éprouve l'amitié, l'amour : les mouvements de la nature me portent vers des parents chéris; la sympathie m'attache à l'ami loyal et dévoué; l'hymen et la tendresse paternelle me font trouver des charmes inexprimables dans la société intime d'une compagne vertueuse, et dans le cercle d'enfants dociles qui doivent être, au bout de notre carrière, les appuis de nos pas chancelants. — Toutes ces sensations sont produites par des objets extérieurs, pour accroître notre félicité.

Qu'il est bon cet être infini qui m'a comblé de tant de biens! quelle doit être son inépuisable bonté! il est tout amour. Te ressembler, par l'amour, ô mon Dieu! voilà ma vocation; tout m'annonce que c'est ta loi suprême. Ma conscience m'en avertit : ce précepte est gravé dans mon cœur en caractères ineffaçables. Le désir de voir heureux tout ce qui m'entoure est le plus ardent de mes désirs. Tout est bonheur pour l'homme de bien. Ses peines mêmes, par les consolations qu'elles lui procurent de toutes parts, ne sont pas sans charmes, et si nous ne sommes point heureux par nous-mêmes, ne le devenons-nous pas en partageant le bonheur de nos semblables? Le plus pur des sentiments que tu as excités dans notre âme, Seigneur, n'est-ce pas la faculté de prendre part au chagrin et à la joie des autres? « Mes enfants, nous dis-tu, c'est à vous-mêmes que je confie le soin de votre bonheur. Étendez ces bras que je vous ai donnés pour vous secourir mutuellement; goûtez le plaisir d'essuyer une larme sur l'œil de votre frère. »

Voilà tes discours que répète la nature entière : la faible vigne soutenue par l'ormeau, le lierre rampant qui, pour s'élever, s'unit à l'arbre vigoureux, les fleurs des jardins, les moindres plantes des champs nous parlent le même langage. Oui, ce n'est qu'en aimant, en aimant comme tu nous l'ordonnes, que je sens le prix de mon existence.

SUR LES SENTIMENTS

QUI DOIVENT NOUS PORTER VERS LE CRÉATEUR.

Donne-moi, je t'en supplie, grand Dieu, la sagesse de l'innocence, car je reconnais que les anges mêmes ne sont sages à tes yeux que parce que leur âme est innocente et pure. Je ne puis me glorifier de mes vertus, elles me viennent de ta bonté; c'est à toi que je suis redevable de tout.

Le mal est le triste fruit de ma faiblesse, mais le bien qui se trouve en moi n'est-il pas ton ouvrage, ô mon créateur et mon conservateur?

Inépuisable lumière de vérité, sois, je t'en conjure, mon guide dans les voies obscures et tortueuses de mon pèlerinage : c'est par toi seul et non par la fausse lueur de ma présomption, de mon amour-propre et de mon orgueil, que je veux être conduit. Je m'écrie avec confiance, en m'adressant à toi, mon Dieu : Sois mon protecteur et mon guide. J'adopterai, de cœur, tout ce que tu me diras être bon, tout ce que tu me diras être juste. — N'es-tu pas la bonté, la justice même? Je reconnais et je sens qu'aimer le bien, le vouloir et l'exécuter, c'est aimer Dieu. Aimer ce qui est juste, le vouloir et l'exécuter, c'est aimer le prochain. Permets donc que je t'aime et que j'aime mon prochain.

Je suis satisfait de ce que tu m'as donné, Seigneur, parce que j'ai la certitude d'avoir reçu tout ce qui m'était avantageux. Ne m'as-tu pas appris d'ailleurs que celui qui reçoit peu n'a pas non plus de grands besoins à satisfaire?

J'ignore, créature bornée, ce qui me convient; mais tu le sais, toi, Seigneur, toi dont la providence s'étend à tout. Quiconque espère véritablement en toi, quiconque s'attache à toi, pourrait-il jamais périr?

Seigneur! je t'implore; et quel autre que toi puis-je implorer? N'es-tu pas mon père? quel autre m'aime autant que tu m'aimes? quel autre me ten-

Digitized by Google

drait comme toi les bras dans le malheur? Je vois en toi l'amour éternel, l'amour immuable. Tu prêtes sans cesse l'oreille aux prières de tes créatures, et jamais tu n'es sourd à la voix de tes enfants. Tu ne ressembles point aux hommes, qui ferment avec tant de légèreté, leur porte aux malheureux, qui reprennent, le lendemain, ce qu'ils ont donné la veille, qui regrettent le morceau qu'ils vous jettent, ou qui chargent d'insolents serviteurs de vous congédier avec mépris: non, tu ne leur ressembles point. Le monarque à tes yeux n'est pas plus que le mendiant. Ne sont-ils pas l'un et l'autre, nous tous ne sommes-nous pas les fils de ton affection?

J'ai donc recours à toi, mon père, et ma confiance est sans bornes. Tu ne saurais rejeter de ton sein celui qui sollicite ton appui. Je te rappelle tes promesses; je ne suis qu'un faible mortel, mais que mon enfant vienne à moi, qu'il sollicite ma pitié, je ne le repousserai pas; et toi, Seigneur, toi dont l'amour surpasse infiniment l'amour de toutes les créatures, tu pourrais m'abandonner! Ils ne te connaissent point ceux qui pensent ainsi. -- Tu es l'amour même; et que n'exécute pas l'amour ?

Sur cette terre où tu m'as placé, Seigneur, les maux nous assiégent de toutes parts. Vois mon œil humide de larmes dès l'aurore : le soleil éclaire, à son lever, mes pleurs de ses rayons; il les éclaire à son coucher. Entends mes soupirs... Il est en proie au chagrin dévorant, ce cœur que tu m'as donné. Ces bras qui sont ton ouvrage, je les étends vers toi : maître du ciel et de la terre, sois mon libérateur.

Toi qui diriges toutes choses, toi qui n'ignores rien, écoute ma prière et viens à mon secours. Tu es mon créateur, mon père, je te dois toutes les facultés de mon âme; tu ne permettras point que l'âme de ton enfant succombe à la douleur et qu'elle soit la victime de ses maux. Souviens-toi que je suis un être sensible, doué de faibles organes, et que je souffre. Verras-tu, sans émotion, souffrir tes enfants? Non, non, tu es mon père; tu seras aussi mon soutien, mon sauveur.

Si même j'avais abandonné tes voies, si je t'avais désobéi, je ne tremblerais point, Seigneur; je ne désespérerais pas d'être écouté, d'être secouru par toi. Et pourquoi donc en désespérerais-je? tu te plais à écouter ceux mêmes qui t'avaient oublié, pourvu qu'ils retournent à toi; tu tends, avec plaisir, les bras à ceux qui se sont égarés.

Tu ne ressembles pas à l'homme, dont le caractère n'offre que bizarrerie et caprices; tu n'es point colère et passionné comme lui; tu n'as point l'injure à la bouche pour effrayer le coupable; il ne faut pas de longs gémissements pour t'attendrir; tu es toujours le même, toujours amour.

Tes ordres ne sont point comme ceux des rois de la terre; notre bonheur seul est l'objet de ta loi. Tout ce que tu nous prescris, c'est par amour pour nous.

Si j'examine mes actions, Seigneur, j'en trouve beaucoup de contraires à tes saints commandements. Je ne m'excuse point, je reconnais ici mes erreurs, mais tu m'excuseras, toi qui connais l'humaine fragilité. Que peut une faible créature composée d'argile? que peut un faible roseau toujours en butte à l'orage des passions? Je reconnais, Seigneur, que j'ai, par ma conduite, offensé ton amour, et j'en ai le regret le plus sincère, non par la crainte de perdre tes bienfaits, ou d'encourir un châtiment, mais uniquement parce que je t'apprécie si tard, parce que je sais combien tu m'aimes et combien je suis coupable de ne pas répondre mieux à ton amour.

Si les tortures pouvaient apaiser ta justice, je les endurerais sans peine; si de nouveaux supplices pouvaient réparer mes offenses, je m'y soumettrais avec plaisir; mais au moins ne me prive point de la pensée de ton amour. Tes punitions, je le sais, ne sont point vengeance; tu veux seulement qu'après avoir détesté notre injustice, nous revenions, de nous-mêmes, à la connaissance du bien; voilà la loi de ton amour.

Je reconnais maintenant, Seigneur, que toi seul es la source du bien. Ne refuse donc point de me recevoir dans ton sein, lorsque j'y retourne avec confiance; mon repentir ne consiste point en vains et puérils gémissements, en expressions d'un chagrin inquiet; il consiste à réformer mon cœur et ma volonté; il consiste à ne plus retomber en faute. — Corriger les mouvements déréglés de mon âme, voilà ma pénitence; ma volonté est ferme; mais je n'oublierai point que la chair est faible. Je ne suis pas orgueilleux de mes forces : que sont les forces d'un chétif mortel? que puis-je de moi-même? Rien, Seigneur, j'en fais l'aveu, et c'est parce que je reconnais mon impuissance que je viens implorer ta protection. Conduis-moi donc à travers les voies périlleuses de ce pèlerinage; envoie-moi tes anges et dirige mon âme par tes saintes inspirations; rends-moi l'agent de ton amour, et que, par ta grâce, j'opère ici-bas autant de bien qu'il est possible! Je n'oublierai jamais que c'est ton ouvrage, et que je ne suis, en l'accomplissant, qu'un fragile instrument privé de force pour le bien, dès que ta main bienfaisante l'abandonne.

J'espère en toi de toute la puissance de mon âme, et celui qui fait de toi l'objet de sa confiance, de son amour, de son espoir, ne sera point confondu, mon Dieu, mon appui, mon libérateur.

Digitized by Google

SUR

DIEU QUI EST TOUT AMOUR.

Sois l'objet de mes humbles réflexions, Être tout-puissant à qui je dois le souffle qui m'anime : ton existence est attestée par toute la nature. Tu brilles dans la rose pourprée et dans le calice argenté du narcisse. Je vis, j'éprouve mille sensations : à qui suis-je redevable de cette vie? à qui suis-je redevable de ce sentiment délicieux qui parcourt toutes mes veines? Qui m'a donné l'œil pour jouir de ce magnifique spectacle que présente la nature? l'oreille pour entendre les sons harmonieux du chant des oiseaux? le palais, qui se rafraîchit à cette source d'eau limpide, ou qui savoure les fruits parfumés de cet arbre? Qui m'a donné les mains pour cueillir ces fleurs, ornements variés de la prairie? Qui m'a doué de cette précieuse faculté de la mémoire, pour jouir des objets absents comme s'ils étaient encore sous mes yeux? Qui a créé ce cœur susceptible des plus doux plaisirs? ces lèvres qui sur les lèvres de mon frère impriment le baiser de l'amitié? Qui a planté cet arbre dont l'ombrage bienfaisant est un baume pour nos sens échauffés? Qui précipite du sommet des roches escarpées ce torrent impétueux dont la chute bruyante et majestueuse procure un nouveau plaisir à mes sens étonnés? Qui a créé tous ces prodiges? quel est-il cet être créateur? On le nomme Dieu. Oui, le Dieu des hommes, le Dieu de mes frères, le Dieu de mes parents, de mes amis, d'une compagne chérie.

C'est par lui que tous les hommes jouissent, comme moi, de ces sens admirables par lesquels nous apprécions les bienfaits de la Providence, de ces sens qui charment notre existence et contribuent si puissamment à notre bonheur. Qui que tu sois, Être incompréhensible, quelle touchante bonté d'intention tu manifestes envers nous! celle d'un père pour ses enfants. Il faut, ô mon Dieu, que tu sois tout amour, l'amour le plus pur. Mais qu'est-ce que l'amour? Une question à résoudre par le sentiment de ce que j'éprouve lorsque j'aime. Fut-il jamais être assez malheureux pour n'avoir pas aimé?... Pour moi, j'aime mes parents, mes frères, ma femme, mes enfants, mon ami; mais qu'éprouvé-je en les aimant? Un désir très-vif de les voir heureux, de vivre pour eux, d'être entièrement à eux, de chercher le bonheur pour le partager avec eux. Voilà ce que j'éprouve, ce que je sens comme homme. Mais Dieu, qui par lui-même est déjà parfaitement heureux; Dieu, qui, à raison de sa nature, est si différent des mortels, peut-il sentir comme eux? — Assurément non; son amour n'a point commencé; il aime depuis des milliers de millions d'années; il aime de toute éternité. Il est l'amour même, la source de tout amour; son désir de faire jouir d'une félicité semblable à la sienne des hommes formés à son image existait avec lui, il existait même avant la création.

Qu'il doit être grand, qu'il doit être heureux, celui qui a le pouvoir de créer toutes les merveilles qui m'environnent sur la terre! quelle toute-puissance et quelle félicité que la sienne! et le projet de cet être heureux, de cet être tout-puissant est de me faire partager, un jour, son bonheur. Que ma destinée est grande! et que je suis heureux! je le suis d'autant plus que je vois autour de moi des millions d'hommes, mes semblables, destinés à la même félicité.

Combien mon cœur est satisfait et combien je sens le prix de mon existence! Cet être à qui tout est subordonné; le créateur des esprits célestes, qui a tout créé, suivant la mesure de son amour, depuis le chérubin jusqu'au dernier vermisseau! ce Dieu si magnifique et si sublime dans toutes ses œuvres! il daigne m'aimer! ô bonheur suprême, bonheur inespéré! quel ineffable sentiment m'attire à lui! ce sentiment forme la chaîne de l'amour. Mais que dois-je faire? quel est mon devoir? quelle est ma vocation? La nature entière m'en instruit: mortel, dès l'instant que le soelil commence à dorer les montagnes jusqu'à son coucher, ta vocation est d'aimer et d'être heureux.

Voilà tout ce que ton Dieu veut de toi.

Aime Dieu, aime-toi, aime le prochain. C'est à quoi se réduisent tous ses commandements; ils sont tout amour. Celui-là seul qui fuit l'amour peut se rendre malheureux et faire le malheur des autres.

Ton amour, ô mon Dieu, te fait désirer de voir les hommes semblables à toi; puissions nous ressentir cet amour inaltérable qui mérite d'être assimilé à l'amour divin! La vérité et la bonté ne sont-elles pas tes attributs? la vérité et la bonté doivent donc m'élever à toi. Tu es amour; l'amour est le but de la création; l'amour est la vocation de l'homme.

Je ne puis m'élever jusqu'à toi; je ne puis te ressembler qu'en proportion des degrés de mon amour. Plus mon amour sera pur, et plus je me rapprocherai de toi, l'amour éternel, l'amour d'une pureté sans égale.

Être aimant, embrase mon cœur du feu de ton amour; que j'apprenne à t'aimer, comme tu nous aimes! que j'apprenne à te ressembler chaque jour davantage!

Digitized by Google

SUR LA CRAINTE DE DIEU.

Quelle est cette crainte de Dieu qui fait aujourd'hui l'objet de mes réflexions?

N'ai-je pas conçu dans mon enfance de fausses idées sur ce sentiment? ce mot de crainte n'entraînait-il pas avec lui de l'aversion, même une sorte d'horreur? Je me rappelle que je craignais les êtres malfaisants, les êtres dont j'avais à me plaindre. La crainte du Seigneur ne saurait être une semblable crainte. Dieu n'est-il pas amour, et peut-on redouter l'amour? Non, sans doute : il faut donc que la crainte de Dieu soit un tout autre sentiment.

Craindre d'agir contre la volonté de celui qu'on aime, craindre ce qui est contraire à l'amour divin, voilà, si je ne me trompe, la crainte pure et salutaire, celle de l'amour. C'est de cette manière seule que je veux te craindre, ô mon Dieu! Tu ne ressembles point aux grands de la terre : ils ont de nombreux esclaves qui rampent à leurs pieds et tremblent en recevant leurs ordres; mais tes relations vec nous sont celles d'un père avec ses enfants; l'amour et la confiance forment la chaîne qui t'unit aux mortels.

O mon Dieu, pardonne-moi de t'apprécier si tard. Je ne suis point coupable : comment ne t'aurais-je pas méconnu? il te ressemblait si peu le portrait du Dieu de mon enfance! Un orage venait-il à se former dans les airs : « Entends-tu, me di-« sait-on, le tonnerre qui gronde? c'est Dieu qui « nous annonce son courroux. Tel était le langage de ceux qui m'entouraient. — Je tremblais en tendant vers toi mes mains suppliantes; je te craignais comme un ennemi redoutable; j'aurais voulu pouvoir éviter ta présence, car je t'assimilais à ces hommes capricieux qui ont leurs bons et leurs mauvais moments. Pardonne-moi, Dieu de bonté, pardonne-moi de t'avoir pris pour un Dieu terrible et sanguinaire; à peine osais-je élever mes faibles regards vers toi; je te comparais aux princes de la terre dont l'éclat nous fascine les yeux. Mon cœur cependant te devinait en quelque sorte. Combien de fois, au milieu de riantes campagnes, dans mes promenades solitaires, n'admirai-je pas les indices de ta touchante bonté! la simple fleur des champs me la rappelait; la rose épanouie m'inspirait de la confiance en toi; la violette parfumée du vallon m'annonçait ta bienfaisance; mais, hélas! lorsque je commettais une faute et que je voulais recourir à toi, comme un enfant recourt à son père, on m'arrêtait par la crainte; on te représentait armé de la foudre et prêt à punir sévèrement les moindres erreurs de la fragile humanité.

Que j'avais alors le cœur oppressé! j'osais à peine diriger un regard furtif vers le ciel; l'aspect d'un nuage me faisait frissonner, et je croyais déjà voir la foudre vengeresse me réduire en poussière. J'avais recours aux offrandes pour te désarmer, croyant que tu ressemblais aux hommes avides qu'on parvient à calmer par des présents. Quelquefois, étendu sous un arbre, dans ma désolation, je me dérobais aux rayons bienfaisants du soleil et je m'abandonnais à la plus violente tristesse. Tout à coup j'apercevais un jeune oiseau, je le voyais sautiller de branche en branche et folâtrer, avec délices, au milieu des plaisirs de la nature ; je l'entendais t'adresser un cantique de louange, et je me disais : « C'est toi qui le nourris, être incompréhensible, ô mon Dieu! c'est toi qui l'as doué de cette légèreté, de cette gaieté, pour qu'il se réjouit de son existence. » Alors je reprenais courage; un ange consolateur inspirait à mon âme des sentiments plus doux; je me rapprochais de toi, je retrouvais un père. Lisant ensuite tes saintes écritures, j'y puisais du soulagement et de la consolation pour mon cœur. Persuadé que le mal, suite naturelle de nos mauvaises actions, n'est autre chose qu'un avertissement pour nous remettre dans les voies de la vérité et de la bonté, sans lesquelles l'homme ne peut trouver le vrai bonheur, je compris que tu ne châties point comme les hommes par haine ou par caprice, mais que tes châtiments ont toujours pour but notre félicité, qu'ils sont de nouveaux témoignages de ton amour. A cette pensée, quelle joie inondait mon âme! de quels doux sentiments se remplissait mon cœur! quelle satisfaction n'aurais-je pas éprouvée si j'avais pu presser contre mon sein tous mes semblables courbés sous le poids de la douleur, et répéter à chacun d'eux : « Pourquoi trembler? ne crains point un Dieu père des hommes; retourne à lui, cherche un asile dans ses bras; il pardonne, car il ne cesse jamais d'être amour. »

SUR LES OFFENSES ENVERS DIEU.

Que signifie cette expression : *offenser Dieu?* Je sens toute l'importance de cet objet; on m'en a souvent parlé, mais il nous faut rectifier nos idées à cet égard. J'ai cru longtemps, ô mon Dieu, qu'on pouvait t'offenser, comme on offense un mortel. Je te considérais comme un maître qui donne des ordres dans sa maison et qui s'irrite, qui se laisse aller à l'humeur s'ils ne sont point exécutés. Je sens aujourd'hui combien ces idées sont fausses! tu n'es point un homme, ainsi l'on ne t'offense

Digitized by Google

pas comme on offense un simple mortel. Cet objet mérite des réflexions plus sérieuses. Qu'appelle-t-on offenser Dieu? — Pécher, violer les commandements de Dieu; voilà le sens ordinaire.

Mais que signifie ce mot *offenser?* — Faire injure à quelqu'un. Ainsi donc, lorsque je viole les commandements de Dieu, je fais injure à Dieu. Y a-t-il quelque justesse dans cette expression? Je ne saurais, je l'avoue, te représenter à mon esprit comme un homme jouet des passions, mais tel que tu es, comme un Dieu, comme le plus pur amour! Puisque tu nous aimes, tes commandements doivent être les desseins de ton amour; tu nous as donné tes commandements pour nous rendre heureux; et si je ne les observe point, j'agis contre tes desseins, ou, pour me servir d'une expression vulgaire, je fais injure à ton amour. — Comment rendre cette définition plus sensible à mes faibles lumières? Je m'examine moi-même; j'aime l'enfant que tu m'as donné, et, par une conséquence toute naturelle, je veux tout ce qui peut contribuer au bonheur de mon enfant. Je lui dis : « Ne touche point à ce fruit, le suc en est mortel; » néanmoins l'imprudent en mange et meurt. Mon fils agit en ce moment contre les desseins de mon amour pour lui; il fait injure à mon amour.

C'est ainsi, Seigneur, que l'homme agit contre l'amour divin, lorsqu'il viole tes commandements; car tes commandements ne sont point des actes de despotisme ou de violence, mais des actes d'amour, sans l'accomplissement desquels l'homme ne saurait être heureux. Il est donc de toute évidence, ô Père des hommes, que tu ne m'ordonnes rien qui n'ait mon bonheur pour objet. A mesure que je t'étudie et que je te connais davantage, je te trouve toujours de plus en plus digne de notre amour. Tout ce que tu veux n'est que pour notre bonheur; tout ce que tu commandes, nous le sentons déjà gravé dans notre cœur.

Aussi ton joug est-il doux, et ton fardeau léger.

Si je réfléchis à ton amour, à l'amour du Dieu-homme qui a donné sa vie pour notre salut, sous quel jour se présente, pour lors, la violation de tes commandements?

Essayons, par un exemple, de nous la rendre plus compréhensible. Un roi chérissait ses peuples comme ses enfants; leur bonheur était son unique occupation; ses lois étaient des lois d'amour; il avait fait de son pays un paradis sur terre. « Jouissez de tout votre bonheur, leur dit-il, mais gardez-vous de passer les frontières, car au delà règne un prince barbare qui vous chargerait de chaînes et vous condamnerait à l'esclavage. » Qu'arriva-t-il? les sujets du bon roi lui désobéirent; ils s'éloignèrent du royaume, furent pris et jetés dans d'horribles cachots. Le roi voulut pourtant sauver les coupables, car son amour pour eux était toujours le même. Il envoya, vers le prince barbare, son fils unique qu'il offrit en otage; on exigea plus, on demanda sa vie. « Je la donnerai volontiers, dit le fils du roi, pourvu que mon peuple, que les bien-aimés de mon père soient remis en liberté. » Cependant le désespoir avait pénétré dans la prison, et les prisonniers voulaient s'égorger. « Ne vous égorgez point, leur écrit le bon roi, conservez-vous, tel est mon commandement; je ne veux que votre bien. Songez que mon fils unique donne sa vie pour vous; ne rendez point inutile ce généreux sacrifice. » Ils n'en violèrent pas moins le commandement de l'amour, et se tuèrent. Le jour de la délivrance arrive : le fils du roi meurt pour les ingrats; il croit les racheter par son sang précieux, et ils ont confondu ses desseins, ils ont offensé son amour.

Il me semble que ce récit, que cette image allégorique peint assez bien l'espèce d'offense que nous commettons envers la Divinité lorsque nous violons ses commandements. O Dieu! comment ceux qui te connaissent et qui savent les desseins de tes volontés osent-ils s'y montrer rebelles? Que mon âme conserve à jamais les impressions que j'éprouve en ce moment; daigne me convaincre toujours, Seigneur, que tes lois sont des lois d'amour, que t'offenser c'est commettre une offense contre l'amour, et que c'est aussi m'exposer à souffrir moi-même.

SUR LA VOCATION DE L'HOMME.

Si j'ai trop souvent agi d'une manière opposée aux desseins de Dieu, aux desseins de son amour, il m'importe de chercher à connaître ma destinée, ma vocation et le but de mon existence. Dieu est amour; ma destinée est donc de correspondre, de m'assimiler en quelque sorte à l'amour divin. Ma vocation est donc amour, amour avant toutes choses; je ne saurais trop répéter ce mot *amour*. Aime Dieu, aime ton prochain comme toi-même. Que signifient ces paroles? — Que par ton activité tu dois étendre aux créatures qui te ressemblent les sentiments qu'a mis dans ton âme la Divinité, pour ta conservation et pour ton bonheur. Traite-les donc à l'égal de toi-même, c'est-à-dire procure à ton prochain tout ce qui te fait plaisir; épargne-lui tout ce qui te fait peine. Telle est la loi que Dieu lui-même a gravée dans notre cœur, afin qu'elle puisse nous accompagner partout. De cette manière, tous les jours, à chaque instant, je sens ce qui est juste et ce qui ne l'est point.

Digitized by Google

Ainsi, je n'ai besoin ni de science ni de bibliothèque pour être un homme bon, un homme bienfaisant; ainsi, toute ma vocation est de parvenir à la bonté. Oh oui! que *devenir le meilleur des hommes* soit mon premier soin, mon premier, mon unique but!

Mais comment y parvenir? qui me mettra sur la voie de la bonté? qui me soutiendra pour que l'atteigne son dernier période? L'amour. L'homme bon n'est-il pas celui qui aime les hommes? le meilleur hommes n'est-il pas celui qui les aime le plus? — Celui qui s'assimile davantage à la Divinité se rapproche aussi d'elle par un degré plus éminent d'amour. Ma résolution est donc d'aimer les hommes. — Les hommes, c'est-à-dire tous les hommes sans distinction de climat, de pays, de croyance religieuse.

Tous les hommes! Observons bien que nous devons aimer tous les hommes, et par conséquent nos ennemis. De quelle manière se conduit l'amour? Il veille au bien-être de l'objet aimé; il est doux, compatissant, miséricordieux; il pardonne; il est désintéressé; il agit sans égoïsme, uniquement parce qu'il aime.

Qu'est-ce qui pourrait dès lors borner en moi l'amour du prochain? Serait-ce l'amour de moi-même? L'étendue du pur amour est en proportion de la faiblesse de l'amour-propre. Ainsi moins l'acte de mon amour tient à l'amour de moi-même, plus mon amour est pur, plus le degré que j'atteins en aimant aura d'élévation.

Mon amour-propre ne doit donc tenir que la seconde place dans les actions qui concernent le prochain; je dois aimer Dieu par rapport à Dieu, le prochain pour lui-même, et moi seulement autant qu'il est nécessaire, afin d'atteindre le but prescrit par le souverain arbitre lorsqu'il m'a créé, afin de me conserver pour le bien-être de mes semblables.

Voilà toute la mesure du véritable amour. Est-il donc si pénible de mener une vie qui nous conduise au ciel? Il l'est beaucoup moins que je ne l'avais pensé.

Renoncer aux richesses, aux honneurs, vivre dans une perpétuelle contemplation, se mortifier sans cesse, se couvrir d'un cilice, coucher sur la cendre, serait-ce là peut-être la vie sainte que Dieu exige de nous? Assurément non; il nous a créés pour l'activité, non pour les faibles et stériles pratiques d'une existence passive. — Enseigne-moi, Seigneur, à marcher dans tes voies.

Si je viens à considérer la vie humaine, je la vois sous un double aspect: la vie spirituelle ou morale, et la vie civile. La vie spirituelle ou morale doit vouloir le bien; la vie civile doit l'exécuter. La volonté de mon Dieu est que je désire le bien et que je l'accomplisse; ainsi l'action doit être unie à la volonté; connaître le bien et ne pas le mettre en pratique, ce n'est point accomplir les devoirs de l'homme.

Celui-là seul vit selon les lois de l'amour qui connaît ce qu'elles prescrivent et qui prend à tâche d'exécuter ce qu'il connaît. Mon Dieu, voilà la vérité; c'est pourquoi tu nous as dit dans tes saintes Écritures: *La foi est morte sans les œuvres.*

Mais il ne suffit point de connaître nos devoirs et de les remplir; c'est dans des vues pures qu'il faut le faire; ce ne doit être ni par respect humain, ni par amour-propre, ni pour les avantages qui peuvent nous revenir de leur accomplissement. Il serait honteux, pour se bien conduire, d'attendre la louange des hommes ou d'avoir besoin de la réputation de bonté. Dans toutes ses actions on ne doit songer qu'à toi, mon Dieu, qu'à toi, qui es l'amour même et qui veux que nous te ressemblions par l'amour.

Ainsi, je continuerai d'être bon, quand même le monde me regarderait comme méchant; je continuerai d'aimer, dussé-je ne pas rencontrer un seul cœur qui réponde à mon amour. Je porterai du secours aux malheureux, suivant toute l'étendue de mes forces, dussé-je être payé d'ingratitude. Mon amour pour l'humanité sera un sentiment réel et non pas une vaine affectation de sentiment. Je ne tendrai point la main au nécessiteux pour qu'il fasse mon éloge; je n'aiderai point le misérable afin de l'éloigner de mes yeux et de n'être plus importuné par la vue de sa misère. Non, je ne serai pas bienfaisant parce que mon cœur ne peut supporter sans peine les larmes des infortunés; mais je ferai toutes ces œuvres, ô bonté suprême! par amour pour toi, pour toi qui m'as donné tous les hommes pour frères; j'en prends la résolution la plus solennelle. Fais par ta bonté, Dieu d'amour, qu'elle parvienne à la maturité nécessaire pour son exécution!

SUR

LA CONFIANCE EN DIEU DANS L'ADVERSITÉ.

Mon Seigneur et mon Dieu, tu es tout amour; je viens à toi, j'implore ton appui. Je souffre, je suis dans l'oppression; tu peux m'aider et tu m'aideras, car tu es mon Dieu; et qui met sa confiance en toi ne sera point confondu. Daigne te rappeler ta promesse: *Frappe, et l'on t'ouvrira.* Je frappe maintenant, Seigneur; tu es mon père, et tu ne repousseras

Digitized by Google

point ton enfant, tu ne rejetteras point sa prière.

Il est vrai que j'ai violé tes saints commandements; mais je reconnais ma faute, et cet aveu qu'accompagne un repentir sincère n'est-il pas tout ce que tu exiges de nous? Parce que j'ai péché, dois-je trembler devant toi, comme un serviteur coupable devant un maître impérieux? Non, tu es amour, et la crainte servile n'habite jamais auprès de celui qui aime véritablement; tu tends les bras à quiconque retourne à toi; je puis donc me présenter avec confiance. Tu sais que j'ai fait quelque bien à mes frères, que je n'ai pas abandonné ceux qui souffraient et qui éprouvaient des besoins. Je ne dis point cela, Seigneur, parce que je me crois meilleur que les autres hommes, je le dis parce que j'ai la conscience de n'avoir pas aidé mon prochain par orgueil ou par faiblesse, mais parce qu'il était mon semblable, mon frère, l'enfant de ton amour; et maintenant que je suis accablé par la douleur, j'ai la certitude de trouver en toi les secours dont j'ai besoin.

Ce que tu auras fait au moindre d'entre vous, c'est comme si tu me l'avais fait à moi-même. Voilà ce que nous enseigne ton Écriture. Je te rappelle donc tes promesses, ô mon Dieu! daigne accomplir ta parole en ma faveur.

Tu connais mon cœur et ma volonté; tu sais que je sacrifierais ma fortune, ma liberté même, si, par ce moyen, je pouvais assurer le bonheur de quelques-uns de mes frères; je suis prêt à souffrir la soif et la faim pour abreuver et nourrir quelques nécessiteux. — Voilà mes sentiments, Seigneur; ils te sont connus, à toi qui pénètres les plis et les replis de nos cœurs. C'est avec ces sentiments que j'implore ton assistance dans l'affreux danger qui me menace. Je ne demande rien d'injuste, je ne prescris point les remèdes à mon mal; mais je me repose entièrement sur ta bonté, bien sûr que tu feras ce que mon salut et mon bonheur éternel exigeront. Je compte d'ailleurs que, s'il est nécessaire, tu me donneras la force de supporter le malheur. Toutefois, si tu daignes m'exaucer et m'accorder en même temps la grâce de connaître la sagesse et la vérité, je fais le vœu de n'être pas ingrat envers toi. Je n'ai jamais compté sur l'assistance des hommes, mais sur la tienne; car tu diriges le cœur des mortels. Je ne l'ignore point : tout le bien que je faisais était ton ouvrage, et le mal seulement l'ouvrage de ta créature; je ne me suis jamais enorgueilli de mes œuvres. Ta volonté n'est-elle pas que toute créature soit heureuse? accomplis ton dessein, mon Dieu; fais que le malheur devienne une expérience salutaire pour moi, sans que j'en sois opprimé : ne m'ôte pas les moyens d'assister mes frères et d'être utile à la société. C'est ta créature qui t'implore, Seigneur! c'est ton enfant qui se précipite dans tes bras, pourrais-tu le rejeter? Non : ma foi dans tes promesses est sans exception, mon espérance sans fin, et mon amour sans bornes.

SUR LE BESOIN

D'OBTENIR LES BÉNÉDICTIONS DU CIEL

pour assurer le maintien de la société et le bonheur des hommes.

Dieu m'ordonne d'aimer tous les hommes, mes frères, ses créatures; je ne puis mieux leur témoigner mon amour qu'en les recommandant à cette divine Providence qui sans cesse veille sur la société humaine.

Fais régner au milieu d'eux l'esprit de concorde et de paix, ô mon Dieu! Qu'ils s'aiment les uns les autres comme des frères! Tous ne sont-ils pas tes enfants? Pénètre-les de l'idée qu'ils ne doivent point se mépriser, se haïr et se persécuter à cause de leurs faiblesses et de leurs imperfections; éclaire leur esprit, afin qu'ils reconnaissent que ta volonté sainte est qu'ils se supportent mutuellement et qu'ils s'entr'aiment.

Répands tes bénédictions sur les princes de la terre; remplis-les de sagesse et de bonté : qu'ils apprennent à connaître la grandeur de leur vocation, qui consiste à rendre les hommes heureux. Donne de fidèles pasteurs à ton troupeau, de dignes ministres à tes autels : que ton esprit repose sur leurs lèvres lorsqu'ils annoncent ta parole à ton peuple, et que le baume de la consolation coule de leurs bouches quand ils approchent des affligés et des mourants!

Dieu de paix et d'amour, dispose les cœurs des rois à la concorde et au bonheur des humains; étouffe dans leur esprit le germe des dissensions, éteins la soif des conquêtes dans leur âme.

Ne souffre point que des ruines défigurent l'œuvre magnifique de ta création; épargne le sang des hommes que le crime et la folie se plaisent à répandre; fais régner la paix et la tranquillité pour tous les êtres éclairés par les rayons de ton soleil.

Étouffe les haines de religion dans le cœur des hommes; fais-leur connaître que l'amour ne hait et ne met à mort personne. Bénis ma patrie et conserve le prince qui préside à ses destinées; rends-lui supportable le fardeau du gouvernement; entoure son trône de serviteurs fidèles. Dessille les yeux de ces riches aveugles qui s'imaginent valoir mieux que les autres hommes; attendris la dureté

Digitized by Google

de leurs cœurs, et fais-leur connaître la divine harmonie des sentiments de l'humanité; qu'ils apprennent enfin que tu ne leur as distribué des richesses que pour secourir ceux de leurs frères qui se trouvent dans la détresse! Dispose les peuples à l'obéissance; qu'ils se rappellent sans cesse que c'est toi-même, ô mon Dieu, qui institues les souverains sur la terre!

Fais régner partout les douceurs de la concorde. Que chacun soit satisfait de son sort! donne à tous mes frères la nourriture et l'entretien de chaque jour. Envoie ton Esprit-Saint aux hommes, afin qu'ils accomplissent le bien, et que le nombre des bons et des sages s'accroisse toujours de plus en plus. Sèche, ô mon Dieu, les larmes de la veuve et de l'orphelin! prends soin d'eux lorsqu'ils sont abandonnés des hommes. Apaise les souffrances du malade étendu sur son lit de douleur; répands la consolation et la force dans son âme affligée.

Souviens-toi, grand Dieu, des malheureux captifs qui languissent privés de secours et d'amis dans les ténèbres des cachots; éclaire l'esprit de leurs juges, afin qu'ils rendent des arrêts équitables, et qu'ils évaluent le prix des larmes expiatoires que ces infortunés répandent en secret. Inspire de la compassion à leurs gardiens, afin qu'ils ne les maltraitent point et qu'ils n'oublient jamais qu'un criminel est aussi leur frère, et, comme eux, l'enfant de Dieu.

Accorde aux parents les lumières dont ils ont besoin pour l'éducation de leurs enfants; accorde aux enfants la docilité, l'obéissance et un cœur susceptible de reconnaissance. Protége la jeune vierge innocente et le jeune homme encore pur; défends leur cœur de la corruption, soutiens leur vertu, mon Dieu, et fortifie-les au milieu des combats qu'ils auront à livrer aux passions. Rends tous les hommes heureux, et mes souhaits seront exaucés; je dis tous les hommes, car c'est aussi pour mes ennemis que je t'implore.

SUR LE PARDON DES INJURES.

Dieu m'ordonne le pardon des injures; c'est un des premiers devoirs du chrétien, c'est un des préceptes les plus recommandés par l'Évangile. Je dois donc considérer mes ennemis comme des frères, des frères égarés. J'appelle sur eux les bénédictions du ciel pour que leurs cœurs soient changés, leurs esprits éclairés, afin qu'ils reconnaissent l'injustice de leurs procédés envers moi. Si néanmoins ils se refusaient à rentrer en eux-mêmes, que Dieu prenne pitié de leur aveuglement et qu'il leur pardonne, car ils ne savent ce qu'ils font! Je n'appelle point la vengeance céleste sur leurs têtes; tout ce que je désire, c'est de n'être pas la victime des piéges qu'ils ne cessent de tendre sous mes pas.

Mais quand bien même, ô mon Dieu! tu devrais permettre que leur méchanceté me devînt nuisible, je bénirais encore ta sainte volonté; je bénirai, s'il le faut, mon assassin, et, lorsque j'expirerai, j'aura le pardon sur les lèvres pour celui qui m'aura donné la mort.

Je me garderai constamment de nuire à celui qui m'a nui; je ne maudirai jamais celui qui m'a maudit, j'en fais ici le vœu solennel. Je traiterai, Seigneur, avec bonté celui qui me hait et je tendrai des bras pleins d'amour à celui qui m'a repoussé avec haine. Que mon ennemi m'accable d'injures, je ne l'en bénirai pas moins, et ma vengeance ne sera qu'un nouveau témoignage d'amour. Dans les jours de l'infortune, j'ouvrirai mon sein à celui qui m'a rejeté du sien, et je sécherai les larmes de celui qui n'aura point voulu voir les miennes.

Je louerai les bonnes qualités de celui qui me calomniera; j'étendrai le voile de l'indulgence sur les fautes de celui qui, sans charité, se sera permis de relever les miennes. Telle est l'offrande d'amour que je t'apporte; reçois-la, Seigneur, avec bonté; envoie du haut des cieux bonheur et bénédiction à celui qui me persécute. Éclaire son âme encore susceptible de sentiments affectueux; alors nous irons, les bras entrelacés, porter nos cœurs sur l'autel de l'amour en offrande de réconciliation, et nous nous écrierons vers toi : « Mon Dieu, pardonne-nous nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés. »

SUR

LE DÉSIR D'OBTENIR LES FAVEURS DU CIEL

pour un ami, pour un bienfaiteur.

Dieu d'amour, c'est à toi que je suis redevable des sentiments si doux de l'amour et de l'amitié : en les plaçant dans mon cœur, tu m'as doué de la plus délicieuse des jouissances humaines. Auteur de la félicité des mortels! répands salut et bénédiction sur celui que mon cœur chérit. Préserve-le des dangers sans nombre qui assiégent la vie, et protége-le de manière que rien ne porte atteinte à son bonheur. Que les premiers reflets d'un beau soleil fassent briller le plaisir à ses yeux, et que les derniers rayons éclairent encore, sur ses lèvres, le sourire de la félicité! Envoie-lui des songes consolants pen-

Digitized by Google

dant son sommeil, et que la joie accompagne son réveil! Daigne guider les pas de cet homme juste dans le sentier de la vie; ne permets pas que les noirs soucis et les chagrins dévorants sillonnent son front. Que les larmes de la misère ne mouillent jamais ses joues et que son esprit ne succombe point sous le poids de l'indigence ou de la maladie! Que chacun de ses jours soit pur comme un beau jour de printemps, et que sa vie coule paisiblement telle qu'un limpide ruisseau à travers une riante prairie! S'il est menacé du malheur, ou poursuivi par des ennemis implacables, sois son protecteur, afin que le mal ne puisse l'atteindre. Quelque part qu'il aille, que ta bonté l'accompagne; qu'il soit comblé de tes bienfaits! Si la sueur d'un travail forcé couvre son visage, qu'un zéphir rafraîchissant vienne la sécher de son haleine! si son corps est fatigué, que ta providence lui procure le frais ombrage des arbres touffus et lui prépare un lit de fleurs pour se reposer! Que la soif n'altère jamais sa bouche sans qu'il trouve pour l'apaiser une source d'eau pure! Accorde-lui, Seigneur, tous les plaisirs attachés à notre existence. Défends son âme contre les assauts des passions impétueuses, et, s'il vient à s'égarer par faiblesse, fais-lui retrouver le sentier de la vertu; ne le punis point dans ta colère; mais traite-le suivant ta miséricorde infinie. Qu'un de tes saints anges l'accompagne dans toutes les circonstances de la vie! qu'il soit son guide, son protecteur et qu'il nous réunisse enfin tous deux au delà du tombeau, pour jouir d'une amitié pure et sainte, sans avoir à craindre d'être jamais séparés!

SUR

LE SOUVENIR DES PARENTS ET DES AMIS DÉCÉDÉS.

Tu me permets, Seigneur, le souvenir de ces personnes chéries qui sont maintenant au delà du tombeau. La mort a fermé leurs yeux; elles n'existent plus pour moi. Pardonne si un sentiment d'humanité m'arrache encore une larme. La sensibilité n'est point un crime à tes yeux, Dieu d'amour.

Il ne m'est plus permis de les contempler, ceux que j'aimais d'un amour si tendre! mes larmes ne peuvent plus ranimer leurs cendres! un embrassement ne saurait plus vivifier la poussière de leur dépouille! — O Dieu d'amour, fortifie mon esprit et verse la consolation dans mon âme. Oh! non, ils ne sont pas entièrement perdus pour moi ces bien-aimés de mon cœur; ils sont allés dans ton sein, Père des hommes. Pourquoi les regretterais-je? je les verrai de nouveau, oui, je les reverrai dans cette autre vie où il n'y a ni mort ni séparation. Ils sont maintenant auprès de leur père... où pourraient-ils être mieux? Avant d'avoir abandonné cette dépouille mortelle, je les aimais comme mes frères; ainsi, c'est pour mes frères que je t'implore, ô mon Dieu! accueille-les avec l'amour d'un père dans le séjour de tes béatitudes. S'ils ont erré par faiblesse durant cette vie terrestre, si les attraits du péché les ont séduits, Seigneur, ne sois pas un juge sévère pour eux! souviens-toi que tu es le père de tous les hommes. Tu m'as recommandé l'amour, et cet amour ne finit point avec la vie, ô mon Dieu!

J'aime encore décédés ceux que j'aimais vivants, et, ne pouvant plus rien faire pour eux ici-bas, que prier, je m'adresse à toi, comme un fils absent s'adresse à son père en faveur de ses frères qui sont dans la maison paternelle et qui ont besoin de pardon.

Dieu d'amour et de miséricorde, oublie leurs iniquités: souviens-toi seulement qu'ils sont tes créatures et ton ouvrage. Conduis-les à la lumière éternelle, et reçois-les dans ton habitation bienheureuse, où j'espère aussi t'aimer et t'adorer éternellement avec eux.

SUR

LA CONNAISSANCE DU VRAI ET DU BON.

Si je porte mes regards autour de moi, Seigneur, et que je contemple la beauté des œuvres de ta création; si je considère la sagesse de tes plans, tout m'annonce que la vérité et la bonté sont les bases fondamentales sur lesquelles reposent le ciel et la terre.

Il est donc indispensable que j'apprenne à connaître ce qui est vrai, ce qui est bon. Examinons cet important sujet.

Toi seul, ô mon Dieu! tu es par essence la vérité et la bonté; il n'y a de parfaitement vrai, de parfaitement bon que ce que tu es. Connaître l'amour du prochain, c'est le vrai, et le pratiquer, c'est le bon; l'aimer et savoir qu'on l'aime, voilà le vrai; l'aimer et prouver qu'on l'aime, voilà le bon.

Ainsi la vérité et la bonté doivent être réunies, car la vérité est le fruit de la connaissance, et le bien celui de la volonté. Sans la volonté, que serait la connaissance? La sagesse des anges n'existe que

Digitized by Google

par la réunion du vrai avec le bon. Sans cet accord, il n'y a plus rien qu'erreur et fausseté.

Tu es donc la vérité même, ô mon Dieu! Ainsi, quand je cherche la vérité, c'est toi qu'il me faut chercher, c'est à toi que je dois ressembler.

Tu m'as donné, Seigneur, l'intelligence et la volonté. L'intelligence pour connaître mes devoirs, et la volonté pour les remplir.

Tu es la bonté par essence, toutes tes œuvres le prouvent suffisamment; mais connaître ta bonté ne suffit point, il faut encore que je manifeste cette connaissance par ma volonté, par ma conduite; pour lors, je rends ta bonté visible et mon action devient vraie.

Ne me laisse donc jamais perdre de vue, ô mon Dieu! que je dois réunir le bon avec le vrai... Accorde-moi la sagesse, afin que je me serve constamment de mon intelligence et de ma volonté.

Ne permets pas que je ressemble aux sages du siècle qui possèdent le savoir au lieu de l'intelligence, et qui n'ont que des désirs au lieu de volonté. Dispose ma volonté à conserver toujours le bon, et mon esprit à conserver le vrai.

SUR

LES DESTINÉES ET LES DEVOIRS DE L'HOMME.

Quand je viens à réfléchir sur moi-même, ô mon Dieu! je sens pour ainsi dire en moi deux êtres, l'un extérieur et l'autre intérieur. J'ai un corps et une âme, je suis moitié animal, moitié esprit. L'enveloppe extérieure est nécessaire à mon état actuel, tandis que la susbtance intérieure me conduit à mon état futur. Être infini, permets-moi l'examen de cette vérité.

Le corps et les sens m'attachent à ce monde matériel, l'esprit et l'âme m'unissent à mon Créateur. Je reconnais ma vocation: je ne suis point ici, comme l'animal irraisonnable, pour ne jouir que par les sens; j'occupe une place plus élevée dans l'échelle de la progression des êtres.

Tu es la bonté, Seigneur, et la bonté active n'est-elle pas l'amour? Si ma destinée est de devenir semblable à toi, ma vocation doit donc être d'aimer comme tu aimes.

Ton amour est pur, ainsi mon amour doit être pur comme le tien; ainsi je dois aimer le bien pour le bien même, le vrai pour le vrai, sans aucun motif étranger.

Mon amour ne doit être excité ni par l'intérêt, ni par la vanité, ni par l'ambition. — Qui pourrait donc mettre obstacle à ce pur amour? Rien autre chose que l'égoïsme, l'amour de moi-même. Je veux donc apprendre à le connaître cet ennemi du pur amour, pour le combattre et le vaincre, afin qu'il ne m'arrête point, ô suprême bonté! dans le chemin de la vertu.

Je suis égoïste, je m'aime trop moi-même lorsque je réserve pour moi seul tous les avantages qui se présentent, et que je n'en fais part à personne, ou que je le fais seulement par rapport à moi. Je suis égoïste lorsque je fais le bien en vue des honneurs, de la gloire et des applaudissements humains.

Je sacrifie à l'amour de moi-même, si, toutes les fois que je pense, que j'agis, je ne songe point à mon prochain, au public, au maître de l'univers, mais à moi seul et aux miens. Je sacrifie à l'amour-propre lorsque je ne cherche qu'à satisfaire mes passions, sans avoir égard aux suites fâcheuses qui peuvent en résulter pour autrui.

Un pareil amour de moi-même, inséparable de la méchanceté, de la fausseté, n'est-il pas l'opposé du pur amour, de cet amour dont la vérité et la bonté sont les principales bases?

Seigneur, détruis jusqu'au germe de cet indigne amour; embrase mon cœur de l'amour divin; anime-moi de ton souffle pour que j'aime, que je me rende utile, que je sois bon, et cela pour l'amour, pour l'utilité, pour la bonté même! Fais que j'aime tous les hommes sans intérêt, comme tu les aimes.

Puisse ta main bienfaisante me diriger; car je ne veux point prendre pour guide mon amour-propre! Que mon plus grand plaisir, le plaisir de mon cœur, soit de faire du bien autour de moi, de répandre des bienfaits partout, et de me montrer serviable pour tout le monde! Si j'obtiens un emploi, que je m'en réjouisse seulement à cause de l'occasion que cet emploi me procure de faire du bien! Si je parviens à quelque dignité, que je sois moins flatté de cette dignité même que des avantages dont je pu disposer par elle en faveur de l'humanité!

Fais que ton pur amour me soit un préservatif contre l'amour-propre, afin que mon cœur ne se laisse point éblouir, et que jamais il ne cherche sa satisfaction dans les plaisirs passagers. Que l'argent n'ait de prix à mes yeux que pour autant qu'il me fournisse les moyens d'aider les nécessiteux! Permets que les honneurs et la gloire ne fassent aucune impression sur mon âme, si mes actions sont indignes d'être avouées par toi. Enfin, persuade-moi que tout ce que je possède, fortune, talent, connaissances, emplois, dignités, bienfaits de ton amour, sont un dépôt dans mes mains, et que je les ai reçus pour les consacrer à l'utilité des autres, afin de me rendre semblable à toi par l'amour.

Digitized by Google

SUR

LA CONNAISSANCE DU VÉRITABLE PROCHAIN.

Tu m'ordonnes, Seigneur, d'aimer le prochain; mais éclaire mon cœur de ta divine lumière, afin que je sache qui l'on doit entendre sous cette dénomination de prochain, et de quelle manière je dois l'aimer.

Mon prochain, pris dans l'acception générale, est tout homme, quels que soient son rang, sa religion et sa façon de penser.— Ainsi je dois aimer tous les hommes comme moi-même; ainsi je dois contracter l'habitude de me mettre pour ainsi dire à la place d'un autre homme, de m'identifier avec lui par une communauté de sentiments; je dois ouvrir mon cœur à la sensibilité, j'entends la sensibilité vraie, et non point cette sensibilité factice des gens du monde.

Le divin modèle de toutes mes actions ne prescrit-il pas les principes suivants :

Mets-toi toujours à la place de ton semblable et agis envers lui comme tu souhaiterais qu'il agît envers toi.

Donne aux besoins urgents de ton prochain la préférence sur tes besoins éloignés, et fais ton possible pour le secourir; souviens-toi, du reste, que ton prochain n'est pas seulement l'homme isolé, mais toute l'espèce humaine. Tu dois aussi des preuves de l'activité de ton amour à ta patrie, à la société dans laquelle tu vis. Travaille pour le bonheur des hommes; remplis tes devoirs envers ta patrie, envers la société; ce sont encore là des actes de l'amour du prochain.

Réfléchis encore que ton prochain est comme toi composé d'une âme et d'un corps. Former son esprit, ses sentiments, c'est revêtir son âme; conduire à la vérité celui que la soif de la vérité dévore, c'est abreuver son âme; briser les liens du vice, et ramener au chemin de la vertu celui qui s'est égaré, c'est délivrer un captif; en un mot, toutes les œuvres de miséricorde, tu peux les exercer envers son âme. Que cette remarque devienne l'objet de tes sérieuses méditations!

Mais combien de mortels indignes, combien de méchants se plaisent à tromper les âmes bienfaisantes! combien il en est qui se jouent de leur amour!... La faute n'en est pas à Dieu : l'homme n'en doit donc pas moins persévérer dans les voies de la charité. Celui qui veut épiloguer en fait de sentiment a peu d'amour. Ne vaut-il pas mieux que tu t'exposes à te voir tromper par le prochain que de te tromper toi-même? Il est un Dieu dans le ciel; témoin et juge de tes actions, il ne permettra point que tu deviennes la victime du méchant, ou, s'il le permet, ce sera parce qu'il veut te faire subir une épreuve dont le résultat te deviendra tôt ou tard favorable. Pratique l'amour de toute l'étendue de tes forces, et pour lors espère en Dieu qui est l'amour même.

L'amour-propre nous fait aisément illusion : celui qui met trop de prudence à se montrer bon a déjà cessé de l'être.

Un malheureux se présente pour implorer ton assistance. Il est robuste, diras-tu; qu'il travaille! —Mais sais-tu s'il a du travail? peut-être aussi qu'une famille, que des parents malades ont exigé tous ses soins, et l'ont dérobé pour quelques jours au travail. N'examine pas les choses avec tant de méfiance, ne balance point; que ta main gauche ignore ce que la droite aura donné.

Mais l'amour actif s'étend encore au delà des pauvres et des nécessiteux. Être juste dans les fonctions de son état, remplir ses devoirs avec exactitude, avec zèle, c'est aussi se montrer actif en amour.

Comme juge, parler avec courage en faveur de l'équité; comme ministre, prendre à cœur les intérêts de l'État; comme prêtre, défendre la cause de la religion, c'est aimer aussi le prochain. Qui remplit son devoir par attachement au devoir, et qui se montre juste par attachement à la justice, exerce sans contredit l'amour.

Mon Seigneur et mon Dieu! Dieu d'amour! fais-moi connaître que l'amour actif est une disposition intérieure qui porte sans cesse l'homme à faire le bien sans récompense, et seulement à cause de toi, de toi le pur amour.

Dès cet instant, Seigneur, je m'efforcerai de devenir semblable à toi, par l'amour le plus pur, puisque le bonheur de mes frères dépend de cet amour. J'aimerai tous les hommes comme moi-même, je les aimerai sans aucun intérêt. Je servirai ma patrie, le monde, l'humanité tout entière, sans espoir de retour, et je veux renoncer à toute récompense, à tout remercîment.

Mes ennemis mêmes, je les aimerai sans trop songer à me les concilier par l'amour. Tu connais à fond le cœur des mortels. O mon Dieu, bénis ma résolution, et donne-moi la force nécessaire pour l'accomplir.

SUR LE DON DE LA FOI.

Je crois en toi, mon Dieu; mais comment puis-je tenir ce langage, si ma foi se trouve contredite par mes œuvres? Donne-moi donc la véritable

Digitized by Google

connaissance de la foi, et permets-moi d'espérer, avec une humble confiance, que tu me rendras éternellement heureux dans l'autre vie. Pour y parvenir, il est nécessaire que la foi fasse naître dans mon cœur l'amour du bien, et que ma volonté se dirige vers tout ce qui est vrai et bon! Je forme la sérieuse et ferme résolution de prendre pour modèle de toute ma conduite la sainte vie et les exemples du Sauveur du monde.

La foi consiste surtout dans le sentiment intérieur du vrai; c'est mon inclination au bien qui doit donner à la foi son véritable prix. Comme la vérité n'est rien sans la bonté, de même la foi est morte sans les œuvres. Il n'y a point de chaleur sans lumière; mais qu'est-ce que la lumière sans chaleur? — Que je contemple un moment ta magnifique création, Seigneur! j'y trouverai le symbole de la foi.

Lorsque la lumière qui vient du soleil est réunie à la chaleur, toute la terre se couvre de fleurs et de fruits; quand, au contraire, cette même lumière est privée de chaleur, les campagnes sont en proie à la tristesse, et la nature se dépouille de ses grâces printanières.

Que cette image me ramène à la foi! La foi n'est-elle pas la lumière sans chaleur, lorsqu'elle n'est point vivifiée par les œuvres? Ainsi la lumière spirituelle est la véritable essence de la foi; tandis que la chaleur spirituelle est l'amour en activité. L'amour fait de notre âme un séjour céleste, et sans lui nos cœurs sont des îles désertes et des landes sans culture. Seigneur, ce sera désormais par mes œuvres que je pouverai ma croyance en toi.

SUR LES DISPOSITIONS

QU'ON DOIT APPORTER DANS LA PRIÈRE.

J'entre dans ton temple, ô mon Dieu! pénètre-moi des sentiments nécessaires pour que je t'adore comme il convient de t'adorer; inspire-moi des idées pures de la sublimité de ton être, afin que mon cœur ne te considère point comme un homme semblable aux grands de la terre, dont la grandeur n'est qu'une vaine et trompeuse apparence. Fais-moi connaître que l'innocence des mœurs et la pureté du cœur sont la première offrande que tu exiges de nous, car l'argent et l'or n'ont aucun prix à tes yeux.

Donne-moi les lumières dont j'ai besoin pour bien apprécier ta grandeur; éclaire mon âme, afin qu'elle se persuade qu'un cœur pur est le don le plus précieux, le repentir, la meilleure offrande de réconciliation, et l'amour de mes frères, le plus magnifique présent qu'un mortel puisse t'apporter. « Les véritables adorateurs de Dieu l'adorent en esprit et en vérité. » Ce sont tes paroles, Seigneur. — Accorde-moi donc ta grâce, afin que je sois au nombre de ceux qui t'adorent en esprit et en vérité.

Être éternel, être incréé! sage créateur de ce vaste univers, je reconnais que ta bonté nous assigne ce magnifique théâtre pour habitation. Permets que je t'adresse mes prières, comme à mon souverain maître, et que je t'aime comme le père de tous les êtres. Oui, tu es aussi bon que tu es grand : tout me le dit, et surtout mon cœur. Oh! puissent tous les hommes t'adorer, et pour te bénir, trouver en eux-mêmes les expressions les plus tendres, les plus affectueuses. Tu daignes nous parler, Créateur tout-puissant, par la voix éclatante de la nature. Tout notre service envers toi consiste à t'adorer, à te remercier, à nous écrier jusqu'à ton trône que nous sommes des créatures faibles, misérables et bornées, qui avons besoin de ta main secourable.

Dissipe, Seigneur, les ténèbres de mon esprit, et tu me trouveras docile à tes commandements. Reçois aujourd'hui l'offre que je te fais de mon cœur; puis-je te donner plus que mon cœur? et si tu accueilles cette faible offrande, que je dois à ta grandeur et à ton amour paternel, accorde-moi la force de persévérer dans ces sentiments de vénération dont je suis maintenant rempli.

Conservateur du genre humain, toi qui l'échauffes tout entier d'un seul de tes regards, fais donc en sorte que l'amour embrase aussi les cœurs de tous les habitants de la terre; qu'ils s'aiment tous entre eux comme des frères, et qu'ils entonnent d'une voix unamine un cantique universel de louanges et de remercîments! Que ta main nous guide, afin que nous ne nous écartions pas des voies de l'amour! Soutiens-nous, lorsque nous sommes près de tomber, et que ta main puissante nous retienne. Opère en nous la volonté et l'exécution.

SUR LA VERTU CHRÉTIENNE.

Qu'est-ce que la vertu chrétienne? qu'est-ce qui s'appelle être chrétien? La vertu chrétienne est une habitude de penser et d'agir à l'exemple et sur le modèle de Jésus-Christ. Être chrétien signifie donc suivre Jésus-Christ, imiter ses exemples, être semblable à lui d'esprit et de conduite; et cette imitation consiste en une application sérieuse, active et

Digitized by Google

continuelle à lui ressembler, aussi bien dans ses affections pieuses et vertueuses en général que dans sa conduite envers Dieu et les hommes; envers ses amis et ses ennemis, envers l'erreur et la vérité, la vertu et le vice, la gloire et l'abjection, la richesse et la pauvreté, le plaisir et la souffrance, la vie et la mort, le temps et l'éternité; en sorte qu'il se trouve une ressemblance remarquable entre Jésus et nous, entre son cœur et le nôtre, entre notre conduite et la sienne.

Elle consiste à former notre sens intérieur, nos mœurs et notre probité sur son modèle, de manière à penser, parler, juger, vivre et mourir comme lui, dans tous les temps et dans toutes les circonstances, ou comme il aurait lui-même pensé, parlé, agi, vécu, s'il se fût trouvé à notre place.

Accordez-moi donc, Seigneur, la grâce d'adopter les pensées et la conduite de Jésus dans mes travaux comme dans mes récréations, dans la solitude comme dans la société, envers mes amis comme envers mes ennemis, à la vie comme à la mort. Que je pense et que j'agisse comme il a pensé et agi dans toutes les occasions! que cette idée m'accompagne partout, et que la ferme résolution de devenir semblable à lui soit mon guide habituel dans le chemin de la sagesse!

SUR LA CONSCIENCE ET LE REPENTIR.

Il ne suffit point de faire l'aveu de ses fautes, il faut encore, après en avoir imploré le pardon d'un cœur contrit, se tenir en garde contre les rechutes, et mener une vie toute consacrée aux œuvres de la charité, c'est-à-dire de l'amour du prochain et de la foi; voilà ce qui s'appelle faire véritablement pénitence.

Auteur de toute lumière, tu connais, ô mon Dieu! les replis de mon cœur, et tous mes péchés sont écrits devant toi.

Éclaire-moi donc, je t'en supplie, afin que je les connaisse aussi, et que je puisse me rendre à moi-même un compte sévère de ma conduite passée.

Je veux pénétrer jusqu'au fond de mon intérieur, et n'omettre aucune de mes fautes, afin de les déplorer toutes sans exception, avec la douleur dont je suis capable.

Donne-moi ta grâce pour guide dans cet examen de moi-même, et que ton Esprit-Saint, dont tu nous as promis, par la bouche de ton Fils, la puissante assistance, lorsque nous la demanderions, descende sur moi! qu'il répande sa vive clarté dans mon âme, afin que je connaisse le nombre et l'énormité des offenses que j'ai commises par pensées, par paroles et par actions, envers toi, Seigneur, envers mon prochain, envers moi-même!

Comment ai-je vécu depuis mon dernier examen de conscience? De quelle manière ai-je passé cette journée? A-t-elle été du nombre de celles qui sont perdues pour l'éternité? Pourrais-je terminer le cours de mes jours par celui-ci?

Dans quelles dispositions mon cœur se trouve-t-il envers Dieu? Ai-je pensé souvent à sa présence en tous lieux, à sa bonté, à sa sainte loi? En ai-je parlé volontiers et avec le respect convenable? Ai-je prié tous les jours le Seigneur, et comment? L'ai-je remercié pour tant de bienfaits dont je jouis Qu'ai-je fait pour l'amour de lui? Ai-je écouté et suivi ses inspirations?

Comment me suis-je conduit avec mes frères? L'amertume, la haine, la vengeance, le mépris, la satisfaction de les voir malheureux, les soupçons n'ont-ils pas tour à tour habité mon cœur? Est-il maintenant pur et sans reproche?

N'ai-je offensé jamais mon semblable? ne l'ai-je point maltraité, trompé, opprimé? n'ai-je point calomnié l'innocent, soit de bouche, soit par mon silence accompagné d'un malin sourire, soit par quelque autre geste significatif? n'ai-je point médit de mes frères et pris plaisir à publier leurs fautes? n'ai-je fait tort à personne dans son bien? ai-je réparé mes injustices, ou suis-je prêt à les réparer, et comment?

N'ai-je excité personne à pécher? n'ai-je pas causé du scandale et donné mauvais exemple? ai-je pratiqué les œuvres de miséricorde? le malheureux a-t-il trouvé des secours en moi? le pauvre a-t-il reçu l'assistance dont il avait besoin? me suis-je montré charitable, officieux, compatissant? de quelle bonne action mon cœur peut-il s'applaudir?

Comment ai-je rempli les devoirs de mon état? Dieu sera-t-il satisfait du travail de ma journée? puis-je l'être moi-même? comment me suis-je conduit dans la peine et dans le plaisir? ai-je ici montré de la modération; là, de l'humilité, de la patience et de la résignation? quel a été l'objet de la plupart de mes pensées et de mes désirs? oserais-je les révéler en public? n'ai-je rien commis dont je doive rougir à mes propres yeux?

Ai-je combattu ma passion dominante et mes mauvaises habitudes? comment ai-je tenu mes résolutions? suis-je tombé par faiblesse, de gaieté de cœur, ou par légèreté? ai-je reconnu mes fautes et m'en suis-je repenti?

Suis-je maintenant meilleur ou plus pervers qu'autrefois? dans quelles dispositions se trouve mon cœur? quel est l'état de mon âme? serais-je prêt à partir si Dieu m'appelait à lui?

Digitized by Google

SUR LA NATURE DE DIEU

ET SUR L'IMMORTALITÉ DE L'AME,

EN VISITANT UN CIMETIÈRE.

O bonheur suprême, inonde mon âme d'un torrent de flammes; l'Éternel sera l'objet de mes méditations. — Tu as été, tu es et tu seras; quel nom te donnerai-je? mes lèvres tremblantes deviennent muettes.

Être incompréhensible, comment penser à toi, comment te concevoir? mon âme s'arrête d'étonnement; mon esprit ne saurait atteindre jusqu'à toi. Père des hommes... c'est ainsi que mes lèvres pourront bégayer le titre qui te convient; c'est ainsi que mon esprit pourra te concevoir et mon cœur te sentir. Père, père éternel!... il est notre père à tous! hommes, prosternons-nous pour l'adorer... Enfonce-toi dans les profondeurs de la méditation, ô mon âme! Frémis de plaisir, ô mon âme! tu fus créée pour l'immortalité.

Ce n'est point dans le bruit du tonnerre, ce n'est point dans le fracas des tempêtes, mais dans le souffle léger du zéphir, que toute la nature annonce la perpétuité de ton être. — Où suis-je? que se passe-t-il en moi? serais-je déjà transporté aux portes de la tombe, ou bien sortirais-je déjà victorieux de la nuit du sépulcre? ô paroles de vie éternelle! voilà qu'avec les premiers rayons du matin, je suis assis sur les tombeaux. Aimable clarté de l'aurore, tu m'apportes la paix et le calme; un jour nouveau m'annonce une vie nouvelle. Mes frères, par milliers, gisent ici réduits en poussière à mes pieds. — Que fîtes-vous, lorsque vous étiez encore sur la terre?

Votre cœur fut-il aussi inquiet que le mien? le commerce des hommes était-il aussi vide, aussi peu satisfaisant pour vous qu'il l'est pour moi? combien je désirerais habiter parmi vous! vous êtes maintenant dans le royaume de Dieu! mortels enlevés à la terre, que vous devez vous trouver bien! que vous devez vous trouver heureux!

Que je voudrais m'élever jusqu'à vous, mes frères, contemporains des siècles passés, qui que vous soyez! Avec quel plaisir je verrais mes vœux se réaliser!

Louange, adoration et larmes de reconnaissance, grâces éternelles, Seigneur, pour notre immortalité!

« Une mère peut-elle oublier l'enfant qu'elle nourrit de son lait? peut-elle être sans pitié pour le fils de ses entrailles? si elle l'oublie, je ne l'oublierai point. » Ce sont là tes paroles, source de l'immortalité : quel est mon bonheur! je me prosterne pénétré du plus profond étonnement; ô mon âme! âme immortelle, jouis de ton bonheur en silence; car c'est ainsi qu'a parlé celui qui nous aime.

SUR LES DEVOIRS DE L'HOMME

QUI VIT A LA COUR.

Roi des rois, maître des maîtres de la terre, Dieu tout-puissant! c'est par ta volonté que je vis à la cour d'un prince; c'est par ta volonté suprême que je possède un rang distingué dans le monde : accorde-moi donc aussi la grâce de connaître les devoirs de mon état et de les remplir avec exactitude. Que je fasse autant de bien qu'il est en mon pouvoir dans le poste où tu m'as placé! ne permets pas que je me laisse jamais séduire par l'éclat trompeur de la cour et par les fausses maximes des hommes.

Donne-moi un cœur sincère, qui aime véritablement la patrie et le prince. Fortifie mon courage dans mes travaux pour eux, et fais que toujours je consulte leur bien-être sans aucune vue d'intérêt. Rends-moi toujours supérieur à la corruption de l'or, aux perfides appâts des dignités et d'une honteuse ambition; éclaire mon esprit, afin qu'il puisse discerner la véritable grandeur, et qu'il sache que celle-là seule a le droit de plaire à tes yeux.

Écarte loin de moi le respect humain, cette fausse honte trop ordinaire dans les cours, ainsi que l'astucieuse politique, le crime le plus abominable à tes yeux. Que je dise constamment la vérité, Seigneur! que je la dise avec une mâle intrépidité! mais que ma franchise ne dégénère point en passion, de manière à devenir une offense pour ceux qu'elle inculpe. Conserve à mon âme son élévation, afin que je ne fléchisse point le genou devant les idoles de cour, et que je ne devienne point le fade et rampant adulateur de la puissance.

Que je marche sans cesse dans le chemin de la droiture, et protége-moi lorsque des orages s'élèveront sur ma tête. Accorde-moi une parfaite égalité d'âme, et que l'amour de la patrie, ainsi que l'attachement à mon souverain, ne sortent jamais de mon cœur. Ne permets pas que je renonce jamais à la justice, à la vertu; et l'univers dût-il s'écrouler sur ma tête, que je sois soutenu par cette pensée : *l'Éternel est là, présent à toutes mes actions, et sa main peut me sauver du milieu des ruines dont je suis entouré.*

Il est difficile qu'un homme de bien s'enrichisse à la cour... Préserve mon cœur de la soif

Digitized by Google

de l'or; accorde-moi seulement ce qui m'est nécessaire pour m'entretenir moi et les miens. Qu'au lieu d'immenses richesses, je laisse pour héritage à mes enfants une éducation soignée, avec la noblesse de l'âme! Daigne les bénir, Seigneur, afin qu'ils prospèrent ici-bas; mais ne souffre point qu'ils s'élèvent jamais par des moyens iniques, et qu'on puisse leur reprocher une fortune dérobée à la patrie, ou dégouttante encore du sang de la veuve et de l'orphelin.

O mon Dieu, fais qu'en servant mon prince avec zèle, je n'oublie jamais que tu es mon souverain Seigneur et maître; si mes services n'obtiennent, un jour, d'autres récompenses que l'ingratitude et la persécution, fais-moi trouver ma consolation dans une bonne conscience, dans mon espoir en toi, Dieu de justice et de bonté!

SUR LES DEVOIRS DU CHEF DE FAMILLE.

La Providence a permis que je fusse mieux partagé de la fortune que tant d'autres mortels : je bénis sa bonté sans égale, et je reconnais que je lui dois toute l'aisance dont je jouis. O Dieu d'amour, tu m'as confié les personnes qui me servent; ce sont tes enfants que tu me confies. Je me rappellerai, Seigneur, qu'ils sont hommes comme moi. Mon cœur les considérera comme mes égaux, bien qu'aux yeux du monde et par les lois de la société, ils me soient subordonnés.

Je n'oublierai jamais combien est dure la destinée de ceux qui sont dans un état de servitude, et mon amour s'efforcera d'alléger leur fardeau. Je montrerai de l'indulgence pour leurs fautes et pour leurs faiblesses; j'éviterai de leur faire sentir l'amertume de leur condition. Lorsqu'ils seront malades, lorsqu'ils seront affligés, lorsqu'ils seront dans le besoin, ils trouveront des secours paternels dans mon sein, et je les traiterai comme je voudrais être traité par eux, si je me trouvais à leur place.

Dieu d'amour, inspire aussi des sentiments nobles à mes serviteurs, afin qu'ils n'abusent point de mon humanité, de ma bonté, de mon indulgence, et qu'ils ne les considèrent point comme des faiblesses.

Je jure, ici, de ne jamais retenir ni différer le salaire de l'artiste honnête ou de l'ouvrier nécessiteux; j'espère ne me montrer jamais avare envers des hommes qui gagnent aussi péniblement leur subsistance.

Lorsque mes intérêts domestiques exigeront une réforme économique, je la commencerai par moi-même, et non par ceux qui doivent gagner leur pain à la sueur de leur front.

O mon Dieu! c'est ainsi que je me propose de penser et d'agir : fortifie-moi par ta grâce, et rends ma résolution inébranlable.

Mais si mes subalternes venaient à méconnaître ma bienveillance, s'ils payaient mon amour d'ingratitude, ne permets pas que je perde courage, ni que mon cœur change à leur égard. Que j'excuse leur conduite par leur mauvaise éducation, par la servitude dans laquelle ils languissent, et par la grossièreté des traitements auxquels ils sont exposés, source de la corruption de leurs sentiments et de leur manière de penser! Que je reste toujours fidèle à mes principes, et que je ne perde jamais de vue ton principal commandement, qui est d'aimer tous les hommes!

Qu'ils soient injustes à mon égard, je ne cesserai cependant pas d'être juste envers eux; et s'ils s'avilissent jusqu'à me tromper, ma conduite leur prouvera qu'ils se seront trompés eux-mêmes, c'est-à-dire qu'ils auront, en moi, trompé, non leur maître, mais leur bienfaiteur et leur ami. Mon Dieu, toi qui connais mon cœur, bénis mes desseins, afin que ce cœur serve d'instrument à ton amour.

SUR LES DEVOIRS DE L'ÉPOUX.

Mon Dieu, tu m'as donné une femme, la compagne fidèle de mes jours, pour partager mon destin durant le pèlerinage de cette vie. Fais-moi considérer, ô mon Dieu! qu'en me confiant cette créature de tes mains, tu l'as destinée à partager mes plaisirs comme mes peines. Fais-moi considérer aussi que la beauté, la tendresse et la délicatesse étant l'apanage de ce sexe, il est aussi dans sa nature qu'il soit faible, susceptible et qu'il exige des ménagements continuels. Ne souffre donc pas que je sois injuste envers elle, et que je prétende des choses qui ne sont point dans la nature de son être. Peut-on exiger de la brillante rose qu'elle fleurisse encore au delà de sa saison? Peut-on exiger de l'humble violette la tige élancée du lis? Peut-on exiger du flexible roseau la force du chêne?

Inspire-moi sans cesse la volonté ferme de traiter avec douceur la femme que tu m'as donnée, et, lorsqu'elle s'irrite, de la ramener à moi par mon affection. Détruis dans mon cœur cet orgueil inhumain, ce droit cruel du plus fort, qui maltraite une pauvre et faible créature que l'amour a jetée dans mes bras, et que les lois y retiendraient encore alors même que cet amour serait éteint. Pénètre-

Digitized by Google

moi de l'idée qu'il est indigne d'opprimer un être sans défense, qu'il est honteux au cultivateur de fouler aux pieds la fleur qui fit son plaisir dans les jours du printemps.

La raison, d'accord avec la justice, me dit, ô mon Dieu! que, n'étant pas moi-même exempt de défauts, je ne puis exiger la perfection dans mon épouse; elle me dit que l'erreur est le partage de l'humanité : pardonner les erreurs et supporter les faiblesses, c'est l'ouvrage de l'amour.

Fais, ô mon Dieu, que les incommodités sans nombre auxquelles la femme est sujette, particulièrement les dangers de la grossesse et les indispositions qui s'y trouvent attachées, m'inspirent des égards continuels. Donne à ma compagne la force et le courage de supporter ses maux avec résignation; donne-moi, Seigneur, la satisfaction de les alléger par une continuité de prévenances et de soins. Ne permets pas que j'oublie jamais que ces enfants, qui volent avec tant de plaisir dans mes bras, et que j'y serre avec délices, sont un présent de son amour, et qu'il serait injuste de négliger l'arbre qui porte de si précieux fruits.

Préserve mon cœur du poison de la jalousie et du soupçon déchirant; persuade-moi qu'ils sont destructeurs de la félicité des hommes et de l'amitié. Que toutes mes démarches tendent à convaincre mon épouse qu'elle trouvera toujours en moi le meilleur et le plus généreux ami; seconde, ô mon Dieu! les efforts que je fais pour en persuader son cœur.

L'amertume et la dureté aigrissent les esprits sans jamais les rapprocher, mais le cœur ne résiste point aux témoignages multipliés d'un amour inaltérable. — C'est en vain qu'une glace épaisse et solide enchaîne le cours d'un fleuve, la douce chaleur du printemps saura bien redonner un libre cours à ses eaux.

O mon Dieu! toi qui diriges les cœurs des hommes, dirige aussi les nôtres, et qu'une sainte harmonie les réunisse; mais si tu as résolu de m'éprouver, Seigneur, ne permets pas que j'agisse contre mes principes, ni que je devienne injuste parce que d'autres se seront montrés injustes envers moi.

Rappelle-moi sans cesse que les sentiments de l'âme ont seuls du pouvoir sur les âmes. Fortifie la mienne dans ses bons sentiments, Seigneur, et que jamais je ne rende malheureuse, par ma faute, aucune des créatures que tu m'as confiées!

SUR

LES VŒUX A FORMER POUR SES ENFANTS.

Mes enfants sont un présent de la bonté divine; elle a mis en moi le sentiment qui les rend chers à mon cœur, le sentiment de l'amour paternel.

Seigneur, ce que tu m'as donné n'est-il pas également à toi? J'appelle donc ta sollicitude sur ces intéressantes créatures dont tu m'as fait présent. Daigne être leur père : je suis un faible mortel : que puis-je pour eux sans toi?

L'arbre que j'ai planté sèchera sur pied s'il n'est humecté de la rosée du ciel et s'il n'est abreuvé des eaux qui s'échappent de tes nuages. Toi qui donnes au faible oiseau sa nourriture, qui conserves la fleur naissante au milieu des rochers, Père des hommes, prends soin aussi de ces douces créatures, afin qu'elles deviennent heureuses dans cette vie et dans l'autre; aide-moi, Seigneur, à cultiver en elles l'humanité, la bonté. Qu'une éducation soignée les rende un jour utiles à leurs semblables! Accorde-leur l'intelligence et la connaissance du bien, avec la bonne volonté pour l'accomplir. Accorde-leur, je t'en supplie, les trésors du ciel; je ne désire rien autre chose pour mes enfants. Ce sont là les seuls biens nécessaires : le reste doit leur être indifférent.

Je ne te demande point les richesses de la terre pour eux, ô mon Dieu! Donne-leur seulement un corps sain et robuste, avec l'amour du travail, afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins; mais daigne surtout les douer d'une manière de penser noble et ferme, qui ne fléchisse point sous la violence des orages de la vie.

Accorde-leur des yeux clairvoyants qui sachent discerner la vérité, des yeux que n'éblouisse point le faux éclat du monde.

Préserve leur cœur de toute passion honteuse, et protége leur innocence contre les piéges de la séduction. Mais si tu prévoyais qu'ils devinssent un jour les instruments du mal sur la terre, et qu'ils ne dussent vivre que pour le malheur de leurs frères, enlève-les, Seigneur, dans la fleur de l'âge, et ne prolonge point leur vie pour la malédiction de l'humanité; ne les conserve qu'autant qu'ils seront la consolation du pauvre et de l'affligé.

Que le petit troupeau des élus soit glorifié par eux! et lorsqu'à l'exemple du bon Samaritain, ils seront parvenus au terme de la vie, au milieu des œuvres de miséricorde, reçois-les dans tes habitations bienheureuses, afin que je puisse un jour me réjouir et t'adorer éternellement avec eux, Père de tous les hommes!

Digitized by Google

SUR

LA RÉSIGNATION DANS L'ADVERSITÉ.

Seigneur, les nuages de l'infortune s'amoncellent sur ma tête, et les chagrins dévorants sont près de fondre sur moi. Mais aucun murmure ne sortira de ma bouche; Seigneur, tu ne cesses pas d'être à mes yeux le Dieu d'amour. N'es-tu pas le roc inébranlable sur lequel j'ai fondé l'édifice de mes espérances? Tu n'ignores point, Seigneur, pourquoi tous ces événements arrivent; tu prendras soin de mon sort. Je sais que tu m'aimes; je sais que tous les hommes te sont chers, et la certitude de cette pensée fait toute ma force. Ce ne sera point l'adversité qui me vaincra, mais je vaincrai moi-même l'adversité; je combattrai les afflictions de cette vie avec courage, et je ne leur laisserai point remporter la victoire sur mon cœur par ma lâcheté. Je sais que tu m'as subordonné les choses de ce monde, ô mon Dieu! je suis ta créature, la créature d'un Dieu puissant.

C'est ainsi que je penserai, Seigneur. Armé de tels sentiments, j'attendrai sans pâlir l'ennemi dans le champ du combat. Que peut-il m'arriver quand tu veilles sur moi, Dieu de force et d'amour?

PENDANT L'ORAGE.

Seigneur, tu continues d'être le Dieu d'amour dans la tempête, et le Dieu de bonté pendant l'orage.

Lorsque les vents se déchaînent en sifflant, que ton tonnerre gronde, que les éclairs sillonnent les cieux, lorsque la terre tremble et que les volcans ouvrent leurs profonds abîmes, je suis ici debout sans crainte; et je m'écrie: *Tu es le Dieu d'amour, Seigneur, il ne m'arrivera rien de fâcheux, rien que tu n'aies ordonné.*

Les œuvres de tes mains ne sont-elles pas toutes bonnes? Ne tendent-elles pas toutes à la perfection de l'ensemble, à la divine harmonie des êtres? Tout est vie dans la nature; il n'y a point de mort, point de destruction absolue; il n'y a que transmutation et passage à une nouvelle existence.

Commandes-tu que la foudre me frappe, qu'elle me réduise en poudre? Me voici, Seigneur; qu'elle me dépouille de ce mortel vêtement; mais que peut elle contre mon âme immortelle? Qu'elle m'affranchisse des liens de la chair... mon esprit ira trouver en toi sa liberté. Seigneur, je t'adore au milieu du fracas des tempêtes, au milieu du choc des flots irrités et du bruissement des eaux qui tombent du ciel en longs torrents. Dieu d'amour! si la grêle vient à ravager les champs de mon voisin, si la foudre met sa cabane en feu, préserve-moi de la cruelle pensée que mon voisin ait mérité cette infortune; qu'une idée si contraire à la charité ne souille point mon amour! inspire-moi plutôt de la compassion pour mon frère malheureux. Tu as tout prescrit avec bonté, Seigneur, et tes décrets sont des décrets d'amour; c'est moins un châtiment qui frappe mon voisin, qu'un accident destiné à mettre mon amour à l'épreuve.

Tu veux que je reçoive dans ma cabane celui qui perd la sienne, que je partage les fruits de mon champ avec celui qui voit détruire les siens par la grêle; voilà ta sainte volonté; tout est tendance à l'harmonie divine, à l'unité d'amour avec Dieu dans l'univers. Seigneur, je continuerai de t'adorer dans la tempête et pendant l'orage... partout n'es-tu pas également le Dieu d'amour?

A L'OCCASION

DE LA GUERRE ET DE SES SUCCÈS.

Mon Dieu, nous avons remporté la victoire sur nos ennemis; tout retentit de plaisirs et de chants d'allégresse. Pour moi, grand Dieu! je me prosterne humblement en ta présence pour adorer tes saints décrets et te suplier de toucher le cœur des hommes, en leur inspirant des sentiments plus doux, afin qu'ils décident à l'avenir leurs querelles sans le secours du glaive.

L'homicide, public ou particulier, n'est-il pas toujours abominable à tes yeux, Dieu d'amour?

Les actions d'amour et de douceur te sont agréables, non les actes de violence et de destruction; toi qui nous as fait un précepte d'aimer nos ennemis, peux-tu te plaire à nous voir triompher de leur malheur? Nous t'en prions, daigne seulement éclairer leurs cœurs, afin qu'ils reconnaissent les suites fatales de leurs passions, et qu'ils prennent, instruits par l'adversité, des sentiments plus pacifiques. Laisse pénétrer un rayon de ton amour dans l'âme des vainqueurs et des vaincus, afin qu'ils apprennent que, tous, ils sont les enfants du même père, tous créés à ton image, et que tu ne leur as donné cette magnifique habitation, cette terre si fertile, que pour y jouir des charmes de la vie, et non pour en faire un théâtre de meurtre où le frère

Digitized by Google

égorge son frère. Adoucis, ô mon Dieu! le cœur des monarques, et lorsque les circonstances les forceront à défendre leurs droits par le glaive, qu'ils épargnent le sang des hommes autant qu'il est en leur pouvoir.

Qu'ils n'oublient jamais, ô mon Dieu! qu'un héros, s'il peut massacrer des millions de créatures, n'est point capable de rendre la vie à un vermisseau!

J'élève mon cœur vers toi, Père de tous les hommes; éclaire le cœur des mortels, tes enfants, afin qu'ils reconnaissent que le Dieu d'amour ne peut pas être en même temps un Dieu de colère et de carnage. Embrase le cœur des hommes d'un amour universel, et détruis dans leur âme la violence des passions avec le fol esprit de conquêtes.

Envoie ton ange de paix sur la terre pour y sceller le bonheur des mortels par la réconciliation et par l'amour.

SUR LE JOUR

DU RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE.

Ce permier jour de l'année doit me rappeler plus particulièrement les bienfaits de la Providence. C'est par sa vonlonté que j'existe, et sans elle mon corps serait depuis longtemps réduit en poussière. Cette vie est un mélange de plaisirs et de peines, je ne l'ignore point; mais lorsqu'on a placé sa confiance en Dieu, l'on n'éprouve plus que douceur et satisfaction sur la terre. Les grâces que j'en ai reçues sont innombrables. Je lui dois le calme et la paix de l'âme, la santé, l'amitié, cette source féconde d'agréments et de charmes; je lui dois la modération qui me fait apprécier, comme le plus grand des biens, l'indépendante médiocrité dont je jouis; je lui dois une compagne vertueuse, des enfants soumis et des serviteurs dévoués.

Accueille l'hommage de ma vive reconnaissance, Seigneur, Dieu bienfaisant, et si tu m'appelles dans ton sein avant que cette année ait achevé son cours, fais que, me résignant aux décrets de ta providence, je paraisse sans crainte devant ton tribunal auguste et miséricordieux.

SUR

LA MODÉRATION DANS LA PROSPÉRITÉ.

Le succès dans mes entreprises, ô mon Dieu! vient de surpasser mes espérances. Ne permets point que l'orgueil s'insinue dans mon cœur : rien n'arrive, ici-bas, que par ta volonté, Seigneur; c'est donc à toi seul qu'il m'est permis de rapporter tous les événements heureux de ma vie; mais j'ai besoin plus que jamais, aujourd'hui, de tempérer mes vœux. Aidé de ta grâce que j'implore, je fermerai constamment l'oreille à la voix fallacieuse de l'ambition; donne-moi la modération nécessaire pour sentir toute la vanité des biens fragiles de ce monde et pour apprécier toujours les charmes de cette douce médiocrité qui contribue plus puissamment que les richesses au bonheur de l'homme sur la terre.

SUR LA NÉCESSITÉ

DE SOUMETTRE A DIEU NOTRE VOLONTÉ.

C'est vers toi seul que je veux élever mon cœur, source primitive de tout bien, de toute vérité, de toute beauté. C'est toi seul qui dirigeras ma raison, ma volonté, mon activité; tu seras mon unique moteur.

Je repousserai tout ce qui n'est pas toi. — Tout ce qui est toi, je le recevrai à bras ouverts. — C'est toi seul que je veux rechercher sans cesse. J'aimerai tous les hommes pour l'amour de toi; je supporterai leurs défauts pour l'amour de toi; pour l'amour de toi, je leur pardonnerai. Je te chercherai dans les choses qui passent, comme celui qui ne passe jamais; dans les êtres sujets au changement, aux variations, je te chercherai comme celui qui n'éprouve ni variation ni changement.

Mon humble raison sera toujours la règle de ma volonté, et c'est toi qui dirigeras ma raison. Je l'affranchirai de ses erreurs et de ses préjugés; je purifierai mon cœur de ses passions et de ses mauvais penchants. C'est ton esprit qui doit diriger le mien; ton amour est la flamme dont mon cœur doit brûler : je veux ne rien négliger pour établir l'ordre et l'harmonie partout; je veux tout rapporter à toi, source de l'ordre; je veux régler ma raison, ma volonté, mes actions; et quand j'aurai mis l'ordre en moi-même, alors je tâcherai de l'établir autour de moi, je tâcherai de tout rapprocher de toi.

Je te fais le sacrifice du principe de tous mes défauts, de mes préjugés, de mes penchants et de mes passions; je t'immole ma volonté tout entière. Qu'elle expire sur ton autel! tu dois seul constituer toute mon essence; tu dois seul m'animer; que telle soit l'alliance que je fais en ce jour avec mon divin Créateur! J'immole en moi le vieil

Digitized by Google

homme... fais de moi, par ton esprit, un homme nouveau, au nom de Jésus-Christ, ton fils, notre Seigneur.

SUR LA PRÉSENCE UNIVERSELLE DE DIEU.

Lorsque le Sauveur des hommes lutta contre la mort, lorsque, dans ce jardin de douleur, son esprit s'éleva vers son Père, lorsque le sang et l'eau, ruisselant sur son corps, humectèrent le terrain sous ses genoux affaiblis... dans ce moment terrible, il nous enseigna une vérité qui sera toujours incontestable tant que l'espèce humaine existera. Se levant tout à coup, il dit à ses disciples qui dormaient : *L'esprit est docile ; la chair est faible.*

Ce partage commun à tous les êtres, cette pesanteur terrestre, mon âme l'éprouve aussi quand elle veut s'élever jusqu'à la Divinité.

Je me prosterne dans la poussière, ô mon Dieu pour t'adorer et t'adresser mes humbles suppliques. Daigne entendre la voix d'un être faible et borné; ne te refuse point à ses prières; remplis mon âme de feu, et qu'elle s'élève jusqu'à toi. Tu es présent en tous lieux; tu m'environnes, ô mon Père! que ma réflexion s'arrête ici! que je savoure cette délicieuse pensée de ton universelle présence! Que sera pour un faible mortel la vue de l'Éternel face à face, si la simple idée de ta présence m'inspire déjà des forces surnaturelles! que sera-ce de ton aspect pour moi, souverain arbitre, Dieu tout-puissant!

Nul œil n'a vu, nulle oreille n'a entendu, le cœur d'aucun homme n'a senti, malgré la violence de ses désirs et de ses élancements vers Dieu, ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment. Qu'il est peu d'hommes dont l'œil voie le Créateur dans les choses créées! qu'il en est peu qui comprennent cet être incréé, au milieu des ravages de la tempête et du fracas bruyant de la foudre ou dans le doux murmure d'un ruisseau! qu'il est peu de cœurs pénétrés d'une sainte frayeur par la présence de Dieu!

Permets à ma pensée de s'élever jusqu'à ton trône environné de tes chérubins :

Que l'idée céleste de ta présence en tous lieux ne m'échappe jamais, afin que, m'accoutumant à la méditer, je me prépare à te contempler un jour face à face dans ton sanctuaire.

Je porte mon œil autour de moi, je l'élève vers le ciel, et je vois que le Seigneur est partout.

O terre! réjouis-toi; masse de poussière dont le premier homme fut tiré, terre où je passe ce temps d'épreuve qu'on appelle vie, terre où je suis exilé, mais d'où je dois sortir victorieux de la mort au jour de la résurrection; terre, réjouis-toi : Dieu le Dieu éternel, daigne t'honorer de sa présence.

Je parcours les œuvres de la création : une fleur attire mes regrads; c'est avec un saint respect que je la cueille, car c'est Dieu qui l'a produite; et Dieu n'est-il pas dans cette fleur? C'est avec un saint respect que je sens l'haleine du vent qui souffle et qui purifie l'air, car c'est l'Éternel qui lui commande de souffler et de purifier l'air, et l'Éternel accompagne partout ce vent.

Réjouis-toi de ta destruction, ô mon corps! car l'Éternel sera présent à l'endroit où s'opérera ta destruction. Réjouis-toi; tes débris seront dispersés sur les hauteurs et dans les profondeurs de la création; en quelque lieu que soit portée ta dépouille, en quelque lieu que repose un jour ta poussière, l'Éternel s'y trouvera. Les hauteurs de la terre s'abaisseront, les profondeurs de la terre se combleront, que l'Éternel, présent partout, saura tirer encore du sein de la poussière des êtres immortels.

Louange au Créateur, louange au bienfaisant Destructeur, louange au Dieu tout-puissant! J'élève mon œil au-dessus de moi, et je suis convaincu que le Seigneur est partout. C'est toi, soleil, flambeau de la terre; c'est toi, globe terrestre; c'est vous, astres, lune, satellite de la terre, qui m'attestez sa divine présence autour de moi.

Voile mystérieux qui couvres les mondes, nous apercevons l'Éternel à travers ton obscurité, comme nous l'apercevons au milieu des paroles mystérieuses de l'Ecriture.

Je vis, j'existe à la surface de cette terre. Qu'est-ce que mon corps auprès de ces mondes dont le nombre est inconnu même aux anges?

Qu'est-ce que mon âme auprès de ces mondes innombrables? Cependant cette âme immortelle, cette âme rachetée par le sang de Jésus-Christ, est bien plus près de la Divinité que tous ces mondes, car ces mondes ne pensent point; ils ne sentent point ta présence.

C'est dans un solennel silence que je te rends grâces de m'avoir donné la pensée; c'est avec des larmes de joie, c'est avec des transports inexprimables de plaisir, que je te rends grâces, ô mon Père! quand je sens ta présence.

Ce sont des instants de grâce, des instants de miséricorde, que ceux où tu fais passer dans mon âme le sentiment céleste de ta toute-puissance. C'est pour moi le bonheur suprême. Mon âme soupire après de pareilles sensations, comme les ossements desséchés soupirent après leur résurrection. Je me prosterne la face contre terre, ô mon Dieu! je me prosterne en toute humilité devant toi. Puissé-je plus profondément encore prosterner mon néant devant ton élévation!

Digitized by Google

Tu penses, tu sens, ô mon âme! mais tu penseras un jour avec plus de sublimité, tu sentiras avec une plus grande effusion de bonheur, quand tu verras celui par lequel tu fus, tu es et tu seras; celui qui fut et qui sera de toute éternité.

O toi que mes paroles ne sauraient peindre, fais que ta présence invisible éclaire et relève mes pensées; être incréé, dirige-les vers toi; remplis de ton feu céleste tous mes sentiments, afin qu'ils s'élèvent jusqu'à toi, le premier des êtres! Que suis-je auprès de toi? sans celui qui s'est offert pour mon salut, je serais indige de toi; sans lui, ta présence serait pour moi le feu dévorant, le feu de la vengeance.

Le ciel et la terre passeront, tes promesses ne passeront point, ô mon Dieu! Depuis le premier être qui a failli, jusqu'au dernier racheté, qui doit ressusciter au son de la trompette sacrée, tous ont été secourus par toi; tu les assisteras toujours.

Ce sont des paroles de vie éternelle que Jésus-Christ prononça dans sa prière, avant d'aller au jugement de Gethsemani... Que le ciel les répète! que le ciel et la terre les répètent!

« Fais qu'ils ne soient tous qu'un seul, ô mon Père, comme tu es en moi et moi en toi. Fais qu'ils ne soient qu'un en nous, moi en eux, et toi en moi, afin qu'ils soient parfaits de toute perfection! »

C'est ce que tu peux opérer par ta présence, Seigneur, en la rendant sensible à mon cœur et à mon esprit.

O paroles de la vie éternelle! que le ciel les répète! que le ciel et la terre les répètent!

SUR LA SAGESSE DIVINE.

Quand je considère la bonté, la sollicitude et la sagesse du Créateur, du maître de l'univers, je me perds dans mes méditations et je me prosterne dans la poussière, sans trouver de paroles pour le louer dignement.

Il n'y a que mon cœur et mes affections qui puissent pénétrer jusqu'à lui.

De quelque côté que je porte la vue, j'apercois les ouvrages de son amour. Le soleil se lève revêtu de gloire et de majesté; il dore le firmament et la vaste étendue des cieux; son aspect réjouit toutes les créatures qui respirent, et ce soleil est l'ouvrage de ce Dieu magnifique, de ce Dieu tout-puissant.

La nuit étend son voile; d'innombrables points lumineux tempèrent les ténèbres; ils m'invitent à t'adorer, ô mon Dieu! Partout j'aperçois les œuvres de ta sagesse; tout m'annonce ta présence, ta grandeur, ton amour. Partout je trouve le temple de la Divinité.

Les doux zéphirs agitent mollement l'air qui m'environne; la rosée bienfaisante descend et rafraîchit le sein de la terre; chaque goutte de pluie verse l'abondance et la fertilité dans nos champs. Tout annonce ta sagesse, Seigneur, tout annonce ta bonté. Ta magnificence s'étend aussi loin que les nuages, aussi loin que les étoiles, où ma vue se perd et se confond.

Le sable de la mer, la tempête qui soulève les flots écumeux, le vermisseau qui rampe dans la poussière, m'annoncent ta sagesse, aussi bien que ces beaux fruits qui décorent les arbres. Les moissons ondoyantes, l'antique forêt chenue, la prairie émaillée de fleurs, proclament ton amour et ta sagesse. Le chef-d'œuvre de ta sagesse, c'est l'homme; l'homme doué d'un corps que ta main se plut à former d'une si prodigieuse manière, l'homme à qui tu donnas l'esprit et l'intelligence pour te connaître, et le cœur pour t'aimer.

O partie vivifiante de mon être! ô mon âme, ô mon esprit! enfant du Père éternel, élève-toi jusqu'à celui qui t'a créé; célèbre son nom, espère en lui, ne cesse jamais de servir et d'aimer celui qui t'aimait avant même que tu fusses capable d'amour.

SUR LE JOUR ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE.

Je te rends grâces, ô mon Dieu! de la vie que tu m'as donnée; c'est toi qui m'as tiré du néant. Ma vie est un présent de ta bonté; c'est par ta grâce que je suis encore vivant. N'est-ce pas toi qui m'as conduit dans les voies de ce pèlerinage et qui m'as conservé jusqu'aujourd'hui?

Qui m'a donné tant de jours heureux? qui m'a fait goûter le bonheur de la vie, si ce n'est toi? quel autre s'est chargé d'adoucir mes peines dans le malheur?

Quel autre apportait de la consolation à mon âme, lorsqu'elle était oppressée par la douleur et par la misère? quel autre que toi recueillait les larmes que je versais dans le silence de la solitude? Tu pensais à moi, Seigneur, avant même que je pusse penser; tu comptais mes larmes avant même que je connusse pourquoi je pleurais, et tu me consolais avant que je susse définir la consolation.

Combien de fois, me voyant écarté du sentier de la vertu, ne me donnas-tu pas des avertissements paternels! combien de fois ne brisas-tu point les chaînes de fer qui m'attachaient au péché! Tu

Digitized by Google

m'ôtas ces chaînes dans ta miséricorde, et tu m'accordas mon pardon, comme le plus tendre des pères et le plus généreux des amis.

Je chancelais, et tu me soutenais; j'étais près de tomber, et tu t'empressais de me retenir. Si je t'abandonnais, c'était toi qui revenais me chercher; et lorsque je retournais à toi, tu m'ouvrais de nouveau ton sein paternel. Oh! qu'elles sont infinies mes obligations envers toi, pour la manière admirable dont tu m'as conduit dans la carrière de la vie! Je veux consacrer cette journée tout entière à ma reconnaissance envers toi, Seigneur, pour tes innombrables bienfaits, et si tu daignes prolonger mes jours, donne-moi, je t'en conjure, un cœur docile et qui ne t'abandonne jamais. Prive-moi de tout, ô mon Dieu! mais ne m'ôte point ton amour.

SUR LA MISÉRICORDE DE DIEU.

Mon âme s'élève avec confiance vers Dieu, vers le Dieu de miséricorde. Son plus beau titre n'est-il pas celui de *père des hommes*? Mais il n'en est pas moins aussi le Seigneur, le maître de toute la nature. Il parle, et les mondes rentrent dans le néant. Une mer de félicité entoure son trône. Oh! puisse t-il permettre qu'une goutte de cette mer détrempe mon palais, afin que je me fasse une idée de cette félicité qu'il réserve aux hommes qui l'aiment!

Tu sais le nombre des jours que je dois encore passer sur cette terre, ô mon Dieu! ils sont écrits dans ton livre; et dans ce livre de ta prévoyante sagesse sont écrites aussi toutes mes pensées; chacune de mes actions y tient sa place. Pourquoi faut-il que les bonnes y soient en si petit nombre, et que les mauvaises s'y multiplient sans cesse? Qu'il serait affreux pour moi, ce livre, sans ta miséricorde! mais tu blanchiras, comme la neige, la noirceur de mes péchés. N'es-tu pas mon père, un père indulgent, et mon libérateur en qui je place ma confiance et mon espoir, sans crainte d'être abandonné? La miséricorde et le pardon sont tes attributs, Seigneur; pardonne-moi, j'espère en toi. Que la terre s'écroule, j'espère en toi; que mon terrestre vêtement soit détruit, j'espère en toi; que je sois moi-même réduit en poussiere, ma poussière ne cessera d'espérer en toi.

SUR LA NÉCESSITÉ DE RECOURIR A DIEU

POUR MAÎTRISER NOS SENS ET NOS PASSIONS.

Que suis-je sans la bonté paternelle de Dieu? Aussi ne cesserai-je pas de m'écrier : O mon Dieu, ne m'abandonne point : vois comme les ennemis de mon salut me dressent des embûches. Leur amorce est la sensualité, cette sensualité que je porte sans cesse avec moi. Le monde profane me sourit avec une trompeuse douceur. La volupté m'appelle, les corrupteurs me sollicitent, et, pour m'attirer, ils boivent à mes yeux, jusqu'à l'ivresse, dans la coupe du plaisir. O mon Père! sois mon sauveur. Fortifie-moi, pour que je ne me laisse point séduire à leur voix perfide, et que je ne porte jamais mes lèvres à cette coupe enchanteresse du vice.

Seigneur, quels seraient mes moyens de résistance par moi-même? Si tu ne me fortifies, Seigneur, je succombe. Ne m'abandonne point, car j'ai confiance en toi. Prive-moi de mon œil, s'il voit faussement les objets; rends mon bras impuissant, s'il veut toucher aux fruits qui lui sont défendus; détruis ce vêtement de chair, s'il est en danger de t'offenser; réduis-le en poussière, mais épargne mon âme; elle est ton ouvrage. Eh! voudrais-tu détruire l'œuvre de tes mains divines? C'est ce que tu ne feras point, Seigneur; tu m'accorderas au contraire la puissance et la force. Que les sens alors me provoquent au combat, tu seras mon bouclier; ton nom sera le glaive avec lequel je combattrai; ma victoire sera ton ouvrage. Prends pitié de celui qui combat.

SUR LES GRACES ÉMANÉES DE DIEU.

Ce Dieu, le père des hommes, le bienfaiteur des créatures, l'ami des mortels, le protecteur des malheureux, n'est-il pas tout amour? Le ciel et la terre ne le proclament-ils pas de la manière la plus solennelle?

Le soleil et la lune, qui luisent avec tant d'éclat sur nos têtes, nous annoncent son amour.

Les étoiles qui brillent dans l'obscurité nous annoncent son amour.

Les zéphirs qui rafraîchissent nos joues brûlantes nous annoncent son amour.

Les fleurs qui réjouissent la vue par la beaute de leurs couleurs nous annoncent son amour.

Les moissons dorées qui remplissent nos granges nous annoncent son amour.

Digitized by Google

Les raisins qui mûrissent sur la vigne nous annoncent son amour.

Les nappes d'eau qui tombent du haut des rochers nous annoncent son amour.

Les ruisseaux qui serpentent au milieu des prairies nous annoncent son amour.

Les herbes qui croissent au bord des rivières nous annoncent son amour.

Les oiseaux qui chantent dans les bosquets nous annoncent son amour.

Les poissons qui fendent l'onde nous annoncent son amour.

L'ombre qui nous rafraîchit lorsque nous avons à souffrir de l'ardeur du midi nous annonce son amour.

Les fraîches matinées du printemps nous annoncent son amour.

Les fécondantes chaleurs de l'été nous annoncent son amour.

La fertilité de l'automne nous annonce son amour.

Le repos de la nature durant l'hiver nous annonce son amour.

Les plaisirs d'un beau matin nous annoncent son amour.

La chaleur vivifiante du midi nous annonce son amour.

Le repos de la soirée nous annonce son amour.

La tranquillité de la nuit nous annonce son amour.

La structure admirable de notre corps est un présent de son amour.

La sensibilité de nos organes, source de nos plaisirs, est un présent de son amour.

Le délicieux parfum dont s'enivre notre odorat est un présent de son amour.

L'objet qui, par sa beauté, charme notre œil, est un présent de son amour.

L'harmonie qui flatte notre oreille est un présent de son amour.

Tous nos sens enfin (dont il nous est permis de jouir, mais sans toutefois en abuser) sont des présents de son amour.

Le charme qui s'attache à l'existence est un présent de son amour.

Le bienfait du sommeil est un présent de son amour.

La douceur du repos est un présent de son amour.

La joie d'un heureux réveil est un présent de son amour.

Le bonheur de sentir l'amitié est un présent de son amour.

Le sentiment de l'amour pur est un présent de son amour.

Notre bien-être est un présent de son amour.

Notre santé est un présent de son amour.

Notre conservation est un présent de son amour.

Nos joies domestiques sont des présents de son amour.

L'ami qui nous chérit est un présent de son amour.

Le père qui vit pour nous est un présent de son amour.

La mère qui prend soin de notre enfance est un présent de son amour.

Le frère qui nous aime est un présent de son amour.

La sœur qui nous est chère est un présent de son amour.

L'enfant qui nous intéresse est un présent de son amour.

Le prince qui s'occupe de notre bonheur est un présent de son amour.

Le juge qui veille pour nous est un présent de son amour

Le pain dont nous sommes nourris est un présent de son amour.

Le breuvage qui étanche notre soif est un présent de son amour.

L'air que nous respirons est un présent de son amour.

La vie dont nous jouissons est un présent de son amour.

Nous reconnaissons tous son amour.

Nous espérons tous en son amour.

SUR LES SENTIMENTS INTÉRIEURS DE L'AME

ENVERS LA DIVINITÉ.

O toi, source éternelle de tout bien, toi de qui tout nous arrive, par qui tout se conserve, à qui tout doit retourner pour l'accomplissement des sublimes desseins de ton amour et de ta sagesse ; toi qu'on pourrait appeler l'*alpha* et l'*oméga*, le premier et le dernier, le principe et la fin ! toi dont la puissance et l'amour firent tout naître, dont la sagesse et la vérité conservent tout, dont la justice et la bonté règlent tout ! principe de l'harmonie et des accords, amour, vérité, sagesse, bonté, ordre et beauté de toutes choses ! je me prosterne devant toi ; je reconnais que je ne suis rien sans toi, que je suis tout par toi.

Nul ne peut atteindre jusqu'à toi... comment pourrais-je m'en rapprocher ? Tu es la force, je suis la faiblesse même ; tu es la pureté par essence, je suis tout couvert de souillures. Mais c'est toi qui

Digitized by Google

m'invites; la voix de ton amour se fait entendre dans toute la nature; cette voix, le héraut de ta majesté suprême, m'appelle; elle appelle tous ceux que le poids de la peine oppresse.

Lumière des lumières, pénètre-moi de tes rayons; que ta présence chasse de mon âme les ténèbres, comme le soleil au milieu de sa course fait disparaître l'ombre! Fournaise d'amour, que tes flammes purifient tout ce qu'il y a de souillé dans mon cœur! Force à laquelle toutes les autres forces tendent comme à leur centre, attire à toi de nouveau mon âme immortelle; que tout ce qui est de moi soit anéanti! que ta seule essence constitue la mienne! que je devienne l'organe de ton Verbe! que ton esprit vive et se meuve en moi!

Dépose l'appareil de ta justice, Dieu de bonté; ta vue me causerait la mort, car quel est celui qui peut ne pas être anéanti devant ton tribunal auguste? revêts-toi de bonté; tends-moi les bras comme le fait un bon père pour recevoir l'enfant dont les soupirs l'appellent.

Montre-toi sous les traits de ton amour : c'est là ton premier attribut. Reçois-moi dans ton sein, et que m'y nourrissant de ton divin amour, j'y puise la vie spirituelle. C'est vers toi, mon Dieu, vers toi, l'amour le plus pur, que mon esprit s'élève; laisse-moi me perdre dans ta profondeur.

Imprime en moi la vertu de ta trinité; que mon intelligence, ma volonté, toute mon activité, se confondent et ne fassent plus qu'un avec toi, l'intelligence infaillible, la volonté souveraine, l'esprit infiniment pur.

Que ta magnificence s'imprime sur mon front en caractères lumineux! mais que ton amour soit gravé dans mon cœur en traits de flammes! Puissent mes yeux ne plus voir que ta lumière! mon oreille ne plus entendre que ta sainte harmonie! Puissent tous mes sentiments se confondre dans le sentiment de ton ordre incomparable!

Souverain du ciel et de la terre, tu parles, et les tempêtes se taisent à ta voix, les vagues se calment... n'es-tu pas le maître de toutes choses?

Souviens-toi donc de l'alliance que tu as faite avec ton peuple; souviens-toi de ta promesse, lorsque tu te montras pendant la nuit à Salomon, que sa prière fut exaucée par toi, que tu choisis, pour y recevoir les sacrifices de ton peuple, le temple qu'il te bâtissait. « Quand ce peuple, lui dis-tu, quand ce peuple qui porte mon nom se convertira, qu'il me priera, cherchera ma face, abjurera le mal, et fera pénitence, je l'écouterai du haut des cieux, je lui pardonnerai ses péchés et lui porterai des secours dans ses maux. »

Écoute donc notre prière; notre cœur se convertit à toi... Dieu bienfaisant, écoute ton propre amour, ton Verbe qui s'est fait homme pour nous et qui n'a point craint de verser son sang pour tous les pécheurs. Écoute ce Verbe, c'est la voix de Jésus-Christ; il prie pour le pécheur qui se jette dans ses bras.

Nous savons que notre langue mortelle n'est pas digne de prononcer son nom glorieux; mais que sa grâce et sa miséricorde soient elles-mêmes les organes de notre cœur, et qu'ainsi ce saint nom pénètre jusqu'à ton trône! qu'il implore ta bénédiction sur nous qui sommes pécheurs!

« J'en jure par toi-même, j'en jure par l'âme qui vit en toi, je ne t'abandonnerai point, » voilà les paroles du Seigneur. Ne nous abandonne donc pas, nous qui mettons notre confiance en toi; fais descendre sur nous ta vertu suprême, Être souverain à qui tout doit la vie, et que notre foi donne la santé à nos âmes ainsi qu'à nos corps!

EN TERMINANT LA JOURNÉE.

Comment remercier Dieu pour tous les biens dont il m'a comblé pendant cette journée?

Qui m'inspirera des sentiments de reconnaissance dignes de sa bonté, d'une bonté d'autant plus grande qu'elle est moins méritée?

Qui m'inspirera des paroles à l'aide desquelles je puisse dignement publier ses louanges? Je ne puis que lui dire : » Tu es mon père, tu es le Dieu d'amour. »

Pour moi, je suis une faible créature, une créature indigne de ta grâce et de la miséricorde que tu ne cesses d'exercer envers moi, Seigneur. Je ne suis même pas digne de t'appeler mon père. Que de bienfaits n'as-tu pas répandus sur moi dans ce jour! Tu m'as conservé, tu m'as vêtu, tu m'as nourri; tu as détourné de ma tête mille espèces de malheurs qui pouvaient fondre sur moi.

Il faut maintenant que j'interroge mon cœur, et que je l'interroge avec sincérité : comment ai-je passé cette journée? Suis-je devenu meilleur? Ai-je été plus vertueux et plus digne de mon père céleste? Ce jour qui vient de s'écouler m'a rapproché davantage de la fin de ma vie sur la terre; me suis-je rapproché de même de la perfection chrétienne? Il faut que je me demande si j'ai fait, aujourd'hui, moins de mal ou plus de bien qu'hier; si je ne suis pas tombé dans les mêmes fautes dont je me suis repenti hier, ou dont j'aurais dû me repentir.

Accorde-moi, mon Dieu, cet esprit de fermeté nécessaire dans la pratique du bien, et que je n'achève pas cette journée sans être devenu meilleur

Digitized by Google

et plus agréable à tes yeux... Tous les péchés que j'ai commis dans ce jour se retraceront à ma mémoire avant mon sommeil; non-seulment tous mes péchés, mais aussi tous les bienfaits dont je te suis redevable, en ma double qualité d'homme et de chrétien, afin que, pénétré d'une honte salutaire et d'une véritable componction, je puisse toujours compter sur ta miséricorde et sur ta grâce.

O mon père et mon juge, toi pour qui rien n'est caché, témoin de mes actions les plus secrètes, de toutes mes paroles, de toutes mes pensées, je vais m'examiner en ta présence... Ne s'est-il point élevé de pensées et de désirs sensuels en moi?

Ne suis-je pas, aujourd'hui, retombé dans les fautes qui me sont ordinaires?

Ai-je toujours surveillé avec soin mes inclinations et mon cœur?

Ai-je observé, dès leur naissance, les premiers mouvements de sensualité? ai-je fait en sorte de les étouffer?

Ai-je mis un frein à mes sens, et un mors à mes désirs? et me suis-je efforcé de préserver mon cœur de la tentation?

Ai-je fermé mes yeux et mes oreilles aux attraits du péché?

N'ai-je pas cherché, n'ai-je pas fait naître l'occasion de me livrer à des œuvres de volupté?

Ai-je été modéré dans les plaisirs de la table? et lorsque la bonté de Dieu me donne tout en abondance, ai-je songé à mes frères qui sont dans le besoin?

N'ai-je pas abusé de tes dons, Seigneur?

Ai-je été circonspect dans mes discours, réservé dans mes actions, dans mes démarches? ou me suis-je livré à toutes les impulsions, à tous les désirs de mon cœur?

Me suis-je laissé entraîner à ce que ma conscience réprouvait, à ce que je savais devoir déplaire à Dieu?

Ai-je arrêté, dans des vues désintéressées, les mouvements déréglés que je sentais s'élever dans mon âme?

Suis-je disposé sincèrement à réparer, autant qu'il est en moi, par un redoublement de soin et de prévoyance dans mes paroles et dans mes actions, tout le mal que je puis avoir commis?

Me trouvé-je assez de franchise et de droiture pour avouer, pour reconnaître mes fautes, devant ceux qui en auraient été les témoins et qui pourraient en être scandalisés? ou mon amour-propre cherche-t-il à céler les faiblesses de mon âme, à les excuser, à les colorer, aux yeux du monde comme aux miens, de prétextes spécieux?

Qu'avec sincérité ou non je réponde à ces questions importantes, tu connais cependant le fond de mon cœur, ô Dieu, mon créateur et mon juge! mais si je cèle mes fautes, comment pourrai-je m'en repentir et trouver grâce devant toi?

C'est pourquoi j'avouerai toutes mes iniquités, Seigneur, et je ne déguiserai rien à tes yeux; c'est ainsi que mon cœur s'humiliant devant toi, j'éprouverai la consolation que tu m'as promise. Je reconnais et je déplore mes nombreux péchés; accorde-moi la grâce de les reconnaître encore mieux et d'en sentir plus profondément l'énormité. Qu'aucune de mes fautes n'échappe à mes regards! pardonne-les-moi toutes, préserve-moi d'y retomber à l'avenir et fais-moi de plus en plus avancer dans l'œuvre de ma sanctification. Que, par ton secours, je combatte, je surmonte tous les jours avec plus de facilité les mouvements déréglés de mon cœur et de mes passions!

Je t'en supplie, Dieu d'amour, ne permets point que quelqu'un souffre des fautes que j'ai commises en ce jour. Que ta providence, dont l'œil embrasse tout, détourne les maux que pourraient avoir occasionnés mes erreurs; préserve aussi mon âme d'en souffrir. Rétablis, par ta toute-puissance, tout ce que j'ai négligé; répare en moi, comme dans les autres, le dommage que j'ai causé.

Je vais encore interroger mon cœur sur ma conduite envers les autres hommes, mes frères, afin de reconnaître jusqu'à quel point j'approche de ton amour.

Me suis-je aujourd'hui montré doux et bienfaisant? N'ai-je pas été dur, impatient, emporté?

N'ai-je point cherché mon intérêt avec passion, et ne me suis-je point abandonné à la colère pour le défendre?

N'ai-je point été soupçonneux, mal pensant? Ne me suis-je pas réjoui du mal des autres, de l'ironie dirigée contre eux, de la méchanceté?

Ai-je pris une part active au bien, à l'utile, au vrai?

Ai-je supporté tout avec la patience convenable?

Ai-je toujours jugé mon prochain le plus favorablement possible?

Ai-je souffert avec résignation, espéré avec confiance?

Mon Dieu! je n'ignore point combien je suis encore éloigné du pur amour; mais tu connais mon cœur et ma volonté; que ton amour répare ce qu'a négligé le mien! Bénis tous les hommes, et répands tes bienfaits sur tous, même sur ceux qui me veulent du mal. Pardonne-moi comme je leur pardonne, et ne permets pas qu'il reste un seul mouvement de haine dans mon âme. Remplis mon cœur de cet amour dont tu aimes tous les hommes, afin que je devienne digne d'être ton fils.

Maintenant, ô mon Dieu! qu'un nouveau jour

Digitized by Google

s'est écoulé, pardonne encore, pardonne-moi toutes les fautes de cette journée, et ne me prive pas de ta grâce, durant la nuit qui s'avance. Détourne de mon habitation les malheurs, les craintes, les dangers; accorde-moi, accorde aux miens et à tous ceux qui mettent en toi leur confiance, un sommeil tranquille et fortifiant.

Sois la force des faibles, la consolation des misérables et le secours de ceux qui sont délaissés.

Prends pitié de tous les indigents, de tous les malades, de tous les malheureux; adoucis, abrége cette nuit pour ceux qui souffrent; diminue la douleur et le chagrin qui les oppressent; donne de la force à leur esprit, de la consolation à leur âme; que leur misère soit moindre demain qu'aujourd'hui!

Prends pitié de tous les pécheurs, vivants ou mourants; dis au cœur de tout affligé qu'en toi seul il trouvera de la consolation, et fortifie-le contre ses peines, par ta grâce, par ton amour.

Si ce jour doit être le dernier de ma vie, si cette prière est la dernière que je t'adresse, prends aussi pitié de moi, Seigneur, et que la pensée de la mort, qui pourrait si facilement se réaliser, n'ait rien d'effrayant pour moi; ferme doucement mes yeux à la lumière, recueille-moi dans ton sein, ô mon Père, auteur de la vie, toi qui es tout amour.

SUR LA MORT.

Qu'est-ce que la mort? Qu'a-t-elle de si terrible? Pourquoi craindrais-je la mort qui me ramène dans tes bras, Dieu d'amour? L'enfant doit-il trembler, lorsqu'il retourne dans la maison de son père? Le nourrisson doit-il pleurer, lorsque sa mère l'approche de son sein? N'es-tu pas le Dieu d'amour, le Dieu qui ne hait aucune de ses créatures? et je tremblerais lorsque tu m'appelles! Non, Père des hommes, et par conséquent aussi mon Père, je ne te craindrai point, toi que mon cœur aime, toi mon unique espoir, toi qui verses tant de plaisirs sur la vie, toi dont la sagesse a tout arrangé pour le bien-être de tes créatures; ta bonté se signale et ton amour éclate jusque dans la destruction des choses créées. Cesserai-je d'exister par la mort? —Non sans doute; j'entre dans un meilleur monde, je me rapproche de toi, je me dépouille de ce corps matériel qui me séparait de toi. La mort est plus effrayante pour celui qui contemple le mourant que pour le mourant même; elle est le terme de nos maux, elle nous dérobe aux injustices des hommes, aux persécutions d'un monde corrupteur.

Nulle sensation douloureuse ne pèsera plus sur ce cœur dont le battement a cessé; nulle larme ne mouillera plus cet œil qui se ferme pour l'éternité. Je viens à toi, Seigneur, à toi que mon âme adore, tu prendras soin de ma destinée. Le ver file son tombeau, s'y renferme et meurt; mais il renaît papillon brillant et léger dans les beaux jours du printemps : reptile autrefois, il se traînait dans la poussière; maintenant il folâtre au milieu des fleurs.

Le faible grain de froment enfoui dans le sein de la terre s'y développe et devient un épi magnifique. Tout se métamorphose et se reproduit ici-bas; tout s'élève par degrés jusqu'à la perfection; et moi qui suis homme, moi, ta créature, l'empreinte de ton image, je serais plus chétif qu'un grain de froment, je serais moins favorisé qu'un ver!... ô pensée injurieuse à ton amour! Dieu n'est-il donc pas le père des humains? Il les aime, et le rapprochement vers un centre d'unité n'est-il pas la tendance de l'amour? Le père n'aspire-t-il pas au retour du fils qui s'est éloigné de lui? La mère ne gémit-elle pas en l'absence de ses enfants? L'oiseau ne couvre-t-il point de ses ailes sa tendre couvée, le fruit de ses amours? Et toi qui nous aimes plus qu'un père, plus qu'une mère, tu serais indifférent envers les hommes!... Qu'ils te connaissent mal ceux qui te jugent ainsi! Mais tu paraîtras, dit-on, tel qu'un juge sévère qui me demandera compte des actions de ma vie. Oui, tu paraîtras en juge, mais non point en juge semblable aux juges de la terre, qui trop souvent ne poursuivent avec ardeur le crime qu'afin de pouvoir châtier le criminel; qui se croient meilleurs que d'autres parce qu'ils sont établis pour les juger. Non, Seigneur, tu n'es point un juge de cette espèce : en devenant le juge des hommes, tu ne cesses pas d'être leur père.

Tremblerais-je devant mon père, s'il devenait tout à coup mon juge? et si je suis coupable à tes yeux, n'es-tu pas aussi miséricordieux que juste? Ne ressembles-tu pas au bon pasteur qui parcourt les déserts, qui franchit les montagnes et qui gravit péniblement les rochers, pour ramener à son troupeau la brebis égarée? Si cette brebis revient d'elle-même au bercail, le pasteur l'égorge-t-il ou l'abandonne-t-il en proie à la voracité des animaux féroces? Quelle pensée indigne de toi, Seigneur! quel être rempli de passions dans ce portrait qui ne peut être le tien! Non, non, tu ne ressembles jamais aux hommes susceptibles de haine.

Oh! combien je t'ai mal jugé depuis ma jeunesse! je te croyais pareil aux faibles mortels : Dieu d'amour, pardonne-moi de t'avoir méconnu.

Digitized by Google

Tu es l'amour, l'amour le plus pur, et jamais homme n'aima comme tu aimes.

L'amour des hommes, le plus parfait même, n'est qu'une faible étincelle auprès de ton amour: cette connaissance me ramène dans tes bras, Seigneur; elle enchaîne mon âme à toi pour jamais. A présent je mourrai volontiers quand tu l'ordonneras, et de la manière que tu l'ordonneras. Ton amour sera mon soulagement dans mes douleurs et ma consolation suprême à la mort. Si tu daignes au contraire prolonger ma vie, prolonge-la seulement assez pour que je puisse réparer encore les fautes que j'ai commises en manquant d'un véritable amour; accorde-moi le loisir de former mon cœur et mon âme tels que tu les veux ici-bas.

Mais si c'est ta volonté que je cesse de vivre, pardonne-moi des erreurs terrestres; songe que je suis un faible mortel; oublie le pécheur, et ne considère en moi que ton enfant qui retourne dans les bras du plus tendre des pères pour implorer grâce et pardon.

VŒUX POUR LA PATRIE

ET LE SOUVERAIN[1].

Seigneur, Dieu des armées, j'élève mes regards vers ton trône suprême; n'es-tu pas notre Dieu? Tu parles, et les mondes naissent à ta voix; d'un signe tu les fais disparaître. Tu tiens dans tes mains puissantes ce globe fragile, tu pèses ses destinées, et la nature obéit à ta volonté... Rien n'est comparable à ta sagesse, à ton pouvoir, à ta force irrésistible; c'est toi qui distribues les couronnes et les sceptres. L'élévation ou l'abaissement des puissances de la terre sont les résultats des impénétrables conseils de ta providence.

Jette un regard favorable sur ma patrie, ô mon Dieu! ne permets point que l'esprit de désordre y pénètre. Puisse-t-elle présenter toujours le satisfaisant aspect d'une famille unie! Resserre de plus en plus les liens qui l'attachent à son chef; remplis notre cœur de sentiments d'obéissance et de fidélité pour notre souverain; n'oublions jamais que c'est toi qui l'as mis au-dessus de nous; orne-le de toutes les vertus qui font la prospérité d'un peuple; que ta sagesse le dirige dans les voies difficiles du gouvernement, et que ta force l'aide à soutenir le poids dont tu l'as chargé! Que ta justice l'inspire dans les punitions qu'il inflige, comme dans les récompenses qu'il décerne! Qu'il regarde sans cesse comme un dépôt précieux la vie et le bonheur des hommes, tes enfants, que tu as confiés à ses soins! Qu'il ne tire jamais le glaive que pour la défense de son peuple, et que la paix soit le but constant de ses démarches et de ses pensées! Éclaire-le dans le choix de ses ministres et de ses conseillers; qu'il accueille le langage de la vérité, et qu'il ferme l'oreille aux insinuations perfides des flatteurs mercenaires qui chercheront à le circonvenir! Fais qu'il soit le père du pauvre et le protecteur de l'innocence opprimée! qu'il respecte ta sainte religion, qu'il soit le modèle des princes et ton image sur la terre! Permets, Seigneur, que l'aspect de ses États florissants et les bénédictions de ses peuples soient sa récompense, en attendant que tu remplaces, sur son front vénéré, la couronne terrestre par une couronne éternelle, par une couronne brillante des rayons de ta gloire.

[1] Ce morceau n'est point d'Eckartshausen, mais de son traducteur.

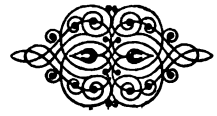

Digitized by Google

RAPPORTS, DISCOURS ET NOTES

(ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.)

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORTS, DISCOURS ET NOTES

(ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.)

RAPPORT

DU DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

A. M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1834-1835.

Monsieur le Ministre,

Je dois à l'indulgente bienveillance de mes confrères un titre qui m'impose une tâche d'autant plus difficile à remplir, que les précédents rapports annuels sur les travaux de l'Académie royale de Bruxelles vous ont donné le droit d'être exigeant.

L'ère de l'indépendance de la Belgique est à peine commencée, et déjà se fait sentir d'une manière frappante son heureuse influence sur les sciences et les lettres. Une jeunesse avide d'instruction montre pour les études solides une ardeur qui n'a besoin que d'être bien dirigée; de nombreux efforts attestent de toutes parts l'activité des esprits et le désir de voir notre beau pays occuper une place honorable dans les rangs de la civilisation moderne.

En mettant au concours plusieurs questions importantes, l'Académie a secondé l'impulsion donnée aux études historiques par le gouvernement. Si les mémoires présentés à la classe d'histoire n'ont pas complétement rempli son attente, ils offrent du moins des détails bons à connaître et des matériaux précieux.

M. de Reiffenberg, membre de cette classe, et que le premier corps savant de l'Europe, l'Institut de France, vient d'adopter, M. de Reiffenberg, avec cette flexibilité de talent qu'on lui connaît, a payé dignement son tribut. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les procès-verbaux de nos séances.

Il a publié, depuis notre dernière réunion générale, son cinquième mémoire sur l'université de Louvain, et la seconde partie de sa *Statistique ancienne de la Belgique*, destinée à jeter un jour si lumineux sur les mœurs et les usages de nos ancêtres. Son recueil de légendes, intitulé *le Lundi*, va paraître incessamment; on lui doit encore une édition corrigée et augmentée de l'*Histoire politique de l'Europe par Heeren*, 3 vol. in-18, un mémoire sur Rubens, plusieurs articles sur notre histoire, insérés dans le *Journal de l'Institut historique*, dans *le Messager des arts*, etc., des notices dans la *Biographie universelle*, où j'ai moi-même déposé de faibles hommages à la mémoire de quelques-uns de nos compatriotes qui se sont illustrés dans ces derniers temps.

Les travaux de M. de Reiffenberg, à la commission royale d'histoire; et ceux de M. de Gerlache vous sont connus. L'un et l'autre, ainsi que MM. Cornelissen, Raoux, Marchal, Pycke et Bekker ont fait à l'Académie d'utiles communications et de rapports très-intéressants sur divers mémoires manuscrits.

M. Marchal continue, avec un zèle sans égal, à préparer son catalogue de la bibliothèque de Bourgogne; l'Académie s'intéresse d'autant plus à ce beau travail, qu'il doit lui procurer, pour ses recherches, d'immenses facilités.

Nous avons été satisfaits d'apprendre que M. Van Heusde, qui habite toujours Utrecht, vient de mettre la dernière main à son *Initia philosophiæ platonicæ*.

Un de nos correspondants, M. Goethals-Vercruysse, avait composé sur la *Bataille de Courtrai* une dissertation flamande assez étendue; elle était restée dans son portefeuille; M. Auguste Voisin l'a traduite en français, et le public jouit maintenant de cette élégante version.

D'autres correspondants de la classe d'histoire ont enrichi notre bibliothèque de leurs ouvrages : M. le marquis de Fortia, de sa belle édition de *Jacques de Guyse* et d'un *Traité sur l'immortalité*

Digitized by Google

de l'âme; M. Raynouard, de son *Histoire du droit municipal* et de ses *Recherches sur les épopées romanesques des troubadours;* M. Leglay, du *Balderici chronicon*, et M. Jullien, de son *Tableau synoptique des connaissances humaines.*

Je ne crois pas sortir du cercle qui m'est tracé si je mentionne ici deux compositions historiques favorablement accueillies par le public et que leurs auteurs ont présentées à l'Académie : la troisième édition de l'*Histoire de la Belgique*, par M. l'abbé de Smet, et les *Lettres sur la Révolution brabançonne*, dans lesquelles M. Borgnet a su juger avec impartialité une époque mal appréciée jusqu'ici, parce qu'elle n'avait guère eu pour appréciateurs et pour juges que des hommes passionnés, que des hommes de parti.

L'Académie met au nombre des objets dont elle s'occupe tout ce qui tient à la science numismatique, et plus particulièrement encore les médailles qui consacrent nos souvenirs historiques; elle vous offre sa coopération et ses services pour la collection que vous vous proposez de former. La conservation de nos anciens monuments a plus d'une fois excité son zèle. Aussi ne manque-t-elle pas d'applaudir à la sollicitude avec laquelle le gouvernement y donne aujourd'hui tous ses soins. Ses réponses empressées, toutes les fois que vous avez jugé convenable de la consulter, doivent vous avoir convaincu de son vif désir de s'associer à vos vues d'utilité publique.

Les sciences ont puissamment contribué, de nos jours, aux progrès de l'industrie et de la prospérité générale : les mathématiques leur ont été d'un secours inappréciable; on connaît les prodiges opérés par la physique et la chimie. Le siècle XIXe sera, par excellence, le siècle des découvertes : chaque jour, chaque instant pour ainsi dire, en voit éclore de nouvelles. Si la Belgique n'a pas, sous ce rapport, devancé ses voisins, elle s'empresse au moins de suivre la marche qu'ils ont tracée, et les hommes désintéressés qui consacrent leurs veilles à l'étude ont assurément bien mérité de la patrie. La patrie ne leur refusera pas sans doute, en échange de nombreux sacrifices, quelques témoignages de cette considération si propre à les consoler des trop fréquentes contrariétés auxquelles les expose cet esprit de routine et de dénigrement, espèce de modestie envieuse qui fait qu'on se croit incapable de rien de grand, mais qui ne permet point de supposer chez les autres de plus heureuses dispositions.

Des mémoires d'une importance réelle ont été soumis à la classe des sciences ; MM. Van Mons, Kesteloot, Thiry, d'Omalius, Garnier, Quetelet, Dandelin, Papani, Cauchy, Dumortier, Sauveur, Timmermans, de Hemptinne, Fohmann et Lejeune les ont appréciés dans des analyses d'une précision et d'une clarté remarquable. Plusieurs d'entre eux, indépendamment de ces travaux académiques, ont acquis de nouveaux droits à l'estime des savants par la publication d'ouvrages fort recommandables.

M. Quetelet, doué de cette prodigieuse facilité de travail qui permet de tout entreprendre avec la certitude de tout achever, a donné, cette année, outre une nouvelle édition de son *Astronomie élémentaire* (2 vol. in-18) et l'*Annuaire de l'Observatoire de Bruxelles pour* 1835, deux volumes imprimés à Paris sous ce titre : *Sur l'homme et le développement de ses facultés, ou Essai de physique sociale.* Il a complété son huitième volume de la *Correspondance mathématique et physique;* enfin il a réuni, dans un mémoire sous presse en ce moment, les observations météorologiques faites à l'Observatoire pendant l'année 1834.

M. Van Mons, chez qui l'âge n'a point affaibli l'amour de l'étude et de la science, a terminé son *Abrégé de chimie;* le cinquième et dernier volume vient de paraître.

M. Vandermaelen, à qui Bruxelles est redevable d'un de ses plus beaux établissements scientifiques, en est au sixième volume de son *Dictionnaire géographique des provinces de la Belgique.*

M. Blume continue de cultiver avec succès la botanique; les dernières productions qu'il nous a fait parvenir, et qui sortent des presses de Leyde, en fournissent de nouvelles preuves.

Nous devons à nos correspondants étrangers divers ouvrages intéressants :

A M. Ampère, l'*Essai sur la philosophie des sciences;*

A M. Moreau de Jonnès, la *Statistique de l'Espagne;*

A M. Encke, l'*Annuaire astronomique de Berlin;*

A M. Villermé, *Recherches sur la population de la Grande-Bretagne;*

A M. de Candolle, un *Mémoire sur les combrétacées* et une *Notice historique sur le savant botaniste Desfontaines;*

A M. Geoffroi Saint-Hilaire, les *Fragments sur la structure et les usages des grands mamellaires des cétacés;*

A M. Matteucci, de Forli, *Recherches sur l'origine de la chaleur animale.*

M. Chasles nous a fait part de divers résultats géométriques obtenus par lui.

Nos correspondants regnicoles nous ont également fourni leur quote-part :

M. Schmerling, par la continuation de ses *Recherches sur les ossements fossiles;*

M. Dumont, par un *Mémoire sur la structure des cônes volcaniques de L'Eissel;*

Digitized by Google

M Martens, par une *Notice sur la théorie chimique de l'affinité, et sur le mode de composition moléculaire des corps;*

M. Morren, par des dissertations qui décèlent l'observateur judicieux et par des découvertes propres à jeter quelque jour sur les temps primitifs de la Belgique;

MM. Wesmael et Plateau, par de savantes notices lues à nos séances, qu'ils ont, ainsi que M. Van Praet, correspondant de la classe d'histoire, suivies avec assiduité.

Deux noms dont l'Académie s'enorgueillissait à juste titre viennent d'être effacés de la liste de ses membres : la mort nous enlève M. Dewez dont toute la vie, si pleine et si laborieuse, ne fut, pour ainsi dire, qu'une constante pensée pour la gloire de son pays), et l'illustre auteur de *l'Esprit des institutions judiciaires*[1], qui, bravant de mesquins préjugés, écrivit son livre dans la langue la plus propre à rendre, en peu de temps, sa réputation européenne. MM. Quetelet et de Reiffenberg ont été, dans cette circonstance, les dignes interprètes de nos regrets.

L'Académie a fait aussi d'heureuses acquisitions. MM. Bekker, Belpaire et Grandgagnage ont été nommés membres ordinaires de la classe d'histoire; MM. de Hemptinne, Fohmann et Lejeune, de la classe des sciences. Tous avaient acquis des droits à ses suffrages par les palmes académiques qu'ils avaient cueillies, et par des ouvrages d'un mérite incontestable.

MM. Martens, Matteucci, Morren, Courtois et le baron Sylvestre de Sacy, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ont été mis au nombre de nos correspondants.

L'affiliation de M. Courtois a été de bien courte durée; ce savant, si modeste, si recommandable, vient d'être ravi presque inopinément à sa famille, à ses amis, à ses douces occupations, et cela dans la force de l'âge, lorsqu'il paraissait pouvoir compter encore sur de longs jours[2].

L'Académie a publié, dans l'espace d'une année, deux volumes de ses *Mémoires* (le huitième et le neuvième) ainsi que le dixième volume des *Mémoires couronnés*. Je ne les crois pas inférieurs à ceux qui les ont précédés.

Nos *Mémoires*, plus connus à l'étranger qu'ils ne le sont dans la Belgique même, nous ont valu de précieux témoignages d'estime de la part des principales sociétés savantes. Une correspondance active s'est établie entre elles et l'Académie de Bruxelles. Il est permis de s'en promettre les plus favorables résultats.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur les nombreuses communications qui nous ont été faites; les Bulletins mensuels renferment à cet égard des détails qu'il serait superflu de reproduire ici. Ces Bulletins, sous la plume correcte et précise de notre nouveau secrétaire perpétuel, offrent un intérêt toujours croissant. Vous y aurez sans doute remarqué, M. le ministre, combien nos séances sont remplies; toutefois on ne peut se le dissimuler, la séparation des deux classes, pour leurs travaux habituels, serait désirable sous beaucoup de rapports; elle permettrait d'approfondir davantage les matières. Chacun, ne parlant plus qu'en présence de personnes livrées aux mêmes études, aurait la certitude d'être toujours compris et ne craindrait pas sans cesse de prolonger, outre mesure, des discussions qui, cependant, pour être fructueuses, ont besoin d'être en quelque sorte épuisées. C'est une modification qu'il sera facile d'introduire dans notre règlement lorsqu'on s'occupera de l'organisation définitive de l'Académie. Alors sans doute sera créée une classe des beaux-arts. L'Académie ainsi réunirait, comme en un glorieux faisceau, les sciences, les lettres et les arts, ces trois puissants leviers de l'intelligence humaine.

Nos statuts viennent d'être réimprimés dans un petit volume intitulé : *Annuaire de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*. Le public pourra les apprécier, et l'on sera plus à même de juger des changements rendus nécessaires par les progrès de la civilisation.

L'Académie jusqu'ici n'avait pas eu de séance publique; elle a décidé qu'il y en aurait une cette année, et l'époque en a été fixée au 19 décembre, jour anniversaire de sa fondation sous l'immortelle Marie-Thérèse. Une petite-fille de cette magnanime princesse, dont la mémoire nous est si chère, occupe aujourd'hui le trône de notre Belgique à côté d'un roi qui se plaît à protéger toutes les institutions utiles... De prospères destinées s'annoncent pour les Belges redevenus enfin nation indépendante. Puissent les sciences, les lettres et les arts, encouragés par un gouvernement éclairé, jeter aussi quelque éclat sur la patrie qui nous est rendue!

Bruxelles, le 6 mai 1835.

[1] Meyer (Jonas-Daniel), mort le 6 décembre 1834, à Amsterdam. Il était né à Arnhem le 15 septembre 1780.

[2] Charles Courtois est mort à Liége, sous-directeur du jardin botanique de l'université de cette ville, le 14 avril 1835. Il avait composé, avec M. Lejeune, le *Compendium flóræ Belgicæ*. La moitié de l'ouvrage a déjà paru; il faut espérer que le gouvernement favorisera l'impression de la dernière partie.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ.

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 16 DÉCEMBRE 1835.

Messieurs,

C'est avec un sentiment de crainte que je parais devant cette imposante assemblée, sans avoir eu le loisir nécessaire pour m'y préparer : je dois me borner à vous retracer, confusément et tels qu'ils se présentent à ma mémoire, quelques souvenirs de notre ancienne gloire nationale ; mais des cœurs belges, en pareil cas, sont toujours disposés à l'indulgence. Quel charme ne trouverai-je pas d'ailleurs à vous parler de la patrie ! les fastes du monde offrent peu d'époques sur lesquelles la Belgique n'ait exercé une influence honorable ; on peut s'enorgueillir d'être au nombre de ses enfants.

L'opiniâtre résistance que nos ancêtres opposèrent aux Romains fut célébrée par le vainqueur lui-même : les noms de Boduognat, d'Ambiorix et de Cativulce ne sont pas dépourvus d'éclat à côté du grand nom de Jules-César.

Le sol belge servit de berceau non-seulement à la dynastie des rois francs-saliens, Clodion, Mérovée, Clovis, mais encore à cette race héroïque des Pepins dont le génie héréditaire sembla descendre dans la tombe avec Charlemagne.

Nos regards s'arrêtent ensuite avec complaisance sur ces temps chevaleresques des croisades dont les exploits rappellent tout ce que l'antiquité fabuleuse présente de plus merveilleux. Ce héros qui, l'un des premiers, s'élança dans la ville sacrée et que tous les héros de la chrétienté proclamèrent leur modèle, ce Godefroid de Bouillon, auquel ils décernèrent unanimement la glorieuse couronne de Jérusalem, avait pris naissance dans le Brabant même, au village de Baisy. Nos princes flamands firent admirer bientôt après, sur le trône de Constantinople, leur bravoure et leur sagesse.

Nos villes, si florissantes par le commerce et si redoutables par l'esprit d'indépendance de leurs milices bourgeoises toujours prêtes à déposer les paisibles instruments de l'industrie pour courir aux armes, lorsqu'elles croyaient leurs libertés en péril, nos villes peuvent être considérées, au XIVe siècle, comme le principal théâtre des luttes d'une démocratie sans cesse agissante contre l'ascendant de la noblesse dont la puissance commençait dès lors à décroître : la figure de Jacques d'Artevelde, qui nous apparaît, forte de génie et d'audace, au milieu de ces scènes populaires, doit être l'objet d'une étude toute spéciale. Vu constamment de profil, exalté par les uns avec enthousiasme, outrageusement déprécié par les autres, en butte aux opinions passionnées tour à tour dominantes, ce tribun habile autant qu'ambitieux n'a pas trouvé jusqu'ici de juges impartiaux.

La Belgique, sous les princes de la maison de Bourgogne, devient pour ainsi dire le centre de la civilisation européenne ; la cour de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire est la meilleure école de courtoisie, d'élégance et de goût ; la langue française s'y parle avec plus de pureté qu'en France sous l'ombrageux Louis XI. Aussi les Mémoires de Philippe de Comines et ceux d'Olivier de la Marche sont-ils à peu près les seuls livres de cette époque qui soient encore lus avec plaisir[1].

Le plus grand homme de son siècle, Charles-Quint, juste appréciateur du mérite de ses compatriotes, leur fit jouer un brillant rôle, et des noms belges décorent presque toutes les pages des annales d'un règne si fécond en actions mémorables.

L'abdication et la mort de Charles-Quint furent suivies d'un demi-siècle d'orages. Ces orages, ces tempêtes politiques donnent à cette période de notre histoire une physionomie dramatique à laquelle le caractère national imprime un cachet qui la distingue de la Ligue française et des guerres religieuses de l'Allemagne.

Au travers des horreurs de nos discordes civiles, l'héroïsme s'est fait jour plus d'une fois, et l'on aime à se rappeler la noble réponse de Jean de Glimes, marquis de Berg, aux ministres de Marguerite de Parme, qui réclamaient des tortures, des supplices pour les malheureux calvinistes de Valenciennes : *Je suis soldat et point bourreau.*

Le règne d'Albert et d'Isabelle, l'unique bienfait de Philippe II, fut de trop courte durée... Placés ensuite sous la domination étrangère, lorsque des Belges acquirent de la gloire, ce fut en quelque sorte une gloire personnelle, une gloire isolée, dont l'éclat ne rejaillit point sur une patrie qui n'existait plus : les T'Serclaes-Tilly, les Mérode-Westerloo, les Degages, les Châteaufort, les Ligne, les Chasteler, les Clerfayt, les Beaulieu, les d'Asper, les Dumonceau, ont cueilli des palmes sans doute, mais ces palmes se sont confondues dans les trophées espagnols, autrichiens et français.

Si nos faits d'armes, si nos expéditions lointaines, si nos scènes politiques fournissent d'intéressants matériaux à l'historien, le tableau de nos institutions fondées, même aux temps les plus reculés, sur l'amour de l'ordre et sur l'amour de la liberté, l'examen des causes qui fixèrent chez nous l'industrie et la richesse commerciale, les vicissi-

[1] Les *Chroniques* de Froissart appartiennent à l'âge précédent.

Digitized by Google

tudes de nos succès dans les sciences, dans les lettres et dans les arts, offrent d'importants sujets de méditation à l'esprit observateur du philosophe.

L'exemple de la France, de l'Angleterre et d'autres pays avait démontré combien les sociétés savantes contribuent à la renommée des nations. Une princesse, qui mérita d'être comparée à Henri IV, et qui fut, comme le Béarnais, l'idole du peuple, Marie-Thérèse, fonda ou du moins sanctionna, par ses lettres patentes du 16 décembre 1772, l'Académie de Bruxelles, formée, en 1769, sous les auspices d'un ministre habile, le comte de Cobenzl, et du bon duc Charles de Lorraine. Cette Académie reçut pour mission spéciale de faire revivre, en Belgique, le goût des études historiques, des sciences et des lettres. Une voix plus éloquente que la mienne vous fera connaître comment nos devanciers se sont acquittés de ce devoir.

Je ne terminerai point cette courte allocution, Messieurs, sans faire des vœux pour notre Belgique renaissante. Puisse-t-elle, sous un monarque de son choix, sous un monarque ami des lumières, jouir de tous les genres de prospérité, de tous les genres de gloire! Que chaque Belge se pénètre de l'idée qu'il doit à la patrie le tribut de ses talents! que sans cesse nos jeunes écrivains aient présente à la mémoire cette belle maxime : *Et pius est patriæ facta referre labor* [1], adoptée et si bien mise en pratique par un savant dont la perte inattendue excite encore nos plus vifs regrets.

RAPPORT

DU DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1835-1836.

Monsieur le Ministre,

Déjà le mot *patrie* exerce sa magique influence sur les cœurs belges!... En prenant sa place parmi les autres États de l'Europe, la Belgique est parvenue à se donner un cachet distinctif; elle le doit surtout à cet esprit d'association qui ne peut jeter de profondes racines que dans les pays où la loyauté, la bonne foi, forme pour ainsi dire le type du caractère national. Cet esprit d'association fait parmi nous de rapides progrès. Notre industrie en a reçu la plus heureuse impulsion, mais elle a puissamment été secondée par les sciences qui s'appliquent à vivifier pour elle toutes les richesses de la nature. Si les lettres ont un rôle moins flatteur à remplir, il est toutefois incontestable que, dirigées vers les études historiques, elles peuvent également contribuer à la prospérité commune. Les essais tentés, les efforts effectués à cet égard depuis quelque temps ont produit leurs fruits : nos anciennes institutions, chaque jour, sont mieux appréciées, les hauts faits de nos ancêtres plus connus, et les grands hommes dont se glorifie la Belgique commencent à devenir, en quelque sorte, les objets d'un culte patriotique dont les résultats ne peuvent manquer d'être favorables à la morale publique : l'enthousiasme qu'excitent les belles actions fait naître le désir de les imiter, et c'est ainsi que se crée, que se fonde un esprit national sans lequel il n'existe point d'indépendance politique.

L'Académie, au milieu de ce mouvement général, sent toute l'importance de sa mission; il me suffira, je crois, pour vous en convaincre, de rappeler succinctement à votre souvenir, Monsieur le Ministre, les travaux que déjà nos Bulletins vous ont fait connaître.

La séance publique, dont MM. Quetelet, de Reiffenberg et Cauchy ont fait si convenablement les honneurs, a, me semble-t-il, été accueillie de la manière la plus encourageante. Les médailles que MM. Schayes, Martens, Galeotti, Devaux et de Saint-Genois avaient obtenues aux concours de 1834 et de 1835, leur ont été remises en présence d'un public dont les applaudissements ont prouvé le plus vif intérêt pour leur triomphe. Ces solennités, lorsqu'elles ne sont pas trop prodiguées, étendent, propagent, popularisent, si je puis m'exprimer ainsi, le goût des sciences et des lettres. Il en est de même de ces paisibles confédérations européennes où les savants se donnent rendez-vous pour échanger des idées et se communiquer d'utiles découvertes. L'Académie de Bruxelles fut dignement représentée aux congrès de Bonn et de Douai. Un semblable congrès va s'ouvrir à Liége, et le succès n'en est pas douteux; nous en avons pour garants les soins qu'y donne un de nos littérateurs les plus distingués.

Nous avons fait, cette année, d'heureuses acquisitions : MM. Crahay, Wesmael et Martens[2] ont été

[1] Épigraphe de l'*Histoire générale de la Belgique*, par M. Dewez. Cet historien, qui manquait de critique, il faut bien l'avouer, a pourtant rassemblé d'utiles matériaux pour ses successeurs, lesquels, par parenthèse, ne s'en montrent pas toujours très-reconnaissants. Il mourut à Bruxelles le 26 octobre 1834; il était né le 4 janvier 1760, à Namur.

[2] M. Martens en remplacement du général Huguenin, mort à Nimègue le 7 novembre 1833.

Digitized by Google

nommés membres effectifs de la classe des sciences; MM. Willems et de Smet, membres effectifs de la classe d'histoire. Tous se recommandaient à nos suffrages par d'estimables, par d'importantes productions. M. Delmotte (mais déjà la mort vient de nous l'enlever[1]), MM. de Ladoucette, Roulez, Cantraine et Van de Weyer ont été mis au nombre de nos correspondants. Nous avons à nous applaudir de la disposition réglementaire qui permet aux correspondants d'assister à nos séances. Leur assiduité (je parle des regnicoles) nous a valu, notamment de la part de MM. Morren[2], Cantraine, Dumont, Plateau, Schmerling, Roulez et Delmotte, d'intéressantes notices dont nos Bulletins mensuels se sont enrichis. Des questions d'une incontestable importance ont été, par eux et par des savants étrangers à l'Académie, traitées dans des mémoires qui furent soumis à l'examen de MM. Van Mons, Kesteloot, Thiry, d'Omalius, Garnier, Quetelet, Dandelin, Pagani, Cauchy, Dumortier, Sauveur, de Hemptinne, Fohmann, Lejeune, Crahay, Wesmael, Martens, Cornelissen, de Reiffenberg, Raoux, Marchal, Pycke, de Gerlache, Bekker, Grandgagnage, Belpaire, Willens et de Smet.

Indépendamment de rapports qui parfois exigent d'immenses recherches, de rapports qui témoignent si honorablement de l'amour désintéressé de leurs auteurs pour les sciences et les lettres, plusieurs de ces académiciens nous ont fait d'utiles communications.

En outre, M. Thiry a consigné d'excellentes vues d'économie politique dans son *Règlement pour la conservation du cadastre de la Belgique*.

M. d'Omalius d'Halloy, qui tout en se préparant d'honorables souvenirs, dans la carrière administrative, a su mériter une réputation européenne par ses ouvrages scientifiques, vient de publier la seconde édition de ses *Éléments de géologie*.

Nos *Bulletins*, l'*Annuaire de l'Observatoire*, l'*Annuaire de l'Académie*, les soins qu'a nécessairement exigés la publication du IXe volume de nos Mémoires et du Xe volume des Mémoires couronnés, sont de nouvelles preuves du zèle et de l'infatigable activité de M. Quetelet, notre secrétaire perpétuel.

M. Cauchy achève un travail dont le besoin se faisait sentir; c'est un *Tableau synoptique des minéraux et des roches de la Belgique, considérés sous les rapports minéralogique, géologique, géographique et technologique*.

M. Philippe Vandermaelen, qui poursuit avec constance sa vaste entreprise du Dictionnaire géographique de nos provinces, a conçu l'idée d'une *Statistique des lettres, des sciences et des beaux-arts en Belgique*. Cet ouvrage ne sera pas sans influence sur l'avenir intellectuel de notre pays.

M. Dumortier trouve le secret de faire marcher de front les travaux scientifiques et les discussions parlementaires auxquelles il ne cesse de prendre une part si active. Il ne faut, pour en être convaincu, que jeter les yeux sur les procès-verbaux de nos séances et sur la collection des mémoires de l'Académie; le dernier volume doit à notre savant botaniste deux morceaux remarquables et faits pour ajouter encore à sa réputation.

M. Cornelissen a fait imprimer, en dehors des recueils académiques, un *Discours sur l'origine, les progrès et les vicissitudes de l'Académie royale de dessin, de peinture et d'architecture de Gand, depuis 1751 jusqu'en 1831*, et, sous le titre de *Quelques fleurs sur un tombeau*, une notice biographique sur Mussche, jardinier en chef de l'université de Gand.

Notre honorable confrère a réuni, pour l'Académie, en quatre volumes enrichis de notes manuscrites, les discours, les notices, les mémoires, qu'il a publiés dans différentes circonstances, et qui présentent, sur divers points de l'histoire belge, sur les beaux-arts et sur la littérature, tant ancienne que moderne, d'ingénieux aperçus. Tout me porte à croire que cette collection, d'une piquante variété, serait bien reçue du public si M. Cornelissen se décidait à l'en faire jouir.

M. le baron de Reiffenberg, dont l'absence excite parmi nous de vifs regrets, vient de rendre un nouveau service au pays par son édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, accompagnée de notes pleines d'érudition et de goût. Le succès qu'obtiennent en France comme en Belgique, et plus encore en France qu'en Belgique, ses charmantes chroniques ou légendes intitulées : *le Dimanche* et *le Lundi*, engageront sans doute leur spirituel auteur à remplir complétement le cadre qu'il s'est tracé.

M. Marchal met la dernière main à son *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne*, et bientôt les savants auront la jouissance de ce beau travail bibliographique.

M. Pycke s'occupe en ce moment d'un ouvrage sur les attributions politiques de nos anciens états provinciaux, ouvrage d'un ordre supérieur, et qui doit jeter un jour lumineux sur l'histoire de nos

[1] A l'âge de trente-sept ans, le 7 mars 1836.

[2] M. Morren a fait passer de l'anglais dans notre langue, avec élégance et précision, les *Esquisses des principes d'horticulture* de John Lindley. Bruxelles, Dumont, 1833, vol. in-18 de XVIII-180 pages.

Digitized by Google

institutions politiques. Le comte de Neny, l'Anglais Shaw et les autres publicistes qui ont parlé de cet objet, n'en ont donné que des notions incomplètes et superficielles.

M. de Gerlache nous a communiqué, pour le prochain volume de nos Mémoires, une élégante traduction de quelques fragments d'un manuscrit de *Limusis*, acquis par le gouvernement.

M. Willems, comme membre de la commission d'histoire, a publié, en l'accompagnant d'une introduction et de notes intéressantes, la chronique flamande de Van Heelu, relative à la bataille de Woeringen qui décida de la réunion du duché de Limbourg au Brabant.

M. l'abbé de Smet, plus sévère pour lui-même que ne l'avaient été ses critiques, a revu de nouveau son *Histoire de la Belgique;* la 4e édition vient de paraître.

Un autre nom se présente encore à ma plume, mais il faut savoir respecter le modeste incognito que s'impose l'auteur d'une production ingénieuse, et dont le succès devient un véritable triomphe pour le bon goût [1].

Nos relations avec les principales sociétés savantes acquièrent, de jour en jour, plus de développement, et les livres présentés à l'Académie ont été plus nombreux cette année que l'année précédente : l'énumération en serait fastidieuse ici, mais nous nous sommes fait un devoir de les indiquer dans les Bulletins de nos séances. Parmi ces ouvrages, l'Académie a distingué particulièrement ceux que lui ont fait parvenir le doyen de l'école de droit de Paris, M. Blondeau, membre de l'institut, et M. Doutrepont, Belges tous les deux et fixés en France par suite des événements politiques de 1814. Je ne dois pas oublier non plus les travaux d'un autre Belge, M. Decaisne, qui cultive, à Paris, les sciences naturelles avec un succès remarquable.

L'Académie s'est occupée, plus qu'elle ne l'avait fait auparavant, de la numismatique et surtout de la numismatique belge; elle forme un médaillier qui ne sera pas sans utilité pour ses études et qui pourrait, si le gouvernement jugeait à propos de nous seconder, être à la longue d'un intérêt général.

Rien ne contribue plus que les voyages aux progrès des sciences. Vous l'avez senti, Monsieur le Ministre; c'est sous vos auspices que quatre jeunes Belges, pleins d'espoir et d'avenir [2], sont partis pour explorer le Brésil; nos vœux les accompagnent dans cette excursion qui promet d'être féconde en résultats. C'est au fond du Mexique qu'un de nos lauréats, M. Galeotti, recevra les encouragements que vous avez pris plaisir à lui décerner au nom du roi, protecteur de l'Académie [3]. Il y a tout lieu de croire qu'à son retour, et conformément à la proposition que nous vous avons faite, vous le chargerez de dresser, avec M. Dumont, la carte géologique du royaume, attendue si impatiemment par nos industriels.

Je n'étenderai pas davantage ce rapport; je m'arrête... Il serait superflu, Monsieur le Ministre, d'insister sur les services rendus par l'Académie, lorsque les chambres législatives, d'accord avec le gouvernement, viennent de prouver d'une manière éclatante combien ils sont appréciés [4].

Bruxelles, le 6 mai 1836.

DISCOURS PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 16 DÉCEMBRE 18

Messieurs,

A l'occasion de la fête académique que nous célébrons aujourd'hui, vous retracer quelques souvenirs de la patrie, me rappeler avec vous la glorieuse part que prirent les Belges aux progrès de l'esprit humain, sera, sans doute, me donner des titres à votre indulgence, et je sens combien elle m'est nécessaire.

Fondé sur des vertus qui longtemps avaient fait sa force, mais qu'insensiblement l'égoïsme, la corruption et les excès du luxe avaient anéanties l'empire romain venait de s'écrouler pour ainsi dire sous son propre poids; il était devenu facile aux barbares de triompher d'une civilisation usée... Cependant le christianisme tendait à reconstruire la société sur des bases nouvelles, sur les bases d'une religion divine, d'une morale sublime qui permettait à l'homme de ressaisir toute sa dignité. L'œuvre de cette régénération politique et religieuse devait toutefois éprouver des obstacles. La Belgique contribua puissamment à les surmonter, elle qui

[1] Ceci faisait allusion aux *Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique*, par Justin *** (Grandgagnage). Bruxelles, 1833, 2 vol. in-8°.

[2] MM. Jean Linden, Auguste Ghiesbrecht, François Goede et Nicolas Funck.

[3] Une somme égale à la valeur de la médaille en or, remise à M. Galeotti père, le 16 décembre 1835. (*Bulletins*, t. II, n° 12, page 494.)

[4] En doublant sa dotation au budget de l'État pour 1836.

Digitized by Google

déjà, sous les rois de la race mérovingienne sortie de son sein, avait acquis une incontestable supériorité sur toutes les autres parties du royaume des Francs; l'épée d'un Belge, de Charles Martel [1], arrêta le mahométisme sur le point d'envahir l'Europe. Bientôt après, sur nos rives de la Meuse encore, naquit ce prodigieux Charlemagne [2] qui fit briller d'un si vif éclat la fin du VIIIe siècle et les premières années du siècle suivant. Il ne fallait au héros législateur que des fils dignes de lui pour que la cause de la civilisation fût dès lors gagnée; mais de faibles et lâches successeurs précipitèrent en quelque sorte dans sa tombe les résultats de tant de nobles efforts, les fruits de quarante-cinq années de gloire, tout ce qu'avait enfanté ce génie d'une grandeur si colossale. Les ravages des Normands ne tardèrent pas à mettre le comble au désordre, et de cette intolérable anarchie sortit le gouvernement féodal, qui ne présente pour patrie qu'un donjon, pour exploits que le pillage, le meurtre et l'incendie [3]. Néanmoins il est juste de reconnaître que, dans la Belgique plus qu'ailleurs, le tableau monotone de ces temps désastreux offre des traits de magnanimité, des actes d'héroïsme qui reposent la mémoire fatiguée d'horreurs, et soulagent notre âme en nous prouvant que l'humanité n'a jamais perdu complétement ses droits. Les monastères, au milieu des épaisses ténèbres qui couvraient la surface de l'Europe, devinrent les seuls asiles de l'étude, les seuls refuges de ce qui restait encore des connaissances humaines, et les cloîtres d'Orval, de Stavelot, de Saint-Hubert, de Saint-Trond, de Gembloux, de Lobbes de Saint-Bavon, de Tongerloo, d'Éverbode, rendirent aux sciences, aux lettres, des services qui ne doivent pas être méconnus [4]. L'agriculture commençait également à prendre son essor, sous la main des pieux solitaires autour desquels venaient se grouper de paisibles cultivateurs pour échapper au joug que faisaient peser sur eux des maîtres inhumains.

Le régime féodal s'adoucit par degrés; nos provinces furent souvent gouvernées par des princes d'une haute sagesse et qui s'appliquèrent à réprimer la violence de leurs vassaux, à protéger, avec une constante sollicitude, les classes inférieures; tels furent Regnier V, comte de Hainant, les Baudouin [5], Philippe d'Alsace qui fit cesser la servitude féodale en Flandre, Otton III, duc de Gueldre, Guillaume le riche, comte de Namur, Henri II duc de Brabant [6], qui scrupuleux exécuteur des volontés de son père mourant, supprima la main-morte dans ses domaines dès l'année 1235.

L'abbé Suger, ministre que la Belgique (Saint-Omer en faisait alors partie) avait donné à Louis le Gros, s'était placé, le siècle précédent, au nombre des bienfaiteurs de l'humanité, pour avoir en France commencé la création des communes et l'affranchissement des serfs. Cette pensée régénératrice se féconda sur le sol belge où les communes, dont il serait facile de faire remonter l'origine à des temps fort reculés [7], se constituèrent d'une manière vigoureuse. Les croisades, jugées diversement par les historiens, parce qu'en effet on peut les envisager sous plus d'un point de vue, entraient dans les desseins de la Providence pour hâter la marche de la civilisation; elles eurent le résultat d'affaiblir la féodalité par les dépenses excessives dans lesquelles fut entraînée la noblesse, et d'étendre de plus en plus l'émancipation des communes. Les croisades, qui virent briller au premier rang les seigneurs belges et qui recommandent à l'admiration des siècles Godefroid de Bouillon, Jacques d'Avesnes, Robert de Flandre, et cet intrépide Baudouin [8], devenu comme par enchantement possesseur du trône impérial de Constantinople, accrurent singulièrement l'importance des villes de Flandre. Ces villes, par leurs relations avec l'Orient et les immenses débouchés qui leur furent ouverts, devin-

[1] Entre Tours et Poitiers, l'an 732: on se battit pendant sept jours consécutifs.

[2] Il doit m'être permis de me prévaloir ici de l'opinion de Fisen (*Flores ecclesiæ Leodiensis*) et de nombreux annalistes qui placent le berceau de Charlemagne à Jupille, près de Liége. M. Ferdinand Henaux a prétendu prouver, dans une savante dissertation, publiée en 1847, que la ville de Liége même était le lieu de naissance du grand empereur d'Occident; mais je pense qu'à cet égard nous en serons toujours réduits aux conjectures. Éginhard, le secrétaire et l'historien de Charlemagne, était né dans la Hesbaye; il mourut abbé de Saint-Bavon.

[3] Au IXe siècle, l'invasion des Normands affaiblit l'autorité des rois forcés d'accroître le pouvoir de leurs délégués, ce qui donna naissance à l'hérédité féodale.

[4] Les premiers siècles du christianisme avaient vu détruire beaucoup de manuscrits, parce qu'on voulait faire disparaître les souvenirs du paganisme et jusqu'aux traces de la mythologie; mais lorsque l'Église fut solidement établie, les moines s'attachèrent à conserver ces précieux témoignages du génie des Grecs et des Romains.

[5] De Baldwin, mot tudesque qui signifie *audax*. Le premier Baudouin fut surnommé *Ferreus* ou Bras de Fer. Fils d'Ingelram, forestier, c'est-à-dire administrateur ou gouverneur de la Flandre sous l'autorité du roi de France, il devint l'époux de Judith, fille de Charles le Chauve, qu'il avait enlevée. C'est le premier comte héréditaire de Flandre.

[6] Ou, si l'on veut, Henri VI, en admettant les Henris, comtes de Louvain.

[7] On en retrouve le type primitif dans les *ghildes* de la vieille Germanie. De semblables associations s'établirent à différentes époques, et Charlemagne crut devoir prescrire la répression des alliances formées par les serfs flamands dans le but de parvenir à s'émanciper.

[8] Baudouin IX, comte de Flandre; il s'empara de Constantinople en 1204. Il n'y eut point là d'usurpation. La couronne ne fut enlevée qu'à l'usurpateur Alexis Ducas, surnommé

Digitized by Google

rent pour ainsi dire le centre du commerce. Bientôt leurs richesses ne connurent plus de bornes. C'est alors qu'une reine de France [1], non pas avec dépit, comme on l'a prétendu, mais avec un étonnement qui cherchait au contraire à se manifester d'une manière flatteuse, s'écriait, dans un cercle à Bruges, qu'elle ne s'attendait point à voir tant de reines réunies autour d'elle.

La prospérité du commerce exerça sur l'activité de l'industrie manufacturière [2] une heureuse influence; les autres nations se firent tributaires non-seulement de nos fabriques de haute lisse qui donnèrent à Louis XIV l'idée de ses belles tapisseries des Gobelins, sous la direction d'un Belge, Frans de Bruges, mais encore de nos tentures de cuirs dorés, de nos draps, de nos toiles, de nos batistes, de nos dentelles, et d'une foule d'objets de luxe ou de première nécessité [3].

L'industrie manufacturière à son tour, favorisa les développements de l'agriculture, et les bruyères du pays de Waes firent place à de riches moissons. L'agriculture, ce premier des arts, comme l'appelle un poëte célèbre, la science la plus utile à l'homme, devint particulièrement la science belge; la charrue flamande fut imitée partout; une colonie belge, sous le règne de Christiern II, en 1515, fertilisa une île du Danemark [4]; une autre colonie s'établit dans l'île que forment les deux bras de la Vistule en face de Marienbourg, et ce ne fut pas sans une émotion bien douce que, pendant la campagne de 1807, je m'y retrouvai comme en famille, entouré des souvenirs de mon pays, car, dans cette contrée patriarcale, les mœurs et la langue même des ancêtres s'étaient religieusement conservées. Nos agriculteurs, à différentes époques, étendirent leurs paisibles conquêtes sur les bords de la Baltique, dans le pays de Galles et dans le banat de Temeswar. Les Anglais puisèrent chez nous, au XVIIe siècle, les connaissances qui les mirent à même de faire de si grands pas dans la carrière agricole. C'est à des Belges que Henri IV, pacificateur de la France, s'adressa pour défricher une partie du Poitou, appelée encore aujourd'hui la petite Flandre. Tandis que les Espagnols ravageaient le sol du Mexique et du Pérou, des Belges l'enrichissaient de la culture du froment [5].

Les impératrices que nous avons données à l'Allemagne, les reines que nous doivent la France, l'Angleterre, l'Écosse, le Portugal, le Danemark, la Suède, la Hongrie [6], furent, pour la plupart, des princesses accomplies et qui contribuèrent au progrès de l'esprit social dans leur patrie adoptive.

Si tous les empereurs et les rois de Bohême, sortis de la maison de Luxembourg, n'ont pas été des princes d'un mérite supérieur, si quelques-uns même ne furent pas exempts de vices, on ne peut nier qu'ils exercèrent une influence prépondérante sur la marche des événements. La bulle d'or donnée par Charles IV devint le code politique, la loi fondamentale de l'empire d'Allemagne. Jean l'Aveugle, qui mourut d'une manière héroïque à la journée de Crécy [7], réunissait toutes les qualités exigées par les lois de la chevalerie.

La chevalerie, qui consacrait le grand principe de la prééminence du mérite personnel, avait fait germer, dans les cœurs, de généreux sentiments et poli les mœurs de la noblesse. Elle doit, sous ce rapport, figurer parmi les causes qui ramenèrent la civilisation. La chevalerie brilla d'un vif éclat dans nos provinces. Quel plus parfait chevalier

Murzuphle, l'assassin du monarque légitime, Isaac Comnène et de son fils Alexis.

[1] On ne doit pas oublier que c'était la gracieuse Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel.

[2] On ne sait trop pourquoi l'Académie française, dans la dernière édition de son dictionnaire, n'admet pas, comme adjectif, le mot *manufacturier* qui manquait à la langue, et dont l'usage est devenu général, surtout depuis qu'il se trouve dans le dictionnaire de Boiste.

[3] Il faut consulter à cet égard l'excellent mémoire de M. le baron de Reiffenberg, couronné par l'Académie en 1820.

[4] L'île d'Amack, séparée de Copenhague par un pont.

[5] Josse Rixi, de Gand, religieux de l'ordre de Saint-François, porta les premières semences de froment à Quito. M. de Humboldt a vu, dans le couvent des Franciscains de cette ville, le vase de terre qui les contenait, et sur lequel se lit encore une inscription flamande qu'on peut traduire par ces mots : *Celui qui me vide ne doit pas oublier le Seigneur.* « Ce vase antique, s'écrie l'illustre voyageur, avait pour moi quelque chose de respectable. Que n'a-t-on conservé, dans le nouveau monde, le nom de ceux qui, au lieu de le ravager, l'ont enrichi des trésors de Cérès! »

[6] Entre autres, Marie de Louvain, femme de l'empereur Othon IV, Isabelle de Hainaut, femme de Philippe-Auguste roi de France, Mathilde de Flandre, femme de Guillaume le Conquérant, Adélaïde de Brabant, femme de Henri Ier, roi d'Angleterre, et Philippine de Hainaut, femme d'Édouard III.

[7] En 1346. Il fut inhumé, non dans l'église des Dominicains de Montargis, comme l'affirment les auteurs de la *Biographie universelle*, mais à Luxembourg, dans l'église de l'abbaye de Munster. Édouard III l'y fit transporter avec un appareil vraiment royal. Après l'incendie et jusqu'à la reconstruction de ce monastère, c'est-à-dire de 1542 à 1592, le corps du roi de Bohême resta déposé chez les cordeliers de Luxembourg. Les religieux de Munster le reprirent ensuite, et lors de la spoliation des couvents, des églises, en 1795, ils le confièrent à M. Bock, fabricant de porcelaines et de faïences, qui le conserva dans son bel établissement de Mettlack jusqu'en 1838, que le prince royal, depuis Guillaume IV, roi de Prusse, le réclama pour le placer à Castel sous un monument digne de la mémoire d'un héros qui fut en butte à tant et tant de vicissitudes, même après sa mort. M. Bock a fait imprimer sur Jean l'Aveugle, roi de Bohême, un piquant et spirituel opuscule, d'autant plus recherché qu'il n'a pas été mis dans le commerce.

Digitized by Google

que ce Jean Ier, duc de Brabant, vainqueur à Woeringen, vainqueur dans plus de soixante combats en champ clos, et qui ne voulut s'en remettre à personne du soin de défendre, de venger une sœur indignement outragée[1]! C'étaient aussi d'excellents modèles que notre Josse de Lalain, surnommé, comme depuis le fut Bayard, *le chevalier sans reproche*, Jacques et Simon de Lalain, Rase de Gavre, Gilles de Chin, Fastré de Ligne, et ce Raoul de Lannoi, toujours humain envers l'ennemi désarmé, mais d'une telle ardeur au combat, que Louis XI, lui passant une chaîne d'or au cou, prétendait qu'il fallait l'enchaîner pour le conserver plus longtemps. C'est à des chevaliers belges que les rois dont la fortune trahit la valeur veulent remettre leur épée. Denis de Morbecque reçoit celle du roi Jean, à la bataille de Poitiers; Charles de Lannoi, celle de François Ier, à Pavie. Nos chevaliers ne se contentaient point de rompre des lances et de remporter des prix dans les tournois, c'étaient des preux sur les champs de bataille. Si l'on peut faire un reproche aux guerriers de notre nation, c'est d'avoir été, dans des luttes étrangères, trop prodigues d'un sang qui n'aurait dû couler que pour les intérêts du sol natal. On retrouve des noms belges dans les annales militaires de tous les peuples et de tous les siècles. En France, c'est Gilles de Trazegnies, connétable sous Louis IX; c'est Gauthier de Ghistelles, qui se signale, à Bouvines, sous la bannière de Philippe-Auguste; c'est le maréchal de Marsin, intrépide soldat, s'il ne se montra point grand capitaine à Hochstedt[2]. Ailleurs, c'est Thierri de Falcomont qui soumet des provinces au roi d'Angleterre, Édouard III, dont il avait embrassé la cause, et qui, revenu dans sa patrie, meurt, les armes à la mains, en se précipitant au milieu des Liégeois insurgés[3].

Les meilleurs généraux de Charles-Quint étaient belges, mais ceux-là servaient un prince, leur compatriote, et l'on pouvait les considérer comme servant leur pays. Le vainqueur de Saint-Quentin et de Gravelines, le comte d'Egmont, ne croyait pas hasarder sa vie pour l'oppresseur de ses concitoyens, et certes alors il était loin de s'attendre à devoir expier, quelques années plus tard, sa gloire sur un échafaud. Nous voyons, dans le siècle suivant, T'Serclaes-Tilly, ce noble descendant du loyal chevalier qui, l'an 1356, avait mérité le titre de *libérateur de Bruxelles*, contenir par son bras formidable la ligue protestante en Allemagne et moissonner des lauriers qui seraient sans tache, si l'on pouvait retrancher de sa vie le chapitre de la prise et du sac de Magdebourg[4].

C'est à des capitaines belges, le marquis de Châteaufort[5], le marquis de Lede[6], le comte de Glimes, le comte de Gages, que Philippe V, roi d'Espagne, fut en grande partie redevable de la conservation de sa couronne et du succès de ses armes en Italie. Napoléon mettait les Belges au nombre des plus braves soldats de son empire. L'Autriche, dans ces derniers temps, n'a guère eu de chefs plus habiles que Clerfayt, le marquis du Chasteler, Beaulieu, Latour, d'Asper et ce brillant prince de Ligne à qui néanmoins, depuis ses campagnes contre les Turcs, la cour de Vienne interdit les trophées militaires, mais qui continua d'être compté parmi les plus aimables courtisans et les écrivains les plus spirituels de son époque.

C'est assez, Messieurs, parler de la gloire des armes; ce n'est pas elle qui peut influer le plus puissamment sur les progrès de la civilisation. Reposons nos idées sur une gloire plus douce, plus consolante, sur la gloire que nous ont acquise les beaux-arts, les sciences et les lettres.

Nos grandes dames, dès le XIe siècle, et sans doute même auparavant, s'amusaient à reproduire avec l'aiguille, sur la toile, les exploits d'un père, d'un frère ou d'un époux, témoin la fameuse tapisserie de notre princesse flamande, Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre[7]; mais hâtons-nous d'arriver à l'époque de la renaissance des arts.

[1] Marie, femme de Philippe III (le Hardi), roi de France.

[2] En 1704. Il était né à Malines, en 1656, d'une famille liégeoise appelée *Marchin* dans le pays. Cependant il signait *Marsin*, comme le prouve une lettre autographe que j'ai dans ma collection. Il fut tué au siége de Turin en 1706. Son père, Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de Marchin ou de Marsin, qui mourut au château de Modave en 1673, était un homme de guerre plus habile; mais, lieutenant général au service de France, il crut pouvoir abandonner son drapeau pour servir l'Espagne, entraîné sans doute par ses relations intimes avec le prince de Condé.

[3] A la bataille de Votem, le 19 juillet 1346, sous le prince-évêque Englebert de la Marck, dont il venait d'essuyer un outrage pour l'avoir supplié de se laisser fléchir et d'écouter la voix de la clémence.

[4] Quelques écrivains, entre autres un protestant, Charles Menzel, ont essayé, dans ces derniers temps, de le justifier des horreurs commises à Magdebourg; mais leurs arguments sont loin de former une justification complète. D'ailleurs on ne peut nier que par ses ordres la ville de Heidelberg fut livrée pendant trois jours aux horreurs du pillage.

[5] Pierre Boyseau ou plutôt Bosseau, marquis de Châteaufort, né à Nismes, province de Namur, en 1668, mort capitaine général de la Vieille-Castille, en 1741.

[6] Jean-François-Nicolas Bette, marquis de Lede, né en 1668 et mort en 1725.

[7] On la voyait autrefois dans l'église cathédrale de Bayeux; elle avait disparu pendant la révolution française; elle s'est retrouvée en 1804, et l'empereur Napoléon la fit placer au musée de Paris. L'abbé de la Rue (*Rapport des travaux de l'Académie de Caen*, 1811, page 184) donne une autre origine à cette tapisserie qu'il attribue à l'impératrice Mathilde, fille du

Digitized by Google

Grâce au génie de Van Eyck, l'inventeur de la peinture à l'huile[1], de Quentin Metsys, à qui l'amour fit quitter l'enclume pour la palette, de Memling[2], de Rubens (qui sera toujours Belge, quoi qu'en dise Cologne), de Gaspard de Crayer, de Jordaens et de Van Dyck, notre école flamande se place presque à côté de l'école italienne. Il n'est pas de galerie où ne figurent, au premier rang, les chefs-d'œuvre de nos grands maîtres, point de cabinets d'amateurs qui ne présentent à nos regards enchantés des tableaux de Steenwyck, de Breugel, de Gérard Lairesse, de Brauwer, de Snyders, d'Omeganck, d'une foule d'autres artistes distingués, et surtout de ces féconds Teniers, un peu grotesques sans doute dans leurs compositions, mais qui nous captivent par le charme du coloris et par cette vérité de détails propre à compenser le défaut de pensée, le défaut d'invention reproché quelquefois à nos peintres.

L'Anversois Brill excella dans le paysage, genre agréable qu'avait créé, vers la fin du xve siècle, un Dinantais, Joachim Patenier[3].

La peinture, comme presque tous les arts, avait fait un pas rétrograde au xviiie siècle; ce fut André Lens, auteur d'un ouvrage estimé sur le *costume des peuples de l'antiquité*[4], qui la ramena, chez nous, aux principes du bon goût; Vien s'était donné la même mission en France.

Quant au perfectionnement de la peinture sur verre au xive siècle, quelles que soient à cet égard les prétentions des Français, il appartient surtout à la Belgique. Je ne connais point de pays où cet art, si favorable à la splendeur du culte catholique, ait été poussé plus loin. Nos temples, malgré les dévastations du xvie et du xviiie siècle, sont là pour l'attester[5].

Louis XIV, ce monarque trop maltraité de nos jours, parce qu'on prétend le juger nos constitutions modernes à la main, Louis XIV, si digne d'être entouré de grands hommes, parce qu'il savait les deviner, les apprécier, les encourager, profita d'une époque où les artistes belges étaient en quelque sorte sans patrie, pour leur en offrir une; il se plut à fair valoir les talents de Philippe de Champagne; il fit venir en France et s'attacha Vander Meulen, dont le pinceau perpétua le souvenir des victoires du grand roi sur ces toiles admirables qu'un autre prince, si bien surnommé *le Napoléon de la paix*[6], a placées dans ce magnifique musée de Versailles, véritable temple qu'il vient de consacrer à la gloire de sa nation.

Les faits mémorables des premières années du règne de Louis XIV furent également reproduits sur les métaux par un Belge, le Liégeois Varin, directeur du cabinet des médailles. Un autre Liégeois, Duvivier, fut chargé des médailles du règne de Louis XV

Dujardin (Van den Bogaerde) sculpta les bas-reliefs de la statue que le duc de la Feuillade fit élever sur la place des Victoires.

Edelinck d'Anvers, dont les estampes ont toujours été si recherchées, grava, pour Louis XIV, *la Sainte Famille* et *Alexandre visitant la famille de Darius*. La gravure sur cuivre et la ciselure comptent, au nombre des hommes qu'elles ont illustrés beaucoup de Belges; mais je craindrais de fatiguer votre attention par une trop longue série de noms propres, qui d'ailleurs vous sont déjà connus. Aussi ne citerai-je, parmi nos sculpteurs, que ce prestigieux Duquesnoy[7], dont les moindres ouvrages sont d'un si grand prix pour les connaisseurs; Alexandre Colin, célèbre à juste titre par le magnifique tombeau de l'empereur Maximilien dans l'église des Franciscains d'Inspruck; Scheermackers et Rysbrack, tous deux Anversois, qui

roi Henri Ier, le dernier rejeton de la première famille des ducs de Normandie. Les raisonnements de l'abbé de la Rue ne portent toutefois que sur des hypothèses et sont, à mon avis, d'une solidité très-contestable. Dernièrement encore plusieurs savants se sont occupés de l'examen de cette question, mais sans pouvoir produire autre chose que des conjectures plus ou moins vraisemblables.

[1] Autrement dit *Jean de Bruges*. Avant lui l'on suppléait à l'huile par la gomme et les blancs d'œuf, recouverts d'un léger vernis. Le premier tableau à l'huile fut présenté par Van Eyck au roi de Naples, Alphonse Ier, en 1425, et le second à Philippe le Bon, l'année suivante. On s'avise aujourd'hui de contester à Jean Van Eyck cette découverte; on voudrait en faire honneur à son frère Hubert, mais les preuves que l'on en donne me semblent peu convaincantes.

[2] Jean Memling, ou si l'on veut Hemling, car on a souvent écrit de cette manière le nom du célèbre peintre à qui l'on doit les chefs-d'œuvre de la châsse de sainte Ursule, composés pour l'hôpital de Bruges. Il était né dans cette ville (du moins cela paraît probable) vers 1430.

[3] Jean Van Eyck avait déjà traité le paysage avec une grande supériorité; mais ce n'était chez lui que l'accessoire. Patenier en fit un genre à part.

[4] Un vol. in-4°. Liége, Bassompierre, 1776.

[5] Blaes attribue aux Belges l'invention de la peinture sur verre; Vasari reconnaît qu'ils l'ont perfectionnée.

[6] Un Belge, ancien officier de la garde impériale, s'est, je crois, servi le premier (en 1834) de cette heureuse expression, trop vraie, trop pittoresque pour n'être pas généralement adoptée. Les malheurs de ce prince, en 1848, doivent inspirer aux hommes de bien plus de reconnaissance encore pour les actes honorables d'un règne qui ne fut pas sans éclat et qui maintint l'Europe en paix pendant dix-huit années.

[7] François Duquesnoy, né à Bruxelles en 1594. Son frère Jérôme, né en 1602, fut également un habile sculpteur, mais sa conduite crapuleuse et ses vices déshonorèrent ses talents. Nous pouvons aussi ranger parmi les artistes belges Jean de Bologne, dont François Ier, le père des lettres et des arts, savait apprécier les chefs-d'œuvre. Mort en 1608, il était né à Douai (1529).

Digitized by Google

construisirent, dans l'église de Westminster, des monuments funèbres généralement admirés; Verhulst de Malines, qui fut chargé des mausolées élevés par la république des Provinces-Unies à ses amiraux; Verbruggen, à qui l'on doit la chaire de Sainte-Gudule; Delvaux, trop oublié peut-être, et ce bon Godecharle[1] dont la simplicité modeste, au milieu de ses nombreux succès, ne s'est jamais démentie. Ce fut à Tassart, dont cependant le nom même est presque ignoré dans sa ville natale (Anvers), que Frédéric le Grand confia l'exécution des statues de ses généraux. J'ajouterai à cette liste le nom de Pierre-François Leroy, né à Namur et mort à Bruxelles vers 1813, dont les églises de Saint-Pétersbourg renferment plusieurs beaux modèles.

Les édifices civils et religieux qui décorent nos villes, tous ces chefs-d'œuvre de l'architecture moresque, témoignent assez du rare mérite de nos architectes, Hubald, au XIe siècle, Jacques Debruyck, Appelmans, Amélius, Ruysbroeck, Utenhove, au XVe, et tant d'autres dont l'énumération serait fastidieuse. Les Anglais nous empruntèrent Paschen[2] d'Avers, pour élever leur superbe bourse de Londres qui fut détruite par un incendie en 1666. Un Flamand, François Romain[3], à qui l'on conféra le titre d'architecte des bâtiments royaux, construisit, vers la fin du XVIIe siècle, un des plus beaux ponts de Paris, le pont Royal. La machine de Marly, destinée à conduire les eaux de la Seine dans les jardins de Versailles, et regardée comme une des merveilles du règne de Louis XIV, fut conçue et exécutée par un Liégeois, Rennequin Sualem[4]. Le Flamand Lintlaer avait, en 1606, imaginé le mécanisme de la Samaritaine[5], pour pourvoir de l'eau nécessaire les bassins du Louvre et des Tuileries.

Les Belges furent les restaurateurs de la musique au XVe siècle; presque tous les souverains de l'Europe choisirent, pour maîtres de chapelle, des Belges, tels qu'Ockeghem, le Teinturier[6], Desprez, Willaert et Roland Lassus ou de Lattre, *le prince des musiciens* de son temps. Au XVIe siècle, Dupuy parvint à faire adopter en Italie la gamme à sept notes. Un moine de Saint-Amand, Hucbald[7], avait, dès l'année 900, inventé un système de notation musicale, et, cent cinquante ans plus tard, un Liégeois, Francon[8], trouvait des caractères pour indiquer la durée des sons.

La capitale de la France, vers la fin du XVIIIe siècle, appaludit aux accords imposants de Gossec[9] et vit régner, sur la scène de l'Opéra-Comique, l'Orphée liégeois, ce Grétry[10] si dramatique, ce Grétry qui connaissait si bien les cordes de l'âme et qui possédait à un si haut degré l'art du dialogue que

[1] Né à Bruxelles en 1751 et mort dans la même ville le 24 février 1835.

[2] En 1566.

[3] Né, l'an 1646, à Gand; il appartenait, en qualité de frère convers, à la congrégation des Dominicains; il mourut à Paris, dans la maison de son ordre, le 7 janvier 1733.

[4] L'invention de cette machine fut d'abord attribuée à Deville, de Huy, et même on lui en fait honneur dans les lettres de noblesse qui lui furent accordées par Philippe V, en 1702, et enregistrées au greffe du conseil de Namur; mais tous ceux qui, depuis lors, ont examiné la question, sont restés convaincus que le véritable, le seul inventeur est Rennequin ou Rannequin Sualem, né à Liége en 1657, et mort à Bougival-Marly en 1718. Deville avait eu l'entreprise de cette construction, entreprise au surplus tellement lucrative qu'elle le mit à même d'acheter la terre de Modave, apportée en dot par sa fille à la maison de Montmorency.

A propos des lettres de noblesse enregistrées au greffe du conseil de Namur, je crois devoir reproduire ici la note que j'ai consignée déjà dans le tome Ier (pages 384 et 385) des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, en y joignant la table, par ordre alphabétique, de tous les noms et titres mentionnés dans le manuscrit, table dont j'avais heureusement gardé la copie : « Ayant mis en ordre, vers 1820, les débris de la bibliothèque de mon père, à Corioule, il me tomba sous la main le *registre des titres de noblesse* qu'en sa qualité de président du conseil de Namur, il avait soustrait à la destruction en 1794. Je fis part de cette découverte au corps équestre en 1822, et l'année suivante j'envoyai ce volume au président, M. le baron de Haultepenne, qui m'en accusa la réception le 23 mai 1823. M. le comte de la Roche était alors secrétaire et conservateur des archives. Il mourut en 1830, quelques mois avant la révolution, et je devins son successeur; mais lorsque les archives me furent remises, on ne trouva plus le manuscrit dont il s'agit, et toutes mes recherches furent infructueuses. Parmi les personnes qui s'étaient occupées de la succession de M. de la Roche, aucune ne put me mettre sur la voie, et le commis expéditionnaire attaché au secrétariat du corps équestre m'assura n'en avoir jamais eu connaissance. » Ce registre, qui n'est pas sans intérêt pour les familles et même pour l'histoire du pays, doit exister quelque part. Il faut espérer, de la délicatesse du possesseur, qu'il en fera la remise aux archives de l'État.

[5] La Samaritaine, dont l'origine flamande était constatée par un carillon, se trouvait sur le Pont-Neuf; elle a été démolie vers 1804.

[6] Teinturier, de Nivelles, où il était chanoine, fut le fondateur d'une célèbre école de musique à Naples; il composa plusieurs ouvrages sur l'harmonie, et son *Terminorum musicæ Definitorium* (Naples, 1474) doit être considéré comme le premier dictionnaire de musique. Il fut réimprimé à Leipzig en 1792. — Les manuscrits de cet habile compositeur furent présentés par un monsieur Leyelle au ministre de l'intérieur, sous l'empire, en 1812; on les soumit à l'examen de la classe des beaux-arts de l'Institut; Méhul et Gossec firent le rapport le plus favorable en se prononçant pour l'impression, qui ne paraît cependant pas avoir eu lieu jusqu'ici.

[7] Né dans les environs de Mons vers 840 et mort à l'abbaye de Saint-Amand (930).

[8] Si Francon, mort en 1066, et que nous retrouvons plus loin parmi les mathématiciens, n'est pas né à Liége, il y passa du moins presque toute sa vie.

[9] Né à Vergnies, village du Hainaut, le 17 janvier 1734, et mort à Paris en 1828.

[10] Né en 1741, mort en 1813.

Digitized by Google

j'ai cru ne pouvoir mieux exprimer à cet égard ma pensée qu'en l'appelant *le Molière de la musique*. Il nous explique, dans des mémoires écrits avec le charme d'une bonhomie attachante, les causes de ses éclatants succès.

Quelque frivole qu'il paraisse, il n'est point d'art qui n'ait son prix, lorsqu'on y excelle. Je n'hésite donc pas à dire un mot d'une danseuse célèbre, qui charma tout Paris par la noblesse, par la grâce de ses mouvements, et qui servit de muse inspiratrice aux compositeurs des ballets de son époque. Il s'agit de la *Camargo*[1], née à Bruxelles, chantée par Voltaire, et qui vint à Baisy, sur les bords de la fontaine consacrée par les traditions populaires à Godefroid de Bouillon, expier dans les austérités de la pénitence l'ivresse de vingt années de triomphes à l'Académie royale de musique.

J'arrive aux sciences exactes ; elles furent toujours cultivées avec succès en Belgique, et, depuis Francon, le célèbre écolâtre liégeois du XIe siècle, qui écrivit sur la quadrature du cercle, jusqu'à ce savant commandeur de Nieuport que nous avons vu faire preuve de tant de zèle et d'ardeur pour les travaux de l'Académie, la liste des mathématiciens serait fort étendue. Nous n'arrêterons nos regards que sur le jésuite flamand Verbiest, qui, tout en catéchisant les peuples de la Chine, leur donnait des notions plus justes des mathématiques et méritait ainsi les bonnes grâces de l'empereur avec le titre de *mandarin lettré ;* sur Grégoire de Saint-Vincent, dont Montucla vante la profonde science et que Leibnitz plaçait au-dessus de Galilée ; sur René Sluse, le correspondant de Blaise Pascal[2] ; sur Dellafaille d'Anvers, auteur d'un traité du centre de gravité qui précéda celui de Guldin ; puis sur Simon Stévin, autre mathématicien et physicien flamand, l'inventeur du calcul décimal, renouvelé de nos jours, et des voitures à voiles dont on a fait récemment honneur aux Américains du Nord.

L'astronomie, aujourd'hui si dignement représentée dans notre pays, y eut de tout temps ses adeptes ; le système du mouvement de la terre, deviné par Pythagore, et que Galilée, après Copernic, parvint à faire adopter au monde savant, avait été trouvé par un Belge du XVe siècle, le cardinal de Cusa[3] ; mais la prudence enchaîna sa découverte. Newton estimait beaucoup les ouvrages de Cusa, qui lui fournirent, ainsi que le traité d'optique de François Aiguillons, de Bruxelles, le germe de ses opinions les mieux accueillies.

La navigations belge était déjà fort avancée du temps de Jules-César. Le commerce, dont elle est l'âme. lui communiqua par la suite toute son activité, et pendant le XVe siècle elle n'eut pour ainsi dire point de rivale. Ce fut une flotte flamande, sous la conduite de Geoffroi de Thoisy, qui, par l'ordre de Philippe le Bon, connu chez les peuples de l'Asie sous la dénomination de grand-duc d'Occident, délivra Rhodes, lorsque les Turcs en firent le siége pour la première fois, en 1449. Il paraît certain que des Brugeois et non des Espagnols découvrirent les Açores en 1449 suivant les uns, en 1460 suivant les autres. Une de ces îles, aujourd'hui Tercère, fut appelée d'abord *Flandria*, après que Behain y eut abordé. Les lois maritimes de Damme obtinrent une grande célébrité parce qu'elles servirent de base au droit maritime de la Hollande, de l'Allemagne, de la Suède, du Danemark, etc.

Le voyageur Guillaume de Ruysbroeck ou de Rubriquis, au XIIIe siècle, Gérard Mercator, de Rupelmonde, dévoué tellement à la science qu'il en perdait, s'il faut en croire ses biographes, l'habitude de boire et de manger, Josse de Ghistèle, Delaet, Ortelius surnommé le Ptolémée du XVIe siècle, et Michel Coignet, qui indiqua le moyen de prendre la distance en mer, étendirent le cercle des connaissances géographiques.

Dodoens, Clusius et Lobel, tous trois Belges, furent les fondateurs de la botanique[4].

Les sciences médicales nous rappellent d'importants services rendus, chez nous, à l'humanité. L'usage d'attacher des chirurgiens aux armées,

[1] Marie-Anne de Cupis-Camargo, née à Bruxelles le 15 avril 1710. Issu de deux illustres maisons, les Cupis d'Italie et les Camargo d'Espagne, son père, Ferdinand-Joseph de Cupis-Camargo, époux d'Anne Desmet, s'était vu réduit, par le mauvais état de sa fortune, à donner, pour vivre, des leçons de danse et de musique. Après sa retraite de l'Opéra, mademoiselle de Camargo vint d'abord se fixer près de Genappe, au village de Baisy. Elle avait hérité, avec son frère, en 1755, du domaine de la Baillerie qu'y possédait leur tante Marie-Magdeleine de Cupis-Camargo, dont la tombe, ornée de huit quartiers : *Cupis-Camargo, Quattrochy, Monte-Falco, Buffaly, Favelly, Dupuis, Han* et *Sulmyer*, se voit encore dans l'église paroissiale.

Après quelques années de séjour dans ce champêtre asile, où l'on a conservé par tradition, non-seulement le souvenir de sa bienfaisance qui la faisait chérir des pauvres, mais encore de sa piété fervente, elle prit la résolution de vendre ses propriétés pour se fixer en France ; elle passait ordinairement la belle saison dans une jolie maison de campagne près de Choisy-le-Roi ; elle y recevait les littérateurs et les artistes les plus distingués de son temps. Elle termina ses jours à Paris le 28 avril 1770.

[2] Ce savant mathématicien, né à Visé le 7 juillet 1623, était membre de la Société royale des sciences de Londres ; son fils Walter fut revêtu de la pourpre romaine.

[3] Ainsi nommé du lieu de sa naissance, dans le Luxembourg ; il y naquit en 1401 d'un pauvre pêcheur.

[4] Dodoens ou Dodonée, médecin de l'empereur Rodolphe II, était de Malines. Clusius était d'Arras et Lobel de Lille, mais ces deux dernières villes faisaient alors partie de la Belgique.

Digitized by Google

pour sécourir les blessés, y est plus ancien de deux siècles qu'en France. La taille de la pierre fut pratiquée, pour la première fois, en Flandre au xe siècle, sur dix-huit personnes dont une seule mourut, puis sur le comte Arnould, ainsi que nous l'apprend Mabillon[1]. Vésale, médecin de Charles-Quint, regardé comme le créateur de l'anatomie, avait conçu le système de la circulation du sang que, quelques années plus tard, l'Anglais Harvey s'appropria. Antoine Nuck[2] et Palfyn[3], dans le siècle suivant, se distinguèrent par leurs connaissances chirurgicales. Rega (professeur à l'université de Louvain), dont le mérite fut si bien analysé par un savant médecin de notre époque[4], attirait à ses leçons, de 1712 à 1754, de nombreux élèves. Ses principes étaient ceux auxquels Broussais, il y a douze ou quinze ans, donna tant de vogue. Je fus, au commencement de ce siècle, témoin des succès qu'avait obtenus, à Paris, le Liégeois Nysten, qui mourut au même âge que Bichat[5] dont il avait complété, par ses savantes recherches, les notions physiologiques sur la vie et la mort.

Il ne serait pas juste que j'oubliasse Jean-Baptiste Van Helmont, qui fit époque dans l'histoire de la médecine. Né à Bruxelles en 1577[6], il était venu, suivant l'heureuse expression d'un de nos confrères, M. Van Mons, deux siècles trop tôt pour être compris, et ses découvertes en chimie n'ont été bien appréciées que de nos jours. Son fils, François-Mercure Van Helmont, fut, pour l'instruction des sourds-muets, le précurseur de l'abbé de l'Épée, de Sicard et du vénérable abbé Triest, le Vincent de Paule de la Belgique.

La science des lois n'a jamais cessé d'être en honneur parmi nous, et la confiance sans bornes qu'inspiraient nos tribunaux était justifiée par l'austère probité, par la noble indépendance des magistrats : ils auraient tous, dans une position semblable, fait la belle réponse de ce président de la cour suprême de Malines[7] à la gouvernante générale des Pays-Bas autrichiens qui se plaignait de la décision prise sur une cause dont la fortune d'une famille puissante dépendait : « Rigoureux observateurs des lois, madame, nous ne prenons pour guide que notre conscience, et nous n'avons à rendre compte de nos arrêts qu'à Dieu seul. » Gabriel Vandermuide, ou Mudée; Matthieu Van Wesembeeck, d'Anvers, et Jean Wamès, de Liége, sont les légistes éminents du xvie siècle; mais c'est surtout le xviie siècle qui se montra fécond en habiles jurisconsultes, tels que Stockmans, Van Espen, le chancelier Christyn, Charles de Méan et Louvrex, Louvrex qui cependant ne jouit de toute sa célébrité qu'au commencement du xviiie siècle. Ce fut alors que l'archevêque de Cambrai, Fénelon, n'hésita pas à se condamner lui-même dans un procès d'une haute importance, lorsqu'il sut que le savant jurisconsulte liégeois avait accepté la défense de la partie adverse.

Nous ne citerons, parmi les hommes d'État dont la Belgique se glorifie, ni le chancelier de Carondelet, puisqu'il appartient par sa naissance à la Franche-Comté, ni le président Viglius, né dans les environs de Leeuwarden[8]; mais nous pouvons nous prévaloir des Croy, des Roose, des Bergeyck, des Baillet, des Neny, des Wynants, et de tant d'autres qui conduisirent les affaires du pays avec une rare sagacité. Je crois devoir parler également de Vilain XIIII, conseiller d'État et grand bailli de la ville de Gand[9]. Son livre intitulé : *Mémoire sur les moyens de corriger les malfaiteurs et fainéants à leur propre avantage, et de les rendre utiles à l'État*, qui contient tant d'idées neuves et pratiques, exerça sur le régime pénitentiaire aux États-Unis d'Amérique et dans plusieurs contrées de l'Europe une influence utile et dont les heureux effets se font de plus en plus sentir.

Si je passe ensuite aux hommes d'érudition, il est impossible de ne pas reconnaître avec moi que, dans tous les temps, la Belgique en eut un grand nombre. Les Divæus, les Swert, les Gramaye, les Miræus[10], les Fisen, les Puteanus, les Butkens, les Valère-André, les Sanderus, les le Roy, les Ghesquière, les Foppens, les Degrave, les Debast, Paquot même, quoiqu'il manque d'exactitude et de critique, étonnent par les prodigieuses recherches que supposent leurs ouvrages. Nicolas Clénard, de Diest, contemporain d'Érasme, avait trouvé, pour

[1] *Acta Benedic.*, t. VII.

[2] L'inventeur de plusieurs instruments de chirurgie.

[3] Né à Courtrai en 1649 et mort, en 1730, à Gand.

[4] M. le docteur Baud, aujourd'hui professeur à l'université catholique. Il est auteur d'un éloge de Rega (en latin), imprimé en 1821. — La mort vient (le 12 mars 1852) de l'enlever à ses nombreux amis; il était né, le 16 juillet 1776, à Rumilly en Savoie.

[5] A trente et un ans.

[6] De Chrétien Van Helmont, seigneur de Pellines, et de Marie de Stassart. C'est à Jean-Baptiste Van Helmont que Barthez de Montpellier, savant médecin du xviiie siècle, doit l'idée mère de son principe vital.

[7] Pierre Van Volden, mort le 9 juin 1738.

[8] En 1507.

[9] Jean-Jacques-Philippe vicomte Vilain XIIII, né le 1er mai 1712, à Alost, et mort à Gand le 15 août 1777. Son mémoire, vol. in-4° de 268 pages, publié vers 1775, fut réimprimé, par les soins de M. Hippolyte Vilain XIIII, petit-fils de l'auteur. Bruxelles, Meline, Cans et compagnie, 1841, in-8°, III-390 pages, avec planches et portrait.

[10] Ou Aubert Lemire, né à Bruxelles en 1573.

Digitized by Google

l'étude des langues mortes, les méthodes dont Dumarsais et Planche se sont fait honneur dans ces derniers temps. Il a publié, sur ses voyages, des lettres latines qui sont fort curieuses; sa grammaire grecque n'a pas laissé d'être utile aux écrivains de Port-Royal. Le jésuite Couplet, de Malines, au retour de ses missions à la Chine, nous fit connaître la philosophie de Confucius[1]; c'est au Liégeois dom François d'Antine, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qu'est dû l'*Art de vérifier les dates*[2]. On connaît les services que les Bollandistes[3] rendirent à l'histoire par leurs immenses travaux.

Juste-Lipse était plus qu'un érudit; c'était presque un homme de génie, et son nom n'est éclipsé par aucun autre de la même époque.

Tous ceux que l'amour des lettres a conduits dans ce dépôt général des connaissances humaines, dans cette immense bibliothèque de Paris où l'on éprouve tout à la fois de l'orgueil en songeant aux œuvres du génie, et de la modestie par un prompt retour sur soi-même, se rapellent sans doute avec quelle obligeance ils furent accueillis par un vieillard à l'œil vif, au sourire plein de bienveillance et d'aménité, par un savant qu'entouraient l'estime et la vénération publiques. Ce vieillard, ce digne représentant de l'érudition de notre siècle, était le Belge Van Praet[4], membre de l'Institut de France, auteur des *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de le Gruthuyse*, d'une *Notice sur Colard Mansion*, et du catalogue raisonné d'une partie des richesses bibliographiques confiées à ses soins, ainsi que du catalogue des livres imprimés sur vélin depuis 1457 jusqu'à 1472, 2 parties en un vol. in-folio. Debure, 1813.

La plupart de nos savants, la plupart de nos théologiens (dont le nombre, par parenthèse, dépasse douze cents), et beaucoup d'historiens, entre autres Meyer, ont fait usage de la langue latine; nous pouvons cependant nous enorgueillir d'un livre écrit en français par un Belge, d'un livre qu'on relit toujours avec un nouveau charme malgré les vicissitudes de la langue, malgré les trois siècles et plus qui se sont écoulés depuis la mort de l'auteur. On se doute que je veux parler des mémoires de ce Philippe de Comines, dont les *discours*, suivant l'expression de Montaigne, *représentent avec autorité et gravité l'homme de bon lieu et élevé aux grandes affaires*.

George Châtelain, gracieux prosateur et poëte, ne doit pas non plus être oublié.

La ville de Valenciennes a cessé d'être belge, mais elle l'était au XIVe siècle, et Froissart, qui nous attache par ses piquantes observations, par ses naïves peintures de mœurs, doit trouver sa place ici.

La langue de la France est également celle qu'a parlée de tout temps une grande partie de la Belgique. Aussi l'étude n'en a-t-elle jamais été négligée. Il est sorti de nos écoles un des plus célèbres prédicateurs du XVIIe siècle, avant l'apparition de Bourdaloue, de Bossuet et de Massillon, le Montois Philippe Cospeau[5], qui purgea l'éloquence de la chaire des inconvenantes citations tirées des écrivains profanes, et qui devint successivement évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux. Une circonstance remarquable de la vie de ce prélat, c'est que l'emploi de son ministère sacré se lie à la mort et à la naissance de deux grands rois. Il prononça l'oraison funèbre de Henri IV et célébra la messe dans l'appartement de la reine Anne d'Autriche quelques heures après que Louis XIV fut né.

Le diocèse de Cambrai conserve encore le souvenir des touchantes lettres pastorales d'un de ses plus vertueux archevêques, François Van der Burch[6], qui fonda plusieurs écoles pour les pauvres et le bel établissement de Sainte-Agnès dont les statuts servirent de base au règlement de la maison royale de Saint-Cyr.

Quoique l'illustre général de la congrégation de l'Oratoire, le père Sénault, fût d'origine française, il m'est permis de le mettre au nombre de nos compatriotes, puisqu'il a vu le jour en Belgique[7].

Le dernier évêque d'Anvers, M. de Nélis, ne craignit pas de se mesurer avec un académicien

[1] Avec trois de ses confrères, dans un volume in-folio sous le titre de *Confucius Sinarum philosophus, sive scientia sinica*, etc. Paris, 1687.

[2] Cet important ouvrage, auquel travaillèrent aussi les bénédictins Durand et Clémencet, parut pour la première fois en 1750 (Paris, un vol. in-4°), quatre ans après la mort de dom François d'Antine. Ce savant religieux prit également une grande part à la *Collection des historiens de France;* il était né à Gouvreux, dans le pays de Liége, en 1688, d'une famille noble.

[3] Ils tirent ce nom de Bolland, *Bollandus* (Jean), né à Julémont, province de Liége, en 1596. Ce fut lui qui conçut, avec quelques autres jésuites belges, vers l'année 1643, le projet de publier les *Acta sanctorum* dont notre gouvernement vient d'encourager la continuation.

[4] Né à Bruges en 1754, mort à Paris en 1837.

[5] Né à Mons en 1570 et mort en 1646 à Lisieux. Quelques écrivains, entre autres l'abbé de Boulogne, l'appellent *Cospéan*, mais son véritable nom était *Cospeau*. Le neveu de cet évêque, Le Roy, né à Mons en 1599, définiteur des carmes déchaussés dans le diocèse de Lisieux, sous le nom de père Hilarion de Sainte-Ursule, et prédicateur de la reine Anne d'Autriche, prononça l'oraison funèbre de Louise de Bourbon, abbesse de Fontevrault, et celle de Jeanne de Lorraine, abbesse de Jouarre.

[6] Né à Gand le 27 juillet 1567, et mort à Mons le 25 mars 1644.

[7] Dans la ville d'Anvers, en 1604 d'après la *Biographie universelle*, en 1599 d'après le *Dictionnaire biographique* de Prudhomme.

Digitized by Google

français, l'abbé de Boismont, pour l'éloge funèbre de notre immortelle Marie-Thérèse, et la palme lui est incontestablement restée.

Le *Catéchisme philosophique* de l'abbé de Feller n'est guère moins un chef-d'œuvre de style que de raisonnement. Ses autres ouvrages, bien qu'écrits avec plus de négligence, prouvent une érudition singulièrement variée et un goût presque toujours sûr lorsque l'esprit de parti ne le maîtrise point.

Si Vander Vynckt, Rapsaet, Villenfagne et Dewez ne peuvent par être cités comme des écrivains d'un ordre supérieur, ils mériteront éternellement notre reconnaissance pour les inappréciables services qu'ils ont rendus aux personnes qui s'occupent de l'histoire du pays.

La poésie française, dès son origine même, a jeté quelques fleurs sur notre sol. Sans parler des productions de nos trouvères, parfois ingénieuses, presque toujours empreintes de grâce et de naturel, mais dont je dois prudemment laisser à d'autres[1] le soin de vous entretenir, je vous rappellerai les vers d'une piquante naïveté que composait, pour charmer ses loisirs, une princesse née avec toutes les qualités qui constituent l'homme d'État, Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie et gouvernante générale de nos provinces[2], les poésies fugitives de Lainez, les jolies idylles de Reynier, des apologues, des épîtres de Bassenge[3], les opuscules d'Henkart, une charmante allégorie d'Hubin[4], quelques pièces agréables de Comhaire et les impromptu échappés à la plume spirituelle de Plasschaert, l'auteur de l'*Esquisse historique sur les langues considérées dans leurs rapports avec la civilisation et la liberté des peuples*[5]. Je m'arrête... j'allais vous nommer d'autres poëtes, oubliant que les bienséances m'interdisent, ici, la mention de ceux qui vivent encore.

Nos chambres de rhétorique[6], plus anciennes que les *Jeux floraux*, devront peut-être un jour au zèle patriotique d'un de nos confrères la même réputation que quelques écrivains du midi de la France ont faite à leur académie de Toulouse.

Les muses latines n'ont pas été sans éclat dans notre patrie, surtout pendant le XVIe et le XVIIe siècle; elles ont heureusement inspiré les jésuites flamands Hossch[7], Vandewalle[8], Becan[9] et Meyer[10], Brants, beau-père de Rubens, ainsi que deux descendants de Philippe le Bon, de la branche de Bourgogne-Fallez, Lampsonius, etc., etc.

La littérature flamande m'est trop peu familière pour en parler dans cette circonstance, ce qui me cause un regret d'autant plus vif qu'elle me fournirait vraisemblablement le moyen d'indiquer différentes productions dont peuvent s'honorer nos compatriotes. Espérons que cette précieuse mine sera quelque jour exploitée par l'estimable littérateur auquel nous devons déjà les importantes publications du *Renard*, poëme satirique, et du poëme de Van Heelu sur la bataille de Woeringen. Je citerai cependant Henri Conscience d'Anvers, l'auteur du *Conscrit*, de *Rose l'aveugle*, et de quelques autres ouvrages d'un mérite vraiment supérieur.

Nous ne sommes pas restés étrangers aux découvertes qui ont signalé les progrès de la civilisation. Indépendamment de la peinture à l'huile, des voitures à voiles, du mouvement de la terre, du calcul décimal, de la circulation du sang, etc., dont j'ai dit un mot, nous pouvons revendiquer à juste titre aussi la découverte de la pesanteur de l'air par Stévin, l'art de tailler le diamant, par Louis de Berken[11], la méthode de préparer le fer, le fer-blanc, le zinc, les hauts fourneaux, les pompes à incendie, les lunettes d'approche[12], le perfectionnement des carrosses, les carillons (invention peut-être plus ingénieuse qu'utile) et l'art de conserver, d'encaquer les harengs, nouvelle source de richesses dont Charles-Quint appréciait toute l'importance, lorsqu'il allait solennellement visiter le tombeau de l'homme modeste auquel on la doit,

[1] M. André Van Hasselt, auteur de l'*Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique*.

[2] Née à Gand le 10 janvier 1480, et morte à Malines le 1er décembre 1530. Cette princesse non-seulement cultivait la poésie, mais encore la musique avec un égal succès. Elle se plaisait à s'entourer de gens de lettres, de savants et d'artistes. Voici des vers qui donneront une idée de son talent poétique :

C'est pour jamais que regret me demeure
Qui sans cesser, nuit et jour, à toute eure,
Tant me tourmant que bien voudroie mourir;
Car ma vie n'est fors seullement languir,
Et si faudra à la fin que je meure.

[3] Entre autres l'épître à M. Rouveroy, de Liége, auteur de plusieurs bons ouvrages d'éducation, d'un livre plein d'intérêt, *le petit Bossu*, et d'un charmant recueil de fables.

[4] *Le Triomphe de la vérité*, reproduit dans un grand nombre de recueils imprimés à Paris. Hubin (Jean-Hubert), né à Huy en 1764, et mort à Bruxelles en 1832, avait publié, en 1812, un volume où l'on trouve plusieurs pièces qui certainement sont loin d'être sans mérite. Un choix de ses poésies vient de paraître. In-12 de 100 pages, Bruxelles, Stapleaux, 1852.

[5] In-8°, Bruxelles, Demat, 1817.

[6] Il existe, sur cet objet, une notice de M. de la Serna Santander, imprimée à la suite de son *Mémoire historique sur la bibliothèque de Bourgogne*.

[7] Né à Mercken en 1596.

[8] Né à Courtrai en 1599.

[9] Né à Ypres en 1608.

[10] Liévin de Meyer, né, l'an 1655, à Gand.

[11] Vers 1746.

[12] Par Jacques Metzu d'Anvers, au XVIe siècle.

Digitized by Google

Guillaume Beukels, du village de Beervliet [1]. La houille, dont l'usage exerça tant d'influence sur l'industrie, fut trouvée dans le pays de Liége, vers la fin du XIIe siècle [2].

Si les Belges n'ont pas inventé l'imprimerie, ils se sont empressés de l'accueillir : les premiers livres imprimés dans la ville d'Alost datent de 1473, ceux de Louvain de 1474, ceux de Bruges, de Bruxelles et d'Anvers de 1476. On connaît le rare mérite des éditions de Thierry Martens, de Plantin et de Moretus. La première typographie parisienne fut montée par un Brabançon, Josse Bude, d'Assche.

On a prétendu que les feuilles publiques (gazettes) étaient d'origine vénitienne et ne remontaient qu'au commencement du XVIIe siècle. C'est une erreur; Anvers en possédait une (flamande), dirigée par l'imprimeur Verhoeven, dès 1550. On l'appelait alors *Courant*.

Je regrette, Messieurs, que le loisir m'ait manqué pour approfondir un sujet si fécond; mais, tout imparfaite qu'est cette esquisse, elle suffira pour prouver que la nation belge peut, à bon droit, se prévaloir de ses souvenirs, et qu'elle n'a pas laissé, nonobstant l'exiguïté de son territoire, de pousser dans sa marche triomphale le char de la civilisation moderne.

L'époque actuelle est riche d'espérances... Les ateliers de nos sculpteurs et de nos peintres, dont les étrangers recherchent les productions avec un si vif empressement; les beaux édifices qui s'élèvent sous l'équerre de nos architectes, tels que le grand hospice de Bruxelles, le palais de l'université de Gand et la salle de spectacle d'Anvers; le nombre et la magnificence de nos établissements d'industrie, nos chemins de fer si bien exécutés, un Conservatoire de musique[3], dirigé par un maître habile et d'où sont déjà sortis tant de sujets distingués; des médailles dignes de rappeler à nos neveux les événements de notre résurrection politique, la réputation européenne dont jouissent plusieurs de nos savants, le noble élan qui semble entraîner, chaque jour, avec plus d'ardeur, une jeunesse studieuse vers la littérature, et plus particulièrement encore vers l'histoire nationale, nous permettent de compter sur un brillant avenir. Le prince magnanime que nous avons élevé sur le pavois belge pourra se féliciter d'avoir eu foi dans un peuple sage et loyal qui ne veut se servir de la liberté que pour maintenir l'ordre public et pour se frayer une route à tous les genres de gloire.

RAPPORT

A. M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1837-1838.

Monsieur le Ministre,

Jamais aucune époque dans les fastes du monde n'a mérité, plus que l'époque actuelle, d'être l'objet des méditations de l'homme d'État et du philosophe. La découverte de la poudre à canon [4] vint, au XIVe siècle, par le nouveau système militaire qu'elle introduisit, déplacer la puissance en la faisant passer des donjons féodaux dans les palais des rois. L'imprimerie bientôt après [5] forma, pour ainsi dire, une chaîne scientifique entre tous les siècles, et planta son fanal au milieu de la société; les lumières dès lors cessèrent d'être un privilége exclusif; les moyens d'oppression diminuèrent; les erreurs trouvèrent leur contre-poids, et la civilisation eut des ailes. De nos jours, la découverte de la vapeur, qui centuple les forces de l'homme, imprime aux progrès de l'état social une marche tellement rapide qu'il est difficile d'en calculer, d'en prévoir les effets; il est toutefois permis de croire qu'unie à l'établissement des chemins de fer, et fécondant les vues de l'industrie, elle rendra désormais la guerre presque impossible; elle seule pouvait nous faire trouver probable la réalisation de ce vœu de paix perpétuelle qui fit ranger parmi les esprits chimériques un philosophe du XVIIIe siècle, le bon abbé de Saint-Pierre [6].

[1] Ce tombeau disparut, en 1680, sous les ruines du bourg de Beervliet.

[2] En 1198, et, suivant M. le professeur Lavalleye, en 1213. On fait honneur de cette découverte à Hullos, d'où vient, dit-on, le mot *houille*. C'était un maréchal ferrant du village de Plainevaux. Le charbon de terre paraît avoir été connu des Anglais quelques années auparavant.

[3] J'aurais pu dire des Conservatoires de musique, car celui de Liége, sous la direction de M. Daussoigne-Méhul, rivalise avec celui de la capitale.

[4] Il paraît incontestable que les anciens l'ont connue, mais aujourd'hui est-il vrai qu'elle fut retrouvée vers le milieu du XIVe siècle, et que Berthold Schwartz, religieux cordelier des environs de Fribourg, en est regardé comme l'inventeur.

[5] Vers 1452, M. de Calonne n'envisageait pas sous un jour aussi favorable que nous la découverte de Guttemberg, du moins si l'on en juge par les paroles qu'il adressait à la noblesse française en 1791. « Ne vous dissimulez pas, disait-il, qu'il existe une lutte terrible entre l'imprimerie et l'artillerie; quel en sera le fruit pour le triste genre humain? La Providence, qui place à la même date ces deux inventions dans la marche des temps et des événements, a-t-elle voulu proportionner le remède au mal? »

[6] Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre, né au château de Saint-Pierre, en Normandie, l'an 1658, et mort à Paris en 1743.

Digitized by Google

La Belgique, placée au centre des nations les plus civilisées, cherche à prendre le rang que lui promettent la richesse du sol, son amour de l'ordre et le génie industrieux de ses habitants.

La vapeur semble aujourd'hui communiquer à toutes les têtes son active impulsion; une louable rivalité s'établit entre nos provinces, entre nos villes; les sciences, la littérature, les arts sont partout en travail, et leurs efforts, pour peu qu'ils soient bien dirigés, ne peuvent manquer de produire d'heureux résultats. Le soin que prennent la plupart des jeunes gens, occupés de recherches scientifiques ou historiques, de communiquer à l'Académie les fruits de leurs études, et le désir qu'ils témoignent de s'associer à ses travaux, nous permettent de ne point considérer cette compagnie comme étrangère aux progrès intellectuels dont la Belgique, quoi qu'on en dise, ne se félicite pas moins que de sa prospérité matérielle. Ces objets sont loin d'ailleurs d'être incompatibles, et l'histoire est là pour prouver qu'ils marchent presque toujours de front. Cependant la série des connaissances humaines s'est étendue de telle façon que, pour satisfaire aux exigences de notre époque, l'Académie aurait besoin de voir combler les lacunes qu'elle présente encore, et les beaux-arts devraient y trouver leur place. Ce projet, lorsque les lois constitutives du royaume auront été complétées, ne sera sans doute point perdu de vue par nos législateurs, qui déjà nous ont, à l'exemple du roi, donné des preuves incontestables de bienveillance et d'intérêt.

L'excellent rapport qu'a fait notre secrétaire perpétuel, à la séance publique du 16 décembre, et nos Bulletins périodiques vous auront fourni les moyens d'apprécier l'importance des relations de l'Académie avec les principaux corps savants des deux mondes; ils vous auront également convaincu du zèle que mettent les académiciens à remplir la tâche qui leur est imposée.

La mort ne nous a pas épargnés depuis un an : M. Bekker, de la classe des lettres, philologue d'un rare mérite[1], MM. Fohmann, professeur d'anatomie descriptive de l'homme à l'université de Liége[2] et Moll, savant physicien, directeur de l'observatoire d'Utrecht[3], membres de la classe des sciences, nous ont été successivement enlevés.

Nous avons à déplorer aussi la perte de deux correspondants de la classe des lettres, M. Silvestre de Sacy, assez connu pour que son nom seul soit un éloge[4], et l'illustre bibliographe Van Praet[5], si simple, si modeste au milieu de ses succès; Van Praet dont la mémoire sera toujours un objet de vénération pour ceux qui ont eu le bonheur de se trouver en rapport avec lui.

L'Académie, dans sa séance du 15 décembre, a senti toute la difficulté de choisir parmi des candidats qui, tous, se présentaient avec des titres infiniment recommandables. C'étaient pour les lettres, l'auteur d'une histoire de la philosophie et du *Synodicon Belgicum*, M. l'abbé de Ram; l'auteur du *Manuel de l'histoire de la littérature grecque*, M. Roulez, archéologue infatiguable; M. Philippe Lesbroussart (fils d'un des membres les plus distingués de l'ancienne Académie), qui, marchant sur les traces de son père, a rendu d'importants services à l'instruction publique, et que ses ouvrages, tant en prose qu'en vers, placent au premier rang de nos littérateurs[6]; M. Nothomb, orateur et publiciste d'un mérite peu commun, auteur du *Tableau politique de la révolution Belge*, ouvrage important, et que les nations voisines se sont empressées de traduire; M. Jules Van Praet enfin déjà correspondant et connu par deux productions historiques fort estimables : *Histoire de la Flandre depuis le comte Gui de Dampierre jusqu'aux ducs de Bourgogne*, et le *Mémoire sur l'origine des communes flamandes*. Le choix est tombé sur les deux premiers.

Pour les sciences, les suffrages se sont partagés entre MM. Kickx et Morren. Le premier l'emporta de quelques voix sur son concurrent.

La classe des lettres vient d'inscrire sur la liste de ses correspondants regnicoles quatre noms qui depuis longtemps sont connus d'une manière avantageuse; elle s'est affilié MM. Gachard, Van Hasselt, Voisin et Moke. Néanmoins, dans cette circonstance encore, nous avons éprouvé l'embarras du choix.

La classe des sciences a nommé correspondant étranger le célèbre professeur Tiedeman, de Heidelberg, le beau-père de notre Fohmann.

Je vais maintenant, Monsieur le Ministre, jeter un coup d'œil rapide sur nos travaux.

Le XIme volume des *Nouveaux Mémoires de l'Académie* est sous presse; on y trouvera deux notes assez étendues de M. Van Mons, en qui l'âge a respecté les facultés intellectuelles; un mémoire de M. Cantraine sur le *Seranus tinca*, l'*Esquisse d'une nouvelle classification chimique des corps* et

[1] George-Joseph Bekker, mort à Liége le 29 avril 1837.

[2] Vincent Fohmann, mort à Liége, âgé de 43 ans, le 27 septembre 1837; il était né comme Bekker dans le pays de Bade.

[3] Mort à Amsterdam le 16 janvier 1838.

[4] Le baron Antoine-Isaac Silvestre de Sacy, pair de France et membre de l'Institut, mort à Paris le 21 février 1838.

[5] Né à Bruges le 29 juillet 1754, mort à Paris le 5 février 1837.

[6] Élu, depuis la rédaction de ce rapport, à la séance du 8 mai 1838.

Digitized by Google

deux autres dissertations de M. Martens, une Note *sur l'équation $A^b = C$*, par M. Pagani, des *Recherches physiologiques sur les hydrophytes de la Belgique*, par M. Morren, les *Tableaux météorologiques pour* 1837 de MM. Quetelet et Crahay, un rapport de MM. Belpaire et Quetelet concernant les marées en Belgique, une dissertation juridico-historique sur les mots *terra salica*, par M. Raoux, une notice de M. Quetelet relative à l'influence des saisons sur la mortalité aux différents âges, un mémoire sur la géographie ancienne, par M. Roulez, et la troisième partie de la *Monographie des Braconides de Belgique*, par M. Wesmael.

Le XIIme volume des *Mémoires couronnés* a paru l'année dernière; il contient le *Mémoire sur l'épuisement des eaux dans les mines*, par M. Devaux, les *Recherches physiologiques sur la garance*, par M. Decaisne, le *Mémoire sur la constitution géognostique de la province de Brabant*, par M. Galeotti, la *Dissertation sur les documents du moyen âge relatifs à la Belgique avant et pendant la domination romaine*, par M. Schayes.

Le XIIIme volume des *Mémoires couronnés* est sous presse; il se composera des mémoires qui ont valu la médaille d'or, en 1837, à M. Van Hasselt [1] et à M. Briavoine [2]; la médaille d'argent à M. Lambotte.

On conçoit assez tous les soins qu'exige, de la part du secrétaire perpétuel, la publication de ces volumes et d'un Bulletin mensuel de plusieurs feuilles d'impression. Cependant M. Quetelet, loin de se laisser absorber par ses travaux académiques, a trouvé le temps encore de donner au public, outre son *Annuaire de l'Observatoire*, un volume de sa *Correspondance mathématique et physique*.

M. Cauchy, par son amour si vrai, si désintéressé, si communicatif de la science, possède, comme autrefois l'abbé Barthélemy pour les matières d'érudition, le secret d'intéresser à ses études l'ignorant même; il l'a prouvé de nouveau à notre dernière séance publique, dans son compte rendu du *Mémoire* de M. Briavoine *sur les inventions et découvertes faites en Belgique*.

M. Garnier, à qui les sciences mathématiques ont déjà tant d'obligations, vient d'obtenir par son *Traité de météorologie* un succès toujours croissant.

M. Philippe Van der Maelen continue d'étendre ses relations en Amérique et dans l'Océanie. On peut tout espérer des utiles recherches auxquelles se livrent les jeunes savants qui, sous les auspices de notre honorable confrère, visitent ces contrées lointaines.

M. Dumortier, cette fois comme les années précédentes, a payé largement son tribut et fait preuve d'une grande étendue, d'une grande variété de connaissances.

M. Dumont donne tous ses soins à la carte géologique dont le gouvernement l'a chargé, et, vraisemblablement, sous peu d'années, nous jouirons de ce bel ouvrage.

MM. Van Mons, Kesteloot, Thiry, d'Omalius, Pagani, Dandelin, Sauveur, Timmermans, de Hemptinne, Lejeune, Crahay, Wesmael, Martens, Plateau, Cantraine et Kickx, ont également enrichi les Bulletins de notes et de rapports d'un haut intérêt, ainsi que les correspondants regnicoles MM. Morren, de Koninck, Devaux et Van Beneden.

Si je passe à la classe des lettres, je vois M. Cornelissen donner de nouvelles preuves de son goût éclairé pour les arts, dans plusieurs opuscules dont il est fait hommage à l'Académie et dans divers rapports d'une tournure toujours spirituelle.

M. le baron de Reiffenberg sait imprimer à la moindre notice, au moindre fragment, le cachet d'une originalité piquante. Son heureuse fécondité ne s'est point démentie; ses travaux, à la commission royale d'histoire, ne se ralentissent pas davantage: la *Chronique rimée, de Philippe Mouskes, évêque de Tournai*, est entièrement publiée par ses soins, et les deux introductions qui l'accompagnent forment à elles seules un ouvrage où l'érudition se présente sous les formes les plus attrayantes.

M. Raoux complète son honorable carrière en consacrant ses veilles laborieuses à de savantes recherches sur nos anciennes coutumes.

M. Marchal s'est utilement occupé de l'histoire nationale dans des tableaux qui viennent d'être réimprimés.

M. Pycke nous fait espérer prochainement l'ouvrage qu'il prépare, depuis quelques années, sur les attributions politiques de nos anciens états provinciaux.

M. de Gerlache a jeté beaucoup d'intérêt sur notre dernière séance publique par un savant discours dans lequel sont appréciées, d'une manière neuve, nos dissensions politiques et religieuses du XVIe siècle. Si l'on peut n'être pas tout à fait d'accord avec l'auteur sur les conclusions à tirer de certains faits, personne du moins ne s'avisera de lui contester un talent fort remarquable.

Un de nos confrères, sous le voile assez diaphane d'un nom pseudonyme, vient de consacrer aux souvenirs historiques que la Meuse nous rap-

[1] *Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique.*

[2] *Sur les inventions et perfectionnements dans l'industrie, depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours.*

Digitized by Google

pelle, des vers d'une excellente facture [1]; les plus nobles sentiments y sont revêtus des couleurs les plus poétiques; je regrette toutefois que cette charmante *Wallonnade*, puisque *Wallonnade* il y a, n'ait pas été réservée pour une de nos solennités académiques.

M. Willems a non-seulement éclairci, par ses rapports, divers points de notre histoire littéraire, mais on lui doit encore la traduction d'un curieux mémoire sur les monuments des langues romane et tudesque dans le IXe siècle. Il est fâcheux néanmoins que cet ouvrage, enrichi des remarques du traducteur, n'ait été tiré qu'à 120 exemplaires.

M. l'abbé de Smet a composé pour nos Bulletins, indépendamment de quelques rapports, une note intéressante sur l'admission de la noblesse dans les anciens états de nos provinces; il a publié, en sa qualité de membre de la commission royale d'histoire, le tome premier des *Chroniques de Flandre*.

MM. de Ram et Roulez, et, comme eux, nos nouveaux correspondants, ont fait preuve de zèle; ils ont contribué, par différents morceaux d'une critique judicieuse, à l'intérêt de nos Bulletins.

M. Borgnet, dans un ouvrage futile en apparence [2], a reproduit avec vérité les anciennes mœurs namuroises, et la *Revue belge* lui est redevable aussi de quelques bons articles.

M. Van de Weyer facilite toujours avec une obligeance sans égale notre correspondance académique avec l'Angleterre, mais ses importantes occupations ne lui laissent guère le loisir de prendre part à nos travaux.

Plusieurs de nos correspondants étrangers, MM. Blondeau, de Fortia, de Ladoucette, Jullien, Leglay, Arago, Chasles, Decaisne, de Macédo, Geoffroy Saint-Hilaire, Herschel, Moreau de Jonnès, Villermé, etc., se font un devoir d'entretenir de fréquentes relations avec l'Académie et de lui offrir leurs ouvrages.

L'*Annuaire académique* de 1838 contient d'élégantes et touchantes notices biographiques sur le baron Van Utenhove, par MM. Van Rees et Quetelet; sur Bekker, par M. de Reiffenberg; sur Fohmann, sur Courtois et sur Schmerling, par M. Morren, non moins bon écrivain que savant distingué.

Je crois pouvoir, Monsieur le Ministre, terminer ici mon rapport annuel. Puisse-t-il vous avoir donné une juste idée de nos efforts pour contribuer, autant qu'il est en nous, à la prospérité de la patrie renaissante!

Bruxelles, le 6 mai 1838.

DISCOURS PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 16 DÉCEMBRE 1839.

Messieurs,

Si l'on a médit beaucoup des Académies, c'est une preuve de l'importance qu'elles avaient acquise; l'envie, cet actif véhicule de la médisance, ne s'attaque guère qu'à la force, à la supériorité; elle s'est plu souvent à reproduire les paradoxes présentés avec toutes les séductions d'un style magique par le philosophe de Genève [3], et les plaisanteries piquantes de l'ingénieux auteur de *la Métromanie*.

Les Académies n'en ont pas moins rendu d'incontestables services; elles ont fait adopter à l'enseignement une marche plus méthodique, plus philosophique, et, l'entourant de formes polies, elles l'ont débarrassé de tout ce pédantesque attirail scolastique qui repoussait les gens du monde. Il est peu de questions importantes sous le rapport de la science, de l'érudition, des mœurs et même du bien-être social, qu'elles n'aient proposées; elles ont donné l'éveil aux esprits méditatifs, et les palmes qu'elles décernent entretiennent une émulation favorable au progrès dans tous les genres. La plupart des hommes d'un mérite supérieur dans les sciences ou les lettres ont, quoi qu'on en dise, ambitionné de faire partie de ces corporations d'élite, et Piron lui-même, *qui ne fut rien* [4], avait fait des démarches pour être de l'Académie française après avoir été reçu membre de l'Académie de Dijon.

Les Académies, destinées à la recherche des vérités utiles, contribuent puissamment à la propagation des lumières ainsi qu'au maintien des principes religieux et moraux, ces indispensables fondements de la société. Les Académies correspondent entre elles, parce qu'elles ont un intérêt, un but commun; elles constituent ce grand *pouvoir instructif*, comme l'appelait un homme d'État célèbre [5], cette république des lettres, formidable,

[1] *Revue belge*, Liége, mars 1838, pages 338 et suivantes; le public a reconnu, dans Alfred Nicolas, M. Grandgagnage.

[2] *Légendes namuroises*, vol. in-18 de XXIII-239 pages. Namur, 1837.

[3] Discours de J.-J. Rousseau sur les sciences et les arts, couronné par l'Académie de Dijon en 1750.

[4] Allusion à l'épitaphe que ce poëte s'est faite :

Ci-gît Piron, qui ne fut rien,
Pas même académicien.

[5] M. de Talleyrand-Périgord, dans son rapport à l'Assemblée constituante sur l'instruction publique.

Digitized by Google

digue contre laquelle viendraient se briser les préjugés destructifs de la civilisation, si quelque main imprudente parvenait à leur rendre le mouvement. Cette république, paisible de sa nature, n'a jamais effarouché les grands rois, parce qu'ils sont amis du progrès et qu'ils regardent comme d'utiles auxiliaires les hommes d'étude et d'avenir, les hommes de dévouement qui consacrent leurs veilles au perfectionnement de l'espèce humaine.

Nous sommes flattés de pouvoir faire remonter l'origine des Académies à ce monarque d'une physionomie si grandiose, et qui domina son siècle par l'ascendant, par la puissance de son génie, à cet héroïque[1] Charlemagne, né sur le sol belge[2] et dont la grande âme avait besoin d'être, pour ainsi dire, le foyer de toutes les gloires. Ce prince se plaisait à réunir dans son palais les savants qui luttaient avec tant d'efforts contre les ténèbres de la barbarie.

Une académie s'était formée des professeurs et des plus doctes élèves de cette école (l'école palatine, établie dans le palais d'Aix-la-Chapelle); on y traitait toutes les questions de science, de poésie, d'art et de religion. Charlemagne prenait toujours part à ces discussions; il composait même des vers latins qu'on a conservés.

Au sein d'un pays où l'esprit d'association avait établi, sur les bases solides des libertés communales, l'industrie et le commerce, les hommes qui se livraient aux spéculations de la pensée, si je puis m'exprimer ainsi, sentirent également le besoin de s'associer, et les chambres de rhétorique, si florissantes sous la maison de Bourgogne, entretinrent le goût des lettres, qui parut néanmoins s'éteindre avec la patrie après le XVIe siècle. Nous étions gouvernés alors par des étrangers, aux yeux desquels la Belgique n'était plus autre chose qu'une sanglante arène où devaient se vider leurs querelles et dont jamais ils ne manquaient de céder quelques parties lorsque la victoire s'était déclarée hostile, ou que d'avantageuses compensations s'offraient ailleurs. Toutefois le règne de Marie-Thérèse fut pour nous une époque d'amélioration. Cette grande princesse possédait au suprême degré l'art d'électriser les populations. Ce n'étaient pas seulement les Hongrois qui juraient de mourir pour la défense de sa cause[3], les Belges s'y dévouèrent complétement. La première croix de l'ordre militaire qu'elle avait fondé[4] fut attachée à l'étendard des dragons de Ligne[5] qui venaient de faire des prodiges de valeur à la bataille de Kollin contre Frédéric le Grand[6]. Marie-Thérèse aimait à se rappeler, de tels services, et les intérêts de la Belgique étaient fréquemment l'objet de ses méditations; elle avait demandé, sur la constitution de nos provinces, au comte de Neny, un mémoire imprimé depuis, et que vous connaissez tous; elle fut si satisfaite de ce travail, qu'elle fit présent de son portrait à l'auteur; elle est représentée, sur la toile, lisant le manuscrit avec une expression de bienveillance difficile à décrire[7]. L'heureuse idée d'une pareille récompense, la plus flatteuse qu'on puisse imaginer et la moins coûteuse au trésor, n'aurait-elle pas fait honneur au bon, au spirituel Henri IV? L'attention que Marie-Thérèse mettait à choisir, pour diriger le gouvernement des Pays-Bas autrichiens, les hommes les plus honorables, les plus distingués, est une preuve convaincante de sa sollicitude.

Sous le prince Charles de Lorraine, à qui les exemples paternels avaient appris combien est douce la jouissance de rendre les peuples heureux[8], un ministre homme d'État (ces deux mots ne sont pas toujours synonymes), un ministre d'une capacité remarquable, le comte de Cobenzl, attentif à la grande révolution qui se préparait dès lors en

[1] L'Académie française semble borner l'application de cette épithète aux choses, mais Massillon a dit, en parlant de Louis XIV : *Cet héroïque vieillard*, et je crois me rappeler qu'on trouve quelque part dans Boileau : *Homère est héroïque*. Ces exemples me suffisent.

[2] A Jupille près de Liége, d'après Fisen et plusieurs annalistes.

[3] On connaît ces mots énergiques du comte de Palfi : *Moriamur pro rege nostro Mariâ Theresiâ*, répétés avec enthousiasme dans toute la salle des états de Hongrie à Presbourg (en septembre 1741), lorsque Marie-Thérèse, tenant Marie-Christine par la main et l'archiduc Joseph dans ses bras, y prononça ces magnanimes paroles : « Abandonnée de mes amis, persécutée par mes ennemis, attaquée par mes plus proches parents, je n'ai de ressource que dans votre fidélité, dans votre courage et dans ma constance; je mets entre vos mains la fille et le fils de vos rois, qui attendent de vous leur salut. »

[4] L'ordre de Marie-Thérèse, le 18 juin 1757.

[5] Ce régiment avait pour colonel-propriétaire l'oncle du dernier maréchal mort à Vienne le 13 décembre 1814. C'était également un guerrier d'une bravoure éclatante. L'histoire de la maison de Ligne, si féconde en héros, serait, sous la plume d'un écrivain habile, un beau monument élevé à la gloire nationale. Les archives des maisons d'Arenberg, de Croy, de Lalain et de Lannoy fourniraient aussi, je pense, une abondante récolte d'honorables souvenirs historiques. Il faudrait s'en occuper à la manière de Sainte-Foix, dans l'*Histoire de l'ordre du Saint-Esprit*, que Napoléon avait fait mettre au nombre des livres destinés aux écoles militaires.

[6] Le 18 juillet 1757.

[7] Ce tableau précieux avait passé par succession à M. le comte de Liedekerke-Beaufort, époux d'une petite-fille du comte de Neny, Mlle Desandrouins.

[8] Il était fils du bon duc Léopold dont la mémoire est encore vénérée des Lorrains. Ce prince avait coutume de dire lorsqu'on lui proposait des impôts onéreux : « Si mon peuple est pauvre, je ne serai jamais riche. » C'est également de lui que sont ces magnanimes paroles : « Je quitterais, demain, ma souveraineté, si je ne pouvais faire du bien ».

Digitized by Google

France et qui, trente-six ans après, devait produire de si violentes secousses, sentait qu'adopter un mouvement rétrograde, ou même rester stationnaire, ne serait pas sans danger. Plusieurs édits de cette époque[1] constatent l'intention de suivre la marche du siècle et de faire disparaître les abus, mais avec cette prudence et cette sage lenteur qui, ménageant le choc des intérêts, peuvent seules produire d'heureux fruits, des résultats durables.

Juste appréciateur de l'éclat que jette sur une nation la culture des sciences et des lettres, le comte de Cobenzl, qui n'avait cessé de donner ses soins à la régénération des études, institua quelques mois avant sa mort, en 1769[2], notre Académie que l'impératrice plaça, trois années plus tard, sous sa protection[3]. Les travaux de ce corps savant, interrompus en 1794, reprirent leur cours en 1816[4]. Nous garderons toujours (et notre protecteur actuel ne s'en offensera point), nous garderons toujours un reconnaissant souvenir des témoignages de bienveillance qu'à cette époque l'Académie reçut du souverain. Nous aimons à nous rappeler en même temps les bons offices du ministre éclairé que nous sommes heureux de compter au nombre de nos confrères, et de revoir au milieu de nous[5].

Une plume élégante a pris soin déjà de remettre sous vos yeux les titres, les services de nos devanciers[6]. L'Académie, plus que jamais, apprécie sa mission spéciale. Rien (elle ne l'ignore point) ne peut contribuer davantage à former cet esprit national, la meilleure sauvegarde des États, que le récit fidèle des hauts faits de nos ancêtres. Aussi recherche-t-elle avec empressement toutes les occasions de pousser vers les études historiques une jeunesse avide d'instruction et jalouse de payer sa dette à la patrie.

Ce n'est pas seulement par des actions héroïques à la guerre que les Belges se sont signalés, mais de tout temps on les a cités pour l'excellence de leurs institutions et pour la sagesse de leurs lois. C'est dans la constitution liégeoise que les Anglais ont trouvé le germe de la charte dont ils se montrent si fiers. Blackstone en fait l'aveu formel[7].

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, avec quel talent les édits de Charles-Quint ont été, l'année dernière, analysés dans cette enceinte, par le savant confrère dont nous déplorons la perte, M. Raoux, citoyen courageux aux jours du danger, judicieux écrivain, vrai philosophe dans la bonne acception du mot; et, pour tous ceux qui l'ont connu, l'homme excellent, l'homme du commerce le plus sûr et le plus facile[8].

On parle beaucoup aujourd'hui d'une littérature nationale, et les dissertations sur ce texte ne manquent point; mais la source de cette littérature ne peut guère être que notre histoire, source abondante où les écrivains belges trouveront, suivant la nature de leur talent, des sujets variés, depuis la modeste ballade jusqu'au poëme épique, depuis la nouvelle chevaleresque ou l'humble chronique jusqu'au tableau de nos guerres et de nos révolutions.

Je ne connais pas (sous le rapport de l'intérêt des détails et de l'heureux dénouement) de scène plus digne de la haute poésie que le siége d'Audenaerde, sous Philippe le Bon[9]. La défense de cette place avait été confiée au brave Simon de Lalain. Ses jeunes fils, par une infâme perfidie, tombent dans les mains d'un ennemi féroce qui menace de les immoler si les portes de la forteresse ne lui sont livrées sur-le-champ. Lalain hésite, son cœur est déchiré, mais enfin l'honneur triomphe de la nature, et sa réponse est telle que l'exigeait la sévérité du devoir. La Providence veillait sur cette situation déchirante... le duc de Bourgogne arrive à temps pour empêcher que le crime ne soit consommé[10].

Un chevalier que ses nombreux exploits et sa force prodigieuse avaient fait surnommer l'Hercule, Vilain de Gand, arrêtant seul l'armée anglaise jusqu'à ce que Philippe le Bon ait rangé ses soldats en bataille, ne fournirait-il pas, aussi bien qu'Horatius Coclès au pont du Tibre, Bayard au pont du Garigliano, ou Napoléon au pont d'Arcole, un chant dithyrambique qui ne déparerait point les Messéniennes?

Nos six cents Franchimontois, si célèbres par leur

[1] M. Steur, dans son *Mémoire sur l'administration générale des Pays-Bas autrichiens*, couronné par l'Académie de Bruxelles en 1827 (chapitre X, pages 212-224), donne à cet égard des détails fort intéressants.

[2] Né à Laybach, en Carniole, le 21 juillet 1712; il mourut à Bruxelles le 20 janvier 1770. La première séance de l'Académie avait eu lieu le 5 mai 1769.

[3] Les lettres patentes sont du 16 décembre 1772.

[4] Le 18 novembre, par suite d'un arrêté du 3 juillet précédent.

[5] M. Falck, membre honoraire de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, aujourd'hui ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas près de S. M. le roi des Belges. — Il mourut à Bruxelles le 16 mars 1843; il était né à Utrecht le 19 mars 1776.

[6] M. Quetelet, dans les rapports qu'il a faits en séance publique, les années précédentes.

[7] *Commentaire sur les lois anglaises.*

[8] Adrien-Philippe Raoux, né à Ath le 30 novembre 1758, et mort à son château de Rêves en Hainaut, le 29 août 1839; il osa prendre la défense de la Belgique dans un mémoire remis au comité de salut public de la Convention nationale, le 26 septembre 1795.

[9] Mémoires d'Olivier de la Marche, liv. 1er, chap. 24.

[10] Il parvint à délivrer Audenaerde, le 13 janvier 1426.

Digitized by Google

audacieuse entreprise contre le camp de Louis XI et de Charles le Téméraire devant Liége [1], n'attendent qu'un Tyrtée pour immortaliser leur généreux dévouement.

Quel magnifique sujet d'épopée que cette courageuse princesse flamande [2] soutenant les droits de la maison de Montfort au duché de Bretagne, dirigeant une bataille avec le coup d'œil et la présence d'esprit d'un capitaine expérimenté, se précipitant au fort de la mêlée, la hache d'armes à la main, avec l'audace du plus intrépide soldat, sachant prendre la parole au conseil et conduire les affaires de l'État avec une habileté soutenue, parvenant enfin, malgré des obstacles sans nombre, à placer la couronne ducale sur la tête de son fils [3]!

L'héroïne de Tournai, la princesse d'Espinoi, ne mériterait-elle pas un regard de Melpomène [4]? Déjà la muse tragique s'est emparée avec succès, mais sous l'inspiration d'un littérateur étranger à la Belgique, de l'intéressant épisode que présente le siége de Calais par Édouard III, lorsqu'une princesse belge, Philippine de Hainaut, fléchit la vengeance du vainqueur près de souiller sa gloire en livrant à la mort des hommes dont il aurait dû plutôt admirer le courage et la fidélité [5].

Que de ressources offre à l'imagination du poëte, comme aux méditations du philosophe, cette Belgique si riche de souvenirs, cette Belgique d'où s'élancèrent les fondateurs d'une puissante monarchie [6], les héros qui contribuèrent le plus brillamment à placer le tombeau du Christ sous le glorieux étendard de la croix [7], et le valeureux conquérant qui fit retentir le nom de *Flandre* sur les murs de Constantinople [8]; cette Belgique qui devint ensuite une école de chevalerie, le centre du commerce et des arts; cette Belgique où s'entretint constamment le feu sacré des libertés publiques [9], et où le sentiment religieux, quelque profond qu'il fût, se laissa, moins que partout ailleurs, maîtriser par les violences du fanatisme : on se rappelle avec quelle énergie furent repoussées les tentatives faites, sous Charles-Quint et sous Philippe II, pour établir l'inquisition. S'il est vrai que du cabinet du duc d'Albe partit l'horrible conseil d'organiser en France le massacre des protestants, le proconsu espagnol n'osa pas du moins concevoir la pensée de le réaliser à Bruxelles; il pouvait dresser des échafauds, mais non pas espérer de faire du peuple belge l'instrumeut de ses atrocités.

Quelle ne fut pas l'influence de nos champs de bataille sur les destinées de l'Europe! La journée des Eperons [10], de même que l'affranchissement de la Suisse était nonobstant la présence du comte de Namur et de Guillaume de Juliers, un succès populaire; il devait être expié dans les plaines de Roosebeke [11]. La défaite des milices flamandes entraîna la chute de cette vaste conspiration de la Jacquerie, qui n'en avait pas moins produit l'affaiblissement de la féodalité [12]. La féodalité, refoulée sous les échafauds par Louis XI, fit place, chez les Français, au pouvoir absolu qui, malgré les constants efforts des princes bourguignons, ne put jamais, sur la terre belge, pousser de profondes racines.

Quelques amis de notre nationalité voudraient tenir nos jeunes écrivains en garde contre l'imitation française. S'agit-il d'une imitation servile, je suis de

[1] En 1468.

[2] Jeanne de Flandre, femme de Jean de Montfort, le compétiteur de Charles de Blois.

[3] Sous le nom de Jean IV.

[4] Il existe sur la défense de Tournai par Marie de Lalain, princesse d'Espinoi (1581), deux drames, l'un de M. Liébert, joué sur le théâtre de Tournai le 29 novembre 1824, et l'autre, traduit du poëte hollandais Nomsz d'Amsterdam, par M. de Flinne; mais quelques situations attachantes ne suffisent point pour assurer un succès dramatique.

[5] Belloi (Pierre-Laurent Buirette de), né à Saint-Flour, le 17 novembre 1727, et mort à Paris le 5 mars 1775. Dans sa tragédie du *Siége de Calais*, représentée, pour la première fois, le 13 février 1763, il s'est abstenu d'introduire la reine par des motifs peu concluants et que n'adopterait sans doute pas le poëte belge qui voudrait s'approprier ce sujet.

[6] Clodion, Mérovée, Childéric, Clovis.

[7] Engelbert et Lethold de Tournai, Godefroid de Bouillon, Richard de Ligne et une foule de chevaliers belges qui pénétrèrent, des premiers, dans Jérusalem.

[8] Le comte de Flandre Baudouin IX fut élu empereur de Constantinople le 9 mai 1204.

[9] La Belgique, dans tous les temps, fut un pays de liberté; l'esclave qui mettait le pied sur son territoire devenait libre, comme le porte l'ordonnance de la comtesse Marguerite de Flandre sous la date de 1152.

[10] Appelée aussi la bataille de Courtrai, qui fut gagnée par les Flamands, le 11 juillet 1302. Notre jeune et brillant peintre de Keyser en a consacré le souvenir par un chef-d'œuvre qui fait époque dans les annales des arts.

[11] Le 27 novembre 1382. C'est là que périt Philippe d'Artevelde, fils du tribun célèbre qui avait gouverné la Flandre avec tant de hauteur et d'éclat. On a prétendu que Philippe d'Artevelde, blessé seulement, avait été mis à mort par ordre du jeune roi Charles VI, mais cette accusation est dénuée de preuves.

[12] La victoire des milices flamandes dans les plaines de Courtrai provoqua de toutes parts l'exaltation populaire; des cris de liberté se firent entendre à Liége et sur plusieurs points de la Belgique. En France, Toulouse et Bordeaux s'insurgèrent; les villes d'Italie se montrèrent disposées à secouer le joug, et sans une prompte réaction, amenée par la vigoureuse résistance des intéressés au maintien de l'ordre établi, la Jaquerie triomphait.

Digitized by Google

leur avis; il est essentiel, il est indispensable d'être soi si l'on veut jouir de quelque renom; *le style est tout l'homme*... ce mot de Buffon restera toujours vrai; il ne peut donc pas exister un style belge, pas plus qu'il n'existe un style français; sachons bien que si le sublime Corneille, le tendre Racine, le naïf la Fontaine, l'impétueux Bossuet, l'énergique Montesquieu, l'harmonieux Fénelon, le piquant la Bruyère, l'éloquent Rousseau, parlent tous la même langue, ils ont su la façonner à leur génie; il est toutefois des règles générales dont aucun de ces esprits supérieurs n'aurait pu s'affranchir impunément. Ainsi je dirai, Messieurs, pour me résumer: que la pensée soit belge, mais l'expression française! Et si nous voulons être lus de nos voisins, si nous voulons que la postérité nous accueille, tâchons, tout en traitant de préférence des sujets nationaux, d'acquérir ce naturel qui devient tous les jours plus rare, et ce charme communicatif que rien ne remplace; faisons en sorte de provoquer cet intérêt pour ainsi dire sympathique qui seul peut assurer, d'une manière durable, le succès d'un livre.

Le gouvernement a senti le pouvoir de la peinture pour populariser les événements dont se glorifie la nation, et produire cet orgueil patriotique si favorable au sentiment de notre indépendance; il ne perdra sans doute pas de vue non plus l'utile concours que peuvent lui prêter les sciences et les lettres. La réalisation de la pensée napoléonienne des prix décennaux y contribuerait d'une manière efficace [1]; mais qu'indépendamment de ces honorables récompenses, l'amour du pays soit pour nous, en quelque sorte, l'étincelle électrique! que tous les arts fleurissent à l'envi! qu'une noble émulation s'empare tout à la fois du ciseau, du pinceau, de la lyre et du burin! Puissent leurs chefs-d'œuvre recommander de plus en plus notre chère patrie à l'estime des autres peuples, et nous rendre fiers d'être Belges!

RAPPORT

A M. LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS

SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1839-1840 [2].

Monsieur le Ministre,

Pour qu'un pays conserve son indépendance, il faut nécessairement qu'il s'en montre digne; la prospérité matérielle ne lui suffit point; il doit y joindre non-seulement l'amour de la vertu, condition indispensable de toute société constituée, mais encore la culture des lettres, des sciences et des arts: la vie intellectuelle est en quelque sorte le thermomètre de la civilisation. La Belgique se pénètre chaque jour davantage de cette vérité: deux cent quatre-vingt-dix ouvrages indigènes sont sortis des presses belges pendant l'année 1839, et dans ce nombre figurent quarante-sept volumes ou brochures sur notre histoire, ce qui prouve le haut prix qu'on attache à rappeler nos anciens souvenirs, nos anciens titres de gloire. Cette chaîne morale qui réunit les temps passés au siècle actuel, et qui forme, pour ainsi dire, de toutes les générations un ensemble compacte, peut être considérée comme une des meilleures garanties d'avenir et de nationalité. Toutefois il importe que l'élan soit dirigé d'une façon convenable; il est essentiel de ne pas éparpiller ses ressources. Que nos jeunes gens le sachent bien, le renom ne s'acquiert que par des travaux sérieux! Des productions éphémères ne sont point des richesses réelles. Je voudrais, et je l'ai dit ailleurs, mais j'aime à le répéter au ministre qui saura me comprendre, je voudrais qu'au lieu de ces insignifiantes faveurs arrachées souvent par l'importunité et que le vrai talent répugne à solliciter, on instituât des prix décennaux ou mieux encore quinquennaux; leur distribution solennelle exercerait sur les esprits la plus heureuse influence; elle contribuerait à placer plus haut dans l'estime publique les littérateurs, les savants et les artistes parce qu'elle prouverait d'une manière éclatante combien le gouvernement apprécie ces hommes d'élite qui se sont généreusement voués au culte des Muses. Si l'exécution d'un pareil projet présente des difficultés, ces difficultés ne sont pas insurmontables. Quoi qu'il en soit, Monsieur le Ministre, l'Académie s'estimera toujours heureuse de seconder vos vues patriotiques. Fidèle à sa mission, elle continuera d'encourager tous les efforts qui tendront à nous classer parmi les nations les plus avancées dans la route du progrès; j'entends parler ici de ce progrès véritable qui repose, non sur des abstractions fantastiques, mais sur des bases solides et que l'expérience ne désavoue point.

Le XIVe volume des *Nouveaux Mémoires de l'Académie*, le seul qui ait paru en 1839, est consacré presque entièrement aux sciences; il se

[1] Elle vient d'avoir lieu par la création des prix quinquennaux fondés en 1843 et 1831.

[2] Ce rapport, rédigé chaque année par le directeur, en conformité des anciens règlements de l'Académie, fut considéré comme faisant, avec le rapport annuel des travaux académiques, double emploi pour ainsi dire; il cessa d'être exigible à partir de 1840.

Digitized by Google

compose des mémoires de M. Pagani, *sur quelques transformations générales*; de M. Quetelet, *sur la longitude de l'observatoire de Bruxelles, sur l'état du magnétisme terrestre, sur les principales apparitions d'étoiles filantes, sur les observations météorologiques de l'observatoire de Bruxelles en* 1838; de M. Grahay, *sur les observations météorologiques faites pendant la même année à Louvain*, et des *observations météorologiques* faites à Maestricht, de 1805 à 1812, par le professeur Minckelers, académicien mort le 4 juillet 1824; d'un mémoire de M. Martens, *sur la pile galvanique*; des *tableaux analytiques des minéraux*, par M. Dumont; d'une notice *sur un delphinorhynque microptère*, par M. Dumortier; de dissertations *sur le Goldfussia anisophylla* et *sur la formation de l'indigo*, par M. Morren; finalement des *exercices zootomiques*, par M. Vanbeneden. Lorsqu'on n'y voit, pour la classe des lettres, que le *journal* (écrit en latin) *de la nonciature de l'évêque d'Acqui, Pierre Vandervorst d'Anvers, en Allemagne et dans les Pays-Bas, pendant les années* 1536 et 1537, précédé d'une notice, à la vérité fort intéressante, de M. l'abbé de Ram, il est impossible de ne pas faire la réflexion que cette classe se trouve considérablement affaiblie par la création d'une commission royale d'histoire en dehors de l'Académie [1]. Au lieu de disséminer ses forces dans un pays d'une aussi faible étendue, dans un pays où la littérature lutte péniblement contre tant d'obstacles, ne serait-il pas mieux de les resserrer en faisceau? C'est une observation que vous serez à même d'examiner, Monsieur le Ministre, quand il s'agira d'asseoir l'Académie de Belgique sur des bases définitives; c'est alors également qu'on pourra songer à nous adjoindre une classe des beaux-arts.

Le concours de 1839 ne nous a procuré, pour les lettres, qu'un seul mémoire, mémoire jugé digne seulement d'une mention honorable; les réponses qu'ont provoquées deux questions de la classe des sciences n'ont valu que la médaille d'argent à leurs auteurs, M. Lefrançois, professeur à l'athénée de Gand, et M. le docteur Auguste Trinchinetti de Monza, qui habite Milan. Le concours de 1840, dont nous n'avons pas encore à vous rendre compte, promet d'être plus brillant dans ses résultats : trois des cinq questions proposées par la classe des lettres et trois des huit questions de la classe des sciences ont été traitées; quatorze concurrents se sont présentés pour examiner et déterminer les *meilleurs moyens de soustraire les travaux d'exploitation des mines de houille aux chances d'explosion*. Le vainqueur, outre la médaille académique, recevra deux mille francs accordés par l'État.

Les volumes de *Bulletins*, mis sous vos yeux, vous auront déjà permis d'apprécier l'activité toujours croissante de l'Académie et l'importance des relations qui l'unissent aux principales sociétés savantes des deux mondes; notre secrétaire perpétuel, M. Quetelet, ne contribue pas médiocrement à nos succès. Pendant un séjour à Paris où (conjointement avec MM. Teichmann, Dumortier et les commissaires du gouvernement français) il a constaté l'exactitude des étalons belges, ensuite pendant un voyage en Italie et dans le Tyrol, il n'a cessé, par une correspondance fréquente avec son suppléant M. Wesmael, de suivre les travaux de l'Académie; le procès-verbal de chacune de nos séances atteste suffisamment sa constante sollicitude. Il a profité de son dernier voyage pour se livrer à des expériences magnétiques et compléter par là ce qu'il avait déjà publié sur cette matière ainsi que les observations faites par MM. de Humboldt et Gay-Lussac en 1805 et 1806; il en adresse l'ensemble à la Société royale de Londres.

Notre vénérable doyen, M. Van Mons, nous a fourni différentes notes et distribué quelques feuilles d'un ouvrage intitulé : *Faits et vues détachées sur certains points de théorie chimique.*

M. Garnier, qui emploie ses utiles loisirs à mettre en ordre ses ouvrages manuscrits, s'est occupé, de même que MM. Kesteloot, Thiry, d'Omalius, Dandelin, Pagani, Cauchy, Dumortier, Sauveur, Timmermans, de Hemptinne, Lejeune, Crahay, Wesmael, Martens, Plateau, Dumont, Cantraine, Kickx et Morren, de l'examen d'assez nombreux mémoires soumis à l'Académie tant par ses membres que par des savants étrangers et belges. Indépendamment de leurs rapports qui, pour la plupart, ont exigé de laborieuses recherches, ces académiciens ont, presque tous, fait d'importantes communications à l'Académie.

M. Dumont, à qui la Société royale de géologie de Londres vient de décerner la médaille d'or (prix fondé par le célèbre physicien Wollaston), donne toujours ses soins les plus actifs à la *carte géologique du royaume* dont le gouvernement, sur la proposition de l'Académie, lui a confié le travail.

M. Philippe Vandermaelen continue la publication des cartes géographiques de nos provinces, et

[1] Je suis loin de révoquer en doute les services que rend cette commission aux études historiques, mais ces services auraient-ils moins d'importance parce qu'elle ferait partie d'un corps académique largement constitué, et dont une pareille adjonction accroîtrait beaucoup, sans contredit, la force morale? — Cette adjonction s'est opérée par arrêté royal du 1er décembre 1845.

Digitized by Google

les jeunes savants qu'il a dirigés vers l'Océanie ont fait un envoi qui n'est pas sans intérêt pour la zoologie et la botanique.

La classe des lettres a libéralement fourni sa quote-part à nos Bulletins; vous y trouverez, Monsieur le Ministre, des preuves multipliées du zèle de MM. de Reiffenberg (dont la fécondité ne se ralentit jamais), Cornelissen, Marchal, Pycke, de Gerlache, Grandgagnage, Willems, de Smet, de Ram, Roulez, Lesbroussart, et de nos correspondants, parmi lesquels je désignerai particulièrement, à raison de la part assidue qu'ils ont prise à nos séances, MM. Van de Weyer, Gachard, de Saint-Genois, Schayes et Voisin.

M. le baron Falck et M. le duc d'Ursel, membres honoraires, ont bien voulu se charger de quelques rapports.

Une intéressante discussion sur le procès d'Hugonet et d'Humbercourt s'est élevée à l'Académie; elle nous a valu d'excellents factums, non-seulement de la part de MM. de Smet, de Saint-Genois et Gachard, de la classe des lettres, mais aussi de M. Dumortier, qui sait unir les palmes littéraires à celles de l'orateur politique, du publiciste et du savant. Grâces aux recherches qu'ils ont faites, grâces aux lumières qu'ils ont répandues, le public pourra bientôt fixer son jugement sur un des problèmes historiques les plus difficiles à résoudre.

Plusieurs ouvrages, publiés en dernier lieu par des académiciens et des correspondants de l'Académie, ont été favorablement accueillis. Les *Souvenirs d'un pèlerinage en l'honneur de Schiller*, par M. le baron de Reiffenberg, présentent une foule de ces piquantes oppositions, de ces heureux rapprochements dont Voltaire semblait avoir emporté le secret; ce livre est écrit de manière à ne pas obtenir moins de vogue auprès des gens du monde que chez les érudits.

L'*Annuaire de l'observatoire de Bruxelles*, par M. Quetelet, renferme, cette année comme les années précédentes, des faits et des renseignements fort remarquables.

M. de Gerlache vient, par son *Histoire du royaume des Pays-Bas, depuis 1814 jusqu'en 1830*, d'ajouter un brillant fleuron à sa couronne littéraire.

M. d'Omalius a donné une troisième édition de ses *Éléments de géologie*, et fait paraître un volume in-8° sous le titre de *Division de la terre en régions géographiques, d'après les éléments de géologie*.

M. l'abbé de Ram a publié le quatrième volume de la *Collection des synodes de la Belgique*.

Le premier tome du *Catalogue de la bibliothèque de Bourgogne*, par M. Marchal, est complétement imprimé.

Un de nos confrères, dont la modestie aime à se couvrir du voile de l'anonyme[1], a consacré aux objets d'art de la dernière exposition de Bruxelles (dans un de nos journaux) quelques articles marqués au coin de cette spirituelle originalité qui ne permet pas d'en méconnaître l'auteur.

M. Moke, que des romans historiques à la manière de Walter Scott et un volume sur les Francs avaient fait connaître avantageusement, nous promet une grande histoire de la Belgique. L'abrégé, par lequel il prélude à cet immense travail, annonce ce coup d'œil rapide et sûr qui ne peut jamais être l'apanage d'un historien vulgaire.

M. de Koninck a fait preuve d'un esprit sage et méthodique dans ses *Éléments de chimie inorganique*.

M. Gachard, archiviste général du royaume, qui ne néglige aucune occasion de mettre en valeur les trésors qu'on lui confie, a fait imprimer le tome second des *Documents inédits concernant les troubles de la Belgique sous le règne de l'empereur Charles VI*.

Deux livraisons d'un *Voyage aux bords de la Meuse*, par M. Van Hasselt, ont déjà paru; l'élégance du style répond au luxe typographique de cette édition qui fait honneur à la Société des beaux-arts.

Un nouveau roman historique de M. le baron de Saint-Genois, *le Faux Baudouin*, se fait lire avec le même intérêt qu'*Hembyse* et les autres productions de cet auteur.

Enfin l'on doit à M. Voisin deux volumes qui ne peuvent manquer de fortifier encore sa réputation de bibliographe distingué : le *Catalogue méthodique de la bibliothèque de l'université de Gand*, et les *Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques de Belgique et de leurs principales curiosités littéraires*.

L'Académie a perdu trois membres non moins recommandables par les qualités du cœur que par des connaissances étendues et des talents peu communs : M. Raoux, savant jurisconsulte et profondément versé dans l'histoire nationale; M. Van Heusde, professeur à l'université d'Utrecht, judicieux philosophe et philologue habile; M. Belpaire, couronné par l'Académie avant d'être admis dans son sein, et qui, parvenu seulement à la fleur de l'âge, semblait destiné longtemps encore à cultiver les sciences. Pour les remplacer, se présentent des candidats dont les preuves sont faites, et nous éprouverons de nouveau, dans cette circonstance, l'embarras du choix.

Je terminerai ce rapport, comme les précédents, Monsieur le Ministre, en faisant des vœux pour que

[1] M. Grandgagnage.

Digitized by Google

vour mettiez de plus en plus l'Académie à portée de remplir son honorable tâche, et par là, de répondre à la confiance du monarque éclairé qui préside aux destinées de la Belgique.

Bruxelles, le 6 mai 1840.

DISCOURS PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 1841.

Messieurs,

Cette séance, vous le savez, est destinée à solenniser l'anniversaire de la fondation de notre Académie. J'éprouve, comme les années précédentes, le besoin de vous parler de notre belle et glorieuse Belgique. Le noble orgueil que produit la magie des souvenirs patriotiques est, pour les peuples, la sauvegarde le leur indépendance : ce culte de la gloire nationale épure, élève, électrise le cœur, et peut seul inspirer cet héroïsme qui garantit mieux la défense des frontières que les boulevards les plus formidables. Cherchons à nous rendre familière la connaissance des hauts faits de nos ancêtres, et que les noms illustres dont le pays s'honore deviennent de plus en plus populaires ! qu'en posant le pied sur notre sol, l'étranger sache ce que nous fûmes, ce que nous voulons être !

Les héritiers des Rubens et des Van Dyck ont compris leur mission : déjà plusieurs tableaux, marqués au coin du génie, ont reproduit sous nos yeux d'imposantes scènes de nos annales [1]. Les statues, les bustes de nos grands hommes décoreront, un jour, les lieux qui furent leur berceau ou le théâtre de leurs exploits ; mais il est un art qui peut aussi concourir, et plus promptement qu'aucun autre, au but important que je viens d'indiquer : pourquoi nos graveurs, plus heureux que leurs devanciers, les Varin et les Duvivier, qui consacraient leur burin à des renommées étrangères [2], ne s'associeraient-ils pas pour nous donner une histoire métallique du pays ? Le bronze, sous leurs mains habiles, perpétuerait ainsi la mémoire des hommes et des événements dignes de fixer les regards de la postérité [3].

De leur côté, nos littérateurs, sans doute, se montreront jaloux de partager avec les artistes l'honneur de célébrer dignement la patrie. La prose et la poésie, à cet égard, comptent plus d'un éclatant succès [4].

Un ouvrage que je voudrais voir mettre au jour, un ouvrage intéressant et d'une influence incontestable, pourvu que les sentiments, les pensées et le style fussent ce qu'ils doivent être, ce serait l'*itinéraire* de nos belles provinces, conçu de telle sorte que la description de chaque ville, de chaque village, de chaque hameau présentât toujours les détails historiques qui s'y rattachent... Ainsi l'on ne sortirait pas de Bruxelles sans se rappeler que cette patrie de Van Orley, de Philippe de Champagne, de Vander Meulen, de Duquesnoy, de Vésale, de Van Helmont, de Miræus, de Foppens et du spirituel maréchal prince de Ligne, que ce brillant séjour de nos souverains ou de leurs représentants, que ce siége de tant de magnificence servit souvent d'asile au génie persécuté.

L'église de Notre-Dame du Sablon nous remémorera non-seulement la victoire de Woeringen et la bravoure chevaleresque du duc Jean [5], mais encore l'exil d'un savant célèbre, le docteur Arnauld [6], qui, chaque jour, y célébrait le saint sa-

[1] *Un épisode des journées de septembre*, par Wappers ; *la Bataille de Courtrai et la victoire de Woeringen*, par de Keyser ; *l'Abdication de Charles-Quint*, par Gallait ; *le Compromis des nobles*, par Ed. Debiefve ; *la Belgique distribuant des couronnes à ses grands hommes*, par Decaisne, etc., etc. M. Navez, directeur de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles, à qui nous devons tant de tableaux remarquables, n'a traité, que je sache, aucun sujet national. C'est un reproche que sont forcés de lui faire les nombreux admirateurs de son talent.

[2] Tous les deux Liégeois ; l'un fut graveur de Louis XIII, puis de Louis XIV, et l'autre de Louis XV.

[3] Les souscripteurs ne manqueraient point ; et certes le gouvernement s'empresserait d'encourager une pareille entreprise.

[4] Il serait à désirer qu'un écrivain d'un mérite supérieur se chargeât de rédiger un livre dans lequel nos productions littéraires ou scientifiques des quarante dernières années fussent analysées avec précision, mais sans sécheresse, et surtout appréciées avec une impartialité qui repoussât l'esprit de coterie et l'influence des partis. Il est beaucoup de ces productions, passées en quelque sorte inaperçues, qui ne seraient cependant pas indignes de trouver des lecteurs, d'obtenir les encouragements du public. Un libraire-littérateur, M. Charles Hen, qui publie en ce moment, avec M. Jamar, une édition illustrée de l'*Histoire de Belgique*, par M. Juste, prépare un recueil de notices biographiques sous ce titre : *les Belges illustres ;* la plupart des hommes qui, dans notre pays, s'occupent des sciences, des lettres et des arts, s'empresseront de fournir leur contingent de matériaux à la construction de cet édifice national ; l'ouvrage que je propose en serait le complément.

[5] L'Église du Sablon fut bâtie par la confrérie des arbalétriers, aidée des subsides du duc Jean Ier, peu de temps après la bataille de Woeringen en 1288.

[6] Antoine Arnauld mourut à Bruxelles le 8 août 1694 ; il était né à Paris le 6 janvier 1612.

Digitized by Google

crifice de la messe; elle nous arrachera quelques larmes d'attendrissement sur les cendres de l'harmonieux poëte lyrique qui, pour charmer ses propres douleurs, se plaisait à chanter les douleurs d'Israël[1].

La demeure de nos souverains abrita plus d'une fois d'illustres infortunes. Christiern, renversé du trône de Danemark[2], et la veuve de Henri IV, Marie de Médicis[3], bannie par un fils qui justifia si mal le surnom de *Juste* que la flatterie des courtisans lui avait décerné, trouvèrent chez nous l'accueil hospitalier et le respect dus au malheur.

Le quartier du Parc, tout moderne qu'il est, nous reportera vers des temps déjà loin de notre époque; nous pénétrerons, par la pensée, dans ce palais qui n'existe plus [4], et nous assisterons à la scène imposante de Charles-Quint se dépouillant des attributs de cette fastueuse grandeur dont le fardeau pesait à son âme complétement désenchantée des séductions de la gloire [5].

L'hôtel de ville sera riche de souvenirs et de piquants contrastes.

Le sang des comtes de Horne et d'Egmont jaillira de cette place, où leur supplice inspira, pour l'arbitraire et la tyrannie une horreur qui ne tarda guère à porter ses fruits[6].

Des ruines de l'abbaye de Villers surgira le mausolée de ce bon duc Henri II qui supprima, dans ses domaines, des droits odieux[7], et préféra toujours les bénédictions de son peuple aux bruyants clairons de la victoire.

Une tradition populaire, dans le village de Baisy, nous indiquera la fontaine où fut puisée l'eau qui servit au baptême du héros de *la Jérusalem délivrée* [8].

Nivelles, par la voix de ses tombeaux[9], nous redira des illustrations plus anciennes.

A deux cents pas du bourg de Genappe se voyaient encore, il y a peu d'années, des vestiges du château de Lothier, où Louis XI, mauvais fils comme il fut depuis mauvais père, contraint de quitter la cour du roi Charles VII, reçut une généreuse hospitalité qui fut payée par une ingratitude, je ne dirai pas sans exemple, car en fait d'ingratitude l'espèce humaine va bien loin, mais par une ingratitude révoltante [10]. C'est sous les voûtes

[1] J.-B. Rousseau, mort à Bruxelles. Le cercueil qui renferme son corps était placé dans la sacristie de l'église du Sablon.

On vient d'adosser dans l'église même, contre le mur de cette sacristie, un monument funéraire en marbre noir, surmonté du buste de J.-B. Rousseau et portant pour inscription :

« Ici ont été déposés, le 19 décembre 1842, par ordre de S. M. Léopold Ier, roi des Belges, et par les soins du ministre de l'intérieur J. B. Nothomb, les restes mortels du poëte J. B. Rousseau, né Paris le 6 avril 1670, mort en exil à Bruxelles le 17 mars 1741.

[2] Christiern II, roi de Danemark, déposé par ses sujets vint à Bruxelles en 1523; ses tentatives pour remonter sur le trône, en 1531, ne réussirent point, et, après avoir subi une dure captivité qui ne fut adoucie qu'en 1546, grâce à la puissante intervention de Charles-Quint, son beau-frère; il mourut à Cullemborg, le 24 janvier 1559, dans sa 79e année. L'auteur de l'intéressante *Histoire des relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le nord de l'Europe pendant le* XVIe *siècle*, M. Altmeyer, vient d'entreprendre la réhabilitation de ce monarque, qui sans doute avait de grandes qualités et qui fut trop maltraité par la plupart des historiens, mais qu'il me paraît impossible d'absoudre d'atroces cruautés malheureusement trop bien constatées.

Un prince africain, Muley-Hassem, bey de Tunis, chassé de ses États par Barberousse, vint aussi chercher asile et protection auprès de Charles-Quint, en 1535. Il fut logé avec ses deux fils dans l'hôtel de Taxis, à Bruxelles.

[3] Marie de Médicis, mère de Louis XIII, dit *le Juste*, vint chercher un refuge à Bruxelles, en 1631, et mourut à Cologne le 3 juillet 1642, dans la maison où son peintre Pierre Paul Rubens était né le 29 juin 1577.

[4] Il fut détruit de fond en comble par un incendie, la nuit 3 au 4 février 1731.

Cette abdication eut lieu le 25 octobre 1555 pour les provinces de la maison de Bourgogne, et le 6 janvier 1556 pour les autres États. Charles-Quint ne fit cependant l'abandon de la couronne impériale que le 7 septembre suivant, après l'avoir assurée à son frère Ferdinand.

[6] Le 5 juin 1568. L'évêque d'Ypres, Martin Rithove, désigné pour leur offrir les secours de la religion, se montra, dans cette grande circonstance, digne de la sainteté de son ministère par la noblesse de ses sentiments, par sa compatissante humanité. — Le glaive qui servit à trancher la tête du comte d'Egmont et celle du comte de Horne se trouve à l'hôtel de ville de Nimègue, dans une armoire vitrée.

[7] Entre autres le droit dit de *mortemain*, qui autorisait le seigneur à prendre le meuble le plus précieux de la succession, mais qui toutefois (du moins c'est l'opinion dominante aujourd'hui) ne lui permettait, dans aucun cas, d'exiger, comme plusieurs historiens l'ont prétendu, que le plus proche parent présentât la main droite du défunt en signe de servitude. Quoi qu'il en soit, Henri Ier, duc de Brabant, avait, au lit de la mort, exprimé, dit-on, le regret de n'avoir pas aboli cette indigne prérogative, et son fils, Henri II (qui mourut en 1248), s'empressa de le faire dès la première année de son règne, en 1235.

[8] Godefroid de Bouillon, que le Tasse a si noblement chanté dans son immortel poëme, naquit à Baisy en 1060, et mourut à Jérusalem le 18 juillet 1100, après un règne de onze mois et vingt-cinq jours.

[9] Ceux de Pepin de Landen, mort le 21 février 640, d'Itte, sa femme, et de leur fille Gertrude, fondatrice du chapitre de Nivelles.

[10] C'est dans ce château que Louis apprit la mort de son père et qu'il prit le titre de roi. Le jour même où cette nouvelle lui parvint, il perdit son fils, âgé seulement de quelques mois, et le fit enterrer dans la chapelle de Notre-Dame de l'église de Hal, où se lit encore une épitaphe qu'on doit y avoir placée assez longtemps après, car on remarquera que la date précise de la mort du royal enfant n'y est pas même indiquée on se contente de dire *vers* 1460, tandis que ce

Digitized by Google

de cette antique habitation des ducs de la basse Lorraine qu'entre le Dauphin exilé et l'impétueux comte de Charolais (depuis Charles le Téméraire) s'établit une intimité qui, bientôt après, devait se transformer en haine implacable, et coûter tant de larmes aux peuples soumis à leur domination [1].

Du territoire des Trois-Fontaines, près de Vilvorde, nous découvrirons le champ de bataille où le berceau du jeune duc Godefroid de Brabant [2], suspendu au frêle branchage d'un saule, enflamma le courage de ses défenseurs et leur fit remporter une victoire complète sur les seigneurs de Grimberghe.

Tervueren et Laeken [3] nous parleront des vicissitudes humaines.

La ville de Louvain se montre à nous entourée des savants qui firent jadis la gloire de son université; elle nous présente Juste Lipse développant tous les avantages de la clémence, dans une leçon faite pour être appréciée par ses nobles auditeurs, Albert et Isabelle, les bons archiducs comme le peuple les nommait, le peuple qui, sous leur sceptre paternel, oubliait les cruautés du duc d'Albe et les désastres de la guerre civile [4].

Les jardins de Vespelaer nous retraceront l'i-

doit être 1461, Charles VII étant décédé le 22 juillet de cette dernière année :

Hic jacet Joachimus
Galliæ Delphinus
Ludovici XI filius qui
Obiit circa anum MCCCCLX.

M. Kervyn de Lettenhove, dans sa remarquable *Histoire de Flandre* (qui vient d'obtenir (1851) le prix quinquennal, au jugement de l'Académie royale de Belgique), a donné (t. V, p. 19 et 20) d'intéressants détails sur le séjour de Louis XI en Brabant. L'auteur me pardonnera sans doute de le reproduire dans cette note :

« Philippe avait accordé au Dauphin une pension de trente-six mille livres avec le château de Genappe pour résidence. Il allait souvent l'y voir et deviser joyeusement avec lui et les seigneurs de la cour les plus célèbres par la vivacité de leur esprit et la fécondité de leur imagination. Ce fut à Genappe que le Dauphin et le duc se plurent à lutter avec les sires de la Roche, de Créquy, de Villiers, de Fiennes, de Lannoy, de Mériadec, le prévôt de Watten et l'amman de Bruxelles, à qui imiterait le mieux dans leur grâce, et surtout dans leur licence, les tableaux du *Décaméron* de Boccace. Nous ne rappellerons toutefois les *Cent nouvelles Nouvelles* que pour y rechercher, comme les historiens italiens dans l'ouvrage qui leur servit de modèle, la part qu'y occupent des données plus ou moins sérieuses, plus ou moins exactes, sur l'époque et sur le pays où elles furent écrites. A ce titre, il faut citer *les Trois Demoiselles de Malines, le Beau Page de Brabant, le Docte Clerc de Lille, l'Aubergeon de la dame de Hainaut.* La Flandre y est aussi représentée, notamment par le conte du *Chevalier, jeune bruyant jousteur, danceur et bien chantant,* qui échoua dans ses amours à Maubeuge; celle du gentilhomme qui revêtit sa robe sans manches pour aller recevoir le dernier adieu de sa mère est déjà un récit plus grave; enfin, il en est un qui, tout opposé aux autres, est presque une leçon de morale et de vertu. Parmi les chevaliers flamands qui tombèrent au pouvoir des infidèles à la fatale journée de Nicopolis, et qui ne périrent point sous le glaive des bourreaux de Bajazet, la plupart payèrent rançon; mais il y en eut toutefois plusieurs qui n'échappèrent aux douleurs du martyre que pour être condamnés à l'esclavage. L'un de ceux-ci fut Nicolas Uutenhove. Accablé des travaux les plus rudes, il regrettait amèrement sa patrie et sa femme, « qui de tout son cueur l'ay-« moit et prioit Dieu journellement que brief le peust revoir « se encores il estoit vif, et que s'il estoit mort, il voulsist par « sa grâce ses péchez pardonner et le mettre au nombre des « glorieux martyrs qui, pour l'exaltation de la sainte foy ca-« tholique, s'estoient volontairement offerts à mort corporelle. » Neuf ans s'étaient écoulés sans qu'elle eût appris quelque chose du sort de Nicolas Uutenhove, et sa famille ne cessait de lui représenter qu'il était temps de mettre un terme à son veuvage; elle n'y consentit qu'à regret et bien que combattue par de secrets remords. En effet, elle avait à peine accepté un nouvel époux depuis six mois, lorsque le bruit du retour de Nicolas Uutenhove, qui avait été racheté « par le moyen d'aulcuns « chrestiens gentilshommes, » se répandit « au pays d'Artois et « de Picardie où ses vertus n'estoient pas moins congneues que « en Flandres, d'où il estoit natif. » On en fut bientôt instruit à Gand, et dès ce moment sa femme refusa toute nourriture, ses larmes ne cessaient de couler, et elle expira le troisième jour, en protestant que si elle avait été trop faible à repousser des obsessions funestes, son cœur, du moins, n'avait jamais été coupable. L'auteur de ce récit, qui fait oublier tous les autres, tant il est simple et touchant, était le Dauphin Louis de France : c'est le seul titre de sa reconnaissance pour un pays qui lui accorda une généreuse hospitalité pendant le long séjour qu'il y fit avec le duc de Bourgogne. »

[1] *Quidquid delirant reges plectuntur Achivi.*

La Fontaine, imitant ce vers d'Horace, a dit :

Hélas! on voit que de tous temps
Les petits ont pâti des sottises des grands.

[2] En 1143; il n'avait guère qu'un an à la mort du duc Godefroid II, le 13 juin 1141.

[3] L'ancien château de Tervueren, qui faisait les délices du bon duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens sous Marie-Thérèse, a été remplacé par un élégant pavillon, bâti pour le prince d'Orange, depuis Guillaume II, roi des Pays-Bas. Laeken, que firent construire le duc Albert de Saxe-Teschen et Marie-Christine, passa par succession à l'archiduc Charles d'Autriche. Un spéculateur en fit l'acquisition après le traité de Lunéville; il était sur le point de le démolir, lorsque l'empereur Napoléon, alors premier consul, le racheta : Napoléon le céda, quelque temps après son second mariage, à l'impératrice Joséphine, en échange de l'*Élysée-Bourbon* que Marie-Louise convoitait. Possédé par le roi Guillaume, de 1815 à 1830, le château de Laeken fait aujourd'hui partie des domaines de la liste civile, et le roi Léopold y réside pendant la belle saison.

[4] Les bons archiducs (en 1599), se trouvant à Louvain, se firent un plaisir d'assister à une leçon de Juste Lipse. Ces sortes de récompenses, qui pourtant ne coûtent rien au trésor de l'État, sont peut-être les plus flatteuses que puisse désirer l'homme de mérite.

Digitized by Google

mage de l'homme de goût qui les a créés, et que plusieurs d'entre nous ont connu, de ce Plasschaert qui fut tout à la fois écrivain ingénieux, poëte agréable, et, ce qui vaut mieux encore, excellent citoyen[1].

Malines, que les Berthold[2] avaient rendue célèbre au moyen âge, Malines, fière d'avoir produit le père de la botanique belge, ce Dodoneus[3], auquel ses concitoyens vont élever un monument, nous parlera de ce grand conseil qui, toujours inflexible dans sa justice, se piquait de rendre des arrêts, non des services[4], et dont les souverains étrangers invoquaient la sagesse lorsqu'ils voulaient terminer leurs différends à l'amiable.

Malines nous parlera surtout de Marguerite d'Autriche[5], et de sa cour où l'étiquette n'exigeait d'autres titres d'admission que ceux du talent, que ceux du mérite personnel; de sa cour où l'on voyait Adrien Boyens[6], qui fut depuis le pape Adrien VI, s'entretenir familièrement de peinture avec Bernard Van Orley[7], et de musique avec Josquin Després[8]; où le jeune Viglius[9] venait puiser une instruction variée dans la conversation du secrétaire de Christiern II, Corneille Descheppere[10], et dans celle de Jean Lemaire[11], qui savait allier aux dons brillants de l'imagination un savoir prodigieux, même pour ce XVIe siècle qui reflète tant d'éclat sur notre Belgique.

Un portrait de la belle Marie Boleyn, sœur de cette Anne Boleyn que la plus étrange destinée devait conduire au trône, et du trône à l'échafaud; un portrait de Marie Boleyn, placé dans le cabinet de la princesse dont elle avait été fille d'honneur[12], inspira, dit-on, les premiers vers de Jean Second, et contribua peut-être à déterminer sa vocation de poëte[13].

[1] Jean-Baptiste Plasschaert, né à Bruxelles d'un conseiller au conseil souverain de Brabant, le 21 mai 1769, mourut frappé d'une apoplexie foudroyante, le 19 mai 1821. M. Vanhulst lui a consacré, dans la *Revue belge* qui s'imprimait à Liége, une notice pleine d'intérêt. Comment se fait-il que nous n'ayons pas encore les œuvres, ou tout au moins les œuvres choisies de Plasschaert? Personne ne serait plus capable que son élégant biographe de se charger du soin de les réunir et de les publier.

[2] Les Berthold ou Berthaut, sires de Grimberghe, d'abord avoués des évêques de Liége qui possédaient la seigneurie de Malines dès le Xe siècle, prirent eux-mêmes le titre de seigneurs vers la fin du XIIe. Guerriers intrépides, ils se rendirent redoutables à leurs voisins et même au suzerain, le duc de Brabant. Cette famille puissante s'éteignit au XIVe siècle.

[3] Rambert Dodoens ou Dodonée, né en 1517 ou 1518 à Malines, et mort à Leyde le 10 mars 1583.

[4] Allusion à la belle réponse que fit le président Séguier à l'un des ministres de Louis XVIII, M. de Peyronnet, je crois, qui le pressait de rendre un service au gouvernement : *La cour rend des arrêts, non des services.*

[5] Fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne, fiancée au Dauphin, depuis Charles VIII, veuve de l'infant don Juan de Castille, ensuite de Philibert le Beau, duc de Savoie, née à Gand le 10 janvier 1480, et morte à Malines le 1er décembre 1530. Une magnifique statue en marbre, due à l'habile ciseau de M. Joseph Tuerlinck, vient (1849) d'être élevée à cette princesse au milieu de la principale place de Malines. Un heureux hasard m'avait fourni l'occasion, dans une séance du sénat, de provoquer cet acte éclatant de la reconnaissance nationale.

[6] Né à Utrecht d'un artisan, en 1459, précepteur de Charles-Quint, cardinal en 1517, pape le 19 janvier 1522, il mourut à Rome le 24 septembre 1523.

[7] Ce peintre doit être considéré comme un des plus habiles du XVIe siècle. M. Van Hasselt (*les Belges illustres*, 2e part., p. 227) et M. Alfred Michiels (*Histoire de la peinture flamande et hollandaise*, t. III, p. 8) le font naître en 1471, tandis que presque tous les autres biographes fixent sa naissance à l'année 1490. La première date me semble peu vraisemblable, car Van Orley, qui devint l'élève de Raphaël, aurait eu, si je ne me trompe, douze ans de plus que son maître. D'une autre part s'il se rendit à Rome en 1508, comme on l'assure, il est permis de croire qu'il existait avant 1490. Les registres baptistères, pour la ville de Bruxelles, ne remontant pas au XVe siècle, il est presque impossible maintenant d'éclaircir la question; il vaut mieux conclure avec Descamps (*Vie des peintres*, t. 1er, p. 38) qu'on ignore l'année de la naissance de Bernard Van Orley.

[8] Né dans le Hainaut vers le milieu du XVe siècle, sans qu'on puisse préciser l'année et le lieu de sa naissance.

[9] Viglius *ab Ayta*, né à Zuychem l'an 1507, ayant achevé ses études en philosophie à Louvain, fut présenté à Marguerite comme un jeune homme plein d'avenir. Il parcourut ensuite une grande partie de l'Europe et vint se fixer en Belgique; il mourut chef et président du conseil privé, le 8 mai 1577.

[10] Né à Nieuport vers la fin du XVe siècle; il était tout à la fois mathématicien, poëte, orateur et philosophe.

[11] Né à Bavay vers 1473 et mort en 1548; il perfectionna la facture du vers français par la césure et par le mélange des rimes masculines et féminines, comme Marot le confesse.

[12] Cette circonstance, qu'une fille de sir Thomas Boleyn fut au nombre des filles d'honneur de Marguerite, est constatée par une lettre de la princesse au père de la jeune personne. Cette lettre, qui doit être de 1512, et que le savant archiviste de Lille, M. Leglay, a publiée dans l'intéressante correspondance de Marguerite d'Autriche (t. II, p. 461), est conçue en ces termes : « J'ai reçeu vostre lettre par l'escuyer Bouton, qui ma présenté vostre fille qui m'a esté la très bien venue, et espère la traicter de sorte que aurez cause vous en contenter; du moins tiens que à vostre retour ne fauldra autre truchement entre vous et moi que elle, et la treuve si bien adressée et si plaisante suivant son jeune eaige, que je suis plus tenu à vous de la m'avoir envoyée que vous à moi, etc. » M. Leglay croit qu'il s'agissait d'Anne Boleyn, mais, en rapprochant les dates de la naissance présumée de cette femme célèbre et de son voyage en France à la suite de Marie d'Angleterre, mariée à Louis XII, cela paraît hors de toute vraisemblance. Il est donc, je ne dirai pas certain, mais extrêmement probable qu'il est ici question de la fille aînée de sir Thomas Boleyn, Marie, infiniment plus belle que sa sœur cadette, et qui, après avoir été la maîtresse de Henri VIII, épousa, le 31 janvier 1521, William Carey, écuyer dans la garde royale d'Angleterre.

[13] J'ai trouvé cette anecdote dans un livre hollandais très-curieux que M. l'abbé Flament, conservateur de la biblio-

Digitized by Google

La vie de Marguerite d'Autriche est une nouvelle réfutation de cette absurde maxime de quelques esprits étroits : *que l'on concilie mal les lettres et les arts avec les affaires.* Les lettres et les arts ! cette princesse ne se contentait pas de les protéger, elle les cultivait elle-même avec succès. Ses vers certes ne sont pas inférieurs à ceux de Jean Molinet, son poëte en titre[1]. Cela ne l'empêcha point de mériter une place à côté des plus grands hommes d'État qu'ait produits la Belgique. « Ce fut elle qu'on vit, en 1508, au congrès de Cambrai, dit le judicieux historien Gaillard, préparer l'abaissement des orgueilleux Vénitiens enrichis des dépouilles de toute l'Europe, et rassembler contre eux, dans une ligue étonnante, une foule de princes dont les caractères étaient incompatibles et les intérêts opposés. Elle égara la sagesse de Louis XII, elle éblouit le cardinal d'Amboise, elle entraîna tous les autres. Jamais affaire si difficile ni si compliquée n'avait été conduite avec tant d'art et de secret. Toute l'Europe s'étonna par la suite d'avoir été un instrument aveugle dans la main d'une femme habile qui, sous prétexte de châtier les Vénitiens, n'avait voulu en effet que servir son père et se venger de la France en l'engageant dans un labyrinthe inextricable. »

Quelque flatteur que soit cet éloge, je préfère au triomphe des ruses diplomatiques les droits que Marguerite s'est acquis à la reconnaissance des Belges par une administration sage, ferme, éclairée, et par l'impulsion qu'elle a su donner aux institutions utiles.

La cité de Rubens, Anvers, est un vaste musée où chaque objet devient une source de souvenirs. Les noms de ses nombreux artistes viennent se grouper dans notre mémoire, et les chefs-d'œuvre qu'ils ont laissés attestent la gloire de cette ancienne école flamande, dont tout présage l'heureux retour.

A l'aspect de cette maison, qui jadis fut habitée par les Plantin et les Moretus, nous aimons à nous rappeler le rang qu'occupe notre pays dans l'histoire des progrès de l'imprimerie, cette admirable découverte qui fit marcher la civilisation à pas de géant.

Avec quel sentiment religieux, avec quel respect ne visite-t-on pas cette imposante basilique, le chef-d'œuvre de l'architecture ogivale? Elle inspira naguère des chants que ne désavouerait aucun poëte de notre époque[2]. Cette magnifique église, dans laquelle officia pendant dix années un pontife en qui l'éloquence, la philosophie et l'érudition relevaient encore l'éclat de la mitre sainte[3], offre à notre Académie un intérêt de famille.

Le port, si majestueux, nous raconte les révolutions du commerce belge; ses bassins nous disent quelle main puissante les créa dans des temps qui nous paraissent en quelque sorte fabuleux, bien que nous en ayons été les témoins[4].

Le rôle qu'Anvers joua, pendant nos funestes guerres religieuses, s'empare de notre esprit; c'est tout un drame qui se déroule à nos yeux. Nous revoyons cet inconsidéré duc d'Alençon[5], souverain éphémère qui paya chèrement ses folles tentatives pour usurper la puissance absolue et détruire des priviléges qu'il avait juré de maintenir. Nous revoyons Marnix de Sainte-Aldegonde, non moins homme de guerre qu'homme d'État,

thèque royale de la Haye, m'avait prêté, en 1827, et qui contenait des détails biographiques sur les poëtes latins nés en Hollande. Il y était parlé de l'impression qu'avait faite sur l'esprit du jeune Jean Second un portrait de miss Boleyn, qu'il avait vu à la cour de Malines. Or, cette miss Boleyn, d'après la note précédente, ne pouvait être que Marie. — Jean Everts, ou Everardi, l'auteur des *Baisers*, traduits par Dorat, ensuite par M. Tissot de l'Académie française, et par madame Céleste Vien, fut appelé Jean Second, parce qu'un de ses frères avait déjà le même nom de baptême; il naquit à la Haye le 14 novembre 1511, et mourut en 1535, secrétaire de l'empereur Charles-Quint. Sa présentation à la cour de Marguerite eut lieu en 1527. Son père, Nicolas Everardi, célèbre jurisconsulte, alors président du grand conseil de Malines, était admis dans l'intimité de la gouvernante.

[1] Il était bibliothécaire de Marguerite, et mourut à Valenciennes en 1507; il n'avait pas soixante ans.

[2] Voyez la belle ode intitulée : *Notre-Dame d'Anvers*, dans *les Rameaux* (vol. in-8°, Anvers, 1839) de M. Ernest Buschmann.

M. Félix Bogaerts, que la littérature nationale se plaît à citer parmi ses adeptes, s'occupe en ce moment de savantes investigations sur les artistes de sa ville natale. Il existe parmi nos jeunes écrivains une émulation, une ardeur patriotique, qui permet d'espérer les plus heureux résultats. — M. Bogaerts est mort, bien jeune encore, le 16 mars 1851, car il n'avait guère que quarante-cinq ans.

[3] Corneille-François de Nélis, évêque d'Anvers et membre de l'Académie des sciences de Bruxelles, né à Malines le 5 juin 1736, et mort dans un couvent de Camaldules, entre Florence et Parme, le 21 août 1796. Il est auteur de l'*Éloge funèbre de l'impératrice Marie-Thérèse*, de l'*Aveugle de la Montagne*, et d'un ouvrage intitulé : *de Historia belgica et ejusdem scriptoribus præcipuis prodromus.*

[4] C'est l'empereur Napoléon qui fit creuser les bassins d'Anvers, moyennant une dépense de 6,900,000 francs; il avait, sur Anvers, de grandes vues qu'on trouve développées dans le *Mémorial de Sainte-Hélène.*

[5] François de Valois, duc d'Alençon, puis d'Anjou, quatrième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né en 1554, fut salué duc de Brabant à Anvers, le 19 février 1582, et reçut, dans cette ville, les députations des diverses provinces; mais la légèreté de son caractère provoqua la méfiance de ses nouveaux sujets; on l'accusa de chercher à s'assurer le pouvoir absolu; il se vit contraint de quitter la partie, après sa téméraire entreprise sur Anvers, le 17 janvier 1583, et mourut consumé de chagrin l'année suivante.

Digitized by Google

lorsque les circonstances l'exigeaient[1], et cet habile capitaine de XVIe siècle, Alexandre Farnèse, dont l'invincible épée refoula la révolte dans des limites qu'elle n'osa plus franchir, aussi longtemps qu'il fut à la tête des armées de Philippe II[2].

Nos villes de Flandre, autrefois si turbulentes, nous font le récit de leurs sanglants démêlés avec ces princes bourguignons, trop jaloux du pouvoir suprême, et que de grandes qualités ne peuvent cependant absoudre de tant de scènes de carnage, de tant d'actes d'implacable vengeance. En vain l'on voudrait les justifier par les mœurs de l'époque... Le véritablement grand homme doit être supérieur à son siècle. L'histoire ne nous en fournit-elle pas d'honorables exemples[3]?

Les Baudouins se montrent sous un jour plus favorable; on se plaît à distinguer particulièrement Baudouin III, protecteur du commerce; Baudouin V, qui gouverna la France avec une admirable sagesse pendant la minorité du roi Philippe Ier[4]; Baudouin VI, excellent administrateur; Baudouin VII justicier sévère, qui s'attachait à protéger le faible contre le fort; et cet autre Baudouin[5] que les suffrages unanimes des princes rangés sous l'étendard de la croix placèrent sur le trône impérial de Constantinople.

Gand, et plus encore Bruges (restée en quelque sorte la cité du moyen âge), nous présentent à chaque pas les brillants attributs des arts[6]; Memmelinck[7] et les Van Eych étalent des chefs-d'œuvre qui peuvent soutenir sans désavantage le parallèle avec ceux du XVIIe siècle. La sculpture a su vivifier le marbre et perpétuer, sur des tombeaux dont la magnificence semble vouloir lutter contre le néant des grandeurs humaines, les traits des personnages historiques qui présidèrent tour à tour aux destinées de cette terre si féconde en événements mémorables.

Dixmude nous montrera les bustes de l'habile sculpteur Van Poucke et du savant médecin Thomas Montanus.

Les plaines de Courtrai retracent encore, en traits de sang, une bataille dont il ne nous est guère permis de nous enorgueillir, car je n'admettrai jamais comme glorieux l'abus de la victoire et le meurtre d'un prince désarmé[8]; il ne faut pas ainsi traîner la gloire dans la fange... Cette journée d'ailleurs appelait des représailles; elles furent terribles à Roosebeke, où Philippe d'Artevelde, le fils du tribun dictateur, perdit la vie[9].

Je m'arrêterai plus volontiers sous l'ombrage des arbres de Pitthem, devant la fontaine destinée à rappeler la naissance d'un savant modeste, le père Verbiest, que la Chine a mis au nombre de ses bienfaiteurs[10].

Voici la ville de Tournai, voici sa majestueuse cathédrale, décrite avec tant de charme par une plume élégante et qui nous est chère à plus d'un titre[11]. L'antiquité d'un temple a je ne sais quoi de prestigieux qui subjugue l'imagination et nous

[1] Philippe de Marnix, né à Bruxelles en 1538, et mort à Leyde en 1598. Ce fut lui qui dressa le fameux compromis des gentilshommes belges en 1566.

[2] Il mourut dans la ville d'Arras, à l'âge de quarante-sept ans, le 2 décembre 1592, des suites d'une blessure reçue au siége de Caudebec. La prise d'Anvers, en 1583, est regardée comme un de ses plus beaux faits d'armes.

[3] Je n'en citerai qu'un, celui du prince Noir (Édouard, prince de Galles), né en 1330 et mort en 1376, qui, par sa mère Philippine de Hainaut, femme d'Édouard III, roi d'Angleterre, avait du sang belge dans les veines. On sait combien il fut toujours humain envers les prisonniers et les peuples qui imploraient sa clémence, on sait de quels soins, de quels égards, il entoura le roi Jean, fait prisonnier à la bataille de Poitiers (le 19 septembre 1336).

[4] De 1060 à 1067.

[5] Baudouin IX en 1204.

[6] On peut consulter avec fruit le *Guide des voyageurs dans la ville de Gand*, par M. Voisin, ainsi que le *Guide dans Bruges* et le *Précis des annales de Bruges*, par M. Delespierre.

[7] Ou Hemmelinck, car nos érudits ne sont pas d'accord à cet égard, et je dois convenir qu'après avoir lu les savantes dissertations publiées sur les deux orthographes de ce nom, le parti le plus sage est de rester indécis.

[8] Robert, comte d'Artois, fut renversé de cheval par un frère lai de l'abbaye de Terdoest, Guillaume Van Saeftinge, armé d'une massue, et massacré lâchement, le 11 juillet 1303. Gui de Namur, qui se trouvait avec les Flamands, avait voulu faire le comte d'Artois prisonnier; malheureusement, comme M. Moke en a fait la remarque dans un savant mémoire sur la bataille des Éperons, il se trouvait entouré des gens du littoral, la partie la plus sauvage des milices flamandes. Le nom de Robert d'Artois, si maltraité de nos jours encore par quelques historiens belges, est resté, pour ses compatriotes de l'Artois, un des plus glorieux, et le type de l'honneur; c'est ce dont j'ai pu me convaincre encore pendant le séjour que j'ai fait, l'année dernière, dans la ville d'Arras.

[9] Le 27 novembre 1382; mais déjà les Flamands avaient été battus par les Français à Mons-en-Puel, en 1384, et à Cassel, en 1328.

[10] Ferdinand Verbiest, jésuite, né à Pitthem le 9 octobre 1623, mort à Pékin le 28 janvier 1688, réforma le calendrier chinois et présida le collége des mathématiciens. La dignité de mandarin lui fut conférée, et l'empereur de la Chine composa lui-même l'oraison funèbre du savant belge dont les ancêtres furent anoblis suivant l'usage du Céleste Empire. M. l'abbé Carton, directeur de l'institut des sourds-muets et des aveugles de la Flandre occidentale, a publié, sur le Père Verbiest, une savante notice biographique.

[11] On doit à M. Dumortier, membre de l'Académie de Belgique, une description de l'église Notre-Dame de Tournai, insérée dans la *Rev. de Brux.*, volume du mois de déc. 1837.

Cette basilique présente évidemment des constructions de différentes époques; mais on peut, sans invraisemblance, faire remonter la plus ancienne, sinon à saint Piat, l'apôtre tournaisien, du moins à saint Éleuthère, qui devint évêque en 486; on sait d'ailleurs que Clovis, après avoir reçu le bap-

Digitized by Google

rend, pour ainsi dire, les contemporains des siècles qui nous ont précédés. Sous les voûtes de Notre-Dame de Tournai, nous croyons voir, nous voyons s'agenouiller au pied des autels le fondateur de la monarchie française, ce fier Sicambre[1], ce Clovis si farouche, et qui ne s'humilia jamais que devant le symbole de la religion chrétienne.

Les fastes de Tournai fourmillent d'actions éclatantes, de beaux faits d'armes. L'héroïque défense de Marie de Lalaing, princesse d'Espinois, au XVIe siècle[2], est connue de tout le monde. C'est de Tournai qu'étaient partis les deux vaillants chevaliers, Engelbert et Létholde[3], qui, s'élançant les premiers sur les murs de Jérusalem, frayèrent le chemin du saint sépulcre et du trône à notre magnanime Godefroid de Bouillon.

Quelle imposante série de braves le Hainaut n'a-t-il pas fournie à ces guerres sanglantes de la Palestine, où la Belgique figure avec tant de distinction!... C'est l'intrépide Jacques d'Avesnes, couvert de blessures et combattant toujours jusqu'à ce qu'il ait payé de la vie la victoire d'Antipatride; c'est Gérard, son frère, qui, prisonnier et mis en face des croisés dans l'espoir d'arrêter leurs attaques, les encourage à redoubler d'efforts et, par cet héroïsme sans exemple, laisse loin de lui l'action de Régulus et celle du chevalier d'Assas[4]. C'est Hugues de Lannoi, Rase de Gavre, surnommé le preux chevalier, Richard de Ligné, brave entre les braves; c'est Nicolas de Rumigny, que dix-sept blessures n'empêchèrent point de conserver intact le glorieux drapeau que Baudouin lui avait confié.

Plus tard, Jean de Hainaut, sire de Beaumont, se rendit célèbre pour avoir, à la tête de trois cents chevaliers, rétabli sur le trône d'Angleterre Isabelle de Valois[5], qui, du reste, ne méritait pas d'inspirer un pareil intérêt. Le roi de France, Charles le Bel, frère de cette reine, n'avait osé tenter une entreprise aussi hasardeuse.

Les noms de plusieurs comtes de Hainaut appartiennent à l'histoire : Regnier, qui longtemps arrêta les dévastations des Normands, conquit l'estime du terrible Rollon, depuis fondateur de la Normandie, et lui arracha ce cordial éloge : « Capitaine et soldat intrépide, duc Regnier, issu du sang des rois, qu'il existe entre nous une paix et une amitié éternelles! » Baudouin V, qui ne dédaigna point de chercher dans la culture de la poésie romane des délassements aux fatigues de la guerre[6]; Jean d'Avesnes, qui possédait au même degré les vertus privées et les qualités nécessaires pour gouverner. Le bien que Guillaume Ier fit à ses peuples lui mérita d'être surnommé le Bon; de puissants princes, pleins de confiance dans la rectitude de son jugement et dans la loyauté de son caractère, le choisirent plus d'une fois pour médiateur et pour arbitre.

L'art qui contribue peut-être le plus aux progrès de la civilisation, à l'adoucissement des mœurs publiques, l'art qui exerce le plus d'empire sur les hommes rassemblés, la musique, doit à la ville de Mons Roland Lassus ou Delattre, dont le génie vient d'être si dignement apprécié dans les beaux vers d'un poëte son compatriote[7].

Une inscription placée sous le chaume, à Vergnies, apprendra bientôt sans doute au voyageur que, dans ce modeste village, Gossec aux accents pathétiques naquit le 17 janvier 1734[8].

tême (496), revint à Tournai pour profiter des instructions du saint évêque. M. Lemaistre d'Anstaing, depuis la rédaction de cette note, a publié (1843) sous ce titre : *Recherches sur l'histoire de l'architecture de l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournai*, deux volumes qui lui font infiniment d'honneur.

[1] Allusion aux paroles prononcées par saint Remi, lorsqu'il répandit l'eau du baptême sur la tête de Clovis, à Reims, le 25 décembre 496 : « Sicambre, baisse la tête, et désormais « adore ce que tu brûlais, et brûle ce que tu adorais. »

[2] Une brèche était ouverte par les assiégeants; Marie de Lalaing, princesse d'Espinois, qui s'était chargée de la défense de la place pendant l'absence de son mari, se précipite sur cette brèche où le combat s'engage, et s'adressant à ses soldats : « C'est moi, s'écrie-t-elle, c'est la femme de votre « commandant qui marche à votre tête et qui sait braver « la mort pour servir la patrie; suivez mon exemple, je quitte- « rai plutôt la vie que le danger. » Elle reçut une blessure, mais elle obtint une capitulation honorable et sortit de la ville à cheval, à la tête de la garnison, avec armes et bagages, enseignes déployées. C'était en 1581. Alexandre Farnèse commandait les Espagnols.

[3] Ils étaient frères utérins; quelques historiens appellent le second Rodolphe. Je trouve dans un manuscrit, Ludolphus (Ludolphe), et ce pourrait bien être là le véritable nom.

[4] Gérard d'Avesnes eut l'inconcevable bonheur de survivre à ce danger; aucune de ses nombreuses blessures n'était mortelle. Le chevalier d'Assas, héros d'une époque plus rapprochée de nous, fut moins heureux. Capitaine au régiment d'Auvergne, surpris aux avants-postes par les Brunswickois, à Closter-Camp, la nuit du 15 au 16 octobre 1760, menacé de la mort s'il dit un mot, il s'écrie : *Auvergne, à moi, voilà les ennemis*, et il tombe percé de coups.

[5] En 1326 : la reine Isabelle signala son autorité par d'horribles supplices et par des fureurs qui n'épargnèrent pas même le roi Édouard II, son époux.

[6] M. Van Hasselt a fait, sur l'histoire de la poésie française en Belgique, un mémoire fort remarquable et que l'Académie a couronné en 1837. Il y donne une idée avantageuse du talent poétique de Baudouin V.

[7] Voyez *Roland Delattre*, dans le charmant recueil de poésies publié par M. Adolphe Mathieu, sous ce titre un peu bizarre : *Olla Podrida*, vol. in-18 de 292 pages. Mons, Pierat, 1839. Après avoir lu l'intéressante lettre de M. Émile Gachet, dans les *Archives historiques et littéraires* de M. Arthur Dinaux (3e série, tome II, p. 287), il est permis de douter que le véritable nom de l'Orphée montois soit Delattre, comme le prétendait Henri Delmotte, archiviste de la ville de Mons.

[8] Il mourut à Passy le 16 février 1829. Aucun compositeur n'a réussi dans des genres plus opposés : musique reli-

Digitized by Google

La ville d'Ath vous mettra sous les yeux l'imposante liste des hommes célèbres dont elle fut le berceau, ou qui naquirent dans ses environs[1].

Les châteaux de Belœil, du Rœulx, de Chimay, de Trazegnies, et tant d'autres que j'ai passés sous silence pour ne point fatiguer votre attention, ne seront pas oubliés; ils révéleront ce moyen âge, si fort en vogue dans la littérature de nos jours, et dont parfois on se fait une opinion si bizarre, une idée si ridicule, mais qui, présenté sous toutes ses faces, fournirait d'utiles enseignements.

Nous ne quitterons pas le Hainaut sans saluer Prèle, où quatre-vingt mille Nerviens préférèrent la mort au joug de Rome[2].

Namur aussi peut citer, parmi les personnages illustres des temps féodaux, plusieurs de ses souverains : Gérard le Courageux, que les Normands ne purent vaincre; Codefroid Ier, Gui l'Affable, Guillaume le Riche et Guillaume II, son fils. Le dernier comte, Jean III, fut un modèle de loyauté, de fidélité à la foi du serment; il a rendu sa mémoire recommandable surtout par sa sollicitude envers son peuple, lorsqu'il se vit contraint de se donner pour successeur l'ambitieux duc de Bourgogne, Philippe le Bon.

La mention de Namur amènera naturellement ses curieux combats d'échasses, espèces de tournois d'un genre unique, chantés par un poëte belge que les éloges de Despréaux et sept volumes de vers n'ont pu sauver d'un oubli peut-être trop rigoureux[3].

Que de souvenirs belliqueux nous rappelleront les rives aujourd'hui si paisibles de la Méhaigne et de la Sambre!

Du château de Crèvecœur, dont les débris surmontent les rochers de la Meuse, à Bouvigne, s'élèveront les ombres des trois héroïnes qui, pour ne point survivre à leurs époux, se précipitèrent du sommet des remparts, préférant ainsi la mort la plus horrible à l'ignominie dont elles étaient menacées[4].

Couvin aura sa chronique du sire de Renti, détenu mystérieusement dans une tour, et dont la tendresse conjugale brisa les fers[5].

Dourbe et Sautour étaleront les vestiges de leurs fortifications, construites par les prisonniers qu'avaient faits (en 732) Charles Martel et ses lieutenants dans les plaines de la Touraine[6].

Vierve nous montre le farouche Attila, roi des Huns, épris des attraits de la fille du châtelain mise au nombre de ses épouses.

Il n'est pas un pan de muraille de ces antiques

gieuse, musique guerrière, musique dramatique, il embrassait tout avec un égal succès.

[1] Le marquis de Trazegnies, illustre général des armées d'Espagne et gouverneur de l'Artois; Jacques de Fariaux, vicomte de Maulde, qui défendit avec tant d'habileté Maestricht contre Louis XIV, en 1673; Simon de Bauffe, grand homme de guerre sous Charles VI et gouverneur de Termonde; Jean Zuallaert, auteur des *Annales de la ville d'Ath;* Taisnier, savant mathématicien; Michel de Bay, professeur de théologie à l'université de Louvain, député par Philippe II au concile de Trente, et l'apôtre du Canada, Louis Hennepin, récollet, par qui fut découvert le Mississipi.

[2] Est-ce bien Prèle? C'était l'opinion du marquis du Chasteler et de l'historien Desroches, admise ensuite par MM. Dewez, Théophile Berlier, Moke et Schayes; mais M. Arthur Dinaux, dans un savant mémoire qui fait partie du tome XIX des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, me paraît avoir parfaitement démontré que cette célèbre bataille a dû se donner *aux environs de Maubeuge.*

[3] Blaise-Henri de Cortes, baron de Walef, né au château de Walef, province de Liége, en 1652, et mort en 1734. Il avait été officier général au service d'Espagne sous Philippe V, et s'était trouvé mêlé à beaucoup d'intrigues. Ses œuvres embrassent tous les genres, depuis l'orgueilleux poëme épique jusqu'à l'humble madrigal. M. le baron de Villenfagne les a réduites à un petit volume in-18, publié à Liége en 1779.

[4] Le 8 juillet 1554, jour où l'armée française, sous les ordres du duc de Nevers, s'empara de la place. Un charmant tableau de mademoiselle Fanny Coor, aujourd'hui madame Geefs, nous a retracé cette scène héroïque qui précédemment avait inspiré de fort beaux vers à M. Quetelet, lorsqu'il trouvait encore le loisir de se partager entre la poésie et les sciences, dont il recevait d'égales faveurs. (Voir le *Voyage pittoresque dans les Pays-Bas*, par M. Decloet. Bruxelles, Jobard, 1825, t. Ier, n° 41). Le fait, quoique aucun historien français n'en ait fait mention, me semble incontestable; mais les noms de ces trois femmes, d'un dévouement si sublime, sont restés inconnus. Leur anniversaire se célèbre toujours dans l'église de Bouvigne; une rente en grains est hypothéquée pour cet objet sur la ferme de Rostenne, située à peu de distance de la ville. Cette ferme appartenait, en 1554, à Colin (Nicolas) de Maillart, vraisemblablement des Maillart d'Osémont qui possédaient la terre d'Evrehaille près de la forteresse de Poilvache. Les trois héroïnes ou tout au moins une des trois héroïnes, qu'on n'aura pas voulu séparer dans les prières de l'Église, puisqu'elles avaient mis en commun le généreux sacrifice de leurs jours, étaient-elles de cette famille? Il est permis de le croire; c'est même la seule conjecture raisonnable, car la supposition qu'elles appartenaient à la maison de Crèvecœur (laquelle n'a ni donné son nom au château dont il s'agit, ni ne l'a possédé) me paraît tenir beaucoup plus du roman que de l'histoire. Leur mort d'ailleurs aurait fait plus de bruit; elle aurait eu du retentissement au loin.

[5] Jean de Croy, sire de Renti, que Charles le Téméraire créa (1470) comte de Chimay, fut enlevé par ses voisins dont il dévastait les terres à la chasse; on lui banda les yeux et, après l'avoir fait voyager toute une journée pour le dépayser, on le renferma dans la tour de Couvin. Il y passa près de sept années sans avoir de communication avec qui que ce fût. Enfin, un jeune pâtre qui s'était trouvé, par un heureux hasard, à portée des créneaux de la tour, l'informa du lieu de sa captivité, et fut chargé par lui d'un message pour la comtesse (Marguerite de Craon), qui habitait le château de Chimay. Cette femme courageuse arma ses vassaux, se mit à leur tête et vint briser les portes du cachot qui renfermait son époux.

[6] L'idée des châteaux bâtis par les Sarrasins est généralement répandue dans le peuple de nos campagnes des provinces

Digitized by Google

manoirs qui n'ait à nous raconter quelqu'une de ces histoires tragiques ou galantes, qui peignent si bien les mœurs de nos ancêtres.

Une tombe posée dans l'église de Namèche, et dont la sculpture porte tous les caractères du XIIIe siècle, nous apprend qu'une princesse du sang des rois de Jérusalem termina sa carière dans le château de Samson, où sans doute elle médita plus d'une fois sur l'instabilité des trônes, et fut peut-être assez sage pour trouver, dans les charmes de la vie privée, d'amples compensations aux grandeurs que semblait lui promettre sa naissance [1].

La province de Liége s'offre à nous escortée de ses nombreux et brillants souvenirs. Que de majesté dans ces ruines d'Herstal et de Jupille! avec quelle éloquence ne nous entretiennent-elles pas des quatre héros fondateurs de la dynastie carlovingienne! C'est à Jupille que Pepin de Herstal et Pepin le Bref se plaisaient à venir oublier l'agitation des cours et les soucis inséparables d'une vie ambitieuse. C'est à Jupille que naquit Charlemagne, en 742. Si ce fait est contesté par quelques historiens, ce qui ne l'est point, c'est qu'à l'exemple de ses ancêtres il aimait ce séjour, qu'il y tint une cour plénière et qu'il y rédigea plusieurs de ses capitulaires, qui n'ont pas moins que ses faits d'armes immortalisé son nom. Ces ruines, qui nous parlent aussi des dix siècles dont la chaîne nous lie à l'époque du grand empereur d'Occident, deviennent une source intarissable de méditations philosophiques.

Ces châteaux si multipliés : Jemeppe, Hermal, Flonne, Aigremont, Hozemont, Moûmalle, Rouvroy, Waroux, nous racontent ce que furent ces guerres acharnées, ces guerres continuelles qui signalèrent les siècles féodaux et qui, dans la contrée que nous parcourons, semblèrent redoubler de fureur au retour des croisades, où les chevaliers avaient contracté l'habitude d'être toujours les armes à la main. Le sac des villes et des villages entraînait presque toujours la dévastation des églises; on n'épargnait rien, pas même les objets les plus sacrés du culte. La religion, telle que la plupart des hommes de guerre la comprenaient alors, manquait de ses plus solides bases, c'est-à-dire de ces principes et de cette morale sublime qui témoignent de sa céleste origine; on trouvait plus commode de s'en tenir à des pratiques qui n'en sont que les accessoires.

La lutte entre deux familles puissantes de la Hesbaye, sorties de la même souche, les Waroux et les Awans, coûta la vie à plus de trente mille hommes; ce serait au besoin le sujet d'une espèce d'Iliade; c'est l'amour qui la fit naître, c'est l'amour qui la termina, mais après quarante-quatre années de pillages, de meurtres et d'incendies où les deux partis rivalisèrent de férocité [2].

de Namur et de Liége. Cette tradition me paraît fondée sur des probabilités presque équivalentes à des preuves écrites. Il est naturel que Charles Martel et ses compagnons d'armes, vainqueurs des Sarrasins, aient envoyé dans leurs domaines des prisonniers dont ils ne savaient que faire, et qu'on les ait employés à divers travaux, à diverses constructions. Quelques archéologues prétendent expliquer cette opinion en disant que le peuple appelait Sarrasins tous les païens, en un mot tout ce qui n'était pas chrétien. Je demanderai dans ce cas quels sont ces prétendus païens bâtisseurs : seraient-ce les compagnons d'Attila? seraient-ce les Normands? mais ces gens-là venaient pour détruire et non pour construire des édifices.

Quelqu'un m'objectait que ces prétendus Sarrasins pourraient bien être les Saxons transplantés sur le sol belge par Charlemagne... mais la réponse est facile : on sait qu'ils n'ont point habité les provinces de Liége et de Namur.

[1] Quelle était cette princesse? C'est un problème historique que je n'entreprendrai pas de résoudre, du moins pour le moment. Galliot, dans son *Histoire de Namur* (tome IV, p. 324), et l'auteur des *Délices du pays de Liége* (tome II, p. 96) prétendent que c'est Sibylle de Lusignan (ils veulent dire d'Anjou), sœur de Baudouin IV, mariée d'abord à Guillaume, marquis de Montferrat, dont elle eut Baudouin V, mort six mois après son père, ensuite à Gui de Lusignan qu'elle fit couronner roi de Jérusalem; mais l'historien des croisades, Michaud (tome II, p. 364, édit. de Paris, 1818), nous dit qu'à la bataille de Ptolémaïs (le 4 octobre 1189), *le roi de Jérusalem avait auprès de lui la reine Sibylle*, et cette reine est bien certainement morte dans la Palestine, en 1190, ainsi que ses deux enfants : on sait quelles funestes divisions, entre les princes croisés, s'ensuivirent pour ce malheureux trône de Jérusalem, qu'il fallait conquérir de nouveau. L'auteur d'un manuscrit que j'ai dans ma bibliothèque, et qui paraît avoir été rédigé en 1717, affirme que cette princesse du sang des rois de Jérusalem est l'impératrice Marie (il lui donne par erreur le nom de Marthe), fille de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, femme de Baudouin II de Courtenay, dernier empereur latin de Constantinople, et qui fut expulsée de Namur, en 1258, après une régence fort orageuse. Cette version, je l'avoue, ne me satisfait guère plus que l'autre. Indépendamment de l'invraisemblance que Marie se soit retirée au château de Samson entouré de ses ennemis, quand elle pouvait trouver un asile plus convenable dans sa famille en France, comment l'épitaphe ne mentionnerait-elle pas le titre d'impératrice que portait la femme de Baudouin de Courtenay? Voici cette épitaphe telle qu'on peut encore la lire dans l'église paroissiale de Namèche, où la pierre sépulcrale, auparavant placée dans la chapelle du prieuré, fut transférée en 1690 : *Icy gist ly droite iretaine chatelaine de Sanson q : fu : dellinage li roi de Gervsalem : priez por lame q : diev console.* — Les missionnaires, m'assure-t-on, viennent de dresser une croix sur un socle qui couvre les deux tiers du tombeau; on ne ferait pas mal, me semble-t-il, de placer cette croix ailleurs.

[2] De 1297 à 1333, d'après M. le baron de Gerlache, auteur d'une excellente histoire de Liége; mais d'après Hemricourt, de 1290 à 1333, ce qui ferait près de quarante-cinq ans. Cette guerre avait pour motif l'enlèvement d'une vassale des Awans, dont un Waroux fit sa femme; elle n'eut un terme que par

Digitized by Google

Une guerre, dont la cause fut moins noble, puisqu'il s'agissait de l'enlèvement d'une génisse[1], avait mis aux prises les sires de Goesne, de Beaufort, de Falais, de Celles et de Spontin contre le sire de Halloy et ses amis; elle désola le Condroz pendant près de trois ans, et ne fut pas moins sanglante que celle de la Hesbaye.

Les récits de toutes ces barbaries d'un autre âge ont cela d'instructif et de moral, qu'il doivent nous faire bénir notre époque, et nous engager à considérer comme très-supportables les inconvénients qui, dans la société moderne, nous offusquent parfois, bien qu'inséparables de toute institution humaine, sans en excepter la moins imparfaite. Cependant l'on serait injuste envers le passé, si l'on ne convenait point que sous l'armure de ces guerriers, terribles lorsqu'ils se croyaient offensés, battait souvent un cœur animé de sentiments généreux; plus d'un chevalier s'établissait le défenseur du faible et de l'opprimé, le protecteur de ses vassaux exposés au brigandage de ces hordes d'aventuriers accoutumés à vivre de rapines. Le tableau de la chevalerie belge ne plairait assurément pas moins que les mémoires de Sainte-Palaye sur la chevalerie française[2]. Ces hommes dont la devise était : *Tout pour Dieu, l'honneur et les dames*, on les y verrait braves jusqu'à l'héroïsme, pleins de bonne foi, de franchise et de loyauté. Que leur manquait-il? L'instruction; l'ignorance et le faux point d'honneur leur faisaient commettre des actions criminelles.

Le château de Warfusée[3], dont les chroniques n'auraient besoin que d'un Walter Scott pour les rendre immortelles, inspire un véritable respect lorsqu'on songe qu'il fut le berceau de cette foule de héros qu'Hemricourt, dans sa naïveté ordinaire, a peints de couleurs si vraies, et que, de ce vaillant Raes de Dammartin, l'heureux époux d'Alix, héritière de Warfusée[4], sortirent ces chevaliers de la Hesbaye, qui jouissaient d'un si haut renom, que les rois n'hésitaient pas à leur confier l'arbitrage de leurs droits et de leurs destinées[5].

Chèvremont, si célèbre par l'expédition hardie mais déloyale de l'évêque Notger[6], et Franchimont, que recommande le dévouement de ses six cents guerriers, comparables aux Spartiates des Thermopyles, aux Suisses de Morat, réclament également une mention[7].

Le village de Tilleur n'a point perdu le souvenir du terrible Jean de Werth, qui le saccagea, sous Ferdinand de Bavière, au XVIIe siècle.

Les fils du comte de Moha, s'entre-tuant sans haine et croyant ne se livrer qu'à des jeux chevaleresques[8], forment un touchant épisode qui ne doit pas être négligé, non plus que le mariage d'Alix de Haneffe avec Eustache de Warfusée, le chevalier le plus accompli de son temps[9].

La ville de Huy, posée d'une manière si pittoresque sur les deux rives de la Meuse, se glorifiera du long séjour que fit, dans ses parages, Antonin le Pieux.

Neufmoustier, où l'on cherche en vain le marbre qui couvrait la dépouille mortelle de Pierre l'Her-

le mariage d'Eustache de Seraing-le-Château, sire de Warfusée, capitaine général du parti des Awans, avec Jeanne, fille de Wathy, sire de Moumalle, l'un des chefs du parti des Waroux. Le traité fut signé le 25 septembre 1334. Les historiens liégeois l'ont appelé la paix des Douze, parce que douze gentilshommes avaient été choisis pour en fixer les stipulations. Le prince-évêque, de concert avec son chapitre et les bonnes villes, avait déclaré que ceux qui désormais prendraient part à ces guerres privées seraient réputés assassins. Il était temps, quoi qu'en dise l'auteur du *Miroir des nobles de Hesbaye*, il était temps de mettre un terme à cet usage barbare d'obliger tout gentilhomme à venger ceux de ses parents qui avaient succombé dans une lutte quelconque.

[1] Appelée la guerre de la vache de Ciney; elle commença l'an 1273.

[2] Ces mémoires de Jean-Baptiste de Lacurne de Sainte-Palaye (né à Auxerre en 1697, et mort à Paris le 1er mars 1781), membre de l'Académie française et de celle des inscriptions (3 vol. in-12), ne sont pas, malgré la solide réputation qu'ils firent à leur auteur, aussi répandus qu'ils mériteraient de l'être; je ne connais pas de livre qui jette un plus grand jour sur les mœurs du moyen âge.

[3] Voyez le *Miroir des nobles de Hesbaye*, par Jacques de Hemricourt, vol. in-folio. — Le château moderne de Warfusée est bâti sur les fondations même de l'ancien.

[4] Au XIIIe siècle.

[5] Charles d'Anjou, roi de Sicile, invita trois chevaliers de la Hesbaye à faire partie des cinquante hommes d'armes qui devaient soutenir ses droits dans sa querelle avec Pierre, roi d'Aragon.

[6] Le 20 août 980.

[7] Ils périrent, jusqu'au dernier, à Sainte-Walburge, le 29 octobre 1468. Le chef de cette troupe héroïque était George Strailhe, dont le nom est bien digne d'être conservé. Toutes les milices liégeoises avaient été placées sous le commandement d'un chevalier de la maison de Haultepenne, seigneur de ville, qui périt dans une sortie après avoir fait un grand carnage de l'avant-garde de l'armée bourguignonne.

[8] Les deux jeunes fils du comte de Moha (Guillaume et Henri), après avoir été spectateurs du brillant tournoi d'Andenne, dans lequel s'étaient particulièrement distingués leur père et le comte de Looz, leur oncle, en présence de Baudouin, comte de Flandre (en 1202), imaginèrent de faire l'essai de leur adresse et de s'exercer à ces nobles jeux. Montés sur des coursiers agiles, la lance en arrêt, mais sans armure, ils se précipitent l'un sur l'autre, se percent mutuellement et tombent privés de la vie. — L'infortuné comte de Moha, réduit au désespoir, fonda le monastère du Val-Notre-Dame, dont les religieuses étaient tenues d'offrir à Dieu, chaque jour, le tribut de leurs prières pour les malheureux jeunes gens, victimes d'une si déplorable imprudence.

[9] En 1201. Voyez le *Miroir des nobles de Hesbaye*.

Digitized by Google

mite[1], nous fera songer à ce personnage éminemment épique dont l'impétueuse éloquence entraîna des masses innombrables sur les bords du Jourdain, et provoqua cette lutte acharnée qui dura deux siècles, dépeupla l'Europe, mais ne fut pas sans influence sur la civilisation.

Les souvenirs plus récents doivent avoir leur tour, et le château d'Ingihoul indiquera la retraite philosophique d'un académicien, le baron de Villenfagne[2], qui, par ses savantes recherches, par ses productions marquées au coin d'une critique judicieuse et d'une incontestable bonne foi, s'est assuré des droits à la reconnaissance des amis de notre histoire nationale.

Spa, qu'on présume avoir été la principale demeure d'Ambiorix, proclamera les noms de ses illustres visiteurs.

Seraing, aujourd'hui l'un des plus actifs foyers de l'industrie, nous redira les occupations de ce bon prince Velbruck[3], qui, pendant douze années de règne, sut encourager si puissamment les lettres et les arts, tout en se montrant le père du pauvre, la providence du malheureux.

Si le pays de Liége fut gouverné par un Henri de Gueldre, souillé de tous les vices, par un Adolphe de la Mark, par un Jean de Bavière, qui justifia trop bien le surnom de *sans pitié*[4], par un Heinsberg et par quelques autres prélats que l'histoire a justement flétris, il compte aussi des princes vertueux et d'une capacité remarquable. Ses premiers évêques furent mis au nombre des saints que l'Église révère, et, parmi les successeurs de ce Notger que le deuil public accompagna dans la tombe comme pour l'absoudre des reproches qu'à certains égards encourrait sa mémoire[5], on se plaît à signaler particulièrement Obert, toujours fidèle au malheur[6]: Albéron, qui repoussa des priviléges propres à l'enrichir en détruisant l'aisance du peuple; Hugues de Pierrepont, Arnold de Horne, Jean de Walenrode, Érard de la Mark[7], et ce Gérard de Groesbeck, que des circonstances impérieuses maîtrisèrent quelquefois de manière à le priver de son libre arbitre et de l'indépendance nécessaire pour opérer le bien[8], mais qui se plut à consigner son respect pour la constitution liégeoise dans ces lignes admirables que ses successeurs auraient bien fait de méditer sérieusement : « Un prince de Liége ne donne sentence que par ses justices, et ne fait ordonnances contre les lois du pays que du consentement des états. »

La cité de Liége, pour défendre ses priviléges, parfois si difficiles à concilier avec les exigences, les nécessités des temps, eut aussi ses tribuns, qui ne surent pas toujours allier la modération et le désintéressement au courage et à l'audace. Si l'on ne peut refuser des larmes au bourgmestre Laruelle, qui périt victime de l'atroce perfidie du comte de Warfusée[9], et dont le zèle pour le bien

[1] Le tombeau de marbre disparut lorsqu'on reconstruisit l'abbaye, vers la fin du XVIIIe siècle, et les ossements, déposés alors dans un sarcophage en bois, furent dispersés à l'époque de la suppression des couvents. Pierre l'Hermite, né en Picardie l'an 1033, fut l'instigateur, le promoteur de la première croisade. A son retour de la Palestine, il fonda près de Huy le Neuf-Moustier, de l'ordre de Saint-Augustin, et y mourut, le 8 juillet 1115.

[2] Hilarion-Noël, baron de Villenfagne, né à Liége en 1753, et mort le 23 janvier 1826. On doit à M. de Chenedollé une fort bonne notice sur ce laborieux écrivain; elle fait partie de notre annuaire académique de 1837. C'est d'Ingihoul que partit Godefroid de Bouillon pour la conquête de la terre sainte.

[3] Le château moderne fut construit sous le prince-cardinal Jean-Théodore de Bavière. François-Charles, comte de Velbruck, qui régna du 16 janvier 1772 au 30 avril 1784, y passait presque toute la saison d'été, sauf d'assez fréquentes courses à Spa, où l'on construisit, par ses ordres, de beaux édifices, qui firent de ce bourg un lieu de délices et le rendez-vous de tous les riches désœuvrés de l'Europe. On y vit également des personnages d'une haute distinction : Gustave III, roi de Suède, Joseph II, le comte du Nord (depuis Paul Ier) et la grande-duchesse son épouse, le comte d'Artois (qui fut Charles X), le prince Henri de Prusse, l'abbé Raynal, l'abbé de Lille, le prince de Ligne, le chevalier de Boufflers, madame de Genlis, etc. Les fontaines minérales avaient été visitées, au XVIe siècle, par Alexandre Farnèse et par Marguerite de Valois, femme de Henri IV, et soixante ans plus tard par Charles II, roi d'Angleterre. Le czar Pierre le Grand avait fait une station à Spa pendant le mémorable voyage par lequel il préludait à ces grandes réformes qui devaient métamorphoser complétement son empire.

[4] Élu en 1390, il régna vingt-sept ans. Il n'était que sous-diacre, et le pape, désireux d'en débarrasser l'évêché de Liége, s'empressa de lui donner les dispenses nécessaires pour se marier, en 1418, avec Élisabeth de Gorlitz, veuve d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant. Il mourut, le 5 janvier 1424, à cinquante ans, empoisonné, suivant toute vraisemblance.

[5] La date de la mort de Notger n'est pas connue d'une manière certaine; quelques historiens, Gilles d'Orval, Jean d'Outre-Meuse, Fisen, Foulon, les frères de Sainte-Marthe, la placent en 1007; d'autres, tels que Lambert, Lepetit, et les annalistes d'Hildesheim et de Lobes, en 1008. C'est cette opinion qui paraît être généralement adoptée aujourd'hui.

[6] L'histoire a consacré, parmi les actes de reconnaissance qui font honneur à l'humanité, le généreux accueil que cet évêque fit au malheureux empereur Henri IV, en butte aux foudres du Vatican, poursuivi par un fils dénaturé, et qui mourut de désespoir à Liége, le 7 août 1106, en s'écriant : *Dieu des vengeances, vous vengerez ce parricide.*

[7] Erard de la Marck fut un grand prince; il fit reconstruire Liége presque entièrement détruit par Charles le Téméraire; et, protecteur des arts, il jeta, l'an 1507, les fondements d'un magnifique palais épiscopal.

[8] Il régna de 1564 à 1581, pendant les guerres civiles qui désolèrent les Pays-Bas; il lui fallut une rare prudence pour se maintenir au milieu de la tourmente causée par de pareils événements.

[9] Le 16 avril 1637. Cet horrible *banquet de Warfusée* a fourni au savant conservateur des archives de la province de

Digitized by Google

public méritait un meilleur sort; si Guillaume de Beeckman, par son dévouement aux libertés du pays, était digne de la statue que ses ennemis renversèrent au bout de dix années d'existence[1] : si Charles de Méan[2] nous apparaît pur de toute intrigue et même sublime, lorsque, renonçant à la suprême magistrature municipale afin de contribuer au rétablissement de la concorde, il fait entendre ces magnanimes paroles : « Je ne veux pas sacrifier à mon ambition la vie de mes concitoyens et les intérêts de ma patrie, » Raes de Heers, et même Baré de Surlet ne sont pas à l'abri d'un juste blâme[3]. Les torts, dans les guerres civiles, sont, au surplus, presque toujours réciproques; et tandis que Jean sans Pitié se repaît de cruautés inouies, nous voyons Henri de Hornes[4], son antagoniste, qui fut pour un temps l'idole du peuple, se déshonorer en faisant décapiter Arnould de Henricourt, sire de Horion, et son fils, pour n'avoir pas voulu prendre part à des querelles qui devaient ensanglanter la patrie[5]. Les lois d'Athènes et les rigueurs de Solon n'étaient rien à côté d'une semblable doctrine[6].

Détournons nos regards de ces affreux personnages, qui feraient maudire l'espèce humaine, si l'aspect de quelques bienfaiteurs de l'humanité ne venait de temps en temps reposer notre âme ; éloignons-nous de cette montagne de Sainte-Walburge, qui couvre de sang tant de pages des annales liégeoises[7]; reportons nos pensées sur les arts, dont, suivant la belle expression de Rabaut-Saint-Étienne[8], « le charme, en découvrant à l'homme son pouvoir sur la nature qu'il imite, lui donne de plus hautes idées de lui-même .»

Liége accorda toujours des encouragements aux beaux-arts. Ses peintres ont laissé des tableaux qui figurent honorablement dans les galeries formées par le goût le plus difficile ; on cite ses graveurs avec éloge. Ses architectes ont élevé des édifices dont plusieurs sont encore debout pour attester leur talent; quelques-uns de ses poëtes ont tiré de la lyre des sons harmonieux[9] ; enfin Liége inscrivit le nom de Grétry en tête de la liste des musiciens dramatiques du XVIIIe siècle, Grétry dont les chefs-d'œuvre, rendus à la scène française, excitent en ce moment même de si vifs applaudissements[10].

C'est cette ville encore qui vit naître un compositeur oublié, je ne sais trop comment, sur les poteaux d'honneur placés dans le parc de Bruxelles aux dernières fêtes de septembre, et consacrés aux célébrités musicales de la Belgique. Je veux parler de Gresnick[11], de Gresnick qui, vers la fin du siècle dernier, jouit d'une grande réputation en Angleterre, où le prince de Galles (depuis George IV) le nomma surintendant de sa chapelle, et dont dix-neuf opéras furent joués avec succès sur les théâtres de Londres et de Paris. Sa musique passe pour être gracieuse, suave et correcte.

Le Luxembourg et le Limbourg ont, ainsi que les autres provinces, leurs châteaux gothiques, leurs

Liége, M. Polain, une de ses meilleures esquisses historiques.

[1] Guillaume de Beeckman mourut subitement, le 29 janvier 1630. Sa statue, érigée en 1638, fut renversée en 1649.

[2] C'est l'illustre jurisconsulte, la gloire du barreau liégeois, né en 1604 et mort en 1674 : on l'avait élu bourgmestre en 1641.

[3] Raes de la Rivière, seigneur de Heers, qui mourut à Liége le 25 octobre, ou, selon quelques historiens le 8 décembre 1477, après s'être réconcilié avec le prince-évêque Louis de Bourbon, n'avait cessé de jeter dans son pays des brandons de discorde, et d'assouvir, sous le masque du patriotisme, ses vengeances particulières. Baré de Surlet, qui fut tour à tour son adversaire ou son associé, semble mériter, du moins à beaucoup d'égards, les mêmes reproches; mais sa mort glorieuse sur le champ de bataille de Brustheim, le 28 octobre 1467, doit expier bien des fautes.

[4] Il périt à la bataille d'Othée, le 22 septembre 1408, ainsi que son fils Thiry, le compétiteur de Jean sans Pitié.

[5] Henri de Hornes et son fils voulurent être les témoins de ce supplice; ils firent mettre également à mort Nicolas Rector, ancien bourgmestre, Jean de Corswarem et plusieurs autres citoyens estimés.

[6] Les lois d'Athènes ne condamnaient qu'au bannissement et à la confiscation des biens ceux qui refusaient de s'associer aux dissensions publiques.

[7] C'est par le faubourg Sainte-Walburge que Jean sans Pitié fit son entrée en 1390, et qu'il y revint en 1408, après la sanglante bataille d'Othée, qui coûta la vie à treize mille Liégeois. C'est par ce même faubourg que les Brabançons, en 1212, étaient venus saccager la ville de Liége, et que plus tard, en 1468, les Bourguignons y pénétrèrent pour la réduire en cendres.

[8] HOMMAGE A LA MÉMOIRE DE M. DE BECDELIÈVRE, ÉVÊQUE DE NIMES. (*Œuvres de Rabaut-Saint-Étienne*, Paris, 1826, t. II, p. 117.)

[9] Entre autres, les trois amis, Reynier, Bassenge et Henkart, dont le dernier est mort en 1815. C'est à leur école que s'est formé l'un des poëtes et des prosateurs les plus corrects, les plus élégants de la Belgique, M. Frédéric Rouveroi, à qui nous devons un charmant recueil de fables, *le Petit Bossu*, *Valmore*, etc. — Il mourut à Liége le 4 novembre 1830, à soixante-dix-neuf ans.

[10] La reprise de *Richard Cœur-de-Lion* fut accueillie avec un enthousiasme sans égal, au théâtre de l'Opéra-Comique à Paris, en octobre 1841, et, depuis lors, le succès de la reprise de *l'Amant jaloux* et du *Tableau parlant*, a prouvé que les accents si variés, si dramatiques, de l'Orphée liégeois seront toujours à la mode.

[11] Antoine-Frédéric, né à Liége en 1732 ou 1755, et mort à Paris le 16 octobre 1799. Voici, sur ce compositeur, le jugement que porte un excellent juge, M. Fétis, directeur du Conservatoire de Bruxelles : « Il y a du goût et une certaine grâce mélancolique dans la musique de Gresnick, mais elle manque de verve et d'effet scénique; de là vient qu'elle n'a point obtenu de succès populaires. » (*Biographie universelle des musiciens*, t. IV, p. 408.)

Digitized by Google

champs de bataille et leurs tournois chevaleresques. Tout en nous les rappelant, l'*itinéraire de la Belgique* ne négligera ni les antiquités gauloises et romaines de Tongres, ni les cloîtres d'Orval et de Saint-Hubert, qui furent, comme ceux de Gembloux, de Saint-Gérard, de Lobes, de Saint-Bavon, de Tongerloo, les asiles de l'étude et de la vertu dans des temps d'ignorance et de barbarie.

Houffalise, le berceau des fils de Marguerite de Constantinople, Jean et Beaudouin d'Avesnes, nous rappellera la vie aventureuse de Bouchard, leur infortuné père.

La ville de Saint-Hubert se fera certainement un honneur d'indiquer, par une inscription sur le marbre ou l'airain, la naissance des deux frères Redouté qui, de nos jours, obtinrent une place si distinguée parmi les peintres de fleurs [1].

En vous parlant, Messieurs, d'un livre dont l'exécution me paraît si digne d'être encouragée, d'un livre que l'étranger désireux, de parcourir notre beau pays, d'admirer nos sites pittoresques et de visiter nos riches cités, ne lirait pas avec moins d'empressement que notre jeunesse studieuse, j'ai voulu réveiller les souvenirs de la patrie et me donner, sinon des droits, du moins quelques titres à votre indulgence.

DISCOURS PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 16 DÉCEMBRE 1843.

Messieurs,

Le jour anniversaire de la fondation de notre Académie réveille toujours de glorieux souvenirs patriotiques : nous nous plaisons à chercher, dans les actions de nos ancêtres, des exemples à suivre par leurs descendants.

Si l'étude de l'histoire est, comme on l'a dit, la meilleure école de morale, empressons-nous de consulter les fastes de la Belgique ; il n'est point de vertu qui n'y figure avec éclat ; elles étaient presque toutes réunies dans ce Pepin de Landen dont le noble sang fournit des saints à l'Église, des héros à la patrie [2]. Sa sagesse et son esprit d'équité sont d'autant plus remarquables qu'ils forment, pour ainsi dire, un contraste avec les mœurs encore barbares de tout ce qui l'entoure.

Je ne vous parlerai point des grandes qualités de Charles-Martel, de Pepin le Bref et de Charlemagne, que notre pays est en droit de revendiquer ; je m'en suis occupé déjà plusieurs fois avec vous [3] ; mais, contraint d'arrêter un instant mes regards sur la funeste époque de l'anarchie féodale après la décadence de la race carlovingienne, je dirai, pour être juste, que plus d'une ordonnance de nos anciens princes respire l'amour du devoir, le désir d'assurer le bonheur du peuple : cette expression paternelle qui, dans la charte accordée par Albert de Cuyck aux Liégeois, en 1199, consacre l'inviolabilité du domicile : *Pauvre homme est roi dans sa maison*, n'a-t-elle pas un air de famille avec le vœu si naïvement exprimé par le monarque le plus populaire qu'ait eu la France, le vœu de voir chaque paysan de son royaume assez riche *pour mettre la poule au pot le dimanche* [4] ?

Quelques noms, de ces siècles si différents du nôtre, ne sont pas indignes d'être inscrits sur la liste des bienfaiteurs de l'humanité.

Guillaume d'Avesnes, comte de Hainaut [5], qui tenait à ménager le patrimoine du pauvre, c'est-à-dire les produits du travail, et se trouvait suffisamment de richesses, disait-il, lorsqu'il voyait régner l'aisance autour de lui, ne se contentait pas d'axiomes ou de maximes : les mettre en pratique était sa grande affaire ; il fit preuve d'une délicatesse bien rare en n'acceptant pas un subside double de celui que d'impérieuses circonstances l'avaient contraint à demander.

Charles de Danemark, qui gouverna la Flandre de manière à mériter le surnom le plus glorieux pour un souverain, celui de *Bon*, poussa l'amour de son peuple jusqu'à lui sacrifier, par un refus magnanime, la couronne impériale d'abord, le

[1] Pierre-Joseph Redouté, le plus célèbre des deux, est mort à Paris le 22 juin 1840 ; il était né le 10 juillet 1759 ; son frère Henri, qui fit en qualité de dessinateur, partie de l'expédition d'Égypte, l'avait précédé de quelques années dans la tombe. Un autre frère, Antoine, né en 1736 et mort en 1809, s'était acquis de la réputation comme peintre-décorateur. Saint-Hubert fut aussi la patrie d'un savant jésuite, Jean Roberti, auteur de nombreux ouvrages écrits en latin. Né l'an 1569, le P. Roberti mourut à Namur en 1651.

[2] Sa descendance masculine s'éteignit seize ans après lui ; du moins c'est en 656 que son fils Grimoald, père d'un enfant qu'il avait osé faire proclamer roi, sous le nom de Childebert, fut enfermé, par ordre de Clovis II, avec ce faible instrument de ses ambitieux desseins, sans que depuis lors l'histoire en ait fait la moindre mention ; mais, de sainte Begge, fille de Pepin de Landen, sortit la race carlovingienne dont Pepin de Herstal, bisaïeul de Charlemagne, fut, en quelque sorte, la souche.

[3] Discours de 1837 et de 1841.

[4] Expression touchante de la sollicitude de Henri IV pour son peuple.

[5] Guillaume Ier (de la maison d'Avesnes), comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, seigneur de Frise, mort en 1337 ; il avait régné trente-trois ans.

Digitized by Google

trône de Jérusalem ensuite[1]. Fils de la Belgique au même titre que Charles le Téméraire, il aurait mieux mérité peut-être que cet aventureux duc de Bourgogne une notice dans l'ouvrage intitulé : *les Belges illustres*[2]. Cette notice devrait faire partie d'un *Panthéon national* spécialement destiné à l'éducation de nos jeunes princes, objets de si chères, de si patriotiques espérances. On y consignerait sans doute cette belle réponse de Charles aux courtisans qui lui reprochaient de traiter avec plus de faveur les vilains que la noblesse : « Je dois être le défenseur de ceux qui n'en ont point; la Providence me charge de soustraire le pauvre timide aux exigences du riche audacieux. » Quelle intelligente et généreuse sollicitude dans les mesures qu'il adopta pour préserver la Flandre des horreurs de la famine pendant un rigoureux hiver[3]! En se rappelant les bienfaits de ce prince, il est triste de songer qu'il mourut, comme depuis mourut Henri IV, sous le fer d'infâmes assassins[4].

Que d'exemples de cette bonté prévoyante, active, éclairée, la seule qui soit une vertu sur le trône, ne trouvons-nous pas dans la veuve de Wenceslas, Jeanne de Brabant[5], qui sut gouverner ses États avec une sagesse attendue vainement de son époux! C'est elle qui, par des alliances habilement ménagées à la maison de Flandre-Bourgogne, prépara la réunion de toutes nos provinces, et, pour ainsi dire, la nationalité belge.

La fermeté, moins étrangère à la bonté qu'on ne le pense, la fermeté, qui seule peut opposer une digue aux passions, contenir l'intérêt personnel dans de justes bornes et protéger l'ordre public, est peut-être la qualité la plus désirable chez l'homme revêtu du pouvoir. Aussi qui de nous n'éprouve un sentiment de respect pour ce Godefroid V, duc de la Basse-Lorraine[6], dont le corps chétif et difforme recélait un cœur d'une trempe si vigoureuse? Qui de nous n'applaudit à son caractère inébranlable, lorsque, pénétré des devoirs que lui impose le titre de représentant du chef de l'Empire, il dompte les orgueilleuses prétentions des grands vassaux, si jaloux d'une indépendance dont ils abusaient pour opprimer le faible, dans ce déplorable XIe siècle où la chevalerie n'avait pas encore exercé son utile influence sur les mœurs de la noblesse[7]? Quelque temps après, l'on vit Baudouin à la Hache[8] réprimer avec le même zèle, dans la Flandre, les violences des seigneurs; mais si l'on doit des éloges à ses arrêts, on ne peut le louer également de les avoir quelquefois exécutés lui-même : le juge se dégrade lorsqu'il se transforme en bourreau.

Baudouin le Courageux[9] nous donne aussi de beaux exemples de cette fermeté tutélaire. Une admirable philosophie, une élévation de principes que n'auraient désavouée ni Marc-Aurèle ni Trajan, se fait remarquer dans la harangue de ce prince à ses barons du Hainaut pour les engager à mettre un terme aux exactions de toute espèce qu'ils se permettaient. On saura gré sans doute au nouvel his-

[1] En 1125, après la mort de l'empereur Henri V. Quant au trône de Jérusalem, il lui fut offert, la même année, pendant la captivité de Baudouin II (Baudouin du Bourg); mais on conçoit que la délicatesse seule lui faisait un devoir de rejeter une semblable proposition.

[2] Cet ouvrage, que j'appelais de mes vœux, dans une notice sur le général Du Monceau, lue à la séance publique de l'Académie, le 16 décembre 1836, vient de paraître par les soins de MM. Charles Hen et Jamar. C'est, de même que *la Belgique monumentale* dont j'avais donné l'idée en 1841, une entreprise éminemment patriotique et digne de tous les encouragements. L'exécution typographique et les *illustrations* témoignent du bon goût des éditeurs. Le *Panthéon national* ou *belge*, tel que je le conçois, devrait être l'œuvre d'un seul écrivain, parce qu'il est essentiel d'y maintenir l'unité de conception, de vues et de principes.

[3] 1124-1125.

[4] Charles était fils de saint Canut ou Kanut, roi de Danemark, et d'Adélaïde de Flandre, par conséquent cousin germain du comte Baudouin VII; il avait un an lorsqu'il vint en Flandre, où il reçut toute son éducation; il régna du 15 juin 1119 au 2 mars 1127, qu'il fut assassiné dans l'église de Saint-Donat à Bruges.

M. le comte Vanderstraeten Qontoz, membre de l'Académie impériale des sciences de Metz, vient de publier une notice fort intéressante sur ce tragique événement.

[5] Aussi longtemps que Wenceslas de Luxembourg avait tenu, mais d'une main faible ou plutôt malhabile, les rênes du pouvoir (de 1346 à 1383), Jeanne était restée, pour ainsi dire, à l'écart. Appelée à gouverner seule, elle fit admirer, pendant les vingt années de son règne, l'accord des vertus les plus solides avec une capacité remarquable. Afin de mieux assurer sa succession et d'éloigner de son peuple le fléau de la guerre, elle céda, le 7 mars 1404, ses États à sa nièce, Marguerite de Flandre, qui les fit régir par son second fils, Antoine de Bourgogne. Jeanne mourut à Bruxelles le 1er décembre 1406.

[6] Godefroid le Bossu succéda, l'an 1070, à son père Godefroid IV; il fut assassiné, le 23 février 1076, au château de Vlardingen, suivant les uns, dans la ville d'Anvers, suivant les autres, et mourut de ses blessures au bout de sept jours.

[7] On peut sans doute faire remonter la chevalerie au règne de Charlemagne et même plus loin encore, puisque Tacite prétend qu'elle était en usage parmi les Germains. Mais, telle que nous l'entendons, et considérée comme institution sociale, elle date à peine de la fin du XIe siècle; elle n'a pris une véritable consistance qu'à l'époque des croisades.

[8] Baudouin VII, surnommé à la Hache, mort le 17 juin 1119.

[9] Baudouin V, comte de Hainaut, en 1171. Il devint aussi comte de Flandre, sous le nom de Baudouin VIII, en 1191, après Philippe d'Alsace, dont il avait épousé la sœur. Il mourut à Mons le 17 décembre 1195.

Digitized by Google

torien des comtes de Flandre, M. Edward Leglay[1], de l'avoir reproduite.

Il serait difficile de ne pas admirer l'indomptable force d'âme de ce même Baudouin quand, du sommet des remparts de Mons, sa capitale, le cœur navré, il portait douloureusement la vue sur les campagnes ravagées par une ligue puissante que l'archevêque de Cologne venait de renforcer encore[2]. Il était soucieux, mais non pas abattu; ses chevaliers pourtant le supposaient : « Je songeais, leur dit-il avec une vivacité sans égale, je songeais par quelle route bientôt nous pourrions aller, à notre tour, ravager les terres de ce belliqueux prélat qui demeure si loin. » Quoique les accents de la vengeance soient en général odieux, il est des circonstances qui peuvent les rendre excusables. Il s'agit d'ailleurs d'une époque tellement malheureuse que l'abus de la force était devenu presque un titre de gloire.

Quel généreux sentiment d'humanité néanmoins dominait l'âme de ce bon évêque liégeois, Henri, surnommé le Pacifique[3], lorsqu'en 1082 il institua le tribunal de paix dont les princes de la Lotharingie parurent d'abord disposés à faire une réalité, mais que leurs passions turbulentes réduisirent à n'être bientôt plus que le rêve d'un homme de bien! Quoi qu'il en soit, il est consolant de penser que la vertu ne perdit jamais complétement ses droits; elle se révélait encore à quelques natures privilégiées.

On se plaît à voir au milieu des atrocités de la guerre, telle qu'elle se faisait au moyen âge, notre duc de Brabant, Jean III, ouvrir un asile dans son camp, sous la protection de sa bannière, aux malheureux vieillards, aux femmes, aux enfants, qu'un usage cruel avait expulsés de Tournai dont ce prince faisait le siége[4].

Gui de Dampierre, à qui la vieillesse semblait prêter une énergie que ne promettaient nullement ses jeunes années, ne rappelle-t-il point le noble sacrifice de Régulus, lorsque, sorti sur parole de sa prison de Compiègne pour s'occuper de la paix, il se refuse à compromettre les intérêts de la Flandre par un traité honteux et n'hésite pas à reprendre ses fers[5]?

Les actes d'un dévouement qui tient à l'ardeur martiale sont trop communs pour qu'on en fasse un mérite. Il en est toutefois qu'un cachet particulier d'héroïsme doit faire signaler. Pourquoi ne parlerais-je pas ici d'un compatriote dont la mémoire me sera toujours chère, le colonel Lafontaine, mort gouverneur de Banka (Indes orientales) en 1825[6]? Il servait comme lieutenant de grenadiers au quatrième corps de l'armée d'Espagne, commandé par le maréchal duc de Dantzig; c'était à la sanglante journée de Durango, le 31 octobre 1808. Le valeureux jeune homme voit un général (notre brave Boussart[7], si je ne me trompe) renversé de cheval et serré de près; il se précipite à travers les

[1] *Histoire des comtes de Flandre jusqu'à l'avénement de la maison de Bourgogne*, t. Ier, p. 369. Il faut espérer que l'auteur complétera, sous peu, cet ouvrage si digne de servir d'introduction à l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante. — Le second et dernier volume est maintenant publié

[2] 1185.

[3] Henri de Verdun, qui mourut, le 2 novembre 1091, après un règne de seize ans et quelques mois.

[4] En 1340.

[5] Gui de Dampierre, arrêté l'an 1295, à Paris, comme coupable du crime de haute trahison pour avoir fiancé Philippine, sa fille, avec le prince de Galles, fils d'Édouard Ier, sans l'autorisation du suzerain, fut traduit devant la cour des pairs, l'année suivante, et par elle absous; mais, victime de sa confiance dans la parole royale, il subit, à la suite d'une guerre malheureuse, en 1300, une seconde captivité. Toutefois, après la bataille des Éperons (1302), Philippe le Bel le mit en liberté, sur parole, et le chargea de décider les Flamands à la paix. Gui de Dampierre passa quelques mois dans sa famille, mais, ne voulant trahir ni son honneur ni son pays, le magnanime vieillard retourna dans sa prison de Compiègne. Transféré dans le château de Pontoise, il y mourut, le 7 mars 1305.

[6] Alfred-Grégoire-Désiré de Lafontaine, né le 25 février 1789, à Namur. Après la paix de Tilsit, il travailla dans mes bureaux quelque temps; auditeur au conseil d'État, je remplissais alors le poste d'intendant de la Prusse occidentale, à Marienbourg. Il avait des dispositions également heureuses pour l'administration et pour la guerre. Ce fut par mes conseils qu'il passa successivement de l'infanterie dans la cavalerie, puis à l'état-major; il s'était, de cette manière, mis à même d'apprécier l'art militaire sous toutes ses faces. Aussi ses chefs, entre autres le maréchal de Grouchy, dont il devint le premier aide de camp, lui présageaient-ils le plus brillant avenir. Il était plus jeune que moi de huit années; son amitié paraissait devoir faire la consolation de mes vieux jours, et c'est moi qui donne des larmes à sa tombe! Hélas! Saint-Lambert a bien raison :

« Malheur à qui les dieux accordent de longs jours!
Consumé de douleurs vers la fin de leur cours,
Il voit dans le tombeau ses amis disparaître,
Et les êtres qu'il aime arrachés à son être.
Il voit, autour de lui, tout périr, tout changer;
A la race nouvelle il se trouve étranger;
Et lorsqu'à ses regards la lumière est ravie,
Il n'a plus en mourant à perdre que la vie. »

Les Saisons, chant 3me.

[7] André-Joseph Boussart, né dans la petite ville de Binche en 1758, mort général de division, à Bagnères, le 11 août 1813. Il avait peu d'instruction, mais le coup d'œil assez sûr, et une intrépidité sans égale. M. Félix Van Hulst, qui a si dignement reproduit les traits de plusieurs Belges célèbres, tels que Grétry, Sluse, Philippe de Comines, Lambrechts, Plasschaert, Carlier, Fassin, Jardon, Ransonnet, etc., dans d'élégantes et savantes notices, vient de consacrer aussi quelques pages au brave Boussart; mais il y a vraisemblablement erreur lorsqu'il prétend que ce général était, à cette époque, prisonnier de guerre.

Digitized by Google

nombreux assaillants, parvient jusqu'à lui, le replace en selle, et, non content de le défendre, s'élance avec une vingtaine d'hommes déterminés sur une batterie qu'il enlève. Ce brillant fait d'armes contribua beaucoup à décider la victoire. Il fallut ensuite chercher longtemps Lafontaine, modeste autant qu'intrépide, pour l'amener au maréchal, qui le demandait à grands cris.

Un dévouement d'un autre genre, mais non moins admirable, est celui de Gérard de Riderfort, grand maître du Temple, s'immolant pour sauver la vie à son roi, Gui de Lusignan, dont il avait à se plaindre[1]. Vous excuserez, Messieurs, cette brusque transition : la mémoire, lorsqu'il s'agit de rappeler les exemples d'une même vertu, rapproche tous les siècles, et l'époque véritablement épique des croisades n'a-t-elle pas, d'ailleurs, quelque analogie (du moins sous le rapport des exploits guerriers) avec les prestigieuses années de l'empire ?

C'est aussi du dévouement que l'hospitalité donnée, avec une simplicité si touchante, à son souverain malheureux par cette pauvre femme de Bruges dont Froissart, dans son réci naïf et plein de charmes, aurait bien dû nous conserver le nom[2]. Louis de Male n'était pas indigne d'un tel intérêt. Si l'on ne peut applaudir à tous les actes de son gouvernement, on doit du moins rendre justice à cette loyauté trop rare en politique, et dont il a fait preuve plus d'une fois. Ce prince méritait, par ses qualités chevaleresques, un règne moins orageux, des ennemis moins acharnés.

Dans la conduite du dernier comte de Namur, Jean III[3], envers l'évêque de Liége après être sorti des prisons de Huy, où l'avait attiré la perfidie du prélat[4]; dans l'inviolable silence qu'il garde, conformément à ses promesses, sur tout ce qui venait de se passer entre eux, nous retrouvons cette antique bonne foi des Belges préférant l'esclavage, quelque horreur qu'ils en eussent, à la violation de leur parole.

La clémence et la modération n'étaient guère les vertus du XVIe siècle... Pourtant elles s'emblent avoir présidé au règne réparateur d'Érard de la Marck[5]. Cet habile prince nous apprend de quelle manière on triomphe des discordes civiles. On se plaît à le voir, après les scènes d'agitation et de désordre qui longtemps avaient désolé le pays, forcer les Liégeois, par son exemple plus encore que par ses ordonnances, à mettre en oubli tous les motifs, tous les projets de vengeance.

Si l'on déplore que Charles-Quint ait cru devoir punir, et punir avec une excessive rigueur, les Gantois révoltés[6], on aime à retrouver sa grande âme dans ces généreuses paroles adressées au lâche courtisan qui venait lui faire connaître l'asile où l'un des proscrits se tenait caché : » Au lieu de me dire où il est, vous feriez mieux de l'avertir que je suis ici ; » et dans ce mot heureux, à propos d'un ennemi représenté comme irréconciliable et qui néanmoins avait obtenu sa grâce : « Je me ménage le plaisir de pardonner deux fois. »

Le courage dont le conquérant des Gaules, dans ses Commentaires, fait à la Belgique une si large part, ne s'est jamais démenti ; il fut même l'apanage de l'un et de l'autre sexe.

Quel touchant spectacle de courage et de tendresse conjugale présente Ida de Louvain, ne se laissant intimider par aucune considération personnelle, et ne s'en rapportant qu'à elle seule du soin de rechercher, sur les côtes d'Asie, son époux,

[1] Le 4 octobre 1189. La plupart des historiens, d'accord avec *l'Art de vérifier les dates*, le font mourir sur le champ de bataille. M. Michaud dit que, couvert de blessures et conduit prisonnier dans le camp de Saladin, il y reçut la mort; mais j'ai peu de confiance dans cette dernière version, parce que le nouvel historien des croisades me paraît avoir confondu Riderfort avec le précédent grand maître, Terric ou Thiéry, mis en liberté par l'émir après la bataille de Tibériade (1187), dont la perte doit être attribuée à ses funestes conseils. Le magistère de notre Flamand Gérard de Riderfort ne date que de 1188.

[2] Chroniques de Jean Froissart; édition de Buchon, grand in-8°, Paris, 1835, 2e vol., p. 207. — Louis de Male régna du 26 avril 1346 (il n'avait pas seize ans) au 20 janvier 1383. On peut lui reprocher sans doute des mœurs trop relâchées, mais il a fait preuve de courage et de résolution dans plus d'une circonstance, entre autres lorsque, avec une magnanime confiance, il se rendit au milieu des Gantois marchant en armes contre lui.

[3] Mort le 1er mars 1429. Ce fut alors que le pays de Namur passa sous la domination du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, par suite de la vente qu'en avait faite le comte Jean le 15 janvier 1421.

[4] C'était Jean de Heinsberg. On n'apprit qu'après la mort du comte de Namur, dit Galliot (*Histoire de Namur*, t. II, p. 133), et par un billet trouvé parmi ses papiers, l'horrible attentat dont il avait été la victime, ainsi que la rançon exigée de lui.

[5] Il fut élu prince-évêque de Liége en 1506, et mourut le 16 février 1538. Il sera toujours jugé favorablement si l'on considère l'ensemble de son administration. Neveu du Sanglier des Ardennes (cet horrible Guillaume de la Marck dont la mémoire ne peut pas être assez flétrie), « il répara par sa sagesse et ses vertus, dit M. Moke (*Histoire de la Belgique*, p. 319), tous les maux que ceux de sa famille avaient fait éprouver au pays. « Il est fâcheux néanmoins qu'on doive lui reprocher l'établissement de l'inquisition et des mesures souvent trop rigoureuses contre les sectateurs de Luther; mais à cette époque, il faut en convenir, peu d'hommes étaient imbus de *cette vérité précieuse*, proclamée par un savant prélat du XVIIIe siècle, M. de Beauvais, évêque de Senez, *que la diversité des religions ne peut rompre les liens de la charité universelle qui doit unir tous les hommes*. (Panégyrique de saint Louis.)

[6] 1539.

Digitized by Google

Baudouin II, comte de Hainaut, parti pour la première croisade et qu'elle supposait prisonnier des Sarrasins[1] !

Quelles leçons de courage, de dévouement, nous donnent la noble compagne de Thierry d'Alsace[2], qui, relevée à peine de couches, se met à la tête de ses hommes d'armes pour repousser, pendant l'absence de son mari, les entreprises de Baudouin, comte de Hainaut, sur la Flandre; et cette incomparable Philippine de Hainaut, femme d'Édouard III, électrisant les Anglais par ses discours énergiques, puis, secondée par son oncle, Jean sire de Beaumont, parvenant à vaincre, en bataille rangée, cinquante mille Écossais sous la conduite du roi David Bruce qui devint son prisonnier[3]. Cette princesse, la libératrice des bourgeois de Calais[4], eut aussi l'ingénieuse pensée d'attacher au roi Jean, pendant sa captivité, notre Froissart, qui, par son savoir et les agréments de sa conversation, devait charmer les ennuis du monarque français.

Les traits d'héroïsme, de magnanimité, brillent, à chaque page, dans nos annales: c'était sans doute poussé par un sentiment héroïque que T'Serclaes-Tilly, sur les bords de la tombe, près de rendre le dernier soupir[5], retrouvait assez de force, assez de présence d'esprit pour indiquer rapidement au duc de Bavière, chef de la ligue catholique en Allemagne, les mesures propres à dominer le Danube et à s'assurer la conservation de la Bohême.

Plus d'un guerrier belge a fait entendre de ces électrisantes paroles qui figureraient si bien dans les fastes de l'éloquence militaire, à côté des plus belles harangues de l'antiquité. Vous avez présents à votre souvenir ces mots du duc Jean, prêt à livrer la mémorable bataille de Woeringen, qui devait procurer la réunion du Limbourg au Brabant[6] : « Il s'agit de vaincre ou de mourir; je vous dois l'exemple. Si je fuis, que je reçoive la mort de la main d'un de mes soldats ! » et ces mots de Baudouin IX, montrant à son armée les murs de Constantinople qu'il fallait escalader : « Mes amis, voilà le chemin de la gloire. » Rien n'est dramatique comme la vie de ce prince, en butte à toutes les vicissitudes de la fortune. A peine sur le trône impérial, au lieu d'une épouse adorée, Marie de Champagne, qui devait partager ses grandeurs[7], il ne voit débarquer au rivage qu'un corps inanimé. On le déposa douloureusement au fond d'un caveau de cette même basilique de Sainte-Sophie, où le héros flamand venait d'être proclamé empereur, et qui retentissait, pour ainsi dire, encore des applaudissements du peuple et de l'armée. L'héroïsme de Baudouin ne l'abandonna point dans les cachots que lui réservait le roi des Bulgares, et, s'il faut en croire l'historien du Bas-Empire[8], ne pouvant répondre à l'amour d'une reine dont les passions désordonnées ne connaissaient aucun frein, il préféra la mort la plus horible à la honte de tromper cette femme qui ne voulait être sa libératrice que pour devenir sa compagne[9].

Il est permis de confondre avec la magnanimité cette noble et sublime modestie qui dicte à Robert de Flandre le refus du trône de Jérusalem, décerné d'une voix unanime ensuite à Godefroid de Bouil-

[1] Il n'a jamais reparu; il doit avoir été tué dans la Palestine, en 1098.

[2] C'était sa seconde femme, Sibylle d'Anjou, fille du comte Foulques, qui devint roi de Jérusalem. Si, par sa naissance, elle n'était pas Belge, elle le devint par son mariage et par son dévouement au pays.

[3] A Nevill-Cross, près de Durham, le 17 octobre 1346.

[4] Elle désarma la colère d'Édouard III qui voulait faire mettre à mort les six plus notables bourgeois de Calais, parce que cette ville lui avait opposé une opiniâtre résistance.

[5] Frappé d'une balle à la cuisse, en s'opposant au passage du Lech, et renversé de cheval, Jean T'Serclaes, comte de Tilly, fut transporté dans la forteresse d'Ingolstadt, où il mourut, le 30 avril 1632; il avait soixante-treize ans.

[6] Le 5 juin 1288.

[7] Partie de Marseille pour la Palestine, elle tomba malade à Saint-Jean-d'Acre, et mourut victime d'une émotion trop vive en apprenant les succès, le triomphe de Baudouin.

[8] Charles Lebeau, né à Paris le 15 octobre 1701, mort le 13 mars 1778. L'*Histoire du Bas-Empire*, dont les vingt-deux premiers volumes sont de lui, fut continuée par Ameilhon, mort en 1811. L'ouvrage se compose maintenant de vingt-neuf volumes in-12, y compris une table assez bien faite par Ravier, en 2 volumes. Une nouvelle édition revue, corrigée et complétée d'après les historiens orientaux, par M. de Saint-Martin, et continuée par M. Brosset, a paru de 1824 à 1836. Paris, 21 vol. in-8°.

[9] Il fut mis à mort en 1206. C'est du moins la date le plus généralement adoptée. La jalousie de Joannice, roi des Bulgares, excitée par les rapports mensongers de sa femme, dont Baudouin avait dédaigné l'amour, se porta, dit-on, aux plus atroces raffinements de cruauté. On commença par couper à Baudouin les jambes et les bras, puis on le jeta dans une fosse où il vécut encore trois jours. Son cadavre devint la proie des animaux. Du reste, les versions varient, et ce qui prouve l'incertitude des circonstances de cette mort, c'est l'apparition du faux Baudouin, la foi donnée à ses paroles et les nombreux partisans qu'il se fit. — Aujourd'hui même encore les érudits de la Flandre disputent pour savoir si l'aventurier qui s'avisa de venir effrontément troubler le règne de Jeanne de Constantinople n'était point le vrai Baudouin; c'est ainsi que, malgré les preuves les plus irréfragables de l'imposture de ce personnage, M. de Merssemann, dans ses *Études historiques*, croit au retour du véritable Baudouin; et considère Jeanne comme coupable d'un parricide. Mais cette opinion me semble avoir été victorieusement réfutée par M. Ed. Leglay (*Histoire de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut*, vol. in-8°, Lille, 1841). — Baudouin eut pour successeur son frère Henri, qui fut couronné dans l'église de Sainte-Sophie, le 21 août 1206.

Digitized by Google

lon[1]. Quelques historiens attribuent ce refus au désir de revoir la patrie, mais pourquoi supposer ainsi des calculs d'égoïsme au-dessus desquels une grande âme trouve si facile de s'élever quand il s'agit de tout un avenir de gloire?... Peut-être aussi, et ce seraient encore là de généreux motifs, ce prince considérait-il comme un devoir de ramener dans leur pays les Belges qui s'étaient rangés sous sa bannière, et de revenir défendre, contre toute invasion, les peuples que la Providence avait confiés à ses soins. Il ne se retira, toutefois, qu'après avoir affermi la conquête de la terre sainte par la défaite des Musulmans accourus de l'Égypte et de la Syrie pour tenter la reprise de Jérusalem. Robert de Flandre, repoussant la couronne et désignant Godefroid comme le plus digne de la porter, serait, me semble-t-il, un magnifique sujet de tableau.

Si nos chevaliers, à la croisade, se signalèrent par une valeur héroïque, les prêtres belges y firent admirer leur piété douce, leur charitable compassion pour les blessés et les malades. Plusieurs d'entre eux furent élus patriarches de la cité sacrée[2].

La charité, parmi nous, a toujours compté de fervents apôtres. Toutes nos villes le témoignent assez par leurs nombreux établissements de bienfaisance. Deux prélats nés Belges, Van der Burch et Cospéau[3], placèrent en tête des vertus épiscopales la charité, cette seconde providence du pauvre; ils ont fait bénir leur mémoire, le premier dans le diocèse de Cambrai[4], l'autre à Aire[5], à Nantes[6] et à Lisieux[7].

L'Église de France doit encore à la Belgique Jacques Gelu[8], archevêque de Tours, puis d'Embrun, qui eut la gloire d'être le protecteur et l'appui de Jeanne d'Arc.

Nous avons tous connu ce touchant modèle d'ingénieuse et persévérante charité chrétienne, le modeste abbé Trieste, qui fut tout à la fois le Vincent de Paule et l'abbé de l'Épée de notre Belgique[9]. Un évêque de Gand du même nom, mais point de la même famille[10], avait aussi laissé d'édifiants souvenirs. Le mont-de-piété de sa ville épiscopale reçut de sa munificence 80,000 florins destinés à faciliter aux classes laborieuses et pauvres des emprunts sans intérêts pour six mois.

[1] Son discours sur les qualités nécessaires pour occuper le trône de Jérusalem, et dans lequel il semble vouloir appeler les suffrages des assistants sur Godefroid de Bouillon, est un monument précieux de l'éloquence de ces temps reculés. Benoît Accolti l'a conservé dans son livre *de Bello a christianis contra barbaros gesto*, et M. Michaud l'a reproduit dans son *Histoire des croisades*. Paris, 1819, vol. 1er, p. 444. — Après le refus de Robert, un conseil composé de dix personnages pris dans l'armée et dans le clergé (leurs noms nous sont restés inconnus) eut la charge d'élire le roi de Jérusalem, et le choix tomba, d'une voix unanime, sur Godefroid. Robert II, comte de Flandre, que ses glorieux exploits dans la Palestine avaient fait surnommer *le fils de saint-Georges*, mourut par suite d'une chute de cheval en guerroyant près de Meulan, pour le service du suzerain, le roi de France Louis VI, le 3 décembre 1111, après un règne de dix-huit ans. A son retour de la Palestine, il avait eu près de huit années de guerres à soutenir contre d'ambitieux voisins excités sans cesse par la haine que portaient au comte de Flandre les empereurs Henri IV et Henri V.

[2] Nous citerons entre autres Guillaume, natif de Malins qui gouverna l'église de Jérusalem de 1130 à 1144 ou 1145. Il avait des mœurs édifiantes, de la mansuétude, du zèle, de l'instruction. Il mourut regretté du peuple et des grands. C'est l'éloge qu'en fait Guillaume de Tyr.

[3] Né à Mons en 1568, d'après la *Biographie universelle*; en 1570, d'après l'auteur de *la Gloire belgique*, M. Lemayeur.

[4] François Van der Burch mourut, pendant une visite pastorale, à Mons, le 23 mars 1644, après avoir gouverné le diocèse de Cambrai vingt-neuf ans.

[5] En 1607.

[6] En 1621.

[7] En 1636. C'est à Lisieux que Philippe Cospéau mourut, en 1646.

[8] Né dans le Luxembourg, vers l'an 1360, à Ivoy, et mort en 1432. Il avait commencé par suivre la carrière de la magistrature; il était maître des requêtes et président de chambre au parlement de Grenoble, lorsqu'il devint prêtre; Il jouit de toute la confiance du roi Charles VII, qui le chargea de plusieurs missions délicates dont il se tira toujours en homme habile et dévoué. Il contribua beaucoup à mettre en évidence la Pucelle d'Orléans. Les archives de Tournai possèdent une lettre fort curieuse adressée, de la part de l'héroïne, aux habitants de cette ville; elle est conçue en ces termes :

« † Jhus † Maia,

« Gentilz loiaux franchois de la ville de Tournay, la pucelle vous fait savoir des novelles de p/decha que en VIII jours elle a cachié les Anglois hors de toutez les places quilz tenoient sur la rivire de Loire, par assaut ou autrement; ou il en a eu mains mors et prins et lez a desconfiz en Bataille, et croies que le conte de Suffort Lapoulle son frère, le sire de Tallebort, le sire de Scallez et Messr Jean Salscof et plusieurs chrs et capitainez ont été prins, et le frère du conte de Suffort et Glasdas mors; maintenes vous bien loiaux franchois, je vous en pry, et vous pry et vous requiers q/ vous soies tous *pelz* de venir au sacre du gentil roy Charles a Rains ou nous serons briefment, et venez au devant de nous quant vous saurez que nous approcherons. A Dieu vous comans, Dieu soit garde de vous et vous doinst grace que vous puissies maintenir la bone q'relle du royaume de France. Escript à Gien le XXVe jour de juin (1429). »

Je suis redevable de cette intéressante communication au savant archiviste de Tournai, M. Frédéric Hennebert.

[9] Pierre-Joseph Triest, né le 31 août 1760, à Bruxelles, et mort à Gand le 24 juin 1836. Vingt-six maisons pour les enfants pauvres, entre autres l'Institut des sourds-muets et celui des sourdes-muettes de sa ville natale, sont des témoignages éclatants de sa pieuse sollicitude et de son zèle éclairé.

[10] Antoine Triest, d'une illustre maison de Flandre, mort octogénaire, le 28 mai 1657. Il a rendu des services aux sciences et principalement à la botanique. Son tombeau, placé dans le chœur de l'église de Saint-Bavon, est considéré comme le chef-d'œuvre de Jérôme Duquesnoy.

Digitized by Google

A la vraie piété s'allie ordinairement cette sage tolérance qui consiste, dit Fénelon, *non pas à tout approuver comme indifférent, mais à souffrir avec patience tout ce que Dieu souffre, en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion*[1]. Tandis que l'on traînait ailleurs les Manichéens au supplice, Wazon, évêque de Liége, faisait entendre à son collègue, l'évêque de Châlons[2], ces évangéliques paroles : « La religion chrétienne condamne les hérésies, mais elle veut qu'on ménage les hérétiques. Ne cherchons point à les exterminer par les armes que Dieu a mises dans les mains des rois. »

On retrouve les mêmes vues, le même esprit de modération dans la conduite de Baldéric, évêque de Tournai[3].

En rencontrant, par intervalles, dans l'histoire, quelques traces de cette dignité pleine de sagesse et de mesure qui devrait toujours être le caractère distinctif de l'homme, on se sent à l'aise, on se trouve heureux de n'avoir plus à rougir de ses semblables, on éprouve une jouissance réelle. Je ne connais rien de beau, sous ce rapport, comme la harangue d'un prélat belge, ami des lettres et des arts, le cardinal d'Alsace, archevêque de Malines[4], recevant Louis XV à la porte de son église[5] : « Sire, le Dieu des armées est aussi le Dieu des miséricordes; tandis que Votre Majesté lui rend des actions de grâces pour ses victoires, nous lui demandons de les faire heureusement cesser par une paix prompte et durable. Le sang de Jésus-Christ est le seul qui coule sur nos autels; tout autre nous alarme; un prince de l'Église peut sans doute avouer cette crainte devant le roi très-chrétien. C'est dans ces sentiments que nous allons entonner le *Te Deum* que Votre Majesté nous ordonne de chanter. » Je voudrais que ces nobles paroles fussent écrites en lettres d'or sur un des piliers de Sainte-Gudule.

Quelle héroïque dignité dans la contenance si résignée, si calme, si imposante du vainqueur de Saint-Quentin et de son ami le comte de Hornes[6], lorsque, victimes de leur dévouement à la cause des libertés publiques, ils vinrent, le 5 juin 1568 (jour de douleur et de deuil!), recevoir la mort sur un échafaud! Si, comme il est permis de l'espérer, on leur élève des statues expiatoires, je désirerais qu'en même temps on représentât le vertueux évêque d'Ypres, Martin Rithove, versant de généreuses larmes sur ces courageux martyrs après leur avoir prodigué les consolations religieuses et les accents de l'amitié. Ce serait un groupe digne du ciseau d'un de nos habiles sculpteurs.

L'amitié, ce sentiment, cette passion des belles âmes, a quelque chose de céleste quand elle réunit de ces personnages d'élite dont s'enorgueillit l'espèce humaine. C'est avec une délicieuse émotion, c'est avec un tendre respect que nous arrêtons nos regards sur notre admirable Duquesnoy[7], s'oubliant lui-même, à Rome pour faire valoir le génie de Poussin méconnu, partageant toutes ses ressources avec ce grand peintre, et ranimant l'espoir dans un cœur flétri par l'injustice des hommes.

L'amitié prend également un caractère sublime lorsqu'elle se joint à la reconnaissance et qu'elle rapproche les conditions sociales. Je préfère aux victoires les plus éclatantes le généreux mouvement qui pousse notre marquis de Lede[8] à se jeter

[1] FÉNELON, *Direction pour la conscience d'un roi.*

[2] En 1049.

[3] Mort en 1112. — On lui a longtemps, et même encore dans la *Biographie universelle* (t. III, p. 268), attribué la *Chronique d'Arras et de Cambrai*, imprimée à Douai en 1615, in-8°, avec un glossaire et des notes de Georges Calvener. C'est une erreur que les Bollandistes ont relevée; et le savant conservateur des archives de Lille, M. Leglay, à qui l'on doit une nouvelle édition, très-soignée, de cette importante chronique (Paris, 1834, vol. in-8°), a parfaitement démontré que l'auteur est un Baldéric ou Baudri, de Cambrai, chantre de Térouane au XIe siècle.

[4] Thomas-Louis de Hénin-Liétard, né à Bruxelles le 15 novembre 1679, mourut à Malines le 5 janvier 1759. Il enrichit de livres précieux la bibliothèque archiépiscopale, et forma, sous la direction du peintre Smeyers (Gilles-Joseph), une galerie de tableaux.

[5] L'église de Sainte-Gudule, en 1746.

[6] Lamoral, comte d'Egmont, et Philippe de Montmorency, comte de Hornes, avaient l'un et l'autre quarante-six ans. L'évêque mourut, presque octogénaire, le 9 octobre 1583.

[7] François Duquesnoy, l'éternel honneur de la sculpture belge. Nicolas Poussin et lui, presque du même âge, pauvres, luttant contre la fortune, mais enthousiastes des progrès de l'art, se lièrent intimement. Poussin, découragé, tomba malade, et les soins de son ami purent seuls le rattacher à la vie. Quelques années plus tard (vers la fin de 1640), cédant aux instances de Louis XIII et du cardinal de Richelieu, Poussin revint à Paris. Duquesnoy se disposait à l'y joindre pour passer ensemble le reste de leurs jours; il venait de quitter Rome; forcé de s'arrêter à Livourne, il y mourut, le 12 juillet 1642, empoisonné, dit-on, par son propre frère, Jérôme. Il avait quarante-huit ans.

[8] Jean-François-Nicolas de Bette, marquis de Lede, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne de la première classe, capitaine général des armées de Philippe V, mourut à Madrid, non le 11 janvier comme le porte le *Supplément au nobiliaire des Pays-Bas* (t. III, p. 17), mais le 11 février 1725. L'expédition de l'île de Majorque en 1714, la conquête de la Sicile en 1717 et ses victoires en Afrique sous les murs de Ceuta, dont il fit lever le siége (1720), le placèrent au premier rang des capitaines de son époque. Il résulte d'une note en langue espagnole qu'il doit être né vers 1668, à Bruxelles; mais il n'a pas été possible jusqu'ici d'en acquérir la certitude. Si le *Nobiliaire*, qui lui donne cinquante-sept ans à sa mort, ne se trompe point, l'année 1672 serait celle de sa naissance. Il faut conclure d'un passage du testament de son père (Ambroise-Augustin-François de Bette,

Digitized by Google

au plus fort de la mêlée, le jour de la funeste bataille de Ramillies[1], pour sauver son frère de lait, Jean Van der Veen, né dans ses terres et dont il avait reçu des preuves multipliées d'attachement.

Il est glorieux d'arriver aux honneurs sur les ailes du génie, et ce devrait être une jouissance alors de se rappeler le point du départ. Néanmoins, rougir d'une naissance obscure est une faiblesse malheureusement bien commune, et les exemples ne nous manquent point dans ce siècle, tout éclairé qu'il est ou qu'il croit être. Cette faiblesse n'était point celle du marquis de Châteaufort, Pierre Bosseau, qui s'éleva, de grade en grade, à celui de capitaine général de la Vieille-Castille sous Philippe V ; il se rappelait volontiers qu'il était le fils d'un simple paysan de la province de Namur[2]. Apprenant un jour que, dans son gouvernement, des officiers s'étaient permis de maltraiter des cultivateurs : « Je mettrai bon ordre à ces vexations, leur dit-il; le marquis de Châteaufort n'a pas oublié que Bosseau (c'est mon nom de famille) a pris naissance au sein de cette classe estimable; il ne souffrira point qu'on l'opprime. »

L'histoire compte peu d'époques fécondes en traits de fidélité : ils sont rares surtout au milieu des guerres civiles et des luttes religieuses. En voici néanmoins un que nous fournit Jean Beck, né sous le chaume à Bastogne, en 1588[3]. Valet d'écurie, ensuite postillon, il parvint au grade de lieutenant général et fut décoré du titre de baron du Saint-Empire. Il disait à Wallenstein[4], qui voulait le détacher de la cause de l'empereur Ferdinand II et l'entraîner dans sa rébellion : « Il n'appartient qu'aux grands seigneurs comme vous de se croire le droit de disposer, à leur gré, de l'épée qu'ils ont reçue de leurs ancêtres ; je tiens la mienne de mon souverain ; elle lui appartiendra toujours. »

Nous avons admiré tout à l'heure le désintéressement sur le trône ou du moins dans une position élevée : Guillaume d'Avesnes, Charles le Bon et Robert de Flandre nous en ont donné de mémorables exemples. On se plaît à retrouver aussi cette vertu chez les princes de la pensée, chez les hommes qui se sont consacrés à la culture des lettres ; on éprouve une vive satisfaction en voyant Juste Lipse préférer, quoique d'un assez faible produit, une chaire dans l'université de son pays à toutes les séductions, à toutes les faveurs de l'étranger.

C'est un beau trait dans l'histoire des sciences que celui de Gérard Mercator laissant à son émule Ortelius le temps de placer deux éditions d'un livre, résultat de longues études, *le Théâtre du monde*[5], avant de publier lui-même l'Atlas qui devait accroître sa renommée; et, ce qui ne paraît guère

marquis de Lede, époux de Dorothée Brigitte de Croy), sous la date du 27 mai 1674, qu'à cette époque il n'avait pas encore reçu le baptême. « Instituant, y est-il dit, notre héritier universel, seul et pour le tout, notre bien-aimé fils auquel présentement n'est donné *aucun nom de baptême, pour quelques raisons nous connues.* »

[1] Le 23 mai 1706. Cette bataille pouvait être considérée comme funeste, non-seulement pour Philippe V et le marquis de Lede, mais encore pour la Belgique, qui devait préférer la domination espagnole, avec ses importantes colonies et l'alliance intime de la France, à la domination autrichienne dont elle devenait l'avant-garde, exposée à des envahissements continuels. On ne pouvait pas d'ailleurs prévoir alors le règne réparateur de Marie-Thérèse.

[2] Il naquit, suivant Galliot, à Saint-Gérard, et mourut à Zamora (royaume de Léon) le 26 juillet 1741; il avait reçu le titre de marquis de Châteaufort en 1728. Je lui ai consacré, dans la *Biographie universelle* (t. V, p. 439 et suiv.), une notice reproduite par les auteurs de *la Belgique pittoresque* (p. 410), sans qu'ils aient cru devoir indiquer à quelle source ils l'avaient prise. — Le charmant village de Nismes, situé sur l'eau Noire, à 5,000 mètres de Couvin, province de Namur, dispute au bourg de Saint-Gérard l'honneur d'être le lieu de naissance du marquis de Châteaufort. On appuie cette prétention : 1° sur une tradition populaire qui le suppose y avoir passé ses premières années dans l'humble condition de pâtre ou plutôt de porcher; 2° sur un présent que fit à l'église de Nismes ce grand capitaine, lorsqu'il revint, pour quelques mois, en Belgique, vers 1730; 3° enfin sur le registre baptistaire de la paroisse indiquant un Pierre Bossau, fils de Jean Bossau et de Catherine Doigneau, comme baptisé le 3 janvier 1668; mais il paraît certain que le marquis de Châteaufort signait Boyseau et non Bossau. Il ne serait cependant pas impossible que le curé, pour l'orthographe du nom, eût adopté la prononciation vicieuse en usage parmi les paysans.

Des nombreuses recherches auxquelles je me suis livré, depuis la rédaction de cette note, il résulte que la réclamation de Nismes est parfaitement fondée. Il paraît même constant, par la production de plusieurs actes, que le véritable nom du marquis de Châteaufort était Bosseau et non Boyseau.

[3] Blessé grièvement à la bataille de Lens et prisonnier de guerre, il refusa les secours de la chirurgie; ses plaies se gangrenèrent, et, le 30 août 1648, il expira sans proférer une plainte.

[4] Albert-Wenceslas-Eugène de Waldstein, plus connu sous le nom de Wallenstein ou Walstein, d'une ancienne maison de Bohême, né le 14 septembre 1583, génie inquiet, entreprenant, qui souilla sa gloire militaire par la rapine et le meurtre. Il fut l'appui tour à tour et la terreur de l'empire germanique. Peu satisfait d'être duc de Mecklembourg et de Friedland, il voulait placer sur sa tête la couronne de Bohême; il échoua dans ses projets ambitieux, et mourut frappé d'un coup de pertuisane par un de ses officiers, Irlandais d'origine, le 25 janvier 1634. Il n'avait pas encore cinquante-deux ans. Wallenstein a fourni le sujet d'une des meilleures tragédies de Schiller. Benjamin Constant nous en a donné une imitation française en vers. Une tragédie sous le même titre : *Walstein*, par M. Liadières, reçut un accueil favorable au Théâtre-Français, où elle fut jouée, pour la première fois, le 12 octobre 1828.

[5] La première édition du *Theatrum orbis terrarum* sortit des presses d'Anvers en 1570.

Digitized by Google

moins admirable, c'est la reconnaissance simple, naturelle, expansive d'Ortelius; car, entre le bienfait et la gratitude, les susceptibilités de l'orgueil viennent trop fréquemment s'interposer. C'est ainsi que les savants comprenaient alors les procédés : c'est ainsi, j'aime à le croire, qu'on les comprendrait encore aujourd'hui.

Le désintéressement, qui sied si bien à la science, ajoute également un beau lustre à la gloire militaire. Lorsque la France, avec un juste orgueil, cite son Bayard, le chevalier modèle, ne pouvons-nous pas, indépendamment de nos trois Lalaing, Jacques Josse et Simon [1], nous prévaloir d'un grand capitaine du XVIIe siècle, le comte de Bucquoy [2], si noble, si libéral, si supérieur aux misérables calculs d'un intérêt sordide? On rapporte de lui plusieurs actions qui mériteraient d'être mises en parallèle avec la générosité du chevalier sans peur et sans reproche, faisant deux parts de l'or que lui présentait son hôtesse, dont il avait sauvé la fortune au sac de Brescia [3], et les donnant aux deux filles de cette femme reconnaissante pour leur servir de dot.

Les lettres de Busbeq [4], ambassadeur de Ferdinand Ier près de la porte Ottomane, et de Rodolphe II en France, sont un précieux monument de la loyauté parfaite que l'auteur apportait dans les négociations; elles prouvent encore que la bonne foi, n'en déplaise aux Machiavels passés, présents et futurs, conduit mieux au but que l'astuce et la fourberie. L'empereur Maximilien II a dit en parlant de Busbeq et de deux autres Belges [5] également envoyés à Constantinople : « Les négociateurs flamands sont presque les seuls qui aient rendu des services à l'Allemagne. » La bibliothèque de Vienne doit à notre diplomate cent de ses plus curieux manuscrits grecs, et plusieurs objets d'antiquité. L'ambassadeur qui, dans toute les positions, avait conservé les mœurs simples de son pays, se délassait de ses travaux habituels par l'horticulture. Les curateurs de l'université de Gand ont réalisé le vœu de Bernardin de Saint-Pierre [6], en plaçant, il y a quelques années, dans leur jardin botanique, la statue de Busbeq, ou du moins son buste, à l'ombre du lilas, originaire de l'Asie et dont il fit présent à l'Europe [7].

Rien n'ennoblit plus l'homme à ses propres yeux que de voir l'honneur triompher de l'ambition et résister au pouvoir pour conserver intacte la paix de la conscience; les Français nous montrent Bertrand de Salignac [8] s'exposant au courroux de Charles IX plutôt que de consentir à rédiger, pour être remis à la reine Élisabeth, un mémoire apologétique de la Saint-Barthélemi... Quant à nous,

[1] Tous les trois furent chevaliers de la Toison d'or, et firent briller d'un nouvel éclat le nom de Lalaing pendant le XVe siècle. Georges Châtelain écrivit l'histoire de Jacques, surnommé *le bon*, *le gentil chevalier* (Bruxelles, 1634, 1 vol. in-4°, avec un magnifique portrait). Le comte d'Hochstrate, de la même maison, mort en 1540, fut un homme d'État recommandable, l'ami, le conseiller de notre grande Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie.

[2] Charles de Longueval, comte de Bucquoy, chevalier de la Toison d'or, tué en 1621, dans une rencontre, par des insurgés hongrois; il avait gagné, avec le comte de Tilly, la bataille de Prague, en 1620, et défait complétement Ernest de Mansfeld, en 1618.

[3] Pierre du Terrail, seigneur de Bayard, après l'assaut de Brescia, en 1512. La cassette qui lui fut offerte contenait 2,500 ducats.

[4] Augier-Guillain de Busbeq, né à Comines l'an 1522, mort au château de Maillo, près Rouen, le 28 octobre 1592. Ses lettres, écrites en latin, plusieurs fois réimprimées, et dont les Elzevirs ont donné (format in-24) une édition complète en 1632, ont été traduites en français : d'abord, par Gaudon (1646), puis par l'abbé Béchet, chanoine d'Uzès, enfin par l'abbé de Foy (3 vol. in-12, 1743, avec des notes). Busbeq a laissé, sur le séjour et le quasi-règne du duc d'Alençon dans nos provinces, un manuscrit latin qui vraisemblablement se trouve enfoui dans quelque bibliothèque d'amateur, et qu'on devrait mettre au jour. L'auteur était plus à même que personne d'éclaircir beaucoup de faits mal connus encore, parce que les partis et les passions de l'époque les avaient dénaturés. Il était intendant de la reine Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, en 1572, et l'on peut croire qu'il ne fut pas tout à fait étranger aux efforts que fit cette généreuse princesse pour arrêter le massacre des malheureux huguenots pendant cette horrible nuit de la Saint-Barthélemi.

[5] NEPPER de Nieuport et RYM de Gand, d'une naissance médiocre; ils furent redevables à leurs talents seuls de la préférence qu'on leur donna sur des membres de la haute noblesse qui briguaient la même mission. — Un autre Belge, Jérôme de Busleyden ou de Bauschleiden, né dans le Luxembourg en 1470, s'était distingué, sous le règne de Maximilien Ier, par ses missions diplomatiques auprès du pape Jules II, de Henri VIII et de François Ier. Il fut le fondateur du collége des trois langues à l'université de Louvain.

[6] *Études de la nature*, t. III.

[7] L'an 1562. C'est également Busbeq qui, d'Andrinople, expédia les premiers oignons de ces magnifiques tulipes dont les couleurs variées excitèrent l'admiration des Hollandais, au point de les rendre prodigues. On prétend qu'un seul oignon de cette fleur inodore leur a coûté plusieurs milliers de florins. Il s'en faisait un commerce considérable à Harlem.

[8] Arrière-grand-oncle de l'illustre archevêque de Cambrai, l'auteur de *Télémaque*. Après s'être distingué dans la carrière des armes et particulièrement au siége de Metz (1552), dont il fit une relation que l'on retrouve dans le *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, publié par Buchon. Bertrand de Salignac mourut à Bordeaux, en 1599, nommé par Henri IV à l'ambassade d'Espagne. Son *Voyage de Henri II aux Pays-Bas* (Paris, 1554) renferme quelques détails curieux sur notre pays.

Digitized by Google

Belges, ne devons-nous pas être fiers de notre Henri Goethals[1], qui, fréquemment chargé par les ducs de Bourgogne d'importantes missions diplomatiques dans lesquelles il déployait toujours une habileté peu commune, refusa de prendre la défense de Jean sans Peur, lors de l'assassinat du duc d'Orléans, parce qu'il avait, disait-il, horreur de ce crime[2]? C'est avec la même probité, la même délicatesse qu'il rejeta la proposition de prendre part à l'indigne traité par lequel, au mépris de ses devoirs de prince du sang français, Philippe le Bon reconnut le roi d'Angleterre pour successeur de Charles VI au trône de Hugues Capet. Heureux les princes qui possèdent de pareils serviteurs! mais qu'ils sont loin de les apprécier toujours! Le chancelier de Louis de Nevers, comte de Flandre, interrogé sur les motifs qu'il avait eus de faire évader Robert de Cassel, au lieu de le laisser assassiner par les habitants de Warneton, répondit à son maître : *Pour sauver votre honneur*[3]. D'indignes chaînes devinrent le prix de cette réponse si simple et tout à la fois si belle[4].

Le marquis du Chasteler[5], commandant d'armes à Namur, en 1792, prodiguant les égards les plus délicats au général la Fayette, arrêté contre le droit des gens, ainsi qu'à ses compagnons d'infortune[6], quoique certain par là d'encourir le blâme d'une cour ombrageuse, et le brave Dumonceau, affrontant la fureur des farouches proconsuls de la république pour soustraire à la mort de malheureux Français entraînés dans les rangs ennemis par les discordes civiles[7], méritent tous nos éloges, toutes nos sympathies, car ils se sont montrés plus jaloux de leur propre satisfaction, plus jaloux de l'estime publique que de leur fortune militaire. Honneur, cent fois honneur à cette généreuse abnégation de tout égoïsme, de tout sentiment personnel! Gardons-nous de négliger de pareils faits, sous prétexte qu'ils appartiennent à la Belgique contemporaine. Nous devons être heureux que notre époque ne soit pas indigne des temps qui l'ont précédée.

Il est un trait d'humanité dont plusieurs de nous ont été, pour ainsi dire, les témoins, et que je tiens à consigner ici : Le 28 février 1812, dans la fosse Beau-Jonc, près de Liége, le maître mineur Hubert Goffin, voyant le péril qui menaçait les travailleurs, refuse de les abandonner : « Si je monte, dit-il, ces braves gens périront; je prétends les sauver ou bien mourir avec eux. » Son fils, qui n'avait pas douze ans, veut rester à ses côtés... Ils étaient soixante-quatorze. Après cinq jours de souffrances, d'anxiétés continuelles, d'efforts inouis, cinquante de ces malheureux, grâce au courage et à la présence d'esprit du chef, sont rendus à leurs familles. Les poëtes célébrèrent l'héroïsme de Goffin[8], et l'étoile des braves brilla sur la noble poitrine

[1] Henri Goethals, né à Gand l'an 1339, mourut à Tournai le 14 décembre 1433, revêtu de plusieurs dignités ecclésiastiques : il était de la même famille que le célèbre *docteur solennel* (Henri Goethals ou de Gand), mort archidiacre de Tournai en 1293.

[2] L'an 1407. Un autre Belge, il faut bien en faire ici l'aveu, un autre Belge, le docteur Petit, de la ville d'Hesdin, en Artois, se montra moins scrupuleux. Son apologie de l'assassinat du duc d'Orléans est insérée tout au long dans la chronique de Monstrelet, liv. Ier, chap. XXXIX.

Je me plais à consigner ici le nom d'un jeune Flamand, Jacques de Merre, page du duc d'Orléans, qui couvrit de son corps l'infortuné prince jusqu'à ce qu'il périt lui-même sous les coups des assassins.

[3] Je n'ai pu, malgré toutes mes recherches, découvrir encore le nom de ce vertueux ministre flamand. — M. Louis Schoonen l'a célébré, dans ses *Gloires du pays* (pages 342 et 343), sous le nom de Warvius, puis de Warvie; mais sur quelle autorité s'appuie-t-il? c'est ce que j'ignore.

[4] VILLARET, *Histoire de France*, t. VIII, p. 136.

[5] Jean-Gabriel-Joseph-Albert, marquis du Chasteler, né, le 22 janvier 1763, à Mons. Il mourut feldzeugmeister des armées autrichiennes et commandant de Venise, le 10 mars 1825. Son père, membre de l'Académie de Bruxelles, lui inspira de bonne heure le goût des lettres; il cultivait la poésie au milieu des camps; j'ai vu de lui deux romances qui n'étaient pas dépourvues d'agrément, bien que le naturel s'y fît un peu désirer.

[6] Latour-Maubourg, Alexandre de Lameth et Bureau de Puzy. Ils s'étaient décidés à quitter la France après la désastreuse journée du 10 août; ils furent arrêtés, le 19, à Rochefort dans les Ardennes, par le comte d'Harnoncourt, lieutenant-colonel du régiment de Vierset, qui les fit conduire à Namur; on les transféra successivement, et par ordre des puissances coalisées, à Wesel, à Magdebourg, à Olmutz, d'où l'empereur Napoléon (alors le général Bonaparte) les fit sortir en 1797; ce fut une des clauses du traité de Campo Formio. Alexandre de Lameth avait été mis en liberté dès 1795 par suite des vives instances de sa mère, sœur du dernier maréchal de Broglie. Charles d'Agrain, un des aides de camp de la Fayette, a publié, sur la captivité de son général, en mars 1797 (an v de la république, Paris, in-4° de 60 pages), une élégie où l'inspiration poétique se fait peu sentir, mais dont les notes sont intéressantes.

[7] En 1793, dans un combat près de Tournai. Le fils du marquis de Bouillé (l'auteur des *Mémoires sur la fuite de Louis XVI et l'arrestation de ce monarque à Varennes*) était au nombre de ces infortunés qui se trouvèrent libres après avoir donné leur parole de ne plus porter les armes contre la France. Dumonceau (Jean-Baptiste), comte de Bergendael, né à Bruxelles le 7 novembre 1760, y mourut le 29 décembre 1821; il avait obtenu le bâton de maréchal en Hollande sous le roi Louis : « S'il eût été le seul, dit l'empereur Napoléon, je lui aurais conservé ce grade éminent que ses services et ses talents militaires pouvaient justifier. » La campagne de 1813 en Saxe lui fit le plus grand honneur.

[8] La seconde classe de l'Institut de France (aujourd'hui la première, l'Académie française) proposa ce sujet au concours de 1812, et le prix fut remporté par Millevoye. On trouve son poëme, *Goffin ou le héros liégeois*, dans ses œuvres complètes, tome troisième.

Digitized by Google

d'un ouvrier. Le brevet d'une pension, réversible sur la tête de son fils, lui procura de l'aisance sans le dégoûter du travail.

Je pourrais étendre encore, Messieurs, la galerie, morale[1] que je viens de faire passer sous vos yeux; mais votre attention est sans doute épuisée, et d'ailleurs je me suis imposé le devoir de ne rappeler aucun des faits mentionnés dans mes précédents discours[2].

Mon rôle, plus facile, plus agréable que celui de l'historien, m'a permis de tracer, en quelque sorte, de profil, les traits de nos aïeux; l'historien est tenu de les présenter de toutes faces; il nous doit le compte exact, non-seulement des actions héroïques, des vertus sublimes qui font l'orgueil national, mais encore des crimes dont le sol belge n'a pas été toujours exempt. Sa palette se chargera de couleurs sombres et sévères, lorsqu'il s'agira de reproduire ces scènes de sang et de carnage, ces actes de cruauté, fruits des mauvaises passions auxquelles on n'a que trop souvent sacrifié... Cette contre-partie de notre histoire ne sera pas moins féconde en salutaires leçons. Les ambitieux qui, de nos jours, seraient disposés encore à se faire une idole de la popularité[3], s'instruiront par le tableau de nos réactions populaires; ils y verront Henri de Dinant[4], Baré de Surlet, Raes, de Heers, bourgmestres de Liége[5], Cottrel, mayeur de Louvain[6], le célèbre ruwaert[7] de Flandre (Jacques d'Artevelde)[8], Hembyse[9], tous ces tribuns qui s'étaient faits les courtisans de la multitude, devenir alternativement, pour les peuples, des objets d'idolâtrie ou d'exécration. Alors pourront-ils se refuser à reconnaître la vérité de cette exclamation si pittoresque

[1] On ne ferait, je crois, pas mal de rédiger sous ce titre, pour nos écoles, une espèce de *morale en action* dont les exemples appartiendraient tous à la Belgique. De pareilles lectures feraient palpiter de jeunes cœurs en y confondant, de la manière la plus heureuse, le patriotisme avec l'amour de la vertu.

[2] De là vient, ici, l'omission d'une foule de noms célèbres. En 1835, je m'étais contenté de tracer une esquisse rapide des grandes époques de notre histoire; c'était une sorte d'introduction. — En 1837, je me suis appliqué surtout à faire ressortir les nombreux services rendus par les Belges aux progrès de la civilisation. — En 1839, j'ai fait valoir l'utilité des Académies pour la direction des études; j'ai dit, en même temps, ce que me paraissait devoir être notre littérature nationale, et quels sont les principaux sujets prendre dans l'histoire belge. — En 1841, j'ai fait succinctement l'énumération des souvenirs historiques que présente, pour ainsi dire, chaque point du pays. — Aujourd'hui, je me suis attaché particulièrement à reproduire les vertus dont nos ancêtres nous ont laissé des exemples.

[3] Dans quelque position que l'on se trouve, il faut tout faire pour améliorer le sort du peuple, c'est un devoir; mais ce ne sera point en flattant, ce ne sera point en déchaînant ses passions qu'on le rendra plus moral et plus heureux. Un esprit sage ne doit pas moins se tenir en garde contre l'enivrement de cette faveur populaire si séduisante que contre l'amorce fallacieuse des cours.

[4] Henri de Dinant, après avoir poussé le peuple liégeois aux mesures les plus violentes (1252-1257), eut la douleur de s'en voir abandonner; mais si son extrême turbulence et son esprit de domination furent nuisibles au pays, on ne peut lui refuser néanmoins un caractère noble et généreux; il faut, pour l'apprécier convenablement, lire les belles pages de M. Polain sur cette mémorable époque. On y trouve la magnanime réponse du tribun proscrit à Marguerite, comtesse de Flandre, qui voulait le placer à la tête de ses compagnies d'hommes d'armes avec lesquelles il eût marché contre Liége : « Oncques n'ai fait de trahison, oncques n'en ferai. L'élu (Henri de Gueldre) est mon seigneur, et le pays de Liége est mon pays; je ne guerroierai jamais contre l'un ni contre l'autre. » Ce que devint ensuite Henri de Dinant n'est connu de personne; les chroniques du temps sont restées muettes à cet égard.

[5] Barré de Surlet eut sans doute des torts graves à se reprocher dans son orageuse carrière politique, mais il sut au moins payer de sa personne et mourir, les armes à la main, sur le champ de bataille de Brusthem (1467). Raes de Heers, qui fit tant de bruit pendant quelques années, revint à Liége après un assez long exil; il y vécut tellement ignoré qu'on ne connaît pas même la date précise de sa mort; on sait seulement qu'elle doit avoir eu lieu vers 1477.

[6] Pierre Cottrel, mayeur de Louvain sous le règne de Wenceslas, commença par exciter le peuple contre la noblesse et les familles patriciennes (1379). On le vit figurer dans toutes les scènes de désordre dont Louvain fut le théâtre, et lorsqu'il voulut tardivement y mettre un terme, sa voix fut méconnue; il ne sauva même ses jours qu'en s'échappant à la hâte pour chercher un asile auprès du duc Wenceslas, qui consentit à le prendre sous sa protection.

[7] C'est-à-dire gardien du repos public, mais j'ai préféré l'expression flamande *ruwaert*.

[8] La nuit du 17 juillet 1345 Jacques d'Artevelde, qui, pendant sept années, avait gouverné la Flandre avec tant de hauteur et dont la volonté paraissait toute-puissante, se vit assaillir dans son hôtel par la multitude qu'avait soulevée secrètement la haute bourgeoisie gantoise. Il périt sous les coups de Gérard Denis, doyen des tisserands. Il n'avait guère que quarante-cinq ans. On ne peut sans injustice se refuser à reconnaître en lui de très-grandes qualités, mai autre chose est de le transformer en patriote-modèle, en martyr de la liberté, comme on semble vouloir le faire depuis qu'un enthousiasme poétique menace de s'emparer, chez nous, du burin de l'histoire. M. Moke me paraît, néanmoins, avoir assez bien apprécié le tribun-dictateur, dans son *Histoire de la Belgique* (3e période, chap. II, p. 207 et suivantes).

[9] Jean Hembyse, issu d'une famille noble, premier échevin de Gand, le favori, l'idole du peuple, pour avoir encouragé ses excès (1577-1579), fut contraint de chercher un asile en Allemagne, lorsque le prince d'Orange vint rétablir l'ordre dans la Flandre. Rappelé par ses concitoyens (1583), il se crut assez puissant pour maîtriser les passions populaires et les exploiter au profit de ses rêves ambitieux; mais, accusé de s'être mis en rapport avec Alexandre Farnèse, duc de Parme, et condamné comme traître à la patrie, il fut décapité sur la place de Sainte-Pharaïde, le 4 août 1584. — Hembyse a fourni le sujet d'un ouvrage non moins agréable qu'instructif au savant conservateur des archives de la Flandre orientale, M. le baron de Saint-Genois (3 vol. in-18, Bruxelles, 1835).

Digitized by Google

de Mirabeau : *Il n'est qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne*[1] ?

En terminant ce discours, qu'il me soit permis d'émettre un vœu dont, si je ne me trompe, la réalisation pourrait avoir d'heureux résultats moraux! Le gouvernement se dispose à décorer nos places publiques des statues de nos grands hommes mais le nombre de ces monuments sera nécessairement très-restreint... Pourquoi n'élèverait-on pas aussi, dans les salles d'audience de nos cours de justice, dans nos arsenaux, dans nos bibliothèques, dans nos musées, des colonnes sur lesquelles seraient inscrits les noms des magistrats, des guerriers, des savants, des littérateurs et des artistes dont s'honore la patrie ? Il faudrait seulement ne pas se montrer trop prodigue de cette distinction, qui ne s'accorderait jamais que vingt ans après la mort d'un homme.

DISCOURS PRONONCÉ

A LA SÉANCE D'INSTALLATION DE L'ACADÉMIE,

réorganisée sous la dénomination

D'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,

LE 16 DÉCEMBRE 1845 [2].

Sire,

Votre Majesté prouve, d'une manière éclatante le haut prix qu'elle attache à la culture des lettres, des sciences et des arts; elle nous donne, par sa présence, un nouveau gage de l'intérêt qu'elle daigne prendre à nos travaux; les magnanimes paroles qu'elle vient de nous faire entendre resteront gravées dans la mémoire de chacun de nous, et notre premier devoir, comme le premier besoin de nos cœurs, est de la supplier d'accueillir l'expression de notre respectueuse gratitude.

Je dois à la position que m'avait faite la persévérante indulgence de mes confrères l'honneur de porter encore la parole dans cette mémorable solennité, qui d'abord n'était destinée qu'à célébrer l'anniversaire de la fondation de notre Académie.

Lorsque nous considérons les heureux changements opérés dans l'état social du pays, depuis cette époque dont soixante-treize années seulement nous séparent, ne devons-nous pas bénir la Providence de nous avoir conduits au port, et cela par des voies impénétrables, à travers tant de précipices, tant d'abîmes que la sagesse humaine, abandonnée à ses propres forces, n'aurait pu vraisemblablement éviter?... L'aisance répandue dans un plus grand nombre de familles par suite de la division des propriétés; l'agriculture, l'industrie et le commerce affranchis d'une multitude d'entraves qui rendaient tout progrès difficile; l'intelligence doublant les produits du travail; les richesses minérales exploitées avec plus d'art; les moyens de circulation multipliés à l'infini; l'hygiène mieux comprise; les charges publiques réparties sur des bases plus équitables; la législation criminelle adoucie, des lois sages, claires, précises, remplaçant le chaos informe de toutes ces coutumes, si diverses et parfois si bizarres, qui formaient un labyrinthe inextricable dont trop souvent la chicane et la mauvaise foi trouvaient seules le fil conducteur; pour tout dire en deux mots, le sort des différentes classes considérablement amélioré, puis enfin la Belgique occupant sa place distincte dans la grande famille européenne : voilà les résultats obtenus; ils n'ont pas été certes achetés trop chèrement par quelques tribulations passagères, par quelques sacrifices, inévitables au milieu de révolutions subites et violentes.

Au premier aspect de la patrie renaissante, tous les cœurs généreux se sont émus; une activité merveilleuse s'est emparée des esprits; de toutes parts on s'applique à l'investigation de nos anciens titres de gloire; on a senti l'importance de rétablir la chaîne qui doit unir entre elles les générations; ce n'est pas d'ailleurs sans un vif intérêt que nous étudions les habitudes, les mœurs de nos ancêtres; ce n'est pas sans un charme indéfinissable que nous découvrons les pensées qui les animaient : on aime à suivre, sous toutes ses phases, la marche de l'esprit humain. Quelle heureuse influence n'exercent pas sur nous les voix qui s'élèvent des tombeaux de nos grands hommes! Elles électrisent

[1] En parlant de l'instabilité de la faveur populaire, le grand orateur de l'Assemblée constituante s'est écrié, dans une de ses plus brillantes improvisations : *La roche Tarpéienne est proche du Capitole.*

[2] Le roi ayant annoncé qu'il se proposait d'installer lui-même l'Académie, réorganisée par arrêté royal du 1er décembre 1845, l'ancien directeur vint, avec une députation recevoir Sa Majesté à la descente de voiture, et s'exprima dans les termes suivants :

« Sire,

« Le jour où Votre Majesté daigne venir elle-même installer l'Académie, réorganisée par sa bienveillante sollicitude, doit faire époque dans l'histoire des sciences, des lettres et des arts. C'est un jour heureux dont le souvenir restera profondément gravé dans nos cœurs »

Digitized by Google

le génie. Bientôt le bronze, le marbre et la toile, dont s'emparent les arts, aspirent, comme la plume et la lyre sous les doigts de l'historien et du poëte, à révéler les actions héroïques, les nobles vertus qui doivent nous servir d'exemples... Plusieurs productions patriotiques ont mérité des éloges, des encouragements. Applaudissons au zèle des jeunes littérateurs qui se consacrent à l'étude de notre histoire; engageons-les pourtant à modérer quelquefois un enthousiasme estimable par ses motifs, mais qui ne doit jamais étouffer ce judicieux esprit de critique sans lequel la peinture des temps passés n'offre plus que mensonge et déception. La paléographie, moins négligée qu'elle ne l'était il y a vingt ans, nous met en communication d'idées avec les chroniqueurs, avec les écrivains du moyen âge; elle fait revivre, sous nos yeux, des faits ignorés ou méconnus. Les archives publiques présentent de précieux documents propres à jeter un nouveau jour sur les hommes et sur les choses; néanmoins, pour bien les apprécier, il faut se placer au point de vue convenable, s'appliquer à connaître la position de ceux qui les ont rédigés, et savoir quel intérêt a pu conduire leur plume. Quel que soit notre respect pour la diplomatie par exemple, il est difficile de croire ses dépêches, même les plus officielles, toujours exemptes de prévention. D'ailleurs, comment ne pas admettre que la précipitation du moment devait y faire accueillir parfois des bruits mensongers, des anecdotes hasardées? Il est donc indispensable de les contrôler au moyen des pièces produites par les adversaires, et de soumettre, en cas de doute, notre jugement aux règles de la vraisemblance : un procès ne se décide point sur les arguments d'une des parties contendantes.

C'est avec une vive satisfaction que nous avons vu s'établir, au sein de la plupart de nos provinces, des Académies dans le but de se livrer à la recherche des souvenirs locaux et de dresser la liste de ces hommes modestes qui, prenant trop au sérieux peut-être la maxime d'un philosophe de l'antiquité : *Cache ta vie*, ont, tout en dédaignant les trompettes de la renommée, laissé, parmi leurs concitoyens, des traces de leur utile passage et se sont distingués d'une manière quelconque; elles songeront sans doute à réunir aussi les ouvrages de leurs devanciers et les livres sortis successivement des presses de chaque ville. Ces bibliothèques seraient consultées avec fruit par les bibliographes, par les érudits, et prouveraient combien, dès le principe, on avait attaché de prix, chez nous, à cette admirable découverte du XVe siècle qui fit marcher à grands pas la civilisation et qui nous en garantirait l'éternelle durée, si rien d'éternel pouvait exister dans ce monde. De quel intérêt ne serait pas une collection complète des éditions publiées avec tant de soin par Plantin, par Moretus, d'Anvers, et par Martens, d'Alost?

La Belgique a fourni son contingent de gloire à ce XVIe siècle si justement nommé *le siècle de la renaissance*. L'énumération des chefs-d'œuvre produits par les arts, et par la peinture notamment, serait longue à faire. Déjà nous avons saisi plus d'une occasion d'en parler. Nos grands hommes de guerre, quelque éclat qu'ils jettent sur la patrie, ne nous occuperont pas davantage aujourd'hui; j'ai d'ailleurs regret d'avoir trop souvent prodigué l'éloge à cet art funeste qui fonde ses trophées sur des ruines arrosées du sang humain; les exploits militaires ne sont légitimes et sans tache que lorsqu'ils ont pour but la défense du pays. Arrêtons plutôt nos regards sur les savants de cette grande époque. Nous voyons, au premier rang, Divæus, Juste Lipse, Puteanus, représenter avec éclat les connaissances littéraires, tandis que Dodonæus, Mercator, Ortelius, Simon Stévin, Vésale et Van Helmont accélèrent les progrès des sciences par d'importantes découvertes[1]. Des Belges figurent au nombre des plus illustres professeurs des universités de France, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne. Louvain alors était l'université modèle.

La patrie replacée sous l'influence espagnole, après la mort d'Albert et d'Isabelle, la patrie, frappée au cœur par la paix de Munster[2], cessa d'encourager ses enfants. Plusieurs de nos savants, au XVIIe siècle, abandonnèrent le sol natal; nos artistes allèrent décorer de leurs chefs-d'œuvre presque toutes les capitales de l'Europe; nous en retrouvons partout : à Paris, à Versailles, à Londres, à Vienne, à Berlin, à Munich, à Stockholm. Il ne serait pas indigne de la sollicitude du gouvernement, pour tout ce qui peut intéresser l'honneur national, de charger ses agents diplomatiques de recueillir des renseignements sur les Belges qui se sont signalés à l'étranger, soit par leurs écrits, soit par leurs travaux artistiques[3], soit enfin par des services civils ou militaires.

En 1772, lorsque l'existence de l'Académie fut sanctionnée par l'immortelle Marie-Thérèse, et

[1] Vésale mérita l'honneur d'être proclamé le père de l'anatomie; Van Helmont fut le créateur de la chimie, et Simon Stévin, de la mécanique.

[2] En 1648.

[3] L'Académie française, dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, n'a pas encore admis ce mot fort en usage, et qui finira nécessairement par obtenir sa légitimation.

Digitized by Google

même, en 1816, lorsqu'elle fut rétablie par le roi Guillaume, on se crut obligé, pour compléter le nombre de ses membres effectifs, de chercher quelques noms au delà de nos frontières. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Quand une place se trouve vacante et qu'il s'agit de la remplir, nous n'éprouvons que l'embarras du choix. L'amour de l'étude, qu'on peut considérer, après la morale religieuse, comme la meilleure sauvegarde des bonnes mœurs, fait d'immenses progrès en Belgique. L'art d'écrire, sans lequel la science reste une lettre morte, y devient, chaque jour, moins rare.

Je le dis hautement : il n'est presque pas un genre de littérature où l'on ne puisse indiquer des productions indigènes que ne désavoueraient point les écrivains français le plus avantageusement connus. Si l'on voulait former une *bibliothèque belge de l'homme de goût*, je ne serais pas embarrassé d'y classer au moins deux cents volumes. On y verrait des tableaux historiques, tracés les uns avec une plume sévère et pleine de dignité, les autres avec la plus séduisante chaleur de coloris; des notices biographiques remplies de charme et d'intérêt; de brillants souvenirs de voyage qui n'ont, sous aucun rapport, à redouter les comparaisons; des romans où les mœurs du XVIe siècle sont reproduites avec une admirable vérité; de piquantes esquisses des travers du jour; des chroniques attachantes; d'importants mémoires sur toutes les branches des connaissances humaines; des traités philosophiques sur les facultés de l'homme, sur les perfectionnements sociaux; d'ingénieuses appréciations des œuvres de la littérature et des arts; un cours de fortifications qui jouit déjà de l'insigne honneur d'être consulté par les militaires de tous les pays[1]; de curieuses dissertations archéologiques; de savantes leçons sur l'origine des langues, sur les poëtes de l'antiquité; des livres destinés à l'éducation populaire et qui se placent à côté de *Simon de Nantua;* quelques poésies, enfin, qui peuvent défier la critique la plus sévère. Il m'est arrivé de lire alternativement, en présence de littérateurs français, une élégie de Millevoye ou d'Alexandre Soumet, et les délicieux vers intitulés : *A ma fille Élisa, sur le deuxième anniversaire de sa naissance*[2]; puis *la Sœur de Charité*, par un poëte liégeois[3], ou quelqu'une de ces charmantes *Pâquerettes*, échappées à une jeune muse belge[4], et les plus heureuses inspirations de deux dames françaises depuis longtemps citées comme des modèles de grâce, d'élégance et de sentiment[5]; je me suis encore avisé de mettre en parallèle, avec des morceaux analogues, la ballade du *Barde captif*[6]; le dithyrambe sur Roland Delattre, l'Orphée montois[7]; l'ode consacrée à notre habile architecte du moyen âge, à Gérard de Saint-Trond, au génie créateur de la cathédrale de Cologne[8]; ou bien quelque tirade énergique d'un des doyens de notre littérature, du brillant auteur de *l'Art de conter* et du *Poëme sur les Belges*[9]... La palme de ces concours improvisés est restée plus d'une fois à nos compatriotes.

Nous ne manquons pas de gens qui, confondant la bizarrerie et le dévergondage d'esprit avec l'originalité, voudraient nous voir adopter un français néologique et fonder, en quelque sorte, une littérature à part. Ils m'accuseront vraisemblablement de ne prétendre faire de nos hommes de lettres que de faibles imitateurs de nos voisins. Telle n'est pourtant pas ma pensée : je suis certes, autant que personne, l'ennemi de ces imitations serviles, de ces maladroits et malenconteux pastiches littéraires; mais il est permis de désirer que l'on conserve à chaque genre les règles adoptées par le goût, c'est-à-dire les règles dictées par la nature et le bon sens; il est permis de désirer qu'on respecte une langue que l'impuissante médiocrité seule a le privilége de dédaigner, une langue consacrée par tant de chefs-d'œuvre, une langue que maintiennent religieusement tout ce que les lettres françaises comptent d'hommes, je ne dirai pas célèbres (beaucoup de célébrités sont condamnées à n'être que viagères tout au plus), mais d'hommes éminents, à l'exception peut-être d'un seul. Du reste, qu'on s'applique à traiter des sujets nationaux! qu'on s'applique à faire connaître notre belle, notre glorieuse patrie! Ce sera se donner un cachet particulier, qui doit ajouter à nos productions un intérêt plus vif, et, pour ainsi dire, l'attrait de la curiosité!

L'Académie peut, sans trop de présomption, se

[1] Ouvrage de M. le major Laurillart-Fallot, professeur à l'école militaire. L'auteur est mort le 18 septembre 1842.

[2] Par M. Louis Alvin : *Souvenirs de ma vie littéraire*, recueil de vers et de prose : in-18. Bruxelles, 1843.

[3] M. Marcellin Lagarde : *Réalités et chimères;* in-12. Bruxelles, 1843. Il est également auteur des *Grains de sable;* in-8°. Liége, 1842.

[4] Mlle Louisa Stappaerts, à qui l'on doit encore, outre les *Pâquerettes*, vol. in-18, de VI-126 pages, Brux., 1844, des *Poésies religieuses*, in-12, Louvain, 1843, et un vol. in-8°, sous le titre d'*Impressions et rêveries*. Liége, Oudart, 1845.

[5] Mesdames Émile de Girardin (Delphine Gay) et Desbordes-Valmore.

[6] Par M. le baron de Reiffenberg, *Poésies diverses*. Paris, 1825, t. Ier, 53 et suiv.

[7] Par M. Adolphe Mathieu : *Olla podrida*. Mons, Pierart, 1839, vol. in-18.

[8] Par M. André Van Hasselt. Voyez *les Belges illustres*, 2e partie.

[9] M. Lesbroussart.

Digitized by Google

flatter de n'être pas restée étrangère à tout ce mouvement intellectuel que je viens de signaler; car, indépendamment des bons ouvrages dus à plusieurs de ses membres, les questions proposées par elle, les réponses obtenues et l'empressement qu'elle met à publier, sous son patronage, les mémoires remarquables qui lui sont communiqués, ont fait naître une émulation toujours croissante. Cependant ces succès ne suffisaient point : l'Académie aspirait à remplir sa belle mission dans toute son étendue; elle ambitionnait de pouvoir donner plus de développement aux sciences morales et politiques; elle avait besoin aussi du concours des arts : ils ont, avec les sciences et les lettres, des corrélations incontestables. C'est, dit-on, à la vue des belles proportions, des formes élégantes d'une statue, que Socrate, d'abord sculpteur, conçut l'idée d'une harmonie générale entre les diverses parties de l'univers et comprit les rapports exacts qui doivent exister entre les actions et les devoirs de l'homme. Grâce aux vues élevées de notre auguste protecteur, les beaux-arts formeront désormais la troisième classe de l'Académie de Belgique définitivement organisée.

Les sciences, les lettres et les arts sont les principales colonnes ou plutôt les véhicules naturels de la civilisation. Ils sont aussi les conservateurs, les propagateurs de la gloire nationale; ils se doivent un secours mutuel. Qu'un lien commun s'établisse entre tous les hommes qui cultivent les facultés de l'esprit et de l'imagination! Qu'ils forment ensemble la grande fédération des lumières, des talents et des vertus! Que, placés sous le charme des relations affectueuses, ils présentent le spectacle ravissant d'une famille unie et se rendent ainsi respectables aux yeux mêmes de l'ignorance orgueilleuse trop fréquemment disposée à se venger, par le sarcasme, d'une supériorité qui l'offusque et l'afflige!

LETTRE

ADRESSÉE

A M. LE BARON DE STASSART

par

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL LANGERMANN.

Monsieur le Directeur,

A plusieurs reprises vous avez été amené à faire ressortir dans de brillantes antithèses la supériorité relative des arts de la paix sur l'art de la guerre, et celle des illustrations civiles sur les illustrations militaires. Cette opinion, par sa nouveauté, m'a frappé d'étonnement; car, d'accord sur ce point avec Machiavel, je croyais que la suprématie sur de grands capitaines n'appartenait exclusivement qu'aux fondateurs d'une religion, tels que Confucius, Zoroastre, Mahomet, et aux législateurs-fondateurs d'un empire, tels que Solon, Lycurgue. Je n'avais jamais pensé que le ciseau d'un Praxitèle, d'un Phidias même, que la palette d'un Apelle et que toute la légion des savants, quelles que fussent la grandeur et l'incontestable utilité de leurs travaux, pussent être mis en parallèle avec le génie d'un Alexandre, d'un Annibal, d'un César, d'un Gustave-Adolphe, d'un Turenne, d'un Frédéric, d'un Napoléon, de toutes ces intelligences suprêmes, qui, semblables au soc, ont labouré le sol de la société humaine, pour le disposer à recevoir la semence de la civilisation et du progrès.

Si l'arrêt absolu que vous avez prononcé, Monsieur le Directeur, s'applique aux grands hommes de la Belgique seulement, il peut donner matière à une joute académique des plus intéressantes, puisque les ombres de Godefroid de Bouillon, de Baudouin de Constantinople, de Charles-Quint et de toutes les autres illustrations militaires dont l'épée a écrit tant de belles pages dans notre histoire, viendront se poser à côté de celles de Simon Stévin, de Dodonée, de Mercator, de Rubens, de Duquesnoy, et de toutes les gloires pacifiques que notre pays peut se vanter d'avoir produites dans l'ordre artistique, scientifique et littéraire. Celles-là sauront faire valoir leurs droits, et je suis assez convaincu des sentiments de patriotisme et de nationalité qui animent MM. les membres de l'Académie, pour être assuré de l'équité avec laquelle ils se prononceront sur le mérite et la valeur des unes et des autres.

Quoi qu'il en soit, cette question de la suprématie des grands hommes de l'ordre civil sur les grands hommes de l'ordre militaire peut paraître oiseuse aux yeux du public, attendu qu'il jugera sans doute que les uns aussi bien que les autres ont accompli des missions providentielles. Pour une Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts, elle a naturellement une tout autre importance. Mais quel militaire, à moins qu'il ne possédât la plume d'un prince de Ligne, oserait avec ce style inculte, raboteux, haché et saccadé, qu'on reproche généralement aux soldats, se mesurer avec ce style fleuri, cette rondeur de périodes, cet atticisme de termes, cet euphémisme d'expression et cette pureté de langage, qui constituent les qualités naturelles des productions des écrivains de profession et qui sont essentiellement l'apanage de MM. les académiciens?

Digitized by Google

Dans une occasion toute récente, il n'a plus été question seulement de la suprématie du génie de telle classe de personnages historiques sur telle autre ; mais vous avez regretté, Monsieur le Directeur, d'avoir trop souvent prodigué l'éloge à un art que vous qualifiez de *funeste*. Placé, en ce moment, sous l'influence toute fraîche d'un blâme déversé sur un art qui, pour être cultivé avec fruit, exige tant de veilles, j'ai commis l'imprudence d'accepter l'offre d'une passe d'armes, faite avec tant de courtoisie et d'aménité par vous, Monsieur le Directeur ; et aujourd'hui voici que je tremble de ma témérité. Sans doute je serais encore plus effrayé des conséquences d'un mouvement spontané, surtout quand je considère l'infériorité de mes armes, si je n'étais rassuré par la très-grande indulgence qui vous caractérise et par l'urbanité proverbiale de vos procédés. J'entre donc en matière.

Dans la séance inaugurale de l'Académie royale du 16 de ce mois, en présence de son auguste protecteur et d'un auditoire choisi, vous vous êtes, Monsieur le Directeur, exprimé en ces termes : « Nos grands hommes de guerre, quelque éclat qu'ils jettent sur la patrie, ne nous occupent pas davantage ; j'ai d'ailleurs regret d'avoir trop souvent prodigué l'éloge à cet art funeste, qui ne fonde ses trophées que sur des ruines arrosées de sang humain ; les exploits militaires ne sont légitimes et sans tache que lorsqu'ils ont pour but la défense du pays... Les sciences, les lettres et les arts sont les principales colonnes ou plutôt le véhicule naturel de la civilisation. Ils sont aussi les conservateurs, les propagateurs de la gloire nationale. »

De cette condamnation, en apparence si péremptoire, d'un art et de ses instruments, qui, eux aussi, ont la tâche de préserver et de conserver les États, comme de propager les gloires nationales, permettez-leur d'interjeter appel, non pas par un organe isolé, mais par les mille voix des publicistes et par des faits incontestables. Évoquer ici ces autorités et faire parler ces faits, semblera peut-être à beaucoup de bons esprits un anachronisme dans une époque où il n'est question que de chemins de fer, d'emprunts, d'opérations de bourse, de congrès scientifiques, artistiques, agricoles, etc. Mais on considérera sans doute aussi que les paroles, tombées du haut de la tribune de l'Académie de Belgique, font écho et correspondent (moins pourtant la déification absolue des intérêts matériels) aux paroles tombées naguère du haut de la tribune de l'Académie française. « Nous sommes (a dit en effet M. Guizot) dans une époque de paix, de travail régulier, de développement intellectuel, scientifique, industriel : c'est de ce côté qu'il faut chercher la *force* et la *gloire*. *L'esprit de guerre et de conquête a fait son temps.* »

L'école dite socialiste, renchérissant sur ce thème, annonce : que, grâce à la diffusion des lumières, favorisée par les organes multiples de la presse et les trajets dévorants de vingt-cinq lieues à l'heure [1], grâce à la solidarité des détenteurs d'actions de bourse, grâce à l'absence de tout fonds de réserve dans la caisse des États, et grâce enfin à la participation de plus en plus directe des masses au *self-government*, les guerres deviendront désormais à peu près impossibles ; que le siècle, ayant pris en dégoût les actes de force brutale et en horreur les collisions sanglantes, renonce à *jouer au soldat* ; que les sympathies de l'époque actuelle, d'accord avec sa haute raison, poussent à la suppression des armées permanentes, non-seulement parce que leur existence serait sans but, mais aussi parce que la partie la plus virile et la plus active du peuple est détournée de ses occupations utiles et transformée en force improductive ; et, enfin, que, soumise à un régime spécial, la force armée est une menace permanente contre les libertés publiques.

Elle proclame que, si cette suppression radicale n'est pas effectuée encore, c'est parce que notre ère de transition n'a pas encore pris une assiette de maturité et de fixité suffisante, mais que le moment n'est pas éloigné où des garanties mutuelles seront données et reçues ; qu'alors les dernières barrières qui s'opposent encore à la fraternité universelle des peuples tomberont aux acclamations de tous. Elle ajoute que, quant aux armées permanentes, on ne se bornera plus, selon l'expression énergique et pittoresque du maréchal de Saxe, à les traiter comme un vieux manteau qu'on met de côté lorsque l'horizon est serein et qu'on reprend en temps d'orage, mais qu'on les licenciera tout à fait, pour ne conserver que quelques gendarmes et quelques douaniers ; que si cependant, par impossible, des dissentiments venaient à éclater, les congrès futurs des peuples aplaniraient les sujets en litige, comme tout récemment encore le congrès de Londres a empêché une conflagaration universelle ; qu'au surplus, quels que soient les événements que l'avenir réserve au monde, les nations ne peuvent continuer à se priver du quart, du tiers, de la moitié de leurs revenus, pour entretenir des états-majors et des cadres qui pourraient, en cas de nécessité, être remplacés par des levées en masse de citoyens en blouses, qui, semblables aux colons de l'Amérique, aux volontaires français de 1793, aux guerilleros de l'Espagne, sauraient faire revivre, au besoin, les

[1] Chemins atmosphériques.

Digitized by Google

miracles qu'enfantèrent, dans tous les temps, la haine de l'asservissement et l'amour de la patrie...

Ainsi, plus de guerres désormais, du moins si rarement et dans des conditions tellement improbables, que l'état militaire, *superfétation onéreuse et passe-temps des rois*, n'a plus de place dans la société moderne; par conséquent, plus d'art, plus de science et plus d'études militaires, non plus : à moins qu'ils ne servent d'amusement frivole à quelque archéologue ou amateur d'un passé qui ne renaîtra plus.

A Dieu ne plaise, Monsieur le Directeur, que j'entende vous rendre solidaire de doctrines aussi étranges! Mais les conséquences logiques qui découlent du dédain que vous avez récemment manifesté pour les grands hommes de guerre, et du regret que vous éprouvez d'avoir naguère eu des éloges pour un art qui, selon vos principes actuels, est *funeste* et a fondé ses trophées sur des ruines *arrosées de sang*, conduisent d'autant plus directement à la suppression de l'état militaire, que vous lui déniez d'être conservateur et d'être un des véhicules de la civilisation.

A la vérité, en reconnaissant la légitimité des exploits militaires lorsqu'ils ont pour but la défense du pays, vous semblez tolérer d'autant plus volontiers l'existence d'une armée permanente, que, dans d'autres circonstances, vos sympathies ont été constamment acquises à l'armée belge.

Mais en stratégie de même qu'en politique, tous les actes se rapportent, en dernière analyse, à la *défense du pays*. Et, comme le premier acte d'hostilité matérielle n'est pas un indicateur précis de l'agression ou de la défense, et que, par exemple, une classe d'historiens peint l'empereur Napoléon comme un agresseur constant, tandis qu'une autre affirme et prouve que ce souverain n'a jamais fait que se défendre, il serait non-seulement difficile, mais dangereux, de dire à une force armée : « Vos exploits ne seront légitimes que lorsque vous serez dans la défensive. »

Quoi qu'il en soit, si des doctrines aussi délicates (puisqu'elles peuvent être interprétées aussi mal, et conduire à l'anarchie, contrairement même aux intentions de leurs auteurs) se trouvaient simplement développées dans les élucubrations de quelques sophistes obscurs, ce ne serait pas la peine d'en prendre souci; mais, quand elles sont produites au grand jour par des voix puissantes, elles revêtent les formes sibylliques d'axiomes, elles infectent des corps savants, elles pénètrent dans les assemblées législatives, elles s'infiltrent dans les masses et elles ébranlent jusqu'aux convictions de ceux qui, par état autant que par devoir, ont besoin de toute leur foi, pour supporter les misères laborieusement oisives du présent et se préparer, par leurs études autant que par la conservation soigneuse du feu sacré qui les anime encore, à tous les genres de dévouement que l'avenir peut avoir quelque jour à réclamer d'eux. Un examen approfondi de toutes ces doctrines me semble donc trouver naturellement sa place ici.

Non, Monsieur le Directeur, les grandes illustrations militaires ne sont point inférieures aux grandes illustrations civiles. Un Athénien a dit « qu'il aimerait mieux voir une armée de cerfs commandée par un lion qu'une armée de lions commandée par un cerf ».

Frédéric II estime qu'il faudrait, « pour former un bon capitaine, qu'il réunît le courage, la constance, l'activité de Charles XII; le coup d'œil et la politique de Marlborough; les projets, les ressources, la capacité du prince Eugène; les ruses de Luxembourg; la sagesse, la méthode, la circonspection de Montecuculli; les à-propos de M. de Turenne. »

L'illustre auteur des *Principes de la stratégie*, l'archiduc Charles d'Autriche, s'exprime en ces termes : « Cet adage rebattu de nos jours, que l'on naît général et qu'on n'a pas besoin d'études pour le devenir, est une des nombreuses erreurs de notre siècle, un de ces lieux communs qu'emploient la présomption et la nonchalance pour se dispenser des efforts pénibles qui mènent à la perfection... L'on ne devient grand capitaine qu'avec la *passion de l'étude* et une *longue expérience*. Il ne suffit point de ce qu'on a vu soi-même; car quelle est la vie de l'homme assez féconde en événements pour donner une expérience universelle? Et quel est celui qui aurait occasion de s'exercer dans l'art difficile du général, avant d'avoir rempli cet important emploi?... Un général, à la fois sage, expérimenté et intrépide, *est en quelque sorte le plus beau fleuron de la couronne d'un souverain, puisque le salut comme la ruine d'un État sont entre ses mains!!!* »

Napoléon, en se représentant sans doute Alexandre sur les bords du Granique, Annibal au pied des Alpes et César au moment de franchir le Rubicon, et peut-être aussi en méditant les vastes desseins qu'il roulait dans sa pensée au moment où il toucha la plage de Fréjus, à son retour de l'Égypte; Napoléon est plus exigeant encore : « Si toutes les qualités, dit-il, doivent se réunir pour former un grand capitaine, il n'est pas étonnant qu'ils soient rares. Achille était fils d'une déesse et d'un mortel, c'est l'image du génie militaire. La partie divine se montre dans la manière dont il manie les éléments moraux, le caractère, les talents, les intérêts de l'adversaire, l'opinion et

Digitized by Google

l'esprit du soldat, qui est brave et victorieux, faible ou vaincu, selon qu'il croit l'être. La partie terrestre est dans les armes, les retranchements, les positions, les ordres de bataille, en un mot, dans les combinaisons de la partie matérielle. La bonne combinaison des choses matérielles peut suppléer au don divin, et les choses matérielles ont une grande part à toute espèce de guerre. »

Ainsi donc, des fonctions qui exigent du génie, c'est-à-dire une absence de toute règle fondée sur des calculs matériels, et qui nécessitent même des qualités, divines peuvent illustrer autant un pays que les qualités distinctives d'un grand poëte, d'un grand historien, d'un grand peintre, d'un grand statuaire, d'un grand mécanicien.

Quoi qu'en dise l'illustre homme d'État dont j'ai cité, au commencement de cette lettre, les paroles prononcées devant l'Académie française, l'esprit de guerre et de conquête n'a pas fait son temps; les mouvements sociaux qui se manifesteront à l'avenir sur le globe ne seront pas occasionnés seulement par les luttes pacifiques du *free trade* et des droits différentiels, mais par des guerres, d'autant plus intenses peut-être, qu'elles succéderont à un plus grand nombre d'années de paix.

Ces guerres auront leur cours, parce que, selon l'expression de ce profond penseur qui s'appelle, Hegel, « elles entretiennent la santé des peuples, comme les vents et les ouragans préservent les mers de la putréfaction! »

Des penchants égoïstes de spéculation, de lucre, de mollesse, peuvent plaire et convenir à une génération fatiguée qui s'en va; mais ils ne sauraient prévaloir contre les lois providentielles d'équilibre et d'harmonie qui régissent, non pas telle fraction de l'espèce humaine, non pas telle époque, simple goutte d'eau dans la mer des siècles, mais l'universalité des temps, des races et des choses.

Jetons les yeux autour de nous, regardons en nous-mêmes; partout, dans l'ordre moral, aussi bien que dans l'ordre physique, partout antagonisme, luttes, combats et guerre.

Cet antagonisme, ces combats sont utiles et nécessaires, car sans eux point de progrès. Un grand historien (Hume) a dit avec raison : « Une guerre « permanente changerait les hommes en bêtes fé- « roces, une paix permanente les transformerait « en bêtes de somme! » Et, en effet, l'empire de Byzance au moyen âge et l'empire de la Chine aujourd'hui même fourniraient au besoin la preuve de la vérité de cet axiome. D'ailleurs, les faits historiques, d'accord avec la raison universelle, attestent que les guerres ne sont pas seulement inévitables, utiles et nécessaires, aussi bien pour le genre humain en général que pour les peuples en particulier, mais que leur action est éminemment *bienfaisante*. Ces grandes commotions, semblables au paroxysme de la fièvre, secouent les nations, les réveillent de leur torpeur, sollicitent leur attention sur des coutumes surannées et balayent, dans un temps comparativement très-court, des abus séculaires. Les guerres, en un mot, sont les agents les plus rapides, les plus énergiques et les plus puissants de la civilisation et du progrès.

« Les guerres sont inévitables, dit M. Victor Cousin dans son *Cours de l'histoire de la philosophie*, parce qu'elles ont leurs racines indestructibles dans la nature dissemblable des idées de chaque peuple d'une même époque; ces idées, étant nécessairement partielles, bornées, exclusives, se rencontrent dans la prétention commune d'être les seules vraies, les seules dignes de domination, et tendent à se combattre, à se vaincre, à s'absorber. Les idées ne peuvent coexister en paix, parce que le peuple n'est pas un philosophe éclectique, ni l'humanité tout entière. »

Or, s'il en est ainsi, si les idées dissemblables, si les civilisations différentes tendent constamment à se combattre, à se vaincre, à s'absorber les unes les autres, si aucune époque ne s'est écoulée et n'a pu s'écouler sans guerre, il est permis de se demander pourquoi le XIXe siècle serait à l'abri de cette inexorable nécessité? Serait-ce parce qu'on l'appelle le siècle industriel, qualification qu'on lui décerne avant qu'il ait accompli la moitié de son cours? Mais la fièvre industrielle n'a pas encore saisi tous les peuples du globe, et fort heureusement pour les peuples; car, si les machines produisaient dans tous les hémisphères dix fois au delà des besoins, où seraient les consommateurs? Si, au contraire, tous les peuples de la terre n'ont pas encore été atteints de l'engouement de l'Amérique septentrionale et d'une partie de l'Europe occidentale, les idées des peuples sont nécessairement dissemblables, et elles sont d'autant plus hostiles, agressives, tyranniques, que l'industrie, ce monstre aux cent bouches, n'est jamais suffisamment repue et que sa voracité est insatiable; que, plus on lui donne de population en pâture, plus il a faim, et crie : Encore, encore!

Si, dans l'époque où nous sommes, les idées sont aussi dissemblables dans l'ordre matériel, elles ne le sont pas moins dans l'ordre intellectuel. En effet, les idées si expansives de la France ne sont pas celles de l'Angleterre; la culture intellectuelle de la Prusse diffère de celle de l'Autriche. Les idées de participation gouvernementale des royaumes scandinaves seraient mal venues dans le vaste empire du czar. Les idées politiques de la Péninsule ibérique ne sont pas celles de la Péninsule italique; la

Digitized by Google

civilisation du Caire diffère de celle de Stamboul; en un mot, dans les cinq parties du monde, il n'y a pas deux agglomérations considérables de population qui jouissent d'un même degré de culture intellectuelle : une distance incommensurable sépare les idées de l'Occident de celle de l'Orient, de l'Amérique, de l'Asie.

Objectera-t-on que la proposition de M. Cousin, *que des idées essentiellement dissemblables ne peuvent coexister dans une même époque*, est démentie par les faits, et que, par exemple, la réforme religieuse existe à côté des doctrines immuables de la cour de Rome, de même que les principes de la révolution française, enfantés par 1789, vivent paisiblement à côté de ceux sur lesquels s'appuient les monarchies absolues? Mais le genre humain n'est pas destiné à être constamment en lutte matérielle; il a besoin de repos, de moments de répit, de même que les individus et les armées, qui ne sont pas constamment sous les armes et qui jouissent d'armistices. L'histoire est encore là qui nous le prouve. A une génération guerrière succède assez communément une génération pacifique; et, lorsque celle-ci a fait son temps, les grandes questions sociales sont reprises, ou pour mieux dire continuées, puisque pendant la trêve elles n'ont cessé d'être débattues à coups de plume au lieu d'être débattues à coups de canon.

Le concert universel entre tous les peuples est une chimère; il en est de même d'une paix perpétuelle entre plusieurs peuples, habitant une même partie du globe. Je ne nie pas que les congrès modernes n'aient puissamment contribué à maintenir la paix en Europe, dans le cours de ces dernières années; mais eux aussi ont des missions limitées.

Ouvrons l'histoire, Monsieur le Directeur, et voyons quels sont les résultats qu'ont produits, depuis trois mille ans, tous les essais de paix universelle qu'on a tentés. Le conseil des amphictyons, délégué par les trois cents républiques de la Grèce, a-t-il réussi à y empêcher les guerres civiles? Au moyen âge, le saint-siége, qui disposait des trésors et des couronnes du ciel et de la terre, et qui, armé de l'Évangile, intervint en plus d'une circonstance dans les grands mouvements de la politique, a-t-il réussi à établir le règne de la fraternité promis à la fin des âges, et cette paix perpétuelle, rêvée par Platon et par Aristote, et invoquée avec une éloquence si touchante par l'abbé de Saint-Pierre? Le roi de France Henri IV, mû par des sentiments non moins chrétiens, n'a-t-il pas caressé un vain rêve en méditant une confédération, une ligue des principales puissances pour l'établissement de la paix universelle? L'école philosophique du XVIIIe siècle, les encyclopédistes ont-ils été plus heureux en prêchant la paix et en écrivant que les guerres font rétrograder la civilisation, et qu'elles sont des restes de barbarie, légués par d'autres âges? Enfin Voltaire, en correspondance réglée avec Frédéric II et Catherine, pour la propagation des doctrines pacifiques de justice et d'équité, a-t-il empêché le premier de s'emparer de la Silésie? les a-t-il empêchés tous deux de concerter le partage de la Pologne? De nos jours, la société instituée à Londres pour l'établissement de la paix universelle, et qui écrit, dit-on, des lettres si touchantes aux personnages les plus éminents du continent, n'est-elle pas impuissante pour arrêter les guerres, assurément peu motivées, de ses propres compatriotes en Chine, dans l'Indoustan et ailleurs? Et qu'on ne croie pas que l'époque où nous vivons recèle moins de questions de guerre que n'en recélèrent les siècles qui ont précédé le nôtre. L'antagonisme des idées et des intérêts entre les peuples est permanent; et, dans toutes les époques, il a fini par se traduire en actes de guerre. Cet antagonisme est la trame sur laquelle se tisse l'histoire du monde. Prenons pour exemple la première question venue, celle de la suprématie maritime. Venise jouit de cette suprématie pendant une grande partie du moyen âge. Mais voilà Gênes qui la lui dispute et la lui arrache Le Portugal s'en empare à son tour, mais pour la céder forcément à l'Espagne. Puis vient la Hollande, qui se proclame maîtresse des mers et qui hisse un balai aux mâts de ses vaisseaux pour montrer qu'elle balaye les océans. Enfin Cromwell, par le *navigation-act*, assure cette même suprématie à la Grande-Bretagne, qui prouve enfin aux peuples la vérité de ce vers européen :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.

Or, les puissances maritimes du continent le lui laisseront-elles sans conteste? Le Portugal, l'Espagne, la France, la Hollande, le Zollverein, le Danemark, la Suède, la Russie, souffriront-ils toujours que non-seulement en temps de guerre leurs sujets soient dépouillés sur mer de leurs propriétés privées, mais encore qu'en leur qualité de neutres, leurs pavillons ne couvrent point la marchandise? La question de l'Orient, la décomposition de l'empire de Mahomet, les 60,000,000 de Slaves qui demandent leur place au soleil de la civilisation, l'état déplorable de la Pologne, la situation de l'Italie, niera-t-on que ce soient là autant de causes de conflit?

Mais, dira-t-on, si des guerres de conquête sont encore possibles, inévitables, du moins les gouvernements constitutionnels ne s'en rendront jamais

Digitized by Google

complices, puisque, conservateurs par essence, ils ne sont point constitués pour l'attaque. A cette objection on répondra que l'Europe, qui ne constitue que la cinquième partie du monde, ne jouit pas encore tout entière de ces formes de gouvernement; que, prise en masse, elle est dans une situation essentiellement transitoire; que ni les questions religieuses, ni les questions politiques ne sont vidées encore; que les idées anciennes et les idées nouvelles, aussi bien que les intérêts nouveaux, sont partout en présence; qu'à la vérité, les gouvernements actuels de l'Europe peuvent avoir la volonté formelle ou que du moins ils peuvent être tacitement convenus de laisser à l'écart ces grands ferments de trouble et de discorde, mais que cette volonté n'est peut-être pas unanime, et que, le fût-elle, les idées, les intérêts peuvent se heurter, s'entre-choquer et éclater demain en hostilité ouverte.

Les États-Unis, régis par un gouvernement démocratique s'il en fut, font une guerre de conquête incessante, avec la pioche et le fusil de chasse, il est vrai, plutôt qu'à coups de canon. L'Angleterre, pour procurer des débouchés toujours nouveaux à ses fabriques, fait une guerre de conquête continuelle dans l'Inde, mais à petit bruit. La Russie fait une guerre de conquête en Perse et dans le Caucase. La France elle-même enfin guerroie en Algérie.

Ainsi donc les guerres de conquête n'ont pas fait leur temps : ces guerres ont leurs cours au moment même où on proclame des maximes contraires.

Il se peut que le premier signal de guerre sur le continent européen ne parte point d'un État constitutionnel, mais ces mêmes États n'ont-ils point d'intérêts ailleurs? Et qu'importe que les premiers actes d'hostilité éclatent sur le Bosphore, sur les bords du Nil, sur les frontières anglaises dans l'Inde, ou sur tout autre point du globe, si les commotions électriques, que toute guerre recèle dans ses flancs, peuvent communiquer le feu aux traînées de poudre répandues sur une partie de notre hémisphère et causer un embrasement général? Malheur alors aux peuples qui, endormis dans une funeste sécurité, mériteraient le reproche que l'auteur des Philippiques, le fuyard de Chéronée, adressa, il y a plus de ving-deux siècles, aux Athéniens! Démosthène, le grand orateur, leur disait : « Ce qui fait notre faiblesse, c'est que nous délibérons en plein air; toute la Grèce sait d'avance ce que nous ferons, comme elle connaît les projets que nous avons résolu de ne pas suivre. Il n'y a ni mystère ni secret à Athènes; mais on y trouve deux caisses de finances : l'une destinée aux dépenses théâtrales, assez bien pourvue; l'autre, créée pour subvenir aux frais de la guerre, qui s'emplit presque aussi difficilement que l'urne des filles de Danaüs. Philippe de Macédoine, au contraire, est lui-même son trésorier, son général et son conseiller. Ses artifices deviennent infinis, ses desseins sont impénétrables; sa célérité tient du prodige, et l'on voit tout à coup son armée campée aux portes de nos villes, sans qu'un seul de nous ait été instruit de ses mouvements. »

Peut-être admettrez-vous, Monsieur le Directeur, la possibilité des guerres futures. Mais, comme vous ne reconnaissez qu'*aux sciences*, qu'*aux lettres et aux arts, la propriété d'être les colonnes ou plutôt le véhicule naturel de la civilisation*, il me reste à démontrer que les guerres non-seulement sont inévitables, mais qu'elles sont nécessaires et bienfaisantes dans leurs résultats.

Si les guerres sont inévitables, elles sont nécessaires, car la Providence n'a pu, elle ne pourrait autoriser des phénomènes iniques et inutiles; aussi, M. Cousin, dans l'ouvrage déjà cité, s'exprime en ces termes : « La guerre, comme la diversité des éléments, est nécessaire à la vie; les combats des partis, dans les limites de la constitution, font la vie d'un peuple. Il en est de même de la vie extérieure. La lutte des peuples d'une époque entre eux fait la vie d'une époque. L'hypothèse d'un état de paix perpétuel, dans l'espèce humaine, est l'hypothèse de l'immobilité absolue. Otez toute guerre, et il n'y aura *aucun progrès*; car les différences ne se *fondront* pas et les différents peuples resteront éternellement dans l'abrutissement de l'idée exclusive, qui les subjugue et qui, bonne pour un temps, si elle ne se *modifiait jamais*, serait la condamnation de ce peuple à une *erreur perpétuelle. Ainsi, un peuple n'est progressif qu'à la condition de la guerre.*

« Les guerres sont bienfaisantes, » ajoute le même écrivain; « il n'y pas une grande bataille qui ait tourné au détriment de la civilisation. La civilisation peut bien recevoir quelque échec, les armes sont journalières; mais définitivement l'avantage, le gain et l'honneur de la campagne lui resteront... Toutes les fois que l'esprit du passé et l'esprit de l'avenir se trouveront aux prises, l'avantage restera nécessairement à l'esprit nouveau... Il n'y a point d'iniquité dans les grandes batailles, il ne peut même y en avoir; car ce ne sont pas les hommes ni leurs passions qui sont aux prises, ce sont des causes, ce sont les esprits opposés d'une époque, ce sont les différentes idées qui, dans un siècle, animent et agitent l'humanité... A Platée et Salamine comme à Marathon et Arbelles, il ne s'agissait ni des lieux, ni des hommes, mais de la civilisation... Si l'histoire avec ses grands événements n'est pas autre chose que le jugement de Dieu sur l'humanité, on peut dire que la guerre

Digitized by Google

n'est pas autre chose que le prononcé de ce jugement, et que les batailles en sont la promulgation éclatante ; les défaites et les victoires sont les arrêts de la civilisation et de Dieu même sur un peuple, lesquels déclarent ce peuple au-dessous du temps présent, en opposition avec le progrès nécessaire du monde ; il est par conséquent retranché du livre de vie... L'histoire militaire d'un peuple est, avec sa philosophie, le dernier mot du peuple, etc. [1]. »

Les beaux développements donnés à cette idée par un publiciste de premier ordre vous auront convaincu, je n'en doute pas, Monsieur le Directeur, que les trophées militaires ne sont pas seulement fondés sur des ruines arrosées de sang humain, et que — plus encore que les sciences, les lettres et les arts, — les exploits militaires sont les véhicules de la civilisation et les propagateurs des gloires nationales.

Cependant, permettez que je rappelle à votre souvenir quelques-uns des faits historiques, qui assurément vous sont bien connus. Horace lui-même, vous le savez, a dit :

Græcia capta ferum victorem cæpit et artes
Intulit agresti Latio.

« La Grèce captive asservit son sauvage vainqueur et imposa ses arts dans l'inculte Latium. »

Or, ce qui était vrai au temps d'Horace l'est encore aujourd'hui ; car la conservation de l'univers émane des mêmes dispositions providentielles. Toute l'histoire vient à l'appui de cette assertion. Remontons jusqu'à l'antiquité. Philippe le tyran subjugue la Grèce, et son fils Alexandre rase la Thèbes béotienne. C'est en apparence le triomphe de la barbarie sur la civilisation ; mais les Macédoniens, montagnards grossiers et incultes, s'approprient les sciences des vaincus, adoptent la phalange, et, aidés d'une douzaine de mille Grecs, ils transplantent la civilisation dans l'immense empire de Darius. Deux siècles après le passage du Granique, on en aperçoit encore les vestiges sur les rives de l'Indus ; bien plus, au moment actuel, il fleurit une Alexandrie en Égypte.

Les traces de la civilisation romaine, nos pieds les foulent encore aujourd'hui : en Europe, en Asie et en Afrique, des monuments, des édifices, des routes, proclament même à cette heure la grandeur de ce peuple-roi.

Il est imposible que vous ayez perdu de vue les bienfaits que, dans le moyen âge, les croisés ont rapportés de l'Orient en Europe ; arts, sciences, industries, tout s'en est ressenti, et, pour m'éviter un ridicule, je m'abstiens des remarquables citations que me fournirait sur cette matière l'excellent ouvrage de Wilken [2].

Est-il besoin de mentionner la civilisation que les Arabes apportèrent en Espagne, et dont l'Alhambra de Grenade, la mosquée de Cordoue et jusqu'à la fertilité de la *huerta* de Valence rendent encore un si éclatant témoignage.

Faut-il vous parler de l'émancipation de nos communes, de la guerre sacrée de l'indépendance des Pays-Bas ?

De nos jours, les Espagnols ne bénissent-ils pas la mémoire de Napoléon, bien qu'il leur ait fait une rude guerre pendant sept ans, pour les idées nouvelles dont le germe a été laissé sur leur sol, ces idées n'eussent-elles pour résultat que la suppression de la mainmorte, qui frappait de stérilité un quart ou un tiers de la superficie territoriale ? Cette même guerre n'a-t-elle pas eu pour effet immédiat l'émancipation des colonies de l'Amérique ? et, dans un avenir peu éloigné, ce grand fait ne hâtera-t-il pas la civilisation de tout un nouveau monde ? Enfin, l'Allemagne elle-même ne doit-elle pas à Napoléon l'abolition de certains restes de la féodalité ? et la suppression de l'innombrable quantité de petits princes souverains qui se partageaient l'empire germanique n'a-t-elle pas débarrassé l'Allemagne de trois cents enclaves, d'autant de listes civiles, d'autant d'administrations diverses, etc. ? La civilisation enfin n'a-t-elle pas eu son représentant relatif dans le vice-roi d'Égypte contre le Grand Seigneur ? Les Russes dans le Caucase, les Anglais en Asie et les Français en Afrique, ne sont-ils pas, à l'heure qu'il est, des apôtres de civilisation en même temps que les *propagateurs des gloires nationales* ?

Que dire encore après des autorités aussi illustres et des faits historiques aussi incontestables, sans devenir fastidieux ?

Mais vous ne reconnaissez, Monsieur le Directeur, comme légitimes, que les guerres qui ont pour but la défense du pays. Or, comme cette opinion semble toute rationnelle et qu'elle pourra paraître plausible aux yeux de beaucoup d'amis de l'humanité, je dois, à mon très-grand regret, la combattre, car elle repose sur une erreur généreuse.

Il est très-vrai que le droit des gens, professé par les Grotius, les Puffendorf, les Vatel et leurs émules, exige qu'une déclaration de guerre, qu'*un manifeste*, précède toujours les hostilités ; mais, par malheur, la pratique est opposée à la théorie. D'ailleurs, Mably lui-même, dans ses *Principes de*

[1] IXe leçon du *Cours de l'histoire de la philosophie.*

[2] *Geschichte der Kreuz Züge.*

Digitized by Google

négociation, n'est point de cet avis. Je ne veux point reproduire ici la conduite équivoque et de finesse qu'il conseille aux puissances de second ordre; je me bornerai seulement à rappeler que ce penseur si renommé place la doctrine de *l'utilité* au-dessus de la doctrine de l'*équité*.

La doctrine de l'utile, au surplus, l'a toujours emporté, jusqu'à ce jour, sur la doctrine de la justice et de l'équité. On s'est posé cet axiome, mauvais axiome, *que la force donne le droit;* qu'il y a telle situation où, pour son propre salut et pour le salut de son peuple, un gouvernement est non-seulement autorisé, mais même obligé de s'emparer spontanément de telle province, de tel pays voisin, afin de le retenir en nantissement, dans le but d'obtenir des conditions plus avantageuses au moment de la conclusion de la paix.

Cette doctrine de l'utile, que je suis du reste loin de préconiser, consacre pour les peuples le droit de légitime défense, de même que ce droit est admis pour les individus.

Les faits historiques malheureusement ne manquent point à l'appui de cette doctrine; je ne remonterai ni à l'antiquité, ni même au moyen âge, pour les rencontrer.

Frédéric II, comme on sait, marqua son immortelle carrière par l'envahissement de la capitale de l'électeur de Saxe, sans déclaration de guerre préalable. S'il faut en croire ses historiens, il eut recours à ce moyen violent, parce qu'il savait qu'il allait être accablé par les forces qui se concentraient sourdement en Hongrie, en France, en Suède, en Russie et en Saxe, et qu'en perdant un temps précieux, il aurait laissé à ses ennemis le loisir de se concerter, de se procurer des subsides, de se réunir et de l'écraser plus sûrement.

En marchant à la conquête de la Silésie, ce même souverain lança sa déclaration de guerre qui n'arriva à Vienne que lorsque ses troupes foulaient déjà le sol autrichien. Les panégyristes du grand roi observent que c'est à ce procédé, peu avouable peut-être par la morale, mais très à propos en politique, que la monarchie prussienne d'aujourd'hui doit son existence et sa splendeur.

En 1809, la Russie s'empara de la Finlande sans déclaration de guerre.

Dans la même année, les Autrichiens envahirent la Bavière, lorsqu'ils crurent la plus grande partie de l'armée française retenue en Espagne; et, au lieu de lancer un manifeste, le commandant en chef dénonça les hostilités aux avant-postes, au moment même où il tirait son épée.

En 1812, l'armée française franchit le Niémen sans déclaration de guerre préalable.

Arrêtons-nous à ces quelques exemples et passons sous silence les innombrables violations, à main armée, des pays neutres, tels que Gênes, Venise, la Suisse, Bayreuth, Anspach, Wurtzbourg, Cracovie, etc., pour envisager la question sous un autre point de vue.

La Convention de 1792 n'arma la France que pour repousser la force par la force; mais, alléchée par les succès, sa guerre défensive se changea en guerre offensive; elle lança ses bataillons sur les Pays-Bas, sur la Suisse, sur l'Italie, sur l'Allemagne.

En 1811-1812, les milices portugaises, que leur constitution n'astreignait point à faire la guerre hors du royaume, passèrent cependant leurs frontières et combattirent dans les rangs des Espagnols, qui, eux aussi, s'étaient levés pour faire une guerre défensive, mais qui la firent, non-seulement dans la Péninsule, mais encore à Bayonne, à Orthès et à Toulouse, en France.

En 1812, les Russes, qui ne s'étaient préparés qu'à une guerre défensive, enhardis par la défection du corps d'York, entrèrent en Prusse, et les forces de cette dernière puissance, toujours dans le but avoué de repousser l'étranger du sol de la patrie, franchirent le Rhin et ne s'arrêtèrent qu'à Paris.

En 1815, le congrès de Vienne ne déclara-t-il pas que les alliés feraient la guerre, non pas à la France, mais à Napoléon, le *perturbateur du repos public?* Et cependant leurs armées ne s'arrêtèrent que sur la Loire, firent payer un milliard de contributions à la France et amputèrent la monarchie de Louis XIV.

Enfin, en 1815, l'empereur Napoléon ne fit-il pas tout ce qui était en son pouvoir pour éviter la guerre? Sachant qu'un million deux cent mille soldats convergeaient de tous les points de l'Europe sur la France, il crut ne point devoir attendre les effets de cette colossale invasion. Il prit tout simplement l'initiative des mouvements; il fit, si l'on veut, une guerre offensive en Belgique; mais, aux yeux de l'histoire et de la raison, il fit une véritable guerre défensive, à l'égard de l'Europe entière, coalisée contre la France.

D'après tout ce qui précède, je dois vous demander, Monsieur le Directeur, où est la définition possible d'une guerre qui n'a pour but que *la défense du pays?* Où commence la guerre défensive? Où finit-elle pour s'appeler guerre offensive? Cette question semble à propos puisque les faits prouvent que les uns croient se défendre en attaquant, même sans déclaration de guerre, et que les autres pensent toujours faire une guerre défensive jusque dans les capitales ennemies!

Il en est de même en stratégie; les grandes opé-

Digitized by Google

rations militaires doivent toujours être imprévues, spontanées, décisives ; pour conserver leur caractère, elles ne peuvent prendre une attitude défensive, et si néanmoins les nécessités du plan général les y obligent, elles doivent non-seulement maintenir leur mouvement agressif, mais le reprendre aussitôt après.

En tactique, la défensive absolue est mille fois plus pernicieuse encore, si cela est possible : le temps des guerres de position, dans lesquelles s'immortalisèrent les Fabius, les Daun, les Luxembourg, est bien loin de nous.

Au temps de la chevalerie, ni les masses, ni les individus ne pouvaient s'entre-choquer sans un défi solennel ou sans provocation par hérauts d'armes ; alors, chacun était toujours prévenu, les guerres pouvaient, sans périls, revêtir le caractère de loyauté qui, selon vous, devrait en être l'attribut. En 1745, la journée de Fontenoy vit encore se manifester cette loyauté chevaleresque. Mais il n'est personne qui ignore combien elle coûta à MM. des gardes françaises.

Cette rude et sévère leçon fut le résultat de l'ordonnance de 1672, qui, consacrant un principe fort beau en lui-même, enjoignait à l'armée *d'essuyer la première le feu dans les batailles.*

Aujourd'hui, dans la plus forte et la plus redoutable position défensive possible, une armée ou un corps de troupes quelconque doit être placé de telle façon que l'une de ses parties seulement soit clouée au sol et que l'autre soit toujours tenue disponible, toujours mobile, pour faire des retours offensifs.

J'ai grand'peur, Monsieur le Directeur, de me donner, à vos yeux, un air pédant. Mais j'ai à cœur de déraciner, autant qu'il est en moi, cette idée qui s'attache à la défensive, le vulgaire la concevant toujours passive et non essentiellement active.

Comme je désire rencontrer toutes les conséquences qui découlent des quelques phrases prononcées par vous, phrases qui renferment un monde de pensées, et que je saisis cette occasion non-seulement pour m'adresser à votre haute intelligence, mais pour défendre un principe, vous trouverez bon que je les combatte une à une.

Les fruits bienfaisants de la paix sont trop incontestables pour que, hommes de l'ordre civil ou hommes de l'ordre militaire, nous n'en goûtions avec délices la saveur. Ce sentiment est plus profond encore dans le cœur des vieux soldats qu'il ne l'est dans les autres classes de la société, parce qu'ils ont vu de plus près les calamités inévitables de la guerre, et qu'après tant de périls, de fatigues, de privations et de misères, eux aussi aiment à jouir du repos, à former de doux liens de famille, à cultiver les lettres et à greffer des arbres, pour me servir d'une expression si vulgaire dans les camps. Les jeunes officiers, *qui n'ont pas encore vu*, qui ont reçu une éducation spéciale, qui vivent sous un régime particulier, et dont les études et les occupations de toute une vie et de tous les instants ont pour objet final la guerre, peuvent aspirer à produire au grand jour les résultats de leurs labeurs. Il est d'ailleurs admis comme un axiome que tout soldat, pour être bon, doit désirer a guerre, ne fût-ce que pour faire sortir de sa giberne le bâton de maréchal que tous y portent.

Ce sentiment, louable et fécond dans ses résultats, loin d'être blâmable, mérite des encouragements, puisque une armée animée d'un tel esprit impose à l'étranger et rend un pays respectable à ses propres yeux. Et puis, en consience, *l'esprit militaire*, quels dangers peut-il avoir pour un pays constitutionnel? Car les armées ne sont plus composées de mercenaires, de condottieri, de lansquenets ; mais elles le sont d'éléments essentiellement nationaux, exclusivement nationaux. Le rôle des gardes prétoriennes, des janissaires, des strélitz, est passé à jamais en présence du régime parlementaire, de la vigilance de la presse, de l'amour dont chacun est pénétré pour les institutions de la patrie, et pour mille autres motifs. Si donc une seule ligne de cette lettre pouvait, contrairement à mes intentions, être interprétée comme excitant, même indirectement, à la guerre, je la repousserais de toutes mes forces, comme je repousserais une calomnie.

Mais par malheur n'est-ce pas précisément alors qu'un homme du métier parle de la nécessité de protéger l'esprit militaire, qu'on a l'air de lui dire : *Vous êtes orfèvre, M. Josse*, vous désirez la guerre. Cet argument n'est pas seulement banal, mais il tend à arrêter toute discussion par son injustice. Qui mieux en effet que des hommes spéciaux peut raisonner de ce qui concerne leur profession ? Qui mieux que ceux qui ont fait de la guerre l'objet de toutes leurs méditations peut en connaître les nécessités ?

Des armées ou des corps permanents ont été reconnus nécessaires dans tous les âges, car on en trouve déjà des traces dans la guerre de Troie. Plus tard, la guerre du Péloponèse forme des soldats de profession, voués entièrement au métier des armes, qui, après cette grande lutte, apparaissent sous les drapeaux de Cyrus le Jeune, dans l'Asie Mineure, où Xénophon éprouve leur courage.

Peu à peu l'usage des armées permanentes se généralise dans toutes les républiques de la Grèce : Thèbes a ses corps permanents des Hétaires, son bataillon des Amis, son bataillon sacré. Alexandre a des troupes organisées, qui, rendues invincibles

Digitized by Google

par leur tactique, leur discipline et leur esprit militaire, brisent les 1,200,000 hommes de Darius, et l'armée de Porus avec ses 500 éléphants.

Rome est un État tout militaire, basé sur la conquête et organisé tout entier pour la guerre.

Charles Martel forme des troupes mercenaires et permanentes pour les opposer aux seigneurs féodaux qui se révoltent sans cesse.

Au moyen âge, les princes souverains, pour se défendre contre leurs puissants vassaux, favorisent par des priviléges la formation des milices bourgeoises dans les villes et les cités puissantes.

L'Angleterre, la première entre tous, emploie au XVe siècle une armée permanente, sur une grande échelle, contre la France.

Celle-ci imite bientôt après cet exemple par la création des compagnies d'ordonnance et de gens d'armes.

En Allemagne, les bandes de Landsknechte (lansquenets) se forment, comme en Italie s'organisent celles des Conducteurs (condottieri).

Dans le siècle de Louis XIV, les armées permamentes avaient à peu près la consistance qu'elles ont aujourd'hui.

Au moment où nous sommes, tous les États de l'Europe, sans exception aucune, entretiennent des armées ou des corps permanents. En temps de paix leur utilité est tout aussi efficace qu'elle l'est en temps de guerre. Leur existence, pour ne pas jeter autant d'éclat, n'en est pas moins indispensable, car elles donnent du poids aux négociations du dehors, elles inspirent le respect au voisin, elles contiennent, par leur seule présence, les factions de l'intérieur. Les cadres dont les armées se composent, acquièrent, par une instruction théorique et pratique incessante, les fruits précieux de l'expérience du temps et des guerres passées ; ils s'approprient les innombrables connaissances auxiliaires de l'art, et y dressent des générations toujours nouvelles.

A moins qu'un État ne soit séparé, par des mers et des déserts incommensurables, d'autres agglomérations puissantes, il ne peut se dispenser d'entretenir une armée permanente, quand même chaque père de famille, tenant la baguette d'un constable, aurait la puissance magique de faire rentrer dans le repos au premier signe les perturbateurs et les brouillons politiques.

Si les États-Unis n'ont pas une armée permanente nombreuse, c'est que leur entrée dans la société des nations ne date que d'hier ; c'est qu'ils n'ont pas sur leurs frontières des voisins puissants ; c'est qu'aucune descente sérieuse n'a encore été effectuée sur leur sol. Aussi, la sollicitude de cet État nouveau se porte-t-elle de préférence sur l'armée navale, qui supplée jusqu'à un certain point aux armées de terre des nations méditerranées.

« Ce ne sont pas les volontaires de Lexington, dit un historien, qui ont assuré l'indépendance des États-Unis; ce sont les bataillons disciplinés de Valley-Forge. »

Lors de la révolution brabançonne, il n'y eut que la poignée de braves de Vandermersch qui, ayant reçu un simulacre d'organisation, opposa une résistance efficace aux étrangers.

Au début de la révolution française, les volontaires, quels que fussent leur enthousiasme et leur ardeur, étaient frappés de terreur à la vue des bataillons disciplinés de l'ennemi; ils criaient sans cesse à la trahison, proféraient le fatal *sauve-qui-peut* et ils mirent à mort plusieurs de leurs chefs. Aussi, ce n'est pas à l'insignifiante canonnade de Valmy que la France dut son salut; elle le dut à l'irrésolution du duc de Brunswick, qui n'osa se déterminer à escalader la montagne de la Lune et qui prit le parti de la retraite sans qu'on se fût abordé. Si plus tard à Jemmapes, à Fleurus, on obtint des succès avec ces mêmes volontaires, c'est que non-seulement ils avaient acquis de la force morale, mais qu'ils avaient été tiercés avec les bataillons de la ligne de l'ancienne armée, qui leur communiquèrent leur discipline.

Ce n'est pas dans une simple lettre que l'on pourrait développer toutes les causes de succès des quatorze armées de la Convention. Qu'il suffise de mentionner seulement le défaut de concert dans la politique des alliés : l'infériorité de leur tactique, l'emploi du système de cordon, dont Lascy est le père, et surtout les fausses opérations stratégiques, que firent entre autres les Prussiens en Champagne, et les Autrichiens dans les Pays-Bas : interversion contre toutes les règles.

Ce ne sont ni les ordenanzas portugaises, ni les miquelets de la Catalogne, ni les somatenes de Valence, de la Biscaye, de la Navarre, de l'Aragon, de la Galice, ni enfin les partidas de l'Andalousie, qui ont sauvé le Portugal et l'Espagne; car ni ces corps de partisans, ni même les armées espagnoles de nouvelle formation, n'ont jamais nécessité plus de la moitié de leur force numérique pour être battus (Baylen est un hors-d'œuvre exceptionnel). Ce sont les armées disciplinées de l'Angleterre qui ont donné une direction régulière à la guerre, qui ont formé un grand centre de résistance, et qui ont finalement vaincu à Salamanque, à Vittoria, sur les bords de la Nive, de l'Adour et de la Garonne. Malheur au pays qui, dans une situation extrême, croit trouver son salut dans une levée en masse, et qui n'a point pour noyau solide une armée permanente vigoureusement constituée ! Ce

Digitized by Google

pays sera bientôt dévoré, mais littéralement dévoré par une anarchie militaire à mille têtes, à mille petits tyrans.

C'est dans une armée régulière et disciplinée de longue main que se forment, se développent et se transmettent, dans leur plus haute expression, les sentiments de l'honneur et de dévouement à la patrie. Ce n'est que dans une armée organisée sur des bases solides qu'un culte réel puisse être voué à l'abnégation, au désintéressement et à la tempérance; elles seules sont susceptibles de cette régularité de conduite, de cette précision dans les opérations, dont les bandes enthousiastes seront toujours incapables.

Les armées régulières jouissent seules du privilége de former de grands hommes et de voir sortir de leurs rangs des capitaines illustres. Ce n'est pas des bandes armées, quelque bon esprit qui les anime, que l'on peut exiger ce que Napoléon dit de la guerre : « Les armées une fois en présence doivent jouer à la *queue du loup;* c'est-à-dire, veiller chacune à ce qui constitue la guerre, ses routes de secours et de retraite. »

Veut-on un exemple de la supériorité d'une armée permanente sur des masses indisciplinées et seulement enthousiates? Qu'on se rappelle l'armée immortelle que l'empereur commandait en personne en 1814. Avec moins de 40,000 conscrits, enchâssés dans des cadres de vétérans, Napoléon aborda et arrêta tour à tour l'armée du prince de Schwartzenberg et du feld-maréchal de Blücher, forte de 200,000 hommes.

L'argent, a-t-on dit et répété à satiété, *est le nerf de la guerre.* Et bien! cet axiome, comme beaucoup d'autres, est inexact; car c'est avec du fer, de bons soldats et d'excellents chefs, qu'on frappe monnaie sur le dos des vaincus.

Tous les grands capitaines ont employé ce moyen : Alexandre, qui entreprit son épique expédition n'ayant pour tout trésor que soixante et dix talents; Annibal, qui, avec les contributions levées en Espagne, traversa les Gaules, envahit l'Italie et fit dix-sept campagnes contre les Romains sans demander une seule obole ni un seul homme à Carthage; César enfin, qui vécut sur les Gaules, qui, pour enchaîner ses légions à sa fortune, emprunta de l'argent à ses centurions pour le distribuer à ses soldats.

Les armées de Gustave-Adolphe et de Charles XII ont généralement vécu aux dépens des peuples du continent.

Ne possède-t-on pas le tableau des immenses richesses que Wallenstein amassa dans ses campagnes, et dont il se servit pour organiser des armées qui faisaient trembler, par leur nombre autant que par leur valeur, jusqu'à son maître l'empereur lui-même?

Plus tard ces traditions se perdirent jusqu'à l'époque de la révolution française, pour des motifs trop longs à expliquer dans cette lettre; mais alors les armées qui n'avaient ni solde, ni souliers, ni vêtements, ni pain, se les procurèrent par la voie des réquisitions.

Vous rappellerai-je, Monsieur le Directeur, la célèbre paraphrase qu'au moment de descendre des Alpes maritimes le général Bonaparte fit du discours qu'un de ses modèles avait tenu à ses braves, dans ces mêmes régions, quelque deux mille ans auparavant? « Soldats, leur dit-il, vous êtes nus, mal nourris; le gouvernement vous doit beaucoup, il ne peut rien vous donner. Votre patience, le courage que vous montriez au milieu de ces rochers, sont admirables; mais ils ne vous procurent aucune gloire; aucun éclat ne rejaillit sur vous. Je veux vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde. De riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir; vous y trouverez bonheur, gloire et richesses. Soldats d'Italie, manque-riez-vous de courage ou de constance? »

On sait que le négociateur de Campo-Formio a non-seulement habillé et nourri son armée, réorganisé tous les services, encombré sa patrie de chefs-d'œuvre de l'art étranger, mais qu'avec les 200 millions qu'il a expédiés en France, il a enrichi le Directoire et ses créatures, et donné à l'armée d'Allemagne le moyen d'entrer en campagne.

L'empereur avait tellement pour principe que la guerre devait constamment nourrir la guerre, que même en Portugal et en Espagne, épuisés l'un et l'autre, les armées françaises ne touchaient aucune solde de la France.

Dans la retraite de Russie, croyant que Ney, *le brave des braves*, était perdu, l'empereur disait qu'il donnerait volontiers les 200 millions en or, fruits de ses économies *de guerre*, que recélaient les caves des Tuileries, si le commandant de son arrière-garde se retrouvait.

En 1813, la Prusse, épuisée par les contributions qu'on lui avait arrachées, par les cantonnements et les marches des troupes qui l'avaient labourée, par l'occupation de sa capitale, de ses provinces et de ses places fortes, ne trouva que dans l'énergique patriotisme de sa population le moyen de *sextupler* le chiffre des forces que la paix de Tilsit lui avait imposé, et elle put figurer sur les champs de bataille de Lutzen et de Bautzen.

En 1815, elle lance sur le Rhin ses armées tellement dénuées de ressources que le quartier général n'a plus de quoi organiser le service essentiel des émissaires. Alors Blücher force le commerce de

Digitized by Google

Dusseldorf de lui escompter des traites sur Londres, et il arrive en Belgique, où il pourvoit à ses besoins par voie de réquisition. Plus tard la Prusse s'indemnisa de ses avances des frais d'entrée en campagne, en prenant part au milliard de contributions imposé à la France.

Ainsi donc, l'opinion que *l'argent est le nerf* de la guerre pouvait être vraie au temps de Montecuculli et même de Frédéric II, mais elle ne l'est plus aujourd'hui.

Dans l'état actuel de l'art, une armée coûte beaucoup en temps de paix, pour créer et entretenir les moyens matériels de guerre; et, sous ce rapport, l'Angleterre, le plus vieux des pays à gouvernement constitutionnel, servira toujours de modèle : ses vastes établissements maritimes, les bâtiments de sa marine marchande, pouvant être convertis en citadelles flottantes; ses places aux embouchures de ses fleuves, ses forts sur tous les points accessibles de ses vastes côtes, sont là pour le prouver; les amas fabuleux de canons, d'armes, de projectiles et de machines de guerre, qui se trouvent entassés dans l'arsenal de Woolwich et dans sa Tour de Londres, suffiraient pour armer toutes les forces réunies du continent.

D'autres nations, qui ne disposent pas de pareilles richesses, devraient au moins ne point perdre de vue le *meâ culpâ* de Démosthène qui, au moment où il le prononça, se repentit de ses Philippiques.

Vous me pardonnerez, Monsieur le Directeur, je l'espère, cette disgression, en ma qualité de militaire : je sais que vos sympathies sont acquises à l'armée belge.

Après avoir fait une excursion avec vous dans des régions aussi élevées, redescendrai-je à ce terre-à-terre des doctrines du moment? Démontrerai-je que les rois de bourse que l'on appelle les Atlas modernes, et qui, au dire de certains écrivains, tiennent la paix et la guerre dans le pli de leur robe, seraient écrasés s'ils essayaient de s'opposer aux événements, aux mouvements réguliers, utiles, nécessaires et bienfaisants du monde? Je n'en ferai rien.

Je suis trop convaincu de l'élévation de votre esprit et de votre caractère, pour admettre un seul instant que je puisse donner lieu à un soupçon d'esprit de caste, à je ne sais quel intérêt de position. Et, au fait, qu'importent à nous, faibles et périssables atomes que nous sommes, les doctrines diverses des partis, en présence des questions sociales éternelles, de l'harmonie universelle et des intérêts impérissables?

Si je n'avais hâte de terminer cette réplique, trop longue peut-être, à quelques lignes d'un discours dont l'euphonie et les patriotiques accents résonnent encore à mon oreille, je vous redirais les causes incessantes de l'affaiblissement de l'état militaire, dans nos États modernes; je retracerais à vos yeux le tableau de toutes les vertus, de l'abnégation et du dévouement obscur, et en apparence si stérile, dont les adorateurs d'un culte si mal apprécié aujourd'hui ont besoin pour rester fermes dans leurs convictions.

Mais, comme je désire vous transmettre mes impressions toutes fraîches, je termine en vous disant : que si la morale de vos fables n° 14 du IIIe livre et n°s 5 et 16 du Ve peut encore trouver son application; que si *l'ultima ratio* des rois et des peuples peut encore planer sur les nations; que si le farouche *væ victis* de Brennus peut encore être jeté dans un des plateaux de la balance; que si les armées permanentes sont encore et seront toujours les colonnes conservatrices de la société et des États; oh! alors, Monsieur le Directeur, ne vous repentez plus d'avoir trop souvent célébré les exploits militaires; raccordez, au contraire, votre lyre; montez-la au diapason de la 21e fable du VIIe livre de votre recueil, et faites comprendre au public, toujours avide de vos chants et de vos discours, la nécessité d'une profession qui a pour but la défense et la conservation des États. Ne souffrez plus qu'il soit encore dit : « Que les sciences, les lettres et les beaux-arts sont les seuls véhicules naturels de la civilisation, et les seuls conservateurs et propagateurs de la gloire nationale. »

Permettez enfin que je vous adjure de retourner à vos anciens et nobles penchants. Car, si l'on flétrissait d'avance les faits d'armes éclatants, si les exploits militaires étaient représentés comme uniquement souillés de sang, qui oserait, je vous le demande, nourrir son esprit et son cœur des exemples héroïques et immortels légués par l'histoire, pour les imiter, les égaler ou les surpasser peut-être un jour?

Je suis, avec les sentiments de haute considération et de la plus parfaite estime qui vous sont dus, Monsieur le Directeur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le lieutenant général LANGERMANN.

Saint-Josse-ten-Noode lez Bruxelles, 24 décembre 1845.

Digitized by Google

RÉPONSE

A

LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Monsieur le général,

Vous me jetez le gant d'une manière si courtoise qu'elle m'impose le devoir de le relever. D'ailleurs, sous votre plume élégante, la discussion littéraire se revêt de formes tellement polies qu'elle en devient agréable. Je n'hésite donc pas à vous suivre dans la carrière où vous semez tant d'éblouissantes richesses historiques et littéraires. Si vous y faites paraître une susceptibilité peut-être excessive, elle ne messied point à l'homme d'honneur; aussi ne vous en ferai-je pas un reproche : mais elle doit nécessairement agir sur l'imagination, et dès lors se créer parfois des fantômes pour les combattre.

Je commencerai par justifier ou plutôt par expliquer la malencontreuse phrase que mon redoutable antagoniste a vue de si mauvais œil.

A propos du contingent de gloire fourni par la Belgique *à ce* XVIe *siècle si justement nommé le siècle de la renaissance*, je ne voulais pas, comme de raison, reproduire tout ce que j'avais dit, les années précédentes, des artistes et des hommes de guerre; c'est ce que j'ai déclaré. Je manifeste ensuite, il est vrai, *le regret d'avoir trop souvent prodigué l'éloge à cet art* FUNESTE *qui fonde ses trophées sur des ruines arrosées de sang humain*. Je faisais allusion à certains passages de mes discours, relatifs aux exploits de Thierri de Fauquemont, d'Ernest de Mansfeld et de quelques autres guerriers belges, véritables condottieri, véritables lansquenets, qui passaient d'un camp dans l'autre, prenant l'intérêt pour guide et faisant de la profession des armes la plus avilissante des industries.

Que l'art de la guerre, considéré dans toute son étendue, exige d'immenses études secondées par les efforts du génie, et que, de nos jours encore, il soit d'une nécessité réelle, je suis loin de le révoquer en doute; mais il n'en est pas moins FUNESTE dans ce sens qu'il entraîne la perte d'une multitude de créatures humaines, et que trop souvent l'ambition effrénée, les passions fougueuses l'ont mis en œuvre dans des vues peu favorables à l'humanité. L'on ne me contestera point qu'il laisse presque toujours sur ses traces *des ruines, des ruines arrosées de sang humain*. De trop nombreuses pages de l'histoire sont là pour justifier cette assertion, et vous en êtes convenu vous-même, lorsque vous avez, avec tant de charme, tracé le tableau des douceurs de la paix, à la page 30[1] de votre ingénieux factum.

Vous restreignez beaucoup trop, monsieur le général, le sens du dernier membre de ma phrase : *les exploits militaires ne sont légitimes et sans tache que lorsqu'ils ont pour but la défense du pays*. Je n'entends pas seulement parler de la défense du territoire, mais aussi de la défense de l'honneur national, et quant aux limites à franchir, aucun doute ne peut exister; il y aurait certes de la duperie, il y aurait une niaiserie compromettante à ne pas dépasser la frontière, une fois la lutte engagée. Pour ce qui concerne les causes, les motifs de la guerre, c'est aux chefs des nations d'en répondre, c'est sur eux et sur leurs conseillers que retombe le blâme d'une injuste agression. L'équité ne permet pas de l'étendre aux instruments passifs dont l'organisation sociale leur permet de disposer. Cela se comprend assez.

Je partage complétement votre manière d'envisager les guerres de l'empire, et je me suis expliqué plus d'une fois sur ce chapitre. On doit les considérer, sauf peut-être une seule[2], comme défensives, car à peine une coalition était-elle terrassée par la France, que l'Angleterre en suscitait une autre. C'était l'hydre sans cesse renaissante. Sans l'Angleterre, l'Espagne aurait, sous une dynastie nouvelle, régénéré sa civilisation; elle se serait épargné quarante années de souffrances. L'Angleterre, au surplus, jouait son jeu; elle obéissait à l'instinct de sa propre conservation; mais si l'on n'a pas le droit de s'en plaindre, il est permis du moins d'exprimer un regret à cet égard.

Les guerres napoléoniennes, particulièrement la prestigieuse campagne d'Égypte, ont pu jeter sur les champs de bataille des semences de progrès; elles ont pu faire germer sur divers points quelques idées utiles, provoquer quelques heureux changements sociaux. Ce sont là des compensations à de grands désastres, et, pour les apprécier convenablement, pour les peser, dans la balance, avec les sacrifices qu'elles ont exigés, un examen approfondi serait indispensable..

J'admettrai donc qu'il est certaines guerres dont les résultats ont étendu les progrès de la civilisation; mais c'est qu'alors, presque toujours, les vainqueurs appartenaient au pays où les sciences, les lettres et les arts étaient le plus florissants. C'est encore le cas de regarder *les sciences, les lettres et les arts comme les principales colonnes ou plutôt*

[1] C'était le chiffre de l'édition primitive.

[2] Celle de Russie, et tout porte à croire que, si Napoléon n'avait pas pris l'initiative, les Russes l'auraient attaqué l'année suivante.

Digitized by Google

comme les véhicules naturels de la civilisation. Ce n'est qu'accessoirement et parce qu'ils en ont subi l'influence eux-mêmes que les guerriers participent à cette belle œuvre. *Les sciences, les lettres et les arts sont aussi les conservateurs, les propagateurs de la gloire nationale*, de la gloire militaire tout aussi bien que des autres. Je vous le demande, monsieur le général, les exploits les plus héroïques ne seraient-ils pas condamnés bientôt à l'oubli le plus complet, si les lettres, si les arts ne se donnaient pas la mission de les célébrer et d'en propager au loin le souvenir ?

Jamais, du reste, à l'exemple de Machiavel, que vous me citez avec une sorte de complaisance, je ne croirai pouvoir établir la supériorité de tel personnage historique sur tel autre, d'après la catégorie à laquelle il appartient; chacun a besoin d'une appréciation particulière; les couronnes de l'immortalité ne doivent pas se décerner au hasard; il faut une enquête, comme on la faisait pour les rois d'Égypte avant d'honorer leur mémoire; je n'admets point de classification absolue. La mythologie, dont il doit être permis d'apprécier encore le mérite allégorique, attribuait cent bouches à la renommée pour indiquer qu'on arrive à la gloire par des routes différentes. Quoi qu'il en soit, je préférerai tantôt le législateur, tantôt le grand capitaine, tantôt le publiciste, tantôt l'artiste habile, suivant les circonstances et d'après les services rendus à la société; mes premiers hommages, je l'avoue, seront toujours pour la vertu : quelque éclatantes que me semblent les qualités du duc François de Guise, le chancelier de l'Hospital lui sera toujours fort supérieur à mes yeux. Montesquieu mérite une place tout autrement élevée que le maréchal de Lowendahl ou le maréchal de Saxe; Bayard, par son caractère chevaleresque, l'emporte de beaucoup sur le marquis de Pescaire, qui n'était autre chose qu'un général expérimenté; le prince Noir, fils d'Édouard III et de notre Philippine de Hainaut, est pour moi, par excellence, le héros du XIVe siècle, et lorsqu'il remplit l'humble office d'échanson auprès du roi Jean son captif, je le trouve plus grand qu'il ne l'était à la tête de ses légions victorieuses; j'oublie la victoire d'Ivry pour songer, avec délices, à la clémence de Henri IV sur le trône; j'admire bien davantage les vertus pacifiques du bon duc Léopold de Lorraine, réparant les maux causés par l'humeur belliqueuse de ses prédécesseurs, que les beaux faits d'armes, que les talents du duc Charles IV son père[1].

La plupart des discussions naissent de la difficulté de s'entendre sur la valeur des mots. Trop souvent on a confondu la gloire et la célébrité. Ces deux expressions ne me paraissent pas synonymes. Confucius, Solon, Lycurgue ont acquis une gloire irréprochable, mais je ne puis, malgré l'éclat de la civilisation des Arabes, placer Mahomet sur la même ligne; la célébrité seule doit être son partage; les exploits de son cimeterre ne m'imposeront point, et l'abrutissement produit par l'islamisme prouve assez qu'on rangerait à tort le fougueux prophète de la Mecque parmi les bienfaiteurs de l'espèce humaine. Gustave-Adolphe, défenseur de la liberté de conscience, est digne des palmes de la gloire. Wallenstein, avide, sanguinaire, ambitieux, doit être traîné dans la fange par tout historien qui respecte la morale. L'affreux sac de Magdebourg a flétri les lauriers de notre T'Serclaes-Tilly. Honneur à Christophe Colomb (qu'on rangera plutôt parmi les hommes de science que parmi les hommes de guerre), mais honte à l'aventureux Cortès, malgré son incontestable génie[2]; honte bien plus encore à Pizarre de sanglante mémoire! Il est permis de penser que la civilisation des habitants du Pérou valait bien celle que leur apportaient les Espagnols. Plaisante manière vraiment d'éclairer les peuples que de les massacrer et de prétendre les civiliser à coup de canon!

L'imprimerie a certainement été le moteur le plus actif, le plus efficace de la civilisation moderne, et si Guttemberg avait eu l'intelligence, la prévision des conséquences de sa découverte, nul n'oserait lui disputer le premier rang.

A mes hommes de paix, monsieur le général, vous opposez de bien grands noms : Alexandre, Annibal, César, Gustave-Adolphe, Turenne, Frédéric, Napoléon; mais est-il un seul d'entre eux, excepté peut-être Gustave-Adolphe, qu'on puisse louer sans restriction? Gustave-Adolphe lui-même a-t-il été toujours irréprochable, et n'a-t-il pas trop souvent toléré les déprédations de ses capitaines et de ses soldats?

Personne ne s'avisera de contester les titres

[1] Ou Charles V, en comptant Charles de France, exclu du trône par Hugues Capet.

[2] Fernand Cortès n'était pas sans doute aussi sanguinaire que l'ignoble Pizarre, mais, on ne peut le nier cependant, les Espagnols, sous sa conduite, se livrèrent à toutes les atrocités imaginables; on frémit d'horreur au récit qu'en a fait le vertueux Las Casas. « Sur un territoire de quatre cent cinquante lieues, dit-il, les Espagnols ont fait périr plus de quatre millions de naturels, hommes, femmes, enfants et vieillards, les uns par le feu, les autres par l'épée ou dans la plus insupportable servitude. » On connaît les horribles traitements réservés par Cortès au dernier empereur du Mexique, le magnanime et trop infortuné Guatimozin ou Quaurtemotzin. Montezuma, malgré sa soumission, n'avait pas éprouvé moins de barbarie de la part du vainqueur.

Digitized by Google

d'Alexandre, d'Annibal, de César à la célébrité; toutefois leur gloire est loin d'être sans tache. Turenne, sous les drapeaux de la Fronde, ou présidant aux ravages du Palatinat, mérite-t-il nos éloges? Ce que j'admire dans Frédéric, c'est bien moins d'avoir conquis la Silésie que de se l'être attachée par une administration sage et juste; c'est d'avoir non par la guerre, mais par les arts de la paix, accru la richesse et la civilisation de ses États.

Le héros du siècle, l'empereur Napoléon, est un personnage d'une physionomie toute particulière; il représente à lui seul plusieurs gloires différentes... Ses codes, son organisation administrative, sa const tution politique, que le régime parlementaire, avec son patriotisme hypocrite, avec ses immorales nécessités de séduction, fera peut-être regretter un jour, et qui, moyennant de légères modifications, en 1814, aurait suffi pour asseoir solidement Louis XVIII sur le trône... voilà ce qui doit, non moins que les victoires de Marengo, d'Austerlitz et de Friedland, faire vivre éternellement son nom.

Les souverains qui conduisent eux-mêmes leurs armées ne sont pas de simples guerriers; la politique entre pour beaucoup dans la combinaison de leurs plans. La gloire qu'ils acquièrent n'est donc pas simplement une gloire militaire, et si nous descendons à leurs généraux, même les plus distingués, il faudra convenir qu'ils jouent un rôle bien secondaire. Le vieux Ziethen, par exemple, n'est plus guère connu que par des anecdotes qui se rattachent au grand roi. Les batailles, à moins qu'elles n'aient décidé du sort des nations, s'effacent insensiblement de nos souvenirs; on se rappellerait fort peu les victoires de Staffarde et de la Marsaille, si l'homme qui les a remportées, le maréchal de Catinat, n'eût joint aux talents du guerrier la haute sagesse du philosophe, les vertus du citoyen.

Vous me demandez ensuite, monsieur le général, si je place à côté de Godefroid de Bouillon, de Baudouin de Constantinople, de Charles-Quint, Simon Stévin, Dodonée, Mercator, Rubens et Duquesnoy.

Je répondrai que tous ces grands hommes, bien qu'à des titres différents, ont des droits incontestables aux hommages de la Belgique. Je ne m'arrêterai point sur ce que les arts, et particulièrement la poésie, ont fait pour perpétuer l'immense renommée du premier; je conviendrai volontiers qu'il est le modèle des chevaliers, le héros de son siècle. Je n'examinerai point si les peuples de la Flandre et du Hainaut n'auraient pas été plus heureux de conserver Baudouin que de le voir aller aventureusement conquérir une couronne lointaine; je me garderai bien de rétracter les éloges que j'ai, dans maintes circonstances, donnés à ce prince belge dont le nom retentira toujours d'une manière si glorieuse. Quant à Charles-Quint, homme de guerre du troisième ordre, vous en conviendrez, ce qui le recommande à l'estime de la postérité, ce n'est ni le sac de Rome, ni les dévastations de la Provence, exécutées sous ses yeux [1] et par ses ordres, ni la sévère punition infligée aux Gantois révoltés, mais ses lois, bien qu'elles ne soient pas toutes également admirables, mais surtout la pensée de réunir nos provinces, pour ainsi, dire, en un faisceau. Charles-Quint avait de grandes qualités sans contredit, toutefois on l'admire plus qu'on ne l'aime.

Rubens, Duquesnoy, dont les chefs-d'œuvre firent les délices des générations qui les ont suivis et doivent plaire encore à celles qui viendront après nous, ont une gloire à part, une gloire que chacun apprécie à son point de vue. Il en est de même de Simon Stévin, de Dodonée, de Mercator, de Vésale, de Vésale que vous passez sous silence et dont les découvertes ont mieux assuré que les plus éclatantes victoires les progrès des sciences utiles à l'humanité.

Je vous ai concédé, monsieur le général, que la guerre, sinon par son but, au moins par ses résultats, avait servi quelquefois la cause de la civilisation. Je vous accorderai que les Romains, après avoir adopté les arts de la Grèce, ont porté la civilisation dans les Gaules; mais était-ce là ce que se proposait César? Quel bien ont produit les guerres du Bas-Empire? Les conquêtes des Francs Saliens ont favorisé, par événement, l'extension du christianisme; quel christianisme, cependant, que celui de Clovis et de quelques-uns de ses successeurs!... Que dire des guerres de Frédégonde et de Brunehault? Que dire des victoires d'Attila?

Charlemagne, Haroun-al-Raschid, Alfred sont les trois grands hommes de la fin du VIIIe et du IXe siècle; mais, quoiqu'ils aient fait la guerre, c'est surtout à leurs institutions politiques qu'ils sont redevables de l'auréole de gloire qui brille sur leur front. Les expéditions militaires de Charlemagne au delà du Rhin (par l'impéritie et la faiblesse de ses indignes successeurs, il est vrai) n'ont-elles pas provoqué des invasions normandes, dont un seul épisode occupe une belle page dans l'histoire? Je veux parler de la fondation de la Normandie, où se montre Rollon, devenu le législateur des hordes barbares qu'il conduisait aux combats et qu'il parvint à soumettre au joug d'une organisation régulière.

Je ne contesterai pas l'influence des croisades sur la civilisation européenne, et j'ai saisi toutes les occasions pour la faire ressortir; mais était-elle dans la pensée de ceux qui dirigèrent ces entre-

[1] Il dirigeait en personne sa deuxième expédition de Provence, celle de 1536.

Digitized by Google

prises belliqueuses? Certainement non. J'aime à reconnaître, au surplus, que tous ces braves, en s'élançant avec une si vive ardeur vers les plaines de la Palestine, étaient mus par un sentiment généreux, le désir d'arracher aux chaînes de l'esclavage les chrétiens victimes du Coran.

Les croisés sans doute, comme l'observe judicieusement Robertson, n'avaient pu parcourir tant de pays, voir des lois et des coutumes si diverses, sans acquérir de l'instruction et des connaissances nouvelles. Cependant c'est au commerce, ne vous en déplaise, monsieur le général, qu'il faut attribuer en grande partie les résultats favorables des expéditions de la terre sainte; elles avaient d'abord épuisé l'Europe d'hommes et d'argent. On doit convenir en outre qu'elles favorisèrent l'accroissement de la puissance pontificale et contribuèrent ainsi plus ou moins à ces luttes si déplorables du sacerdoce et de l'empire, à ces querelles sans cesse renouvelées des Guelfes et des Gibelins. J'admets néanmoins que l'accélération de l'affranchissement des communes et de la prépondérance du pouvoir monarchique sur la féodalité sont, avec la prospérité commerciale, d'amples dédommagements.

Ce malheureux monde sublunaire est en proie à l'instabilité. La civilisation se déplace, et certes les conquérants sont loin d'être à cet égard sans influence aucune. La civilisation, détruite par les Turcs, à Constantinople, renaît au sein de l'Italie... En conclurez-vous que Mahomet II mérite mieux la reconnaissance des hommes que les Médicis, ces nobles représentants des grandeurs pacifiques?

Si la civilisation sert quelquefois d'escorte aux armées, on doit convenir que sa marche est tout autrement rapide, tout autrement sûre lorsqu'elle a pour guide la paix, et qu'il s'établit, entre les peuples, cette espèce d'enseignement mutuel que nous voyons régner depuis plus de trente années.

Néanmoins je conçois qu'une paix perpétuelle paraisse à beaucoup de bons esprits une utopie ou, comme on l'a dit des projets de l'abbé de Saint-Pierre, le rêve d'un homme de bien; et, comprenant toute la force de vos assertions sur l'existence de tant de causes de guerre, je me garderai d'émettre l'avis qu'on puisse impunément négliger les études stratégiques. C'est également, à mes yeux, une nécessité de maintentr sur pied des troupes régulières, ainsi que des lignes de douanes, aussi longtemps qu'il n'interviendra point, pour les supprimer, un accord général entre les potentats... Cet accord interviendra-t-il jamais? en admettre la supposition serait trop présumer du perfectionnement de la sagesse humaine; les probabilités à cet égard sont, j'en conviens, fort contestables[1].

Si je regarde la guerre comme possible encore, je ne puis aller avec vous, monsieur le général, jusqu'à la croire nécessaire, jusqu'à la croire désirable. Lorsque l'historien philosophe Hume a lancé cette maxime fréquemment citée : « Une guerre permanente changerait les hommes en bêtes féroces; une paix perpétuelle les tranformerait en bêtes de somme, » il entendait indubitablement cette apathique tranquillité, cet isolement absolu qui plongerait une nation dans une sorte de léthargie; mais les arts de la paix ont leur activité, leur verve électrisante; ils produisent entre les peuples une lutte salutaire d'émulation qui les empêche de dormir du sommeil de la mort.

Quand vous faites intervenir la Providence dans la question qui nous occupe, il est difficile de vous suivre; vous m'attirez sur un terrain glissant. Le domaine du raisonnement fait bientôt place au domaine de la foi. Néanmoins ma raison, éclairée par l'expérience de ce qui se passe sous nos yeux, se refuse à partager, dans toutes leurs conséquences, les principes posés par M. Cousin. Ce savant professeur semble considérer chaque nation comme isolée, comme dominée par une idée fixe; mais il n'en est pas ainsi : les différences s'effacent chaque jour davantage, on s'éclaire mutuellement; une communauté d'opinions, de vues se forme petit à petit, les rivalités s'affaiblissent, les mœurs s'adoucissent; et pourrait-on calculer déjà les chances de ces merveilleux chemins de fer qui, par la prodigieuse célérité des communications, tendent à rapprocher les uns des autres tous les hommes pour leur inspirer des idées plus conformes aux desseins de la Providence, lesquels doivent être, quoi qu'on en dise, des desseins de conservation, plutôt que de destruction ?

Si vous admettez, monsieur le général, que les guerriers sont des instruments providentiels, vous devez considérer comme tels également les agents du commerce et de l'industrie, les savants, les artistes, etc.

Un philosophe a dit, quelque part, que nous sommes les marionnettes de la Providence; mais cette saillie, cet apophthegme ne doit pas être pris d'une manière trop absolue et toute abstraction faite du libre arbitre, car nous finirions par tomber dans les doctrines du fatalisme.

Mirabeau s'écriait, il y a plus de cinquante ans : « La civilisation n'aura sa perfection entière que lorsque les hommes pourront cesser de tuer les

[1] On aime à se rappeler néanmoins ces paroles de l'Écriture sainte : *Conflabunt gladios suos in vomeres, et lanceas suas in falces : non levabit gens contra gentem gladium, nec exercebuntur ultra ad prælium.* Isaïe, cap. II, vers. 4.

Digitized by Google

hommes, même au nom de la justice. » Verrons-nous cet âge d'or, prédit par les *socialistes* de nos jours ? Je l'ignore, j'en doute même un peu; mais, en attendant, nous jouissons des douceurs de la paix, et je fais des vœux pour que cette jouissance se prolonge, *dût le bâton de maréchal ne sortir de la giberne d'aucun de nos soldats.* J'aime à me recueillir souvent pour récapituler tous les motifs d'espérer enfin que si les guerres peuvent encore éclater par la suite des temps, elles deviendront toujours de plus en plus rares.

Il me serait facile de prolonger cette causerie philosophique; j'y prendrais même une sorte de plaisir; mais il est, je crois, plus convenable de la terminer : je craindrais qu'un trop long verbiage ne vous ennuyât, et par contre-coup n'ennuyât tous mes lecteurs. Conséquemment je ne m'occuperai ni de l'Algérie, ni du Caucase, ni de la Chine; je ne suis pas doué du don de prophétie, et pour bien apprécier les événements, il est bon d'attendre qu'ils soient accomplis. Je ne dirai rien non plus de votre système de *battre monnaie sur le dos des vaincus*, ni du fer aimanté par la victoire, pour attirer non le fer, mais l'or des provinces conquises. Je ne présume point que ce soient là des arguments en faveur de la guerre. Ces idées, à coup sûr, ne trouveraient pas de nombreux échos parmi les bonnes gens de notre pacifique époque.

Je me félicite, monsieur le général, d'être d'accord avec vous sur plusieurs points essentiels, et, si je regrette de vous avoir déplu par quelques-unes de mes phrases académiques, je me trouve heureux cependant que le public leur doive la piquante brochure dont vous l'avez fait jouir. Ce succès littéraire vous engagera sans doute à faire imprimer sous peu votre important ouvrage, fruit de vingt années d'études laborieuses, et que l'agitation des camps ne vous aurait pas laissé le loisir d'achever. Nos libraires de Bruxelles se disputeront l'honneur d'être les éditeurs d'un livre dont le programme, le spécimen, doit avoir donné l'opinion la plus avantageuse.

Je suis avec les sentiments de la plus haute considération et d'une parfaite estime, monsieur le général,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le baron de STASSART.

Bruxelles, le 20 janvier 1846.

[1] Mgr le duc de Brabant a pour aïeule maternelle la reine Amélie, fille du roi de Naples Ferdinand IV et de Marie-Caroline d'Autriche, sœur de l'empereur Joseph II.

[2] Si ce mot ne se trouve pas encore dans le dictionnaire de l'Académie française, il est en instance pour s'y faire admettre.

DISCOURS PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 1847.

Monseigneur, Messieurs,

Une Académie fondée par l'impératrice Marie-Thérèse doit intéresser à plus d'un titre les petits-fils de cette immortelle princesse. La présence de notre jeune prince royal[1] dont les heureuses inclinations présagent déjà ces sentiments élevés, la plus sûre garantie du bonheur des peuples, nous en donne une preuve qui nous pénètre de la plus vive, de la plus respectueuse gratitude.

L'Académie royale de Belgique, reconstituée[2] sur des bases plus larges, plus en harmonie avec les lumières et les besoins de notre époque, doit se considérer comme une des vedettes préposées au maintien, à l'accroissement de ces richesses intellectuelles, tour à tour les causes et les résultats de la civilisation : LES SCIENCES, LES LETTRES ET LES ARTS.

Chacune des trois classes dont se compose l'Académie a sa mission spéciale et peut y consacrer aujourd'hui tous ses instants. Le cercle des études dévolues à la classe des lettres s'est agrandi[3].

L'histoire, et particulièrement L'HISTOIRE NATIONALE, si variée, si dramatique, si féconde en événements mémorables, si riche en institutions civilisatrices, ne pouvait manquer d'être l'objet de nos premiers travaux. Il était naturel que les Belges, en voyant déployer à leurs yeux la bannière de l'indépendance, missent de l'empressement à constater leurs anciens titres, leurs droits à l'estime des autres peuples.

Rappeler le souvenir de ces hommes d'élite qui firent presque à toutes les époques briller la Belgique d'un vif éclat, n'était-il pas un des premiers devoirs de notre patriotisme? Si parfois, dans les récits de nos jeunes écrivains, un peu d'exaltation a fait dépasser la mesure de l'éloge, si quelques actes ont été reproduits sous un jour trop favorable, si certaines figures ne sont peintes que de profil, cela se comprend et s'excuse; ces élans d'enthousiasme ne messiéent point au réveil d'une nation.

C'est une heureuse idée de placer nos locomotives sous le patronage de noms illustres, et de présenter à l'étranger qui parcourt nos chemins de fer les célébrités dont s'enorgueillit la Belgique; il est

[3] La classe des lettres doit s'occuper, aux termes de l'article 1er de l'arrêté royal du 1er décembre 1845, de l'*histoire nationale*, de l'*histoire générale*, de l'*archéologie*, des *langues anciennes*, des *littératures française et flamande*, des *sciences philosophiques*, de la *législation*, de la *statistique* et de l'*économie politique*.

Digitized by Google

fâcheux seulement qu'on n'ait pas toujours fait preuve à cet égard du discernement convenable[1]. Nous sommes fiers de marcher sous la conduite de Robert de Flandre, de Jacques d'Avesnes, de Jean le Victorieux, de Simon de Lalaing, de Lannoy, de Vésale, de Busbecq, de Rubens, de Van Dyck, de Duquesnoy, de Grétry, de Dumonceau... Mais il est d'autres personnages dont il serait difficile de justifier les titres à une semblable distinction. Pour la mériter, suffit-il de s'être montré brave, intrépide, et d'avoir conduit avec intelligence les milices flamandes sur un champ de bataille ? Non, sans doute, et l'on n'est pas très-flatté, par exemple, de se voir à la remorque d'un Breydel qui, s'il ne fut pas le complice, se déclara du moins le protecteur des assassins d'un prince sans défense, du comte d'Artois, renversé de cheval à la journée de Courtrai[2]. Cette victoire fournirait une page plus glorieuse à nos annales sans ce déplorable épisode. Aussi, l'écrivain qui se respecte, l'écrivain qui respecte la morale, ne peut-il le flétrir avec trop d'énergie.

Le temps est venu d'apporter un soin plus sévère, une critique plus impartiale dans nos appréciations. Il faut rendre, sans aucun doute, pleine justice au grand ruwaert[3] de la Flandre, à ce tribun non moins habile qu'ambitieux, à Jacques d'Artevelde, dont la mémoire a déjà subi tant de vicissitudes. Cependant ne déguisons point les motifs qui plus d'une fois l'ont fait agir et gardons-nous de le transformer en prototype des amis de la liberté. N'oublions pas surtout que ses liaisons avec Édouard III favorisèrent les vues de l'Angleterre qui, dès lors, cherchait à s'affranchir de nos fabriques en attirant chez elle nos meilleurs ouvriers.

Applaudissons de grand cœur au zèle de nos ancêtres pour la défense des libertés communales; toutefois convenons aussi qu'en maintes circonstances ce zèle est allé beaucoup trop loin, et qu'excité par des voisins jaloux de notre état prospère, l'esprit turbulent des corporations a contribué, plus peut-être que toute autre cause, à la décadence commerciale de nos villes les plus importantes. C'est ce qu'atteste encore de nos jours la disproportion qui se fait remarquer entre l'étendue des remparts et le nombre des habitants de Louvain, de Gand, de Bruges, de Malines.

Ce n'est pas non plus du point de vue actuel, ce n'est pas avec les préoccupations de notre époque, qu'il convient d'envisager la série des événements politiques du pays, et si nous voulions tenir compte des flots de sang répandus sur notre sol, dans ces guerres déplorables où l'intérêt des peuples n'entrait pour rien, dans ces affreuses luttes d'ambition qui mettaient sans cesse aux prises l'Autriche et la France, on apprécierait, d'une tout autre manière qu'on ne le fait généralement, le mariage de l'héritière de Bourgogne avec Maximilien. Les vues d'Hugonet et d'Imbercourt, peut-être, nous paraîtraient moins condamnables. Au surplus, en voyant la Belgique prendre enfin sa place parmi les États indépendants de l'Europe, on conçoit que la génération présente ne déplore pas trop le passé, et l'on doit bien lui pardonner un peu d'égoïsme[4].

[1] N'est-on pas allé même jusqu'à décorer une locomotive du nom de l'infâme agent des intrigues de Louis XI, Olivier Ledain? Il ne manque plus que de placer sa statue dans la petite ville de Thielt, où il est né. Certaines gens comprennent le patriotisme d'une étrange façon !

[2] Jean Breydel et Pierre Dekoninck, je le sais, ne furent pas au nombre des meurtriers, mais ils les prirent sous leur protection. C'est par le secours de Breydel que, six ans plus tard (1308), Guillaume Van Saeftingen, frère lai de l'abbaye de Terdoest, poursuivi pour avoir tué son prieur et fait une blessure grave à l'abbé, parvint à s'échapper du pays; il gagna la Syrie, où, dit-on, il se fit musulman. M. Kervyn de Lettenhove a publié, dans les *Mémoires de l'Académie de Belgique* (t. XXV), une note fort intéressante sur un manuscrit de l'abbaye des Dunes, lequel fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de Bruges. Si l'on s'en rapporte à ce document, Guillaume Van Saeftingen, frappé d'anathème par l'église de Tournai, se dirigea vers la cité pontificale d'Avignon, « où il s'accusa, non-seulement de son crime de Terdoest, mais aussi de ses exploits de Courtrai; enfin, le 16 septembre 1309, il obtint du cardinal Bérenger Frédol, muni de l'autorisation verbale et expresse du pape Clément V, d'être relevé de l'excommunication qui pesait sur lui; mais on y mit pour condition qu'il se rendrait dans la terre sainte, et s'attacherait à l'ordre des chevaliers de l'hôpital Saint-Jean. » Le fit-il réellement ou bien a-t-il pris le turban, comme d'autres l'affirment, c'est ce qu'il n'est guère possible de décider, car on ne retrouve plus nulle part les traces de cet odieux personnage. Quant à Breydel, il eut à se reprocher aussi l'assassinat d'un valet du sire Gobert d'Espinoy, par suite d'une querelle de taverne à Maele.

Je ne parlerai point des massacres de Bruges, où Breydel et Dekoninck jouèrent le principal rôle. Il vaut mieux jeter un voile sur ces scènes d'horreur. Si la rudesse des mœurs du XIIIe et du XIVe siècle pouvait être admise comme circonstance atténuante, il resterait toujours incontestablement vrai de dire que l'immoralité des éloges donnés, de nos jours, par quelques écrivains à de pareilles actions ne mérite aucune indulgence.

[3] Ce titre évidemment tire son étymologie de *Rust-Waerden*, gardien du repos public. Son pouvoir devenait d'autant plus élastique, d'autant plus étendu, qu'il était moins défini.

[4] Le tombeau d'Humbercourt s'est retrouvé, le 27 janvier 1847, dans la ville d'Arras. Voici de quelle manière le savant archiviste de l'Artois, M. Godin (*Bulletin des antiquités départementales du Pas-de-Calais*, pages 34 et 35) rend compte de cette découverte : « Il a été découvert sur la place de la Préfecture un mausolée en marbre bleu, de 2 mètres 50 centim. et large de 1 mètre 45 centim., représentant, sculptées en demi-rond de bosse, les effigies de Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, et d'Antoinette de Ram-

Digitized by Google

Les Français se plaisent à mettre au nombre de leurs grands hommes Godefroid de Bouillon et nos princes flamands, empereurs de Constantinople... Des Belges s'en étonnent, s'en irritent même... C'est un tort : le héros de *la Jérusalem délivrée*, quoique duc de la basse Lorraine[1] (Lotharingie), n'était-il pas d'une maison française, fils d'un comte de Boulogne vassal des rois de France, comme l'étaient également nos comtes de Flandre[2]? Pourquoi donc ne pas admettre de bonne grâce que la gloire acquise par eux est une propriété commune et que peuvent revendiquer les deux nations? Il en sera de même pour l'abbé Suger, de si glorieuse mémoire[3], pour Clovis, Pepin de Herstal, Charles Martel, Pepin le Bref, Charlemagne. En supposant même exagérées les prétentions de nos voisins à l'égard de quelques-uns de ces géants historiques dont toutes les villes voudraient pouvoir se disputer le berceau, ainsi que les villes de la Grèce se disputaient celui d'Homère, y a-t-il de quoi se courroucer? Quel est le grand mal qu'on leur rende hommage au delà comme en deçà de nos frontières? Et ne devrions-nous pas plutôt nous en féliciter comme d'un triomphe?

Le Belge s'est trouvé, par sa position, par ses associations politiques, mêlé perpétuellement aux querelles des autres peuples, et son histoire se lie à l'HISTOIRE GÉNÉRALE, qui ne sera point négligée par nous. Il est impossible de trop insister sur l'importance, sur l'utilité de l'histoire, de l'histoire telle qu'elle est comprise aujourd'hui, c'est-à-dire remontant aux causes des faits qu'elle retrace et développant les conséquences qu'ils ont produites elle nous rend les témoins, en quelque sorte, des principaux événements de chaque siècle et les compagnons de ces êtres providentiels, de ces êtres prestigieux dont l'influence s'est fait sentir sur les destinées humaines; elle peut être considérée aussi comme une des sauvegardes de la civilisation, car c'est elle qui remet dans nos mains, pour le défendre au besoin, l'héritage des connaissances acquises par les générations qui nous ont précédés. L'histoire rendit plus d'un service à la science : les ouvrages d'Hérodote, publiés en 1474[4], révélèrent le voyage autour des côtes de l'Afrique, effectué par deux vaisseaux phéniciens sortis des ports de l'Égypte, et mirent ainsi Vasco de Gama sur la voie qui lui fit découvrir vingt-trois ans plus tard le cap de Bonne-Espérance.

C'est encore l'histoire qui servira de guide aux SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. En nous identifiant avec les mœurs d'une nation, elle nous indique les institutions les plus conformes à ses habitudes, à ses besoins; elle nous préserve par là de ces séduisantes utopies dont les essais, loin d'accélérer, retardent trop souvent les améliorations les plus désirables, les plus nécessaires.

Quatre grandes découvertes ont favorisé la marche de l'esprit humain : la *boussole* prêta des ailes au génie de Christophe Colomb... Un nouveau monde apparut à l'ancien monde étonné, le commerce prit une extension toujours croissante, et, sur tous les points du globe, l'échange des idées

bures, sa femme. A droite est Guy de Brimeu, revêtu du costume de chevalier, l'épée au côté, les pieds appuyés sur un lion, symbole de force et de courage, les mains sur la poitrine et pressant ses armes, qui sont d'argent à trois aigles de gueules, becquées et membrées d'azur, posées 2 et 1; sa tête, qui malheureusement a souffert les mutilations du vandalisme, repose sur un coussin où l'on voit encore les restes d'une riche et profonde ciselure. Quant à Antoinette de Rambures, elle est aussi représentée couchée sur le dos, comme son mari, les mains jointes sur la poitrine; elle pose les pieds sur une levrette également mutilée. On lit l'inscription suivante autour de ces statues :

« Cy gist noble et puissât seigné Guy de Brimeu, en son vivât chevalier, comte de Meghen, Sr de Humbercourt, conseiller et châbellan de très-haut et très-redoubté prince, Charles du (de) Bourgogne et de Brabant, son liqutenant général ès pays de Liége et de Lox et d'oultre la rivière de Meuse, et gouverneur (de) la ville et côte de Namur, lequel s' passa là mil IIIc LXXVI, le IIIIe jor d'avril... Pryes Dieu pour s (on âme). »

Puis :

« ... Prêt dud. comte et seigneur Guy de Brimeu, gist noble et puissante dame Anthoine de Rambures, son esponse, comtesse et dame... (brisé)... d'Esprelecques l (aqu) elle trespassa en l'an de grâce mil... Pryes Dieu pour leurs âmes. »

Cette tombe fut transportée immédiatement au musée d'Arras.

On sait qu'après avoir subi la torture, sans rien avouer, parce qu'il n'avait pas, disait-il, à faire d'aveu, Humbercourt, hors d'état de se tenir debout, fut jeté dans une charrette et hissé sur l'échafaud; il eut la tête tranchée (place du Vendredi à Gand). La dépouille mortelle de cette victime des fureurs populaires fut transportée par les ordres de Marie de Bourgogne à Arras pour être enterrée dans le chœur de l'église cathédrale. La veuve, inconsolable, n'est morte qu'en 1517. Elle avait consacré les quarante dernières années de sa vie à des œuvres de bienfaisance. Elle fit don à la cathédrale d'une statue en vermeil de saint Lambert, évêque et martyr, ainsi que d'un magnifique ornement de drap noir chargé de broderies d'or.

[1] Son oncle maternel, Godefroid le Bossu frère d'Ide de Louvain, deuxième femme d'Eustache II, comte de Boulogne, lui avait transmis ce duché.

[2] Ou, pour parler plus exactement, arrière-vassal, puisque le comte de Boulogne relevait de l'Artois. Eustache, comte de Boulogne, marchait avec l'armée de Philippe Ier, roi de France, à la bataille de Cassel (20 février 1071), où Robert le Frison le fit prisonnier.

[3] Né à Saint-Omer qui faisait alors partie de la Belgique.

[4] Édition *princeps* qui parut à Venise par les soins et avec la traduction latine de Laurent Valla.

Digitized by Google

s'est joint insensiblement à l'échange des productions du sol ou de l'industrie.

La *poudre à canon*, qui changea tous les éléments de la guerre, contribua puissamment à détruire le régime féodal ; l'*imprimerie* vint ensuite fonder la suprématie de l'intelligence et propager, populariser l'instruction. La *vapeur* arrive et met en contact toutes les nations, ce qui permet de ne plus regarder autant comme un simple rêve philanthropique le projet de paix perpétuelle du bon abbé de Saint-Pierre ; mais il est impossible de se le dissimuler, le choc des idées, le choc des principes a remplacé le choc de peuple à peuple : un certain malaise général, une agitation vague, une inquiétude sans objet déterminé, voilà ce qui caractérise particulièrement notre époque. La société semble éprouver le besoin d'une transformation nouvelle. — Il serait fâcheux pourtant de l'exposer à des expériences trop périlleuses... Lorsque la presse est libre (ce que je considère, à tout prendre comme un bien)[1], lorsque toutes les doctrines, bonnes ou mauvaises, conservatrices ou destructives de l'ordre social, progressives ou rétrogrades, lorsque l'erreur et la vérité peuvent se produire également au jour, il est indispensable de donner une direction sage aux esprits. Il appartient surtout aux académies, qui ne doivent jamais être exclusivement vouées au culte du passé, de remplir cette mission providentielle. Dirigeant le progrès dans sa route, elles lui serviront de fanal ; elles n'hésiteront pas à signaler les écueils qui pourraient le compromettre si le char était poussé trop violemment sur une pente rapide. Les époques de transition, sans doute, ont leurs difficultés, leurs orages ; mais ayons foi dans l'avenir que la Providence nous réserve, elle suscitera des pilotes habiles pour nous conduire au port ; la société finira par se réorganiser sur des bases solides.

La science sociale, qui comprend aussi la STATISTIQUE et l'ÉCONOMIE POLITIQUE, est certainement la plus digne des méditations de tous les esprits sérieux : la classe des lettres n'en perd pas de vue l'importante étude.

La véritable PHILOSOPHIE, qu'un orateur moderne[2] a si bien définie en l'appelant *l'amour réfléchi du vrai et du bien*, consiste à modérer ses désirs, à ne point apprécier au delà de son prix réel ce qu'ambitionne avec le plus d'ardeur la tourbe des hommes, c'est-à-dire l'accumulation des richesses et des honneurs; elle place, suivant la belle expression de Tacite, la fortune parmi les trésors incertains, et regarde la vertu comme le trésor le plus inaltérable. C'est cette philosophie, destinée à nous rendre plus sage et par conséquent plus heureux, dont nous devons nous montrer jaloux d'être les incorruptibles sectateurs. Quant à la MÉTAPHYSIQUE, si l'on est forcé de convenir qu'elle présente plus d'hypothèses que de vérités constatées, si trop fréquemment elle aboutit à ce mot profond de Montaigne : *Que sais-je?* on ne doit cependant pas la dédaigner ; elle est la source d'une foule d'idées qui, mises en œuvre avec une prudence éclairée, peuvent produire d'utiles résultats.

La LÉGISLATION, en déroulant sous nos yeux le tableau de la sagesse et quelquefois aussi des préjugés de nos pères, nous établit sur un terrain moins mouvant. La Belgique, à défaut d'un Montesquieu, peut du moins dresser une liste imposante de légistes d'un ordre supérieur. L'éloquence, une éloquence pleine de noblesse et de dignité, a reproduit déjà les traits de notre savant chancelier Peckius[3] que le bon Henri IV appelait le sage Flamand, et de Pierre Stockmans[4], le vigoureux défenseur des prérogatives de l'État contre toute espèce d'usurpation. Le bel exemple donné par M. de Bavay, procureur général à la cour de Bruxelles, sera sans doute suivi par tous ses collègues[5] ; nous posséderons de cette manière une galerie complète des magistrats dont les lumières et l'équité nous valurent, de la part de l'étranger même, les témoignages les moins équivoques d'estime et de confiance.

De ces études sérieuses, de ces hautes régions, l'Académie descendra quelquefois dans le domaine plus riant de la LITTÉRATURE. En examinant toutes les phases qu'elle présente, depuis les siècles de l'antiquité jusqu'à nos jours, nous retrouverons encore le tableau des modifications, des vicissitudes

[1] Lorsque je réfléchis sur le mal causé par tant de mauvais journaux semés avec profusion dans les masses ignorantes et faciles à passionner, j'avoue que mes anciennes convictions se trouvent fort ébranlées ; j'en viens presque à penser, comme M. de Martignac, qu'il faudrait n'admettre la liberté absolue de la presse que pour les écrits d'une certaine étendue et qui, par cela même, ne sont guère à l'usage de la multitude.

[2] M. de Rémusat, *Discours de réception à l'Académie française*, le 7 janvier 1847, in-4°, p. 38.

[3] Pierre Pecq, plus connu sous le nom de *Peckius*, naquit à Louvain en 1562, et mourut à Bruxelles, chancelier de Brabant, le 28 juillet 1625. Les archiducs l'avaient envoyé comme ambassadeur à Paris en 1607.

[4] Pierre Stockmans, Anversois, né le 3 septembre 1608, et mort à Bruxelles, le 7 mai 1671.

[5] De son côté, M. Raikem, procureur général à la cour de Liége, dans ses discours prononcés aux audiences de rentrée de 1845 et de 1846, a rassemblé d'intéressants détails biographiques sur Charles de Méan et sur son digne émule Louvrex, que Stockmans avait surnommé *le Papinien liégeois*.

Digitized by Google

de la société, car elle en est presque toujours la fidèle expression.

C'est à la cour de nos comptes de Hainaut, de nos ducs de Brabant, que les muses françaises essayèrent, pour ainsi dire, leurs premiers chants; quelques-uns de nos princes[1] figurent à la tête de ces ingénieux trouvères si bien analysés par plusieurs de nos collègues[2]; et, quand la langue fut un peu débrouillée, notre grande Marguerite d'Autriche se plut à jouter contre un poëte de sa cour, Jean Lemaire, qui perfectionna le rhythme en exigeant un son plein pour marquer l'hémistiche dans les vers de dix et de douze syllabes.

Froissart et Comines sont là pour prouver encore aujourd'hui qu'aux XIVe et XVe siècles, le français, chez nous, s'écrivait avec plus de grâce, avec plus de charme que partout ailleurs. Amyot et Montaigne, qui vinrent un siècle plus tard, ne leur sont guère supérieurs, même sous le rapport du style.

Depuis 1830, on paraît sentir que la langue française doit puissamment contribuer à resserrer de plus en plus l'union entre les diverses provinces du royaume; elle est cultivée avec un soin, un succès qui s'accroît chaque jour. Les derniers volumes des *Annales du concours universitaire* nous révèlent à cet égard un progrès qui dépasse toutes les espérances. Le génie de la science et de l'érudition ne croit plus déroger en cherchant à se revêtir de formes élégantes. On a compris que le cadre devait toujours être digne du tableau; on s'est dit que si le diamant brut a de la valeur, il n'est cependant bien apprécié de tout le monde qu'à l'aide d'un lapidaire habile.

Lorsque l'on jette les yeux sur le volumineux catalogue des livres indigènes, on est tenté de croire qu'en Belgique les auteurs sont plus nombreux que les lecteurs... Il faut pourtant le reconnaître, l'indifférence du public pour les productions littéraires, pour les productions nationales surtout, commence à diminuer sensiblement; la génération nouvelle nous consolera du dédain de ses devanciers. Ce qui nous manque, c'est le creuset d'une critique éclairée : on se trouve presque toujours entre la malveillance dénigrante, disposée à flétrir toutes les palmes, et la louange exagérée dont les parfums enivrent le talent, souvent même le font avorter. La juste appréciation des œuvres de la littérature serait fort essentielle; mais comment l'espérer? Il faudrait, pour se charger d'une semblable magistrature, un homme d'une instruction étendue, variée, pour ainsi dire encyclopédique, d'un goût sûr sans être esclave de la routine et des préjugés, capable par conséquent de distinguer, des bizarres systèmes de l'ignorance présomptueuse, les innovations du génie; il faudrait encore que cet homme s'affranchît de l'esprit de coterie, des petites passions, et qu'il fût d'un caractère assez ferme pour ne jamais se laisser intimider par les insatiables exigences de l'amour-propre. L'Académie peut y suppléer jusqu'à certain point. Elle ne s'établira certainement pas en guerre ouverte avec ces médiocrités prétentieuses, avec ces arrogantes nullités qui surgissent de toutes parts; mais elle s'empressera d'accueillir, d'encourager par ses éloges et ses distinctions, les jeunes gens studieux, tout en ne leur dissimulant pas qu'un premier succès est un engagement à faire mieux encore; elle leur fournira d'ailleurs, par d'intéressantes questions mises au concours, les moyens de se produire avec avantage; elle ne négligera rien de ce qui peut exciter cette noble, cette courageuse émulation par laquelle s'effectuent tant de prodiges, et nous verrons ainsi se grouper autour de nous les espérances, les garanties de l'avenir intellectuel de la Belgique.

L'amour des lettres, lorsqu'il prend sa source dans une âme élevée, procure des jouissances infinies. Est-il rien de plus sublime, en effet, que de consacrer sa vie à l'étude avec la ferme résolution de se rendre meilleur et plus utile à la société? C'est en accomplissant le triple devoir d'aimer, d'éclairer et de servir ses semblables que l'homme s'associe en quelque sorte aux attributs de la Divinité.

La LITTÉRATURE FLAMANDE renferme des richesses restées inconnues aux habitants des provinces wallonnes. Ceux de nos confrères qui possèdent les deux langues ne tarderont sans doute pas à nous en faire jouir, au moyen d'élégantes versions. Une histoire de cette littérature, faite sans aucun engouement, faite avec l'esprit d'indépendance qui doit caractériser le philologue vraiment digne de cette qualification, serait un service inappréciable, et l'Académie s'estimerait heureuse de l'obtenir d'un de ses membres.

Les LANGUES ANCIENNES, qui font aussi partie de notre programme, les langues anciennes dont les chefs-d'œuvre ont trouvé de fidèles interprètes, ne présentent peut-être plus la même importance

[1] Nous citerons Baudouin V, comte de Hainaut, Baudouin VI (IX), comte de Hainaut et de Flandre, qui devint empereur de Constantinople; Henri III, duc de Brabant, et son fils Jean Ier, quoiqu'il ait cultivé plus spécialement la poésie flamande. On connaît aussi quelques vers français de Philippe le Bon.

[2] MM. Arthur Dinaux, de Reiffenberg, Van Hasselt, etc.

Digitized by Google

qu'autrefois ; mais elles n'en restent pas moins des sources précieuses où le littérateur et le savant se plairont toujours à puiser les plus saines notions du goût.

L'archéologie enfin, cette science qui n'est pas non plus sans utilité pour la connaissance des anciens usages, des anciennes mœurs, et qui doit former comme une chaîne destinée à relier, à réunir les générations successivement appelées sur la scène du monde, continuera de réclamer quelques instants de nos séances. Plusieurs dissertations remarquables sur nos beaux monuments du moyen âge ont pris place dans le recueil des Mémoires académiques et n'en sont pas les pages les moins instructives, les moins attachantes.

Quel touchant souvenir de gratitude nous rappelle aujourd'hui cette salle où nous sommes entourés des amis de la littérature, et où je viens encore une fois réclamer, solliciter leur indulgence !... Cette salle fut habitée longtemps par le prince qui, le premier, sanctionna l'existence de l'Académie, par ce bon prince Charles de Lorraine dont tant de bienfaits ont perpétué la mémoire[1]. Son buste, les bustes des souverains nos augustes protecteurs, les bustes des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, décoreront bientôt ces murs[2]... Objets d'un culte patriotique, puissent-ils nous servir constamment de modèles ! Puissent-ils électriser cette jeunesse généreuse et la rendre digne de ses glorieux ancêtres !

NOTE.

Il me semble prouvé que dans notre bonne Belgique, si pointilleuse depuis quelques années, il devient chaque jour plus difficile d'émettre avec franchise une opinion sur les hommes et sur les choses, même des temps les plus reculés, sans s'exposer aux injures, aux fureurs, tantôt d'un parti, tantôt de l'autre, et souvent de tous les deux à la fois ; mais ce sont là de ces petites tribulations qui, considérées d'un œil philosophique, doivent paraître d'une faible importance, et l'on s'en trouve amplement dédommagé par la satisfaction de conserver intacte l'indépendance du caractère. Quoi qu'il en soit, mon discours académique de cette année n'a pas laissé que d'exciter l'ire de certains journaux.

Voici les gracieusetés que m'adresse à ce sujet, dans *le Débat social* du 6 juin, un homme qui passe sa vie à créer des fantasmagories pour les combattre :

NOUVELLE FORME

DE LA RÉACTION ARISTOCRATIQUE.

Le jeune duc de Brabant assistait, le 19 mai dernier, à la séance publique de l'Académie royale ; c'est à cet enfant de douze ans que le président, vieillard presque septuagénaire, a fait les honneurs de la solennité en lui adressant, au début, ces paroles : « Une Académie fondée par Marie-Thérèse doit intéresser les petits-fils de cette immortelle princesse. La présence de notre jeune prince royal nous en donne une preuve qui nous pénètre de la plus vive et de la plus respectueuse gratitude. »

C'était l'écho du compliment de M. le général Prisse au même enfant et à son frère cadet, au sujet du petit oursin, du petit colback, de la petite épée, du petit sabre et des petites épaulettes qu'on venait, il y a quelques mois, de leur donner pour étrennes. Après le mandarin militaire, le mandarin lettré !

Mais ce n'est pas de ces chinoiseries qu'il s'agit ; c'est d'une tendance littéraire toute nouvelle que le discours de M. de Stassart est venu nous confirmer, après que d'autres publications récentes nous l'avaient déjà fait pressentir.

Un mot d'ordre est arrivé de quelque part : « Il faut démolir les piédestaux que les écrivains nationaux en Belgique ont élevés, depuis quinze ans, aux grands démocrates belges. » On y a ajouté sans aucun doute : « Il faut remédier promptement à l'indifférence, sinon à l'éloignement pour les Français, que les mêmes écrivains ont fait succéder en Belgique à une aveugle confiance, à un déraisonnable engouement pour ce peuple. »

M. de Stassart a obéi à cette double consigne. Avant lui, quelques jeunes pionniers avaient préparé la voie où se sont engagés les pas, aujourd'hui peu assurés, de ce vieux courtisan de Napoléon.

Il y a peut-être là des indices politiques que l'état

[1] Son administration éclairée et paternelle n'est pas assez connue aujourd'hui. La plupart des journaux qui s'en sont occupés lorsqu'il s'est agi de l'érection de sa statue ont fait preuve d'une inexplicable ignorance. M. Nathalis Briavoine lui rend plus de justice dans son ouvrage intitulé : *De l'industrie en Belgique* (tome II, p. 20 et suiv.). Après avoir parlé de l'esclavage commercial des Pays-Bas autrichiens par suite des funestes traités de 1648 et de 1713, il ajoute : « Mais le prince Charles de Lorraine arrive ; sa sollicitude active a, d'un coup d'œil, mesuré le mal, deviné le remède. Il s'affranchit du traité de la Barrière dans ses conditions les plus vexatoires pour le pays qu'il administre. En modifiant le tarif de douane, ce ne sont plus les convenances de la Hollande ni celles de l'Angleterre qu'il consulte ; il ne considère que les intérêts nationaux, et alors s'ouvre l'époque que l'on a nommée l'âge d'or des Pays-Bas. »

[2] Voir l'un des arrêtés du 1er décembre 1843, art. 2.

Digitized by Google

actuel de l'Europe ne permet pas de trop négliger.

Le discours dont nous nous occupons prend à partie, entre autres, Breydel et Deconinck, deux des chefs des communes flamandes à la célèbre bataille des Éperons d'or, et le grand ruwaert Jacques Artevelde. En revanche, il réhabilite Hugonet et Imbercourt. Puis, il veut que la France et la Belgique se fassent une propriété commune de quelques autres grandes figures historiques que les deux pays ont coutume de revendiquer, chacun à l'exclusion de l'autre.

C'est, en ces trois points déjà, nous refaire une histoire nationale comme celle qu'on nous écrivait sous l'empire. Le vieux préfet impérial doit être charmé d'avoir reçu la mission d'en remettre le texte à la mode. Cela seul pourra rendre quelque importance à la petite érudition de salon qu'il possède, et dont il a su tirer assez bon parti pour s'en faire un bagage académique auprès de ceux qui ont dû croire sur parole à une réputation d'il y a trente ans.

Pour toute histoire des époques où vivaient nos grands démocrates, M. de Stassart n'a lu et n'a pu lire que des chroniqueurs achetés ou soudoyés par les princes : le prêtre ivrogne et débauché Froissart, le soudard Monstrelet et le courtisan vénal Philippe de Comines. Que sait-il des historiens du peuple? Ils ont écrit dans une langue qu'il ne comprend même pas.

Aussi n'irons-nous pas perdre notre temps à replacer dans son véritable jour cet orgueilleux Robert d'Artois sur la mort duquel on voudrait nous apitoyer; ni réfuter, pour la centième fois, l'accusation de trahison envers la Flandre reprochée aux derniers jours d'Artevelde.

Il nous suffit de répéter que M. de Stassart ne sait d'autre histoire de la Belgique que celle qu'il a apprise du temps de l'empire. Les lieux communs qu'il débite ailleurs, dans son discours, sur Vasco de Gama, sur la boussole, sur Christophe Colomb, sur l'invention de la poudre à canon et de l'imprimerie, sont de l'érudition de la même date et du même aloi.

L'Impartial de Bruges a dit à M. le baron de Stassart : « Ou bien vous ne connaissez pas l'histoire flamande, alors n'en parlez pas; ou bien, si vous la connaissez, vous calomniez nos grands hommes dans un intérêt de caste. » Eh! mon Dieu! ne reprochez rien à M. de Stassart personnellement. Ceux qui l'ont fait parler, pour les besoins de leur politique d'aujourd'hui, l'ont pris tel qu'il était depuis longtemps, élevé à la française; amant du pouvoir à la française; ne s'imaginant pas même qu'il y ait une Belgique sérieusement en dehors de la France. On en jugera mieux par cette naïveté : « Les Flamands qui possèdent les deux langues ne tarderont sans doute pas à nous faire jouir, au moyen d'élégantes versions, des richesses de leur littérature, restées inconnues aux habitants des provinces wallonnes. »

Nos conservateurs veulent aujourd'hui nous ramener vers la France. Le futur allié du czar Nicolas est un si bon garant de la constitution et de la durée du régime qui leur convient le mieux! Il faut donc refaire notre éducation politique dans ce sens. Il faut surtout faire proclamer, en présence du jeune prince royal, que c'est ainsi qu'on l'entend, et que c'est ainsi qu'on l'élèvera.

Nous parlions de pionniers qui avaient déblayé d'avance le chemin où devait être poussé, à jour nommé, le mannequin de cour le mieux dressé, d'ancienne date, pour faire la démonstration académique dont il vient d'être question. Nous devons parmi ceux-là une mention spéciale à M. le lieutenant-colonel d'état-major Renard, pour son « avant-propos » à *l'Histoire politique et militaire de la Belgique*, dont il vient de faire paraître la première partie. La France toujours arbitre de nos destinées, la France que, seule, il nous importe de ménager; le roi Louis-Philippe qu'il nous faut presque adorer pour les services qu'il nous a rendus, et pour l'égide qu'il prête *à la liberté des peuples* que menacent toujours les coalitions du Nord : voilà le thème de 1830 et 1831 que M. Renard remet de nouveau en variations.

Toutes ces vieilles mèches ne sont pas dangereuses, tant que de véritables écrivains belges seront là pour les éventer. Mais supposons, pour un instant, nos grands journaux (tous aux mains d'écrivains français) laissés seuls, dans les temps de crise qui s'approchent, à parler de notre politique et de tous les éléments qui concourent à la composer et à la diriger; et voyez ensuite où cela peut nous conduire!

Aussi faillirons-nous moins que jamais à notre tâche, qui est de veiller pour la défense de la nation à tous les postes que les autres sentinelles abandonneraient ou ne garderaient pas avec assez de vigilance, et de conserver au peuple belge des archives fidèles où il puisse trouver, au jour du danger, les noms et les actes de ceux dont il faut qu'il se défie, comme les noms et les actes de ceux auxquels il peut se confier.

Sous ce dernier point de vue nous n'avons signalé aujourd'hui qu'un homme dangereux : l'officier écrivain qui voudrait relier de nouveau notre fortune militaire à la fortune de la France, et qui, dans un livre destiné à nos soldats, cherche à égarer la conscience de leurs épées.

Quant au vieil impérialiste, sa carrière est finie,

Digitized by Google

et nous l'aurions volontiers laissé mourir en paix, sans le caractère officiel dans lequel on l'a fait parler lors de cette solennité où l'enfance du prince héréditaire n'a point paradé sans motifs.

J'ai cru devoir envoyer la réponse suivante à MM. les rédacteurs de la feuille démocratique :

Messieurs,

J'ai lu l'article que vous venez de consacrer à mon discours académique du 19 mai. Je conçois parfaitement que nous ne soyons pas d'accord sur la manière d'envisager certains faits et d'apprécier certains personnages historiques; mais il ne vous appartenait point de vous livrer à des suppositions outrageantes et qui méritent le démenti le plus formel. Je ne pense cependant pas qu'elles puissent m'atteindre : pour répondre à de pareils écarts d'imagination, il suffit d'invoquer mes antécédents. Les personnes qui n'ont pas été en position de les connaître peuvent venir consulter mes archives; elles y trouveront des preuves irrécusables de ce que j'avance. Je n'ai jamais hésité le moins du monde à mettre au grand jour mes opinions : c'est une habitude de toute ma vie. J'ai dit la vérité (ou du moins ce que je croyais être la vérité) aux ministres de l'empereur, à l'empereur lui-même; je l'ai dite aux ministres du roi Guillaume; je l'ai dite à tous les hommes d'État ou prétendus hommes d'État, qui, chez nous, se sont succédé au pouvoir depuis 1830. Je ne l'ai pas épargnée non plus aux tribuns populaires, et je la dirai partout où j'aurai mission pour prendre la parole. C'est le plus sûr moyen de déplaire aux deux camps ennemis; je l'ai plus d'une fois éprouvé dans ma longue carrière; mais le temps de la justice arrive tôt ou tard, et, suivant un de ces vieux adages qu'un vieillard aime tant à se rappeler : *La raison finit toujours par avoir raison*.

Si le maintien de notre nationalité, si la prospérité de notre pays, si nos progrès intellectuels me paraissent exiger que nous conservions de bons rapports avec la France, c'est une manière de voir comme une autre. Réfutez-la, je le veux bien, mais qu'on n'aille pas plus loin! je déteste toute espèce de fanatisme. Je me suis élevé souvent contre le fanatisme religieux... faut-il maintenant, faut-il qu'à l'époque actuelle où *la liberté en tout et pour tous* se proclame avec faste, j'aie à me plaindre du fanatisme historique ?

J'attends de votre équité plus encore que de la loi, messieurs, l'insertion de la présente lettre dans le prochain numéro de votre journal.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une parfait considération.

Le baron de STASSART.

Bruxelles, le 6 juin 1847.

LETTRE

A

MONSEIGNEUR LE DUC DE BRABANT.

(EXTRAITE DU TOME IV DE LA REVUE DE BELGIQUE.)

Monseigneur,

Vous avez assisté récemment à une séance publique de notre Académie, et vous y avez entendu émettre des opinions assez étranges sur le compte de quelques hommes dont la patrie s'honore. Si vous étiez destiné à recevoir, comme l'ont reçu vos oncles, le bienfait de l'instruction publique, à puiser à cette source vigoureuse la connaissance de nos annales et de nos vieilles institutions, il importerait peu que l'erreur parfois se glissât jusqu'à vous. Mais l'avantage d'apprendre à mieux connaître le peuple en vous mêlant à lui ne vous est pas réservé. L'histoire de notre pays, de ce pays qui est aussi le vôtre, Monseigneur, puisque vous y êtes né et que les lois vous apellent à y régner un jour, cette histoire ne vous sera pas enseignée comme elle l'est à nos fils. Si cette tâche n'est pas confiée à l'ignorance superbe d'un étranger, elle le sera sans doute à des hommes que leurs préjugés de caste ont rendus hostiles aux vœux et aux espérances de la partie vive de la nation. On ne vous racontera pas nos annales avec l'impartialité qu'elles exigent, puisées aux sources nationales, purgées des éléments étrangers qui les ont travesties et corrompues; pour vous elles continueront à se traîner dans l'ornière, couvertes du vernis mensonger qui leur a été imposé dans des siècles où la Belgique ne s'appartenait plus. Quand on vous dira ces luttes généreuses qui nous font battre le cœur, à nous plébéiens, on continuera à vous parler de désobéissance et de rébellion; à lancer l'anathème au front de ces martyrs héroïques qui sacrifièrent leur vie pour défendre tantôt le territoire contre l'ennemi extérieur, tantôt les libertés nationales contre le despotisme.

Assez souvent retentiront à vos oreilles les voix de courtisans empressés de vous taire la vérité, de défigurer l'histoire au gré de vos passions qu'ils fomenteront loin de les calmer; il convient que,

Digitized by Google

par intervalles, la voix plus rude d'un homme du peuple remplisse près de vous le rôle importun que remplissait l'esclave attaché au char du triomphateur romain, et contribue ainsi à vous garantir de l'esprit de vertige dont s'éprend si aisément la tête appelée à ceindre le diadème. Dans votre propre intérêt, Monseigneur, prêtez-moi donc quelques instants d'attention.

Je ne m'arrêterai pas à l'idée, fort étrange assurément, de contester leur nationalité à Godefroid de Bouillon et à nos princes flamands, parce qu'ils étaient feudataires du roi de France. A ce compte, Monseigneur, pendant le moyen âge il n'y aurait pas eu de Belges en Belgique, puisque ceux qui n'étaient pas tenus des liens de la vassalité envers le monarque français l'étaient envers le chef de l'empire germanique. Il faut donc, ou nier que la Belgique existât, ou admettre que ce pays, si maltraité toujours par ceux mêmes qui se disent ses enfants, ait droit de réclamer comme siens les hommes qu'il a produits.

Je ne m'arrêterai pas davantage à l'idée non moins étrange de franciser Charlemagne et ses ancêtres. Il fut un temps, Monseigneur, où l'on soutenait sérieusement que les Capétiens étaient les légitimes héritiers des Carlovingiens dépossédés par eux ; qu'ils pouvaient en conséquence réclamer les pays incorporés autrefois dans leur vaste empire. Cela se faisait au nom d'un de vos aïeux maternels, ce Louis XIV dont la grandeur fut si fatale à notre Belgique. Cette prétention, qui soulevait la colère de l'Europe au XVIIe siècle, n'exciterait que la risée au XIXe. Elle ne serait cependant pas plus absurde que celle qui tendrait à convertir en héros français ces grandes figures historiques. Qui ne sait (et vous-même, Monseigneur, tout jeune que vous êtes et quoique vous ne soyez pas académicien, peut-être déjà le savez-vous), qui ne sait que la famille carlovingienne était née sur le territoire des Francs germains; qu'elle fut pour la Neustrie, territoire des Francs romains, une dynastie étrangère imposée à la suite d'une violente réaction ; qu'elle y resta, à ce titre, constamment populaire, et que l'avénement de Hugues Capet eut précisément pour objet de la repousser d'un sol où la force seule l'avait introduite? Ce sont là des faits établis par la science moderne, que les Français mêmes ont eu le bon esprit de reconnaître. L'Austrasie, cette portion surtout qui prit le nom de Lotharingie à l'époque du démembrement de l'empire franc, voilà la patrie des Carlovingiens. Landen, Herstal, Jupille n'ont-ils pas vu naître les chefs de cette illustre race? La vieille forêt des Ardennes ne servit-elle pas de théâtre à leurs chasses? Leurs nombreuses villes, éparses entre la Meuse et le Rhin, ne furent-elles pas les résidences affectionnées par la plupart d'entre eux? N'est-ce donc pas au milieu des populations lotharingiennes que les derniers descendants de notre grand Charles, repoussés du territoire neustrien, trouvèrent encore un appui et un asile pour y venir mourir?

En vérité, Monseigneur, il est des opinions paradoxales qui ne méritent pas une réfutation. Peut-être même me serais-je épargné les considérations qui précèdent, si ces questions d'amour-propre national n'avaient pas au fond plus d'importance que cela ne paraît au premier abord. Un peuple doit tenir à ses grands hommes, et notre longue indifférence sous ce rapport a fourni contre nous matière à plus d'un argument.

Mais on ne s'est pas contenté de nous disputer quelques-uns de nos titres de gloire. Un citoyen, dont la Belgique indépendante a décrété la réhabilitation, a pu sentir du fond de sa tombe, où si longtemps il avait reposé méconnu, le souffle de la calomnie agiter de nouveau sa cendre. Comme le fait est plus grave, il exige aussi plus d'explications. Écoutez ces détails, ils forment un chapitre qui n'est pas le moins important de notre histoire.

A la fin du XIIIe siècle, Monseigneur, notre Flandre se trouvait menacée dans sa nationalité, dans son existence même, par le roi qui s'en disait le suzerain : dans sa nationalité, qui était assise sur des bases bien plus solides que ne l'était celle des autres petits États appelés fiefs de la couronne de France ; dans son existence, qui était attachée à la continuation des rapports amicaux avec l'Angleterre. Le roi eût voulu étendre sur ce pays le niveau qu'il était parvenu à imposer au reste de son royaume, et l'entraîner dans sa lutte avec la famille des Plantagenet, lutte terrible où l'une et l'autre monarchie faillit s'abîmer. Certes le système centralisateur des Capétiens fut favorable à la France, puisqu'il y fonda l'unité monarchique ; ce n'en fut pas moins une violation des rapports établis, une atteinte aux institutions telles que le temps les avait formées; et il est impossible d'envisager autrement que comme une usurpation la politique qui substitua aux liens de la suzeraineté les liens bien plus étroits de la souveraineté. Résister était pour la Flandre un droit et une nécessité en même temps.

A cette époque régnait Guy de Dampierre. Il avait pour aïeul maternel Baudouin de Constantinople, noble et imposante figure que la fatuité et l'ignorance peuvent seules nous disputer. Son père était un étranger, que les calculs de la politique avaient fait entrer dans le lit de la comtesse Marguerite, au détriment d'un Belge, le malheureux Bouchard d'Avesnes. Un moyen existait pour Guy

Digitized by Google

de racheter ce vice d'origine : il s'identifia avec les intérêts nationaux, comme vous avez à le faire, Monseigneur, si vous tenez à régner sur nos enfants.

Guy avait depuis quelques années succédé à sa mère, quand l'avénement d'un nouveau suzerain le força à jurer l'observation d'un traité désastreux imposé à son prédécesseur; c'était la condition de son admission à l'hommage féodal, et, s'il ne l'accomplissait pas, il lui fallait se résigner à une lutte inégale. Le nouveau suzerain était Philippe le Bel, type de la déloyauté, homme qui devança Machiavel et mit en œuvre, dès le XIIIe siècle, la politique épouvantable pratiquée avec tant de succès, deux siècles plus tard, à la cour infâme des Borgia. Le comte de Flandre fut une de ses victimes. Des faits, dont le sens n'était pas douteux, ne tardèrent pas à lui fournir de nouveaux griefs, et à lui prouver que sa dégradation avait été décidée au palais du Louvre.

La guerre venait d'éclater entre l'Angleterre et la France. L'intérêt de la Flandre n'était pas douteux : il fallait éviter de prendre parti, ne pas irriter le suzerain, et ne pas se fermer le marché où l'industrie nationale s'alimentait des matières premières. Guy crut en trouver le moyen dans une alliance de famille, et sa fille Philippine fut désignée pour épouse au fils d'Édouard Ier. Il semblait que ce pouvait être un motif à alléguer pour ne pas prendre les armes en faveur de la France, tandis que le lien féodal eût été invoqué pour excuser le refus de se prononcer contre elle. L'événement prouva que le comte avait mal calculé, en se fiant à la promesse du monarque anglais.

Philippe le Bel dissimula le dépit que lui causa ce projet d'alliance, feignit l'indifférence et exprima seulement le désir de voir encore une fois à sa cour, avant qu'elle ne passât la mer, la jeune princesse dont il avait consenti à être le parrain. Confiant comme on l'est quand on se sent fort de sa conscience, Guy conduisit sa fille à Paris. Alors le roi éclata, l'accabla de reproches immérités, le fit arrêter et traduire devant sa cour des pairs. La pauvre fiancée du prince de Galles, qui avait rêvé un trône et ses splendeurs, se réveilla le lendemain entre les murs d'une sombre prison.

Le comte de Flandre avait si peu forfait à ses devoirs féodaux, que cette cour des pairs, à l'indépendance de laquelle de rudes coups avaient déjà été portés, le déclara solennellement absous de l'accusation portée contre lui. Il fallut donc le relâcher. Mais Philippe ne consentit à se dessaisir que d'une seule de ses victimes, et il retint la jeune princesse comme un otage destiné à lui répondre de la conduite de son vassal. Guy regagna désespéré son château de Winendale. Pendant plusieurs mois, il fatigua vainement de ses plaintes le bourreau de son enfant; Philippine ne revit plus la Flandre, et succomba peu d'années après aux tourments de sa captivité, peut-être même au poison et aux mauvais traitements; car l'histoire, qui ne flatte personne, Monseigneur, a accueilli comme possible cette terrible accusation contre le monarque français.

Ainsi repoussé, le malheureux père comprit qu'il n'avait plus de ménagements à garder, et bientôt un traité unit sa cause à celle des souverains que l'ambitieuse politique de Philippe le Bel avait soulevés contre la France. Il ne tarda pas à s'en repentir. Faiblement soutenu par des alliés infidèles, trahi par un grand nombre des siens dont l'or et les intrigues avaient acheté la défection, Guy fut contraint d'implorer une trêve. Le roi la lui accorda, et consentit aussi à remettre au souverain pontife le jugement du différend avec tous ses ennemis. Manœuvre nouvelle qui devait coûter cher au vieux comte.

En effet, quand le pape Boniface VIII, destiné aussi à tomber victime du monarque sans foi, eut rendu sa sentence, Philippe déclara s'y soumettre, sauf en ce qui concernait ses démêlés avec Guy à qui la cour de Rome avait donné raison sur tous les points. D'un seul coup il enleva ses alliés au comte, que ses concitoyens d'ailleurs ne soutinrent pas comme ils auraient dû le faire.

Car ces bourgeois flamands, dont on ne manquera pas, Monseigneur, de vous signaler la turbulence et les goûts belliqueux, montrèrent peu d'empressement à guerroyer. Au moyen de promesses artificieuses on avait jeté un appât aux ambitions privées et aux intérêts positifs; un parti français s'était formé, qui avait dans Gand sa principale place d'armes, et le lion de Flandre ne devait s'éveiller qu'au bruit des chaînes secouées à ses oreilles, avec d'insultantes clameurs, par les ordres d'un vainqueur impitoyable.

Ainsi maltraité par le sort, Guy courba tristement la tête. Charles de Valois l'avait engagé à se rendre à Paris, pour tenter de fléchir la colère de son suzerain, promettant de le ramener en Flandre, s'il n'obtenait pas des conditions équitables; il accepta. Arrivé au Louvre avec ses deux fils aînés et cinquante de ses vassaux les plus fidèles, il entendit le roi déclarer qu'il ne se croyait pas tenu à observer le traité conclu par son frère, puis lui fut envoyé captif à Compiègne. Par un raffinement de cruauté, ses fils et les autres compagnons de sa captivité furent plongés dans autant de cachots différents. La cour des pairs, saisie d'une nouvelle accusation de félonie, se montra cette fois plus complaisante

Digitized by Google

pour le monarque : le beau fief de Flandre fut déclaré confisqué et réuni à la couronne. Philippe, au comble de ses vœux, vint prendre possession de sa nouvelle conquête. Il se montra gracieux seigneur, cherchant surtout à se concilier les sympathies de cette aristocratie bourgeoise qui exerçait le monopole des fonctions échevinales, et luttait avec les gens des métiers comme avec le comte. Le choix de l'homme qui fut par le vainqueur préposé à l'administration du pays conquis avait une signification; Jacques de Châtillon était un noble dur et hautain, imbu de tous les préjugés de sa caste, hostile comme tel aux franchises communales, ne voyant dans les habitudes libres des Flamands que de l'outrecuidance digne d'un châtiment exemplaire; il avait pour acolyte le chancelier Pierre Flotte, financier avide, sans cœur et sans conscience, bien digne de servir le maître qui l'employait. A celui-ci la mission d'extorquer au peuple le produit de son travail journalier; à celui-là, celle d'étouffer la résistance dans le sang des malheureux.

Quand, au bout de quelques mois, Philippe crut bien assurée la possession de sa nouvelle conquête, il secoua une dissimulation gênante. Les gens des métiers avaient réclamé contre certaines charges que voulaient leur imposer les échevins; on prétexta le caractère tumultueux de ces réclamations, pour réaliser un projet depuis longtemps médité : construction de citadelles, démolition des remparts des villes. L'exécution une fois consommée, le roi devenait maître absolu en Flandre.

Pour défendre la nationalité menacée, il n'y avait pas à compter sur Gand. Là dominait le parti français, soigneusement ménagé par Philippe. Bruges prit donc l'initiative de la résistance sous la conduite de deux grands citoyens : Pierre Koninck et Jean Breydel. Ils appartenaient à cette minorité de l'aristocratie bourgeoise, chez qui l'intérêt mercantile et l'égoïsme que souvent donne la richesse n'avaient pas étouffé le patriotisme. On réclama d'abord; puis, quand le parlement de Paris eut repoussé les plaintes des vilains de Flandre et que la tyrannie se montra à front découvert, on comprit que la résistance à main armée devenait un devoir. Cependant il y eut de l'hésitation, car la colère du peuple, si terrible quand elle éclate, est toujours lente à s'allumer, Monseigneur.

Témoin de l'exaspération de ces bourgeois que chaque jour il se plaisait à irriter par de nouvelles provocations, Châtillon fut joyeux à l'excès. Avec ses hommes d'armes bardés de fer, ses archers si exercés, il ne croyait pas à une attaque dangereuse et recherchait une collision pour achever l'assujettissement du pays. On allait bientôt apprécier en France la force et la puissance de nos vieilles communes.

Châtillon avait été forcé de quitter Bruges en présence d'une émeute. Au bout de quelques jours, il y revint avec une armée. On parlementa. Il fut convenu de n'accorder l'entrée de la ville qu'à un nombre limité de Français, et de laisser, aux patriotes trop compromis dans le mouvement, la triste ressource de l'exil. Le lieutenant de Philippe ne respecta pas la capitulation. Il entra dans Bruges avec toutes ses troupes, proférant des menaces terribles, et traînant à sa suite plusieurs voitures chargées, disait-on, de cordes destinées à pendre, au seuil de leurs maisons, les bourgeois désignés à sa vengeance.

La patience échappa alors à ce peuple si maltraité. Les exilés reçurent un message qui les rappelait, pour aider leurs concitoyens à secouer un joug odieux. Leur retour fut le signal du massacre des satellites de Châtillon, ces hommes de sang que le peuple avait flétris sous le nom de *pendeurs* (*suaccards*). Un matin du mois de mai 1302 (le vendredi avant l'Ascension, dit un chroniqueur; le jour de Saint-Urbain, dit un autre), les bannis, conduits par Koninck et Breydel, rentrèrent dans Bruges, s'emparèrent des portes, puis se répandirent dans les rues en donnant, comme mot d'ordre, deux expressions flamandes d'une prononciation impossible pour des bouches habituées aux sons plus harmonieux des langues du midi. Attaqués à l'improviste, les Français ne purent résister à la furie populaire. Peu échappèrent au massacre.

Le mouvement libérateur, dont les plus jeunes fils de Guy de Dampierre et surtout leur neveu, l'héroïque Guillaume de Juliers, vinrent prendre la direction, s'étendit avec rapidité. Bientôt l'étranger ne conserva plus en Flandre que Gand, et quelques points fortifiés où Châtillon avait eu le temps de jeter une garnison. En apprenant qu'à vingt ans d'intervalle les Vêpres siciliennes venaient d'avoir dans les Matines brugeoises une sœur cadette, la colère du roi fut grande. Il s'empressa de rassembler une nombreuse armée dont le commandement fut confié à Robert d'Artois. Le choix promettait encore : Robert, au début de la guerre de Flandre, avait perdu son fils unique, et il aspirait à le venger. Ses soldats, interprètes de ses intentions, marchaient portant au haut de leurs lances des balais et des torches, menace qui cessa aussitôt d'être un vain symbole. Ils ne s'avancèrent, en effet, qu'à travers le massacre et l'incendie. Le comte d'Artois faisait dignement sa cour à la femme de Phillippe, qui, au moment du départ, lui avait recommandé de *percer avec le fer des*

Digitized by Google

lances les verrats, et avec le fer des broches les truies de Flandre.

Le propos est grossier, Monseigneur, je me serais gardé de vous le répéter, s'il n'était sorti d'une bouche royale.

Dans les plaines qui environnent Courtrai, les Français se trouvèrent en présence des Flamands. La mêlée fut sanglante, et le succès vivement disputé; mais enfin le bon droit l'emporta. On ne fit point de quartier à qui n'en avait pas fait; c'était justice. Robert d'Artois, renversé de cheval au moment où il continuait à frapper ces intrépides bourgeois qu'il appelait si insolemment de la ribaudaille, fut massacré, et l'on a osé traiter d'assassins ceux qui, dans le tumulte et l'exaspération du combat, obéissant aux ordres de leurs chefs, ont refusé de l'admettre à rançon! Mais jamais le meurtre d'un homme par la main de ses semblables ne fut aussi bien justifié. La loi divine a dit que celui qui tire le glaive doit périr par le glaive, et dans aucun code il n'est écrit, je pense, qu'il faille laisser la vie à la bête fauve qui vit de massacre. Touchante sensibilité, vraiment, que celle qui s'exerce en faveur du meurtrier surpris les mains dans le sang, et contraint par la force seule à ne pas les ensanglanter davantage! Il eut été bien plus édifiant sans doute de voir ce chef de brigands, soûl de carnage, échapper à son sort en lâchant son épée; c'était au moyen âge coutume admise, je le sais, entre nobles chevaliers qui faisaient métier de tuer des hommes, comme le fournisseur de votre table fait métier de tuer des bœufs. Mais, en vous signalant cette disposition surannée du code aristocratique, il convenait, Monseigneur, de vous dire qu'elle n'était pas applicable aux vilains. Pour eux, quand ils tombaient sur le champ de bataille, point de merci. Et ils en auraient donné à ceux qui ne leur reconnaissaient pas même le titre d'hommes! Dérision!

Dans le récit des faits, je n'irai pas plus loin. La bataille de Courtrai clôt le premier acte de ce drame sanglant et glorieux qui comprend tout un siècle, et présente à nos regards étonnés les figures les plus imposantes de notre histoire. On aura beau faire: leur mémoire sera réhabilitée; d'obscures clameurs, engendrées par les préjugés ou l'ignorance, et réprouvées par la conscience publique, ne parviendront pas à ternir l'auréole de gloire qui ceint leurs fronts.

Maintenant, Monseigneur, j'en appelle hardiment à votre cœur; que vous semble-t-il de Jean Breydel? A-t-on bien fait d'inscrire son nom sur une locomotive? Y a-t-il du déshonneur à marcher à sa remorque?

UN WALLON.

A MESSIEURS LES DIRECTEURS

DE LA REVUE DE BELGIQUE.

Messieurs,

La prétendue lettre adressée au duc de Brabant [1], pour le tenir en garde contre le danger de mes *scandaleuses erreurs historiques*, ne me courrouce pas le moins du monde, bien qu'elle ne soit point de nature à ce que j'y cherche les formes gracieuses d'une politesse exquise. Je ne sais si les personnes qui voudraient y trouver de la logique et l'intelligence de notre histoire seront plus heureuses. Quelques observations sur ce belliqueux manifeste ne me paraissent pourtant pas hors de propos, et j'ose attendre de votre impartialité que vous leur donnerez une place dans un des prochains numéros de la *Revue de Belgique*.

L'auteur anonyme paraît croire que je dénie à la Belgique le droit de revendiquer Godefroid de Bouillon, les princes flamands, etc.; il suffit de me lire pour être convaincu du contraire; tout ce que j'ai prétendu, c'est que la France est autorisée à les réclamer également, et je ne pense pas m'être ainsi rendu coupable du crime de lèse-nation. Notre habile peintre, M. Gallait, mériterait-il la réprobation de ses compatriotes, parce qu'il vient d'exécuter, POUR LA GALERIE DE VERSAILLES, le tableau du couronnement de l'empereur Baudouin de Constantinople?

Notre pays est le berceau de la dynastie carlovingienne; personne, que je sache, ne le conteste. Vouloir toutefois considérer cette dynastie comme imposée à nos voisins, me semble une opinion fort étrange. Les Mérovingiens se sont imposés par la conquête à la Belgique d'abord, puis au reste de la Gaule, tandis que les Carlovingiens, placés sur les marches du trône, ont ramassé le sceptre que laissaient tomber les mains débiles des successeurs de Clovis. L'héroïsme de la maison de Herstal avait fini par mettre un terme à la rivalité de la Neustrie et de l'Austrasie. Certes Pepin le Bref, ce glorieux fils du

[1] *Revue de Belgique* du 15 juillet 1847, p. 341 et suiv. Je ne tardai pas à connaître le nom de l'auteur de cette petite espièglerie littéraire, malgré le voile de l'anonyme dont il se couvrait par délicatesse sans doute, à raison de quelques services qu'il avait reçus de moi dans mainte circonstance. Au surplus, c'est aux rédacteurs du journal que je crus devoir adresser ma réponse qui, par parenthèse, resta sans réplique.

Digitized by Google

vainqueur des Sarrasins, et Charlemagne ne furent pas vus d'un œil moins favorable au delà qu'en deçà de nos frontières. Aussi les descendants des Neustriens, comme ceux des Austrasiens, se plaisent-ils à ranger les hauts faits, les brillantes actions de ces héros parmi leurs plus beaux titres de gloire, et pas plus les uns que les autres n'entendent consentir à s'en dépouiller.

Je n'insisterai pas sur ce point, et, si je ne tenais à me renfermer dans le cercle d'une polémique courtoise, je dirais, à l'exemple du dédaigneux anonyme : *il est des opinions paradoxales qui ne méritent pas une réfutation.*

On avait toujours loué jusqu'ici les rois de la troisième race d'avoir, lorsque des circonstances favorables se sont présentées, réuni les grands fiefs à la couronne pour en former une puissante monarchie. L'Allemagne et l'Italie, à cet égard, portent envie à la France. La destruction du joug féodal est envisagée par tous les historiens philosophes comme un bienfait pour l'humanité. Notre judicieux adversaire ne paraît pas vouloir adopter cet avis; il est tout prêt à célébrer, avec nos poëtes nos romanciers à la mode, les merveilles et les touchantes vertus du moyen âge, à regretter ce bon vieux temps si plein de mansuétude pour la gent taillable et corvéable à merci. N'en déplaise pourtant à sa logique, les publicistes s'accordent tous à déverser le blâme sur la conduite du roi Jean qui donna l'investiture de la Bourgogne à Philippe, son quatrième fils; et si notre Flandre, à l'extinction des princes bourguignons, était passée, par un mariage, à la France, s'en serait-elle trouvée plus mal?... Je ne vois pas que la Flandre et le Hainaut français éprouvent des regrets bien vifs de s'être vus, même violemment, séparés de nos provinces. On juge trop souvent le passé du point de vue de l'époque actuelle, sans vouloir se rappeler trois siècles de guerre et de désastres, tant l'on se préoccupe d'une indépendance nationale que j'apprécie du reste aussi bien qu'aucun de mes censeurs.

Je conçois à merveille qu'on n'éprouve pas une grande sympathie pour le caractère de Philippe le Bel, bien qu'on doive à ce prince l'admission des représentants de la commune aux états généraux; et, dans mes précédents discours, je l'ai flétri, comme je le devais, à propos de ses indignes procédés envers Guy de Dampierre; mais ce qu'il m'est impossible de concevoir, c'est qu'au XIXe siècle, avec l'expérience de tant de calomnies contemporaines, des esprits sérieux s'avisent, pour excuser des actions évidemment condamnables, de reproduire encore ces ignobles, ces atroces paroles, attribuées à la femme du monarque français, et qu'on suppose avoir servi de programme au comte d'Artois, *Il faut percer avec le fer des lances les verrats : et avec le fer des broches les truies de Flandre*, c'est-à-dire les hommes, les enfants et les femmes. Quelle est donc cette reine furibonde, cette reine oublieuse à ce point de son rang et de sa dignité?.. C'est Jeanne de Navarre, dont l'histoire ne cite le nom qu'en l'accompagnant d'éloges: Cette princesse, dit Mézeray, le sévère Mézeray, cette princesse tenait tout le monde enchaîné par les yeux, par les oreilles, par le cœur, étant également belle, éloquente, généreuse et libérale. »

On devrait bien finir par s'imposer la loi de rejeter toutes ces anecdotes apocryphes, toutes ces absurdes calomnies imaginées par d'ambitieux meneurs pour exalter les têtes de la multitude et soulever les masses d'après une tactique qui s'est perpétuée jusqu'à ce jour. Il est utile sans doute de consulter nos vieilles chroniques, mais il faut le faire avec le discernement convenable: il ne serait pas mauvais qu'une judicieuse critique guidât constamment l'historien dans ses laborieuses recherches. La morale d'ailleurs doit servir de base à son travail, et jamais elle n'autorisera la doctrine des représailles sanglantes, surtout lorsque la vengeance aura pour inévitable résultat de confondre l'innocent et le coupable dans un même supplice.

Que dirons-nous de cette phrase : *En apprenant qu'à vingt ans d'intervalle les Vêpres siciliennes venaient d'avoir dans les Matines brugeoises une sœur cadette, la colère du roi fut grande;* que dirons-nous de cette phrase, placée, comme elle l'est, à la suite d'une apologie des auteurs du massacre des Français?... Elle porte l'empreinte d'une férocité révoltante... Le mot est dur, j'en conviens, mais je n'en trouve point d'autres pour bien rendre l'impression qu'elle a produite sur moi. Ne voilà-t-il pas en vérité de belles leçons à donner au jeune duc de Brabant! Comment oser méconnaître ainsi toutes les bienséances, toutes les idées reçues, tous les principes admis par les peuples civilisés? Si cest là du patriotisme, je ne m'y connais plus, et si l'on prétend faire, sur de semblables thèmes, l'éducation de la jeunesse belge, je désespère de notre avenir social[1].

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le baron DE STASSART.

Bruxelles, le 17 septembre 1847.

[1] Lorsque de pareilles doctrines sont professées par de graves personnages, par des docteurs en philosophie, doit-on s'étonner de lire, dans l'ouvrage d'un jeune homme, doué cependant de mœurs douces, le passage suivant : « Deko-

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 9 MAI 1849.

Messieurs,

La CLASSE DES SCIENCES, par la recherche et l'appréciation des découvertes utiles aux progrès de l'industrie, s'occupe particulièrement des intérêts matériels de la société.

La CLASSE DES BEAUX-ARTS se propose pour but spécial la séduisante étude des objets qui contribuent le plus au charme de la vie et complètent, pour ainsi dire, la civilisation.

La CLASSE DES LETTRES a dans ses attributions les intérêts moraux, la connaissance de l'homme et son perfectionnement.

L'époque fiévreuse où nous vivons est sans contredit l'une des plus extraordinaires que présentent les annales du monde : sous prétexte de remanier l'état social pour l'établir sur des bases plus équitables, on ne craint pas de jeter en avant des idées ridicules, des principes subversifs, des doctrines désastreuses. C'est aux esprits méditatifs qu'il appartient de s'appliquer à les réfuter. Cependant s'il se trouve, au milieu de tant de bizarres projets, quelques vues utiles, ils s'empresseront de les saisir et de les mettre en œuvre, mais avec cette prudente circonspection qui, seule, en assurera le succès. Il serait absurde sans doute de nier que, dans l'ordre moral, une pente progressive doive se faire sentir... Rien ne reste stationnaire; l'homme n'est pas soumis d'une manière absolue aux lois de la fatalité ; il jouit de son libre arbitre; la Providence semble avoir voulu qu'il influât sur la nature même en quelque façon. De là ce désir ardent de se signaler par des inventions ingénieuses, par de mémorables entreprises; on ne se contente point d'une existence fugitive; on tient à se survivre; on tient à mériter l'estime de la postérité. Ce sentiment, l'apanage des âmes élevées, est le plus puissant aiguillon du progrès. Toutefois, lorsqu'il provoque une ambition démesurée, une ambition que ne dirigent point la sagesse et l'amour du devoir, il en résulte de pernicieux écarts, de coupables tentatives de désorganisation, ce qui, loin d'accélérer la marche de l'esprit humain, la retarde ou même la fait rétrograder. Quoi qu'il en soit, de nouveaux besoins se montrent dans la vie des peuples, et des combinaisons nouvelles, des mesures efficaces deviennent indispensables; le pouvoir et les lumières doivent plus que jamais marcher d'un pas égal : sans leur union, nulle garantie pour la sécurité publique!... Lorsque tout se meut, lorsque tout s'agite, lorsque le navire social est poussé plus ou moins rapidement au gré des passions orageuses, il faut redouter les tempêtes : l'homme d'État étudie les dispositions qui se manifestent autour de lui... Pilote habile, il s'applique à diriger la manœuvre en conséquence ; et, s'il n'ignore pas combien il est essentiel d'éviter les réformes trop soudaines, les bouleversements, il reconnaît aussi la nécessité de ne point se refuser aux modifications que réclame avec empire la marche du temps. L'oppression des peuples peut expliquer parfois les actes de violence et de désordre, mais elle ne les justifie point. Pourquoi vouloir arracher l'arbre qu'il suffirait d'émonder pour en obtenir d'excellents fruits? AMÉLIORER ET NON DÉTRUIRE doit être la devise de tout législateur qui se pique de prudence; il est bon d'ailleurs de se méfier quelque peu de principes théoriques si souvent démentis dans l'application. C'est à l'histoire qu'il convient de s'adresser ; c'est d'elle qu'il faut attendre de salutaires conseils ; elle ne se contente pas de dérouler à nos yeux le tableau des siècles écoulés, elle soulève aussi le voile des destinées futures de l'humanité : les mêmes passions reproduisent à peu près les mêmes scènes, les mêmes résultats, et, si l'on perdait moins de vue le passé, l'on ne s'abandonnerait point aux chances funestes de théories dont l'expérience a déjà fait justice en d'autres temps.

La philosophie, non cette science vague, incertaine, pointilleuse, par qui furent élaborés tant de systèmes destructifs les uns des autres, mais la philosophie pratique, cette philosophie fondée sur l'observation des mœurs et qui, tout naturellement, s'associe à l'amour de nos semblables, doit servir de guide à l'historien... Qu'il s'attache, critique judicieux, à présenter chaque fait, chaque personnage sous son véritable point de vue! Il serait bien coupable si le désir de se livrer à des narrations émouvantes, afin de produire un intérêt plus vif, lui faisait affaiblir l'horreur que doit inspirer tout acte réprouvé par la morale. Les événements déplorables qui déshonorent notre époque sont peut-être le fruit de l'imprudente indulgence de l'histoire pour les fautes, pour les erreurs des âges précédents. Glorifier les actions mauvaises des ancêtres, c'est corrompre la génération présente et

ninck proposa de massacrer tous les Français qui se trouvaient dans Bruges. Ce projet *sourit* à tout le monde. De nombreux hourras, mêlés aux cris de *Vive Dekoninck! mort aux Français!* furent poussés, et il fut unanimement accepté, etc. » — Et plus loin : « Des monceaux de cadavres gisaient dans les rues, les membres épars et noyés dans une mare de boue et de sang... Mais ce sang ne devait-il pas faire fleurir la liberté? Ce sang ne devait-il pas éteindre le flambeau de l'esclavage? Oui, Bruges était libre et un noble but était atteint. »

Digitized by Google

celles qui viendront après nous. Il est beau, que dis-je! il est sublime, le rôle de l'historien qui, pénétré des devoirs de sa haute magistrature, cherche à les remplir consciencieusement. Son pinceau fidèle, en retraçant les traits des bienfaiteurs et des tyrans de l'humanité, appelle tour à tour sur eux la vénération ou l'exécration publique. C'est une noble tâche de flétrir le crime heureux, le crime usurpateur des hommages de la postérité; c'est une plus noble tâche de venger la vertu trop souvent méconnue par de maladroits compilateurs qui se rendent inconsidérément les échos des calomnies contemporaines. Quant aux actes d'héroïsme et de dévouement que le succès n'a point couronnés, le vulgaire ne les comprend pas; aussi leur prodigue-t-il le dédain, le mépris, jusqu'à ce que des hommes d'un ordre supérieur s'en emparent pour les revêtir de couleurs convenables, de couleurs vraies.

Le genre historique compte déjà, dans notre pays, plusieurs productions estimables, principalement sur l'histoire nationale. Quelle glorieuse entreprise de célébrer les hauts faits dont s'enorgueillit la patrie? Il faut néanmoins que l'impartialité, que la morale la plus sévère dirige constamment la plume de l'écrivain et qu'il admette pour règle de ses jugements ce mot d'Aristide aux Athéniens : *Il ne suffit pas qu'une chose soit utile, elle doit encore être juste*. Nous sommes assez riches en actions héroïques pour ne rien déguiser : les vices comme les vertus de nos devanciers peuvent servir à notre enseignement. L'histoire d'une nation est un livre en partie double; le mal y prend place à côté du bien. On peut en dire autant de la vie d'un homme, même du plus illustre; il est rare qu'elle ne fournisse point matière au blâme ainsi qu'à l'éloge. Les princes bourguignons, par exemple, que nous sommes en droit de revendiquer, bien qu'ils ne soient pas nés sur le sol belge, avaient tous des talents et des qualités remarquables; ils ont gouverné nos provinces avec éclat; il est toutefois impossible de les louer sans restriction... Les vertus de Philippe le Hardi, sa droiture, sa loyauté, sa politique prudente, furent accompagnées d'une prodigalité sans bornes et qui motiva l'outrage fait à sa mémoire, lorsque sa veuve, Marguerite de Flandre, vint déposer sur le cercueil, comme signe d'abandon de la communauté, sa bourse, ses clefs et sa ceinture [1].

L'administration de Jean sans Peur est assurément digne d'éloges; sa mémoire néanmoins reste à jamais flétrie par l'assassinat du duc d'Orléans, et l'on sait gré aux Belges de n'avoir suivi qu'en petit nombre la bannière du duc dans ces luttes déplorables des Bourguignons et des Armagnacs, qui faillirent précipiter la monarchie française dans un abîme. La brusque retraite des Flamands au siége de Calais, sous le règne suivant, ne peut guère être envisagée d'un œil aussi favorable; c'est un tort grave et tout à la fois une faute politique, car Calais, soumis à l'Angleterre, faisait à la navigation de Bruges une redoutable concurrence.

Philippe le Bon, par l'ensemble de son gouvernement, mérite d'être rangé parmi les meilleurs souverains; mais quelques-uns de ses actes n'en sont pas moins condamnables. N'est-il pas affreux de le voir autoriser le sac de Dinant? N'est-il pas affreux de le voir applaudir au supplice des vaincus, attachés deux ensemble et précipités dans la Meuse, au nombre de huit cents?... Abominable spectacle, reproduit dans les flots de la Loire, à Nantes, sous le despotisme républicain de 1793 [2], tant les mêmes horreurs se trouvent, d'époque en époque, dans les sanglantes annales de la triste humanité!

Il faut tenir compte à Charles, fils de Philippe le Bon, de son équité naturelle, de son courage indomptable, de son intelligence des affaires, mais sans excuser des brutalités, des violences indignes de son rang... On peut admirer la grandeur de ses vues politique et même la sagesse de ses plans; toutefois, il semble difficile de se refuser à convenir que le surnom de Téméraire, sous lequel la postérité le désigne, est suffisamment justifié par son manque absolu de prudence en plus d'une occasion, surtout après les funestes batailles de Granson et de Morat [3].

Quelques historiens ont déversé le blâme sur Philippe de Comines pour avoir détourné son maître du dessein de prolonger l'arrestation de Louis XI, venu, plein de confiance, à Péronne, trouver son vassal, son parent... Charles pouvait-il donc, sans se couvrir de honte, en agir autrement? Ne devait-il par lui suffire de forcer le suzerain à l'accompagner dans cette expédition contre Liége où tant d'atrocités souillèrent les palmes de la victoire?... Honneur à Philippe de Comines pour ce courageux conseil [4]! pourquoi n'était-il plus là quand le duc consentit à livrer son hôte, le connétable de Saint-Pol, au roi de France qui lui fit

[1] 1404.

[2] C'était ce que l'atroce Carrier, dans son langage cynique, appelait des mariages républicains.

[3] 2 mars et 22 juin 1476.

[4] Des biographes ont attribué cette conduite de Comines à des motifs méprisables; mais s'il en était ainsi, bien loin de la mentionner dans les lettres patentes de Louis XI, on l'aurait couverte d'un silence absolu.

Digitized by Google

trancher la tête! [1] Qu'il y a loin de cette indigne condescendance de Charles à la noble conduite de Jean III, duc de Brabant, insensible aux instances, aux menaces de Philippe VI[2], et refusant de remettre dans les mains du monarque français Robert d'Artois, à qui la cour de Bruxelles avait servi d'asile!

Oui, je le répète, il est peu de personnages historiques qu'on puisse présenter de toutes faces à notre admiration. Ce n'est pourtant pas en cherchant à produire de l'effet par des contrastes plus ou moins ingénieux, plus ou moins exacts, mais en imprimant à ses récits le cachet de la candeur, de la bonne foi, de la sincérité, que l'historien obtiendra des succès durables. Il aura soin de se tenir en garde contre l'esprit systématique et la prétention de toujours paraître neuf; il s'affranchira du désir de flatter l'opinion du jour, quand bien même il devrait se trouver en butte aux injures d'un patriotisme ombrageux et mesquin. Il se consolera, du reste, en songeant que les hommes d'une grande indépendance de caractère sont ordinairement fort mal appréciés par les divers partis dont ils condamnent les excès. Il doit s'attendre à ce qu'on l'accuse de n'avoir point de convictions politiques, mots prestigieux sous lesquels s'abritent les mauvaises passions, l'égoïsme, la cupidité, la soif du pouvoir... Ce n'est pas impunément qu'au milieu des discordes civiles on essaye de faire entendre le langage de la sagesse; mais ce qu'il y a de rassurant, c'est que la raison finit toujours par reprendre ses droits.

Lorsqu'il s'agira de retracer le tableau des libertés communales, méfions-nous de l'engouement... Elles nous apparaissent aujourd'hui, ces libertés, dégagées du despotisme dont elles s'armaient trop souvent pour opprimer.. Il n'en est pas ainsi quand on examine les choses de plus près; on est contraint d'avouer, par exemple, que les maîtrises et jurandes, les corps de métier, toute cette aristocratie bourgeoise enfin, qui constituait les puissantes communes du moyen âge, faisait parfois peser, sur les classes inférieures des villes, un joug non moins dur que celui de l'aristocratie nobiliaire sur le peuple des campagnes. Si l'énergique défense que les communes opposaient aux tentatives d'usurpation des princes mérite nos éloges, l'impartialité nous commande de blâmer, de flétrir en même temps les désordres, et surtout les sanglantes représailles qui l'ont fréquemment accompagnée. Il est peu de nos tribuns qui se soient, à cet égard, montrés tout à fait irréprochables; ils oubliaient que, pour être digne de la popularité, il faut avoir le courage de la sacrifier, dans l'occasion, aux principes éternels de la justice.

Après s'être occupé du fond, il est nécessaire de ne point négliger la forme... C'est à l'imagination mais à l'imagination dirigée par le bon goût, de prêter sa brillante palette pour colorer les œuvres de l'esprit et les rendre plus attrayantes : l'intérêt d'un récit (de quelque importance qu'en soit le sujet) s'accroît encore par la correction, l'élégance et la teinte chaleureuse du style. Ces qualités sont indispensables pour qu'un livre parvienne jusqu'à nos arrière-neveux. On ne peut donc trop exhorter les jeunes gens à soigner leur style; on ne peut trop les prémunir contre ces tournures guindées, prétentieuses, et qui tendent à dénaturer une langue dont la clarté, la grâce et le naturel doivent être le caractère distinctif. L'enflure, l'emphase substitue les grands mots aux grandes pensées; on ne sait plus dire les choses simplement. Les peintres ne font plus de tableaux; ce sont des TOILES MAGNIFIQUES, ce sont des CADRES, voire même des PAGES; la comédie n'a plus comme autrefois des acteurs, mais des INTERPRÈTES; on n'adresse plus de questions à quelqu'un, mais on les lui POSE; chacun parle de ses PRÉVISIONS, ce que Montesquieu n'aurait pas osé faire. POÉSIE, ce mot si beau, ce mot d'un charme idéal, est devenu fastidieux par la manière abusive et ridicule dont il s'emploie chaque jour. Il faut laisser aux mauvais écrivains le privilége des locutions néologiques. Certes, les bons modèles existent, même parmi les contemporains : il ne s'agit que de les choisir avec discernement.

On fait bien sans doute de se montrer juste envers notre siècle, mais pourquoi déprécier outre mesure l'âge précédent?... C'est le propre des esprits superficiels de proscrire ainsi toute une époque. Il se présente assez, aujourd'hui, de critiques imberbes pour dénigrer à tort et à travers la littérature de l'empire, le plus souvent sans la connaître le moins du monde.

A tous ces orgueilleux frondeurs je souhaite une renommée établie sur des droits aussi réels que ceux de Ségur, de Fontanes, du cardinal Maury, de Ducis, d'Andrieu, de Delille, de Lebrun, de François de Neufchâteau, de Daru, de Berchoux, de Legouvé, d'Arnault, de Chénier, de Raynouard, d'Étienne, d'Alexandre Duval, de Jouy, de Picard,

[1] 1475. Philippe de Comines avait quitté le duc de Bourgogne dès 1472.

[2] 1332.

[3] On sent assez qu'il s'agit seulement ici de faire intervenir l'imagination pour fournir à l'historien l'art de grouper les matériaux, et d'assortir les couleurs, car le fond des choses est uniquement du domaine de la vérité.

Digitized by Google

de Collin-d'Harleville, de Millevoie, de Tréneuil... Mesdames de Flahaut, de Staël et Cottin ne manquent point et ne manqueront jamais de lecteurs. Deux éloquents prosateurs français, Bernardin de Saint-Pierre et Chateaubriand, appartiennent à cette époque. MM. de Barante, de Bonald, Charles Nodier, Soumet, Casimir Delavigne, de Béranger, Scribe, Villemain, Guizot, de Maistre et le savant traducteur des Satires de Juvénal, dont le souvenir nous est si cher[1], s'étaient dès lors fait connaître par des productions pleines d'avenir. N'est-ce pas enfin dans ces lycées impériaux, qu'on voudrait faire passer pour des casernes où le bruit du tambour détournait des études solides, que furent élevés presque tous les chefs de la littérature actuelle : les Thiers, les Mignet, les Augustin Thierry, les Saintine, les Sainte-Beuve, les Victor Hugo, les Lamartine, et tels de nos confrères que je nommerais volontiers, si je ne craignais de blesser leur modestie? — Parce qu'on se permet de déchirer impitoyablement ses prédécesseurs, a-t-on le droit de se croire un aigle?... Il serait mieux de convenir que l'histoire des lettres, en France, présente une suite non interrompue de grands écrivains et d'hommes de talent. Les premiers, devenus classiques, se trouvent dans les mains de tout le monde; les seconds ne sont, pour ainsi dire, connus que des littérateurs. Quant aux favoris de la mode, aux *dandys* de la littérature, ils n'ont qu'une existence éphémère. Quelques curieux à peine lisent, de nos jours, les œuvres de Voiture, de Benserade, de Voisenon, de Pézai, de Bernis même et de Dorat, bien que ces deux derniers, trop prônés de leur temps, ne soient pas à beaucoup près sans mérite. Bon nombre de poëtes, bon nombre de romanciers, en vogue maintenant, disparaîtront comme eux. L'enthousiasme qu'excitent des ouvrages médiocres ou même ridicules, mais revêtus d'un certain clinquant propre à séduire les yeux de la multitude, s'explique surtout par le savoir-faire des auteurs[2], par cet adroit charlatanisme, le suprême artisan des réputations contemporaines; ensuite il se soutient quelque temps encore par la répugnance qu'éprouve l'amour-propre à changer de langage. Cependant une génération nouvelle arrive et fait justice des succès usurpés, sauf à créer d'autres idoles dont les autels n'auront point des bases plus solides.

Préoccupé des questions politiques et sociales sans cesse agitées autour de nous, il m'était difficile de n'en pas dire un mot dans cette séance, tout académique qu'elle est.

En considérant ce qui se passe dans notre vieille Europe, tant de malheurs publics et particuliers, tant de désastres qui nous glacent d'épouvante, faut-il désespérer de l'avenir? Non sans doute... les vues de la Providence ne tarderont pas à se révéler, et n'oublions point que ses desseins secrets font souvent surgir, du sein des ruines, une prospérité inattendue. Ainsi la conquête de Constantinople par les Turcs[3], qui frappa de terreur la chrétienté, fit refluer les lettres et les arts vers l'Occident; le XVIe siècle parut, ce XVIe siècle qui valut à notre Belgique de si nombreux titres de gloire; la civilisation marcha rapidement; l'érudition, longtemps renfermée dans les cloîtres, se propagea par l'imprimerie; la science vint en aide aux arts, au commerce; le champ des découvertes s'agrandit de jour en jour; et, depuis la poste qu'établit Louis XI, renouvelant ce qu'avait fait Cyrus, jusqu'au télégraphe électrique, inventé naguère, on s'étudia constamment à faciliter les relations entre tous les peuples. Si la presse, infidèle à sa mission divine, fait circuler les paradoxes et les maximes perverses, elle saura, comme la lance d'Achille, guérir les blessures qu'elle a faites. J'ai foi dans l'avenir, et, malgré les sinistres prédictions de quelques esprits moroses, nous ne retournerons pas à la barbarie. L'étude des sciences morales conduit nécessairement à mieux apprécier l'influence de la justice sur le bonheur de la société, sur le bien-être des individus. La lutte des idées se terminera, n'en doutons point, par le triomphe de la sagesse et de la vérité. Déjà plusieurs hommes d'élite se sont signalés dans cette honorable carrière[4]. Les corps académiques ont donné l'exemple; ils possèdent un avantage inappréciable, c'est celui de rajeunir en quelque sorte, car, par le soin qu'ils prennent d'appeler, pour remplir les places vacantes dans leur sein, les talents supérieurs qui viennent tour à tour occuper la scène, ils se trouvent en mesure de suivre toujours le mouvement

[1] Louis-Vincent Raoul, membre de l'académie royale de Belgique, né à Poincy, près de Meaux, le 2 février 1770, et mort à Saint-Josse-ten-Noode, faubourg de Bruxelles, le 25 mars 1848.

[2] Ma collection d'autographes renferme, sur les manœuvres stratégiques de plus d'un coryphée de la littérature actuelle, des lettres fort curieuses et qui feraient la désolation de leurs auteurs si je m'avisais de les publier.

[3] En 1453.

[4] MM. Thiers, Charles Dupin, de Barante et Guizot, tous membres de l'Institut de France. Le secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, M. Quetelet, vient aussi de publier un ouvrage très-recommandable; il est intitulé : *Du système social et des lois qui le régissent*, vol. in-8° de 560 pages. Paris, 1848.

Digitized by Google

intellectuel et de se tenir au niveau des connaissances acquises.

La Belgique, au milieu de la tourmente générale, a pris une attitude dont il nous est permis d'être fiers; et la supériorité de ses institutions n'est pas moins reconnue, aujourd'hui, par l'étranger que par nos concitoyens. L'étranger n'a pas vu sans étonnement, sans un étonnement admiratif, l'éclat que nos dernières expositions agricole, industrielle et artistique[1] ont jeté sur ce royaume d'une étendue si restreinte. Les lettres se montrent également jalouses de payer leur tribut à la gloire nationale : une association littéraire, une association destinée à servir de lien entre tous les amis de la littérature belge, a signalé sa naissance par des succès que je me plais à constater[2] : lorsque l'âge arrête notre élan, lorsque l'imagination créatrice nous abandonne, une ineffable jouissance nous est réservée, celle d'applaudir aux heureux efforts que fait une jeunesse studieuse pour assurer à notre beau pays une large part dans le domaine de l'intelligence. Parvenus au déclin de la vie, obligés de renoncer, pour notre propre compte, à la terre promise, nous sommes peut-être plus propres à l'indiquer aux autres. On sent mieux alors ce qu'il faut pour réussir, mais la vigueur d'exécution manque; on est forcé de dire, à l'exemple de Thémistocle, que l'homme s'en va précisément lorsqu'il est prêt à bien faire.

J'ai lu, quelque part, une tirade sévère sur les inconvénients de la longueur des harangues académiques; je profiterai, quoique peut-être un peu tard, de cet avis indirect, et je terminerai ce discours comme de coutume, en faisant des vœux pour la prospérité de la patrie, pour la prospérité du roi, protecteur des sciences, des lettres et des arts.

COMPLIMENT

AU ROI ET A LA REINE,

LE 1er JANVIER 1840.

Sire,

La culture des sciences et des lettres forme entre les peuples un puissant lien. Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, elle exerce une favorable influence sur la marche de la civilisation. Les marques d'estime que notre Académie ne cesse de recevoir des principaux corps savants de l'Europe lui permettent de croire à l'utilité de ses travaux. D'une autre part, l'émulation que le désir de s'y voir associer semble exciter dans le pays même contribue incontestablement à nos progrès intellectuels... Ces détails sans doute ne paraîtront pas déplacés à notre auguste protecteur; il y verra la preuve de la confiance sans bornes que nous inspire le bienveillant intérêt dont Votre Majesté se plaît à nous donner, dans toutes les circonstances, des témoignages flatteurs.

Nous sommes heureux, Sire, de pouvoir, à l'occasion de ce renouvellement de l'année, vous offrir, ainsi qu'à vous, Madame, si naturellement associée à toutes les pensées qui ont pour objet la prospérité de la Belgique, l'hommage de notre respectueuse gratitude avec l'expression de nos vœux pour le bonheur du roi, de la reine et de la famille royale.

Il nous est bien doux de présenter également notre hommage à nos jeunes princes en qui les plus heureuses dispositions présagent déjà ces sentiments élevés par lesquels se légitime d'autant plus le pouvoir qu'il ennoblit la dépendance.

COMPLIMENT

AU ROI ET A LA REINE,

LE 1er JANVIER 1842.

Sire,

Les bons rois ont toujours aimé les sciences et les lettres. L'intérêt que leur porte Votre Majesté nous promet les plus heureux résultats. L'Académie, Sire, ne négligera rien pour seconder vos vues si favorables à tout ce qui constitue la gloire et la prospérité de la Belgique : l'application des sciences à l'industrie sera l'objet de la sollicitude constante d'une de nos classes, tandis que l'autre s'appliquera particulièrement à réveiller ces anciens souvenirs patriotiques qui font battre le cœur d'un noble orgueil et prêtent tant de charmes à cette indépendance nationale que nous avons placée sous l'égide de votre trône tutélaire.

Sire, Madame, l'Académie des sciences et belles-lettres s'estime heureuse de pouvoir, à l'occasion de ce renouvellement d'année, offrir au roi, son auguste protecteur, et à la reine, dont l'esprit éclairé exerce une si douce influence sur nos pro-

[1] Cette expression est trop nécessaire pour ne point l'employer, quoiqu'elle ne soit pas encore admise par l'Académie française.

[2] Voyez le rapport si remarquable de M. Victor Capellemans, pour la séance publique de la *Société des gens de lettres belges*, le 12 novembre 1848, et les autres pièces insérées au procès-verbal, brochure in-8° de 60 pages.

Digitized by Google

grès intellectuels, l'hommage de sa respectueuse gratitude et ses vœux ardents pour que LL. MM. jouissent, ainsi que la famille royale, d'un bonheur inaltérable.

RAPPORT

EN QUALITÉ DE SECOND COMMISSAIRE

(*M. Grandgagnage étant le premier*)

POUR

L'EXAMEN D'UN MÉMOIRE DE M. BORGNET

(SÉANCE DU 1er AVRIL 843).

Second commissaire pour l'examen du mémoire présenté par M. Borgnet sous ce titre : *Études sur le règne de Charles le Simple*, je déclare partager l'opinion de mon honorable confrère, M. Grandgagnage. Ce travail, dont il nous a fait une intéressante analyse, me paraît, comme à lui, d'autant plus digne de figurer dans le recueil des Mémoires de l'Académie, qu'il retrace une époque trop peu connue de l'histoire de France et liée à notre propre histoire par l'expédition de Charles III[1] dans la Lotharingie, qu'il parvint à ressaisir. « Les historiens, dit-il, ne s'étaient pas montrés fort équitables envers ce prince, auquel ils donnèrent le surnom de *Simple*. » M. Borgnet s'attache à faire ressortir les insurmontables difficultés de la position du monarque affaibli par la puissance et le mauvais vouloir des grands vassaux ; il s'étend ensuite avec complaisance sur des faits qui prouveraient, dans Charles, une incontestable habileté, s'il ne fallait pas les attribuer à l'intelligence d'Haganon, ministre tout-puissant. Bien qu'on ne puisse sans injustice refuser au triste descendant de Charlemagne le courage guerrier, puisqu'il en fit preuve plus d'une fois sur le champ de bataille, il serait néanmoins difficile de le réhabiliter complétement sous le rapport des qualités de l'esprit. Quant à la cession de la Neustrie au redoutable chef des Normands, à ce Rollon qui devint le législateur et le bienfaiteur de sa patrie adoptive, elle fut, j'en conviens, moins un acte de faiblesse qu'un acte de nécessité, et même, si les résultats, ce qui n'est guère probable, en avaient été prévus, il serait permis de la regarder comme une œuvre de haute politique. Quoi qu'il en soit, le surnom de *Simple*, que les chroniqueurs du XIe siècle, sous la dynastie capétienne, donnèrent à Charles III, pourrait bien n'être pas motivé suffisamment ; ce que dit à cet égard l'auteur de la dissertation qui nous occupe est en général plein de sens et d'intérêt. A l'exemple de presque tous les historiens de notre époque, M. Borgnet évite les routes battues ; il cherche dans l'histoire quelque aperçu nouveau, il se fait, en quelque sorte, une thèse à laquelle il rapporte tout. De là, sans doute, résultent des recherches souvent fructueuses, d'utiles découvertes, mais aussi des assertions conjecturales, des raisonnements plus spécieux qu'établis sur des bases solides. En résumé toutefois, l'ouvrage de M. Borgnet me semble très-remarquable ; il prouve que son auteur est non-seulement un investigateur laborieux, mais qu'il sait distribuer ses matériaux avec méthode et rendre ses idées en fort bon style.

NOTE

LUE A L'ACADÉMIE LE 5 OCTOBRE 1844,

A PROPOS

D'UNE COMMUNICATION DE M. WILLEMS

RELATIVE

à un recueil d'anciennes chansons françaises[2].

(TOME IX, PARTIE DES BULLETINS DE L'ACADÉMIE, ANN. 1844.)

Le compte rendu de notre séance du 1er juin m'a suggéré quelques observations que je crois devoir vous soumettre :

Dans sa notice sur un recueil d'anciennes chansons françaises, notice très-intéressante, mais dont cependant nous ne dirons point :

« La mère en prescrira la lecture à sa fille, »

notre honorable confrère, M. Willems, accuse Henri IV d'une sorte de plagiat, à propos de ce refrain qui termine chaque couplet de la chanson, *Charmante Gabrielle* :

Cruelle départie,
Malheureux jour !
Que ne suis-je sans vie
Ou sans amour!

[1] La plupart des historiens le désignent sous ce chiffre. Ce devrait être plutôt Charles IV, puisqu'il y avait eu trois Charles avant lui sur le trône : Charles Ier (Charlemagne), Charles II, dit le Chauve, et Charles III, dit le Gros. Il est vrai que la légitimité de Charles le Gros, comme roi de France, est très-contestable.

[2] M. Willems a cru devoir citer les titres mêmes de ces chansons qui sont, pour la plupart, de la dernière indécence

Digitized by Google

Le recueil qui renferme ces vers est, dit-on, de 1608, et dès lors, bien qu'on le suppose écrit en Flandre, rien n'empêche, me semble-t-il, d'admettre que ce soit ici le refrain même de cette délicieuse romance, composée (musique et paroles) par le bon roi, de 1590, que commencèrent ses liaisons avec Gabrielle d'Estrées, à 1594, époque de la prise de Paris, bientôt suivie de la pacification de la France entière. Certes, quoique les locomotives à la vapeur et les télégraphes ne fussent pas encore inventés, il est permis de croire que quatorze ans peuvent avoir suffi pour qu'un refrain, rempli de charme et jouissant d'un succès populaire en France, parvînt aux oreilles d'un Flamand, amateur de chansons françaises.

Mon ingénieux et savant confrère m'excusera sans doute de protester contre une assertion qui me paraît beaucoup trop hasardée... On ne doit pas aussi facilement désenchanter l'histoire littéraire, qui se plaît à voir, pour ainsi dire, au nombre de nos troubadours, un grand prince dont la gloire, en ce moment, reçoit un nouvel éclat par la publication de ses lettres, si spirituelles, si gracieuses et si bien en harmonie avec les pièces de vers qui lui sont généralement attribuées [1].

COMPLIMENT

AU ROI ET A LA REINE,

LE 1er JANVIER 1846.

SIRE,

L'Académie de sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique n'oubliera jamais ce qu'elle doit à Votre Majesté. Son bonheur, comme son ambition, sera de chercher, par tous les moyens qui sont en elle, à seconder les vues de son auguste protecteur pour la prospérité de notre belle patrie.

La CLASSE DES SCIENCES se montrera constamment soigneuse de se tenir au niveau d'une époque où presque chaque jour est marqué par quelque découverte importante; elle apprécie toute l'influence que ses progrès doivent exercer sur les principales branches de notre industrie.

L'étude des véritables sources de la richesse publique et du perfectionnement des institutions sociales vient étendre le cercle des attributions de la CLASSE DES LETTRES, qui ne négligera pourtant point les recherches historiques, si propres à mettre au grand jour les titres nombreux du Belge à l'estime des autres peuples, si propres à fortifier ce noble orgueil national, la meilleure sauvegarde d'un État.

Les BEAUX-ARTS enfin qui, pour me servir de l'heureuse expression de Votre Majesté, jettent un si vif éclat sur la Belgique, ne manqueront pas de faire également revivre nos anciens souvenirs de gloire. Le peintre, le sculpteur, le graveur, en se livrant à ces travaux patriotiques, trouveront même la garantie d'un succès populaire dans le merveilleux privilége qu'ils ont de parler aux yeux et d'électriser, pour ainsi dire, à la fois, de cette manière, toutes les classes de la société.

SIRE, MADAME,

La Belgique entière adresse, en ce moment, des vœux au ciel pour le roi qu'elle se félicite de voir présider à ses destinées; pour la reine, objet d'une si vive, d'une si respectueuse affection; pour nos princes, qui, formés par une instruction solide, par l'exemple des vertus, présentent au royaume les plus précieux gages d'un avenir prospère, et pour cette jeune princesse destinée à faire, quelque jour, aussi l'ornement d'un trône. Ces vœux, l'Académie s'applaudit de pouvoir les offrir à Vos Majestés, avec l'hommage d'un respect et d'un dévouement sans bornes.

RAPPORT

SUR LE MÉMOIRE EN RÉPONSE

A LA QUESTION SUIVANTE :

Faire l'histoire de l'organisation militaire en Belgique depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avénement de Charles-Quint, en temps de guerre comme en temps de paix.

Messieurs,

Je regrette beaucoup que notre savant confrère, M. le chevalier Marchal, après s'être chargé du seul mémoire qui nous soit parvenu sur la question relative à *l'organisation militaire en Belgique, depuis Philippe le Hardi jusqu' à l'avénement de Charles-Quint, en temps de guerre comme en temps de paix*, n'ait pas jugé convenable d'en faire

[1] *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié (sous le patronage du gouvernement français) par M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut de France. Paris, imprimerie royale, in-4°. Les deux premiers volumes ont paru en 1843, le troisième en 1846, le quatrième en 1848, et le cinquième en 1851.

Digitized by Google

l'objet d'un rapport, d'autant plus qu'il l'a conservé près d'un mois; ses lumières et les renseignements que pouvaient lui fournir les manuscrits constamment à sa disposition m'auraient été d'un grand secours.

Le mémoire dont je vais m'occuper ne m'est arrivé qu'il y a quarante-huit heures. Je l'ai lu très-attentivement et sans désemparer; j'en ai fait ensuite une seconde lecture, en prenant des notes propres à me faire apprécier la marche de l'auteur, et le mérite ainsi que les défauts de son travail.

Considéré sous le point de vue de la méthode, ce mémoire ne me paraît pas tout à fait irréprochable. Je ne regarde pourtant point comme un hors-d'œuvre, à beaucoup près, le chapitre sur les progrès introduits par le duc Charles de Bourgogne dans la science de la guerre, ni même la description, le récit de la bataille livrée devant Neuss à l'armée impériale, le 24 mai 1475, d'après une lettre écrite par ce prince, le lendemain de l'action; mais pourquoi les avoir fait précéder de détails sur l'état militaire du temps de Marie de Bourgogne, pendant la régence de Maximilien d'Autriche et sous Philippe le Beau? Ce n'était point là ce que réclamait l'enchaînement des faits et des idées.

J'aurais voulu que l'auteur, dominant pour ainsi dire son sujet, eût distribué ses matériaux d'une main plus ferme; il en serait résulté moins de répétitions, moins de longueurs et plus d'intérêt. Le style est simple, naturel, ce qui devient un mérite assez rare de nos jours; on pourrait le désirer néanmoins plus varié dans ses formes, plus élégant, plus correct même. Je citerai pour exemple cette phrase relative à Philippe le Beau : LÉGER ET PRODIGUE (l'oreille aurait exigé PRODIGUE ET LÉGER), *il ne paraît* PAS *avoir fait* AUCUN *effort pour assurer la défense du pays*. L'expression propre ne se trouve pas toujours non plus sous la plume de l'auteur, et parfois il néglige aussi les règles de l'euphonie. Le style sans doute est ici l'accessoire, mais cet accessoire n'est-il pas, tout aussi bien que le principal, indispensable pour donner des droits à la couronne académique?

L'auteur, du reste, a fait des recherches très-étendues, et si, dans l'introduction, le tableau qu'il trace des ressources militaires, à l'avénement de la maison de Bourgogne, n'est pas complet, c'est parce que les historiens et les chroniqueurs ont été trop sobres de renseignements à cet égard. Quoi qu'il en soit, il fait très-bien ressortir l'importance des milices communales de la Flandre et les avantages de leur organisation; il ne convenait pas toutefois de faire figurer la journée de Roosebeck parmi celles qu'il cite pour prouver la prépondérance des gens de pied flamands sur la cavalerie, principal élément des armées françaises. Ses détails sur l'artillerie, sur le prix des différentes machines de guerre et des vivres, sur le mérite des ordonnances ou règlements du dernier duc de Bourgogne, sur la division de ses forces, la nomination de ses officiers, la discipline des troupes, etc., etc., sont très-attachants.

L'auteur se montre en général assez judicieux, et ses raisonnements ne donnent guère prise à la critique que dans deux ou trois occasions d'une médiocre importance, comme lorsqu'il s'étonne qu'à la belliqueuse époque du moyen âge on se soit vu contraint de prendre des mesures pour empêcher de se soustraire frauduleusement au service des armes en adoptant l'état ecclésiastique; mais si les jeux sanglants de la guerre plaisaient aux seigneurs dont ils accroissaient souvent la puissance et les richesses, il ne devait pas en être de même pour leurs malheureux vassaux.

L'auteur est évidemment un homme du métier; cela se reconnaît à plusieurs de ses phrases, et l'on s'aperçoit qu'il est sur son terrain lorsque, dans un chapitre très-remarquable à tous égards, quoiqu'il pût être placé plus convenablement, il apprécie les talents de Charles le Téméraire, de ce prince trop digne néanmoins du surnom que l'histoire lui donne et qui, s'il avait su joindre à ses grandes qualités la prudence et la modération, n'aurait pas compromis sa renommée et sa vie dans les montagnes de la Suisse et sous les murs de Nancy.

Après avoir revendiqué, pour le prince bourguignon, des perfectionnements attribués par les écrivains militaires à Farnèse, à François Ier, à Charles-Quint, etc. : « Nous ne voudrions pas cependant, dit l'auteur, que de ces éloges mérités on pût inférer que nous plaçons Charles de Bourgogne au rang des grands généraux. Nous avons cherché à restituer à ce prince sa part de gloire dans une des branches essentielles de l'art de la guerre, mais nous sommes forcé de lui refuser les qualités qui font le grand capitaine. Habile dans l'organisation des armées, éclairé par l'étude de l'antiquité sur les institutions qui peuvent fonder un état militaire puissant et faire marcher l'art dans la voie du progrès, Charles n'avait pas le génie de la guerre, ce génie qui étend et concentre à propos une armée, MEUT rapidement les masses, approprie leurs dispositions au terrain, les lance à l'improviste sur les points faibles de l'ennemi. Avec d'excellentes troupes, qui surpassaient toutes celles de l'époque par leur discipline, leur instruction et leur valeur, il perdit presque toutes les batailles importantes qu'il livra. On a attribué les défaites de Granson, de Morat, de Nancy, à la supériorité de l'infanterie suisse qui, formée en rangs serrés et en

Digitized by Google

gros bataillons, n'AURAIT pu être rompue par les Bourguignons. Nous ne partageons pas cette opinion, et nous la repoussons comme contraire à l'évidence des faits. Sans doute l'excellente infanterie suisse contribua au gain des batailles de Granson et de Morat, mais c'est ailleurs qu'il faut chercher la cause véritable de la défaite de l'armée de Charles. Cette cause est tout entière dans la conduite du général, et nullement dans les qualités des troupes. A Granson, Charles, impatient de combattre, abandonne une exellente position qui lui permettait de déployer toutes ses forces, et il concentre son armée DANS un terrain rétréci et coupé où elle ne peut entrer en action; à Morat, il commet la même faute, et enfin il perd les deux batailles, parce qu'il se laisse tourner par son ennemi, dont il n'a su ni pénétrer les projets, ni arrêter à temps la concentration. Nous ne dirons rien de la bataille de Nancy, où 6,000 hommes, démoralisés par plusieurs défaites et manquant de tout, luttèrent avec le courage du désespoir contre des forces quadruples, et où Charles paya de sa vie ses fautes et sa témérité. »

Si tout le mémoire était écrit comme cette péroraison où peu de taches se font remarquer; si les diverses parties dont se compose cet ouvrage présentaient un ensemble aussi satisfaisant, je n'hésiterais pas à vous proposer, en sa faveur la médaille d'or; mais, tel qu'il est, je ne pense point qu'on puisse aller au delà de la médaille d'encouragement. J'attendrai toutefois, pour me prononcer, l'examen que doit faire de ce consciencieux travail notre honorable confrère, M. Gachard [1].

RAPPORT

SUR UN MÉMOIRE PRÉSENTÉ

PAR M. GUSTAVE GUILLAUME,

Capitaine au régiment d'élite,

EN RÉPONSE A LA QUESTION SUIVANTE :

Faire l'histoire de l'organisation militaire en Belgique, depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avénement de Charles-Quint, en temps de guerre comme en temps de paix.

(Séance du 10 avril 1847.)

L'Académie aura, je pense, à se féliciter d'avoir maintenu, pour le concours de 1847, la question relative à *l'organisation militaire en Belgique, depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avénement de Charles-Quint*. Un seul mémoire cependant nous est parvenu; il porte pour épigraphe ces paroles de Montaigne : *Ceci est un livre de bonne foy, lecteur;* et ces paroles, on n'hésite pas à les répéter après avoir pris connaissance du consciencieux ouvrage qui nous est soumis. L'auteur place d'abord sous nos yeux, dans une introduction très-étendue, puisqu'elle n'a pas moins de quarante-quatre pages, l'organisation des principaux éléments militaires depuis le IXe jusqu'au XVe siècle : LA CHEVALERIE OU LES VASSAUX ARMÉS, LES MILICES COMMUNALES, ET LES STIPENDIAIRES. Ce travail est, je crois, à l'abri des reproches auxquels avait donné lieu l'introduction du mémoire de 1846; les faits, classés avec beaucoup d'ordre et retracés avec une précision remarquable, présentent un ensemble aussi complet que pouvaient le permettre les ressources mises à la disposition de l'auteur. Les quatre chapitres dont ce préambule est suivi nous offrent, dans des dimensions convenables, c'est-à-dire proportionnées à l'importance du sujet, le tableau de notre état militaire : 1° sous Philippe le Hardi et sous Jean sans Peur; 2° sous Philippe le Bon; 3° sous Charles le Téméraire; 4° sous Maximilien et sous Philippe le Beau.

Les détails que l'auteur donne sur les dispositions stratégiques à la bataille d'Othée (1408), à celle de Gavre (1453), à celle de Brustem (1467), à celle de Guinegate (1479), lui servent à bien caractériser ces quatre époques.

Je regrette qu'en parlant de la bataille de Neuss (24 mai 1475), on n'ait pas, comme dans le mémoire précédent, reproduit le récit qu'en avait fait le duc de Bourgogne lui-même. Sa lettre, écrite le lendemain de l'action, est un document curieux et propre à jeter un nouveau jour sur ce prince, qu'on ne peut guère louer ni blâmer sans restriction. On se plait à le suivre, prenant les précautions les plus scrupuleuses pour bien choisir les chefs de ses compagnies d'ordonnance et maintenir parmi ses troupes une discipline jusque-là sans exemple.

Les changements introduits par Charles le Téméraire dans la composition, et surtout dans l'administration de l'armée, réclamaient une attention particulière. Aussi l'auteur les a-t-il examinés sous toutes les faces qu'elles présentent et s'est-il fait un devoir d'analyser avec beaucoup de soin les différentes ordonnances de ce règne, entre autres celles de 1468 et de 1473. Il les apprécie en homme du métier, et ses raisonnements me paraissent de nature à porter la conviction dans l'esprit du lecteur le moins familiarisé même avec ces sortes de matières. Ses résumés surtout sont d'une lucidité par-

[1] L'Académie a décerné à l'auteur (M. Gustave Guillaume, capitaine au régiment d'élite) la médaille d'argent.

Digitized by Google

faite. Ce n'est pas qu'on ne puisse lui reprocher quelques erreurs de détail : il range à tort Philippe de Comines parmi les seigneurs qui désertèrent la cause de Marie de Bourgogne ; cet homme d'État avait, par des motifs très-graves, quitté le service du duc Charles pour passer à celui du suzerain, Louis XI, dès l'année 1472.

Certains aperçus n'ont pas non plus toute la justesse désirable. L'auteur, par exemple, voit une transformation du caractère national dans le refus que firent presque constamment les communes de venir au secours des princes bourguignons, tandis que *précédemment ce secours n'était jamais réclamé en vain;* mais cela ne tiendrait-il pas à ce que les guerres, au lieu d'être encore défensives, ne semblaient plus entreprises que dans un but d'ambition particulière, d'ambition personnelle? Au surplus, ce qui s'est passé sous Louis de Nevers et sous Louis de Male prouve que les communes flamandes n'étaient pas toujours d'aussi facile composition qu'on le prétend. N'est-ce pas également une inexactitude de supposer en progrès le commerce et l'industrie des Flandres sous Charles le Téméraire? Alors, déjà l'ancienne prospérité commençait à s'affaiblir.

On remarque par-ci par-là des traces de distraction, comme la Flandre vassale de l'Empereur (page 12). Chacun sait que cette province était sous la suzeraineté du roi de France. Une très-petite partie seulement, le quartier d'Alost relevait de l'Empire.

A la manière dont il est parlé du sac de Huy par les Liégeois (1468), on supposerait qu'il s'agit d'une ville de la domination du duc de Bourgogne. Il fallait deux mots d'explication à cet égard.

On avait semblé croire que l'auteur du mémoire de 1846 ne s'était pas assez montré Belge, et maintenant l'auteur du mémoire de 1847 pourrait bien l'être un peu trop, du moins lorsqu'il prétend que, très-différente de notre chevalerie d'affiliation, au moyen âge, celle de France donna dans des *écarts déplorables.* Il s'appuie sur ce passage de l'historien Velly : « Tandis que le commerce (1336) produisait l'abondance dans les Pays-Bas, ces mêmes ressources étaient négligées en France, où l'on ne s'occupait que de chevalerie. » Mais Velly, par ces paroles, n'a voulu que déplorer l'abandon du commerce en France, où les idées de guerre préoccupaient alors tous les esprits; et à qui la faute? Aux circonstances, qui ne permettaient pas que le gouvernement disposât des côtes maritimes occupées par les grands vassaux ou par les Anglais, maîtres d'une bonne partie du royaume. Velly, certes, n'a pas entendu le moins du monde lancer une accusation contre les chevaliers français, non moins honorables que les chevaliers belges. L'impartialité ne permettait pas non plus de qualifier de perfidie la conduite de Louis XI, provoquant, afin d'opérer une utile diversion, l'attaque des Liégeois contre Philippe le Bon, lorsqu'une coalition redoutable, sous la dénomination fallacieuse de *Ligue du bien public*, suscitée par le comte de Charolais, menaçait la France, et que se livrait la bataille de Montlhéry. Ce qui doit être considéré comme une perfidie de la part de l'astucieux monarque, c'est de n'avoir pas envoyé les secours promis et de n'avoir pas fait comprendre les Liégeois dans le traité de Conflans. L'auteur accuse aussi (p. 79) Louis XI d'inconstance... Le reproche est nouveau : jamais prince n'a mis plus de suite dans ses idées et dans la combinaison de ses projets.

Il serait facile d'étendre et de multiplier nos observations, mais, en général, elles auraient peu d'importance... Nous dirons du style que s'il manque parfois d'éclat et de vigueur, il a de la simplicité, du naturel, et n'est pas dépourvu d'élégance. La correction des épreuves pourra faire disparaître des ET, des QUI, répétés inutilement, ainsi que des expressions incorrectes : VIS-A-VIS employé pour ENVERS, TACTIQUE pris adjectivement, etc., etc. L'auteur s'est permis, mais une fois seulement, l'emploi d'une mauvaise locution : FAIRE DÉFAUT, passée du barreau à la tribune, et qui cherche à s'infiltrer dans la littérature, d'où la critique fera bien de la repousser impitoyablement.

En résumé, Messieurs, le mémoire que nous examinons me paraît, sous tous les rapports, très-digne de figurer dans le recueil de nos mémoires couronnés, et je crois devoir proposer que la médaille d'or soit accordée à l'auteur [1].

COMPLIMENT AU ROI,

LE 1er JANVIER 1848.

Sire,

L'Académie de Belgique s'estimait heureuse de trouver l'occasion de renouveler au roi, à la reine, à la famille royale, l'expression de ses vœux et l'hommage de son respectueux dévouement. Elle éprouve un bien douloureux regret en apprenant le déplorable, le funeste événement qui la privera de remplir ce devoir d'une manière aussi complète qu'elle l'avait espéré [2].

[1] Il l'a obtenue en effet.

[2] On venait d'apprendre la mort de madame Adélaïde, et S. M. la reine des Belges s'était renfermée dans ses appartements.

Digitized by Google

Les sciences, les lettres et les arts ont besoin de se prêter un appui mutuel. Aussi votre sollicitude éclairée, Sire, les a-t-elle réunis, pour ainsi dire, en un faisceau... Les trois classes seront toujours d'accord lorsqu'il s'agira de seconder les projets de Votre Majesté : concourir à la gloire, à la prospérité de la patrie sera le but constant de leur ambition.

Tandis que la classe des sciences, attentive à saisir, à développer les découvertes utiles, éclairera la marche de l'industrie, la classe des lettres, en s'attachant à faire revivre les glorieux souvenirs de la Belgique, ne perdra jamais de vue que l'histoire doit être, avant tout, l'institutrice de la vie humaine. Fidèle à la doctrine d'Aristide, elle n'admettra comme des gages de véritable patriotisme que les actions avouées par la saine morale.

Les artistes, de leur côté, s'appliqueront à faire en sorte que la patrie de Rubens, de Duquesnoy, de Varin, de Van Ruysbroek et de Roland Lassus soit toujours une des terres classiques des beaux-arts.

C'est ainsi que notre Académie se montrera jalouse de mériter, de plus en plus, la bienveillance de son auguste protecteur et les suffrages d'une princesse non moins renommée par l'étendue de ses connaissances et la pureté de son goût que par une bienfaisance providentielle.

NOTICE

SUR

LOUIS-NICOLAS-GHISLAIN Bon DE HAULTEPENNE.

(Lue à la séance du 14 avril 1849.)

On connaît le délicieux tableau que Hemricourt, dans le *Miroir des nobles de Hasbaye*, a tracé de l'éducation d'Alix de Warfusée, de ses amours et de son mariage avec un brillant chevalier, messire Raes à la Barbe, frère ou plutôt fils du comte de Dammartin[1] (au XIIe siècle).

Les deux fils auxquels leur union donna naissance eurent de nombreux descendants. L'un d'entre eux, tout en conservant les armes de Warfusée (des fleurs de lis d'argent, sans nombre, sur un champ de gueules), prit le nom de Haultepenne, soit, comme le prétend une ancienne chronique, parce que son casque, dans les tournois, était surmonté d'une plume remarquable par son élévation, soit plus vraisemblablement parce qu'il était possesseur de la seigneurie de Haultepenne. Cette branche de la maison de Warfusée-Dammartin, qui produisit des chevaliers célèbres par leur bravoure, entre autres l'illustre chef des héros franchimontois[2], vient de s'éteindre en la personne de Louis-Nicolas-Ghislain, baron de Haultepenne, né, le 10 décembre 1774, au château d'Arville, et mort à Bruxelles le 4 avril 1841. Peu d'hommes ont possédé, comme lui, les qualités aimables qui font le charme de la vie privée; il apportait, dans la société, beaucoup d'esprit naturel, une humeur égale et cette gaieté pour ainsi dire électrique, si propre à bannir l'ennui des salons. On ferait un recueil piquant de ses reparties, de ses bons mots. Quoiqu'il n'eût pas la prétention d'être poëte, il improvisait fort agréablement une chanson, lorsqu'il s'agissait d'égayer un repas de noces ou quelque autre fête de famille. Pour bien l'apprécier, il fallait le voir au milieu de ses bons villageois, occupé sans cesse du soin d'améliorer leur sort ou de concilier leurs différends.

La saison de la chasse amenait, chaque année, au château d'Arville, une nombreuse compagnie,

[1] On a voulu contester l'origine de ce Raes de Dammartin (*Annales de l'Académie d'archéologie*, Anvers, 1846, t. III, p. 383 et suivantes); mais je ne puis consentir légèrement à transformer Hemricourt en faiseur d'historiettes. Ses récits ont toute la gravité de l'histoire et paraissent dictés par la bonne foi. *L'Art de vérifier les dates*, qu'on invoque, ne me semble pas détruire le moins du monde les faits avancés dans la chronique liégeoise. Hemricourt (p. 7, édit. de Bruxelles, 1673) parle d'un Otto de Warfusée qui vivait en 1242 et dont Raes à la Barbe était le trisaïeul, ce qui reporte au commencement du XIIe siècle l'arrivée du chevalier français. Philippe Ier, roi de France, dont il avait, dit-on, encouru la disgrâce, est mort en 1108. Or, *l'Art de vérifier les dates* (tome XI, p. 436; Paris, 1818) fait mention de Pierre, comte de Dammartin, qui mourut vers 1107, laissant des fils QU'ON NE NOMME POINT, et au préjudice desquels Hugues II, leur oncle, s'empara du comté. — Je le demande aux critiques les plus ombrageux, les plus sévères, n'est-il pas permis de croire que Raes était un de ces fils de Pierre? Et, dès lors, n'est-ce pas un peu trop inconsidérément qu'on s'avise de donner un démenti à l'auteur du *Miroir des nobles de Hasbaye?* Ce livre est un des plus curieux monuments historiques du moyen âge, et nous ne devons pas tolérer qu'on vienne, sans preuves, s'efforcer d'affaiblir la confiance qu'il a constamment inspirée jusqu'à ce jour.

[2] Lorsque, le 27 octobre 1468, Charles le Téméraire et Louis XI se présentèrent devant Liége, les Liégeois, parmi lesquels figurait, au premier rang, la valeureuse milice du pays de Franchimont, étaient commandés par Jean de Ville, qui profita de la nuit suivante pour tomber à l'improviste sur l'avant-garde de l'armée bourguignonne, dont il fit un grand carnage, mais lui-même succomba dans la mêlée; on l'enterra secrètement, et, de retour en ville, ses amis annoncèrent qu'il était prisonnier. Le nom de ce personnage considérable par ses brillants faits d'armes, de ce personnage dont la voix soulevait, et, chose bien autrement difficile, calmait les tempêtes populaires, se trouve étrangement défiguré par les historiens. FISEN l'appelle en latin *Villanus* (de Ville); BOUILLE, *de Villers;* COMINES, *de Villette;* d'autres *Delaville*, *Wilt*, *Dewilde* ou *Derwilde*. Il était de la maison de Warfusée-Dammartin et de la branche de Haultepenne. La terre de Ville-en-Condroz, dont il portait le nom, fut possédée ensuite par les maisons de Lardenois et de Maillen; elle appartient maintenant à la famille d'Ancion.

Digitized by Google

qui s'en retournait toujours enchantée de la noble hospitalité qu'elle y avait reçue.

Louis de Haultepenne, en 1805, épousa mademoiselle Marie Van de Werve, fille du comte Van de Werve d'Anvers; ce mariage réunissait toutes les garanties d'un bonheur qui ne s'est point démenti. Les époux n'éprouvèrent d'autres regrets que celui de ne laisser, après eux, aucun héritier direct.

Le baron de Haultepenne, sans avoir fait une étude bien approfondie des intérêts du pays, les connaissait cependant et savait les défendre au besoin. Membre du corps équestre de Namur, en 1816, il le présida constamment, et fit partie, jusqu'à l'époque de la révolution (1830), des états provinciaux, où son expérience des besoins agricoles fut souvent utile. Le roi Guillaume, dès son avénement au trône, l'avait mis au nombre de ses chambellans, et, plus tard, il le décora de son ordre du Lion Néerlandais.

Le baron de Haultepenne, pour s'être associé, en 1829, à ses compatriotes qui réclamaient le redressement des griefs, partagea l'honneur d'une disgrâce avec quelques-uns de ses collègues, et l'arrêté royal du 8 janvier 1830 le priva de ses fonctions à la cour.

Porté par le district électoral d'Anvers au sénat, le 10 novembre 1831, il y siégea jusqu'en 1839, et ses services lui méritèrent la croix de Léopold.

Une paralysie du côté droit, à la suite d'une chute qui lui fractura la cuisse, rendit pénible la fin de ses jours, sans que la douce sérénité de son âme en fût altérée. Entouré de ses parents et de ses amis, c'était lui qui les consolait... Il vit approcher l'heure suprême avec toute la résignation du sentiment religieux, et ses dernières paroles furent des paroles de reconnaissance pour les soins qu'on lui prodiguait avec tant d'amour.

NOTE

SUR

L'ORIGINE DE RAES DE DAMMARTIN,

TELLE QUELLE EST RAPPORTÉE DANS LE

MIROIR DES NOBLES DE HASBAYE.

(Séance du 7 janvier 1850.)

Après les années belliqueuses du commencement de ce siècle, des écrivains d'un mérite incontestable se sont livrés aux études historiques : explorateurs des sources mêmes, ils ont exhumé, pour les comparer et les discuter, les documents enfouis dans les archives des divers pays. Il est résulté de ce travail la rectification de nombreuses erreurs... On a vu de prétendus héros descendre du piédestal dressé par l'adulation, tandis que plus d'un homme d'État, indignement calomnié par l'envie contemporaine, a reconquis ses droits aux hommages de la postérité. Mais l'esprit systématique n'a-t-il pas, au milieu de ces laborieuses recherches, usurpé trop souvent la place d'une judicieuse critique? Les hypothèses séduisantes, les ingénieuses conjectures ont entraîné fort loin des savants doués d'ailleurs d'une merveilleuse sagacité, tels que Niebuhr, par exemple. La moindre invraisemblance, la plus légère inexactitude de détail a suffi pour faire rejeter les faits admis par une longue suite de générations, les faits les plus avérés. C'est ainsi que, sans raisons plausibles, sans motifs réels, on désenchante l'histoire.

Jaloux de conserver à notre Jacques de Hemricourt la confiance dont il n'avait cessé de jouir jusqu'alors, j'avais joint à ma notice sur le dernier baron de Haultepenne (t. XVI de nos *Bulletins*, n° 4) une courte réfutation d'un article dirigé contre l'origine attribuée, par l'auteur du MIROIR DES NOBLES DE HASBAYE, à messire Raes à la Barbe, l'heureux époux de l'héritière de Warfusée; mais voilà que, sous la bannière des ANNALES ARCHÉOLOGIQUES D'ANVERS (t. VI)[1], un nouveau champion se pré-

[1] Je crois utile d'insérer ici cette pièce pour mieux faire comprendre ma réponse. Si l'on trouve que certaines expressions devraient effaroucher ma modestie, je répondrai qu'après avoir reproduit sans hésiter les injures qu'on m'a prodiguées dans une polémique précédente, je puis bien, par compensation, répéter aussi quelques formules d'éloge tout empreintes qu'elles soient d'exagération.

LETTRE

ADRESSÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE,

AU SUJET

DE LA LÉGENDE DE RAES DE DAMMARTIN.

Messieurs,

Dans le tome VI de nos Annales, p. 239, vous avez reproduit la notice rédigée par M. le baron de Stassart et lue à l'Académie royale de Belgique sur feu le sénateur de Haultepenne, et vous avez bien fait : car vous avez ainsi rendu publique l'opinion de M. de Stassart sur la légende de Raes de Dammartin : l'opinion de ce savant, l'une des gloires littéraires de la Belgique, mérite la plus grande considération.

Je ne puis toutefois accepter la réfutation que M. de Stassart a faite des doutes exprimés par M. Gachet sur l'authenticité de la légende qui se rapporte au mariage d'Alix de Warfusée (*Annales de l'Académie*, tome III, p. 385).

Hemricourt, dit le baron de Stassart, *parle d'un Otton de Warfusée qui vivait en 1242 et dont Raes à la Barbe était le trisaïeul, ce qui reporte au commencement du XIIe siècle l'arrivée du chevalier français. Philippe Ier, roi de France, dont il avait, dit-on, encouru la disgrâce, est mort en 1108. Or* l'Art de vérifier les dates *fait mention de Pierre, comte de Dammartin, qui mourut vers 1107, laissant des fils* QU'ON

Digitized by Google

sente. Sa manière de combattre se distingue au surplus par cette bienveillante urbanité si désirable et néamoins si rare dans les discussions scientifiques ou littéraires. Quoi qu'il en soit, une réponse de ma part devient nécessaire, et je regarde comme un devoir de la communiquer à l'Académie, parce qu'elle complète mes preuves en faveur de l'opinion établie par le féal chroniqueur du moyen âge au sujet de Raes de Dammartin, le père de ces vaillants guerriers, qui, pendant plusieurs siècles, ont jeté tant d'éclat sur la chevalerie liégeoise.

Voici ma réponse, adressée aux membres du conseil d'administration de l'Académie archéologique :

« Messieurs, j'aurais assurément fort mauvaise grâce de me plaindre de la lettre insérée dans le t. VI de vos *Annales* (p. 376). Il serait difficile de combattre, avec des armes plus courtoises, mon opinion sur la légende de Raes de Dammartin. Néanmoins je dois le dire, et mon honorable contradicteur voudra bien m'excuser, les raisonnements qu'on m'oppose sont loin de porter la conviction dans mon esprit.

« Le roi de France que mentionne Hemricourt, le roi de France, époux d'Isabelle de Hainaut, est sans contredit Philippe-Auguste ; mais il me paraît de toute évidence qu'à cet égard l'auteur du MIROIR DES NOBLES DE HASBAYE se trompe, car il établit bientôt après qu'en 1242, vivait Otto de Warfusée, dont le trisaïeul était messire Raes à la Barbe. Or, Philippe-Auguste est monté sur le trône en 1180 [1], et la confiscation du comté de Dammartin eut lieu six ans plus tard. Comment le trisaïeul, chevalier

NE NOMME POINT, *et au préjudice desquels Hugues II, leur oncle, s'empara du comté. N'est-il pas permis de croire que Raes était un de ces fils de Pierre ?*

Ainsi d'après M. de Stassart, 1° Raes à la Barbe (Érasme) aurait encouru la disgrâce de Philippe Ier ; 2° il serait l'un des fils (que l'histoire ne nomme point) de Pierre, comte de Dammartin ; 3° au préjudice desquels Hugues II s'empara du comté.

Je voudrais pouvoir admettre ces déductions historiques ; mais qu'y gagnerait la vérité ?

La vérité répondrait : 1° que Raes à la Barbe n'encourut point la disgrâce de Philippe Ier, selon Hemricourt, mais bien celle de Philippe-Auguste, qui fut sacré en 1179-1180 ; 2° qu'il devait être, selon Hemricourt, le frère de Renaud Ier, fait prisonnier à la bataille de Bovines (27 juillet 1214), et par conséquent fils d'Albéric II. Or *l'Art de vérifier les dates* porte que Renaud Ier, qui mourut en 1227, n'eut qu'un frère, nommé Renaud Simon, et plusieurs sœurs dont l'une épousa le fils du roi Philippe-Auguste. 3° L'histoire ne constate pas précisément que Hugues II se soit emparé illégalement de l'héritage de ses neveux : elle se borne à dire que *Hugues II fut le successeur de Pierre au préjudice de ses neveux, qui* VRAISEMBLABLEMENT N'ÉTAIENT PAS EN AGE DE FAIRE LE SERVICE FÉODAL.

L'Art de vérifier les dates ne dit d'ailleurs pas un mot de la disgrâce que pouvaient avoir encourue les fils de Pierre de Dammartin : cet ouvrage justement estimé parle au contraire et avec détail des démêlés de Hugues avec le roi Philippe-Auguste. Le comte ayant renouvelé les vexations que son père avait exercées contre l'Église de Paris, les chanoines en portèrent leurs plaintes, l'an 1107, au pape Pascal II, le priant d'employer, pour la réprimer, les mêmes armes que celles dont son prédécesseur avait fait usage envers Hugues Ier. La suite de cette affaire est restée dans l'oubli.

Hugues II fut allié au commencement du règne de Louis le Gros avec Thibaut, comte de Champagne, et d'autres seigneurs contre ce monarque. Louis ayant appelé Robert, comte de Flandre, à son secours, dissipa cette ligue l'an 1111, à force de courage et d'activité. Une ancienne chronique française dit que le monarque, étant venu assiéger le château de Dammartin, *grant planté d'engiens, y fit drecier et sovent y assailli, et qu'au derrains après moult d'assaut et de poignées li quens de Dammartin vint à la volonté le rois, dou seige et départi ses ostes : si s'en rala chascun en son pays.* Mais ce dernier trait est démenti par les historiens du temps, lesquels attestent que les rebelles ne furent réduits que lorsque le roi les eut poursuivis jusqu'à Meaux.

Hugues avait épousé Rotvilde dont on ignore s'il eut des enfants. On est pareillement incertain sur le temps de la mort de l'un et de l'autre.

On peut donc supposer qu'en face de pareils démêlés les fils de Pierre, prétendûment spoliés par leur oncle, eussent eu beau jeu auprès de Louis le Gros pour se faire réintégrer dans l'héritage paternel, au lieu de s'expatrier et d'aller vivre sur une terre étrangère.

Nous devons donc à regret, et malgré tout le respect que nous inspire l'opinion de M. le baron de Stassart, qui est et restera l'une des illustrations de la littérature belge au XIXe siècle, nous devons maintenir les conclusions de la notice concernant la légende d'Hemricourt et insérée t. III, p. 381, de nos Annales. Ces conclusions sont ainsi conçues :

« Ne serait-il pas possible qu'un chevalier français qui s'était établi au pays de Liége ait pu, soit pour des motifs de sûreté ou autres, se faire passer pour un Dammartin de Boulogne ? De pareilles fraudes étaient, à cette époque, très-faciles. Dans une société où l'état civil était nul, où il n'existait ni police ni moyens de vérification, où tout se réduisait à la notoriété publique et à des traditions de famille, où les relations d'un canton à l'autre étaient si difficiles qu'on pouvait aisément compter sur l'impunité du mensonge, où enfin il se faisait arbitrairement des changements de noms et d'armoiries, dans un pareil temps on conçoit combien de semblables supercheries devaient avoir lieu, puisque avec notre système de publicité, de critique et d'investigation, il en existe encore. Raes de Dammartin d'où venait-il ? appartenait-il aux Dammartin de Boulogne à titre légitime ? Il faut en douter, et ce qui doit autoriser le doute à cet égard, ce sont les armoiries blasonnées par Hemricourt. Raes portait, dit-il, en son écu un gonfalon à trois pendants et au-dessus trois annelets. Or, jamais cette maison n'a eu ces armoiries. »

En dernière analyse, il faut reconnaître que l'époux d'Alix de Warfusée n'était pas un véritable Dammartin, mais il était riche et puissant, et peut-être des motifs politiques l'obligeaient-ils à se déguiser. Il y a dans les généalogies beaucoup d'assertions démenties par l'histoire, qui doit servir de contrôle à la science héraldique, de même que cette dernière sert à éclairer l'histoire.

H. W.,
Membre de l'Académie.

[1] Son père, Louis VII, se l'était associé dès l'année précédente et l'avait fait sacrer à Reims, mais on ne peut guère cependant faire dater son règne de 1179.

Digitized by Google

jeune encore, pouvait-il n'être venu dans nos parages qu'environ trente années avant la naissance du fils de son arrière-petit fils, auquel on ne peut pas donner, en 1242, moins de vingt-six ans ? Il est donc probable, très-probable, qu'il s'agit, non de Philippe-Auguste, mais de Philippe Ier, mort en 1108, et que Raes appartient à cette époque. L'erreur est manifeste... Au surplus, une telle erreur se conçoit et s'excuse facilement, tandis qu'il semble impossible d'admettre que le judicieux historien liégois du moyen âge ait débité toute une série de mensonges sur un personnage, objet, de sa part, des détails les plus circonstanciés. A qui d'ailleurs persuadera-t-on que le prudent Libert de Warfusée, gentilhomme des plus instruits, puisque, veuf, il avait reçu les ordres sacrés, ait confié sans aucune enquête, au premier venu, à un aventurier méprisable, usurpateur d'un nom connu, le bonheur de sa fille unique, de son Alix si tendrement chérie ? Cela ne tombe pas sous les sens.

« On prétend encore tirer parti de cette phrase de L'ART DE VÉRIFIER LES DATES (t. XI, p. 436 ; Paris, 1818) : « Hugues II fut le successeur de Pierre, au préjudice de ses neveux, qui VRAISEMBLABLEMENT N'ÉTAIENT PAS EN AGE DE FAIRE LE SERVICE FÉODAL. » Eh bien ! ces mots, si triomphalement soulignés, n'ont pas la moindre valeur... On n'a point remarqué que la supposition relative à l'âge des fils de Pierre, comte de Dammartin, se trouve déjà détruite quelques lignes plus haut. « Étant près de mourir, y est-il dit, le comte Pierre fit venir d'Escerent un religieux, nommé Brice, pour l'assister, et fit par reconnaissance une donation de quatre muids de froment à ce monastère, du consentement de sa femme Eustachie et de SES FILS. »

« Si les fils sont intervenus dans cet acte, ce n'étaient plus des enfants ; on doit même les supposer majeurs.

« Hugues II, à la mort de son frère, s'est mis en possession du comté de Dammartin au préjudice de ses neveux ; et certes, il est permis de croire que le roi de France, le suzerain ayant sanctionné ou du moins souffert cette usurpation, ils avaient encouru sa disgrâce. Je persisterai donc à considérer comme l'un d'entre eux, n'en déplaise aux partisans du pyrrhonisme de l'histoire, messire Raes à la Barbe ; il continuera d'être, à mes yeux, un loyal chevalier sorti de l'illustre maison de Dammartin, et les délicieux tableaux tracés par Jacques de Hemricourt conserveront tous leurs charmes.

« Agréez, Messieurs, etc.

» *Signé :* le baron de STASSART. »

NOTE RELATIVE

A

PHILIPPE COSPEAU,

ÉVÊQUE D'AIRE, DE NANTES ET DE LISIEUX [1].

(Lue à la séance de l'Académie, le 4 novembre 1850.)

Dans un discours encouragé, Messieurs, par votre indulgence, en 1837, j'avais cité, comme un digne précurseur des Bossuet, des Bourdaloue et de Massillon, un Montois, qui fut successsivement évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux ; mais son nom de famille n'était pas connu d'une manière positive : était-ce COSPEAU, comme je le supposais, ou bien COSPEAN, ainsi que le prétendaient l'abbé de Boulogne et quelques autres écrivains ? La *Biographie universelle* laissait la question indécise. Je m'adressai, pour l'éclaircir, à M. Chérot, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nantes. Voici la réponse qu'il me fit, sous la date du 15 novembre 1841. Elle renferme d'intéressants détails, sur le vertueux prélat, notre compatriote, et vous me saurez gré sans doute de la mettre sous vos yeux :

« Monsieur,

« Je dois m'excuser auprès de vous d'avoir si longtemps tardé à vous répondre, mais le désir de pouvoir vous transmettre une signature authentique m'a fait prolonger mes recherches malheureusement sans succès. Voici ce que j'ai pu recueillir sur M. Cospéan.

« En 1621, l'évêque de Nantes, Charles de Bourgneuf, étant mort, deux refus successifs de l'évêché de Nantes furent faits par M. d'Orgères, neveu du prélat décédé, et par le P. Thibaut, réformateur des Carmes, à Nantes. Étonné du refus de ce dernier, le cardinal de Richelieu lui ayant demandé quel ecclésiastique il croyait digne de cet honneur, le P. Thibaut désigna sans hésiter Philippe de Cospéan, évêque d'Aire en Gascogne. Philippe de Cospéan est un des prélats qui ont laissé les plus honorables souvenirs à Nantes. Au milieu des débats irritants des opinions religieuses (le catholicisme et le huguenotisme) toujours en présence, M. de Cospéan maintint l'union dans son diocèse. (Voir le 4e volume de l'*Histoire de la commune et de la milice de Nantes*, publié à Nantes, par C. Mellinet.)

« Il était évêque de Nantes à l'époque du supplice mémorable de Chalais, en 1626. Dans cette même année, au sujet des débats universitaires, Louis XIII

[1] Né en 1571, à Mons, il mourut à Lisieux le 8 mai 1646.

Digitized by Google

chargea M. de Cospéan de se présenter en l'assemblée de Sorbonne pour y parler en son royal nom. En 1627, ce fut M. de Cospéan, alors appelé à Paris par le roi, qui prépara à la mort François de Montmorency et François de Rosmadec, condamnés à avoir la tête tranchée pour contravention aux édits contre le duel[1]. Peu après, le même prélat prononça l'oraison funèbre de la duchesse de Montpensier, que Gaston, frère du roi, avait épousée à Nantes.

« Je n'ai pas trouvé de titre justificatif de l'orthographe du nom de Cospéan, mais partout ce nom est écrit ainsi, et le *Mercure* de l'époque l'imprime ainsi.

« Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

« Votre très-humble et obéissant serviteur,

« A. Chérot. »

D'un autre côté, M. Mennechet, dans son admirable *Cours de littérature moderne* (édit. de Paris, 1848, t. III, p. 177 et suiv.), après avoir parlé de la présentation de Bossuet, âgé de seize ans, à l'hôtel Rambouillet, où il improvisa, sur un sujet donné, un discours qui ne dura pas moins de deux heures et pour lequel s'épuisèrent toutes les formules d'éloges, ajoute : « C'était peut-être fait de son génie, s'il eût moins écouté les conseils de sa conscience que les louanges du monde. Heureusement M. de Cospéan (*sic*), évêque de Lisieux, l'ayant soumis à la même épreuve qu'il venait de subir à l'hôtel Rambouillet, vit ce qui manquait au jeune orateur et ne lui cacha point la vérité que si peu de gens savent dire et que moins encore savent entendre. Bossuet fit plus que de l'entendre, il en profita. Après le départ du jeune prédicateur, le prélat avait dit à ceux qu'entouraient : *Celui que vous venez de voir sera une des grandes lumières de l'Église*. Bossuet n'entendit pas cette prédiction, mais il la réalisa. Encouragé par les conseils du prélat plus que par les éloges de l'hôtel Rambouillet, il se remit à l'étude avec une nouvelle ardeur[2]. »

Plus d'incertitude, me disais-je, c'est Cospéan que rappelait notre éloquent compatriote. Je croyais ainsi la question décidée, lorsque des renseignements, recueillis à Lisieux, réveillèrent tous mes doutes. Enfin, j'ai pu me procurer, à la vente de la bibliothèque de M. Villenave[3], *les oraisons et discours funèbres de divers autheurs sur le trespas de Henry le Grand, très-chrestien roy de France et de Navarre, dédiées* (sic) *au roy, par G. du Peyrat, aumosnier servant de Sa Majesté, vol. in-8°. Paris, Robert Estienne et Pierre Chevalier, MDCXI*, et je trouve, dès les premières pages du livre, l'*Oraison funèbre prononcée dans la grande église de Paris, aux obsèques de Henry le Grand, roy très-chrestien de France et de Navarre, par messire Philippes* Cospeau, *evesque d'Aire*. Voilà donc que nous savons définitivement à quoi nous en tenir; mais Cospeau, qui par parenthèse, ne fait point précéder son nom d'une orgueilleuse particule, appartenait-il à une famille noble, comme l'avance un de nos savants confrères, l'auteur de la *Biographie montoise*? cela ne me semble guère démontré. C'était tout au plus, je crois, une famille ancienne de la bourgeoisie et dont plusieurs membres avaient figuré dans la magistrature municipale. Je ne vois pas au surplus que la gloire de Philippe Cospeau soit fort intéressée à ce qu'on fasse en sa faveur ce qui se fait, à la Chine, pour les mandarins, dont les ancêtres sont anoblis par l'empereur. Il est beau, ce me semble, d'être parti des derniers rangs pour arriver au sommet de l'échelle sociale, porté sur les ailes du génie, et constamment guidé par la vertu.

Je me félicite d'avoir pu lire cet éloge de Henri IV; il fourmille de traits d'une véritable éloquence; on en jugera d'abord par l'exorde[4] :

[1] L'historien de la maison de Montmorency, Desormeaux (t. III, p. 281 et suiv.), dit, en parlant de ce fait : « M. de Cospéan (*sic*), évêque de Nantes, l'un des prélats les plus éclairés et les plus vertueux du royaume, avait lui-même souvent porté au pied du trône les plaintes de l'Église gallicane sur le nombre et la fureur des duels; il avait travaillé au dernier édit contre les transgresseurs; cependant il ne put voir, sans être pénétré de douleur, la triste destinée de deux jeunes seigneurs, auxquels on ne pouvait reprocher qu'un excès d'amour de la fausse gloire. Il leur apporta des plumes, de l'encre, du papier, et les engagea à écrire au cardinal de Richelieu, auquel il présenta leurs lettres; mais le ministre fut inexorable. » François de Montmorency, comte de Boutteville, et son cousin germain, François de Rosmadec, comte des Chapelles, qui lui avait servi de témoin, subirent la mort le 23 juin 1627.

[2] Malgré cette circonstance, je ne pousserai pas l'orgueil patriotique aussi loin qu'un de mes amis à qui je venais de lire la présente note et qui s'écria, tout joyeux : *Ainsi donc la Belgique serait en droit de se prévaloir des chefs-d'œuvre de Bossuet qui, sans notre Cospeau, n'existeraient point!..*

[3] Elle commença le 22 janvier 1850 et dura dix-sept jours. — Je me suis procuré, depuis lors, un exemplaire d'une fort belle édition in-4°, Paris, Barthélemy Macé, 1610, et sur le titre du livre le nom de Cospeau se voit très-lisiblement; l'épître dédicatoire à la reine est signée : *Philippes evesque d'Aire*, mais à la suite de l'oraison funèbre se trouvent des vers latins adressés *Reverendissimo d. Philippo Cospeano*. D'une autre part, le poëte Saint-Amant dédie son Contemplateur à messire Philippe Cospean, evesque de Nantes. On ne peut guère supposer pourtant qu'un prélat si recommandable ait eu la faiblesse de vouloir déguiser son nom pour déguiser son origine, puisqu'il n'hésite pas à l'écrire en tête de ses ouvrages.

[4] J'ai conservé religieusement le style de Cospeau, mais je n'ai pas cru devoir reproduire son orthographe. Lorsque tous

Digitized by Google

« Princes très-illustres, Église désolée, France abattue et mourante de deuil, qu'attendez-vous de moi? Je viens, hélas! non pour louer la vie de ce monarque incomparable, mais pour pleurer sa mort; non pour célébrer ses conquêtes, mais pour plaindre notre perte; non pour chanter ses triomphes, mais pour dire en gémissant ces tristes paroles : *Cecidit corona capitis nostri, væ nobis quia peccavimus! La couronne de notre tête est tombée, malheur à nous parce que nous avons péché.* Aussi certes, l'éloquence qui fait mieux paraître la grandeur et la beauté d'un roi que la mort a ravi, ce sont les larmes et les gémissements de ses sujets... Les pères du peuple, les vrais rois, ne se peuvent louer que par les plaintes et les regrets. Jamais ils ne sont honorés comme il faut, que quand les discours sont entrecoupés de soupirs et les mots suffoqués par les sanglots. Les louanges de celui dont nous célébrons la mémoire ne se peuvent dire; elles sont au delà de toute conception; nos regrets ne se peuvent taire, ils retentissent partout, et il n'y a ni recoin, ni lieu du monde qui ne réponde, en lamentable écho, ces tristes paroles : *Cecidit corona capitis nostri, væ nobis quia peccavimus!* »

Nous allons maintenant passer au tableau du bonheur et de la tranquillité dont la France jouit sous le règne du bon roi :

« La sapience éternelle a voulu que, si notre prince, par la confession de ses ennemis même, s'était rendu admirable en guerre, il ne le fût pas moins en paix... Après les tempêtes de l'air, encore que le beau temps arrive, il nous demeure nonobstant toujours quelques incommodités et quelques effets de leur désordre; les fleurs se voient languissantes, les fruits abattus, les chemins fangeux et inaccessibles, les épis rompus, les arbres renversés, les animaux éperdus et étonnés. En cette paix, parce que la main de Dieu y travaillait et que son esprit tout-puissant y contribuait quelque chose par-dessus les forces de la nature, rien n'est arrivé de semblable : nous avons vu en un moment les chemins libres, le trafic remis, la justice régner, les lettres fleurir, la force sans forces, la raison en crédit, les armes sans prix, le désordre banni; de plus l'abondance des richesses et la magnificence des bâtiments prendre place partout, et publier comme à haute voix que, si roi avait reçu du ciel la vaillance et le courage de l'invincible David, il avait reçu quant et quant la bénédiction de Salomon le Pacifique; qu'il était aussi doux en paix, comme terrible en guerre, également prudent en l'une et en l'autre et admirable en toutes les deux. »

J'aurais été charmé de pouvoir transcrire ce que dit l'orateur des desseins, des entreprises des plus grands monarques *qui serviraient d'esbatement et de jouet à la fortune, si la sapience infinie ne leur prêtait son appui.* J'avais noté l'amirable page consacrée à la clémence du Béarnais *qui n'a permis qu'une seule fois, et encore à regret, que la punition et la sévérité entrassent en quartier et servissent, non à la volonté du roi, mais à la nécessité de son État.* J'aurais voulu reproduire le récit plein d'énergie de l'assassinat de Henri IV et les détails si pathétiques de la douleur, de la consternation du peuple en apprenant cette horrible catastrophe, mais cela nous conduirait trop loin; je dois me borner au passage suivant de la péroraison : « Bénissez ces sacrés fleurons de vos célestes fleurs de lis, ces rejetons royaux de la divine tige de votre saint Louis, ces princes à qui le sang et la naissance donnent l'honneur d'être les enfants de nos rois, les pères de notre peuple. Qu'ils soient toujours semblables à eux-mêmes, et que leur fin réponde à leur commencement; qu'ils n'oublient jamais que la fleur ne vit qu'en sa tige, la branche qu'en son tronc, le prince qu'au service de son roi, comme le roi au service de son Dieu. »

Puis, faisant un retour sur lui-même, il paye à la mémoire du roi son bienfaiteur un digne tribut de reconnaissance, dans une dernière phrase que nous ne devons pas omettre : « Vous cependant, Henry, mon doux prince, à qui de deux puissants royaumes il ne reste plus que sept pieds de terre; prenez en bonne part ce petit service de ma langue, ce funèbre sacrifice de mes tristes paroles : hélas! elles vous sont bien dues! il n'y a pas douze ans que je vins en votre royaume, muet pour les Français, et ne pouvant prononcer comme il fallait un seul mot de ce doux langage; vous m'y avez reçu par votre bonté, gagné par votre douceur, encouragé par votre faveur, élevé par votre libéralité, et, reconnaissant que mon cœur était tout à vous, vous avez oublié que mon corps était étranger. Recevez d'un œil favorable ces soupirs et ces larmes que j'épands dessus votre tombe où mon cœur est enfermé au lieu du vôtre, et trouvez, par le sang et la grâce de Jésus-Christ, la terre douce à vos os, et le ciel miséricordieux à votre âme. »

les jours on réimprime avec l'orthographe moderne les ouvrages de Pascal, de Mascaron, de Corneille et de Molière, par quels motifs n'en userait-on pas de même pour un auteur qui ne les a précédés que de quelques années? A mon avis, on a tort de vouloir, par je ne sais quelle vénération pédantesque pour le XVe et le XVIe siècle, calquer les éditions modernes de Philippe de Comines, de Montaigne, d'Amyot, etc., sur les éditions primitives. C'est les rendre plus inintelligibles pour le commun des lecteurs. Respect au style de ces grands écrivains! qu'on n'y change pas un seul mot, c'est un devoir; mais pourquoi ne point s'en tenir là?

Digitized by Google

M. Weiss (*Biographie universelle*, t. X, p. 37) fait remarquer que Cospeau fut des premiers à substituer, dans ses sermons, aux citations ridicules d'Homère, de Cicéron, d'Ovide, etc., celles de l'Écriture sainte et des Pères de l'Église. Je suis forcé de convenir cependant qu'on rencontre encore, dans l'oraison funèbre de Henri IV, Caton, Cicéron et Salluste, voire même le divin Platon, mais ils y sont amenés sans trop blesser les convenances. Si notre orateur n'est pas toujours exempt de mauvais goût, s'il est permis de lui reprocher quelques comparaisons trop recherchées, quelques arguties scolastiques, il n'en est pas moins fort supérieur à ses contemporains, et l'on ne peut lui refuser l'honneur d'avoir été, pour l'éloquence de la chaire, ce que fut Rotrou pour la tragédie [1].

NOTE

SUR LES

DESCENDANTS DE CORNEILLE.

(Lue à la séance de l'Académie, le 13 janvier 1851.)

La plupart des hommes de génie ne revivent plus que dans leurs ouvrages... Où sont les arrière-petits-fils de Racine, de Molière, de la Fontaine, de Buffon? Leur descendance, du moins leur descendance masculine, est éteinte... On croyait également, il y a peu d'années, qu'il n'existait plus personne du nom de Corneille : c'était une erreur. Permettez-moi, Messieurs, de vous communiquer aujourd'hui les renseignements que j'ai recueillis à cet égard. Tout ce qui rappelle le glorieux fondateur du théâtre moderne a nécessairement le droit de vous intéresser.

Le poëte Lebrun [2], en 1760, écrivit, à Voltaire qu'une petite-fille ou tout au moins une petite-nièce du grand Corneille se trouvait dans un état voisin de l'indigence, et qu'à lui seul devait être réservé l'honneur de venir au secours de l'unique héritière de ce grand nom. Il accompagna sa lettre d'une ode qui commença la réputation de celui qu'on a surnommé, depuis, le PINDARE FRANÇAIS.

La réponse de l'auteur de *Mérope* ne se fit pas attendre : « Il convient assez, disait-il, qu'un vieux soldat du grand Corneille tâche d'être utile à la petite-fille de son général. Quand on bâtit des châteaux et des églises, et qu'on a des parents pauvres à soutenir, il ne reste guère de quoi faire ce qu'on voudrait pour une personne qui ne doit être secourue que par les grands du royaume. — Je suis vieux; j'ai une nièce qui aime tous les arts et qui réussit dans quelques-uns; si la personne dont vous me parlez, et que vous connaissez sans doute, voulait accepter auprès de ma nièce l'éducation la plus honnête, elle en aurait soin comme de sa fille; je chercherais à lui servir de père. Le sien n'aurait absolument rien à dépenser pour elle. On lui payerait son voyage jusqu'à Lyon. Elle serait adressée, à Lyon, à M. Tronchin, qui lui fournirait une voiture jusqu'à mon château, ou bien une femme irait la prendre dans mon équipage. Si cela convient, je suis à ses ordres, et j'espère avoir à vous remercier, jusqu'au dernier jour de ma vie, de m'avoir procuré l'honneur de faire ce que devait faire M. de Fontenelle. Une partie de l'éducation de cette demoiselle serait de nous voir jouer quelquefois les pièces de son grand-père, et nous lui ferions broder les sujets de *Cinna* et du *Cid*. »

Mlle Corneille fut accueillie à Ferney comme elle devait l'être; et, par une délicatesse de bon goût, Voltaire voulut que les produits d'une édition des œuvres de Corneille, avec des commentaires propres à les faire mieux apprécier, lui servissent de dot.

Les souscriptions affluèrent de toutes parts, et Mlle Corneille épousa M. Dupuits, alors officier de dragons. Voltaire annonça ce mariage à Lebrun, le 26 janvier 1763 : « Puisque, à la réception de ma lettre, lui mandait-il, vous ne m'avez pas envoyé un parent de Racine pour épouser Mlle Corneille, nous avons pris un jeune cornette de dragons, de vingt-trois ans, d'une très-jolie figure, de mœurs charmantes, bon gentilhomme, mon voisin, possédant à ma porte environ dix milles livres de rente en terres. J'arrange ses affaires, je donne une dot honnête, je garde chez moi les mariés. Il est juste que vous ayez la première nouvelle de cet arrangement, puisque c'est à vous que je dois Mlle Corneille. Il faut que votre nom soit au bas du contrat. Envoyez-moi un ordre par lequel vous me commettez pour signer en votre nom. »

M. Dupuits devint par la suite maréchal de camp, et, quoiqu'il n'eût quitté le sol de la France qu'après avoir vu figurer indûment son nom sur la liste des émigrés, ses biens, situés dans les départements du Léman et du Jura, furent vendus sans égard pour les droits que faisait valoir sa

[1] Rotrou, né trois ans après Corneille (1609), l'avait néanmoins précédé dans la carrière dramatique : il venait à peine d'atteindre sa dix-neuvième année qu'il comptait déjà deux succès au théâtre. C'est par ce motif sans doute que l'auteur de *Médée* et du *Cid* l'appelait son père. La tragédie de *Venceslas* cependant ne parut qu'en 1647, après plusieurs chefs-d'œuvre de Corneille.

[2] Ponce-Denis Écouchard-Lebrun, né à Paris en 1729, et mort dans la même ville, le 2 septembre 1807.

Digitized by Google

femme, et malgré les réclamations de sa fille, Mme d'Angely, qui, dans une lettre adressée, de Saint-Germain, au directeur Barras, le 22 thermidor an IV (9 août 1796) prend la qualité de petite-fille du grand Corneille.

Le 14 germinal an XI (4 avril 1803), M. d'Hornoy, petit-neveu de Voltaire, écrivit à la classe de la langue et de la littérature françaises la lettre suivante que fit tomber dans mes mains, en 1849, ma passion pour les autographes, pour les autographes qui me paraissent de nature à jeter un jour nouveau sur l'histoire politique ou littéraire.

A LA CLASSE

DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISES.

Messieurs,

Le sang des Corneille était oublié. M. de Voltaire, il y a plus de quarante ans, l'a tiré de l'obscurité. Il a adopté, doté, marié Marie-Françoise Corneille, dernier rejeton de cette famille. Il lui a donné pour époux un de ses voisins qu'il aimait, et qui, par de longs services, est devenu officier général. Les bienfaits de M. de Voltaire ont été secondés par tous ceux qui aimaient et cultivaient les lettres. Ils l'ont été surtout par l'Académie française. Entre autres marques d'intérêt, elle en a donné à Mme Dupuits une, peut-être unique, celle d'honorer son contrat de mariage de sa signature. La procuration de l'Académie est du 19 fév. 1763.

Des événements qui tiennent uniquement aux circonstances, et aussi impossibles à prévoir qu'à prévenir, ont enlevé à M. et à Mme Dupuits la totalité de leur fortune. De tout ce que Dupuits a possédé, de tous les dons de M. de Voltaire à la femme, des fruits des services du mari, il ne leur reste rien. La misère et les souffrances sont la perspective de leur vieillesse.

Messieurs, je suis le petit-neveu de M. de Voltaire, le seul de sa famille. C'est pour moi un devoir, et il m'est cher, de ne pas laisser détruire l'ouvrage de mon grand-oncle. J'implore les bontés du gouvernement pour ses enfants adoptifs. J'ose vous supplier d'appuyer ma demande auprès du premier consul; il ne vous verra pas sans intérêt faire pour la descendante du père du théâtre français, âgée, infirme et pauvre, ce que vos prédécesseurs avaient fait pour elle dans sa jeunesse. C'est au corps qui préside à la littérature française à protéger un nom qui l'honore autant. Peut-être, Messieurs, vous penserez qu'il est digne de vous que les premiers moments de votre organisation nouvelle soient marqués par un acte de sollicitude pour la gloire des lettres.

Messieurs, j'espère dans la bienfaisance, j'ose presque dire dans la justice du chef de l'État.

Si vous daignez me seconder, j'espérerai davantage encore. Quoi qu'il arrive, pardonnez ma démarche au motif qui m'anime, et recevez avec indulgence l'hommage de mon respect.

De Dompierre d'Hornoy.

Paris, 24 germinal an XI.

Je tenais à savoir ce qui s'était fait par suite de la réception de cette pièce, et je ne négligeai rien pour y parvenir. J'appris que, dès le 16 germinal (6 avril), la classe, à l'unanimité, avait exprimé le désir qu'on eût égard à la pétition de M. d'Hornoy. Le président fut prié de transmettre, au premier consul ce vœu de la compagnie, et de déclarer qu'elle regarderait un acte de bienfaisance, en faveur de la petite-fille du grand Corneille, comme honorable pour la nation et pour les lettres. On chargea le secrétaire d'informer M. d'Hornoy de cette décision, après l'avoir inscrite au procès-verbal.

Que produisit cette démarche? c'est ce qu'on ne trouve nulle part; mais on présume que M. Dupuits obtint le traitement d'officier général en retraite.

Voici maitenant un extrait du procès-verbal de la séance du 28 floréal an XI (18 mai 1803) :

« Le citoyen Andrieux fait hommage à la classe d'un exemplaire de la comédie de Pierre Corneille : *la Suite du Menteur*, qu'il a retouchée et réduite en quatre actes. Il annonce en même temps à la classe qu'il a rempli l'engagement qu'il avait pris dans son sein, de partager les droits d'auteur sur les représentations de cette pièce, tant à Paris que dans les départements, avec la famille Corneille; qu'en conséquence, il en a offert un quart à Mlle Corneille, descendante en ligne directe du père de notre théâtre, et une autre part à Mme Dupuits, née Corneille, sa petite-nièce, pour l'etablissement de laquelle Voltaire composa son commentaire. Il ajoute qu'il a eu la satisfaction de recevoir, de ces deux dames, des lettres contenant leurs remercîments et leur acceptation. — La classe arrête que le fait sera mentionné en son procès-verbal, et que l'exemplaire de la pièce sera déposé à la bibliothèque. — Signé Suard, secrétaire perpétuel. »

Sous Charles X (à partir du 1er janvier 1825) et sous Louis-Philippe ensuite, deux mille francs, prélevés sur les fonds de la liste civile, furent mis annuellement à la disposition de l'Académie française, pour être distribués aux descendants directs de Pierre Corneille, qu'elle jugerait en avoir le plus

Digitized by Google

besoin. Ce bienfait, grâce à la sollicitude de l'Académie, leur est continué depuis la révolution du 24 février 1848.

Une généalogie de la famille Corneille avait été dressée par les soins de l'Académie française. Le public nous saura gré, sans doute, de la mettre sous ses yeux; elle présente de piquants résultats : on y voit d'abord que la protégée du poëte Lebrun, la fille adoptive de Voltaire, Mme Dupuits enfin, n'était ni la petite-fille, ni la petite-nièce de l'auteur de *Cinna;* elle descendait simplement d'un oncle du grand Corneille... C'est tout au plus même si le nom de Corneille était le sien, car il faut conclure, d'une note insérée dans les œuvres du poëte Lebrun (tome IV, pages 3 et 4), que ce nom avait été disputé judiciairement au père de la jeune personne, lors de l'ouverture de la succession de Fontenelle. En effet, Jean-François Corneille, dont il s'agit, était fils de Françoise Corneille, DONT LE MARI NE NOUS EST PAS CONNU. En revanche, la généalogie prouve qu'il existe encore de nombreux descendants directs du grand Corneille, et que cinq d'entre eux ont reçu leur éducation aux lycées de Marseille, de Versailles, de Nîmes et de Caen; mais aucun, jusqu'ici, n'a jeté le moindre éclat sur son existence [1].

Après la représentation du drame de M. Ponsard, plusieurs journaux, à l'exemple de M. de Lamartine (*Histoire des Girondins*), ont avancé que Charlotte Corday descendait d'une sœur de Pierre et de Thomas Corneille; cela n'est point exact... Petite-fille de N. de Corday et de Françoise de Farcy, dont la mère était Marie Corneille, elle pouvait compter bel et bien, au nombre de ses trisaïeuls [2], Pierre Corneille lui-même. C'est encore ce qu'établit positivement la généalogie ci-dessus mentionnée, laquelle constate aussi l'active bienfaisance et la constante sollicitude du vertueux Malesherbes pour la famille de l'illustre créateur du théâtre français.

---

[1] Ajouter à l'éclat du grand nom de Corneille serait chose difficile, mais, pour affaiblir la rigueur de cette phrase et me montrer juste, je crois devoir mentionner ici N. Pierre-Alexis Corneille (né le 21 janvier 1792). Il fut successivement inspecteur des Académies de Poitiers et de Rouen, après avoir professé avec distinction les lettres et l'histoire. Décoré de l'étoile de la Légion d'honneur depuis le 1er mai 1846, il est maintenant inspecteur honoraire de l'université. Ses deux fils, dont l'aîné est avocat, ont fait leurs études au lycée de Rouen. — Un autre descendant de Corneille, également homme de mérite (Pierre-Xavier, né le 1er août 1809), est attaché à l'une des bibliothèques de Paris.

[2] Doit-on dire, dans ce cas-ci, *trisaïeuls ou trisaïeux?* Le dictionnaire de l'Académie ne s'explique pas sur ce point, mais l'exemple qu'il donne au mot *bisaïeul : ses bisaïeuls vivent encore*, me semble être applicable aux premiers ascendants de ceux-ci. Ce n'est qu'en parlant des générations antérieures qu'on doit dire nos aïeux. On trouve, à la vérité, dans Brillat-Savarin, cette expression : *Si nos trisaïeux mangeaient leurs aliments crus, nous n'en avons pas tout à fait perdu l'habitude;* mais il ne s'agissait point là d'un degré généalogique.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

OUVERT PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE (CLASSE DES LETTRES)

pour la meilleure pièce de vers français,

CONSACRÉE A LA MÉMOIRE DE LA REINE

LOUISE D'ORLÉANS.

(Lu à la séance publique du 8 mai 1852.)

Messieurs,

Vous vous rappelez, et vous en conserverez toujours le souvenir, vous vous rappelez ces heures de sollicitude et d'anxiété qui précédèrent la catastrophe à jamais déplorable du 11 octobre... Ces douloureuses paroles : LA REINE EST MORTE! retentirent de toutes parts et trouvèrent un lamentable écho dans tous les cœurs. Chacun éprouvait le besoin de donner un libre cours aux sentiments qui l'oppressaient. Les arts s'empressèrent de payer un pieux tribut à la mémoire d'une reine, leur protectrice non moins généreuse qu'éclairée. S'associer à ces hommages était un devoir pour notre Académie dont cette excellente princesse, en qui les qualités de l'esprit égalaient celles de l'âme, n'avait cessé d'encourager les travaux. La classe des lettres pensa que la poésie, ce premier des arts, cet art qui les concentre tous en lui-même, pour ainsi dire, puisqu'il comprend tout à la fois l'idée, l'expression, l'image et le coloris, ne pouvait rester en dehors de ce mouvement si patriotique; et, dans sa séance du 4 novembre, elle mit au concours *la demande d'une pièce de vers consacrée à la mémoire de la reine.* On décida qu'il serait frappé deux médailles d'or, l'une pour la poésie française, l'autre pour la poésie flamande. C'était justice, car, ainsi que l'a dit notre ingénieux et regretté confrère, M. le baron de Reiffenberg :

Nous avons un seul cœur pour aimer la patrie,
Mais deux lyres pour la chanter!

C'est du concours de poésie française que nous allons avoir l'honneur de vous entretenir. Cin-

Digitized by Google

CORNEILLE, avocat de Rouen.

NEILLE, 3 juin

N. CORNEILLE, morte religieuse.

N. CORNEILLE, mort sans postérité.

Mlle CORNEILLE, morte sans postérité.

FRANÇOISE CORNEILLE.

GUILLAUME CORNEILLE.

Postérité inconnue.

PIERRE, auteur de *Cinna*, né le 9 jui

MARIE, veuve de Guénébaud, mariée en secondes noces à Jacques de Farcy.

FRANÇOISE DE FARCY, mariée à N. de Corday.

J. F. CORDAY d'Armans, mariée à Ch. Godier.

MARIE-ANNE-CHARLOTTE CORDAY d'Armans, née à St-Saturnin près Seez, en 1768.

PIERRE DE C, aîné, gentil dinaire du septemb. 1 Mlle Marie

Lo NI ce à Fa

* LOUISE-MADELEINE CORNEILLE, née le 19 octob. 1786.

* MARIE-THÉRÈSE CORNEILLE, née le 7 sept. 1787.

* MARIE GUST CORNEI né le 4 sep 179

Mlle-FRANÇOISE CORNEILLE, mariée à René Maigret.

MARTHE CORNEILLE, mariée à Alexandre, sans enfants.

JEAN-FRANC. CORNEILLE, marié à Marie-Louise Rosset en premières noces, et à Quemper en secondes.

MARGUERITE CORNEILLE, morte en bas âge.

DE Mlle ROSSET :

MARIE-FRANÇOISE CORNEILLE, mar. à M. Dupuits, et dotée avec l'édition faite par Voltaire en 1764.

MARIE-THÉRÈSE-CATHERINE CORNEILLE.

DE Mlle QUEMPER :

CLAUDINE-ÉMILIE CORNEILLE, mariée à M. Fornerod.

LOUISE FORNEROD.

ADELAÏDE-MARIE DUPUITS, née le 29 mai 1764, mariée en 1786 à M. Grand-françois, Bn d'Angely.

PIERRE-LOUIS-DUPUITS, officier au service du roi.

MARC-ANTOINE FÉLIX, BARON D'ANGELY, né le...

me de deux mille francs.

Digitized by Google

Digitized by Google

quante-cinq pièces furent présentées, indépendamment de quelques-unes arrivées trop tard. Déjà deux poëtes que l'Académie se félicite de voir, l'un au nombre de ses membres effectifs et l'autre parmi ses correspondants[1], s'étaient rendus les dignes interprètes de la douleur publique, mais leurs stances élégiaques demeurent étrangères à l'objet qui nous occupe.

Cinquante-cinq poëmes! cela faisait une imposante concurrence. Nous ne pouvions pas certes nous attendre à trouver cinquante-cinq chefs-d'œuvre. La Belgique, s'il en était ainsi, serait une terre tout à fait privilégiée, et notre époque mériterait d'être considérée comme l'ère poétique par excellence. Toutefois, nous nous plaisons à le dire : il est peu de ces poëmes qui ne renferment quelques nobles pensées, et même quelques beaux vers.

Après avoir fait, chacun de son côté, l'examen scrupuleux de toutes les pièces, et consigné, sur le papier, les observations qu'elles avaient provoquées, les trois commissaires désignés par l'Académie se réunirent pour revoir en commun, et pour apprécier définitivement les morceaux d'élite. Voici le résultat de leur unanime opinion, sanctionnée ensuite par la classe entière.

Considéré dans son ensemble, le n° 41, portant cette devise : *Aimer et consoler, voilà toute sa vie*, a paru mériter éminemment la préférence. Il est impossible de n'y pas reconnaître l'empreinte d'un vrai talent. Aussi l'a-t-on jugé digne du prix académique. Si l'on peut reprocher au début de cette pièce une certaine emphase, on est forcé de convenir que cette emphase même contribue à faire mieux ressortir la touchante et noble simplicité des tableaux, des scènes, que le poëte retrace avec une éloquence pathétique, avec une éloquence qui remue l'âme.

Nous ne signalerons pas quelques taches, d'ailleurs d'une bien légère importance; c'est le cas de s'écrier avec Horace :

Verum, ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis.

Il serait inutile de s'étendre davantage sur ce poëme, qui doit être lu sous peu d'instants par l'auteur, M. Adolphe Siret.

Il nous reste, Messieurs, à remplir un devoir envers vous et tout à la fois envers les littérateurs de mérite, qui, mus par un noble sentiment patriotique, se sont empressés de répondre à notre appel : c'est d'indiquer les meilleures pièces du concours et d'en citer quelques passages plus ou moins remarquables. Nous suivrons l'ordre des numéros d'inscription.

Le n° 16, ayant pour devise : *Le ciel seul m'inspire*, présente de gracieux détails; mais le sujet n'est qu'esquissé. On y remarque cependant un contraste ingénieusement amené entre le passage de la reine, encore d'une santé florissante, aux jours du printemps, et la marche du char funèbre au mois d'octobre; cela forme deux tableaux que nous croyons devoir reproduire, bien qu'ils ne soient pas exempts d'expressions impropres et de vers tant soit peu prosaïques :

La reine semble émue, et le peuple s'incline
Devant ce front royal dont l'aspect le FASCINE.
Plus d'un œil est mouillé de pleurs délicieux,
De pleurs dont le bonheur vient humecter les yeux.
Combien elle est aimée! — Oh! voyez, au passage,
Cet artisan, cet homme au sévère visage,
Qui, paraissant vaincu par cet abord chéri,
Voit s'éloigner le char d'un regard attendri;
Et prenant dans ses bras sa plus petite fille,
Lui dit : « Regarde, au fond du carrosse qui brille,
Cette femme, vois-tu, celle qui nous sourit,
C'est notre reine, enfant, que ta mère bénit,
Et que, dans ta prière à Dieu, le soir, tu nommes,
Cette reine vraiment sainte parmi les hommes. »
. . . . . .
. . . . . .
Octobre avait fané nos fleurs, et le feuillage
Frissonnait éperdu sous un souffle d'orage;
Les feuilles voltigeaient au gré du vent du nord
Qui, dans les airs brumeux, les chassait sans effort;
L'oiseau ne chantait plus : sur la plaine flétrie,
Ainsi qu'un blanc linceul couvrant son agonie,
S'étendait un brouillard gris et terne; et les cieux
N'avaient plus leur azur, ni leurs jets radieux
La nature semblait à jamais épuisée;
Tout était sombre et froid; des gouttes de rosée,
Glaciales, flottaient dans le vague des airs,
Retombant sur le sol comme des pleurs amers;
Et cependant encore une foule nombreuse
Circule dans les champs, mais triste et sérieuse;
Et vers le même point elle court se presser.
C'est qu'en ce jour encor leur reine va passer.
Déjà le char s'approche! ô sinistre lumière!
A nos regards a lui la torche funéraire,
Et le char noir, qui vient et brise tout espoir,
Nous dérobe les traits qu'on ne doit plus revoir.
Oui, c'est le char de mort où repose cet ange
A l'âme dévouée, au cœur pur sans mélange.
Regardez maintenant la foule autour de vous :
La voyez-vous en pleurs et courbée à genoux?
Regardez, et cherchez dans cette foule immense
Un œil sec, un visage empreint d'indifférence.
Non, la même pensée, animant chaque cœur,
Confond un peuple entier dans la même douleur.
Ah! s'il pouvait au moins, ce peuple qui l'adore,
L'enlever du linceul, et de sa reine encore
Pour la dernière fois revoir les nobles traits!
Mais non, la mort, hélas! la lui prend à jamais!

[1] MM. Van Hasselt et Mathieu.

Digitized by Google

Le n° 17 (devise : *Dies iræ*), quoique écrit d'un style inégal, est l'indice d'un talent réel pour la poésie lyrique. On en jugera par les strophes suivantes, un peu faibles d'expression, mais qui respirent une touchante simplicité :

Et tous, dans l'enceinte sacrée,
Hommes et femmes, à genoux,
Priaient, pour leur Reine adorée,
L'Éternel qui veille sur nous.
Au nom d'un peuple qui t'honore,
De l'indigence qui t'implore,
De l'orphelin que tu défends,
Seigneur, conserve la princesse
A son pays dans la tristesse,
A son époux, à ses enfants.

N'abandonne point cette proie
A l'aveugle et cruelle mort!
C'est notre amour, c'est notre joie,
Du malheureux c'est le support.
N'enlève point à la couronne
Son plus beau joyau qui rayonne
D'un doux éclat si bienfaisant;
N'enlève point au misérable
La Providence secourable
Qui lui rend le sort moins pesant.

Nous citerons encore les vers consacrés à la reine Amélie, ce modèle sublime de la résignation chrétienne :

Qui pourra dire aussi votre douleur immense,
Reine à qui nous devons son heureuse naissance,
Mère, épouse au cœur fort?
Vos yeux ont-ils encor des pleurs pour cette cendre,
Vous à qui le malheur ne peut plus rien apprendre
Et que lasse le sort?

Le n° 23 (devise : *Qui de nous ne se sentit frappé à ce coup, comme si quelque tragique accident avait désolé sa famille?*) est l'œuvre d'un véritable poëte, dont le talent néanmoins laisse encore beaucoup à désirer. On doit admirer, dans cette pièce, l'ingénieux parallèle de saint Louis (le père des Bourbons) et de la reine Louise. L'auteur amène aussi d'une manière très-heureuse le souvenir de Marie-Thérèse. On pourrait citer en assez grand nombre de beaux vers; nous nous bornerons à ceux-ci :

Elle quitte souvent les palais où l'or brille,
Les salons où l'hiver est tiède et parfumé,
Les beaux siéges rangés près du feu qui petille,
Pour aller visiter l'indigente famille,
Qui pleure sous le chaume un père bien-aimé.
Le charme du jeune âge et de son innocence
Plait surtout à Louise, appelle tous ses soins :
Ici sa charité fait instruire l'enfance;
Ailleurs sa main royale accueille la souffrance;
Son amour est sans borne ainsi que nos besoins.

Le style du n° 24 (devise : *Sapiens mulier ædificat domum*) a de la facilité, de l'élégance; et de charmants détails s'y font remarquer. Il est fâcheux que l'auteur n'ait pas conçu le sujet d'une manière plus large. La pièce se termine par une fort belle apostrophe à la reine Louise :

Veille, veille sur nous! Car nous avons besoin,
Dans cet âge de fer, de ton céleste soin.
Partout où nos regards se portent dans l'espace
Le ciel se montre à nous, effrayant de menace.
Des sages vainement l'arrogante raison
Cherche à percer la nuit de ce noir horizon;
O rêves insensés! Le terrible problème
Des Œdipes du temps brave l'orgueil suprême,
Et le monde agité sans trêve ni repos,
Aveugle et chancelant, marche vers le chaos.
O Reine, si jamais doit éclater l'orage
Où tant d'États puissants trouveront le naufrage,
De la jeune Belgique écarte ce fléau;
Dirige sur la mer son timide vaisseau;
Sers-lui tout à la fois de pilote et d'étoile,
D'un vent libérateur enfle sa frêle voile,
Et, des flots en courroux brisant enfin l'effort,
A travers les dangers conduis-le vers le port. »

Plus rien jusqu'au n° 35, ayant pour devise :

La coupe de ses jours s'est brisée encor pleine.

Ce n'est pas la force et l'énergie qu'il faut chercher dans cette pièce, mais elle respire un parfum de douceur en harmonie parfaite avec le sujet. Si la versification semble parfois un peu traînante, elle est facile, elle est harmonieuse. Voici l'une des premières strophes :

Elle n'est plus!.. Le ciel se couvre de ténèbres...
La Belgique gémit... et de voiles funèbres
Elle revêt son front que bâlit la douleur.
Ses enfants à genoux suivent des yeux la trace
De cet esprit ailé qui monte dans l'espace
Pour aller reposer aux pieds du Créateur.

Une strophe encore avant d'abandonner cette pièces qui n'est pas une des moins bonnes, du concours.

Nous, Belges, qui perdons cette pieuse mère,
Reportons notre amour sur sa famille entière,
Sur les princes, ses fils, sur son royal époux;
Séchons aussi nos pleurs... Elle nous est ravie,
Mais Dieu n'a point brisé sa tendresse infinie :
Elle est allée au ciel pour mieux veiller sur nous...

Le n° 37 (devise : *Tout ce qui vit doit mourir*) annonce une plume exercée, mais un goût qui

Digitized by Google

n'est pas toujours sûr. Le plan, la marche du poëme ne satisfait pas complétement. Le style offre des disparates : on trouve, à côté de tirades prosaïques ou communes, des tableaux pleins de charme et de fraîcheur; par exemple :

C'est toi, Palerme, toi fille de la Sicile,
Pays béni de Dieu, terre riche et fertile,
Qui, lorsque avril passait dans les cieux embaumés,
Quand ton golfe semblait chanter comme une lyre,
Reçus le doux regard et le premier sourire
De ces yeux pour toujours fermés.

Voyez-vous ce berceau? Le gai soleil se joue
Dans ses rideaux de soie et caresse la joue
D'un enfant qui sourit à son rêve en dormant.
Les rideaux entr'ouverts laissent passer la brise,
Un père au front joyeux murmure un nom : Louise,
Et le répète doucement.

Penché sur le berceau qu'il contemple en silence,
Sa paternelle main mollement le balance;
Il a tout oublié, rang, titres et grandeur;
Ce n'est plus d'Orléans, le politique habile,
C'est un père joyeux qui n'a qu'un seul mobile,
Un amour d'enfants dans le cœur.

Et plus loin :

A l'ombre de ton trône, heureuse et recueillie,
Grandit la chaste fleur éclose en Italie.
Comme la violette à la sombre couleur,
Elle ne sait trahir sa charmante présence
Qu'en répandant sur tous le parfum d'innocence
Dont est rempli son jeune cœur.

O doux intérieur de Neuilly, doux ombrages,
Chênes qu'ont respectés les vents et les orages,
Sources qui murmuriez des chants harmonieux,
Avez-vous vu jamais fleur plus blanche et plus belle
Que celle que la mort, de sa faux éternelle,
Vient de moissonner sous nos yeux?

D'autres strophes encore sont dignes d'être citées :

Après avoir décrit les alternatives d'espérance et de crainte de la population en alarmes, l'auteur la représente adressant au ciel des vœux fervents pour la conservation des jours de la souveraine bien-aimée :

Puis tous vont à l'église, et, le front sur la pierre,
Dans leur langue naïve adressent leur prière
A la Vierge des matelots.

Cette Vierge qui fut mère d'un Dieu fait homme,
Et que l'humanité dans ses prières nomme
Mère des Sept-Douleurs, tant elle eut à souffrir,
N'aurait donc point pitié d'une mère comme elle,
Qui voit, le cœur brisé par l'angoisse cruelle,
Sa fille, sous ses yeux, mourir?

Quoi! tant d'amour veillant autour de cette couche,
Quoi! ces sanglots du cœur que comprime la bouche,
Ne peuvent, ne pourront rien changer à son sort!
Ainsi donc, Dieu puissant, une mère elle-même
Ne peut avec ses pleurs sauver l'enfant qu'elle aime,
Ni l'ôter aux bras de la mort!

. . . . . .
. . . . . .
Déjà de tous les cœurs l'espérance est sortie;
Les lèvres de la reine ont pris la sainte hostie,
Ce pain des forts qu'on donne à ceux qui vont partir;
La nuit s'approche avec ses terreurs et ses ombres
Qui rendent l'âme triste et les pensers plus sombres,
Et le cœur plus prompt à souffrir.

Oh! ce fut une nuit pleine de bruits funèbres;
Le vent d'ouest passait hurlant dans les ténèbres,
La grande voix des flots gémissait sourdement,
Les vagues menaçaient de briser leur enceinte,
Et la terre semblait, dans une grande crainte,
Attendre un suprême moment.

Il approche avec l'heure horrible et solennelle.
Oh! vous tous qui l'aimez, groupez-vous autour d'elle.
Tant qu'elle est tiède encore, enfants, prenez sa main
Qui vous serre à présent d'une étreinte affaiblie;
Sa main, qui vous soutint si longtemps dans la vie,
Ne vous soutiendra plus demain.

Et enfin ces deux strophes qui précèdent les morceaux déjà cités, et qui devaient plutôt les suivre, du moins selon l'ordre naturel des idées :

Dieu puissant, qui changeas en un trône céleste
Le trône où cette reine admirable et modeste,
Pour le bonheur de tous, eût dû toujours s'asseoir,
Permets-lui d'en descendre à cette heure où les songes,
Fils ailés de la nuit, pères des doux mensonges,
Viennent du ciel avec le soir.

Fais alors que, fuyant les voûtes éternelles,
Du songe le plus doux elle prenne les ailes;
Conduis-la, dans son vol rapide, à son époux,
A sa mère, à ses fils éplorés, à sa fille,
Et dans un rêve au moins unis cette famille
Que tu sépares devant nous.

Si tout était de la force de ces derniers vers, le n° 37 aurait pu certainement disputer le prix au n° 41

N°.38 (devise : *Le malheur s'approche comme un ennemi rusé au milieu des jours de fête*).

Les vers qui terminent cette pièce nous paraissent trop remarquables pour être passés sous silence.

Laeken! tu deviendras un saint pèlerinage.
Qu'une église s'élève en cet humble village
Où Louise, en mourant, a marqué son tombeau!
Là son culte vivra, culte toujours nouveau.

Digitized by Google

Quand le petit enfant, à côté de sa mère,
A Dieu, près de l'autel, bégaira sa prière,
Instruit à révérer l'ange de ce saint lieu,
Il mêlera son nom à celui de son Dieu;
Et nous, si l'horizon rassemblant des nuages,
Menace le pays de funestes orages,
Nous irons, dans ce temple, invoquer son appui.
Se souvenant alors de nos pleurs d'aujourd'hui,
Louise, au sein de Dieu, prira pour la Belgique.
. . . . . .
. . . . . .

Le n° 39 (devise:

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois).

se distingue par l'élévation des pensees et même par l'élégance du style; l'apprêt pourtant s'y fait trop sentir, et l'expression manque parfois de justesse ou de naturel. Voici, nous semble-t-il, une des meilleures tirades :

Mais l'heure était venue, et déjà l'huile sainte
Sur le front de Louise a laissé son empreinte,
Lorsque sa main cherchant la main de son époux,
Et jetant sur sa mère un regard triste et doux,
Elle laissa tomber, de ses lèvres mourantes,
Ces paroles du cœur, sublimes et touchantes :
« Adieu, ma mère!... Adieu, noble époux de mon choix!
Élève nos enfants dans le respect des lois;
Dis-leur que, dans ces jours de lutte et de vertige,
Le pouvoir a perdu son antique prestige;
Plus que jamais le sceptre est un fardeau pesant;
L'erreur poursuit les rois d'un soupçon menaçant;
A force de vertu, sacrant le diadème,
Le roi le plus puissant est le roi que l'on aime. »
A ces mots, elle exhale, en cessant de souffrir,
Et son dernier baiser et son dernier soupir.
Mais déjà vers le ciel, sa première patrie,
L'âme a pris son essor, et l'auguste Amélie,
Pour la cinquième fois, sous ses voiles de deuil,
Tombe à genoux, glacée, et bénit un cercueil!

Le n° 40 (épigraphe :

Ton berceau fut-il sur la terre,
Ou n'es-tu qu'un souffle divin ?)

ne manque ni de facilité, ni de mouvement.

Les premières strophes surtout sont assez heureuses; le poëte parle d'abord de l'indépendance conquise par le Belge en 1830, puis il s'écrie :

Heureux de sa conquête, il tressait la couronne
Qui devait abriter sa jeune liberté.
Loin de briser un sceptre, il élevait un trône
Pour y placer la royauté.

Dans le n° 42, portant pour devise: *Magna facta est in Bethulia et præclarior erat omni terræ Israel*, après un début assez faible viennent des tableaux attachants, de brillantes images. On y reconnaît un beau talent, mais dont le germe n'est pas complétement développé. On nous saura gré sans doute de citer les vers suivants :

Que vois-je ? A l'horizon l'onde s'est enflammée,
Et dans l'air tourbillonne une épaisse fumée;
Est-ce un brûlant volcan qui jaillit de la mer?
Non, non, c'est un vaisseau qui fend le flot amer;
Ainsi qu'un alcyon sur la vague il s'élance;
De la rive il s'approche, il entre au port. Silence!!!
Une femme en descend; le peuple, à son aspect,
S'incline et se découvre avec un saint respect :
C'est la veuve d'un roi; de deuil elle est vêtue;
Son âme a bien souffert, mais n'est point abattue;
Car rien n'abat un cœur où domine la foi.
Louise, c'est ta mère; elle vient près de toi
Pour adoucir ta mort par cet adieu suprême,
Ce morne et sombre adieu qu'on fait à ceux qu'on aime.
O lyre, à la douleur emprunte tes accents,
Et que ta voix plaintive accompagne mes chants.

Le n° 45 (devise : *N'as-tu pas, Seigneur, assez d'anges aux cieux?*) n'est, en quelque sorte, qu'une ébauche, et même trop de détails étrangers au sujet s'y font remarquer; l'auteur, toutefois, y fait preuve d'un incontestable talent pour la versification.

. . . . . .
. . . . . .
Les temples ont voilé leurs richesses splendides,
Et la foule, en pleurant, sur ces dalles humides
Vient prier à genoux.

C'est l'hymne de douleur de toute une contrée
Pleurant sur le trépas d'une reine adorée,
Dont la mort a glacé les élans généreux.
Le pauvre dont sa main allégeait la misère,
Un peuple entier l'aimant comme on aime une mère,
N'ont pu la sauver par leurs vœux.

. . . . . .
. . . . . .
Ah! c'est qu'elle était bonne, et pour toute misère
Sa bouche avait un mot qui dit au cœur : Espère.
Toujours s'ouvrait sa main,
Lorsque sur un grabat la pauvreté livide
N'attendait que la mort dans sa chaumière vide
Pour finir son destin.

Semblable au palmier splendide
Qui, dans le désert aride,
Verse l'ombre et la fraîcheur,
Elle calmait la souffrance,
Et, sur ses pas, l'espérance
Chassait la sombre douleur.

Digitized by Google

N° 47 (devise :

Voilà ce qu'ont chanté les filles d'Israël,
Et les pleurs ont coulé sur l'herbe du Carmel).

L'auteur n'est pas toujours guidé par le bon goût, et souvent il exagère les défauts de l'école moderne; mais on ne peut méconnaître en lui d'heureuses dispositions. Il a de l'âme, et sait parfois exprimer avec bonheur de nobles sentiments. Nous citerons quelques morceaux de cette pièce remarquable :

Mais dans cet univers où chacun a sa croix,
La plus lourde s'appuie aux épaules des rois!
Le souverain pouvoir a sa part d'infortunes,
Plus grandes que ne sont les misères communes
De toute la hauteur qui met les souverains,
Par le sceptre et le trône, au-dessus des humains!
. . . . . .
. . . . . .
Le paradis s'ouvrait devant toi radieux,
Mais ta famille en pleurs qui s'offrait à tes yeux,
Qui voyait s'en aller en toi son bien suprême,
Te faisait préférer la terre au ciel lui-même;
Ton grand cœur eût voulu survivre le dernier,
Pour être le dernier à souffrir, à prier!
Cependant quand tu pus, à ton heure dernière,
Recevoir les adieux de ta famille entière,
Élevant vers le ciel des regards de ferveur
Tu murmuras : « Dieu bon, quelle insigne faveur
Votre bonté me fait en ce moment extrême,
De me laisser mourir entre tous ceux que j'aime! »
Divin remerciment! sublime piété!
Résignation sainte au jugement porté!

. . . . . .
. . . . . .
On vit se diriger bientôt, vers le tombeau,
De longs pèlerinages,
Et mêlés sur le seuil du funèbre caveau
Les rangs comme les âges!
Et devant le cercueil, en ployant les genoux,
A la sainte immortelle
Cette foule disait : « Reine, priez pour nous! »
Bien peu priaient pour elle!

. . . . . .
. . . . . .
C'est presque sous tes yeux que la Belgique est née;
Tu lui vis essayer, reine, son jeune essor.
Tu dévouas ta vie à notre destinée,
D'un éternel amour garde-nous le trésor!
Pour t'élever un temple ô reine révérée,
Le plus pauvre a donné son précieux denier!
Quelle gloire, ici-bas, fut jamais consacrée
Par un tel mouvement d'un peuple tout entier?

. . . . . .
. . . . . .
Quand la foule viendra prier dans ton église,
Certaine dans ces murs d'être plus près de toi,
Puisse-t-elle obtenir par ta sainte entremise
La grâce du Seigneur pour elle et pour son roi!

Le n° 52 (devise :

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend par nos rois).

annonce un talent formé; cette production se distingue surtout par le mouvement et le coloris; on y trouve de belles pensées, de beaux sentiments, exprimés avec noblesse. C'est dommage qu'elle ne présente pas à beaucoup près les développements nécessaires.

Voici comment le poëte débute :

De l'hydre des partis sanctifiant le glaive,
Au mot de liberté tout un peuple se lève,
Et d'un long cri de mort fait résonner les airs.
Le vent de la discorde a soufflé dans la plaine:
Tel on voit le simoun de sa brûlante haleine
Soulever en passant le sable des déserts.
Liberté! mot sonore et vide!
Appât séduisant et trompeur,
Que l'on jette à la foule avide
Pour la tirer de sa torpeur!
Liberté! vierge profanée,
De sanglants oripeaux ornée,
Toi, que l'émeute a couronnée
Au bruit de l'airain meurtrier;
Pour consacrer à son aurore
Ton règne qui venait d'éclore,
Paris te réservait encore
Le grand drame de février.

Il nous est impossible de ne pas citer aussi ce passage plein de sensibilité :

Écoutez!... c'est le glas que l'écho nous apporte.
Un long crêpe de deuil s'étend sur la cité.
Ce lamentable cri : Frères! la reine est morte!
Par mille voix est répété.

Ce cri terrible et prophétique
Remplit la ville de stupeur...
Oh! c'est que la douleur publique
Ne revêt pas un deuil trompeur!
Et cette femme qui succombe
Avec elle emporte en la tombe
Une part de notre bonheur.

Je m'arrête, Messieurs; je conçois votre impatience d'entendre la lecture du poëme couronné par l'Académie [1].

[1] Ce poëme semble devoir si naturellement suivre ce rapport, que j'ose me permettre de le reproduire ici; l'auteur, j'aime à le croire, excusera cette liberté.

Digitized by Google

LOUISE D'ORLÉANS,

PREMIÈRE REINE DES BELGES,

PAR

M. ADOLPHE SIRET.

POÈME COURONNÉ

PAR L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, DANS SA SÉANCE PUBLIQUE DU 8 MAI 1851.

Aimer et consoler, voilà toute sa vie!

I.

L'immensité des cieux se voile de ténèbres,
La grève retentit de bruits sourds et funèbres,
Les nuages pressés, longs fantômes errants,
Glissent épouvantés sur les flots murmurants;
La vague se soulève et retombe en écume,
La foudre gronde au loin, au loin l'éclair s'allume,
La tempête mugit sous l'onde et dans les airs;
Inquiet et tremblant, l'oiseau des vastes mers
Remplit les alentours de ses cris lamentables
Et gagne à tire-d'aile un abri dans les sables.
Les échos de la rive et les échos des cieux
Dans l'horreur de la nuit se répondent entre eux.
Sous le ciel embrasé, les flots et les nuages
Dans un même courroux confondent leurs orages,
Et l'espace rempli de lugubres clameurs
Jette au sein des mortels d'indicibles terreurs.

Que de marins sont là sur l'onde qui bouillonne!
Oh! que d'infortunés, sous la voûte qui tonne,
Cherchent le phare aimé, douce étoile du soir,
Dont la clarté chérie est un rayon d'espoir
Vers lequel chacun d'eux navigue avec courage!...
Que de marins sont là, qui rêvent à la plage
Où l'épouse et la mère, où l'enfant et la sœur,
Debout, les yeux fixés sur le flot ravisseur,
Sondent des noirs écueils les éternels mystères!
Ah! ce n'est pas pour eux que gémissent les mères,
Non, ce n'est pas pour eux qu'en cette horrible nuit
Le peuple du rivage aux autels est conduit;
Ce n'est pas pour leurs jours que la foule éperdue
Tient aux voûtes du ciel son âme suspendue;
Marins, pères, époux, enfants, êtres chéris
Que l'ouragan peut-être a brisés et meurtris,
Si la foudre résonne aux endroits où vous êtes,
Un malheur plus certain menace ici nos têtes...
Nous prions, il est vrai, mais ce n'est pas pour vous;
Nous prions pour que Dieu descende parmi nous
Afin qu'à notre amour il conserve une mère...
Marins, si notre voix peut franchir l'onde amère,
Oubliez vos dangers, écoutez-nous gémir,
Car notre reine va mourir!

Une morne stupeur étreint la cité sombre :
On dirait un tombeau plein de tristesse et d'ombre...
Et la lugubre voix de l'orage pleurant
Semble un cri de souffrance aux lèvres d'un mourant;
La rue est sans clartés ; mais dans chaque demeure
Un murmure étouffé dit qu'on prie et qu'on pleure;
Le temple seul rayonne au milieu du ciel noir
Et projette au dehors une lueur d'espoir,
Bien faible, hélas!... livrée aux angoisses du doute,
Pâle et sans voix, la foule attend, regarde, écoute...
Chacun peut de son cœur compter les mouvements
Qu'impriment l'espérance ou les pressentiments.
Partout est la douleur, partout est la prière,
Une voix monte au ciel, c'est la Belgique entière
Qui pendant cette nuit jette au Dieu de bonté
Le cri retentissant de son anxiété.
Dieu seul est tout-puissant où la science est vaine;
La terre ne peut rien pour notre souveraine;
Ni l'amour, ni les soins qui combattent son mal
Ne sauront retarder l'heure du coup fatal,
Du coup qui va frapper cette vie adorée...
Hélas! c'est par le cœur que la mort est entrée...

II.

Louise n'était pas de deux ans parmi nous
Qu'un nuage de pleurs voila ses yeux si doux :
Son premier-né mourut : bel ange au front de rose,
Fleur d'espoir et d'amour tombée à peine éclose.
Oh! vous seules savez, pauvres mères en deuil
Dont l'enfant est allé des lèvres au cercueil,
Vous seules vous savez quelle douleur immense
Verse à jamais dans l'âme une telle souffrance.
Un peu plus tard, sa sœur alla remettre à Dieu
Son noble instinct d'artiste et son âme de feu.
Ses pleurs coulaient encor sur cette tombe ouverte,
Que son cœur fut frappé d'une nouvelle perte;
Le duc d'Orléans meurt, le valeureux soldat
Qui jetait sur la France un si brillant éclat.
La mort, partout la mort plane et fauche autour d'elle,
Et pour comble de maux (honte, honte éternelle
Aux malheureux Français, indignes de ce nom!),
On aiguisait le fer et l'on coulait le plomb
Destinés à frapper le sein de son vieux père!
Dieu protégeait contre eux une tête si chère.
Six fois il fut sauvé, six foix les assassins
Ne purent accomplir leurs funestes desseins;
Mais, hélas! en manquant le chef de la famille,
Les monstres ont six foix assassiné sa fille!...
Le bandeau de douleurs qui pèse sur son front
Doit y tracer bientôt un cercle plus profond :
Tout n'est pas dit encor pour la noble héroïne;
Sa couronne déjà compte plus d'une épine,
Et pourtant le martyre est loin d'être accompli
Un jour le ciel de France est tout à coup rempli.
De sinistres clameurs, échos d'une autre époque,
Que le peuple en délire aveuglément évoque,
Où d'ignobles forfaits voilèrent ses grandeurs
D'un nuage de sang, de tristesse et de pleurs.
Haine aux rois! Ce refrain de terrible mémoire
Ouvre aux pages de deuil le livre de l'histoire.
Haine, mort à celui dont le règne de paix
Fut pendant dix-huit ans un règne de bienfaits;

Digitized by Google

Dont les fils, se couvrant d'une gloire éternelle,
Par la France exilés, bravaient la mort pour elle!
La menace grandit, et le vieux roi troublé
Sent tomber le pouvoir de son trône ébranlé;
Il part, car il croit voir surgir quatre-vingt-treize,
Les mains rouges encor du sang de Louis Seize!

« Est-il mort ou vivant? Que fait-il, où va-t-il?
A-t-on ouvert pour lui les portes de l'exil?
Mon Dieu! quelqu'un a-t-il, âme compatissante,
Séché ses pleurs, guidé sa vieillesse impuissante?
Quelqu'un a-t-il conduit ses pas irrésolus?
Mère, frères et sœurs, ne vous verrai-je plus? »

Ce fut pendant huit jours une horrible insomnie;
Cent fois craindre, espérer, cent fois à l'agonie,
Supplice épouvantable et digne de pitié,
Par le Dante lui-même en ses vers oublié.

Mais ils étaient sauvés... La sainte Providence
Avait prêté son bras aux exilés de France.
Mais ils étaient sauvés... De ce monde chéri
Aucun n'était blessé, pas un n'avait péri!
Louise respira. Du doute délivrée,
Elle ouvrit au bonheur son âme rassurée.
Mais, semblable au vaisseau qui revient dans le port
Après avoir bravé la tempête et la mort
Et qui porte en ses flancs sa ruine prochaine,
Louise succombait sous le poids de sa chaîne.

C'était assez. Déjà l'on voyait se ternir
Ce front pâle et charmant; sait-on dans l'avenir,
Sait-on ce qu'ici-bas Dieu nous garde d'épreuves?
Les torrents ne vont pas toujours vers les grands fleuves.
Pour souffrir, pour gagner les célestes abords,
Dieu choisit les meilleurs et non pas les plus forts.
Louise le savait : soumise au sacrifice,
Elle attendait l'instant de vider le calice.
Son attente fut courte... à son âme apparut
La dernière douleur, car son père mourut...

III.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Elle est morte!... ma voix s'éteint comme la sienne.
Cette âme qui s'envole est-elle donc la mienne
Que je sens en mon cœur comme un coup de la mort?
Elle est montée au ciel sans trouble, sans effort;
Nous sommes orphelins d'une mère chérie.
Belges, inclinez-vous; inclinez-vous, patrie;
Rien n'a pu la sauver, notre amour ni nos vœux;
Pour la voir désormais il faut lever les yeux.
Ne me demandez pas comment mourut la sainte,
Laissez dans ma douleur se confondre ma plainte,
Laissez-moi me courber sur ses restes chéris,
Laissez-moi la pleurer avec les pleurs d'un fils!

IV.

Le canon tonne au loin; sa lugubre cadence,
Qui d'échos en échos bondit dans l'air immense
Sur la dune et la mer,
Annonce que bientôt ce qui nous reste d'elle
Quitte pour habiter la demeure éternelle
Ce lieu qui lui fut cher.

La cloche unit l'accent de sa note laintive
Aux accents du canon. Le peuple de la rive
Et le peuple des champs
Pour la dernière fois vont incliner la tête
Devant celle qui fut. Triste et dernière fête
Des cœurs reconnaissants.

Le voilà ce cercueil, le voilà... c'est la reine...
Un frisson de douleur passe de veine en veine,
C'est elle, la voilà!
Ce ne sont plus ses yeux, doux foyers de tendresse,
Ce n'est plus cette voix qui sur chaque tristesse
Comme un baume coula;

Ce n'est plus ce trésor de fraîcheur et de grâce,
Sur lequel Dieu versa les splendeurs de sa grâce,
L'amour et la bonté;
Ce n'est plus ici-bas cette autre providence,
Pure comme la foi, brillante d'espérance,
Pleine de charité.

Ah! ses yeux sont fermés, fermés à la misère,
Qu'elle ne pourra plus, dans son saint ministère,
Cacher sous des bienfaits.
Sa voix, touchant écho de la voix de son âme,
Sa voix, que la prière animait de sa flamme,
Est muette à jamais.

Non, ce n'est plus la reine et c'est déjà la sainte,
Le peuple entier l'a dit, sa vie à peine éteinte,
Et le peuple c'est Dieu.
Ce funèbre cercueil qui dans la foule passe
Est un objet sacré qui va, nouvelle châsse,
Demeurer au saint lieu.

Lentement il s'avance, à regret l'on s'écarte,
On veut le voir encore, on ne veut pas qu'il parte;
Je ne sais quel espoir
Fait penser à chacun que ce n'est là qu'un rêve,
Et que Louise doit reparaître à la grève
Qu'elle aimait tant à voir.

On dirait (tant l'amour à tromper est facile!)
Que le destin lui-même, à nos ordres docile,
Va hâter son réveil.
Douce et cruelle erreur où trop d'espoir nous plonge,
Plut à Dieu que sa mort ne fût pour nous qu'un songe
Et pour elle un sommeil!

Chacun dans sa douleur... Mais un sanglot terrible
Éclate et fend les airs. Le char fuit inflexible,

Digitized by Google

Emportant son fardeau...
Ostende saluait encore sa souveraine
Que Louise, suivant la vapeur qui l'entraîne,
S'élançait au tombeau!

V.

Sombres caveaux des rois, splendides ossuaires
Où les morts couronnés dans leurs riches suaires
Conservent des lambeaux du vain faste des cours,
De fantômes royaux solitudes peuplées,
Tombeaux de marbre et d'or, orgueilleux mausolées,
Gardez, gardez vos morts dans vos sombres séjours.

Elle ne viendra pas, sous vos voûtes funèbres,
Dormir du long sommeil dans vos froides ténèbres
Jusqu'au jour radieux qui doit la réveiller.
Ce n'est pas près de vous, ombres encor royales,
Ce n'est pas sous les pieds des vastes cathédrales,
Ce n'est pas près de vous qu'elle vient sommeiller.

« Je veux aller là-bas, là-bas dans le village,
« Près des pauvres aimés qui furent mon partage,
« O Léopold, c'est là que je voudrais dormir, »
Dit-elle, en embrassant la main qui lui fut chère;
Dans ce dernier baiser se ferma sa paupière,
Et ce dernier baiser fut son dernier soupir.

C'est ici, devant nous, dans une humble chapelle,
Élevée autrefois par une autre Isabelle,
Que nous aimons encor d'un si pieux amour;
C'est au pied de l'autel de la Vierge Marie,
C'est là que tomberont les pleurs de la patrie,
C'est là que notre reine a choisi son séjour.

Mon Dieu! soutenez-moi, relevez mon courage,
Il fléchit sous mes pleurs; dissipez le nuage
Qui cache à mes regards tout ce monde attristé,
Car des sanglots navrants soulèvent ma poitrine
Et voici le cercueil... Il vient, il s'achemine
Vers le gouffre béant où gît l'éternité.

Le moment a sonné... L'adieu, l'adieu suprême!
Ah! qui donc osera le chercher en lui-même
Cet adieu déchirant, plein d'amour et d'effroi?
Qui donc le souffrira le premier, ce supplice?
Qui fera sur la tombe un pareil sacrifice
Plus cruel à subir que la mort?... C'est le roi.

C'est lui, l'époux aimé qui, puisant son courage
Dans ses devoirs de roi, lève au ciel un visage
Où la douleur se lit dans chacun de ses traits.
Il s'incline au cercueil, mais cet effort l'épuise,
Et sa voix, s'éteignant dans le nom de Louise,
S'arrête au bord du mot qui sépare à jamais.

Voyez près de la tombe une femme voilée,
Morne, sombre, sans voix, la mère désolée
Qui va de croix en croix pleurer sur ses enfants.
Tout ce qu'elle aime meurt, épouvantable vie,
Qui marche, de la mort précédée et suivie!...
Niobé de la fable, Hécube des vieux temps,

Ou plutôt de la foi noble et sévère image,
Tu parais plus sublime au sortir de l'orage,
Tu devines l'élu par delà le martyr,
Héroïque Amélie, ô merveile chrétienne!
Que le monde ici-bas de tes maux se souvienne,
Toi dont l'âme souffrit tout ce qu'on peut souffrir!

Tombant du buis bénit, à sa fille glacée
L'eau sainte va porter sa dernière pensée :
« O Louise! reçois le baptême de mort,
« Va dire à ton vieux père, à ta sœur, à ton frère,
« Que je souffre et que j'ai besoin de leur prière
« Pour ne pas défaillir près d'arriver au port. »

Quelques instants après, un étrange murmure,
Sourd et plaintif, bruit près de la sépulture.
C'est un gémissement triste et respectueux.
Hélas! c'est qu'il descend dans sa fosse profonde
Ce cœur, orgueil de tous, ce cœur, orgueil du monde,
C'est qu'il va pour jamais disparaître à nos yeux!

Venez, venez la voir, enfants de la Belgique,
Ouvriers et soldats, vous, milice civique,
Riches, pauvres, vous tous, apôtres de la croix,
Femmes, enfants, vieillards, penchez-vous sur sa tombe,
Que pour l'éternité tout votre amour y tombe,
Venez, venez la voir pour la dernière fois!

VI.

Maintenant la tombe est fermée.
Peuple, trompons notre douleur,
Ressuscitons la bien-aimée
Avec les souvenirs du cœur.
Comme après un désastre immense
L'homme fait taire sa souffrance
Pour compter ce qu'il a perdu,
Voyons ce qui nous reste encore
Depuis qu'une funeste aurore
Vit ce malheur inattendu.

Vous le savez, elle était reine,
Mais de ce titre glorieux
Qu'a-t-elle fait, la souveraine,
Qui ne fût dicté par les cieux?
Pendant dix-huit ans sa couronne
Devint un prétexte à l'aumône,
Un appel à l'adversité.
Auprès des malheureux, ta vie
S'est écoulée inassouvie,
Royale sœur de charité!

Pendant dix-huit ans sans relâche,
Pour le pauvre toujours debout,
Elle fut active à sa tâche,
Les larmes l'appelaient partout.
Ne croyez pas que sa tendresse

Digitized by Google

Naquît pour tromper la tristesse
Qui règne au sein de la grandeur :
Le bien découlait de son âme
Comme du feu surgit la flamme,
Comme l'amour surgit du cœur.

Elle a mis ses soins et sa gloire
A se dérober dans le bien.
Chrétienne elle craignait l'histoire
Comme tout cœur vraiment chrétien.
Rarement on vit, chose étrange!
De quel côté descendait l'ange
Sur le grabat hideux et nu.
Elle aimait l'ombre et le silence,
Et l'on devinait sa présence
Quand le secours était venu.

Chacun respectait ce mystère,
On le respecte même encor.
Dans son passage sur la terre,
Ses mains ont versé des flots d'or.
Ne cherchez pas à les connaître
Ceux qui par elle ont pu renaître
Aux beaux jours qu'ils croyaient perdus.
On compterait plutôt les larmes
Qui sur ses vertus et ses charmes
Tombent depuis qu'elle n'est plus.

Que de fois sous l'épais ombrage
Du parc, aux ormes verdoyants,
Nous avons vu ce pur visage
Et ces yeux bleus si souriants!
Que de fois, belle et radieuse,
Avec ses trois enfants joyeuse
Elle apparaissait parmi nous!
Bergère de ce troupeau d'anges,
Elle inclinait à nos louanges
Son front sur leurs trois fronts si doux.

Groupe charmant, noble assemblage!
De ces dons gracieux du ciel
Quel peintre aurait tracé l'image?
Un seul, le divin Raphaël.
Quel artiste, quel statuaire
Aurait, d'un ciseau téméraire,
Reproduit cette trinité
Éclose au sein de la madone
Dont le regard heureux rayonne
Des feux de la maternité?

C'était l'ange de la famille
La plus illustre de ce temps;
Déjà, n'étant que jeune fille,
La sagesse ornait son printemps.
Frères et sœurs, enfants de France,
La consultaient pour sa prudence,
Aux mauvais jours comme aux meilleurs.
Plus tard, après le grand orage
Où sa famille fit naufrage,
Louise essuya bien des pleurs.

Elle était ferme dans la vie,
Elle fut calme dans la mort,
Car lorsqu'elle nous fut ravie
Rien de plus beau, rien de plus fort
Que cette femme reine et mère,
Retenant son souffle éphémère,
Parlant à chacun tour à tour,
Pour que chacun de ceux qu'elle aime
Ait, après le moment suprême,
L'écho d'un dernier mot d'amour.

VII.

Des devoirs maternels interprète sublime,
Femme avant d'être reine et chrétienne avant tout,
Elle apprit à ses fils que rien ne vaut l'estime
De ceux parmi lesquels on doit vivre debout,

C'est-à-dire toujours prêt, comme les apôtres,
Pour la foi, pour l'honneur, en tout temps, en tout lieu,
Se servir, s'entr'aider, s'aimer les uns les autres,
N'avoir que deux amours : et la patrie et Dieu.

Son génie éclairé s'étendit sur nos princes
Pour en faire plutôt des hommes que des rois :
Car l'un d'eux doit un jour être de nos provinces
Le premier gentilhomme et le premier bourgeois.

Guidé par les conseils de sa royale mère,
Une main sur son sceptre et l'autre sur son cœur,
Il doit continuer le travail de son père
Et couvrir son pays de gloire et de bonheur.

Il doit... mais il le sait, Louise à son aurore
A montré le chemin qu'il devra parcourir;
Elle a mis dans ses mains le drapeau tricolore,
Elle a semé... c'est nous qui devons recueillir.

Elle a planté chez nous le chêne dynastique
Dont les rameaux seront nos plus fermes appuis.
Grandis, chêne royal, espoir de la Belgique,
Ta racine est aux flancs d'un fruit de saint Louis!

ENVOI.

A MON PAYS.

Sois fier, ô mon pays, toi que l'Europe admire,
Sois fier de la douleur que ce trépas inspire;
Jamais le désespoir que fait naître la mort
N'éclata plus immense en un plus triste accord;
Jamais dernier soupir d'un père ou d'une mère
Ne vit de deuil plus grand, de plainte plus amère;
Jamais plus éloquents ne furent les adieux,
Jamais pleurs plus brûlants n'obscurcirent les yeux.

Tu l'as vu; tes enfants, pour témoigner au monde
Combien de leur amour la racine est profonde,

Digitized by Google

Ont voulu vers le ciel dresser un monument
Qui portât vers Louise un éternel serment :
Celui de la chérir dans sa jeune famille,
Dans ses princes, nos fils, sa fille, notre fille.
Tu l'as vu; les enfants, jusqu'aux plus malheureux,
Ont donné leur offrande à ce tribut pieux.
Spectacle sans pareil pour la race future
Que de voir consacrer la gloire la plus pure
Dans un temple élevé par un royaume entier,
Où le don du plus pauvre apparaît le premier!

Sois fier, ô mon pays, d'avoir vu ta couronne
A ce front qu'aujourd'hui l'auréole environne.
Sois fier de cette reine et d'un règne si beau,
Qu'il continue encor au delà du tombeau.
Du devoir, de l'honneur, le plus parfait modèle,
Si divine ici-bas qu'on la crut immortelle,
Louise mit sa gloire en son obscurité
Et régna par l'aumône et par la charité

Sois fier de ses vertus que l'univers contemple;
Que son nom soit un culte, et qu'au sein de ce temple,
De ce vase sacré qui va garder son cœur,
Tes fils reconnaissants apportent leur ferveur.
Qu'ils viennent chaque jour, prosternés sur la pierre,
A l'ombre de Louise adresser leur prière,
Pour qu'elle offre en leur nom, à la Divinité,
Leurs vœux pour ta grandeur et pour ta liberté!

NOTE

DESTINÉE A RECTIFIER DEUX FAITS HISTORIQUES.

(4 août 1851.)

Personne, vous le savez, Messieurs, ne possédait comme notre illustre confrère, M. le baron de Reiffenberg, l'art de rendre l'érudition agréable; il y semait, à pleines mains, ces piquantes anecdotes, si propres à prêter du charme aux études sérieuses pour l'homme du monde qui veut s'amuser et s'instruire tout à la fois; mais ces anecdotes, il ne prenait pas toujours le temps nécessaire pour en constater l'exactitude. De là, plus d'une erreur fort regrettable : c'est ainsi, par exemple, que dans les notes ajoutées aux MÉMOIRES DU COMTE DE MÉRODE D'ONGNIES[1] (page 49, n° 101), il avance que le prince François-Louis de Hatzfeld, ambassadeur de Prusse aux Pays-Bas, sous le roi Guillaume, *y essuya quelques désagréments pour avoir été soupçonné de tricher au jeu.*

Cette affaire, dont s'occupa beaucoup le public de Bruxelles, ne concernait nullement le prince de Hatzfeld, homme honorable et d'une délicatesse parfaite, mais son successeur, le comte de S....., qui fut mis à la porte de la Société du Club, et, bientôt après, éliminé du corps diplomatique.

Rétablir la vérité de ce fait et venger ainsi l'honneur d'un nom justement estimé dans toutes les cours de l'Europe, me semble un devoir que bien certainement s'empresserait de remplir notre honorable et regretté confrère, s'il existait encore.

Avant de finir cette courte note à laquelle vous jugerez peut-être convenable d'accorder une place dans le recueil de nos *Bulletins*, je me permettrai de signaler une autre erreur, bien qu'elle soit d'une moindre importance :

Ce n'est point au prince de Condé, personnage grave, et célèbre déjà par de brillants succès à la guerre, mais au jeune comte d'Artois, alors connu par son ardent amour des plaisirs, que le prince de Ligne donna, dans ses jardins de Belœil (page 34, note 49), cette fête étrange où figurèrent des statues vivantes dont le costume et les poses étaient analogues à ces représentations PLASTIQUES qui nous venaient de la candide Allemagne et que l'indulgente police de Bruxelles nous a permis d'apprécier.

Puisque je suis en train de passer la revue des erreurs échappées de la plume rapide de M. de Reiffenberg, je relèverai celle que je viens de remarquer dans son article DÉDICACE du *Nouveau Dictionnaire de la Conversation* (25 volumes in-8°, 1842-1845), tome IX, page 266, 2e colonne : « Un coup de maître de Voltaire, en fait de dédicace, dit-il, est d'avoir présenté celle de *Mahomet* à un pape. Par bonheur pour lui, Ganganelli occupait alors la chaire de saint Pierre. » Du tout! Ganganelli (Clément XIV) ne fut élu pape que le 19 mai 1769. Le souverain pontife auquel Voltaire dédia la tragédie de *Mahomet* est Lambertini (Benoît XIV), qui régna de 1740 à 1758. *Mahomet* fut joué le 9 août 1742 à Paris; l'épître dédicatoire porte la date du 17 août 1745, et la réponse, conçue dans les termes les plus flatteurs, ne se fit pas trop attendre, car elle est du 19 septembre.

Dans une de ces notes qu'il avait coutume d'adresser clandestinement à M. Quérard, l'auteur des *Supercheries littéraires*, qui depuis l'a flagellé d'une manière si violente, M. de Reiffenberg paraît ignorer complétement le principe admis par tous les généalogistes et qu'a parfaitement développé la Roque (*Traité de la Noblesse*, édition in-4°, p. 60), qu'une concession d'armoiries timbrées doit être considérée comme une concession ou même plutôt comme une reconnaissance, une confirmation de la noblesse, puisque la faveur, sans cela, deviendrait nulle, car, sans être noble ou anobli, l'on ne peut faire usage d'armoiries timbrées.

[1] N° 9 des publications de la Société des Bibliophiles de Mons, vol. in-8°, Hoyois, 1840.

Digitized by Google

FONDATION

D'UN PRIX ACADÉMIQUE.

(3 novembre 1851.)

(EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE.)

M. le baron de Stassart donne lecture de la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un capital de deux mille seize francs en rentes sur l'État belge, pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix perpétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternativement parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera priée d'adjoindre deux de ses membres aux commissaires de la classe des lettres pour l'examen des pièces.

« Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les donations et les legs qui lui seraient faits.

« Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Compagnie qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dévouement sans bornes. »

La classe accueille avec reconnaissance cette noble initiative en faveur des lettres, et remercie vivement M. le baron de Stassart pour son offre généreuse; elle charge en même temps MM. les membres du bureau de s'entendre avec leur honorable confrère pour régulariser ce qui concerne cette donation [1].

EXAMEN

DE LA LETTRE ET DE LA NOTE

DE M. LE CHEVALIER LELIÈVRE DE STAUMONT,

SUR LES SYNONYMES FRANÇAIS.

(5 janvier 1852.)

M. le chevalier Lelièvre de Staumont, dans une lettre adressée, de Profondeville (province de Namur), à notre honorable secrétaire perpétuel, manifeste le désir que l'Académie propose un prix pour un nouvel ouvrage sur les synonymes français; il voudrait que cet ouvrage fût tout à la fois savant et concis, de manière à devenir, dit-il, le *vade-mecum* de tous ceux qui tiennent à s'exprimer avec justesse ou qui veulent éviter d'insipides répétitions; mais il semble perdre de vue que les synonymes de la langue française sont plus apparents que réels; ils offrent toujours, entre eux, des nuances incontestables. *Pas* et *point* même ne peuvent guère être employés indifféremment. Quant à la répétition du même mot, n'en déplaise à M. Lelièvre de Staumont, elle a parfois de la grâce ou de la force; elle imprime au style un cachet de facilité qui n'est pas dépourvu de charme; les bons écrivains, particulièrement Bossuet, Massillon, Mme de Sévigné, Fénelon, Voltaire, font rarement usage des pronoms démonstratifs; ils préfèrent de répéter le mot que d'obliger le lecteur à chercher péniblement le substantif auquel se rapporte *celui-ci* ou *celle-ci*.

La missive dont j'avais à vous rendre compte est accompagnée d'une note assez étendue; M. Lelièvre s'y livre, non sans quelque amertume, à la critique des synonymes de l'abbé Roubaud, publiés pour la première fois en 1785, et réimprimés l'année suivante. Nous ne le suivrons pas dans l'énumération de ses griefs contre ce livre, qui valut pourtant à son auteur, de la part de L'Académie française, le prix d'utilité. L'abbé Roubaud, de même que son prédécesseur l'abbé Girard, dont il n'a pas toujours, il faut bien en convenir, imité l'heureuse concision, a rendu d'importants services aux personnes qui se piquent de parler un langage pur et correct.

On connaît aussi les travaux du père Livoy, religieux barnabite, et du grammairien Beauzée sur cette matière. Noël et Chapsal, dans leur *Dictionnaire de la langue française*, ont complété chaque article par l'examen des synonymes qui s'y rattachent. Laveaux, Bescherelle et quelques autres n'ont pas négligé non plus la synonymie. Boiste s'en est également occupé, mais il en a fait l'objet d'un traité spécial.

Enfin, les deux volumes publiés par un illustre académicien, M. Guizot, sous ce titre : *Dictionnaire des synonymes de la langue française, contenant les synonymes de Girard, Beauzée, Roubaud, d'Alembert, etc., corrigé, augmenté d'un grand nombre de nouveaux synonymes*, et dont il existe

[1] Le gouvernement belge, croyant sans doute n'avoir plus à subir la rigoureuse nécessité des emprunts, a jugé bon de placer ses créanciers sur la même ligne que ceux de la France, c'est-à-dire d'opérer la réduction de 5 à 4 1/2 pour cent sur les intérêts des rentes dues par l'État; et dès lors, pour que le produit annuel de ma fondation restât le même à peu près, je me suis fait un devoir d'ajouter 200 francs au capital primitif.

Digitized by Google

quatre éditions, de 1809 à 1850, me paraissent devoir satisfaire à toutes les exigences : si M. le chevalier Lelièvre de Staumont ne s'en tient pas là, certes il faut qu'il soit difficile à contenter. Désire-t-il un livre plus portatif, un *vade-mecum*, pour se promener sur les bords de la Meuse à Profondeville, il peut prendre le *Petit Dictionnaire des synonymes français*, par Sommer ; l'éditeur, M. Hachette, a trouvé moyen de le resserrer dans VIII-315 pages in-18.

L'espèce d'anarchie littéraire dans laquelle nous vivons fait surgir chaque jour, soit à la tribune, soit dans les journaux, soit même dans les poésies *intimes* ou dans les romans-feuilletons, de nouveaux synonymes qui, je l'espère bien, ne jouiront que d'une vogue momentanée. C'est ainsi que le mot *imminent*, qui veut dire *menaçant, prêt à tomber sur quelqu'un ou sur quelque chose*, s'emploie pour *certain, immanquable;* l'élection d'un tel, vous dit-on, est *imminente*. A merveille, si l'on prétend faire une épigramme contre l'élu ! — C'est ainsi qu'on se sert d'*éclairer* au lieu d'*éclaircir;* d'*excessivement* (ce qui suppose un blâme, car l'excès est un défaut) au lieu d'*extrêmement;* c'est ainsi qu'on a créé le verbe *sauvegarder*, affreux barbarisme dont nous n'avions nul besoin. La *sympathie*, expression à la mode, ne signifie plus un penchant instinctif qui nous entraîne vers quelqu'un, mais une simple affection, une affection vive.

Dire les choses simplement, naturellement, semble aujourd'hui trivial; on ose à peine employer encore les mots *femme* et *fille*. Nous entendons sans cesse, à Paris, les puristes de certains quartiers parler de tel ou tel voisin qui se promène, le dimanche, avec sa *dame* et sa *demoiselle*. Autrefois les avocats et les notaires avaient seuls une clientèle; les médecins ont prétendu s'en donner une à leur tour, et maintenant le moindre bouquiniste, le moindre épicier se complaît dans l'énumération de ses *clients* nombreux : *malades* et *chalands* sont mis de côté. Nous n'avons plus de comédiens, mais des artistes dramatiques; ils ne *jouent* plus une comédie, mais ils l'*interprètent*.

Je relisais dernièrement une lettre de Voltaire à l'abbé d'Olivet, sous la date du 5 janvier 1767. Le philosophe de Ferney y signale une foule de locutions vicieuses qui semblent reprendre aujourd'hui faveur; il se récrie surtout contre l'usage abusif du conditionnel. Il a grandement raison de réprouver des phrases comme celles-ci : On nous mande que le ministre *aurait* refusé toute faveur à cette industrie ; on prétend que le roi de Prusse *aurait* quitté Berlin pour se rendre à Potsdam ; on assure que tel publiciste *aurait* composé, sur les derniers événements politiques, un livre très-remarquable, etc., au lieu de : *a* refusé, *a* quitté, *a* composé.

Il serait fort utile qu'un littérateur, homme de goût, se chargeât de compléter la lettre de Voltaire, ou plutôt d'en rédiger une sur un plan semblale, et qu'on la répandît dans tous les athénées, dans tous les colléges; ce serait une digue opposée aux funestes envahissements d'un néologisme[1] qui menace de corrompre, de dénaturer entièrement la littérature française, cette littérature riche de nombreux chefs-d'œuvre, si dignes de captiver l'admiration des siècles et de leur servir de modèles.

Pour en revenir à M. le chevalier Lelièvre de Staumont, il me semble qu'on doit se borner, dans cette circonstance, à le remercier de sa communication.

Ces conclusions sont adoptées.

RAPPORT

SUR LA COLLECTION A FORMER

DES GRANDS ÉCRIVAINS DU PAYS.

(2 février 1852.)

L'arrêté royal du 1er décembre 1845 charge l'Académie de divers travaux, entre autres (article 1er, paragraphe 2) « d'une collection des grands « écrivains du pays, avec traductions, notices, etc. » De quelle manière convient-il de satisfaire à cette disposition? Votre commission pense qu'il s'agit, non de former simplement une collection des grands écrivains, mais de la publier. Elle s'est demandé quels sont ces grands écrivains. D'abord se présentèrent à ses souvenirs les noms de Froissart, de Comines, de Chastelain et d'Olivier de la Marche ce Franc-Comtois qui s'est assez occupé de notre pays pour être considéré comme un compatriote; mais leurs ouvrages, souvent réimprimés, et récemment encore par les soins de M. Buchon, se trouvent dans presque toutes les bibliothèques. Les

[1] On conçoit à merveille qu'une langue ne reste pas complétement stationnaire : de récentes découvertes, des idées nouvelles doivent donner naissance à des mots nouveaux. Il est d'ailleurs quelques expressions heureuses et pittoresques qu'ont créées des hommes de génie, et l'on se garde bien de les repousser; mais il ne faut pas moins s'en rapporter aux arrêts de l'Académie française, tribunal suprême, établi pour juger toutes les questions relatives à la pureté du langage. Vouloir s'en affranchir serait s'exposer à ne plus s'entendre, et les meilleurs écrivains finiraient par devenir inintelligibles, du moins pour le commun des lecteurs.

Digitized by Google

chroniques et la biographie de Froissart forment trois beaux volumes in-8° à deux colonnes. La découverte d'un manuscrit autographe de l'ingénieux chroniqueur a fourni la preuve que Buchon, à propos du passage relatif au roi Philippe VI venant chercher un asile au château de la Broye, après la funeste journée de Crécy, avait eu parfaitement raison de substituer, dans le texte de Froissart, ces paroles si conformes à la situation du monarque : *c'est l'infortuné roi de France*, à celles qu'un éditeur moins intelligent lui avait prêtées : *c'est la fortune de la France*. Il fallait certes toute l'imagination de Chateaubriand pour trouver cette fanfaronnade admirable et tout autrement belle que le mot de César au milieu d'une tempête [1].

Publier une nouvelle édition de livres si généralement répandus serait vouloir détourner des fonds qu'il est possible d'employer plus utilement dans l'intérêt des lettres et des sciences. Un de nos honorables confrères, M. Kervyn de Lettenhove, désirerait pourtant de voir paraître, sous les auspices de l'Académie, une édition complète des œuvres de George Chastelain dont les productions, sauf toutefois ses chroniques, deviennent assez rares. Cet avis pourrait être mis aux voix après une nouvelle discussion.

Des Belges, à différentes époques, ont écrit des pages remarquables et qu'il serait bon de conserver. Vous m'avez permis, l'année dernière, de mettre sous vos yeux quelques extraits fort éloquents de l'oraison funèbre de Henri IV par le Montois Philippe Cospeau, successivement évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux. J'avais cité, dans une autre circonstance, divers passages du livre de Pierre Colins sur les seigneurs d'Enghien. Ce qu'il y aurait peut-être de mieux à proposer, ce serait un recueil en un, ou tout au plus en deux volumes de prose et de vers, d'après un plan qui permît de tracer en même temps une histoire analytique des livres en langue française composés en Belgique, c'est-à-dire par des Belges : l'auteur de l'*Éloge funèbre de Marie-Thérèse*, le savant Nélis, l'auteur du *Catéchisme philosophique*, l'abbé de Feller, l'auteur du *Miroir des nobles de Hesbaye*, Jacques de Hemricourt, l'auteur des *Résolutions politiques ou maximes d'État*, Marnix de Potes, et bien d'autres encore qui n'échapperaient point à vos laborieuses recherches, fourniraient leur contingent. On emprunterait à Lainez, poëte du XVIIe siècle, au Liégeois Reynier, du XVIIIe, quelques pièces agréables. Quant à nos anciens poëtes, vous vous rappelez qu'ils ont fait l'objet déjà d'une excellente dissertation de M. Van Hasselt, insérée dans la collection des Mémoires académiques. Si, pour la littérature flamande et pour les ouvrages écrits en latin, l'on suivait la marche qui vient d'être indiquée, nous posséderions bientôt le résumé, l'inventaire des richesses intellectuelles de notre pays.

C'est à ces considérations, je pense, que doit se borner notre rapport; il serait superflu d'entrer dans de plus longs détails.

Il est décidé que ce rapport, auquel ont adhéré les deux autres commissaires, MM. le baron de Gerlache et Lesbroussart, sera imprimé et distribué aux membres avant qu'on discute sur les conclusions.

LE POÈTE LAINEZ.

(SÉANCE DU 5 MAI 1852.)

Vers la fin du XVIIe siècle, en 1688 ou 1689, la petite ville de Chimay fut mise en émoi par l'arrivée subite de l'intendant de Maubeuge qu'accompagnaient des gens de guerre. Il se dirigea vers la modeste demeure d'un homme que certains habitants voyaient d'assez mauvais œil... Il ne vivait pas à la manière de tout le monde : il ne s'occupait jamais de ses voisins; il ne paraissait dans aucune réunion de la bourgeoisie; il passait les jours, parfois même les nuits, au milieu de ses livres. Puissant motif de le détester! Aussi des personnes officieuses l'avaient-elles charitablement désigné comme l'auteur des nombreux pamphlets provoqués par l'humeur conquérante de celui qu'on appelait le grand roi.

M. Fautrier, l'intendant du Hainaut français, était un de ces hommes d'esprit avec qui toujours il y a de la ressource, parce que c'est avec intelligence qu'ils exercent le pouvoir. Il jette un regard scrutateur sur le personnage en face duquel il se trouve et dont l'attitude, le maintien, le jeu de physionomie n'annonçaient nullement un coupable. Cependant l'on examine avec soin jusqu'au moindre chiffon de papier; mais, au lieu d'écrits séditieux, de diatribes politiques, que découvre-t-on? De jolis vers, des notes savantes, de piquants souvenirs de voyage. L'homme dénoncé n'était ni plus ni moins qu'Alexandre Lainez qui, sachant le grec, le latin, l'espagnol et l'italien, s'amusait à traduire divers ouvrages de ces langues en français. Après avoir fait d'excellentes études à Reims, il avait accompagné le chevalier de Colbert à l'armée, puis s'étant mis à parcourir l'Europe et l'Asie. Ses ressources épuisées, il était revenu dans sa ville natale [2] où, ne trouvant personne qui sût le comprendre,

[1] *Études historiques.*

[2] Il naquit à Chimay vers 1630; on ignore la date précise de sa naissance.

Digitized by Google

il avait pris la résolution de s'isoler des humains.

L'intendant lui fit beaucoup d'excuses de sa méprise : un échange d'idées, une conversation intéressante suffit pour établir la confiance entre ces deux hommes, et M. Fautrier finit par emmener, d'abord à Maubeuge, ensuite à Paris, le poëte qui fut là dans son élément. Il s'y vit rechercher, de toutes parts, comme un parfait convive, plein d'enjouement et d'esprit; Despréaux, la Fontaine et le géographe Delisle l'admirent dans leur intimité; les grands mêmes lui firent des avances; les ministres de Louis XIV le consultèrent plus d'une fois sur les affaires de l'Europe, car il avait fait une étude approfondie des pays qu'il avait visités; il en connaissait bien les intérêts; les institutions et les mœurs. Il aurait pu se placer d'une manière avantageuse au département des affaires étrangères; mais, dominé par la philosophie épicurienne, il avait rencontré dans Chapelle un joyeux compagnon de plaisir, et, sous l'influence du nectar champenois, il improvisait journellement des vers agréables que les beaux-esprits colportaient de boudoir en boudoir, non toutefois sans de notables altérations. Aussi disait-il souvent qu'il serait obligé de fonder un hôpital pour ses pauvres enfants estropiés.

On cite une foule de bons mots du poëte belge... Apprenant que deux de ses vers :

> La débauche le fuit,
> La volupté le suit,

avaient fourni la matière d'un volume : « L'auteur, dit-il, est un drôle qui a pris une goutte de mon essence pour la noyer dans un muid d'eau. » Un jour qu'il soupait chez la comtesse de Verue, il y brilla tellement, par les charmes de sa conversation et par la lecture de ses poésies, qu'un académicien, le marquis de Dangeau, lui demanda gracieusement par quel motif un homme de son mérite ne se présentait pas à l'Académie. Sa réponse : *Eh! messieurs les académiciens, qui serait votre juge?* annonce encore plus d'orgueil que de malice. Quelqu'un s'étonnait de le voir entrer de grand matin dans la Bibliothèque royale, après avoir passé douze heures à table; un distique latin se présenta sur-le-champ même à son esprit pour expliquer qu'il savait allier l'amour de l'étude aux jouissances gastronomiques :

> Regnat nocte calix, volvuntur biblia mane;
> Cum Phœbo Bacchus dividit imperium [1].

Grand admirateur de Bayle, il avait fait le voyage de Hollande sans autre but que de voir ce philosophe sceptique. Aucune considération sociale ne pouvait le décider à se départir de son indépendance : le duc de Bourbon, qui se l'était fait présenter par M. de la Faye, voulant l'avoir à souper le soir même : « Monseigneur, répondit-il, six personnes m'attendent à l'image Saint-Claude; Votre Altesse aurait mauvaise opinion de moi si je manquais de parole à mes amis. »

Malgré la bonne chère, il avait peu d'embonpoint : leste, agile, il prenait plaisir à grimper sur les arbres les plus élevés. Il se promenait, par une belle journée du mois de mai, dans la fôret de Fontainebleau, avec un gros abbé d'une allure pesante et qu'il conduisait au pas de charge. Le pauvre homme tout essoufflé s'arrête sous un énorme chêne au sommet duquel son compagnon s'était déjà perché. « Je te vois, Lainez, » s'écrie-t-il. — « Et moi aussi, répond l'autre, je te vois comme un oiseau qui regarde un bœuf. »

Les copieux repas, dont il faisait ses délices, abrégèrent ses jours; il mourut à Paris le 18 avril 1710, et comme, la veille de sa mort, mécontent d'un ecclésiastique qui prétendait s'emparer de ses papiers pour les détruire, il avait changé de domicile et de paroisse, il fut enterré à Saint-Roch. Il manifestait, en mourant, le regret de ne s'être pas fait transporter dans la plaine de Montmartre pour contempler encore une fois le lever du soleil. Voltaire a consacré quelques lignes à Lainez dans son *Catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV*. « C'était, dit-il, un poëte singulier dont on a recueilli un petit nombre de vers heureux. » — Il figure honorablement sur le Parnasse français de Titon du Tillet[2] dont il avait été, deux ans, le commensal. Le médecin Chambon se mit en devoir de réunir les poésies du défunt; mais il ne put en rassembler qu'une faible partie; l'*Épître à Bayle* et d'autres morceaux d'élite échappèrent à ses recherches. Remises au libraire Jombert, elles ne parurent qu'en 1753, par les soins d'Aquin de Château-Lyon. Ce volume in-8° de XXII-112 pages est devenu fort rare, et je me félicite de pouvoir l'offrir à l'Académie.

Tous les critiques s'accordent à reconnaître, dans les opuscules de Lainez, du naturel, de la facilité, de la grâce et des tours d'une originalité piquante.

[1] Pendant la nuit règne la coupe enivrante, et les livres sont feuilletés dès le matin; c'est ainsi que Bacchus se partage l'empire avec Apollon.

[2] C'est un monument de bronze que Titon du Tillet fit exécuter à ses frais de 1708 à 1718 par Louis Garnier, élève de Girardon. Il se voit encore dans une des salles de la grande bibliothèque de Paris. La description en fut publiée par Titon du Tillet lui-même, in-12; Paris, J. B. Coignard fils, 1727. Il en existe une édition in-folio; Paris, 1760.

Digitized by Google

On a souvent cité les vers pour le portrait de madame de Martel :

Le tendre Apelle, un jour, dans ces jeux si vantés
Qu'Athènes autrefois consacrait à Neptune,
Vit au sortir de l'onde éclater cent beautés,
Et, prenant un trait de chacune,
Il vit de sa Vénus un portrait immortel.
Sans cette recherche importune,
Hélas! s'il avait vu la divine Martel,
Il n'en aurait employé qu'une.

Néanmoins je préfère, comme marquée au coin d'une délicatesse exquise, la pièce intitulée : *le Véritable Amour*.

Projet flateur d'engager une belle,
Soins concertés de lui faire la cour,
Tendres écrits, serments d'être fidèle,
Airs empressés, vous n'êtes point l'amour.
Mais se donner sans espoir de retour,
Par son désordre annoncer que l'on aime,
Respect timide avec ardeur extrême,
Persévérance au comble du malheur,
Voilà l'amour : il n'est que dans mon cœur.

L'*Almanach des Dames*, de 1818, contient (p. 27) un madrigal inédit qui n'est pas inférieur aux deux pièces précédentes :

Un ruisseau m'endormait en tombant dans la Seine,
Mille oiseaux m'éveillaient et ranimaient ma veine,
Une aurore naissante éclairait le chemin
D'où le zéphyr et Flore avec leur douce haleine
Faisaient neiger sur moi la rose et le jasmin.
J'aperçus tout à coup la beauté que j'adore,
J'oubliai les ruisseaux,
Je n'ouïs plus d'oiseaux,
Je ne vis plus de Flore,
De roses, de jasmin, de zéphyr ni d'aurore.

Cette épigramme :

Je sens que je deviens puriste;
Je plante au cordeau chaque mot :
Je suis les Dangeaux à la piste,
Je pourrais bien n'être qu'un sot,

prouve qu'au besoin il aurait pu se montrer satirique tout comme un autre. Du reste il avait peu de fiel dans le cœur; son caractère le portait naturellement à la bienveillance.

Il s'était pris d'une sorte de passion pour les exploits de Charles XII, roi de Suède. Il les célébra dans un poëme d'environ deux mille vers [1]. Le début m'en semble un peu trop emphatique. Vous en jugerez :

Où suis-je à mon réveil? et quel divin transport
Entraîne tout à coup mon esprit vers le Nord,
Le Don sort tout en feu du milieu de ses glaces,
Deux cents bouches d'airain expliquent ses menaces.
. . . . . .
. . . . . .
L'Elbe au moindre aquilon voit flotter sur ses rives
Du Danois cuirassé les cohortes massives.
Le monde est-il le but de tant d'apprêts divers?...
Un mineur [2] dans Stockholm fait trembler l'univers.

Le poëme, sauf quelques fragments, n'a jamais vu le jour, mais l'auteur en fit à son héros l'envoi qu'accompagnait la lettre suivante :

« Sire, je vous envoie, au milieu de la Pologne, ce que j'aurais envoyé à Alexandre au milieu de l'Asie. Ce sont des tributs volontaires que l'on paye aux héros, bien moins pour marquer sa sujétion que pour se faire honneur.

« Je souhaite, sire, que vous jouissiez longtemps d'une gloire, qui, tout immense qu'elle est, ne vous demande que de vous imiter vous-même. Je prie, etc. »

On ne dit pas si Charles XII se montra sensible à tant de courtoisie, et s'il en témoigna sa reconnaissance au poëte.

Plusieurs ouvrages de Lainez, entre autres, un poëme en vers grecs sur Homère, une traduction de Pétrone et des cantates, sont restés inédits.

Alexandre Lainez, s'il faut s'en rapporter à Titon du Tillet, était de la même famille que le père Lainez, second général de la compagnie de Jésus [3], ce qui ferait supposer une origine espagnole

Vous excuserez, Messieurs, ces détails sur les productions de Lainez... Les poëtes belges du XVIIe siècle ne sont pas nombreux, et celui-ci me paraît mériter d'être plus généralement connu qu'il ne l'est encore.

DISCOURS PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, LE 11 MAI 1853.

Messieurs,

L'Académie, il y a près de quatorze ans [4], appelait de ses vœux la fondation des prix quinquen-

[1] Un de ses biographes, d'Aquin de Château-Lyon, ne parle que de six cents vers, mais j'ai plus de confiance dans ce que dit sur ce point Titon du Tillet.

[2] Charles XII avait à peine dix-huit ans lorsqu'il soutint la guerre contre le Danemark, la Pologne et la Moscovie.

[3] Né dans le bourg d'Almançario, diocèse de Siguença, en Castille, l'an 1512, et mort à Rome le 19 janvier 1565.

[4] Voir le discours prononcé à la séance publique du 16 décembre 1839, p. 972.

Digitized by Google

naux. Ses désirs, à cet égard, sont aujourd'hui réalisés.

Un remarquable ouvrage historique [1] obtint la première couronne, et c'était justice : l'histoire nationale devait être le premier objet, l'objet le plus intéressant de nos études. Aussi nos écoles moyennes et nos universités s'en occupent-elles avec ardeur; mais, en rappelant à nos souvenirs des luttes anciennes où les torts étaient presque toujours réciproques, qu'on prenne garde d'exalter outre mesure les passions populaires!... Ce n'est pas avec un enthousiasme aveugle qu'il convient d'envisager les libertés communales d'un autre âge; on ne doit pas perdre de vue ce que certains priviléges avaient souvent d'oppressif pour les classes soumises à l'aristocratie municipale. Il faudrait s'attacher surtout à faire ressortir les leçons de morale que nous présente le tableau des siècles écoulés. Que d'utiles enseignements à recueillir dans le récit de ces scènes tumultueuses où tant de victimes étaient sacrifiées à l'ambition de quelques hommes avides de pouvoir, où les questions les plus ardues du gouvernement se décidaient par la force, par la violence, et provoquaient ces fréquentes réactions politiques qui voyaient le vaincu de la veille devenir le vainqueur du lendemain, non sans faire succéder ses vengeances à celles que venaient d'exercer ses adversaires!

En comparant notre état social à celui de nos pères, nous apprécierons mieux la sagesse des institutions qui nous régissent, et nous serons plus disposés à bénir la Providence du bonheur dont jouit la Belgique moderne.

Les sciences ont obtenu, l'année dernière, le prix qui leur était destiné [2].

La littérature française arrive à son tour, et si, parmi les ouvrages publiés depuis le 1er janvier 1848 jusqu'au 31 décembre 1852, ne se trouvent point de ces chefs-d'œuvre destinés à faire époque et que s'approprient, par la traduction, les litérattures étrangères, on y rencontre du moins, et même en assez grand nombre, des productions estimables, tant en prose qu'en vers. Vous me permettrez, messieurs, de les mentionner, dans ce discours, bien que le rapport du jury, nommé par arrêté royal du 30 janvier, doive vous être incessamment communiqué.

Trois ouvrages d'une incontestable utilité se présentent d'abord :

1° *De la Rhétorique ou de la composition oratoire*, par Baron [3]. C'est un livre bien fait, c'est plus qu'une rhétorique, on pourrait presque dire que c'est un cours complet d'études littéraires;

2° L'*Histoire de la littérature française*, par Moke [4]; elle se fait lire avec intérêt et prouve, dans l'auteur, une connaissance approfondie de son sujet;

3° *Le Guide du jeune littérateur*, par J. J. Broeckaert, de la compagnie de Jésus [5]. Ce livre semblerait devoir rappeler, à raison de l'analogie des matières, *le Guide des humanistes* de l'abbé Tuet, mais il s'en éloigne par le plan tracé sur une beaucoup plus grande échelle. Il se recommande par des exemples bien choisis et par des appréciations généralement justes; on ne peut y méconnaître le cachet d'un maître expérimenté.

Parmi les productions littéraires de M. Léon Wocquier, le public a particulièrement distingué *la Dernière Marquise du Pont-d'Oye* [6].

M. Henri Colson, de Liége, a publié, sous le titre de *Maubert* [7], un roman qui présente, à travers quelques invraisemblances, des scènes intéressantes, des réflexions ingénieuses et un dénoûment bien amené.

M. le baron de Saint Genois nous a donné, dans ses *Feuilles détachées* [8], deux petits romans historiques qu'on lit avec plaisir.

Félix Bogaerts, mort regretté de tous ceux qui l'ont connu, le 16 mars 1851, venait de livrer au public le recueil de ses œuvres complètes [9], recueil trop volumineux peut-être, mais qui renferme plusieurs morceaux recommandables. Son *Lord Strafford* assurément n'est pas dénué d'intérêt.

Trois mois en Sicile, par Ernest Van Bruyssel [10], et *Voyage à travers champs dans la province de Luxembourg*, par Eugène Van Bemmel [11], sont deux petits volumes écrits de la manière la plus agréable.

[1] *Histoire de Flandre* (par M. de Kervyn de Lettenhove), 6 vol. in-8°; Bruxelles, 1847-1850.

[2] Il a partagé entre M. de Koninck pour l'ouvrage intitulé : *Description des animaux fossiles qui se trouvent dans le terrain carbonifère de Belgique*; M. Dumont, pour son *Mémoire sur les terrains ardennais et rhénan*, in-4° (*Mémoires de l'Académie*, tomes XX et XXII); et Van Beneden, pour son *Mémoire sur les vers cestoïdes*, in-4° (*Mémoires de l'Académie*, tome XXV).

[3] In-8°; Bruxelles, Jamar, 1849.

[4] Quatre volumes in-12; Bruxelles, Jamar; sans désignation d'année.

[5] Édition revue et augmentée, 2 vol. in-8°; Liége, Blanchard, 1852.

[6] *Vue de Belgique* de 1849 et de 1850.

[7] Deux vol. in-18; Liége, Desoer, 1851.

[8] In-16; Bruxelles et Gand, 1852.

[9] Grand in-8° à deux colonnes; Anvers, J. E. Buschmann, 1850.

[10] In-18; Bruxelles, Decq, 1852.

[11] Avec M. Gravrand, in-18; Bruxelles, Stienon, 1849.

Digitized by Google

Si l'on peut contester à M. Alfred Michiels la qualité de Belge, malgré son origine anversoise, l'*Histoire de la peinture flamande et hollandaise*[1] n'en a pas moins été composée et publiée en Belgique, sous le patronage d'un ministre ami des arts, M. Nothomb, que l'Académie se félicite de compter au nombre de ses membres; je crois devoir en dire quelques mots. On ne peut nier que ce ne soit une œuvre remarquable, bien que l'auteur, pour éviter les routes battues, se jette dans de longues digressions politiques, philosophiques et littéraires qui plaisent médiocrement aux partisans des choses positives; mais, à tout prendre, on y reconnaît un esprit vigoureux et méditatif. Le style est en général chaleureux, quoique de faux brillants s'y fassent remarquer en plus d'un endroit. L'ouvrage devait avoir cinq volumes. L'appréciation des tableaux de Jordaens termine le quatrième. M. Michiels, en 1848, a trouvé bon de retourner à Paris; il envoya, de cette ville, le 24 novembre de la même année, comme complément, quarante-six pages, où naturellement les objets ne sont qu'effleurés.

Le *Dictionnaire historique des peintres de toutes les écoles*[2] est un service rendu par M. Adolphe Siret à tous les amateurs, à tous les artistes. Il n'a reculé devant aucun sacrifice. Son *Ambroise Spinola*[3], opuscule de 81 pages, couronné par la Société royale des beaux-arts d'Anvers, renferme de charmants détails, entre autres la visite de Spinola chez Moretus, où se trouvent groupés les principaux artistes et les savants de l'époque, de cette belle époque où Rubens fondait l'école d'Anvers, où Juste-Lipse faisait briller l'université de Louvain d'un si vif éclat.

De la littérature française en Belgique, par Théodore Olivier[4], est un livre tant soit peu systématique, mais où l'on puisera des conseils d'une utilité réelle.

M. d'Otreppe de Bouvette, par ses Études sur l'homme, a prouvé combien les méditations philosophiques lui sont familières[5].

Les Souvenirs de voyages dans le pays rhénan[6], par M. Petit de Rosen sous le pseudonyme de Charles de Sainte-Hélène, présentent, dans les trois volumes dont ils se composent, une grande variété de faits curieux et d'observations piquantes; ils seront consultés avec fruit par tous ceux qui se proposent de visiter cette charmante contrée de l'Allemagne.

Passant à la poésie, trois recueils, dont peut s'applaudir la littérature belge, viennent se ranger sous nos yeux.

1° Les *Poésies* de Théodore Weustenraad[7], qui rachètent quelques incorrections et quelques défauts de goût par de grandes beautés, par un admirable éclat poétique. *Le Remorqueur* est resté dans la mémoire de toutes les personnes qui se montrent encore sensibles aux charmes de la poésie.

2° Les *Œuvres en vers* d'Adolphe Mathieu[8].

L'auteur ne dédaigne pas de se livrer parfois à la satire; mais il méconnaît alors son véritable talent, celui de rendre avec bonheur les impressions philosophiques et les détails de sentiment. Dire que des larmes ont accueilli son élégie sur la mort de notre excellente reine, c'est en faire le plus bel éloge... Le choix de certaine héroïne d'un de ses poëmes[9] doit être considéré comme un regrettable écart d'imagination de l'écrivain, à qui nul, au surplus, ne contestera la verve poétique, le secret d'assortir ses couleurs et de varier ses formes avec art.

3° Les *Poésies* d'André Van Hasselt[10]. Elles se distinguent surtout par le sentiment de l'harmonie et par une étude approfondie de la coupe des vers. Si certains morceaux, *la Consolation* par exemple, se ressentent trop des doctrines de l'école romantique dans ce qu'elles ont d'exagéré, l'on doit pourtant convenir qu'il en est beaucoup d'irréprochables. Nous citerons, entre autres, les *Stances sur la Belgique*. Jamais peut-être la patrie n'avait été plus dignement célébrée. *La Cathédrale de Cologne* est une ode, ou plutôt un dithyrambe d'une grande beauté.

Les Fleurs d'Allemagne et poésies diverses, par Édouard Wacken[11], sont des pièces imitées pour la plupart de l'allemand. Il ne faut donc pas y chercher le mérite de l'invention; mais on y retrouve, d'un bout à l'autre, le versificateur harmonieux qui

[1] In-8°, quatre volumes, et un complément, Bruxelles, Van Daele, 1845-1849.

[2] Petit in-folio, Bruxelles, Perichon, 1848. C'est une production plutôt artistique que littéraire. Il en est de même de la savante *Histoire de l'architecture en Belgique*, par M. Schayes, 2 vol. format Charpentier, Bruxelles, Jamar. Sans indication de l'année.

[3] In-8°, Anvers, Henri Verberckt, 1851.

[4] In-18, Tournai, Adolphe Delmée, 1852.

[5] *De l'esprit et du cœur, ou l'homme considéré sous le rapport : 1° de la naissance; 2° de l'éducation; 3° de l'instruction*, et *4° de l'application des connaissances acquises*, 2 vol. in-12, Liége, Carmann, 1852.

[6] Trois vol. in-18, Liége, Desoer, 1849-1850.

[7] In-12, Bruxelles, Auguste Decq, 1848.

[8] In-12, Bruxelles, Devroye, 1852.

[9] Ce poëme est intitulé : *Théroine* (*Lambertine*). Il est juste néanmoins de reconnaître que le poëte y condamne, autant que personne, les horreurs qui ont souillé la vie de cette malheureuse femme, morte à l'hospice de la Salpetrière, dans un état de démence complète, en 1817.

[10] In-12, Bruxelles, Jamar, 1852.

[11] In-12, Bruxelles, Labroue, 1850.

Digitized by Google

s'était avantageusement fait connaître par *André Chénier*, drame en trois actes, en vers [1].

On remarque dans les *Satires et poésies diverses*, par Charles Potvin[2], des vers énergiques et qui ne sont pas dépourvus d'élégance. Il est fâcheux que trop souvent ils servent d'interprètes à des passions haineuses.

César et Ambiorix, suivi de poésies diverses, par Denis Sotiau[3]. Le poëme national laisse à désirer plus de vigueur, mais les poésies diverses ne sont point sans mérite. Le style en est facile et ne manque pas d'une certaine harmonie dont l'oreille est flattée. Je me plais à citer particulièrement les *Stances au célèbre violoniste Léonard*; elles sont charmantes.

Honneur à madame Louisa Stappaerts, qui n'a point dédaigné de consacrer sa muse à l'instruction de l'enfance! Ses délicieuses *Causeries* [4] sont venues se placer à côté des *Pâquerettes* [5] publiées quarante ans plus tôt. A son exemple, d'autres poëtes ont composé des chants gracieux et moraux pour les écoles [6].

La Cinéide, ou la Vache reconquise, poëme national héroï-comique en vingt-quatre chants [7], est une piquante débauche d'esprit... Pour retracer les événements de cette étrange guerre, causée par l'enlèvement d'une génisse et qui rendit célèbre la petite ville de Ciney au XIIIe siècle, de cette guerre sanglante qui désola le Condroz pendant trois années [8], l'auteur aurait bien fait de préférer les vers de dix syllabes, ou mieux encore les vers de différentes mesures, aux majestueux alexandrins. Quoi qu'il en soit, si l'on peut reprocher à l'ouvrage des longueurs et des expressions parfois un peu triviales, il n'est pas permis de méconnaître qu'on en est dédommagé par des détails ingénieux, des aperçus vrais des mœurs du moyen âge et des tableaux tracés d'une main habile.

Fables de Joseph Gaucet! M. Gaucet, connu déjà par plusieurs productions recommandables [9], est mort, le 16 novembre 1852 au milieu de sa carrière, laissant une famille dans la détresse. Il venait de publier vingt fables [10] vraiment remarquables par des traits tout à la fois ingénieux et naturels. Le deuxième livre, imprimé depuis le décès de l'infortuné poëte [11], se compose de douze fables qui ne sont pas indignes de leurs aînées.

M. le baron de Reiffenberg a fait paraître, en 1848, un recueil de quatre-vingts fables [12], et, l'année suivante, un supplément de vingt fables [13], puis encore quelques autres qui furent insérées dans les Bulletins de l'Académie. Elles sont très-spirituelles, trop spirituelles peut-être... Toutefois la lecture en est fort agréable. J'aime à rapprocher de ces dernières étincelles de l'esprit d'un confrère, regrettable à plus d'un titre, les *Juvenilia* [14] et les *Péchés de jeunesse* [15], qui firent concevoir de son fils aîné des espérances que le temps, sans doute, ne démentira point.

Dantan chez les contemporains illustres, croquis du XIXe siècle [16] par Benoît Quinet, est une galerie morale de l'originalité la plus séduisante. Plusieurs portraits y sont tracés avec une vigueur peu commune; ce sont des satires de bon aloi, dirigées contre les saltimbanques politiques, et que le casuiste le plus sévère ne réprouvera point.

Chansons d'Antoine Clesse [17]. Il s'agit maintenant d'un vrai bijou. Ce recueil, qui fait honneur à la typographie bruxelloise, respire un parfum de grâce, de naturel et de bons sentiments que rien n'égale. Les chansons du poëte belge peuvent n'avoir pas, au même degré que celles de Béranger, la verve et le coloris poétiques; mais elles ont leur cachet particulier, ce qui certes ne laisse pas d'être un très-grand et très-rare mérite [18].

La poésie dramatique n'a pas, non plus, été stérile.

[1] In-18, Bruxelles, Géruzet, 1844.

[2] Suivies d'une comédie-satire en cinq actes et en vers, *le Choix d'un état*. In-12, Bruxelles, Adolphe Deros, 1852.

[3] In-8°, Liége, De Noël, 1851.

[4] In-12, Bruxelles, Bienez, 1848.

[5] In-12, Bruxelles, Jamar et Hen, 1844.

[6] *Chants et prières, poésies lyriques du jeune âge*, in-12, Bruxelles, Deprez-Parent, 1852, par M. Clément Michaëls fils, auteur d'une tragédie de *Cléopâtre*, en cinq actes et en vers (petit in-18, Bruxelles, Lelong, 1851).

[7] In-12, Liége, Grammont-Donders, 1852.

[8] 1275-1277.

[9] Le roman intitulé : *Frère et sœur*, un recueil de poésies sous ce titre : *Fougères*, in-12, Liége, Redouté, 1842. Gaucet était l'auteur d'une cantate, et des paroles d'un opéra, *les Chaperons blancs*, couronnées à la suite du concours ouvert par le gouvernement. M. Soubre avait composé la musique de l'opéra qui, j'ignore par quel motif, n'a pas encore été joué sur le théâtre de Bruxelles.

[10] In-16, 84 pages, Liége, Desoer, 1852.

[11] Par les soins de M. le baron de la Rousselière et de M. Zésimbrouck, in-16, 56 pages, Liége, Desoer, 1852.

[12] In-12, Bruxelles, Muquardt, 1848.

[13] In-12, Bruxelles, Muquardt, 1849.

[14] In-8°, Bruxelles, Stapleaux, 1848.

[15] In-8°, Bruxelles, Slingeneyer, 1852.

[16] Grand in-16, Mons, Masquillier et Lamir, 1852.

[17] In-18, Bruxelles, Delfosse, 1852.

[18] Si les vers inspirés par nos patois si naïfs et si énergiques ne formaient pas une catégorie à part, j'aurais cité *Châre et panâhe ou les oûves complettes de J. J. Dchin, maisse chaudront à Lige*, in-12 (Liége, Desoer, 1850); les chansons wallonnes, par Ch. Wérotte, in-18, deuxième édition (Namur, Émile Legros, 1850), et des Fables de la Fontaine, traduites en patois de Mons (*Essai de littérature montoise*, in-8°, Mons, Masquillier et Lamir, 1848). J'espère que, pour en faciliter l'intelligence, M. Charles Grandgagnage achèvera, quelque jour, son excellent *Dictionnaire étymologique de la langue*

Digitized by Google

Nous trouvons d'abord *Fleur d'églantine* [1], pièce gracieuse d'un jeune littérateur qui pouvait se prévaloir de plusieurs autres succès au théâtre et qui fut enlevé trop tôt à notre littérature, Charles Lavry, dont les œuvres posthumes parurent en 1851 [2] et reçurent du public un accueil favorable.

Deux comédies méritent surtout d'être distinguées : *Un premier Mensonge*, en trois actes et en vers, par Joseph Wilborts [3]. C'est une bonne comédie de mœurs; elle est en général bien versifiée; on n'y trouve à reprendre que peu d'expressions impropres; et *Pic, repic et capot*, en deux actes, en vers, par Jules Guilliaume [4]. L'auteur, à qui l'on doit *les Parasites* [5] et qui déjà comptait plus d'un succès dramatique, semble s'être surpassé cette fois. Le fond de la pièce est assez léger, mais on y fait jouer à madame Scarron (depuis la marquise de Maintenon) le rôle honorable qui lui convenait. Les personnages parlent comme ils ont dû parler réellement, ce qui n'est pas un faible mérite. Cette petite comédie brille surtout par la vivacité du dialogue et par une versification soignée, sans que le travail s'y fasse sentir. *La Comtesse de Leicester*, drame en cinq actes, en vers [6], par M. Bergeron, l'élégant traducteur de Térence [7], ne doit pas non plus être oubliée.

M. Gustave Vaes (Van Nieuwenhuysen), dans son drame d'*Agneessens* [8], a fait preuve de cette intelligence parfaite de la scène que personne ne lui refuse. Il a, du reste, présenté le tribun bruxellois sous un tout autre jour que ne l'a fait M. de Bavay, procureur général, dans un de ses éloquents discours de rentrée [9].

Si vous ajoutez, Messieurs, à cette longue série, les travaux historiques qui n'étaient pas admis au concours, puisque des récompenses spéciales leur sont destinées; les productions de quelques membres du jury, et, pour n'en citer qu'une, *le désert de Marlagne* [10], par M. Grandgagnage [11]; d'élégantes traductions d'ouvrages anglais et italiens qui n'ont pas été dans le commerce et dont jouissent quelques bibliophiles privilégiés [12]; enfin d'intéressantes notices, insérées dans divers recueils [13], vous conviendrez que la dernière période quinquennale a produit d'assez heureux résultats [14]. Cependant l'on ne peut trop recommander aux jeunes littérateurs de soigner le style et de se tenir en garde contre ces formes étranges, prétentieuses, ridicules, que le mauvais goût met à la mode en faisant oublier la convenance d'approprier à la nature du sujet qu'on traite le choix des images et des expressions. « La simplicité et le naturel, comme l'observe si judicieusement Mennechet [15], ont plus de chances de plaire que la bizarrerie et l'exagération. Dans tous les cas, ajoute-t-il, une rudesse native et une négligence involontaire choquent moins qu'une barbarie étudiée et une incorrection préméditée. » La sage précepte de Boileau :

> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,

semble aussi trop généralement négligé. L'on veut

wallonne, dont nous n'avons encore que les lettres A-O, in-8°, premier volume, Liége, Oudart, 1847. Première partie du tome II, Liége, Desoer, 1830.

[1] Petit in-18, Bruxelles, Lelong, 1848.

[2] Par les soins de M. le baron Van Bemmel, in-12. Bruxelles, Auguste Decq. Charles Lavry est mort le 2 juillet 1850, à trente-deux ans.

[3] Petit in-18, Bruxelles, Lelong, 1851.

[4] In-16, Bruxelles, Vanderauwera, 1852.

[5] Cette comédie, en un acte, en vers, a été imprimée dans le journal *l'Indépendance*, 1851.

[6] In-16, Bruxelles, Lelong, 1852.

[7] Trois volumes in-8o, Bruxelles, Lacrosse, 1822.

[8] In-16, Bruxelles, Lelong, 1852.

[9] *Le conseil souverain de Brabant*, discours prononcé par M. le procureur général de Bavay, à l'audience de rentrée de la cour d'appel de Bruxelles, le 15 octobre 1849, in-8°, Bruxelles, Devroye.

[10] In-8°, Namur, Wesmael-Legros, 1849.

[11] L'auteur des *Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique*, par Justin XXX (Grandgagnage), deux vol. in-16, Bruxelles, Leroux, 1833.

[12] Tout le monde sait que nous en sommes redevables à l'auteur de *Maldeghem la Loyale* (in-8°, Bruxelles, veuve Wouters, 1849), madame la comtesse de Lalaing.

[13] Par MM. Broeckx, d'Anvers; l'abbé Carton (de Bruges), Florian Frocheur, Th. Juste, Charles Rahlembeck, de Chênedollé, Ruelens, Alphonse Wauters, le savant archiviste de Bruxelles; Kervyn de Volkaersbeke, Prudens Vanduyse, Serrure, Edmond de Busscher (de Gand), Ulysse Capitaine, Ferdinand Henaux (de Liége), Camille Wins, Léon Paulet (de Mons), Jules Borgnet (de Namur), Hennebert (de Tournai), etc., etc.

[14] Je dois faire remarquer en outre que je puis avoir ignoré l'existence de plusieurs livres recommandables. Ne serions nous pas en droit de revendiquer aussi, comme appartenant à notre littérature, les livres publiés à l'étranger par des Belges, tels que M. de Baecker, à Bergues-Saint-Winock, M. Delepierre, à Londres, M. Clavareau, à Maestricht, M. le comte Vander Straeten-Ponthoz, à Metz, etc., etc.?

Les ouvrages de M. Félix Van Hulst : ses attachantes *Notices biographiques* (in-8o, Liége, Oudart, 1840); ses *Mélanges* (in-8°, Liége, 1843); *le Rhin, de Cologne à Mayence* (in-8o, Liége, 1847), ont devancé la période quinquennale. Sans cette circonstance, je me serais fait un devoir d'en parler dans ce discours. La même observation s'applique aux *Rameaux* d'Ernest Busschmann, où se trouvent la belle *Ode sur Notre-Dame d'Anvers* et la *Satire contre la présence des femmes aux exécutions publiques*.

[15] *Matinées littéraires, cours complet de littérature moderne*, édition de Paris, 1848, t. Ier, p. 230 et 231. Ce livre, d'une morale si pure, devrait être dans les mains de tous les jeunes gens. L'érudition s'y montre sous les formes les plus variées, les plus attrayantes. Le style en est plein de charme.

Digitized by Google

se faire une réputation avant de l'avoir méritée. Comptant sur les réclames [1] de ses amis ou de soi-même, on s'empresse de livrer ses ébauches au public; c'est ainsi que d'informes productions encombrent le champ de la littérature, non sans étouffer celles qui mériteraient d'être au grand jour.

RAPPORT

SUR LE MÉMOIRE RELATIF A LA QUESTION

MISE AU CONCOURS PAR LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT :

De la part qui revient à la Belgique dans la gloire littéraire de la France, ou histoire de la littérature française en Belgique.

On s'aperçoit que l'auteur de ce mémoire a rassemblé ses matériaux avec un soin consciencieux; il les distribue avec méthode, quoique peut-être il ait trop multiplié ses divisions; mais toujours il se place à la hauteur convenable pour bien apprécier les objets qui viennent se ranger, tour à tour, sous ses yeux.

Le tableau qu'il trace des siècles et des romans chevaleresques est imposant... C'est produire un heureux contraste que de passer ensuite à l'examen du *Renard*, cette piquante satire des mœurs du moyen âge, et puis d'amener l'appréciation de cette poésie légère dont le naïf langage a tant de charme pour nous. On aime à voir briller, dans ce groupe de poëtes, notre grande Marguerite d'Autriche qui savait allier avec tant d'éclat, à l'amour des arts, une habileté politique sans égale.

On ne peut qu'applaudir aux jugements qu'il porte sur nos grands écrivains du XIVe et du XVe siècle : Froissart, Chastelain, Comines, etc.

Les pages consacrées à Charlemagne sont fort remarquables.

Il y aurait moyen sans doute de se livrer à quelques observations critiques, mais elles ne porteraient que sur des objets de peu d'importance. Je me bornerai seulement à remarquer que lorsqu'il veut caractériser, soit les Français, soit les Belges, l'auteur généralise trop, beaucoup trop. Nous avons le tort de juger trop souvent le caractère français d'après les banqueroutiers qui viennent chercher un asile sur notre sol hospitalier. Ce serait aussi se faire une étrange illusion de croire que les Belges sont tous de petits saints. Persuadons-nous que l'on trouve également dans l'un et l'autre pays, en France comme en Belgique, à Paris comme à Bruxelles, les qualités estimables, des vertus qui rachètent quelques défauts inhérents à la race humaine. Je ne conçois pas trop, non plus, comment nous pourrions nous faire, du français, une *langue spéciale*. Le style est l'homme, a dit Buffon. Chaque écrivain supérieur a le sien; c'est ce qu'ont prouvé Corneille, Racine, Molière, la Fontaine, Pascal, madame de Sévigné, Fénelon, Bossuet, Montesquieu, Rousseau, Voltaire, Buffon lui-même. Le style d'ailleurs doit se proportionner, s'adapter au genre, au sujet que l'on traite. Quant à *parler belge en français*, c'est malheureusement ce que font parfois nos littérateurs, mais alors c'est sans le savoir, comme M. Jourdain (*le Bourgeois gentilhomme*) faisait de la prose. Quoi qu'il en soit, voici mon résumé :

Le mémoire que vous avez bien voulu me communiquer me paraît très-digne, à tous égards, des encouragements de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Je pense qu'on ne pourrait sans injustice refuser à l'auteur le prix proposé.

Bruxelles, le 23 février 1854.

COMPLIMENT AU ROI

ET A LL. AA. RR.

Mgr LE DUC ET MADAME LA DUCHESSE DE BRABANT,

LE 24 AOUT 1853.

Sire,

Placée sous l'auguste protection du roi qui recueille aujourd'hui, dans les nombreux témoignages d'amour de son peuple, le prix de ses généreux sacrifices et de sa constante sollicitude, l'Académie des sciences, des lettres et des arts vient avec une satisfaction vivement sentie offrir à Votre Majesté, ainsi qu'à LL. AA. RR. Monseigneur le duc et Madame la duchesse de Brabant, ses respectueuses félicitations.

Monseigneur,

Toutes les garanties de bonheur se trouvent réunies dans l'union que vient de former Votre Altesse

[1] Je fais usage de ce mot d'après l'acception nouvelle qu'on lui donne généralement, et que rendent nécessaire les manœuvres employées, dans les journaux, par la plupart de nos grands hommes du jour, trop modestes sans doute pour compter sur des éloges spontanés.

Digitized by Google

Royale. Ainsi se réalisent les vœux que, depuis le jour à jamais béni de votre naissance, la Belgique n'a cessé d'adresser au Ciel pour un prince chéri, pour un prince destiné par la Providence divine à perpétuer une dynastie qui déjà nous est chère à tant de titres.

Madame,

L'Académie se félicite de voir une petite-fille de son illustre fondatrice sur les marches d'un trône si dignement occupé naguère par une autre princesse également petite-fille de Marie-Thérèse. Votre Altesse Impériale, par ses éminentes qualités, par ses vertus, la fera revivre en quelque sorte, et sera, comme elle, l'idole d'un peuple reconnaissant. Comme elle, Madame (nous osons l'espérer), vous voudrez bien prendre quelque intérêt à nos travaux.

COMPLIMENT

AU ROI ET A LEURS ALTESSES ROYALES,

LE 1er JANVIER 1854.

Sire,

C'est avec un sentiment de bonheur que l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts vient offrir à Votre Majesté, ainsi qu'à Leurs Altesses Royales, l'expression des vœux qu'elle ne cesse d'adresser au Ciel pour une dynastie sur laquelle reposent, avec tant de sécurité, les destinées de la Belgique. Puissiez-vous, Sire, au milieu d'une famille si digne de vous, jouir, pendant une longue suite d'années, de la prospérité du royaume et de l'amour d'un peuple reconnaissant.

Je ne parlerai point ici des travaux de l'Académie : il ne m'appartient pas de les apprécier · c'est un soin que nous devons laisser au public; mais je me permettrai néanmoins de donner à Votre Majesté l'assurance que les trois classes rivalisent et rivaliseront toujours de zèle pour se montrer dignes de la bienveillance de leur auguste protecteur.

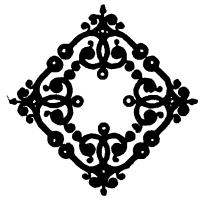

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICES

BIOGRAPHIQUES.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

L'intérêt que nous prenons à la lecture d'un livre nous fait désirer d'en connaître l'auteur; nous aimons à vivre, en quelque sorte, dans son intimité; la moindre anecdote qui le concerne est recueillie avec soin; nous tenons à savoir si sa conduite n'a jamais démenti ses principes, et si le cœur, chez lui, s'est trouvé constamment au niveau de l'esprit.

Je ne crois pas possible d'admirer les chefs-d'œuvre de Raphaël et de Rubens, de François Girardon et de Canova, de Méhul et de Grétry, sans éprouver le besoin d'apprendre si ces artistes de génie ont joui de quelque bonheur sur cette terre qu'ils charmèrent, et qu'ils charment encore par leurs immortelles productions.

Un nom nous frappe-t-il, dans l'histoire, à propos d'un événement quelconque, on veut ne rien ignorer de ce qui s'y rattache. C'est alors que le dictionnaire biographique nous vient en aide; mais pour satisfaire à toutes les exigences de la curiosité, mais pour ne laisser aucune lacune dans les travaux de l'esprit humain, il ne doit pas se borner aux seuls personnages véritablement célèbres; il faut qu'on puisse y trouver, avec plus ou moins d'étendue, des détails sur tout homme qui s'est fait remarquer par ses écrits, ses actions, ses talents, ses vertus ou même ses crimes. C'est une galerie des portraits dont se compose le grand tableau de l'histoire du monde. MM. Michaud l'ont parfaitement compris lorsqu'ils ont conçu le plan de la *Biographie universelle*[1]. La plupart de mes notices ont été composées pour eux; quelques autres pour les *Archives historiques et littéraires* de M. Arthur Dinaux, pour l'*Annuaire nécrologique* de M. Mahul, ou pour des *revues* publiées en Belgique. Elles ont subi d'assez notables changements, car j'attache beaucoup de prix à les compléter le plus possible, et surtout à leur donner le mérite d'une exactitude, d'une fidélité scrupuleuse.

[1] Cet ouvrage, dont la première livraison date de 1811, compte aujourd'hui quatre-vingt-deux volumes, et le supplément n'a pas encore atteint la lettre T.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICES

BIOGRAPHIQUES.

ANTHOINE[1],

BARON DE SAINT-JOSEPH.

Antoine-Ignace d'Anthoine, baron de Saint-Joseph, né le 21 septembre 1749 dans la ville d'Embrun, d'une famille de la magistrature du second ordre, annonça, fort jeune, un goût décidé pour les voyages et pour les combinaisons commerciales. Il se rendit à Marseille chez un négociant respectable, Joseph Gautier, qui se félicita de pouvoir cultiver les heureuses dispositions du jeune homme, et peu de temps après le mit à la tête d'une maison de commerce à Constantinople. Des relations multipliées, une prospérité constante, des bénéfices considérables ne manquèrent pas de justifier cette confiance. Cependant, doué d'une âme élevée, d'un esprit actif et d'une sagacité rare, Anthoine ne renferma point ses idées dans le cercle ordinaire des spéculations; il porta ses vues plus loin et conçut le projet d'ouvrir à sa patrie de nouvelles sources de richesses. Divers mémoires, remis au comte de Saint-Priest, ambassadeur en Turquie, furent goûtés par le cabinet de Versailles; le négociant homme d'État reçut l'ordre de visiter la Russie et la Pologne pour recueillir les renseignements nécessaires au succès des relations qu'il voulait établir, par la mer Noire, avec ces deux contrées. Il consacra les années 1781, 1782 et 1783 à cette importante et difficile mission.

Catherine II et ses ministres apprécièrent les nombreux avantages que l'empire russe pouvait retirer de ses rapports commerciaux avec la France, et le roi Stanislas en reconnut également l'utilité pour la Pologne. Anthoine obtint l'autorisation de fonder à Cherson un établissement dont le succès alla toujours croissant. Si les productions des provinces méridionales ont trouvé de nouveaux débouchés; si les grains de la Crimée sont devenus une ressource inappréciable pour les temps de disette; enfin si la marine française, en moins de quatre mois au lieu de trois ans, reçoit aujourd'hui les bois de haute mâture de la Lithuanie, on en est redevable au génie créateur, à l'intelligence providentielle d'Anthoine. Le roi Louis XVI, pensant qu'un titre honorifique devait perpétuer le souvenir de pareils services, les récompensa par des lettres de noblesse conçues dans les termes les plus flatteurs. [2], Le passage suivant des mémoires du comte de Ségur prouve l'opinion qu'avaient conçue de lui les hommes les plus éminents de son époque : « Ce fut en 1786 que M. d'Anthoine se fixa « définitivement à Marseille, où, la même année, « il épousa Mlle Clary, d'une des familles les plus « distinguées de cette ville. Jamais ses propres « affaires ne l'empêchèrent de se rendre utile à « ses concitoyens. Administrateur des hospices et « membre du conseil de la ville, il ne cessa de faire « le bien : ses soins actifs et ses avances géné- « reuses contribuèrent beaucoup à préserver Mar- « seille de la famine dont elle était menacée en « 1790. » Il n'en reçut pas moins, en 1793, l'ordre de s'éloigner avec sa famille. Gênes lui servit de refuge; mais aussitôt qu'eut cessé la tourmente révolutionnaire, il revint dans ses foyers. On s'empressa pour lors de lui prodiguer de toutes parts des témoignages de confiance et d'intérêt; il devint membre de la chambre de commerce, député au conseil général d'industrie, établi près du ministère de l'intérieur en 1803, membre du conseil muni-

[1] Voir la *Biographie universelle*, t. LVI (supplément), p. 359 et suiv.

[2] En septembre 1786.

Digitized by Google

cipal, candidat au corps législatif, puis au sénat conservateur. Les événements du 18 brumaire paraissaient devoir porter d'Anthoine au comble de la fortune, à raison de son alliance avec la famille Clary, ce qui le rendait beau-frère de Joseph Bonaparte; mais, exempt d'ambition, il semblait redouter les faveurs que tant d'autres, dans sa position, auraient recherchés avec empressement. Il accepta néanmoins l'étoile d'officier de la Légion d'honneur, établit un majorat sous le titre de baron de Saint-Joseph, et fut nommé maire de Marseille en 1805. Il s'occupa des intérêts de cette ville, l'un des grands centres du commerce de la Méditerranée, avec un zèle sans égal, et s'acquit par là de nouveaux droits à la reconnaissance publique. De jolies promenades, des édifices de bon goût, d'anciens monuments restaurés, des embellissements de tout genre sont d'honorables témoignages de son administration non moins active qu'éclairée.

Charles IV, après son abdication forcée à Bayonne, résida quelque temps à Marseille. L'auteur de cette notice s'y trouvait également au mois de janvier 1810. Un jour qu'il dînait chez le maire, on annonce le vieux roi d'Espagne. D'Anthoine se lève de table et rentre au bout de dix minutes. « Vous « ne devineriez pas, dit-il, le motif de cette visite... « C'est pour me féliciter des succès de Joseph en « Espagne. » Certes il était difficile de pousser plus loin le mépris des bienséances et de sa propre dignité. Il convient d'ajouter pourtant que Charles IV exécrait son fils le prince des Asturies, et que ses étranges félicitations pouvaient bien être plus sincères qu'on ne le supposerait.

En 1813, le baron de Saint-Joseph, dont la santé se trouvait affaiblie plus encore par les fatigues que par l'âge, cessa d'être maire et prit la résolution de jouir enfin de cette vie privée qui succède avec tant de charme, pour le vrai philosophe, au tourbillon des grandeurs ou des affaires. Cependant il ne crut pas pouvoir se refuser au vœu de ses concitoyens, en 1815, après le merveilleux retour de Napoléon; il remplit la mission assez délicate, dans de telles circonstances, de représenter le département des Bouches-du-Rhône à la chambre élective. La bataille de Waterloo ne tarda point à renverser une seconde fois le trône impérial. M. de Saint-Joseph quitta Paris, et ses derniers jours se passèrent tranquillement au sein de sa famille. Il mourut à Marseille le 21 juillet 1826. Quelques années auparavant, il avait reçu de son beau-frère, le roi de Suède (Bernadotte), les insignes de commandeur de l'Étoile polaire. « Ce sera, dit-il « en riant, un bochet de plus à placer sur mon « cercueil. » Son convoi funèbre réunit, dans un deuil général, toutes les nuances d'opinions politiques. Des discours touchants furent prononcés par l'ancien président du tribunal de commerce, Alexis Rostand, et par le directeur de l'Académie, Reguis, procureur du roi. L'inscription placée sur le monument élevé par la piété filiale à la mémoire de ce vertueux citoyen est due au littérateur illustre qui réhabilita si dignement les templiers, à Raynouard, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Négociant utile à sa patrie,
Chargé de missions honorables
En Russie et en Pologne,
Il réussit à ouvrir et à assurer
Le commerce de la mer Noire
Avec le Midi de la France.
Maire de Marseille,
Il mérita, pendant huit ans,
Dans l'exercice de ses fonctions,
L'estime de ses concitoyens.

Anthoine de Saint-Joseph avait, en 1805, publié les résultats de ses voyages et de ses vues commerciales sous le titre d'*Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire*, 1 vol. in-8°. La seconde édition de cet ouvrage, plein de recherches et d'observations utiles, parut en 1820, à Paris, avec des additions. L'auteur était membre de l'Académie de Marseille, et l'on trouve, de lui, quelques notices, quelques rapports dans les recueils de cette compagnie. Il a laissé cinq enfants : deux filles, dont l'une avait épousé le duc Decré, ministre de la marine sous l'empire, et l'autre est veuve du maréchal Suchet, duc d'Albuféra. De ses trois fils, un seul adopta la carrière du commerce. L'aîné, qui fit avec distinction toutes les campagnes depuis 1807, figure aujourd'hui (1852) sur la liste des lieutenants généraux. Le second s'est fait connaître avantageusement par ses services dans la magistrature et par plusieurs ouvrages sur le droit. Il est mort à Paris le 9 décembre 1853.

ARTAUD[1].

Pierre-Joseph Artaud naquit à Bonieux, dans le comtat Venaissin, en 1706; ses premières années s'écoulèrent au sein de cette heureuse médiocrité de fortune qui, sans provoquer le découragement, fait néanmoins sentir le besoin de se créer une existence honorable. Après avoir fait ses humanités à Carpentras, il commença ses études théologiques au séminaire de cette ville, puis se rendit à Paris pour les compléter. Reçu docteur de Sorbonne, il se distingua dans la chaire évangélique; on ne

[1] *Biographie universelle*, t. II, p. 343.

Digitized by Google

tarda point à lui conférer la cure de Saint-Méry, où ses nombreuses charités lui méritèrent les bénédictions du pauvre. Ses talents et ses vertus le désignèrent pour l'évêché de Cavaillon, en 1756. Doué d'une gaieté douce et de cette bonhomie spirituelle qui prête tant de charmes à la conversation, il aimait à se trouver, le soir, au milieu d'un cercle d'amis; les jeunes gens étaient sûrs d'obtenir chez ce digne prélat un accueil paternel et plein d'indulgence. Il ne leur refusait ni ses encouragements, ni ses conseils, ni son appui. « L'avenir que nous « leur présageons, répétait-il souvent, semble pro- « longer notre existence. »

Les personnages les plus qualifiés d'Avignon et de Marseille se plaisaient à venir, chaque année, passer quelques jours dans son palais épiscopal qu'il appelait modestement sa chaumière. Les revenus de son évêché n'étaient pas considérables, cependant ils suffisaient à toutes les exigences de sa position et lui fournissaient encore le moyen de laisser des marques multipliées de sa bienfaisance lorsqu'il visitait les paroisses de son diocèse. Il s'appliquait à mettre un ordre parfait dans ses dépenses; elles étaient toujours soldées le 1er janvier. Il avait coutume de dire qu'on ne doit pas se montrer généreux du bien d'autrui et qu'avant de faire des largesses il faut commencer par payer ses dettes. La libéralité n'était à ses yeux une vertu qu'à cette condition. La mort l'enleva, le 5 septembre 1760, au troupeau qu'il instruisait autant par ses exemples que par ses prédications. Son *Panégyrique de saint Louis*, 1754, in-4°; son *Discours sur les mariages*, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, 1757, in-4°, ses *Mandements*, ses *Instructions pastorales*, etc., ne sont dépourvus ni d'élégance ni d'onction. Ses *Prônes*, qui n'ont point été publiés, passaient pour des modèles dans le genre familier.

Sabatier, dont il appréciait le talent poétique, lui dédia son *Épître sur l'éloquence de la chaire*[1]. On y remarque ces vers :

« Vous montez dans la chaire, et soudain tous les charmes
D'un esprit qui se joue en répandant des fleurs
Se changent en terribles armes
Qui des chaînes du monde arrachent les pécheurs.
Comment n'auriez-vous pas une voix éloquente ?
Ce n'est que dans une âme et sensible et brûlante
Que se forgent ces traits vainqueurs
Qui, troublant nos plaisirs et semant l'épouvante,
Brisent le marbre de nos cœurs. »

Et plus loin, après avoir parlé des effets magiques de la parole chez les Romains, comme dans les temps modernes, le poëte ajoute :

« Vous renouvelez ces prodiges,
Vous qui du sentiment prenez toujours le ton,
Vous qui savez unir par de savants prestiges
L'esprit de Fontenelle au cœur de Fénelon. »

ASPER[2].

Constant-Gislain-Charles Van Hoobrouck, baron d'Asper, naquit à Gand[3] le 27 décembre 1754. Son père, Emmanuel Van Hoobrouck, jouissait d'une fortune considérable, mais sa famille était nombreuse : il avait dix-sept enfants. Celui qui porta le nom d'Asper, d'un fief situé près d'Audenarde en Flandre, fit ses études au collége des jésuites anglais, à Bruges. Toutefois il ne les poussa pas fort loin : le grec et le latin avaient pour lui peu de charmes; toutes ses pensées se dirigèrent de bonne heure vers la carrière des armes. En 1770, il obtint un drapeau dans le régiment du prince de Ligne et parvint de grade en grade à celui de capitaine, qu'il aurait eu deux ans plus tôt sans une circonstance digne d'être rapportée, parce qu'elle fit éclater la générosité de son caractère. Un de ses amis, grand seigneur et du reste homme de mérite, mais le plus jeune officier du régiment, le comte de Mérode, depuis sénateur de l'empire français, fut pourvu d'une compagnie devenue vacante. Grande rumeur parmi les lieutenants; ils s'assemblent et prennent la résolution d'appeler, l'un après l'autre, le nouveau capitaine en duel. D'Asper, le plus ancien d'entre eux, leur

[1] *Œuvres diverses de Sabatier de Cavaillon*, édition de 1779, Avignon, Chambeau, t. Ier, p. 184.

[2] On prononce Aspre. — Voir la *Biographie universelle*, t. LVI (supplément), p. 290 et suivantes.

[3] Et non pas au château d'Asper, comme on l'affirme dans une notice écrite avec plus de verve que d'exactitude et de vérité. Voici l'acte de baptême extrait du registre de la paroisse de Saint-Bavon, à Gand :

« 27 decembris 1754 baptisavi Constantinum Gislenum Caro- « lum, filium septimum prænob. Dni Emmanuelis Caroli « Van Hoobrouck, toparchæ de Aspere et Synghem, hujus « civitatis thesaurii principalis, et illustris Dnæ Eleonoræ « Franciscæ, baronissæ de Schifer, conjugum, natum hodie « horâ quartâ matutinâ. Susceperunt prænob. Dnus Gislenus « Georgius Balde, secundi hujus civitatis subsellii scabinus « primarius, et illustris Dna Maria Carola Benedicta de « Norman d'Oxelaere de Luna Sersanders.

« F. J. VAN HULLE, PASTOR. »

Dans la même notice, on gratifie le baron d'Asper du bâton de feld-maréchal, quoiqu'il soit mort avec les insignes de lieutenant général seulement, car il n'avait pas encore reçu son brevet de feldzeugmeister (grade inférieur à celui

Digitized by Google

dit : «Messieurs, quel serait celui de vous qui, sur son honneur, osât déclarer qu'en pareil cas il eût refusé la promotion offerte?... Vous vous taisez tous... Vous voyez bien, ajouta-t-il, que votre décision est injuste. Si vous y persistez, c'est moi qui me chargerai de vous répondre. » Ce peu de mots mirent un terme à cette affaire, dont les conséquences auraient pu devenir très-fâcheuses.

D'Asper venait d'atteindre sa trente-sixième année : une longue paix avait, pour ainsi dire, enchaîné son courage. La révolution belge de 1789 lui fournit enfin l'occasion de se signaler : la bataille, ou pour mieux dire le combat de Turhnout[1] avait suffi pour provoquer un soulèvement général. Les troupes autrichiennes, décimées par la désertion, se replièrent sur le duché de Luxembourg et s'y mirent sur la défensive. Plusieurs succès d'avant-postes firent d'abord remarquer le capitaine d'Asper par le comte de Baillet-Latour, qui le chargea, vers la fin de juillet 1790, de se jeter dans le Limbourg; il y fit des merveilles. Partisan des projets de l'empereur Joseph, enthousiaste par caractère, et doué de cet esprit chevaleresque si propre à remuer les masses, il sut arrêter, par la persuasion plus encore que par la force, les progrès de la révolte et ramener à la cause autrichienne les populations qui s'en étaient éloignées. A la tête d'une petite colonne, composée de sa compagnie réduite à cinquante grenadiers, d'une vingtaine de hussards et d'un corps de chasseurs volontaires, il débusqua de la ville de Herve trois mille patriotes qu'il mit en pleine déroute, et ce premier fait d'armes lui valut le brevet de major. Son activité le multipliait, en quelque sorte; il se trouvait partout, et l'ennemi ne pouvait parvenir à se faire jour sur aucun point. Il seconda puissamment, de cette manière, les opérations de l'armée autrichienne du Luxembourg, et contribua beaucoup au rétablissement du prince-évêque de Liége (Hoonsbrouck) dans ses États. Il vint ensuite recevoir des mains du maréchal Bender la croix de Marie Thérèse, accompagnée d'un diplôme de baron; et les habitants du Limbourg lui firent présent d'une épée qui portait cette inscription :

Provincia Limburgis suo liberatori.

Son nom, dès lors célèbre, allait le devenir davantage par les éclatants services qu'il rendit à l'Autriche dans le cours des guerres de la révolution, guerres acharnées, guerres de principes, comme l'avait été celle de trente ans, et qui ne devaient pas moins ensanglanter le sol de l'Allemagne. Une organisation nouvelle, une organisation plus régulière, avait été donnée, avec le nom de *Laudon*, aux chasseurs limbourgeois. D'Asper en resta le chef, et le grade de lieutenant-colonel lui fut conféré. Il se mesura, dès le commencement de la campagne de 1792, avec les avant-gardes de l'armée française, et presque toujours il eut à s'applaudir de son audace. Cependant, chargé par le duc Albert de Saxe-Teschen de sommer, pour la seconde fois, la ville de Lille, il y courut risque de la vie, tant l'effervescence du peuple était grande. Cette effervescence se conçoit : le duc, qui disposait à peine de quinze mille hommes, avait cru, pour s'emparer d'une place réputée imprenable, devoir recourir aux horreurs du bombardement, et déjà beaucoup de maisons étaient la proie des flammes[1].

La journée de Jemmapes (6 novembre) força les Autrichiens à se retirer jusqu'au delà de la Roer; mais l'arrivée du prince de Saxe-Cobourg avec quarante mille hommes leur permit de ressaisir l'offensive. Le baron d'Asper prit une part active à la victoire d'Altenhoven, le 1er mars 1793, et contribua plus que personne au gain de la bataille de Neerwinden par une manœuvre hardie qui le rendit maître des formidables batteries dont le feu soutenu produisait une grande hésitation parmi les assaillants.

Les Français, obligés d'évacuer la Belgique, reçurent des renforts qui, de nouveau, leur donnèrent une attitude imposante, surtout après l'affaire de Honsdschoote, dont les Anglais certes n'eurent pas à se glorifier. Clerfayt se mit en devoir d'arrêter l'ennemi près de Courtrai : pour y parvenir, il fallait avant tout s'emparer d'une redoute, fortifiée avec soin et qui protégeait le bois d'Hasnou. Déjà plusieurs attaques avaient échoué; d'Asper, suivi de ses intrépides chasseurs, s'élance vers ce poste d'un si difficile accès, et, par des prodiges de valeur, il parvient à se jeter sur les canons qui le défendaient. C'est ce jour-là (12 mai) que Clerfayt lui donna publiquement le beau surnom de *brave entre les braves*.

de maréchal), dont l'expédition lui avait été néanmoins annoncée la veille ou l'avant-veille de la bataille de Wagram.

[1] Le 27 octobre 1789.

[2] Loin d'amener la soumission à laquelle les Autrichiens s'étaient attendus, sur la foi de quelques émigrés français toujours pleins d'illusions, ces calamités ne produisirent d'autre effet que d'exaspérer les habitants au point de leur faire prendre les armes à tous, depuis l'adolescent faible encore jusqu'au vieillard débile. Les assiégeants, après avoir bombardé la place durant sept jours et sept nuits consécutifs, furent contraints de se retirer honteusement le 8 octobre.

Digitized by Google

Avec douze grenadiers d'élite, au siége de Valenciennes, il emporta, par surprise, un bastion très-important, ce qui détermina la capitulation de cette forteresse.

C'est sur les bords de la Sambre que fut décidé le sort des Pays-Bas en 1794, et la journée de Fleurus (26 juin) nécessita des manœuvres rétrogrades sur toute la ligne des opérations. Chargé du commandement de l'arrière-garde, d'Asper assura, par sa bonne contenance, la retraite de l'armée de Clerfayt. Bravant une grêle de balles, il ne quitta le pont sur la Lys près de Deynze, et ne le fit rompre, qu'après avoir acquis la certitude qu'aucun Autrichien n'était resté sur l'autre rive.

Colonel en 1795, il servit sous le comte de Latour, se distingua comme de coutume, et, l'année suivante, il tenta d'entraver la marche du général Moreau qui se retirait en bon ordre après la défaite de Jourdan par l'archiduc Charles. Il voulut, à cet effet, lui fermer le passage du Val-d'Enfer (Teufels Pass) dans la forêt Noire, mais ce fut en vain; on le seconda mal, et des ordres supérieurs l'obligèrent à s'éloigner. Il avait été d'ailleurs atteint d'une balle au plus fort de la mêlée; il reçut une seconde blessure plus grave, vers la fin de la campagne, au combat de Neustadt. L'archiduc chargea son chirurgien de lui donner des soins, et témoigna, par une lettre flatteuse, tout le prix qu'il attachait à la conservation d'un officier de ce mérite.

Nommé général-major, d'Asper fut mis, en Italie, à la tête de divers corps de chasseurs, connus depuis dans l'armée autrichienne et dans les bulletins français sous la dénomination de *chasseurs d'Asper*, quoiqu'il n'en fût point colonnel-propriétaire. On eut fréquemment l'occasion de les citer, ainsi que leur valeureux chef, pendant les campagnes de 1798, 1799 et 1800; ils se signalèrent surtout aux affaires de Vérone, de Legnago, au passage de l'Adda.

Lorsque Suwarow, vainqueur à Cassano (27 avril 1799), maître de Milan et d'une partie du Piémont, dirigea des troupes contre les divisions françaises que Macdonald ramenait de Naples pour les réunir à l'armée de Masséna dans l'État de Gênes, d'Asper, avec son infanterie légère et quelques centaines de hussards, se porta sur Modène, établit ses postes le long du Tidone et du Tanaro, résista vigoureusement à l'ennemi, ce qui laissa le temps au général russe d'arriver, puis se replia sur le gros de l'armée pour n'être point tourné. C'est alors que se livrèrent, durant trois jours, les sanglantes batailles de la Trébia. De beaux faits d'armes, au milieu de cette lutte héroïque, lui méritèrent les éloges de Suwarow qui ne les prodiguait pas. Il avait été sur le point d'être prisonnier; mais son vaillant compatriote le marquis du Chasteler[1], instruit du danger qu'il courait, s'était empressé de le secourir. Il se trouvait à Bologne lorsque la populace, excitée par quelques hommes violents, se précipita vers la citadelle pour y massacrer sept cents prisonniers français. La voix des magistrats municipaux était méconnue; le crime allait se consommer... D'Asper se rend sur les lieux de cette horrible scène, et, par la seule énergie de ses paroles, il dissipe la multitude. La ville de Bologne, en reconnaissance de cet éminent service, le força d'accepter un des chefs-d'œuvre du Guide et de l'école italienne, la *Madeleine repentante*. Bientôt après il dirigea les mouvements insurrectionnels de la Toscane, et contraignit la garnison de Florence à capituler; elle se composait de deux à trois mille hommes; il fut convenu qu'elle s'embarquerait sur trois frégates françaises qui recevraient également à leur bord la garnison de Livourne et les conduiraient toutes les deux à Gênes où l'armée autrichienne tenait Masséna bloqué. Cette convention signée, d'Asper, curieux de savoir ce qui se passait à Livourne, y vole suivi d'un seul aide de camp. Les Français venaient d'évacuer la ville; il voit flotter les drapeau autrichien sur les tours; il assemble les autorités; fait replacer les couleurs françaises et range des deux côtés du port, en guise de batteries, six mauvais canons, les seuls qu'on ait pu lui procurer; un faux message achève d'induire en erreur le commandant de la flottille qui, sans défiance, entre dans le port. D'Asper se présente en grand uniforme sur la rive; les cris : *A fond de cale! à fond de cale!* retentissent de toutes parts; nul moyen de faire résistance! Les trois frégates et tout ce qui s'y trouvait tombent au pouvoir de l'aventureux général. Cette ruse, cette ruse de guerre (si toutefois il est permis de la qualifier ainsi), lui valut le collier de commandeur de l'ordre impérial de Marie-Thérèse. Le cabinet de Vienne, à ce qu'il paraît, ne se piquait pas du même rigorisme qu'Aristide; il eût accueilli sans difficulté les plans de Thémistocle[2].

D'Asper, à la fin de mars 1800, alla se joindre aux troupes occupées du siége de Gênes. Placé

[1] Il remplissait alors les fonctions de chef d'état-major du quartier général austro-russe.

[2] Thémistocle ayant conçu le projet de brûler la flotte grecque dans un port voisin d'Athènes, afin d'assurer l'empire de la mer aux Athéniens, Aristide, quoiqu'il le trouvât avantageux, le fit rejeter par le peuple, parce qu'il était injuste.

Digitized by Google

dans le poste important de la Bocchetta qu'il défendit avec un rare courage, il finit pourtant par devoir céder à l'impétuosité française, et fut contraint, sur le Monte-Fascio, de déposer les armes après avoir vu tomber autour de lui la plus grande partie des siens. La suspension d'armes conclue à la suite de la bataille de Marengo [1] brisa ses fers. Les hostilités furent reprises en décembre; il eut à combattre les avant-postes français entre la Chiesa et le Mincio, remporta sur eux quelques avantages, puis, attaqué vivement dans la position de San-Lorenzo, il réussit à s'y maintenir toute une journée, et parvint à s'échapper la nuit suivante, emportant ses blessés, ne laissant que des morts au pouvoir de l'ennemi. Le comte de Bellegarde, qui commandait en chef, ayant donné l'ordre au général Vogelsang de mettre tout en œuvre pour s'emparer de Ceresara, d'Asper se chargea de conduire l'attaque, et ce village, défendu par huit cents hommes avec du canon, fut enlevé de vive force à la baïonnette... Ces succès de détail, ces exploits particuliers ne firent que rendre un peu moins rapides les progrès de l'armée française : la conquête de l'Italie était irrévocablement assurée.

La paix de Lunéville laissa respirer un moment l'Europe ; d'Asper en profita pour revoir sa patrie et sa famille. Cédant à son admiration pour l'homme prestigieux dont le génie dirigeait avec tant de bonheur et d'habileté les destinées de la France, il fit aussi quelque séjour à Paris où le premier consul l'accueillit de la manière la plus flatteuse.

La guerre, en 1805, se ralluma par les perpétuelles intrigues du cabinet britannique; on vit Napoléon s'élancer avec la rapidité de l'aigle, du camp de Boulogne au delà du Rhin. L'archiduc Ferdinand venait de concentrer les forces autrichiennes sous les murs d'Ulm. D'Asper, voulant couvrir une manœuvre dont le général Mack se promettait d'immenses résultats, longe la rive droite du Danube, passe le fleuve à Wertingen, se jette sur les derrières de l'armée française et disperse en tirailleurs, afin de simuler les avant-postes d'une grande armée, les deux mille deux cents hommes qui composent tout son monde; ce stratagème produisit d'abord son effet, mais il finit par être découvert; et dès lors son auteur n'eut que le temps de rallier sa petite troupe et de reprendre, en toute hâte, le chemin de Wertingen. Il allait atteindre le pont de bateaux, lorsqu'un épais brouillard l'empêche de reconnaître les lieux; il tombe dans une embuscade, essuie un feu de mousqueterie ; son cheval, blessé, s'abat ; les dragons français le désarment, et le général Savary, qui se tenait à deux pas en arrière, vient recevoir le prisonnier, qu'il place dans sa calèche pour le conduire au quartier général de l'empereur Napoléon. Pendant le trajet, Savary, qui déjà préludait, comme chef de la gendarmerie de la garde impériale, aux fonctions de ministre de la police, ne cessait de multiplier ses questions; elles devinrent tellement insidieuses, tellement indiscrètes, que d'Asper lui dit avec dignité : « Général, ne me questionnez pas davantage, épargnez-vous une peine inutile; si l'on m'avait laissé mon épée, vous ne me feriez pas impunément un pareil outrage. » Napoléon se fit un devoir de consoler le brave que trahissait ainsi la fortune, et la ville d'Auxerre lui fut désignée pour prison. Le préfet de l'Yonne reçut en même temps l'ordre de lui rendre ce séjour le moins désagréable qu'il serait possible.

La paix qui suivit la bataille d'Austerlitz [2] rendit d'Asper à la liberté : il donna quelques jours à sa chère Belgique, et, de retour à Vienne, y reçut la main de la princesse Jablonowska, veuve du palatin de Cracovie. La veille du mariage, son souverain lui fit remettre la clef de chambellan.

Désireux de jouir enfin de quelque repos après ses glorieuses fatigues, d'Asper obtint, avec le grade de lieutenant général, l'autorisation de quitter le service actif, sous la condition néanmoins de le reprendre si les circonstances l'exigeaient. Elles ne se firent pas longtemps attendre : 1809 mit derechef aux prises l'Autriche et la France. D'Asper, rappelé sous les drapeaux, prit le commandement d'un corps d'élite composé de seize mille grenadiers. Sa conduite aux journées d'Essling (21 et 22 mai) fut admirable. C'est à cette bataille, où les succès des deux armées se balancèrent, qu'affrontant une nuée de projectiles, il parvint, après neuf heures de carnage, à se maintenir dans le village d'Aspern, pris et repris cinq ou six fois. L'archiduc Charles, en présence de son état-major, le félicita sur ses brillants exploits et lui dit que bientôt il espérait pouvoir le proclamer feldzeugmeister (général d'artillerie.) En attendant cette promotion, la grande croix de Marie-Thérèse lui fut conférée ainsi que le titre de colonel-propriétaire du régiment de Stuart, qui s'honora de prendre alors le nom *d'Asper*.

Dirigeant l'aile gauche de l'archiduc à Wagram, il parvint à s'emparer du village d'Aderklaw entouré de retranchements presque inaccessibles, puis, enfonçant l'aile droite des Français, il allait peut-être décider la victoire en faveur des aigles autrichiennes, quand un boulet le renversa de son

[1] 14 juin 1800.

[2] Signée, à Presbourg, le 26 décembre 1805.

Digitized by Google

cheval, le ventre endommagé, le bras fracturé, la jambe fracassée. Il eut le courage de se faire remettre en selle; toutefois ses forces l'abandonnèrent, il tomba sans connaissance; ses soldats l'emportèrent et le conduisirent dans un château du prince de Lichtenstein, à deux lieues du champ de bataille. On lui fit l'amputation du bras; il subit cette douloureuse opération sans proférer une plainte, mais lorsqu'on voulut contenir ses entrailles, il expira... Un fils naturel, qu'il avait fait légitimer[1] et qui, décoré déjà de la croix des braves, marchait sur ses traces, recueillit son dernier soupir. C'est ainsi que termina glorieusement sa carrière, le 6 juillet 1809, à l'âge de 54 ans 6 mois et 9 jours, un des généraux les plus distingués que la Belgique ait fournis à l'Autriche. Il fut inhumé dans le village de Brünn; on ne lui rendit que les honneurs dus aux lieutenants généraux; son brevet de feldzeugmeister quoique signé par l'empereur, n'était pas encore officiellement connu.

Un des traits caractéristiques du baron d'Asper était l'humanité, la sollicitude pour les soldats et pour les prisonniers; il employait aussi tous ses soins à rendre moins pénibles aux habitants les charges de la guerre; il savait, au besoin, réprimer avec une indomptable énergie les prétentions exagérées de ses inférieurs et même de ses camarades. C'est ainsi que, dans un château de la Flandre en 1793, le major de Jouve s'étant montré d'une exigence extrême, d'Asper lui fit sentir en termes sévères l'indignité d'une pareille conduite. Un duel semblait inévitable, mais l'intervention du général Beaulieu parvint à l'empêcher[2].

Il répétait souvent aux officiers sous ses ordres ces belles paroles qu'adressait Duguesclin mourant aux guerriers qui l'entouraient : N'oubliez jamais qu'en quelque pays que vous fassiez la guerre, les prêtres, les femmes, les enfants et le peuple même ne sont pas vos ennemis. »

Doué d'un esprit vif, d'Aspre avait la repartie prompte et piquante. Un de ces hommes mal élevés qui ne savent jamais allier la politesse à la discussion lui disait un jour : « Vous donnez votre opinion avec une inconcevable assurance; vous n'avez cependant pas inventé la poudre. — Si je ne l'ai pas inventée, répondit-il sur-le-champ, j'espère vous prouver, demain, que je ne m'en sers pas trop mal. » Il n'a point laissé de mémoires sur ses campagnes; mais une correspondance suivie avec son frère, M. Van Hoobrouck de Mooreghem qui devint sénateur de Belgique en 1831, et mourut le 8 octobre 1843, pourrait y suppléer; elle fournirait les matériaux de plusieurs volumes intéressants. Ce fut au château de Vittendorff que le général d'Asper rendit le dernier soupir.

Un frère du baron d'Asper, Van Hoobrouck de Tewalle, colonel de hussards, mérita l'honneur d'être également cité comme l'un des plus braves officiers de l'armée autrichienne; il servit contre les Turcs en 1790 et fit les premières campagnes de la révolution. Il est mort à Liége en 1801, le 21 novembre.

AUDIFFRET[3].

Hercule Audiffret, général de la congrégation des pères de la doctrine chrétienne, est auteur de divers ouvrages de piété qui furent réunis en trois volumes après sa mort, mais n'obtinrent qu'un médiocre succès, sauf pourtant les *Questions spirituelles et curieuses sur les psaumes*, réimprimées en 1668, à Paris, vol. in-12. Ses oraisons funèbres de Marguerite de Montmorency, princesse de Condé, et du duc de Caudale ont été fort louées de leur temps; on y voit peu de traces du mauvais goût qui régnait encore à cette époque. Elles prouvent que le père Audiffret était digne d'indiquer à Fléchier, son neveu, son élève, la route de la véritable éloquence. Il est à regretter seulement qu'il n'ait pas su le tenir en garde contre ce goût désordonné de l'antithèse qu'on est en droit de reprocher au panégyriste de Turenne. Audiffret, né le 15 mai 1603, à Carpentras, y mourut le 6 avril 1656. On a peu de détails sur sa vie qui s'était religieusement renfermée dans l'accomplissement de ses devoirs. L'ambition n'exerça jamais d'empire sur son âme. Le grand Condé voulait qu'il

[1] Il avait eu, d'une chanoinesse de Mons, peu favorisée des dons de la fortune quoique d'une famille princière, ce fils qui, se montrant si digne de lui, se signala contre les carbonari de Naples en 1828 et fit prisonnier leur chef Pépé. Feldzeugmeister et colonel-propriétaire d'un régiment de son nom, il vient de terminer sa vie (1850) après avoir ramené le grand-duc de Toscane dans ses États. Il mourut à Padoue le 24 mai 1850 : il était né à Bruxelles en 1779.

[2] Je n'avais pas fait usage de cette anecdote (*Biographie universelle*, t. LVI, supplément, 1854). J'ai cru cependant devoir, aujourd'hui, la rapporter, afin de rétablir l'exactitude de faits étrangement défigurés dans la notice déjà citée; on y suppose que l'altercation eut lieu, non avec un officier du même grade, mais avec Beaulieu lui-même : on va plus loin, on affirme que ce général fit arrêter et traduire d'Asper devant un conseil de guerre qui l'acquitta, malgré le regret exprimé hautement par l'accusé de n'avoir pas exécuté ses menaces. Étrange invraisemblance, pour ne rien dire de plus :

Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

[3] Voir la *Biographie universelle*, t. III, page 24.

Digitized by Google

parût à la cour et qu'il prêchât devant le roi, mais il s'en défendit et continua de vivre au milieu des membres de sa congrégation qui le chérissaient, qui le vénéraient comme un père.

BALZE.

Avignon fut le berceau non-seulement d'orateurs devenus classiques, tels que l'abbé Poulle et l'abbé de Boulogne, mais encore de quelques poëtes parmi lesquels Joseph Balze doit figurer au premier rang. Né d'une famille peu favorisée des dons de la fortune, en 1733, il fit ses humanités et sa philosophie avec distinction, puis entra chez les pères de la doctrine chrétienne de sa ville natale[1]; il y professa les belles-lettres de manière à mériter tous les suffrages; mais, d'une nature indépendante et peu propre à se plier au joug d'une discipline sévère, il renonça bientôt à l'instruction publique pour se livrer à l'étude du droit. Il honora la profession d'avocat par son désintéressement, et cultiva la muses avec passion... Il fit paraître en 1756 un recueil de poésies, très-rare aujourd'hui parce que l'auteur en détruisit tous les exemplaires qu'il put se procurer. Ce petit volume[2], que nous avons eu sous les yeux, contient (et c'est sans doute ce qui motiva sa proscription) des contes d'une genre trop licencieux, mais où l'on trouve de la finesse et quelquefois une piquante originalité d'expressions. Cela n'équivaut malheureusement pas à ce naturel, à cette naïve bonhomie qui seuls peuvent servir en quelque sorte d'excuse à certains détails trop libres. Une tragédie de *Coriolan* fut présentée par Balze aux sociétaires du Théâtre-Français. C'était vers l'année 1765. On exigeait de nombreuses corrections et Balze prétendait n'en faire aucune. Cette obstination arrêta la représentation de l'ouvrage qui sortit des presses d'Avignon en 1773 et fut réimprimé trois ans plus tard. (Avignon, Guichard; Paris, Prault, 1776, brochure in-8°.) Les amis de l'auteur en firent un éloge démesuré; ils n'hésitèrent même pas à le mettre en parallèle avec *Athalie*, le chef-d'œuvre de Racine et de la scène française[3]. Loin de partager cette opinion, nous sommes forcé de convenir que la sévérité de l'aréopage tragique semble suffisamment justifiée par les défauts de la pièce et surtout par l'enflure du style. Des traits heureux s'y font cependant remarquer. Lorsque Volumnie conjure son fils de redevenir Romain, elle lui dit : *Au nom de la patrie!*

Coriolan répond : *Un banni n'en a plus.*

Doué d'une imagination brûlante, Balze semblait né pour la poésie lyrique. Ses odes offrent des pensées remarquables, de nobles images, une grande richesse de coloris et cet enthousiasme électrique qui n'est jamais le partage de la médiocrité. Qu'y manque-t-il donc? le parachute du génie, le bon goût que rien ne remplace. On ne peut disconvenir néanmoins que Balze, par sa verve, par son énergie, ne soit très-supérieur à la plupart de ses contemporains et particulièrement à Sabatier de Cavaillon. L'ode intitulée : *Le sublime poétique*, a été reproduite par Capelle dans sa *Nouvelle encyclopédie des poëtes*, et les amateurs des beaux vers ont retenu la strophe suivante :

> Qu'au fameux chantre de la Grèce
> Les aristarques du Permesse
> Reprochent un léger sommeil;
> Sa muse, en merveilles féconde,
> Franchissant les remparts du monde,
> Est dans l'Olympe à son réveil.

Les ouvrages de Balze sont dispersés dans divers recueils. Nous croyons qu'un choix fait avec soin (mais il faudrait pouvoir disposer des pièces inédites) aurait chance de succès. L'auteur s'en occupait, dit-on, lorsque la mort vint le surprendre vers la fin de l'année 1792 dans la retraite qu'il s'était choisie à Villeneuve après les premiers troubles révolutionnaires. Il se montrait en général fort peu docile à la critique, et ses meilleurs amis, sans excepter Hyacinthe Morel, son confident intime, étaient fort mal reçus lorsqu'ils entamaient ce chapitre. L'Académie de Nîmes l'avait admis au nombre de ses membres associés. Il avait profité de ses séjours à Paris pour se mettre en relation avec le savant abbé Rive et l'abbé de Saint-Léger qui professèrent toujours beaucoup d'estime pour ses talents? Son ode *sur la Mort*, imprimée, pour la première fois, en 1829, à la suite des *Méridionales* de M. Amié, est assurément

[1] Voir la *Biographie universelle*, t. III, p. 299 et suivantes. Quelques biographes le font naître en Languedoc, dans le voisinage de Villeneuve-lez-Avignon; mais, d'après des renseignements que j'ai tout lieu de croire exacts, il paraît que sa mère vint faire ses couches dans Avignon où sa famille était fixée.

[2] Petit in-3° d'environ cent quatre-vingts pages qui ne porte ni la date de l'impression ni le nom de l'imprimeur.

[3] Voir la notice insérée à la suite de son ode au cardinal Durini, dans le *Tribut des Muses*, de 1779, pages 218 et suivantes. On y parle aussi d'une traduction en vers latins de la tragédie du poëte avignonnais, mais elle est sans doute restée inédite.

Digitized by Google

l'œuvre d'un vrai poëte, et nous avons peu de tirades comparables à celles que nous allons citer :

Compte tes jours par tes conquêtes,
Ose régner sur tes égaux,
Fais courber les plus fières têtes
Sous de tyranniques faisceaux;
César, rien n'égale ta gloire;
Tu peux, au char de la victoire,
Enchaîner la terre et le sort :
Que dis-je? s'armant de constance,
Caton oppose à ta puissance
Le rempart sacré de la mort.

C'est à son ombre que Lucrèce
Ne craint plus les feux de Tarquin;
Que, malgré le ciel qui l'abaisse,
Cassius est républicain;
Que l'esclave d'Épaphrodite,
D'un maître que son calme irrite
Brave l'infâme cruauté;
Que l'arrêt d'une ville ingrate
Ne peut du cœur du grand Socrate
Altérer la sérénité.

Balze s'était proposé de publier une édition des œuvres complètes du célèbre jurisconsulte Charles Dumoulin; il en avait même rédigé le prospectus qu'un libraire d'Avignon fit paraître en 1773; mais les souscripteurs n'affluèrent point, et ce projet n'eut pas d'autre suite. Il passa pour avoir pris une grande part à la rédaction des sermons du père d'Alègre. 3 vol. in-12, sermons auxquels on a reproché trop d'apprêt et de faux brillant.

BARTHÉLEMY[1].

Antoine-Joseph Barthélemy naquit à Bruxelles, le 2 février 1764, d'un père valet de chambre d'un conseiller privé qui devint, la même année, président du conseil de Namur[2]. Il fit ses humanités au collége de cette dernière ville, mais des vers satiriques, dans lesquels plusieurs personnes considérables étaient peu ménagées, obligèrent son protecteur à l'envoyer faire sa rhétorique dans la petite ville de Nivelles. Après avoir achevé son cours de philosophie et ses études en droit à l'université de Louvain, il fut admis à plaider par le conseil souverain de Brabant. Sa probité, son zèle, ses connaissances et son désintéressement le firent bientôt considérer comme un des jurisconsultes les plus recommandables du barreau de Bruxelles. Pendant la révolution belge de 1790, il se prononça mais avec modération, en faveur du parti vonckiste, qui voulait des institutions analogues à celles que préparait alors, en France, l'Assemblée constituante.

Lorsque les armées françaises eurent conquis la Belgique, en 1794, Barthélemy fit partie du conseil provisoire de Bruxelles, et s'honora, dans ces circonstances difficiles, par un dévouement sans bornes aux intérêts de son pays. Le conventionnel Haussman, ayant éprouvé de la part du conseil un refus positif de procéder à l'exécution d'un arrêté qui prescrivait la levée d'énormes contributions sur la ville de Bruxelles, s'écria transporté de fureur : « Sais-tu, citoyen Barthélemy, qu'il y va de ta tête? — Il en jaillira du sang, et non de l'or, » répondit froidement le magistrat. Ces énergiques paroles imposèrent au proconsul qui n'osa plus donner suite à ses projets d'exaction. Néanmoins l'administration municipale fut renouvelée, et Barthélemy n'y rentra qu'en 1806. Il prit une part très-active aux embellissements de Bruxelles; c'est à lui qu'on doit l'idée du canal de communication entre cette ville et Charleroi. Il en développa les avantages dans une brochure, publiée en 1817. Élu membre de la seconde chambre des états généraux, en 1822, il se prononça fortement contre la liberté illimitée du commerce des grains, appuya les mesures du gouvernement relatives au collége philosophique et à la question de l'enseignement. Toutefois il ne se sépara point de l'opposition belge, en 1828, 1829 et 1830. Au congrès national, il vota l'exclusion des Nassau, mais se prononça pour le principe monarchique; et toujours il se montra le zélé défenseur des propositions favorables au maintien de l'ordre. Le régent (baron Surlet de Chokier) lui confia le portefeuille de la justice qu'il conserva quelques mois. Élu membre de la chambre des représentants (1831). Il en obtint la vice-présidence. Il mourut frappé d'apoplexie, au château de Franc-Waret (province de Namur) chez le marquis de Croix, le 10 novembre 1832, laissant une fille unique mariée à un avocat distingué (Alexandre Gendebien), qui s'est acquis, par sa conduite après la révolution de 1830, un grande popularité. Le conseil communal de Bruxelles, pour perpétuer le souvenir des nombreux services rendus à la ville par Barthélemy, donna le nom de cet estimable citoyen à l'un des nouveaux boulevards.

Barthélemy n'était pas un homme d'une grande portée de vue, mais il avait de la rectitude dans

[1] Voir la *Biographie universelle*, t. LVII (supplément), p. 242 et suiv.

[2] Jacques-Joseph, baron de Stassart (mon aïeul), mort à l'âge de quatre-vingt-dix ans, le 21 mars 1801.

Digitized by Google

les idées, d'excellentes intentions et des mœurs douces. Si l'on remarquait en lui quelque susceptibilité d'amour-propre, sa vanité du moins n'était jamais hostile. Outre plusieurs mémoires sur d'importantes questions de droit, il a publié : 1° *Dissertation sur l'ancien et le nouveau système hypothécaire;* Bruxelles, 1806, in-8° de 100 pages; 2° *Exposé succinct de l'état des pays-Bas, depuis le* XVe *siècle jusqu'au traité de paix signé à Paris le* 30 *mai* 1814; Bruxelles, 1818 in-8° de 97 pages; 3° *Des gouvernements passés et du gouvernement à créer*, faisant suite à l'ouvrage précédent; Brux., 1815, in-8° 76 pages. On lui attribue encore un opuscule intitulé : *Réflexions d'un vieux théologien, ancien licencié en droit canon à l'université de Louvain, sur les discussions de la seconde chambre des états généraux, dont les séances des* 13, 14 *et* 15 *décembre* 1825; Bruxelles, 1826, in-8° de 27 pages. En 1814 il s'était associé à MM. Delhougne, Doncker et Van Meenen, pour la publication d'un journal d'économie politique, *l'Observateur belge;* mais il cessa bientôt d'y fournir des articles. Son style, qui n'est pas dépourvu de chaleur, manque trop souvent de correction et de goût, dans cette phrase, par exemple, où l'auteur parlant de la république romaine qui méditait la conquête des Gaules, s'écrie : « Elle avait étanché « sur l'Afrique et l'Asie une partie de la soif de « domination dont elle brûlait. »

BASSENGE [1].

Si le compatriote estimable, objet de cette notice, ne s'est mis au premier rang ni comme publiciste, ni comme orateur, ni comme poëte, son talent a néanmoins une teinte d'originalité que nous tâcherons de faire ressortir. Jean-Nicolas Bassenge mérite d'ailleurs, à plus d'un titre de vivre dans la mémoire des hommes. Puissent longtemps leur servir de modèles ses hautes vertus : sa probité, son désintéressement, sa bienfaisance, sa modération, sa modération pratique, car ses théories ne manquaient point de quelque exagération !... Né le 24 novembre 1758, à Liége, d'une famille de la bourgeoisie moyenne, il fit ses études au collége de Visé que dirigeaient les pères de l'Oratoire. Un des professeurs, passionné pour la poésie française, en inspira le goût à ses élèves, parmi lesquels se distinguaient Bassenge et deux autres Liégeois, Henkart et Reynier. Bientôt s'établit entre ces trois jeunes gens une amitié qui triompha toujours de l'amour-propre et qui fit le charme de leur vie. *La nymphe de Spa à l'abbé Raynal*, gracieuse épître, pleine de courtoisie et de verve, mais dans laquelle l'auteur se montrait l'apologiste de la philosophie moderne, parut en 1781. Elle attira sur Bassenge des tracasseries de toute espèce. Le prince-évêque (Velbruck) arrêta pourtant les fureurs ecclésiastiques et désavoua le mandement publié par un de ses vicaires généraux. S'étant même fait lire la pièce incriminée, il déclara n'y voir rien de ce que prétendaient y découvrir des censeurs passionnés, et prit sous sa protection spéciale le jeune poëte, qui continua de vivre au sein de sa famille jusqu'à la mort du tolérant prélat (1784). Entraîné par l'amour des lettres, fatigué des petites persécutions qu'il éprouvait, il alla demeurer à Paris, et ses liaisons avec les plus célèbres littérateurs de l'époque lui rendirent ce séjour agréable. Cependant la mésintelligence entre le nouveau prince-évêque (Hoensbrouck) et le peuple liégeois ne tarda guère à se manifester; Bassenge servit de sa plume la cause de ses concitoyens; il publia diverses brochures qui respirent le plus ardent patriotisme, mais qui portent presque toutes l'empreinte d'un travail trop précipité. Ses études de prédilection s'étaient dirigées vers les institutions et l'histoire si variée, si dramatique de son pays. Il en fournit une preuve éclatante par la publication (1787-1789) de ses lettres à l'abbé de Paix, réunies en 5 vol. in-8°. Elles seront toujours consultées avec fruit, bien que souvent l'enthousiasme y prenne la place d'une judicieuse critique. Le style de ce livre est inégal sans doute; trop de phrases déclamatoires, trop de mots impropres, de répétitions, de longueurs s'y font remarquer, mais aussi, pour compenser ces taches, que d'énergiques tableaux ! que de pages éloquentes ! L'écrivain s'élève à la hauteur de son sujet, il est admirable lorsqu'il nous parle de l'héroïque dévouement des six cents Franchimontois ou qu'il nous représente la Suisse libre, chargée par la justice divine, par une providence vengeresse, de faire expier sur les champs de Granson et de Morat, à Charles le Téméraire, l'horrible pillage de Liége et le massacre de cinquante mille bourgeois désarmés.

De retour dans sa ville natale, et député du tiers état pour assister aux séances des trois ordres réunis en 1789, Bassenge prit une part très-active à la direction des affaires. Les états le chargèrent de se constituer leur défenseur à la chambre impériale de Wetzlar, au congrès de Francfort, aux conférences de Berlin. La mission était difficile à remplir, et le diplomate manquait absolument de

[1] Voir *la Biographie universelle*, t. LVII (supplément), p. 264 et suiv.

Digitized by Google

cette souplesse indispensable pour réussir auprès des cours.

Le prince-évêque, rétabli par les troupes de l'empire dans la plénitude de son pouvoir, en décembre 1790, exclut de l'amnistie plusieurs patriotes, et Bassenge ne fut pas oublié sur cette liste de proscription. Il réclama vivement, par une *Adresse à l'empereur Léopold II au nom des Liégeois*[1], contre l'esprit de réaction et les actes arbitraires dont Liége était devenu le théâtre; le gouvernement autrichien resta sourd à cette voix généreuse, et Bassenge alla chercher des consolations dans la culture des lettres à Paris. Cette ville, sous les rapports sociaux, avait totalement changé d'aspect. La douce poésie s'y trouvait remplacée par l'inexorable politique, et notre exilé, suivant l'impulsion commune, assistait plus fréquemment aux séances de l'Assemblée législative qu'aux représentations théâtrales; les accents de Barnave le maîtrisaient d'une tout autre manière que ceux de Larive ou de Molé. Tout à coup la guerre éclate, la victoire se déclare en faveur des républicains... Bassenge fit une courte apparition dans sa patrie avec Dumouriez, après la bataille de Jemmapes en 1792[2]. L'espérance, qui venait de briller un instant, s'évanouit; il fallut fuir de nouveau la terre natale. La France cependant se couvrait d'échafauds; les supplices mis à l'ordre du jour par les terroristes, en 1793, désenchantèrent aux yeux de Bassenge la révolution française... Lui-même, jeté dans les cachots, aurait vraisemblablement livré sa tête à la guillotine sans la courageuse intervention des réfugiés liégeois. Robespierre n'osa point se refuser à leurs instances. Bassenge fut remis en liberté peu de jours avant la chute du sanguinaire dictateur.

La conquête de Liége, le 27 juillet 1794, lui permit de revoir ses foyers. Membre de l'administration provisoire du pays, puis (la réunion à la France ayant eu lieu) commissaire du directoire exécutif près de l'administration du département de l'Ourte, il goûta la plus délicieuse des vengeances, celle de faire du bien à ses ennemis, à ses persécuteurs; la plupart s'étaient enfuis, il facilita leur retour, et les propriétés des fugitifs furent conservées par ses soins généreux. Il éprouvait en général peu de sympathie pour les membres du clergé; néanmoins, dans toutes les circonstances difficiles qui se présentèrent, il se fit un devoir de leur tendre une main secourable, au risque même de se compromettre et d'essuyer de sévères réprimandes du ministre de la police générale. Il rédigea *le Courrier de l'Ourte* pendant l'année 1797 et les premiers mois de l'année suivante; les variétés politiques qu'il y fit insérer sont, comme toutes ses productions, marquées au coin d'un caractère indépendant, d'une âme noble, d'un esprit élevé. Le style toutefois est loin d'être irréprochable; une emphase presque continuelle y devient fatigante pour le lecteur.

Bassenge se vit porter, en 1798, par les suffrages de ses concitoyens au conseil des Cinq-Cents; il y donna des preuves multipliées de la sagesse de ses principes et d'un zèle ardent pour la défense des intérêts de son pays. Les événements du 18 brumaire, qu'il favorisa, le maintinrent au corps législatif, mais ses opinions républicaines, qui se faisaient jour quelquefois dans la *Décade philosophique*[3], l'en firent éloigner en 1802. Il passa les dernières années de sa vie au milieu de ses amis dans sa chère cité de Liége, où le modeste emploi de bibliothécaire municipal satisfit complétement son ambition. Jamais on n'entendit sortir de sa bouche un regret du passé; jamais une plainte contre la fortune... Sa bonne philosophie, une philosophie vraie, sans ostentation, lui tenait lieu de tout, et lorsqu'il avait trouvé moyen de se rendre utile aux jeunes gens qui cultivaient les lettres, il semblait s'applaudir des vicissitudes du sort et de son inaction politique.

Bassenge mourut célibataire, le 16 juillet 1811, à cinquante-trois ans. De mœurs faciles, bon vivant, bon camarade, il ne se refusait guère aux invitations de ses amis. Sa santé souffrit à la longue de cette excessive condescendance et vraisemblablement ses jours en furent abrégés.

La Société d'émulation de Liége le comptait au nombre de ses membres : son éloge y fut prononcé le 12 septembre 1811 par le secrétaire perpétuel, M. Dejaer. Bassenge, dont la vie paraissait devoir se prolonger encore, avait lu quatre mois auparavant, à la séance publique du mois de mai, des

[1] Vol. in-8° de VIII-439 pages, Sedan, septembre 1791.

[2] Elle se donna le 6 novembre 1792. Les troupes françaises firent leur entrée à Liége le 28 du même mois. Bassenge fut élu président de la municipalité de cette ville, et la brochure assez étendue (191 pages in-8°) qu'il publia quelque temps après (avril 1794) sous ce titre : *N. J. Bassenge, de Liége, à P. Chaussard*, contient de curieux détails sur cet épisode de l'histoire des guerres de la révolution. Publicola Chaussard venait de remplir les fonctions de commissaire du conseil exécutif dans les provinces conquises et de faire imprimer ses *Mémoires historiques et politiques sur la révolution de la Belgique et du pays de Liége en* 1793, etc. Paris, Buisson, 1793, l'an II de la république, vol. in-8° de 452 pages.

[3] Excellent journal scientifique et littéraire qui cessa de paraître en 1808. Il était dirigé par deux membres de l'Institut, Amaury Duval et Ginguené.

Digitized by Google

vers sur la Société pastorale que venaient d'établir, pour favoriser la propagation des mérinos, quelques grands propriétaires, entre autres le baron Surlet de Chokier, régent de la Belgique en 1831, et le comte d'Arschot, qui devint maréchal de la cour du roi Léopold. Cette épître, une des meilleures du poëte liégeois, ne figure point dans le recueil de ses productions.

Voici le portrait de Bassenge, tracé par un de ses compatriotes qui l'avait beaucoup connu[1] : « Chez « lui la gaieté toujours était sans apprêt, l'épi- « gramme sans fiel, la louange sans fadeur ; sa « brusque bonhomie n'était jamais brutale, et « celui qu'auraient intimidé les vives saillies de « son esprit se sentait sur-le-champ rassuré et re- « tenu par l'indéfinissable amabilité de ses ma- « nières. » On ne l'entendait point parler sans cesse de la philanthropie, expression qui commençait à devenir fort usitée, mais constamment il savait la mettre en pratique. Il poussait la bienfaisance si loin que plus d'une fois on l'a vu subir les plus onéreuses prétentions de l'usure pour secourir des malheureux. Il passait, un soir, dans une rue écartée, accompagné d'un de ses amis, avec de l'argent qu'il venait d'emprunter à gros intérêts ; il entend partir des sanglots d'une chétive maison habitée par un pauvre ouvrier de sa connaissance ; il y pénètre, et, témoin de la plus affreuse misère, il jette, au milieu de cette famille éplorée, un sac de deux cents francs, puis s'échappe en toute hâte pour se dérober aux témoignagnes de la gratitude de ces braves gens.

Un professeur de l'université de Liége, M. Destrivaux, a réuni la plupart des poésies de Bassenge avec celles d'Henkart et de Reynier, sous le titre de *Loisirs de trois amis*, 2 vol. petit in-8°, Liége, Albert Haleng, sans indication de l'année (1822). On y distingue plusieurs épîtres semées de charmants détails et dix fables où des longueurs, des négligences sont rachetées par le naturel et par une certaine naïveté, l'âme de l'apologue, à laquelle rien ne peut suppléer. On trouve aussi des pièces de Bassenge dans les procès-verbaux de la Société d'émulation de Liége, dans l'*Almanach des Muses*, dans l'*Annuaire poétique de Bruxelles*, etc.

Son frère puîné, Lambert Bassenge, adopta les mêmes principes et suivit la même ligne politique. Menacé de la prison sous le régime de la terreur, il s'enrôla dans la compagnie des volontaires liégeois qui partit pour la Vendée. De retour à Liége, il y remplit diverses fonctions administratives, fit partie du conseil des Cinq-Cents, devint sous-préfet de Malmédy, ensuite membre du corps législatif. Il mourut en France quelques années après la restauration. C'était également un homme instruit et d'un noble caractère ; il eut à regretter néanmoins d'avoir, dans un moment d'effervescence patriotique, provoqué la destruction de l'antique église cathédrale de Saint-Lambert qu'il qualifia de bastille liégeoise.

BEAULIEU[2].

Les révolutions de la fin du dix-huitième siècle, destinées à changer, après de violentes secousses, l'état social de la France et d'une grande partie de l'Europe, ont fait surgir une foule d'hommes qui, malgré leur incontestable mérite, seraient restés complétement inconnus à la postérité, si les événements politiques n'étaient venus les mettre en évidence. De ce nombre est le personnage célèbre dont nous allons nous occuper, Jean-Pierre baron de Beaulieu, né le 26 octobre 1725, au village de Lathuy, dans un antique manoir[3] auquel se rattache un souvenir historique, car c'est de là que le duc de Marlborough, le lendemain de la bataille de Ramillies (1706), fit partir l'injonction aux états du duché de Brabant de reconnaître pour leur souverain Charles d'Autriche, qui fut depuis l'empereur Charles VI, et que la victoire, remportée au nom de ce prince, venait de légitimer en détruisant, à coups de canon, les droits reconnus précédemment à son compétiteur, Philippe V.

Ce château était la propriété de la famille Beaulieu, famille noble d'origine, sortie de France vers le milieu du XVIe siècle, et qui portait pour armes une fleur de lis d'argent sur un champ d'azur.

Jean-Baptiste de Beaulieu, chef mayeur de Jandrin, et Isabelle Lebegge avaient sept enfants, et, quoique médiocrement favorisés des dons de la fortune, ils résolurent de ne rien négliger pour leur éducation. L'aîné, Jean-Pierre, annonça, dès l'âge le plus tendre, beaucoup d'intelligence, de l'audace, et surtout une activité dévorante. Le curé

[1] Un ardent patriote liégeois, Jacques Hyacinthe Fabry, mort président honoraire de la cour de Liége, le 13 janvier 1831, âgé de 92 ans, a consigné dans une brochure fort remarquable : *Réponse aux différentes observations publiées par la gazette révolutionnaire de Liége*, Liége, an III (1794-1795), in-8°, p. 66, un éloge enthousiaste des talents et de la conduite de Bassenge.

[2] Voir la *Biographie universelle*, t. LVII (supplément), p. 394 et suivantes.

[3] Il est passé par succession à MM. Van Erps de Jodoigne, dont l'aïeule paternelle était sœur du général baron de Beaulieu.

Digitized by Google

du lieu, qui lui avait appris les règles de la grammaire française comme on les apprenait alors en Belgique, c'est-à-dire assez mal, un peu de latin et les premières notions des mathématiques, voulait à toute force le pousser vers l'état ecclésiastique; mais le disciple récalcitrant protestait qu'il n'en ferait rien ; il s'échappait de la maison paternelle, presque tous les soirs, pour aller entendre, chez un ancien sergent retiré du service, des récits de siéges et de batailles. Il existait au voisinage un pensionnat, dont le directeur passait pour posséder assez bien la géométrie, la trigonométrie, le dessin linéaire, et même la théorie de l'architecture; le jeune homme y fut placé. Ses progrès furent tellement rapides, qu'au bout d'un an le maître eut la bonne foi de déclarer qu'il ne pouvait plus rien apprendre à son élève. Celui-ci venait d'accomplir sa dix-septième année et ne respirait que la guerre.

La lutte que soutenait une jeune et belle princesse pour conserver l'héritage de ses pères intéressait tous les cœurs généreux. Le cri des Hongrois : *Moriamur pro rege nostro Maria Theresia!* avait retenti jusqu'au fond de nos provinces et fait écho de toutes parts. C'était à qui s'armerait pour une si noble cause. Le jeune Beaulieu fut présenté au prince Charles de Lorraine qui, charmé de ses réponses ingénues et néanmoins pleines d'assurance, s'empressa de lui donner un drapeau dans son régiment. Son zèle, son exactitude, sa bonne conduite, ne tardèrent point à lui valoir une sous-lieutenance. La campagne de 1744 s'ouvrit : l'intrépidité sans égale avec laquelle il affrontait le feu prouva qu'il était né pour la carrière des armes. Le poste du danger était toujours celui qu'il recherchait. S'agissait-il d'escorter un convoi que pouvaient inquiéter les patrouilles ennemies, ou de pousser une reconnaissance périlleuse, toujours il était là, prêt à marcher. Il fut cité plusieurs fois avec éloge dans les rapports de ses chefs. La paix de Dresde avec la Prusse, 1745, vint arrêter les rêves de sa belliqueuse imagination. Condamné à la vie de garnison, dans une petite ville de la Bohême, vie si déplorable pour la plupart des jeunes gens, il eut le courage de s'isoler de ses camarades, et d'employer ses loisirs à perfectionner ses connaissances en mathématiques, en géographie, en histoire. Il s'occupa très-particulièrement aussi du dessin, de la levée des plans et de l'architecture militaire. Après avoir végété quelques années dans le grade de lieutenant, il obtint une compagnie en 1756, au moment où cette guerre de sept ans, qui devait voir l'habileté, le génie du grand Frédéric triompher de tous les obstacles, était sur le point d'éclater. Le maréchal Daun le fit passer, l'année suivante, à l'état-major général, et se l'attacha comme aide de camp. Beaulieu saisit avidement toutes les occasions de se signaler, et, par l'importance de ses services à la bataille de Kollin où il reçut sa première blessure, à la prise de Schweidnitz, aux combats de Breslau et de Leuthen, à la levée du blocus d'Olmutz, aux journées de Hochkirchen, de Gera, de Maxen, mérita les grades de major, de lieutenant-colonel, la croix de Marie-Thérèse[1] et le diplôme de baron du saint-empire[2]. La paix d'Hubertsbourg, en 1763, permit à Beaulieu de revoir ses foyers. Suivi de ses trois frères, dont deux étaient capitaines et lui devaient en partie leur avancement, il alla, couvert de lauriers, chargé d'honneurs, après vingt ans d'absence, se jeter dans les bras de son vieux père et d'une mère digne de toute sa tendresse. J'entendis de sa bouche, il y aura bientôt cinquante ans[3], le récit de cette scène attendrissante ; ses yeux, en le faisant se remplissaient de larmes qu'il retenait avec peine. Ce souvenir de mon enfance m'est resté profondément gravé dans la mémoire.

Le maréchal comte Daun, président du conseil aulique de guerre à Vienne, rappela près de lui son ancien aide de camp, qui reçut en 1765 le brevet de colonel d'état-major. Beaulieu perdit ce bienfaiteur, le 5 février 1766. Bien que naturellement bon, loyal, serviable, il s'était fait beaucoup d'envieux. Il aimait à faire un peu trop parade de son mérite; on ne lui pardonnait point cette vanterie gasconne qui ne laisse pas, au surplus, d'être assez commune, même parmi les Belges. Bref, il lui manquait cette aimable bonhomie, indispensable pour se faire pardonner une supériorité toujours contestée par les médiocrités qu'elle écrase. Ses ennemis ourdirent des intrigues qui l'aigrirent, et le nouveau président du conseil aulique n'y fut pas complétement étranger. Toutefois, on voulut colorer sa disgrâce, et, sous le prétexte de seconder son goût pour les arts, on le chargea de l'embellissement des palais impériaux, très-négligés pendant cette longue période de guerre. On eut tout lieu d'admirer avec quelle précision les travaux s'exécutèrent.

Cette mission terminée, vers la fin de 1768, il obtint d'être, en sa qualité de colonel, attaché au gouvernement militaire des Pays-Bas. La résidence de Malines fut affectée à son service qui, du reste,

[1] Le 23 janvier 1760.

[2] Expédié le 14 mars 1763.

[3] Cette notice fut écrite pour l'ouvrage intitulé : *les Belges illustres*, en 1844.

Digitized by Google

lui laissait le loisir de vivre presque constamment à la campagne, occupé de soins agricoles et de l'éducation de ses enfants. Il fit construire au hameau de Brocqui, dépendant du village de Lathuy, un château qu'il entoura de magnifiques jardins. C'est là qu'il se livrait à ses études favorites, et qu'il augmentait chaque jour sa précieuse collection de cartes géographiques, de plans, de dessins, de gravures, son cabinet de médailles, d'antiquités, etc. Le 16 février 1776 fut un jour de deuil pour lui... Il eut le chagrin de voir mourir dans ses bras la compagne de son choix, l'objet de ses plus vives affections, Marie-Louise Robert ou de Robert, qu'il avait épousée pendant son séjour en Autriche. C'était une femme d'un mérite remarquable. Lectrice de Marie-Thérèse, elle avait été dotée par cette généreuse princesse qui, de plus, avait voulu devenir la marraine du premier fruit d'une union formée sous ses auspices.

Le 29 novembre 1780, l'impératrice, après quarante ans d'un règne que ses peuples ne cessèrent de bénir, descendait dans la tombe. Joseph II donna bientôt carrière à son esprit d'innovation. Dévoré, pour ainsi dire, de la fièvre du bien public, il ne sut pas employer les moyens convenables pour opérer les améliorations projetées, quelque nécessaires qu'elles fussent. Il s'irrita des obstacles, brusqua toutes ses résolutions, et souleva contre lui les classes mêmes dont ses réformes devaient changer favorablement l'existence.

Lorsque l'on songe à ce qui se préparait en France, lorsque l'on songe ce qui se passait dans les Pays-Bas autrichiens, on éprouve une sorte de regret que Joseph ne soit pas né à Versailles, et Louis XVI à Vienne. Joseph, avec cette volonté ferme que ne pouvait avoir un gouvernement débordé de toutes parts, aurait exécuté l'œuvre exigée impérieusement par les progrès de la civilisation; il aurait détruit les abus d'une aristocratie née de la féodalité et qui avait fait son temps; tandis que Louis, en Autriche, aurait laissé intact un terrain non préparé pour une culture nouvelle; mais apparemment la Providence avait d'autres desseins; il ne nous appartient point de les scruter. Quoi qu'il en soit, la révolution brabançonne rouvrit à Beaulieu la carrière de la gloire. Le 29 novembre 1789, investi du commandement d'un corps de l'armée autrichienne (si l'on peut appeler armée les débris de quelques régiments réduits par la désertion à trois ou quatre mille hommes), il fut nommé quelques mois plus tard général-major. A peine avait-il pris position près de Marche que, non content de tenir les patriotes en échec, il les attaqua, les dispersa sur tous les points, et, par une activité qui ne se démentait jamais, contribua plus que personne à terminer cette guerre en peu de temps. C'est au milieu d'un de ces nombreux combats qu'apprenant la mort de son fils unique qui venait d'être atteint d'une balle, il dit avec le stoïcisme d'un Romain : « Mes amis, ce n'est pas le moment de le pleurer; il faut vaincre. » Le collier de commandeur de Marie-Thérèse lui fut expédié de Vienne le 31 mai 1790[1] et le brevet de lieutenant général, le 20 octobre.

De puissants secours arrivèrent enfin de l'Allemagne, et, secondés par l'impéritie du congrès belge, ils facilitèrent la soumission des provinces insurgées.

Beaulieu trouva son château dans un état affreux : ses collections avaient été dispersées et presque tous ses meubles enlevés... On voulut lui faire connaître le principal instigateur du pillage; mais il repoussa vivement cette confidence : « Ne me le nommez point, dit-il; qui sait! j'aurais peut-être un jour la faiblesse de vouloir m'en venger. »

Placé sur la frontière, à la tête d'un corps peu considérable, Beaulieu fut attaqué, près de Quiévrain, par le général Biron, le 28 avril 1792. Il parvint à se maintenir sur la défensive, puis le lendemain, ayant reçu quelques renforts, il sortit de ses retranchements, battit les Français et les poussa jusque sous le canon de Valenciennes. Tel fut le premier fait d'armes d'une guerre qui devait être si longue, si meurtrière, et tant de fois désastreuse pour l'Autriche. L'empereur, voulant reconnaître ce service, auquel les circonstances donnaient plus d'importance encore, lui conféra, le 4 août, le régiment que la mort du général d'Orosz laissait disponible[2]; il est le premier officier belge qui ait été colonel-propriétaire d'un régiment hongrois. Après la bataille de Jemmapes (6 novembre 1792), Beaulieu fut chargé de couvrir la forteresse de Luxembourg; se rapprochant ensuite de Namur, il se mit en communication avec la grande armée autrichienne victorieuse aux journées d'Altenhoven et de Neerwinden. Il eut, cette même année (1793), de brillants succès en Flandre. Le combat de Templeuve (27 août) lui

[1] Il ne lui fut remis néanmoins que le 19 décembre, parce que cette nomination devait être régularisée conformément aux statuts de l'ordre.

[2] La susceptibilité hongroise ne manqua point de s'en effaroucher. Aussi le 1er mai 1794, un régiment belge, ou wallon, comme cela se disait alors, fut-il donné en échange au général Beaulieu.

Digitized by Google

valut quelques centaines de prisonniers et quatre pièces de canon; il empêcha, par d'habiles manœuvres, les Français de profiter d'une victoire qu'ils venaient de remporter sur le duc d'York, à Hondschoote (9 septembre); délivra Furnes, reprit Menin, et s'avança même, avec une colonne forte de quatre mille hommes, jusqu'aux glacis de Lille.

Il servit d'abord dans la province de Luxembourg, en 1794, et soutint, le 16 avril, près d'Arlon, avec un corps de quatorze à quinze mille hommes, les efforts de l'armée de la Moselle tout entière, que commandait Jourdan. Contraint de céder à la supériorité du nombre et d'abandonner momentanément sa position, il ne tarda guère à prendre l'offensive; il marcha, le 30 avril, sur trois colonnes contre l'ennemi, le délogea de Clairefontaine, d'Attert, de Bonnert, et, le poussant au delà de Messancy jusqu'à la forêt de Châtillon, lui fit éprouver une perte de neuf cents hommes. Il ne pouvait se dissimuler toutefois qu'il finirait par succomber et que même la retraite lui deviendrait impossible. Il prit tout à coup sa résolution et, laissant deux compagnies avec l'ordre de se replier en cas d'attaque, il se dirigea, le 19 mai, dès la pointe du jour, vers le camp de Bellevaux qu'il mit en pleine déroute. S'étant jeté, le même jour, sur Bouillon, il emporta de vive force cette ville restée sans défense, au lieu d'en réclamer les clefs. Aussi les plus déplorables excès, le pillage, les violences de toute espèce et le meurtre souillèrent-ils sa victoire; un hôpital et un couvent de religieuses n'échappèrent même pas à la brutalité d'une soldatesque effrénée. Nous ne nous étendrons pas sur toutes ces horreurs, trop bien constatées par un procès-verbal que nous avons eu sous les yeux[1]; nous détournerons nos regards de pareilles scènes... Une sage politique ne les condamne pas moins que l'honneur et la probité, puisqu'elles devaient présager à la France quels seraient les résultats de la conquête, et ce qu'il fallait attendre d'une guerre qu'on disait entreprise pour rétablir l'ordre, pour relever le trône et l'autel. Que ne nous a-t-il été permis d'arracher, d'anéantir cette page sanglante de la vie d'un général dont l'humanité jusque-là n'avait jamais été contestée! mais ces réticences sont interdites à l'historien. Revêtu d'une espèce de sacerdoce moral, son devoir est de ne déguiser la vérité sous aucun prétexte, et de flétrir tout ce qui mérite d'être flétri; heureux lorsque la tâche qu'il se propose de remplir présente assez de compensations, et que les ombres n'obscurcissent pas trop l'auréole de gloire qui couvre le front de ses héros.

Beaulieu ne tenta point de s'emparer de la citadelle, quoiqu'elle fût défendue par cent soixante hommes seulement. Ce n'était pas le but de son expédition; il traversa la province de Namur, et vint s'établir sur les hauteurs de Gosselies.

Le 16 juin, à la suite d'une lutte acharnée et qui se prolongea jusqu'à cinq heures du soir, il parvint à faire lever le siége de Charleroi. Le 26, jour de la mémorable bataille de Fleurus, après s'être assuré des passages de la Sambre, il rassemble toutes ses troupes pour attaquer avec vigueur la division du général Marceau. Il venait de l'enfoncer; elle était en pleine retraite, lorsque lui-même, sans motif apparent, prit le parti de se retirer.

Voici de quelle manière il s'exprimait sur ses dernières opérations, dans une lettre que possède l'auteur de cette notice, et qui porte la date de *Lintz*, 16 *mai* 1802[2] : « Je n'ai rien à me reprocher; Cobourg, à la dernière bataille de Charleroi, m'ordonne, par un billet écrit à l'encre, « et non au crayon, de rétrograder avec ma colonne, victorieuse depuis le matin jusqu'au soir « à cinq heures. Ce fut son adjudant Hauer, de « l'état-major général, qui m'apporta cet ordre, « que je maudis encore. Je m'écriai que c'était « une chose horrible, et que si le billet était moins « lisible, je me dispenserais d'y croire. Il me dit : « *Général, je vous ai remis mes ordres*, et là-« dessus il me quitte. Le billet, que je conserve « avec soin, portait que je répondrais de ma re-« traite. Enfin il fallut obéir : après avoir ramassé « tous mes blessés et quelques pièces de canon « enlevées à l'ennemi, après avoir formé mon ar-« rière-garde, je quittai tranquillement Lambu-« sart et toute cette belle hauteur; je me retirai « dans les environs de Gembloux, à trois quarts « de lieue derrière moi. Les Français vinrent m'y « attaquer plusieurs jours de suite, et furent re-« poussés chaque fois. Cependant Cobourg, avec « son armée, arrive à Tirlemont, tandis que j'étais « resté ferme à mon poste de Gembloux. On n'avait « pas de raisons pour se retirer sur Tirlemont, « bien moins encore pour rétrograder davantage,

[1] Je suis redevable de cette importante communication à M. Ozeray, conservateur des archives de Bouillon, qui a mentionné les mêmes faits dans son intéressante *Histoire de la ville et du duché de Bouillon*, vol. in-8°; Luxembourg, 1827, p. 286 et 287.

[2] Elle est adressée à M. Urban, homme de lettres estimable, rédacteur, pendant nombre d'années, de *l'Esprit des gazettes*, lequel devint ensuite *l'Écho*, puis *le Rapporteur*, et enfin le *Compilateur*. Il mourut à Saint-Josse-ten-Noode, près de Bruxelles, le 17 mai 1833; il était né à Dinant le 1er août 1744.

Digitized by Google

« puisque je couvrais toujours la gauche de « l'armée. Il fallut donc se donner des moyens de « justification : le 7 juillet, je reçus l'ordre de « Cobourg d'abandonner mon terrain, de marcher « sur Liége, et de faire sortir notre garnison du « château de Namur ; puis je reçois l'ordre de faire « rentrer la même garnison. Le lendemain, « nouvel ordre de faire sortir, et de passer par « Huy, pour l'assister au besoin. Le surlendemain, « ordre de la faire rentrer. Voilà quatre ordres « en deux jours. Enfin j'arrive à Liége, le 10 juillet ; « le mal est consommé... Et j'écris au prince de « Cobourg pour savoir ce que j'avais à faire, me « trouvant huit ou dix lieues derrière l'armée. « Pour toute réponse, on me rappelle, on me fait « relever par le général Latour, et l'on me donne « le commandement des bataillons de grenadiers « pour ne pas m'en servir ; on augmente consi- « dérablement le corps qu'on venait de confier à « Latour ; nous nous retirons sur Maestricht, sans « raison connue, sinon qu'on pouvait écrire à « Vienne que Beaulieu s'était retiré sur Liége, « avait découvert la gauche de l'armée ; que par « conséquent, l'ennemi menaçant de ce côté, on « avait pris le parti de la retraite, et qu'on avait « ôté à Beaulieu son commandement. Cette af- « freuse manœuvre était ourdie, non par Cobourg, « il en était incapable, sa loyauté est connue ; « mais deux personnages, un F. et un P. W. [1], « maîtrisaient souvent ce prince. Voilà comme « l'empereur était servi. Je ne disais rien, je « devais prendre patience ; mais l'empereur fut « parfaitement instruit de tout. Il me conféra la « grand'croix de Marie-Thérèse, et me nomma « quartier-maître général, quand Clerfayt prit le « commandement de l'armée, en remplacement de « Cobourg. » Ce rôle secondaire ne convenait pas trop à l'esprit d'indépendance qui, dans tous les temps, avait caractérisé Beaulieu. D'assez vives altercations avec Clerfayt éclatèrent lorsque, après la défaite de Latour sur la rivière d'Ourte, près d'Esneux (18 septembre), il fallut songer à prendre position derrière le Rhin. Excédé de perpétuelles critiques et d'un contrôle malveillant, le général en chef lui fit sentir l'inconvenance d'une pareille conduite, et Beaulieu, vers le commencement de la campagne de 1795, se rendit à Vienne, sous le prétexte des soins qu'exigeait sa santé. Au mois de mars 1796, on le mit à la tête de l'armée d'Italie; avec le grade de général d'artillerie (feldzeugmeister).

Flatté de cette mission, qui semblait ne lui présager que des victoires, plaisantant sur son grand âge, il disait qu'un bâton de vieillesse (le bâton de maréchal) lui devenait nécessaire, et qu'il allait le conquérir ; mais les choses ne se passèrent pas ainsi. Sa réputation militaire ne servit qu'à mieux faire apprécier la supériorité du vainqueur de Montenotte. Dans cette bataille (11 avril), où Bonaparte commença son éclatante carrière, Beaulieu ne s'aperçut point que sa droite avait été tournée par une manœuvre habile. Un nouvel échec l'attendait à Millesimo. Bientôt après il commit la faute grave de trop étendre sa ligne et de vouloir protéger la place de Gênes, à laquelle l'ennemi ne pensait pas; il fut d'ailleurs mal secondé par d'Argenteau, qui commandait le centre de l'armée austro-sarde. Se trouvant brusquement séparé des Piémontais par les rapides manœuvres des Français, il ne songea plus qu'à couvrir Milan, et surtout à bien assurer la défense de Mantoue qui n'avait ni garnison, ni approvisionnements, ni rien de ce qu'il fallait pour soutenir un siége. Afin d'avoir le temps de faire ces préparatifs, il essaya de tenir sur le Pô et sur l'Adda. La défense qu'il fit au pont de Lodi eût mérité de meilleurs résultats; mais rien ne pouvait résister à l'impétuosité de son jeune adversaire. Après avoir laissé dans la place la moitié de son armée, il se retira derrière le Mincio, et se vit bientôt contraint (le 21 juin), par les ordres du conseil aulique, de remettre le commandement à Wurmser que la fortune traita plus mal encore.

Beaulieu, toujours criant à la trahison et se plaignant de tout le monde, se confina dans une maison de campagne qu'il avait achetée aux portes de Lintz. Il y passa vingt-deux années. Si l'on se reporte sur les malheurs qui traversèrent sa vie : ses propriétés ravagées [2]; sa fortune presque entièrement détruite : le seul fils qui lui restât, tué sous ses yeux; son gendre, le baron de Maelcamp, qu'il venait d'adopter en lui donnant son nom, mort par suite de blessures reçues sur le champ de bataille d'Osterach (1799); enfin, les tristes

[1] Le colonel d'état-major *Fischer* et vraisemblablement le capitaine *Wolfskehl*.

[2] Son château de Brocqui, près de Jodoigne, pillé, en 1790, par, les patriotes brabançons, fut, pour ainsi dire, réduit en cendres par les Français, en 1794. Le général Dubois le fit canonner, dit-on, en représailles de la conduite qu'avait tenue à Bouillon, quelques mois auparavant, le corps d'armée de Beaulieu. Le séquestre, mis sur toutes les propriétés du général, qui en avait fait la cession à sa fille la baronne de Maelcamp, fut levé par le préfet de la Dyle, en 1801. Mme de Maelcamp, devenue Mme du Moulin, les vendit à la famille Pastur, qui fit reconstruire la maison telle qu'on la voit aujourd'hui.

Digitized by Google

souvenirs de cette malheureuse campagne de 1796 qui, pour ainsi dire, avait effacé cinquante années de glorieux services, on s'étonnera sans doute qu'il ait pu prolonger son existence jusqu'à quatre-vingt-quatorze ans. Il s'éteignit sans agonie, le 22 décembre 1819. C'était, au surplus, un homme fortement constitué, d'assez haute taille, et d'une sobriété remarquable; il avait l'œil vif et perçant, les cheveux noirs et le teint basané. On assure qu'il a rédigé des Mémoires (en français) sur ses campagnes; mais il est douteux qu'ils voient jamais le jour; trop de gens sont intéressés à la suppression d'un semblable document.

Beaulieu, malgré ses revers, doit être regardé comme un général estimable. S'il n'était pas doué de ce vaste coup d'œil et de cette réunion de qualités diverses si nécessaires pour la conduite d'une grande armée, il savait du moins, avec une habileté peu commune, faire manœuvrer quinze à vingt mille hommes. Personne peut-être (si l'on excepte Napoléon) ne possédait aussi bien l'art d'électriser le soldat. Il permettait, autour de lui, cette familiarité militaire qui n'exclut pas le respect et qui provoque cet héroïsme du dévouement si propre à doubler les forces d'une armée : les soldats qu'on ne traite pas comme des machines se plaisent à prouver qu'ils sont des hommes, des hommes susceptibles de passions généreuses.

BENDER [1].

Blaise-Colomban, baron de Bender, grand-croix de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, colonel-propriétaire d'un régiment d'infanterie, feld-maréchal et commandant général des armées autrichiennes aux Pays-Bas, est un mémorable exemple de ce que peut se flatter d'obtenir la médiocrité, même sans le secours de l'intrigue, lorsqu'elle est poussée par le vent de la fortune et que les circonstances naissent, comme par enchantement, pour ouvrir sous ses pas la route des honneurs. Il naquit dans une petite ville du Brisgau, en 1713. Son père, simple artisan, mais qui n'était pas sans quelque aisance, réunit toutes ses ressources pour le faire admettre, comme cadet, dans un régiment autrichien et l'entretenir d'une manière convenable; il avait alors vingt-deux ans, et son instruction le plaçait au niveau de ses camarades, tandis que sa bonne conduite lui valut l'estime de ses chefs. Il obtint un drapeau dès l'année qui suivit son entrée au service. La mort de Charles VI (1740) eut bientôt mis en feu toute l'Europe. Bender fit les campagnes de la guerre de Silésie, 1741-1744, et de la guerre de sep ans contre le roi de Prusse. Cependant il n'était encore que capitaine d'infanterie, lorsqu'en 1763, après la paix d'Hubertsbourg, il fit connaissance d'une demoiselle de la maison souveraine d'Isembourg. C'était une espèce de Nina Vernon [2] qui ne comptait guère moins de quarante-cinq ans; elle consentit à se laisser enlever par un Lovelace de cinquante. Ces ridicules amours eurent pour solution un bel et bon mariage, béni par l'aumônier militaire. En vain le comte d'Isembourg voulut employer son crédit pour le faire rompre; l'impératrice Marie-Thérèse déclara qu'elle prenait les nouveaux époux sous sa protection; toutefois, pour rapprocher un peu les distances, elle créa Bender baron du saint-empire et lui fit expédier le brevet de major. La paix dont jouit la maison d'Autriche laissa Bender sans aucune chance de se signaler. Néanmoins, grâce au bénéfice du temps, c'est-à-dire de l'ancienneté, parvenu successivement aux grades de lieutenant-colonel, de colonel, de général-major et de lieutenant général, il exerçait, en 1789, les fonctions de commandant d'armes dans la forteresse de Luxembourg. Cette place pouvant être menacée pour lors par les insurgés belges, il convenait d'y nommer un gouverneur. Le choix tomba, comme de raison, sur Bender, et le titre de feldzeugmeister (général d'artillerie) lui fut en même temps conféré. La mésintelligence qui régnait entre les généraux Beaulieu, Latour et Corty fit donner le commandement en chef de l'armée au baron de Bender, et, pour rendre son autorité plus imposante, le bâton de maréchal lui fut envoyé de Vienne; mais il n'en resta pas moins étranger complétement aux victoires remportées sur les patriotes, et ne quitta Luxembourg que pour faire son entrée triomphale à Namur, le 25 novembre, à Bruxelles le 2 décembre 1790, lorsque toutes les difficultés se trouvèrent aplanies. Il y reçut le grand-cordon de l'ordre de Marie-Thérèse dont il n'était pas même encore chevalier. Son âge et ses infirmités ne lui permirent pas, en 1792, de prendre une part active à la guerre contre la France. On lui prête pourtant un propos qui prouverait de sa part une sorte de vigueur, à moins qu'on ne le considère comme une vaine fanfaronnade; on assure qu'il dit à l'archiduchesse Marie-Christine que, si l'on voulait lui donner carte blanche pour agir, il marcherait toujours en avant et ne quitterait ses bottes qu'à Paris.

[1] Voir la *Biographie universelle*, t. IV, p. 157.

[2] Personnage de *la Petite Ville*, l'une des meilleures comédies de Picard.]

Digitized by Google

Cette phrase, vraie ou supposée, circula partout, et, pendant quelques mois, on ne parlait, en France, que des bottes du maréchal Bender; elles semblaient destinées à rivaliser avec celles de l'ogre du petit Poucet.

Le vieux guerrier retourna dans son gouvernement de Luxembourg en 1793, y fut attaqué, l'année suivante, au mois d'août, et se vit contraint de capituler, à la suite d'un long blocus, au mois de juin 1795. Il se rendit ensuite à Vienne, et fut nommé gouverneur général de la Bohême. Il mourut à Prague, le 20 novembre 1798, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il avait dans l'esprit une certaine hésitation naturelle qu'on prenait pour du jugement, de la réserve qui passait pour de la prudence, et l'on mettait sur le compte de sa modestie le soin d'éviter toute conversation qui pût dévoiler son manque de connaissances positives; il était au surplus doué du tact nécessaire pour choisir et s'attacher quelques hommes de mérite auxquels il accordait une confiance sans bornes; c'est ainsi qu'il parvenait à couvrir son incapacité.

BOSSCHAERT.

Peu d'hommes ont possédé comme Guillaume-Jacques-Joseph Bosschaert le secret d'être heureux : sensible aux douces affections de l'âme, modéré dans ses désirs, satisfait de cette indépendante médiocrité, toujours vantée, mais fort peu recherchée dans un siècle de corruption et d'égoïsme, aimant les arts, mais trop sage pour vouloir sacrifier, aux fumées de gloire qu'ils procurent, le repos et la tranquillité, comment n'aurait-il pas joui du bonheur? Né le 19 juillet 1737, à Bruxelles, il puisa dans le sein d'une famille respectable le germe des vertus qu'il fit briller d'un nouvel éclat.

Après d'excellentes études, il obtint, en 1760, le grade de licencié en droit, mais sans avoir le projet de suivre le barreau. Un ministre habile, le comte de Cobenzl, qui dirigeait alors le gouvernement des Pays-Bas autrichiens sous le prince Charles de Lorraine, eut occasion de le voir et se l'attacha bientôt en qualité de secrétaire. Ami du progrès et désireux de faire participer la Belgique aux améliorations introduites dans d'autres pays, il lui fit visiter la France, l'Angleterre et l'Allemagne. Pendant ce voyages, de nombreux mémoires furent adressés au ministre sur les principales branches de l'économie politique et sur les moyens d'accroître a richesse du pays. Les idées de Bosschaert sur la liberté du commerce et de la circulation des grains furent adoptées; c'est aussi d'après ses conseils, d'après ses plans, que furent encouragées les manufactures, et la Belgique ne tarda point à jouir d'une prospérité industrielle qu'elle n'avait plus connue depuis le règne de Charles-Quint.

A la mort de son protecteur (1770), ayant pris en dégoût les affaires publiques et voulant charmer ses loisirs, Bosschaert étudia la peinture sous André Lens. Ses progrès furent tels qu'il se vit, au bout de quelques années, en état d'enrichir plusieurs églises de belles copies de Rubens, et de reproduire sur la toile les traits de ses amis les plus chers. Lié d'une étroite amitié avec son maître; il l'aida, tout au moins de ses conseils, dans la rédaction du savant traité *Sur le costume des peuples de l'antiquité* [1].

En 1774, Frison, directeur de la maison de travail, indignement calomnié, trouva dans Bosschaert un généreux avocat, et le factum publié dans cette circonstance ne fit pas moins d'honneur au talent qu'à la belle âme de l'auteur. Sa réputation, sans qu'il s'en fût occupé le moins du monde, s'était étendue au dehors : le marquis d'Angeviller, surintendant des bâtiments de France, avec qui, depuis quelques années, il était en correspondance, le chargea de faire à Munich, en 1782, l'acquisition de tableaux destinés à la galerie de Versailles. Il eut à remplir, sous le règne de Joseph II, la mission délicate de classer les tableaux des couvents supprimés et de vendre ceux qu'il regarderait comme indignes de figurer dans les collections de l'État. En reconnaissance de ses utiles services, une place d'auditeur de la chambre des comptes lui fut offerte; mais, n'ambitionnant rien au delà d'une fortune qui suffisait à ses besoins, il préféra conserver intacte son indépendance.

Il ne prit aucune part à la révolution belge de 1790. Néanmoins porté, par la nature de son esprit, à saisir le côté ridicule des choses, il permit à sa plume de laisser échapper quelques saillies que les curieux recherchent encore avec empressement. Deux piquantes brochures, l'une intitulée : *le Bout d'oreille*, et l'autre, *un Mot à l'oreille de messeigneurs des états*, firent même une certaine sensation et l'exposèrent à des persécutions de la part du parti triomphant.

L'année 1791 lui procura l'agrément de voir enfin l'Italie, cette Italie la terre classique des beaux-arts... Il séjourna successivement à Florence, à Rome, à Venise, et reçut partout le meilleur accueil. Les notes qu'il avait recueillies sur les chefs-

[1] Liége, J.-J. Bassompierre, 1776, in-4° de XXII-411 pages, et de 51 planches.

Digitized by Google

d'œuvre des diverses écoles italiennes passèrent dans plusieurs mains; on ignore ce qu'elles sont devenues.

Membre du conseil municipal de Bruxelles, Bosschaert prenait à cette ville le plus vif intérêt. C'est à ses efforts réunis à ceux de son digne ami la Serna-Santander, qu'elle est redevable de son musée sorti, comme par enchantement, des ruines révolutionnaires. Bosschaert en 1799, fut mis à la tête de cet établissement, en conservant la direction honoraire de l'Académie de peinture, de sculpture et d'architecture. Ses derniers moments ont été ceux du sage, ceux du chrétien, calmes et pleins de confiance dans la bonté divine. Entouré de ses élèves et de quelques vieux amis dont les portraits décoraient son appartement, il s'éteignit sans agonie le 14 décembre 1815. Sa famille avait produit déjà plusieurs bons peintres entre autres Thomas-Willebrord Bosschaert (mort en 1656) dont quelques tableaux ont été comparés par Descamps aux chefs-d'œuvre de Van-Dyck.

BRANDEBOURG.

Dix-huit lettres de Frédéric-Guillaume de Brandebourg, surnommé le Grand Électeur, précédées d'une notice sur la vie de ce prince [1].

QUELQUES MOTS AU LECTEUR.

Des pièces d'une importance réelle pour l'histoire du XVIIe et du XVIIe siècle, provenant des archives de la maison de Bournonville, furent vendues, à Anvers, en 1837. Parmi celles qui m'échurent en partage, se trouvent dix-huit lettres adressées par Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, pendant la campagne de 1674, au duc de Bournonville, général en chef de l'armée impériale [2]. Elles portent l'empreinte de cette activité prévoyante de cet esprit d'ordre et de cette humanité qui constituent le caractère d'un prince devenu l'une des gloires de son siècle et le véritable fondateur de la monarchie prusienne, bien qu'il n'ait point porté le titre de roi. Celui de grand électeur, que lui décerna pour ainsi dire par acclamation toute l'Europe, suffit à sa renommée, et les suffrages de la postérité sont acquis au prince qui sut réparer les maux causés à son peuple par la guerre de trente ans, terminer d'une manière favorable les querelles si compliquées de la succession de Juliers, devenir la providence des opprimés et rendre la Prusse indépendante de la suzeraineté polonaise. « Il déployа, dit M. de Ségur [3], le génie d'un grand roi « et la prudence d'un électeur. Son esprit se proportionnait toujours au temps, au lieu, à la circonstance. »

J'ai pensé que ces dépêches militaires dont un heureux hasard m'avait rendu possesseur ne devaient pas rester enfouies dans mon portefeuille, et considère comme un devoir d'en faire jouir le public : tout ce qui rappelle le souvenir des grands hommes a le droit de l'intéresser; leurs moindres pensées même ne peuvent pas lui paraître indifférentes.

Bruxelles, le 10 mars 1848.

NOTICE.

Les États de la maison de Brandebourg dans les mains débiles de l'électeur George-Guillaume et sous la direction perfide d'un ministre (le comte de Schwartzenberg) devenu l'agent de la cour de Vienne, eurent, plus encore que les autres contrées de l'Allemagne, à souffrir de cette horrible guerre de trente ans, déplorable fruit des dissensions religieuses et du fanatisme de l'empereur Ferdinand II. Ces malheureuses provinces, tour à tour ravagées par les Autrichiens, protecteurs exigeants, et par les armées suédoises que Gustave-Adolphe avait peine à plier au joug de la discipline, ne présentaient à l'œil que des ruines, des décombres; mais, le 6 février 1620, Berlin avait vu naître le prince qui devait, comme par enchantement, relever les villes détruites, reconstruire les villages incendiés, établir des colonies agricoles et transformer des déserts en campagnes fertiles,

[1] Voir le *Bibliophile belge*, t. III, p. 159-183.

[2] Né le 5 janvier 1616, en Belgique, Alexandre-Hippolyte-Balthasard, duc et prince de Bournonville, comte de Hennin-Liétard, baron de Caumont, seigneur de je ne sais combien de villages, chambellan de l'Empereur, général de bataille, puis maréchal de camp général de ses armées et de celles d'Espagne, colonel-propriétaire d'un régiment d'infanterie allemande, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes des anciennes bandes d'ordonnance, gouverneur de l'Artois, grand bailli du pays de Waes, chevalier de la Toison d'or, enfin vice-roi de la Catalogne et de la Navarre, mourut à Pampelune le 20 août 1690. Les honneurs, les dignités, on le voit, lui manquaient moins que les talents nécessaires pour s'en montrer digne. Général malheureux, il n'éprouva guère que des échecs; mais, pour être juste, il faut observer cependant qu'il avait pour adversaire le plus grand, le plus habile capitaine de l'époque, le vicomte de Turenne.

[3] *Décade historique de l'Europe depuis 1786 jusqu'en 1796. Précis de l'histoire des princes qui ont gouverné la Prusse et le Brandebourg.*

Digitized by Google

rendre enfin au bonheur, à l'activité, des peuples que la misère avait jetés dans le découragement et le désespoir : c'était Frédéric-Guillaume, celui-là même qui, sachant faire de grandes choses avec de faibles ressources, mérita le glorieux surnom de Grand Électeur, que ses contemporains s'accordèrent à lui décerner d'une voix unanime. L'affligeant spectacle des malheurs de son pays l'accoutuma, dès l'enfance, aux réflexions sérieuses. Des études solides à l'université de Leyde et des relations presque filiales avec le prince Frédéric-Henri de Nassau, non moins bon administrateur que capitaine expérimenté, sous lequel il apprit le métier des armes, le préparèrent dignement ensuite au rôle que lui réservait la Providence.

Le 3 décembre 1640, à la mort de son père, il n'avait pas encore vingt et un ans; mais déjà, chez lui, s'associait la prudence à l'audace, et, bien que le danger ne l'intimidât point, il savait en calculer toutes les chances. Son premier soin fut d'éloigner, sans trop d'éclat des conseillers ineptes ou corrompus. Bientôt sa sage économie et son attention scrupuleuse à réprimer les abus diminuèrent les dépenses, tandis que les recettes du trésor augmentaient chaque jour. Il voulut tout voir par ses propres yeux et visiter ses provinces, même les plus éloignées, afin de mieux aviser aux moyens d'appliquer le remède convenable à tant de maux. Il comprit que les armes de la diplomatie étaient les seules dont il pût faire usage pour se délivrer de la présence des troupes étrangères; il conclut une trève de vingt ans avec les Suédois qui, moyennant une somme de cent quarante mille écus [1], lui remirent les forteresses qu'ils occupaient encore. Ses négociations avec la Hollande et la Hesse ne furent par moins avantageuses; une alliance avec la Pologne lui garantit d'un autre côté la paisible jouissance du duché de Prusse. Cependant l'Europe entière aspirait à la paix qui se conclut enfin à Munster en 1648, et si, par ce traité, l'électeur de Brandebourg fut contraint à quelques sacrifices en faveur de la Suède, s'il dut se contenter d'une moitié de la Poméranie [2], il trouva d'amples dédommagements dans la cession des territoires d'Halberstadt, de Minden, de Camin, de Hohenstein, de Regenstein et dans l'expectative du duché de Magdebourg dont la réunion s'effectua le 4 juin 1680 après la mort du duc Auguste de Saxe. Ses limites fixées d'une manière positive, il lui fut permis de se remettre en possession du duché de Clèves, ainsi que des comtés de la Marck et de Ravensberg, échus à son aïeul Jean-Sigismond, comme faisant partie de la succession du duc de Juliers, ouverte en 1609 et vivement disputée par le prince palatin de Neubourg.

Frédéric-Guillaume, prompt à saisir toutes les circonstances pour étendre sa domination, se fit adjuger successivement le bailliage de Burg, les seigneuries de Lauenbourg, de Derenbourg et de Butow, la châtellenie de Draheim et le cercle de Swibus; il s'affranchit aussi du lien féodal qui soumettait la vieille Prusse à la suzeraineté de la Pologne : c'était un jalon posé pour parvenir à la couronne royale qui devait ceindre la tête de son successeur. Quelques années de paix lui permirent d'établir un ordre parfait dans ses finances, de raviver toutes les sources de la prospérité publique, et de créer une armée qui le mît à même d'exercer une influence réelle sur les événements. Il n'était pas insensible non plus à l'éclat de cette gloire militaire dont il avait obtenu les premières faveurs sous les drapeaux du prince d'Orange, aux siéges du fort de Schenck (1636) et de Breda (1637).

Charles-Gustave, que l'abdication de la reine Christine (1654) venait de faire monter sur le trône de Suède, manifestait une vive impatience de se signaler par les armes. Aussi s'empressa-t-il de déclarer la guerre à la Pologne. Frédéric-Guillaume hésita quelque temps sur le parti qu'il lui conviendrait de prendre. Maintenir la neutralité devenait difficile, pour ne pas dire impossible; la Pologne, gouvernée comme elle l'était, ne lui parut pas offrir assez de garanties; il finit par se décider à conclure un traité d'alliance offensive et défensive avec le roi de Suède, non sans avoir pris toutefois la précaution de se faire garantir, par la France, ses provinces du Rhin et du Weser. Les deux souverains se donnèrent rendez-vous au confluent du Bog et de la Vistule où leurs troupes se réunirent. Ils arrêtèrent leur plan d'attaque qu'ils exécutèrent, avec un ensemble, avec une précision remarquable, dans la plaine de Praga près de Varsovie. Cette ville devint le prix d'une victoire décisive, quoique disputée pendant trois jours [3]. On avait vu seize mille Suédois et Brandebourgeois, conduits par deux chefs habiles, triompher de quarante mille Polonais, braves sans doute, mais indisciplinés. Néanmoins Frédéric-Guillaume qui craignait de s'exposer aux caprices de la fortune en s'associant avec trop de complaisance à

[1] L'écu de Prusse (le *thaler*) vaut à peu près 3 francs 73 centimes.

[2] Lorsque le dernier duc de Poméranie, Bogeslas XIV, mourut le 10 mars 1637, l'électeur de Brandebourg, George-Guillaume, réclama, mais sans succès, la souveraineté de cette province qu'il prétendait lui avoir été garantie par d'anciens traités.

[3] Les 28, 29 et 30 juillet 1636.

Digitized by Google

l'humeur belliqueuse de son allié, crut devoir saisir le moment opportun pour faire une paix favorable avec la Pologne : les préliminaires en furent signés à Wélau et les conditions définitivement fixées à Braunsberg, en 1657. Ne consultant que l'intérêt de ses États, il consentit bientôt après à faire partie de la coalition formée par l'Empereur, la Pologne et le Danemark contre la Suède. La campagne de 1657 et les deux suivantes lui fournirent plus d'une occasion de mettre en évidence ses talents militaires. On admira surtout l'adresse avec laquelle il parvint à garantir ses frontières de toute invasion. La mort de Charles-Gustave disposa les parties belligérantes à déposer les armes. Des conférences ouvertes à l'abbaye d'Oliva, près de Dantzig, amenèrent un traité qui confirma tous les avantages assurés par la paix de Braunsberg, entre autres la possession de la Prusse en toute souveraineté.

Les fatigues de la vie des camps firent place aux travaux de cabinet; Frédéric-Guillaume, heureux de pouvoir se consacrer avec plus de suite à l'administration intérieure, s'appliqua, par de sages ordonnances de police, à fortifier les liens qui doivent unir entre elles les différentes classes de la société, liens que les désordres de la guerre avaient singulièrement affaiblis : les propriétés territoriales acquirent plus de valeur; il encouragea toutes les branches de l'agriculture, et, pour que ses domaines particuliers pussent servir de modèles, il y fit venir de la Hollande, de la Frise, de la Suisse et du pays de Liége, des cultivateurs intelligents; il s'occupa d'une manière spéciale de la conservation des forêts qu'un usage désastreux laissait dévaster par le bétail; et, sans éprouver d'opposition, il parvint à mettre un terme aux abus du droit de parcours, tant était grande la confiance qu'inspiraient sa sagesse et son amour du bien public; il favorisa l'établissement de diverses usines et manufactures : des martinets de cuivre, des forges, des verreries, des papeteries répandirent l'aisance sur plusieurs points; la fabrication de la toile, des étoffes de laine, du velours, reçut aussi des encouragements; et des ouvriers liégois, appelés par lui, confectionnèrent, à Potsdam, les fusils dont il avait besoin. Le commerce et la navigation, qu'il appelait les deux grands véhicules de l'État, ne furent pas négligés; après avoir relevé les digues destinées à contenir l'Elbe: il fit creuser, de 1662 à 1666, un canal pour réunir la Sprée à l'Oder; ensuite, ayant rendu navigable la Drake, qui se jette dans la Netze, il établit une communication non interrompue, par eau, de Berlin à la Baltique; il ne cessa d'encourager la construction des navires et les armements maritimes; une escadre alla même, sous ses auspices, jusqu'au Mexique. Ses sujets, qui virent leur prospérité toujours croissante, se prêtèrent de bonne grâce à payer des impôts considérables, dont l'intelligent emploi d'ailleurs faisait circuler le numéraire dans toutes les classes et donnait naissance à des travaux d'une incontestable utilité : c'était la semence qui, dans une terre bien préparée, se reproduit au centuple. Ces soins, quelque assidus qu'ils fussent ne détournaient point son attention des affaires générales de l'Europe : la puissance de Louis XIV devenait de plus en plus menaçante; la Hollande, abandonnée de ses voisins, était envahie par les armées françaises... Frédéric-Guillaume prit l'engagement de lui fournir des secours, et cette détermination décida l'empereur Léopold Ier à prendre une attitude analogue; mais la timide circonspection de Montecuculli devant Turenne, qui remportait victoire sur victoire, força bientôt le grand électeur, pour sauver ses provinces westphaliennes, de signer, à Wossem, en 1673 [1], un traité que l'invasion du Palatinat lui fit rompre l'année suivante; car s'il avait promis de ne plus assister les Hollandais, il s'était réservé le droit de défendre l'Empire en cas d'attaque. Le grand électeur, à la tête de seize mille hommes, se porta sur la rive droite du Rhin, en Alsace, et se réunit au duc de Bournonville, dont le corps d'armée, malgré la défaite qu'il venait d'essuyer près de Holtsheim [2], s'élevait encore à trente-six mille hommes; mais faire adopter quelque mesure énergique à ce général était chose impossible; on perdit un temps précieux, ce qui laissa le loisir à Turenne d'attendre des renforts avec lesquels, pour terminer d'une manière éclatante cette campagne de 1674, il se hâte de reprendre l'offensive... Il surprit les troupes impériales, qui furent complétement battues à Mulhausen; et le désordre s'accrut encore par la mésintelligence entre leurs chefs. Un régiment de dragons brandebourgeois, enveloppé par l'ennemi, s'était vu contraint de mettre bas les armes. L'électeur, ayant profité de la nuit pour repasser le Rhin, à Strasbourg, alla prendre ses quartiers en Franconie. Il apprend tout à coup que les marches de Brandebourg, malgré la foi des traités, sont envahies et mises au pillage par les Suédois; il lève son camp, chemine à marches forcées, et, le 11 juin 1675, arrive inopinément à Magdebourg; il surprend Rathenau, puis se dirige avec cinq mille six cents cavaliers sur Fehrbellin, où l'armée suédoise, nonobstant la supériorité du nombre, est mise en

[1] Le 6 juin.

[2] Les Français l'ont appelée la bataille d'Entzheim; elle se donna le 4 octobre 1674.

Digitized by Google

pleine déroute[1]. Les débris de cette armée, réduite à quatre mille combattants, se retirèrent dans le pays de Mecklembourg.

Victorieux, le grand électeur ne fut pas en peine d'avoir des alliés. Il songea pour lors à porter la guerre sur le territoire ennemi. Secondé par les Autrichiens et les Danois, il se rendit maître de Wolgast, ainsi que de l'île de Wollin. Cette mémorable campagne fut suivie de nouveaux succès : la prise d'Anclam en 1676, celle de Stettin en 1677, de Stralsund en 1678, couronnèrent de brillants faits d'armes, et la renommée du grand électeur s'accrut au point d'inspirer de la jalousie à la cour de Vienne. Cependant seize mille Suédois, afin d'opérer une puissante diversion, avaient pénétré dans la Prusse par la Livonie, sous la conduite du comte de Horn.

Le grand électeur part de Berlin, suivi de neuf mille hommes, 10 janvier 1679. Son apparition subite sur les bords de la Vistule jette l'épouvante parmi les Suédois..., ils se retirent en désordre, harcelés par la cavalerie légère et par les paysans qui s'arment de toutes parts.

Le grand électeur atteint le Frisch-Haff. Il range tout son monde en ordre de bataille sur des traîneaux préparés d'avance et qui glissent avec une telle rapidité qu'ils font, par jour, sept grands milles d'Allemagne. C'était une marche triomphale: l'électrice et toute la cour accompagnaient le prince, accueilli partout comme un libérateur, comme une divinité bienfaisante; et cette expédition prodigieuse se termina par l'entière dispersion de l'ennemi, forcé de chercher un refuge en Livonie où trois mille hommes tout au plus arrivèrent.

Louis XIV, qui précédemment n'avait pu décider Frédéric-Guillaume à restituer le territoire conquis sur la Suède, envoya vingt-cinq à trente mille hommes, sous les ordres du maréchal de Créqui, menacer le pays de Clèves; ils y pénétrèrent et remportèrent deux avantages consécutifs sur les troupes brandebourgeoises près de Minden. La partie devenait trop inégale. L'empereur ne se décidait à rien; les Hollandais ne tenaient aucune de leurs promesses... Il importait d'en finir : la paix entre le grand électeur et le grand roi fut signée à Saint-Germain en Laye, le 29 juin 1679.

Les dernières années de Frédéric-Guillaume, sans avoir peut-être le même éclat que les précédentes, ne furent pas moins glorieuses. Il sut toujours se faire respecter même des grandes puissances : l'Espagne se refusant à lui payer des subsides convenus, il dirigea vers les côtes de Guinée neuf petits vaisseaux qui capturèrent un bâtiment de guerre espagnol, et le ramenèrent dans le port de Kœnigsberg. Voulant faire sentir qu'il avait lieu d'être peu satisfait de ses rapports avec le cabinet autrichien, il refusa les deux mille hommes que lui demandait Léopold pour l'aider à repousser les Turcs; il ne consentit à les donner que sur la demande de Sobieski vainqueur du Croissant sous les murs de Vienne. Plus tard, il envoya le général Schoning avec huit mille hommes en Hongrie. Informé des persécutions qu'éprouvaient les protestants français, persécutions qui n'étaient encore que le prélude de la révocation de l'édit de Nantes, il en fit l'objet d'une démarche directe auprès de Louis XIV, et, dans une missive mesurée, mais énergique, il traça le fidèle tableau des faits parvenus à sa connaissance. Le monarque s'empressa de faire une réponse[2] qui porte l'empreinte tout à la fois de la fierté de son caractère et de son estime pour le prince allemand : « Je vous avoue, dit-il, « que votre lettre m'a extraordinairement surpris, « la matière étant d'une telle nature que je ne « permettrais pas que tout autre prince, pour qui « j'aurais moins d'égards et de considération que « pour vous, y entrât avec moi, ou du moins je n'y « entrerais pas avec lui, mais à votre égard je n'en « veux regarder le motif que du côté de votre « affection. » Le roi ajoute qu'il prend soin de maintenir ses sujets de la religion prétendue réformée dans tous les priviléges accordés précédemment, de manière à vivre dans une égalité parfaite avec les autres Français.

Le grand électeur exerçait une suprématie morale sur tous les princes de l'empire germanique : pleins de confiance dans ses lumières et dans sa loyauté, ses voisins se plaisaient à le choisir pour arbitre de leurs différends. C'est ainsi qu'il servit de médiateur entre la ville de Hambourg et le roi de Danemark; c'est ainsi qu'il intervint pour mettre d'accord les fils du duc de Lunebourg relativement au partage de la succession de leur père.

L'Orient même paya son tribut d'amiration au héros brandebourgeois; le kan de Tartarie, Murad Ghéray rechercha son amitié.

Pénétré de ces sages principes de tolérance qui devraient constamment diriger la conduite des

[1] Le 18 juin. — L'infanterie brandebourgeoise arriva, le lendemain, pour compléter les résultats de la victoire.

[2] Elle est rapportée par Ancillon, *Histoire de l'établissement des réfugiés dans le Brandebourg*, p. 377, et reproduite dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français*, par Erman et Reclam, t. Ier, p. 42. La date de cette pièce vraiment remarquable n'est pas indiquée, mais on peut la supposer de 1680.

Digitized by Google

souverains, il ne fit jamais aucune différence entre ses sujets, quel que fût leur culte; il les aimait d'une tendresse égale, et tous lui témoignaient la même affection, le même dévouement; mais il considéra comme un devoir d'accorder son appui, dans toutes les circonstances, à ceux de ses coreligionnaires qu'on maltraitait ailleurs; il prit sous sa protection spéciale les protestants des duchés de Berg et de Juliers (1654); il accueillit plus tard ceux que l'on persécutait en Silésie... Cinquante familles juives, expulsées des provinces autrichiennes, trouvèrent également un asile dans ses États.

Parlant la langue française comme sa propre langue, élevé, pour ainsi dire, à la cour du stathouder Frédéric-Henri d'Orange, qui lui donna sa fille en mariage, et dont l'aïeul maternel était l'amiral de Coligni[1], Frédéric-Guillaume devait éprouver naturellement une vive sympathie pour les Français que la révocation de l'édit de Nantes allait condamner à l'exil. Une généreuse hospitalité leur fut offerte en son nom. Déjà quelques familles étaient venues, dès 1661, s'établir à Berlin. Le nombre s'en accrut avec une promptitude merveilleuse à partir de 1685; et la déclaration toute paternelle du grand électeur, en date du 8 novembre (29 octobre, ancien style), était bien propre à leur inspirer une confiance sans bornes. Cette pièce, rédigée par le prince lui-même, et dans laquelle se reflètent les belles qualités de son âme, mérite de passer à la postérité. La voici textuellement, car je me reprocherais comme une profanation, comme un sacrilége d'y changer un seul mot.

« Frédéric-Guillaume, *par la grâce de Dieu, margrave de Brandebourg, archichambellan et prince électeur du saint-empire.*

« Comme les persécutions et les rigoureuses procédures qu'on exerce depuis quelque temps en France contre ceux de la religion réformée ont obligé plusieurs familles de sortir de ce royaume et de chercher à s'établir dans les pays étrangers, nous avons bien voulu, touché de la juste compassion que nous devons avoir pour ceux qui souffrent malheureusement pour l'Évangile et pour la pureté de la foi que nous confessons avec eux, par le présent édit signé de notre main, offrir auxdits Français une retraite sûre et libre dans toutes les terres et provinces de notre domination, et leur déclarer en même temps de quels droits, franchises et avantages nous prétendons les y faire jouir, pour les soulager et pour subvenir en quelque sorte aux calamités avec lesquelles la Providence divine a trouvé bon de frapper une partie si considérable de son Église.

« Art. 1. Afin que tous ceux qui prendront la résolution de venir habiter dans nos États puissent trouver d'autant plus de facilité pour s'y transporter, nous avons donné ordre à notre envoyé extraordinaire auprès de messieurs les états généraux des Provinces-Unies, le sieur Diest, et à notre commissaire dans la ville d'Amsterdam, le sieur Romswinckel, de fournir, à nos dépens, à tous ceux de ladite religion qui s'adresseront à eux, les bâtiments et vivres dont ils auront besoin pour faire le transport de leurs personnes, biens et familles, depuis la Hollande jusque dans la ville de Hambourg, dans laquelle ensuite notre conseiller d'État et résident au cercle de la Basse-Saxe, le sieur de Gerike, leur fera fournir toutes les commodités dont ils auront besoin pour se venir rendre dans telle ville et province de nos États qu'ils trouveront bon de choisir pour lieu de leur demeure.

« Art. 2. Ceux qui seront sortis de France du côté de Sédan, Champagne, Lorraine, Bourgogne ou des provinces méridionales de ce royaume, et qui ne trouveront pas à propos de passer par la Hollande, n'auront qu'à se rendre à Francfort-sur-le-Mein et s'y adresser au sieur Mérian, notre conseiller et résident dans ladite ville, ou au sieur Léti, notre agent, auxquels nous avons commandé aussi de les assister d'argent, de passe-ports et de bateaux pour les faire descendre la rivière du Rhin jusque dans notre duché de Clèves, où notre régence prendra soin de les faire établir dans les pays de Clèves et de la Marck, ou, en cas qu'ils voulussent passer plus avant dans nos États, ladite régence leur donnera les adresses et les commodités requises pour cela.

« Art. 3. Comme nos dites provinces se trouvent

[1] Par une singularité généalogique assez remarquable, les princes de Prusse descendent tout à la fois des Guise et des Coligni; ils remontent aux premiers par les maisons de Brunswick, de Bavière et de Stuart. On fait parfois d'étranges découvertes en suivant, de génération en génération, les alliances des familles royales de l'Europe : c'est ainsi que, par la maison d'Este, plusieurs et peut-être même la plupart des souverains catholiques peuvent compter au nombre de leurs ancêtres le pape Alexandre VI, le père de Lucrèce Borgia, duchesse de Ferrare. Une dissertation de William Roscoe, placée à la fin de son premier volume de l'*Histoire de la vie et du pontificat de Léon X*, tend au surplus à justifier cette princesse des horreurs dont l'avaient si libéralement accusée quelques historiens; il y rassemble et y discute toutes les pièces du procès avec une admirable sagacité. Si M. Victor Hugo avait lu ces vingt pages, il n'aurait vraisemblablement pas composé le drame intitulé : *Lucrèce Borgia*... Serait-ce une perte bien regrettable pour la littérature?

Digitized by Google

pourvues de toute sorte de commodités, non-seulement pour les nécessités de la vie, mais encore pour les manufactures, pour le commerce et pour le négoce par mer et par terre, ceux qui se voudront établir dans nosdites provinces pourront choisir tel lieu pour leur établissement qu'ils jugeront le plus propre à leur profession, soit dans les pays de Clèves, de la Marck, de Ravensberg et de Minden, ou dans ceux de Magdebourg, de Halberstadt, de Brandebourg, de Poméranie et de Prusse; et comme nous croyons que dans la Marche électorale les villes de Stcendal, Werbe, Rathenow, Brandebourg et Francfort, et dans le pays de Magdebourg, Halle et Calbe, comme aussi dans la Prusse, la ville de Kœnigsberg, leur seront les plus commodes, soit pour la facilité de s'y nourrir, vivre et subsister à vil prix, soit pour celle d'y établir le négoce; nous avons ordonné qu'aussitôt que quelques-uns desdits Français y arriveront, ils y soient bien reçus et que l'on convienne avec eux de tout ce qui sera nécessaire pour leur établissement, leur donnant au reste une liberté entière, et mettant à leur propre gré de se déterminer pour telle ville et province de nos États qu'ils jugeront leur convenir le plus.

« Art. 4. Les biens, meubles, marchandises et denrées qu'ils apporteront avec eux en venant, ne seront assujettis à payer aucuns droits ni péages, mais seront exempts de toutes les charges et impositions, de quelque nom et nature qu'elles soient.

« Art. 5. Au cas que dans les villes, bourgs et villages où lesdits de la religion iront s'établir, il se trouve des maisons ruinées, vides ou abandonnées de leurs possesseurs, et lesquelles les propriétaires ne seront pas capables de remettre en bon état, nous les leur ferons assigner et donner en pleine propriété pour eux et leurs héritiers; nous tâcherons de contenter lesdits propriétaires selon la valeur desdites maisons et les ferons dégager de toutes les charges dont elles pourraient encore être redevables, soit pour hypothèques, dettes, contributions ou autres droits qui y étaient auparavant affectés. Voulons aussi leur faire fournir du bois, de la chaux, des pierres, des briques et d'autres matériaux dont ils auront besoin pour raccommoder ce qu'ils trouveront de ruiné et de défait dans lesdites maisons, lesquelles seront libres et exemptes, six ans durant, de toute sorte d'impositions, gardes, logement de soldats et autres charges, et ne payeront pendant ledit temps de franchise que les seuls droits de consommation.

« Art. 6. Dans les villes ou autres endroits où il se trouve des places propres pour y bâtir des maisons, ceux de la religion qui se retirent dans nos États seront autorisés d'en prendre possession pour eux et leurs héritiers, comme aussi de tous les jardins, prairies et pâturages qui y appartiendront, sans être obligés de payer les droits et autres charges dont lesdites places et leurs dépendances pourraient être affectées; et pour faciliter d'autant plus la construction des maisons qu'ils voudront bâtir, nous leur ferons fournir tous les matériaux dont ils auront besoin et leur accorderons dix ans de franchise, pendant lesquels ils ne seront sujets à aucunes autres charges, hormis auxdits droits de consommation; et comme notre intention est de rendre l'établissement qu'ils voudront faire dans nos provinces le plus aisé qu'il sera possible, nous avons commandé aux magistrats et à nos autres officiers desdites provinces de chercher dans chaque ville des maisons à louer, dans lesquelles ils puissent être logés lorsqu'ils arriveront, et promettons de faire payer pour eux et pour leurs familles quatre ans durant le louage desdites maisons, pourvu qu'ils s'engagent de bâtir avec le temps sur les places qu'on leur assignera aux conditions susmentionnées.

« Art. 7. D'abord qu'ils auront fixé leur demeure dans quelque ville ou bourg de nos États, ils seront reçus au droit de bourgeoisie et aux corps de métiers dans lesquels ils seront propres d'entrer, et jouiront des mêmes droits et priviléges que ceux qui sont nés ou domiciliés de tout temps auxdites villes et bourgs, sans qu'ils soient obligés de payer quoi que ce soit pour cela, et sans être sujets au droit d'aubaine ou autres, de quelque nature qu'ils soient pratiqués dans d'autres pays et États contre les étrangers, mais seront considérés et traités en tout et partout de la même manière que nos sujets naturels.

« Art. 8. Tous ceux qui voudront entreprendre quelque manufacture et fabrique, soit de draps, étoffes, chapeaux ou de telle autre sorte de marchandises qu'il leur plaira, ne seront pas seulement pourvus de tous les priviléges, octrois et franchises qu'ils peuvent souhaiter, mais nous ferons en sorte qu'ils soient aidés d'argent et de telles autres provisions et fournitures qu'il sera jugé nécessaire pour faire réussir leur dessein.

« Art. 9. Aux paysans et autres qui se voudront mettre à la campagne, nous ferons assigner une certaine étendue du pays pour la rendre cultivée, et les ferons secourir de toutes les nécessités requises pour les faire subsister dans le commencement, de la même manière que nous avons fait à un nombre considérable de familles suisses qui sont venues habiter dans nos États.

« Art. 10. A l'égard de la juridiction et manière

Digitized by Google

de juger les différends qui pourront subvenir aux-dits Français de la religion réformée, nous permettons que, dans les villes où il y aura plusieurs de leurs familles établies, ils puissent choisir quelqu'un d'entre eux qui ait droit de terminer lesdits différends à l'amiable, sans aucune formalité de procès; et si ces différends arrivent entre des Allemands et des Français, ils seront jugés conjointement par les magistrats du lieu, et par celui qui aura été choisi pour cela parmi eux de la nation française; ce qui aura lieu aussi lorsque les différends qui arrivent entre des Français seulement ne pourront pas être vidés par la voie d'un accord amiable dont il est parlé ci-dessus.

« Art. 11. Nous entretiendrons un ministre dans chaque ville, et ferons assigner un lieu propre pour y faire l'exercice de la religion en français, selon les coutumes et avec les mêmes cérémonies qui se seront pratiquées jusqu'à présent parmi eux en France.

« Art. 12. Comme ceux de la noblesse française qui ont voulu se mettre sous notre protection, et entrer en notre service, y jouissent actuellement des mêmes honneurs, dignités et avantages que ceux du pays, et qu'il s'en trouve plusieurs parmi eux élevés aux premières charges de notre cour et au commandement de nos troupes, nous voulons bien continuer les mêmes grâces à ceux de ladite noblesse qui se viendront établir à l'avenir dans nos États, leur donnant les charges, honneurs et dignités dont ils seront trouvés capables, et lorsqu'ils achèteront des fiefs ou autres biens et terres nobles, ils les posséderont avec tous les droits, libertés et prérogatives dont la noblesse du pays est en droit de jouir.

« Art. 13. Tous les priviléges et autres droits dont il est parlé ci-dessus auront lieu non-seulement à l'égard de ceux de la noblesse française qui arriveront dans nos États après la date du présent édit, mais encore à l'égard de ceux qui s'y sont venus établir auparavant, pourvu qu'ils soient exilés de France à cause de la religion réformée, ceux qui font profession de la romaine n'y pouvant prétendre en aucune manière.

« Art. 14 Nous établirons des commissaires dans chacune de nos provinces, duchés et principautés, auxquels les Français de la religion réformée pourront avoir recours dans les besoins qui leur arriveront, non-seulement au commencement de leur établissement, mais encore dans la suite; et tous nos gouverneurs et les régences de nos provinces et États auront ordre, en vertu des présentes, et des commandements particuliers que nous leur enverrons, de prendre lesdits de la religion sous leur protection, de les maintenir dans tous les priviléges marqués ci-dessus, et de ne pas souffrir qu'il leur soit fait aucun tort ou injustice, mais plutôt toute sorte de faveur, aide et assistance.

« Donné à Potsdam le 29 octobre 1685[1].

« Frédéric Guillaume. »

Les Français fugitifs arrivaient par milliers dans les États de Brandebourg, et, grâce à l'ingénieuse prévoyance du grand électeur, tous se plaçaient comme par enchantement. Leurs colonies exercèrent une heureuse influence sur l'agriculture, l'industrie, le commerce, les sciences, les lettres et les arts. C'était un spectacle consolant pour l'humanité de voir Frédéric-Guillaume s'informer avec sollicitude de la position de ses nouveaux hôtes et prendre des mesures pour que rien ne leur manquât.

Plusieurs messages de Versailles annoncèrent le mécontentement de Louis XIV; mais la fermeté noble et pleine de convenance du grand électeur finit par imposer à la diplomatie française, qui ne jugea pas à propos de pousser plus loin ses menaces. On se contenta de mettre en oubli les stipulations du traité de Saint-Germain, relatives au subside accordé comme dédommagement des dévastations commises par les troupes françaises dans le duché de Clèves.

Politique profond, grand homme de guerre, administrateur habile, souverain d'une activité sans égale, occupé jusqu'à ses derniers instants du bonheur de ses peuples, Frédéric-Guillaume termina sa glorieuse carrière le 28 avril 1688. Il avait donné plus d'une fois des preuves de cette force d'âme, de cette magnanimité de caractère qui ne se démentit point à son heure suprême : lorsque son fils aîné, Charles-Émile, qui l'avait suivi dans sa pénible expédition de 1674, mourut à Strasbourg vers la fin de décembre [2], on le vit, comme accablé de ce coup funeste, se renfermer toute une journée; mais bientôt les devoirs du prince triomphèrent de la douleur paternelle. « Il ne faut « pas, dit-il, que tant d'hommes confiés à mes « soins par la Providence deviennent les victimes « de mes infortunes particulières. » Informé, pendant la campagne de 1672, qu'un misérable avait conçu le projet d'attenter aux jours de Turenne, il

[1] Ou plutôt le 8 novembre (nouveau style), ce qui fait vingt et un jours après la révocation de l'édit de Nantes, laquelle porte la date du 18 octobre, c'est-à-dire du 8, d'après l'ancien calendrier dont alors l'Allemagne protestante faisait encore usage.

[2] Il avait dix-neuf ans.

Digitized by Google

s'empressa d'en avertir le général français. Toujours modeste, toujours simple dans ses manières, et doué de cette bonhomie qui prête tant de charmes aux qualités supérieures, il se plaisait, comme Henri IV, à causer familièrement avec les gens de la campagne, et l'une de ses distractions favorites, quand il en avait le loisir, était de tailler et de greffer lui-même les arbres de ses jardins. Ses détracteurs (car qui n'en a point, surtout lorsqu'on est en position de faire des ingrats ou des mécontents?), ses détracteurs l'accusaient de trop aimer le vin et la bonne chère, mais cette faiblesse, qu'il sut toujours contenir dans les bornes de la décence, n'influa jamais sur ses devoirs. Quant à ses emportements, s'ils lui firent commettre quelques fautes passagères, ce fut pour qu'il les réparât avec une bonne grâce qui ne permettait plus d'en conserver le souvenir. L'histoire lui reproche aussi la versatilité de ses alliances politiques. Frédéric le Grand fait à ce sujet l'observation suivante [1] : « Les princes puissants élu- « dent l'esclavage de leur parole par une volonté « libre et indépendante; les princes qui ont peu « de forces manquent à leurs engagements parce « qu'ils sont souvent obligés de céder aux con- « jonctures ».

Voici le portrait que Frédéric a tracé de son bisaïeul dans un parallèle fort remarquable de ce prince avec Louis XIV : « Ils avaient tous les deux « la physionomie prévenante et heureuse, des « traits marqués, le nez aquilin, des yeux où se « peignaient les sentiments de leur âme, l'abord « facile, l'air et le port majestueux. Louis XIV « était plus haut de taille; il avait plus de douceur « dans son maintien, et l'expression plus laconique « et plus nerveuse; Frédéric-Guillaume avait con- « tracté aux universités de Hollande un air plus « froid et une éloquence plus diffuse. »

Le grand électeur avait eu deux femmes, Louise Henriette d'Orange-Nassau (morte le 15 juin 1667), et Dorothée de Holstein [2]. Il laissa de la première un fils qui, profitant de l'espèce de confusion produite dans toute l'Europe par la mort de Charles II, roi d'Espagne, se fit reconnaître, en 1701, roi de Prusse sous le nom de Frédéric 1er.

Frédéric-Guillaume avait fondé la grandeur de sa maison ; il commença l'œuvre que Frédéric le Grand devait compléter en plaçant, par son génie, la Prusse au rang des puissances prépondérantes de l'Europe.

Lettres du grand électeur adressées à M. le duc Bournonville, comte de Hennik, maréchal général du camp de Sa Majesté Impériale.

I [3]

« Monsieur, je vous ai voulu donner avis, par la présente, de mon départ de l'électorat de Brandenbourg et de la continuation de la marche de mon armée, qui avance incessamment autant qu'il est possible, et prend la route par la comté de Mansfeld et la Thuringe vers l'abbaye de Fulda; j'attends avec impatience de vos nouvelles, que vous me pourrez envoyer par la voie susdite, et demeure toujours, Monsieur,

« Votre très-affectionné à vous faire service,

« FRIDÉRIC GUILLAUME,
« électeur.

« Magdeboug, ce $\frac{13}{23}$e d'aoust 1674. »

II

« Monsieur, afin que vous n'ignoriez pas le succès de ma marche, j'ai voulu vous avertir que je me trouve à présent dans la comté de Schwartzenbourg, à quelques lieues d'Erfurt, et que j'ai résolu de la continuer incessamment avec toute la diligence possible, et autant que mes troupes, qui sont en fort bon état, le pourront souffrir : j'espère donc que j'aurai bientôt le bien de vous voir, et, pour vous éclaircir mieux de mes intentions, j'ai voulu dépêcher vers vous mon colonel d'infanterie, le sieur de Flemming, qui vous informera de tout, et comme quoi j'ai résolu de continuer ma marche, vous priant d'en faire de même, et de m'instruire de tout ce qui se passe dans vos quartiers, afin que j'y puisse prendre mes mesures et agir de concert pour le bien de la cause commune. A quoi m'attendant, je demeure, Monsieur,

« Votre bien affectionné à vous faire service,

« FRIDÉRIC GUILLAUME,
« électeur de Brandenbourg.

« Au camp à Frankenhausen, ce $\frac{18}{28}$e d'aoust 1674. »

III [4]

« Monsieur, la lettre que j'ai écrite en ce même temps à monsieur mon frère, l'électeur palatin,

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg.*

[2] Elle mourut en 1689.

[3] On n'a pas cru devoir s'astreindre à reproduire l'orthographe des pièces originales. Pourquoi se serait-on écarté de la règle suivie par les éditeurs des lettres de madame de Sévigné, des œuvres de Pascal, de la Bruyère et des autres écrivains du siècle de Louis XIV?

[4] Cette lettre porte pour suscription, comme les précédentes, *à Monsieur, Monsieur le duc de Bournonville, comte*

Digitized by Google

dont voici la copie, vous apprendra comme je suis arrivé ici, en intention de passer le Mein en ce lieu avec mes troupes, et de faire après une diversion à l'ennemi, dont la cause commune, et en particulier monsieur l'électeur palatin, puisse tirer du fruit et de l'avantage, pourvu que les armées des alliés, qui sont avec nous, s'attachent tellement au vicomte de Turenne, et lui taillent de la besogne jusqu'à ce que nous puissions avancer pour exécuter notre dessein. Le porteur de celle-ci, mon colonel le comte de Dönhof, vous en informera plus particulièrement, et je ne doute point que vous trouverez bon ce dessein. Le bon Dieu vous tienne en sa sainte garde, et je demeure, Monsieur,

« Votre très-affectionné à vous faire service,

« FRIDÉRIC GUILLAUME,
« électeur de Brandenbourg.

« De Schweinfurt, ce 4 de septembre 1674. »

« Unsern, Euer L. verhalten wir hiemit freund vetterlich miht, dass wir heutiges Fages alhie, Gottlob wol angelanget, vorhabens den Mayn dieser ends zu pasieren und darauf unsern march mittels goettlicher hülfe dergestalt fortzusetzen und einzurechten dass Euer L. wircklich so bald immer moeglich succurirt, und dans gemeine beste befordert werden moege.

« Unterdessen halten wir unvorgreiflich davor, zweifeln auch nicht Euer L. nebst denen bey deroselben sich befindende Alliirten und deren Generalitat darin mit uns einig sein werden dass es am rahtsambster sey dass Sie sich an den *viconte de Turenne* dergestalt haengen das ihm die Lebens mittel verschaitten, und er nicht verlaszen werde, gestalt wir dan unserm Obristen, dem Grafen von Dönhof befehl gethan davon Euer L. weitere Ouverture zu thun, die wir dan freund vetter : und brüderlich ersuchen, ihn hierüber zu vernehmen und ihm volkommenen Glauben zuzustellen.

« Wir glauben mit der Hülfe Gottes eine dergleichen diversion zu machen, die Euer L. and den gesambten Alliirten mercklich zustatten kommen solle sousten haben wir schon fur 14 tagen unsern Obristen Flemming kur Keyserl. Armée abgeschicket und ihm ein creditio an Euer L. nachgesandt nebst der benötigten instruction, es hat ihn aber sothane depeche verfelet, sousten Euer L. von unsern intention chendem nachricht verlanget hoffen Befehlen sie damit.

« Schweinfurt, den 4 september 1674 »

(*Ohne Unterschrift.*)

« *Au Churpfalz, G.* »

TRADUCTION.

« Je crois devoir, en bon parent, informer Votre *Dilection*[1] que nous sommes aujourd'hui même arrivés heureusement jusqu'ici avec le projet de passer le Mein, et, Dieu nous aidant, de continuer ensuite notre marche, de manière à pouvoir secourir Votre *Dilection*, aussitôt qu'il sera permis de le faire sans compromettre la cause commune.

« En attendant, et sauf meilleur avis, c'est à quoi je m'arrête. Je pense que Votre *Dilection*, ainsi que les alliés qui se trouvent auprès d'elle, partagera l'idée que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de s'attacher tellement au vicomte de Turenne, que les vivres lui soient coupés, et de le harceler sans cesse jusqu'à ce que je vous fasse parvenir de nouveaux renseignements par mon colonel le comte de Dönhof. Je vous prie, en bon frère et en bon cousin, d'accueillir les communications qu'il aurait à vous faire et de lui accorder pleine confiance.

« Je me propose de faire, avec l'aide de Dieu, une telle diversion qu'elle soit grandement utile à Votre *Dilection*, de même qu'à tous les alliés; j'ai du reste, il y a déjà quinze jours, envoyé mon colonel Flemming à l'armée impériale, et, depuis, je lui avais expédié une lettre de créance pour se présenter auprès de Votre *Dilection* avec les instructions nécessaires; mais ces pièces n'ont pu lui parvenir, c'est ce qui fait que Votre *Dilection* n'a pas reçu plus tôt, comme elle devait s'y attendre, des nouvelles de mes projets.

« Schweinfurt, le 4 septembre 1674.

« *A l'électeur comte* PALATIN. »

IV

« Monsieur, je vous suis obligé de ce qu'il vous a plu de me donner part de ce qui s'est passé le 25 et le 26 de ce mois. Je me réjouis avec vous de ces bons succès, et prie Dieu qu'il plaise à sa divine bonté de féliciter dorénavant les armes de Sa

de Hennick, maréchal général du camp de Sa Majesté Impériale; mais au bas se trouvent ces mots : *En son absence, au général de l'armée impériale.*

[1] *Dilection* (Liebden), terme de courtoisie affectueuse dont les princes allemands ont l'habitude de se servir entre eux et dans leur correspondance intime.

Digitized by Google

Majesté Impériale et de ses alliés. Je viens d'arriver ici, et hâterai ma marche, afin que je vous puisse joindre avec l'aide de Dieu sitôt qu'il sera possible. Il est vrai que nous ne trouvons guère de pain ni d'hôtes aux marches, tellement le monde est effrayé par ceux-là qui nous ont devancés. Il court ici un bruit comme si les alliés faisaient état de repasser le Rhin. Votre sage conduite et toutes les apparences raisonnables me défendent de le croire. Je prie Dieu de vous prendre en sa sainte garde et suis, Monsieur,

« Votre très-affectionné à vous faire service,

« FRIDÉRIC GUILLAUME,

« électeur de Brandenbourg.

« Au camp, à Otlingue, ce $\frac{29 \text{ septembre}}{9 \text{ d'octobre}}$ 1674. »

V

« Monsieur, j'ai appris par la vôtre l'état des affaires par delà et vos soins particuliers en ces occurrences : monsieur mon cousin, le marquis de Brandenbourg Bareuth, m'en a aussi informé et vous fera rapport de tout ce que je lui ai confié, et particulièrement comme je fais toute la diligence possible pour vous joindre au plus tôt. S'il plaît à Dieu, je me rendrai vendredi prochain à Strasbourg, et prie Dieu qu'il vous prenne en sa sainte garde, étant toujours, Monsieur,

« Votre très-affectionné à vous faire service,

« FRIDÉRIC GUILLAUME,

« électeur de Brandebourg.

« De Rastadt, le $\frac{30 \text{ de septembre}}{10 \text{ d'octobre}}$ 1674. »

VI

« Monsieur, vous verrez, par la lettre ci-jointe, les plaintes que madame la douairière de Hanau Lichtenberg me fait, touchant la surcharge dont ses terres sont accablées. Comme c'est une veuve, qui s'est assez bien comportée jusques ici, ayant beaucoup souffert pendant cette guerre et qui ne laisse pas de contribuer ce qu'elle doit à l'entretenement de la garnison de Homburgk, vous comprendrez aisément qu'il sera juste et équitable de ne la charger pas doublement, ni d'exiger plus d'elle qu'elle ne peut pas faire; je vous recommande pour cela ses intérêts et suis toujours, Monsieur,

« Votre très-affectionné à vous faire service,

« FRIDÉRIC GUILLAUME,

« électeur de Brandenbourg.

« De Colmar, ce $\frac{4}{14}$e de décembre 1674. »

VII

« Monsieur, vous ne pouvez pas ignorer qu'il y a grande disette de bois à brûler dans Brisach et que si l'on empêche qu'il n'y entre rien, la ville en recevra une grande incommodité. Comme je viens donc d'entendre du général-major Schutze qu'il y en a une grande quantité dans un village en deçà du Rhin et proche d'Ensisheim, nommé Namssen, vis-à-vis de Harten, vous jugerez bien vous-même qu'il sera nécessaire de le brûler, avant que l'ennemi s'en rende le maître; j'espère donc que vous commanderez aussitôt quelques gens pour le faire, comme de mon côté j'envoyerai aussi une troupe aux autres lieux en deçà pour ce même effet. Je suis toujours, Monsieur,

« Votre très-affectionné à vous faire service,

« FRIDÉRIC GUILLAUME,

« électeur de Brandenbourg.

« De Colmar, ce $\frac{5}{15}$e de décembre 1674. »

VIII

« Monsieur, comme je viens de recevoir avis dans cet instant que M. de Turenne sera aujourd'hui à Béfort, j'ai voulu vous le communiquer avec le résultat de la délibération que mes généraux ont eue sur ce sujet; vous me ferez plaisir de m'en faire savoir vos sentiments par cet exprès. Cependant, il sera très-nécessaire que vous donniez ordre à vos troupes de se tenir prêtes à marcher en cas de besoin, comme j'ai déjà fait aux miennes.

« Dans ce moment, on me rend votre lettre d'hier; j'ai voulu vous avertir là-dessus que mes gens sont déjà à Bissen, et que si vous vouliez envoyer les vôtres à Wolcelsheim, Brisach serait entièrement bloqué. Un parti de 18 cavaliers des miens ont battu 54 Français et en emmené 14 prisonniers. Je suis, Monsieur,

« Votre très-affectionné à vous faire service,

« FRIDÉRIC GUILLAUME,

« électeur de Brandenbourg.

« Colmar, ce $\frac{6}{16}$e décembre 1674. »

IX

« Monsieur, je viens de recevoir avis certain de M. le duc de Zelle qu'un parti des siens a rencontré trois cents des ennemis, et les ont tous taillés en pièces, et pris prisonnier l'officier qui les com-

Digitized by Google

mandait; sur cela j'ai envoyé ordre à M. le duc de Holstein de tâcher, en toute manière, d'avoir des prisonniers de l'ennemi qui se montre du côté de Bourgogne et de se servir pour cela de mon lieutenant-colonel Hennick (*sic*), que je lui envoie pour cet effet. Cela réussissant, comme j'espère, nous pourrons mieux régler toutes choses; c'est ce que je n'ai pas voulu vous faire ignorer. Je suis, Monsieur,

« Votre très-affectionné à vous faire service,

« FRIDÉRIC GUILLAUME,

« électeur de Brandenbourg.

« Colmar, ce $\frac{8}{18}$e décembre 1674. »

X

« Monsieur, la copie ci-jointe d'une lettre que j'ai reçue, ce matin, de M. le duc de Holstein, vous apprendra le peu d'apparence qu'il y a que l'ennemi marche avec toutes ses forces du côté de la Bourgogne, et qu'il est si proche comme le bruit en est couru. Cependant il ne faut rien négliger, et j'approuve fort le dessein que vous avez de vous rendre aujourd'hui auprès de vos troupes vers Altkirchen; je n'attends qu'un peu de certitude des forces et du dessein des ennemis, et je ne vous manquerai pas au besoin, dont vous pouvez être assuré, me tenant à tout moment prêt de vous joindre avec mes troupes sur la moindre nécessité; mais aussi de quitter tous ces postes et aller manger vos quartiers et les miens sans une nécessité apparente, c'est ce que je ne trouve pas à propos. Je crois avec vous que ce n'est qu'une fausse attaque auprès des montagnes de Markirchen, et que s'il y en doit avoir une bonne, ce sera du côté de Béfort, mais il en faut être éclairci. Cependant je demeure, Monsieur,

« Votre très-affectionné à vous faire service,

« FRIDÉRIC GUILLAUME,

« électeur de Brandenbourg.

« Colmar, ce $\frac{9}{19}$e de décembre 1674. »

XI

« Monsieur, dans ce moment on me rend la vôtre d'aujourd'hui. J'ai été bien aise d'y voir l'avantage que ceux de Dachstein ont emporté sur l'ennemi; j'espère que vous aurez aussi reçu celle que je vous ai écrite ce matin; mais, comme je vois que vous êtes toujours persuadé de l'approche des ennemis, il sera très-nécessaire que vous tâchiez d'avoir des prisonniers pour en savoir le fond de l'affaire, car il serait honteux d'abandonner tous ces postes sur un simple rapport des paysans et sur des bruits incertains et faux. J'ai envoyé des ordres bien exprès à M. le duc de Holstein pour ce même effet. S'il est vrai que l'ennemi marche et approche, il sera très-facile d'en attraper quelques-uns, dont on pourra être éclairci; je n'attends que cela, et serai auprès de vous en cas de besoin, plus tôt que vous ne pensez, étant au reste, Monsieur,

« Votre très-affectionné à vous faire service,

« FRIDÉRIC GUILLAUME,

« électeur de Brandenbourg.

« Colmar, ce $\frac{9}{19}$e de décembre 1674. »

XII

« Monsieur, tout présentement, je viens de recevoir avis que l'ennemi s'avance, ayant déjà attaqué mes corps de garde qui étaient avancés à la Capelle; il n'a pourtant eu aucun avantage sur eux; car, en se retirant un peu, ils se sont assez bien postés pour ne craindre point de surprise. J'ai donné aussitôt ordre à toutes mes troupes de marcher sous la conduite de mon maréchal de camp droit à l'ennemi et de lui livrer combat. Je vous prie de les joindre avec les vôtres au rendez-vous qui sera à Sennem sur la rivière de Thour, et cela sans perdre de temps pour faire tout d'un commun concert. J'ai aussi écrit à M. le duc de Zelle d'envoyer autant des siennes qu'il est possible pour le même effet. Surtout il ne faut point donner du temps à l'ennemi pour avancer plus. J'ai dit le reste au comte de Caprara à qui je m'en rapporte. Étant fort incommodé de la goutte présentement, je ne puis pas signer cette lettre moi-même, mais je ne laisse pas de mettre bon ordre à tout. Je me persuade de vous que vous agirez en ces conjonctures comme la gloire des armes de Sa Majesté Impériale et le bien de la cause commune le requièrent. Dieu prospérera tout d'un bon succès.

« Donné à Colmar, ce $\frac{11}{21}$e de décembre 1674. »

XIII

« Monsieur, votre lettre d'hier m'a été bien rendue. Comme nous avons avis certain que l'ennemi s'est retiré, il ne sera plus nécessaire que vous quittiez vos quartiers pour vous rendre à Sennem; mais vous ferez bien de vous tenir là où

Digitized by Google

vous avez été jusqu'ici pour observer le passage de l'Ill, et pour ne ruiner pas entièrement nos quartiers sans nécessité. Je ne manquerai pas de vous donner avis de tout ce qui viendra à ma connaissance, pour prendre aussitôt de nouvelles mesures si la nécessité le requiert. On me rapporte comme une chose assurée que l'ennemi n'est plus fort que de cinq mille hommes. Vous ne laisserez pas aussi de m'avertir de tout ce que vous entendrez, et je demeure, Monsieur,

« Votre très-affectionné à vous faire service.

« De Colmar, ce $\frac{13}{23}$e de décembre 1674. »

XIV

« Monsieur, comme l'on m'avertit, de plusieurs endroits, que l'ennemi s'assemble pour marcher en deçà, j'ai donné ordre à mon infanterie de s'assembler aussi auprès de Puffaes : pour la cavalerie et les dragons, j'en laisse encore une bonne partie dans les montagnes pour observer les mouvements de l'ennemi, et les commandés, tant de cavalerie que d'infanterie, qui se trouvent à Sennem, y demeureront aussi. J'ai prié M. le duc de Zelle de tenir ses troupes en état de marcher et de venir joindre les nôtres en cas de besoin. J'espère que vous en ferez autant des vôtres, et les ferez assembler, afin qu'elles se puissent donner les mains et se joindre si l'ennemi avance : pour cet effet, il sera nécessaire de couvrir tous les passages, dans vos quartiers, de ponts; j'en ferai aussi construire dans les miens pour passer plus vite les uns aux autres. Cela étant fait, nous pourrons plus facilement faire tête à l'ennemi, et je suis toujours, Monsieur,

« Votre très-affectionné à vous rendre service,

FRIDÉRIC GUILLAUME,

« électeur de Brandenbourg.

« De Colmar, ce $\frac{15}{25}$e de décembre 1674. »

XV

« Monsieur, le trompette que j'avais envoyé à M. de Turenne quérir un passe-port pour transporter le corps mort de feu mon fils, étant revenu à ce soir, rapporte pour certain que l'armée française marche en diligence vers Betfort. C'est pourquoi je vous prie de vous rendre ici au plus tôt et en toute diligence, pour concerter ensemble comment nous poster et de quelle sorte agir contre l'ennemi. Je fais savoir la même chose à M. le duc de Zelle. Je vous attends avec impatience, et suis cependant, Monsieur,

« Votre très-affectionné à vous faire service,

« FRIDÉRIC GUILLAUME,

« électeur de Brandenbourg.

« De Colmar, ce $\frac{16}{26}$e de décembre 1674. »

XVI

« Monsieur, mon lieutenant-colonel Henninck est revenu cette après-midi et m'a rapporté que l'ennemi a marché aujourd'hui de grand matin et pris la route et le grand chemin de Brisach. C'est pourquoi j'ai envoyé ordre à mes troupes de s'assembler ici auprès de Colmar, et celles de Lunenbourg s'y rendront aussi. Vous comprendrez aisément qu'il sera nécessaire d'assembler aussi les vôtres, selon ce qui en a été arrêté ce matin. Cependant je vous prie de m'avertir diligemment de la marche et des desseins de l'ennemi, tout ce que vous en saurez. Il se faut toujours tenir en état de se donner la main; je ne manquerai pas de vous seconder en cas de besoin, et je m'attends aussi que vous viendrez à nous si l'ennemi vient de ce côté-ci; vous saurez aussitôt tout ce que j'en découvrirai, et je demeure, Monsieur,

« Votre très-affectionné à vous faire service,

« FRIDÉRIC GUILLAUME,

« électeur de Brandenbourg.

« De Colmar, ce $\frac{18}{28}$e de décembre, à 5 heures après midi. »

XVII

« Monsieur, j'ai reçu votre lettre d'aujourd'hui, et comme j'y ai remarqué qu'il y a bien des choses dedans qui demandent une réflexion sérieuse et qu'on en confère de bouche, je serais bien aise si vous vouliez prendre la peine de venir demain à Sainte-Croix, ou Heiligen-Creütz, où je me rendrai aussi avant dîner pour concerter toutes choses; je vous y attendrai avec impatience, et suis cependant, Monsieur,

« Votre très-affectionné à vous faire service,

« FRIDÉRIC GUILLAUME,

« électeur de Brandenbourg.

« De Colmar, ce $\frac{19}{29}$e de décembre, à 5 heures du soir. »

XVIII

« Monsieur, j'ai vu dans votre lettre d'hier ce qui s'est passé avec l'arrière-garde de vos troupes;

Digitized by Google

j'ai déjà commandé, cette nuit, mille chevaux vers Sainte-Croix, et j'en ferai bientôt suivre d'autres; vous me ferez seulement savoir ce que vous découvrirez encore, et je suis, Monsieur,

« Votre très-affectionné à vous faire service,

« FRIDÉRIC GUILLAUME,

« électeur de Brandenbourg.

« De Colmar, ce $\frac{20}{30}$e de décembre 1674.

Deux billets inédits du grand roi, de Frédéric II, ne seront par déplacés à la suite des lettres du grand électeur; ils témoignent de l'extrême bienveillance avec laquelle le monarque philosophe accueillait les hommages des gens de lettres. L'un et l'autre sont adressés au chevalier de Saint-Peravi (Jean-Nicolas Marcellin Guerineau), qui mourut à Liége le 3 juillet 1789; il était né, le 25 août 1732, à Janville (Beauce), la patrie de Colardeau. Une affaire d'honneur, à ce qu'il prétendait, mais plus vraisemblablement ses créanciers, l'avaient contraint à quitter la France où ses relations avec le docteur Quesnay, divers écrits sur l'économie politique et quelques poésies agréables l'avaient fait connaître avantageusement, sans toutefois lui procurer une position stable. Sa veuve, qui se trouvait dénuée de toute ressource, reçut, au mois de février 1790, un léger secours (trente écus de Prusse) du successeur de Frédéric le Grand. La lettre d'envoi figure dans ma collection d'autographes.

I.

(De la main d'un secrétaire.)

« M. le chevalier de Saint-Peravi, vos ouvrages n'ont pas besion de mon agrément pour les faire imprimer. Vous en êtes le maître, et en pouvez disposer à votre gré. Il ne me reste que de vous remercier des cahiers de votre poëte voyageur et impartial, que vous m'avez adressés, et de prier, sur ce, Dieu qu'il vous ait, M. le chevalier de Saint-Peravi, en sa sainte et digne garde.

« FÉDÉRIC.

« Berlin, ce 26 décembre 1783.

« Au chevalier de Saint-Peravi, à Liége. »

II.

(Entièrement autographe.)

« M. le chevalier de Saint-Peravi, j'ai très-bien reçu, avec votre obligeante lettre du 15 de ce mois, celles en vers dont vous l'avez accompagnée. Je ne puis que vous en témoigner, comme je fais par la présente, ma sensibilité et mes remercîments, priant Dieu qu'il vous ait, M. le chevalier de Saint-Peravi, en sa sainte et digne garde,

« FÉDÉRIC.

« A Breslau, le 27 août 1785.

« Au chevalier de Saint-Peravi, à Liége. »

PHILIPPE DE CHAMPAGNE[1].

Le génie de la peinture, animant de son souffle divin Van Eyck, Memling[2], Rubens et Van Dyck, a fondé cette brillante école flamande qui peut, à tant d'égards, soutenir le parallèle avec l'école d'Italie. Parmi les artistes belges qui se sont illustrés au XVIIe siècle, Philippe de Champagne doit occuper une place à part. S'il n'a point cette imagination créatrice, cette fougue entraînante qui provoque l'étonnement et subjugue l'admiration, il est impossible de lui refuser une sagesse remarquable dans l'ordonnance de ses compositions, et peu de peintres ont porté plus loin la pureté du dessin. Son pinceau moelleux, suave, repose agréablement l'œil. Une certaine onction, parfaitement d'accord avec les sujets qu'il traite, communique à ses tableaux un charme qui reflète, en quelque sorte, la douce tranquillité d'âme de l'artiste.

Philippe de Champagne, ou plutôt Champaigne[3], naquit à Bruxelles le 26 mai 1602. Ses parents appartenaient à cette classe estimable qui trouve une honnête aisance dans le travail secondé par l'esprit d'ordre et l'économie. La particule attachée à son nom n'avait rien de féodal; elle annonçait seulement l'origine de son bisaïeul qui, né à Reims ou dans les environs de Reims, était venu s'établir en Belgique. Le jeune Philippe

[1] Voir *les Belges illustres*, t. II, p. 233 et suiv.

[2] On n'est pas généralement d'accord sur le nom de ce peintre. Plusieurs biographes veulent que ce soit Hemling, mais les rédacteurs du *Messager des arts* et M. Octave Delepierre (*Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. Ier, p. 317 et suivantes) me paraissent avoir démontré que la première lettre est un M et point un H comme on l'avait cru d'abord.

[3] Son nom paraît avoir été toujours orthographié par lui de cette manière. Néanmoins son acte de naissance porte *Champaine*. Dans l'acte de mariage du père, il est dit que Henri de *Champaine* et Élisabeth Dethrogh contractèrent mariage le 7 janvier 1597. Cet Henri, dans l'acte de naissance d'un de ses enfants, est appelé *Dechampaigne*, et dans un autre encore *de la Champagne*, tant les registres baptistaires étaient bien tenus à cette époque.

Digitized by Google

se plaisait, dès sa tendre enfance, à visiter les églises, pour y prier d'abord, car déjà le maîtrisait une piété vive; ensuite pour y passer des heures entières dans la contemplation des meilleurs tableaux.

Devenir peintre et consacrer sa palette à des sujets religieux, c'était là son désir le plus ardent. *Bouillon* et *Bourdeaux*, presque inconnus aujourd'hui, mais qui, de leur temps, avaient quelque réputation, furent ses premiers maîtres. Fouquières, bon paysagiste, que Rubens honora de son suffrage, prit plaisir à l'encourager. Ils partirent, l'un et l'autre, pour Paris en 1621. Fouquières était la vanité personnifiée : les éloges des courtisans lui tournèrent la tête, et les lettres de noblesse que lui conféra Louis XIII la lui firent perdre complétement. La paresse et l'insouciance de son caractère ne pouvaient d'ailleurs en faire un protecteur bien zélé. Champaigne devait songer, avant tout, à se créer des moyens d'existence; il fit plusieurs portraits : mais, malgré la perfection avec laquelle il saisissait la ressemblance, et quoique, dans ce genre, il ait mérité par la suite d'être comparé quelquefois à Van Dyck, ce n'étaient là que des ressources incertaines, précaires. Il fut contraint de se placer sous le patronage d'un homme en qui le savoir-faire remplaçait le savoir. *Lallemand* était son nom, et les travaux ne lui manquaient point. Champaigne, dans cet atelier, fit la connaissance de Nicolas Poussin[1], plus âgé que lui de sept à huit ans. Ils éprouvèrent l'un pour l'autre une vive sympathie. Ils passaient ensemble tous les instants dont ils pouvaient disposer et s'entretenaient avec délices de leurs rêves d'avenir, de leurs rêves de gloire. Les nouveaux amis ne tardèrent pas à prendre congé d'un maître hors d'état de rien leur apprendre; ils allèrent s'établir au collége de Laon. Cette union, si honorable pour l'art, fut utile à tous les deux. Poussin fit passer dans l'âme du jeune homme quelques étincelles de ce feu poétique qui lui valut le surnom de *peintre des philosophes et des gens d'esprit*. Le Belge, de son côté, fit partager à celui qu'il aimait du reste à considérer comme un guide, un mentor, ses principes austères sur la décence dont le pinceau de l'artiste ne doit jamais s'écarter, et qu'il respecta lui-même au point de se refuser constamment à traiter des sujets mythologiques, du moins lorsqu'ils exigeaient la reproduction de certaines nudités. Ses conseils exercèrent une heureuse influence sur la réserve pleine de goût avec laquelle Poussin sut éviter les excès de la licence, lorsqu'il exécuta, pour le compte du cavalier Marini, les dessins du poëme d'*Adonis*.

Le mérite et la faveur ne marchent pas toujours de compagnie; cette réflexion est trop vraie pour n'avoir pas été mille fois répétée. Le premier peintre de la reine Marie de Médicis, Duchesne, chargé des décorations du Luxembourg, avait besoin que des talents incontestables vinssent en aide à sa médiocrité. Le Poussin et Champaigne furent donc employés sous ses ordres; mais il s'irrita des succès qu'eurent auprès de la princesse les ouvrages du peintre belge. Il s'ensuivit de l'aigreur, une malveillance qui ne prenait plus la peine de se déguiser; puis des scènes violentes éclatèrent. Duchesne crut s'apercevoir aussi que sa fille prenait au jeune artiste quelque intérêt; cela ne se conciliait point avec ses vues. Qu'arriva-t-il? Défense expresse aux jeunes gens de se voir. Champaigne résolut de s'éloigner... En proie au découragement, il reprit le chemin de Bruxelles dans les premiers jours de 1627. Il se proposait de visiter l'Allemagne et d'aller joindre le Poussin à Rome, lorsqu'il reçut de l'intendant de la reine mère, l'abbé de Saint-Ambroise, la nouvelle de la mort de son persécuteur, ainsi que l'invitation de revenir en France.

On s'empressa de lui donner un logement au Luxembourg avec la direction des peintures de ce palais et douze cents livres de pension. La fille de Duchesne était parvenue à se soustraire aux projets d'établissement qu'avait conçus pour elle l'ambitieux vieillard, et Philippe de Champaigne eut la satisfaction de l'épouser. C'est dès cette époque qu'il se fit les habitudes laborieuses dont il ne se départit jamais. Il exigeait de ses élèves la plus grande assiduité. Lui-même se levait d'ordinaire à quatre heures de matin. Six tableaux qu'il peignit pour les carmélites du faubourg Saint-Jacques, et un crucifix, chef-d'œuvre de perspective, placé à la voûte de leur église, établirent sur des bases solides sa réputation, qui ne cessa de s'accroître chaque jour. Il travailla pour la plupart des églises de Paris, pour la Sorbonne, pour le Val-de-Grâce, etc. Louis XIII, en 1634, l'avait chargé de son ex-voto pour l'autel de la Vierge à Notre-Dame, ainsi que du tableau représentant la réception des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, où figure le duc de Longueville recevant le cordon bleu des mains du roi. Son morceau de réception à l'Académie royale de peinture, en 1648, *l'Apôtre saint Philippe*, une de ses toiles les plus soignées, enleva tous les applaudissements.

[1] Il était né en 1594, aux Andelys, d'une famille noble, mais absolument dépourvue de fortune.

Digitized by Google

Le cardinal de Richelieu, dont il avait, sur l'autorisation de la reine-mère, enrichi la galerie de quelques bons tableaux, désira de se l'attacher exclusivement; mais les promesses les plus séduisantes trouvèrent inébranlables les sentiments de reconnaissance qu'il avait voués à sa bienfaitrice : « Le cardinal ne pouvant, disait-il, « le rendre plus habile peintre (la seule chose « qu'il ambitionnât), il n'aspirait qu'à l'honneur « d'obtenir ses bonnes grâces et de mériter son « estime ». Cette noble fermeté ne déplut pas à l'altière Éminence, qui, plus d'une fois, le chargea de reproduire ses traits.

Les conseils des prétendus connaisseurs font le supplice des artistes. Contraint, comme tant d'autres, de les subir, Champaigne s'avisa de leur jouer un excellent tour : il faisait le portrait de la reine Marie de Médicis; c'était une belle occasion pour les dames présentes de faire leur cour; elles ne la manquèrent point; chacune de dire son mot: « Les yeux n'avaient pas assez d'expression; le « sourire laissait à désirer; les lèvres paraissaient « trop pâles ». Lorsque les observations critiques furent épuisées, le peintre, s'emparant d'un pinceau sec, puis saisissant sa palette, feignit d'y prendre de la couleur. Il passa légèrement, à plusieurs reprises, ce pinceau sur la toile. Alors toutes s'émerveillèrent des prétendus changements, des améliorations qu'elles avaient suggérées.

La vie s'écoulait assez doucement pour notre artiste. Modeste, exempt d'ambition, doué d'un caractère bienveillant, attentif à prévenir les plus légères tracasseries, il avait bien quelques envieux sans doute, mais point d'ennemis. Une compagne vertueuse, dévouée à ses devoirs, tout entière aux soins de sa famille, assurait son bonheur domestique. Il n'avait que des grâces à rendre au ciel. L'année 1654 devait mettre un terme à tant de félicité... La mort vint planer sur sa demeure jusqu'alors si paisible. Il perdit presque en même temps sa femme et son fils, son fils sur lequel reposaient de si justes espérances.

Malgré sa pieuse résignation, il eut peine à supporter de pareils coups. Une maladie de langueur fit craindre pour ses jours; on lui conseilla l'air natal. L'accueil qu'il reçut dans sa patrie et l'empressement de ses amis d'enfance apportèrent quelque soulagement, quelque distraction à ses douleurs physiques et morales : l'archiduc Léopold, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, le protecteur David Teniers, le digne continuateur du règne d'Albert et d'Isabelle par la généreuse impulsion qu'il donnait aux beaux-arts, s'empressa de lui demander un tableau... Un sujet triste convenait à la disposition d'esprit du peintre, qui fit tomber son choix sur *Adam et Ève pleurant la mort d'Abel*. De retour à Paris, Champaigne obtint, sans l'avoir sollicitée, une chaire à l'Académie de peinture, et, peu de temps après, il fut nommé recteur de cette école. Le titre de premier peintre du roi semblait aussi devoir lui être conféré, quand le public apprit, non sans une véritable surprise, la préférence accordée à Lebrun, plus jeune de seize ans, et qui n'avait pas encore peint *ses batailles d'Alexandre*. Champaigne ne témoigna nul mécontentement. Sa magnanime réponse à quelqu'un qui se plaignait de cette espèce de passe-droit mérite d'être conservée. « Dans le compte de « Lebrun, dit-il, on additionne l'avenir au pré- « sent, et l'on n'a pas tort. Il sera, quelque jour, « l'honneur de l'école française. » Sa modération philosophique ne se démentit pas davantage lorsque la *galerie des hommes illustres*, qu'il avait commencée et qui lui promettait de favorables résultats pécuniaires, tomba dans les mains de Vouet, plus célèbre par ses intrigues que par ses talents.

Il allait ordinairement passer la journée du dimanche à Port-Royal, où sa fille, l'unique enfant qui lui restât pour la consolation de ses vieux jours, était religieuse. Port-Royal, par la réunion des savants que le goût de l'étude et le zèle de la religion y avaient attirés, faisait une des gloires du règne de Louis XIV; mais bientôt les persécutions auxquelles ce monastère fut en butte imprimèrent une tache sur le front du grand roi qui se transformait en théologien [1]. Quoi qu'il en soit, la société des Pascal, des Arnauld, des Lemaître, des Nicole, etc., fortifia de plus en plus les sentiments religieux de Champaigne, qui dans toutes les circonstances de la vie s'était montré le rigide observateur des pratiques du culte. On raconte même que, malgré les vives instances d'un de ses intimes amis dont la fille devait, le lendemain, prendre le voile, il ne voulut jamais consentir à faire usage de ses pinceaux, un dimanche, pour achever le portrait de la jeune personne.

L'approche de la vieillesse s annonçant par quelques infirmités, Champaigne prit la résolution de renoncer au monde, dont il appréciait mieux que

[1] Port-Royal, objet, pendant un grand nombre d'années, de tracasseries sans cesse renaissantes, finit par succomber sous les coups du despotisme dirigés par l'influence toute-puissante des Molinistes. La nuit du 27 au 28 octobre 1709, le marquis d'Argenson n'eut pas honte de se charger lui-même d'investir l'abbaye, à la tête de trois cents hommes d'armes. Tout cet appareil avait pour but d'enlever de leur asile vingt-deux religieuses, la plupart vieilles et infirmes. L'ordre de démolir le couvent fut exécuté quelques mois après, en 1710.

Digitized by Google

personne toutes les vanités; il vint s'établir à Port-Royal. C'est là que, sexagénaire, il fit son chef-d'œuvre et tout à la fois le chef-d'œuvre de l'amour paternel. Il était impossible de rendre d'une manière plus pathétique la scène touchante qu'il avait à retracer. Il représente, dans ce tableau sublime d'expression et de sentiment, sa fille étendue sur une chaise longue, et réduite à toute extrémité par suite d'une fièvre continue de quatorze mois. Les médecins l'ont abandonnée; elle se met en prière avec une de ses consœurs, la mère Catherine-Agnès, et recouvre la santé.

Champaigne sentit son amour du travail augmenter encore au sein de la retraite, et les morceaux de cette époque ne le cèdent point à ceux qui les avaient précédés. On cite, au nombre des meilleurs, un tableau de la Cène dans lequel il a peint, sous les traits de quelques apôtres, les principaux solitaires de Port-Royal.

Il fit, en 1668, son portrait que l'on voit dans la galerie du Louvre. Le fond du tableau est un paysage dont le lointain présente la flèche de l'hôtel de ville de Bruxelles et les tours de Sainte-Gudule. Après avoir dit que ce portrait est un des plus beaux qu'ait faits Philippe de Champaigne, Félibien ajoute : « Champaigne était un homme « sage et vertueux, d'un caractère doux, d'un « maintien sérieux et grave, et d'une conscience « droite. Il était assez bel homme, la taille haute « et le corps un peu gros. Il était sobre et réglé « dans sa manière de vivre, et son air vénérable « le faisait considérer parmi les autres peintres. » Ailleurs, à propos de la place de recteur, Félibien dit encore : « C'est dans cette charge que « Champaigne a fait paraître une conduite, un « désintéressement qui n'a guère eu d'exemple, « partageant les émoluments de l'emploi avec ceux « qui en avaient besoin, et ne voulant les recevoir « que pour en faire du bien à d'autres ».

Détaché de la terre depuis longtemps, il vit approcher la mort en philosophe chrétien, sans la désirer ni la craindre. Son neveu, Jean-Baptiste de Champaigne[1], que, peu d'années après la perte de son fils, il avait fait venir de Bruxelles, lui ferma les yeux, le 12 août 1674[2], et se chargea de terminer les tableaux que le mourant laissait inachevés, entre autres *l'éducation d'Achille*, pour le dauphin.

Philippe de Champaigne travaillait avec une facilité prodigieuse; il en abusait rarement. Néanmoins on raconte que des marguilliers d'une paroisse de Paris l'ayant prié de faire le dessin, au crayon, d'un tableau de saint Nicolas pour leur église, ils furent très-étonnés de voir arriver, au bout de quatre ou cinq jours, le tableau même. Ses camarades se firent un jeu de le plaisanter sur une pareille prestesse, et lui demandèrent combien il vendrait un cent de saints Nicolas.

Le vandalisme de 1793 a malheureusement détruit beaucoup de productions de cet habile maître qui s'était distingué tout à la fois dans quatre genres différents : le portrait, l'histoire, l'architecture et le paysage. Quinze de ses chefs-d'œuvre sont placés au musée de Paris; le plus remarquable est, après *les Religieuses* et *la Cène*[3], *l'apparition de saint Paul présentant à saint Ambroise saint Gervais et saint Protais*; il est d'un effet imposant, d'une composition savante et d'un beau coloris. L'entente du clair-obscur y est parfaite. Le dessin, très-correct, ne laisse à désirer peut-être qu'un peu plus d'élégance.

C'est à Paris que Philippe de Champaigne doit être jugé; c'est là véritablement le théâtre de sa gloire. La Belgique ne possède qu'un petit nombre de ses tableaux, et ce ne sont pas les plus remarquables. Cependant, parmi ceux qui figurent au musée de Bruxelles, *sainte Geneviève, saint Ambroise, saint Étienne* et *la Présentation de l'enfant Jésus au temple*, méritent d'être particulièrement distingués.

L'église cathédrale de Rouen possède un des principaux chefs-d'œuvre de Philippe de Champaigne, *l'Adoration des bergers*[4]. Raphaël lui-même n'a jamais donné à la Vierge Marie une plus touchante expression de joie maternelle.

CHASTELER.

Nous allons porter nos regards sur un Belge que l'Autriche place au rang de ses meilleurs généraux et des soutiens les plus énergiques du trône des Habsbourg, que les guerres de la révolution avaient si fortement ébranlé : Jean-Gabriel Joseph Albert, marquis du Chasteler, qui naquit à Mons le

[1] Né à Bruxelles, non pas en 1643, comme l'ont dit et répété tous les biographes, d'après Descamps, mais le 29 mars 1644; il était fils de Claude Champaigne (Champaine dans l'acte de naissance) et de Susanne Caylo. Il rappelle beaucoup la manière de son oncle, bien qu'avec moins d'éclat et de talent. On voit au musée de Bruxelles un bon tableau de ce maître : *l'Assomption de la Vierge*. — Jean-Baptiste de Champaigne est mort à Paris en 1688.

[2] Mort à Paris, il fut enterré à Saint-Gervais, sa paroisse.

[3] Il a traité jusqu'à trois fois ce sujet, mais toujours avec des changements.

[4] Il a reproduit ce tableau pour un amateur de Montpellier, le marquis de Montclar.

Digitized by Google

22 janvier 1763; il reçut sa première éducation sous les yeux d'un père, homme de mérite[1], qui le conduisit bientôt après à l'école de Pont-à-Mousson, puis le fit passer à l'Académie militaire de Vienne. Il venait d'atteindre sa seizième année, lorsqu'il obtint une sous-lieutenance dans le corps du génie. C'était à l'époque de la guerre très-courte et très-peu sanglante de la succession de Bavière, en 1778. Il profita de dix années de paix pour visiter avec soin toutes les provinces de la domination autrichienne et se rendre familiers les dialectes en usage dans ces différentes contrées. Il aspirait à pouvoir faire l'application de ses connaissances acquises, et ses talents secondèrent le général Duhamel de Gerlonde pour la construction des forteresses de Josephstadt et de Theresienstadt en Bohême.

Il se signala pendant la guerre de Turquie en 1789, et sa conduite à l'assaut de Belgrade, sous les yeux de Laudon, lui mérita la croix de Marie-Thérèse. Il obtint presque en même temps le grade de major et fut employé dans les négociations avec le grand vizir. L'armistice lui permit de dresser la carte de Valachie qui fut achevée rapidement. Il passa vers la fin de 1790 aux Pays-Bas avec le grade de lieutenant-colonel. Nommé colonel en 1792, et commandant de Namur dont il venait de rétablir les fortifications que l'empereur Joseph avait fait raser, il fit amener devant lui le général la Fayette et vingt-deux officiers français que le major comte d'Harnoncour avait cru pouvoir se permettre d'arrêter dans les environs de Rochefort en Ardenne, quoiqu'ils déclarassent n'être venus sur le territoire autrichien que pour y chercher un asile. Le marquis du Chasteler fit éclater dans cette circonstance des sentiments de courtoisie et d'humanité qui lui firent beaucoup d'honneur, mais déplurent à la cour de Vienne, dont les ordres rigoureux ne tardèrent pas à reléguer dans la forteresse d'Olmutz la Fayette ainsi que les trois autres membres de l'Assemblée constituante, Latour-Maubourg, Alexandre de Lameth et Bureau de Puzy. En novembre 1792, il eut à défendre, sous les ordres du général Moitelle, non la ville de Namur presque démantelée et dont les portes furent ouvertes à la première sommation, mais la citadelle qui soutint, contre le général Valence, quinze jours de tranchée ouverte. Prisonnier de guerre conformément à la capitulation, Chasteler fut conduit à Reims où l'on eut pour lui les plus grands égards. Un cartel d'échange lui permit de rejoindre l'armée autrichienne au moment où s'ouvrait la campagne de 1793, cette campagne qui le couvrit de gloire. Ses exploits dans les plaines d'Altenhoven, à Neerwinden, à Famars, au siége de Valenciennes où il reçut sept blessures sans quitter le poste de l'honneur, lui valurent le brevet de général-major. Ce n'était plus seulement comme officier du génie qu'il servait; on le vit, à la sanglante bataille de Wattignies, charger la tête de la cavalerie avec une impétuosité sans égale. La campagne de 1794 le plaça sous les ordre du comte de Clerfayt dont il seconda les opérations de manière à mériter toute sa confiance, et, par sa brillante attaque des lignes de Mayence, au mois de novembre 1795, il contribua puissamment à la délivrance de ce boulevard de l'Allemagne. Chargé d'une mission diplomatique à Saint-Pétersbourg en 1798, il fit décider la seconde coalition et l'envoi de Suwarow en Italie pour y commander en chef.

Élevé au grade de lieutenant général, Chasteler exerça, pendant la campagne de 1799, les fonctions de quartier-maître général de l'armée austro-russe. Les journées de Magnano, de l'Adda, de la Trebbia, de Novi, mirent complétement le sceau à sa réputation. Blessé dangereusement (et c'était pour la treizième fois) devant la forteresse de Tortone, il fut contraint d'abandonner un poste qu'il occupait avec tant de distinction. En 1800, il fut envoyé dans le Tyrol, cette province si jalouse de ses priviléges et tout à la fois si dévouée à l'Autriche qui s'était constamment fait un devoir de les respecter. Ses manières affables l'y rendirent bientôt populaire; les milices tyroliennes furent organisées par ses soins, et tout fut disposé pour la meilleure défense du pays.

Chasteler profita de la paix, en 1802, pour se rendre à Paris. Le premier consul l'accueillit avec empressement, et fit lever le séquestre apposé sur ses biens en Belgique où l'administration révolu-

[1] François-Gabriel-Joseph, marquis du Chasteler, chambellan de l'Empereur, gouverneur-prévôt du district de Binche et conseiller d'État. Membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, il reçut, en qualité de directeur, à la séance du 12 juillet 1782, le comte et la comtesse du Nord (Paul Ier et sa femme la princesse Sophie-Dorothée-Auguste de Würtemberg); il enrichit les recueils de cette savante compagnie de plusieurs mémoires d'un véritable intérêt. On lui doit encore un *Éloge de l'abbé Suger* et la publication de la chronique latine de Gislebert, chaucelier de Baudouin V, comte de Hainaut. L'éditeur devait la faire suivre d'un volume de notes qui n'a jamais paru. Ce marquis du Chasteler, né le 24 mars 1744 à Mons, mourut à Liége le 11 octobre 1788 et non 1783, comme l'indique la *Biographie universelle*, t. LX. La *Généalogie de la maison du Chasteler*, qu'il fit imprimer à Bruxelles en 1768, in-folio, et dans laquelle il élevait la prétention d'appartenir à la maison de Lorraine, lui suscita des tracasseries qui troublèrent le repos de sa vie.

Digitized by Google

tionnaire avait porté son nom sur la liste des émigrés. L'archiduc Charles le choisit, en 1805, pour chef d'état-major de l'armée qu'il commandait en Italie, et ses bonnes dispositions furent admirées généralement. L'archiduc, sur le point d'être tourné par suite des défaites éprouvées en Allemagne, résolut de s'ouvrir une retraite à travers le Tyrol. Chasteler, pour assurer le succès de cette évolution hardie, n'hésita pas à marcher au-devant de la division bavaroise du général Deroi, qu'il mit en pleine déroute au défilé de Strub, puis, rencontrant le corps de Marmont, il parvint à le repousser de Gratz. Commandant de Cohorn en 1808, il en fit relever les fortifications avec une célérité sans exemple. L'année suivante, au mois d'avril, secondé par le général Hormayr, il se jeta dans le Tyrol. Personne ne possédait mieux que lui les qualités propres à produire l'enthousiasme chez ces braves montagnards. Aussi s'empressèrent-ils d'accourir à sa voix, et bientôt les Français furent contraints de se retirer vers Sterzingen. S'étant porté sur Inspruck avec la majeure partie de ses forces toujours croissantes par l'insurrection générale, huit mille prisonniers avec armes et bagages tombèrent en son pouvoir. Il se dirigea pour lors vers le Tyrol italien, délogea Baraguay-d'Hilliers de Trente, et lui fit subir un nouvel échec à Volano. C'est ainsi que, par d'habiles manœuvres, Chasteler parvint à se mettre en communication avec l'archiduc Jean. Cependant Napoléon, irrité de ce qui se passait dans le Tyrol, avait, dès le 5 mai, publié un ordre du jour portant *que le nommé Chasteler, soi-disant général au service d'Autriche, et moteur de l'insurrection du Tyrol serait traduit devant une commission militaire aussitôt qu'il serait prisonnier, et passé par les armes dans les vingt-quatre heures comme chef de brigands.* Cet ordre du jour, si peu conforme aux principes admis par les nations civilisées, indigna l'archiduc Charles et provoqua, de part et d'autre, une correspondance remplie de furibondes menaces qui, fort heureusement pour l'honneur de la civilisation du XIXe siècle, ne s'exécutèrent point.

Chasteler était maître de presque tout le Tyrol, lorsque le maréchal Lefebvre vint l'attaquer avec des forces supérieures. Après une entière défaite à Woergel, le 13 mai, il se vit contraint de se retirer, emmenant avec lui quelques centaines de chasseurs tyroliens qui, réunis à des volontaires de la Carinthie et à un petit corps des troupes autrichiennes, lui permirent de tenir en échec l'ennemi devant Clagenfurth. La paix se fit à la suite de la bataille de Wagram, et l'empereur d'Autriche récompensa ses derniers services par le collier de commandeur de l'ordre de Léopold; il avait obtenu celui de commandeur de Marie-Thérèse en 1800.

Chasteler quitta Theresienstadt, dont il était gouverneur, pour servir comme feldzeugmeister (général d'artillerie) pendant les campagnes de 1813 et de 1814. Il fit également contre le roi Murat, en 1815, la courte campagne dont il avait fait approuver le plan à Vienne, où son souverain, désireux d'avoir ses conseils, l'avait mandé. Ses nombreuses blessures, qu'il faut attribuer, non-seulement à l'ardeur de son intrépidité naturelle, mais encore à sa vue tellement basse qu'il distinguait avec peine une troupe à cinquante pas, lui rendaient nécessaires quelques années de repos : le gouvernement de Venise lui fut conféré. C'était un poste de confiance et qui ne laissait pas d'avoir ses difficultés, car comment se faire pardonner par l'aristocratie vénitienne la perte de son indépendance, de son autorité toute-puissante? il réussit du moins, par la bienveillance de son caractère et par l'équité de ses actes, à conquérir l'estime générale. Il mourut, non dans une de ses terres près d'Ath, en 1820, comme l'affirme la *Biographie universelle* du général Beauvais, mais à Venise, le 10 mars 1825[1]. Un monument sur lequel sont inscrits ses principaux faits d'armes lui fut élevé dans cette ville en 1827.

Le marquis du Chasteler, très-versé dans la connaissance des sciences exactes, cultivait aussi la littérature et la poésie légère. Nous avons eu sous les yeux deux de ses romances[2], fort agréables, bien qu'un peu d'afféterie s'y fît remarquer.

CHATEAUFORT[3]

(PIERRE BOSSEAU, MARQUIS DE).

Lorsqu'un homme, par son mérite par un mérite incontestable, s'élève à l'un des premiers rangs de l'ordre social, sa dignité personnelle le place facilement au-dessus des vaniteuses prétentions

[1] La date indiquée dans la *Biographie* des frères Michaud (le 7 mai 1825) est inexacte.

[2] Elles faisaient partie d'un recueil de musique qu'une de mes sœurs avait remis à sa fille aînée en la plaçant au pensionnat de Charleville. Ce livre ne contenait aucune chanson contraire à la plus scrupuleuse décence. Néanmoins les bonnes religieuses, scandalisées d'y voir paraître quelquefois le mot AMOUR, ne crurent pas devoir s'en tenir à la demi-mesure adoptée pour les éditions *ad usum Delphini*, elles firent du tout un bel *auto-da-fé*.

[3] Voir la *Biographie universelle*, t. V, p. 439 et suiv.

Digitized by Google

nobiliaires; il ne rougit pas de son berceau, quelque humble qu'il soit; mais il n'en est presque jamais ainsi des personnes de sa famille que le même tourbillon entraîne dans une position supérieure à l'état de leur fortune primitive : ne pouvant pas, à l'exemple des Chinois, anoblir les ancêtres, elles s'efforcent de dépayser, en quelque sorte, tous ces investigateurs fâcheux qui voudraient remonter au point du départ et rechercher l'origine de l'habile magicien par qui se sont opérées toutes ces métamorphoses. Cela contribue à jeter de l'incertitude sur la date et sur le lieu de naissance de plusieurs personnages célèbres. Ces réflexions se présentent tout naturellement à l'esprit lorsqu'on s'occupe de *Pierre Bosseau, marquis de Châteaufort*, l'un des généraux les plus distingués de Philippe V, roi d'Espagne. Il vit le jour, non pas vers le milieu du XVIIe siècle, à Saint-Gérard, comme l'affirme l'historien de la province de Namur, Galliot, mais à Nismes sur l'Eau noire près de Couvin, le 3 janvier 1668[1]. Né dans la même classe que Sixte-Quint, il remplit d'abord d'aussi modestes fonctions, et l'on raconte qu'en 1730, lorsqu'il revint, chargé d'honneurs, comblé de gloire, aux modestes foyers de son enfance, trouvant sur la route, entre Marienbourg et Nismes, un jeune garçon qui gardait les porcs du village, il s'enquit de ce que lui valait, par mois, chaque tête du troupeau : — « Six sous de Liége[2], » répondit le pâtre. — « C'est tout juste, répliqua le marquis en lui glissant deux ou trois pièces de monnaie dans la main, c'est tout juste ce que je gagnais à ton âge. » Quoi qu'il en soit de cette tradition populaire, Bosseau, par son intelligence précoce, intéressa le curé de Nismes qui lui fit apprendre la lecture, l'écriture et les premiers éléments des mathématiques. Le bon pasteur y joignait de temps en temps quelques notions de géographie et d'histoire. Les idées du jeune homme se développèrent insensiblement. Un vieux soldat parlait un jour, en sa présence, du baron de Beck, sorti des écuries de la poste de Bastogne pour arriver au commandement d'un corps d'armée pendant la guerre de trente ans : ce récit alluma dans ce cœur impressionnable le feu d'une noble ambition. Il avait atteint sa dix-huitième année; plein de vigueur et d'énergie, il prit la résolution, comme il s'était rendu familier l'exercice du cheval, de s'enrôler dans un régiment de cavalerie espagnole, en 1685. Sa bonne conduite, sa belle tenue militaire et son application le firent remarquer de ses chefs. Témoins de sa brillante valeur à Valcourt (1689), à Fleurus (1690), au siége de Mons (1691), ils obtinrent en sa faveur un brevet d'officier. Il ne se signala pas moins à Steinkerke en 1692, et, l'année suivante, au combat de Beaumont, puis à la bataille de Neerwinden. A peine rétabli des blessures qu'il y avait reçues, il se jeta dans Charleroi qu'assiégeait l'armée française. Bientôt la place fut réduite aux abois. Il s'agissait d'en informer l'électeur de Bavière. Comment pénétrer jusqu'au quartier général de ce prince? Il fallait traverser le camp ennémi. Bosseau se charge de cette périlleuse entreprise, et, suivi seulement de deux de ses camarades, il sort de la ville vers le milieu de la nuit, franchit les postes français, trouve sur son passage deux officiers supérieurs, les fait prisonniers et les conduit à l'électeur. Après avoir rempli sa mission, Bosseau reprend le chemin de la forteresse, en bravant les mêmes dangers; il rencontre une patrouille; la lutte s'engage : un de ses compagnons est tué, l'autre est contraint de rendre les armes, lui-même est blessé; mais, redoublant de courage et d'audace, il parvient à se faire jour, et rentre dans Charleroi pour y ranimer l'espoir des assiégés. Bosseau n'était encore que capitaine en second; une compagnie de dragons se trouvait disponible, on s'empressa de la lui donner. Les efforts de l'armée espagnole pour délivrer Charleroi furent inutiles, et les Français contraignirent la garnison à capituler.

Il deviendrait fastidieux d'énumérer les exploits de Bosseau pendant les cinq campagnes suivantes. Si chaque action d'éclat avait été suivie d'une promotion, tous les degrés de la hiérarchie militaire se seraient trouvés promptement franchis.

Bosseau se rangea sous les drapeaux de Philippe V, lors de la guerre de la succession d'Espagne, en 1702. La campagne de 1703 lui fournit plusieurs occasions de mettre en évidence ses talents et son intrépidité. Ses fréquentes embuscades étaient la terreur des patrouilles ennemies. Il conquit sur le champ de bataille même, à l'affaire d'Eeckeren, le grade de lieutenant-colonel. Les

[1] Galliot l'appelle Boyseau. On a compulsé les registres baptistaires de Saint-Gérard pour le XVIIe siècle, sans y découvrir ce nom. Les recherches faites, à ma demande, dans les archives de l'Espagne, avec une obligeance sans égale, par notre savant archiviste, M. Gachard, n'ont point apporté de lumières sur le lieu de naissance du marquis de Châteaufort; mais on trouve dans un registre de la paroisse de Nismes un acte constatant, à la date du 3 janvier 1668, le baptême de Pierre, fils légitime de Jean Bosseau et de Catherine Dolgneau. En marge il est écrit : *Hic fuit vice rex in Hespania* (sic), *ut dicitur*. Nul doute qu'il ne s'agisse ici du capitaine général de la Vieille-Castille; seulement le marquis de Châteaufort signait Bosseau, ce dont j'ai pu me convaincre par l'inspection de plusieurs actes déposés dans les archives de Namur.

[2] Environ 33 centimes.

Digitized by Google

campagnes de 1704 et de 1705, désastreuses pour la cause qu'il défendait, lui firent néanmoins beaucoup d'honneur. Un régiment devint le prix de ses nombreux services. Maximilien de Bavière félicita hautement les dragons d'avoir pour colonel un homme de ce mérite et qui s'était, en quelque sorte, identifié toujours avec eux.

Une joie moins vive peut-être, mais bien plus douce au cœur, était destinée à Bosseau : la fille unique de sa sœur, une nièce qu'il avait fait élever avec soin au couvent des Ursulines de Namur, fut demandée en mariage par un jeune homme appartenant à des familles considérables de la province. Il eut la satisfaction de conduire à l'autel cette intéressante orpheline qu'il dota du fruit de ses économies.

Bosseau commandait l'arrière-garde à la funeste journée de Ramillies, le 23 mai 1706; l'électeur lui dut la conservation de ses équipages et de son parc d'artillerie. Il se rendit également utile à Audenarde et à Wynendale en 1708, à Malplaquet en 1709. Il n'éprouvait pas moins un véritable désespoir en voyant la Belgique, par tant de défaites successives, perdue pour le petit-fils de Louis XIV. Toutefois, fidèle à ses serments, il ne crut pas pouvoir imiter l'exemple de quelques-uns de ses compatriotes; il s'éloigna tristement de la terre natale et débarqua sur les côtes d'Espagne en 1710. Il se distingua particulièrement aux combats d'Almenara, de Lenyalva, puis à la sanglante bataille de Saragosse où, renversé de cheval, il fut atteint d'une balle, en cherchant à couvrir l'infanterie qui se retirait en désordre sur Tudela. Les années 1711 et 1712 furent marquées par ses plus beaux faits d'armes; il se multipliait en quelque sorte et se portait sur tous les points où le danger réclamait sa présence. Le duc de Berwick, sous les ordres duquel il se trouvait en 1713, lui confia le commandement général des dragons. Bosseau fit, au siége de Barcelone, des prodiges de valeur : à la tête de huit cents hommes, il emporta le fort du Midi, le fort de la Mer, et contribua plus que personne à la capitulation de cette place; elle fut signée, après un assaut général, le 12 septembre 1714.

Maréchal de camp, il continua de commander la cavalerie et prit une grande part aux succès du chevalier d'Asfeld dans l'expédition de Majorque, en 1715, et dans celle de Sardaigne, en 1717. Cette dernière campagne le mit à même de prouver un désintéressement égal à son courage : les troupes manquaient de tout, et leur subsistance n'était point assurée; il vendit sa vaisselle, ses bijoux et une partie de ses équipages pour subvenir aux plus pressants besoins du soldat. Revenu vers la fin de l'année 1716 à Namur, il s'y était marié, le 6 janvier 1717, avec Marie-Anne Bouhon[1]. Il s'arracha promptement à ses nouveaux liens pour retourner à l'armée.

Bosseau seconda puissamment le marquis de Lede dans toutes ses opérations en Sicile (1718-1719), au siége de Messine, au camp de Francavilla, puis à la défense de Palerme. Nommé lieutenant général, il fut chargé de l'expédition d'Afrique (1720-1721) toujours sous le marquis de Lede, avec lequel il partagea l'honneur des trois grandes victoires remportées sur les Mores. Il avait jusque-là fort peu fréquenté la cour; il y vint, appelé par le roi qui lui remit, avec les insignes de l'ordre de Calatrava, sa nomination au gouvernement de Jaca. Le titre de marquis de Châteaufort lui fut conféré le 29 octobre 1728. Un congé lui permit, en 1730, de revoir encore son cher pays de Namur, où l'attendaient tant de souvenirs, tant d'émotions de toute nature, tant de jouissances de l'âme. Il n'oublia point le village de Nismes. La plupart de ses contemporains avaient disparu, mais les prés, théâtre des jeux de son enfance, mais les bords riants de l'Eau noire étaient toujours là pour lui rappeler les premiers jours d'une vie devenue si glorieuse malgré d'innombrables obstacles à surmonter. Il ne restait, du bon curé, qu'une modeste tombe et une mémoire qui devait être bénie d'âge en âge. Le marquis de Châteaufort, dans le but de laisser une marque de son passage et de sa reconnaissance, fit présent à l'église d'un calice, d'une assiette et de deux burettes d'argent[2].

De retour dans sa patrie adoptive, il apprit que la carrière de l'activité lui restait encore ouverte... Il se rendit au poste de l'honneur. L'Espagne lui fut redevable de la prise d'Oran sur les côtes d'Afrique (1732) et de la victoire de Bitonto dans le royaume de Naples en 1734. Ces nouveaux succès lui valurent de nouvelles récompenses : il fut nommé capitaine général de la Vieille-Castille. Ayant su que de jeunes officiers s'étaient permis de maltraiter de pauvres cultivateurs sans défense, il les mande près de lui pour les faire rougir d'une pareille conduite : « Je mettrai bon ordre à ces « vexations, leur dit-il; le marquis de Châteaufort « n'a pas oublié que Bosseau (c'est mon nom de

[1] D'une famille de bonne bourgeoisie qui obtint des lettres de noblesse par diplôme du 27 mars 1743.

[2] On les a transformés, dans ces derniers temps, en un calice d'un goût plus moderne et qui porte une inscription destinée à rappeler le nom du donateur; mais cette espèce de mépris d'une volonté formellement exprimée, mais cette destruction du passé n'en est pas moins déplorable. Il fallait enirreligieusement à ces reliques d'une autre époque.

Digitized by Google

« famille) a pris naissance au sein de cette classe « estimable; il ne souffrira point qu'on l'opprime.»

Loin de vouloir déguiser son origine, il se plaisait à la rappeler. Un grand d'Espagne l'ayant blessé par sa morgue insultante : « Il fait bien, « s'écria-t-il, de s'applaudir ainsi de sa naissance « car s'il avait été porcher comme moi, nul doute « qu'il le serait encore. » Ce mot ressemble beaucoup à celui de l'évêque de Nîmes, Fléchier, remettant à sa place, avec un juste orgueil, son collègue Castellane qui lui reprochait d'être le fils d'un fabricant de chandelles.

Le marquis de Châteaufort mourut à Zamora (royaume de Léon), le 26 juillet 1741, dans la soixante-quatorzième année de son âge. Peu d'hommes de guerre s'étaient trouvés à plus de batailles, de siéges et de combats; couvert de blessures, il avait eu dix ou douze chevaux tués sous lui.

Un neveu qu'il avait fait venir en Espagne, Jacques-Joseph Bosseau, lieutenant aux gardes wallonnes, devint son légataire universel et porta le titre de marquis de Châteaufort dont son fils unique hérita vers 1783.

CLERFAYT[1].

Le 14 octobre 1733 naquit à Bruille, commune de Waudrez, près de Binche, dans une tour encore existante de l'ancien château qui portait le nom de Clerfayt, François-Sébastien-Charles-Joseph de Croix, comte de Clerfayt. Sa mère, Marie-Anne Leduc, très-avancée dans sa grossesse, était allée se placer à la fenêtre de cette tour en attendant son mari[2] qui devait revenir, ce jour-là, de Mons, où l'avait appelé l'assemblée des états du Hainaut. Tout à coup elle aperçoit le comte... le cheval qu'il montait se cabre; elle s'effraye, se trouve mal; on veut la transporter dans son appartement... mais il fallut attendre qu'elle eût mis au monde ce fils qui paraissait à peine avoir chance de vie, et que la Providence destinait à devenir une des gloires militaires de la Belgique. Son éducation fut cultivée avec soin, et, fort jeune, il se montra passionné pour l'étude des mathématiques; les vies des hommes illustres de Plutarque l'intéressaient vivement : Aristide, Camille et Pompée étaient ses héros de prédilection; il avait souvent les yeux attachés sur le portrait de son bisaïeul, Nicolas de Croix, comte de Clerfayt, qui s'était acquis de la célébrité comme homme de guerre, au XVIIe siècle. Tout annonçait déjà ce qu'il serait un jour. Cependant il n'avait que des sœurs; il était le dernier rejeton de la branche de Croix-Drumez[3]; sa mère, restée veuve, combattit la vocation qui semblait le pousser vers la carrière des armes; ce fut secrètement qu'il apprit la langue allemande, indispensable pour l'exécution de ses projets. Il avait atteint sa vingtième année lorsque, triomphant de la sollicitude maternelle, il lui arracha, pour ainsi dire, l'autorisation de porter l'habit militaire; il n'obtint un drapeau[4] qu'après avoir servi six mois en qualité de cadet; il fit avec distinction les campagnes de la guerre de sept ans contre les Prussiens, se signala surtout aux batailles de Prague, de Lissa, de Hochkirchen, de Lignitz, et fut un des premiers braves décorés par Marie-Thérèse de l'ordre qu'elle avait institué en 1757. La paix de 1763 vient mettre un terme à ses succès; il commandait alors un régiment d'infanterie, dont il devint colonel-propriétaire à la mort du comte de los Rios. L'ancienneté lui valut le grade de général-major, en 1773; et le souvenir de ses utiles services, le brevet de lieutenant général, à l'époque de la vaine démonstration belliqueuse de l'empereur Joseph contre la Hollande[5].

Quoique chambellan, Clerfayt ne se montrait guère à la cour que lorsque les bienséances l'exigeaient; il était pourtant certain d'y recevoir un accueil flatteur du prince Charles de Lorraine, qui savait l'apprécier. Il se plaisait, après s'être acquitté scrupuleusement de ses devoirs d'officier général, à passer, chaque année, quelques mois dans ses terres, au milieu d'un cercle de parents et d'amis, occupé du bonheur de ses vassaux; les charmes de la vie privée succédaient à l'appareil de la représentation militaire, aux soins, aux soucis du commandement; le savant guerrier pour lors

[1] Voir la *Biographie universelle*, t. IX, p. 82 et suiv.

[2] Sébastien de Croix-Drumez, comte de Clerfayt, gouverneur-prévôt de la ville et du district de Binche, mort, non en 1740, comme l'indique le recueil généalogique de Franquen, mais vers la fin de 1738, puisque son successeur, le comte de Gognies, fut nommé à la date du 29 janvier 1739. Il avait quitté le service autrichien avec le grade de lieutenant-colonel.

[3] Cette branche, par Guillaume, fils naturel reconnu d'Otte de Croix de Drumez, seigneur de Wasquehal, et d'Alix Regniers, est sortie, au XVe siècle, de l'illustre maison de Croix dont plusieurs chevaliers accompagnèrent Baudouin IX, comte de Flandre, dans son expédition de Constantinople, en 1202.

[4] On sait que parmi les officiers de l'armée autrichienne, le premier, ou plutôt le dernier grade est celui d'enseigne ou porte-drapeau.

[5] En 1784. La Hollande paya dix millions de florins à l'empereur Joseph II; c'est ainsi, comme le dit alors Frédéric le Grand, que cette guerre se termina moyennant un *pour boire*.

Digitized by Google

faisait place au cultivateur instruit; on le voyait causer familièrement, avec ses fermiers, des progrès de l'agriculture et des moyens de les pousser plus loin encore. Le château de Bruille, qu'il avait fait construire à deux cents pas de l'ancien manoir servait de rendez-vous à tout ce que le pays avait d'hommes distingués. Marie-Christine et le duc de Saxe-Teschen vinrent un jour l'y surprendre en 1785, et lui laissèrent, comme souvenir, leurs portraits peints par Herreyns de Malines.

Inaccessible à la voix de l'ambition (j'entends cette ambition mesquine, inquiète, égoïste, le partage des âmes vulgaires), esclave de l'honneur, ennemi de toute intrigue, Clerfayt repoussa les séduisantes propositions qu'on ne manqua point de lui faire de toutes parts lorsque éclatèrent les premiers troubles des pays-Bas, en 1787. Il n'était guère partisan des innovations qui signalèrent le règne de Joseph II, mais il ne s'en croyait pas moins tenu de garder loyalement la foi promise à son prince. Nommé feldzeugmester (général d'artillerie)[1] et commandant de la haute Hongrie, en 1788, il fut mis à la tête d'un corps d'armée, et parvint à repousser vigoureusement les Tures, qui, sous les ordres de l'ancien grand vizir Jussuf-Pacha, menaçaient le bannat de Temeswar. Il leur tua beaucoup de monde, le 28 août 1789, à Schupaneck, et les reconduisit sous le canon d'Orsowa. Le lendemain, 29, il battit une autre colonne près de Koramneck, et la força de repasser, dans la plus grande confusion, la rivière de Czerna, laissant sur le champ de bataille douze cents morts, au delà de deux mille blessés, de nombreux prisonniers, plusieurs pièces d'artillerie, etc. Ayant ensuite opéré sa jonction avec le maréchal Laudon, il contribua puissamment, par ses manœuvres stratégiques, à la prise de Belgrade et au brillant succès de la campagne. L'impératrice de Russie, la grande Catherine, lui écrivit de sa main pour l'en féliciter, et l'empereur Léopold II, à peine sur le trône, lui fit remettre le grand cordon de Marie-Thérèse, en 1790. Cette même année, la révolution brabançonne, conduite, non par des hommes d'État, mais par des hommes de parti, c'est-à-dire aveugles et passionnés, eut le résultat qu'elle devait avoir : les provinces belges rentrèrent sous la domination autrichienne.

Clerfayt, au bout d'une absence de trois ans, vint se reposer dans ses beaux jardins de Bruille, sur les lauriers qu'il venait de conquérir, mais ce repos fut de courte durée... Déjà se préparait une lutte qui devait durer un quart de siècle : la lutte des vieilles dynasties du droit divin contre les principes de la souveraineté des peuples[2]. Cependant, pour que la régénération sociale opérée en France par les glorieux travaux de l'Assemblée constituante se consolidât sans de nouvelles secousses, pour que la monarchie constitutionnelle poussât de profondes racines, il aurait fallu plus de lumières, plus de résolution, plus de fermeté de la part de Louis XVI, qu'obsédaient sans cesse les regrets et les illusions de ses courtisans, tandis que les méfiances outrageantes, les préventions et les intrigues des principaux meneurs de l'Assemblée législative multipliaient les obstacles autour d'un trône toujours de plus en plus chancelant. Au delà des frontières, l'émigration, chaque jour croissante, l'émigration ralliée sous les bannières des princes, ne cessait de fomenter des troubles dans l'intérieur et de provoquer une croisade des cabinets de l'Europe contre la patrie. La France sentit qu'il fallait à tout prix s'affranchir d'un pareil état de choses, et que c'était le cas de prendre l'initiative. La guerre fut donc déclarée le 20 avril 1792.

Clerfayt prit le commandement des douze mille hommes que l'Autriche réunit à l'armée prussienne sur les confins de la Champagne; il se rendit maître de Stenai, força le passage de la Croix-aux-Bois, ce qui décida la retraite de Dumouriez sur Châlons[3]. Plus tard, lorsque le roi de Prusse et le duc de Brunswick eurent évacué le territoire français, il se replia sur les Pays-Bas avec son corps d'armée. Clerfayt, à la journée de Jemmapes, où l'impétuosité française triompha d'une position presque inexpugnable, fut le seul général autrichien qui ne fit point de fautes. Le 6 novembre 1792, il opéra sa retraite en bon ordre sur Mons, qui fut évacué le même jour. Il fit preuve d'une habileté peu commune en dirigeant, après le départ du duc de Saxe-Teschen, les dernières opérations de l'armée, qui se retrancha derrière la Roer pour y passer l'hiver. Il fondit, le 1er mars 1793, sur Altenhoven, s'empara des retranchements par une brusque et vigoureuse attaque; puis avec une prodigieuse rapidité, se porta sur Maestricht dont il fit lever le siége. Il commandait, le 18 mars, l'aile gauche de l'armée autrichienne à Neerwinden; il soutint avec avantage le choc du général Valence, et décida du gain de la bataille

[1] Ce grade, inférieur à celui de maréchal, mais supérieur à celui de lieutenant général, n'a point d'équivalent en France.

[2] Cette lutte, qu'on croyait terminée à l'époque où cette notice fut rédigée, ne l'est pas encore en 1852!

[3] C'est à cette affaire que fut tué le prince Charles de Ligne, colonel du génie et fils du feld-maréchal mort à Vienne le 13 décembre 1814.

Digitized by Google

en s'emparant à la baïonnette des positions les plus importantes. S'étant porté bientôt après dans le Hainaut, il fut victorieux aux combats de Quiévrain, de Hanson et de Famars. Le Quesnoy lui ouvrit ses portes, non toutefois sans s'être valeureusement défendu, mais il ne put s'emparer de Maubeuge.

Placé, en 1794, à la tête d'un corps d'observation, Clerfayt se vit contraint de rester sur la défensive, dans la Flandre occidentale. Les attaques réitérées de Pichegru le trouvèrent inébranlable; il ne céda la victoire en se retirant sur Tournai, qu'après sept jours de combats consécutifs; et, combinant ses opérations avec celles du prince de Saxe-Cobourg [1], il ramena l'armée sur les bords de la Meuse, puis derrière le Rhin. Des lettres patentes de lieutenant-gouverneur et capitaine général par *intérim* des Pays-Bas autrichiens lui furent expédiées dans ces circonstances critiques; mais ce n'était là qu'une mesure prise pour rassurer les esprits inquiets; on voulait persuader au public que si l'on abandonnait la Belgique, on n'en avait pas moins la ferme résolution d'y rentrer incessamment.

Clerfayt reçut, en 1795, le bâton de feld-maréchal avec le commandement des troupes impériales du Rhin. Ces troupes occupaient alors une ligne immense sur la rive droite de ce fleuve, depuis Bâle jusqu'à Dusseldorff; mais les manœuvres simultanées des Français les forcèrent bientôt à se concentrer dans la Franconie. Obligé d'abord de céder aux efforts réunis de trois armées, dont l'une bloquait Mayence, tandis que les deux autres passaient le Rhin sur deux points très-éloignés, Clerfayt les attaqua toutes les trois successivement et les contraignit à la retraite. Il pénètre dans Mayence avec un corps d'élite, le 28 octobre, et dès la pointe du jour, le lendemain, il expulse l'ennemi de toutes ses lignes de circonvallation. L'électeur ne tarda point à revenir dans sa capitale; il pressa le maréchal sur son cœur et lui fit présent d'une boîte avec son portrait entouré de brillants; elle portait pour inscription :

CLERFAITIO
OBSESSÆ MOGUNTIÆ
LIBERATORI
GERMANIÆ VIRTUTIS
VINDICI,
FRED. CAR. JOS.
PRINC. ELECT. MOGUNT.
1795[2].

Il est à remarquer que les Français firent, l'année suivante, une attaque absolument semblable à celle que nous venons d'indiquer, et qu'elle eut les mêmes résultats; l'archiduc Charles était venu prendre le commandement de l'armée autrichienne, et le comte de Clerfayt avait été, dès le mois de janvier, rappelé à Vienne. Il y fut reçu avec enthousiasme par le peuple et comblé de faveurs par la cour. L'empereur lui envoya le collier de la Toison d'or et s'empressa d'aller le voir, accompagné de son frère l'archiduc Charles.

Clerfayt semblait devoir remplir un rôle de la plus haute importance. Désireux de s'en montrer digne, il s'occupait déjà d'un plan de campagne dont il se promettait beaucoup; mais il avait de puissants ennemis qui travaillaient dans l'ombre: l'envie a toujours beau jeu lorsqu'elle s'acharne contre une de ces âmes trop élevées pour connaître les manœuvres de l'intrigue, et par conséquent incapables de les déjouer. On apprit tout à coup que le vainqueur de Mayence ne retournerait point à l'armée, et qu'il ferait partie du conseil de guerre. Le titre de conseiller d'État intime lui fut donné comme fiche de consolation. Vivement blessé d'un semblable retour de fortune, il ne cacha point le déplaisir que lui causait l'état d'inaction auquel il se voyait condamné. De vains honneurs, des hochets de cour, ne peuvent satisfaire l'homme que maîtrise la noble ambition de laisser d'honorables souvenirs, et qui se sent capable de rendre encore à son pays de glorieux services. Sa santé, sans doute ébranlée déjà par les fatigues de la guerre, s'affaiblit insensiblement; il quitta le village d'Hernaels, sa résidence habituelle; et revint dans son hôtel à Vienne, où, le 18 juillet 1768, il mourut âgé de soixante-quatre ans, neuf mois et quatre jours. Sa philosophie et ses sentiments religieux le soutinrent jusqu'au dernier moment. Un quart d'heure avant d'expirer, il recommandait encore à

[1] Il était oncle de S. M. le roi des Belges.

[2] J'avais fait mention de cette circonstance dans l'article *Clerfayt* de la *Biographie universelle*, t. IX, mais l'inexorable censure impériale fit disparaître ce passage. J'étais alors préfet du département des Bouches-de-la-Meuse : je crus devoir me plaindre de cette suppression à M. le général baron de Pommereul, conseiller d'État, directeur général de l'imprimerie et de la librairie. Voici la réponse qu'il me fit, sous la date du 26 juin 1813 : « Monsieur le baron, j'ai cru vous rendre un vrai service en approuvant les suppressions que la censure proposait pour l'article Clairfait. L'amitié et les liaisons de famille qui vous avaient inspiré auraient plutôt fait reconnaître, dans l'auteur, un Belge qu'un Français; et j'ai pensé, Monsieur le baron, que vous préféreriez la couleur de ce dernier titre : les fonctions que vous remplissez me garantissent d'avance vos sentiments à cet égard. Agréez, je vous prie, l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer. »

Digitized by Google

l'un de ses neveux le valet de chambre qui, depuis quarante ans, ne l'avait jamais quitté. Son corps fut transporté au village d'Hernaels, où la ville de Vienne lui fit élever un mausolée avec une inscription rappelant « que la Flandre pleure un concitoyen qui faisait sa gloire, l'empereur l'appui de son trône, l'armée un chef adoré, et la religion un de ses plus fervents sectateurs. »

Le comte de Clerfayt est considéré comme le capitaine le plus habile qu'on ait opposé aux Français. C'est ainsi qu'en parle un bon juge, l'auteur de l'*Histoire critique et militaire des guerres de la révolution*, le général Jomini. Il réunissait les vertus privées aux qualités guerrières. Personne n'a fait un plus noble usage des dons de la fortune; il veillait lui-même à ce que ses hôpitaux fussent abondamment pourvus de tous les objets nécessaires, et les sacrifices, en pareil cas, ne lui coûtaient rien. Aussi mérita-t-il le surnom de père du soldat. Sa bourse était toujours ouverte aux officiers qui servaient sous ses ordres, et, la veille de sa mort, il brûla toutes les reconnaissances qu'il en avait reçues : *On est moins sûr*, dit-il, *de ses héritiers que de soi*. Modeste même dans ses habits, on le voyait néanmoins, lorsqu'il allait au feu, toujours en grand uniforme et décoré de ses ordres, prétendant qu'un jour de bataille « est un jour de fête pour le guerrier. » Malgré son éclatante bravoure, il n'avait jamais reçu que deux légères blessures, pendant ses premières campagnes. Il s'était refusé constamment à toutes les propositions de mariage. *Une femme avec moi*, disait-il, *ne se croirait pas heureuse; je suis incapable de ces petits soins, de ces attentions continuelles dont elle compose son bonheur; et n'ai-je pas d'ailleurs*, ajoutait-il, *une famille assez nombreuse? Mes soldats ne sont-ils pas mes enfants?* Il a laissé des neveux et des nièces; ses trois sœurs avaient épousé, l'aînée le baron de Norman, la seconde le baron de Labarre, et la cadette le comte de Spangen.

COBENZL[1].

Charles, comte de Cobenzl[2], chevalier de la Toison d'or, grand-croix de l'ordre royal de Saint-Étienne, conseiller d'État et ministre plénipotentiaire au gouvernement général des Pays-Bas, naquit, le 21 juillet 1712, à Laybach en Carniole, et débuta fort jeune dans la carrière diplomatique. Il remplit avec succès diverses missions importantes auprès des cercles de l'Empire, principalement à l'époque où l'Europe, conjurée contre Marie-Thérèse, cherchait à lui ravir l'héritage de ses pères. Les services du comte de Cobenzl furent récompensés d'abord par des faveurs de cour, mais l'impératrice ne s'en tint point là : voulant lui donner une marque éclatante de sa confiance, elle le mit, en 1753, à la tête de l'administration des Pays-Bas autrichiens, en qualité de ministre plénipotentiaire sous les ordres du prince Charles de Lorraine. Homme du monde et tout à la fois homme de cabinet, Cobenzl partageait son temps entre les plaisirs et les affaires. Il passait pour avoir le coup d'œil d'une justesse peu commune et pour travailler avec une facilité prodigieuse. Peu d'hommes d'État ont porté plus loin ces grâces, ces agréments de l'esprit qui non-seulement font le charme de la société, mais qui sont encore de puissants auxiliaires pour aplanir les difficultés de l'administration. Ces difficultés étaient grandes, car depuis plus d'un siècle les ressources du pays s'amoindrissaient de jour en jour. Les trois principales branches de la prospérité publique, l'agriculture, l'industrie et le commerce, étaient également en souffrance. Le nouveau ministre appliqua tous ses soins à les raviver; il fit, dans un cercle plus étroit sans doute, mais avec la même habileté, ce que Colbert avait fait en France. La Belgique lui fut redevable de plusieurs règlements utiles. Frappé des inconvénients qui résultaient de la tendance des communautés religieuses à s'agrandir sans cesse par de nouvelles acquisitions, il leur en fit interdire la faculté. Cette mesure fit surgir beaucoup de constructions nouvelles : plusieurs monastères, pour employer leurs capitaux, firent reconstruire leurs églises et prirent à leur solde les artistes pour les décorer. Ce fut encore lui qui chargea les abbayes les plus riches de pensions au profit des filles de militaires sans fortune. On lui attribue divers projets de réforme qui ne furent exécutés que sous le règne de Joseph II. Quoi qu'il en soit, il est permis de croire que si le comte de Cobenzl s'était chargé de les mettre en œuvre, ses mesures, combinées avec sagesse, auraient prévenu les orages politiques qui fondirent sur les provinces belges en 1789.

Cobenzl protégeait les lettres et les arts : il fut le fondateur de l'Académie des sciences de Bruxelles et de l'école gratuite de dessin. Peu satisfait de

[1] Voir la *Biographie universelle*, t. IX, p. 148 et suiv.

[2] M. le baron de Reiffenberg (*Annuaire* de l'Académie de Bruxelles, 1835, p. 85) prétend qu'il faut écrire *Cobentzl*, mais il se trompe, car il faut bien admettre que les membres de cette famille devaient savoir correctement orthographier leur nom, et toutes leurs lettres portent pour signature *Cobenzl*.

Digitized by Google

l'université de Louvain, stationnaire sinon rétrograde au milieu du progrès général, il se proposait, de concert avec l'abbé de Nélis, dont il appréciait l'érudition, d'y faire de grands changements; mais différentes circonstances vinrent y mettre obstacle. Il avait rassemblé dans sa bibliothèque des livres curieux sur toutes sortes de matières, et, lorsque *l'Esprit des lois* parut, il exprima son opinion sur ce livre dans les termes les plus flatteurs. Aussi Montesquieu mandait-il à son ami, l'abbé de Guasco, le 26 décembre 1753 : « Si vous écrivez à M. le comte de Cobenzl, à Bruxelles, je vous prie de le remercier pour moi, et marquez-lui combien je me sens honoré par le jugement qu'il porte sur ce qui me regarde. Quand il y aura des ministres comme lui, on pourra espérer que le goût des lettres se ranimera dans les États autrichiens. » Il prit sous sa protection, en 1763, et fit circuler le prospectus de Voltaire pour l'édition des œuvres de Corneille dont le produit devait servir de dot à Mlle Marie-Françoise Corneille que l'on représentait comme dernier rejeton de ce sang illustre. Il souscrivit pour quatre exemplaires, le prince Charles de Lorraine pour cinq, M. de Wavrans pour trois, l'abbé de Nélis, ainsi que le comte de Neny, pour deux, et presque tous les autres membres du gouvernement pour un. Cobenzl mourut à Bruxelles, le 20 janvier 1770.

Il n'y a point de grand homme pour son valet de chambre. Ce vieux dicton ne laisse pas d'être vrai, du moins jusqu'à certain point. Il faut donc convenir que Cobenzl n'était pas exempt de défauts; il aimait trop la dépense; Marie-Thérèse avait payé deux fois ses dettes, et sa femme (Marie-Thérèse, comtesse de Palfy-Erdody), qui, bien que très-digne à tous égards de sa tendresse, n'avait pas eu toujours à se louer de la fidélité conjugale du comte, se trouva dans de grands embarras de finance à sa mort. L'impératrice, par une lettre qu'on peut encore lire aux archives de l'État, à Bruxelles, refusa de venir à son secours C'est l'excellent prince Charles de Lorraine qu devint alors sa providence au moyen d'une somme laissée à sa disposition sur les bénfices de la loterie. Enclin, comme Henri IV, à la volupté, notre grand ministre, s'appliquant le mot du roi de France à l'ambassadeur d'Espagne, se croyait sans doute aussi d'assez grandes qualités pour qu'on lui pardonnât ses faiblesses.

Il aimait la société des savants, des littérateurs et des artistes; les lettres qu'il leur écrivait étaient empreintes de cette aménité courtoise qui, de la part des grands, flatte plus que des faveurs trop souvent humiliantes.

Je possède une correspondance intéressante du comte Charles de Cobenzl avec mon aïeul, conseiller privé, puis président du conseil de Namur, et, je me plais à le dire en terminant cette notice, plusieurs de ces lettres témoignent de sa sollicitude pour les malheureux, de son indulgence pour des fautes excusables.

Le comte Charles était oncle de Philippe et père de Louis de Cobenzl, successivement ambassadeurs d'Autriche en France. Louis, né à Bruxelles en 1753, et mort à Vienne en 1808, avait résidé plusieurs années à la cour de Catherine II. C'est par lui que fut conclu le traité de triple alliance entre la Russie, l'Angleterre et l'Autriche en 1795. On trouve, dans le *Théâtre de l'Ermitage*, publié par le comte de Ségur en 1798 (t. Ier, p. 255 et suivantes) un proverbe de ce diplomate; il est intitulé *Gros Jean ou la Régimante*.

COLINS [1].

Notre siècle est le siècle des réhabilitations historiques et littéraires : vouloir réparer les torts de nos devanciers me semble donc une œuvre méritoire. Le personnage, objet de cette notice, Pierre Colins, chevalier, seigneur d'Heetvelde, est beaucoup moins connu qu'il ne mériterait de l'être; nous essayerons de le venger d'un injuste oubli. Il vit le jour, en 1560[2], dans la petite ville d'enghien, où son père, seigneur de Ter-Meeren et d'Heetvelde, commandait au nom du roi d'Espagne. On le conduisit très-jeune à la Fère, en Picardie, afin de le familiariser plus complétement avec l'usage de la langue française. Ses humanités ache-

[1] Voir la *Biographie universelle*, t. IX, p. 248.

[2] L'abbé Paquot, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liége et de quelques contrées voisines*, t. X, p. 337, le fait naître en 1554 ou l'année suivante, mais c'est une erreur. L'inscription placée sur le monument que Pierre Colins fit élever, dans l'église du béguinage d'Enghien, à la mémoire de son père et de son aïeul, ne laisse aucun doute à cet égard; la voici textuellement :

D. O. M.
Monumentum
nobilium
D. D. Petri et Joannis Colins,
Petrus avi Petri Colins, patrisque Joannis,
Corpora juncta sub hoc marmore condit humo.
Quæ prius in templo jacuere sepulta vetusto
Judicii expectant hic tumulata diem.
Ponebat tristi sed pia in parentes recordatione
Petrus Colins eques auratus heetveldensis
Anno 1642, ætatis suæ 82.
Petrus obiit 16 septembris 1752.
Joannes vero 7 maii 1605.

Digitized by Google

vées, il fit un cours de philosophie à Louvain, au collége du Faucon. C'était pendant les années 1576 et 1577. Sa famille, voulant le soustraire à l'agitation inséparable de la guerre civile, qui désolait alors le pays, crut devoir l'envoyer à Bourges, où les leçons de droit du célèbre Cujas attiraient de nombreux étudiants. Une prairie des environs de cette ville avait été le théâtre du massacre des malheureux huguenots, à la Saint-Barthélemy (1572). Le récit de ces atrocités l'affecta vivement et lui fit concevoir pour le fanatisme soit religieux soit politique une horreur qui ne se démentit dans aucune des circonstances où les événements le placèrent.

Colins avait acquis, à vingt ans, une instruction prodigieuse ; il ne cessa de l'accroître encore par la lecture et la méditation ; il s'y livrait chaque jour, au milieu même du tumulte des camps.

De retour en Belgique, il voulut, à l'exemple de ses ancêtres, suivre la carrière des armes ; il fit avec distinction, sous Alexandre Farnèse, les campagnes de 1581, 1582 1583 ; il se signala surtout aux siéges de Tournai, d'Audenarde, de Menin et de Ninove, ainsi qu'à la défense du fort d'Halewin. Cependant les scènes de dévastation, sans cesse reproduites autour de lui, ne tardèrent pas à le désenchanter de la gloire militaire. Nommé bailli des domaines de la seigneurie d'Enghien, passée de la maison de Luxembourg dans celle de Bourbon, il épousa, l'an 1584, une riche héritière, Anne Trickart, et ne reparut plus à l'armée que pour assister au siége d'Anvers (1585), d'après le désir exprimé par le duc de Parme. Se trouvant à Paris, en 1587, pour conférer sur les affaires de son administration avec les membres du conseil de Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV), il fut présent au service funèbre que la cour de France fit célébrer, avec une grande pompe, pour honorer la mémoire de l'infortunée Marie Stuart, reine d'Écosse, veuve de François II.

Colins avait été chargé par le comte d'Isenghien, gouverneur de Lille, homme de guerre et tout à la fois homme d'État, de diverses missions délicates où sa prudence, sa modération, sa loyauté le firent triompher de tous les obstacles. Ce fut en vain pourtant qu'il seconda les tentatives du comte pour amener la soumission de Bruxelles, après l'inconcevable échauffourée du duc d'Anjou[1], échauffourée qui priva ce prince de toute chance de se maintenir au pouvoir ; cette soumission n'eut lieu que deux ans plus tard.

Colins, à la demande du duc d'Arschot, accompagna l'ambassade espagnole à Paris, en juin 1598, après la paix de Vervins ; il y fit un assez long séjour, et fut bien accueilli par Henri IV, lorsqu'il alla lui présenter, dans le parc de Monceaux en Brie, le 1er du mois d'août de cette année, *les oiseaux des aires de ses bois d'Enghien*, ainsi que les portraits du connétable de Saint-Pol, décapité sous Louis XI[2], de l'archiduc Albert et d'Alexandre Farnèse. Témoin de l'arrivée de Marguerite de Valois, à qui le roi son ancien époux permit, en 1605, de reparaître au Louvre et désigna, pour résidence, le château de Madrid sur les bords de la Seine, il fut admis avec l'ambassadeur des archiducs, Philippe d'Aiala, chez cette princesse, dont la bonne infante Isabelle, sa nièce, cherchait à s'assurer la riche succession.

Henri IV ayant vendu sa terre d'Enghien à la maison d'Arenberg (1606), Colins cessa d'aller en France. Son ambition était fort bornée ; il se montrait rarement à la cour de Bruxelles, et des *lettres de chevalerie*, signées à Madrid, le 31 juillet 1630, par le roi Philippe IV, furent l'unique et modeste récompense de ses nombreux services. Il aimait à recevoir chez lui la bonne compagnie, et vivait dans des rapports assez intimes avec le duc d'Arschot, seigneur d'Enghien. Néanmoins, ses moments les plus agréables étaient ce uxqu'il consacrait à l'étude ; il mit en ordre les notes qu'il avait rassemblées de longue main, et, l'an 1634, publia son *Histoire des choses les plus mémorables advenues depuis l'an 1130 jusques à notre siècle, digérées selon le temps et ordre qu'ont dominé les seigneurs d'Enghien, terminez ès familles de Luxembourg et de Bourbon.* Mons, François de Wardré. Vol. in-4°, XVI-660 pages[3]. Paquot, de docte mémoire, trouve *le langage de Colins assez mauvais*[4]. Nous prendrons toutefois la liberté grande de n'être pas entièrement de cet avis. Personne sans doute n'imaginera de chercher, dans un livre de cette époque, la pureté, l'élégance de style du siècle de Louis XIV et de Louis XV. La langue n'était pas encore fixée ; mais, pour le naturel, la naïveté de l'expression, pour cette bonhomie gracieuse où se révèle le caractère de l'écrivain, et même pour l'énergie des tableaux qu'ils nous retracent, les mémoires de Colins, car ce sont des mémoires plutôt qu'une

[1] Le 28 janvier 1583. Le duc, frère des rois de France François II, Charles IX et Henri III, s'était appelé jusqu'en 1576 duc d'Alençon.

[2] Le 19 décembre 1475.

[3] Il en parut une deuxième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. Tournai, Adr. Quinqué, 1643, in-4° de 751 pages, avec le portrait de l'auteur.

[4] Page 341 du tome X (édit. in-8°) de ses *Mémoires littéraires*.

Digitized by Google

histoire, peuvent, sans trop de désavantage, soutenir le parallèle avec les meilleurs mémoires du XVIe siècle; ils ne seraient pas indignes de figurer dans la belle collection de chroniques publiée en France. L'ouvrage est empreint d'un vernis d'érudition et de philosophie qui ne le dépare point, parce que jamais les faits n'y sont étouffés sous un amas de phrases parasites. L'auteur se contente d'amener quelques réflexions courtes et des rapprochements presque toujours d'une vérité frappante. Lorsqu'il raconte les événements dont il fut acteur ou témoin, ses récits s'animent, et, si je ne me trompe, certaines négligences de diction leur prêtent encore une sorte de charme; il nous fournit diverses anecdotes intéressantes, et qu'on chercherait vainement ailleurs, sur les principaux personnages de son siècle, tels que don Juan, Alexandre Farnèse, Marguerite de Parme, l'archiduc Albert, l'archiduc Ernest, le comte de Fuentes, le duc d'Alençon, Henri III, le duc de Guise, Henri IV, Jeanne d'Albret, Marguerite de Valois, Marie Stuart, le comte d'Essex, don Antonio Pérès, secrétaire d'État sous Philippe II et tombé dans la disgrâce de son maître, etc.

Un autre livre, bien moins connu que le précédent, et dont Paquot ne parle point, c'est le *Theatrum aulicum, quatuor libris comprehensum, in quo plures tragædi quam comædi*[1], *probant sorte sua verissimum illud divini Tiresiæ, inter privatos latitans longe optima vita. Montibus, typis Johannis Havart*, 1640, vol. in-4°, VIII-242 pages. Colins avait quatre-vingts ans lorsqu'il fit paraître ce recueil d'environ 4,600 vers. C'est le fruit de ses méditations sur les dangers et les vicissitudes des cours. Il veut, dit-il dans son épître dédicatoire à Philippe-Emmanuel de Croy, comte de Solre, venir en aide aux jeunes courtisans et leur présenter le fil salutaire d'Ariane pour sortir d'un labyrinthe comparable à celui de Crète, plus dangereux même, et qui nourrit plus d'un Minotaure. Il puise, dans l'histoire ancienne et dans l'histoire moderne, les exemples les plus mémorables pour justifier les opinions qu'il avance, et des notes en prose complètent les développements de sa pensée. La versification de Colins ne me paraît pas inférieure à celle de la plupart des poëtes latins du même temps : une certaine gravité, revêtue de formes assez élégantes, s'y fait surtout remarquer; elle ne messied point à la poésie philosophique, qui ne comporte pas trop les élans d'une imagination fougueuse. Quoi qu'il en soit, la composition d'un pareil livre exigeait une grande noblesse de sentiments, l'heureuse faculté de bien observer les hommes et les choses, beaucoup de philosophie, une mémoire riche de tous les trésors de l'érudition, de l'érudition sans pédantisme.

Colins avait en portefeuille d'autres pièces de vers; elles sont restées inédites, et vraisemblablement elles n'existent plus. Il mourut, le 3 décembre 1646, âgé de quatre-vingt-six ans; il s'était marié deux fois; la seconde, avec Jeanne d'Offignies, qui ne lui donna point d'enfants; mais il avait eu d'Anne Trickart, morte le 10 avril 1610, sept fils et une fille. Son arrière-petit-fils, Antoine-François Gaspard comte de Colins-Mortagne, chevalier d'honneur de la dauphine (Charlotte-Élisabeth de Bavière), et capitaine en second des gendarmes de Bourgogne, mourut le 24 mars 1720, avec la réputation d'un des plus aimables courtisans de Versailles. Né le 17 janvier 1662, à Namur, il avait épousé, le 5 février 1717, Charlotte de Rohan, fille du prince de Guémené-Montbazon.

DEBAST[2].

La vie de l'homme est un livre en partie double : les bonnes actions à droite, et de l'autre côté les fautes, les faiblesses. Heureux les êtres privilégiés qui, s'ils ne laissent pas tout à fait intacte la feuille de gauche, présentent sur l'autre d'amples compensations! C'est à cette dernière catégorie qu'appartenait Martin-Joseph Debast, né, le 27 octobre 1753, d'une famille bourgeoise, à Gand. Il fit ses humanités chez les jésuites de cette ville. Un caractère vif, enjoué, beaucoup d'aptitude au travail, une grande facilité pour l'étude des langues, en un mot, les plus heureuses dispositions de l'esprit firent désirer à ses maîtres de se l'associer; mais l'amour de l'indépendance était la qualité dominante du jeune étudiant, qui ne put se décider à subir le joug de la vie monastique. Après sa rhétorique, il se rendit à Louvain pour y suivre un cours de philosophie qu'en raison de je ne sais quelles circonstances il n'acheva pas entièrement; il passa le plus tôt possible aux études théologiques, et s'empressa, lorsqu'elles furent terminées, de retourner au sein de sa famille. Nommé directeur de l'hôpital Saint-Antoine, à

[1] Le titre porte effectivement *tragaedi* et *comaedi* avec l'AE au lieu de l'OE.

[2] Je crois devoir, et pour cause, faire remarquer que cette notice, publiée dans les *Archives littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique* en 1829, a précédé l'article *Debast*, rédigé par M. le baron de Reiffenberg pour le 57e volume de la *Biographie universelle* (supplément), Paris, 1834.

Digitized by Google

Gand, il y fut un modèle de toutes les vertus chrétiennes. Ensuite curé de Saint-Jacques, puis de Saint-Nicolas, avec une prébende de Sainte-Pharaïlde, il donna de nouvelles preuves de zèle et de talent. Ses instructions pastorales, fondées sur la plus saine doctrine et sur la morale la plus pure, étaient écoutées avec avidité, non-seulement par ses paroissiens, mais par toute la ville. Ses loisirs étaient dès lors consacrés aux savantes et laborieuses recherches dont il déposa les fruits dans les ouvrages qui le classent avantageusement parmi les écrivains archéologues, malgré les invectives grossières d'un de ses compatriotes, le chevalier Dieriex, dont es écrits sont presque oubliés aujourd'hui.

Un reproche que l'on peut faire à Debast, c'est de s'être prononcé pour la révolution belgique, en 1789, avec trop d'ardeur. On le vit, le 13 novembre de cette année, dire la messe, au milieu du marché aux grains, sur un autel décoré de tambours et de piques aux couleurs nationales, puis, s'avançant vers la populace qui venait de piller les maisons des principaux royalistes, la bénir et lui donner en quelque sorte l'absolution de ces patriotiques horreurs. Il s'est reproché, tout le reste de sa vie, ces moments d'exaltation fiévreuse si peu conformes aux devoirs d'un pasteur et si contraires à la douceur habituelle de son caractère. En expiation de ces écarts, il sembla redoubler de soins charitables pour les pauvres de sa paroisse; peu de jours se passaient sans qu'il distribuât d'abondantes aumônes aux familles les plus nécessiteuses.

Un de ses adversaires politiques conçut le projet de le mystifier après le retour du gouvernement autrichien, en 1791 : la dignité de prévôt du chapitre de Sainte-Pharaïlde était vacante; une lettre sous le sceau du ministre comte de Metternich l'informe qu'on la lui destine et qu'il doit se rendre incessamment à Bruxelles. Debast se présente chez le ministre; tout s'explique; Debast s'en tire en homme d'esprit; le ministre le retient à dîner, prend goût à sa conversation, l'invite à revenir; bientôt même une correspondance politique et littéraire s'établit entre eux. Après la conquête de la Belgique par les Français, et particulièrement sous la tyrannie du Directoire, Debast fut l'objet de continuelles persécutions. Déguisé tantôt sous le costume de roulier, tantôt sous le costume de batelier hollandais, il n'en remplissait pas moins, avec un courage digne des premiers siècles de l'Église, les devoirs de son pieux ministère. Le 18 brumaire lui permit enfin de respirer; il se prononça fortement en faveur du concordat, et fit connaître ses principes dans une petite brochure qui produisit une vive impression sur le clergé de la Flandre. Il rentra dans son presbytère de Saint-Nicolas, et fut aussi nommé chanoine honoraire de Saint-Bavon. L'empereur Napoléon lui fit remettre l'étoile de la Légion d'honneur en 1808, et le roi des Pays-Bas, en 1816, le décora de l'ordre du Lion néerlandais. Debast, que des infirmités multipliées avaient contraint d'abandonner sa cure en 1817, mourut à Gand le 11 avril 1825.

Debast, dans le commerce ordinaire du monde, était bienveillant, simple et sans prétention d'aucune espèce; on en raconte un trait de naïveté que je ne puis me résoudre à passer sous silence. Le bon chanoine comptait, au nombre de ses amis les plus intimes, un jeune professeur de beaucoup d'esprit, mais observateur peu rigide des pratiques religieuses, L....., qui lui rendait le service de revoir ses épreuves et d'en faire disparaître parfois de malencontreux flandricismes. Un jour qu'il se trouvait au confessionnal, il tire la planchette et s'étonne de voir, agenouillé devant lui, le professeur L..... « Comment, c'est toi! dit-il; que viens-tu faire ici? » — « Je viens me confesser; je me marie. » — « Et pourquoi te maries-tu? cela changera toutes tes habitudes; tu n'auras plus de loisirs... et qui donc corrigera mes épreuves? » Le pénitent s'empressa de le rassurer sur ce point. L'homme de lettres alors s'éclipsa pour faire place au prêtre, qui reprit ses fonctions et les remplit avec toute la dignité convenable.

Voici la liste des principaux ouvrages de Martin-Joseph Debast :

I. *Recueil d'antiquités romaines et gauloises, trouvées dans la Flandre proprement dite*, avec désignation des lieux où elles ont été découvertes. Gand, 1804, in-8°, seconde édition; *ibid.*, Steven, 1808, in-4°. Ce livre, d'une érudition remarquable, est écrit d'un style simple, clair, naturel et qui n'est, en général, dépourvu ni de correction, ni même d'une certaine élégance. La seconde édition est augmentée de plus de 300 gravures de Tiberghien, et de remarques, tant historiques que critiques, sur plusieurs points de la période romaine et du moyen âge. — II. *Premier supplément au recueil d'antiquités romaines et gauloises, en réponse à l'ouvrage intitulé :* TOPOGRAPHIE DE L'ANCIENNE VILLE DE GAND, PAR M. CH. L. DIERICX. Gand, 1809, in-4°. — III. *Second supplément au recueil d'antiquités, contenant la description de l'ancienne ville de Bavai et de Famars, suivi de remarques historiques et critiques sur les prétendus forestiers de Flandre, sur les* MISSI DOMINICI, *sur nos premiers comtes*, etc. Gand, 1813, in-4°. fig. — IV. *Méditations* (36) *sur la vie et sur la mort de Jésus-Christ* (en flamand). Gand, 1805, in-8°,

Digitized by Google

2 vol. — V. *Oraison funèbre du duc de Montebello et discours sur la Saint-Napoléon*, Gand, 1818, in-8°. — VI. *Dilucidatio principiorum quibus præcipuè nititur resolutio capituli ecclesiæ cathedralis Gandavensis S. Bavonis*, 22 *julii* 1813. 2 vol. in-8°, sans nom d'auteur, mais avec les lettres initiales M. D. B. Gand, 1813. — VII. *Recherches historiques et littéraires de la langue celtique, gauloise et tudesque, pour servir de supplément au recueil d'antiquités*. Gand, Houdin, 1815-1816, 2 volumes in-4°. — VIII. *L'institution des communes dans la Belgique, pendant les* XII*e et* XIII*e siècles, suivie d'un traité sur l'existence chimérique de nos forestiers de Flandre*. Gand, 1819, in-4°. — IX. *L'ancienneté de la ville de Gand, établie par des chartes et par d'autres monuments authentiques*. Gand, Stevin, 1821, in-4°.

On doit encore à Debast quelques livres de dévotion en langue flamande, ainsi que des dissertations historiques dans les recueils de l'Institut de Hollande, de l'Académie de Bruxelles, de la société des Antiquaires de France, et autres compagnies savantes dont il était membre. Il a laissé de nombreux sermons inédits (en flamand), des méditations pieuses, etc., qui probablement ne verront jamais le jour. Il possédait un fort beau cabinet de médailles et une bibliothèque riche en manuscrits précieux. Liévain-Amand-Marie Debast, son neveu, né le 2 mars 1787 à Gand, et mort dans la même ville le 10 septembre 1832, s'est fait connaître par divers opuscules sur les beaux-arts. Il ne s'éleva guère, comme graveur, au-dessus de la médiocrité. Secrétaire de la société royale des Beaux-Arts de Gand, il fut en 1823 l'un des fondateurs du *Messager des sciences et des arts*, journal qui rendit et rend encore d'incontestables services aux hommes qui cultivent les lettres en Belgique.

DEGRAVE[1].

Lorsque l'homme doué d'imagination se livre aux études archéologiques, il est rare qu'il ne sacrifie pas à l'esprit de système. Il échappe de cette manière à l'aridité du travail, et ses lectures n'ont bientôt plus d'autre but que de lui fournir des conjectures pour justifier des idées préconçues.

Cette réflexion n'est pas hors de propos en tête d'une notice sur Charles-Joseph Degrave, né, le 24 octobre 1736, à Ursel en Flandre, d'une famille qui, sans être riche, jouissait d'une honorable aisance. Après avoir étudié la philosophie et le droit à l'université de Louvain, il se fit recevoir avocat au conseil de Flandre en 1760, et la noblesse de son caractère, non moins que ses succès au barreau de Gand, lui valurent, le 26 mai 1775, une place de conseiller, à laquelle il joignit, en 1794, les importantes fonctions d'avocat fiscal. La réunion de la Belgique à la France l'éligna, pendant quelques années, de la carrière des emplois. Profondément versé dans la connaissance de l'histoire et des langues anciennes, il s'était occupé très-particulièrement de la mythologie, et ses loisirs furent employés à débrouiller cette science qu'il considérait comme mal comprise généralement. Il crut avoir découvert, sous le voile des fables mythologiques, des vérités incontestables. Accueillant l'opinion d'Aristote, que la Grèce devait ses institutions religieuses à des peuples regardés par elle comme barbares, et se rappelant qu'aux yeux de quelques auteurs, Homère et Hésiode étaient non pas Grecs, mais Atlantes, il rechercha quel pouvait être le sol de l'Atlantide, et d'induction en induction il fut conduit à croire que ce sol est celui de la Flandre, où s'était formée une république d'hommes éminemment justes, de sages, dont les anciens avaient fait les Champs-Élysées et l'enfer, lieu de l'initiation d'Ulysse aux mystères. D'après ses convictions, exprimées sans le plus léger doute, Circé n'est autre chose que l'emblème de l'Église élyséenne; l'Élysée est le berceau des arts, des sciences et nommément de la mythologie; les Élyséens, ou, si vous l'aimez mieux, les Atlantes, ont civilisé les anciens peuples tels que les Égyptiens et les Grecs. Les dieux de la Fable sont les emblèmes des institutions sociales de l'Élysée; la voûte céleste est le tableau de ces institutions et de la philosophie des législateurs atlantes, l'aigle céleste est l'emblème des fondateurs de la nation gauloise. Quant aux poëtes Homère et Hésiode, ils sont originaires de l'Atlantide, c'est-à-dire de la Belgique, de la Flandre.

Porté, par les suffrages de ses compatriotes, au conseil des anciens, le 23 germinal an V (12 avril 1797), Degrave passait dans les bibliothèques de la grande ville tout le temps dont ses travaux législatifs lui permettaient de disposer, et chaque jour il augmentait son butin scientifique. Cependant Paris avait peu de charmes pour lui : ce tourbillon d'affaires et de plaisirs, ce centre d'intrigues, ne convenait pas à ses paisibles habitudes. Aussi bientôt, après la tourmente du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), dans laquelle peu s'en fallut

[1] Voir la *Biographie universelle*, t. LXII, supplément, p. 227.

Digitized by Google

qu'il ne fût enveloppé, s'empressa-t-il de renoncer à la politique. De retour au sein de sa famille, et résolu de ne plus la quitter, il refusa toutes les positions qui lui furent offertes; il n'accepta d'autre emploi que celui de membre du conseil général du département de l'Escaut, qui lui fut conféré par le premier consul le 24 floréal an VIII (14 mai 1800). Désireux d'être utile à ses concitoyens, il rédigea plusieurs mémoires intéressants et qui lui valurent des lettres flatteuses du ministre de l'intérieur Chaptal. Il venait de mettre en ordre son grand travail, sa *République des champs Élysées, monde ancien,* et déjà même quelques feuilles étaient imprimées, lorsque la mort le surprit à sa maison de campagne près de Gand, le 2 août 1805[1]. Il avait épousé, le 7 février 1789, Francoise-Catherine Kervyn, dont il eut plusieurs enfants. Sa famille se fit un devoir de se conformer scrupuleusement à ses intentions, et l'ouvrage parut en 3 volumes in-8°, Gand, 1806, par les soins de M. Liégeard, littérateur français qui pour lors habitait la ville de Gand. On ne peut disconvenir que ce livre ne soit le fruit d'une imagination bizarre; toutefois il est rempli de recherches et de curieux détails. C'est un prodigieux foyer d'érudition, et l'auteur a l'art de présenter ses idées de la manière la plus spécieuse. En 1823, *le Messager des sciences et des arts* a publié, comme supplément, différentes notes trouvées dans les papiers de l'auteur; elles sont précédées de huit ou dix lignes qu'il n'est peut-être pas mal de reproduire ici : « L'extrême importance du sujet, les éminentes qualités de l'auteur, ses habitudes studieuses, le calme et la rectitude de son jugement, son caractère sérieux et réfléchi, la vaste étendue et la profondeur de son savoir, la parfaite sagesse de sa vie publique, l'austère dignité de ses mœurs, semblaient réclamer plus d'attention qu'on n'en a donné jusqu'ici à cet ouvrage, qui fut le fruit des méditations de toute la vie et de la profonde conviction de l'un des hommes dont la patrie est le plus en droit de se glorifier. »

Avant même que *la République des champs Élysées* eût été mise au jour, un écrivain belge, connu par sa bonhomie pleine de finesse et de malice, Cornelissen, en avait fait une critique piquante sous ce titre : *Factum ou mémoire qui était destiné à être prononcé dans une affaire contentieuse où il sagissait de deux têtes, l'une en plâtre et l'autre en marbre.* Brochure de VIII-95 pages in-12, Gand, brumaire an XI (novembre 1802). Le baron Beytz l'avait traitée plus brutalement : il existe un manuscrit, de sa main, à la bibliothèque de Bourgogne (n° 9645) avec cette indication : *Extravagances et inepties du livre intitulé :* LA RÉPUBLIQUE DES CHAMPS ÉLYSÉES, PAR DEGRAVE. C'était prendre la question trop au sérieux et méconnaître le talent dont l'auteur de cet étrange système avait fait preuve.

[1] Ou le 30 juillet, si l'on aime mieux s'en rapporter à la notice biographique que l'éditeur a placée en tête de l'ouvrage.

DELVAUX.

La sculpture, qui fut dignement représentée en Belgique au XVIIe siècle par François Duquesnoy[2], que les Italiens appelèrent le Flamand, et par quelques autres artistes tels que Jean Van Mildert, les deux Pierre Verbruggen, d'Anvers, Rombaud Verhulst, de Malines, Mathieu Van Beveren et Gabriel de Grupello, devait l'être au XVIIIe siècle par Laurent Delvaux, né le 2 janvier 1696, à Gand. Malgré les trophées militaires dont il se vit entouré dès ses jeunes ans, car son père, capitaine de cavalerie, et trois de ses oncles servaient dans les armées de l'empereur Charles VI, il choisit, de préférence au tumulte des camps, la paisible carrière des arts.

Plumier d'Anvers jouissait à Bruxelles d'une réputation justement acquise[3]. Delvaux, en 1714, alla s'établir dans l'atelier de ce maître dont il épousa la veuve, Catherine Pauwels, en 1727, à son retour de Londres où pendant neuf années ses talents s'exercèrent avec succès. Dès son arrivée en Angleterre, il s'était lié très-intimement avec Pierre Scheemackers, son compatriote, qui lui fut très-utile par ses relations avec des Anglais riches et désireux de se montrer protecteurs des arts. Les deux sculpteurs belges travaillèrent ensemble sans que le moindre mouvement d'envie vînt altérer leur union. Scheemackers se plaisait à proclamer la supériorité de son collaborateur, plus jeune que lui de cinq ans.

Delvaux ne conserva pas longtemps la compagne qu'il s'était choisie. L'ayant perdue, il sentit qu'il fallait des distractions à sa douleur, et ce fut à l'Italie, cette terre classique de son art, qu'il les demanda. Artiste de bonne compagnie, Delvaux, à Rome, fut accueilli par tout ce que cette capitale

[2] Né à Bruxelles en 1594. L'indigne conduite de son frère Jérôme n'a pas permis de le mentionner ici, malgré son chef-d'œuvre, le tombeau de l'évêque Triest, qui décore l'église de Saint-Bavon, à Gand.

[3] On a prétendu que Geydelbergh avait été le premier maître de Delvaux, mais cela paraît presque impossible si l'on se rappelle que dès 1665 ce sculpteur était déjà connu par le monument de l'évêque Vandenbosch, et qu'il devait avoir bien près de soixante et dix ans à la naissance de son élève prétendu.

Digitized by Google

du monde chrétien comptait de personnages distingués. Le cardinal Corsini, qui devint ensuite pape sous le nom de Clément XII, lui donna des preuves multipliées de son affectueuse bienveillance; et c'est à la recommandation de ce souverain pontife que plus tard, par lettres patentes du 28 janvier 1734, lui fut conféré le titre de sculpteur de la cour de Vienne.

Delvaux, à Rome, débuta par remporter le premier prix de sculpture à l'académie de Saint-Luc, en 1732. Voulant s'identifier, en quelque sorte, avec le génie des maîtres de l'antiquité, il modela, sur des proportions réduites, des copies en terre plastique des plus célèbres statues antiques. Son ciseau cependant ne restait pas oisif. Ses ouvrages chaque jour plus recherchés, passèrent en Portugal, en Angleterre, en Allemagne et jusqu'en Russie. Quelques-uns restèrent en Italie.

De retour en Belgique, après une absence de trois à quatre ans, il résolut de ne plus quitter la terre natale : il éprouvait d'ailleurs le besoin des douces affections de la famille. Son père s'était retiré dans la petite ville de Nivelles. Il l'y suivit, en 1734. Il y contracta bientôt après un second mariage. Ce fut avec Agnès Colas, dont l'éducation soignée et les qualités non moins aimables que solides lui présentaient toutes les garanties du bonheur domestique. Réglé dans ses mœurs, laborieux et passionné pour son art, ses chefs-d'œuvre se succédèrent avec une rapidité prodigieuse. Les principaux sont la chaire en marbre blanc de l'église cathédrale de Gand, celle de l'église de Nivelles, la statue d'Hercule placée au bas du grand escalier du Musée (ancien palais des archiducs), à Bruxelles; on cite encore l'Hercule au berceau, pour le prince Gallitzin, une statue allégorique dont il fit présent au duc de Bedford, l'un de ses plus zélés protecteurs : c'est le lion d'Androclès léchant les pieds d'une femme qui tient à la main l'épine dont elle l'a délivré. Les églises abbatiales d'Affligem et de Floreffe lui durent plusieurs belles statues de saints. Divers morceaux qu'il exécuta pour la galerie de Vienne lui méritèrent les bonnes grâces de Marie-Thérèse; cette princesse lui fit remettre son portrait en médaillon avec une chaîne d'or : *il venait de lui faire hommage d'une statue de sainte Thérèse, dont la tête reproduisait les traits de l'impératrice.* Le prince Charles de Lorraine, qui se plaisait, ainsi que le ministre comte de Cobenzl, à visiter souvent son atelier, le fit jouir d'une pension sur sa cassette[1].

Les bustes de Louis XV et du maréchal de Saxe, en bas-relief dans des médaillons de marbre, les statues de Georges Ier, roi d'Angleterre, et de Newton, témoignaient assez de l'estime que les étrangers avaient conçue pour le sculpteur belge. Son patriotisme lui fit trouver plus de charme encore à reproduire les traits de l'impératrice et de son digne représentant aux Pays-Bas.

A propos du buste de Maurice de Saxe que M. de la Graulet, lieutenant du roi (1746), désirait et qui devait se faire à l'insu du modèle, Delvaux aimait à raconter les difficultés qu'il avait rencontrées. Placé dans une pièce voisine de la salle où le maréchal dînait avec de nombreux convives, il avait fallu saisir à la dérobée les traits et l'expression de la physionomie. Le maréchal, intrigué de la scène qui se passait si près de lui, quitte la table pour s'approcher de l'observateur inconnu. « N'allez pas si vite, lui dit-il, vous avez du talent, et, comme je tiens à ce que ma tête soit ressemblante, je vous donnerai tout le temps nécessaire. » Le lendemain Delvaux était installé dans l'appartement du comte de Saxe qui, lorsque l'œuvre fut achevée, dit aux personnes dont il était entouré : « Que vous en semble, messieurs? Lemoine a-t-il rien fait de comparable à ceci? »

Si l'on rapproche des grandes compositions de Delvaux, le Joueur de flûte, le saint Antoine destiné à l'église des Récollets de Namur, les Anges adorateurs qu'on rencontre avec quelque surprise dans la modeste chapelle d'un village des environs de Nivelles, à Bois-Seigneur-Isaac, on sera forcé de lui reconnaître une flexibilité de talent fort remarquable. Ces anges ont une grâce, une suavité de sentiment que rien n'égale. Un des plus honorables citoyens de Bruxelles, M. Delvaux-Desaive, conserve, comme souvenirs de son illustre aïeul, de beaux groupes représentant les Saisons et les Éléments

Dans les œuvres de Delvaux, tous les détail sans doute ne sont pas également irréprochables, mais l'ensemble satisfait; elles portent en général le cachet d'un sculpteur habile et qui possédait les secrets de son art. Il ne me semble pas qu'on lui rende une justice complète dans la notice du Panthéon national (*les Belges illustres*)[2].

De son école sortirent Godecharle, Tamine-Leroy, Stanley et Wilton, que les Anglais regardent comme un de leurs meilleurs statuaires.

Ce n'est pas sur la vie privée de Laurent Delvaux qu'il convienne de jeter un voile; les qualités du cœur donnaient un nouveau lustre à ses talents. Heureux dans son ménage, il ne cherchait guère à

[1] En le nommant aussi son sculpteur par lettres patentes du 30 septembre 1750.

[2] Bruxelles, A. Jamar et Ch. Hen, 1844, 3 vol. in-8°.

Digitized by Google

se répandre dans le monde. Ses vertus si vraies, si modestes, ses sentiments élevés, ses principes religieux qui se reflètent sur tous ses ouvrages, le rendent digne d'être proposé pour modèle à tous ceux qui suivent la même carrière. Plein de compassion pour les malheureux, il s'était imposé le devoir de convertir toujours une partie de ses bénéfices en aumônes qu'il distribuait de préférence à d'honnêtes artisans dont le travail ne pouvait suffire aux besoins de leur famille. C'est ce qu'il appelait la dîme des pauvres.

Delvaux mourut à Nivelles le 24 février 1778. Peu de jours auparavant il tenait encore le ciseau d'une main ferme. Sa dépouille mortelle fut déposée d'abord au pied de sa chaire de prédication[1] dans l'église des Carmes de Nivelles, puis, à l'époque de la suppression des couvents, transportée dans le cimetière de cette ville. On lit sur sa tombe :

D.O.M.
Sub hoc tumulo
Jacet
Laurentius Delvaux
Sac. Cæs. Majes.
Nec non
Ducis Lotharingiæ
Sculptor,
Obiit VI kal. mart.
Anni à Christo,
CIOIO. CCLXXVIII.
R. I. P.

Jean-Godefroid Delvaux, secrétaire du conseil de Brabant, persuadé sans doute que le nom de son père suffisait à son éloge, à l'éloge d'un artiste connu de toute l'Europe, crut devoir préférer cette inscription, toute simple qu'elle est, à l'épitaphe louangeuse que l'abbé Paquot avait proposée dans une feuille de Louvain. Le gouvernement belge vient de faire[2], pour le musée royal de peinture et de sculpture, l'acquisition du buste en marbre de Laurent Delvaux exécuté par Van Assche, de Bruxelles, d'après un modèle de Godecharle.

DEMARNE.

On a dit du père Bourdaloue qu'il était la réfutation vivante des *Lettres provinciales*. Ce mot pouvait s'appliquer également au père Jean-Baptiste Demarne, né le 26 novembre 1699, à Douai, où son père, ancien capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, vivait retiré du service avec une modique pension. Il fit ses humanités et sa philosophie au collége des jésuites de sa ville natale. Un de ses professeurs, qui l'avait pris dans une vive affection, fut envoyé à Tournai. Le jeune Demarne l'y suivit et, bientôt, c'est-à-dire le 29 septembre 1716, il revêtit la robe des disciples de saint Ignace. Après avoir professé les belles-lettres, avec une distinction qui lui valut tous les suffrages, d'abord à Mons, puis à Tournai, l'imberbe professeur revint à Douai pour y terminer son cours de théologie; il y fut ensuite chargé de la chaire de philosophie. Ayant prononcé ses derniers vœux; ceux qui le liaient d'une manière indissoluble à la société de Jésus, il se rendit à Paris, chargé d'une importante mission de son ordre. La douceur de ses mœurs et les agréments de son esprit l'y firent rechercher; il fut en rapport avec Rollin, le père Frey de Neuville, le père Brumoy, l'abbé de Gédoyn, Fontenelle et d'autres littérateurs distingués. Le cardinal de Fleury et le chancelier d'Aguesseau lui donnèrent aussi des marques d'une flatteuse bienveillance. Le genre de vie qu'il menait dans la grande capitale des sciences et des lettres convenait à ses goûts. Ses protecteurs auraient voulu l'y retenir, mais, en 1737, il reçut l'ordre d'aller prendre la direction du collége de Nivelles, et, sans hésiter le moins du monde, il obéit. De retour à Paris, au bout de deux ans, il fit paraître *le Martyr de la confession ou la vie de saint Jean Népomucène*[3]. Ce livre, accueilli favorablement du public, fut réimprimé par les soins du meilleur typographe d'Avignon, Séguins, en 1829, in-18. Ses supérieurs l'envoyèrent à Namur en 1744, puis en 1746, à Liége où le prince-évêque, Jean-Théodore de Bavière, le choisit pour confesseur, et lui confia l'emploi d'examinateur synodal du diocèse. Loin de chercher les moyens d'accroître son influence, il s'attachait à s'effacer : c'est une justice qu'on se plaisait à lui rendre. On le vit constamment préférer la solitude du cabinet au tourbillon d'une petite cour qui, bien qu'elle fût ecclésiastique, ne se montrait pas toujours très-édifiante.

Le père Demarne avait rassemblé de nombreux matériaux pour une histoire du pays de Liége, mais il n'eut pas le temps de les mettre en ordre; il mourut d'une fluxion de poitrine, à Liége, le 9 octobre 1756, regretté de ses confrères et de toutes les personnes qui s'étaient trouvées en position d'apprécier ses excellentes qualités. Il venait de publier l'*Histoire du comté de Namur*[4].

[1] La chaire dont il est parlé était en bois représentant Élie au désert. Elle mérite également d'être comprise parmi les chefs-d'œuvre de Delvaux.

[2] Arrêté royal du 23 mai 1849.

[3] Paris, Guérin, 1741, in-12.

[4] Liége, Bassompierre, et Bruxelles, Vandenberghem, 1754, in-4°.

Digitized by Google

Ce livre est écrit d'un style clair, simple et précis. Il y règne un certain charme de narration, une certaine bonhomie de pensées qui s'associe, en quelque sorte, le lecteur, et ne laisse pas d'avoir son agrément. Les dissertations qui complètent le volume témoignent de l'érudition consciencieuse de l'auteur et de son aptitude à discuter les faits historiques. On doit à l'abbé Paquot une nouvelle édition de cet ouvrage, accompagnée de quelques lignes sur la vie de l'auteur, d'une liste chronologique des comtes de Namur, ainsi que de notes historiques et critiques [1].

L'autorité du père Demarne est fréquemment invoquée par les Bollandistes dans les *Acta sanctorum Belgii*.

L'avocat Galliot, malgré ses six volumes de l'*Histoire générale ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur*, publiée en 1788-1791, n'a pu parvenir à faire oublier son prédécesseur; on consulte pourtant son recueil de chartres, mais on y désirerait plus d'exactitude.

DINNE.

A peine l'homme dont je me propose de retracer le souvenir avait-il paru sur la scène du monde que la mort l'en arracha brusquement, et peu de ses compatriotes même se rappellent encore son existence, qui cependant s'était annoncée avec quelque éclat.

Emmanuel Joseph Dinne [2], né le 2 octobre 1765, à Namur, d'un huissier du conseil provincial, fit ses humanités, avec une grande distinction, au collége de sa ville natale, et sa philosophie à l'université de Louvain. Il achevait ses études en médecine lorsqu'il apprit, au mois de septembre 1789, qu'une armée d'insurgés belges s'organisait à Breda sous le patronage du stathouder, charmé de saisir une occasion de se venger des démonstrations hostiles de l'empereur Joseph en 1784. Notre candidat docteur se rendit dans cette ville avec le projet de solliciter une place de chirurgien-major; mais, arrivé là, les idées belliqueuses s'emparèrent de son esprit, et, grâce à sa bonne mine, à son exaltation patriotique, il obtint un brevet de lieutenant. Le combat de Turnhout (27 octobre) et la prise de Gand (16 novembre) lui fournirent l'occasion de donner des preuves éclatantes de sa bravoure.

Ses lectures l'avaient familiarisé de bonne heure avec les doctrines des philosophes du XVIIIe siècle; il adopta les principes du parti vonckiste,[3] se fit attacher à l'état-major de Vander Mersch et partagea la disgrâce de son général. Au retour des Autrichiens, en décembre 1790, il passa sur le territoire français, et pendant un séjour de quelques mois à Lille, il publia son *Mémoire historique sur Vander Mersch*, 3 vol. in-8°, Lille, Jacquez, 1791. Il se rendit ensuite à Paris où venait de s'organiser un comité belge; il en devint secrétaire. Cette distinction était bien due à l'activité de ses démarches pour mettre les exilés politiques en rapport avec les personnages influents de l'Assemblée nationale. La guerre ayant été déclarée à l'Autriche, Dinne prit du service en France, obtint une compagnie, et par sa belle conduite à la glorieuse journée de Jemmapes, mérita le grade de lieutenant-colonel. Les victoires de Dumouriez lui permirent de revoir son pays et sa famille. Il fit entendre, le 25 novembre 1792, à la *Société des amis de la liberté et de légalité* DANS LA VILLE LIBRE DE NAMUR, un discours dont l'assemblée vota l'impression. Il est empreint du cachet de l'époque, c'est-à-dire déclamatoire et rempli de ces lieux communs, de ces grands mots, de ces phrases redondantes qui séduisaient alors la multitude. Après la défaite de Neerwinden, au mois de mars 1793, il fut employé dans la Vendée où, sans se laisser intimider par la présence des farouches proconsuls qu'envoyait sur tous les points la Convention nationale, il ne signala pas moins son humanité que son courage. Averti que deux colonnes ennemies se disposaient à faire leur jonction, il se plaça de manière à rendre impossible ce résultat; puis, profitant d'une espèce de désordre qu'il remarqua dans une de ces colonnes, il tomba sur elle à l'improviste, lui fit éprouver une perte considérable et la contraignit à précipiter sa retraite. Ce beau fait d'armes était la preuve qu'il savait unir l'intelligence du chef à l'intrépidité du soldat... Quelle en fut la récompense? Le représentant du peuple, instruit que Dinne avait soustrait à la peine de mort un jeune officier vendéen, voulait le faire mettre en arrestation, mais toutes les personnes présentes s'étant récriées contre une pareille rigueur: « Eh bien! dit-il, Dinne y perdra du moins son avancement. » On venait de le proposer pour

[1] Bruxelles, Jos Ermens, 1781, petit in-8°, 2 parties, ensemble XXVI-657 pages.

[2] Ce nom, dans l'acte de naissance, est écrit *d'Hinne*, mais c'est par erreur.

[3] Cette dénomination lui vint de l'avocat Vonck, chef de la faction démocratique.

Digitized by Google

le grade d'adjudant général. Ses camarades cherchent à le consoler de cette injustice : « Peu m'importe, répondit-il, je tiens plus à mériter une promotion qu'à l'obtenir. »

Enfermé dans la ville d'Angers, il fit, à la tête de son bataillon (le 2e des tirailleurs), une vigoureuse sortie et fut tué le 5 germinal an IV de la république (25 mars 1796). Sa femme, Éléonore-Joséphine Dehaut, qu'il avait épousée à Namur, et dont il n'avait point d'enfants, s'était fait un devoir de le suivre dans toutes ses campagnes. Elle lui survécut, mais elle ne jouit pas longtemps de la pension accordée par les lois aux veuves des défenseurs de la patrie.

L'éloge d'Emmanuel Dinne fut prononcé solennellement à la fête civique du 10 prairial de l'an IV (29 mai 1796). « Il était, dit son panégyriste, aussi « bon écrivain que brave soldat : sa plume a tou- « jours tracé les traits de la Liberté : les Mémoires « de Vander Mersch en sont une preuve. »

Dinne aimait passionnément la littérature et cultivait la poésie avec quelque succès. Sa famille conserve les quatre premiers actes d'une tragédie intitulée : *Richilde, veuve de Baudouin, comte de Flandre*. Nous les avons lus avec intérêt : de beaux vers et même de belles tirades y rachètent de nombreuses négligences que l'auteur sans doute aurait fait disparaître s'il avait pu revoir son travail. Il avait composé une tragédie de *Saül* qui doit avoir été présentée aux comédiens français ; on ignore ce qu'elle est devenue.

DUMÉES [1].

Les soins donnés depuis quelques années au classement des archives, en Belgique comme en France, et l'accès facile de la plupart des dépôts littéraires donnent le droit de se montrer exigeant envers les écrivains qui de nos jours, exploitent la carrière de l'histoire. Il n'en était pas de même il y a soixante ans, et nous devons tenir compte à leurs devanciers des obstacles qu'ils rencontraient, à chaque pas, pour éclaircir un fait et saisir la vérité. Ils méritent assurément quelque indulgence ; il faut leur savoir gré des efforts qu'ils ont faits pour payer un tribut à la patrie, quelque faible qu'il fût. C'est ce qui nous engage à donner une notice, très-courte d'ailleurs, sur Antoine-François-Joseph Dumées, avocat au parlement de Flandre et subdélégué de l'intendance du Hainaut pour le district d'Avesnes, né le 27 juillet 1722, près de Valenciennes, à Éclaibes où son père exerçait les fonctions de bailli. Il fit imprimer, en 1761, à Douai, ses *Annales belgiques* [2]. On y trouve des détails intéressants sur le règne de Philippe II, quelques anecdotes piquantes et cet amour de la vérité trop rare chez beaucoup d'historiens de cette époque ; mais ce livre, on est obligé d'en convenir, n'est pas composé sur un bon plan ; des faits insignifiants y prennent une place très-étendue, tandis que d'autres, qui sembleraient susceptibles de certains développements, y sont trop resserrés. L'auteur ne remonte au surplus qu'à la mort de Charles le Téméraire (1477). Le règne de ce prince et le règne si glorieux de Philippe le Bon, c'est-à-dire la plus belle époque de notre histoire, n'y figurent point.

Les ouvrages de Dumées sur le droit sont plus estimés, particulièrement sa *Jurisprudence du Hainaut français* [3], qui compte deux éditions et qui sans doute en auraient davantage sans l'apparition du Code civil, par lequel fut enfin mis un terme à toutes ces coutumes locales si bizarres et si diverses, tellement que ce qui paraissait équitable dans une province, dans une ville, ne l'était pas dans l'autre.

Le *Traité des juridictions et de l'ordre judiciaire pour les provinces du ressort du parlement de Flandre* [4], consulté dans le temps avec fruit, ne peut plus avoir d'intérêt que pour les amateurs, très-peu nombreux, des anciens monuments de la judicature.

Une chaire de droit français avait été créée, en 1752, à l'université de Douai. Dumées, tenta vainement de l'obtenir ; il avait publié dans ce but un livre intitulé : *Histoire et éléments du droit français principalement pour les provinces du ressort du parlement de Flandre* [5]. Le succès en fut médiocre.

La vie de Dumées s'écoula tranquillement dans les devoirs de sa charge, au sein de sa famille, estimé de ses concitoyens, qui se plaisaient à le consulter comme un homme d'excellent conseil. Combien de gens, arrivés dans ce monde lorsqu'il le quittait le 27 février 1765, ont eut lieu d'envier, à l'aspect des échafauds révolutionnaires, vingt-neuf ans plus tard, sa paisible et modeste existence ; mais elle ne fut pas de longue durée, car il mourut à quarante-trois ans. Sa postérité s'est perpétuée jusqu'aujourd'hui dans le Hainaut. « Dumées, dit

[1] Voir la *Biographie universelle*, t. XII, p. 223.
[2] Vol. in-12 de XII-500 pages, Douai, Derbaix, 1761.
[3] Vol. in 4°, Douai, 1750.
[4] Vol. in-12, Douai, 1762.
[5] Vol. in-12, Douai, 1753.

Digitized by Google

un de ses biographes, M. Lebeau (*Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, t. Ier, p. 174), avait une physionomie douce et gracieuse, l'abord grave, mais les manières pleines de prévenance; il possédait les plus aimables qualités du cœur avec celles d'un esprit solide et cultivé. »

DUMONCEAU[1].

Point d'esprit national, point de patrie sans le culte de la gloire! Il est temps que la Belgique indépendante paye aux hommes qui l'ont illustrée le tribut d'éloges que leurs mânes réclament parmi ces hommes dignes d'être proposés pour exemples aux générations suivantes, je vais en choisir un qui, par l'effet trop ordinaire de l'indifférence contemporaine, n'est peut-être pas encore placé, dans la pensée, aussi haut qu'il devrait l'être et qu'il le sera sans doute après le simple récit de ses belles actions, de ses brillants faits d'armes.

Jean-Baptiste Dumonceau naquit à Bruxelles, le 7 novembre 1760, au sein d'une famille bourgeoise qui trouvait l'aisance dans le travail[2]. Placé fort jeune au collége des jésuites de sa ville natale, il y fit de bonnes études, qu'il ne poussa pas néanmoins jusqu'en rhétorique. A seize ans, il prit des leçons d'architecture, et, pour se perfectionner dans cet art difficile, il alla chercher des inspirations et des modèles au milieu des imposantes ruines de l'antique Rome. Assailli par des brigands, à son retour d'Italie, dépouillé de tout ce qu'il possédait, il gagna non sans peine, et toujours à pied, la ville de Lyon, où l'attendaient des lettres et des secours de sa famille. Il s'acquit en peu de temps, à Bruxelles, la réputation d'habile architecte : c'est d'après ses dessins et sous sa direction que furent construits l'hôtel des finances et la boulangerie publique. Cependant, au goût des arts il unissait une âme ardente et qui s'enflammait au nom seul de patrie. Il se fit inscrire un des premiers, en 1787, pour le corps de dragons volontaires organisé par les états de Brabant, et bientôt licencié, sur les promesses du gouvernement autrichien de faire droit aux justes plaintes d'un peuple dont Joseph II avait méconnu les priviléges. Des demi-concessions produisirent ce qu'elles produisent toujours: elles ne servirent qu'à mécontenter de plus en plus les esprits. Des mesures arbitraires, des arrestations illégales furent regardées comme des indices tout à la fois de despotisme et de faiblesse : on résolut de recourir aux armes; la ville de Breda devint, sous la protection tacite mais évidente du stathouder (Guillaume V), le rendez-vous militaire de la jeune milice belge. C'est de là que, le 27 octobre 1789, elle se précipita sur les Autrichiens à Turnhout et pénétra d'abord jusqu'à Diest, où Dumonceau s'empressa de la joindre. Il obtint une lieutenance; la part qu'il prit aux premiers succès de cette armée, conduite par Vander Mersch à Louvain[3] et bientôt après aux frontières de la province de Luxembourg, lui mérita le grade de capitaine, le 14 mars, et celui de major le 10 juin 1790, avec le commandement d'un bataillon de chasseurs namurois que la couleur jonquille de leur uniforme avait fait désigner sous la dénomination de *canaris*.

A la tête de cette troupe légère et bien disciplinée, Dumonceau fit des prodiges de valeur; s'agissait-il de surprendre l'ennemi, fallait-il commencer une attaque ou couvrir une retraite, il était constamment là. Son nom devint bientôt dans l'armée patriote ce qu'était, dans l'armée impériale, le nom de Pfortzheim, colonel des dragons de la Tour[4]. Ses talents et ses infatigables efforts ne purent toutefois empêcher sa patrie, gouvernée par des hommes d'État malhabiles et déchirée par les factions, de retomber sous la puissance autrichienne. Dumonceau rentra dans ses foyers; mais, en butte à de petites persécutions qui se multipliaient de jour en jour, il crut devoir enfin se réfugier à Lille, où plusieurs de ses anciens camarades l'avaient devancé.

La France ayant déclaré la guerre à la cour de Vienne, le 20 avril 1792, Dumonceau, nommé commandant du premier bataillon belge, servit sous le général Dumouriez contre les Prussiens, revint au camp de Maulde, après la bataille de Valmy, et se distingua dans de fréquentes escarmouches. Sa belle conduite, à la mémorable jour-

[1] *Biographie universelle*, t. LXIII (supplément), p. 128 et suivantes.

Bulletin de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles (1836), n° 12, p. 472 et suivantes.

[2] Il était fils de Pierre Dumonceau et de Catherine Vandermeiren. L'extrait du registre baptistaire porte qu'il est né le 7 et non le 8 novembre, comme l'indique une autre biographie.

[3] Vander Mersch fit son entrée à Louvain le 13 décembre; Bruxelles était parvenue, dès la veille, à se débarrasser de troupes autrichiennes.

[4] Le baron de Pfortzheim, membre de la noblesse des états de Luxembourg, signala de nouveau sa bravoure, à la tête des invincibles dragons belges, contre les Français, particulièrement aux batailles d'Altenhoven et de Neerwinden; il fut tué pendant cette campagne de 1793. Il avait refusé plusieurs fois le grade de général, pour ne point se séparer de son régiment.

Digitized by Google

née de Jemmapes où la foudroyante redoute de Quaregnon fut enlevée par les baïonnettes belges que dirigeait ce chef intrépide, et ses exploits dans tous les combats qui se succédèrent, pour ainsi dire, sans interruption jusque sur les bords de la Roer, lui valurent le brevet de colonel. Celui de général de brigade (le 28 janvier 1794) devint le prix des importants services qu'il avait rendus après la défaite de Neerwinden et pendant toute la campagne de 1793. Déjà vers la fin de cette campagne il commandait une brigade, comme le prouve un rapport du général Souham au ministre de la guerre. La défense du poste important de Mouveaux, village qu'il fortifia de manière à pouvoir, avec seize cents hommes, s'y maintenir malgré les attaques réitérées de forces imposantes, lui fit infiniment d'honneur et prouva combien il possédait aussi les connaissances théoriques de l'art de la guerre. Ce fut lui qui s'empara de Menin au mois d'octobre de cette même année; il avait battu précédemment la division hollandaise près de Tournai, et taillé en pièces, après l'avoir attiré dans une embuscade, un corps d'émigrés français, connu sous le nom de *uhlans britanniques*. Les nombreux prisonniers qu'il fit, et parmi lesquels se trouvait le fils du marquis de Bouillé, lui durent la conservation de leurs jours; ils étaient condamnés à mort par les lois révolutionnaires. Dumonceau qui, proscrit dans sa patrie, connaissait l'amertume de l'exil et les droits sacrés du malheur, n'hésita point à favoriser leur évasion, seul moyen de les soustraire au supplice. Dénoncé, pour ce fait honorable, au sanguinaire représentant du peuple, Joseph Lebon, il n'évita de livrer sa tête au proconsul que par la généreuse fermeté du général Souham, chef d'état-major, qui, lui défendant de quitter l'armée pour se rendre à Arras, le chargea d'une expédition militaire. Consulté sur la campagne projetée pour la conquête de la Belgique, en 1794, il en traça le plan, de concert avec l'adjudant général Reynier. Il partagea la gloire des principales actions qui suivirent la bataille de Fleurus, et contribua beaucoup à la prise de Breda, de Bois-le-duc, de Nimègue; puis, dirigeant ses légions victorieuses sur la surface glacée des marais bataves, il se rendit maître, par surprise, de plusieurs forts, pénétra dans Rotterdam avec l'avant-garde française, et fit son entrée à la Haye, dont le commandement supérieur lui fut confié par le général Pichegru. Il y trouva fréquemment l'occasion de montrer la noblesse et la générosité de son caractère. Si l'esprit de réaction se fit peu sentir en Hollande, on en fut surtout redevable à son heureuse influence; il protégea la retraite des émigrés qui n'avaient pu chercher encore un refuge en Angleterre, et plus d'une fois l'hôtel qu'il occupait servit d'asile à l'infortune. Le nouveau gouvernement hollandais, songeant à former une armée sous les auspices de la France, demanda quelques généraux français pour la commander, et Dumonceau devint, le 11 juin 1795, lieutenant général au service de la république batave. Son premier soin fut d'organiser de vigoureux moyens de défense contre une invasion de l'ennemi, tant du côté de la mer que du côté de la Prusse et du Hanovre. Il eut le bonheur, grâce à sa conduite ferme et tout à la fois modérée, de réprimer, en janvier 1797, un mouvement insurrectionnel qui s'était manifesté dans la Frise. Cette province et celle de Groningue, ainsi que le pays de Drenthe, surent l'en récompenser d'une manière digne de lui par d'éclatantes marques d'estime et de gratitude. Au mois de mai suivant, il s'embarqua dans la rade du Texel, avec sa division, pour joindre la flotte française destinée à l'expédition d'Irlande, mais cette entreprise n'eut point de suite. Une descente des Anglais et des Russes, sous le duc d'York, au mois d'août 1799, lui fournit une nouvelle occasion de mettre en évidence ses talents stratégiques et sa bravoure.

On lui confia le centre de l'armée gallo-batave; il débuta par différentes affaires d'avant-poste, et défit complétement l'ennemi près de Bergen, le 19 septembre; il lui tua beaucoup de monde, s'empara de vingt-six pièces d'artillerie et fit prisonnier le général russe Hermann, avec plus de trois mille hommes. Dumonceau avait été grièvement blessé vers la fin de l'action, et le général en chef Brume, pour prouver qu'il reconnaissait lui devoir les résultats de cette journée, vint le féliciter en personne le soir même, et déposer au pied de son lit sept drapeaux, nobles trophées de la victoire. Dumonceau reprit, sans attendre la guérison de sa blessure, le commandement de son corps d'armée et ne cessa de harceler les Anglais, qui, malgré quelques renforts débarqués nouvellement, furent bientôt contraints, après la capitulation d'Alcmaer, signée le 22 octobre, de regagner leurs vaisseaux. Il conduisit en Franconie, au mois de juillet 1800, le contingent de troupes que la république batave était tenue de fournir à la France. Chargé du blocus de la citadelle de Wurzbourg, il parvint, avec des forces inférieures, à repousser, par d'habiles manœuvres, les sorties presques continuelles d'une garnison aguerrie; et la convention conclue à la suite de la bataille de Hohenlinden fit tomber cette forteresse entre ses mains.

Digitized by Google

La paix de Lunéville lui permit de se retirer dans les terres qu'il avait achetées aux environs de Groningue, et d'y commencer d'utiles défrichements; toutefois son repos ne fut pas de longue durée. La rupture du traité d'Amiens le rappela bientôt à la tête de l'armée batave, réunie au camp d'Utrecht avec deux divisions françaises pendant les années 1803 et 1804. Nommé général en chef, le 28 juin 1805, il ne tarda point à s'embarquer dans la rade du Helder, attendant le signal qui devait partir de Boulogne mais comme le théâtre de la guerre s'était porté tout à coup sur le Danube, l'empereur lui prescrivit de garder la position très-importante d'Augsbourg, pendant son attaque sur Ulm. Le général Dumonceau, débouchant ensuite par Donawerth sur les derrières des Autrichiens, contribua puissamment à la défaite de leur infanterie, près de Nordlingen, et ne laissa d'autre moyen de salut à la cavalerie de l'archiduc Ferdinand, échappé d'Ulm, que celui de gagner en toute diligence les provinces prussiennes d'Anspach et de Bareuth; puis, avec une rapidité sans égale, il s'assura de Passau, seconda le maréchal Mortier au brillant combat de Diernstein, le 14 novembre, marcha sur les traces des Russes dans les plaines de la Moravie, revint garantir le pont de Krems, alla faire sa jonction avec le corps du général Marmont sur la route de Styrie, et couvrit la ville de Vienne, tandis que se donnait la bataille d'Austerlitz. L'empereur, de retour à Schœnbrünn, lui fit l'accueil que méritait l'importance de ses services.

Rentré dans ses foyers, Dumonceau vit la république batave se transformer en monarchie. Le nouveau roi (Louis Bonaparte) le combla de faveurs : ministre plénipotentiaire à Paris, il en échangea presque aussitôt les fonctions contre celles de commandant en chef des troupes hollandaises qui devaient seconder les opérations de l'armée impériale pendant la campagne de Prusse, en 1806. Après avoir forcé la place de Hameln à capituler, il fut chargé de la défense des côtes de Brême et de Hambourg. Dumonceau reçut successivement le titre de conseiller d'État, la grand'croix de l'ordre de l'Union, celle de la Fidélité de Bade, que le grand-duc avait mise à la disposition du roi, et le bâton de maréchal de Hollande. Par une bizarre erreur de bureau, que le général Marmont, commandant en chef du camp d'Utrecht, fit réparer avec éclat, le brave Dumonceau n'avait pas été compris, le 17 juillet 1804, dans la première distribution des étoiles de la Légion d'honneur. Le 24 septembre de la même année, le grand chancelier Lacépède, par une lettre conçue dans les termes les plus flatteurs[1], chargea Marmont de lui remettre le brevet de grand officier. « Si quelqu'un, « disait-il, mérite l'exception que vous avez cru de- « voir faire, lors de la cérémonie de la distribution « des aigles de la Légion d'honneur, c'est le général « Dumonceau... On peut réunir plusieurs palmes « sur sa tête. »

Il repoussa glorieusement les Anglais débarqués dans l'île de Walcheren, en 1809.

Cependant le roi Louis, qui ne s'était jamais bien rendu compte de sa position en Hollande, et qui se faisait sur son indépendance d'étranges illusions, avait, en s'écartant du système de blocus continental, fourni des prétextes et même des motifs pour décider la réunion de son royaume au grand empire. Afin d'y préluder sans doute, l'empereur saisit toutes les occasions d'humilier son frère; il avait vu surtout avec déplaisir la création de maréchaux qu'il considérait comme la caricature des maréchaux de France; ce sont ses propres expressions dans une lettre du 21 décembre 1809; les maréchaux furent donc supprimés, et, pour dédommager Dumonceau de la perte de ce grade, le titre de comte de Bergendael, qui devait perpétuer le souvenir d'un de ses plus beaux faits d'armes, lui fut conféré[2].

Enfin le moment de la catastrophe arriva : les provinces hollandaises devinrent des départements français. Dumonceau se rendit à Paris, sur l'ordre du ministre de la guerre. L'empereur le reçut avec une bienveillance marquée : « Je n'ai pu, lui dit-il, « vous conserver le bâton de maréchal; mais les « occasions de le conquérir ne vous manqueront « point. » Il le nomma comte de l'empire, avec une riche dotation en Toscane, perdue par suite des événements politiques, et le fit jouir des grandes et petites entrées de cour. C'était une distinction fort rare, fort recherchée, car Napoléon savait donner de l'importance aux moindres faveurs. La facilité de le voir chaque jour, de l'entendre, de lui parler et d'en obtenir quelques paroles encourageantes paraissait d'ailleurs une ample compensation aux ennuis inséparables d'une étiquette trop souvent futile. Au surplus, ce qu'on appelait le lever de l'empereur ne ressemblait en rien aux ridicules cérémonies dont les courtisans de Versailles tenaient à si haut prix d'être les témoins.

[1] Cette lettre, autographiée, figure, avec vingt-huit autres, à la suite d'une intéressante brochure de trente six pages in-8°, publiée à Bruxelles, en 1850, sous ce titre : LE GÉNÉRAL DUMONCEAU (par M. de Bavay).

[2] Le diplôme est du 27 avril 1810.

Digitized by Google

Dumonceau alla prendre le commandement de la vingt-cinquième, ensuite de la deuxième division militaire : quatre cardinaux italiens, exilés à Charleville, furent les objets de sa sollicitude particulière et de ses attentions soutenues ; les prisonniers espagnols n'eurent pas moins à se louer de ses généreux secours. Il quitta Mézières pour se rendre en Allemagne, et reparut à l'avant-garde de l'armée française, son ancien poste d'honneur, au mois de mars 1813, vers les rives de l'Elbe.

Inspirant aux jeunes soldats rassemblés sous ses ordres une confiance sans bornes, toujours à la tête des colonnes, ce noble vétéran de la victoire leur apprenait le pénible métier des armes, comme il l'avait appris lui-même au début de sa carrière. Il manœuvra d'abord de manière à rendre impossibles les communications que le général russe Czernitscheff voulait établir avec Hambourg ; puis, se dirigeant sur Dresde, il délogea des hauteurs de Pyrna, le 27 août, quinze mille Russes commandés par le prince royal de Würtemberg, et les battit, le lendemain, dans les gorges de Péterswalde. Il se couvrit de gloire, le 30, à la bataille de Culm ; sa division, abandonnée dans la plaine, se retira, seule, en bon ordre, opposant partout des carrés formidables aux charges tumultueuses des ennemis, et ne se laissant jamais entamer ; elle était parvenue à gagner les bois de Péterswalde qui lui présentaient un abri contre toute nouvelle attaque, lorsque dans ce moment même, Dumonceau, frappé d'une balle et de toutes parts assailli de coups de lance, est entraîné par les Prussiens. Heureusement ceux-ci se laissèrent conduire par leur prisonnier, qui réussit, au moyen des détours de la forêt, à les ramener au milieu de ses soldats ; il n'abusa pas du succès de son stratagème, et ne priva point le major prussien de sa liberté, voulant reconnaître ainsi les égards dont il avait été l'objet. L'empereur lui donna, le 7 septembre, en passant la revue des troupes, d'éclatants témoignages de sa satisfaction.

Laissé dans Dresde avec le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, Dumonceau subit, après la désastreuse retraite de Leipzig, le sort de la garnison, prisonnière malgré les termes formels de la capitulation, et cela par un manque de bonne foi, par une de ces iniquités que doit nécessairement flétrir tout historien qui se respecte. Il ne revit la France que le 1er juin 1814 ; il songea pour lors à rentrer dans sa patrie, mais déjà l'esprit de l'ancienne oligarchie hollandaise cherchait tous les moyens de tenir éloignés des affaires les Belges que leur réputation semblait destiner à jouer les premiers rôles dans le nouveau royaume néerlandais, et les réponses évasives qui furent faites à ses avances indirectes le décidèrent en faveur de la France. Nommé chevalier de Saint-Louis, il reprit son ancien commandement de la division de Mézières, qu'il conserva pendant les cent jours impériaux.

Après le second retour des Bourbons, Dumonceau quitta le service français (le 30 septembre 1815), et vint rejoindre, à Bruxelles, sa famille qu'il y avait envoyée dès le mois d'août. Il obtint la pension de lieutenant général, le 1er juin 1817, et trois de ses fils furent placés dans l'armée des Pays-Bas. Il vivait, heureux de ses honorables souvenirs, dans sa jolie maison de campagne, à Forêt près de Bruxelles, lorsque les états provinciaux du Brabant méridional l'élurent député, le 22 février 1820, à la seconde chambre des états généraux ; l'indépendance de son caractère ne s'y démentit point. Réélu l'année suivante, il ne jouit pas longtemps de cette nouvelle marque de l'estime et de la confiance de ses concitoyens ; une maladie grave le contraignit à quitter la Haye pour retourner à Bruxelles vers la fin de novembre. Entouré de ses enfants inconsolables et dans les bras d'une femme dont l'esprit, dont les vertus faisaient le charme de ses jours (Agnès-Wilhelmine Cremers, qu'il avait épousée en secondes noces, à Groningue, le 21 mai 1796), Dumonceau rendit le dernier soupir le 29 décembre 1821. Un premier mariage, contracté le 5 mai 1782, avec Anne-Marie Colinet, morte à Bruxelles le 14 juin 1795, l'avait rendu père d'un fils aujourd'hui général au service du roi des Pays-Bas, et d'une fille qui vécut peu d'années[1]. Son désintéressement égalait ses autres qualités. Aussi le désignait-on chez les peuples conquis par le beau surnom de *Général sans reproche* ; ses soldats et ses camarades l'appelaient *le brave Dumonceau*. Il se faisait pardonner ses vertus par une indulgence vraie, par une indulgence sans faste, et la supériorité de ses talents par une modestie qui ne se démentait jamais. Personne ne flattait moins le pouvoir et ne tenait avec plus de force à la rigidité de ses principes : rien ne le fera mieux connaître que le passage suivant d'une de ses lettres au général Savary, duc de Rovigo : « Si je « sais faire respecter mon autorité, jamais je ne « sus en abuser pour l'appesantir sur des pays et « des habitants assez malheureux déjà par les iné- « vitables suites de la guerre ; du reste, on ne « peut me soupçonner de vouloir contrarier les « intentions de l'empereur ; mes sentiments pour « lui sont connus depuis longues années. Que

[1] De sa seconde femme, morte à Bruxelles le 7 janvier 1830, il avait eu sept enfants.

Digitized by Google

« vous ayez envoyé un courrier extraordinaire à « Sa Majesté, comme vous voulez me le faire « craindre, pour la prévenir injustement contre « moi, peu m'importe... Cette démarche préci- « pitée n'aura point d'influence sur ma conduite « et n'altérera en aucune manière ma tran- « quillité. »

Par un inconcevable oubli, que sans doute le gouvernement français s'empressera de réparer, le nom du héros belge se trouve omis sur l'arc triomphal de l'Étoile... J'entendais, il n'y a pas quatre mois, des vétérans de la grande armée en faire la remarque, et, dans cette énergique éloquence militaire dont j'essayerais vainement de reproduire les naïves expressions, ils rappelaient les souvenirs d'une gloire qui doit être chère à la Belgique comme à la France.

Cet éloge de notre illustre compatriote fut prononcé, le 16 décembre 1836, à la séance publique de l'Académie royale de Bruxelles... les dernières paroles que j'y faisais entendre n'ont pas été perdues; un prince magnanime dont la France déplorera longtemps la mort si prématurée, si douloureusement tragique, le duc d'Orléans, les accueillit avec son affectueuse bienveillance, et se chargea du soin de les faire valoir ; le nom de Dumonceau figure avec honneur, aujourd'hui [1], sur ce monument élevé, par la reconnaissance nationale, à la mémoire des compagnons d'armes du héros que les vicissitudes du sort ont fait passer si brusquement du plus beau trône de l'univers sur le rocher de Sainte-Hélène.

DUTILLET [2].

La mémoire fatiguée des crimes dont les journaux ne se lassent point de mettre sous nos yeux les horribles récits, on a besoin, pour ne pas maudire l'espèce humaine de reporter ses souvenirs sur ces hommes d'élite, sur ces personnages vertueux dont l'existence entière fut consacrée au soulagement de leurs semblables. C'est avec délices que nous allons retracer quelques traits de la vie de Louis-Guillaume Dutillet, né, l'an 1729, au château de Montramay, d'une famille ancienne et distinguée dans la robe; il fut destiné, dès l'enfance, à l'état ecclésiastique. Après avoir été prévôt du chapitre de Provins, puis grand vicaire du diocèse de Châlons, il obtint l'évêché d'Orange, en 1774, et cela sans brigue, sans sollicitations. Le roi Louis XVI l'y nomma de son propre mouvement, et, comme il le dit lui-même, pour récompenser un mérite que personne ne contestait. Sa conscience ne lui permettant pas de conserver deux bénéfices, il n'hésita pas à se démettre d'un riche prieuré. Les observations que lui firent à cet égard plusieurs de ses confrères, peu disposés à le suivre dans cette voie du désintéressement, le laissèrent inébranlable.

Dutillet ne cessa de donner à ses diocésains l'exemple des plus touchantes vertus : vivant avec la simplicité des apôtres, il distribuait la majeure partie de ses revenus en aumônes auxquelles les protestants et les juifs participaient comme les catholiques : la misère, l'indigence, était un titre suffisant à ses yeux. On se rappelle encore le courage héroïque avec lequel, en 1784, il brava les eaux débordées de l'Ouvèze pour secourir des malheureux.

La convocation des états généraux, dont il fit partie, fut, pour le digne prélat, une époque de gloire, car elle mit au grand jour son mépris des richesses de la terre et son patriotisme éclairé. Après avoir fait connaître aux fidèles, par une lettre pastorale, la mission qu'il allait remplir et les sentiments qui l'animaient dans cette importante circonstance, il annonça qu'il était prêt à faire tous les sacrifices pour couvrir le déficit des finances, ajoutant que le clergé devait saisir avec empressement cette occasion de secourir l'État. Il publia, dans le même sens, un livre fort remarquable, sous ce titre : *Sentiments d'un évêque sur la réforme à introduire dans le temporel et la discipline du clergé* [3].

Sa conduite ne démentit point ses paroles, mais ses généreux efforts ne purent prévaloir sur l'égoïsme général. Il avait cru devoir, ainsi que l'évêque d'Autun et l'archevêque de Paris, se réunir au tiers état, comme déjà l'avaient fait quarante-sept députés de la noblesse; on l'en blâma... Était-ce une faute? Il serait difficile de le décider. Le premier tort, la principale faute venait de la faiblesse du monarque, animé des meilleures intentions sans doute, mais qui n'avait rien su prévoir et que personne ne secondait avec l'intelligence, avec le zèle nécessaires. Dans cet état de choses il était facile de prévoir les orages auxquels la France allait être exposée au milieu de l'effervescence des passions. Dutillet découragé, revint

Il y fut inscrit au mois de janvier 1842; il suit immédiatement le nom de *Chartres*. C'était le nom que portait, à l'époque de la bataille de Jemmapes, Louis-Philippe, ce roi qui vient de mourir en exil après avoir fait jouir la France de dix huit années de paix et de prospérité.

[2] Voir la *Biographie universelle* tome XLVI, pages 58 et suivantes.

[3] Paris, 1790, in-8°.

Digitized by Google

dansson diocèse, qui, bientôt après, fut supprimé. N'ayant pu, malgré les instances de son ami le plus intime, Lafond de Savine, évêque de Viviers, consentir à prêter le serment civique, il se retira d'Orange et vécut, pour ainsi dire, ignoré chez un de ses parents au château de Bluney-les-Metz-sur-Seine, où, le 22 décembre 1794, il rendit le dernier soupir. Du fond de sa retraite il faisait encore passer des secours à ses diocésains, et particulièrement aux prêtres qui se trouvaient dans le besoin. Chose remarquable, il se servait, pour remplir ce pieux office, d'un jeune ecclésiastique, son ancien secrétaire, l'abbé Dugat[1], qui venait d'abjurer ses croyances religieuses. « Vous avez contristé mon cœur, lui mandait-il, mais si la tête a failli chez vous, je me plais à croire que l'âme est restée telle que je l'ai connue, et je ne doute pas que vous ne profitiez de votre nouvelle position pour protéger vos confrères. » Dugat remplit cette mission de bienfaisance avec toute la délicatesse imaginable. Quinze ans plus tard, en me communiquant la lettre de son évêque, il avait les yeux remplis de larmes d'attendrissement.

Dutillet, dont l'éducation avait été très-soignée. consacrait ses loisirs à la culture des lettres et des arts. L'*Abrégé chronologique de l'histoire sacrée*, qu'il avait fait imprimer pour les écoles de son diocèse, donne une idée avantageuse de son style; et ses sermons, qui rappellent souvent l'onction affectueuse de Cheminais, mériteraient d'être recueillis et publiés. Quelques amateurs possèdent ses paysages peints à l'huile : s'ils ne portent pas l'empreinte d'un dessin très-correct, ils annoncent du moins un pinceau distingué.

Il régnait dans sa maison un ordre admirable : les heures de repas, de promenade et de sommeil étaient fixées d'une manière invariable. Le matin à sept heures, et le soir à neuf, qu'elle que fut la saison, le saint prélat faisait à haute voix la prière à laquelle assistait toute sa domesticité. Il faisait précéder cet acte de dévotion par la lecture de l'évangile du jour, dont il avait soin d'expliquer les paraboles.

Sous-préfet d'Orange en 1809, l'auteur de la présente notice, partageant la vénération de la ville et du pays tout entier pour le dernier évêque, fit élever dans l'ancienne église cathédrale, un monument funéraire, avec l'inscription suivante :

A la mémoire
De Louis-Guillaume Dutillet
Dernier évêque d'Orange.
Il fut pendant vingt ans,
L'honneur de l'épiscopat
Et le père des pauvres
De son diocèse.
Né au château de Montramay en 1729,
Il mourut à Blumay-les-Metz-sur-Seine
Le 22 décembre 1794.

[1] Il était contrôleur des contributions directes, sous l'empire; il fit partie du corps législatif des cent-jours (1815), et mourut peu de temps après. Il est connu dans la littérature par un roman intitulé : *La mort d'Azaël ou le rapt de Dina*. Paris, an VII (1798), in-8°.

LE COMTE DUVAL DE BEAULIEU

(SÉNATEUR).

Paroles prononcées au moment où le cercueil, arrivé à la porte d'Anderlecht, allait partir pour Attre, terre du défunt, le 22 février 1844 [2].

Au moment de nous séparer de ce lugubre cercueil qui renferme la dépouille mortelle d'un collègue, d'un ami dont notre mémoire conservera toujours affectueusement le souvenir, qu'il nous soit permis, Messieurs, de redire ses principaux titres à la reconnaissance nationale, qu'il nous soit permis de rappeler, en peu de mots, les actes d'une vie honorable et toute consacrée au bien public !

Né le 15 juin 1786, Dieudonné Duval avait à peine vingt ans lorsqu'il obtint l'emploi d'auditeur et fut admis à siéger dans ce conseil d'État de l'empire où, les hommes les plus éminents de l'époque venaient, sous l'impulsion du héros législateur, préparer ces codes immortels, ces lois empreintes de tant de sagesse et de maturité. C'est à cette école, où la discussion faisait jaillir de si vives lumières, ou l'âme, en quelque sorte, s'agrandissait chaque jour, que se forma notre collègue. Il en sortit pour gouverner une province conquise, et la ville de Raguse rend encore témoignage de la noble conduite de l'intendant français. L'empereur Napoléon qui, quoi qu'on en dise, tenait à ménager les ressources des pays occupés par ses troupes, en confiait volontiers l'administration aux jeunes auditeurs; il croyait pouvoir compter sur leur désintéressement, sur leur délicatesse, et certes, à cet égard, peu de mécomptes ont eu lieu.

Chargé de l'intendance de Burgos, en 1809, Duval y laissa des souvenirs non moins honorables que dans la Dalmatie.

Membre du conseil des magistrats du Rhin, en 1811[3], il acheva, par des travaux d'un ordre dif-

[2] Dieudonné-Hubert-Joseph, comte Duval de Beaulieu, était mort, à Bruxelles, le 17 février, à cinq heures du matin.

[3] L'empereur, par décret du 27 octobre 1808, avait créé cette commission, ce conseil dont le siége était à Strasbourg. Son organisation fut ensuite différée quelque temps.

Digitized by Google

fèrent, de compléter les connaissances propres à lui faire parcourir, dans toute son étendue, la carrière des emplois. La chute du trône impérial bouleversa bientôt après ses destinées. De retour sur le sol natal [1], il n'eut plus qu'une pensée, celle de servir ses concitoyens avec un zèle sans bornes; et cette magnanime pensée, il sut constamment la mettre en pratique.

Au corps équestre de Mons, aux états provinciaux, à la seconde chambre des états généraux, au congrès national, au sénat, partout enfin, il se fit connaître par cette généreuse indépendance d'opinion qui fait taire les intérêts personnels pour ne s'occuper que du bien-être général. Partisan de l'ordre avant tout, s'il n'hésitait pas à combattre les projets du ministère lorsqu'il les croyait défavorables à la prospérité du pays, il savait aussi résister à l'entraînement de la multitude. Les séductions de la popularité n'avaient guère plus de prise sur lui que les faveurs des cours. Il recherchait peu ces vains hochets que tant de poitrines ambitionnent. Chacune de ses décorations rappelait des services réels : le collier de commandeur de l'ordre de Saxe-Cobourg était le souvenir d'une mission de confiance que le roi des Belges lui avait donnée en 1832; l'étoile de la Légion d'honneur, pour laquelle il avait été proposé dès 1813, ne lui vint que dans ces derniers temps, parce qu'il avait toujours attaché plus de prix à s'en rendre digne qu'à l'obtenir; il avait reçu la croix de fer comme gage de son patriotisme éclairé, et lorsque la croix de Léopold lui fut décernée, en 1843, nul ne s'avisa de contester ses droits à cette distinction.

Ses discours, improvisés pour la plupart, prouvent tout à la fois l'élévation de ses sentiments, la variété de ses études et la vivacité de son esprit.

L'usage qu'il fit de sa fortune lui mérite toute la gratitude de la Belgique, de cette patrie qu'il chérissait d'un amour si vrai, de cette partie dont personne ne faisait, avec autant de grâce, les honneurs aux étrangers. Ils étaient toujours sûrs de trouver chez lui l'accueil le plus flatteur, le plus bienveillant, le plus cordial.

Ses idées sur l'amélioration des races chevalines ont déjà fructifié, et les nombreux opuscules dans lesquels il a consigné les résultats obtenus par la société qu'il avait fondée sont consultés aujourd'hui par tous ceux qui s'occupent de haras.

Pour bien apprécier le comte Duval, il faut l'avoir vu dans son intérieur, dans cet intérieur auquel une femme aimable, bonne et dévouée, prêtait tant de charmes. Tout à ses amis, il s'oubliait pour leur être utile. On félicitait, et l'on devait féliciter, en effet, les personnes assez heureuses pour avoir, avec cet excellent homme, des relations intimes .. Maintenant, hélas! il faut les plaindre... Plus âgé que lui de cinq ans, me serais-je attendu jamais à remplir ce funèbre devoir?... Puisses-tu, des régions heureuses où ton âme a déjà reçu, sans doute, la récompense réservée aux justes, entendre la voix d'un ancien camarade, longtemps le compagnon de tes travaux parlementaires, et toujours ton meilleur, ton plus sincère ami! Puisse parvenir jusqu'à toi l'expression de nos regrets, des regrets de tes parents, de ton frère, de tes collègues qui, tous, comprenaient si bien toute la droiture, toute la noblesse de ton cœur! Ta tombe, placée au milieu des hommes simples et laborieux dont tu fus le constant bienfaiteur, sera plus d'une fois arrosée de leurs larmes. Les nôtres te suivront, du moins par la pensée, jusqu'à ton dernier asile. Adieu, digne objet de notre deuil, digne objet d'une douleur si vivement sentie. Adieu... Mille fois adieu!

[1] En 1814.

EVERS.

Les périodes guerrières, comme celles dont nous avons été les témoins de 1792 à 1815, font surgir une foule de généraux qui, pour n'avoir pas occupé le premier rang ni remporté de ces victoires décisives, de ces victoires faisant époque dans les fastes des nations, n'en méritent pas moins une place dans le souvenir des hommes. Charles-Joseph Evers, né, le 8 mai 1773, à Bruxelles, ne doit pas subir un injurieux oubli. Il n'avait guère plus de quatorze ans, mais il était d'une taille et d'une force prodigieuses pour son âge, lorsqu'il fit partie du corps de dragons volontaires qu'un général improvisé, Vanderhaegen, organisait, en 1787, pour le compte des états de Brabant, disposés dès lors à se mettre en mesure de faire une opposition vigoureuse aux réformes de l'empereur Joseph II. Il alla se ranger ensuite (1789 à Breda sous les drapeaux de Vander Mersch, général des insurgés belges. Sergent dans un corps de chasseurs à pied, il prit part au combat de Turnhout qui, par la mésintelligence du ministre plénipotentiaire comte de Trautmansdorff et du général des armes, le comte d'Alton, suffit pour décider la retraite des troupes autrichiennes décimées d'ailleurs par la désertion.

Evers, le 2 mars 1790, obtint une sous-lieutenance dans le régiment des dragons de Namur et se conduisit avec cette bravoure dont il donna, par

Digitized by Google

la suite, tant de preuves éclatantes. Le rêve de l'indépendance des provinces belges s'étant évanoui comme un songe en moins d'une année, Evers s'empressa de chercher un asile en France vers la fin de 1790. Nommé lieutenant à la suite du 6e régiment de dragons, le 8 août 1791, il passa dans la légion belge et liégeoise, avec le même grade, le 15 juillet 1792. Nous ne le suivrons pas dans toutes les batailles, dans tous les combats qui se succédèrent avec l'acharnement d'une lutte de principes politiques; nous ne ferons pas l'inventaire des canons, des drapeaux enlevés par lui, des chefs ennemis tombés dans ses mains; ses longs états de services ne laissent rien à désirer sur ce point; nous nous bornerons à citer quelques-uns de ses principaux faits d'armes.

Par l'audace avec laquelle il pénétra jusque dans Menin, accompagné d'une cinquantaine d'hommes, le 17 juin 1792, il appela sur lui l'attention et la confiance de ses chefs. Capitaine au 2e régiment de chasseurs à cheval, il inquiéta, par des escarmouches bien combinées, les derrières de l'armée du duc de Saxe-Teschen, qui venait d'investir Lille, et, le 6 septembre, se jetant à la nage, suivi des hommes les plus intrépides de sa compagnie, il traversa la Lys et parvint à délivrer des Français que l'ennemi venait de surprendre et de désarmer. C'est dans cette affaire qu'il reçut sa première blessure.

Le 29 mars 1799, il se présenta devant la position de Saint-Blaise défendue par 3,000 hommes et l'enleva de vive force, ce qui facilita considérablement la marche et les manœuvres du général Jourdan. Le 5 juin 1800, il fit prisonnier tout un bataillon de Valaques, le major en tête, puis, poussant ses avantages avec vigueur, il s'empara des bagages de l'ennemi contraint de se retirer à la débandade. Le 19 décembre, il lui suffit d'un escadron pour enfoncer deux bataillons d'un corps appelé *les manteaux rouges*, qui se proclamait invincible. Renversé de son cheval, il s'élança sur le cheval d'un cavalier désarçonné, et, toujours électrisant sa petite troupe par son exemple, il assura le succès de la journée.

Nommé colonel seulement le 14 octobre 1803, quoiqu'il fût chef d'escadron depuis le 1er septembre 1793, on le chargea d'organiser la légion hanovrienne dont la bonne tenue et la discipline qui valurent des félicitations de la part des généraux en chef Victor et Masséna.

Le 16 avril 1809, à l'armée de Naples, chargé de l'attaque de Civitella-del-Tronto, il s'avança vers cette ville à la tête de deux mille huit cents hommes : bravant une grêle de pierres et de grenades, il parvint à placer les échelles contre les murailles, escalada les remparts et se rendit maître de la place, après avoir été deux fois atteint de coups de pierre à la tête, et d'une grenade au bras gauche.

La guerre d'Espagne lui fournit de nombreuses occasions de signaler ses talents et son courage : sous les ordres du général Franceschi, le 2 janvier 1809, il délogea les insurgés d'une position formidable, retranchés comme ils l'étaient sur une chaîne de montagnes; il enleva lui-même un drapeau que suivait une colonne ennemie, et, s'étant avancé sur le général espagnol, il le fit prisonnier de sa main, ce qui décida la victoire, victoire qui coûta plus de huit mille hommes à l'ennemi. Le maréchal Soult le loua publiquement de sa belle conduite à la retraite de Braga en Portugal. Il commandait l'arrière-garde lors de la retraite d'Oporto, et la sagesse de ses dispositions fut admirée de tout le monde.

Général de brigade, par décret impérial du 31 mars 1812, il se rendit à la grande armée qui se dirigeait vers la Russie. Il fut chargé d'escorter, avec trois mille chevaux, un convoi de onze millions. Il déjoua les efforts des Cosaques qui cherchaient à l'assaillir de toutes parts et parvint à mettre en sûreté dans Smolensk son précieux dépôt.

Plus tard il conduisit une colonne de cinq mille hommes à la rencontre de l'empereur, dont il facilita la retraite en s'ouvrant un passage au travers des forces ennemies, et, prenant soin de rétablir les ponts brûlés par les Russes, il rejoignit Napoléon à Viasma, après avoir ouvert une route de communication sur Kalouga. C'est alors que l'empereur lui dit : » Baron Evers, je « suis content de vous. » Il fut ainsi créé baron de l'empire.

Les fatigues qu'il avait essuyées et ses nombreuses blessures ne lui permirent pas d'aller au delà de Koenigsberg où, le 5 janvier 1814, on le fit prisonnier de guerre.

Sorti de prison après la chute de l'empire, Evers donna sa démission du service français et revint dans sa patrie le 11 juin 1814. Quatre mois après, le roi des Pays-Bas lui conféra le grade de lieutenant général, et, le 9 novembre suivant, lui confia l'inspection générale de la cavalerie. Il commanda la cavalerie de l'armée de réserve pendant la courte campagne de 1815, et fut, au mois de septembre de la même année, investi du sixième grand commandement militaire, à la résidence de Namur. Il mourut dans un faubourg de cette ville, à Jambes, le 9 août 1818, regretté de tous ceux qui l'avaient connu, du bourgeois non moins que du soldat. Il était officier de la

Digitized by Google

Légion d'honneur, chevalier de l'ordre des Deux-Siciles, de Saint-Louis, et commandeur de l'ordre militaire de Guillaume.

FALLOT[1].

Les dissensions religieuses du XVIe siècle et la révocation de l'édit de Nantes, sous Louis XIV, amenèrent en Hollande plusieurs de ces familles honorables que menaçaient les échafauds de l'intolérance ou du despotisme, et qui n'hésitèrent pas à faire aux convictions de leur conscience tous les sacrifices, sans excepter même l'attachement qu'il est si naturel de conserver pour le sol natal. C'est à ces deux catégories de réfugiés qu'appartenaient les familles Laurillard et Fallot[2] qui se confondirent, en quelque sorte, par un mariage vers le milieu du siècle dernier.

Charles-Guillaume-Antoine Laurillard, plus connu sous le nom de Fallot que portait sa grand-mère paternelle, naquit à la Haye le 10 février 1787. Son père était un médecin instruit et digne à tous égards de l'estime publique, mais il ne connaissait ni le charlatanisme ni l'intrigue, et jamais il n'avait conçu qu'on se donnât tant de soins, tant de soucis pour amasser des richesses; ses travaux habituels ne lui laissaient guère le loisir de s'occuper lui-même de l'éducation de ses enfants; Charles eut pour institutrice une mère vertueuse qui s'appliqua surtout à faire germer dans ce jeune cœur le sentiment religieux. Il avait à peine atteint sa dixième année quand il la perdit; le chagrin qu'il en éprouva, les mauvais traitements d'une tante placée à la tête du ménage, et l'indifférence de maîtres peu propres à bien apprécier ses dispositions naturelles, ne lui permirent pas de se livrer, avec un zèle convenable, aux études classiques; le découragement s'empara de cette âme aimante qui restait privée d'aliments; ses succès furent nuls. Son père, mécontent, ne savait plus qu'en faire, lorsqu'un heureux hasard, ou plutôt la Providence, conduisit dans la famille un parent, officier d'artillerie, dont les manières affectueuses gagnèrent de prime abord la confiance du jeune homme qui fit paraître tout à coup, et sans qu'on s'en fût douté jusque-là, une rare aptitude pour les sciences exactes. On lui parla de l'état militaire; cette ouverture lui plut, et, le 17 avril 1800, il était élève d'artillerie. Il n'avait pas, du reste, perdu tout à fait son temps : s'il négligeait l'étude des langues anciennes, s'il désertait les leçons peu séduisantes du collége, c'était pour s'enfermer dans la bibliothèque de son père; il y recueillit d'utiles connaissances en histoire, en géographie, en littérature; il y prit ce goût de la lecture qui contribue si puissamment à rendre l'homme supérieur aux vicissitudes de la fortune et qui fait trouver, dans la société des morts, dans les illusions d'une vie pour ainsi dire fantastique, de quoi se consoler des injustices et de l'ennui du monde réel.

L'intérêt qu'inspira bientôt le jeune Charles à ses nouveaux instituteurs, les éloges qu'on lui prodiguait de toutes parts l'encouragèrent de plus en plus; il venait de découvrir enfin sa véritable vocation, la carrière qui convenait le mieux à la nature de son intelligence. Aussi ses progrès furent-ils tout à la fois prompts et solides. Néanmoins il n'obtint une sous-lieutenance dans les armes du génie et de l'artillerie (elles étaient confondues en Hollande) qu'en 1807, après avoir fait, comme élève sous-officier, la campagne de Hanovre en 1806.

Il fit partie de la division hollandaise envoyée en Espagne. Le sanglant combat de Durango[3], le 31 octobre, et la prise de Bilbao, le 1er novembre 1808, furent les premiers faits d'armes auxquels il s'associa. Il fut au nombre des officiers du génie employés, pendant l'hiver, aux fortifications de Madrid. Il revint à l'armée au mois de mars et prit une part active aux batailles de Medellin, le 28 mars, et de Talavera, le 28 juillet 1809; il y donna des preuves de bravoure et de zèle; ses chefs le proposèrent pour la Légion d'honneur, mais il n'eut d'autre récompense que le grade de lieutenant.

Rappelé dans sa patrie, avec le général Krayenhoff, vers la fin d'août de cette même année 1809, il se trouvait de retour à la Haye le 4 octobre. On s'empressa de l'attacher au dépôt de la guerre pour s'y livrer à d'importants travaux géodésiques. C'était le moyen de développer l'étendue de ses connaissances et de les accroître encore par la pratique.

Cependant le royaume de Hollande venait d'être incorporé dans le vaste empire français. Fallot ne tarda point à recevoir des lettres de service pour l'état-major du génie; la résidence de la Rochelle lui fut provisoirement assignée au mois de mai 1811. Cette position ne convenait pas plus à ses habitudes d'activité qu'à son désir d'avancement,

[1] Cette notice, placée en tête du cinquième volume du *Cours d'art militaire*, qui parut (posthume) en 1844, fut reproduite dans les *Annales des travaux publics de Belgique*, t. III (1845), p. 487 et suiv.

[2] Les Fallot, venus de Valenciennes, étaient établis en Hollande dès l'an 1600. Les Laurillard, originaires de Montbéliard, n'y vinrent qu'à la fin du XVIIe siècle.

[3] Appelé aussi de Zornosa par quelques historiens.

Digitized by Google

quelque modéré qu'on le suppose. Il vit arriver avec plaisir, le 14 juillet, l'ordre de se rendre à l'armée de Catalogne commandée par le maréchal Macdonald, duc de Tarente : une promotion l'y attendait ; il servit, en qualité de capitaine du génie, au siége de Figuières. Il eut la satisfaction de pénétrer dans cette place qui capitula le 19 août; mais, dès le lendemain, une fièvre violente qu'il avait dissimulée jusque-là lui rendit tout service impossible; il fut contraint de se faire transporter à l'hôpital de Perpignan. Les fatigues et les privations de toute espèce avaient altéré ses organes pour le reste de ses jours, car il ne cessa d'être sujet, depuis lors, à de fréquents accès fébriles.

L'île d'Oléron paraissait devoir être attaquée par les Anglais. Fallot fut chargé de la mettre en état de défense, ce qui lui permit de faire l'application de ses études théoriques et de mettre ses talents en évidence. Les fortifications qu'il construisit lui méritèrent les suffrages de ses supérieurs, tandis que l'aménité de son commerce et les agréments de son esprit lui valurent, pendant un séjour de dix-huit mois, des marques multipliées d'estime et d'affection de la part des habitants.

L'année 1813 ramena Fallot dans le cercle du mouvement. Il partit, le 18 juin, pour l'armée d'observation réunie à Udine, et servit dans le Tyrol inférieur où le prince Eugène de Beauharnais mit en quelque sorte le sceau à sa réputation militaire, par une savante retraite en présence de forces supérieures qu'il sut contenir avec une habileté peu commune, sans jamais se laisser entamer.

Les combats, qui se succédèrent presque de jour en jour pendant cette laborieuse campagne, procurèrent au capitaine Fallot de fréquentes occasions de montrer cet admirable sang-froid qui sied si bien à l'arme du génie et qui rehausse tant le mérite du courage. Le 31 octobre, à la journée de Bassano, chargé de reconnaître la position de l'ennemi, ce fut au milieu des tirailleurs tyroliens et sous le feu de leurs carabines qu'il dessina les points occupés par les troupes autrichiennes. Son nom, le lendemain, parut, avec les éloges qu'il méritait, à l'ordre de l'armée. L'étoile de la Légion d'honneur lui fut promise, et, le 3 décembre, il en reçut le brevet. Ce service, qui peut-être assura le salut de l'armée française, et sa conduite sur les champs de bataille, à Caldiero le 15 novembre, à Castagnero le 24 décembre 1813, à Minao le 8 février 1814, l'avaient si favorablement classé dans l'opinion du vice-roi[1] que, sans la chute de l'empire, il pouvait se promettre le plus brillant avenir. Il ne devait pas en être ainsi : la funeste nouvelle de la capitulation de Paris et celle de l'abdication de Fontainebleau parvinrent à l'armée d'Italie qui s'était repliée sur le ligne du Mincio. Fallot, dégagé de ses serments, mais non satisfait, d'une pareille catastrophe, car il s'était identifié complétement avec la gloire de Napoléon, reprit le chemin de son pays. La joie de se revoir au milieu des siens, après une si longue absence, fut troublée par le regret de ne plus y retrouver le père respectable que la mort lui avait ravi, l'année précédente.

La campagne de Waterloo, qui devait le mettre aux prises avec ses anciens camarades, ses anciens frères d'armes, était loin de lui sourire, et, peu disposé d'ailleurs à saluer de ses acclamations le nouvel ordre de choses, il s'abstint de toute démarche pour être remis en activité; il ne le fut que le 8 décembre 1815. La décoration de l'ordre militaire de Guillaume beaucoup moins prodiguée que la croix de l'ordre civil, ne devint qu'en 1823 le prix de ses nouveaux services.

Les fortifications de Menin s'exécutèrent d'après ses plans et sous sa direction. Cette entreprise majeure une fois terminée, Fallot, qui croyait avoir à se plaindre du général Krayenhoff, s'empressa de quitter le service ; néanmoins le prince Frédéric, ministre de la guerre, le fit jouir du traitement de non-activité. C'était en 1826.

Les bords de la Meuse avaient toujours eu de l'attrait pour lui ; la franchise et la gaieté wallonnes étaient en harmonie avec son caractère. Il vint se fixer à Namur. C'est là que la Providence l'attendait pour lui procurer quelques années de bonheur. Il fit choix d'une compagne digne, par les qualités du cœur et de l'esprit, de s'associer à ses destinées; il épousa, le 7 février 1828, Mlle Henriette Buydens, fille d'un notaire généralement estimé.

Les quinze années que Fallot passa dans la retraite ne furent pas perdues pour la science. Un énorme manuscrit in-folio, dans lequel il a consigné les analyses de plus de cinq cents ouvrages sur toutes sortes de matières : histoire, politique voyages, œuvres scientifiques, poésie, littérature, romans, beaux-arts, etc., témoigne assez de l'emploi studieux de ses loisirs. Ses jugements sur nos auteurs modernes portent presque tous l'empreinte d'une sûreté de goût bien rare même parmi les critiques de profession. Ce volume renferme en outre de piquantes anecdotes[2] ; on pourrait en ex-

[1] Le prince Eugène avait si bien conservé le souvenir du capitaine Fallot qu'en 1816, à Munich, il m'en demanda des nouvelles avec le plus vif intérêt ; il parlait de l'ingénieur hollandais comme d'un officier du plus grand mérite.

[2] Cette anecdote entre autres, dont je crois devoir faire jouir mes lecteurs, à raison de l'intérêt historique qu'elle présente.

Digitized by Google

traire un recueil très-intéressant de mélanges historiques et littéraires.

Fallot avait tenu, de 1806 à 1814, un journal de ses voyages, de ses relations de service ou de société, des événements auxquels il participa. On y remarque, à travers des faits de peu d'importance, quelques détails curieux et des portraits bien tracés, car il était surtout bon observateur. Voici le portrait qu'il fait de lui-même et qui certes, pour ceux qui l'ont connu, ne paraîtra point flatté. « J'ai cinq pieds cinq pouces de France environ; « les cheveux blond foncé; les yeux bleu verdâtre; « le nez et la bouche grands, peu de barbe. Tout cela « ne fait pas un beau garçon; cependant ma phy- « sionomie n'est point désagréable. Je suis maigre, « mais musclé; j'ai les épaules peu saillantes et de « vilaines jambes. Ma voix est rauque et faible; « mon regard est assuré, et, près des femmes, « souvent plein de feu. Je suis assez fort, bien que « je ne résiste pas trop à la fatigue. En revanche, « je puis longtemps souffrir sans me plaindre. J'ai « peu ou point d'esprit et d'imagination, mais « beaucoup de mémoire m'en tient lieu, ainsi que « d'une infinité d'autres choses. J'ai peu d'éléva- « tion dans l'esprit, mais du flegme et du sens « commun. Pour du courage (confession singulière « de la part d'un officier qui ne s'est pas mal con- « duit), je n'en ai pas du tout, et me fais du cœur « par raison. Je suis enclin à plusieurs vices : la « colère, la volupté, l'orgueil et la vanité; toute- « fois les préceptes de l'Évangile, car je suis « chrétien et cela par conviction, ne me permettent « de me livrer ni aux uns ni aux autres. La mo- « dicité de ma fortune me rend économe, et même « elle a failli me pousser vers la lésine. Enfin, en « peu de mots, j'ai le cœur bon, mais trop faible, « le caractère pas assez ferme, la tête froide, ne « s'enflammant que par réflexion. Je me crois très- « propre à remplir avec succès un poste secon- « daire, tandis que je craindrais d'échouer dans « ceux où j'agirais beaucoup par moi-même. »

L'aveu de manquer d'esprit et d'imagination ne peut guère être accepté que sous bénéfice d'inventaire, et l'auteur a pris soin de se donner un démenti formel par un volume in-18 de 280 pages, publié à Liége en 1833, et portant pour titre : *Canzonière*. Sous la modeste forme de chansons s'y trouvent fondus, avec un talent fort remarquable, la malice et la bonhomie, l'esprit et le naturel, la philosophie la plus élevée, la sensibilité la plus exquise et la gaieté la plus franche, la plus expansive. Je n'ai rien vu, dans les meilleurs chansonniers français, de plus attachant que *la Dédicace*, *la Belgique*, *le Pont aux ânes*, *les Consolations*, *la Fin du monde*, *la Crémaillère*, *le Départ*, *En avant*, *l'Arc de triomphe de l'Étoile*, *l'Aveugle*, *les Revenants*... Je n'hésite pas à le dire : Désaugiers et Béranger ne désavoueraient point ces charmantes pièces, et vingt autres que je pourrais citer. J'ai besoin toutefois d'ajouter, pour être bien compris, qu'elles ne brillent pas de cet admirable coloris poétique des trente à quarante chefs-d'œuvre qui font de l'auteur du *Dieu des bonnes gens* un homme à part, et le placent au premier rang de nos poëtes lyriques.

Fallot a laissé manuscrits, outre une nouvelle intitulée; *les Deux Comtesses*, quatre vaudevilles, *la Croisade ou le départ pour la Grèce; A bon chat, bon rat; l'Avoué comédien*, et *la Sensibilité ou l'homme des métaphores*. L'habitude de la scène pourrait bien ne pas s'y faire assez sentir, mais ils ne manquent point de verve comique et sont semés de fort jolis couplets.

Lorsque l'on rapproche ces productions légères des travaux scientifiques dont nous allons avoir à nous occuper, il est imposible de ne pas y reconnaître une nouvelle preuve de ce besoin qu'ont les esprits supérieurs de se délasser quelquefois d'études abstraites par les jeux folâtres de l'imagination. C'est ainsi, tout parallèle cependant à part, que Montesquieu écrivait ses *Lettres persanes* et *le Temple de Gnide*, tout en rassemblant les im-

« Au printemps de 1831, quelques affaires m'appelèrent à Bruxelles où je me rendis avec ma femme; nous allâmes loger à l'*Hôtel impérial*. L'avocat Zoude, député au congrès par la province de Namur, et député assez influent, tant par son mérite personnel que pour avoir été membre du comité de constitution, logeait dans le même hôtel et nous rendit visite l'après midi.

« Deux messieurs viennent le demander, et, apprenant qu'il est chez moi, entrent sans trop de façon. L'un était le baron de Coppin, que je connaissais pour l'avoir vu quelquefois à Namur, et il ne fallait pas le voir deux fois pour l'apprécier...

. . . . . .

l'autre était M. Lebeau que je n'avais jamais rencontré, et qui s'étendit néanmoins sur le canapé avec une familiarité toute révolutionnaire. Après quelques propos indifférents, Coppin dit à Lebeau : « Avez-vous fait voir à Zoude la lettre « de la Fayette? — Non. — Eh bien! il faut la lui montrer. Lebeau l'exhibe et la lit à haute voix. Elle contenait un refus poli du trône de la Belgique que M. Lebeau avait trouvé bon d'offrir à l'homme des deux mondes. La Fayette s'excusait sur ce qu'il était républicain par principes, et ne pourrait par conséquent accepter la couronne, quand même son âge ne le lui interdirait pas; mais il recommandait aux représentants belges son neveu par alliance, M. de Mérode, qui, à l'en croire, avait tout ce qu'il fallait pour faire ce roi selon leur cœur. . . . . .

. . . . . .

« La suite de la conversation m'apprit aussi que ce n'était que sur le refus du duc d'Arenberg et du prince de Ligne que Lebeau s'était adressé à la Fayette. Singulière époque que celle où l'homme qui n'aurait pas trouvé un crédit de dix mille francs croyait pouvoir disposer d'un trône. »

Digitized by Google

menses matériaux de son immortel *Esprit des lois*. C'est ainsi que le chancelier de l'Hospital cherchait dans la poésie latine une agréable distraction aux recherches sérieuses qu'exigeait la composition de ses sublimes harangues qui reflètent si parfaitement toute la noblesse de son âme.

Fallot ne pouvait, pour sa santé même, se passer de travaux qui l'obligeassent à la vie active. Aussi se chargea-t-il de la direction de quelques routes à construire, par des entrepreneurs, dans la province de Namur, celle entre autres de Dinant vers Neufchâteau.

Après la révolution de 1830, qui détacha brusquement la Belgique de la Hollande, le capitaine Fallot, devenu Belge, voulut payer sa dette au pays qui l'avait adopté. Rétabli dans les cadres de l'armée, le 2 février 1834, il n'obtint le grade de major qu'en 1835.

Un mémoire fort bien fait sur *l'application de la vapeur à la défense des places fortes*[1] fixa l'attention du gouvernement et fit nommer Fallot professeur à l'école militaire en 1834. Toutes ses pensées dès lors se concentrent vers le même but, celui d'aplanir pour ses élèves les aspérités de la science... Il résume ses études en leçons, et ses leçons en un corps d'ouvrage intitulé : *Cours d'art militaire ou leçons sur l'art militaire et les fortifications*. L'an 1837 parurent les deux premières parties, sur la tactique et les fortifications de campagne; l'an 1839, la troisième, qui présente l'histoire de la fortification permanente et l'exposé de tous les sytèmes de cet art; l'an 1841, la quatrième, destinée à l'application des grands principes de la fortification aux terrains accidentés. Il existait des difficultés nombreuses pour traiter un pareil sujet. L'on doit s'en rapporter, à cet égard, au juge le plus compétent, l'habile directeur de l'école militaire : « Ici, « dit-il, point de doctrines à consulter, car cette « branche importante était restée, chez toutes les « nations, dans le domaine privé des hommes de « l'art. »

La cinquième partie, qui devait couronner ce monument élevé à la science stratégique, était sur le point de voir le jour, lorsque la longue agonie qui précéda la mort de l'auteur vint y mettre obstacle. Elle pose d'une manière spéciale les règles de l'attaque et de la défense des places, ce qui complète le cours des connaissances utiles à l'ingénieur. Le soin d'en faire jouir le public était réservé au jeune et savant militaire que le major Fallot affectionnait le plus, à celui qu'il avait choisi pour répétiteur à l'école, au capitaine Lagrange enfin qui déjà, dans la *Revue militaire* (t. Ier, 276-278, et t. II, p. 135-141), avait rendu compte « de « ce bel ouvrage dont, suivant l'opinion toute « prépondérante du colonel Chapelié[2], il reviendra « l'honneur, pour la Belgique, d'avoir été la pre- « mière à livrer à toutes les armées modernes un « traité dans lequel des idées nouvelles, savam- « ment soutenues, se trouvent mêlées au résumé « de tout ce qui est connu dans l'art des fortifica- « tions, considérées sous le point de vue le plus « général. »

L'œuvre du major Fallot n'eut pas plutôt pénétré en France, en Piémont, en Prusse, en Russie, que toutes les notabilités militaires de ces différents pays se mirent d'accord pour en faire l'éloge. Si l'auteur y laisse à désirer quelque chose sous le rapport de l'ordre et de la distribution des matières, il serait difficile de pousser plus loin qu'il ne l'a fait cette lucidité de style nécessaire partout, mais principalement lorsqu'il est question d'écrits didactiques.

Quoique Fallot, dans la confession pleine d'originalité que nous avons mise sous les yeux de nos lecteurs, s'accuse de certain penchant à la vanité, il ne se montrait pas très-désireux de multiplier, sur sa poitrine, ces brillants hochets tan recherchés par de prétendus hommes de mérite et dont les cours de notre vieille Europe sont maintenant si prodigues : on l'engageait, un jour, à faire l'envoi de son livre à quelques souverains étrangers, afin d'obtenir en échange des rubans et des croix ; un sourire, empreint de cette malice philosophique qui donnait parfois tant d'expression à sa physionomie, fut sa seule réponse. Il croyait devoir se contenter des trois décorations de France, de Hollande et de Belgique, qui lui rappelaient des services incontestables.

La carrière de l'enseignement ne l'absorbait pas assez pour qu'il ne se chargeât point, à la demande du ministre de la guerre, des projets de fortification de la place de Diest.

A propos de la neutralité[3] de la Belgique, il fit imprimer, en 1839, une brochure de 29 pages dans laquelle il a su revêtir de formes ingénieuses

[1] Ce mémoire, divisé en six chapitres, ne fut imprimé qu'en 1843, dans les trois premières livraisons du tome troisième de la *Revue militaire belge*.

[2] Discours du colonel Chapelié, le 21 septembre 1842, sur la tombe du major Fallot. Deux autres discours furent également prononcés à cette pieuse cérémonie, l'un par M. de Puydt, colonel du génie, et l'autre par M. Brialmont, élève sous-lieutenant à l'école d'application.

[3] *De la neutralité de la Belgique et de l'armée*, avec cette épigraphe : *Qui se fait brebis, le loup le mange*, in-8°. Brux., Demat, 1839.

Digitized by Google

des raisonnements remplis de logique et de sens.

Dès les premiers mois de l'année 1842, la maladie, qui minait insensiblement ses forces, devint telle qu'il lui fut impossible d'en cacher plus longtemps les progrès. Les soins d'un frère chéri, d'un frère que la science médicale place en première ligne, furent impuissants. Le malade désira faire l'essai des eaux de Wiesbaden : l'aspect des magnifiques paysages du Rhin sembla le ranimer un instant; le moral maîtrisait encore une fois le physique; mais on ne guérit point de l'anévrisme au cœur; les eaux n'apportèrent aucun soulagement à des maux incurables.

Fallot, luttant contre la mort, voulut revoir la Hollande; il alla passer quinze jours près de Nimègue, chez une sœur qu'il avait toujours tendrement aimée. Puis l'impatience de se retrouver en Belgique s'empara de lui; un de ses frères vint, de la Haye à Rotterdam, lui dire un adieu qui devait être éternel, et, de retour à peine dans la maison qu'il habitait au boulevard extérieur de l'Observatoire à Bruxelles, le mourant expira le 18 septembre 1842, vers quatre heures du soir.

Sa tombe fut arrosée de larmes sincères, car il était lui-même ami trop vrai, trop dévoué, pour ne pas inspirer une amitié réelle à tous ceux qui le connaissaient. Sa mort fut un deuil public. Si l'on admirait le savant professeur, l'ingénieur habile, on éprouvait une vive sympathie pour l'homme aimable, pour l'excellent père de famille. Il fallait le voir entouré d'élèves qui l'accompagnaient souvent jusque chez lui, toujours avides de l'entendre et de recueillir les conseils sortis de cette bouche révérée; il fallait le voir surtout dans son intérieur, heureux de la tendresse que lui témoignaient une femme adorable par son dévouement, une fille douée de qualités angéliques et dont la précoce intelligence profitait si bien des leçons que son père se plaisait à lui donner; c'était véritablement un intérieur modèle. On conçoit toute la douleur des objets de l'affection d'un tel homme, si regrettable et si généralement regretté.

FARIAUX.

Les échos de la renommée ont leurs caprices, et plus d'une réputation, quelque justement acquise qu'elle soit, semble condamnée à l'oubli sous les linceuls de la mort. C'est ainsi que l'homme de guerre auquel nous allons consacrer quelques lignes, Jacques de Fariaux, vicomte de Maulde, né vraisemblablement à Mons vers 1625, ne figure dans aucun dictionnaire biographique, pas même dans la biographie montoise[1]. Il avait cependant quelques droits à la célébrité. M. Alphonse Wauters, le savant archiviste de Bruxelles, dit, à propos de la terre de Stryten dont Fariaux avait fait l'acquisition[2] : « C'était un vaillant soldat qui soutenait alors presque seul l'honneur du nom belge. » Le siége de Valenciennes, en 1656, ainsi que l'expédition de Portugal (1662) et sa conduite au siége de Villa-Viciosa (1667) mirent ses talents en évidence. Le roi d'Espagne le nomma colonel d'un régiment d'infanterie et général de bataille en 1673. Les états généraux des Provinces-Unies lui confièrent, la même année, la défense de Maestricht, assiégé par Louis XIV en personne. Cette défense mémorable lui fit d'autant plus d'honneur que le siége était conduit par Vauban avec une habileté sans égale. C'est là que, pour la première fois, ce grand homme fit usage des parallèles inventées par des ingénieurs italiens, au service des Turcs, devant Candie. Le monarque, après la capitulation, qui ne fut signée qu'au bout de vingt et un jours de tranchée ouverte, s'honora lui-même par l'accueil plein de courtoisie qu'il fit au brave gouverneur contraint de remettre la place par les bourgeois peu disposés à s'exposer plus longtemps aux bombes des Français.

On n'avait pas, au XVIIe siècle comme de nos jours, l'habitude de retracer les faits et gestes des contemporains avant leur mort : aussi les renseignements nous manquent-ils pour suivre Fariaux dans sa carrière. Il s'était trouvé à trois grandes batailles et à dix-neuf siéges[3]. Le roi Charles II, qui l'avait nommé membre du conseil de guerre, érigea, pour perpétuer le souvenir de ses nombreux services, en 1679, sa terre de Maulde en vicomté. Gouverneur d'Ath en 1690, et deux fois capitaine général, grand bailli de Hainaut par intérim, il mourut dans la ville d'Ath, regretté des habitants non moins que des soldats, le 26 avril 1695. Un magnifique mausolée placé par les soins d'une de ses nièces, veuve du conseiller Dauneau, dans l'église de Saint-Julien d'Ath, fut détruit par la foudre, avec l'église tout entière, le 10 avril 1817.

Un journal du siége de Maestricht, composé sous les yeux de Jacques de Fariaux, et pour la

[1] Par Adolphe Mathieu, in-8°, Mons, Hoyois, 1848.

[2] *Histoire des environs de Bruxelles*, p. 275.

[3] Les lettres patentes de marquis accordées à l'un de ses arrière-neveux, Albert-François-Dieudonné de Maillen, par l'empereur Joseph II, le 9 mars 1789, portent cinq siéges et dix-neuf batailles, mais il vaut sans doute mieux s'en rapporter à l'épitaphe mentionnée par G. H. de Boussu dans l'*Histoire de la ville de Mons* (in-4°, Mons, Varret, 1725), p. 313 et 314.

Digitized by Google

majeure partie dicté par lui-même, parut en 1674[1] C'est un livre curieux et très-rare aujourd'hui. Les faits y sont rapportés de ce ton simple et modeste qui ne permet pas d'en révoquer en doute la véracité.

FELLER[2].

Malheur à l'écrivain qui voue sa plume à la cause d'un parti, quel qu'il soit! car, sans le vouloir même, il devient l'instrument aveugle des plus misérables intrigues; il s'accoutume à ne plus voir que son drapeau... Le triomphe de son drapeau, voilà son but, et, pour l'atteindre, tout lui paraît légitime; désormais il n'envisagera les objets que sous le point de vue favorable à ses desseins. L'impartialité n'est plus un devoir à ses yeux; la modération cesse, pour lui, d'être une vertu. Ses succès, et l'on sait combien ils sont faciles lorsqu'on flatte les passions du lecteur, ses succès l'enivrent... Chaque jour il s'égare davantage, et bientôt la dignité de l'homme se trouve compromise. Telle fut, à beaucoup d'égards, la destinée de François Xavier de Feller, né le 18 août 1735, à Bruxelles. Son père, secrétaire du conseil de Brabant, ensuite haut officier de la ville et prévôté d'Arlon, obtint, en récompense de ses longs services, le 28 janvier 1741, des lettres de noblesse, dans un temps où cette faveur n'était pas encore prodiguée. Le jeune Feller reçut sa première éducation sous les yeux de son aïeul maternel, Jean Gerber à Luxembourg. Il alla faire, en 1752, sa rhétorique et sa philosophie à Rheims, au collége des jésuites, où son application et ses progrès rapides dans l'étude des lettres firent présager dès lors un écrivain laborieux et distingué. Il avait dix-neuf ans lorsqu'il fut admis au noviciat chez les jésuites de Tournai. L'ardeur avec laquelle il s'y livrait à la lecture faillit lui coûter la vue. Cependant les remèdes et le régime qu'on lui prescrivit furent tellement efficaces qu'il ne ressentit plus de maux d'yeux et que jamais il ne fit usage de lunettes. Chargé d'enseigner, à Liége, les humanités, il y jeta les bases de sa réputation. Le recueil de poésies latines qu'il fit imprimer sous le titre de *Musæ leodienses*[3], et qui contient les ouvrages de ses élèves, offre plusieurs pièces véritablement remarquables; entre autres un petit poëme dont saint François-Xavier est le héros. Une telle publication ne fait pas moins d'honneur au maître qu'aux disciples. Après avoir donné, pendant plusieurs années, des leçons de théologie à Luxembourg, Feller fut appelé, par ses supérieurs (en 1765), à remplir la même mission à Tyrnau en Hongrie. Il employait ordinairement ses vacances à visiter les divers cantons de ce royaume; il voyageait seul, à cheval, et plus souvent à pied, ses tablettes à la main, pour y noter toutes les observations qui se présentaient sur le caractère moral et physique des peuples, sur les édifices publics, sur la minéralogie, sur les différentes branches de l'histoire naturelle, etc. Les châteaux des seigneurs les plus illustres par leur mérite et par leur naissance s'ouvraient avec empressement pour le recevoir. Le recueil de ses voyages, non-seulement en Hongrie, mais encore en Pologne, en Italie, en Suisse, en Allemagne, en France, en Hollande et dans les Pays-Bas autrichiens, se compose de deux volumes in-8°, publiés depuis la mort de l'auteur, à Liége en 1820, et reproduits en 1823, avec un nouveau titre portant : *Seconde édition*. A travers beaucoup trop de détails insignifiants, apparaissent des anecdotes assez piquantes et de nombreuses notions d'un véritable intérêt; mais le style, en général très-incorrect, manque de charme. On s'étonne de voir l'auteur, lorsqu'il parle de certaines superstitions des peuples du Nord, entre autres de la croyance aux vampires, ne pas être fort éloigné de les admettre, du moins jusques à certain point. Les notes qu'il avait recueillies pendant ses pérégrinations lui servirent à refondre le dictionnaire géographique de Vosgien; deux éditions liégeoises, l'une de 1788, et l'autre de 1791-1794, en ont constaté le succès; il eût été plus réel, plus solide, si des digressions étrangères à la géographique n'avaient pas grossi l'ouvrage, de manière à former deux volumes in-8°.

Feller revint dans sa patrie en 1770, et, l'année suivante, il n'hésita point à prononcer ses derniers vœux[4], quoique tout annonçât la prochaine dissolution de son ordre. Lorsque arriva le bref de Clément XIV[5], il était à Liége où ses prédications attiraient un grand concours. Il possédait un incontestable talent pour l'éloquence de la chaire; on a réuni ses sermons, panégyriques, etc., en deux volumes, dont une belle édition a paru, chez

[1] Petit in-8° de 108 pages. Il est intitulé : *Journal fidelle* (sic) *de tout ce qui s'est passé au siége de Mastricht, attaqué par Louis XIV, roy de France, et défendu par M. de Fariaux, baron de Maulde, général de bataille dans les armées des Provinces-Unies, et gouverneur de la place, avec son plan et celui de ses attaques.* Amsterdam, P. Warnaer et F. Lamminga, MDCLXXIV.

[2] Voir la *Biographie universelle*, t. XIV, p. 278 et suiv.

[3] Louvain, 1761-1762, 2 vol. in-8°.

[4] Le 15 août 1771 = [5] Daté du 21 juillet 1773.

Digitized by Google

l'imprimeur Guyot, à Lyon, en 1819 [1]. Il en avait donné la plus grande partie à Luxembourg, en 1777, dans deux volumes in-12 : *Discours sur divers sujets de religion et de morale* par Flexier de Reval, anagramme de son nom. C'est sous le même pseudonyme que fut publié l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur, le *Cathéchisme philosophique ou recueil d'observations propres à défendre la religion chrétienne contre ses ennemis.*

Trois éditions parurent du vivant de Feller [2]; et, depuis sa mort, elles se sont multipliées; j'en connais pour le moins huit. Une célèbre romancière, devenue théologienne, madame de Genlis, s'est avisée même d'en donner une, sous le titre de *Catéchisme critique et moral* [3], avec préface et notes. Ce livre, d'une logique puissante, est écrit avec plus de correction et d'élégance que les autres productions de notre jésuite. Son *Dictionnaire historique* (Liége, 1781, 6 vol. in 8°) fit crier de toutes parts au plagiat, et l'on doit convenir que l'on n'avait pas tout à fait tort, car la plupart des articles étaient pris mot pour mot dans le dictionnaire de Chaudon. Néanmoins il est juste d'ajouter que plusieurs bons articles, surtout dans la seconde édition (Liége, 1789-1794, 8 volumes), appartiennent exclusivement à l'écrivain belge. Un reproche qu'on est en droit de lui faire c'est de manquer trop souvent de bonne foi dans la distribution de ses éloges et de ses critiques... Il transforme en génies supérieurs des personnages qui n'ont guère eu d'autre mérite que celui de porter la robe des jésuites, tandis qu'il métamorphose en pygmées des écrivains d'un véritable talent, mais qui lui semblent entachés de jansénisme ou favorables aux opinions philosophiques du XVIIIe siècle.

C'est le même esprit d'opposition aux idées nouvelles qui lui mit la plume à la main dans ses *Observations sur le système de Newton, le mouvement de la terre et la pluralité des mondes, avec une dissertation sur les tremblements de terre, les épidémies, les orages, les inondations* [4]. Ce livre, dont le but est de prouver que le mouvement de la terre n'est pas démontré, que la pluralité des mondes n'est pas soutenable, etc., ferait juger moins favorablement des connaissances physiques et mathématiques de l'auteur que de son zèle religieux. Son *Examen critique de l'histoire naturelle de Buffon* (1773) était écrit d'un style plus conforme aux bienséances littéraires, mais on y remarquait d'étranges erreurs sous le rapport de la physique et de l'astronomie. L'abbé Rossignol se chargea de les rectifier dans une nouvelle édition (1780).

Feller, en 1774, fonda le *Journal historique et littéraire*, publié d'abord à Luxembourg, puis à Liége jusqu'en juillet 1794. Il eut une grande vogue en Allemagne et surtout dans les Pays-Bas autrichiens. Le clergé le consultait comme un oracle infaillible; on y trouve d'intéressantes dissertations sur divers points de théologie, de physique, d'histoire, de géographie et de littérature, mais presque toujours la partialité s'y fait sentir. La collection de ces feuilles est devenue rare; elle se compose de 62 volumes in-12[5]. On ne peut refuser à l'abbé de Feller des connaissances très-étendues et très-variées; mais, ardent et fécond, il ne se donnait pas le temps de soigner les formes, sa diction, qui n'est pas dépourvue d'une certaine chaleur entraînante, manque parfois de précision et de clarté; on y désirerait, en général, plus d'agrément.

Lorsque s'organisa l'opposition des provinces belges au système de Joseph II, Feller en devint l'âme pour ainsi dire... C'est de ses presses que sortirent (1787-1790) les dix-huit volumes du *Recueil des représentations, protestations et réclamations faites à Sa Majesté par les représentants et états des dix provinces des Pays-Bas autrichiens assemblés.*

Quant à son journal, il était plein d'invectives contre les actes du gouvernement, et force brochures plus ou moins violentes étaient sans cesse lancées par lui dans le public pour exalter les esprits. Cette conduite de Feller est loin d'être irréprehensible; tout porte à croire néanmoins qu'il agissait de conviction, et l'on ne peut, sans injustice, le confondre avec la tourbe de ces folliculaires avides et toujours à la solde d'un parti quelconque. Un billet qui figure, en original, dans ma collection d'autographes, prouverait cependant qu'il n'était pas insensible aux subsides des états de Brabant. Sans autre réflexion, le voici :

« M. de Jonghe, le petit trésor est arrivé. On vous en baise les mains. Il reste maintenant de trouver l'occasion de vous servir aussi à mon tour; mais que peut faire un pauvre barbouilleur de papier pour un pensionnaire des états, pour un conseiller du Brabant? sinon de lui faire hom-

[1] 2 vol. in-8°.
[2] Liége, 1771; Paris, 1777; Liége, 1787, 3 vol. in-12.
[3] Paris, Demonville, 1820, 2 vol. in-12.
[4] Paris, 1778, et Liége, 1788.
[5] Des extraits, sous le titre de *Mélanges de politique, de morale et de littérature*, ont été publiés à Louvain en 4 volumes in-8°, chez Vanlinthout et Vandenzande, 1822-1823.

Digitized by Google

mage de son impuissance et de sa gratitude, et d'être avec un peu de confusion, et en même temps avec beaucoup d'attachement et la plus cordiale volonté, son très-h. et ob. serv.

De F.

« Le 22 avril 1790.

A l'approche des armées républicaines, en 1794 Feller quitta ses foyers pour se retirer en Westphalie, au collége de ex-jésuites de Paderborn; après y avoir passé deux ans, il alla faire une visite de quelques mois à l'un de ses plus fervents admirateurs, le prince de Hohenlohe, qui résidait à Bartenstein, puis il vint se fixer, en 1797, chez le prince-évêque de Freysingen, à Ratisbonne, où le 23 mai 1802 il cessa de vivre, après plusieurs jours de souffrance, pendant lesquels il fit éclater les sentiments de haute dévotion qui l'avaient dirigé dans toute sa carrière. Il était maigre, d'une taille moyenne et d'une complexion délicate; sa physionomie avait une mobilité très-grande, et la vivacité de son œil décelait bientôt celle de son esprit. Il comptait de nombreux amis, et plaisait dans le monde par une amabilité soutenue, par une bonhomie charmante, que ses écrits n'auraient pas fait supposer, et par une érudition qui ne fatiguait personne.

Nous avons mentionné déjà les principales productions de Feller.

Nous ne parlerons pas de ses ouvrages polémiques; il sont en grand nombre, mais ils ne peuvent guère, par la nature même des choses, survivre aux circonstances qui les ont fait naître.

La plupart ont été reproduits sous le titre d'*Opuscules de Feller*, in-12, Malines, Hanicq [1], 1843, l'*Histoire et fatalités des sacriléges*, les *Thèses de* 1780, l'*Entretien de Voltaire*, les *Remontrances à Joseph II*, le *Diner du comte de Boulainvilliers, etc.*). Le *Jugement d'un écrivain protestant touchant le livre de Febronius* (de Hontheim), DE STATU ECCLESIÆ ET DE LEGITIMA POTESTATE ROMANI PONTIFICIS, imprimé d'abord à Luxembourg sous la rubrique de Leipzig, 1770, in-12 et à Liége 1771, produisit une assez grande sensation en Allemagne, et surtout dans le diocèse de Trèves où l'évêque *in partibus* de Myriophyte, J. N. de Hontheim, remplissait les fonctions de suffragant auprès de l'électeur Clément-Venceslas de la maison de Saxe.

[1] Le même imprimeur en avait donné précédemment (1824) une édition sous le titre d'*Opuscules theologico-philosophiques.*

FERRARIS [2]

La Lorraine, aujourd'hui si française, resta longtemps attachée à la fortune de ses ducs. Si le dévouement du peuple ne put s'affaiblir par les désastres que causa l'humeur belliqueuse de l'aventureux Charles III et de l'indomptable Charles IV [3], on conçoit qu'il devint une espèce de culte sous le règne paternel du bon duc Léopold. Ce fut un deuil général, malgré tout ce que la renommée publiait des vertus de Stanislas Leczinski, le futur souverain, ce fut un deuil général lorsque le duc François échangea l'héritage de ses pères contre la Toscane, et plusieurs gentilshommes n'hésitèrent pas à s'expatrier pour prendre du service en Autriche et suivre les destinées de leur prince devenu l'époux de l'héritière de la maison de Habsbourg. De ce nombre fut le comte de Ferraris, d'une famille originaire du Piémont, mais établie en Lorraine depuis plus d'un siècle. Il était accompagné de son fils Joseph, objet de cette notice. Joseph de Ferraris, né le 20 avril 1726, à Lunéville, se vit placer d'abord, c'est-à-dire vers 1735, en qualité de page, à Vienne, chez l'impératrice, Amélie, veuve de Joseph Ier. La mort de l'empereur Charles VI (1740) fut le signal d'une guerre générale qui menaça d'engloutir le patrimoine de Marie-Thérèse, nonobstant la pragmatique sanction, à laquelle toute l'Europe avait adhéré. Ferraris, à peine adolescent, jura de défendre une si belle cause, il sollicita l'honneur de débuter dans la carrière des armes, et, le 11 avril 1741, il obtint d'abord un drapeau, puis une sous-lieutenance dans le régiment de Grune. Blessé d'un coup de feu à la bataille de Czaslau, le 17 mai 1742, après avoir fait des prodiges de valeur, il reçut un brevet de lieutenant, motivé sur sa belle conduite. S'étant de nouveau distingué dans diverses rencontres pendant les deux campagnes subséquentes, il fut nommé capitaine d'infanterie à dix-neuf ans et quelques mois. Il végéta, de 1745 à 1748, dans des petites villes de garnison, ce qui l'empêcha de pousser ses études aussi loin qu'il l'aurait désiré. Néanmoins il s'appliqua fort assidûment aux mathématiques ainsi qu'aux arts du dessin.

L'empereur François Ier possédait au suprême degré cette grâce affectueuse par laquelle on double, ou décuple le prix d'un bienfait. Il se fit un plaisir, en répondant à la lettre qui contenait les vœux de nouvel an de son jeune compatriote

[2] Voir la *Biographie universelle*, t. XIV, p. 414 et suiv.

[3] Quelques historiens disent Charles IV et Charles V, parce qu'ils comptent Charles exclu du trône par Hugues Capet.

Digitized by Google

pour 1749, de lui apprendre que désormais il résiderait à Vienne comme officier supérieur d'état-major. C'est à cette époque qu'il fut admis dans l'intimité du savant Jameray-Duval[1], sorti de l'humble condition de pâtre pour s'élever, par la force de son génie, à la première position scientifique de l'Autriche, avec le titre de directeur de la bibliothèque impériale et du cabinet des médailles. Sous un tel maître, il refit, en quelque sorte, son éducation : l'histoire, la géographie, la numismatique lui devinrent familières.

Chambellan de LL. MM. II. et RR., il partageait ses journées entre les devoirs de cour, les exercices militaires et l'étude. Il avait contracté l'habitude d'analyser ses lectures chaque soir, et de tenir note de tout ce qui l'avait intéressé dans le cours de la journée. Si ce recueil existe encore, on pourrait y trouver les matériaux de curieux mémoires sur le XVIIIe siècle.

La guerre de sept ans (1756) tira Ferraris de ces douces occupations et lui fournit de nouvelles occasions de signaler son courage. Il s'empara, le 14 oct. 1758, d'une batterie de trente-six pièces de canon, à la tête du régiment de Charles-Lorraine, dont il était colonel, et contribua plus que personne au gain de la bataille de Hochkirchen. La croix de Marie-Thérèse lui fut décernée comme un glorieux souvenir de cette mémorable journée. « Mes amis, dit-il à ses soldats rassemblés, c'est à « vous que je dois cette distinction ; avec d'aussi « braves gens il est impossible de ne pas vaincre. » Il devint général-major en 1761, et lieutenant général en 1773. Il avait été nommé directeur en chef de l'artillerie aux Pays-Bas en 1767. Ce fut alors qu'il s'occupa de la carte des provinces belges. Il en développa le plan dans un mémoire qui porte la date de 1769; l'intéressante notice historique publiée récemment par M. Gachard, archiviste du royaume en Belgique[2], contient, à cet égard, de piquants détails. On y voit combien Ferraris eut à lutter contre la mesquine lésinerie du gouvernement de Bruxelles, pour obtenir un résultat désirable sans trop compromettre sa fortune. Il ne serait jamais parvenu à triompher des obstacles sans l'appui du prince Charles de Lorraine et la bienveillance éclairée d'une souveraine qui se plaisait à tout voir, à tout vérifier par elle-même.

Quoi qu'il en soit, ce bel ouvrage, composé de 25 feuilles, fut terminé l'an 1777, et livré, l'année suivante, au public, qui l'accueillit avec une faveur constante. Il offre sans doute quelques inexactitudes de détail; mais l'ensemble n'en est pas moins satisfaisant, et, sous presque tous les rapports, il peut soutenir la comparaison avec la carte de France, par Cassini[3].

Lorsque éclata la guerre en 1778, guerre de courte durée puisque la paix de Teschen y mit un terme dès l'année 1779, l'impératrice voulut donner au comte de Ferraris un témoignage éclatant de son estime et de sa confiance; elle plaça le jeune archiduc Maximilien, depuis électeur de Cologne, sous sa direction, ce qui lui procura l'honneur d'être en commerce de lettres avec l'impératrice. Cette grande princesse témoigna, plusieurs fois, en présence de toute sa cour, combien elle avait lieu d'être satisfaite du mentor dont elle avait fait choix pour son fils. Cependant Ferraris était tellement obéré, par suite des dépenses qu'avaient exigées ses travaux géodésiques que quand il fallut partir pour l'armée, il se trouva sans argent. Le bon prince Charles le mit à même de préparer ses équipages de campagne en lui faisant donner, à titre d'avances, six mille florins.

Joseph II n'apprécia pas moins que sa mère le rare mérite du comte de Ferraris. Il le chargea de plusieurs missions importantes dans la Hongrie, le Tyrol et la Bohême. Il aimait l'esprit méthodique et le style plein de précision qui distinguaient particulièrement les rapports de ce général. Il l'envoya, dans le courant de décembre 1789, à Bruxelles pour négocier avec les insurgés belges qui venaient de chasser les troupes autrichiennes et de constituer le pays en État indépendant; mais les têtes étaient trop exaltées et trop d'intérêts d'amour-propre se trouvaient en jeu pour que le langage de la raison pût se faire entendre. L'avocat Vandernoot et le grand pénitencier d'Anvers Van Eupen, qui dirigeaient despotiquement, ce qui ne veut pas dire avec sagesse, le congrès souverain, repoussèrent toute proposition conciliante. Ferraris ne tarda guère à reprendre le chemin de Vienne où, le 20 février 1790, il eut la douleur de voir

[1] Né dans le village d'Artonai (Champagne) en 1695, orphelin à dix ans, il eut à subir toutes les épreuves de la misère; heureusement les ermites de Sainte-Anne près de Baccarat, en Lorraine, le recueillirent dans leur humble asile. C'est là que, tout en surveillant les six vaches confiées à sa garde, il fit ses premières études, sans autre guide, pour ainsi dire, qu'un heureux instinct. Le duc Léopold de Lorraine, dans une partie de chasse, l'aperçut un jour (le 13 mai 1717), entouré de cartes géographiques. On le mit à l'université de Pont-à-Mousson. Il en sortit pour être bibliothécaire du duc et professeur d'histoire à l'académie de Lunéville. Il suivit en Autriche le duc François de Lorraine qui lui fit le plus beau sort qu'un savant pût désirer. Il mourut à Vienne en 1775.

[2] Dans le tome XVI des nouveaux mémoires de l'Académie royale de Bruxelles, et séparément, 60 pages in-4°.

[3] Elles sont toutes les deux à la même échelle.

Digitized by Google

expirer Joseph II, prince éclairé sans contredit et dont les excellentes intentions ne peuvent pas être révoquées en doute, mais qu'une trop grande ardeur de réformes précipita dans des mesures inconsidérées et qui lui firent perdre l'amour de ses peuples.

Quoique âgé de soixante-sept ans, le général Ferraris prit une part active à la campagne de 1793 contre les Français. On admira ses savantes dispositions aux combats de Saultain et de Famars. Les travaux du siége de Valenciennes, conduits avec une activité sans égale et une habileté digne de sa réputation, lui firent un honneur infini. Le collier de commandeur et peu de temps après, la grand'croix de Marie-Thérèse furent les récompenses de ces nouveaux services. Cependant il quitta l'armée, vers la fin d'octobre 1793, pour aller remplir, à Vienne, les fonctions de vice-président du conseil aulique de guerre. Accessible pour tout le monde et à toute heure du jour, il avait adopté la maxime que les fonctionnaires, même le plus haut placés, doivent se considérer comme les serviteurs du public. Le titre de conseiller d'État intime, en 1798, et celui de feldmaréchal, en 1808, complétèrent, pour le vénérable vieillard, toutes les faveurs qu'il soit permis d'ambitionner. Il était général d'artillerie (feldzeugmeister) depuis 1784 et propriétaire d'un régiment d'infanterie depuis 1770. Il mourut à Vienne le 1er avril 1814, universellement regretté, car à des talents d'un ordre supérieur il réunissait des mœurs douces, une politesse exquise, une loyauté parfaite. Il n'avait ni ne pouvait avoir cette roideur empesée que les hommes médiocres prennent pour de la dignité. Sa conversation était tour à tour sérieuse, vive, enjouée; il maniait avec art l'arme du ridicule, mais il se tenait en garde contre cette disposition de son esprit, et comme, un jour, il se reprochait sévèrement certaine plaisanterie qui paraissait avoir donné lieu à des cancans de société, quelqu'un voulait l'excuser en disant que ce n'était, après tout, qu'un bon mot. « Un mot, répliqua-t-il, cesse d'être bon, « lorsqu'il peut troubler le repos d'une famille res- « pectable. »

De son mariage avec une comtesse d'Ursel[1] il n'a laissé qu'une fille, épouse du comte Zichi, lequel, par respect pour la mémoire de son beau-père, a joint le nom de Ferraris au sien.

GAGES[2].

Jean-Bonaventure-Thiéry du Mont, comte de Gages, naquit à Mons, le 27 décembre 1682, de Pierre-Charles Bonaventure du Mont, seigneur de Gages, conseiller à la cour souveraine de Hainaut, et de Marie-Joseph du Buisson, dame d'Aulnois, etc. Lorsqu'il eut fini ses humanités et sa philosophie, ses études furent dirigées vers le droit; la magistrature semblait devoir en être le but, mais son père ayant un jour mis sous ses yeux l'arbre généalogique de leur famille, remontant jusqu'à Drogo du Mont, l'un de ces vaillants chevaliers belges dont les exploits contribuèrent à la conquête de Jérusalem, sous Godefroid de Bouillon : *Voilà* dit-il, *parmi tous mes ancêtres celui que je voudrais me proposer pour modèle.* Dès cet instant les Institutes et les Pandectes firent place aux ouvrages de stratégie, aux Commentaires de César, aux mémoires militaires. Le jeune homme se plaisait à suivre, sur les meilleures cartes géographiques les savantes manœuvres qui récemment avaient valu des victoires aux Turenne, aux Condé, aux Luxembourg, aux Catinat. Tandis qu'il préparait ainsi son avenir, il apprit la mort de Charles II, roi d'Espagne. Ce monarque, indigne descendant de Charles-Quint, semblable aux rois fainéants de la race mérovingienne, n'avait marqué dans l'histoire que par les intrigues sans cesse ourdies autour de lui, sans qu'il osât même y prendre part. Son testament, qui devait devenir un brandon politique et mettre en feu l'Europe, appelait au trône Philippe, duc d'Anjou, second fils du Dauphin. Ces magnanimes paroles de Louis XIV au jeune roi : *Partez, mon fils, il n'y a plus de Pyrénées*, furent accueillies avec des transports d'allégresse par tout ce que la Belgique possédait d'hommes éclairés : la période espagnole avait été pour ce pays une période d'humiliations et de malheurs. Placé désormais sous le sceptre d'un prince français, et, par cette heureuse circonstance, l'allié d'une nation puissante, quels avantages ne pouvait-on pas se promettre! Aussi la plupart des gentilshommes belges, entre autres le marquis de Lède, le comte de Glymes, le comte de Mérode-Westerloo[3], s'empressèrent-ils de se prononcer pour le nouvel ordre de choses. Du Mont, ou plutôt M. de Gages, car il prit dès lors ce nom, suivit leur exemple : présenté, en 1702, au marquis de Puységur, ministre plénipotentiaire du roi de France à Bruxelles, il manifesta le désir de consa-

[1] Fille du duc d'Ursel et d'une princesse d'Arenberg.

[2] *Biographie universelle*, t. XVI. p. 257 et 258.

[3] Il passa (1705) au service d'Autriche. Voyez ses *Mémoires* publiés, en 1841, par son arrière-petit-fils le comte Henri de Mérode, sénateur. Bruxelles, Ad. Wahlen, 2 volumes in-8°

Digitized by Google

crer son épée à la cause de Philippe V. Il reçut, l'année suivante, le brevet d'officier aux gardes wallonnes et partit pour l'Espagne. Il signala sa bravoure sur presque tous les champs de bataille de la Péninsule et se couvrit de gloire à la journée de Villa-Viciosa (1710). Trois étendards, qu'il venait d'enlever à l'ennemi, furent déposés aux pieds du duc de Vendôme, lorsque ce général, ne voyant pas arriver les fourgons de la cour, eut l'héroïque pensée de former, des drapeaux, noble trophée de la victoire, un lit pour le jeune monarque, en lui disant que jamais roi n'en avait eu de plus magnifique.

Gages, revenu pour quelques mois dans son pays natal, en 1718, eut à remplir le douloureux devoir de fermer les yeux de son père. Il prit ensuite des arrangements de fortune avec sa famille, et quitta ses foyers domestiques, qu'il ne revit plus qu'une seule fois, en 1725. Son frère désirait beaucoup de le voir abandonner la carrière des armes et se fixer dans le Hainaut que ses souvenirs d'enfance devaient lui rendre cher, mais il se refusa constamment à prendre ce parti. *Mon arrêt d'exil est irrévocable*, disait-il; *il date de Ramilles et de Malplaquet*[1]. Parvenu de grade en grade à celui de lieutenant général, il servit en cette qualité sous le comte de Glymes, dans l'armée de Catalogne destinée à l'expédition de l'île de Minorque en 1740. Il prit le commandement de l'armée espagnole en Italie à la fin de septembre 1742, et s'avança du royaume de Naples, à la tête de dix-huit mille hommes, vers la Lombardie, en traversant les terres du saint-siége. Il établit ses quartiers dans le Bolonais, sur les bords du Reno, franchit le Tanaro le 5 février 1743, marche à la rencontre des Autrichiens et, le 8, au combat de Campo-Santo, leur fait éprouver une perte de quelques centaines d'hommes, tués ou blessés. En outre, de nombreux prisonniers, quatre pièces d'artillerie, cinq drapeaux, des étendards et quatre-vingts chariots de blé furent le prix de cette glorieuse affaire; mais, après s'être rendu maître du champ de bataille, le vainqueur crut devoir, afin d'assurer ses subsistances, repasser le Tanaro, ce qui s'exécuta dans le meilleur ordre. Cette campagne de 1743 et celle de 1744 lui firent infiniment d'honneur; elles lui méritèrent les suffrages d'un grand maître, Frédéric II, roi de Prusse (*Histoire de mon temps*). Quoique sans cesse harcelé par des forces supérieures, Gages sut conserver, pour ainsi dire, intacte sa petite armée : dirigeant ses attaques toujours à propos, il ne se laissa jamais entamer, et, ménageant ses ressources avec beaucoup d'art, il parvint à se maintenir dans la Romagne jusqu'à ce que les Napolitains fussent en mesure de le secourir. Pour lors, il prit à son tour l'offensive, de concert avec le duc de Modène. Les Autrichiens, commandés par le prince de Lobkowitz, essuyèrent plusieurs échecs qui les affaiblirent considérablement et les contraignirent à se retirer sur tous les points. Nocera et Lodi tombèrent au pouvoir des Espagnols, ainsi que Serravalla, Tortone, Alexandrie, Asti, etc. Gages, par une suite d'habiles manœuvres, réussit à faire sa jonction avec les troupes que commandaient l'infant don Philippe et le maréchal de Maillebois. Ces importants services lui valurent le collier de la Toison d'or, ainsi qu'un diplôme de comte, expédié de Madrid le 7 septembre 1745, et conçu dans les termes les plus flatteurs. La victoire de Bassignana, le 25 novembre, justifia complétement ces distinctions. La campagne se termina d'une manière brillante par la prise de Milan, le 19 décembre. Le comte de Gages effectua, le 8 février 1746, le passage du Tésin, avec un corps de vingt-deux mille hommes, puis il força le prince de Lichtenstein à quitter sa position d'Olleggio pour se replier derrière la Secchia; mais bientôt les Autrichiens prirent leur revanche : l'infant don Philippe repassa le Pô et perdit le fruit des dernières campagnes. Cependant le comte de Gages ne montra jamais mieux sa supériorité que dans cette retraite et dans celle que nécessita la perte de la bataille de Campo-Freddo. Jean-Jacques Rousseau (*Confessions*, partie II, livre VII) les regarde comme les plus belles actions de guerre du siècle[2]. Sa présence d'esprit parut surtout admirable à la journée du 10 août, lorsque le marquis de Botta croyant, après le passage du Tidon, surprendre en désordre l'armée combinée, fut repoussé vigoureusement avec perte de six mille hommes. Il ne ressentait pas moins un vif déplaisir de ce qui venait de se passer en opposition à ses plans, à ses conseils. Philippe V étant mort le 12 juillet 1746, il demanda son rappel, et remit, le 15 août, son commandement au marquis de las Minas. De retour à Madrid, il fut comblé de témoignages d'estime, de marques de considération

[1] Ces deux victoires remportées par les alliés sur les Français (1706 et 1709) décidèrent du sort des Pays-Bas, qui furent contraints de subir la domination autrichienne si peu favorable à leurs intérêts bien compris.

[2] « C'est alors, dit J.-J. Rousseau en parlant de cette campagne, que le comte de Gages, après avoir battu les Autrichiens dans la Lombardie, fit cette mémorable retraite, la plus belle manœuvre de guerre de tout le siècle, et dont l'Europe a trop peu parlé. »

Digitized by Google

par Ferdinand VI, qui lui conféra les commanderies de Vittoria (ordre de Saint-Jacques) et de Pozzuello (ordre de Calatrava). On voulut, en 1748, mettre de nouveau le comte de Gages à la tête des troupes espagnoles en Italie, mais son grand âge, sa santé très-altérée par les fatigues de la guerre, et peut-être aussi la crainte de se voir encore gêné, contrarié dans ses opérations comme il l'avait été précédemment, ne lui permirent point d'accepter cette proposition. Il n'aspirait pas néanmoins à vivre oisif, et ne demandait qu'à continuer de servir utilement sa patrie adoptive. Il fut nommé vice-roi, gouverneur et capitaine général de la Navarre, au mois de janvier 1749. C'est à son ardente sollicitude pour le bien-être des peuples et aux soins de son administration éclairée que sont dues les belles routes de cette province d'Espagne. Son impartiale justice, sa droiture, sa politesse pleine de bienveillance et son affabilité pour tous le rendaient l'idole de ses administrés. Il avait monté sa maison sur le meilleur pied : point de faste, point d'ostentation, mais de la dignité, de la magnificence même lorsque les circonstances l'exigeaient. Il prétendait que, sans l'ordre et l'économie, on ne peut jamais se considérer comme riche, quelque fortune que l'on ait. Ses comptes étaient soldés à la fin de chaque mois : son secret pour être à même de se montrer toujours généreux et bienfaisant consistait à n'employer en dépenses ordinaires que les quatre cinquièmes de ses revenus; l'excédant formait un fonds de réserve où plus d'une fois il puisa de quoi réparer les torts de la fortune envers des officiers pauvres qui devaient se procurer des chevaux ou renouveler leurs équipages de campagne. Ses libéralités accélérèrent, dans son gouvernement, la confection d'utiles travaux qui pouvaient traîner en longueur, faute des ressources nécessaires pour les achever. Il mourut à Pampelune le 31 janvier 1753 ; il venait d'atteindre sa soixante-onzième année; il ne s'était point marié.

Sa mémoire est tellement restée en vénération dans le pays, que pendant la guerre de 1808, le baron de Senzeille, Belge, officier français dont la sœur avait épousé le marquis de Gages, petit-neveu du vice-roi, n'eut besoin que d'articuler ce nom-là pour être accueilli comme un compatriote, comme un ami.

« Le comte de Gages, dit le gazetier de Cologne (25 février 1753), possédait la théorie la plus parfaite de la guerre; il sera placé, dans les fastes militaires de l'Espagne, au nombre des plus heureux, des plus sages et des plus prudents généraux qu'elle ait eus. Ses soldats, qui l'honoraient, le chérissaient comme un père, le regretteront longtemps. Tous les officiers qui ont servi sous ses ordres, surtout pendant la dernière guerre d'Italie, sont unanimes pour faire l'éloge de sa vigilance, de son activité et de toutes les autres qualités qui formaient le caractère distinctif de ce grand capitaine. »

Le roi d'Espagne, Charles III, fit élever à ses frais, dans l'église des Capucins de Pampelune, en 1768, à la mémoire du comte de Gages, un superbe mausolée en marbre, pour lequel il composa lui-même cette inscription :

Joanni Bonaventuræ du Mont,
Comiti de Gages,
Sabaudicis Austriacisque
Ad Velitras et Tanarum copiis
Fugatis,
Regni neapolitani
Clarissimo assertori,
Reique militaris peritia
Duci supra famam præclarissimo,
Tandem regni Navarræ
Proregi solertissimo,
Et in publicis viis struendis
Inventori mirifico,
Decedenti prid. kal. feb. anni 1753,
Ætatis 73 [1],
Carolus III, Hispaniarum rex,
Monumentum dicat
Bene merenti.

GRUND[2].

Déjà l'Allemagne, au XVIIIe siècle, possédait de magnifiques galeries de tableaux, à Dresde, à Manheim, à Dusseldorf, à Munich, à Vienne. Plusieurs souverains avaient protégé les arts avec un zèle éclairé. Cependant, à part les chefs-d'œuvre d'Holbein et d'Albert Durer, auxquels il convient d'ajouter les tableaux de Dietrich et de Mengs[3], l'école allemande avait peu de réputation. Il n'en est plus de même aujourd'hui que ses peintres figurent, avec avantage, à toutes les expositions. Norbert Grund, dont nous allons dire quelques mots, n'appartient pas à notre époque : né vers

[1] C'est une erreur, puisqu'il était né le 27 déc. 1682, comme le prouve le registre baptistaire de l'église paroissiale de Saint-Germain, à Mons, déposé aux archives de la ville.

[2] Voir la *Biographie universelle*, t. LXVI (suppl.), p. 174.

[3] Quant à Gaspard Netscher, quoique né à Prague (1639, ou peut-être à Heidelberg, il est considéré comme appartenant à l'école Hollandaise. C'est en Hollande qu'il a perfectionné ses études et qu'il est mort (à la Haye), en 1684 si l'on s'en rapporte au catalogue de la galerie de Dresde, en 1687 d'après la *Biographie universelle*.

Digitized by Google

1714 à Prague, il y mourut en 1767. Son insouciance pour la fortune et sa paresse naturelle l'avaient réduit à un état voisin de l'indigence. Il a réussi non-seulement dans le portrait et ce qu'on appelle les tableaux de genre, mais encore dans les sujets historiques et les batailles. Ses tableaux sont presque tous d'une fort petite dimension. Une sage ordonnance des figures, un dessin correct et une belle harmonie de couleurs sont les qualités qui distinguent ce maître et font rechercher ses productions.

GRANDPRÉ [1].

Frédéric-Vincent Darut de Grandpré naquit à Valréas le 22 janvier 1738. Sa famille, connue par les talents et les services de ses frères, morts, l'un maréchal des camps, et l'autre lieutenant général des armées du roi [2], tenait un rang distingué dans le comtat Venaissin. Le jeune Grandpré alla mûrir au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, les fruits d'une éducation soignée. Sorti de cette savante retraite, il fut nommé grand vicaire de l'évêque de Vaison; et dès lors il partagea son temps entre les affaires du diocèse et les sciences : les mathématiques, l'histoire, la géographie et l'économie rurale avaient surtout des charmes pour lui. La révolution, qui venait de renverser la monarchie française, gagna le Comtat, en 1792; et l'abbé de Grandpré, qui l'envisagea d'abord avec toutes les illusions d'un philosophe plus exercé dans l'étude des livres que dans celle des hommes, se rendit aux vœux de ses concitoyens, et présida l'assemblée représentative de Carpentras. Il eut plus d'une fois à gémir sur les égarements de la multitude; mais ce fut au moins une consolation pour lui de rentrer dans la vie privée avant l'époque où les conseils de la sagesse ne pouvaient plus rien sur es passions tumultueuses d'un peuple effréné. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il accepta les fonctions de membre du conseil général de Vaucluse et celles de président du canton de Valréas.

Sans cesse occupé du bien public, il a rédigé, sur différents objets d'économie politique, des mémoires aussi remarquables par la profondeur des idées que par la clarté et la précision du style. On en trouve quelques-uns dans les Mémoires de l'Athénée de Vaucluse dont il était membre, ainsi que de plusieurs autres sociétés savantes et littéraires. Possesseur d'une fortune indépendante, exempt d'ambition, n'ayant que des goûts modérés, cultivant les lettres au sein de l'amitié, estimé de tous ceux qui le connaissaient, béni du pauvre dont il était le conseil et le soutien, l'abbé de Grandpré vécut en sage. Il mourut à Valréas le 11 décembre 1809, laissant dans l'acte qui renferme ses dernières volontés un témoignage touchant des qualités les plus recommandables. On a trouvé, parmi ses papiers, des manuscrits intéressants sur l'histoire et sur les sciences exactes. Ils n'ont pas encore été publiés; il devient douteux qu'ils le soient un jour.

HENAUX [3].

Elle n'est guère féconde en événements la vie du véritable homme de lettres, de celui qui concentre tous ses goûts, toutes ses affections pour ainsi dire dans l'étude, et qui se pique de mieux connaître les morts illustres que les vivants célèbres quelquefois à si peu de frais; elle se compose en général de pensées, de sensations; et que sera-ce si cet homme de lettres n'a fait que se montrer parmi nous, si, dès sa vingt-cinquième année, le ciel l'enlève à la terre !... Tel fut Étienne-Joseph Henaux : il naquit à Liége le 2 janvier 1818, et le 15 novembre 1843 il cessait d'exister. Rien n'égalait son désir d'apprendre, rien n'égalait son ardeur de s'instruire; il semblait se reprocher chaque minute perdue pour le travail. Aussi, ce que possédait de notions positives ce philosophe de vingt ans n'est-il pas concevable. Néanmoins l'imagination, entourée de ses brillants prestiges, trouvait encore à se caser largement dans cette tête si bien organisée. Les charmes de la poésie l'avaient séduit fort jeune; il aurait pu dire, comme un ancien poëte belge, Philippe de Maldeghem :

« ... A peine à l'escole escrire je sçavoy
Qu'en rime babillant, rime je composoy. »

[1] Voir la *Biographie universelle*, t. XVIII, p. 302 et suiv.

[2] François-Joseph Darut, baron de Grandpré, lieutenant général, né à Valréas en 1726 et mort à Charleville en 1792, est auteur d'un ouvrage un peu futile : *l'Aimable petit-maître* ou Mémoires militaires et galants de M. le comte de G*** P***, capitaine au régiment de Touraine, écrits par lui-même à M. de T***; Cythère (Paris), 1750, in-12, et des *Mémoires sur les moyens pour parvenir sûrement, promptement, sans bouleversement et sans commotion à toute la perfection dont le militaire de France est susceptible*, 1787, in-8°. La seconde édition, augmentée du récit de la campagne de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé (en 1762), parut en 1789, 3 volumes in-8°.

[3] Voir le *Trésor national*, t. IV (2e série), p. 116 et suiv.

Digitized by Google

Il quittait les bancs du collége, et déjà ses vers étaient assez nombreux pour former au delà d'un volume.

Il ne comptait guère que dix-neuf ans lorsqu'il prit une part très-active à la rédaction d'un journal quotidien, *l'Espoir*. Ses articles sur le théâtre, sur les concerts et sur un grand nombre de productions nationales ou françaises contribuèrent beaucoup au succès de cette feuille. Une chronique liégeoise du douzième siècle : *la Reine de Pâques*, qui parut en sept feuilletons (1839), attira particulièrement la foule des lecteurs.

Les études plus sérieuses n'étaient cependant pas négligées : Étienne Henaux suivait assidûment les cour de l'université de Liége, et le 3 septembre 1841, il obtint, avec la grande distinction, le grade de docteur en droit; mais il éprouvait peu de penchant pour le barreau; les avantages de fortune que cette carrière pouvait lui promettre ne l'éblouissaient point. Vivre dans cette douce incurie philosophique, tant préconisée par Horace, était toute son ambition. Il désirait, depuis quelque temps, de connaître l'Allemagne. Ces idées vagues, devenues, de nos jours, le domaine du code poétique et qui ne laissent pas de jeter une espèce de charme sur la vie, prêtent à la philosophie allemande un véritable attrait; la jeunesse s'y laisse facilement entraîner.

Après avoir reçu les félicitations de ses parents sur un succès, sur un triomphe qui dénotait une admirable aptitude à divers genres de connaissances, Étienne partit pour Berlin, accompagné de son plus jeune frère[1] dont il devait être le mentor. Le séjour qu'il fit dans cette ville, où l'esprit trouve des ressources à chaque pas, fut marqué par une étude sérieuse de Gœthe, d'Uhland, de Chamisso, de Heine, etc.; il en a même laissé des traductions qui, bien qu'incomplètes, témoignent de sa persévérance à toujours accroître ses richesses littéraires. Ces travaux au surplus n'absorbaient pas entièrement ses facultés; la vie active, agissante, avait son tour; ses *Souvenirs de voyage*, insérés dans la *Revue belge* et dans le *Trésor national*, prouvent qu'il savait apprécier aussi les institutions politiques du pays et les mœurs des habitants. Ce n'est pas sans une sorte de surprise qu'on y remarque cette instruction variée, cette maturité de principes, cette justesse d'observations qui, chez la plupart des hommes, ne sont que le résultat de l'âge, des fautes commises et des passions amorties.

De retour à Liége, après une absence de six mois, en se retrouvant au sein d'une famille dont il faisait tout l'orgueil, en se retrouvant au milieu de ses livres, il éprouva cette joie naïve qu'il savait exprimer avec tant de candeur. Il s'occupa bientôt du soin d'extraire de son portefeuille les pièces qu'il considérait comme les plus soignées et les publia sous ce titre : *le Mal du pays*, titre assez bizarre sans doute, mais qui lui rappelait le malaise ressenti naguère sur le sol étranger, lorsqu'il se plaisait, dans ses compositions d'outre-Rhin, à se rappeler sa Meuse chérie et les glorieux souvenirs qui s'y rattachent. Toutes les pièces dont ce volume se compose ne sont pas de la même force, il faut bien en convenir; néanmoins il en est peu qui ne se fassent lire avec intérêt. L'auteur avait trop sacrifié d'abord aux formes adoptées par l'école romantique. Cédant à l'empire de la mode, il semblait prendre pour des beautés réelles ces fréquentes interrogations d'une bonhomie fatice, ces exclamations prétendûment naïves et qui tendent parfois à substituer la niaiserie au naturel, ce défaut de césure enfin qui peut, dans de rares circonstances, produire une certaine harmonie imitative, mais dont il serait dangereux de se faire une habitude, un système. On s'aperçoit du reste que la lecture des écrivains du siècle de Louis XIV et son bon goût instinctif ne tardèrent pas à le ramener dans une meilleure voie. Le petit poëme intitulé : *Franchimont*, quoiqu'il date de 1836, ne présente même déjà plus que de légères taches, rachetées d'ailleurs par d'incontestables beautés. *Chèvremont*, *la Hesbaye*, quelques-unes des strophes sur *Rubens*, et surtout *les Ruines de Montfort*, révèlent un talent remarquable pour la poésie élevée, tandis que *Vous n'aimez pas* (II), les *Vers sur un curé de campagne* (XIX), *Marie* (XXI), *En voyage* (XXV), *l'attente de l'amant* (XXXI) respirent les sentiments les plus doux, la grâce la plus séduisante.

La mélodie si dramatique, si pure, si touchante de Grétry devait plaire à notre jeune poëte : *Richard* l'enthousiasma. Les vers qu'il fit en sortant de la représentation de cet opéra dont la reprise obtint un si beau triomphe[2] sont au nombre des meilleurs du recueil. Il célébra dignement ensuite, dans un dithyrambe, l'inauguration de

[1] Victor Henaux, aujourd'hui docteur en droit, auteur d'un recueil de poésies sous ce titre : *Souvenirs d'un étudiant. Poésies universitaires* par Paulus Studens, élève en droit à l'université de Liége. Liége, Félix Oudard, 1844, in-16 de 126 pages.

[2] En moins d'une année j'ai vu la première et la quatre-vingt-septième représentation de la reprise de cet immortel chef-d'œuvre, à Paris. Il est impossible de se faire une idée des transports, de l'enthousiasme du public.

Digitized by Google

la statue de l'Orphée liégeois, le 18 juillet 1842[1].

Étienne Henaux avait fait des recherches laborieuses sur nos anciens littérateurs. Ses matériaux rassemblés, il s'empressa de les mettre en œuvre. *Breuché de la Croix*, le contemporain de Racan, ouvre avec *Reynier*, l'émule de Berquin et de Léonard, cette *Galerie des poëtes liégeois* dont les premières feuilles ont été si favorablement accueillies par tous les amis de la littérature nationale. La mort, une mort inattendue vint arrêter l'auteur dans le cours de ses travaux, de ses plans qui, tous, se rapportaient à la gloire de la patrie, car c'était là sa passion dominante. La nuit qui précéda son dernier jour, il disait encore à ceux qui l'entouraient : « Quand je serai guéri, oh ! comme « je vais travailler ! je veux écrire une *Histoire « populaire des Liégeois*. Cette histoire, si belle, si « utile, si nationale, je ferai en sorte qu'elle de- « vienne classique ; les jeunes Liégeois y appren- « dront à aimer leur pays. » Hélas ! cette intelligence, qui ne s'était pas affaiblie un seul instant, s'éteignit tout à coup ; ce cœur si noble, si chaleureux, cessa de battre ; Étienne Henaux mourut, la main gauche appuyée sur le tome cinquième des *Délices du pays de Liége* ; il n'avait fait entendre qu'une seule plainte, c'était peu de jours avant la catastrophe, lorsqu'il fit de vains efforts pour dicter la dernière scène d'*Andricas ou Liége en* 1331, drame historique dont il se promettait un grand succès. « Je l'ai là, dans ma tête, s'é- « criait-il douloureusement, et je ne puis me rap- « peler une seule tirade, un seul vers. »

Il se proposait de publier un roman de mœurs sous le titre de *Scènes de la vie wallonne*. En y traçant le portrait de Paul, c'est lui-même qu'il paraît avoir voulu peindre : « Il n'y avait rien de « saillant dans l'extérieur de Paul ; ce n'était pas « un homme à faire, au premier abord, impression « par le physique ; il était de taille moyenne. Sa « figure, sans être régulière, était pleine d'expres- « sion. Son regard était vif, ses cheveux châtains, « sa moustache blonde. Il avait peu d'amis et ne « tenait pas à en faire. Son abord était froid, son « geste timide. Il fallait l'intimité pour apprécier « tout ce qu'il valait !... En général il s'exprimait « avec une certaine roideur, avec peu de facilité « même, et quelquefois assez incorrectement, « bien qu'il écrivît avec une grande pureté ; mais, « par moments, quand la conviction l'enflammait, « ou qu'on traitait en sa présence un sujet qui « avait ses sympathies, il s'échauffait, trouvait « alors une large exubérance d'expressions, et « avec une certaine brusquerie et par saccades « puisait, je ne sais à quelle source, des mouve- « ments de véritable éloquence. Il faisait des vers « et en avait publié, à plusieurs reprises, dans les « recueils du temps, mais toujours sous un pseu- « donyme. Bref, c'était une nature assez rare, peu « expansive, réfléchissant beaucoup et parlant « peu, concevant de grandes choses dans son « esprit, mais reculant devant l'exécution, non pas « par impuissance sans doute, mais à coup sûr par « défaut d'orgueil ; il doutait de lui ; il comprenait « le talent, et ne s'en croyait pas. Il en avait « pourtant, mais il lui manquait ce qui le fait sou- « vent éclore, la vanité. »

La première vue lui était plus favorable qu'il ne le supposait. Je n'ai joui qu'une seule fois de sa conversation, mais elle me paraissait d'une originalité piquante et nullement dépourvue de charme. Sa visite me rappelait involontairement celle que j'avais reçue, à près de trente années d'intervalle, de deux jeunes poëtes qui venaient, comme lui, me faire confidence de leurs projets, de leurs rêves de gloire, et dont les couronnes, remportées dans les joutes littéraires, devaient bientôt se poser sur des cyprès.

Dorange[2], Verneuil[3], Henaux ! ces trois noms, qu'attendaient les même destinées, se groupent aujourd'hui dans ma mémoire. Les généreuses pensées, les nobles inspirations qu'ils destinaient à la terre ont pris avec eux leur essor vers le ciel ; et, jugés sur des esquisses, quelque brillantes qu'elles soient, ils ne peuvent occuper, dans le souvenir des hommes, le rang que sans doute ils auraient mérité par la suite.

Étienne Henaux se faisait une si haute opinion des devoirs de l'amitié, qu'il craignait de s'en imposer le joug ; il était donc, à cet égard, fort réservé ; la Providence d'ailleurs avait pris soi de placer à ses côtés le modèle des amis, un frère[4] qui devint le compagnon de ses courses patriotiques, le confident de ses plus secrètes pensées. Au surplus, il entretenait des rapports agréables et d'une nature affectueuse avec ses collaborateurs de la *Revue belge*, particulière-

[1] Brochure in-8° de 24 pages, Liége, J. Desoer, 1842.

[2] Dorange (Jacques-Nicolas), né le 9 juin 1786, à Marseille, vint à Paris, en 1808, pour y mourir le 9 février 1811. Ses poésies ont été réunies par Denne-Daron et publiées en 1812, in-8°.

[3] Verneuil (Falaise de), mourut en 1813, à vingt-quatre ans, après s'être fait connaître par de jolies pièces de vers et par une comédie en un acte : *le Jeune Frondeur*, que le public avait favorablement accueillies.

[4] M. Ferdinand Henaux, auteur de l'*Histoire constitutionnelle des Liégeois*, ouvrage couronné par l'Académie Royale de Bruxelles.

Digitized by Google

ment avec MM. Wacken[1] et Colson. Ce dernier, dans une notice publiée par la commission directrice du journal, a noblement exprimé sa douleur. M. Polain se montra l'éloquent interprète du deuil public, le jour où la dépouille mortelle du jeune poëte aux accents nationaux fut déposée, sous une colonne de granit, au cimetière de Robermont[2].

Les ouvrages inédits d'Étienne Henaux ne laissent pas d'être assez nombreux, car il écrivait avec une facilité prodigieuse, en vers comme en prose, et si l'on doit regretter qu'il n'ait pas été permis à l'auteur d'y mettre la dernière main, tels qu'ils sont toutefois ils ne paraîtront pas indignes de l'empressement du public.

HENKART[3].

Pierre-Joseph Henkart, né le 13 février 1761, dans la patrie de Grétry, la ville de Liége, fit ses humanités chez les oratoriens du bourg de Visé; c'est là qu'il connut Bassenge et Reynier; c'est là que s'établit entre eux une de ces liaisons qui ne finissent qu'avec la vie. Sorti de ce collége, Henkart se rendit à l'université de Louvain pour étudier la jurisprudence, d'après le vœu de ses parents. Plusieurs jolies pièces de vers, qu'il avait composées pendant ses heures de loisir, furent lues par le prince de Ligne, qui voulut voir l'auteur et l'emmena passer quelques jours à son château de Belœil où se trouvaient alors l'abbé Delille, le chevalier de Boufflers et quelques autres littérateurs français. Cette circonstance accrut la passion du jeune Liégois pour les Muses. De retour à Liége, il organisa, de concert avec ses anciens compagnons d'études, une association littéraire qui devint, sous l'heureuse influence du prince-évêque Velbruck, la *Société d'émulation*. Ce prélat, pour procurer à notre poëte une existence indépendante, le nomma chanoine de l'église collégiale de Saint-Martin, sans exiger toutefois qu'il s'engageât dans les ordres; il l'attacha presque en même temps à la chancellerie de son conseil privé. C'est vers cette époque que se formèrent des relations assez intimes entre Henkart et l'auteur du *Philinte de Molière*, Fabre d'Églantine, qui jouait la comédie à Liége, et qui, depuis, acquit une si déplorable célébrité politique. Aux jours de paix et de bonheur succédèrent bientôt, pour le pays de Liége, les troubles et l'agitation par suite du régime arbitraire que le successeur de Velbruck voulut introduire dans le gouvernement. Henkart fit partie de la députation que les Liégeois envoyèrent à l'Assemblée constituante, en 1790; et lorsque les Prussiens s'emparèrent de Liége, l'année suivante, pour y rétablir le prince Honsbrouck, que le peuple en avait chassé quinze mois auparavant, il prit le parti de s'exiler en France, et ne rentra dans sa patrie qu'avec les armées républicaines. Il remplit successivement des fonctions administratives et judiciaires. Membre de la cour criminelle de Liége, il s'acquit la réputation d'un juge non moins intègre qu'éclairé. Si son cœur le disposait à l'indulgence, il savait aussi, lorsque l'intérêt de la société l'exigeait, s'armer d'une juste sévérité. Peu d'hommes ont mieux connu le sentiment de l'amitié et se sont montrés plus dignes de l'inspirer. Une maladie aiguë lui faisant pressentir sa mort, il fit venir un peintre habile et lui demanda son portrait : « C'est un legs, dit-il, « que je laisse à mes enfants. Que n'aurais-je pas « donné pour avoir sans cesse sous les yeux le « portrait de mon père! » Henkart mourut le 9 septembre 1815. Les poésies qu'il a laissées sont peu nombreuses; on les a réunies avec celles de Bassengé et de Reynier, sous ce titre : *Loisirs de trois amis*, Liége, 1822, 2 vol. in-8°. Ses opuscules ont de la grâce et de la finesse; son idylle sur la forêt de Quincampoix est pleine de charme; son petit poëme intitulé *Liberté nationale* est écrit avec verve et sensibilité. On doit encore à Henkart quelques notices biographiques sur des artistes liégois.

JORDAN[4].

Ami d'un puissant roi sans avoir été son flatteur, sans s'être mêlé jamais d'aucune intrigue de cour, sans avoir recherché les richesses et les honneurs... tel fut Charles-Étienne Jordan, né, le 27 août 1700, à Berlin, d'une famille originaire du Dauphiné, et que la révocation de l'édit de Nantes avait éloignée de la France. il annonça, très-jeune, d'heureuses dispositions pour les

[1] L'auteur d'*André Chénier*, drame en trois actes et en vers joué sur le théâtre de Bruxelles, avec beaucoup de succès, e 28 février 1844. Le style surtout a paru fort remarquable.

[2] Le 16 novembre 1843. La colonne doit y être placée incessamment.

[3] Voir la *Biographie universelle*, t. LXVII (supplément), p. 38 et suiv.

[4] Voir la *Biographie universelle*, t. XXII, pages 5 et 6.

Digitized by Google

lettres et pour les sciences. Son père, le destinant à l'état ecclésiastique, le plaça d'abord chez un oncle, pasteur à Magdebourg. Après avoir perfectionné ses études à Genève et à Lausanne, sous d'habiles professeurs, les Gaultier, les Jallabert, les Pictet et les Crousaz, il fut chargé de l'église de Potzolow dans la Marche-Ukraine, en 1725, et de celle de Prentzlow, en 1727. Il s'acquitta de ces fonctions, si délicates à son âge, avec tout le zèle qu'inspire l'amour du devoir, et mérita la bienveillance des personnes les plus considérables de la province. En 1732, le bonheur dont il jouissait fut troublé par la mort d'une épouse estimable (Suzanne Perreault) qui, pendant les cinq années de leur union, l'avait rendu père de deux filles. Inconsolable de cette perte si douloureuse, il résolut de ne s'occuper désormais que de l'éducation de ses enfants, et quitta le ministère évangélique pour se fixer à Berlin dans le cercle des nombreux amis que lui procuraient les agréments de son esprit et l'aménité de son caractère. Cependant sa santé, très-altérée par le chagrin, l'obligea bientôt à chercher quelques distractions dans les voyages; il parcourut, en 1733, la France, l'Angleterre, la Hollande et une partie de l'Allemagne; il y fréquenta les hommes les plus distingués dans la littérature, Voltaire, Fontenelle, Dubos, Pope, Clarke, S'Gravesande, etc. La relation de ses voyages, qu'il donna sous le titre d'*Histoire d'un voyage littéraire fait en* 1733[1], pouvait être, sinon mieux écrite, du moins d'une manière plus piquante, mais elle renferme des observations justes et de curieux détails. De retour à Berlin, son ardeur pour l'étude sembla redoubler : sa mémoire était ornée des plus beaux passages des écrivains classiques non-seulement grecs et latins, mais encore français, anglais et italiens. En 1736, le prince royal, depuis roi de Prusse (Frédéric II), le fit venir dans sa retraite de Reinsberg pour vivre, avec lui, dans une intimité qui honore également l'un et l'autre. Nécessaire à son maître, à son royal ami, Jordan le suivit au milieu des camps en 1741. Élevé bientôt au rang de conseiller privé, il sut prouver que l'amour des lettres n'exclut point l'application aux affaires. La ville de Berlin lui doit la répression de la mendicité et plusieurs bons règlements de police. L'Académie des sciences et belles-lettres de Prusse, dont il était membre depuis 1740, et dont le roi l'avait nommé curateur, l'élut, en 1741, vice-président; mais il jouit peu de cette distinction, et mourut à Berlin le 24 mai 1745. Frédéric le Grand composa son éloge funèbre pour l'Académie, et lui fit ériger en marbre un tombeau portant cette épitaphe : « Ci-gît Jordan, l'ami des Muses et « du roi. »

L'ouvrage qui, sans contredit, fait le plus d'honneur à Jordan, c'est sa *Correspondance avec Frédéric* (elle forme la majeure partie du Xe volume des œuvres posthumes du roi de Prusse). On remarque dans ses lettres un esprit non moins agréable et plus naturel que celui du roi; mais les vers qui s'y trouvent assez fréquemment ne valent pas la prose.

Nous avons encore de lui : I. Une dissertation latine sur la vie et les écrits de *Jordanus Brunus*, in-8°. — II. *Recueil de littérature, de philosophie et d'histoire*, Amsterdam, 1730, in-12. C'est un résumé de ses lectures. Il contient de nombreux détails bibliographiques qui ne sont pas sans quelque importance. — III. *Histoire de la vie et des ouvrages de M. de la Croze*, Amsterdam, 1741, 2 vol. petit in-8°. Jordan aurait été peut-être plus utile à la mémoire de son ami s'il s'était montré moins prodigue d'éloges. Plusieurs manuscrits de Jordan, dont la bibliothèque de Berlin s'est enrichie, sont remplis de recherches intéressantes sur tout ce qui tient à la connaissance des livres, des auteurs, des éditions, etc. Jordan était oncle de Bitaubé[2] dont il dirigea les études.

KEMPER[3]

La *Thémis* devait un hommage aux mânes du savant professeur Kemper. Elle vient aujourd'hui remplir ce devoir sacré. — Jean-Melchior Kemper, né le 26 avril 1776, à Amsterdam, reçut sa première éducation chez son aïeule maternelle, qui vivait fort retirée à Harlem. Cette femme respectable se plut à développer les inclinations vertueuses qu'elle aperçut en lui. Le jeune Kemper, après avoir épuisé toutes les ressources qu'offrait, pour l'étude des lettres, l'école latine de Harlem,

[1] La Haye, Meijens, 1735, petit in-8°. Il fut reproduit l'année suivante, par une ruse assez commune dans la librairie, sous le titre de deuxième édition. On s'est contenté d'intercaler, après la préface, le *Discours préliminaire de M. Lacroze touchant le système étonnant et les* Athei detecti *du P. Hardouin.*

[2] Le traducteur d'Homère, l'auteur de *Joseph*, des *Bavares*. Ses œuvres complètes ont été réunies en 9 volumes in-8°. Paris, 1804.

[3] Voir la *Thémis ou bibliothèque du jurisconsulte*, publiée par MM. Blondeau, Demante, Ducaurroy, etc., t. VII, 1825, p. 344 et suiv., et la *Biographie universelle*, t. LXVIII (supplément), p. 494 et suiv.

Digitized by Google

alla perfectionner son instruction dans sa ville natale, sous les habiles professeurs Van Ommeren et Wyttenbach; il fut bientôt mis au nombre de leurs élèves les plus distingués. Le savant Cras, dont il ne tarda guère à devenir l'ami, fut son professeur de droit. La dissertation intitulée : *De jurisconsultorum romanorum principio, quod contra bonos mores fiat, id jure ratum esse non oportere*, qu'il soutint de la manière la plus brillante, lui valut le grade de docteur en droit à l'université de Leyde, en 1796. Ses compatriotes l'ayant engagé par de vives instances à venir exercer au milieu d'eux la profession d'avocat, il y consentit, mais avec le désir néanmoins de se livrer par la suite à la carrière de l'enseignement.

La Hollande, entraînée, pour ainsi dire, dans la tourmente politique qui menaçait l'Europe, était devenue le théâtre de continuelles agitations. Partisan d'une sage liberté, mais ennemi des démagogues, Kemper soutint contre eux plus d'une lutte. Aussi ne fut-ce qu'au triomphe des principes d'une salutaire modération, en 1799, qu'il dut la chaire de droit civil et naturel à Harderwyck. Il l'occupa jusqu'en 1806, que Cras manifesta le vœu d'être remplacé par lui, pour la leçon de droit civil, à l'Athénée d'Amsterdam. Cédant aux plus flatteuses instances, il alla professer à l'université de Leyde, en 1809, le droit naturel et le droit des gens. Il donna, l'année suivante, sous le règne de Louis Bonaparte, une édition du *Code criminel de la Hollande*, avec une introduction et un commentaire qui lui méritèrent les suffrages de tout le barreau.

L'indépendance nationale avait toujours été pour Kemper un véritable objet de culte, et dès l'année 1806, dans le *Recueil de lettres hollandaises*, qui, publié sous le voile de l'anonyme par un libraire d'Amsterdam, fit infiniment de bruit, il se prononça contre l'influence que le gouvernement français cherchait à prendre de plus en plus sur la république batave. Son désespoir fut au comble lorsqu'il vit sa patrie englobée dans le vaste empire de Napoléon... Il conçut, après la désastreuse campagne de Russie, le projet d'employer, et son ascendant sur la jeunesse, et ses nombreuses relations, à faire changer cet état de choses. La bataille de Leipzig accrut ses espérances. Enfin, au mois de novembre 1813, il accéléra de tous ses moyens le mouvement de l'insurrection hollandaise; il seconda puissamment MM. de Hogendorp et Van der Duyn, qui s'étaient placés à la tête du gouvernement provisoire; il décida même la ville d'Amsterdam à faire cause commune avec la Haye, et dès lors il n'exista qu'une seule direction.

Le prince d'Orange, à son retour, hésitait sur la qualification qu'il lui convenait de prendre, Kemper contribua plus que personne à lui faire préférer au titre de *stathouder* celui de *prince souverain*, comme moins susceptible de rappeler d'anciennes dissensions, et plus analogue aux besoins du moment. La dignité de recteur magnifique de l'université de Leyde, le collier de commandeur du Lion néerlandais, des lettres de noblesse et le brevet de conseiller d'État honoraire, furent accordés à ce courageux citoyen, en récompense des services qu'il avait rendus à sa patrie. Kemper prit la plus grande part à l'organisation des universités et des colléges. Nommé membre de la commission chargée de préparer la législation du nouveau royaume des Pays-Bas, il rédigea le projet de code civil. Cet ouvrage, qui s'écartait trop du code français, parut manquer de méthode et de précision. Le profond savoir et les lumières de son auteur ne purent le mettre à l'abri d'indécentes critiques. Quelqu'un engageant Kemper à faire des démarches pour réprimer l'audace avec laquelle plusieurs journalistes s'étaient permis de l'attaquer dans cette circonstance : *Je m'en garderai bien*, répondit-il, *la liberté de la presse est une si bonne chose qu'il faut savoir la respecter jusque dans ses écarts.*

Député par la province de Hollande aux états généraux, Kemper y donna des preuves multipliées de l'étendue et de la variété de ses connaissances. Son élocution était vive, facile, entraînante; et jamais (c'est une justice qu'on doit lui rendre), jamais une personnalité désobligeante ne sortit de sa bouche, malgré la chaleur avec laquelle il improvisait ses répliques. Il paraissait jouir d'une santé parfaite, lorsque, frappé d'un coup d'apoplexie, le 20 juillet 1824, il fut enlevé subitement à la tendresse de sa femme et de cinq enfants dont il était l'idole à si juste titre. Personne ne réunissait au même degré les qualités du cœur à celles de l'esprit. Membre d'un grand nombre de sociétés savantes, et de l'Institut royal de Hollande, depuis sa fondation (1808), il a publié des dissertations latines dont voici les plus importantes : *De jure naturæ immutabili et æterno*, in-4°, Harderwyck, 1799; *De prudentiâ civili in promovendâ eruditione*, in-8°, Harderwyck, 1800; *De litterarum studio, calamitosis reipublicæ temporibus, optimo solatio et perfugio*, in-8°, Harderwyck, 1806; *De populorum legibus, optimis increscentis vel decrescentis humanitatis indiciis*, in-8°, Amsterdam, 1806; *De disciplinarum moralium præstantiâ cum cæteris disciplinis comparatâ*; in-8°, Leyde, 1809; *De ætatis nostræ fatis, exemplo gentibus ac præsertim Belgiis nunquàm negligendo*, in-8°, Leyde, 1816; des *Discours* en langue hollandaise *sur différents sujets*, dédiés au prince sou-

Digitized by Google

verain, depuis roi des Pays-Bas, un vol. in-8°, Amsterdam, 1814; des Observations sur diverses parties du droit français, dans un recueil intitulé : *Annales de la législation française à l'usage des départements hollandais*, 5 cahiers. Ce fut lui qui prononça l'éloge funèbre du professeur Cras à la société *Felix meritis* d'Amsterdam. Son mémoire *De l'influence qu'ont exercée les événements politiques ainsi que les opinions religieuses et philosophiques, depuis vingt-cinq ans, sur les lumières, la religion et les mœurs des peuples de l'Europe*, fut, en 1818, couronné par la société de Harlem dite *Société teylérienne*); son *Essai sur la nécessité des idées religieuses et de leur pratique, relativement aux vertus morales*, lui avait valu *l'accessit*, avec une médaille d'argent, au concours de 1801.

KOERNER [1].

Charles-Théodore Koerner naquit à Dresde en 1788, et non en 1791 comme le prétend un de ses biographes (Hollender). Il manifesta de l'éloignement pour l'étude des langues, mais, dès l'enfance, il annonça cette ardeur d'imagination qui fait les poëtes. Son père, conseiller du gouvernement saxon, était lié très-intimement avec Schiller, qui se plut à cultiver les heureuses dispositions du jeune homme pour la littérature. En 1811, Koerner achevait son cours de philosophie à Leipzig; enthousiaste de l'indépendance germanique, il ne négligea rien pour propager une doctrine qui ne pouvait se professer, à cette époque, sans les plus grands dangers; aussi ne tarda-t-il guère à recevoir une défense formelle de fréquenter aucune des universités de la Saxe. Il n'hésita point à prendre le parti de se retirer à Vienne et d'y travailler pour le théâtre. Le succès de ses premières pièces (parmi lesquelles on distingua *Toni* et surtout *Zriny*, drames en cinq actes) [2] le fit rechercher dans les meilleures sociétés; et lui procura la place de secrétaire de la régie du théâtre de la cour, avec un traitement de deux mille florins. La tournure que prirent, en 1812, après la retraite de Moscou, les affaires de l'Allemagne, enflamma le courage de Koerner. La profession des lettres, une existence heureuse, l'amour même, ne purent le retenir; il partit pour Breslau, le 18 mars 1813, et s'enrôla, comme simple soldat, dans le corps prussien des chasseurs à cheval de Lutzow. Sa bravoure, qui le signala dans le combat de Lutzen, lui valut le grade de sous-officier. Bientôt après, son escadron tomba dans une embuscade; il y fut blessé grièvement, parvint à s'échapper néanmoins à travers les bois, mais y resta toute la nuit sans aucun secours. Ce fut au matin que des paysans vinrent à lui, l'enlevèrent et le cachèrent chez eux jusqu'à sa convalescence. Il charma les ennuis de sa retraite par des chants belliqueux, et regagna, le plus tôt possible, l'armée prussienne, à la faveur d'un déguisement. Il obtint une lieutenance, sur le champ de bataille, le 8 octobre; mais la mort vint l'arrêter au milieu, que dis-je? au début de sa glorieuse carrière, le 18, dans la plaine de Leipzig. Il avait à peine atteint sa vingt-cinquième année. On a publié le recueil des poésies de ce nouveau Tyrtée, à Vienne, en 1814, sous le titre de la *Lyre et l'épée*. L'amour de la gloire et le patriotisme y parlent un langage plein d'énergie et de noblesse. Si l'expression n'en est pas toujours correcte, il serait impossible que le coloris en fût plus vif et plus animé.

LADOUCETTE [3].

Lorsque d'orgueilleux sophistes conspirent le bouleversement de l'ordre social; lorsque les mauvaises passions surgissent de toutes parts et que d'audacieux intrigants se montrent habiles à tout détruire, mais incapables de rien édifier; lorsque enfin l'espèce humaine revêt, à nos yeux, des formes si repoussantes, il est consolant de porter les regards sur l'homme d'honneur dont la vie tout entière fut consacrée à la prospérité de son pays, à l'amélioration du sort de ses concitoyens. Vous aimerez donc à suivre dans sa longue, dans sa laborieuse carrière, Jean-Charles François Ladoucette, administrateur plein d'intelligence et d'activité, législateur instruit et consciencieux, écrivain distingué par plus d'un genre de mérite.

Il naquit, le 4 octobre 1772, à Nancy, d'un père avocat au parlement. Son aïeul, chirurgien-major de la garnison de Metz, avait associé quelquefois

[1] *Biographie universelle*, t. XXII, p. 529 et 530.

[2] Ses autres pièces, qui toutes furent bien reçues du public viennois, sont *la Fiancée*, *le Domino vert*, comédies; *Rosamonde*, tragédie; *la Vengeance*, *Hedwig*, drames; *la Poissonnière ou Haine et amour*, *la Peste de quatre ans*, *les Berynappeu*, opéras. Il avait fait imprimer, dès 1810, un petit recueil sous le titre assez bizarre de *Knospen* (les boutons).

[3] Cette notice, insérée dans l'*Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique* (1849), avait été lue à la séance du 6 novembre 1848.

Digitized by Google

ses travaux à ceux du célèbre Antoine Louis, que la science chirurgicale place au premier rang de ses adeptes.

La révolution de 1789 surprit le jeune Ladoucette au moment où, ses humanités et sa philosophie achevées, il allait commencer l'étude du droit. Appartenant à cette classe moyenne que tant d'obstacles tenaient éloignée de la carrière des honneurs, il accueillit avec enthousiasme, comme presque tous les hommes éclairés, le régime nouveau qui s'annonçait d'abord sous les plus heureux auspices. La liberté, toutefois, ne lui semblait désirable qu'appuyée sur l'ordre légal. Aussi quand la populace et une partie de la garnison de Nancy se mirent en pleine révolte contre les décrets de l'Assemblée constituante, en août 1790, se plaça-t-il dans les rangs de cette courageuse garde nationale dont le concours assura la victoire du marquis de Bouillé et le rétablissement de la tranquillité publique. Le lendemain, il prononça d'éloquentes paroles sur la tombe du chef de son bataillon, M. de Vigneulle, l'une des victimes de cette sanglante journée. Il employa les deux années suivantes à se familiariser avec les lois romaines, la connaissance du droit des gens et l'économie politique.

Ladoucette, suspect de *modérantisme*, n'aurait échappé qu'avec peine aux échafauds révolutionnaires, s'il n'était allé chercher un asile auprès du représentant de la république française en Suisse, Barthélemy, le neveu de l'auteur des *Voyages du jeune Anacharsis*. Ses relations avec cet homme d'État furent bientôt intimes et le mirent en position de servir utilement ses compatriotes dans mainte circonstance. C'est à lui que s'adressèrent des gardes nationaux de Béfort pour obtenir la restitution d'une certaine quantité de montres payées en faux assignats par des grenadiers de Soleure. Barthélemy, dont le caractère diplomatique venait d'être méconnu par le canton, n'avait pas cru pouvoir intervenir dans cette affaire. Ladoucette écrivit avec tant d'énergie au sénat de Soleure, que les montres furent renvoyées aux réclamants, et les faux assignats anéantis par le vérificateur français à Bâle. Cependant Paris commençait à redevenir insensiblement le centre, la capitale de la civilisation; quelques cercles littéraires s'y étaient formés. Là brillaient Andrieux, Arnault, madame de Bourdic-Viot, Armand Charlemagne, Collin d'Harleville, Deschamps, Dupaty, François de Neufchâteau, Guichard, Legouvé, Le Prévost d'Iray, Philipon de la Madelaine, Piis, Pons de Verdun, les deux Ségur, Vigée. Ladoucette vint augmenter le nombre de ces aimables poëtes destinés à conserver intact l'esprit français; il lut divers morceaux de littérature, qui furent réunis, en 1802, sous le titre un peu bizarre de *Rose et noir*, vol. in-12 de 252 pages. Il avait beaucoup ouï parler, dans sa ville natale, de la veuve d'Helvétius (mademoiselle de Ligneville), dont la Lorraine avait été le berceau. Elle s'était retirée à Auteuil, où les nombreux amis de l'époux, si vivement regretté, lui faisaient une cour assidue. Ladoucette se prévalut de son titre de compatriote pour se présenter chez cette excellente femme qu'un de ses biographes, le médecin-philosophe Roussel, a peinte de couleurs si séduisantes et si vraies; il en reçut un accueil flatteur, et bientôt fut au nombre des habitués de la maison. La mort vint rompre ces douces relations, le 13 août 1800. Madame Helvétius, calme, résignée, s'éteignit à l'âge de quatre-vingts ans.

Ladoucette avait exprimé dignement son admiration pour les vertus d'Helvétius et de sa noble compagne, dans une petite comédie jouée avec succès sur le théâtre de Molière, le 7 juillet 1798 : *Helvétius à Voré*.

Une constitution sans cesse violée, un Directoire sans dignité, la soif de l'or poussée jusqu'au dévergondage le plus cynique, la gloire même des armées compromise par l'imprévoyance du gouvernement, le désordre dans toutes les branches de l'administration... tel était l'état de la France au 18 brumaire (9 novembre 1799). Le génie de Napoléon fit promptement succéder à cet horrible chaos une prospérité croissante de jour en jour; toutes les âmes généreuses furent électrisées; c'était à qui seconderait les grandes pensées et les projets du héros législateur. Ladoucette éprouva l'effet de cette espèce de magnétisme moral. Il venait de faire un mariage où se trouvaient réunies toutes les convenances sociales; deux hommes qu'il voyait fréquemment et qui savaient l'apprécier, Chaptal, ministre de l'intérieur, et le préfet de Paris, Frochot, le présentèrent pour une place vacante au conseil général du département de la Seine; mais le premier consul pensa que le candidat, pour lors âgé de trente ans, pouvait rendre ailleurs de plus importants services, et, le 13 avril 1802, il le nomma préfet des Hautes-Alpes.

Ladoucette allait fournir une nouvelle preuve que l'amour des lettres n'est point incompatible avec l'esprit des affaires, comme l'ont toujours soutenu les médiocrités, jalouses de jouir d'un privilége exclusif. Le pays qu'il devait administrer se trouvait en proie à la plus affreuse misère; de mauvaises récoltes avaient produit une disette qui mettait en danger l'existence des habitants. Le premier soin du préfet fut de prendre des mesures pour faciliter la circulation des grains et former

Digitized by Google

des greniers d'abondance. Les communications avec le Piémont, contrée fertile d'où l'on pouvait tirer des approvisionnements, étaient difficiles; il conçut le projet d'ouvrir une route par le mont Genèvre : c'était le moyen aussi d'occuper un grand nombre d'ouvriers sans travail. Cependant le directeur général des ponts et chaussées faisait attendre son approbation, la mauvaise saison approchait; Ladoucette résolut de passer outre; il fit l'avance, sur ses propres ressources, de vingt-cinq mille francs que le premier consul s'empressa de lui rembourser, en assurant les fonds nécessaires pour les travaux subséquents. La route du mont Genèvre est une des merveilles du règne de Napoléon. Un hospice, desservi par des trappistes et doté de trente mille francs de rente, fut établi sur le sommet, à deux mille mètres au-dessus du niveau de la mer. Ladoucette ne borna point sa sollicitude aux intérêts matériels d'une province jusque-là trop négligée; il multiplia les écoles, établit un musée central et une société académique sous la dénomination de Société d'émulation des Hautes-Alpes, à Gap, chef-lieu du département. Un *Journal d'agriculture et des arts* fut publié sous son patronage.

Le 31 mars 1809, un décret impérial fit passer le préfet des Hautes-Alpes à la préfecture de la Roër, où Alexandre de Lameth avait laissé d'honorables souvenirs. Ladoucette marcha sur les traces de son prédécesseur et mérita, comme lui, la reconnaissance des habitants; il s'occupa surtout des besoins de la classe ouvrière, si considérable dans un département qui comptait quatre mille fabriques, usines, ateliers de toute nature, et favorisa les associations destinées à secourir les travailleurs infirmes ou malades. Cologne lui doit un port de sûreté dont la construction fut achevée en moins de trois ans. A son départ d'Aix-la-Chapelle, qui n'eut lieu qu'à l'entrée des Cosaques, en janvier 1814, il se vit entouré par des jeunes gens de toute condition, qui voulurent lui servir d'escorte et l'accompagnèrent à une assez longue distance de la ville.

Après l'abdication de l'empereur, Ladoucette se préoccupa de la possibilité de conserver à la France les limites du Rhin; il lui semblait que les nombreuses forteresses encore au pouvoir des troupes françaises, en Italie, au cœur de l'Allemagne, et jusque sur la Vistule et la Baltique, devaient servir de compensation. Il est hors de doute qu'en acceptant l'appui de la Russie, dont les dispositions s'annonçaient d'une manière favorable, on pouvait se flatter d'obtenir ce résultat, résultat d'une si haute importance pour des princes ramenés par les baïonnettes étrangères et qui se seraient fait ainsi pardonner cette circonstance humiliante. Le comte d'Artois, dont l'arrivée précéda d'un mois le retour de Louis XVIII, accueillit avec une bienveillance marquée les ouvertures de l'ancien préfet de la Roër... Mais l'ascendant du prince de Talleyrand prévalut : l'homme qu'on appelait le rusé diplomate, sacrifiant sa réputation d'habileté par des motifs à lui connus, fit signer au lieutenant général du royaume, le 23 avril 1814, une convention qui remettait aux puissances alliées, de gaieté de cœur pour ainsi dire, et sans condition, cinquante-trois places fortes, douze mille six cents bouches à feu, des arsenaux considérables, des fonderies avec un matériel immense, des magasins pourvus d'effets d'équipement de toute espèce, des ports, plusieurs bâtiments de guerre, bref, des valeurs mobilières estimées au moins quinze cents millions.

Ladoucette, désespéré d'une pareille catastrophe, passa dans la retraite les onze mois de la première restauration, lesquels, comme chacun le sait, furent signalés par tant de bévues, par tant de fautes politiques qui, jointes aux intrigues de la diplomatie française au congrès de Vienne et à l'inexécution du traité de Fontainebleau, provoquèrent le merveilleux retour de Napoléon. Vingt jours suffirent pour ramener, de l'île d'Elbe au château des Tuileries, sans une seule amorce brûlée, celui que des écrivains mercenaires appelaient encore quinze jours auparavant *l'ogre de Corse*, et qui fut proclamé par l'armée, par le peuple, le libérateur de la France.

Ladoucette, envoyé préfet dans le département de la Moselle, ne perdit pas un instant pour se rendre à son poste, et, dès le 31 mars, ses compatriotes, devenus ses administrés, l'avaient accueilli par de bruyantes acclamations. C'était, en quelque sorte, une mission militaire qu'il avait à remplir. Il s'empressa d'assurer l'approvisionnement des places fortes que dix mille gardes nationaux se montraient disposés à défendre avec toute l'énergie du patriotisme; un corps de quatre cents lanciers volontaires s'organisa comme par enchantement, et quinze mille hommes, destinés à tenir la campagne, se réunirent sous les ordres du général Gérard, l'un des glorieux enfants de la Lorraine. Cependant les Prussiens se dirigeaient vers les frontières; Metz fut bloqué..... Une levée en masse des paysans se préparait pour dégager cette ville et marcher au secours de Paris, lorsque arriva la nouvelle du départ de l'empereur, s'exilant de nouveau, afin de ne pas exposer la patrie aux horreurs de la guerre civile. Presque en même temps on apprit l'occupation de la capitale par les alliés, qui s'étaient avancés à marches forcées après la bataille de Waterloo. Louis XVIII reprit

Digitized by Google

son pouvoir, mais un pouvoir dépouillé de tout prestige; il se vit contraint de mettre à la tête de son conseil deux hommes dont les intrigues avaient été pour lui de puissants auxiliaires, Talleyrand et Fouché, ce qui fit dire, dans les antichambres mêmes du monarque, ce terrible mot: *Qu'attendre d'un trône qui se place entre la boue et le sang?* Les quinze mois qui suivirent ces événements furent déplorables, mais la sagesse naturelle du roi finit par triompher des passions haineuses de son entourage: l'ordonnance du 5 septembre 1816 rétablit le calme et rassura les esprits.

Ladoucette, qui, vers le milieu du mois d'août 1815, avait quitté Metz, après y avoir pris les mesures les plus propres à garantir le maintien de l'ordre et l'obéissance aux lois, ne se sentait disposé nullement à poursuivre sa carrière administrative; il se livra tout entier aux douceurs de la vie privée. C'est pendant les dix-neuf années de cette retraite studieuse, tantôt à Viels-Maisons (département de l'Aisne), tantôt dans une jolie campagne située aux environs de Metz, ou bien, à Paris, dans son petit hôtel de la rue Saint-Lazare, que, se livrant à la culture des sciences, des lettres et des arts, il composa presque tous ses ouvrages, qui, la plupart, obtinrent les honneurs d'une et même de deux réimpressions. On vit paraître successivement:

1° La troisième édition de *Philoclès* (deux volumes in-8°), imité de l'*Agathon* de Wieland et qui lui mérita ces paroles flatteuses de l'écrivain original: *Je n'aurais pas fait mon livre autrement, si je l'avais écrit pour des Français.*

2° Le *Voyage entre Meuse et Rhin* (deux éditions), rempli de curieux détails, d'aperçus neufs et de vues utiles.

3° *Topographie, histoire, usages, dialectes des Hautes-Alpes.* Ce volume, de plus de huit cents pages, où l'érudition et la science se revêtent de formes attrayantes, produisit une véritable sensation parmi les hommes qui s'occupent de statistique et d'archéologie. L'auteur en donna, quelques mois avant sa mort, une nouvelle édition (la troisième), dont un exemplaire fut envoyé, par lui, à chaque commune du département. C'était une espèce de legs pieux de la part d'un administrateur dont tant de bienfaits déjà rappelaient le souvenir à ses anciens administrés.

4° *Le Troubadour, ou Guillaume et Marguerite* (deux éditions) tableau plein de charme et de vérité des mœurs de la Provence au XIIe siècle.

5° *Robert et Léontine, ou la Moselle au seizième siècle,* roman ingénieux où la fable se marie avec art aux événements historiques.

6° *Nouvelles, contes, apologues et mélanges*, d'abord en trois volumes in-12, Paris, 1822, furent reproduits en un volume in-8°, 1844, sous le titre de *Nouvelles* (au nombre de dix, dont *Nadir ou le Livre magique* est la plus remarquable), et en un volume de *Mélanges*, 1845, même format. Les apologues se retrouvent dans un volume in-18, de 1827, réimprimé, avec deux livres nouveaux, le quatrième et le cinquième, en 1842, in-8°. De la grâce, du naturel et d'heureux détails ont assuré le succès de ce recueil. On a cité souvent ce quatrain moral dont la concision ne nuit point à l'élégance:

L'ALOUETTE.

« Ne va pas te mirer, imprudente alouette;
Crains le double filet du perfide oiseleur.
Les conseils d'un miroir trompeur
Ont perdu plus d'une coquette. »

Ladoucette a payé largement, par d'excellents mémoires, son tribut aux sociétés dont il était membre: la Société centrale d'agriculture, celles de l'industrie, de l'instruction élémentaire, etc., etc. Correspondant de l'Académie royale de Belgique, depuis le 8 mai 1835, il lui faisait parvenir, avec une scrupuleuse exactitude, les livres qu'il publiait. Secrétaire perpétuel de la Société philotechnique, après la mort de Pigault-Lebrun (24 juillet 1835), il en a fait connaître les travaux par des rapports qu'on lit avec intérêt.

Ladoucette, dans d'élégantes notices biographiques, a retracé la physionomie de plusieurs personnages célèbres: du général Miollis, de Boulay de la Meurthe, du botaniste Villars, de Wieland, de Cousinery, de Vigée, de Bouilly, du bon aveugle Pougens, dont la mémoire est si chère à tous ceux qui l'ont connu, de la princesse de Salm-Dyck, enfin, de cette femme au talent viril, qui s'est distinguée tout à la fois comme poëte et comme moraliste. Il l'avait connue dans le département de la Roër, où le château de Dyck était devenu le rendez-vous d'une foule de savants et de littérateurs, attirés par le bon accueil et l'amabilité des propriétaires.

Les électeurs de l'arrondissement de Briey (département de la Moselle), en 1834, et toutes les fois que les élections furent renouvelées, portèrent Ladoucette à la chambre des députés, où ses connaissances variées, son patriotisme éclairé, son indépendance consciencieuse ne pouvaient manquer de produire d'excellents résultats. Il prit place au centre gauche, et, dans ce temple des lois, transformé trop souvent en arène des partis, il s'est moins occupé de discussions politiques que de questions administratives. La navigation inté-

Digitized by Google

rieure, les chemins de fer, les grandes routes, les communications vicinales, les biens communaux, le défrichement des forêts, l'éducation publique, celle des femmes particulièrement, la colonie algérienne, les prétentions des créanciers d'Haïti furent tour à tour les objets de sa sollicitude. Président du comité des attributions municipales, en 1837, il précisa ce qu'elles doivent être pour avoir une liberté suffisante d'action, sans entraver la marche régulière de l'autorité supérieure. De nombreuses améliorations sont dues à ses rapports, toujours remarquables par la sagesse des principes et par la lucidité de l'expression.

Ladoucette était attaché sincèrement à la monarchie constitutionnelle... La crainte de la voir compromise par un ministère trop confiant dans ses ressources et trop dédaigneux des exigences de l'opinion le préoccupait sans cesse; il en parla plus d'une fois aux membres mêmes de la famille royale; mais les prophètes de malheur sont rarement écoutés; on attribuait aux idées moroses de la vieillesse les sages observations d'une expérience éprouvée déjà par une longue série de vicissitudes politiques.

Le 24 février parut et dépassa toutes les prévisions. Ladoucette ne put envisager qu'avec une douleur profonde la ruine de la patrie : devenu tout à coup méconnaissable, sans qu'il fût possible de caractériser sa maladie, il languit quelques jours, et, le 19 mars 1848, il cessa d'exister.

Si nous passions de la vie publique à la vie privée, nous trouverions Ladoucette non moins digne de notre estime et de nos regrets... Peu jaloux de se parer de vaniteux hochets, il se contenta modestement du titre de baron de l'Empire et de l'étoile d'officier de la Légion d'honneur, qu'il pouvait considérer comme de faibles récompenses d'importants services. Il faut, pour bien l'apprécier, l'avoir vu dans son intérieur dont il jouissait avec délices, entouré d'une famille charmante et d'amis recommandables par les qualités du cœur autant que par les agréments de l'esprit. L'intimité bannissait de ce cercle d'élite toute espèce de contrainte; l'envie, ce ver rongeur des âmes basses, ne s'y montrait jamais, et l'on y paraissait presque aussi désireux de faire valoir ses émules que de plaire soi-même. MM. Bignan, Pongerville, Auguste Duvivier, d'Épagny (l'auteur de *Luxe et indigence*), Casimir Bonjour, Clovis Michaux, Berville, Anatole de Montesquiou, Lemonnier, Lavalette, Montémont, Camille Doucet, Mirault, Vieillard, Desains, le vénérable Roux de Rochelle et quelques autres encore y récitaient, sans aucune prétention, si ce n'est celle de contribuer aux plaisirs de la soirée, des vers pleins de charme, des vers auxquels il ne manquait, pour avoir la vogue, que d'être placés sous l'influence d'une coterie puissante, sous le patronage d'une de ces sociétés d'assurance de succès mutuels, devenues si communes de nos jours.

LANNOY [1].

La France, grâce à l'habileté de ses rois, depuis Hugues Capet, était devenue insensiblement un corps homogène, et Louis XI, par des moyens violents à la vérité, par des moyens que la morale réprouve, avait effacé de plus en plus les vestiges de la féodalité. Son esprit astucieux se complaisait dans les détours obscurs de la politique. L'imprimerie, inventée par les Allemands, s'était établie en France sous son règne, mais il n'entendait pas qu'elle pût devenir l'ennemie du trône. Il se mit en mesure d'exercer sur elle une surveillance de tous les instants. Créateur, en quelque sorte, de la diplomatie européenne, il le fut aussi de la police, espèce de diplomatie intérieure qu'il dirigeait à son gré. Tel fut l'état dans lequel il laissa la couronne à ses successeurs.

L'Allemagne, au contraire, divisée et subdivisée à l'infini, ne présentait, sous le titre imposant d'Empire, qu'un État sans force réelle, qu'un simulacre de puissance; mais, en 1519, vint s'asseoir sur le trône de Charlemagne un prince qui, malgré sa jeunesse, car il n'avait pas vingt ans, annonçait un esprit insinuant, un caractère réfléchi, de la persévérance dans ses projets. C'était ce Charles-Quint qui déjà possédait toute l'Espagne et les dix-sept provinces des Pays-Bas. Il prétendit étendre sa domination sur l'Italie, et s'appliqua constamment à repousser les prétentions de François Ier sur le Milanais et le royaume de Naples. La guerre et la politique devaient être les deux principaux éléments de son ambition. Il lui fallait des hommes capables de manier tout à la fois la plume et l'épée, des hommes rompus aux négociations comme aux combats. De ce nombre était Charles de Lannoy [2], né vers l'an

[1] *Biographie universelle*, t. XXIII, p. 373 et 374.

[2] Il était fils de Jean de Lannoy, seigneur de Maingoval, mort en 1498, et de Philippote de Lalaing. Un de ses ancêtres, sorti de la Picardie, Jean d'Allery, chevalier, avait épousé, l'an 1312, Mahaut de Lannoy; il prit dès lors, et tous ses descendants prirent le nom de Lannoy, terre située dans la châtellenie de Lille.

Digitized by Google

1470 d'une des plus illustres maisons de Flandre. Son éducation fut soignée; il reconnut de bonne heure que la guerre, depuis l'invention de la poudre, avait changé de nature et qu'il devenait indispensable d'associer aux exercices du corps les études stratégiques. Il s'était signalé dans les armées de l'empereur Maximilien par une bravoure éclatante et des talents distingués qui lui valurent le collier de la Toison d'or en 1516. Charles-Quint, en 1521, lui donna le gouvernement de Tournai, et, l'année suivante, il l'envoya dans le royaume de Naples en qualité de vice-roi. Ce poste avait ses difficultés... Lannoy sut les vaincre : il fallait, par la politesse des formes, sans se départir toutefois d'une conduite énergique, faire tolérer, par les Napolitains, le joug espagnol qui leur déplaisait souverainement. Il importait aussi de ramener le pape Léon X à la politique de Charles-Quint, et le vice-roi de Naples fut assez heureux pour y parvenir. Il ne s'agissait plus que de mettre à profit ce résultat et d'arrêter la marche des Français en Italie. L'Empereur, après la mort de Prosper Colonne, confia le commandement en chef de son armée au brave Lannoy qui, profitant de la faute qu'avait faite le roi de France d'assiéger Pavie, vint lui livrer la bataille (24 février 1525) sous les murs de cette place et s'y couvrit de gloire. François Ier, contraint de se rendre après avoir fait des prodiges de valeur, détourna ses regards du connétable de Bourbon, prince de son sang, qu'il ne pouvait voir sans une juste indignation dans les rangs de ses ennemis, et s'avançant vers le noble guerrier flamand dont la réputation chevaleresque était parvenue jusqu'à lui : « Monsieur de Lannoy, dit-il, « cette épée a coûté la vie à plus d'un de vos sol- « dats, je me persuade que vous en ferez quelque « estime, car ce n'est point la lâcheté, mais un « revers de fortune qui la fait tomber dans vos « mains. » Lannoy, un genou en terre, reçut avec respect les armes du prince, et, détachant sa propre épée qu'il lui présenta : « Je supplie Votre « Majesté, dit-il, d'agréer que je lui donne la « mienne qui, plus d'une fois, épargna le sang « français. Il ne convient pas qu'un officier de « l'Empereur voie un grand roi désarmé quoique « prisonnier. » Lannoy ne cessa d'avoir pour François les plus grands égards; mais, craignant que ses troupes ne cherchassent à s'emparer de la personne du monarque, afin de s'assurer le payement de leur solde arriérée, il le fit conduire au château de Pizzighitone. Charles-Quint désirait voir son rival à Madrid; celui-ci, plein d'une aveugle confiance dans la générosité du vainqueur, s'y laissa conduire de bonne grâce, et cela se fit assez secrètement pour que le connétable et le marquis de Pescaire ne pussent y mettre opposition.

Convenait-il de retenir le roi de France captif, ou n'était-il pas préférable d'en obtenir un traité par lequel il renoncerait à toutes ses prétentions sur l'Italie et céderait le duché de Bourgogne? C'était là ce qui préoccupait l'Empereur. La dernière opinion, soutenue chaleureusement au conseil par Lannoy, prévalut. Le vice-roi de Naples, après la signatuture du traité, conduisit François Ier jusqu'à la rivière de Bidassoa et reçut, comme otages, les deux fils de l'infortuné monarque qui, de retour en France, crut pouvoir se refuser à remplir des engagements arrachés par la violence. Le pape même, à la tête d'une confédération de princes italiens, qui n'avaient plus à redouter que l'orgueilleux ascendant de l'Empereur, l'y poussait par tous les arguments imaginables. Lannoy, chargé par son maître de porter à François les sommations officielles, reçut, pour son compte, l'accueil affectueux qu'il méritait à tant de titres, tandis que l'ambassadeur échoua complétement. Un refus net et précis fut tout ce qu'il emporta[1].

Cependant les princes confédérés se disposaient à ne point laisser les Impériaux en possession du Milanais et du royaume de Naples. Lannoy vint au secours de sa vice-royauté. Le connétable de Bourbon se trouvait chargé de la défense du Milanais, et comme Clément VII semblait craindre que cet ambitieux transfuge ne se jetât sur Rome, Lannoy saisit cette circonstance pour lui faire comprendre que le seul moyen de prévenir cette catastrophe était de séparer sa cause de celle des confédérés et de se réconcilier franchement avec l'Empereur. C'est ce que le pape s'empressa de faire, mais le connétable, malgré les efforts de Lannoy pour l'arrêter, n'en livra pas moins un assaut à la capitale du monde chrétien; il y perdit la vie (6 mai 1527). La ville fut mise au pillage par ses soldats, et le souverain pontife resta pendant sept mois le prisonnier de Charles-Quint qui, tout en désavouant la conduite du connétable, entendait bien faire tourner la circonstance au profit de ses vues politiques. Lannoy devait diriger la négociation avec le saint-père, lorsqu'il reçut l'avis que les Français méditaient une descente dans le royaume de Naples. Il y courut au

[1] François Ier le fit assister à une audience des députés de Bourgogne qui dirent au roi qu'il n'avait pas le pouvoir de démembrer une province de la monarchie et d'en disposer malgré elle.

Digitized by Google

plus vite afin de se mettre en mesure de les repousser; atteint d'une fièvre ardente, à Gaëte, il y succomba si promptement qu'on le crut empoisonné. Rien ne justifie pourtant cette supposition. Ce qu'il y a de fort extraordinaire, c'est qu'on est dans l'incertitude sur la date positive de la mort d'un personnage aussi considérable. Quelques-uns de ses biographes l'indiquent au mois de mai 1527, sans préciser le jour, tandis que le nobiliaire des Pays-Bas la fixe au 6 novembre de cette même année[1], ce qui paraît plus probable, puisque le pape Clément VII resta prisonnier plusieurs mois avant qu'on n'entamât avec lui des négociations qui ne le rendirent à la liberté qu'au mois de décembre.

Charles-Quint avait récompensé les nombreux services de Charles de Lannoy par la principauté de Sulmone, le comté d'Ast et celui de Laroche, en Ardennes. Il l'avait aussi créé comte du saint-empire par diplôme du 10 février 1526.

Le vice-roi de Naples laissa trois fils, dont deux furent chevaliers de la Toison d'or. Ils moururent sans enfants. Les races des grands hommes ont peine à se perpétuer. Le beau nom de Lannoy s'est cependant maintenu jusqu'aujourd'hui par les branches collatérales : cette illustre famille a pour chef, aujourd'hui, Napoléon, comte de Lannoy-Clervaux, prince de Rheina-Wolbeck, dont le laurier poétique couronne si dignement le blason.

LASCY[2].

Joseph-François-Maurice, comte de Lascy ou Lacy, d'une famille irlandaise que les malheurs de Jacques II avaient amenée sur la terre d'exil, naquit à Saint-Pétersbourg le 10 octobre 1725. Son père, feld-maréchal des armees russes[3], s'était acquis une brillante réputation militaire, et le jeune homme n'aspirait qu'à le prendre pour modèle; il aurait voulu pouvoir débuter dans la carrière sous un tel guide, mais, en 1744, la Russie se trouvait en pleine paix, tandis que, par suite de la mort de l'empereur Charles VI, Marie-Thérèse, dont l'héroïsme excitait l'admiration générale, avait à soutenir une guerre qui paraissait devoir se prolonger.

Maurice de Lascy, avec la recommandation de sa naissance, de sa bonne mine et d'une éducation soignée, obtint facilement, à Vienne, un brevet de capitaine. Il fit sa première campagne comme aide de camp du comte de Browne[4]; son parent. La bataille de Velletri faillit lui devenir fatale : il eut son chapeau criblé de balles et trois chevaux tués sous lui; il n'en mit pas moins la célérité désirable à distribuer, sur toute la ligne, les ordres du général en chef, grâce à la précaution qu'il avait prise de se faire suivre par des palefreniers avec des chevaux de main. Pendant l'action il saisit le moment favorable pour s'emparer d'une batterie dont le feu soutenu faisait beaucoup de mal aux Autrichiens. Il parut, dans les campagnes suivantes, avec la même distinction, en Italie, en Bohême, en Saxe, aux Pays-Bas; on le voyait partout; il avait une ardeur, une intrépidité sans égale. Chaque jour il ramenait au quartier général quelque capture plus ou moins importante. Tous les soirs Browne lui demandait en riant combien il avait fait de prisonniers, et cette question ne restait jamais sans une réponse satisfaisante.

Après la bataille de Plaisance (27 juin 1746), on lui conféra le grade de major. Il était le plus jeune officier supérieur de l'armée. Chacun néanmoins regardait cette promotion comme un acte de justice, et l'envie même se trouvait réduite au silence.

A la tête d'un bataillon du régiment de Browne, il fit au siége de Maestricht, en 1748, des prodiges de valeur et donna des preuves d'une incontestable habileté. Colonel, cette même année, il s'appliqua, pendant la paix, à perfectionner ses études théoriques et à faire, du régiment qu'il commandait, un régiment-modèle. Il y consacrait même la majeure partie de ses revenus, au grand scandale de gens incapables de l'imiter et qui, suivant l'usage, ne manquèrent pas de lui susciter toute espèce de tracasseries.

Cependant la guerre, en 1756, éclata de nouveau. Le roi de Prusse venait de faire irruption sur la Bohême; l'armée autrichienne, à Lowositz, ne fut sauvée que par la présence d'esprit et le

[1] Première partie, p. 30 (Louvain, 1760), et supplément, p. 111 (Louvain, 1772).

[2] *Biographie universelle*, t. XXIII, p. 407.

[3] Pierre, comte de Lascy, né dans le comté de Limerick en Irlande, l'an 1678, mort gouverneur de la Livonie en 1751.

[4] Ulysse-Maximilien, mort feld-maréchal, le 26 juin 1757, à l'âge de cinquante et un ans, par suite d'une blessure reçue à la bataille de Prague le 6 mai précédent. Son nom est écrit *Brown* dans la *Biographie universelle*. Il m'a paru plus convenable de l'orthographier comme le prince de Ligne, qui l'avait connu personnellement; je le crois d'ailleurs de la même famille que le comte George de Browne, général au service de Russie et gouverneur de la Livonie, mort le 18 septembre 1792.

Digitized by Google

courage de Lascy. C'est le témoignage que lui rendit le maréchal Browne. Les résultats de cette journée auraient été plus favorables encore sans une blessure grave qui mit le jeune héros hors de combat. Le grade de général-major ne se fit pas attendre.

Ayant pris la plus grande part à la victoire de Breslau, le 22 novembre 1757, et prévenu, par la sagesse de ses mesures, les désastres qui semblaient devoir être les conséquences de la défaite de Leuthen (5 décembre), il fut nommé lieutenant général et chef de l'état-major, aux applaudissements même de ses ennemis, car, dans les circonstances difficiles, on ne conteste plus les talents supérieurs, sauf à s'en dédommager après le danger.

Le maréchal Daun, que la mort de Browne venait d'investir du commandement général, était loin d'être sans mérite, mais son esprit manquait d'étendue et son caractère de résolution. On doit lui tenir compte toutefois d'avoir apprécié l'homme qu'on lui donnait pour l'aider à diriger les opérations stratégiques. Cet homme, tout à ses devoirs, employa l'hiver à réorganiser l'armée, à régler ses mouvements, à former les généraux.

Au printemps, on était en mesure de tenir tête à l'ennemi sur tous les points. Une marche rapide sur Proviliano ff, imaginée par Lascy, sauva la place d'Olmutz que menaçait Frédéric. Ce fut à ses dispositions prudentes et tout à la fois audacieuses que le maréchal Daun fut redevable de l'éclatante victoire de Hochkirchen, le 14 octobre 1758. Il le reconnut avec une noble modestie, et s'honora beaucoup en sollicitant, pour son habile chef d'état-major, la grande croix de l'ordre de Marie-Thérèse nouvellement institué.

Chacune des distinctions qu'obtenait Lascy rappelait un glorieux fait d'armes. L'affaire de Maxen (20 novembre 1759), dans laquelle vingt mille Prussiens furent dispersés ou pris, lui valut le grade de feldzeugmeister (général d'infanterie[1]) et le collier de la Toison d'or.

Sa campagne de 1760 est considérée par le prince de Ligne comme une des plus savantes que l'on connaisse. Il semblait impossible de tirer meilleur parti d'un corps peu considérable, car il n'avait pas sous ses ordres au delà de dix-huit mille hommes. Sa retraite de la Silésie vers la Saxe, exécutée malgré les efforts que fit un ennemi supérieur en force pour l'empêcher, et la vigueur avec laquelle il culbuta la colonne du général Ziethen près de Torgau, contribuèrent puissamment au salut du maréchal Daun cerné presque de toutes parts. Afin d'opérer ensuite une utile diversion, Lascy se dirigea sur les marches de Brandebourg avec quinze mille hommes, et pénétra jusqu'à Berlin.

Marie-Thérèse se montrait disposée à lui envoyer le bâton de maréchal, une lettre de Vienne l'en instruisait; mais, craignant que son ami, le comte O'Donnel, ne fût blessé de ce qu'il considérait comme un passe-droit, il supplia l'impératrice de retarder cette faveur, qu'il obtint seulement en 1762, après avoir rendu de nouveaux services. Un billet autographe de sa souveraine lui fit connaître obligeamment qu'elle entendait, cette fois, être obéie.

A la paix, il dirigea le conseil aulique et prépara les plans de réforme qui le rendirent si célèbre. C'est à lui que l'Autriche doit le système de fortifications adopté pour les frontières de la Bohême. Il fit réparer la forteresse de Kœnigsgratz, et construire à neuf celles de Theresienstadt et de Josephstadt admirées de tous les gens de l'art. Chargé du commandement de l'armée autrichienne, avec le comte de Hadick, sous les ordres de l'empereur Joseph, il paraissait devoir jouer un grand rôle en 1778, lorsque, à propos de la succession de l'électeur de Bavière, éclata la guerre entre l'Autriche et la Prusse. Cette campagne ne laissa pas de lui faire infiniment d'honneur, car, dans l'admirable position qu'il avait prise sur l'Elbe, il parvint à tenir constamment Frédéric en échec; mais bientôt la paix de Teschen (13 mai 1779) le rendit à ses travaux ministériels qui prirent, sous le successeur de Marie-Thérèse, une grande activité. On ne peut disconvenir que Lascy n'ait introduit dans l'administration de la guerre beaucoup d'ordre et d'économie; s'il se fit de nombreux ennemis à la cour, il eut cela de commun avec les Sully, les Colbert, les Turgot et tous les ministres qui se sont montrés ennemis des abus et sages dispensateurs des deniers publics.

En 1788, Joseph II, voulant commander en personne son armée contre les Turcs, prit pour conseil le maréchal de Lascy; mais cette campagne fut malheureuse; on ne manqua pas de dire que le travail de cabinet convenait mieux à Lascy que la conduite des armées. Le prince de Ligne prétend toutefois qu'il faut attribuer ce mauvais succès à ce qu'un ordre arrivé de Vienne vint changer le plan du maréchal[2].

Dans cet état de choses, Lascy, bien qu'il n'aimât point Laudon et qu'il crût avoir à s'en plain-

[1] Le titre de feldzeugmeister se traduit tantôt par général d'infanterie, tantôt par général d'artillerie, dans les almanachs de la cour d'Autriche.

[2] *Œuvres militaires*, t. VI, p. 106.

Digitized by Google

dre, n'hésita point à le désigner comme le seul homme propre à rétablir l'honneur des armes autrichiennes. Après la mort de Laudon, que ses récentes victoires rendaient difficile à remplacer, Lascy, triomphant de ses répugnances et malgré le délabrement de sa santé, consentit à reprendre le commandement de l'armée. Les conventions de Reichenbach (1790) et le traité de Sistove (1791) rendirent inutile ce généreux sacrifice. Il accompagna, cette même année (1791), l'empereur Léopold à l'entrevue qu'eut ce monarque avec le roi de Prusse à Pilnitz (résidence d'été de la cour de Saxe) où se prépara la coalition contre la France révolutionnaire.

Le maréchal Lascy était, à la guerre, d'une activité, d'une bravoure et d'une constance à toute épreuve. Son expérience et son coup d'œil sur le champ de bataile furent souvent providentiels pour l'armée autrichienne et surtout pour le maréchal Daun; mais son système de lignes et de cordons parut désastreux dans la guerre contre les Turcs et dans les premières campagnes contre les Français. Il mourut à Vienne le 30 novembre 1801 et fut placé dans le tombeau qu'il s'était fait préparer au milieu de ses jardins de Newaldeck.

Le prince de Ligne, son compagnon d'armes pendant longues années, et dont il avait sauvé le fils [1] d'une mort presque certaine (1788) en brûlant la cervelle à un cavalier valaque qui s'était élancé sur le jeune homme, a fait, du maréchal réformateur, un portrait brillant, mais trop flatté peut-être. Il n'hésite pas à ranger Lascy parmi les plus grands hommes de guerre des temps modernes.

LAUDON [2].

Gédéon-Ernest, baron de Laudon, naquit en 1716 [3], à Tootzen, d'une ancienne et noble famille originaire d'Écosse, mais qui s'était fixée dès le XIVe siècle en Livonie. Son éducation fut très-négligée : les premiers éléments des mathématiques, quelques notions de géographie et d'histoire... c'est à quoi se bornaient ses connaissances, lorsqu'en 1731 il s'enrôla dans un régiment d'infanterie russe en qualité de cadet; il fit ses premières armes sous le maréchal de Munich et prit une part active aux mémorables événements de la guerre de 1736 à 1739, contre les Turcs. Néanmoins il n'était encore que premier lieutenant. Une compagnie, sur laquelle il croyait pouvoir compter, fut donnée à l'un de ses camarades moins ancien que lui. Justement blessé de ce passe-droit, il remit, aussitôt après la signature du traité de paix, sa démission au colonel et se rendit à Saint-Pétersbourg où quinze mois de sollicitations infructueuses le dégoûtèrent tout à fait de la Russie qu'il quitta dans les premiers jours de l'année 1741. Il chercha d'abord s'il pourrait se placer en Prusse et parvint à voir le grand Frédéric; mais ce prince, à qui peut-être on l'avait trop vanté, mécontent de quelques réponses où l'hésitation se faisait remarquer, lui tourna le dos après une courte audience, en disant aux officiers de sa suite : « La figure de cet homme « ne me revient point. » Cependant un employé supérieur des finances, qui lui voulait du bien, l'admit dans ses bureaux. Le travail dont Laudon se chargea, quoique faiblement rétribué, lui fournit au moins des moyens provisoires d'existence. Toutefois ses démarches pour sortir de cette impasse ne produisant aucun résultat, et d'ailleurs s'étant mis en rapport avec le comte de Rosenberg, ambassadeur d'Autriche, qui ne tarda point à l'apprécier, il crut devoir prendre la résolution de partir pour Vienne. Les lettres de recommandation de son généreux protecteur lui valurent, de la part de l'impératrice Marie-Thérèse, un accueil encourageant et le brevet d'une compagnie de Pandoures avec laquelle il fit la campagne de 1743 et celle de 1744. Il fut atteint d'une balle au combat de Saverne, et c'est la seule blessure qu'il ait jamais reçue. L'indiscipline des Pandoures et la brutalité féroce de leur chef (François, baron de Trenck) ne rendaient pas le métier des armes fort agréable à Laudon. Par suite d'une scène très-vive avec son colonel, il se retira du service et n'obtint pas sans peine la demi-solde de capitaine. Il vécut à Vienne dans la retraite, consacrant ses loisirs aux études stratégiques; mais, préoccupé sérieusement de son avenir, il était sur le point de chercher fortune ailleurs, lorsqu'en 1753, il fut nommé major d'un régiment des frontières de la Croatie. Cette nouvelle position lui permit de songer au mariage. Il ne chercha point la fortune, mais des vertus solides qui lui semblaient de plus sûres garanties de bonheur. Il se donna pour compagne la fille d'un de ses camarades; Claire de Hagen, dont il n'eut qu'un fils, mort presque en naissant. Cette union fut du reste parfaitement heureuse. Les

[1] Le prince Charles de Ligne, tué dans les plaines de la Champagne, en 1792. Il était colonel du génie et faisait concevoir de ses talents les plus belles espérances.

[2] *Biographie universelle*, t. XXIII, p. 427 et suiv.

[3] Le mois et le jour de sa naissance ne sont indiqués nulle part.

Digitized by Google

deux époux se plaisaient dans leur ménage; Laudon faisait souvent une lecture à haute voix tandis que sa femme s'occupait de quelque ouvrage à l'aiguille; parfois aussi son amour pour les cartes géographiques l'absorbait complétement. On raconte qu'un jour, le voyant couché tout de son long sur une énorme carte qu'il venait de recevoir : « Eh! mon ami, dit madame de Laudon, « t'occuperas-tu sans cesse de tes ennuyeux atlas? « — Laisse-moi donc faire, répondit le major, « quand je serai feld-maréchal, je me féliciterai « de ces études qui te paraissent si désagréables. » Ce mot n'est-il qu'une plaisanterie en l'air, ou bien ne serait-ce pas un indice de cette noble ambition à laquelle bientôt la guerre de sept ans allait fournir carrière? Peu s'en fallut néanmoins que la malveillance du général Pétazzi, commandant supérieur de la Croatie, ne le fît condamner à la vie oisive d'une garnison. Effrayé d'une destinée si contraire à ses vœux, à ses espérances, il se rend à Vienne, parvient à se faire connaître du prince de Kaunitz, et, malgré le conseil aulique, on l'envoie avec un brevet de lieutenant-colonel, à la tête de huit cents Croates, joindre l'armée de l'Empire en Bohême. Le grade de colonel qu'il obtint le 17 mars 1757, et celui de général-major, le 25 août suivant, furent les récompenses de ses talents et de plusieurs actions d'éclat. De fréquentes escarmouches, dirigées avec prudence, et soutenues par une rare valeur, firent considérer Laudon comme un des meilleurs partisans; l'armée autrichienne s'en montrait fière, et Frédéric commença dès lors à se repentir de ne l'avoir pas mieux jugé. Parmi ses hauts faits de cette époque, le plus remarquable est le combat de Domstadt, qui coûta deux mille sept cents hommes aux Prussiens, dix-huit cents chariots de vivres, de munitions, d'argent, etc., et contraignit Frédéric à lever le siége d'Olmutz. Marie-Thérèse, qui connaissait tout le prix d'un pareil service, nomma lieutenant général celui qui venait de le lui rendre. Laudon justifia cette nouvelle faveur par le gain de la bataille d'Hochkirchen (14 octobre 1758) auquel il eut, avec Lascy, la plus grande part. Daun n'avait manœuvré que d'après leurs plans. Laudon, à la tête de l'avant-garde, ne cessa de harceler le roi de Prusse dans sa retraite, et lui fit éprouver des pertes notables aux combats de Schœnberg, de Pfaffendorf, de Lauban et de Lœvenberg. Les deux armées ayant pris leurs quartiers d'hiver, Laudon reçut l'ordre de se rendre à Vienne, où sa souveraine lui remit de ses mains la grande croix de Marie-Thérèse et le diplôme de baron du saint-empire.

Sa campagne de 1759 ne fut pas moins glorieuse que la précédente : il s'avança vers la marche de Brandebourg, en traversant la basse Lusace avec dix-huit mille hommes, et, le 12 août, remporta la victoire la plus complète sur Frédéric, déjà vainqueur des Russes; les résultats de cette mémorable journée de Kunnersdorff ne furent pourtant pas ce qu'ils devaient être, parce que le général autrichien se vit contrarier dans tous ses projets par le général russe Soltikoff, qui dirigeait en chef les opérations. Vers la fin de novembre, Laudon s'en sépara pour gagner la Silésie autrichienne. En 1760, il se signala par la victoire de Landshout (23 juin) et par la prise de Glatz (25 juillet). Sa tentative sur Breslau fut moins heureuse, mais il fit preuve d'une habileté peu commune, en levant le siége à propos, le 4 août, pour déjouer les projets du prince Henri de Prusse. Le 15 du même mois, la fortune lui fit éprouver ses vicissitudes par la perte de la bataille de Lignitz. Ayant toutefois opéré sa retraite en bon ordre, il investit Kosel, le 20 octobre, mais le mauvais temps et l'approche de l'ennemi le forcèrent à se retirer : il ramena ses troupes en quartier d'hiver dans le comté de Glatz : comme la défaite de Lignitz avait fait naître la mésintelligence entre Laudon et le maréchal Daun, Marie-Thérèse voulut qu'ils eussent des commandements séparés, et Laudon nommé général d'infanterie (feldzeugmeister), fut mis, au mois de mars 1761, à la tête de l'armée de Silésie, forte de soixante mille hommes. Il avait pour adversaire Frédéric le Grand : ils passèrent plusieurs mois à s'observer; et cette campagne, que Laudon termina par la prise de Schweidnitz (1er octobre), n'est pas celle qui lui fait le moins d'honneur. La paix fut signée au mois de février 1763. Marie-Thérèse fit présent à Laudon de la seigneurie de Klein-Betschwar, en Bohême, qu'il étendit par l'acquisition de quelques propriétés voisines. Il aimait les soins et les travaux de l'agriculture; on le voyait, nouveau Cincinnatus, se lever avec l'aurore et présider lui-même aux plus petits détails de l'exploitation de ses terres. L'exactitude était une qualité dont il voulait que personne ne se dispensât; il fallait qu'au premier coup de cloche ses paysans fussent réunis et qu'à l'instant même ils se missent à l'ouvrage. Du reste il se plaisait à reconnaître leurs services, s'intéressait à leur bien-être, et, quand ils étaient malades, ou victimes de quelque calamité, leur maître se montrait pour eux une seconde Providence; aussi lorsqu'il vendit ses terres de Bohême pour acheter le domaine et le château d'Hadersdorf, à deux lieues de Vienne, ce fut une désolation générale parmi ses anciens vassaux.

En 1770, Laudon, qui, l'année précédente, avait

Digitized by Google

obtenu le commandement général de la Moravie, fut présent à l'entrevue de Joseph II et du roi de Prusse. Comme il cherchait modestement, à la table des deux souverains, une des dernières places, Frédéric lui dit : « Mettez-vous ici, mon-« sieur de Laudon, j'aime beaucoup mieux vous « avoir à côté de moi qu'en face. »

La mort de l'électeur de Bavière paraissant devoir rallumer la guerre, Laudon reçut le bâton de feld-maréchal, et fut désigné pour le commandement d'une armée en Silésie. Tout se passa néanmoins, pendant cette campagne de 1778, en mouvements miliaires sans aucun résultat de quelque importance; et la paix de Teschen, signée le 13 mai 1779, rendit bientôt Laudon à ses occupations champêtres. Il allait rarement à la cour, fuyait les plaisirs bruyants et ne respirait bien, disait-il, qu'au milieu d'un petit cercle d'amis intimes. La guerre contre les Turcs, en février 1788, semblait devoir l'arracher à ses douces habitudes; mais des intrigues de cour le tinrent d'abord éloigné des armées; on n'eut recours à lui qu'après des revers et sur la demande du maréchal Lascy lui-même qui fit preuve de magnanimité dans cette circonstance, car il imposa silence à ses préventions haineuses pour n'écouter que la voix du patriotisme.

Le 13 août, le maréchal Laudon partit de Vienne. La forteresse de Dubitza se rendit le 26 du même mois, et celle de Novi le 4 octobre. Ce furent là ses premiers succès. La campagne de 1789 fut plus brillante encore. Il s'empara de Berbir le 9 juillet, puis il alla prendre le commandement de la grande armée à Semlin. De sages dispositions et de savantes manœuvres, qui mirent les Turcs dans l'impossibilité de rien entreprendre, facilitèrent l'importante conquête de Belgrade (9 octobre). Joseph II, en apprenant cette nouvelle, fit chanter un *Te Deum* auquel il voulut assister, quoique sérieusement malade, et, détachant sa grande croix de Marie-Thérèse, enrichie de brillants d'une valeur de vingt-quatre mille ducats, il en fit présent au vainqueur de Belgrade.

Plein de confiance dans l'habile chef qu'il venait de donner à l'armée autrichienne, l'Empereur lui fit remettre, comme l'avait reçue à la fin de sa glorieuse carrière le prince Eugène de Savoie, la commission de généralissime, dignité qui l'autorisait à régler les opérations militaires sans être tenu de consulter le conseil aulique. Après avoir dirigé ses lieutenants (le prince de Hohenlohe et le prince de Cobourg) sur la Valachie dont ils s'emparèrent rapidement, après avoir tout disposé pour assurer le blocus et la reddition d'Orsowa[1], Laudon crut pouvoir se rendre à Vienne et revoir ensuite la paisible solitude d'Hadersdorf où l'attendait, avec impatience, une épouse digne de toute sa tendresse. Son voyage fut une véritable marche triomphale : partout les populations se portaient au-devant de l'illustre maréchal, partout retentissaient des acclamations et des vivat.

Cependant de sûrs indices de la malveillance du cabinet de Berlin donnèrent l'éveil à l'Autriche et l'engagèrent à se réconcilier avec la Porte Ottomane. Le théâtre de la guerre semblait devoir être changé; les principales forces de l'Autriche se reportèrent sur les frontières prussiennes. Déjà Laudon avait préparé son plan de campagne; et, quoique la mort de Joseph II, auquel succéda le pacifique Léopold, fît présager une paix prochaine, il porta, le 27 juin 1790, son quartier général à Neutitschein, où, le 7 juillet, il ressentit de violentes douleurs causées par une maladie vésicale, une strangurie à laquelle il était sujet. Les derniers sacrements reçus en présence de ses généraux et de son état-major, il prit le comte de Colloredo par la main, et le chargea de ses adieux pour l'armée autrichienne : « J'éprouve un vif « regret, dit-il, de quitter des soldats aussi braves. « Je mettais mon orgueil à combattre avec eux et « ma gloire à les commander. Remerciez de ma « part tous les généraux, tous les officiers et jus-« qu'aux derniers soldats de l'attachement qu'ils « m'ont toujours témoigné. Ce devoir rempli, cher « comte, ajouta-t-il, et pour vous prouver com-« bien je suis sûr de votre amitié, je vous recom-« mande ma femme. Je la place sous votre protec-« tion; Votre Excellence ne permettra point qu'on « lui cause le moindre chagrin. » Alexandre de Laudon, son neveu, qu'il regardait comme son fils, était à genoux fondant en larmes : « Mon ami, « lui dit le maréchal d'une voix émue, sois un « homme, un chrétien, du courage! console-toi, « console une tante qui t'a servi de mère, et, dans » la carrière que tu parcourras, sache te montrer « constamment fidèle à Dieu, à ton pays, à ton « prince. Que je te serve en cela d'exemple! la « Providence te bénira. Ne m'a-t-elle pas élevé de « la poussière au sommet des grandeurs, et sans « que je les eusse ambitionnées? » On faisait à demi-voix de tristes réflexions sur l'énormité de la perte qui menaçait l'État. Le mourant répondit: « Nous avons un bon souverain, le père de ses « peuples; il fera la paix, et pour lors on se pas-« sera facilement de moi. »

Enfin il dicta, pour le colonel du régiment d'infanterie dont il était propriétaire depuis trente

[1] Cette place n'ouvrit pourtant ses portes qu'au mois d'avril 1790.

Digitized by Google

ans, une lettre pleine des sentiments les plus affectueux.

Le 14 juillet 1790, à sept heures du soir, Laudon expira. Son corps fut conduit par Vienne à Hadersdorf où, depuis longtemps, il avait désigné, dans son parc, un endroit ombragé d'arbres pour lui servir de sépulture. Un mausolée, composé des pierres, couvertes d'inscriptions turques, qu'il avait fait transporter à cet effet de Belgrade, renferme la dépouille mortelle du héros; une statue le surmonte; il est représenté tenant un livre ouvert, sur lequel se trouve cette inscription choisie par lui-même : *Commemoratio mortis optima philosophia.* On lit au bas du monument funèbre cette inscription qui semble un reproche pour le gouvernement autrichien : *Nec princeps, nec patria, sed uxor erexit.* L'empereur Joseph avait cependant fait placer, dans la grande salle du conseil aulique, en 1783, la statue de Laudon exécutée par Cerachi.

Peu de capitaines ont su mieux concilier les besoins de leurs soldats avec les ménagements que l'humanité commande pour les populations conquises; il avait des vues administratives d'une sagesse remarquable et n'aurait pas été moins bon intendant que général d'armée. Il entrait toujours le premier dans une place de guerre, après la capitulation, afin d'y maintenir l'ordre et de préserver du gaspillage les ressources qu'elle renfermait; l'ennemi désarmé pouvait être certain de trouver un protecteur en lui. Ses soins pour les hôpitaux s'étendaient à tous les malheureux sans jamais s'enquérir sous quels drapeaux ils avaient combattu. Il se chargea, à la prise de Belgrade, d'une petite fille turque de quatre à cinq ans qu'on avait abandonnée; elle fut, sous le nom de Tekla, élevée au château d'Hadersdorf, par madame de Laudon, qui pourvut par la suite à son établissement.

Le célèbre Gellert, qui s'était lié très-intimement avec Laudon, aux eaux de Carlsbad, en 1763, en a tracé ce portrait : « Le général « Laudon est un homme d'un grand caractère, « grave, modeste, mélancolique, parlant peu, « mais à propos et avec précision, ne s'entre- « tenant jamais de ses faits d'armes, rarement « de la guerre, et prenant plaisir à faire valoir « les autres. Il est d'une taille moyenne, mais « bien fait, assez maigre; son regard annonce « un homme réfléchi, et ses yeux bleus ou plutôt « gris sont profondément enfoncés dans la tête; « il a le nez tant soit peu relevé, la bouche belle, « et le sourire assez agréable quand il le veut. » Pezzl, dont nous avons une vie de Laudon [1], médiocre de plan et de style, mais d'ailleurs exacte, dit « qu'il était naturellement calme, sérieux et « froid lorsque tout allait à son gré; mais vif, « ardent, prompt et très-emporté s'il éprouvait « la moindre contradiction. »

Laudon avait conçu le projet, en 1788, de rassembler les notes éparses dans ses papiers et de rédiger, sur ses campagnes contre les Prussiens, des mémoires qui pussent servir à rectifier, en plusieurs endroits, ceux de Frédéric. Il est fort regrettable que le temps lui ait manqué pour donner suite à cette idée.

Il laissa, par son testament, l'usufruit de sa fortune [2] à sa veuve; et la propriété, sauf quelques legs en faveur de l'institut des Invalides, des pauvres et de ses domestiques, fut assurée au neveu qu'il avait fait élever sous ses yeux. Il pria ses trois aides de camp, Hiller, Mack et Stipschitz, d'accepter, comme souvenir de son affection, ses chevaux de monture avec leurs accessoires.

LENS [3].

André-Corneille Lens naquit, le 31 mars 1739, dans la patrie de Rubens [4] et de Van Dyck, dans cette ville d'Anvers où tant d'habiles artistes ont vu le jour. Son père était peintre de fleurs, et, bien qu'il ne fût pas sans quelque talent, il avait été contraint, pour se procurer une certaine aisance, à peindre des armoiries et des décorations d'appartements. Aussi n'encouragea-t-il pas son fils à suivre la carrière des arts. Il le plaça dès l'âge de douze ans au collége; mais le jeune homme, obéissant à l'instinct de sa nature, employait tous ses loisirs à dessiner. Cela ne lui suffisait point, et sans cesse il suppliait son père de lui permetre d'abandonner l'étude du latin. Un jour qu'il le crut mieux disposé que de coutume : « Mon père, lui dit-il, vous voyez ce « crochet au plafond; si mon sac, qui renferme

[1] Elle a été traduite en assez mauvais français par le baron de Bock, in-12, Paris, 1792. L'auteur et le traducteur écrivent toujours *Loudoh*, mais tous les brevets du maréchal portent Laudon et Laudhon.

[2] Elle se composait seulement de la terre de Hadersdorf, de quelques capitaux et de bijoux.

[3] Voir l'*Album biographique des Belges célèbres*, Brux., 1848, in-4°, t. II, p. 221 et suiv.

[4] Pierre-Paul Rubens est né, le 29 juin 1577, à Cologne, où son père, échevin d'Anvers, s'était réfugié pour se soustraire aux scènes de désordre qui désolaient sa patrie; mais il n'en avait pas moins conservé l'esprit de retour en Belgique, et le chef de notre glorieuse école flamande sera toujours considéré comme Anversois.

Digitized by Google

« tous mes livres classiques et que je vais lancer, « y reste suspendu, c'est que la Providence me « destine à devenir peintre, et souffrez, dans ce « cas, que je ne retourne plus sur les bancs de « l'école. » Le père sourit; le sac atteignit le clou magique, et, le jour même, André fréquentait l'atelier de Balthasar Beschey[1], connu par des tableaux d'histoire d'un mérite fort secondaire. Les progrès de l'élève furent tellement rapides, qu'au bout de dix-huit mois (il navait pas encore dix-sept ans) il remporta le premier prix de peinture à l'Académie d'Anvers. Cependant les arts, en Belgique, se trouvaient entraînés, comme en France, comme partout ailleurs, dans une fausse direction. Aux grands maîtres avaient succédé des hommes qui, pour ne pas suivre les routes battues où leur infériorité sans doute aurait été trop évidente, se jetaient dans des voies nouvelles, substituant l'afféterie à la grâce, et les faux brillants à la manière savante, à la manière large du XVIIe siècle. Lens ne se laissa point aller au torrent; il sut se préserver de l'école de Boucher, si fort en vogue à cette époque. Une composition simple et sage, un coloris naturel, quoiqu'on le désirât plus vigoureux, se faisaient remarquer dans ses tableaux. Ceux qu'il fit pour le réfectoire des Alexiens de Lierre lui valurent une chaire à l'Académie royale d'Anvers, en 1763, et même, dès l'année suivante, on lui décerna le titre de directeur de cet établissement. Il n'en sentit pas moins l'importance de se perfectionner encore par l'étude approfondie des chefs-d'œuvre de l'école italienne. Le prince Charles de Lorraine, si bienveillant pour tous, et qui venait de le nommer son premier peintre, lui fit donner l'autorisation de s'absenter. Il partit donc pour Rome, avec son frère Jacques[2] devenu son élève, mais dont il ne put jamais faire son ami : leurs caractères, leurs mœurs et leurs habitudes étaient trop dissemblables. Lens éprouvait toutefois le besoin d'affection; son âme cherchait à s'épancher dans une âme qui pût la comprendre; il trouva les charmes de l'intimité dans ses relations avec un peintre français, Julien de Parme[3], plus âgé de deux à trois ans, doué, comme lui, d'un noble cœur, de l'esprit d'ordre et de l'amour du beau. Ce fut dans la galerie Farnèse que les deux jeunes gens se rencontrèrent pour la première fois. Ils éprouvèrent les effets de cette sympathie qui ne peut être bien comprise que par les hommes de sentiment et d'imagination[4]. A partir de ce jour, mêmes études, mêmes récréations, mêmes promenades les réunirent; on les voyait toujours ensemble; les succès de l'un faisaient le bonheur de l'autre, et lorsque les circonstances les eurent s'éparés, il s'établit entre eux un commerce de lettres auquel la mort de Julien, le 23 février 1800, mit seule un terme.

Après avoir visité Naples, après avoir payé son tribut d'admiration aux antiquités qui surgissaient, comme par enchantement, des ruines d'Herculanum et de Pompéi, il se rendit à Florence pour jouir du spectacle que présentent à l'ami des arts ces musées où tant de richesses artistiques[5] se touvent réunies, ces musées, les éternels monuments de la magnificence des Médicis. Il fit les portraits du grande-duc Léopold d'Autriche, de la grande-duchesse et de leurs enfants. Ils lui méritèrent les éloges les plus flatteurs. Peu de peintres ont poussé plus loin l'art de saisir la ressemblance, tout en donnant à leurs modèles une expression de noblesse et de dignité. Son portrait peint par lui-même, et dont il fit, selon l'usage, présent à l'Académie de Florence (*agli Uffizii*) est un des plus beaux qu'elle possède. Il eut l'occasion de voir Bologne, Milan et Venise en faisant une excursion à Vienne, où l'impératrice, qui l'accueillit de la manière la plus encourageante, accepta l'hommage d'une *Sainte Thérèse*, l'un de ses meilleurs tableaux.

De retour à Rome, Lens reçut d'Anvers des nouvelles qui ne lui permirent pas de prolonger son séjour en Italie : la santé de son père, devenant chaque jour plus chancelante, présageait une fin prochaine. Il reprit la route de la Belgique, avec son frère, en traversant la France; il ne s'arrêta que peu de jours à Paris, le temps nécessaire pour admirer les monuments du grand siècle, pour jeter du moins un coup d'œil sur les œuvres de Lebun, de Lesueur et du Poussin,

[1] Mort à Anvers, en 1776. Il était né à Londres, d'un père anversois. Son fils, Jean-François Beschey, marchand de tableaux, parvint à se faire une sorte de réputation par ses nombreux pastiches d'après Teniers, Pynacker, Wynands, etc. Il mourut à Anvers, en 1799, âgé de soixante ans.

[2] Jacques-Joseph Lens mourut à Saint-Josse-ten-Noode, près de Bruxelles, le 15 mars 1814, sans avoir eu des succès remarquables.

[3] Julien (Simon), né, l'an 1736, à Toulon, prit le surnom de Parme, en signe de reconnaissance pour l'infant duc de Parme, qui l'avait pris sous sa protection spéciale.

[4] Il est des nœuds secrets, il est des sympathies,
Dont par les doux accords les âmes assorties
S'attachent l'une à l'autre et se laissent charmer
Par ce je ne sais quoi qu'on ne peut exprimer.
CORNEILLE.

[5] Ce mot d'un usage si fréquent, et qui manquait à la langue, n'est pas encore admis par l'Académie française; il faut espérer qu'elle cessera bientôt de lui tenir rigueur.

Digitized by Google

parmi lesquelles il voyait, avec un juste orgueil patriotique, figurer les belles productions de deux artistes belges, Vander Meulen et Philippe de Champaigne.

Le 9 novembre 1768, il eut la consolation de se retrouver dans les bras de son vieux père, mais ce fut pour recevoir, bientôt après, son dernier soupir.

Les tableaux qu'il avait rapportés de Rome, et qu'il s'empressa de mettre sous les yeux du prince Charles de Lorraine, ne furent pas appréciées d'abord comme il avait le droit de l'espérer. Il fallait, avant tout, que le public abjurât son goût dépravé pour la peinture contemporaine, et ce ne pouvait être là l'œuvre d'un jour. Lens s'arma de courage et résolut d'opérer dans son pays la révolution que Vien[1] préparait en France. Il avertit les élèves de l'Académie d'Anvers de se tenir en garde contre une admiration servile, afin de pouvoir distinguer les défauts trop souvent confondus avec les beautés dans les modèles qu'on leur proposait. Il s'appliqua surtout à diriger l'enseignement vers l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Ce système déplut aux autres directeurs; les amours-propres s'irritèrent, et Lens découragé crut devoir prendre le parti d'envoyer au gouvernement sa démission, le 5 septembre 1769; mais le comte de Cobenzl, qui dirigeait alors les affaires, était un ministre trop éclairé pour ne pas donner gain de cause au bon goût; Lens fut soutenu vigoureusement, et dès lors il se vit en mesure d'exécuter ses plans d'utile réforme.

Des lois qu'on pourrait qualifier de barbares, dans un pays justement considéré comme une des terres classiques des beaux-arts, condamnaient les peintres, les sculpteurs, les graveurs, les architectes, à l'humiliation de se faire inscrire dans un corps de métier quelconque avant d'oser mettre à profit leurs talents. Lens résolut de les affranchir d'un pareil régime, et, sous son inspiration, en 1773, le gouverneur général déclara que tous les artistes jugés dignes d'être agrégés à l'Académie d'Anvers seraient, par ce fait seul, libres d'exercer les arts libéraux, qu'on ne doit point, disait cet acte d'émancipation, confondre avec les arts mécaniques.

Insensiblement le goût du public s'épura. Le *Coriolan*, que le prince de Kaunitz fit demander à Lens pour servir de pendant au *Régulus* placé dans la galerie de Vienne deux années auparavant, fixa les regards des connaisseurs. Bientôt Lens fut regardé comme un des restaurateurs de la peinture, et sa réputation s'accrut encore par la *Présentation de l'enfant Jésus au temple*, dont les Minimes d'Anvers décorèrent leur maître autel, et qu'on voit aujourd'hui dans l'église succursale de Saint-Augustin. C'est avec le même bonheur que son pinceau retraça plusieurs scènes de la vie de Madeleine repentante, pour la paroisse placée, à Lille, sous le patronage de cette sainte. Il avait fait preuve d'une grande flexibilité de talent par la manière dont il peignit divers salons de MM. Declercq, Cogels, Vander Cruyse, Van Ertborn et autres riches Anversois.

Voulant se consacrer de préférence à la peinture de sujets historiques, il s'était livré, pendant son séjour en Italie, aux recherches les plus exactes, les plus minutieuses, sur tout ce qui concerne la connaissance des anciens peuples. Il rassembla ses notes, les rédigea dans un ordre méthodique, et l'on vit paraître, en 1776, à Liége, un volume in-4° intitulé : *le Costume, ou Essai sur les habillements et les usages de plusieurs peuples de l'antiquité, prouvé par les monuments*. Ce livre obtint beaucoup de succès, mais cependant bien plus à l'étranger qu'en Belgique. Une contrefaçon in-4°, à Dresde, suivit de près l'édition originale, et fut réimprimée, en 1785, dans la même ville, encore in-4°, avec 57 planches (au lieu de 51). On y trouve une préface et des notes critiques d'un M. George-Henri Martini, recteur du collége de Saint-Nicolas à Leipzig. Ces notes ne sont pas toutes également propres à jeter du jour sur la matière; il en est plusieurs de hasardées, de puériles et de pédantesques. Aussi Lens n'en était-il pas satisfait, comme le témoignent assez les remarques, très-curieuses, écrites de sa main en marge des observations de Martini dans un exemplaire que nous avons eu sous les yeux[2]. Un littérateur allemand, Conrad Walther, s'empressa de traduire l'ouvrage dans sa langue; et les écrivains français[3] y puisèrent largement sans toujours s'imposer le devoir de le citer.

[1] Joseph-Marie Vien, à qui l'on doit *la Prédication de saint Denis, Saint Louis remettant la régence à Blanche de Castille, Hector excitant Pâris à s'armer pour la défense de Troie, l'Ermite endormi, la Marchande d'amours, etc.*, eut la gloire de ramener l'école française aux vrais principes de la peinture. Napoléon premier consul s'empressa, pour rendre hommage aux arts, d'appeler Vien au sénat conservateur, aussitôt après le 18 brumaire. Ce peintre, qui fut considéré comme le premier peintre d'histoire de son temps, mourut à Paris le 27 mars 1809, jouissant encore de toutes ses facultés intellectuelles. Il était né, le 18 juin 1716, à Montpellier.

[2] Cet exemplaire appartient au petit-fils de Lens, M. Félix Verdeyen, conseiller honoraire des mines, à Bruxelles.

[3] Entre autres, Levacher de Charnois, l'auteur des *Recherches sur les costumes et sur les théâtres de toutes les nations, tant anciennes que modernes*. Paris, Drouhin, 1790, 2 vol. in 4°, reproduits avec un nouveau titre portant *seconde*

Digitized by Google

Talma se plaisait à répéter qu'il devait à Lens l'exactitude, la fidélité des costumes antiques dont il avait fait usage sur la scène. Il profita même d'un de ses voyages à Bruxelles pour faire la connaissance de l'auteur. « L'homme que nous ve« nons de voir, dit-il à la personne qui l'accom« pagnait, est du petit nombre de ceux qu'on peut « entendre avec le même intérêt qu'on trouve à « les lire. »

Rien n'égalait l'érudition de Lens sur toutes les parties de son art; il en possédait l'histoire mieux que personne. Quand par hasard la conversation se trouvait amenée sur ce chapitre, sa figure, ordinairement si calme, s'animait par degrés et bientôt prenait une expression d'enthousiasme qui prêtait un nouveau charme à ses paroles.

Vers la fin de sa carrière, en 1811, il publia chez Debraeckenier, imprimeur-libraire à Bruxelles, un livre de cent pages in-8° sous ce titre : *Du bon goût, ou de la beauté de la peinture considérée dans toutes ses parties.* « C'est un véritable ma« nuel, » dit M. Périès (*Biographie universelle*, t. LXXI, page 303), « et les jeunes artistes le con« sulteront toujours avec avantage. » De hombreuses citations de vers, faites à propos, prouvent que l'auteur n'était pas étranger le moins du monde aux chefs-d'œuvre de la littérature française.

Le premier soin de Joseph II, à son arrivée dans la ville d'Anvers, le 18 juin 1781, fut de se présenter chez Lens, dont grande fut la surprise en recevant cette visite, et d'en faire son cicerone. Il ne le quitta point sans lui proposer de l'emmener à Vienne, où l'attendait l'honneur de diriger l'Académie impériale de dessin et de peinture ; mais quelque séduisantes que fussent de pareilles offres, le peintre ne put se décider à les accepter. L'empereur apprécia les motifs de ce refus et lui remit un précieux souvenir de sa bienveillance [1].

Lens vint, la même année, s'établir à Bruxelles. Convaincu que rien n'assure, comme l'ordre et l'économie, l'indépendance et la dignité de l'artiste, il en avait fait constamment les bases de sa conduite. Il jouissait d'une fortune sinon considérable, du moins suffisante pour lui procurer cette *aurea mediocritas* tant vantée par Horace, et donc si peu de gens ont aujourd'hui le bon esprit de se contenter. Il résolut aussi de mettre un terme à ce triste célibat qui laisse trop de vide dans les affections, et, le 13 novembre 1781, il choisit une compagne digne de toute sa tendresse. C'était la fille d'un savant physicien, c'était Pétronille-Joséphine de Seumoy, qui joignait aux agréments d'un esprit cultivé toutes les qualités du cœur; elle possédait encore des talents agréables; elle était musicienne, faisait des aquarelles charmantes, et son portefeuille, rempli de dessins coloriés représentant divers insectes, des chenilles, des papillons, qu'elle avait peints d'après nature, fut plus d'une fois consulté par des naturalistes.

Un parfait accord régnait entre les époux : jamais la plus légère discussion n'altéra la sérénité de ce menage modèle.

La santé de Lens l'obligeait à faire, chaque matin, dès le point du jour, une promenade de deux heures, à cheval; il passait ses soirées en famille, entouré de quelques amis intimes, tels que Desroches, La Serna-Santander, Dirxens d'Anvers, plus tard Bosschaert et Van Hultem. Le reste du jour, sauf les soins que réclamait son jardin, appartenait au travail, et l'on vit sortir de son atelier de nombreux tableaux de chevalet, qui tous portaient l'empreinte de l'austérité de ses principes; il se plaisait à retracer les plus beaux traits de l'histoire ancienne ou de l'Écriture sainte. Si parfois son pinceau s'exerçait sur des sujets mythololiques, c'était sans jamais s'écarter des règles de la plus scrupuleuse décence. Les amateurs se présentaient de toutes les contrées de l'Europe pour obtenir de ses ouvrages; le peintre eut souvent à lutter contre les idées baroques et les prétentions vaniteuses de ces prétendus connaisseurs, de ces prétendus protecteurs des arts. On raconte qu'un jour le duc de Fernand Nunez, grand d'Espagne, et, de plus, ambassadeur à la cour de France, s'était pris de belle passion pour la scène que Lens reproduisait alors sur la toile, *Curius refusant l'or des Samnites*. Le duc ne marchandait pas quant au prix, il l'aurait doublé même au besoin, mais il exigeait que la tête du héros romain fût son portrait... Une longue et fort plaisante altercation s'ensuivit. L'étrange anachronisme n'eut pourtant pas lieu. Le grand seigneur, l'Excellence lâcha prise et fit choix d'un tableau déjà terminé.

Le duc de Saxe-Teschen, époux de Marie-Christine, venait de faire construire le château de Laeken; il orna quelques-uns de ses salons de tableaux de Lens dont il estimait le talent et la personne. Ces tableaux furent transportés, en 1792, à Vienne et placés dans la galerie du prince.

Lorsqu'en 1789 la révolution belge éclata, Lens, qui s'occupait fort peu de politique, mais que la reconnaissance attachait à l'Autriche, Lens très-religieux sans contredit, mais qui ne croyait pas

édition et la date 1802. Ce livre, quant à la partie qui traite des peuples anciens, est une contrefaçon de l'ouvrage belge.

[1] Une boîte en or d'un travail admirable.

Digitized by Google

la religion intéressée au maintien de la puissance politique du clergé, sentit son âme oppressée de chagrin. Au milieu des désordres et des scènes de pillage qui signalèrent le règne de ce qu'on appelait le congrès souverain, dirigé par Vander Noot et Van Eupen, l'artiste vit sa maison menacée par la populace du rivage; quelqu'un lui conseilla de faire un tableau de circonstance, propre à flatter le parti triomphant... Indigné de cette proposition pusillanime, il la repoussa comme un outrage. L'amour qu'on lui portait dans son quartier, où d'abondants secours étaient, en son nom, distribués chaque hiver à la classe nécessiteuse, finit par imposer aux malveillants et les mit dans l'impossibilité de passer à l'exécution de leurs menaces.

La conquête de la Belgique, en 1794, lui fit éprouver de nouvelles angoisses. Il fut sur le point d'être enlevé comme otage pour assurer le payement de la contribution de guerre; mais Lambrechts, qui devint ensuite ministre de la justice sous le Directoire et sénateur après le 18 brumaire, n'hésita point à faire disparaître de la liste un nom qui devait rester étranger tout à fait aux discordes, aux fureurs politiques.

Lens, quoique les circonstances eussent ralenti la vente de ses tableaux, n'en travailla, pour ainsi dire, qu'avec plus d'ardeur, tant il éprouvait le besoin de se distraire ou plutôt de s'absorber complétement. Les tableaux que sa famille a conservés et la plupart de ceux qui sont restés dans le pays datent de ce temps-là. Il peignit, en 1809, pour l'église de Saint-Michel à Gand, une de ses plus belles toiles représentant *l'Annonciation*.

Plusieurs jeunes gens sollicitèrent la faveur d'être ses élèves, entre autres Cels; François (le père); Jacobs, mort très-jeune, à Rome, et qui promettait de devenir une de nos gloires; Ferdinand Delvaux, petit-fils du célèbre sculpteur et qui ne fit également qu'apparaître dans la carrière des arts.

Modeste et peu désireux de distinctions mendiées, bien qu'il fût, autant que personne, sensible aux marques d'estime et d'intérêt, Lens reçut avec une surprise réelle, et tout à la fois avec un plaisir qu'il ne cherchait point à déguiser, le diplôme de membre correspondant de l'Institut de France, en 1796 [1]. C'est de la même manière que l'Institut de Hollande, en 1808, se fit un devoir de l'associer à ses travaux, comme l'avaient fait diverses Académies d'Allemagne et d'Italie; c'est de la même manière que lui fut conféré, par le roi Guillaume, le 18 novembre 1815, l'ordre du Lion néerlandais. Il venait de contribuer puissamment à la réorganisation de l'Académie de peinture de Bruxelles, et une médaille d'or avait été, pour lui, le témoignage de la reconnaissance de ses concitoyens.

Il s'était vu frapper, dès l'année précédente, d'un coup terrible en perdant la femme de son choix, celle qui n'avait cessé de contribuer à son bonheur; il lui fallut toute sa force d'âme pour maîtriser son désespoir. Sa fille unique, son gendre le docteur Verdeyen et les enfants nés de leur union, entourèrent sa vieillesse d'égards, de soins et de preuves continuelles d'affection. Quelques infirmités, qu'il supporta constamment avec la résignation du philosophe chrétien, le condamnèrent à la vie sédentaire... Il s'éteignit doucement, le 30 mars 1822; il complétait sa quatre-vingt-troisième année.

Les amis des arts, au nombre desquels s'inscrivirent la reine des Pays-Bas, le prince d'Orange et le prince Frédéric, lui consacrèrent dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle, sa paroisse, un monument exécuté par Godecharle, sur les dessins de François. Il porte pour inscription :

D. O. M.

Les amis des arts
A la mémoire
D'André-Corneille Lens.
Régénérateur
De la peinture en Belgique,
Et parfait chrétien,
Il réunit
La pratique de toutes les vertus

[1] Le savant Camus voyageait en Belgique, par ordre de l'Institut national, l'an x de la république (1802). Voici de quelle manière il s'exprimait sur le compte de Lens et de deux autres Belges dans son rapport (vol. in-4°, Paris, Baudouin, pluviôse an XI), pages 53 et 54 : « Nous avons trois « collègues à Bruxelles, le citoyen Van Mons, de la section « de chimie; ses travaux sont généralement connus; ils égalent l'étendue de sa réputation. Le citoyen Niewport (Nieuport), de la section des arts mécaniques, est entièrement « livré aux méditations qui appartiennent aux mathématiques « pures. Le citoyen Lintz (Lens), de la section de peinture, « conserve dans des tableaux d'histoire la tradition de l'école flamande; on admire la fraîcheur de son coloris, l'agrément de ses têtes. J'ai vu dans son atelier une suite « de scènes de l'histoire d'Oreste, puisées dans les tragédies « de Sophocle. Vous savez que l'érudition et la littérature « ne sont nullement étrangères au citoyen Lintz : son ouvrage sur les costumes est un des motifs qui ont déterminé « la classe à l'adopter. » Camus, dans l'édition in-18 du même ouvrage (Paris, 1803, 2 vol.), cite avec éloge plusieurs autres tableaux qu'il avait vus chez Lens : *Vénus se plaignant à Mars de la blessure qu'elle a reçue de Diomède; Vénus qui châtie l'Amour; le Philistin qui saisit Samson livré par Dalila*, etc., etc.

Digitized by Google

A un talent enchanteur
Décédé le 30 mars 1822,
Agé de 83 ans.

R. I. P.

Le proverbe si fréquemment répété : *menteur comme une épitaphe*, reste ici sans application. Tous ceux qui se sont trouvés en rapport avec Lens, tous ceux qui l'ont connu, rendent justice à la noblesse de son caractère, à la candeur de son âme, à la délicatesse de ses sentiments, à cette vertu douce et pleine d'indulgence, à cette modestie enfin qui désarmait ses envieux ou du moins ne leur permettait plus d'agir trop hostilement. Voici de quelle manière le biographe français déjà cité, M. Périès, apprécie le mérite artistique du peintre belge : « Ce qui caractérise surtout le ta« lent de Lens, c'est un goût sévère et pur, un « dessin correct, beaucoup de grâce et de simpli« cité, enfin un clair-obscur raisonné et une « grande suavité de coloris. »

Nous ajouterons qu'en général il traitait avec une supériorité plus incontestable les sujets gracieux, soit de la mythologie, soit de la Bible, que les scènes imposantes de l'histoire. Rien, par exemple, n'est charmant comme son petit tableau d'*Hélène et Pâris*[1], comme *l'Ange conduisant le jeune Tobie*[2].

Les peintures qui, depuis Lens, ont fait briller l'école belge d'un si vif éclat, ne pourraient sans ingratitude méconnaître ce qu'ils doivent au maître dont les sages leçons et les exemples ont su rétablir le règne du bon goût.

LESBROUSSART[3].

Les hommes d'esprit et de cœur qui n'ont cessé, toute leur vie, de consacrer avec zèle leurs veilles, leurs travaux à l'instruction publique, ont acquis des droits particuliers à la reconnaissance de leur siècle, et j'ajouterai même de la postérité. C'est à ce titre que se recommande Jean-Baptiste Lesbroussart, né le 21 janvier 1747, à Ully-Saint-George en Picardie. A peine âgé de vingt ans, il obtint la chaire de rhétorique au collége de Beauvais où d'excellentes études l'avaient déjà fait connaître avantageusement. Sur sa réputation, le gouvernement des Pays-Bas autrichiens, après la suppression des jésuites, lui fit, en 1778, des offres qui furent acceptées. Il devint professeur à Gand, puis à Bruxelles.

Nommé membre de l'Académie que Marie-Thérèse avait fondée dans cette dernière ville, il justifia complétement ce choix par des dissertations historiques qu'un style pur et l'esprit d'analyse font distinguer dans la collection des mémoires de cette société savante. Son éloge historique du prince Charles de Lorraine et celui de Viglius de Zuichem en 1781 firent honneur à son goût, bien que peut-être on puisse leur reprocher un peu de sécheresse. Il publia, en 1783, sous ce titre : *de l'Éducation belgique ou Réflexions sur le plan d'études adopté par Sa Majesté pour les colléges des Pays-Bas autrichiens*[4], un livre qui lui valut les encouragements les plus flatteurs. L'abbé de Nélis, avec lequel il avait eu, dès son arrivée en Belgique, des relations littéraires, lui proposa de traduire son *Belgicarum rerum prodromus, sive de historiâ belgicâ ejusque scriptoribus*. Cette traduction très-élégante parut, avec le texte en regard, en 1790, chez l'imprimeur Grangé d'Anvers. M. de Reiffenberg l'a reproduite dans l'introduction de la chronique rimée de Philippe Mouskès. Il cultivait ainsi paisiblement la littérature lorsque les événements politiques vinrent troubler son repos. Un ouvrage de circonstance : *Réflexions sur le caractère qu'ont développé les Belges et particulièrement les Brabançons pendant l'occupation des Pays-Bas par les Français, depuis le mois de novembre* 1792 *jusqu'au mois de mars* 1793, lui fit de nombreux ennemis. Lorsqu'on organisa l'école centrale du département de la Dyle, il y fut cependant nommé professeur de langues anciennes; mais, victime d'une intrigue que sa loyauté l'empêcha de déjouer, il ne se trouva point compris dans l'organisation du lycée. C'était une belle occasion pour la ville d'Alost de se l'attacher. Aussi s'empressa-t-elle de lui confier la leçon de belles-lettres à son école secondaire. Un peu plus tard, en 1810, le grand maître de l'université, M. de Fontanes, heureux de réparer une injustice, lui conféra, de la manière la plus gracieuse, la chaire de rhétorique au lycée de Bruxelles, qui vit aussitôt le nombre des élèves s'accroître de plus d'un tiers.

La chute de l'empire ne changea rien à la position de Lesbroussart. La résurrection de l'Académie le mit à même de rendre aux études histo-

[1] Il appartient à M. Charles Rhalenbeck, consul général de Saxe à Bruxelles.

[2] Il fait partie du cabinet de tableaux de M. Verdeyen.

[3] *Biographie universelle*, t. XXIV, p. 173 et 174.

[4] Bruxelles, Lemaire, MDCCLXXXIII, in-12.

[5] Bruxelles, Lemaire, 1793, in-4°, 16 pages; ce mémoire a été lu, le 13 avril 1793, à la séance de l'Académie.

Digitized by Google

riques de nouveaux services, et neuf mémoires, pleins de recherches intéressantes [1], forment presque la moitié du premier volume publié par cette compagnie en 1820. L'Institut royal des Pays-Bas se fit un devoir de l'admettre au nombre de ses membres en 1816. Il venait d'obtenir sa retraite, avec le titre de professeur honoraire, lorsqu'il mourut le 10 décembre 1818, laissant un fils qui marcha dignement sur ses traces.

Outre les ouvrages dont nous avons fait mention, Lesbroussart a publié : 1° une édition fort estimée des *Annales de Flandre de P. d'Oudegherst*, enrichie de notes historiques, grammaticales et critiques, ainsi que de plusieurs chartes et diplômes inédits, 2 vol. in-8°, Gand, MDCCLXXXIX; 2° un mémoire qui remporta le prix proposé par l'Académie de Châlons sur cette question : *Quels sont les moyens de perfectionner l'éducation dans les colléges de France?* 1781.

LICHTENSTEIN (LE PRINCE DE)[2].

Joseph-Wenceslas, prince de Lichtenstein, naquit à Vienne le 10 août 1696. Son père avait coutume de lui répéter qu'il fallait craindre, avant toutes choses, l'humiliation de n'avoir pas un mérite personnel au niveau de sa naissance. Destiné spécialement par sa famille à la carrière des armes, il y débuta dès l'âge de dix-huit ans, après avoir fait de bonnes études que dirigeait un gouverneur instruit. Il se signala par des prodiges de valeur à la mémorable journée de Peter-Waradin (1716), sous les yeux du prince Eugène, qui l'embrassa sur le champ de bataille et le chargea de porter à Vienne les drapeaux enlevés aux Turcs. Cet ordre fut l'objet d'un hourra général d'approbation de la part de l'armée.

Le jeune Lichtenstein s'arrêta le moins possible à la cour; il en partit capitaine de cavalerie, et, cette promotion, il la justifia par de nouveaux services. Il ne voulut cependant devoir qu'à l'ancienneté le grade de major. Il obtint celui de colonel en 1723. Des actions d'éclat pendant les campagnes de 1733 et de 1734 lui méritèrent successivement le brevet de général-major et celui de lieutenant général.

De retour à Vienne, après la paix, il s'occupa de l'étude approfondie de la politique européenne et des principaux traités. Ambassadeur à Paris, depuis 1738 jusqu'en 1741, il y fit admirer ses connaissances variées et chérir ses qualités aimables. La correspondance de Montesquieu prouve que ce grand homme en faisait un cas particulier [3]... Il servit ensuite avec distinction, pendant la guerre de Silésie, en qualité de feldzeugmeister (général d'artillerie) sous le princes Charles de Lorraine. Nommé feld-maréchal, il alla prendre le commandement de l'armée d'Italie en 1746. Son premier soin fut d'y établir une discipline sévère. Contraint de se retirer derrière la Secchia, il exécuta cette manœuvre en bon ordre, quoique serré de près par les Espagnols que commandait le comte de Gages. Il ne tarda guère à reprendre l'offensive, opéra sa jonction avec le comte de Browne, passa le Tanaro le 9 mai, remporta plusieurs avantages sur l'infant don Philippe et gagna, le 16 juin, la bataille de Plaisance, bataille importante, qui coûta plus de huit mille hommes au maréchal de Maillebois et fit rentrer le Milanais sous l'obéissance de Marie-Thérèse. Ce furent là ses derniers exploits guerriers. Depuis lors il partagea son temps entre les affaires diplomatiques et les fonctions de directeur général des arsenaux. Il fit de l'artillerie (Frédéric le Grand se plut à le reconnaître) la véritable force de l'armée autrichienne. Le perfectionnement de cette arme était l'objet de ses constantes méditations. Il y consacra plus de cent mille écus de son propre bien [4].

Il conduisit très-habilement l'élection du roi des Romains (Joseph II) à Francfort, en 1764. « Ses « relations avec tous les souverains, dit le maré- « chal prince de Ligne, l'espèce d'hommage que lui « rendaient ceux qui venaient à Vienne, sa magni- « ficence, son zèle pour la maison d'Autriche, ses « fêtes, ses chasses et jusqu'à ses cheveux blancs « bouclés d'eux-mêmes et tombant avec grâce sur « ses épaules, tout concourait à le faire jouir de la « haute considération que nous lui avons vue jus- « qu'à sa mort. » Cette mort arriva le 9 février 1772. Ce fut à Vienne un deuil général. Marie-

[1] Sur les accroissements de la ville de Gand, depuis son origine jusqu'au règne de Charles-Quint; sur les causes de l'agrandissement de la famille des Pepins; sur Jeanne de Flandre, mère de Jean IV, duc de Bretagne; sur un manuscrit du XVIe siècle, par Jean Van den Esse, contrôleur sous Charles-Quint et sous Philippe II; sur Baudouin Ier, comte de Flandre; sur un poëme mêlé de prose et de vers, contenant l'Apothéose de Philippe le Bon, etc.; sur le projet d'une nouvelle histoire du comté de Flandre; sur le comté d'Alost jusqu'à l'époque de sa réunion au comté de Flandre, et sur cette question : A quel titre le comte Herman, époux de la comtesse Richilde, fut-il comte de Hainaut? Était-ce de son chef ou du chef de la comtesse son épouse?

[2] Voir la *Biographie universelle*, t. XXIV, p. 453 et 454.

[3] Voir, entre autres, la lettre LI, du 5 mars 1753, à l'abbé de Guasco.

[4] L'écu d'environ cinq francs, ce qui fait près de cinq cent mille francs.

Digitized by Google

Thérèse, en apprenant cette nouvelle, ne put retenir ses larmes. Elle fit élever, dans l'arsenal, un monument de bronze à celui qu'elle considérait comme un des plus fermes appuis de sa puissance. Elle l'avait décoré de la grande croix de Saint-Étienne de Hongrie; elle aurait voulu lui conférer également l'ordre qu'en 1757 elle avait fondé, mais il n'avait point fait les campagnes de la guerre de sept ans, et lui-même repoussa cette faveur. Dès l'année 1739 il avait obtenu, de l'empereur Charles VI, la Toison d'or.

Le prince de Lichtenstein aimait les arts; il est, pour ainsi dire, le créateur de la belle galerie de tableaux devenue un fidéicommis dans sa famille. Sa bibliothèque, fort considérable, était riche surtout en manuscrits sur l'art militaire : les mémoires d'un comte de Bussy-Rabutin, mort feldmaréchal au service de l'empereur d'Allemagne, au commencement du XVIIIe siècle, en faisaient partie. Le prince de Ligne les a publiés dans le volumineux recueil de ses œuvres.

LICHTWER [1].

La Fontaine avait prêté tant de charmes à l'apologue, que ce genre de littérature, non moins utile qu'agréable, devint à la mode dans tous les pays. Parmi les poëtes allemands qui s'y distinguèrent, Magnus-Godefroid Lichtwer occupe un des premiers rangs. Il naquit à Wurzen dans le Brandebourg, le 1er février 1719, et fit ses études à Leipzig. L'espoir de se procurer un modique emploi le conduisit à Dresde, où demeurait un de ses oncles maternels; mais bientôt, désespérant de réussir, fatigué de sollicitations toujours inutiles, il résolut de ne devoir qu'à lui-même sa fortune. Grâces à des privations inouïes, grâces à l'ardeur inconcevable avec laquelle il se livrait au travail, il obtint, à la suite d'un brillant examen, le grade de docteur en droit à l'université de Wittemberg, en 1744. Il y professa bientôt après la logique, la philosophie et le droit civil; mais, d'une santé délicate, il ne put résister à la fatigue de l'enseignement public et se vit contraint d'y renoncer. Il habita quelque temps Quedlinbourg, puis vint se fixer à Halberstadt où d'anciens élèves, reconnaissants, lui procurèrent un de ces canonicats que le protestantisme avait maintenus pour être conférés à des hommes studieux, mais disgraciés de la fortune; il fut également nommé membre de la régence de cette ville. Il fit dès lors un partage de ses moments entre les affaires et l'étude. Ses fables, qui virent le jour pour la première fois, non pas en 1740, comme le prétend l'abbé de Nina, mais en 1748, n'obtinrent d'abord qu'un succès médiocre. La deuxième édition, imprimée à Leipzig en 1758, fut mieux reçue du public. Ramler en fit paraître, trois ans plus tard, une édition réduite à soixante-cinq pièces, avec des corrections. L'auteur, mécontent d'un pareil procédé, désavoua ces prétendues améliorations, et ne tarda point à donner une édition revue avec soin et qui contient quatre nouvelles fables (Berlin, 1762, in-8°). Pfeffel, l'année suivante, les traduisit en prose française (Strasbourg, 1763, petit in-8°). Huber choisit les trente meilleurs apologues de Lichtwer, en fit une élégante version (toujours en prose) et les admit dans son *Choix de poésies allemandes*, Paris, 1766, 4 vol. in-12.

Les critiques allemands placent aujourd'hui Lichtwer sur la même ligne que Gellert et Lessing. S'il leur est inférieur sous le rapport du goût et du jugement, il les surpasse par le talent de la narration, par des tournures plus piquantes et par des aperçus plus philosophiques.

Lichtwer avait des habitudes simples, des mœurs douces. Ses fleurs, qu'il cultivait de ses mains, ses oiseaux dont le gazouillement, disait-il, le mettait en verve, et la conversation de quelques amis intimes, faisaient ses délices. Il mourut à Halberstadt le 6 juillet 1783. Son poëme intitulé *le Droit de la nature* (Leipzig, 1758, in-4°), sur lequel il paraissait compter beaucoup pour sa réputation, n'a point réussi. C'est un ouvrage médiocre et totalement dépourvu d'intérêt. Néanmoins madame Faber en hasarda une assez pâle imitation française, Yverdun, 1777, in-8°.

MALDEGHEM [2].

Philippe de Maldeghem, seigneur de Leyschot et d'Octsel, d'une ancienne maison de Flandre [3], naquit à Blanckenberg le 27 décembre 1547 [4], de

[1] *Biographie universelle*, t. XXIV, p. 454.

[2] Voir le t. IX des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, p. 427 et suiv.

[3] Connue dès la première croisade; un Salomon de Maldeghem est au nombre des gentilshommes qui suivirent Robert, comte de Flandre, dans la terre sainte, en 1096.

[4] Madame la comtesse de Lalaing, née comtesse de Maldeghem, dans son intéressant ouvrage intitulé *Maldeghem la loyale* (in-8°, Bruxelles, 1849), paraît croire qu'il est né à Blanckenberg où son père exerçait alors les fonctions de bailli. Leyschot ne peut pas être son lieu de naissance, car cette terre ne fut achetée par son père qu'en 1558.

Digitized by Google

Josse de Maldeghem, gentilhomme de la chambre du duc de Bavière, mort en 1573, et d'Anne de Joigny-Pamèle. Il était fils unique, et rien ne fut négligé pour son éducation. Outre les langues anciennes, il apprit le français, l'allemand, l'italien et l'espagnol. Après avoir visité la France, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, il choisit la profession des armes, à laquelle toutefois il crut bientôt devoir renoncer, ne voulant ni servir le gouvernement du duc d'Albe, oppresseur de sa patrie, ni seconder les vues ambitieuses du prince d'Orange et favoriser les progrès du protestantisme. Il espéra trouver le bonheur dans la vie privée, et prit pour compagne Martine de Boncem qui lui apporta la belle terre d'Avelghem en dot [1]. Mais qui peut compter sur des jours calmes et paisibles au milieu des orages politiques?... Les luttes des partis ne l'épargnèrent point; il vit ses propriétés ravagées, sa fortune compromise, et, contraint de s'éloigner pour quelque temps de cette Flandre qui lui était si chère, il erra d'abord en diverses contrées, à Boulogne, à Calais, à Liége. Un asile enfin lui fut offert à la cour d'un prince bavarois, l'électeur de Cologne, qui se l'attacha même en qualité d'écuyer tranchant; cela ne l'empêcha point de reprendre du service; les iconoclastes, par leurs horribles dévastations, avaient rallumé son humeur belliqueuse. Il guerroya pendant toute une campagne en Westphalie, revint dans son pays pacifié pour quelque temps, et, deux années plus tard, chargé par l'électeur d'une mission importante auprès d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, qui s'était établi sur les bords du Rhin, il fit une chute de cheval qui le força de garder le lit près de cinq mois. C'est alors que, pour charmer ses ennuis, il devint, ou, pour parler plus exactement, il redevint poëte; il composa des élégies, des ballades, des épîtres, qui ne sont pas arrivées jusqu'à nous et qui vraisemblablement n'ont jamais joui des honneurs de la presse. Dès son enfance il avait été sensible aux charmes de la versification; à l'âge de huit ans il rimait déjà, s'il faut en croire son épître aux poëtes français, épître dans laquelle il s'excuse de se servir d'une langue étrangère et d'ambitionner une place parmi eux:

Mais (*dit-il*) je n'avoy quitté qu'à peine le berceau
Quelques sept ou huit ans, que je n'eu le cerveau
Tant aux vers adonné, qu'il sembloit que nature
De mon futur dessein prédisoit quelque augure :
Car à peine à l'escole escrire je scavoy
Qu'en rime babillant rime je composoy.
Pourtant si je n'ay peu tenir chez soy ma muse,
La force de nature y doit servir d'excuse.

De retour à Liége, il vécut dans l'intimité avec un ancien ami, un ancien compagnon de voyage qu'il y trouva, Dominique Lampson [2]; c'était un grand admirateur de Pétrarque; il l'engagea beaucoup à traduire en vers français les ouvrages de son poëte favori. Maldeghem y consacra ses loisirs, et l'œuvre fut promptement achevée. Il s'avisa néanmoins, *et pour cause*, dit-il (page 201), d'omettre les sonnets 106, 107, 108. Il s'agissait de trois satires contre la cour papale [3]; on voit que notre gentilhomme flamand ne laissait pas de se piquer de prudence. Ses vers ne valent assurément pas ceux de Clément Marot; ils n'en ont ni la grâce ni le charme; ils sont loin de l'élégante précision et de la séduisante harmonie de Malherbe : mais ils ne manquent point de naturel et de naïveté. Le premier sonnet pourra donner une idée de sa manière :

Vous qui prenez plaisir d'ouïr la résonance
Des souspirs divulgués en vers, dont fut mon cœur
Nourri, lorsqu'il estoit saisi de jeune erreur,
Quand autre homm qu'or j'estoy d'ans, de mœurs et [d'usance,
Et du style divers qui fait ma doléance,
Traittant un vain espoir joint à vaine douleur,
J'attends, outre pardon, pitié de mon malheur,
Si par preuve un de vous d'amour a cognoissançe.
Mais je voy maintenant que j'ai donné lon temps
Matière de parler au peuple en passetemps,
Dont de moy-mesme en moy souvent la honte abonde,
Et de ma vanité la vergogne est le fruict,
Avec un repentir, auquel je voy déduit,
Que c'est un songe bref tout ce qui plaît au monde [4].

Chaque pièce de vers est suivie d'un assez long commentaire en prose.

Cette traduction ne fut publiée qu'en 1600. C'est

[1] Par contrat du 28 janvier 1567.

[2] Dominique Lampson ou Lampsonius, secrétaire du prince-évêque de Liége et chanoine de Saint-Denis, né l'an 1532, à Bruges, mourut à Liége en 1599. Il possédait des connaissances variées, s'occupait de recherches archéologiques, cultivait la peinture et fréquentait l'atelier de Lambert Lombard, dont il écrivit, en latin, la vie qui fut publiée par Hubert Goltzius, à Bruges, en 1565. Poëte latin, il célébra dans cette langue les peintres les plus célèbres des Pays-Bas : *Elogia in effigies pictorum celebrium Germaniæ inferioris*. Anvers, 1572, in-4°.

[3] Alors établie encore à Avignon. Dans une de ces pièces il annonce la punition de cette nouvelle Babylone, et dans une autre il promet à Rome la prochaine arrivée d'un libérateur qui doit lui rendre l'âge d'or.

[4] M. le comte Anatole de Montesquiou, que de gracieuses poésies avaient déjà fait connaître avantageusement, vient (1842) de publier à Paris, avec un succès remarquable, une traduction en vers des œuvres poétiques de Pétrarque, 2 vol. in-8°; il a trouvé le secret d'unir l'élégance à la précision, la facilité, pour ainsi dire l'élasticité du style, à la fidélité la plus scrupuleuse.

Digitized by Google

un petit in-8° de XXII-538 pages, imprimé à Bruxelles chez Rutger Velpius[1]. Maldeghem se plaint avec une sorte d'énergie mélancolique, dans son épître dédicatoire à Maximilien, duc de Bavière, des tribulations qui traversèrent sa vie, et, faisant un tableau très-peu flatté des mœurs de son siècle, il veut, dit-il, leur opposer comme une digue, comme une leçon salutaire, *les œuvres du très-moral, très-honnête et très-vertueusement amoureux Pétrarque*. Les premiers feuillets du livre sont, suivant l'usage de ce temps-là, consacrés à des vers latins et grecs pleins d'éloges emphatiques pour le traducteur. Les notices sur Pétrarque et sur Laure renferment quelques détails curieux qu'ont négligés des biographes plus modernes. Maldeghem établit d'une manière assez plaussible, à notre avis, que Laure n'a jamais été mariée, bien que, vers le milieu du siècle dernier, l'abbé de Sade ait imaginé de la mettre au nombre de ses ancêtres, et d'en faire Laure de Nove, épouse de Hugues Sade. Il résulte des recherches de notre traducteur de la fin du XVIe siècle que rien n'est constaté quant à la naissance de la Muse invoquée avec une si persévérante fidélité par le poëte de Vaucluse, mais qu'il n'est pas sans vraisemblance qu'elle était fille du seigneur de Cabrière. On sait (ou peut-être on ne sait pas, car il s'agit d'un ouvrage fort peu lu) que l'abbé Costaing d'Avignon a publié, en 1819, un volume passablement ennuyeux pour prouver qu'elle s'appelait Laure de Baulx, de la maison d'Orange. Il n'est pas non plus impossible, et c'était l'opinion du cardinal Colonna qui, dans ses lettres, se permettait d'en plaisanter son ami, il n'est pas impossible que la belle Laure n'ait été qu'un être idéal, un être d'imagination[2]. Ceci n'expliquerait-il pas pourquoi la plupart de ses sonnets d'une élégance si soutenue, si compassée, respirent si peu la passion et semblent trop souvent privés de cette verve communicative qui fait le charme de Tibulle, de Catulle, et de quelques autres poëtes érotiques? Quoi qu'il en soit, revenons à Philippe de Maldeghem; il fit encore succéder le maniement des armes à l'étude des lettres; il accompagna l'archiduc Albert au siége d'Ostende, et reçut de ce prince, qui régnait conjointement avec l'infante Isabelle sur les Pays-Bas espagnols, le titre de chevalier par diplôme du 24 mai 1605. Il passa les dernières années de sa vie loin du fracas des camps, loin de l'assujettissement des cours, et mourut le 24 février 1611, entouré de sa nombreuse famille. La confiance dont il jouissait parmi ses concitoyens lui valut treize fois, de 1578 à 1608, l'honneur de réprésenter en qualité de bourgmestre ce qu'on appelait le *franc* (le district) de *Bruges*[3] aux états de Flandre. Sa piété, très-éclairée, et par conséquent ennemie des violences, des persécutions qui la déshonorent, était néanmoins vive et sincère. Il avait fondé dans l'église de Bruges une chapelle dédiée à saint Philippe, son patron; il y fit construire un caveau dans lequel il fut inhumé auprès de sa femme, morte le 7 mai 1607.

MARNIX[4].

Les orages politiques, les querelles religieuses du XVIe siècle, qui soulevèrent tant de passions, mirent en évidence quelques grands caractères, quelques hommes d'une trempe vigoureuse. De ce nombre est Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde, né, l'an 1538, à Bruxelles, de Jacques de Marnix, baron de Potes, et de Marie de Hemricour, dame du Mont-Sainte-Aldegonde. Sa famille, selon divers auteurs, était originaire de la Savoie. Il fut envoyé, fort jeune, à Genève pour s'y livrer à l'étude des langues et du droit. Il s'y lia très-intimement avec Calvin et Théodore de Bèze dont il adopta les doctrines religieuses.

De retour dans sa patrie, il ne tarda guère à devenir suspect au gouvernement espagnol. Non-seulement il avait rédigé le fameux compromis des gentilshommes belges pour obtenir le redressements des griefs, en 1566, mais il fit partie du nombreux cortége[5] qui présenta cette requête hardie à la gouvernante, Marguerite de Parme. C'en était assez pour faire planer la proscription sur sa tête. Il ne l'attendit pas, à l'exemple des malheureux comtes de Horn et d'Egmont; il crut devoir chercher un asile dans le Palatinat en 1567. L'électeur

[1] Il en parut une seconde édition, même format, Douai, François Fabry, MDCVI. Ce livre, devenu rare, se vend toujours de quinze à vingt-cinq francs lorsqu'il s'en trouve un exemplaire dans quelque vente d'amateurs.

[2] Le cardinal Colonna n'était pas le seul qui plaisantât Pétrarque sur ses amours platoniques et sur les rêves de son imagination; l'évêque de Lombez (Jacques Colonna), frère du cardinal, et le cardinal de Cabassole se mettaient aussi de la partie.

[3] Le franc de Bruges avait quatre bourgmestres qui siégeaient alternativement, par trimestre, à la députation des états.

[4] *Biographie universelle*, t. XXVII, p. 231 et 232.

[5] Il se composait de quatre cents gentilshommes qui marchaient deux à deux dans le plus grand ordre et que Berlyamont qualifia de gueux, dénomination adoptée par Bréderode et ses amis, comme devant populariser leur parti.

Digitized by Google

Frédéric III le chargea d'organiser l'église de Heidelberg.

Les échafauds du duc d'Albe, loin d'étouffer la révolte, l'étendirent partout, et le prince d'Orange, Guillaume le Taciturne, ne garda plus aucune mesure. Il engagea Marnix à venir le joindre; il en fit le principal appui de sa cause et lui confia les missions les plus délicates. A l'assemblée de Dordrecht, en 1572, Marnix prit éloquemment la défense de la liberté des cultes, au risque de déplaire aux théologiens protestants qui semblaient déjà vouloir méconnaître ce grand principe invoqué par eux si peud'années auparavant. Gouverneur de Rotterdam et des villes voisines, il tomba dans les mains des Espagnols et fut conduit dans les prisons d'Utrecht.

Don Louis de Requesens, successeur du sanguinaire duc d'Albe, se flatta de l'espoir de terminer pacifiquement cette révolution qui prenait un aspect si redoutable. Il avait compté, pour la réussite de ce projet, sur Marnix qu'il fit venir en sa présence et qu'il envoya porter des paroles de paix au prince d'Orange; mais l'ambitieux stathourder s'appliqua tout d'abord à rendre impossible la voie des négociations. Marnix, fidèle à sa parole, reprit ses fers comme un autre Régulus, et ce ne fut qu'en 1574 qu'il put recouvrer enfin la liberté [1]. Il importait d'opposer à l'université de Louvain, principal foyer des principes catholiques, une université protestante à Leyde. Marnix se chargea de choisir, en Allemagne, des professeurs capables de lui donner de l'éclat.

Le prince d'Orange, quoique sa seconde femme l'eût rendu père du prince Maurice, songeait à se remarier. Il avait jeté les yeux sur Charlotte de Bourbon-Montpensier, ancienne abbesse de Jouarre, et Marnix alla négocier cet hymen. Il profita de ce voyage en France pour faire la connaissance personnelle de Mornay, qu'il ne connaissait encore que de réputation, Mornay, ce guerrier philosophe dont l'auteur de *la Henriade*, Voltaire, a dit :

« ... Son rare courage, ennemi des combats,
« Sait affronter la mort, et ne la donne pas [2]. »

Ces deux hommes s'appréciaient trop bien pour ne pas sentir le besoin de se communiquer leurs projets, leurs pensées. Aussi s'établit-il entre eux un commerce de lettres auquel la mort seule mit un terme [3].

Le 8 novembre 1576 furent signés les vingt-six articles de la pacification de Gand, destinés à consolider l'union des dix-sept provinces; c'était l'œuvre en grande partie de Marnix, mais le prince habile que Philippe II venait de placer à la tête du gouvenement des Pays-Bas, Alexandre Farnèse, parvint à rompre ces liens encore faibles en semant la discorde entre Wallons et Flamands, entre catholiques et calvinistes.

Marnix, en 1578, à la diète de Worms, fit des efforts inouïs pour engager l'Empereur et l'Allemagne dans une ligue contre l'Espagne, et s'il n'atteignit pas complétement son but, il réussit du moins à faire applaudir son éloquence, à fortifier ses moyens d'action sur les événements. Le point le plus important, aux yeux de Marnix, était de se soustraire au joug de l'Espagne : il suggéra l'idée d'offrir la souveraineté des Pays-Bas au frère du roi de France, et se mit à la tête de la députation envoyée au duc d'Anjou, qui prit, sans trop de retard, possession de ses nouveaux États; mais le coup de main que ce prince inconsidéré se permit sur Anvers, dans l'espoir de dicter des lois, d'usurper le pouvoir absolu, le rendit bientôt impossible et l'obligea de quitter la partie après cette honteuse échauffourée. Ce pendant l'assassinat du prince d'Orange, en 1584 [4], désespéra Marnix qui ne vit plus alors de salut pour sa patrie qu'en la plaçant sous la domination française. C'est cette pensée qu'il développa dans un mémoire autographe encore inédit [5].

Cette année 1584, et la suivante, furent les plus mémorables, les plus glorieuses de la vie de Marnix : bourgmestre d'Anvers, il se montra tout à la fois magistrat et capitaine... Il fit revêtir les deux rives de l'Escaut de fortifications imposantes, et la place se trouvait dans le meilleur état de défense lorsque Alexandre Farnèse se présenta pour en faire le siége. Ce siége donna lieu de part et d'autre aux travaux les plus gigantesques, à des efforts inimaginables; mais enfin l'habile général espagnol, triomphant de tous les obstacles, contraignit son énergique adversaire à capituler, le 17 août 1585. Marnix, dans un mémoire sur cet événement, parle des vertus et des talents du vainqueur en termes

[1] Par un échange contre le comte de Bossu.

[2] *Henriade*, chant huitième.

[3] Ils faisaient usage, dans leur correspondance, de la langue latine, du moins Marnix, si j'en juge par une lettre que je possède dans ma collection d'autographes. Elle est de l'année 1591.

[4] Le 10 juillet.

[5] Il est écrit en français. Nélis, évêque d'Anvers, se l'était procuré; Van Hultem en fit ensuite l'acquisition. Il se trouve maintenant à la bibliothèque royale de Bruxelles, sous le n° 792.

Digitized by Google

très-honorables. Il n'en fut pas moins abattu d'un résultat si funeste à la cause qu'il avait embrassée; et bientôt il eut à souffrir de l'injustice d'un vulgaire trop souvent aveugle dans sa haine comme dans son amour. Marnix, que naguère on portait jusqu'aux nues, fut accusé d'avoir livré la ville d'Anvers afin de préserver ses biens de la confiscation. Sa conduite fut soumise aux états généraux qui la déclarèrent irréprochable. Cet épisode, néanmoins, dégoûta Marnix des affaires publiques... Il se retira dans la ville de Leyde pour s'y livrer entièrement à l'étude. Il avait commencé, dès l'année 1594, une traduction hollandaise de la Bible, après avoir traduit les Psaumes de David en vers avec une élégance remarquable. Il la reprit avec une nouvelle ardeur, mais il n'eut pas le temps de l'achever... La mort l'enleva brusquement, le 15 décembre 1598. Il possédait presque toutes les langues vivantes, indépendamment de l'hébreu, du grec et du latin.

Il s'était fait connaître par un grand nombre de productions fort estimées de son parti : I. *Des thèses de controverse*, Anvers, 1580, in-folio. II. *Épître circulaire aux protestants et autres écrits de circonstance*. III. *Apiarium sive alvearium romanum*, Bois-le-Duc, 1571. Réfuté par Coens. IV. *Tableau de la différence entre la religion chrétienne et le papisme*, Leyde, 1599, in-8°. « Cet « homme, d'un mérite vraiment rare, a dit un con- « temporain, écrivait avec une pureté peu com- « mune son idiome natal; et la versification hol- « landaise ne lui a pas moins d'obligation que la « langue [1]. » De Thou s'est montré sévère pour Marnix de Sainte-Aldegonde, car, tout en faisant l'éloge de son esprit, il lui reproche d'avoir mis la religion en rabelaiseries. Quant à Strada [2], certes il ne le ménage point et l'appelle *vir ingeniosissime nequam*.

Jean de Marnix, baron de Potes, de la même famille, fils de Gérard de Marnix et de Salomé Gaillard de Saint-Claude, dame héritière d'Agimont, obtint des lettres de chevalerie le 30 mars 1617, et sa terre d'Agimont fut érigée en vicomté le 28 septembre 1629. Né vers 1580, il vivait encore en 1631. Il est auteur des *Résolutions politiques ou maximes d'État*, imprimées à Bruxelles en 1612, in-4°, avec une dédicace à l'archiduc Albert, souverain des Pays-Bas. Il en a paru deux autres éditions, l'une à Rouen, in-12, 1624, et l'autre, in-4°, Bruxelles, 1631, avec des augmentations. Cette dernière est dédiée à l'infante Isabelle. Quoi qu'en dise l'abbé Paquot [3], ce livre ne contient que des idées assez communes, et le style manque de concision. On pourrait néanmoins en extraire quelques passages qui annoncent sinon l'homme supérieur, du moins l'homme pratique, l'homme d'expérience.

MOREAU DE BIOUL [4].

Jean-Michel-Raymond-Gislain de Moreau de Bioul naquit à Namur le 16 décembre 1765. Les développements donnés par ses ancêtres au commerce de la forgerie leur avaient valu des titres de noblesse. Destiné à jouir d'une grande fortune, il reçut une éducation soignée; ses études furent dirigées par un ancien jésuite français, de mœurs douces et d'une instruction solide, l'abbé Blanchard, qui, lors de la suppression de son ordre, était venu chercher un asile sur le sol hospitalier de la Belgique. Ce fut en préparant des thèmes pour son élève, ce fut en recueillant des anecdotes propres à lui former le cœur et l'esprit, qu'il composa, sous l'ombrage des vieilles charmilles du parc de Bioul, *l'École des mœurs*, dont les nombreuses éditions attestent le mérite.

Le jeune Moreau se rendit à Reims pour y faire sa philosophie et son droit. A son retour, en 1787, il crut devoir répondre au vœu de ses concitoyens en acceptant un brevet de capitaine dans un de ces corps de volontaires que Namur, à l'exemple des autres villes, venait d'organiser; c'était le résultat de l'effervescence qu'avaient provoquée les innovations introduites par l'empereur Joseph dans le gouvernement des Pays-Bas autrichiens. Néanmoins lorsque le mécontentement public prit un caractère plus sérieux, vers la fin de 1789, Moreau de Bioul donna sa démission, et, de 1790 à 1793, il visita la France, l'Italie, la Suisse et l'Allemagne. Partout il se montra passionné pour les arts; les monuments archéologiques attiraient particulièrement ses regards.

[1] On peut consulter à cet égard l'*Histoire de la langue hollandaise*, par Ypey, in-8°, Utrecht, 1812, p. 417, et l'*Histoire de la poésie hollandaise*, par Devries, 2 vol. in-8°, Amsterdam, 1808, t. Ier, p. 50. Elles sont écrites l'une et l'autre en hollandais.

[2] L'auteur de l'*Histoire de la guerre des Pays-Bas*, en latin. Elle a été traduite par Pierre Duryer.

[3] Cet ouvrage, assure Paquot (*Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, édit. in-8°, t. VI, p. 429), « contient de fort bonnes choses; l'au- « teur s'y montre zélé catholique. Son français est assez pur « pour le temps auquel il écrivait; il jette dans les marges « les sentences latines qui lui servent de preuves. »

[4] *Biographie universelle*, t. LXXIV (supplément), p. 362 et suivantes.

Digitized by Google

A ces occupations si douces, si séduisantes, succédèrent bientôt, pour lui, les soucis inséparables des procès qui péniblement absorbèrent ses plus belles années et firent à sa fortune une brèche assez considérable par suite du mariage de sa mère avec un gentilhomme du Bourbonnais (le comte de la Roche) porté sur la liste des émigrés.

La journée du 18 brumaire rapprocha du gouvernement français tous les Belges instruits; Moreau de Bioul devint membre du conseil général du département de Sambre-et-Meuse. Il accepta plus tard (en 1812), sur les pressantes instances du préfet (Pérès de la Haute-Garonne), les fonctions de sous-préfet à Dinant, mais il ne consentit à les remplir que par intérim et sous la condition que la veuve de son prédécesseur jouirait du traitement. La chute de l'empire lui fit éprouver des regrets; il se tint quelque temps à l'écart, et ce loisir lui permit de mettre la dernière main à sa traduction de *l'Architecture de Vitruve*. Ce livre, qui parut en 1816, fut l'objet de nombreux suffrages; on applaudit principalement au mérite des remarques instructives et neuves qui l'accompagnaient. Le roi Guillaume nomma l'auteur chevalier de l'ordre du Lion néerlandais.

Membre du corps équestre et des états provinciaux de Namur, Moreau de Bioul fut élu membre de la seconde chambre des états généraux en 1818. Un nouveau système d'impôts y fut adopté en 1820, quoique repoussé par les Belges qui le considéraient comme contraire aux intérêts de leur pays. Le député de Namur ne partagea point cette opinion; il s'associa aux vues du roi; les services qu'il avait rendus jusque-là furent méconnus, et les journaux de l'opposition se déchaînèrent contre lui avec une inconcevable persévérance d'acharnement. Il fit preuve, dans ces circonstances, de modération et même de magnanimité, car plus d'une fois il obligea des solliciteurs qu'il savait bien avoir figuré parmi ses plus fougueux adversaires. N'ayant pas, en 1821, été réélu par ses commettants, il fut nommé membre de la première chambre. Le roi des Pays-Bas n'abandonnait jamais les hommes qui s'étaient dévoués à sa cause; la reconnaissance est une vertu dont il faut lui tenir compte; il n'avait pas admis en principe cette maxime de la plupart des rois constitutionnels qu'*on doit des égards à ceux-là seulement qui possèdent l'art de se faire craindre*, maxime parfois utile le jour même, mais à coup sûr dangereuse le lendemain, tant elle est encourageante pour l'opposition, tant elle favorise l'audace de l'intrigue éhontée.

En 1830, lorsque la Belgique se sépara violemment de la Hollande, Moreau de Bioul sut concilier les sentiments d'une affectueuse gratitude envers le roi Guillaume avec les devoirs que lui imposait sa qualité de Belge. On ne le vit pas faire antichambre chez les personnages en faveur, mais il ne refusa point d'être utile à la patrie, et les habitants de Bioul l'élurent presque à l'unanimité bourgmestre de leur commune.

Ses derniers jours s'écoulèrent dans le calme de la solitude; il trouvait, au sein des sciences et des lettres, d'amples compensations à la perte de ses dignités. Entouré de livres et de cartes géographiques, il paraissait heureux et l'était sans doute; il s'identifiait volontiers avec les voyageurs célèbres dont il lisait les ouvrages, tels que Cook, Levaillant, Macartney, Mungo-Park; il se plaisait à suivre, sur une énorme mappemonde qu'il avait placée dans sa bibliothèque, leurs courses lointaines et périlleuses.

Il mourut au château de Bioul, le 3 juillet 1835, dans les bras d'un fils adoré, l'unique fruit de son union avec une comtesse de Berlo. Des connaissances variées, une mémoire prodigieuse, une sorte de bonhomie qui n'était pas dépourvue de finesse et de malice, rendaient sa conversation très-attachante; il aimait à conter, mais rarement il abusait de cette disposition naturelle de son esprit. Bon, affectueux et serviable, s'il fit plus d'un ingrat, il eut des amis intimes qui surent l'apprécier.

Indépendamment de la TRADUCTION DE L'ARCHITECTURE DE VITRUVE, vol. in-4°, Bruxelles, Stapleaux, 1816, Moreau de Bioul a composé plusieurs ouvrages restés manuscrits, entre autres des mémoires sur divers points d'histoire, de géographie, d'archéologie, un *Traité des machines de guerre des anciens* et un *Voyage en Italie*. Son fils s'était proposé d'en être l'éditeur; mais il ne paraît pas avoir jusqu'ici donné suite à ce projet.

NÉLIS.

« Si les premiers talents littéraires peuvent remplir glorieusement les premières places de leur « patrie, à Dieu ne plaise que je leur conseille « jamais d'envier ces places. Dans une carrière « étrangère à leurs mœurs, les gens de lettres n'ont « que les maux de l'ambition sans en avoir les « plaisirs. Plus délicats que les autres hommes, « combien ne sont-ils pas blessés à chaque heure « de la journée! que d'horribles choses pour eux « à dévorer! avec quels personnages ne sont-ils « pas obligés de vivre et même de sourire! En « butte à la jalousie que font toujours naître les

Digitized by Google

« vrais talents, ils sont nécessairement exposés « aux calomnies et aux dénonciations de toutes les « espèces ; ils trouvent des écueils jusque dans la « franchise, la simplicité ou l'élévation de leur « caractère ; leurs vertus leur font plus de mal que « des vices, et leur génie même les précipite dans « des piéges qu'éviterait la médiocrité [1]. »

Ces conseils si sages, qu'adresse Chateaubriand aux littérateurs, et que sans doute il puisait dans sa propre expérience, je me les suis rappelés à propos du savant prélat dont je vais sommairement retracer la vie, Corneille-François de Nélis, évêque d'Anvers, chez qui deux passions paraissent avoir été constamment aux prises, l'amour de l'étude ou la philosophie et l'ambition, de manière à l'empêcher d'obtenir, comme homme d'État et comme écrivain, la réputation qu'il se serait acquise s'il avait dirigé toutes les ressources de son intelligence vers un seul but. C'est surtout dans un manuscrit intitulé : *Règlement de vie* [2], dont la première page porte la date du 5 juin 1785, et la dernière celle du 4 septembre 1790, qu'on remarque une âme en proie à des combats sans cesse provoqués par une conscience délicate, par une piété sincère. Afin de mettre nos lecteurs à même d'en juger, nous citerons quelques lignes écrites à cette date du 4 septembre de l'année des grandes agitations politiques, 1790 : « Que le jour d'hier et le jour d'aujourd'hui ont été malheureux pour moi, ô mon Dieu? je ne suis donc que cela pour vous, après tous vos bienfaits? et cela s'appelle vous aimer, seule beauté digne de tous nos regards ! Hélas ! je ne sais où me cacher devant les vôtres! Que ne puis-je trouver une grotte pour pleurer sans cesse sur moi et sur le monde, comme les saints dont on fait la fête aujourd'hui! Au moins, et voilà la résolution de ce jour : bénis-la, ô mon Dieu ! au moins j'emploierai le reste de ma vie, sans en retrancher un seul jour, à faire pénitence devant vous; et à n'avoir de désir de conversation que dans le ciel, dans cet ordre de choses éternelles et intellectuelles pour lesquelles je suis fait et acheté par mon Dieu. » Puis viennent les privations à s'imposer, parmi lesquelles figure le jeu que le prélat s'accuse de trop aimer.

Corneille-François de Nélis naquit à Malines, le 5 juin 1736, d'un avocat au grand conseil. Sa famille ne fut pas anoblie par Marie-Thérèse, comme je le disais dans sa notice pour la *Biographie universelle* [3], induit en erreur par des renseignements inexacts; mais un de ses frères, Jean-Charles de Nélis, obtint, le 27 août 1786, des lettres patentes de *confirmation de noblesse et d'anoblissement de nouveau, pour autant que de besoin, et de chevalier héréditaire, avec décoration d'armoiries.* C'est sans doute cette prétention à l'origine nobiliaire qui fit adopter, par Nélis, la particule aristocratique devant son nom lorsqu'il se vit lancé dans le grand monde. Il ne la prenait pas en 1765, comme l'indiquent suffisamment les ouvrages publiés à cette époque. Quoi qu'il en soit, ses humanités achevées dans le collége des oratoriens de Malines, il suivit si brillamment les cours de philosophie à l'université de Louvain que, le 21 octobre 1753, on le proclama premier (*primus*), ce qui lui valut, suivant l'usage établi, les honneurs du triomphe dans sa ville natale. Il n'avait encore que dix-sept ans. Il s'agissait de se décider entre l'état ecclésiastique et le barreau. L'état ecclésiastique, qui devait le conduire plus rapidement à tous les honneurs, obtint la préférence. Malgré son jeune âge et quoiqu'il n'eût pas encore complété ses études théologiques, l'université lui confia la présidence d'un de ses colléges, en 1757, et la direction de sa bibliothèque en 1758. Il fut presque en même temps pourvu d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Pierre à Louvain. Il s'occupa des devoirs de sa nouvelle position avec un zèle sans égal. Le ministre, comte de Cobenzl, et le chef-président, comte de Neny, qui goûtaient beaucoup sa conversation, vive, piquante, enjouée, et ses manières pleines de distinction, se plurent à seconder ses projets. Sur ses instances, un décret du 3 janvier 1759 prescrivit le dépôt, à la bibliothèque de l'université de Louvain, d'un exemplaire de chaque livre qui s'imprimerait en Belgique. Il mit sur un pied convenable aussi la typographie académique, et, désireux de faire jouir le public de richesses littéraires auxquelles un petit nombre de privilégiés pouvaient avoir accès, il se fit autoriser à publier divers ouvrages inédits ou devenus fort rares. Il commença par donner ses soins aux lettres de Joachim Hopperus en réponse à celles de Viglius [4]. Il fit paraître également des opuscules d'Orpius, de Castellanus et de Puteanus, avec des notes fort louées par Van Hultem, qui possédait

[1] *Mélanges littéraires.* Réponse à un article (de M. de Baure) inséré dans la *Gazette de France*, du 27 avril 1806.

[2] Je possède, dans ma bibliothèque, une copie de ce précieux manuscrit.

[3] Tome XXXI, page 43.

[4] *Joachimi Hopperi epistolæ ad Viglium ab Ayta Zuichemum sanctioris consilii præsidem. Edente nunc primum ex epistolis autographis, Corn. Fr. Nelis, Lovanii, typ. acad.*, 1765, in-4°. Deux libraires d'Utrecht (B. Wild et J. Atheer) qui s'étaient procuré tous les exemplaires non vendus, les livrèrent au public avec un nouveau titre portant la date de 1802.

Digitized by Google

cette collection, restée incomplète (elle se compose de 192 pages in-8°). Quelques-unes de ses productions littéraires : *Fragments sur les principes du vrai bonheur*, *Alexis*, *Fragment d'institution d'un prince*, etc., datent de la même époque. Le crédit de Nélis à la cour de Bruxelles, et la supériorité de son mérite, lui firent, selon l'usage de tous les temps, beaucoup d'envieux. Les tracasseries ne lui furent pas épargnées : les lettres anonymes l'assaillirent de toutes parts, et l'un de ses *honorables* confrères lui décocha, bien entendu sans se nommer, une satire intitulée : *Les deux Chrysippes, ou le stoïcien démasqué, roman comique pour servir d'introduction à l'Essai de paraphrase de la nouvelle Apocalypse du nouvel apôtre de l'amour de Dieu, connu sous le nom de* FRAGMENT SUR LES PRINCIPES DU VRAI BONHEUR, *Discours à Lysimaque*. Leyden (Louvain, 1763), in-8°. Nélis, pour s'en consoler, vécut avec les philosophes de l'antiquité. Platon, Aristote, Plutarque et Cicéron devinrent les objets de ses études spéciales. Il ne négligeait cependant pas ses protecteurs. Le comte de Cobenzl résolut de lui procurer une position plus indépendante, et, dès l'année 1765, un canonicat de Tournai, qui ne valait pas moins de six mille florins de Brabant, lui fut conféré. Son évêque ne tarda point à le nommer grand vicaire, ce qui le fit admettre aux états du Tournaisis qu'il présida pendant plusieurs années. Cela ne l'empêchait pas de résider presque toujours à Bruxelles. Bien accueilli par le prince Charles de Lorraine, consulté par le gouvernement sur tout ce qui concernait les sciences, les lettres et les arts, il était lui-même courtisé par tous ceux qui recherchaient les faveurs de la cour.

L'empereur François Ier mourut cette même année 1765, le 18 août. Nélis, le 9 novembre, prononça, dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, l'éloge funèbre de ce prince, regrettable à plus d'un titre. Tous les auditeurs, parmi lesquels sans doute se trouvaient des personnes du sexe féminin, ne furent pas admis à comprendre l'interprète de la douleur publique, car, ce qui doit paraître assez étrange, il fit usage de la langue latine [1]. Plusieurs passages de cette œuvre, pour ainsi dire improvisée, respirent une chaleureuse éloquence : toutefois quelques expressions impropres et trop de lieux communs la déparent. L'oraison funèbre de Marie-Thérèse, quinze ans plus tard, le 23 décembre 1780 [2], obtint un plus brillant succès, et, quoique la mémoire de la grande impératrice eût inspiré bon nombre d'orateurs, aucun, pas même l'abbé de Boismont, membre de l'Académie française, ne l'emporta sur Nélis, à qui l'empereur Joseph envoya, comme souvenir, une bague en brillants de l'écrin de sa mère.

Le savant bibliothécaire de Besançon, M. Charles Weiss, dans sa notice préliminaire des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, dit, à propos des excursions scientifiques et du séjour de dom Berthot à Louvain : « Nélis était l'un des hommes « les plus instruits et les plus spirituels qu'il y « eût à cette époque dans les Pays-Bas. » Aussi le comte de Cobenzl le chargea-t-il, en 1769, de former le noyau de l'Académie de Bruxelles [3]. Il a fourni trois mémoires aux recueils de cette compagnie [4]; ils témoignent de la variété de ses connaissances. La suppression de l'ordre des jésuites rendit nécessaire une commission directrice des études; Nélis en fut l'âme, et c'est d'après ses vues que s'organisèrent les écoles thérésiennes.

Lorsque l'archiduc Maximilien (depuis électeur de Cologne) visita les provinces belges, en 1774, Marie-Thérèse désigna l'abbé de Nélis pour l'accompagner et lui faire apprécier les monuments ainsi que les institutions du pays. Cette circonstance contribua sans doute à fixer sur lui le choix du souverain, pour l'évêché d'Anvers, le 10 novembre 1784; mais vraisemblablement les dispositions qu'il faisait paraître en faveur des réformes projetées par l'empereur Joseph II n'y contribuèrent pas moins; il avait même préparé le plan d'un séminaire général. Le 5 juin de l'année suivante, jour anniversaire de sa naissance, après une retraite de près d'un mois au prieuré de Sainte-Marie-d'Oignies, il fut sacré par le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, qui, plein de confiance dans la supériorité des lumières de son suffragant, le choisit, à partir de cette époque, pour son conseil, pour son guide. Lorsque plus tard, après l'exclusion des Autrichiens, le pape Pie VI invita, par un bref, les deux prélats à prêter l'oreille aux propositions conciliantes de l'Empereur, ce fut Nélis qui rédigea leur réponse, conçue dans des termes ambigus, sans s'écarter

[1] Cet éloge, imprimé d'abord à Louvain (*e typographia academica*), le fut ensuite à Bruxelles, chez J. Vanden Bergen, avec une traduction française, in-8° de 55 pages.

[2] Prononcée également dans l'église de Sainte-Gudule.

[3] Elle fut érigée en Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres par lettres patentes de Marie-Thérèse, en date du 16 décembre 1772.

[4] *Mémoire sur les vigognes et sur l'amélioration des laines* (24 juin 1773), *Réflexions sur un ancien monument du Tournaisis, appelé vulgairement* LA PIERRE BRUNEHAUT (5 novembre 1773), et *Vues sur différents points de l'histoire belgique* (18 janvier et 21 mai 1776).

Digitized by Google

néanmoins des bienséances. Placé sur un siége épiscopal, ses idées subirent une transformation complète; il se montra bientôt l'un des plus ardents antagonistes des systèmes du souverain. En 1787, il fit paraître dans un recueil périodique, dont l'ex-jésuite Feller était l'éditeur[1], un piquant pamphlet, sous le titre de : *Quiesce, conseils d'un philosophe à Marc-Aurèle*, et des exemplaires de cet opuscule, tirés à part, furent répandus avec profusion; puis, dans une lettre du 18 octobre, adressée au comte de Murray, gouverneur général par intérim, et rendue publique, il expliqua longuement les motifs de son opposition et de son refus d'envoyer les élèves du séminaire d'Anvers au séminaire général. Flatté peut-être du rôle de chef d'un parti puissant, Nélis ne garda plus de mesure, et favorisa, de tous ses moyens, l'enrôlement pour l'armée de l'insurrection que Vander Mersch organisait sur le territoire hollandais à Breda. La petite ville de Turnhout acquit, le 27 octobre 1789, une sorte de célébrité par la défaite des Autrichiens, sous les ordres du général Schrœder, défaite qui suffit pour assurer sur tous les points le succès de la révolution. Les tentatives du ministre, comte de Trautmansdorf, pour conjurer l'orage, ne produisirent aucun effet. Bruxelles, dont les bourgeois avaient pris les armes, fut évacué par les troupes impériales, le 12 décembre. Toutes les provinces belges (le Luxembourg excepté) envoyèrent des députés dans la capitale afin d'y former les états généraux. L'évêque d'Anvers y siégea, comme de raison, et, le 11 janvier 1790, il fit adopter par l'assemblée l'acte fédératif qu'il avait préparé pour l'union entre les provinces et l'établissement du congrès souverain en qui devait résider le pouvoir exécutif.

Nélis fut élu d'abord, et par acclamation, président des états généraux. Il avait à sa droite Vandernoot, à sa gauche le chanoine grand pénitencier d'Anvers, Van Eupen : ses deux acolytes, l'un d'une capacité médiocre, mais doué de cette bruyante faconde que la multitude est toujours disposée à prendre pour de l'éloquence, et l'autre, souple, insinuant, d'une astuce peu commune, l'eurent bientôt éclipsé : c'est en vain qu'il s'efforça de reconquérir la popularité par son zèle à provoquer des dons patriotiques. Quelques mois s'écoulent... Le congrès, informé de la marche des troupes de l'Empire vers Luxembourg, crut devoir faire un vigoureux effort pour obtenir, avant leur arrivée, une victoire éclatante : il s'agissait d'armer la nation en masse, mais, afin d'agir plus efficacement sur l'esprit du peuple, il fallait faire sonner bien haut les intérêts de la religion. L'évêque d'Anvers, et l'archevêque de Malines (toujours prêt à le suivre), se prêtèrent à prêcher la croisade dans des lettres pastorales aux curés de leurs diocèses.

Nélis eut beau faire, son étoile pâlissait chaque jour davantage. Ses conseils n'étaient même plus écoutés ; il en fit la triste expérience lorsqu'il fut question d'arrêter les progrès des partisans de la démocratie, et, dans cette circonstance, il eut la douleur de se voir indignement calomnié par le parti vonckiste[2], qui l'accusait d'avoir provoqué les pillages par lesquels s'était signalé le triomphe de la faction de Vandernoot et de Van Eupen.

Révolté des injustices dont il était sans cesse le témoin et qu'il se trouvait dans l'impuissance de prévenir, mécontent sans doute aussi de n'avoir plus à remplir qu'un rôle secondaire, il résolut de reprendre ses anciennes études et de chercher des distractions dans la littérature. Il s'occupa d'une nouvelle édition de son *Belgicarum rerum prodromus, sive de historia Belgica ejusque scriptoribus præcipuis commentatio*[3]. La première édition (de 1780) était sortie, comme celle-ci, des presses d'Anvers. Il y avait déposé le résultat de ses laborieuses et savantes recherches. C'était un tribut qu'il se faisait un devoir de payer au comité historique. Il y siégeait avec le marquis du Chasteler, Desroches, Gérard et Ghesquière. Ce *Prodromus*, cet avant-propos, devait avoir pour cortége trente à trente-cinq volumes in-4°, d'après le plan de Nélis; mais on manqua des fonds nécessaires, et les révolutions rendirent impossibles les travaux de cette nature.

L'attitude que prit Léopold, à la mort de son frère Joseph, et le manifeste qu'il publia pour ramener sous la domination autrichienne les

[1] *Recueil des représentations, protestations et réclamations de tous les ordres de citoyens dans les Pays-Bas catholiques, au sujet des infractions faites à la constitution, les priviléges* (sic), *coutumes et usages de la nation et des provinces respectives.* De l'imprimerie des nations (Liége), novembre 1787-1790, 18 vol. in-8°, y compris les *Lettres d'un chanoine pénitencier de la métropole de *** à un chanoine théologal de la cathédrale de *** sur les affaires de la religion, contenant des observations relatives à un grand nombre d'articles des réclamations belgiques, et servant d'*APPENDICE et de COMPLÉMENT *à cette intéressante collection.*

[2] Du nom de l'avocat Vonck, considéré comme son principal chef.

[3] Anvers, 1790, in-4°. L'imprimeur Grangé fit paraître, en même temps, avec le texte en regard, une traduction de ce livre, par Lesbroussart, portant pour titre : *Combien l'histoire des provinces belgiques est intéressante, dissertation qui sert de prospectus et de préface générale à la collection nouvelle des historiens des Pays-Bas.* M. le baron de Reiffenberg l'a reproduite, ainsi que le texte latin, dans l'introduction à la chronique rimée de Philippe Mouskes.

Digitized by Google

Pays-Bas insurgés, réveillèrent les rêves d'ambition d'un prélat qui peut-être n'était pas éloigné de se croire le génie de Mazarin ou de Richelieu. Il renoua la correspondance qui, quelques mois auparavant, s'était établie entre le comte Philippe de Cobenzl [1] et lui. Convaincu d'ailleurs de l'inutilité d'une plus longue résistance après l'échec essuyé, sur tous les points, par les patriotes, le 22 septembre, il ne négligea rien pour disposer les esprits à la soumission, et les fausses mesures adoptées par le congrès le secondèrent merveilleusement. Les Autrichiens rentrèrent dans Bruxelles le 2 décembre 1790. Une députation solennelle fut envoyée, le 9 juin 1791, par les états de Brabant, à Bonn où s'étaient retirés le duc de Saxe-Teschen et Marie-Christine. Cette députation, à la tête de laquelle se trouvait Nélis, ramena les gouverneurs généraux en Belgique, et, le 30 du même mois, se fit l'inauguration de Léopold. Nélis reprit son ancienne habitude de fréquenter la cour; il y recevait, de la part de l'archiduchesse, un accueil assez froid [2], mais le ministre, comte de Metternich, lui témoignait une confiance encourageante, et, plusieurs fois même, il le consulta sur la marche des affaires. Ce qui se passait en France était bien propre à jeter l'épouvante dans l'esprit des hommes éclairés. Nélis ne put s'empêcher d'envisager avec effroi l'opposition stupide des états et surtout des corps de métiers aux actes du gouvernement, bien que ces actes ne fussent pas tous irréprochables. Il publia (et les autres évêques s'empressèrent de suivre son exemple) un mandement sur la nécessité de l'obéissance et de la concorde. Ce mandement provoqua le courroux de Feller qui sans doute se faisait illusion sur le danger des circonstances.

Au mois de novembre 1792, les Français envahirent la Belgique, sous Dumouriez, mais en furent expulsés après quatre mois d'occupation, et Nélis s'était tenu fort tranquille dans son diocèse.

Cependant la France prenait, chaque jour, un aspect plus hideux; le sang, qui ruisselait de tant d'échafauds, avait excité l'indignation de toute l'Europe. Nélis ne put dissimuler les sentiments qui l'oppressaient; il s'empressa d'accueillir les prêtres français, contraints d'abandonner leur patrie, et sa générosité surpassant ses ressources, il se vit obligé de recourir à des emprunts pour y satisfaire.

Les succès de la campagne de 1793, quoique peu considérables, persuadèrent qu'il serait facile de s'emparer d'un pays en proie aux horreurs de l'anarchie, et, lorsque l'empereur François II vint en personne se faire inaugurer dans la capitale du Brabant, le 23 avril 1794, l'évêque d'Anvers lui fit entendre ces paroles : « La religion, la justice et la paix, précèderont partout « Votre Majesté pour la conduire, comme par la « main, de vertu en vertu, de victoire en victoire. » On voit qu'il n'était pas bon prophète, car, deux mois plus tard, la Belgique était conquise. Nélis crut prudent de s'éloigner. Il gagna d'abord la Hollande, ensuite l'Allemagne, dont il visita les plus célèbres universités, puis il se dirigea vers l'Italie, en passant par la Suisse. Il était depuis nombre d'années en commerce de lettres avec Lavater [3]. Il alla voir, à Zurich, cet homme illustre, qui le retint chez lui trois jours. Ces trois jours s'écoulèrent dans les délices de l'intimité : les conversations, les douces causeries auxquelles ils se livraient, roulèrent particulièrement sur leurs travaux, et l'on n'eut garde d'oublier l'ouvrage que Nélis affectionnait plus que toutes ses autres productions : *l'Aveugle de la montagne*, dont son hôte avait publié, en 1791, à Zurich même, une traduction allemande [4] avec une préface très-flatteuse pour l'écrivain original. Cet *Aveugle de la montagne*, dont plusieurs cri-

[1] Cet homme d'État, qui ne manquait pas d'habileté, fut choisi par l'empereur Joseph, vers la fin de l'année 1789, pour se rendre aux Pays-Bas, et faire en sorte d'arrêter les progrès de la révolution, mais il était trop tard lorsqu'il partit de Vienne... Il ne put aller au delà du Luxembourg; et c'est de cette ville qu'il essaya de se mettre en rapport avec quelques personnages influents, au nombre desquels figurait l'évêque d'Anvers.

[2] Cette princesse, bonne, mais altière, impérieuse, ne pouvait mettre en oubli le peu d'égards qu'avaient eu pour elle les états de Brabant. Sa rentrée dans Bruxelles se fit par une pluie des plus violentes; la voiture cheminait fort lentement. Les doyens des métiers l'escortaient, tête nue et le flambeau à la main, suivant l'usage antique et solennel. Ces pauvres vieillards, pendant un assez long trajet, eurent tout le temps de se morfondre. Le lendemain, on lut, dans un journal les vers suivants qui furent attribués à un M. Griez, de Mons :

Lorsque nos princes, ce matin,
A nos vœux se rendirent;
Tête nue, une torche en main,
Les doyens les suivirent.
S'il survint un orage affreux
Au milieu de la fête,
C'est que le ciel à ces plats gueux
Voulut laver la tête.

[3] Je possède une des lettres de Lavater qui, quoique ministre protestant, s'était fait un plaisir d'y joindre, pour la collection de poésies latines que formait l'évêque d'Anvers, un hymne à la Vierge, écrit de sa main, et les ratures qu'on y remarque portent à croire qu'il pourrait bien en être l'auteur.

[4] Les cinq premiers entretiens seulement.

Digitized by Google

tiques, entre autres Feller et Fontenay [1], parlèrent avec éloge, est une œuvre philosophique qui nous paraît loin d'être sans valeur : à travers une métaphysique tant soit peu nébuleuse, on y trouve, revêtus d'un style en général assez grave, mais parfois emphatique et peu correct, des sentiments élevés, de nobles pensées et des idées pratiques sur les devoirs de l'homme ici-bas. On compte d'assez nombreuses éditions de ce petit volume imprimé, pour la première fois, à Anvers (sous la rubrique d'Amsterdam et Paris) en 1789-1793. La plus complète est celle de Parme, Bodoni, 1795, in-8°. Elle devait se composer de trente entretiens philosophiques, mais elle n'en contient que neuf [2].

On conçoit aisément quel attrait devait avoir l'Italie pour un ami des arts tel que Nélis... Après avoir fait, à Bologne, un séjour plus long qu'il ne l'aurait voulu, car une maladie opiniâtre l'y retint quinze mois, il se rendit à Rome, à Florence, à Naples. Partout il reçut l'accueil le plus honorable. Les relations de société cependant ne prenaient qu'une faible partie de ses journées; il employait le reste à jouir des chefs-d'œuvre qu'il avait sous les yeux, sans négliger toutefois les lettres. Il songeait à donner une nouvelle édition de ses ouvrages, moins connus en Italie qu'il ne l'aurait désiré; et c'est pour atteindre ce but qu'il fit un séjour à Parme, dans l'espoir de s'entendre avec l'habile et savant typographe Bodoni. La pénurie de ses finances et les événements politiques, si peu favorables au commerce de la librairie, opposèrent un obstacle invincible à ce projet. Bodoni se prêta néanmoins à réimprimer, indépendamment de *l'Aveugle de la montagne*, le *Prodomus*, grand in-8°, 1795.

Tourmenté du désir de revoir sa patrie, Nélis fit des démarches pour y rentrer; mais, en attendant la réalisation de ses vœux, comme le climat de la Toscane paraissait devoir être favorable à sa santé que le chagrin minait insensiblement, il prit la résolution de chercher un asile dans un couvent de camaldules entre Florence et Parme. Il y mourut le 21 août 1798. Il sentit approcher sa dernière heure avec le courage et la résignation du philosophe chrétien.

A cette épitaphe d'une simplicité si belle :

Hic jacet
Cornelius Franciscus de Nélis
Episcopus antuerpiensis
Peccator et peregrinus

composée par lui, les bons religieux qui l'entouraient trouvèrent convenable d'en substituer une plus pompeuse, mais certes bien moins touchante. Ses derniers jours avaient été consacrés à la composition d'un ouvrage divisé en quatre livres [4] et qui, conformément à l'intention de l'auteur, resta dans la bibliothèque de ses hôtes.

Les héritiers de Nélis firent vendre ses livres en 1808. Plusieurs manuscrits furent achetés par un des plus ardents bibliophiles du siècle, Van Hultem; ils font maintenant partie de la bibliothèque royale de Bruxelles; mais on n'y trouve pas le plus important de tous ses ouvrages inédits : *Europæ fata, mores, disciplina, ab ineunte sæculo* XV, *ad usque finem sæculi* XVIII. Encouragé par les savants de l'Italie, Nélis aurait voulu le faire imprimer à Parme. Il est peu probable maintenant qu'il voie jamais le jour.

Il serait difficile de se faire une idée de tout ce

[1] Ce dernier, dans *l'Abeille*, journal qui s'imprimait à Liége.

[2] Les cinq premiers sur la matière créée; un sur Dieu, cette grande vérité physique (le 7e), un sur le plaisir (le 18e), un sur la sagesse des anciens (le 23e), un sur les langues et leur étymologie (le 27e). Les autres, c'est-à-dire, le 6e, toujours sur la nature créée; le 8e sur Dieu et les intelligences; le 9e sur Dieu et les mondes; le 10e sur la Providence; le 11e et le 12e sur la prière ou la conversation avec Dieu; le 13e sur la perfectibilité de l'homme; les 14e, 15e et 16e sous le titre de *Philharmonica*, ou de l'idée et de l'amour de l'ordre; le 17e sur les joies et le repos de l'âme; le 19e sur l'homme instruit par le sentiment; le 20e sur Orphée ou le véritable usage de la poésie et du chant; le 21e sur la mort; le 24e sous ce titre : *le Portrait et ses copies*, destiné à des réflexions sur l'histoire; le 25e sur les grands hommes de l'antiquité profane, ou Numa, Pythagore, Zoroastre, Socrate et Confucius; le 26e sur les inventions et les arts, n'ont jamais paru. Il est douteux même qu'ils aient été composés. Quant aux trois derniers, ils n'ont point de titre; l'auteur, à la fin de sa table des chapitres, dit qu'il tâchera de leur en donner un, celui qui leur conviendra le mieux, mais seulement après avoir achevé la besogne. Deux dialogues ou entretiens, intitulés : *Dieu connu et goûté*, terminent l'édition de l'illustre imprimeur parmesan qui a publié séparément (1796, 30 pages in-4°), avec la magnificence qui caractérise ses presses, *le Chant du cygne, ou la vie à venir et l'immortalité de l'âme*, qui devait être le 23e entretien, et l'*Adoration ou la prière et le désir, l'homme à Dieu*, 8 pag. in-4o.

[3] Elle est rapportée textuellement dans la notice que M. Goethals a rédigée sur Nélis dans le tome III des *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres, des mœurs et de la politique en Belgique*. Bruxelles, 1838, 4 vol. in-8o.

[4] Le premier a pour objet : *De avocandis et disjungendis hominibus, sive de re rustica et agrorum secessu nec non de oppidorum atque urbium incommodis*; le second : *De antiquissimis societatis humanæ dissidiis ad Platonis allegorias de bello Atlantum*; le troisième : *De Celtis Italiæ incolis et de nominibus urbium ac popularum per orientem et septentrionem ad usque mare Tyrrhenum*, le quatrième renferme des mélanges.

Digitized by Google

qu'avait lu Nélis. Sa famille possède trois gros volumes in-folio contenant des extraits écrits de sa main. Ses lectures favorites étaient les poëtes tragiques. Il ne négligeait pas non plus les moralistes et les orateurs chrétiens. Il aimait passionnément aussi la poésie latine, et parfois il s'amusait à composer des vers dans la langue de Virgile. Sa correspondance était fort étendue; il avait des relations avec les savants les plus distingués de l'époque : l'abbé Barthélemi, l'abbé de Saint-Léger, l'abbé Rive, dom Berthot, dom Grappin, le président de Brosses, parmi les Français; le cardinal Antonelli, le cardinal Mattei, l'abbé de Guasco, le comte Savioli, parmi les Italiens; le chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne à Rome; Jamerai-Duval, Dezach, Heyne, en Allemagne; Lavater, en Suisse, Ruhnkenius, Van Wyn et Tewater en Hollande; le prince Gallitzin, membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg, ambassadeur de Russie à La Haye. Rien n'était comparable à l'amabilité de Nélis quand il voulait s'en donner la peine, et, d'une nature bienveillante, de mœurs douces, il mettait une sorte de coquetterie à se rendre agréable aux personnes qui l'approchaient. Du reste il savait, dans toutes les circonstances, maintenir sa dignité; il se plaisait à converser avec les ouvriers, mais on ne le voyait point descendre jusqu'à eux; il préférait les élever jusqu'à lui. Son cœur s'ouvrait au récit de leur misère, et sa bourse était toujours au service des malheureux. Il était connaisseur en tableaux, en gravures, en statues... Que lui manquait-il pour être un généreux protecteur des arts ?... Une fortune moins bornée. S'il a jamais désiré les richesses, ce n'était point pour les accumuler dans ses coffres, mais pour les répandre avec discernement.

Un frère de l'évêque d'Anvers, Dominique-Joseph-Hyacinthe de Nélis ou plutôt Nélis, car il dédaigna toujours la particule, né, le 3 janvier 1738, à Malines, et mort, à Louvain, le 5 février 1828, était également un homme de mérite. Il avait professé, pendant longues années, le droit à l'université de Louvain. Il s'y faisait écouter avec un vif intérêt : sa diction était facile, claire, et, chose assez rare alors comme aujourd'hui, d'une précision remarquable. Sa thèse de philosophie (typis academicis, 1759, 15 pages in-4°) est le seul écrit qu'il ait fait imprimer. Il a laissé, manuscrites, de savantes notes sur le Digeste.

[1] *Biographie universelle*, t. XXXI (1822), p. 63 et suiv. M. Delvenne, dans la *Biographie du royaume des Pays-Bas* (Liége, 1829), t. II, p. 175 et 176, m'a fait l'honneur de reproduire cet article mot pour mot, mais, suivant l'usage adopté de nos jours, il ne cite point la source de cet emprunt.

[2] Mac n'est point un nom de famille, c'est le titre que portent, en Écosse, les chefs de clans.

NENY [1].

Patrice-François Mac [2] Neny, qui naquit à Bruxelles le 24 décembre 1716, était issu d'une de ces respectables familles qui n'hésitèrent pas, après le renversement du trône des Stuarts (1688), à s'exiler du sol de la Grande-Bretagne et qui ne pouvaient manquer d'être accueillies par la Belgique hospitalière et religieuse. Ses heureuses dispositions furent cultivées avec soin par un père, homme de mérite [3], que n'avait point abattu le malheur et qui jouissait d'une grande considération près du gouvernement autrichien. Le jeune Patrice suivit avec succès les cours de philosophie et de droit à l'université de Louvain; puis il visita l'Allemagne, l'Italie et la France, pour se perfectionner dans l'étude des langues étrangères. L'esprit observateur dont il était doué se fit remarquer dès lors et présagea tout ce qu'il devint par la suite. En 1739 il fut nommé secrétaire des conseils d'État et privé, conseiller privé en 1744, membre du conseil suprême pour les affaires des Pays-Bas à Vienne en 1751, l'un des commissaires pour l'exécution du traité d'Aix-la-Chapelle en 1752, trésorier général des finances en 1753, chef et président du conseil privé en 1757. Il prit la plus grande part à la direction des affaires publiques sous le gouvernement de Marie-Thérèse qui rendit la Belgique si florissante. Personne ne se montrait plus jaloux que lui des prérogatives du souverain, et peut-être même les poussa-t-il quelquefois jusqu'à l'exagération. Il ne négligeait non plus aucune occasion d'arrêter les empiétements du clergé [4]. La suppression des jésuites ne lui déplut nullement : il appréciait toutefois les services que cet ordre célèbre avait rendus aux sciences et aux lettres. Aussi s'empressa-t-il de confier à plusieurs de ses membres, sous la direction de Ghesquière, la continuation de l'immense ouvrage des Bollandistes, *Acta sanctorum*.

Le titre de conseiller d'État intime actuel, le collier de commandeur de l'ordre hongrois de Saint-Étienne et le diplôme de comte devinrent

[3] Patrice Mac Neny, conseiller des finances, mort conseiller secrétaire d'État et de guerre, en 1743, à l'âge de soixante et un ans. Il avait épousé Anne-Marie Peterbroeck.

[4] J'en trouve des preuves multipliées dans une correspondance intime de trente-deux ans entre le comte de Neny et mon aïeul, Jacques-Joseph baron de Stassart. Elle forme quatre volumes de ma bibliothèque.

Digitized by Google

les récompenses de ses nombreux services. La mort de Marie-Thérèse fut pour lui comme un coup de foudre. Sa santé même en parut altérée. Les projets d'innovation, que s'empressa de manifester l'empereur Joseph, ne lui plaisaient pas tous également. Cette circonstance surtout lui fit désirer sa retraite qu'il obtint le 16 mai 1783; il jouit peu des douceurs de la vie privée, car il mourut, à Bruxelles, le 1er janvier 1784, laissant, de son mariage avec Albertine-Isabelle de Wynants, outre un fils, Philippe-Goswin, comte de Neny, en qui s'éteignit sa postérité masculine, deux filles, dont l'une épousa Goswin-Anne-Marie-Félix de Fierlant, président du grand conseil de Malines, puis chef et président du conseil privé, et l'autre le vicomte Desandrouin de Villers-sur-Lesse, trésorier général des finances après avoir été grand mayeur de la ville de Namur. Le frère unique de Patrice-François, le baron Corneille de Neny, secrétaire intime du cabinet à Vienne, est mort également avec la réputation d'un homme d'État très-distingué.

Le comte de Neny n'était point étranger aux sciences et aux lettres; il se plaisait à leur consacrer ses loisirs; et l'université de Louvain, dont il était le curateur depuis 1755, lui fut redevable de plusieurs règlements utiles. On doit reconnaître encore qu'il contribua puissamment à la création de l'Académie impériale et royale de Bruxelles.

Ses *Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens* parurent peu de temps après sa mort [1]. « Il n'est pas d'ouvrage », dit le savant archiviste du royaume de Belgique, M. Gachard [2], « il n'est pas d'ouvrage relatif à notre histoire qui « ait obtenu plus de succès. Réimprimé plusieurs « fois, traduit en différentes langues, ce livre con- « serve encore aujourd'hui la vogue qu'il eut à « son apparition, il y aura bientôt soixante ans; « il n'a pas cessé de faire autorité dans les matières « qui y sont traitées, et il est toujours la source où « vont puiser de préférence les écrivains qui s'oc- « cupent de l'ancienne constitution de notre pays « et des événements dont il fut le théâtre dans « les deux derniers siècles. »

Ces mémoires avaient été rédigés pour l'instruction des archiducs, à la demande de l'impératrice, vers l'année 1759. Cette excellente princesse, voulant témoigner à l'auteur combien elle en était satisfaite, lui fit parvenir, avec une lettre autographe, son portrait peint à l'huile [3]. Elle y est représentée, le manuscrit dans ses mains, et sa figure exprime tout l'intérêt qu'elle prend à cette lecture.

Ce livre, dans lequel règne beaucoup d'ordre et de méthode, pèche peut-être quelque peu par le style : il ne manque point de clarté, de naturel, mais on y désirerait plus d'élégance.

M. Gachard cite une maxime de Neny que nous nous plaisons à reproduire : « Comme il est de la « gloire d'un prince de ne rien établir qui ne mé- « rite de durer toujours, la prudence exige qu'il « consulte bien avant que d'ordonner, qu'il écoute « pour être obéi sans représentation, et qu'il « donne une autorité solide à ses ordonnances, « par sa sagesse et sa justice. »

On publia, la même année (1784), Neuchâtel (Bruxelles), 71 pages in-8°, sous ce titre : *Œuvres posthumes de M. le P. de Neny, contenant la réforme du conseil des domaines et finances des Pays-Bas, avec un plan d'un changement de perception et d'une augmentation de produit sur le papier timbré dans les États de Sa Majesté l'empereur et roi*, avec l'épigraphe : *Quod Cæsaris, Cæsari detur.* Mais il fut reconnu, lors des poursuites judiciaires auxquelles cette brochure donna lieu, qu'elle devait être attribuée à un M. Maximilien Brambilla, et nullement au comte de Neny.

Le comte de Neny avait composé plusieurs mémoires restés inédits, un entre autres, d'une grande importance, intitulé : *Le droit ecclésiastique des Pays-Bas, ou celui que l'on suit pour le gouvernement de l'Église belgique.* Dotrenge, membre de la seconde chambre des états généraux, en possédait une copie qui fut acquise après sa mort (en 1838) pour la bibliothèque royale à Bruxelles. Les archives du royaume contiennent de précieux documents sur l'administration de cet habile homme d'État qui fut aussi l'éditeur des *Decisiones Brabantiæ*, du comte de Wynants, son beau-père.

Neny, d'un caractère froid en apparence, savait montrer de la chaleur lorsqu'il s'agissait de servir ses amis. Sa conversation, sans être brillante, attachait par un ton de franchise et par une tournure d'esprit quelquefois très-originale. Je viens de lire dans les intéressants *Souvenirs* manuscrits

[1] In-8°, Neufchâtel, Fauche, 1784. Il en parut la même année deux éditions à Bruxelles, 2 vol. in-8°; une de ces éditions, ainsi que la quatrième (Bruxelles, B. Lefranc, 1786, 2 vol. in-12), est ornée du portrait de l'auteur. Il existe une traduction flamande et une traduction allemande de ces mémoires.

[2] Dans une note lue à l'Académie de Belgique, le 6 mai 1840, *Bulletins*, t. VII, Ire part., p. 358-374.

[3] Je l'ai vu chez M. le comte de Liedekerke-Beaufort, maréchal de la cour du roi des Pays-Bas et petit-fils, par sa mère, du comte de Neny.

Digitized by Google

de feu M. le comte de Leidekerke de Noisy qu'en 1778 (l'auteur était alors page de Monsieur, frère de Louis XVI) le comte de Neny vint, au nom de la cour d'Autriche, féliciter, à Versailles, le roi et la reine de France sur la naissance de Mademoiselle, qui fut depuis la duchesse d'Angoulême.

ODEVAERE [1].

Joseph-Denis Odevaere naquit, le 2 octobre 1778, à Bruges, d'une famille honorable, qui le destinait à la magistrature. Après avoir fait de bonnes études au collége de sa ville natale, il se disposait à suivre les cours de l'université de Louvain, lorsque, par suite de l'invasion de la Belgique en 1794, cet établissement se trouva supprimé. On lui choisit pour lors une autre carrière, celle du commerce; mais il ne tarda point à la prendre en dégoût : il avait appris le dessin depuis quelques années, et tous ses loisirs étaient consacrés à la culture de cet art qui bientôt devint, pour ainsi dire, son unique occupation. Ses essais furent plusieurs fois couronnés par l'Académie de Bruges. Sa vocation étant ainsi bien constatée, ses parents l'envoyèrent, en 1798, à Paris, sous le patronage du peintre Suvée, son compatriote. Il parvint ensuite à se faire admettre dans l'atelier de David, qui tenait alors le sceptre de l'école française. Les progrès du jeune Belge devinrent rapides. Son tableau de *la Mort de Phocion* remporta le grand prix de l'Institut, en 1804, et lui valut l'honneur de partir pour Rome en qualité de pensionnaire de l'Académie de France. Avant de se mettre en route pour l'Italie, il voulut revoir le toit paternel : une réception vraiment triomphale lui fut préparée par les habitants et les autorités de Bruges. Pendant son séjour à Rome, il exécuta deux grandes fresques pour le palais Quirinal : *Romulus remportant les dépouilles opimes*, et *les Grecs disputant aux Troyens le corps de Patrocle*. Un de ses tableaux les plus finis, le *Martyre de saint Laurent*, qu'on admire encore dans une des églises de Bruges, appartient à cette époque, ainsi que le *Couronnement de Charlemagne*, où l'on voyait le pape Léon III aux genoux de l'empereur. Cette grande composition obtint un brillant succès, et fut considérée comme une des plus remarquables de l'exposition de 1810. Un pareil sujet, cela se conçoit, ne devait pas déplaire à Napoléon. Aussi l'artiste, de retour à Paris, en 1812, reçut-il, des mains impériales, la grande médaille d'or. Les événements de 1814 ramenèrent Odevaere dans sa patrie. Le prince d'Orange lui fit l'accueil le plus flatteur. Devenu roi des Pays-Bas, sous le nom de Guillaume Ier, il le nomma son peintre et le décora de l'ordre du Lion néerlandais. On a prétendu qu'Odevaere avait poussé la reconnaissance trop loin, en s'empressant de tracer sur la toile le souvenir de Waterloo; ce reproche n'est nullement fondé; ce n'est pas la défaite des Français, mais l'épisode du jeune prince d'Orange blessé, qu'a reproduit son pinceau. Personne plus que lui ne s'est montré fidèle au malheur : David, pendant son exil à Bruxelles, fut, de la part de son ancien élève, l'objet d'un dévouement presque filial. Ce tableau, très-improprement nommé la *Bataille de Waterloo*, est du reste un ouvrage assez médiocre. *Guillaume au cornet recevant l'investiture de la principauté d'Orange*, et le *Couronnement du roi Guillaume Ier*, ne valent guère mieux; mais la *Bataille de Nieuport* (gagnée en 1600 sur les Espagnols par le prince Maurice) offre de beaux détails [2], et l'*Union d'Utrecht* (qui fonda la république des Provinces-Unies) lui fait plus d'honneur encore. Néanmoins on est forcé de convenir qu'Odevaere, en se livant à de grandes conceptions historiques, a méconnu son véritable talent; il aurait mieux fait de s'en tenir aux tableaux de chevalet. Il a laissé, dans ce genre, des toiles d'un mérite incontestable, entre autres : *l'Évêque de Missolonghi mettant le feu aux poudres*, pour ne point tomber au pouvoir des vainqueurs; *Galatée; Cimabué;* et surtout la *Présentation de Raphaël au pape Jules II par le Bramante*, chef-d'œuvre plein de grâce et de charme : c'est un des meilleurs morceaux de la galerie de la Haye. Ce maître se distinguait plutôt par la pureté du dessin que par la richesse du coloris; il possédait au plus haut degré la théorie de la peinture, et ses connaissances littéraires étaient très-étendues. Aussi plusieurs sociétés savantes se l'étaient-elles affilié. Il venait d'achever et se proposait de publier une *Histoire des arts en Italie*, lorsque la mort le surprit dans la nuit du 8 au 9 février 1830; il avait passé la soirée au spectacle. Cet ouvrage manuscrit, dont le gouvernement belge a fait l'acquisition, est déposé à la bibliothèque royale de Bruxelles, de même qu'une traduction de la vie de Raphaël, enrichie de notes intéres-

[1] *Biographie universelle*, t. LXXVI (suppl.), p. 25 et 26.

[2] On a particulièrement distingué le groupe des pages de l'archiduc Albert. Cinq jeunes gens de la même famille (trois frères et deux cousins) avaient posé. Le peintre, pour reconnaître ce service, s'était empressé de reproduire leurs traits dans un tableau dont il fit hommage aux parents. Ce tableau figure aujourd'hui dans la galerie d'un amateur de Bruxelles.

Digitized by Google

santes. Odevaere avait l'habitude de consigner en marge de ses livres artistiques des remarques et des anecdotes, parmi lesquelles il y en a de fort curieuses. Ses excellentes qualités le faisaient rechercher avec empressement. Il était marié, mais il n'a point laissé d'enfants. On retrouve les traits de sa femme dans plusieurs de ses tableaux, entre autres dans sa *Galatée*.

OMMEGANCK[1].

Balthazar-Paul Ommeganck naquit, le 26 décembre 1755[2], dans cette ville d'Anvers si féconde en grands peintres. Il montra, dès l'enfance, un goût décidé pour les arts du dessin. Placé chez les plus habiles professeurs de son pays, le jeune élève étonna ses maîtres par des talents précoces, et profita si bien de leurs leçons qu'il ne tarda guère à prendre rang parmi eux. Le paysage fut le genre auquel il s'appliqua spécialement, et sa réputation dans cette branche de la peinture devint européenne. Les tableaux qu'il envoyait à l'exposition du Louvre étaient admirés de tous les connaisseurs. On imagina même, et l'éloge doit sembler assez bizarre, de le surnommer le *Racine des moutons*, parce qu'il excellait à peindre ces animaux. En 1808, la grande médaille d'or lui fut décernée. Il travaillait avec une extrême facilité.

Ses productions, quoique nombreuses, n'en sont pas moins estimées et recherchées des amateurs. Il a, dans quelques-unes, égalé, sinon surpassé les paysagistes les plus renommés de l'ancienne école flamande. Ommeganck mourut, dans sa ville natale, le 18 janvier 1826. Correspondant de l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France, il était membre de l'Institut de Hollande, et chevalier de l'ordre du Lion néerlandais. Il avait été l'un des commissaires chargés de reprendre, à Paris, les tableaux enlevés dans les églises et les musées des Pays-Bas, après la conquête. On l'accuse de n'avoir pas tempéré, par les formes, ce que cette mission avait de rigoureux. Aussi, par une petite vengeance qui n'est peut-être pas de très-bon goût, le directeur du musée, à l'exposition suivante, imagina-t-il de placer les tableaux du peintre anversois assez haut pour rendre, en quelque sorte, les moutons imperceptibles.

[1] *Biographie universelle*, tome LXXVI (sup.), page 80.

[2] De Paul Ommeganck, marchand de tableaux, et de Barbe Laenen.

Ommeganck avait épousé, le 26 juin 1780, Pétronille-Isabelle Parrin, qu'il perdit après quarante ans de l'union la plus heureuse; il en eut deux fils et sept filles. Le maire d'Anvers offrit, comme un objet précieux, à madame Bonaparte, lorsqu'elle vint dans cette ville avec le premier consul, le 21 juillet 1803, un tableau du peintre anversois.

PASTUR.

Il y a peu d'années, on voyait encore, à quelque distance de Bruxelles, près de l'abbaye de la Cambre, au Vivier-d'Oye, sous Uccle, et non loin d'Alsemberg, des monticules de terre, connus sous la dénomination de Forts Jaco. C'étaient des vestiges des fortifications élevées par un jeune bûcheron, Jacques Pastur, né vers l'an 1675, à Waterloo. Il avait atteint sa vingt-septième année, et, s'étant mis à la tête d'un certain nombre de ses camarades, il imagina, poussé par un instinct guerrier, de prendre parti pour l'archiduc qui se prétendait roi d'Espagne sous le nom de Charles III, contre les Français occupant alors Bruxelles pour le petit-fils de Louis XIV, pour Philippe V. Malheur à ceux qui s'aventuraient dans la forêt de Soigne! le capitaine Jaco (c'est ainsi qu'on le désignait) sortait brusquement d'une embuscade, les faisait prisonniers, et, sur-le-champ, ils étaient conduits au quartier général autrichien. Le gouverneur de Bruxelles voulut se débarrasser une bonne fois de ce partisan incommode. Il envoya six cents hommes à sa poursuite avec l'ordre de le ramener mort ou vif. Pastur, que ses espions servaient à merveille, est informé de cette levée de boucliers... Il se déguise de manière à se rendre tout à fait méconnaissable, se mêle à la troupe ennemie qui venait de faire une halte; il parvient à s'instruire de ce qu'elle projette et la devance à Waterloo où sa petite armée se range courageusement en bataille. Cependant il avait fait battre la caisse sur tous les points de la forêt et sonner la cloche d'alarme dans les villages voisins. Qu'arriva-t-il? Les six cents Français se crurent cernés et mirent bas les armes. Pastur traita leur chef avec une courtoisie qu'on n'attendait guère du rustique vainqueur. Cet officier, lorsqu'il fut revenu sous ses drapeaux, parla du brave Pastur avec tant d'enthousiasme, que l'électeur de Bavière voulut voir cet étrange héros. Un sauf-conduit lui fut envoyé... Ses soldats, ou plutôt ses anciens camarades, fatigués d'une lutte qui pouvait se prolonger, et peu désireux de s'éloigner

Digitized by Google

du foyer domestique, manifestaient l'intention de retourner à leurs travaux habituels. Mécontent de l'Autriche qui n'avait pas voulu lui conférer un grade militaire analogue à l'importance de ses services, Pastur se rendit à Bruxelles où le marquis de Puységur, ministre de Louis XIV, à qui l'électeur le présenta, fut ravi de la convenance de ses manières; il le félicita sur sa bravoure, sur son intelligence, sur ses talents. Bref, il lui proposa de passer au service de Philippe V en qualité de brigadier des armées d'Espagne [1]. Pastur accepta cette proposition qu'il crut d'autant plus d'accord avec ses devoirs, que le Brabant avait reconnu le duc d'Anjou pour son souverain légitime, en vertu du testament de Charles II.

Les désastres de Hochstedt (1704), de Ramillies (1706) et de Malplaquet (1709) n'ébranlèrent pas la fidélité de Pastur. On le vit figurer, avec sa vaillance ordinaire, sur tous les champs de bataille. Il s'empara de la forteresse de Steenberghe, en 1712.

Les Pays-Bas ayant passé sous la domination autrichienne par le traité d'Utrecht (1713), Pastur se rendit en Espagne; il y mourut quelques années plus tard [2] maréchal de camp. Sa fille unique avait épousé un seigneur espagnol du nom de Prina. Deux de ses neveux prirent du service dans les gardes wallonnes et moururent sans s'être mariés.

PLUNKETT [3].

Olivier Plunkett, issu d'une illustre maison d'Irlande, connue par son inviolable attachement à la religion catholique, naquit au château de Rathmore, au comté de Meath, en 1629. Après avoir reçu sa première éducation au sein de sa famille, il se rendit à Rome pour y compléter ses études; à peine étaient-elles achevées que le pape lui fit remplir une chaire de théologie. Ses vertus et ses talents lui méritèrent la dignité d'archevêque d'Armagh et de primat d'Irlande. Malgré les périls dont elle était environnée, il l'accepta de préférence à l'évêché de Montefiascone. Le retour d'Olivier Plunkett dans sa patrie fut célébré par de nombreux témoignages d'enthousiasme, que sa conduite apostolique justifia complétement; mais quoiqu'il n'eût cessé de mettre la tolérance au nombre des devoirs religieux, son zèle le rendit suspect aux protestants; ses aumônes abondantes le firent accuser d'ambition et de projets factieux. Sous le prétexte d'une conspiration, que ses ennemis avaient imaginée, il fut arrêté, conduit à Londres et condamné, par un jury non moins ignorant que fanatique, à la peine de mort qu'il subit, le 1er juillet 1681, après avoir prononcé sur l'échafaud un discours plein de noblesse et de dignité. Son corps fut inhumé dans le cimetière de Saint-Gilles-des-Champs, sous une lame de cuivre, portant l'inscription suivante (en anglais): « Ce tombeau renferme la dépouille mortelle du « révérendissime Olivier Plunkett, archevêque « d'Armagh et primat d'Irlande, qui fut, en haine « du catholicisme, accusé de haute trahison par « de faux témoins, condamné et exécuté à Tyburn. « Son cœur et ses entrailles lui furent arrachés « et jetés au feu. Il souffrit le martyre, le 1er juillet « 1681, sous le règne de Charles II. »

Plunkett a laissé des mandements et des instructions pastorales regardés comme des modèles d'onction et de charité chrétienne. On les a recueillis en 2 vol. in-4°, Londres, 1686. Il avait charmé ses loisirs, à Rome, par la culture des arts; on trouva dans ses papiers une description des plus beaux monuments d'architecture antique. Elle doit être restée manuscrite, et l'on ignore ce qu'elle est devenue.

Des neveux de l'infortuné prélat suivirent la fortune des Stuarts et s'expatrièrent en 1688.

POSTEL.

Le nom du théologien qui va nous occuper un instant ne figure dans aucun dictionnaire biographique, sauf celui de Feller, qui se borne à lui consacrer quelques lignes. Sa qualité de Belge nous engage à ne pas le laisser dans un oubli complet. Henri Postel naquit à Binche en Hainaut, le 28 mai 1707. Après avoir fait, avec distinction, ses études chez les jésuites de Mons, il en revêtit l'habit, le 28 mai 1726, et professa les humanités dans plusieurs colléges des Pays-Bas autrichiens. Ses supérieurs l'envoyèrent ensuite occuper la chaire de philosophie et celle de théologie à Douai. Préoccupé sans cesse du progrès des idées nouvelles en France, il crut voir, en songe, saint Ignace de Loyola lui désigant les livres de Voltaire et de Rousseau comme devant être les points

[1] Quelques-uns, s'écartant de la tradition admise dans le pays, prétendent qu'il fut d'abord capitaine et ne devint brigadier qu'après plusieurs faits d'armes, et j'avoue que cela me paraît plus probable. Quoi qu'il en soit, il était brigadier des armées d'Espagne lorsqu'il prit Steenberghe en 1712.

[2] Les recherches pour découvrir dans les archives militaires, à Madrid, la date de sa mort ont été complétement infructueuses. On présume qu'elle doit avoir eu lieu vers 1730.

[3] *Biographie universelle*, t. XXXV, pages 99 et 100.

Digitized by Google

de mire de ses continuelles attaques. Pour obéir à cette vision, il s'attacha particulièrement à combattre la philosophie moderne, qu'il considérait d'ailleurs comme destructive des bases fondamentales de la société. Ce fut encore cette thèse qu'il soutint avec une nouvelle ardeur lorsque, à la suppression de son ordre en France, il vint chercher un asile chez ses confrères à Tournai. Ce fut là qu'il fit imprimer, en 1772, une partie de ses leçons sous ce titre : *l'Incrédule conduit à la religion par la voie de la démonstration*, Tournai, 2 vol. in-8°.

Cet ouvrage, trop vanté d'avance, n'obtint pas le succès que s'en promettait l'auteur. On y trouve bien une certaine force de raisonnement, de la lucidité, de l'ordre, mais peu d'élégance. Un tort de Postel était d'ailleurs de ne pas distinguer assez, dans les écrits du XVIIIe siècle, ce qu'ils renfermaient d'utile en provoquant la réforme d'abus incontestables. L'impératrice Marie-Thérèse ayant suivi l'exemple des autres souverains et prescrit la fermeture des établisements de la société de Jésus dans ses États, le Père Postel alla se fixer définitivement à Douai. Déjà vieux, mais exempt d'infirmités, il y passa des jours tranquilles et s'éteignit, pour ainsi dire, le 7 novembre 1788, l'*Imitation de Jésus-Christ* dans les mains. Quelques années plus tard il aurait eu le chagrin de voir se réaliser ses lugubres pressentiments. On trouva, dans ses papiers, divers fragments d'ouvrages de dévotion, mais rien de terminé.

RAMPEN [1].

Le voisinage de l'abbaye de Neumousier, fondée par Pierre l'Ermite, et qui renfermait encore, il y a moins de quatre-vingts ans, le tombeau du pieux provocateur des croisades, attirait autrefois de nombreux pèlerins dans la ville de Huy. Cette ville, si pittoresquement située sur les deux rives de la Meuse, a produit quelques hommes de mérite. Les œuvres choisies d'un de ses poëtes, Hubin, ont reçu, l'année dernière (1852), un accueil favorable du public [2]. L'homme dont je rappelle ici le souvenir, Henri Rampen, y naquit le 18 novembre 1572. Ses humanités étaient à peine achevées que le désir de voir Rome lui fit accompagner un jeune seigneur liégeois qui partait pour l'Italie. Il obtint, à son retour, une bourse pour faire sa philosophie à l'université de Louvain; il y suivit ensuite les cours de théologie, et fut admis à la prêtrise en 1597. Cette université, qui le considérait comme un de ses meilleurs élèves, le vit bientôt siéger parmi ses professeurs. Il y donna successivement des leçons de grec, de philosophie et d'Écriture sainte. Son zèle et ses talents furent récompensés par la présidence du collége de Sainte-Anne et du grand collége. Il mourut à Louvain le 4 mars 1641. Rampen avait publié dans cette ville, quelques années auparavant (1631-33-33), 3 vol. in-4° de *Commentaires* en latin sur les quatre évangiles; cet ouvrage était fort estimé des théologiens en Belgique, même dans ces derniers temps.

REYNIER [3].

Augustin-Benoît Reynier naquit à Liége le 9 janvier 1759. Ses parents, qui devaient au commerce une honorable aisance, lui procurèrent une éducation soignée; mais, envoyé par eux à Cologne pour y suivre un cours de droit, il ne tarda point à manifester pour le barreau la répugnance la plus invincible. Il résolut de suivre le penchant qui l'entraînait vers la littérature; dès lors, cette indépendante médiocrité, dont Horace fait sentir avec tant de charme tous les avantages, lui parut le bien suprême. Une compagne de son choix, qu'il avait connue pendant son séjour à Cologne et qu'il ramena dans sa patrie où l'attendaient quelques amis d'enfance, le fit jouir d'un bonheur sans nuage. Ses idylles et ses romances, que les éditeurs de l'*Almanach des muses* s'empressaient de publier, et qui se trouvaient reproduites presque aussitôt dans la plupart des recueils du même genre, lui firent une réputation à cette heureuse époque où l'inexorable politique n'avait pas encore banni les vers des salons de Paris. Son *Tombeau de Gessner* fut cité comme un chef-d'œuvre.

Cependant le pays de Liége devint, à son tour, la proie des secousses violentes dont l'Europe fut agitée vers la fin du XVIIIe siècle. Reynier quitta ses douces occupations pour les affaires publiques; il traduisit, de l'allemand, l'*Exposé de la révolution liégeoise*, que M. Dohm, ministre prussien, avait composé pour sa cour; et ses conci-

[1] *Biographie universelle*, t. LXXVIII (supplément), p. 320.

[2] In-12 de 100 pages avec portrait. Bruxelles, Stapleaux, 1852. Jean-Hubert Hubin, né le 16 juillet 1764, mourut à Bruxelles le 2 février 1833.

[3] *Biographie universelle*, t. LXXIX, p. 20.

Digitized by Google

toyens le députèrent auprès de l'Assemblée constituante, à Paris, en 1790, pour solliciter l'appui de la France. Il y fut admis le 18 septembre, et le côté gauche couvrit d'applaudissements le discours qu'il prononça dans cette circonstance; mais le souvenir le plus agréable de son voyage fut la satisfaction d'avoir fait connaissance avec le chantre d'Estelle et de Galatée. Il éprouva bientôt la triste nécessité de renoncer à sa patrie... Le parti qui pour lors y dominait l'ayant mis au nombre des proscrits, il se retira, navré de douleur, à Cologne, où des chagrins de toute espèce l'accablèrent. Il vit mourir dans ses bras une épouse adorée, et s'éteignit lui-même, à la suite d'une maladie de langueur, le 18 mai 1792, âgé de trente-trois ans. Le recueil de ses poésies parut, pour la première fois, à Liége, en 1817, in-8°. On l'a réimprimé, avec les opuscules de Bassenge et d'Henkart, sous le titre de *Loisirs de trois amis*, Liége, 1823, 2 vol. in-8°. On lui doit aussi l'éloge funèbre du prince-évêque de Liége (Velbruck), brochure in-4°, 1785, et les *Procès-verbaux de la Société d'émulation* qu'il a rédigés, pendant plusieurs années, en sa qualité de secrétaire perpétuel.

Le talent de Reynier avait plus de charme, de grâce et de douceur que d'éclat et d'énergie; ses vers néanmoins ne sont pas dépourvus du coloris poétique. Nous pensons qu'il doit occuper, comme poëte bucolique, une place au-dessus de Berquin et presque à côté de Léonard.

SAINT-PERAVI [1].

L'homme de lettres qui fonde uniquement l'avenir de sa fortune sur des productions que son amour-propre se plaît à lui faire considérer comme des chefs-d'œuvre voit trop souvent succéder à de séduisantes illusions d'étranges mécomptes, et, dédaignant les honorables ressources de l'ordre, de l'économie, il est insensiblement entraîné dans une position fâcheuse où l'honneur et le talent de l'écrivain se trouvent compromis tout à la fois : c'est ce qu'éprouva Jean-Nicolas-Marcellin Guerineau de Saint-Peravi, né le 15 août [2] 1732, à Jeanville (Bauce), patrie de Colardeau, d'une famille anoblie par l'achat d'une charge de secrétaire du roi, ce que l'aristocratie française appelait dédaigneusement savonnette à vilain. Après avoir fait ses études en province, il vint à Paris avec le projet d'y suivre la carrière des emplois; mais des efforts infructueux, l'attrait des plaisirs, quelques succès littéraires et son penchant naturel à la paresse ne tardèrent pas à l'en détourner. Une année suffit pour épuiser ses ressources pécunières... Il chercha dans ses talents des moyens d'existence. Les poésies fugitives qui s'échappèrent de son portefeuille furent recherchées du public, qui distingua particulièrement l'*Idylle de Philène et Laure*, les *Stances sur une infidélité*, la *Romance de Lucrèce*, quoique jugée sévèrement par Laharpe, et l'*Épître sur la consomption*. Il ne lui fut pas difficile de trouver un éditeur pour *l'Optique ou le Chinois à Memphis* (1763, deux parties in-12). C'est un roman satirique, à l'imitation de *Zadig* et des *Lettres persanes*, mais il n'eut pas le même succès. Saint-Peravi se lia pour lors avec les économistes (Quesnay, Dupont de Nemours, etc.); il prit part à la rédaction du *Journal de l'agriculture et du commerce*; en même temps il publia divers écrits sur la culture et sur l'économie politique [3]; ce sont des compilations oubliées aujourd'hui; elles lui procurèrent quelques suffrages stériles et ne le conduisirent point à la fortune. Il quitta la France à la suite d'une affaire d'honneur, à ce qu'il prétendait, mais plus vraisemblablement pour fuir de malencontreux créanciers, et vint se fixer à Liége où le prince-évêque Velbruck le gratifia d'une pension de huit cents livres avec le brevet de membre-orateur de la Société d'émulation. C'est en cette qualité que Saint-Peravi prononça le *Discours d'ouverture*, le 2 juin 1779 (Liége, brochure in-8°), et le 18 juillet, jour de l'inauguration du buste de Velbruck, une ode en l'honneur de son Mécène... C'est aux pieds de cette idole (du reste parfaitement digne des hommage de tous les gens de lettres) qu'il ne cessa de brûler un encens plus ou moins épuré. Sa pension n'en fut pas augmentée, et, toujours aux expédients, il devint une espèce de sangsue pour les personnes qui s'étaient mises en rapport avec lui; son trésorier ordinaire était le bon chanoine Henkart qui ne se lassa point de le secourir. Il fit jouer sur le théâtre de Liége une comédie intitulée *les Deux Femmes*, mais elle reçut un accueil très-froid. Il se promettait merveilles d'un journal qu'il annonça [4] sous ce titre : *le*

[1] *Biographie universelle*, t. XL, p. 58 et 59.

[2] On trouve cette date dans une épître inédite à M. Henkart. L'auteur y trace, en assez mauvais vers, le tableau de sa détresse, et finit par demander, en humble prose, quelques feuilles de papier pour écrire à ses amis.

[3] Entre autres : *Traité de la culture de différentes fleurs*, 1763, in-12; *Mémoire sur les effets de l'impôt indirect sur le revenu des propriétaires de biens-fonds*, 1768, in-12; *Principes du commerce opposé au trafic, développés par un homme d'État* (Saint-Peravi), 1787, 2 vol. in-8°.

[4] Pour paraître de quinzaine en quinzaine, du 1er novembre 1783 au 13 avril 1784. L'auteur n'appelait ces premiers numé-

Digitized by Google

Poëte voyageur et impartial, ou journal en vers, accompagné de notes en prose. Les abonnés ne se présentèrent point, et ce journal, rempli de fatras, cessa de paraître. Sa tentative pour intéresser Frédéric le Grand à cette entreprise, qu'il aurait voulu placer sous le patronage de ce prince, ne lui valut que deux lettres assez sèches de la part du monarque prussien. Les premiers symptômes de la révolution française lui firent concevoir l'espérance de retourner dans sa patrie pour y mettre à profit les événements qui pourraient se présenter. Afin de préparer les voies, il composa deux ouvrages qu'un de ses amis fit imprimer à Paris, en 1789, in-8° : *Plan d'organisation sociale divisée dans ses trois parties essentielles* et *Essai sur les principes à adopter par les états généraux, sur les premières observations qui n'en sont que les conséquences.*

Saint-Peravi mourut, dans l'indigence, à Liége, le 3 juillet 1789. Sa veuve imagina d'écrire à Frédéric-Guillaume II, pour solliciter quelques secours, et ce roi lui fit parvenir trente écus de Prusse avec une lettre sous la date du 11 février 1790[1].

Les vers, en assez grand nombre, que Saint-Peravi publia chez l'étranger, sont peu connus, et ne méritent guère de l'être : ils nous remettent en mémoire le reproche que Voltaire fait à Jean-Baptiste Rousseau dans le *Temple du Goût*. Ses plus olies pièces ont été réunies avec les morceaux choisis de Lacondamine et de Pezai, dans un volume in-18. Paris, 1810.

SAINT-SILVESTRE[2].

Juste-Louis Dufaure, marquis de Saint-Silvestre, d'une ancienne famille de Vivarais, dont était sorti, quoiqu'il orthographiât différemment son nom, Dufaur de Pibrac, auteur des *Quatrains moraux*, naquit à Paris le 9 janvier 1627. Il fut page des rois Louis XIII et Louis XIV, obtint ensuite une compagnie de chevau-légers, signala sa bravoure en diverses rencontres, et reçut, le même jour, sept blessures avant d'être mis hors de combat. Il suivit le duc de Beaufort dans l'expédition de Candie contre les Turcs, en 1669, et fit la campagne de 1672 sous les ordres de Turenne, dont il mérita le suffrage. Parcourant le pays à la tête de deux cents chevaux, il rassembla des vivres, et parvint à ravitailler la ville de Boon, assiégée par le prince d'Orange, ce qui lui valut le titre de mestre de cavalerie d'un régiment de son nom. Brigadier des armées par brevet du 16 mars 1681, il donna de nouvelles preuves d'intrépidité sous le duc d'Orléans en Flandre. Il commandait, en 1685, dans les Cévennes où les protestants étaient nombreux. Il paraît que son zèle pour favoriser les conversions à main armée allait un peu trop loin. Du moins son ami, le marquis de Boufflers, par une lettre du 16 novembre 1685, l'engageait-il à se modérer, et voici dans quels termes : « Le plus que « vous pourrez vous servir de la douceur pour « porter les nouveaux convertis à faire leur devoir, « et pour achever de faire convertir ceux qui sont « encore de la religion prétendue réformée. Vous « voyez que c'est l'esprit de la cour, et qu'il ne « faut en venir aux autres remèdes que dans la « dernière extrémité, et lorsque vous jugerez que « ce sera une chose tout à fait nécessaire pour » l'exemple et pour le service du roi. » L'auteur des *Mémoires historiques sur le marquis de Saint-Silvestre*[3], M. Dufaure de Vercours, avait voulu faire usage de cette anecdote qui tendrait à prouver que la violence répugnait au roi et qu'on outre-passait ses ordres; mais Bertrand Barrère, consulté par l'éditeur, fit supprimer ce passage. Il avait écrit au crayon, en marge du manuscrit, ces mots qu'il est bon de recueillir, comme preuve de l'impartialité des partis : *Ceci doit disparaître, l'esprit du siècle ne permet pas de justifier Louis XIV.*

Devenu maréchal de camp, en 1690, Saint-Silvestre, sous les ordres de Catinat, se fit remarquer au pont de Carignan, à Bricqueras, et surtout à la bataille de Staffarde, au succès de laquelle il contribua puissamment. Les services qu'il avait rendus pendant cette campagne furent récompensés par une pension de quatre mille livres; il ne se distingua pas moins à la prise de Carmagnole (1691). Le grade de lieutenant général fit briller ses talents avec plus d'éclat : la Catalogne devint le théâtre de ses exploits, en 1693; il dirigea les travaux du siége de Roses dont il se rendit maître le 9 juin; on le vit, à la tête des carabiniers, effectuer le passage de la rivière du Ter, malgré les efforts de l'armée espagnole qui s'était rangée en bataille sur l'autre rive : il marche contre elle, l'enfonce, et ne tarde pas à la mettre en pleine deroute. La grande décoration de Saint-Louis devint le prix de cette brillante action en 1694. Le marquis de Saint-Silvestre, âgé de soixante-huit ans et couvert de cicatrices, se retira, vers la fin de cette même année, à Valence,

ros que son *Essai de journal;* le journal effectif, resté en simple projet, devait être hebdomadaire.

[1] Elle figure dans ma collection d'autographes.

[2] *Biographie universelle*, t. XL, p. 97 et 98.

[3] Bruxelles, dépôt de Baudouin frères, 1825.

Digitized by Google

en Dauphiné. Il y vécut encore plus de vingt-quatre ans, n'étant mort que le 6 février 1719. Le régent, qui ne le croyait plus de ce monde, avait, en 1716, disposé du gouvernement de Briançon dont Saint-Silvestre jouissait depuis 1693; mais on le lui conserva, comme de raison, sur la nouvelle qu'il vivait encore, et le duc d'Orléans l'en informa de la manière la plus gracieuse; sur ce, le guerrier presque nonagénaire, mais en qui l'ambition n'était pas éteinte, crut pouvoir demander l'ordre du Saint-Esprit. « J'aurais été ravi, lui répondit le « prince, de vous accorder le cordon du maréchal « de Châteaurenault, et j'eusse souhaité que vous « eussiez pu en jouir longtemps, mais cette grâce « ne pouvait tomber que sur un officier de ma- « rine, ces cordons ne roulant point ordinaire- « ment avec ceux de terre. Il se trouvera quelque « autre occasion de vous marquer que je n'oublie « ni l'ancienneté ni l'importance de vos services. » L'occasion ne se présenta point, et Saint-Silvestre dut se contenter du cordon rouge; mais il était en même temps commandeur des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, auxquels étaient attachées des pensions assez considérables. Sa correspondance avec Louis XIV, Turenne, Catinat, Boufflers et la plupart des héros de cette belle époque dont il partagea la gloire, avait été conservée avec soin par sa famille. — Un de ses descendants, Charles-François Dufaure, marquis de Saint-Silvestre et de Satilleu, lieutenant-colonel du génie, né le 1er octobre 1752, au château de Satilleu, en Vivarais, et mort le 1er novembre 1818, dans cette antique demeure de ses aïeux, fut député par la noblesse de sa province aux états généraux, en 1789 : il y siégea constamment au côté droit. Néanmoins, objet de vénération pour les montagnards du Vivarais, dont il avait fait longtemps le bonheur, il échappa, comme par miracle, à tous les orages de la révolution. L'étude absorba presque tous les instants de sa vie. Il a légué, par son testament, au dernier rejeton de sa famille, mais d'une branche fixée depuis plus d'un siècle aux Pays-Bas, cinquante-huit ouvrages manuscrits : ils roulent presque tous sur des matières historiques. Ses laborieuses recherches ont embrassé les provinces dont se compose la France, l'Helvétie, la Pologne, l'ancien royaume des Lombards, l'Espagne, le Portugal, les royaumes de Danemark, de Suède et de Norwége, l'empire d'Occident, l'Afrique, etc. Il avait aussi tenu note, jour par jour, en y joignant ses remarques critiques, des décisions qu'avait prises l'Assemblée constituante.

Nicolas-Hubert-Maurice Dufaure, auteur d'un volume in-8°, publié sous ce titre : *La religion et la politique, rappelées à leur centre commun de l'unité constitutive des lois de l'ordre universel* (Namur, 1804), et de plusieurs brochures assez piquantes sur la révolution brabançonne, dont il n'était pas partisan, appartenait à la branche de Belgique. Il est mort, en 1811, président du tribunal de Dinant-sur-Meuse.

SARON[1].

Jean-Baptiste-Gaspard Bochart de Saron naquit le 16 janvier 1730, à Paris, d'une famille honorablement connue dans la magistrature. Son oncle, chanoine de Notre-Dame et conseiller clerc, dirigea son éducation et le fit entrer au collége de Louis-le-Grand où ses études furent brillantes. Merveilleusement organisé pour les mathématiques, il aurait consacré sa vie tout entière aux sciences s'il avait pu suivre son inclination, mais sa naissance l'appelait au parlement de Paris. Il y fut reçu dès l'âge de dix-huit ans comme conseiller. Il devint ensuite maître des requêtes au conseil, et rentra, le 7 août 1753, au parlement en qualité d'avocat général. Président à mortier le 10 mai 1755, il remplaça d'Ormesson, en 1789, comme premier président. Son goût pour l'astronomie, qui lui fit apprécier mieux que personne le nouvel astre, la planète découverte par Herschell, et qui lui fit ouvrir les portes de l'Académie des sciences en 1779, ne le détourna jamais des devoirs de son ministère dans lequel il déploya non moins de zèle que de lumières. Il avait réuni les meilleures montres, les meilleures lunettes et tous les instruments nécessaires à ses travaux. C'était avec un véritable plaisir qu'il les prêtait aux astronomes distingués et même à des jeunes gens studieux qui désiraient s'en servir. Sachant que Laplace, arrêté sans doute par la dépense, hésitait à publier son important ouvrage *Sur la théorie du mouvement elliptique et de la figure de la terre*, il le fit imprimer à ses frais (in-4°, 1784). Gendre du célèbre d'Aguesseau, il fit tirer à soixante exemplaires, pour ses amis, le *Discours* du chancelier *sur la vie et la mort, le caractère et les mœurs de M. d'Aguesseau*, son père.

Après avoir siégé dans l'assemblée des notables,

[1] Cette notice, composée en 1804, parut à peu près telle qu'elle est ici dans le tome Ier, page 256, de la *Biographie moderne ou biographie de tous les hommes morts et vivants qui ont marqué à la fin du* XVIIIe *siècle ou au commencement du* XIXe, seconde édition, 4 vol. in-8°. Leipzig (Paris), 1806.

Digitized by Google

en 1787, il se retira tranquillement au sein de sa famille. La retraite à laquelle il se comdamna pendant les discordes civiles ne put le soustraire aux persécutions. Arrêté, le 18 décembre 1793, il fut détenu d'abord à la Force, ensuite à la Conciergerie, et, le 20 avril 1794, après avoir reçu d'un prêtre, son compagnon d'infortune, les secours de la religion, il écrivit pour la dernière fois à ses enfants et parut avec calme devant le tribunal révolutionnaire. On lui demanda s'il n'avait pas présidé deux fois la dernière chambre des vacations. Sa réponse fut affirmative. Sur la question d'usage s'il ne voulait rien ajouter à sa défense : « Je n'ai « que deux mots à vous dire, répondit-il, vous êtes « juges, et je suis innocent. » Il n'en subit pas moins sa condamnation et fut conduit à l'échafauf le lendemain avec trente autres membres du parlement de Paris.

Cassini prononça son éloge à l'Académie des sciences. Ses observations astronomiques ont été recueillies dans les Mémoires de cette compagnie. Ses connaissances en physique et en chimie étaient également très-étendues. Il cherchait aussi parfois des distractions dans les arts. Il dessinait avec goût et composait des morceaux de musique fort agréables.

Le savant ministre protestant Samuel Bochart, né l'an 1599 et mort en 1667, était de la même famille.

SCHELL [1].

Alexandre de Schell, né vers 1716, dans le cercle de Souabe, d'une famille noble qu'un procès avait ruinée, annonça fort jeune les plus heureuses dispositions pour l'étude des langues ; il en parlait six lorsqu'à peine âgé de vingt ans il débuta dans la carrière des armes. Le crédit dont jouissait la maison de Lœwenstein, à laquelle sa mère appartenait, lui valut une lieutenance. Son régiment fut cédé par le duc de Wurtemberg au roi de Prusse, à l'époque de la guerre de Silésie. On l'envoya, par suite de quelques écarts de jeunesse, en 1744, dans un régiment de garnison. C'était une punition sévère ; elle démoralisa complétement ce jeune homme, doué d'un cœur noble et tout à la fois d'une imagination fougueuse. Quand il se vit confiné dans la citadelle de Glatz, son mécontentement, son irritation n'eurent point de bornes ; il résolut de saisir la première occasion de déserter. Le baron de Trenck, le même qui combla la mesure de ses malheurs et de sa vie aventureuse en venant se mêler à la révolution française et recevoir la mort sur un échafaud, se trouvait au nombre des prisonniers que renfermait Glatz. Schell favorisa son évasion, et tous deux, non toutefois sans avoir couru de grands dangers, parvinrent à gagner les frontières de la Bohême. Après avoir erré près d'une année en Pologne, ils arrivèrent à Vienne où, par la proctection de l'excellent prince Charles de Lorraine, Trenck obtint par son libérateur un brevet de lieutenant ; mais la malheureuse passion du jeu dominait Schell au point de lui faire perdre tout esprit de conduite. Déserteur du service autrichien, obligé de changer de nom, il devint, sous celui de Leschi, officier dans les troupes de Modène. Son mauvais destin le força bientôt de quitter cette position ; il fut simple soldat, puis secrétaire fourrier d'un régiment suisse à la solde du roi de Sardaigne. Alors il prit la ferme résolution de s'amender, ne joua plus et se créa d'honorables moyens d'existence par ses leçons de langue, de musique et de dessin ; il eut même la satisfaction de pouvoir faire parvenir périodiquement des secours à sa famille. Le baron de Trenck, sorti des prisons de Magdebourg en 1769, ne put découvrir la retraite du malheureux exilé qu'au bout de six années de recherches. Leurs relations se renouvelèrent en 1769, et les deux amis passèrent ensemble, en 1772, quatre mois à Aix-la-Chappelle où le baron s'était marié. Cependant des intérêts de cœur (car l'âge n'avait pas affaibli son penchant pour le sexe et l'expiration du congé qu'il avait obtenu ne permirent pas à Schell de prolonger davantage son séjour dans cette ville ; il reprit la route d'Alexandrie où résidait son régiment. Sa santé s'altéra... Un affreuse maladie, la pierre, lui fit éprouver d'horribles souffrances, et, dégoûté de la vie, il prit du poison qu'il portait constamment sur lui. Le 26 mai 1776, on le trouva mort dans son lit. Il avait placé sur la table un testament daté déjà du 23 mars, ainsi que des lettres d'adieu pour son colonel et pour ses amis. Il en écrivit une fort touchante, deux jours avant la catastrophe, au baron de Trenck. Il laissa des odes érotiques, des satires et des chansons, quelques-unes écrites en langue allemande et le plus grand nombre en italien. Une partie de ses ouvrages a été traduite en prose française, ainsi que plusieurs de ses lettres, sous ce titre : *Lettres et aventures d'Alexandre de Schell, suivies de son testament*, etc., 2 petits vol. in-12, Paris, 1789, c'est-à-dire une année après l'apparion des mémoires du baron de Trenck, que Letourneur fit connaître aux lecteurs français et dont la vogue fut prodigieuse. Voici le portrait que trace, d'Alexandre de Schell, son traducteur : « Il était d'une stature médiocre, mais assez bien fait ; il

[1] *Biographie universelle*, t. LXXXI (suppl.), p. 273 et 274.

Digitized by Google

avait un port noble sans affectation, un air sombre, surtout dans ses dernières années, mais qui n'était pas repoussant; l'œil enfoncé, mais très-vif; il était enclin à la colère et savait néanmoins se modérer; aucun homme, malgré le mépris qu'il affectait pour ses semblables, ne fut plus sensibles aux misères de l'humanité.

SONNIUS [1].

François *Sonnius*, au lieu de porter le nom de son père, Vandenvelde, prit celui du village de *Son* ou *Zon*, près de Bois-le-Duc, où il était né, d'une famille de pauvres agriculteurs, l'an 1506. Ses humanites achevées, il vint compléter ses études à Louvain et fut au nombre des premiers élèves du collége fondé dans cette ville par le pape Adrien VI. Reçu docteur en théologie (1539), il choisit pour armes *un soleil rayonnant d'or sur un champ d'azur*, et pour devise : *Sine opere nihil*. Il fut nommé (1543) recteur de l'université. Ses talents, que mirent en évidence les discussions scolastiques fort en vogue à cette époque, et sa connaissance approfondie des saints Pères, le firent considérer comme une des lumières de l'Église belge, et lui valurent un canonicat d'Utrecht. Le zèle qu'il déploya dans les querelles religieuses lui servit de recommandation auprès de Charles-Quint et de Philippe II. Inquisiteur de la foi, il se rendit au concile de Trente, puis, en 1557, au colloque de Worms. Philippe II le chargea de négocier, à Rome, la création de nouveaux évêchés aux Pays-Bas. Après le succès de cette affaire, Sonnius devint évêque d'abord de Bois-le-Duc, en 1562, et, huit ans après, d'Anvers. Son installation s'y fit avec la plus grande pompe. Il se montra, dans ce nouveau poste, ce qu'il avait toujours été, d'un caractère inflexible et d'une activité sans égale. Il organisa, pour son diocèse, des missions nombreuses dont lui même rédigea les statuts. On le voyait aussi parcourir fréquemment les villes et les villages, prêchant et catéchisant partout avec une vivacité juvénile. Il mourut, le 29 juin 1576, et fit, par son testament, plusieurs fondations pieuses. Il avait publié : I. *Chistianæ institutionis formulæ*, petit in-8°, Anvers, Patin, 1571. II. Un catéchisme en flamand, in-8°, Anvers, 1562. III. *Demonstrationum religionis christianæ libri III*, in-8°, Anvers, 1564; réimprimé, l'année qui suivit la mort de l'auteur (1577), avec un quatrième livre sur les sacrements. Chacun de ces livres avait d'abord paru séparément : le premier et le deuxième, in-8°, Louvain, 1555; le troisième, également in-4°, Anvers, 1557.

La collection des lettres de Sonnius à Viglius de Zuichem, qui avait été conservée au collége de Viglius, à Louvain, fut acquise par Van Hultem et fait aujourd'hui partie de la bibliothèque royale de Bruxelles, sous le n° 16082. Elles jettent un grand jour sur une de ces époques d'agitation et de querelles religieuses, toujours difficiles à bien apprécier, parce que les plumes comtemporaines ont été rarement dirigées par l'esprit d'impartialité. Un des savants les plus recommandables de la Belgique, M. l'abbé de Ram, membre de l'Académie royale et recteur de l'université catholique, a donné, de ce précieux manuscrit, une excellente édition précédée de la notice biographique de l'illustre prélat [2].

TRIEST.

On ne peut assez entourer d'hommages la mémoire de ces hommes d'élite dont la vie fut une pratique constante de la charité chrétienne, de ces hommes si dignes d'être proposés pour modèles aux générations qui leur succèdent. Honneur donc à Pierre-Joseph Triest, né le 31 août 1760, à Bruxelles, d'une famille bourgeoise complétement étrangère à la noble maison flamande dont était sorti, en 1576, l'un des plus illustres évêques de Gand; mais l'éclat de la naissance est inutile à sa gloire. Pierre-Joseph annonça, dès l'âge le plus tendre, les vertus qui plus tard lui méritèrent le glorieux surnom de Vincent de Paul [3] de la Belgique. Ses heures de récréation étaient employées à visiter des malades, des infirmes auxquel il consacrait toutes ses petites économies. Prêtre, le 10 juin 1786, après avoir, avec distinction, achevé ses études à l'université de Louvain et passé quelques années au séminaire de Malines il remplit les modestes fonctions de vicaire, d'abord dans le bourg d'Assche, près de Bruxelles, puis à Malines; l'intruction des enfants pauvres et des jeunes ouvriers fut dès lors l'objet de sa solicitude particulière. Il faillit, en 1792, devenir la victime de

[1] *Biographie universelle*, t. LXXXII (suppl.), p. 365 et 366.

[2] FRANCISCI SONNII *s. theol. doct. Lov. primi Sylvæducensium deinde Antverpensium episcopi ad* VIGLIUM ZUICHEMUM EPISTOLÆ, *ex eod. autographo bibl. reg. Brux. edidit et commentario de Sonnii vita et scriptis illustravit P. F. X. de Ram s. theol. et s. s. can. doct. col. hist. reg. Belgii socius.* Bruxelles, Hayez, 1850, XLVI-116 pages in-8°.

[3] On écrit généralement Vincent, mais la signature du saint était Vincens de Paul.

Digitized by Google

son ardente charité : le typhus, qui produisait d'affreux ravages dans l'hôpital militaire et qu'il avait bravé, l'atteignit lui-même... Il attendit la mort avec le calme du chrétien résigné; mais la divine Providence le réservait au monde afin d'en faire un instrument de sa miséricorde pour le soulagement des douleurs et des misères humaines.

En 1797 il fut nommé chanoine et curé de l'église de Saint-Pierre à Renaix. Les circonstances ne tardèrent pas à rendre ce poste périlleux. Les prêtres qui refusèrent le serment, et Triest fut de ce nombre, se virent poursuivis avec un acharnement sans exemple. Il fallait tout l'héroïsme de la religion pour oser remplir encore les devoirs ecclésiastiques. Le curé de Renaix était particulièrement le point de mire des gendarmes; ils épiaient ses moindres démarches. Un jour on vint lui dire que la femme du brigadier de la gendarmerie se mourait et qu'elle manifestait le désir de le voir. Triest, n'écoutant que son zèle, brave tous les dangers et s'établit au chevet du lit de la malade. Le brigadier rentre, mais c'était un homme d'honneur; le généreux dévouement du prêtre le touche, et dès cet instant le clergé cessa d'être en butte à ses poursuites.

Le 18 brumaire (9 novembre 1799) prépara de meilleurs jours. Le concordat, en 1802, rendit la paix à l'Église. Triest, nommé desservant de la paroisse de Saint-Martin à Renaix, y fonda, comme souvenir de son passage, une école pour les orphelins pauvres, et, l'année suivante, curé primaire de Lovendeghem, près de Gand, il jeta les fondements de son admirable institution des sœurs de la charité de Jésus et de Marie qui se compose aujourd'hui (1851) de quinze maisons.

Le diocèse de Gand était gouverné par un prélat (Fallot de Beaumont) que ses lumières et ses vertus rendaient digne d'apprécier Triest. Aussi s'appliqua-t-il constamment à le seconder de tous ses moyens. Il le fit venir à Gand, et, d'accord avec le préfet (Faipoult), lui procura, par un décret impérial du 18 septembre 1806, la cession de l'abbaye de Terhaegen. Il joignit au titre de supérieur général de la communauté celui de chanoine honoraire de Saint-Bavon, en 1807. C'est à partir de cette époque que les vues du digne apôtre de la charité chrétienne s'étendirent et qu'il songea, d'une manière sérieuse, à créer les nombreux établissements qui devaient faire inscrire son nom sur la liste des bienfaiteurs de l'humanité. On vit surgir par ses soins la congrégation des *Frères de la charité*, établie dans les principales villes de la Belgique, pour les malades pauvres, les aliénés, les sourds-muets et les orphelins; les *Frères de Saint-Jean de Dieu*, destinés à servir les malades qui réclament leurs soins moyennant une légère rétribution; les *Dames de la charité maternelle*, pour soigner les pauvres femmes en couches; les *Sœurs de l'enfance de Jésus*, pour les enfants abandonnés ou malades au-dessous de dix ans.

Les secours que l'abbé Triest recueillait de toutes parts, réunis au superflu que lui laissaient, grâce à de continuelles privations, son modique patrimoine et le modeste traitement dont il jouissait, depuis 1830, en qualité de chanoine titulaire du diocèse de Gand, le mirent à même de subvenir à d'incalculables dépenses. Il avait coutume de répondre aux personnes qui paraissaient craindre que l'argent ne lui manquât : « La Providence est « là; je compte sur elle. » Son activité tenait du prodige; on conçoit difficilement qu'un seul homme ait pu suffire à tant de travaux. Les conseils d'administration des prisons de Gand, du mont-de-piété, des ateliers de bienfaisance, des hospices civils, le comptaient parmi leurs membres les plus assidus. Comme les enfants trouvés étaient mis en nourrice à la campagne, il se déguisait quelquefois en paysan pour s'assurer par lui-même s'ils étaient convenablement soignés.

Pour des bienfaits tels que ceux du vénérable abbé de Triest, l'amour et les bénédictions des peuples ne connaissent plus de frontières. C'est par ces motifs qu'une société étrangère, la Société philanthropique de Montyon et Franklin, lui décerna la médaille d'honneur. Le roi Guillaume, après avoir visité l'école des sourds-muets de Gand, fit remettre au vertueux fondateur un magnifique exemplaire de la Bible de Sacy; il l'avait nommé précédemment chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, et le roi des Belges, en 1834, lui remit de ses propres mains la croix de Léopold. Ces honneurs n'avaient en rien altéré sa modestie; il se bornait à glorifier Dieu de s'être servi de lui pour faire du bien aux hommes.

Sa santé, loin de s'affaiblir sous le poids des années, semblait s'améliorer, lorsque, le 17 juin 1836, une violente oppression de poitrine le contraignit à garder le lit; l'amélioration qu'on crut remarquer, le surlendemain, dans son état, ne se soutint point. Le 24, il réunit toutes les sœurs de la communauté pour leur adresser de touchantes exhortations, et, vers midi, son âme quitta cette terre d'épreuve pour aller recevoir sa récompense au sein de la Divinité. Le bruit de cette mort se répandit bientôt dans toute la ville de Gand. Ce fut une désolation générale, et, pendant deux jours, on s'empressa de venir rendre, de tous les points de la province, un dernier hommage à sa dépouille mortelle qui fut enterrée dans le cimetière de Lovendeghem comme il l'avait désiré.

Digitized by Google

M. de Decker, l'un des membres les plus distingués de l'Académie royale de Belgique, a publié, dès l'année 1836, une notice pleine d'intérêt sur le chanoine Triest et sur les établissements qu'il a fondés [1].

Le gouvernement belge vient de faire exécuter (1846) par un des plus habiles statuaires de notre époque, M. Simonis, et placer dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, un monument funèbre où, sous un admirable groupe allégorique en marbre de Carrare, on voit un médaillon représentant les traits du vertueux prêtre. L'inscription suivante se lit au bas :

D. O. M.
Et piæ memoriæ
Petri Josephi Triest
Qui
Intelligens super egenum et pauperem
Pertransiit benefaciendo.
MDCCCXLVI [2].

VAN BRÉE.

Matthieu-Ignace Van Brée eut pour patrie la ville d'Anvers où Rubens et Van Dyck avaient fondé cette glorieuse école flamande dont Bruges fut le berceau sous les frères Van Eyck, et qui mérita d'être considérée comme la digne émule des écoles d'Italie. Il y naquit le 22 février 1773. Ses parents, peu favorisés de la fortune, le placèrent d'abord chez un tapissier pour y peindre des meubles. Une circonstance favorable l'introduisit, un jour, chez M. de Nélis, évêque d'Anvers. Les réparties vives et spirituelles du jeune ouvrier plurent au prélat qui lui fit suivre les cours de l'Académie de dessin. Ses heureuses dispositions pour les arts ne tardèrent pas à s'y développer. Ses succès furent rapides, et déjà quelques-unes de ses esquisses étaient recherchées lorsqu'en 1796 il alla fréquenter, à Paris, l'atelier de Vincent. Après avoir remporté le grand prix de peinture et séjourné quelques années à Rome, il revint dans la capitale de la France où ses tableaux appelèrent l'attention des connaisseurs; plusieurs même prirent place dans la galerie de l'impératrice Joséphine. Cette princesse le nomma son premier peintre, ce qui lui valut un lettre flatteuse du sénateur Chaptal sous la date du 18 janvier 1808. Il faisait d'assez longs séjours au château de la Malmaison, et l'on se plaisait à l'entendre parler de cette époque de sa vie. Il avait la mémoire meublée de piquantes anecdotes qu'il racontait avec autant de grâce que de naturel. Sa conversation était enjouée et la noblesse de son caractère égalait l'agrément de son esprit. La chute de l'empire et la mort de sa protectrice l'engagèrent à s'éloigner de la France. En 1814 il revint dans son pays, où les personnages les plus qualifiés le recherchaient avec empressement. Le prince Bernard de Saxe-Weimar pria Van Brée, en 1815, de le conduire chez Ommeganck. Ce peintre venait d'achever un tableau dans lequel on voyait un mouton noir enragé que domptait un mouton blanc... « Savez-vous, dit l'artiste, ce que représentent ces deux moutons? Le noir, c'est Bonaparte; et le blanc, c'est Wellington. » Le prince prit le bras de son introducteur. « En vérité, s'écria-t-il en se retirant, il faut avoir le diable au corps pour imaginer de faire de la politique dans la peinture des moutons. »

Directeur de l'académie d'Anvers, Van Brée se rendit complétement digne de cette nouvelle position par un zèle de tous les instants et par une savante théorie développée avec clarté, précision, élégance. Aussi ses leçons attiraient-elles de nombreux élèves. Ce sont presque tous les artistes dont la Belgique se glorifie aujourd'hui : Philippe Van Brée, frère de Matthieu, Verstappen, Wappers, de Keyser, de Brackeleer, Leys, Corr, graveur, Guillaume Geefs, statuaire, etc. Il consigna ses méditations sur l'enseignement de son art dans deux ouvrages remarquables dont il fut lui-même l'éditeur et qui sont devenus fort rares; l'un, intitulé : *Tableau synoptique des diverses écoles de peinture*, date de 1817, et l'autre, *Cours d'étude des principes du dessin*, 78 planches lithogaphiées, in-folio, avec un volume in-8° de texte, parut en 1819. Ce maître possédait l'art de grouper ses figures; son dessin avait de la hardiesse et ne manquait point de correction, mais son coloris, quoique assez harmonieux, présentait à l'œil une teinte trop grise. On cite, comme ses meilleurs tableaux : *Le prince d'Orange* (Guillaume le Taciturne) *prenant la défense des catholiques opprimés à Gand par Hembyse, en* 1577; un *Portrait en pied de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas; l'Entrée du premier consul dans la ville d'Anvers; Jésus-Christ guérissant un paralytique; la Piété filiale*, petite composition d'un charme infini. Un de ses derniers ouvrages, *la Mort de Rubens*, fut l'objet de violentes critiques qui l'affectèrent vivement. Van

[1] Brochure in-8° de cinquante pages, imprimée à Gand, ainsi qu'une traduction flamande.

[2] On peut voir la description détaillée de ce monument et toutes les inscriptions dans le *Messager des sciences historiques et archives des arts de Belgique*. Gand, 1839, pages 519-524.

Digitized by Google

Brée mourut, dans sa ville natale, le 15 décembre 1839. Il était décoré de l'étoile de la Légion d'honneur, de la croix du Lion néerlandais et de plusieurs ordres étrangers. La ville d'Anvers a fait l'acquisition de ses dessins, de ses études et de ses manuscrits, parmi lesquels figurent sa correspondance, un voyage en Italie, et des rapports sur la situation de l'Académie d'Anvers à différentes époques.

VANDER MERSCH [1].

Jean-André Vander Mersch, le premier chef militaire de l'insurrection belge, en 1789, naquit à Menin, le 10 février 1734, d'une famille récemment anoblie. Après avoir fait des études particulièrement dirigées vers les mathématiques et la géographie, il entra dans le régiment de Lamarck au service de France, en qualité de volontaire. Les campagnes de la guerre de Sept ans lui fournirent de nombreuses occasions de signaler son courage, et bientôt on ne le nomma plus que le *brave Flamand*. Toujours au fort de la mêlée, il reçut quatorze blessures, dont cinq à la tête. On ne le vit jamais attendre qu'elle fussent cicatrisées pour retourner au combat. Sachant unir la prudence à l'audace, il inspira de la confiance à ses chefs et commanda des corps assez considérables de partisans. Ses principaux faits d'armes furent la prise de la ville et du château d'Arensberg, en 1759; celle de Hesse-Cassel où l'artillerie, des munitions, des vivres et de nombreux prisonniers tombèrent dans ses mains, en 1761; l'attaque inopinée du village de Bozenzeel, dans lequel il s'empara de plusieurs pièces de canon, et fit mettre bas les armes à douze cents hommes; enfin les combats de Werle et d'Hexter. Il parvint, en moins de cinq années, au grade de lieutenant-colonel de cavalerie et reçut la croix de Saint-Louis sur le champ de bataille. Néanmoins diverses injustices qu'on lui fit subir le décidèrent à passer, en 1778, au service d'Autriche, où, malgré la protection du général Wurmser, il ne put obtenir de prime abord le rang de colonel. Pendant la courte guerre que termina le traité de Teschen, Vander Mersch se rendit maître d'Habelschwert et de Graffenort, Silésie. La paix le ramena dans ses foyers avec le brevet et la pension de colonel en retraite. Il trouva le bonheur dans le mariage et vécut dans une modeste maison de campagne, à Dadizeele près de Menin, partageant ses loisirs entre l'éducation de son fils et les soins de l'agriculture. Les innovations introduites par l'empereur Joseph II dans le gouvernement des Pays-Bas ne tardèrent pas à mécontenter les divers ordres de l'État. Le feu de la discorde fut encore attisé par la Prusse, l'Angleterre et la Hollande. Une armée devait s'organiser dans les environs de Breda; Vander Mersch fut sollicité par un des principaux chefs de l'insurrection, l'avocat Vonck [2], d'en prendre le commandement; il y consentit, mais sous la condition que les abbés de Saint-Bernard et de Tongerloo lui garantiraient, sur leurs domaines situés en Hollande, une somme de cent mille florins pour l'indemniser en cas de non-réussite et de la confiscation de ses biens [3]. Il serait injuste de considérer cet acte de prudence comme un manque de délicatesse, mais on doit convenir pourtant qu'il n'a rien de chevaleresque, et qu'ainsi n'avait pas débuté Washington, le héros de l'Amérique indépendante. Vandernoot et Van Eupen, qui dirigeaient le comité révolutionnaire, conçurent dès lors peu de sympathie pour un général choisi par Vonck dont ils craignaient les principes politiques très-différents des leurs; mais quel ne fut pas l'étonnement du guerrier, lorsque, au lieu de l'armée qui, disait-on, n'attendait plus qu'un chef pour la conduire, il ne trouva qu'un ramassis d'aventuriers mal vêtus et de volontaires indisciplinés! On arma tant bien que mal trois mille hommes à la tête desquels Vander Mersch marcha contre les Autrichiens qu'il battit complétement à Turnhout le 27 octobre 1789; il fit ensuite des progrès dans la Campine, dirigea tous ses mouvements avec une habileté soutenue, et, par d'utiles diversions, favorisa la révolte de la Flandre et du Brabant. S'étant assuré des villes de Diest, de Léau, de Tirlemont, il entama des négociations avec le ministre autrichien, mais elles ne produisirent d'autre résultat qu'une suspension d'armes de dix jours. C'est précisément ce qu'il désirait pour se mettre mieux en mesure d'agir... Bruxelles fut évacué par suite d'un soulè-

[1] Voir la *Biographie universelle*, t. XLVII, p. 431 et suiv.

[2] Vonck, pour arriver à Vander Mersch, eut recours à l'entremise du curé de Menin, qui se rendit à Dadizeele, accompagné de deux de ses amis. Voici de quelle manière ce fait est raconté dans la *Biographie des hommes remarquables* de la Flandre occidentale, t. II, p. 203 et 204 : « La « carriole entra dans la cour vers trois heures de relevée : « Vander Mersch fendait du bois; sa femme épluchait des « fèves; un garçon de huit ans jetait des pierres dans un « poirier et une petite fille de cinq ans distribuait sa tartine « à des poules. Sur le second plan la servante lavait le linge, « et deux domestiques battaient du grain sous un hangar. « Ce joli tableau ferait un charmant pendant à celui des sé- « nateurs romains envoyés à Cincinnatus pour échanger dans « sa main (*sic*) la charrue contre l'épée. »

[3] Cette promesse porte la date du 6 octobre 1789.

Digitized by Google

vement général le 12 décembre. Vander Mersch se porta dès lors en avant; il fit son entrée à Namur le 17, et poussa ses postes avancés jusqu'à Saint-Hubert dans la province de Luxembourg. Après sa défaite de Nassogne, où ses troupes l'avaient abandonné lâchement, il se vit contraint de rétrograder vers Namur : son quartier général y fut établi jusqu'à nouvel ordre. Cependant bientôt éclata la mésintelligence la plus déplorable entre le général en chef et le congrès souverain. On blâmait le général de ne pas pousser assez vigoureusement ses succès, et lui, de son côté, se plaignait avec plus de raison de la négligence qu'on mettait à pourvoir aux besoins de l'armée. Il crut que sa présence à Bruxelles pourrait changer un si fâcheux état de choses, mais les ovations dont il y fut l'objet de la part des adversaires du congrès irritèrent ses ennemis qui néanmoins crurent devoir user encore de ménagements. On lui conféra le grade de général d'artillerie (feldzeugmeister) et les promesses ne lui furent pas épargnées. Il ne tarda guère à s'apercevoir qu'on n'en réaliserait aucune.

D'une autre part, le cabinet de Berlin, qui voulait pouvoir maîtriser la révolution belge au gré de ses propres intérêts et s'en faire une arme diplomatique contre la cour de Vienne, eut l'adresse de faire agréer les services du général prussien Schoenfeld, et, dès cet instant, la perte de Vander Mersch fut résolue. On l'accusa de haute trahison. Le fait est qu'il avait adopté les plans de l'avocat Vonck, du duc d'Ursel et du comte de la Marck pour substituer à la puissance des moines et de la noblesse, dans le gouvernement belge, les principes adoptés en France par l'Assemblée constituante, et que précédemment, au mois de février, il n'avait point repoussé les propositions du comte Philippe de Cobenzl, tendantes à terminer par un arrangement pacifique les différends élevés entre l'empereur et les états. Schoenfeld qui, sous le prétexte d'accélérer la reddition de la citadelle d'Anvers, avait rassemblé sept mille hommes, reçut l'ordre de marcher avec toutes ses forces sur Namur, afin d'intimider Vander Mersch qu'on se proposait définitivement de rappeler. Les deux armées se trouvent en présence, le 6 avril 1790. Vander Mersch manque de résolution, il se laisse prendre aux belles paroles. Le 8, il arrive à Bruxelles pour y rendre compte de sa conduite : « Je viens, » dit-il avec une noble franchise aux membres du congrès souverain, « je viens, d'après la résolution de vos députés à Namur, mais libre et de mon plein gré, me justifier des accusations atroces lancées contre moi, et présenter ma tête à la nation pour garant de ma fidélité : elle doit tomber si je suis coupable, mais aussi j'attends une réparation éclatante si l'on ne peut me convaincre de crime. » Il fut d'abord mis aux arrêts dans une maison particulière, puis transféré, la nuit du 13 au 14 avril, dans la citadelle d'Anvers. Sa femme obtint, non sans difficulté, l'honneur de s'enfermer avec lui. Il quitta cette prison, le 10 novembre, pour être détenu dans le couvent des Alexiens de la ville de Louvain. Le 27, au milieu de la nuit, le commandant de la place vint l'enlever de vive force et le fit partir secrètement pour Tournai. Ce fut là le terme de ses souffrances. Remis en liberté, à l'approche des armées autrichiennes, il gagna le territoire français dans les premiers jours de décembre[1]. Pendant le séjour qu'il fit à Lille, il rassembla les matériaux nécessaires pour le *Mémoire historique et pièces justificatives*, 3 vol. in-8°, que publia dans cette ville, en 1791, un des officiers de son état-major, Dinne, qui, devenu lieutenant-colonel au service de la république française, fut tué dans la Vendée le 23 mars 1796. Vander Mersch, ayant acquis la certitude que le gouvernement autrichien ne l'inquiéterait en aucune manière, s'empressa de revoir ses paisibles foyers dont le souvenir, pendant une année d'orage et d'agitations continuelles, avait fait naître de si vifs regrets; mais le chagrin avait détruit sa santé; il mourut à Dadizeele dès l'année suivante (1792), le 14 septembre.

On assure que, pendant un séjour qu'il fit à Lille, l'été précédent, le grade de maréchal de camp lui fut offert par son ami le vicomte Walckiers, de la part du gouvernement français, et qu'il le refusa.

---

[1] Le dimanche 12, il assistait au spectacle où furent distribués avec profusion les vers suivants. Ils ne valent certes pas grand'chose sous le rapport du talent, mais ils se rattachent à des circonstances historiques et méritent, à ce titre seul, d'être conservés.

« Par de lâches ingrats outragé, mis aux fers,
Vander Mersch augmenta sa gloire sans combattre;
Sa toïques vertu, que rien ne put abattre,
Supporta fièrement les plus tristes revers.
Français, soyez frappés d'un si rare courage,
Retenez parmi vous l'exemple des guerriers,
Qui sait vaincre en héros, se résigner en sage.
Employez mieux son cœur que pour de vains lauriers...
Oui, qu'à la liberté sur la terre où nous sommes,
Vander Mersch serve aussi de vengeur ou d'appuil
Le sort l'amène ici, pour qu'il trouve des hommes
Dignes de l'admirer, d'être heureux avec lui. »

Digitized by Google

VANDERMEULEN [1].

Antoine-François Vandermeulen, né l'an 1634, à Bruxelles, au sein d'une famille opulente, reçut une éducation soignée. Dès la plus tendre enfance, sa vocation pour les arts se fit remarquer : il aimait à s'entourer de tableaux et de gravures; il n'était heureux qu'un crayon à la main; son père le plaça chez son ami Pierre Snayers qui prit plaisir à cultiver d'aussi heureuses dispositions, et bientôt l'élève surpassa le maître. Ses paysages et ses batailles étaient également recherchés; on y remarquait une grande correction de dessin, une touche légère, de la transparence, d'habiles effets de lumière, des ombres bien ménagées, l'art de grouper ses figures, de poser naturellement ses personnages, et, par-dessus tout, ce charme de coloris, caractère distinctif de l'école flamande. Lebrun, dont le pinceau reproduisit avec tant de supériorité les victoires d'Alexandre, était digne d'apprécier le talent de Vandermeulen, et son âme avait trop d'élévation pour se laisser corrompre par l'envie : les hommes supérieurs du dix-septième siècle, sauf de rares exceptions, semblaient prendre à tâche de ne former qu'une seule famille, une famille d'élite dont tous les membres étaient unis dans l'intérêt de la gloire commune. Lebrun parlait de son rival, de son émule, avec enthousiasme; il inspira l'idée à Colbert d'acheter quelques-uns de ses tableaux pour la galerie qu'il formait alors. Louis XIV les voit, les admire, et fait proposer à l'artiste belge de se fixer en France. Comment refuser les offres d'un grand roi qui voulait, en quelque sorte, l'associer aux merveilles de son règne? Vandermeulen vint à Paris vers 1666; il eut un logement aux Gobelins et deux mille livres de pension; il devint aussi l'objet de ces attentions délicates, de ces témoignages d'estime et d'intérêt qui, de la part d'un prince éclairé, sont des récompenses plus attachantes encore que les largesses et les bienfaits.

Après avoir ouvert un noble asile aux braves mutilés sur les champs de bataille, Louis XIV conçut la belle pensée de placer sous leurs yeux, pour ainsi dire, les glorieux faits d'armes qui les avaient immortalisés; et les tableaux qui décorent les trois réfectoires du magnifique hôtel des Invalides furent peints par Vanderméulen.

Afin de mettre son peintre plus à même de rendre avec vérité les scènes qu'il devait reproduire sur la toile, le roi l'emmenait à l'armée. C'est ainsi qu'on le vit assister à presque tous les siéges que Louis XIV dirigeait en personne : un des plus célèbres est celui de Valenciennes, que nous rappelons ici. L'on aperçoit la ville dans le lointain: Louis vient de tenir conseil avec ses généraux; il cause familièrement avec Vandermeulen, et tout semble annoncer qu'un événement décisif se prépare [2]. Le roi s'était présenté, le 4 mars 1677, devant Valenciennes qu'il avait fait investir dès le 28 février; la tranchée fut ouverte le 9 mars, et le 17, sans qu'il en eût coûté la vie à plus de quarante hommes, on était maître de la place, après une attaque faite en plein jour, contre l'avis de Louvois, contre l'avis de cinq maréchaux de France : Humières, Schomberg, Lafeuillade, Luxembourg et de Lorges; l'opinion de Vauban avait prévalu. Rien ne prouve mieux que cette circonstance l'admirable jugement du monarque.

Lebrun, dont la tendre affection pour Vandermeulen ne s'est jamais démentie, lui donna sa nièce en mariage; mais cette union ne fut pas heureuse. Il avait eu, d'une première femme, trois enfants (un fils et deux filles) qui lui survécurent.

Les deux artistes travaillèrent de concert à l'embellissement du château de Versailles et des autres maisons royales. Ils moururent la même année 1690. Lebrun devança, de quelques mois, dans la tombe son fils d'adoption.

Vandermeulen occupe, à juste titre, le premier rang parmi les peintres de batailles; personne ne dessinait mieux les chevaux; et, de l'aveu de Lebrun, ceux qu'on admirait le plus, dans les *Batailles d'Alexandre*, étaient dus à son ami.

De nombreux élèves fréquentaient son atelier; il se plaisait à les guider dans la carrière avec une sollicitude toute paternelle. Sa gravité naturelle était tempérée par l'indulgence la plus encourageante et par ces manières cordiales qui, de tout temps, ont distingué les hommes de son pays.

La réputation de Vandermeulen s'est encore accrue depuis l'inauguration du musée de Versailles; elle est devenue populaire, car la magie de son talent si naturel, si vrai, ne charme pas moins l'ignorant que le connaisseur, que l'artiste même. Le musée de Bruxelles ne possède qu'un seul tableau de ce maître; c'est un de ses chefs-d'œuvre les plus remarquables : *Louis XIV devant Tournai.*

Trois volumes, les XVIe, XVIIe et XVIIIe de la collection d'estampes connue sous le nom de *Cabinet du roi,* renferment une suite de cent cin-

[1] Extrait de l'ouvrage intitulé : *Scènes de la vie des peintres de l'école flamande et hollandaise*, par Madou, grand in-folio. Bruxelles, Société des beaux-arts, 1842.

[2] C'est le sujet qu'a reproduit M. Madou, avec son talent ordinaire, dans l'ouvrage indiqué.

Digitized by Google

quante-deux planches gravées d'après Vandermeulen.

VANDERNOOT.

Des trois hommes[1] qui se mirent à la tête du mouvement insurrectionnel des Pays-Bas autrichiens, de 1787 à 1789, le plus célèbre, et pourtant le moins habile, fut Henri-Charles-Nicolas Vandernoot, né le 7 janvier 1731, à Bruxelles. Son père, Nicolas-François Vandernoot, seigneur de Vrechem, était amman, c'est-à-dire chef de la police de Bruxelles[2]. Il descendait, paraît-il, de Matthieu, fils naturel de Quintin Vandernoot, lequel avait été légitimé par lettres patentes de Charles-Quint datées d'octobre 1549. Après avoir achevé ses études à l'université de Louvain, Henri se fit recevoir, en 1757, avocat au conseil de Brabant, mais il avait atteint sa cinquante-sixième année sans s'être distingué le moins du monde, lorsque les innovations introduites dans le gouvernement par Joseph II excitèrent un murmure général. Vandernoot voyait fréquemment les doyens des métiers que l'on nommait les syndics des nations. Après avoir encouragé leurs plaintes et recueilli leurs griefs, il se chargea de rédiger un mémoire qu'il présenta, le 23 avril 1787, à l'assemblée des états de Brabant. C'est une brochure in-4° de 60 pages. L'auteur y fait preuve d'une incontestable érudition locale et d'une certaine logique d'argutie, mais on se ferait difficilement une idée de son style, dont quelques phrases ridiculement ambitieuses font mieux encore ressortir la platitude habituelle. L'effet n'en fut pas moins prestigieux. Vandernoot acquit une popularité toujours croissante, ce qui le rendit en quelque sorte le point de mire d'un ministère ombrageux. Il crut prudent de s'éloigner, en 1788, et, songeant dès lors à s'affranchir du joug autrichien, il résolut, après s'être fait délivrer, par quelques membres influents des états, une patente de *plénipotentiaire du peuple brabançon*, d'aller sur les lieux mêmes solliciter les secours de l'Angleterre, de la Hollande et de la Prusse. Ces trois puissances ne demandaient pas mieux que de susciter des embarras à l'Empereur, qui se trouvait d'ailleurs entraîné par la Russie dans une guerre acharnée contre les Turcs. Toutefois elles ne voulaient pas trop se compromettre. Le diplomate révolutionnaire fut donc accueilli d'une manière encourageante, des phrases banales lui furent prodiguées; on se garda soigneusement de rien préciser. Quant à lui, plein de faconde et de fatuité, il revint triomphant entretenir ses amis de ses brillantes espérances. Il s'établit à Breda sous la protection du stathouder, et fit un appel aux volontaires belges qui vinrent y former le noyau de cette petite armée qu'un premier succès à Turnhout (le 27 octobre 1789) rendit formidable.

Bruxelles évacué par les Autrichiens, les membres du comité patriotique y firent leur entrée triomphale le 18 décembre. Vandernoot, au-devant de qui s'était rendue une garde d'honneur, suivait ses collègues en calèche découverte; il traversa, pour se rendre à Sainte-Gudule, où le *Te Deum* devait être chanté, les principales rues de la ville au milieu des cris d'une multitude en délire. Le clergé lui rendit, à l'entrée de la basilique, les mêmes honneurs qu'au souverain. Il fut introduit dans le chœur et placé sur le prie-Dieu du prince. Il n'hésita pas à s'installer, le soir, au spectacle, dans la loge des gouverneurs généraux. Une couronne de lauriers extremêlés de chêne fut posée sur sa tête par les comédiens. On donnait *Brutus*, et l'on trouva moyen d'intercaler dans la pièce des vers en l'honneur du héros de la journée. Vandernoot savait, par une sorte de bonhomie populacière, flatter les gens du peuple, mais il était totalement dépourvu des qualités indispensables pour fonder un gouvernement. Toujours infatué de ses prétendus succès diplomatiques, il s'attendait chaque jour à voir arriver les représentants des trois cours amies. La Prusse lui députa le juif Éphraïm[3]. Le congrès souverain en fit trophée, mais la mission de ce personnage hétéroclite se bornait à faire une étude spéciale des hommes et des choses, de manière à mettre, par ses rapports, le cabinet de Berlin à même d'en tirer le meilleur parti possible pour ses négociations avec l'Autriche. Ce fut ce missionnaire israélite qui, voyant éclater une mésintelligence complète entre Vandernoot et Vander Mersch, présenta le général Schoenfeld dont l'arrivée, disait-il, devait être un nouveau gage de l'intérêt que le roi de Prusse portait à la république naissante.

Les affaires cependant allaient de mal en pis; les propositions, si favorables, de Léopold avaient été rejetées assez brutalement; le parti démocratique, dont Vonck était le chef avoué, faisait

[1] Vandernoot, Van Eupen et Vonck.

[2] Il avait épousé Françoise-Hiéronyme Vancaverson.

[3] C'est ce même Éphraïm, décoré du titre de conseiller de Sa Majesté Prussienne, qui, par ses intrigues, se trouva compromis en 1806 et fut mis en arrestation. Il a publié, sur cet événement, un livre intitulé : *De ma détention et de quelques autres événements de ma vie*, par B. V. Éphraïm, conseiller intime du roi de Prusse. Vol. in-12 de 213 pages, Berlin, 1808.

Digitized by Google

toujours des progrès malgré les scènes de pillage par lesquelles on avait voulu l'intimider le 16 mars, lendemain de la présentation d'une adresse dans laquelle il avait formulé ses vœux. Les patriotes indisciplinés éprouvaient échec sur échec dans les Ardennes, les troupes allemandes s'avançaient à marches forcées vers les Pays-Bas. On provoqua de toutes parts des actes de patriotisme.

Le 9 juin 1790, des députations des villages voisins de Bruxelles, qui venaient offrir des hommes et de l'argent, se rendirent processionnellement au congrès, précédées du buste du grand Henri, comme l'appelaient encore quelques honnêtes badauds; des moines et des prêtres lui servaient d'escorte d'honneur. Bientôt après cette ovation, des maisons furent pillées, des citoyens furent égorgés aux cris de *vive Vandernoot! vive le père de la patrie!*

Quelques mois plus tard, la patrie était perdue, et Vandernoot, qui ne sut prendre aucune mesure énergique, s'éclipsa furtivement, sans attendre les Autrichiens, dans la nuit du 1er au 2 décembre de cette même année 1790 commencée par des triomphes inouïs. Il alla chercher un asile en Hollande. A l'exemple de la plupart des tribuns fugitifs, Vandernoot se flattait encore de reprendre son rôle, de ressaisir le pouvoir. Du fond de sa retraite il fit partir, en 1792, une adresse à ses compatriotes pour les engager à se soumettre aux Français[1] : ils venaient, à l'entendre, pour restaurer la révolution nobiliaire et sacerdotale de 1789. Dumouriez, sur lequel il comptait, le laissa dans l'obcurité. La victoire autrichienne de Neerwinden vint bientôt mettre un terme à ses illusions. Il les reprit de nouveau lorsqu'il vit, en 1814, les armées du Nord envahir la Belgique. L'ambition n'était pas éteinte dans l'âme du vieillard; il s'agita, mais en vain, pour faire reconstruire un édifice complétement détruit, et qu'une génération nouvelle était loin de vouloir rétablir. Il s'avisa de publier, le 6 juin de cette même année, une brochure in-8° de 87 pages sous ce titre : *Observations historiques, politiques, critiques et inpartiales, sur la brochure intitulée :* LA RÉUNION DE LA BELGIQUE A LA HOLLANDE SERAIT-ELLE AVANTAGEUSE OU DÉSAVANTAGEUSE A LA BELGIQUE? PAR J. J. Van Bouchout, *qui démontrent à suffisance de droit que la Belgique est un fidéicommis perpétuel, inséparable des autres royaumes de la maison d'Autriche en Allemagne; que la constitution et l'ancien régime de la Belgique doivent être rétablis, et que c'est une erreur de croire que par le traité de Munster de* 1648 *le port d'Anvers, pour la liberté du commerce, est fermé et n'a point la communication avec la mer.* Cet étrange factum est terminé par cette phrase latine : *Ad majorem Dei, Deiparæque semper virginis Mariæ honorem et gloriam, et utilitatem Belgii austriaci hæc scripsi hâc* 6 *junii*, 1814. H. C. N. Vandernoot.

Vandernoot passa les dernières années de sa vie presque constamment à sa maison de campagne de Strombeeck[2], où, le 13 janvier 1827, il s'éteignit après avoir, avec le plus grand sang-froid, dicté ses dernières volontés et réglé lui-même l'ordre de ses funérailles. Deux mois avant sa mort, il se promenait dans ses jardins avec quelques amis. On lui faisait remarquer qu'un pont, mis en couleur, aurait eu besoin d'un vernis pour mieux résister aux intempéries de l'air. « Il peut tenir « ainsi cinq ou six ans, répliqua-t-il, et pour lors « j'aurai soin de veiller à ce qu'il n'y manque « rien. » On voit qu'il se flattait d'être centenaire et que les illusions séduisantes dont il s'était plu si souvent à nourrir son esprit ne l'avaient point abandonné.

Une pierre incrustée dans le mur extérieur de l'église Strombeeck porte cette inscription passablement emphatique :

D. O. M.

Hié jacet vir strenuus et integer
Henricus C. Vandernoot,
in Brab. cons. advocatus,
libertatis Belgiæ vindex,
populi dux et ultor,
qui postquam imperatoris Austriæ injuriam
fortiter et constanter oppugnasset
et pro libertate gentis Belgicæ
pro fide populique salute
graviter operam navasset,
vitam postmodum in pace agens
pie et feliciter obdormivit in Domino
anno MDCCCXXVII ætatis LXXXXVI.

R. I. P.

Viri clari Belga memor.

Ce *viri clari Belga memor* est le comte Amédée de Beauffort, propriétaire du château de Bouchout, situé près du village de Strombeeck.

Ce qu'il est bon de constater en finissant cette notice, c'est qu'on n'a jamais pu révoquer en doute le désintéressement pécuniaire de celui qui fut pendant une année le dispensateur des trésors de la Belgique.

[1] Elle est datée du 20 novembre 1792.

[2] Village voisin du château de Laeken.

Digitized by Google

VANDERSTRAETEN[1].

Ferdinand Vanderstraeten, né le 9 mars 1771, à Gand, fit de bonnes études au collége de cette ville. Son père, négociant estimé, le destinait au commerce, et les affaires de sa maison le conduisirent plusieurs fois en Angleterre; il s'y mit en relation avec les hommes les plus instruits et s'appliqua particulièrement à découvrir les causes de la prodigieuse prospérité de ce pays.

Des voyages en France, en Allemagne, en Hollande le mirent à même de multiplier ses observations sur les diverses branches de l'économie politique. Fixé dans sa patrie et débarrassé de ses affaires commerciales, il fit une étude approfondie de l'agriculture flamande, et publia le fruit de son expérience, en 1819, dans un ouvrage intitulé : *De l'état actuel du royaume des Pays-Bas.* Ce livre attira sur l'auteur des poursuites fondées sur ce qu'en prédisant la ruine de l'industrie belge, il jetait l'alarme dans l'esprit des citoyens. On ne peut nier qu'il n'ait un peu trop rembruni le tableau.

La cour d'assises de Bruxelles le condamna, sans hésiter, à 3,000 florins (6,349 francs 20 centimes) d'amende. Il essuya plusieurs condamnations du même genre pour des articles de son journal : *le Belge, ami du roi et de la patrie.* Il venait de comparaître devant la cour d'assises, après une détention de deux mois et demi, lorsqu'il mourut subitement frappé d'un coup d'apoplexie, à Bruxelles, le 2 février 1823. Le second volume de l'*État actuel du royaume des Pays-Bas,* qui parut en trois parties, de 1820 à 1823, est infiniment supérieur au premier sous le rapport de la méthode et du style. L'un et l'autre annoncent des connaissances réelles en économie politique, mais un esprit peut-être trop systématique.

VAN EUPEN[2].

Pierre-Jean-Simon Van Eupen naquit, le 12 novembre 1744, dans la ville d'Anvers, d'une famille bourgeoise, qui tirait son nom de la petite ville d'Eupen dont elle était originaire. Il fit ses humanités avec distinction dans sa ville natale, puis alla suivre le cours de philosophie et de théologie à l'université de Louvain. Doué d'un caractère souple et liant, d'une élocution facile et de quelque éloquence, il eut de nombreux amis et s'acquit une grande réputation comme orateur de la chaire; mais quoiqu'il parlât correctement le français, il ne faisait usage, pour ses prédications, que de la langue flamande. Successivement professeur au séminaire épiscopal, curé du bourg de Cumptich, doyen rural, chanoine et grand pénitencier d'Anvers, il se prononça fortement contre le séminaire général et les autres actes du gouvernement de Joseph II. Depuis longtemps en relation avec l'avocat Vandernoot, il ne prit néanmoins une part ostensible à l'insurrection qu'après la victoire remportée par les patriotes sur les Autrichiens à Turnhout. Il s'y fit pousser par l'évêque d'Anvers Nélis et par l'abbé de Tongerloo. Il fomenta les troubles de la Flandre dont le soulèvement assura le triomphe de la révolution. Toujours humble dans ses manières, modeste dans son langage, il ne parut vouloir remplir que le second rôle; il s'appliquait en toute circonstance à mettre en évidence Vandernoot sur l'esprit duquel il eut bientôt pris un ascendant sans bornes. Secrétaire du congrès souverain, il devint l'âme de la faction aristocratique. Il triompha par son habileté ou, si l'on veut, par ses intrigues, des entreprises du duc d'Ursel, du comte de la Marck, de Vander Mersch et de Vonck qui voulaient faire prévaloir les principes de démocratie. Il s'occupait de toutes choses[3], mais il n'était pas fort sur la science militaire, du moins si l'on en juge par une lettre qu'il écrivit au général Vander Mersch pour l'informer qu'il recevrait bientôt, conformément à la décision du Congrès, douze pièces de canon *du calibre de trois livres,* pour faire brèche aux murs de Luxembourg. Van Eupen contribua beaucoup au rejet des propositions pacifiques de l'empereur Léopold. Cependant il dut bientôt s'apercevoir qu'il était dupe du cabinet prussien, et que les Pays-Bas repasseraient sous la domination autrichienne. Il s'enfuit précipitamment de Bruxelles à l'approche du vainqueur, le 1er décembre, et gagna la Hollande. Il ne partagea point l'illusion de Vander-

[1] *Biographie universelle*, t. XLVII, p. 436.

[2] Voir la *Biographie universelle*, t. XLVII, p. 446 et 447.

[3] Il attachait surtout une grande importance à l'opinion des journaux. Il était en relations suivies avec l'ex-jésuite Feller et Brosius. Ses tentatives pour mettre le *Journal général de l'Europe* dans ses intérêts furent moins heureuses; la lettre qu'il écrivit au rédacteur de cette feuille, imprimée à Liége, à Lebrun Tondu, depuis ministre des affaires étrangères en France, mérite d'être mise sous les yeux de nos lecteurs; elle est extraite d'un livre fort curieux de M. Ulysse Capitaine : *Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques liégeois.* Vol. in-12. Liége, Desoer, 1850.

« Bruxelles, le 28 déc. 1789.

« Monsieur,

« Le public, ici, voit avec une espèce d'indignation la façon dont vous traitez les événements de notre révolution; je veux vous en prévenir pour le sort de votre feuille. Ne

Digitized by Google

noot sur la conduite que ce dernier croyait devoir être tenue en Belgique par Dumouriez après la bataille de Jemmapes, mais, cédant au vif désir de revoir sa patrie, il y revint aussitôt que les Français en eurent fait la conquête en 1794. Sa présence ne laissa point d'alarmer la police des représentants du peuple en mission à Bruxelles. Il fut arrêté comme otage, avec plusieurs notables citoyens, et conduit dans la citadelle de Lille pour répondre de la contribution de guerre de huit millions de francs à laquelle on avait assujetti la ville d'Anvers. Il fut ensuite transféré, sous divers prétextes, à Paris, puis à Bicêtre; il n'en sortit qu'après plusieurs mois de détention. Las enfin d'une dangereuse célébrité, Van Eupen se retira dans le village de Zutphaas près d'Utrecht. Il y remplit, pendant l'espace de dix années, les fonctions sacerdotales, et mourut le 14 mai 1804. Il n'a fait imprimer d'autres ouvrages que les actes émanés du congrès souverain des provinces belgiques, en 1790. On a débité, sur les prétendues galanteries de ce personnage et sur son goût pour l'*illuminisme*, beaucoup de fables puisées dans un libelle calomnieux : *les Masques arrachés*, publié par Robineau dit Beaunoir, sous le nom de Jacques Lesueur[1].

Quelques biographes ont imaginé, sans qu'on sache sur quel fondement, de le faire déporter et mourir à la Guyane, en 1798.

VAN HULTEM.

Charles-Joseph Van Hultem, né le 4 avril 1764, à Gand, d'une famille patricienne[2], avait à peine cinq ans lorsqu'il perdit son père. Rose Vander Beke, sa mère, lui voyant d'heureuses dispositions pour le dessin, le plaça, très-jeune, sous la direction de Pierre Reyschott, peintre instruit et qui jouissait d'une certaine renommée. C'est là que le jeune homme prit ce goût des arts qui ne l'a jamais abandonné. Il fit ses humanités au collége des Augustins de sa ville natale. Il aurait voulu pousser plus loin ses études, mais sa mère, qui le destinait au commerce, l'envoya chez un ami de la famille, Charles Capron, riche négociant de Lille. Cependant Van Hultem éprouvait chaque jour plus de répugnance pour cette carrière aride. Aussi Barême ne lui était-il pas aussi familier que Tite-Live et Cicéron; je ne dirai pas qu'Horace et Virgile, car il se montrait peu sensible aux charmes de la poésie. Se rendre à Paris, pour y compléter son instruction, était le plus ardent de ses désirs. Il en fit la confidence à son oncle maternel, dans un mémoire fort curieux qu'a reproduit M. Voisin, un de ses biographes. Sa mère consentit enfin à le laisser partir, en 1785, non pour la capitale de la France, mais pour Louvain; il y suivit les cours de droit de l'université. C'est de cette époque que date sa liaison avec Lambrechts que nous avons vu ministre d ela justice en France sous la république, et sénateur sous l'empire.

La révolution belge de 1789 trouva Van Hultem remplissant les modestes fonctions de membre du conseil de la ville de Gand. Il s'y renferma, blâmant les excès de quelque côté qu'ils vinssent, mais sans exaltation aucune. Il fit partie de la députation chargée, en 1791, de féliciter l'archiduchesse Marie-Christine et le duc Albert de Saxe-Teschen sur leur retour.

Quoique inscrit sur la liste des avocats au conseil de Flandre, Van Hultem n'avait pas le projet de se livrer au barreau. Un séjour de quelques mois à Paris, où fréquemment il voyait l'abbé de Saint-Léger, Van Praet, dom Brial, Leblond, bibliothécaire du collége Mazarin, et quelques autres savants, avait encore fortifié son amour des livres, des manuscrits surtout.

Pendant l'occupation de la Fandre par les Français, après la bataille de Jemmapes, en 1792, il

vous imaginez pas, Monsieur, que les dogmes que vous débitez et que vous cachez tour à tour soient jamais goûtés ici; notre peuple se rit chrétiennement de la folie philosophique du jour, et ne se rebutera jamais d'en être la risée : *Nos stulti propter Christum*. Le peuple croit que sa piété a soutenu ses armes; il l'a vu trop évidemment pour jamais douter que notre bonheur soit l'ouvrage du Dieu d'Israël; il sait même observer que les États qui tiennent à la philosophie altière se brouillent et vont à rien. Nous sommes tous absolument résolus à être vrais chrétiens et aimer l'ordre. Les états sont du même avis, et jurent de maintenir et de soutenir, avec toute la grandeur digne de souverains sages, la *religion catholique*, la seule base de la prospérité publique. Je vous conseille en conséquence de vous épargner la peine de nous débiter ces petites misères antichrétiennes, de même que les principes turbulents, qui ne sont propres qu'à ruiner la vertu patriotique et l'ordre public.

« Recevez, Monsieur, cet avis en ami, et évitez-moi la nécessité de pousser la chose plus loin; nous sommes tous catholiques, nous aimons la religion chrétienne et ses vertus, et je suis sûr que la puissance ne souffrira jamais qu'elles reçoivent quelque atteinte.

« J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur.

« VAN EUPEN,

« Secrétaire d'État des États Belgiques Unis. »

[1] 2 vol. in-18, Amsterdam (Bruxelles), 1791.

[2] Quelques-uns de ses biographes ont même avancé que sa famille avait reçu des lettres de noblesse du roi d'Espagne Philippe IV, en 1639, mais c'est une erreur : on a confondu le nom de *Vanhultem* avec celui d'une autre famille, *Vanhulten*, également originaire de Gand.

Digitized by Google

n'hésita point à se mettre en avant pour déjouer les manœuvres des anarchistes; mais ses efforts furent moins heureux en 1794. Il se vit conduire comme otage dans la ville d'Amiens, pour assurer le payement de la contribution de guerre imposée à la Belgique, après la conquête.

La journée du 9 thermidor (27 juillet 1794) ayant mis un terme au régime de la terreur, Van Hultem en profita pour jeter les fondements du jardin botanique et de la bibliothèque de sa chère ville de Gand; il se fit remettre à cet effet les plantes rares, les manuscrits et les livres des monastères supprimés.

Les élections de 1797 (an v de la république) portèrent Van Hultem au conseil des Cinq-Cents. Un organe peu flatteur et l'accent étranger ne lui permirent pas d'aspirer au rôle d'orateur; il prit rarement la parole; néanmoins un discours pour démontrer l'injustice du projet tendant à faire contribuer d'une façon spéciale les ci-devant nobles dans l'emprunt forcé lui concilia l'estime de ses collègues les plus honorables.

Il se félicitait de se retrouver à Gand, occupé de sa bibliothèque, après le 18 brumaire, en 1800; mais ses amis n'entendaient point le laisser jouir longtemps de ces studieux loisirs : il devint, en 1802, membre du tribunat où ses travaux, jusqu'à la suppression de ce corps, en 1808, eurent constamment pour marque distinctive cet esprit d'ordre et d'équité qui formait la base de son caractère. On distingua particulièrement son rapport sur la loi relative au port d'Anvers.

Placé sur la liste des candidats au sénat conservateur, en 1804, il avait noblement déclaré qu'il lui manquait quatre mois pour avoir l'âge exigé par la constitution.

Le gouvernement impérial, en 1809, le mit à la tête de l'école de droit de Bruxelles, en qualité de recteur.

Le roi Guillaume, en 1815, l'avait désigné pour reprendre les manuscrits et les objets d'art enlevés par la France à la Belgique, mais, considérant cette mission comme peu conciliable avec le souvenir de ses précédentes relations, il pria le nouveau souverain de l'en dispenser.

Nommé greffier de la seconde chambre des états généraux lors de l'organisation du royaume des Pays-Bas, il s'arrangeait peu de travaux monotones, minutieux et qui rendaient nécessaire une exactitude de tous les instants. Aussi ne tarda-t-il point à s'en débarrasser ainsi que du secrétariat perpétuel de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, réorganisée en 1816. Ces deux emplois étaient assez bien rétribués, mais l'argent n'avait de prix à ses yeux que lorsqu'il se transformait en gravures, en médailles, en livres; il possédait, d'ailleurs, une fortune très-indépendante, et ses besoins matériels se réduisaient à fort peu de chose.

Sa province, la Flandre orientale, l'envoya, quelques années plus tard, aux états généraux; il s'y fit peu remarquer. La révolution de 1830 jeta le découragement dans son âme; la perte d'une partie de sa bibliothèque, restée à Bruxelles et dont les volontaires se servirent pour fabriquer des cartouches, lui fit éprouver un chagrin sans égal. Il ne se rappela point le mot de Fénelon en semblable circonstance[1], ou du moins il n'eut pas le courage d'imiter la philosophie de l'auteur du *Télémaque*. Ce vieillard, qui, depuis les derniers événements politiques, faisait peu d'exercice, mourut frappé d'une apoplexie foudroyante, le 16 décembre 1832. Bibliophile ou, si l'on veut, bibliomane, Van Hultem n'avait jamais voulu subir le joug du mariage, par la crainte de se voir distraire de son unique passion. Il était curateur de l'université de Gand, vice-président de l'Académie royale de peinture, organisée par ses soins, membre de l'Institut des Pays-Bas et de l'Académie des sciences de Bruxelles, chevalier de la Légion d'honneur depuis 1804 et de l'ordre du Lion néerlandais.

Pendant son séjour à Paris, il se faisait un devoir d'encourager les jeunes Belges qui s'y livraient aux études artistiques. Il réunissait les lauréats à des dîners splendides et prononçait, dans ces circonstances, des discours d'une certaine étendue. Il a fait imprimer ceux de 1806 (29 pages in-8°) et de 1807 (46 pages), ainsi qu'un discours pour la distribution des prix à l'Académie royale de dessin, peinture, sculpture et architecture de Gand, le 21 août 1826. Son *Discours sur l'état ancien et moderne de l'agriculture et de la botanique dans les Pays-Bas*, prononcé le 29 juin 1917, n'a peut-être guère plus de mérite sous le rapport du style, mais on y trouve rassemblés, dans 70 pages, une foule de faits intéressants, fruits de ses laborieuses et continuelles recherches.

Le gouvernement belge a fait l'acquisition de la riche bibliothèque de Van Hultem; elle se composait de précieux manuscrits et d'environ 70,000 volumes, en marge d'un grand nombre desquels sont consignées des notes curieuses sur l'histoire, la bibliographie et la littérature de la Belgique.

[1] L'archevêque de Cambrai venait de perdre, par suite d'un incendie, des livres précieux. On voulait l'en consoler. « J'en « aurais bien mal profité, dit-il, s'ils ne m'avaient pas ap- « pris à supporter cette privation. »

Digitized by Google

M. Voisin a rédigé le catalogue de cette collection en 6 volumes in-8°, Gand, Poelman, 1836-1837. Le *Catalogue raisonné de dessins et d'estampes, au nombre de près de* 30,000, *formant le cabinet de M. C. Van Hultem*, a été publié, en 1846, à Gand, vol. in-8°, xx-894 pages. La vente s'est faite au mois de juin de la même année.

VELBRUCK [1].

François-Charles, comte de Velbruck, né le 11 juin 1719, d'une ancienne famille allemande, dans une terre située près de Dusseldorf n'a point été placé par la Providence sur un théâtre qui l'ait mis à même d'exercer une grande influence sur son siècle; mais, élu prince-évêque de Liége, le 16 janvier 1772, il fit le bonheur d'un demi-million d'hommes confiés à ses soins, et son administration mérite d'être citée comme modèle.

C'est à ce titre que nous croyons devoir lui consacrer quelques lignes. De nombreux établissements de bienfaisance, des hospices, des dépôts de mendicité, des écoles, des académies pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, signalèrent son règne qui ne dura guère plus de douze années. Ce prélat mourut à Liége le 30 avril 1784. Velbruck aimait à s'entourer d'artistes, de gens de lettres, et lui-même avait l'esprit très-cultivé. La plupart de ses mandements, entre autres le premier qu'il fit, et dans lequel il développa ses pensées et ses projets, en fournissent des preuves incontestables. Il fut en quelque sorte le créateur de Spa, qui devint bientôt le rendez-vous de toute l'Europe.

La Société d'émulation, fondée par lui, plaça son buste dans la salle de ses séances, et son éloge funèbre y fut prononcé par le poëte Reynier, secrétaire perpétuel [3].

VERMEIREN [4].

Augustin Vermeiren, né le 28 août 1656, à Dendermonde, en Flandre, entra fort jeune, sous le nom de P. Augustin de Saint-Gommer, au couvent que les Carmes de l'ancienne observance avaient dans cette petite ville, et mourut prieur d'un couvent de son ordre à Bruges, le 6 janvier 1703, avec la réputation d'un prédicateur éloquent. Il est auteur du *Fabuliste moral*, en vers flamands, avec des notes, vol. in-4°, 1710, publié à Gueldre par le P. Marc de Sainte-Élisabeth (Hermans, d'Anvers), curé de Gueldre et ancien provincial de l'ordre des Carmes. Ce recueil, fort rare aujourd'hui, se compose en grande partie de fables imitées d'Ésope, de Phèdre et de la Fontaine, quelques-unes sont originales et donnent une idée avantageuse de l'esprit de l'auteur. Nous avons essayé d'en traduire une en prose française, afin de donner une idée de la manière de l'auteur; elle présente d'ailleurs une sorte de mérite d'*actualité* [5] :

La Chenille et la Fourmi.— Une fourmi (où va donc se nicher l'impertinence?) insultait la chenille qui, bientôt, devenue papillon ne manqua point, à son tour, de l'accabler d'outrages. Ne mépriser personne est une excellente règle de prudence à s'imposer dans ce monde si mobile et si fécond en changements subits de fortune.

Douze élégies flamandes du P. Augustin de Saint-Gommer, sur les souffrances de Jésus-Christ (le vendredi sanglant), n'ont jamais vu le jour; le manuscrit se trouvait encore dans la bibliothèque des Carmes d'Anvers, à l'époque de leur suppression, en 1795.

Paquot, dans sa volumineuse compilation : *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liége et de quelques contrées voisines* [6], n'a pas daigné faire mention de *Vermeiren*, qui cependant vaux mieux que beaucoup de prétendus savants présentés par lui aux hommages de la postérité.

VONCK [7].

Les gens à théories, à systèmes, sont sujets aux idées fixes. Rarement ils apprécient bien les hommes et les choses. Quoique supérieurs à leurs adversaires par l'esprit, par les connaissances, ils

[1] Voir la *Biographie universelle*, tome XLVIII, page 82.

[2] Depuis le traité conclu par Charles-Quint ou plutôt par la grande Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, avec Érard de la Marck (1518), l'Autriche a constamment exercé la plus grande influence sur l'élection des princes-évêques de Liége. Je possède toute la correspondance relative au choix de Velbruck. Mon aïeul, alors conseiller d'État et président de Namur, avait été chargé par le prince Charles de Lorraine et le ministre prince de Starhemberg d'y donner tous ses soins; il fut particulièrement secondé, dans cette affaire, par l'abbé de Malonne (Bonvoisin) et par le tréfoncier comte de Liedekerke. La même marche fut suivie avec un égal succès, en 1792, pour l'élection de François-Antoine-Marie-Constantin, comte de Méan.

[3] Brochure in-4° de 10 pages. Liége, 1785.

[4] Voir la *Biographie universelle*, tome XLVIII, page 223.

[5] Expression à la mode, mais que l'Académie française n'a pas encore admise.

[6] Trois vol. in-fol., ou 18 vol. in-8°. Louvain, 1763-1770.

[7] Voir la *Biographie univ.*, tome XLIX, p. 516 et 517.

Digitized by Google

échouent presque toujours dans la pratique des affaires. Une nouvelle preuve de cette vérité nous sera fournie par Jean-François Vonck, que l'on vit jouer, pendant la révolution belge de 1789-1790, un rôle important. Né dans un village des environs de Termonde, à Baerdeghem, le 29 novembre 1743, de Jean Vonck et d'Élisabeth Van Nuffel, cultivateurs-propriétaires, il fit ses études au collége des Jésuites, à Gand; il suivit ensuite, avec une grande distinction, les cours de philosophie et le droit à l'université de Louvain. Ses débuts au barreau de Bruxelles eurent de l'éclat; et son nom figurait parmi ceux des plus habiles jurisconsultes de cette ville à l'époque où l'empereur Joseph, voulant introduire dans ses provinces des Pays-Bas un nouveau système de gouvernement, provoqua sur tous les points une résistance formidable. Tous les projets du monarque autrichien étaient loin de déplaire également à Vonck, mais les formes despotiques et le mépris des priviléges de la nation le révoltèrent. Il fit connaître avec énergie sa manière de voir dans un opuscule flamand qui produisit une grande sensation. Les mécontents se groupèrent autour de lui. Une association secrète qui prit pour devise, pour cri de ralliement : *Pro aris et focis*, s'organisa par ses soins; elle eut des ramifications dans les principales villes; toutes devaient à la même heure sonner le tocsin et courir aux armes, le 16 août 1789; mais ce complot, découvert par la police, resta sans exécution. Vonck ne se laissa point décourager par cet échec; il réunit, dans la petite ville de Hasselt, sur le territoire liégeois, les jeunes gens disposés à combattre pour l'indépendance nationale. Il s'en était ainsi rassemblé sept à huit cents. Les Autrichiens s'en émurent, et, sans respect pour les droits d'un pays neutre, se disposèrent à les y surprendre. Vonck et tout son monde, avertis du danger qui les menaçait, gagnèrent en toute hâte la ville de Breda où Vandernoot, ainsi que les abbés de Saint-Bernard et de Tongerloo, formaient un comité pour la direction des mouvements insurrectionnels. Vonck y fit venir aussi le colonel Vander Mersch qui prit le commandement de ce qu'on appelait avec emphase l'armée patriote. Le 24 octobre, le comité de Breda proclama la déchéance de Joseph II, en qualité de duc de Brabant, et la prodigieuse victoire de Turnhout, trois jours après, fut le signal d'un soulèvement universel. Vonck songea pour lors à la constitution qu'il convenait de donner au pays; il la voulait plus démocratique; il tenait fortement à ce qu'on profitât des circonstances pour supprimer d'anciens abus et des usages qui ne se trouvaient plus en harmonie avec les lumières acquises. Cela ne faisait point le compte des meneurs de Breda; on se débarrassa d'un frondeur incommode au moyen d'une mission dans les Flandres, et les membres du comité quittèrent la frontière hollandaise, pour s'acheminer vers Bruxelles, où se fit, le 18 décembre 1789, leur entrée triomphale. Vonck, bien que membre du congrès souverain, et sans contredit l'un des plus capables, Vonck se voyait sans influence sur la conduite des affaires. Ses propositions étaient presque toujours repoussées. Blessé de l'omnipotence de Vandernoot et de Van Eupen, il résolut d'établir contre eux une lutte active. Ses idées démocratiques se fortifièrent encore par l'exemple de ce qui se passait en France il conçut le projet d'affaiblir le pouvoir de la noblesse et du clergé. Il parvint à faire adopter ses principes par le duc d'Ursel et le prince Auguste d'Aremberg, comte de la Marck; il avait tout lieu de compter également sur le général Vander Mersch. Le moment lui parut favorable pour porter un coup décisif à ses adversaires... Président de la société patriotique, il publia ses *Considérations impartiales sur la position du Brabant*, écrit plein de sens et d'une logique pressante; mais ce n'était qu'un écrit, et ses compatriotes, d'ailleurs, étaient mal disposés pour accueillir les vues d'un réformateur que la lecture de Platon et des philosophes disposait trop peut-être aux utopies philanthropiques. Lorsqu'il fallut agir, Vonck manqua de résolution, à l'exemple du duc d'Ursel. Une lueur d'espoir lui restait : apprenant la marche de Schoenfeld sur Namur, il se rendit dans cette ville pour aider de ses conseils son ami Vander Mersch : il faillit y périr au milieu d'une émeute organisée par des émissaires du congrès, tandis que le général s'était imprudemment précipité dans les mains de ses ennemis. Vonck n'eut que le temps de s'enfuir à Givet; un décret de prise de corps fut lancé contre lui; il gagna Lille, et, de cette ville, il ne cessa de lancer des brochures, soit flamandes, soit françaises, pour défendre son système, inquiéter l'oligarchie brabançonne et réveiller l'espoir de ses partisans. De concert avec quatre de ses compagnons d'infortune, Verloo, Daubremé, Weemaels et Sandelin, il écrivit le 1er juin 1790 et rendit publique une lettre pour manifester leur désir d'opérer un rapprochement avec le congrès souverain; mais, dans cette circonstance, ils furent dupes de l'astuce de Van Eupen, qui profita d'une entrevue, à Douai, pour surprendre leurs secrets. Un voyage que Vonck fit alors à Paris lui valut un accueil flatteur de la part de quelques députés célèbres du côté gauche de l'Assemblée constituante : c'est l'unique fruit qu'il en retira. De retour à Lille, il fit imprimer un

Digitized by Google

mémoire apologétique de sa conduite[1]. Ce livre, dont l'édition presque tout entière, envoyée à Bruxelles, y fut saisie par la police de Vandernoot, est devenu fort rare. Il contient au reste plus de raisonnements et de dissertations que de faits. Le style en est diffus et peu correct. Le gouvernement autrichien rétabli, Vonck écrivit, le 22 décembre 1790, une lettre d'adhésion au comte de Mercy-Argenteau, ministre plénipotentiaire de l'empereur Léopold; il obtint la permission de revoir la Belgique, et le ministre le reçut même d'une manière flatteuse; mais la crainte de se voir compromis par des amis imprudents le fit retourner à Lille, après quelques mois de séjour dans sa patrie, comme le prouvent deux lettres flamandes que je possède; elles sont adressées à son frère, curé de Lombeke-Sainte-Marie; elles portent les dates du 25 août et du 9 novembre 1791. Il mourut le 1er décembre 1792, non dans les environs d'Alost, comme l'assure un de ses biographes (*les Belges illustres*, tome 1er, p. 246), mais à Lille. Son épitaphe placée dans l'église de Baerdegem ne permet aucun doute à cet égard. Cet homme, qui venait de donner son nom à tout un parti, mourut presque ignoré. D'un caractère noble et désintéressé, mais ennemi de toute contrainte et se pliant avec peine aux usages de la société (ce qui ne laisse pas d'être sujet à de graves inconvénients pour un chef de parti), Vonck aimait à passer sa vie au milieu de ses livres et de quelques amis intimes. Il n'avait jamais voulu se soumettre aux liens du mariage.

WAL[2].

Si les hommes de génie auxquels sont dus les chefs-d'œuvre de la littérature ont acquis des droits à notre éternelle admiration, nous ne pouvons sans ingratitude refuser un tribut d'estime au savant modeste dont les veilles laborieuses nous ont valu ces utiles productions historiques, si bonnes à consulter parce qu'on est certain d'y trouver des faits consciencieusement recueillis, des faits présentés avec cette rectitude de jugement qu'inspirent les principes d'une morale sévère et l'amour de la vérité. A ce titre, Guillaume-Eugène-Joseph baron de Wal, auteur de l'histoire de l'ordre Teutonique, mérite autant que personne une place dans nos souvenirs. Il naquit, le 29 janvier 1736, au château d'Anthisnes, village aujourd'hui de la province de Liége, et qui faisait autrefois partie de la principauté de Stavelot. Son père, Eugène-Albert, baron de Wal, descendait d'une ancienne maison de Lorraine, fixée depuis plusieurs siècles au pays de Liége; et sa mère, Marie-Josèphe-Théodore-Irénée-Ursule, comtesse d'Aspremont-Lynden, comptait parmi ses ancêtres un grand nombre de guerriers illustres[3].

Le jeune Guillaume, doué de mœurs douces et d'une intelligence précoce, fut placé d'abord chez les Jésuites de Pont-à-Mousson, puis au collége de Louis-le-Grand à Paris. Il y eut pour professeur de rhétorique ce bon abbé Bérardier de Bataut que l'indépendance de sa conduite à l'Assemblée constituante et l'audacieuse énergie avec laquelle il osa combattre la constitution civile du clergé conduisirent dans la prison de l'Abbaye, en 1792, mais que Camille Desmoulins, son ancien élève, parvint à soustraire aux massacres du 2 septembre[4].

Les études achevées, il s'agissait de faire choix d'un état : la carrière des armes s'offrit au baron de Wal comme la mieux assortie à sa naissance. Ses démarches pour obtenir une sous-lieutenance dans Royal-Allemand, cavalerie, furent accueillies

[1] Vol. in-8o de 184 pages, intitulé : *Abrégé historique servant d'introduction aux Considérations impartiales sur l'état actuel du Brabant, par M. Vonck, traduit du flamand et augmenté de plusieurs notes;* avec un portrait de l'auteur, au bas duquel on lit : *Si republicâ bonâ frui non potero, at carebo malâ.* CICER., *pro Mil.*

[2] Cette notice fut lue à l'Académie royale de Belgique le 5 juin 1848. Elle est extraite du tome XV, n° 6, des *Bulletins.*

[3] On trouve encore sur la liste des meilleurs généraux autrichiens du XVIIIe siècle : 1° Ferdinand-Charles-Gobert, comte d'Aspremont-Lynden, né, l'an 1690, au château de Froidecour, et mort, à Vienne, le 14 août 1772. Colonel, en 1729, d'un régiment de cavalerie dont le prince Eugène de Savoie était propriétaire, puis général-major, lieutenant général, *feld-zeugmeister* et commandant général des troupes autrichiennes dans le Milanais, en 1750, il obtint le bâton de feld-maréchal en 1754, après avoir fait preuve d'une bravoure éclatante et d'une habileté remarquable pendant les campagnes d'Italie de 1733-1735 et de 1742-1748; il était aussi membre de la noblesse des états de Liége, chambellan de S. M. I. et R. A., conseiller intime d'État, capitaine de la noble garde allemande, colonel propriétaire d'un régiment de dragons et chevalier de la Toison d'or; 2° Guillaume-Joseph-Hyacinthe-Gobert-Maurice, comte d'Aspremont-Lynden, né au château de Barvaux-Condroz le 22 septembre 1702; il se signala par de brillants faits d'armes dans toutes les guerres que l'Autriche eut à soutenir contre la Turquie et contre le roi de Prusse, mérita la croix de chevalier, puis le collier de commandeur de l'ordre fondé, pour les braves, par Marie-Thérèse, et mourut lieutenant-feld-maréchal, à Znaïm en Moravie, le 22 avril 1779.

[4] Si la carrière de cet homme vénérable se prolongea peu, du moins elle se termina tranquillement vers la fin de l'année 1794. Il est auteur de quelques ouvrages estimables, tels qu'un *Précis de l'histoire universelle*, un *Essai sur le récit ou Entretiens sur la manière de raconter*, etc.; le plus célèbre, et qui n'eut pas moins de quatorze éditions en six mois, est intitulé : *Principes de la constitution du clergé.*

Digitized by Google

avec faveur. Du reste, il n'avait pas à craindre d'être obligé de servir contre sa patrie : une favorite toute-puissante, la marquise de Pompadour, flattée des prévenances inouïes dont elle s'était vue l'objet de la part de l'impératrice Marie-Thérèse, avait changé complétement, par le traité de Versailles du 1er mai 1756, le système politique de la France[1], et, lorsque éclata la guerre de Sept ans, vingt-quatre mille Français se réunirent aux troupes des cercles de l'Empire pour marcher, comme auxiliaires de l'Autriche, contre Frédéric le Grand. Le prince de Soubise fut mis à leur tête; il possédait toutes les qualités du courtisan; on lui crut les talents d'un général. Dans ses faibles mains, cependant, devait pâlir l'éclat qu'avait conservé le drapeau français sous le maréchal de Saxe. La première campagne se termina d'une façon déplorable par la perte de la bataille de Rosbach, le 5 novembre 1757.

Le baron de Wal fit avec distinction les campagnes suivantes, ce qui lui valut de l'avancement. Capitaine aide de camp du maréchal prince de Soubise, en 1762, il se signala par son intelligente bravoure à la bataille de Johannisberg. Apercevant des symptômes de déroute dans un corps de cavalerie que pressaient vivement les baïonnettes ennemies, il se précipite sur l'étendard qu'un cornette paraît vouloir abandonner; il le saisit, et, ralliant autour de lui ces hommes presque à la débandade, il rétablit l'ordre, leur fait reprendre l'ofensive, et contribue de cette manière au succès de la journée. Cette brillante action semblait devoir lui mériter la croix de Saint-Louis, mais, comme il négligea d'en faire trophée, on ne tarda point à l'oublier. La paix de Hubertsbourg ayant mis un terme aux hostilités, il résolut de donner sa démission. C'est en vain que le prince de Soubise voulut l'en détourner par les offres les plus séduisantes; les intrigues de la cour de Louis XV n'allaient pas à l'austérité des principes du jeune gentilhomme liégeois; il préféra revoir le foyer paternel.

De retour dans sa patrie, il s'appliqua sérieusement à l'étude du droit public, et fit un examen approfondi de cette constitution liégeoise qui, sortie des luttes sanglantes du moyen âge, présentait, pour ainsi dire, en un faisceau toutes les garanties possibles de liberté. Membre de la noblesse des états de Liége, il en devint bientôt le régulateur... Son esprit conciliant aplanit, dans maintes circonstance, les difficultés provoquées par des prétentions divergentes. Ses collègues et le prince-évêque le députèrent plusieurs fois à Vienne pour défendre les droits, les prérogatives du pays auprès du chef de l'Empire, et ses missions furent toujours couronnées d'un plein succès.

Se sentant peu de vocation pour le mariage, il céda son droit d'aînesse à son frère Alexandre, et se fit recevoir chevalier de l'ordre Teutonique au commencement de l'année 1773.

Après avoir fait, conformément aux statuts, son noviciat à la grande commanderie de Bonn, il se rendit à Vienne chez un de ses oncles maternels, le lieutenant-feld-maréchal comte d'Aspremont-Lynden. Un assez long séjour dans cette capitale lui permit de se mettre en rapport avec les personnes les plus éminentes de la cour et les hommes de mérite que l'empereur François de Lorraine, protecteur des sciences, y avait attirés[2]. Il trouva, dans la Bibliothèque impériale, quelques manuscrits sur l'ordre Teutonique qui lui donnèrent l'idée d'en écrire l'histoire complète; il profita de ses loisirs dans le bailliage de la Germanie inférieure ou du Vieux-Jonc, près de Maestricht, sa nouvelle résidence, pour rassembler les matériaux dont il avait besoin et pour les mettre en ordre. Il se procura, de l'Italie, par le savant cardinal Garampi, et, de la Prusse, par le ministre comte de Hertzberg, des renseignements précieux. Le père Stéphani, bibliothécaire du couvent des Carmes déchaussés à Liége, lui fut également utile.

Les annales teutoniques ne pouvaient pas offrir le même charme, à beaucoup près, que l'histoire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Les faits d'armes qu'elles retracent n'ont pas la célébrité du siége de Rhodes et de la défense de Malte contre les Turcs; aucun des grands maîtres de la chevalerie allemande n'avait eu l'éclat des d'Aubusson; des Villiers de l'Isle-Adam, des Lavalette. Les exploits des chevaliers teutons en Palestine occupent cependant de belles pages dans les fastes des croisades. On se plaît à voir aussi leurs heureux efforts pour étendre les progrès de la civilisation du christianisme dans le nord de l'Europe; on applaudit à la conquête qu'ils firent de la Prusse au XIIIe siècle, sous l'un des plus illustres grands maîtres, Herman de Salza; de la Prusse que, trois siècles plus tard, le grand maître Albert de Brandebourg, devenu sectateur de Luther, devait transmettre en héritage à sa maison destinée à prendre ainsi rang

[1] Il y eut même un second traité (du 30 décembre 1758) portant alliance offensive et défensive entre les deux couronnes. Sans ces actes diplomatiques auxquels il faut attribuer l'affaiblissement progressif de l'influence française, les trois cours du Nord n'auraient jamais osé toucher à la Pologne; la Bavière n'aurait pas eu besoin d'implorer, en 1778, l'appui de la Prusse; la Turquie enfin aurait été protégée contre les envahissements de l'Autriche et de la Russie.

[2] Ce prince était mort quelques années auparavant, le 19 août 1765.

Digitized by Google

parmi les puissances prépondérantes des temps modernes.

L'ouvrage du baron de Wal, qui parut sous le voile de l'anonyme, avec cette simple indication : *Par un chevalier de l'ordre*, et portant pour épigraphe : *Similis factus est leoni in operibus suis, et sicut catulus leonis rugiens in venatione* (MACHAB., lib. I, cap. III), se compose de huit volumes in-12 d'environ cinq cents pages, imprimés à Paris, chez la veuve Valade, les trois premiers en 1784, le quatrième en 1786, le cinquième et le sixième en 1788, le septième en 1789, et le huitième en 1790. Écrit d'un style inégal, il manque de cette conception vigoureuse qui caractérise les grands écrivains ; l'auteur se traîne sur son sujet au lieu de le dominer.

Toutefois, on y remarque des documents peu connus, de curieux détails et ce cachet d'antique loyauté si propre à commander la confiance. J'ajouterai que plusieurs chapitres se font lire avec un véritable intérêt. Quoi qu'il en soit, cette production n'était pas de nature à provoquer un succès de vogue, mais elle obtint les suffrages de plusieurs critiques distingués, entre autres des rédacteurs du *Journal des savants* et du sévère Aristarque belge, l'abbé de Feller. L'archiduc Maximilien d'Autriche, électeur de Cologne et grand maître de l'ordre Teutonique, en avait accepté la dédicace avec l'expression d'une bienveillance toute particulière.

Un supplément (deux volumes in-8°) sous ce titre : *Recherches sur l'ancienne constitution de l'ordre Teutonique et sur ses usages comparés avec ceux des Templiers; suivies de quelques éclaircissements sur l'histoire de l'ordre, et de réflexions sur l'abolition de celui du Temple*, fut publié chez Jean-George Thomm, imprimeur à Mergentheim, en 1807, dix-huit mois après la suppression de l'ordre. Voici dans quels termes il est parlé de cette catastrophe, au dernier paragraphe de l'avant propos : « Dans le moment où l'ordre, semblable à un flambeau qui s'éteint, ne laisse plus « voir que quelques faibles étincelles, on peut « douter si l'on doit en parler au passé, ou au « présent : cependant, malgré l'étrange métamorphose qu'il a subie, il n'a point cessé d'exister : « tous ses membres actuels ont été reçus constitutionnellement ; nous avons les mêmes devoirs « à remplir, et nous sommes soumis au même « grand maître qu'auparavant ; ainsi, nonobstant « la désorganisation opérée par le traité de Presbourg le 26 décembre 1805, nous sommes encore « individuellement dans un état constitutionnel : « je ne parlerai donc de l'ordre qu'au présent, « quoique je sache que sa constitution est renversée, et qu'il cessera d'exister avec le dernier « d'entre nous. »

Le pape Pie VII, par un bref du 30 mars 1808, accueillit d'une manière flatteuse ce livre dont l'édition, quoique fort incorrecte, s'épuisa rapidement. L'auteur avait obtenu la même distinction du pape Pie VI pour l'histoire de l'ordre Teutonique.

Les quarante pages consacrées à l'examen du procès et de la condamnation des Templiers furent généralement goûtées ; il était impossible de s'y montrer plus impartial, plus exempt de toute espèce de préjugés ; c'est un modèle de discussion historique.

L'amour des lettres et le désir de revoir d'anciennes connaissances avaient ramené plusieurs fois le baron de Wal à Paris : son notaire, le célèbre bibliophile Boulard, réunissait fréquemment chez lui les littérateurs les plus distingués, tels que Delille, l'abbé Barthélemy, Fontanes, Laharpe, Florian, Gaillard, Sainte-Croix, Villoison [1]. C'est dans ce cercle d'élite où tant d'idées s'échangeaient sous les formes attrayantes de l'esprit et de cet aimable abandon, heureux fruit de l'intimité, que le savant Belge aimait à passer ses soirées. Il emporta de son dernier séjour dans la grande ville, en 1790, de tristes présages. Son expérience des hommes et des choses se refusait à partager les illusions de ses amis. Il appréciait, comme eux, les abus de la vieille monarchie, mais il aurait voulu que le roi se chargeât seul du soin de les réformer, sans recourir à ces grandes assemblées où les ambitions rivales, où les passions contraires ne manquent jamais d'exciter ces terribles orages, ces tempêtes qui frappent le génie même d'impuissance lorsqu'il s'agit de les dompter [2].

Le baron de Wal obtint, en 1793, la commanderie de Ramersdorf. L'archiduc Maximilien avait été charmé de saisir l'occasion qui se présentait de le fixer dans le voisinage de Bonn, sa résidence habituelle. La vie douce que s'y promettait le

[1] Le docte helléniste Villoison, qui n'était cependant pas expansif et qui ne prodiguait pas les éloges, m'a parlé plus d'une fois du commandeur de Wal comme d'un homme éminemment remarquable par les qualités du cœur et de l'esprit.

[2] « Mirabeau, dit l'auteur de l'*Histoire des Girondins*, ignorait que les paroles qui ont tant de force d'agitation n'en ont « aucune d'apaisement : elles lancent les nations, les baïonnettes « seules les arrêtent. » N'est-il pas déplorable que M. de Lamartine ne se soit pas rappelé, le 24 février 1848, cette maxime fondée sur l'expérience des siècles ?

Digitized by Google

nouveau commandeur ne devait pas être de longue durée... Les républicains français, maîtres des provinces rhénanes, ne tardèrent pas à le dépouiller, mais on se fit un devoir de le dédommager en lui conférant la commanderie de Münnerstadt, située dans le bailliage de Franconie; il la conserva jusqu'en 1806. Après avoir habité quelque temps Anspach, il s'était établi dans la ville d'Heidelberg avec une sœur, ancienne religieuse, qu'il avait été prendre à Liége en 1802 et dont la mort lui fit éprouver une affliction profonde, car il l'aimait avec une vive tendresse. Plus rien ne l'attachant à l'Allemagne, du jour où l'ordre Teutonique cessait d'exister, il sentit le besoin de se rapprocher de sa famille et des derniers objets de ses affections. Ce fut alors, en 1807, qu'il choisit, pour retraite philosophique, la petite ville d'Andennes sur les bords riants de la Meuse, afin, comme il le disait, d'être à portée de voir, presque chaque jour, son plus ancien ami, le baron Vander Straten de Wallay, homme instruit et d'une grande noblesse de caractère. Le père Stéphani, son ancien collaborateur, venait aussi le visiter plusieurs fois par an; ils discutaient ensemble divers points d'érudition, car le commandeur avait conservé du goût pour les recherches scientifiques. Possesseur d'une bibliothèque choisie, il savourait avec délices le bonheur de vivre, en quelque sorte, avec les grands hommes de tous les siècles. Le monde idéal le consolait du monde réel. Il avait renoncé cependant à toute composition littéraire; il aimait l'étude pour l'étude elle-même; il aurait considéré comme une insigne folie d'échanger son repos contre un peu de cette fumée qu'on appelle la gloire et qui ne s'obtient guère sans déchaîner contre soi les serpents de l'Envie. D'ailleurs, il ne l'ignorait point, la prétendue république des lettres n'est trop souvent qu'une anarchie où les plus audacieux usurpent les premiers rangs, ce qui fait qu'un grand nombre d'arrêts contemporains sont outrageusement anéantis par la postérité.

L'auteur de cette notice se félicite d'avoir joui deux fois de la conversation de cet illustre vieillard; elle était piquante, variée, pleine de naturel et de charme. Ses souvenirs s'étendaient fort loin : M. de Wal avait connu le prince de Soubise et le maréchal de Broglie, se disputant les palmes de la gloire sur les champs de bataille, et peut-être plus encore le crédit de la favorite, dispensatrice suprême des faveurs de la cour [1]. Il parlait de toutes ces intrigues avec un profond mépris, mais

[1] L'opinion que j'émets ici sur le duc de Broglie se trouve pleinement justifiée par une lettre de huit grandes pages in-folio, adressée par ce général à madame de Pompadour, sous la date du 27 décembre 1758, et dont l'original est en ma possession. J'avais eu d'abord la pensée de placer cette pièce à la suite de ma notice; son extrême longueur m'en empêche. Elle est écrite d'un style lourd et diffus; mais, remplie de curieux détails, elle donne une idée exacte de la marche des affaires à cette époque de faiblesse et de dégradation morale, où l'honneur même se dépouillait de son caractère d'inflexibilité pour pactiser avec le vice triomphant, à cette époque déplorable où tant de scandales avilissaient la royauté.

A cette note écrite en 1848 j'ajoute que je me décide à publier, comme appartenant à l'histoire du XVIIIe siècle, cet étrange mémoire du duc de Broglie. L'auteur eut certes tout lieu de s'applaudir de sa démarche, car la favorite lui fit obtenir, dès le 1er janvier 1759, le cordon bleu, et le bâton de maréchal lui fut donné le 16 décembre de la même année.

Lettre de M. le duc de Broglie à madame la marquise de Pompadour.

« A Paris, ce 27 décembre 1758.

« Depuis mon retour de l'armée, Madame, je me suis présenté plusieurs fois dans cet appartement; je pensais que vous désireriez peut-être d'apprendre quelques détails de l'armée de M. le maréchal de Soubise, et que cela me mettrait à portée de vous entretenir de mes affaires particulières; mais vos occupations multipliées pouvant me faire craindre de n'en pas trouver le moment, j'espère que vous voudrez bien ne pas désapprouver le parti que je prends de vous adresser cette lettre, et que vous aurez quelque indulgence pour la longueur que les objets relatifs au service du roi que je suis obligé d'y traiter rend inévitable.

« Qu'il me soit permis de vous rappeler, Madame, le temps où j'ai commencé à suivre Sa Majesté à la chasse. Ce fut vous qui me prévîntes alors par les offres de service les plus obligeantes, et qui eurent d'autant plus lieu de me flatter, que, n'ayant point l'honneur d'être connu de vous, je devais moins m'y attendre; vous ne les accordâtes qu'à ce zèle et à l'attachement dont je faisais profession d'être animé pour le service du roi; je puis vous assurer que ces titres ont dû me conserver la même façon de penser de votre part.

« J'ose vous dire qu'ils sont héréditaires au nom que je porte; le premier de ma maison qui passa en France avec l'agrément de son souverain, y étant appelé dans des temps difficiles sur la réputation qu'il s'était acquise en Italie, scella de son sang son inviolable fidélité à son nouveau maître; il fut tué au siége de Valence, commandant l'armée française sous M. le duc de Modène; depuis cette époque il n'y a eu presque aucune guerre où il n'ait péri quelqu'un de mon nom, et vous n'ignorez pas combien les deux dernières campagnes lui ont été funestes.

« Élevés par le père le plus attaché au service et à la personne du roi, nous avons été par lui menés à la guerre à l'âge de quatorze ans; nous avons depuis ce temps fait toutes les campagnes; nous avons servi sous différents généraux, et je puis dire avec vérité que nous avons été assez heureux d'obtenir leur amitié et leur estime.

« Le zèle qui m'a animé jusques ici est toujours le même, il ne s'éteindra jamais, et je ne souhaite rien plus ardemment que d'être à portée d'en donner des preuves.

« Après une campagne où la fortune m'a favorisé, je pouvais peut-être m'attendre à quelque approbation de la part de mon maître, récompense la plus flatteuse pour un cœur tel que le mien; il me l'aurait accordée, sans doute, et vous ne m'auriez

Digitized by Google

il n'aimait pourtant point à s'étendre sur les turpitudes de la société ; il prenait au contraire un plaisir extrême à raconter les actions honorables dont il avait été le témoin, à citer les noms des personnages vertueux avec lesquels il avait eu des relations.

pas refusé votre suffrage, si l'envie n'avait pas cherché à me noircir, à diminuer d'abord le succès que j'avais eu et à le faire passer ensuite pour une action punissable. Je sais que vous avez d'abord imposé silence à la personne qui tint la première ce propos ; et je n'ignore pas non plus qu'on est enfin venu à bout de vous le faire adopter.

« Je connais trop la candeur et la droiture de M. de Soubise pour n'être pas certain qu'il n'y a donné aucun lieu, et je suis bien assuré que, quand même je n'aurais pas plusieurs de ses lettres, par lesquelles il m'autorisait et m'exhortait à attaquer M. d'Issenbourg, si je pouvais le joindre, il ne me refuserait pas le témoignage que j'ai dû le faire, et que j'aurais été véritablement punissable si j'avais agi autrement.

« Cependant, Madame, ce blâme sur ma conduite s'est répandu dans Paris et à la cour ; que n'aurait-on pas dit si j'avais été battu? ce qui pourrait m'arriver une autre fois, sans que devant des yeux équitables et militaires j'en fusse moins estimable.

« Plusieurs mauvais esprits dont M. de Soubise est entouré n'ont rien négligé pour lui faire concevoir des sentiments de jalousie ; j'avais eu attention de n'y donner aucun sujet, je n'avais rendu compte qu'à lui de ce combat, et je ne m'étais même pas permis de vous en envoyer une relation, non plus qu'à M. le maréchal de Belle-Isle ; l'honnêteté du caractère de M. de Soubise l'a fait résister à ce qu'on a imaginé alors pour l'indisposer contre moi, et rien ne doit lui faire plus d'honneur dans l'esprit des gens vertueux.

« J'ai eu lieu dans toute la suite de la campagne de me louer de son amitié ; je crois qu'il a dû être content de celle que je lui ai témoignée, et de la vérité, et du zèle avec lequel je me suis porté à faire réussir tout ce qu'il a entrepris. Je suis également persuadé que s'il n'avait pas eu des ordres qui bornaient la confiance qu'il devait avoir en moi, il m'en aurait accordé une plus entière ; j'ai d'autant plus lieu de croire qu'il était restreint sur cet article, que vous pouvez vous rappeler, Madame, que l'été dernier, au moment où j'allais partir pour rejoindre l'armée de Soubise, vous me confiâtes le projet de diversion qu'elle allait exécuter en Hesse, et que vous me dites le lendemain que M. le maréchal de Belle-Isle vous en avait fait des reproches.

« Après la séparation de l'armée de Soubise, j'ai profité du congé qui m'avait été accordé, et je me suis rendu ici ; j'y ai vu M. le maréchal de Belle-Isle, et je n'ai eu à essuyer de sa part aucune question sur l'état des troupes ni sur l'emplacement des quartiers sur la Lahn et sur le Mein ; il savait que le secret qu'il était sans doute prescrit à M. le maréchal de Soubise de m'en faire me mettait hors de portée de lui donner là-dessus aucun éclaircissement : aussi ne m'a-t-il parlé de rien ; mais j'apprends par le public qu'il est question de me faire repartir incessamment pour retourner à Hanau, et y relever M. le maréchal de Soubise qui doit se rendre à la cour.

« Je ne sais si ce bruit est fondé, je dois même croire que non, étant vraisemblable que M. le maréchal de Belle-Isle m'aurait parlé de cette destination ; mais supposant qu'elle doive m'être proposée, permettez-moi de vous tracer en quoi consiste cette besogne, et de vous expliquer les raisons qui m'empêcheraient de consentir à m'en charger.

« Vous n'ignorez pas, Madame, combien les quartiers de M. de Soubise sont exposés, et les risques qu'ils courront, si les ennemis se portent sur eux avec les forces qu'il leur est facile de rassembler pour cette expédition ; vous connaissez aussi combien les subsistances y sont rares et peu assurées pour la totalité du quartier d'hiver, et vous êtes instruite du défaut d'argent.

« Je ne vous parlerai pas du manque de beaucoup d'autres secours, qui ne sont pas moins nécessaires : M. de Soubise vous en aura sans doute entretenue ; il éprouve actuellement toutes ces difficultés ; elles seraient les mêmes pour moi, si je le relevais à Hanau ; mais il s'y en joindrait plusieurs autres encore plus embarrassantes.

« La dignité dont il est revêtu lui donne une autorité sans bornes, et son crédit à la cour et les marques continuelles de confiance et de bonté de la part du maître le mettent à l'abri, dans son armée, de toute sorte de cabale.

« Au lieu que mon commandement, n'étant que momentané et très-court, ne peut en imposer de même, et donne matière aux friponneries, aux mensonges, aux fausses imputations des malhonnêtes gens dont M. de Soubise, ainsi que toutes les personnes en place, est continuellement entouré.

« Pour leur fermer la bouche, et tenir tout dans le devoir, il est nécessaire que personne n'ignore qu'on a le pouvoir de punir et de procurer des récompenses ; et que par ces deux moyens on soit en état de réprimer les méchants, et de récompenser les bons sujets.

« S'il est difficile de commander une armée en chef, il l'est encore beaucoup plus d'être en second, dès qu'on exige que l'on donne son avis. La conduite d'une campagne demande un plan suivi ; et pour que les opérations réussissent, il faut en préparer les moyens, quelquefois même longtemps d'avance ; rien n'y est indifférent ; les emplacements plus ou moins convenables des différentes sortes de troupes, de l'artillerie, des vivres, en rendent la réussite impossible ou incertaine.

« Pour conseiller sur tous ces objets, il est indispensable d'avoir une connaissance exacte et entière du plan, des moyens, des ordres de la cour, sans quoi l'on ne peut manquer de se tromper, et en supposant même qu'on a été instruit de tout, il faut que le conseil soit suivi en entier, qu'on ne le morcelle pas, et que l'exécution s'en fasse à l'heure et au moment prescrit ; car sans cela l'avis le plus sage et le plus utile peut devenir pernicieux.

« Le rôle de second, quand il a la confiance de son chef, se borne à le conseiller, il doit être son bras droit dans tout le cours d'une campagne ; toutes les opérations importantes doivent rouler sur lui ; ainsi périls, dangers de l'événement, fatigues, dépenses, voilà l'état habituel du second.

« Il résulte, ce semble, de tout ce qui vient d'être dit, que pour qu'un officier soit en état de remplir avec utilité pour son maître le poste de premier lieutenant général d'une armée, il est indispensable qu'il ait la confiance entière du ministre et du général, la possibilité d'infliger des peines et de procurer des récompenses, et qu'il soit traité avec des marques de bonté assez distinguées par son maître, pour lui donner une considération capable d'en imposer aux esprits difficiles et méchants, et de les contenir dans leur devoir, et il faut qu'il ait avec lui au moins un officier capable et attaché, avec lequel il puisse discuter les opérations de la campagne et qui soit en état de l'aider dans l'exécution. Avec tout cela même, un semblable poste est si difficile à remplir, que M. de Contades n'a pas voulu s'en charger auprès de M. le comte de Clermont, et on n'a pas cru que le refus qu'il en a fait dût être regardé comme un crime.

« Voilà dans la plus exacte vérité, Madame, la position où

Digitized by Google

La perte de la majeure partie de sa fortune le touchait peu; il n'en éprouvait d'autre regret que d'être obligé par là de circonscrire sa bienfaisance dans des bornes plus étroites. Il s'exprimait, sur tous les événements, avec une modération sans égale et qui rappelait cette dernière phrase du

doit se trouver le premier lieutenant général d'une armée pour y servir utilement; elle contraste parfaitement avec celle où j'ai été la campagne dernière; le général, gêné apparemment par des ordres supérieurs, n'a pu m'accorder qu'une confiance imparfaite, et je suis persuadé que cela a coûté à son amitié. Quelques gens qui avaient des relations à la cour en ont été instruits, ils s'en sont prévalus pour me faire mille tracasseries, et c'est aux lettres venues de ce petit nombre de personnes qui approchaient sans cesse le général, que doivent leurs commencements les propos aussi faux qu'indécents qui se sont tenus à Paris et à la cour sur l'affaire de Sunderhauzen; comme ils ont été adoptés, ils les ont enhardis à en hasarder beaucoup d'autres, de sorte qu'à la réserve d'un très-petit nombre d'honnêtes gens, tout a tourné aux personnes que la faveur marquée de la cour faisait imaginer devoir être utile à ceux qui s'y attachaient.

« Et comment cela aurait-il pu être autrement, puisque, ne pouvant m'imputer de torts réels, on voyait qu'on me faisait des crimes imaginaires de deux actions d'un genre opposé, qui étaient faites l'une et l'autre, j'ose le dire, pour faire quelque honneur à mes talents militaires et à mon caractère; on m'a accusé d'avoir attaqué sans ordre à Sunderhauzen et d'y avoir sacrifié à mon ambition beaucoup de monde.

« En même temps que l'on me faisait ce reproche, on débitait dans le monde que M. le maréchal de Belle-Isle m'a dépeint au roi comme un homme qui veut avoir les grâces sans les mériter, et sans se charger de rien, et qu'il en prend pour preuve le refus qu'il prétend que j'ai fait d'être maréchal de France, et d'aller commander l'armée du Bas-Rhin, lorsque M. le comte de Clermont revint en France.

« Qu'il me soit permis de vous rappeler, Madame, ce qui se passa alors chez M. le maréchal de Belle-Isle : peu de temps après la bataille de Crevelt, il reçut nouvelle que Dusseldorf allait se rendre, et que M. le comte de Clermont projetait de se retirer par Anderlach sur Coblentz. Le danger de ce parti l'effraya, et quoique depuis mon retour à Paris il n'eût pas jugé à propos de me dire un mot sur la situation des armées, il me fit appeler et m'admit à un comité composé de M. de Bernis, de M. le maréchal d'Estrées et de M. de Cremilles.

« Après qu'on y eut discuté longtemps le parti qu'on devait faire prendre à l'armée du Bas-Rhin, M. de Bernis dit qu'il y avait un préalable indispensable, qui était de choisir un général pour cette armée, puisque la santé de M. le maréchal d'Estrées ne lui permettait pas de s'en charger; et après qu'on eut quelque temps cherché sur qui le choix tomberait, M. de Bernis dit qu'il n'était pas question, dans une circonstance aussi critique, de s'attacher à l'ancienneté, et il me proposa pour être envoyé commander cette armée.

« Sans être ébloui de cette proposition à laquelle je ne m'attendais pas, et quoique je ne crusse pas qu'il fût impossible de rétablir les affaires du roi, je ne regardai que le bien de son service, et je répondis à M. de Bernis qu'on ne pourrait être plus flatté que je l'étais de la bonne opinion qu'il avait de moi; que si mes talents étaient assez brillants et assez connus pour pouvoir être utiles au roi, je partirais dans le moment; mais cela n'étant pas, et me trouvant par mon rang le quatorzième ou le quinzième lieutenant général de cette armée, mon arrivée pour la commander ne pouvait qu'y mettre le plus grand trouble; qu'il fallait songer à réunir tous les esprits et tous les talents, et à les employer au plus grand bien du service du maître; que M. de Contade, qui se trouvait le premier lieutenant général, était un homme d'esprit, sage et courageux, et que la présomption était qu'il y ferait bien; et me tournant vers M. le maréchal de Belle-Isle, je lui ajoutai que son intérêt personnel était intéressé à choisir M. de Contades, puisque, quelque chose qui arrivât, on ne pouvait l'en blâmer, au lieu que s'il faisait un choix arbitraire d'un officier général beaucoup moins ancien, et que cela tournât mal, on pourrait lui faire des reproches de n'avoir pas pris M. de Contades.

« On revint à mon avis; M. le maréchal de Belle-Isle me loua beaucoup de l'avoir donné, et vous me fîtes l'honneur de me dire le lendemain que vous saviez que j'avais conservé la veille une tête très-froide.

« M. le maréchal de Belle-Isle a sûrement oublié tout cela, s'il a dit au roi que je n'avais pas voulu me charger de l'armée du Bas-Rhin, en étant fait maréchal de France.

« Je suis donc tantôt un ambitieux prêt à tout hasarder pour se faire un nom, et tantôt un homme timide, que les plus grandes récompenses ne peuvent engager à se charger d'une besogne difficile; on y ajoute, et je suis certain qu'on l'a dit au roi, que je n'étais jamais content, et que j'étais incompatible. Ces propos se répandent dans le public, tout le monde en est imbu, et sans me parler on commence à se plaindre de moi, on m'accuse de mettre à tout propos le marché à la main, et tandis que l'on ne trouve point à redire que M. de Lasalles et M. le chevalier de Muy préfèrent une destination à une autre, la moindre représentation de ma part devient un crime; est-il possible qu'un officier général dans cette position puisse avoir dans l'armée la considération nécessaire pour y servir utilement Sa Majesté?

« C'est d'après toutes ces réflexions, Madame, que les circonstances où je me suis trouvé m'ont peut-être fait paraître encore plus noir; que j'ai reconnu l'impossibilité de remplir le poste de premier lieutenant général de l'armée de M. le maréchal de Soubise; et cela m'a engagé à le lui dire avant mon départ de la Hesse; l'amitié qu'il m'a témoignée m'a persuadé que je ne courais aucuns risques à le lui confier; mais quoi qu'on ait pu vous dire, il ne m'est jamais venu dans l'idée de mettre le marché à la main à mon maître, et l'offre que je fais d'aller servir dans telle armée, ou sur telle côte ou frontière qu'il jugera à propos de m'ordonner, doit en être une preuve sans réplique. Étant confondu dans la foule des officiers généraux, je n'ai besoin que de bien exécuter les ordres qu'on me donne; une autorité, et un crédit très-médiocre me suffit, et ma dépense peut être bornée relativement à la modicité de mes facultés.

« Mais dans le cas où je serais destiné à retourner à l'armée de Soubise en qualité de premier lieutenant général, je ne pourrais m'en charger qu'autant que j'aurais une confiance entière, que je recevrais un traitement qui me mettrait en état d'y vivre de la manière convenable pour le bien du service du roi, et que quelque grâce considérable qu'il jugerait à propos de m'accorder serait une preuve éclatante à tout ce qui entoure M. de Soubise et compose cette armée, que Sa Majesté est contente de mes services, et en imposerait assez pour prévenir toutes les cabales que j'ai éprouvées cette année, et que M. de Soubise ignore vraisemblablement.

« Quelque parti que le roi juge à propos de prendre là-dessus, Madame, j'ai l'honneur de vous prier avec la plus grande instance de me continuer vos bontés auprès de lui. Malgré le portrait qu'on a cherché à vous faire de moi, il est très-vrai que personne n'a un cœur plus droit, plus fidèles

Digitized by Google

chapitre XXII des *Recherches sur l'ancienne constitution de l'ordre Teutonique* : « Ce n'est point « par des plaintes que l'on se rend respectable « dans l'infortune : c'est au contraire en montrant « un courage mâle, fondé sur une humble sou- « mission aux décrets de la divine Providence, « qui n'agit jamais que pour le plus grand bien « de ses élus. »

Les pauvres d'Andennes ont conservé le souvenir de ses bienfaits ; on les entend répéter encore que, dans ses promenades solitaires, il était presque toujours suivi par la veuve et par l'orphelin qui ne le quittaient jamais sans en avoir obtenu des consolations ou des secours. Sa charité se montrait ingénieuse à ménager les amours-propres. Apprenant qu'un ecclésiastique dont il faisait grand cas était dans les mains d'un oculiste fort exigeant et qu'il éprouvait quelque embarras pour le satisfaire, il lui remit cinq cents francs pour dire des messes. C'était une manière adroite de lui faire accepter cette somme sans effaroucher sa délicatesse. D'une piété tendre et sincère, il s'approchait de la sainte table le dimanche et le jeudi de chaque semaine. Il avait exigé que son médecin l'avertît des approches de la mort...; l'avis qu'il en reçut ne lui fit éprouver aucune émotion. Il attendit sa dernière heure en philosophe chrétien ; elle arriva le 16 mai 1818 ; il avait vécu quatre-vingt-deux ans trois mois et treize jours.

WURMSER[1].

Dagobert-Sigismond comte de Vurmser, naquit en Alsace, d'une noble et riche famille, le 22 septembre 1724. Il fit ses premières armes au service de France. Son éclatante bravoure dans les campagnes de 1745, 1746 et 1747, lui valut un brevet de capitaine de cavalerie. Son père ayant pris, vers 1750, le parti de renoncer à sa patrie pour se fixer dans les États autrichiens, le jeune Sigismond l'y suivit et reçut à la cour de Vienne l'accueil le plus flatteur. Il obtint de l'impératrice Marie-Thérèse la clef de chambellan, et, ce qui convenait encore mieux à ses goûts, un escadron de hussards, avec lequel il fit la guerre de Sept ans contre le roi de Prusse. La part qu'il prit aux batailles de Prague, de Lissa, d'Hochkirchen et de Lignitz, lui mérita successivement les grades de major, de colonel, de général major et la croix de Marie-Thérèse. Bon, loyal, généreux, il était l'idole des officiers et des soldats. Après le combat de Gorlitz, on lui dit qu'un lieutenant sans fortune, et qui s'était distingué, venait de perdre son cheval; aussitôt il en fait choisir un, le meilleur de son écurie, et le lui envoie avec ces mots : « J'ai juré que ce che- « val appartiendrait au plus brave, et j'espère, « monsieur, que vous me ferez l'honneur de l'ac- « cepter. » En 1773, il devint colonel-propriétaire d'un régiment de hussards de son nom ; et, lors de la guerre de 1778, il fut nommé lieutenant général. Il pénétra dans le comté de Glatz, à la tête d'un corps de douze mille hommes, surprit, le 18 janvier 1779, les Prussiens à Cubelschwerd, et leur fit douze cents prisonniers. La paix de Teschen mit un terme à ses succès, et le collier de commandeur de l'ordre militaire de Marie-Thérèse fut le prix de ses exploits pendant cette courte campagne. Commandant général de la Gallicie, en 1787, il s'y fit aimer des habitants si peu disposés d'ailleurs à subir avec résignation le joug de l'Autriche ; l'empereur Joseph lui conféra le grade de feldzeugmeister (général de cavalerie). En 1789, il ne fut pas employé contre les Turcs : mais au mois de février 1793, il reçut l'ordre de rassembler un corps d'armée dans le Brisgaw : le 3 mars, il se dirigea sur la Ketsch, entre Manheim et Spire; il attaqua l'arrière-garde de Custine, et la poursuivit jusqu'à Landau, qu'il somma vainement de se rendre. Il se réunit au corps de Condé, à Spire, et, pour couvrir le siége de Mayence, il

au roi, et plus capable d'amitié et de reconnaissance; j'ai toujours bien vécu avec généraux, camarades et parents : je ne refuse pas de servir, je désire au contraire de servir toute ma vie; je demande seulement les moyens de le faire utilement pour le service de Sa Majesté.

« Rien ne peut y contribuer davantage que des marques journalières de bonté de la part de mon maître, et d'intérêt et d'amitié de la vôtre; si avant de vous plaindre de moi, presque publiquement, et au lieu de chercher à me faire circonvaller et intimider, vous jugiez à propos de me dire ce que vous désirez de moi, d'écouter mes raisons, de les discuter, je suis persuadé que vous reviendriez des impressions qu'on a cherché à vous donner, et que vous avez adoptées sur mon compte; et que vous sentiriez qu'il m'est permis comme à tout le monde d'aimer ma famille, la douceur de la société, et quelque repos; et que pour me résoudre à demeurer dix mois par an à l'armée, à être souvent chargé de mauvaise besogne, à abandonner mes affaires, et à hasarder ma santé, il m'est permis de désirer de pouvoir me persuader que mon maître veut bien me savoir quelque gré des sacrifices que je lui fais.

« Je n'imagine point, Madame, que ce soit trop demander, ni sortir des bornes du respect et de l'attachement que j'aurai toute ma vie pour la personne et le service du roi. Je désire que vous veuillez bien lui en renouveler les plus humbles témoignages, et rendre justice aux sentiments de reconnaissance et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« LE DUC DE BROGLIE. »

[1] Voir la *Biographie universelle*, tome LI, pages 265 et suivantes.

Digitized by Google

commença par opérer sa jonction avec l'armée prussienne que commandait le duc de Brunswick, puis établit ses lignes de Germesheim à Edikoffen. Il s'y maintint tout le mois de juillet malgré de vives et continuelles attaques: mais l'aile droite, formée des Prussiens, fut entamée. Mayence ayant capitulé, Wurmser se porte en avant; il parvient à chasser l'ennemi des environs de Landau, attaque brusquement le poste de Jocknum dont il réussit à s'emparer, ainsi que de Bienwald, et s'avance jusqu'au pied des Vosges. Des fausses attaques et des combats insignifiants se succédèrent jusqu'au 13 octobre. Ce jour-là, de concert avec le duc de Brunswick, Wurmser se jette sur les lignes de Weissembourg qu'il emporte après une faible résistance. Les Français se retirent en désordre vers la haute Alsace. Le général autrichien occupe Haguenau, prend Drunheim, bloque, bombarde et contraint le Fort-Louis à capituler le 14 novembre, s'établit sur la Sarre, puis étend sa gauche jusqu'à Wantznau sous Strasbourg. Cependant sa droite échoue contre le pont de Saverne qui la gênait beaucoup. D'un autre côté, les Prussiens ayant manqué l'attaque de Bitche et négligé de prendre Landau qu'ils attaquèrent trop tard, Wurmser se trouva, pour ainsi dire, réduit à ses propres forces. Harcelé sans cesse par Pichegru, mal secondé par ses lieutenants, il se vit bientôt contraint de se retirer dans les lignes qu'il avait établies sur le Motter, et pour que rien ne manquât à ses contrariétés, le point importants de Frischweiler, qui devait être défendu par le contingent palatin, le fut mal; l'ennemi le força le 22 décembre. La retraite, dès lors, ne fut plus qu'une déroute. Les débris de l'armée autrichienne ne se rallièrent qu'après avoir repassé le Rhin. En janvier 1794, Wurmser se rendit à Vienne où son souverain, par de nombreux témoignages d'estime, le vengea des injustes clameurs de ses ennemis, et six mois plus tard il lui rendit le commandement de l'armée du Haut-Rhin, où le hasard fit découvrir au général autrichien la correspondance que le prince de Condé entretenait depuis longtemps avec Pichegru. Wurmser s'empressa d'en instruire le cabinet de Vienne, mais il profita peu de cette circonstance avantageuse. Il battit pourtant les Français, le 28 et le 29 octobre, sur les bords du Necker, et même il entra dans Manheim, dont la citadelle, au bout de quelques jours de bombardement, lui ouvrit ses portes. La grande croix de Marie-Thérèse lui fut envoyée le 1er janvier 1796. Les hostilités ne recommencèrent qu'au mois de mai de cette année. Wurmser, attaqué par le général Moreau, le 15 juin, abandonna Rebach et Franckenthal. Renonçant à l'offensive en Alsace et sur le Rhin, l'Autriche lui donna l'ordre d'aller en toute hâte diriger ses armées d'Italie, et d'y conduire trente mille hommes de ses meilleures troupes. Une campagne malheureuse, mais qui ne fut pas sans gloire, attendait le héros septuagénaire dans cette contrée où Beaulieu venait d'éprouver échecs sur échecs. Dès le 29 juillet, Wurmser s'était mis en marche vers Mantoue; il culbuta les premiers postes français sur les deux bords du lac de Garda, mais le général en chef Bonaparte, ayant quitté le siége de Mantoue pour se précipiter à l'improviste sur son adversaire, le battit complétement à Lonado le 3 août, à Castiglione le 5, puis à Roveredo, et le 8 au débouché des gorges de la Brenta. Le général autrichien, toutefois, ne désespérant pas de la fortune, fit une tentative sur Vérone; mais, repoussé par le général Kilmaine, il longea l'Adige avec un corps de cinq mille fantassins et de quinze mille chevaux, réussit à donner le change aux deux divisions françaises qui croyaient le cerner, et, par une marche non moins savante que pénible, il parvint à se faire jour jusque dans Mantoue. Cette place fut de nouveau cernée; de fréquentes et vigoureuses sorties en signalèrent la défense. Cependant les victoires remportées sur Alvinzy, le manque de vivres et les maladies contraignirent Vurmser à capituler, le 2 février 1797. Il exigea que les émigrés français qui se trouvaient sous ses ordres fussent compris dans la capitulation. Et même ils conservèrent leur liberté, parce qu'il fut convenu que le général Wurmser pourrait emmener, avec lui, 500 hommes à son choix. Le général Bonaparte se fit un devoir de le traiter avec générosité. Il le laissa libre de sa personne, ajoutant « qu'il honorait son grand âge; son mérite, et qu'il ne voulait pas l'exposer à devenir « la victime des intrigants, qui sans doute essayeraient de le perdre à Vienne. » Plein de reconnaissance pour de tels procédés, Wurmser, instruit d'un projet d'empoisonnement tramé, dans la Romagne, contre le général français, s'empressa de l'en informer. Il partit ensuite pour Vienne, et l'empereur lui confia le commandement général de la Hongrie, avec un traitement de quatorze mille florins d'Allemagne, mais il ne put se rendre à son poste; il mourut à Vienne, en juin 1797, d'une maladie dont il avait pris le germe à Mantoue. Il était à la veille d'obtenir le bâton[1] de

[1] Ou plutôt la dignité de feld-maréchal; le bâton est une expression en usage à Vienne comme ailleurs; mais le fait est que les feld-maréchaux autrichiens n'ont point, en main, comme les maréchaux de France, un bâton de commandement.

Digitized by Google

feld-maréchal. C'est par erreur que les *Biographies* françaises et le *Mémorial de Sainte-Hélène* l'en ont gratifié. C'était un homme excellent doué de l'âme la plus élevée. Zélé catholique, il remplissait ses devoirs religieux avec une grande exactitude; mais il voulait, pour les dissidents qui servaient dans les armées autrichiennes, la liberté de culte la plus illimitée. Il n'a laissé d'héritier qu'un neveu de son nom; il ne s'était jamais marié.

Christian-Louis, baron de Wurmser, de la même famille, se distingua dans les guerres de Louis XV, fut chargé de l'inspection générale des régiments d'infanterie allemande, en 1758; il mourut lieutenant général des armées du roi et cordon rouge, vers 1786.

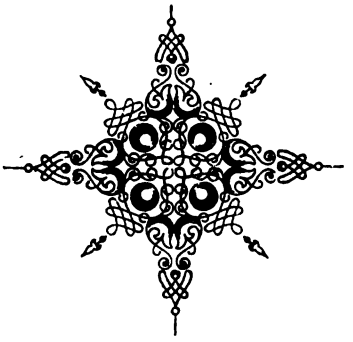

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

AUX

ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES.

Digitized by Google

Digitized by Google

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF.

Si l'habileté, tant vantée, de Talleyrand n'avait pas amené la convention du 23 avril 1814, par laquelle le comte d'Artois, lieutenant général du royaume, consentait à remettre aux puissances alliées, sans aucune compensation, le port d'Anvers avec un matériel immense, et cinquante-trois places fortes que les Français occupaient encore en Italie, au cœur de l'Allemagne, jusque sur la Vistule et la Baltique... si Louis XVIII, au lieu d'incliner sa couronne devant le prince-régent d'Angleterre, s'était appuyé sur l'empereur Alexandre, il est probable que la France aurait obtenu les limites du Rhin, sauvegarde indispensable pour les Bourbons qui devaient, avant tout, se faire absoudre d'avoir été replacés sur le trône par les baïonnettes étrangères. La diplomatie de Louis XVIII ne devait-elle pas insister sur l'injustice de circonscrire la France dans les frontières de Louis XIV, lorsque les partages successifs de la Pologne, la conquête de l'Inde et les sécularisations des souverainetés ecclésiastiques en Allemagne avaient accru l'importance politique de toutes les grandes puissances?

Au congrès de Vienne, Talleyrand songea beaucoup plus aux intérêts dynastiques qu'aux intérêts de sa patrie. La Belgique fut réunie à la Hollande. Cette réunion, décidée aux conférences de Londres, dès le mois de juin 1814, n'eut complétement lieu qu'au congrès de Vienne [1]. Jusque-là le prince d'Orange remplit, en Belgique, les fonctions de gouverneur général. Il s'entoura de ministres décorés seulement du titre de commissaires généraux. Ce furent, pour la plupart, ainsi que les intendants de province, d'anciens patriotes de 1789, restés stationnaires, étrangers ou plutôt hostiles à tout ce qui s'était fait depuis vingt ans. Pour l'oligarchie hollandaise, qui ne voyait pas sans quelque inquiétude l'adjonction d'un pays presque double en population des anciennes provinces unies, c'était un moyen de réveiller les vieilles haines politiques et de semer la division, la mésintelligence parmi les Belges. On eut grand soin d'éloigner de la direction des affaires les hommes que leurs antécédents pouvaient placer en première ligne. C'est ainsi que le général Travers et le général Dumonceau virent repousser leurs offres de service, en 1814. Il en fut de même pour tous ceux qui s'étaient distingués par des emplois considérables sous l'empire. Il résulta de cet état de choses que les idées de progrès, conçues par celui que nous nommerons déjà le roi Guillaume, trouvèrent une opposition constante de la part des gens qui ne parlaient de rien moins que de rétablir l'ancien régime dans toute sa plénitude, les maîtrises et jurandes, etc., etc. On ne tarda guère d'ailleurs à leur fournir des motifs réels de plainte : la représentation en nombre égal pour la Belgique et pour la Hollande aux états généraux, sans égard à leur importance respective, était une flagrante injustice; il devait tout naturellement en résulter un défaut de confiance dans les actes émanés du corps législatif. Les évêques, parmi lesquels il s'en trouvait de Français qui peut-être rêvaient avec amour une prochaine réunion à la France, firent une

[1] Les ministres des grandes puissances réunis à Vienne signèrent, le 31 mai 1815, un traité qui déterminait l'étendue et les limites du royaume des Pays-Bas; mais dès le 16 mars, le prince d'Orange, après le débarquement et les prodigieux succès de Napoléon en France, avait cru devoir, par une proclamation solennelle, déclarer le nouveau royaume constitué.

Digitized by Google

opposition vigoureuse aux articles de la loi fondamentale qui consacraient la liberté des cultes. De nombreux refus de serment s'ensuivirent. Un procès intenté à monseigneur le prince de Broglie, évêque de Gand, prélat recommandable par ses vertus privées, fut conduit avec une brutalité sans égale. Les mesures prises ensuite contre les séminaires, contre les écoles à tous les degrés, et la création du collége philosophique à Louvain, firent croire au projet de saper insensiblement les bases de la religion catholique. Ces mesures avaient été provoquées ou du moins encouragées ardemment par une coterie de prétendus esprits forts, qui, voyant au ministère de l'intérieur un de ses adeptes, M. Van Gobbelschroy, s'était flattée de gouverner le royaume; cependant le ministre et le roi Guillaume lui-même reconnurent bientôt qu'on les avait poussés trop loin; ils revirèrent de bord, et l'on en vint à signer un concordat avec Rome, mais à l'exécution de cet acte ne présida pas toujours la bonne foi. Le ministre de l'intérieur, intimidé par les clameurs de ses anciens amis, crut devoir appeler la ruse à son secours; la marche tortueuse qu'il suivit mécontenta tout le monde. Les catholiques continuèrent à murmurer, et les libéraux (c'est ainsi que s'appelaient leurs adversaires), mécontents de n'avoir pas obtenu la part de pouvoir qu'ils ambitionnaient, et se prévalant, pour irriter les avocats, les notaires, etc., des arrêtés qui supprimaient l'usage de la langue française, jetèrent les hauts cris. On sentit de part et d'autre le besoin de se réunir contre l'ennemi commun. De là cette union formidable des catholiques et des libéraux. Elle fit éclater, en septembre 1830, une révolution qui, malgré tous les obstacles qu'elle eut à vaincre, produisit l'indépendance de la Belgique. Ce qui venait de se passer à Paris au mois de juillet avait précipité ce mouvement auquel la maladresse et les tergiversations du gouvernement hollandais donnèrent bientôt des proportions gigantesques.

Les intérêts divergents des deux parties qui constituaient le royaume des Pays-Bas avaient rendu, dès le principe, le choix des impôts difficile. Des droits furent établis d'abord sur les denrées coloniales, mais des députés belges, tels que Dotrenge et Reyphins, firent inconsidérément une opposition violente au ministre des finances Appelius qui, voyant les Belges et les Hollandais ligués contre lui, changea de système pour adopter les idées financières de ses compatriotes : des droits considérables sur l'abatage et sur la mouture désolèrent les provinces méridionales où la consommation du pain est tout autre que dans le Nord. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que les deux députés de l'*opposition quand même* ne tardèrent pas à se ranger sous les bannières ministérielles; il est vrai que le roi venait de les nommer conseillers d'État.

La province de Namur m'avait élu membre de la seconde chambre des états généraux, en 1821. J'y défendis les intérêts de mon pays avec le zèle et la conscience de l'homme d'honneur, mais sans m'écarter toutefois des règles de la modération. Je combattis toutes les doctrines exagérées, de quelque part qu'elles vinssent. Aussi je fus en butte plus d'une fois aux fureurs des partis. C'est un choix de mes discours, pendant neuf sessions consécutives [1], que je présente à mes lecteurs. J'y joindrai mes principaux discours au congrès national [2], à ce congrès dont la sagesse plaça sous l'égide d'un trône héréditaire la constitution la plus libérale que jamais peuple se soit donnée; puis enfin, quoiqu'ils aient été, pour la plupart, improvisés et recueillis, non sans lacunes, par les sténographes, mes discours au sénat [3] qui, pendant sept années, m'avait fait l'honneur de m'appeler au fauteuil de la présidence.

[1] 1821-1830.
[2] 1830-1831.
[3] 1831-1847.

Digitized by Google

DISCOURS

AUX

ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES.

ÉTATS GÉNÉRAUX. — SESSION DE 1821-1822.

BUDGET DE 1822.

(Séance du 22 décembre 1821.)

Nobles et puissants seigneurs[1],

Les excellents discours que vous venez d'entendre[2] me dispensent d'entrer dans de longs détails, et pour ne pas abuser de votre patience, je tâcherai de resserrer encore mes idées. Nous devons le remarquer avec plaisir, le budget de 1822 présente quelque diminution dans les dépenses, quelques économies réelles; mais il faut en convenir aussi, plusieurs ne sont qu'apparentes, et ce qu'il y a de pis, c'est qu'afin de diminuer la masse des chiffres à la charge du trésor, on rejette sur les provinces (nonobstant les dispositions formelles de la loi fondamentale) des objets généraux, des objets qu'on ne peut, sans les plus funestes conséquences, soustraire à l'action directe du gouvernement.

J'avoue que je n'aime pas à voir isoler chaque province en y créant des intérêts et des usages particuliers; c'est comme l'excessive émancipation des villes qui m'a toujours paru fâcheuse par une infinité de motifs qu'il serait superflu de vous développer, mais surtout parce que les ressorts de la monarchie en sont trop affaiblis. Comment ne pas tirer d'un semblable état de choses les plus tristes présages pour les futures destinées de ce royaume, lorsque nous consultons l'expérience, lorsque nos regards se reportent sur les événements désastreux que présente, depuis plus de deux siècles, l'histoire de la patrie? L'ennemi n'a-t-il pas constamment profité, pour nous conquérir, de l'espèce de guerre intestine que se livraient nos provinces et nos villes, devenues de petites républiques, indépendantes au grand préjudice de la propriété commune? Le danger que je signale est majeur... Méfions-nous de l'aveugle tendance qu'ont beaucoup d'hommes, et même beaucoup de prétendus hommes d'État, à revenir aux institutions qui leur rappellent cet âge où le prisme de la jeunesse embellissait tout à leurs yeux : il est des oreilles pour lesquelles le mot *autrefois* semble magique. Ces gens-là sont d'autant plus disposés à faire rétrograder le siècle, que d'anciens abus ressuscités ne manquent jamais de réveiller en eux d'anciennes illusions, et qu'ils pensent faire preuve de patriotisme en privant leur pays du fruit des lumières acquises et des bienfaits obtenus par les plus pénibles sacrifices; incapables de distinguer les effets et les causes, ils confondent tout, et proscrivent le bien comme le mal, dès qu'il s'y rattache un souvenir qui blesse leur amour-propre ou leurs préjugés.

D'autre part, le système exclusif de centralisation est loin de nous satisfaire complétement, et je conviendrai sans peine que certaines dépenses peuvent se faire avec plus d'économie et beaucoup mieux sous la surveillance immédiate des états provinciaux; mais je désirerais qu'on commençât pour nous offrir un plan général : c'est l'ensemble qu'il importerait d'embrasser avant tout; les mesures de détail ne viennent qu'après : c'est une étourderie intolérable de vouloir se mettre en route sans connaître le point du départ et le but déterminé qu'il convient d'atteindre. Manquer d'ordre et de méthode, c'est négliger le pivot de toute administration bien organisée.

Parmi les articles qu'on renvoie aux provinces

[1] Ce titre était consacré par la loi fondamentale.

[2] MM. Liefmans, Lecocq et le comte de Celles avaient parlé contre le budget.

Digitized by Google

figure, par exemple, une somme relative à l'introduction des nouveaux poids et mesures... Il est évident que si pareille chose avait lieu, ce beau système, dont l'époque actuelle se glorifie, serait bientôt mis en oubli par le défaut d'unité dans le mode de surveillance et dans la direction ; nous verrions renaître l'ancien chaos si préjudiciable au commerce, et contre lequel, depuis longtemps réclamaient tous les bons esprits. Les réponses ministérielles nous donnent, à la vérité, l'espoir que différents frais de cette nature seront acquittés au moyen d'économies sur les dépenses allouées dans le budget décennal ; mais aucun calcul, même approximatif, n'établit de certitude à cet égard ; et, pour le dire en passant, on désirerait voir régner dans les réponses ministérielles moins de laconisme et plus d'exactitude.

Quant aux deux départements de la chasse [1], que je ne sais trop pourquoi on s'obstine à comprendre dans le budget, s'en référer, ainsi qu'on le fait, aux réponses de 1819, c'est comme si l'on renvoyait aux calendes grecques les députés nouvellement élus. Cette façon d'agir serait-elle, par hasard, un aveu tacite de la faiblesse de ces réponses qu'une sorte de pudeur empêche de reproduire aujourd'hui ?

Ensuite, est-il concevable qu'on se permette d'affirmer qu'aucune législation n'a mis les enfants trouvés à la charge de l'État, tandis que la loi du 27 frimaire an v porte (art. 2) *que le trésor national fournit à leur entretien quand les hospices n'ont pas de fonds affectés à cet objet*, et que, par le décret impérial du 19 janvier 1811, exécutoire aussi dans les provinces septentrionales, un subside annuel de quatre millions est accordé pour le payement des trois mois de nourrices. Mais quand bien même notre législation ne serait point ce qu'elle est réellement sur cette matière, ne regarderiez-vous pas comme excessivement injuste de transformer cette dépense en charge provinciale? Ne serait-ce pas écraser les provinces où se trouvent des garnisons nombreuses, des ports de mer, les chantiers de l'État?... Et n'est-il pas à craindre que les autorités locales cherchant, par tous les moyens imaginables, à diminuer cet énorme fardeau, les horribles exemples d'infanticide ne se multiplient de toutes parts, et que, peut-être encore, on ne se livre, du moins clandestinement, à ces scandaleuses recherches de paternité qui portaient jadis le trouble dans l'intérieur des familles et procuraient, en quelque sorte, des primes d'encouragement à l'impudente immoralité?

[1] C'était une dépense qui ne devait concerner que la liste civile.

J'aurais passé condamnation sur quelques irrégularités, sur quelques dépenses exagérées ou même inutiles; je me serais contenté de les indiquer ici, convaincu que cela suffisait pour ne plus les retrouver au budget de l'année prochaine ; j'aurais été fort aise de donner, de cette manière, un témoignage de ma confiance dans la sollicitude paternelle du roi : je regarde d'ailleurs comme un de nos premiers devoirs de seconder la marche du gouvernement, et l'entraver par de vaines chicanes ou pour de légers motifs serait, à mes yeux, une véritable prévarication ; mais il est des principes avec lesquels on ne transige point; et particulièrement ce qu'on persiste à nous proposer au sujet des enfants trouvés est une injustice évidente par le vice radical qu'offre la répartition de cette dépense; c'est un renversement de toutes les idées reçues; il est impossible de l'admettre, ne fût-ce que pour une seule année ; et je n'hésite point à voter contre l'adoption du budget.

M. Van Crombrugghe ayant fait quelques objections à propos de l'entretien des enfants trouvés, et M. de Moor ayant soutenu que les dépenses non portées au budget de l'État ne pouvaient constituer un motif de rejet, je fis la réplique suivante :

Notre honorable collègue M. Van Crombrugghe vous propose, pour subvenir à l'entretien des enfants trouvés, un nouveau système dont ce n'est pas encore le lieu de faire sentir les difficultés et les inconvénients; mais il ne conteste point la législation existante, et dès lors je me permettrai de lui demander s'il pense que l'on puisse indirectement, et sans une nouvelle loi spéciale sur la matière, détruire les dispositions législatives en vigueur. Il me semble que la réponse à cette question ne saurait être douteuse, et je persiste à croire que le rejet de cette dépense sur les provinces n'est pas moins inconstitutionnel que contraire à l'équité.

Quant à l'honorable M. de Moor, si je l'ai bien compris, il prétend que le budget doit être adopté, quoique plusieurs dépenses, jusqu'ici mises à la charge de l'État, n'y figurent point, puisque nous n'en restons pas moins les maîtres de nous opposer ensuite à ce qu'on les rejette sur des provinces, lorsque la proposition nous en sera faite d'une manière plus directe; mais si les dépenses dont il s'agit sont indispensables (ce que personne ne contestera), et si plusieurs ne sont point, de leur nature, susceptibles d'être ajournées, il s'ensuit que le budget n'est pas complet, et dès lors il me semble qu'il faut attendre, pour son adoption, qu'on juge à propos de le compléter.

Digitized by Google

Le budget des dépenses extraordinaires (il existait en outre aux termes de la loi fondamentale un budget décennal) est adopté par 65 voix contre 38, et celui des recettes par 69 contre 34.

PROJET DE LOI

POUR L'ABROGATION D'UN ARRÊTÉ DE M. SACK, GOUVERNEUR PRUSSIEN;

LOI SUR LA CHASSE

POUR LES CONTRÉES D'OUTRE-MEUSE[1].

(Séance du 11 janvier 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

La mesure qui fait aujourd'hui l'objet de nos délibérations est un acte de justice qu'attendent, non sans une vive impatience, tous les propriétaires d'outre-Meuse (provinces de Namur, de Liége, de Limbourg et de Luxembourg). Depuis 1796 que la loi du 30 avril 1790 fut publiée dans la Belgique, ils se trouvaient en possession de la chasse devenue, dès lors, inhérente au sol, car, la législation féodale abolie, chacun, par suite d'un principe en quelque sorte de droit naturel, recouvra la faculté de détruire, à son profit, le gibier qui dévastait ses champs et de se dédommager ainsi du tort réel qu'il en éprouvait chaque jour.

Il plut à M. Sack, gouverneur des pays d'Entre-Meuse et Rhin, de changer cet ordre de choses et de transférer aux communes des droits acquis aux propriétaires, mais il est évident qu'il n'avait pas qualité pour se permettre une semblable spoliation... Que deviendrait l'état social, que deviendrait la civilisation européenne, si l'on étendait à ce point le droit de conquête. Ce funeste droit a ses bornes. Les publicistes du XIXe siècle ne révoqueront pas en doute la vérité de cette maxime conforme aux principes de la saine raison. Jamais d'ailleurs les puissances alliées, au nom desquelles M. Sack administrait sa province, n'avaient prétendu le transformer en législateur. Son arrêté du 18 août 1814 (pour en parler dans les termes d'une politesse diplomatique) n'est qu'un simple acte de circonstance dont les effets devaient cesser avec le régime militaire; mais, par une fatalité vraiment inconcevable, ils se prolongèrent, et les chasses sur la rive droite de la Meuse furent affermées, de nouveau, pour trois ans, d'après un arrêté du 8 août 1818.

Cet arrêté portait incontestablement atteinte à l'article 164 et au second article supplémentaire de la loi fondamentale. Les propriétaires pouvaient recourir aux tribunaux; mais, pleins d'une juste confiance dans l'équité du roi, ils préférèrent d'adresser, par l'organe des états provinciaux, leurs réclamations au pied du trône, et ce n'est pas en vain que la sollicitude de S. M. fut invoquée; le projet de loi qui vous est soumis le prouve... Un arrêté royal eût peut-être suffi. Je partage à cet égard, je l'avoue, l'opinion de plusieurs de mes collègues. Je pense aussi que ce projet de loi, malgré les modifications qu'il a subies, n'est pas encore rédigé d'une manière très-satisfaisante, et je regrette que les amendements, dont la nécessité se fait sentir de plus en plus, ne soient pas à notre usage. Il me semble néanmoins que, sans trop abuser du système interprétatif, si dangereux en législation, il y a moyen d'entendre et d'expliquer ici les choses dans un sens qui n'effarouche personne.

C'est, à mon avis, ce qu'il nous convient de faire. Ne serait-il pas excessivement pénible de sacrifier le fond dont nous avons lieu d'être satisfaits, parce que les formes ne sont pas tout à fait régulières? Du reste, je ne pense point qu'une loi, dans la circonstance, puisse être considérée comme inconstitutionnelle.

S'il s'agissait de séparer la chasse de la propriété foncière, ce serait assurément violer la loi fondamentale, ce serait nous mettre en opposition directe avec les principes sur lesquels repose le pacte sacré qui nous unit au monarque; mais, au contraire, il n'est question ici que de fortifier les droits du propriétaire, droits qui sont le résultat d'une législation, méconnue à la vérité pendant quelques années, mais non détruite légitimement; enfin je regarde la loi qu'on nous propose comme une loi de police qui met un terme à l'odieux privilége de braconner qu'exercent impunément les locataires de nos chasses, au mépris de la loi fondamentale et par le plus étrange abus du droit de la guerre.

Je voterai donc sans difficulté pour son adoption.

Je pris encore la parole pour relever l'inexactitude d'un fait avancé par MM. Reyphins et Maréchal; ils avaient prétendu qu'après l'expiration des baux de chasse passés sous l'administration de M. Sack, les propriétaires étaient rentrés dans la jouissance de leurs droits, ce qui n'eut

[1] M. Sack, gouverneur général des pays d'Entre-Meuse et Rhin, avait fait affermer, dans les contrées belges d'outre-Meuse, la chasse des propriétés particulières au profit des communes. Cet état de choses s'était maintenu pendant trois années encore après l'organisation du royaume des Pays-Bas.

Digitized by Google

point lieu, parce que les baux, en vertu d'une décision royale, avaient été continués pour une année encore.

Adopté par 60 voix contre 2.

MESURES A PRENDRE EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE AGRICOLE.

LÉGISLATION SUR LE COMMERCE DES GRAINS.

(Séance du 6 février 1822).

Le président ayant annoncé qu'une pétition de M. Ottevaere d'Evergem, provoquant des mesures en faveur de l'agriculture, venait d'être présentée à la chambre, proposa le dépôt de la pièce au greffe, ce qui lui paraissait suffisant, attendu que chaque membre en avait sous les yeux un exemplaire. Je pris la parole dans les termes suivants :

Nobles et puissants seigneurs,

Le mémoire que vous a présenté M. Ottevaere d'Evergem est, ce me semble, d'une trop haute importance pour que, de prime abord, on le condamne à la poussière du greffe. C'est la réflexion que chacun de vous aura faite en le lisant.

Ce propriétaire sollicite une loi qui, fixant un *maximum* et un *minimum* de prix, détermine d'une manière précise quand l'importation ou l'exportation des grains et farines doit être permise ou prohibée. Ce vœu d'un bon citoyen est aussi le vœu des trois cinquièmes, pour ne pas dire des trois quarts du royaume; et les provinces agricoles regardent cette mesure comme l'égide tutélaire de l'agriculture. Par elle, mais seulement par elle, les cultivateurs peuvent encore se flatter de recueillir le fruit de leurs travaux et le prix de leurs avances. Les fabricants ne la désirent pas avec moins d'ardeur, puisqu'elle leur donne la certitude de ne plus voir, comme en 1816, l'horrible monopole réduire toute une population à la plus affreuse misère, à la plus épouvantable détresse, et qu'elle leur offre l'espoir de prévenir désormais ces variations de prix d'autant plus fâcheuses, lorsqu'il s'agit des denrées de première nécessité, qu'elles ont, sur la main-d'œuvre, une influence trop souvent funeste. Ils ne l'ignorent point d'ailleurs, si les grains restent sans valeur, si l'agriculture languit, le débit des objets fabriqués chez eux diminue dans une progression sensible, et, par une suite naturelle de cet état de choses, leurs bénéfices se trouvent considérablement réduits.

Les intérêts apparents ou réels du commerce ont exigé de pénibles sacrifices des provinces agricoles. Accordons à celles-ci, par une juste compensation, ce qu'elles nous demandent avec instance, ce qu'elles nous conjurent de leur accorder comme une ancre de salut au milieu du naufrage qui menace d'engloutir leur prospérité.

Nous nous rappellerons, dans cette circonstance, qu'aux termes de nos serments, le bien général doit être le but constant de nos délibérations et de nos démarches. Nous avons un roi dont la sollicitude paternelle fait la consolation de ses peuples; il s'empressera, n'en doutons point, d'accueillir une loi qui tend à favoriser la balance du commerce par la conservation de notre numéraire et par l'accroissement des produits de notre sol, une loi qui contribuera puissamment à maintenir l'harmonie entre les diverses provinces, en leur prouvant que les sacrifices sont réciproques, et que nous savons concilier les intérêts de toutes les classes, de tous les membres du corps social.

L'utilité du système que je me permets d'appuyer auprès de vous est aujourd'hui reconnue par les gouvernements les plus sages, par les hommes d'État les plus éclairés; mais est-il besoin de citer ici des noms célèbres, lorsque nous avons pour auxiliaires l'expérience, l'évidence et la saine raison?... Je viens donc vous proposer, nobles et puissants seigneurs, de donner suite à la demande de M. Ottevaere, et de charger une commission de la convertir en projet de loi qui puisse être soumis incessamment à l'examen de vos sections et pour lequel la sanction royale soit ensuite sollicitée dans les formes prescrites par la loi fondamentale. Afin d'écarter d'avance toute objection fondée de la part du commerce de transit, rien n'empêcherait en même temps d'autoriser, dans tous les cas, l'entrepôt des grains étrangers. C'est même là, je crois, une modification indispensable.

La prise en considération est ajournée et le dépôt au greffe provisoirement décidé.

(Séance du 8 février.)

M. le baron de Boetzelaer, au nom du comité des pétitions, proposa (en faisant usage de la langue hollandaise) le dépôt au greffe d'un mémoire de plusieurs agriculteurs d'Aagtekerk (Zélande) qui demandaient la prohibition de l'entrée des grains étrangers ou subsidiairement une diminution de l'impôt foncier. Je pris la parole et dis :

Si j'ai bien compris le rapport de M. de Boetzelaer, il s'agit d'une pétition dont le but est d'obtenir des changements dans notre législation sur le commerce des grains. Je crois devoir dès lors, nobles et puissants seigneurs, vous proposer de faire ce que vous avez déjà fait en pareil cas, pour le rapport sur le mémoire de M. Ottevaere d'E-

Digitized by Google

vergem, c'est-à-dire d'ordonner qu'il soit imprimé et distribué. Il y a tout lieu d'espérer que le gouvernement, instruit du véritable état des choses, par les nombreuses suppliques qui lui parviennent de toutes parts, consentira bientôt à prendre le parti d'apporter au commerce des grains les restrictions convenables. C'est l'unique moyen de prévenir la ruine totale de notre agriculture, et l'urgence s'en fait de plus en plus sentir... Les grains étrangers, que repoussent les sages mesures prohibitives de l'Angleterre et de la France, refluent tellement vers notre royaume, qu'ils nous ôtent tout espoir de soutenir la concurrence, et l'on encourage si peu nos agriculteurs que même dans les établissements publics on a cessé de faire usage des blés indigènes parce que les fournisseurs s'en procurent d'exotiques à meilleur marché.

M. le comte de Hogendorp ayant objecté que les mesures proposées n'atteindraient pas le but, « La question est assez grave, assez importante, répondis-je, pour exiger un examen approfondi. »

Nobles et puissants seigneurs,

Si je demande que le rapport de notre honorable collègue, M. le baron de Boetzelaer, soit imprimé dans les deux langues, c'est qu'il importe plus que jamais de familiariser chacun de nous avec les motifs qu'on fait valoir contre la législation actuelle sur le commerce des grains. Cette législation, je le sais, n'est pas l'unique cause du bas prix de cette denrée; mais elle y contribue, mais elle tend à prolonger la crise, mais elle nous présente la triste perspective de deux extrêmes presque également préjudiciables à la société. La détresse de nos agriculteurs est à son comble, et la funeste influence qu'elle exerce sur l'industrie des autres classes se fait sentir chaque jour davantage : les ouvriers manquent de travail et d'argent; ils se trouvent, pour ainsi dire, affamés au milieu d'une abondance sans exemple. Douter que, dans un tel état de choses, le gouvernement tarde à nous proposer des mesures salutaires, ce serait faire injure à la sollicitude paternelle du roi. Le problème à résoudre est de réserver aux blés indigènes toute la consommation intérieure du royaume sans nuire aux spéculations du commerce à l'extérieur : je suis loin de regarder ces divers intérêts comme inconciliables, et j'attends, avec une confiance respectueuse, les moyens que Sa Majesté, dans sa haute sagesse, croira devoir nous indiquer. Jusque-là, pour nous éclairer de plus en plus sur cette importante matière, vous jugerez sans doute convenable de mettre à profit tous les renseignements que présentent les nombreuses réclamtions qui nous sont adressées de toutes parts.

L'impression du rapport est ordonnée.

Le roi, par un arrêté du 7 mars 1822, nomma membres d'une *commission chargée d'examiner la situation actuelle de l'agriculture par rapport aux prix des grains*, MM. le baron Roël, président, Van Meeuwen, Poullet, Fabri-Longrée, Boeyé, Groeninx de Zoelen de Ridderkerk, W. G. Van de Poll, le baron de Stassart, Geelhand-Dellafaille, Van Andringa De Kempenaer, Sandberg d'Essenbourg, et Macpherson, secrétaire. Cette commission fit ce que font d'ordinaire les commissions, elle prit beaucoup de temps pour ne conclure à rien d'efficace.

La détresse de l'agriculture s'accroissant de jour en jour, M. Barthélemy fit, le 10 mai 1824, la proposition d'une adresse au roi; soixante-douze voix contre vingt-deux se rangèrent de son avis : l'adresse, après avoir subi l'examen d'une commission nommée par le président, fut adoptée par un nombre à peu près égal de voix à la séance du 28 mai.

Voici le discours que je prononçai dans cette circonstance :

Nobles et puissants seigneurs,

Je n'entreprendrai point de vous retracer ici l'affligeant tableau de la détresse de nos agriculteurs qu'une mesure arbitraire sur la perception de l'impôt personnel vient encore d'assujettir aux taxes les plus onéreuses. Vous représenter, comme à la veille d'être abandonnées, ces riches exploitations rurales dont naguère s'enorgueillissait notre belle patrie; vous faire envisager, dans une perspective assez rapprochée, de fertiles campagnes transformées en landes arides; vous dépeindre la ruine complète d'une classe non moins estimable que laborieuse, d'une classe qui forme la grande masse de la population, ce ne serait vous apprendre rien de neuf... les plaintes qui, depuis trois ans vous parviennent de toutes parts et dans tous les idiomes en usage parmi nous, présentent à cet égard un effrayant accord. Vous développer les nombreux avantages de l'agriculture, cette indispensable base de la prospérité publique, serait abuser du privilége de la parole, et le fastidieux étalage des axiomes de la statistique vous semblerait, je crois, tout à fait superflu : ces matières sont tellement approfondies qu'elles ne fourniront désormais aux dissertateurs que des lieux communs. Quoi qu'il en soit, l'urgence de mettre un terme à l'état actuel des choses se laisse apercevoir de plus en plus : ce n'est qu'en s'imposant les plus pénibles privations, les plus pénibles sacrifices, ce n'est même qu'en se livrant à la dangereuse ressource des emprunts que beaucoup de proprié-

Digitized by Google

taires et de fermiers supportent encore les frais indispensables pour continuer leur culture. Le temps presse; mais quel remède apporter à tant de maux?... Sera-ce, comme on nous en a fait l'honnête proposition dans certain mémoire [1], la vente de nos propriétés?... Ah! bannissons la crainte d'un si funeste résultat : cette froide et cruelle plaisanterie, fruit d'une inconcevable distraction de la part d'un homme d'État, fera sentir au monarque combien sa gloire est intéressée à prévenir une semblable catastrophe. Sera-ce le payement de l'impôt en nature, au moyen de la cinquième gerbe, ainsi que vous le propose encore le même publiciste, très-instruit, je ne l'ignore point, très-initié dans tout ce qui touche au commerce des blés, bien qu'il nous montre d'étranges principes lorsqu'il s'occupe des intérêts agricoles?... mais quand il serait question seulement de la dixième gerbe (car la loi n'a jamais prétendu frapper que le produit net et non le produit brut), ce moyen, j'en ai fait la remarque ailleurs, n'en serait pas moins désastreux, en ce qu'il diminuerait les motifs d'une bonne culture, puisqu'il ferait prélever, au profit du fisc, la majeure partie des bénéfices considérés, à juste titre, comme le remboursement des nombreuses avances qu'exigent les engrais. Il serait désastreux en ce qu'il ralentirait encore le mouvement des marchés, en ce qu'il exposerait l'agriculture aux vexations des satellites fiscaux pour le choix des gerbes, en ce qu'il augmenterait des frais de perception, etc., etc. Ce serait un pas rétrograde vers l'enfance de l'état social, ce serait porter le coup de grâce à l'industrie agricole. Le remède sera-t-il de condamner nos cultivateurs à reprendre les haillons de la misère, à se priver d'une nourriture saine, à ne connaître les jouissances de la civilisation que pour en déplorer la perte?... Qu'ai-je dit, grand Dieu! les inappréciables bienfaits de l'instruction primaire, si libéralement répandus dans nos campagnes, ne repoussent-ils pas cette coupable pensée? Ce n'est point sous la dynastie d'Orange qu'on songera jamais à rétablir, en quelque sorte, l'odieuse glèbe des siècles féodaux. Le véritable remède, on pouvait le chercher, me semble-t-il, dans les mesures proposées par la majorité de la commission dont j'avais l'honneur d'être membre... Ce travail laissait peut-être encore quelque chose à désirer, car le procès-verbal d'une commission est presque toujours une espèce de concordat d'amour-propre dans lequel personne ne retrouve sa pensée tout entière : les principes et les raisonnements ne s'enchaînent pas, dans un ouvrage de cette nature, avec le même ordre et la même clarté que dans l'œuvre d'un seul; mais il nous mettait sur la voie pour concilier les intérêts divers. Les hommes exclusifs se sont récriés contre les entraves que subirait le commerce des grains... Eh! vraiment! que sont de légères entraves imposées à quelques spéculateurs, en comparaison de l'intérêt du grand nombre des citoyens, en comparaison de notre existence sociale?... Oui, de notre existence sociale, car l'agriculteur une fois ruiné, qui supportera nos énormes charges publiques! Déjà plus d'un mécompte en finances a pris sa source dans l'indigence de nos campagnards, laquelle doit nécessairement entraîner le malaise des autres classes; et si l'on suppose une guerre maritime par la suite des temps, qui nous fournira le blé nécessaire à notre consommation? Les terres couvertes de stériles broussailles ne se remettront pas d'emblée en pleine valeur; une population devenue vagabonde, et démoralisée par l'oisiveté, reprendra difficilement ses habitudes laborieuses et ses vertus premières. On voudrait opposer ici le commerce à l'agriculture, afin d'embrouiller la question; mais personne ne prendra le change sur ce point... Ce n'est pas du commerce en général qu'il s'agit : c'est d'une seule branche de commerce en proie à dix ou douze capitalistes... S'est possible (et je n'en forme pas le moindre doute), s'il est possible de ménager leur industrie, j'y donnerai les mains de bon cœur; mais s'il fallait opter entre un pareil avantage mercantile et le maintien de notre agriculture, je ne croirais pas qu'il fût permis d'hésiter une minute. Le nord et le midi commencent à voir les objets du même œil; la démarcation tracée avec tant d'imprudence entre des contrées faites pour s'entendre, quoi qu'en disent des politiques à courte vue, s'efface chaque jour davantage : un des plus estimables citoyens des provinces septentrionales du royaume a bien voulu me communiquer un mémoire fruit de son patriotisme éclairé. Ce mémoire jette un grand jour sur l'affaire qui nous occupe, et bientôt l'auteur, je le présume, fera jouir le public de ses observations lumineuses. On a beau nous dire du ton le plus doucereux, on a beau nous dire du ton le plus méticuleux que les fabriques, que les consommateurs sont intéressés au bas prix des grains... Ce n'est pas dans un pays d'abondance tel que le nôtre, ce n'est pas dans un pays où l'agriculture, protégée, ne manquerait pas d'accroître encore ses produits, qu'une hausse trop considérable peut

[1] Voyez le rapport de M. le baron Roël au roi dans le *Recueil des pièces relatives à la liberté illimitée du commerce des grains, publié par ordre du roi*, vol. in-8°, La Haye, imprimerie de l'État, 1825.

Digitized by Google

avoir lieu. C'est dans ce sens que je disais à mes collègues de la commission : *Les distillateurs n'ont pas besoin, pour se soutenir et pour faire des bénéfices suffisants, d'employer des grains étrangers*, paroles étrangement défigurées dans le procès-verbal imprimé (page 42). En outre, qu'on ne s'y méprenne point, la mesure indiquée[1] par la majorité de la commission avait pour but de prévenir les deux excès en nous mettant à même de déjouer aussi les indignes manœuvres qui produisent une hausse excessive dans les temps de disette. Un fait peu connu, mais qu'il n'est pas mal de rappeler, c'est qu'en 1757 les états généraux arrêtèrent, pendant sept mois consécutifs, l'exportation, et que la même chose, avec de légères différences, fut prescrite de nouveau, l'an 1772, sans que les sinistres prédictions des prophètes du *haut commerce* se soient accomplies.

Je respecte trop cette assemblée pour vouloir réfuter ce qu'ont dit nos adversaires relativement au merveilleux *bienfait* qui résulte, pour l'agriculture, de l'introduction des grains exotiques sur nos marchés : un pareil système porte avec lui sa réfutation; il n'est pas une seule tête raisonnable qu'ait pu séduire une aussi bizarre logique. D'ailleurs, les savantes recherches de notre honorable collègue, M. Barthélemy, nous servent maintenant de fil conducteur pour sortir de ce beau labyrinthe de faits controuvés et de calculs fautifs qui pouvaient néanmoins étonner d'abord le bon sens et la bonne foi : la vérité se montre enfin dans tout son éclat... Notre auguste souverain, dont les vues ont constamment pour objet le bonheur de son peuple, nous saura gré de recourir avec confiance à son autorité paternelle : une adresse, en réponse aux communications que nous a faites le gouvernement, me paraît nécessaire. Il serait désirable peut-être qu'on y manifestât le vœu de voir apporter à l'introduction des grains étrangers des mesures restrictives, soit au moyen d'un droit assez élevé d'abord, mais qui baisserait dans la proportion de la hausse des grains indigènes, soit par une combinaison de primes telle que l'établit, à la suite d'une série d'arguments très-sages et d'une puissante dialectique, M. Gens, qui vous a soumis plusieurs fois d'excellentes idées sur l'économie politique, M. Gens qu'il faut bien se garder de confondre avec cette foule d'hommes à projets, peu dangereux sans doute lorsqu'ils n'ont pas en main le pouvoir, mais qui ne laissent pas d'être incommodes par leurs bourdonnements continuels. Ces mesures au surplus sont connues, leur mérite est apprécié par tout le monde; il ne nous est guère permis de craindre qu'elles soient négligées; rapportons-nous-en donc à la sagesse de Sa Majesté. Je me propose en conséquence d'adopter, sans aucun changement, l'adresse qui nous est présentée.

Un impôt à l'entrée des grains étrangers ne fut établi qu'au mois de janvier 1825.

SUR LE NOUVEAU CODE CIVIL[2].

TITRE IV. — DU MARIAGE.

TITRE V. — DES DROITS ET DES DEVOIRS DES ÉPOUX.

(Séance du 8 mars 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

Qu'il me soit permis de commencer par rendre hommage à la sagesse qui préside actuellement à la rédaction de notre code civil, et qui ne dédaigne point de mettre à profit les lumières de l'expérience! Cette sagesse, qui se borne à nous offrir des perfectionnements de détail, les seuls qu'on puisse désirer, me semble d'autant plus digne d'estime qu'elle est plus rare : l'homme qui se livre à l'études des sciences, l'homme qui cultive ses facultés intellectuelles, participe, en quelque sorte, à la nature des conquérants; il aime à substituer aux idées reçues sa propre manière de voir; il se plaît à détruire pour créer : c'est une suite de cet amour de la renommée, noble foyer des sentiments généreux et des plus utiles découvertes, mais qui parfois aussi contient le germe des projets bizarres, des innovations dangereuses... Honneur aux savants jurisconsultes qui ont su presque toujours s'en garantir et résister aux séductions de l'amour-propre! Déjà, par les premiers résultats de leurs travaux, ils rassurent le public, que la crainte d'une législation nouvelle avait consterné. Il n'ont, certes, pas besoin de mes éloges; mais j'ai besoin moi, d'exprimer toute ma pensée à leur égard, pour qu'on ne me soupçonne point de céder à la coupable manie de fronder lorsque je viens vous

[1] Celle du *maximum* et du *minimum*.

[2] Par suite d'une proposition faite par le comte de Hogendorp, le 21 décembre 1821, adoptée par la chambre, et sanctionnée par le roi le 25 janvier suivant, le comité général s'occupa successivement des principales questions de droit positif, destinées à servir de base au projet de code civil des Pays-Bas. Ces discussions, auxquelles je pris quelque part, avaient toujours lieu sans discours préparés. Les journaux n'ont guère rendu compte que des résultats de ces séances.

Digitized by Google

soumettre des observations critiques sur quelques-uns des articles du titre IV.

J'aurais voulu que la prohibition du mariage entre beau-frère et belle-sœur (article 7) ne pût jamais être levée lorsque la première union n'est pas dissoute par la mort... Il serait trop scandaleux de voir, par l'effet du divorce, le beau-frère et la belle-sœur voler dans les bras l'un de l'autre, pour se ranger ensemble sous les lois de l'hymen, au mépris des liens les plus sacrés, au mépris de l'amitié confiante, au mépris de toutes les bienséances. En négligeant cette modification, que réclament les bonnes mœurs, ne s'exposera-t-on pas à porter le trouble dans l'intérieur des familles?

A propos du mariage pour cause d'interdiction, l'article 62 permet aux collatéraux, jusques et compris le quatrième degré, de s'y opposer... Je persiste à croire, malgré les dernières réponses ministérielles, qu'il eût été mieux de dire, comme dans l'article 184 de l'ancien code : *Par tous ceux qui y ont intérêt.*

J'arrive à l'article 66. Admettra-t-on, sans une espèce d'effroi, qu'un lien, de sa nature indissoluble, qu'un acte tel que le mariage puisse être annulé suivant le caprice ou le bon plaisir du juge, parce qu'un témoin sera mineur ou qu'il n'aura point son domicile dans le royaume, tandis que le fait du mariage, c'est-à-dire du consentement libre des époux, n'en reste pas moins un fait constant?... Je présume que ces sortes de procédures, comme toutes celles qui se rattachent à des questions d'État, se décideront dans les formes les plus solennelles, et que des précautions efficaces seront prises pour déjouer les manœuvres de l'intrigue puissante; mais néanmoins mes inquiétudes ne sont pas entièrement dissipées. On doit craindre, surtout en législation, d'accorder trop à l'arbitraire des hommes. J'aurais préféré, je l'avoue, moins de rigueur, moins d'incertitude, et le mémoire justificatif ne donne pas d'explications satisfaisantes sur ce point.

Un code est une œuvre préparée pour les siècles; ses dispositions, qui doivent régler les intérêts de la postérité comme ceux de la génération présente, ne sauraient être examinées avec un soin trop scrupuleux; on ne peut, à mon avis, en adopter aucune aussi longtemps qu'elle parait susceptible d'être encore perfectionnée. D'après cette manière d'envisager la chose, j'aurais quelque peine à voter en faveur du titre IV, puisque les articles 7, 62 et 66 sont de loin de me satisfaire et que les amendements nous sont interdits; mais, en outre, les articles 18, 19, 20 et 22 me semblent tout à fait inadmissibles en ce qu'ils n'autorisent point, lorsque les enfants ont atteint vingt-cinq ans, l'intervention de l'aïeul en cas de décès du père et de la mère. On conviendra d'abord qu'il est inconséquent de s'écarter ainsi des principes consacrés dans les art. 12 et 13; mais une considération d'un ordre supérieur, c'est l'inconvénient d'affaiblir le devoir filial et de porter atteinte à la vénération du petit-fils envers l'aïeul... Les funestes conséquences d'une telle erreur seraient incalculables. Les parents morts, n'est-il pas juste que l'aïeul réunisse dans sa personne tous les droits de la paternité? Quoi! vous voulez le rendre étranger, pour ainsi dire, aux intérêts d'une famille dont il est le chef naturel!... Vous le dépouillez d'un privilége acquis à sa tendresse par les plus pénibles sacrifices!... Faut-il qu'à la douleur d'avoir, contre le vœu de la nature, fermé les yeux d'un fils, vous ajoutiez encore l'affreuse perspective de l'oubli de toute déférence et de l'abandon? C'est lorsque la mort éclaircit les rangs dans une famille qu'il importe de les serrer davantage. Quand les rêves du jeune âge s'évanouissent, quand les illusions de la vie nous échappent, il est doux, il est flatteur d'espérer que les respectueux égards des générations qui s'élèvent à notre suite nous en dédommageront, et que l'isolement de nos vieux jours ne sera pas une image trop fidèle du triste isolement des tombeaux. Il serait sans doute chimérique de songer à revenir aux mœurs patriarcales, mais il est peu sage de prendre plaisir à s'en éloigner. N'oublions jamais que le respect pour la vieillesse est une des meilleures bases de l'édifice social et la source la plus abondante des vertus... Ne souffrons point dans notre code une lacune impossible à motiver, une lacune désavouée par la morale, et qui nous serait d'autant plus reprochée, que les législateurs français ne nous en avaient pas donné l'exemple.

Je voterai pour l'adoption du titre V, mais non pour celle du titre IV.

M. Liefmans ayant, dans son discours, répondu à quelques-unes de mes assertions, j'obtins la parole pour y répliquer :

Mon honorable collègue M. Liefmans, en combattant ce que j'avais dit sur le mariage entre beau-frère et belle-sœur, lorsque le premier mariage n'a pas été dissous par la mort, n'en paraît pas moins considérer une telle union comme immorale; mais il pense que nous devons nous en rapporter à la sagesse du roi, chargé seul d'accorder les dispenses. Je répondrai que les princes se succèdent et ne se ressemblent pas toujours; ils sont d'ailleurs placés trop loin des autres hommes pour que constamment la vérité parvienne sans altération jusqu'au trône. Néanmoins, j'admettrai, si l'on

Digitized by Google

veut, que jamais le monarque ne lèvera la prohibition du mariage dans le cas supposé... Hé bien! encore conviendrait-il que le code s'expliquât impérieusement à cet égard : un obstacle insurmontable serait, en quelque sorte, une digue opposée à de coupables vœux; la séduction en deviendra moins puissante.

Quant aux motifs de l'exclusion de l'aïeul, en cas de décès des parents, et lorsque le petit-fils a vingt-cinq ans, ils ne me frappent point; j'ajouterai même qu'ils nous fourniraient, au besoin, de nouvelles armes pour faire sentir combien elle est contraire aux vrais principes de la saine morale et de l'équité.

Je persiste à croire qu'il est impossible d'admettre les articles 7, 18, 19, 20 et 22 tels qu'ils sont sans encourir le blâme universel.

M. Van Maanen, ministre de la justice, ayant lu un discours assez étendu en langue hollandaise, j'obtins la parole pour une motion d'ordre et dis :

Je partage avec un grand nombre de mes collègues le regret de ne point comprendre l'idiome dans lequel s'est exprimé M. le ministre de la justice. Le but de Son Excellence est sans doute de faire participer tous les membres de cette assemblée à la réfutation des motifs allégués contre plusieurs articles du titre IV, et dès lors j'espère qu'elle voudra bien nous donner en français le précis de son discours. Cette demande paraîtra d'autant moins indiscrète que M. le ministre de la justice parle avec une égale facilité les deux langues nationales.

Le ministre résume en peu de mots son discours hollandais. Le titre IV, *du Mariage*, est adopté par 62 voix contre 8; le titre V, *des Droits et des devoirs des époux*, est admis à l'unanimité.

TITRE X. — DE LA DISSOLUTION DU MARIAGE [1]

(Séance du 6 juillet 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

Le divorce me paraît contraire aux vues de la Providence sur l'homme dans l'état social... Le divorce offert, pour ainsi dire, en perspective, relâche, avant même de les rompre, des liens qu'il faudrait, s'il était possible, resserrer de plus en plus; il tend à bannir de l'union conjugale cette confiance intime qui, ce me semble, en fait tout le charme; il affaiblit l'idée de cette perpétuelle communauté d'intérêts et de pensées qui réunit, pour ainsi dire, deux êtres en un seul.

Les tristes résultats du divorce, pour des enfants qu'il prive, qu'il déshérite de l'amour paternel ou des soins affectueux d'une mère, et dont il compromet presque toujours la fortune, nous fournissent de très-fortes objections; elles ne vous ont pas été dissimulées par l'éloquent et profond jurisconsulte [2] qui nous a fait apprécier, sous les divers points de vue qu'ils présentent, les titres VII, X et XI, soumis à notre examen.

La religion que je professe repousse le divorce, et pourtant je crois pouvoir donner mon assentiment à des lois qui le consacrent.

J'admets le divorce, parce que plusieurs cultes reconnus dans le royaume l'autorisent. Or, il y aurait de graves inconvénients, je pense, à rendre les lois civiles plus sévères qu'un code ecclésiastique; il serait dur de contraindre un homme à s'expatrier pour faire un acte que sa foi ne condamne point.

J'admets le divorce, parce qu'il est facultatif et rien de plus : chacun, dans la société, l'adopte ou le rejette en prenant pour guides ses principes religieux.

D'après ma manière de voir, le divorce ne sera guère à l'usage des personnes qui se piquent d'une grande délicatesse de sentiments; mais aussi, par cela même, on peut le considérer comme une espèce de transaction avec les faiblesses humaines. D'ailleurs, s'il a le tort de légitimer, en quelque sorte, le concubinage, il aura quelquefois le mérite d'assurer l'état civil d'innocentes et malheureuses créatures, qui, sans cette institution, l'objet de tant de controverses parmi nous, se trouveraient privées d'une famille et d'un nom. Ce qu'il importe, c'est de ne pas rendre le divorce trop facile... Les auteurs du projet de code ne méritent que des éloges à cet égard.

J'avais besoin, nobles et puissants seigneurs, de vous faire connaître les principaux motifs de mon vote; je l'ai fait, et je crois superflu de parler davantage sur une matière qu'ont épuisée les orateurs qui m'ont précédé.

Adopté par 62 voix contre 18.

---

[1] Nous avons cru devoir placer à la suite les unes des autres les discussions relatives au nouveau code civil, sans nous astreindre à suivre l'ordre des dates.

[2] M. Nicolaï, premier président de la cour d'appel de Liége et membre de la deuxième chambre des états généraux, né à Aubien en 1763, mort à Liége en 1836.

Digitized by Google

TITRE XII. — DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

(Séance du 4 février 1823.)

Nobles et puissants seigneurs,

J'ai fait, depuis longtemps, ma profession de foi sur les savants jurisconsultes chargés de rédiger un projet de code civil à l'usage de notre royaume; ils ont acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique; mais dans un ouvrage de cette nature, il n'est pas impossible qu'il se rencontre des parties faibles. Cependant, notre devoir n'est-il pas de nous montrer sévères? Ce serait un tort réel, ce me semble, d'admettre des lois inférieures à celles qui nous régissent. Il faut que les formes, comme le fond, ne laissent rien à désirer, car il n'existe point de motifs d'urgence à faire valoir : un titre, rejeté pour quelques imperfections, se reproduit bientôt avec d'heureux changements; et si toujours ce sage esprit de critique, cette utile inflexibilité nous dirige, notre législation en deviendra nécessairement meilleure et plus digne du siècle.

Je ne puis, d'après cette manière d'envisager la chose, adopter le titre XII, *des Actes de l'état civil*, tel qu'on nous le présente aujourd'hui :

1° Parce que les articles 6, 12, 25 et 26 offrent des lacunes à remplir, ainsi que le rapport de la section centrale vous le démontre.

2° Parce que, dans l'article 15, on a trop affaibli la responsabilité qui pèse sur l'officier de l'état civil. Je persiste à le croire, malgré les explications données sur ce point par notre honorable collègue M. Liefmans.

3° Parce que les reproches auxquels l'article 16 la donné lieu restent dans toute leur force. Le gouvernement ne paraît pas avoir senti combien il importe au public de le garantir non-seulement des délits, mais encore des contraventions qui peuvent n'être que de simples négligences.

4° Parce qu'il serait convenable (article 17) que la présentation de l'enfant fût exigée pour dresser l'acte de naissance. Ce n'est même qu'en partant de ce principe qu'on peut justifier la réponse faite aux objections relatives à l'article 40. Il résultera d'ailleurs du nouveau système que, si des témoins subornés déclarent, dans l'intérêt d'une famille, l'existence d'un enfant déjà mort ou même qui n'ait jamais eu vie, on ne pourra prendre à partie l'officier de l'état civil. On conviendra, certes, que c'est un très-grand frein de moins pour le crime d'une part, et pour la négligence de l'autre. Il peut en résulter les plus graves inconvénients.

5° Parce que l'article 23 remplace mal l'article 59 du code Napoléon. Les témoins ne devraient jamais, sur un vaisseau, se prendre que parmi les hommes de l'équipage : les passagers disparaissent sans qu'on sache où les retrouver en cas de besoin. La même remarque s'applique à l'article 48.

6° Parce qu'enfin l'on n'a fait aucun usage des favorables dispositions de l'avis du conseil d'État, en date du 30 mars 1808, inscrit au *Bulletin des Lois*.

Je suis fort aise, du reste, qu'on se décide à supprimer le très-inconvenant interrogatoire qui figurait (aux termes de l'article 33, dernier paragraphe[1]) dans le cérémonial du mariage. On conçoit assez tout ce qu'une jeune personne modeste, tout ce qu'un père respectable souffrirait d'une pareille formalité. Nos mœurs et nos usages ont aussi leur pudeur, qu'il faut savoir respecter dans toutes les circonstances.

Je n'ai voulu, nobles et puissants seigneurs, que motiver mon vote; et je ne prolongerai pas davantage cette discussion.

Adopté par 65 voix contre 6.

TITRE XIII. — DE LA PATERNITÉ ET DE LA FILIATION.

(Séance du 10 mars 1823.)

Nobles et puissants seigneurs,

Le titre XIII du projet, mis dans la balance avec les dispositions du code actuel, me semble offrir perte et gain, si je puis m'exprimer ainsi... L'article qui pose en principe l'illégitimité de l'enfant né trois cents jours après la dissolution du mariage est une amélioration réelle, mais l'article 8 relatif aux délais pour le désaveu de l'enfant par les héritiers me paraît moins précis que l'article 317 en vigueur aujourd'hui. Quant aux dispositions de l'art. 18[2], je ne sais trop ce qu'il faut en penser. Sont-elles préférables à celles des articles 326 et 327 du code français?... En théorie je réponds *oui*, mais je penche à croire que ce sera le contraire dans la pratique, et je crains l'excès de zèle de la part du ministère public : il est certaines cir-

[1] Il prescrivait de s'enquérir s'il n'y avait point d'enfants à reconnaître pour les légitimer. Ces sortes d'enquêtes ne doivent se faire qu'avec prudence, avant la cérémonie, lorsqu'on a lieu de présumer un pareil cas, heureusement exceptionnel.

[2] Sur l'action criminelle pour suppression d'état.

Digitized by Google

constances, lorsqu'il s'agit de mœurs, où l'impunité même peut avoir des résultats moins à craindre que le scandale. — Je me réserve encore mon vote.

Adopté presque à l'unanimité; j'ai voté affirmativement.

TITRE XVI. — DE LA MINORITÉ, DE LA TUTELLE, DE L'ÉMANCIPATION ET DU CONGÉ D'AGE.

TITRE XVII. — DE LA MAJORITÉ ET DE L'INTERDICTION.

TITRE XVIII. — DE L'ABSENCE.

(Séance du 24 mars 1823.)

Nobles et puissants seigneurs,

Ce n'est pas en simples légistes qu'il convient d'examiner un projet de code; ce n'est pas uniquement à ses conséquences immédiates que nous devons nous attacher. Le législateur se place dans une sphère plus élevée et considère les choses sous un point de vue plus étendu : l'influence morale des lois sur la société, voilà, si je ne me trompe, l'objet essentiel, l'objet qu'il importe d'envisager sous toutes ses faces lorsqu'on veut créer des institutions durables. Le *conseil de famille* me paraît un des plus beaux monuments de la sagesse humaine. Il tend à resserrer, à multiplier les liens de la nature; il fortifie les douces affections du sang, qu'il place, en quelque sorte, sous la sauvegarde du devoir et de l'honneur. Le jeune orphelin dont vous avez défendu les intérêts, et que vous avez dirigé dès ses premières années, vous sera cher toute la vie; il devient, pour vos fils, une espèce de frère adoptif... Ils se connaissent davantage, se prêtent un appui mutuel, et, prêchant ensuite la concorde aux générations qui les suivent, ils nous donnent dans un siècle d'égoïsme l'idée des associations patriarcales... S'effaroucherait-on de ces innocentes ligues de famille? ce serait l'instinct d'un bien étrange despotisme. Je ne sais néanmoins par quel motif, dans les réponses ministérielles, on prétend assigner à ces assemblées une origine républicaine, tandis qu'elles se rattachent aux ordonnances [1] de Louis XIV, monarque que personne, je pense, n'a jamais accusé d'*ultra-libéralisme*. On leur suppose une tendance révolutionnaire, mais si ce reproche était fondé, le grand homme qui, de nos jours, a relevé les bannières monarchiques sur les débris de l'anarchie, ne les aurait point conservées dans ce code qui devait survivre à sa puissance et mieux consolider encore sa gloire que les plus brillants faits d'armes; il connaissait trop les règles d'une juste proportion entre toutes les parties de l'édifice. On objecte, contre les conseils de famille, le peu de zèle des membres qui les composent... Il est possible que, sur plusieurs points du royaume, cette institution ne soit pas encore appréciée : le temps seul assigne aux meilleures choses le rang qu'elles doivent occuper dans l'estime des hommes; mais les sentiments nobles et généreux triomphent tôt ou tard d'une égoïste apathie. Il est des provinces où déjà l'on s'empresse de justifier la confiance du législateur. Quoi qu'il en soit, le zèle assurément ne sera pas accru par les dispositions nouvelles (articles 4, 23 et 54) : priver les parents de leur voix délibérative, c'est vouloir les éloigner; et pourquoi conférer au juge de paix cette espèce de pouvoir absolu dont les conséquences peuvent être si dangereuses? C'est pour ménager, pour flatter un inconcevable amour-propre de la magistrature. *Il serait peu convenable*, nous dit-on, *de voir un juge céder à la majorité des voix de personnes privées!*... Cette réponse naïve rappelle un peu trop, ce me semble, l'aristocratie bourgeoise si justement reprochée jadis à quelques républiques, et je crois superflu de réfuter sérieusement de pareilles assertions. Les conseils de famille, tels qu'ils se trouvent dans le code français, avaient été maintenus, en comité général, par 44 voix contre 22 : une des branches du pouvoir législatif ne juge pas à propos de souscrire à ce résultat... Elle en a le droit sans contredit; mais si vous persistez dans votre première opinion, ne regarderez-vous pas comme un devoir de rejeter ce qu'on vous présente aujourd'hui?

Dépouiller (article 15) l'aïeul de la faculté de choisir un tuteur aux êtres qui lui sont le plus chers; exclure l'aïeule de la tutelle (article 45), c'est porter atteinte à l'autorité de l'âge; c'est faire aux cheveux blancs une injure que réprouvent les bienséances sociales; c'est appeler, pour ainsi dire, le mépris sur ce qui mériterait la vénération générale. Jamais je ne sanctionnerai par mon vote un semblable renversement de tous les principes.

C'est à la majorité de 59 voix contre 5 que l'on avait assujetti les pères et mères à l'obligation de rendre, comme tout autre, des comptes de tutelle au subrogé tuteur. Les arguments qu'on nous oppose peuvent être spécieux au premier abord;

[1] Le nom était différent, mais les attributions étaient les mêmes.

Digitized by Google

mais, dans le fait, la décision que nous avions prise est plus morale, parce que, rendant presque imposssible toute malversation, toute négligence de la part des parents, elle ne peut manquer, par la suite, de prévenir des procès scandaleux entre un fils et son père. Elle est donc préférable à l'article 37 du projet.

Enfin 57 voix contre 6 s'étaient prononcées affirmativement sur la prohibition absolue, pour le tuteur, d'acquérir aucun immeuble de son pupille. Une certaine pudeur, une certaine délicatesse bien entendue et que le législateur doit conserver religieusement, nous suggérerait ce principe, quand bien même nos souvenirs et l'expérience ne nous en feraient pas sentir les avantages. Je n'approuverai jamais qu'on nous expose (art. 64) à la renaissance des plus honteux abus. Un tuteur a tant de moyens pour rendre une aliénation nécessaire, il a tant de moyens pour écarter la concurrence, lorsqu'il s'agit de vendre une propriété qu'il convoite! et les formalités exigées ne me rassurent pas complétement.

Je pourrais multiplier mes observations critiques sur le titre XVI, mais le rapport de la section centrale et le discours de notre honorable collègue M. le baron de Sécus rendent ce soin inutile. J'ai cru ne devoir insister que sur des objets d'une importance majeure. J'en ai dit assez, ce me semble, pour justifier un vote négatif... Il s'étendra nécessairement au titre XVII conçu dans le même système de pouvoirs excessifs en faveur du juge de paix. Quant au titre XVIII, je me propose de l'adopter, car, de ma nature, je ne suis ni difficultueux ni frondeur.

Le titre XVI adopté par 66 voix contre 27.
Le titre XVII par 69 contre 24.
Et le titre XVIII à l'unanimité de 93 voix.

PROJET DE LOI

POUR METTRE EN VIGUEUR LES DISPOSITIONS DU NOUVEAU CODE CIVIL DES PAYS-BAS

RELATIVES

à la consignation des deniers appartenants à des personnes présumées absentes.

(Séance du 15 novembre 1823.)

Nobles et puissants seigneurs,

Je dirai peu le mots sur la loi qui nous est soumise... Résultat d'une mesure de prudence en faveur des absents, elle semble être tout à fait dans leur intérêt, et, certes, elle l'est incontestablement dans les temps ordinaires; mais en est-il toujours de même? une province est menacée, envahie par l'ennemi...; l'on croit devoir prendre la précaution de conduire en lieu de sûreté les dépôts judiciaires. Loin de moi la pensée qu'un gouvernement tel que le nôtre s'approprie jamais de semblables dépouilles; mais si la guerre continue, si les communications se trouvent interrompues pendant nombre d'années, la fortune d'une famille ne peut-elle pas rester en souffrance? Je ne suis pas, je l'avoue, rassuré suffisamment à cet égard pour sanctionner, par mon vote, le projet en discussion. Je voudrais que, moyennant caution suffisante pour les capitaux et les intérêts, les représentants naturels de la personne absente fussent admis, lorsqu'ils en manifestent le désir, à recevoir, comme dépôts, les deniers dévolus à l'absent. Avec cette modification, la mesure proposée me paraîtrait excellente, et je l'adopterais d'autant plus volontiers que l'éta actuel des choses n'est guère tolérable.

M. Kemper ayant dit qu'il trouvait plus de sûreté pour les absents dans les consignations judiciaires qu'en confiant pendant les cinq premières années la direction de leur fortune aux héritiers présumés, je répondis qu'au moyen d'une caution hypothécaire l'absent n'avait rien à craindre.

Elle lui garantit la remise de ses capitaux et des intérêts. Que peut-il désirer encore? Du reste on n'a pas réfuté l'objection résultant du cas de guerre ou de circonstances extraordinaires. L'exemple de ce qui s'est fait dans plusieurs provinces de la Belgique en 1794 vient encore à l'appui de mes craintes.

M. Barthélemy prétendit qu'il s'agissait d'un principe adopté par le nouveau code, et qu'il n'y avait plus à examiner s'il est bon ou mauvais. Je répliquai que ma proposition ne s'écartait point du principe; qu'il y aurait consignation judiciaire, mais dans le cas seulement où la famille de l'absent n'offrirait point de garantie suffisante.

Adopté par 66 voix contre 1.

DEUXIÈME LIVRE DU NOUVEAU CODE CIVIL.

TITRE 1er. — DES BIENS EN GÉNÉRAL.

TITRE II. — DE LA POSSESSION.

TITRE III. — DE LA PROPRIÉTÉ.

(Séance du 10 décembre 1823.)

Nobles et puissants seigneurs,

Les deux premiers titres soumis à notre examen ne renferment aucune disposition qui m'empêche

Digitized by Google

d'y donner mon assentiment. Je préférerais sans doute qu'en conformité du code actuel, les matériaux (titre Ier) fussent réputés *meubles*. Cela me semblerait beaucoup plus conforme à la nature des choses et plus propre d'ailleurs à prévenir toute contestation; mais ce point de détail, ce point qui ne tient aucunement aux principes constitutifs, ne m'arrêtera pas... En est-il de même du titre III? Non, il se présente sous un aspect moins rassurant; quelques articles me paraissent mériter de justes reproches; plusieurs de nos honorables collègues les ont fait ressortir avec trop de talent pour qu'il soit besoin de s'appesantir sur cet objet. Je me borne à dire qu'il me sera toujours impossible d'admettre que, par de simples règlements, on puisse porter atteinte au droit de propriété. Mon vote sur le titre III sera donc négatif.

Les titres I et II adoptés presque à l'unanimité. Le titre III rejeté par 55 voix contre 30. Reproduit, avec quelques changements, le 8 janvier 1824, il fut admis à une faible majorité. La première chambre le rejeta. On revint à la charge, le 14 février 1825. Adopté par 41 voix contre 32, il fut rejeté de nouveau par la première chambre; revenu une quatrième fois à la seconde chambre, le 23 février 1826, il y fut rejeté par 48 voix contre 35. Enfin, le 18 mars suivant, grâce à des changements plus notables, 63 voix contre 25 l'admirent et la première chambre y donna son adhésion. J'ai, chaque fois, émis un vote négatif.

TITRE IV. — DES DROITS ET OBLIGATIONS ENTRE PROPRIÉTAIRES DE FONDS VOISINS.

TITRE V. — DES SERVITUDES.

TITRE VI. — DU DROIT DE SUPERFICIE.

TITRE VII. — DES DROITS D'EMPHYTÉOSE.

TITRE VIII. — DES REDEVANCES FONCIÈRES.

TITRE IX. — DE L'USUFRUIT.

TITRE X. — DE L'USAGE ET DE L'HABITATION.

(Séance du 24 décembre 1823.)

Nobles et puissants seigneurs,

MM. les rédacteurs du nouveau code nous ont donné le droit d'être difficiles, non-seulement pour tout ce qui se rattache aux principes, mais encore pour ce qui tient à cette précision, à cette clarté du style si nécessaire pour déjouer les manœuvres de la chicane et prévenir les fausses interprétations. D'après ces motifs, je me permettrai d'insister sur la rédaction de l'article 9 du titre IV; je désirerais qu'on y substituât l'article 647 de l'ancien code, ainsi modifié : « Le propriétaire qui se clôt perd son droit aux parcours et vaine pâture, en proportion du terrain qu'il y soustrait. »

L'article 19 du même titre porte qu'aucune indemnité n'est due par un des propriétaires à l'autre *pour les dégradations faites aux embellissements du mur mitoyen;* mais je désirerais une légère restriction, je voudrais qu'on exceptât les embellissements qui font partie de la nature du fonds, tels qu'une glace, des bas-reliefs, etc., incrustés dans le mur, car, malgré l'avis préalable du propriétaire qui doit commencer ses travaux, l'autre, dans ce cas, peut-il toujours prendre des précautions pour se garantir du dommage? Il me semble que non. Les indemnités, d'ailleurs, au moyen du changement que je propose, dépendraient constamment d'un seul et même principe dont les applications cesseraient de présenter l'espèce d'inconséquence que je crois découvrir ici; de cette manière il ne s'agirait plus que de savoir si l'objet dégradé fait ou ne fait point partie du fonds. L'espoir qu'à l'époque d'une révision, qui nous est promise positivement, on reviendra sur quelques détails et sur les défectuosités de rédaction, m'engagera néanmoins à donner un vote approbatif au titre IV, ainsi qu'aux titres V, IX et X. Quant aux titres VI, *de la Superficie*, et VII, *de l'Emphytéose*, je les rejetterai comme superflus. Je n'admettrai pas davantage le titre VIII, *des Redevances foncières*, parce qu'il peut conduire à des résultats dangereux; je partage à cet égard l'opinion de notre honorable collègue M. le baron de Sécus.

Titre IV, admis à l'unanimité (96); titre V, par 95 contre 1; titre VI, par 89 contre 7; titre VII, par 71 contre 25; titre VIII, par 64 contre 32; titre IX, par 89 contre 7; titre X, à l'unanimité.

TITRE XI. — DES SUCCESSIONS AB INTESTAT.

TITRE XII. — DES TESTAMENTS.

(Séance du 3 janvier 1824.)

Nobles et puissants seigneurs,

Je combattrai particulièrement la mention du système de la réciprocité, qui devrait figurer dans une loi spéciale et non dans notre code. *La réciprocité*, nous a dit notre honorable collègue M. Nicolaï, *a déjà produit d'heureux changements dan*

Digitized by Google

nos relations avec les autres peuples; mais n'est-ce pas ce qui prouve qu'elle devrait être l'objet d'une loi pour ainsi dire éphémère, et non faire partie d'une législation permanente? Au surplus, comme mes reproches s'adressent, sous ce rapport, aux dispositions des deux titres, je me permettrai de parler de l'un et de l'autre à la fois.

Je ne m'étais pas d'abord proposé de prendre une part active à la discussion qui vous occupe aujourd'hui, mais le vif intérêt qu'elle m'inspire m'engage à vous soumettre quelques réflexions : je laisse à MM. les jurisconsultes la critique des détails pour m'arrêter seulement à ce que j'appellerai l'influence morale des lois.

J'ai sous les yeux le titre XI, *des Successions* AB INTESTAT.

Je ne puis considérer comme d'heureux changements les dispositions relatives aux enfants naturels. Le code qui nous régit encore me paraît mériter la préférence à cet égard, car partout il porte l'empreinte du respect pour les bienséances sociales et pour les liens sacrés du mariage. Les législateurs français sont loin d'encourir, ce me semble, les reproches que leur adresse si brutalement le secrétaire des bureaux ministériels : je ne vois nulle part l'absurdité qu'on lui attribue... *La personne qui laisse, outre ses père et mère, un enfant naturel ne pourrait,* nous dit-on, *disposer d'un denier par testament.* Hé bien! répondrais-je, quel mal y aurait-il qu'elle trouvât dans cette restriction la peine, le châtiment d'un ancien outrage aux bonnes mœurs?

Les testaments olographes, tels qu'ils sont établis au titre XII, ont changé, pour ainsi dire, de nature; ils diffèrent peu des testaments mystiques, puisque l'intervention du notaire pour dresser l'acte de dépôt n'est pas moins requise dans un cas que dans l'autre. Dès lors de quelle utilité nous sera cette innovation à laquelle je ne vois pas qu'on s'empresse beaucoup d'applaudir? Quoi qu'il en soit, les arguments pour et contre le testament connu jusqu'ici sous la dénomination d'olographe se multiplient de tous les côtés : mais on connaîtrait fort mal le véritable état des choses si l'on s'en tenait aux réponses officielles : on y raisonne d'après la supposition que le testament olographe est d'ordinaire jeté, comme par hasard, au milieu de papiers inutiles, tandis que presque toujours le testateur le confie aux mains de quelque ami sûr. Le testament olographe, tel qu'il est autorisé par le code Napoléon, tel que l'ont maintenu 44 voix contre 27, en comité général, a sans doute de graves inconvénients, mais il offre des avantages qui les compensent avec usure; et je ne puis admettre le suppléant bâtard qu'on veut lui donner : j'aimerais mieux m'en tenir aux testaments mystiques.

Quelques personnes s'attendaient qu'à propos des *substitutions fidéicommissaires*, MM. les rédacteurs du code s'occuperaient des majorats : je me garderai bien d'émettre un avis tranchant sur cette matière délicate. Je conviendrai néanmoins que si la législation d'un pays doit se trouver en harmonie avec ses institutions politiques, le règlement des corps équestres semble supposer la création des majorats, non de ces opulents majorats qui feraient naître, en quelque sorte, parmi nous, des cadets de Gascogne ou de Normandie, mais des majorats qui n'excéderaient point la part disponible dans la fortune du père de famille. Les majorats, par cela même qu'ils sont l'apanage d'une seule classe, blessent un peu, je l'avoue, les idées favorites d'un siècle enthousiaste de l'égalité; mais je ne crois pas impossible de prouver aussi combien ils seraient favorables au maintien des libertés publiques. Rattachés exclusivement aux corps équestres, ils auraient pour but de créer des électeurs plus indépendants du pouvoir. Il ne s'agirait donc pas de l'intérêt de quelques familles, mais de l'intérêt public, comme pour la pairie héréditaire. C'est à peu près l'opinion émise par M. de Barante sur la portion d'aristocratie désirable dans les départements. Du reste, nous n'avons pas encore à régler cet objet : ce n'est point dans le code civil que doit figurer une organisation purement politique.

Ce qui mérite un examen particulier, c'est la contradiction manifeste que présentent l'article 8 du titre XI et l'article 33 du titre XII comparés avec l'article 10 des dispositions générales du code.

Nous avions posé le principe que *le droit civil du royaume s'applique aux étrangers ainsi qu'aux Belges.* Après nous être honorés par cette maxime si digne d'une contrée hospitalière comme la nôtre, irons-nous, je vous le demande, irons-nous la démentir aujourd'hui? Le droit d'aubaine est odieux; il est temps enfin de l'abolir. Si les représailles sont de toute justice et qu'une sage politique les réclame, établissons-les par des lois spéciales, j'y consens; elles produiront alors d'autant plus d'effet qu'elles provoqueront d'une manière directe, chez les autres peuples, des mesures plus analogues à la civilisation européenne, plus conformes aux devoirs de l'humanité; mais hâtons-nous d'effacer du code belge deux articles que désavoue l'honneur national; n'hésitons pas davantage, et que Sa Majesté soit suppliée de prendre en considération ultérieure les titres XI et XII, qui me paraissent, d'ailleurs, susceptibles d'être encore perfectionnés.

Digitized by Google

M. Dotrenge ayant dit, à propos des majorats, qu'il s'applaudissait de ne point les voir figurer dans le code, et qu'il faisait des vœux pour qu'il n'en fût question nulle part, je fis une réplique improvisée que *l'Oracle* reproduisit dans les termes suivants :

M. de Stassart déclare « qu'il n'a cessé de combattre et qu'il combattra toujours les priviléges; mais c'est précisément parce que la noblesse belge ne jouit et ne peut jamais jouir d'aucun privilége qu'elle marchera constamment avec la nation dont elle partage tous les intérêts. Les majorats, restreints au revenu nécessaire pour être admis dans les corps équestres, lui donneraient cette indépendance héréditaire qui la rendrait, en quelque sorte, le soutien permanent d'une sage liberté. Il ajoute qu'il se départirait moins que personne du principe *de l'égalité devant la loi;* mais ce n'est point de cela qu'il s'agit ici; l'on ne doit rien exagérer. Pourquoi se créer des fantômes? Ne faut-il pas d'ailleurs faire la part des faiblesses humaines? Et, comme il est dans la nature de l'homme qu'il cherche à se survivre, à perpétuer son nom, l'on a vu, dans presque tous les pays où les titres honorifiques ne se transmettaient pas avec la naissance, que les emplois passaient du père au fils, quelle que fût l'incapacité de ce dernier : il était tout simple que l'intrigue y cherchât les moyens de perpétuer les emplois dans les familles, puisque les emplois seuls y donnaient un rang. » L'orateur ajoute qu'il n'a pas prétendu traiter à fond une question si délicate et sur laquelle il peut être produit beaucoup d'arguments pour et contre. En parlant des majorats, il n'a voulu que répondre aux personnes qui s'attendaient à voir figurer cet objet dans le code civil, et leur faire sentir qu'il ne pouvait y trouver convenablement sa place, puisque c'est une institution purement politique.

A la séance du soir, M. Van Crombrugghe ayant cité quelques exemples du danger des testaments olographes, j'obtins la parole.

Je veux aussi proposer un exemple : ce sera celui d'un voyageur qui se trouve atteint, dans une auberge, loin de ses foyers, d'une maladie grave et subite. Il songe à ses dernières volontés. La mort le presse, et le notaire demeure à trois lieues de là : s'il ne peut faire un testament olographe, il faudra donc qu'il renonce à disposer de sa fortune. Supposez encore, pour ajouter aux embarras de cette position, que notre voyageur soit d'une province wallonne, qu'il se trouve en Hollande ou bien en Gueldre, et qu'il ne possède point la langue du pays : le notaire, s'il ne connaît que son propre idiome, ne lui serait même pas d'un grand secours. Il est clair que, pour ce cas et pour vingt autres qu'on pourrait citer, le testament olographe est presque indispensable.

Le titre XI fut adopté par 82 voix contre 8.

Le titre XII, adopté par 63 voix contre 22, fut rejeté par la première chambre; mais, le 15 février 1825, il nous revint après avoir subi quelques changements. Je le combattis en ces termes :

Nobles et puissants seigneurs,

J'ignore si les très-légères modifications faites au titre XII du second livre doivent lui mériter un accueil favorable; j'avoue, pour mon compte, qu'il m'est impossible de lui donner mon suffrage.

Je vais examiner succinctement les articles qui me paraissent le plus susceptibles de critique :

Puisqu'il faut (article 18) adopter une fiction lorsque le testateur et le légataire ou l'institué périssent dans la même catastrophe, je voudrais, au lieu de les considérer comme morts au même instant, qu'on supposât la survie du légataire; les biens du moins passeraient dans la famille qu'avait en vue le testateur, et ses vœux, interprétés ainsi naturellement, s'accompliraient mieux que par l'appel de collatéraux qu'il avait déjà privés de sa fortune. Si les héritiers du sang doivent intéresser le législateur, ce n'est guère qu'en ligne directe; la règle de respecter les intentions du mourant n'est pas moins d'accord avec la morale qu'avec l'intérêt public. Sans ce principe même, l'incurie et le désespoir ne s'empareraient-ils pas de l'homme privé d'enfants? Sa vieillesse négligée, abandonnée, ne serait-elle pas flétrie souvent par le manque d'égards de neveux ou de cousins trop rassurés sur l'avenir? Je sais que si le testateur survit à l'*institué*, le testament devient nul, mais rien n'empêche alors qu'il ne fasse connaître sa volonté par un nouveau testament, tandis que la chose est impossible dans le cas de l'article 18.

L'article 33 maintient toujours l'odieux droit d'aubaine. Si les représailles sont justes ou du moins politiques, ne pourrait-on pas les établir par des lois spéciales et pour ainsi dire éphémères? Elles seraient d'autant plus efficaces qu'elles provoqueraient d'une manière plus formelle et plus énergique, chez les autres peuples, des usages moins indignes du XIXe siècle et de la civilisation européenne. Je regrette que, dans une législation permanente, dans le code de l'hospitalière Belgique, on n'ait pas adopté des principes plus conformes à cette belle maxime consacrée par l'article 10 des dispositions générales : *Le droit civil du royaume s'applique aux étrangers ainsi qu'aux Belges.*

Digitized by Google

Sans m'occuper de quelques détails d'une rédaction plus ou moins correcte, j'arrive aux articles 57 et 58. Je désirerais, quand le testateur surtout n'a pu signer le testament, que quatre témoins fussent requis. Cette garantie ne serait pas, je crois, inutile.

Il me paraît tout à fait contraire aux bienséances (article 63) que les clercs du notaire puissent servir de témoins... La réponse ministérielle sur ce point n'est rien moins que satisfaisante : ils appartiennent à une classe distinguée par l'éducation...! à la bonne heure, mais le notaire aussi. C'est pourtant contre le notaire que se prennent les précautions; or, si l'on suppose un notaire dépourvu de probité, il est permis de croire que l'étude d'un pareil homme ne sera point fréquentée par les jeunes gens les plus délicats du monde : la loi, de sa nature, est méfiante; elle doit chercher des garanties dans les choses plus encore que dans les hommes; c'est un axiome incontestable.

Enfin je m'arrête au testament olographe... Je ne puis le reconnaître dans le substituant bâtard que nous présente l'article 55; je n'y vois qu'une variante du testament mystique. Si par prudence on préfère, en général, le testament mystique au testament olographe tel qu'il est établi par le code Napoléon, et tel que l'avaient maintenu 44 voix contre 27 en comité général, il faut néanmoins convenir que le testament olographe est indispensable dans bien des cas. Certes il n'est pas toujours facile d'avoir un notaire sous la main, et la différence d'idiomes ajoute encore, parmi nous, aux difficultés pour le voyageur qui se trouve atteint d'une maladie subite.

Je ne parlerai pas des majorats considérés comme une conséquence du règlement des corps équestres : je ne partage point (je l'ai déjà dit l'année dernière) l'avis de plusieurs personnes qui s'attendaient à les voir ici : ce qui tient à l'organisation politique ne doit pas figurer dans le code civil. La question des majorats est d'ailleurs une de ces questions délicates qui ne peuvent manquer de produire beaucoup d'arguments contradictoires; je conviens même qu'elle n'est pas trop populaire par le temps qui court; toutefois cela ne m'empêchera point de dire avec franchise de quelle manière je l'envisage, si l'obligation de la discuter nous est imposée quelque jour. Mes opinions à cet égard, bien qu'elles ne soient pas tranchantes, seront peut-être victorieusement réfutées; je suis loin de me croire infaillible; mais j'aurai du moins rempli mon devoir. Ma pensée vous appartient tout entière; elle appartient à la nation qui m'a choisi pour son représentant, et je me suis fait la loi de penser tout haut dans cette enceinte.

M. Beelaerts ayant trouvé qu'il était désirable de voir la mention des représailles dans le code même, je fis cette réplique :

Notre honorable collègue M. Beelaerts préfère que les représailles, pour ce qui concerne le droit d'aubaine, soient établies dans le code même, afin que le gouvernement n'ait plus à les exercer; mais je répondrai qu'il me paraît au contraire bien plus avantageux que le gouvernement doive recourir à des lois spéciales, parce qu'il en résultera des négociations diplomatiques, et ce sera le moyen le plus actif, le moyen le plus sûr d'engager telle ou telle puissance à se rapprocher de principes plus conformes à la civilisation actuelle, en supprimant un droit qui porte encore l'empreinte des odieux siècles de la barbarie.

Adopté par 50 voix contre 26.

TROISIÈME LIVRE DU NOUVEAU CODE CIVIL.

LES DIX-SEPT TITRES DONT IL SE COMPOSE [1] (SAUF LE CINQUIÈME).

(Séance du 26 et du 27 janvier 1825.)

Les titres I, II, III, IV, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI et XVII sont admis à l'unanimité. Le titre V, par 51 voix contre 17.

A propos du titre VI, j'ai dit :

Nobles et puissants seigneurs,

En comité général 75 voix s'étaient prononcées pour maintenir le principe de la rescision d'une vente pour lésion d'outre-moitié; l'avis contraire n'avait même réuni que quatre suffrages. On devait donc s'attendre à retrouver, dans le titre VI, une disposition presque unanimement adoptée, une disposition conforme à la morale et dont l'expérience a fait sentir l'utilité. Ce que je pensais à cet égard l'année dernière, je le pense encore aujourd'hui.

[1] Titre Ier, *des Obligations en général*. II, *des Obligations qui naissent des contrats*. III, *des Obligations qui naissent de la loi*. IV, *de l'Extinction des obligations*. VI, *de la Vente*. VII, *de l'Échange*. VIII, *du Louage*. IX, *du Contrat de société*. X, *du Depôt*. XI, *du Prêt à usage ou commodat*. XII, *du Prêt de consommation*. XIII, *de la Constitution de rente perpétuelle*. XIV, *des Contrats aléatoires*. XV, *du Mandat*. XVI, *du Cautionnement*. XVII, *des Transactions*.

Digitized by Google

D'après l'article 1597 du code actuel, les magistrats non plus que les avocats, les avoués, les notaires, etc., ne peuvent devenir cessionnaires de droits litigieux, lorsque ces droits sont de la compétence du tribunal dans le ressort duquel ils exercent leurs fonctions. Cette défense est restreinte par le projet (article 12) au seul cas où le procès serait déjà commencé... Je ne vois pas quel avantage résulte de ce changement qui porte, me semble-t-il, atteinte aux bienséances et, pour ainsi dire, à cette espèce de pudeur qu'il importe de conserver aux règles de la législation. C'est par ces motifs encore que je ne puis admettre la possibilité pour des mandataires, des administrateurs ou des officiers publics, de jamais acquérir les biens qu'ils se trouvent chargés de vendre. J'adopte, sur ce point, les judicieuses remarques de notre honorable collègue M. le baron de Sécus.

Je regrette de ne pouvoir accueillir le titre VI, comme les précédents, par un vote favorable.

Le titre V, *des Donations*, discuté à la séance du 16 février 1825, fut adopté par 47 voix contre 27.

QUATRIÈME LIVRE DU NOUVEAU CODE CIVIL.

LES SEPT TITRES DONT IL SE COMPOSE [1].

(Séance du 4 février 1825.).

Les titres I, II, III, V et VII sont admis à l'unanimité. Le IVe et e VIe, par 77 voix contre 1.

A propos du titre VII, *de la Prescription*, j'ai manifesté le regret qu'on n'eût pas conservé la disposition du code français, relative au *titre nouvel*, parce qu'il me paraissait à craindre qu'il n'en résultât des frais et des démarches difficiles pour le créancier qui voudrait, de quelque autre manière, y suppléer.

DEUXIÈME LIVRE DU NOUVEAU CODE CIVIL.

TITRE IX. — DE L'USUFRUIT.

(Séance du 15 février 1825.)

Nobles et puissants seigneurs,

Je dirai deux mots de l'article 21; cet article porte que *l'usufruitier n'a point droit au trésor qui pourrait être découvert, par un autre, pendant la durée de l'usufruit, dans le fonds dont il jouit*; mais on aurait dû, me semble-t-il, faire exception pour l'usufruitier universel. Le testateur a trouvé bon de lui laisser la jouissance de tous ses biens; pourquoi ne jouirait-il pas également des intérêts d'une somme trouvée, d'une somme dont la succession s'accroît? Mes collègues de la 6e section, à qui j'avais communiqué cette remarque, l'avaient accueillie, et je crois devoir la reproduire ici pour que MM. les rédacteurs jugent s'il n'y a pas lieu d'en faire usage à l'époque de la révision définitive. Cela me paraîtrait plus conforme aux principes. Du reste, comme il s'agit d'une circonstance très-rare, je me propose dans tous les cas de donner mon assentiment au titre IX.

Adopté par 72 voix contre 4.

DEUXIÈME LIVRE DU NOUVEAU CODE CIVIL.

TITRE XVIII. — DES PRIVILÉGES.

TITRE XIX. — DU GAGE.

TITRE XX. — DES HYPOTHÈQUES.

(Séances du Ier et du 2 mars 1825.)

A propos du titre XVIII, une discussion s'élève pour savoir si les engrais sont compris parmi les frais de récolte. Les membres de la commission qui y prennent part ne sont pas d'accord à cet égard. Le ministre de la justice dit (en hollandais) que la difficulté sera prise en considération par le gouvernement, qu'il ne s'opposera pas à ce qu'il soit accordé un privilége pour les engrais, lorsqu'il s'agira de la révision générale du code.

J'obtiens ensuite la parole et je dis :

On va sans doute passer à l'appel nominal : il importe de savoir bien positivement sur quoi l'on vote. M. le ministre de la justice nous a donné, je crois, l'assurance que le changement proposé par notre honorable collègue M. Reyphins serait fait à l'époque de la révision définitive du code... Je désirerais avoir la certitude que j'ai bien compris Son Excellence.

Le ministre de la justice répond en français qu'il a dû se borner à promettre, pour ce qui le regarde, qu'il prendra l'objet en considération.

Le titre XVIII est adopté par 80 voix contre [1].

---

[1] Titre Ier, *des Preuves en général*. II, *de la Preuve littérale*. III, *de la Preuve testimoniale*. IV, *des Présomptions*. V, *de l'Aveu*. VI, *du Serment judiciaire*. VII, *de la Prescription* (subdivisé en cinq sections) : *de la Prescription en général, de la Prescription considérée comme moyen d'acquérir, de la Prescription considérée comme moyen de se libérer, des Causes qui interrompent la prescription*, et *des Causes qui suspendent le cours de la Prescription*.

Digitized by Google

NOUVEAU CODE DE COMMERCE [1].

Les titres du nouveau code de commerce, qui s'écarte peu du code français, sont pour la plupart admis à l'unanimité ou à la presque unanimité.

Cependant le titre VII du Ier livre, *des Lettres de change*, donne lieu (séance du 13 février 1826) à une longue discussion; j'y prends part.

Nobles et puissants seigneurs,

J'ai voté pour les six premiers titres du code de commerce, mais j'ai le regret de ne pouvoir donner également mon adhésion au septième : l'article 69, par lequel l'accepteur cesse d'être responsable d'une lettre de change, lorsque la signature du tireur se trouve fausse, bouleverse de fond en comble les usages adoptés généralement : aussi le commerce n'envisage-t-il pas, sans une espèce d'effroi, l'innovation projetée. Les réponses aux remarques des sections à cet égard me paraissent peu satisfaisantes... Il s'agit moins ici de soutenir la rigueur des principes du droit civil que de consacrer des règles indispensables pour le commerce, des règles qui ne nous isolent pas, en quelque sorte, au milieu du monde civilisé. L'accepteur est aujourd'hui censé reconnaître pour valide la signature qu'on lui présente. Rien de plus simple, et je ne vois pas que l'équité puisse en être blessée : l'accepteur, s'il existe à ses yeux le moindre doute, ne peut-il pas, avant d'accepter, prendre les précautions qu'il juge convenables ? n'a-t-il pas d'ailleurs, pour modèle, la signature de chacun de ses correspondants ? Détruire l'ordre actuel des choses, c'est vouloir anéantir les lettres de change par les entraves mises à l'escompte... Voilà ce que nous crient de toutes parts les hommes les plus familiarisés avec ces sortes de matières. Messieurs les membres de la commission des codes regardent le changement qu'ils nous proposent comme le seul moyen de parvenir à la découverte du faussaire; mais cela n'est pas exact, et maintenant lorsqu'il s'agit d'une signature reconnue fausse, l'accepteur prend la précaution de ne payer que sur protêt, ce qui le met suffisamment à même de suivre les traces du coupable. Espérons que le titre VII, s'il est rejeté par nous, fera place au système contraire, ou plutôt qu'on s'en tiendra prudemment au silence gardé sur ce point par le législateur français, laissant aux tribunaux le soin d'apprécier les circonstances qui peuvent quelquefois modifier l'usage; espérons aussi qu'on fera disparaître, des articles 1 et 5, ces définitions non-seulement très-inutiles, mais encore susceptibles de devenir dangereuses, parce qu'elles ne sont ni précises ni complètes. Les détails auxquels on a consacré les articles 24, 25, 26 et 27, pour le cas fort rare où plusieurs personnes se présentent à la fois avec le désir d'accepter une lettre de change protestée, vous semblent-ils bien dignes d'un code? Au surplus, les dispositions existantes sont, je crois, préférables.

Quant au titre huitième, les débats qui vont avoir lieu sur les avantages et les dangers de la revendication plus ou moins restreinte pour vente de marchandises détermineront ma manière de voir et mon vote.

Le titre VII est rejeté par 60 voix contre 13. Reproduit, avec des changements, le 18 mars de la même année, il fut adopté par 68 voix contre 19.

Le titre VIII, *de la Revendication pour vente de marchandises*, est admis le 14 février par 55 voix contre 16.

Le titre IX du IIe livre, *des Assurances*, est rejeté, le 9 mars, par 46 voix contre 35. Reproduit, avec des changements, à la séance du 20 au soir, 42 membres se prononcent pour et 42 contre. Je prétendis que comme il n'y avait point de loi, Sa Majesté devait être priée de prendre le projet en considération ultérieure; mais l'assemblée décida, par 50 voix contre 34, qu'il fallait convoquer la chambre à l'effet de voter de nouveau sur le projet, sauf à continuer la discussion si quelques membres le désiraient. Le 21 mars, le titre est adopté par 44 voix contre 43.

Le titre Ier, *de la Faillite*, est le seul du IIIe livre qui ait donné lieu à une discussion sérieuse; il a été admis par 51 voix contre 37.

NOUVEAU CODE DE PROCÉDURE CIVILE.

Dans la discussion du titre Ier, *Dispositions générales*, qui fut adopté, le 7 février 1828, par 69 voix contre 8, je me suis exprimé de la manière suivante :

Nobles et puissants seigneurs,

J'attache, je l'avoue, un grande importance à l'objection faite contre l'article 32 dans lequel ne figure point la disposition de l'article 382 du code actuel qui permet la récusation, lorsque les causes en sont survenues après le commencement de la plaidoirie. Ce que notre honorable collègue M. Barthélemy vient de dire sur ce point prouve

[1] Il a paru convenable de placer les discussions relatives aux nouveaux codes de commerce, de procédure civile et d'instruction criminelle, à la suite de la discussion du code civil, afin de compléter, le plus possible, ce qui concerne la nouvelle législation des Pays-Bas.

Digitized by Google

que les mots omis sont indispensables; il pense à la vérité que les juges ne se refuseront jamais à des réclamations fondées en s'appuyant sur le seul motif qu'elles ont été produites depuis l'ouverture des débats; mais je crains qu'à cet égard tous les tribunaux ne se montrent pas d'accord et que plusieurs ne s'en tiennent rigoureusement à la lettre de la loi. Dès lors, je crois devoir insister pour qu'on nous donne l'assurance de voir établir (soit aujourd'hui même, soit à l'époque de la révision, quand il s'agira de coordonner les diverses parties du nouveau code) la phrase suivante à la fin du premier paragraphe de l'article 32 : *à moins que les causes de la récusation ne soient survenues postérieurement.*

Le ministre de la justice ayant fait usage de la langue hollandaise pour prendre la défense du projet, je dis :

Peu familiarisé avec la langue dans laquelle s'est exprimé M. le ministre de la justice, je ne l'ai compris que très-imparfaitement; il me semble néanmoins que Son Excellence regarde comme admissible une demande de récusation postérieure à l'ouverture des débats, quoique l'article 32 n'en parle point; mais je demande si les mots que M. Beelaerts lui-même (membre de la commission des codes) croit avoir été omis involontairement, et qui se trouvent à l'article 382 du code actuel, seront rétablis dans le texte.

Le ministre répondit qu'il ignorait à cet égard ce que déciderait le roi, mais qu'il était intimement persuadé que l'article 32, tel qu'il est conçu, n'empêchera jamais aucun tribunal d'accorder une récusation dont la demande sera fondée, et pour des causes survenues après le commencement de la plaidoirie.

Presque tous les titres du code de procédure furent admis à une très-forte majorité.

Le titre IV, *de la Procédure en matière commerciale*, et le titre VII, *de la Révision* (1er livre), d'abord rejetés, le 8 février, l'un par 41 voix contre 26, et l'autre par 36 contre 31, ont été reproduits avec des améliorations notables, le 8 mars, et adoptés, le premier à l'unanimité, et le second par 65 voix contre 6.

VINGT-DEUX PROJETS DE LOI

RELATIFS A DES CHANGEMENTS AUX CODES DU ROYAUME DES PAYS-BAS.

(Séances des 6-10 février 1829.)

PROJET 1. (Relatif à des dispositions générales de la législation du royaume.)

Nobles et puissants seigneurs,

Ne rien perdre d'une législation généralement satisfaisante, du moins en matière civile et commerciale, profiter des lumières de l'expérience pour en améliorer quelques points défectueux ou faibles, fonder enfin un monument digne d'un siècle éclairé, digne d'un peuple qui tiendra toujours au noble orgueil de n'être devancé par aucun autre dans la carrière de la civilisation, telle était la tâche imposée aux rédacteurs de nos codes... Il est permis de douter qu'elle ait été complétement remplie, mais on pourrait encore approcher du but au moyen d'une révision dont la promesse a plus d'une fois retenti dans cette assemblée et n'a pas été sans influence sur le sort de quelques titres, comme vous l'a démontré notre honorable collègue M. de Sécus dans une note imprimée à la suite des remarques de la première section.

Les changements proposés dans les vingt-deux lois qui nous occupent aujourd'hui peuvent être, pour la plupart, fort désirables, mais ils ne forment qu'une très-petite partie des améliorations nécessaires, et lorsqu'à cet égard nous manifestons une sollicitude d'autant plus naturelle qu'elle nous est commandée par le devoir, d'autant plus sa place qu'elle est la preuve de notre esprit national, on s'enveloppe de phrases mystérieuses pour nous répondre, et l'on finit même par refuser nettement de s'expliquer sur nos doutes, sur nos demandes, sur nos vœux [1].

Le style, sous le rapport de la correction, de la clarté, de l'emploi constant du mot propre, fournit une ample matière à la critique... Un nouveau travail est indispensable sur cet objet qui n'est pas dépourvu d'importance, car une bonne rédaction peut prévenir une foule de procès en laissant moins de prise aux raisonnements interprétatifs, aux commentaires de la chicane.

Le titre IV (*du Mariage*) offre toujours les même défectuosités. La prohibition du mariage entre beau-frère et belle-sœur devrait être absolue toutes les fois que la première union n'est pas dissoute par la mort... Les mœurs et la sécurité des familles y sont intéressées. Pourquoi maintenir ensuite l'insulte faite aux prérogatives de l'aïeul par les articles 18, 19, 20 et 22? Pourquoi le priver des soumissions respectueuses que les bienséances non moins que les lois de la nature prescrivent à ses petits-enfants lorsque leur

[1] J'avais cru devoir faire ressortir cette inconvenance, à la séance du 2 février, après la lecture du rapport de la section centrale sur les vingt-deux projets.

Digitized by Google

père est dans la tombe ? C'est méconnaître l'utile influence que les vertus de famille et le respect pour la vieillesse exercent sur la société.

Je ne reproduirai plus mes regrets sur la perte de l'*adoption*, de l'*adoption* si consolante pour ceux qui se trouvent privés des douceurs de la paternité... Cette question a, je le sais, été décidée négativement par votre comité général ; mais quarante-quatre voix contre vingt-sept y avaient admis le *testament olographe* (titre XII). Aussi ne me paraît-il pas hors de propos d'en dire ici quelques mots ; il nous offrirait une facilité de plus pour la manifestation de nos dernières volontés, et, dans plusieurs cas, il peut être considéré comme indispensable ; nos discussions précédentes l'ont prouvé jusqu'à l'évidence. Ce qui le rend plus regrettable encore, c'est la bizarre et très-inconstitutionnelle défense de faire, lorsqu'il s'agit d'un acte notarié dans une ville flamande ou même à Bruxelles, usage de la langue qu'on comprend le mieux ; que dis-je ? de la seule parfois que l'on comprenne. Ce n'est pas le moment de mettre dans tout son jour cette violation de la foi fondamentale et de faire ressortir l'injustice d'une pareille mesure ; l'occasion d'y revenir ne tardera vraisemblablement pas à se présenter.

On a fait quelques heureuses modifications au titre XVI (*de la Tutelle*), mais la plus importante, à mon avis, est restée en oublie ; je veux parler du conseil de famille ; cette belle conception morale et dénaturée de la manière la plus étrange dans le nouveau code. Conçoit-on que les parents y soient réduits à n'avoir que voix consultative ? La présidence ne suffit plus au juge de canton... Transformé, pour ainsi dire, en tyran domestique, il peut, malgré toute une famille, confier la tutelle à qui bon lui semble, et cela *parce que*, nous a répondu naïvement M. le ministre de la justice en 1823, *parce qu'il serait peu convenable de voir un juge céder à la majorité des voix de personnes privées*... Que penser d'un pareil argument ? Il serait difficile d'en concilier la réfutation avec la gravité qu'exigent nos habitudes parlementaires. Les scribes ministériels se sont effarouchés aussi de la tendance républicaine que leur semblait présenter le conseil de famille. Louis XIV et Napoléon, monarques qui se connaissaient assez bien en institutions monarchiques, n'en avaient pas jugé de même ; et lorsqu'en comité général quarante-quatre voix contre vingt-deux se prononcèrent pour le maintien des dispositions du code français, on avait le droit de s'attendre que nous n'en serions pas privés.

On a prescrit de favorables précautions pour empêcher le tuteur d'envahir les biens de son pupille ; néanmoins je préférerais qu'il ne lui fût jamais permis de les acheter. Au surplus, par de nombreux motifs, motifs qui subsistent toujours et dont je viens de rappeler les principaux, j'ai rejeté les titres IV, XII et XVI ; je n'accueillerai pas davantage les nouveaux projets qui s'y rattachent. Quant aux autres, j'attendrai la discussion pour arrêter sur eux définitivement mon vote.

Adopté par 85 voix contre 1.

PROJET 2. (Changements au titre II du code civil, Ier livre.) Admis à l'unanimité.

PROJET 3. (Titre IV.) Admis par 84 contre 1.

PROJET 4. (Titre VI.) Changements de rédaction du texte hollandais. Rejeté par 52 voix contre 32.

PROJET 5. (Titre XII.) Admis par 81 voix contre 1.

PROJET 6. (Titre XIII.) Admis par 83 contre 1.

PROJET 7. (Titre XVI.) Admis par 83 contre 3.

PROJET 8. (Titre VI.) Admis à l'unanimité.

PROJET 9. (Titre XVI.) M. Van Reenen ayant exprimé le regret qu'on n'eût pas chargé les conseils de famille de déterminer les hypothèques à donner pour une tutelle je dis :

Notre honorable collègue, M. Van Reenen, nous a parlé de la convenance de laisser aux parents, au conseil de famille, le soin de régler, du moins en grande partie, ce qui concerne les hypothèques de tutelle ; mais il me permettra de lui demander de quelle manière il entend son conseil de famille ; les membres qui le composent auront-ils voix délibérative, ou simplement voix consultative, de manière que le juge de canton décide seul ou puisse décider seul de cet objet important, ce qui certes ne serait pas sans danger ?

Rejeté par 49 voix contre 30.

PROJET 10. (Titre XVIII.) Adopté par 71 voix contre 12.

PROJET 11. (Titre VII, IVe livre.) Admis à l'unanimité (83 voix.)

PROJET 12. (Titre XII, IIe livre.) Rejeté par 52 voix contre 22.

PROJET 13. (Titre V, IIIe livre.) Adopté par 56 voix contre 2.

PROJET 14. (Titre VII, IVe livre.) Admis à l'unanimité (63 voix.)

PROJET 15. (Titre III, IIe livre.) Je me plains du vague que présente l'expression de *règlements de police ;* je voudrais plus de garanties en faveur de la propriété pour ce qui concerne les mines ; j'ai voté contre.

Adopté par 70 voix contre 1.

PROJET 16. (Titre XI, IIe livre du code de commerce.) Admis à l'unanimité (77 voix).

PROJET 17. (Titre Ier, livre IIIe du code de commerce.) Admis à l'unanimité.

PROJET 18. (Titre XI, livre IIe du code civil.) Admis à l'unanimité.

Digitized by Google

Projet 19. (Titre IV, livre IIIe du code civil.) Adopté par 83 voix contre 1.

Projet 20. (Titre III, livre Ier du code de procédure civile.) Adopté par 55 voix contre 19.

Projet 21. (Titre III, livre Ier du code de procédure civile.) Admis à l'unanimité.

Projet 22. (Également titre III, livre Ier du code de procédure.) Admis à l'unanimité.

DEMANDE D'UN SIEUR MULLER

DE DISPENSES POUR ÉPOUSER SA BELLE-SŒUR [1].

Sur cette demande intervint un rapport que les sections examinèrent, et la section centrale posa les questions suivantes, qui furent discutées à la séance du 15 mars 1830 : 1° La chambre est-elle compétente pour accorder les dispenses par voie d'initiative? 2° Y a-t-il lieu d'accorder la dispense demandée? 3° En cas d'affirmative, dans quelle forme la chambre prendra-t-elle sa résolution?

Je me suis prononcé *affirmativement* sur la première question, ainsi que 58 autres membres contre 7. *Négativement* sur la seconde, avec 52 contre 11. La troisième question est tombée d'elle-même.

M. Beelaerts, à la séance du 31 mars, fit la proposition de mettre en vigueur les dispositions du nouveau code relativement à la faculté déférée au roi d'accorder des *dispenses de mariage entre le beau-frère et la belle-sœur, l'oncle et la nièce, la tante et le neveu.*

Cette proposition, discutée le 11 avril, fut admise à l'unanimité (61 membres).

NOUVEAU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE.

(Séances du 16 et du 17 mars 1830.)

Dans la discussion sur l'ensemble, voici mon discours :

Nobles et puissants seigneurs,

Le projet de code d'instruction criminelle, que nous avons sous les yeux, est en général rédigé d'après des principes sages et favorables à la liberté; c'est une justice qu'il faut rendre à la commission chargée de préparer ce travail : mais est-il à cet égard même tout ce qu'il pourrait être? Les remarques de nos sections nous permettent d'en douter. L'intervention des officiers du parquet, dans les interrogatoires par-devant le juge-commissaire, est certes bien loin d'être rassurante, et quant au religieux appareil du serment, il devrait précéder les premières dépositions des témoins.

Le projet n'est pas non plus exempt de théories dont les résultats me paraissent de nature à devenir fort bizarres; tel est le système de séparer toujours, dans sa marche, l'action civile de l'action criminelle... Que dirait-on s'il arrivait de là qu'un notaire fût condamné comme faussaire pour un testament qu'ensuite la justice civile déclarerait valable? Cela n'est pas du tout impossible, malgré les dernières modifications.

Le projet présente en outre des lacunes importantes, par exemple pour ce qui concerne la réhabilitation, et, sous le rapport tant de la méthode que du style, il laisse encore beaucoup à désirer; mais cependant je me propose de rejeter le moins de titres qu'il me sera possible : je ne veux pas m'exposer à fournir de nouveaux prétextes pour retarder l'organisation judiciaire toujours promise et toujours différée depuis quinze ans. Ce qu'il y a de plus essentiel, de plus urgent, c'est de mettre un terme au scandale de cette justice rendue par commissaires et que le peuple a déjà flétrie d'une de ces qualifications proverbiales qui prouvent jusqu'à quel point la confiance est détruite. Le jury d'ailleurs pourra, quelque jour, servir de correctif à bien des défectuosités : la cause de cette grande institution nationale n'est pas perdue sans retour; la force des choses, tôt ou tard, la fera triompher de tous les obstacles.

Le titre Ier, *de la Recherche du délit*, est adopté par 82 voix contre 8.

Sur le titre II, *du Juge-commissaire et de l'instruction préalable*, j'émis un vote négatif, après avoir dit :

Nobles et puissants seigneurs,

L'intervention du ministère public, dans les interrogatoires, et le serment non requis avant les premières dépositions!... tels seront les motifs de mon vote négatif sur le titre II. En me prononçant ainsi, je crois prouver à l'honorable collègue qui a pris le premier la parole aujourd'hui (M. Reyphins) que je n'ai point le projet d'adopter des titres renfermant des dispositions contraires aux vrais principes, quoique d'ailleurs mon vif désir de voir enfin l'organisation définitive de l'ordre judiciaire m'engage, comme je le disais hier, à me montrer plus facile sur quelques défectuosités de détail.

Ce titre et le titre III, *de l'Ajournement personnel et de l'Arrestation des prévenus*, furent rejetés, le 17 mars, l'un par 50 voix contre 44, l'autre par 52 contre 42. Re-

[1] Un changement à cet égard avait été fait déjà, depuis quelques années, au code Napoléon et l'on avait admis le mariage entre beau-frère et belle-sœur moyennant dispense.

Digitized by Google

produits, avec des changements, le 31 du même mois, ils obtinrent une forte majorité.

Le titre VI, *de la Procédure en matière correctionnelle*, fut admis par 68 contre 24.

Le titre XIII, *de la Procédure devant la haute cour en matière pénale*, par 83 contre 9.

Le titre XVIII, *des Prisons*, par 62 contre 30.

Le titre XXI, *de la Force de la chose jugée en matière pénale à l'égard de l'action civile*, par 58 contre 35.

Le titre XXII et dernier, *de la Cassation et de l'extinction des poursuites et des peines*, rejeté d'abord par 90 voix contre 5, fut reproduit et adopté le 31 mars à une très-forte majorité.

Les autres titres passèrent presque sans discussion.

EXAMEN

DE QUESTIONS RELATIVES AU RÉTABLISSEMENT DU JURY.

(Comité général, séance des 9-13 avril 1829.)

Nobles et puissants seigneurs,

La discussion a mis au jour, avec tout l'ordre et toute la clarté désirables, les arguments pour et contre le *jury*... Je n'ai pas le présomptueux espoir de placer un grain dans la balance où vont se peser des questions d'un si haut intérêt; je ne puis néanmoins (malgré le dérangement de ma santé) me refuser au désir de faire connaître en peu de mots ma manière d'envisager la chose.

Je ne conçois pas, je l'avoue, qu'il soit possible de considérer le jury comme inconciliable avec la loi fondamentale... J'ai beau relire l'article 183 et les autres articles cités par quelques-uns de nos collègues, je n'y trouve nullement la proscription du jury; administrer la justice, c'est faire l'application des lois, et cela ne me semble pas pouvoir concerner les jurés, espèces d'experts moraux, appelés à constater simplement des faits.

Une institution telle que le jury me paraît devoir exercer, sur les mœurs et sur l'esprit public d'un peuple régi par un gouvernement représentatif, une influence utile, une influence susceptible des plus heureux résultats, et c'est considérée sous ce rapport surtout qu'elle obtiendra mon suffrage.

Je tiens plus encore au jury d'accusation qu'au jury de jugement. Les motifs qu'a fait valoir à cet égard mon honorable ami M. le baron de Sécus sont aussi les miens, et je dirai comme lui : l'existence seule du jury d'accusation suffira pour arrêter l'*intempestive* ardeur des poursuites; on craint de mettre ses passions en évidence, lorsqu'on n'a pas l'espoir de les couvrir du manteau de la justice.

Le peu de certitude d'une bonne organisation primitive de la magistrature, puisqu'elle dépendra du bon plaisir d'un ministre et des scribes de ses bureaux; le déplorable système suivi depuis quelques années avec tant d'astuce et d'obstination par certains hommes d'État pour froisser nos intérêts les plus chers, détruire nos libertés les plus précieuses et dénaturer notre caractère national; les procès scandaleux et les condamnations qui en ont été la suite, rendent particulièrement indispensable, à mes yeux, le jury pour les délits de la presse et pour les délits politiques.

La première question : *Le jury sera-t-il admis dans les procès criminels devant les cours provinciales et les autres tribunaux criminels?* est rejetée par 66 voix contre 31.

La deuxième : *Le jury sera-t-il admis dans les procès pour délits de la presse?* rejetée par 57 voix contre 40.

La troisième : *Le jury d'accusation sera-t-il admis en le distinguant du jury de jugement?* rejetée par 65 voix contre 32.

PROJET DE LOI

APPORTANT QUELQUES MODIFICATIONS A PLUSIEURS ARTICLES DU XXe TITRE DU IIe LIVRE DU CODE CIVIL (DE LA TUTELLE).

(Séance du 5 mai 1829.)

Nobles et puissants seigneurs,

De nouveaux efforts pour améliorer le titre *de la Tutelle* viennent encore nous prouver aujourd'hui qu'il fallait en revenir franchement aux conseils de famille tels qu'ils sont établis par le code Napoléon, aux conseils de famille en faveur desquels 44 voix contre 22 se prononcèrent dans notre comité général.

M. le ministre de la justice s'était plaint du peu d'empressement que montraient les membres d'une famille à se réunir en conseil... Cela pouvait être vrai pour quelques parties du royaume, mais l'institution y était nouvelle; elle aurait fait, chaque jour, des progrès; elle aurait fini par triompher complétement d'un honteux égoïsme, et son influence morale sur la société se serait, à la longue, fait sentir de la manière la plus utile : d'ailleurs le moyen d'aiguillonner le zèle des parents n'est pas certes de les priver de la voix délibérative et de les soumettre à la décision despotique d'un juge de canton.

Avec un véritable conseil de famille, sous la présidence d'un juge qui recueille les voix, j'adopte l'article 6 sur la fixation de l'hypothèque à

Digitized by Google

fournir par le tuteur, et même l'article 7 qui suppose la possibilité d'admettre un tuteur dont la fortune soit insuffisante pour l'hypothèque requise... Mais avec la dangereuse toute-puissance du juge, je me vois contraint de les repousser. On nous dit ensuite que *les membres de la famille, après avoir donné leur avis, pourront se pourvoir contre la fixation du juge par requête au tribunal d'arrrondissement,* comme si ce n'était pas exiger tout à coup un zèle bien actif, un dévouement bien absolu de la part de gens qu'on accusait de tiédeur et d'apathie : quelle étrange contradiction!... J'y vois une nouvelle preuve que l'entêtement est un guide fort déraisonnable, un très-mauvais conseiller. Pourquoi vouloir tournoyer sans cesse dans un cercle vicieux? Pourquoi s'obstiner à maintenir dans notre législation une tache qui nous sera justement reprochée? Qu'on se rende donc aux vœux des légistes éclairés, aux vœux du public! qu'on rétablisse l'ancien conseil de famille, cette espèce de jury domestique, si propre à concilier pour ainsi dire les mœurs patriarcales avec les progrès de la civilisation! — Je n'ai pas perdu tout espoir et je voterai contre le projet actuel.

Il est adopté par 70 voix contre 2.

Le *projet de loi apportant des changements à la rédaction hollandaise du titre VI du livre Ier du code civil* est admis à l'unanimité (73 voix).

(Séance du 6 mai.)

Projet du titre VII du livre III du code de procédure civile (DE LA DÉCONFITURE), adopté par 59 voix contre 28.

IMPOT PERSONNEL

D'APRÈS LES BASES ÉTABLIES PAR LA LOI DU 12 JUILLET 1821 :

la valeur locative, les portes et fenêtres, les foyers, le mobilier, les domestiques et les chevaux.

(Séance du 14 mai 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

Voilà trois révolutions financières que subit le royaume des Pays-Bas dans l'espace de cinq années... Je ne connais rien de plus contraire à l'essence d'une monarchie, et surtout d'une monarchie constitutionnelle, que cet esprit d'innovation, que ce tâtonnement perpétuel, que ce dédain de règle fixe dans la conduite des affaires. Sans cesse les habitudes, les mœurs, les intérêts se trouvent froissés. Les calculs sont en défaut... Il est de toute évidence qu'on marche à l'aventure, qu'on manque de plan, de vues d'ensemble, de principes stables; et lorsque l'incertitude se fait ainsi remarquer dans le pilote, quelle confiance peut avoir l'équipage?

En songeant qu'une faible majorité de quatre voix est nulle aux yeux d'un public qui ne se contente point de compter les votes, mais qui les pèse, d'un public qui n'ignore point d'ailleurs qu'aux termes de la charte fondamentale, les députés du midi représentent les trois cinquièmes de la population du royaume; en appréciant toutes les circonstances qui forment le triste cortége de la loi du 12 juillet 1821, loi qu'il était au moins très-irrégulier d'admettre avant l'expiration du budget décennal, je me flattais qu'il n'y serait pas donné suite, et que la simple révision du système actuel, de manière à mettre en harmonie les recettes et les dépenses, finirait par prévaloir; il me semblait impossible que le gouvernement se dissimulât le danger de faire violence à l'opinion générale, en nous assujettissant au joug odieux d'une loi qui, dans la plupart des provinces, n'obtiendra jamais cette soumission confiante et ce respect, pour ainsi dire, filial, les meilleurs garants de la durée des institutions humaines. Je raisonnais d'après les règles de la saine politique, mais servent-elles toujours de guide à ceux qui nous gouvernent? Si les brevets d'homme d'État sont communs, les hommes d'État sont rares. Quoi qu'il en soit, le nouveau système de finances va se dérouler sous nos yeux... Quels sont d'abord ses avantages sur le système actuel? Je les cherche en vain. Serait-ce par hasard de nous exposer à toutes les manœuvres inquisitoriales; de nous livrer à tous les genres de vexations, parce qu'on imagine de faire percevoir l'impôt à la consommation au lieu de le maintenir à la source moyennant des crédits à termes? Serait-ce de confondre, dans les peines infligées, d'inévitables négligences et des fraudes manifestes? Serait-ce de transformer en hautes puissances nos seigneurs du fisc, en substituant le dangereux pouvoir arbitraire des hommes à l'utile inflexibilité de la loi qui doit être la même partout et pour tous? Serait-ce de porter plus rapidement le coup de grâce à notre industrie, à notre agriculture? Mais je ne poursuivrai pas un examen que plusieurs de mes honorables collègues ont fait avec tant de sagesse et de méthode à la dernière session; je crois inutile de reproduire ici des arguments restés déjà sans réponse satisfaisante en 1821 : les excellents discours que vous venez d'entendre [1] me font d'ailleurs un devoir de resserrer mes idées.

[1] MM. Werbrouck, Fabri-Longrée, Lecocq et Maréchal avaient déjà parlé contre le projet de loi.

Digitized by Google

La loi sur la contribution personnelle est entachée de tous les vices du système, elle semble dirigée contre le luxe, et ce sont les fortunes médiocres qu'elle accable.

Après avoir payé quatre pour cent d'une valeur locative fort exagérée par défaut d'éléments certains, puisqu'on rejette ceux que présentaient sur plusieurs points les opérations du cadastre; après avoir payé quarante cents ou centièmes pour chacune de ses nombreuses fenêtres, grandes, petites et moyennes, autant pour chacune de ses portes que l'insuffisance des ressources pécuniaires ne permettra plus d'ouvrir à la voix de l'hospitalité; après avoir payé vingt et un florins pour ses douze foyers dont il sera difficile de supprimer un seul, grâce à l'ingénieuse précaution du fisc qui veut préalablement qu'on bouche un tuyau presque toujours le centre de trois ou quatre cheminées, après avoir payé, pour des meubles plus commodes que somptueux, cinq pour cent de la valeur locative, afin d'éviter les coûteux et pénibles débats qu'entraînerait un autre mode d'estimation; après avoir payé la taxe exigée, pour des serviteurs fidèles, des serviteurs qu'elle affectionne et dont elle n'a point le cruel courage de se séparer; après avoir, pour deux chevaux dont la modeste encolure et le pas uniforme repoussent tout soupçon de luxe, payé quatorze florins, si toutefois les pourvoyeurs fiscaux, à l'aide du chapitre des interprétations et des raisonnements de la chicane, n'en exigent pas quarante; après avoir payé l'impôt foncier pour des champs et des bois dont les produits restent à peu près sans valeur; après avoir payé des centièmes additionnels de toute nature, telle famille qui, bénissant la simplicité de ses goûts et de ses désirs, vivait heureuse au sein du manoir paternel, va se voir désormais condamnée à toutes les privations, à tous les sacrifices; elle sera contrainte de se refuser même le nécessaire : qu'en résultera-t-il? Elle payera moins d'impôts indirects, et le trésor se trouvera déchu de ses espérances; elle rayera de son budget l'article des denrées coloniales; ses vêtements, plus humbles, se renouvelleront moins souvent; les travaux, que sur ses économies elle encourageait autour d'elle, seront supprimés... Mais je doute fort que le haut commerce, les manufactures et la population laborieuse des campagnes aient lieu de s'applaudir d'un semblable état de choses : en détruisant l'aisance de la classe moyenne, vous réduisez à la misère toutes les classes inférieures qu'elle alimentait; vous arrêtez la circulation qui vivifie le corps social. C'est une vérité reconnue universellement.

J'ai parlé de la campagne; mais, dans les villes, quelle injustice va résulter des bases adoptées!... L'impôt, par le prix élevé des maisons destinées au commerce, n'y pèsera-t-il pas encore sur la classe moyenne, sur la classe industrieuse?

Le projet de loi présente aussi plusieurs extensions données à la loi du 12 juillet, qui certes n'en avait pas besoin.

Il ne s'agissait d'abord que des *habitations et bâtiments*... Voilà que, par l'article 3, on juge convenable d'y joindre les jardins, avec une restriction, il est vrai, mais qui devrait du moins être conçue de manière à préciser la mesure du terrain, sans exiger des opérations d'arpentage. L'article 5 est encore une conquête nouvelle du génie de la fiscalité.

En consultant le dictionnaire de l'Académie au mot *Foyer* dont il est fait usage dans la loi du 12 juillet, qui se serait jamais attendu que, dans la loi spéciale (article 20), on eût compris sous cette dénomination le fourneau du maréchal, les fourneaux de forges, de verreries, etc., le séchoir à feu..., le four d'un boulanger qui paye sa patente et consomme du bois ou du charbon de bois, que n'atteignait point l'impôt supprimé? Le philosophe Locke a prétendu que les hommes avaient créé les mots pour s'entendre, mais nous voyons bien qu'il n'en est pas ainsi.

Les obscurités de style, dont fourmille la loi qui nous est soumise, induiront le contribuable en erreur et l'exposeront à des amendes ruineuses, tandis qu'elles favoriseront encore le zèle malentendu, peut-être même la malveillance et la mauvaise foi des agents du fisc. Les réponses ministérielles, quand même on les rendrait publiques, ne dissiperaient pas toujours les incertitudes : il ne faut, pour s'en convaincre, que jeter les yeux sur l'inconcevable réponse faite aux objections qu'avaient provoquées les 3e et 6e paragraphes de l'article 42. Je me garderai néanmoins de la répéter dans cette enceinte, car l'austère gravité de nos discussions n'autorise aucune des burlesques idées que ferait naître la logique de nos adroits financiers.

En prenant les chevaux pour une des bases du projet, ce qui doit exercer, à mon avis, la plus fâcheuse influence sur notre agriculture, on accorde l'exemption de la taxe aux ecclésiastiques des communes rurales... Je suis loin d'envier cette modique faveur à des hommes, pour la plupart, très-recommandables, à des hommes qui remplissent avec zèle un ministère utile et consolant, mais je voudrais que les communes, dans ce cas, supportassent cette charge... Je n'aime point les priviléges, et je crois prudent de les repousser de prime abord : on commence par en faire jouir les

Digitized by Google

ministres du culte, et l'on trouvera juste ensuite d'en accorder aux bourgmestres, aux échevins, aux commissaires d'arrondissement, aux députés des états, aux gouverneurs, aux ministres... que sais-je? aux membres des états généraux. Bref, si vous n'y prenez garde, les abus renaîtront de leurs cendres mal éteintes, pour se maintenir jusqu'à ce que de nouvelles secousses politiques en fassent, comme dans ces derniers temps, une sévère et sanglante justice. Sachons, dès le principe, opposer une résistance invincible à des tentatives que réprouve l'esprit du siècle, et dont le succès aurait infailliblement de fatales conséquences.

Sans pousser plus loin des observations qu'il serait aisé de multiplier à l'infini, je dirai que la loi sur la contribution personnelle me paraît inadmissible, soit qu'on la considère en elle-même, soit qu'on la considère comme partie essentielle d'un système financier tellement oppressif que jamais un monarque absolu, mais justiciable de l'opinion publique, n'aurait osé se permettre de l'imposer à son peuple.

Nous vivons sous un prince qui réunit dans sa personne toutes les vertus privées, et dont la sollicitude paternelle fait notre unique espoir; ne craignons point de porter au pied de son trône le vœu de l'immense majorité de ses sujets. Conjurons le roi de retirer un plan de finances presque inexécutable, et qui serait, parmi nous, une funeste source de discorde: que S. M. daigne prescrire la révision du système de 1819, qu'il serait si facile d'améliorer! un tribut général de gratitude sera le prix de cette magnanime condescendance, et les cœurs des citoyens deviendront, pour le royaume, de plus sûrs boulevards que tant de forteresses construites ou restaurées à grands frais.

Je voterai contre le projet de loi.

Adopté par 54 voix contre 51.

ALIÉNATION DES DOMAINES DE L'ÉTAT

PAR VOIE DE LOTERIE.

(Séance du 6 juin 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

La mesure qui vous est proposée, et que je considère comme une espèce de jubilé pour les finances du royaume, exigeait l'étude sérieuse que nous en avons faite dans les sections. Un rapide examen, quelques mots seulement sur cette matière, très-délicate à traiter en séance publique, me suffiront aujourd'hui.

D'abord il s'agit d'ouvrir au gouvernement un crédit de 50 millions de florins, pour le mettre à même de faire face à l'excédant de 4 millions en dépenses que présentent les budgets de 1821, et de couvrir le déficit de 12 millions sur les exercices 1820, 1821 et 1822; mais les dépenses réelles de 1821 ne sont-elles pas inférieures aux calculs approximatifs que MM. les ministres en avaient faits? Plusieurs évêchés vacants, la première chambre incomplète et d'autres articles doivent offrir différentes réserves, tandis que la baisse sur le prix des vivres laisse nécessairement aussi des fonds disponibles au chapitre *de la Guerre*. Je voudrais des comptes sans lacune, des comptes précis et méthodiques : la clarté doit être la base, ou, pour mieux dire, l'âme de nos discussions financières. Fidèles à nos serments, nous ne pouvons disposer des deniers de l'État sans qu'au préalable on nous ait fourni toutes les pièces justificatives de leur emploi. Nous sommes les surveillants de la fortune publique : notre confiance dans le monarque et ses délégués, quelque grande qu'on la suppose, cède au devoir de tout vérifier par nous-mêmes. De l'accomplissement de ce devoir résultera d'ailleurs un avantage inappréciable pour le gouvernement : notre conviction, jamais aveugle, notre conviction motivée se communiquera bientôt à la masse des citoyens, et deviendra le plus sûr appui de l'autorité.

Le chapitre *du Déficit* sur les derniers exercices provoque une réflexion fort triste, c'est qu'il est en partie le résultat de nos continuelles oscillations financières; les changements d'impôts sont les saturnales de la fraude, et ce n'est pas d'après une première année qu'il est possible d'établir les produits d'une contribution : pour n'en citer qu'un exemple, le sel a rapporté beaucoup plus en 1821 que les années précédentes. Pourquoi donc n'avoir pas attendu l'expérience avant de condamner à l'oubli le système de 1819, que de légères combinaisons auraient suffi provisoirement pour mettre en harmonie avec les besoins du trésor, comme l'avait proposé la commission des finances? Mais, hélas! regrets tardifs! regrets superflus!... le déficit existe, et lorsqu'il nous en sera justifié dans les formes convenables, loin de moi la pensée de refuser au roi les moyens de satisfaire à ses engagements!

On nous demande ensuite six millions pour liquider les anciennes créances, dont, par parenthèse, le travail se fait avec une excessive lenteur, surtout pour la dette arriérée de la Belgique.... Il s'est glissé, d'une manière presque furtive, dans

Digitized by Google

cet article, une petite phrase relative au payement de *ce qui pourrait être dû par le royaume des Pays-Bas à des puissances étrangères*. Mais que signifient ces paroles? et si la direction des affaires diplomatiques appartient exclusivement au pouvoir royal, ce que je ne contesterai jamais, ne sommes-nous pas en doit d'attendre au moins quelques éclaircissements, lorsque les traités exigent que nous donnions les mains à des sacrifices pécuniaires?

Ce que je viens d'avancer s'applique également aux huit millions réclamés pour les forteresses des provinces méridionales, forteresses hors de toute proportion avec la médiocre étendue de notre pays, forteresses dont l'entretien nous présage une charge accablante, forteresses contruites bien plus dans l'intérêt de nos alliés que dans notre intérêt propre, et qui semblaient devoir être particulièrement étayées par les finances anglaises... Comment ne pas déplorer ici l'espèce de profusion qui, presque sur tous les points, a présidé constamment aux travaux des fortifications? Je n'hésiterai même pas à soutenir qu'avec de l'ordre et de l'économie, on aurait pu rendre superflue la somme dont il s'agit; je ne m'étendrai pas davantage sur cet objet : le passé, je ne l'ignore point, ne nous appartient plus, mais il nous en reste le souvenir... Puisse-t il être, en quelque sorte, un fanal pour les opérations subséquentes! Puisse-t-il désormais rendre moins prodigues les agents de l'autorité!

Les frais qu'exigent la demeure de nos rois à Bruxelles, et le palais d'un prince chéri, sont au nombre des dépenses que chacun de nous, interprète du vœu général, se fera toujours un devoir d'acquitter avec plaisir; mais il me paraît irrégulier de ne pas les comprendre au budget annal. Il en est de même relativement aux treize millions pour les grandes communications du royaume et pour des canaux, dont je reconnais volontiers le but utile; il en est de même enfin relativement aux quatre millions destinés à construire des vaisseaux de guerre, et j'ajouterai qu'une partie de cette dernière charge devrait être supportée par les colonies.

Je tiens à ce que ces diverses dépenses figurent au budget, parce que la loi fondamentale l'exige impérieusement : vedettes vigilantes, ne devons-nous pas défendre notre charte contre toute entreprise d'infraction?... Comment, d'ailleurs, adopter en masse des projets dont chacun aurait besoin d'une discussion approfondie?

Quant aux ressources, on ne peut les trouver que dans les domaines : les impôts excessifs sous le poids desquels gémit la nation ne nous permettent point de les chercher autre part; mais le mode d'aliénation par voie de loterie est-il le meilleur? Je suis fort éloigné de le croire... Il serait, à mon avis, infiniment utile d'aliéner d'abord les dîmes[1] dont le produit s'élevait encore, en 1820, à près de 800,000 florins; mais il conviendrait de laisser la préférence aux propriétaires, en les autorisant à se libérer, dans un délai quelconque, de cette redevance qui pèse sur leurs champs, et je désirerais que l'évaluation se fît au denier vingt-cinq. Il résulterait de cette mesure juste et paternelle de nombreux avantages pour l'agriculture et la bizarre diversité qui règne à cet égard dans les différentes provinces disparaîtrait insensiblement.

On procéderait ensuite à la vente des domaines (les grands bois exceptés); mais il importe de consulter, plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les usages locaux, et d'accorder d'assez longs termes de payement. La base d'estimation sur le pied de 3 pour cent est du reste fort bonne à conserver; elle rentre dans l'intérêt de toutes les propriétés, qui se trouveraient dépréciées si l'on adoptait un calcul plus favorable à l'acheteur.

Je pense que les deux natures de domaines dont nous venons de parler peuvent fournir au delà des 50 millions demandés par le gouvernement et susceptibles d'être réparties, suivant le besoin, sur plusieurs budgets successifs des ressources annales.

Les masses de forêts, si précieuses pour la prospérité de nos forges, si nécessaires à notre marine, à notre commerce, à notre industrie, seront ainsi conservées et continueront à servir de gage aux créanciers de l'État.

Nous avions manifesté le désir de connaître l'ordre que le gouvernement se propose de suivre dans l'aliénation des différentes espèces de domaines; mais cette demande si simple, et dont l'importance ne laisse pas d'être réelle, est restée sans réponse satisfaisante.

Le projet de loi qui, dans le privilége accordé par l'article 18 aux acquéreurs de domaines, renferme une violation nouvelle de la foi fondamentale (article 198), présente encore les très-graves inconvénients de transformer le gouvernement en association de commerce, et de répandre, dans toutes les classes, les immorales spéculations de l'agiotage, le goût déjà trop effréné des jeux de hasard.

Il y aurait encore bon nombre d'arguments, et même d'arguments d'un ordre majeur, à faire valoir ici; mais sur tout ce qui se rattache au crédit public, il faut se montrer sobre d'observa-

[1] Les dîmes se percevaient encore dans les provinces hollandaises; l'État en possédait un grand nombre.

Digitized by Google

tions : j'en ai dit assez, ce me semble, pour justifier mon vote négatif sur un plan systématique qui, je l'avoue, m'inspire à peu près la même confiance que m'inspirerait une œuvre posthume de l'Écossais Law, d'aventureuse mémoire; mais si, contre toute vraisemblance, la majorité de cette assemblée adopte la loi, je n'en ferai pas moins des vœux sincères pour que rien ne manque au succès. Je m'applaudirai pour lors de la prudente réserve que je m'impose en ne prolongeant pas cette discussion.

Le projet est rejeté par 75 voix contre 20.

IMPOT SUR LE VIN.

(Séance du 21 juin 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

Les progrès de la civilisation semblent accroître sans cesse les besoins pécuniaires des gouvernements : les impôts se multiplient de toutes parts et sous toutes les formes... N'allez pas croire néanmoins que je prétende ici regretter ces temps de barbarie où la société marchait sans règle fixe, où les devoirs et les droits des citoyens étaient partout contestés, où l'abus de la force et le caprice de la puissance, tantôt aristocratique, tantôt populaire, tenaient lieu de code et de pacte social. Je suis plus disposé que personne à reconnaître les bienfaits du siècle; mais je voudrais que, dans ce siècle des lumières, nos hommes d'État cédassent moins à la facilité de couvrir le papier de chiffres accablants pour le peuple; je voudrais qu'ils daignassent attacher quelque importance à cet esprit d'ordre et d'épargne, qui n'est pas, à beaucoup près, aussi vulgaire qu'on le pense; il deviendrait pour lors possible d'affranchir de tout impôt les objets indispensables au pauvre, et de ménager l'aisance de la classe moyenne..... Se borner à prélever le superflu; faire contribuer le luxe, sans que la reproduction en souffre, sans que le travail perde rien de son activité, sans que l'agriculture en ressente les funestes contre-coups, voilà tout le secret de l'économie politique; mais il n'est pas facile de pénétrer, ou du moins d'employer ce précieux secret : je doute fort que les auteurs du nouveau système de finances nous mettent sur la voie... Au reste, ce n'est pas en conservant une taxe sur le vin qu'ils ont mérité des reproches; de toutes les matières imposables, je n'en connais aucune qui doive moins être ménagée que les vins étrangers. Tout le monde souscrit à l'éloge d'une contribution qui pèse plus particulièrement sur les classes riches, et dont, à la rigueur, une sobriété, pour ainsi dire patriotique, peut s'affranchir. Si l'on suppose (et j'admettrai cette hypothèse) qu'à raison de droits élevés, il entre moins de vin dans le royaume, qu'en résulte-t-il?... Le numéraire nous reste; les boissons indigènes, qui sont encouragées, se perfectionnent; nos cultivateurs en éprouvent d'heureux effets; la circulation de l'argent se fait sentir, et le trésor se trouve suffisamment dédommagé, quoique d'une manière indirecte, de la perte qu'il essuie.

Après avoir fait ressortir les avantages d'un impôt sur le vin, il m'est pénible de refuser mon assentiment au projet qui vous est soumis... Mon vote en faveur de la loi sur le sucre, bien que cette loi fût loin de me satisfaire complétement, prouve assez que, de ma nature, je ne suis point négatif; le monosyllabe *oui*, je l'avouerai volontiers, a pour moi des charmes, et si je le rejette dans cette circonstance, c'est qu'il m'est impossible d'applaudir à la résurrection des formalités si généralement reprochées aux anciens *droits réunis*. Le crédit permanent me semble acheté trop cher par les précautions gênantes qu'il exige, par les embarras sans nombre qu'il entraîne à sa suite, par les entraves qu'il impose au commerce de l'intérieur. Une lutte va s'engager entre le génie de la fraude et celui du fisc; bientôt de nouvelles mesures vexatoires seront ajoutées à des mesures évidemment insuffisantes... Une fois lancé dans cette carrière, ou plutôt dans ce labyrinthe, sera-t-il permis de s'arrêter! Les crédits à termes, qui simplifient tout, me paraissent infiniment préférables, soit que j'envisage la chose dans l'intérêt du négociant honnête, soit que je la considère dans l'intérêt du trésor. Je n'hésiterai donc pas à prier respectueusement le roi de prendre le projet en considération ultérieure.

Adopté par 55 voix contre 29.

IMPOT SUR LE SEL.

(Séance du 27 juin 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

Vous avez pris connaissance des réclamations que vous ont remises les sauniers de Bruxelles et de Gand; votre comité des pétitions vous a rendu compte des mémoires présentés à la seconde chambre des états généraux par le commerce de Tournai, de Bruges et d'Ostende; vous n'avez pas sans doute perdu le souvenir des raisonnements pleins de force, de sagesse et d'éloquence qu'on a

Digitized by Google

fait valoir contre le nouveau système, dans vos mémorables séances du mois de juin 1821, et qu'on a reproduits naguère à l'occasion de la loi sur le personnel; vous avez sous les yeux le rapport de votre section centrale; et les discours que vous venez d'entendre achèvent d'épuiser la matière : je n'aurai donc point le ridicule amour-propre de prétendre jeter un nouveau jour sur la discussion. Vous savez, ainsi que moi, combien le crédit permanent, substitué dans le projet aux crédits à termes, frappe de terreur les négociants, au secours desquels on voulait venir par cette mesure! De toutes parts on croit voir renaître l'hydre des anciens *droits réunis*. On croit la voir prête à violer encore l'asile des citoyens, qu'elle fatiguera sans relâche sous l'insupportable joug des formalités inquisitoriales et de punitions arbitraires.

Les graves inconvénients qui résultent des divisions et subdivisions de classes pour le commerce du sel ne vous auront pas échappé. Indépendamment de l'atteinte qu'elles portent à l'industrie de nos raffineurs méridionaux qui sont tout à la fois sauniers, débitants en gros, boutiquiers et détaillants, elles doivent produire une augmentation de prix sur cette indispensable denrée, qui passera désormais par tant de mains pour arriver jusqu'au consommateur. L'exception portée à cet égard (article 15), loin de remédier au mal, l'aggrave encore en créant un privilége, qu'il est difficile de concilier avec le principe de l'égalité devant la loi. Au monarque seul, je ne l'ignore pas, est réservée la prérogative d'accorder les exceptions; et s'il était possible qu'il vérifiât lui-même les faits allégués pour les obtenir, cette réserve m'inspirerait la plus grande confiance; mais un prince ne voit jamais ces sortes de choses que par les yeux d'autrui. Supposer le contraire serait faire injure à l'autorité souveraine, qui ne pourrait se livrer à de pareils détails sans négliger l'ensemble, sans perdre de vue les devoirs les plus importants de la couronne. Quelle idée concevrait-on de l'architecte qui perdrait un temps précieux à manier la truelle du manœuvre ?... Chaque homme, placé sur l'échelle sociale par la Providence, a ses attributions fixes; et lorsqu'il s'en écarte, il nuit essentiellement à l'ordre public. Si nos lois, d'ailleurs, cessent d'être inflexibles, elles cesseront bientôt d'être équitables; elles finiront par mériter le reproche que faisait le philosophe Anacharsis aux lois d'Athènes : on dira qu'elles ressemblent aux toiles d'araignée, où les faibles se prennent et que le puissant déchire.

Je suis certain qu'aucune des nombreuses objections faites contre le projet de loi sur le sel ne sera négligée par vous, et je m'empresse de passer à l'objet qui m'engage principalement à prendre aujourd'hui la parole; il s'agit de justifier une des observations que je vous ai soumises le 14 mai. Si je ne me trompe, j'avais avancé que *le public, qui ne se borne pas à compter les votes, mais qui les pèse, avait vu, dans la faible majorité favorable à la loi du 12 juillet, une minorité réelle.* Un ministre, dont nous estimons le caractère et le talent, un ministre qui se connaît en bienséance [1], a paru trouver ce passage inconvenant; mais il me permettra de lui répondre que je croyais avoir éclairci ma pensée en ajoutant que *ce public n'ignore point qu'aux termes de la charte fondamentale, les députés du midi représentent les trois cinquièmes du royaume.* Tout le monde conviendra que cette dernière phrase ne laisse aucun doute sur mes intentions. J'étais loin de vouloir adresser un mot désobligeant à des collègues dont je respecte les principes, mais j'établissais un fait incontestable, résultat naturel de la base adoptée pour notre représentation nationale.

Vous vous rappelez, nobles et puissants seigneurs, ce que, dans la même circonstance, vous a dit un honorable député de la Hollande [2], qui n'adopta point la loi sur le personnel, par le seul motif qu'on a bien plus besoin de la concorde que d'un nouveau système d'impôts. Je me flatte encore que ces paroles où l'homme d'État se décèle feront écho partout, et que le plan sanctionné dans la funeste nuit du 30 juin 1821 fera place à l'examen des projets conçus, précédemment, par la commission des finances.

En attendant, je refuserai mon suffrage à la loi sur le sel, sans contredit l'une des plus odieuses d'un code fiscal que je considérerai toujours comme désastreux pour la patrie.

A la fin de la séance je dis encore :

J'ai demandé la parole, non pour répondre à mon honorable collègue M. Van Alphen : l'expérience s'est chargée de ce soin; elle prouve, ainsi que l'a complétement démontré mon estimable ami M. Lecocq, que les produits de l'impôt ont surpassé de beaucoup toutes les espérances : mais, député d'une province méridionale, je crois devoir repousser l'injuste reproche fait par M. le comte de Hogendorp aux sauniers méridionaux qu'il accuse de ne réclamer contre le nouveau sys-

[1] M. Appelius.

[2] M. Warin.

Digitized by Google

tème que parce que l'ancien favorise la fraude à laquelle ils se livrent avec ardeur. L'expérience me prête encore son appui pour réfuter cette imputation hasardée qu'achève de détruire la réputation de délicatesse et de probité dont jouissent, du moins pour la plupart, les signataires des mémoires qui vous sont parvenus.

Rejeté par 49 voix contre 47.

IMPOT SUR LA BIÈRE ET SUR LE VINAIGRE.

(Séance du 3 juillet 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

Lorsqu'il s'agit de maintenir un impôt sur la bière, il est, certes, bien pénible de songer à l'exemption donnée au café d'une manière si libérale. La bière, particulièrement à l'usage de la classe moyenne, la bière, boisson saine et fortifiante, produit indigène dont l'influence, sous le double rapport de la consommation des grains et de l'entretien du bétail, est majeur pour l'agriculture; la bière mériterait d'être ménagée par le fisc. J'aime à croire qu'elle le serait davantage sans les besoins disproportionnés du trésor; et l'espoir ne m'abandonne pas : les promesses d'un roi qui désire le bonheur de ses peuples ne seront point vaines... Bientôt nous verrons l'ordre et l'économie présider au budget de l'État; bientôt plusieurs millions de moins en dépenses permettront d'alléger des charges qui deviennent de jour en jours plus accablantes.

J'ai comparé le nouveau projet de loi sur les *bière et vinaigre* avec la loi du 12 mai 1819. L'esprit d'innovation s'y fait beaucoup moins sentir que dans les autres lois spéciales : celle-ci n'est pas, d'ailleurs, entachée des vices reprochés au système; elle offre, je me plais à le reconnaître, plusieurs améliorations notables, surtout pour le transit et les entrepôts. L'article 16, qui, par la faveur accordée aux propriétaires d'anciennes cuves, consacrait un privilége injuste, un privilége nuisible à la concurrence, fait place à des mesures plus sages : les crédits à termes sont maintenus. Bref, quoique l'article 19 ne me rassure pas complétement contre la fraude, je ne balancerais pas à sanctionner ce qu'on nous propose, si le contrôle établi par l'article 3 ne m'arrêtait. Ce contrôle, qui doit exposer les brasseurs à des soupçons injurieux, à des amendes sans cesse renouvelées, lorsqu'il n'y aura pas même la moindre fraude, car la farine, placée dans un endroit trop sec ou trop humide, peut produire le déficit ou l'excédant passibles d'une peine, dépare à mon avis tout l'ouvrage; et puisqu'il paraît être une conséquence, ou du moins une dérivation de la mouture, n'est-il pas d'une irrégularité choquante que la loi sur la mouture ne précède point celle-ci? Il n'en avait pas été de même dans les sections. Quel est le but de la marche actuelle? on ne sait que répondre... La tolérer, comme nous le faisons aujourd'hui, c'est donner une grande preuve de condescendance. Au surplus, qu'on y prenne garde! ce n'est pas en faisant des lois qu'il faut jouer au plus fin... la franchise devrait être constamment la base de nos travaux et de nos débats législatifs. Je serais tenté de croire que cette mouture fiscale, l'effroi des sept huitièmes de la nation, est semblable à la tête de Méduse, dont l'approche glaçait d'épouvante et pétrifiait tout le monde... On semble craindre de l'offrir à nos regards. Vos lumières et votre patriotisme me font concevoir l'espérance qu'elle sera rejetée, et si j'en avais la certitude, je cesserais d'hésiter, car dès lors il ne serait plus question du contrôle pour la bière; mais aussi, dans l'autre cas, les dispositions que j'ai déjà critiquées restent en vigueur, les nombreux abus qu'elles présagent, les très-graves inconvénients qu'elles présentent, effrayent mon imagination... Sont-ils suffisamment compensés par les avantages de la nouvelle loi sur l'ancienne? je n'ose l'affirmer. C'est un point décisif que je veux encore examiner dans ma conscience : je crois devoir suspendre mon vote jusqu'à la fin de cette discussion. (*A l'appel nominal j'ai voté pour.*)

Un des passages du discours de mon honorable collègue M. le comte de Hogendorp me fait un devoir d'ajouter quelques mots encore aux observations que je viens de vous soumettre. M. le comte de Hogendorp, le 27 juin, avait dit, si je ne me trompe, que *les plaintes étaient venues de la seule partie du royaume d'où venait la fraude.* N'était-ce pas considérer, en quelque sorte, comme fraudeurs tous les *signataires* des mémoires présentés à la chambre contre le dernier projet de loi sur le sel? Or, plusieurs de ces mémoires sont sortis des chambres mêmes du commerce, c'est-à-dire d'autorités légalement constituées; et certes il n'est point permis de les inculper sans preuves et de vouloir les priver de la confiance qu'elles ont droit d'inspirer. Est-il dans les convenances, est-il équitable d'accuser en masse toute une classe de citoyens? Je pense que non. Le reproche fait par M. de Hogendorp, et fait exclusivement aux sauniers de la Belgique, m'a paru fort injuste, et dès lors je me suis vu contraint de le repousser. Mon honorable collègue a pu voir par là de quel poids

Digitized by Google

me paraissent ses paroles et quelle importance j'attache à son opinion. Au surplus, M. le ministre des recettes, dont personne ne contestera l'impartialité, nous a fait connaître lui-même que la fraude n'avait pas moins eu lieu dans le nord que dans le midi.

Adopté par 71 voix contre 14.

IMPOT SUR LES BOISSONS

DISTILLÉES A L'ÉTRANGER.

(Séance du 5 juillet 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

Je n'ai pas le projet de prolonger cette discussion par des discours superflus; souffrez seulement que je motive mon vote : quelques mots me suffiront.

Il n'est, je crois, aucune matière plus imposable que les boissons distillées à l'étranger, certes, elles doivent, comme le vin, figurer en première ligne du tableau des taxes à maintenir; mais le projet soumis à notre examen consacre les crédits permanents, qui me semblent devoir faciliter la fraude et compromettre ainsi les intérêts du trésor. En outre, il établit, à l'exemple de la loi sur le vin, des formalités que mes principes ne me permettent point de sanctionner. Je voterai contre.

Adopté par 61 voix contre 25.

EMPRUNT DE 57,500,000 FLORINS.

(Séance du 15 juillet 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

On nous propose d'accroître encore notre dette active d'un capital de 57,500,000 florins, lequel, d'après le taux de la rente, procurera la somme effective de 26,985,000 florins, regardée comme indispensable pour subvenir aux besoins urgents du trésor. Le gouvernement semble adopter à regret cette mesure; il apprécie et déplore la charge qui doit en résulter pour le peuple; il se l'exagère même, en la supposant de 1,725,000 florins chaque année, tandis que les revenus des domaines, dont la vente est retardée, doivent être défalqués de cette somme. Quoi qu'il en soit, la proposition ne pèche-t-elle pas d'abord quant à la forme, puisque aux termes de notre charte les dépenses du royaume se règlent par le budget décennal ou par le budget annal? Cette irrégularité ne peut guère être justifiée qu'à raison de l'urgence... Je sens combien il importe de ne point porter atteinte au crédit public, et j'accorderai volontiers les fonds nécessaires 1° pour couvrir l'excédant que présente en dépenses le budget de 1820; 2° pour combler le déficit sur les revenus présumés des exercices 1820 et 1821, sous la condition toutefois de nous rendre des comptes clairs, précis et complets; 3° pour suppléer à l'insuffisance du produit des barrières, afin d'acquitter les rentes hypothéquées sur cette branche de nos revenus et d'éteindre la partie de l'emprunt remboursable cette année.

J'acquiesce encore à la demande des 3,700,000 florins réclamés, en exécution des lois du 9 février 1818 et du 31 décembre 1819, pour la caisse d'amortissement, puisqu'il est impossible d'improviser une vente de domaines et que la prévoyance ministérielle n'a pas été jusqu'à supposer possible le rejet d'un plan qui n'a réuni parmi nous que vingt suffrages sur quatre-vingt-quinze.

Enfin j'allouerai sans difficulté trois millions pour les palais de Bruxelles, bien que j'eusse préféré de voir cette somme au budget; il s'agit de réaliser un vœu national, il s'agit d'un objet sacré pour tous : élever à cet égard la moindre discussion serait trahir la confiance de nos commettants et nous exposer à leur désavœu formel; mais il n'en est pas de même relativement à la construction de quelques vaisseaux de ligne, rien n'empêche qu'elle figure au budget des dépenses extraordinaires de 1823.

Il n'en est surtout pas de même relativement aux six millions destinés à poursuivre les travaux des grandes communications du royaume.

Ici se présente une question de la plus haute importance; elle exige de notre part le plus sérieux examen.

Il est reconnu qu'aucune dépense ne peut s'effectuer sans le consentement des états généraux, et, pour qu'ils l'accordent, il faut le motif d'une incontestable utilité publique. Dès lors les bâtiments, les routes nouvelles, les canaux, ne peuvent s'entreprendre qu'en vertu d'une loi; et comme nous devons juger si les travaux, tels qu'on le projette, offrent une garantie suffisante de succès, si réellement ils sont nécessaires, si la généralité du royaume y est intéressée, si les sacrifices qu'ils entraînent ne deviendraient pas trop considérables, et s'il ne serait pas mieux de laisser la confection de ces ouvrages à des spéculateurs particuliers, il est évident qu'on ne peut se dispenser

Digitized by Google

de nous fournir les projets, cartes figuratives, devis, etc., car ces documents seuls nous mettront à même d'avoir des idées justes et de motiver nos déterminations.

Le canal de Maestricht à Bois-le-Duc et celui de la Nord-Hollande peuvent être de très-belles conceptions, mais j'ai besoin d'en acquérir la certitude... J'attendrai donc un projet de loi spéciale, ou plutôt le budget de 1823 avec toutes les pièces justificatives à l'appui. La note officielle, qui se trouve jointe au rapport de la section centrale, est d'autant plus insuffisante qu'elle n'indique point les bornes, qu'elle n'indique pas même un aperçu des frais définitifs à faire supporter par la nation. J'ai bien vu précédemment quelques chiffres relatifs à cette importante matière, mais ils n'étaient établis sur aucune base.

En s'écartant de la marche que tracent notre loi fondamentale et l'exemple donné par les autres gouvernements représentatifs, on s'expose à toutes les suites fâcheuses d'un refus de notre part. Les travaux sont déjà commencés, nous dit-on; mais ce fait change-t-il rien au devoir de vérifier les choses avec le soin convenable? S'il ne les rend pas plus mauvaises, on conviendra certes qu'il ne les rend pas meilleures. Il est indispensable que l'affaire s'instruise dans tous ses détails; le retard est ici de rigueur. Agir autrement serait renoncer aux principes constitutifs de la représentation nationale, ce serait faire mettre en problème son utilité. Le trône, ce me semble, n'est pas moins intéressé que nous au maintien des formes constitutionnelles : la liberté qui règne dans nos débats parlementaires, et qui s'allie si bien au respect pour un prince dont chacun de nous révère les vertus privées, nous assure, j'ose le dire, des droits à son estime, à sa confiance : nos discussions sur les lois spéciales du sucre, de la bière, sur le code, et sur une infinité d'autres objets, prouvent assez qu'il n'existe point, chez nous, d'opposition permanente. La franchise et la vérité font entendre leur langage de toutes les parties de cette enceinte; nous ne connaissons ni côté droit, ni côté gauche. Si nous sommes d'accord pour repousser certaines lois, c'est que nous les croyons contraires au bien-être de l'État, c'est que nous les considérons comme désastreuses.

Les cinq articles de dépenses, qui me paraissent susceptibles d'être admis provisoirement, s'élèvent ensemble à près de vingt millions. Il faudrait en conséquence une nouvelle émission de rentes qui, réalisées, fournissent cette somme, et, si l'on veut, par un projet analogue, remplacer celui que nous avons sous les yeux, je n'hésiterai pas à le sanctionner : je préférerais néanmoins un mode d'emprunt qui présentât moins de chances défavorables. J'ajouterai qu'il importe d'éteindre le plus tôt possible, par des ventes de domaines, toutes ces dettes onéreuses. Je ne vois pas que cette opération exige tant et de si longs préparatifs.

Donner six mois aux propriétaires des champs assujettis à la dîme pour faire connaître s'ils désirent ou non s'en libérer au denier vingt-cinq, le produit calculé d'après les règles appliquées au rachat des rentes en grains; souffrir que les payements se fassent au moyen de cédules hypothécaires portant intérêts, et remboursables à cinq termes égaux d'année en année; accorder les mêmes délais et les mêmes facilités pour tous les biens-fonds, que je diviserais en lots plus ou moins considérables suivant que la concurrence et les diverses localités le permettent; s'abandonner, du reste, à la chaleur des enchères pour le résultat; avoir soin de conserver les masses de forêts dont le sort ne peut être indifférent à nos forges, à notre marine, à nos arts et métiers, en un mot, à la prospérité publique.

Voilà comment je conçois l'aliénation des domaines. Les plans simples sont presque toujours les meilleurs. On ne peut trop se tenir en garde contre la manie des systèmes; ce n'est point dans le cabinet que les obstacles se rencontrent; il importe d'éviter les mécomptes et par conséquent les illusions qui les produisent. Les illusions ne sont pas rares; c'en était une, par exemple, de ne point mettre en balance, à côté de la suppression des centièmes additionnels pour les syndicats, la dépense permanente qui devait résulter d'un nouvel emprunt de cent seize millions : je parle, ici, du projet de loi relatif à l'extinction de la dette différée et des billets du syndicat, projet que je regrette, quoiqu'il n'eût pas sans doute réalisé toutes les brillantes espérances dont la perspective nous était offerte, projet, selon moi, très-admissible, et très-indépendant de la loterie des domaines [1]. N'envisager ainsi les choses que de profil n'est pas une méthode rassurante en fait de calculs, et les conséquences qu'on pourrait en tirer nous conduiraient fort loin.

Pour en revenir à la loi qui nous est soumise, vous conclurez de mes observations qu'il m'est impossible d'y donner mon assentiment; mais, je le répète, qu'on se borne à la demande d'un crédit de vingt millions, et je m'empresserai de l'accueillir.

Adopté par 80 voix contre 25.

---

[1] Il avait été retiré par le gouvernement après le rejet de la loi pour l'aliénation des domaines par voie de loterie.

Digitized by Google

IMPOT SUR LA MOUTURE DES GRAINS.

(Séances du 17 et du 18 juillet 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

Comment concevoir qu'au XIXe siècle, comment concevoir que dans un pays placé, pour ainsi dire, au centre de la civilisation européenne, des hommes d'État imaginent d'établir un droit de mouture, et qu'ils regardent comme le chef-d'œuvre de l'économie politique une taxe qui frappe directement sur la nourriture de l'homme, une taxe qui tend à diminuer la consommation du produit le plus important de notre sol? Ce dédain de toute expérience, de toute lumière, n'est pas, on doit en convenir, d'un très-heureux présage.

Lorsqu'on a toujours considéré la juste répartition des charges publiques comme la base des lois financières, que penser d'un impôt qui consacre toutes les inégalités?... Inégalité d'abord entre les différentes parties du royaume, puisque sur tel point l'on consomme tout au plus, par tête, une demi-livre de pain chaque jour, tandis qu'ailleurs il en faut le double. L'inégalité se reproduit de province à province; c'est ainsi, par exemple, que le peuple des campagnes, en Flandre, où l'on vit de seigle, payera moins que dans le Hainaut, où l'on mange un pain composé d'un tiers de seigle sur deux tiers de froment. Liége et Namur seront encore plus surtaxés, par la raison que l'épeautre, dont ils font usage, donne moins de farine que le froment auquel on l'assimile, et qu'il renferme en outre moins de sucs nutritifs. Enfin, l'inégalité se fait sentir entre les diverses classes de la société, d'une manière révoltante. *La mouture*, nous dira-t-on peut-être, *sert de compensation à la loi sur le personnel, dont le but est d'atteindre spécialement le riche;* mais il est démontré que cette loi sur le personnel accable au contraire les fortunes médiocres et que la classe laborieuse en éprouvera tous les funestes ricochets... Elles vont se trouver écrasées sous l'énorme faix qu'on leur destine, ces intéressantes familles patriarcales où chaque année apporte un témoignage de la féconde tendresse des époux; la misère y produira le découragement; elle en bannira l'industrie et l'amour du travail. Nous avons bien mal profité de l'exemple de nos maîtres en administration : Tite-Live nous apprend que les sénateurs romains avaient déchargé le peuple de tout impôt, prétendant que les pauvres payaient à la république un tribut assez fort par la subsistance qu'ils procuraient à des fils nombreux. En France, sous le grand Colbert, le père d'une famille de dix enfants était exempt de la taille pour toute sa vie.

Dans tous les lieux où la mouture fiscale fut connue, elle devint un objet d'exécration! Un doge, Nicolas Donato, pour l'avoir proposée à Venise, faillit perdre la vie au milieu d'une émeute, en 1618. Les plaintes qu'un droit léger sur la farine excita longtemps à Paris engagèrent le vertueux Turgot à le supprimer. Les faits que nous avons recueillis, les curieux détails que nous ont donnés nos collègues du nord, prouvent assez l'horreur qu'inspirait la mouture aux habitants de la Hollande, quoiqu'ils en eussent diminué le fardeau pécuniaire par la confection d'un pain lourd et mal cuit, ou bien en substituant au blé les pommes de terre et d'autres légumes. Au surplus, les énormes amendes et les rigoureuses mesures qui décorent chaque page de l'ancien code des finances hollandaises attestent suffisamment combien la fraude était commune! elle ne le sera pas moins aujourd'hui... Cette perspective, sous le rapport moral, présente encore une considération majeure contre le projet. L'agriculteur, réduit au désespoir et qui n'aura pas une obole pour l'inexorable fisc, ne sera plus obligé, comme autrefois, de mêler le sable à ses aliments, car cette inhumaine précaution n'est pas rétablie, mais il se croira trop heureux de partager avec ses enfants la nourriture destinée au plus vil bétail. Quelle sera pourtant l'influence d'un semblable état de choses sur la santé des citoyens, sur l'esprit public, sur le patriotisme?... Il est aisé de le prévoir.

On nous parle d'un abonnement pour les communes rurales; mais l'impôt dégénère donc en capitation, et si l'on s'avise de confronter avec cette idée une des réponses faites aux nombreuses objections sur l'article 4, on reste confondu de la force d'une pareille logique. Jamais les réponses ministérielles n'ont été plus étranges ni plus susceptibles de réfutation que cette fois; mieux eût valu sans doute n'en point faire. Du reste, il faut être juste, il n'est point de talent qui puisse lutter avec avantage contre la raison, contre l'évidence; elles mettraient en défaut l'art du plus intrépide commentateur. J'avouerai néanmoins que plusieurs articles, le 20e, le 30e, le 32e, le 35e, le 40e, le 50e et le 53e, ont éprouvé quelques légères améliorations; mais elles ne peuvent entrer en ligne de compte ici. Je vous le demande, de quelle faible utilité serait une goutte d'eau pour le malheureux qu'une soif ardente menace de la mort?

L'abonnement, comme il est conçu, ne me semble pas admissible : on veut faire retomber les non-valeurs, dans chaque commune, sur les contribuables de ce cercle rétréci. Certes, une telle solidarité suppose l'oubli de tout principe équi-

Digitized by Google

table. Quoi! dans un village où l'aisance règne généralement, chacun payera sa quote-part, tandis que dans l'autre, qui ne comptera pas au delà de douze ou quinze propriétaires, ceux-ci devront supporter toute la charge! Quelle justice distributive!... Les états provinciaux, j'en suis sûr, la repousseront de toutes parts. On préférera se résigner au régime des exercices; mais qu'il est douloureux d'en calculer les suites!

Ne pouvoir faire moudre le grain nécessaire aux premiers besoins de sa famille, sans un voyage préalable au bureau du receveur, non-seulement pour y payer l'impôt et pour obtenir des quittances, mais encore pour y rédiger une déclaration très-compliquée et dont le résultat sera fréquemment une amende assez forte, car les erreurs sont faciles et les *quiproquo* presque inévitables, lorsqu'il s'agit de mettre en contact des gens simples et dépourvus d'instruction avec des hommes qui regardent, en général, la morgue et la brusquerie comme les grâces obligées de leur état; avec des hommes que des occupations pressantes rendront encore moins patients, encore moins communicatifs! Renouveler toutes ces démarches, si le hasard ou quelque obstacle imprévu n'a pas permis de se rendre au moulin avant l'expiration du second jour! Encourir une amende de 25 florins par rasière, si l'on oublie ou si l'on perd le duplicata de l'acquit, sans lequel il est défendu de revenir du moulin! Dans le cas où l'on n'a point l'argent exigé pour l'impôt, se trouver contraint de recourir au meunier, qui, dès lors, se croira le droit de mettre à ses avances un prix tellement élevé que la charge sera doublée pour le pauvre, qu'on oblige d'ailleurs à perdre un temps précieux en courses pénibles, comme si le temps n'était pas son principal et quelquefois son unique patrimoine! D'une autre part, ne devenir meunier, voire même garçon meunier, que sous la condition de faire un cours complet d'études, tant les formalités qu'on exige d'eux sont multipliées et difficiles! Si l'on veut donner l'essor à son industrie et se livrer aux spéculations les plus utiles, les plus dignes d'être encouragées, devoir, avant tout, subir le joug des mesures les plus fatigantes et les plus vexatoires! Vous en connaissez, ainsi que moi, la trop longue et trop affreuse série. Que d'embarras! que de gênes! que d'entraves pour l'agriculture, pour le commerce des grains, pour les propriétaires de moulins, pour les boulangers, pour les marchands de farine, de pâtisseries et de pains d'épice, pour les grénetiers, pour les brasseurs, pour les distillateurs, pour les vinaigriers, pour les fabricants d'amidon! Tout citoyen soupçonné d'avoir chez lui des moulins à bras ou d'autres machines propres à réduire le grain en farine doit s'attendre aux manœuvres insidieuses, aux enquêtes désagréables, aux visites domiciliaires.

Telle est la torture fiscale qui nous est préparée; tels sont les résultats de la loi qu'on vous propose... Je ne connais point de servitude politique plus odieuse qu'un semblable despotisme. N'hésitons pas à le repousser de nos belles provinces, considérées si longtemps comme la terre classique de la liberté. Puisse chacun de nous s'écrier, avec l'accent du patriotisme : *Je rejette le projet de loi!*

J'obtins encore la parole vers la fin de la discussion pour répondre à M. Sandberg, et je dis :

Nobles et puissants seigneurs,

Je dois une réponse à mon honorable collègue M. Sandberg; je la trouve dans la phrase même qu'il a critiquée et dont il ne me paraît pas saisir le véritable sens.

Après avoir parlé des familles nombreuses qui seront particulièrement écrasées par la mouture fiscale, j'ai dit : « La misère y produira le découragement; elle en bannira l'industrie et l'amour du travail. » Ensuite j'ai cité Colbert faisant exempter de la taille, par Louis XIV, le père de famille qui avait dix enfants. Cet habile ministre sentait combien cette charge est pesante, quoique allégée par l'amour paternel; il sentait combien elle mérite, dans l'intérêt général de la société, toute la sollicitude du législateur.

Je ne crois donc pas avoir touché le moins du monde la *matière chatouilleuse* qui s'est présentée à l'imagination de mon collègue. J'ai voulu seulement prouver combien il importe de ne pas réduire au désespoir, par un impôt dont elle supportera la charge d'une manière spéciale, la classe laborieuse, l'estimable classe des artisans. L'ouvrier, qui ne recueille d'autre fruit de ses pénibles sueurs que la certitude de ne pouvoir vêtir ses nombreux enfants, de ne pouvoir leur procurer une nourriture saine et suffisante, repoussera bientôt le travail, et finira par grossir le vil, le malheureux troupeau du vagabondage et de la mendicité.

Mon honorable collègue, dont j'estime autant que personne le noble caractère, a trop d'esprit et de connaissances pour ne pas convenir de la vérité de ces principes reconnus depuis des siècles. Il avouera sans doute que si les registres de l'état civil prouvent la fécondité du pauvre, ils prouvent aussi combien la misère enlève de victimes dans ces familles recommandables, que l'intérêt du

Digitized by Google

trône, l'amour de l'ordre et l'humanité nous commandent également de ménager, lorsqu'il s'agit d'un code de finances.

Quant à l'axiome que *le luxe est le patrimoine du pauvre*, je suis loin de vouloir le contester, et je laisse à la sagacité de cette assemblée le soin d'en faire l'application au nouveau système, et notamment aux bases de la loi sur l'impôt personnel.

Rejeté par 56 voix contre 54.

IMPOT SUR L'ABATAGE [1].

(Séance du 19 juillet 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

C'est lorsque l'agriculture languissante réclame des mesures protectrices, c'est lorsque notre bétail, repoussé par nos voisins, trouve chaque jour moins de consommateurs, tant s'accroît chez nous la misère de la classe industrieuse, qu'on vient vous proposer une taxe du dixième de la valeur sur l'*abatage* des taureaux, des bœufs, des vaches, des bouvillons, des génisses, des veaux, des moutons, des agneaux; une taxe de huit pour cent sur l'*abatage* des cochons et des cochons de lait!

Déjà plusieurs villes avaient fait peser, en partie, leur octroi municipal sur les mêmes objets: l'énorme surcroît d'impôt que veut ajouter encore le gouvernement doit faire élever, sur certains points, le prix de la viande de telle sorte que la consommation y diminuera d'une manière sensible, à moins que l'agriculteur, forcé de vendre, ne supporte seul la charge... fâcheuse alternative qui ne permet d'augurer rien de favorable à la prospérité publique.

La valeur de la bête vivante servant de base à la taxe, il s'ensuit (comme on l'a très-bien démontré dans un mémoire dont notre honorable collègue M. le baron de Boetzelaer nous a rendu compte) que vous prélevez dix pour cent sur les peaux et sur le suif indigènes... Dès lors, quel moyen de soutenir la concurrence avec l'étranger pour les mêmes marchandises qu'il nous envoie, et qui payent à l'entrée un léger droit de balance?

La loi de l'*abatage* est hérissée d'un si grand nombre de formalités vexatoires, que plusieurs personnes l'ont mise en parallèle avec la défunte *mouture*.

Est-il question, pour un malheureux villageois, de tuer, non pas un bœuf, mais un agneau, mais un cochon de lait, il faudra qu'il aille avertir M. le priseur, qu'il l'attende à l'heure indiquée, car le moindre retard peut lui coûter cinq florins d'amende; qu'il se transporte ensuite chez M. le receveur, avec le bulletin de prisée, pour acquitter l'impôt; qu'il y fasse une déclaration très-détaillée, et qu'il ait soin de prendre une quittance en échange; après quoi l'abatage a lieu... Si, par hasard, notre homme égarait sa quittance et qu'il se trouvât dans l'impossibilité de la mettre sous les yeux de MM. les visiteurs, alléchés par le fumet du dépècement (je me sers de l'expression propre, car il s'agit d'un cochon de lait qui, ce me semble, ne peut guère se dépecer qu'à table), il en serait quitte pour cinq florins, pourvu que du reste son innocence fût clairement prouvée, au moyen d'une nouvelle course au bureau des recettes; on voit que messieurs de la finance attachent beaucoup de prix à l'exactitude et qu'ils ne plaisantent point sur les distractions.

Ce n'est pas tout : si l'abatteur oublie de *tracer sur toute la longueur de la quittance une barre claire et visible au crayon rouge, après le* COMMENCEMENT *de l'abatage* (veut-on dire par ces derniers mots : lorsque l'animal chancelle?), ce sera cinq florins de plus à donner.

Dans les petites villes où l'usage autorise chacun à tuer soi-même le porc qu'il destine aux besoins de sa famille, cette faculté n'est plus accordée; il faudra qu'un abatteur en titre d'office intervienne; si la ménagère s'avise, comme par le passé, de mettre elle-même à mort le cochon ou même le cochon de lait, cet acte de rébellion contre la loi ne coûtera pas moins de vingt-cinq florins au maître. Pour peu que l'esprit de perfectibilité s'en mêle, nous verrons nos basses-cours envahies complétement par le fisc, et nous ne pourrons plus manger un chapon qu'il n'ait passé par les mains de l'exécuteur des hautes œuvres fiscales.

Que de gênes! que d'entraves préparées au commerce dans les précautions prescrites pour les transports de viandes! Elles sont, je consens à le croire, indispensables afin de prévenir la fraude, mais cette nécessité même ne porte-t-elle pas témoignage contre le projet de loi? et n'est-ce rien encore que les frais énormes dont l'exécution de toutes ces mesures surchargera le trésor, à raison de la fourmilière d'agents qu'il faudra faire manœuvrer? et n'est-ce rien enfin que ces

[1] Pour dérider le front du lecteur fatigué sans doute de ces longues et graves discussions, je crois devoir mettre sous ses yeux deux chansons auxquelles contribuèrent plusieurs députés et, plus particulièrement, M. le comte de Celles. — Elles prendront place après les discours à la seconde chambre des états généraux.

Digitized by Google

bizarres dispositions qui mettent le contribuable à la merci du priseur, à la merci du receveur, espèces de suzerains, personnages redoutables par le pouvoir arbitraire qu'on leur confie... La séduction et la mauvaise foi vont régner sur toute la surface du royaume. L'antique probité de nos campagnards, naguère si renommée et si digne d'estime, ne court pas moins de dangers que leur industrie sous l'odieux régime dont la perspective épouvante nos regards. A-t-on bien senti les graves conséquences attachées à l'inconvénient de familiariser toute une population avec la fraude?... L'honnête homme, nous dit Socrate, est celui qui se soumet aux lois de son pays : j'aime cette définition; mais, pour ne pas diminuer trop le nombre des honnêtes gens, il importe de rendre les lois supportables, il importe de leur concilier d'avance le respect universel. On perd plus qu'on ne gagne, si, pour arrondir quelques sommes dans les coffres, on se prive de la confiance et de l'amour des peuples.

Les paragraphes 3 et 4 de l'article 19 laissent entrevoir, pour les communes rurales, quelque adoucissement aux rigueurs de l'*abatage* ; mais n'en résultera-t-il pas d'injustes inégalités de répartition? Cette loi d'ailleurs pèche par sa base; elle renferme un vice radical qui doit la faire rejeter sans aucune hésitation. Je voterai contre.

Adopté par 57 voix contre 52.

IMPOT SUR LE SEL.

SECOND PROJET DE LOI.

(Séance du 2 août 1822.)

Nobles et puissants seigneurs.

Tout gouvernement qui croit devoir changer son système d'impôt fait l'aveu formel qu'il marchait dans une voie erronée; et, si la récidive a lieu, l'on supposera qu'il s'est égaré de nouveau... Mais si bientôt après il quitte encore sa route pour en chercher une autre, la confiance, ébranlée déjà par deux échecs, ne s'évanouira-t-elle pas sans retour? Dans un pays où les choses sont plus mobiles que les hommes; dans un pays où, sans la moindre difficulté, les ministres survivent à leurs plans éphémères de finances, il faut certes un grand fonds de bonhomie pour ne pas considérer ces imprudents directeurs de la fortune publique comme des aveugles sous les pas desquels le parterre le plus uni semblerait un labyrinthe inextricable... De toutes les maladies morales qui menacent l'existence des États, je n'en connais point de plus dangereuse que la manie des innovations: c'est une fièvre qui mine, qui ronge, pour ainsi dire, le corps social. La sagesse défend de se montrer prodigue de lois, surtout lorsqu'il s'agit du fisc. Les produits pécuniaires du sel, on nous l'a démontré le 27 juin, surpassent toutes les espérances; conséquemment il est clair, à moins de supposer les calculs relatifs à la consommation présumée d'une exactitude d'autant plus répréhensible qu'une longue expérience de cet impôt sur un objet indispensable les rendait faciles, il est clair, dis-je qu'une active surveillance est parvenue à maîtriser la fraude. C'est en vain que la modestie de M. le ministre des recettes voudrait repousser cette conclusion; elle est, à mon avis, fondée sur l'évidence, et j'ajouterai qu'il n'y a point de motifs pour supprimer la loi de 1819, étayée par les mesures réglementaires qui l'ont suivie. Pourquoi s'obstiner d'ailleurs à reproduire, sur le frêle échafaudage de quelques légères modifications, un projet déjà rejeté par nous?... N'est-ce pas méconnaître les principes du gouvernement représentatif? N'est-ce pas en détruire toute la magie aux yeux d'un peuple qu'on ne saurait trop identifier avec ses institutions politiques, d'un peuple auquel on ne devrait offrir que des lois placées sous l'égide d'une imposante majorité?... Notre mode de discussion, qui découvre d'abord la pensée de chacun[1] et qui permet, en quelque sorte, de faire le recensement des votes avant de courir les chances d'une délibération publique, faciliterait de la manière la plus avantageuse la marche des gouvernants s'ils daignaient se familiariser avec les ressorts de la machine confiée à leurs soins et ne perdre jamais de vue combien il importe de ménager l'opinion : c'est une puissance redoutable; on ne la brave pas impunément. Il est temps au surplus de mettre fin à ces réflexions affligeantes par leur inutilité. J'examine le nouveau projet sur le sel; il présente, j'en conviens, plusieurs améliorations de détail, notamment pour ce qui concerne les boutiquiers et les détaillants; mais j'y vois toujours de fâcheuses entraves imposées à l'industrie de nos sauniers méridionaux, des entraves telles que leur commerce changera de nature, si toutefois leur ruine ne se trouve pas consommée; j'y vois toujours des priviléges incompatibles avec l'égalité devant la loi; j'y vois toujours des crédits permanents, qui fini-

[1] Au moyen des remarques des sections. Elles étaient, ainsi que les réponses du gouvernement, imprimées avant la discussion publique.

Digitized by Google

ront par introduire le désordre dans la comptabilité du trésor; j'y vois toujours enfin la résurrection des odieuses formes reprochées si justement aux anciens droits réunis, et mon vote sera négatif.

M. Kemper ayant cité mon nom dans une phrase hollandaise que je n'avais pas bien comprise, je le priai de vouloir la traduire en français, ce qu'il s'empressa de faire très-obligeamment, et je lui répondis dans les termes suivants :

Je remercie mon honorable collègue de sa complaisance; mais il me permettra de lui répondre en peu de mots que, loin de vouloir détacher du nouveau système financier la loi spéciale sur le sel, loi d'ailleurs inadmissible en soi, c'est le système même que nous n'avons cessé de combattre comme vexatoire, comme désastreux pour l'État en consommant la ruine de notre agriculture et de nos fabriques. Il est plus facile de perfectionner que de détruire pour créer ensuite; il vaut mieux bâtir sur des bases connues que se livrer à des théories incertaines; et si, comme j'en ai la conviction intime, le système doit, par la suite, devenir impraticable, n'est-il pas infiniment plus avantageux d'y renoncer de prime abord? On peut, au moyen de nouvelles précautions contre la fraude, augmenter les produits des divers objets imposés, mais, quant au sel, il me semble qu'on a tout lieu d'être satisfait, et qu'on doit s'en rapporter à la vigilance de M. le ministre des recettes; du reste, je fais des vœux sincères pour que mes craintes sur l'avenir soient démenties par l'expérience.

Adopté par 69 voix contre 37.

IMPOT SUR LA MOUTURE DES GRAINS.

SECOND PROJET DE LOI.

(Séance du 5 août 1822.)

Nobles et puissants seigneurs.

C'est avec un sentiment douloureux que je prends aujourd'hui la parole... Eh quoi! semblable au démon de la discorde, la *mouture fiscale* reparaît encore au milieu de nous!... Le gouvernement ne s'est donc pas fait rendre compte de la sensation qu'avait produite le résultat de nos séances des 17 e 18 juillet? Quelques personnes affectent de mépriser, de calomnier l'opinion publique; mais qu'on ne s'y méprenne point, cette opinion publique prend sa source dans la connaissance intime des véritables intérêts de la grande masse des citoyens, c'est-à-dire des véritables intérêts du trône et de la patrie; car ces mots sont ou du moins devraient être synonymes : c'est à cette source pure que tous (les représentants comme les représentés) s'attachent à puiser leurs principes.

En vain le génie du mal voudrait faire croire au système d'une opposition permanente dans cette assemblée : notre conduite, notre accord unanime en plus d'une circonstance, lui donne le démenti le plus positif. Notre opposition, accidentelle et toujours motivée avec soin, notre opposition, qui certes n'a rien de révolutionnaire, car elle cherche à conserver les éléments monarchiques sans cesse dénaturés par d'anciens souvenirs de l'aristocratie républicaine, réfute, mieux que tous les raisonnements, les inconcevables calomnies de nos détracteurs. Nous ne sommes ni des *carbonari*, ni des *radicaux*; mais, fidèles mandataires, nous remplirons avec zèle les devoirs que notre charte constitutive et nos serments nous imposent.

L'Europe attentive fixe ses regards sur nous; elle a fondé ce royaume dans l'intérêt général; elle s'est proposé, au congrès de Vienne, d'en faire une puissante digue contre toute belliqueuse entreprise qui tendrait à rompre l'équilibre politique. De quel œil l'Europe verra-t-elle ce qui se prépare ici? Quel présage va-t-elle tirer de l'obstination qu'on met à reproduire un impôt rejeté pour ainsi dire par tous les Belges? Cette obstination ne lui paraîtra-t-elle pas une conséquence des étranges aveux dont cette enceinte a retenti naguère, et qu'un de nos honorables collègues, M. Angillis, comparait d'une manière si spirituelle, à des fusées à la Congrève qu'on lancerait pour éteindre un incendie? Il est des hommes pour qui notre devise : *Je maintiendrai*, ne semble être qu'une formule insignifiante : pensent-ils qu'en réduisant l'étendue continentale de leur pays, pensent-ils qu'en exhumant de vieilles théories éprouvées par les lumières du siècle et par un nouvel ordre de choses, ils reprendront leur ancienne puissance maritime? Ce serait pousser les illusions bien loin.

Je m'étais flatté que la *mouture*, abandonnée désormais, ferait place à quelque taxe moins oppressive, ou même qu'on y suppléerait par d'importantes et faciles économies; mais on a cru devoir suivre une route différente... La *mouture*, après avoir subi des modifications, nous est de nouveau soumise... Parmi ces modifications, la plus considérable consiste à favoriser, dans les communes rurales, l'abonnement par tête, en dépit du scribe des bureaux ministériels qui renvoyait une pareille idée aux *siècles obscurs du moyen*

Digitized by Google

âge[1]; et l'on a décidé que les non-valeurs seraient mises au compte du trésor. Ce changement, qui fera perdre, chaque année, environ 500,000 florins au fisc, allégera sans doute le fardeau pour les campagnes, mais il doit en résulter, entre elles et les villes, une intolérable inégalité de charges.

Il ne suffit point de faire des chiffres, il ne suffit point de connaître l'arithmétique, il faut encore étudier ce que j'appellerai la morale des finances. M. le ministre des recettes, à propos du sel, ne nous a-t-il pas représenté la juste répartition des impôts comme la base fondamentale de toute loi financière? C'est ce grand, cet incontestable principe que j'invoque pour combattre le nouveau projet... Comment nous prêter à consacrer, par notre sanction, toutes les inégalités imaginables? Inégalité, de la partie du royaume où l'on consomme tout au plus une demi-livre de pain par tête, à celle où le double au moins est nécessaire! Inégalité, des provinces où l'on vit de seigle, à celles où l'on mange un pain mêlé de seigle et de froment! Inégalité, de ces dernières à celles où l'on emploie l'épeautre que l'on continue d'assimiler au froment malgré nos réclamations pressantes! Mais poursuivons cette longue série d'injustices : inégalité, des communes placées sous le régime des exercices, à celles qui s'en trouveront affranchies! Inégalité, de la classe riche, qui se fait un accessoire du pain, à la classe laborieuse, dont il forme la principale nourriture.

Qu'il est affreux d'avoir en perspective un impôt véritablement antisocial, un impôt qui diminue la consommation du produit le plus important du sol, un impôt qui doit tôt ou tard nécessiter, à défaut d'une augmentation de prix de main d'œuvre impossible par la triste situation de nos fabriques, une *taxe des pauvres*, compatible peut-être avec un pays où les portefeuilles renferment de grandes fortunes, mais à coup sûr désastreuse au dernier point dans nos provinces méridionales où les capitalistes sont excessivement rares!

On nous reproche la vivacité de nos discours, on nous recommande le calme... Certes il nous a fallu du calme pour examiner, dans tous ses détails, le prétendu chef-d'œuvre de nos *économistes*, il a fallu du calme pour en calculer toutes les funestes conséquences; mais, après les avoir bien appréciées, serait-il possible de ne pas repousser une pareille mesure avec horreur? Serait-il possible d'envisager de sang-froid le désespoir de ce malheureux père de famille dont nous avons la sentence sous les yeux, de ce malheureux père réduit à se reprocher l'existence d'innocentes créatures aux besoins desquelles l'avidité fiscale ne lui permettra plus de pourvoir?

Un prince qui vient encore tout récemment de donner une preuve de sa royale sollicitude en faveur des familles nombreuses[2] ne sera pas inaccessible à nos accents. L'amour qu'il porte à ses peuples lui suggérera des ressources moins onéreuses. L'espoir renaît dans mon âme... Ah! Messieurs, qu'un vote négatif passe de bouche en bouche! Qu'il devienne le gage de maintien de la concorde et de l'harmonie!

Le ministre ayant déclaré, à la fin de la séance du 5, que les non-valeurs tomberaient à la charge du trésor public et non sur les contribuables ou les communes, M. Dotrenge, à la séance du 7, demanda que cette déclaration fût portée tout au long dans le procès verbal; j'ajoutai que l'article 40 paraissant rédigé d'une manière obscure, M. le ministre avait cru devoir l'éclaircir par une explication, et que dès lors cette explication devenait en quelque sorte le complément, le dernier paragraphe de l'article. Le ministère s'étant refusé à cette insertion, mais ayant offert d'en remettre un exemplaire à chaque membre, je dis que c'était fort bien, pourvu qu'on en prît acte dans le procès-verbal du jour. Le ministre prétendit que c'était douter de sa bonne foi, que c'était lui faire injure, et je répliquai :

Loin de moi la pensée que M. le ministre puisse manquer à sa parole, mais les exemplaires de la déclaration qu'il se propose de faire imprimer porteront-ils la preuve de leur origine officielle? Ne peuvent ils pas d'ailleurs disparaître avec le temps? Il importe donc que la chose soit consignée au procès-verbal.

La proposition est adoptée par 83 voix contre 5.

IMPOT SUR LES DISTILLERIES INDIGÈNES.

(Séance du 7 août 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

Le résultat de nos dernières séances prouve complétement l'inutilité des objections les mieux fondées, des principes les plus incontestables. Il faudrait, certes, une dose prodigieuse de courage pour vouloir prendre une part active à la discussion... Je n'examinerai donc pas, dans tous ses détails, le projet de loi qui nous est soumis; je me propose seulement de motiver mon vote, et je m'en

[1] Cahier des réponses aux sections, art. 4.

[2] Par une ordonnance de 50 florins au profit du sieur Leborgne, de Saint-Denis (Hainaut), père de sept garçons vivants.

Digitized by Google

serais même abstenu, si je n'avais craint, par mon silence, de paraître adhérer à tous les arguments que vous venez d'entendre, et parmi lesquels il en est plusieurs que je suis loin d'admettre.

Après avoir reconnu dans la nouvelle rédaction du projet quelques changements heureux, je me vois contraint d'ajouter néanmoins qne mon vote sera négatif :

1° Parce que l'article 41, qui d'abord semblait avoir pour but d'offrir, en holocauste à la haute distillerie, nos modestes distilleries agricoles, n'est pas encore modifié suffisamment, car la déduction devrait être, à mon avis, de 30 et non de 20 pour cent;

2° Parce qu'au lieu d'accroître le nombre des distilleries agricoles, on cherche à le réduire par la définition consignée dans l'article 12, et que c'est porter un coup funeste à notre agriculture;

3° Parce que les dispositions de l'article 42 blessent tout principe de justice, et qu'en outre elles tendent à déprécier encore les grains trop souvent gâtés de quelques provinces, telles que Namur, Liége et Luxembourg, où la récolte est tardive, de manière qu'il ne sera plus possible de les employer dans les distilleries, du moins si l'année est pluvieuse;

4° Parce que les peines et les amendes prodiguées dans le projet peuvent être encourues sans qu'il y ait la moindre fraude, et que rien au monde n'est plus immoral;

5° Parce que la loi nouvelle assujettit à des gênes, à des entraves, à des embarras de toute espèce un genre d'industrie qui veut être libre, et qui mériterait plus que jamais des encouragements, à raison de la surabondance actuelle de nos produits agricoles;

6° Enfin, parce que des crédits permanents, par les nombreuses précautions qu'ils exigent, multiplient les exercices et les mesures vexatoires. Les distillateurs, j'en conviens, se trouvent seuls en contact avec le fisc; et le joug, grâces au maintien de l'impôt à la source, ne pèse que sur une classe de la société; mais lorsqu'il est possible de le rendre moins accablant, pourquoi s'y refuser? Une assez longue expérience administrative me fera toujours considérer comme un devoir de repousser avec vigueur toute tentative de reproduire les anciens *droits réunis*. J'ai combattu, pour la première fois, cet odieux système, il y a seize ans [1], et je ne cesserai de le combattre.

Adopté par 64 voix contre 30.

[1] Dans un rapport à M. le comte de Champagny, ministre de l'intérieur, pendant une tournée administrative sur les rives du Rhin, en juillet 1806.

LOI GÉNÉRALE DES DOUANES ET ACCISES.

(Séance du 17 août 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

Nos rangs, éclaircis par le départ d'un grand nombre de nos honorables collègues [2], témoignent assez le découragement général, fruit d'une session pénible sous tous les rapports, d'une session qui s'est traînée pendant plusieurs mois pour se transformer tout à coup, comme par magie, en course tellement rapide qu'il n'est pas même permis de jeter un coup d'œil autour de soi : l'on peut à peine effleurer des objets qui, de leur nature, exigeraient l'examen le plus approfondi.

Dans cet état de choses, je me garderai bien de vouloir discuter chacun des 325 articles dont se compose la loi des douanes et des accises; je dois m'en tenir à quelques remarques succinctes :

Une rédaction qui, par son obscurité, présente une série d'énigmes dont les agents du fisc peuvent seuls donner les mots, mérite nos premiers reproches. Si je passe ensuite aux détails, quelques-unes des dispositions de l'article 5 me paraissent nuisibles à l'agriculture ainsi qu'aux fabriques; plusieurs articles, entre autres le 40e et le 42e, imposent au commerce des gênes qu'il serait facile d'adoucir sans qu'il en résultât le moindre abus; l'article 321, dans lequel on fait intervenir le chef de l'administration communale pour procurer aux employés de la douane des logements convenables, offre des inconvénients graves, et la réponse ministérielle ne les détruit pas. Je conviens, du reste, que, relativement aux déclarations, la loi proposée est préférable à celle de 1819. J'ajouterai que le texte du projet s'est amélioré sur plusieurs points capitaux : ce qui concerne les priviléges d'hypothèques et la contrainte par corps se trouve maintenant conforme aux vrais principes; le produit des marchandises non réclamées, et vendues pour éviter une prompte détérioration, n'est plus acquis au trésor (article 115) qu'au bout de trois années, ce qui concilie tout. Quant à l'exposition sur l'échafaud, telle qu'elle est consacrée par l'article 205, pour certains cas de fraude avec récidive, je ne puis la considérer comme utile. Les fraudeurs m'inspirent fort peu d'intérêt; mais je crains que, par de semblables dispositions, l'on ne manque tout à fait le but : il ne suffit point de frapper fort; l'essentiel, c'est de frapper juste. Il faut des mesures législatives qui s'appliquent au temps actuel.

[2] Il n'y avait plus que 14 membres des provinces méridionales présents.

Digitized by Google

L'instabilité des gouvernements et des systèmes d'impôts, depuis trente ans, contribue à diminuer beaucoup le respect pour les lois, et surtout pour les lois financières; l'horreur de la contrebande et des hommes qui se la permettent a disparu, pour ainsi dire, de la société. L'on voit même des négociants faire trophée des plus honteux succès dans ce genre; ils s'applaudissent de jouer au plus fin avec les préposés fiscaux. Il importe sans doute de rectifier, à cet égard, l'opinion; il importe de faire naître le mépris général pour ces vils égoïstes, pour ces avides et criminels spéculateurs, qui déconcertent tous les calculs, toutes les combinaisons favorables à nos manufactures, s'enrichissent de la ruine de leur patrie, et ne rougissent point de s'en prendre à la fortune de chaque citoyen; oui, de chaque citoyen, car il n'est personne qui n'éprouve les ricochets des pertes essuyées par l'État. Un surcroît d'impôts n'en devient-il pas la suite naturelle? Toutefois, on ne peut, je pense, se flatter d'obtenir le résultat désirable que par des moyens indirects : il serait à propos que tout négociant convaincu de contrebande fût éloigné des syndicats de faillite; il serait à propos qu'il devînt inhabile à faire partie des chambres de fabriques et de commerce, des régences municipales et des états provinciaux; il serait à propos enfin que jamais les délégués supérieurs du pouvoir ne leur accordassent un témoignage de considération; mais infliger des peines infamantes lorsque les esprits n'y sont pas encore préparés convenablement, c'est courir le risque d'intéresser le public en faveur des coupables. Familiariser d'ailleurs le peuple avec l'échafaud peut avoir, sous le point de vue moral, les plus fâcheuses conséquences.

Je vois d'abord à chaque page, ans le projet qui nous est soumis, un appareil imposant de sévérité, tandis que bientôt après je remarque la possibilité de le rendre nul par des transactions, par des ménagements qui dépendront de mille circonstances, le plus souvent étrangères à la chose même. Bref, rien de fixe, rien de positif; tout se règlera par le caprice des hommes, et j'avoue qu'il m'est impossible d'adopter une législation établie sur de pareilles bases. Il m'est impossible aussi de donner mon assentiment aux innombrables formalités qu'exige le nouveau système d'accises, et qui frappent d'une espèce de malédiction le malheureux territoire réservé. J'ai cru devoir rejeter le principe, et j'en rejette aujourd'hui toutes les conséquences. Je voterai contre le projet de loi.

Adopté par 61 voix contre 3.

CESSION A FAIRE AU ROI

DE DOMAINES POUR UNE VALEUR ANNUELLE DE 500,000 FLORINS.

(Séance du 19 août 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

Vous vous rappelez sans doute avec reconnaissance le généreux sacrifice que Sa Majesté voulait s'imposer en 1819. J'avais sous les yeux la pièce dans laquelle cette magnanime résolution se trouve consignée [1], lorsque le projet de loi soumis à notre examen m'est parvenu. Si le respect m'interdit toute réflexion, il ne m'empêchera point de faire mon devoir : l'article 31 de la loi fondamentale n'est pas impératif, mais simplement facultatif. Or, acquiescer à la demande qui nous est adressée, ce serait pour l'avenir (avenir fort éloigné, j'en conviens, si le ciel exauce nos vœux) vouloir accroître, chaque année, les charges publiques de 500,000 florins, ou réduire une somme jugée nécessaire à l'éclat du trône [2]. L'une et l'autre alternative ne peuvent être que défavorables à la nation, accablée déjà par tant d'impôts; dès lors, je dois me refuser aux désirs du gouvernement, quelle que soit d'ailleurs ma confiance dans le noble caractère du monarque.

Adopté par 39 voix contre 21.

TARIF DES DOUANES.

(Séance du 20 août 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

Liberté illimitée du commerce! ces mots, écrits fastueusement sur la bannière des *économistes* du XVIIIe siècle, n'ont pas aujourd'hui plus de valeur

[1] Discours prononcé au nom de la commission des finances par le ministre Six, à la seconde chambre des états généraux, le 28 octobre 1819; on y voit que pour faire face à la différence qui se trouve entre l'évaluation des dépenses et celle des recettes extraordinaires en 1820, le roi voulait verser, de ses propres deniers, dans le trésor, une somme de 600,000 florins. Cette offre ne fut pas acceptée.

[2] Aux termes de cet article, après l'abandon, EN TOUTE PROPRIÉTÉ, de domaines d'un produit annuel de 500,000 florins, la liste civile du roi Guillaume Ier devait être réduite à 1,700,000 florins au lieu de 2,400,000 florins.

Digitized by Google

que les mots : *Paix perpétuelle*, du bon abbé de Saint-Pierre. Les nombreux volumes qu'ont produits toutes ces théories séduisantes sont rangés dans la catégorie de ces rêves philanthropiques que jamais sans doute l'égoïsme et les passions inséparables de la nature humaine ne permettront de réaliser. Il faudrait le concours unanime de tous les gouvernements, il faudrait la chose impossible. Jusque-là certes, malheur au peuple qui s'aviserait d'en faire l'expérience! Mon honorable ami M. Lecocq vous a développé ses vues sur cette matière avec tant d'ordre et de méthode qu'il serait superflu d'insister davantage. Je m'empresse de jeter un rapide coup d'œil sur le nouveau tarif des douanes. Un rapide coup d'œil!... Cette phrase, j'en conviens, se concilie mal avec l'importance de l'objet : nous aurions voulu pouvoir nous livrer à des recherches, peser, comparer les intérêts divers; mais le temps nous manque, et j'éprouve, ainsi qu'un grand nombre de mes collègues, le plus vif regret de ne pas voir différer jusqu'au mois d'octobre cette discussion d'une conséquence si prépondérante pour l'industrie; ce retard eût permis au gouvernement de fixer enfin son opinion sur les mesures à prendre relativement au commerce des grains; et cette importante lacune, que présente en quelque sorte le tarif, se trouverait remplie.

Dans l'état actuel des choses, je ne puis que m'arrêter aux manufactures qui me sont le plus connues, et je me borne à calculer, en toute hâte, l'influence du nouveau tarif sur leur prospérité.

Je commence par le *fer*, objet qui met en œuvre tant de richesses inhérentes au sol, vivifie tant de bras, et favorise si puissamment la circulation du numéraire. Le droit d'entrée sur les fers étrangers n'a reçu qu'une légère augmentation, mais la mitraille, dont le génie de la fraude n'avait cessé jusqu'ici de se faire un passe-port pour introduire des quantités considérables de fers neufs, sera désormais prohibée. Cet article du tarif est un bienfait qui mérite notre reconnaissance. J'aurais désiré que la sortie du fer en gueuses eût été déclarée libre; j'aurais désiré que le droit d'entrée sur les fusils, les pistolets et autres armes n'eût pas été réduit de 10 à 6 pour cent. Peut-être, l'année prochaine, y aura-t-il moyen de revenir à la charge... Espérons.

Nos belles fabriques de *fers-blancs*, très-maltraitées d'abord, viennent d'être remises à peu près sur le pied précédent. Je crains que cela ne suffise point, mais comme il s'agit d'une branche d'industrie d'autant plus recommandable qu'elle trouve ses matières premières dans le royaume ou dans nos colonies, nous obtiendrons, par la suite, quelque chose de mieux encore s'il en est besoin. Un tarif des douanes n'est pas immuable dans ses détails.

Le droit sur la *coutellerie* étrangère est réduit de 12 à 6, et je déplore ce changement. Puisse la contrebande se montrer moins active que par le passé! mais j'en doute fort. Ce qui me donne le plus d'espoir, c'est l'incontestable supériorité de notre coutellerie. La nacre de perle, qui sert aux manches de couteaux, ne paye plus à l'entrée qu'un pour cent au lieu de trois; c'est du reste un bien faible grain dans la balance. Des primes d'exportation peuvent mieux rétablir l'équilibre. L'article 9, aux dispositions duquel j'applaudis, l'article 9 du projet de loi, qui met notre gouvernement à même d'user de justes représailles envers les autres puissances, doit nous procurer de grands avantages commerciaux, et la coutellerie en ressentira les heureux effets. Cet article 9, dans les mains d'un ministre habile, deviendra l'ancre de salut.

Quant à nos batteries en *cuivre*, jadis si florissantes à Namur, elles ont beaucoup à se plaindre : le modique droit de sortie sur la calamine est toujours le même, et, sur la mitraille de cuivre, il n'est que de 4 florins 50 c. par quintal métrique, au lieu de 8 florins 10 c. La France s'enrichit de nos dépouilles... Les droits sur le cuivre jaune et sur le fil de cuivre étrangers sont trop faibles. Le *cuivre bronzé, doré*, etc., ne paye plus d'entrée que 6 pour cent au lieu de 15. Je doute que nous ayons lieu d'en être satisfaits.

Le *plomb* étranger, brut en bloc, et le plomb vieux payeront par quintal, 1 flor. 35 centièmes, au lieu de 1 flor. 2 c. Le plomb en grenailles et le plomb laminé 2 flor. 32 c., au lieu de 2 flor. 2 c., par conséquent amélioration; mais les balles de plomb, je ne sais pourquoi, ne sont plus imposées qu'à 2 flor. au lieu de 3 flor. 4 c., par quintal.

Notre *tannerie* est loin d'avoir obtenu ce qu'elle désirait, bien que la défense de sortie, pour les écorces, par les frontières non maritimes, la favorise. Il est fâcheux que les ouvrages en cuir, de sellerie, de cordonnerie, etc., ne doivent à l'entrée que 6 au lieu de 12 pour cent.

Nos *papeteries* sont ménagées. Le droit de 15 pour cent sur les papiers étrangers reste en vigueur, et l'entrée est interdite aux contrefaçons de nos papiers, ce qui me semble tout à fait convenable; mais comment les *papiers à meubler* n'avaient-ils pas de même été maintenus dans l'exception? Au surplus, il vient d'être satisfait à nos plaintes sur ce point.

Si, pour la *porcelaine* et la *faïence*, les droits d'entrée n'ont pas atteint l'élévation désirable, ils

Digitized by Google

sont calculés au poids, ce qui facilite moins la fraude. La mesure de prohibition adoptée dans l'intérêt des *fabriques de pipes* ne laisse rien à demander.

Les *filatures de coton* ne se relèvent pas à Namur comme en Flandre : puisse la sécurité qu'inspirent les dispositions du nouveau tarif leur rendre bientôt la vie! Nos vœux en faveur des toiles indigènes de *lin*, de *chanvre* et d'*étoupes* viennent d'être accueillis.

Je ne sais par quel motif gastronomique on diminuait de moitié les droits d'entrée sur la *viande salée*, sur les *jambons*, etc.; notre agriculture devait en souffrir, et nous avons obtenu pleine satisfaction à cet égard.

Voilà, je crois, les principales branches industrielles du cercle dans lequel je vis habituellement, je ne m'aviserai pas de faire quelque excursion hors de ma province, je ne m'aviserai pas de tracer un tableau général un pareil travail ne s'improvise point. D'ailleurs, les renseignements que vous ont fournis les orateurs inscrits avant moi rendent ce soin presque inutile. L'heure du départ sonne; il faut en finir. Je remarquerai seulement que, pour ce qui concerne les draps fins, nos premières inquiétudes sont, en grande partie, calmées par les modifications faites à cet article, d'après les instances de notre section centrale; que le droit d'entrée sur les chapeaux, sur les habillements neufs, sur les objets de mode, sur les tapis et sur les tapisseries, fixé d'abord à 6, sera de 10 pour cent; que le droit sur les savons étrangers sera de 6 flor. par quintal, tandis qu'on l'avait réduit à 3 florins; enfin, qu'il sera payé pour le zinc, à l'entrée, 2 florins par quintal au lieu d'un, et, lorsqu'il est laminé, 2 florins 50 c., au lieu d'un florin 50 c. : j'ajouterai que le nouveau tarif offre des améliorations évidentes pour le transit, et que les calculs établis au poids, de préférence à la valeur, sur les objets susceptibles de cette règle, doivent être considérés comme des changements favorables; mais une réduction de droits, qui peut compromettre l'existence de plusieurs manufactures, m'effraye singulièrement. J'ai besoin, pour me rassurer, de songer aux primes qui, bien distribuées, seront d'utiles modérateurs; j'ai besoin de songer surtout à l'article 9. Par la force de ce levier diplomatique, l'homme d'État qui préside aux destinées de notre industrie nationale [1] peut en devenir bientôt le restaurateur et justifier ainsi la confiance du monarque. Nous en avons pour garants ses lumières et son noble caractère; il ne souffrira point que l'imposante exposition de nos produits industriels à Gand, ce jubilé civil et patriotique dont nos annales s'enorgueillissent, soit, un jour, considérée comme une fête de funérailles.

Cependant je dois émettre mon vote sur la loi qui nous est soumise... Je ne me suis jamais vu plus indécis. Je trouve d'assez nombreuses compensations aux graves reproches que méritent certaines parties du tarif; mais ces compensations suffisent-elles? La maxime du sage : *Dans le doute abstiens-toi*, se présente à ma mémoire. Je ne sais que faire.... Je veux y réfléchir encore, et j'attendrai l'appel nominal pour me prononcer définitivement.

J'ai voté pour. Adopté par 62 voix contre 1.

L'arrêté de clôture de la session 1821-1822 des états généraux (les deux chambres) porte la date du 24 août.

SESSION DE 1822-1823.

RÉPARTITION DE L'IMPOT FONCIER

POUR 1823.

(Séance du 25 novembre 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

En apprenant qu'une loi relative à la contribution foncière devait nous être présentée, chacun s'était flatté de voir réduire un impôt que l'état fâcheux de notre agriculture va rendre intolérable; mais, hélas! cette illusion se trouve détruite, et le projet que nous avons sous les yeux maintient les choses sur le pied actuel; il ne s'agit que de légers changements de chiffres, rendus nécessaires par des changements de limites. Il est néanmoins impossible de ne pas reconnaître que le

[1] M. Falck, homme d'État habile et d'une impartialité généralement reconnue.

Digitized by Google

défaut de proportion entre le produit net des terres et la somme attribuée au fisc se fait sentir partout, et d'une manière bien plus effrayante encore dans les provinces pauvres, telles que Namur et Luxembourg : la nature, qui les prive des ressources d'une culture variée, les condamne à produire des fruits d'une valeur pour ainsi dire nulle; et les frais d'exploitation, toujours à peu près les mêmes, absorbent aujourd'hui presque entièrement les bénéfices. Bloqués, sur tous les points, par les inexorables douanes de la France, il faut que nous renoncions à tirer quelque profit d'un bétail dont le progressif accroissement promettait naguère les plus beaux résultats. Au milieu de ces affligeantes réflexions, une lueur d'espoir nous est conservée : notre gouvernement sentira bientôt sans doute l'urgence de mettre en œuvre l'arme utile que lui fournit l'article 9 de la loi sur le tarif des douanes. La Bourgogne et la Champagne, menacées de perdre le seul débouché qui reste à leurs vins, s'empresseront de faire cause commune avec nous, afin de contraindre le ministère français à rentrer dans les bornes d'un système analogue aux besoins de deux pays faits pour s'entendre dans leur intérêt réciproque.... Espérons aussi qu'un monarque, dont la sollicitude paternelle ne sera jamais révoquée en doute, ne tardera pas à nous faire jouir des modifications légales que réclame, pour tout ce qui se rattache au mouvement des grains, l'industrie agricole, base de toute industrie, et que le haut commerce même aurait tort, ce me semble, de ne point ménager. Espérons enfin que, triomphant des actives manœuvres de l'intérêt particulier, nous marcherons désormais sous les bannières du génie de l'ordre et de l'économie : c'est ainsi que nous trouverons, dans un excédant de revenus, les moyens d'accorder aux vives instances des malheureux propriétaires la diminution d'un impôt calculé sur une échelle qui n'est plus à notre usage. Si je me résigne pour 1823, si j'émets un vote affirmatif, c'est que je veux donner au gouvernement un nouveau témoignage de confiance, et que loin de moi sera toujours la pensée de chercher à l'entraver; mais lorsque je fais entendre dans cette enceinte le cri de détresse de votre agriculture, je crois remplir un de mes devoirs les plus sacrés. Puisse ma faible voix parvenir jusqu'au pied du trône! Puissions-nous avoir à discuter, l'année prochaine, une loi plus favorable et qui réponde à nos vœux ardents pour la prospérité publique!

Adopté à l'unanimité de 74 membres.

INTRODUCTION DE L'IMPOT SUR LA MOUTURE ET SUR L'ABATAGE.

(Séance du 19 décembre 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

Il est fâcheux que la prévoyance ministérielle n'ait pas été jusqu'à pressentir la nécessité des mesures qui nous sont proposées en ce moment : quelques articles de plus dans les lois spéciales sur la *mouture* et sur l'*abatage* auraient suffi... Nous n'aurions pas à nous occuper encore de ces pénibles objets, et les consommateurs, prévenus d'avance, ne se seraient point bercés d'espérances chimériques.

Si l'on considère les impôts dont il s'agit comme des impôts de consommation, je conviendrai sans peine qu'il est naturel et juste de chercher, par de sages précautions, à prévenir les moyens d'éluder, au préjudice du trésor, le payement des droits. Il ne faut pas en quelque sorte accorder un privilége exclusif à des spéculateurs assez riches pour former des magasins, tandis que la charge continuera de peser sur les classes moins favorisées de la fortune. N'oublions pas que la fraude est l'avant-garde du déficit... Et puisse au moins, après tant de sacrifices, cet affreux mot disparaître enfin de notre dialecte financier!

Je voudrais pouvoir, dans cette circonstance, émettre un vote favorable, mais le projet de loi consacre des principes que je ne sanctionnerai jamais; et comment d'ailleurs souscrire à l'injustice d'exiger la taxe sur toutes les quantités qui seront déclarées, sans commencer par en détruire les quantités non soumises à la déclaration ? Je m'explique : puisque vous ne prescrivez pas de déclaration pour un approvisionnement au-dessous de 100 livres de farine, de 300 livres de viande pour les bouchers, etc., ou de 500 pour les particuliers, ces mêmes quantités devraient être exemptées de l'impôt lorsqu'il s'agit d'un approvisionnement plus considérable. Ce que vient de nous dire à cet égard notre honorable collègue M. Liefmans n'a point, je l'avoue, porté la conviction dans mon esprit. Les faveurs doivent être les mêmes pour tous, ou bien il n'en faut pour personne.

Adopté par 72 voix contre 27.

Digitized by Google

BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

ET DES RECETTES POUR 1823.

Création du syndicat d'amortissement de la dette publique.

(Séance du 20 décembre 1822.)

Nobles et puissants seigneurs,

Des transpositions de chiffres ou l'omission de dépenses qui, faites une fois, ne sont pas de nature à se reproduire une seconde année, peuvent séduire le premier coup d'œil, mais on s'aperçoit bientôt qu'il ne se trouve point là de véritables économies. Néanmonis, je suis loin de vouloir prétendre que le budget soumis à notre examen n'en présente aucune... J'y vois, au contraire, quelques bons résultats administratifs : la dépense des prisons, par exemple, est beaucoup diminuée, et, d'après les utiles réformes introduites dans leur régime, il est permis d'espérer que ces horribles lieux (où, trop souvent, l'homme faible, l'homme coupable d'une première faute, achève de se parvertir), que ces lieux, naguère les réceptacles de tous les vices, se transformeront pour ainsi dire en écoles de morale. L'oisiveté, si funeste aux imaginations exaltées, a déjà presque partout fait place au travail. Si la persévérance et le zèle des administrateurs ne se démentent point, nos établissements de ce genre mériteront d'être cités comme des modèles. C'est avec plaisir que je paye mon tribut de reconnaissance au monarque à qui nous devons ce bienfait.

Plusieurs chapitres, entre autres ceux des cultes, offrent des économies, légères à la vérité, mais pourtant réelles.

Une réduction s'est opérée dans les présents à faire aux États barbaresques. Puisse un jour la puissance qui domine sur les mers sentir combien il importe à son honneur que l'Europe soit affranchie de ces honteux hommages!

Les subsides et autres menus frais des universités (si j'en excepte Utrecht et Leyde) sont inférieurs à ce qu'ils étaient l'année dernière. Des changements, tantôt en plus, tantôt en moins, se font remarquer aussi dans le chapitre de l'intérieur et du *waterstat* : je crois convenable d'exprimer à cet égard le vœu que désormais une colonne d'observations nous en fasse connaître les motifs.

Le département de la guerre présente des bénéfices. Ils doivent être, à raison du prix actuel des denrées et des objets d'équipement, plus considérables encore au budget décennal, ce qui laissera sans doute des fonds disponibles au trésor. Des suppressions d'emplois dans la partie des finances produiront aussi des allégements. Il est désirables néanmoins que le bien du service n'en souffre point, et qu'une surveillance insuffisante n'entraîne pas la diminution des produits de l'impôt. Après des épreuves si multipliées, après de si nombreux tâtonnements, arrivons-nous enfin à cette heureuse stabilité, l'essence des monarchies, à cette stabilité dont l'influence morale sur les hommes qui se dévouent à la carrière des emplois est si favorable, je dirai même si nécessaire? Il faut que chacun n'ait à craindre la perte de son état, de son existence sociale que par sa propre faute. L'agitation continuelle et l'incertitude font que personne ne s'attache à ses devoirs... On cesse alors de confondre les mots *gouvernement* et *patrie*, qui devraient toujours être synonymes.

Au surplus, je me plais à reconnaître qu'on est sur la voie des mesures économiques, mais on pourrait, ce me semble, y marcher à plus grands pas; et les deux départements de la chasse, dont les chefs ne sont que des officiers de la couronne, auraient disparu sans inconvénient du budget de l'État. Je ne vois pas non plus l'avantage qu'on trouve à salarier des calomniateurs exotiques[1] pour insulter, pour calomnier périodiquement la nation dans la personne de ses représentants. Chez un peuple moins sage que le peuple belge, ces vils insectes seraient de dangereux artisans de discorde, car agiter les esprits, fomenter les passions haineuses, entretenir le trouble afin de se rendre nécessaires, fut toujours l'objet principal de la haute police et des trompettes qu'elle prend à ses gages; mais, parmi nous, je ne l'ignore point, de semblables tantatives ne cesseront jamais d'être infructueuses; et du reste, le stylet, dans les mains de pareils êtres, ressemble aux poignards de l'Opéra : les coups qu'ils portent ne font de mal à personne. Il est cependant vrai de dire que le mépris général auquel ces infâmes folliculaires sont en butte rejaillit plus ou moins sur les dépositaires du pouvoir qui ont la faiblesse de les employer et, sous ce point de vues, la chose est assez grave pour que cette petite digression ne vous paraisse pas tout à fait en hors-d'œuvre. Le *Journal officiel*, qui, semblable au *Moniteur* de France, rendrait compte de nos débats parlementaires avec exactitude et sans lacune, le *Journal officiel*, qui se respecterait, qui respecterait les bienséances, le sens commun et les principes, serait bien reçu du public... Loin d'être onéreux au trésor, il fournirait, sur ses bénéfices, les moyens de créer des

[1] On sait de quelles faveurs furent comblés les Rioust, les Libri-Bagnano, les Froment, etc.

Digitized by Google

pensions en faveur d'artistes, de savants et de littérateurs maltraités par la fortune.

Revenons maintenant au budget de 1823; il mérite les mêmes reproches que celui de 1822, sous le rapport du rejet inconstitutionnel de certains frais sur les provinces, et l'équité n'est pas moins blessée que la loi fondamentale par cette étrange mesure. On l'attribue à quelque *commission économique*, et je suis disposé très-fort à le croire. Ces sortes de comités administratifs peuvent être parfois utiles, mais ils ne sont pas toujours sans danger, parce qu'en général ils se composent d'hommes qui ne se trouvant pas au timon des affaires, se livrent plus aux séductions des théoris qu'aux mières de l'expérience; ils n'ont pas constamment présente à leur pensée, comme des ministres en activité, la connaissance des faits; nourris d'anciens souvenirs, ils perdent de vue les besoins du siècle. Ce n'était point, certes, M. le ministre de l'intérieur qui pût concevoir l'idée de faire supporter par les provinces l'entretien des enfants trouvés. Je n'en veux d'autre preuve que le deuxième tableau joint à son rapport du 16 août 1822. C'est la réfutation la plus complète de ce qui se fait. Ce travail fournit la preuve manifeste que les tristes ctimes que les m heureux fruits de l'immoralité se réunssen t des diverses parties du royaume sur certains points, suivant les facilités locales. C'est ainsi que Namur compte aujourd'hui 1,013 enfants de cette catégor e, tandis qu'une province voisine et d'une population double n'en alimente que 289. Anvers en a 3,000, et les deux Flandres seulement 1,367. Il en coûte, de ce chef, à Namur, 52,279 florins, non compris la somme supplémentaire qui va résulter de l'impôt-mouture, tandis que les six centièmes provinciaux n'y sont évalués qu'à 30,988 florins [1]. J'insiste, et j'insiste fortement pour que cette dépense soit à la charge du trésor, ou (ce qui me paraît pourtant moins conforme aux principes) pour qu'elle soit répartie entre les provinces dans la proportion de leurs centièmes additionnels, parce que l'injustice d'en faire une charge locale est trop évidente. Il est difficile, à mon avis, qu'un budget qui la consacre obtienne un seul vote approbatif. Quant à moi, je n'hésite pas à le repousser.

Je voudrais pouvoir faire un accueil plus favorable au projet de loi sur le syndicat (d'amortissement). Sa rédaction, très-énigmatique, n m'a permis qu'avec une peine extrême d'en saisir les bases fondamentales et d'en suivre les conséquences. Je crois y être enfin parvenu : cette loi renferme des avantages incontestables, mais elle n'est pas à l'abri de justes critiques; et pourquoi ne lui donnerait-on point le degré de perfection dont elle est susceptible? Pourquoi faut-il qu'en l'adoptant on autorise des dépenses dont l'utilité n'est pas complétement démontrée ou dont les titres justificatifs (par exemple pour les sommes dues à des puissances étrangères) n'ont pas été mis sous nos yeux? Je ne répéterai point ce que j'ai dit dans les discussions précédentes sur les mêmes objets; les discours que vous venez d'entendre rendraient d'ailleurs ces détails superflus.

La réponse ministérielle, tendant à prouver que les dispositions de l'article 4 du projet [2] peuvent se concilier avec l'article 126 de notre charte constitutive, me semble satisfaisante, mais je n'en dirai pas autant de toutes les explications, et les renseignements relatifs à notre système de monnayage n'ont pas à beaucoup près porté la conviction dans mon esprit. Je me vois contraint, par ces divers motifs, de supplier Sa Majesté de prendre en considération ultérieure ce troisième projet de loi financière, ainsi que les deux autres.

La loi sur les dépenses est adoptée par 65 voix contre 37, la loi sur les recettes (voies et moyens) par 65 contre 37, et la loi sur le syndicat d'amortissement par 66 contre 36.

MODIFICATIONS A LA LOI DES PATENTES.

(Séance du 3 février 1823.)

Nobles et puissants seigneurs,

S'il est une ordonnance contre laquelle il se soit élevé des réclamations de toutes parts, c'est assurément l'ordonnance du 21 mai 1818, sur le droit de patente. Je sais combien il est difficile d'éviter l'arbitraire, lorsqu'il s'agit de taxer l'industrie des citoyens; mais je n'hésiterai jamais à préférer l'arbitraire des lois à celui des hommes. Le premier du moins a des règles fixes et qui se rattachent à la nature des choses... l'autre n'admet trop souvent pour guides que le caprice, ou les petites passions. La loi française du 1er brumaire an VII, quoique très-imparfaite, a paru généralement supérieure aux dispositions qui l'ont remplacée. A l'époque où celles-ci n'étaient encore qu'en projet, plusieurs de nos honorables collègues (toujours prêts à penser tout haut lorsqu'il est question de la prospérité publique) vous en ont fait pressentir les fâcheuses conséquences; et, depuis lors, le gouvernement les a reconnues, puisque, dans la trop mémorable

[1] Ils étaient accordés aux villes pour les aider à supporter la dépense occasionnée par les enfants trouvés.

[2] Il indique les dépenses auxquelles le syndicat sera tenu de faire face.

Digitized by Google

loi du 12 juillet 1821, il a déclaré vouloir revenir sur cet objet : par quel malencontreux hasard se fait-il qu'aujourd'hui l'on se contente de nous présenter un palliatif au lieu d'un remède radical? Pourquoi sans cesse d'informes ébauches? pourquoi ces mesures provisoires qui jettent l'incertitude dans tous les esprits? pourquoi des changements qui doivent être suivis d'autres changements encore? Je n'aime point, je l'avoue, un code financier, pour ainsi dire en marqueterie. L'expérience d'ailleurs ne démontre-t-elle pas, chaque jour, combien il est dangereux d'innover en matière d'impôts et combien le fisc même y perd, sans aucun avantage pour le contribuable honnête? Ce qui fait la réputation des législateurs, ce n'est pas, ce me semble, le nombre des lois qu'ils enfantent, mais la bonté de ces lois. Au surplus, j'ai peine à concevoir ce qui nous prive, en ce moment, d'une législation complète sur les patentes : nos ministres ont fait, certes, leurs preuves de zèle et d'activité, l'année dernière; il serait donc fort injuste de les accuser de paresse, le retard tient à des motifs que je n'essayerai point de pénétrer. Nous avons vu, dans plus d'une circonstance, entre autres pour le sel et pour la mouture, nos hommes d'État improviser, avec une facilité prodigieuse, des lois et même des lois très-compliquées. Comment, d'après cela, ne peuvent-ils pas s'engager tout au moins à nous soumettre, pour 1824, le projet définitif que nous sommes en droit de réclamer? J'avoue que l'incompréhensible refus par lequel nos instances à cet égard viennent d'être accueillies me déciderait presque à rejeter ce qu'on nous propose, si je n'avais devant les yeux, comme une arme redoutable et menaçante, la loi du 21 mai 1819, dont il ne serait pas possible que le maintien se prolongeât pendant plusieurs années. Je ne veux point m'exposer aux reproches de priver le public d'un allégement à ses maux : les droits sont diminués, je pense, d'un cinquième ou d'un quart; et ce qui regarde la navigation interne bien que dès le principe divers changements s'y fassent désirer, me semble néanmoins préférable au droit de tonnage à l'intérieur. Mon vote en conséquence sera donc affirmatif.

Adopté par 67 voix contre 4.

DROITS DE TIMBRE, D'ENREGISTREMENT, ETC.

(Séance du 25 mars 1823.)

Nobles et puissants seigneurs,

La loi qui nous est soumise, aujourd'hui, se présente, pour ainsi dire, à mes yeux comme un labyrinthe de difficultés, de gênes et d'entraves de toute espèce... A chaque pas, c'est un timbre qui vous fatigue la vue, sans préjudice d'une amende en perspective. L'évidente insuffisance des précautions fiscales provoquera la fraude qu'elle achèvera de mettre tout à fait en vogue, au mépris des principes d'une saine morale; et la formalité du serment, beaucoup trop prodiguée, loin de remédier au mal, va l'accroître encore en propageant le parjure. Je ne conçois pas, je l'avoue, le charme que peuvent offrir les mesures provisoires et les changements perpétuels en matières d'impôts. Si je reviens fréquemment sur ce point, c'est que les occasions d'y revenir ne nous sont pas épargnées.

Je pensais qu'il eût été sage de retirer le projet pour préparer, avec calme, une loi définitive sur le timbre et l'enregistrement, de manière à refondre toutes les dispositions précédentes, car les renvois de cascade en cascade jusqu'aux lois des 13 brumaire an VII et 9 vendémiaire an VI ne sont point commodes pour les contribuables qui cependant désirent savoir quelles obligations leur sont imposées. Avant d'établir de nouvelles taxes, ne faudrait-il pas aussi connaître les résultats positifs d'un système qui semblait avoir pour but immanquable de prévenir désormais tous les *déficit*? Alors peut-être il serait permis de modifier, c'est-à-dire d'alléger et non d'aggraver les charges du timbre et de l'enregistrement.

J'applaudirais de bon cœur à l'exemption de timbre accordée aux négociants pour leurs registres, mais je voudrais que l'agriculture, dont la détresse prend chaque jour un aspect plus affreux, devînt aussi l'objet d'une bienveillance efficace. Je la vois au contraire, par l'article 3, dévolue à la plus effrayante série d'amendes, et très-exposée au double droit, car l'enregistrement des actes compris sous le n° 4 n'est pas toujours facultatif; il importerait quelquefois, afin de leur donner une date certaine, de les faire enregistrer sans retard. En outre, il faudra payer deux fois l'impôt du timbre proportionnel pour les mêmes sommes; d'abord à raison du bail, ensuite à raison des quittances; et ne convenait-il pas de réduire les droits sur les années postérieures aux trois premières? Ce serait un moyen d'encourager les baux à long terme si favorables à la bonne culture. N'y a-t-il pas d'ailleurs incertitude pour les six dernières années dans les baux de trois, six ou neuf ans?

Je suis fort aise que, d'après nos vœux, on ait supprimé le timbre sur les catalogues et les prospectus. On a senti toute l'importance que peut acquérir, chez nous, le commerce de l'imprimerie

Digitized by Google

et de la librairie par lequel subsistent tant d'individus, depuis le modeste chiffonnier qui rassemble les premiers matériaux d'un livre, jusqu'à l'artiste qui les décore des attributs du luxe. La même exemption est accordée en faveur du papier de musique, et j'y vois un utile encouragement pour une branche, bien que très-faible encore, de l'industrie nationale. S'il n'était à propos de provoquer une explication ministérielle qui rassurât tous les intéressés, il me semblerait superflu de parler des ouvrages périodiques sur les sciences et les arts, parce que l'art. 57 de la loi du 9 vendémiaire an VI ne cesse point de leur être applicable; ils restent dans la règle commune; ce sont de véritables livres, et les livres ne sont pas, jusqu'ici, la proie du génie de la fiscalité.

D'autres concessions nous ont été faites, mais elles me paraissent insuffisantes. Quant à l'impôt sur les récompenses décernées pour services rendus, je le crois contraire à nos mœurs, je le crois contraire à la dignité même du gouvernement. Au surplus, puisqu'on s'obstine à le vouloir, par le motif sans doute que l'Océan ne dédaigne point les plus petits ruisseaux, à la bonne heure... Mais, dans ce cas, je n'admettrai d'exception en faveur de qui que ce soit : je rends une justice complète aux ministres du culte, qui, par leurs prières ferventes, appellent les bénédictions du ciel sur la patrie; j'apprécie les guerriers qui savent la défendre au prix d'un sang précieux; pourtant le mot *privilége* m'effarouche, et je le repousse de prime abord.

La tâche de relever, ici, toutes les dispositions blâmables que présente le projet serait longue et fastidieuse. J'arrêterai toutefois mes regards sur cet article premier, déjà l'objet des vives inquiétudes qui se manifestent de toutes les parties du royaume : on va d'un trait de plume compromettre l'existence de plusieurs feuilles publiques, et particulièrement de feuilles d'annonces : des centaines, des milliers de bras se trouveront sans travail; la consommation du papier sera diminuée; les productions des sciences, des arts et de la littérature n'auront plus le même débit, parce qu'on s'abstiendra de les faire annoncer; le commerce, la petite industrie surtout, souffrira beaucoup de la mesure projetée; et, pour avoir voulu prélever, en quelque sorte, le denier de la veuve, l'obole du pauvre, le fisc éprouvera (sur le timbre des gazettes, sur le produit des ventes, et sur les accises plus ou moins productives suivant l'aisance ou le malaise de la classe laborieuse) des pertes très-considérables. J'ajouterai qu'il n'est pas un propriétaire de journal qui n'encoure de nombreuse amendes pour des notes ou minutes égarées. Cela se conçoit facilement, lorsqu'on a visité des ateliers d'imprimerie.

Mon honorable ami M. Lecocq et les autres orateurs (un seul excepté) vous ont fait sentir quel serait le poids des taxes établies sur les contrats d'assurance, sur les dépôts, sur les coupons, sur les fonds étrangers; ils vous ont offert l'esquisse des recherches inquisitoriales qui vont en être les suites naturelles. Je n'entreprendrai point de reproduire des arguments si bien développés; je déclare néanmoins que je les adopte : les fortunes en portefeuille doivent indubitablement contribuer aux charges publiques, mais les frapper d'une manière trop directe, c'est manquer le but; on peut craindre que les spéculateurs riches ne prennent le parti de s'établir chez nos voisins, et ne nous privent, par là, d'une portion notable de notre numéraire. Si la province qui m'a procuré l'honneur de siéger parmi vous compte fort peu de capitalistes, je ne dois pas oublier que je ne suis plus, ici, le représentant de tel ou tel district; j'appartiens à tout le royaume, et je ne consentirais pas davantage à sacrifier les intérêts d'Amsterdam ou de la Haye que ceux de Bruxelles ou de Namur.

En terminant ce rapide examen du projet, je ne puis me dispenser de dire un mot de l'article 31 : je persiste à demander que la prérogative royale y soit restreinte à la *remise ou diminution des amendes*, ce qui rentre dans le principe qu'il appartient au roi de faire grâce; mais étendre cette faculté jusqu'aux droits mêmes, n'est-ce pas, en quelque sorte, anéantir la loi? n'est-ce pas violer, sinon la lettre, du moins l'esprit de notre charte constitutive? Je suis convaincu parfaitement que tous les actes de notre auguste monarque lui sont dictés par l'intérêt public, mais il est néanmoins des règles qu'il importe de suivre. J'en appelle à M. le ministre des recettes, oserait-on dispenser les contribuables des formalités prescrites par une loi, quand bien même il devrait en résulter une avantage notoire pour le trésor [1]? se permettrait-on, par un abonnement quelconque, d'exiger d'un citoyen plus que la loi ne l'oblige à payer? Non sans doute, et gardons-nous de croire qu'un pareil scandale puisse jamais avoir lieu, car les lois seraient bientôt des chiffons de papier sans valeur, ou, si vous l'aimez mieux, une espèce de luxe administratif.

Il m'est impossible, nobles et puissants seigneurs, de donner mon adhésion à la loi proposée.

Rejeté par 85 voix contre 10.

[1] Des bruits trop bien fondés sur l'abus des instructions ministérielles pour les distilleries, de manière à ménager celles de la Hollande, commençaient à circuler dès lors.

Digitized by Google

SESSION DE 1823-1824.

DE L'IMPOT FONCIER POUR 1824.

(Séance du 8 décembre 1823.)

Nobles et puissants seigneurs,

Il est difficile d'avoir sous les yeux une loi relative à la contribution foncière sans songer douloureusement à la détresse toujours croissante de l'agriculture.

Lorsque, pour subvenir aux frais d'exploitation, qui ne cessent de rester à peu près les mêmes, dans les années désastreuses comme dans les temps prospères; lorsque, pour acquitter la somme dévolue au trésor avec les prélèvements accessoires au profit de la province ou de la commune, les taxes de consommation, etc., le malheureux cultivateur s'est vu contraint de vendre à vil prix ses denrées et son bétail, que lui reste-t-il pour satisfaire à son fermage? Rien, ou presque rien... L'impôt foncier, je n'hésite pas à le dire dans cette enceinte où la vérité ne craindra jamais de se faire entendre, l'impôt foncier se trouve hors de toute proportion avec la valeur actuelle des terres. Je me flatte néanmoins que le moment approche où de plus grands pas dans la route d'une sage économie administrative permettront d'alléger un fardeau sous lequel l'industrie agricole, cette source féconde de la richesse publique, finirait par s'anéantir. Déjà l'arrêté du 20 août[1] n'est-il pas une nouvelle preuve de l'incontestable sollicitude du monarque pour la félicité de ses peuples? Puisse-t-il en recueillir bientôt d'heureux fruits!... Je suis loin de perdre toute espérance et de céder au découragement.

Quant au vœu d'une répartition plus équitable entre les diverses parties du royaume, je le partage autant que personne, et le pays de Namur est peut-être plus intéressé qu'aucun autre à cette importante mesure; mais c'est un travail qui nécessairement exige des recherches nombreuses, des calculs difficiles, l'examen minutieux d'une foule de points controversés, en un mot, l'étude la plus approfondie des éléments dont se compose la science de l'économie politique. Qu'on n'aille pas s'y méprendre, les bases établies par une *commission*, en 1816, et que plusieurs de nos collègues semblent vouloir adopter, n'existent plus en 1824. Les objets ont changé de face depuis cette époque; les bois, les grains et les bestiaux avaient alors une toute autre valeur qu'aujourd'hui : telle province, d'un sol peu fertile et qui ne lui permet pas de varier ses produits, jouissait par conséquent de ressources qui sont réduites maintenant des trois quarts, tandis que la progression des pertes n'est pas égale partout. Un nouveau mode de répartition ne s'improvise point : chacun de nous doit le sentir... Je pense donc pouvoir, dans l'état actuel des choses, sanctionner par mon vote le projet de loi qui laisse, pour 1824, la contribution foncière sur le même pied qu'en 1823, car, d'après les explications que nous avons obtenues, les changements sont, en quelque sorte, matériels et n'aggravent point le sort du contribuable.

Adopté par 80 voix contre 8.

Dans cette même séance, le président ayant fait connaître qu'il avait reçu d'un sieur Collet, de Namur, ancien militaire, une demande de faire passer au roi et d'appuyer auprès de Sa Majesté un mémoire tendant à être réintégré dans la jouissance de sa pension de membre de la Légion d'honneur, une discussion s'est engagée pour savoir si l'on devait passer à l'ordre du jour motivé sur l'incompétence de l'assemblée ou renvoyer les pièces à l'examen du comité des pétitions. J'ai dit qu'une pétition, quel qu'en fût l'objet, me paraissait devoir être toujours soumise à l'examen du comité. J'ai fait sentir les nombreux inconvénients et même le danger qu'il y aurait à s'écarter de cette règle. Cet avis, quoique partagé par plusieurs membres, fut rejeté par l'assemblée qui se prononça pour l'ordre du jour.

BUDGET DE 1824.

(Séance du 22 décembre 1823.)

Nobles et puissants seigneurs,

Le mot *économie* a quelque chose de magique pour les représentants d'une nation accablée sous le poids des impôts; ce mot seul fait revivre l'espoir, et dispose en faveur d'un budget auquel il sert de passe-port; mais lorsque, après un mûr

[1] Il avait pour but de protéger l'industrie belge et d'amener la France à se montrer plus favorable à l'échange des productions des deux pays.

Digitized by Google

examen des pièces, on s'aperçoit qu'en dernière analyse la somme demandée aujourd'hui diffère à peine de celle que le gouvernement demandait l'année précédente, il est difficile de ne pas se livrer à des réflexions pénibles : on nous présente, il est vrai, des projets d'une haute importance; il s'agit de routes, de canaux, et je n'ignore pas combien la facilité des communications contribue à vivifier un pays; mais l'urgence de tous ces travaux nous est-elle suffisamment démontrée? Et ne convient-il pas d'attendre que, plus avancés dans la nouvelle carrière fiscale qui nous est tracée, nous connaissions mieux les ressources du trésor? Je ne vois d'ailleurs aucun devis estimatif qui nous donne la certitude de ne pas excéder en réalité les calculs de messieurs les ingénieurs. 180,000 florins sont portés, au chapitre 5, pour le canal de *Zederick*, mais le projet de loi relatif à cet ouvrage ne sera discuté que demain... Aura-t-il votre approbation? Cela me paraît, je l'avoue, très-problématique. Je trouve aussi (chapitre 11) un million pour nos forteresses, et je ne cesserai de repousser une semblable dépense aussi longtemps qu'on nous refusera les explications que nous sommes en droit d'exiger. Le budget renferme en outre quelques articles qui seraient supprimés sans inconvénient. Si je m'arrête, par exemple, aux 43,000 florins que coûtent les *commissions* administratives, je ne puis m'empêcher de dire que des ministres, par cela même qu'ils sont toujours au centre des affaires et qu'ils en possèdent l'ensemble, m'inspireraient plus de confiance : un léger surcroît de travail ne surchargerait pas trop leurs bureaux, et la besogne s'expédierait plus rapidement; personne ne serait intéressé du moins à la traîner en longueur.

Où chercher les fonds nécessaires pour les deux séries de dépenses que nous avons sous les yeux? La caisse du syndicat n'est destinée qu'à pourvoir aux besoins de la seconde; on se propose d'y suppléer par des centièmes additionnels, mais comment adopterais-je un supplément à des impôts auxquels je me soumets avec résignation sans doute, puisque la loi les consacre, mais qui font partie d'un système que je suis loin d'admirer comme un chef-d'œuvre de combinaisons financières? Après avoir refusé mon suffrage aux lois sur le personnel, sur la mouture, sur les distilleries, etc., parce que je les croyais incompatibles vec une juste répartition des charges, parce que je les croyais contraires à la prospérité publique, je ne puis, vous le sentez, admettre maintenant un accessoire entaché des mêmes vices... Et que serait-ce, nobles et puissants seigneurs, si, par de fausses interprétations, par des menaces ou d'autres manœuvres illicites, les agents du fisc avaient encore aggravé les taxes légales?

Je passe à d'autres reproches que mérite le budget : ses rédacteurs ne rejettent-ils pas de nouveau sur les provinces (au mépris de la loi fondamentale) des dépenses qui devraient être au compte de l'État?... Je regarderai toujours comme souverainement impolitique cette continuelle tendance à détacher du point central les différentes parties du royaume, pour y créer des intérêts divergents; que dis-je?.. pour les transformer en autant de petites républiques régies par des règlements disparates, et soumises à la plus incroyable bigarrure dans la perception des impôts... Qu'il se présente une circonstance majeure, verra-t-on ces nombreux rouages administratifs se mouvoir avec l'ensemble et la célérité désirables pour le salut commun? Il nous est bien permis, je crois, de le révoquer en doute.

Le rapport de M. le ministre de l'intérieur à la main, si je vous rappelle ici que l'entretien des enfants trouvés devrait, comme je l'ai démontré l'année dernière, être remis à la charge du trésor, m'accusera-t-on de n'envisager que les intérêts provinciaux?... Eh quoi! l'on frapperait ainsi d'anathème les intérêts de la justice, car c'est au nom de la justice que je me présente, de la justice qu'on ne viole pas impunément, de la justice que vous avez juré de respecter dans toutes vos décisions et qui vous paraîtra, je l'espère, d'une tout autre importance que la suppression de quelques chiffres sur le budget de l'État... Cette justice exige que vous cessiez enfin d'écraser des provinces ou des villes sous un fardeau qui doit être général. Le gouvernement vient de sentir le danger de mettre obstacle au dépôt des innocentes et trop malheureuses victimes nées de la dépravation des mœurs : effrayé des infanticides qui s'annonçaient de toutes parts, il a donné l'ordre de rétablir l'ancien usage introduit dans les hospices par un philosophe chrétien[1]...

Cet ordre est conforme aux principes d'une sage philanthropie; mais, pour qu'il ne blessât point l'équité, ne faudrait-il pas, je vous le demande, ne faudrait-il pas en même temps redresser un tort dont nous nous plaignons à si juste titre?

Il y aurait de quoi disserter fort longuement encore sur la matière qui nous occupe : un budget présente plus d'un point de vue, mais à quoi bon renouveler des arguments qui se reproduisent sans aucun résultat chaque année? L'obligation d'émettre un vote négatif se trouve assez motivée : je ne suis pas frondeur... je rends justice aux

[1] Saint Vincent de Paul.

Digitized by Google

utiles réformes prescrites dans le régime des prisons, j'applaudis aux soins du monarque pour propager l'instruction primaire, et j'aurais grand plaisir à pouvoir considérer ma patrie comme le pays le plus libre et tout à la fois le plus heureux de la terre.

Le budget des dépenses et celui des recettes sont adoptés par 80 voix contre 22.

EMPRUNTS

1° POUR LE CANAL DE BOIS LE-DUC A MAESTRICHT (ZUID-WILLEMS-VAART),

2° POUR LE CANAL DE VIANEN A GORCUM (ZEDERICK).

(Séance du 23 décembre 1823.)

Nobles et puissants seigneurs,

Les routes et les canaux sont assurément de très-belles choses, et je conçois combien il est flatteur pour les hommes de l'art d'attacher leurs noms à de pareilles entreprises. Aussi la prudence exigerait-elle de se tenir en garde contre les séductions qu'ils nous présentent chaque jour. A les entendre, ils feront jaillir le Pactole au milieu de nous, et leur savant compas, semblable à la baguette des fées, doit transformer la patrie en vrai pays de Cocagne; mais il y a parfois prodigieusement à rabattre de ces brillantes promesses. Il faut que tout se décide par les chiffres dans ce siècle calculateur : tel ouvrage cesse d'être désirable, si les sommes qu'il coûte excèdent les avantages qu'il procure. Songeons d'ailleurs à la charge accablante des impôts; n'épuisons pas jusqu'aux dernières ressources du contribuable pour en créer d'imaginaires. Il est sans doute fort honorable de penser à nos arrière-neveux, mais serait-il juste de leur sacrifier le bien-être de la génération présente? Une étude sérieuse des choses me paraît indispensable, et, pour y procéder avec succès, il nous importe d'avoir sous les yeux les projets de MM. les ingénieurs, les plans et surtout les devis estimatifs qui doivent servir de base à l'adjudication. Il ne suffit point d'entreprendre des travaux d'une utilité même incontestable, il faut encore qu'ils s'exécutent de la manière la plus avantageuse, c'est-à-dire avec toute l'économie possible. Ne perdons jamais de vue que nous sommes, en quelque sorte, les vedettes préposées par la nation pour surveiller l'emploi des deniers publics. Ne rien voter de confiance, mais examiner tout avec un soin scrupuleux est donc le premier de nos devoirs. Je me suis fait, de cette doctrine, un axiome invariable : *point de projets, de plans ni de devis...* et point de vote, point de vote en faveur d'une demande d'argent, lorsqu'il est question de routes, de canaux ou d'édifices. Ainsi, par cela seul que les pièces nécessaires n'ont pas été jointes au projet de loi relatif au canal de Zederick, pour la confection duquel on vous propose un emprunt de douze cent mille florins, je me décide à le rejeter, car je n'ai pas même à voir, pour le moment, si ce canal peut procurer de bons résultats, ce que contestent, me semble-t-il, quelques-uns de nos honorables collègues des provinces septentrionales.

Quant au projet de loi sur le canal de Maestricht à Bois le-Duc, il s'offre à mes regards sous un aspect plus favorable. Il s'agit d'une dépense autorisée déjà par une décision législative (bien que peut-être à cette époque on se soit montré beaucoup trop facile sur des formes dont je viens de faire sentir toute l'importance); il s'agit de travaux conçus dans l'intérêt de plusieurs provinces et même de l'État; ces travaux sont commencés; il convient de les pousser avec vigueur et, pour y parvenir, un emprunt de deux millions deux cent mille florins est indispensable : on nous demande, aujourd'hui, de l'autoriser. Si la discussion ne change rien à ma manière de voir, je donnerai mon assentiment à ce projet qui ne peut faire courir au trésor aucune chance trop défavorable, puisque les fonds de remboursement sont assurés par le syndicat et par les provinces cotisées.

Le premier projet (le canal de Bois-le-Duc à Maestricht) est adopté par 77 voix contre 19; le second est rejeté par 51 voix contre 46.

PROJETS DE LOI

1° SUR LE TIMBRE,

2° SUR LES DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE GREFFE,

3° SUR LES DROITS D'HYPOTHÈQUE,

4° SUR LES DROITS DE SUCCESSION,

ET 5° SUR LES EMPRUNTS A L'ÉTRANGER.

(Séance du 27 décembre 1823.)

(Après une discussion assez longue, il avait été décidé qu'on les discuterait séparément.)

SUR LE TIMBRE.

Nobles et puissants seigneurs,

Quatre-vingt-cinq voix sur quatre-vingt-quinze se sont élevées pour repousser, dans la mémo-

Digitized by Google

rable séance du 25 mars, les mesures qui nous avaient été proposées sur les droits de timbre, d'enregistrement, de succession, etc... Serait-il possible que ce noble exemple d'un patriotisme éclairé ne produisît d'autre résultat que de nous donner cinq lois au lieu d'une? Espérons le contraire.

Les mots sont faits pour servir à s'entendre. Cette maxime est depuis fort longtemps un axiome académique, mais il ne paraît pas que MM. les grammairiens fiscaux l'aient adopté. La trop fameuse loi du 12 juillet parle de modifications à faire aux impôts du timbre, etc. Que signifie *modifier?* J'ouvre le dictionnaire, et je trouve que ce mot exprime l'idée de modérer, d'atténuer, d'affaiblir quelque chose. Dès lors, que penser du projet soumis à notre examen? N'est-il pas une infraction manifeste à ce que vous avez cru décider, en 1821, dans l'intérêt du contribuable?

Est-ce une modification, qu'un droit de timbre sur les avis dans les journaux?... Cela pourrait bien, il est vrai, *modifier*, c'est-à-dire restreindre les produits du fisc, car pour chercher à se procurer la faible somme de 25,000 florins, je le prévois trop, on commencera par frapper de mort les feuilles uniquement consacrées à des annonces et plusieurs journaux qui ne font encore de légers bénéfices que par ce moyen. Cependant chaque exemplaire de ces feuilles que vous aurez détruites était décoré d'un timbre... Les ouvriers, privés de travail et sans ressources, payeront-ils les mêmes impôts de consommation?... Le manufacturier leur vendra-t-il les mêmes objets de vêtement?... Messieurs les faiseurs en finances, de grâce songez à l'influence que doit avoir sur la prospérité publique chacun de vos projets; prenez garde de rompre aucun des anneaux dont se forme la grande chaîne sociale. Votre timbre d'avis doit nuire aussi, d'une manière essentielle, au commerce du détail qui renoncera désormais à ce débouché si facile pour se faire connaître, car les objets annoncés fort souvent par deux mots qui se répètent trois ou quatre fois pour trente ou quarante centimes, seront grevés par le timbre de trente-sept centièmes et demi, d'une charge disproportionnée avec la valeur du gain; faites en sorte que, muni de sa patente, chacun puisse donner l'essor à son industrie. C'est des bénéfices particuliers que se composent, en dernière analyse, les ressources du trésor; le numéraire du peuple le plus riche se réduirait à fort peu de chose sans la circulation; il est rare d'ailleurs qu'on établisse un nouvel impôt quelconque sans tarir une autre source productive; mais je reviens aux prétendues modifications...

En est-ce une que d'assujettir les quittances à l'affreuse gêne du timbre proportionnel? Faudra-t-il qu'au fond de nos malheureux villages des Ardennes, nous en tenions magasin chez nous, afin d'en avoir de toutes les espèces, suivant le besoin qui se présente? L'homme à qui la fraude et le mépris des lois seront le plus en horreur se verra forcé de recourir au papier libre, dans mainte et mainte circonstance. Le timbre fixe aurait, je crois, rapporté beaucoup plus... M. le ministre des recettes a trop l'habitude des affaires pour ignorer que l'expérience trouve à retrancher plus d'un chiffre des brillants calculs du cabinet, et qu'elle détruit plus d'une illusion fiscale. Voilà d'où proviennent, en grande partie, tous ces *déficit* qui ne cessent de nous affliger. La transmutation du franc en cinquante centièmes[1] offre du moins quelque chose de positif; mais ce n'est pas encore là, me semble-t-il, une modification dans le sens que le dictionnaire assigne à ce mot. En est-ce une que d'établir des charges énormes, comme celles qui sont imposées à notre agonisante agriculture par un double, et quelquefois un triple droit de timbre proportionnel pour le même bail (si l'on remet, par exemple, une ferme à deux cultivateurs associés)? Les hommes déjà passibles d'un droit, dans ce bail, le seront encore dans la quittance de payement; et n'est-ce rien d'exposer le propriétaire à toutes les chicanes qui résulteront des baux à partage de récolte?

Que dirai-je du renvoi continuel aux législations antérieures?... Pauvres contribuables, vous vous reposez tranquillement sur les dispositions qui viennent de vous être prescrites, et vous n'en êtes pas moins atteints peut-être par une loi du 9 vendémiaire an VI, du 13 brumaire ou du 6 prairial an VII. Consultez sur ce point quelque homme d'affaires; il prélèvera d'abord son aubaine, et puis il vous apprendra que vous avez encouru l'amende pour n'avoir pas eu le loisir de compulser tous les édits bursaux des nombreux gouvernements qui se sont succédé dans votre patrie. — Ne valait-il pas mieux maintenir l'ordre actuel des choses jusqu'à ce qu'il fût possible de préparer un travail définitif et complet? Pourquoi ces perpétuelles secousses financières, si peu conformes à l'esprit monarchique, et toujours si fâcheuses?

Les réponses ministérielles sont à peu près, ici, ce qu'elles sont d'ordinaire: vagues, insignifiantes et même parfois étrangères à l'objet. Je citerai deux exemples, pris entre huit ou neuf que j'avais notés:

On fait une demande qui semble devoir être

[1] Demi florin, ce qui fait un franc 6 centimes.

Digitized by Google

considérée comme superflue; il s'agit de savoir s les annonces de spectacles, remises chaque jour à domicile, seront timbrées. Voici la réponse : *les annonces adressées à MM. les abonnés* EXCLUSIVEMENT *sont exeptées du timbre.* Ainsi les annonces semées dans les auberges ou remises à de simples amateurs ne pourront échapper aux réseaux du fisc... Certes, je ne puis supposer que sa rapacité veuille aller jusque-là.

Les autorités provinciales avaient toujours distribué *gratis* à de pauvres ouvriers, pourvus d'un certificat d'indigence, des passe-ports pour sortir du royaume. On demande si cela peut se faire encore : la réponse qui le croirait ? porte qu'il faudrait des cas bien spéciaux pour que Sa Majesté accordât l'exemption du droit. Je tombe des nues... Voulez-vous donc que le malheureux, condamné par les circonstances politiques à vivre oisif chez lui, mais qui tient au sol natal, mais qui se glorifie du titre de Belge et ne s'éloigne momentanément de sa famille que pour chercher d'honorables ressources dans son travail, s'expatrie une fois pour toutes et profite de l'hospitalité sagement calculée que lui présentent nos industrieux voisins?

Il me reste à parler de l'article 14, qu'on prétend fondé sur notre loi fondamentale. J'ai l'article 68 sous les yeux, et je vois au contraire qu'il faut, dans chaque loi spéciale, *déterminer quels sont les cas* où le roi peut dispenser d'une disposition légale. Or, l'article 14 ne *détermine aucun de ces cas*; il est donc inconstitutionnel, il est donc inadmissible... Les abus sans doute ne sont guère à craindre sous un monarque tel que le nôtre : ils ne le seront pas davantage sous le prince magnanime dont le sang précieux a déjà coulé si glorieusement pour la défense de l'État; mais il faut prévoir l'avenir; les priviléges ne prennent guère naissance, et ne se multiplient qu'à la longue... Placés, ici, pour être les conservateurs de notre charte tutélaire, nous ne devons pas souffrir qu'il y soit porté la moindre atteinte.

Si j'ai donné quelque développement à cette question délicate, c'est qu'elle se rattache de la manière la moins équivoque à nos principes constitutifs; c'est qu'elle sera suivant toute vraisemblance, le principal obstacle à ce que j'adopte le projet relatif aux hypothèques, et que, reproduite partout, elle figure encore dans la loi des *fonds étrangers*, sur laquelle je laisserai disserter des orateurs plus familiarisés que je ne le suis avec ces sortes d'opérations de banque.

Le ministre des recettes s'étant appliqué particulièrement à répéter ce qui s'était dit sur l'inconstitutionnalité de l'article 14 :

Je n'ai pas prétendu, lui répondis-je, que des dispositions analogues à celles qui sont contenues dans cet article fussent inadmissibles, mais il faudrait, comme l'article 68 de la loi fondamentale l'exige, que les cas où pût se faire la remise de l'impôt fussent précisés. Je persiste donc à croire inconstitutionnel l'article tel qu'il est, et je me permettrai d'insister sur les graves inconvénients d'un pareil exemple d'infraction à la charte constitutive.

Rejeté par 73 voix contre 29.

SUR LES DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE GREFFE.

Nobles et puissants seigneurs,

Plusieurs des observations générales que j'ai faites sur la loi du *timbre* ne s'appliquent pas moins à la loi sur *l'enregistrement;* mais les reproduire ici serait, me semble-t-il, abuser un peu trop de votre patience sans aucun avantage pour la discussion, et risquer peut-être d'affaiblir l'idée qu'il vaut mieux traiter séparément chacun des cinq projets.

Le premier article, en vertu duquel le droit de l'enregistrement d'un acte judiciaire se paye à la fois pour la minute et pour une expédition, soit qu'on la retire du greffe, soit qu'on juge à propos de l'y laisser, ne nous montre-t-il pas le fisc, pour ainsi dire, dans toute la naïveté de son exigence ? Aussi la critique s'était-elle exercée sur cette *heureuse* innovation. Quelques-uns de nos collègues avaient trouvé que c'était nuire au maintien du bon droit, en rendant les procès plus coûteux encore. La réponse ministérielle est des plus curieuses. Établissant d'abord comme axiome que l'expérience prouve combien les procès et la conservation du bon droit sont deux choses souvent distinctes, elle renferme une vérité presque triviale, mais qui, du moins je l'espère, ne doit pas quant aux arrêts des cours de justice, recevoir une application fréquente, car il n'y aurait point là de quoi rassurer beaucoup les justiciables. La même réponse présente ensuite un raisonnement bien étrange ; on y pose en principe qu'un abus partiel peut devenir général sans la moindre difficulté, sans le plus faible scrupule.

On a fait droit à nos justes plaintes contre les 50 florins exigés pour les dispenses de mariage. M. le ministre a senti comme nous, que puisqu'elles doivent toujours être fondées sur des motifs graves, il serait peu convenable de les vendre...

Digitized by Google

La main qui les distribue est trop auguste pour que le fisc ose se permettre, en quelque sorte, de se l'associer ; une décision royale ne doit provoquer, de toutes parts, que les nobles sentiments de la reconnaissance et du respect. Pourquoi donc mettre un prix aux lettres de naturalisation ? N'est-ce pas dépouiller le bienfait de ce charme, de cette grâce aimable qui le rend plus précieux encore ? Loin de prétendre, en quelque sorte, un droit de joyeuse entrée de l'homme (riche par ses capitaux ou par son industrie) qui veut s'associer à nos destinées, empressons-nous de l'accueillir et de le protéger... Notre Belgique (sous cette dénomination je comprends les diverses parties du royaume), notre Belgique doit imprimer à tous ses actes le cachet de cette législation libérale qui l'a fait surnommer, dans tous les temps, la terre classique de l'hospitalité.

Faire payer 100 florins pour des lettres de noblesse, n'est-ce pas avilir, en quelque sorte, une des récompenses nationales qu'a consacrées notre charte? je ne puis y souscrire. Quelques-uns de nos collègues ne voient là qu'une taxe sur la vanité, mais c'est confondre les abus avec l'institution même. Si les faiblesses humaines étaient cotisées, tous les *déficit* seraient bientôt comblés, je l'avoue; mais la chose serait d'une exécution difficile.

Je n'admets pas davantage l'espèce de *pourboire fiscal* extorqué des fonctionnaires; c'est désenchanter l'honorable carrière du service public; ceci se rattache à la fausse idée généralement reçue dans certains pays, que les emplois sont faits pour les hommes et non les hommes pour les emplois : d'où résultent l'indifférence sur la capacité des candidats, le népotisme oligarchique, le défaut d'émulation, et d'innombrables *sinécures*, pour me servir d'une expression énergique qui manquait jadis à notre langue. Lorsque vous mettez un citoyen à même de rendre des services à sa patrie, il regarde sans doute comme un devoir d'être reconnaissant de la flatteuse confiance que vous lui témoignez, mais s'il s'acquitte de ses fonctions avec intelligence et zèle, n'est-ce pas alors le gouvernement qui lui doit, à son tour, quelque gratitude ? Pourquoi donc exiger une rétribution que je qualifierai toujours d'avilissante et pour celui qui la donne et pour celui qui la reçoit, surtout à cause des vétilleuses formalités que cette mesure entraîne? L'élévation de l'âme est une garantie de la délicatesse des sentiments et de la conduite; c'est, je crois, sous ce rapport, que l'honneur doit être, comme l'a prétendu Montesquieu, le principe constitutif des monarchies. Toutes ces lésineries d'ailleurs ne sont portées sur l'état approximatif des produits qu'à 5,000 florins d'une part, et, de l'autre, tout au plus au tiers des 10,000 florins résul tant des trois articles réunis en un seul chapitre de recette. Il faut convenir que jamais l'avidité financière ne s'était mise à pare il rabais. Quant à l'article 4, qui présente, sur le droit fixe, un surcroît de 59 pour cent, c'est encore là vraisemblablement une de ces bienveillantes modifications imaginées en vertu de la loi du 12 juillet. M. le ministre, dans une de ses réponses, nous dit qu'en France, d'après un tarif du 28 avril 1816, ces droits sont encore plus onéreux; mais que nous importe ce qui se fait ailleurs ? Je désirerais, pour mon compte, abandonner à nos voisins le grand prix de fiscalité; je ne voudrais pas même de l'*accessit*.

Les dispositions par lesquelles on soumet le reliquat d'un compte de commerce (article 13) au droit proportionnel d'enregistrement seront presque toujours éludées, de manière que l'impôt ne pèsera, pour ainsi dire, que sur les tutelles, dont toutes les pièces doivent avoir une existence légale.

Par l'article 15, le droit se trouve fixé, pour les échanges d'immeubles, à deux pour cent, sur la valeur de chacune des deux parties échangées, tandis qu'on ne devrait payer que sur la valeur excédante... Il me semble qu'on ne s'est guère mis en peine de réfléchir sur l'extrême utilité de ces échanges pour les progrès de l'agriculture, surtout dans les pays de grandes fermes qui se composent de terres éparses, et mal cultivées à raison de la distance des bâtiments d'exploitation... C'est ainsi que le rédacteur de la loi du timbre avait perdu de vue les encouragements que méritent les baux à long terme.

L'article 19, grâce à l'unanimité de nos efforts, a disparu du projet : c'est une véritable victoire remportée par la saine raison, car il répugnait au bon sens qu'un légataire fût plus favorisé qu'un donataire ; cela blessait toutes les idées, tous les principes, toutes les relations sociales.

Le cas de fraude indiqué dans la réponse aux objections sur l'article 21 me paraît tellement rare que je persiste à considérer comme inadmissibles tous ces délais que le fisc se réserve pour l'exercice de ses droits. Il résultera de cet article que les liquidations définitives se trouveront sans cesse entravées. Cependant, les retards font que les affaires s'embrouillent, ce qui devient une source intarissable de procès.

Je vais maintenant dire un mot de l'article 28 qui, par le défaut d'indication précise des cas pour lesquels Sa Majesté peut faire remise des droits, offre la même inconstitutionnalité que l'article 14 de la loi sur le timbre. Ce motif, joint

Digitized by Google

aux nombreuses objections que je vous ai soumises, ne me permettra point d'adopter le projet de loi, malgré les cinq ou six changements utiles qu'on vient d'y faire.

Rejeté par 57 voix contre 45.

Le projet sur les droits d'hypothèque est adopté par 55 voix contre 47.

SUR LES DROITS DE SUCCESSION.

Nobles et puissants seigneurs,

Je parlerai peu du projet relatif aux droits de succession, bien qu'il y ait sans doute beaucoup à dire sur cette importante matière, mais d'autres vraisemblablement s'acquitteront de cette tâche dans tous ses détails. Je me bornerai donc à remarquer que les articles 2 et 4 renferment des mesures qui me paraissent inadmissibles, parce que je les trouve tout à la fois onéreuses, désagréables et difficiles, pour ne pas dire impossible dans leur exécution. Ces articles ne tendent à rien moins qu'à livrer le patrimoine du pauvre à l'avidité des gens d'affaires, surtout dans les campagnes, car, vous devez le sentir, des hommes simples et d'une intelligence bornée, lorsqu'il s'agira de produire sous les yeux du fisc une déclaration très-compliquée pour prouver que l'héritage ne vaut pas 300 florins, se verront contraints de se placer, en quelque sorte, sous la tutelle de ces messieurs, qui tous ne se piquent point de mettre le désintéressement au nombre des qualités caractéristiques de leur état.

Je repousserai de même, et de tous mes efforts, la formalité très-illusoire et très-pernicieuse du serment que prescrit l'article 5. *L'honnête homme*, qui n'en aurait pas besoin pour remplir ses devoirs, *l'honnête homme le prête en victime*, vous disait l'année dernière mon honorable ami M. Lecocq. J'ajouterai que l'homme faible ne tarde pas à capituler avec sa conscience. Quant au fripon, il se joue d'un semblable frein, et, pour que rien ne manque au funeste effet moral de cette séduction présentée à la fraude, les lois qui consacrent le serment n'infligent aucune peine au parjure. Il en est quitte pour une amende, et cet indigne oubli, cet indigne mépris des bienséances, ne rappelle-t-il point notre exécrable législation du XIIe siècle, où le code pénal n'était que le tarif des crimes, de façon que la fortune donnait l'odieux privilége de les commettre, pour ainsi dire, impunément?

La nouvelle rédaction du projet présente, je me plais à le reconnaître, un heureux changement par la suppression de l'article 15 qui frappait d'un droit de cinq pour cent les successions directes dans la ligne ascendante. Cette rigoureuse mesure du fisc était peu d'accord sans doute avec l'intérêt que doit inspirer à la société l'amour filial, cette première base de toutes les vertus.

L'article 17, aujourd'hui 16, est contraire aux vrais principes, et l'on ne voit pas que, pour éviter des fraudes prétendues, il faille, ainsi qu'une section l'a fort judicieusement remarqué, sauter à pieds joints sur les lois.

La disposition fiscale de l'article suivant n'est guère moins répréhensible, puisqu'elle est mise en vigueur, lorsqu'à proprement parler, il n'y a pas encore de droits acquis.

D'après ces griefs, que je ne crois pas avoir exagérés, je ne pourrais adhérer, par mon vote, au projet de loi quand bien même je n'y trouverais point (article 23) les dispositions inconstitutionnelles que j'ai déjà critiquées ailleurs.

Rejeté par 54 voix contre 46.

SUR LES FONDS ÉTRANGERS.

M. Van Crombrugghe ayant, à raison de l'heure avancée (onze heures et demie du soir), proposé de remettre la séance au surlendemain lundi, le président demanda ce qu'on voulait faire; je pris la parole :

Nous sommes pénétrés maintenant de la discussion; il faudrait, lundi, recommencer à nouveaux frais; personne de nous, ce me semble, n'est endormi : d'ailleurs, au besoin l'éloquence des orateurs qui se proposent de parler encore nous réveillerait; les bougies ne s'éteindront pas de sitôt : je demande que la séance se prolonge jusqu'au résultat complet, quand bien même nous devrions rester ici jusqu'à cinq heures.

Chacun reprend sa place.

Rejeté par 61 voix contre 38.

INTRODUCTION DES MARCHANDISES FRANÇAISES.

CHANGEMENTS AU TARIF DES DOUANES.

(Séance du 6 janvier 1824.)

Nobles et puissants seigneurs,

A propos de deux lois que personne, me semble-t-il, ne se dispose à combattre, je me garderai bien de compulser une douzaine de volumes sur la statistique universelle pour vous étaler, dans une longue, pesante et présomptueuse dissertation,

Digitized by Google

tous les lieux communs de l'économie politique. Ce serait, je pense, vous ennuyer en pure perte... Je me bornerai donc à dire que transformer en loi l'arrêté royal du 20 août [1], ce sera confirmer les espérances conçues de toutes parts: on désirerait seulement que la mesure fût moins incomplète, et que les représailles s'étendissent à plus d'une puissance voisine... Au surplus, *des négociations sont entamées*. C'est ce que le roi lui-même a daigné nous faire connaître : dès lors il faut attendre les résultats dans un respectueux silence.

L'agriculture, à laquelle les toits de paille enlèvent de précieux engrais, est fort intéressée à ce que les ardoises soient d'un prix modéré, surtout dans les provinces où la nature de la terre ne permet point de fabriquer la tuile. J'avais craint d'abord que les énormes droits établis sur les ardoises françaises n'entraînassent des inconvénients réels; mais on me répond, d'une manière positive, que des ardoisières, découvertes depuis peu chez nous, sauront pourvoir à tous nos besoins... Je n'insiste pas davantage, car si l'expérience venait d'ailleurs à démentir les calculs, il serait encore temps de revenir sur ses pas.

La seconde loi soumise à notre examen renferme d'utiles changements au tarif des douanes, et je mets en première ligne la rédaction du droit de sortie sur les boissons distillées; mais pour en ressentir les heureux effets, ne conviendra-t-il point de faire cesser enfin tant de fâcheuses entraves dont se plaignent les distillateurs?

Les dispositions relatives au fil de dentelle, aux livres cartonnés, au tabac, au savon, à la chaux, et même au transit des soies écrues, me paraissent avantageuses; mais nos vœux n'appelleraient-ils point d'autres amendements! Lorsqu'il s'agit de toucher au tarif des douanes, le fer-blanc, le cuivre, les armes à feu, le cuir, le plomb, le fer, la coutellerie, les draps, d'autres objets en foule se présentent à notre mémoire, et nous sollicitent en faveur de l'industrie qui n'eut jamais plus besoin d'appui. L'on se demande si des droits plus considérables sur les grains étrangers ne seraient pas nécessaires pour soutenir nos malheureux cultivateurs; on se demande si les intérêts respectifs du propriétaire et du fabricant se trouvent conciliés relativement aux laines, et si l'on ne court pas le risque de voir disparaître ces magnifiques troupeaux de mérinos réunis à grand frais. Toutes ces questions, au reste, méritent d'être approfondies... Le monarque, nous ne l'ignorons point, ne cesse d'en faire les objets de sa sollicitude particulière; il est secondé par un ministre habile et plein de zèle [2]... Espérons.

Je voterai pour les deux projets de loi.

Les deux projets sont admis à l'unanimité (91 voix).

NOUVEAU PROJET DE LOI

RELATIF AUX DROITS DE TIMBRE, D'ENREGISTREMENT ET SUR LES FONDS ÉTRANGERS.

(Séance du 29 mai 1824.)

Nobles et puissants seigneurs,

Bien que le char du fisc ne marche point d'un pas égal partout; bien qu'il s'embourbe dans plus d'une ornière, il me semble qu'au train dont on y va dans la plupart des provinces, la mouture et l'impôt personnel doivent produire des sommes très-fortes... Le chapitre des interprétations est une mine qui s'exploite avec une audace incroyable. Ne conviendrait-il pas, avant d'autoriser une nouvelle pêche fiscale, de récapituler les produits des nombreux coups de filet jetés jusqu'ici? Bref, le nouveau système, annoncé comme une espèce de *panacée* financière, devait, prétendait-on, fournir le moyen de diminuer d'autres droits, et notamment ceux du timbre, etc. La sagesse conseillait sans doute de différer toute innovation jusqu'à ce qu'on pût connaître mieux les ressources et les besoins définitifs du gouvernement, après avoir affectué des économies, non pas hypothétiques, mais certaines, mais véritables, que réclamait avec instances un peuple accablé sous le poids de ses énormes taxes... La sagesse conseillait d'attendre qu'on eût préparé la refonte complète de toutes les lois antérieures, afin de procurer au contribuable la facilité de connaître ses obligations sans être contraint de se placer à cet égard sous la tutelle des gens d'affaires. Nous avons suivi, nobles et puissants seigneurs, les conseils de la sagesse : des projets de loi furent rejetés le 25 mars et le 27 décembre 1823. Ce double résultat peut faire présager le sort de la troisième tentative dont nous avons à nous occuper en ce moment. Des concessions nous ont été faites, je l'avoue, mais elles ne changent rien au vice radical de la mesure, et les reproches à faire aux détails du projet actuel sont d'ailleurs assez graves pour motiver un vote négatif.

[1] Relatif à des représailles envers la France dans le but de l'amener à se montrer moins prohibitive et plus disposée à favoriser le commerce d'échange entre les deux pays.

[2] M. Falck.

Digitized by Google

Le tarif du timbre de dimension (article 3) est plus élevé d'un cinquième qu'il ne l'était dans le projet précédent. N'est-ce pas, je vous le demande, une contravention manifeste à la fameuse loi du 12 juillet 1821? D'après cette loi, le sixième, en cas de nouvelles dispositions législatives sur la matière, devait être défalqué du produit des droits existants, sauf à le remplacer par 15 centièmes et demi. Qu'on nous laisse, puisque nous supportons les pénibles conséquences du prototype fiscal, qu'on nous laisse au moins les faibles compensations qu'il nous garantissait. Un surcroît de charge se fait également remarquer à l'article 11 sur le droit d'enregistrement. Les préposés du trésor veulent arrondir leurs sommes, cela se conçoit, mais il doit se concevoir aussi que les états généraux du royaume jugent convenable d'ajourner de pareilles prétentions. Pourquoi d'ailleurs cette prestesse, cette pétulance si contraire à nos habitudes, si contraire à nos mœurs?

On s'obstine de plus belle à vouloir frapper des verges du fisc (article 4) les avis insérés dans les gazettes. C'est en vain que de toutes parts on se récrie pour en faire pressentir les fâcheux résultats : vous vous rappelez sans doute les judicieuses observations qu'a fait valoir, sur cet objet, l'éloquent orateur que nous avons perdu, mon honorable ami M. Lecocq; c'est en vain qu'on a représenté comme inévitable la chute prochaine de plusieurs journaux mixtes et des feuilles exclusivement consacrées aux annonces, feuilles productives déjà pour le timbre, pour la poste, pour les papeteries, pour la classe laborieuse, dont elles employaient les bras. Le ministre veut, de ce chef, 30,000 florins, et certes il éprouvera, d'une manière indirecte, une perte pour le moins équivalente à cette somme. On ne daigne jamais nous en croire, et malheureusement nous finissons toujours par avoir prévu les choses telles qu'elles arrivent. C'est en vain aussi qu'on insiste sur l'influence qu'exercera ce nouvel impôt relativement à la petite industrie, au commerce de détail... Eh! d'ailleurs, compterait-on pour rien l'insupportable gêne de se rendre, à l'heure fixe, très-souvent à de grandes distances, chez le receveur, afin de se procurer un timbre? Pourquoi toujours des entraves? pourquoi sans cesse décourager la classe industrieuse? L'avis, dit-on, pourra figurer, pendant toute une année, dans le même journal; c'est très-bien, mais si l'éditeur ajoute, s'il retranche, s'il change une date, un chiffre dans les insertions subséquentes, par exemple après une séance préparatoire, ou lorsqu'on fait remise à huitaine, lorsqu'il s'agit de diminuer le prix d'une marchandise, d'indiquer le départ des vaisseaux à vapeur, etc., etc..., faudra-t-il, pour ces légers changements, renouveler le timbre? L'arbitraire règne ici comme dans presque tous nos édits bursaux... Nos seigneurs du fisc expliqueront les choses suivant leur bon plaisir. Qu'on y prenne garde, notre réserve doit être, sous ce rapport, d'autant plus grande, que nos anciennes conjectures, que nos anciennes craintes sont devenues des réalités. Lorsqu'il sera question d'annonces de spectacles, de nouvelles scientifiques ou littéraires, lorsqu'on parlera d'une découverte intéressante, d'une gravure, d'un dessein lithographié, d'un tableau, d'une exposition au profit des pauvres, ces messieurs ne tendront-ils pas leurs formidables réseaux? ne feront-ils pas jouer tous les ressorts de la chicane pour soutirer le plus d'argent possible? Il est de toute évidence aux yeux des hommes qui savent ce que c'est qu'une imprimerie de journal où toute la besogne doit se terminer en moins de six heures, où toute pièce un peu longue se partage en deux ou trois compositeurs, il est de toute évidence, dis-je, que les malheureux journalistes encourront plus d'une fois l'amende, faute de pouvoir reproduire les minutes.

Poursuivons notre examen. En cas de simple rétrocession de bail (article 6), c'est-à-dire lorsque le propriétaire rentre dans son bien avant l'expiration du terme, il faut encore, à raison de ce nouvel arrangement, un tribut au fisc... Eh! n'est-ce donc pas déjà trop d'avoir payé le droit pour des années de non-jouissance? Quant aux baux de trois, six ou neuf ans, avec la faculté de résiliation réciproque, je ne cesserai de dire qu'il serait juste de les considérer comme de six ans, à cause de l'incertitude et des chances. La prétendue faveur de n'être point tenu de faire enregistrer le bail sous seing privé donnera naissance à plus d'un procès, parce qu'il n'y aura point de date certaine. Je préférerais que l'enregistrement devînt obligatoire... La diminution de l'impôt, fut-elle des trois quarts, serait compensée par la fréquence des produits. La difficulté qui résultera de l'évaluation des baux à partage de récolte m'avait frappé dès le principe : en effet, si l'on calcule le nombre présumé des gerbes d'après ce que produisaient les terres lorsqu'on pouvait encore ne rien négliger pour leur culture, si l'on établit ensuite la valeur des grains, année commune, d'après les quatorze dernières années en écartant les deux plus fortes et les deux plus faibles, les parties contractantes ne peuvent qu'être horriblement lésées, vu l'état actuel de l'agriculture. Il en serait de même si l'on avait recours aux évaluations cadastrales. Ce qu'a répondu M. le ministre à cet égard n'est guère moins ambigu que l'explication donnée à nos col-

Digitized by Google

lègues de la quatrième section au sujet du sixième des revenus du timbre, de l'enregistrement, etc., sixième toujours perçu jusqu'aujourd'hui, mais dont néanmoins l'emploi n'a pu se faire depuis le 31 décembre 1823[1]. Les réponses ministérielles sont arrivées cette fois avec une admirable célérité, mais l'étonnement cesse après les avoir lues... On y remarque du reste une extrême libéralité grammaticale : toutes les critiques faites, sous ce rapport, ont été suivies de larges concessions. C'est bien dommage que l'on n'ait pas trouvé juste de rétablir également le substantif *modification* dans tous ses droits, et qu'on s'acharne à le torturer de toutes les manières pour expliquer le sens de la loi du 12 juillet.

Je ne puis passer sous silence l'article 9 relatif à l'exemption du timbre : les hospices et les bureaux de bienfaisance ne devraient-ils pas en jouir pour les avis qui les intéressent dans les journaux? le malheureux ouvrier, privé de travail, sera-t-il tributaire du fisc, pour le passe-port qu'il sollicite chaque année, et sur lequel se fondent, en quelque sorte, les ressources de sa famille? Veut-on le contraindre à s'expatrier tout à fait? Devra-t-il, dans son désespoir, abjurer le beau titre de citoyen belge?

Je trouve encore (article 12) 100 florins pour les lettres de noblesse : on transforme en marchandise d'assez mince aloi ce qui devrait être une honorable récompense nationale... A la bonne heure! mais je penserai toujours que cela n'est point dans les principes monarchiques. Je voudrais aussi que nos lettres de naturalisation fussent gratuites : il est bon de choyer l'homme qui nous apporte son industrie ou ses capitaux. Le résultat de cet impôt sera faible pour le trésor, et vous désenchantez le bienfait. Deux années au fisc pour requérir l'expertise en matière d'enregistrement (article 22)! et c'est beaucoup trop; il ne faut pas tenir aussi longtemps un propriétaire dans l'incertitude et lui faire craindre de rien améliorer; un an suffisait.

Je laisse à ceux de mes collègues qui sont plus initiés que je ne le suis dans la connaissance des fonds étrangers le soin de traiter cette importante matière. J'arrive à l'article 29. J'y lis que Sa Majesté pourra faire la remise non-seulement des amendes, mais des droits même *dans des cas particuliers ou dans l'intérêt général*. Escobar lui-même, le jésuite Escobar, renoncerait à concilier une semblable clause avec l'article 68 de notre charte fondamentale : n'y est-il pas dit que *les cas pour lesquels le roi peut dispenser d'une disposition quelconque doivent être déterminés dans chaque loi spéciale?*... Qu'on détermine, qu'on précise donc les cas, et, fussent-ils au nombre de vingt, la chose cessera d'être inconstitutionnelle; mais cet article 29, rédigé comme il l'est, me semble inadmissible : les antécédents dont on fait étalage dans les réponses officielles ne prouvent rien; ils rappellent d'anciens torts, voilà tout. La jurisprudence ne doit pas étouffer la législation; est-ce parce qu'on aura fait brèche une fois à l'édifice social qu'il faudra se le permettre chaque jour? Je n'ignore point quelle garantie les éminentes vertus de notre auguste monarque nous présentent, mais c'est la garantie du moment; les institutions doivent nous en offrir une plus forte ou du moins plus durable.

En laissant au souverain la faculté de suspendre envers un particulier l'application de la loi dans des cas non spécifiés, vous vous exposez à voir revivre tous les abus. Supposez un Louis le Débonnaire sur le trône, et l'égalité des charges publiques disparaîtra bientôt; les priviléges renaîtront de vos imprudentes lois financières.

Il m'est impossible de donner mon assentiment au projet... S'il n'obtient point la majorité des suffrages, nous pourrons aborder ensuite la question de ces 15 centièmes et demi si bizarrement introduits dans le budget de cette année, et combattre les étranges principes consignés à cet égard dans le mémoire explicatif.

Adopté par 55 voix contre 45.

PROJET DE LOI

RELATIF AUX PENSIONS EXTRAORDINAIRES MISES A LA CHARGE DU SYNDICAT D'AMORTISSEMENT.

(Séance du 2 juin 1824.)

Nobles et puissants seigneurs,

C'est en vain que vous feriez passer le plus subtilement du monde votre or de la poche gauche dans la poche droite, ou de la main droite dans la main gauche, vous n'en augmenteriez point vos richesses d'une obole : il ne faut pas un grand

[1] La loi du 12 juillet 1821 le rend incompatible avec les 15 centièmes et demi additionnels exigés en vertu des changements faits au budget de 1824 par une dépêche dont la chambre, à raison d'un inconcevable oubli du greffier, n'avait pas eu connaissance. Il en était résulté que les deux chambres n'avaient pas voté la même quotité d'impôts. Cette irrégularité ne s'en est pas moins maintenue.

Digitized by Google

effort de génie pour concevoir de pareilles manœuvres qui, de nos jours, ne séduisent plus la multitude. Ainsi, l'on aura beau charger le syndicat du payement des 900,000 florins de pensions nouvelles, au lieu de les porter au budget, la charge n'en sera pas moins énorme. Ce qu'on prélève sur le syndicat serait-il donc une espèce de conquête sur l'ennemi? Non sans doute, et cette caisse ne peut nous paraître autre chose que la succursale, en quelque sorte, du trésor public. En supposant qu'elle offre des sommes disponibles, véritablement disponibles, rien n'empêche, me semble-t-il, qu'elles ne figurent au chapitre des ressources du budget annal; pourquoi ne les emploierait-on pas à subvenir enfin aux dépenses générales qu'un fâcheux et puéril système de déception a fait rejeter sur les provinces? Pourquoi, s'il est possible, ne serviraient-elles pas à diminuer aussi la trop longue série de ces centièmes additionnels qui se reproduisent sous tant de formes, sous tant de dénominations différentes? On nous prône beaucoup, et depuis bien longtemps, les économies qu'on projette sans cesse; mais je commence à m'apercevoir que le mot n'est pas toujours le signe représentatif de la chose. Quoi qu'il en soit, pouvons-nous, sans l'examen le plus scrupuleux, grever ainsi le peuple d'une dépense annuelle de 900,000 florins? Ce serait, à mon avis, trahir la confiance de nos concitoyens, ce serait méconnaître le mandat que nous avons reçu, ce serait mettre en oubli les dispositions de la charte fondamentale sur ce qui constitue nos devoirs. A Dieu ne plaise que j'envie aux malheureuses victimes de nos perpétuelles révolutions financières et de notre versatilité fiscale tout moyen d'existence; mais est-il indispensable que l'oisiveté reçoive les mêmes primes d'encouragement que les services actifs? Il peut y avoir tel homme d'État qu'il serait avantageux de payer pour ne rien faire, j'en conviendrai sans peine: il serait néanmoins fort triste qu'on dût, à cet égard, transformer l'exception en règle générale; d'ailleurs il faut tâcher, en pareil cas, d'obtenir ou d'accorder une capitulation moins onéreuse. Je le déclare ici, je ne souscrirai pas à ce qu'on nous propose, au premier article du projet, aussi longtemps que, par un tableau détaillé complétement et fait en partie double, de manière à nous présenter les économies d'une part et les charges de l'autre, on ne nous aura pas fourni les moyens de juger jusqu'à quel point la somme dont il s'agit est nécessaire.

Je conçois à merveille que le syndicat ne puisse amortir la dette lorsqu'elle dépasse le pair, mais ajourner l'amortissement jusqu'à l'année 1830 (article 4) peut porter atteinte au crédit non moins qu'à des lois considérées comme définitives: eh! n'importe-t-il donc point de conserver à tous les actes de notre législation ce noble cachet de l'antique loyauté belge dont les habitants de ce royaume ne cesseront de s'enorgueillir? — Enfin, l'article 5 me paraît avoir une tendance incontestable à donner plus d'étendue encore aux pouvoirs déjà trop considérables du syndicat. L'ambiguïté des termes dans lesquels est conçu le mémoire explicatif n'est guère propre à calmer nos inquiétudes. Prenons-y garde, *l'esprit financier cherche trop souvent*, ainsi que l'observe M. Necker, *à multiplier les ressorts, à compliquer ce qui pourrait être simple, afin de donner à un métier l'importance et les formules d'une science.* Simplicité dans les moyens, certitude dans les ressources! tel devrait être constamment l'esprit de l'administration... Cet esprit ne sera-t-il jamais le nôtre? et les rouages de notre machine sociale continueront-ils de s'engrener, de se compliquer ainsi de plus en plus?... Il est urgent de mettre un terme à ce déplorable ordre de choses; je ne puis donner mon adhésion au projet de loi qui nous est soumis.

Adopté par 47 voix contre 42.

SESSION DE 1824-1825.

EXEMPTIONS DE LA MILICE.

(Séance du 9 novembre 1824.)

M. de Muelenaere ayant dit qu'il voudrait le moins possible d'exceptions pour la milice, puisque s'il est des cas qui semblent en exiger, le roi peut les accorder, aux termes de l'article 63 de la loi fondamentale, je crus devoir réfuter cette manière d'appliquer la loi. Voici comment le *Journal de la Belgique* reproduisit mon improvisation :

« M. de Stassart s'attache particulièrement à réfuter l'interprétation donnée par un des préopi-

Digitized by Google

nants (M. de Muelenaere) à l'article 68 de la loi fondamentale; il pense que des exemptions ne peuvent être accordées par le roi que pour des cas prévus dans une loi spéciale. Se livrant ensuite à d'autres considérations, M. de Stassart est d'avis que du moins, pour l'armée de terre, il vaudrait mieux ne pas permettre qu'on s'enrôlât avant l'âge de dix-huit ans; mais puisque la loi n'y met point d'obstacle, il serait fort injuste de ne pas accorder l'exemption de la milice après un service de cinq années sous le prétexte qu'on n'aurait pas atteint vingt-trois ans. Passant aux vœux que quelques sections ont émis, pour que les années d'ajournement fussent assimilées à des années de service, l'honorable membre dit que cela ne lui paraîtrait pas offrir de difficulté quant aux ajournements pour défaut de taille, mais qu'il y aurait des conséquences fâcheuses à vouloir étendre cette faveur à toute espèce d'ajournement. Les membres des conseils de milice se trouveraient placés entre deux écueils : une rigueur excessive ou bien une extrême facilité. L'ajournement, dont l'importance s'accroîtrait par cette mesure, rendrait vraisemblablement l'intrigue plus active et plus astucieuse. »

Le projet de loi fut adopté par 65 voix contre 7.

(Séance du 16 novembre 1824.)

M. Gockinga ayant proposé le dépôt au greffe d'une pétition d'Utrecht relative aux patentes, pétition par laquelle on provoquait le rétablissement des maîtrises et des corporations, indépendamment de la suppression des bateaux à vapeur, je dis qu'elle devait être écartée par l'ordre du jour, attendu que le rétablissement des maîtrises, jurandes et corporations serait contraire à la loi fondamentale. Néanmoins comme la pétition contient aussi un plan sur les patentes, le dépôt au greffe est adopté.

Une discussion s'étant élevée pour savoir si l'on imprimerait un rapport, plein d'observations importantes sur le commerce de la garance, fait par M. Boddaert, sur une pétition en nom collectif, et par ce motif susceptible d'être écartée par l'ordre du jour, comme contraire à l'article 171 de la loi fondamentale, je fus d'avis que l'ordre du jour sur la pétition pouvait fort bien se concilier avec l'impression d'un rapport qui renferme des idées d'un intérêt général et que la chambre croit utile de conserver pour l'instruction de ses membres; mais l'assemblée n'a point partagé cette manière de voir.

RÉPARTITION DE L'IMPOT FONCIER

POUR 1825.

(Séance du 19 novembre 1824.)

Nobles et puissants seigneurs,

Concevrait-on qu'un jardinier s'avisât d'acheter au loin les fruits nécessaires à sa nourriture au lieu de consommer ceux qu'il aurait cultivés à grands frais dans son enclos?... Cet exemple bizarre est pourtant celui que nous donnons depuis 1819 : justes appréciateurs de la position d'un royaume essentiellement agricole, puissons-nous bientôt renoncer à la funeste manie de vivre de grains étrangers quand, presque chaque année, nous avons chez nous un excédant considérable et qu'il serait si facile d'accroître encore! Puisse la société commerciale, naguère instituée par une main non moins puissante que paternelle, nous procurer d'utiles débouchés pour les productions de notre sol! Puisse, au moyen de représailles sagement combinées, la sollicitude du monarque contraindre l'égoïsme de nos voisins à lever l'espèce de blocus établi contre nous! Puisse enfin le système des impôts se combiner d'une manière moins défavorable à l'industrie agricole! Sans les espérances conçues à cet égard, il serait difficile que nos campagnes pussent supporter les charges énormes qui pèsent sur elles.

La contribution foncière sans doute a cessé, depuis longtemps, d'être proportionnée à la valeur du terrain, et chaque jour amène une disparate plus choquante encore; mais néanmoins si l'on songe qu'il est d'autres taxes bien autrement onéreuses, bien autrement accablantes, telles que la *mouture*, pour n'en citer qu'une seule, il devient impossible de ne pas se résigner à l'adoption du projet de loi, projet qui consacre d'ailleurs une mesure éminemment équitable; je veux parler de l'abrogation de la loi du 25 juin 1814, relative aux démolitions dans les villes des provinces septentrionales [1].

Une meilleure répartition entre les diverses parties du royaume serait incontestablement désirable, et le pays de Namur n'est pas moins intéressé que d'autres à ce redressement; mais le moyen d'y parvenir?... Quel guide prendre au milieu d'un dédale d'intérêts qui se croisent, qui s'entre-choquent de toutes parts? Pour qu'une commission pût opérer quelque bien, il faudrait certes que chaque province y eût son représentant,

[1] Par cette loi la contribution foncière continuait d'être exigée pour les maisons démolies.

Digitized by Google

car il est trop naturel de s'exagérer ses propres maux, tandis qu'on aperçoit difficilement toute l'étendue des souffrances d'autrui. Le plan de la commission de 1816, semblable à la toile de Pénélope, s'est détruit, pour ainsi dire, au fur et à mesure qu'on y travaillait. Les bases mêmes se sont ressenties des nombreux échecs essuyés par l'agriculture. « Les objets, ainsi que j'avais l'honneur de le dire, l'année dernière, dans cette assemblée, les objets ont changé de face; les grains et le bétail avaient alors une tout autre valeur qu'aujourd'hui : telle province, d'un sol peu fertile et qui ne lui permet pas de varier ses produits, jouissait de ressources maintenant réduites des trois quarts, tandis que la progression des pertes n'est pas égale partout. »

M. Barthélemy ayant manifesté le désir que, sur le fond de dégrèvement, 500,000 florins fussent accordés aux provinces de Flandre occidentale et de Frise, je répondis que :

Adopter cette proposition, ce serait juger une cause avant qu'elle fût instruite. Si des provinces se trouvent surtaxées par une erreur matérielle, d'autres le sont par les changements survenus dans la valeur des divers produits du sol. La différence relative de province à province n'est plus ce qu'elle était en 1816. Les pays peu fertiles ont perdu bien davantage que les pays d'une culture variée. Avant tout il serait indispensable d'avoir une commission bien composée, c'est-à-dire où chaque province eût son représentant, car, comme je viens de le dire, chacun sait fort bien ce qu'il souffre, mais il ne connaît qu'imparfaitement les maux d'autrui.

M. Fonteyn Verschuur prend la défense du travail de la commission de 1816. Ma réponse est reproduite ainsi dans *l'Oracle* :

« M. de Stassart dit qu'il n'a jamais douté du soin qu'ont mis MM. les membres de la commission à bien s'acquitter de la besogne qui leur était confiée, mais que ce qui pouvait être exact en 1816 ne l'est plus en 1824; que la différence survenue entre les ressources respectives des provinces ne vient point de la baisse sur le prix des céréales, la même à peu près sur tous les points du royaume, mais bien de ce que les provinces qui peuvent cultiver le tabac, le lin, les plantes oléagineuses, etc., ont moins perdu que les malheureux pays condamnés à ne produire que l'avoine et l'épeautre, l'épeautre si cruellement traitée dans la loi sur la mouture, comme vient de le démontrer d'une manière complète M. Fabri-Longrée. »

Adopté par 72 voix contre 10.

A cette même séance un projet de loi sur la cessation des poursuites du chef de la milice nationale fut unanimement adopté.

(Séance du 2 décembre 1824.)

Un rapport ayant été fait sur une pétition présentée par M. de Stappers, inspecteur des forêts de l'arrondissement de Philippeville, à l'effet de faire révoquer pour lésion de 7/12 la cession des forêts au roi et rétrocédée par lui à la Société générale de Bruxelles, l'ordre du jour fut proposé; une discussion très-vive s'engagea dans l'assemblée, et je dis :

Nobles et puissants seigneurs,

L'importance même que les deux premiers orateurs (MM. Van Alphen et Liefmans) paraissent attacher à la pétition de M. de Stappers, puisqu'ils en ont étudié tous les détails, doit être un motif prépondérant en faveur du dépôt au greffe. Le mémoire dont il s'agit, par des calculs plus ou moins exacts, mais qui méritent un examen, a pour but de prouver que les états généraux ont excédé les pouvoirs que leur donnait l'article 31 de la loi fondamentale. Un objet de cette nature ne peut pas être étouffé par l'ordre du jour. Je partage tous les motifs que vient de faire valoir avec tant d'éloquence le préopinant (M. Sandberg), et j'insiste en conséquence pour le dépôt au greffe, qui d'ailleurs ne préjuge rien.

L'ordre du jour est adopté par 64 voix contre 26.

Deux années plus tard, M. de Stappers revint à la charge, et, par une pétition dont il fut rendu compte à la séance du 27 novembre 1826, il proposa d'exiger de la banque de Bruxelles (Société générale) une caution pour les domaines cédés. L'ordre du jour, que je combattis, fut adopté par 52 voix contre 22.

EMPRUNT DE 2,000,000 DE FLORINS

POUR LE DESSÉCHEMENT DU ZUID-PLAS (PROVINCE DE HOLLANDE).

(Séance du 8 décembre 1824.)

Nobles et puissants seigneurs,

Le desséchement du *Zuid-Plas* est-il désirable? Je pense que oui; mais son utilité doit-elle être considérée comme purement locale, ou bien intéresse-t-elle tout le royaume?... J'avoue qu'à cet égard je suis perplexe; et, si l'on se reporte au budget produit chaque année, on est forcé de convenir que plusieurs objets, d'un intérêt bien au-

Digitized by Google

trement général que le *Zuid-Plas* à dessécher, sont mis à la charge des provinces ou des communes. Au surplus, je n'examinerai pas le projet de loi quant au fond ; il me suffira de prouver que les formes pour ainsi dire, ou, si l'on veut, le manque de renseignements ne nous permet point de l'adopter.

Je vous le demande, nobles et puissants seigneurs, pouvons-nous entraîner l'État dans une dépense quelconque sans au préalable savoir quelles en seront les bornes? Pouvons-nous, sans nous être assurés que l'emploi des fonds sera fait avec toute l'économie possible, disposer des ressources du contribuable? car, en dernière analyse, c'est presque toujours sur lui que retombe un emprunt. Des cartes, des plans et des devis estimatifs nous donneraient sinon une certitude, au moins une grande vraisemblance de calculs. Le refus de ces pièces nous autorise à supposer que MM. les ingénieurs ont formé leur somme ronde de deux millions au gré du hasard ; mais en pareil cas le hasard ne doit jamais nous servir de guide. Si les travaux d'ailleurs sont évalués à deux millions, pourquoi vouloir emprunter toute cette somme? On oublie qu'il faut en déduire le contingent voté par la Hollande méridionale, lequel, par parenthèse, ne nous est connu que d'une manière imparfaite, puisqu'on ne nous dit point pendant combien d'années se payeront les 20,000 florins à prendre sur les six centièmes additionnels de cette province, et payables en sus de 263,583 florins de la dette active, de 527,166 florins de la dette différée et de 527 billets de chance.

Rien sans doute ne favorise plus la circulation du numéraire que les travaux publics; mais des entreprises telles que les desséchements doivent être confiées, de préférence, à des associations particulières : la surveillance la plus économique, la plus active, la mieux entendue, est incontestablement celle que dirige l'intérêt privé ; des entrepreneurs se seraient enrichis dans telle opération devenue onéreuse au trésor. Les réponses faites par M. le ministre à nos observations sur ce point sont loin d'être satisfaisantes : avant d'affirmer qu'il ne se présentera personne, il conviendrait du moins de faire un appel au public ; et si l'on donnait l'espérance de voir encourager l'agriculture suivant son véritable degré d'importance dans ce royaume, ne serait-ce pas ajouter beaucoup aux valeurs territoriales que présente, en perspective, le desséchement du marais dont il s'agit? L'exemption de l'impôt pour vingt-cinq années semblait indiquer qu'on s'adresserait à quelque compagnie, car à quoi bon cette clause si l'État vend, par la suite, ces nouveaux terrains conquis sur les eaux? De quel profit peut être la remise de la contribution foncière? Ce que l'on gagnera d'un côté, ne le perdra-t-on pas de l'autre? et dès lors la règle générale n'est-elle pas préférable à l'exception qui deviendrait une espèce de privilége sans la moindre utilité pour le gouvernement? A Dieu ne plaise que je partage l'avis d'un honorable collègue qui voudrait voir étendre à la taxe personnelle l'exemption des charges publiques, *afin d'attirer des habitants dans un canton malsain de sa nature!* Si l'insalubrité réellement existe, il serait plus à propos, ce me semble, de s'opposer à ce qu'on y construisît des maisons... Comment s'aviser de mettre dans la balance, avec la vie d'un citoyen, quelques deniers fiscaux de plus ou de moins?

D'après les explications ministérielles, il paraît qu'on se propose de soumettre le *Zuid-Plas* à la dîme... Mais cette mesure est-elle bien légale? Il faudrait d'abord savoir à quelle époque ce terrain fut submergé. Si c'est avant 1529 [1], la dîme ne peut être exigée sous aucun prétexte : l'édit de Charles-Quint, en date de cette année, est positif; la dîme n'est due que pour les terres et pour les fruits qui s'y trouvaient alors assujettis. A qui d'ailleurs persuadera-t-on qu'on puisse revendiquer une charge sur des biens dont la propriété n'appartient plus à personne? Mais il est indispensable de se placer plus haut pour discuter un objet de cette importance. Considérons-le plutôt en législateurs qu'en simples jurisconsultes... S'il est un impôt destructeur de l'industrie agricole, c'est assurément l'impôt en nature, malgré ce qu'avance sur cette matière un ancien ministre [2], dans certain mémoire devenu célèbre par nos débats du mois de mai dernier. La dîme empêchera toujours le cultivateur d'améliorer son champ, car il court le risque de voir passer dans les mains du décimateur l'accroissement de produit sur lequel il devrait pouvoir compter pour s'indemniser de ses avances; et la paille enlevée au sol ne diminue-t-elle pas aussi la masse des engrais nécessaires à la reproduction? Les immenses progrès de la culture dans tous les pays où la dîme est supprimée en disent plus que tous nos raisonnements; ils rendent la chose évidente. Il serait digne du monarque éclairé, qui nous gouverne avec tant de sollicitude, de faire disparaître, par tous les moyens qui sont en lui, c'est dire assez par tous les moyens compatibles avec la justice, les dîmes dans les lieux où la perception s'en fait encore. Quelle se-

[1] Il faut voir aussi l'édit de 1540.

[2] M. le baron Roël.

Digitized by Google

rait donc l'idée bizarre, l'idée gothique qui nous porterait à rétablir le fléau de la dîme sur les terres du *Zuid-Plas?* Le gouvernement les vendra certes avec bien plus d'avantages sans cette énorme, cette odieuse charge; cela saute aux yeux; mais puisqu'on a jeté sur le tapis cette étrange question, il importe qu'elle se décide. Du reste, je me résume en peu de mots : le défaut de renseignements, d'explications satisfaisantes et de pièces justificatives, m'oblige à refuser mon suffrage au projet de loi qui nous est soumis.

Le ministre de l'intérieur s'étant étendu sur les avantages du desséchement, j'obtins la parole pour lui répondre :

Nobles et puissants seigneurs,

Pour se faire une juste idée, non-seulement de l'utilité, mais aussi de la bonne exécution des travaux dont il s'agit, on avait demandé les plans et les devis estimatifs... Ils ne nous ont pas été fournis. Ou bien ils n'existent point, et dès lors l'affaire n'est pas même instruite; ou bien la communication de ces pièces nous est refusée, et ce refus positif ou tacite est incompatible avec toute organisation politique. Dans l'un comme dans l'autre cas, le projet me semble inadmissible, malgré tous les motifs que Son Excellence vient de faire valoir en faveur d'une entreprise d'ailleurs très-désirable, je me plais à le croire.

Adopté par 69 voix contre 26.

BUDGET POUR 1825.

(Séances des 13 et 14 décembre 1824.)

Nobles et puissants seigneurs,

Je ne sais plus quel philosophe, Condillac peut-être, a prétendu que si l'on parvenait à s'entendre sur les mots, il serait facile de se mettre d'accord sur les choses. Cherchons donc à savoir ce que veut dire le mot *économie*, toujours si flatteur pour nos oreilles. J'ouvre le dictionnaire, et la définition qu'il présente n'est pas à beaucoup près celle que semblent vouloir nous donner certains hommes d'État... Affecter, par exemple, sur la caisse du syndicat d'amortissement, succursale naturelle du trésor, telle dépense supportée jusqu'ici par le trésor même, est une opération de laquelle il ne résulte pas une véritable économie; il en est encore ainsi des articles rayés du budget annuel pour être portés sur les colonnes du budget décennal... La baisse toujours progressive du prix des denrées a diminué d'autant la somme nécessaire pour la nourriture du soldat, mais ne serait-il point ridicule de s'en prévaloir, comme si c'était le fruit des vues économiques, le fruit du génie de l'administration militaire? C'est à la Providence qu'il convient d'en rendre grâces, ou plutôt l'on devrait en gémir, car peut-on oublier que cette soustraction de chiffres se rattache à la ruine de notre industrie agricole, c'est-à-dire d'une des plus solides bases de la prospérité publique? Avouons franchement que les économies réelles sont en petit nombre, et qu'il eût été facile de les multiplier davantage.

Sans m'étendre fastidieusement sur les détails du budget, je me permettrai quelques remarques qui ne paraîtront peut-être pas tout à fait inutiles.

Combien il mérite notre reconnaissance, le gouvernement protecteur des lumières, le gouvernement qui propage, jusque dans les dernières classes de la société, cette instruction si nécessaire à l'homme pour connaître ses devoirs, pour développer son intelligence, pour accroître ses moyens d'industrie, cette bienfaisante instruction considérée à juste titre comme la principale cause de la supériorité de notre siècle sur les temps désastreux du moyen âge, cette instruction fondée sur les principes de la saine philosophie et de la morale chrétienne! mais cela ne nous dispense nullement de manifester le désir que les dépenses toujours croissantes des universités du Nord soient mises en harmonie avec celles des universités du Midi. Pourquoi les unes exigeraient-elles, au budget des dépenses extraordinaires, 51,690 florins, tandis que les autres se contentent de 6,760 florins? Je n'hésiterais pas à souscrire au surcroît de fonds demandé pour les écoles de Leyde, si l'on pouvait, par ce moyen, réparer les pertes qu'elles ont faites depuis quelques années, mais ces pertes sont malheureusement irréparables : des hommes tels que les Brugmans, les Wittembach et les Kemper n'apparaissent qu'à de longs intervalles... C'est d'ailleurs la gloire et non l'intérêt qui les dirige vers le temple des Muses; la médiocrité seule se montre avide d'argent.

Nous ne savions pourquoi deux mille florins de plus, en frais, pour la loterie de Bruxelles. *C'est une suite de l'amélioration des produits :* cette réponse est péremptoire, j'en fais l'aveu, mais dès lors je mécrierai : Déplorable amélioration qui prouve trop les progrès de la misère du peuple et les séductions par lesquelles on l'entraîne vers les jeux de hasard, aux dépens des vertus domestiques et parfois même de la probité! Plus les ressources du travail diminuent, plus la fureur de

Digitized by Google

courir les chances de la fortune redouble; le désespoir y pousse les ouvriers oisifs; ils mettent en gage tout ce qu'ils possèdent pour se procurer un billet qui ne tarde pas à perdre toute valeur... C'est acheter l'espérance, mais c'est la payer bien cher. Il faudrait au moins qu'en attendant l'organisation promise, les deux loteries se renfermassent dans leurs limites respectives : s'il n'est pas loisible au fléau de la loterie méridionale de pénétrer dans les provinces du Nord, qu'il ne le soit pas davantage au fléau de la loterie septentrionale d'envahir les provinces du Midi!

Ce qu'on nous allègue sur les travaux maritimes de la Zélande est sans réplique... Je conçois la nécessité de ces travaux; je me bornerai donc à de simples vœux pour qu'ils s'exécutent, dans cette *chère* province de Zélande, avec une solidité qui nous dispense d'y revenir trop souvent; mais il est un autre vœu que je formerais avec plaisir, ce serait de voir assigner, sur les bénéfices de nos colonies, les fonds qu'exige le département de la marine. Ne serait-il pas juste que la mère patrie, en dédommagement de ses nombreuses avances, retirât quelques avantages fiscaux des provinces d'outre-mer?

Je n'admettrai point la dépense relative aux forteresses, dépense accrue de 580,000 florins, sans avoir, au préalable, les explications et les renseignements, plus d'une fois, mais toujours en vain, demandés.

Il existe, depuis plusieurs années, une infraction intolérable à notre charte constitutive, une injustice révoltante, mesure dont les conséquences sont affreuses... Je veux parler ici, vous le présumez déjà, nobles et puissants seigneurs, de l'entretien des malheureux enfants trouvés mis à la charge des provinces, quoiqu'il résulte, des tableaux dressés officiellement, la conviction la plus complète que ces enfants sont loin d'appartenir tous aux lieux où le dépôt s'en fait. On n'a pas daigné répondre aux remarques de la sixième section sur cet objet majeur, oui sans doute majeur, puisqu'il s'agit, non pas d'intérêts provinciaux seulement, mais des intérêts de la justice, mais des intérêts de l'humanité, comme le prouvent incontestablement les infanticides qu'on signale de toutes parts, et qui cesseraient d'avoir lieu si les ressources créées par la prévoyance de nos prédécesseurs étaient rétablies. Il importe, pour l'honneur de la civilisation, pour notre honneur, de changer enfin cet horrible état de choses.

S'il m'est impossible d'accepter la loi qui fixe nos dépenses, je ne pourrai pas non plus sanctionner la loi qui détermine les moyens d'y faire face.

La diminution de dix centièmes et demi sur l'impôt foncier nous est sans contredit fort agréable; néanmoins si, par l'avidité d'experts payés suivant l'importance de leurs estimations, d'experts dont aucun n'est du choix de la commune, le cultivateur se voit contraint d'acquitter la taxe personnelle, sous l'humble toit de sa chaumière ou des bâtiments destinés à son exploitation rurale, et cela contre l'intention positive du législateur, on conviendra que le sort des campagnes ne se trouvera guère amélioré... La source du mal est dans l'arbitraire des instructions ministérielles, dans les facilités accordées à l'introduction des grains étrangers, dans la funeste loi qui prive de l'existence les petites distilleries si favorables à l'agriculture; la source du mal est particulièrement dans la mouture fiscale... Hélas! que de tristes prédictions se sont réalisées depuis que ce mot de sinistre augure a retenti pour la première fois dans cette enceinte! Après avoir rejeté cet odieux impôt et quelques autres, comme répartis avec une inégalité choquante, comme contraires à la morale publique en familiarisant les citoyens avec la fraude, comme incompatibles avec le bien général, je ne puis maintenir aujourd'hui, par mon vote, une charge supplémentaire évidemment entachée des mêmes vices. Espérons que, pour 1826, d'importantes modifications seront apportées à notre système de finances, ou que des économies assez considérables permettront au gouvernement de débarrasser le budget du pénible cortége de tous ces centièmes additionnels. L'unanimité de nos suffrages dépend de ce résultat.

Quant au troisième projet de loi, par lequel certaines dépenses, à peu près invariables de leur nature, sont transférées du budget annuel au budget décennal, c'est une simple mesure d'ordre, et je l'adopterai volontiers, si l'on nous prouve suffisamment qu'elle n'est pas inconciliable avec l'article 127 de la loi fondamentale.

Le *Journal de la Belgique* a rendu de la manière suivante la réponse que je fis au ministre des finances, vers la fin de la discussion.

« M. de Stassart, dans une improvisation assez étendue, dit qu'il ne peut, à l'exemple du ministre, regarder comme étrangères à la discussion du budget les différentes branches d'impôts, c'est-à-dire les fonds destinés à pourvoir aux dépenses. Une injustice, qu'il s'agisse de sommes considérables ou de sommes médiocres, n'en est pas moins une injustice; il ne peut se déterminer à la maintenir par son vote; il ne peut vouloir contribuer à

Digitized by Google

prolonger la perception de centièmes additionnels à des impôts qu'il a rejetés comme contraires à l'intérêt général. Sans reproduire les effrayants et trop fidèles tableaux des résultats, des conséquences de la mouture, l'orateur croit devoir puiser dans une des allégations mêmes du ministre la preuve de l'injuste inégalité presque inhérente à la répartition de cette charge. Un des membres de la chambre avait démontré que, dans le Brabant méridional (soumis à l'exercice), chaque habitant des campagnes payait sur le pied de trente centièmes. M. le ministre répond que, dans une autre province, la quote-part est d'un florin, et dans une troisième d'un florin quarante-neuf centièmes; certes on conviendra qu'un tel vice dans la répartition est intolérable. Quant à la contribution personnelle, poursuit l'orateur, on ne peut nier que l'arbitraire plus ou moins odieux ne dépende beaucoup du bon ou du mauvais choix des experts; le ministre assure que dans le Brabant méridional on a nommé, pour la plupart, les experts choisis par les communes; cela doit être exact, sans doute; mais il paraît que Son Excellence ne possède que des renseignements incomplets, car partout on n'a pas suivi la même marche; l'orateur affirme que dans la commune où se trouve son domicile et dans toutes les communes qu'il connaît autour de lui, le choix n'est pas tombé sur un seul des experts présentés par l'administration municipale; il en est résulté que, dans un village (le Trieu d'Avilon-Fay), toutes les chaumières, même celles qui tombaient en ruine, ont été soumises à la contribution personnelle, tandis qu'ailleurs, où les experts ont montré moins de *zèle*, ils ont cru devoir ménager les haillons de la misère, afin de prévenir des non-valeurs évidentes. M. le ministre, en parlant de l'emploi des 1,300,000 florins, destinés à des primes pour l'encouragement de l'industrie, a parfaitement raison de dire que, dans bien des cas, il faut mieux secourir une fabrique ou l'auteur de quelque utile découverte par un prêt que par un don absolu, et, certes, les vues du gouvernement à cet égard sont fort sages; mais, aux termes de l'article 12 de la fameuse loi du 12 juillet 1821, le surplus, ainsi que M. de Sécus l'a démontré jusqu'à l'évidence, devrait appartenir à l'agriculture, dont les calamités et les besoins ne sont révoqués en doute par personne.

« M. de Stassart, passant au troisième projet de loi, regrette que le ministre n'ait pas prouvé que le transfert de certaines dépenses, du budget annuel au budget décennal, pût se concilier avec l'article 127 de la loi fondamentale. Son Excellence, au contraire, semble convenir qu'il eût été plus conforme aux règles de porter en recette les économies du budget décennal et de maintenir les articles de dépenses au budget annuel; seulement elle a prétendu qu'alors le bienfait de la suppression d'un certain nombre de centièmes additionnels se ferait attendre une année, parce qu'on ne connaîtrait qu'au bout de ce temps les sommes réellement disponibles; l'orateur pense que cette crainte n'est point fondée, et que rien n'empêcherait de faire figurer, dès aujourd'hui, parmi les ressources, la somme présumée devoir être disponible, tout en conservant, sur le budget annuel, les dépenses payables au moyen de ces fonds. Cette mesure concilierait tout; il ne s'agirait que de retirer le projet actuel pour en présenter un autre, dans quelques jours; on a prouvé déjà plus d'une fois combien on sait être expéditif dans la préparation des lois.

« M. de Stassart, en finissant, dit qu'il aura le regret de rejeter les trois projets en discussion. »

Le budget des *dépenses* est adopté par 77 voix contre 23; celui des *voies et moyens*, par 74 contre 26, et le projet de *transfert de certaines sommes du budget annuel au budget décennal*, par 63 contre 36.

TRAFIC DE LA TRAITE DES NÈGRES.

(Séance du 18 décembre 1824.)

Nobles et puissants seigneurs,

Si les nègres achetés sur les côtes d'Afrique étaient tous des victimes arrachées, par l'avide intérêt, aux horribles festins d'une horde d'anthropophages, ce trafic honteux pourrait trouver grâce et même s'ennoblir aux yeux du philosophe. Des lois protectrices de ces esclaves expatriés dans nos colonies, et la liberté promise à leurs fils nés sur le sol de la civilisation !... c'est à quoi se borneraient les vœux des amis de l'humanité; mais il est trop bien reconnu maintenant que la traite des nègres est, pour ces sauvages enfants d'une nature abrutie, un aiguillon qui sans cesse les excite à guerroyer entre eux, afin de multiplier les captifs qu'ils nous livrent en échange des colifichets de l'Europe; il est trop bien prouvé que les infâmes séductions employées auprès des peuplades africaines donnent, chaque jour, naissance aux actions les plus affreuses, les plus abominables, et qui rendent l'espèce humaine plus cruelle que les animaux féroces des déserts : gloire donc à la politique du cabinet britannique qui, cette fois du moins, s'est mise d'accord avec l'é-

Digitized by Google

quité! L'impulsion donnée à tous les peuples ne pouvait manquer d'être suivie, par nous, avec un vif empressement; néanmoins, il paraît que la loi du 20 novembre 1818 n'a pas suffi pour arrêter le mal; on nous propose, aujourd'hui, de renforcer les peines et de prendre des mesures qui s'éludent moins facilement. Je ne viens point combattre ces dispositions nouvelles, et j'applaudis autant que personne aux vues philanthropiques de notre auguste monarque; mais je voudrais qu'on eût refondu, dans une seule loi, tout ce qui concerne cette matière. Je n'aime pas ces espèces de cascades législatives et ces perpétuels renvois de bulletin en bulletin... Il est possible que messieurs les avocats y trouvent leur compte, mais à coup sûr le public en souffre. Pourquoi ne pas les éviter? la chose, ici, n'était difficile sous aucun rapport; rien, semble-t-il, n'empêchait de faire droit aux instances d'un grand nombre de nos collègues. Cependant, comme il me serait trop pénible de sacrifier le fond aux formes, j'abandonne à messieurs les rédacteurs le prix d'obstination, et mon vote sera favorable au projet [1].

Ce projet fut admis à l'unanimité (94 membres).

TIRAGE DE LA DETTE DIFFÉRÉE.

(Séance du 22 décembre 1824.)

Voici, rendu assez exactement par le *Journal de la Belgique*, ce que j'ai dit sur ce projet de loi :

M. le baron de Stassart, improvisant, dit qu'il ne se proposait point de parler dans cette discussion; mais il est fort aise, en motivant son vote, de pouvoir rappeler quelques idées qu'il est toujours utile de produire; plusieurs de ses collègues (pour autant qu'il ait pu suivre leurs raisonnements développés, la plupart, dans une langue qui ne lui est pas familière) représentent le projet de loi sous une teinte bien rembrunie, sous des couleurs bien sinistres; certes, aux yeux de l'honorable membre les intérêts fisc aux doivent toujours céder le pas aux grands intérêts de la justice et de la bonne foi, mais il ne voit nullement que la mesure dont il s'agit ne puisse se concilier avec les principes; les créanciers jouiront de tous les avantages qui leur étaient garantis; les chances du sort sont les mêmes, soit que le tirage se fasse pour vingt-cinq années, soit qu'il se fasse annuellement; toute la différence, c'est que chacun saura plus tôt quelles doivent être ses espérances, chacun connaîtra plus tôt sa véritable position, et cela doit satisfaire l'impatience naturelle à des créanciers; les articles 2 et 3, qui règlent l'échange pour ceux qui ne voudraient pas prendre part au tirage, font disparaître toute apparence d'injustice; et l'article 10 tend à ménager aussi les intérêts des diverses parties du royaume. Il faut espérer seulement que la liquidation de la dette austro-belge finira par marcher avec la célérité convenable. La nouvelle loi sans doute exercera de l'influence sur les jeux de la bourse, mais ce perpétuel agiotage qui détourne les capitaux d'un but utile, cet agiotage qui porte souvent le désordre dans les fortunes, et, par contre-coup, froisse quelquefois la délicatesse, l'honneur, la probité, mérite-t-il beaucoup d'encouragements? ne convient-il pas au contraire de l'affaiblir le plus possible? Il est certain que les fonds destinés à l'amortissement cesseraient bientôt de suffire à l'extinction de la dette, si la hausse allait toujours croissant. Serait-il juste d'accroître encore la charge accablante des impôts, afin de pouvoir accorder, en quelque sorte, une prime aux joueurs? Quelqu'un [2], hier, a prétendu qu'il ne fallait pas s'effaroucher de cette hausse des fonds publics, parce que l'augmentation de la richesse individuelle ajoute à la richesse de l'État... C'est abuser prodigieusement d'une maxime, très-vraie lorsqu'il s'agit de nouvelles ressources créées, pour les individus, par l'industrie agricole ou commerciale, mais très-fausse lorsque c'est le trésor qui doit y pourvoir; une conséquence de ce raisonnement bizarre serait donc de soutenir que le fisc ferait une excellente affaire en doublant les créances à

[1] M. Dupin, dans ses *Notions élémentaires sur la justice, le droit et les lois* (in-18, Paris et Bruxelles, 1827), m'a fait l'honneur de citer avec éloge ce discours; mais dans une note placée au bas de la page 225, il cherche à réfuter ce que j'ai dit des avocats. « Les avocats, dit-il, n'y trouvent pas leur compte; ils n'y trouvent que de la peine, et ils sont les premiers à s'en plaindre. C'est plutôt le pouvoir qui trouve son compte à ces renvois perpétuels qui permettent incessamment de reprendre, dans l'arsenal de l'ancienne législation, des dispositions qu'on n'oserait pas confirmer ouvertement, mais qu'on ne se soucie pas non plus d'abroger d'une façon trop expresse. De là l'incertitude et l'obscurité des lois; je me suis élevé contre ce système dans mes notes sur Bacon (Aphor. 54). » Il ne paraît pas que les États-Unis d'Amérique aient des avocats une opinion aussi favorable que l'éminent jurisconsulte français. Voici ce que nous lisons dans *l'Indépendance belge* du 3 février 1851 : « Un comité (une convention) qui siége dans le Maryland (1850), pour la réforme de la constitution de cet État, vient d'adopter une résolution tendante à ne pas permettre qu'il soit élu plus d'un avocat par comté pour la législature. Partout aux États-Unis on semble croire que ce sont les avocats qui font les lois si obscures et si amphibologiques dans leur propre intérêt, et que, s'il n'y avait point d'avocats législateurs, les lois seraient plus claires, plus simples et à la portée de tout le monde. »

[2] M. Van Asch Van Wyk.

Digitized by Google

sa charge... Il est fort douteux que les contribuables applaudissent à cette étrange logique; M. de Stassart n'aime pas plus qu'un autre les fréquentes révolutions financières; il voudrait aussi des lois stables; mais il serait cependant bien fâcheux qu'il ne fût pas permis de revenir sur certaines lois de finances maintenant reconnues pour incompatibles avec la prospérité publique; lorsqu'on se trouve dans une mauvaise ornière, il faut en sortir. Les hautes considérations qu'a fait valoir M. le comte de Celles, et ce qu'ont dit d'autres honorables collègues, dispensent l'orateur d'entrer dans de plus longs détails. En se résumant, il dit que la loi projetée ne lui paraît blesser en rien les droits légalement acquis, et qu'elle est indispensable pour que l'amortissement de la dette flottante continue sans imposer de nouvelles charges au public. Dès lors son vote doit être approbatif.

Adopté par 64 voix contre 30.

IMPOT A L'ENTRÉE DES GRAINS ÉTRANGERS

ET QUELQUES CHANGEMENTS AU TARIF DES DOUANES.

(Séance du 5 janvier 1825.)

Nobles et puissants seigneurs,

Le projet de loi que nous avons sous les yeux est une preuve incontestable de la sollicitude royale pour la prospérité publique; il porte déjà la consolation dans les cœurs, il ranime l'espérance dans les esprits, et, comme il y a tout lieu de le croire, s'il ne nous conduit pas d'emblée jusqu'au but, c'est du moins un premier pas sur une route meilleure; nos besoins sont appréciés, la source du mal n'est plus méconnue; espérons tout de l'avenir et de la sagesse du monarque.

Les prix extrêmes qui, trop souvent et tour à tour, naissent des astucieuses manœuvres du commerce me semblent presque également à craindre. Prévenir le double fléau d'une hausse et d'une baisse excessives serait le chef-d'œuvre de l'économie politique : si, pour en approcher le plus possible, si, pour qu'une concurrence intempestive ne s'établisse point sur nos marchés, il est nécessaire d'élever davantage la taxe imposée aux grains exotiques, mais de telle sorte qu'elle soit réduite progressivement dans la proportion de la hausse du prix des grains indigènes, cette mesure, sans doute, ne nous sera pas refusée. Il y aurait moyen de la combiner avec un bon système d'entrepôts. Le gouvernement désire prendre d'abord conseil de l'expérience et ne rien précipiter... Cette réserve, pourvu qu'elle ait de justes bornes, nous paraîtra sans doute trop conforme aux principes d'une administration prudente pour ne pas nous y soumettre avec respect. Nous reviendrons encore à la charge s'il le faut. Comment ne serions-nous pas écoutés? La cause que nous défendons est inséparable de la splendeur du royaume, tel qu'il se trouve aujourd'hui constitué. Si nous avions besoin de nouveaux arguments en notre faveur, je les chercherais dans les mémoires présentés par nos adversaires. Ces volumineux mémoires justifient cet ancien axiome, que *le nombre et l'étendue des phrases sont presque toujours en sens inverse du bon droit*. Il n'est pas une seule de ces objections, perpétuellement reproduites, qui n'ait été réfutée d'avance. La crainte qu'inspire la cherté des vivres est, ici, sans aucun fondement, puisqu'il s'agit bien moins de vendre cher son blé que d'acquérir la possibilité de le vendre. L'abondance est telle qu'il ne peut y avoir, sous ce rapport, d'inquiétudes sérieuses. Les distillateurs de Schiedam, pour atteindre à la perfection, ne doivent pas indispensablement recourir au seigle étranger; c'est encore une vérité démontrée; le seigle étranger leur procure de plus gros bénéfices, je l'avoue, mais le seigle du pays leur en laisserait de suffisants. — Je n'entreprendrai pas, nobles et puissants seigneurs, de vous faire sentir quelle heureuse influence l'agriculture exerce sur toutes les branches de l'industrie; personne ne peut ignorer que c'est l'âme du corps social. De nouveaux défrichements et de nouvelles combinaisons d'engrais en accroîtraient encore les produits au moindre indice d'un système protecteur des travaux champêtres. Consommons nos propres denrées au lieu d'y substituer celles du Nord, c'est le point essentiel, et l'on verra s'il est possible ensuite de s'ouvrir un débouché pour l'excédant... Que le commerce et l'agriculture, loin de chercher à se nuire, fassent ensemble un traité d'alliance, une espèce de concordat fondé sur leur avantage mutuel! Si l'on daignait mettre en oubli toutes les chimères et les prétentions exagérées, il y aurait moyen de s'entendre : d'un côté des capitaux immenses; de l'autre des manufactures et des établissements agricoles qui fourniraient d'abondantes matières aux spéculations du commerce; les éléments de prospérité ne nous manquent point; il ne faut que connaître la véritable position actuelle des choses et chercher quel meilleur parti l'on peut en tirer dans l'intérêt général. Pourquoi la société commerciale, naguère établie sous d'augustes auspices et représentée par des hommes si

Digitized by Google

dignes d'inspirer la confiance, ne serait-elle pas, à cet égard, un utile modérateur?

Je ne vous retracerai pas non plus le tableau des souffrances et de la misère des cultivateurs... Il ne s'élève aucun doute sur cette triste vérité. La mouture adoucie, en attendant qu'il soit permis de la supprimer; des idées moins fiscales sur l'abatage; une exécution plus conforme au texte, comme à l'esprit de la loi, pour l'impôt personnel, des dispositions législatives qui rendent l'existence aux distilleries et aux brasseries agricoles! Voilà ce qui, concurremment avec des droits sur l'entrée des grains ennemis (je me sers de l'épithète convenable), ferait du royaume des Pays-Bas le plus heureux pays de l'univers. — Avec nos sages institutions politiques, notre amour du travail et nos mœurs, sous un prince affable et juste, sous un prince ami des lumières, que nous manque-t-il? Un bon système d'impôts. Puissent nos financiers ne jamais perdre de vue que la classe industrieuse, dès qu'elle est encouragée et qu'elle prospère, consomme beaucoup, et fait alors rentrer dans les coffres de l'État, d'une manière indirecte, bien plus que si l'on s'avise de la frapper d'aplomb, au risque de paralyser en même temps ses bras. Je n'ajouterai qu'un mot à propos des grains: le droit sur l'épeautre sans distinction était de 7 florins au laste; on le porte maintenant à 15 florins lorsqu'il est mondé; c'est un acte de justice. On l'avait mis, dans la loi de mouture, sur la même ligne que le froment, mais c'était lui faire trop d'honneur; les provinces de Namur, de Liége et de Luxembourg en éprouvaient un grand préjudice. Je présume que, par une conséquence toute naturelle, l'épeautre mondé, pour la mouture comme pour les douanes, jouira de l'assimilation au seigle Je m'empresse, dès ce moment, d'en prendre acte.

Je suis loin de partager avec l'honorable préopinant[1] le regret que la faculté d'augmenter, au besoin, tout aussi bien que celle de restreindre les droits d'entrée sur les céréales ne soit pas laissée au roi. La crainte de cette augmentation pourrait exercer une fâcheuse influence sur l'envoi des grains étrangers, tandis que la crainte d'une diminution doit agir en sens inverse.

La réponse ministérielle, en ce qui concerne la farine, me paraît assez satisfaisante : je conçois que 60 pour cent de la valeur peuvent équivaloir, pour ainsi dire, à la prohibition.

La diminution du droit de sortie, tant sur les grains que sur le vinaigre, est sagement conçue : mais je ne sais par quels motifs la bière et le colza ne sont pas compris dans la même catégorie. J'aurais été fort aise aussi que le privilége dont jouissent les pores à l'exportation ne fût pas un privilége exclusif, mais qu'il s'étendît à tout le bétail, bœufs, chevaux, moutons, etc. Pourquoi même n'accorderait-on pas des primes de sortie sur les fonds mis en réserve conformément à l'article 12 de la fameuse loi de juillet 1821 et destinés, en partie, à secourir l'agriculture? Le bien qui résulterait d'une semblable faveur est incalculable. — Le paragraphe ajouté pour la garance ne peut que produire d'heureux effets.

Je ne blamerai point la réduction des droits d'entrée sur la tourbe, car les renseignements me manquent pour en juger avec pleine connaissance de cause; il me semble néanmoins, en thèse générale, que dans un pays où les combustibles de toute espèce abondent, dans un pays où les facilités de transport se trouvent multipliées à l'infini, l'on pourrait se passer des tourbes étrangères; au reste il est possible que certaines localités motivent cette espèce d'exception qui, je crois, n'entraînera pas de grandes conséquences.

Une taxe trop faible sur l'introduction du fer laminé pouvait compromettre le sort de nos fabriques de tôles et nuire à nos laminoirs; mais de nouvelles recherches faites par M. le ministre, avec un empressement qui mérite toute notre gratitude et qui prouve toute son impartialité, l'ont mis à même, en rectifiant cette partie du projet, de satisfaire aux vœux que nous avions exprimés.

Lorsqu'il s'agit de toucher au tarif des douanes, une foule d'intérêts d'un ordre majeur se présentent à la mémoire, mais la matière est délicate; des questions de cette nature exigent un mûr et scrupuleux examen; il importe de ne rien hasarder. Toutefois il me semblerait éminemment utile de doubler au moins les droits d'entrée sur les boissons distillées à l'étranger : pour peu qu'on approfondisse la chose, je ne crois pas qu'il y ait divergence d'opinions. Je me flatte qu'une loi relative à cet objet, et qui comprendra quelques autres changements encore, nous sera bientôt proposée; celle qui nous est aujourd'hui soumise obtiendra mon suffrage.

A la séance du 7, M. Hora-Siccama, ayant dit qu'il renonçait à des réfutations qui produiraient sans doute des répliques de manière à rendre les débats interminables, proposa la clôture. J'appuyai cette proposition en ces termes :

J'avais aussi demandé la parole pour réfuter quelques objections qui me paraissent peu fondées, mais plusieurs préopinants ont déjà rempli cette tâche de la manière la plus satisfaisante; je

[1] M. Fabri-Longrée.

Digitized by Google

crois en conséquence devoir suivre l'exemple de M. Siccama, et comme lui je me prononce pour la clôture.

Adopté par 72 voix contre 23.

SUPPRESSION DU COURS LÉGAL

DE LA MONNAIE FRANÇAISE.

(Séances du 10 et du 11 janvier 1825.)

Nobles et puissants seigneurs,

Je ne puis accueillir le projet de loi sur la suppression du cours des monnaies françaises avec la même faveur que le projet relatif à des changements au tarif des douanes.

Les remarques de nos sections étaient nombreuses et bien motivées... Les réponses ministérielles, quoique tranchantes, sont loin de me paraître péremptoires.

Un de nos honorables collègues [1] qui, dans un ouvrage très-méthodique, a déposé les résultats de ses savantes études sur la matière, regarde comme impossible toute introduction de la monnaie légale, aussi longtemps qu'on donnera pour régulateurs au système l'or et l'argent tout à la fois, au lieu de s'en tenir à l'or ou plutôt à l'argent seul comme moins variable de sa nature. On répond que *cette idée attaque le principe de la loi de 1816, ce qui ne fait pas un objet de la délibération actuelle;* mais on ne nous contestera cependant point que cette loi du 28 septembre 1816 ne soit la base des mesures qui nous sont aujourd'hui proposées : or, si la base est défectueuse, il importe de la changer avant d'aller plus loin. Il est donc assez naturel que notre examen commence par elle. Je n'avais pas l'honneur de faire partie de cette assemblée en 1816, mais j'ai lu fort attentivement tout ce qui s'est dit sur l'importante question des monnaies, et je suis resté convaincu que la valeur intrinsèque du florin se trouve portée trop haut; dès lors, il renferme en lui-même sa cause de destruction; il continuera de s'écouler dans les creusets hébraïques ou chrétiens, parce qu'il y aura toujours un bénéfice réel à le fondre. La conséquence de ce fait doit être que l'argent national ne sera pas assez abondant pour nos besoins. Nous serons réduits aux *zesthalven* [2] rognés, car les autres, valant plus de vingt-cinq centièmes, se convertissent chaque jour en lingots, et prennent la route de Lille. Ne serait-il pas préférable aussi que le florin équivalût juste à deux francs? cela faciliterait toutes les relations, tant extérieures qu'intérieures. Cette loi de 1816 est-elle donc l'arche sainte à laquelle il soit défendu de toucher? Y revenir me semble d'autant moins difficile qu'une pièce nouvelle (sauf celles de dix florins d'or et les quarts de florin frappés dernièrement) est un phénomène qu'il ne m'a pas encore été possible d'avoir sous les yeux.

Soyez sévères pour les pièces françaises... encore ne faudrait-il point que le caprice s'en mêlât; exigez qu'elles aient rigoureusement leur poids, j'y souscris; mais lorsqu'elles vous satisfont à cet égard, pourquoi ne pas les admettre dans les caisses? On nous objecte que jamais cette faveur ne fut accordée aux pièces d'Allemagne; cela se conçoit sans peine, puisqu'elles n'offrent pas à beaucoup près le même titre.

Vouloir faire disparaître la monnaie française des provinces méridionales du royaume est une de ces tentatives qui dépassent, si je puis m'exprimer ainsi, le maximum de la possibilité. Le gouvernement autrichien l'avait si bien senti, qu'il n'a pas même jugé convenable d'en hasarder l'épreuve; mais qu'arrivera-t-il? que produira cette espèce d'échauffourée fiscale? Beaucoup de gêne, beaucoup d'embarras, un grand préjudice pour le public, une hausse sur quantité d'objets, et qui, par la force des choses, pèsera plus particulièrement sur la classe pauvre... Le commerce, fatigué de ces nouvelles entraves, finira par avoir son tarif, et le résultat définitif de votre loi sera d'ajouter encore à l'énorme charge des impôts, en obligeant les malheureux campagnards du Luxembourg et des cantons limitrophes à payer un tantième, une prime aux agioteurs, afin de se mettre en mesure d'acquitter les contributions. Ici l'agiotage serait une véritable escroquerie encouragée, privilégiée, et qui ne manquerait pas d'exercer une fâcheuse influence morale. A Dieu ne plaise que je veuille établir, en quelque sorte, d'odieuses sangsues publiques dans chaque village de nos frontières!... Eh! que dis-je? Nous en deviendrions tous, même au milieu des villes, les tributaires, tant la rareté, tant la pénurie des espèces officiellement sonnantes se ferait sentir parmi nous. Il me serait facile d'étendre la critique du projet, mais M. de Muelenaere ne vous en a-t-il pas démontré déjà les nombreux inconvénients? J'en ai dit assez, je pense pour motiver un vote négatif.

Le ministre des finances ayant dit, en terminant son discours, qu'il ne relèverait pas quelques expressions in-

[1] M. Warin.

[2] Ancienne monnaie hollandaise.

Digitized by Google

convenantes, telles que celle d'échauffourée, par exemple, j'obtins encore la parole :

Si le projet, dis-je, se transforme en loi, les résultats sont faciles à prévoir; nos provinces se trouveront en proie au mauvais billon qui nous arrivera de toutes parts; la monnaie nationale ne sera pas suffisante pour nos besoins, ce qui se conçoit facilement si l'on songe que bien plus d'argent s'envoie du midi vers le nord que du nord vers le midi du royaume. Cependant les pièces françaises (et l'on doit l'espérer) ne cesseront pas d'affluer chez nous; le commerce en déterminera la valeur dans son tarif; on continuera d'en faire usage dans toutes les grandes transactions commerciales, mais, pour les achats journaliers, pour le détail, on comptera par centièmes de florin. Qu'arrivera-t-il? L'once de café, la livre de viande, le litre de bière, etc., seront payés plus cher par le malheureux ouvrier, parce que le marchand a toujours soin de faire pencher les fractions en sa faveur. D'un autre côté, la monnaie légale étant seule admise dans les caisses publiques, l'habitant des campagnes, pour s'en procurer, devra faire des démarches, s'imposer des sacrifices, payer une prime aux agioteurs; ce sera peut-être un vingtième de supplément à ses impôts... Avant deux années, afin de mettre un terme à tous ces abus, le gouvernement, on se plaît à le croire, autorisera les percepteurs à recevoir l'argent de France... Mais ne serait-il pas préférable de n'avoir point à revenir sur ses pas?

Une mesure qui froisse toutes les habitudes, qui blesse les intérêts d'une grande masse de citoyens, qui ajoute aux charges du contribuable en favorisant l'agiotage, et tout cela sans qu'il en résulte le moindre avantage pour l'État; une mesure d'ailleurs évidemment impraticable n'est-elle pas, je vous le demande, nobles et puissants seigneurs, une véritable échauffourée fiscale? Cette expression n'a rien d'injurieux; je l'ai choisie parce qu'elle m'a paru pittoresque, parce qu'elle rend d'un seul jet toute ma pensée; je ne suis pas méticuleux de ma nature, et je n'aime ni les phrases, ni les périphrases; je me suis servi du mot propre, l'expérience le prouvera; je regrette seulement qu'il ait blessé les oreilles de Son Excellence... Il me semble néanmoins que c'est à tort... Loin de moi l'idée d'offenser personne!

Adopté par 47 voix contre 42.

A la séance du 28 février, il fut donné lecture d'un message de la première chambre, portant acceptation du projet de loi sur la suppression du cours légal des monnaies françaises. Une première votation avait amené un partage de 13 contre 13. Mais à une séance subséquente la pluralité se prononça pour le projet. — Une vive discussion s'engagea sur cet incident à la seconde chambre; mais on se contenta de faire mentionner dans le procès-verbal de la séance qu'une discussion avait eu lieu à la suite de la lecture du message de la première chambre. A cette même séance, un projet de loi, portant *crédit de huit millions de florins pour subvenir à la réparation des dégâts causés par les inondations*, obtint l'unanimité des suffrages.

SESSION DE 1825-1826.

RÉPARTITION DE L'IMPOT FONCIER

POUR 1826.

(Séance du 14 novembre 1825.)

Nobles et puissants seigneurs,

Chaque fois que nous avons à nous occuper de l'impôt foncier, j'éprouve le besoin et je considère comme un devoir de vous faire entendre les justes plaintes de l'agriculture souffrante. Les rapports entre la taxe et le produit net deviennent tous les jours plus disproportionnés. Puissent enfin des mesures efficaces arrêter complétement la fâcheuse influence qu'exerce sur nos marchés l'admission encore trop facile des grains exotiques!... Espérons que la sollicitude du gouvernement, cette sollicitude éclairée, à laquelle notre industrie et nos manufactures doivent déjà beaucoup, procurera d'utiles débouchés à ce nombreux bétail que repousse un pays voisin dont le véritable intérêt néanmoins serait de s'entendre avec nous pour un système d'échange également avantageux aux deux royaumes! Espérons aussi que des économies, des économies incontestables et bien entendues, permettront d'alléger les charges publiques! On nous présente, dans une perspective assez rapprochée, l'heureuse possibilité de mettre à profit

Digitized by Google

les résultats du cadastre pour répartir avec plus d'équité la contribution foncière entre les diverses provinces. Je présume qu'on ne perdra point de vue alors les ménagements dus aux contrées qu'un sol ingrat condamne à des productions presque sans valeur aujourd'hui, tandis que d'autres plus favorisées de la nature, peuvent substituer aux *céréales* le lin, le colza, le tabac, la garance et d'autres objets moins dépréciés.

Il est, dans la province que j'ai l'honneur de représenter ici, des cantons impropres à la culture du froment. Ils souffrent par la disposition qui, dans *la loi-mouture*, place sur la même ligne que le froment l'épeautre mondé moins farineux, moins fécond en matières nutritives. De là que résulte-t-il?... Rien, il est vrai, dans les campagnes abonnées, mais les villes qui continuent d'être assujutties à l'exercice n'achètent plus d'épeautre. Je viens, et ce sera sans doute avec fruit, manifester, en présence de M. le ministre des finances, le vœu que cette injustice reconnue, comme le prouve d'une manière évidente le premier article du projet de loi présenté le 14 février 1825, soit promptement rectifiée. — Du reste, dans l'état actuel des choses, je ne crois pas devoir refuser mon suffrage à la loi qui nous est soumise.

M. Barthélemy ayant relevé comme inconstitutionnelle l'expression de *représenter une province*, je lui répondis à peu près en ces termes :

Notre honorable collègue, M. Barthélemy, a parfaitement raison. J'ai parlé de la province que j'ai l'honneur de représenter ici... L'intérêt du royaume résulte de la masse de divers intérêts sagement combinés. Il importe donc beaucoup de bien les connaître, et, par ce motif, la loi fondamentale a prescrit que chaque province, par ses mandataires aux états généraux, exposât ses besoins et ses vœux, bien qu'il ne soit pas permis à ces mandataires, lorsqu'il s'agit d'émettre un vote, de sacrifier à l'intérêt provincial ce qu'exige le bien-être de l'État : considérée sous ce point de vue, l'expression dont je me suis servi pourrait se justifier, mais j'aime mieux convenir qu'elle n'est pas exacte. Je devais dire : *la province dont j'ai l'honneur d'être ici le député*, ou mieux encore : *l'un des députés*. Une fois membres des états généraux, nous sommes les représentants de toute la nation, je ne l'ignore point. Du reste il est assez naturel que je prenne la défense de ma province lorsqu'il s'agit d'une discussion dans laquelle se débattent les intérêts particuliers; je m'occupe d'ailleurs en même temps de l'intérêt général, puisque je cherche à faire triompher la justice. Je me flatte qu'au moyen de cette courte explication, tout est scrupuleusement rentré dans l'ordre le plus constitutionnel.

Adopté par 61 voix contre 3.

BUDGET POUR 1826.

(Séances des 13, 14 et 15 décembre 1825.)

Nobles et puissants seigneurs,

Si le résultat des mesures économiques devenait, un jour, tellement avantageux que les ressources du budget décennal laissassent assez de fonds disponibles pour subvenir à toutes les dépenses quelconques, nous serait-il permis de supprimer le budget annuel?... Assurément non : l'article 126 de la loi fondamentale nous impose le devoir d'examiner et d'arrêter, chaque année, les dépenses *extraordinaires, imprévues et incertaines*. Or, les sommes que l'on voudrait, aujourd'hui porter au budget décennal pour être prises sur les 500,000 florins défalqués de la liste civile depuis la cession de domaines au roi, se composent d'articles relatifs à des constructions d'édifices, à des travaux hydrauliques et autres objets variables de leur nature. Il me semble donc impossible de concilier l'admission du premier projet de loi, servant en quelque sorte d'indrotuction au budget de 1826, avec la lettre et l'esprit de notre charte constitutive. Pour procéder avec régularité, je pense, il faut que ces 500,000 florins, restés sans emploi dans la budget décennal, figurent parmi les ressources du budget annuel qui continuera de comprendre toutes les dépenses *extraordinaires, imprévues et incertaines*. Nous écarter de cette marche, c'est mettre en oubli notre mandat, c'est méconnaître combien il importe de maintenir une règle de comptabilité nécessairement liée au système représentatif.

Ce point éclairci, je dirai, sur le projet pour le remboursement de la dette publique, qu'aucun motif ne me paraît devoir s'opposer à son adoption et j'arrive au budget même. Certes, j'éprouve une jouissance réelle, une jouissance très-vive à voir enfin disparaître le sinistre, l'effroyable mot *déficit*, que remplacent 370,000 florins, *évaluation provisoire de l'excédant sur l'exercice* 1823... Un vote favorable d'abord se présente à la pensée. Comment néanmoins transiger avec une injustice démontrée, avec l'injustice qui fait peser, pour ainsi dire, exclusivement sur quelques provinces

Digitized by Google

l'entretien des enfants trouvés, tandis que cette énorme charge devait être générale ? S'il vous semble ennuyeux d'entendre, à cet égard, tous les ans les mêmes plaintes, il est plus pénible encore d'avoir à les renouveler. Espérons que des secours du trésor rétabliront l'équilibre ou qu'il sera fait un fonds commun sur les centièmes provinciaux.

Si je voulais me traîner de chiffre en chiffre, je trouverais infailliblement à critiquer plus d'une dépense ; je m'étonnerais des singulières disparates qu'offrent, par exemple, les universités entre elles; je disserterais sur l'immoral et désastreux produit de la loterie, espèce de sangsue à deux têtes dans les provinces méridionales où deux roues de la fortune, au lieu d'une, présentent leurs chances séductrices, funeste privilége que ne partagent point les provinces septentrionales; mais il serait sans utilité de reproduire tous les griefs développés déjà dans les discussions précédentes. Je m'empresse de passer à la question principale, à l'obstacle qui repousse mon suffrage d'une manière invincible ; je veux parler du maintien des centièmes additionnels, à des taxes que j'ai rejetées comme incompatibles avec le principe d'une équitable répartition, comme incompatibles avec la saine morale, avec la prospérité publique. On a diminué les centièmes additionnels sur l'impôt-mouture, mais il en reste encore cinq... et d'ailleurs l'impôt-mouture a cessé d'être légal : l'arrêté du 8 mai, aux dispositions duquel je rends toutefois justice, produira sans doute ce bien, qu'on ne verra plus mettre à l'encan les haillons et l'escabelle du pauvre, contraint d'acquitter sa quote-part, ainsi que cela s'est vu dans plusieurs de nos provinces; mais, au lieu d'un simple arrêté, c'était une loi qui devait amener ce nouvel ordre de choses; une disposition légale ne peut jamais être changée que par le concours des trois branches du pouvoir législatif. Il me semble de toute évidence qu'aux termes de l'article 40 de la loi du 21 août 1822, aucun individu n'est imposable au delà de 1 florin 40 c. Presque tous mes collègues en avaient jugé de même; il en est quatre néanmoins qui, dans notre orageuse séance du 5 août 1822, ont témoigné quelques doutes; ils firent dépendre leur vote de la certitude qui leur serait donnée à cet égard, et M. le ministre des finances prit sur-le-champ la parole pour éclairer l'assemblée *par une explication franche et formelle sur l'article* 40 qu'il a considéré comme clair et précis dans le sens que nous lui prêtions généralement. Toute autre explication lui paraissait ne pouvoir se concilier ni avec la lettre ni avec le sens de l'article; surtout quand on se rappelle, ajoutait-il, ce qui a donné lieu à le rédiger tel qu'il est conçu. Vos nobles puissances savent que lors de la discussion d'une première loi sur la mouture (c'est toujours M. Appelius qui parle), plusieurs orateurs ont appuyé sur le danger de voir le principe de solidarité devenir une charge intolérable par la quantité de cotes irrecouvrables qui devraient être reportées sur les habitants aisés; elles se rappellent que les incertitudes à ce sujet ont paru déterminer plusieurs votes négatifs. Le gouvernement a voulu dissiper ces inquiétudes en statuant que la surtaxe ne pouvait jamais être que de 20 pour cent de la taxe primitive, sans dépasser dans aucun cas 1 florin 40 c.

Que l'on compare maintenant ce passage si positif avec les étranges notes ministérielles en réponse aux remarques des sections sur le budget de 1826, et l'on conviendra que jamais façon de voir n'a subi de métamorphose plus complète. Certes, l'on voudrait pouvoir adresser à Son Excellence le compliment que mérita le sénat de Venise pour avoir motivé d'une manière également plausible deux décisions tout à fait contradictoires sur la même affaire; mais il n'y a pas moyen... le *sempre bene* viendrait expirer sur les lèvres du plus intrépide courtisan : les réponses d'aujourd'hui se réfutent d'elles-mêmes, tandis que les raisonnements du 5 août 1822 étaient d'une logique victorieuse et péremptoire. L'arrêté du 8 mai n'est pas seulement illégal du chef de l'extension donnée au *maximum* de la taxe individuelle, il l'est encore parce qu'il indique d'autres bases de répartition que la loi. Du reste, je conviendrai volontiers que les modifications, sans être exemptes de très-graves inconvénients, offrent plusieurs avantages incontestables. La *mouture*, dans un pays agricole, est un impôt contre nature; il est impossible de le regarder comme sagement conçu, mais il peut devenir moins accablant pour la masse de la nation. Eh bien ! qu'on ait recours aux voies légales ! le projet retiré le 2 mars 1825, et qui, relativement à l'épeautre, rectifiait une injustice reconnue, ne peut-il pas être reproduit avec les corrections jugées nécessaires?... Ne souffrons point que l'on abuse de la doctrine interprétative ; ne souffrons point qu'il soit fait une infraction scandaleuse à la loi ! ce n'est pas au gouvernement du loyal peuple belge qu'il convient de donner un si dangereux exemple.

Censurer les actes d'une autorité qu'on vénère est un devoir fort pénible à remplir. Je veux m'en dédommager par le tableau des bienfaits de l'administration... Je me plais à reconnaître que les nouveaux règlements des provinces et des villes ont une heureuse tendance à l'économie. Pourquoi

Digitized by Google

faut-il avoir encore à mêler ici la critique à l'éloge, en signalant comme dérogatoires à la loi fondamentale les dispositions qui privent du droit d'être élus membres des corps municipaux les fonctionnaires *destitués*, même par un agent subalterne du pouvoir et sans qu'un jugement les ait flétris? L'activité rendue à notre commerce, à nos fabriques, par les pensées fécondes du souverain; le régime des prisons amélioré; les routes perfectionnées et partout entretenues avec soin... voilà ce qu'il m'est permis de louer sans restriction. Je n'applaudis pas moins au zèle que l'on met à propager l'instruction pour les dernières classes de la société... Quelques années encore, et l'homme qui ne saura ni lire ni écrire sera peut-être un phénomène plus extraordinaire que ne l'était l'homme lettré dans les siècles de la barbarie du moyen âge; mais les mêmes motifs, qui me rendaient favorable, en 1815, à l'introduction de l'enseignement mutuel, me font regretter, en 1825, ces écoles que de nombreux préjugés repoussèrent à leur naissance, et que des préjugés d'une autre nature proscrivent aujourd'hui, tant l'intolérance est un protée habile à prendre toutes les formes. Je regrette, dis-je, ces écoles fondées par un philosophe chrétien, l'abbé de la Salle, dont l'estimable Nieuwenhuyzen, ministre mennonite à Monnikendam, devint l'émule dans la Hollande; elles avaient été rétablies en 1805, lorsque la France s'occupait du soin de reconstruire son édifice social. Je les regrette, parce qu'elles étaient excellentes (j'en appelle au témoignage de tous ceux qui les ont visitées); je les regrette, parce que j'aime la concurrence... Le droit d'instruire ses enfants est d'ailleurs inhérent à l'autorité paternelle, et ce n'est, pour ainsi dire, que par une délégation du père de famille qu'il est transmis aux instituteurs. Il faut donc laisser à cet égard le plus de liberté possible, afin que chacun choisisse le mode d'enseignement qu'il croit le meilleur : surveiller les écoles n'est pas la même chose qu'en faire le monopole. Du reste, je rends grâces au gouvernement de n'avoir pas laissé d'intervalle entre les anciennes et les nouvelles études primaires. Je ne doute point que les jeunes gens choisis pour remplacer les frères des écoles chrétiennes ne méritent de plus en plus la confiance qu'on leur accorde généralement, et je suis bien loin de vouloir jeter sur eux la moindre défaveur.

Que l'on ne voie pas, sans un vif déplaisir, des Belges aller faire leur éducation dans les pays voisins, je le conçois; mais le moyen de prévenir cet abus est-il de réduire le nombre de nos pensionnats, de supprimer, par exemple, celui de Floreffe dirigé par un ecclésiastique dont la sagesse et l'esprit de conciliation avaient contribué puissamment au concordat de 1801 [1]. En agir de la sorte, n'est-ce pas s'exposer au reproche encouru par l'université de France pour avoir arbitrairement fermé le collége de Sorrèze? On éloignera de toutes les carrières, à l'avenir, ceux qui n'auront pas fait leurs études dans le royaume... Je souhaite que cette mesure atteigne au but, mais je crains qu'elle ne divise nos familles en deux classes, l'une perpétuellement destinée aux emplois, et l'autre destinée à vivre au sein de l'indépendance : on sent assez ce qu'une semblable démarcation peut entraîner de suites fâcheuses sous le rapport politique. Le temps, une paternelle influence et de bonnes institutions auraient, je crois, produit seuls des résultats plus satisfaisants. De quelle manière justifie-t-on ces espèces de petits coups d'État?... L'on nous parle des prétentions ultramontaines et de l'invasion du territoire par les jésuites; mais le privilége de la police fut toujours, on le sait, de voir autour d'elle des conspirateurs et de se créer des fantômes pour les combattre. Qu'étaient-ils ces deux jésuites de Mons, arrivés, on ignore par quelle voie mystérieuse, et vraisemblablement échappés, comme jadis le prophète Élie, à travers les nuages. Ces deux Jésuites si redoutables étaient un ancien notaire de Namur, et un jeune frère des écoles chrétiennes qui revenait de Tournai passer les vacances dans sa famille; ailleurs toutes les autorités sont en mouvement sur le bruit de l'arrivée de je ne sais plus quelle quantité de jésuites... qu'était-ce encore que ces nouveaux jésuites? la gravité de cette assemblée me permettra-t-elle de le dire; c'était ce que, dans l'élégance actuelle du langage gastronomique, on est convenu de nommer des *jésuites*, et que le vulgaire appelle des *dindons* [2]; ils avaient pris fort tranquillement leur

[1] M. le chanoine Bellefroid, qui refusa d'être évêque, en 1802, pour consacrer sa fortune et ses talents à l'instruction publique.

[2] On sait que les dindons sont vulgairement appelés des jésuites. Cela tient à l'erreur qui attribue aux disciples d'Ignace de Loyola l'introduction de ces volatiles en Europe, erreur que partageait le prince de Talleyrand lorsqu'il disait au célèbre Cuvier : « Vous qui savez tant de choses, vous ignorez, j'en suis sûr, quels sont les animaux les plus reconnaissants; je veux vous l'apprendre, ce sont les dindons. Autrefois les jésuites ouvrirent aux dindons l'entrée de la France, aujourd'hui les dindons y ramènent les jésuites. » — Le dindon, originaire de l'Inde, jouissait déjà de l'estime des gastronomes de la Grèce et de la colonie phénicienne de Marseille, avant que les Francs eussent fait la conquête des Gaules; on le connaissait à Rome, et plus d'une fois il avait paru sur la table de Lucullus. Si Pline n'en trouve pas la chair agréable, c'est qu'apparemment il avait un mauvais cuisinier. Quoi qu'il en soit, les dindons étaient devenus fort rares. Jacques Cœur en avait rapporté de l'Inde quelques-uns à Bourges, et Améric

Digitized by Google

place au marché jusqu'à ce que l'appétit de quelque friand les réclamât. Sans adopter les calomnies semées avec tant de profusion contre les disciples de saint Ignace, je consens à les croire fort dangereux, et je me garderai bien d'en faire l'apologie ; mais je ne m'aperçois pas qu'ils aient de nombreux partisans, ni parmi les membres de notre clergé, ni parmi les laïques. Qu'on cesse d'en faire un épouvantail! Quant à l'excès des prétentions ultramontaines, nos lois sont là pour en faire justice. S'il est des coupables, qu'on les désigne, qu'on les poursuive... Nos tribunaux nous inspireraient-ils moins de confiance que cette cour royale de Paris qui, dans un arrêt mémorable, vient de proclamer son respect pour les salutaires libertés de l'Église gallicane et pour la défense des principes constitutionnels ?

Rien n'est plus désirable sans doute que de voir les ministres des autels acquérir des connaissances qui les fassent marcher de pair avec les hommes les plus instruits : aussi le *Collége philosophique* est-il, à mes yeux, la conséquence d'une pensée noble et généreuse, d'une pensée digne du monarque qui nous gouverne avec tant de sollicitude ; mais des inquiétudes, manifestées de toutes parts, se sont accrues encore parce qu'aux éloges de bonne foi, parce qu'aux nombreux éloges de conviction, se réunirent les cris de joie, les cris de victoire de certains personnages qui jusque-là n'avaient point dissimulé leurs sentiments irréligieux; ils ont, en quelque sorte, flétri par leurs intempestives louanges le nouvel acte du gouvernement. Au surplus, disons-le avec toute la franchise qui doit caractériser un député fidèle à son prince non moins qu'à sa patrie, car ces deux objets sont inséparables; disons-le avec franchise, des modifications dans le sens des articles 7, 8 et 9 (titre II) du *décret du 17 mars 1808 portant organisation de l'université*, seraient nécessaires. La présentation des professeurs de l'histoire ecclésiastique, de la morale évangélique, etc., appartenait, par ces articles, aux évêques et archevêques.

Le roi, n'en doutons point, ne négligera rien pour rassurer une délicatesse de conscience toujours respectable, quand bien même on la supposerait exagérée. Il est permis de s'enorgueillir de notre époque, lorsqu'on la compare à la plupart de celles qui l'ont précédée. Les lumières acquises de nos jours sont un apanage dont il ne faut pas déshériter l'espèce humaine, mais on ne doit pas souffrir non plus que des énergumènes les transforment une seconde fois en torches incendiaires : l'esprit du siècle, comme toutes les puissances, a ses flatteurs qui finiraient par le corrompre ; et lorsqu'un gouvernement se déclare le protecteur des principes libéraux, autour des hommes qui les professent franchement, ne manquent jamais de se grouper des spéculateurs en libéralisme. Ils se font ici tartufes philosophes, comme ils se feraient dans un autre pays tartufes religieux ; les misérables souillent tour à tour, de leur souffle impur, les deux plus grands bienfaits que la Providence ait accordés à l'homme, la religion et la philosophie, bien moins incompatibles que ne se l'imaginent des esprits superficiels. Le mot du chancelier Bacon sera toujours d'une vérité frappante : *Un peu de philosophie nous éloigne de la religion, beaucoup de philosophie nous y ramène.* La sagesse de notre roi saura l'affranchir du bourdonnement de tous ces frelons politiques ; la sagesse de notre roi saura le tenir en garde aussi contre les vues irréfléchies de ces imprudents conseillers qui ne connaissent d'autre moyen d'éviter l'ornière de droite que de se précipiter dans l'ornière de gauche, ou qui, pour faire parade d'une vaine science, voudraient ressusciter les déplorables querelles du jansénisme et soutenir des thèses théologiques, oubliant cette maxime de Fénelon : *Quand les rois se mêlent de la religion, au lieu de la protéger ils la mettent en servitude.* Supposer qu'il en soit jamais ainsi chez nous serait un outrage à la magnanimité qui distinguera constamment l'illustre dynastie de Nassau. Oui, nous conserverons les précieux avantages de la concorde et de la paix; nous continuerons d'être exempts de cette effervescence, de ces fureurs qui désolent tant d'autres contrées. Si l'on nous montre le fanatisme d'un côté, je le vois aussi de l'autre, quoique sous des couleurs différentes ; gardons-nous de les mettre aux prises, nous serions bientôt les victimes de leurs épouvantables débats... Ce sont deux monstres qu'il faut tenir également enchaînés.

Un député du Brabant septentrional, M. de Sasse Van Ysselt, pour appuyer son opinion fortement prononcée contre les nouvelles mesures relatives à l'instruction publique et à l'érection du collége philosophique, ayant retracé l'histoire des conciles et notamment du concile de Trente, des conciles synodaux, etc., plusieurs réponses acrimonieuses, tant en hollandais qu'en français, se firent entendre. Le baron Van Utenhove (en français, pour être mieux compris) alla même jusqu'à se permettre une vio-

Vespuce en introduisit un assez grand nombre pour perpétuer la race jusqu'à nos jours. Les dindons de la fabrique jésuitique ne sont pas ceux que nous dégustons avec délices quand l'art culinaire les a rembourrés de la truffe parfumée du Périgord; ce sont, s'il faut en croire les malins, des animaux de l'espèce dont parle Platon, des animaux sans plumes.

Digitized by Google

lente sortie contre la prétendue ignorance du clergé catholique à tous les degrés et contre ce qu'il appelait le fanatisme du sacerdoce; de nombreux murmures s'élevèrent de toutes parts, et je demandai la parole pour une motion d'ordre. Le président, tout en me l'accordant, me pria de m'y renfermer, sans rentrer dans la discussion même.

Je prie M. le président, lui dis-je, de croire que je me rappellerai toujours le respect dû à l'assemblée et que je prendrai soin de ne blesser aucune convenance. Je suis loin de vouloir me permettre la moindre personnalité. Je me garderai bien aussi de prolonger inutilement la discussion. Je viens proposer, au contraire, de la ramener vers un but positif, les chiffres du budget, en invitant tous les membres à prendre l'engagement de s'interdire désormais toutes ces malheureuses discussions théologiques, d'autant plus qu'on vient d'avoir à l'instant même l'exemple de ce qu'elles peuvent produire. On s'est permis, et l'on a même considéré comme un devoir de manifester, mais avec toute la décence convenable, un vœu sur les modifications nécessaires pour rassurer la délicatesse des consciences. N'est-il pas à propos d'attendre respectueusement ce que Sa Majesté décidera dans sa sagesse qui doit inspirer une confiance sans bornes? Jusque-là, qu'il ne soit plus question de vaines disputes scholastiques? Nous n'avons pas mission pour nous perdre dans ce labyrinthe de la controverse, mais nous avons mission pour contribuer de tous nos moyens à maintenir l'harmonie et la concorde.

Appuyé! appuyé! s'est-on écrié de toutes les parties de la salle, et l'on adopta par assis et levé, à une grande majorité, ma proposition.

Le premier projet (transfert de 500,000 florins au budget décennal) est admis par 57 voix contre 43, le budget des dépenses par 79 contre 21, celui des voies et moyens par 68 contre 32. Un quatrième projet, pour fixer la somme destinée pendant l'année 1826 à l'achat et au remboursement de la dette publique, obtient l'unanimité.

RENOUVELLEMENT D'UN IMPOT

POUR ACCROÎTRE LE FONDS DE L'AGRICULTURE.

(Séance du 1er février 1826.)

Nobles et puissants seigneurs,

L'utilité d'un fonds affecté spécialement à l'agriculture, d'un fonds qui, séparé du produit des impôts ordinaires, soit, par cela même, disponible dans tous les temps et malgré l'exigence des besoins de l'État, me paraît incontestable... Le plus sûr moyen d'arrêter l'horrible fléau de l'épizootie n'est-il pas d'abattre sur-le-champ le bétail qui s'en trouve atteint, et l'indemnité promise au propriétaire n'est-elle pas très-propre à provoquer sa déclaration? Si les épizooties sont rares chez nous, il est permis, ce me semble, de l'attribuer aux mesures prises à cet égard par le gouvernement. On se plaint des formalités exigées pour l'indemnité, mais elles sont indispensables si l'on veut éviter la fraude, et je pense qu'il est facile de les remplir lorsque l'autorité locale est suffisamment pénétrée de ses devoirs. Quoi qu'il en soit, la taxe destinée à former le fonds d'agriculture a toujours été reçue avec défaveur, et l'on trouvait injuste de faire payer autant pour la chétive vache ardennaise que pour l'énorme vache de Frise ou de Flandre; mais désormais l'impôt ne pèsera plus sur les moutons, sur les moutons beaucoup plus nombreux dans les provinces où les bêtes à cornes ont moins de valeur, ce qui rétablit l'équilibre, et la taxe sur le reste du bétail sera d'ailleurs réduite de moitié... La charge est donc fort allégée; mais est-elle encore nécessaire? Notre agriculture, dans son état de souffrance, n'est guère, il faut en convenir, à même de faire des largesses. Les 93,000 florins de rentes qui composent déjà le fonds dont il s'agit ne suffiraient-ils point? A la rigueur, je pense que oui, surtout au moyen de quelques économies. Je ne partage pa assurément l'opinion de ceux qui considèrent les sociétés agricoles comme des objets de luxe, mais je crois qu'on pourrait en diminuer les dépenses. Au surplus, si le résultat de l'impôt qu'on nous propose pour cinq années encore, et qui portera les revenus de cette caisse à 110,000 florins, devait nous procurer d'utiles établissements, des établissements qui fussent dans l'intérêt de toutes les parties du royaume, je n'hésiterais pas à donner mon suffrage au projet de loi: j'attendrai les explications de M. le ministre de l'intérieur. L'école vétérinaire d'Utrecht est sans doute fort importante pour nos cultivateurs; la différence de langues néanmoins est un obstacle à ce que tous les habitants puissent en profiter. J'en demanderais volontiers une seconde, à placer dans les provinces méridionales, si je ne craignais que deux écoles ne fussent trop pour les besoins du royaume. Je désirerais au moins que les bourses d'Utrecht fussent réparties entre toutes les provinces [1]: il en résulterait, pour chacune, des droits acquis; et la presque certitude de parvenir au but engagerait les jeunes gens des pays wallons, qui se propo-

[1] Cela s'est fait depuis.

Digitized by Google

sent d'être artistes vétérinaires, à s'occuper de la langue hollandaise. On pourrait même leur offrir, en dédommagement des frais que cette étude préliminaire exige, une prime lorsqu'ils seraient admis aux leçons d'Utrecht. A propos de primes, la distribution de celles qu'on accorde pour les juments de race, les taureaux, etc., mérite de fixer toute l'attention du ministre. Il paraît qu'elle a donné lieu plus d'une fois à des reproches fondés.

S'il était vrai que les avertissements adressés aux contribuables dussent coûter trois centièmes, cet accessoire serait hors de toute proportion avec le principal de cinq centièmes pour celui qui n'a qu'un cheval ; mais c'est un abus de faire payer les avertissements ; ils se délivrent gratis dans la province que j'habite. S'il se perçoit encore, sur plusieurs points, de ces rétributions illégales que s'arrogent les autorités subalternes, la sollicitude constante du monarque et l'œil attentif d'un ministre ennemi des abus sauront, je l'espère, y mettre un terme.

Adopté par 56 voix contre 6.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

(Séance du 24 février 1826.)

Nobles et puissants seigneurs,

Concilier le plus possible avec les besoins de l'administration le respect qu'exige la propriété ; faire en sorte que l'ordre judiciaire puisse veiller à la conservation des droits du citoyen, sans entraver néanmoins la marche des autorités préposées à la confection des travaux publics... tel est le but que doit se proposer le législateur lorsqu'il s'agit de l'expropriation pour cause d'utilité générale. Ce but salutaire, la loi du 8 mars 1810 l'avait atteint, je crois, sauf en ce qui concerne le payement des indemnités. Cette loi prescrit des formalités propres à faciliter aux parties intéressées les moyens de fournir leurs contredits. Des formalités existeront encore sans doute, mais le nouveau projet de loi ne les précise point, ce qui me paraît un tort grave : en outre elles cessent d'être sous la sauvegarde des tribunaux qui n'auront plus à s'enquérir si ces formes tutélaires des intérêts particuliers ont été suivies ou non. Il n'en est pas de même aujourd'hui : l'omission, l'oubli d'une seule des formalités exigées suffit pour suspendre l'expropriation, et certes on ne peut pas dire que ce soit gêner l'action administrative, du moins lorsqu'elle est régulière, mais c'est rendre impossible aux administrateurs de porter aucun atteinte arbitraire à la propriété ; c'est assurer la maintien des principes contre toutes ces petites intrigues trop souvent ignorées de l'autorité suprême et dont presque toujours le simple citoyen trouve plus prudent de gémir à voix basse que de se plaindre trop haut. L'indemnité préalable, si conforme à la justice, l'indemnité préalable, si solennellement promise, n'était qu'un mot illusoire dans le projet soumis à notre examen ; mais, par le retranchement fait à l'article 11, on lui donne plus de réalité. Toutefois, l'indemnité peut encore, ainsi que la mise en possession être différée de six mois... On nous allègue, il est vrai, que dans ce cas le propriétaire conserve la jouissance de la propriété; singulière jouissance, il faut en convenir, et qui sans cesse vous tient sur le *qui vive!* Conçoit-on qu'une famille puisse être ainsi livrée à la merci du caprice de quelques fonctionnaires, et qu'elle s'expose à se voir sans asile du jour au lendemain? Une sage prévoyance l'engagera nécessairement à s'en assurer un. Que de frais!... et s'il s'agit de terres labourables ou de jardins, l'incertitude où l'on se trouve permettra-t-elle de les ensemencer? On se passera de revenus... à la bonne heure. Si nous voulons nous montrer justes, adoptons franchement l'indemnité préalable, et que l'expropriation soit, dans le plus court délai, suivie de la mise en possession ! Jusque-là je persiste à croire que l'indemnité, quoique garantie par la loi fondamentale, reste incomplète. Je voterai contre le projet de loi sur le mode d'expropriation pour cause d'utilité publique, comme j'ai voté contre la nouvelle rédaction ou, pour mieux dire, la nouvelle édition du titre : *De la propriété.*

Rejeté par 60 voix contre 20.

A la séance du 27 février, un projet de loi pour un emprunt de vingt millions de florins en faveur des colonies fut adopté par 72 voix contre 6. Je m'étais contenté d'émettre un vote favorable avec tous mes collègues du midi.

A la séance suivante, quelqu'un proposa de faire imprimer un discours remarquable par lequel M. Van Alphen avait retracé le tableau historique des colonies et indiqué les mesures les plus propres à les rendre florissantes.

Séduit, dis-je, par le désir de voir imprimer un discours fort intéressant sous tous les rapports, j'appuierais volontiers la proposition, si je ne reconnaissais le danger de poser un pareil précédent. C'est un honneur qui sera brigué par la suite et dans des conditions moins favorables; il deviendra bientôt peut-être une politesse banale. Je crains

Digitized by Google

aussi qu'il n'en résulte des froissements, des irritations d'amour-propre, peut-être même des débats capables de faire naître tôt ou tard la mésintelligence dans l'assemblée. Je préférerais que l'honorable M. Van Alphen gratifiât quelque journal de ces pages si dignes de trouver de nombreux lecteurs, et dont sans doute le journaliste privilégié solliciterait la faveur de pouvoir en tirer à part un certain nombre d'exemplaires pour les mettre dans le commerce.

La proposition mise aux voix est rejetée par 35 contre 33. M. Van Alphen, ayant fait imprimer ce discours, en fit hommage à la chambre, ainsi qu'à ses collègues, l'année suivante.

CHANGEMENT AU TARIF DES DOUANES.

(Séance du 21 mars 1826.)

Nobles et puissants seigneurs,

Vouloir que le dix-neuvième siècle soit précisément ce qu'était le seizième, est une erreur non moins déplorable lorsqu'il est question du commerce que lorsqu'il s'agit de la politique. Les chimères qu'à cet égard se crée un aveugle égoïsme peuvent avoir les plus funestes suites... Une courte expérience a fort heureusement suffi pour vous en convaincre. Le prince éclairé qui nous gouverne d'une manière si paternelle, nous ramène sur une meilleure route, et tout nous donne la certitude que les véritables intérêts d'un pays tout à la fois agricole, industriel et commercial ne seront plus sacrifiés aux prétentions exagérées d'un commerce exclusif. Ne perdons point de vue que l'harmonie sociale dépend de la juste proportion entre toutes les parties de l'édifice : le commerce, en assurant l'exportation de nos produits, le commerce, en favorisant des échanges combinés avec sagesse, fera des bénéfices considérables et deviendra ce qu'il doit être parmi nous, un des plus solides appuis de la prospérité publique. Les partisans du système prohibitif, comme les partisans d'une liberté sans bornes, me paraissent avoir également tort... Marcher entre les deux extrêmes; prendre conseil des circonstances ; se montrer juste envers ses voisins, ce qui suppose les représailles ; faire enfin, des douanes, le plus sûr boulevard de l'industrie nationale, tel est le but que se proposent tous les bons esprits. Il fut un temps, sous le règne des *économistes*, où des idées si simples auraient provoqué les fureurs des adeptes; ils nous auraient prodigué les plus injurieuses épithètes, les plus outrageants pamphlets... Un pareil résultat n'est plus à craindre aujourd'hui, non pas que l'orgueil ait rien perdu de ses droits; l'orgueil, qui produit le despotisme d'opinion, est malheureusement de tous les siècles et de tous les pays, mais il change parfois de costume et d'objet; le despotisme d'opinion s'est emparé maintenant de théories d'une nature plus grave et plus imposante[1]. Cette petite digression terminée, je m'empresse de revenir au projet de loi qui nous est soumis, et, sans vous étaler ici d'inutiles lieux communs d'économie politique sur une matière, en quelque sorte, épuisée déjà par les discussions précédentes, je vous dirai qu'il est, à mes yeux, un nouveau bienfait du monarque. Les dispositions qu'il renferme, conçues dans l'intérêt général, me semblent éminemment propres à déjouer la fraude, cette fraude si nuisible à nos manufactures en détruisant tous les calculs d'équilibre, si nuisible au commerce loyal en accordant, pour ainsi dire, des primes au spéculateur de mauvaise foi. Cet inappréciable avantage résulte de la taxe calculée d'après le poids au lieu de l'être d'après une valeur qu'il était trop facile d'affaiblir dans les déclarations. Les nombreux et volumineux mémoires qui nous sont parvenus pour et contre cette mesure m'ont convaincu plus que jamais de son utilité. La protection que mérite l'important commerce de *transit* n'a pas été négligée, non plus que divers articles de nos spéculations à l'étranger; le droit de sortie, tant sur la bière que sur le bétail, se trouve diminué; l'agriculture, sans doute, en recueillera d'heureux fruits. Les améliorations ne sauraient, du reste, se faire toutes à la fois; il est dangereux de marcher par saccades; il importe que la prudence dirige tous nos pas dans l'épineuse carrière des douanes : si nos grains, si nos eaux-de-vie, si nos étoffes de laine, si notre fer-blanc et d'autres objets, exigent des mesures protectrices, nous devons les attendre, avec une entière confiance, des soins que ne cesse d'y donner un souverain jaloux de fonder la gloire de son règne sur le bonheur de ses peuples. Provisoirement, la loi, telle qu'elle nous est proposée, obtiendra mon suffrage.

Adopté le 22 par 55 voix contre 34.

[1] Allusion aux injures prodiguées à l'auteur, depuis son discours du 13 décembre 1825, dans les feuilles du libéralisme ministériel.

Digitized by Google

SESSION DE 1826-1827.

ADMISSION DE M. PHILIPPE DE BOUSIES.

A LA SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

(Séance du 19 octobre 1826.)

Les états du Hainaut ayant élu M. René-Philippe de Bousies, une pétition anonyme, qu'accompagnaient différentes pièces, fut déposée sur le bureau. Elle avait pour but de faire considérer cette élection comme nulle, l'élu n'ayant pas la qualité de Belge. Après quelques débats, les pièces sont renvoyées à la commission qui, séance tenante, fait son rapport et conclut à ce que M. de Bousies, quoique né sur le territoire étranger, soit admis, pourvu qu'il prouve la courte durée de l'absence et la réalité du domicile de ses parents en Belgique au moment de sa naissance.

La chambre adopte ces conclusions.

A la séance du 21 novembre, le président annonce qu'il a reçu de M. de Bousies une lettre avec des pièces pour prouver surabondamment, dit-il, que son père n'a jamais cessé d'être Belge, non plus que lui-même. En les renvoyant à la commission, l'on propose de fixer un délai qui ne se prolonge pas trop et dont le terme soit fatal.

Le qualité de citoyen belge, dis-je, est d'une trop grande importance pour en priver légèrement un homme d'honneur. Aussi me paraît-il contre toutes les convenances de commencer par établir un délai fatal pour la production des pièces; rien n'empêche la commission d'accélérer son rapport sur les pièces déjà produites; mais il faut, si de nouvelles objections se présentent encore, pouvoir mettre le député élu par la province de Hainaut à même d'y répondre.

M. Barthélemy insista pour que le délai ne s'étendît pas au delà du 15 décembre. Je répliquai :

Puisqu'on croit devoir invoquer les formalités judiciaires, je ferai remarquer que les tribunaux rendent aussi des jugements interlocutoires. Du reste, je ne croirai jamais que la dignité de la chambre soit compromise en prenant le plus de précautions possibles, afin de prévenir toute espèce d'erreur et de surprise; si les pièces produites laissaient encore quelque doute sur la position de M. de Bousies, n'est-il pas naturel qu'on s'en éclaircisse? Pourquoi ne lui communiquerait-on pas encore, pour qu'il y réponde, les objections auxquelles l'examen des pièces peut donner lieu? Trouve-t-on plus régulier de correspondre avec les états du Hainaut même?

Il est décidé que la commission fera son rapport le 15 décembre, au plus tard, mais sans entendre se lier sur ce qu'il sera convenable de faire ensuite.

(Séance du 15 décembre 1826.)

M. le baron de Serret, rapporteur de la commission, dit qu'elle se trouve dans l'impossibilité de faire un rapport définitif, attendu qu'on vient de recevoir, avec une lettre d'un sieur Gambier, deux pièces dont une est l'acte de partage de l'aïeul, indiquant que M. de Bousies, père du candidat, reçoit pour sa part la terre de Ferrière-le-Petit, située dans le Hainaut français; et l'autre pièce est l'acte d'affiliation de M. Philippe de Bousies à l'ordre de Malte, dans la langue française. Le rapporteur pense que, par le dépôt de ces pièces au greffe, où l'on peut en prendre connaissance, il faut mettre M. de Bousies à même d'y répondre, et fixer à cet effet un délai convenable.

Ayant obtenu la parole :

Je ne pense pas, dis-je, que les deux pièces dont il s'agit soient de nature à produire un grand effet, ni qu'elles méritent une attention bien sérieuse. Une assignation de biens en France n'entraîne pas avec elle la qualité de Français. Quant à l'acte de l'affiliation de M. de Bousies à l'ordre de Malte dans la langue de France, il ne prouve rien, sinon l'extrême ignorance de celui qui veut en tirer des inductions favorables. Si cet homme, qui cherche à nous entourer de tant de lumières, était un peu plus fort sur l'histoire de Malte, il saurait que les provinces belgiques ont toujours été comprises dans ce qu'on appelait la *langue de France*, et que même plusieurs riches commanderies chez nous en dépendaient; c'est ce qu'attesteront toutes les familles qui comptent parmi leurs membres des chevaliers de Malte; la *langue de France* n'est donc pas à beaucoup près synonyme du *royaume de France*. Personne ne l'ignore, par *langue*, on entendait une certaine division de l'ordre; c'est ainsi qu'il y avait une *langue d'Auvergne*, une *langue de Provence*, etc.

On décide qu'un rapport définitif sera fait le lendemain de la discussion du budget.

A la séance du 23 décembre, M. Mesdach, au nom de la commission, fait connaître que parmi les pièces produites

Digitized by Google

par M. de Bousies se trouve l'acte constatant la radiation du nom de son père de la liste des émigrés en qualité de Belge. Sur la question de savoir si M. de Bousies père n'avait pas perdu la qualité de Belge, trois membres de la commission (composée de cinq) se sont prononcés favorablement, et, sur la question de savoir si M. de Bousies se trouvait dans l'exception de l'article 8 de la loi fondamentale, quatre ont émis une opinion défavorable.

La discussion sur le fond de cette affaire eut lieu les 29, 30 et 31 janvier 1827.

Nobles et puissants seigneurs,

La famille de Bousies est assurément belge par son origine, par ses souvenirs, par les services qu'elle a rendus à notre patrie. Les conquêtes de Louis XIV firent éprouver à cette famille le regret de voir ses domaines, en partie, sous une domination étrangère, mais elle n'en continua pas moins d'être belge..... Cependant un partage assigne à M. Charles de Bousies, père du candidat, la terre de Ferrière-le-Petit, située dans le Hainaut français, et dès cet instant le voilà condamné, pour ainsi dire, à faire des absences annuelles afin de surveiller ses intérêts agricoles; mais a-t-il manifesté l'intention de se fixer en France? je n'en vois aucune espèce d'indice. D'abord il est incontestable qu'il ne s'y est point fait naturaliser : s'il y remplit les fonctions de membre des états provinciaux, ce fut à titre de sa seigneurie; on ne doit pas perdre de vue que les droits politiques étaient alors inhérents à la propriété et point à la personne. — En suivant M. Charles de Bousies dans toutes les circonstances de sa vie, on le voit revenir passer presque tous ses hivers en Belgique; il s'y marie, la plupart de ses enfants y reçoivent le jour, et ce n'est qu'un motif majeur indépendant de sa volonté, la crainte des poursuites du gouvernement autrichien (les mémoires du comte de Trautmansdorff l'indiquent assez), qui le retient à la campagne, l'hiver de 1788 à 1789, époque de la naissance de son fils, René-Philippe; mais l'année suivante (1790) il occupe un emploi dans la Belgique, au comité militaire. — Le gouvernement révolutionnaire, très-libéral en inscriptions sur la liste des émigrés, ne l'y place toutefois que provisoirement, parce qu'on le présume étranger, et c'est comme étranger, comme Belge, qu'il obtient sa radiation provisoire le 20 février 1793 et sa radiation définitive en 1795.

Cette décision, motivée ainsi qu'elle l'est *sur des faits puisés dans des pièces authentiques*, me semble avoir ici toute la force de la chose jugée : M. Charles de Bousies est, à mes yeux, un Belge qui, chaque année, allait en France pour ses intérêts agricoles, comme tel autre Belge y va pour les affaires de son commerce; et l'on doit regarder chacune de ses absences comme momentanée, comme faite avec l'intention de revenir au sol natal. M. René-Philippe de Bousies rentre, en conséquence, dans l'exception dont parle l'article 8 de la loi fondamentale. Aussi s'est-il si bien cru Belge qu'il n'a pas même eu la pensée de recourir à la faculté réservée par l'article 10; bien plus, pendant trois années, il a siégé sans obstacle, sans réclamation, parmi les membres des états du Hainaut.

A moins qu'on ne me prouve, ce que n'a point fait notre honorable collègue M. Maréchal, car le règlement de 1787, qu'il cite, ne concerne pas les provinces où, comme dans le Hainaut, les états se trouvaient organisés d'ancienne date : là, rien n'était changé aux conditions requises pour en faire partie, et l'ancien règlement des états du Hainaut français, que je viens d'avoir sous les yeux, démontre jusqu'à l'évidence qu'il suffisait de fournir ses preuves de noblesse et de posséder une seigneurie, ou terre à clocher; à moins, dis-je, qu'on ne me prouve qu'il fallait être sujet de la France pour siéger aux états du Hainaut français (et, dans ce cas, comment M. de Bousies père se serait-il dispensé de produire des lettres de naturalisation?), mon vote sera favorable à l'admission de M. René-Philippe de Bousies.

Vers la fin de la discussion, j'improvisai quelques phrases qui furent reproduites avec assez d'exactitude par le *Journal de la Belgique :*

« M. de Stassart, dans une improvisation assez étendue, dit qu'il a demandé la parole pour réfuter une erreur qu'il a cru remarquer dans le discours de M. de Moor; cet honorable membre a prétendu tirer de l'inscription de M. Charles de Bousies sur la liste des émigrés, par l'autorité communale de Ferrière-le-Petit, un argument défavorable; mais cette inscription ne fut que provisoire, et de cette circonstance résulte la présomption qu'on penchait, même dans ce temps d'injustice et de fureur révolutionnaire, à considérer M. de Bousies comme étranger, comme Belge; que sera-ce si l'on ajoute qu'à une époque très-rapprochée de celle-là, c'est-à-dire le 20 février 1793, il est rayé, bien que provisoirement encore, et qu'en 1795 il obtient une radiation définitive, une radiation motivée sur des faits incontestables, sur des faits prouvés jusqu'à l'évidence? On voudrait qu'un acte authentique détruisît les mots : *demeurant à Ferrière-le-Petit*, qui se sont glissés dans le baptistère du candidat; eh bien! cet acte authentique existe, c'est celui de la radiation dont aucune autre pièce ne peu atté-

Digitized by Google

nuer la valeur. L'orateur ajoute que M. de Moor a paru persuadé lui-même que c'étaient les troubles de la Belgique qui retenaient la famille de Bousies à Ferrière-le-Petit pendant l'hiver de 1788 à 1789; cela ne prouve-t-il point que M. de Bousies, qui, pour avoir pris une part active à ces troubles, craignait les poursuites du gouvernement autrichien, se regardait comme Belge, et que son absence était alors, ainsi qu'elle l'a toujours été, momentanée? Aussi le voyons-nous, aussitôt après le triomphe de la faction politique à laquelle il appartenait, revenir en Belgique et même y faire partie du comité militaire. — M. de Stassart s'attache à démontrer ensuite que le parallèle tracé par M. de Moor entre l'établissement que M. René-Philippe de Bousies a réellement formé dans le royaume des Pays-Bas, sans que cela pût le rendre admissible aux états généraux, aux termes de l'article 8 de la foi fondamentale, et l'établissement prétendu de M. Charles de Bousies en France, n'est rien moins qu'exact. L'orateur cite à l'appui de son opinion toutes les circonstances qu'il développe d'une manière analytique; il en conclut que M. de Bousies père n'ayant pas cessé d'être Belge, n'ayant pas cessé d'avoir son domicile politique comme son domicile d'origine à Mons, et que M. de Bousies fils étant né sur le territoire français pendant une absence momentanée de ses parents, l'admission ne peut se refuser, aux termes de la loi fondamentale. »

A l'appel nominal, 61 voix se prononcèrent pour l'admission et 33 contre [1].

BUDGET DE 1827.

PERCEPTION DE L'IMPÔT FONCIER SUR LE PIED EXISTANT.

(Séances des 20, 21 et 22 décembre 1826.)

A la séance du 20, le ministre des finances lut, d'abord en hollandais, puis en français, afin, dit-il, d'être mieux compris de tout le monde, un discours dans lequel il s'étendit sur la nécessité des travaux dont la dépense était proposée, croyant devoir, en l'absence de son collègue le ministre de l'intérieur, fournir ces renseignements d'après les remarques des sections. Il déclara que, pour ce qui concernait les travaux du Rhin, le gouvernement aurait désiré de pouvoir fournir toutes les pièces, mais qu'auparavant il fallait s'entendre avec les puissances riveraines.

On demande le dépôt de ce discours sur le bureau, afin que l'on fût à même d'en prendre connaissance. — Le ministre, tout en considérant la chose comme inusitée, y consentit. Une assez longue discussion s'éleva (en hollandais) entre quelques membres et le ministre. Je dis :

Il faudrait au moins savoir ce que vient de dire Son Excellence en langue hollandaise; et, dans tous les cas, je me permettrai de demander si ses paroles auront plus de poids et de valeur aujourd'hui que n'en ont eu ses promesses à l'occasion de la mouture.

Le ministre s'empressa de donner, en français, l'explication désirée, et l'on entama la discussion du budget. Voici mon discours :

Nobles et puissants seigneurs,

Des cantons, que la nature avait le moins favorisés, partageant enfin la prospérité commune, grâce à ces belles routes, à ces canaux qui vont, pour ainsi dire, mettre en commun les richesses éparses et presque enfouies aux extrémités du royaume; l'esprit d'association, si favorable à l'industrie, encouragé sur tous les points; un système de douanes qui s'améliore chaque jour, et qui présente aux intérêts commerciaux de tous les pays des sûretés qu'on chercherait vainement ailleurs, parce que nous avons su, mieux que personne, nous garantir des deux extrêmes et protéger nos fabriques sans sacrifier les avantages inappréciables du commerce d'échange; nos villes embellies, nos arts et nos établissements scientifiques excitant déjà l'admiration des nombreux étrangers qu'attire chez nous le spectacle, devenu fort rare, d'un peuple actif, sage, religieux, ennemi de toute espèce de fanatisme et d'exagération, ami de la véritable liberté, d'un peuple que des impôts trop considérables et trop inégalement répartis font gémir quelquefois sans doute, mais dont rien jamais n'altérera la juste confiance dans le prince qui se montre plus jaloux des devoirs que des priviléges du trône, dans le prince qui déclare *ne tenir sa couronne que de l'amour et du choix spontané d'une nation libre*, dans le prince *qui n'aurait jamais accepté la souveraineté des Provinces-Unies si l'origine en l'eût dû relever d'une confédération étrangère, et qui aurait rejeté loin de sa pensée un accroissement quelconque de territoire s'il eût fallu l'acheter aux dépens de la dignité de cette terre où reposent les*

[1] Un grand nombre de députés hollandais votèrent pour l'admission. Un argument que je m'étais permis, à la section dont je faisais partie, me parut produire quelque impression sur leur esprit. Je prétendis que si l'on s'obstinait à ne pas considérer M. de Bousies comme Belge, le prince Frédéric qui remplissait alors les fonctions de ministre de la guerre, devrait se retirer, car il était né en pays étranger, dans la principauté de Fulde, que sa famille avait acceptée comme indemnité, et cela sans idée de retour, du moins il est permis de le croire.

Digitized by Google

cendres de ses aïeux [1] ; le noble orgueil de l'indépendance nationale et du patriotisme électrisé par ces magnanimes paroles; la concorde, entre deux peuples faits pour s'entendre et réunis sous le même sceptre paternel, se manifestant pas des progrès sensibles?... tels sont (j'éprouve une jouissance réelle à le reconnaître ici), tels sont les avantages incontestables qu'offre notre état social. Si, l'année dernière, aux éloges que méritaient les encouragements prodigués à l'instruction publique, nous avons mêlé des observations critiques, c'est parce que nos serments nous imposaient, à cet égard, un devoir que nous voulions remplir, quelque pénible que fût d'ailleurs, comme je le disais alors, la censure des actes d'une autorité qu'on révère : la pensée du monarque me paraissait irréprochable, elle me paraissait digne de lui; mais combien de fois les exécuteurs des volontés royales ne ressemblent-ils pas à ces infidèles traducteurs qui, par leur ignorance et leur maladresse, défigurent le texte d'après lequel ils doivent travailler! Un semblable reproche, j'aime à le croire, ne s'adressera jamais au ministre qui, dans la séance du 15 décembre 1826, s'est empressé d'applaudir à la libre expression de nos principes et de nos sentiments, au ministre formé sous les yeux d'un souverain que nous nous plaisons à considérer comme la meilleure sauvegarde des libertés publiques. Ce n'est pas certes du ministère de l'intérieur qu'ont pu sortir des exemptions de droits de timbre, ou d'autres primes accordées à certaines feuilles connues par la manière outrageante dont elles avaient calomnié les motifs de plusieurs représentants de la nation, tant les apôtres de l'*ultra-libéralisme* entendent bien le régime constitutionnel et professent de respect pour la liberté des opinions. Au surplus je pense que ces scandaleuses faveurs ont cessé, et que de pareils abus ne se reproduiront point.

Les détails dans lesquels je suis entré sur la situation prospère dont jouit à beaucoup d'égards notre chère patrie vous font présager le désir que j'aurais de sanctionner, par mon suffrage, le budget de 1827 ; mais j'y vois des dépenses, telles que les travaux maritimes, les desséchements, et les édifices de l'État, qui, tout en se présentant d'abord sous un jour favorable, ne peuvent néanmoins s'admettre de confiance, et qui devraient être justifiées par des plans, des devis, ou tout au moins par des aperçus de frais suffisamment expliqués, car les phrases très-sonores et très-rassurantes du discours de M. le ministre des finances n'équivalent pas à ces renseignements indispensables, et *point de crédits sans pièces justificatives à l'appui!* doit être l'axiome des corps représentatifs. En outre, des dépenses obstinément laissées à la charge des provinces, tandis que la justice exigerait qu'elles fussent affectées sur le trésor; quelques branches immorales de nos revenus, les deux loteries par exemple, et surtout le maintien de centièmes additionnels sur des impôts que j'ai repoussés comme inadmissibles dans l'intérêt de mes concitoyens, ou comme inconciliables avec l'équité, motiveront suffisamment mon vote négatif.

Quant au projet pour le remboursement de la dette publique, il obtiendra mon approbation.

Le but de la *loi contenant des dispositions ultérieures à l'égard de la première partie du budget décennal* est un simple objet d'ordre, et je n'ai point de raisons pour m'y refuser.

Qu'il me soit permis, en terminant ce discours, d'émettre le vœu de voir bientôt le gouvernement, éclairé par l'expérience ainsi qu'il doit l'être aujourd'hui, consentir à modifier notre législation fiscale, en ce qui concerne particulièrement les patentes, les brasseries et les distilleries... Je ne dis rien de la *mouture*, des modifications seraient insuffisantes ; il conviendrait d'y renoncer tout à fait!

A la séance du 22, le président, ayant fait donner lecture du rapport de la section centrale sur le projet relatif à la *perception de l'impôt foncier pour 1827 sur le pied actuel*, proposa de le mettre aux voix si personne ne demandait la parole.

Qu'il me soit permis de le dire, m'écriai-je, interrompre la discussion du budget pour s'occuper d'un autre projet de loi me semble une irrégularité plus choquante que ne l'eût été dans la séance d'avant-hier, comme le proposait l'honorable M. Hooft, le renvoi du discours de M. le ministre des finances à l'examen des sections : je pense qu'on ne doit passer à l'appel nominal sur le pro-

[1] Note de Son Excellence M. le baron Verstolk de Sœlen, ministre des affaires étrangères de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, en réponse à celle de M. le comte de Mier, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique.

[2] Le thermomètre politique était à la guerre, et la gravité des circonstances semblait imposer le devoir, surtout en présence du corps diplomatique, de tenir un langage propre à donner une idée favorable de l'esprit public, la meilleure garantie de notre indépendance. Ce que je disais était d'ailleurs exact à cette époque. La confiance dans le monarque était grande et le rapprochement entre les deux peuples faisait des progrès incontestables. Pourquoi faut-il que la maladresse d'un ministère déplorable ait en peu de temps changé ces heureuses dispositions? Quelle leçon pour les rois et pour les peuples!

Digitized by Google

jet relatif à l'impôt foncier qu'après avoir statué sur les quatre lois dont se compose le budget. Il ne faut pas non plus sauter à pieds joints sur toutes les formes.

Sans doute, s'écrièrent les uns; les autres, en plus grand nombre, crièrent : Aux voix! Le projet obtint 99 suffrages contre 2.

Le projet pour le *remboursement de la dette publique* fut adopté par 99 voix contre 2; le projet relatif à des *transferts au budget décennal* par 99 contre 2; le budget *des dépenses* fut rejeté par 77 voix contre 24. Le ministre des finances, autorisé par le roi, retira le budget des recettes.

BUDGET PROVISOIRE POUR 1827.

(Séance du 26 décembre 1826.)

Nobles et puissants seigneurs,

Il est sans doute pénible de donner son adhésion au maintien, même provisoire, d'un état de choses que l'on ne s'était pas cru permis de sanctionner; mais le premier de nos devoirs est de prévenir le désordre administratif, l'espèce d'anarchie financière à laquelle nous exposerions le royaume en rejetant la mesure proposée... *Force majeure sera donc de l'adopter.* Espérons qu'on ne tardera pas à nous présenter un budget définitif, plus conforme que les précédents aux vrais principes d'une administration sage, un budget débarrassé du triste et nombreux cortége des centièmes additionnels, particulièrement pour ce qui concerne la mouture; un budget que nous puissions tous accueillir par un vote favorable.

Le projet est admis à l'unanimité (81 voix).

PROJET DE LOI

SUR L'ORGANISATION DE LA GARDE COMMUNALE.

(Séances des 31 janvier-3 février 1827.)

Nobles et puissants seigneurs,

Nous n'avons plus à discuter les avantages ou les inconvénients de la garde communale : cette institution n'est-elle pas déjà prescrite par notre charte constitutive, que chacun de nous a juré de maintenir? Cette institution d'ailleurs fut, de tout temps, liée à l'existence politique des Belges : c'était à la tête de la bourgeoisie armée qu'Évrard T'Serclaes, en 1356, repoussait des murs de Bruxelles les ennemis de son prince et de sa patrie. Je ne vous parlerai point des citoyens qui défendirent avec tant d'héroïsme, à Mons, à Tournai, à Leyde, à Harlem, leurs libertés et leurs droits contre les satellites de l'Espagne; il s'agissait alors d'une guerre civile, et l'on pourrait en tirer des arguments défavorables, bien que Philippe eût, par son despotisme sanguinaire, rompu, le premier, tous les liens qui doivent unir le peuple au monarque, bien qu'il eût fait perdre à son pouvoir le caractère de la légitimité. Quoi qu'il en soit aussi de l'excessive turbulence des anciennes milices bourgeoises de Bruges et de Gand, toujours est-il vrai de dire que la garde communale est, dans nos mœurs, dans nos habitudes; mais, pour qu'elle produise d'heureux résultats, il importe de lui donner des bornes convenables. Les dispositions de la loi proposée sont-elles ce qu'elles devaient être et ne laissent-elles rien à désirer? Les objections judicieuses que vous avez entendues nous permettent d'en douter.

Un point très-essentiel était de ne pas trop multiplier, en temps de paix, les vaines parades et les exercices militaires, car malheur à nous si nous consentions à substituer, dans cette terre classique de l'industrie, l'oisiveté, les jeux frivoles et la dissipation à cet amour du travail, inséparable de l'amour de l'ordre, et le meilleur garant de toutes les vertus sociales! Les manœuvres qu'on exige se bornent à cinquante-six heures tout au plus par année, et les dimanches de préférence... Le projet, sous ce rapport, me semble très-satisfaisant; voyons s'il en est de même pour ce qui concerne la composition de la garde communale : fallait-il y comprendre à peu près tous les habitants? n'était-il pas préférable d'éloigner celui dont la famille ne paye aucun impôt? J'avoue qu'à cet égard mon opinion n'est point fixée; j'aperçois, dans les deux systèmes opposés, des motifs qui s'entre-choquent... Cette hésitation, que votre expérience vous fera trouver toute simple, paraîtra fort ridicule à bien des gens, car aujourd'hui le doute est réputé gothique; on ne permet plus d'examiner une question sous toutes ses faces, on la décide d'emblée... Chaque petit Lycurgue, échappé du collége, non-seulement croit à sa propre infaillibilité, mais encore exige que tout le monde y croie avec une égale ferveur : le sage Montaigne, qui donnait *ses idées comme siennes, et non comme bonnes,* passerait pour un esprit pusillanime, et serait, de nos jours, un objet de dérision ou de pitié. Pour moi, je n'aime point ces humiliantes distinctions qui tendent à dégrader les classes inférieures et qui blessent en outre l'égalité devant

Digitized by Google

la loi, cette pierre fondamentale de notre gouvernement ; mais, d'un autre côté, je reconnais le danger qu'il peut y avoir, en certains cas, à placer des armes dans les mains d'hommes médiocrement intéressés au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique... Néanmoins je ne me refuserais pas à voir des prolétaires dans nos gardes communales, pourvu que la substitution de numéro cessât d'être admise. Si les remplacements peuvent êtres utiles, indispensables même lorsque les gardes communales s'éloignent de leurs foyers pour défendre nos frontières, pourquoi les autoriser lorsqu'il n'est question que des exercices sédentaires? C'est perdre de vue l'influence du bon exemple de la part des classes élevées, c'est ravaler, c'est dénaturer l'institution. Le but qu'on se propose par là, je pense, est de battre monnaie... Il faudra donc que de misérables idées fiscales viennent constamment détruire les principes les plus sages, les conceptions les plus heureuses et les plus morales! Les articles comminatoires, où les amendes sont accumulées avec tant de prodigalité, nous en fournissent de nouvelles preuves. Conçoit-on, par exemple, qu'on condamne un citoyen aux honneurs sous des peines pécuniaires, et que le refus d'une place d'officier figure au tarif pour une somme annuelle de 100 à 200 florins? C'est désenchanter le devoir, c'est calomnier notre patriotisme... Qu'on s'en rapporte au point d'honneur! il sera toujours temps d'établir des peines si, ce qui n'est nullement présumable, la chose devient nécessaire, mais à quoi bon vouloir étouffer d'abord tout esprit public et transformer en charge pénible ce qu'on aimerait à considérer comme une distinction flatteuse? Que penser aussi d'une rédaction tellement vague qu'on semblerait avoir pris à tâche d'éviter les termes précis et clairs, lorsqu'ils se présentaient naturellement? C'est ouvrir la porte à tous les abus de la doctrine interprétative, et ce que la *mouture* est devenue, chez nous, par le savoir-faire des commentateurs, doit nous apprendre à nous tenir sur nos gardes. Ensuite, comme si ce n'était pas assez de l'arbitraire de la loi, l'on favorise encore l'arbitraire des hommes; et de simples négligences, de simples inadvertances non déterminées seront punies, sans appel, par des officiers, voire même par des sous-officiers.

Nous avons le bonheur de vivre sous une monarchie constitutionnelle et non dans une république. Dès lors je ne demanderai pas assurément que la nomination des chefs et des officiers dépende du suffrage des gardes réunis en assemblée électorale; toutefois ne serait-il pas conforme à l'essence du système représentatif d'associer les élus du peuple à cette opération, de manière que le choix se fît par le souverain sur une triple liste arrêtée par la députation des états provinciaux, après avoir consulté l'autorité municipale?

De ce qu'on fixe (article 23) le contingent à deux hommes par cent âmes, dans chaque commune, sans avoir défalqué les personnes inadmissibles comme secourues par les établissements de bienfaisance, il résulte une injustice manifeste, car le nombre proportionnel entre ces personnes et le reste de la population n'est pas à beaucoup près le même partout; on l'évalue dans telle ville au dixième, et dans telle autre au quart. Que d'inégalités choquantes! Pour les éviter, un travail préparatoire serait indispensable.

L'article 56 qui, *dans les circonstances extraordinaires et aussitôt qu'on sonne l'alarme pour la garnison*, place la garde communale sous les ordres du commandant militaire, a pour objet de donner plus d'ensemble aux opérations, cela se conçoit à merveille; mais je suis loin d'être complétement rassuré sur tous les résultats qui peuvent naître d'un pareil ordre de choses; une légère modification serait désirable; elle consisterait à s'en rapporter, sur ce point, à la prudence de l'administration locale.

Je ne puis souscrire à ce qu'un président d'administration ait le droit (article 49) d'envoyer, de son propre mouvement, sa garde communale dans une commune voisine; ce serait provoquer souvent des luttes déplorables, et qui rappelleraient, en quelque sorte, l'anarchie des siècles féodaux. Il faudrait du moins attendre que la régence de la commune menacée crût devoir réclamer main-forte, ou que l'ordre émanât de plus haut.

Quant à l'article le plus important peut-être du projet, l'article 79, qui confère au roi la faculté, lorsque les états généraux ne se trouvent pas réunis, d'ordonner l'appel de la levée en masse, sous l'obligation néanmoins de convoquer à l'instant même les deux chambres pour leur en donner connaissance et prendre avec elles des mesures ultérieures, je ne le repousserai point; j'y vois une analogie marquée avec l'article 209 de la loi fondamentale sur la mise en activité de la milice entière. Il est naturel sans doute de s'effaroucher d'abord d'une disposition peu conforme aux principes du régime représentatif; mais si l'on considère la circonstance d'un péril imminent, ne sentira-t-on pas que s'exposer à des retards, c'est perdre le plus précieux avantage du gouvernement monarchique, la célérité dans les moyens de défense? c'est rejeter les leçons sévères de l'histoire; c'est courir imprudemment le risque de compromettre notre indépendance, notre exis-

Digitized by Google

tence nationale. Rappelons-nous l'axiome : *Salus populi, suprema lex.*

Pour ne pas répéter fastidieusement ce que déjà vous ont dit plusieurs de nos honorables collègues, je m'abstiendrai de multiplier les observations critiques : le projet de loi qui nous est soumis me semble, en général, pécher moins par ses bases que par ses dispositions particulières; mais les défectuosités de détail sont telles qu'il m'est impossible de l'adopter.

Le projet est admis par 55 voix contre 39.

MODIFICATIONS AU TARIF DES DOUANES.

(Séance du 24 février 1827.)

Nobles et puissants seigneurs,

L'agriculture sans marchés, l'industrie sans protection, a dit un grand monarque[1], *languissent et tombent; le numéraire s'écoule au dehors.. La fortune publique ne tarde pas à se ressentir des atteintes que reçoivent les fortunes privées.* Cette vérité n'est plus aujourd'hui méconnue, et, si notre système de douanes laisse encore beaucoup à désirer, c'est qu'il est impossible de parvenir d'emblée au but lorsqu'il s'agit de questions si délicates.

Bien entendre les besoins de l'agriculture et de l'industrie, c'est vouloir favoriser également le commerce, ce puissant auxiliaire qui s'étudie à placer nos productions industrielles et foncières jusqu'aux extrémités du globe pour nous rapporter, en échange, les objets qui nous manquent, ces matières brutes, surtout dont nos bras industrieux, ont bientôt décuplé la valeur. L'agriculture, les fabriques et le commerce (à part les institutions religieuses et politiques, desquelles nous n'avons pas à nous occuper ici) sont les trois grands intérêts de notre état social; ils se prêtent un mutuel secours : l'aisance du cultivateur rejaillit sur le fabricant qui place alors, avec facilité, les produits de ses ateliers, et le commerçant trouve dans ces richesses généralement répandues une source de calculs dont il fait son profit, tandis que le trésor, alimenté par de plus fortes rentrées sur les impôts de consommation, met le souverain à même de multiplier les travaux publics et de préparer ainsi des accroissements de fortune ou des jouissances nouvelles pour nous et pour nos arrière-neveux. C'est une erreur de considérer comme incompatibles entre elles les trois principales branches de la prospérité de l'État; cette erreur vient de ce que sans cesse on veut confondre avec le véritable commerce, avec le commerce national, ce qui n'est pour ainsi dire qu'un jeu de bourse ou de marché... Ces spéculations avaient une haute importance à l'époque déjà reculée où la Hollande jouissait de la prérogative d'être, en quelque sorte, l'entrepôt universel. Les bénéfices étaient alors nombreux et certains; il n'en est pas de même, il ne peut plus en être de même à présent; il suffit de porter ses regards autour de so pour en être convaincu. Malheur à nous si, partageant les illusions trop naturelles aux spéculateurs, nous avions sacrifié longtemps nos solides réalités à d'ambitieuses chimères! Notre tarif des douanes laisse encore d'ailleurs une part assez vaste aux spéculations lointaines, et le *transit*, pourvu qu'on calcule bien toutes ses chances, en facilite le succès.

Nous saurons toujours, j'en ai pour garant notre caractère national, nous saurons toujours conserver une juste mesure au milieu des extrêmes : moins prohibitifs que la plupart des gouvernements, nous apprécions les heureux résultats du commerce d'échange. Toutes les fois qu'on peut employer ses propres bras, la sagesse exige sans doute qu'on s'abstienne de recourir aux bras de ses voisins; la sagesse exige que l'on consomme d'abord ses propres denrées avant d'acheter des denrées étrangères; mais il existe certains objets que le Belge fabrique moins avantageusement et dont la main-d'œuvre est presque nulle, pourquoi n'en ferait-on point le sacrifice en faveur d'une nation qui consentirait à prendre le superflu des produits de notre sol ou de nos manufactures? Il est une nation particulièrement que la nature de ses intérêts commerciaux finira par rapprocher de nous... ses hommes d'État sont trop éclairés pour ne pas sentir quels avantages réciproques naîtraient de cet accord. Comment ne seraient-ils pas frappés des inconvénients inséparables de l'état actuel des choses ? Ils doivent craindre que nous ne dirigions nos vues ailleurs... Plus d'un gourmet pense que les vins d'Espagne et de Portugal valent bien ceux de Bordeaux, de Champagne et de Bourgogne ; la vigne s'étend, chaque année, sur les bords de la Meuse, et la chimie fournit les moyens d'en améliorer le suc; la mer rapproche les distances, et rien n'empêche de travailler, de tisser la soie dans notre royaume. En fait de douanes, les représailles deviennent un devoir. *La liberté illimitée du commerce* est une des plus séduisantes théories sans contredit; la professer me semble une forte belle chose, mais il ne convient de la

[1] L'empereur Alexandre, *ukase* de 1819.

Digitized by Google

mettre en pratique que de concert avec tous les peuples. Jusque-là qu'il nous suffise de montrer de la bienveillance à qui nous en témoigne !

Le projet de loi que nous avons sous les yeux me paraît conçu dans l'intérêt général ; son but est de protéger notre main-d'œuvre, de donner plus d'extension à nos fabriques en réduisant les droits de sortie, d'encourager notre marine, et de faire revivre d'utiles relations directes avec la Chine, tant pour conserver parmi nous une précieuse branche de commerce que pour ouvrir à notre industrie d'importants débouchés... J'accorderais volontiers mon suffrage à ces bienfaisantes mesures, si le petit paragraphe intercalé presque furtivement dans l'article 2, et ralatif au *transit de toutes les marchandises dont l'entrée est interdite par le tarif actuel*, ne m'inspirait l'inquiétude de voir par là s'organiser une fraude désastreuse. Cette circonstance m'oblige à suspendre mon vote en attendant les explications que M. le ministre nous donnera sans doute [1]. Je crois tout à fait indispensable d'émettre en même temps un vœu qui, je l'espère, retentira jusqu'au pied du trône : d'étranges abus existent en ce qui concerne les douanes ; notre honorable collègue M. de Sécus vous en a dernièrement signalé quelques-uns. Puissent-ils cesser à l'instant même et ne pas se reproduire sous d'autres formes ! De quelle utilité seront désormais les meilleures lois, si de simples actes administratifs en arrêtent les effets, si l'agent du pouvoir se permet d'en dispenser, à son gré, les citoyens ?

Le projet est adopté par 54 voix contre 22.

NOUVEAUX PROJETS DE LOI

DU BUDGET DE 1827.

(Séance du 19 mars 1827.)

Nobles et puissants seigneurs,

Dans le budget que nous avons sous les yeux, une partie des travaux projetés précédemment se trouve maintenue : le mémoire justificatif et les nouvelles explications que vient de nous donner M. le ministre de l'intérieur en démontrent assez bien l'utilité, je dirai même l'urgence ; mais les frais sont-ils calculés avec exactitude ? La dépense réelle ne sera-t-elle pas supérieure à la défense présumée ? Je l'ignore, et, chose étrange, le gouvernement n'en sait guère à cet égard plus que moi, car il avoue que les devis n'existent pas encore, c'est-à-dire qu'on marche au hasard, qu'on s'embarque à l'aventure, suivant le bon plaisir de MM. les ingénieurs, et plein d'espoir dans la providence du budget de 1828 s'il survient quelque déficit, quelque mécompte. Il nous faut cependant d'autres sûretés que des mots sonores, lorsqu'il s'agit de disposer des deniers publics ; et de vagues aperçus ne nous suffisent point.

Les désastres maritimes que nous venons d'éprouver, et dont je n'aurai pas l'injustice de rendre responsables les préposés du pouvoir, ne permettent point de révoquer en doute la nécessité des 500,000 florins pour la marine... mais que de pénibles réflexions provoquent les 2,800,000 florins destinés à remplir les engagements auxquels donne lieu l'emprunt de vingt millions en faveur de nos colonies ! Toutes les belles paroles qui nous avaient été dites avec tant d'assurance, l'année dernière, font écho maintenant... La perspective la plus séduisante nous était offerte, et la garantie demandée était une simple formalité qui ne nous engageait presque à rien ! Comment concilier de pareils discours avec l'aveu naïf consigné dans les réponses ministérielles, que « dès le principe, on pouvait prévoir qu'en 1826, et même en « 1827, il ne serait point fait des remises des Indes « pour couvrir la somme annuelle de 1,400,000 « florins ? » Comment les concilier avec cette franchise si désirable dans la direction des affaires et qu'on s'attend à retrouver partout, parce qu'elle est en quelque sorte inhérente au caractère belge ? — MM. les ministres possèdent un pinceau magique qui, selon le besoin du moment, colore ou rembrunit les mêmes objets : il n'est pas facile, au milieu de ces tableaux fantastiques, de découvrir la vérité. — Quant à l'emprunt, s'est-il complété tout à la fois ? Il paraît que non. Quelles ont été les époques des versements successifs ? A combien les intérêts (qui, par parenthèse, ne se payent d'ordinaire qu'au bout de l'année) s'élèvent-ils en 1827 ? Et quelle est, sur les 2,800,000 florins réclamés à raison de la garantie nationale, la somme destinée à l'extinction du capital ? C'est en vain qu'on cherche ces détails dans les réponses du gouvernement ; jamais ces réponses n'ont été, je crois, plus énigmatiques ; la seule chose qui nous soit révélée, c'est que notre prêteur est le syndicat d'amortissement ; en d'autres termes, c'est que l'État se prête à lui-même vingt millions. La loi du 23 mars 1826 autorise-t-elle cet arrangement, ou bien se trouve-t-il justifié par les termes de la loi (du 27 décembre 1822) relative aux mystérieuses opérations du syndicat ? C'est ce que je ne sois nulle part. Au surplus, cette avance faite par

[1] D'après les explications du ministre, j'ai voté pour.

Digitized by Google

une des caisses de l'État ne peut, me semble-t-il, être considérée comme un véritable emprunt, et notre garantie tombe d'elle-même.

J'ai cru devoir protester encore cette année contre l'injuste mesure qui fait peser, depuis 1822, le fardeau des enfants trouvés presque exclusivement sur quelques points du royaume. Les tableaux fournis par le ministre de l'intérieur, le 16 août 1822, jettent le plus grand jour sur la matière ; ils établissent qu'une province de cent quatre-vingt-dix mille âmes avait, dans ses hospices, mille treize enfants de cette catégorie, tandis qu'une autre province, d'une population de trois cent vingt-six mille âmes, n'en comptait que deux cent quatre-vingt-neuf. Il est de toute évidence que ces malheureuses victimes d'un libertinage, qui s'accroît, chaque jour, d'une manière effrayante, sont loin d'appartenir toutes aux lieux mêmes où s'en fait le dépôt, et qu'en conséquence leur entretien devrait être une charge générale. M. le ministre, cette fois, nous a répondu que les provinces lésées de ce chef pouvaient recourir au million disponible pour les dépenses imprévues. J'en prends acte, et je me flatte qu'au moyen de cette importante concession l'ordre de choses dont je me plains à si juste titre, et dont l'influence sur les infanticides est si déplorable, se trouvera considérablement amélioré.

Je crois inutile de reproduire, sur les diverses parties du budget, des observations déjà si souvent développées. — On nous laisse entrevoir la chute d'une de nos loteries... J'en accepte l'augure, et je me réjouis, en attendant, de la supression des centièmes additionnels sur la *mouture*. Puisse, un jour, cet impôt contre nature disparaître entièrement d'un pays avec les intérêts duquel on ne parviendra jamais à le mettre en harmonie ! Puissent aussi, pour les autres impôts et particulièrement pour la *taxe personnelle*, les instructions du fisc ne plus s'écarter de la loi ! Si l'on veut que les contribuables la respectent, il importe que les agents de l'autorité commencent par s'en montrer eux-mêmes les premiers esclaves... Vedettes établies par le pacte social pour veiller au maintien des principes constitutionnels, nous ne souffrirons pas qu'on les viole ; sanctionner par nos suffrages des perceptions illégales, ce serait nous en rendre les complices... Ces motifs, non moins que le défaut de renseignements précis sur le mécanisme beaucoup trop compliqué de nos finances, ne me permettent point d'adopter les deux projets de loi soumis à notre examen.

La loi des dépenses fut adoptée, le 20 mars, par 62 voix contre 39 ; et la loi des recettes par 67 voix contre 34.

PROJET DE LOI

SUR L'ORGANISATION JUDICIAIRE.

4-10 *avril* 1827.

(Séance du 5 avril 1827.)

Nobles et puissants seigneurs,

« Les meilleures lois ne sont rien, a dit un jurisconsulte philosophe, si vous n'avez de bons tribunaux, si vous n'avez de bons juges. » Le très-défectueux projet de loi du 24 janvier et l'accueil qu'il avait reçu dans les sections ne nous présageaient pas encore, pour cette année, le bienfait de l'organisation judiciaire ; mais, cette fois, le style d'oracle, si fort en usage dans les bureaux ministériels, a fait place au raisonnement, aux explications nettes et précises ; on ne s'en est pas tenu d'ailleurs aux belles paroles, on nous a fait d'importantes concessions.

Si les articles 3, 4 et 5 sur le *conflit d'attributions* sont restés tels qu'ils étaient d'abord, c'est qu'il est difficile de prendre, sur cette matière délicate, un parti qui concilie tout. L'expérience prouve assez combien il serait dangereux de se jeter dans l'excès contraire. Il est pénible sans doute de suspendre la marche de la justice, mais quelle confusion, quel désordre, d'une autre part, si les mesures qui se rattachent à l'administration des polders et des digues, par exemple, se trouvaient soumises à la lenteur des formes judiciaires ! Il importe de veiller soigneusement à ce que les pouvoirs ne se confondent point. Quel sera, dans les cas douteux, le juge suprême de la question ? Le roi seul peut l'être, et l'avis motivé que donne préalablement la haute cour me paraît offrir une garantie réelle. Il aurait fallu seulement tracer, dans la loi même, les règles à suivre pour élever le conflit : cet objet est renvoyé (d'après ce que nous a dit M. le ministre de la justice) au code de procédure.

On a paru craindre qu'en vertu de l'article 8 un officier du ministère public pût être tenu de prendre des conclusions opposées à sa propre manière de voir et qui blesseraient sa conscience... N'est-ce pas interpréter trop rigoureusement les dispositions de cet article ? Toutefois la conséquence du principe se retrouve à l'article 15 qui permet la destitution des officiers du ministère public pour négligence grave, et sans jugement préalable. On atténue maintenant la chose par un correctif : *La haute cour devra toujours être consultée.* Cela vaut mieux, et je sens la différence qu'il est juste d'établir entre le mandataire du prince et le juge.

Digitized by Google

L'article 186 de la loi fondamentale ne les place pas tout à fait sur la même ligne.

Je ne conçois pas, je l'avoue, l'utilité du second paragraphe de l'article 19. Pourquoi les membres de l'ordre judiciaire ne pourraient-ils pas, du moins pendant les vacances, sortir du royaume sans y être spécialement autorisés par le roi? Cette défense est d'une bizarrerie inexplicable... MM. les rédacteurs se seront apparemment rappelé les deux vers de certain poëme de Gresset :

> Dans maint auteur de science profonde
> J'ai lu qu'on perd à trop courir le monde.

Pour moi, je pense que des juges qui consacreraient leurs loisirs à faire, sur les lieux mêmes, une étude des institutions de nos voisins, en deviendraient plus capables d'apprécier les nôtres et de bien appliquer les lois qui nous régissent. Au surplus, l'objet n'est pas d'une telle importance que j'y cherche un motif pour rejeter la loi.

L'article 27 fait cesser des importunités scandaleuses de la part des plaideurs; je le regarde comme un frein à ce malheureux esprit d'intrigue qui semble être plus particulièrement l'apanage du siècle.

La formule du serment (article 31), par les ignobles détails qu'il renferme, froisse un peu la délicatesse de l'homme d'honneur, mais elle est consacrée partout, elle l'est dans la loi fondamentale.

Plusieurs articles, le 16e, le 23e et le 28e, d'abord critiqués à juste titre, présentent aujourd'hui des améliorations incontestables. Il en est de même des articles 32, 33, 37, 38, 44 et 45 sur les justices cantonales. L'article 47, en vertu duquel le tribunal de canton, composé du juge et de quatre assesseurs pris parmi les négociants, pourra connaître des contestations de commerce, est conçu fort sagement. On fait bien néanmoins d'exiger alors la demande de l'autorité locale, d'autant plus qu'il s'agit d'imposer une charge à la caisse de la commune.

L'article 48 tend à conserver les moyens de conciliation. C'est une bonne chose... Puissent le choix des juges et la confiance qu'il commandera fortifier encore cette disposition! J'ai peine, en songeant à l'énorme influence que le juge de canton exercera sur le sort des familles, aux termes du nouveau code civil, j'ai peine à réprimer une sorte de terreur[1]. J'espère toujours qu'à l'époque de la révision définitive du code, on en reviendra, sur ce point majeur, à la décision prise antérieurement par 44 voix contre 22 en comité général.

On avait, dans le premier projet, supprimé, je crois, un trop grand nombre de tribunaux d'arrondissement; on a rétabli ceux de Nimègue, de Charleroi, de Deventer, de Turnhout, de Winschoten et de Marche. On aurait pu maintenir aussi la Brielle, Hasselt et quelques autres. Du reste, si le besoin s'en fait sentir, il sera facile d'y pourvoir au moyen d'une loi spéciale par la suite. Quant aux circonscriptions précises des arrondissements et des justices cantonales, elles exigent un mûr examen; on fait preuve de sagesse en ne les déterminant pas encore par la présente loi.

L'adjonction de deux négociants à trois juges, en matière de commerce, de fabriques ou de faillites (article 56), est une idée heureuse; je désirerais toutefois que ces juges-négociants fussent présentés par les chambres de commerce ou par les conseils de régence. Un changement d'une importance capitale est celui qu'offre l'article 58... Je parle de l'inamovibilité des juges d'arrondissement, conforme sinon précisément à la lettre, du moins à l'esprit de notre charte constitutive; comme ils jugent au petit criminel et prononcent la peine d'emprisonnement, il en résulte une plus forte garantie pour la liberté des citoyens.

Autoriser l'appel pour une faible somme, ce serait vouloir ruiner les plaideurs afin d'enrichir les gens de loi. J'approuve donc que, par l'article 61, l'on fasse juger en dernier ressort les tribunaux d'arrondissement jusqu'à la valeur de six cents florins en principal... Mais l'article 63, tout amélioré qu'il est, mérite un sérieux examen : interdire la réforme d'un jugement qui vous condamne à une année de prison, et vous priver ainsi des moyens de réhabiliter votre réputation, votre honneur! cela n'est-il pas d'une excessive sévérité, pour ne rien dire de plus? L'inamovibilité des juges, et la condamnation qui ne se prononce jamais qu'à quatre voix contre deux, affaiblissent, j'en conviens, les conséquences d'un pareil arrangement; toutefois je suis loin d'être satisfait, et cette défectuosité du projet est une de celles qui m'arrêtent. Comment ne pas regretter ici que la voie des amendements nous soit interdite?

J'arrive aux cours supérieures de justice... Convient-il ou non de les multiplier, comme dans le projet, et d'en établir une par province? Cette question est encore une de celles qui fournissent de nombreux motifs pour et contre... Tout dépend du point de vue sous lequel on l'envisage. On ferait là-dessus des volumes de controverse; cependant, si je me dépouille de tout préjugé, de tout

[1] Il s'agit de la disposition du nouveau code qui n'accorde plus aux membres des conseils de famille que voix consultative.

Digitized by Google

vain système, si je me renferme de bonne foi dans le cercle que tracent la nature des choses et l'expérience, je n'hésite pas à croire que les cours provinciales, plus en harmonie avec toutes nos institutions, et d'ailleurs admises en principe dans notre pacte social, sont préférables à ces grands corps de judicature créés d'après une autre échelle politique. Il n'est question d'instituer l'ordre judiciaire ni dans l'intérêt de MM. les avocats, ni dans celui des juges qui siégent à présent aux cours d'appel; nous ne devons envisager que le justiciable... Demandez-lui si la multiplicité de voyages coûteux, si les frais qu'exige l'emploi successif de plusieurs légistes pour débrouiller une même affaire, si les lenteurs et les retards de toute espèce qui l'attendent à vingt ou trente lieues de chez lui, sont fort de son goût. Sa réponse n'est point douteuse. On parle de la difficulté de bien composer tant de cours et de leur assurer la considération générale ; on craint qu'elles n'aient point d'indépendance... Je me persuade au contraire que nombre d'hommes instruits et réunissant toutes les qualités désirables s'empresseront d'accepter des fonctions qui les laissent vivre à portée de leur famille, sous le toit paternel, tandis qu'ils ne consentiraient pas à s'éloigner du centre de leurs affections et de leurs intérêts. Remarquez que ces hommes, fidèles au culte des vertus domestiques, sont précisément ceux qu'il convient de préférer pour la magistrature : exempts d'ambition, satisfaits de leur sort, ils n'offrent aucune prise aux manœuvres, aux séductions du pouvoir; leur âme est l'asile le plus sûr, le plus inviolable, d'une noble et généreuse indépendance ; le vœu de toute leur vie est de mériter, d'obtenir et de conserver cette considération publique dont les charmes se font bien mieux sentir sur un théâtre plus restreint qu'au milieu du tourbillon d'une grande ville. Le barreau même doit gagner à cet état de choses; les lumières se concentreront moins sur quelques points, mais elles s'étendront partout; les progrès de la civilisation en seront plus généraux, et dirigés peut-être vers un but plus moral. Du reste on a pris les mesures les plus propres à bien choisir les membres des cours; l'article 70 ne laisse rien à désirer sous ce rapport: le corps même indique les candidats qui lui paraissent les plus recommandables, et la présentation s'en fait par les états provinciaux, c'est-à-dire par les élus du peuple, par des propriétaires plus intéressés que personne au succès. Notez qu'on sera redevable à l'établissement des cours provinciales du meilleur choix possible des juges criminels.

On s'était récrié de toutes parts contre l'extrême inconvenance et les inconvénients de voir des juges passer alternativement de la section de première instance à la section d'appel, et les membres d'un même corps réformer, à tour de rôle, des décisions d'une partie de leurs collègues. Les articles 65 et 66[1], ajoutés au projet, me semblent remédier suffisamment au mal; les objections qu'on pourrait encore se permettre à cet égard ne seraient plus, si je ne me trompe, que des disputes de mots et de vaines subtilités.

Les avocats généraux (article 69), ainsi que les substituts du procureur criminel d'Amsterdam (article 84), seront nommés à vie. C'est encore une amélioration, et le nouveau projet en contient plusieurs autres qu'il serait superflu d'énumérer. J'ai sous les yeux les dispositions relatives à la haute cour, et je n'y vois rien de contraire aux principes. Je présume que le lieu du siége de ce tribunal suprême sera déterminé par une loi : l'importance de la chose, l'esprit du présent projet et nommément l'article 120 ne permettent pas d'en douter. Les décisions de la haute cour seront elles rendues dans la même langue que les arrêts soumis à son examen ? Certainement; mais il eût été peut-être à propos de l'exprimer d'une manière positive.

En considérant l'urgence de faire jouir enfin la nation d'une des plus précieuses sauvegardes de ses libertés, l'établissement définitif et régulier de l'ordre judiciaire, ce sera malgré moi si quelques imperfections m'obligent à refuser mon suffrage au projet. Je suspendrai mon vote jusqu'à l'appel nominal.

A la séance du 10 j'improvisai quelques phrases encore, et voici comment elles furent rendues par *le Belge :*

M. de Stassart, à raison de l'importance du projet et des objections auxquelles il a donné lieu, croit devoir examiner de nouveau les pièces du procès. Il justifie divers points critiqués, et s'arrête à l'article 65 qui ne lui semble contenir rien d'inconstitutionnel et qui présente le grand avantage, pour la justice criminelle, d'une excellente composition de juges, parce qu'ils n'auront pas le temps de se bronzer le cœur et que leur choix se rattache aux états provinciaux. L'orateur passe ensuite aux cours provinciales qu'il croit préférables aux grands corps de judicature; elles lui semblent offrir plus de garantie d'indépendance; elles lui semblent beaucoup plus avantageuses aux plaideurs. L'honorable membre, qui s'était réservé son vote, se prononce en faveur de la loi. »

[1] Dans les arrondissements où se trouve le siége des cours provinciales, le tribunal d'arrondissement sera composé de six membres de la cour, les derniers nommés.

Digitized by Google

Après le discours du ministre de la justice, M. Donker Curtius ayant demandé la parole, les cris *aux voix!* se font entendre. — Le président propose de remettre la suite de la discussion au soir. Les cris *aux voix!* redoublent.

Je fis remarquer que la réplique de M. Donker Curtius ne serait peut-être pas très-longue, et que rien d'ailleurs n'empêchait de prolonger la séance d'une demi-heure et même d'une heure.

La discussion fut continuée, mais close bientôt après.

Le projet fut adopté par 59 voix contre 42.

PROJET DE LOI

D'UNE PÉRÉQUATION CADASTRALE.

(Séances des 25-28 avril 1827.)

Nobles et puissants seigneurs,

Rien n'est plus désirable, mais, on est forcé d'en convenir, rien n'est plus difficile qu'une juste répartition de l'impôt. Aussi le cadastre fut-il regardé généralement comme un bienfait... Nos vœux, pour en accélérer la jouissance, ont été longtemps stériles; un sommeil léthargique s'était pour ainsi dire emparé de tous les fonctionnaires qui devaient mettre la main à ce grand œuvre de l'économie politique. On n'entendait plus parler du cadastre qu'à propos des fonds destinés au payement des travaux et qui se transformaient en gratifications pour les favoris du fisc... Je m'arrête : les regrets n'aboutissent à rien; le passé ne nous appartient plus; c'est du présent que nous devons nous occuper. L'impatience s'est emparée des têtes, et l'on veut à toute force obtenir ce qu'on appelle une péréquation. Diverses tentatives infructueuses ont eu lieu pour y parvenir en France, et trois projets qui se sont détruits mutuellement ont prouvé ce que valent toutes ces séduisantes hypothèses. D'après la portion de revenu dont se compose la taxe foncière dans les cantons cadastrés, calculer le produit net de tout un département, et, si l'on paye le sixième par exemple, multiplier par six l'impôt pour avoir le revenu total. Premier projet. — Prendre le revenu moyen d'un arpent des cantons cadastrés et le multiplier par le nombre d'arpents que contient le département et qu'on suppose tous de la même valeur. Deuxième projet. — Le troisième consistait à compulser le plus possible de baux, afin d'établir, par induction, du revenu des biens affermés, le revenu des biens non affermés. Qu'est-il arrivé? Le produit net d'un département (celui de l'Ain), de douze millions par le premier projet, n'allait guère au delà de dix millions par le deuxième, tandis qu'il s'élevait à 17,500,000 francs par le troisième projet, considéré dans le rapport[1] de M. Hennet, directeur général du cadastre français, comme le moins acceptable, et cela se conçoit, car la *ventilation* des baux nous jette dans les espaces imaginaires. Quels sont en effet les baux mis à la disposition des agents du cadastre? Les baux enregistrés, c'est-à-dire ceux d'une extrême élévation et pour lesquels la prévoyance de poursuites judiciaires engage les propriétaires à se mettre en règle, ou des baux pour des parcelles de terrain presque toujours louées fort au delà de leur valeur, en hausse publique. C'est pourtant un travail à peu près semblable qu'on nous propose de sanctionner : la fin de non-recevoir pourrait, ce me semble, lui être proposée : 1° pour cause d'illégalité, puisqu'on s'écarte des lois en vigueur, particulièrement en ce qui concerne la défalcation des années les plus fortes et les plus faibles, et 2° pour lésion d'un principe d'équité, puisqu'en substituant les années 1816-1826 aux années 1797-1809, prises comme bases des évaluations cadastrales, on fait peser un accroissement de charges sur des améliorations obtenues le plus souvent à grands frais par des propriétaires à qui l'on avait, de la manière la plus solennelle et par une disposition sagement calculée dans l'intérêt de l'industrie agricole, garanti qu'ils pouvaient s'y livrer sans crainte de surtaxe. En vain tenterait-on, aujourd'hui, de régulariser en partie ces écarts, au moyen de l'insertion de quelques phrases plus ou moins précises dans le projet; l'effet rétroactif est inadmissible. Au surplus, les mesures adoptées par l'administration du cadastre ne pèchent pas seulement sous le rapport de l'illégalité, elles conduiraient encore à des injustices plus criantes peut-être que celles dont généralement on se plaint. Les théories de cabinet peuvent être fort ingénieuses, mais il faut nécessairement qu'elles cèdent aux lumières de l'expérience, et l'expérience donne le démenti le plus formel aux résultats de cette *ventilation* des baux tant prônée par les fauteurs du projet de loi. Les baux d'une exagération évidente avaient été d'abord mis à l'écart, mais une circulaire de M. le conseiller d'État Gericke, en date du 18 août dernier, prescrivit d'en faire usage. De là, ces richesses chimériques et la supposition que certaines provinces ne sont imposées qu'au douzième de leur revenu, lorsqu'elles payent au delà du sixième. Ainsi, dans la province de Namur, ce n'est pas, comme on nous l'affirme avec tant d'assurance, 8 et demi pour cent qui forment notre quote-part d'impôt, mais

[1] Du 6 novembre 1817, imprimé en 1819; brochure in-4°.

Digitized by Google

bien 16 à 17. Ce ne serait encore qu'un demi-mal si l'on avait opéré de même partout; mais des irrégularités choquantes, des irrégularités innombrables vous ont été signalées de toutes parts. Ce que vous a dit notre honorable collègue M. Fabri-Longrée doit suffire pour vous en convaincre. Son excellent discours abrégera ma tâche. Néanmoins je vous parlerai d'un nouveau fait incontestable; c'est que la lettre de M. Gericke, du 18 août, n'a pas été sur tous les points également persuasive, et dans quelques provinces, le Luxembourg entre autres, le travail est resté tel qu'il était... Du reste, si cette malheureuse province de Luxembourg éprouve, de ce chef, un léger soulagement, elle est bien assez lésée, ainsi que celle de Namur, par la nature d'un sol ingrat, par les entraves mises à son commerce de bétail et par l'estimation outrée de ses bois de futaie sur taillis, auxquels on devait appliquer l'article 74 de la loi du 3 frimaire an VII. « Les répartiteurs n'auront égard, dans l'évaluation du revenu imposable des terrains sur lesquels se trouvent des arbres forestiers épars ou une simple bordure, ni à l'avantage que le propriétaire peut tirer de ces arbres, ni à la diminution qu'ils apportent dans la fertilité du sol qu'ils ombragent, au lieu de les assimiler aux bois âgés de trente ans au plus, et de les *cotiser comme s'ils produisaient un revenu égal à deux et demi pour cent de la valeur de l'estimation.* » (Article 70 de la même loi.) Cette circonstance suffit pour indiquer un vice majeur dans le travail de la prétendue péréquation, un vice qui appesantit étrangement le fardeau sur les provinces couvertes de forêts. Le changement introduit à cet égard dans la nouvelle rédaction de l'article 3 ne serait pas sans une utile influence pour les opérations futures, mais ce n'est pas encore de celles-là qu'il s'agit, et les opérations déjà faites n'en restent pas moins défectueuses. Je reviens aux baux : il était possible d'en faire un usage raisonnable, mais, pour bien les apprécier, ne fallait-il pas les contrôler, en quelque sorte, par la recherche des expropriations qu'ils pouvaient avoir fait naître ? Ne devait-on pas attacher aussi quelque importance à la notoriété publique qui ne permettait pas de douter que des remises d'un cinquième, d'un quart et même d'un tiers n'eussent été faites par les propriétaires sur la plupart des baux de 1816 à 1820? Il convenait enfin de remonter aux causes de l'augmentation des prix de fermage dans certaines provinces : on les aurait trouvées, non dans l'augmentation de valeur réelle des biens, comme le prétendent les auteurs d'un Mémoire qui présente plus d'assertions tranchantes que d'arguments plausibles, mais dans les circonstances qui nous autorisaient à compter sur la continuation du commerce de bétail avec nos voisins, et qui laissaient augurer, conformément aux saines notions administratives, que les grains exotiques ne remplaceraient jamais les nôtres sur les marchés d'un pays essentiellement agricole. Il n'en a pas été tout à fait ainsi... L'agriculture a sans doute essuyé des échecs sur tous les points du royaume; néanmoins la proportion est loin d'être la même partout; les pertes sont bien autrement considérables, bien autrement sensibles pour un sol ingrat et condamné par la nature à produire des denrées d'une valeur aujourd'hui presque nulle, que pour des contrées où l'on peut substituer utilement aux *céréales* le colza, le lin, le tabac, la garance, etc.; le bétail se trouvant taxé par tête, aux termes du tarif des douanes étrangères, il est naturel que les bœufs et les moutons de Flandre sortent encore, tandis que ceux d'outre-Meuse, chétifs et par cela même frappés d'un double droit, ne conservent aucune chance, aucun débouché... Aussi le nombre en diminue-t-il de jour en jour au grand préjudice d'une agriculture en décadence et dont la loi projetée achèverait la ruine. D'après cette longue explication, on concevra facilement pourquoi les expropriations et la baisse des prix de fermage ont été plus communes dans les régions pauvres ou médiocres qu'ailleurs, et pourquoi les fermes abandonnées par le cultivateur y restent si fréquemment sur les bras du propriétaire. Il est évident que les baux, moins sujets à réduction dans les provinces fertiles que dans les autres, ont dû nécessairement induire en erreur l'administration du cadastre. M. de Vaernewyck nous en fournit une nouvelle preuve, car il résulte du Mémoire très-remarquable dont il vous a fait hommage que dans la Flandre orientale la *ventilation* des baux a mis le revenu fort au-dessous des anciennes estimations cadastrales, tandis que dans les provinces de Namur et de Liége elle a produit un résultat tout contraire. Les faits viennent donc encore à l'appui de raisonnements d'ailleurs fondés sur la nature même des choses.

Le projet de péréquation ou plutôt de supéréquation que nous avons sous les yeux fut conçu dans les meilleures vues sans contredit, mais il n'atteindrait assurément pas le but qu'on se propose. Étayé de vaines hypothèses, il ne supporte même pas un sérieux examen. Indépendamment du mode d'exécution contre lequel s'élèvent une foule de voix, je n'y remarque qu'incertitudes, qu'erreurs... Comment admettre de pareils tâtonnements et consentir à marcher au milieu des ténèbres lorsqu'il importe d'y voir clair? C'est un

Digitized by Google

véritable *colin-maillard* fiscal auquel il m'est impossible de donner mon adhésion.

M. de Muelenaere, dans la réponse qu'il me fit, parla d'un procès-verbal de l'assemblée cantonale de Namur-nord, de 1807. Après en avoir donné la lecture, il résulte de cette pièce, ajoute-t-il, que le taux moyen de l'impôt dans ce canton était de 9 et une fraction, ce qui se rapproche beaucoup de 8 et une fraction établis par le dernier travail des agents du cadastre; il fait remarquer en outre que tous les membres de l'assemblée cantonale dont il s'agit manifestèrent leur satisfaction, comme l'indique assez la dernière phrase du procès-verbal. Voici comment ma réplique à M. de Muelenaere fut rendue par *le Journal de la Belgique :*

« M. de Stassart remercie d'abord son honorable collègue de l'avoir mis à même de faire valoir de nouveaux arguments à l'appui de ses précédentes assertions; il s'attache ensuite à démontrer qu'en 1807, dans la province de Namur, le prix des grains était plus élevé, que le bétail avait une valeur presque double, et que la forgerie étant plus florissante alors, le charbon et par conséquent le taillis avaient plus de valeur : 9 1/2 pour cent en 1807 sont loin de ressembler à 8 1/2 en 1827; il serait plus juste de dire qu'ils représentent 13 ou 14. On a grand tort d'ailleurs de conclure ainsi, d'un résultat particulier, au résultat général, et de vouloir procéder du connu à l'inconnu. La proportion entre l'impôt et le revenu, dans le canton de Namur-nord, n'est sans doute pas la même que dans d'autres cantons où de plus grandes masses de bois se trouvent maltraitées par la fausse application de l'article 70 au lieu de l'article 74 de la loi du 3 frimaire an VII. Le procès-verbal cité par M. de Muelenaere indique d'excessives inégalités de commune à commune, mais de pareilles inégalités n'ont-elles pas également lieu de canton à canton, et tout aussi bien que de province à province?

« L'orateur persiste, dit-il, à penser que dans la province de Namur, on paye, en général, le sixième; les renseignements qu'il a recueillis ne lui permettent pas d'en douter. L'éloge que l'assemblée cantonale de Namur-nord a fait des opérations cadastrales de 1807 prouve qu'on regardait ces opérations comme les plus convenables pour atteindre au but. L'orateur est du même avis; aussi regrette-t-il vivement qu'on s'en soit écarté pour donner la préférence à la *ventilation* des baux, le plus mauvais de tous les modes, le plus propre à créer des richesses fictives, des richesses chimériques, et à faire marcher d'erreur en erreur. Les fruits qu'un semblable travail avait produits en France, et dont M. Hennet a tracé le tableau dans son rapport du 6 novembre 1817, le démontrent jusqu'à l'évidence. »

Le projet, adopté par 50 voix contre 48, fut rejeté, le 7 mai, à la première chambre par 21 contre 14.

A la séance du 30 avril, il fut donné lecture d'un message royal accompagnant un projet de loi sur la répartition de l'impôt foncier pour 1827, projet basé sur la péréquation cadastrale. Je fis sentir, ainsi que M. Dotrenge, l'inconvenance d'une pareille mesure, surtout envers la première chambre, qui ne s'était pas encore prononcée sur cette péréquation admise à la seconde chambre par une faible majorité. On ne voulut pas s'en tenir provisoirement à la prise pour information; le projet fut renvoyé aux sections, mais le rejet de la loi de péréquation par la première chambre empêcha d'y donner suite.

SESSION DE 1827-1828.

PÉTITION

RELATIVE AU TARIF DES DROITS D'ENTRÉE ET DE SORTIE.

(Séance du 4 décembre 1827.)

M. Lemker ayant, au nom du comité, rendu compte d'une pétition d'un M. Reiniers, de Maestricht, relative au tarif des droits d'entrée et de sortie, et proposé le dépôt au greffe, je demandai qu'on ordonnât en outre l'impression du rapport.

Je ne pense pas, dis-je, que le greffe soit toujours commode pour des recherches, surtout lorsque plusieurs membres s'y portent à la fois avec le désir de prendre connaissance des mêmes pièces. Je m'étonne qu'on révoque en doute l'utilité de l'impression de rapports bien faits tels que celui-ci. Je conviens que cela n'a guère donné lieu jusqu'à présent à des propositions de loi, mais on en a tiré très-grand parti néanmoins pour améliorer divers projets, et notamment en ce qui concerne le tarif des douanes. D'ailleurs cette mesure est d'un bon effet moral; elle tend à prouver que la chambre ne considère pas le droit de pétition

Digitized by Google

comme illusoire et qu'elle attache beaucoup de prix à s'éclairer des lumières qui peuvent venir de l'extérieur. J'insisterai donc pour l'impression.

L'impression fut ordonnée.

RÉPARTITION DE L'IMPOT FONCIER POUR 1828.

CRÉATION
D'UN FONDS DE DÉGRÈVEMENT POUR LES PROVINCES SURTAXÉES.

(Séances du 6 et du 7 décembre 1827.)

Le premier projet, après une courte discussion, est admis par 69 voix contre 15.

Je ne parlai que sur le second projet; voici mon discours :

Nobles et puissants seigneurs,

La répartition de l'impôt foncier entre nos provinces n'est pas à beaucoup près, sans doute, parfaitement équitable... Il faut donc marcher avec persévérance vers un résultat, vers un but plus satisfaisant...La voie tracée par les anciennes instructions cadastrales y aurait conduit, mais la préférence accordée à la *ventilation* des baux, comme base du travail, est une source d'erreurs; c'est ce qu'a démontré de la manière la plus évidente, dans son rapport du 6 novembre 1817, M. Hennet, directeur général du cadastre en France. Nos discussions des 25, 26, 27 et 28 avril, vous en ont du reste fourni des preuves incontestables... Les subdivisions d'une même province n'offrent pas moins d'inégalités que les provinces entre elles ; il en résulte que le choix des cantons est loin d'être indifférent... S'il est question, par exemple, d'une province d'un sol médiocre, prenez un des cantons voisins de la ville principale, et raisonnez ensuite, au moyen de prétendues analogies, du connu à l'inconnu, vous ferez d'étranges bévues : les terrains à portée des villes considérables ont à peu près la même valeur partout, à cause de la proximité des engrais et des débouchés que trouvent les agriculteurs pour la vente de leurs denrées; mais quelle différence des autres cantons ! La province populeuse et couverte de villes ne présentera certainement point les mêmes disparates, les mêmes bigarrures, que la province d'une faible population. En cotisant d'autre part, ainsi qu'on l'a fait sur plusieurs points, par l'application exagérée de l'article 70 de la loi du 3 frimaire an VII, la futaie sur taillis *comme les bois âgés de trente ans et plus*, on a donné une valeur en quelque sorte chimérique (et pas également partout) aux pays boisés, une valeur qui disparaît chaque jour davantage sous la hache active des acquéreurs de bois domaniaux, et l'impôt sur ces bois, après leur exploitation, sera susceptible d'être réduit considérablement, aux termes de l'article 70 déjà cité... Le choix d'un canton où les bois de cette nature se trouvent en grand nombre exerce donc aussi l'influence la plus fâcheuse pour une province. Eh ! qu'ont produit les dernières opérations cadastrales? Elles ont mis dans certaines provinces (précisément les plus peuplées) le revenu fort au-dessous de ce qu'il était d'après le mode suivi précédemment, tandis qu'ailleurs (et notez bien ceci, dans les provinces pauvres), il est fort au-dessus; c'est ce que nous apprend M. le vicomte de Vaernewyck, dans un mémoire que, par une distinction bien flatteuse pour son auteur, nous avons fait imprimer avant même d'en avoir pris connaissance.

Ces faits qui, je vous l'avoue, me paraissent sans réplique, combattent mieux qu'aucun raisonnement tout ce qu'on pourrait alléguer en faveur du nouveau système cadastral... Au surplus, nobles et puissants seigneurs, je ne vous tiendrai pas plus longtemps sur ce champ de discussion suffisamment exploité l'année dernière. Je ne voulais que vous faire pressentir combien les bases d'allégement que semble adopter M. l'administrateur du cadastre sont peu rassurantes. Dès lors, en admettant (et je le ferai volontiers) qu'une réserve de fonds, telle qu'on nous l'indique, soit convenable, n'avons-nous pas à craindre que l'emploi n'en devienne nullement conforme aux principes de la justice distributive ? Les intentions du gouvernement sont parfaites, mais je le crois induit en erreur par de faux calculs, par de séduisantes théories que dément tout à fait l'expérience.

Je n'irai pas plus loin à cet égard, et je me replie sur une considération d'un ordre supérieur, puisqu'il s'agit de l'accomplissement de nos devoirs... Ce serait y manquer certes que de renoncer à répartir la contribution foncière entre les provinces. Il est de principe, je pense, que ce soin regarde les états généraux; ils ne peuvent conséquemment rester étrangers à une répartition qui modifie l'impôt primitivement fixé. Je ne présume point qu'elles fassent beaucoup de prosélytes la doctrine et la logique mises en avant sur cette matière dans une brochure dont on nous a généreusement gratifiés, brochure sans contredit fort remarquable par la prodigalité des reproches qu'on y distribue courtoisement aux deux chambres. L'auteur cite l'article 2 de la loi du 3 frimaire

Digitized by Google

a VII. « La répartition de l'impôt foncier est faite « par égalité proportionnelle sur toutes les pro- « priétés foncières à raison de leur revenu net im- « posable. » Et l'article 7 ainsi conçu : « Pour « rassurer les contribuables contre les abus dans « la répartition, il sera déterminé, chaque année, « par le corps législatif, une proportion générale « de la contribution foncière avec les revenus « territoriaux au delà de laquelle la cote de chaque « individu ne peut être élevée. » Il remarque ensuite « que la besogne du corps législatif (assi- « milé aux états généraux) y est limitée à la fixa- « tion *seule* de la proportion de l'impôt au revenu « fixé par le cadastre, et que les états généraux « sont libérés du travail minutieux des calculs ré- « sultant de l'application de cette portion ou de la « connaissance du résultat de ces calculs [1]. » C'est bien là le cri de victoire, mais il se fait entendre un peu trop tôt : si l'*ancien membre de la commission d'État chargée d'une répartition plus égale de la contribution foncière entre les provinces* avait poursuivi sa fructueuse lecture, il aurait trouvé sur son chemin l'article 8 si positif et si conforme d'ailleurs à la nature des pouvoirs. Voici cet article : « La répartition de la contribution « foncière est faite PAR LE CORPS LÉGISLATIF *entre* « *les départements;* par les administrations cen- « trales de département entre les cantons, etc. »

La petite manœuvre de conversion qui nous est proposée, nobles et puissants seigneurs, deviendrait un pas de géant vers la dictature fiscale. Nous ne pouvons la favoriser sans nous écarter de la ligne constitutionnelle que nos serments nous obligent à défendre. Il m'est imposible, pour mon compte, d'adhérer à cette abdication... Je supplierai respectueusement Sa Majesté de prendre la loi projetée en considération ultérieure.

Rejeté par 46 voix contre 45.

PÉTITION

RELATIVE AU MODE CONVENABLE POUR LA SIGNIFICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS.

(Séance du 13 décembre 1827.)

M. Claessens-Moris, ayant rendu compte de la pétition d'une demoiselle Vander Schrick qui se plaint de la prescription appliquée à deux rentes dont la liquidation ne lui a pas été signifiée par d'autres voies que celle du *Staats-courant*, propose le dépôt au greffe.

Jamais, dis-je, je ne regarderai le *Staats-courant* comme un moyen légal de correspondance dans le cas dont il s'agit, et la réclamation me paraissant fondée, je désire d'avoir sous les yeux les principaux motifs qui s'y trouvent consignés. En conséquence je demande le dépôt au greffe et l'impression du rapport.

Une discussion s'engage, un membre est d'avis qu'on passe à l'ordre du jour, la pétitionnaire pouvant s'adresser aux tribunaux. Je lui répondis :

Un avis donné par le *Staats-courant*, feuille à laquelle personne n'est tenu de s'abonner, n'est pas un avis légal; je crois très-fort que les tribunaux ne refuseraient pas justice à la pétitionnaire; mais plusieurs motifs, entre autres la modicité de sa fortune, peuvent l'empêcher d'y recourir. Il est possible qu'une interprétation législative soit jugée nécessaire quelque jour, et l'on sera charmé de pouvoir consulter les renseignements fournis par la pétition. J'insiste donc pour que, si le rapport n'est pas imprimé, on en ordonne du moins le dépôt au greffe.

Le dépôt au greffe est seul ordonné.

LOIS DU BUDGET POUR 1828.

(Séances des 17-20 décembre 1827.)

Nobles et puissants seigneurs,

Le budget, a dit quelqu'un, n'est pas, aux yeux de l'homme d'État, un simple amas de chiffres. En effet, ces chiffres doivent être les signes représentatifs de la prospérité publique, si les produits du fisc, combinés dans une sage proportion avec les ressources des contribuables, portent sur leur superflu sans jamais rien enlever de ce que réclame l'aisance des familles, et si, bien entendu, les sommes ainsi prélevées se distribuent de manière à favoriser le plus possible la circulation de l'argent, de manière à féconder l'agriculture, les fabriques et le commerce, ces trois grandes sources de richesses pour un pays. Les chiffres du budget deviennent, dans le cas contraire, des indices certains de décadence et de malaise général.

Notre système financier n'est pas encore à beaucoup près ce qu'il devrait être... Les bases de la taxe personnelle sont trop souvent dénaturées par les prétentions arbitraires, par le zèle avide des agents fiscaux; en outre, une révision des lois sur les brasseries, sur les distilleries et sur les patentes est généralement désirée. Les améliorations, je le sais, ne peuvent toutes se faire à la fois; nos

[1] *Note concernant la loi de la péréquation de l'impôt foncier, par un membre de la commission d'État, etc.*, brochure in-12, Gand, 1827, page 21.

Digitized by Google

justes motifs de plaintes ne sont pas ignorés d'un prince qui ne s'épargne aucune veille, aucun souci pour connaître les besoins de ses peuples... Il nous est permis d'espérer. Déjà les centièmes additionnels sur l'impôt mouture, sur cet impôt frappé de réprobation par la nature même des choses et qu'un règlement illégal avait rendu plus inadmissible encore, ont disparu tout à fait du budget de 1828. Cette heureuse suppression, accordée à nos vives instances, n'est-elle pas d'un favorable augure pour le futur budget décennal? D'autre part, la décevante loterie cessera de présenter, sous deux formes différentes, ses immorales séductions... Puisse la branche conservée ne pas étendre ses funestes rameaux! Je me flatte qu'une active surveillance saura déjouer les adroites manœuvres de ces alertes missionnaires d'usure et de filouterie qui vont de village en village cherchant à multiplier les dupes, non sans un notable préjudice pour les mœurs et la probité des laborieux cultivateurs. Que les billets de la loterie hollandaise se délivrent à bureaux ouverts, j'y consens, mais que jamais il ne soit loisible de les colporter!

Si nous passons maintenant au budget des dépenses, la critique sans doute y trouve encore à se faire une part assez ample... Des économies réelles ont eu lieu depuis quelques années, mais elles pourraient être plus considérables; mais rien ne semble motiver la perpétuelle allocation des frais relatifs aux deux départements de la chasse; mais des dépenses qui devraient être générales, l'entretien des enfants trouvés, par exemple, restent encore à la charge des provinces... Toutefois, M. le ministre de l'intérieur nous l'a dit formellement l'année dernière (dans les réponses aux remarques des sections), les provinces lésées de ce chef peuvent recourir au million disponible pour les dépenses imprévues. Le moyen de faire rectifier une injustice non moins évidente que déplorable par ses résultats nous est donc indiqué... Je n'insiste plus.

C'est avec un regret assez naturel qu'on assigne d'importantes sommes pour des colonies que de flatteuses illusions nous avaient fait envisager d'abord sous un tout autre point de vue... Ce qui nous console, c'est, par là, de remplir du moins un devoir indispensable. Comment se refuser à mettre l'administrateur actif, courageux et probe, à qui ces ressources sont confiées [1], en mesure de surmonter tous les obstacles? Les nouvelles récemment arrivées de Batavia sont bien propres d'ailleurs à ranimer nos espérances, et déjà s'évanouissent les sinistres présages dont il n'était pas facile de se défendre.

Un million 500,000 florins nous sont demandés pour les forteresses. Les cœurs de six millions d'hommes inviolablement attachés à leurs nouvelles institutions et dévoués à l'illustre dynastie d'Orange seraient sans contredit, si l'occasion s'en présentait, les plus sûrs boulevards d'un trône protecteur de nos libertés; quoi qu'il en soit, un bon système de défense ne doit pas être négligé surtout à cause de notre position géographique. Cependant on nous fait l'aveu que cette dépense s'accroît des malversations commises dans quelques forteresses et des murs écroulés qu'il a fallu reconstruire... Point de miséricorde, point de lâche miséricorde pour ces affreux concussionnaires qui se gorgent des sueurs, des larmes et du sang des citoyens! — Qu'on ne se contente pas de promener fort tranquillement un vain glaive sur leurs têtes et de nous donner une scène de mélodrame indigne d'un siècle éclairé; mais qu'après avoir attaché ces misérables au poteau de l'infamie, on les force eux et tous leurs complices à livrer au trésor les fruits de leurs détestables rapines! L'époque actuelle réprouve, il est vrai, ces confiscations abusives dont tant de familles innocentes furent jadis les victimes, mais les restitutions doivent, comme la justice, être de tous les temps... C'est à ce prix seulement que la vindicte publique sera satisfaite.

La remise qui nous est faite des plans et devis concernant les travaux des rivières me paraît une garantie de la marche qu'adoptera désormais le gouvernement pour cette intéressante partie de l'administration. Du reste, ces routes, ces canaux qui se multiplient de toutes parts et qui communiquent la vie aux diverses contrées du royaume, seront toujours, de même que les monuments érigés parmi nous à l'étude des beaux-arts et des sciences, les objets d'un noble orgueil national; et, lorsque ensuite nos regards s'arrêtent sur les fonds destinés à favoriser les progrès de notre industrie, il est impossible, en se rappelant l'utile emploi qu'en fait l'auguste main chargée de les distribuer, il est impossible de réprimer l'expression d'une gratitude sans bornes [2]. Le premier

[1] M. le vicomte Dubus de Gisignies. Ce fonctionnaire, né dans le midi du royaume, se trouvait alors en butte à beaucoup d'ignobles intrigues; j'ai cru faire une chose honorable en le citant avec éloge.

[2] Un ministère faible et tout à la fois audacieux n'avait pas encore alors (ou du moins nous l'ignorions) transformé ces fonds en moyens d'intrigues, en arguments irrésistibles pour les vils et mercenaires suppôts des doctrines les plus désastreuses et des actes les plus destructifs des libertés publiques. Toutefois, il serait injuste de ne pas le reconnaître, ces fonds contribuèrent, dans plus d'une circonstance, à soutenir d'importantes branches de la prospérité publique.

Digitized by Google

article des dépenses du département des affaires étrangères provoque le même sentiment, puisqu'il reporte notre pensée sur l'acte magnanime [1] par lequel un monarque, père de tous ses sujets, quels que soient leurs principes religieux, vient de rassurer toutes les consciences et de manifester hautement son respect pour le maintien des précieuses garanties que consacre la loi fondamentale... Apprécions le bonheur dont jouit notre belle patrie, félicitons-nous et soyons fiers d'être Belges... Cette dénomination de Belges, vous le savez, est commune aux habitants de nos deux grandes divisions territoriales, divisions qui s'effacent chaque jour davantage et qui, je l'espère, finiront par se confondre entièrement.

En considérant l'état général de nos affaires et les améliorations que le budget présente, je croirais, par le refus de mon suffrage, trahir ma conscience et le vœu de mes commettants. Ainsi que je le disais, au sein de cette assemblée, dès mes premiers pas dans la carrière législative [2] : « Je regarde comme un de nos plus impérieux devoirs de seconder la marche du gouvernement, et loin de moi sera toujours la coupable idée de l'entraver par de vaines chicanes ou par des motifs frivoles ! »

Je n'ai point parlé du projet de loi pour le rachat et le remboursement de la dette publique, je ne pense pas qu'on puisse rien objecter contre son adoption.

Quelques membres, à la séance du 18, ayant cru devoir blâmer la convention conclue avec la cour de Rome, je demandai la parole pour leur répondre :

Je vois avec peine, dis-je, qu'à propos du budget on se livre à la critique d'un traité qu'il était dans les attributions du roi de conclure; ce traité me paraît d'ailleurs une œuvre de haute sagesse et de haute politique. Il est permis d'en espérer les plus heureux résultats. Je le regarde comme éminemment propre à resserrer encore les liens de la tolérance et de la concorde. Je voudrais au surplus qu'on s'abstînt de toute discussion sur des matières aussi délicates. Le cœur du roi est un temple de justice et de bonté, confondons-y nos sentiments, nos affections, et plaçons-y notre confiance [3].

M. Dotrenge avait prétendu, dans un discours, à la fin de la séance du 19, que j'avais appuyé mon vote sur des motifs inconstitutionnels.

A la séance suivante, je me fis inscrire, et mon tour de parler étant arrivé, je commençai par exprimer le regret de ne pas voir M. Dotrenge, bien que je ne dusse qu'à cette assemblée et non à M. Dotrenge des explications.

Nobles et puissants seigneurs,

Le dernier discours que vous avez entendu dans votre séance d'hier m'oblige à prendre de nouveau la parole; je tâcherai du moins d'être laconique. Notre honorable collègue s'est étrangement scandalisé de m'entendre dire, à propos de la suppression des centièmes additionnels sur l'*impôt-mouture*, qu'elle était accordée à nos vives instances; pourtant ces instances, fondées d'ailleurs sur notre intime conviction de servir en cela les intérêts dont la défense nous est confiée, sont un fait incontestable. Cette salle en a retenti plus d'une fois, et les remarques consignées dans les procès-verbaux de nos sections, en 1826, l'attestent encore. Dire qu'un bon roi vient d'acquiescer aux vives instances des représentants de la nation, me paraît la chose du monde la plus simple; aussi, dût l'autorité de tous les pédagogues du royaume se joindre à celle de M. Dotrenge pour condamner cette expression, je persisterais toujours à la croire irréprochable, et j'espère que d'heureux changements dans nos lois fiscales sur le personnel, sur les distilleries, les brasseries, les patentes, etc., me mettront à même de la reproduire l'année prochaine. Ensuite mon inexorable censeur regarde presque comme une violation de la loi fondamentale que j'aie parlé du vœu de mes commettants; je sais très-bien qu'en vertu de l'article 83 de notre charte constitutive, *je vote sans mandat et sans en référer à qui que ce soit;* mais rien n'empêche, lorsque j'émets un vote, un vote puisé dans ma conscience; rien n'empêche que je me félicite de l'idée de le voir en harmonie avec le vœu de mes commettants. La suppression de centièmes sur l'impôt le plus onéreux, et l'augure favorable qu'il est permis d'en tirer pour l'avenir; des améliorations réelles, une tendance marquée vers le mieux, et l'utile emploi des fonds créés en faveur d'une industrie toujours croissante peuvent très-bien, me semble-t-il, provoquer tout à la fois et la reconnaissance nationale et mon assentiment aux lois qui nous sont proposées. — Avec de l'esprit (et certes beaucoup d'esprit ne sera jamais ce qu'on s'avisera de contester à M. Dotrenge), avec

[1] Le concordat.

[2] Le 22 décembre 1821.

[3] Quand on songe à toutes les intrigues du ministère pour arrêter l'exécution du concordat; quand on songe aux préventions que manifestaient hautement alors, contre cet acte de justice royale et de tolérance religieuse, des journalistes prétendûment libéraux; quand on songe à leurs sorties furibondes, on conviendra qu'il y avait quelque courage à se prononcer ainsi; mais il importait, par des témoignages d'une confiance sans bornes, d'arracher le monarque à la funeste influence d'hommes perfides et toujours prêts à l'entraîner dans une route tortueuse.

Digitized by Google

de l'esprit, dis-je, il est facile de donner à toutes les pensées une interprétation maligne et malveillante, mais le talent d'épiloguer doit avoir ses bornes.

M. Dotrenge, étant rentré dans la salle, se plaint de ce qu'en son absence on ait parlé de son discours. Il insiste de nouveau sur ce qu'il a considéré comme inconstitutionnel dans certaines paroles de son collègue de Namur, M. de Stassart.

J'obtins de nouveau la permission de parler et je dis :

Nobles et puissants seigneurs,

J'ai manifesté mes regrets de ne pas voir M. Dotrenge dans cette assemblée, lorsque j'ai pris tantôt la parole. Du reste, j'ai donné les explications que je devais à cette assemblée, et que je devais à elle seule, sur les passages regardés par M. Dotrenge comme inconstitutionnels dans mon discours. Mes collègues au surplus me rendront, j'en suis sûr, la justice de ne jamais supposer, avec M. Dotrenge, que je puisse consulter non ma conscience, mais ce qu'il lui plaît d'appeler mon esprit. Il serait trop au-dessous de moi d'insister sur un pareil point!

La loi sur le remboursement de la dette différée est admise par 96 voix contre 4, le budget des recettes par 77 contre 23 et celui des dépenses par 84 contre 16.

PÉTITION POUR OBTENIR DES CHANGEMENTS

A LA LÉGISLATION SUR LA PRESSE.

(Séance du 29 janvier 1828.)

M. Loop rend compte d'une pétition des frères Langenhuizen, imprimeurs à la Haye, qui demandent la révocation de la loi du 10 avril 1815, de l'arrêté du 20 avril suivant et de la loi du 6 mars 1818, que les pétitionnaires regardent comme une source d'abus révoltants. La commission propose le dépôt au greffe. J'appuie la proposition de M. de Brouckere d'ordonner l'impression du rapport; quelques membres s'y opposent, prétendant que les pétitionnaires s'expriment d'une manière inconvenante.

Je réponds :

Si la pétition est inconvenante, comme l'assurent les honorables préopinants, ce n'est pas la pétition même qu'on propose d'imprimer, mais bien un rapport conçu dans les termes les plus convenables. L'importance de l'objet et la nécessité d'en bien pénétrer tous les membres de cette assemblée, afin de faire cesser, le plus tôt possible, un état de choses qui donne lieu sans cesse aux plaintes les plus fondées, me font un devoir d'insister, et d'insister fortement pour l'impression.

On procède à l'appel nominal. Presque tous les membres présents (46) votent pour l'impression, et les autres, au nombre de 8, contre. Le président fait remarquer qu'on n'est plus en nombre pour délibérer et que la décision doit être remise à une séance prochaine. A la séance du 31 janvier l'impression est ordonnée à une forte majorité.

PÉTITION DE M. DUCPÉTIAUX.

CHANGEMENTS A LA LÉGISLATION SUR LA PRESSE.

(Séance du 11 mars 1828.)

M. Van Reenen rend compte d'une pétition par laquelle M. Ducpétiaux se plaint des poursuites exercées contre lui pour un ouvrage intitulé : *Apologie de la peine de mort par M. Asser, etc., avec des observations critiques.* Il propose de déposer au greffe la pétition et les pièces qui l'accompagnent, à raison des renseignements qu'elles contiennent et qui pourront être utiles lors de l'examen du projet que le roi se propose de présenter sur cette matière; plusieurs membres demandent l'ordre du jour, d'autres pensent qu'on ne doit pas s'en tenir au simple dépôt au greffe et qu'il convient d'ordonner l'impression du rapport. J'appuie cette dernière proposition.

Nobles et puissants seigneurs,

M. Ducpétiaux nous retrace des faits que déjà l'indignation publique nous avait dénoncés; pourquoi du reste s'étonnerait-on de voir s'irriter contre une critique sage et décente les mêmes hommes qui, depuis tant d'années, ne rougissent point d'encourager, de soudoyer, des deniers de l'État, la licence de la presse? C'est parce qu'ils détestent la plus précieuse de nos libertés, celle qu'on peut regarder à juste titre comme la sauvegarde des autres, qu'ils accueillent la licence, sa plus redoutable ennemie. Tout en rendant justice aux vues élevées, aux nobles sentiments et au mérite très-distingué de M. Ducpétiaux, on peut très-bien ne pas entièrement partager son opinion sur la peine de mort; mais la manière pour le moins un peu turque avec laquelle on s'avise de lui répondre n'est guère propre à lui prouver qu'il avait tort; ce qu'elle prouve le mieux, c'est l'urgence de changer notre étrange législation sur les délits de la presse : cette législation de circonstance devait disparaître avec les événements qui l'avaient fait naître; il importe de mettre fin à ces scandaleux procès qui déconsidèrent les agents du pouvoir, et, plus qu'aucun écrit, tendent à susciter la défiance, le

Digitized by Google

désordre et la désunion parmi les citoyens. L'application arbitraire et tout à fait partiale des arrêtés-lois de 1815 et 1818 devient intolérable; je n'hésiterais même pas à faire une proposition sur-le-champ, si je n'avais l'intime persuasion, la certitude pour ainsi dire, que le meilleur des rois, averti de ces abus si fréquemment répétés, s'occupera des moyens les plus efficaces de remédier au mal : en attendant j'insiste pour que le rapport sur la pétition de M. Ducpétiaux soit imprimé; nous n'avons certes pas le droit d'arrêter des poursuites judiciaires, mais nous regarderons comme un devoir de nous pénétrer de tous les inconvénients qui résultent des mauvaises lois en vertu desquelles se font ces odieuses poursuites, afin de pouvoir au besoin provoquer les changements nécessaires ou juger de ceux qui nous seront proposés.

Le dépôt au greffe est décidé par 59 voix contre 16, et l'impression, après quelques débats encore, par 56 contre 7. (Il ne se trouvait plus que 63 membres présents.)

ENTREPOTS PUBLICS.

(Séances du 24 et du 25 mars 1828.)

A la séance du 25, plusieurs membres ayant manifesté le désir que la mesure des entrepôts s'étendît à des villes de l'intérieur, je crus devoir combattre cette opinion :

Nobles et puissants seigneurs,

Je n'avais pas le projet de prendre la parole sur une question déjà si bien approfondie, mais je dirai deux mots relativement au vœu qu'ont émis, pour l'extension des entrepôts publics à des villes de l'intérieur ou du moins situées non loin des frontières de terre, quelques orateurs qui du reste applaudissent aux avantages incontestables de la mesure proposée. Je voudrais aussi que cette extension fût possible, mais je la crois impraticable, et la carte géographique du royaume nous en fournirait, au besoin, la preuve. La surveillance deviendrait difficile, dérisoire, elle deviendrait impossible; la fraude se ferait jour de toutes parts; et, dans le but de favoriser les spéculations de quelques négociants de quatre ou cinq villes, nous exposerions nos fabriques et notre agriculture à une ruine probable, ou plutôt presque certaine. Strasbourg est, en France, l'unique ville non maritime où l'on voie des entrepôts d'importation et de réexportation; l'avantage d'être placée à l'extrême frontière, sur un grand fleuve, a pu seul lui mériter, sans inconvénient, cette faveur. Une concession, telle qu'on la demande, je n'hésite pas à le dire, me ferait rejeter une loi que depuis longtemps j'appelais de tous mes vœux, mais dont le succès d'ailleurs (qu'on ne l'oublie point) tient essentiellement à la bonne exécution.

Adopté par 77 voix contre 15.

CHANGEMENT AU TARIF DES DOUANES.

(Séance du 27 mars 1828.)

Nobles et puissants seigneurs,

Il est un vœu très-philanthropique sans doute, c'est que le mot de ralliement des économistes : *liberté illimitée du commerce*, devienne un axiome pour toutes les nations : j'y souscris volontiers; mais, en attendant que ce rêve de l'homme de bien se réalise, contentons-nous de tendre une main amie à quiconque se rapprochera de nous; n'allons pas toutefois jusqu'à recevoir trop bénévolement les produits de tel ou tel pays, qui repousse les nôtres. La réciprocité doit, à mon avis, être presque invariablement la base de notre système; du reste ne perdons point de vue que l'agriculture, les fabriques et le commerce, ces trois grands leviers de la prospérité publique, ont également droit à la protection du législateur. *Il faut*, comme le disait un homme d'État profondément instruit sur ces matières et que tous nous regrettons de ne plus voir siéger dans cette enceinte [1], *il faut apprécier les temps, les choses et les lieux*. La Hollande au XVIe siècle, devenue le grand marché de l'Europe, a pu considérer ses manufactures comme un accessoire que des intérêts majeurs l'obligeaient à sacrifier : il n'en est plus de même aujourd'hui; notre état actuel exige que tous les intérêts soient ménagés : les trois branches de nos richesses nationales, loin d'être incompatibles, peuvent fort heureusement se prêter un mutuel appui. Les entrepôts et le transit faciliteront encore la tâche, et notre tarif de douanes s'améliorera chaque jour; mais, pour éclairer la marche du gouvernement, il serait désirable qu'à l'exemple de ce qui se fait ailleurs, un conseil général du commerce et des fabriques fût attaché au ministère de l'intérieur. On pourrait aussi consulter avec fruit ce conseil sur certains impôts, afin de calculer l'influence qu'ils doivent avoir sur l'industrie. Je ne pense pas qu'il eût applaudi beaucoup aux verges fiscales qui viennent de frapper les di-

[1] M. Lecocq.

Digitized by Google

ligences en triplant, quadruplant et quintuplant même ce qu'elles payent aux barrières[1]; il aurait fait sentir qu'un monarque, protecteur éclairé de la civilisation et de toutes les entreprises utiles, n'a pas multiplié parmi nous ces belles routes qui font notre orgueil et l'admiration des étrangers, pour qu'elles soient moins fréquentées. Si les entrepreneurs de diligences (qu'il n'est pas juste de traiter comme les *parias* de l'industrie) augmentent trop leurs prix, le nombre des voyageurs diminue. Comment ne pas supposer des banqueroutes? La concurrence, si favorable au public, cessera, mais non sans qu'il en résulte un notable préjudice pour le charronnage, la forgerie, l'agriculture qui fournit les chevaux, les aubergistes, etc., etc. Tout s'enchaîne, et les impôts de consommation ne peuvent manquer de s'en ressentir, tandis que les messageries, réduites peut-être des trois quarts, ne rendront pas le droit de barrière plus productif; et d'ailleurs jusqu'à quel point un simple arrêté peut-il établir une charge qui, d'après notre charte constitutive, semble exiger une loi? Voilà les observations qu'un conseil du commerce et des fabriques aurait cru devoir opposer à notre génie fiscal, tant soit peu myope de sa nature; elles auraient été sans doute accueillies et nous n'aurions plus eu qu'à nous féliciter de la mesure prise, par une nouvelle clause du cahier des charges, pour affranchir les engrais d'un tribut injuste, d'un tribut qui, sur plusieurs points, entravait, rendait même impossible les perfectionnements agricoles.

Après cette légère excursion qui nous écarte moins de notre route qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord, je dirai, sur les changements qu'on nous propose de faire au *tarif des douanes*, qu'en général ils me paraissent bien conçus; d'autres améliorations, je ne l'ignore point, sont réclamées encore, mais il ne faut rien donner au hasard, et le plus mûr examen est ici de rigueur. Je pense au surplus que des recherches exactes feront mieux apprécier ce qu'ont dit plusieurs de nos sections sur les *fers feuillards*, les *fers laminés* en bottes, en tringles cylindriques, etc., et sur le *fer-blanc*. La réponse relative à ce dernier article ne m'a satisfait ni pour la forme ni pour le fond : elle ne détruit pas le principe que le *fer-blanc étant du fer ouvré couvert d'étain* devrait être, comme le *fer étamé*, soumis aux mêmes droits que le *fer ouvré*.

Depuis quelques années le bel art des Elzeviers et des Plantins est cultivé dans ce royaume avec un succès qui va toujours croissant; des entreprises majeures se succèdent sans cesse; les œuvres de Buffon, de Lacépède, le voyage en Égypte, deux éditions de la bibliothèque des Pères de l'Église, deux Encyclopédies et une foule d'autres ouvrages très-volumineux s'impriment à la fois. Cette importante branche d'industrie, qui mérite de fixer nos regards, n'aurait-elle pas besoin, pour prendre l'accroissement dont elle est susceptible, d'être délivrée de toute rétribution à la sortie? Et ne conviendrait-il pas d'élever davantage les droits d'entrée pour les livres étrangers, mais dans le cas seulement où nos presses en fourniraient déjà des éditions complètes? Je soumets ces idées au gouvernement, qui pourra les examiner à loisir.

L'entrée des vins par terre, interdite depuis 1824, est autorisée, moyennant trois florins dix centièmes, aux termes du projet que nous avons sous les yeux, mais cette taxe est-elle suffisante? et pourquoi n'atteint-elle pas les vins introduits par les frontières maritimes? Les motifs qu'on fait valoir dans les réponses ministérielles ne m'ont nullement convaincu. Songeons d'ailleurs qu'il s'agit d'un objet de luxe et dont la fraude est difficile. Je crains fort, je l'avoue, que l'élan donné de toutes parts à nos vignerons ne se ralentisse, et que les produits de nos vignobles de la Meuse, accrus d'un tiers en quatre ou cinq années, ne retombent de nouveau. Je dois suspendre mon vote jusqu'à ce que j'obtienne des explications satisfaisantes. Serait-il du moins permis d'espérer que nos voisins adopteront des vues plus équitables envers nous? Un passage de l'adresse des députés de France semble l'indiquer : un traité de commerce, qui concilie les intérêts respectifs, serait facile, et la France ne peut que perdre en le différant. Au surplus, révoquer, comme on le fait dans la loi proposée, plusieurs mesures qu'elle regardait comme hostiles, c'est lui donner l'exemple des intentions amicales, l'exemple des bons procédés; elle s'empressera vraisemblablement d'y répondre; dans le cas contraire, l'article 9[2] de la loi du 26 août est toujours là.

Adopté par 53 voix contre 37.

---

[1] Par deux arrêtés du 23 février 1828, l'un pour les provinces méridionales, et l'autre pour les provinces septentrionales. On s'est vu, par la force des choses, contraint d'en tempérer la rigueur au moyen d'instructions aux préposés du fisc.

[2] En vertu de cet article, le roi peut *soumettre à des droits plus forts ou prohiber à l'entrée les objets d'industrie qui proviennent des pays où les produits de l'industrie indigène des Pays-Bas se trouvent excessivement imposés ou prohibés.*

Digitized by Google

SESSION DE 1828-1829.

EXAMEN DES POUVOIRS

DE MM. DE MÉLOTTE ET DE GERLACHE.

(Séance du 22 octobre 1828.)

A propos de l'examen des pouvoirs de MM. de Mélotte et de Gerlache, élus par les états de Liége qui paraissent avoir procédé à cette double élection sur un même bulletin, ce que blâmèrent plusieurs membres, s'est présentée la question de savoir si les états généraux ont le droit de juger du plus ou moins de convenances des dispositions des règlements provinciaux.

M. Byleveld ayant proposé de renvoyer l'affaire à une commission, comme cela s'était fait pour l'élection de M. de Bousies :

Il n'y a point, dis-je, de similitude entre l'affaire de M. de Bousies, où il s'agissait de constater les droits civiques de l'élu, et la question qui nous occupe. Cette question me paraît de nature à se décider séance tenante, et sans autre préalable. Si les états provinciaux de Liége ont procédé à une double élection sur un même bulletin, c'est qu'un règlement, qu'il ne dépend pas de nous de réformer, un règlement approuvé par le roi, le leur permet. Les précédentes élections se sont toujours faites de la même manière. Je ne vois là rien d'inconstitutionnel. Qu'arrivera-t-il d'ailleurs si vous invalidez l'élection de MM. de Mélotte et de Gerlache? les états provinciaux s'astreindront-ils à votre manière de voir? cela n'est guère probable; ils croiront sans doute devoir continuer à suivre leur règlement. Reconnaissons donc que ce règlement est tout à fait hors de notre atteinte, et que les pouvoirs produits par les honorables députés se trouvant réguliers, rien ne s'oppose à leur admission; un plus ample informé serait superflu.

L'admission est prononcée par 73 voix; 12 membres se sont abstenus. M. de Moor observe qu'il importe de décider la question de savoir s'il est permis de ne point voter, car il ne faut pas que plus tard on puisse se faire un antécédent de ce qui vient de se passer.

Je lui fis cette réponse :

Que l'on considère comme défavorables ou comme absents les douze membres qui ne se sont pas prononcés en faveur du rapport de la commission, toujours restera-t-il que ce rapport a réuni 73 suffrages, ce qui, de beaucoup, excède le nombre prescrit par notre règlement pour délibérer. Du reste, je ne m'oppose point à ce que l'on discute la question dont vient de parler M. de Moor, s'il juge à propos d'y donner suite.

RÉPONSE AU DISCOURS DU TRONE.

(Comité général, séances des 27 et 28 octobre 1828.)

Nobles et puissants seigneurs,

On doit regretter que les ministres, rédacteurs du discours de la couronne, aient cru devoir décider une question de nature à devenir l'objet d'une sérieuse controverse; je veux parler de la conduite qu'ont tenue les états de plusieurs provinces : on ne nous a fait connaître officiellement aucun fait; livrés à nos conjectures, livrés aux renseignements particuliers que notre position nous met à même de recueillir, il nous est permis de croire que l'expression de simples vœux n'offre rien de répréhensible, et dès lors nous ne pouvons, ni directement ni même indirectement, applaudir à l'espèce de mercuriale ministérielle qu'ils ont encourue; je dis *ministérielle*, car, d'après l'axiome invariable des gouvernements représentatifs, *le roi ne peut mal faire*; mais les ministres assument sur eux la responsabilité de tous les actes. Les deux tiers de la quatrième section que j'avais l'honneur de présider, ont été d'avis de laisser sans réponse le paragraphe dont il s'agit, ou du moins de changer la rédaction de cette réponse tout à fait inadmissible telle qu'elle est maintenant conçue. Voici le changement proposé : « Nous apprécions « la sollicitude du roi pour la marche régulière de « l'administration. Si quelques corps constitués « cherchaient à sortir de la sphère de leurs attri- « butions constitutionnelles, Votre Majesté, sans « doute, saurait les y ramener, comme elle saura « les maintenir dans les prérogatives que la loi « fondamentale leur accorde. »

La phrase relative aux états provinciaux n'est pas la seule du projet d'adresse qui ne puisse obtenir mon adhésion; il m'est également impossible d'adhérer à ce qui concerne l'instruction publique. Sans doute nous apprécions le zèle du gouvernement à la répandre, néanmoins je n'admettrai ja-

Digitized by Google

mais qu'il puisse en faire l'objet d'un monopole. Il y a trois ans déjà, j'avais signalé les suites de funestes mesures; nos craintes ne se sont, hélas! que trop réalisées; il est temps de ramener les choses aux principes de notre charte constitutive. Je voterai contre l'adresse telle qu'elle est dirigée.

De vifs débats s'engagent, la commission quitte la salle et rentre peu de temps après pour donner lecture du projet amendé. Après une nouvelle discussion assez prolongée, les changements introduits par la commission dans le projet d'adresse sont mis aux voix et adoptés par 60 contre 9. L'appel nominal sur l'adresse même donne 57 voix pour et 22 contre.

PROPOSITION DE M. DE BROUCKERE

POUR L'ABROGATION DE LA LOI DU 10 ET DE L'ARRÊTÉ DU 20 AVRIL 1815, AINSI QUE DE LA LOI DU 6 MARS 1818,

En y substituant une loi nouvelle.

(Séance du 28 novembre 1828.)

Nobles et puissants seigneurs,

Nous connaissons assez tout le parti qu'au moyen du système interprétatif qui se perfectionne chez nous, le zèle ardent de quelques officiers du ministère public a su tirer des lois portées en 1815 et en 1818 pour la répression des délits séditieux... Il est temps que nous soyons enfin délivrés de ce joug appesanti sur la liberté de la presse; il est temps que les courageux publicistes voués à la défense de nos garanties constitutionnelles soient à l'abri des persécutions dirigées contre eux par l'orgueil irascible de certains hommes d'État plus féconds en mandats d'arrêt qu'en arguments propres à réfuter leurs adversaires. Les cris des victimes, traînées à l'aide de cette législation monstrueuse devant les tribunaux, ont été, trop longtemps, étouffés par les manœuvres d'agents habiles à semer la méfiance et la discorde parmi les citoyens, d'agents habiles à provoquer les dissensions politiques et religieuses. Déplorable habileté qui n'enfante que le désordre! mais que dis-je? nous lui devrons peut-être d'asseoir plus promptement et d'une manière inébranlable les bases de nos libertés publiques. Toutes ces ruses, combinées avec tant d'art, se sont rapidement usées : la *fantasmagorie* libérale sous laquelle s'organisait le despotisme ministériel a disparu; l'on ne veut plus croire à ces jésuites si redoutables qui, chaque matin, sortaient tout armés du cerveau de telle ou telle Excellence, à ces jésuites, espèces de sylphes, qu'on n'a jamais pu saisir sur aucun point de notre royaume, mais dont les faits et gestes n'en décoraient pas moins les pages de quelques journaux en faveur. La vérité se fait jour de toutes parts; elle triomphera des misérables intrigues qui cherchent à circonvenir le trône; elle pénétrera jusqu'au souverain magnanime qui, dans toutes les circonstances, se montre si jaloux de régner sur un peuple heureux et libre.

Comment concevoir qu'un ministre, ayant sous les yeux le discours de la couronne, pousse assez loin la maladresse pour n'avoir pas su préparer encore un projet de loi qui révoque l'arrêté du 20 avril 1815 [1] et la loi du 6 mars 1818? Peut-être se repose-t-il sur nous de ce devoir important... Sa présence dans cette enceinte semble donner poids à cette supposition. Eh bien! tâchons de répondre à sa confiance, et voyons si le projet, tel que l'a préparé notre honorable collègue M. de Broukere, ne mérite pas notre approbation. Quelques personnes le croient incomplet, parce qu'elles regardent comme insuffisantes les dispositions du code pénal; elles craignent que l'article 222 ne protége pas convenablement la dignité de nos ministres et de nos magistrats, *attendu qu'aux* OUTRAGES PAR PAROLE *on n'a pas ajouté les* OUTRAGES PAR ÉCRIT; c'est à leurs yeux une véritable lacune. Je suis loin de partager cette manière d'envisager la chose; l'omission des outrages écrits n'a pas été faite sans motifs : il a paru sage au législateur de chercher à prévenir, par la menace d'une punition spéciale, toute insulte qui mettrait le fonctionnaire dans une position pénible et pourrait l'exposer à se compromettre par un premier mouvement, par un acte de violence irréfléchie; mais il n'en est pas ainsi des injures écrites, pour lesquelles le fonctionnaire rentre, sans le moindre inconvénient, dans la classe commune. Les articles 367, 368, etc., existent pour tous, et l'honneur du plus humble artisan n'est certes pas moins précieux que celui du *premier magistrat du royaume* [2]. Il sera toujours loisible de poursuivre la calomnie, si mieux on n'aime la mépriser en s'appuyant sur une conscience irréprochable; il est des gens placés trop haut pour être atteints par d'odieuses méchancetés!... Le calomniateur, grâce sans doute à la justice de la Providence, a rarement, quoi qu'en dise Beaumarchais, la possibilité de nous nuire, ou du moins ses succès ne sont que passagers; souvent

[1] Il renferme les mêmes dispositions que la loi du 10 avril 1815 promulgée dans les provinces septentrionales.

[2] C'est sous ce titre pompeux que se faisait désigner M. Van Maanen, ministre de la justice.

Digitized by Google

même le calomniateur, jouet de ses perfides calculs, contribue à rehausser la gloire de ceux-là dont il avait juré la perte; chacun recherche les antécédents de l'homme calomnié, chacun s'indigne de l'injustice qu'il éprouve, chacun s'empresse de lui prodiguer les marques d'une considération flatteuse qui le dédommage des dégoûtantes insultes de ses méprisables ennemis. Si l'opinion de la multitude s'égare quelquefois, elle ne tarde guère à revenir sur ses pas. La France nous en fournit plus d'un exemple : le loyal duc de Richelieu, le respectable Royer-Collard, le savant Guizot et tant d'autres n'ont-ils pas été d'abord en butte aux clameurs furibondes des partis? qu'est-il arrivé? L'on a vu des feuilles qui les maltraitaient le plus finir par leur rendre une justice éclatante... N'en ait-il pas été de même ici? quel mal nous ont fait des injures qui nous étaient distribuées périodiquement par les faméliques écrivains que le ministère avait pris à ses gages? Croyez-moi, la meilleure réfutation des pamphlets est une vie sans tache et d'honorables souvenirs; avec cela l'on n'a jamais besoin de recourir aux tribunaux et d'invoquer en sa faveur des lois d'exception. Au surplus j'ai prouvé suffisamment que le projet soumis à notre examen laisse (si l'on y rattache les dispositions du code pénal) toute la force désirable pour réprimer les délits de la presse; le style de notre collègue est clair et précis; point de phrases équivoques, point d'ambiguïté! Quant à l'urgence de la mesure dans l'intérêt tout à la fois du gouvernement et des citoyens, les faits dont nous sommes témoins les absurdes, et révoltantes poursuites qu'on se permet chaque jour, sous les plus étranges prétextes, sont là pour nous la démontrer, et je n'hésite pas à lui donner mon adhésion : les articles 113 et 114 de la foi fondamentale ne doivent pas être perpétuellement illusoires; voici le cas ou jamais d'en faire usage.

RÉPLIQUE.

(Séance du 2 décembre 1828.)

Nobles et puissants seigneurs,

Nos débats parlementaires ne doivent pas présenter de simples monologues, et lorsque nous croyons avoir entendu rapporter des faits inexacts ou tirer, d'un principe quelconque, des conséquences exagérées ou contestables, il est utile de les relever avec soin; c'est par ce moyen que les questions s'éclaircissent, que les mots finissent par devenir, pour tout le monde, les signes représentatifs des mêmes idées, et qu'on parvient, quelquefois du moins, à s'entendre.

Je conviendrai d'abord, avec un des derniers préopinants, que c'est un devoir pour le juge d'appliquer, dans l'occasion, la loi de 1815 comme toute autre, mais je répondrai que c'est précisément ce qui doit nous engager à délivrer sans retard nos tribunaux de l'esclavage que leur impose cette mauvaise loi.

Un honorable membre a dit que dans cette Angleterre, si peu connue parmi nous, on se garde bien de bafouer les écrivains ministériels, parce qu'on y sent trop que ce serait rompre le juste équilibre des pouvoirs. Certes, la nécessité que le ministère, sous le régime représentatif, ait ses organes, ses défenseurs en titre, se conçoit à merveille; et des écrivains estimables peuvent, de la meilleure foi du monde, défendre les actes d'un gouvernement, indiquer les motifs propres à les faire apprécier, repousser l'exagération de telle ou telle attaque, démontrer les erreurs ou l'injustice d'un adversaire; aussi ce n'est point d'un pareil ordre de choses qu'on se plaindrait; nous déplorons au contraire que ce ne soit pas toujours à des publicistes de cette catégorie que le ministère ait confié sa défense. On sait de quelle boue fangeuse étaient sortis les principaux rédacteurs du journal officiel; cette feuille, je me plais à le reconnaître, a, depuis trois ans, changé de ton et de couleur; elle a pris enfin les livrées de la décence; mais, n'osant plus mettre en ligne des fronts stigmatisés par l'ignominie, on les place dans les troupes légères, et personne n'ignore quels ignobles cosaques se trouvent enrôlés sous les bannières ministérielles. La licence de leur langage est passée en proverbe, et si le public établit une solidarité morale entre les payeurs et les payés, qui donc a le droit de s'en plaindre? comment ne pas faire jaillir sur les uns le mépris qu'on porte aux autres? Que penser d'une apologie du ministère, dans laquelle on s'étaye de l'autorité grammaticale de Boiste et de Laveaux pour nous déclarer net, à nous habitants des provinces wallonnes, qu'il ne nous est plus permis de nous considérer comme formant une seule et même nation avec des Belges qui parlent une langue d'origine différente! Quoi! l'on voudrait ainsi proscrire et ranger, pour ainsi dire, dans la classe des ilotes, le quart des citoyens du royaume! Une aussi maladroite imprudence se conçoit-elle? Ne croirait-on pas lire un écrit séditieux, un manifeste incendiaire lancé par quelque puissance ennemie de notre repos? Et c'est dans une brochure presque avouée par le ministère que d'aussi révoltantes absurdités trouvent leur place, et qu'on ne rougit pas de donner un démenti formel à l'histoire, d'insulter au sang si généreusement versé dans

Digitized by Google

les plaines de Waterloo !... A quels pilotes, grand Dieu, le vaisseau de l'État est-il livré? L'élément même sur lequel ils naviguent leur est inconnu : les plumes vénales qu'ils emploient faussent l'opinion au lieu de l'éclairer; prenons garde que de maladroites mains ne laissent se couvrir de rouille les ressorts du gouvernement constitutionnel.

Un autre honorable membre trouve mauvais que des matières hétérogènes aient été reproduites à propos de la présente discussion, mais tout se tient dans l'édifice social; il suffit de violer une seule de nos libertés pour mettre en péril toutes les autres. Il a fallu dévoiler un système complet de déception, afin de motiver notre juste défiance par des faits, et ce n'est pas notre faute si cette énumération a dû nécessairement paraître un peu longue. Les arrêtés en faveur du monopole de l'instruction publique, arrêtés qui nous ont valu quelques bons pensionnats de moins et quelques conseillers d'État de plus, se liaient tout naturellement à la liberté de la presse, puisqu'ils ont fourni plus d'une occasion d'en méconnaître les principes et d'armer les tribunaux du fameux arrêté-loi du 20 avril 1815.

On a parlé de la *censure* comme d'une espèce d'acte additionnel au code, mais la *censure* essentiellement temporaire n'avait rien de commun avec un code permanent de sa nature; elle était née des circonstances impérieuses dans lesquelles se trouvait placée l'Europe, et plus particulièrement la France. La paix générale aurait fait abolir ou modifier cette mesure. Au surplus, les temps, les lieux, les choses, tout est changé... L'on ne peut recourir à cette époque pour déterminer quelles doivent être nos institutions actuelles, et tout me porte à croire qu'il paraîtra nécessaire d'adoucir quelques aspérités du code français pour mettre nos lois pénales en harmonie avec notre organisation politique.

L'assertion d'un membre distingué de cette assemblée : *que les outrages écrits sont plus répréhensibles que les outrages par parole,* est de toute vérité; je ne puis admettre néanmoins que l'article 222 du code pénal leur soit applicable; il ne l'est point [1], mais il n'y a pas pour cela de lacune; j'ai fait connaître déjà les motifs sur lesquels j'appuie mon opinion : le magistrat, insulté par des écrits, rentre dans la classe commune pour recourir aux articles 367, 368, etc., s'il le juge à propos, tandis qu'il convient de le mettre, par une disposition particulière, à l'abri des insultes verbales qui pourraient l'assaillir dans l'exercice de ses fonctions.

Un orateur s'étonne que l'honorable auteur de la proposition qui nous occupe n'ait pas cru devoir prendre l'initiative pour les *conflits* toujours à régulariser depuis près de deux années... Mais y a-t-il la même urgence pour les deux objets? Les *conflits* ne nous exposent point aux horreurs des cachots, tandis que le redoutable arrêté, pour peu que les passions s'exaltent, finirait par y précipiter tous ceux qui refusent de croire à l'infaillibilité ministérielle, si toutefois les cachots étaient assez vastes pour les contenir. Vous n'ignorez pas les poursuites vraiment intempestives qui se sont multipliées avec tant de zèle depuis un mois, c'est-à-dire depuis le discours de la couronne... Il est plus que temps de briser une arme dangereuse. Qu'a donc produit cette *indispensable* législation? Exploitée par une politique non moins fausse qu'odieuse, elle a favorisé d'une part la licence la plus effrontée, et, de l'autre, elle a privé plusieurs citoyens recommandables du libre exercice des droits que leur garantissait notre charte fondamentale.

Adoptons un projet de loi, désirable sous tous les rapports possibles; nous prouverons ainsi notre confiance dans la magnanime équité d'un prince qui ne s'irritera jamais de nous voir faire usage de nos prérogatives constitutionnelles; le supposer serait lui faire injure; voilà ce que je dis, et voilà ce qu'a démontré notre honorable collègue, M. Van Crombrugghe, avec un talent supérieur.

Des débats sur la clôture s'étant élevés à la fin de cette séance, le président rappelle qu'il a fermé la discussion. Il fait donner lecture d'un article du règlement en vertu duquel le droit de fermer la discussion appartient au président, sauf à mettre aux voix la clôture si le dixième de l'assemblée l'exige. Un très-grand nombre de membres se lèvent pour demander la mise aux voix sur la clôture; 54 se prononcent contre et 51 seulement pour.

A la séance du 3 décembre, la proposition de M. de Brouckere a été rejetée par 61 voix contre 44.

PÉTITION DE QUELQUES HABITANTS DE MAESTRICHT

Qui demandent la suppression de la mouture *et se plaignent de ce que le gouverneur de leur province, usant du* veto suspensif *qui lui est délégué par l'article* 27 *de l'instruction du* 15 *décembre* 1820, *ait rendu vaine, deux années consécutives, la tentative des états provinciaux du Limbourg pour faire parvenir au pied du trône leurs vœux au sujet de cet impôt.*

(Séance du 5 décembre 1828.)

Le comité des pétitions, par l'organe de son rapporteur,

[1] Les conseillers d'État, commissaires du roi (MM. Van Pabst et Raoux), qui remplissaient les fonctions de commissaires du gouvernement, en sont eux-mêmes convenus à l'une des précédentes séances.

Digitized by Google

M. Sandberg, propose le dépôt. De toutes parts on demande l'impression du rapport : elle est ordonnée.

Plusieurs orateurs s'étant fait entendre, je pris aussi la parole :

Nobles et puissants seigneurs,

La pétition qui vient de nous être analysée renferme d'importantes révélations; elle mérite un sérieux examen... J'ai manifesté plus d'une fois, dans cette assemblée, la crainte de voir s'organiser sur divers points du royaume des intérêts locaux en opposition avec l'intérêt général; aussi me suis-je bien donné de garde d'applaudir à la puissance fiscale si libéralement concédée aux régences et d'approuver l'accroissement toujours progressif de ces budgets provinciaux enflés de dépenses qui, par la nature des choses, devraient être affectées sur le trésor public, de ces budgets provinciaux qui produisent tant d'inégalités choquantes dans la répartition des taxes et qui forment, pour le malheureux contribuable, un énorme supplément aux charges déjà si pesantes des budgets de l'État; mais je ne conçois pas, je l'avoue, quel danger, pour l'ensemble et le bon ordre de nos affaires, peuvent présenter nos états provinciaux. Les règlements qu'ils sont appelés à faire ne sont-ils pas soumis à la sanction royale avant d'être mis en vigueur, et cette sanction ne sera-t-elle pas refusée à leurs actes s'ils renferment des dispositions contraires aux lois?... De quelle utilité, je vous le demande, de quelle utilité peut être dès lors le *veto* suspensif des gouverneurs? et l'opposer à de simples vœux, qu'il est souvent du devoir des états provinciaux d'émettre, c'est anéantir, en quelque sorte, l'article 151 de la loi fondamentale, c'est se priver d'utiles conseils et s'exposer à méconnaître cette opinion publique, le point d'appui le plus sûr des gouvernements représentatifs, ou, pour mieux dire, de tous les gouvernements. Le prétexte sous lequel on voudrait restreindre ces vœux à des objets de pure localité me semble tout à fait dérisoire. Eh quoi! plus le fléau contre lequel on réclame fera de mécontents et s'étendra, moins il sera permis de se plaindre!... Depuis quand l'intérêt général cesse-t-il d'être autre chose que la masse des intérêts particuliers? Et qui mettra le gouvernement à même de se convaincre qu'un impôt est nuisible à l'industrie, à la santé du pauvre, à la morale, si ce n'est ce concert de plaintes qui lui parviennent de toutes parts? N'est-ce pas ainsi que se fait sentir l'urgence de nous délivrer enfin de l'odieuse *mouture?* Il importe d'ailleurs de connaître l'influence que telle ou telle mesure légale ou non légale est susceptible d'exercer sur une province. Si les vœux que cette province adresse respectueusement au roi ne sont pas d'accord avec le bien-être de l'État, qu'arrivera-t-il? Ils ne seront pas accueillis, ou plutôt ils seront condamnés à la poussière des cartons ministériels; mais souffrir qu'un gouverneur les étouffe, c'est donner une extension inadmissible à l'article 149 du pacte social. Je m'explique, nobles et puissants seigneurs; le droit conféré par cet article au souverain est personnel, il ne peut pas se déléguer plus que le droit de faire grâce et beaucoup d'autres; ce serait une aberration de principes dont les funestes conséquences deviendraient incalculables; et le ministère ombrageux, mais qu'aucune mesure arbitraire n'épouvante, pourrait bien encore ici se fourvoyer dans le labyrinthe de ses calculs, comme il s'est fourvoyé dans ses manœuvres si savamment combinées, en 1825, pour diriger l'esprit public.— Je partage complétement l'opinion de notre honorable collègue, M. de Surlet-Chokier, sur l'abus destructif du plus beau privilége que notre charte accorde aux états provinciaux : cet abus ne parviendra pas en vain à la connaissance d'un monarque affable et populaire. Ce prince éclairé sentira combien il importe que ses délégués se renferment dans leurs attributions constitutionnelles; aucun corps ne se permettra, certes, d'étendre le cercle de ses prérogatives lorsque les agents du pouvoir prêcheront d'exemple à cet égard, et le désordre anarchique cessera d'être à craindre dans notre belle patrie.

L'importance de l'objet qui nous occupe me fait désirer qu'on ne s'en tienne pas au simple dépôt de la pétition au greffe, et je demanderais l'impression du rapport, si déjà vous ne l'aviez ordonnée.

M. Sandberg ayant dit que l'objet de la pétition étant la suppression de la mouture, c'est ce qui devait fixer l'attention du comité sans s'arrêter aux autres considérations contenues accessoirement dans la même pièce, je répliquai :

Nobles et puissants seigneurs,

Outre la demande d'abolition de la mouture, le mémoire dont il vous a été rendu compte renferme la dénonciation d'un fait qui m'a paru contraire à la loi fondamentale, au maintien de laquelle, vedettes attentives, nous veillerons sans cesse. Dès lors j'ai regardé comme un devoir d'appeler votre attention spéciale sur cet objet majeur. Je sais très-bien d'ailleurs qu'il ne peut donner matière, pour le moment, à une discussion dans toutes les formes.

Digitized by Google

RÉPARTITION DE L'IMPOT FONCIER

POUR 1829.

(Séance du 9 décembre 1828.

Nobles et puissants seigneurs,

La répartition de l'impôt foncier a toujours excité des plaintes, les unes fondées et les autres empreintes de cet esprit d'exagération contre lequel les hommes même les plus sages ont bien de la peine à se prémunir. C'est ici d'ailleurs que, sans mettre en oubli qu'on est représentant de la nation tout entière, on se livre, de la meilleure foi possible, à la défense des intérêts de sa province... On connaît mieux le cercle au milieu duquel on vit habituellement qu'aucun autre, cela se conçoit assez; on a des yeux de lynx pour ses propres maux, et l'on est disposé beaucoup moins à croire aux maux d'autrui; c'est ainsi que va le monde; on rougirait assurément de vouloir rejeter le fardeau sur ses voisins, mais on ne consentirait pas non plus à charger ses commettants, ses compatriotes, d'une trop forte part: avant d'être généreux il faut être juste.

Je ne connais d'autre fanal que le cadastre pour sortir de ce dédale presque inextricable d'intérêts qui se croisent dans tous les sens; les deux tentatives, faites avec l'espoir d'amener un meilleur ordre de choses, auraient substitué certainement aux injustices actuelles des injustices plus criantes encore. Plusieurs de mes honorables collègues se sont joints à moi pour vous le démontrer aux sessions précédentes... Les inégalités existent, non-seulement de province à province, mais encore entre les subdivisions d'une même province; on sent dès lors quelle influence exerce le choix des cantons sur les calculs des agents du cadastre, et combien par de prétendues analogies que dément l'expérience, ils se trompent en voulant raisonner du connu à l'inconnu; l'aveu qu'ils en ont fait les honore, et nous devons nous borner à des vœux pour que leurs travaux aient un terme prompt. Député d'une province dont la charge est assurément trop pesante, comme la suite des opérations cadastrales le prouvera, je me résigne, et c'est, je pense, le seul parti que nous puissions prendre.

L'impôt foncier, de sa nature, est un impôt de répartition; il devrait être invariable. MM. du fisc, pour soutenir la thèse contraire, s'appuient sur l'article 8 de la loi portant création du syndicat, mais que dit cet article? « Les parcelles de domaines actuellement exemptes de la contribution « foncière y seront soumises en cas de vente, « comme tout autre bien.— Les contingents des « provinces et communes où ces parcelles sont situées seront proportionnellement augmentés. »

Les bois vendus doivent donc payer l'impôt... nul doute, la quote-part des provinces et des communes dans lesquelles ils se trouvent sera donc augmentée... nul doute encore; mais, ni dans l'article ci-dessus transcrit, ni dans l'article 3 de la loi du 19 ventôse an IX (10 mars 1801), nous ne voyons que les nouveaux produits soient dévolus au trésor. On doit bien se garder d'en croire sur parole les interprètes ministériels; ils donnent aux mots un sens, une valeur inadmissible; le dictionnaire fiscal n'est pas toujours le dictionnaire de l'Académie; il pourrait bien avoir plus de rapport avec celui d'Escobar; on sait quel énorme supplément aux taxes légales produit, chez nous, la féconde imagination bureaucratique de nos habiles financiers.

Je conclus, de tout cela, que les 100,000 florins environ imposés sur des objets non assujettis précédemment à la contribution devraient être répartis entre les provinces au marc le florin. Cette marche, si convenable et si régulière, semble indiquée aussi par la loi du 15 juillet 1821. Je crois qu'il importe de maintenir le principe que je viens de rappeler, et je regrette que nous nous en soyons écartés par quelques antécédents. L'impôt foncier d'ailleurs, qui frappe d'aplomb sur l'agriculture, et qu'accompagne une longue série de centièmes additionnels généraux, spéciaux, provinciaux et communaux, est beaucoup trop élevé. Voilà ce que personne ne conteste... Espérons qu'à l'avenir le gouvernement n'excédera plus, dans ses demandes, le taux de 16,028,160 florins portés au budget décennal de 1820. Si j'obtiens une promesse formelle, une certitude à cet égard, je voterai pour le projet de loi.

M. Warin, qui se prononça contre le projet, ayant combattu quelques-unes de mes assertions et beaucoup insisté sur ce que, pour l'impôt foncier, Namur ne payait par tête d'habitant que 2 florins 26 cents, tandis que dans quelques autres provinces on paye 5 florins et même 6 florins 97 cents au fisc, je lui fis la réponse que je reproduis telle qu'elle a été rendue par le *Journal de la Belgique*.

« Il serait bien désirable qu'aux connaissances très-étendues et variées qui le distinguent, notre honorable collègue voulût joindre un peu plus de connaissances locales, cela nous procurerait la satisfaction de posséder M. Warin dans la province de Namur, et pour lors il serait bientôt convaincu que la manière de vivre n'est pas la même partout, que tous les terrains ne se ressem-

Digitized by Google

blent pas, et que la division de l'impôt foncier par tête ne peut produire aucun raisonnement solide parce qu'elle ne prouve rien; il verrait qu'un propriétaire de cent bonniers de bruyères est beaucoup moins riche, quoiqu'il paye fort peu d'impôts, que le propriétaire de cent et peut-être même de vingt bonniers, pour chacun desquels il paye 3 ou 5 florins. Le propriétaire ardennais jouira de l'aisance tant qu'il restera chez lui, mais s'il doit en sortir ou qu'il faille solder la contribution, c'est alors qu'il éprouve la difficulté d'avoir de l'argent et que la différence de position se fait sentir. » M. de Stassart développe sa pensée à cet égard, et sur quelques autres points; il justifie ensuite son assertion *qu'il faut bien se résigner jusqu'à ce que le cadastre soit terminé;* il la justifie en rappelant les nombreuses défectuosités des projets présentés aux deux dernières sessions; il indique la source de ces erreurs, et dit « que dans cet état de choses il faut attendre nécessairement qu'à l'aide du cadastre on nous fasse parvenir au seul but convenable, celui de réparer les injustices réelles, et non de les remplacer par des injustices plus choquantes encore.

Adopté par 55 voix contre 48.

CHANGEMENT AU TARIF DES DOUANES.

(Séance du 10 décembre 1828.)

Nobles et puissants seigneurs,

Il me semble qu'en matière de douanes nous continuons de marcher sur la bonne route : nous nous efforçons d'éviter deux écueils également à craindre, et, sans être prohibitifs, nous nous gardons bien toutefois d'admettre indistinctement les produits des peuples qui repoussent les nôtres... Espérons qu'un voisin envers qui, cette année, nous avons fait généreusement cesser de justes mesures de représailles, finira par sentir combien il trouverait d'avantages à se rapprocher de nous. Je l'ai dit plus d'une fois, et j'aime à le répéter, il serait facile de conclure avec la France un traité dans lequel les intérêts réciproques fussent ménagés, et qui devint, pour deux nations industrieuses, une nouvelle source de prospérité; les Français les plus éclairés sur les affaires commerciales l'ont senti comme nous, et leur opinion, j'en suis convaincu, triomphera des préjugés de l'exagération prohibitive.

A propos du projet de loi qui nous est soumis, prétendre reproduire ici des traités complets d'économie politique, ce serait vouloir vous faire perdre un temps précieux. Laissons en paix, du moins pour le moment, Adam Smith et compagnie... deux mots me suffiront pour motiver un vote favorable : le projet me semble offrir des changements d'une incontestable utilité; j'applaudis surtout à la suppression des droits de sortie pour les livres *imprimés dans le royaume et sur papier indigène* : je me flatte qu'elle produira d'heureux résultats.

Dix pour cent de droits d'entrée sur *les sarraux de toile de lin* ne m'effarouchent point; c'est un moyen de protéger notre main-d'œuvre et d'encourager une des branches les plus intéressantes de notre agriculture... Les sarraux du pauvre sont en général de grosse toile de chanvre, ils se fabriquent dans le pays, et d'ailleurs la mesure proposée ne les atteint point.

Notre tarif est sans doute encore susceptible de plusieurs modifications, et les rapports que vous avez entendus, tant sur les réclamations des propriétaires des scieries de Zaandam, de Rotterdam et de Dordrecht, que sur le mémoire relatif aux tulles de coton, méritent un sérieux examen, mais une sage lenteur, qui calcule toutes les chances, qui pèse les avantages et les inconvénients de chaque chose, qui cherche à tout concilier, est, en pareil cas, le premier devoir du gouvernement.

Adopté par 97 voix contre 4.

SUR LES DIX-NEUF PROJETS DE LOI

POUR LA DIVISION JUDICIAIRE DU ROYAUME PAR ARRONDISSEMENTS ET PAR CANTONS.

(Séances des 11-13 décembre 1828.)

Nobles et puissants seigneurs,

Je m'attendais à sanctionner par mon suffrage plusieurs des projets de lois sur la division judiciaire du royaume, tous ceux du moins que mes collègues ne me signaleraient point comme défectueux. Le travail pour la province qui m'est le plus connue (Namur) me paraissait fait avec soin; la suppression d'un canton, celui de Walcourt, était non pas bonne, mais tolérable, pourvu que les chefs-lieux des cantons voisins fussent désignés de manière à ne pas exiger des courses trop longues de la part des judiciables; mais voilà que les réponses ministérielles bouleversent tout à coup mes idées, et qu'elles m'obligeront probablement à répéter dix-neuf fois consécutives le monosyllabe

Digitized by Google

non, toujours pénible pour un député qui ne demanderait qu'à pouvoir dire *oui*, mais qui néanmoins ne le dira jamais que quand on lui présentera des lois favorables au bien public, des lois non entachées des principes anticonstitutionnels.

Une section avait manifesté le désir *de connaître si les communes qui se trouvent en tête des cantons en seraient les chefs-lieux*. J'avoue que je me serais abstenu de cette demande, tant la chose me semblait hors de doute... Quelle est la réponse officielle? *Il n'est absolument rien statué à l'égard des chefs-lieux de cantons; mais conformément à l'article* 117 *de la loi du* 18 *avril* 1827, *Sa Majesté se réserve de régler cet objet par des dispositions particulières*. J'ai recours à la loi citée, et je n'y trouve, article 117, que ces mots : « Après que « les siéges des différents corps de justice auront « été fixés, ils ne pourront être changés qu'en « vertu d'une loi. » Comment une pareille phrase pourrait-elle signifier qu'on réserve au gouvernement la désignation des chefs-lieux de justices cantonales? S'il faut une loi pour changer un siége de justice, à plus forte raison pour l'établir. Aucune exception n'étant textuellement faite à cet égard, c'est le cas de s'en tenir à la règle. — Aussi, dans la quatrième section, sur dix membres nous avons été huit de cet avis; aussi dès notre séance du 5 avril 1827 avais-je tiré de l'article 117 une conséquence tout opposée à celle qu'on prétend nous faire adopter; au surplus, nous devons savoir de quelle manière nous avons conçu la loi sur l'organisation judiciaire. En est-il un seul parmi nous qui, les projets de divisions cantonales sous les yeux, n'ait vu le chef-lieu du canton dans la commune mise, pour ainsi dire, en vedette et presque toujours la seule exceptée de l'ordre alphabétique? il est impossible de se le dissimuler, on prend de plus en plus à tâche de dénaturer le sens des mots et d'interpréter les lois suivant le besoin et quelquefois même suivant le caprice de telle ou telle Excellence; mais il importe de repousser un système destructif de l'ordre et de toutes nos libertés. Faites-y bien attention, nobles et puissants seigneurs, l'objet, par les conséquences qu'il entraîne, est fort important... Il ne laisse pas aussi de l'être en lui-même : la connaissance préalable des chefs-lieux de justices cantonales est surtout nécessaire pour bien apprécier le mérite ou le danger des suppressions proposées. Cette désignation n'est pas une chose indifférente pour le public; le nom du roi qu'on s'obstine à mettre sans cesse en avant n'offre pas ici de garantie suffisante; chacun sent qu'un prince, très-occupé d'affaires majeures, ne peut se livrer à de semblables détails qui d'ailleurs exigent une connaissance parfaite des localités. Ce sera donc aux scribes ministériels qu'il faudra s'en rapporter!... On doit craindre que l'intrigue ne s'agite encore et qu'elle ne cherche à les circonvenir; il n'est pas sans exemple qu'elle puisse trouver accès à *la porte d'un ministre*, il est indispensable que des lois complètes lui fassent perdre tout espoir. En rejetant ces dix-neuf projets, qu'il sera facile de reproduire, sous peu de jours, avec l'indication formelle des chefs-lieux de justices cantonales, nous n'avons pas à craindre de retarder l'organisation judiciaire toujours promise et toujours retardée par mille prétextes appréciés depuis longtemps à leur juste valeur.

M. Barthélemy ayant dit que, si sa mémoire était fidèle, la commission dont il faisait partie avait voulu laisser à l'arbitrage du roi la fixation primitive des chefs-lieux d'arrondissement et de canton, voici ma réponse :

Notre honorable collègue M. Barthélemy vient de nous expliquer comment la commission chargée de rédiger la loi d'organisation judiciaire lui paraît avoir conçu l'article 117; mais si l'on se proposait de laisser au roi le soin de désigner, pour la première fois, les siéges de justices, ne fallait-il pas le dire positivement dans la loi? Maintenant que faire? nous devons nous en tenir aux termes de la loi sans la torturer par des interprétations forcées. Vous sentirez sans doute, ainsi que moi, le danger de laisser un libre cours au système interprétatif qu'on semble vouloir mettre à la mode depuis quelque temps. Si je me suis trompé lorsque j'ai considéré comme chefs-lieux établis dans les lois mêmes le communes placées en tête des cantons, le public a partagé cette erreur; les nombreuses pétitions qui nous sont parvenues sur cet objet le prouvent assez.

Le projet relatif au BRABANT SEPTENTRIONAL est admis par 84 voix contre 17.

BRABANT MÉRIDIONAL, par 61 contre 4.

LIMBOURG, par 82 contre 15.

GUELDRE, par 73 contre 10.

LIÉGE, rejeté par 53 voix contre 42.

FLANDRE ORIENTALE, admis par 85 contre 9.

FLANDRE OCCIDENTALE, rejeté par 72 voix contre 24.

HAINAUT, rejeté par 75 contre 9.

HOLLANDE SEPTENTRIONALE, admis par 82 voix contre 12.

HOLLANDE MÉRIDIONALE, par 51 voix contre 40.

ZÉLANDE, par 68 contre 7.

NAMUR, par 78 contre 8.

ANVERS par 82 contre 8.

[1] Quelques esprits malins ont cru voir dans ces mots une allusion à certain procès dont le public s'est occupé beaucoup en 1820. *Honni soit qui mal y pense!*

Digitized by Google

Utrecht, par 58 contre 31.
Frise, par 74 contre 19.
Overyssel, par 77 contre 13.
Groningue, par 78 contre 12.
Drenthe, par 79 contre 11.
Luxembourg, par 72 voix contre 14.

A la séance du 21 mars 1829, un nouveau projet de circonscription judiciaire pour les cantons des provinces de Liége, de la Flandre occidentale et du Hainaut fut mis en discussion.

Le projet pour Liége ayant excité de vifs débats entre les députés de cette province parce qu'ils n'envisageaient pas tous du même œil l'utilité d'un troisième tribunal d'arrondissement, je fis connaître mon opinion en ces termes :

Nobles et puissants seigneurs,

N'accorder que deux tribunaux à la province de Liége, si remarquable par son étendue, par sa population et par l'importance de son industrie, ce serait blesser toutes les idées reçues, et, dans la discussion du projet relatif à l'ordre judiciaire, on nous a démontré, de la manière la plus convaincante, l'impossibilité, pour le tribunal de Liége, de suffire à toutes les causes qui lui seraient soumises. Aussi les réclamations de Verviers étaient-elles de nature à se concilier de nombreux suffrages; j'adopte l'opinion si lumineusement émise par mes honorables collègues MM. Fabri-Longrée, de Brouckere et de Surlet; j'applaudis beaucoup à la création d'un troisième arrondissement; le siége devrait néanmoins en être désigné, et je regrette de ne pouvoir voter en faveur du projet actuel; mais la fausse interprétation de l'article 117 de la loi du 18 avril 1827, en ce qui concerne les chefs-lieux de canton et d'arrondissement, ne me le permet point; j'apprécie trop bien le danger de tolérer un système interprétatif qui fait d'effrayants progrès chez nous... Je me suis du reste expliqué suffisamment sur ce chapitre à notre séance du 11 décembre dernier; je ne veux aujourd'hui que vous faire connaître les motifs de mon vote, afin qu'on ne s'y méprenne point.

Le projet pour Liége est adopté par 47 voix contre 38, pour la Flandre occidentale par 62 contre 21 et pour le Hainaut par 68 contre 6.

LOIS DU BUDGET POUR 1829.

18-20 *décembre* 1828.

(Séance du 19 décembre 1828.)

Nobles et puissants seigneurs,

Adopter un budget, c'est prélever des fonds sur la fortune et sur l'industrie des citoyens pour les confier ensuite au gouvernement, afin qu'il en fasse l'emploi le plus utile aux intérêts de notre état social... Si l'impulsion que les délégués du pouvoir donnent à nos affaires est ce qu'elle doit être, si tout prospère autour de nous, si toutes nos libertés sont respectées, si les lois sont scrupuleusement suivies, si notre pacte constitutif est maintenu, le devoir des représentants de la nation en supposant toutefois que les détails du budget n'offrent rien de répréhensible) est d'accorder les subsides; mais leur devoir est de les refuser si la marche oblique du ministère alarme les consciences, si de fausses mesures tendent à corrompre l'esprit public, et, pour ainsi dire, à dénaturer le caractère belge, si les droits de la paternité, pour tout ce qui tient à l'éducation, se trouvent méconnus, si des arrêtés, si des règlements incompatibles avec la loi fondamentale continuent d'être invoqués. Ce principe est une des bases du système représentatif; nous ne pouvons nous en écarter sans nous rendre complices des abus contre lesquels s'élèvent des plaintes malheureusement trop fondées.

L'année dernière était l'époque des illusions... Le trait de plume passé sur les centièmes additionnels de la *mouture* nous donnait l'espoir que ce monstrueux impôt disparaîtrait des recettes décennales, et qu'on y suppléerait, non par d'autres taxes, mais par des économies; tous les griefs paraissaient devoir être redressés... Vain espoir! l'audace du fisc s'est prévalue de notre facilité... L'extension du timbre sur les journaux, les coups de massue dont les diligences ont été frappées, et tant d'autres actes arbitraires sont là pour en rendre témoignage. Nous nous étions flattés que sur des matières plus délicates on s'attacherait à ramener la confiance; une sage politique, une politique franche et loyale, la seule qu'autorise le siècle, devait servir désormais de règle à toutes les démarches ministérielles. Hélas! certains hommes d'État ressemblent à ces enfants inconsidérés qui, dans leurs jeux, allument un incendie sans prévoir quelles en seront les conséquences, et qui ne savent plus ensuite comment l'éteindre.

J'en ai dit assez pour faire pressentir un vote négatif qu'il me serait facile de justifier encore en examinant les divers articles portés au tableau des dépenses ainsi qu'au tableau des produits; mais déjà plusieurs de nos honorables collègues se sont acquittés de ce soin; M. Corer Hooft surtout me semble avoir traité la matière avec tant de précision et si complétement qu'il ne nous laisse plus rien à dire.

Je terminerai ce discours en formant des vœux pour que le monarque, si digne de notre recon-

Digitized by Google

naissance par son application constante à favoriser les progrès de l'industrie, si digne de notre amour par son désir invariable de rendre heureux ses peuples, connaisse enfin notre bizarre et pénible situation, notre situation telle que l'ont faite des agents malhabiles, car j'aime à leur croire plus d'incapacité que de malveillance. Une fois la vérité parvenue jusqu'au trône, le remède sera prompt, n'en doutons point : le régime réglementaire fera place au règne des lois, la sécurité succédera partout aux inquiétudes, nos efforts pour rétablir une juste proportion entre les charges publiques et les ressources, au budget décennal, seront couronnés d'un plein succès, et nous verrons la nouvelle période qui se prépare devenir une ère de bonheur pour notre belle patrie... Voilà des espérances, nobles et puissants seigneurs, mais les réalités ne me permettent d'adopter, aujourd'hui, que le projet relatif au remboursement de la dette nationale.

Le budget des dépenses est adopté par 53 voix contre 51.
Celui des voies et moyens par 60 contre 44.
La loi pour le remboursement de la dette nationale par 102 contre 2.

EMPRUNT DE 15 MILLIONS

POUR LES COLONIES.

(Séances des 22 et 23 décembre 1828.)

Nobles et puissants seigneurs,

Le train de poste qu'on a fait prendre à la loi sur l'emprunt en faveur des colonies, afin de la discuter aujourd'hui, n'est pas trop compatible avec sa haute importance[1]; il nous aurait fallu le temps de nous livrer à des recherches indispensables pour suppléer à l'insuffisance des pièces qui nous sont officiellement fournies; le *mémoire explicatif* joint au projet n'explique rien, et les réponses aux demandes de nos sections ne nous apprennent pas grand'chose : il est difficile de ne pas en conclure que le gouvernement lui-même est réduit aux conjectures sur plusieurs objets majeurs, tels que les causes de la guerre, les griefs des naturels du pays, et par conséquent les moyens de transiger avec eux; le retard qu'éprouve l'arrivée du budget quinquennal de la colonie le met aussi dans l'impossibilité de nous donner les renseignements dont nous avons besoin. Étrange état d'incertitude! Que faire?... Avant de consentir à l'emprunt qui nous est demandé, je dois au moins savoir d'une manière précise quel usage on a fait des sommes accordées précédemment, je dois savoir sur quelles bases est établi le calcul des quinze millions jugés nécessaires, et même, afin d'apprécier les chances de succès, il importerait de connaître le plan qu'on se propose de suivre pour parvenir soit à la paix, soit à la soumission des insurgents par la force; j'avoue que l'idée de voir *armer à l'européenne* une partie des insulaires pour combattre l'autre ne me paraît pas sans danger; je pense que l'ancienne compagnie des Indes se serait bien gardée de recourir à de pareils moyens; le choix des hommes que nous envoyons à notre défense n'est pas non plus indifférent, et l'imprudence de se servir (il y a quelques années) de déserteurs étrangers qui se sont fait un jeu d'abandonner nos drapeaux et d'apprendre le métier de la guerre à nos ennemis, nous a coûté cher. Hélas! ne profitera-t-on jamais des leçons de l'expérience? je doute que nous ayons, à l'appui de nos opérations militaires, une marine suffisante; c'est peut-être là le point capital; on sent combien, dans ces parages, des vaisseaux peuvent faciliter les transports de troupes à des distances éloignées. Tire-t-on des îles de Sumatra et de Bornéo, si précieuses par leurs richesses minérales et par la diversité de leurs productions, tout le parti possible? J'ai peine à le croire; et, fidèle à une routine que les circonstances n'autorisent plus, ne néglige-t-on pas un peu trop ces belles contrées pour ne s'occuper, en quelque sorte, que de Java?

Le 27 février 1826, nous avons fait preuve d'une confiance sans bornes dans les assertions ministérielles; en décembre 1828, nous ne pouvons plus nous permettre qu'une confiance motivée, motivée sur des faits et sur des détails positifs. Je les attendrai pour arrêter définitivement mon opinion. Au surplus, je ne désespère pas de la cause, tant s'en faut, car nos colonies ne ressemblent sous aucun rapport à celles de l'Amérique où des colons européens assez nombreux, assez puissants pour vouloir se gouverner eux-mêmes, doivent parvenir infailliblement à leur émancipation; il s'agit chez nous, au contraire, de peuples indigènes qui ne demanderaient pas mieux que d'établir ou de continuer avec nous des relations commerciales, si nous respections leurs usages, leurs habitudes et leurs lois, si nous leur rendions le joug de la suzeraineté moins pesant. Tout dépendra donc de

[1] A la séance du 18 j'avais, avec plusieurs de mes collègues, fortement insisté pour que cette discussion n'eût pas lieu immédiatement après le budget et qu'on laissât le temps de s'y préparer, mais la chose néanmoins resta décidée comme l'avait proposé le président.

Digitized by Google

notre prudence. Vers la fin du XVIIe siècle, la compagnie des Indes, avec moins de ressources, a triomphé de guerres qui se présentaient, me semble-t-il, sous un aspect bien plus redoutable que celle-ci.

La *Description de Java et des autres îles de l'Archipel indien*, traduite par M. Marchal d'après l'ouvrage anglais de sir Raffles, suffit pour nous faire concevoir de quel prix peuvent devenir nos riches possessions aux Indes orientales; je sens toute l'influence qu'elles doivent exercer sur le commerce et la prospérité de notre royaume; à Dieu ne plaise que je parle d'y renoncer! Mais, je le répète, je regarde comme un devoir de ne plus marcher en aveugle dans cette espèce de labyrinthe où nous nous trouvons engagés depuis trois ans; je ne puis hasarder les deniers d'une nation accablée déjà par tant de charges pécuniaires, sans la certitude du bon emploi des fonds, sans qu'on me présente en échange la probabilité d'un heureux résultat; et si je n'adopte pas le projet de loi, ce ne sera point ma faute.

En prenant la parole, nobles et puissants seigneurs, je n'ai certes pas eu la présomptueuse pensée d'éclairer le moins du monde cette discussion; j'ai voulu vous faire connaître mes doutes et justifier, au besoin, un vote négatif que je suspends encore.

Le projet fut adopté, le 23 décembre, par 84 membres contre 17.

RAPPORT SUR LES PÉTITIONS

ADRESSÉE A LA CHAMBRE POUR DEMANDER LE REDRESSEMENT DES GRIEFS.

(Séance du 25 février 1829.)

Nobles et puissants seigneurs,

Nous avons juré d'être les défenseurs, les protecteurs de la liberté publique et individuelle; nous avons juré non-seulement de ne jamais nous écarter de la loi fondamentale, mais encore de ne point souffrir qu'on s'en écarte. Cependant les plus incontestables violations de ce contrat solennel, qui règle et balance les pouvoirs, qui constitue les droits et prescrit les obligations réciproques, nous ont été signalées de toutes parts; le nombre et le rang des signataires ajoutent encore à l'importance de ces démarches éminemment constitutionnelles. On avait prétendu priver les citoyens de l'appui des états provinciaux... Il en est résulté que leurs plaintes ont franchi toutes les barrières pour arriver directement jusqu'à nous : c'est ainsi que se transforme en torrent le faible ruisseau dont le murmure irritait l'aveugle susceptibilité du ministère. Ce torrent, quoi qu'il en soit, ne sera point dévastateur; jamais l'opinion publique ne s'est mieux manifestée, jamais plus de décence ne s'est jointe à plus d'énergie.

Il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil rapide sur les griefs énumérés dans les pièces qui nous sont parvenues :

Il existe un arrêté du 23 février 1815 qui favorise les arrestations arbitraires... Il serait possible, grâces à l'habileté de quelques commentateurs, qu'on le regardât comme obligatoire encore. Cet arrêté n'est autre chose que le despotique régime des lettres de cachet de l'ancienne France introduit furtivement dans une contrée qu'on s'est plu, de temps immémorial, à nommer la terre classique de la liberté. Ces mots suffisent pour vous faire sentir combien cette page est déplacée dans le bulletin des lois qui nous régissent.

La liberté de la presse se trouve essentiellement compromise par l'inconcevable application d'un arrêté de circonstance qui semblait dirigé contre tout autre chose, et dont la loi du 6 mars 1818 n'avait pas d'ailleurs pour objet de sanctionner les dispositions, mais bien d'anéantir les tribunaux extraordinaires. On n'a pas assez réfléchi sur le danger de tant de poursuites véritablement *inopportunes*, véritablement *intempestives*; on n'a pas senti que jeter dans les cachots et traiter comme de vils criminels des écrivains estimés, des hommes recommandables, c'était confondre et dénaturer toutes les idées, parce que c'était affaiblir l'influence que doit exercer sur tous les esprits le frein salutaire des punitions infligées par le juge. Une semblable aberration de principes nous rappelle ces affreux temps révolutionnaires avec lesquels notre existence politique et la sécurité d'une époque de paix ne devraient avoir rien de commun. Puisse-t-il bientôt ne plus rester de vestiges du fameux arrêté-loi! Puisse une main auguste rendre à leurs familles, à leurs douces habitudes, des compatriotes trop impétueux peut-être dans leur zèle pour le bien public, mais que les intentions les plus loyales ont constamment guidés! Hélas! l'apparition d'un projet de loi, qu'on pourrait considérer comme une insulte de la part de ses rédacteurs envers la majesté royale, doit nous faire regretter que neuf voix de plus n'aient pas adopté la proposition de notre honorable collègue M. de Brouckere; l'abrogation pure et simple d'une législation réprouvée universellement, et contraire à la lettre non moins qu'à l'esprit de notre pacte social, n'aurait certes pas mis l'État en péril; on ne voit pas que dans les parties du royaume où la

Digitized by Google

loi martiale de 1815 n'était point en vigueur, les délits aient été plus fréquents. Je n'hésite pas à le dire, la licence de la presse, qui n'est guère dans nos mœurs, n'aurait fait aucun progrès chez nous, si des hommes d'État sans pudeur n'avaient jugé convenable de s'en faire une arme et de l'encourager dans l'intérêt de leur imprévoyante politique. Au surplus, la licence de la presse brave au besoin la surveillance et les rigueurs de la censure. N'a-t-elle pas existé toujours en France? Témoin ces chroniques scandaleuses qui, sous le nom de *noëls*, venaient chaque année y donner l'éveil à la malignité publique; témoin ces mille et un volumes imprimés clandestinement à différentes époques et qui circulaient partout sous l'officieux manteau... La liberté de la presse pour toutes les opinions et pour tout le monde est, sans contredit, le meilleur correctif de la licence; il importe qu'aucune entrave inutile n'y soit apportée. La liberté de l'enseignement, qui s'y attache, n'est pas, à coup sûr, d'un intérêt moins général : une sage surveillance est un devoir pour le gouvernement... Qu'il le remplisse sans aller au delà! Du reste qu'il fasse en sorte que ses écoles, ses athénées et ses universités présentent, avec autant de garanties morales, une instruction plus variée et plus approfondie que les établissements particuliers, rien de mieux; mais prétendre violenter la conscience des pères de famille et les priver d'un droit sacré, du droit de diriger comme bon leur semble l'éducation de leurs enfants, c'est un intolérable abus d'autorité; tranchons le mot, c'est une injustice révoltante. Il ne fallait pas une bien forte dose de prévoyance pour prédire les funestes résultats des arrêtés de 1825. M. le ministre de l'intérieur n'a pas fait preuve d'une merveilleuse adresse en cherchant à justifier encore aujourd'hui de pareilles mesures. Il commence par distribuer d'une main libérale des brevets d'*ignorantins* à ses adversaires. Cette petite précaution oratoire rappelle le vers des *femmes savantes* :

« Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis [1], »

et je pense qu'on pouvait en imaginer une plus heureuse. Pourquoi revenir sur ce qui s'est fait depuis trois ans? n'est-ce pas nous remémorer cette longue série de petites intrigues et de manœuvres indignes d'un gouvernement qui se respecte? Pourquoi des allégations de principes que d'innombrables faits n'ont cessé de démentir? pourquoi toujours d'odieuses inculpations dénuées de preuves? pourquoi s'opiniâtrer à vouloir nous diviser par catégorie d'opinions, lorsque le trône, pour être solide, a besoin de cette unanimité de sentiments nationaux qui doit en être le principal appui? pourquoi, de nouveau, nous entretenir de cette prétendue *invasion jésuitique*, ridicule histoire inventée par une police imprudente? Je sais qu'à certaine époque on vous jetait le capuchon sur la tête de l'un, le manteau de jésuite sur les épaules de l'autre, et les clameurs (soudoyées par le trésor) formaient un tel charivari que la raison, le bon sens et la justice étaient dans l'impossibilité de se faire entendre; mais les saturnales du libéralisme ministériel sont passées, et s'il est permis, pour retracer d'ignobles jongleries, d'abaisser son style, je dirai qu'il n'est point de mardi gras qui n'ait son lendemain... Les masques sont à terre, et le temps des déceptions ne se reproduira plus. Pourquoi donc, je le répète, nous remettre sous les yeux ce vain fantôme de *jésuitisme?* n'est-ce pas nous faire souvenir que, pour arrêter l'influence des disciples de saint Ignace, on n'a pu concevoir de meilleur moyen que de pousser, vers leurs colléges *en France*, cette foule de jeunes gens expulsés des pensionnats qui jouissaient à juste titre de la confiance des familles les plus distinguées du pays, et dans lesquels on recevait une éducation *belge*, solide et chrétienne? pourquoi cette obstination à torturer le sens de l'article 226 de la loi fondamentale? cette obstination n'est-elle pas de nature à prolonger des inquiétudes qu'il importerait de calmer? Pourquoi représenter ensuite, comme les interprètes de l'opinion publique en 1825, des feuilles qui, par cela même qu'elles blessaient les principes admis par la presque totalité des habitants, trouvaient peu de lecteurs et se soutenaient à peine malgré les utiles secours du fisc, lorsqu'en 1829 on rejette bien loin l'idée que des journaux, accueillis par toutes les classes avec bienveillance, expriment les véritables vœux de la nation? Chaque phrase, chaque ligne, chaque mot amène une contradiction choquante. Aussi ce rapport a-t-il manqué complétement le but. J'aurais voulu pouvoir n'en parler qu'en présence de son auteur[2], mais il l'a fort bien dit, et ce sera mon excuse, *les circonstances sont pressantes*... Il serait peu convenable de laisser tout à fait sans réfutation dans cette enceinte, un acte qui prouve combien on cherche à tromper le roi. Tout annonce que le ministre lui-même est encore ici la dupe de quelques misérables intrigants qui se font

[1] Gresset, à qui d'abord j'avais, par une erreur de mémoire, attribué ce vers, a dit :

« Je ne trouve que nous qui valions quelque chose. »

[2] M. Van Gobbelschroy, ministre de l'intérieur, n'assistait pas à la séance.

Digitized by Google

un patrimoine de la fourberie et du mensonge.

La liberté des opinions religieuses, sans laquelle la tolérance et la philosophie ne sont que des mots vides de sens, tient à la liberté de l'enseignement. Vouloir l'une, c'est vouloir l'autre. Que dis-je? l'exécution franche du concordat est désirable pour tout le monde, parce qu'elle est une conséquence nécessaire de notre ordre constitutionnel. L'étrange *circulaire secrète*, de machiavélique mémoire, est appréciée. Il en est ainsi de tous ces manifestes lancés, depuis quelques mois, avec l'espoir de semer la division parmi les citoyens unis pour obtenir le rétablissement de nos libertés. De pareils leurres ne peuvent plus, aujourd'hui, tromper personne : les hommes capables de réfléchir savent que tout s'enchaîne dans un bon système organique. Malheur à ceux qui se persuaderaient le contraire! Malheur à ceux qui se contenteraient de quelques concessions propres à flatter l'esprit de coterie ou de parti! La pleine et complète jouissance de toutes les prérogatives garanties par notre charte, c'est-à-dire par un contrat synallagmatique, voilà ce qu'on réclame, voilà ce qu'on est en droit d'exiger.

La suppression d'un jury par un simple arrêté, sous un gouvernement provisoire, est encore un de ces actes d'autant plus déplorables qu'ils consacrent un principe inique en cherchant à rendre la toute-puissance législative inhérente au droit de conquête. Je l'ai dit dans une autre circonstance : « Ce funeste droit a ses bornes, et si l'on s'avisait « de l'entendre comme nos imprudents conseil- « lers, que deviendrait l'état social? que devien- « drait la civilisation [1]? » Conquis plusieurs fois par Louis XIV et par Louis XV, pendant les deux derniers siècles, que seraient devenus nos pères avec de semblables prétentions du vainqueur? L'aspect de notre carte géographique semblerait devoir inspirer plus de sagesse... Au surplus, les grandes questions du jury se rattachent au code de procédure criminelle, et vous jugerez sans doute à propos d'en faire l'objet d'un sérieux examen.

L'organisation judiciaire, appelée par tous les vœux, se prépare pour 1830 (du moins il nous est permis de l'espérer), elle mettra fin au scandale d'une justice amovible.

Le but constant de nos efforts, lorsqu'il s'agira des budgets, sera de parvenir, par le moyen d'économies réelles à l'allégement des énormes charges publiques, à la suppression de certains impôts, tels que la mouture et l'abatage, tout à fait incompatibles avec nos besoins, nos habitudes, la prospérité de notre industrie. Les instructions ministérielles, qui dénaturent la plupart de nos lois fiscales, et les odieuses primes de persécution accordées, à titre de part dans les amendes, aux préposés qui vexent les contribuables avec le plus d'audace, continueront-elles d'exister? M. le ministre des finances nous a fait des promesses fort rassurantes; elles se réaliseront, je n'en forme aucun doute, mais dans le cas contraire, c'est à nous, dispensateurs des subsides, c'est à nous de nous opposer à la perception de taxes devenues arbitraires, de légales qu'elles devraient être. Notre vote est là pour en faire justice.

Les dispositions réglementaires, qui transforment pour ainsi dire en parias et qui privent des suffrages de leurs concitoyens des fonctionnaires destitués sans jugement préalable, et peut-être pour s'être opposés aux mesures illégales d'un agent subalterne du pouvoir, ne sont-elles pas évidemment contraires à la loi fondamentale, et dès lors pourquoi ne pas se hâter de les faire disparaître? Ce ne serait point toucher aux règlements mêmes; ce serait en élaguer un hors-d'œuvre qui ne pouvait y figurer sous aucun rapport.

Un autre grief qu'il importe aussi beaucoup de faire redresser, c'est la bizarre défense de se servir, pour ses transactions commerciales, pour son contrat de mariage, pour son testament, de la langue française, ancienne langue nationale de la Belgique[2], ainsi que le témoignent assez plusieurs monuments de notre histoire : l'acte d'abdication de Charles-Quint, la requête présentée à Marguerite de Parme, sous la protection du prince d'Orange (Guillaume Ier), l'édit perpétuel, toutes les ordonnances émanées des princes autrichiens. Maintes fois il est arrivé déjà que les plaidoiries n'ont été comprises, ni des plaideurs, ni des avocats réduits à feuilleter le dictionnaire pour rassembler au hazard des mots d'une désinence qui n'effarouchât point les vedettes de l'autorité, ni peut-être mêmes des juges peu familiarisés avec le dialecte impérieusement prescrit... Conçoit-on qu'un propriétaire, habitant de Bruxelles, s'il a besoin d'un bail avec un de ses fermiers wallons, ne puisse l'obtenir dans la langue connue des parties contractantes? Conçoit-on qu'il soit défendu, sous des peines rigoureuses, au notaire d'une ville flamande de rédiger une procuration en français,

[1] Discours du 11 janvier 1822, sur le *projet de loi relatif à la chasse dans les pays d'outre-Meuse.*

[2] Au moins dans le sens ministériel; c'était la langue du gouvernement général qui faisait ensuite traduire ses actes en flamand pour les provinces où ce dialecte est populaire; c'était même la langue du plus grand nombre, à certaine époque, avant les conquêtes de Louis XIV, par exemple sous le règne d'Albert et d'Isabelle que le peuple appelait *les bons archiducs.*

Digitized by Google

même pour une province wallonne? C'est un fait qu'il m'aurait été difficile de croire, si je n'en avais eu la preuve par ma propre expérience... Quel est le but politique d'une semblable conception? Ce ne peut pas être celui de propager la langue hollandaise, car, en la présentant comme le signe d'un joug étranger, l'on court le risque d'inspirer pour elle un éloignement invincible. Que fait d'ailleurs la différence d'idiome? Les Alsaciens, malgré la langue et l'origine allemandes, se sont-ils montrés moins attachés à la France que les peuples de la Touraine et de la Normandie? Gouvernez bien les hommes, donnez-leur de bonnes lois, ménagez leurs intérêts les plus chers, respectez leurs usages, rendez-les heureux, et soyez certains qu'ils seront toujours prêts à défendre avec vous la terre natale et des institutions qu'ils bénissent. Il doit vous être fort égal ensuite qu'au lieu de dire : *Leve de koning*, ils disent : *Vive le roi.*

Les infractions faites à notre charte constitutive sont parfaitement connues, parfaitement précisées... Rien de plus facile que d'abandonner les voies illégales qu'a suivies un ministère aveugle, et de reprendre la bonne route, la route qui nous est tracée à tous par nos serments. Dès lors les nuages se dissiperont d'eux-mêmes... L'illustre dynastie des Nassau n'a point d'ennemis. Six millions de Belges (pourquoi distinguer le Nord du Midi? c'est encore une maladresse qu'il est temps d'oublier), six millions de Belges ne demandent qu'à marcher avec leur gouvernement sous les bannières de la justice, de l'indépendance nationale et d'une sage liberté.

Louis XII, surnommé *le père du peuple*, dont la mémoire est si révérée, Louis XII recommandait à ses parlements de n'enregistrer aucune ordonnance royale qui serait en opposition avec les lois, parce qu'on devait, dans ce cas, la supposer obtenue *par surprise*. C'était bien reconnaître le principe de la *responsabilité ministérielle*, principe qui se reproduit à peu près dans tous les pays et sous toutes les formes de gouvernement, parce qu'il est en harmonie avec la saine raison, le bon sens, le véritable intérêt du trône, et qu'on ne s'en écarte point sans tomber dans conséquences les plus absurdes et les plus dangereuses.

Nous avons un roi qui, comme Louis XII, aspire au beau surnom de *père du peuple*. Comme Louis XII il saura gré, sans doute, aux défenseurs des libertés publiques d'appuyer auprès de lui les ustes réclamations de ses enfants; il repoussera les ineptes ou perfides insinuations de certains hommes à petites vues, à petites passions, et bientôt l'on verra renaître l'empire des lois et le respect pour le pacte social sans le maintien duquel il y aurait partout confusion, désordre, anarchie. Notre devoir est d'aviser aux moyens les plus efficaces pour parvenir au but. Le dépôt au greffe et l'impression du rapport ne suffiraient point... La nation belge attend de nous quelque chose de plus, et nous répondrons à cette attente... Néanmoins, des propositions de loi, lorsque le monarque déclare qu'il veut s'occuper de l'examen des griefs, paraîtraient déplacées peut-être pour le moment, et je pense qu'il serait préférable de rédiger une adresse dans laquelle nous appellerions respectueusement la sollicitude royale sur les points principaux dont le redressement est jugé nécessaire. Aucune disposition, ni de la loi fondamentale, ni des statuts de la chambre, ne s'oppose à cette démarche qui concilierait toutes les bienséances.

RÉPLIQUE.

(Séance du 5 mars.)

Nobles et puissants seigneurs,

Je commencerai par deux mots de réponse sur ce qu'un honorable membre a dit hier relativement à l'exécution franche du concordat; il s'étonne qu'un pareil vœu se trouve exprimé dans quelques pétitions, mais il ne se rappelle donc pas la malencontreuse *circulaire confidentielle* de M. le ministre de l'intérieur? Cette pièce étrange, les principes de certains hommes chargés des affaires du culte catholique, et plusieurs mesures inexplicables étaient bien propres à provoquer des doutes, des craintes, des inquiétudes. Une marche oblique a fait suspecter, non certes la bonne foi du monarque, mais bien la loyauté des préposés du pouvoir... Il n'est pas inutile peut-être que cette disposition des esprits et les causes qui l'ont fait naître soient connues d'un souverain dont les vues magnanimes ont été si mal secondées. La réunion de toutes les doléances publiques constitue, à mon avis, le principal mérite du rapport, parce qu'elle permet de mieux apprécier l'ensemble de la marche suivie par le ministère, et qu'elle doit fournir au roi, sur ce point d'un intérêt majeur, d'utiles renseignements qu'il appréciera dans sa haute sagesse. MM. Barthélemy, Trentesaux, Van Crombrugghe, Angillis et Surlet de Chokier, en vous faisant sentir l'importance de ne point séparer ces différentes questions, me semblent avoir répondu de la manière la plus victorieuse aux scrupules de MM. Pycke et Pescatore.

Un orateur distingué, M. Luzac, dans un dis-

Digitized by Google

cours fort remarquable, s'est expliqué d'une manière très-précise sur diverses questions importantes; je n'ai pas compris aussi bien ce qu'il a dit à propos de la langue; il a fait un brillant éloge de son idiome maternel, et cela ne m'étonne point; il me paraît tout simple aussi que M. le baron d'Escury montre une grande prédilection pour une littérature qu'il enrichit par ses ouvrages. Toutefois la justice qu'on se rend ne doit pas dégénérer en injustice pour les autres, et je ne pense pas que nos honorables collègues entendent nous priver du libre usage de la langue française, de notre langue, pour nos stipulations d'affaires de famille. Comment concilieraient-ils la défense intimée par M. le ministre de la justice aux notaires de Bruxelles et des villes flamandes de rédiger en français un testament pour un Belge-Wallon même, avec l'article 972 du code? Ce testament, dicté dans une langue, sera-t-il écrit dans l'autre? Que devient ensuite la lecture, formalité tout à fait indispensable, et de quelle utilité sera-t-elle? Il est impossible que nos collègues trouvent bien équitable encore de condamner les habitants de Bruxelles au pèlerinage de Waterloo pour y faire rédiger des contrats de mariage qu'ils puissent signer avec connaissance de cause. Que d'embarras, que de gênes, que d'entraves, que de froissements d'intérêts résultent d'un arrêté contraire à tous les principes!... Je ne dirai pas que c'est un *grief*, puisque ce mot blesse les oreilles délicates; je me contenterai de dire que c'est une violation manifeste de la loi fondamentale, et qu'il est indispensable de revenir promptement sur cette odieuse mesure. Songez-y bien, il s'agit d'un acte de justice qu'attendent le Hainaut, Namur, Liége, la moitié du Brabant, plusieurs communes de la Flandre occidentale, une grande partie du Limbourg et du Luxembourg, c'est-à-dire le cinquième au moins du royaume.

Après une discussion aussi prolongée, me sera-t-il permis de solliciter encore un moment votre bienveillante attention?

On a cherché, jusque dans cette enceinte, à jeter de la défaveur sur cette généreuse élite de nos compatriotes dont les noms figurent au bas des nombreuses requêtes qui nous occupent depuis huit jours. Les signataires, s'il faut en croire certaines personnes, ne sont que des factieux ou des dupes, des gens sans considération et sans aveu... Ceci ne rappelle-t-il pas un peu trop peut-être le mot d'un imprudent conseiller de Marguerite de Parme, mot devenu célèbre et qui n'a pas été sans influence sur l'avenir? Je conçois du reste que des écrivains à gages, la plupart étrangers à notre patrie et peu familiarisés avec nos souvenirs historiques, avec les annales de nos cités, hasardent un pareil langage, mais qu'ils trouvent des échos parmi des hommes à même de vérifier les choses, voilà ce dont je m'étonne! Si l'honorable orateur qui s'est permis le plus d'impétuosité dans ses attaques avait fait un examen plus complet, une étude plus approfondie de l'*Armorial des Pays-Bas*, placé dernièrement sous ses yeux, il aurait vu qu'il est peu de familles inscrites sur les registres des corps équestres (je parle des provinces méridionales) qui n'aient pris part aux pétitions; mais, nous dira-t-il, j'y vois aussi des signatures plébéiennes... — Oui sans doute, et pourquoi pas? Il n'est point requis, ce me semble, qu'il faille absolument des parchemins munis du parafe de M. le baron Van Westrenen, trésorier du conseil héraldique[1], pour jouir de l'estime générale, et l'on peut être fort recommandable sans néanmoins appartenir aux premières classes de la société : des services rendus à l'État, par une industrie qui l'enrichit ou par des connaissances qui l'éclairent, sont comptés aujourd'hui pour quelque chose; et quand il s'agit de la défense de ces précieuses libertés publiques, qu'il est de notre devoir de transmettre intactes à nos descendants, l'homme de cour, qui chez nous ne cesse pas pour cela d'être citoyen, se fait honneur de marcher sur la même ligne que le légiste éclairé, que le manufacturier laborieux, que le modeste mais indépendant cultivateur dont les travaux fertilisent le champ paternel. La noblesse belge a toujours mis sa gloire à ne point séparer ses intérêts des intérêts de la gande famille; aussi les membres de nos corps équestres ont-ils presque partout repoussé bien loin la ridicule prérogative de s'isoler aux états provinciaux. Pourquoi d'ailleurs toutes les classes ne paraîtraient-elles pas aujourd'hui dans l'arène constitutionnelle, lorsque toutes les classes ont à se plaindre des mesures d'un ministère antinational? Pourquoi le droit sacré de réclamation serait-il un privilége aristocratique?

On s'avise aussi de représenter comme révolutionnaires des plaintes décentes, sages, mesurées, des plaintes légitimes dans leurs moyens et dans leur but, car il ne s'agit point d'exiger des concessions nouvelles, mais seulement d'obtenir le retour à l'ordre légal.

On redoute ces honorables et patriotiques associations qui se forment sur tous les points... Eh! vraiment, les imprudentes hostilités et l'auda-

[1] La signature importante est celle du trésorier, parce qu'elle prouve que la taxe est payée.

Digitized by Google

cieuse maladresse de certaines Excellences ne les ont-elles pas provoquées? Lorsque le pilote se fourvoie, lorsqu'il se dirige vers l'écueil, ne doit-on pas l'avertir du danger? Un aveugle marche-t-il dans la direction d'un précipice... S'il y tombe, comme vous l'a si bien dit notre honorable collègue M. de Langhe, ce n'est pas celui qui lui crie de s'arrêter qu'il faut en rendre responsable, mais bien celui qui l'engage à poursuivre sa route. Je ne vois, ici, de révolutionnaires que les mesures prises, depuis quelques années, par les agents du pouvoir et qui tendent à semer la désunion, la méfiance et le désordre; je ne vois de révolutionnaires que les infractions à notre charte constitutive... A qui s'applique le mieux, dans la circonstance actuelle, l'épithète de révolutionnaire, si ce n'est à ces administrateurs plus astucieux qu'habiles dont tout le succès consiste à faire naître autour d'eux les exagérations et les haines de parti, sans prévoir les funestes conséquences d'un pareil système? L'épithète de révolutionnaire convient encore, et particulièrement, à ces prétendus hommes d'État chargés de la conservation de l'édifice social, et qui ne craignent point d'en saper les fondements, d'en ébranler toutes les colonnes. Notre auguste monarque en jugera de même quand il connaîtra la vérité, la vérité tout entière... Sa réponse aux habitants de Soignies, cette réponse si paternelle et si digne d'une âme royale, nous trace la ligne de nos devoirs; hâtons-nous d'épancher nos cœurs dans le sein d'un prince ami de ses peuples! qu'une adresse respectueuse accompagne le rapport de notre comité des pétitions! que ces pièces parviennent jusqu'au pied du trône, et bientôt, je me plais à le croire, aura lieu le redressement de tous les griefs!... Si quelques esprits moroses, inquiets et d'un naturel ombrageux persistent alors à se plaindre, ces faibles murmures seront étouffés sous les acclamations unanimes d'une multitude heureuse et reconnaissante.

Croyez-moi, nobles et puissants seigneurs, n'irritez point l'opinion... Je viens de recevoir à l'instant même une requête de Gembloux, province de Namur; elle contient l'énumération des abus; elle est signée par les notables, par les fonctionnaires publics. Pourquoi cette requête nous est-elle présentée aujourd'hui? la lettre d'envoi me l'explique... Les habitants de Gembloux s'étaient contentés d'applaudir tacitement aux démarches des principales villes; mais lorsqu'ils ont eu connaissance des calculs faits à la tribune nationale pour établir que le nombre des pétitionnaires ne s'élevait pas à la cent cinquantième partie de la population du royaume, ils ont cru devoir manifester leur adhésion avec plus d'éclat... Ce qui surtout paraît avoir blessé les signataires, c'est l'idée mise en avant qu'il serait facile de se procurer des contre-pétitions en nombre égal. « Si l'on osait nous le proposer, m'écrit-on, le solliciteur trouverait chez nous force humiliations de toute espèce, mais pas une signature. »

Je m'avançai vers le bureau et remis au président la pétition de Gembloux.

L'extrait suivant du *Journal de la Belgique* du 7 mars 1829 complétera, le plus possible, la part que j'ai prise à la discussion des demandes en redressement de griefs :

« M. Byleveld ne conçoit pas qu'on ose vouloir représenter le français comme la langue nationale d'aucune partie de ce royaume; la nationale est la langue hollandaise ou flamande; c'est celle dont les syndics des neuf nations de Bruxelles ont demandé le rétablissement à l'époque de la délivrance. Si l'on permet encore à quelques provinces l'usage du français dans les actes, ce ne peut être que provisoirement, et quatorze années devraient bien avoir suffi pour se familiariser avec la langue nationale; il pourrait rappeler à un honorable membre qu'on n'a pas mis autant de temps pour imposer la langue française à la Hollande, à la Zélande et aux autres provinces.

« M. de Stassart pense que son honorable collègue Byleveld s'est écarté de la question relativement à la langue; il ne s'agit nullement de substituer, comme langue nationale, le français au hollandais; on se borne à demander qu'il soit permis de stipuler ses intérêts dans une langue qu'on comprenne, on se borne à demander le retrait d'un arrêté contraire à la loi fondamentale et aux stipulations du traité de Londres, d'un arrêté qui ne blesse pas moins tout principe de justice que la saine raison et le sens commun. L'orateur développe son opinion à cet égard; il ajoute que si le gouvernement français ne s'est pas montré juste en privant les peuples de la Hollande du libre usage de leur idiome, ce n'est pas un motif pour être injuste maintenant envers les Belges-Wallons; d'ailleurs, à cette époque, on permettait au notaire de placer la traduction en regard de l'acte; il n'en est pas de même aujourd'hui.

« M. Van de Poll se plaint que M. de Stassart, en rappelant les calculs sur le nombre des pétitionnaires comparé à celui des habitants du royaume, n'ait pas reproduit aussi les assertions dont ce calcul était accompagné; il en aurait tiré des conclusions différentes. L'honorable membre entre ensuite dans l'explication détaillée de ce qu'il a dit.

« M. de Stassart doute que M. Van de Poll l'ait bien compris. « Ce n'est pas moi, dit-il, qui ai

Digitized by Google

« parlé, ce sont les habitants de Gembloux ; les « conclusions que j'ai tirées de leur démarche ne « sont pas celles que suppose l'honorable préopi- « nant.» L'orateur explique, dans une improvisation de quelque étendue, comment les calculs faits dans l'assemblée avaient provoqué de nouvelles pétitions, comment Gembloux et d'autres communes, qui avaient d'abord cru pouvoir se borner à une adhésion tacite, ont été pour ainsi dire contraintes de se prononcer hautement ; les requêtes se multiplient ; au lieu de 40,000 signatures, il y en a peut-être 80,000 à présent, mais ce sont les chefs de famille, ce sont les notables ; il faut y joindre les personnes qui n'ont pu signer à cause de leur position sociale et qui ne sont pas moins intéressées au maintien des libertés publiques, notamment pour ce qui concerne l'instruction, et l'instruction primaire surtout. L'orateur donne à cette pensée le développement dont elle est susceptible. »

Après bien des débats dans les séances subséquentes, on décida qu'il serait fait une adresse des états généraux au roi. Le projet en fut rédigé par MM. Le Hon et Corver Hooft. Après avoir été légèrement modifiée sur quelques points de détail par les sections[1], elle fut admise, le 25 mars, par 55 voix contre 40, et rejetée par la première chambre le 22 mai suivant.

PROJET DE LOI RELATIF A LA PRESSE.

(Séances des 24-28 avril 1829.)

Nobles et puissants seigneurs,

On ose imprimer que c'est une maladresse aux gouvernants de donner l'exemple du mépris pour une charte qui seule constitue leurs droits et leur sert de sauvegarde ; on ose imprimer qu'il est temps de mettre en pratique, avec toutes les conséquences qu'ils entraînent, les principes consacrés par la loi fondamentale, et que la théorie ne suffit point ; on ose imprimer que l'éducation constitutionnelle des Belges faisant, chaque jour, d'immenses progrès, on ne parviendra plus à les mettre en état de guerre intestine pour des opinions divergentes sur des matières abstraites et délicates, qui tiennent à l'asile inviolable de la conscience et qui ne doivent pas d'ailleurs les empêcher de s'entendre quand il est question de remplir un devoir patriotique ; on ose imprimer que les états provinciaux ne sont pas un rouage inutile dans notre édifice social, qu'ils ont des attributions déterminées, qu'*ils peuvent appuyer les intérêts de leurs provinces et de leurs administrés près du roi et des états généraux*, et que le ministère, pour peu qu'il se pique de prudence, se gardera bien de porter atteinte désormais à leurs prérogatives ; on ose imprimer qu'il est non moins injuste qu'impolitique de créer, en quelque sorte, dans un même État, deux parties distinctes, d'avoir des cantons privilégiés, de favoriser telle ou telle formule religieuse, et de faciliter à tel ou tel accent particulier l'accès aux emplois, de manière que la désinence septentrionale prévale dans les noms dont se compose la longue pancarte de nos généraux, et qu'elle se reproduise dix-sept fois sur vingt et un dans la liste de nos agents diplomatiques, ou six fois sur sept au tableau de nos ministres, afin sans doute que le midi n'ait pas trop à se plaindre des méridionaux si la marche des affaires n'est pas meilleure ; on ose imprimer que la réunion de deux pays sous le même sceptre, sans que l'un ait subi le joug militaire de l'autre, exige une égalité parfaite dans la distribution des faveurs et des charges, et que si, dès le principe, on s'est écarté de cette règle, nonobstant les obligations imposées par le traité de Londres, ce n'est pas un motif pour s'obstiner à suivre une route dont le terme serait un affreux précipice ; on ose imprimer qu'il faut laisser

[1] Sire, des pétitions adressées à la seconde chambre des états généraux de différents points du royaume, par un grand nombre de concitoyens, ont recommandé à ses méditations des vœux qui, pour la plupart, touchent immédiatement des principes de haute législation et les bases de notre état politique.

La chambre, après avoir entendu et discuté le rapport de sa commission spéciale, a ordonné le dépôt de ces pétitions au greffe, pour mettre ses membres à même de faire à leur sujet telles propositions qu'ils pourraient juger convenables.

Cependant, comme l'importance des objets commande de mûres délibérations, qu'on ne peut les entourer de trop de renseignements et de lumières et qu'il est notoire que plusieurs d'entre eux fixent dès à présent la sollicitude royale, les états généraux, Sire, croient devoir soumettre à Votre Majesté le rapport même de la commission des pétitions, résumé fidèle de tous les vœux qui sont exprimés dans celles-ci, et la prier respectueusement d'apprécier dans sa haute sagesse leur mérite ainsi que les mesures qu'ils pourraient réclamer ; ils aiment d'ailleurs à donner en cette circonstance à Votre Majesté un gage de leur juste confiance et de celle de la nation.

Les états généraux ont la ferme persuasion que toute communication constitutionnelle entre les différentes branches du pouvoir législatif, dans le but de s'éclairer mutuellement, ne peut que cimenter le commun accord si nécessaire entre elles, contribuer au développement progressif de nos institutions et assurer de plus en plus aux actes du gouvernement comme aux lois leur véritable force, celles qu'ils puisent dans la confiance générale.

Fait le 15 mars 1829.

C. Le Hon.
J. Corver Hooft.

Digitized by Google

à chacun le libre usage de la langue qui lui convient le mieux pour la stipulation de ses intérêts privés, et qu'une politique sage, élevée, prévoyante, se serait empressée de rétablir ces légions wallonnes où, sous la république des provinces-unies, le commandement se faisait en français, mesure propre à doubler l'enthousiasme du patriotisme, au jour du danger, par une noble et généreuse émulation entre les habitants des diverses contrées; ON OSE IMPRIMER que le dogme de l'infaillibilité ministérielle est tellement absurde qu'il est difficile de croire à la bonne foi de ses zélés sectateurs; on ajoute que les ministres sont tenus pour responsables, chez nous, parce qu'ainsi le veulent tout à la fois notre régime représentatif, la saine raison, le respect et le sûreté du trône; ON OSE IMPRIMER que si, dans ses écoles (qu'il fera bien de rendre les siéges d'études solides, profondes et dirigées par des professeurs imbus de nos souvenirs nationaux), le gouvernement éloigne avec soin tout ce qui pourrait effaroucher une secte ou l'autre, il regardera néanmoins comme un devoir de laisser toute liberté de doctrine et de méthode aux établissements particuliers; ON OSE IMPRIMER que moins la liberté de la presse aura d'entraves, et moins ses abus deviendront redoutables; ON OSE IMPRIMER que la charge des impôts est accablante, que des économies sont indispensables et qu'il ne serait pas impossible de retrancher six ou sept millions du budget de nos dépenses; enfin l'ON OSE IMPRIMER l'apologie des demandes en redressement de griefs, et même les considérer comme des témoignages de confiance pour un prince qu'il suffira d'éclairer sur la fausse direction donnée aux affaires par ses ministres pour le voir ramener tout à l'ordre légal.— C'est une horreur! c'est un scandale inouï! la licence de la presse est à son comble!... n'est-ce pas ainsi que raisonnent certaines Excellences?... La liberté de la presse n'est à leurs yeux que la liberté de dire ce qui flatte le pouvoir; la vérité les irrite; on ne pardonne pas à nos jeunes publicistes cette espèce de fièvre du bien public que leur reprochait un homme d'esprit de ma connaissance tout en regrettant que ce ne fût pas une maladie plus contagieuse; nos hommes d'État, furieux de ne pouvoir plus exploiter au profit de leur inepte despotisme une législation usée et flétrie, voudraient la rajeunir sous une forme nouvelle.

Le projet du 22 décembre, œuvre de colère et de dérision, insulte manifeste à la majesté royale, a disparu. Les sept articles qui le remplacent, plus diplomatiquement conçus, ne me semblent guère plus admissibles. J'en excepte le quatrième, qui rappelle un droit garanti par notre contrat social, le cinquième, qui pose en principe que l'emprisonnement ne précédera jamais la condamnation, et peut-être aussi le septième; encore y désirerait-on un paragraphe portant abrogation des peines prononcées en vertu d'une législation reconnue vicieuse par le roi lui-même, si l'on ne croyait pouvoir avec confiance s'en rapporter sur ce point aux sentiments de justice, à la magnanimité du monarque.

L'article 1er présente ce vague si favorable au système interprétatif et si dangereux pour la plus précieuse de nos libertés. Les mot *directement* (provoqué *directement*), qu'on s'obstine à nous refuser, le rendrait à peine tolérable. Que résulterait-il des dispositions actuelles? quelques phrases habilement combinées deviendront, suivant le caprice ou la malveillance du juge, une véritable provocation... Je ne connais pas de livre qu'avec de pareilles ressources on ne parvienne à faire condamner.

L'article 2, inconciliable avec l'article 4, devrait disparaître. Pourquoi d'ailleurs cette extension aux articles 222 et 224 du code pénal? Le magistrat, dans l'exercice de ses fonctions, doit être protégé contre des paroles outrageantes qui peuvent non-seulement compromettre sa dignité; mais encore troubler l'ordre; il n'en est pas de même pour des écrits, quelque répréhensibles qu'ils soient... L'honneur d'un fonctionnaire, comme celui de tout autre citoyen, est, dans ce cas, sous la sauvegarde des articles 367-375 déjà passablement rigoureux, et l'on ne voit aucun motif de privilége en sa faveur : la vie de l'homme public, plus connue que celle de l'homme privé, lui fournit des antécédents pour confondre la calomnie, et le place, sous ce rapport, dans une position plus satisfaisante.

L'article 3 a toute l'obscurité qui forme le cachet ordinaire de nos fabricateurs de lois. Une rédaction plus claire et plus précise avait été proposée, mais on a craint vraisemblablement de déroger à l'habitude presque permanente de se conformer au style énigmatique des sibylles. Du reste, le sens commun et les convenances exigeraient que des poursuites ne pussent jamais avoir lieu sans l'intervention préalable, sans la plainte des autorités ou des personnes lésées. Obliger un journaliste à consigner une réponse, une réfutation dans un des plus prochains numéros de la feuille même où se trouvait son attaque, serait une clause conforme aux principes de l'équité; je pense qu'elle réunirait tous les suffrages.

D'après l'article 6, les poursuites se prescrivent par le laps d'une année. Le terme est long, beaucoup trop long, surtout lorsqu'il s'agit d'une co-

Digitized by Google

lonne de journal qui produit son effet à l'instant même et qui va se perdre ensuite dans le grand fleuve de l'oubli. Je crains (et l'expérience n'est-elle point là pour m'avertir que mes craintes sont fondées?), je crains, dis-je, que les préposés du pouvoir ne tirent parti des nombreux moyens d'hostilités que leur offre cet article pour intimider des imprimeurs, des pères de famille, pour leur faire subir une espèce de torture morale et pour détruire ainsi d'une manière indirecte la liberté de la presse. — L'imprimeur, l'éditeur et les distributeurs d'un ouvrage devraient se trouver à l'abri de tout procès, lorsque l'auteur, connu, peut être poursuivi dans le royaume. La réponse aux remarques des sections est vraiment curieuse, et l'appui qu'on prétend tirer de l'article 227 de la loi fondamentale porte l'empreinte d'un esprit de chicane qui révolte le bon sens et la bonne foi; mais qu'on y prenne garde : vouloir (à l'aide d'explications que le plus intrépide commentateur de l'école n'eût pas imaginées au XIII siècle) mettre sans cesse en avant notre pacte constitutif pour repousser les mesures les plus sages, les plus justes et le plus universellement désirées, c'est affaiblir le respect qu'il inspire, et l'on finira peut-être même par en faire provoquer de toutes parts la révision, si l'on s'opiniâtre à suivre cette malheureuse tactique.

Au lieu de rédiger une série d'articles qu'il nous est impossible d'admettre, pourquoi ne pas s'en tenir à l'abrogation pure et simple de l'arrêté-loi de 1815 et de la loi du 6 mars 1818? Je persiste à croire que les dispositions du code pénal sont plus que suffisantes pour le moment. Je dirai volontiers à nos hommes d'État qui paraissent tant redouter les abus de la presse : Eh! messieurs, le meilleur moyen de les prévenir ou de les rendre nuls, c'est de scrupuleusement vous astreindre à ne jamais vous écarter de la loi fondamentale qui doit être notre palladium, le boulevard tout à la fois des gouvernants et des gouvernés; ne sortez point des voies constitutionnelles; faites en sorte que le bien public, que le maintien de nos libertés soit le but constant de vos pensées, de vos démarches, de tous vos actes, et les plus ingénieuses, les plus piquantes satires, dirigées contre vous, ne trouveront point d'écho parmi les Belges; elles seront démenties par des milliers de voix; l'injustice et la malveillance de quelques écrivains envieux ou moroses ne feront qu'ajouter à l'éclat des bénédictions de tout un peuple heureux et reconnaissant de vos bienfaits.

Je vote contre le projet : mieux vaut une arme émoussée, et dont les plus audacieux satellites ministériels n'oseraient plus faire usage, qu'un glaive d'une trempe fraîche, qu'un glaive menaçant pour nos libertés et qu'il serait trop facile de transformer en poignard.

A la séance du 25, M. Beelaerts fait une motion d'ordre qui consiste à proposer d'ajourner la discussion et de prier MM. les commissaires du roi de rendre compte à Sa Majesté des changements désirés par une grande partie de la chambre.

M. Schooneveld se décide d'autant plus volontiers, dit-il, à remettre la discussion qu'il croit avoir remarqué certaine tactique qui aurait pour but de précipiter la clôture. Je répondis.

On parle d'une tactique dont le but serait d'arriver brusquement à l'appel nominal, comme si cette discussion n'avait pas offert la même régularité que toute autre, comme si tous les développements *pour* et *contre* n'avaient pas eu lieu. Eh! vraiment, ne pourrait-on pas supposer certaine tactique aussi de la part de ceux qui voudraient différer la clôture de quarante-huit heures? Ne pourrait-on pas voir certaine tactique habile dans ce qu'on nous propose? Quant à moi, je ne veux pas croire à toutes ces tactiques et je n'y crois point. Je combats la proposition de notre honorable collègue M. Beelaerts, parce qu'elle me paraît contraire à nos usages, contraire à nos réglements, contraire à toutes les bienséances. Le gouvernement n'a-t-il pas eu connaissance des vœux presque unanimement émis dans les sections? Ses réponses sont là pour nous prouver qu'il ne juge pas à propos d'y satisfaire. Si depuis lors il a changé d'avis, c'est par l'organe de ses commissaires qu'il doit s'expliquer. Dès l'instant qu'ils gardent le silence, nous devons marcher en avant, continuer la discussion et, quand elle sera terminée, procéder à l'appel nominal qui décidera du sort de la loi.

Le président, à l'ouverture de la séance du 27, annonce qu'il vient de recevoir un message royal portant que le mot *directement* suivra le mot *provoqué*, dans l'article 1er du projet en discussion; que l'article 2 sera supprimé et qu'un nouvel article, ainsi conçu : « *Les délits de calomnie et d'injure par écrit ne pourront être poursuivis que sur les plaintes de la partie calomniée ou injuriée,* » suivra l'ancien article 3.

La séance est suspendue pour que les sections et la section centrale ensuite s'occupent des changements dont il s'agit.

La séance est reprise au bout de deux heures; on communique à l'assemblée le rapport de la section centrale, et la discussion est ouverte sur le projet modifié.

Nobles et puissants seigneurs,

Des améliorations réelles, des améliorations très-importantes ont été faites au projet qui nous

Digitized by Google

occupe; il est facile de s'apercevoir que ces heureux changements ne viennent pas de la même source qui nous avait valu l'œuvre *ab irato* du 22 décembre[1].

J'aurais voulu sans doute qu'on eût éclairci l'article 3 de manière à ne pas nous faire courir le risque de voir entraver la liberté de la presse par l'application des articles 367-375 du code, en ce qui concerne les preuves légales. Néanmoins l'article 4, qui lui sert de correctif, me semble expliquer suffisamment les choses; il rendra, je l'espère, impossible tout résultat fâcheux, à moins qu'on ne suppose au juge la plus absurde et la plus criminelle malveillance... Dans ce cas les meilleures lois cesseraient d'offrir une garantie.

J'aurais voulu que le laps d'une année pour les poursuites eût été restreint de beaucoup, lorsqu'il s'agit des journaux particulièrement, et j'ai déjà fait connaître mes motifs. Il sera bon de ne pas perdre cet objet de vue en traitant *des délits de la presse* dans le code pénal ou plutôt dans le code d'instruction criminelle.

J'aurais voulu que, par un nouvel article, on eût positivement déclaré que l'imprimeur est mis hors de cause lorsque des poursuites peuvent être dirigées contre l'auteur, sauf le cas de circonstances particulières de complicité; mais deux de nos cours ont toujours admis ce principe. Il faut espérer que cette jurisprudence, seule d'accord avec la saine raison et l'équité, finira par être générale.

Le projet de loi, j'en conviens, n'a pas encore tout le degré de perfection désirable; mais, en combinant toutes les circonstances, il me paraît admissible. Du moins, l'affreux arrêté de 1815 et la funeste loi, pour ainsi dire auxiliaire, de 1818 n'existeront plus; sans doute aussi l'auguste main qui vient de sanctionner, en grande partie, les vœux manifestés dans cette assemblée, s'empressera de faire disparaître jusqu'aux traces d'une législation déjà flétrie par elle au mois d'octobre, et plusieurs de nos compatriotes, arrachés de leurs cachots par la magnanimité royale, n'auront plus qu'à la combler de leurs bénédictions.

Adoptée par 84 voix contre 4.

---

[1] On tenait pour certain que le ministre de la justice (Van Maanen) n'avait pas été consulté sur ces modifications.

SUR LE PROJET DE LOI

Proposé par MM. Barthélemy, Donker-Curtius, Van Crombrugghe et Schooneveld,

POUR APPORTER QUELQUES CHANGEMENTS A LA LOI D'ORGANISATION JUDICIAIRE.

8-11 *mai* 1829.

(Séance du 9 mai 1829.)

Nobles et puissants seigneurs,

Lorsqu'il s'agit de l'emploi des deniers de l'État, j'aime assurément l'économie autant qu'un autre; mais elle ne doit jamais régner aux dépens d'une bonne justice, ce premier besoin des peuples civilisés : l'idée de faire siéger le même homme tour à tour au tribunal de première instance et à la cour d'appel transformait, pour ainsi dire, un juge en maître Jacques, et le palais de Thémis devenait la maison d'Harpagon : les honorables proposants ont fait disparaître cette inconvenance et quelques autres encore. Leur projet de loi, tel qu'il est aujourd'hui, présente plusieurs améliorations incontestables.

L'article 5 précise mieux ici que dans la loi du 18 avril 1827 les rapports des officiers du ministère public avec le gouvernement, la nature de leurs devoirs.

L'article 19 ne laisse plus aucun doute sur une convenable publicité des débats.

Enfin, et c'est un point capital, l'appel, d'après l'article 57, aura lieu pour les causes correctionnelles. Voilà surtout ce qui me décide à faire un accueil favorable au projet, car la disposition contraire avait longtemps rendu mon vote incertain à l'époque où la loi d'organisation judiciaire fut discutée.

Notre charte constitutive établit positivement le principe des cours provinciales, mais elle admet la possibilité d'une exception, et certes jamais exception (bien que je ne l'eusse pas provoquée) ne peut se motiver mieux que pour le pays de Drenthe d'une si faible population, pour le pays de Drenthe auquel on demanderait volontiers : *Pourquoi es-tu province?*

Où sera placée la haute cour? c'est encore un mystère impénétrable; mais si l'on daigne consulter le moins du monde l'intérêt des justiciables, il est impossible que ce ne soit pas au centre du royaume.

Je ne doute pas que, pour les procès instruits et jugés en français aux premières instances, on ne fasse usage de cette langue à la haute cour. Comment supposer qu'on ose à cet égard s'écarter des stipulations du traité de Londres et de la loi fondamentale? Néanmoins rien n'empêchait de le

Digitized by Google

dire d'une manière positive... On s'est permis tant de mesures illégales, tant de mesures impolitiques, depuis quelques années, qu'il est bien difficile de ne pas céder parfois à l'ascendant d'une méfiance extrême.

Adoptée par 54 voix contre 49, mais rejeté par la première chambre.

BUDGET DÉCENNAL POUR 1830 A 1840.

(Séances des 12-14 mai 1829.)

L'opinion sur le budget décennal s'étant manifestée dans les volumineux cahiers des sections, restés pour ainsi dire sans réponse, la plupart des membres, particulièrement des provinces méridionales, se crurent dispensés de prendre une part active à la discussion. Cependant, à la séance du 14 mai, je ne voulus pas laisser sans réplique le discours prononcé, la veille, par le ministre de l'intérieur (M. Van Gobbelschroy), discours dans lequel il avait repoussé bien loin l'idée que certaines feuilles eussent été salariées par le gouvernement; je dis :

Nobles et puissants seigneurs,

M. le ministre de l'intérieur, en réglant ses comptes arriérés nous a fait de nombreuses promesses. Je me flatte qu'elles se réaliseront... Il y aurait bien quelque chose à dire sur la justification du passé, mais cela nous conduirait trop loin; le passé d'ailleurs ne nous appartient plus et les récriminations en général ne sont bonnes à rien. L'essentiel est que l'avenir dès aujourd'hui devienne satisfaisant; que le ministère ne s'écarte plus des voies constitutionnelles; que sans se prévaloir de l'espèce d'émulation de dépense qui semble s'être emparée de la plupart des États de l'Europe; que sans rejeter le fardeau sur les provinces et sur les communes afin de se donner une démarche plus leste et qui facilite les bénévoles supputations des écrivains calculateurs à gages, on s'avance courageusement dans la route des véritables économies. L'essentiel est que désormais la loi fondamentale soit toujours respectée; que le gouvernement marche dans les intérêts de tous; qu'il renonce aux vieilles maximes d'une politique usée, d'une politique indigne de lui; qu'il apprécie enfin les avantages si précieux de la concorde... Il verra bientôt la confiance renaître, et les Belges de toutes les parties du royaume, de toutes les nuances d'opinion, ne se rappeler que leur amour pour le bon roi qui les gouverne et pour son auguste dynastie.

Je ne parlerai pas du budget décennal; mon honorable collègue M. le baron de Sécus a dit sur ce point tout ce qu'il fallait dire; mais je ne puis me dispenser de faire une question à M. le ministre de l'intérieur. Il est de notoriété publique que le gouvernement a fait l'acquisition du *Journal de Gand* et qu'il a conclu plusieurs marchés de la même nature... Sur quels fonds y a-t-il été pourvu? sur quels fonds s'effectuèrent les quatre-vingts abonnements pris, du moins en 1826 (d'après l'aveu même que m'en a fait M. Van Gobbelschroy), à certaine feuille dont le nom ne souillera point ma plume [1]? Est-ce sur les fonds de l'industrie? Une réponse catégorique et franche ne pourra manquer d'être à mes yeux un sûr indice de la confiance que méritent les paroles entendues, hier, avec une joie si vive.

Le ministre de l'intérieur ayant dit qu'il n'avait aucune connaissance de cette prétendue acquisition du *Journal de Gand;* qu'il déclarait n'avoir jamais eu la moindre influence sur la rédaction de la feuille désignée par le préopinant; qu'il en avait même toujours hautement condamné le ton et les principes; et que pour ce qui concernait les abonnements pris à cette feuille, il laissait à la chambre le soin d'apprécier quelle est la convenance de répéter publiquement ce qui se dit, ce qu'on laisse échapper dans une conversation particulière; je m'écriai :

Ce n'était pas un secret confié.

A la séance du 13, le ministre des finances avait prononcé, sur la situation financière du royaume, un discours très-étendu; je me joignis aux membres qui en réclamaient l'impression.

Je ne demande pas la parole, dis-je, pour combattre, mais pour appuyer la proposition de faire imprimer le discours que vous venez d'entendre, sans toutefois vouloir, par là, sanctionner le moins du monde les principes anticonstitutionnels et les hérésies administratives qu'il renferme... Il peut nous être fort utile de l'avoir sous les yeux pour y répondre lorsque le budget décennal nous sera reproduit, après l'inévitable rejet de celui qu'on nous présente aujourd'hui.

L'impression est ordonnée.

Le projet de loi qui règle les dépenses du budget décennal à partir de 1830 est rejeté par 79 voix contre 19.

Le projet qui détermine les moyens de faire face aux dépenses est rejeté par 86 voix contre 19.

Le projet relatif à la dette nationale et aux intérêts du syndicat d'amortissement, à l'occasion du budget pour la période décennale de 1830 à 1840, est rejeté par 89 voix contre 16.

La loi portant des peines contre ceux qui se permettent d'introduire des matières vénéneuses ou nuisibles à la santé dans le pain ou dans d'autres matières nutritives fut adoptée à l'unanimité, sans aucune discussion, à la séance du 15 mai 1829.

[1] Il s'agissait de *la Sentinelle*, dont le principal rédacteur était Charles Froment, d'ignoble mémoire.

Digitized by Google

SESSION DE 1829-1830.

Une chose remarquable, c'est que l'adresse en réponse au discours du trône rencontra, sur 81 membres, 22 opposants, tous des provinces septentrionales.

QUESTION DE SAVOIR

Si M. Brugmans, élu par les états de Hollande, doit être, en sa qualité de membre de la commission permanente du syndicat d'amortissement, réputé comptable et conséquemment inadmissible aux états généraux.

A la séance du 22 octobre 1829, il fut donné lecture du rapport de la commission chargée de vérifier les pouvoirs. Elle s'était divisée, trois membres pour l'admission et deux contre. On ordonna le renvoi du rapport dans les sections, et l'impression pour que chaque membre eût une connaissance parfaite de la question.

(Séance du 27 octobre 1829.)

Le rapport de la section centrale présente la même divergence d'opinion que le rapport de la commission.

La discussion est ouverte. Je dis :

Nobles et puissants seigneurs,

Déterminer le sens qu'il convient d'attacher au mot *comptables*, dans l'article 92 de notre charte constitutive, n'est pas toujours chose facile, et la difficulté s'accroît bien davantage encore lorsqu'il s'agit de la mystérieuse institution qui régit en grande partie et qui couvre de son épais manteau les finances de notre royaume. Les membres de la commission permanente du syndicat sont-ils comptables ? Pas plus, nous dit-on, que les membres de l'assemblée générale... je répondrai que la différence entre eux me paraît grande : les premiers administrent, les premiers distribuent les fonds, tandis que les autres examinent les comptes de gestion. Mais, ajoute-t-on, vous admettriez bien à la seconde chambre, d'après les termes formels de la loi fondamentale, les ministres qui néanmoins administrent, et qui signent également les mandats... Je répondrai que les ministres sont restreints par leurs budgets dont ils ne peuvent s'écarter le moins du monde, à tel point que s'ils délivraient des mandats pour des objets non portés au budget ministériel ou portés à raison de sommes inférieures, le caissier de l'État refuserait de les acquitter sous peine de s'en rendre responsable; en est-il ainsi pour la commission permanente du syndicat? se trouve-t-elle limitée par un budget, et ce budget, quelle est l'autorité supérieure qui l'arrête? toute la question me semble être là... Si la commission permanente n'a point de budget et qu'elle expédie les mandats à son gré, je conclus, de cette circonstance majeure, qu'elle doit être considérée comme comptable, aussi comptable et plus comptable même que son trésorier, puisque celui-ci n'est qu'un instrument, une espèce de machine à ses ordres. Si la commission en masse est comptable, il est, à mon avis, de toute évidence que chaque individu, chaque membre, pour sa part, doit l'être de même. Dès lors l'article 92 lui est applicable, dès lors il ne peut siéger parmi nous ni devenir, en cas de poursuites, justiciable d'un autre tribunal que ses collègues du syndicat. S'il était membre des états généraux cependant, c'est à la haute cour qu'il serait soumis; ne perdons pas de vue non plus que le nouveau député peut, un jour, être président de la seconde chambre et qu'il serait, en cette qualité, membre du comité des sept [1], ce qui lui ferait, par une inconvenance intolérable, contrôler son propre ouvrage. On nous allègue ce qui s'est fait à la première chambre... cela ne me touche nullement; une erreur ne peut en motiver une autre, le premier faux pas ne justifie point le second, il n'y a jamais de prescription pour les abus. Je me résume : à moins qu'on ne puisse répondre, d'une manière positive et complétement satisfaisante, à ma question sur le budget régulateur des travaux de la commission permanente du syndicat, je me verrai contraint de me prononcer contre l'admission de M. Brugmans, quel que soit d'ailleurs le mérite personnel de l'honorable candidat.

40 voix se prononcent pour l'admission immédiate et 47 pour la suspension jusqu'à plus ample informé.

(Séance du 12 novembre 1829.)

Nobles et puissants seigneurs,

La question relative à M. Brugmans est demeurée la même depuis notre séance du 27 oc-

[1] Institué par la loi du 27 décembre 1822.

Digitized by Google

tobre; les deux certificats produits ne prouvent rien : la commission du syndicat me paraît plus que jamais n'être limitée dans sa gestion par aucun budget, témoin les diverses opérations financières, plus ou moins hasardeuses, auxquelles, chaque jour, elle se livre, comme prêts d'argent, etc., etc. J'en conclus que le trésorier, après vérification des signatures, est tenu d'acquitter les mandats sans pouvoir en contester la validité. Dès lors, pour l'abusif emploi des deniers, la commission du syndicat et chacun de ses membres restent comptables envers l'État.,. *comptables* dans le vrai sens qu'il convient d'attacher à ce mot. Je suppose que, par la suite des temps, un ministre, un ministre audacieux, ait besoin d'une somme quelconque, et que la commission du syndicat ait la coupable, la criminelle faiblesse de la lui faire remettre... Qu'arrivera-t-il?... Si le trésorier n'a pas eu le droit de contrôler, de rejeter le mandat, ce ne sera certes point lui qu'il faudra poursuivre, mais bien les fonctionnaires de qui le mandat émane, c'est-à-dire les membres de la commission; cela me semble de toute évidence, et jusqu'à ce que, par des pièces authentiques, on m'ait démontré mon erreur, je ne puis admettre parmi nous l'honorable candidat.

L'admission est rejetée par 86 membres contre 41.

PROJET DE LOI

POUR L'ÉTABLISSEMENT D'ENTREPOTS EN FAVEUR DU SEL BRUT.

(Séance du 16 novembre 1829.)

Nobles et puissants seigneurs,

Je n'ai point le projet de combattre une mesure qui, bien exécutée, doit offrir de grands avantages au commerce sans compromettre les intérêts du trésor, mais je viens demander à M. le ministre des finances une explication franche sur l'article 3... La section à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir avait désiré que les mots *par mer* en disparussent comme superflus, les exportations ne pouvant jamais avoir lieu que par cette voie. Dans la réponse ministérielle, on nous dit que ces mots *par mer* (toujours maintenus néanmoins) pourraient s'effacer d'autant mieux « QU'EN GÉNÉRAL « la franchise des droits n'est accordée qu'à une *telle exportation* ». EN GÉNÉRAL! Certes l'expression est singulière; elle a besoin d'être expliquée catégoriquement; elle semble devoir rendre plus nécessaire encore la suppression dont il s'agit, puisqu'elle paraît admettre la possibilité d'exceptions qui seraient cependant tout à fait illégales, tout à fait inadmissibles.

M. le ministre des finances déclare qu'on doit considérer comme non avenus les mots *en général* dans les réponses, et qu'il ne sera jamais fait d'exceptions au principe ; j'ajoutai :

D'après cette explication de M. le ministre des finances, je n'insisterai pas davantage sur cet objet et je voterai pour la loi proposée.

Admis à l'unanimité (82 voix).

PÉTITION DE M. L'AVOCAT RAIKEM, DE LIÉGE,

POUR DEMANDER L'ABOLITION DU SUPPLICE DE LA BASTONNADE INFLIGÉE AUX SOLDATS.

(Séance du 20 novembre 1829.)

Le rapporteur (M. Van Dam van Ysselt), au nom de la commission, propose le dépôt au greffe en manifestant le désir de voir bientôt cesser ces punitions dégradantes.

Voici mon opinion telle que l'a reproduite le *Journal de la Belgique* :

« M. le baron de Stassart, dans une courte improvisation, s'exprime à peu près en ces termes : Je n'avais désiré la parole que pour appuyer les conclusions du rapport et demander l'impression. Ce rapport mérite d'autant plus nos suffrages qu'il exprime des sentiments nobles, des sentiments généreux, faits pour être appréciés et partagés par chacun de nous. Certes les représentants de la nation ne peuvent hésiter à considérer les supplices outrageantsdont nous parle le pétitionnaire comme une violation manifeste de la loi fondamentale. Les jeunes Belges, que l'obéissance aux lois place sous les drapeaux de la patrie, n'en restent pas moins des citoyens protégés par une charte, sauvegarde de tous et supérieure à toutes les ordonnances, quelle que soit l'autorité dont elles émanent. Espérons qu'un code militaire, appelé déjà par les vœux de nos sections, ne tardera point à nous être soumis. »

RÉPARTITION DE L'IMPOT FONCIER POUR 1830.

(Séances du 26 et du 27 novembre 1829.)

Nobles et puissants seigneurs,

Il est déplorable, sans doute, ce léthargique sommeil décennal pendant lequel le cadastre ne

Digitized by Google

s'est fait connaître que par les sommes énormes qu'il coûtait à l'État; sa pétulante prestesse ensuite, qui n'a rien produit de raisonnable, n'est guère moins à regretter. On paraît, depuis deux ans, marcher d'un pas plus ferme et plus sûr... C'est le cas d'espérer. Je sens, du reste, qu'il serait dérisoire de reproduire encore cette prétendue *perèquation*, bâtie sur les hypothèses les plus hasardées, et qui n'était à mes yeux qu'un véritable colin-maillard fiscal; je me flatte que cette fois enfin les promesses ministérielles se réaliseront, et que l'an 1830 ne se passera point sans un résultat plus satisfaisant; mais ce qui m'empêchera vraisemblablement d'admettre le projet de loi, c'est la malheureuse tendance du gouvernement à transformer la contribution foncière en impôt de quotité, ce qui ne manquerait pas de rendre bientôt l'agriculture stationnaire; elle n'obtient qu'à grands frais des améliorations, et le découragement s'emparera d'elle si la certitude que le trésor ne soutirera pas ses bénéfices, ou pour mieux dire les faibles intérêts de ses capitaux, est ébranlée. Certes, il est temps et grand temps d'arrêter une tentative dont les suites deviendraient funestes, car on se prévaudrait de notre condescendance pour fausser tout à fait un des principes les plus importants de l'économie politique.

L'accroissement de la masse imposable (par la vente des forêts domaniales, par la découverte de terrains celés, ou par de nouvelles constructions) doit faire diminuer la part respective de chaque province, de chaque contribuable, et non tourner au profit du trésor. Voici l'article 8 de la loi du 27 décembre 1822, dont se prévaut M. le ministre des finances dans ses réponses : « Les parcelles « de domaines, actuellement exemptes de la con- « tribution foncière, y seront soumises en cas de « vente comme tout autre bien. — Les contingents « des provinces et communes où ces parcelles sont « situées seront proportionnellement augmentés. »

J'en appelle à tous les commentateurs du monde, les commentateurs fiscaux toutefois exceptés, y a-t-il dans les termes de cet article un seul mot qui puisse fournir quelque argument en faveur des prétentions du fisc? Les contingents des provinces et des communes où se trouvent les parcelles devenues imposables doivent être proportionnellement augmentés; cela se conçoit, la justice distributive l'exige; mais cette augmentation doit produire une réduction de l'impôt pour les autres; c'est ce que la loi, sans aucun doute, a voulu dire, parce qu'il a toujours été de principe que l'impôt foncier est un impôt fixe à répartir entre les diverses parties du royaume. L'impôt foncier, d'ailleurs, accompagné de sa longue série de centièmes additionnels, et renforcé de l'énorme dépense qu'exige l'entretien des chemins vicinaux, est déjà beaucoup trop considérable.

Rejeté par 51 voix contre 45, un nouveau projet de lo fut mis en discussion, le 23 décembre, après l'adoption du budget décennal ; je me bornai à la seule phrase que voici :

Nobles et puissants seigneurs,

Je vois, dans le budget décennal, l'impôt foncier à 16,028,160 florins, et nous avons à répartir maintenant 16,151,701 florins, c'est-à-dire 123,541 florins de plus; c'est une contradiction que je ne puis approuver; la contribution des domaines vendus devait se trouver en dedans de la somme de 16,028,160 florins et non en dehors. Je ne veux pas d'ailleurs créer un dangereux précédent, et, membre de la même section que notre honorable collègue M. le baron Van Sytzama, je partage tou à fait sa manière de voir à cet égard.

Ce nouveau projet fut adopté par 85 voix contre 17.

RAPPORT

Sur deux mémoires de MM. de Potter et Ducpétiaux tendant à provoquer des mesures législatives qui les fassent jouir des dispositions de la dernière loi sur la presse (celles de 1829) *substituée à la législation de* 1815 *et de* 1818.

(Séance du 28 novembre 1829.)

M. le baron de Sécus avait présenté dès l'avant-veille un projet de loi pour *la restriction ou l'abolition des peines prononcées en vertu d'une législation abrogée ou modifiée.* Le renvoi à l'examen des sections avait été décidé par 51 voix, presque toutes du Midi, contre 46 presque toutes du Nord.

Les remarques des sections ne furent complétées que le 23 décembre ; M. de Sécus, le lendemain, dit qu'elles exigeraient de sa part plusieurs jours d'examen, mais qu'il tiendrait son travail prêt pour le 18 janvier, époque fixée pour le retour après les vacances de Noël.

Le nouveau procès intenté à M. de Potter et la mise en liberté de M. Ducpétiaux, qui venait de subir sa peine, ayant en quelque sorte rendu sans objet, pour le moment, la proposition, M. de Sécus déclara qu'il la retirait, sauf à la reproduire lorsqu'on s'occuperait du code pénal.

Digitized by Google

RAPPORT

Sur la pétition de M. Fontan qui se plaint de son expulsion du territoire des Pays-Bas, en vertu d'un ordre du ministre de la justice, au mépris de l'article 4 de la loi fondamentale.

(Séances des 28 novembre-2 décembre 1829.)

Une violente discussion (elle dura quatre jours) s'engage pour savoir s'il y aura dépôt au greffe ou simplement l'ordre du jour.

MM. de Gerlache et Surlet de Chokier ayant demandé le renvoi de la pétition de M. Fontan au ministre de la justice en l'invitant à s'expliquer sur les faits et les griefs qu'elle dénonce, je joignis mes instances aux leurs:

Nobles et puissants seigneurs.

Le droit de pétition, quelque nom qu'on lui donne, existe, dans tous les pays, voir même sous les gouvernements les plus despotiques. L'article 161 de la charte des Pays-Bas l'établit d'une manière formelle en faveur des habitants du royaume, mais il serait absurde de prétendre qu'il en prive un étranger. Si le législateur ne s'explique pas sur ce point, c'est que la chose s'entend de reste et conformément à la règle générale qui range partout, à cet égard du moins, les étrangers sur la même ligne que les regnicoles; n'oublions pas que le législateur n'avait à stipuler que les intérêts du peuple belge.

Une violation manifeste de l'article 4 de la loi fondamentale nous est dénoncée par M. Fontan. Déjà l'indignation publique nous avait fait connaître ce nouvel attentat d'un de nos ministres. Notre pacte constitutif est placé, pour ainsi dire, sous la sauvegarde des états généraux : il nous est prescrit par nos serments de ne pas souffrir qu'on s'en écarte; il nous est prescrit de protéger de tout notre pouvoir la liberté publique et individuelle. Cette disposition et celle qui consacre le droit de pétition nous permettent ou plutôt nous font un devoir d'interpeller, ici, M. le ministre de la justice et de lui faire le renvoi de la réclamation dont il s'agit, nonobstant un arrêté nul de sa nature puisqu'il est contraire à l'esprit et même à la lettre de la loi suprême, arrêté qui d'ailleurs ne nous a jamais été notifié. Je partage complétement les opinions émises par mes honorables collègues MM. de Gerlache et de Surlet.

62 voix se prononcent pour le dépôt au greffe et 35 (toutes du Nord) pour l'ordre du jour.

La question du renvoi au ministre donne lieu à de nouveaux débats. Le président pense qu'il faut à cet égard une proposition formelle et qu'elle soit examinée par les sections.

Après un échange très-prolongé de paroles plus ou moins vives, l'assemblée se sépare sans avoir rien décidé.

A la séance du lundi suivant, M. de Gerlache consentit, mais sans que cela pût tirer le moins du monde à conséquence pour l'avenir, à ce que sa demande du renvo au ministre fût examinée dans les sections. On procède à cet examen sur-le-champ. La séance est reprise ensuite pour entendre le rapport de la section centrale. La discussion est continuée et l'appel nominal donne pour résultat 37 voix en faveur de la communication au ministre et 60 contre.

SUR LE BUDGET DÉCENNAL DE 1830-1840

ET LE BUDGET ANNAL DE 1830.

(Séance du 14 décembre 1829.)

Nobles et puissants seigneurs,

La question traitée par le premier orateur [1], relativement aux griefs, me paraît oiseuse ici, puisqu'il n'est, en quelque sorte, pas un seul grief qui ne se reproduise à chaque pas, en parcourant les chiffres du budget; et d'ailleurs toujours sera-t-il vrai de dire que les subsides s'accordent pour maintenir, pour conserver, et non pour démolir insensiblement l'édifice social. Du reste je partage trop bien l'opinion émise, en comité général, par deux de mes honorables amis, pour ne pas me dispenser de traiter, en ce moment, les points qu se rattachent aux grands principes de notre existence politique. Je me réserve d'y revenir, au besoin, dans le cours de cette discussion. Je me bornerai donc à jeter un rapide coup d'œil sur ce que j'appellerai la partie matérielle des budgets soumis à notre examen.

L'arrêté du 23 avril 1829, que M. le ministre des finances paraît avoir tout à fait perdu de vue nous promettait des économies réelles. Où sont ces économies? qu'a-t-on fait? De belles phrases sans contredit, mais toutes les séductions des phrases ministérielles doivent céder à la despotique, à l'inexorable puissance des chiffres.

Dans l'espoir, vraisemblablement, que nous nous contenterions de comparer entre eux les to-

[1] M. Le Hon, qui, dans le comité général formé sur la demande de trois membres, appuyée par la décision de l'assemblée en conformité de l'article 11 du règlement, avait proposé de discuter à huis clos, en présence des ministres, la question des griefs dont toujours on s'occupe à propos du budget. Cette proposition, appuyée par la presque totalité du Midi, est repoussée avec une espèce de fureur par les députés du Nord.

Digitized by Google

taux des projets de 1828 et de 1829, sans examiner de quels détails ils se composent, on ajourne les besoins de la marine; on retranche, pour nous les présenter en perspective, 250,000 florins destinés à l'organisation définitive du culte catholique, et l'on se contente de ne porter provisoirement que la moitié de la somme nécessaire pour l'amortissement et l'annuité du second emprunt en faveur de l'engloutissante Batavia. Voilà ce qu'on appelle des économies!... Est-ce bien, je vous le demande, ce que nous sommes en droit d'attendre? Les volumineux cahiers de remarques rédigés dans nos sections, indiquaient d'autres mesures; mais on ne veut tenir aucun compte de nos conseils. Les frais de perception des impôts sont, en général, excessifs; on a monté toutes nos administrations sur une trop grande échelle; on a trop multiplié les *sinécures* et pris à tâche de justifier cette expression moderne qui pourrait bien avoir pris naissance sur notre territoire; on a trop salarié certains emplois. Quel besoin, par exemple, qu'un vice-amiral ait chez nous 2,700 fr. de plus qu'en Angleterre, 10,700 francs de plus qu'en France? et si l'on jugeait du nombre de nos vaisseaux par celui de nos généraux de mer, on se ferait une bien fausse idée de notre puissance maritime. Quelques emplois, pour n'être pas des *sinécures*, deviennent de vraies entraves... C'est ainsi que j'envisage ces places d'administrateurs, qui sont, de droit et non de fait, sous les ordres des ministres.

On s'étonne de voir près de 63,000 florins au budget décennal, et près de 9,000 au budget annal, pour le ministre de la justice et ses bureaux. Les attributions de ce département seront réduites à bien peu de chose après l'organisation judiciaire. On se demande pourquoi toute cette dépense, qu'il serait si facile de réduire de neuf dixièmes.

Je ne puis consentir à laisser rien aux budgets pour ces directeurs de police imposés à certaines villes, qui sont tenues de les payer sur le produit des deux pour cent mis à la disposition du roi. Ces directeurs de police, dont les excessives prétentions arrêtent souvent la marche régulière de la véritable police, de la police municipale, sont de dangereux hors d'œuvre sous un régime constitutionnel.

Je n'admets point les 80,823 florins en faveur des haras, généralement reconnus pour n'offrir aucun avantage réel. Des courses de chevaux, des prix décernés par les villes aux propriétaires qui conduisent aux foires les plus beaux étalons de race, produisent des résultats plus heureux et doivent nous suffire.

Des *secours à quelques écoles latines* peuvent être fort utiles, mais il faudrait les distribuer avec sagesse. Pourquoi vouloir soutenir, à grands frais, des écoles désertes! Quelle nécessité de gratifier, par exemple, de 4,000 florins tel collége qui compte à peine trois élèves? A quoi bon épuiser en outre les caisses communales par une dépense non moins énorme que stérile dans ses résultats? Il n'y a certainement point de fanatisme, point de prévention dans la manière de juger les établissements du monopole ministériel... quand par hasard il s'en trouve un bien organisé, sous le double rapport de la science et de la morale, avec quel empressement n'est-il pas suivi! L'Athénée royal de Namur en fournit une preuve irrécusable.

Le collége philosophique est un objet de luxe dont l'inutilité me semble incontestable. Il n'a plus aujourd'hui les honneurs du budget décennal; mais je ne puis même le tolérer au budget annal: on aura beau me dire que les 67,800 florins qu'il coûte figurent ici peut-être pour la dernière fois, je trouve ses funérailles trop chères et cet article doit disparaître.

Il ne m'est guère possible de faire un accueil plus favorable aux 700,000 florins des fonds de l'industrie. J'avouerai qu'il y a deux ou trois années, d'utiles encouragements étaient sortis de cette caisse pour créer, pour alimenter d'importantes fabriques, pour vivifier plusieurs branches de la prospérité nationale; mais depuis lors n'a-t-on pas transformé ces primes d'encouragement en faveurs arbitraires? Ne s'en est-on point fait des armes de parti, des moyens de séduction et de discorde?

Les sommes pour les bibliothèques et les musées prouvent que les règles d'une bonne *justice distributive* ne sont pas toujours observées avec soin.

Que dirai-je de l'accumulation, dans un même chapitre, de divers objets distincts et longtemps séparés? N'est-ce pas se ménager encore la facilité d'enfreindre l'article 127 de la loi fondamentale, lequel s'oppose à ce qu'*aucune somme soit transférée d'une administration à une autre sans le concours des états généraux*?

Je n'étendrai pas plus loin ces observations critiques; elles motiveront suffisamment, je crois, mon impossibilité d'adhérer aux projets de loi qui règlent nos dépenses; les projets relatifs aux moyens d'y subvenir, devant se trouver en harmonie parfaite avec eux, ne peuvent, par une conséquence assez juste, obtenir plus de faveur. Je ne me dispenserai pourtant pas de les examiner; il est à propos de voir s'ils n'offrent pas en eux-mêmes des motifs suffisants de réprobation.

Le mode de prélèvement, voilà ce qui doit influer sur l'acceptation ou le rejet des impôts; aussi

Digitized by Google

nous avait-il paru tout à fait nécessaire d'avoir, en même temps que le budget, les lois spéciales à l'appui. Elles nous sont enfin parvenues, et ce que j'en connais déjà n'est guère propre à me donner une idée avantageuse des progrès de l'économie politique chez nos financiers. La plupart de ces projets de loi, s'ils étaient acceptés, ne pourraient qu'aggraver encore le malaise des contribuables; ce sont de mauvais rouages pour faire glisser sans encombre le char fiscal dans cette enceinte.

L'impôt foncier vient d'être, au moyen d'un errata officiel, remis sur le même pied qu'en 1820, et la répartition s'en fera, chaque année, entre les provinces, par une loi; c'est à merveille, mais pourquoi, dans le factum ministériel en réponse à nos observations, cette menace de *revenir plus tard sur cet objet?* Je ne sais jusqu'à quel point les bienséances et la loyauté permettent d'élever ainsi la prétention de se mettre en mesure de reprendre subtilement d'une main ce qu'on cède de l'autre.

La taxe personnelle (malgré ses inégalités choquantes); les *droits de patente*, ceux *d'enregistrement, de timbre, de greffe, d'hypothèque et de succession* pourraient, en supposant de sages mesures d'application, être conservés, ainsi que les accises actuelles, sauf l'*abatage* à laisser aux villes qui jugeraient convenable d'en faire une charge municipale, et la *mouture*, dont il n'est heureusement plus question.

On nous propose d'augmenter l'impôt sur plusieurs objets, mais les calculs de MM. les arithméticiens du fisc paraissent avoir été faits dans un quart d'heure de distraction; on y perd de vue que les centièmes additionnels porteront désormais sur un principal plus considérable. C'est ainsi que le *sel*, par exemple, doit rendre environ 300,000 florins de plus qu'on ne l'établit dans l'état approximatif, à moins qu'on ne s'attende à voir diminuer la consommation, et, dans ce cas, comment qualifier de pareils projets? ne sont-ils pas destructifs de notre industrie? Il est évident que toutes les combinaisons du commerce sur le sel vont être bouleversées par un accroissement qui, lorsqu'on aura groupé toutes les additions autour des 15 pour cent en sus du principal, ne s'élèvera pas à moins de deux florins vingt-huit centièmes par quintal. Les sauneries si florissantes de Tournai et de quelques autres endroits seront ruinées, ruinées au détriment du trésor. C'est à quoi je ne contribuerai point. Quant au vœu de faire liquider l'impôt du sel brut, au moyen d'obligations à terme, souscrites par des négociants solvables, je me réserve de le reproduire quand il s'agira de la loi spéciale.

Dix-huit pour cent de plus (sans compter l'augmentation sur les centièmes additionnels résultant de celle du principal) sont inadmissibles pour le *vinaigre...*, complétement inadmissibles pour la *bière*, cette boisson de la classe laborieuse, boisson indigène, boisson salubre et qu'il serait bon de chercher à propager partout. Suivez, croyez-moi, l'exemple du sage ministre Turgot, diminuez une taxe trop onéreuse au peuple, vous en retirerez davantage nos campagnards renonceront à l'eau pour reprendre avec joie la boisson de leurs pères. C'est ici que deux et deux ne font point quatre; c'est ici qu'il y aura plus d'un mécompte dans les prévisions fiscales, non toutefois sans nuire à nos belles brasseries et changer les habitudes de nos concitoyens. Eh! faudra-t-il que, sous un roi protecteur de l'industrie, les malheureux ouvriers s'imposent une privation peu compatible avec le travail?

Je n'admettrai pas non plus la surtaxe de 25 pour cent à laquelle on veut assujettir les *boissons distillées à l'intérieur* : les distilleries exigent des ménagements; elles donnent de la valeur aux produits de notre sol et sont encore utiles à l'agriculture par les engrais qu'elles lui procurent.

Je pourrai me montrer plus facile pour le *timbre collectif* (au double) et même pour le *sucre*, mais bien entendu sans la faveur du monopole accordée à telle ou telle localité, par la déduction de 15 au cent sur le sucre brut importé de Surinam et d'autres colonies des Indes occidentales; maintenant on nous présente, dans l'errata, la possibilité d'obtenir une compensation au profit des renaissante sucreries de Java qui supportent de plus grands frais de transport. Voilà des espérances... Hélas! nous le savons trop, des espérances, des promesses même sont loin d'être des réalités... Témoin l'indiscutable projet de loi sur l'instruction publique!

Je pourrais me montrer plus facile aussi pour les *boissons distillées hors du royaume* et pour le *vin étranger*, quoique cet accroissement (50 pour cent) soit d'une élévation prodigieuse; mais si le prix ensuite exerçait une influence défavorable sur cette branche de commerce (ce dont il est permis de douter, le vin n'étant guère qu'à l'usage des classes aisées), les vignobles du pays, les vignobles de la Meuse, de la Moselle et de la Sarre en éprouveraient au moins quelque encouragement; ce serait un motif de consolation. Du reste, la crainte de représailles me frappe peu : ne perdons pas de vue que c'est un impôt de consommation. La France aurait mauvaise grâce de se mêler de notre ménage; et que deviendrait-elle d'ailleurs si nous prohibions tout à fait ses vins, si l'on se contentait, au besoin, des vins de l'Allemagne, de l'Espagne, du Portugal et des îles de la Grèce? La

Digitized by Google

France nous a fait tout le mal qu'elle pouvait nous faire dans son tarif des douanes... Aller plus loin serait compromettre gravement ses intérêts bien calculés; peut-être a-t-elle même déjà beaucoup trop étendu son système prohibitif.

Nobles et puissants seigneurs, en résumé : des économies réelles de quelque importance seraient indispensables; et pour le cas où, jointes au supplément sur le timbre collectif, sur le sucre, sur les liqueurs et les vins étrangers, ces économies n'équivaudraient point aux impôts à supprimer (la *mouture* et l'*abatage*), j'ajouterais aux matières imposables le thé, le café et le tabac exotique. Les entrepôts, qui prennent faveur chez nous, réfutent d'avance toutes les objections.

Après avoir repoussé les quatre lois dont se composent les deux budgets, je dois cependant déclarer que je suis prêt néanmoins, afin de prévenir toute espèce de désordre, à maintenir, pendant quatre ou six mois, au moyen de ce qu'on appelle une *loi transitoire*, les contributions (la *mouture* exceptée) et les dépenses, sauf la suppression de quelques articles évidemment superflus. Cela donnerait le temps de préparer un meilleur système de finances et d'opérer déjà le redressement des principaux griefs.

Il serait heureux que nos ministres voulussent bien se rappeler ce que disait, l'année dernière, avec le charme de son éloquence vive et naturelle, l'honorable collègue que nous espérons bien revoir, quelque jour, parmi nous, et qui, dans tous les cas, y laissera de longs souvenirs[1] : « C'est pour jouir des bienfaits de la liberté qu'une nation souffre des impôts, et fait des sacrifices que le despotisme ne peut exiger de ses sujets. » Certes, la liberté du peuple belge devrait être immense pour peu qu'elle se trouvât en rapport avec l'énorme fardeau sous lequel on l'accable! Il ne s'agirait pas moins, pour l'an de grâce, pour l'an de paix 1830, que de quatre-vingt-trois millions[2] en sus de la longue série des taxes provinciales et communales toujours progressives!

Je passe à la loi décennale sur le syndicat : un syndicat d'amortissement ne doit pas être un syndicat d'agiotage. Je pense qu'une prudente méfiance est fort de saison quand il s'agit d'une institution mystérieuse de sa nature, et, par cela même, contraire à nos principes constitutionnels. Je partage la crainte, exprimée déjà par le célèbre Necker, de voir la bureaucratie financière multiplier ses rouages inutilement, et compliquer les choses les plus simples, *afin de donner à ce qui n'est qu'un métier l'importance et les formules d'une science*, tandis que le véritable esprit d'administration consiste à vouloir constamment la plus grande simplicité possible dans tous les moyens.

L'article supplémentaire que, par suite des remarques de nos sections, on ajoute au projet, nous offre-t-il toutes les garanties désirables? j'en doute...; une note plus ou moins détaillée, plus ou moins précise, enrichira, chaque année, nos archives, et voilà tout, à moins que les états généraux ne jugent convenable d'en faire l'objet d'une improbation tardive et conséquemment à peu près inutile. Le syndicat trouvera le moyen de cacher encore sous son épais manteau plus d'un déficit; son char n'en continuera pas moins d'être un chariot couvert qui peut tout doucement nous conduire au précipice... De quoi d'ailleurs ne se mêle pas aujourd'hui ce syndicat, d'humeur conquérante, qui, sous prétexte de rechercher les domaines et les rentes des anciennes corporations supprimées, viole l'asile du citoyen, pénètre dans le secret des familles, suscite des tracasseries à tout le monde, et ne cesse d'intenter des procès, le plus souvent absurdes? De quoi ne se mêle-t-il pas?... Les financiers qui le dirigent viennent de se trouver, un beau jour, transformés en directeurs de travaux publics. Puisse l'entretien de ces belles routes qu'admirent les étrangers, et dont nous sommes fiers à juste titre, ne pas avoir à souffrir de cette bizarre métamorphose! Puisse l'impulsion bureaucratique d'Amsterdam ne pas décourager nos ingénieurs si zélés pour les progrès de leur art, nos ingénieurs sortis, la plupart, de cette illustre école polytechnique si féconde en sujets non moins distingués par leur profond savoir que par leur noble désintéressement! Ces innovations perpétuelles sont fort étranges; on ne peut guère les justifier qu'en torturant la lettre et l'esprit de la loi fondamentale. Pour le droit de passe ou de barrière, tel qu'il est perçu, s'attaquant, d'une manière spéciale et par des arrêtés, aux diligences, j'avoue que jamais il ne me paraîtra légal.

Je ne ferai point d'observations sur le projet relatif aux sommes destinées à l'amortissement de la dette publique; c'est une obligation contractée envers les créanciers de l'État, il faut la remplir scrupuleusement. Mais à propos de la liquidation de la dette, je prierai M. le ministre des finances de nous dire si l'on se contente encore de prévenir les intéressés par un simple avis dans le *Staats-*

[1] M. de Muelenaere.

[2]

	60,750,000 fl.	du budget décennal.
	17,103,200	du budget annal.
	3,526,931	à la charge du syndicat.
	1,750,000	remboursement de la dette.
Total...	85,130,131	florins.

Digitized by Google

Courant, journal auquel aucune loi ne prescrit de s'abonner, et qui n'est pas intelligible pour tous. Ce mode de correspondance, quoi qu'on en dise, est illégal; on ne peut raisonnablement s'en prévaloir pour opposer des prescriptions; c'est par l'entremise des gouverneurs de provinces qu'il conviendrait d'informer chacun de la liquidation qui le concerne. Je prierai M. le ministre des finances de nous faire connaître aussi quel accueil est fait aux réclamations des sommes autrefois versées, sous le nom d'*engagères*, dans les caisses de l'État par les échevins des principales villes de la Belgique, et qui devraient leur être restituées lorsqu'ils cesseraient leurs fonctions. L'empereur Charles VI, *pour lui, ses successeurs et ses* AYANTS CAUSE, s'était rendu garant de ces espèces d'emprunts pour lesquels les successeurs des premiers échevins devenaient, à tour de rôle, créanciers du gouvernement: plusieurs autres fonctionnaires se trouvaient dans le même cas. Certes jamais il n'exista de créances plus légitimes, et si l'on s'avisait de les rejeter, il faudrait sans doute encore attribuer cette injustice à ce que, dans ce comité de liquidation qui, par parenthèse, semble vouloir éterniser son travail, il ne se trouve personne au fait des anciens usages de nos provinces du Midi.

(Séance du 19 novembre 1829.)

RÉPLIQUE.

Nobles et puissants seigneurs,

Elles sont bien injustes, elles sont bien déplorables les préventions qui se manifestent dans cette enceinte contre la majeure partie du peuple belge... Les masses réclament aujourd'hui, elles réclament l'abolition de l'arbitraire, mais les premières classes de la société donnent partout l'exemple : à qui persuadera-t-on que des hommes, distingués par leur rang, par leur fortune et par leurs lumières, soient les ennemis de l'ordre, soient des perturbateurs de la tranquillité publique? La révolte ne se montre nulle part, je ne vois qu'une opposition constitutionnelle... Vouloir qu'elle cherche ailleurs que parmi les représentants de la nation du secours et de l'appui, serait une véritable aberration de principes et une grande preuve de myopie intellectuelle.

Si les pétitions sont séditieuses, plus séditieuse est cette loi fondamentale qui en consacre le droit et qui fait connaître à chacun les libertés auxquelles il peut justement prétendre : plus séditieux encore sont ces articles du traité de Londres, qui garantissent l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois, quelle que soit leur croyance, à quelque province qu'ils appartiennent : plus séditieux enfin est cet *Almanach royal* qui met au grand jour l'inégalité choquante avec laquelle se distribuent les places du pouvoir.

Ce volume sous les yeux, qui de vous oserait soutenir que les catholiques du Nord et les habitants du Midi n'ont pas à se plaindre de l'ancienne oligarchie protestante toujours prête à ressaisir les rênes de la domination? S'agit-il, par exemple, de la liste très-étendue des généraux et des chefs de corps, comment n'être pas convaincu que la *participation aux faveurs* est loin d'être *égale partout?* Je conviendrai toutefois que si l'une des deux parties du royaume est moins bien partagée en officiers supérieurs, elle fournit, par compensation sans doute, beaucoup plus de soldats. Chaque page du livre officiel que je cite est un titre à l'appui de nos réclamations. Cette partialité, tranchons le mot, cette injustice, qui tient à d'indignes manœuvres ignorées d'un roi juste et bon, doit avoir un terme. Si l'on s'avise de demander à quelqu'un quel est son culte, quel est le lieu de sa naissance, ce ne doit pas être pour en faire des motifs d'exclusion ou de faveur. Plus de priviléges pour aucune secte, pour aucune localité! La politique large du XIXe siècle, aussi bien que le traité de Londres, aussi bien que notre charte tutélaire, les repousse et les proscrit. Le *monopole du langage*, a dit fort spirituellement un honorable membre de la première chambre [1], est devenu bientôt le *monopole des emplois*. Au lieu de se borner à des mesures incomplètes, à des mesures insuffisantes, pourquoi ne pas révoquer les arrêtés illicites par lesquels on entrave le libre et légitime usage, pour chacun, de sa langue maternelle? Pourquoi s'effaroucher de la liberté de l'enseignement, inséparable chez nous de la liberté des opinions religieuses, et le complément naturel de cette liberté de la presse sur laquelle, je n'en doute point, nous refuserons presque unanimement de porter une main sacrilége?

La liberté de la presse, conséquence de notre organisation politique, existe depuis la loi du 26 mai 1829; si l'on veut qu'elle soit sans danger pour le gouvernement, il importe de faire cesser toute violation de la loi fondamentale... Comment alors les journaux dont on fait tant de bruit, et qui, lorsqu'ils ont leurs abonnés pour unique ressource, sont bien plutôt les échos que les souffleurs de l'opinion, continueraient-ils d'être redoutables? Que seraient des clameurs qui ne s'appuieraient plus sur aucun fait, sur aucun acte répréhensible?... Elles se prolongeraient en

[1] M. le comte d'Aerschot.

Digitized by Google

pure perte; tous les honnêtes gens se réuniraient pour en faire justice; ces turpitudes seraient bientôt accueillies par l'indignation générale ou couvertes de ridicule... Mais de quelle manière nos ministres ont-ils témoigné le désir de reprendre les voies constitutionnelles? Ils ont eu recours aux vaines promesses, aux demi-mesures, sans jamais renoncer au vieil adage de l'Italien Machiavel, au *divide* si maladroitement reproduit de nos jours et dont le succès ne serait pas moins funeste pour le prince que pour la nation... D'une autre part, que penser de l'atteinte portée naguère à l'article 4 de la loi fondamentale, à cet article si conforme au caractère national et qui rappelle les anciennes franchises brabançonnes? Tous les cœurs vraiment belges ont ressenti l'outrage fait au littérateur déjà proscrit, déjà malheureux, que les fureurs d'un ministre poursuivaient jusqu'à l'extrémité de nos frontières; que penser de l'odieuse et mesquine vengeance qui retient sous les verrous deux écrivains patriotes, victimes d'une législation abrogée et flétrie?... Que penser enfin des formes insultantes avec lesquelles, à l'occasion d'un devoir rempli néanmoins par nous avec tant de décence, on s'est cru permis de transmettre à cette chambre les expressions de l'indécente et puérile colère d'un candidat inadmissible, inadmissible d'après la voix de notre conscience, juge suprême en pareil cas?... Ce qu'il faut en penser, nobles et puissants seigneurs, c'est que tout marche au rebours de la saine raison, c'est qu'il est fort à craindre que les saccades de la mauvaise humeur n'ébranlent, à la longue, les ressorts de notre machine sociale. Nous ne manquons point d'Excellences dans notre bon royaume, mais les hommes d'État n'y sont pas tout à fait aussi communs, et la lanterne de Diogène pourrait bien s'y trouver en défaut.

Je ne désespère cependant point du bonheur public : le monarque, si digne de l'amour de ses peuples par la droiture et la noblesse de ses intentions, saura, quelque jour, la vérité tout entière, la vérité que tant d'intrigues empêchent de parvenir jusqu'à lui. Ces hideuses intrigues, que déjà trahissent de si fâcheux résultats, c'est à nous de les déjouer par l'austère franchise de notre langage, par l'inébranlable fermeté de notre conduite; le monarque reconnaîtra tôt ou tard que les véritables ennemis du trône sont ceux qui conseillent imprudemment à la majesté royale de quitter les hautes régions (où l'avait placée notre pacte constitutif) pour descendre dans l'arène des débats constitutionnels, et non ceux qui sentent combien il est salutaire, combien il est indispensable de la mettre à l'abri de tout blâme et de toute censure par le contre-seing ministériel en usage même sous les gouvernements absolus. Il appréciera, j'aime à le croire, la loyauté de nos démarches et la pureté de nos motifs.

Le moment approche où nous allons décider du sort de plusieurs branches importantes de notre industrie. J'ai peine à croire que des budgets, défectueux sous tant de rapports, soient acceptés; mais les conséquences du rejet ne peuvent dans aucun cas peser sur nous. Rien d'ailleurs ne s'oppose, quoi qu'on en dise, à ce qu'une loi provisoire assure la marche régulière de l'administration et donne le temps de se mettre définitivement d'accord : je suis prêt à la sanctionner par mon suffrage, même avec le *statu quo* tel qu'il est. Je profite de la parole pour adresser encore une question à M. le ministre des finances : le dernier article de la loi décennale des *voies et moyens* (article excessivement vague et par là tout à fait inadmissible) établit la rétroactivité de l'impôt pour des *approvisionnements extraordinaires;* mais ces objets, la plupart du moins, auront été déjà passibles des octrois municipaux; y aura-t-il, dans ce cas, restitution de la taxe communale, taxe à supprimer aux termes de l'article 4? ou bien le fisc en fera-t-il la réduction sur le supplément qu'il réclame? Voilà ce qu'il fallait déterminer d'une manière positive.

Les *dépenses décennales* furent adoptées par 61 voix contre 46 ; les *recettes décennales,* rejetées par 55 contre 52 ; la *loi décennale du syndicat,* adoptée par 88 contre 19 ; les *dépenses annales,* adoptées par 54 contre 53; le *budget des recettes annales* a été retiré comme se rattachant aux recettes décennales; le *remboursement de la dette publique pour* 1830, adopté par 103 contre 4.

NOUVEAUX PROJETS DE LOI

RELATIFS AUX RECETTES DÉCENNALES ET AUX RECETTES ANNALES.

(Séance du 23 décembre 1829.)

Nobles et puissants seigneurs,

Vous devez être rassasiés de discours... quelques mots me suffiront pour motiver mon vote. J'aurais, quoique avec répugnance, maintenu pour six mois les dépenses et les recettes sur le pied actuel. Je m'étais expliqué positivement à cet égard; j'entrevoyais, dans ce parti, l'espoir de s'entendre avec le gouvernement sur divers points d'une haute importance. Les résultats de la journée du 19 ont changé la face des choses. Les recettes ont, de tout temps, paru devoir se lier aux dépenses, se combiner avec elles. Ceux qui les ont adoptées, ces dé-

Digitized by Google

penses, soit décennales, soit annales, doivent donc aviser aux moyens d'y pourvoir. La conséquence est fort simple. Ce soin ne peut au contraire me concerner, moi qui les ai repoussées non-seulement parce que plusieurs sont tout à fait inutiles, mais encore parce qu'il en est de nuisibles aux intérêts de la nation et d'opposées à la marche constitutionnelle de nos affaires. C'est une maxime assez généralement reçue parmi nous que l'adoption du budget des dépenses n'oblige pas les opposants à se prononcer en faveur du budget des recettes; nos précédentes sessions en fournissent des preuves incontestables. Il n'y a certes aucun motif pour changer de système. Il s'agit d'ailleurs, ici, de SUBSIDES DÉCENNAUX, car il ne faut pas s'y tromper : il nous sera proposé des modifications l'année prochaine, mais si ces modifications ne nous conviennent point, la présente loi n'en restera pas moins en vigueur pendant toute la période décennale. Plus j'y réfléchis et plus il me semble impossible d'accueillir l'espèce de marqueterie fiscale qui nous est présentée. Je tiens, je vous l'avoue, à toujours être conséquent dans ma conduite et dans mes opinions, cela dût-il vous paraître une manie, une singularité?

Ces deux projets sont adoptés par 100 voix contre 1.

CHANGEMENT AU TARIF DES DOUANES.

(Séance du 15 février 1830.)

Nobles et puissants seigneurs,

Les changements proposés pour le tarif des douanes me paraissent conçus dans l'intérêt de notre industrie; je voterai donc en faveur du projet de loi. Je ne demande la parole qu'afin de joindre mes instances à celles de notre honorable collègue M. le baron de Sécus, pour que l'importante question d'un accroissement de droits sur l'importation du *bois scié* fasse de nouveau l'objet d'un sérieux examen de la part du gouvernement. La pétition de quelques négociants d'Amsterdam, considérée sous toutes ses faces, présenterait même, au besoin, des arguments en faveur d'une augmentation qu'elle avait pour but de combattre. Je crois devoir appeler aussi l'attention spéciale de M. le ministre des finances sur ce qui concerne l'introduction du sel brut de Lorraine, sur la surtaxe que supporte le vin importé par les frontières de terre, et sur le mémoire présenté par les propriétaires de la faïencerie du Luxembourg : la distinction qu'ils sollicitent relativement aux différentes natures de faïences étrangères me semble, du moins au premier aperçu, parfaitement fondée.

Adopté par 56 voix contre 24, toutes du Nord.

LIBERTÉ DE LA PRESSE.

(Séance du 15 février 1830.)

M. Van Dam van Ysselt rend compte de quatre pétitions relatives à la liberté de la presse, et propose le dépôt au greffe. M. Donker Curtius dit qu'il ne s'y oppose point; les pétitions pour tout ce qui tient aux prétendus griefs lui paraissant fort inutiles; cela finit par devenir ridicule. Aussi se réserve-t-il de faire ultérieurement une proposition; il n'attend que le rapport de la commission sur toute cette masse de pétitions incohérentes.

Je lui fis cette réponse :

Je ne puis partager les idées de l'honorable préopinant sur les pétitions; elles ont déjà produit un bien réel. L'arrêté du 2 octobre et quelques autres mesures, plus ou moins complètes, prouvent d'ailleurs que ces demandes en redressement de griefs ont paru fondées au gouvernement lui-même, quoique d'ombrageux agents du pouvoir s'en soient effarouchés. Ce n'est pas certes lorsque des enquêtes, non moins odieuses qu'absurdes, ont pour but d'arrêter la respectueuse et légale manifestation des vœux du citoyen; ce n'est pas lorsqu'une véritable conspiration se trame contre les libertés publiques, ce n'est pas lorsque, chaque jour, l'arbitraire multiplie ses victimes d'une manière affligeante pour les amis de l'ordre et de la tranquillité publique, que les représentants de la nation chercheront à restreindre un droit si nécessaire au maintien de nos institutions, un droit garanti par la loi fondamentale que nous avons juré de défendre et de conserver intacte.

Le dépôt au greffe est ordonné.

A la séance du 26, on fit un rapport sur deux pétitions contre le nouveau projet de loi sur la presse, projet que le gouvernement crut devoir retirer après avoir pris connaissance des remarques faites par les sections. On proposa pour l'une le dépôt au greffe, mais une partie de la commission pensa qu'on devait passer à l'ordre du jour pour l'autre, attendu les expressions outrageantes qu'elle paraissait renfermer [1]. Je dis à cette occasion :

[1] On cita cette phrase entre autres : « Mais le *gouvernement*, « ou plutôt la faction qui s'est emparée des conseils de l'*au-* « *guste chef du gouvernement*, n'a cessé d'attaquer nos liber- « tés, de violer nos droits, de mépriser nos garanties... C'est « la marche naturelle de toutes les factions qui ont attenté « à la liberté des peuples. Le signe qui les caractérise le mieux, « c'est l'horreur de la publicité. Le duc d'Albe en a été saisi, « Bonaparte de même : *leurs enseignements sont suivis par*

Digitized by Google

Beaucoup de mots sont de nature à faire naître des interprétations diverses, et telle personne croit trouver des allusions là ou telle autre rougirait d'en voir aucune. Le dépôt au greffe d'ailleurs n'a jamais entraîné l'approbation positive et générale de toutes les phrases que renferme une pétition; il s'agit seulement de mettre la chambre à même de recourir par la suite à des faits, à des renseignements; et je n'hésiterai pas, pour mon compte, à voter en faveur des conclusions du rapport.

On procède à l'appel nominal : 52 voix (35 du Nord et 17 du Midi) se prononcent pour l'ordre du jour et 26 seulement pour le dépôt au greffe.

A la séance du 10 mai, une pétition de Liége, également relative à la liberté de la presse, provoqua de nouveaux débats. On proposa l'ordre du jour, prétendant qu'on devait se prononcer de la même manière qu'on l'avait fait à propos d'une pétition de Bruxelles puisqu'il s'agissait d'un cas identique. Je combattis cette opinion en ces termes :

Si l'appel nominal, aujourd'hui, donne un résultat différent que le 26 février, ce ne sera pas, comme on vient de le prétendre, décider que ce qui est interdit aux habitants de Bruxelles est permis à ceux de Liége, mais ce sera prouver que la majeure partie des membres de cette chambre s'est enfin pénétrée des véritables intentions des pétitionnaires et du sens qu'on doit attacher raisonnablement à leurs paroles. Quant à l'existence d'une faction qui cherche à fausser la marche du gouvernement, à détruire nos institutions constitutionnelles, à compromettre pour ainsi dire notre état social et la tranquillité du royaume, les étranges doctrines professées par certains organes du pouvoir, et naguère encore dans une feuille hollandaise presque avouée par un de nos ministres, ne seraient-elles point là pour nous en convaincre si nous pouvions en douter encore? Je voterai pour le dépôt au greffe.

Il y eut 60 voix (tout le Nord) pour l'ordre du jour, et 17 pour le dépôt au greffe.

RAPPORT SUR LES PÉTITIONS

EN REDRESSEMENT DE GRIEFS.

(Séance du 9 mars 1830.)

Le dépôt au greffe pour les très-nombreuses pétitions relatives au redressement des griefs fut proposé par la commission chargée de leur examen, mais plusieurs membres ayant demandé *l'ordre du jour*, il s'ensuivit une violente discussion à laquelle je pris part :

Nobles et puissants seigneurs,

Le droit de pétition, qui rend chaque citoyen attentif à la marche du gouvernement et qui lui permet de signaler jusqu'aux moindres abus, doit être considéré comme une des meilleures sauvegardes des libertés publiques, mais l'usage en fut d'abord très-rare pour tout ce qui se rapporte aux intérêts généraux; il fallait auparavant que notre éducation politique se fît... L'oligarchie, cette puissance occulte, non moins redoutable au prince qu'à la nation, profita de cette espèce d'apathie pour s'emparer insensiblement de la plupart des emplois et pour exercer une funeste influence sur la direction de nos affaires; l'an 1825, de déplorable mémoire, vint mettre au grand jour ses projets; elle se crut assez forte pour suivre, à l'aide d'une fausse interprétation de l'article 226 de notre charte actuelle, l'impulsion de cet esprit de prosélytisme religieux, qui, dans la charte des Provinces-Unies, avait dicté les articles 133 et 140 [1]. Les établissements d'éducation qui jouissaient de la confiance des familles furent arbitrairement fermés, et l'utile concurrence pour l'enseignement primaire se trouva détruite... Le zèle de quelques intrigants, qui voulaient se rendre nécessaires, mit à l'exécution de tous ces actes une violence inouïe. Qu'en advint-il? Les consciences s'alarmèrent, non sans motifs, et le nombre des élèves qui, malgré les foudres menaçantes du pouvoir, cherchèrent hors du royaume une éducation conforme aux vues de leurs parents, fut bientôt quintuplé. Quant à ceux que leur position sociale contraignit à fréquenter les colléges du monopole, ils prouvèrent par leurs succès la supériorité des méthodes qu'ils avaient suivies jusque-là. Cependant l'oligarchie, au moyen de je ne sais quel épouvantail du jésuitisme, était parvenue, d'intrigue en intrigue, à ranger sous ses bannières quelques publicistes, d'ailleurs recommandables, et cette foule de jeunes gens auxquels des professeurs étrangers avaient eu soin d'inspirer de l'éloignement pour la religion de nos pères... L'oligarchie heureusement se crut trop tôt sûre du triomphe; impatiente d'étouffer, d'écraser sous le joug toutes nos libertés à la fois, elle se dépouilla du masque de l'hypocrisie, et la fantasmagorie libérale disparut comme par enchantement... Tout ce qu'il y avait

« *ceux qui voudraient suivre leurs traces...* » On insista sur ce que le roi, par son message du 11 décembre, ayant fait connaître qu'il gouvernait seul et que ses ministres n'étaient que des instruments, les pétitionnaires faisaient remonter l'outrage jusqu'au monarque.

[1] Voici ces deux articles : Article 133. « La religion chrétienne réformée est celle du souverain. » Et l'article 140 : « Afin de favoriser la propagation de la religion, vu qu'elle est un des plus fermes soutiens de l'État, l'instruction publique est un objet constant des soins du gouvernement. Le roi fait

Digitized by Google

de gens honorables, éclairés et sages, conçut la nécessité de s'entendre pour reconquérir les positions envahies par l'ennemi commun ; l'on comprit que ce n'était plus le cas de se livrer à des discussions d'une métaphysique obscure ; on abjura l'injustice de refuser aux autres la liberté qu'on réclame pour soi-même ; la tolérance civile devint en quelque sorte, un principe religieux, et le respect pour les croyances religieuses devint une maxime de la philosophie. *Liberté pour tous et maintien de toutes les garanties consacrées par le pacte social* fut le cri de ralliement général. On vit se renouveler, en Belgique, une union presque semblable à celle qu'avait offerte le XVIe siècle, tant le caractère national a conservé chez nous son type primitif, nonobstant de continuelles vicissitudes politiques. Des pétitions signées par des hommes distingués dans les diverses classes, par des hommes de différentes nuances d'opinions religieuses, nous arrivèrent de toutes parts. La seconde chambre, alors, sentit ce qu'exigeait d'elle la gravité des circonstances ; elle parut pénétrée de la nécessité d'éclairer le trône sur la véritable disposition des esprits... Je me flattais de voir établir une commission d'enquête relativement à tous les griefs, une commission d'enquête dont le rapport pût mettre le gouvernement en mesure de rentrer dans les voies constitutionnelles d'une manière large complète, digne, de la nation et de son roi. Par malheur d'ineptes ou perfides conseillers s'interposèrent entre le monarque et le peuple. On représenta ce qui se passait comme l'œuvre d'une poignée de factieux ; on se railla du petit nombre de pétitionnaires (ils étaient pourtant quarante ou peut-être même cinquante mille et les signatures ne laissaient pas d'être de quelque poids) ; on calomnia la circonspection du clergé qui n'avait pas cru devoir prendre part à ce mouvement, tout légal qu'il était ; on eut recours aux demi-mesures qui produisent toujours peu d'effet ; fidèle aux préceptes d'une politique surannée, on n'abandonna point l'espérance de semer la désunion parmi les citoyens, et l'on ne rougit pas de prendre pour auxiliaires, pour organes, des écrivains tarés, qui se croyant encore en 1793, insultèrent, dans leurs feuilles furibondes, la noblesse et le clergé, comme si la noblesse belge, qui n'a point et qui n'ambitionne point de priviléges (parce qu'ils seraient incompatibles avec les progrès de la civilisation), comme si le clergé, constitué tel qu'il l'est, pouvaient désirer d'autres résultats que la masse des habitants. Ces ignominieux pamphlets étaient peu propres à calmer les têtes ; ils accrurent encore une méfiance qu'il eût été convenable d'anéantir à tout prix. Les pétitions se multiplièrent, et trois cent mille citoyens, malgré les efforts des préposés du pouvoir pour étouffer cet élan, n'hésitèrent pas à se rendre, auprès de nous, les interprètes de l'opinion. Du reste, la tranquillité publique n'en a pas été troublée, l'impôt s'est payé comme à l'ordinaire, et le respect pour la personne du roi n'en a pas souffert la moindre altération. Quel parti des ministres habiles et bien intentionnés ne tireraient-ils pas de cette disposition universelle pour attacher les peuples à nos institutions, et pour fondre, en quelque sorte, dans les mêmes sentiments patriotiques, les diverses parties du royaume ! Aucun pays certes ne présente moins de danger que le nôtre pour l'examen des questions politiques... Le travail et l'industrie y sont en honneur ; notre caractère est naturellement grave et réfléchi ; la révolution, ici, n'a point opéré de ces déplacements de fortune qui rendent si difficiles ailleurs la concorde et l'harmonie ; enfin la dynastie qui nous gouverne doit inspirer nécessairement de la confiance, car c'est une dynastie nouvelle qui ne peut, quoique illustre par ses souvenirs historiques, éprouver le regret d'une autorité moins limitée ; son autorité n'a d'autre origine, d'autre base que le pacte constitutif, véritable contrat synallagmatique qui rend ses intérêts inséparables des intérêts du peuple belge... Et néanmoins le mot seul de *pétition* semble mettre à l'envers toutes les têtes ministérielles ; on consulte tour à tour, et quelquefois en même temps, la peur et l'humeur, fort dangereux conseillers de leur nature ; aussi lorsqu'on s'avise de redresser un grief, c'est de mauvaise grâce, c'est avec une répugnance, avec un dépit qu'on ne se donne pas la peine de déguiser ; on va plus loin on se venge de ces actes de justice sur les citoyens qui les ont provoqués ; on dégrade les nobles fonctions de juge de paix par d'ignobles, par d'odieuses enquêtes ; à voir la maréchaussée en campagne contre les pétitionnaires, qui ne supposerait qu'il s'agit d'un crime et non d'une prérogative civique ? on insulte à la liberté des opinions jusque dans cette enceinte... Est-il concevable que l'on veuille affaiblir ainsi le respect que doivent inspirer les lois ? On se plaint de la licence de la presse, et la licence de la presse est plus particulièrement l'apanage des journaux salariés par le ministère ; il est même permis de croire que, sans eux, les discussions se seraient toujours renfer-

rendre compte, tous les ans, aux états généraux de l'état des écoles supérieures, moyennes et inférieures. » On voit assez par le rapprochement des deux articles de quelle religion il s'agit.

Digitized by Google

mées dans les bornes d'une décence analogue à nos mœurs, à nos habitudes nationales; mais certains hommes d'État, comme s'ils avaient pour but d'éloigner tout moyen de conciliation, paraissent prendre à tâche d'injurier, d'outrager, de calomnier, chaque jour, les Belges méridionaux, et, pour que rien de ce qui peut exaspérer le public ne manque, on imagine le plus ridiculement du monde une conspiration!... Les poursuites, les emprisonnements se succèdent; le supplice de la *mise au secret* n'est pas épargné... Je n'ajouterai rien; je ne perds pas l'espoir que nos juges, quoique amovibles, sauront se respecter et n'écouter que la voix de leur conscience. On paraît vouloir adopter un système de terreur et de compression, mais, qu'on y prenne garde, les esprits comprimés se relèvent tôt ou tard avec plus d'audace; on ne tient point, par le temps qui court, quatre millions d'hommes le front courbé dans la poussière: il serait bien mieux et plus facile de se concilier leur amour... Chacun n'aspire qu'à déposer sur la charte, fidèlement exécutée, l'oubli des torts passés. L'ère des gouvernements représentatifs est arrivée; les constitutions ne peuvent plus être regardées, aujourd'hui, comme de vaines formules; les observer avec une religieuse exactitude est une obligation positive et dont il ne sera plus possible de se départir. Que nos concitoyens ne se lassent pas de mettre en œuvre tous les moyens légaux pour réclamer, pour obtenir les garanties promises par la loi fondamentale, et l'appui de leurs représentants, j'aime à le croire, ne leur manquera jamais! Notre victoire peut se faire attendre, mais elle n'en est pas moins certaine, car notre cause est celle de la justice et de la raison; c'est la cause de notre belle patrie; c'est la cause de la monarchie constitutionnelle des Pays-Bas.

En rappelant à votre souvenir quelques-unes des perfides manœuvres employées, pour ainsi dire sous nos yeux, depuis quinze ans, par les véritables ennemis de la couronne, par les véritables ennemis de l'État, je me flatte aussi que mes paroles seront comprises d'un prince digne d'entendre le langage de la vérité. Son amour de l'ordre, sa sollicitude pour ses peuples et ses lumières me sont de sûrs garants qu'il triomphera tôt ou tard des intrigues qui l'assiégent sans cesse, et qu'il finira par repousser avec horreur les hommes passionnés qui le trompent et l'entraînent vers le précipice... Quoi qu'il en soit, et dans tous les cas, j'aurai rempli mon devoir.

Je me borne à demander, pour le moment, l'impression des rapports et le dépôt des pétitions au greffe; si l'on nous propose quelque chose de plus, je me réserve de l'appuyer.

(Séance du 10 mars 1830.)

M. Vandam van Ysselt ayant dit qu'il avait puisé dans une contre-pétition, *signée par tout ce que la ville de Gand renferme d'honnêtes gens*, plusieurs détails sur les manœuvres employées pour provoquer au pétitionnement, je me suis écrié:

« Réduire, comme le fait notre collègue, à 225 le nombre des honnêtes gens de la ville de Gand (car il n'y a que 225 signatures au bas de la contre-pétition), ce n'est pas certes se montrer fort libéral. »

Il y eut encore une séance le 11, et l'appel nominal donna pour résultat 88 membres en faveur du dépôt au greffe et 11 pour l'ordre du jour.

SUR LA QUESTION DE SAVOIR

S'IL CONVIENT D'EN REVENIR AU SYSTÈME DE PERCEVOIR L'IMPÔT A L'ENTRÉE DU SEL BRUT.

(Comité général, séance du 13 mars 1830.)

Le ministre des finances soumet à l'examen de la chambre cette question plus importante pour l'industrie que pour le fisc. Une discussion s'engage et dure près de trois heures; je me borne aux quelques mots suivants pour répondre aux craintes manifestées par quelques orateurs de voir le système proposé favoriser la fraude:

Je ne crois pas que la fraude soit difficile à réprimer. Le même système fut établi en 1819, et l'impôt produisait alors, à peu de chose près, autant qu'aujourd'hui. De fortes amendes, d'ailleurs, n'ont rien d'effrayant quand elles atteignent les véritables fraudeurs. Mais il ne faut pas qu'elles dégénèrent en vaines menaces; c'est au surplus une incontestable amélioration que de prévenir les vexations et de diminuer les frais de surveillance.

68 voix se prononcent affirmativement et 11 dans un sens contraire.

Un projet de loi conforme à cette décision fut adopté; le 27 mai, par 61 contre 27.

PÉTITION

De laquelle il semble résulter que certaines dispositions du tarif des douanes s'appliquent moins rigoureusement dans le nord que dans le midi.

(Séance du 26 mars 1830.)

Une discussion s'élève pour savoir si cette pièce sera communiquée au ministre des finances avec demande de renseignements; je dis:

Digitized by Google

Nobles et puissants seigneurs,

La chambre certes n'a point la prétention d'être une chambre administrative; mais lorsqu'il s'agit de la violation d'une loi, c'est un devoir pour ses membres de prêter leur appui au pétitionnaire, de s'enquérir, par une communication au ministre, si le fait se trouve exact ou non, et de mettre le gouvernement à même de réparer l'injustice. Du reste, un des préopinants, M. Warin, pense que la mise aux voix à cet égard serait inutile parce qu'elle aurait probablement le même résultat qu'une semblable proposition faite au sujet de la requête du sieur Fontan; mais je me permettrai de faire remarquer à mon honorable collègue que tous les votants n'ont pas fait connaître les motifs de leur vote; tel d'entre nous, qui s'est prononcé contre une communication alors, pourrait fort bien sans inconséquence adopter cette mesure aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, je ne me refuse pas à partager l'avis de MM. de Geelhand et de Sécus; je consentirais à charger M. le président de faire cette communication à la première conférence de la section centrale avec M. le ministre des finances.

On se borne à décider le dépôt au greffe l'impression du rapport.

PROJET DE LOI

POUR RÉDUIRE LE NOMBRE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE 16 A 9.

(Séance du 6 mai 1830.)

Nobles et puissants seigneurs,

La chambre des comptes, établie en vertu de l'article 202 de notre charte constitutive, répond-elle complétement à l'idée qu'on s'en était faite? On est forcé de convenir que non... Cela ne tient pas certes au choix de ses membres qui tous, individuellement, peuvent être fort recommandables, mais bien à la position dans laquelle les placent leur règlement d'ordre et la loi du 21 juin 1820. Cette loi devrait, avant tout, subir une révision. Il faudrait, à mon avis, que les membres de la chambre des comptes fussent inamovibles et qu'un président, inamovible aussi, fût nommé par le roi sur une triple liste présentée par le corps même. Les comptes des recettes, comme ceux des dépenses, devraient leur être soumis : l'esprit et même la lettre de la loi semblaient l'établir ainsi, mais un arrêté conçu dans le système interprétatif, si familier depuis longtemps à nos ministres, dénature ce principe.

Je ne vois pas trop pourquoi chaque membre ne serait pas chargé de l'examen préparatoire d'une partie des pièces à soumettre ensuite aux délibérations du corps... Par quels motifs abandonne-t-on cet important travail à des commis sans responsabilité? L'économie, si désirable d'ailleurs, pourrait concerner les bureaux bien mieux que le nombre des membres. Ceux-ci, d'après le second paragraphe de l'article 202 de la loi fondamentale, sont choisis, le plus possible, dans toutes les provinces, et cela sans doute afin qu'ils soient à même d'apporter à la masse plus de ces connaissances locales, souvent si nécessaires pour bien apprécier beaucoup de faits et de détails. Au surplus, dans l'état actuel des choses et jusqu'à révision de la loi, j'avoue qu'il m'est impossible d'admettre la réduction proposée; ce serait consentir à porter la hache destructive sur une institution qui pourrait au moyen de mesures plus sages et plus salutaires, devenir une de nos meilleures garanties constitutionnelles.

Adopté par 59 voix contre 21.

PROJET DE LOI

POUR AUTORISER LE REMBOURSEMENT DES RENTES A 4 1/2 ET UN EMPRUNT A UN TAUX MOINS ÉLEVÉ.

(Séance du 8 mai 1830.)

Nobles et puissants seigneurs,

L'injustice que quelques personnes croient apercevoir dans la mesure qui nous est soumise ne me frappe nullement. Il est de principe que le débiteur est toujours en droit de se libérer; les lois relatives à nos emprunts ne dérogent point (que je sache!) à cette règle : les époques déterminées de remboursement, au moyen du tirage au sort, n'étaient qu'une garantie pour les prêteurs, et rien de plus. Afin d'engager les administrations de bienfaisance à prêter leurs fonds disponibles, on leur avait promis qu'elles ne subiraient point ces chances; mais, dans ce cas, il faudrait que la loi même, par une mention expresse, régularisât cet objet, car une circulaire ministérielle est un bien faible titre pour déterminer des droits sous un gouvernement constitué comme le nôtre. Du reste, c'est un devoir de diminuer le plus possible les charges de l'État, d'alléger le fardeau qui pèse sur le contribuable, de ne point négliger les moyens d'y parvenir; voilà ce qu'on ne s'avisera point de contester. Toute mesure d'ailleurs qui tendrait à

Digitized by Google

réduire l'intérêt de l'argent serait favorable à l'industrie vers laquelle elle ferait refluer les capitaux. Quant aux espérances conçues par M. le ministre, elles sont bien séduisantes, mais tout cet échafaudage des 3 1/2 p. °/₀ à 95 n'est-il pas une véritable utopie, et les utopies sont-elles moins à craindre en finances qu'en politique? Comment espérer que les actions du nouvel emprunt à 3 1/2 trouveront cours à 95, quand les 4 1/2 n'ont pu se réaliser qu'à ce taux, il y a sept ans? Les choses ont donc bien changé de face, depuis cette époque, sous le double rapport du crédit public et de l'abondance du numéraire? Cependant ce qui s'est passé pour les *domein losrente* à 2 1/2, jetés sur la place à 85, à 84, c'est-à-dire avec perte de 15 ou 16 p. °/₀, doit nous engager à nous tenir sur nos gardes, et lorsqu'il s'agit d'un établissement mystérieux tel que le syndicat, légal si l'on veut, puisqu'il existe en vertu d'une loi, mais inconstitutionnel, puisqu'il est contraire à l'esprit de la loi fondamentale, la méfiance nous est assez permise. La note, presque diplomatique, en réponse aux remarques de nos sections, bien loin de me rassurer, avait fait naître dans mon esprit de nouvelles inquiétudes, mais le discours de M. le ministre est de nature à changer un peu nos idées, et, quoique l'expérience du passé ne m'inspire pas une foi très-robuste dans toutes ces belles assertions verbales, je crois pouvoir conclure de tout ce qu'a dit Son Excellence que si les brillants avantages qui nous sont offerts en perspective ne peuvent se réaliser, du moins le syndicat sera dans l'impossibilité de rien hasarder au préjudice de nos finances. Dès lors je ne vois aucun inconvénient à voter en faveur du projet.

Adopté par 47 voix contre 31, presque toutes du Nord.

CHANGEMENT

DANS LE BUDGET DES RECETTES DÉCENNALES.

(Séance du 14 mai 1830.)

Nobles et puissants seigneurs,

Dans notre bon siècle dix-neuvième on aime beaucoup trop encore à jouer aux soldats; c'est un passe-temps coûteux. Au lieu de s'ingénier à perfectionner, sous mille formes différentes, les moyens de soutirer le pécule du contribuable, si l'on s'était proposé des économies de quelque importance, si l'on n'avait pas remplacé les régiments suisses par de nouvelles légions, nous n'aurions point sous les yeux l'espèce de macédoine fiscale qui nous est proposée. Bloqués, comme nous le sommes, par les lois de finances du mois de décembre et menacés de la permanence des taxes créées PROVISOIREMENT *pour dix années*, à moins qu'on ne les remplace, il faut bien se mettre à même de faire, en 1831, cesser quelques surcroîts excessifs d'impôts, il faut bien renoncer à quelques ressources incompatibles avec les premières notions de l'économie politique. La loi du 24 décembre nous livre à la merci de nos seigneurs du fisc; il s'agit donc de retirer maintenant le gage exigé de nous.

Je crains toutefois que quinze pour cent, ajoutés aux droits sur le sel, ne nuisent à un commerce qui s'est fort accru chez nous, grâce à notre position géographique, et dont la prospérité peut être complétement détruite par la plus légère erreur de calcul.

Je déplore toute augmentation de taxe sur la bière, et je persiste à penser qu'il conviendrait de la réduire, même dans l'intérêt du trésor, afin d'étendre une consommation désirable sous le double rapport de l'industrie et de l'hygiène. Les brasseries et les distilleries, encouragées, deviendraient facilement d'importantes branches de commerce extérieur. Que nos hommes d'État y réfléchissent!

Les sept pour cent sur la contribution personnelle seront une nouvelle charge pour les habitants de la plupart des communes rurales, et les régences des villes, qui devront renoncer à cette ressource, vont être jetées dans le plus grand embarras. Quant au café, je ne puis croire à la réalisation des sinistres tableaux qu'on vient de vous retracer avec tant d'énergie; je me flatte qu'au moyen des entrepôts, le commerce n'aura point à souffrir d'une mesure devenue indispensable, puisque nous avons cessé d'insister en faveur des nombreuses économies indiquées dans nos sections, puisque nous avons souscrit au maintien de charges énormes. Les cordons de la bourse sont bel et bien déliés [1]... Des regrets tardifs seraient en pure perte. Cependant tous nos produits, soit directement, soit indirectement, sont déjà frappés. Comment dès lors ne pas chercher à multiplier le plus possible les matières imposables pour qu'aucune du moins ne se trouve surchargée? Au total, c'est avec un sentiment pénible, c'est avec une véritable douleur que je me vois contraint d'adopter le projet de loi.

Admis à la séance du 15, par 60 voix contre 36 dont 35 du Nord.

[1] Allusion à l'adoption du budget des recettes, par 100 voix contre 1. (Séance du 23 décembre 1829.)

Digitized by Google

PROJET DE LOI

Pour la répression de l'injure, de la calomnie, et autres manquements envers l'autorité ou la paix publique.

(Séance du 17 mai 1830.)

Nobles et puissants seigneurs,

Si la concorde n'existe plus dans notre beau royaume, si l'ardeur des partis s'est réveillée, à qui la faute?... Elle appartient tout entière à ces imprudents hommes d'État qui, peu satisfaits de l'apathie léthargique avec laquelle une partie de la nation subissait les envahissements toujours progressifs de l'autre, voulurent tout à coup changer nos mœurs, nos habitudes, et, quoi qu'on en dise, altérer nos croyances religieuses. De là, tous ces arrêtés vexatoires, odieux, impolitiques, sur la langue et l'enseignement. De là, toutes ces fatales mesures qui feront ranger l'année 1825 au nombre des plus déplorables de nos annales... Les orateurs les plus distingués du barreau belge furent condamnés au silence ou contraints de baragouiner péniblement un langage qui n'était point le leur; les citoyens éprouvèrent des entraves jusque dans les stipulations de leurs intérêts privés; on les dépouilla du droit de connaître avec certitude ce que renfermaient leurs procurations, leurs contrats de mariage et eurs testaments; des instituteurs respectables virent fermer leurs pensionnats, sans autre motif avoué que le bon plaisir d'un ministre; des jeunes gens, que la sollicitude paternelle envoyait chercher au loin des principes d'éducation qui semblaient proscrits chez nous, furent déclarés inhabiles aux emplois publics. Semer la division parut un moyen admirable pour parvenir plus sûrement au but: dans l'espoir de recruter les débris du parti *vonkiste*[1] et de les mettre aux prises avec quelques vétérans du patriotisme brabançon, on ressuscita le *joséphisme*. Les nombreux événements qui s'étaient succédé depuis cette époque orageuse et les devoirs que prescrivait une organisation, une charte nouvelle, furent méconnus; on rétrograda de trente-sept ans, on prétendit rattacher 1825 à 1788; on proclama solennellement les *libertés de l'Église belgique*; les instigateurs de querelles religieuses obtinrent partout des encouragements, et je ne sais quel théologien bureaucrate poussa même le zèle jusqu'à ranimer les vieilles disputes du jansénisme. Les gens raisonnables, que révoltaient tant d'absurdités, ne parvinrent point à se faire entendre; leurs voix furent étouffées par les clameurs des brouillons qui vivaient du désordre et qui, le plus possible, cherchaient à s'assurer le monopole des faveurs. Nos hommes d'État oublièrent cette importante vérité, cet axiome de tous les siècles, que *c'est une faute capitale pour tout gouvernement de se prononcer en faveur d'un parti*, car il s'expose à courir des chances fâcheuses. Son rôle, comme son devoir, est de rester le modérateur des partis... Il doit chercher à les maintenir dans de justes bornes, quand il n'a pas eu l'habileté nécessaire pour les empêcher de naître.

La cause du bon sens et de la justice n'est jamais définitivement perdue sous un prince éclairé... Le roi s'aperçut enfin que ses conseillers l'entraînaient vers un abîme. Les réclamations, qui lui parvinrent de toutes parts l'instruisirent du véritable état des choses, et plusieurs mesures sages rappelèrent l'espérance dans tous les cœurs; on était près de s'entendre sur presque tous les points, lorsque le génie du mal, l'ancien esprit d'oligarchie qui plane encore sur nos destinées, effrayé de ce qui se préparait, suscita de nouvelles inquiétudes dans les esprits, au moyen d'inconvenantes enquêtes contre les pétitionnaires et de mesquines persécutions; il crut aussi devoir appeler à son secours toute cette milice de folliculaires étrangers qu'il avait pris à sa solde ou plutôt à la nôtre, car on sait maintenant avec quels deniers on encourage une industrie si propice au royaume... Les gazettes ministérielles se multiplièrent comme par magie et sous toutes les formes. Les articles propres à jeter l'alarme dans les consciences, à faire suspecter la bonne foi du gouvernement, à dénaturer les intentions les plus pures, à calomnier des hommes qui se plaisent à confondre dans leur affection le monarque et la patrie, ne furent pas épargnés; on se permit d'y professer, avec une audace sans égale, des doctrines favorables au pouvoir absolu, des doctrines subversives de notre pacte social, et toutefois ces écrivains sans honte ni pudeur, après avoir épuisé la licence de la presse, après s'être livrés à tous les excès qu'elle peut produire, s'avisèrent d'en accuser leurs adversaires.

Je n'affirmerai pas, certes, qu'aucun des journaux de l'opposition n'ait eu des torts; il est difficile de rester constamment impassible en présence de tant de fureurs, de violences et de turpitudes. Lorsque les Cosaques se montrent d'un côté, bientôt de l'autre il se forme des troupes légères, des troupes indisciplinées qu'il est diffi-

[1] L'avocat Vonck était chef de ce qu'on appelait, en 1789, les démocrates, les vonkistes.

Digitized by Google

cile de contenir; mais il n'en sera pas moins vrai de dire que la palme appartient incontestablement aux nobles avocats de l'arbitraire. Au surplus le gouvernement n'a-t-il point dans les mains tout ce qu'il faut pour terminer une pareille lutte? Qu'il reprenne franchement, qu'il reprenne avec la dignité convenable et sans arrière-pensée les voies constitutionnelles! Qu'il arrête les hostilités de ses maladroits ou malveillants champions! Qu'il voie la Belgique telle qu'elle est et non telle que la lui représentent de faméliques intrigants, peu dignes d'inspirer la moindre confiance! La Belgique ne veut pas plus des idées ultramontaines (mots devenus vides de sens) que de l'irréligion; elle repousse avec une égale force les opinions antimonarchiques et les maximes du despotisme. Si l'oligarchie hollandaise la révolte, elle n'abhorre pas moins l'anarchie populaire. Bref, *la loi fondamentale, rien que la loi fondamentale, mais la loi fondamentale tout entière!* voilà le vœu général, la sauvegarde de tous. Qu'appréciant les véritables ressorts du système représentatif, le gouvernement cesse de trouver étrange que les députés de la nation appuient les plaintes qui leur paraissent fondées, car il pourrait être dangereux de les abandonner à des défenseurs moins pénétrés (par leur position) du besoin de concilier tous les devoirs! Qu'il ne perde pas de vue surtout les griefs à redresser encore!... et d'unanimes applaudissements ne tarderont pas à se faire entendre. Cela vaudrait certes beaucoup mieux que de nous présenter un projet de loi tout à fait inconciliable avec nos droits constitutionnels et qui fournirait à d'impétueux préposés du ministère public de funestes armes pour se livrer à des poursuites mal combinées, pour provoquer des arrêts réprouvés par l'opinion, pour entretenir parmi les citoyens des ferments de discorde, pour rallier enfin tous les hommes susceptibles de sentiments d'honneur et de loyauté contre les abus d'un pouvoir qui, dans son intérêt même, devrait toujours se piquer d'être irréprochable.

J'examine ce projet bizarre que ses rédacteurs ne savent comment qualifier : tantôt ils avouent, pour but principal, la répression des délits de la presse, tantôt ils semblent vouloir déguiser avec soin ce dessein qui va se perdre sous les noms d'*injure* et de *calomnie*.

Je m'arrête à l'article 1er : je sais fort bien ce qu'est l'autorité constitutionnelle du roi, et, j'ose le dire, je respecte autant que personne ce pouvoir tutélaire, ce principe conservateur des libertés publiques; mais les juges, mais les officiers du parquet, qui viennent d'ajouter, comme formule supplémentaire à leur serment, l'adhésion au trop célèbre message du 11 décembre, donneront-ils à ce mot la même valeur que moi? J'en doute, et dès lors cette expression doit, à mon avis, disparaître : supposons qu'elle soit maintenue et qu'on traduise en justice des publicistes pour avoir disserté sur ce qu'il faut entendre chez nous par l'autorité royale, pour avoir discuté ses prérogatives et ses limites, vous constituerez donc nos tribunaux en quelque sorte interprètes de la loi fondamentale : il peut en résulter non-seulement des inconvenances, mais à la longue de très-graves inconvénients.

L'article 3, malgré toutes les modifications qu'il a subies, n'en reste pas moins inadmissible... Il deviendrait un arsenal redoutable où de trop dociles agents d'un ministère ombrageux découvriraient, chaque jour, de nouvelles armes pour anéantir la plus précieuse, la plus importante de nos libertés.

L'article 6 établit des poursuites d'office et sans plainte préalable de la partie intéressée; je les admets pour ce qui concerne le roi et les membres de sa famille, mais je ne voudrais pas que cela s'étendît plus loin.

Il fallait, au lieu d'élever encore ce malencontreux échafaudage contre la liberté de la presse, se borner à des dispositions répressives des injures et des outrages envers le roi et la famille royale. Le moment d'ailleurs n'est guère favorable; il conviendrait d'attendre que l'organisation judiciaire existât constitutionnellement : jusque-là, ce me semble, la loi du 16 mai 1829, combinée avec les dispositions du code pénal, doit suffire.

Cette licence des journaux dont, aujourd'hui, l'on fait tant de fracas est-elle aussi formidable qu'on le prétend? j'ai peine à le croire... La licence qu'on rencontre parfois dans des feuilles indépendantes n'est guère nuisible qu'aux écrivains inconsidérés ou peu délicats qui ne rougissent point de recourir à de pareilles ressources, et la raison publique en a bientôt fait justice complète; mais lorsque des feuilles, soudoyées par les ministres, contiennent des doctrines perverses et des principes destructifs de l'ordre, elles ne sont pas sans quelque danger, parce que ces doctrines, ces principes, le lecteur les attribue aux patrons mêmes qui les commandent ou les tolèrent, et s'il s'agit de calomnies, le mépris universel qu'elles excitent rejaillit toujours sur eux. Gardons-nous d'accorder à ces libellistes protégés le dangereux monopole de la licence et le privilége exclusif de l'impunité, ce qui serait infailliblement le résultat de la loi proposée.

Digitized by Google

(Séance du 19 mai 1830.)

Un message royal annonça des changements. Après l'examen dans les sections et le rapport de la section centrale, une discussion s'engagea pour savoir si la séance serait remise au surlendemain, ce qui fut décidé par 84 voix contre 17.

(Séance du 21 mai 1830.)

Nobles et puissants seigneurs,

Un de nos honorables collègues[1], avec l'originalité piquante de son esprit, vous a parlé d'un microscope interprétatif, à l'aide duquel la législation pénale fait, chaque jour, tant de progrès. Il me semble que ce merveilleux microscope peut encore être un puissant auxiliaire du troisième article, tel qu'il nous apparaît maintenant, écourté pour la quatrième fois. Quel parti d'habiles et zélés commentateurs ne tireront-ils pas de l'*attaque contre la force obligatoire des lois*, de la *provocation à la désobéissance*. Tout devient attaque, tout devient provocation pour des esprits ombrageux. Certains officiers du parquet ne s'aviseront-ils pas de torturer les dictionnaires pour donner aux mots *trouble* et *désunion* un sens équivoque? et ce mot *excité*, que vous en semble? Il sera facile, je pense, de conclure que, dans beaucoup de cas, l'intention, *bien et dûment manifestée*, doit être réputée pour le fait... du moins les casuistes ministériels n'hésiteront pas à l'entendre ainsi. Point de mots vagues, lorsqu'il s'agit de législation; point de mots vagues, Messieurs, et je ne les admets pas plus en miniature que dans les gigantesques proportions sous lesquelles on nous les avait offerts d'abord.

L'article 1er d'ailleurs continue de renfermer une expression (*l'autorité du roi*) qui sans doute nous aurait paru fort claire, il y a six mois, mais qui ne présente plus une idée aussi précise pour tout le monde depuis les doctrines du message de décembre, doctrines transformées en articles de foi politique à l'usage d'un grand nombre de fonctionnaires; en outre, l'inconvenance ou même le danger d'investir les tribunaux de l'examen des plus importantes questions de notre droit public et de l'interprétation du pacte social est toujours là.

Quant à l'article 6, j'y vois encore la même prodigalité de poursuites d'office, et j'ai déjà dit ce que j'en pensais.

Mes observations sur l'état général de nos affaires, sur la superfluité des mesures proposées et sur les circonstances défavorables où nous nous trouvons subsistent dans toute leur force. Je n'ai pas besoin d'ajouter que mon vote sera négatif.

52 voix se prononcèrent pour le projet et 52 contre. Le président annonça que la loi n'était adoptée ni rejetée, et qu'en conséquence, d'après ce que la chambre avait décidé dans deux cas semblables, la discussion serait reprise le lendemain.

Je combattis en ces termes l'opinion du président:

Nobles et puissants seigneurs,

Notre honorable collègue M. Reyphins vous disait, il y a peu de jours, que, par la crainte de voir affaiblir la confiance et le respect dont la législation nationale a besoin, il rejetterait plutôt une loi d'ailleurs acceptable que de s'exposer à ce qu'elle fût admise par une faible majorité. Cette doctrine, qui décèle les vues profondes de l'homme d'État, me paraît d'une vérité frappante surtout lorsqu'il s'agit d'une loi pénale, d'une loi destinée à restreindre la liberté de la presse. Quel sera, je vous le demande, quel sera l'effet moral d'une pareille loi, si son admission tient à la maladie d'un député ou à telle circonstance semblable?

Je me flattais, je vous l'avoue, que le gouvernement apprécierait mieux les convenances du régime représentatif et que le projet serait retiré. Je suis loin d'admettre, malgré la décision intervenue ici dans un cas analogue (car les antécédents ne nous lient point), qu'il nous soit permis de recommencer l'appel nominal sur un projet non adopté.

(Séance du 22 mai 1830.)

Le ministre de la justice donne lecture d'un message royal portant que l'article 3 sera ainsi conçu: « Quiconque aura méchamment et publiquement, de quelque « manière ou par quelque moyen que ce soit, attaqué la « force obligatiore des lois ou provoqué à y désobéir, sera « puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans. Cependant cette disposition ne préjudiciera pas à la liberté « de la demande ou de la défense devant les tribunaux ou « toute autre autorité constituée. » On avait fait disparaître les mots: *ou excité le trouble et la désunion entre les citoyens* après le mot *obéir*.

Je motivai mon vote négatif par ces quelques mots:

Nobles et puissants seigneurs, la doctrine de tendance professée hautement par M. le ministre de la justice, hier, n'est guère propre à nous rassurer sur certaines expressions vagues du nouvel article 3; les articles 1 et 6 sont restés ce qu'ils étaient; je ne puis donner mon assentiment au projet de loi.

Le projet est adopté par 93 voix contre 12.

[1] M. Angillis.

Digitized by Google

MODE DE PERCEPTION

DE L'ACCISE SUR LES BIÈRES ET VINAIGRES INDIGÈNES.

(Séance du 26 mai 1830.)

Nobles et puissants seigneurs,

Le projet de loi rejeté dans notre séance d'hier ne tendait à rien moins qu'à porter le coup de grâce à nos distilleries agricoles[1]. Le projet sur les bières et vinaigres indigènes ne me paraît guère mieux conçu; son adoption ne manquerait pas de nuire essentiellement à une branche importante de notre industrie, à un commerce qu'il serait si facile de rendre de plus en plus productif et pour lequel les étrangers pourraient devenir nos tributaires.

Je ne sais d'abord comment m'expliquer pourquoi l'on enveloppe (article 5) d'un voile mystérieux tout ce qui concerne l'époque et le mode de payement ou de décharge. C'est sans doute afin de substituer toujours, autant qu'il est possible, le régime des règlements et des faveurs à celui des lois.

L'article 9 bornait à quatre années le droit de se servir des anciennes cuves-matière. Cette clause est changée; il n'y a plus de délai fixé; c'est une rigueur, c'est une injustice de moins. Toutefois le mot *provisoirement* est resté comme un épouvantail qui tiendra chacun sur le qui-vive. Puissent les préposés de l'administration ne pas en abuser!

On a retranché de l'article 10 plusieurs dispositions contre lesquelles tous les brasseurs avaient réclamé, mais il en reste encore assez pour imposer une gêne excessive à la fabrication.

Le tarif dont il est parlé dans l'article 18 restreint beaucoup trop le temps accordé pour les travaux. La faculté réservée au roi d'y faire, *d'après des circonstances locales et particulières*, les changements jugés nécessaires, est-elle un correctif convenable? je ne le pense point; le roi ne peut tout voir par lui-même, c'est donc encore une porte ouverte à l'arbitraire, à l'intrigue; c'est encore un moyen de détruire administrativement une mesure légale. Rappelons-nous d'ailleurs ce qui s'est passé pour les distilleries, et que cela nous rende désormais circonspects! Si des modifications par la suite sont désirables, qu'on nous soumette un projet de loi! Cette présentation, entraînant avec elle la publicité, provoque les réclamations, met en présence les intérêts divers et fait ainsi connaître, d'une manière plus évidente, les besoins réels de l'industrie et les principes d'une bonne justice distributive.

Je passe à l'article 21, et j'observe que, dans les cuves-matière même de la plus grande dimension, la dernière *trempe* qui se fait nécessairement avec de l'eau bouillante n'exige qu'une heure tout au plus, et néanmoins on veut que le feu soit éteint quatre heures avant la fin des travaux. Il faudra donc, pour ne pas encourir d'amende de ce chef, que le brasseur demande une prolongation qu'en vertu de l'article 20 il payera sur le pied d'un dixième de l'accise sur le brassin pour chaque heure. Cela n'est nullement tolérable.

Le rapport des chaudières aux cuves-matière est le même pour la bière blanche que pour la bière brune; cependant il est reconnu que la première se brasse à chaudière pleine, tandis que la seconde subissant une cuisson de quatorze heures au moins, en il résulte un quart d'évaporation et quelquefois davantage. Ce privilége pour la bière blanche, espèce de boisson de luxe, n'existe pas aujourd'hui parce que l'impôt ne porte que sur la cuve-matière. Le projet me semble, en général, prescrire trop de ces formalités inutiles et minutieuses qui multiplient les infractions et livrent sans cesse à la merci des agents du fisc le contribuable de bonne foi.

Je conçois que la perspective de fortes amendes est indispensable pour réprimer la fraude, mais l'article 26 étale, à cet égard, une effayante prodigalité... Les punitions ne devraient être infligées que pour de véritables délits. Je conseille aux brasseurs de bien choisir les horloges de leurs ateliers et de faire des vœux pour que les employés fiscaux règlent toujours leurs montres sur le cadran solaire, afin qu'il n'y ait point de malentendus, car ils coûtent un peu cher.

Une boisson si diversifiable et qui, suivant les habitudes des différentes localités, change de degré, de force, de goût ou de couleur, a besoin, pour sa confection, de la plus grande liberté. La loi du 1er août 1822 satisfaisait les brasseurs sous ce rapport; mais on s'est écrié de toutes parts qu'elle avait produit en quelque sorte les saturnales de la fraude, on a prétendu que les intérêts du trésor public et des caisses municipales s'étaient trouvés compromis. Que la fraude ait eu lieu sur plusieurs points, je veux le croire!... elle n'a pu se faire toutefois (sauf les brasseries clandestines également à craindre sous le régime proposé) qu'en *renouvelant la farine dans la cuve-matière pendant la durée des travaux*. Pourquoi n'a-t-on pas porté sur cet objet un œil assez vigilant? Il me semble qu'il serait facile d'organiser partout un bon système de surveillance tel qu'il existe,

[1] Il avait été repoussé par 63 voix contre 34.

Digitized by Google

par exemple, à Namur; je cite cette ville parce que, d'après des données de statistique, qui paraissent exactes, il s'y fabrique environ la deux-centième partie des bières du royaume; l'impôt (vérification faite sur les lieux) y a rendu pourtant le soixante-neuvième du produit général. Je dois (car il ne nous est point permis de suspecter l'exactitude des renseignements annuels que le gouvernement nous fournit sur les recettes), je dois tirer de ce fait la conséquence que la bière, à Namur, rapporte au fisc à peu près tout ce qui lui revient, et je ne vois aucune raison pour qu'ailleurs on n'obtienne pas le même résultat. Du reste, nos fabricateurs de projets dédaignent trop la gloire modeste d'améliorer, de perfectionner les lois existantes; ils se livrent à leur verve, et c'est ainsi qu'on nous fait passer perpétuellement d'un système à l'autre, c'est ainsi qu'on nous jette dans un tourbillon de difficultés et d'incertitudes toujours renaissantes. Ne soyons pas esclaves de la routine, mais ne nous montrons pas non plus trop novateurs; méfions-nous de cette manie de tout bouleverser; les révolutions, en ma tière d'impôts, ont aussi leurs inconvénients. Je voterai contre le projet de loi qui, je l'espère, trouvera peu de partisans.

Le projet fut rejeté par 58 voix contre 39, toutes du Nord.

(Séance du 27 mai 1830.)

(La dernière de la session de 1829-1830.)

M. Verraneman ayant fait un rapport pour proposer, au nom de la commission, l'ordre du jour sur la pétition de MM. de Potter, Tielemans et Bartels, qui se plaignent de la publicité donnée par le gouvernement à leur correspondance, je dis:

Nobles et puissants seigneurs,

L'abus, le délit qu'on nous signale pouvait donner lieu, sans doute, à l'action civile de la part des pétitionnaires; il pouvait encore, comme tendant à troubler le bon ordre et à compromettre tous les intérêts moraux qui forment les bases de la société, provoquer l'attention du ministère public, intéressé d'ailleurs à se justifier ainsi d'une complicité déshonorante, d'une coupable connivence que le rapprochement de plusieurs faits ne rendrait pas invraisemblable, mais à laquelle néanmoins il m'est difficile de croire, d'autant plus que cette violation prolongée des confidences de l'amitié, que ce dévergondage d'une publicité sacrilége a pour résultat, en définitive, de réduire, aux yeux de tout le monde, à des proportions bien mesquines, à de vrais commérages, à de misérables cancans, cette prétendue *conspiration gigantesque*, ces vastes projets que M. l'avocat général Spruyt a cru devoir honorer d'une véritable catilinaire, pièce tout à fait curieuse et qui n'est cependant pas la plus extraordinaire du recueil. Non, je ne me persuaderai jamais que des magistrats abusent à ce point du dépôt qui leur est confié, ni qu'ils appellent sur eux, de gaieté de cœur, par une action non moins infâme qu'impolitique, le mépris, que dis-je? l'indignation universelle. Quoi qu'il en soit, ce qui vient de se passer, pour ainsi dire, sous nos yeux, ne doit pas être perdu de vue, lorsque nous aurons à nous occuper du code pénal; je réclame le dépôt au greffe pour la pétition de MM. de Potter, Tielemans et Bartels. Elle peut devenir par la suite un utile renseignement.

L'ordre du jour est adopté par 52 voix contre 35.

SUR UNE SECONDE ÉDITION DE LA MOUTURE[1].

(22 juillet 1822.)

AIR : *Bon voyage, cher Dumollet.*

La mouture,
C'est mon refrain,
Et vous l'aurez, mes amis, je vous jure;
La mouture,
C'est mon refrain,
Et vous l'aurez, mes amis, dès demain.

Il ne faut pas qu'on dise dans le monde
Que j'ai cédé par crainte ou par raison.
Sur cet impôt tout mon espoir se fonde,
Ma gloire est là, foin du qu'en dira-t-on!
La mouture, etc.

On vous a dit qu'à Venise et dans Rome
Les souvenirs parlent contre ma loi:
Pour bien vouloir, il ne faut qu'un grand homme,
Vous le savez, et cet homme, c'est moi!
La mouture, etc.

Au monde entier je dois un grand exemple,
L'art de régner serait-il un *micmac*?
Pour qu'un impôt soit d'un produit bien ample,
Prélevons-le, messieurs, sur l'*estomac*.

[1] Voir la note placée au bas de la page 547.

Digitized by Google

La mouture,
C'est mon refrain,
Et vous l'aurez, mes amis, je vous jure;
La mouture,
C'est mon refrain,
Et vous l'aurez, mes amis, dès demain.

RONDE DE L'ABATAGE,

ROMANCE DIALOGUÉE.

Ad libitum.

LE COCHON.

AIR : *On va lui percer le flanc, etc.*

CHOEUR.

Peut-on lui percer le flanc?
Plan plan ran tan plan tire lire en plan,
Peut-on lui percer le flanc?

CORYPHÉE.

A-t-on payé l'accise?

LE PROPRIÉTAIRE DU COCHON.

Oui, j'ai payé l'accise.

CHOEUR.

On a payé l'accise;
Il n'est pas ladre, il est franc,
Plan plan ran tan plan tire lire en plan.
Il n'est pas ladre, il est franc.

CORYPHÉE.

Vaut-il ce qu'on le prise?

LE PROPRIÉTAIRE DU COCHON.

Il vaut ce qu'on le prise.

CHOEUR.

Il vaut ce qu'on le prise;
Allons, tirons-lui du sang,
Plan plan ran tan plan tire lire en plan,
Allons, tirons-lui du sang.

CORYPHÉE.

Faisons ce sacrifice.

LE PROPRIÉTAIRE DU COCHON.

Faites ce sacrifice.

CHOEUR.

Faisons ce sacrifice.

CHOEUR.

Aux commis d'après leur rang,
Plan plan ran tan plan tire lire en plan,
Aux commis d'après leur rang,

CORYPHÉE.

Il faut une saucisse.

LE PROPRIÉTAIRE DU COCHON.

Il faut une saucisse! (Avec un soupir.)

CHOEUR.

Il faut une saucisse.

CORYPHÉE.

Une oreille, un boudin blanc,
Plan plan ran tan plan tire lire en plan.

LE PROPRIÉTAIRE DU COCHON.

Une oreille, un boudin blanc! (Avec 2 soupirs.)

CHOEUR.

C'est le prix d'exercice.

CORYPHÉE.

C'est le prix d'exercice.

LE PROPRIÉTAIRE DU COCHON.

C'est le prix d'exercice! (Avec sanglots.)

CHOEUR.

Chez soi l'on est libre et franc,
Plan plan ran tan plan tire lire en plan,
Chez soi l'on est libre et franc,
Payant cette franchise.

CORYPHÉE.

Payant cette franchise.

LE PROPRIÉTAIRE DU COCHON.

Payant cette franchise. (D'une voix éteinte.)

CHOEUR.

Le receveur tient son banc,
Plan plan ran tan plan tire lire en plan.

CORYPHÉE.

Le receveur tient son banc,
Un jambon l'humanise.

LE PROPRIÉTAIRE DU COCHON.

Un jambon l'humanise, (En pleurant.)
Un jambon l'humanise! (Il pleure et tombe.)

CHOEUR.

Voilà le sort du paysan,
Plan plan ran tan plan tire lire en plan,
Voilà le sort du paysan
Et le bien de l'accise.

Digitized by Google

J'avais été réélu, par les états provinciaux de Namur, le 6 juillet 1830, membre de la seconde chambre des états généraux, pour un nouveau terme de trois ans qui devait prendre date le 3e lundi d'octobre, conformément à l'article 97 de la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas, mais la Belgique se trouva séparée violemment de la Hollande par le choc révolutionnaire avant cette époque.

Je m'étais rendu à la Haye pour la session extraordinaire fixée au 13 septembre; notre séjour ne s'y prolongea point : les députés belges se firent un devoir, au milieu de ces circonstances extraordinaires, de rentrer dans leur patrie pour y maintenir l'ordre, le plus possible, et préparer les bases de son indépendance.

Digitized by Google

CONGRÈS NATIONAL [1].

10 NOVEMBRE 1830 — 21 JUILLET 1831.

Les deux premières séances furent employées à la vérification des pouvoirs, à la formation du bureau définitif et à d'autres objets d'ordre.

A la séance du 12 novembre, M. Charles Rogier vint donner lecture de l'acte par lequel « le gouvernement provisoire, ayant reçu notification de la constitution définitive du congrès national, remet à cet organe légal et régulier du peuple belge le pouvoir provisoire qu'il a exercé depuis le 24 septembre 1830, dans l'intérêt et avec l'assentiment du pays. » Cet acte portait les signatures de MM. le comte Félix de Mérode, Ch. Rogier, Jolly, Alex. Gendebien, F. de Coppin et J. Vanderlinden. MM. Van de Weyer et le baron Vanderlinden d'Hoogvorst, alors absents, y adhérèrent, mais M. de Potter refusa de le signer [2].

Un député (M. Pirson) ayant proposé qu'une commission fût chargée de présenter un travail sur les mesures à prendre dans la circonstance, je m'écriai :

Nous ne pouvons procéder de cette manière. Il ne peut y avoir de vacance pour le pouvoir exécutif. Il faut le déléguer sur-le-champ. Je ne connais personne de plus digne de cette délégation que les membres de l'ancien gouvernement provisoire.

Cette proposition fut accueillie de toutes parts. En conséquence on s'empressa de rédiger et d'adopter le message suivant :

« Le congrès national, appréciant les grands services « que le gouvernement provisoire a rendus au peuple « belge, nous a chargés de vous en témoigner et sa vive « reconnaissance et celle de la nation dont il est l'organe ; « il nous a chargés également de vous manifester son désir, « sa volonté même, de vous voir conserver le pouvoir « exécutif jusqu'à ce qu'il y ait été autrement pourvu par le « congrès. »

Le bureau, qu'on avait chargé de la remise de cette pièce, communiqua, séance tenante, l'acceptation des membres de l'ancien gouvernement provisoire.

[1] Nommé, par le gouvernement provisoire, le 1er octobre 1830, gouverneur de la province de Namur et tout à la fois président du comité de l'intérieur, je renonçai, dès le 8 du même mois, à ce dernier emploi pour ne plus m'occuper que de mon administration. Je crus devoir me refuser ensuite à toutes les instances qu'on me fit pour consentir à siéger au congrès national. Voici dans quels termes je priai les rédacteurs du *Courrier de la Sambre* d'en informer le public :

« Messieurs, je regarde comme un devoir de consacrer tous « mes instants à l'administration qui m'est confiée et de ne « pas quitter mon poste. Je l'ai dit aux électeurs qui ont « bien voulu manifester le désir de me voir au congrès national, et je vous prie, en insérant cette lettre dans votre « feuille, de le faire connaître à tous ceux qui me feraient « l'honneur de songer à moi. Agréez, etc. »

Cependant ma résolution fut ébranlée par le résultat des élections préparatoires et j'adressai, le 3 novembre, la lettre suivante à chacun de MM. les présidents des assemblées électorales de l'arrondissement de Namur :

« Monsieur le président, j'avais par ma lettre du 30 octobre, « insérée au *Courrier de la Sambre*, fait connaître les motifs qui semblaient devoir s'opposer à ce que je me rendisse « au congrès. Je vois, par les résultats des élections préparatoires, qu'on veut bien insister, et cette confiance de « mes concitoyens me flatte infiniment. J'y répondrais en « allant participer à la discussion de la charte qui doit assurer notre avenir (sauf à reprendre mes travaux administratifs aussitôt après l'élection du chef de l'État), si j'avais la « certitude que l'assemblée des représentants de la nation « comprît assez bien la nécessité de statuer promptement « sur nos grands intérêts pour se déclarer en permanence ; « mais je suis retenu par la crainte de voir traîner en longueur les opérations du congrès, et de négliger ainsi l'administration d'une province qui m'est chère à tant de titres. « J'ai cru convenable de soumettre ces observations à messieurs les électeurs réunis, et je vous prie de les leur communiquer. Je me conformerai du reste à leur décision, « quelle qu'elle soit, car je ne m'appartiens plus, j'appartiens « tout entier à ma patrie. Agréez, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Je fus élu par une immense majorité.

[2] Le lendemain de l'installation du pouvoir exécutif, il donna sa démission par une lettre insérée dans le tome Ier de l'excellent ouvrage de M. Huytten sur le congrès national, pages 141 et 142.

Digitized by Google

(Séance du 16 novembre 1830.)

Deux propositions sont faites, l'une par le comte de Celles pour faire déclarer l'indépendance du peuple belge, l'autre par M. Constantin Rodenbach pour prononcer l'exclusion des Nassau de tout pouvoir en Belgique. Quelques députés d'Anvers ayant demandé l'ajournement de cette dernière proposition par la crainte qu'elle ne portât les garnisons des citadelles d'Anvers et de Maestricht à s'en venger sur ces villes :

Après les mémorables journées de Bruxelles, dis-je, après tous les prodiges de courage et de patriotisme qui signalèrent notre glorieuse révolution, comment révoquer en doute ce que peut l'héroïsme du peuple belge? Namur n'a-t-il pas présenté le spectacle d'une garnison de 3,500 hommes désarmée par quelques bourgeois, et ces bourgeois ne se sont-ils pas rendus maîtres, en moins de vingt-quatre heures, d'un château formidable? Les Anversois et les habitants de Maestricht sont également Belges; ils se montreront dignes de ce nom; ils sauront se débarrasser aussi de leurs oppresseurs et de leurs citadelles. Gardons-nous seulement d'imprimer un caractère de mollesse à leurs résolutions. Si les forteresses dont il s'agit ont des vivres pour six semaines, pour six mois, faudra-t-il donc que nos anxiétés, que les incertitudes de notre avenir se prolongent? On vous a dit que l'exclusion des Nassau pouvait nuire aux négociations diplomatiques... Je pense le contraire; il est indispensable d'ailleurs que l'Europe sache positivement que nous ne voulons plus des Nassau et qu'aucune puissance sur la terre ne pourra nous en imposer le joug.

M. Claes fait remarquer que la citadelle d'Anvers, étant à même de se ravitailler par l'Escaut, pouvait tenir des années; je répondis en ces termes :

Je crois n'avoir pas été compris par l'honorable préopinant : je n'ai point dit que les forteresses capituleraient faute de vivres; j'ai manifesté la crainte, au contraire, que, par des approvisionnements considérables, elles ne prolongeassent l'état actuel des choses; il ne s'agirait plus alors d'exposer une ou deux villes, mais bien de sacrifier la patrie tout entière. Pénétrons-nous enfin de la célérité qu'exige notre réorganisation sociale. Nul doute que les troupes hollandaises ne se retirent si le congrès national, dans cette circonstance, se prononce avec la vigueur convenable, tandis que si nous paraissons les craindre, elles prolongeront leur séjour sur notre territoire pour faire revivre des espérances et favoriser des manœuvres qu'il importe de déjouer; j'insiste donc pour la priorité de la proposition d'exclure les Nassau.

Cette priorité est rejetée par 97 voix contre 77.

La proposition de M. de Celles, ainsi conçue : « Le congrès national de la Belgique proclame l'indépendance du « peuple belge, sauf les relations du Luxembourg avec la « confédération germanique, » fut adoptée, à la séance du 18 novembre, par tous les membres présents (188). J'étais de ce nombre.

L'abbé Boucqueau de Villeraie aurait voulu faire précéder cette proclamation d'un manifeste, et, sans prétendre en contester la convenance, je me rangeai de l'avis de ceux qui préféraient le voir en tête de la constitution, ce qui fut ensuite perdu de vue.

SUR LA FORME DE GOUVERNEMENT

LA PLUS CONVENABLE POUR LA BELGIQUE.

(Séance du 19 novembre 1830.)

Messieurs,

La question qui nous occupe a déjà produit des milliers de volumes et des brochures innombrables; aussi me piquerai-je d'un patriotique laconisme. La nation belge exige de ses mandataires de prompts et grands résultats politiques, et non des phrases plus ou moins sonores.

On est à peu près, aujourd'hui, d'accord sur ce qui constitue les libertés publiques, elles doivent être établies sur les bases les plus larges, quelle que soit la nature du gouvernement. Ce qui distingue, de la république, la monarchie tempérée ou constitutionnelle, c'est l'hérédité du chef de l'État, et peut-être encore quelques formes accessoires. Cette hérédité pourra seule, à mon avis, rendre solide et stable l'édifice social; sans elle, vous risquez de bâtir sur le sable mouvant des révolutions.

Diverses aristocraties se sont partagé les époques de l'histoire : à l'aristocratie patriarcale ou de l'âge succéda l'aristocratie de la force physique ou des conquêtes; puis est venue celle de la naissance ou des parchemins; celle de la fortune s'est assise à côté d'elle dans les derniers temps; le XIXe siècle a, comme les autres, son aristocratie que j'appellerai l'aristocratie des prétentions intellectuelles; souvent elle est fort ridicule, prenez garde qu'elle ne devienne dangereuse, sachez la contenir dans de justes bornes; laissez les ambitions rivales se disputer à l'envi les emplois publics : l'intrigue ne l'emportera pas toujours sur le mérite, et l'émulation naîtra de cette concurrence; mais il importe, mais il est indispensable

Digitized by Google

de mettre à l'abri de toute espérance présomptueuse, de tout projet hostile, le pouvoir conservateur de l'ordre, ce pouvoir que je considère comme le plus ferme boulevard de la liberté contre les entreprises de l'anarchie.

Avec un chef temporaire, l'époque de chaque élection est une crise pour la patrie. On se divise; les têtes s'échauffent; la scène est parfois ensanglantée; le concurrent le plus heureux s'arme de la puissance pour écraser son adversaire; le besoin de se créer des partisans, des amis, l'engage à distribuer avec profusion, avec partialité, les emplois et les faveurs; les partis se succèdent; les haines se perpétuent... Que sera-ce, si des monarques, ennemis de notre repos, profitent de nos tumultueux débats pour ourdir des trames et se prévaloir de nos fautes? Cependant, au milieu de ce désordre, que deviennent notre agriculture, notre industrie, notre commerce, ces véritables bases de la prospérité belge? que deviennent nos relations avec l'étranger? La perspective de nombreuses faillites, de continuelles vicissitudes, est-elle bien propre à nous les rendre favorables? Croyez-moi, cette agitation orageuse, qui flatte tant les esprits inquiets, ne doit pas être l'apanage d'un peuple laborieux. Ce peuple, qui a pris une part si glorieuse à notre immortelle révolution, repousse avec son bon sens ordinaire les théories d'une vaine métaphysique; ne hasardons pas son bonheur par des essais politiques qui peuvent devenir désastreux. Les partisans du système républicain combattent, aujourd'hui, des fantômes; ils confondent les vieilles monarchies hérissées d'abus avec la monarchie constitutionnelle, cette précieuse découverte que Tacite avait inutilement cherchée et dont s'honore notre époque. Profitons de l'expérience de nos pères; consultons les fastes de l'histoire. Est-il, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, une seule république dont nous puissions envier les destinées? Les États-Unis, sans contact avec les autres nations, les États-Unis, placés entre l'Océan et des peuplades sauvages, occupés du soin d'accroître leur population pour la mettre en harmonie avec l'étendue du territoire, ne nous présentent aucun point de comparaison; et des esprits observateurs ont cru, depuis quelque temps, y remarquer certains germes d'amour du pouvoir qui ne s'étaient pas encore manifestés jusque-là... Que la Pologne, sous ses rois électifs, toujours en butte aux complots diplomatiques de ses voisins, nous serve d'exemple! Tous les yeux sont fixés sur nous; ne compromettons pas la sainte cause de la liberté des peuples par des chimères de perfectibilité. Ce n'est point lorsque la pente est rapide qu'il convient de précipiter le char de la civilisation.

Des institutions vraiment libérales, des institutions presque républicaines, si l'on veut, mais sous un chef héréditaire qui nous en garantisse la durée, voilà ce qui doit nous servir de point de ralliement et prouver à l'Europe que, si nous avons su conquérir notre indépendance, nous saurons aussi la conserver.

Un des plus zélés partisans du système républicain, M. de Robaulx, mécontent de l'attitude de quelques-uns de ses amis, ayant dit que ceux qui désertent les rangs de son parti parce qu'il est faible en nombre auront, un jour, honte de les avoir abandonnés, je m'écriai :

La honte! monsieur, la honte! Avez-vous bien pesé toute l'inconvenance de cette expression? La honte! il n'y a point de honte à remplir un devoir, à revenir d'une erreur, à parler d'après sa conscience. Je demande le rappel de l'orateur à l'ordre.

Le rappel est prononcé, mais on décide qu'il ne sera pas mentionné dans le procès-verbal.

A la séance du 22 novembre, 174 voix se prononcent pour la monarchie constitutionnelle représentative sous un chef héréditaire, et 13 pour la république.

SUR LA PROPOSITION

D'EXCLURE LES NASSAU DE TOUT POUVOIR EN BELGIQUE.

(Séance du 23 novembre 1830.)

Messieurs,

Comment les Nassau pourraient-ils remettre le pied sur le sol belge? A Dieu ne plaise que j'insulte au malheur de ces princes, mais les horribles scènes de Bruxelles et d'Anvers ont rendu leur retour impossible. Les peuples se lèveraient en masse pour les repousser, et ce serait peut-être le signal d'une indomptable anarchie. Eh! qu'attendre des prétendues restaurations politiques? On sait trop ce qu'elles ont produit dans d'autres contrées. Les méfiances, les haines, des prétentions toujours prêtes à renaître, des vengeances plus ou moins sourdes; voilà quel serait, chez nous, le cortége d'un Nassau. Notre commerce et notre industrie auraient, pour avantages, d'insupportables hostilités commerciales de la part des Hollandais qui ne nous pardonneront jamais notre émancipation, et, du côté des douanes françaises, un redoublement d'entraves. Le premier coup de canon tiré

Digitized by Google

sur nos frontières suffirait d'ailleurs pour rompre de fragiles, d'odieux liens, mais non toutefois sans compromettre notre indépendance politique, si glorieusement conquise. Plus de Nassau, messieurs, plus de Nassau! c'est le cri général des Belges; puisse-t-il trouver de nombreux échos dans cette enceinte! Il importe, il est urgent, qu'à cet égard la diplomatie étrangère sache à quoi s'en tenir; nous préviendrons par là de fâcheuses intrigues et nous détruirons de coupables espérances. L'Europe, qui connaîtra notre volonté ferme, notre irrévocable volonté, se gardera bien de s'y montrer défavorable; elle ne voudra point, par une opposition mal calculée, nous précipiter dans les bras d'auxiliaires qui ne demanderaient pas mieux que de faire cause commune avec nous. Je vote en faveur de la proposition d'exclure à perpétuité les Nassau de tout pouvoir en Belgique, et je fais, aujourd'hui, ce que sans doute vous ferez presque tous avant trois semaines, lorsqu'il s'agira de procéder au choix du chef héréditaire de l'État.

A la séance du 24 novembre, diverses propositions vinrent à la traverse pour entraver la discussion et temporiser le plus possible; je pris la parole en ces termes :

Toutes ces propositions ne me paraissent que des moyens indirects de reproduire des opinions déjà réfutées par tant d'orateurs. On nous parle de renseignements diplomatiques récemment arrivés: je ne vois pas quelle influence ils peuvent exercer sur la grande question qui nous occupe. Ces renseignements, quels qu'ils soient, ne changeront rien à la manière de voir des députés (et c'est, je crois, le plus grand nombre) qui considèrent la dynastie des Nassau comme désormais impossible; elle s'est rendue indigne de gouverner le peuple belge. Je demande qu'on passe à l'ordre du jour.

Le président propose qu'avant la clôture des débats, le gouvernement provisoire communique à l'assemblée les notes et documents diplomatiques qu'il paraît avoir reçus.

Cette communication a lieu en comité général; on apprend que MM. Bresson et de Langsdorf, arrivés le matin à Bruxelles, ont fait connaître au comité diplomatique qu'ils étaient chargés de le prévenir, au nom des grandes puissances, que l'exclusion des Nassau serait vue avec déplaisir, parce qu'elle pouvait troubler la paix de l'Europe et compromettre un État voisin.

Au bout d'une heure on se remet en séance publique et la discussion à l'ordre du jour est reprise.

A l'appel nominal 161 membres votent pour l'exclusion et 28 contre.

(Séance du 11 décembre 1830.)

On fit la proposition d'entendre le rapport de l'administrateur de la sûreté publique; elle provoqua de ma part ces quelques observations :

On veille à la sûreté publique, et c'est un devoir pour le gouvernement, mais je ne conçois pas qu'elle puisse *s'administrer*. Le devoir de veiller à la sûreté publique rentre dans les attributions du comité de l'intérieur. Je conçois néanmoins qu'on ait chargé particulièrement de ce soin, au premier moment d'une organisation générale, quelqu'un qui pût s'y consacrer tout entier, mais je partage le désir manifesté par notre honorable collègue M. Raikem de voir se rattacher désormais au département de l'intérieur tout ce qui concerne la sûreté publique. Une autorité spéciale, indépendamment de l'impropriété du titre qu'on lui donne, effraye, parce qu'elle rappelle trop ce qu'on nommait jadis la haute police. Du reste, je ne m'oppose pas à ce que nous écoutions le rapport qui nous est annoncé. Je regarde cette communication comme utile, peut-être même comme nécessaire.

Plus tard, lors de la discussion du budget, le 15 janvier 1831, on y revint, et M. Gendebien s'étant fortement prononcé contre cette institution, je dis :

Les raisonnements que nous fait entendre notre honorable collègue M. Gendebien sont d'une nature fort effrayante. S'il est, comme on vient de nous l'insinuer, question, ici, d'un ministère de l'arbitraire, je déclare qu'un semblable ministère ne pourrait nous convenir. Je suis loin néanmoins de prétendre qu'il ne faille pas assurer, par une utile surveillance, par une surveillance de tous les instants, la sûreté publique; mais cela devrait rentrer dans les attributions du comité de l'intérieur.

SUR LA QUESTION

DE SAVOIR S'IL Y AURAIT UN SÉNAT.

(Séance du 15 novembre 1830.)

Je votai (avec 127 autres membres contre 62) pour qu'il y eût un sénat, et, le lendemain, j'exposai ainsi mes vues sur cette institution politique :

Messieurs,

Maintenant que nous avons reconnu l'utilité d'un sénat, tâchons de nous mettre d'accord sur sa composition, et si les sacrifices mutuels de quelques nuances d'opinions deviennent indispensables, je

Digitized by Google

suis prêt à donner l'exemple. Voici néanmoins comment j'envisage la chose : je désirerais que les électeurs chargés d'élire les membres de la deuxième chambre fussent appelés à former, tous les cinq ans, des listes de candidats en nombre triple pour chaque place de sénateur dévolue à leur province ou district ; l'âge et la quotité d'impôts nécessaires seraient déterminés. C'est sur ces listes que le chef de l'État choisirait les sénateurs, soit lors de la première élection, soit en cas de remplacement pour cause de décès, car je voudrais que ces dignités fussent à vie.

Il fut décidé que la nomination des sénateurs se ferait de la même manière que celle des membres de l'autre chambre, mais pour huit ans au lieu de quatre.

NATURALISATION.

(Séance du 20 décembre 1830.)

Je me prononçai pour qu'il y eût deux espèces de naturalisation, la grande et la petite.

Si vous n'avez qu'une seule espèce de naturalisation, vous vous trouverez entre deux écueils : vous vous montrerez trop faciles ou trop sévères. Il convient sans doute d'accueillir favorablement celui qui se présente avec des capitaux ou des connaissances industrielles ; mais il ne faut pas que cet homme, tout utile qu'il soit à notre prospérité commerciale, à nos intérêts matériels, puisse compromettre nos libertés ou notre indépendance politique, si le chef de l'État le choisit pour ministre, quoique étranger à nos mœurs, à nos habitudes, à nos institutions. On ne doit négliger à cet égard aucune espèce de précautions.

Ce principe fut adopté.

PROPOSITION

DE FAIRE PRÉCÉDER LE MARIAGE CIVIL PAR LE MARIAGE RELIGIEUX.

(Séance du 22 décembre 1830.)

Je n'essayerai pas, Messieurs, de reproduire les raisonnements que vous ont fait entendre MM. Defacqz, Forgeur, et quelques autres honorables collègues ; ces raisonnements sont encore présents à votre mémoire ; j'avoue qu'ils ont porté la conviction la plus complète dans mon esprit. Je pense que nous ne sommes pas revenus et que nous ne reviendrons jamais à cette époque trop fameuse où l'on disait : *Périsse la société plutôt qu'un principe!* Une exception à la règle générale (qui interdit toute intervention de la loi ou du magistrat dans les affaires d'un culte quelconque) me semble ici tout à fait nécessaire. Contracter d'abord le seul mariage reconnu par la loi civile, c'est-à-dire par la loi de tous, et puis appeler sur cet acte les bénédictions du ciel, chacun suivant son culte, voilà ce que prescrivent la prudence et la saine morale... Je recule devant les désordres que produirait l'admission du mariage religieux comme pouvant précéder le mariage civil... Et si le mariage civil ne se faisait pas ensuite, que de conséquences déplorables pour les familles ! Je me garderai bien d'en assumer la responsabilité !

A la séance du 23, M. Zoude (de Saint-Hubert) manifesta le désir de voir ajourner cette discussion, qu'il regardait comme un germe de division dans l'assemblée.

Je combattis cette proposition.

Je ne crois pas que la suite de la discussion de l'article 12 doive être ajournée, et les fâcheux inconvénients que prévoit l'honorable M. Zoude ne me semblent guère présumables. Nous avons tous également ici pour but de donner aux lois le plus de perfection possible et de placer sur des bases solides le bonheur de la patrie. Si des nuances d'opinion se manifestent, c'est qu'il existe nécessairement différentes manières d'envisager les mêmes objets. Chacun de nous se croit obligé sans doute de dire ce qu'il pense et tout ce qu'il pense sur chaque question soumise à son examen ; dès lors pourquoi s'aviserait-on de lui savoir mauvais gré de remplir un devoir? Nous avons tous, et dans toutes les circonstances, depuis l'ouverture du congrès, prouvé notre respect, notre amour pour la liberté ; les intentions ne peuvent plus être méconnues ; s'il se mêle parfois à nos débats quelque chaleur, quelque vivacité même, ce n'est point là de l'aigreur, et l'harmonie, l'union qui fait notre force, ne cessera jamais de régner parmi nous. Le principe que consacre l'article 12 nous est cher à tous, mais il a besoin d'être restreint en ce qui concerne le mariage, et je me suis, à cet égard, expliqué suffisamment hier.

Cet article 12, ainsi conçu : « L'État n'a pas le droit « d'intervenir dans la nomination et l'installation des mi- « nistres d'un culte quelconque, ni de défendre à ceux-ci « de correspondre avec leurs supérieurs et de publier leurs « actes, sauf, en ce dernier cas, la responsabilité ordinaire « en matière de presse et de publication, » ne fut adopté qu'à la séance du 5 février 1831, avec le paragraphe suivant qu'avait proposé M. Forgeur : « Le mariage civil devra « toujours précéder la bénédiction nuptiale, sauf les excep- « tions à établir par la loi s'il y a lieu. »

Digitized by Google

DISCUSSION DU BUDGET PROVISOIRE.

(Séance du 28 décembre 1830.)

M. de Robaulx ayant proposé de remplacer les mots : *pendant l'année* 1831, par ceux-ci : *pendant les trois premiers mois de l'année* 1831, attendu que cet intervalle devait suffire au congrès pour s'occuper des lois financières, je repoussai cette idée.

J'espère, dis-je, que le congrès national sera trop pénétré de ses devoirs pour perdre de vue le véritable but de sa mission. Ce but, Messieurs, c'est de donner à la Belgique une bonne loi fondamentale et de procéder aux choix d'un chef de l'État qui puisse garantir suffisamment tous nos intérêts. Si nous nous occupons du budget provisoire, c'est que nous nous trouvons assemblés à l'époque du renouvellement de l'année; mais c'est aux chambres, telles qu'elles seront constituées par la charte, qu'il appartiendra de régler le budget définitif, à moins (ce qu'à Dieu ne plaise) que le régime provisoire ne se prolonge encore pendant six mois.

CHOIX DU CHEF DE L'ÉTAT

(DU ROI DES BELGES).

Dès le début de la séance du 11 janvier 1831, le comte de Celles donne lecture de deux dépêches diplomatiques, l'une de M. Firmin Rogier, et l'autre de M. Bresson, l'un des agents du congrès de Londres près le gouvernement provisoire de la Belgique. Il résulte de ces pièces que le gouvernement français repousse le choix du duc de Leuchtenberg et que le roi Louis-Philippe ne consentirait ni à la réunion de la Belgique à la France, ni même à l'élection du duc de Nemours [1].

A la suite de cette communication, des débats assez vifs s'engagèrent sur l'envoi de commissaires à Paris et à Londres, comme le proposait la section centrale, avec la mission de consulter les puissances sur le choix du chef de l'État.

Cette discussion étant continuée, le lendemain 12, je dis :

Messieurs,

La diplomatie est chose mobile de sa nature... La Pologne insurgée, la Pologne menacée par les légions moscovites, est là, qui peut changer d'un instant à l'autre les dispositions du ministère français. Le projet que j'avais conçu dès le mois d'octobre, et dont M. Blargnies [2] vous a développé les nombreux avantages avec une grande supériorité de talent, pourrait bien, dans quinze jours, n'être plus une utopie. Cet espoir, et la crainte de nous fourvoyer en nous imposant une régence [3], c'est-à-dire le gouvernement qui nous convient le moins, au milieu de la crise actuelle, m'engagent à me prononcer comme la section centrale. Puissent seulement nos commissaires ne pas s'égarer dans le labyrinthe diplomatique, et puisse cette mesure, pour laquelle d'abord j'éprouvais une vive répugnance, ne pas entraîner avec elle des lenteurs, des retards, que notre position ne comporte point! Le digne héritier du nom et des vertus de l'illustre prince Eugène, le duc de Leuchtenberg, aurait vraisemblablement réuni tous les suffrages en sa faveur [4]; mais voilà tout à coup

[1] Les journaux défavorables à cette combinaison s'étaient déchaînés contre moi. Fatigué de toutes ces criailleries, je profitai d'un article très-malveillant inséré dans *le Belge* pour lui adresser la lettre suivante :

A. M. le rédacteur du Belge.

Monsieur,

J'ai contracté depuis longtemps l'habitude de penser tout haut; jamais je ne cache mes opinions, et je ne crains point qu'elles soient connues de mes concitoyens. Émettre franchement sa pensée est d'ailleurs un devoir pour le député d'une nation libre. Tout en conservant notre indépendance nationale si glorieusement conquise, placer la Belgique sous le même sceptre que la France, ou bien, en d'autres termes, choisir Louis-Philippe, roi des Français, pour roi des Belges, avec un vice-roi qui nous gouvernât conformément à la constitution adoptée par le congrès... tel serait, à mon avis, le plus heureux résultat de notre héroïque révolution : alors plus de douanes entre deux pays faits pour s'entendre, alors plus d'envahissement à craindre. Ce vœu fondé sur nos intérêts commerciaux et politiques, ce vœu qui fait écho dans nos provinces, ce vœu patriotique, j'ai pu l'exprimer en présence d'un grand nombre de mes collègues, j'ai pu manifester le désir qu'il fût adopté par eux, mais il est faux que je leur aie proposé de prendre aucun engagement définitif à cet égard; il est faux, de toute fausseté, que j'aie fait circuler une liste ayant pour but la *réunion à la France*. Je crois devoir démentir de la manière la plus formelle l'article inséré dans *le Belge* d'hier. Je vous prie, Monsieur, d'accueillir cette réclamation et agréer, etc.

Le baron DE STASSART.

Bruxelles, le 13 décembre 1830.

[2] Dans un discours de quelque étendue il avait développé tous les avantages qui devaient résulter, pour la Belgique, d'une réunion à la France.

[3] On nous avait proposé, comme agréable aux cinq puissances, le prince Othon de Bavière, qui n'était même pas majeur.

[4] Un de nos écrivains les plus laborieux, M. Juste, qui s'occupait de l'histoire du congrès national de Belgique, m'ayant adressé, le 22 janvier 1849, les questions suivantes : « 1° Quels étaient les antécédents du duc de Leuchtenberg, au moment où le congrès belge jeta les yeux sur lui? où avait-il été élevé (dans quelle localité de la Bavière) et par qui? 2° Comment

Digitized by Google

que, par la plus méticuleuse et la plus inconcevable politique du monde, on s'avise de lui donner l'exclusion, tant l'indépendance du peuple belge est respectée!

La proposition d'envoyer des commissaires à Paris et à Londres est rejetée par 117 voix contre 62 à la séance du 13 janvier.

A la séance du 14 janvier, M. Constantin Rodenbach, pour appuyer sa proposition d'urgence relativement à l'élection du chef de l'État, représenta la Belgique comme dans un état de malaise et d'anxiété extrême. M. le comte Duval se crut attaqué personnellement dans ce discours, et demanda le rappel de l'orateur à l'ordre.

Je suis persuadé, dis-je, que M. Constantin Rodenbach n'a pas eu l'intention de manquer à des membres de cette assemblée; il vient d'ailleurs de s'expliquer, à cet égard, d'une manière satisfaisante. Je ne pense donc pas qu'on doive rappeler notre honorable collègue à l'ordre; mais je voudrais qu'il fût possible de le rappeler à plus d'exactitude dans les faits qu'il nous a retracés; il a rembruni tellement le tableau de nos affaires qu'il l'a rendu tout à fait méconnaissable. Une pareille exagération au surplus porte avec elle son remède, et personne (pas même les orangistes les plus renforcés) ne s'y trompera.

A la séance du 17 janvier, M. Charles Rogier, membre du gouvernement provisoire, ayant dit qu'en ouvrant, le matin, *le Messager des chambres*, il avait lu, non sans étonnement, une lettre de M. le ministre des affaires étrangères de France, M. le comte Sébastiani, où l'on re-

sa candidature fut-elle mise en avant? Par le duc de Bassano? Par le comte Méjan? 3° Ce dernier était-il le secrétaire des commandements du prince Eugène pendant sa vice-royauté d'Italie? Vint-il à Bruxelles pendant les négociations relatives à la candidature du duc Auguste? 4° Des Belges se rendirent-ils en Bavière dans l'intérêt de cette candidature, et à quelle époque, et de qui ces députés tenaient-ils leur mandat? » je m'empressai d'y répondre dès le lendemain 23:

1° Le duc de Leuchtenberg avait dix-neuf ans. On le savait doué d'une intelligence remarquable et de cette politesse gracieuse, si propre à gagner tous les cœurs; son nom, son origine le recommandaient puissamment. Il avait reçu l'éducation la plus soignée sous la direction du comte Méjan, sous les yeux d'une mère, le modèle de toutes les vertus, et qui s'était appliquée à développer l'élévation naturelle de l'âme du jeune prince.

2° La candidature du duc de Leuchtenberg avait été mise en avant, dès le principe, par le duc de Bassano, qui m'avait envoyé, pour cet objet, M. Goubaud, ancien dessinateur du cabinet impérial. Je répondis que le fils du prince Eugène avait toutes mes sympathies, mais que nous avions besoin de liens plus intimes avec la France, et qu'aussi longtemps qu'il me serait permis d'espérer de voir les deux pays sous le même sceptre, je ne pourrais donner les mains à d'autres combinaisons. — Dans ma pensée, il n'y avait de résultat convenable, pour la Belgique, qu'une quasi-réunion, de manière à garantir la prospérité de Bruxelles, le plus possible, au moyen de la présence permanente d'un prince français gouverneur général de nos provinces, avec des pouvoirs très-étendus. Lorsqu'il me fut démontré que le roi Louis-Philippe, partisan de la paix à tout prix, ne réaliserait point ce vœu et que, chaque jour, de nouveaux candidats sans consistance seraient inscrits sur la liste, j'écrivis au duc de Bassano que le prince Auguste de Leutchtenberg aurait des chances. Je proposai cette candidature à l'une de nos réunions des partisans de la quasi-réunion à la France; mais Séron, qui en faisait partie, ne me comprit point... Il en fut de même pour d'autres députés que maîtrisèrent les intrigues du comte de Celles (l'agent bénévole du roi des Français), de M. Bresson et de M. de la W.....:. Ces diplomates, en désespoir de cause, finirent par donner leur parole d'honneur que l'on ne nous refuserait pas le duc de Nemours. J'en doutais beaucoup. Cependant le colonel Méjan, ancien aide de camp du prince Eugène et chambellan du roi de Bavière, en se rendant à Paris, passa deux jours à Bruxelles, où se trouvait déjà, depuis une semaine, le chevalier d'Asda, ancien page du vice-roi. M. Méjan me donna des détails fort intéressants sur les vues, sur les dispositions du prince, et partit en me promettant de m'écrire avant de quitter Paris, ce qu'il ne fit point. Je crus en conséquence devoir persister en faveur du duc de Leuchtenberg. Seulement, comme il ne convenait point que notre roi fût élu au ballottage, je déclarai que si mon candidat n'avait aucune chance de succès, je me rallierais aux partisans du duc de Nemours après le premier tour de scrutin. Les députés du Luxembourg prirent le même engagement, et c'est ce qui fit sortir de l'urne le nom du prince français. Il obtint tout juste le nombre nécessaire de suffrages.

3° Le comte Étienne Méjan (éditeur de la collection des *Travaux de Mirabeau*, 1791, 5 vol. in-8°) a été secrétaire des commandements du vice-roi d'Italie et gouverneur des jeunes princes. Ce ne fut pas lui, mais son fils, qui vint à Bruxelles.

4° Aucun Belge, que je sache, ne se rendit en Bavière à l'époque dont il s'agit. Ma réponse au duc de Bassano, insérée dans l'excellent ouvrage de M. Huyttens, sur le congrès, explique la combinaison de Leuchtenberg, telle que je l'avais conçue. Il est à remarquer néanmoins que beaucoup d'adhérents n'adoptaient le prince Auguste que parce qu'ils croyaient ainsi détacher notre cause de la France et y intéresser l'Allemagne, ce qui certes était une inconcevable erreur. On fit circuler de nombreuses copies de la lettre suivante écrite au duc de Bassano par le duc de Leuchtenberg; elle était bien faite pour multiplier le nombre de ses partisans:

« Anspach, le 12 janvier 1831.

« Monsieur le duc,

« Votre ami et le mien ne m'a pas laissé ignorer avec quel empressement vous avez uni vos vœux à ceux que plusieurs citoyens belges ont bien voulu former en ma faveur.

« A la première nouvelle des sentiments que vous avez exprimés à cette occasion, je me suis redit ce que j'ai déjà eu le droit de me dire souvent: que c'est pourtant une heureuse destinée que la mienne. Avant de m'avoir mis à portée de mériter par moi-même des amis parmi les hommes dont l'amitié a du prix, elle m'a permis de compter pour tels tous ceux qui ont connu mon père, et qui sont demeurés fidèles à sa mémoire. La Providence me devait cette faveur; elle me l'a vendue si cher!

« Je vous remercie, monsieur le duc, de votre intérêt pour ce qui me touche, et je vous prie d'agréer les expressions d'une reconnaissance que je trouve plus facile à sentir qu'à dire.

Digitized by Google

marque le passage suivant : « Comme ministre, je n'ai « jamais eu à entretenir le roi d'aucun arrangement relatif « à sa famille : le roi n'a donc pu accorder ni refuser ce « qui ne lui a point été demandé. J'ajouterai que, soit « comme homme, soit comme interprète des pensées « royales, je ne me serais jamais expliqué avec une telle « légèreté sur la famille d'un prince dont le roi estime la « mémoire, et sous les ordres duquel je m'honore d'a- « voir longtemps combattu pour la gloire et l'indépendance « de la France ; » je pris la parole en ces termes :

Je regardais l'exclusion du duc de Leuchtenberg comme le résultat d'une politique tellement méticuleuse, je dirai même tellement odieuse, qu'il m'était impossible de l'attribuer au noble monarque qui fait aujourd'hui le bonheur de la France. J'étais loin toutefois d'inculper à cet égard notre gouvernement ; je n'en accusais pas davantage M. Bresson ; toutes ces manœuvres me paraissaient ourdies par quelque diplomatie *boiteuse*, par quelque diplomatie occulte. Je suis enchanté d'apprendre que M. le général Sébastiani lui donne le démenti le plus formel ; cette démarche, honorable pour lui-même et pour le gouvernement français, nous laisse toute la liberté de choisir (sans risquer de compromettre nos relations amicales avec nos voisins) le fils de l'illustre et vertueux prince Eugène, si, comme tout me porte à le croire, les intérêts et la dignité de la Belgique l'exigent.

A la séance du lendemain j'appuyai la question d'urgence proposée par M. Zoude (de Saint-Hubert).

Il y a, ce me semble, urgence de procéder au choix du chef de l'État, et l'honorable M. Zoude vient de vous le prouver d'une manière incontestable. Rien, aujourd'hui surtout que ce choix ne me paraît plus être enveloppé des liens de la diplomatie, ne doit nous empêcher d'accomplir un devoir et de marcher vers un résultat attendu, par le peuple belge, avec une si vive impatience. Je suis d'avis que l'on pourrait fixer à demain l'élection et se déclarer en permanence jusqu'à ce qu'elle soit terminée.

M. le baron de Pélichy parla dans un sens opposé ; je répliquai :

On pourrait puiser dans ce qu'a dit notre honorable collègue M. de Pélichy des arguments très-forts en faveur de l'urgence. Que nous propose-t-il en effet? d'envoyer des commissaires à toutes les puissances pour qu'elles daignent diriger l'élection à faire par le congrès national... Or, je vous le demande, qu'arrivera-t-il si chacune d'elles a son candidat particulier? Que d'incertitudes! que de lenteurs! Dans quels embarras inextricables ne nous trouverions-nous pas enlacés! Est-il d'ailleurs de la dignité du peuple belge de s'en rapporter aux étrangers pour le choix du prince qui lui convient le mieux? Ne doit-il pas en être lui-même le juge? Les cinq puissances d'ailleurs n'ont-elles pas formellement déclaré qu'elles ne voulaient point se permettre d'intervention à cet égard? Aussi ne nous ont-elles présenté personne jusqu'ici. Pourquoi dès lors hésiterions-nous à choisir un prince qui, par son nom et ses relations politiques, offre toutes les garanties désirables, non-seulement à nous, mais à l'Europe entière.

Je donnai quelques autres développements à ma pensée et j'insistai pour qu'on procédât définitivement au choix du chef de l'État le plus tôt possible après l'examen des

« Je ne sais si les vœux que plusieurs Belges vous ont confiés seront accomplis ; j'en doute. Il sera si facile aux Belges de se donner un chef plus capable que moi! Mais enfin on me demande ce que je répondrais *s'ils l'étaient*, et je ne puis me refuser à m'expliquer sur cette question. J'ai trouvé en vous un ami de plus ; je vais parler à ce nouvel ami avec une entière franchise.

« Si je ne consultais que la juste idée que je dois avoir et que j'ai de l'étendue des devoirs qui me seraient imposés, et de ce qui me manque en lumières et en expérience pour les remplir dignement, je refuserais ; car la première règle que je me suis imposée depuis que j'ai commencé à penser a été de ne jamais entreprendre ce que je ne me jugerais pas capable de faire et de faire bien.

« Mais deux considérations triomphent dans mon esprit de cette considération première :

« Et d'abord je n'oublie pas que plusieurs princes ont été placés à la tête des nations dans un âge moins avancé que le mien, et que tous n'avaient pas comme moi le grand avantage de trouver dans l'histoire de leur père et les meilleures leçons et les meilleurs exemples.

« C'est ensuite une si belle mission que d'être appelé à concourir au bonheur d'un peuple, et particulièrement d'un peuple qui se distingue par un amour éclairé de la véritable liberté et par des sentiments élevés et généreux, qu'il me semble qu'il y aurait quelque chose de mal à s'y refuser, quand on sent qu'on porte aussi, en soi-même, des sentiments qui répondent à ceux de ce peuple.

« Ces réflexions, monsieur le duc, me déterminent à vous dire, après avoir toutefois sollicité et obtenu les conseils de ma bonne mère, que si la majorité des voix du congrès se réunit en ma faveur, vivement touché d'un témoignage aussi honorable d'estime et de confiance, je considérerai comme un devoir d'accepter.

« Vous le savez mieux que personne, monsieur le duc, je n'ai ni désiré, ni demandé l'élévation qui semble venir me chercher. Si elle m'arrive, je sentirai doublement tout ce que j'aurai à faire pour m'en montrer digne.

« Les Belges éclairés et amis de leur pays m'aideront de leurs conseils. La seule chose dont je puisse répondre aujourd'hui, et dont je réponds, c'est que les engagements que je prendrai seront toujours sacrés pour moi, et que la prospérité, la gloire de la Belgique sera l'unique objet de mes études, de mes efforts et de mes soins.

« (Signé) AUGUSTE. »

Digitized by Google

propositions de MM. Zoude, Rodenbach et Duval dans les sections et le rapport de la section centrale; il fut décidé que les sections se réuniraient à sept heures du soir, pour s'occuper de cet objet.

A la séance du 19 janvier, M. Lebeau présente un décret portant appel du duc Auguste de Leuchtenberg au trône de la Belgique; mais l'assemblée, par 80 voix contre 65, adopte une proposition de M. Forgeur pour envoyer à Paris des commissaires chargés de prendre et de transmettre, dans le plus bref délai, des renseignements positifs sur tout ce qui peut être relatif au choix du chef de l'État, soit sous le rapport du territoire, soit sous le rapport des intérêts commerciaux, soit sous le rapport des alliances.

La discussion relative au choix du chef de l'État est fixée au 28 janvier, que l'on ait ou que l'on n'ait pas reçu des instructions.

A la séance du 23 janvier, le comte d'Arschot, vice-président du comité diplomatique, vient lire une lettre de M. Bresson accompagnant une dépêche du comte Sébastiani, par laquelle l'exclusion est donnée au duc de Leuchtenberg, et qui contient, de nouveau, le refus d'accepter la couronne pour le duc de Nemours, alors même qu'elle lui serait offerte par le congrès.

A la séance du lendemain, le comte d'Arschot communique les notes échangées entre le comte de Celles, à Paris, et le comte Sébastiani; il en résulte que le cabinet du Palais-Royal voudrait qu'on éloignât la discussion fixée au 28.

A cette séance du 24, une proposition d'élire le duc de Nemours est déposée sur le bureau : elle est signée par 52 membres, entre autres le baron Surlet de Chokier président.

Je me bornai pour lors à faire une motion d'ordre et je dis que les sections devaient indispensablement s'occuper sans le moindre retard de cette proposition, afin que rien ne s'opposât, le 28, à l'élection du chef de l'État, car c'était un point arrêté par le congrès national.

QUESTION CONSTITUTIONNELLE

DE SAVOIR QUI NOMMERAIT LES BOURGMESTRES ET LES ASSESSEURS.

(Séance du 25 janvier 1831.)

Je partage, Messieurs, l'opinion émise par M. de Theux; je pense, comme lui, que le choix des bourgmestres et des assesseurs doit appartenir au pouvoir exécutif; mais je voudrais le circonscrire entre les membres des conseils communaux. Ce serait concilier le principe de l'élection avec la nécessité d'obtenir l'assentiment du pouvoir. Le choix des hommes placés à la tête de l'autorité communale doit exercer une influence très-étendue sur la prospérité publique; il ne faut pas perdre de vue les rapports dans lesquels ils doivent se trouver sans cesse avec le gouvernement. On doit craindre qu'en cas de guerre, un bourgmestre méticuleux, ou bien entêté, ne se refuse, par exemple, à fournir les voitures exigées pour le transport des vivres ou des blessés. On le destituera, dira-t-on; à la bonne heure, mais, considéré comme une victime de son dévouement à ses administrés, le bourgmestre peut-être sera réélu perpétuellement, et l'on tournera toujours dans un cercle vicieux. Voici mon amendement : « Les « bourgmestres et les échevins ou assesseurs se- « ront nommés par le pouvoir exécutif, mais il « sera tenu de les choisir dans les conseils com- « munaux. »

M. Lebeau demande qu'il puisse y avoir des exceptions, parce qu'il prévoit le cas où tous les conseillers de régence refuseraient d'être bourgmestres. Je réponds :

L'honorable M. Lebeau me paraît s'être exagéré la difficulté. Je vois, dans la règle qui prescrirait de choisir, dans les conseils communaux, les bourgmestres et les assesseurs, un moyen d'améliorer la composition de ces conseils. Les sachant destinés à fournir des fonctionnaires d'une importance réelle, les électeurs se montreraient plus circonspects et se garderaient bien de donner leurs voix à des hommes incapables ou déconsidérés. Cependant, si l'on veut, pour des circonstances exceptionnelles, admettre des exceptions, je ne m'y refuse point.

L'amendement de M. Lebeau : l'élection directe, sauf les exceptions « que la loi pourra établir à l'égard des chefs « des administrations communales et des commissaires « du gouvernement près des conseils provinciaux, » est adopté.

CHOIX DU CHEF DE L'ÉTAT,

(SUITE.)

(Séance du 28 janvier 1831.)

M. Sylvain Van de Weyer rend compte de la mission remplie par lui, conjointement avec M. Hippolyte Vilain XIIII, en qualité de commissaires délégués du gouvernement provisoire près la conférence de Londres.

On s'occupe ensuite de l'élection du chef de l'État. De grands débats s'élèvent sur le mode d'élection. On finit par adopter, à l'unanimité des 183 membres présents, les dispositions suivantes : 1° Par dérogation à l'article 17 du règlement, les votes seront émis par bulletins signés dont le dépouillement sera fait publiquement et à haute voix par une commission de huit membres, désignés par la voie du sort. 2° Les membres de cette commission se diviseront

Digitized by Google

en deux scrutateurs, trois contrôleurs et trois secrétaires. Ils ne procéderont au dépouillement des bulletins qu'après avoir constaté que le nombre de ces derniers est égal à celui des votants. Les scrutateurs proclameront l'élu et le signataire de chaque bulletin. 3° Le scrutin s'établira entre tous les candidats indistinctement qu'il plaira à chaque membre de porter. 4° Les bulletins seront remis au président par chaque membre au fur et à mesure de l'appel nominal, qui aura lieu d'après la liste de présence. Le président déposera immédiatement chaque bulletin dans l'urne. 5° Si, au premier tour de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité de 101 voix, on procédera à un second tour de scrutin, et alors l'élection sera faite à la majorité absolue des votants. 6° Si, après trois tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité requise, il sera procédé à un scrutin particulier entre les deux candidats qui auront réuni le plus de voix à la dernière épreuve. Tout suffrage donné à d'autres candidats sera nul. 7° Seront également annulés les bulletins non signés ou dont les signatures ne pourront être immédiatement vérifiées et constatées. 8° Le président proclamera le résultat des scrutins.

A la séance du 29, il est donné lecture d'un message par lequel le gouvernement provisoire adresse au congrès un extrait du protocole de la conférence tenue à Londres, le 20 janvier 1831, contenant les bases de séparation entre la Belgique et la Hollande.

M. de Robaulx formule une protestation contre ce protocole. Je me lève et dis :

Je ne demande pas la parole pour combattre la proposition de M. de Robaulx, mais je voudrais qu'on la conciliât avec la décision prise par l'assemblée, de procéder au choix du chef de l'État, toute affaire cessante. Cela me semble facile; il ne s'agit que de nommer, à l'instant même, une commission qui soit chargée de préparer une protestation énergique contre le protocole du 20 en ce qui concerne l'intégrité du territoire, et d'ajourner l'examen de cette protestation jusqu'après l'élection du roi des Belges. L'ordre du jour est d'ailleurs, provisoirement du moins, une protestation suffisamment énergique. Quant aux mandats de nos collègues du Luxembourg, il n'appartient pas aux plénipotentiaires de Londres de les infirmer; ces honorables députés les tiennent du peuple et de l'assentiment du congrès national

Un décret en deux articles est adopté sur le mode de proclamation et d'acceptation du chef de l'État. 1° N... est proclamé roi des Belges, à la condition d'accepter la constitution telle qu'elle sera décrétée par le congrès national. 2° Il ne prend possession du trône qu'après avoir solennellement prêté dans le sein du congrès le serment suivant: « Je jure d'observer la constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire. »

La discussion s'ouvre ensuite sur le choix du chef de l'État.

A la fin de cette séance, un message du gouvernement provisoire porte à la connaissance de l'assemblée qu'il a été remis par M. le marquis de Lawoestine une lettre de M. le comte Sébastiani, portant que le gouvernement français regarderait le choix du duc de Leuchtenberg au trône de la Belgique comme un acte d'hostilité envers la France et que, dans ce cas, M. Bresson aurait à quitter immédiatement Bruxelles.

Aux séances du 30 et du 31, de nombreux orateurs se firent entendre sur l'importante question à l'ordre du jour. Je ne parlai qu'à la fin de la séance du 31 :

Messieurs,

Lorsque le peuple attend avec une si vive impatience la décision du congrès national, je me garderai bien de prolonger nos débats par des discours inutiles; je veux me borner à motiver mon vote en peu de mots :

C'était un devoir sans doute, pour nous, de songer aux moyens de terminer le mieux et le plus promptement possible notre glorieuse révolution. Placer le drapeau belge à côté du drapeau français, et choisir pour roi Louis-Philippe, tout en conservant notre indépendance intérieure et notre constitution particulière, m'avait paru, dès le mois d'octobre, le résultat le plus désirable. Mais ce plan, conçu dans l'intérêt de notre patrie, nous a-t-il été permis de le réaliser? Le cabinet du Palais-Royal ne s'est-il pas expliqué de la manière la plus positive à cet égard? ne nous a-t-il pas refusé même le duc de Nemours? ce refus ne vient-il pas encore d'être solennellement confirmé par un ministre à la tribune de Paris? Peut-on s'obstiner dès lors à vouloir l'impossible?... Pour mon compte je le déclare, il y a près d'un mois que j'ai senti la nécessité de substituer, à des combinaisons chimériques, le seul projet qui pût assurer notre indépendance, nous conserver le maintien de la paix, et donner à la naissante couronne des Belges l'éclat magique des souvenirs. Un jeune prince, héritier des vertus de son père, un jeune prince dont le nom seul commande la confiance et le respect, un jeune prince qui doit finir par être agréable à toutes les puissances, par cela même qu'il n'est le candidat d'aucune, le duc de Leuchtenberg enfin m'a semblé devoir être l'élu de la nation. Lui confier les destinées de la Belgique, n'est-ce pas mettre nos libertés et nos institutions sous la sauvegarde de l'honneur? C'est avec l'intime conviction de remplir dignement mon mandat que je donne mon suffrage au prince Auguste de Beauharnais, duc de Leuchtenberg.

A la séance du 1er février, on commença par se livrer à l'examen du projet de protestation contre le protocole du 20 janvier lu à la séance précédente. Il est adopté par

Digitized by Google

163 voix contre 9. Après quoi l'on reprend la discussion relative au choix du chef de l'État. Elle est continuée le 2 février, et M. Van de Weyer ayant, dans son discours, dit que le membre du congrès qui s'était montré le plus chaud partisan de la candidature du duc de Leuchtenberg devait être possesseur d'une lettre du duc de Bassano qui confirme la détermination de ce prince de ne point accepter la couronne de la Belgique en cas qu'elle lui soit offerte, je me lève et dis :

Je demande la parole pour un fait personnel. Le député que notre honorable collègue M. Van de Weyer désigne comme ayant reçu de M. le duc de Bassano une lettre relative au refus que le duc de Leuchtenberg ferait de la couronne belge, c'est moi... J'ai fait, de cette lettre en date du 25 janvier[1], l'usage que l'honneur me prescrivait d'en faire; je me suis empressé d'en donner connaissance à ceux de mes collègues qui croyaient devoir appuyer la candidature du duc de Leuchtenberg; je la leur ai communiquée, le 27, à l'hôtel de la Paix, mais il ne paraît pas qu'elle ait porté dans leur esprit la même conviction que dans l'esprit de MM. les membres du comité diplomatique.

Dès le commencement de la séance du 3 février, une lettre du comte Sébastiani, de laquelle on doit conclure que le gouvernement français n'a point adhéré aux dispositions du protocole de la conférence de Londres en ce qui concerne les dettes et la fixation des limites des territoires belge et hollandais, est communiquée par M. Van de Weyer, président du comité diplomatique, qui, de toutes parts interpellé pour faire connaître si la certitude de l'acceptation de la couronne par le duc de Nemours avait été donnée, répond simplement, ainsi que ses collègues, MM. Lebon et le comte d'Arschot, qu'ils en ont la conviction intime. Après de nombreux discours encore, M. Nothomb, secrétaire, fait l'appel nominal pour l'élection du chef de l'État. Il y a 191 votants, 9 députés sont absents.

Voici le résultat que présente le premier tour de scrutin : 89 voix pour le duc de Nemours, 67 pour le duc de Leuchtenberg et 35 pour l'archiduc Charles d'Autriche. — On procède au second tour de scrutin (101 voix ne sont plus requises, la majorité absolue suffit), il y a 192 votants. Le duc de Nemours obtient 97 voix, le duc de Leuchtenberg 74 et l'archiduc Charles 21. Huit députés qui s'étaient prononcés, au premier tour de scrutin, les uns pour le duc de

[1] Cette lettre et ma réponse ont été reproduites dans le recueil des *Discussions du congrès national de Belgique*, mises en ordre et publiées par le chevalier Émile Huyttens (tome II, page 400).

Les voici :

« Monsieur le baron,

« Je comptais profiter du départ de M. V. D. L... pour vous remercier de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par M. le comte Méjan, qui est retourné sur-le-champ en Bavière où l'on connaissait déjà les dispositions de notre cabinet et où l'on avait pris, en conséquence, une résolution que vous approuverez comme homme sage, quoiqu'elle puisse contrarier vos vues comme Belge. Le prince Auguste ne pourrait accepter une élection à laquelle la France s'oppose et qui priverait la Belgique des rapports les plus nécessaires à sa prospérité. Cette détermination du prince et de sa mère est irrévocable. Je crois devoir, monsieur le baron, puisque je suis en mesure de le faire, vous en informer *confidentiellement* pour que vous et vos amis vous abandonniez une candidature désormais sans objet; mais je vous prie de ne faire aucun usage public de ma lettre; je ne vous l'écris qu'afin de vous donner une conviction qui, pour avoir crédit, n'a besoin que d'être énoncée par vous.

« Agréez, monsieur le baron, les nouvelles assurances de tous mes sentiments.

« LE DUC DE BASSANO.

« Paris, mardi 25 janvier 1831. »

On lit au bas de cette lettre ces mots, écrits de la main de M. Van Meenen; l'un des députés qui assistaient à la réunion dont j'ai parlé :

« *Cette lettre nous a été communiquée le 27 janvier, en notre réunion, hôtel de la Paix.*

« VAN MEENEN. »

A. M. le duc de Bassano.

« Monsieur le duc,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25, et je vous en rends mille grâces, mais elle me jette dans le plus grand embarras du monde. M. le comte Méjan m'avait dit que je pouvais affirmer de la manière la plus positive que le prince Auguste accepterait la couronne des Belges et qu'il serait ici douze jours après l'élection. M. le comte Méjan ne m'ayant pas écrit pour dégager ma parole, je me considère comme obligé par l'honneur à voter pour le duc de Leuchtenberg. Si néanmoins le duc de Nemours obtient plus de suffrages au premier tour de scrutin, je croirai devoir, au second tour, me rallier à ses partisans, ainsi qu'un grand nombre de mes amis. Je sens l'importance, pour la Belgique, de présenter à l'Europe un monarque qui ait l'assentiment général, et voilà pourquoi nous avons voulu que le scrutin fût considéré comme nul s'il ne présentait pas une majorité de 101 voix. Je pense toujours que le ministère français aurait fait preuve d'une politique plus honorable et tout à la fois plus habile s'il avait donné les mains à l'élection d'un fils du prince Eugène; gendre du roi des Français, le nouveau roi des Belges serait le plus ferme appui du trône de Louis-Philippe. En cas de guerre (et une guerre générale me paraît inévitable), on pourrait le mettre à la tête d'une armée française au delà des Alpes; son nom serait magique : bientôt maître de l'Italie, il en occuperait le trône... Qu'est-ce qui s'opposerait alors à ce que la Belgique fût placée sous le même sceptre que la France? Ces combinaisons ne doivent pas vous paraître impossibles à vous, monsieur le duc, qui avez vu tant de prodiges et qui même avez contribué si souvent à les opérer. Si le duc de Nemours est élu, puissent du moins vos ministres soutenir ce qu'aura fait le congrès national et montrer l'énergie nécessaire!

« Agréez, monsieur le duc, les nouvelles assurances de ma haute considération et de mon dévouement.

« LE BARON DE STASSART.

« Bruxelles, le 30 janvier 1831. »

Digitized by Google

Leuchtenberg et les autres pour l'archiduc, se rallièrent aux partisans du duc de Nemours qui, de cette manière, eut tout juste la majorité absolue [1].

A la séance du lendemain, 4 février, l'on décida qu'une députation de dix membres, le président compris, se rendrait à Paris pour annoncer au roi des Français l'élection de son fils Louis-Charles d'Orléans, duc de Nemours, comme roi des Belges [2].

[1] Je me fis un devoir de rendre compte au duc de Leuchtenberg de ce qui s'était passé. Je reçus de ce prince une lettre dont je crois pouvoir aujourd'hui, sans indiscrétion, faire jouir mes lecteurs. Elle appartient à l'histoire et respire les plus nobles sentiments.

« Monsieur le baron,

« Je reçois aujourd'hui la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 3 février et je m'empresse de vous en remercier et d'y répondre.

« Je n'essaye pas de vous dire combien j'ai été sensible aux témoignages d'estime et de confiance dont j'ai été honoré par vous et par un grand nombre de vos collègues, combien surtout j'ai été heureux et touché que, sans me connaître, vous m'eussiez rendu la justice de croire que, dans quelque situation que le sort me plaçât, je voudrais m'y montrer digne de mon père. Tout ce que j'ai senti à cette occasion, tout ce que je sens en ce moment, je suis impuissant à l'exprimer.

« Cependant, monsieur le baron, à la vive émotion que j'éprouvai au premier bruit de vos suffrages, se mêla bien vite une vive amertume. Le ministère français me repoussa de vous, sur des motifs que je respectai sans les comprendre, parce que je dus les croire et que je les crois encore puisés dans l'intérêt de la France et dans celui de la Belgique; mais il m'a repoussé dans des termes dont il a été hors de mon pouvoir, je vous l'avoue, de n'être pas profondément affligé.

« Ces termes, je laisse à d'autres à en apprécier la justice et la convenance; il me suffira, je l'espère, pour m'en consoler, de sentir en moi-même que je ne les avais pas mérités.

« A la lecture de la dépêche de M. Rogier, je ne me permis pas sans doute d'exprimer positivement un *refus*, j'aurais trop paru compter sur une nomination que la connaissance que j'ai de moi-même et de mon insuffisance ne m'avait jamais présentée comme probable, et qui dès ce moment dut se présenter à mon esprit et s'y présenta, en effet, comme plus improblable que jamais. — Cependant, dans l'agitation que m'avait causée la dépêche de M. Rogier, je confiai au duc de Bassano que si le choix des Belges tombait sur moi *je ne saurais me décider à accepter*. Comment en effet aurais-je pu me résoudre à rompre moi-même les liens si naturels et si nécessaires qui vous attachent et doivent vous attacher à la France?

« Je sentis tout à coup que, dans la situation où le cabinet français venait de me placer, mon acceptation, si j'avais à me prononcer, eût été la triste preuve que vous aviez porté vos suffrages sur celui qui en était le moins digne.

« Je n'oubliai pas, monsieur le baron, je ne pouvais pas oublier, que, par leur valeur et leur sagesse, les Belges avaient conquis leur indépendance et leur liberté. Je me serais montré bien ingrat du choix dont ils m'auraient honoré, si par mon acceptation je les eusse exposés au danger de perdre leurs deux conquêtes, les premiers des biens pour les peuples et même pour les rois. — Tels furent les sentiments qui dictèrent ma lettre au duc de Bassano. Je n'ai pas à craindre qu'ils ne soient pas appréciés par vous comme ils doivent l'être.

« Jusqu'au dernier instant de ma vie, monsieur le baron, je ferai les vœux les plus ardents pour la gloire et la prospérité de la Belgique.

« J'attends, et permettez-moi de dire *j'exige*, de votre délicatesse que cette lettre ne sorte jamais de vos mains. Ma délicatesse, à moi, ne me permet pas, ce me semble, d'écrire en Belgique. Je vous serai pourtant bien obligé si vous voulez être, de vive voix, auprès de ceux de vos amis qui ont bien voulu être les miens, l'interprète des sentiments de reconnaissance que je leur dois et que je leur conserverai toujours.

« Je suis, monsieur le baron, avec beaucoup de considération, votre tout dévoué.

« LE PRINCE AUGUSTE,
« DUC DE LEUCHTENBERG.

« Eichstet, 20 février 1831. »

[2] On sait que le roi Louis-Philippe, conformément à la promesse d'un refus formel qu'il avait fait renouveler dans le protocole de la conférence de Londres du 7 février, ne crut pas pouvoir accepter, pour son fils, la souveraineté de la Belgique. Après le retour de la députation belge, le congrès résolut, sur la double proposition de M. Lebeau et des membres du gouvernement provisoire, de nommer un régent pour exercer les pouvoirs constitutionnels du chef de l'État jusqu'à l'installation du roi qui serait élu par le congrès national. M. le baron Surlet de Chokier, à la séance du 24 février, obtint 108 suffrages; 157 membres avaient voté. Il fut installé solennellement au sein du congrès le lendemain 25. Ses pouvoirs cessèrent le 21 juillet 1831, jour de l'inauguration du roi (Léopold de Saxe-Cobourg), élu par le congrès national, le 4 juin précédent, par 152 voix sur 195

Les soins à donner au gouvernement de la province de Namur, dans des circonstances toujours assez difficiles, ne pouvant se concilier avec l'assiduité qu'exigeait de tous ses membres le congrès national, j'envoyai ma démission à cette assemblée, le 12 février 1831.

Digitized by Google

SÉNAT.

1831 — 1847.

Élu sénateur pour le district de Namur, je fus appelé par mes nouveaux collègues à l'honneur de les présider pendant la première session (1831-1832), je le fus également les six années suivantes. En prenant place au fauteuil, le 12 septembre 1831, je dis ces quelques mots :

Messieurs,

L'émotion que j'éprouve en ce moment vous exprimera mieux qu'aucune phrase combien je suis sensible à l'honneur inattendu que vous m'avez fait en m'accordant vos suffrages. Je m'efforcerai de justifier votre confiance. Je puis vous répondre au moins de mon zèle et de mon dévouement. Le bon esprit qui vous anime tous, votre amour de l'ordre et votre indulgence rendront ma tâche facile.

Pendant les trois premières années, je n'ai pris part aux débats que pour donner quelques explications trop peu importantes pour les extraire du *Moniteur*.

BUDGET DE LA GUERRE.

(Séance du 13 août 1834.)

A propos de ce budget, un sénateur mit en avant la question de savoir s'il ne conviendrait pas de renvoyer en congé définitif les miliciens de certaines classes, et non, comme cela se faisait, en congé illimité. Je quittai le fauteuil pour prendre part à la discussion.

Messieurs,

Renvoyer, comme on le fait, en congé illimité des hommes qui servent depuis sept à huit ans la patrie, et qui, de cette manière, ont payé leur dette, c'est rendre leur condition extrêmement pénible. Condamnés à cette situation précaire, ils ne trouveront même pas à se placer comme valets de ferme, parce que l'on doit toujours craindre qu'un ordre du ministre de la guerre ne les rappelle tout à coup. D'un autre côté, ils sont inhabiles à servir comme remplaçants. Aussi la plupart ont-ils beaucoup de peine à se procurer des moyens d'existence.

Je parle de ce fait par expérience. Il faudrait, ce me semble, renvoyer définitivement dans leurs foyers, sinon les miliciens de la classe de 1828, du moins ceux des classes de 1826 et de 1827. Cette mesure, loin d'être nuisible à l'armée, lui serait utile : l'État retrouverait une grande partie des soldats qu'il perdrait, et certainement les meilleurs, puisque ceux qui ont du goût pour le service militaire retourneraient sous les drapeaux comme remplaçants.

Il y aurait en outre cet avantage, que vous trouveriez des remplaçants convenables, tandis que maintenant l'on est réduit à les prendre pour ainsi dire dans la lie du peuple; il est d'ailleurs presque impossible aux agriculteurs de s'en procurer. On a prétendu que la mesure proposée par moi priverait l'armée de bons sous-officiers; mais à cela je répondrai que les places de sous-officiers ne sont pas tellement nombreuses, qu'on ne puisse trouver, dans les classes de 1829 et de 1830, assez de sujets pour les remplir. Ils y feraient preuve de zèle, tandis que les soldats qui servent depuis plus de cinq ans désirent, en général, de revoir leurs foyers et de choisir un état qui puisse assurer leur avenir. Il en est peu qui se laissent prendre à l'appât des galons de sergent. Je le répète, Messieurs, la situation d'un grand nombre de miliciens renvoyés ainsi provisoirement est des plus fâcheuses. Il importe de présenter une loi pour le licenciement définitif des classes de 1826 et de 1827.

Digitized by Google

BUDGET DE L'INTÉRIEUR.

(Séance du 13 février 1836.)

La commission chargée de l'examen de ce budget ayant manifesté le désir qu'en accordant 30,000 francs pour les réparations de l'église Sainte-Gudule, on exige, conformément à la règle établie, un subside égal de la province et de la ville de Bruxelles, je pris la parole en ces termes :

Je crois que le gouvernement ne s'est pas prescrit une règle tellement sévère à l'égard de la distribution des secours aux communes, pour la réparation de leurs églises, qu'il ne puisse s'en écarter lorsqu'il le jugera convenable. Il y a déjà d'assez fréquents exemples de cette déviation. Ainsi, l'année dernière, un subside fut accordé pour l'église de Sainte-Gudule, quoique la régence de Bruxelles eût démontré, ou plutôt parce que la régence de Bruxelles avait démontré qu'il lui devenait impossible de porter à son budget une allocation de ce chef. Je pourrais, par des exemples, prouver que le gouvernement, après avoir reconnu la nécessité de la dépense, a souvent accordé le double, le triple même de ce qu'avait donné la province.

Quant à l'église de Sainte-Gudule, tout le monde reconnaît que ce monument doit être conservé pour la gloire de la nation. C'est un des plus beaux édifices gothiques que le temps ait respectés. Il est donc de l'intérêt général, il est donc juste que le trésor public contribue puissamment aux réparations qu'il exige. Sans doute ce monument intéresse plus directement Bruxelles, mais toutes les ressources de cette ville se trouvent épuisées. Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, d'obtenir d'elle de quoi pouvoir, sans une somme plus considérable du gouvernement, suffire aux travaux indispensables pour restaurer ce chef-d'œuvre de l'architecture ogivale.

La province de Brabant est tenue de subvenir à des dépenses déjà trop grandes pour qu'il lui soit permis de faire un sacrifice de quelque importance pour l'église de Sainte-Gudule. Elle est obligée de fournir des fonds considérables pour les constructions en faveur desquelles les communes ont voté des centimes additionnels.

Le subside porté au budget provincial pour les presbytères et les églises s'élève, je crois, à la somme de 25,000 francs. Bref, la ville de Bruxelles et la province ne pourraient, en une seule année, accorder une somme équivalente à 30,000 francs.

Si le gouvernement, dans cette circonstance, ne jugeait pas à propos de faire ce qu'il a déjà fait, différentes fois, en s'écartant de la règle générale qu'il s'est proposée, nous courrions le risque de voir ajourner des réparations urgentes, et cet édifice, dont la conservation intéresse si puissamment les artistes et les amis de l'art, serait exposé, pour ainsi dire, à tomber en ruine.

Je demande que la condition imposée par notre commission soit regardée comme non avenue, et que l'assemblée laisse le gouvernement libre de proportionner les subsides aux besoins réels.

Je parlai de nouveau pour répondre aux objections qui m'avaient été faites :

La ville de Bruxelles est dans une situation financière si peu avantageuse qu'elle s'est vue obligée d'augmenter les impôts pour faire face à ses dépenses. Elle demandait 50 centimes additionnels. Le gouvernement ne crut devoir lui en accorder que 25. Si de nouvelles ressources ne sont pas créées dans le courant de cette année, le déficit de la caisse communale sera considérable. Comment voudrait-on exiger que cette ville fît de nouveaux sacrifices? Du reste, mes prétentions n'avaient jamais été, comme un honorable préopinant le suppose, de vouloir que la dépense fût complétement supportée par l'État. Les budgets provincial et municipal y fournissent déjà leur quote-part; tout ce que j'ai prétendu, c'est qu'elle ne pouvait pas être augmentée. On voudrait assimiler Bruxelles aux autres villes. Cette opinion me paraît contraire aux principes adoptés dans tous les pays. Il est de l'intérêt général du royaume que la capitale puisse attirer les étrangers et les fixer quelque temps parmi nous. Il faut qu'elle soit le centre d'établissements spéciaux, des établissements scientifiques, tels qu'un observatoire, un jardin botanique, etc., qui ne présenteraient pas ailleurs la même utilité; le gouvernement doit les protéger et les soutenir dans l'intérêt de tous. Les monuments publics d'une capitale, ses édifices, contribuent, je le répète, à la gloire d'une nation.

On parle souvent d'encourager le patriotisme, l'esprit de nationalité. Cet esprit de nationalité, Messieurs, n'exige-t-il pas que nous ayons une capitale qui puisse rivaliser avec les autres capitales de l'Europe ? Quoi qu'il en soit, laissons au gouvernement le soin de disposer, comme il le jugera convenable, des 30,000 francs dont il s'agit. (C'est ce qui s'est fait.)

Digitized by Google

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS.

(Séance du 14 février 1835.)

Messieurs,

Je pense, avec l'honorable comte d'Arschot, qu'il est nécessaire de mettre l'entretien des routes en adjudication pour plusieurs années, afin d'obtenir de bons entrepreneurs et des conditions plus avantageuses. C'est un point fort essentiel.

Une chose très-fâcheuse, c'est que trop souvent l'on éloigne un ingénieur en chef de la province pour l'occuper d'objets étrangers à ses travaux habituels.

Un ingénieur en chef a besoin d'être constamment à son poste et de suivre de point en point les affaires qu'il a commencées, l'exécution des projets qu'il a conçus. Il importe qu'il soit toujours là pour exercer une surveillance convenable envers les entrepreneurs.

J'insiste sur ce point pour que l'administration supérieure avise aux moyens de ne plus détourner les ingénieurs de leurs fonctions ordinaires.

Je dirai, pour répondre aux observations de l'honorable baron de Snoy, que si les routes ne sont pas entretenues toujours comme elles devraient l'être, cela tient à ce que les adjudications n'ont lieu que pour une année; c'est un détestable système. Les entrepreneurs alors n'ont aucun intérêt à faire des travaux solides; ils se contentent de travailler à la superficie et pour le moment.

Bien que l'on ait fait, comme l'a dit M. le baron de Snoy, des réparations à la route de Mont-Saint-Jean et à celle de Wavre, au mois de novembre, on n'a cependant pas, pour cela, gaspillé les fonds du gouvernement, mais on a voulu contraindre les entrepreneurs à remplir leurs engagements, on a voulu que les routes fussent rendues viables pour l'hiver. Il importait de ne pas s'exposer à voir les communications interrompues. Je pense donc qu'à cet égard l'administration a fait preuve de zèle et de sollicitude.

BUDGET DES FINANCES.

(Séance du 24 mars 1835.)

Un sénateur ayant regardé comme illégal qu'on eût fait passer, par un simple arrêté, tout ce qui concerne les poids et mesures, du ministère de l'intérieur à celui des finances, voici l'observation que je fis :

Je ne pense pas, Messieurs, que le transfert des poids et mesures du département de l'intérieur à celui des finances constitue une illégalité, mais il est permis de révoquer en doute qu'il ait produit d'heureux résultats. Les condamnations se sont multipliées sans que le nouveau système ait fait des progrès. Tout le mal vient de ce qu'aux termes d'une instruction du département des finances, on avait laissé d'abord aux vérificateurs des poids et mesures le soin de fixer eux-mêmes leurs tournées comme ils le jugeraient convenable. Ils n'annonçaient fort souvent leur visite qu'après leur arrivée dans une commune. Les industriels, qu'on n'en avait pas avertis à temps, ne se présentaient point. Ils se trouvaient ensuite avoir encouru des amendes sans le savoir.

Cela s'était fait ainsi dans la province de Namur, mais il y a deux ans, la députation des états, après avoir consulté les vérificateurs sur l'itinéraire qu'ils se proposaient de suivre, l'a consigné dans un arrêté publié sur tous les points de la province, non-seulement par la voie du *Mémorial administratif*, mais encore par affiches; et les administrations communales ont en outre reçu l'ordre de le rappeler au public huit jours avant le jour fixé pour la visite.

Le même défaut de publicité avait eu lieu jusqu'ici dans le Brabant... la députation de cette province vient d'adopter, pour 1835, la même mesure qu'à Namur. Il faudrait seulement, pour généraliser cette marche, que M. le ministre des finances en fît l'objet d'une circulaire à tous les gouverneurs. Si l'on veut que le système métrique prenne des racines profondes, si l'on veut que la génération qui s'élève aujourd'hui s'en pénètre complétement, il importe que les instituteurs et les institutrices s'en occupent avec zèle; car, à raison du commerce de détail, il est essentiel que les femmes commencent par l'adopter. Je voudrais donc que M. le ministre de l'intérieur donnât des instructions à cet égard pour les écoles qui reçoivent un subside du gouvernement. J'y ai toujours, en ce qui me concerne, tenu rigoureusement la main, et ce n'a pas été sans quelques résultats satisfaisants.

Le ministre des finances s'engage à donner des instructions analogues à ce qui vient d'être dit sur les tournées des vérificateurs des poids et mesures.

LOI D'ORGANISATION COMMUNALE.

(Séance du 13 avril 1835.)

Dans cette discussion, M. de Rouillé ayant proposé de supprimer la disposition qui défend de cumuler les fonctions de bourgmestre et celles de secrétaire :

Digitized by Google

Messieurs, dis-je, je crois devoir appuyer fortement la proposition de l'honorable M. de Rouillé. Je ne vois pas de motifs en faveur de l'incompatibilité absolue des fonctions de bourgmestre avec celles de secrétaire; il faudrait, à cet égard, qu'il pût être, dans certains cas, accordé dispense comme aujourd'hui.

Beaucoup de bourgmestres sont en même temps secrétaires dans la province de Namur, et leurs communes, je dois le dire, étaient et continuent d'être encore sans doute au nombre des mieux administrées. J'y remarquais plus de soin dans la conservation des archives, plus d'exactitude et de célérité dans l'expédition des affaires.

Si vous n'adoptez pas cet amendement, vous favorisez le système des secrétaires ambulants qui s'occupent des affaires de dix ou douze communes, et je ne pense pas que cela soit préférable.

Quant aux fonctions de receveur, je voudrais que jamais elles ne pussent se cumuler avec celles de bourgmestre.

La modification est adoptée.

PROJET DE PÉRÉQUATION CADASTRALE.

(Séance du 5 janvier 1836.)

Messieurs,

Je vous demanderai la permission de me faire remplacer au fauteuil et de dire quelques mots sur le cadastre.

En rendant compte de la situation administrative de la province de Namur, en qualité de gouverneur, je crus devoir consigner, dasn mon rapport, quelques observations relatives au cadastre.

Après avoir rappelé que nulle part les travaux ne s'étaient faits avec plus de célérité que dans cette province, je disais que les procès-verbaux des assemblées cantonales avaient été communiqués à la députation des états successivement et non simultanément, ce qui certes aurait été préférable. Nous commençâmes par examiner les opérations des cantons les plus pauvres, et, je dois le dire, nous fûmes frappés de la hauteur excessive des estimations. Lorsque ensuite on nous présenta les opérations des cantons considérés comme les plus riches, nous trouvâmes bien qu'il y avait encore exagération, mais pas au même degré.

S'il existe des erreurs de canton à canton, il est très-probable qu'il en existe aussi de province à province.

Quant aux bois taillis, il est manifeste qu'en les évaluant sur la moyenne du prix de 1812 à 1826, on les avait portés à un taux excessif, car depuis cette époque le perfectionnement et l'extension apportés à la fabrication du fer au coke ont considérablement déprécié les bois et les ont fait tomber bien au-dessous de 15 francs, moyenne des évaluations. Nous savons tous, Messieurs, que dans cette province les bois ne présentent en revenu moyen que 10 francs, défalcation faite des impôts et frais de garde. Aussi la députation des états de Namur a-t-elle fait la demande formelle d'une révision qu'elle regarde comme indispensable pour bien établir l'équilibre entre les cantons d'abord, puis entre les différentes provinces.

Je n'ai pu suivre, de même, les opérations cadastrales du Brabant. Néanmoins j'en sais assez pour être convaincu que, dans cette province encore, il y a exagération des revenus, et je pourrais citer aussi des inégalités entre les cantons, ce qui provient surtout de ce qu'on n'a pas, sur tous les points, attaché l'importance convenable à la différence des assolements et des frais de culture; je le répète, il y a tout lieu de croire qu'il existe, entre les provinces, de plus grandes disparates encore qu'entre les cantons. Aussi ma conscience ne me permet-elle point d'adopter le projet de loi qui nous est proposé.

Il fut adopté par 19 voix contre 15 et 5 abstentions.

BUDGET DE L'INTÉRIEUR.

ENTRETIEN DES ROUTES.

(Séance du 29 mars 1836.)

Je vous demanderai, Messieurs, la permission de vous dire deux mots sur nos routes; celles qui sont fréquentées par le gros roulage, dans le Hainaut, le Brabant, le Limbourg et la province de Liége, sont en assez mauvais état, et cela se conçoit après un hiver comme celui que nous avons eu. Un mois de mars pluvieux vient retarder encore les réparations : du reste, le gouverneur du Brabant s'est fait un devoir, pour ce qui le concerne, d'engager les ingénieurs à se mettre en mesure de faire commencer les travaux dès que la saison le permettra. Les entrepreneurs y sont d'ailleurs intéressés puisque l'entretien leur est adjugé pour trois années; jaurais préféré qu'il l'eût été tout au moins pour cinq, mais c'est toujours beaucoup que d'avoir renoncé aux adjudications annuelles qui nous ont fait tant de mal. Les travaux ont commencé tard, l'année dernière, parce que

Digitized by Google

l'adjudication n'a pu se faire qu'après l'approbation du budget de l'intérieur et qu'il a fallu le temps ensuite de se procurer les matériaux, les ouvriers, etc. Quelques personnes se sont étonnées de voir travailler aux routes vers le mois de novembre; cependant cela s'explique : les grands travaux sans doute ne doivent jamais s'effectuer à cette époque de l'année, mais il est fort nécessaire néanmoins de remettre les chaussées en bon état à l'approche de l'hiver, c'est même ce que l'administration provinciale a soin de recommander particulièrement.

Ayant cru m'apercevoir, lors d'une de mes tournées administratives, que le pavé était plus rude, plus inégal dans le Brabant que dans d'autres provinces, je voulus en connaître la cause: il s'est trouvé que, pour la route de Bruxelles à Liége, on place, sur le territoire de Liége, trois fois autant de pavés neufs que dans le Brabant, et, sur le territoire du Limbourg, le double. Le gouverneur en a fait l'objet d'un reproche aux ingénieurs, qui se rejettent sur la modicité des ressources mises à leur disposition. Il conviendrait que les mêmes règles fussent suivies partout. Le Brabant, qui fournit le quart et plus au fonds provenant de l'excédant du produit des barrières, ne peut pas être plus longtemps lésé de cette manière. L'équité bien connue de M. le ministre de l'intérieur me donne la certitude qu'il y sera porté remède et que les subsides seront désormais répartis avec toute l'impartialité désirable.

La route de Tirlemont à Diest, dont il vient de vous être parlé par M. le comte d'Arschot, a fixé l'attention du gouverneur et de la députation des états du Brabant. Elle figure au budget provincial, et, bien qu'indiquée la dernière, on n'a pas prétendu décider qu'elle ne devait se faire qu'après les autres. C'est ce qu'explique parfaitement la note consignée au budget. On a suivi, pour l'indication (par numéros) des routes projetées, l'espèce d'itinéraire que présente la carte de la province. Cette route de Diest à Tirlemont est très-importante; elle le deviendra surtout après l'achèvement de la route de Huy à Tirlemont.

Quant au curage des rivières, il avait été négligé depuis quelques années, ce qu'il fallait attribuer particulièrement à la difficulté de s'entendre avec les provinces voisines. On s'est appliqué, dès l'année dernière, à vaincre cet obstacle, et l'on y est parvenu. D'utiles résultats, malgré des contrariétés sans nombre et l'état, pour ainsi dire, de paralysie dans lequel se trouve forcément l'administration en présence des manœuvres de la chicane et des procès dont elle est sans cesse menacée; d'utiles résultats, dis-je, ont été obtenus et d'importants travaux sont indiqués déjà pour le printemps.

J'arrive à l'élagage des arbres dont un de nos honorables collègues a bien voulu nous entretenir hier. Il avait été, j'en conviens, fort négligé dans cette province, et c'est par ce motif qu'il y avait nécessité de faire disparaître d'assez grosses branches, des branches gourmandes, afin d'éviter que des arbres de futaie ne ressemblassent à des pommiers. Toutefois si, du côté d'Assche, les ouvriers ont cru devoir abattre des branches de la grosseur du bras, comme on vous l'a dit, ils ont eu tort, et j'ai, dès ce matin, appelé, sur cet objet, la sollicitude de M. l'ingénieur en chef.

PROJET DE LOI SUR LES BARRIÈRES.

(Séance du 2 mars 1837.)

Messieurs,

Je me suis plaint plusieurs fois à M. le ministre de l'intérieur de l'inégalité, de la partialité avec laquelle se distribuent les fonds provenant des barrières. Le renouvellement du pavé ne se fait pas sur un pied uniforme dans toutes les provinces, même pour les routes également dégradées par le gros roulage. C'est ainsi que, pour la province du Brabant, on n'a donné que les trois cinquièmes à peu près de ce qu'ont reçu les provinces de Liége et de Limbourg. Il en résulte que la route de Liége à Louvain, par exemple, est plus mauvaise sur le territoire brabançon qu'elle ne l'est plus loin. Cela tient à ce qu'il y a quelques années, soit par négligence à fournir les renseignements nécessaires, soit par un esprit d'économie inattendue, je dirai plutôt de parcimonie, on a réduit, pour le Brabant, le budget des routes d'une manière inconcevable. J'espère que M. le ministre des travaux publics voudra bien prendre en sérieuse considération cet objet dont s'est occupé déjà le conseil provincial en émettant le vœu que la province de Brabant soit traitée comme les autres; et l'on ne doit pas perdre de vue qu'elle fournit un quart de l'excédant des bénéfices sur le produit des barrières. Elle ne verrait plus ses routes dans un fâcheux état de dégradation, si la part qui lui revient légitimement lui était accordée.

Je regrette, Messieurs, de vous avoir fait subir l'ennui d'entendre les mêmes doléances que l'année dernière. J'aurais voulu n'avoir pas à les répéter.

Une des principales causes des dégradations de nos routes est encore le terme trop court des adjudications. Jusqu'en 1835, elles se sont faites pour

Digitized by Google

une seule année, il était alors impossible d'obtenir aucun bon résultat; on les fait aujourd'hui pour trois ans; cela ne suffit pas encore; la dernière année exige une surveillance extraordinaire. Il faudrait que les adjudications se fissent au moins pour neuf et même pour douze ans. Alors on pourrait, en quelque sorte, s'en rapporter à l'intérêt des concessionnaires pour tenir les routes en bon état. La surveillance n'est pas toujours non plus ce qu'elle devrait être de la part des agents des ponts et chaussées; il faudrait que chacun fût à son poste. Je me suis déjà plaint des fréquentes missions que l'on donne aux ingénieurs, et cela, sans consulter jamais, sur les inconvénients de ces absences, les administrateurs provinciaux. L'ingénieur en chef du Brabant, en 1836, a été absent un quart de l'année. Comment voulez-vous qu'il puisse exercer la surveillance désirable? comment voulez-vous qu'il puisse répondre du service?

Les conducteurs sont aussi trop peu nombreux, et trop souvent encore les transforme-t-on en secrétaires ou commis; c'est un abus qu'il importe beaucoup de détruire. Ils ne peuvent être à la fois dans les bureaux et sur les routes.

J'ai cru devoir présenter ces observations, persuadé que M. le ministre en prendra note et qu'il ne négligera rien pour mettre sur un bon pied l'important service des routes. La création d'un ministère spécial des travaux publics prouve combien on sent la nécessité d'organiser enfin ce service d'une façon convenable.

Le ministre des travaux publics prit l'engagement de ne perdre de vue aucune de ces observations.

PROJET DE LOI

POUR L'ACQUISITION DE LA BIBLIOTHÈQUE *Van Hultem*, MOYENNANT 315,000 FRANCS.

(Séance du 7 mars 1837.)

Messieurs,

Vous appréciez tous l'importance de fortifier, en Belgique, cet esprit national sans lequel il ne peut y avoir de véritable patriotisme, de véritable indépendance. Rien, ce me semble, n'y contribuera davantage qu'une capitale présentant pour les sciences, les lettres et les arts, les mêmes ressources que les autres grandes villes de l'Europe. La Belgique, qui s'est placée au premier rang pour l'industrie, ne doit pas être en arrière pour tout ce qui tient aux progrès intellectuels. On conçoit d'ailleurs l'influence morale que doit exercer sur les Belges l'étude de l'histoire de la patrie; c'est là qu'ils trouveront des exemples, des modèles. La vie de l'honorable M. Van Hultem fut, pour ainsi dire, employée tout entière à rassembler non-seulement les ouvrages publiés sur la Belgique, mais encore les manuscrits les plus rares, les plus difficiles à se procurer. Aucun sacrifice ne l'arrêtait. C'est une collection unique et qu'on tenterait vainement de former de nouveau; c'est un magasin précieux où nos jeunes écrivains, qui se destinent à célébrer les actions de nos ancêtres, viendront chercher d'importants matériaux. Les commissaires que M. le ministre de l'intérieur avait chargés de l'examen de cette bibliothèque ont été d'avis que les manuscrits seuls pouvaient valoir la somme demandée, et, si l'on courait la chance d'une vente publique, il ne serait pas impossible qu'une partie de ces livres coûtât plus que la totalité maintenant. Les propriétaires actuels font preuve de patriotisme; ils veulent rendre à la mémoire de M. Van Hultem un hommage digne de cet homme de bien, en conservant sa bibliothèque au pays, à son pays qui n'avait cessé d'être, pour lui, une espèce d'objet de culte.

On nous parle, je le sais, de la circonstance peu favorable pour se livrer à des dépenses qui ne paraissent pas d'une absolue nécessité; mais il me semble que la Belgique n'est pas réduite à considérer une dépense de 315,000 francs comme devant influer d'une manière fâcheuse sur ses finances et sur son crédit. Qu'on favorise les développements de son industrie, qu'on la laisse prospérer, qu'on n'arrête point son élan (et certes cela n'entre dans les vues d'aucun de nous), et l'on ne craindra pas de sacrifier au besoin quelques centaines de milliers de francs, lorsqu'il se présente des circonstances extraordinaires!

PROJET DE LOI

PORTANT UNE MODIFICATION A LA LOI SUR LA MILICE.

(Séance du 13 mars 1837.)

Cette loi consistait en un seul article, ainsi conçu :

« Par dérogation à la loi du 8 janvier 1817, les mariages qui seront contractés après la promulgation de la présente loi ne dispenseront plus du service de la milice. » M. le baron Dubois veut y substituer celui-ci : « Par dérogation à la loi du 8 janvier 1817, les mariages qui seront contractés après la promulgation de la présente loi ne dispenseront du service que pour autant qu'ils auront lieu avec des femmes âgées de moins de cinquante ans. » Je proposai ce paragraphe additionnel à l'amendement de M. Dubois :

Digitized by Google

« Les miliciens qui se marieraient après avoir concouru au tirage, mais sans avoir été désignés par le sort, seront exempts, si leur numéro est appelé pour une classe subséquente, à moins qu'ils ne soient veufs sans enfant, et sauf le cas où ils auraient épousé des femmes de cinquante ans et plus. »

Messieurs,

Les abus qu'on nous a signalés et qui ont provoqué le projet en discussion existent depuis longtemps. Sous le gouvernement français, l'exemption était accordée aux jeunes gens mariés avant le tirage de leur classe; à cette époque déjà l'on remarquait des mariages d'une grande disproportion d'âge et contractés pour échapper à la conscription; c'était dans certains cantons de la province de Namur qu'ils étaient le plus nombreux, mais pas à tel point cependant qu'on ne les citât comme des faits extraordinaires. Je ne vois pas dans ce qui se passe, je vous l'avoue, un motif suffisant pour apporter un tel changement à la législation relative au mariage des miliciens, pour priver les jeunes gens qui veulent se marier de bonne foi d'une faculté dont ils ont toujours joui. Les dispositions proposées par l'honorable M. Dubois et par mon paragraphe suffisent pour prévenir les abus.

On a dit, Messieurs, que les mariages des jeunes gens de dix-huit ans sont rares et que ceux qui les contractent le faisaient surtout en vue de se soustraire au service de la milice. Ces mariages sont rares en effet, puisqu'ils doivent nécessairement avoir lieu entre l'époque où le jeune homme atteint ses dix-huit ans et le premier janvier de l'année où doit se faire, pour lui, le tirage au sort, mais il n'est pas exact de dire que ces mariages n'ont d'autre but que d'échapper à la milice. Tous les jeunes gens n'épousent pas de vieilles femmes; je citerai trois miliciens de la classe de 1837 et deux de 1836 dans la province de Brabant qui se sont mariés avec des jeunes filles de dix-sept, dix-huit ou dix-neuf ans, c'est-à-dire en rapport avec leur âge.

On n'a pas, je crois, assez réfléchi, Messieurs, que souvent le mariage est le seul moyen de réparer la faute qu'on a commise, de réparer l'honneur d'une famille. Si le mariage se fait malgré votre loi, qu'arrivera-t-il? que vous forcerez un malheureux père à trahir son devoir le plus impérieux en abandonnant une femme et peut-être des enfants qui deviendront une charge pour les bureaux de bienfaisance et les communes.

Quant aux miliciens mariés après le tirage de la classe à laquelle ils appartiennent, on a dit que jamais ils n'avaient joui de l'exemption; mais n'oublions point que la loi de 1820 oblige les mariés à produire, dans le même délai que les autres réclamants, la preuve qu'ils sont mariés ou veufs sans enfant. Le législateur savait fort bien que la loi fondamentale, la loi de 1817, dont celle de 1820 ne devait être que le corollaire, exemptait même du tirage le milicien marié auparavant; il n'entendait donc plus parler, dans cette dernière loi, que de ceux qui s'étaient mariés depuis le tirage et dont le numéro n'avait été appelé que pour une classe subséquente. Cela me paraît de toute évidence. Je conviens cependant que le texte de la loi n'a pas semblé clair à tout le monde et qu'il y eut divergence d'opinion. C'est pour y mettre un terme, c'est pour amener les députations, dans toutes les provinces, à la même jurisprudence et faire cesser quelques applications contraires à la loi telle que le plus généralement on l'a comprise, qu'est intervenu l'arrêté du 22 avril 1822, lequel ne peut pas être considéré comme un acte d'interprétation extra-légale. Aussi n'en a-t-on jamais fait l'objet d'un grief à une époque où certes on les recherchait avec soin.

Ce qui est moins légal, je n'hésite pas à le dire, c'est la circulaire du 5 mars 1835, c'est la prétention d'anéantir ainsi d'un trait de plume une jurisprudence établie dans le pays depuis près de quinze ans.

Sous un gouvernement représentatif, comme le nôtre, Messieurs, avec des sessions de neuf mois, MM. les ministres, trop absorbés par les travaux des chambres, ne peuvent guère examiner tous les détails de leur administration, toutes les pièces qu'on présente à leur signature. Ce régime, que j'appellerai bureaucratique, exige qu'on se tienne en garde contre les circulaires.

On se rappelle l'effet qu'a produit une autre circulaire où, confondant la loi sur la milice avec la loi sur la garde civique, on voulait obliger les étrangers fixés en Belgique à faire le service de la garde civique, tandis que ceux-là seuls y sont assujettis qui jouissent des droits politiques. Cette mesure, qu'on ne tarda guère à contremander, avait jeté l'alarme parmi les nombreux étrangers établis à Bruxelles... J'ai donc raison de dire qu'on doit se montrer plus sobre de circulaires. La loi qui s'exécute le plus facilement, la loi la mieux comprise, c'est la loi électorale, parce que, obligé de la mettre en œuvre aussitôt qu'elle fut votée, on n'eut pas le temps de l'embrouiller par des explications et des circulaires.

Après cette digression, je reviens, Messieurs, au projet de loi, je reviens à mon amendement. Je regardais la loi comme peu nécessaire. Aussi l'aurais-je rejetée purement et simplement

Digitized by Google

si la circulaire du 5 mars 1835 n'avait produit une véritable bigarrure dans la manière d'appliquer les lois sur la milice, et si cette circulaire ne provoquait pas, en quelque sorte, une injustice dont il importe de prévenir le retour. C'est ce qui me fait insister pour l'adoption de mon amendement qui tend à garantir l'exemption aux jeunes gens qui se marient après le tirage, mais avant l'appel de leur numéro pour faire partie d'une classe subséquente, pourvu toutefois qu'au moment de cet appel ils ne soient pas veufs sans enfant et qu'ils n'aient pas épousé une femme de cinquante ans et plus.

Quelques objections provoquèrent, de ma part, une réplique :

J'ai demandé la parole afin d'expliquer pourquoi j'ai cru devoir ajouter, dans mon amendement, la condition d'être veuf sans enfant. J'ai voulu rentrer ainsi dans les dispositions de la loi de 1820, pour ceux (et je suis de ce nombre) qui considèrent cette loi comme favorablement applicable aux miliciens qui se marient après le tirage et qui sont ensuite appelés à faire partie de la levée d'une autre classe, à raison de l'insuffisance de celle-ci. Je pense au surplus que c'est une première année seulement qu'ils doivent fournir la preuve qu'ils ne sont pas sans enfant. Ils obtiennent alors leur exemption définitive.

On a trouvé que fixer l'âge de cinquante ans, ce serait rendre possibles encore des mariages disproportionnés; mais il est peu probable que, pour éviter le service militaire, le milicien s'expose, en épousant une femme moins âgée, à ne pouvoir, de longtemps, former une union mieux assortie. Certes la punition serait assez forte, et je pense que l'espèce de fièvre matrimoniale dont il s'agit restera renfermée dans les limites d'un canton[1] et de quelques communes limitrophes.

Le ministre des travaux publics ayant insisté pour l'adoption de la loi sans les amendements, je pris de nouveau la parole :

On vous a parlé, Messieurs, de soixante-huit ou de soixante-douze mariages contractés depuis six ans dans le but de se soustraire au service de la milice, mariages contractés avec des femmes fort âgées, mariages qui certes méritent à tous égards d'être flétris par l'opinion; mais soixante-douze mariages pour six ans, cela fait douze mariages par an : je ne vois pas que ce nombre soit tellement considérable qu'il faille, par ce motif, changer la législation existante. En adoptant le projet qui nous est soumis, nous ferions naître des abus bien plus nombreux et bien plus graves, ce serait empêcher un beaucoup plus grand nombre de mariages convenables et parfois nécessaires. J'en ai cité plusieurs exemples. Je préférerais, même à mon amendement, qu'il n'y eût pas de nouvelle loi, si j'avais la certitude que les prescriptions de la circulaire du 5 mars 1835 cessassent partout d'être en vigueur; mais cette certitude, nous sommes loin de l'avoir, et, sous ce rapport, mon amendement peut devenir nécessaire. Ce sera le moyen de faire cesser toute contestation relativement à l'exemption de l'homme qui, après avoir concouru à toutes les opérations du tirage de la classe à laquelle il appartient, est appelé pour ainsi dire inopinément à faire partie d'une classe subséquente. Cet amendement lèverait les dernières difficultés que l'on serait tenté d'opposer encore à l'application, je ne dirai pas de l'arrêté du 22 avril 1822 (arrêté rendu dans la vue de ramener à la jurisprudence commune la province qui s'était écartée des règles que toutes les autres suivaient), mais à l'application des principes consacrés dans la loi de 1820.

Malgré ce que vient de nous dire M. le ministre des travaux publics, je persiste à croire qu'il n'était point permis, par une simple circulaire ministérielle, d'interpréter la loi de 1820 et de réformer l'arrêté royal de 1822. Je ne sais comment les différentes provinces ont accueilli cette circulaire.

Quant au Brabant, je puis dire que, l'année dernière encore, les conseils de milice ont exempté trois individus mariés depuis le tirage et appelés à compléter la classe suivante. Ces exemptions ne provoquèrent aucune opposition, aucune réclamation de la part de ceux qui, par là, se trouvaient obligés de servir, tant l'équité de la mesure les avait frappés.

M. le ministre prétend qu'avec mon amendement, tous les jeunes gens susceptibles d'être appelés l'année suivante se marieront. Je ne puis, Messieurs, partager cette crainte; ce n'est qu'après les opérations du conseil de milice que les jeunes gens savent s'il sera question de les faire marcher. Ils ne peuvent auparavant que se livrer à des suppositions fort vagues, fort incertaines et qui ne seraient pas suffisantes pour les déterminer à se marier; toutefois, afin de donner plus de garantie contre les abus qui pourraient survenir, je me rallierai volontiers au sous-amendement de l'honorable M. de Haussy, et notre proposition serait alors conçue en ces termes : « Les miliciens qui se

[1] On avait désigné particulièrement le canton de Couvin où s'étaient faits des mariages de jeunes gens avec des septuagénaires.

Digitized by Google

« marieront après avoir concouru au tirage, mais « sans avoir été désignés par le sort, seront exemp- « tés si leur numéro est appelé par une classe sub- « séquente, à moins qu'alors ils ne soient veufs « sans enfant, sauf le cas où ils auraient épousé « des femmes de plus de cinquante ans, et celui où « le mariage aurait eu lieu depuis le 1er janvier « de l'année dans laquelle leur numéro est ap- « pelé. »

Par cet amendement ne sont pas exempts, comme l'a fort bien observé M. le ministre, les miliciens ajournés, soit pour défaut de taille, soit pour infirmités, quoiqu'ils se marient ensuite, si la cause de l'ajournement vient à cesser, et dans le fait, cela ne serait pas juste, puisque ceux-là savaient très-bien qu'ils étaient dévolus au service militaire dès qu'ils auraient atteint la taille ou récupéré la santé. Ils ne sont pas à beaucoup près dans la même position que les miliciens appelés pour une classe qui n'était pas la leur et qui vraisemblablement suffirait à son contingent.

Je dois ajouter un mot et faire remarquer de nouveau qu'en privant de l'exemption les veufs sans enfant, je me rapproche complétement des dispositions de la loi de 1820.

L'amendement fut rejeté par 15 voix contre 12.

Un sénateur ayant demandé quelles seraient les conséquences du rejet de la loi et s'il devait en résulter que l'arrêté du 22 avril 1822 serait tenu pour illégal, je répondis :

Les choses, après le rejet de la loi, resteront dans leur état actuel. Plusieurs conseils de milice et vraisemblablement ceux du Brabant continueront, ainsi que la députation de cette province, d'appliquer la loi de 1820 comme ils l'ont fait jusqu'à présent; ils continueront à regarder comme non avenue la circulaire du 5 mars 1835; mais il n'en sera pas de même partout, et voilà ce qu'il y a de fâcheux; c'est encore ici que le besoin d'un conseil d'État se fait vivement sentir.

La loi fut rejetée par 26 voix contre 1.

BUDGET DE L'INTÉRIEUR.

(Séance du 26 décembre 1837.)

M. de Rouillé ayant dit que, contrairement au vœu de la loi, on avait, pensait-il, porté, sur la liste des légionnaires auxquels les 250 francs sont accordés, des titulaires nommés après 1814, je pris la parole :

Je me permettrai de donner une explication à l'honorable préopinant : j'ai lieu de croire que ce qui l'aura induit en erreur, c'est qu'on aura porté sur les listes des légionnaires les dates des brevets et non les dates des nominations; or tous les brevets ont été renouvelés par Louis XVIII depuis 1814, mais toujours, dans le nouveau brevet, la date du décret de nomination est rappelée. Il me paraît peu probable, tant les instructions ministérielles ont été précises, que les gouverneurs aient pu se permettre de proposer des légionnaires admis dans l'ordre après le mois de mai 1814.

Puisque je suis sur ce chapitre, Messieurs, je dirai qu'accorder aux légionnaires, à titre de secours, la pension qui leur est légitimement due, a quelque chose d'humiliant pour des hommes qui se sont dévoués au service de la patrie et dont plusieurs même sont couverts d'honorables cicatrices; j'avoue que je verrais avec une vive satisfaction la chambre des représentants discuter enfin le projet de loi qui lui est soumis depuis plusieurs années et dont le résultat ne saurait être douteux.

A l'époque de sa création, l'ordre de la Légion d'honneur appartenait tout à la fois à la Belgique et à la France, puisque les deux pays n'en faisaient qu'un. La dotation se composait de domaines, belges tout aussi bien que de domaines français.

Aussi lorsque la Belgique fut séparée de la France, le roi Guillaume n'a-t-il pas manqué d'en faire l'objet d'une réclamation pécuniaire, et j'ai la certitude que, dans la liquidation à la suite de laquelle une somme ronde fut accordée au royaume des Pays-Bas, on avait compris un chiffre assez élevé pour équivaloir au prix de vente des propriétés de la Légion d'honneur en Belgique. La connaissance de ce fait a même provoqué des pétitions qui plus d'une fois embarrassèrent le roi Guillaume; on lui disait : « Ces pensions sont dues « par la France ou par les Pays-Bas. Si elles sont « dues par la France vous devez protection aux « habitants de votre royaume, et votre diplomatie « est tenue d'insister pour que les rentes viagères à « la charge de la Légion soient continuées. Si le « royaume des Pays-Bas a touché des indemnités « ou qu'il jouisse encore d'une partie des biens « situés en Belgique, c'est à lui de tenir compte des « pensions. »

Si l'injustice a duré aussi longtemps que le régime hollandais, ce n'est pas un motif pour qu'elle se prolonge sous le régime actuel; c'est au contraire un motif pour y mettre promptement un terme. On a jugé convenable de continuer les pensions accordées aux frères de l'ordre du Lion néerlandais, et je pense que c'est un acte d'équité; mais les droits des membres de la Légion d'honneur ne sont, à coup sûr, pas moins fondés, et leur cause ne doit pas nous inspirer moins d'intérêt

Digitized by Google

J'eus l'occasion de revenir sur cet objet, à la séance du 28 décembre 1838. Appuyant la proposition de M. le chevalier Vander Heyden à Hauzeur, je dis :

Lorsque la Légion d'honneur fut créée, la Belgique et la France formaient un même État; l'ordre était donc belge aussi bien que français.

Les dotations ont été fournies par toutes les parties de l'empire et plus particulièrement par les départements réunis, c'est-à-dire par les provinces du Rhin et la Belgique. A la séparation des deux pays, on fit entrer en ligne de compte les pensions des légionnaires; mais, au lieu d'une liquidation en détail, on se contenta de ce qu'on appelle une cote mal taillée, et le gouvernement des Pays-Bas, en compensation des domaines vendus, par suite d'un décret impérial, reçut de la France une somme déterminée, sous la condition tout au moins tacite de prendre à sa charge les pensions viagères dont il s'agit.

Je crois savoir que le domaine belge jouit encore de quelques parcelles non vendues des biens de la Légion d'honneur. Il est donc juste, à tous égards, que les pensions soient acquittées par le trésor, sauf recours plus tard contre la Hollande.

Nous nous plaisons au surplus à rendre grâces au gouvernement d'avoir fait jouir de leur pension ceux qui en avaient le plus besoin, bien qu'on ait trop insisté sur le mot secours, à propos d'une dette sacrée. Quoi qu'il en soit, on a réparé, du moins en partie, une injustice existante depuis un assez grand nombre d'années, par l'abandon dans lequel le gouvernement néerlandais avait laissé les légionnaires depuis 1814.

A la séance du 14 février 1840, dans la discussion relative au budget de l'intérieur, je revins à la charge :

Messieurs,

Les droits des légionnaires me paraissent incontestables. Lorsqu'on institua l'ordre de la Légion d'honneur, c'était un ordre tout à la fois belge et français, puisque la Belgique formait neuf départements du grand empire, et les biens qui composaient sa dotation se trouvaient même en majeure partie situés dans la Belgique. Le décret de nomination d'un légionnaire lui conférait en même temps une pension viagère dont il ne pouvait être privé. Lors de la cession de la Belgique par la France et de la formation du royaume des Pays-Bas, 1814-1815, les droits de nos légionnaires furent reconnus par le gouvernement français, et une somme équivalente au capital de ces pensions viagères est entrée en ligne de compte dans la liquidation intervenue entre les deux gouvernements. Plusieurs pétitions avaient été présentées au roi Guillaume; on lui disait : « Ou vous avez reçu le remboursement de nos pensions, et, dans ce cas, vous devez nous en tenir compte; ou vous n'avez rien reçu, et pour lors vous nous devez votre appui près du gouvernement français. » Toutes ces pétitions restèrent sans réponse, et les tentatives faites auprès du gouvernement national depuis 1830 n'ont produit qu'un résultat incomplet, des secours seulement en faveur des légionnaires, pour ainsi dire, nécessiteux.

Il est vrai que notre gouvernement n'est pas encore en possession des sommes payées, de ce chef, à la Hollande par la France; mais on peut réclamer aujourd'hui la quote-part qui nous est due, et l'État d'ailleurs jouit encore de domaines assez considérables provenant de la dotation de la Légion d'honneur. Il est temps que justice se fasse, et jamais il n'exista de créance plus légitime que celle dont il s'agit. Il ne me semble pas au surplus que le sort des légionnaires doive dépendre d'une négociation, et rien ne devrait empêcher de discuter enfin la proposition qui repose, depuis je ne sais combien d'années, dans les cartons de l'autre chambre. M. le ministre ferait bien d'engager les représentants à s'en occuper pendant la présente session.

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS

(Séance du 29 décembre 1837 [1]).

M. le comte de Quarré ayant, à propos du chapitre relatif à la garde civique, rappelé qu'on avait voulu contraindre des étrangers à s'y faire inscrire et que des Anglais alors avaient cru devoir s'éloigner de Bruxelles, je pris la parole :

Je demande, Messieurs, à donner quelques mots d'explication. En ma qualité de gouverneur de cette province, je puis faire part au sénat de circonstances que M. le ministre des travaux publics n'est peut-être pas à même de connaître, attendu qu'il n'était pas encore au ministère quand elles ont eu lieu. Je crois que, pour ce qui concerne les étrangers appelés à faire partie de la garde civique, l'honorable préopinant a confondu le passé avec le présent.

Il y a trois ans, comme j'avais l'honneur de le dire à la séance du 13 mars, il est sorti des bureaux du ministère de l'intérieur, dans les attributions duquel se trouvait alors la garde civique,

[1] La garde civique, à cette époque, ressortissait au département des travaux publics.

Digitized by Google

une circulaire que les journaux s'empressèrent de reproduire; mais elle était le résultat d'une erreur manifeste en obligeant les étrangers à faire le service de la garde civique. Cette disposition existe pour la milice à l'égard des étrangers établis en Belgique, mais, pour la garde civique, il faut qu'ils jouissent des droits politiques.

Je m'empressai de soumettre à M. le ministre de l'intérieur, qui l'approuva, le projet d'une nouvelle circulaire pour détruire le fâcheux effet produit par la première. La régence de Bruxelles fit connaître aux étrangers de quelle manière la loi serait désormais entendue, et les rassura complétement. S'il en est qui crurent encore devoir quitter la Belgique, c'est qu'ils furent atteints d'une terreur panique.

Je dois aussi parler d'un abus auquel sans doute M. le ministre s'empresserait de mettre un terme si l'on s'avisait de le reproduire encore. Des officiers de la garde civique, des quartiers-maîtres s'étaient permis de désigner et d'inscrire d'office, sur les contrôles, des individus qui n'étaient pas indiqués par la régence. De là des quiproquo désagréables eurent lieu. Un Anglais avait été porté sur les contrôles de la garde civique par un quartier-maître ou par un chef de légion; mais dès l'instant qu'il eut réclamé, la régence le fit rayer, et les ordres les plus positifs furent donnés pour que l'on n'inscrivît désormais que les individus désignés par les régences, conformément à la loi.

MÊME BUDGET.

(Séance du 7 janvier 1838.)

Je suis bien loin, Messieurs, de vouloir combattre l'idée de venir particulièrement au secours des provinces pauvres avec l'emprunt de six millions. Mais il a pour destination principale d'établir partout les grandes communications du royaume, et s'écarter de ce principe serait fort mal comprendre même les intérêts locaux, car il est nécessaire, pour favoriser la circulation générale, que, de toutes les extrémités du royaume, on vienne aboutir au centre commun. Il faut donc que, dans ce trajet, il n'existe pas de lacunes; il y en aurait, me semble-t-il, si l'on oubliait une seule province.

M. Van Muyssen parle de la multiplicité des routes du Brabant. En effet, il y a beaucoup de routes sur certains points du Brabant; mais ces routes sont dues aux efforts de la province, qui n'a pas reçu de subsides depuis longtemps, bien qu'elle fournisse un quart à l'excédant du produit des barrières. Du reste, M. le ministre des travaux publics se propose de vérifier tout ce qui s'est fait à cet égard depuis quelques années, et sans aucun doute il répartira l'excédant du produit des barrières et le restant disponible de l'emprunt de six millions, avec l'équité qu'on est en droit d'attendre de lui.

Comme vous l'a fait remarquer l'honorable comte d'Arschot, une grande partie du Brabant manque encore de routes. La contrée qu'on appelle *l'Ayeland*, entre Diest et Tirlemont, est une espèce de désert qui aurait besoin d'être vivifié par des moyens de communication auxquels le Limbourg et la province de Liége ne sont pas moins intéressés que le Brabant.

En proposant la construction de routes nouvelles, le conseil provincial n'a pas été mû par un intérêt purement local, mais il a pris aussi pour guide l'intérêt général, en liant le Brabant aux autres provinces. J'espère que M. le ministre ne perdra pas de vue les demandes qui sont faites dans ce but éminemment utile.

Nous avons, je le répète, plusieurs parties de la province de Brabant où le besoin de routes se fait encore sentir. Plusieurs sont désirées dans l'arrondissement de Nivelles, mais elles auront pour résultat de mettre en valeur différents cantons des provinces voisines (Liége et le Hainaut). Si l'on a proposé une route d'Enghien à Assche, c'est aussi dans l'intérêt du Hainaut et des Flandres. Pour ces différentes routes la province réclame des subsides modérés; elle fournirait aux trois quarts de la dépense.

Le conseil provincial du Brabant, après avoir examiné la question sous toutes ses faces, a conçu en grand son plan de communications; il a cru devoir adopter, en principe, la construction de quinze routes : comme elles se trouvent subordonnées au subside d'un quart de la part de l'État, on ne se flatte pas de pouvoir les commencer toutes en même temps, et l'on a fait preuve de confiance dans le gouvernement en lui laissant, en quelque sorte, le soin d'indiquer quelles sont les routes les plus urgentes : je me suis permis néanmoins d'en désigner quatre et quelques embranchements. Je me flatte d'obtenir des subsides pour celles-là; les autres sans doute sont aussi fort désirables, mais l'emprunt des six millions sera vraisemblablement épuisé avant qu'on puisse songer à les construire.

Une mesure très-importante serait, après l'emploi des six millions, de contracter un emprunt destiné spécialement à donner, dans des proportions convenables, des subsides aux provinces pour

Digitized by Google

effectuer en un certain nombre d'années, toutes les routes projetées : on sait bien au surplus qu'il ne faut pas tout faire à la fois, car on occasionnerait le renchérissement de la main-d'œuvre et des matériaux; mais au bout de vingt ans on se trouverait avoir obtenu de grands résultats.

Pour la construction de toutes ces routes il suffirait d'un emprunt qui, si les autres provinces sont aussi modérées que le Brabant, n'excéderait pas six millions. J'établis ce calcul sur ce que les quinze routes à faire, dans le Brabant, n'exigeront guère au delà de six millions. L'État y contribuant pour un quart, cela ferait 1,500,000 francs; une partie de cette somme, 500,000 francs par exemple, obtenue, je suppose, sur l'excédant du produit des barrières, il resterait à fournir un million sur le futur emprunt. En supposant le Brabant, vu son importance et son étendue, pour un sixième du royaume, cela pourrait porter, ainsi que je viens de le dire, la totalité de l'emprunt à six millions. Les provinces subvenant avec les communes aux trois autres quarts des frais, toutes les communications importantes se trouveraient achevées, et la richesse publique s'en accroîtrait singulièrement. Vingt années suffiraient, je pense, pour parvenir à ce magnifique résultat.

PROJET DE LOI.

SUR L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE MILITAIRE.

(Séance du 25 janvier 1838.)

Messieurs,

Je viens motiver mon vote qui sera favorable à l'amendement proposé par la commission [1]. S'il s'agissait de désigner la ville où doit être établie l'école militaire, les motifs à faire valoir en faveur de Bruxelles ne nous manqueraient point; mais vous avez encore présents à l'esprit les arguments qu'ont avancé à cet égard plusieurs honorables préopinants. Cette école existe sous nos yeux, et certes la Belgique peut à juste titre s'en enorgueillir : les progrès des élèves ont surpassé toutes les espérances, et leur conduite a toujours été parfaite. L'expérience a donc prouvé qu'il serait injuste de donner l'exclusion à la ville de Bruxelles, de détruire ainsi, de gaieté de cœur pour ainsi dire, un établissement du plus haut intérêt, et de s'exposer à ne pouvoir plus le reconstruire sur les mêmes bases. On a prétendu que le grand capitaine du siècle n'avait pas voulu placer ses écoles militaires à Paris; mais il y a conservé la plus importante, cette glorieuse école polytechnique avec laquelle notre école, destinée particulièrement aux armes savantes, a le plus de similitude. Un de nos honorables collègues [2], qui a joui, comme moi, de l'honneur d'entendre Napoléon au conseil d'État, se rappellera sans doute que, dans plus d'une circonstance, notamment lorsque l'école polytechnique reçut son organisation définitive, l'empereur s'est félicité de la voir au centre des connaissances scientifiques, au centre des beaux-arts, au centre de la civilisation. Quoi qu'il en soit, si l'on trouve avantageux, par la suite, de transférer l'école militaire ailleurs, rien n'empêchera de le faire. Laissons au gouvernement le soin d'examiner la question; c'est, j'ose le dire, un témoignage de confiance que nous lui devons, car si l'on peut justifier jusqu'à un certain point la constitutionnalité de l'article premier, tel qu'il nous est venu de la chambre des représentants, on conviendra du moins qu'il y a grande convenance à laisser au gouvernement toute la latitude possible.

On paraît craindre qu'en amendant l'article premier, l'on ne s'expose à n'avoir point de loi; mais pourquoi la chambre des représentants, si l'on se borne surtout à l'admission de ce seul amendement, se refuserait-elle à sanctionner ce que nous aurons fait? Je la crois trop animée du désir de conserver l'harmonie si nécessaire entre les différentes branches du pouvoir législatif pour prétendre nous imposer constamment sa manière de voir. Il m'est impossible d'admettre une pareille supposition.

L'amendement de la commission est adopté par 24 voix contre 20.

PROJET DE LOI

SUR LE MARIAGE DES MILICIENS.

(Séances du 19 et du 21 mai 1838.)

Un des articles de cette loi portait : « A l'avenir les hommes mariés avant le 1er janvier de l'année à laquelle leur classe appartient n'obtiendront plus l'exemption du service, si le mariage est contracté avec une femme âgée de plus de cinquante ans. » Cette disposition n'ayant pas paru suffisamment claire pour qu'on continuât à faire jouir de l'exemption les miliciens qui avaient contracté précé-

[1] L'article premier, tel que l'avait amendé la chambre des représentants, obligeait le gouvernement à placer l'école militaire dans une forteresse. L'amendement du sénat avait pour but de lui laisser le choix libre entre toutes les villes.

[2] M. le comte Duval de Beaulieu, ancien auditeur au conseil d'État.

Digitized by Google

demment de semblables mariages, attendu que l'exemption avait été provisoire, M. Thorn proposa d'ajouter : « Néanmoins, les miliciens qui, avant l'époque à partir de laquelle la présente loi deviendra obligatoire, auront, pour cause de mariage, acquis des droits à l'ajournement, continueront à en jouir, si leurs épouses sont vivantes, ou qu'ils aient des enfants de leur mariage. »

J'appuyai cet amendement :

Ce que vient de dire l'honorable M. Thorn prouve que le texte de la loi n'est pas suffisamment clair : il est dit qu'à l'avenir les miliciens mariés avant le 1er janvier de l'année à laquelle leur classe appartient *n'obtiendront plus l'exemption du service,* etc. Cela signifie-t-il que ceux qui l'ont obtenue déjà (mais *provisoirement*, remarquez-le bien) ne l'obtiendont plus, parce que le texte de la loi s'y opposera ? Il est probable que beaucoup de conseils de milice décideront en ce sens. Si l'on adopte la loi telle qu'elle est proposée, on s'expose à une divergence d'opinion et de jurisprudence entre les provinces, ce qui serait très-fâcheux. Il ne faut pas perdre de vue que l'autorité supérieure, en l'absence d'un conseil d'État, ne peut pas annuler les décisions des députations provinciales en matière de milice. Il ne faut pas s'exposer à ce que la loi puisse s'interpréter diversement. Je donnerai mon adhésion à l'amendement de M. Thorn afin d'éviter ce grave inconvénient.

Plusieurs membres ayant prétendu que l'article tel qu'il est ne peut s'entendre que d'une seule manière, et qu'au surplus une circulaire dans laquelle le ministre de la justice ferait connaître la présente discussion suffirait pour prévenir toute divergence d'opinion de la part des autorités provinciales :

Messieurs, dis-je, la marche de la discussion prouve que l'article n'est pas aussi clair que quelques personnes le prétendent. En effet, nous voyons d'une part M. le ministre de la justice, dont certes nul ne contestera les talents et les connaissances, établir que l'application de la loi ne peut faire la moindre difficulté ; mais, d'autre part, se présente un jurisconsulte également habile, également instruit, homme d'une grande expérience, qui soutient une opinion contraire. Il résulte donc, pour moi, de cette divergence d'opinion, qu'il y a doute et c'est ce doute que je voudrais faire cesser.

M. le ministre nous dit que les conseils de milice et les députations permanentes des conseils provinciaux ne sont jamais intéressés à interpréter la loi rigoureusement. Je répondrai qu'il y a toujours rigueur d'un côté comme de l'autre. Si l'on exempte, pour une raison quelconque, ceux qui devraient marcher, il faut nécessairement en faire partir d'autres. Jusqu'à présent tout milicien marié était exempt, en n'obtenant toutefois que des ajournements successifs. Aujourd'hui survient une autre législation qui refuse l'exemption aux miliciens mariés avec des femmes âgées de plus de cinquante ans, parce qu'elle considère ces mariages comme frauduleux en quelque sorte, comme contractés en vue d'une violation de la loi ; les conseils de milice et les députations permanentes se croiront peut-être obligés d'être rigoureux à l'égard de ces mariages, et je ne serais pas éloigné d'admettre que l'exemption accordée jusqu'ici, n'étant que provisoire, pourrait être légalement refusée aux miliciens qui en jouissent.

Il est un fait presque identique et que l'honorable M. Thorn vous a rappelé, Messieurs : à une autre époque, le fils unique était exempt, qu'il eût des sœurs ou qu'il n'en eût point ; tout à coup est venue une loi qui n'a plus accordé l'exemption qu'à l'enfant unique. Eh bien ! qu'est-il arrivé ? Que, contrairement peut-être aux intentions du législateur, le doute de la loi s'est interprété contre le fils unique à qui la législation nouvelle fut généralement appliquée, et l'on conviendra que les fils uniques se trouvaient dans une position plus intéressante que les miliciens époux de femmes de cinquante à quatre-vingts ans.

D'ailleurs, Messieurs, pourquoi ne pas prévenir toute divergence d'opinions ? Quel inconvénient présente l'amendement ? Aucun ; il a l'avantage inappréciable d'éclaircir la loi pour tout le monde. On ne peut invoquer l'urgence, puisque les opérations de la milice sont terminées ; elles ne recommenceront qu'au mois de janvier prochain ; d'ici là certes la chambre des représentants aura tout le loisir d'examiner notre amendement.

En toute matière les lois ne sauraient être trop précises ; elles doivent n'avoir pas besoin d'interprétations. Ici l'on vient nous dire que le sénat a suffisamment manifesté son opinion sur la manière de l'entendre ; mais, dans une chambre législative, tout le monde ne parle point, et ce qui peut avoir été dit par quelques orateurs ne doit pas suppléer au texte même de la loi. — C'est parce que je trouve ce texte vague et incomplet que j'insiste pour que nous adoptions l'amendement proposé.

Le ministre crut devoir répéter que la discussion qui venait d'avoir lieu lui paraissait éclaircir jusqu'au moindre doute que pourraient avoir les députations permanentes sur l'application de la loi, et je fis la réplique suivante :

M. le ministre trouve fort juste le sens donné par le sénat à la loi, et cela lui parait devoir apla

Digitized by Google

nir toutes les difficultés pour les autorités chargées d'en faire l'application; je me permettrai d'en douter : ce que pense le sénat, sa manière d'entendre les dispositions de la loi ne prouve pas de quelle manière l'autre chambre les a comprises. Mieux vaut, à mon avis, suivre la filière législative, surtout lorsque la question d'urgence n'est point là pour nous forcer la main. On peut recourir, nous a-t-on dit tout à l'heure, aux circulaires, aux interprétations ministérielles. Je dois revenir, à ce sujet, sur ce que j'ai déjà fait remarquer : c'est un grand abus de se permettre, dans les circulaires, d'invoquer les discussions, c'est-à-dire des opinions individuelles, des opinions sur lesquelles on ne vote point, et d'étayer ainsi des interprétations qu'il n'appartient qu'au pouvoir législatif de donner.

M. le ministre est d'avis que les miliciens, en obtenant par ces étranges mariages l'exemption de la milice, usent d'un droit. Je dis, moi, qu'ils en abusent, et le gouvernement pense de même, puisqu'il veut supprimer l'exemption pour ceux qui prennent des femmes de plus de cinquante ans. Je ne prolongerai pas davantage cette discussion; l'utilité de l'amendement doit être appréciée, ou bien elle ne le sera jamais.

L'amendement est adopté par une forte majorité (24 voix contre 6).

PROJET DE LOI.

EMPRUNT DE 37 MILLIONS DE FRANCS POUR LES CHEMINS DE FER.

(Séance du 22 mai 1838.)

Je me trouve, Messieurs, dans un véritable embarras, et je vous en dois compte. Il était adopté en principe par les chambres qu'un chemin de fer se dirigerait de Tirlemont sur Namur; il s'agissait de rattacher ainsi la province de Namur à la communication directe entre Anvers et l'Allemagne. On parle maintenant de faire d'autres études: mais ce serait s'écarter du vœu positivement émis par la législature et qui, ce me semble, avait obtenu déjà l'adhésion du gouvernement.

On nous dit que nous ne préjugeons rien sur cette question en votant l'emprunt. Je conviens que l'émission de cet emprunt est utile, indispensable, urgente même pour la continuation de travaux qui honorent la Belgique; car l'initiative que nous avons prise pour les chemins de fer est une des choses qui nous ont placés le plus haut dans l'estime des autres nations. Il faut donc poursuivre cette entreprise. Aussi serais-je désespéré de voir repousser le projet d'emprunt, et M. le ministre ne voudra pas s'exposer à le compromettre; il s'empressera, j'en suis sûr, de nous donner la certitude que, conformément au premier projet, la direction de Namur sur Tirlemont sera choisie, sans que cela gêne en rien le gouvernement pour les détails de la direction. Je ne vois pas ce qui pourrait arrêter M. le ministre. Alors le projet serait adopté vraisemblablement à l'unanimité, comme tout projet qui honore le pays.

Ce qu'objecta le ministre des travaux publics rendit nécessaire une réplique.

Si j'ai dit qu'il fallait que la province de Namur communiquât le plus directement possible avec l'Allemagne par un chemin de fer, je n'ai pas exprimé ma pensée exactement. J'ai voulu dire seulement qu'on avait décidé de mettre Namur en communication avec les chemins de fer d'Anvers et d'Ostende vers l'Allemagne, c'est-à-dire avec la grande ligne décrétée aux frais du gouvernement; qu'il n'y avait pas de ligne plus directe et plus convenable pour arriver à la grande communication que celle de Namur à Tirlemont, et que, d'après l'engagement qui semblait avoir été pris, il ne pouvait plus être question d'imaginer une communication secondaire. Je désirerais que, par des paroles positives, par une garantie formelle à cet égard, le gouvernement éloignât toute idée de rejeter un projet de loi nécessaire. Je conviens, du reste, que les funestes conséquences d'un pareil résultat seraient incalculables, et je ne voudrais pas en prendre la responsabilité.

Le projet de loi passe à l'unanimité.

Digitized by Google

SESSION DE 1838-1839.

A partir de la session de 1838-1839, ayant cessé de présider le sénat, je pris part à toutes les discussions de quelque importance, principalement à celles des budgets : c'étaient non des discours, mais des observations plus ou moins étendues sur divers principes d'administration.

BUDGET DE L'INTÉRIEUR.

(Séance du 28 décembre 1838.)

Sur la question des traitements accordés par l'État aux instituteurs communaux, je dis :

Que le gouvernement, Messieurs, encourage les instituteurs par les traitements qu'il leur accorde, c'est ce qui mérite toute notre approbation; mais je voudrais que les subsides ne fussent pas donnés directement aux communes, parce qu'il en résulte l'abus de les continuer parfois à des hommes qui cessent de les mériter, ou qui les méritent moins que d'autres... Ce serait une excellente mesure de commencer par faire la distribution, entre les provinces, des sommes portées, pour l'encouragement de l'instruction primaire, au budget de l'État, et d'abandonner aux provinces le soin de la répartition entre les communes. Aujourd'hui les administrations provinciales hésitent à proposer la suppression d'un subside, parce qu'elles ne sont pas certaines de l'obtenir pour une autre commune quoiqu'elle y eût plus de droits.

Il est arrivé plusieurs fois qu'un instituteur n'ayant plus répondu à la confiance des autorités, ou bien qu'une commune ayant renvoyé un bon instituteur pour faire venir un ignorant protégé par l'intrigue, la province avait proposé la suppression du traitement, et qu'alors le subside avait passé dans une province étrangère; il est donc naturel que les administrations provinciales éprouvent quelque répugnance à proposer des changements.

Je suis persuadé qu'on obtiendrait un résultat inappréciable pour l'amélioration de l'enseignement primaire, si l'on prenait la détermination de laisser les provinces maîtresses de la répartition des subsides entre les communes. Les administrations provinciales s'appliqueraient à ne présenter que les meilleurs sujets et se feraient un devoir de seconder les efforts des communes disposées à faire des sacrifices pour monter leurs écoles sur un bon pied. Faites-y bien attention : je n'entends pas que les autorités provinciales aient la nomination des instituteurs; ils seraient toujours nommés, sur leur présentation, par l'autorité supérieure.

Dans la même séance, à propos de la culture de la garance, j'expliquai de quelle manière elle se faisait dans les environs de Carpentras, département de Vaucluse. Je dis qu'à l'époque où l'on en fit l'essai, en 1765, elle n'avait pas réussi. Ce n'est guère que depuis cinquante ans, ajoutai-je, qu'elle s'y est tout à fait acclimatée, et maintenant on vient d'élever une statue à celui qui l'avait introduite en 1765.

(Séance du 29 décembre.)

Sur le chapitre V du budget de l'intérieur dans lequel figurent 30,000 francs pour traitement extraordinaire à l'archevêque de Malines, et 45,000 francs pour frais de son installation, je pris la parole en ces termes :

Messieurs,

A propos de cet article, je crois devoir m'expliquer en peu de mots sur l'arrêté du 7 ventôse an XI qu'on voudrait considérer comme applicable à notre Belgique, telle qu'elle est constituée aujourd'hui.

Le cardinal, en France, est non-seulement un prince de l'Église, mais encore le représentant, le défenseur des libertés de l'Église gallicane au sacré collége, au conclave; c'est à la demande du gouvernement qu'il est nommé par le saint-siége; il se trouve donc investi d'une espèce de magistrature nationale, et l'État, à ce titre, lui doit un traitement et des indemnités que le premier consul avait cru pouvoir régler par un simple arrêté, parce que cette forme, plus élastique, lui plaisait; elle lui permettait d'étendre, au besoin, la faveur si les circonstances l'exigeaient. C'est ainsi que, par un arrêté spécial, le cardinal Maury, lorsqu'il vint se fixer à Paris, reçut, au lieu de la somme annuelle de 30,000 francs, celle de 50,000. Mais les principes constitutionnels ayant repris leur empire après la révolution de juillet 1830, on eut recours, pour les traitements des cardinaux, à la sanction législative; c'est la marche

Digitized by Google

qui fut suivie lorsque le vertueux archevêque de Bordeaux, M. de Cheverus, obtint le chapeau de cardinal. L'arrêté de l'an XI, dans notre Belgique, ne me semble pas pouvoir être regardé comme légal et compatible avec la constitution[1]. Le cardinalat n'est chez nous qu'une dignité romaine qui ne suppose aucune fonction belge, et dès lors il n'y a point les mêmes motifs qu'en France pour y attacher un traitement. Toutefois je le déclare, quelques milliers de francs ne sont pas, à mes yeux, une affaire de grande importance; mais le moment est mal choisi lorsqu'on croit devoir ajourner tout surcroît de dépense et différer même l'acte de justice réclamé en faveur des membres de la cour des comptes. Je ne puis m'empêcher non plus d'envisager la question sous un autre point de vue... Est-il convenable d'accorder au dignitaire ecclésiastique un traitement si supérieur à celui des premiers dignitaires de l'État? N'est-ce pas trop faire prédominer, sur le pouvoir temporel, le pouvoir spirituel, et réduire les représentants de l'un à l'impossibilité de soutenir leur position sociale, tandis que les représentants de l'autre absorbent en eux seuls tous les signes extérieurs de la puissance?

D'après ces considérations, je m'abstiendrai de voter sur cet article; je m'en abstiendrai parce que je ne veux pas priver le culte catholique de la partie indispensable de l'allocation, et que néanmoins, par les raisons déduites plus haut, je ne puis admettre l'augmentation proposée. Cette circonstance me paraît cependant insuffisante pour ne pas adopter le budget de l'intérieur.

SUR LA QUESTION DE SAVOIR

S'IL CONVIENT DE SUPPRIMER LES TOURS POUR LES ENFANTS TROUVÉS.

(Séance du 23 mars 1839.)

Les théoriciens philanthropes s'occupent depuis longtemps de cette grave question ; mais l'expérience est venue appuyer les arguments de ceux qui pensent que l'intérêt de l'humanité, de la saine morale et de la société exige le maintien des tours. Partout où les tours furent supprimés, on eut à déplorer d'innombrables infanticides.

Je me rappelle qu'aussitôt après que les enfants trouvés eurent cessé d'être une charge du gouvernement pour devenir une charge communale, la régence de Namur ordonna la fermeture du tour de son hospice. Qu'en résulta-t-il? C'est que, chaque jour, on rencontrait des cadavres d'enfants[2], et l'on s'empressa, cédant à la clameur publique, de rétablir les choses sur l'ancien pied. Il est possible qu'il n'en ait pas été de même dans toutes les villes où les tours furent supprimés, mais celles qui les conservèrent virent augmenter considérablement le nombre des enfants trouvés. Les Flandres ne manquaient pas d'en envoyer à Bruxelles, Liége à Namur, etc. Une mesure générale est indispensable, l'équité la réclame, et j'ose recommander cet objet à la sollicitude de M. le ministre de la justice. On dit qu'il s'en est occupé... Je le sais, mais c'est avec la pensée de supprimer les tours. Toutes les instructions ont été données dans ce sens; on recommande de ne négliger aucune recherche afin de réduire le nombre des enfants trouvés. Des recherches! mais lesquelles? Les recherches de la maternité ne sont pas sans danger... elles peuvent provoquer des infanticides. Qu'on y prenne garde! c'est un objet très-sérieux, et nous aurons à nous en occuper plus amplement lorsqu'un projet de loi sur cette matière délicate nous sera présenté.

DISCUSSION DU PROJET DE LOI

RELATIF AU TRAITÉ DE PAIX.

(Séance du 25 mars 1839.)

Messieurs,

Ce que le public attend de nous, aujourd'hui, c'est une prompte solution de nos affaires plutôt que de longs discours. Aussi me bornerai-je à motiver mon vote en peu de mots.

Lorsqu'au mois de mai 1838, le sénat manifestait le désir de le voir entamer des négociations qui nous permissent de conserver intactes les provinces de Luxembourg et de Limbourg, lorsqu'il se flattait de voir le roi, qui nous a sauvés de l'anarchie en 1831, obtenir, pour prix des services rendus au maintien de la paix européenne, l'intégrité du territoire, c'était une illusion... Lorsque les circonstances qui accompagnèrent l'ouverture de la session actuelle vinrent nous persuader que nous pouvions espérer l'appui de deux grandes puissances amies, c'était encore une illusion... Et les efforts de toute espèce que le peuple belge s'est empressé de faire avec un généreux dévouement

[1] Articles 27, 114, 115 et 117 de la constitution.

[2] M. le comte Duval de Beaulieu, qui prit ensuite la parole, parla d'un crime horrible commis récemment à Tournai. Une femme chargée de porter à Lille dix enfants trouvés leur avait donné la mort.

Digitized by Google

dont sans doute l'impartiale histoire saura lui tenir compte ne devaient aboutir qu'au plus pénible de tous les sacrifices. Je regarde comme impossible maintenant de s'y soustraire. Je n'aime point l'appel aux masses; l'idée seule du renversement des trônes m'épouvante; et les propagandes, n'importe à quelle source elles aient pris naissance, me font également horreur. Adopter la résistance, comme certaines gens l'entendent, serait exposer notre pays à s'engloutir dans l'abîme des révolutions. Quant à la guerre sur la défensive, c'est, à mon avis, un système insoutenable, car, en supposant même qu'on hésitât à recourir contre nous aux mesures de rigueur, qu'arriverait-il? On finirait, après avoir compromis tous les intérêts matériels et découragé la nation, on finirait par anéantir jusqu'à notre nationalité. La manie de temporiser n'a jusqu'ici que trop prévalu; il est temps d'y mettre un terme. Je ne rejetterai donc pas la loi qui nous est proposée, et, ployant douloureusement la tête sous le joug de la nécessité, je souscris à la cruelle séparation que la force nous impose[1].

M. Lefèvre-Meuret ayant insinué (séance du 26 mars) que les paroles prononcées par moi semblaient tendre à la défense des trônes de l'absolutisme, je lui répondis à peu près en ces termes :

Je dois, pour ce qui me concerne, quelques mots de réponse à l'honorable préopinant; je tâcherai, Messieurs, de ne pas trop abuser de la parole qui m'est accordée.

Lorsque je disais que je n'aime point l'appel aux masses et que l'idée seule du renversement des trônes m'épouvante, je n'entendais certainement pas prendre la défense de l'absolutisme, et personne, je pense, n'a pu s'y méprendre; je parlais, au contraire, en faveur de la liberté, de la liberté qui bientôt serait anéantie si les trônes constitutionnels disparaissaient. L'histoire des cinquante dernières années est là pour le démontrer. Ne l'oublions pas, Messieurs, l'ordre et la paix sont les meilleures sauvegardes de la liberté des nations. J'aurais désiré sans doute que les gouvernements, nos alliés, secondassent efficacement nos vœux et nos justes prétentions pour l'intégrité du territoire; ils ne l'ont point fait, et je dois croire que l'intérêt de leurs peuples ne le permettait point; mais à Dieu ne plaise que par un appel aux masses, nous mettions en péril des trônes qui, quoi qu'on en dise, ont protégé notre indépendance! La diplomatie, soyons assez justes pour en convenir, nous a rendu des services incontestables; et, sans elle, sans l'accord de la France avec l'Angleterre, nous aurions perdu peut-être cette nationalité si précieuse que nous avons reconquise en 1830.

M. Lefèvre-Meuret déclare que son intention n'a pas été d'accuser M. le baron de Stassart de soutenir la cause de l'absolutisme; il a voulu dire que ses paroles, contre son intention sans doute, semblaient avoir cette tendance. Je connais trop bien, ajoute-t-il, les principes libéraux de M. de Stassart pour que je puisse lui adresser un semblable reproche. Chacun sait au contraire que seul, aux anciens états généraux de Hollande, dans une circonstance solennelle, il vota contre des charges onéreuses que le roi Guillaume voulait imposer à la nation. »

SESSION DE 1839-1840[2].

QUESTION ÉLECTORALE.

(Séance du 12 novembre 1839.)

Messieurs,

L'élection de Roulers fera l'objet d'un dernier rapport : sur quatre cent quarante-six électeurs réunis pour l'arrondissement de Roulers, M. Boné-Mayes obtint trois cent quarante-deux suffrages. Cette élection, faite le 11 juin, est attaquée par le motif que les billets de convocation, portant la date imprimée du 4 juin, n'ont pas été remis huit jours d'avance, comme le prescrit la loi; mais cette irrégularité devait-elle invalider l'élection?

[1] Avant de m'y décider, j'avais fait une course à Paris où j'acquis bientôt la certitude que si nous persistions dans notre résistance, l'armée prussienne viendrait assiéger Venloo comme les Français avaient assiégé la citadelle d'Anvers, à la suite du refus qu'avait fait le roi Guillaume d'adhérer aux protocoles de Londres. C'était la conséquence nécessaire des dispositions arrêtées entre les grandes puissances!... et Dieu sait si cette levée de boucliers n'aurait pas entraîné la perte de notre naissante nationalité.

[2] Élu par les arrondissements de Namur, de Nivelles et de Bruxelles (triple élection dont s'irrita le ministère de Theux et qui me fit perdre le gouvernement provincial du Bra-

Digitized by Google

C'est la question, Messieurs, que votre commission s'est fait un devoir d'examiner avec un soin scrupuleux. Huit membres ont pensé qu'ils pouvaient se considérer, en quelque sorte, comme membres d'un jury, et par conséquent chargés d'apprécier toutes les circonstances sans trop s'attacher à la lettre de la loi qui, du reste, ne porte pas, dans le cas présent, la peine d'annulation. Or, il leur a paru de toute évidence qu'il n'y avait pas eu de mauvaise foi, qu'en outre, à raison du peu d'étendue de l'arrondissement de Roulers où les communes les plus éloignées ne sont qu'à deux lieues et demie de distance du chef-lieu, les électeurs ont été avertis assez à temps pour se rendre à l'assemblée au jour fixé, et qu'il est peu vraisemblable que les votants eussent été beaucoup plus nombreux quand bien même les billets auraient été remis vingt-quatre heures plus tôt. Le grand nombre de voix en faveur de M. Boné-Maes ne permet pas de supposer que l'élection aurait pu être différente. En conséquence, comme M. Boné-Maes paye au delà du cens nécessaire et que, par la production de son acte de naissance, il a justifié de son âge ainsi que de sa qualité de Belge, les huit membres vous proposent son admission ; les deux autres membres ont été d'avis que la loi est impérative et qu'il n'est pas permis de s'en écarter.

L'admission est adoptée à une grande majorité.

PROJET DE LOI

PORTANT PROHIBITION DE LA SORTIE DES CÉRÉALES JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 1840.

(Séance du 14 novembre 1839.)

Messieurs,

Ce que propose M. le comte Vilain XIIII relativement à l'autorisation d'introduire le grain étranger, avec la faculté de le réexporter en farine, me paraît fort convenable. Cette mesure pourrait même contribuer à la baisse du prix des céréales sur nos marchés, dans ce sens que les spéculateurs trouveront peut-être plus avantageux de placer les farines dans le pays même lorsque le grain s'y vend à des prix élevés.

Quant à la proposition de fermer momentanément les distilleries d'eau-de-vie de grains ou de pommes de terre, je pense qu'il serait dangereux d'y recourir, et qu'une grande circonspection est nécessaire à cet égard. Il ne faut pas s'exposer à jeter la perturbation dans le commerce, ni priver de la main-d'œuvre une classe d'ouvriers assez nombreuse; n'oublions pas que le travail est le patrimoine du pauvre. L'idée seule qu'on pourrait fermer les distilleries, si elle venait à prendre quelque consistance, serait susceptible de faire redoubler la fabrication, ce qui nécessairement influerait sur les prix des marchés où se feraient les approvisionnements des distillateurs.

Comme on voulait, quoiqu'il eût été fait des amendements au projet, passer le jour même à l'appel nominal, je crus devoir m'y opposer :

Ce serait, Messieurs, une infraction à l'article très-formel de notre règlement : qu'a-t-on voulu? donner le temps de bien se pénétrer de l'économie d'une loi et d'apprécier, dans toute leur importance, les amendements qui s'y trouvent introduits à l'improviste. Il y a certes un extrême danger à s'écarter de la sage disposition qui renvoie à la séance suivante le vote définitif. Je ferai remarquer que, plusieurs fois, on a fixé la séance au lendemain de très-bonne heure, afin de concilier, avec les exigences du règlement, les désirs des membres qui se proposaient de partir. Du reste, dans le cas présent, il n'y a pas le moindre motif d'urgence; l'autre chambre n'est pas

bant), j'optai pour Bruxelles et j'adressai la lettre suivante aux électeurs des trois arrondissements.

(Bruxelles, 15 novembre 1839.)

Messieurs,

« La triple élection dont je fus l'objet à Namur, à Nivelles et à Bruxelles, le 11 juin dernier, m'a fait éprouver un sentiment de bonheur; c'est la plus flatteuse récompense de mes constants efforts pour me rendre utile à notre chère patrie.

« Les électeurs de Namur m'ont prouvé que l'absence ne m'avait pas détaché de leur souvenir ni rompu des liens fortifiés encore par tant d'actes de confiance et de dévouement réciproque dans les circonstances difficiles de 1830; ils ont voulu me donner un témoignage public d'adhésion à la conduite, que j'ai tenue, comme leur mandataire, pendant dix-huit années consécutives.

« Les électeurs de Nivelles m'ont offert la candidature de leur arrondissement avec un empressement qui m'a beaucoup flatté, et le résultat de cette élection, où j'ai obtenu les cinq sixièmes des voix, me touche vivement.

« Les électeurs de Bruxelles, au nombre de mille trente-deux, m'ont porté spontanément au sénat, et sans que j'eusse sollicité le suffrage d'un seul d'entre eux; ils m'ont ensuite exprimé leur sympathie par une démarche solennelle, dont mon cœur conservera, toute la vie, la plus délicieuse impression.

« Dans de pareilles circonstances l'option m'est difficile : néanmoins il est naturel que je donne la préférence à l'arrondissement où j'ai mon domicile, où je suis plus à même de connaître les besoins des habitants et d'entendre l'expression journalière de leurs vœux.

« Électeurs de Namur et de Nivelles, vous ne me saurez pas mauvais gré si je n'accepte pas le mandat que vous

Digitized by Google

encore constituée, et l'on doit craindre qu'il n'y ait de graves inconvénients à ce que la loi se vote au sénat trop longtemps avant d'arriver à la chambre des représentants, car les spéculateurs pourraient profiter de ce délai. Il est d'une haute importance que l'autre chambre s'occupe de la loi le plus promptement possible après le sénat.

Le président, malgré les réclamations, met aux voix la proposition d'urgence. Elle est rejetée.

DISCUSSION GÉNÉRALE

DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

(Séances du 26 décembre 1839.)

Messieurs,

On ne peut, sans méconnaître l'esprit de nos institutions; on ne peut, sans s'écarter des règles du gouvernement représentatif, s'abstenir (à propos de la discussion des budgets) de jeter un coup d'œil sur la conduite du ministère. Il est de principe qu'avant d'accorder les subsides qu'on réclame, nous sommes en droit d'examiner jusqu'à quel point les hommes placés au pouvoir sont toujours dignes de notre confiance.

Notre constitution, qui s'est faite avec la hâte que commandaient les circonstances, ne laisse pas, j'en conviens, de présenter des écueils; il faut, pour les éviter, une habileté qui n'est pas donnée à tout le monde, et ce qu'il y aurait de plus habile serait, à mon avis, de faire toujours de la loyauté la base de sa politique. Les libertés, dans notre loi fondamentale, débordent de toutes parts, et chacun, cela se conçoit, voudrait les exploiter à son profit. Cependant, que doit faire un ministère pénétré de ses obligations? S'interposer entre les partis, les contenir dans de justes bornes, et se montrer impartial pour tous, sous peine de n'être plus gouvernant, mais gouverné. La maxime de Montesquieu, que *le bien politique comme le bien moral se trouve toujours entre deux limites*, est d'une vérité qui, chaque jour, s'apprécie mieux; il faut néanmoins une grande force de caractère pour garder ce juste milieu, si différent du prétendu juste milieu qui consiste à flatter tour à tour les opinions les plus discordantes. Ce n'est pas non plus en marchant à la remorque d'un parti qu'on aplanit les obstacles; le parti dont vous adoptez la bannière ne tarde pas à vous entraîner trop loin, car c'est le propre des partis, quels qu'ils soient, de ne savoir jamais s'arrêter et de se pousser vers les extrêmes. Qu'arrive-t-il enfin? Ils vous jettent dans une ornière d'où vous ne pouvez plus sortir que par une violente secousse. Qu'a fait notre ministère, surtout depuis l'éloignement de l'homme d'État dont la capacité, reconnue de tout le monde, nous a manqué pour nos affaires extérieures, précisément à l'époque où leur complication la rendait le plus regrettable? Qu'a fait notre ministère? Il a cédé bénévolement à toutes les exigences de quelques ambitieux disposés à profiter de sa faiblesse. Citer les faits ne serait pas chose bien difficile; mais, à moins qu'on ne m'y force par d'imprudentes dénégations, je m'en abstiendrai, parce que je veux éviter de rendre cette discussion irritante. Loin, bien loin de moi l'intention de blâmer le ministère s'il s'était borné à maintenir l'éclat d'un culte que nous vénérons tous! Ce culte est au nombre de nos besoins moraux que je placerai toujours en première ligne. C'était également un devoir d'assurer aux ministres de cette religion, si bienfaisante lorsqu'elle est bien comprise, les moyens de vivre décemment et de distribuer ces aumônes qui font bénir la Providence divine lorsqu'à l'exemple de Fénelon, de Belsunce et de Fléchier, l'on se garde de les transformer en primes d'hypocrisie; ce serait méconnaître les vœux de la Belgique entière que de ne pas agir ainsi, car la Belgique est éminemment religieuse. Toutefois on se trompe si l'on croit que jamais elle consente à ce qu'on fasse, d'une religion sainte, un instrument de domination temporelle; l'histoire donnerait un démenti formel à ceux qui le supposeraient. Qu'on ne s'y trompe pas d'ailleurs, la marche rétrograde n'est nullement dans la nature; l'esprit humain s'est mis en mouvement, a dit l'abbé de Pradt, et rien ne pourra l'arrêter. Un gouvernement sage dirige les progrès de la civilisation; il ne les comprime point. Bossuet affirme avec raison que du bon sens de ceux qui gouvernent dépend la sagesse de la multitude.

Pour qu'un ministère ne dévie point sans une absolue nécessité de la marche qu'il s'est tracée, il importe qu'il soit homogène. Or, j'en appelle à tous ceux qui ont pris connaissance des réponses si contradictoires faites par MM. les ministres

m'aviez remis; vous en chargerez des mains dignes de votre confiance, et vous aurez, de cette manière, deux défenseurs de vos intérêts au lieu d'un; car je me considérerai comme appelé toujours et spécialement à m'occuper du bien-être des arrondissements de Bruxelles, de Nivelles et de Namur, lorsque l'intérêt général ne s'y opposera point.

« Agréez, Messieurs, l'assurance de ma gratitude et de mon affectueux dévouement.

« Le baron DE STASSART. »

Digitized by Google

aux reproches que leur avaient adressés sur ce point quelques représentants, cette homogénéité existe-t-elle? Si elle existe, c'est parce que quatre ministres, se contentant avec humilité du rôle de simples chefs d'administration, s'effacent complétement en présence de celui qui s'efface à son tour devant une coterie audacieuse, de manière que si nous voulons connaître les hommes qui dirigent réellement nos affaires, c'est en dehors du gouvernement qu'il faut les chercher.

Que devient, Messieurs, la prérogative royale au milieu de toutes ces misérables intrigues? Le ministère, ou plutôt le ministre (qui sous peu dira, comme Louis XIV : *L'État c'est moi*), prend à tâche de la faire disparaître presque constamment. Lui reproche-t-on de s'être emparé du portefeuille des affaires étrangères, il répond que ses collègues l'ont invité à le prendre; il n'est non plus question du roi que si l'article 65 était rayé de notre charte constitutive. S'agit-il des récompenses destinées aux artistes à propos de la dernière exposition, M. le ministre dit : *En 1836, j'avais adopté trois classes de médailles*, etc; *j'avais songé d'abord à établir comme règle qu'une seule médaille de ce genre pouvait être décernée dans une même division d'objets d'art*, etc. Dans quel pays monarchique s'avise-t-on d'afficher un pareil dédain de la royauté? Le roi n'est jamais responsable du mal, mais on aime à lui faire honneur du bien qui se fait. Cet axiome des gouvernements représentatifs est entièrement méconnu chez nous.

Si je rappelais toutes les circonstances où, plus soigneux de la conservation d'un portefeuille que du maintien de la dignité de la couronne, on a sacrifié la prérogative royale et transporté pour ainsi dire le gouvernement dans les chambres, au risque de confondre tous les pouvoirs, l'énumération serait longue. D'autres fois, et par une espèce de compensation malencontreuse, on n'a pas craint de hasarder l'autorité royale en la faisant intervenir sur des questions qu'il appartenait à l'autorité judiciaire de décider. C'est un tort non moins grave.

Après avoir mis en avant, dans une circonstance solennelle, la royauté de façon à la compromettre, que devaient faire les ministres pour la couvrir, lors du déplorable résultat des négociations? Se retirer, à l'exemple de deux de leurs collègues. C'est ce qui se fait en Angleterre.

J'ai parlé du résultat déplorable des négociations; ce résultat n'est-il pas la conséquence de la marche adoptée par notre département des affaires étrangères? Aussitôt après l'adhésion du roi Guillaume aux vingt-quatre articles, notre ministère ne devait-il pas faire sentir à la conférence de Londres combien la question avait changé de face au bout de six années? Ne devait-il pas établir d'abord les justes prétentions de la Belgique relativement au territoire ainsi qu'à la dette? Ne devait-il pas s'assurer l'appui de la France et de l'Angleterre intéressées à rendre le nouvel État assez fort pour diminuer les chances défavorables de son avenir? Ce qu'il devait faire, Messieurs, il ne l'a point fait, les pièces diplomatiques le prouvent jusqu'à l'évidence : on a divisé les questions on s'est occupé de chiffres, supposant je ne sais trop sur quelles données peu vraisemblables, qu'on parviendrait ensuite à racheter le territoire. Lorsque le sénat, votant, à l'unanimité, moins une voix, l'adresse du 17 mai 1838, se flattait de voir diriger les négociations avec l'intelligence, la vigueur et la dignité convenables, c'était comme j'en faisais la remarque à la séance du 25 mars, une décevante illusion. Je suis convaincu néanmoins que M. le ministre des affaires étrangères avait les meilleures intentions du monde, mais on exige d'un ministère autre chose que de bonnes intentions. Si l'on avait commencé par formuler une note claire et précise, il aurait suffi d'en donner connaissance aux chambres, et des adresses, qui toujours ont l'inconvénient d'intervertir en quelque sorte la position des pouvoirs, n'auraient pas eu lieu; le gouvernement donnait l'impulsion au lieu de la recevoir; il inspirait de la confiance, et si ses tentatives, ses efforts pour soutenir l'honneur national devaient rester impuissants, si nos alliés nous abandonnaient, si la résignation devenait une cruelle nécessité, il n'aurait pas eu de reproches à se faire et nous n'aurions pas dépensé je ne sais combien de millions en pure perte.

Nos affaires intérieures n'ont pas été mieux conduites : on est assez généralement d'accord sur la manière peu satisfaisante avec laquelle les intérêts industriels et commerciaux ont été compris; notre crédit public, si haut placé naguère, se trouve presque entièrement détruit à l'étranger. A peine la catastrophe de la banque de Belgique y avait-elle porté la plus rude atteinte qu'on laissa la ville de Bruxelles dans l'impossibilité de remplir ses engagements pour l'emprunt de 1833, dont une grande partie avait été prise à Paris. Quelle en est la conséquence? C'est que les Français, au lieu de nous confier encore des capitaux, retirent ceux qu'ils avaient placés chez nous. La ville de Bruxelles, où l'on s'était donné rendez-vous de toutes parts à l'époque de la révolution, ne semblait pas, en bonne justice, devoir être responsable des désordres qui s'en suivirent. Il en était ainsi des pillages de 1831 et même de 1834, où tou

Digitized by Google

le monde commandait sans que personne parvînt à se faire obéir. L'équité dès lors exigeait de venir au secours de la caisse communale, et l'on était convenu que, ne voulant pas accorder des indemnités ou des subsides, ce qui pouvait entraîner des sacrifices incalculables on achèterait, sans se montrer trop difficultueux sur le prix, des bâtiments et des collections qui, placés au centre du royaume, paraissent devoir être acquis par l'État: Tout se disposait favorablement pour accueillir une proposition à cet égard; les représentants en parlaient comme d'une affaire qui ne souffrirait point de difficultés; quelques voix s'étaient déjà prononcées dans le même sens au sénat; mais voilà tout à coup que M. le ministre de l'intérieur renonce à ce projet si simple et dont l'exécution devenait si désirable; il propose à la ville un emprunt dont le gouvernement serait caution, pourvu que l'engagement fût pris de solder les indemnités de pillage. Les membres de la régence, en apprenant cette nouvelle inattendue, donnèrent leur démission; réélus en masse, à une immense majorité, ils n'ont pas cru pouvoir consentir à leur installation avant de savoir quel parti l'on prendrait pour alléger le fardeau qu'il s'agissait de faire peser sur les habitants de Bruxelles. Au lieu de négocier avec la régence par l'entremise du gouverneur et de la députation du conseil provincial ce qui semblait être le meilleur mode de correspondance, on a préféré des rapports directs, ainsi que cela s'est fait encore dernièrement pour la police municipale, au mépris de la hiérarchie et du maintien de l'ordre administratif; les choses se sont embrouillées de plus belle, et maintenant une de ces commissions, si propres à traîner les affaires en longueur, est chargée de présenter un rapport au gouvernement; il paraît fort douteux que ce rapport soit prêt avant la fin de la présente session, quoique le monde apprécie l'urgence de faire cesser un provisoire très-préjudiciable au bien-être de la capitale.

Quant à la ville de Gand, chacun sentait ce qu'il fallait faire pour y rétablir l'harmonie à l'époque de l'inauguration du chemin de fer, où la présence du roi si parfaitement accueilli permettait de tout concilier; chacun, dis-je, sentait ce qu'il fallait faire, et c'est précisément ce qu'on n'a point fait. Vous n'ignorez pas ce qui s'est passé depuis, Messieurs, il ne pouvait guère en être autrement; tout va de mal en pis lorsqu'on écoute les petites passions, au lieu de s'élever aux vues d'avenir qui devraient toujours diriger les hommes d'État. Des bévues d'une autre nature ont été faites à Liége, et c'est ainsi que les villes les plus importantes de la Belgique restent en dehors du gouvernement.

Si le ministère a trop souvent mis en oubli la prérogative royale, il n'a pas traité certes avec plus de ménagement la plus précieuse peut-être de nos libertés, la liberté électorale. M. le ministre de l'intérieur, pour que personne ne pût en douter, a pris soin de développer son système dans un rapport qu'il a fait au roi, le 16 juin, et publié sans avoir même attendu l'agrément de Sa Majesté[1]. Indépendamment de la violation des prin-

[1] *Lettre de M. le baron de Stassart, ancien gouverneur de la province de Brabant, à M. le chevalier de Theux, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, à propos de ce rapport fait au roi.*

Monsieur le ministre,

Je reçois, avec votre lettre du 17 de ce mois (cabinet, n° 1998), l'arrêté de ma destitution, mais en même temps l'on me remet le *Moniteur*, et j'y lis, non sans quelque surprise, votre rapport au roi. Ce rapport est rempli de contradictions qui suffiraient pour justifier mon silence; mes deux réponses à *l'Indépendant* sont là d'ailleurs pour expliquer ma conduite. Néanmoins il est certaines expressions dont vous avez cru pouvoir vous servir et que je ne crois pas devoir laisser passer inaperçues. *Vous m'avez*, dites-vous, à propos de ma candidature à Nivelles, POSÉ CETTE CONDITION *que si on me portait en même temps à Bruxelles, je ferais connaître aux électeurs que je n'accepterais pas cette candidature.* Il est possible que vous m'ayez tenu ce langage, mais à voix basse. Le fait est que je ne me rappelle point, et qu'à coup sûr je n'ai pas souscrit à cette condition. Je me considérais comme le candidat des électeurs indépendants de l'arrondissement de Nivelles, et (quoique vous paraissiez certain du contraire) ils sont nombreux. Je n'avais aucun motif pour vouloir jouer le rôle de candidat ministériel, et bien m'en a pris, car, sans le zèle actif de mes amis qui leur a fait, sur le bruit de l'intrigue tramée contre moi, franchir toutes les distances pour venir voter en ma faveur à Nivelles, j'aurais fort bien pu succomber. Je ne dois pas perdre de vue que si j'obtins 325 voix sur 405, mon concurrent (j'en avais un quoi qu'on ne dise) en obtint 69.

Lorsque vous me fîtes l'honneur, monsieur le ministre, de vous rendre chez moi, sept ou huit jours avant l'élection, vous me demandâtes si je pensais que M. le comte d'Arschot serait réélu; je répondis (et je l'avais déjà fait lors de notre première entrevue), je répondis qu'en songeant à toutes les relations de ce candidat, au grand nombre de personnes placées sous sa dépendance, etc., il me paraissait presque absurde d'en douter. Quant aux chances d'élection que je pouvais avoir à Bruxelles et sur lesquelles vous me questionnâtes ensuite, je vous dis, et c'était le fond de ma pensée, qu'elles me semblaient peu vraisemblables, qu'on me savait candidat à Nivelles, puisque *l'Indépendant* et tous les journaux l'avaient répété, que je n'avais point demandé de voix à Bruxelles. En effet, mes amis les plus intimes peuvent attester que je ne leur en ai jamais dit un mot; souffrant d'une blessure à la jambe et de la fièvre à plusieurs reprises, j'avais du reste vu fort peu de monde. J'ignore si ce que vous avancez relativement aux employés de mon administration est exact; quelques-uns sont électeurs sans doute, mais j'ai cru devoir, comme je l'ai tou-

Digitized by Google

cipes constitutionnels, violation si dangereuse de la part d'un gouvernement qui déchire, pour ainsi dire, de cette manière, ses titres d'existence, je ne crois pas qu'il soit possible de rien imaginer de plus maladroit que de vouloir, de gaieté de cœur, se précipiter dans l'arène des élections où le succès même est regrettable parce qu'il ne s'obtient jamais sans froisser, sans irriter de nombreux amours-propres; mais que dire d'un échec qui fait arriver aux affaires des hommes ulcérés de l'exclusion qu'on avait prétendu leur donner, et qui place d'ailleurs dans la plus fâcheuse position des administrateurs transformés en agents d'intrigues? Nous en avons eu plus d'un exemple, et l'on sait quels brocards sont tombés sur le malheureux commissaire de district, qui n'a recueilli d'autre fruit des menées dont il s'était rendu le fauteur que le regret d'avoir à se reprocher une espèce de parricide moral [1].

Toutes ces trigauderies ne tendent qu'à déconsidérer le pouvoir et à rompre de plus en plus les liens de la hiérarchie administrative. Pour qu'un gouvernement soit fort, il a besoin qu'on respecte la loi, et l'on cesse de la respecter lorsqu'on croit les législateurs asservis, ce qui ne peut manquer d'avoir lieu si les élections sont le produit des intrigues ministérielles, tandis qu'elles devraient être le résultat de la volonté libre et spontanée des électeurs. Pour qu'un gouvernement soit fort, il a besoin que ses agents ménagent l'opinion et ne por-

jours fait (à Namur ainsi que dans le Brabant), respecter leur indépendance électorale. Je me rappelle seulement d'avoir manifesté à deux de mes chefs de division le désir qu'ils n'oubliassent pas MM. de Mérode et Engler, je ne leur parlai point du troisième candidat; je trouvais convenable de les laisser choisir qui bon leur semblerait, M. Dindal ou M. le chevalier Wyns, ou M. le docteur Daumerie, tout aussi bien que M. le comte d'Arschot. Je ne m'avançais donc pas trop, en affirmant que je ne croyais pas être nommé; il est faux toutefois (passez-moi cette expression), il est faux que *j'aie reconnu pouvoir réaliser cette espèce d'assurance.* Je ne vous ai point fait de promesses que je n'aie tenues. Votre assertion à cet égard, souffrez que je vous le dise, monsieur le ministre, est tout à fait mensongère ou tout au moins le résultat de quelque illusion.

Vous insistâtes beaucoup pour que je fisse insérer en mon nom, dans les journaux, l'avis que je repoussais l'élection de Bruxelles : je répliquai que cela m'était impossible, qu'indépendamment de la fatuité dont cette démarche serait empreinte, on la regarderait comme une lâche déférence pour un candidat que je ne pouvais appuyer, bien qu'assurément je rougirais de recourir à des moyens d'intrigue pour l'éloigner. Je n'ai jamais su frapper un ennemi renversé; je lui tends, en pareil cas, une main secourable, et je crois l'avoir prouvé de reste en 1830; mais lorsqu'il est debout, lorsqu'il est puissant, je ne m'agenouille point devant lui. A propos de la démarche que vous désiriez de moi, j'ajoutai, comme vous en faites la remarque, qu'un semblable avis dans les journaux ne manquerait pas d'ailleurs de faire reporter mes voix, non sur votre protégé, mais sur un de ses concurrents qui pourrait ainsi réussir. Cette observation n'échappa point à votre sagacité; elle vous parut tellement juste que vous vous écriâtes aussitôt : *Vous avez raison.*

Deux de vos candidats sont élus; je conçois que vous vous soyez flatté de voir sortir également de l'urne électorale le nom du troisième; M. le commissaire de l'arrondissement de Bruxelles et vos nombreux affidés n'y avaient pas épargné leurs peines; ils s'étaient mis en quatre; il est vrai que l'adresse et le zèle ne marchent pas toujours de compagnie; et puis que voulez-vous? les électeurs tiennent à leur indépendance; les Belges sont ainsi faits.

Vous m'accusez, monsieur le ministre, d'avoir manqué de franchise : le reproche est grave; mais, en vous rappelant de sang-froid toutes les circonstances de cette bizarre affaire, il est impossible que vous persistiez à le croire fondé. Je vous ai dit ce que je pensais réellement d'après toutes les probabilités; ma conduite a été ce qu'elle devait être, ce qu'elle sera toujours, franche et loyale. En fait de loyauté, je ne voudrais changer de réputation avec personne. J'ai tenu, je le répète, la seule conduite qu'un homme d'honneur dût tenir dans ma position; j'abandonne au public le soin de me juger.

La personne dont vous parlez dans votre rapport et qui s'est, dites-vous, présentée chez moi de votre part (bien qu'elle m'eût affirmé n'avoir aucune mission), m'a fait pressentir effectivement que, si j'étais élu, ma démission s'ensuivrait, mais je reçus ces menaces avec cette dignité que j'ai conservée dans toutes les situations de la vie et qui ne m'abandonnera jamais; j'accueillis de même les espérances dont ce personnage daigna me flatter si je me prêtais à ce que l'on voulait de moi, je ne crus pas au surplus devoir m'écarter de la ligne que je m'étais tracée. Je laissai rouler le cours des choses, et lorsque j'appris le résultat des élections, j'avoue que je ne pus m'empêcher d'être sensible aux témoignages d'intérêt de tant d'électeurs; c'était à mes yeux la plus belle récompense de ma sollicitude administrative. Ce ne fut qu'après les étranges, pédantesques et ridicules diatribes de *l'Indépendant* non réprimé par le pouvoir dont il *dépend*, que je pus croire au courroux du ministère... J'avais la bonhomie de lui supposer plus de sagesse et de circonspection. Comment imaginer qu'il souffrirait qu'on professât, qu'on affichât sous son influence, en quelque sorte, un semblable mépris de la plus précieuse de nos libertés, la liberté électorale?

Puisque vous avez jugé bon de publier votre rapport (et certes je suis loin de m'en plaindre), vous ne trouverez pas mauvais, monsieur le ministre, que je fasse insérer cette missive dans les journaux *indépendants* de Bruxelles, et sans doute vous permettrez qu'aux termes des lois existantes le *Moniteur* la reproduise.

Je quitte mon poste administratif en faisant des vœux pour le pays et pour le roi. Puisse le gouvernement ne point fausser sa marche et ne pas s'exposer à ce que des amis maladroits ou perfides ne l'entraînent vers le précipice! Qu'on se garde de l'oublier, ce sont les illusions des hommes d'État, l'ignorance ou le dédain de l'opinion publique et l'arrogance calomnieuse des folliculaires stipendiés qui ont amené le catastrophe de 1830!

Agréez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le baron DE STASSART.

Bruxelles, le 18 juin 1839.

[1] Le père de ce commissaire d'arrondissement n'a pas été réélu sénateur; il fut remplacé par le candidat mis en avant pour contrarier la réélection d'un sénateur qui, malgré toute cette intrigue, fut élu dès le premier tour de scrutin.

Digitized by Google

tent aucune atteinte aux prérogatives du citoyen. C'est à ce prix que s'obtient cette estime publique à laquelle rien n'équivaut. Vouloir métamorphoser des administrateurs et des magistrats en machines électorales, les placer comme des tontons sous la main d'un ministre ou d'un gouverneur, c'est les avilir, c'est les dégrader, et le mépris qu'ils s'attirent nécessairement rejaillit sur ceux qui leur prescrivent cet oubli de tous les devoirs, cette espèce de parjure. Il est impossible qu'un pareil système n'éloigne pas de la carrière tous les hommes d'honneur. Le ministère est en droit sans doute d'exiger que les fonctionnaires exécutent ponctuellement les instructions qui leur sont données pour assurer le service, le bon ordre y est intéressé; mais lorsque ces fonctionnaires sont chargés d'un mandat que la constitution rend compatible avec leur emploi, ou lorsqu'ils usent de leur droits électoraux, ils doivent n'avoir à consulter que leur conscience.

Il y a quelques années, le père d'un nos ministres remplissait, avec une impartialité qui lui avait concilié tous les suffrages, les fonctions de gouverneur à Luxembourg; pressé par un ministre de se mêler de manœuvres électorales, il répondit : *Je viens de relire la loi fondamentale : j'ai juré de m'y conformer et je serai fidèle à mon serment.* On respecta ses vertueux scrupules, on ne le destitua point. Nous avons fait depuis lors un grand pas dans l'art de gouverner les hommes. Au train dont nous marchons, l'on pourra bientôt dire avec vérité que le gouvernement représentatif est le despotisme en petite monnaie.

Nous venons de voir de quelle manière ont été compris les intérêts de la Belgique, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur; nous venons de voir ce qu'est devenue la prérogative royale qu'il importait tant de conserver intacte pour protéger, au profit de tous, des libertés dont quelques-uns voudraient avoir le monopole; nous venons de voir ce que menace d'être la représentation nationale sous un régime d'intrigue et de déception hautement avoué. En récapitulant tous ces griefs de la nation, en songeant qu'au lieu de la monarchie constitutionnelle que le congrès entendait se donner, nous avons une espèce de république oligarchique, il est facile de concevoir l'impopularité de nos ministres, impopularité telle qu'il faut se rappeler 1830 pour en trouver une semblable; il est facile de concevoir les inquiétudes que la marche suivie par le ministère excite parmi les amis de l'indépendance nationale et de la dynastie que nous avons établie sur le trône. Les hommes d'expérience qui ne répudient point les leçons du passé, ces hommes que les esprits légers et superficiels condamnent d'abord, mais que le temps, ce grand régulateur des destinées humaines, prend ensuite le soin d'absoudre, pourraient-ils ne pas s'alarmer d'une pareille situation?... Lorsqu'on entrevoit le précipice au bout de la carrière, il est bien permis d'éveiller la sollicitude d'un monarque que nous tenons à conserver, il est bien permis de crier gare et même de refuser aux imprévoyants hommes d'État qui nous gouvernent les moyens de se perdre et de nous perdre avec eux. Si j'accepte le budget des recettes, tout en réclamant des modifications pour l'avenir comme l'examen des chiffres me fournira l'occasion de le faire, je ne pourrai de même accorder aux ministres actuels l'emploi de ces fonds; à moins toutefois qu'adoptant cette maxime de Vauban: *La prudence qui sait à propos se rétracter et céder aux conjonctures est une des parties principales de l'art de gouverner*, ils ne promettent de suivre désormais une route opposée à celle qu'ils ont parcourue jusqu'ici. Je n'entendrai jamais faire une question de personnes de ce qui ne doit être qu'une question de principes. Ma position actuelle n'exercera point d'influence sur mon vote... quoique j'aie des ennemis, je ne suis l'ennemi de qui que ce soit, et je repousse de toutes mes forces ce qui s'est dit à cet égard (bien qu'avec les meilleures intentions) dans l'autre chambre; je ne conserve jamais de rancune, et les circonstances m'ont mis à même de le prouver d'une manière éclatante en plus d'une occasion. Je ne devais pas m'attendre sans doute, en 1830, après une révolution que je n'avais point faite, mais à laquelle je m'associais avec dévouement pour assurer le rétablissement de l'ordre et l'honneur d'une cause devenue nationale, je ne devais pas m'attendre qu'une destitution serait le prix qu'on me réservait au bout d'une longue carrière toute de sacrifices au pays... Aurait-on voulu par hasard me punir d'avoir, en 1825, combattu l'oppression qui pesait sur nos dominateurs d'aujourd'hui? je ne me perdrai pas en conjectures. M. le ministre a donné l'explication de cette mesure à la chambre des représentants, le 6 décembre : *C'est parce que l'opinion du gouvernement a été que j'avais l'intention de me mettre en opposition avec lui* [1]. Ce n'est donc pas pour avoir méconnu mes devoirs administratifs, et, dans le fait, je défie mes antagonistes de citer une circonstance où j'aurais retardé, ne fût-ce que de vingt-quatre heures, l'exécution d'un ordre revêtu de la signature d'un ministre responsable. C'est la *loi des suspects de* 1793, qu'a ressuscitée, en

[1] *Moniteur* du 7 décembre, n° 341, supplément.

Digitized by Google

quelque sorte, M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères. Voilà de l'administration préventive! et l'on ne se permettra plus, après un tel acte de prévision, d'accuser M. le ministre de manquer de prévoyance. Ma position actuelle n'a du reste rien d'affligeant. Avec mes goûts et mes habitudes, dépourvu d'ambition, comme j'ai prouvé que je l'étais en refusant deux fois le ministère de l'intérieur; dépourvu de toute ambition, ou, si vous l'aimez mieux, de tout amour du pouvoir, car l'ambition de laisser d'honorables souvenirs et de servir mon pays, je la conserverai jusqu'à mon dernier souffle de vie, je sais être heureux partout, au milieu de mes livres, dans la retraite comme au timon des affaires, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune (j'ai connu l'une et l'autre). *Ubique felix* est ma devise invariable; et lorsque j'ai reçu l'arrêté du 17 juin, je me suis contenté de dire: *Voilà qui complète mes études philosophiques!* Mes administrés d'ailleurs et mes nombreux amis ont pris soin d'entourer de tant de témoignages d'intérêt et d'estime ce qu'on a cru devoir appeler une disgrâce, que cette disgrâce s'est transformée en un véritable triomphe. Vous excuserez, Messieurs, les détails qui précèdent. Parler de soi est presque toujours un tort, une inconvenance, mais la discussion qui avait eu lieu dans une autre enceinte m'en imposait l'obligation. Je suis au surplus charmé de pouvoir, avec la confiance de ne point démentir mes paroles par des faits contraires, affirmer que je ne céderai jamais au moindre ressentiment personnel. Si je me vois contraint, à défaut des garanties nécessaires, de rejeter, cette année, les budgets des dépenses, c'est qu'il est temps d'arrêter une direction qui met en péril l'avenir de la Belgique et compromet des libertés déjà si chèrement achetées. J'ai fait serment d'observer la constitution; je ne puis donc me rendre le complice de ceux qui la violent. Je me prêterai cependant à voter des crédits provisoires afin de ne pas entraver le service public.

Ayant obtenu la parole pour un fait personnel, je dis :

M. le ministre de l'intérieur n'admet sans doute pas que je sois plus que lui partisan de l'anarchie. J'ai prouvé dans toutes les circonstances que j'étais fermement dévoué au maintien de l'ordre. On m'a toujours vu et toujours l'on me verra parmi ceux qui repoussent l'anarchie de quelque part qu'elle vienne; je ne crois pas m'écarter de cette ligne de conduite lorsque je signale comme un mal le défaut d'harmonie que l'on introduit dans le pays.

Messieurs, puisque j'ai la parole, et si l'assemblée le permet, je répondrai dès à présent à quelques autres observations de M. le ministre. Cela ne pourra qu'abréger la discussion.

M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères a paru blessé de ce que j'ai dit relativement aux négociations. Je ne l'ignore point, les négociations offraient des difficultés; mais je persiste à croire qu'on aurait obtenu de meilleurs résultats en suivant une autre marche. Il ne fallait pas sembler, dès le principe, faire bon marché de la question du territoire. Il est un fait, c'est qu'on n'a pas remis de note sur cet objet avant le mois de janvier; le ministère français même n'en avait pas reçu, c'est ce qu'a déclaré M. le comte Molé.

Si dès le principe on avait fait sentir aux puissances tous les motifs qui se réunissaient pour qu'on n'exigeât point l'abandon des territoires; si l'on avait convenablement fait valoir les sacrifices de la Belgique au maintien de la paix européenne et l'importance de ne point laisser, par cette cession, des ferments de discorde et des germes de nouvelles guerres; nul doute qu'on aurait pu se promettre des résultats tout autres.

Quant à la dette, il est évident que jamais on ne nous aurait contraints à payer ce que nous aurions démontré n'être pas dû par nous, ce qui provenait d'erreurs de calculs; et de même on n'aurait pas exigé des intérêts, accumulés uniquement par le fait du refus d'adhésion du roi Guillaume,

Comment se fait-il aussi que notre ministère n'ait pu parvenir à connaître l'état financier de la Hollande? C'était un point de la plus haute importance et dont il était possible de tirer grand parti.

M. le ministre prétend qu'il ne s'est jamais montré partial pour aucun parti; qu'il a gardé le juste équilibre entre tous. Il suffit, pour répondre à cela, d'arrêter la première personne que l'on rencontre, elle affirmera le contraire. J'ai déjà dit que je ne citerais aucun fait; je ne veux pas envenimer ces débats; je ne veux pas provoquer de discussions irritantes; mais évidemment ce qui manque au ministère, c'est précisément de maintenir les partis dans de justes bornes. Il y a plus, c'est que ces partis, on les a fait naître; ils n'existaient pour ainsi dire pas il y a quatre ans, mais en se montrant trop facile à céder aux exigences des uns, on a développé des inquiétudes chez les autres.

M. le ministre invoque l'assentiment que les chambres ne cessent de donner à ses actes; je le crois bien, il ne manque presque jamais de se rallier à tous les amendements qu'on propose. Il est facile d'être d'accord avec elles si l'on consent à tout ce qu'elles veulent : c'est de cette manière

Digitized by Google

qu'on a plus d'une fois, et dans des circonstances graves, compromis la prérogative royale.

M. le ministre s'étonne qu'on ait désiré la retraite des ministres après l'acceptation du traité des vingt-quatre articles; il suffit cependant des moindres notions des principes du gouvernement représentatif pour le concevoir. Je le répète, c'était un devoir pour le ministère de se retirer du moment que le résultat du traité devenait si contraire aux mémorables paroles prononcées à l'ouverture de la session dernière. En se retirant, le ministère eût mis la prérogative royale complétement à couvert; il l'a compromise en restant au pouvoir. Ce que je dis n'est que l'indication de ce qui se pratique dans les pays où l'on comprend les usages constitutionnels. Après le traité d'Amiens, que fit Pitt? Il se retira.

La prérogative royale a été compromise aussi quand on l'a fait intervenir dans des questions qui sont du ressort des tribunaux : par exemple, lorsqu'une commune réclame la propriété d'un cimetière et qu'un arrêté royal vient autoriser le conseil de fabrique de l'église à faire des cessions de terrain, on compromet la prérogative royale, puisque cet arrêté peut être réformé par le pouvoir judiciaire. A l'égard des élections, je ne pense pas que l'on veuille sérieusement nier qu'on ait, par tous les moyens, tenté d'exercer une influence qui ne peut, à mon avis, manquer d'être funeste au pouvoir en cas de succès comme en cas d'échec.

J'ai dit que le ministère avait nui au crédit public, et le ministère me répond qu'il était hors de son pouvoir d'empêcher la chute de la banque de Belgique. Il y aurait d'abord une première question à examiner, c'est celle de savoir s'il était utile d'autoriser la création d'une seconde banque, tandis qu'une seule banque existe en France, en Angleterre: mais, sans vouloir discuter cette question, je dirai que, dès l'instant qu'il existait un commissaire royal près de la banque de Belgique, on devait être en mesure de connaître sa situation, de prévenir ses écarts et par suite sa chute. Ce n'est certes pas sous ce rapport que le ministère est à l'abri de reproches.

Quant à la ville de Gand, la présence du roi semblait y avoir si favorablement disposé les esprits, qu'il devenait facile d'y rétablir la concorde. Il fallait choisir, pour le placer à la tête de l'administration communale, un homme influent, un homme dont la parole pût être écoutée par le peuple. Un de ces hommes influents était allé au-devant du roi : il avait manifesté le désir de se rallier à la royauté; dès lors les règles de la prudence, le sentiment d'une bonne administration, le désignaient au choix du gouvernement; on a fait tout le contraire de ce qu'on aurait dû faire.

M. le ministre a relevé ce que j'ai dit de l'impression d'un rapport au roi sans avoir attendu l'autorisation de Sa Majesté. Je n'ai blâmé là qu'un défaut de forme; je sais quelle est la publicité que peuvent exiger certains actes, mais il me semble que, quand on s'adresse d'abord au chef de l'État, on peut lui demander son agrément pour une publication et non pas dire d'emblée : « Je ferai publier. » C'est encore un défaut de forme que j'ai blâmé en citant ce que M. le ministre avait avancé relativement à l'invitation de ses collègues d'accepter un second portefeuille. M. le ministre prétend qu'il ne voulait pas mettre en cause la royauté; mais ce n'était pas le cas de se montrer si scrupuleux : l'article 65 de la constitution ne dit-il pas que le roi « nomme et révoque ses ministres? » La nation tient assurément à ce que les ministres soient choisis par le roi; ils ne doivent pas être l'émanation d'une coterie; car s'il devait en être ainsi du choix d'un futur ministre des affaires étrangères, ce serait une fort mauvaise recommandation pour le budget de ce département.

Je pourrais, Messieurs, étendre bien davantage ces observations, mais je m'arrête pour ne pas abuser de votre temps, M. le ministre de l'intérieur n'ayant d'ailleurs rien dit qui détruise mes assertions.

Autorisé à répondre au ministre des finances (M. Desmaizières), je le fis en ces termes :

Je ne puis qu'être charmé de l'espèce de susceptibilité que témoigne M. le ministre des finances; elle annonce le projet de se montrer indépendant, et il saura sans doute exiger que toutes les affaires susceptibles d'être soumises au conseil des ministres y soient portées, ce qui n'a pas toujours eu lieu. Du reste, il est depuis si peu de temps au pouvoir, que mes observations tombaient moins sur lui que sur ses collègues. Ce que j'ai dit à cet égard est puisé dans les assertions d'un ministre à la chambre des représentants; il vaut mieux d'ailleurs supposer que les ministres s'effacent que de croire qu'ils manquent à leurs antécédents.

Quelques assertions de MM. le comte de Baillet, le marquis de Rodes, le comte de Quarré et le vicomte Desmanet de Biesme, à la séance du 27 décembre, m'obligèrent à la réplique suivante :

Messieurs,

Je regrette que les allusions faites à mon discours d'hier m'obligent à prendre de nouveau la

Digitized by Google

parole; je tâcherai d'être bref et surtout de ne pas m'écarter des convenances.

Quelques orateurs ont trouvé mauvais que je fusse revenu sur les négociations relatives aux vingt-quatre articles; mais, en me livrant à l'examen de la conduite du ministère, je ne pouvais passer sous silence un de ses principaux actes. j'ai répété, en d'autres termes, à peu près ce que j'avais dit à la séance du 25 mars où j'avais témoigné déjà combien il me paraissait fâcheux qu'on se fût écarté de la marche qu'avait indiquée le sénat dans son adresse; on s'est étonné que je regrettasse l'ancien ministre des affaires étrangères[1], qui, dit-on, n'aurait pas agi d'une autre manière que son successeur, puisqu'il avait en 1831 adopté le traité des vingt-quatre articles. Liberté d'opinion pour chacun sur les hommes et sur les choses! quant à moi, je pense que cet homme d'État, d'une habileté non contestée, aurait fait sentir combien les choses avaient changé de face; la question de la dette et celle du territoire auraient été traitées concurremment et si nous avions succombé dans nos démarches, dans nos efforts, il n'aurait pas imaginé la tardive levée de boucliers qui nous a fait dépenser des sommes énormes, car, indépendamment de ce qu'a coûté l'armée sur le pied de guerre, on ne doit pas perdre de vue les traitements et les pensions de cette foule d'officiers dont la nomination s'est faite lorsque déjà l'on savait la cause du territoire perdue.

Quoi qu'il en soit, les pièces diplomatiques sont imprimées, le public est à même de juger comment les négociations ont été conduites.

Pour ce qui concerne nos diplomates, je ne m'aviserai pas de dire, comme un des honorables préopinants, qu'ils sont novices; je professe au contraire pour leur talent la plus grande estime; mais ils étaient tenus de suivre les instructions qu'ils recevaient. Mon principal motif pour parler encore de ces malencontreuses négociations était d'insister sur le tort très-grave des ministres qui, méconnaissant les principes de la monarchie constitutionnelle, n'ont pas cru devoir se retirer lorsque la nécessité des circonstances forçait de donner, en quelque sorte, un démenti formel aux belliqueuses paroles qu'ils avaient imprudemment placées dans une bouche auguste. Je ne m'étendrai pas davantage sur cet objet.

On s'étonne que j'aie rendu le gouvernement responsable de l'affaiblissement du crédit public. Je n'ai certes pas prétendu, comme M. le ministre a paru le supposer, que le gouvernement dût suivre dans tous leurs détails les opérations de la banque de Belgique; mais puisqu'un commissaire avait été nommé par le gouvernement, on devait tenir à ce qu'il remplît ses fonctions et surveillât cette banque de façon à connaître sa situation financière; on n'aurait pas dû souffrir non plus que cet établissement prît le nom du pays; cette circonstance a nécessairement induit les étrangers en erreur et compromis chez nos voisins le crédit belge.

Un honorable préopinant a beaucoup parlé de la liberté électorale : on a prétendu que les fonctionnaires publics devaient être neutres; oui, Messieurs, ils doivent être neutres; et puisqu'on a fait allusion à ma conduite, je dirai que c'est ce principe dont je ne me suis jamais départi. Il y a deux ans et demi, j'ai refusé de m'occuper d'élections, parce que j'aurais cru manquer à tous mes devoirs; cela n'a pas empêché le gouvernement de faire agir, sans ma participation, ses commissaires d'arrondissement qui n'ont obtenu, bien qu'ils se fussent mis en quatre, que de fort tristes résultats, car ils n'ont pu réussir à rien.

Je le répète, j'ai constamment été neutre, et, lors de mon élection à Bruxelles, je n'avais demandé la voix de qui que ce fût. Ma candidature, à Nivelles, était étayée par les électeurs indépendants; c'étaient les seuls dont j'ambitionnasse le suffrage. Je ne me suis nullement considéré comme le candidat ministériel; si je l'avais été, il est peu probable que j'eusse réussi, tant l'opinion publique est favorable au ministère!

On a parlé de l'homogénéité nécessaire entre les chefs de l'administration et leurs subordonnés : oui, j'en conviens, il faut de l'homogénéité dans l'exécution des ordres; je l'ai senti plus que personne, et je défie qui que ce soit de citer une seule circonstance où je me serais écarté des instructions données. Je ne suis pas un homme de parti, et c'est précisément ce qui fait que j'ai obtenu les sympathies des hommes de toutes les classes et de toutes les opinions; j'ai toujours pensé (et je crois l'avoir prouvé dès 1830, en maintenant par mon exemple la concorde dans une province qui pouvait devenir comme bien d'autres un foyer de dissensions) qu'un administrateur ne doit jamais être homme de parti; je blâme précisément le gouvernement de marcher à la suite d'un parti, au lieu de les contenir tous dans de justes bornes.

On parle de ma prétendue opposition... entend-on par là blâmer la franchise avec laquelle je faisais parfois connaître au gouvernement mon opinion particulière dans une correspondance confidentielle? Je lui disais ce qui me paraissait être la vérité, je croyais en cela remplir un devoir; et de

[1] M. le comte de Muelenaere.

Digitized by Google

qui donc les ministres attendront-ils la vérité, si ce n'est des gouverneurs? Je m'expliquais de même avec les ministres de l'empire, et j'ai mon portefeuille rempli des lettres de remercîment et de félicitation que j'ai reçues à cette époque; il paraît que sous ce gouvernement, qu'on traitait de despotique, on était moins susceptible qu'on ne l'est aujourd'hui.

Pour terminer cette discussion, je dirai, Messieurs, qu'en me retirant des affaires publiques, j'ai du moins la satisfaction de n'avoir aucun reproche à me faire.

Je dois quelques mots d'explication à M. le chevalier de Rouillé qui croit avoir trouvé dans mon discours du 26 décembre, un blâme jeté sur la création d'une seconde banque en Belgique.

Je n'ai pas prétendu trancher la question. Je n'ai pas dit que l'on avait eu tort de créer une seconde banque. J'ai dit que c'était une question de savoir si l'on avait bien fait, mais que je n'entendais même pas m'occuper de cet objet. Du reste, il est certain que le crédit public a reçu un contrecoup terrible de la chute de cette seconde banque, et je crois qu'il y avait moyen d'éviter ce désastre. Puisqu'on avait institué un commissaire royal auprès de cet établissement, il fallait que ce commissaire se mît à même de connaître les principales opérations et de se tenir toujours au courant de la situation financière de la société; ce fut un grand tort de permettre qu'elle prît le nom du pays; voilà ce qui nécessairement induisit en erreur les étrangers.

A propos de la discussion sur la loi relative au contingent de l'armée, le 30 décembre, M. le ministre de la guerre, qui ne se trouvait pas à la séance de la discussion générale sur le budget des recettes, les 26 et 27 décembre, étant revenu sur cette discussion, ainsi que le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères et le ministre des travaux publics, cette circonstance provoqua de nouveau plusieurs répliques de ma part.

Au ministre de la guerre (le général Willmar).

Messieurs,

M. le ministre de la guerre me reproche d'avoir dit des choses qui n'étaient pas nouvelles; je ne m'en défends pas; il en est toujours ainsi des assertions vraies; elles ne sont pas nouvelles, car elles se trouvent dans la bouche de tout le monde.

A propos des charges qu'avait imposées au pays la marche du ministère dans les négociations, M. le ministre de la guerre me renvoie aux budjets; mais c'est le budjet qu'on a longtemps présenté comme normal en temps de paix qu'il faudrait prendre pour base, et certes on conviendra que l'année dernière on s'en est considérablement écarté. La Belgique ne se plaindrait pas de ce surcroît de dépense, s'il avait produit quelque avantage; mais pour une vaine parade qui nous a rendus la risée de l'Europe, c'est beaucoup trop.

M. le ministre prétend qu'il y a loin du total de la solde et des pensions dues aux officiers nommés à l'occasion des armements extraordinaires, aux énormes dépenses dont j'ai parlé. Mais, Messieurs, ces traitements, ces pensions n'ont pas cessé avec la conclusion de la paix; ils continueront d'être payés; ils se perpétuent; il faut donc les capitaliser, et de ce chef il doit résulter une somme assez ronde.

M. le ministre prétend qu'il n'a plus été fait de nominations, lorsque les chambres avaient à se prononcer... Il n'en est pas ainsi; c'est précisément à l'époque où deux ministres se sont retirés parce qu'on était résolu d'accéder au traité de paix, que s'est faite la nomination d'un général venu de l'étranger; je n'ai besoin que de citer cet exemple pour donner une idée de la sagesse du ministère.

Il est de toute évidence que, par les promotions faites au dernier moment, on a voulu calmer l'agitation qui régnait partout. Il eût été bien préférable de ne pas faire naître cette agitation. Si le ministère avait pris une attitude convenable dès la reprise des négociations, s'il avait répondu d'une manière satisfaisante aux interpellations de la chambre des représentants, au lieu de balbutier quelques mots insignifiants (je voudrais avoir sous les yeux le *Moniteur* de cette époque et vous en seriez convaincus), les adresses devenaient superflues; le gouvernement donnait l'impulsion, ce qui vaut toujours mieux que de la recevoir; la confiance s'établissait, les esprits se calmaient; le ministère et le pays se seraient trouvés dans une tout autre position.

On veut se prévaloir de la réduction de la dette; mais je me suis expliqué suffisamment à cet égard et les négociations, bien dirigées, auraient dû produire sous ce rapport même de meilleurs résultats. Un honorable membre de la chambre des représentants, qui ne hasarde pas ses calculs à la légère, a prétendu qu'on aurait pu faire réduire la dette à quatre et même à trois millions.

J'ai voté sans doute en faveur du traité des 24 articles, mais en déplorant la marche suivie par le ministère, mais en déplorant la cruelle nécessité dans laquelle on m'avait placé... Vouloir la guerre, après ce qui s'est passé... c'était s'exposer à ne la faire qu'en se s'appuyant sur l'anarchie et chez nous et chez nos voisins. On con-

Digitized by Google

viendra qu'il était permis de reculer devant la perspective de pareils bouleversements.

Au ministre de la guerre et au ministre des affaires étrangères.

M. le ministre de la guerre insiste sur l'inexactitude de mes calculs; à la bonne heure, mais on ne me contestera point que des dépenses énormes ont été faites, et faites en pure perte. Dès l'instant où la guerre n'était plus possible, il fallait ramener l'armée à son état normal et s'abstenir de nommer des officiers que la paix rendait inutiles; en agir différemment, c'était créer une dépense nécessairement prolongée, puisqu'il faudra continuer les traitements ou donner des pensions de retraite. On dira peut-être qu'à cette époque il s'agissait de laisser aux têtes le temps de se calmer; mais elles ne se seraient pas exaltées si, de prime abord, le ministère s'était dessiné d'une manière convenable, s'il y avait eu ce qu'on peut appeler un gouvernement; le meilleur moyen de maintenir le calme, c'était de prouver que le ministère marchait dans l'intérêt du pays, et que les négociations étaient entamées sur un bon pied; les adresses pour lors devenaient superflues, et l'anarchie ne se serait fait craindre nulle part.

(*M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères:* Si, si.)

Personne n'ignore ce qui a donné lieu aux adresses des chambres, et je crois déjà l'avoir dit: c'est parce qu'au moment où l'adhésion du roi Guillaume fut connue, M. le ministre des affaires étrangères, au lieu de rassurer les esprits, ne répondit rien de satisfaisant; cela fit craindre que le gouvernement ne manquât de vigueur, et l'on crut nécessaire de l'aiguillonner.

Quant aux secondes adresses des chambres, qu'on prétend avoir porté l'exaltation à son comble, elle n'ont été que la conséquence naturelle des paroles belliqueuses qu'on avait, pour une circonstance solennelle, placées dans une bouche auguste. Ces paroles ont été, comme elles devaient l'être accueillies avec enthousiasme par tout le pays qui s'est empressé de répondre comme nous à cette espèce d'appel de la part de la couronne; mais il ne fallait pas les faire entendre, ces paroles pour ainsi dire électriques, si l'on ne se croyait pas en position de les soutenir par des faits. C'est donc le ministère qui a mis la Belgique dans cette fâcheuse position, et l'on ne peut disconvenir qu'en restant aux affaires, il a compromis la royauté même. C'est une accusation grave sans doute, mais elle est méritée; c'est ce que répète le pays tout entier; c'est ce qui cause l'irritation et le malaise qu'on remarque partout.

M. le ministre de la guerre a parlé de l'homogénéité nécessaire entre les fonctionnaires et les chefs des départements ministériels; c'est ce que je ne contesterai point pour les actes de l'administration, mais je ne pense pas que cela doive aller plus loin. Un ministère ou, si l'on veut, un ministre a parfois deux marches, l'une hautement avouée et l'autre en quelque sorte occulte. Que doit faire un gouverneur dans cette position? S'associer avec dévouement à la marche avouée et ne point participer à l'autre, qu'il lui est bien permis de désapprouver tacitement. Il continue ses fonctions, parce qu'il tient à l'honneur de servir son pays, parce qu'il se flatte de voir le gouvernement sortir de l'ornière... il ne se retire point; il attend qu'on le destitue.

Puisque M. le ministre de la guerre s'est permis de faire une allusion directe à ma position, je m'expliquerai sur ce point. J'ai pris constamment pour règle de ma conduite la constitution que j'ai juré d'observer; je n'ai jamais voulu me mêler d'élections, parce que la liberté électorale me paraissait sacrée; je donnais, du reste, l'exemple du dévouement au roi et à la patrie; aussi lorsque mes administrés me virent pour ainsi dire à l'index comme ennemi du gouvernement, grande fut leur surprise. J'ai toujours exécuté ponctuellement les ordres que j'ai reçus, mais je tenais à ce qu'ils fussent revêtus de la signature d'un ministre responsable. Cette formalité manquait à l'ordre qui me fut un jour donné de faire saisir les armes secrètes chez les armuriers de Bruxelles; je renvoyai la pièce pour être régularisée; elle ne me revint plus; on s'adressa directement à l'autorité communale, laquelle fut, je crois, sur le point d'avoir un procès avec un armurier qui contestait la légalité de la mesure.

Si l'honneur, Messieurs, avait exigé ma retraite, je n'aurais pas hésité le moins du monde; je prie MM. les ministres de croire qu'en fait d'honneur et de délicatesse je ne reçois de leçons de personne.

On s'obstine à trouver étrange que je blâme un traité dont j'ai voté l'adoption. Mais comment l'ai-je voté?... parce qu'on nous avait mis dans l'impossibilité d'agir autrement; je le disais à la séance du 25 mars: placés entre la nécessité de céder ou de nous défendre par des moyens anarchiques qui pouvaient compromettre notre propre existence et celle d'un pays voisin, hésiter devenait impossible. Néanmoins, avec des hommes plus habiles à la tête de nos affaires, il était permis d'espérer mieux.

Il paraît qu'on ne me sait pas beaucoup de gré de la prudence, de la circonspection avec laquelle

Digitized by Google

j'avais parlé de la nomination d'un général étranger. Je ne m'expliquerai pas davantage relativement à cette affaire sur laquelle il y aurait tant de choses à dire et qui est venue compliquer nos embarras diplomatiques. Lorsqu'il n'était plus question de guerre, pourquoi donner à ce général une position dans notre armée?

Quant à la dette, ainsi qu'aux arrérages, je persiste à croire que notre diplomatie n'a pas obtenu grand'chose dans les dernières négociations, et qu'avec un peu plus d'habileté (surtout si le ministère connaissait, comme il avoue l'avoir connue, la position financière de la Hollande) il aurait pu faire réduire les cinq millions à trois ou quatre. Ce qu'a dit à cet égard un honorable représentant (M. Dumortier) me paraît très-vraisemblable, et ses calculs n'ont pas été réfutés.

M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères se plaît à faire des dénégations; qu'est-ce que cela prouve? Qu'il agit de conviction; mais c'est ce que je ne prétends pas révoquer en doute. Je n'ai jamais contesté ses bonnes intentions.

Nouvelle réplique au ministre de l'intérieur et de affaires étrangères (le chevalier de Theu).

J'ai demandé la parole pour un fait personnel. Je dois répondre à ce que M. le ministre de l'intérieur vient de dire relativement à la prétendue obligation où se trouvent les fonctionnaires, et particulièrement les gouverneurs, de se retirer lorsqu'ils ne partagent pas la manière de voir du ministère.

Un gouverneur n'est pas membre du cabinet; il ne s'associe donc pas à ce que j'appellerai la tendance du gouvernement; il se contente de faire exécuter ses actes, et s'il croit le voir marcher à la remorque d'un parti, il se permet d'en gémir et d'en faire sentir les inconvénients dans ses rapports particuliers avec les ministres... il n'est nullement obligé de seconder des vues qui lui paraissent contraires à l'esprit de la constitution. Que M. le ministre articule un seul fait dont il soit possible de tirer la conséquence que je n'ai point rempli mon devoir! je l'en défie. — Il ne peut sans doute avoir trouvé répréhensible la conduite que j'ai tenue lorsqu'il s'est agi de la concession d'une parcelle de terrain dans un cimetière dont une commune réclamait la propriété... Qu'a fait le gouverneur du Brabant? Ce qu'il devait faire, appeler l'attention du ministre sur la question; il a dit : Cette affaire est du ressort des tribunaux, attendez donc que les tribunaux s'en soient occupés; n'exposez pas l'autorité royale à se trouver compromise. Je ne pense pas qu'il y ait ici matière à reproche.

On nous dit qu'un gouverneur est tenu d'adopter la manière de voir des ministres. Il m'est impossible d'admettre une pareille théorie dans toutes ses conséquences si l'on exige de lui ce que l'honneur, ce que la constitution lui défend, il s'y refuse; mais doit-il se retirer? je ne pense point; il peut croire encore ses services utiles au pays; il sait que les ministres passent et que le pays reste; et comme je le disais tout à l'heure, il attend qu'on le destitue : les destitutions sont des moyens extrêmes qui ne laissent pas d'user ceux qui les emploient.

M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères ayant dit que le gouvernement considérait les fabriques d'église comme restées propriétaires des cimetières, et qu'en conséquence, lorsque des particuliers réclament le droit d'y établir un caveau, ils doivent une indemnité à la fabrique, ce qui laisse libre une commune de revendiquer sa propriété si elle se croit fondée, je répliquai :

Mais précisément la commune avait réclamé cette propriété; il fallait donc laisser les tribunaux résoudre cette question.

Nouvelle réplique au ministre de la guerre.

Je commencerai par m'étonner, à mon tour, que M. le ministre de la guerre, qui s'est occupé avec tant de succès de l'étude des sciences exactes, ne mette pas plus de logique dans ses raisonnements[1]. Comment fait-il une observation comme celle qui vient de lui échapper? Si l'homme d'honneur, dit-il, n'accepte pas de fonctions d'un ministère dont il désapprouve la marche, l'homme d'honneur doit aussi se retirer quand la marche du ministre ne lui convient plus. Je croyais m'être expliqué suffisamment sur ce point, et je regrette de devoir y revenir encore. Un administrateur se renferme dans ses attributions; il reste inébranlable dans l'accomplissement de ses devoirs; il n'a pas à s'occuper des opinions des ministres, il se contente d'exécuter les ordres qu'il reçoit. Exiger plus deviendrait de l'exagération; ce serait le forcer à méconnaître d'autres devoirs, ceux qu'ils a contractés envers ses administrés qui ont confiance en lui. Il fait de l'impartialité sa principale

[1] Allusion à ce qu'avait dit M. le ministre de la guerre qu'il s'étonnait que M. de Stassart, membre de l'Académie, ne comprît pas mieux le sens des mots et qu'il attribuât au mot *courage* une valeur que ne lui donnait point le Dictionnaire de l'Académie.

Digitized by Google

règle de conduite ; je crois m'être montré toujours impartial ; c'est ce qui m'a concilié les sympathies des hommes de toutes les classes et de toutes les nuances d'opinion.

M. le ministre de la guerre prétend qu'avec plus de zèle j'aurais exécuté l'ordre relatif aux armes secrètes, et que souvent un administrateur doit prendre sur lui d'agir. Certes, s'il y avait eu le moindre danger, si la mesure avait été le moins du monde nécessaire, je n'aurais pas hésité. J'ai prouvé suffisamment, je crois, à Namur, pendant la malheureuse campagne de 1831, que je ne craignais pas de me mettre en avant; mais ce n'était point le cas ici. De quoi s'agissait-il? de faire revivre une législation tombée en désuétude, et cela pour porter une atteinte grave au commerce, car ces armes secrètes, les poignards qui se fabriquent dans le pays, s'envoient en Orient. C'était une mesure inutile pour le maintien de la tranquillité publique; car jamais je n'ai vu qu'on ait fait usage de poignards chez nous; cela n'est point dans les mœurs belges : néanmoins j'aurais fait exécuter l'ordre, s'il avait été signé par un ministre responsable.

Le ministre de la guerre ayant avancé que le ministère ne pouvait, sans compromettre la dignité de la couronne, se retirer avant l'adoption du traité, comme l'avait entendu M. de Stassart, M. de Haussy, dans une brillante improvisation, répondit que telle ne paraissait pas avoir été l'opinion du sénateur de Bruxelles; je m'écriai :

Bien certainement.

Ensuite j'ajoutai :

Je voulais dire, Messieurs, qu'on ne pouvait pas comprendre ma pensée autrement que ne l'explique l'honorable M. de Haussy; il est évident que je n'entendais pas que le ministère dût se retirer avant la discussion du traité; il était obligé envers le pays de le présenter et de le défendre, car c'était son ouvrage. Je ne puis que répéter, Messieurs...

Le président : Monsieur, vous avez déjà parlé six fois.

Moi : C'est que les ministres m'ont mis six fois dans l'obligation de leur répondre, et si l'on m'attaquait douze fois, je prendrais douze fois la parole; le sénat serait trop juste pour s'y opposer.

Le président, vivement : Monsieur, je dois consulter le sénat; si le sénat y consent, je vous accorderai très-volontiers vingt-cinq fois la parole, mais le règlement commande de consulter l'assemblée, et je vais exécuter le règlement.

Le ministre des travaux publics : C'est probablement pour un fait personnel que l'honorable membre demande la parole.

Moi : Sans doute, c'est pour un fait personnel.

Le président : S'il n'y a pas d'opposition, j'accorderai la parole à M. le baron de Stassart pour répondre à un fait personnel.

Moi : Je disais donc, Messieurs, lorsqu'on m'a interrompu, qu'en avançant, il y a deux jours, que les ministres devaient se retirer après le résultat des négociations diplomatiques, j'entendais néanmoins qu'ils présentassent auparavant le traité des 24 articles aux chambres; ils devaient faire connaître la nécessité qu'il y avait d'en venir à l'acceptation. Cette tâche accomplie, ils renonçaient au pouvoir désormais sans prestige dans leurs mains; c'est ainsi que l'ont compris les ministres anglais, lors de la paix avec l'Amérique et de la paix d'Amiens avec la France.

Réplique au ministre des travaux publics
(M. Nothomb).

Si je continue de parler, c'est pour un fait personnel, Messieurs. Les observations par lesquelles M. le ministre des travaux publics vient de terminer son discours sembleraient faire croire qu'il a perdu de vue l'article de la constitution qui laisse à chacun le droit de penser ce que bon lui semble, et qui n'accorde point de privilége à telle ou telle opinion pour parvenir aux emplois.

Les principes que pose M. le ministre des travaux publics sur les devoirs des fonctionnaires peuvent être justes jusqu'à un certain point, mais je ne puis toutefois admettre les conséquences qu'il en retire. Les administrateurs ne sont pas des hommes politiques, et, pour qu'ils jouissent de la confiance de tous leurs administrés, il importe même qu'ils restent étrangers à la politique; mais ils ont des présentations à faire, dit-on, des avis à donner sur les candidats. Eh bien ! quel est alors leur devoir? D'indiquer des hommes capables, des hommes probes, des hommes d'honneur; ils n'ont pas, du reste, à s'enquérir des opinions; la liberté des opinions est une des prérogatives du citoyen belge; elle est consacrée dans la constitution : s'en écarter, serait transgresser un devoir; c'est ainsi qu'on crée les partis et qu'on éloigne du gouvernement des gens qui ne demanderaient qu'à s'y dévouer.

Quoi qu'en disent MM. les ministres, je suis resté dans la ligne constitutionnelle, et ce n'était pas, je le répète, à moi de me retirer.

(*Quelques voix :* Mais cela ne répond pas à un fait personnel.)

Je vous demande pardon, Messieurs; on m'ac-

Digitized by Google

cuse d'avoir méconnu mes devoirs, il faut bien que je me justifie. Je ne vous parlerai plus du traité des 24 articles; je ne troublerai plus la douce quiétude de M. le ministre des affaires étrangères à cet égard; mais je crois entendre parfaitement les règles du gouvernement représentatif, lorsque je regarde comme une nécessité pour les ministres belliqueux de se retirer à la paix. Au surplus, si je me trompe, je me trompe avec tous les publicistes qui ont traité cette question.

DISCUSSION

SUR L'ENSEMBLE DU BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

(Séance du 30 décembre 1839.)

Messieurs,

J'ai fait connaître les motifs qui m'empêcheront d'accueillir favorablement, cette année, les budgets des dépenses, si l'on ne me donne point la garantie qu'une direction plus conforme aux principes constitutionnels, aux intérêts de la nation, sera franchement adoptée par le ministère; cette garantie, je ne me flatte point de l'obtenir. Les hommes du pouvoir vivent, pour la plupart, dans une atmosphère qui ne leur permet pas de bien distinguer les objets et de découvrir la vérité; ils aiment les illusions; ce qu'a dit hier M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, dans la réponse au discours remarquable d'un sénateur du Hainaut, le prouve assez clairement; on repousse les faits les plus incontestables; on considère comme des amis tous ceux qui facilitent la marche dans une mauvaise voie, et comme des ennemis les hommes dévoués qui se font un devoir d'indiquer le précipice vers lequel on se dirige en aveugle. On fait sonner bien haut l'appui des chambres... Puissent les chambres à leur tour ne point se repaître d'illusions! puissent-elles connaître l'opinion et ne pas fermer l'oreille à cette voix du peuple qui, presque toujours, est aussi la voix de Dieu, s'il faut en croire une locution proverbiale que M. le ministre vraisemblablement rangera parmi ces lieux communs, ainsi nommés sans doute parce qu'ils renferment l'expression des sentiments qu'éprouve la presque totalité des citoyens [1].

Indépendamment des raisons majeures qui, suivant moi, s'opposent à l'adoption du budget des affaires étrangères, je dirai qu'il me paraît impossible d'admettre un ministère inconnu, un ministère qui serait incomplet, si l'on n'y réunissait pas les affaires commerciales; il fallait donc commencer par le créer avant tout.

Il devient également nécessaire de savoir quel homme d'État sera chargé de diriger ce nouveau département; car si c'était un homme imposé par une coterie et jugé peu capable de porter un pareil fardeau, se serait un motif de rejet pour ceux mêmes qui n'admettraient pas encore le rejet général.

Il est essentiel de former des hommes pour chaque carrière; je ne puis donc qu'applaudir à la mesure prise, il y a quelque temps, d'attacher de jeunes gens aux légations belges; mais c'est, en quelque sorte, un engagement, une promesse d'assurer leur avenir, et l'on sent dès lors l'importance de n'admettre à ce noviciat des affaires que des éducations complètes. Il serait indispensable de poser en principe (mais en principe qui ne souffrît point d'exception) la production d'un diplôme de docteur en droit; je voudrais même qu'on l'eût obtenu pour le moins avec distinction, afin de n'appeler que des sujets d'élite. J'exigerais en outre un examen sévère sur tout ce qui tient à la statistique, à l'économie politique, non-seulement de notre pays, mais encore des principaux États des deux mondes. M. le ministre jugera sans doute à propos de s'expliquer sur les précautions prises à cet égard.

Voilà, Messieurs, ce que j'avais à dire sur l'ensemble du budget qui vous est soumis.

Réplique au ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, à la séance du lendemain.

Je ne prendrai pas la parole pour m'occuper de faits personnels, car, je le déclare une fois pour toutes, MM. les ministres peuvent reproduire par eux-mêmes et par le journal placé sous leur patronage tant de personnalités qu'ils le jugeront convenable, je n'y répondrai plus désormais : les moindres circonstances de ma conduite administrative sont connues du public; le public est mon juge, et ce juge, je me garderai bien de le récuser; je vais donc me renfermer dans la question du budget. Je ne m'étendrai pas sur la prétendue violation de la prérogative royale, que l'on reproche à ceux qui désirent connaître les attributions du nouveau département ministériel et savoir quelle personne sera chargée de le diriger; mes honorables collègues M. Dumon-Dumortier et M. le comte Duval ont suffisamment prouvé que la prérogative royale ne pouvait en recevoir aucune

[1] Allusion à ce qu'a dit M. le ministre que les assertions de l'honorable M. de Haussy étaient des lieux commun.

Digitized by Google

atteinte. Il ne s'agit pas de faire une question de nom propre; mais le futur ministre a sans doute des antécédents, et ces antécédents doivent être de nature à nous donner la certitude qu'il fera marcher convenablement tout à la fois les affaires commerciales et les affaires diplomatiques, qui me paraissent devoir être réunies dans un même ministère. On objecte qu'il faut régler les attributions d'après la spécialité du ministre, mais je répondrai qu'il importe de choisir un homme d'un mérite incontestable, un homme qui ait la capacité nécessaire pour embrasser les deux branches de ses attributions. On ne doit pas perdre de vue que les hommes sont faits pour les places et non les places pour les hommes. On nous dit que le ministre qui serait nommé maintenant par le roi pourrait être remplacé le lendemain de l'adoption du budget. Nul doute à cet égard; mais si le nouveau ministre n'inspirait point de confiance, on rejetterait son budget l'année prochaine, car le vote d'un budget est un vote de confiance.

M. le ministre nous annonce que les principes destinés à servir de base aux traités de commerce seront soumis au conseil des ministres : je suis fort aise d'apprendre cette détermination; j'espère qu'on ne s'en écartera point; on n'a pas toujours suivi cette règle. Je me rappelle qu'on nous avait présenté, comme l'œuvre du ministère, un grand rapport sur les sociétés commerciales, tandis qu'un ministre, celui qui avait mis, hier, tant de *persévérance* à chercher exclusivement dans le dictionnaire de l'Académie la définition du mot *courage*, n'en avait aucune connaissance [1]; ce rapport n'était pas même connu du roi; c'est ce que le *Moniteur* nous a révélé.

Je ne multiplierai pas davantage mes objections; j'insisterai cependant pour savoir quelles précautions a prises M. le ministre des affaires étrangères et de l'intérieur, afin de s'assurer de l'aptitude et du degré d'instruction des jeunes gens qu'on attache aux légations belges; je l'ai déjà dit, la mesure est bonne, il convient de former une pépinière diplomatique; mais il ne faut y admettre que des sujets susceptibles de rendre un jour des services au pays. Il me paraît donc indispensable qu'ils subissent un examen préalable sur toutes les connaissances relatives à l'économie politique et à la statistique, tant de notre royaume que des pays avec lesquels nous sommes en relation [2]. M. le ministre a raison lorsqu'il dit que les diplomates peuvent, mieux que personne, à cause de leur position désintéressée, stipuler les conditions d'un traité de commerce; mais il faut au moins qu'ils entendent les affaires commerciales tout aussi bien que le droit des gens.

[1] M. le ministre de la guerre qui était revenu deux ou trois fois sur cette définition. Les mots *persévérance* et *courage* avaient figuré fort inconsidérément dans le discours d'ouverture de la session de 1838-1839.

[2] M. le ministre des affaires étrangères n'a pas jugé convenable de s'expliquer sur cet objet. Cependant, par un arrêté royal du 10 octobre 1841, des examens furent exigés pour le grade de secrétaire de légation.

PROJET DE LOI

FIXANT LE CONTINGENT DE L'ARMÉE.

(Séance du 30 décembre 1839.)

M. de Rouillé ayant manifesté le désir que la répartition entre les communes se fît d'après le nombre des hommes jugés propres au service dans chaque commune, et non plus d'après la population, je dis :

Messieurs, ce que demande notre honorable collègue M. de Rouillé, à l'égard de la répartition du contingent, paraît fort équitable au premier aperçu, mais il en résulterait de très-graves inconvénients. Pour que la justice fût parfaite, il faudrait ne fixer le contingent qu'après les opérations du conseil de milice, et l'on sent assez combien l'intrigue redoublerait d'efforts pour multiplier les réformes, de manière qu'une commune n'eût, pour ainsi dire, plus de miliciens à fournir. La population est une base assez juste à la longue : telle commune qui peut avoir à s'en plaindre, une année, s'en trouvera dédommagée l'année suivante. Du reste, je suis charmé qu'on ait réduit la levée à dix mille hommes. Douze mille, c'était absolument trop; presque toujours on devait recourir aux classes antérieures, ce qui certes est extrêmement fâcheux.

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS.

(Séance du 11 février 1840.)

Messieurs,

Je voudrais savoir quelles règles le gouvernement s'est prescrites pour la distribution des sommes destinées à favoriser la construction des routes. D'après le tableau de répartition, que j'ai sous les yeux, il serait, je crois, fort embarrassé de le dire. Cependant si l'arbitraire peut paraître utile, dans une circonstance ou l'autre, c'est, à la

Digitized by Google

longue, un fort mauvais système de gouvernement. L'arbitraire, c'est le mépris de l'égalité devant la loi, et l'on tient plus encore peut-être à cette égalité qu'à la liberté même. Je ne passerai pas en revue des chiffres qu'il vous serait difficile de saisir au passage, mais je ne puis garder le silence sur quelques anomalies qui m'ont particulièrement frappé : une province, qui n'est que la septième pour l'étendue, la cinquième pour la population, la cinquième pour le produit de l'impôt foncier et la sixième pour tous les impôts réunis, obtient en subsides, depuis 1830, les trois cinquièmes environ de la dépense totale de la construction de ses routes. A côté de ces faveurs que je laisse au public le soin d'expliquer, je vois deux provinces : le Hainaut qui se trouve la seconde pour l'étendue et pour la population, la seconde pour l'impôt foncier et la totalité des impôts ; et le Brabant, la quatrième province sous le rapport de l'étendue et de la population, mais la première quant au produit de l'impôt foncier et de l'ensemble des impôts, recevoir l'une (le Hainaut) moins du tiers de la dépense totale, et l'autre (le Brabant) seulement les neuf quarantièmes. Cependant, ces deux provinces, qui contribuent plus qu'aucune autre à l'excédant annuel du fonds des barrières, avaient droit, chacune, à neuf millions si l'on avait pris, pour bases combinées, la population et la quote-part dans les charges publiques, ou du moins près de huit millions si l'on avait compris dans cette combinaison (ce qui me paraît fort juste) l'étendue, afin de venir en aide aux provinces les moins riches. Que devient, après cela, Messieurs, la justice distributive qui devrait être l'âme du gouvernement représentatif? Je ne conçois pas, je l'avoue, qu'une province qui n'intervient pas même pour un vingt-septième dans les charges publiques, après avoir obtenu néanmoins au delà du double des sacrifices qu'elle s'est imposés pour la construction de ses routes, ait cru devoir faire entendre, hier, des réclamations par l'organe d'un de ses mandataires.

M. le ministre des travaux publics considérera sans doute comme un devoir d'équité de dédommager insensiblement, sur les fonds laissés à sa disposition, les provinces lésées jusqu'ici dans la répartition du subside des routes.

Les députés des provinces de Limbourg et de Luxembourg ayant insisté sur la nécessité de secourir plus efficacement leurs provinces comme dénuées, pour ainsi dire, de ressources, je répliquai :

Les honorables préopinants ont pensé qu'il convenait de secourir les provinces pauvres et qu'il fallait leur faire une plus large part dans la distribution des subsides. Je suis parfaitement de leur avis, et j'ai fort insisté pour que l'étendue du territoire fût une des bases de la répartition.

On a parlé d'accorder un tiers aux provinces qui fourniraient les deux autres tiers. J'adopte volontiers cette règle... mais il est bien entendu, quant aux provinces de Limbourg et de Luxembourg, qu'on les ferait participer aux subsides, de manière à les mettre en communication facile avec le reste du royaume, et d'après leur étendue, d'après leur position tout exceptionnelle. Voilà ce que j'ai dit dans mainte circonstance. Je n'ai jamais eu certes l'intention de combattre des mesures qui puissent tourner au profit de tout le pays en général ; mais j'ai remarqué, comme je devais le faire, que, pour certaines provinces, la justice distributive avait été méconnue, et je crois qu'il serait difficile de détruire les proportions établies dans mes calculs.

Je ne crois pas hors de propos de dire aussi quelques mots sur les plantations. Si, pendant les premières années qui suivirent la révolution, elles ont été négligées, le gouvernement depuis 1836 y donne tous ses soins : on a pris des mesures favorables au remplacement des arbres qui meurent ou qu'on détruit, et l'élagage est mieux surveillé. La législation sur les plantations est beaucoup trop sévère ; il en résulte que les tribunaux hésitent à l'appliquer. Lorsque la loi, qui nous régit encore, parut sous le gouvernement français, les hommes sages prévirent qu'elle ne produirait pas de résultats, et que l'impunité serait la conséquence de pénalités trop fortes. Le peu de respect qu'on témoigne en général pour tout ce qui tient au domaine public est déplorable. Les autorités communales ont peu de moyens de surveillance ; on y fait concourir les agents des ponts et chaussées, mais ils sont peu nombreux. On a bien fait d'intéresser à la conservation des arbres les entrepreneurs de routes, qui sont tenus maintenant de les remplacer à leurs frais ; et la gendarmerie pourrait intervenir aussi dans la surveillance de cet objet d'utilité publique.

M. le ministre des travaux publics ayant manifesté le désir de savoir quelle était cette province la plus petite en étendue et que je prétendais avoir été l'objet d'une partialité soutenue, je répondis :

Non pas la plus petite, la quatrième sous le rapport de la surface, la cinquième quant à la population. Bref, c'est la province de Liége.

Digitized by Google

PROJET DE LOI

RELATIF A LA REFONTE DES MONNAIES.

(Séance du 12 février 1840.)

Messieurs,

La circulation des monnaies de cuivre françaises se conçoit à merveille; car les paysans belges vont sur les marchés français, comme les paysans français viennent sur les marchés belges. Ce serait, peut-être, jeter la perturbation dans les relations, dans les rapports de bon voisinage, que de vouloir pousser les choses trop loin. D'ailleurs je ne vois pas quel pourrait être le moyen d'empêcher l'admission des monnaies de cuivre étrangères dans les relations commerciales. On a déclaré qu'elles n'avaient plus cours légal, c'est tout ce qu'il était possible de faire. Les personnes qui les reçoivent savent bien qu'elles ne peuvent les donner en paiement de leurs contributions. Il serait absurde de vouloir élever, en quelque sorte, un mur de séparation entre la France et la Belgique : ce serait bien mal comprendre l'intérêt des deux pays. Quant aux cents ou centièmes de Hollande, il n'est pas probable qu'ils pénètrent en grande quantité dans notre pays, car on ne les y prend que pour deux centimes, c'est-à-dire qu'il y a perte. Aussi deviennent-ils de plus en plus rares.

Je présume que l'observation faite par un des honorables préopinants sur la somme assez importante de nouvelles monnaies de cuivre (environ 600,000 francs) qu'on a négligé de mettre en circulation suffira pour faire cesser cet abus. Ce qu'il y a de fort regrettable aussi, c'est que, pendant six ans, on ait laissé dans les coffres de l'État une masse considérable d'anciennes monnaies belges qui pouvait contribuer aux besoins de l'État et diminuer les intérêts payés sur les bons du trésor que l'on est obligé d'émettre. Cette circonstance au surplus pourra servir de leçon pour l'avenir, et l'on mettra sans doute plus d'exactitude à se faire rendre compte des sommes existantes dans les coffres du gouvernement.

LIBRE RÉEXPORTATION

DES FARINES PROVENANT DES GRAINS ÉTRANGERS.

(Séance du 13 février 1840.)

Je pense qu'au moyen des précautions prescrites, on n'a point à craindre la fraude ; la loi me paraît donc admissible ; et je la crois même utile à l'agriculture, parce qu'elle va nécessairement engager des spéculateurs à former des relations commerciales pour placer au loin des farines qui nous auront, dans tous les cas, procuré d'assez grands bénéfices de main-d'œuvre; or, une fois que les relations existeront, on tiendra sans doute à les continuer, et, lorsque les grains indigènes seront à trop bas prix, on les exportera, réduits en farine; c'est ce qui n'arriverait pas si l'on n'accordait point les facilités nécessaires pour qu'il s'organisât de grands établissements qui s'occupent constamment de ce commerce. Il me paraît aussi de toute évidence que, dans les temps de disette ou d'excessive cherté, l'entrée des grains étrangers devenant indispensable, les dépôts qui vont s'établir, par suite de la loi proposée, présenteront des ressources d'une incontestable utilité. — L'honorable M. Van Muyssen voudrait qu'on réduisît le terme de la loi à une année. Si l'on adoptait cet amendement, la loi perdrait toute valeur, car de quoi s'agit-il? de s'assurer le commerce des farines à l'étranger, c'est-à-dire de porter au loin des farines qui laisseront, dans le pays, le bénéfice de la mouture, et, dans les temps où nos grains seront en Belgique à plus bas prix qu'ailleurs, la facilité de les exporter réduits en farine; mais ces spéculations exigent des dépenses préalables, et personne ne voudrait les hasarder si l'existence de la loi devait être de si courte durée. Les observations faites par M. Dumon-Dumortier et par M. le comte Duval de Beaulieu sont de nature sans doute à produire quelque impression sur nos esprits. Cependant je ne crois pas qu'on puisse avoir intérêt à faire venir, je ne dirai pas de mauvais grains, puisqu'ils seraient repoussés par nos douanes, mais des grains de médiocre qualité; les spéculateurs feront leurs achats dans les contrées où les grains s'achètent le plus avantageusement, et ce seront toujours les meilleurs, car ce sont les seuls qui, réduits en farine, soient susceptibles de se conserver et de se transporter à de longues distances. Les craintes qu'on a manifestées ne me semblent donc nullement fondées.

La loi est adoptée par 25 membres contre 8. Deux se sont abstenus.

BUDGET DE L'INTÉRIEUR.

CHAPITRE IV. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Séance du 15 février 1840.)

Il y aurait, Messieurs, beaucoup de choses à dire sur cet article (frais des jurys d'examen pour les grades académiques); mais je craindrais de les

Digitized by Google

dire en pure perte. Le jury d'examen est une institution importante par ses résultats. Le but est manqué si l'on n'y trouve pas toutes les garanties d'impartialité désirables; il faut espérer qu'on ne perdra pas de vue cette vérité lorsqu'il s'agira de la révolution de la loi. — J'arrive aux universités de l'État.

Un honorable membre de l'autre chambre (M. Henri de Brouckere) avait avancé que plusieurs cours de l'université de Gand étaient abandonnés, et, d'après la réponse ministérielle, j'avais cru cette assertion hasardée; mais les renseignements que j'ai recueillis de mon côté, et qui viennent de bonne source, m'ont prouvé qu'effectivement plusieurs leçons ne se donnent plus.

Il en est cependant plusieurs qui concernent des sciences sur lesquelles roulent les examens, telles que l'hygiène et l'anatomie comparée, et M. le ministre de l'intérieur était à cet égard dans l'erreur. Il est donc vrai que des leçons, même obligatoires, ne sont pas suivies, et M. de Brouckere ne s'était trompé qu'en ce qui concerne le cours du savant M. Roulez, qui compte un grand nombre d'élèves.

Une fois les universités mises sur un pied convenable, et certes elles l'étaient en 1837, je ne vois pas qu'il y ait sans cesse à faire de nouvelles dépenses pour le matériel, et ces demandes toujours renaissantes d'augmentations de crédit ne me paraissent point motivées; je n'hésiterais certes pas à les voter s'il devait en résulter quelque avantage pour les lettres et les sciences, mais il n'en est rien. Ce n'est pas en multipliant le nombre des professeurs qu'on améliore l'enseignement; c'est en n'appelant que des hommes de haute capacité, des hommes d'un talent reconnu. Je ne prétends pas qu'on se soit tout à fait écarté de cette règle; mais on n'a peut-être pas toujours recherché avec assez de soin ces réputations qui commandent généralement la confiance et provoquent l'empressement des élèves. On s'est, je crois, montré trop prodigue de nominations. En résumé, je pense que le crédit pourrait être réduit à 500,000 fr. [1], et que, bien répartie, cette somme suffirait.

Réplique au ministre de l'intérieur.

Je dirai, quant aux cours que M. le ministre prétend n'avoir pas été, dès le principe, obligatoires, qu'il valait mieux ne pas en nommer encore les professeurs. Cela ne pouvait-il pas se faire au fur et à mesure des besoins? On aurait évité, de cette manière, la création de véritables sinécures. Je suis du reste bien éloigné de croire qu'il eût fallu s'adresser presque exclusivement à l'étranger pour avoir des sujets convenables; l'élan qu'a pris, depuis quelques années, chez nous, l'étude des sciences et des lettres, a mis en évidence un assez grand nombre d'hommes capables, d'hommes distingués; il ne faut que savoir les choisir. Nous avons beaucoup de Belges professeurs à l'étranger. Je faisais allusion à des Belges du premier mérite et qui n'auraient pas demandé mieux que de rentrer dans leur patrie. J'avais particulièrement en vue un savant très-versé dans les langues orientales, né à Bruxelles, et qui n'a pu voir réaliser son espérance d'obtenir une chaire à Liége ou à Gand; il reprit le chemin de Paris où sa mort récente a causé les plus vifs regrets parmi les hommes de science [2].

[1] On demandait 590,348 francs.

[2] M. Burgraf, fortement recommandé par M. le baron Silvestre de Sacy, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

SUR LES HARAS.

Messieurs,

Un des inconvénients de l'administration des haras, telle qu'elle se trouve organisée, c'est qu'elle n'est pas en rapport avec les populations, et que l'entremise des autorités provinciales serait nécessaire pour cela... On n'a pas voulu que les inspecteurs correspondissent avec le gouverneur, et c'est un tort. Il en résulte que le gouvernement provincial reste complétement étranger à tout ce qui se fait. Cette remarque s'applique également aux commissions d'agriculture; elles n'ont presque aucun rapport régulier avec les chefs de l'administration provinciale. A quoi cela tient-il? Cela tient, Messieurs, à ce que l'on correspond directement du ministère de l'intérieur avec ces commissions, et ce n'est qu'en cas de retard, de négligence, que le ministre s'adresse au gouverneur pour se plaindre et provoquer l'envoi des renseignements dont il a besoin. On sent assez que ce mode d'administration est destructif de tout hiérarchie, de toute idée d'ordre.

SUR L'ACQUISITION,

PAR LE GOUVERNEMENT BELGE, DE 4,000 ACTIONS DU CHEMIN DE FER RHÉNAN.

(Séance du 24 avril 1840.)

Messieurs,

Les négociations relatives à la convention qui nous est soumise auraient pu, je pense, être conduites de manière à ménager davantage nos in-

Digitized by Google

térêts, du moins pour ce qui concerne le prix des actions. On pouvait, moyennant quatre millions de francs, en obtenir un plus grand nombre, puisqu'elles étaient descendues au-dessous du pair. Mais il n'y a plus à revenir sur ce qui s'est fait : il faut prendre les choses telles qu'elles sont; ce qu'on doit considérer aujourd'hui, c'est le résultat; il est de la plus haute importance que la communication de l'Escaut au Rhin s'achève, et s'achève promptement. Il est assez probable que la société concessionnaire du chemin de fer de Cologne se serait vue hors d'état de poursuivre son entreprise sans le concours de notre gouvernement. Ce concours est honorable à la Belgique, et s'il entraîne quelques sacrifices pécuniaires pour notre trésor, ils sont compensés par d'incontestables avantages commerciaux et politiques. D'ailleurs, lorsque l'on pourra se rendre tout d'une traite d'Anvers à Cologne, les relations se multiplieront, le nombre de voyageurs augmentera sensiblement, et les chemins de fer construits déjà sur notre territoire en deviendront plus productifs. C'est, en outre, un avantage inappréciable d'attirer chez nous, par la célérité des voies de communication, une plus grande masse d'étrangers et de consommateurs de nos produits. D'après toutes ces considérations, je n'hésite pas à me prononcer en faveur du projet de loi. Nous devons présumer que l'on a la certitude de voir achever rapidement la route jusqu'à notre frontière; si l'on avait négligé cette précaution, ce serait une bien coupable imprévoyance.

CRÉDIT DEMANDÉ

POUR LA TRANSLATION DU PETIT SÉMINAIRE

(TERRITOIRE CÉDÉ)

DE ROLDUC A SAINT-TROND.

(Séance du 27 avril 1840.)

Messieurs,

Je tiens autant que personne, et j'en ai fourni des preuves irrécusables à toutes les époques de ma carrière, je tiens autant que personne à ce que le clergé reçoive une instruction orthodoxe, solide, parfaitement en harmonie avec l'état actuel de la civilisation; j'admets l'utilité de petits séminaires, bien qu'on ne les destine pas exclusivement aux jeunes gens qu'on se propose de former pour les études théologiques; mais il s'agit d'imposer au fisc une charge de 100,000 francs qui doit se reproduire en 1841 et en 1842, de sorte qu'elle s'élèvera définitivement à 300,000 fr. Or, la demande de ce sacrifice est-elle assez motivée? Si c'était une dette, je n'hésiterais pas le moins du monde, mais on nous dit que c'est une simple question de convenance, et, pour mon compte, je ne vois pas qu'il y ait convenance d'accorder 300,000 francs lorsque le besoin de cette largesse est loin d'être justifié, car il est de notoriété publique que les ressources épiscopales de Liége s'accroissent, chaque jour, par des donations, des legs, et d'ailleurs il paraît même qu'un local convenable avait été cédé, à Tongres, je crois, pour l'établissement du petit séminaire.

Quelques personnes voudraient considérer la somme dont il s'agit comme une simple avance sur les indemnités qui seraient dues, par suite des derniers événements politiques; mais alors il conviendrait d'attendre que l'affaire des indemnités pût être discutée dans son ensemble et dans ses détails.

On a refusé 30,000 francs (ce qu'il faut attribuer sans doute au peu d'explications données par le ministre tout intéressé d'honneur qu'il était pourtant à soutenir sa proposition), on a refusé 30,000 francs, au budget de l'État, pour aider la province de Brabant à construire une caserne de gendarmerie destinée, en partie, à former une école d'élèves-gendarmes, et cela dans l'intérêt de tout le royaume. Je me suis également expliqué déjà sur les motifs tout à la fois de politique et d'équité qui devaient engager le gouvernement à mettre la ville de Bruxelles en position de sortir de ses embarras financiers. On a retardé ce résultat d'une manière déplorable. Il me semble que les dépenses d'obligation doivent passer avant celles de simple convenance : avant d'être généreux, il faut être juste. Je ne puis donc admettre le projet de loi tel qu'il se présente aujourd'hui.

Ce projet de loi fut adopté par 23 voix contre 2, un membre s'est abstenu.

CRÉDIT DE 57 MILLIONS

POUR L'ACHÈVEMENT DES CHEMINS DE FER.

(Séance du 25 juin 1840.)

La commission propose de ne mettre à la disposition du département des travaux publics le crédit total de cinquante-sept millions qu'en le subdivisant par exercices. L'honorable rapporteur vient de vous dire, Messieurs, que l'on n'en-

Digitized by Google

tend point, par cet amendement, s'opposer à ce que le ministre adjuge les travaux des sections qui restent à construire; on manifeste même le désir de voir accélérer le plus possible ces adjudications, mais comment espérer qu'elles puissent être avantageuses, lorsqu'on commence par ne porter que trente millions? En réduisant à ce chiffre le crédit accordé pour le moment, vous affaiblissez les garanties des payements qui doivent suivre. Il importe, Messieurs, de faire une sérieuse attention au danger de diminuer ainsi la confiance des entrepreneurs. L'amendement a, sans aucun doute, cette portée que l'assemblée se réservait, dans tel ou tel cas, le droit de ne plus accorder de subsides, de refuser de nouveaux fonds. Eh bien! je crois que l'idée seule de cette éventualité ne manquerait pas d'exercer une fâcheuse influence. Dès l'instant où les entrepreneurs pourront craindre des entraves ou des retards dans le payement de leurs ouvrages, ils croiront devoir élever leurs prétentions, et l'on s'écarterait ainsi du but qu'on se propose, on empêcherait les économies, les bénéfices que l'on voudrait assurer au pays.

On se plaint de devoir maintenant dépenser des sommes aussi considérables : il est très-vrai que, dans le principe, il ne s'agissait que d'une ligne destinée à servir de communication entre Anvers, et Cologne, entre la mer et le Rhin. Mais il faut convenir, cependant, que les lignes vers la France, vers Lille et Valenciennes, auront également une heureuse influence sur le développement de nos relations commerciales. La ligne sur Ostende n'est pas non plus à dédaigner. Il est même telle circonstance où cette ligne deviendrait de la plus absolue nécessité. Je suis loin de croire que des entraves puissent être mises à la navigation de l'Escaut, mais enfin il vaut mieux avoir deux moyens de grande communication qu'un seul, et ce n'est pas trop; de deux ports par conséquent, pas trop de deux lignes de la mer à l'Allemagne.

Il me semble, Messieurs, que, grâce surtout à ses chemins de fer, la Belgique doit prétendre désormais à une belle position dans le mouvement commercial. Lorsque tous les travaux seront terminés, nous obtiendrons, j'en ai la plus intime conviction, de beaux résultats... J'appuie donc les vœux formés pour que toute la célérité possible soit apportée à l'exécution de ces travaux; j'appelle aussi de mes vœux l'heureux instant où nous verrons les pays voisins reliés au nôtre par de magnifiques voies de communication. Je crois que les recettes du chemin de fer couvriront facilement toutes les dépenses d'entretien et peut-être même l'intérêt des capitaux employés à cette entreprise. Le gouvernement s'appliquera, j'en suis très-convaincu, à le rendre le plus productif possible. Il ne faut cependant pas perdre de vue que l'augmentation du prix des places n'assure pas toujours l'accroissement des produits; il vaut mieux, me semble-t-il, s'attacher aux moyens d'augmenter le nombre des voyageurs; la modicité du prix de transport procure en outre d'autres avantages très-grands et très-appréciés par le public. Combien en effet n'est-il pas agréable, combien n'est-il pas utile de pouvoir se rendre sur les lieux pour y régler soi-même des affaires qui devaient autrefois se traiter par correspondance ou bien occasionner une grande perte de temps!

Messieurs, je suis en général ennemi des emprunts; je dis en général, parce que je ne me dissimule pas qu'il est parfois indispensable d'y recourir, mais je crois qu'il est grand temps de songer à nous arrêter dans cette voie. Je suis effrayé, comme l'honorable préopinant, de l'énormité de la somme de vingt millions pour faire face aux intérêts de nos emprunts. Je crois aussi qu'il faut rechercher avec soin les moyens d'établir un parfait équilibre entre les recettes et les dépenses. Il faut songer à créer, pour le trésor, des suppléments de ressources, puisque de nouvelles charges lui sont imposées. Les observations faites à cet égard par l'honorable vicomte Desmanet de Biesme ne devront pas être perdues de vue. Je pense, comme lui, que la loi sur les distilleries a besoin d'être revisée et qu'il est possible d'en augmenter le produit sans compromettre cette branche d'industrie.

Je me plais à croire en outre que, sans porter aucune atteinte aux droits acquis, sans faire perdre le moins du monde à l'armée cette position respectable qu'il importe de lui conserver, on peut apporter des réductions notables dans le chiffre du budget de la guerre.

Au moyen de quelques économies, d'un côté, et de quelques augmentations de produits, de l'autre, on parviendra facilement à prévenir ces malheureux déficit que nous avons plus d'une fois déplorés.

Réplique.

Messieurs, l'honorable comte Vilain XIIII ne pense pas que l'amendement puisse influer d'une manière défavorable sur les adjudications, parce que, dit-il, des adjudications ont eu lieu même avec rabais, alors que l'on ne savait pas de quelle manière on acquitterait le prix des travaux, alors qu'aucune ressource n'était votée. Je répondrai,

Digitized by Google

Messieurs, qu'il ne pouvait y avoir doute, pour personne, qu'un projet d'emprunt nous serait soumis; il n'était pas douteux non plus que le sénat, après avoir adopté les lois pour l'exécution des chemins de fer, n'adoptât également la loi destinée à fournir les moyens d'en couvrir la dépense. Mais que résulterait-il de l'amendement de la commission? c'est qu'il y a possibilité de refuser un subside au delà des trente millions de francs mis d'abord à la disposition du ministre, et par conséquent de laisser à découvert une partie des dépenses effectuées en vertu d'adjudications régulières : on peut craindre aussi des retards dans les crédits; les chambres ne sont pas toujours assemblées; or la régularité des payements est un point essentiel, et les adjudicataires la font entrer en ligne de compte dans leurs estimations, dans leurs calculs : quand ils sont certains d'être exactement payés, ils peuvent faire des conditions plus avantageuses, parce qu'ils n'ont pas besoin de recourir à des banquiers, parce que les matériaux achetés au comptant leur coûtent moins cher, parce que le taux même de la journée des ouvriers s'en ressent; mais cette certitude de payements exacts et réguliers disparaîtrait, en partie du moins, si l'on devait recourir aux chambres, si l'on devait s'exposer aux retards qu'éprouve parfois la discussion des plus importants projets; d'ailleurs ces éventualités, quelque improbables qu'on les suppose, ne manqueront pas d'être exploitées par l'intrigue et l'agiotage. Je vois donc, je le dis encore, de très-graves inconvénients dans l'amendement, et je n'aperçois pas quels avantages peuvent en résulter.

L'amendement a été rejeté par 20 voix contre 13.

BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR 1841.

(Séance du 21 décembre 1840.)

M. le vicomte Desmanet de Biesme ayant proposé d'établir un droit sur les titres de noblesse et sur les autorisations de porter des décorations étrangères, je dis :

De quelque manière qu'on envisage la question soulevée par l'honorable vicomte Desmanet de Biesme, il est impossible de ne pas y voir un impôt, et dès lors il faut nécessairement une loi. On parle de mettre un impôt sur la vanité... mais cela suppose qu'on sera prodigue des titres de noblesse; cependant si l'on y attache quelque importance, c'est qu'ils sont considérés comme des récompenses nationales; il faut donc en être fort sobre. Qu'on les soumette à un droit d'enregistrement, c'est tout ce que l'on peut faire... si vous en faites une mesure fiscale, vous détruirez tout le prix de ces distinctions; elles cesseront d'être désirées, et les hommes qui les auront obtenues pour d'importants services rendus à l'État craindront de se voir confondus dans la tourbe des personnes chez qui l'argent tient lieu de toute espèce de mérite.

Quant aux décorations étrangères, si elles sont méritées, pourquoi les assujettir à un droit? Ce serait achever de détruire la magie des récompenses. Il me semble que, dans notre siècle, le prestige de la royauté n'a nullement besoin qu'on l'affaiblisse encore, et je ne vois pas ce qu'on gagne à déconsidérer ainsi les faveurs émanées du trône.

M. G. de Jonghe observe qu'il existe des demandes nombreuses de titres, qu'il y en a par centaines; il voudrait qu'on exemptât de l'impôt celles qui présenteraient des droits à une récompense nationale, tandis qu'il serait payé une taxe pour toutes les autres. Voici ce que je répliquai :

Il existe, nous dit-on, une fourmilière de demandes..... et je n'en doute pas le moins du monde, mais que faut-il faire? Accueillir celles qui sont fondées sur des services incontestables, et repousser les autres. Si vous prodiguez les titres, si vous en trafiquez, ils perdront toute valeur, ils finiront par couvrir de ridicule ceux qui les portent. Je crois pouvoir, à ce sujet, rappeler une anecdote fort connue : Un souverain célèbre de la fin du siècle dernier disait, un jour, qu'il avait le plus profond mépris pour les gens qui achetaient des titres de noblesse. — Et que pense Votre Majesté de ceux qui les vendent? lui répliqua-t-on. — Ce mot piquant est du maréchal prince de Ligne.

PROJET DE LOI SUR LE DUEL.

(Séances du 28 et du 30 déc. 1840 [1].)

Messieurs,

Je regarde comme indispensable la suppression

[1] Le sénat, sur la proposition de M. le baron de Pélichy, avait discuté ce projet de loi qui fut adopté le 30 décembre 1836. Il revint au sénat après avoir subi quelques modifications à la chambre des représentants. Une commission fut nommée, à la séance du 29 avril 1840. Il s'agissait de savoir si l'auteur de la proposition pouvait en faire partie : je me prononçai pour la négative en ces termes : « Le règlement, à mon avis, s'oppose à ce que M. le baron de Pélichy fasse partie de cette commission. L'article 51 porte que l'auteur d'une proposition assistera, mais sans voix délibérative, aux

Digitized by Google

de l'article 8 [1]. Un des honorables préopinants paraît croire que les peines portées par cet article engageront les témoins à concilier les affaires d'honneur, avant qu'on se rende sur le terrain; je suis d'une opinion tout à fait contraire : la crainte d'encourir le reproche d'égoïsme et de lâcheté rendra vraisemblablement les témoins plus circonspects, lorsqu'ils proposeront des moyens de conciliation. Une fois les armes tirées, les témoins fuiront-ils le champ du combat? Cela n'est point probable, et, s'ils le faisaient, ne serait-ce pas exposer leurs amis à transformer, pour ainsi dire, en assassinat un simple duel?

Lorsque, en 1836, nous nous sommes occupés de cette loi, je l'ai votée après quelque hésitation, non que je crusse voir abolir par là complétement le duel, car j'avoue qu'un pareil résultat m'aurait paru mériter de mûres réflexions : j'aurais craint que de graves inconvénients ne prissent la place des abus qui nous frappent aujourd'hui, et qu'on ne portât atteinte à cette délicatesse du point d'honneur qu'il faut se garder de trop affaiblir, mais j'espérais que la loi rendrait le duel moins fréquent.

Ce projet de loi, depuis lors, a subi des changements qui ne me paraissent pas heureux. On n'y trouve plus le moyen de punir, de peines assez rigoureuses, le duelliste, le spadassin de profession, tandis qu'on sévit avec trop de sévérité contre l'homme d'honneur, contraint pour ainsi dire de demander la réparation d'une insulte qui ne lui est même pas toujours personnelle. C'est ainsi que, par l'article 12, le maximum des peines doit toujours s'appliquer en cas de récidive, quelles que soient les circonstances.

Un honorable orateur, M. le comte Duval, vous a prouvé, par la citation de faits incontestables, que la législation actuelle est loin d'être impuissante pour atteindre, au besoin, le duel; toutefois, aussi longtemps que nos mœurs ne l'auront pas repoussé, les mesures législatives seront impuissantes, et nous ne devons pas nous faire illusion sur l'inefficacité de celle qui nous est soumise.

M. le ministre de la justice attribue la diminution des duels, sous Louis XIV, à la rigoureuse exécution des lois; je l'attribuerais plutôt aux guerres continuelles qui, sous le règne de ce monarque, comme du temps de l'empire, avaient rendu le duel fort rare. Lorsqu'on peut faire, tous les jours, ses preuves de bravoure devant l'ennemi, l'on songe moins aux combats particuliers. Quant à la société des antiduellistes qui s'était formée, à Paris, sous la direction d'un brave officier général couvert d'honorables cicatrices (le marquis de Fénelon), et dont le maréchal de Turenne était membre, elle n'a jamais exercé qu'une très-faible influence.

Quoi qu'on en ait dit, les rencontres, sous Louis XIV, ont été plus fréquentes qu'on ne paraît le croire, et je connais plusieurs familles françaises qui se sont fixées en Belgique, vers la fin du XVIIe siècle, par suite de duels.

L'article 8 est maintenu par 21 voix contre 9.

M. de Haussy ayant combattu l'amendement de M. Desmanet de Biesme, pour que la connaissance des faits du duel fût soumise au jury, je dis :

C'est précisément, Messieurs, dans les causes du duel que le jury serait le plus utile, parce qu'il lui serait permis d'apprécier les circonstances, tandis que les juges ordinaires seront astreints à la rigoureuse application de la loi. Or la loi ne permet pas de traiter avec assez de modération l'homme forcé, pour ainsi dire, au duel pour défendre son honneur ou l'honneur des siens. Le jury ferait au contraire la distinction de toutes les nuances. Ainsi quand il s'agira d'un duelliste de profession, d'un spadassin, le jury l'atteindra d'une manière efficace; il ne réservera son indulgence que pour l'homme qui s'en sera montré digne.

L'amendement fut rejeté.

Je proposai de substituer les mots *pourront être* au mot *seront* dans la première partie de l'article 12, ainsi conçue : « Les coupables condamnés en exécution de la « présente loi seront, en cas de nouveaux délits de même « nature, condamnés au maximum de la peine; elle pourra « même être portée au double. »

Messieurs, mon amendement n'a pas besoin de beaucoup de développements; il a pour but de laisser le juge à même d'apprécier les circonstances

séances de la commission. On a voulu par là se mettre en garde contre l'intérêt paternel qu'on porte assez ordinairement au projet qu'on a conçu; on a craint que ce sentiment ne fît repousser trop systématiquement les changements que d'autres membres jugeraient nécessaires. Certes je connais trop bien le bon esprit et l'impartialité de notre honorable collègue pour ne pas être certain qu'il se livrerait avec toute la liberté d'esprit, toute l'indépendance désirable, à l'examen des modifications faites à son projet; mais il ne faut pas poser d'antécédents dangereux, et s'écarter d'un règlement dont les dispositions vous avaient paru sages. »

(La décision du sénat fut conforme à cette opinion.)

[1] L'article 8 porte : « Dans les cas prévus par les articles 5 et 6 (5 lorsque l'un des combattants a donné la mort à son adversaire, ou qu'il lui aura fait des blessures graves, et 6 en cas de blessures légères), les témoins, lorsqu'ils ne sont pas complices, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de cent francs à mille francs. »

Digitized by Google

d'un cas de récidive. L'article dont il s'agit lui fait une obligation d'appliquer le maximum des peines comminées par la loi; cette obligation me paraît contraire à l'équité, car il est tel cas où pour la défense de son honneur, pour la défense de l'honneur de toute une famille, l'homme le plus inoffensif se verra contraint de se battre une seconde fois, et quelques motifs qu'il y ait à faire valoir en sa faveur, le juge n'en pourrait admettre aucun; il devrait appliquer, bon gré mal gré, le maximum de la peine. Par mon amendement, je n'ôte rien à la loi pour les cas graves, pour les cas inexcusables; je demande seulement que le juge puisse apprécier toutes les circonstances.

Mon amendement est rejeté par 23 voix contre 12.
La loi est adoptée par 23 voix contre 12.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

(Séance du 29 décembre 1840.)

Je ferai remarquer d'abord que, par la présentation tardive du budget des voies et moyens, budget qui doit être adopté nécessairement avant le 1er janvier, le sénat se trouve placé dans une position difficile. On sait qu'il se montre toujours ami de l'ordre, et qu'il n'entravera jamais de gaieté de cœur la marche du gouvernement, mais ce devrait être un motif pour le traiter moins cavalièrement. Témoigner au sénat les égards qui lui sont dus, c'est affermir nos institutions.

Cela dit, Messieurs, je passe à d'autres considérations. Je serais peu satisfait, certes, de voir rétablir la formalité du serment dans la loi sur les successions; mais, je vous l'avoue, je ne conçois rien à la distinction qu'on voudrait établir entre le serment et la déclaration; il me semble que pour l'honnête homme, la déclaration équivaut au serment... L'honnête homme est soumis aux lois, il en est le rigide observateur; il se fait un devoir de payer scrupuleusement les impôts; s'il déclare qu'une succession ne se compose que de tels et tels objets, c'est sur son honneur qu'il l'affirme; le serment n'y ajouterait rien... S'il n'en devait pas être ainsi, je dirais qu'il devient nécessaire de rétablir le serment, et je ne vois pas ce qu'il y aurait d'immoral dans cette mesure; ce qui me paraîtrait immoral et souverainement injuste, ce serait de rendre inégale la perception de l'impôt sur les successions, en le laissant peser davantage sur le contribuable qui se pique de délicatesse, de fidélité dans sa déclaration. D'ailleurs, lorsqu'on établit un impôt, ce doit être avec l'intention de percevoir tout ce qu'il doit rapporter.

DISCUSSION DU BUDGET DE LA JUSTICE.

NOUVEAU SUBSIDE POUR LE PETIT SÉMINAIRE DE SAINT-TROND.

(Séance du 30 décembre 1840.)

Messieurs,

J'ai refusé, mais en vous faisant connaître mes motifs, un premier subside de 100,000 francs demandé pour le petit séminaire de Saint-Trond. Je puis bien moins encore en accorder un second. Indépendamment de notre situation financière qui nécessite de nouveaux impôts et des emprunts, la perte qu'éprouve l'évêché de Liége, par suite de la suppression du petit séminaire de Rolduc, ne peut guère être évaluée au delà de 100,000 francs. En effet, il a été vendu déjà une ferme et des bois pour 253,000 fr., et l'on obtiendra, de la vente des bâtiments, tout au moins de 50,000 à 70,000 francs. Or, l'acquisition de Rolduc n'a coûté, dans le temps, que 323,000 ou 400,000 francs si vous y comprenez les dépenses faites pour adapter l'édifice à l'usage auquel on le destinait. Les 100,000 francs que vous avez votés au mois d'avril présentent donc une indemnité complète, et je ne conçois pas qu'il soit possible d'aller au delà sans encourir le reproche d'une prodigalité qui me semble incompatible avec nos devoirs.

Réplique.

Quoi qu'on en dise, il est incontestable que Rolduc n'avait coûté primitivement que 323,000 francs. J'admettrai, si l'on veut, qu'on a fait des travaux d'amélioration pour 100,000 francs; mais on retirera, de la vente de ces propriétés, au delà de 300,000 francs. Nul doute à cet égard! Il ne restera donc plus qu'une perte d'environ 100,000 francs, couverte par le subside accordé l'année dernière.

Si l'on fait à Saint-Trond des travaux de luxe, je ne vois pas que ce doive être aux contribuables d'en supporter la charge. Des bâtiments avaient été, m'a-t-on dit, cédés dans la ville de Tongres, pour un petit séminaire, qui s'y serait établi à moins de frais, mais on a jugé convenable de leur donner une autre destination.

L'honorable préopinant, M. le baron Dellafaille, vient de vous rappeler qu'en France le gouvernement n'hésite pas à donner des subsides pour les séminaires, les cathédrales et les évêchés; je le

Digitized by Google

conçois sans peine ; il en sera constamment de même en Belgique, et, pour mon compte, je n'ai jamais hésité le moins du monde à sanctionner par mon vote toutes les dépenses ayant pour but les besoins et la splendeur du culte ; mais grande est la différence entre un séminaire indispensable pour l'instruction des ministres nécessaires à la religion, et les petits séminaires qui ne se bornent pas à former des sujets pour l'état ecclésiastique, car ils admettent aussi les jeunes gens qui se destinent à d'autres professions, et dès lors ce sont des pensionnats particuliers ; ils doivent se soutenir par leurs propres moyens, et d'ailleurs celui de Saint-Trond peut compter, au besoin, sur les secours de la caisse assez bien fournie de l'évêché de Liége. Les fonds que les petits séminaires obtiendraient sur le trésor public seraient autant de ressources enlevées aux établissements que le gouvernement, aux termes de la constitution, est obligé de soutenir.

SUR LA COMPÉTENCE CIVILE

DES JUGES DE PAIX.

(Séance du 18 février 1841.)

Messieurs,

On paraît blâmer l'idée de donner aux juges de paix le pouvoir de juger en dernier ressort beaucoup de procès ; mais si vous rendez l'appel trop facile, vous entraînerez les plaideurs dans des frais énormes ; ils mangeront en frais de consultations la valeur de l'objet en litige. Pour ma part, je suis charmé que les juges de paix puissent juger souverainement tous ces petits procès dont la valeur serait dévorée par les gens d'affaires. L'honorable préopinant vient de faire du reste une observation infiniment juste et qui m'avait frappé dans mainte circonstance. Il a parlé d'un usage contre lequel, il y a vingt ans, j'avais déjà réclamé ; c'est la manie d'établir cette espèce de cascade législative qui renvoie d'une loi à une autre et souvent à plusieurs autres, de manière que celui qui lit une loi ne connaît qu'en partie ses obligations ; il est presque toujours forcé, pour les connaître toutes, de consulter les avocats, non toutefois sans bourse délier. Je voudrais qu'une loi renfermât toutes les dispositions relatives aux objets qu'elle traite. Ceci s'applique surtout aux lois de finances.

REPRODUCTION

DES SÉANCES DU SÉNAT DANS LE MONITEUR.

(Séance du 24 février 1841.)

Messieurs,

Je me plaignais dernièrement du retard qu'éprouve l'insertion de nos séances au *Moniteur*, et maintenant je viens appeler la sollicitude de MM. les questeurs sur l'inexactitude avec laquelle souvent elles sont rendues. J'apprécie du reste toutes les difficultés de la sténographie, au milieu de discussions parfois très-actives et très-animées ; mais il est des contradictions évidentes et tellement absurdes, qu'on ne devrait pas légèrement les attribuer à des sénateurs. J'avais dit, prétend-on, que chaque hameau, pour ainsi dire, voulant être érigé en commune, bientôt on avait vu dans une province le nombre des communes doublé et même triplé. Certes, après avoir administré pendant quatre années la province de Namur, je serais inexcusable d'avoir avancé (comme le rapporte le *Moniteur* de ce matin) que les communes s'y fussent multipliées à ce point. Je n'ai pas dit non plus que la commune de Ligny, l'une des plus importantes de la province dont il s'agit, regrettait sa séparation, mais bien un hameau dépendant de Ligny, composé de quelques maisons éparses et qu'on aurait pu réunir à une commune voisine, au lieu de le transformer en commune indépendante.

Plus loin on me fait dire que la répartition des logements militaires se fait *habituellement* par communes. Je n'ai pas certainement admis une pareille absurdité. Cette répartition, dans les temps ordinaires, se fait sur des bases plus équitables. Mais j'ai dit qu'en temps de guerre et de presse, les villes cherchent à se débarrasser des troupes sur les communes voisines, et qu'alors on a plus égard à leur nombre qu'à leur étendue, ce qui est une vérité de fait. Le *Moniteur* n'est pas sans importance, il est destiné à contenir des matériaux pour l'histoire, la statistique et l'économie politique. Les personnes qui se proposent d'écrire sur ces matières y ont fréquemment recours ; c'est ainsi que l'auteur d'un mémoire *sur les courses de chevaux et sur le haras* a reproduit une phrase qui ne présente aucun sens, parce que le sténographe du *Moniteur* avait substitué le mot *gouvernement* au mot *gouverneur*.

Je demande pardon à l'assemblée de lui avoir pris quelques instants pour l'occuper de ces détails, mais je tenais à faire ici, moi-même, mon errata, et la bonne rédaction des séances du sénat me paraît un objet digne des soins de notre questeur.

Digitized by Google

LOI MODIFIANT LA POLICE DU ROULAGE.

(Séance du 24 février 1841.)

Messieurs,

La loi du 7 vendémiaire an XII est, à juste titre, considérée comme une loi protectrice de nos routes, comme la meilleure garantie que nous puissions avoir de leur bonne conservation. Il a fallu quelque temps pour l'apprécier; et voici que maintenant, lorsqu'elle est passée dans les habitudes, on propose d'y faire une large exception, en autorisant la circulation de voitures qu'elle avait principalement voulu proscrire... On fait sonner bien haut que l'autorisation du roi sera requise et qu'elle ne s'accordera qu'après avoir consulté la députation permanente du conseil provincial et des ingénieurs : à la bonne heure, mais on sait comment les choses se passent en pareil cas et quelle est l'activité des solliciteurs. Si vous adoptez la loi qu'on vous propose, Messieurs, on verra sans aucun doute solliciter les autorisations qu'elle a pour but de faire délivrer, pour des provinces même où, depuis nombre d'années, on ne fait plus de réclamations contre l'emploi des voitures à larges jantes. On sollicitera, de toutes parts, en s'appuyant sur les moindres difficultés de terrain, et, quelle que soit l'opposition des ingénieurs, on finira par céder. Il en arrive toujours ainsi. L'exception finira par devenir la règle. Je répète donc qu'il m'est impossible, dans cette circonstance, d'émettre un vote favorable.

On prétend que, pour faciliter les approvisionnements de certaines villes, il est fâcheux qu'il n'ait pas été possible d'autoriser, ces jours derniers, la circulation de voitures à jantes étroites. On s'imagine qu'un grand bien en serait résulté; c'est une erreur complète. Cette mesure aurait causé beaucoup de mal, voilà ce qui n'est pas douteux. Si de pareilles permissions avaient pu s'accorder, les barrières, au lieu de pouvoir être ouvertes incessamment, devraient rester encore fermées une quinzaine de jours, afin de donner le temps de réparer les routes et de combler les ornières que ces voitures y auraient faites.

On a parlé des charrettes à deux roues qui peuvent actuellement circuler, et l'on dit qu'elles font plus de mal aux routes que n'en feraient les voitures à quatre roues. Je ne partage pas du tout cette opinion... les voitures à deux roues, à jantes étroites, ne pouvant être attelées que d'un cheval ne sont jamais chargées que d'un assez faible poids.

BUDGET DES FINANCES.

(Séance du 26 février 1841.)

Messieurs,

Je me prêterais volontiers à multiplier les moyens de surveillance pour prévenir l'introduction frauduleuse des marchandises étrangères, mais il y aurait, ce me semble, de graves inconvénients à distraire les gardes champêtres de leurs fonctions ordinaires. Déjà, de l'aveu de tout le monde, ils suffisent à peine pour entretenir une bonne police locale. Si vous leur présentez l'appât d'une prime pour l'arrestation des fraudeurs, ils déserteront leurs communes pour se porter sur la frontière. Quant à la gendarmerie, elle a sa destination spéciale qui commande une surveillance de tous les instants. Il faut donc s'en tenir aux agents des douanes; il suffit de stimuler leur zèle, et la mesure que M. le ministre des finances a prise, en accordant une prime plus forte pour les saisies et les arrestations, produira sans doute de bons résultats.

Aliénation de domaines, et notamment des établissements modèles pour la culture du mûrier et des vers à soie.

Je ne crois pas, Messieurs, que le sénat se soit jamais prononcé ni pour ni contre la vente des forêts; on a seulement appelé l'attention du gouvernement sur cet objet et sur la convenance qu'il pourrait y avoir de vendre d'abord certaines parties de domaines qui sont disséminées dans quelques provinces. Quant aux forêts du Luxembourg, elles méritent le plus sérieux examen; le sol de ces forêts, en cas de vente, ne pourrait être, du moins pour la plus grande partie, livré à l'agriculture; en outre leur conservation est extrêmement utile à l'industrie de cette province.

Je partage, avec l'honorable M. de Haussy, le désir de connaître la valeur approximative de ces domaines et de ces forêts, le montant du revenu qu'on en retire, l'indication des charges qui pèsent sur eux et des frais que leur conservation occasionne.

M. de Briey ayant dit que tous ces renseignements se trouvaient au ministère où l'on pouvait en prendre connaissance, je répliquai :

Je me permettrai de répondre à l'honorable comte de Briey qu'il ne me semble y avoir rien d'exorbitant dans la prétention d'obtenir de M. le ministre des finances des renseignements indis-

Digitized by Google

pensables pour bien apprécier l'utilité de la vente ou de la conservation des domaines; car M. le ministre, en bon administrateur, doit se faire rendre ce compte tous les ans; mais renvoyer chaque membre à faire lui-même des recherches dans les bureaux du ministère serait très-onéreux à ce ministère par une énorme perte de temps pour les employés. M. le ministre au surplus vient de dire que ces renseignements seront fournis; il n'y a donc plus qu'à les attendre.

L'ardeur qu'on avait témoigné pour l'industrie sétifère s'est beaucoup calmée; cela se conçoit : chaque pays a sa culture qui lui est propre, chaque pays se livre aux branches d'industrie qui lui semblent les plus favorables. Il serait peu raisonnable de prétendre, en toutes choses, se suffire à soi-même; il faut s'efforcer d'établir un bon commerce d'échange, c'est le point essentiel; laissons à nos voisins les produits de la vigne et du ver à soie pour qu'ils prennent en échange nos fers, nos charbons et d'autres objets qu'ils ne trouveraient pas ailleurs à des conditions aussi avantageuses.

Pour en revenir aux établissements dont la vente est proposée, je voudrais qu'on en exceptât celui d'Uccle, parce que, par la suite, il serait peut-être bon d'y placer l'école vétérinaire pour la tirer de l'espèce de cloaque malsain où elle est située, car on doit se rappeler que trois années de suite elle fut la proie des inondations, ce qui força d'interrompre momentanément les études.

CHAMBRES DE COMMERCE.

(Séance du 1er mars 1841.)

Messieurs,

On s'est plaint de voir se perpétuer les mêmes hommes dans les chambres de commerce; on a prétendu que cela rendait ces corps moins actifs et moins partisans du progrès. Ce reproche peut à quelques égards paraître fondé, mais il ne faudrait point se jeter dans l'excès contraire... ce n'est pas sans de graves inconvénients qu'on les renouvellerait complétement. Ce qu'on pourrait faire, ce serait de déclarer qu'on ne sera rééligible qu'une seule fois et qu'un membre sortira chaque année. Qu'arrive-t-il aujourd'hui? l'on répugne à l'idée d'éliminer un de ses collègues; le gouvernement lui-même éprouve une semblable répugnance. Il faudrait donc une disposition qui rendît impossible qu'un membre fût immédiatement réélu plus d'une fois. C'est une pensée qui a besoin d'être mûrie; je n'ai pas une opinion bien arrêtée sur ce point.

On a regretté que les chambres de commerce se trouvassent en dehors du gouvernement. Sous l'empire il y avait une disposition qui plaçait les préfets à leur tête. Si l'on voulait y mettre également les gouverneurs, ils se rendraient aux séances de ces chambres, non pas constamment, mais en cas de discussions de quelque importance; cela pourrait, je pense, être fort utile.

PROJET DE LOI

SUR LES CHEMINS VICINAUX.

(Séance du 2 mars 1841.)

Messieurs,

Le premier préopinant (M. le comte de Renesse) reproche à la loi de ne s'être pas substituée aux règlements provinciaux, tandis qu'un autre honorable membre, M. le comte Vilain XIIII, prétend qu'il fallait laisser tout à *réglementer*. Il me paraît qu'ici l'on a précisément concilié tous les intérêts; on a laissé tout ce qui pouvait concerner spécialement les intérêts locaux aux soins des autorités provinciales comme plus à même d'en juger; quant aux principes généraux, la loi les consacre et les établit.

On craint que cette loi ne modifie considérablement les obligations imposées aux propriétaires; on dit que, par ce projet, les propriétés changeront de valeur; mais, d'après cela, l'on n'aurait pas dû non plus s'occuper du cadastre, car le cadastre a changé la valeur des propriétés et le montant des contributions. Il fallait bien au surplus en revenir aux principes d'équité... L'honorable marquis de Rodes a fait précisément remarquer qu'il n'était pas équitable de faire retomber sur les riverains la charge des chemins vicinaux; je m'étonne même que ces propriétaires, dans certaines provinces, consentent à payer encore aujourd'hui plus qu'ils ne devraient payer d'après la législation existante et qui borne leur quote-part à une prestation en nature, calculée au marc le franc de leurs contributions.

SUR LA CONFECTION DES PLANS.

L'honorable comte Duval a parfaitement expliqué les difficultés qui se présenteraient si l'on voulait établir une comptabilité de commune à commune pour la dépense des plans, mais il a pensé que cela serait possible de province à province. Je doute néanmoins que la chose soit bien facile. Si

Digitized by Google

les plans cadastraux ont été confectionnés dans le Hainaut, ils l'ont été de même dans les autres provinces, à l'exception de deux où le cadastre n'est pas terminé. Or c'est précisément parce qu'on se servira des plans cadastraux que la dépense sera moins considérable. Mais il faut reviser ces plans, y remplir les lacunes, y bien établir la largeur des chemins; voilà sans contredit où l'uniformité est désirable. Il faut donc, à mon avis, une impulsion générale qui parte d'un même centre, et l'on doit y pourvoir au moyen d'un fonds commun. Un demi-centime ajouté à la contribution foncière pendant cinq ans y suffira. Cette charge n'est pas énorme, et tout le pays doit tenir à ce que ce travail se fasse bien; les communications vicinales facilitent l'approvisionnement des marchés, elles relient entre elles les communes, et tout le pays y est intéressé.

M. le comte Duval a manifesté le désir qu'on ajoutât à ces plans les cours d'eau; cela pourra se faire par la suite, mais, pour le moment cela retarderait l'exécution de la présente loi, ce qu'il faut éviter.

Quant aux jauges des usines, cela fait partie des règlements qu'ont adoptés les administrations chargées de la police des cours d'eau. Lorsqu'on autorise l'établissement d'une usine, cet objet ne manque jamais d'être mentionné dans l'ordonnance, et les ingénieurs des ponts et chaussées sont tenus d'en assurer l'exécution.

Pour que ces plans aient toute l'utilité désirable, il importe de leur donner la plus grande uniformité possible; il ne faut pas perdre de vue qu'ils doivent servir à nous indiquer les grandes communications qui pourront être établies plus tard, soit par voie de concession, soit par l'État ou les provinces. Les routes nouvelles à construire pour profiter d'un canal, d'un chemin de fer, et qui devront traverser des communes, s'instruiront plus facilement quand nous aurons un bon atlas de toutes les routes, de tous les chemins du royaume. On conçoit dès lors que c'est d'après l'impulsion du gouvernement que les plans doivent être dressés; on ne peut pas, je le sais, exclure complétement les administrations locales de cette opération; ce serait méconnaître les attributions que leur confère la loi communale; mais si la chose était abandonnée entièrement aux soins des communes, il arriverait, à coup sûr, qu'il n'y aurait ni l'uniformité ni l'exactitude convenables. Il pourrait aussi se faire que des membres influents d'une administration eussent quelque intérêt à ce que les plans ne fussent pas d'une fidélité parfaite, et c'est pour éviter les abus, de ce chef, que le gouvernement doit assurer l'exécution des règles qu'il aurait prescrites. Ainsi les nouveaux plans seront dressés sur les calques des plans cadastraux; ces calques devront être rectifiés sur les lieux par les indications des autorités communales qui pourront s'aider des tableaux dressés en vertu d'un arrêté de 1820 dont l'exécution n'a malheureusement pas eu lieu, dans toutes les provinces, avec le même soin. Quant aux opérations relatives à la confection même du plan, elles seront confiées à un agent spécial du gouvernement. C'est, je crois, le moyen le plus sûr de ne point empiéter sur les attributions des autorités communales et d'obtenir un bon travail, un travail satisfaisant.

Puisque j'ai la parole, je demanderai la permission de répondre un mot à la question qu'a faite M. le duc d'Ursel. La loi que nous faisons établit des règles générales. On a supposé qu'elle ne touchait en rien aux usages établis dans quelques provinces, mais je ne pense pas qu'il en soit ainsi. Le projet de loi ne peut porter aucune atteinte aux droits acquis, c'est ce qu'a voulu faire comprendre M. le ministre, mais il n'a certainement pas prétendu parler des usages qui se sont établis insensiblement et qui se trouvent en opposition aux lois. Je le répète, il ne s'agit que des droits acquis par titres.

Ainsi, par exemple, un propriétaire prend à sa charge l'entretien d'un chemin à perpétuité : cela résulte d'un titre, et ce propriétaire sera toujours tenu de pourvoir à l'entretien de ce chemin, parce que son contrat l'y oblige. Un particulier, dans une commune, ouvre-t-il un chemin et se réserve-t-il d'y faire des plantations, c'est un titre qu'il est en droit d'invoquer, et la loi n'y peut rien changer. Mais la loi ne mentionne pas les usages locaux qui sont contraires aux lois existantes et qui ne peuvent être considérés comme des droits acquis.

C'est la loi de thermidor an x qui sert de règle pour la réparation des chemins vicinaux. Les lois subséquentes n'ont pas altéré cette base, seulement les administrations regrettaient de ne pas pouvoir établir une taxe pour ces travaux; elles avaient été frappées des inconvénients qui résultaient des prestations en nature, car la journée de travail, faite nonchalamment, ne valait pas même une demi-journée ordinaire; on aurait voulu pouvoir y substituer l'impôt en argent, mais la loi s'y opposait. Cet état de choses n'a changé que plus tard, lorsqu'une loi nouvelle permit de calculer les prestations en nature au marc le franc des contributions. Cependant pour décider le contribuable à racheter ses journées, à se libérer en argent, il fallut presque partout faire descendre le prix de la journée d'un franc à 75 cent. et même 50 cent. Il est positif que c'est toujours la loi du 4 thermidor

Digitized by Google

taux qui sert de base à toutes les opérations relatives aux chemins vicinaux.

M. d'Hoop fit remarquer que les dispositions du 4 thermidor an x n'étaient pas une loi, mais un arrêté des consuls ; je répliquai :

Messieurs, je vous ferai remarquer à mon tour que les arrêtés des consuls, ainsi que les décrets impériaux, ont acquis force de loi s'ils n'ont pas été déclarés illégaux. Une commission avait été nommée par le sénat conservateur pour en prendre connaissance. Trois mois lui furent donnés pour cet examen et, le délai passé, tous les actes non déclarés, par elle, contraires aux constitutions de l'empire, furent dès lors considérés comme des lois.

Le demi-centime additionnel proposé par amendement du sénat pour faire face à la dépense, ayant paru contraire à l'article 27 de la constitution par lequel il est interdit au sénat de prendre l'initiative pour les impôts, je pris la parole :

Je répondrai que jamais on ne me verra chercher à étendre les prérogatives du sénat au delà des limites tracées par la constitution ; mais aussi je ne consentirai jamais à les restreindre. Si l'interprétation qu'on veut donner à l'article 27 pouvait prévaloir, il en résulterait, Messieurs, que notre droit d'amendement serait presque réduit à rien, car il est peu de lois qui ne doivent, en définitive, donner lieu à des recettes ou à des dépenses. Ne perdons pas de vue qu'il ne s'agit qu'accidentellement d'une taxe ; ce n'est pas l'objet, le but de la loi ; ce but, cet objet, c'est la réparation des chemins vicinaux ; il faut pourvoir, dans tous les cas, à la dépense, et nous indiquons, par forme d'amendement, le mode qui nous paraît le plus facile et le plus équitable.

Je ne puis interpréter comme plusieurs de nos honorables collègues le sens de l'article 27. L'interdiction faite au sénat ne porte, à mon avis, que sur les lois générales de dépenses et de recettes, sur les budgets, sur les lois de finances, destinées à procurer des ressources au trésor, mais non sur de simples moyens d'exécution, sur des mesures propres à couvrir des dépenses résultant d'une loi d'administration.

Réplique.

Je ne suis pas, en général, partisan de la précipitation, mais, dans cette circonstance, je ne vois aucun motif pour remettre au lendemain la suite de cette discussion. La question qui nous occupe s'est déjà présentée une fois, à propos du projet de loi relatif au conseil d'État. On voulait, à cette occasion, prétendre aussi que le sénat s'arrogeait le droit que lui refusait l'article 27 de la constitution, puisque cette loi nécessairement entraînait des dépenses à sa suite, car il est évident que les places ne pouvaient se remplir gratuitement. Il fut néanmoins reconnu presque unanimement et sans contradicteur, hors de cette enceinte, que le sénat s'était renfermé dans le cercle de ses prérogatives. J'avouerai que ce point constitutionnel pouvait paraître plus douteux dans ce cas-là que dans celui-ci ; je dirai même que, sans se montrer inconséquent, on peut, après avoir repoussé la compétence du sénat pour la création d'un conseil d'État, adopter le mode proposé pour subvenir aux frais de la confection des plans des chemins vicinaux. Remarquez-le bien, je le répète, il ne s'agit pas d'une loi de dépense ; il n'est question que d'établir de quelle manière sera couverte la dépense prescrite par les articles 1 et 2. On avait songé d'abord aux fonds communaux ; mais, après mûr examen, votre commission a trouvé plus régulier, plus équitable et plus facile de créer un fonds spécial, ce qui contribuerait à rendre les résultats de la mesure plus prompts et plus certains.

C'est donc, ainsi que je l'ai dit, c'est donc accidentellement que l'on propose un demi-centime additionnel sur les contributions directes. Pourquoi le sénat ne jouit-il pas, comme les deux autres pouvoirs, de la plénitude de l'initiative ? c'est que, pour la création des impôts, pour les budgets, pour la levée des troupes, il convenait de lui réserver sa position de modérateur, c'est là ce qui rend son contre-poids important. On ne doit pas oublier qu'avec la même origine que l'autre chambre, l'élection, sa place dans l'organisation sociale ne doit cependant pas être tout à fait la même : mais le législateur n'a pas pu vouloir restreindre le droit qu'a le sénat d'amender les lois de finances et d'y changer certains chiffres, au besoin. Entendre autrement les choses serait réduire singulièrement l'utilité, l'importance du premier corps politique de l'État.

M. le ministre de l'intérieur paraît croire que la commission veut mettre à la charge du budget de l'État le demi-centime destiné à la dépense de la confection des plans... c'est une erreur. Il s'agit d'un fonds spécial, indépendant du budget de l'État, et dont l'objet est parfaitement déterminé.

Connaissant déjà les bases de la dépense et sachant qu'elle s'élèverait à cinq cent et quelques mille francs, nous avons pu calculer qu'un demi-centime sur toutes les contributions directes donnerait une somme plus que suffisante, et les quel-

Digitized by Google

ques mille francs de surplus seront affectés à l'encouragement de la voirie vicinale.

Du reste, il est certain que ces plans seront d'une grande utilité pour les communes et pour les propriétaires riverains toutes les fois qu'il y aura lieu de bien déterminer leurs droits respectifs. Un puissant motif encore pour couvrir la dépense au moyen d'un fonds commun, c'est que, sans cela, certaines communes pauvres seraient écrasées. Il y en a dont le territoire, très-étendu, présente peu de valeur. Dans le Luxembourg, par exemple, des communes hérissées, pour ainsi dire, de chemins, seraient hors d'état d'acquitter les dépenses que nécessiterait la confection de leurs plans.

Mais pourquoi, me dira-t-on, faites-vous contribuer tout le royaume à la dépense? Ma réponse sera bien simple : c'est parce qu'une bonne voirie vicinale intéresse tout le pays. Si l'accès vers les villes est facilité, les marchés en seront mieux pourvus, et la concurrence fera baisser le prix des denrées; cela me paraît de toute évidence. Les communes reliées entre elles facilitent les communications entre toutes les parties du royaume. On ne peut donc pas contester qu'ici se trouve un intérêt général.

Il faudrait, prétend M. le ministre de l'intérieur, que l'on mît la moitié de la dépense à la charge des communes, et la moitié à la charge de l'État... Ce serait singulièrement compliquer la marche de cette affaire. Je suis persuadé que si l'on adoptait un pareil projet, on aurait beaucoup de peine à décider les communes aux sacrifices nécessaires; on sait ce que peuvent souvent le mauvais vouloir et la force d'inertie; on serait fort longtemps avant de former ce fonds commun.

M. le ministre des travaux publics, partant du même principe, prétend que le demi-centime additionnel devrait figurer au budget... Je n'en vois pas la nécessité; c'est un fonds tout à fait spécial, qui se compose d'une légère cotisation payée par les habitants de toutes les communes. M. le ministre ajoute que l'État donnerait des subsides aux communes pauvres. Je n'aime pas beaucoup, j'en fais l'aveu, je n'aime pas beaucoup les subsides qui n'ont pas, pour bases de distribution, des règles fixes, parce qu'il est difficile que l'arbitaire ne s'en mêle point. Les règles fixes sont particulièrement nécessaires sous les gouvernements représentatifs. Je crains que MM. les ministres ne se montrent trop sensibles à l'éloquence des solliciteurs intéressés à donner le change sur les besoins réels de telle et telle commune. Loin de moi néanmoins la pensée que M. le ministre soit capable de manquer, de gaieté de cœur, aux lois de l'équité, mais sa religion peut très-bien être surprise; cela s'est déjà vu.

Je pense donc que ce que nous proposons est conforme à l'équité, et que c'est le seul moyen d'obtenir un bon résultat; il est simple, facile et ne blesse aucun intérêt; il doit convenir à tout le monde; mais si, contre toute attente, il était rejeté, si l'on se bornait à donner des subsides aux communes pour payer les frais de la confection des plans, ce serait à ne plus en finir, et nous manquerions le but de la loi en ce qui concerne l'atlas des chemins vicinaux, atlas qui doit offrir tant d'avantages incontestables et qui ne peut manquer de faire honneur à la Belgique.

Plusieurs membres ayant insisté pour qu'il ne fût rien innové relativement aux anciens usages provinciaux, je crus devoir donner encore les explications suivantes :

Messieurs, la loi projetée se borne à consacrer un principe de législation existant déjà; car on ne doit pas perdre de vue que l'arrêté-loi du 4 thermidor an x avait totalement aboli les anciens usages des Flandres, qui ne devaient plus être regardés que comme des usages continués par simple tolérance, mais auxquels on pouvait se refuser. Le droit de plantations, abandonné aux propriétaires riverains, était, je le conçois, un dédommagement des frais d'entretien, mais ces plantations pouvaient présenter des inconvénients sous le rapport du bon état des chemins. Une législation plus juste fut donc introduite sous le gouvernement français, plus juste puisqu'elle fait peser la charge sur tous les intéressés, tandis que l'ancienne coutume n'atteignait que quelques-uns. Si la loi du 4 thermidor an x ne paraît pas avoir été invoquée par les habitants, c'est que sans doute ils en ignoraient l'existence. La loi proposée ne fait donc que la confirmer, elle n'innove rien, et je pense que nous ferons bien de l'adopter.

J'entends parler de contrat tacite, de contrat immémorial!.. Je ne pense pas, Messieurs, qu'on puisse supposer un pareil contrat. Ces usages ne faisaient que consacrer un mode adopté pour les réparations des chemins; mais surcharger les riverains seuls de cette dépense n'était pas équitable. On a donc bien fait de modifier ces anciens usages, en y substituant la loi qui répartit les charges à résulter de ces réparations entre tous les habitants d'une commune, et c'est ce que nous nous proposons de maintenir par la loi actuelle.

Digitized by Google

Dernière réplique.

M. le ministre de l'intérieur me paraît avoir admirablement bien prouvé que, même dans les Flandres, il serait fort avantageux de revenir sur les anciens usages qui laissent l'entretien des chemins vicinaux à la charge des riverains, et qui n'ont pas du tout atteint le but désirable, celui d'avoir une voirie vicinale en bon état.

J'entends dire que les grands propriétaires ne sont pas intéressés au maintien de l'ancien ordre de choses. Je suis loin de croire que des motifs d'intérêt puissent exercer la moindre influence sur le vote d'aucun d'entre nous; mais il n'en est pas moins vrai que très-généralement ce sont de pauvres gens, de très-petits propriétaires qui se placent au bord des chemins; ils s'y placent pour y élever leur chaumière, pour y établir un petit cabaret, une forge, et, par cette position presque forcée, ils sont tenus de réparer, d'entretenir en bon état un chemin que d'autres, en réalité, dégradent davantage. Je persiste donc à croire que ce qui nous est proposé par le projet de loi est plus juste que l'amendement destiné à perpétuer une bigarrure toujours fâcheuse, de province à province, et qui pourrait même se reproduire de district à district, de commune à commune dans la même province.

Le projet, après avoir subi quelques amendements, fut adopté par le sénat le 19 mars 1841 [1].

BUDGET DE L'INTÉRIEUR.

(Séance du 15 mars 1841 [2].)

Messieurs,

Dans toutes les discussions importantes qui se sont présentées, soit aux états généraux, soit au congrès national, soit au sénat, j'ai considéré comme un devoir d'exprimer mon opinion avec franchise, au risque même de déplaire aux deux parties belligérantes, ce qui m'est arrivé plus d'une fois, car il est des époques difficiles où ceux qui se refusent à flatter les passions sont fort mal accueillis. Le courage de la modération ne m'a jamais manqué. Je ne garderai point le silence au milieu des graves débats qui nous occupent depuis trois jours. Je ne me flatte cependant pas d'apporter de nouvelles lumières à la discussion.

Le spectacle que présente aujourd'hui la Belgique, divisée en deux camps pour ainsi dire d'égale force, est affligeant pour tous les amis de la patrie... J'ai consacré ma vie presque tout entière à combattre les exagérations des partis, et certes personne plus que moi ne déplore un pareil état de choses, mais à qui la faute?... mais de quel côté sont venus les premiers torts?... Mes honorables amis le comte Duval et le comte de Renesse vous ont dit à cet égard des vérités incontestables; l'honorable ministre de la justice vous a mis sous les yeux un tableau de nature à frapper tous les esprits sérieux.

C'est vers 1833 que le germe de ces déplorables divisions prit quelque consistance.

Un habile homme d'État, plus occupé du soin de rendre à son pays d'importants services que du désir de s'en prévaloir [3], fonda le cabinet de 1834 et s'imposa la tâche patriotique de contenir les partis; il sentait qu'un gouvernement n'est fort qu'en refusant de se placer à leur remorque, mais il n'en fut plus de même après son éloignement du timon des affaires... Je ne reproduirai pas ce que j'ai dit, sur ce triste sujet, il y a quinze mois. C'est un axiome, Messieurs, que *lorsque l'arc est trop tendu, il se rompt;* la chute du ministère de Theux était inévitable. Le ministère qui lui succédait ne pouvait manquer d'obtenir d'abord un accueil favorable; néanmoins une certaine méfiance accompagnait les acclamations; on craignait de voir préférer à ce juste-milieu, qui exige tout à la fois noblesse et fermeté, un mesquin système de bascule dont précédemment on avait accusé les deux fondateurs du nouveau cabinet. Des faits, insignifiants sans doute, mais auxquels la malveillance prêtait de la force, et peut-être encore une sorte d'hésitation méticuleuse dans la direction des affaires, vinrent confirmer ces craintes. On ne le sait que trop, le zèle inconsidéré des thuriféraires ministériels manqua son effet. L'irritation des adversaires s'en accrut, et bientôt leur mauvais vouloir, à la chambre des représentants, ne garda plus de mesure: les actes même les plus irréprochables, par exemple le concours entre les élèves des principaux colléges, sollicité depuis plusieurs années par quelques gouverneurs, ne purent échapper à l'injustice du

[1] J'ai fait grâce à mes lecteurs des discussions de détail, sur le rachat en argent des prestations en nature, sur les plantations, etc., etc. La discussion sur l'ensemble de la loi n'est déjà que trop longue.

[2] Le ministère se composait alors de MM. Leclercq, à la justice; Lebeau, aux affaires étrangères; Liedts, à l'intérieur; Mercier, aux finances; Buzen, à la guerre, et Rogier, aux travaux publics.

[3] M. le comte de Muelenaere.

Digitized by Google

blâme. On voyait avec peine nos ministres endurer, chaque jour, de nouveaux outrages et le pouvoir s'affaiblir dans leurs mains. Une telle situation ne pouvait se prolonger, et M. le ministre de la justice, avec cette indépendance de caractère que personne ne lui conteste, se plaça, ainsi que ses collègues, dans une position honorable, en faisant, du vote sur le budget des travaux publics, une question de cabinet, question qui fut décidée favorablement le 2 mars. On prétend aujourd'hui (et cela dans une assemblée qui s'est toujours piquée de circonspection, de sagesse) casser cette décision solennelle : mais quels motifs fait-on valoir? quels sont donc les griefs?... de prétendues tendances qu'on ne définit même que d'une manière excessivement vague. En faire une cause de réprobation, Messieurs, serait, à mon avis, méconnaître les plus simples notions de l'équité; il m'est impossible d'y donner mon assentiment. Le sénat, j'aime à le croire, sentira que refuser un budget dans les circonstances présentes, et lorsque les crédits sont épuisés déjà depuis quinze jours, ce serait s'exposer à jeter la perturbation dans nos affaires. Le roi d'ailleurs connaît la crise actuelle; laissons à sa haute sagesse le soin de l'apprécier. Qu'il exerce, comme il l'entend et dans toute sa plénitude, une des plus précieuses prérogatives de la couronne, le libre choix de ses ministres.

Autant que qui que ce soit, j'appelle de tous mes vœux les mesures de conciliation, j'appelle de tous mes vœux la concorde, cette indispensable sauvegarde de notre jeune nationalité; mais sommes-nous bien d'accord sur les moyens d'atteindre ce grand but?... Je vous en conjure, Messieurs, ne perdez jamais de vue, dans toutes vos combinaisons, que si la Belgique ne veut pas d'une marche prétendûment progressive qui, procédant par saccades et par bonds, compromettrait la liberté, la civilisation même, elle ne veut pas davantage de cette marche rétrograde, avilissante, indigne du siècle et que repousse tout ami de l'ordre, tout partisan du bien-être social. Ces deux voies, qu'on ne s'y trompe point, conduiraient également au précipice.

PROPOSITION D'UNE ADRESSE AU ROI

POUR APPELER SON ATTENTION SUR LA SITUATION INTÉRIEURE DU PAYS.

(Séance du 17 mars 1841.)

C'est avec peine, Messieurs, que je viens d'entendre un ministre supposer que l'opinion publique puisse se méprendre assez sur l'opposition du sénat pour imaginer qu'elle prend sa source dans une lutte de la noblesse contre la classe moyenne; mais une pareille supposition serait dénuée de tout fondement; elle serait contraire à toute idée raisonnable; l'expérience du passé y donnerait un démenti formel.

La noblesse belge n'a jamais, dans aucun temps, séparé ses intérêts de ceux des autres classes. Voilà ce qui nous explique pourquoi, sur 200 membres du congrès national, il s'en est trouvé 71 qui faisaient partie de la noblesse.

La noblesse, sous l'empire de la loi fondamentale des Pays-Bas, avait des prérogatives; elle était constituée en corps équestre et jouissait de priviléges électoraux. Eh bien! s'est-il élevé, au congrès, une seule voix pour le maintien de ces prérogatives, de ces priviléges? Non, Messieurs, le membres de la noblesse ne demandèrent qu'à se trouver confondus avec les autres citoyens dans les mêmes vues patriotiques. Quant au sénat, c'est à tort certes qu'on l'accuserait de prétentions aristocratiques; le sénat n'en élève jamais aucune. Tout Belge, d'ailleurs, qui réunit les conditions d'âge et de fortune exigées par la constitution, peut avoir accès au sénat, et personne n'ignore avec quel empressement, avec quelle distinction même sont accueillis, dans notre assemblée, ceux de ses membres qui appartiennent, soit à l'industrie, soit au barreau.

Ces paroles, que je regarde comme antigouvernementales, et qu'il faut sans doute attribuer à la chaleur, à la rapidité de l'improvisation, ces paroles qui peuvent avoir du retentissement dans le pays et produire un fâcheux effet que désavouerait, je n'en doute point, un homme d'État qui, dans plus d'une circonstance, a fait ses preuves de sagesse et de retenue; ces paroles, dis-je, ne pouvaient rester sans réfutation dans cette enceinte.

J'ai cru convenable de dire ce que j'ai dit à cet égard et de mettre M. le ministre à même d'expliquer sa pensée. Ce devoir rempli, je demanderai aux honorables auteurs du projet d'adresse quel est leur but. Serait-ce d'éclairer le roi sur la situation actuelle du pays, ou plutôt d'appeler sa sollicitude sur cette situation? Cela me semble tout à fait superflu, à moins qu'on ne veuille faire au roi l'injure de croire qu'il n'a pas toujours suivi la marche de son gouvernement et les dispositions de l'esprit public avec le soin convenable. D'ailleurs, ce serait, en quelque sorte, porter atteinte au libre arbitre du roi, ce serait entraver sa liberté d'action.

Si l'on suppose à l'adresse une plus grande

Digitized by Google

portée, c'est-à-dire s'il s'agit de provoquer le renversement du ministère, les circonstances ne sont pas de nature à concilier une pareille mesure avec les principes de modération et d'équité qui doivent diriger le sénat et qui l'ont dirigé dans toutes les circonstances. Le moment en outre me paraît fort mal choisi ; toutes les têtes s'exaltent; les partis sont déjà sous les armes, et certains hommes qu'on appelait *doctrinaires*, mot présenté comme synonyme d'*égoïste politique*, se trouveront tout à coup, si vous les renversez, transformés en colosses dans l'opinion. Je pense, Messieurs, qu'il faut juger les ministres sur leurs actes, qu'il faut attendre des actes. Si ces actes méritent le blâme, je serais le premier certes à rejeter même un budget pour renverser des ministres qui, par leur manière de gouverner, pourraient compromettre la prospérité publique.

Messieurs, quel spectacle donnons-nous à l'étranger? Nous voulons renverser le ministère sans motif réel, sur de simples conjectures; mais ne craignez-vous pas de confirmer l'idée que la Belgique est ingouvernable ? Nous avons une constitution que plusieurs hommes éclairés jugent avec quelques préventions, qu'ils ne croient pas même viable, parce que les pouvoirs n'y semblent pas convenablement pondérés, et que les libertés débordant de toutes parts, il est à craindre que les partis ne les exploitent à leur profit, qu'ils n'en fassent, tour à tour, le monopole. Eh bien ! ces funestes préventions, nous allons les fortifier de plus en plus.

D'honorables membres prétendent qu'il entre dans les attributions du sénat de renverser, au besoin, un ministère (ce que je ne leur conteste point), mais ils veulent en chercher la convenance dans leur origine, dans le système électif qui les a conduits ici... et c'est pousser bien loin, me semble-t-il, la théorie des inductions.

Lorsque, au congrès, il fut question de l'établissement du sénat, on était loin de se montrer d'accord; et cette institution s'est ressentie des circonstances qui dominaient alors l'opinion. J'aurais voulu, pour mon compte, un sénat qui présentât plus d'indépendance de l'avenir. J'avais proposé que les sénateurs fussent nommés à vie, par le roi, sur la présentation de candidats en nombre triple par les électeurs. Cette proposition trouva des adversaires dans les deux extrêmes, ce qui la fit écarter. Les uns exigeaient trop, et les autres ne voulaient pas assez. Quoi qu'il en soit, nous avons un sénat dont les membres sont élus pour huit années.

Après cette petite digression, je dirai que, par cela même qu'une sorte de similitude d'origine existe entre le sénat et l'autre chambre, nous devons redoubler de circonspection et de prudence, afin d'écarter toute mesure irritante, et de conserver cette attitude modératrice que le pouvoir constituant a voulu nous donner; car ce n'est pas une doublure, une reproduction, en quelque sorte, de la chambre des représentants, que le congrès a prétendu instituer en créant le sénat.

On a parlé de l'union. Eh! Messieurs, c'est le plus ardent de mes vœux. L'union! il n'est personne, ici, qui ne la désire; mais comment y parvenir? Il faudrait se rappeler et mettre en action les patriotiques paroles prononcées par l'honorable M. Dumon-Dumortier, et qui m'avaient paru produire généralement sur nous une si favorable impression. Éloignons de nous tous ces vains systèmes, toutes ces théories, toute cette métaphysique enfin sur laquelle il est si facile de discourir longuement et si difficile de s'entendre. Disons-nous bien qu'il faut être de son pays, avant d'être de son parti; soyons Belges, Messieurs, Belges avant tout. Laissons au roi le soin de voir si, quand et comment il convient de modifier ou de changer le ministère.

23 membres se sont prononcés pour la prise en considération de la proposition d'une adresse au roi, 19 contre, parmi lesquels je me suis rangé.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure, la commission nommée pour présenter un projet d'adresse entre dans la salle et propose d'admettre le projet tel que l'avaient présenté les auteurs de la proposition. M. le ministre de la justice déclare que le ministère regardera l'adoption comme un vote dirigé contre lui. — L'appel nominal donne pour résultat l'adoption de l'adresse par 23 voix contre 19.

BUDGET DE L'INTÉRIEUR.

CHAPITRE RELATIF AUX DÉPENSES DIVERSES.

JEUX DE SPA.

(Séance du 18 mars 1841.)

M. Dumon-Dumortier ayant proposé la suppression des jeux de hasard, à Spa, comme contraires à la morale, je dis :

Je pense, Messieurs, qu'on se gardera bien d'autoriser les jeux de hasard à Ostende, ville commerçante où de pareils passe-temps peuvent entraîner à leur suite d'épouvantables catastrophes. Que M. Dumon-Dumortier se tranquillise à cet égard! Je féliciterai, comme notre honorable collègue, le gouvernement français d'avoir supprimé les maisons de jeux à Paris, cette magnifique capi-

Digitized by Google

tale que les étrangers visitent pour elle-même et sans y être conduits par l'appât du jeu ; cette mesure est assurément très-morale, mais il est à craindre néanmoins qu'on n'ait seulement déplacé le mal, car, à ce qu'on assure, les maisons clandestines de jeux, bien plus dangereuses que les anciennes, s'y multiplient.

J'applaudis de grand cœur à la suppression des jeux de Chaudfontaine. Chaudfontaine est aux portes de Liége, ville de commerce et d'industrie, ville d'université. L'on conçoit assez les désordres qui devaient résulter de ce voisinage.

La banque, à Spa, ne présente pas les mêmes dangers. Je n'aime point les jeux de hasard, et je voudrais qu'il n'en existât nulle part : mais puisqu'ils sont organisés, en Allemagne, dans tous les lieux de réunion pour les eaux, et que c'est un moyen d'attirer la foule, je ne vois pas pourquoi nous priverions Spa de cette ressource sans laquelle il serait difficile de lui continuer les subsides nécessaires pour l'entretien de ses monuments. Ses monuments sont admirés de toute l'Europe et l'on doit tenir à honneur de les conserver; je ne vois pas pourquoi nous consentirions à ruiner ce bourg, l'objet de tant de courses lointaines; je ne vois pas pourquoi nous repousserions au delà de nos frontières les oisifs possédés de la manie de courir les chances des jeux de hasard. Qu'on respecte la morale ! rien de mieux, mais il ne faut pas cependant pousser ce respect jusqu'au puritanisme.

PROJET DE LOI

RELATIF A L'ENTRÉE DES FOINS ÉTRANGERS.

(Séance du 20 mars 1841.)

Je m'étais d'abord décidé, Messieurs, à voter en faveur du projet de loi ; mais, après un nouvel examen, je me suis convaincu que, favorable à quelques intérêts particuliers, elle serait contraire à l'intérêt général. Je suis plus que jamais frappé de l'inconvénient qu'il y a de faire trop légèrement, lorsqu'il s'agit de douanes, des lois partielles et qui puissent provoquer des mesures de représailles ; il faudrait, avant tout, voir l'ensemble des relations commerciales avec les pays étrangers.

Si l'on imposait un droit sur l'entrée des foins, les communes-frontières pourraient en éprouver aussi des entraves pour leur agriculture. Ces divers motifs m'engageront à me prononcer contre la loi.

BUDGET DES FINANCES.

SERVICE DE LA MONNAIE.

(Séance du 30 décembre 1841.)

Messieurs,

La question des monnaies, particulièrement des monnaies d'or, est une question fort grave, et ce n'est pas moi, certes, qui me permettrai de la trancher; je pense qu'il faut se borner à la recommander aux méditations de M. le ministre des finances. Si l'on a des pièces d'or dont le titre soit différent que dans les États avec lesquels nous avons le plus de relations, par exemple, des pièces de 25 francs, comme on le projetait, il peut en résulter sans doute qu'elles sortiront moins du royaume, mais ne sera-ce pas en imposant des entraves au commerce ? Une pareille mesure serait assurément très-gênante, très-onéreuse aux voyageurs belges, car nous l'avons éprouvé pour les pièces de 10 florins; on ne les place à l'étranger que moyennant un sacrifice assez considérable. Les pièces de 20 francs d'Italie, et de 80 réaux d'Espagne, qui équivalent à 20 francs, circulent partout sans aucune perte. Je le répète, il s'agit d'une question importante et qui mérite un sérieux examen.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

DU TRAVAIL DANS LES PRISONS.

(Séance du 30 décembre 1841.)

Messieurs,

L'utilité, la nécessité même de faire travailler les prisonniers est si généralement reconnue, que je n'insisterai pas sur ce point. Qu'on cherche ensuite à tirer parti des ouvrages confectionnés, cela doit être... Il est tout simple, il est de toute justice que le gouvernement, qui supporte les frais des prisons, en retire les bénéfices; mais ce que je crois devoir blâmer, c'est l'usage introduit dans quelques localités de vendre, en détail, à bas prix, les objets fabriqués par les détenus; il en résulte un préjudice notable pour les petites industries, pour les boutiquiers. Aussi j'avais cru devoir faire sentir ces inconvénients à la société charitable de Namur, qui s'empressa de faire droit à ma réclamation. Cette société mérite assurément l'éloge qu'en a fait l'honorable comte de Quarré, mais, je dois le dire, la commission des prisons de Bruxelles

Digitized by Google

et de Vilvorde a constamment fait preuve d'un zèle qui ne laisse rien à désirer; les besoins de l'instruction religieuse n'ont pas été méconnus, et nous avons notamment à Bruxelles un aumônier modèle et bien digne du beau nom qu'il porte, M. l'abbé Triest, neveu ou cousin du Vincent de Paul de la Belgique.

BUDGET DE L'INTÉRIEUR.

(Séances du 30 et du 31 décembre 1841.)

Messieurs,

A propos du budget qui nous occupe, on a parlé des employés du ministère; on les trouve trop nombreux. Je sais qu'il est très-désirable de les multiplier le moins possible. Il vaudrait mieux en avoir de bons, qui feraient plus de besogne, et de la meilleure besogne; mais il faut convenir que le remède n'est pas facile. Après la révolution, il fallut organiser les ministères à la hâte, et l'on ne trouve pas toujours en assez grand nombre des sujets convenables sous la main. Un nouveau ministre tient à se faire seconder, il doit donc parfois s'adjoindre de nouveaux collaborateurs. On me dira qu'il ferait bien de se débarrasser des mauvais; à la bonne heure, mais cela ne laisse pas d'être difficile dans la pratique; on se décide avec peine à renvoyer des hommes estimables auxquels on ne peut faire de graves reproches et qui n'ont d'autres torts que d'être moins instruits qu'ils ne devraient l'être; comment prendre la résolution de les mettre sur le pavé, de les réduire à la misère? Il y aurait un moyen d'obvier à cet état de choses, mais il faudrait, pour cela, que les recettes des contributions ne fussent pas données, exclusivement du moins, aux agents de l'administration des finances. Après en avoir pourvu convenablement des surnuméraires et d'anciens employés du service actif, pourquoi n'en réserverait-on pas un certain nombre aux employés des ministères et des gouvernements provinciaux qui auraient moins d'aptitude pour leur travail que pour la comptabilité? L'on peut être fort bon receveur avec un esprit médiocre. Une intelligence ordinaire et de la probité, voilà tout ce qu'il faut. — J'attache quelque importance à cette idée, et j'appelle à cet égard l'attention de MM. les ministres. On conserverait moins de commis médiocres et l'on ferait marcher l'administration d'une manière plus satisfaisante, si l'on savait que faire des employés à la réforme.

Je ne partage pas les inquiétudes qui viennent d'être manifestées relativement à la bonne direction des beaux-arts et de l'instruction publique par suite de la division opérée entre les deux branches de cette administration : elles auraient pu sans doute rester réunies, mais à raison du développement donné aux concours de l'instruction moyenne et de la création des concours universitaires, il résulte nécessairement un surcroît de travaux pour la division de l'instruction publique, et certes il n'est pas mal d'en avoir chargé un chef spécial un chef d'une expérience incontestable. Quant au directeur des beaux-arts, c'est un homme d'une capacité qu'on ne révoque pas non plus en doute; c'est un amateur éclairé des beaux-arts et qui leur a rendu des services aux différentes expositions [1]. On se récrie sur ce que c'est un fonctionnaire sans traitement, et qu'on ne pourra rien exiger de lui. Je répondrai que, pour l'homme d'honneur, c'est un puissant motif d'exactitude... Il s'en fera un devoir de délicatesse. Il aurait pu n'être qu'inspecteur général des beaux-arts. Cependant s'il a bien voulu s'imposer une tâche plus forte, je ne vois pas qu'il y ait lieu d'en faire un reproche ni à lui, ni au chef du département de l'intérieur. On dit encore : Mais s'il venait à se retirer, que ferait-on ? Alors, Messieurs, on pourrait réunir les beaux-arts à l'instruction publique sous le même chef de division, et certes celui que l'on vient de préposer à l'instruction publique a fait ses preuves également pour les beaux-arts [2]. Cet ancien professeur, que vous avez nommé membre adjoint du jury pour la philosophie et les lettres, est auteur d'ouvrages estimés sur la peinture et la gravure; il remplit aussi les fonctions de secrétaire de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles. On ne pourrait donc, au besoin, faire un meilleur choix; mais ce soin regarderait M. le ministre de l'intérieur, nous n'aurions pas le droit d'y intervenir.

Je m'arrête un instant au subside pour la publication des anciennes chroniques. Je ne contesterai pas les services qu'a rendus la commission royale d'histoire : ils sont incontestables; elle a poussé notre jeunesse studieuse vers les recherches historiques, et les manuscrits qu'elle a publiés sont loin d'être dénués d'intérêt; mais nos richesses en fait de chroniques manuscrites sont considérables, et je désirerais que le gouvernement engageât MM. les membres de la commission d'histoire à publier, de préférence, l'analyse de nos manuscrits avec la citation des passages les plus importants. Ce serait le moyen de mettre ceux qui se proposent de traiter des sujets historiques sur les

[1] M. le comte Amédée de Beauffort.

[2] M. Alvin.

Digitized by Google

traces des matériaux que renferment nos riches dépôts bibliographiques.

J'arrive aux commissaires d'arrondissement. Ce n'est pas moi qui croirai jamais qu'il soit possible de les supprimer; ce serait anéantir, en quelque sorte, l'administration. Les services qu'ils rendent me paraissent inappréciables, et quand ils sont ce qu'ils doivent être, ils parviennent à prévenir ou à terminer, dans les communes, des divisions, des tracasseries qui peuvent devenir fâcheuses, lorsqu'on leur laisse prendre racine. Ce sont les yeux du gouverneur en quelque sorte; je les considère comme indispensables. Je suis néanmoins d'avis qu'il faut en restreindre le nombre dans certaines provinces. Ce sera le moyen de ne choisir que des hommes de mérite et d'obtenir de meilleurs résultats.

On ne voudrait qu'un commissaire par arrondissement... A la bonne heure, qu'on parte de ce principe! Mais il est des exceptions exigées par les localités. La province de Namur, par exemple, est divisée en deux arrondissements judiciaires, Namur et Dinant, et néanmoins il y a trois commissaires d'arrondissement. Or il serait impossible de s'en passer à Philippeville.

Quant à l'augmentation du subside pour l'instruction publique, j'y applaudis de tout cœur. Ce sera certes un grand bienfait que de faciliter, par 25,000 francs de plus, les constructions d'écoles combinées avec les salles communales, de manière à supprimer le détestable usage d'établir l'administration au cabaret.

Ce qui concerne l'instruction moyenne me semble motivé suffisamment. On prétend que les subsides sont répartis inégalement, et l'on a cité des villes auxquelles on en accorde d'assez considérables, telles que Bruges, Tournai, Bruxelles; mais il y avait, pour cela, des motifs parfaitement justes, et l'on a certes lieu de s'en applaudir. C'est une semence qui a fructifié; les colléges (les athénées) de ces villes sont excellents; ils ont fourni des élèves qui se sont particulièrement distingués; les concours en font foi.

On fait remarquer que tel établissement n'a que 1,000 ou 2,000 francs... Mais où sont-ils placés? dans de petites villes; et je n'hésite pas à le dire, il est de ces villes qui ne devraient pas avoir de collége. La multiplicité de ces établissements nuit à la véritable instruction, car dans ces demi-colléges, si je puis m'exprimer ainsi, les élèves ne peuvent acquérir qu'une demi-instruction, une instruction insuffisante.

En Hollande, il n'y avait pas si petite bicoque qui n'eût son collége, ce qu'on a fait sonner bien haut dans certains livres; mais je pourrais citer un de ces etablissements où l'on voyait, en 1812, cinq professeurs et trois élèves. C'étaient des sinécures que l'on avait créées pour les professeurs. Je vois l'honorable M. Van Muyssen prêt à prendre la parole. Loin de moi la pensée de comprendre parmi les colléges inutiles celui de Tongres; je sais qu'il est établi sur le meilleur pied; on peut en juger par le dernier concours; il compte plusieurs élèves dont les compositions ont été distinguées, et qui sont au nombre des lauréats.

Je ne dirai que deux mots à propos des frais qu'exige l'Académie de médecine. Personne ne contestera l'utilité de réunir, sur un même point, les médecins les plus distingués du royaume pour s'instruire mutellement, pour conférer sur des matières importantes. Je ferai remarquer d'ailleurs qu'il ne résulte pas un grand surcroît de dépense de cette nouvelle institution, car elle permet, si je ne me trompe, de supprimer le conseil supérieur de santé qu'on avait établi au ministère de l'intérieur, de façon qu'il existe à cet égard une espèce de compensation.

On nous demande 10,000 francs pour aider à la construction d'une caserne de gendarmerie à Maeseyck... Je crois qu'il y a des motifs pour accorder ce subside, non parce qu'il s'agit d'un chef-lieu d'arrondissement, mais parce que Maeseyck étant situé sur l'extrême frontière, il y a nécessité d'y établir une brigade de gendarmerie sous le rapport de la police générale et dans l'intérêt de tout le royaume. Toutefois je ne voudrais pas que cela pût tirer à conséquence pour l'avenir. Je me permettrai de rappeler, à ce sujet, qu'il y a trois ans, la chambre des représentants a rejeté la demande d'un subside de 30,000 francs, que M. le ministre avait fait espérer à la province de Brabant pour l'aider dans la construction d'une caserne de gendarmerie à Bruxelles, et cependant cette caserne n'était pas seulement provinciale, elle était destinée à devenir également une école de gendarmerie; en effet, beaucoup de jeunes gens, admis dans ce corps, viennent à Bruxelles, avant de prendre l'uniforme, pour y être exercés, pour y apprendre les devoirs de leur nouvel état. La demande, portée au budget, avait paru tellement juste, que la commission du sénat manifesta le désir, il y a deux ans, qu'une loi spéciale fût présentée pour cet objet. Jusqu'ici rien ne s'est fait encore pour réparer cette injustice. A plus forte raison ne doit-on pas accorder facilement des subsides à d'autres localités qui ne peuvent pas se prévaloir des mêmes motifs. Néanmoins, je le répète, je ne m'oppose pas au crédit demandé à cause de la position exceptionnelle de Maeseyck.

Digitized by Google

Sur le subside demandé pour les beaux-arts et qui présentait une augmentation de 18,000 francs d'une part, et 50,000 francs de l'autre, pour les monuments à élever aux grands hommes.

Messieurs, j'arrive aux beaux-arts.

Élever des statues aux grands hommes, c'est réveiller nos souvenirs patriotiques, c'est exciter cet orgueil national, qui sera la meilleure garantie de notre indépendance. J'applaudis donc à cette dépense.

Quant au subside pour l'encouragement des arts en général, personne n'en contestera l'utilité. Indépendamment du bien moral, de l'honneur que nos artistes nous font au dehors, ils produisent encore un avantage matériel en faisant rentrer du numéraire dans le pays par la vente de leurs chefs-d'œuvre qui se placent au loin... Quelques personnes paraissent regretter de voir nos tableaux passer à l'étranger. Je ne suis pas de ce nombre; je sais que nos grands artistes ont besoin d'être appréciés dans leur patrie, et qu'il faut, pour cela, conserver quelques-unes de leurs productions dans nos musées, et c'est afin de les acquérir qu'on ouvre un crédit au budget; mais je ne suis pas fâché de pouvoir trouver de leurs œuvres au delà de nos frontières. C'est avec une vive satisfaction qu'en visitant les capitales étrangères, nous admirons les chefs-d'œuvre de nos anciens peintres et les tableaux de quelques-uns de nos peintres modernes, qui feront revivre, je l'espère, la gloire de l'école flamande.

M. le vicomte Desmanet de Biesme ayant parlé du peu de soin qu'on prend des tableaux acquis par l'État, et manifesté la crainte de voir se dégrader les deux tableaux de Wappers et de Dekeyser, placés comme ils le sont dans le vestibule des chambres, j'ajoutai :

Je partage l'inquiétude de l'honorable vicomte Desmanet de Biesme au sujet des dégradations que doivent fatalement subir les deux admirables toiles de Wappers et de Dekeyser, placées comme elles le sont. Il est une idée que je crois utile et que je voudrais soumettre au gouvernement. Ce serait de diviser en deux sections notre musée national, car bientôt nous en aurons un, je l'espère : l'une serait destinée aux chefs-d'œuvre des maîtres anciens, et l'autre aux meilleurs tableaux de nos peintres modernes ; après leur mort, on installerait leurs productions parmi celles de leurs illustres devanciers, lorsqu'elles seraient jugées dignes de cette destination. L'on procéderait, ici, comme on le fait à l'égard des rois d'Égypte, pour décider s'ils méritent les honneurs de l'immortalité.

Ce que M. le ministre de l'intérieur vous a dit sur les 50,000 francs destinés aux statues des grands hommes doit rassurer tout le monde. Aux grands hommes qu'il a cités il faut en ajouter quelques autres, et je voudrais qu'on n'oubliât point notre Marguerite d'Autriche; elle est née à Bruxelles, mais c'est sur une des places de Malines, dont elle a tant affectionné le séjour, que sa statue serait le mieux placée [1].

M. le comte de Quarré ayant dit qu'avant d'élever des statues aux morts, il fallait assurer, par l'économie, le sort des vivants, et que si le pays n'avait que des statues pour défendre son indépendance, il le trouverait fort à plaindre, je répliquai :

On a dit que, pour élever des statues aux grands hommes, il ne fallait pas priver les vivants des ressources qui leur sont nécessaires, et je suis fort de cet avis ; mais je répondrai que si je veux des statues, c'est aussi pour faire vivre des artistes d'un mérite supérieur qui, sans cela, seront forcés de s'établir ailleurs, de s'expatrier, ce qui certes ne ferait pas beaucoup d'honneur à la Belgique.

M. le comte de Quarré ne me paraît pas avoir saisi le sens de ce que j'ai dit hier. Je n'ai nullement prétendu que les statues de nos grands hommes défendraient nos frontières, mais bien qu'en excitant l'orgueil national on créerait cet esprit public qui deviendrait la meilleure garantie de notre indépendance. Voilà sous quel rapport j'ai parlé des statues.

PROJET DE LOI

POUR ACCORDER DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

Fonds d'agriculture augmenté de 10,000 francs.

(Séance du 19 février 1842.)

Je puis, Messieurs, vous donner quelques renseignements sur ce qui concerne la caisse d'agriculture restée en Hollande.

Une partie de l'impôt sur le bétail se plaçait, chaque année, en acquisition de rentes sur l'État. L'impôt a cessé d'être perçu, en 1830, je crois, parce qu'alors le produit annuel des fonds placés équivalait au produit de l'impôt. Il sera facile dès lors de calculer ce qui revient, de ce chef, à la Belgique.

Quant aux indemnités pour les agriculteurs, on les a fait dépendre de trop de formalités ; il faudrait les simplifier sans toutefois diminuer les moyens de prévenir la fraude.

[1] Cette statue, chef-d'œuvre d'un sculpteur malinois, M. Tuerlinckx, fut inaugurée le 2 juillet 1849 sur la Grand'-Place de Malines.

Digitized by Google

M. le ministre de l'intérieur prétend que d'une part l'on se plaint de trop de difficulté, tandis que de l'autre on signale une excessive facilité qui favorise la fraude ; c'est qu'effectivement il existe tout à la fois des formalités complétement inutiles, mais qui fatiguent les réclamants, et des précautions insuffisantes pour arrêter la mauvaise foi. Les instructions sont à refaire et l'on peut à cet égard consulter les gouverneurs des provinces.

BUDGET DE LA GUERRE.

(Séance du 24 février 1842.)

J'ai foi dans le maintien de notre existence nationale, parce que la Belgique est devenue une nécessité européenne. Ce n'est cependant pas une raison pour n'avoir pas d'armée sur pied, mais je ne pense pas qu'il faille, comme quelques personnes semblent le vouloir, pousser les choses à l'exagération, et je serais fâché de voir excéder la somme proposée.

Il est nécessaire d'avoir une armée respectable pour défendre notre nationalité, une armée qui, dans le cas où une grande puissance tenterait de franchir notre territoire, puisse opposer une résistance efficace jusqu'à ce que d'autres puissances, intéressées à notre conservation, viennent à notre secours. Il ne faut donc pas trop lésiner sur ce qui concerne l'armée, en s'abstenant toutefois de dépenses superflues, en faisant présider, partout, une sage économie.

Certes, nous avons à nous féliciter de l'organisation de l'école militaire. Le sénat, différentes fois, en a parlé dans des termes assez flatteurs pour que je n'aie pas besoin d'y revenir; mais je regrette, avec votre commission, qu'on n'ait pas cru devoir donner plus d'extension à cet établissement. Je suis du nombre de ceux qui voulaient en faire une espèce d'école polytechnique, destinée à pourvoir aux besoins du génie civil et du corps des mines aussi bien qu'à former des officiers pour les armes savantes. Malheureusement un esprit de clocher, si contraire aux vues d'avenir et d'intérêt général, a prévalu. Les professeurs civils de l'école demandent d'être placés sur la même ligne que les professeurs militaires, et cette réclamation est trop juste pour n'être pas accueillie par M. le ministre de la guerre. Les professeurs militaires reçoivent une indemnité en sus du traitement de leur grade, et c'est justice ; mais les professeurs civils devraient jouir annuellement d'une somme égale, et cela n'est point. Cependant on les prive de toute ressource en dehors de l'école, puisqu'il leur est interdit de donner des leçons ailleurs. Je dois dire un mot aussi de la chaire des belles-lettres supprimée, je pense, il y a peu de temps; elle me paraît fort regrettable. On a supposé que les jeunes gens devaient connaître leur langue avant d'entrer à l'école militaire, et je présume qu'il en est à peu près ainsi ; mais il leur reste à perfectionner leur goût, à se familiariser avec l'art d'écrire d'une manière convenable. Il n'existait pas d'abord, à l'école polytechnique de France, un professeur de littérature française ; c'est l'empereur lui-même qui, après une inspection, en a reconnu la nécessité. Son génie avait senti qu'il ne suffisait pas de se rendre savant dans les mathématiques et les sciences exactes, mais qu'il fallait encore savoir rendre ses idées avec clarté, précision, élégance. Je me permettrai donc d'appeler sur cet objet l'attention spéciale de M. le ministre. Je ne veux pas augmenter, pour cela, le chiffre du crédit ; j'ai tout lieu de croire qu'au moyen de quelques économies, il serait facile de faire face à ces améliorations.

PROJET DE LOI

RELATIF A L'ACQUISITION DE LA BRITISH QUEEN [1] POUR LA NAVIGATION TRANSATLANTIQUE.

(Séance du 26 février 1842.)

Messieurs,

Je veux croire que la *British-Queen* est un excellent navire, mais l'acquisition qu'on en a faite n'en est pas moins fort désavantageuse à l'État. On s'est étrangement écarté de la loi du 29 juin 1840. A cette époque, il était bien entendu que nous n'accordions qu'un subside annuel ; j'ai sous les yeux le *Moniteur*, qui contient notre discussion, et, quoiqu'elle n'ait pas été rendue d'une manière fort exacte, j'y vois que nous considérions la loi comme une loi de confiance ; nous entendions que le ministre prendrait toutes les précautions possibles pour avoir affaire à une société qui présentât toutes les garanties désirables. Certes, pour qu'une entreprise de cette espèce produisît d'heureux résultats, il fallait que le commerce pût y trouver des bénéfices. Or, en accordant pour les quatorze années le subside annuel de 400,000 francs, il était permis d'espérer des offres de la part d'une société. Si aucune n'a cru pouvoir y trouver son compte, à plus forte raison l'État ne devait-il pas s'en charger.

[1] Ce navire a coûté 1,800,000 francs à la Belgique.

Digitized by Google

Il eût été convenable de chercher les moyens de former une société dans laquelle seraient entrés des Américains, car lorsqu'il s'agit de relations commerciales, il est bon toujours d'y intéresser, le plus possible, les deux pays; sans cela les avantages qu'on obtient ne seront que passagers.

On a donc abusé de cette loi de confiance, on a fait une acquisition qu'on ne devait pas faire. Je sais très-bien que déjà l'impulsion ayant été donnée, le ministère actuel se trouvait dans une position difficile. Ces motifs peuvent jusqu'à certain point l'excuser, mais non le disculper complétement. Aussi c'est un bill d'indemnité qu'on vous demande, et, si l'on pèse toutes les circonstances, il est difficile de le refuser. J'espère toutefois que ce qui se passe servira de leçon à tout le monde. MM. les ministres sentiront la nécessité de ne plus s'écarter des crédits qui leur sont accordés, et quant à nous, sans aucun doute, nous croirons devoir nous refuser désormais à sanctionner des actes qui, tolérés longtemps, contribueraient à maintenir une marche si contraire à nos principes constitutionnels.

Maintenant que fera-t-on de la *British-Queen?* Je pense que le mode le plus avantageux serait de chercher une société à laquelle on en fît l'abandon; car si l'exploitation de l'entreprise se faisait par le gouvernement, l'on n'obtiendrait que de mauvais résultats.

Plusieurs membres ayant déclaré qu'ils voteraient pour la loi, mais en y attachant une expression de blâme, je dis :

J'ai demandé la parole pour répondre à l'honorable M. de Rouillé : par cela même que c'est un bill d'indemnité que l'on demande, il est de toute évidence que la loi a pour objet de régulariser quelque chose d'irrégulier, ce qui naturellement suppose un blâme; ce blâme d'ailleurs est la conséquence de tout ce qui vient d'être dit dans cette assemblée. Sans doute, dans le cas que M. Dumon-Dumortier vient de citer, l'arrivée des troupes françaises sur notre territoire, en 1831, il y avait un éloge à joindre au bill réclamé par le ministère. Aussi la discussion, à cette époque, l'a-t-elle amené, comme celle de ce jour amène le blâme. Lorsque je voterai pour l'adoption du projet de loi, ce ne sera point sans une idée de blâme, parce que je considère l'opération comme désavantageuse pour le pays et contraire aux dispositions de la loi du 29 juin 1840. Si l'ancien ministère est en faute, le ministère actuel, en accomplissant un acte répréhensible, en assume également la responsabilité. Le blâme sera donc, je le répète, la conséquence de mon vote.

Quant à l'exploitation du navire, c'est une fâcheuse nécessité pour le moment, et je déclare qu'en adoptant l'article 2, je n'entends pas du tout l'année prochaine, renouveler ce subside, car je désire que le gouvernement se débarrasse de cette malencontreuse entreprise [1].

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS.

CHEMINS DE FER.

(Séance du 1er mars 1842.)

L'honorable comte Vilain XIIII a dit, Messieurs, qu'il devrait y avoir une quatrième classe de voitures au chemin de fer. Je ne puis partager sa manière de voir. Qu'il y ait une quatrième classe de voitures, dont les ouvriers et les cultivateurs puissent profiter, je le veux bien. Cela serait peut-être même convenable, mais il faudrait que ces voitures fussent couvertes comme les autres, sauf à les faire moins élégantes. Il me semble que, quelque accoutumé qu'on soit aux intempéries de l'air, il peut cependant y avoir danger quelquefois à voyager dans des wagons découverts; il s'agit d'un point d'hygiène, il s'agit de ne pas compromettre la santé des voyageurs.

Je crois qu'il n'y a pas trop à se plaindre de la rapidité des convois sur les chemins de fer. Il serait fâcheux qu'on pût s'emparer des observations de l'honorable préopinant pour ralentir la marche, car la célérité est avant tout ce qu'on cherche au chemin de fer; mais il serait préférable, je le reconnais, que cette rapidité fût bien réglée, et les observations de M. le comte Vilain XIIII, pour ce qui concerne la régularité qu'on devrait mettre dans le trajet d'une station à l'autre, sont parfaitement fondées.

Notre honorable collègue parle de faire payer les cartes d'entrée aux stations. Ce serait une bonne chose, s'il est vrai surtout, comme on le dit, qu'on ait distribué un grand nombre de ces cartes; ce serait, en quelque sorte, un impôt sur la vanité, sur la curiosité; mais les nouvelles cartes ne devraient pourtant pas être délivrées sans quelques précautions. Il faudrait s'assurer que les personnes auxquelles on les remet fussent incapables d'en abuser, d'en faire usage pour s'introduire furtivement dans les ateliers, dans les voitures. Les chemins de fer, au moyen desquels

[1] On ne trouva personne qui voulût en faire l'acquisition, et l'on finit par en vendre les matériaux et les machines.

Digitized by Google

il n'y a plus, pour ainsi dire, d'alibi possible, exigent une grande surveillance de police.

PROJET DE LOI

AUTORISANT L'INSTITUTION DE PLUSIEURS CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

(Séance du 7 avril 1842.)

Je ne viens pas, Messieurs, combattre l'institution des prud'hommes ; j'en ai trop bien apprécié les avantages lorsque j'étais préfet en France ; mais je regrette que dans la loi qui nous est soumise, on n'ait pas reproduit les dispositions des décrets impériaux de 1809 et de 1810, au lieu de se borner à les indiquer. Si ces renvois perpétuels, ces espèces de cascades législatives peuvent être fort commodes pour ceux qui rédigent les projets de loi, ils ne le sont nullement pour ceux qui doivent les exécuter ou s'y conformer. On parle de l'étendue à déterminer pour le ressort de chaque conseil de prud'hommes... il importe que ce ressort ne s'étende guère au delà de la localité même, car l'utilité de ces tribunaux consiste surtout dans la facilité d'y recourir sans frais, sans courses coûteuses et sans retard. Ceci me conduit tout naturellement à manifester le désir de voir les conseils de prud'hommes se multiplier ; il conviendrait cependant de n'en instituer que dans les localités d'une véritable importance manufacturière ; c'était là l'esprit des décrets impériaux remis en vigueur. Une loi nouvelle en faveur de Termonde et d'autres villes qui se trouvaient dans la même catégorie pourra, je pense, être présentée par la suite et n'éprouvera point de difficulté, le principe une fois admis.

PROJET DE LOI

RELATIF A LA PENSION DE LA VEUVE DU GÉNÉRAL BUZEN (3,000 FRANCS).

(Séance du 21 avril 1842.)

Messieurs,

Je crains autant que personne les antécédents, à l'aide desquels on entraîne trop souvent le pays dans des dépenses excessives ; mais je ne pense pas qu'on puisse faire, de l'adoption de la loi proposée, un antécédent fâcheux. Ce n'est point parce que M. Buzen était général-major, ce n'est pas même parce qu'il était ministre de la guerre que j'appuie la proposition d'accorder une pension à sa veuve, mais c'est à raison des services éminents qu'il a rendus à la Belgique. Gouverneur civil de la province de Brabant pendant que M. Buzen y remplissait les fonctions de gouverneur militaire, j'ai pu, mieux que personne, apprécier son zèle, son activité, sa fermeté, les services qu'il a rendus à la capitale, à tout le pays. Je pense qu'il se produira peu de circonstances où la Belgique puisse plus convenablement faire preuve de reconnaissance. Je voterai pour le projet de loi.

Réplique.

Messieurs, je crains, comme M. le comte de Quarré, les antécédents, mais il me semble qu'ici nous n'avons rien de semblable à redouter. De quoi s'agit-il ? d'une récompense nationale que nous décernons à la veuve du général Buzen, en souvenir des importants services rendus à la Belgique par son mari.

Peu de cas analogues se présenteront, et s'il s'en présente, la patrie n'aura-t-elle pas à se féliciter d'avoir été servie avec intelligence et dévouement ? Une nation s'honore toujours, une nation fait chose utile, lorsqu'elle se montre reconnaissante.

PROJET DE LOI

RELATIF A LA POLICE DE LA GRANDE ET DE LA PETITE VOIRIE.

(Séance du 16 septembre 1842.)

Messieurs,

On voudrait n'assujettir à la police de la grande voirie que les communes de 2,000 âmes. Cependant l'on a dû reconnaître, à l'époque du choléra, combien il est nécessaire, dans l'intérêt de la salubrité publique, d'appliquer à des communes fort au-dessous de cette population les mesures de police et de voirie. Je citerai deux villages, ou si l'on veut, deux bourgs de la province de Namur, Namêche et Sclayn, où l'horrible maladie a causé le plus de ravages ; ils ne comptaient pas à beaucoup près deux mille habitants, mais il s'y trouvait de nombreuses ruelles, ruelles infectes et malsaines. C'est dans des communes semblables que l'action de la police est nécessaire. C'est donc l'agglomération qui doit, ici, nous servir de guide, n'importe quelle est la population. Je me rallierai volontiers au chiffre de cent maisons ; mais, dans ma pensée, on ne ferait pas mal d'aller plus loin, et, dès que l'agglomération s'est formée, il conviendrait, à mon avis, d'améliorer les constructions, d'exiger qu'elles se fassent d'une façon régulière. Je ne

Digitized by Google

vois pas l'inconvénient qui puisse en résulter : ce sont des embellissements préparés pour l'avenir. On pourra, du reste, simplifier les formalités à remplir et les rendre moins onéreuses pour les propriétaires, mais c'est un impérieux devoir de ne pas négliger ce qui intéresse aussi essentiellement la salubrité publique.

On n'est pas d'accord sur le sens de l'article 10, du moins pour le cas où il ne s'agirait point de démolitions, mais de constructions à faire. M. le comte Duval le comprend d'une manière, et M. le ministre d'une autre. Il importe donc de l'éclaircir, car il faut éviter que les juges n'envisagent une même question sous des points de vue différents.

PROJET DE LOI

RELATIF A L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

(Séance du 21 septembre 1842.)

Messieurs,

Je partage l'opinion de M. le ministre de l'intérieur... Il ne faut pas multiplier les bases de l'instruction primaire. On en propose six : les langues française et flamande, et, au lieu de celle-ci, la langue allemande dans la province de Luxembourg; l'arithmétique, le dessin, principalement le dessin linéaire, l'arpentage et les autres applications de la géométrie pratique ; des notions des sciences naturelles, applicables aux usages de la vie ; la musique et la gymnastique ; les éléments de la géographie et de l'histoire, surtout de la géographie et de l'histoire de la Belgique. Cela me paraît suffisant ; aller plus loin serait s'exposer à tout apprendre en superficie et rien à fond. N'oublions pas que si l'on veut faire un cours complet d'études, on passe des écoles primaires aux écoles moyennes, et que, pour les enfants de la classe laborieuse, étendre trop le cercle des idées, serait leur rendre un mauvais service; il suffit de développer leur intelligence, de leur donner les notions nécessaires pour tirer, de leur position, le meilleur parti possible.

On établit en principe qu'il y aura, dans chaque commune, une école... Le gouvernement fera bien de ne s'écarter de cette règle que dans des cas rares, car les écoles qui servent à plusieurs communes, comme nous en avons quelques-unes dans l'arrondissement de Louvain, sont en général assez mal tenues, et l'on n'apporte pas à leur entretien le soin désirable, parce que les administrations communales ont de la peine à se mettre d'accord entre elles.

Les écoles privées subiront une inspection annuelle, et je pense qu'il y aurait beaucoup d'inconvénients à les affranchir de toute surveillance. On paraît craindre qu'en les adoptant comme écoles communales, ce qui les soumet de droit aux inspections ordinaires, les communes pauvres ne s'imposent une charge trop forte ; mais les petites communes n'ont pas d'écoles privées, un instituteur n'a garde de s'y établir, car il n'y pourrait trouver qu'un nombre très-restreint d'élèves ; d'ailleurs les communes qui ne pourront, avec leurs deux centimes additionnels, faire face à la dépense du traitement de l'instituteur, recevront un subside de la province et de l'État.

Un de nos honorables collègues voudrait que les fonctions d'inspecteur fussent plus largement rétribuées ou purement honorifiques. Il n'est pas ici question d'un traitement ; c'est une simple indemnité (400 francs par canton) qui me paraît suffisante. Les fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire seront sans doute désirées par des hommes honorables ; et, quoique ces personnes, qui jouiront vraisemblablement d'une certaine aisance puissent se passer d'un traitement, on ne doit pas exiger qu'elles fassent, pour ainsi dire, la guerre à leurs dépens et qu'elles supportent tous les frais de tournées. Mais, a-t-on dit, les frais ne sont pas les mêmes dans toutes les provinces. Dans le Luxembourg il fait moins cher vivre que dans le Brabant. Je répondrai que si l'on vit à meilleur compte dans le Luxembourg, les distances y sont plus longues, il y a compensation. Je suis fort aise au surplus que les indemnités soient fixées par la loi même et non par un règlement administratif, car on aurait à craindre ce *crescendo* de dépenses, véritable plaie des gouvernements. Je préfère la stabilité de la loi.

PROJET DE LOI

RELATIF A LA CONVENTION CONCLUE AVEC LA VILLE DE BRUXELLES POUR LA CESSION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE DIVERSES PROPRIÉTÉS.

(Séance du 21 septembre 1842.)

Messieurs,

Si nous nous reportons aux événements qui précédèrent immédiatement notre indépendance nationale, on conviendra que Bruxelles était alors le rendez-vous, pour ainsi dire, de toute la Belgique. C'est ce que vient de confirmer l'honorable M. Van Muysson en disant que la nation tout entière avait préparé notre régénération politique. Dès lors on

Digitized by Google

ne peut regarder les habitants de Bruxelles comme les seuls auteurs des désastres inséparables de ces événements. D'ailleurs, dans une capitale, il est difficile que l'autorité communale puisse, comme dans une autre ville, arrêter les désordres ou les prévenir. Dans une capitale où toutes les autorités supérieures sont réunies, chacune d'elles y commande, chacune d'elles agit à sa manière ; cela nuit nécessairement à l'ensemble, à l'efficacité des mesures, .. c'est ce qui s'est vu constamment.

Aussi la cour de cassation de France a-t-elle décidé que la loi du 10 vendémiaire an IV, loi très-sage à beaucoup d'égards, n'est pas applicable à la capitale par les motifs que je viens d'indiquer.

Certainement, Messieurs, si l'on était venu vous demander un secours en faveur de la ville de Bruxelles pour l'indemniser des nombreux sacrifices qu'elle a faits en 1830, quand elle renonçait à la perception de son octroi, quand, tous les jours, elle faisait des dépenses énormes pour nourrir des ouvriers sans travail, pour assurer le maintien de l'ordre et la tranquillité de vos délibérations au congrès, il n'est pas un de vous qui, dans son équité naturelle, n'eût jugé convenable de faire supporter par l'État la majeure partie de ces charges. Mais ce n'est pas ce qu'on vous propose ; on n'établit point un principe qu'on puisse invoquer plus tard comme antécédent. Aucune conséquence ne peut en être tirée, puisqu'on laisse de côté la question de l'indemnité pour pillage. Il s'agit seulement d'acquisitions indispensables pour une capitale.

L'honorable baron Dellafaille a parfaitement fait sentir tout l'avantage qu'il doit y avoir, dans l'intérêt des arts, des lettres et des sciences, à ce que les collections appartiennent à l'État. Sa direction sera plus large, plus complète, parce qu'elle embrassera tous les encouragements à donner, et que les artistes de toutes les parties du royaume pourront espérer de participer plus facilement aux récompenses qui seront accordées par l'admission, dans le musée, des tableaux les plus remarquables.

On considère comme trop élevé le prix des objets qu'on cède au gouvernement. Mais s'il y a de l'exagération, c'est, en sens contraire, dans les évaluations opposées aux calculs de la ville. On a dit que Bruxelles ne devait pas exiger une somme aussi forte pour le musée des arts, puisque l'État avait fourni dans le temps 100,000 florins. C'était un don, un don absolu, et l'édifice n'en doit pas moins être porté maintenant à sa valeur réelle. Je ne vois pas pourquoi la ville ferait, de ce chef, un sacrifice de 100,000 florins.

On prétend exagérée l'évaluation à 50 francs du mètre carré pour les terrains de l'Observatoire. C'est tout au plus le prix moyen dans cette partie de la ville. On a même vu vendre le terrain à 15 francs le pied dans la rue Royale Neuve.

Les acquisitions proposées sont tout à fait dans l'intérêt de l'État ; il en est d'indispensables ; je pourrais citer des bâtiments dont il serait impossible de se passer. Je suis loin de croire qu'on en exige de trop fortes sommes, et la réduction annuelle de 100,000 francs met les objets fort au-dessous de leur valeur ; c'est un sacrifice que fait la ville en se contentant de 300,000 francs.

On fait sonner très-haut que le trésor de l'État s'impose une charge perpétuelle. On peut l'éviter en payant six millions. Si l'on se contente d'une rente, c'est qu'on a voulu faciliter au gouvernement les moyens de faire cette acquisition. Si la ville devait payer sur-le-champ les indemnités du chef des pillages, elle ne le pourrait avec une rente, mais elle se flatte de s'arranger avec les réclamants. On a prétendu qu'elle aurait dû s'en occuper depuis longtemps... Eh ! comment le pouvait-elle, n'ayant pas de ressources pour faire des propositions acceptables ?

On allègue que la ville de Bruxelles est destinée à devenir puissamment riche et que la réunion des faubourgs doit y contribuer. On oublie que, pour parvenir à ce résultat, il faut qu'elle soit tirée de ses embarras financiers. Au surplus, cette réunion des faubourgs entraînerait nécessairement de fortes dépenses ; elles seraient proportionnées à l'étendue de la ville. On perd toujours de vue que la ville de Bruxelles contribue, pour une somme considérable, aux ressources de l'État ; les contributions personnelles et de patentes y sont énormes.

On dit que Bruxelles est le siége de la cour, ce qui lui procure de grands avantages. Nul doute que la présence de la cour, la présence du corps diplomatique et d'un nombre considérable d'étrangers ne fasse valoir le commerce de ses habitants. La caisse municipale s'en ressent aussi, mais cet ordre de choses exige, de sa part, des dépenses qu'il faut nécessairement faire entrer en ligne de compte. Il y a beaucoup de monuments à l'entretien desquels elle doit pourvoir, beaucoup d'édifices qu'elle doit construire, parce qu'elle est la capitale du royaume. L'importance d'une capitale a été trop bien démontrée par l'honorable comte de Mérode pour que je me permette de rien ajouter à ce qu'il a dit. Une capitale est comme la sauvegarde de l'indépendance d'un pays, et si nous avions eu, sous la maison de Bourgogne, une capitale, la Belgique peut-être aurait joui de sa nationalité trois cents ans plus tôt.

Je pense que le projet de loi ne rencontrera que

Digitized by Google

peu d'opposants parmi nous, et que si la majorité n'a pas été considérable à la chambre des représentants, elle sera très-imposante au sénat. Il faut considérer cette mesure d'un point de vue élevé; c'est une mesure de haute politique et qui doit consolider le crédit public, car la pénurie actuelle des finances de la ville, l'impossibilité où elle est de faire face à ses engagements, ne laissent pas d'influer d'une manière défavorable sur notre crédit à l'étranger. Sous ce point de vue, le projet de loi mérite encore d'être pris en très-grande considération.

Réplique.

Je suis, Messieurs, du nombre de ceux qui désireraient de ne pas trouver, dans la loi, cette précaution prise, en quelque sorte, contre l'administration municipale de Bruxelles par le cinquième paragraphe de l'article unique. Cette espèce de méfiance qu'on lui témoigne me paraît bien rigoureuse. Dans les reproches qu'on ne cesse de lui adresser, se montre-t-on toujours juste? il me semble que non. La ville, comme l'a parfaitement démontré l'honorable M. Engler, s'est vue obligée de faire face à des dépenses énormes en faveur des pauvres et des hôpitaux. On sait que l'octroi, dit de bienfaisance, fut particulièrement établi pour remplacer, en quelque sorte, les revenus des hospices, ébréchés par la révolution française; on aurait donc eu mauvaise grâce de se refuser à combler le déficit que présentait le budget de ces établissements.

Lors des événements de 1830, lorsque le travail manquait partout, la ville regarda comme un devoir, tout à la fois de prudence et d'humanité, d'assurer des moyens d'existence aux nombreux ouvriers qui se trouvaient dans la détresse; un surcroît considérable de dépenses en est résulté, mais un semblable état de choses ne se reproduira plus. Les biens des hospices sont susceptibles, du moins en partie, d'une grande augmentation de valeur. La vente qu'on fera de ceux qui sont situés dans les faubourgs produira des capitaux qui, placés convenablement, augmenteront les revenus d'une manière notable. Tout annonce que, par la suite, le budget de Bruxelles se trouvera fort soulagé de ce chef. Quoi qu'il en soit pour en revenir au paragraphe 5, je pense, toute réflexion faite, que l'on va trop loin lorsqu'on le considère comme un affront. S'il y a quelque chose de désobligeant dans la réserve faite relativement à la gestion des finances de la ville, c'est surtout pour l'administration provinciale, à laquelle était dévolu le droit d'approbation du budget de la ville. Maintenant la députation n'a plus qu'un simple avis à donner, et c'est le gouvernement qui doit approuver le budget. C'était la marche suivie sous le régime impérial. J'aurais cependant préféré, je le répète, ne pas voir cette disposition dans la loi.

Puisque j'ai la parole, j'en profiterai pour répondre à quelques assertions que vous venez d'entendre.

On conteste encore à la ville le droit de propriété sur certains objets mentionnés dans le projet qui nous est soumis. S'il en était quelques-uns qu'on pût lui disputer, ce ne serait qu'en recourant à des procès, et d'une pareille lutte résulterait un véritable scandale. D'ailleurs, remarquez-le bien, ce ne serait pas à la ville seule que le gouvernement aurait affaire, mais encore aux créanciers qui ont hypothèque sur tout ce que possède la ville. On y regarderait sans doute à deux fois avant de se jeter dans ce labyrinthe de la chicane.

On est revenu, de nouveau, sur la réunion des faubourgs. Je crois avoir démontré que cette réunion serait plus avantageuse aux faubourgs qu'à la ville même. On ne peut d'ailleurs y songer qu'après avoir tiré Bruxelles de sa fâcheuse position financière.

Comment peut-on reprocher à l'administration municipale de ne s'être pas occupée des victimes du pillage? Eh! Messieurs, pouvait-elle le faire, lorsque ses ressources étaient insuffisantes pour subvenir à ses besoins journaliers?

On prétend que la capitale se trouve dans la même position que les autres villes du royaume, qu'elle pouvait empêcher les scènes de désordre ou du moins les arrêter. On a répondu jusqu'à satiété, ce me semble, à cet injuste reproche. Tous ceux qui se sont trouvés à Bruxelles lors de ces événements attesteront que la garde bourgeoise a fait tout ce qu'elle pouvait faire pour maintenir l'ordre et que, sous ce rapport, on lui a de grandes obligations; mais il est des circonstances qui vinrent tout maîtriser. Il s'est élevé plus d'un conflit entre les diverses autorités, et lorsque l'autorité supérieure agit, il est tout simple que l'autorité locale soit effacée.

Souvent des ordres contradictoires sont venus empêcher les bons résultats qu'on pouvait espérer du service de la force publique.

Certainement la troupe, en 1834, était sous les armes, et dès lors il semble qu'elle devait se croire autorisée à réprimer le désordre. Elle est parvenue, dans certains quartiers, à mettre un terme aux dévastations. Pouvait-elle le faire partout? c'est ce que je n'affirmerai point. Quant à l'autorité communale, tout tend à prouver qu'elle était absolu-

Digitized by Google

ment dans l'impossibilité d'agir, ou du moins d'agir avec efficacité.

Au surplus, tout ceci reste étranger complétement à la question, puisqu'on ne propose pas d'accorder une indemnité pour ces pillages, mais bien d'acquérir des objets dont l'utilité nous est démontrée. On les achète sans doute aussi dans la vue de venir au secours de la capitale. Eh bien! n'y a-t-il pas, pour nous y décider, des motifs très-nombreux et très-puissants?

On ne peut disconvenir qu'il s'agit, avant tout, d'un principe d'équité, si l'on se reporte aux événements qui accompagnèrent notre régénération politique. En nous entendant invoquer ce principe d'équité, l'on s'est écrié : *Mais ceux qui voteront contre le projet seront donc injustes!* Ce n'est pas ce que nous avons prétendu dire... Ceux qui repousseront la loi n'agiront, nous en sommes convaincus, que dirigés par leur conscience. Ils n'auront pas envisagé du même œil que nous cet acte qui nous apparaît comme un acte de toute justice, de toute équité. Puisqu'il n'est pas question de soustraire la ville de Bruxelles à l'application de la loi de vendémiaire, vous n'avez plus à redouter les conséquences d'un vote favorable.

Je crois que tout le monde doit vouloir la prospérité de Bruxelles, car les autres villes en ressentiront les heureux effets. Quand Bruxelles aura tous les édifices, tous les monuments dont elle a besoin, quand elle aura pris toute l'allure d'une capitale, elle attirera dans son sein un grand nombre d'étrangers, et ceux-ci ne manqueront pas de visiter les différentes villes du royaume. Toute la Belgique est donc intéressée à la splendeur de la capitale. Je dois ajouter encore que les étrangers qui viennent à Bruxelles consomment les produits des diverses parties du pays. Les fabriques, les manufactures de toute la Belgique trouvent ainsi, dans la capitale, un important débouché.

M. Cassiers ayant proposé de supprimer la rente de 300,000 francs lorsque les revenus de la ville seront augmentés d'un million, je m'écriai :

Quoi! M. Cassiers propose de ne plus allouer à la ville de Bruxelles la somme annuelle de 300,000 francs, lorsque ses revenus seront augmentés d'un million! Il suppose ensuite la réunion des faubourgs; mais si la réunion des faubourgs produit un million de recettes, il y aura nécessairement une augmentation proportionnelle des dépenses. L'honorable collègue oublie qu'il ne s'agit pas d'un don gratuit, mais d'une acquisition. Si vous payez une rente, c'est pour vous faciliter cette acquisition; car le capital viendrait merveilleusement en aide à la ville, et favoriserait les arrangements à prendre avec ses créanciers, notamment avec ses créanciers pour pillages. L'honorable M. de Haussy doute que ce qu'on vous propose suffise; il s'en faut donc que vous ayez à craindre le reproche d'un excès de libéralité.

La loi fut adoptée par trente-deux voix contre deux. Il y eut deux abstentions.

PROJET DE LOI

POUR UN NOUVEL EMPRUNT AFIN DE FAIRE FACE A DIVERS TRAVAUX.

(Séance du 25 septembre 1842.)

Ce qui s'est dit sur le projet de loi me semble avoir éclairci tout à fait la question. Un nouvel emprunt devient une dure nécessité qu'il nous faut subir plus ou moins prochainement : nous ne pouvons laisser inachevés ces chemins de fer qui nous font tant d'honneur, ces chemins de fer qui nous placent au premier rang sur la ligne du progrès. L'emploi de deux millions en faveur de la province de Luxembourg, afin d'étendre ses moyens de communication, est un acte de justice. Je ne critiquerai pas davantage les autres crédits proposés; je ferai seulement des vœux pour qu'un sage système d'économie préside enfin à la confection des travaux publics; je ferai des vœux pour que cet emprunt soit le dernier : il est grand temps que la Belgique s'arrête dans cet effrayant *crescendo* de dépenses.

Votre commission a grandement raison, du moins à mon avis, d'insister sur la convenance, sur la nécessité de s'abstenir de tout escompte d'échéance des termes de rentrée du futur emprunt; mais le reproche dont cette observation se trouve accompagnée, et qui semble jeter quelque blâme sur la gestion de l'honorable M. Mercier, chargé pour lors du portefeuille des finances, me paraît bien rigoureux. Il est juste de se reporter, Messieurs, aux circonstances impérieuses qui motivèrent l'emprunt de 1840 : une guerre générale menaçait l'Europe, les besoins du trésor devenaient urgents, les bourses étaient fermées, et l'on conçoit que, dans cet état de choses, le ministère se soit vu contraint d'en passer par toutes les exigences des prêteurs. J'ai cru devoir prendre la parole pour bien établir les faits.

Digitized by Google

PROJET D'ADRESSE.

(Séance du 10 novembre 1842.)

On s'occupa beaucoup, dans la discussion de l'adresse, des négociations ouvertes pour un traité de commerce avec la France. Je dis :

Je conçois, Messieurs, ce que peut souffrir d'inconvénients la publicité donnée aux négociations diplomatiques par certains journaux mal informés, mais cela tient à la liberté de la presse. Le seul remède serait de rectifier les erreurs dans un article fait avec soin, qui prendrait place au *Moniteur* et qu'on enverrait aux principales feuilles de Paris. La presse française, en général, n'est pas hostile au traité de commerce; il faut seulement détruire quelques préventions conçues par elle. Je crois devoir citer un fait à l'appui de ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire : Un journal fort répandu, *le Courrier français*, très-favorable à l'union douanière, avait établi le prix de revient du fer, en Belgique, d'une manière tout à fait inexacte. Je rencontrai par hasard un des rédacteurs, et je lui signalai l'erreur de calcul dans laquelle était tombé le journal. « Vous considérez comme prix de revient, lui dis-je, le prix auquel on vend le fer aujourd'hui, mais notez bien qu'on le vend à perte, car on ne retire pas les intérêts des capitaux engagés dans cette industrie; on se contente d'avoir de quoi couvrir les frais de main-d'œuvre et d'entretien des usines. Si la réunion douanière existait, il ne faut pas croire que les propriétaires des forges en France seraient obligés de s'en tenir au prix actuel de Belgique; ce prix, chez nous, subirait une augmentation; il en résulterait un avantage pour les deux pays : hausse d'un côté pour encourager la production; baisse de l'autre pour favoriser le consommateur et l'industriel qui emploient le fer comme matière première. » Cette explication produisit une rectification dans la feuille parisienne. Les journaux français, du moins la plupart, ne demandent que d'être éclairés sur les questions qu'ils traitent, et pourquoi le gouvernement ne prendrait-il pas les moyens nécessaires pour qu'ils le soient suffisamment?

M. Bonné-Maes a parfaitement raison de croire que nous examinerons mûrement la convention conclue avec l'Espagne, mais cela doit aller sans dire. Pourquoi l'adresse ferait-elle mention de cet examen? Votre commission n'a voulu qu'applaudir à l'acte qui rouvre le marché de l'Espagne non-seulement à l'industrie linière dont elle apprécie d'ailleurs toute l'importance, mais encore aux autres industries, car le gouvernement doit s'occuper de tous les intérêts. Quant à ce que propose l'honorable sénateur de prendre des mesures pour assurer la bonne confection des tissus propres à servir aux expéditions de nos négociants en Espagne, je pense que nous ne pouvons pas nous en occuper dans l'adresse. Nos industriels sauront sans doute tirer le meilleur parti possible de cette convention commerciale, et fabriquer ce qui convient pour obtenir un placement avantageux; ils sauront, nous devons le supposer, satisfaire aux goûts des consommateurs; ils fourniront d'excellents tissus à ceux qui les voudront de cette espèce, sauf à les payer plus cher; ils en fourniront d'une qualité inférieure à ceux qui préfèrent le bon marché, c'est-à-dire le bas prix, à la solidité. Quoi qu'il en soit, cet objet ne doit nullement faire amender le projet d'adresse[1].

PROJET DE LOI

RELATIF A L'ENTRÉE DE L'ORGE ET DU SEIGLE.

(Séance du 22 décembre 1842.)

Messieurs,

Les droits sur les céréales sont compris dans le budget des recettes. S'il en était autrement, l'on jetterait le désordre dans la comptabilité. Les fonds resteraient donc en réserve et seraient improductifs. Quant à les employer en primes, je n'en vois pas l'utilité; lorsque les grains sont rares et chers dans le pays, le commerce trouve un avantage suffisant à s'en procurer de l'étranger; la libre entrée suffit, et c'est ce qu'a prévu la loi; son but est de concilier la protection due au cultivateur avec les intérêts, les besoins du consommateur.

L'honorable comte Duval vous a dit que non-seulement les propriétaires de chevaux de luxe, mais encore les négociants et les industriels, qui emploient beaucoup de chevaux, sont intéressés à ce que le prix de l'avoine ne soit pas excessif. Il est impossible de méconnaître cette vérité, et ce motif me fait pencher en faveur de l'assimilation de l'avoine à l'orge. Je ne pense pas néanmoins que la quotité du droit puisse être au-dessous de 4 francs[2]. Du reste, je croirai difficilement que les fermiers vendent leur avoine sans en conserver assez pour

[1] Membre de la commission, j'ai défendu les divers paragraphes de l'adresse, mais ce sont des détails que je m'abstiens de reproduire ici.

[2] Les mille kilogrammes.

Digitized by Google

leurs chevaux. Les fermiers intelligents savent trop bien que ce serait les mettre hors d'état de préparer le labour pour la récolte de l'année suivante. Je conçois que quelques mauvais fermiers (c'est assurément le très-petit nombre), dans l'embarras de payer ce qu'ils doivent, et disposés à faire argent de tout, se dépouillent de l'avoine qui leur serait indispensable; mais ceux-là, s'ils n'avaient pas cette ressource, se mettraient dans les mains des usuriers, ce qui ne les avancerait pas davantage. On vient de dire qu'il est des provinces où l'on se sert de la paille hachée pour la nourriture des chevaux, afin de vendre une plus grande quantité d'avoine. Je pense que l'agriculture a fait assez de progrès, même dans les Ardennes, pour que cet usage soit abandonné, car la paille est bien mieux employée à servir de litière aux animaux, à fournir le fumier nécessaire.

BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

FRAIS DE LA COMMISSION D'EXAMEN POUR LES GRADES DIPLOMATIQUES (2,000 FRANCS).

(Séance du 29 décembre 1842.)

Messieurs,

Je ne prends pas la parole pour m'opposer à cette allocation. J'aurais mauvaise grâce de le faire, puisque c'est moi qui, en 1839 et en 1840, à l'occasion du budget des affaires étrangères, ai provoqué les examens dont il s'agit. J'entendais à a vérité les choses un peu différemment; les examens me paraissaient devoir précéder le premier pas dans la diplomatie, et j'aurais voulu qu'on eût exigé préalablement le grade de docteur en droit, qui suppose aussi la connaissance des lettres et de la philosophie. C'était le moyen d'obtenir des études fortes, solides et complètes de la part des jeunes gens qui se destinent à représenter, un jour, la Belgique près des cours étrangères. J'attache autant de prix que personne aux noms historiques; ils donnent de l'éclat au pays, et c'est surtout dans la carrière diplomatique qu'on aime à les voir; mais, par le temps qui court, ils n'ont de valeur que soutenus par le mérite personnel, et l'on doit exiger à cet égard toutes les garanties désirables; ce point intéresse, plus qu'on ne pense, l'honneur national.

Attendre, pour faire subir un examen, que l'on ait déjà le pied dans la carrière, c'est placer les examinateurs dans une position difficile; il est à craindre que trop d'indulgence ne fasse dégénérer en vaine formalité une mesure dont il était permis d'attendre d'importants résultats.

Si les secrétariats de légation se donnaient ensuite au moyen d'un concours entre les attachés déjà jugés aptes à suivre la diplomatie, on verrait tout ce que peut produire l'émulation.

J'ai cru devoir vous communiquer ces observations, Messieurs, parce qu'il ne me semble pas impossible qu'on y puise quelques idées utiles pour l'avenir.

Réplique.

L'honorable vicomte Desmanet de Biesme ne trouve pas d'inconvénient à ce qu'on laisse des jeunes gens se jeter dans la carrière diplomatique en qualité d'*attachés*, même avec le projet de ne pas la suivre; mais je répondrai qu'il m'est impossible de voir la moindre utilité à ce que de semblables apparitions aient lieu. L'honneur de la Belgique est, en quelque sorte, intéressé à ne présenter dans les cours, dans les pays étrangers, sous le patronage de notre gouvernement, que des sujets d'élite, des sujets qui aient complété leurs études, de manière à donner une idée favorable de notre pépinière diplomatique. Je tiens à l'exhibition d'un diplôme de docteur, parce qu'il serait une garantie d'application et de connaissances acquises. M. le ministre des affaires étrangères dit que le droit fait partie des matières comprises dans le programme des examens; mais trop de matières s'y trouvent réunies pour que les examens ne soient pas un peu superficiels, et, je le répète, on a placé les examinateurs dans une position pénible, parce qu'ils doivent éprouver naturellement quelque répugnance à repousser des jeunes gens qui comptent parfois déjà plusieurs années de services. Si le doctorat en droit était exigé préalablement, le programme ne porterait plus que sur l'économie politique, sur notre constitution, sur l'histoire et particulièrement l'histoire des traités, sur la rédaction des dépêches et sur les langues étrangères. L'on pourrait alors approfondir convenablement les connaissances qui s'y rattachent.

Quant au concours pour les secrétariats de légation, il est évident qu'il maintiendrait l'esprit d'application et le goût de l'étude parmi les *attachés* qui, loin de céder aux séductions que présentent trop souvent les capitales, chercheraient à se mettre en mesure de l'emporter sur des concurrents qu'on ne pourrait espérer de vaincre que par la supériorité du mérite.

Digitized by Google

BUDGET DE LA JUSTICE.

DÉPÔT DE MENDICITÉ. — DOMICILE DE SECOURS.

(Séance du 26 décembre 1842.)

La législation sur le domicile de secours présente un véritable dédale ; c'est à n'en pas sortir. Les autorités administratives sont fort embarrassées lorsqu'il s'agit d'appliquer la loi telle qu'elle est comprise, et les communes cherchent tous les moyens de l'éluder ; il en résulte souvent des correspondances interminables.

Le gouvernement fera bien de fixer son attention sur cet objet ; mais la question présente de grandes difficultés ; on ne peut improviser une loi sur cette matière, elle a besoin d'être méditée mûrement, et je ne pense pas qu'elle puisse être encore présentée pendant cette session.

Si le domicile de secours était toujours le lieu de naissance, cela faciliterait l'application de la loi, parce que le lieu de naissance est généralement connu ; mais il en résulterait une surcharge pour beaucoup de localités, et l'on ne pourrait admettre ce principe que si, par le moyen de subsides du gouvernement à distribuer aux communes surchargées, on se trouvait en mesure de rétablir l'équilibre. On ne ferait pas mal de réfléchir à ce mode qui simplifierait tout.

Réplique.

On reçoit, dans les dépôts, non-seulement les mendiants arrêtés (et l'on n'en arrête pas beaucoup, car la mendicité présente dans nos villes, surtout depuis deux ou trois ans, un hideux spectacle), mais encore ceux qui s'y présentent. C'est un abus, dit-on ? C'est une très-grave question que celle de savoir, Messieurs, si c'est un véritable abus. Sans cette faculté, nous aurions à déplorer vraisemblablement un bien plus grand nombre de vols et de suicides. Je ne pense pas d'ailleurs que, de gaieté de cœur, un homme aille se jeter dans un dépôt, et sans qu'il y soit poussé par le besoin. Eh ! n'est-ce donc rien qu'une mesure propre à prévenir le crime, si souvent produit par le désespoir de l'indigence ? Quant à moi, je n'oserais pas trancher la question et changer la loi sous ce rapport.

L'honorable M. Van Muyssen se plaint de ce que des mendiants entrés dans un dépôt ne sont plus rendus aux communes lorsqu'elles les réclament pour les placer dans un hospice. Je crois qu'il y a très-peu de mendiants qui préfèrent le dépôt à l'hospice, mais il arrive souvent que les communes, pour ne plus avoir ces mendiants à leur charge, sollicitent leur sortie et s'occupent ensuite assez peu du soin de les faire vivre. Lorsque j'étais gouverneur, j'ai reçu maintes fois des lettres d'autorités communales qui réclamaient des hommes placés à la Chambre ; on les leur rendait ; et, quelque temps après, on les trouvait mendiant de plus belle, parce que l'on n'avait pas assuré leurs moyens d'existence.

M. le baron de Mooreghem nous signale un fait dont il se plaint et qui serait en effet d'une grande inconvenance ; mais qu'il se rassure ! Si les transports de prisonniers s'effectuent le dimanche, ils n'ont lieu (du moins, je crois qu'il en est dans toutes les villes comme dans celles du Brabant), ils n'ont lieu qu'après la première messe ; rien n'empêche donc les prisonniers, et les gendarmes qui les conduisent, d'y assister. On conçoit cependant qu'il ne peut en être de même dans les petits dépôts qui n'ont point de chapelle. Il serait inconvenant que les prisonniers fussent conduits, chargés de chaînes, dans une église.

PROJET DE LOI

RELATIF A LA CONVENTION CONCLUE AVEC L'ESPAGNE.

(Séance du 27 décembre 1842.)

Messieurs,

Je lis, dans l'exposé des motifs du projet de loi qui nous est soumis, cette phrase qui m'a frappé : « La Belgique et l'Espagne se trouvent « dans une situation extrêmement favorable pour « le développement d'un commerce d'échange « très-étendu et également avantageux aux deux « pays. Les principaux produits de chacun d'eux « différant essentiellement, l'importation peut en « être facilitée de part et d'autre, sans nuire à « aucun intérêt national. »

Ce sont là des assertions incontestables ; elles sont fondées sur des faits, sur la statistique des deux pays. Comment expliquer dès lors le mesquin résultat obtenu par notre diplomatie ? Une seule catégorie de nos toiles semble pouvoir être admise en Espagne ; aux termes du nouveau traité, les autres, c'est-à-dire nos toiles communes, sont repoussées parce que des toiles à peu près semblables se confectionnent sur les lieux, et que le gouvernement espagnol veut les soutenir au moyen d'un tarif protecteur. Je conçois dès lors la difficulté qui s'est présentée... Mais n'y avait-il pas d'autres branches de l'industrie belge dont il eût été convenable de s'occuper, et pourquoi les a-t-on perdues de vue ? Les toiles n'étaient pas les

Digitized by Google

seuls objets fournis autrefois par la Belgique à l'Espagne, et qu'elle pourrait encore lui fournir. Nous serait-il permis de considérer la convention mise sous nos yeux comme le préliminaire d'un traité plus complet? J'en doute fort... Quand on veut obtenir d'importants avantages, on ne doit pas commencer par épuiser, pour ainsi dire, le chapitre des concessions. Je crains beaucoup qu'on ne se soit jeté dans une mauvaise voie, et c'est avec une sorte de regret que j'émettrai, dans cette circonstance, un vote favorable.

Réplique.

L'honorable ministre des affaires étrangères me paraît avoir assez bien prouvé qu'il était difficile, et peut-être même impossible, d'obtenir des conditions plus avantageuses pour nos toiles communes, attendu que l'Espagne en fabrique de semblables, mais il n'a nullement touché la question de nos autres branches d'industrie; nous fournissons à l'Espagne, et nous pourrions fournir en plus grande quantité, d'autres objets qui ne sont pas sans quelque importance, des draps, par exemple, des dentelles, et divers articles de coutellerie dont elle n'a point de similaires. Je ne vois pas qu'on ait fait tout ce qu'il fallait pour les faire admettre à des conditions favorables, et je pense qu'à cet égard l'on aurait rencontré moins d'obstacles. Le négociateur espagnol avait, dit-on, des pouvoirs trop limités; comme s'il ne pouvait pas en réclamer de plus étendus, afin de parvenir, de prime abord, à un résultat plus complet! les deux pays y étaient également intéressés. M. le ministre prétend que je ne puis pas ignorer qu'en diplomatie on n'obtient pas toujours ce que l'on désire. J'ai certes été trop peu de temps dans la carrière diplomatique pour en juger par ma propre expérience, mais tout ce qui se passe sous nos yeux depuis quelques années peut suffire pour m'en donner la conviction.

A la séance du 23 décembre 1846, je revins sur ce traité et je dis :

A l'époque où l'on nous a soumis un traité de commerce avec l'Espagne, M. le ministre des affaires étrangères nous faisait espérer un traité subséquent. C'est ainsi qu'il répondait aux objections de quelques membres du sénat. Je fais des vœux pour que ce nouveau traité ne se fasse pas attendre. Il est certain que nos relations avec l'Espagne pourraient être plus nombreuses, plus favorables et plus directes. Je crois devoir appeler à cet égard la sollicitude du gouvernement.

BUDGET DE L'INTÉRIEUR.

ENCOURAGEMENTS POUR L'AMÉLIORATION DE LA VOIRIE VICINALE.

(Séance du 30 décembre 1842.)

Messieurs,

Je ne contesterai pas la justesse des observations qu'a faites l'honorable marquis de Rhodes, mais j'avoue qu'en fait de distribution de subsides, je voudrais toujours des règles fixes[1], parce que je crains fort que, sans cela, comme le fait observer l'honorable M. Van Muyssen, l'adresse avec laquelle seront dirigées les sollicitations pour telle ou telle commune ne fasse obtenir des faveurs au détriment de la justice, au détriment des localités dont les intérêts seront moins bien défendus. S'il s'agissait de discuter maintenant la question, il y aurait certes beaucoup à dire; mais il ne s'agit réellement que d'admettre ou de rejeter le chiffre proposé de cent mille francs. Or, je crois que l'admettre est de toute convenance. L'utilité des chemins vicinaux est incontestable; leur bon entretien intéresse puissamment l'agriculture et tout à la fois l'approvisionnement des villes. L'honorable comte de Baillet a fait sentir dernièrement la nécessité de mettre des bornes à l'ardeur excessive que montrent certaines autorités communales pour augmenter la quotité des centimes additionnels. Dès lors il en résulte un motif de plus pour porter un subside au budget de l'État, afin de suppléer à la modicité des sacrifices que peuvent s'imposer les communes. Je n'ai qu'un regret, c'est que notre situation financière ne permette pas de doubler le crédit proposé.

---

[1] J'eus occasion de rappeler, dans le cours de la discussion, de quelle manière se distribue, dans le Brabant, la somme portée au budget provincial; c'est au marc le franc des sacrifices faits par les communes. On accorde à celles qui n'emploient que l'excédant de leurs revenus moins qu'à celles qui font des travaux par corvée, et, comme l'appréciation de ces travaux est assez difficile et peut entraîner la fraude à leur suite, on donne moins à celles-ci qu'à celles qui s'imposent des centimes additionnels. Ce sont là des règles fixes. Il en résulte sans doute que certaines communes dont le sol est médiocre et dont les ressources ne sont pas proportionnées à l'étendue, au nombre des chemins, se trouvent un peu lésées ou plutôt moins favorisées. Tout a ses inconvénients, mais ceux qui résulteraient d'une autre marche seraient plus grands encore.

Digitized by Google

RAPPORT AU NOM DE LA COMMISSION

SUR LE TRAITÉ CONCLU AVEC LES PAYS-BAS.

(Séance du 2 février 1843.)

Messieurs,

Le traité de paix de 19 avril 1839 avait laissé, pour ainsi dire, indécis plusieurs points d'une haute importance sous le rapport des limites, de la navigation et des finances. Débattus longuement entre les commissaires belges et ceux du royaume des Pays-Bas, ils viennent d'être enfin réglés par l'acte diplomatique du 5 novembre dernier. Les parties contractantes avaient senti que, pour parvenir au but si désirable d'un résultat complet, d'un arrangement définitif, une transaction qui embrassât tous les objets restés en litige, et dans laquelle des sacrifices réciproques seraient faits, devenait indispensable.

Vous auriez voulu peut-être, Messieurs, que votre commission vous présentât, en quelque sorte, la balance des avantages et des sacrifices résultant de chaque solution; mais le temps lui a manqué pour un semblable travail, auquel peuvent d'ailleurs suppléer les pièces déjà mises sous vos yeux, telles que l'exposé des motifs par M. le ministre des affaires étrangères, et le rapport fait au nom de la section centrale de la chambre des représentants, avec les annexes de ces documents.

On ne peut se le dissimuler, si l'on s'arrêtait à chaque article pris isolément, il y aurait de nombreuses observations à faire, et la critique trouverait ample matière à s'exercer; mais c'est dans son ensemble qu'il convient de considérer cet acte politique; il faut apprécier surtout l'intérêt qu'ont également les deux pays à se mettre promptement d'accord, afin de faire succéder à des discussions fâcheuses, et toujours plus ou moins irritantes, les relations de bon voisinage qui, bien comprises, peuvent devenir si favorables à l'un et à l'autre, particulièrement sous le point de vue commercial. Votre commission, à l'unanimité, croit devoir en conséquence vous proposer l'adoption du projet de loi qui vous est soumis.

Votre commission regrette que, par un amendement, on ait introduit dans la loi d'adoption du traité une disposition relative à la vente d'une partie des propriétés domaniales; cela semblait de nature à faire l'objet d'une discussion particulière et d'une loi spéciale. Toutefois, nous ne vous proposons à cet égard aucune modification.

PROJET DE LOI

RELATIF A LA CANALISATION DE LA CAMPINE.

(Séance du 7 février 1843.)

Messieurs,

Je ne pense pas, surtout après les lumineux éclaircissements donnés hier par plusieurs de nos collègues, que personne conteste l'utilité du canal de la Campine. Cette utilité même est d'un intérêt général, comme l'ont très-bien démontré l'honorable comte de Renesse et l'honorable sénateur Van Muyssen. Aussi me semble-t-il qu'on fait payer trop cher ce bienfait. D'importantes voies nouvelles de communication viennent d'être accordées au Luxembourg, et j'ai voté de grand cœur les fonds nécessaires, mais on n'a pas imposé aux riverains l'obligation d'y contribuer. S'il doit résulter, de l'exécution de la mesure projetée, une plus-value pour les propriétés voisines (et je ne crois pas qu'on puisse le révoquer en doute), le trésor public participera nécessairement aux bénéfices. Dès lors il importe de mettre les agriculteurs à même d'améliorer leurs terres le plus promptement possible. Pour cela de grandes avances pécuniaires sont indispensables; il ne faut donc pas diminuer leurs ressources par des impôts excessifs. Ce n'est pas ainsi qu'aurait procédé Colbert ou Frédéric le Grand. Devons-nous, sous le régime constitutionnel, nous montrer moins libéraux que les gouvernements absolus? Ce serait certes une étrange anomalie. Si l'on propose un amendement, je suis tout disposé à l'admettre; je le crois même nécessaire, à moins que M. le ministre des travaux publics ne prenne l'engagement de faire, en vertu de l'article 7, remise d'une moitié de la somme exigée des propriétaires. Quant aux communes, elles vendront une partie de leurs bruyères, ce qui me semble fort désirable, et, dans la plus-value du prix, elles trouveront un dédommagement. Je ne réclamerai donc, en leur faveur, aucune réduction de la taxe imposée.

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS.

PONTS ET CHAUSSÉES.

(Séances des 8-10 février 1843.)

Messieurs,

Je ne crains pas qu'on m'accuse de m'occuper d'intérêts purement locaux, car je viens vous

Digitized by Google

parler d'une route qui doit servir aux grandes communications du royaume, je viens vous parler d'une promesse faite solennellement et jugée tout à fait équitable, je viens vous parler de la justice qui doit présider à la distribution des subsides accordés par le gouvernement aux provinces. Vous vous rappelez sans doute, Messieurs, qu'à propos du chemin de fer de Bruxelles à Namur, lequel devait d'abord passer à portée de Nivelles et qu'on a cru devoir éloigner ensuite de cette direction, il avait été trouvé juste (et M. le ministre des travaux publics l'avait promis, il y a trois ans, au sein de cette assemblée), il avait été trouvé juste de faciliter à la ville de Nivelles l'accès du chemin de fer, au moyen d'un embranchement sur Gosselies, embranchement d'une importance d'autant plus incontestable qu'il doit mettre en communication directe un pays agricole, l'arrondissement de Nivelles, avec un pays industriel, l'arrondissement de Charleroi : ce sera relier deux provinces qui ont besoin l'une de l'autre. On va procéder aux travaux de cette route dans le Hainaut. Le trajet dans le Brabant n'est que d'une lieue (cinq kilomètres), et la dépense ne s'élèverait pas au delà de cent mille francs. Je crois être d'autant plus fondé à demander l'imputation de cette somme sur les fonds du trésor, que depuis trois ans la province de Brabant n'a pas obtenu de nouveaux subsides et qu'elle n'a pas touché même un centime sur les subsides accordés précédemment.

Réplique.

L'honorable vicomte Gustave de Jonghe a grandement raison de ne pas vouloir que le sénat, après s'être plaint de l'énormité des emprunts, en provoque, pour ainsi dire, de nouveaux. Je suis loin, pour ce qui me concerne, de songer à l'accroissement de nos dettes. Les cent mille francs que j'ai réclamés pour l'exécution d'une promesse, pour une communication d'utilité générale, doivent être imputés sur l'excédant du produit des barrières, excédant auquel la province de Brabant n'a plus participé depuis trois ans, comme je l'ai dit tout à l'heure. J'ai confiance dans l'équité de M. le ministre, et je ne doute pas qu'il ne prenne ma demande en sérieuse et prompte considération.

Le ministre donne l'assurance que cette route se fera prochainement, et que l'État pourra se charger de toute la dépense.

PLANTATION DES ROUTES.

Je partage l'opinion de l'honorable vicomte de Jonghe relativement à la pépinière de l'État. Indépendamment de la dépense qu'elle exige, il est difficile que les arbres, pris d'un bon terrain pour être transplantés dans un plus mauvais, réussissent. Les transports qui se font au loin amènent des retards fâcheux; car il ne faut pas perdre de vue qu'un arbre exposé à la gelée, qu'un arbre exposé aux intempéries de l'air avant d'être replanté, est presque toujours un arbre perdu.

J'aimerais mieux, sans doute, des pépinières cantonales, comme le propose l'honorable comte Duval, qu'une seule pépinière, destinée à fournir des arbres pour toutes les routes du royaume; mais je ne voudrais pas que le gouvernement s'en chargeât. Il vaut bien mieux recourir aux pépiniéristes; la concurrence et l'intérêt particulier garantissent suffisamment des prix avantageux et le bon choix des arbres.

Quant à la surveillance, il n'est pas facile de l'exercer. Je n'ai cessé, dans le temps, d'appeler le concours de la gendarmerie et des gardes champêtres; cela n'a guère produit de résultats. Ce qui nous a mieux réussi, c'est de mettre l'entretien des plantations à la charge des entrepreneurs des routes; c'est, je pense, cette mesure, dont le Brabant s'est bien trouvé, qu'il faudrait adopter partout.

SERVICE DES CHEMINS DE FER.

L'inconvénient que viennent de signaler plusieurs honorables sénateurs, relativement aux voitures cahotantes et rudes, existe sans aucun doute, mais j'en ignore la cause. S'il faut l'attribuer à ce que les voitures ou bien à ce que les rails sont usés, comment se fait-il que ce soit précisément sur une des routes le plus récemment achevées, celle de Bruxelles à Mons, qu'on ait lieu surtout de le remarquer ? Quoi qu'il en soit, je présume qu'il est facile d'améliorer cet état de choses. L'observation qu'a faite l'honorable comte Duval sur le tort que cause à la recette des chemins de fer l'irrégularité des départs me paraît parfaitement juste, parfaitement fondée, et j'appellerai sur cet objet l'attention spéciale de M. le ministre des travaux publics. S'il était vrai qu'on accordât, en quelque sorte, une prime de lenteur au machiniste en lui abandonnant le combustible non employé, il ne faudrait pas chercher ailleurs l'important abus dont nous nous plaignons, et l'on s'empressera sans doute d'y mettre ordre.

On trouve fort élevé, pour les voitures, le tarif du chemin de fer; mais cela tient, je suppose, à ce qu'on ne voudrait pas enlever aux maîtres de poste, pour les attirer sur les chemins de fer, les

Digitized by Google

voitures pour lesquelles on fait usage de leurs chevaux, et ce motif peut n'être pas sans quelque importance, car le maintien des postes est d'une incontestable utilité. Les diligences ne sont et ne doivent être, ici, pour rien. Les entrepreneurs de diligences ont d'ailleurs le moyen de se dédommager en dirigeant leurs voitures sur les routes adjacentes aux chemins de fer, lesquelles sont infiniment plus fréquentées qu'elles ne l'étaient avant la création des voies nouvelles.

Quant aux fêtes d'inauguration, je pense qu'elles ne sont pas inutiles; elles mettent en contact les populations, elles produisent un mouvement pécuniaire, qui a bien aussi ses avantages; on est allé peut-être trop loin, on a trop multiplié ces fêtes; je puis à cet égard partager l'opinion des honorables préopinants; mais il en est que commande, pour ainsi dire, la dignité nationale, lorsqu'il s'est agi, par exemple, d'arriver à nos frontières vers la France; telle sera l'inauguration du chemin de fer qui doit nous lier à l'Allemagne.

PROJET DE LOI

RELATIF AUX DROITS DE SORTIE.

(Séance du 27 mars 1843.)

Il y a sans doute, Messieurs, de l'exagération dans ce qui s'est dit par un illustre homme d'État[1] à la chambre des pairs d'un pays voisin, mais il y a beaucoup d'exagération aussi, je dois en convenir, dans ce que vient d'avancer l'honorable comte de Baillet. Si la Belgique présente un aspect général d'aisance et de bien-être, cela tient aux richesses précédemment accumulées, cela tient surtout à l'esprit d'économie qui distingue ses habitants. Toutefois, qu'on ne s'y trompe point! notre industrie est loin de se trouver dans une situation prospère, et l'on ne peut nier que plusieurs branches très-importantes ne soient en souffrance. Nous n'avons pas, du reste, je me plais à le croire, lieu de craindre parmi nous des scènes de désordres. Cependant il serait fâcheux qu'on s'endormît dans une sécurité dont les suites pourraient être désastreuses; il importe d'empêcher le progrès du malaise de la classe laborieuse; il importe d'appeler la sollicitude du gouvernement sur ce qui se passe. J'applaudis aux observations faites avec tant de justesse et de précision par nos honorables collègues MM. Dumon-Dumortier et Biolley. Le ministère en fera sans doute l'objet de sérieuses méditations; il ne négligera rien pour nous conserver tout au moins le marché intérieur, si nous ne pouvons pas obtenir dès à présent de nombreux débouchés pour les produits de nos manufactures... Des négociations, qui doivent aboutir à des avantages réciproques entre deux pays faits pour s'entendre, ne peuvent manquer de réussir un peu plus tôt, un peu plus tard.

[1] M. Guizot.

PROJET DE LOI

PORTANT MODIFICATION DE LA LOI ÉLECTORALE.

(Séance du 31 mars 1843.)

Des fraudes nombreuses, en matière d'élection, avaient été dénoncées au pouvoir législatif; il devenait urgent de les flétrir et de les déjouer par une loi; mais atteindre ce but n'était guère facile. Les moyens qui nous sont proposés ne sont pas exempts de graves inconvénients, puisqu'ils peuvent priver des électeurs de bonne foi de leurs droits légitimement acquis. D'une autre part, on semble vouloir légaliser, en quelque sorte, la fraude en faveur de ceux qui ne reculeraient point devant trois payements consécutifs. Toutefois, à cet égard, je partage complétement l'opinion de l'honorable M. de Macar, et je pense qu'on est toujours en droit de se pourvoir contre la fraude suffisamment constatée. Il ne suffira donc point d'un impôt acquitté sur des bases imaginaires, et s'il est prouvé qu'un électeur ne possède pas les objets pour lesquels il paye l'impôt, son nom sera rayé de la liste. Cela me paraît incontestable. Si l'on avait exigé, par la loi (comme quelques orateurs l'auraient désiré), la vérification préalable de la possession des objets imposés, il en serait résulté des vexations sans nombre et des difficultés incalculables. Je conçois, du reste, combien il sera toujours facile d'éluder les mesures de précaution, et je ne suis pas étonné que l'Angleterre compte déjà quatre-vingt-dix-neuf bills sur la fraude électorale. Aussi la loi que nous discutons ne sera point, je crois, la dernière. Je regrette qu'on ne puisse pas y introduire des amendements; plusieurs dispositions me semblent susceptibles d'êtres améliorées. L'article 7, par exemple, présente trop de complication dans les formalités; mais le 1er avril est là; le temps nous presse. Il faut conséquemment consentir à n'avoir point de loi ou se contenter de celle qui nous est soumise. Je suis charmé qu'on cesse d'interdire aux électeurs des différentes sections le droit de communiquer entre eux. C'était une méfiance injurieuse au pays et contraire à l'esprit de notre système électoral, à l'esprit de nos institutions. Quant à

Digitized by Google

la simultanéité de nomination au sénat et à la chambre, on ne peut guère l'attaquer que sous le rapport de la théorie, car, dans la pratique, elle ne nuira réellement à personne; et cependant il importait de ne pas mettre beaucoup d'électeurs dans l'impossibilité de remplir leur mandat en prolongeant sans utilité les opérations électorales. Bref, Messieurs, en plaçant dans la balance les avantages et les inconvénients du projet de loi, je me décide à l'admettre; car il me paraît utile de faire prompte justice des fraudes portées à notre connaissance.

Réplique.

Le congrès, en exigeant que l'impôt fût payé deux années consécutives, avait voulu prendre, en quelque sorte, une sauvegarde contre la fraude, mais il n'avait pas prétendu conférer, par ce payement seul, le droit d'être électeur; ce payement ne faisait qu'établir la possession présumée, et la preuve du contraire pouvait toujours amener la radiation des électeurs portés en contravention, sinon à la lettre, du moins à l'esprit de la loi. Toutefois, comme les fraudes sont devenues nombreuses et qu'elles ont été signalées, de toutes parts, à la législature, on a cru devoir les attaquer, pour ainsi dire, en masse, et les anéantir avant les prochaines élections. De là l'article 2 du projet de loi qui ne change rien, ce me semble, au principe incontestable de la nécessité de posséder les objets pour lesquels l'impôt se paye; il n'établit, de même que la loi précédente, rien autre chose si ce n'est une simple présomption, et la preuve contraire continuera d'être admise pour faire disparaître un nom de la liste, en suivant à cet égard la marche tracée par l'article 7. Administrer cette preuve n'est pas facile, sans doute, et voilà pourquoi l'on cherche à se fortifier contre les tentatives, contre les entreprises de la fraude, au moyen de trois années de l'impôt. Si l'article 2 ne s'explique pas plus catégoriquement sur la possibilité des radiations, c'est que cela n'est point nécessaire; le principe fondamental des droits électoraux reste intact; il n'a pas besoin d'être rappelé textuellement; prétendre que la loi veut consacrer la fraude (et ce serait le cas si elle faisait consister le droit de voter uniquement dans le payement de l'impôt), ne serait-ce pas la supposer immorale? Une pareille supposition peut-elle être admise?

PROJET DE LOI

RELATIF A LA POLICE DES CHEMINS DE FER.

(Séance du 10 avril 1843.)

Messieurs,

On doit respecter le droit de propriété, sans doute, mais je ne pense pas qu'il faille l'étendre au delà de toutes les bornes et s'imposer, de gaieté de cœur, des indemnités à charge du trésor. M. le ministre de l'intérieur vous a dit que si l'on jugeait à propos de faire démolir des bâtiments, la valeur en serait assurée aux propriétaires; des indemnités seraient également accordées pour des exploitations qu'on ferait cesser : il y aurait, dans ce cas, des droits acquis. Il en est tout autrement des entraves apportées aux constructions nouvelles, aux concessions non obtenues encore. Le code civil, dont les dispositions sont reproduites dans la constitution, doit nous servir de règle, et je ne vois pas pourquoi l'on irait plus loin. Il serait étrange que le gouvernement fût mis dans l'impossibilité de prendre des mesures de police pour les chemins de fer comme il en prend pour les routes ordinaires. On possède et l'on acquiert des propriétés sous la condition tacite que les lois pourront établir des servitudes si l'intérêt public l'exige. C'est ainsi que l'on interdit les bâtisses dans le rayon des forteresses, que certaines fabriques ne sont pas autorisées dans l'intérieur des villes, etc., etc.

On dit que la loi, telle qu'elle nous est proposée, compromet des spéculations faites de bonne foi, mais cela n'arrive-t-il pas tous les jours? Les auberges, par exemple, construites sur des routes parallèles au chemin de fer, se trouvant réduites de valeur, accordera-t-on des indemnités de ce chef? Non, sans doute, car s'il en était ainsi, l'on devrait renoncer à toute espèce d'amélioration; on n'entreprendrait plus rien; on resterait stationnaire. La loi est en droit de restreindre, non pas la propriété, mais l'usage de la propriété, dans l'intérêt de la police du chemin de fer et pour garantir la sûreté des voyageurs.

Réplique.

On a beaucoup parlé des droits acquis... Certes il faut qu'on les respecte; mais s'il y a des droits acquis, alors on tombera dans les termes du code civil, et les tribunaux les apprécieront. Dans tout autre cas, je ne sais pas trop pourquoi nous livrerions à l'avidité des propriétaires le trésor, pour ainsi dire, désarmé. Je repousse donc les amendements proposés, parce qu'ils provoqueraient des prétentions absurdes et donneraient lieu à des

Digitized by Google

formalités incompatibles avec la célérité des mesures de police jugées nécessaires. Le gouvernement serait placé d'ailleurs dans une position tout autre, relativement à ces nouvelles voies de communication, que relativement aux autres routes. Il ne peut en être ainsi. Qu'on se rassure ! le droit de propriété reste intact et tel que le consacre la législation existante. Il n'est nul besoin de l'étendre davantage.

SUR LES PENSIONS MILITAIRES.

(Séance du 12 avril 1843.)

A propos de l'article 1er, ainsi conçu : « Les militaires « de tout grade et de toute arme, qui ont quarante ans « de service, et qui sont âgés de cinquante-cinq ans ac- « complis, ont droit à une pension de retraite. »

J'ai prêté, Messieurs, la plus grande attention à la réponse que M. le ministre vient de faire à l'honorable comte Duval, mais j'avoue qu'elle n'a nullement porté la conviction dans mon esprit; j'avoue qu'aux termes de la loi, il me paraît de toute évidence que l'officier qui compte quarante années de service et cinquante-cinq années d'âge a le droit de réclamer, a le droit d'obtenir sa pension de retraite. M. le ministre a prétendu que l'entendre ainsi, ce serait rendre un fort mauvais service aux militaires, parce que, pour ne pas s'exposer à ce qu'ils pussent tomber impunément en faute, lorsqu'ils seraient dans la catégorie dont il s'agit, on les mettrait tous à la pension. Une pareille supposition a lieu de m'étonner; je ne concevrai jamais que le ministre de la guerre, à même de se procurer, sur chacun, les notes les plus positives, et par conséquent de distinguer les bons sujets des mauvais, veuille se priver, en masse et de gaieté de cœur, des services d'hommes qui, par leur expérience, peuvent être fort utiles s'ils n'ont point d'infirmités. Quant aux extraits du règlement militaire cités par M. le ministre, ils ont sans doute leur importance, mais il fallait rappeler toutes ces restrictions dans l'article 27, et non torturer, comme on veut le faire, le texte clair, le texte précis d'une loi qu'on peut modifier, sans doute, par une loi nouvelle, mais qu'on doit respecter aussi longtemps qu'elle existe.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

(Séance du 27 décembre 1843.)

Messieurs,

Après la discussion approfondie qui vient d'avoir lieu, je ne multiplierai pas les observations; je dois me borner à vous en soumettre quelques-unes. J'appellerai d'abord l'attention du ministère sur l'extrême inconvénient de toujours présenter au sénat les budgets à une époque où l'usage de sa prérogative constitutionnelle, en proposant des amendements, lui devient impossible, puisque ce serait jeter la perturbation dans les finances de l'État, surtout lorsqu'il s'agit des recettes. Je pense qu'il faut une bonne fois en venir à présenter, vers la fin de la session, les budgets de l'année suivante; je ne crois pas que notre constitution s'y oppose. Pourquoi porte-t-elle qu'on ne peut voter des budgets pour plusieurs années? C'est parce qu'on voulait se tenir en garde contre ce qui se passait sous l'empire de la loi fondamentale des Pays-Bas, quand nous avions des budgets décennaux; mais ce n'est point ici le cas : chaque budget ne comprend qu'une seule année, et je crois qu'on peut très-bien voter, à la fin de 1844, les budgets de 1845. J'appellerai donc sur cet objet l'attention spéciale de MM. les ministres.

Messieurs, je suis loin de regarder comme peu rassurant notre état financier; mais, si l'on veut prévenir tout déficit à l'avenir, et il ne faut pas perdre de vue que nous avons, aujourd'hui, plusieurs ressources qui ne se reproduiront plus, on doit nécessairement s'occuper de l'amélioration de nos finances. Il y a deux moyens de parvenir à ce résultat : d'une part, des économies, mais des économies bien entendues; d'autre part, faire un choix convenable d'impôts, et les répartir de manière à concilier les besoins du trésor avec les intérêts du contribuable.

On a parlé d'économies, et j'en suis partisan; mais il faut qu'elles soient sagement combinées et conformes à l'équité. On enviait, hier, aux beaux-arts le léger subside... oui, Messieurs, le très-léger subside qu'on leur accorde, car il est, je crois, de 55,000 francs. On s'est récrié sur une statue de 95,000 francs; mais cette statue ne sera pas l'œuvre d'une seule année; la dépense en sera répartie sur plusieurs exercices. On parle toujours de favoriser l'industrie... N'est-ce donc pas une industrie qui fait honneur à la Belgique, que celle des beaux-arts? Lorsque l'étranger voit chez nous une statue, chef-d'œuvre d'un de nos habiles sculpteurs, il lui commande des travaux d'art qui procurent au pays la rentrée de sommes considé-

Digitized by Google

rables, et qui font retentir d'une manière glorieuse le nom belge dans toutes les parties de l'Europe. N'est-il pas juste d'encourager nos artistes? Serait-il honorable pour nous qu'ils fussent réduits, comme ils l'étaient sous les princes espagnols, à quitter la patrie pour aller au loin chercher leurs moyens d'existence? Au XVIIe siècle, que seraient devenus Philippe de Champaigne et Vander Meulen, si Louis XIV ne leur avait tendu une main secourable? Que serait devenu Varin, le premier graveur de son siècle, s'il eût été livré aux seuls encouragements de son pays? Les temps sont changés, Messieurs, la Belgique est maintenant quelque chose; elle a reconquis son indépendance, et ne perdons pas de vue l'éclat que les arts jettent sur elle. D'ailleurs, en encourageant la gloire actuelle, nous remplissons aussi le devoir de rappeler les illustrations, les gloires anciennes que l'on propose comme des modèles à la génération qui s'élève. Il ne faut donc pas songer à des économies sur la somme assez mesquine qu'on destine, non-seulement à l'érection de quelques statues, pour lesquelles le gouvernement se borne à donner des subsides, mais encore à l'encouragement de la peinture et des arts en général.

On prétend qu'il serait possible d'opérer des réductions sur le budget des affaires étrangères... On a dit que des consuls feraient mieux que des diplomates les affaires de la Belgique. Je conviens que des consuls peuvent être fort utiles pour fournir des renseignements sur le commerce, mais je doute qu'une fois ces renseignements recueillis, ils puissent les faire valoir auprès des cours étrangères; il faut, pour cela, des agents diplomatiques qui aient accès dans les cours et soient à même de traiter sur un pied conforme à la dignité du pays qu'ils représentent. On a prétendu que notre diplomatie est trop rétribuée et qu'on avait eu tort de l'établir à l'instar de la diplomatie des grandes puissances; mais si l'on compare les traitements de nos ministres plénipotentiaires avec ceux des autres États, on sera forcé de convenir qu'un esprit d'extrême économie en a réglé la quotité. On s'est récrié sur le nombre de nos ambassadeurs : on a dit que nous en avions partout... Nous n'en avons, je crois, qu'un seul, et son traitement est celui du ministre plénipotentiaire, son prédécesseur. Du reste, il n'est pas indifférent d'être représentés par des ministres plénipotentiaires, ou par de simples chargés d'affaires. Qu'on ne s'y trompe point! Dans la plupart des cours, les chargés d'affaires ne peuvent pas être admis à négocier d'une manière directe avec le souverain. Nous avons donc, à mon avis, peu d'économies à espérer de ce chef.

On parle d'économies sur les dépenses du département de la guerre... Ce sera l'objet d'un examen sérieux lorsqu'on discutera ce budget; il faut y introduire tout l'ordre possible, sans négliger jamais les dépenses indispensables pour garantir, au besoin, notre nationalité, car il faut prévoir toutes les chances.

Quant à la bureaucratie, sans contredit, l'excès en est à craindre; il importe de l'éviter. J'ai déploré déjà plus d'une fois l'impossibilité où l'on est, dans les différents ministères, de déplacer des hommes inutiles, à raison de leur âge ou de leur peu d'aptitude au travail, et de les caser dans des recettes, parce que ces recettes sont réservées aux employés d'un seul ministère.

J'ai dit qu'un ministre, en arrivant aux affaires, se trouve parfois dans l'obligation de nommer un certain nombre de nouveaux employés, parce qu'il veut que, dès son début, la besogne marche, et que, pour la faire bien marcher, il a besoin d'hommes intelligents. Cependant il ne peut se résoudre à mettre sur le pavé d'estimables pères de famille, à qui l'on ne peut reprocher que leur peu de capacité; cela n'est point dans nos mœurs, et vous blâmeriez le ministre qui recourrait à de semblables mesures, tandis que si l'on s'entendait entre les divers départements, de manière à leur procurer des emplois qu'ils pussent remplir convenablement, un pareil état de choses n'existerait point.

Voyons maintenant quels seraient les impôts à créer... Je pense que le tabac est une matière très-imposable; cependant il ne faut pas perdre de vue les judicieuses observations faites par l'honorable M. Dumon-Dumortier : nul doute qu'en forçant la mesure, on favoriserait la fraude, et il entrerait moins d'argent au trésor. Un de nos collègues a parlé d'une patente à faire payer par les fumeurs. Cela ne serait peut-être pas d'une exécution facile, et les étrangers échapperaient à la mesure. Quoi qu'il en soit, l'attention de M. le ministre doit être appelée sur ce moyen. Tout étrange qu'il paraît de prime abord, on ne doit pas le condamner sans examen préalable.

Quant au monopole du tabac, je pense qu'il offrirait aussi ses difficultés d'exécution, bien qu'elles ne puissent être considérées comme insurmontables. Il convient d'ailleurs de le tenir en réserve pour le cas où l'on aurait à faire, avec la France, un traité sur de larges bases, tel que le serait, par exemple, l'union douanière. La mesure au surplus me semble moins effrayante en réalité qu'elle ne l'est au premier aperçu.

Un impôt sur les cartes à jouer serait peu productif; cependant il n'est pas impossible de l'éta-

Digitized by Google

blir, et ne contribuât-il qu'à diminuer la déplorable passion du jeu, ce serait un bien déjà.

On voudrait un impôt sur les bois étrangers. Il faudrait du moins qu'il ne fût pas excessif, car nous devons encourager la bâtisse. Je doute que la Belgique, après les nombreux défrichements qui s'y sont opérés sur tous les points, possède encore beaucoup de bois de construction. Le prix des chênes se soutient, c'est le taillis seul qui a perdu toute valeur, et la concurrence avec l'étranger n'y est pour rien. Si, dans plusieurs de nos provinces, celles de Namur et de Luxembourg entre autres, les propriétaires retirent à peine, de leurs bois taillis, de quoi payer l'impôt et les frais de garde, cela tient à l'usage de confectionner le fer avec du coke; le taillis, qu'on transformait en charbon, ne se vend plus que pour des fagots.

Je dois donc répéter que, tout en regardant les bois étrangers comme imposables, il faut y mettre de la mesure, et ne pas s'exposer à les rendre tellement chers que cela nuise à la bâtisse, si digne de nos encouragements. Le point essentiel, c'est de faire rapporter aux impôts tout ce qu'ils doivent produire, sans néanmoins exposer le contribuable à d'inutiles vexations. Les droits de succession, par exemple, devraient rendre tout ce qu'exige la loi. Un honorable membre paraît craindre le rétablissement du serment; mais, pour l'honnête homme, une déclaration équivaut certes au serment; si le serment arrête quelques personnes et les décide à remplir un devoir, c'est un puissant motif pour le rétablir. Pourquoi faut-il que l'honnête homme, qui considère sa parole comme un serment, paye plus que l'homme assez peu délicat pour signer une déclaration inexacte et frauduleuse? Cela seul me déciderait à provoquer le rétablissement du serment.

Quant aux objets de luxe, l'honorable vicomte Desmanet de Biesme a parfaitement fait remarquer que si vous imposiez le luxe de manière à l'anéantir, vous nuiriez à la classe ouvrière. Le luxe est un impôt que l'industrie, que la classe laborieuse prélève sur la richesse; le travail est le patrimoine du pauvre, ne l'oublions point.

Ce qu'il faudrait atteindre et ce que nous ne pouvons malheureusement pas atteindre, ce sont les thésauriseurs. Voilà les hommes qui véritablement volent le peuple, car l'argent, le numéraire est fait pour circuler; mais l'homme qui dépense tous ses revenus est utile à l'État; il est utile à la classe moyenne, à la classe pauvre; c'est par là que la répartition de la fortune publique s'établit et que l'aisance devient plus générale. Si chacun avait une part égale du territoire, chacun serait pauvre; rappelons-nous l'histoire de l'homme aux quarante écus[1].

J'appelle serieusement l'attention de M. le ministre sur le choix des impôts, et je pense qu'il faut se garder de les accroître outre mesure.

Réplique.

Je demande la parole pour un fait personnel, bien qu'il ne me concerne point personnellement. Je ne pense pas qu'on puisse laisser passer sans réplique, dans cette assemblée, un reproche fait à la nation parce qu'on élève une statue à un médecin tel que Vésale. Il ne s'agit pas d'un simple opérateur, comme on vous l'a dit, mais d'une des principales gloires de la science en Belgique. J'applaudis, pour mon compte, au monument qu'on lui consacre. D'ailleurs, il est, pour ainsi dire, le résultat de souscriptions particulières... Chacun, se rappelant ce qu'était Vésale, a voulu contribuer à perpétuer son souvenir. Que coûte-t-il à l'État? Un faible subside de quelques milliers de francs. Je ne parlerai pas de Jacques d'Artevelde, il est difficile de l'apprécier, vu de toutes faces. Du reste, une inscription est placée sur la maison qu'il occupait à Gand; il me semble que ce monument suffit pour honorer la mémoire de ce personnage célèbre.

Puisque j'ai la parole, je dirai deux mots sur les travaux publics. Je crois devoir engager M. le ministre à se tenir en garde contre certaines économies qu'on voudrait proposer sur ce chapitre : il est tels travaux qui sont tout à fait dans l'intérêt du trésor, puisqu'ils tendent à l'accroissement de ses ressources. De ce nombre est certainement la construction de la double voie sur plusieurs sections du chemin de fer. Il me semble qu'on ne peut pousser l'amour de l'économie jusqu'à prétendre les ajourner plus longtemps. On s'est plaint des traitements considérables dont jouissent les employés des chemins de fer. Il est possible que l'on ait trop salarié certains emplois, mais quant aux gardes de convois, on leur donne, si je ne me trompe, de 900 à 1,200 francs, et ce n'est assurément pas trop pour des gens qui doivent être en route toute une journée et par tous les temps.

---

[1] L'un des plus ingénieux contes en prose de Voltaire.

Digitized by Google

BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

SUR LA PROPOSITION DE FAIRE PASSER LA DIVISION DU COMMERCE, DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR A CELUI DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

(Séance du 28 décembre 1843.)

Je ne pense pas, Messieurs, qu'il faille envisager cette question purement sous le point de vue économique, car, à cet égard, il y aurait peut-être moyen de tout concilier; mais, modifiant mon ancienne manière de voir, je partage l'opinion de l'honorable comte de Quarré, qu'il n'y aurait aucun avantage à faire passer le commerce, du département de l'intérieur à celui des affaires étrangères... Que feriez-vous alors de l'agriculture, que feriez-vous de l'industrie, qui se rattachent au commerce par tant de liens? On objecte que, pour faire valoir à l'étranger les négociations relatives aux intérêts commerciaux, le ministre des affaires étrangères est obligé de prendre ses renseignements au ministère de l'intérieur, comme le ministre de l'intérieur doit s'adresser au département des affaires étrangères lorsqu'il juge à propos de prendre l'initiative pour la défense de notre commerce à l'étranger; je ne vois point là de bien sérieux inconvénients. Ces relations, devenues indispensables entre différents ministères, se font sentir pour une foule d'objets, mais les ministères ne sont pas à cent lieues les uns des autres; les communications doivent être promptes et faciles. On ne peut méconnaître, d'ailleurs, que ces fréquents démembrements de ministères sont fâcheux et nuisent, du moins momentanément, à la marche des affaires.

Réplique.

Messieurs, je reviens encore sur le projet de morcellement du ministère de l'intérieur. Si, tout en y conservant l'agriculture et l'industrie, on faisait passer le commerce au département des affaires étrangères, il serait à craindre que l'équilibre ne fût rompu relativement à la protection qu'exigent également les trois branches principales de la prospérité publique; il serait à craindre que parfois l'industrie et l'agriculture ne se trouvassent sacrifiées au commerce proprement dit.

Un honorable sénateur propose de former un ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, réunis aux travaux publics; mais si le ministère des travaux publics, à raison de l'achèvement des chemins de fer, cesse, quelque jour, d'avoir des attributions, des occupations suffisantes, il serait plus économique de le supprimer pour le réduire aux proportions d'une simple division qui ferait partie du ministère de l'intérieur, comme autrefois. Ce ministère, il y a quelques années, a perdu les hospices et les bureaux de bienfaisance, non sans qu'il en résultât des inconvénients que ma position de gouverneur m'a mis à même d'apprécier; car ces établissements, par leur connexité avec les administrations communales et celles des fabriques d'églises, ont donné lieu plus d'une fois à une double correspondance avec le ministre de l'intérieur, ainsi qu'avec celui de la justice. Croyez-moi, Messieurs, il faut de bien graves motifs pour se livrer à ces sortes de bouleversements ministériels qui compromettent toujours, plus ou moins, l'expédition des affaires.

SUR LES TRAITEMENTS DES AGENTS POLITIQUES.

Messieurs, je voulais demander la parole comme rapporteur de votre commission, mais, après tout ce qui s'est dit, j'aurai peu de choses à dire : je pense d'ailleurs qu'on est maintenant à peu près d'accord sur la convenance de maintenir notre diplomatie sur le pied actuel. Lui substituer, ainsi que quelques-uns le voudraient, une diplomatie commerciale, des agents consulaires aux agents diplomatiques, aurait de graves inconvénients; ils ont été développés déjà; je n'en reproduirai pas l'énumération; je ferai remarquer seulement que si vous n'envoyez plus d'agents diplomatiques auprès des autres puissances, elles useront de réciprocité... Or, je vous le demande, pourrions-nous consentir à nous isoler ainsi? Les diplomates belges dans les autres États et les diplomates étrangers chez nous fournissent d'ailleurs un double moyen de traiter nos affaires. Les intérêts commerciaux doivent sans doute occuper une place très-étendue dans nos relations à l'étranger, il faut donc les connaître parfaitement, mais nos ministres plénipotentiaires et nos chargés d'affaires ne négligent vraisemblablement rien pour se mettre en mesure de bien apprécier les ressources et les besoins de leur pays, ainsi que les ressources et les besoins des pays auprès desquels ils sont accrédités. En outre, il se forme une pépinière de jeunes diplomates dont le gouvernement exige des études très-variées et très-fortes; les examens qu'on leur a fait subir, cette année, ont présenté déjà les plus favorables résultats; nous ne manquerons pas d'hommes habiles, pourvu qu'on ne les décourage point par trop d'incertitudes dans leur carrière. Si vous ne vouliez que des consuls, qui seraient des commerçants ou d'anciens commerçants, pour la plupart, il serait à craindre aussi qu'en qualité d'hommes

Digitized by Google

spéciaux, ils ne se renfermassent dans l'intérêt de telle ou telle branche, en perdant de vue l'ensemble, c'est-à-dire les intérêts généraux.

RAPPORT

AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DU PROJET DE LOI CONCERNANT LES DROITS D'ENTRÉE SUR LES FONTES.

(Séance du 2 janvier 1844.)

Messieurs,

On connaît l'importance de notre industrie métallurgique; on sait dans quel état de malaise elle se trouve depuis plusieurs années. Il était indispensable, pour conserver du moins à nos fers en gueuses le marché intérieur et les mettre en position de soutenir encore la concurrence avec les fontes anglaises sur quelques marchés voisins et notamment en France, d'élever les droits d'entrée, de 2 fr. 12 c. par cent kil. à 5 francs. C'est ce qu'avait senti la section centrale de la chambre des représentants; c'est ce qu'elle avait proposé dans son rapport du 22 décembre 1842; mais la clôture de la session législative s'est faite avant la discussion du projet de loi qu'on venait de lui soumettre.

Cependant, par suite de la crise commerciale qui se manifestait en Angleterre, nous étions menacés de voir arriver chez nous, et, par notre territoire, dans le nord de la France, à notre détriment, des masses de fontes anglaises. Il devenait urgent d'y mettre obstacle, et le gouvernement l'a fait par son arrêté du 15 avril 1843, pris en vertu de l'article 9 de la loi du tarif des douanes du 26 août 1822. On ne peut contester l'utilité, la nécessité de cette mesure; aussi la commission que vous avez chargée de l'examen de la loi destinée à remplacer l'arrêté royal a-t-elle l'honneur, à l'unanimité de ses membres, de vous en proposer l'adoption. Cette loi maintiendra l'exception faite en faveur des fers et des fontes du grand-duché de Luxembourg par la loi du 6 juin 1839. Vous avez sous les yeux les renseignements fournis par M. le ministre de l'intérieur à la chambre des représentants, sur les importations et les exportations entre les deux pays; vous pouvez vous convaincre que la faveur dont il s'agit n'entraîne pas à sa suite un sacrifice considérable, et l'on doit espérer d'ailleurs que l'Allemagne nous en tiendra compte dans ses stipulations commerciales avec la Belgique.

BUDGET DE L'INTÉRIEUR.

BEAUX-ARTS.

(Séance du 12 février 1844.)

Messieurs,

Si nous comparons les sacrifices que fait la Belgique, en faveur des beaux-arts, à ce que font les autres pays, on conviendra que nos efforts sont bien faibles, bien mesquins, et je m'étonne qu'on veuille repousser le chétif subside qu'on vous propose[1]. On parle toujours de favoriser l'industrie, mais s'il faut qu'on fasse descendre les arts de la haute région qu'ils occupent dans la pensée de tous les vrais amis de la gloire nationale, s'il faut les mettre au niveau des produits industriels, je dirai qu'il n'y a point d'industrie plus productive car, avec quelques mètres de toile, avec un tableau dont la main-d'œuvre fait tout le prix, vous attirez en Belgique, vous y faites rentrer des sommes souvent très-considérables. Voyez, Messieurs, la marche toujours progressive que suivent les arts, chez nous, depuis quelques années. Convient-il maintenant de s'arrêter tout à coup? Peut-on ajourner des subsides sur lesquels nos artistes sont en droit de compter? Faudra-t-il qu'ils renoncent à leur patrie pour chercher fortune ailleurs? Mais une fois accueillis à l'étranger, comme ils ne manqueraient pas de l'être, ils ne nous reviendront plus, et certes une pareille émigration nous ferait peu d'honneur. Ce ne sera point, j'aime à le croire, le sénat qui la provoquera.

Ne perdons pas de vue, non plus, que beaucoup de monuments s'exécutent au moyen de souscriptions particulières, et que le gouvernement ne contribue à la dépense que pour une faible partie.

Réplique.

Ce n'est pas seulement, comme paraît le croire l'honorable comte de Quarré, ce n'est pas seulement sur le commerce de toiles, de brosses et de couleurs que la culture des arts exerce une heureuse influence... il conviendra, sans doute, avec moi, que les sommes produites par les chefs-d'œuvre de l'art sont employées également à construire des habitations aux artistes, à les faire vivre dans une honorable aisance, par conséquent à favoriser la circulation du numéraire dans l'intérêt général.

On se récrie sur l'allocation de 10,000 francs pour aider la commune d'Isque à consacrer un

[1] 206,000 francs.

Digitized by Google

monument à la mémoire de Juste-Lipse. On fait sonner bien haut les mots de *commune rurale*. Eh! Messieurs, tranquillisez-vous; il est peu de communes rurales, il est peu de villages qui puissent revendiquer des célébrités telles que Juste-Lipse. Il n'est d'ailleurs nullement question d'un monument grandiose, mais, si je ne me trompe, d'une modeste fontaine surmontée du buste d'une de nos principales illustrations littéraires du XVIe siècle[1].

SUR LA PROPOSITION

FAITE PAR M. DUMON-DUMORTIER DE NOMMER UNE COMMISSION PERMANENTE POUR L'EXAMEN DE TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AUX INTÉRÊTS DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

(Séance du 12 février 1844.)

Messieurs,

Le mandat que nous avons reçu de nos commettants fait un devoir à chacun de nous d'étudier les besoins du pays, de suivre les travaux de la commission d'enquête, instituée depuis plus de deux ans, et toutes les discussions de l'autre chambre. Je ne vois donc pas l'utilité d'une commission spéciale, et j'adopte à cet égard tout ce que vous a dit un homme de grande expérience, l'honorable vicomte de Biolley. Chacun de nous cherchera, je pense, à se mettre en mesure de justifier, le mieux possible, la confiance de ses collègues, s'il est nommé membre de la commission lorsqu'un projet de loi nous sera présenté. J'ai vu d'excellents rapports des commissions du sénat, et l'honorable M. Dumortier, à qui l'on en doit plusieurs, montre à cet égard trop de modestie. Mettre, comme on vous le propose, une fraction du sénat en rapport avec une autre fraction de l'autre chambre peut avoir de très-graves inconvénients, et dont il serait même difficile de calculer d'avance la portée. J'aime à laisser au gouvernement toute sa responsabilité; je suis, en outre, convaincu que, sans la création d'une commission d'enquête, nous aurions, depuis longtemps, une bonne loi sur les grands intérêts agricoles, industriels et commerciaux. Dès l'époque de cette création, j'avais craint, je l'avoue, les lenteurs dont généralement on se plaint; il était facile de les prévoir.

On vient de manifester le désir de voir nos mœurs constitutionnelles se perfectionner de manière que les chambres se fractionnent en deux, les amis du ministère d'un côté, ses adversaires de l'autre. Je doute que les pays où les chambres sont soumises à cette façon d'agir s'en applaudissent beaucoup, et je fais des vœux pour qu'un pareil perfectionnement n'ait jamais lieu chez nous. J'aime les votes consciencieux, et, pour mon compte, je veux toujours rejeter une loi qui me paraît mauvaise; je veux toujours adopter une loi qui me paraît bonne, quels que soient les hommes placés au ministère.

Réplique.

(Séance du 13 février 1844.)

Messieurs, je me suis, hier, expliqué suffisamment sur la proposition que nous avaient soumise quinze de nos collègues; telle qu'elle était formulée, je n'aurais pu l'adopter. Maintenant qu'on la débarrasse de ses proportions gigantesques, elle ne me paraît plus présenter les mêmes inconvénients. Je ne sais néanmoins si une commission annuelle aura toute l'utilité qu'on lui suppose; elle se composera d'hommes spéciaux, d'hommes qui possèdent une longue expérience des affaires industrielles et commerciales... Eh bien! ces hommes nous refusent-ils, aujourd'hui, le concours de leurs lumières? Déjà ne s'appliquent-ils pas à suivre tout ce qui se prépare, tout ce qui se passe relativement à ces grandes questions si intéressantes pour la prospérité publique? Qu'ils fassent partie d'une commission ou qu'ils n'en fassent point partie, nous avons toujours le droit de compter sur eux. Le seul avantage que vous trouverez à les désigner d'avance pour former une commission permanente, c'est-à-dire annuelle, ce sera de leur imposer plus spécialement le devoir d'assister avec exactitude à nos séances, et particulièrement à celles où des questions commerciales seront discutées. Quoi qu'il en soit du plus ou du moins d'utilité de la dernière proposition des honorables barons Dellafaille et de Pélichy, je consens à l'accueillir par un vote favorable.

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS.

SERVICE DE RUPPEL, DE LA DYLE ET DU DÉMER.

(Séance du 29 mars 1844.)

Messieurs,

Le Démer jusqu'à Wechter et la Dyle ensuite, sur une étendue de 70,000 mètres, procuraient, en droits de navigation, à la province de Brabant environ quatre mille francs, et je ne pense pas que le gouvernement en retire davantage; mais cette navigation deviendrait tout autrement productive

[1] Né en 1547, mort en 1606.

Digitized by Google

si l'on voulait effectuer les travaux qu'exigeraient ces rivières. L'administration provinciale l'avait senti; l'ingénieur en chef, l'année qui précéda la remise de cet objet à l'État, fit un devis d'après lequel la dépense s'élèverait à 300,000 francs. Outre l'importance, pour l'industrie et l'agriculture, d'améliorer la navigation du Démer et de la Dyle, il s'agit de prévenir les inondations qui causent tant de dégâts aux riverains. Je crois cette question tout à fait digne de la sollicitude de M. le ministre des travaux publics.

A propos d'une question relative aux étrangers employés dans l'administration des chemins de fer, je dis :

Je suis le membre de la commission qui a cru moins utile que ne le prétendaient ses collègues la production de la liste des employés naturalisés et non naturalisés. Ce que viennent d'alléguer, à cet égard, deux honorables préopinants, m'engage à prendre la parole. En ce qui concerne les employés non naturalisés, je dirai qu'il faudrait excepter de la proscription ceux qui se sont mariés en Belgique, dont les enfants sont nos compatriotes, et qui peut-être se trouvent en instance, depuis plusieurs années, sans avoir pu obtenir encore la naturalisation. Les destituer serait par trop rigoureux et compromettrait la réputation d'humanité, de loyauté que la Belgique s'est acquise à si juste titre.

Quant aux employés naturalisés, ils font aujourd'hui partie de la famille belge; je ne pense pas que l'équité permette d'en faire une catégorie à part. Aucune différence ne me paraît devoir être établie entre eux et les Belges de naissance. Il faut donner la préférence à celui qui possède au plus haut degré les qualités désirables pour l'emploi qu'il s'agit de lui conférer. Probité d'abord, ensuite intelligence, zèle et dévouement, voilà ce qu'il importe d'exiger avant tout.

Je partage, du reste, le désir exprimé par l'honorable chevalier de Rouillé et l'honorable vicomte de Biesme, relativement aux anciens militaires; leur réserver les emplois qu'ils sont à même de remplir me paraît une mesure tout à la fois équitable et utile au trésor dont elle diminuerait les charges. Il est à ma connaissance que déjà des sous-officiers de vingt-sept et vingt-huit ans ont été nommés gardes-convoi. L'on concevra facilement que, pour ces sortes de fonctions, il faut une grande agilité, puisqu'il s'agit de passer sans cesse d'une voiture à l'autre, et qu'il importe dès lors de faire des choix propres à rendre fort rares les accidents qui ont eu lieu déjà par la chute de ces malheureux employés.

Je suis loin de supposer à mon honorable collègue M. Siraut des opinions inhospitalières; lui-même d'ailleurs vient de s'expliquer catégoriquement à cet égard; il n'entend pas qu'on destitue brutalement les employés non naturalisés; il veut qu'on leur laisse le temps de se reconnaître. J'irai plus loin, je dirai que l'on ne peut pas les priver de leur emploi lorsqu'ils sont en instance, et tous le sont, car le gouvernement leur en faisait l'obligation avant de les placer. On prétend que les pays étrangers se montrent moins favorables que nous aux Belges naturalisés. Je n'ai qu'un mot à dire pour réfuter cette assertion, c'est qu'il y a peu d'années (depuis 1840), l'école de droit et le Musée des arts et métiers de Paris[1] avaient à leur tête des Belges, que deux Belges siégeaient au conseil de l'instruction publique, que d'autres étaient professeurs au jardin des Plantes, etc. N'oublions jamais d'ailleurs les services rendus à la Belgique dans des temps difficiles. Pour mon compte, je considérerai toujours la reconnaissance comme un devoir de patriotisme.

ADMINISTRATION DES POSTES.

(Séance du 30 mars 1844.)

Un des préopinants nous a fait sentir la convenance, la nécessité même d'augmenter le nombre des facteurs de la poste rurale et de proportionner leur traitement au service pénible dont ils sont chargés. Je suis parfaitement d'accord avec cet honorable collègue sur ces deux points, mais il demande, en outre, que le port des lettres soit moins élevé pour les campagnes; il voudrait qu'il fût le même qu'au bureau d'où les lettres sont expédiées; il me semble cependant que, d'après le système en vigueur jusqu'ici, la taxe doit être proportionnée à la distance, et que les lieues de traverse entrent nécessairement en ligne de compte. Si toujours on propose, d'une part des surcroîts de dépense, et, de l'autre, des diminutions de recettes, où cela nous conduira-t-il? Je sais très-bien qu'en augmentant le nombre des bureaux et des facteurs, tout ne sera pas dépense; il y aura des compensations. Plus les postes seront bien organisées, et plus le public y aura recours. Néanmoins, avant de réduire les produits, il faut y regarder à deux fois et ne pas s'exposer aux déficit.

---

[1] M. Blondeau et M. Christian.

Digitized by Google

PROJET DE LOI

SUR LE JURY UNIVERSITAIRE.

(Séances des 3 et 4 avril 1844.)

Vous le savez, Messieurs, je n'ai pu partager l'avis de mes honorables collègues de la commission et vous proposer l'adoption du projet de loi tel qu'il se présente amendé par la chambre des représentants. Je le trouve insuffisant; je le trouve peu propre à faire disparaître tous les inconvénients qui résultent de la loi de 1835 pour la marche progressive des sciences. Je ne crois pas devoir reproduire, à cet égard, ce qui s'est dit dans une autre enceinte et ce que viennent de dire encore les honorables préopinants. La question a suffisamment été débattue, chacun de nous a sa conviction faite.

En lisant l'exposé si lumineux des motifs du projet préparé par M. le ministre de l'intérieur, j'étais loin de prévoir l'opposition qu'il allait rencontrer à la chambre des représentants.

Le système qu'on nous propose aujourd'hui n'est encore qu'un essai... tous ces tâtonnements sont fâcheux; et pourquoi donc encore du provisoire, quand il serait si facile d'adopter une mesure définitive? On se félicite d'avoir à revenir, dans quatre ans, sur le mode de nomination des jurys universitaires. Quatre ans! Messieurs, c'est un terme bien long sous un gouvernement représentatif. Dans quatre ans la chambre des représentants aura subi deux nouvelles secousses électorales... et certes, sans se piquer d'une grande portée de vue, il est facile de prévoir qu'à cette époque ceux-là même qui viennent de repousser le projet ministériel auront à le regretter; ils gémiront tardivement de ne l'avoir pas mieux apprécié. Ce projet me semblait de nature à rassurer tous les intérêts; j'aurais voulu seulement que chaque jury restât composé de sept membres, afin que, pour obtenir une plus grande garantie d'impartialité, particulièrement en faveur des études privées, le ministre pût choisir trois personnes en dehors des universités.

La liberté d'enseignement présente des avantages que je ne m'aviserai pas de contester; mais l'intérêt que le gouvernement doit prendre aux bonnes études fera toujours désirer qu'indépendamment des relations officielles du ministre avec les universités de l'État, il y ait des rapports officieux, surtout avec les chefs des établissements libres. C'est le meilleur moyen de s'entendre, de s'éclairer et d'arrêter, dès le principe, les préventions dont les conséquences sont quelquefois si déplorables. Sous ce point de vue encore, j'applaudissais au système rejeté par sept voix de majorité à la chambre des représentants.

Je viens de faire pressentir ce qui peut résulter de l'adoption d'une loi destinée à être remplacée par une loi nouvelle au bout de quatre ans, c'est-à-dire après deux renouvellements par moitié d'une de nos chambres législatives. Il importe, croyez-moi, d'arriver le plus tôt possible à une législation définitive et permanente sur le jury. Tâchons de mettre un terme à ces funestes agitations parlementaires dont trop souvent l'intrigante médiocrité profite pour arriver au pouvoir; ne favorisons pas ces misérables haines, ces petites passions des esprits vulgaires qui, sans qu'ils osent toutefois en convenir, tiennent au niveau des facultés intellectuelles, et ne pardonnent jamais à la supériorité quelle qu'elle soit. Prenons-y garde, ces espèces de crises périodiques, ces roulements de ministres, si je puis m'exprimer ainsi, sont désastreux pour un pays!

Débarrassons, une bonne fois, les chambres législatives de toutes ces questions ardues dont les partis s'emparent; nous n'aurions plus ensuite à nous occuper que de notre prospérité commerciale, prospérité moins étrangère qu'on ne le pense aux progrès moraux, et dont me paraît dépendre essentiellement d'ailleurs l'avenir de la Belgique.

Je voudrais, en conséquence, me borner à maintenir le régime provisoire pour la session prochaine du jury. Il y a tout lieu d'espérer qu'avant la fin de la session parlementaire, les têtes ayant repris leur calme habituel, un projet définitif, un projet parfaitement en harmonie avec les besoins réels de la science, pourrait obtenir l'assentiment général.

L'amendement proposé par l'honorable M. de Haussy aurait mon suffrage de prime abord s'il ne s'agissait pas encore d'un provisoire de quatre ans. C'est la seule chose qui me fasse hésiter. Toutefois l'assertion de M. le ministre *qu'un provisoire semblable deviendrait définitif* affaiblit singulièrement mes scrupules à cet égard. Je regrette aussi que notre honorable collègue n'ait point porté le nombre des membres dont se composera chaque jury à sept au lieu de cinq.

Réplique.

Je ne me suis attendu nullement à ce que les regrets de n'avoir pas adopté le projet ministériel se manifestassent dès aujourd'hui; je conçois à merveille la sécurité que témoigne, en ce moment, l'honorable baron de Coppens; mais il est permis, sous ce rapport, de s'ajourner à quatre ans; il

Digitized by Google

n'en sera peut-être plus de même alors. Je puis me tromper sans doute, mais j'ai considéré comme un devoir d'indiquer, de faire pressentir toutes les chances électorales, telles qu'elles se présentent à mon esprit; et j'ai dit que, dans cet état de choses, il fallait préférer un système qui me semblait devoir offrir des garanties à tous les intérêts et dans toutes les circonstances possibles, car personne ne niera qu'un ministère, fût-il composé d'hommes exclusivement d'un parti, croira devoir mettre de l'impartialité dans ses choix. Sa responsabilité morale, son intérêt même, suffirait pour lui en faire la loi. Peut-il en être de même des chambres, si elles viennent à se trouver dominées par les exigences des partis? Non sans doute, puisque les nominations se faisant par des bulletins secrets, la responsabilité ne tombe sur personne individuellement.

Tout en pensant, comme l'honorable M. de Rouillé, que la participation des chambres à la nomination des jurys d'examen n'est pas inconstitutionnelle, je dirai que c'est, à mon avis, un acte d'administration, et qu'elles devraient s'en abstenir, surtout lorsque, par la nature même des choses, elles sont moins propres à faire de bons choix, car on conviendra que le gouvernement est plus en mesure de connaître les hommes qu'il convient de charger des examens universitaires; la constitution a parfaitement déterminé les prérogatives de l'autorité royale, et, si l'on ne peut pas les accroître, on ne doit pas non plus les amoindrir. Cette tendance qu'a toujours le pouvoir parlementaire d'étendre ses attributions me paraît déplorable; loin de se fortifier, il s'affaiblit par là; et, si le terme de sa durée arrivait plus tôt qu'on ne le prévoyait, ce serait dans ces envahissements successifs qu'il faudrait en chercher la cause. Je tiens à nos institutions; je tiens à notre charte constitutive, et c'est pourquoi je désire de n'en pas voir user sans cesse les ressorts.

Je n'aime pas le provisoire; je me suis expliqué suffisamment à cet égard dans la séance d'hier; mais puisque je me trouve entre deux provisoires, je préfère celui de M. de Haussy qui consacre les principes dont je suis partisan, et je crois devoir finir par y adhérer. Je sais très-bien qu'en renvoyant à la chambre le projet de loi, c'est y faire renaître de nouveaux débats. Je crois pourtant que si le sénat se prononçait pour les modifications proposées, on verrait s'y rallier non-seulement les quarante-deux représentants qui avaient adopté le même système, mais encore beaucoup d'autres, qui l'avaient repoussé d'abord et que de mûres réflexions sur les chances de l'avenir ne manqueraient pas de nous ramener. Il n'en résulterait, dans aucun cas, la dissolution d'aucune des deux chambres, car puisqu'on n'en a point fait une question de cabinet, pourquoi s'aviserait-on d'en faire une de dissolution? Il n'en résulterait pas davantage une crise ministérielle, puisque le ministère serait en droit de voir, dans la conduite du sénat, qui s'en rapporterait à lui pour le choix des membres du jury, une nouvelle preuve de confiance. Je n'aime pas les changements perpétuels de ministères; ce n'est pas moi, certes, qui jamais appellerai de mes vœux des hommes de parti au pouvoir, car ce serait vouloir une série de réactions, ce serait s'exposer à compromettre le bien-être de la Belgique, peut-être même tout son avenir... Ce que je veux, avant tout, ce sont des hommes probes, modérés et d'une incontestable capacité. Gardons-nous de donner, en quelque sorte, une prime à l'intrigue et d'encourager nos dissensions intérieures. Je ne vois pas pourquoi l'on attacherait toujours des idées de parti à la marche du gouvernement. Il me semble que les intérêts du pays peuvent se discuter sans perpétuellement s'enquérir des opinions politiques ou religieuses de chacun.

L'amendement de M. de Haussy est rejeté. Le projet de loi est admis par 23 voix contre 12.

M. Dumon-Dumortier, dans la discussion, ayant critiqué avec amertume la direction des finances de la ville de Bruxelles, je demandai la parole pour un fait personnel. Le président m'objecta qu'il n'y avait rien de personnel dans ce qui s'était dit.

Pas positivement, répondis-je, mais je ne m'en crois pas moins obligé de prendre la parole... Je suis le seul membre du conseil communal de Bruxelles siégeant au sénat, et je ne puis laisser passer sous silence l'expression de *dilapidation* dont s'est servi l'honorable M. Dumon-Dumortier en parlant de l'administration de la ville de Bruxelles. Elle est échappée sans doute à la chaleur de l'improvisation, mais elle n'en est pas moins inconvenante. Je ne faisais pas, au temps dont il s'agit, partie de la régence de Bruxelles, et je n'entreprendrai point d'en défendre tous les actes, mais je dirai que le reproche me semble injuste. Il n'appartient d'ailleurs à aucun membre du sénat d'insulter, d'outrager de cette manière une administration publique, et, comme M. le président n'a point rappelé l'orateur à l'ordre, ce que je viens de dire restera du moins comme une protestation consignée au *Moniteur*.

Digitized by Google

SUR LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS

PAR LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS RELATIVEMENT A LA PLAINTE DE LA VEUVE JÉRÔME CONTRE LES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES CHARGÉS DU SERVICE DE LA MEUSE.

(Séance du 24 mai 1844.)

Ce n'est pas sans quelque étonnement, Messieurs, que j'ai vu notre ordre du jour annoncer la discussion du rapport de M. le ministre des travaux publics... Il s'agit de grandes questions, de questions fort importantes pour l'État, et qui non-seulement intéressent le présent, mais encore l'avenir de l'administration. Ces questions sont soumises au pouvoir judiciaire, à qui seul il appartient d'en connaître; je ne pense pas que le sénat prétende se mettre aux lieu et place des tribunaux. Les droits des particuliers sont fort respectables sans contredit; toutefois il ne faut pas perdre de vue non plus les intérêts du gouvernement, les intérêts du pays.

Quant aux formes employées par l'ingénieur chargé des travaux publics, il est difficile de s'en faire une idée bien nette. De toutes parts viennent les affirmations et les dénégations; il faudrait, pour éclaircir tout cet imbroglio, une enquête à laquelle le sénat ne peut guère se livrer. Je pense donc qu'on doit mettre un terme à cette discussion qui ne peut produire aucun résultat.

Conformément à cette proposition, le sénat passe à l'ordre du jour.

PROJET DE LOI

RELATIF A L'IMPÔT SUR LES TABACS.

(Séance du 26 juin 1844.)

Messieurs,

Les lenteurs législatives ont cela de fâcheux, en ce qui concerne les lois fiscales, qu'elles favorisent trop souvent la fraude. La loi d'impôt sur le tabac, telle qu'elle se trouve formulée, est, je crois, appréciée déjà par chacun de nous; les opinions sont faites; je ne vois pas quelle utilité résultera d'un retard de vingt-quatre heures; mais, à coup sûr, ce retard ne sera pas sans inconvénient, puisque, d'après ce que vient de nous dire M. le ministre des finances, chaque jour coûte au trésor une perte d'au moins 50,000 francs.

Je désire au surplus qu'en mettant ce projet à l'ordre du jour de demain, l'urgence soit en même temps déclarée, afin qu'on puisse passer immédiatement de la discussion de l'ensemble à celle des articles, et voter ensuite.

C'est ce qui fut décidé.

PROJET DE LOI

ALLOUANT UN CRÉDIT AU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR POUR SUBVENIR AUX DÉPENSES OCCASIONNÉES PAR L'EXÉCUTION DE LA LOI DES INDEMNITÉS.

(Séance du 27 juin 1844.)

Messieurs,

Dans une des pièces à l'appui du projet de loi, M. le ministre de l'intérieur vous a fait connaître que, sur 9,284 réclamations dont MM. les gouverneurs ont fourni le relevé, 3,183 seulement étaient parvenues à la commission le 18 juin; que de ces 3,183, le président en avait reçu (conformément à l'article 25 de l'arrêté du 1er mai 1842) 2,580, dont l'instruction a été jugée suffisante par le commissaire du roi. 564 décisions, à la suite des deux rapports successifs (article 39), sont intervenues, savoir : 232 pour pertes au-dessous de 300 francs, 192 pour pertes de 300 francs et plus, enfin 140 rejets. 542 réclamations ont été l'objet d'un premier rapport, et le délai d'un mois de dépôt au greffe (article 38) n'est pas encore expiré; 324, après un premier examen, ont exigé de nouveaux renseignements; elles sont, en conséquence, restées en suspens, ainsi que 1,150 réclamations qui rentrent dans les mêmes catégories que les précédentes, et dont il ne sera possible de s'occuper qu'après avoir reçu de nouvelles explications de la part des autorités provinciales.

La commission n'a pas une seule affaire en retard; elle a mis dans son travail toute la célérité compatible avec les devoirs qui lui sont imposés par la loi et qui l'obligent à se montrer circonspecte dans l'exercice du pouvoir discrétionnaire dont elle est investie. Elle ne peut, lorsque l'instruction lui paraît défectueuse ou que des doutes se présentent sur l'exactitude des faits et des estimations, admettre de prime abord toutes les pièces, telles qu'elles lui sont présentées. Il y va de l'intérêt des réclamants de bonne foi qui se trouveraient exposés à subir une réduction plus forte, à raison de l'insuffisance des fonds accordés, si trop de facilité était mise à l'adoption de créances contestables ou mensongères. Il est fâcheux que des à-compte ne puissent pas être accordés à des personnes qui souffrent depuis si longtemps; la

Digitized by Google

loi, sans doute, mais la loi seule, aurait pu nous autoriser à faire effectuer le payement provisoire de 40 pour cent. Toutefois, il faudrait double opération pour la délivrance des rentes sur l'État; d'abord, à raison de 40 pour cent, ensuite pour la somme supplémentaire revenant à chacun; il résulterait aussi, de ce mode, des faveurs apparentes pour ceux dont la liquidation aurait été, des premières, admise. Afin d'obvier à tous ces inconvénients, qui ne laissent pas d'avoir leur gravité, le législateur a voulu que les intérêts courussent à partir du 1er février 1843. Ce que pourtant la commission pourrait faire, et déjà je le lui ai proposé, ce serait, au fur et à mesure des liquidations opérées, d'informer chacun de la somme à laquelle s'élèveront ses indemnités, sauf réduction au marc le franc (article 8), toutes les opérations achevées. Cette mesure aurait l'avantage de fournir aux intéressés les moyens d'obtenir, au besoin, du crédit et de donner des garanties à leurs créanciers.

Quant aux pertes qui ne s'élèvent pas à 400 francs et qui se payent en numéraire, on ne négligera rien pour qu'elles puissent être toutes liquidées et soldées dans les premiers jours de l'année prochaine au plus tard.

La commission, je le répète, et je puis en donner l'assurance, conciliera toujours avec la nécessité d'une prompte justice le respect qu'elle doit nécessairement aux formalités prescrites par la loi, bien que peut-être, dans certains cas, elles paraissent un peu trop multipliées. Du reste, quelque chose qu'elle fasse, il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, qu'elle ait terminé toute sa besogne avant la fin de l'année 1846.

Président de la commission, les bienséances ne me permettront pas de voter sur le projet de loi, mais j'ai cru faire chose convenable en vous communiquant des détails qui peuvent vous mettre à même de bien apprécier la question.

Réplique.

(Séance du 28 juin 1844.)

J'ai cru devoir hier, en vous présentant un état de situation des travaux de la commission des indemnités, vous mettre à même de juger de leur durée présumable; j'ai dit qu'on ne pouvait guère compter sur des résultats complets que pour la fin de 1846. M. le comte de Quarré paraît croire que l'on dépassera ce terme, de deux ans encore; mais si j'ai parlé de 1846, c'est que j'ai l'intime conviction qu'on n'ira point au delà. J'ai cru convenable de faire une déclaration franche, afin que les intéressés sussent, une bonne fois, sur quoi compter, car rien n'est fâcheux, en affaires, comme les illusions.

L'honorable comte de Quarré pense que deux chambres doivent suffire à la commission et qu'on les trouverait dans les bâtiments du ministère; mais ce n'est pas se faire une idée des besoins réels de la commission. Il faut nécessairement un cabinet de travail pour le commissaire du roi; un pour le greffier; une salle pour les séances et où le président vienne prendre connaissance des pièces qui lui sont remises; une grande salle pour les archives et pour les bureaux des employés; une enfin où les intéressés soient admis à l'inspection des rapports déposés conformément à la loi.

Du reste, cet hôtel n'est pas exclusivement affecté aux bureaux de la commission; il est, en partie, destiné à divers jurys d'examen.

Quant à la question de savoir si l'on ne trouverait pas ailleurs les locaux nécessaires à la commission, il ne m'appartient pas d'y répondre, je laisserai ce soin à M. le ministre de l'intérieur.

CRÉDITS OUVERTS

AU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

(Séance du 28 juin 1844.)

Nous n'avons pas à discuter l'utilité des trois stations de Bruxelles; si cette question venait à surgir, il ne serait pas difficile de défendre le projet exécuté par le gouvernement, projet auquel (je veux bien qu'on le sache) je ne suis pas tout à fait étranger. M. le ministre a dit, sur ce point, tout ce qu'il y avait à dire, mais il ne faut pas laisser croire, par notre silence, que tous les membres du sénat partagent l'opinion de l'honorable préopinant, M. le comte de Quarré, opinion tout à fait contraire aux vues que l'on doit avoir sur une capitale. Il me semble que vouloir faire traverser Bruxelles au pas de course et sans s'y arrêter, c'est priver l'État, c'est priver une ville importante, c'est priver le pays d'un mouvement de fonds toujours désirable. Il est assez naturel d'attirer les étrangers dans la capitale du royaume; c'est afin d'atteindre ce but qu'on y construit des monuments, qu'on y donne des fêtes, et je ne pense pas que beaucoup d'étrangers regrettent d'être tenus de la voir un peu plus en détail, bien que l'honorable comte de Quarré déplore, pour eux, la nécessité de recourir à des omnibus, à des vigilantes, léger droit d'aubaine perçu par nos industriels sur les voyageurs.

Digitized by Google

PROJET DE LOI

SUR LES PENSIONS DES MINISTRES

(de 4,000 fr. après deux années de fonctions avec augmentation de 500 fr. par année jusqu'au maximum de 6,000 fr.)

(Séance du 12 juillet 1844.)

Messieurs,

Les fonctions ministérielles ne sont pas tellement séduisantes, quoi qu'en dise l'honorable baron de Coppens, que beaucoup d'hommes de mérite (car ce sont particulièrement ceux auxquels on rend la vie le plus dure) se montrent disposés à les accepter. On prétend que c'est avec les distinctions honorifiques qu'on doit récompenser les services de cette nature; mais on a fait un tel abus des croix, des cordons, des titres de noblesse, qu'on les considère, aujourd'hui, comme des hochets sans valeur, du moins pour les gens raisonnables. Le sénat d'ailleurs ne doit pas perdre de vue la constitution : tous les Belges, quelle que soit leur fortune, sont admissibles aux emplois publics; ce qu'il faut exiger, c'est la probité, c'est le talent. L'homme qui répond à l'appel de la couronne doit pouvoir, en abandonnant son portefeuille, compter sur une position convenable. La dignité de la nation même y est, pour ainsi dire, intéressée. On sait avec quelle parcimonie les traitements des ministres ont été fixés. Certes, prétendre que les ministres fassent des économies serait une dérision. On dira peut-être qu'en quittant les bancs ministériels, rien ne les empêche de remplir d'autres fonctions; mais, indépendamment d'obstacles de toute nature qui peuvent se rencontrer, il n'y a pas toujours des emplois vacants, et l'on ne peut (quoique cela ne soit cependant pas sans exemple) destituer les gens pour leur faire place.

On s'est plaint déjà plus d'une fois de la facilité avec laquelle le ministère se prête aux exigences de certains membres considérés comme influents dans les chambres, et favorise ainsi les empiétements du pouvoir parlementaire. Or, il serait à craindre que les amendements proposés n'engageassent des ministres peu délicats à se montrer plus faciles encore, afin de prolonger l'existence ministérielle et d'atteindre le terme de quatre années. Deux sessions consécutives donnent, me semble-t-il, assez de garanties, puisque les ministres, après avoir mérité la confiance de la couronne, auront également obtenu celle des chambres. Cette épreuve doit suffire.

PROJET DE LOI

MODIFIANT LE TARIF DES DOUANES.

(Séance du 17 juillet 1844.)

On fait bien, Messieurs, de protéger d'une manière efficace les scieries nationales, car on doit conserver, le plus possible, la main-d'œuvre dans le pays. Quant aux bois non manufacturés qui nous arrivent du Nord, je trouve aussi très-bon qu'on les assujettisse à des droits d'entrée dans l'intérêt des propriétaires de futaie chez nous; il importe de ne pas les décourager, il importe de ne pas provoquer de nouveaux défrichements; mais il faut ici de la mesure, afin de ne pas s'exposer à trop élever le prix du bois de construction. Ne perdons pas de vue qu'il y a divers intérêts à concilier... Vous voulez augmenter notre marine marchande, et par conséquent favoriser la construction des vaisseaux; vous voulez favoriser l'industrie, qui réclame des usines nouvelles, des bâtiments de fabrique, etc. N'allez donc pas donner une valeur excessive aux matériaux.

N'oublions point que les bois indigènes sont insuffisants... Malgré les dénégations que j'entends autour de moi, je n'hésite pas à le répéter : oui, les bois indigènes sont insuffisants. Songez aux nombreux édifices qu'on élève de toutes parts; songez aux maisons qui se construisent chaque année, et qui ont si considérablement agrandi plusieurs de nos villes. Dès lors, il faut des droits d'entrée modérés. La question qu'on fait surgir est d'une haute importance, elle mérite le plus sérieux examen de la part du gouvernement. Je ne critique pas toutefois l'article du tarif tel qu'il nous est soumis, mais je réponds à ce que vient de dire l'honorable comte de Renesse. Il voudrait qu'on encourageât les plantations; je le voudrais comme lui, mais cependant il faut bien se dire qu'un chêne ne fournit guère du bois de construction qu'au bout de cent cinquante ans, et les plantations que nous ferions ne nous tireraient point d'embarras pour le moment. Les arrivages du Nord sont donc indispensables; ils peuvent d'ailleurs servir de moyens diplomatiques pour obtenir, des États qui les dirigent vers nous, des faveurs pour nos produits qu'ils recevraient en échange.

Digitized by Google

BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

IMPÔT FONCIER.

(Séance du 13 décembre 1844.)

Messieurs,

Les observations que vous venez d'entendre sur le peu de valeur des bois taillis de la province de Luxembourg me paraissent d'une exactitude incontestable; mais elles s'appliquent également à la majeure partie de la province de Namur; il est certain que les propriétés dont il s'agit sont devenues presque onéreuses, et qu'après avoir payé la contribution et les frais de garde, les propriétaires n'en retirent, pour ainsi dire, plus rien. L'adoption du coke par l'industrie métallurgique ne permet guère d'espérer quelque amélioration à cet égard. Cet état de choses ne peut se prolonger sans une injustice évidente... Il convient donc que l'on prenne de promptes mesures pour diminuer l'impôt foncier des propriétés boisées, surtout de celles qui ne peuvent, à raison de la nature du terrain, être livrées à l'agriculture. Du reste, je conçois que préalablement une espèce d'enquête est nécessaire; il faut se procurer des renseignements positifs, des bases certaines. Toutefois il importe que cet objet de stricte équité ne soit pas perdu de vue, et je le recommande très-instamment à la sollicitude de M. le ministre des finances.

Réplique.

On parle de la nécessité de concilier les intérêts des propriétaires de hauts fourneaux avec ceux des propriétaires de bois taillis. Cette conciliation s'opérera tout naturellement, car dans le voisinage des hauts fourneaux (qui du reste diminuent tous les jours) les bois taillis ne se défricheront pas, puisqu'on aura la certitude de les vendre à des prix raisonnables.

PROPOSITION

D'AFFERMER LA CHASSE DANS LES DOMAINES DE L'ÉTAT.

(Séance du 16 décembre 1844.)

Je ne puis que partager l'opinion des honorables préopinants, et insister pour que l'adjudication de la chasse dans les domaines de l'État soit toujours publique, de manière à provoquer la concurrence. Je crois, du reste, qu'on se fait illusion quand on évalue le produit de la chasse sur chaque hectare à 1 franc 50 centimes, ou tout au moins à 1 franc. Je dois dire, d'après l'expérience acquise sur ce point lorsque j'étais gouverneur de la province de Namur, où les communes possèdent des bois considérables, que le taux commun de la location de la chasse était de 50 centimes. Des résultats plus favorables étaient rares, et tenaient à des circonstances particulières. Quoi qu'il en soit, ce revenu, tel qu'il peut être perçu, n'est pas à dédaigner.

BUDGET DE LA JUSTICE.

(Séances du 20 et du 21 décembre 1844.)

On ne peut qu'applaudir à la sollicitude que M. le ministre de la justice témoigne pour les classes malheureuses de la société; il est permis de s'en promettre les plus heureux résultats, et l'enquête qu'il vient d'ordonner relativement aux enfants trouvés doit nous mettre sur la voie d'apprécier le meilleur mode à suivre pour assurer leur existence et leur éducation. Tout me porte à croire que ce qu'il y a de plus favorable est de placer ces infortunés, la plupart du moins, à la campagne, chez des cultivateurs, qui finissent souvent par les considérer et par les traiter comme faisant partie de la famille. J'en ai vu de nombreux exemples. Au surplus, nous devons attendre à cet égard les renseignements qui nous sont promis. Jusque-là qu'une bonne surveillance soit établie! Et je pense, comme l'honorable vicomte Desmanet de Biesme, que les inspecteurs des écoles pourraient, en faisant leurs tournées, s'occuper des enfants placés dans les villages; ce serait, pour eux, un léger surcroît de besogne, et je ne doute pas qu'ils ne s'y prêtent avec empressement. Ils seraient à même ainsi de savoir quels sont ceux qui devraient fréquenter les écoles.

Je passe au travail des prisonniers. Personne n'en conteste l'utilité, la nécessité même; mais on voudrait le rendre moins préjudiciable à l'industrie particulière. On a donc bien fait de proportionner la confection de la toile aux besoins de l'armée... Je pense qu'il serait possible d'introduire encore dans les prisons de nouvelles branches de travail : toutefois je désirerais que le gouvernement se tînt en garde contre les utopies, de manière à ne pas s'exposer aux non-valeurs qui pourraient résulter de ces essais; par exemple, s'il s'agissait de l'industrie sétifère, si difficile à naturaliser chez nous, comme l'expérience l'a suffisamment prouvé. L'on ne doit pas perdre de vue d'ailleurs que la Belgique a besoin d'importation et d'exportation. Si nous voulons placer les produits de notre sol et de notre industrie chez nos voisins, il faut nécessairement aussi prendre en

Digitized by Google

échange quelques-uns des leurs. On ne peut s'isoler complétement.

Supplément de 50,000 francs à la ville de Gand pour la construction de son palais de justice.

En considérant combien les devis sont souvent défectueux et de quelle manière on se trouve entraîné, malgré soi, dans des dépenses considérables, on craindrait presque de décréter des édifices nouveaux, et lorsqu'il s'agit de réparer et d'achever des constructions mal conçues, par exemple, le palais de justice de Bruxelles, dont il est impossible de tirer un bon parti, c'est avec une extrême répugnance que je vote des fonds; mais il n'en est pas ainsi pour un édifice tel que le palais de justice de Gand, qui fait honneur au pays et à nos architectes. J'admettrai donc le nouveau subside proposé. Je m'attends néanmoins à une semblable demande l'année prochaine; et je l'accueillerai de même; je désire, toutefois, qu'on fasse en sorte de s'arrêter là.

CULTES.

Ce que viennent de dire plusieurs préopinants et le M. ministre de la justice, à propos de la proposition de l'honorable M. Malou sur la prétendue nécessité d'une nouvelle circonscription des paroisses, me dispensera de parler longuement sur cette matière. Vouloir faire, en quelque sorte, table rase de ce qui existe, aurait de graves inconvénients; on s'exposerait à mettre en jeu, à mettre en mouvement toutes les passions, car, par le temps qui court, on se passionne pour tout. Je pense qu'on doit se borner à des changements partiels, lorsque le besoin s'en fait sentir ou lorsqu'ils sont provoqués par les habitants; une mesure générale n'est, à mon avis, nullement conseillable.

M. le comte de Ribaucourt ayant fait une interpellation à M. le ministre de la justice relativement à la révision du code pénal militaire, et demandé qu'on en fît disparaître la peine de dégradation pour vol, attendu que des militaires, dégoûtés du service, commettent un vol pour subir cette peine infamante et se faire renvoyer de leur corps, je m'écriai :

Je ne puis partager l'opinion de l'honorable comte de Ribaucourt. Je conçois qu'il existe quelques êtres dégradés qui, s'étant livrés au vol et cherchant à se justifier, allèguent qu'ils n'ont commis ce honteux délit que pour se libérer du service militaire; mais le fait est-il bien exact? et même, en l'admettant, il doit être permis de croire que les exemples en sont excessivement rares. Supposer le contraire serait faire outrage au caractère national; je ne puis pas croire que beaucoup de Belges consentent à s'imprimer les stigmates de la honte pour se soustraire à l'uniforme, symbole de l'honneur; mais, le dirai-je? quel qu'en soit le nombre, je n'y trouverai jamais une considération suffisante pour admettre le maintien des gens infâmes dans une carrière honorable. Je ne consentirai jamais à condamner de braves soldats à conserver dans leurs rangs des hommes dégradés, des hommes indignes de servir leur pays. Une loi qui s'écarterait de ce principe serait, à mon avis, entachée d'un intolérable cachet d'immoralité.

Réplique.

Ce que dit l'honorable vicomte Desmanet de Biesme sur le mauvais calcul que feraient les soldats pour s'affranchir du service militaire, puisque, outre la dégradation, ils ont à subir une détention souvent assez longue, et ce que vient d'ajouter M. le ministre de la justice, me dispense de rentrer dans la discussion. Ils ont prouvé que les soldats disposés à se livrer au vol pour abréger le temps de leur service militaire sont en très-petit nombre, et si l'on voulait, comme le propose maintenant M. le comte de Ribaucourt, leur infliger un service particulier, le seul que je pusse admettre, il serait difficile d'en former, je me garderai bien de dire un bataillon, même une compagnie, même peut-être une escouade.

FRAIS DE POLICE.

Les chemins de fer, qui produisent d'heureux résultats et permettent d'en espérer de plus importants encore, les chemins de fer dont la confection est si glorieuse pour la Belgique, exigent nécessairement un surcroît de précautions de la part de la police; car l'extrême rapidité avec laquelle on les transporte d'un lieu à l'autre rend plus difficile de découvrir et d'atteindre les coupables[1]. Une correspondance active, une correspondance suivie avec les agents supérieurs de la police des différentes villes du royaume et même des pays étrangers, devient indispensable, et l'on ne peut trop appeler sur ce point la sollicitude de M. le ministre de la justice.

---

[1] Depuis lors, par la merveilleuse découverte du télégraphe électrique qui transmet la pensée avec la rapidité de l'éclair, la Providence semble avoir voulu placer le correctif à cô du danger.

Digitized by Google

PROJET DE LOI

RELATIF AUX CÉRÉALES.

(Séance du 27 décembre 1844.)

Messieurs,

Après une discussion aussi approfondie, car elle me semble l'avoir été suffisamment, je dois me borner à dire quelques mots pour motiver mon vote.

L'agriculture est dans un état de souffrance que personne ne peut contester, et, dès lors, tout sacrifice qu'on lui demande devient pénible. Toutefois s'il existait, comme on le prétend, un déficit de 42 millions de kilogrammes de céréales, le sacrifice serait plus apparent que réel, il deviendrait même indispensable; mais je me méfie toujours un peu des renseignements de statistique transmis par la filière officielle; je sais, par expérience, combien ils ont besoin d'être contrôlés. Il résulte d'ailleurs des renseignements que se sont procurés plusieurs de nos honorables collègues, entre autres M. le baron de Macar, que des quantités considérables de farine ont été réexportées. On devait nécessairement les admettre en déduction du prétendu déficit, et c'est ce qu'on n'a point fait. Quoi qu'il en soit, on ne peut révoquer en doute l'insuffisance des céréales dans l'arrondissement de Verviers. Or, c'est en faveur des habitants de cette contrée tout industrielle que l'importation aura lieu. Nous devons seulement tenir à ce que les grains introduits ne pénètrent pas plus loin, et qu'on se borne à douze millions de kilogrammes sans aller au delà. Il semble qu'avec les précautions prises par le gouvernement, et la promesse qu'il vient de faire de suspendre la mesure si pareil abus avait lieu, nous devons être tranquilles. Quant à la provenance de ces grains, elle n'intéresse guère que le Limbourg néerlandais. Pour nous, ce dont nous devons nous enquérir, c'est de la quantité de grains qui nous arrive; mais il nous importe fort peu quelle contrée les a produits.

Au surplus, les considérations importantes que l'honorable baron Dellafaille a fait valoir d'une manière très-lumineuse doivent nous engager à voter pour la loi proposée. C'est un sacrifice devant lequel nous ne pouvons pas reculer.

Je ne puis me dispenser de parler, bien que très-brièvement, de la loi de 1834. Je pense qu'elle est mauvaise en ce qu'elle produit des secousses trop brusques. Ces secousses sont fâcheuses, parce qu'elles écartent du but qui devrait être, me semble-t-il, de maintenir le prix du grain, de façon qu'il en résulte le moins possible de variations : quand il est trop bas, l'agriculture, qui végète, pour ainsi dire, ne fait plus aucune dépense, et le commerce des villes en ressent le contre-coup, dont les fabriques même sont atteintes, tandis que l'ouvrier, du moins celui qui n'apprécie pas encore le bienfait des caisses d'épargne, se crée alors des besoins factices qu'il lui devient impossible de satisfaire par la suite. Quant à l'excessive cherté de cette denrée de première nécessité, personne ne la désire, et le sénat s'est expliqué plus d'une fois à cet égard. En attendant, il est des mesures qu'il serait facile de prendre en faveur de l'agriculture; ce serait, par exemple, d'exiger, au département de la guerre, que les entrepreneurs de fourrages ne livrassent que du foin indigène, facile, je crois, à distinguer du foin produit par les prairies marécageuses d'un pays voisin, et si préjudiciable aux chevaux de notre cavalerie.

PROJET DE LOI

OUVRANT AU DÉPARTEMENT DE LA GUERRE UN CRÉDIT PROVISOIRE DE 7,000,000 DE FRANCS.

(Séance du 28 décembre 1844.)

Je ne désire pas moins que l'honorable comte de Ribaucourt l'organisation de l'armée; mais je reconnais toutes les difficultés qu'éprouve M. le ministre de la guerre pour obtenir une loi constitutive, loi qui par conséquent doit être l'objet d'un examen approfondi. D'autres lois se sont présentées, d'une nature je ne dirai pas plus importante, mais du moins plus urgente, puisqu'elles doivent être votées avant le 1er janvier. Lorsque j'ai vu convoquer les chambres un mois plus tôt que de coutume, je ne m'attendais pas à l'obligation de voter encore des crédits provisoires, notamment pour le département des travaux publics, dont je ne considère pas à beaucoup près le budget comme normal, car c'est lui qui présente nécessairement le plus de variations; les travaux ne sont pas toujours les mêmes; or, il importe de savoir dès le commencement de l'année, ceux auxquels on se livrera, afin de se mettre en mesure de les commencer avec la belle saison. J'espère que la chambre des représentants sentira la nécessité de s'en occuper, ainsi que des autres budgets et de la loi sur l'armée, aussitôt qu'elle sera réunie.

Je ne blâmerai point les promotions qui viennent de provoquer quelques remarques critiques de la part d'un honorable sénateur. Ces promotions sont peu nombreuses et je conçois combien il est nécessaire de maintenir l'émulation parmi nos officiers, et de récompenser ceux qui se distinguent par leur instruction et leur bonne conduite. Si le

Digitized by Google

découragement et la désorganisation venaient à se manifester dans l'armée, ce serait un mal irréparable.

TRAITÉ AVEC LE ZOLLVEREIN.

(Séance du 30 décembre 1844.)

Je ne sais pas si le traité qui nous occupe pourra produire, en faveur de notre industrie métallurgique, des résultats aussi complets que paraît le croire l'honorable M. Malou-Vergauwen; mais, sans trop se faire illusion, il est permis de le considérer comme avantageux sous ce rapport.

Quant à la France, nous ne pouvons pas douter de son bon vouloir pour la Belgique. Ce bon vouloir n'irait pas sans doute jusqu'à sacrifier sa propre industrie à la nôtre; mais je pense que ce que nous lui demandons, notamment en ce qui concerne la question métallurgique et les produits de nos charbonnages, finira par être envisagé sous son véritable point de vue, et qu'on y verra le moyen de concilier, en France, tous les intérêts.

J'applaudis surtout au traité avec le Zollverein, parce qu'il me paraît heureux sous le rapport politique; il nous place dans la position qui nous convient et nous montre disposés à nous entendre avec tous nos voisins. C'est une confirmation de ce qu'annonçaient déjà nos beaux chemins de fer, aboutissant à toutes nos frontières et se dirigeant tout à la fois vers la France, vers l'Allemagne, vers la Hollande et vers l'Angleterre. Je regarde le traité comme un premier jalon posé dans une bonne voie; j'aime à croire, d'ailleurs, que les nations voisines, appréciant la modération de nos principes et notre loyauté, s'empresseront de répondre à nos vœux par des négociations propres à stipuler des avantages réciproques.

PROJET DE LOI

RELATIF AUX DENRÉES ALIMENTAIRES.

(Séance du 23 septembre 1845.)

Messieurs,

A propos de la loi qui nous est soumise, on pourrait élever de nombreuses questions d'économie politique, mais elles seraient sans résultat, sans but, puisque nous ne voulons faire aucun amendement au projet. Il importe d'ailleurs de ne pas affaiblir l'effet moral des mesures adoptées par le gouvernement. La disette n'est heureusement pas à craindre; ce qu'on doit redouter, c'est la misère. C'est la misère qu'il importe de prévenir, et le meilleur moyen, le plus moral est d'assurer du travail à la population. M. le ministre des travaux publics nous a fait, sur ce point, des promesses fort rassurantes; mais ce que vous a dit l'honorable marquis de Rodes de la position malheureuse des deux Flandres s'applique également aux classes agricoles des autres provinces et notamment du Brabant; il est donc indispensable qu'il s'exécute des travaux partout où le besoin s'en fera sentir, non-seulement dans les campagnes, mais encore dans les villes. Plusieurs observations remarquables viennent d'êtres faites par l'honorable baron Dellafaille, je m'empresse d'y applaudir et je les appuie de toutes mes forces. Un honorable préopinant a manifesté, je crois, le désir que la prohibition de sortie s'étendît aux œufs et au beurre, mais ce serait priver les cultivateurs, les petits cultivateurs plus encore que les autres, d'une ressource importante. On ne doit pas perdre de vue qu'il s'agit de denrées qui ne sont point de première nécessité, puisque le pauvre n'en fait guère usage. On paraît craindre que le prix de la viande ne soit excessif au printemps, mais les fourrages ont été d'une telle abondance qu'il n'est nullement vraisemblable qu'on soit dans l'impossibilité de pourvoir à la nourriture des bestiaux. Quant aux assertions émises par l'honorable comte de Ribaucourt relativement au prix de la viande qui ne se trouve pas en harmonie avec le prix du bétail, je suis complétement de son avis. Je pense que cet objet est digne d'appeler la sollicitude de M. ministre de l'intérieur, mais il ne peut guère s'en occuper que d'une manière indirecte. Il faut espérer que les conseils communaux, en ce qui les concerne, y donneront leurs soins.

Réplique.

J'ai demandé la parole pour faire quelques observations sur ce qu'a dit l'honorable comte Vilain XIIII; il vous a parlé de la grande consommation de pommes de terre que font les deux Flandres. Certes je ne contesterai pas l'utilité de ce précieux aliment, mais je pense que, dans l'intérêt d'une bonne hygiène, l'usage devrait en être un peu restreint. Nos paysans de la province de Namur, et des provinces wallonnes en général, consomment aussi beaucoup de pommes de terre; toutefois le pain occupe une place considérable dans la nourriture de l'ouvrier; on peut en évaluer la quantité à une livre et demie; cela contribue à lui faire cette santé vigoureuse qui lui donne l'énergie

Digitized by Google

nécessaire pour chercher du travail au loin quand il n'en trouve plus chez lui. C'est ainsi que nous avons vu grand nombre de nos compatriotes occupés aux fortifications de Paris; c'est ainsi qu'ils vont en France, et même en Hollande, prendre part aux travaux de la moisson. Il n'est pas sans exemple qu'après une campagne, l'ouvrier revienne dans sa famille avec une somme de trois ou quatre cents francs. Personne ne songe, je crois, à proposer l'émigration des Flamands; mais on voudrait qu'ils fussent moins casaniers et qu'ils n'hésitassent pas à se déplacer, pendant quelques mois, pour se procurer ailleurs les ressources qui leur manquent. Cette crainte de quitter, même passagèrement, le toit paternel, tient peut-être à une puissante influence locale, influence dont la pensée est sans doute morale, bien que l'expérience lui donne un démenti formel, car l'homme qui, dans d'autres parages, va se livrer à son industrie, exerce utilement son intelligence, et, presque toujours, il rentre dans ses foyers avec de nouvelles idées; il y revient plus intelligent, plus instruit, et je dirai même plus moral. Je sais qu'un pareil état de choses ne se change point en un jour, mais je désirerais que le gouvernement en fît l'objet de sa sollicitude à laquelle il appartient d'éclairer les populations. L'enseignement, non-seulement de la langue maternelle, mais encore du français, dans les écoles des Flandres, serait un grand bienfait pour la classe laborieuse. Lorsque j'étais gouverneur du Brabant, je n'ai jamais fait de tournée administrative dans l'arrondissement de Louvain et dans l'arrondissement de Bruxelles sans qu'on ne me le demandât de toutes parts.

SUR LE PROJET D'ADRESSE

EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.

(Séance du 13 novembre 1845.)

Les opinions que l'honorable préopinant (M. de Haussy) vient de développer me paraissent, en général, d'une justesse frappante. Puissent-elles exercer, sur les hommes chargés de la direction de nos affaires, toute l'influence désirable, toute l'influence qu'elles méritent d'obtenir! Puisse le gouvernement prendre enfin l'attitude que j'aurais voulu lui voir depuis 1830! Puisse-t-il, alliant toujours à la modération la fermeté, cette sage fermeté, protectrice de l'état social, faire marcher la Belgique dans la bonne voie, dans la voie constitutionnelle, avec le soin d'éviter également les deux ornières! Quant à l'adresse, je ne vois point de motifs pour la repousser. Une adresse, ici, ne peut pas être considérée comme une adhésion à un système que l'on ne connaît pas encore; et celle qui vous est présentée n'est que la reproduction, en d'autres termes, du discours de la couronne; elle n'est ni plus ni moins insignifiante que la pièce à laquelle elle sert de réponse. Je voudrais seulement un paragraphe pour appeler particulièrement la sollicitude du gouvernement sur l'utilité d'employer aux chemins vicinaux la plus grande partie des fonds disponibles. Il serait heureux, certes, de pouvoir étendre ainsi le bienfait du travail dans toutes les communes, car il importe de ne pas tenir la classe laborieuse inoccupée; il importe de ne pas l'accoutumer à l'oisiveté.

PROJET DE LOI

ALLOUANT UN CRÉDIT PROVISOIRE D'UN MILLION DE FRANCS AU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

(Séance du 24 décembre 1845.)

Messieurs,

Je ne viens pas combattre la loi qui nous est soumise; c'est une loi de nécessité : mais ce qui se passe encore cette année doit fortifier, aux yeux de MM. les ministres, le vœu souvent émis par le sénat de voir discuter, avant la fin de chaque session, le budget de l'exercice suivant; ce sera le seul moyen de nous mettre à même de remplir convenablement notre mission par un examen approfondi des ressources et des dépenses de l'État. C'est ainsi d'ailleurs qu'on préviendra tous ces crédits provisoires qui, s'ils ne jettent pas la perturbation dans les finances, y produisent une sorte d'irrégularité, de désordre peu tolérable.

PROJET DE LOI SUR LA CHASSE.

(Séance du 17 février 1846.)

Messieurs,

Je serais, autant que personne, partisan d'une bonne loi sur le braconnage, mais je ne crois pas que la loi soumise à nos délibérations mérite cette épithète. Je partage l'opinion de l'honorable M. d'Hoop, que l'article 3 porte atteinte à la propriété; je tiens beaucoup, pour mon compte, au maintien de cette maxime : *Charbonnier est maître*

Digitized by Google

chez lui. C'est là, certes, une des bases les plus solides de la liberté. Il ne faut donc pas que, sous le prétexte de vérifier si, dans un terrain entouré de haies, on n'a pas placé des lacets, des bricoles en contravention à la loi, on puisse violer sans cesse le domicile d'un citoyen. On conçoit ce qu'une pareille possibilité peut entraîner de vexations, et je ne puis admettre de dispositions législatives qui la consacrent.

Quant au paragraphe relatif aux indemnités pour dommages causés par des lapins aux fruits et récoltes, il peut donner lieu à toutes les chicanes imaginables. Je sais bien que l'autorité judiciaire est là pour faire justice; mais les hommes de loi, les avoués sont aussi là pour prélever, en pareil cas, leur droit d'aubaine, et d'ailleurs il est toujours fort désagréable d'être exposé à des tracasseries de cette nature.

Réplique.

Si le droit de visite pour constater les contraventions à l'article 3 s'exerce avec la mansuétude dont parle M. le ministre de l'intérieur, ce sera l'impunité consacrée; mais je crains bien que le zèle des autorités communales ou des propriétaires de chasses qui ont à leurs ordres des gardes n'aille beaucoup trop loin. On sait que l'amour de la chasse est une passion souvent effrénée, et si l'autorité communale est confiée à un chasseur déterminé, il verra partout des braconniers; il ne rêvera que lacets, bricoles, engins; puis, sous prétexte de constater le délit, les gardes et les gendarmes viendront tourmenter un malheureux petit propriétaire par des recherches fatigantes.

Toutes les observations que vous venez d'entendre sur le paragraphe relatif aux indemnités pour les dégâts causés par les lapins prouvent qu'on aurait bien fait de ne pas l'introduire dans la loi. Il amènera vraisemblablement des tracasseries perpétuelles, des prétentions exagérées ou non fondées, ainsi que je l'ai dit. Les juges, me répond-on, sont là pour les réduire à leur juste valeur. Sans doute, mais, avant le jugement, viennent les plaidoiries, qui ne se font pas sans frais. Il ne faut pas, me semble-t-il, qu'une loi provoque les procès.

Si l'article 4 était traduit en français, c'est-à-dire si la rédaction en était refondue, il y aurait moyen de le rendre clair et précis; mais, tel qu'il se présente, il dit tout le contraire de qu'on a voulu dire. Il faut espérer toutefois que les tribunaux l'entendront comme les chambres. Je ne proposerai pas d'amendement, puisqu'on n'en veut décidément point.

J'arrive au dernier paragraphe de cet article 4. Je ne sais pourquoi la faculté de mettre des lacets pour prendre les bécasses est restreinte aux bois de dix hectares. Je ne vois pas de motifs suffisants pour priver de ce plaisir le propriétaire d'un bois d'une moindre étendue. C'est une nouvelle atteinte portée à la propriété, et cela de gaieté de cœur.

L'article 5 est encore un de ceux dont l'exécution présentera de grandes difficultés, car si la chasse ne s'ouvre et ne se ferme pas à la même époque dans toutes les provinces, et cela paraît impossible, on fera passer du gibier d'une province dans l'autre. Toutes les précautions du monde ne l'empêcheront point.

Trois jours seulement sont accordés après la clôture de la chasse pour la vente du gibier; il est fort à craindre que nous ne mangions plus le chevreuil bien tendre. Enfin l'application de cette disposition doit amener une telle abondance de gibier pendant ces trois derniers jours qu'il en résultera certainement un nombre prodigieux d'indigestions.

Je pense, Messieurs, qu'il faudrait accorder au moins un délai de huit jours pour la consommation du gibier.

En résumé, cet article ne me satisfait nullement, et les termes dans lesquels il est conçu prouvent qu'il n'a pas été rédigé par un gastronome.

Dans l'article 7, je lis : « En cas de conviction de plusieurs délits. » Je ne sais pas trop ce que signifie ici ce mot *conviction*, c'est sans doute *constatation* qu'on a voulu dire.

On a fort bien fait de transformer en gratifications les parts d'amendes pour les gardes-chasse et les gendarmes. Distribuées de cette manière, les gratifications deviennent honorables, tandis qu'elles seraient peut-être considérées comme avilissantes si l'on en faisait le prix direct de la constatation d'un délit. Il ne faut pas qu'on puisse croire que le gain a été le but de l'accomplissement d'un devoir.

L'article 21 fait pressentir une protection spéciale en faveur des rossignols et des fauvettes; mais j'espère que ce ne sera point un privilége exclusif et que cette protection s'étendra jusqu'aux chardonnerets, aux linottes, à tous les oiseaux dont les concerts font le charme de nos bois.

Le projet est adopté par 31 voix contre 2.

Digitized by Google

BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

(Séance du 18 février 1846.)

On vient d'annexer le commerce au département des affaires étrangères; c'est ainsi qu'il y a quelques années, on avait fait passer la division des arts et de l'instruction publique au ministère des travaux publics, pour les faire rentrer ensuite dans les attributions du département de l'intérieur. Ces perpétuels changements sont très-fâcheux et jettent toujours plus ou moins la perturbation dans la marche des affaires. Le gouvernement est dans son droit constitutionnel, sans doute, mais il nous est permis d'émettre notre opinion à cet égard, lorsqu'il s'agit d'arrêter un budget. Je sais que notre diplomatie étant instituée spécialement pour protéger nos intérêts commerciaux, on peut alléguer des motifs assez spécieux pour justifier la mesure qu'on a prise : mais il fallait du moins l'étendre à l'industrie, et j'ajouterai même à l'agriculture, car ces trois branches de la richesse publique devraient être inséparables. Si vous les divisez, il est à craindre que, dans plus d'une occasion, l'une ne soit sacrifiée à l'autre; trop souvent les personnes qui appartiennent à ces diverses catégories se montrent exclusives; il en résulte alors une espèce de guerre intestine toujours très-préjudiciable à la prospérité du pays. Il importe qu'elles se combinent d'une manière satisfaisante; je voudrais même qu'un seul chef de division, avec trois bons chefs de bureau, fût chargé de les diriger, et dès lors je les voudrais au même département ministériel. Si l'on pèse les avantages et les inconvénients, on donnera, je crois, la préférence au département de l'intérieur sur celui des affaires étrangères.

De la mesure adoptée résulte une sorte de confusion qui s'est manifestée dans plus d'une circonstance, notamment à l'occasion des livrets d'ouvriers. Il est de toute évidence que cet arrêté concerne la division de l'industrie et non celle du commerce.

Réplique.

Je pense qu'il faudra dans bien des cas encore le concours de trois ministères, car, à propos de stipulations diplomatiques sur des questions commerciales, on doit souvent consulter aussi les intérêts de l'agriculture ou ceux de l'industrie, et même ceux du fisc.

Je regrette qu'on n'ait pas laissé subsister l'ancien état de choses, où une seule division, avec des bureaux distincts, s'occupait de l'industrie et du commerce.

M. le ministre a parlé des consulats... Je pense que s'ils étaient réunis à la division du commerce, puisqu'ils font aujourd'hui partie du même ministère, cela simplifierait les rouages, et permettrait une réduction de dépense au budget.

BUDGET DES FINANCES.

SERVICE DE LA MONNAIE.

(Séance du 20 février 1846.)

Je ne crois pas fondée la supposition que la France ait pu soutirer beaucoup de monnaie belge, car on en a fabriqué fort peu. Je présume qu'en donnant à cette branche du service plus d'activité, l'on ne manquera point de fabriquer de petites pièces d'argent, c'est-à-dire de 25, de 50 centimes, de 1 franc et de 2 francs, dans une proportion convenable avec les grosses pièces, celle de 5 francs. On a parlé du système monétaire de la Hollande; c'est, à mon avis, le plus mauvais qu'on puisse imaginer : il y a désaccord complet entre l'or et l'argent. Les pièces de 10 florins, au lieu de valoir, comme cela devrait être, 21 francs 16 centimes, ne valent guère que 20 francs 80 centimes, ce qui les rend défavorables et gênantes dans les transactions avec l'étranger, tandis que les pièces d'argent (de 1 florin) représentent une valeur, non de 2 francs 11 centimes, mais de 2 francs 16 centimes, et les pièces plus fortes, celles de 3 florins, offrent, comme de raison, le même résultat. Aussi les enlevait-on, au fur et à mesure qu'elles paraissaient, pour les fondre à Lille. Ce ne sera donc pas de ce côté que nous viendront d'utiles enseignements.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

A propos de ce que vient de dire l'honorable vicomte Desmanet de Biesme, je ferai remarquer que les particuliers ont défriché presque toutes leurs propriétés boisées dans le voisinage des villes. Il ne s'y trouve plus guère que quelques bois domaniaux; c'est donc sur eux que tombent presque exclusivement les dévastations, et l'on ne s'en fait point faute, surtout lorsqu'une bonne fête se présente et qu'il s'agit de décorer les rues situées sur le passage des processions; la surveillance, en pareil cas, devient fort difficile.

Quant à la question des bois communaux qu'on voudrait affranchir de la surveillance de l'administration forestière, elle a besoin d'être examinée sous toutes ses faces très-sérieusement, car les autorités communales ne donnent pas toutes éga-

Digitized by Google

lement des garanties suffisantes d'intelligence forestière et de fermeté. Certes, il fut un temps où les bois communaux étaient reconnaissables par leur mauvais état de conservation. Il ne faudrait pas en revenir à un pareil état de choses. Je compterais, du reste, beaucoup plus pour une bonne direction, pour une bonne surveillance, sur MM. les commissaires d'arrondissement, qui sont tenus de faire de fréquentes tournées, que sur les députations des conseils provinciaux, peu propres, par la nature même des choses, à exercer une surveillance locale.

PROJET DE LOI

RELATIF AUX ENTREPOTS DE COMMERCE.

(Séance du 24 février 1846.)

Messieurs,

La faveur de l'entrepôt franc, si faveur il y a, n'était d'abord destinée qu'aux villes d'Ostende et d'Anvers. M. le ministre des finances nous a fait connaître les motifs qui l'avaient fait étendre ensuite à Bruges et à Gand, mais il ne nous a point dit pourquoi l'on n'en fait pas également jouir la ville de Bruxelles, et je désirerais qu'il s'expliquât sur ce point[1]. Je ne dirai rien de la mesure même qui fait l'objet de la loi; je n'ai pas encore à cet égard d'opinion arrêtée; j'attendrai la suite de la discussion. Nous avons entendu, contre le projet, des arguments très-forts; on craint que l'industrie étrangère, à l'aide de ces entrepôts, ne vienne faire une concurrence nuisible à notre propre industrie; mais si l'on établissait aussi, comme le propose notre honorable collègue M. Engler, des expositions permanentes des produits de nos fabriques, les capitaines de navires seraient à même de voir ce qu'ils peuvent trouver chez nous à des conditions favorables, sauf à compléter leur cargaison par des marchandises déposées dans nos entrepôts, sans être obligés de les chercher ailleurs. Ce serait un moyen de faire disparaître, du moins en partie, la difficulté qu'on éprouve aujourd'hui pour l'exportation de nos produits, difficulté qui résulte souvent de l'impossibilité d'en former une cargaison complète, ce qui engage les capitaines de navires à partir sur leur lest et à passer dans d'autres ports pour se procurer le chargement dont ils ont besoin. L'idée de M. Engler est sans contredit d'une haute importance; je présume que le gouvernement ne la perdra point de vue; et cet espoir me semble devoir exercer quelque influence sur l'adoption de la loi qui nous est soumise.

[1] Le ministre a répondu que cela tenait à son éloignement de la frontière et à la difficulté de remplir, dès lors, les formalités du projet.

BUDGET DU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

(Séance du 26 février 1846.)

Je me permettrai de faire une simple remarque à propos de ce qu'a dit l'honorable baron de Macar de la prétendue obligation de tenir prêts les fonds nécessaires pour subvenir au payement prescrit par l'autorité judiciaire, lors même que cette autorité serait sortie de sa compétence. Ce ne serait pas certes une somme plus ou moins forte qui m'arrêterait en pareil cas et m'empêcherait de respecter la chose jugée, mais bien les conséquences à prévoir, car une semblable décision des cours annoncerait un système d'empiétement sur d'autres prérogatives non moins constitutionnelles; il en résulterait une horrible confusion des pouvoirs, une véritable anarchie, et, s'il en était ainsi, l'on devrait, sur-le-champ, provoquer la révision de notre charte fondamentale; notre état politique deviendrait intolérable. Heureusement rien de tout cela n'est à supposer, et nous raisonnons sur des hypothèses invraisemblables, pour ne pas dire impossibles. L'honorable baron de Macar paraît craindre qu'un ministre ne se refuse parfois, malgré des condamnations compétentes, à demander des sommes indispensables pour y faire droit; mais, dans ce cas, avertie d'une pareille injustice, soit par la publicité du jugement judiciaire, soit par la demande des intéressés, la législature ne manquerait pas d'ajouter, pour cet objet, un crédit spécial au budget.

PROJET DE LOI

OUVRANT AU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR UN CRÉDIT PROVISOIRE DE 1,500,000 FRANCS.

(Séance du 20 mars 1846.)

Je suis loin d'être partisan des crédits provisoires, et j'en déplore, comme mes honorables collègues, la nécessité. Cependant mieux valait encore nous les proposer que laisser le service en souffrance.

J'espère que, l'année prochaine, on ne sera plus obligé de recourir à cette fâcheuse mesure; toutefois en présence de ce qui se passe, c'est-à-dire de la dislocation du ministère, il est à

Digitized by Google

craindre que, cette année, on ne puisse pas encore, pendant la session, nous présenter les budgets de 1847. Quoi qu'il en soit, je me flatte que le gouvernement, aussitôt qu'il se retrouvera dans un état normal, avisera aux moyens de ne plus nous mettre dans le cas de voter des crédits provisoires; et qu'on finira par prendre le parti de s'occuper, vers la fin de chaque session, des budgets de l'année suivante.

Réplique.

L'honorable comte de Ribaucourt ne m'a pas compris, lorsqu'il a pensé qne je regardais comme impossible de nous présenter à la fin de cette session les budgets de 1847. Non, Messieurs; je ne me suis pas exprimé d'une manière si positive. J'ai dit qu'il était à craindre que la dislocation actuelle du ministère n'amenât des retards, et qu'alors il ne devînt très-difficile de présenter ces budgets pendant la session actuelle. Du reste, je suis loin de voir, dans une semblable mesure, la moindre inconstitutionnalité, et je l'appelle de tous mes vœux.

PROJET DE LOI

OUVRANT AU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS UN CRÉDIT PROVISOIRE DE 1,069,404 FRANCS SUR L'EXERCICE 1846.

Subside de 300,000 francs pour les chemins vicinaux.

(Séance du 20 mars 1846.)

Je crois qu'il convient de faire participer toutes les communes à ce subside, mais d'après l'importance des sacrifices qu'elles feront. De cette manière les bienfaits qui doivent en résulter seront répandus partout. S'il importe de favoriser les grandes communications, et cela me paraît incontestable, il ne faut pas non plus perdre de vue le besoin qu'éprouvent les communes de l'intérieur des terres d'avoir des chemins viables, particulièrement pour arriver au centre, à l'église, à l'école, à la maison communale.

Le subside, distribué comme je l'entends, engagerait la plupart des communes à faire des efforts pour n'être pas oubliées dans la répartition du subside de l'État. Une plus grande masse de travaux s'effectuerait, ce qui viendrait en aide aux travailleurs.

Réplique.

L'expérience a justifié complétement mon système ; j'ai donc beaucoup de motifs pour y tenir. Lorsque j'étais gouverneur du Brabant, j'ai vu les bons résultats dont vient de parler l'honorable chevalier de Rouillé. On portait au budget 40,000 fr. et ces 40,000 francs se distribuaient de manière à donner une certaine somme (calculée au marc le franc) aux communes qui portaient, à leur budget, pour les chemins vicinaux, l'excédant des revenus ; double subside à celles qui faisaient des prestations en nature, et quadruple enfin à celles qui s'imposaient des centimes additionnels, parce que la fraude par ce dernier moyen est moins à craindre que lorsqu'il s'agit de travaux en nature. De cette manière on était à l'abri de toutes ces obsessions qui finissent trop souvent par triompher des rigueurs d'une bonne justice distributive. La députation permanente avait d'abord éprouvé quelque répugnance pour ce système, mais elle en a tellement reconnu l'utilité, qu'elle l'a maintenu jusqu'aujourd'hui.

Plusieurs sénateurs ayant demandé qu'on s'occupât incessamment de la construction des bâtiments d'attente à quelques stations de chemins de fer, je pris la parole en ces termes :

Il est sans doute très-bon d'abriter d'une manière convenable les voyageurs, et je voudrais que les stations ne laissassent rien à désirer sous ce rapport; mais ce que je crois plus utile et plus urgent encore, c'est d'établir enfin la double voie du chemin du fer du midi, de Jurbise à Mons et jusqu'à la frontière de France. La prochaine inauguration de nos nouvelles voies de communication avec Paris ne permet pas de différer davantage. J'appellerai l'attention de M. le ministre sur l'importance de compléter, le plus tôt possible, cette double voie. On a plus d'une fois insisté sur cet objet dans cette assemblée.

Plusieurs sénateurs, dans une autre discussion à laquelle prit part le ministre des travaux publics, le 1er juillet 1846, ayant insisté pour la suppression du tunnel de Braine-le-Comte, je fis l'observation suivante :

Ce que vient de dire M. le ministre, en réponse à l'honorable comte de Quarré, relativement à la différence qui existe entre la situation du tunnel de Braine-le-Comte et celui de Cumptich pourrait me dispenser de prendre la parole; mais, d'après les instances de M. le comte de Ribaucourt pour obtenir la suppression immédiate du malencontreux tunnel, je crois devoir faire sentir que cette dépense est susceptible d'être différée, et sans le moindre inconvénient, puisque toutes les précautions sont prises de manière à être prévenu si quelque danger se présentait. Il n'y a donc point

Digitized by Google

de motifs pour accélérer ces travaux et pour leur donner la préférence sur une double voie jusqu'à la frontière de France, double voie qui doit favoriser la circulation et donner aux voyageurs plus de sécurité. Je ne vois pas, dirai-je en me résumant, qu'il faille pousser trop loin l'horreur des tunnels ; il faut se garder sans doute de les multiplier de gaieté de cœur, comme semblent l'avoir fait quelques-uns de nos ingénieurs, mais ils peuvent être cependant indispensables dans certains cas, et, quant au tunnel de Braine-le-Comte, lorsqu'il deviendra nécessaire d'y faire des réparations, on songera vraisemblablement à le supprimer. Jusque-là ne nous pressons pas de décréter une dépense susceptible d'être différée. Je ne pense pas que ce soit le cas de créer encore de ces bons du trésor contre lesquels on se récrie avec tant de force.

COMMUNICATION

FAITE PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR (LE COMTE DE THEUX) POUR ANNONCER L'AVÉNEMENT DU NOUVEAU MINISTÈRE.

(Séance du 6 mai 1846.)

Messieurs,

Le mandat qui me procure l'honneur de siéger parmi vous expire l'année prochaine, et je n'ai pas le projet d'en demander le renouvellement ; mais aussi longtemps que je ferai partie de cette assemblée, je considérerai comme un devoir d'exprimer, avec ma vieille franchise, toute ma pensée sur la marche, sur la conduite de nos affaires, sans toutefois m'écarter des principes de modération que j'ai constamment mis en pratique et qui n'ont fléchi devant aucune considération, devant aucun sacrifice personnel.

Lorsque nous énumérions, au congrès national, les avantages du système monarchique, lorsque nous hâtions de tous nos vœux le rétablissement du trône constitutionnel qui nous paraissait devoir être la meilleure sauvegarde des libertés publiques, j'étais loin de songer à des crises ministérielles sans cesse renaissantes, j'étais loin de croire qu'il fût possible de tomber sitôt dans une espèce d'anarchie oligarchique.

Je m'attendais à voir arriver au gouvernail de véritables hommes d'État, non des mandataires de partis... Si nos ministres (et remarquez-le bien, je n'entends pas plus mettre en cause ici les ministres régnants que leurs devanciers depuis 1830), si nos ministres, moins présomptueux, moins préoccupés des intérêts du jour et des moyens d'acquérir quelques voix bénévoles à des conceptions presque toujours malheureuses ou sans portée, avaient étudié la constitution sous toutes ses faces, s'ils s'étaient appliqués à maintenir les différentes branches du pouvoir dans leurs limites respectives, nous ne serions pas où nous en sommes.

On parle de ministères homogènes !... C'est un ministère homogène que je désirerais également, mais je n'irais pas le prendre sous les bannières des partis ; je voudrais le composer d'hommes supérieurs aux partis, d'hommes parfaitement d'accord sur la nécessité de se refuser aux exigences des partis, et qui, pénétrés du besoin de suivre consciencieusement les voies constitutionnelles, inspireraient de la confiance à tous, parce que tous auraient la certitude de trouver en eux l'impartialité désirable. La dignité prêterait au pouvoir une tout autre force que les petites intrigues, les petites roueries des esprits médiocres si disposés à confondre la finesse ou la métieuleuse réserve avec l'habileté !

On semble vraiment n'avoir rien examiné, rien prévu... Depuis que chacun parle de ses prévisions, la prévoyance est devenue une qualité fort rare. Les hommes que nous avons vus se placer avec tant d'assurance sur le banc ministériel se sont-ils jamais rendu compte des résultats probables de l'abus de certaines libertés consacrées dans la charte ? Qu'ont-ils fait pour prévenir la naissance de ces abus ?..... Ne devaient-ils pas se dire, par exemple, que le ministère se mêlant d'élections, comme il l'a fait en 1837, compromettait sa belle position de pouvoir modérateur ? Se prononcer pour les candidats d'une nuance politique, c'était se montrer favorable à cette nuance et se donner pour adversaires tous les partisans de l'opinion opposée. Rien de plus dangereux, et l'on ne pouvait alléguer, pour se conduire ainsi, l'exemple d'un pays voisin, puisqu'il s'agissait là de repousser des partis hostiles, tandis qu'en Belgique tout le monde professe le même attachement à l'indépendance nationale ainsi qu'à la dynastie de notre adoption. C'est pourtant cette énorme bévue, non moins que l'absurde levée de boucliers dirigée contre une institution inoffensive, qui produisirent ces formidables associations, organisées de toutes parts, et dont les suites sont d'autant plus difficiles à calculer que les fondateurs eux-mêmes ne peuvent pas savoir quel sera leur temps d'arrêt, car en pareil cas les fautes d'amis et d'ennemis maladroits conduisent d'ordinaire fort loin au delà du but qu'on se propose !

La tentative, de la part du gouvernement, de diriger les élections peut avoir réussi dans une

Digitized by Google

province; mais partout ailleurs elle a valu des échecs bien propres à diminuer le respect pour l'autorité. De là vient aussi la malencontreuse idée de métamorphoser les administrateurs en hommes ou plutôt en automates politiques, au grand préjudice de l'administration et du bon ordre. C'est comme cette autre prétention de vouloir transformer en humble écho ministériel tout fonctionnaire admis dans les chambres législatives. Eh! Messieurs, s'il doit en être ainsi, que les portes leur en soient rigoureusement fermées !... Faire suspecter l'indépendance du vote, n'est-ce pas affaiblir, n'est-ce pas détruire le prestige si nécessaire à la loi?

On ne peut se le dissimuler, un nouvel orage se prépare, et le ministère, tel qu'il est constitué, ne me paraît pas de force à y faire tête. Je veux croire que, se rendant compte enfin de l'état incontestable de l'opinion, le directeur principal du cabinet actuel sera plus en mesure qu'il ne l'était autrefois de résister à la puissance occulte dont l'action, qu'il serait maladroit de persister à nier, s'est fait trop souvent sentir... Je veux croire aux ministres ici présents les intentions les meilleures, les vues les plus conciliantes, une mansuétude sans égale, mais il serait difficile de faire partager cette conviction au public... On est enclin généralement à juger de l'avenir par le passé.

Les événements qui se préparent ne doivent pas être envisagés à la légère. Qu'on y prenne garde, suivre une marche rétrograde serait tout à la fois méconnaître ses devoirs et se perdre !... Il est indispensable de tendre constamment au progrès, non par sauts et par bonds, à l'exemple de quelques prétendus philanthropes de notre époque, mais en préparant les voies avec sagesse, mais en s'occupant de l'amélioration du sort des classes laborieuses, sans, bien entendu, prétendre bouleverser de fond en comble l'édifice social. Espérons que l'on verra surgir un homme d'État au niveau des circonstances. Cependant s'il apparaissait, lui serait-il permis d'arriver au but? L'envie ne parcourrait-elle pas encore les deux camps pour soulever contre lui toutes les médiocrités nécessairement offusquées par un mérite supérieur?

Je suis disposé, pour mon compte, à ne repousser que les actes, j'entends les actes répréhensibles, sans m'en prendre d'abord aux personnes. Il ne s'ensuit cependant point que j'accorderai de prime abord ma confiance au ministère, après cinq semaines d'exercice, tandis que l'honorable comte de Theux ne savait pas s'il devait, au bout de quatre ans, donner la sienne à M. Nothomb. Je me tiens en observation pour m'assurer si les effets répondent aux belles paroles qu'on nous a fait entendre. Il serait malséant, du reste, de renouveler ici le scandale des procès de tendance.

Réplique.

La prospérité de la Belgique est incontestable, mais cela tient surtout aux bienfaits de la paix. Je ne pense pas que l'on puisse citer beaucoup de mesures ministérielles qui y aient contribué. Dans tous les cas, je n'en déplorerai pas moins les progrès que fait, parmi nous, l'esprit de parti... Je dirai que si, depuis 1830, il s'était placé constamment entre les partis au lieu de les caresser tour à tour, le gouvernement serait plus fort. Un parti vraiment gouvernemental se serait formé, et l'on aurait imposé, de cette manière, aux factions toujours prêtes à s'acharner l'une contre l'autre, non sans préjudice des améliorations que réclame encore le pays.

PÉAGES DU CHEMIN DE FER.

(Séance du 12 mai 1846.)

Si le gouvernement ne veut plus avoir, à l'avenir, que des wagons couverts, c'est dans l'intérêt de la santé des voyageurs, c'est dans l'intérêt des classes les moins aisées. Voilà donc une incontestable amélioration, et puisqu'il ne doit plus y avoir, sous peu, qu'une seule classe de wagons, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'établir deux prix différents, comme le propose l'honorable comte de Quarré. Ce serait faire un pas rétrograde. Les wagons découverts ne tarderont pas à disparaître complétement, ainsi que vous l'a dit M. le ministre, et, si l'on s'en sert encore, ce sera pendant une saison où les inconvénients de ces voitures se font moins sentir.

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS.

(Séance du 16 mai 1846.)

Messieurs,

Je ne désire pas moins que l'honorable marquis de Rodes de voir le gouvernement occuper le plus de bras possible, mais il ne faudrait cependant point pousser ce système jusqu'à vouloir se priver de moyens économiques, tels que l'emploi de machines d'art et de chevaux. Il importe de ne jamais s'écarter de la règle d'apporter la plus grande économie dans la confection des travaux

Digitized by Google

publics. En ménageant les ressources du trésor, on sera d'ailleurs plus en mesure de multiplier les travaux et conséquemment d'employer tout autant, plus encore même, la classe laborieuse, bien que d'une manière moins onéreuse au budget de l'État.

SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES.

CANAL DE BRUXELLES A CHARLEROI.

Si l'on ne pouvait pas contester l'exactitude du fait avancé par l'honorable baron de Baré, *que le transport des marchandises se fait encore par chariots, au lieu de se faire par eau*, l'abaissement des droits, loin de réduire, comme paraît le craindre l'honorable baron Dellafaille, le produit des canaux, l'augmenterait peut-être encore. C'est au surplus une question à bien examiner, et sous toutes ses faces.

BUDGET DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1846.

(Séance du 9 juin 1846.)

Messieurs,

Je dois faire quelques observations sur ce que vient de dire l'honorable comte de Ribaucourt relativement aux gardes champêtres. L'organisation actuelle, je n'en disconviens pas, laisse beaucoup à désirer sur plusieurs points, mais ce n'est guère que dans les localités où l'administration communale est mauvaise. Partout où j'ai vu de bons bourgmestres, j'ai trouvé de bons gardes champêtres. Si vous allez maintenant les former en brigades, les mettre, en quelque sorte, sur le pied militaire, et les changer sans cesse de communes, ils auront sans doute moins de relations avec les habitants; mais aussi ils les connaîtront moins, et ne seront plus en position de rendre autant de services.

D'une autre part, il faudra les condamner au célibat, car je ne pense pas que l'on puisse vouloir créer des familles nomades, des familles destinées à passer d'un lieu dans un autre, selon les règles du caprice ou du bon plaisir.

Les gardes champêtres sont mal payés, je le sais, et, certes, il serait désirable qu'on pût augmenter leur traitement; mais si vous les embrigadez, il faudra leur donner des chefs, non sans qu'il en résulte une notable augmentation de dépenses. D'un autre côté, ces agents ne seront plus sous l'influence immédiate de l'autorité locale; l'action naturelle et légale de la police en souffrira nécessairement.

Quant à la gendarmerie, elle serait loin de pouvoir rendre les mêmes services, et je ne pense pas qu'il soit possible de songer sérieusement à la charger de la police rurale. D'ailleurs, chez nous, on a trop assimilé la gendarmerie aux corps militaires, on l'a trop isolée de l'administration; ce n'est plus comme sous le régime prétendûment militaire de l'empire. Alors le maréchal Moncey, tout homme de guerre qu'il était, avait senti la nécessité de rattacher la gendarmerie aux autorités départementales. C'était presque toujours sur les rapports des préfets que s'accordaient l'avancement et les gratifications. Mais il n'en est point de même en Belgique. Depuis 1840 surtout, la gendarmerie n'a plus que des rapports éloignés avec les chefs des administrations provinciales. La tenue militaire a pu gagner à ce nouvel ordre de choses, mais je doute que, sous d'autres rapports, on ait lieu de s'en applaudir. Je crois, en résumé, que ni l'un ni l'autre de ces projets n'est praticable ; on doit se borner à fixer l'attention des autorités provinciales sur les changements dont l'organisation des gardes champêtres est susceptible. Il faudrait en général faire choix de miliciens ayant accompli leur temps de service, mais je voudrais qu'ils n'eussent pas plus de trente ans; au surplus, je le répète, le bon choix des gardes champêtres tient par-dessus tout au bon choix des autorités communales.

BUDGET DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

FRAIS DE MILICE.

(Séance du 10 juin 1846.)

Je veux profiter de l'occasion pour dire deux mots du nouveau projet de loi sur la milice; il renferme des améliorations incontestables, et je place en première ligne l'ajournement du tirage. Il est certain qu'à dix-huit ans un jeune homme n'a pas toujours acquis la force nécessaire pour supporter la fatigue des armes. On me dira qu'on l'ajourne, en pareil cas, à l'année suivante. Ces ajournements ne laissent pas d'être fâcheux, parce qu'ils jettent le milicien dans l'incertitude et ne lui permettent de former aucun projet d'avenir. Je ne nierai point les heureux changements introduits dans la législation sur la milice, mais n'en est-il pas d'autres également désirables? et, si maintenant on les oublie, quand s'en occupera-t-on? Je voudrais une révision complète des lois

Digitized by Google

actuelles ; je dis une révision, et non un système entièrement neuf, comme on l'avait imaginé il y a treize ou quatorze ans. Le projet de cette époque avait provoqué de nombreuses observations de la part des autorités provinciales ; elles existent sans doute encore dans les cartons du département de l'intérieur. On pourrait, je pense, tirer parti de ces matériaux, et je regrette que, cédant en quelque sorte à la paresse, on les ait négligés jusqu'ici. Il conviendrait, me semble-t-il, de les confier non pas précisément à une commission, car les commissions se montrent rarement propres à formuler, et surtout à formuler d'une manière tant soit peu hâtive un projet de loi, mais à un homme intelligent et capable de bien s'acquitter d'une pareille besogne.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.

Nous avons voté, l'année dernière, un supplément de fonds pour les commissaires d'arrondissement, et je m'en félicite, car c'était un acte de justice ; mais je crois que la répartition s'en est faite avec un peu de légèreté. On n'a pas eu suffisamment égard à l'importance respective des arrondissements : c'est ainsi que celui de Dinant, l'un des plus étendus, l'un de ceux qui renferment le plus de communes, se trouve fort mal traité. Il ne faut, pour s'en convaincre, que le comparer à la plupart des autres. Je regrette aussi qu'on n'ait pas cru devoir destiner une portion de la somme supplémentaire à servir de récompense personnelle à tel commissaire intelligent et zélé, qui ne pourrait obtenir une amélioration de traitement sans se déplacer, ce qui ne lui conviendrait point ou le mettrait même peut-être dans une position moins favorable au bien du service.

LIQUIDATION DES INDEMNITÉS.

En vous faisant connaître, Messieurs, le degré d'avancement du travail de la commission des indemnités, l'année dernière, j'avais manifesté l'espoir que la besogne serait terminée à la fin de 1846. J'ai la satisfaction de pouvoir vous donner maintenant une certitude à cet égard.

9,463 réclamations (et non 4,500, comme l'indique par une erreur typographique le *Moniteur* dans son compte rendu de la séance de la chambre des représentants du 16 mai dernier), 9,463 réclamations pour une somme totale de 19,500,000 fr. avaient été présentées. Des décisions ont été prises sur 7,663. On en a rejeté 2,075, tandis que 5,588 sont admises, savoir 3,488 pour des sommes en dessous de 300 francs, et 2,100 pour des créances de 300 francs et plus, dont les certificats ou titres provisoires parviennent avec exactitude aux intéressés.

Il ne reste à se prononcer que sur 1,800 affaires, dont 150 seulement doivent encore être soumises à la formalité du dépôt. Trois mois suffiront pour compléter cette liquidation. Il ne s'agira donc plus, vers la fin d'octobre, que de s'occuper, conformément à la loi du 1er mai 1842, de la réduction au marc le franc des sommes allouées.

Afin d'accélérer, le plus possible, le payement des indemnités inférieures à 300 francs, la commission se fait un devoir d'expédier, toujours dans la quinzaine, les bordereaux de liquidation, mais il serait désirable que le département des finances les retînt moins longtemps. Nous attendons encore ceux du 7 avril.

En ce qui concerne les indemnités de 300 francs et plus, le département des finances (notre réduction faite au marc le franc, réduction qui, suivant toute apparence, n'excédera point deux cinquièmes) devra dresser au delà de 2,500 titres définitifs de rentes, et je ne doute pas que M. le ministre, appréciant toute l'importance de présenter enfin aux perdants des résultats attendus avec une si juste impatience, ne prenne les mesures nécessaires pour le prompt achèvement de ce travail. Si même ses bureaux avaient besoin d'aides intelligents et zélés, il les trouverait dans les employés du greffe de la commission.

Les intérêts des rentes constituées seront payés à partir du 1er février 1843 : il conviendrait que, dans le courant de février 1847, chacun pût se trouver en possession des titres qui lui reviennent.

J'ai pensé qu'il serait agréable au sénat de recevoir communication de ces détails.

BEAUX-ARTS.

S'il s'agissait, Messieurs, d'organiser maintenant des conservatoires de musique, si rien encore n'était fait à cet égard, je croirais aussi qu'on devrait n'en établir qu'un seul ; mais Liége, la patrie de Grétry, est en possession du sien depuis plusieurs années, et je pense même que des engagements ont été pris envers cette ville. D'ailleurs, par une circonstance heureuse, il se trouve que nos deux établissements (de Bruxelles et de Liége) méritent d'être mis à peu près sur la même ligne. Pourvus de professeurs très-distingués, ils ont à leur tête des directeurs-modèles, des directeurs qui jouissent, l'un et l'autre, d'une réputation européenne [1]. Il résulte de cet état de choses

[1] MM. Fétis et Daussogne-Méhul.

Digitized by Google

une concurrence qui n'est pas sans utilité pour l'art. Aussi les résultats obtenus ne laissent-ils rien à désirer. De nombreux élèves ont été formés; nos artistes sont aujourd'hui connus, appréciés partout, et la gloire qu'ils ont acquise rejaillit sur la Belgique. Ne nous plaignons donc point de l'élévation du subside demandé.

PROJET DE LOI

AUTORISANT LA CONCESSION DU CHEMIN DE FER DU LUXEMBOURG.

(Séance du 12 juin 1846.)

Un des préopinants ayant paru blâmer la direction donnée, sous le ministère de l'honorable M. Nothomb, au chemin de fer de Bruxelles à Namur par Charleroi, je crois devoir faire remarquer que cette conception, loin d'être regrettable, sera considérée comme heureuse, pour peu qu'on l'examine avec soin. Il était juste qu'on la préférât aux autres projets alors en concurrence, puisqu'elle tendait à féconder un pays éminemment industrieux, un pays couvert d'usines de toute nature; mais ce résultat ne s'est obtenu qu'on condamnant les voyageurs (de Namur à Bruxelles) à doubler, pour ainsi dire, la distance du trajet. Une société se présentant, aujourd'hui, pour leur procurer une communication plus directe, une communication destinée à favoriser en outre une contrée qui n'est pas sans valeur agricole, il me semble qu'on doit l'accueillir favorablement, surtout lorsqu'elle facilite, lorsqu'elle assure un chemin de fer qu'on avait cru longtemps inexécutable et dont une province, digne à tant d'égards de nos plus vives sympathies, se promet des avantages d'une si haute importance. D'ailleurs, la nouvelle voie de Bruxelles sur Namur ne rendra point inutile le chemin de fer par Charleroi, lequel continuera de servir aux nombreuses stations intermédiaires, et même (pourvu qu'on fixe d'une manière convenable les heures du départ) il ne sera pas entièrement abandonné par les Namurois et par les touristes curieux d'observer une contrée si pittoresque.

A propos de concession de chemin de fer, un membre ayant avancé que les sociétés françaises employaient des billes de bois de sapin améliorées par le procédé Boucherie, et que par conséquent on ferait bien de ne pas l'interdire aux sociétés belges en leur imposant l'emploi absolu du chêne, je dis :

Je crois fort juste d'exiger des sociétés concessionnaires qu'elles emploient les matériaux en usage pour les chemins de fer de l'État.

Si, après avoir fait toutes les expériences nécessaires pour bien apprécier les avantages du procédé *Boucherie*, on trouve que l'on puisse employer, avec la même sûreté que les billes en chêne, celles d'autres essences de bois, il n'y aura certainement aucun motif pour que l'État et dès lors aussi les concessionnaires n'adoptent pas l'économie que présente ce nouveau système; mais il faut ne rien donner au hasard, car toutes les découvertes se présentent d'abord sous un point de vue favorable, mais l'expérience ne confirme pas toujours les promesses des inventeurs. Au surplus, M. le ministre des travaux publics a dit que cette question serait examinée avec soin, et l'on doit, pour le moment, s'en rapporter à sa sollicitude.

PROJET DE LOI

RELATIF A L'ORGANISATION DE LA COUR DES COMPTES.

(Séance du 9 juillet 1846.)

Je tiens plus que personne peut-être à ce que le pouvoir exécutif ne soit jamais entravé dans sa marche régulière et constitutionnelle. Aussi j'ai déploré souvent la faiblesse avec laquelle le ministère, en mainte circonstance, a compromis la prérogative du gouvernement; mais il me semble que le deuxième et le troisième paragraphe de l'article 14[1] donnent aux chefs des départements ministériels tous les moyens nécessaires pour remplir convenablement leur mission, et la cour des comptes en est réduite alors, comme l'honorable ministre de la justice le désire, à de simples observations, c'est-à-dire au visa sous réserve. Aller plus loin serait trop. La cour des comptes, telle qu'elle se trouve organisée, est un contrôle, un frein à la dépense. Je ne vois aucun motif ni pour affaiblir son influence et son autorité morale, ni pour accroître ses prérogatives. C'est le cas de

[1] Voici cet article : « Aucune ordonnance de payement n'est acquittée par le trésorier qu'après avoir été munie du visa de la cour des comptes.

« Lorsque la cour ne croit pas devoir donner son visa, les motifs de son refus sont examinés au conseil des ministres.

« Si les ministres jugent qu'il doit être passé outre au payement sous leur responsabilité, la cour vise avec réserve.

« Elle rend compte de ses motifs dans ses observations annuelles aux chambres. »

L'amendement, ainsi conçu : « Ce visa est accordé lorsque « la cour reconnaît que la créance est réellement due par « l'État et que l'imputation de la dépense est régulière, » fut rejeté par 21 voix contre 12 et une abstention.

Digitized by Google

se montrer conservateur; je me prononce donc contre l'amendement de la commission.

PROJET DE LOI RELATIF AUX SUCRES.

(Séance du 17 juillet 1846.)

Je m'étais fait un devoir d'adopter l'amendement de la commission, parce qu'il avait pour but d'affaiblir les inconvénients d'une loi qui me paraît défavorable à une industrie d'autant plus importante à conserver que les intérêts de notre agriculture s'y rattachent. L'amendement rejeté, la loi reste ce qu'elle était : je ne puis l'admettre. Elle consacre, dans toute son étendue, un principe de limitation contraire à toute idée d'économie politique, et, de plus, des primes déguisées, ce que je considérerai toujours comme une mesure fâcheuse.

Je tenais, Messieurs, à vous faire connaître les motifs de mon vote négatif, et je me persuade, du reste, que, dans l'intérêt public, si nous rejetons le projet actuel, le gouvernement s'empressera, dès les premiers jours de la prochaine session, de soumettre à la législature un nouveau projet, afin de ne point perpétuer l'existence de la loi de 1843, reconnue défectueuse par tout le monde.

Le projet de loi est adopté par 23 voix contre 12.

ADRESSE EN RÉPONSE

AU DISCOURS DU TRÔNE.

(Séance du 12 novembre 1846.)

Je félicite le gouvernement de s'être décidé à présenter une loi qu'appelait l'opinion publique. Maintenant tout va dépendre de l'exécution, et conséquemment du choix des personnes appelées à y concourir. Il importe que la loi sur l'instruction moyenne assure le maintien de la liberté de l'enseignement et l'empêche de dégénérer en monopole de parti. Je fais des vœux pour que le ministère se pénètre bien de l'esprit de nos institutions et qu'il sente la nécessité de ne se mettre jamais à la remorque d'un parti quelconque; je fais des vœux pour que le gouvernement se donne enfin la vigueur si désirable, si nécessaire s'il veut contenir les partis et faire marcher le char de l'État de manière à nous procurer les progrès, les sages progrès que nous sommes en droit d'espérer. C'est ainsi que le ministère pourra conquérir la confiance dont il a besoin. Je désire vivement que cette marche soit suivie, que ces résultats soient obtenus dans l'intérêt du pays.

BUDGET DE VOIES ET MOYENS

POUR 1847.

(Séance du 21 décembre 1846.)

Je ne puis, à l'exemple de l'honorable marquis de Rodes, considérer l'usage du tabac sous un point de vue favorable; je le crois au contraire fort pernicieux. Il produit dans ceux qui le poussent à l'excès une sorte d'abrutissement; de plus, il entraîne non-seulement à l'oisiveté, mais à l'ivrognerie; un père de famille, au lieu de vivre chez lui, fréquente les cabarets et s'enivre, parce que le tabac l'excite à la boisson. Tout le monde est d'accord pour établir une taxe sur les tabacs étrangers... Les médecins attribuent au tabac plusieurs maladies rares autrefois et maintenant fort communes. Quant au système de la régie pour le tabac indigène, on ne paraît guère disposé à l'accueillir. Je n'ai pas à me prononcer sur cette question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle surgirait tout naturellement si le projet d'union douanière avec la France prenait quelque consistance.

BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

COMMERCE.

M. de Ridder ayant proposé de porter à 150,000 francs le chiffre de 100,000 demandé pour la pêche maritime, je dis :

J'aurais été très-disposé à voter en faveur de l'amendement proposé par l'honorable M. de Ridder; je recule toutefois devant l'idée de voir s'accroître sans cesse nos dépenses, et je crains, à la suite de tous ces crédits extraordinaires, un déficit pour le trésor. Cette idée ne m'arrêterait cependant pas s'il s'agissait d'une mesure d'équité, d'une mesure d'humanité; mais ce qui me tranquillise ici, c'est que s'il résulte du traité de commerce avec la Hollande une perte pour notre pêche nationale, j'aperçois une compensation favorable dans la multiplicité des chemins de fer qui peuvent faciliter d'une manière prodigieuse la rapidité du transport de la marée sur presque tous les points du royaume, ce qui doit en augmenter la consommation.

Digitized by Google

PROJET DE LOI

OUVRANT AU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS UN CRÉDIT PROVISOIRE DE 2,213,962 FR. 07 C.

(Séance du 30 décembre 1846.)

Je désire appuyer ce que vient de dire l'honorable comte de Quarré, relativement à l'urgence de compléter la double voie jusqu'à la frontière de France. Je voudrais aussi que le gouvernement belge s'entendît avec l'administration française pour régler l'ordre des voyages, de manière que les voyageurs ne fussent jamais induits en erreur. Dernièrement j'ai pris au bureau de Valenciennes, à dix heures du matin, une carte de diligence, avec laquelle, m'assurait-on, j'arriverais sans aucun retard jusqu'à Bruxelles. On ne s'est arrêté que quelques instants à Mons; mais, parvenu à Braine-le-Comte, on m'a fait descendre de voiture en me disant que le convoi devait repartir pour Mons. J'ai passé trois quarts d'heure en attendant qu'il me fût permis de poursuivre ma route, et, de guerre lasse, j'ai fini même par me jeter dans un wagon avec les marchandises, de façon qu'au lieu d'arriver à Bruxelles vers trois heures, il en était cinq. Éviter au public de pareils désagréments me paraît d'une assez grande importance pour que j'appelle sur cet objet l'attention de M. le ministre des travaux publics.

BUDGET DE L'INTÉRIEUR POUR 1847.

Subside de 24,000 fr. à la Société d'horticulture pour son Jardin botanique.

(Séance du 31 décembre 1846.)

Certes tout le monde s'étonnera que Bruxelles, moyennant un subside de 24,000 fr., jouisse d'un jardin botanique très-bien établi, très-bien entretenu. Ce jardin qui, vu du boulevard, présente un aspect féerique, ne laisse pas d'avoir son importance scientifique. Si le gouvernement s'est décidé à faire ce léger sacrifice, c'est que la Société d'horticulture était sur le point de se dissoudre, et qu'il fallait l'empêcher de tirer un parti plus avantageux de ses propriétés en culbutant les constructions pour vendre le terrain en détail.

LETTRES, SCIENCES ET ARTS.

L'honorable comte de Quarré vient d'expliquer avec une lucidité parfaite de quelle manière devrait être construit le bâtiment où seraient déposées les archives de l'État. L'isoler complétement, afin de prévenir tout danger d'incendie, est un point essentiel. Le danger, on ne peut se le dissimuler, menace d'une manière effrayante le local actuel, et l'on fera bien de ne pas trop différer de prendre, à cet égard, un parti définitif. Je suis fort aise d'apprendre qu'on renonce à la porte de Hal, trop éloignée du centre de la ville et où les archives, d'ailleurs, auraient été très-mal. La porte de Hal, par sa construction, et par les idées du moyen âge qu'elle rappelle, conviendrait beaucoup mieux pour un musée d'armures.

PROJET DE LOI

RELATIF AUX DÉFRICHEMENTS DE BRUYÈRES, ETC.

(Séance du 20 mars 1847.)

Si l'on s'en était tenu provisoirement aux dispositions de l'article 11[1], j'émettrais sans hésitation un vote favorable, car le défrichement de la plupart des bruyères et des terrains vagues me paraît fort désirable; mais l'aliénation qui pourrait en être faite au profit de quelques grands propriétaires serait déplorable, surtout dans les provinces de Luxembourg et de Namur, parce qu'elle y détruirait l'aisance des petits cultivateurs réduits à l'impossibilité de nourrir encore du bétail. Comment dès lors ne pas craindre que le paupérisme et la mendicité n'en deviennent les funestes conséquences? L'article 14, qui me semble toujours monstrueux, malgré ce que vient de dire M. le ministre de l'intérieur, suffirait seul pour me faire rejeter cette loi, défectueuse à tant d'égards. L'autorisation donnée aux bourgmestres, aux échevins, sera, je pense, la source d'une foule d'abus; la considération des administrateurs communaux se trouvera compromise dans beaucoup de localités; on les considérera comme les spoliateurs des intérêts qui leur étaient confiés. Je ne pousserai pas plus loin mes observations, Messieurs; je n'ai voulu que motiver mon vote négatif.

[1] La location des terrains communaux incultes, bruyères, sarts et vaines pâtures, pourra être ordonnée par arrêté royal, sur l'avis conforme de la députation permanente du conseil provincial, après avoir entendu le conseil de la commune intéressée, sous la condition que ces terrains seront mis en culture dans les délais déterminés par le même arrêté royal. Les baux n'excèderont point le terme de trente ans, et stipuleront qu'à leurs échéances les anciens preneurs pourront les renouveler aux prix qui seront alors fixés par arrêté royal porté de la manière indiquée au paragraphe précédent.

L'article 14 est adopté par 15 voix contre 14 et une abstention, la loi même par 22 contre 7. Un membre s'est encore abstenu.

Digitized by Google

Réplique.

Je suis fort aise d'apprendre que l'article 14 n'avait pas été conçu d'abord par le gouvernement; mais je regrette que le gouvernement ait cru devoir adhérer à l'opinion de la section centrale. J'avoue que l'autorisation accordée aux bourgmestres et aux échevins, dans ce cas particulier, me paraît plus dangereuse que dans tout autre cas; car il doit résulter de cette disposition une tendance à faire vendre en masse des terrains qui ne devraient, au contraire, se vendre qu'en détail, afin que les petits cultivateurs pussent en être pourvus. Je craindrais, je l'avoue, l'influence d'un bourgmestre, riche propriétaire, presque omnipotent dans sa commune, et qui parviendrait non sans grande peine peut-être, à surprendre la religion de la députation permanente du conseil provincial. Bref, il importe de faire disparaître ce malencontreux article, et sa disparition seule pourrait m'engager à voter en faveur de la loi.

M. le ministre de l'intérieur affirme que le gouvernement, chaque année, rendra compte des mesures d'exécution relatives au défrichement; c'est un engagement qu'il peut prendre pour lui-même, mais qui ne lierait point ses successeurs. Il faut, si l'on veut avoir la certitude d'obtenir un rapport tous les ans, que l'obligation en soit imposée par la loi. On nous dit qu'au besoin notre droit d'enquête existe... Sans doute, mais l'enquête est, en quelque sorte, un moyen extrême devant lequel il est permis de reculer. L'expérience que nous avons faite à cet égard n'est certes pas encourageante; car les enquêtes ordonnées jusqu'ici par la législature n'ont guère produit que des lenteurs excessives, des frais considérables et de bien faibles résultats, si tant est qu'il y ait eu même des résultats.

PROJET DE LOI

OUVRANT UN CRÉDIT POUR LES TRAVAUX A FAIRE AUX CANAUX DE ZELZAETE ET DE SCHIPDONCK, ET POUR L'ÉCOULEMENT DES EAUX DU SUD DE BRUGES.

(Séance du 24 mars 1847.)

Ce que vient de dire M. le ministre des travaux publics relativement à la marche suivie par l'instruction du projet qui nous occupe prouve, me semble-t-il, qu'on a procédé, dans toute cette affaire, d'une manière fort étrange. M. le ministre prétend que, l'année prochaine, lorsqu'il s'agira de poursuivre les travaux du canal de Zelzaete et du canal de Schipdonck, on invitera le conseil de la Flandre occidentale à faire connaître la part contributive de la province... Mais pourra-t-on dire à ce conseil : « Les travaux, malgré leur im« portance, malgré la dépense déjà faite, seront « arrêtés si vous ne donnez pas d'argent? » Non, sans doute; on sent assez qu'une semblable menace ne s'exécuterait point. Que fallait-il faire? Il fallait, dès l'année dernière, avoir le plan et les projets tout préparés; il fallait, dès l'année dernière, les communiquer au conseil provincial. Maintenant on sera fort charmé de jouir gratis de travaux coûteux, sans que la province contribue aux frais, et l'on ne manquera point de se prévaloir d'une position avantageuse pour se prononcer négativement, ou tout au moins pour réduire le plus possible l'offrande provinciale. On nous présente donc, on présente aux chambres une espérance qui ne se réalisera point. C'est, je le sais, un moyen de réunir en faveur du projet un plus grand nombre de suffrages. Je voudrais, Messieurs, plus de franchise, plus de dignité dans la présentation des lois.

Avant l'appel nominal, je me permettrai d'appuyer ce qu'a dit l'honorable baron de Macar, relativement aux travaux de la Meuse. J'espère que M. le ministre en a pris note; j'espère qu'il appréciera l'importance, l'urgence de ces travaux. Les retarder plus longtemps serait peut-être s'exposer à des dégâts comme ceux que déplorent les malheureux riverains de la Loire. Je voterai pour la loi qui nous est soumise afin de ne pas priver la Flandre occidentale d'une canalisation nécessaire à l'écoulement de ses eaux; je crois seulement devoir exprimer de nouveau le regret qu'on n'ait pas pris les précautions propres à mieux garantir les intérêts du trésor.

PROJET DE LOI

RELATIF A LA FABRICATION DE LA MONNAIE D'OR.

(Séance du 29 mars 1847.)

Il serait fort désirable assurément d'avoir partout l'unité monétaire, ainsi que l'unité de poids, l'unité de mesures. Tout ce qui facilite le rapprochement entre les hommes est favorable aux progrès de la civilisation. N'est-ce pas, d'ailleurs, un avantage incontestable pour le commerce et pour les voyageurs, de disposer de pièces admises partout comme le sont les pièces de vingt et de quarante francs? L'Espagne a ses pièces de quatre-vingts réaux qui équivalent à vingt francs;

Digitized by Google

le Piémont, et je crois aussi les autres États d'Italie, ont conservé le système français. Aussi voit-on leurs pièces d'or et d'argent à Paris, comme on voit celles de France à Naples, à Turin, à Madrid; elles sont recherchées en Allemagne à raison de leur titre très-supérieur à celui de la monnaie du pays. Je ne sais pourquoi la Belgique voudrait s'isoler sous le rapport monétaire; c'est une véritable contradiction d'adopter une pareille mesure précisément lorsque se manifeste, dans les pays les plus éclairés, une tendance au libre échange. Les pièces de deux francs cinquante centimes, dont on nous gratifie, se confondront souvent avec les pièces de deux francs, ce qui produira de fâcheux quiproquo.

A moins, Messieurs, que la discussion ne modifie singulièrement ma manière d'envisager la loi qui nous est présentée, et que je considère comme une loi rétrograde, mon vote sera négatif.

L'article 4 renvoie aux dispositions de divers articles de la loi du 5 juin 1832. Je n'aime point ces renvois toujours très-incommodes, et je voudrais que ces anciennes prescriptions fussent reproduites dans la loi nouvelle.

La loi est adoptée par 20 voix contre 6.

PROJET DE LOI

QUI APPORTE DES MODIFICATIONS AU DÉCRET DU 20 JUILLET 1831 ET AU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE.

(Séance du 1er avril 1847.)

Personne, Messieurs, ne voudrait plus que moi prévenir et réprimer les offenses dirigées contre le chef de l'État et contre la famille royale. Aussi n'hésiterais-je pas à voter la loi qui nous est soumise, si je présumais qu'elle pût atteindre ce but; mais elle me paraît loin de présenter cette portée. Je crois donc devoir m'abstenir. Il m'est impossible de rejeter une loi présentée avec l'intention de fortifier les moyens de faire respecter ce que nous respectons tous; et cependant j'adopterais avec peine une loi que je considère comme inefficace, comme peu propre à produire le résultat qu'on espère. Je craindrais même qu'elle n'eût l'inconvénient de pousser à des poursuites judiciaires qui n'auraient pas plus de succès que les précédentes.

Adopté par 24 voix contre une et 2 abstentions.

PROJET DE LOI RELATIF A LA MILICE.

(Séance du 30 avril 1847.)

La nouvelle disposition que présente l'article 4 (le mariage n'exempte pas de la milice nationale) ne me paraît pas aussi favorable, à beaucoup près, que quelques personnes paraissent le croire. On a tranché bien lestement une grande question. On a beaucoup trop exagéré le nombre des abus auxquels la législation précédente avait donné lieu. On a parlé de quelques mariages bizarres, de mariages de jeunes gens avec des femmes octogénaires; je sais que ce cas s'est présenté deux ou trois fois dans le canton de Walcourt; mais les miliciens qui avaient adopté ce moyen d'éluder la loi en ont été sévèrement punis par des résultats qui leur ont fait regretter de n'avoir pas préféré le remplacement. Je n'hésite pas à le dire, pendant les neuf années que j'ai rempli les fonctions de gouverneur, successivement dans deux provinces, j'ai vu peu de mariages faits en fraude des lois; la plupart n'ont eu pour but que de réparer l'honneur d'une famille par un mariage devenu nécessaire. Maintenant, qu'arrivera-t-il? De malheureuses femmes, de malheureux enfants, légitimés ou non par le mariage, resteront abandonnés dans les communes, livrés pour ainsi dire à la commisération publique.

Réplique.

M. le ministre de la justice nous dit que, sous le régime de la loi de 1817, les miliciens, étant appelés à dix-huit ans pour faire partie de la milice, ne pouvaient, sans dispense, s'être mariés. A cela je répondrai qu'on n'était tenu de se faire inscrire qu'après avoir accompli sa dix-huitième année, ce qui conduisait plusieurs jeunes gens presque à l'âge de dix-neuf ans. On conçoit dès lors que des miliciens âgés de dix-huit ans, et non inscrits, avaient pu se marier dans l'intervalle qui s'était écoulé avant l'appel de la classe. Aussi la loi de 1817 les exemptait-elle. M. le ministre de la justice, en nous faisant remarquer que l'inscription n'aura plus lieu qu'à dix-neuf ans, renforce les motifs que j'ai fait valoir contre l'article 4; il en résultera vraisemblablement que les victimes dont j'ai parlé seront plus nombreuses.

A propos des sociétés de remplacement, je dirai qu'il m'est impossible de partager l'opinion de l'honorable baron de Royer... Il importe d'empêcher les secrétaires communaux de faire partie de semblables associations. Leur influence, dans beaucoup de communes, est très-grande, et plu-

Digitized by Google

sieurs d'entre eux ne se mêlent que trop des affaires de milice.

PROJET DE LOI

OUVRANT AU DÉPARTEMENT DES FINANCES UN CRÉDIT DE 490,000 FRANCS POUR ACQUISITION D'IMMEUBLES.

(Séances des 4-6 mai 1847.)

Il est fâcheux sans doute que l'acquisition qui vous est proposée doive se faire une année comme celle-ci, mais il me paraît si désirable de voir les ministères rapprochés les uns des autres et, pour ainsi dire, groupés autour de la représentation nationale, que je ne refuserai pas mon assentiment au projet de loi [1].

Quelques honorables préopinants insistent pour la vente des deux hôtels ministériels qui vont devenir disponibles. Quant à moi, je serais fâché que M. le ministre des finances prît un engagement à cet égard... Il faudrait, avant d'en venir là, bien s'assurer du moins si les locaux ne sont pas nécessaires pour y placer d'autres établissements de l'État. Le ministère des travaux publics, par exemple, ne pourrait-il pas convenir aux archives ? Le ministère de la justice ne serait-il pas utile pour agrandir au besoin la bibliothèque ou bien le musée de l'industrie ? Une décision sur tous ces points ne peut pas être prise par improvisation ; ce sont des projets qui doivent être examinés sérieusement. Vendre des propriétés pour en acheter, par la suite, d'autres qui deviendraient indispensables serait, je pense, une fort mauvaise opération financière.

On paraît croire qu'il n'existe plus aucun bureau ministériel dans des maisons particulières. Notre honorable collègue M. le baron de Royer ignore vraisemblablement qu'une division du département de l'intérieur et une du département des affaires étrangères occupent encore, en ce moment, un hôtel de la rue Royale. Cet état de choses cessera, sans doute, après l'acquisition projetée.

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS.

(Séance du 7 mai 1847.)

Ce que viennent de dire deux honorables préopinants (M. le comte de Baillet et M. le baron de Macar) me permet de réduire à peu de mots mes observations. Lorsque la direction du chemin de fer de Bruxelles à Namur fut changée, de manière à ne plus passer près de Nivelles, comme l'indiquait le premier plan, on promit positivement d'en dédommager cette ville et son arrondissement par d'autres moyens de communication ; le tout néanmoins s'est borné, je crois, à la confection d'une route d'environ cinq kilomètres d'étendue, et cela dans l'intérêt général, puisqu'il s'agissait de mettre en rapport, de mettre en contact, des cantons agricoles avec une contrée industrielle. Si plusieurs routes, des routes provinciales, surtout, ont été construites ou tracées depuis une douzaine d'années dans l'arrondissement de Nivelles, la simple inspection de la carte suffit pour prouver que, loin d'avoir joui de faveurs particulières, il est moins sillonné de routes que la plupart des autres parties du royaume. Quoi qu'il en soit, je prie M. le ministre de ne pas perdre de vue la route de Wavre à Huy, dont, sans doute, il apprécie toute l'importance et qui déjà se trouve achevée dans deux provinces.

PROJET DE LOI

ALLOUANT AU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE CONCERNANT LES EXERCICES 1845 ET 1846.

(Séance du 10 mai 1847.)

Je pense que l'honorable marquis de Rodes a rendu ses observations trop générales. Je conçois que, par la nature même des choses, il existe des dépenses dont il est difficile ou même impossible de prévoir toute l'étendue ; par exemple, celles des prisons, qui dépendent du plus ou moins grand nombre de détenus, du plus ou moins d'élévation du prix des vivres. Il en est de même de quelques dépenses du département des travaux publics ; mais toutes sont loin d'appartenir à cette catégorie... Plusieurs pouvaient fort bien se calculer à l'époque de la confection des budgets. Il est permis de croire qu'on n'est peut-être pas fâché de réduire, le plus possible, les demandes de fonds au budget, parce que c'est un moyen facile d'établir la balance financière, dût-elle n'être que fictive, sauf à recourir ensuite aux crédits supplémentaires qui passent, pour ainsi dire, à la vapeur, vers la fin d'une session. J'engage beaucoup MM. les ministres à bien calculer d'avance les allocations indispensables pour satis-

[1] Il s'agissait de l'acquisition de l'hôtel de feu le sénateur Engler qui l'avait acheté 117,000 fr. ; le gouvernement l'a payé 33,000 fr. ; c'était l'ancien hôtel de l'abbaye de Tongerloo.

Digitized by Google

faire aux besoins du gouvernement, et à se montrer sobres de demandes supplémentaires.

PROJET DE LOI

OUVRANT AU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE 536,410 FRANCS 25 CENT.

(Séance du 11 mai 1847, la dernière de la seizième session.)

A propos du chiffre de 36,000 francs qui doit être ajouté au crédit de 40,000 francs voté l'année dernière pour frais d'inauguration du chemin de fer de Bruxelles sur Paris, je dirai qu'il s'agissait d'une fête internationale. Il n'était pas sans importance qu'elle fût digne de la Belgique. Je conçois dès lors qu'une somme assez considérable devenait nécessaire, et c'est pour ce motif que je voterai (comme le feront, je crois, les autres membres de la commission) en faveur du crédit supplémentaire qui nous est demandé; mais M. le ministre des travaux publics n'en a pas moins encouru de graves reproches dans cette circonstance. Il lui eût été facile de prévoir d'avance les fonds dont il avait besoin. Pourquoi se borner, ainsi qu'il l'a fait, à demander 40,000 francs lorsqu'il pouvait, au moyen d'un devis préparé d'avance, savoir qu'on en dépenserait presque le double? Les chambres législatives, je me plais à le croire, ne se seraient pas refusées le moins du monde à mettre notre gouvernement en mesure de faire les choses convenablement; l'orgueil national y était, en quelque sorte, intéressé.

J'avais accompli les huit années de mon second mandat de sénateur; les élections devaient avoir lieu, cette année, pour le Brabant; je fis connaître aux électeurs qui vinrent, de toutes parts, m'offrir d'appuyer ma candidature, qu'ayant vendu quelques propriétés foncières, je cessais d'être éligible, aux termes de la constitution. Je n'étais pas fâché de me replier sur moi-même, de jouir de mon intérieur, de ne plus vivre que pour mes amis et pour mes livres [1].

[1] Un de mes anciens collègues du sénat aurait désiré la reproduction de mes harangues au roi, lorsque j'avais l'honneur de présider ce corps; mais les mêmes idées y reparaissent trop fréquemment pour que le lecteur puisse y prendre grand intérêt... et je crois faire acte de convenance en les laissant enfouies dans mes cartons avec les discours du gouverneur du Brabant et du gouverneur de Namur. Je ne ferai d'exception que pour les quelques mots adressés au roi Léopold et à son frère le duc de Saxe-Cobourg, lorsqu'ils vinrent ensemble à Namur, le 30 juillet 1832. J'aime à me rappeler cette visite d'un prince aimable et qui m'a laissé dans l'esprit ou, pour mieux dire, dans le cœur, des souvenirs que je me plais à conserver : « Sire, nous sommes aujourd'hui doublement heureux, et par votre présence, et « par celle de l'auguste frère de Votre Majesté. Témoin de « l'allégresse publique, Son Altesse Sérénissime monseigneur « le duc de Saxe-Cobourg verra combien les Belges, par « leurs sentiments de vénération, de gratitude et d'amour « sont dignes d'un roi qui ne respire que pour le bonheur « de sa patrie adoptive. »

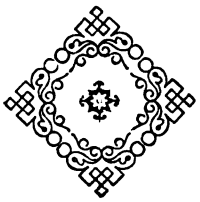

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉS

EN DIVERSES CIRCONSTANCES.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉS

EN DIVERSES CIRCONSTANCES [1].

DISCOURS

Pour la séance publique de l'université de jurisprudence, le 29 avril 1804, en qualité de président de l'ordre des élèves-avocats.

Messieurs,

On a pu, dans un temps d'anarchie, vouloir isoler les hommes. Il fallait, pour détruire l'ordre, que toute association utile fût proscrite... mais aujourd'hui, les principes renaissent; la liberté, si souvent défigurée, vient, sous l'égide d'un héros, régner sur la France. Ceux qui se destinent à défendre les intérêts de la veuve et de l'orphelin pourront encore se rallier et marcher ensemble sous les bannières de l'honneur. Ils formeront désormais un corps respectable et dont la considération publique deviendra le partage; un vil métal ne sera plus l'unique et humiliante récompense de leurs travaux.

C'est sous les auspices d'un gouvernement protecteur des lois que l'université de jurisprudence s'est élevée. Des professeurs non moins recommandables par leurs vertus que par leurs talents ont été choisis pour diriger notre instruction. Qu'ils reçoivent ici les témoignages de notre gratitude! C'est une jouissance pour nos cœurs de pouvoir rappeler publiquement tout ce que nous devons à leurs soins et à leur zèle. L'homme modeste placé si dignement à la tête de cette école nous permettra de lui offrir le même tribut! C'est à lui, vous le savez, Messieurs, que l'ordre des élèves-avocats est redevable de son existence. Par lui, nous nous sommes trouvés réunis... et bientôt l'amitié s'est assise à côté de l'étude. Dès lors, nos rivaux sont devenus nos frères; dès lors, les succès de chacun sont devenus les succès de tous... l'émulation règne parmi nous, mais jamais elle ne prendra le caractère de l'envie. Si quelqu'un éprouvait cette passion méprisable, oserait-il se présenter dans le sanctuaire de la justice? N'oublions jamais que la carrière du barreau ne doit être ouverte qu'aux âmes élevées. Patru! le Maître! Cochin! d'Aguesseau! que votre conduite soit le modèle de la nôtre! On admire votre génie, l'étendue de vos connaissances; mais on admire bien plus encore le noble désintéressement et l'austère probité qui présidèrent à toutes vos actions. Que sans cesse vos noms révérés nous enflamment pour la vertu!... la vertu n'est point, comme le prétendent certains philosophes, le produit d'un froid calcul; elle doit sa naissance à un généreux enthousiasme, et cet enthousiasme, rien ne peut mieux le produire en nous que les exemples de nos pères.

Efforçons-nous, Messieurs, de marcher sur les traces des estimables et savants jurisconsultes qui, sous nos yeux mêmes, viennent de rétablir *l'association de bienfaisance judiciaire* [2]. Combien sont touchants les devoirs qu'ils s'imposent!... Se déclarer le protecteur du pauvre; apprendre à l'injustice opulente qu'il n'y a plus d'impunité pour elle, et que ses victimes ont trouvé des vengeurs. Quelle auguste magistrature!... Pour avoir droit à ses secours, il suffit d'être porteur d'un certificat d'indigence : le pouvoir d'en donner est réservé aux ministres du culte. Ainsi donc c'est la religion qui, toujours unie à la bienfaisance, vient réclamer l'appui de la justice en faveur de l'innocence opprimée. Les plaintes des infortunés seront portées au pied des tribunaux; et nous serons

[1] J'ai quelque temps hésité à reproduire ces discours qui, pour la plupart, je le crains, intéresseront peu le lecteur; mais j'ai fini par céder au désir de rappeler les différentes circonstances d'une vie pleine de vicissitudes, et l'on y remarquera (chose assez remarquable dans ce siècle des palinodies) que si mes opinions se sont parfois modifiées, mes principes du moins sont restés constamment les mêmes.

[2] Destinée à donner des consultations gratuites, à plaider, et même, au moyen d'une légère cotisation de chaque membre, à subvenir aux menus frais de procédure.

Digitized by Google

chargés, Messieurs, par le comité de bienfaisance judiciaire, de remplir cette honorable mission... Puissent nos succès justifier une confiance aussi flatteuse! Prenons, du moins, l'engagement solennel de ne rien négliger pour y parvenir. Il est doux de consacrer ses veilles à l'étude, lorsque l'espoir de se rendre utile à la société doit en être l'heureux fruit.

DISCOURS

A la distribution de prix faite aux élèves des Dames de la Sainte-Croix, à Orange, le 6 septembre 1809.

Qu'ils sont touchants, Messieurs, les souvenirs du premier âge!... Avec quel charme inexprimable ne nous rappelons-nous pas les jeux de notre enfance! Il semble, alors, que l'on trouve dans les illusions de la mémoire l'oubli des maux inséparables d'une vie agitée par tant de passions.

En voyant cette intéressante jeunesse rassemblée autour de vous, ne croyez-vous pas être encore à cet âge si regrettable, où tout est bonheur, parce que tout y est innocence?

Jeunes élèves, quelle douce uniformité vous présente la carrière de la vie! Un sentiment de bienveillance préside à toutes vos démarches, à toutes vos pensées.

Des actions de grâces, pour ce Dieu créateur et bienfaiteur des hommes, marquent l'instant de votre réveil, et des actions de grâces viennent encore terminer une journée consacrée tout entière aux soins si agréables de l'étude, aux plaisirs si purs de l'amitié, aux devoirs, si faciles à remplir, de la piété filiale et de la reconnaissance.

Il connaissait bien la nature ce philosophe qui prétendait que, pour donner une idée juste de la félicité, il fallait la représenter sous les traits d'une jeune fille dans les bras de sa mère.

La religion nous offre cependant un bonheur plus parfait, mais qui semble n'être réservé qu'à des âmes privilégiées. Ce bonheur est celui que vous goûtez, respectables institutrices. Combien il est doux de pouvoir se dire : « Ces enfants qui font l'espoir et l'orgueil de leurs familles, c'est nous qui les dirigeons dans le sentier du bien... Ces mères vertueuses qui gravent dans l'âme de leurs enfants ces premiers principes de l'honneur, lesquels ne s'effacent jamais, ces mères qui préparent ainsi des citoyens utiles à l'État, c'est nous qui les avons formées. » Qu'il est satisfaisant de pouvoir se dire comme vous : « Nous nous sommes imposé de nombreux devoirs, et il n'en est aucun que nous n'ayons rempli. »

Mais arrêtons nous, Messieurs, et n'oublions pas que les vertus inspirées par la religion sont simples et modestes comme elle; sachons réprimer, dans cette circonstance, l'expression si naturelle et si franche de notre juste admiration.

Il est temps de nous rendre à l'aimable impatience de ces jeunes élèves.

Vous, dont les noms vont être proclamés dans cette assemblée, jouissez de votre triomphe avec cette modestie qui sied si bien à la jeunesse; n'y voyez qu'un encouragement à mieux faire encore, et que votre plus douce récompense soit dans l'expression de joie, dans l'expression de bonheur qui brillera bientôt sur les traits de vos mères, en apprenant que vous avez mérité la double couronne des talents et des vertus.

DISCOURS

A la distribution de prix faite au collége de Bollène, le 21 septembre 1809.

Messieurs,

Combien sont vains et fugitifs les songes qui succèdent aux jeux de notre enfance! A peine la mémoire en conserve-t-elle quelque trace. Mais qui de nous ne se rappelle avec la plus vive émotion ces jours heureux où une branche de laurier venait, avec les fables du bon la Fontaine, récompenser les efforts et les travaux de toute une année? Quel succès peut se comparer à ce premier triomphe dont l'éclat n'effarouche point encore l'envie, et ne procure que des félicitations à celui qui l'obtient?

On demandait à l'auteur de *Cinna*, des *Horaces*[1] et de *Polyeucte*, lequel de ses nombreux chefs-d'œuvre flattait le plus sa vanité. Il répondit ingénument que c'était la traduction d'un passage de Lucain, qui lui avait valu le prix de poésie au collége.

Que de touchantes vérités renfermées dans cette réponse!... Il faut donc remonter à cet âge de candeur et de simplicité pour trouver des jouissances pures.

Aimables enfants, livrez-vous sans réserve à la joie naïve et franche que vous inspire la vue de

[1] C'est le titre de la pièce dans toutes les éditions données par Corneille, à raison sans doute des deux Horaces qui figurent parmi les personnages; mais Voltaire a jugé convenable de n'intituler cette tragédie qu'*Horace*, dans l'édition de 1764, et cet exemple fut suivi, dès lors, par tous les éditeurs.

Digitized by Google

ces couronnes qui viennent de vous être décernées. Que l'émulation qui vous anime en ce moment soit toujours ce qu'elle est... un sentiment noble : vous y trouverez le germe des qualités précieuses qui vous rendront à jamais recommandables dans la société. Appelés à la défense de l'État, dispensateurs de la justice, ou ministres des autels, partout vous remplirez vos devoirs, parce que l'honneur et l'amour du bien public, plutôt que le désir inquiet d'une gloire mensongère, seront vos guides dans la carrière de la vie.

Cet heureux avenir, dont vous jouissez déjà par l'espérance, vous le devrez à l'éducation... Réunissez-vous donc, jeunes élèves, pour payer un juste tribut de reconnaissance aux instituteurs zélés dont vous avez excité toute la sollicitude, et aux sages administrateurs dont les soins paternels ont formé cet utile établissement.

Pourquoi faut-il qu'en vous parlant des fondateurs de cette école, je vienne réveiller votre affliction ?... Eh ! pourriez-vous oublier, Messieurs, que vous êtes, en grande partie, redevables de ce bienfait à l'homme vertueux[1] qui sera longtemps encore l'objet de vos regrets et de vos larmes ?... Mais je m'arrête : éloignons, pour un instant, ce souvenir douloureux, et ne troublons pas la joie si douce de cette intéressante jeunesse.

Intéressants élèves, je ne prolongerai pas davantage l'expression des sentiments que vous m'avez inspirés. Il est temps que vous alliez chercher, dans les bras de vos parents, de vos amis, une nouvelle récompense de votre sagesse et de votre application.

DISCOURS

En remettant à la famille Couston *l'Étoile d'honneur dont avait été décoré* Alexis Couston, *sergent-major au 12e régiment d'infanterie de ligne, tué en Espagne à l'âge de trente-deux ans.*

Qu'elle est pénible, la tâche que je dois remplir aujourd'hui ! Famille respectable, je viens ici réveiller votre douleur... Et puis-je, en effet, remettre dans vos mains cette honorable décoration destinée à servir de récompense aux braves, sans rappeler en même temps le souvenir du vertueux soldat que Napoléon le Grand avait jugé digne de la porter, et sans vous faire sentir plus vivement encore la perte d'un fils qui faisait tout votre orgueil, toute votre espérance ?

Formé par vos soins aux principes de l'honneur, Alexis Couston, en débutant dans la carrière des armes, ne tarda pas à devenir l'objet de l'estime de ses chefs et de l'amitié de ses camarades.

Militaire distingué, il se voyait à la veille de recueillir le fruit de ses sacrifices et de ses travaux. Après avoir bravé, pendant quinze ans, les dangers de la guerre, pourquoi faut-il qu'il y succombe ! pourquoi faut-il que le lendemain d'une victoire soit un jour de deuil pour ses parents et pour ses amis ! Que ses neveux, à la vue de cette étoile, symbole de l'honneur et du patriotisme, se sentent animés comme lui d'un noble courage ! Qu'enflammés du même zèle, ils combattent aussi les ennemis de la France ; mais plus heureux que lui, puissent-ils ne pas trouver la mort au milieu de leur carrière !

Le nom d'Alexis Couston, inscrit dans les fastes de cette commune, servira désormais d'exemple à cette brillante jeunesse que la défense de la patrie conduira sous les drapeaux ; c'est ainsi que, du fond de sa tombe, le héros citoyen peut encore être utile à son pays.

DISCOURS

Prononcé à l'ouverture du collége d'Orange, le 19 octobre 1809 [2].

En vous confiant, Messieurs, l'éducation publique, nous venons placer dans vos mains l'espérance de la patrie et le bonheur des familles.

[1] Feu M. de Granet-Lacroix, maire de Bollène, modèle de courage dans les temps révolutionnaires, et dont l'esprit conciliant parvint à réunir les partis autour de son administration paternelle. Il est mort, le 29 août 1809, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

[2] J'ai cru devoir m'occuper plus spécialement encore de l'instruction primaire partout où je me suis trouvé : la lecture, l'écriture, les quatre règles de l'arithmétique et quelques notions du dessin linéaire sont un besoin pour tout le monde. Pousser plus loin les études des classes ouvrières serait leur rendre un mauvais service. On risquerait, par là, de leur faire prendre en dégoût les travaux manuels et de provoquer, non sans inconvénients pour le maintien de l'ordre social, des désirs impossibles à réaliser.

N'étant encore que sous-préfet d'Orange, en 1809, je songeai sérieusement aux moyens d'établir une école dans chaque commune de l'arrondissement, mais la chose n'était pas facile alors, à raison surtout de la pénurie des ressources pécuniaires. Voici cependant une circulaire relative à cet objet d'une si haute importance :

« A MM. les maires de l'arrondissement d'Orange.

« Orange, ce 12 janvier 1810.

« En attendant, Messieurs, que l'université impériale puisse s'occuper, d'une manière définitive, des écoles primaires, je crois devoir vous entretenir de cet objet trop négligé dans la plupart des communes.

Digitized by Google

Combien est auguste le ministère dont vous êtes chargés! combien sont importants les devoirs que votre état vous impose! mais vous saurez les remplir avec exactitude, avec zèle: l'homme estimable placé à la tête de cet établissement a déjà fait ses preuves, et ses jeunes collaborateurs ne négligeront rien pour marcher sur ses traces[1].

L'esprit le plus heureusement organisé n'est, pour ainsi dire, rien encore sans l'éducation; c'est le marbre informe auquel le ciseau de l'artiste peut seul donner du prix. Vous achevez, en quelque sorte, Messieurs, l'ouvrage de la nature, en développant, dans le cœur de l'homme, le germe des qualités précieuses qu'elle y a déposé.

Attentifs aux premiers mouvements, aux premières inclinations de l'enfance, vous pouvez entrevoir déjà les destinées de chacun de vos élèves, et soulever pour eux le voile de l'avenir.

Les uns doivent être formés aux vertus privées, les autres aux vertus publiques: la Providence ne destine pas les hommes aux mêmes emplois; tous ne sont pas nés pour diriger le gouvernail des affaires; l'essentiel est qu'ils connaissent, tous, leur véritable vocation, et qu'ils s'accoutument à la bénir. La religion et la saine philosophie dont vous êtes les fidèles interprètes offrent à chacun le bonheur dans la sphère que ses dispositions naturelles lui présentent.

Vous ouvrez le temple de la science... C'est là que s'allume le feu de cette noble ambition qui fait désirer la carrière des honneurs par l'espoir de s'y montrer utile à son pays. Dirigé par l'étude, le génie franchit les obstacles que la naissance et la fortune opposent à ses efforts: c'est ainsi que nous avons vu les Suger, les Albéroni, les d'Ossat, les Ximenès, les Colbert, sortis des classes inférieures de la société, venir se placer, par leurs talents, sur les marches du trône; c'est ainsi qu'au milieu des camps les Catinat, les Fabert, les Chevert, se sont élevés, par le mérite seul, aux premiers grades militaires, et que leurs noms, auparavant obscurs, figurent au nombre des plus illustres du royaume; c'est ainsi que, sous Louis le Grand, l'Église de France fut gouvernée par les Massillon et les Fléchier.

Mais, nous ne pouvons nous le dissimuler, ces exemples sont rares, et les vues chimériques à cet égard sont désastreuses. Si vous ne trouvez point, parmi vos élèves, de ces êtres privilégiés qui semblent appelés à commander aux autres, vous n'en

« Les principes de la religion et de la morale, la lecture, l'écriture, le calcul et le système métrique..., telles sont les connaissances qui devraient être mises à la portée de toutes les classes de la société.

« Il faudrait d'abord se procurer de bons instituteurs; ce qu'il y aurait de mieux à faire, lorsque la population excède quinze cents âmes, ce serait, je crois, d'appeler des frères des écoles chrétiennes. Partout ailleurs, où les ressources sont moins considérables, il serait à désirer, afin de pouvoir trouver des sujets plus distingués, qu'on réunit les fonctions de secrétaire à celles d'instituteur.

« Il est essentiel de se faire une idée juste du nombre d'élèves dont se composera l'école de chaque commune. Je vous prie donc de vouloir bien me faire passer, avant le 15 février prochain, l'état des garçons de huit à seize ans qui ne savent ni lire ni écrire ou qui l'apprennent seulement.

« Cette liste doit indiquer leurs noms et prénoms, leur âge et l'état qu'exercent leurs parents, ainsi qu'un aperçu de leur fortune.

« Les conseils municipaux fixeront ensuite la rétribution qu'il conviendra d'accorder à l'instituteur pour chaque élève; et au moyen d'une somme portée sur les budgets, à titre d'indemnité de logement, ils pourront désigner, dans leur délibération, les élèves susceptibles de recevoir l'éducation gratuite, conformément à la loi du 11 floréal an X. Pour engager d'autant plus les parents à profiter de cette faveur, il ne leur serait plus accordé de secours par les bureaux de bienfaisance s'ils la négligeaient.

« Quant aux personnes mieux traitées de la fortune, je me persuade que votre influence et celle de MM. les curés les détermineront facilement à envoyer leurs enfants aux écoles. Trois années d'assiduité suffisent pour y compléter leur instruction, et les avantages qu'ils en retireront me paraissent d'une évidence qui ne laisse rien à répliquer.

« Mais pour parvenir plus sûrement à notre but, et faire en sorte que les enfants ne soient pas détournés trop jeunes de l'étude par les travaux de l'agriculture, il sera bon que vous teniez la main à l'exécution des règlements de police qui fixent l'âge auquel on peut garder les troupeaux. L'importance de ces règlements pour la conservation des propriétés est d'ailleurs sentie de tout le monde.

« Exiger que les élèves d'une même classe aient tous le même livre, afin de pouvoir suivre la leçon en commun, diminuera beaucoup la besogne de l'instituteur. D'ailleurs, il peut encore se faire suppléer quelquefois, auprès des commençants, par les sujets les plus distingués de l'école; ce moyen, pourvu que l'on n'en abuse point, est, sans contredit, un des plus propres à exciter l'émulation.

« Si, cependant, l'école devenait trop nombreuse, et qu'il fût impossible d'avoir des frères de la doctrine chrétienne, il faudrait exiger de l'instituteur qu'il se donnât un adjoint, et cela de manière à n'avoir, s'il est possible, qu'un seul établissement dans chaque commune.

« Lorsqu'il se présentera quelque sujet pour remplir les fonctions d'instituteur, je désirerais que vous voulussiez me l'envoyer à la sous-préfecture, afin de me mettre à même de lui faire subir un examen, et de prendre sur ses mœurs et sur sa conduite les renseignements nécessaires.

« Le plan que je viens de vous proposer, Messieurs, pour l'éducation des garçons peut aussi, en le modifiant, s'appliquer aux écoles des filles; et je vous prie de m'adresser également l'état nominatif de celles qui ne savent ni lire ni écrire.

« Agréez, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

« G. DE STABSART. »

1 L'abbé Barre, vrai modèle de charité chrétienne, un des plus dignes ecclésiastiques que j'aie connus.

Digitized by Google

aurez pas moins à former des citoyens utiles. Faites en sorte qu'ils sachent remplir les devoirs de leur position; contents de leur sort, qu'ils adressent des vœux au ciel pour le gouvernement qui les protége; qu'ils deviennent des époux vertueux, de bons pères de famille! La place qu'ils occuperont dans la société est encore assez belle; et ne jouiront-ils pas d'ailleurs de ce calme heureux de la vie privée, de cette félicité domestique que l'on regrette trop souvent sous la pourpre des rois?

En rétablissant cette ancienne école, où furent initiés aux secrets des connaissances humaines les magistrats recommandables et les hommes distingués qui m'entourent, nous invitons leurs fils à les imiter, et, comme eux, à se rendre un jour les objets de l'estime et des respects de leurs concitoyens.

Jeunes élèves, vous êtes admis dans le sanctuaire de la sagesse et de la littérature. Assidus aux leçons que vous recevrez, méritez que, dans le cours de cette année, nous venions encourager vos efforts et couronner vos succès : ce sera la plus douce récompense de tout l'intérêt que je vous porte.

DISCOURS

Prononcé le 2 décembre 1809, jour anniversaire du couronnement, à la cérémonie du mariage des époux dotés par la ville d'Orange.

Messieurs,

Cinq ans à peine se sont écoulés depuis ce jour à jamais mémorable où la gloire et la reconnaissance ont placé Napoléon le Grand sur le trône de Charlemagne.

Que de merveilles se sont opérées dans ce court espace de temps! Que de victoires éclatantes! Que de traités glorieux à la France!

Qui de nous, Messieurs, n'éprouve un sentiment d'orgueil et tout à la fois une douce émotion, en voyant renaître, chaque année, cette fête qui rappelle à la nation de pareils souvenirs?

Cette fête, aujourd'hui, reçoit une teinte patriarcale qui nous retrace cet âge heureux... ce *bon vieux temps* où les vertus modestes trouvaient aussi leur récompense. De cette main puissante qui vient d'accorder la paix à l'Europe, Napoléon couronne, en ce moment, l'indigence vertueuse : il a voulu que, dans chaque ville de son empire, la jeune fille la plus pauvre et tout à la fois la plus sage reçût une dot et devînt le digne prix d'un de ces braves et généreux guerriers qui, de leur sang, arrosèrent les trophées de Marengo, d'Austerlitz, de Friedland ou de Wagram.

Rose Lhers, c'est parce que vous avez été, dès vos jeunes ans, la consolation et le soutien d'une famille estimable, c'est parce que vous avez été constamment l'exemple de vos compagnes, que le titre glorieux de ROSIÈRE vous est décerné d'une voix unanime. Jeune homme à qui le soin de la rendre heureuse est confié, vous saurez prouver que les vertus domestiques s'allient tout naturellement aux qualités qui distinguent le soldat français. Puissent, de l'union que vous allez former, naître un jour des enfants qui vous ressemblent! L'héritage des vertus ne doit pas être plus illusoire que celui des richesses et des honneurs.

DISCOURS

Prononcé au Lycée d'Avignon, le 23 août 1810, jour de la distribution des prix.

Messieurs,

Les champs Élysées ne sont point un de ces fruits bizarres d'une imagination déréglée! Ils ne sont point, ainsi que tant de fables mythologiques, un vain rêve de la crédule antiquité.

Pourrions-nous, Messieurs, douter de l'existence des champs Élysées, et n'y sommes-nous pas transportés, pour ainsi dire, en ce moment? Ce gymnase ne nous présente-t-il pas les grands hommes de tous les siècles et de tous les pays, réunis, en quelque sorte, sous les palmes de l'immortalité?

La chaîne des sciences, des lettres et des arts n'a-t-elle pas rapproché de nous tous les âges du monde, pour nous en rendre les contemporains?

Quel groupe s'offre d'abord à nos yeux?... Siècle d'Alexandre, siècle des Périclès, des Démosthène, des Aristote, des Platon, des Apelle, des Phidias et des Praxitèle, je te salue!...

Bientôt la scène change : Auguste paraît... Quel brillant cortége l'accompagne!... Virgile, Horace, Ovide, Tibulle, Cicéron, Tite-Live... Je me sens, à leur aspect, pénétré d'une religieuse émotion.

Plus loin, les attributs des arts se trouvent réunis avec ceux du commerce. Les Médicis fixent sur leurs traces le génie et les talents. Le Tasse, l'Arioste, Palladio, Raphaël, Michel-Ange, enfantent des chefs-d'œuvre.

Mais quel tableau vient tout à coup frapper nos yeux!... De toutes parts arrivent, la tête ceinte de lauriers, des personnages célèbres qui vont se

Digitized by Google

ranger en cercle autour d'un monarque dont le front majestueux commande le respect.

Magistrats, guerriers, prélats, hommes d'État, orateurs, philosophes, historiens, poëtes, peintres, sculpteurs... tous sont placés sur la même ligne, parce que tous sont parvenus, quoique par des routes différentes, au même but, l'immortalité.

Ombres illustres, vos noms sont déjà sur toutes les lèvres, mais un légitime orgueil trouve toujours un nouveau plaisir à les entendre répéter :

Seguier, Lamoignon, d'Aguesseau, Colbert, Condé, Vauban, Turenne, Luxembourg, Catinat, Tourville, Bossuet, Massillon, Bourdaloue, Fléchier, Fénelon, Pascal, la Bruyère, Vertot, Sévigné, Corneille, Racine, Molière, la Fontaine, Boileau, Poussin, Lebrun, le Sueur, Puget, Girardon, Mansart! La Renommée semble n'avoir eu cent voix que pour proclamer en même temps vos noms immortels, et pour nous prouver ainsi que vous avez un droit égal à nos hommages.

Que de souvenirs se retracent en foule à notre imagination! Siècle de Louis XIV, je t'admire... et je m'incline.

Jeunes élèves, quelle que soit un jour votre carrière, le siècle de Louis XIV vous offrira des modèles.

Le XVIIIe siècle se glorifie aussi de ses grands hommes, car à Dieu ne plaise que les noms de Montesquieu, de Voltaire, de Buffon et de Rousseau soient ici sans honneurs; mais c'est une galerie où les objets ne doivent plus être vus que de profil, et l'on en revient toujours au siècle de Louis XIV, le siècle des convenances, le siècle du véritable patriotisme français, où l'amour de la patrie se confondait avec celui du prince. Le génie alors ne cherchait point à s'isoler; on ne calomniait point encore le gouvernement de son pays pour se faire la réputation d'homme supérieur aux préjugés du vulgaire; chacun portait, en tribut, ses talents à la gloire nationale. Tandis qu'une noblesse généreuse prodiguait son sang pour la défense de nos frontières, que les ministres des autels adressaient au Tout-Puissant des vœux pour la prospérité de la France; que les magistrats, au fond de nos provinces, appelaient les bénédictions du peuple sur la justice du souverain, les poëtes, en célébrant des vertus qui faisaient l'honneur du trône et la félicité de la nation, croyaient acquitter aussi leur dette, et donner des preuves de leur patriotisme.

Jeunes élèves, le moment approche où vous serez lancés dans la carrière. Il n'en est pas un, parmi vous, qui n'aspire à s'y distinguer. L'émulation qui règne dans vos exercices littéraires m'en est un sûr garant.

Pourriez-vous n'être pas sensibles à l'aiguillon de la gloire? pourriez-vous n'être pas sensibles au désir de laisser à vos neveux un nom recommandable? Eh! sans cette noble ambition, cette ambition des belles âmes, l'homme, semblable aux animaux grossiers, ne croupirait-il pas dans l'oisiveté, ne ramperait-il pas sur la terre?

Jeunes élèves, vous êtes les fils adoptifs de Napoléon le Grand; vous lui devez la culture de votre esprit, comme vos pères lui doivent le rétablissement de l'ordre et l'abri tutélaire des lois. Vous êtes les fils adoptifs du héros de la France, et vous n'oublierez jamais les obligations que ce titre vous impose.

A l'exemple des grands hommes que j'ai rappelés à votre mémoire, dédaignant les vaines recherches d'une métaphysique subtile, dédaignant les systèmes irréfléchis d'une philosophie orgueilleuse, vous respecterez les institutions sociales, vous servirez le trône et l'autel dans quelque état que la Providence vous place.

La devise *honneur et patrie* sera constamment la vôtre, et vous rappellera sans cesse la récompense promise à vos travaux.

DISCOURS

A la distribution de prix faite au collége de Carpentras, le 28 août 1810.

Messieurs,

Qu'il est beau le jour du triomphe! Combien l'âme s'élève et s'agrandit à l'aspect de ces trophées académiques et de ces couronnes littéraires, au bruit de ces fanfares et de ces applaudissements unanimes!

Un de nos plus grands capitaines, le maréchal de Villars, ne parlait jamais, sans une sorte d'orgueil, des palmes qu'il avait conquises au collége; et c'est peut-être à ce souvenir profond des succès du premier âge qu'il a dû plus d'une fois les lauriers de la victoire.

En voyant distribuer à cette brillante jeunesse les récompenses que lui méritent ses travaux assidus, nous aimons à nous rappeler que, comme elle, nous avons obtenu ce premier sourire de la gloire qui doit influer si puissamment sur nos destinées. L'émulation se réveille en nous avec plus d'ardeur; nous regrettons des jours passés dans l'égoïsme ou dans la paresse; nous éprouvons le besoin de laisser quelque souvenir honorable d'une existence passagère que la considération publique peut seule embellir.

Digitized by Google

Si la vie privée des hommes célèbres nous était mieux connue, peut-être apprendrions-nous que c'est au sortir d'un exercice littéraire semblable à celui dont nous sommes aujourd'hui les témoins que Racine conçut le plan d'Andromaque; que Voltaire forma le projet de donner à la France un poëme épique; que Rubens prépara la palette et les pinceaux qui l'ont rendu immortel; que Perrault crayonna le dessin de cette magnifique colonnade du Louvre, qui ne le cède point aux plus beaux monuments de l'antiquité; que l'Hôpital et d'Aguesseau jurèrent de sacrifier toujours la fortune au devoir et de préférer l'exil à l'avilissement; que Bayard et Desaix[1] se préparèrent au généreux sacrifice de leur vie; et que Napoléon le Grand se promit à lui-même d'élever la France au plus haut degré de splendeur et de prospérité.

Pour vous, jeunes élèves, n'oubliez jamais la dette qu'aujourd'hui même vous contractez envers la patrie, et réalisez les flatteuses espérances que vos premiers succès nous font déjà concevoir.

Carpentras se glorifie d'avoir vu naître dans son sein des guerriers distingués[2], des savants recommandables[3], un prélat également cher à la science, aux lettres et à l'humanité[4]. Puissent vos noms mériter un jour l'honneur d'être inscrits sur cette liste, et devenir ainsi l'objet d'un culte patriotique!

---

[1] Nous ne ferons point à nos lecteurs l'injure de croire que ces noms, l'éternel honneur de la France, aient besoin de notes qui les fassent mieux connaître.

[2] *Des guerriers distingués...* Nous pourrions en citer un grand nombre; mais nous nous bornerons à :

Cohorn (Joseph de), de la même famille que le célèbre Cohorn, le Vauban des Hollandais. Il naquit à Carpentras en 1654, et y mourut le 6 juin 1715. Après avoir été quelque temps mousquetaire, il passa dans la marine royale, se distingua dans plusieurs occasions importantes, parvint, en peu d'années, au grade de contre-amiral, et se couvrit de gloire, en 1675, en bravant tous les dangers pour ravitailler Messine qui se trouvait à la veille de capituler, faute de vivres. Il traversa toute la flotte espagnole qui en faisait le blocus, et, après un combat opiniâtre dans lequel il fut blessé grièvement, il pénétra jusqu'au centre de la ville, qui se vit ainsi délivrée, les Espagnols ayant jugé convenable de lever le siége dès le lendemain.

Et Fortia (Paul de), seigneur de Piles, né à Carpentras en 1560. Il se distingua dans toutes les guerres sous Henri IV, et fut honoré de l'estime de ce prince, qui le nomma, en 1589, au gouvernement du château d'If et des îles voisines. Il mourut en 1624.

[3] *Des savants recommandables...*

André (Henri d'), capucin, sous le nom du père Bernardin, mort à Orange en 1734, âgé de soixante-cinq ans, cultiva la physique avec succès. Son ouvrage intitulé : *Antiqua priscorum hominum philosophia*, 3 vol. in-8°, compte deux éditions.

Aquin (Philippe d'), savant professeur d'hébreu, sous le règne de Louis XIII.

Arnaud (l'abbé), membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mort à Paris en 1784, était de Carpentras, quoique plusieurs biographes le fassent naître à Aubignan. Ses ouvrages, peu nombreux, mais qui, presque tous, portent l'empreinte de l'esprit, du bon goût et même d'une piquante originalité, viennent d'être réunis en 3 vol. in-8° (1808).

Audiffret (Hercule), général de la congrégation des Pères de la doctrine chrétienne. Quoique ses Oraisons funèbres de la princesse de Condé et du duc de Candale aient eu de la réputation, son plus beau titre de gloire est, aujourd'hui, d'avoir formé aux vrais principes de l'éloquence Esprit Fléchier, dont il était oncle maternel. Né à Carpentras le 15 mai 1603, il y mourut le 6 avril 1659.

Barbier (Bonaventure), ou le père Bonaventure, capucin, né en 1586, mourut à vingt-sept ans, regardé comme un des plus savants théologiens de son temps et comme une des lumières de son ordre. On lui doit un abrégé du grand ouvrage de controverse du cardinal Bellarmin, ainsi qu'une histoire de la principauté d'Orange.

Besson (Joseph), jésuite, missionnaire connu par plusieurs ouvrages de dévotion. Né à Carpentras en 1607, et mort à Alep, en Syrie, en 1691.

Labastie (Joseph de Bimard, baron de), savant antiquaire, né en 1703, et mort en 1742.

Labeaume-Desdossat (Jacques-François), chanoine de Saint-Agricol d'Avignon, et membre de l'Académie des Arcades de Rome, naquit à Carpentras en 1705, et mourut à Paris en 1756. Ses nombreux ouvrages : *la Christiade*, ou *le Paradis reconquis*, *l'Arcadie moderne*, *les Saturnales françaises*, etc., sont peu connus et, à tout prendre, méritent peu de l'être : ils annoncent plus d'imagination et de savoir que de goût et de talent.

Lafare (Marcel de Lopis, baron de), commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, capitaine de galères, membre de l'Académie des belles-lettres de Marseille, auteur d'une épître en vers sur les galères de Naples et de quelques poésies agréables, né à Carpentras le 8 octobre 1690, et mort à Fréjus le 17 juin 1748.

Orléans de la Motte (Louis-François-Gabriel d'), évêque d'Amiens, et l'un des plus vertueux prélats du XVIIIe siècle. Il était né à Carpentras en 1683; il mourut à Amiens le 10 juillet 1774. Il a laissé un recueil de lettres qui respirent une piété douce et qu'on lit avec plaisir.

Pithon de Curt (l'abbé), auteur d'une histoire de la noblesse du Comtat-Venaissin, mort en 1780.

[4] *Un prélat...*

Inguembert (Joseph-Dominique d'), évêque de Carpentras, naquit dans cette ville le 24 août 1683, et y termina sa carrière le 6 septembre 1757. Il est auteur de plusieurs ouvrages estimés, mais qui roulent, pour la plupart, sur des matières de théologie et de piété; ils sont écrits, les uns en latin, les autres en italien, et son style passe pour être d'une grande pureté. Ce qui immortalise surtout l'évêque d'Inguembert, c'est le bel hôpital et la bibliothèque publique qu'il a fondés dans sa patrie.

Un de nos poëtes (M. Piot, membre de l'Athénée de Vaucluse) a fait pour le buste de ce prélat une inscription qui mérite d'être citée :

> Ses libérales mains ont laissé dans Vaucluse
> Le pauvre sans besoins, l'ignorant sans excuse.

Nous ne devons pas oublier un autre vertueux évêque de Carpentras, le cardinal Sadolet, savant philosophe et bon poëte latin du XVIe siècle. Ce fut lui qui se déclara le protec-

Digitized by Google

DISCOURS

Prononcé à la distribution des prix au collége d'Orange, le 30 août 1810.

Messieurs,

Un puissant monarque de l'Asie voulut un jour décerner des prix aux hommes qui avaient le plus illustré son règne.

Des guerriers célèbres, dont la main triomphante avait plus d'une fois sauvé l'empire, se présentèrent dans l'arène.

Des magistrats intègres, dont la vie laborieuse avait été vouée au bonheur de leurs concitoyens; des philosophes, dont la voix éloquente avait proclamé des vérités utiles; des artistes distingués, dont le pinceau, le ciseau ou la lyre avaient été consacrés à la gloire nationale, y parurent à leur tour.

Chacun d'eux reçut des palmes, symbole de l'immortalité.

Tout à coup, et comme frappés de la même idée, les vainqueurs allèrent déposer leurs couronnes aux pieds d'un vieillard, le sage Amœnidas, qui jadis avait dirigé leur éducation, et qui, secondant la nature, avait fait, de ses élèves, des hommes recommandables dans toutes les carrières utiles.

Vous reconnaissez tous ici, Messieurs, le sage Amœnidas[1].

Puissent les élèves dont nous venons d'encourager les premiers efforts embellir aussi ses vieux jours par le tableau de leur triomphe!

Puisse cette école fournir à l'État de braves guerriers, des magistrats intègres, de vertueux ecclésiastiques, des littérateurs et des artistes dignes de prouver à la postérité que le siècle de Napoléon le Grand ne le cède en rien, dans les fastes du monde, aux siècles qui l'ont précédé!

DISCOURS

A l'installation du tribunal de première instance de la Haye, le 28 février 1811.

Messieurs,

Une législation nouvelle, mais dont les nombreux avantages sont déjà reconnus universellement, est introduite dans ce pays; les formes de la jurisprudence ne sont plus les mêmes et dès lors des changements dans l'ordre judiciaire devenaient indispensables.

Messieurs les échevins vont cesser, aujourd'hui, les fonctions qui leur étaient confiées; S. M. l'empereur et roi leur donne un témoignage bien flatteur de son estime, en nommant plusieurs d'entre eux membres du tribunal civil de la Haye.

Vous, Messieurs, que Napoléon le Grand associe à la plus belle prérogative du trône celle de distribuer la justice aux peuples, vous avez à vous enorgueillir du choix d'un prince qui sait apprécier le mérite et qui n'accorde jamais de récompense qu'aux talents réunis aux vertus.

En plaçant à la tête de ce tribunal un magistrat connu par sa sagesse et ses lumières [2], en lui donnant pour collègues des hommes exercés dans la carrière, S. M. veut prouver aux nouveaux enfants de la grande famille combien elle leur porte d'intérêt, combien leur bonheur occupe toutes ses pensées.

Je me félicite, Messieurs, d'être ici l'organe de ses volontés bienfaisantes et d'être appelé à l'honneur de recevoir un serment dont les obligations, j'en suis sûr, sont gravées déjà dans vos cœurs en traits ineffaçables.

Le serment de fidélité à l'empereur et d'obéissance aux constitutions de l'empire étant prêté, je déclarai le tribunal légalement constitué et on se sépara aux cris de *Vive l'empereur! vive Napoléon le Grand!*

---

teur des infortunés Vaudois, débris d'une secte fondée au XIIIe siècle par le Lyonnais Valdo, et que poursuivait avec une atrocité sans égale le premier président du parlement d'Aix, Jean Meynier, baron d'Oppede, exerçant tout à la fois les pouvoirs civils et militaires. Vingt-quatre, et selon quelques-uns vingt-huit villages, furent livrés aux flammes. D'Oppede, traduit devant le parlement de Paris, sur les plaintes du cardinal Sadolet, fut absous nonobstant les preuves les plus convaincantes; mais la justice du ciel, dit l'historien de Thou, suppléa, dans cette circonstance, à la justice de la terre. D'Oppede mourut, le 29 juillet 1558, comme depuis est mort Charles IX, rendant le sang par tous les pores.

[1] M. l'abbé Barre (né en 1746), directeur du collége d'Orange, connu par trente ans de travaux et de succès dans la carrière de l'instruction publique.

[2] M. Stein Parvé.

Digitized by Google

DISCOURS

A l'installation de la chambre de commerce de Rotterdam, le 19 juin 1811.

Messieurs,

La gloire des armes ne suffit point au héros qui nous gouverne; le titre de conquérant ne satisfait pas sa noble et généreuse ambition, il aspire au titre plus glorieux de restaurateur du commerce et de la prospérité nationale : comme un autre Henri IV, il veut être proclamé *le père de ses sujets.*

Jaloux de connaître les besoins des villes les plus industrieuses de son empire, Napoléon le Grand a réuni dans chacune d'elles, sous la dénomination de chambre consultative de commerce, les négociants les plus distingués par leurs connaissances et par leur délicatesse : c'est à ce titre, Messieurs, que le choix d'un ministre éclairé vous appelle à porter périodiquement au pied du trône les vœux de vos concitoyens, les vœux de la bonne ville de Rotterdam, de cette cité dont le pavillon jadis flottait avec orgueil sur les deux mers, et dont le caducée, rivalisant avec le sceptre des plus puissants monarques, a porté ses conquêtes dans un autre hémisphère.

Vous seconderez les vues du génie bienfaisant qui préside à nos destinées; vous unirez vos efforts aux siens pour parvenir à l'indépendance continentale, et vous partagerez, un jour, avec lui, la gloire d'avoir rendu à votre pays sa première splendeur.

Pour moi, Messieurs, qui regarde comme une des plus belles prérogatives de la préfecture l'honneur de vous présider, je viendrai souvent, au milieu de vous, chercher les lumières et les connaissances dont j'ai besoin pour contribuer, d'une manière plus efficace, au bonheur de la nouvelle patrie que Napoléon le Grand m'a donnée.

DISCOURS

A l'installation du maire, des adjoints et des membres du conseil municipal de Dordrecht, le 6 août 1811.

Monsieur le maire,

Placé, par la confiance de Sa Majesté l'empereur et roi, à la tête de l'administration de la ville de Dordrecht, vous éprouverez combien il est doux de consacrer ses talents et ses veilles au bonheur de ses concitoyens.

Tout ce qui peut contribuer à la prospérité publique deviendra désormais l'objet de vos méditations. Le commerce et les manufactures devront à votre zèle, à votre sollicitude, de nouveaux succès; les beaux-arts ne vous seront point étrangers, et les rivaux des Paul Potter et des Van der Werf[1] obtiendront de vous un regard d'encouragement.

L'éducation publique, qui n'est pas moins destinée à former les hommes à la vertu qu'à la science, réclame à son tour vos soins paternels; ils sont dus surtout à ces écoles intéressantes où le fils du modeste artisan vient apprendre les moyens de satisfaire à ses besoins par le travail, à se contenter de son sort, à bénir la Providence d'avoir établi des compensations pour tous les états.

Les bureaux de bienfaisance et les hospices se rangent également sous votre direction : vous regarderez, sans doute, comme une des plus belles prérogatives de la mairie, celle de sécher les larmes de l'indigence et du malheur.

Du choix des magistrats, a dit un philosophe, dépend la félicité des peuples... Cette vérité trouvera son application ici. Déjà les habitants de Dordrecht se félicitent de voir, dans M. le maire, MM. les adjoints et MM. les membres du conseil, les hommes que leurs vœux appelaient aux fonctions municipales; ils bénissent le choix éclairé d'un monarque toujours occupé du bien-être de ses sujets, et cette journée, mémorable pour la ville de Dordrecht, se terminera, comme toutes les fêtes nationales, par les cris répétés sans cesse de *Vive l'empereur! vive Napoléon le Grand!*

DISCOURS

A l'installation du maire, des adjoints et des membres du conseil municipal de Leyde, le 7 août 1811.

Monsieur le maire[2],

En mettant le pied sur cette terre classique, en approchant de cette ville, le sanctuaire de la science et de la littérature, on se sent l'âme émue d'un sentiment de respect, de vénération. Que de souvenirs se présentent en foule à la mémoire! Que d'hommes célèbres, ou sont nés dans ces murs, ou sont venus y puiser les connaissances et les vertus à l'aide desquelles ils sont devenus l'ornement et la gloire du pays qui les a vus naître!

[1] La ville de Dordrecht compte aujourd'hui plusieurs peintres qui l'honorent par leurs talents, tels que MM. Van Stryen, Versteeg, Schouwman, etc.

[2] M. Heldevier.

Digitized by Google

Patrie des Boerhaave, des Camper, des Rembrandt, des Van Leuwen[1] et de tant de savants recommandables, combien de peuples te doivent, pour ainsi dire, le bonheur dont ils ont joui sous des princes et des magistrats qui, dans ton université, avaient appris le grand art de gouverner les hommes et s'étaient formés aux leçons de la sagesse et de la saine philosophie.

Vous-même, Monsieur, ne devez-vous pas, du moins en partie, à l'université de Leyde, cette instruction variée, cet esprit de méthode, cet amour du bien public qui vous ont rendu cher à tous vos concitoyens et vous ont mérité le suffrage d'un prince qui regarde le discernement dans le choix des hommes comme un des principaux devoirs de la souveraine puissance?

Les habitants de Leyde, en voyant la liste des membres qui composent la mairie et le corps municipal, reconnaîtront, avec plaisir, cette vérité, et, dans leur reconnaissant enthousiasme, ils répéteront à l'envi les cris de *Vive l'empereur! vive Napoléon le Grand!*

DISCOURS

A. S. M. l'empereur et roi, en le recevant à Hillegom, frontière du département des Bouches-de la-Meuse, le 24 octobre 1811.

Sire,

Interprète des sentiments qui animent vos fidèles sujets du département des Bouches-de-la-Meuse, que pourrais-je ajouter à ce qu'expriment si bien à Votre Majesté l'enthousiasme et les acclamations de ce bon peuple, accouru de toutes parts, et se pressant en foule sur votre passage pour jouir d'un de ces regards paternels qui commandent, avec tant d'empire, la reconnaissance, le dévouement et le respect? Sire, que de sentiments se confondent, pour ainsi dire, en un seul! Je cherche en vain, dans mon trouble respectueux, des expressions qui rendent ce que j'éprouve; mais quelle phrase, quelle période oratoire, pourrait valoir ce cri populaire, ce cri qui s'échappe de toutes les bouches et de tous les cœurs: *Vive Napoléon le Grand et le bien-aimé!*

[1] Pierre Camper, un des médecins les plus célèbres de son temps, était né à Leyde en 1722. Boerhaave n'est pas précisément de Leyde, mais il vit le jour dans une maison de campagne peu distante de cette ville, en 1668; il en est de même du fameux peintre Rembrandt, né en 1606. Van Leuwen, savant jurisconsulte, auteur de plusieurs ouvrages estimés, naquit à Leyde en 1625 et y mourut en 1682.

A. S. M. L'IMPÉRATRICE.

Madame,

Héritiers des vertus domestiques qui toujours ont distingué leurs ancêtres, les habitants de ces contrées viennent, dans l'ivresse de la joie, rendre hommage à l'auguste souveraine qui place ces vertus sur le trône et qui leur prête une grâce si touchante.

En faisant le bonheur du héros par qui nos destinées sont si brillantes et si prospères, en associant, pour lui, les douceurs de la vie privée aux charmes de la gloire, Votre Majesté acquitte, en quelque sorte, la dette de la France entière. Puissent nos vœux, puisse notre amour, Madame, vous payer un si grand bienfait!

DISCOURS

A la distribution de prix faite à l'école primaire de la société d'utilité publique de la Haye, le 9 mai 1812.

Messieurs,

Qu'ils soient à jamais les objets de notre reconnaissance et de nos bénédictions, ces hommes estimables qui surent donner aux écoles primaires de la Hollande ce degré d'utilité, ce degré de perfection qui, même au jugement des illustres missionnaires de l'université impériale[2], en fait des modèles pour le reste de l'empire!

Que le nom de Nieuwenhuizen[3], ce vertueux fondateur de la *Société du bien public*, soit inscrit sur la liste des bienfaiteurs de l'humanité, et qu'il partage, avec les François de Sales et les Vincent de Paul, les hommages de nos derniers neveux!

L'établissement, dont il a jeté les premières bases, vient de recevoir un nouvel éclat par la sanction glorieuse[4] que lui donne un prince dont le nom ne rappellera pas moins à la postérité les souvenirs touchants de la sollicitude administrative que les idées de la grandeur et de la majesté souveraine.

Jeunes élèves, rendez grâces au gouvernement qui vous adopte. Déjà sa langue vous est devenue familière; vous ne tarderez pas à connaître et à bénir aussi l'équité de ses lois et la sagesse de ses institutions. Formés, dans cette école, aux con-

[2] Voyez le rapport fait à l'université impériale, par MM. Cuvier et Noël, sur les établissements d'instruction publique en Hollande.

[3] Jean Nieuwenhuizen, ministre mennonite à Monikkendam dans la Nord-Hollande, a fondé en 1784 la Société du bien public.

[4] Par le décret impérial du 22 octobre 1811.

Digitized by Google

naissances utiles et aux bonnes mœurs, vous serez, un jour, des citoyens recommandables.

Vous qui naquîtes au sein de l'aisance, vous apprendrez, par l'éducation, à mieux jouir de la fortune, à faire un plus noble usage de ses faveurs. Vous, au contraire, dont les familles occupent un rang moins élevé, vous saurez mettre à profit les leçons de vos sages instituteurs, et si la Providence vous laisse dans les classes obscures de la société, vous supporterez sans murmure les privations inhérentes à cette terre d'épreuve. Vous vous direz que le bonheur dépend toujours un peu de nous, qu'il dépend de la douce paix de l'âme, de la tranquillité de la conscience, et que peut-être il habite plus souvent sous le chaume que sous les lambris dorés.

Ceux d'entre vous que la nature a doués de ces qualités brillantes, qui paraissent incompatibles avec la médiocrité, peuvent se livrer aux séduisants prestiges de la gloire. Qu'ils cèdent au noble aiguillon d'une émulation louable! Dans le siècle de Napoléon le Grand, la supériorité du mérite suffit pour vaincre tous les obstacles, et cette étoile, devenue le type sacré de l'honneur, est, aujourd'hui, non pas une prérogative de la naissance, mais le prix des services et la récompense des vertus.

DISCOURS

A l'installation de la chambre de commerce de Dordrecht, le 19 mai 1812.

Messieurs,

Vous vous rappelez, sans doute, avec une vive émotion ce jour mémorable où l'on vous annonça la présence inattendue d'un prince adoré [1]. Vos cœurs volèrent au-devant de lui et la majesté souveraine ne brilla jamais d'un plus bel éclat que sans appareil, sans gardes, et se confiant à l'amour des nouveaux enfants de son adoption.

Vous fûtes témoins, Messieurs, de la touchante sollicitude avec laquelle Napoléon le Grand discuta les intérêts de votre commerce. Son génie lui fit apprécier, sans peine, tous les avantages de la position d'une ville que la nature et l'art semblent avoir créée, de concert, pour multiplier les richesses des provinces qui l'avoisinent, en facilitant entre elles l'heureux échange de leurs productions. Mais si la rapidité de son coup d'œil, de ce coup d'œil auquel rien n'échappe, vous frappa d'abord d'admiration, les paroles pleines de bonté qu'il vous adressa vous pénétrèrent d'une reconnaissance profondément sentie et que cependant de nouveaux bienfaits devaient accroître encore.

De retour dans sa capitale, un des premiers soins de notre auguste monarque fut d'accueillir les vœux exprimés par ses fidèles et industrieux sujets de la ville de Dordrecht. Une chambre consultative de commerce leur est accordée; des rapports habituels sont établis entre vous et un ministre que l'étendue de ses connaissances et la supériorité de ses vues rendent si digne du souverain dont il est l'organe [2].

Le choix que vos concitoyens ont fait de vous, Messieurs, et la sanction flatteuse qu'y donne le gouvernement, doivent vous procurer une bien douce jouissance. Je la partage, et l'honneur de présider quelquefois vos séances sera pour moi la distraction la plus agréable, au milieu des nombreux travaux d'une administration naissante.

DISCOURS

A l'installation du tribunal de commerce de la Haye, le 15 juin 1812.

Messieurs,

La voix de vos concitoyens, qui vous appelait à devenir ici les organes de la justice et les conservateurs de la bonne foi commerciale, s'est fait entendre au pied du trône, et c'est vous qu'a choisis Napoléon le Grand pour faire bénir, par ses nouveaux sujets, la sagesse de ses codes, l'équité de ses lois.

Combien est noble, combien est touchante, dans la simplicité de ses formes, la magistrature que vous exercez! Ne nous rappelle-t-elle pas, en quelque sorte, ces siècles patriarcaux où les hommes

[1] Voyez le *Journal du département*, du 9 octobre 1811, article *Gorcum*... Sa Majesté l'empereur, qui avait visité le 4 le port et la forteresse de Hellevoetsluis, arriva le 5 entre six et sept heures du matin à Dordrecht, et parcourut en chaloupe les divers canaux intérieurs. Aussitôt que les habitants furent instruits de cette visite inattendue, quoique si vivement désirée, les quais et les rues se couvrirent d'une multitude immense, et les cris de *Vive l'empereur! vive Napoléon le Grand et le bien-aimé!* retentirent de toutes parts.

M. le maire et les principaux fonctionnaires eurent l'honneur de présenter leurs respectueux hommages à Sa Majesté, qui daigna les accueillir avec une extrême bonté, et se fit rendre compte, dans le plus grand détail, de tout ce qui pouvait intéresser la ville.

A midi les citoyens de Dordrecht eurent le regret de voir partir Sa Majesté qui fit diriger sa chaloupe vers Gorcum.

[2] M. le comte de Montalivet.

Digitized by Google

étaient jugés par leurs pairs, où les fautes et les erreurs s'examinaient toujours en conseil de famille?

Vous appréciez, sans doute, ce qu'ont de flatteur les témoignages de confiance qui vous sont donnés tout à la fois et par vos confrères, les négociants les plus recommandables de cet arrondissement, et par un prince dont le suffrage est un titre si puissant à la considération publique.

Pour moi, je m'applaudis, Messieurs, de l'honneur qui m'est réservé de procéder à l'installation du tribunal de commerce; je m'estime heureux en songeant que je m'occupe, aujourd'hui, d'une institution qui doit avoir tant d'influence sur le bonheur d'un pays confié à mes soins et que je me plais à regarder comme une seconde patrie.

DISCOURS

A l'installation du tribunal de commerce de Rotterdam, le 29 juin 1812.

Messieurs,

Vous les avez déjà médités, ces codes immortels qui proclament la sagesse de Napoléon comme ses victoires et ses conquêtes attestent sa force et sa puissance.

La loyauté commerciale qui, de tous temps, a fait la gloire de ces contrées, va trouver encore, dans nos lois bienfaisantes dont vous serez les fidèles interprètes, une sauvegarde, un abri sûr contre les manœuvres astucieuses de la chicane et de la mauvaise foi.

Dans une ville aussi vaste, aussi commerçante que Rotterdam, vos occupations seront multipliées; elles exigeront, de votre part, sans doute, de nombreux sacrifices; mais n'en serez-vous pas suffisamment dédommagés par la douce certitude de remplir tous vos devoirs, d'être utiles à vos concitoyens, de mériter tout à la fois l'estime du prince et la reconnaissance du public?

Je sens, ainsi que je le dois, Messieurs, combien a de prix l'honneur de vous installer dans les fonctions de membres du tribunal de commerce et de vous donner publiquement un témoignage flatteur de la confiance de notre auguste monarque.

Vive l'empereur! vive Napoléon le Grand!

DISCOURS

A l'installation du tribunal de commerce de Dordrecht, le 30 juin 1812.

Messieurs,

En faisant jouir ses sujets de lois sages, de lois équitables, un souverain n'a rien fait encore s'il ne leur donne des juges éclairés, des juges intègres. C'est afin d'atteindre ce but si digne de toute sa sollicitude que notre auguste monarque vous appelle, Messieurs, à rendre en son nom la justice à cette classe de citoyens dont les utiles travaux font la splendeur des États, classe estimable à laquelle la ville et l'arrondissement de Dordrecht doivent cette heureuse aisance, fruit précieux de l'amour du travail et des combinaisons du commerce.

En vous installant aujourd'hui, je vous félicite, Messieurs, d'un choix qui vous honore, je vous félicite de consacrer vos jours au bien public, et je me félicite moi-même de pouvoir présenter au respect de mes administrés des noms qui, depuis longtemps, ont acquis des droits à leur estime, à leur confiance.

DISCOURS

A la distribution des prix aux élèves de l'Académie de peinture et de dessin à la Haye, le 25 juillet 1812.

Messieurs,

Réunis dans ce sanctuaire que les Muses viennent de consacrer aux élèves d'Apelle, rendons hommage à l'art sublime qui proclame l'immortalité des Raphaël, des Michel-Ange, des Rubens, des Van Dyck, des Lebrun, des Lesueur, et par qui les Rambrandt, les Ravesteyn, les Van der Werff et les Paul Potter sont devenus l'orgueil de leur patrie, de cette Hollande où des artistes distingués soutiennent encore avec honneur l'école que ces grands maîtres ont fondée.

Pénétrez avec moi dans l'atelier du peintre... de quel respect ne serons-nous pas saisis en contemplant cette toile inanimée qui, devenue docile au pinceau, nous retrace, au gré d'une imagination ou pour mieux dire d'une mémoire ingénieuse, les mœurs patriarcales des premiers âges du monde, les traits d'héroïsme des siècles chevaleresques et les merveilles du nôtre!

Est-il une école plus propre à former les hommes aux vertus publiques ou privées que cette imposante galerie du Louvre, trophée immortel de nos victoires, et que la reconnaissance publique a décorée du nom d'un prince qui ne dédaigne point d'associer les travaux d'Apollon à ceux de Minerve et de Mars? Quel cours complet de morale! que de leçons sous nos yeux! Ce n'est plus une vaine théorie qu'on nous explique, c'est l'exemple, c'est, en quelque sorte, la pratique même des grandes et belles choses qu'on nous présente et qui captive tous nos sens.

Digitized by Google

Fils des héros, allez voir d'Assas expirant pour son pays; allez voir Wassenaer [1], sauvant, par le sacrifice de sa vie, l'honneur de son pavillon; allez voir Bayard, dans les bras de la mort, retrouvant toute son énergie pour rappeler à ceux qui l'entourent les devoirs de l'honneur et du patriotisme. Ce spectacle allumera dans vos jeunes cœurs le feu de l'enthousiasme, et c'est ainsi que vous apprendrez à devenir à votre tour des modèles pour nos derniers neveux.

Jeune homme que la fougue des passions emporte, arrêtez-vous devant ce tableau de *la Malédiction paternelle* que Greuze a peint de couleurs si fortes et si vraies. Qu'il vous frappe d'un religieux effroi!... Bientôt, abjurant vos erreurs, vous irez en faire l'aveu aux pieds du plus tendre des pères, et sa main généreuse essuiera les larmes du repentir.

Intéressants élèves dont le laurier des arts orne déjà le front modeste, poursuivez avec ardeur une carrière où vos premiers pas sont marqués par des succès et qui vous promet tout à la fois les palmes de la gloire et les faveurs de la fortune. Les exemples ne manquent point dans le siècle où vous vivez. Les grandes actions font éclore les grands talents pour les célébrer, et, sous le règne de Napoléon, les talents ne restent jamais sans récompense.

DISCOURS

En remettant, le 15 août 1812, en présence de M. le baron de Lorcet, général commandant le département des Bouches-de-la-Meuse, à la compagnie de réserve le drapeau qui lui était destiné.

Soldats,

Que ce jour, où l'airain, devenu l'interprète de notre amour et de notre reconnaissance, proclame la fête de Napoléon le Grand, est cher à tous les peuples qui composent la nation française! Je l'ai choisi, ce jour mémorable, pour vous donner un témoignage éclatant de ma confiance; je l'ai choisi pour vous remettre ce drapeau que vous saurez défendre, s'il en est besoin, au prix même de tout votre sang.

Vous allez voir flotter, au milieu de vous, ces trois couleurs qui depuis vingt ans font l'étonnement et l'admiration de l'Europe. Ralliés sous ces nobles enseignes, puissiez-vous bientôt participer à la gloire de combattre et de vaincre les ennemis de votre patrie! Que ne vous est-il permis de suivre nos aigles victorieuses dans les champs de la Pologne et de la Russie! mais le devoir vous enchaîne ici. Fidèles au poste qui vous est confié, défenseurs de la terre natale, si l'Anglais osait se permettre d'en souiller le sol, avec quelle ardeur, avec quel enthousiasme ne vous précipiteriez-vous pas au-devant de lui pour l'en punir! et le succès pourrait-il être douteux? N'aurez-vous pas pour guide, au chemin de l'honneur, un héros qui a partagé la gloire des immortelles journées de Castiglione, de Zurich, d'Hohenlinden et d'Austerlitz?

Placée sous l'égide du brave général Lorcet, la bannière du département des Bouches-de-la-Meuse est désormais invincible. Vous ne la perdrez point de vue, et, plutôt que de l'abandonner, vous affronterez mille fois la mort. Vous le jurez, soldats, vous le jurez, et j'en crois vos serments, un Batave n'a jamais été parjure. Soldats! cédons aux sentiments qui nous maîtrisent, et répétez avec moi : *Tout à l'honneur, tout à la patrie! Vive Napoléon le Grand!*

DISCOURS

Prononcé en recevant, à Leyde, S. A. S. monseigneur le duc de Plaisance, prince architrésorier, gouverneur général des départements de la Hollande, le 3 novembre 1812, jour de l'installation de l'Académie.

Monseigneur,

A la voix de Napoléon le Grand renaît aujourd'hui cette université de Leyde que tant de professeurs habiles et que tant d'élèves, devenus de grands maîtres à leur tour, ont rendue célèbre [2]!

[1] Jacques de Wassenaer, d'Opdam, célèbre amiral hollandais, qui, plutôt que de se rendre aux Anglais, se fit sauter avec son équipage, le 4 juillet 1665.

[2] Frédéric-Guillaume de Brandebourg, si connu dans l'histoire sous la dénomination glorieuse de *Grand électeur*, suivit, en 1638, plusieurs cours à l'université de Leyde; les princes Maurice, Frédéric-Henri et Guillaume de Nassau, depuis Guillaume III, y ont fait également leurs études, ainsi que les princes de Hesse-Darmstadt, les princes Galitzin, et ce généreux prince Antoine d'Esterhazy, qui, aux états de Hongrie, en 1741, fut des premiers, avec le comte de Palfy, à faire entendre ce cri de ralliement : *Moriamur pro rege nostro Maria Theresia*, qui sauva la monarchie autrichienne. Il faudrait un volume, si l'on voulait faire l'énumération de tous les noms célèbres qui se trouvent inscrits dans les fastes de cette université de Leyde, fondée en 1575 par Guillaume Ier. Ce prince voulut, par cet établissement, récompenser le courage et la constance d'une ville à peine délivrée des horreurs d'un siége auquel mit un terme la retraite des troupes espagnoles dont une résistance sans exemple avait enfin triomphé. Ce qu'il y a de fort singulier, c'est que le diplôme fut donné au nom du roi d'Espagne Philippe II, car le prince

Digitized by Google

Un monarque qui, du milieu des camps, sait protéger les Muses, et que la postérité doit regarder, à si juste titre, comme le régénérateur des études et des institutions sociales, imprime à cet établissement le sceau de son génie.

Votre présence, Monseigneur, ajoute encore à ce bienfait si généralement senti par les peuples de ces contrées.

Combien nous nous félicitons de voir cette Académie, qui va désormais faire l'orgueil de la ville de Leyde et du département des Bouches-de-la-Meuse, s'ouvrir sous les auspices d'un prince que les littérateurs et les savants admirent comme leur modèle et que toutes les classes de citoyens bénissent comme un père sans cesse occupé de leur bonheur!

Agréez ici, Monseigneur, l'hommage de notre respectueuse gratitude. Nous voudrions pouvoir arrêter la marche des saisons[1] pour fixer parmi nous la résidence de Votre Altesse.

DISCOURS

En remettant, en présence des autorités constituées, le 18 janvier 1813, à M. le docteur Davids, membre du comité de vaccine à Rotterdam, la médaille que venait de lui décerner M. le ministre de l'intérieur.

Monsieur,

Parmi les découvertes dont s'honore le XVIIIe siècle, celle de Jenner mérite une place distinguée dans les fastes de la science et de l'humanité; plus qu'aucune autre elle a des droits à notre reconnaissance : les heureux résultats qu'elle présente ne peuvent être méconnus, aujourd'hui, que par l'aveugle ignorance ou par l'orgueilleux entêtement; et les avantages inappréciables qu'elle procure à toutes les classes de la société doivent en faire l'objet des bénédictions universelles. Honneur donc au bienfaisant génie qui, par des recherches laborieuses et des observations savantes, a trouvé le secret de la vaccine! Honneur aux hommes estimables qui se sont empressés d'en faire jouir leurs concitoyens et qui l'ont propagé par la sagesse de leurs raisonnements, par l'éloquence plus persuasive encore de l'exemple! Une lutte glorieuse s'est établie entre eux, et ce fut à qui se signalerait davantage par le zèle, le désintéressement et les plus généreux efforts. Des récompenses flatteuses ont été promises aux vainqueurs, et le nom de Napoléon le Grand les a sanctionnées.

Parler ici, Monsieur, des propagateurs de la vaccine, n'est-ce pas vous désigner particulièrement? et votre nom ne vient-il pas se placer déjà sur les lèvres de chacun de nous? Vos succès sont parvenus à la connaissance du comité central, et le ministre, qui sait apprécier si bien le mérite et les services, vous décerne un des prix institués par le décret impérial du 7 novembre 1809.

L'émotion que j'éprouve en vous remettant cette médaille vous fera connaître, mieux que tous les discours, combien je m'estime heureux d'avoir à vous offrir ce précieux gage de la bienveillance d'un gouvernement qui ne perd jamais de vue les hommes dont les talents et les qualités morales contribuent au bien-être de leurs semblables. Les applaudissements de cette nombreuse assemblée vous diront aussi combien vos compatriotes prennent part à votre triomphe. Puisse-t-il se renouveler plus d'une fois! Il me serait doux de remplir souvent une mission semblable à celle dont je viens de m'acquitter.

DISCOURS

En remettant, le 19 avril 1813, à M. Wyttenbach, professeur de littérature grecque et latine à Leyde, en présence du corps académique, la décoration de l'ordre impérial de la Réunion.

Messieurs,

Réunir dans une société intime ce que les siècles ont produit d'hommes célèbres dans tous les genres! vivre, pour ainsi dire, familièrement avec les anciens philosophes, les poëtes, les historiens, et, par eux, avec les héros et les législateurs qui ont acquis des droits aux hommages de la postérité! devenir les amis, les confidents des Lycurgue, des Socrate, des Homère, des Xénophon, des Alcibiade et des Périclès; des Virgile, des Horace, des Tacite, des Scipion et des César! O séduisant prestige! quel est, parmi les jeunes gens qui se livrent à l'étude des lettres, celui dont l'imagination ardente n'a formé plus d'une fois ce rêve enchanteur? et ce rêve, Messieurs, n'est-il pas en quelque sorte une réalité pour vous, pour vous que la nature a doués de ses dons les plus précieux, et que la

d'Orange, Guillaume le Taciturne, s'obstinait toujours à prendre la qualité de son lieutenant, bien que révoqué par lui de la manière la plus positive.

[1] S. A. S. monseigneur le prince gouverneur général, qui passe ordinairement la belle saison au palais du Bois près de la Haye, était à la veille de retourner à Amsterdam.

Digitized by Google

science a conduits dans le sanctuaire de son temple, pour y devenir ses fidèles interprètes, les ministres de son culte? Quels charmes attachés à la carrière que vous avez suivie! quelles jouissances vous éprouvez à chaque pas! En donnant, aux nombreux élèves accourus de tous les points de l'Europe pour vous entendre, les leçons de la sagesse et de cette saine philosophie qui ne s'en tient point à des théories abstraites, vous vous rendez les dispensateurs généreux des trésors amassés par vos soins assidus, et, perpétuant, par cette espèce d'initiation, la chaîne des connaissances utiles, vous assurez le bonheur de nos derniers neveux.

Le véritable savant, celui que dévore l'amour de la science, est toujours modeste. *Jouir de la paix de l'âme, vivre heureux et tranquille, être utile...* c'est à quoi se bornent tous ses vœux. La maxime que *rien n'égale les charmes de l'étude au sein d'une honorable aisance*, n'est-elle pas la vôtre, Messieurs? n'est-elle pas celle de l'illustre professeur qui fait l'objet de cette réunion que vous devez regarder, à si juste titre, comme une fête de famille? Mais, sous un prince qui se montre sans cesse le protecteur des lumières et qui n'encourage pas moins les favoris des Muses que ceux de Mars et de Bellone, le commentateur de Plutarque, l'auteur de la *Bibliothèque critique* et de tant d'ouvrages estimés, ne pouvait tarder à devenir l'objet d'une bienveillance toute particulière. Je me félicite, Monsieur, d'avoir à vous remettre, aujourd'hui, la récompense que vient de vous décerner Napoléon le Grand. Recevez cette décoration: vous la regarderez, sans doute, comme le prix le plus flatteur et le plus digne de vos travaux.

DISCOURS

En remettant un guidon aux gardes d'honneur, à leur départ pour Metz, le 31 mai 1813.

Jeunes guerriers,

Honneur et patrie!... A ces mots de ralliement qui retentissent d'un bout de l'empire à l'autre, je vous vois arriver en foule et vous presser autour de ce guidon qui doit vous tracer désormais le chemin de la gloire. Cédez au noble enthousiasme qui vous maîtrise; prenez votre essor dans la carrière; et, sur les pas d'un nouveau Charlemagne, faites revivre ces siècles brillants de la chevalerie où tout l'éclat de la noblesse héréditaire n'était rien sans le mérite personnel, où les fils des souverains eux-mêmes briguaient l'honneur de recevoir des mains du plus brave cette épée que n'implorait jamais en vain l'innocence opprimée.

Gardes d'honneur... ce titre renferme, pour ainsi dire, votre code de morale: il sera la règle de votre conduite. Dépositaires du feu sacré de l'honneur national, vous le conserverez avec soin, et sans cesse vous éprouverez le besoin de l'alimenter encore par les qualités chevaleresques qui doivent former votre plus bel apanage.

Vous ferez vos premières armes sous les yeux de Napoléon!... Formés à l'école des héros, vous prouverez un jour que la patrie des Tromp et des Ruyter peut avoir ses Bayard et ses Desaix. Vos succès feront notre orgueil; et lorsque nous célébrerons ici les prodiges de nos armées triomphantes, il nous sera doux de penser que, fidèles à vos serments, vous n'aurez pas été les derniers à cueillir les palmes de la victoire.

J'entends l'heure sonner du départ: Jeunes guerriers, recevez nos adieux, et qu'ils soient accompagnés du cri patriotique de *Vive l'empereur! vive Napoléon le Grand!*

DISCOURS

A l'installation du maire[1] *et des adjoints*[2] *de la bonne ville de la Haye, par suite du renouvellement quinquennal, le 10 juin 1813*[3].

Monsieur le maire,

Depuis le jour où la ville de la Haye est devenue, pour ainsi dire, votre famille adoptive, tous vos instants ont été consacrés au bien public. Déjà, par vos constants efforts, l'ordre se trouve rétabli dans les finances municipales. Une économie bien entendue a détruit les abus sans nuire aux travaux utiles, et ces promenades qui reposent agréablement l'œil et qui font, de la Haye, un séjour enchanteur n'ont été jamais entretenues avec plus de soin. Des secours sagement distribués à la classe indigente ont diminué le fléau de la mendicité que des règlements sévères achèveront bientôt de détruire. Tels sont, Monsieur, les principaux résultats de votre administration. Ils vous ont mérité la reconnaissance des habitants de cette bonne ville que, de nouveau, Sa

[1] M. Van Schinne.

[2] MM. Faber van Riemsdyk, de Roest d'Alkemade, d'Escury de Heynenoord et de Fontaine.

[3] On a cru devoir, pour éviter des répétitions fastidieuses, supprimer le discours de la première installation, le 5 août 1811.

Digitized by Google

Majesté l'empereur et roi confie à votre sollicitude. Vous apprécierez ce témoignage de confiance, et vous le regarderez, sans doute, comme le prix le plus digne de vos veilles laborieuses.

Vous allez perdre deux de vos collaborateurs[1] que des motifs particuliers forcent à rentrer dans la vie privée. Vous serez sensible à cette perte, mais les noms de vos nouveaux adjoints vous assurent d'avance qu'ils seront, comme leurs prédécesseurs, animés de cet ardent amour du devoir qui garantit le succès.

Avant de nous séparer, Messieurs, élevons nos pensées vers le héros dont le génie infatigable augmente, chaque jour, la gloire et la prospérité de l'empire. Confondons nos sentiments, et, dans notre enthousiasme, faisons retentir ces voûtes des cris de *Vive l'empereur! vive Napoléon le Grand!*

DISCOURS

Prononcé le 18 juin 1813, à l'installation du maire[2] et des adjoints[3] de la bonne ville de Rotterdam, par suite du renouvellement quinquennal.

Messieurs,

Quel est cet homme dont la modestie noble et facile commande autour de lui la confiance et le respect?... Il devance le jour pour aller encourager l'humble artisan dans ses travaux; les projets qu'ont enfantés ses veilles laborieuses s'exécutent; de nouvelles spéculations sont offertes au commerce par ses soins infatigables, et ses concitoyens s'enrichissent du fruit de ses lumières; par sa pensée toujours agissante les établissements utiles se multiplient, et son active prévoyance, qui ne laisse jamais l'industrie sans ressource, trouve le secret d'opposer partout un frein puissant aux entreprises de la misère, cette triste compagne de l'oisiveté; la veuve et l'orphelin, privés de secours, trouvent en lui le cœur d'un père, et bientôt la source de leurs larmes est tarie. Mais la scène change... je le vois, déployant une courageuse fermeté, maintenir l'ordre et détruire les abus qui cherchent à renaître sous tant de formes différentes : du regard foudroyant de la vertu courroucée, il fait rentrer le vice dans l'ombre. Cependant des devoirs plus doux l'attendent : entouré d'artistes dont les talents honorent la patrie, il électrise leur génie par ces éloges flatteurs qui ajoutent tant de prix aux récompenses. Il ne dédaigne pas non plus de s'occuper des plaisirs que les progrès de la civilisation rendent nécessaires, et il regarde comme un délassement agréable d'assister lui-même aux spectacles qu'il a su diriger de manière à les rendre utiles aux mœurs.

Ce portrait dont je viens de tracer l'esquisse n'est-il pas celui d'un maire, premier magistrat d'une grande ville? Ce sera le vôtre, Monsieur, j'en ai pour garants les qualités qui vous distinguent et surtout cette activité, ce zèle et cet amour du bien public auxquels les bons habitants de Rotterdam applaudissent depuis longtemps. Ils se réuniront à moi pour rendre grâces au souverain du choix qu'il a fait dans sa sollicitude pour leur bonheur, et ils s'écrieront dans les transports de leur reconnaissance : *Vive l'empereur! vive Napoléon le Grand!*

[1] MM. de Trevey-Charmail et Quarles.

[2] M. le chevalier Blankenheim.

[3] MM. Gevers Deynoot, de Monchy et Van Schelle.

[4] Le savant Grotius est né à Delft en 1582.

DISCOURS

A l'installation du maire, des adjoints et des membres du conseil municipal de Delft, le 18 juin 1813.

Monsieur le maire,

Napoléon le Grand vous confie aujourd'hui l'administration de sa ville de Delft. Le pouvoir dont vous êtes investi deviendra, dans vos mains, l'instrument de la félicité publique. Le bien-être de vos administrés sera, j'en suis sûr, votre unique pensée, et la patrie des Grotius[4] et des Renswoude[5] verra, par vos soins, ses écoles florissantes et ses établissements de bienfaisance dirigés avec autant d'ordre que de philanthropie. Le commerce et les manufactures occuperont aussi votre sollicitude, et vous regarderez comme perdue toute journée qui ne vous aura pas fourni l'occasion de concevoir ou d'exécuter un projet utile à vos concitoyens.

MM. les adjoints et MM. les membres du conseil municipal seront jaloux de concourir à vos vues bienfaisantes, et vous trouverez, dans la confiance des bons habitants de Delft, les ressources les plus sûres pour obtenir les résultats que vous désirez.

Déjà j'entends applaudir de toutes parts au choix du prince; de toutes parts j'entends bénir sa sagesse et répéter les cris de *Vive l'empereur! vive Napoléon le Grand!*

[5] La vertueuse dame de Renswoude, fondatrice de plusieurs hospices et maisons charitables, est née également à Delft.

Digitized by Google

DISCOURS

En remettant à M. Marquer, lieutenant de la garde départementale (la compagnie assemblée), l'étoile de la Légion d'honneur, le 18 juillet 1813.

Monsieur,

Avec quel charme doit se retracer à votre souvenir ce jour où, dédaignant les jouets du jeune âge [1], et saisissant, pour la première fois, ces armes que la gloire vous présentait, vous avez consacré votre existence à la patrie! Vos nombreux services, vos trophées arrosés d'un sang précieux attestent que jamais serment à l'honneur ne fut tenu plus religieusement que le vôtre! L'aisance et la tranquillité, au sein d'une famille chérie, deviennent, pour vous, le prix de tant de nobles travaux, mais ce n'était point assez : une récompense plus flatteuse encore vous était réservée... le héros à qui rien n'échappe, et qui ne laisse aucune belle action dans l'oubli, veut que cette étoile, gage de l'honneur et de la reconnaissance nationale, vienne en quelque sorte offrir à nos regards les lauriers que vous avez cueillis et que nous aurait dérobés une modestie inséparable du vrai courage.

Puisse votre exemple exciter l'émulation des jeunes guerriers qui nous entourent et dont vous dirigez les premiers pas dans la carrière! Ainsi qu'eux vous avez été simple soldat. Comme vous ils mériteront, peut-être, un jour, de recevoir l'épée du commandement; comme vous, ils se rendront dignes d'être cités parmi les braves dont s'honore la patrie.

Je me félicite d'être ici l'interprète de la munificence souveraine, et je rends grâces au brave général [2], placé à la tête des forces militaires des départements de la Hollande, de m'avoir confié cette mission.

Vive l'empereur! vive Napoléon le Grand!

DISCOURS

A l'installation du consistoire de la synagogue de Rotterdam, le 20 octobre 1813.

Messieurs,

Votre existence est aujourd'hui consacrée par un décret. Réunis sous les ailes protectrices de l'aigle impériale, les israélites rivaliseront de zèle et d'enthousiasme avec les autres Français, pour la gloire du gouvernement qui les adopte. Nous verrons sortir, quelque jour, des temples de Moïse, des magistrats, des guerriers, des artistes dont s'honorera la patrie. Et déjà parmi les hommes recommandables qui composent le consistoire de cette synagogue, ne remarquons-nous pas un digne élève ou plutôt un émule des Boerhaave et des Camper [3]? MM. les rabbins, pénétrés de l'importance des fonctions qui leur sont confiées, ne négligeront rien, j'en suis sûr, pour diriger l'éducation du peuple vers un but utile à la société. Ils formeront de bons pères de famille, des citoyens amis de l'ordre, et des ouvriers intelligents qui chercheront les moyens de pourvoir à leur subsistance non dans de vils trafics, aliments d'une honteuse paresse, mais dans ces professions laborieuses qu'encourage l'État et qui, quoique obscures en apparence, n'en contribuent pas moins à sa splendeur.

Ne nous séparons pas, Messieurs, sans payer au héros législateur qui nous gouverne le tribut de reconnaissance que nous lui devons, et, dans l'élan de notre amour, répétons de toutes parts *Vive l'empereur! vive Napoléon le Grand!*

DISCOURS

A la distribution de prix faite à l'école primaire de la Société d'utilité publique de la Haye, le 13 novembre 1813.

Jeunes élèves,

Vous l'attendiez avec une impatiente ardeur cette journée où l'on doit vous décerner les récompenses promises à votre zèle, à votre amour de l'étude; cette journée où vos mères, glorieuses de vous avoir pour fils, arroseront des larmes du sentiment les palmes de votre triomphe. Qu'il est doux et facile de partager vos émotions! mais n'oubliez jamais la dette qu'aujourd'hui même vous contractez envers vos estimables instituteurs et envers ces hommes si dignes de la reconnaissance publique, qui consacrent tous leurs soins à l'administration de cette école fondée par un philanthrope dont s'honore le dernier siècle [4]. Qu'ils reçoivent aussi le prix de leurs nobles travaux! Le jour des récompenses sera, pour eux, celui

[1] M. Marquer n'avait pas encore atteint l'âge de quinze ans lorsqu'il débuta dans la carrière des armes.

[2] M. le général de division comte Molitor.

[3] M. le docteur Davids, auteur de plusieurs bons ouvrages de médecine et non moins recommandable par la pratique que par la théorie.

[4] Nieuwenhuizen, ministre mennonite à Monnikkendam, dans la Nord-Hollande.

Digitized by Google

où, après vous avoir lancés dans la carrière que la Providence vous destine, ils vous y verront acquérir, par quelque action honorable, des droits à l'estime de vos concitoyens et, scrupuleux observateurs des leçons reçues dans ce sanctuaire des lettres et de la vertu, ne jamais démentir cette devise que vous avez adoptée : *Toujours utiles à la société! toujours fidèles à l'honneur!*

Avant de vous quitter, jeunes élèves, je m'unis à vous pour payer à notre auguste monarque, au protecteur des sciences et des lettres, le tribut de toute notre gratitude. *Vive l'empereur! vive Napoléon le Grand!*

DISCOURS

Prononcé, le 10 *octobre* 1830[1], *sur la tombe des Namurois qui avaient succombé dans la journée du* 1er *octobre* (*improvisation recueillie par* le Courrier de la Sambre, *n° du* 12 *octobre*).

Cette terre renferme les cendres des braves et généreux citoyens qui, de leur sang, ont payé la conquête de notre indépendance et de notre liberté. Cette terre sera désormais sacrée pour nous. Namur s'enorgueillira de montrer aux étrangers ce glorieux monument funèbre. Ombres magnanimes, recevez le tribut de notre reconnaissance et de nos larmes; recevez la promesse que vous fait la patrie d'adopter les veuves et les orphelins que vous lui avez légués. Votre noble dévouement servira d'exemple à nos derniers neveux : c'est ainsi que, du fond de sa tombe, le héros peut encore servir son pays.

Puis, m'adressant aux braves qui m'entouraient, j'ajoutai :

Braves Namurois, et sous cette dénomination sont compris les habitants d'Andennes et des autres communes qui sont venus à notre secours, braves Namurois qui vous êtes couverts de gloire à la mémorable et décisive journée du 1er octobre; et vous aussi, braves Namurois, qui avez contribué si puissamment aux succès de Bruxelles; recevez les remercîments de la patrie reconnaissante. Bien que vos services soient au-dessus des récompenses, une médaille vous sera décernée par vos concitoyens; elle perpétuera le souvenir de vos immortels exploits.

DISCOURS

A la distribution des prix de l'Athénée de Namur, le 19 *août* 1831.

Messieurs,

Venir participer, en quelque sorte, à vos succès et m'en réjouir avec vous, est un des plus agréables délassements de mes pénibles travaux. Cette enceinte est d'ailleurs pour moi celle des souvenirs, et des souvenirs les plus doux de ma vie. Vous ne pouvez concevoir avec quelles délices, au bout de tant d'années d'agitation et de vicissitudes de fortune, on se retrouve aux lieux où s'écoula si paisiblement notre adolescence. Vous excuserez sans doute cette digression; je reviens à vous, mes jeunes amis : ce jour, où vous retournez dans vos familles, chargés des honorables trophées que vous avez conquis, doit exercer sur votre vie entière une grande influence morale... Lorsque vous vous le rappellerez, ne perdez jamais de vue qu'en faisant concevoir des espérances à la patrie, vous vous êtes imposé le devoir de les réaliser. Que la patrie soit toujours un objet de culte à vos yeux! Soyez prêts à lui faire sans cesse le sacrifice de vos goûts, de votre fortune, de votre existence... C'est par cette généreuse abnégation de vous-mêmes que vous acquerrez des droits à l'estime publique, à l'estime publique qui fera le charme de vos vieux jours. Malheur à l'égoïste qui s'isole dans le monde et qui ne connaît d'autre mérite que celui d'accroître son propre bien-être! Il descend dans la tombe sans qu'une main amie presse la sienne; aucune consolation n'adoucit ses derniers instants. Malheur à l'égoïste! le récit d'une belle action n'a jamais fait palpiter son

[1] J'étais arrivé de grand matin, le 5 octobre 1830, à Namur, et j'y fis afficher, sur-le-champ, la proclamation suivante :

« Chers compatriotes, braves habitants de la province de Namur,

« Vous avez su, par votre courage héroïque, vous affranchir d'un joug odieux; les palmes de la victoire n'ont été souillées par aucun excès; vous êtes dignes de la liberté que vous avez conquise. Je suis fier de vous appartenir, et c'est avec une joie bien vive que je me retrouve au milieu de vous. Le gouvernement provisoire m'a confié l'administration d'une province à laquelle déjà m'attachaient tant de liens de reconnaissance et d'affection : tout mon bonheur désormais sera de vous consacrer mes jours. D'importants travaux réclament néanmoins, pour quelque temps encore, ma présence à Bruxelles; mais je serai remplacé par un des plus zélés défenseurs de vos droits, par M. Zoude, dont le nom jouit à si juste titre de votre estime et de votre confiance.

« Agréez, braves Namurois, les nouvelles assurances de mon entier dévouement.

« Le gouverneur de la province de Namur, président provisoire du comité de l'intérieur,

« Baron DE STASSART. »

Digitized by Google

cœur; les véritables jouissances, celles de l'âme, les seules jouissances dignes de l'homme lui sont inconnues. Un pareil modèle ne sera point le vôtre. A l'exemple de ce roi magnanime qui n'hésite pas à tout sacrifier pour venir répondre à notre confiance et s'occuper de notre bonheur, vous regarderez comme un devoir de saisir toutes les occasions d'être utiles à la société.

J'abrége ce discours, Messieurs; vous devez être impatients d'aller jouir des félicitations de vos concitoyens, de vos amis; recevez l'assurance que mes vœux vous accompagneront partout.

DISCOURS

Prononcé à la distribution des prix aux élèves de l'Athénée de Namur, le 21 août 1834.

L'instruction, Messieurs, est, après la vertu, le premier des biens : cette vérité devenue triviale, cette vérité que l'on a reproduite sous toutes les formes, n'est cependant pas encore généralement sentie; on se contente de quelques connaissances superficielles, on veut tout effleurer et l'on finit souvent par n'être propre à rien. Ce reproche, j'en suis convaincu, ne pourra s'adresser qu'à bien peu d'entre vous; vous sentirez l'importance de mettre à profit les moyens rassemblés sous vos yeux pour compléter votre éducation. Tout entiers à chaque branche de l'enseignement, vous vous ferez un devoir de l'approfondir; vous ne perdrez jamais de vue que tout se lie, que tout se tient dans le domaine de la science. C'est en appliquant ses facultés à découvrir les causes des objets extérieurs, à déterminer leurs effets, que l'homme sut bientôt saisir les premiers anneaux de la chaîne par laquelle sont unies l'une à l'autre toutes les connaissances humaines. C'est ainsi qu'il parvint à pénétrer les secrets les plus cachés de la nature, qu'il marcha de conquête en conquête, et qu'il amena, jusqu'au degré de perfection où nous les voyons de nos jours, les sciences et les arts, ces sources fécondes de la prospérité des nations civilisées. Occupez-vous donc avec assiduité des sciences et des arts, mais n'oubliez point d'y associer l'étude des lettres, si nécessaire pour exprimer vos idées avec charme et précision. Qu'elle soit toujours en honneur parmi vous, cette étude des langues anciennes, qui nous rend, pour ainsi dire, les contemporains des philosophes et des poëtes de l'antiquité. Les confidents de leurs pensées; vous y trouverez de précieux aliments pour votre imagination. Les beautés dont fourmillent ces chefs-d'œuvre, admirés de tous les siècles et qu'une école bizarre, dont le ridicule a déjà fait justice, ne parviendra point à faire méconnaître, élèvent l'âme, subjuguent l'esprit et perfectionnent, en quelque sorte, ces douces, ces généreuses affections, le plus bel apanage du cœur humain. Négliger un pareil secours, ne serait-ce pas priver le génie de ses plus précieuses ressources?

Continuez, intéressants élèves, d'être attentifs à la voix de vos maîtres; recueillez avidement leurs paroles et gravez-les au fond de vos cœurs; voyez en eux de seconds pères dignes de toute votre gratitude; qu'une noble émulation vous anime! vos succès sont la seule récompense qu'ils ambitionnent et leurs vœux ne seront point trompés... Venez recevoir le prix de vos louables et constants efforts.

DISCOURS

Prononcé à l'Athénée de Bruxelles, le 16 août 1835.

Messieurs,

Qu'elle est imposante, qu'elle est belle, cette solennité, cette fête consacrée à l'émulation! L'émulation, apanage des âmes élevées, n'a rien de commun avec l'envie, cette passion vile qui ne se repaît que du fiel de la méchanceté et qui dessèche le cœur. Il s'agit de ce sentiment désintéressé, de cet élan magnanime qui nous transporte hors de nous-mêmes, qui nous aplanit la route du devoir, qui nous soutient au milieu de nos veilles et décuple nos forces au moment du combat. C'est la noble passion du guerrier qui prodigue son sang pour la patrie; de l'homme d'État qui médite le bonheur de ses concitoyens; de l'orateur qui poursuit la mauvaise foi jusque dans les sentiers les plus tortueux de la chicane, défend les principes de l'ordre social ou proclame les vérités d'une religion sainte; de l'artiste qui, sur la toile, sur le marbre ou sur les métaux, fait revivre les actions héroïques et les traits d'un grand homme; du poëte enfin dont les hymnes sublimes nous enthousiasment pour le culte de la vertu.

L'émulation, qu'il est permis de confondre avec l'amour de la gloire, n'animait-elle pas les trois cents héros de Sparte au défilé des Thermopyles; Démosthène dans sa retraite souterraine; le chancelier de l'Hospital au sein d'une cour corrompue qu'il étonnait par son inflexible et courageuse philosophie; Vernet étudiant les effets de la tempête, appuyé sur le mât chancelant d'un vaisseau; le chantre de Polyeucte et de Rodogune courbé sous le faix de ses couronnes?

L'émulation est pour l'homme ce que le soleil est

Digitized by Google

pour la nature : lui seul, par sa féconde chaleur, fait tout éclore, communique à tout le mouvement et la vie, produit enfin ce ravissant spectacle, cette merveilleuse harmonie de l'univers qui forment comme un temple où la Divinité parle à nos cœurs avec tant de force, avec tant d'éloquence. L'homme que l'émulation n'aurait jamais échauffé de son feu vivifiant serait semblable à la plante languissante dont la tige, privée de sucs propres à la nourrir, est près de s'abattre sous son propre poids. Insensible à l'aiguillon de l'honneur, il traînerait avec effort sa pénible existence, inutile aux autres, insupportable à lui-même. Malheureuse la nation chez laquelle ceux qui seraient chargés de sa défense et de sa prospérité n'auraient jamais connu les inspirations de la gloire!

Un poëte de nos jours a dit avec raison :

> C'est le mépris de renommée
> Qui fait la chute des États.

Il ne faut rien attendre du jeune homme qui reste froid au récit d'une belle action et qui n'a pas senti palpiter son cœur en lisant cet éloge si justement célèbre où Périclès immortalisa les Athéniens tombés dans les plaines du Péloponèse.

Livrez-vous, intéressants élèves, à ces rêves enchanteurs qui prêtent tant de charmes à vos premières années; ne craignez point d'ouvrir vos âmes aux séductions de la gloire, mais persuadez-vous bien qu'elle est inséparable de la vertu.

Et vous qui consacrez si noblement vos jours à l'instruction publique, vous qui donnez à ces jeunes gens, pour ainsi dire, une seconde vie, puissiez-vous, par leur conduite et par leurs succès dans les différentes carrrières que vous leur aurez ouvertes, recueillir les fruits de vos soins assidus et la plus digne récompense de votre généreux dévouement!

DISCOURS

A la distribution des prix aux élèves de l'école primaire modèle de Bruxelles, le 25 août 1836.

Messieurs,

Je me félicite d'avoir abrégé mon absence, et c'est avec une joie bien vive que je viens prendre part à cette fête de famille qui réveille dans nos cœurs de si doux, de si touchants souvenirs.

On a généralement senti combien il est utile d'exciter, par des éloges et des récompenses, le zèle d'une jeunesse studieuse. L'étincelle du génie, dans ces premières luttes littéraires, cherche pour ainsi dire à se faire jour, l'âme s'affermit, le courage se développe... C'est en disputant à des rivaux pleins d'ardeur ces pacifiques lauriers, symbole d'une gloire sans tache, que l'athlète se prépare à des combats plus sérieux et qu'il éprouve une noble émulation, le plus sûr présage de ces généreux sentiments qui rendent faciles tous les sacrifices lorsqu'il s'agit de servir la patrie ou de se dévouer au bonheur de ses concitoyens. L'auteur de *Wenceslas*, Rotrou, qui partage avec le grand Corneille la gloire d'avoir créé la scène française, se rappelait sans doute la première couronne posée sur son front dans le collége de sa ville natale, lorsque avec un héroïque empressement, le jour même qui lui promettait un nouveau triomphe, il abandonna les délices de la capitale pour se rendre au milieu de ses compatriotes, des compagnons de son enfance, des habitants de Dreux en proie à la plus affreuse épidémie, et leur prodiguer des consolations, des secours, payant de la vie, à la fleur de son âge, l'honneur de remplir tous les devoirs du magistrat [1], plus admirable par cet acte d'un sublime dévouement que le poëte tragique par des chefs-d'œuvre.

J'aime à vous retracer ce trait qui honore les lettres; il vous rappellera la conduite de notre digne bourgmestre de Bruxelles à l'époque où le choléra faisait tant de ravages parmi nous [2].

Intéressants élèves, ne l'oubliez jamais, l'homme dans ce siècle de haute civilisation, ne peut valoir quelque chose que par lui-même; on le juge sur ses propres œuvres; il n'a de chances de succès que par le mérite personnel; il faut que des études assidues, des services éminents le rendent digne d'obtenir la considération publique, le premier des biens après la paix de la conscience, après la vertu. Continuez d'être attentifs à la voix de vos maîtres; recueillez avidement leurs paroles et gravez-les au fond de vos cœurs; voyez en eux des seconds pères qui méritent toute votre gratitude. Vos succès sont la seule récompense qu'ils ambitionnent et leurs vœux seront exaucés... Venez, mes jeunes amis, venez recevoir les palmes que vous avez méritées.

DISCOURS

A la distribution des prix aux élèves de l'école primaire modèle de Bruxelles, le 9 septembre 1837.

Intéressants élèves,

Je suis heureux d'être revenu de Paris tout à temps pour assister à votre triomphe, pour placer

[1] Il était lieutenant général criminel et civil de Dreux.

[2] M. Rouppe, mort en 1839, et dont la ville de Bruxelles conserve un si religieux souvenir.

Digitized by Google

sur vos jeunes fronts ces couronnes si désirées, ces couronnes les seules désirables, car elles sont les seules sans épines. Je suis heureux du bonheur qui règne autour de nous, du bonheur qu'expriment d'une manière si expansive ces physionomies tout entières à la franchise, parce qu'elles n'ont à déguiser aucun sentiment, aucune pensée dont il faille rougir.

Puissiez-vous conserver toujours cette douce sérénité de l'âme, qui fait le charme de la vie! elle sera le résultat de ces principes de la morale religieuse que vous puisez dans les leçons de vos maîtres et particulièrement de l'homme éclairé qui dirige avec tant d'intelligence et de zèle cet estimable établissement... Mais je m'arrête; je conçois votre juste impatience : voici l'instant de jouir de vos généreux efforts pendant toute une année... Vous ne relirez jamais, sans une agréable émotion, ces livres que vous allez recevoir avec tant de joie et qui vous retraceront le souvenir de vos premiers succès, des succès qui vous auront procuré les plaisirs les plus vifs. C'est ainsi que le vainqueur de Denain, le maréchal de Villars, courbé sous les lauriers de la guerre, avouait naïvement qu'il leur préférait les modestes palmes cueillies au collége.

Mes jeunes amis, une nouvelle jouissance vous attend; les félicitations de vos familles vont vous être prodiguées... Le baiser d'une mère, je me le rappelle avec le sentiment d'une tendre et délicieuse mélancolie, le baiser d'une mère est la plus douce des récompenses.

DISCOURS

A la distribution des prix du collége communal de Molenbeek-Saint-Jean, le 21 août 1844.

Intéressants élèves,

Il restera longtemps gravé dans votre souvenir, le jour de vos premiers succès littéraires, ce jour où vous avez cueilli des palmes qui ne vous étaient disputées que par une noble et généreuse émulation. Puissiez-vous ne connaître jamais les passions haineuses qui font le tourment des âmes vulgaires et deviennent le fléau de la société! Si quelques-uns de vous sont destinés à briller sur un plus grand théâtre, si la Providence les appelle à de hautes fonctions publiques, si la carrière des sciences ou des arts leur procure d'éclatants triomphes, ils ne manqueront point d'être en butte à l'envie... Qu'ils sachent d'avance se prémunir contre elle! que de bonne heure ils se placent assez haut pour braver ses attaques! qu'ils se gardent bien surtout de ternir la gloire!... Le mépris seul doit tenir lieu de vengeance. Employer les mêmes armes que ses adversaires, c'est descendre à leur niveau : la renommée du chantre de Henri IV, de l'auteur de *Mérope* et de *Zaïre*, serait arrivée plus pure jusqu'à nous si, moins irascible, il avait adopté de semblables maximes. Quelles que soient les injustices dont vous ayez à vous plaindre (et comment n'en éprouverait-on point dans un monde où les hommes d'une certaine trempe trouvent si peu d'appréciateurs?), c'est en vous-même, c'est dans la paix, c'est dans la sérénité de votre conscience qu'il faudra chercher les consolations les plus efficaces. Celui que les faveurs de la fortune n'ont pas enivré supportera facilement ses disgrâces. Peut-être même, au sein de l'exil, se sentira-t-il plus à l'aise, plus content qu'il ne l'était entouré de toutes les séductions des cours. Un grand homme, au fond de sa retraite philosophique, le chancelier de l'Hospital, que l'intrigue avait éloigné de la direction des affaires, disait à ceux qui paraissaient vouloir le consoler : « Ce n'est pas moi qu'il faut plaindre, mais bien plutôt mes ennemis; je vis heureux et tranquille; ils ne pourraient en dire autant; ils me rendent à mes goûts les plus chers; ils m'ont placé loin des orages, au milieu de mes amis les plus fidèles, les plus constants, de ces amis de ma vieillesse comme de mon adolescence, de ces livres qui font mes délices. » A l'exemple du vertueux l'Hospital, faisons, de l'étude, l'objet d'un culte assidu. Qu'elle soit notre jouissance la plus vive! qu'elle soit le charme de nos jours!

C'est par cette douce philosophie, fondée sur l'amour des lettres et sur la doctrine religieuse, qu'on triomphe des vicissitudes du sort.

Les grandes pensées viennent du cœur, a dit le sage Vauvenargues. Cette maxime si simple, si sublime tout à la fois, indique la véritable base de toute bonne éducation; elle a sans doute été méditée par l'estimable directeur de cette école; il a pensé qu'il importe, avant tout, de perfectionner le cœur et le caractère : l'élévation, la noblesse des sentiments se communique bientôt du cœur à l'esprit; il veut ne laisser sortir de ses mains que des sujets également recommandables par les qualités morales et par une instruction solide, en un mot des citoyens utiles à l'État, car former de ces hommes brillants mais sans principes, de ces hommes qui préfèrent les prestiges d'une vaine célébrité à l'estime publique, les jouissances de l'égoïsme à la noble satisfaction de servir leurs semblables, ce serait nous rendre un bien funeste service.

Jeunes gens à qui des couronnes viennent d'être

Digitized by Google

décernées, prenez l'engagement de vous en montrer toujours dignes. *Honneur et patrie!* cette belle devise d'une institution à jamais illustre par son fondateur[1] sera constamment la vôtre! vous justifierez ainsi l'espoir de vos parents, et vos maîtres pourront se glorifier de vos succès, résultats de leurs savantes leçons. Préparez-vous, par l'accomplissement de vos devoirs de famille, aux vertus civiques que vous déploierez un jour. Allez, sous le toit paternel, chercher la plus douce récompense de vos veilles laborieuses et de vos persévérants efforts.

DISCOURS

Prononcé à la distribution des prix aux industriels, après la clôture de l'exposition, le 30 novembre 1835 [2].

Monsieur le ministre,

La Belgique, par son heureuse position, par ses capitaux, et plus encore par cet amour du travail et cette religieuse probité qui distinguent ses habitants, occupera toujours une place honorable dans le monde industriel. Quelles brillantes espérances ne doivent pas faire concevoir ces riches produits de nos manufactures dont l'exposition vient d'attirer à Bruxelles, une affluence d'étrangers surpris e, pour ainsi dire, émerveillés de nous voir, après une violente secousse politique, revenus sitôt à nos goûts, à nos douces habitudes!

Le roi, en se faisant rendre compte, avec un soin si bienveillant, de tous les articles déposés dans ce vaste bazar, a dû sans doute éprouver une de ces jouissances de l'âme, les seules qui soient propres à compenser les soucis inséparables du rang suprême. Puissent toutes les branches de l'industrie belge se ranimer et prospérer sous son règne! Puisse l'aspect d'un peuple heureux porter, pendant de longues années, la consolation, la joie dans son cœur paternel! Ce sera le dédommagement des sacrifices qu'il a faits pour venir assurer notre indépendance nationale et contribuer, par cette magnanime résolution, à maintenir la paix de l'Europe, cette paix d'autant mieux appréciée, aujourd'hui, qu'elle seule nous offre une garantie contre les bouleversements qui menacent la civilisation, et qu'elle ne peut être compromise sans anéantir ces innombrables ateliers, l'unique patrimoine de la classe laborieuse plus intéressée qu'aucune autre à la tranquillité des États.

[1] La Légion d'honneur.

[2] Mes collègues du jury m'avaient choisi pour leur président.

Le jury n'a rien négligé pour remplir équitablement la tâche délicate qui lui était imposée. Écartant des prétentions qui ne sont pas toujours des indices du mérite réel, il s'est fait un devoir d'examiner tous les titres, de constater tous les progrès et de peser tous les droits avec la plus scrupuleuse exactitude; il n'a pas manqué non plus de fixer son attention sur ces travaux utiles qui, mettant à la portée de toutes les fortunes ces objets d'agrément réservés autrefois à l'homme riche, servent à répandre, dans toutes les classes de la société, cette élégance et ce bon goût dont l'influence est si puissante sur la douceur générale des mœurs et sur l'ordre public. Mentionner tous les ouvrages soumis à notre examen était chose impossible, mais leur admission seule dans les salons de l'industrie doit être considérée déjà comme honorable, et le souvenir d'y avoir figuré sera toujours flatteur pour nos industriels.

Parmi des hommes, qui, tous, sont recommandables, nous avons été contraints de faire un choix, et nous avons désigné pour des récompenses ceux qui nous en ont paru les plus dignes par l'utilité, par l'importance de leurs efforts et de leurs succès. Ces récompenses, ces médailles leur sembleront d'autant plus précieuses qu'un ministre, environné de l'estime publique, leur en fera la remise au nom d'un prince toujours empressé de saisir l'occasion de prouver combien il s'intéresse à l'industrie, à l'industrie dont les riches manufactures décuplent la valeur des produits du sol; à l'industrie, ce puissant levier de la civilisation du XIXe siècle, et qui, sagement dirigée, sera le plus ferme appui de notre monarchie constitutionnelle.

DISCOURS

A l'installation de l'école centrale d'industrie et de commerce, le 5 octobre 1837, en qualité de président du conseil supérieur.

Les chroniques ou plutôt les romans du moyen âge sont pleins de détails sur la puissance magique des fées et sur les prodiges qu'elle opérait... La véritable fée du XIXe siècle, Messieurs, c'est *l'industrie; l'industrie*, qui, par d'ingénieuses machines, par des combinaisons merveilleuses, supplée aux bras, donne le mouvement aux êtres inanimés, rapproche les distances, centuple les forces de l'homme et surmonte tous les obstacles; *l'industrie*, dont les pacifiques conquêtes tendent partout au maintien de l'ordre social et fondent sur de solides bases la splendeur des États; *l'in-*

Digitized by Google

dustrie, qui favorise les arts au moyen des richesses, multipliées sous sa main fécondante; *l'industrie*, qui nécessairement s'appuie sur la science et sur la vertu, car, pour prospérer, elle a besoin d'un peuple instruit, probe et religieux, il n'y a que des esprits superficiels ou de mauvaise foi qui puissent supposer les intérêts industriels en opposition avec les intérêts moraux. C'est un absurde blasphème contre la civilisation, et bientôt personne n'osera plus le proférer.

Si la Belgique s'est placée, par son industrie, au premier rang des pays civilisés, si ses ateliers sont florissants, si l'esprit d'association, ce puissant levier des grandes entreprises, des entreprises gigantesques, a déjà jeté de profondes racines parmi nous, c'est à la bonne foi, c'est au caractère loyal de la nation qu'elle en est redevable. Le meilleur moyen de marcher de progrès en progrès doit être, aujourd'hui, de faciliter aux jeunes gens qui se destinent à la noble, à l'indépendante carrière du commerce et de l'industrie, l'étude des sciences qui leur sont nécessaires. C'est ce que nous nous sommes proposé, Messieurs, en fondant cette école sur laquelle nous venons d'appeler les bénédictions de la divine Providence. Tout lui présage un heureux avenir : le choix des professeurs, le nombre des élèves, et pourquoi n'ajouterais-je pas, les soins que ne cesseront d'y donner les hommes honorables dont je suis fier d'être le collègue et l'interprète.

Mes jeunes amis, profitez des ressources offertes au développement de votre intelligence... qu'une généreuse ardeur, qu'une généreuse émulation vous anime, et ce ne sera pas sans une joie bien vive que nous viendrons, à la fin de l'année scolaire, encourager vos efforts et décerner à vos laborieuses veilles les récompenses qu'elles auront méritées !

DISCOURS

A la distribution des prix aux élèves de l'école centrale de commerce et d'industrie, le 14 août 1839.

Messieurs,

Laissons aux esprits moroses et dominés par d'absurdes préventions le triste plaisir de faire le procès au temps actuel; félicitons-nous de vivre au XIXe siècle et d'être les heureux témoins d'une civilisation toujours progressive. Cette civilisation pourtant veut être dirigée avec habileté : malheur aux hommes d'État qui méconnaîtraient ses besoins et qui négligeraient les mesures propres à l'affermir dans sa marche ! ils se verraient bientôt jetés hors du mouvement social; bientôt l'ordre public se trouverait compromis. Vouloir pousser exclusivement la génération nouvelle vers les lettres, la médecine ou le barreau, ce serait mettre en oubli les exigences de l'époque, ce serait s'exposer à rompre l'équilibre nécessaire au maintien de la société. Le gouvernement a dû voir avec satisfaction s'ouvrir notre école que rendait indispensable la marche de l'industrie : la routine ne suffit plus, il faut des connaissances approfondies; la carrière s'agrandit chaque jour; le génie de l'homme, délivré des entraves d'une législation partiale et fondée sur le privilége, ne cesse d'être en travail; les découvertes surgissent de toutes parts; il devenait urgent d'établir un point central d'instruction où toutes les sciences vinssent fournir leur contingent pour compléter l'étude des grands intérêts qui constituent la richesse des nations. C'est ainsi que les progrès intellectuels se rattachent aux progrès matériels et qu'ils en deviennent inséparables. Nous n'avons pas perdu de vue non plus que la véritable base de l'éducation doit être la morale, la morale puisée à sa meilleure source, la religion; la piété, mais une piété douce et solide, telle que l'entendait Massillon, sera toujours considérée comme la première des vertus.

L'ardeur et l'application soutenue des élèves, leurs succès, si bien constatés par les derniers examens, prouvent à quel point le directeur et les professeurs de cet établissement se sont montrés dignes de la confiance qu'on leur avait accordée. Ils vous ouvrent, mes jeunes amis, la plus belle carrière qu'on puisse désirer aujourd'hui; c'est bien certainement celle où l'on est le plus sûr de conserver cette indépendance de caractère qui contribue au bonheur d'une manière si puissante. Le travail, ce noble patrimoine de l'homme, vous promet une fortune honorable, et vous en jouirez d'autant mieux que vous la devrez en grande partie à vous-mêmes. Quoi qu'il en soit, l'amour d'un gain sordide ne sera point votre boussole; vous porterez vos vues plus haut, vous ambitionnerez, avant tout, l'estime de vos concitoyens et cette flatteuse considération qui fera le charme de vos jours; vous vous imposerez le devoir de ne jamais sacrifier l'intérêt général à vos propres intérêts; la prospérité de la patrie sera le but principal, le but constant de vos généreux efforts; vous vous montrerez jaloux d'assurer à notre Belgique la place élevée qu'elle doit occuper dans les fastes du commerce et de l'industrie.

Intéressants élèves, je placerai dans vos mains, avec un sentiment de bonheur, les glorieuses palmes que vous avez conquises.

Digitized by Google

DISCOURS

A la distribution des prix aux élèves de l'école centrale de commerce et d'industrie, le 13 août 1840.

Messieurs,

Dans ce siècle, que je fais profession de considérer comme un des plus favorables au progrès social, au bonheur de l'espèce humaine, dans ce siècle où tant de choses s'improvisent, voire même les hommes d'État jadis si rares, ce n'est pourtant que par des études fortes, laborieuses, persévérantes, qu'on parvient à se mettre en mesure de suivre avec succès la carrière de l'industrie; il faut surtout des études spéciales et conséquemment approfondies. Aussi n'est-ce pas un de ces lycées, pour ainsi dire, encyclopédiques où l'on effleure toutes les connaissances sans pouvoir s'en approprier aucune, que nous avons prétendu fonder. L'école centrale de commerce ne se propose de familiariser les jeunes gens qu'avec les langues vivantes, le dessin, l'architecture, la statistique, les mathématiques, la physique, la chimie, la mécanique, la minéralogie, en un mot les arts et les sciences dont l'application est indispensable au développement de la richesse nationale. Ce but, ne l'avons-nous pas atteint? Déjà d'habiles professeurs, qui possèdent l'heureux don de se faire écouter avec une attention soutenue, ont formé des élèves instruits et que, non sans une espèce d'orgueil, nous voyons se placer à la tête d'importantes manufactures ou prendre rang parmi les meilleurs sujets de l'école militaire et de l'école du génie civil. Puissent-ils, un jour, lorsqu'ils se rappelleront et les soins prodigués à leurs jeunes années, et les leçons dictées par le dévouement des professeurs, et les épanchements affectueux qui cimentent si puissamment les liaisons de l'enfance, puissent-ils, à l'exemple des anciens élèves de cette célèbre école polytechnique dont la France se glorifie, citer, comme un titre à la considération publique, d'avoir fait partie de l'école centrale! De pareils résultats nous dédommageront des nombreuses tracasseries qui nous ont été suscitées. Au surplus, cet établissement, que l'envie même est aujourd'hui contrainte de respecter, devait subir la destinée ordinaire des créations utiles; la calomnie, qu'exaltent les préjugés et les préventions de parti, ne l'a pas épargné d'abord, mais la vérité, semblable au soleil qui fait disparaître, sous la puissance de ses rayons, les épaisses vapeurs d'une matinée nébuleuse, la vérité ne tarde pas à détruire les trames ourdies par la malveillance, et le triomphe des institutions véritablement bonnes n'en paraît que plus éclatant.

En appréciant, Messieurs, la nécessité d'une instruction toujours au niveau des lumières de l'époque, nous n'avons point méconnu l'importance de lui donner pour base la morale fortifiée par les principes de cette religion sublime et douce qui console la vertu malheureuse, oppose un frein salutaire aux passions, et jette l'épouvante dans l'âme du criminel au milieu même de ses plus prodigieux succès.

Vous allez, mes bons amis, recevoir les récompenses promises à cette noble émulation que vos maîtres avaient moins besoin d'exciter que de retenir. Je me suis empressé de me rendre parmi vous pour joindre mes félicitations à vos trophées... J'étais, hier, témoin des honneurs décernés par la Belgique entière à l'un de ces hommes privilégiés [1] dont la renommée, croissante d'âge en âge, devient une sorte de patrimoine national, et j'aurais voulu pouvoir vous transporter sur cette scène si propre à développer, dans de jeunes cœurs, l'amour de la gloire qui s'associe naturellement à l'amour de la vertu. La gloire et la vertu sont dignes de tous nos vœux, de tous nos désirs... S'il fallait néanmoins opter entre elles, le choix ne serait pas douteux : la gloire, le plus souvent, se trouve entourée de soucis et d'épines, tandis que la vertu peut bien être exposée aux traits envenimés de la mauvaise foi, de la méchanceté, mais elle porte en elle-même un baume réparateur. On lui doit le premier des biens, le calme et la sécurité de la conscience. Ne perdons cependant pas de vue que savoir borner son ambition est une des principales garanties du bonheur. Si, tous, vous ne pouvez moissonner les lauriers du génie, tous, vous pouvez du moins mériter les palmes de la sagesse. Que la devise : *se rendre utile à la société*, soit constamment la vôtre! Nous vous suivrons avec un vif intérêt dans la carrière, et la certitude que vous y remplirez tous vos devoirs sera le prix le plus flatteur de nos efforts.

DISCOURS

A la distribution des prix aux élèves de l'école centrale de commerce et d'industrie, le 16 août 1841.

Messieurs,

Le commerce et l'industrie, qui prirent une part si glorieuse à la renaissance des lettres et des

[1] Les fêtes pour l'érection de la statue de Rubens dans la ville d'Anvers.

Digitized by Google

arts en Europe sous les Médicis; le commerce et l'industrie, qui firent de nos villes de Flandre, sous les princes de la maison de Bourgogne, les heureuses rivales de Tyr et d'Athènes, exercent de nos jours, sur les progrès de la civilisation, une influence que personne ne peut méconnaître Honneur à l'industrie! elle est devenue un des principaux éléments de la société moderne. A sa voix puissante, les rois et les peuples sentent la nécessité de vivre en paix... Amie de l'ordre public, elle empêchera le despotisme de comprimer la liberté; elle empêchera la liberté d'être subjuguée par l'anarchie; elle repoussera les exagérations des partis et saura se tenir en garde contre les intrigants qui, sous un masque ou l'autre, les exploitent à leur profit. On se rappelle cet honnête artisan qui, questionné s'il était *moliniste* ou *janséniste*, répondit naïvement : *Je suis ébéniste.* Cette réponse, faite avec plus de malice qu'on ne le pense, est empreinte du sceau de cette sagesse et de ce bon sens qui finiront, je l'espère, par prévaloir et parviendront à conjurer les orages révolutionnaires devenus si menaçants pour la civilisation; l'industrie prendra constamment pour appui la morale, la morale religieuse, base la plus solide des vertus nécessaires à sa prospérité. Le besoin qu'elle a des sciences donne un démenti formel à ces esprits bornés et chagrins qui s'obstinent à considérer les intérêts matériels d'un peuple comme opposés à ses progrès intellectuels, à ses progrès moraux. Que de connaissances aujourd'hui sont indispensables pour oser parcourir la carrière industrielle!... L'étude de l'idiome national et des lois de la grammaire apprend à rendre ses idées avec précision; la logique contribue ensuite à les éclaircir, à les coordonner; la littérature les étend encore en perfectionnant le goût, le jugement; les langues étrangères facilitent les relations commerciales et les moyens de multiplier les transactions; l'histoire, en déroulant sous nos yeux la série des siècles écoulés, en nous expliquant les causes et les effets des succès ou des revers, nous tient lieu d'une expérience qu'il est quelquefois si pénible d'acquérir par soi-même. Quels miracles n'opèrent point, chaque jour, les sciences naturelles, la chimie, la physique, la géologie, à l'aide desquelles, secondées par les mathématiques, les plus secrets ressorts de la nature ont été dévoilés et dont les différentes branches s'appliquent à tous les objets!

Ces diverses sciences ont trouvé, dans l'école que nous nous félicitons d'avoir fondée, de dignes interprètes dont rien n'égale le noble dévouement, si ce n'est l'attention soutenue et la gratitude affectueuse qu'on leur témoigne de toutes parts. C'est un spectacle attachant pour l'observateur philosophe que cette touchante émulation de zèle entre le maître qui s'efforce d'inculquer dans de jeunes intelligences les trésors du savoir, et l'élève qui se montre avide de les saisir, désireux de n'en rien perdre.

Déjà plusieurs jeunes gens, sortis de l'école centrale, suivent avec une grande distinction des carrières utiles; nos vœux à leur égard se sont réalisés. C'est avec une vive satisfaction que nous voyons quelques-uns d'entre eux assister au triomphe de leurs successeurs qui ne manqueront point de se faire un devoir de les choisir pour modèles.

Mes jeunes amis, après avoir reçu de nos mains les récompenses que vous avez si bien méritées, profitez de vos loisirs pour visiter ce magnifique bazar où l'industrie étale ces produits variés qui contribuent si puissamment à la gloire de la Belgique et dont un gouvernement éclairé s'étudie à rendre les autres nations tributaires. Électrisés par ce coup d'œil magique, vous vous promettrez sans doute d'agrandir, à votre tour, le cercle de la richesse nationale, et de mériter l'estime de vos concitoyens par des succès fondés plus encore sur le désir de contribuer au bien-être général du pays que sur un sentiment d'intérêt personnel.

DISCOURS

A la distribution des prix aux élèves de l'école centrale de commerce et d'industrie, le 13 août 1843 [1].

Messieurs,

L'industrie et le commerce, appuyés sur l'agriculture dont ils développent les ressources, ne se bornent pas à fonder la fortune publique, mais ils contribuent puissamment aux progrès des lettres, des sciences et des arts qui les secondent à leur tour. Un des écrivains les plus spirituels de la France, l'auteur de l'éloge du czar Pierre le Grand, Fontenelle a dit avec la justesse d'observation qui le caractérise : *Toutes nos richesses, et même celles de l'esprit, nous viennent du commerce.*

L'Égypte, où la navigation et le commerce prirent naissance, ne fut-elle pas en même temps le berceau des sciences et des arts? Alexandrie, la métropole de l'univers sous Ptolémée Philadelphe, ne devint pas moins célèbre par sa bibliothèque que par ses richesses commerciales.

[1] Il n'a pas été possible de retrouver le discours de 1842; mais c'est sans doute une perte peu regrettable.

Digitized by Google

Le commerce d'Athènes ne fut-il pas la source féconde qui fit fleurir avec tant d'éclat les lettres et les arts sous Périclès? On pouvait être tout à la fois philosophe et commercant. Solon [1], ce grand législateur, ce sage dont se glorifie l'humanité, ne se fit aucun scrupule d'allier à ses études la pratique du commerce, et Platon [2] lui-même n'allait jamais chez les Égyptiens sans leur vendre de l'excellente huile de son pays. Il voulait, disait-il, se rembourser des frais du voyage. Cet exemple nous prouve aussi que le génie aime à s'appuyer sur l'économie et l'ordre, qualités indispensables pour exécuter de grandes choses après les avoir conçues.

Les Romains dédaignèrent d'abord le commerce; ils ne voulurent devoir qu'au glaive seul les jouissances du luxe et les richesses industrielles. Toutefois, c'est lorsqu'ils devinrent commerçants qu'ils se placèrent, en littérature, à côté des Grecs subjugés par eux et dont ils adoptèrent la civilisation. Atticus [3], l'aimable Atticus, l'ami de Cicéron, n'en était pas moins lettré pour se livrer quelquefois aux spéculations du comptoir. On vit le rigide Caton [4], Caton le censeur, se faire honneur de prendre part à des entreprises maritimes.

Le plus habile négociant que l'on connaisse, Laurent de Médicis, qui gouverna si brillamment sa patrie, fit servir le commerce à l'avancement des arts, des sciences, des lettres, et, de cette main intelligente qui faisait affluer à Florence les trésors de toutes les parties du globe, il récompensait les savants et les artistes. Savant lui-même, il écrivait des mémoires pour l'instruction de son fils et composait des vers.

Rappelons-nous ce qu'était Bruges sous les ducs de Bourgogne : la cour de Philippe le Bon aurait-elle eu, sans le commerce, cette élégante splendeur qui fit l'admiration et l'étonnement de son siècle? C'est à côté du caducée commercial que brilla le pinceau des Van Eyck et des Memling.

Les grands princes, les princes les plus dévoués aux progrès intellectuels, ont toujours apprécié l'importance du commerce pour la prospérité de l'État. On sait avec quelle sollicitude s'en occupaient Auguste et Trajan. Charlemagne, tout conquérant qu'il était, établit des ateliers dans ses domaines et protégea la fabrication des draps de Frise.

« Les courtisans me dépouillent, les savants m'instruisent, les marchands m'enrichissent. » Ce mot de Charles-Quint est resté comme l'expression de sa pensée la plus intime.

Henri IV, le protecteur des lettres, l'homme le plus éloquent de son siècle, car le chancelier de l'Hospital, dont l'éloquence est d'ailleurs d'un tout autre genre, appartient à l'âge précédent; Henri IV, en s'appliquant à faire revivre l'agriculture, ruinée par les guerres civiles, ne négligea point l'industrie et le commerce; il se montra, sous ce rapport, plus éclairé même que Sully.

Louis XIV, si digne d'avoir Colbert pour ministre, encouragea simultanément le commerce, les sciences et les arts.

Le héros de notre époque, Napoléon, se délassait des fatigues du champ de bataille en visitant les manufactures fondées sous ses glorieux auspices, et lorsqu'il détache de sa boutonnière les insignes de l'honneur pour en couvrir la poitrine du modeste créateur des fabriques de Jouy, l'estimable Oberkampf, il ne me paraît pas moins admirable que dans les plaines d'Austerlitz ou bien méditant sur les vicissitudes du monde au milieu des pyramides de l'antique Égypte.

Si le commerce, ce magique lien de paix et de civilisation pour les peuples, a fréquemment accéléré la marche des connaissances humaines par les découvertes scientifiques qu'il a propagées, par les précieuses collections qu'il a rassemblées au loin et par les nombreuses relations que son entremise a favorisées entre les savants des divers pays, la culture des lettres est venue de son côté lui apprendre le secret d'une diction claire, nette, précise, et ce classement méthodique des idées inséparable de l'ordre parfait qu'exigent les affaires. La science ne l'enrichit-elle pas, chaque jour, du fruit de ses veilles? Qu'on se rappelle donc les miracles de la chimie moderne et de la physique... Sans une étude approfondie de la mécanique, l'ingénieux Vaucanson, trop oublié de nos jours, aurait-il inventé ces merveilleuses machines qui, sans cesse perfectionnées et recevant encore l'énergique impulsion de la vapeur, centuplent les forces de l'homme et mettent à la portée de toutes les classes ces objets d'une incontestable utilité, mais qu'autrefois un prix excessif réservait exclusivement aux grandes fortunes?

Les arts eux-mêmes, la musique par la confection de ses nombreux instruments, la sculpture par des formes gracieuses qu'elle indique aux ouvriers devenus de véritables artistes, la peinture par des chefs-d'œuvre que reproduisent avec tant

[1] Plutarque, *Vie de Solon*.

[2] Dissertation de l'abbé Ansel sur les monuments de l'histoire, *Recueil de l'Académie des inscriptions*.

[3] Cic. ad Att., lib. I, epist. 18.

[4] Plutarque, *Vie de Caton*.

Digitized by Google

de bonheur les admirables tissus des Gobelins ou de Tournai, le brillant émail de Sèvres ou de Bruxelles, n'exercent-ils pas sur l'industrie une influence réelle ?

La Providence a si parfaitement réglé l'ordre de cet univers que toutes les parties de l'édifice social se prêtent un mutuel appui; les différentes branches de l'arbre de la science doivent, pour ainsi dire, s'entrelacer. Aussi les fondateurs de cette école se sont-ils fait un devoir de réunir en un faisceau et de présenter aux jeunes gens les moyens d'acquérir toutes les connaissances qui peuvent leur ouvrir et leur faire parcourir honorablement la carrière industrielle aujourd'hui si vaste. Ils ont donné pour base à l'instruction la morale religieuse qui, par la solidité de ses principes, offre seule cette garantie de bonne foi, de délicatesse, si propre à faciliter les transactions parmi les hommes. C'est la morale religieuse qui nous inspire encore la modération nécessaire pour se tenir en garde contre les dangereuses séductions de l'avidité. C'est elle enfin qui, s'il arrive de ces catastrophes de plus en plus fréquentes dans la route de la fortune, place l'âme au-dessus des revers et conserve au malheur toute sa dignité.

Si je ne craignais de blesser une modestie trop vraie pour ne devoir pas être ménagée, je parlerais du zèle et des talents du directeur ainsi que des professeurs de cet établissement; mais il n'est personne ici qui ne leur rende justice. Les succès tout à fait remarquables et la bonne conduite des élèves qu'ils ont formés ne sont-ils pas d'ailleurs la plus douce récompense de leurs généreux efforts?

La marche que vous ont tracée vos aînés, mes jeunes amis, sera suivie par vous, je n'en doute point; vous serez jaloux de vous montrer à votre tour dignes de l'estime, dignes de la confiance de vos concitoyens; le désir d'être utiles à notre belle patrie sera pour vous le meilleur aiguillon. Puissent aussi les palmes qui vont vous être décernées vous servir d'encouragement! ce sont de nobles récompenses que nous sommes heureux de placer dans vos mains.

DISCOURS

A la distribution des prix aux élèves de l'école centrale de commerce et d'industrie, le 14 *août* 1844.

Messieurs,

Félicitons-nous de voir tant de bons esprits s'appliquer, de nos jours, à la recherche des moyens d'améliorer le sort de la classe laborieuse; secondons-les de nos vœux, de nos constants efforts, et gardons-nous de les confondre avec ces charlatans politiques dont les dangereuses théories tendraient à bouleverser entièrement la société sous le prétexte de l'asseoir enfin sur des bases équitables. Qu'attendre de ces prétendus philanthropes qui vont jusqu'à rêver le partage égal du sol? Eh! que produirait ce partage, en supposant même qu'il fût possible de le maintenir? Voltaire nous l'apprend; son *Homme aux quarante écus* nous l'explique... l'insuffisance de ressources pour chacun. Si l'inégalité des fortunes est un mal inséparable de l'état social, par conséquent un mal nécessaire, la puissance providentielle qui préside aux destinées de ce monde semble avoir chargé l'industrie d'en affaiblir les inconvénients et de rétablir l'équilibre à l'aide du travail qui décuple, qui centuple quelquefois le prix des productions de la nature. La pièce de métal, circulant de main en main sous l'heureuse influence du commerce, et satisfaisant, de cette manière, à toutes les nécessités de la vie, ne se multiplie-t-elle pas, en quelque sorte, ne reproduit-elle pas, à chaque transaction, sa valeur nominale? Méfions-nous de toutes ces envieuses déclamations contre un luxe devenu, pour ainsi dire, le patrimoine du pauvre intelligent et laborieux qui l'exploite à son profit. Loin de vouloir rompre les liens formés, par les besoins mutuels, entre les hommes des diverses conditions, cherchons à les étendre, à les fortifier de plus en plus; qu'une bienveillance affectueuse en fasse sentir, de part et d'autre, les précieux avantages! Toutefois la société, telle qu'elle se trouve organisée, n'en est pas moins susceptible de nombreux perfectionnements; mais il faut s'attacher à les opérer sans secousses violentes. Le progrès, le progrès durable, ne s'improvise point; il est le fruit du temps et d'une sage expérience. Ce progrès, qui doit rendre plus morales et plus heureuses les classes inférieures, la plupart d'entre vous sont appelés à s'en faire une étude spéciale... Placés à la tête d'ateliers de travail ou d'importantes manufactures, vous ne perdrez pas de vue la noble mission qui vous est confiée par la Providence. Ce n'est pas dans le seul but de vous enrichir que vous vous livrerez aux spéculations industrielles; vous savourerez, j'en suis certain, l'ineffable jouissance de contribuer au bien-être de tant de malheureux qui s'en seront remis à vous du soin d'assurer leur existence et celle de leur famille. La pensée d'un pareil devoir à remplir sera votre pensée de tous les instants. Vous établirez autour de vous des écoles pour le jeune âge, des écoles où, tout en acquérant les connaissances propres à tirer le meilleur parti de

Digitized by Google

sa position, on se fasse une juste idée des obligations de l'homme sur cette terre d'épreuve. Vous organiserez des secours pour les maladies et pour les infirmités de la vieillesse; vous familiariserez vos ouvriers avec l'esprit d'ordre et d'économie; vous leur ferez apprécier les charmes de la vie de famille, ce principe fécond de presque toutes les vertus usuelles; vous ne perdrez pas de vue non plus l'importance de soigner et d'épurer les plaisirs du peuple trop souvent négligés par l'indifférence d'une police sans portée ou par un rigorisme dépourvu de lumières pratiques. Si de généreux sentiments, puisés à la source la plus pure (la morale religieuse), et que des professeurs respectables se plaisent à nourrir dans vos âmes, ne vous inspiraient pas une semblable façon d'agir, votre intérêt, bien compris, suffirait encore pour vous la faire adopter. C'est ainsi que vous assurerez la marche progressive de la civilisation; c'est ainsi que vous honorerez votre utile carrière et que vous acquerrez des droits à la reconnaissance publique.

Votre conduite, dans ce gymnase que nous nous applaudissons d'avoir fondé, nous est un sûr garant de celle que vous tiendrez dans le monde.

Venez, mes jeunes amis, recevoir les récompenses conquises avec un louable zèle, et réunissons-nous pour exprimer au gouvernement notre gratitude des marques flatteuses de sympathie et d'intérêt qu'il nous a données pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler.

DISCOURS

A la distribution des prix aux élèves de l'école centrale de commerce et d'industrie, le 14 août 1845.

Messieurs,

L'école centrale de commerce, depuis huit ans qu'elle existe, a fourni plusieurs sujets d'un vrai mérite au génie militaire et civil. Les établissements d'industrie lui doivent également des employés d'une rare intelligence, des directeurs habiles et non moins recommandables par la régularité de la conduite que par l'étendue des connaissances acquises. C'est une vérité généralement reconnue. Aussi l'envie même n'ose plus, aujourd'hui, s'attaquer à une institution qu'apprécient les amis du progrès, et dont les bienfaits non-seulement se font sentir sur tous les points de la Belgique, mais encore s'étendent sur des contrées lointaines qui se félicitent de nous avoir confié quelques-uns de leurs enfants.

Parler des succès obtenus par les élèves, n'est-ce pas assez faire l'éloge des professeurs et du directeur de cet établissement? Toute phrase à cet égard serait superflue.

Quand je reporte mon souvenir sur le passé, quand je le compare à l'époque actuelle, j'ai peine à croire qu'un demi-siècle ait pu suffire aux nombreuses révolutions qui se sont opérées pour ainsi dire, sous mes yeux. J'ai vu, depuis 1789, l'état social se modifier sans cesse, et les améliorations se succéder, même pour la classe laborieuse, avec plus de rapidité que ne le suppose ordinairement le vulgaire inattentif. Cette classe, mieux vêtue, mieux nourrie qu'elle ne l'était autrefois, me semble aussi plus morale, parce qu'elle est moins étrangère aux bienséances de la société, parce qu'elle s'estime davantage et qu'elle attache plus de prix à l'opinion. Il ne faut cependant pas perdre de vue les efforts qui restent à faire pour lui procurer tout le bien-être dont elle est susceptible : des logements propres, salubres, où l'on ne respire pas un air fétide, sont indispensables et doivent appeler particulièrement la sollicitude des propriétaires de manufactures lorsqu'une police négligente dédaigne d'y donner ses soins. Ce devoir rempli, songeons à l'établissement de salles d'asile, d'écoles pour les enfants des ouvriers et pour les ouvriers adultes. Que ces écoles soient fondées sur de sages et solides principes! N'oublions jamais que la civilisation des mœurs doit précéder la civilisation des lumières, « car l'instruction, comme l'observe avec tant de justesse un savant économiste, M. Villermé, l'instruction seule ne réprime pas plus les penchants vicieux qu'elle ne les développe : elle n'a d'action morale, elle ne diminue l'orgueil, elle ne modère l'ambition, elle ne porte au travail, elle n'apprend l'économie, elle n'éloigne des actions honteuses ou criminelles, qu'autant qu'elle est combinée avec l'éducation, l'esprit religieux et l'habitude des bonnes mœurs. »

L'artisan n'a d'autre patrimoine que le travail : gardons-nous d'y porter atteinte en le dégoûtant de sa position; tâchons seulement de le mettre à même d'en tirer le meilleur parti possible. D'ailleurs, qu'il le sache bien, une Providence, amie de l'homme, a des compensations pour tous les états! La douce paix de l'âme et la franche gaieté règnent plus souvent peut-être sous un abri de chaume que sous les toits somptueux des palais. Le poëte philosophe par excellence, la Fontaine, avait bien raison de nous dire, comme Horace l'avait dit aux Romains :

Digitized by Google

On lit, au front de ceux qu'un vain luxe environne,
Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.

Si le travail est le patrimoine du pauvre, on doit, lorsqu'il manque, se mettre en mesure de suppléer à ses produits, ou de les accroître lorsqu'ils sont insuffisants pour subvenir à toutes les nécessités d'une famille nombreuse. C'est alors qu'une sage distribution des ressources de la bienfaisance et des caisses d'épargne devient nécessaire. Éloigner la misère, qui produit le découragement ou provoque les mauvaises passions, est un devoir dont il n'est pas permis de s'affranchir.

L'homme qui travaille toute la semaine a besoin d'un jour de distraction : il importe d'organiser des plaisirs pour le peuple, des plaisirs décents qui, loin de le dépraver, perfectionnent son cœur et son esprit. La musique peut exercer à cet égard une heureuse influence. Il en serait de même aussi des représentations dramatiques, si les autorités municipales, en les encourageant par leurs subsides, regardaient comme un devoir d'y mettre la condition de les épurer. On ne négligera pas non plus les exercices gymnastiques si favorables à la santé, la danse en plein air, l'arbalète, le jeu de balle, le jeu de barres, auxquels s'associe tout un village, tout un canton, et qui tiennent les jeunes gens éloignés de ces lieux funestes où l'abrutissante ivrognerie établit effrontément son siége. La joie naïve, la gaieté même la plus bruyante, n'a jamais inspiré le crime; c'est dans l'ennui de la solitude, ou poussé par le délire brutal de l'orgie, qu'on en conçoit la pensée. Les moralistes qui n'ont étudié le monde qu'à travers les grilles d'un séminaire se trompent trop fréquemment sur ce point, et déploient, avec les meilleures intentions sans doute, un rigorisme déplorable dans ses conséquences.

Je vous demande pardon, Messieurs, si j'insiste de nouveau sur cette question traitée déjà l'année dernière, mais il y a de ces vérités qu'il est bon de répéter plus d'une fois, afin de les rendre, en quelquesorte, populaires et pratiques.

Vous qui vous proposez de suivre la noble, l'indépendante carrière de l'industrie, ayez toujours présente à l'esprit la belle mission qui vous est confiée, celle d'améliorer le sort de l'ouvrier, de l'ouvrier qu'on s'attache si facilement, pourvu qu'il ait la certitude d'être aimé. Qu'à la conduite exemplaire des travailleurs on reconnaisse partout les fabriques dirigées par d'anciens élèves de notre école centrale!

Vous allez, mes jeunes amis, jouir de quelque repos après une année généreusement consacrée à l'étude; votre retour comblera de joie vos familles, et, réalisant le vœu naguère exprimé par un de vos camarades[1], vous pourrez dire, avec un juste orgueil, que vous avez dignement occupé, dans cette enceinte, les places de vos devanciers.

DISCOURS

A la distribution des prix aux élèves de l'école centrale de commerce et d'industrie, le 15 août 1846.

Messieurs,

Je disais, il y a déjà sept ans : Puissent les élèves sortis de notre école centrale être en droit de se prévaloir de l'éducation qu'ils y ont reçue comme d'un titre à la confiance, à la considération publique! Ce vœu s'est réalisé bien au delà même de nos espérances... Ces jeunes gens, que nous avons vus répondre avec tant de zèle et d'intelligence aux soins dévoués du directeur de cet établissement et des professeurs habiles qu'il s'est associés, figurent maintenant avec éclat dans les armes savantes, dans la carrière des travaux publics, dans celle de l'industrie. Les talents et les connaissances qu'ils développent partout sont rehaussés encore par une conduite honorable. Ce n'est pas sans un juste, sans un légitime orgueil que nous applaudissons à leurs succès. Vous suivrez leurs traces, intéressants élèves qui recevrez aujourd'hui, de nos mains, des palmes non moins méritées que les palmes conquises par vos devanciers. Comme eux, vous vous rendrez utile à la société; comme eux, fidèles aux principes de morale, premières bases de notre enseignement, vous vous montrerez les appuis du malheureux, vous encouragerez l'ouvrier dans sa laborieuse carrière, vous le tiendrez en garde contre les écarts des passions abrutissantes, vous ennoblirez ses sentiments, vous lui ferez apprécier tout ce que peut l'esprit d'ordre et d'économie. Vous deviendrez ainsi les vrais apôtres du progrès, bien différents de ces orgueilleux fabricateurs d'utopies, de ces déclamateurs enthousiastes, que j'appellerais volontiers les dons Quichottes ou les cosaques de la civilisation et de la liberté qu'ils pousseraient bientôt vers l'abîme, pour peu qu'on les laissât faire : confondant toutes les idées, ils semblent n'aspirer qu'à détruire l'édifice social, sans songer par quels moyens il le reconstruiront.

Il en est sans doute parmi vous, mes jeunes

[1] M. Mazeman, dans un discours à M. Labrousse, le 25 juin 1845.

Digitized by Google

amis, quelques-uns que la Providence destine à jouer dans le monde, un rôle brillant; ce ne seront peut-être pas les plus heureux, car la gloire a, de tout temps, payé tribut à l'envie : mais ils seront soutenus par l'espoir d'en triompher tôt ou tard. N'est-ce pas cet espoir qui donne aux hommes de génie le courage de publier leurs découvertes malgré les railleries, malgré les dégoûts sans nombre dont les abreuve l'ingratitude contemporaine ? Cet espoir ne soutenait-il pas aussi ces illustres philosophes de l'antiquité, lorsque dans leurs écoles, consacrées par d'immortels souvenirs, bravant la rage des zoïles, ils paraient de tous les charmes d'une sublime éloquence les leçons de la sagesse, et formaient, pour la patrie, des citoyens capables de la gouverner avec gloire et de la défendre contre ses ennemis? Le savant successeur de Copernic au trône de l'astronomie, celui qui plaça sous un jour si lumineux la découverte de l'immobilité du soleil et du mouvement de la terre, Galilée comptait sans doute sur l'équitable postérité, lorsque, contraint par un siècle ignorant de désavouer son admirable système et de sacrifier, sur l'autel de l'erreur, sa conviction intime, il s'écriait, mû par le sentiment de cette conviction même, les yeux fixés sur la terre : *Et néanmoins elle marche!* Plus de deux siècles se sont écoulés depuis lors... Les noms des juges qui condamnèrent Galilée sont inscrits ignominieusement dans les fastes de l'ignorance, tandis que le nom de Galilée, à jamais cher au monde ne vivra pas moins que les astres dont il sut apprécier l'organisation et les véritables rapports.

A toutes les époques, chez tous les peuples, la disgrâce, la persécution, l'exil et l'échafaud furent trop fréquemment le partage de ceux qui tentèrent d'éclairer les hommes ou qui voulurent les rendre meilleurs. Doit-on s'étonner, d'après cela, que des institutions recommandables, que des institutions éminemment morales aient rencontré tant d'opposition, tant d'obstacles parmi nous, au milieu des préjugés et des préventions de partis? Quoi qu'il en soit, il est déjà loin le temps où l'on osait calomnier ce gymnase fondé dans des vues toutes patriotiques; on ne s'avise plus de contester l'importance des services qu'il ne cesse de rendre aux sciences ainsi qu'à l'industrie; son maintien est devenu, pour la Belgique, un besoin social. Les marques d'intérêt que le gouvernement nous a données, dans mainte circonstance, prouvent qu'il le reconnaît complétement lui-même.

Je ne pousserai pas plus loin cette causerie, Messieurs; je conçois avec quelle impatience la liste des triomphateurs est attendue par cet auditoire dont je me permets de réclamer encore aujourd'hui l'indulgence.

DISCOURS

A la distribution des prix aux élèves de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles, le 2 juillet 1837.

Messieurs,

Si cette école, dont les leçons conviennent, pour ainsi dire, à toutes les classes de la société, ne doit pas former exclusivement des artistes, elle en produira plus d'un, j'aime à le croire. Marchant sur les traces des maîtres habiles qui dirigent leurs premiers pas dans la carrière, plusieurs de ces intéressants élèves qui nous entourent, et qui paraissent animés d'une émulation si noble, sont destinés à perpétuer la chaîne de ces noms illustres qui, depuis le xve siècle jusqu'à nos jours, ont placé si haut la Belgique sous le rapport des arts.

Lorsque nous parcourons les brillantes galeries de Dresde, de Munich, de Vienne et de Paris, ce n'est pas sans une sorte d'orgueil que nous y contemplons les chefs-d'œuvre de notre école flamande... Naguère encore, dans ce magnifique temple qu'un grand roi vient d'élever à la gloire de sa nation [1], avec quelle ivresse patriotique je voyais tous les yeux se porter, pleins d'admiration, sur ces toiles empreintes du génie de Van-der Meulen !

La patrie des Van Eyck, des Memling, des Rubens, des Van Dyck et des Duquesnoy, sera toujours la terre classique des beaux-arts.

Jeunes élèves à qui la gloire réserve ses faveurs, proposez-vous constamment pour but d'associer au talent l'amour de la patrie, l'amour de la vertu. Qu'une action généreuse fasse palpiter votre âme! qu'elle électrise votre génie! et vos pinceaux produiront bientôt des merveilles.

A l'aspect d'un tableau qui représente Camille oubliant ses injures pour voler à la défense du Capitole, le grand Condé se sent ému, des larmes roulent dans ses yeux, et le héros renonce pour jamais à porter les armes contre son pays.

Greuze, que j'ai la satisfaction d'avoir connu, l'excellent Greuze se plaisait à raconter qu'un jeune homme, après avoir vu *la Malédiction paternelle* à l'exposition du Louvre, saisi d'un religieux effroi, abjurant de coupables erreurs, courut arroser des larmes du repentir les genoux d'un père dont il prolongea, dont il charma les vieux

[1] Le musée de Versailles.

Digitized by Google

jours par une piété filiale qui ne se démentit plus.

Que de tels succès soient les succès que vous ambitionniez par-dessus tout!

Je m'arrête... Il ne faut pas que le plaisir de me livrer, avec vous, à de douces causeries retarde davantage le triomphe qui vous attend.

DISCOURS

A la distribution des prix aux élèves de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles, le 8 juillet 1838.

Messieurs,

Je suis heureux de me retrouver, avec vous, au milieu de ces jeunes élèves dont les succès m'avaient si vivement intéressé l'année dernière : les beaux-arts, comme les lettres et les sciences, forment, pour ainsi dire, un monde idéal qui nous dédommage des soucis du monde réel ; on aime à venir y chercher un abri contre les orages des passions et les aveugles fureurs des partis : à l'aspect de la palette du peintre dont les couleurs, appliquées par un savant pinceau, vont nous retracer les traits vénérables d'une mère ou le sourire bienveillant d'un ami de collége ; à l'aspect du bloc de marbre qui n'attend que le ciseau du statuaire pour se transformer en chef-d'œuvre ; à l'aspect de l'équerre qui, semblable à la baguette magique des fées, va, sous les doigts de l'architecte, métamorphoser le désert en ville populeuse, les chaumières en demeures élégantes, et construire ces temples où l'homme, humilié de son néant, vient implorer les secours de la Divinité, l'imagination se met en travail, les idées les plus douces pénètrent dans notre esprit... nous éprouvons alors ce charme indéfinissable qui rend la vie si légère et que les êtres apathiquement égoïstes ne connaîtront jamais.

Je me rappelle encore avec délices ces heures si courtes qu'après une semaine consacrée à d'arides études je passais dans cette magnifique galerie du Louvre qui réunissait, à cette époque déjà si loin de nous, les chefs-d'œuvre de toutes les écoles. Combien les souvenirs qui se reveillaient alors élevaient mon âme! Si j'avais à faire l'éducation d'un prince, je choisirais, pour le siége de mes leçons, une galerie de tableaux... L'histoire, la morale et la politique y seraient en quelque sorte enseignées par les héros mêmes placés sous nos regards; les impressions que la mémoire reçoit par le secours des yeux ne s'effacent point.

Vous excuserez, Messieurs, cette digression peut-être trop prolongée; je reviens à l'intéressante cérémonie qui nous rassemble.

Cette Académie, dirigée par des maîtres habiles, ne pouvait manquer de prospérer ; il était facile de prévoir les favorables résultats qu'on vient de vous présenter avec tant d'esprit et de goût[1].

La plupart des nombreux élèves formés dans ces classes sont destinés sans doute à des professions plus utiles que brillantes : toutefois ils auront acquis des connaissances qui leur permettront de s'y distinguer et de mériter l'estime publique; mais parmi vous, mes jeunes amis, il en est plusieurs qui se proposent de passer de ce péristyle du temple des arts jusqu'au sanctuaire. Que ceux-là se pénètrent bien de leur noble mission! qu'ils vouent à la gloire nationale un culte de tous les instants! qu'ils consacrent leur génie à reproduire sur la toile, sur le marbre, sur les métaux, les belles actions de nos ancêtres! qu'ils contribuent à nous rendre fiers de la qualification de *Belges* et qu'ils s'associent à nous pour bénir de plus en plus le nom du prince magnanime qui, s'associant à nos destinées, donne pour nous de la valeur au mot *patrie*, à ce mot électrique qui déjà fait palpiter tous les cœurs.

Je ne terminerai pas cette courte allocution sans vous faire remarquer, jeunes élèves, que les maîtres de l'art, en se réunissant de divers points du royaume pour encourager vos efforts, semblent avoir pris à tâche de vous décerner la plus flatteuse des récompenses[2].

DISCOURS

Prononcé le 15 août 1839, jour de mon installation en qualité de président d'honneur de la Société belge philanthropique des anciens frères d'armes de l'empire.

La salle était décorée de transparents représentant les principales batailles de l'empire, et de trophées d'armes français et belges. Au milieu l'on remarquait le buste de Napoléon et celui du roi des Belges.

Messieurs,

Le jour où, intendant d'avant-garde, je reçus des mains de Napoléon, à Kœnigsberg en 1807, l'étoile de la Légion d'honneur, est au nombre des jours heureux de ma vie; mais plus beau me paraît encore ce jour où je suis entouré de tant de braves compatriotes qui ont pris une part si glorieuse aux victoires du grand homme, ce jour où

[1] Allusion à l'excellent rapport que venait de lire le secrétaire, M. Alvin.

[2] Plusieurs habiles peintres d'Anvers et de Gand assistaient à cette séance.

Digitized by Google

j'ai sous les yeux des trophées vivants d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, de Wagram et de Lutzen. Je suis vivement touché du cordial accueil que je trouve au milieu de vous : je suis fier de pouvoir m'associer au culte que vous rendez à la mémoire de notre empereur.

La pensée qui préside à la formation de cette noble *Société des anciens frères d'armes* est digne des temps héroïques dont nous avons été les témoins.

Je me plais à voir dans cette enceinte les drapeaux belges unis aux drapeaux de l'empire; je me plais à voir ces deux bustes pour ainsi dire en regard; c'est la preuve que vous savez concilier le souvenir du passé avec l'amour de nos institutions nouvelles.

Je ne vous ai point préparé de discours, mes braves camarades, parce que j'ai pensé que quelques mots dits avec l'effusion du cœur vous exprimeraient mieux ma gratitude et tous les sentiments dont je suis pénétré.

DISCOURS

Prononcé le 2 mars 1835, jour de mon installation en qualité de grand maître de la Maçonnerie belge [1].

Très-chers et très-illustres frères [2],

Le premier devoir du Franc-Maçon est de remplir avec exactitude la tâche qui lui est imposée dans le monde profane. Cette tâche ne m'a point permis de vous préparer un discours de quelque étendue, un discours étudié, mais sans doute vous ne l'attendez pas de moi dans cette circonstance. Quel pourrait d'ailleurs en être le but? Vous parler de la science maçonnique serait chose superflue; elle vous est parfaitement connue, et je dois plutôt venir chercher que donner des leçons dans ce temple où je vois briller tant de lumières, où tant d'habiles maîtres savent mettre en pratique une doctrine qu'ils possèdent à un si haut degré. Je me bornerai donc à me féliciter, avec vous, des progrès d'une institution bienfaisante, d'une institution admirable par ses résultats.

Si, dans ces siècles malheureux où la civilisation renaissante luttait encore péniblement contre les préjugés et parvenait avec peine à dissiper les ténèbres qui couvraient l'Europe, la Franc-Maçonnerie a rendu d'immenses services à l'humanité, elle ne sera guère moins utile de nos jours. La civilisation est une conquête qu'il faut conserver, et pour y parvenir, il est nécessaire de la défendre contre ses propres excès. Ce n'est pas moi, certes, qui calomnierai jamais notre époque! Personne ne sait mieux tout ce qu'elle a de bon, tout ce qu'elle a de favorable au développement des facultés intellectuelles, et ce n'est pas sans une sorte d'orgueil qu'on la compare avec les temps qui l'ont précédée; mais la perfection n'est point de ce monde; les innovations, même les plus désirables, ont leurs inconvénients qu'il importe de ne point se dissimuler. A Dieu ne plaise que je me plaigne de voir se propager et s'étendre des idées favorables au bien-être général, de précieuses connaissances, fruits d'une étude assidue et qui font le charme de la vie. Toutefois, de cet état de choses est née une aristocratie nouvelle, qui ne laisse pas d'avoir son despotisme et ses absurdes exigences, l'aristocratie des prétentions qui fait que chacun se croit un mérite supérieur et regarde comme une criante injustice de ne pas lui permettre d'occuper un des premiers rangs de la société.

De là, cette inquiétude, ce malaise, ce tourment d'une position d'ailleurs très-supportable, ce besoin d'un mieux chimérique, cet égoïsme enfin qui, sous le masque du patriotisme, commence par être frondeur et finit par se montrer ennemi de tout ordre social, de tout gouvernement possible. C'est de ce funeste esprit d'exagération, dont profitent d'autres ennemis de la liberté des peuples, que vient tout le danger. La Franc-Maçonnerie, fondée sur les principes de la plus haute philosophie et de la morale la plus pure, doit tenir à honneur de le repousser avec persévérance. Jouissons des progrès qui se manifestent de toutes parts, mais faisons en sorte d'en prévenir les abus; atteignons le but et ne le dépassons point. La civilisation se trouve placée entre deux écueils également redoutables; c'est à nous d'assurer sa marche. Vedette attentive, que chacun, dans la position qui lui est assignée par la Providence, s'efforce de combattre le fanatisme et l'hypocrisie, n'importe sous quelles formes, sous quelles couleurs ils s'offrent à nos yeux. Le fanatisme, soit qu'il allume les bûchers de l'inquisition, soit qu'il dresse les échafauds révolutionnaires, n'en est pas moins horrible; l'hypocrisie, qu'elle se traîne cauteleusement aux pieds des autels ou qu'elle

[1] Par un dévouement patriotique dont on m'a su peu de gré, j'avais accepté cette position, sur les instances du roi Léopold, afin de mettre un terme aux relations établies avec l'Orient de la Haye dirigé par le prince Frédéric des Pays-Bas, non sans quelque danger pour la Belgique renaissante.

[2] Cette dénomination est conforme à l'étiquette en usage dans les loges maçonniques.

Digitized by Google

flatte les passions populaires, est toujours également méprisable.

La Franc-Maçonnerie, considérée dans ses rapports avec la société, présente une haute importance, et le bien qu'elle peut produire encore est incontestable, mais en outre quels charmes ne répand-elle pas sur l'existence individuelle! Destinée à resserrer, entre tous les hommes, ces liens d'affection que trop souvent le monde profane cherche à rompre, elle vous offre un asile où vous trouverez, au sein d'une délicieuse intimité, le baume consolateur pour tant de blessures causées par les injustices auxquelles vous condamnent des hommes passionnés qui méconnaissent les services, calomnient les intentions et ne peuvent admettre, chez les autres, des vertus dont eux-mêmes sont incapables.

Je m'estimerai véritablement heureux, mes frères, toutes les fois qu'il me sera permis de venir, au milieu de vous, me délasser de mes pénibles travaux administratifs et déposer les nombreux soucis qui en sont inséparables.

DISCOURS

Prononcé le 12 mars 1839, jour de l'inauguration du nouveau local de la loge de la Parfaite Union à Mons. (Improvisation recueillie par un des membres présents.)

Très-chers et très-illustres frères,

C'est avec une joie bien vive, c'est avec un sentiment de bonheur que je me vois dans cette respectable loge à laquelle se rattachent tant et de si glorieux souvenirs. C'est de la loge de la Parfaite Union qu'est sorti cet illustre grand maître de la Maçonnerie belge, le marquis de Gages, dont j'ambitionnerai toujours de suivre les traces. Si je n'ai pas son expérience dans l'Art Royal, je tâcherai du moins d'égaler son zèle et son dévouement. C'est dans votre atelier que le maréchal prince de Ligne s'était formé, sans doute, aux vertus aimables qui prêtaient tant de charmes aux qualités brillantes de son esprit; qu'il avait acquis cette bonté constante, cette douce indulgence qui l'ont rendu cher à tous ceux qui l'ont connu; c'est dans votre atelier que l'intrépide général marquis du Chasteler avait puisé ces nobles sentiments d'humanité qui, pendant sa longue carrière, ne se sont jamais démentis. Commandant de la place de Namur, en 1792, il y reçut prisonnier l'infortuné général la Fayette, et, dédaignant la crainte de se compromettre auprès d'une cour ombrageuse, il se fit un devoir de le combler d'égards et d'offrir des consolations au malheur. J'étais enfant à cette époque, mais ce fait, qui se passa sous mes yeux, est resté gravé dans ma mémoire et j'aime à le citer dans cette circonstance; je suis heureux de pouvoir parler de ces illustres maître en présence de leurs dignes successeurs.

Les paroles que vient de faire entendre votre Vénérable Maître en Chaire prouvent que la sagesse et la modération président à tous vos actes, dirigent tous vos travaux. Si vous redoutez avec raison l'influence des idées rétrogrades, si vous la repoussez avec énergie, vous savez également vous tenir en garde contre les vues chimériques, contre les excès d'un système aveuglément progressif et qui compromettrait les bienfaits d'une civilisation conquise par tant d'efforts et de persévérance. Quoi qu'en disent nos ennemis, les frères maçons donneront toujours l'exemple de l'obéissance aux lois de la patrie et de l'attachement au monarque qui veille sur ses destinées[1].

[1] A la suite de ces discours maçonniques dont les principes, je pense, seront avoués de tous les honnêtes gens, il ne me semble pas inutile de reproduire la lettre que je crus devoir adresser à MM. les rédacteurs du *Courrier de la Meuse*, en réponse aux furibonds articles insérés contre moi dans leur feuille.

« Messieurs,

« Pendant que je me rendais à Turin, chargé d'une mission que je crois avoir remplie à la satisfaction des deux gouvernements, *le Courrier de la Meuse* s'est beaucoup occupé de moi, et, par un raffinement de patriotisme sans exemple, vous avez fait parvenir à MM. les ministres sardes, ainsi qu'aux membres du corps diplomatique près la cour de Sardaigne, votre feuille du 15 septembre et l'espèce de manifeste qui l'avait précédée, mais cette petite espièglerie de méchanceté ne m'a pas fait grand mal : les hommes d'honneur et d'intelligence auxquels vous vous adressiez en ont fait prompte et complète justice; je crois même qu'elle m'a valu de nombreux témoignages d'intérêt que, sans cela, je n'aurais peut-être pas obtenus. Je vous dois néanmoins une réponse; il n'est pas mauvais d'ailleurs que de pareilles manœuvres soient connues du public. Ne cesserez-vous point, Messieurs, d'attiser parmi nous le feu de la discorde? Ne sentirez-vous donc jamais la nécessité de mettre en pratique l'axiome que la Belgique a choisi pour devise : *L'union fait la force?* Croyez-moi, ne calomniez plus les institutions de votre pays. La Franc-Maçonnerie belge est encore ce qu'elle était sous le gouvernement autrichien, lorsqu'elle renfermait dans son sein toutes nos illustrations, le prince de Ligne, le duc d'Arenberg, le prince de Gavre et ses fils, le duc de Beaufort, le duc d'Ursel, le général marquis du Chasteler, le comte de Ferraris, le comte de Thiennes, le vertueux comte de Coloma, le prince évêque de Velbruck, etc., etc.; elle est encore ce qu'elle était sous le régime hollandais, lorsque les loges (que la cour de Rome prescrivait au clergé de considérer comme de simples associations de bienfaisance) se refusaient à discuter des questions qui semblaient pouvoir porter atteinte au culte de nos pères. La Franc-Maçonnerie

Digitized by Google

DISCOURS

A l'ouverture de la session du conseil général du département de Vaucluse, en juillet 1810.

Messieurs,

J'aurais voulu pouvoir vous présenter un tableau général de l'administration qui m'est confiée; j'aurais voulu vous indiquer les améliorations dont je la crois susceptible; mais pour bien apprécier les choses, il faut se donner le temps de les étudier. A peine arrivé dans ce département, je ne crois pas devoir hasarder des projets qu'il est indispensable de mûrir par la réflexion.

Dans les propositions que je dois vous faire, je m'écarterai peu de la marche tracée par mon prédécesseur.

L'empereur s'est réservé le droit de fixer lui-même les crédits imputables sur les centimes destinés aux dépenses variables de 1811, et je n'ai reçu, jusqu'ici, de M. le ministre de l'intérieur aucune instruction à cet égard. Vous avez cependant à proposer vos vues sur cet objet, si vous le jugez convenable.

Dans vos délibérations de l'année dernière, vous avez considéré comme inutile la nomination d'un architecte de la préfecture. Je pense aussi, Messieurs, que le zèle et l'amour du travail, qui distinguent MM. les ingénieurs des ponts et chaussées, peuvent y suppléer facilement, malgré la multiplicité de leurs travaux.

Quant à la pépinière départementale, je ne doute pas qu'un jour elle ne soit d'une utilité réelle, pourvu qu'on choisisse un terrain plus propre aux expériences, plus convenable pour y élever des arbres fruitiers de toute espèce, des arbres qui puissent être, non plus vendus à bon marché, comme aujourd'hui, ce qui nuit au commerce des pépiniéristes et les décourage, mais distribués en prime d'encouragement, dans chaque commune, aux agriculteurs les plus pauvres et les plus laborieux. Si l'on pouvait encourager, chez les paysans, la culture des arbres fruitiers, on préviendrait beaucoup de délits ruraux... Une pépinière départementale bien dirigée y contribuerait puissamment. Ces idées auraient besoin qu'on les développât davantage, et j'ai besoin moi-même de l'expérience d'une année pour transformer en un plan complet ce qui n'est encore qu'un premier aperçu. Je crois nécessaire, en attendant, de conserver, pour 1811, les fonds destinés à la pépinière, et d'autant plus qu'il existe un déficit sur les années précédentes.

Vous connaissez déjà, Messieurs, l'état de gêne dans lequel la modicité des sommes allouées pour les enfants trouvés a mis les administrations de nos hospices. J'ai demandé qu'on leur accordât 20,000 francs à titre de secours sur les fonds des anciens exercices; j'ose compter sur une réponse

en Belgique, sera toujours ce qu'elle doit être, ce qu'elle est en France où naguère elle avait pour directeur suprême l'illustre maréchal Macdonald et comptait parmi ses adeptes Desèze et Tronchet, courageux défenseurs de l'infortuné Louis XVI, elle se montrera constamment l'amie du bon ordre, pleine de respect pour les principes religieux, et le plus ferme appui des lois constitutives de la patrie. Si je me suis imposé le devoir d'accepter, en 1835, la grande maîtrise, c'est qu'il importait de donner à l'institution, nouvellement rétablie, une impulsion favorable à la cause nationale; je ne recule jamais lorsqu'il s'agit d'être utile à mon pays, et je crois lui avoir rendu, dans cette circonstance, un service essentiel; c'est ainsi du moins qu'en a jugé le personnage éminent que je me suis permis de consulter avant de me rendre aux sollicitations flatteuses qui m'étaient faites de la part de magistrats respectables, d'hommes généralement estimés. Depuis lors (en 1838), on voulut me faire expier cet acte de dévouement par une lâcheté... une lâcheté! j'en étais incapable; je préférai m'exposer à toutes les tracasseries, à toutes les petites persécutions qui certes ne me furent pas épargnées, mais dont l'opinion publique a pris soin de me venger. Cette opinion, je ne l'ai point captée; je n'ai, dans aucun temps, flatté les passions de la multitude; mon discours du 15 décembre 1825 aux états généraux, mes proclamations à Namur en 1830, la part que j'ai prise aux discussions du congrès l'année suivante, mon discours d'installation au Grand Orient de Belgique (*Annuaire maçonnique*, Bruxelles, Demat, 1840, p. 155-159) et mon discours au sénat le 20 décembre 1839, prouvent incontestablement ce que j'avance. Je n'hésite pas à le dire : je suis toujours resté *moi*, c'est-à-dire l'ennemi prononcé de toute exagération, et c'est précisément là ce qui m'a valu cette popularité que vous m'imputez à blâme: le Belge repousse l'exagération, de quelque côté qu'elle vienne; le meilleur moyen de lui plaire, de mériter sa confiance, est de garder en toutes choses une juste mesure. Votre article du 25 septembre, que j'ai sous les yeux, est de la plus insigne mauvaise foi, passez-moi l'expression. Quoi! vous prétendez me rendre responsable des actes ou des prétendus actes de la loge de Liége, lorsque cette loge (vous ne l'ignorez point) a été déclarée irrégulière par le Grand Orient, le 17 décembre 1837. Vous parlez ensuite des Francs-Maçons de Binche, tandis qu'il n'existe point de loge dans cette petite ville; et le Grand Orient peut-il être solidaire des opinions individuelles de quelques hommes exaltés qui se disent Francs-Maçons, tout en proférant des paroles que la Franc-Maçonnerie désavoue hautement? C'est comme si l'on s'avisait d'attribuer à la religion les calomnies et les turpitudes de certaines feuilles qui se proclament audacieusement ses organes, bien qu'elles en méconnaissent les principes fondamentaux, bien qu'elles en outragent la morale et surtout la charité, cette sublime vertu du christianisme.

« Je me flatte, Messieurs, que vous connaissez trop la loi pour me refuser l'insertion de cette courte réfutation des fougueuses diatribes auxquelles vous avez jugé convenable de donner place dans vos colonnes.

« Agréez, etc.

« Le baron DE STASSART.

« Bruxelles, le 29 novembre 1846. »

Digitized by Google

favorable, mais cela n'augmente point les ressources de l'avenir. Je ne vois d'autre moyen, pour rétablir la balance et pour éviter des dettes toujours ruineuses, que d'affecter plus particulièrement au service des enfants trouvés les sommes fournies aux hospices sur les octrois. Je sais que nous aurons moins de secours pour les malades, mais il leur restera toujours les revenus des anciennes fondations, et l'on doit compter d'ailleurs sur l'humanité, sur la bienfaisance des citoyens : les legs nombreux qui se font, sur tous les points de l'empire, en faveur des établissements de charité justifient cette confiance. Ce que je propose n'est pas, j'en conviens, ce qu'on pourrait désirer de mieux. Aussi vais-je adresser, sur cette importante question, un mémoire au gouvernement, et je serais fort aise de m'éclairer de vos lumières. Jusqu'à ce qu'on soit en mesure de prendre un parti plus convenable, l'essentiel, je le répète, est d'établir le plus parfait équilibre entre la recette et la dépense; ainsi MM. les administrateurs feront bien de commencer provisoirement par prélever, sur les sommes qui leur sont accordées par les communes, de quoi fournir à l'entretien des enfants trouvés.

Je passe, Messieurs, à l'emploi des centimes facultatifs. Ce chapitre reste à peu de chose près ce qu'il était précédemment. Je supprime néanmoins les 3,000 francs portés pour les réparations de l'église cathédrale, parce qu'il se trouve déjà 7,500 francs en caisse et que cette somme sera vraisemblablement suffisante.

Je demande, pour M. l'évêque d'Avignon, 1,500 francs au lieu de 1,000, parce qu'il me paraît dans les convenances de faire, pour ce respectable prélat, ce qu'a fait le Gard, proportion gardée de la différence des ressources pécuniaires des deux départements. Le même motif me décide à porter 300 francs pour le supplément de chaque grand vicaire.

Il existe un doyen par arrondissement, ce qui facilite les moyens de correspondance et les rapports de MM. les sous-préfets avec le clergé. Cette organisation, dont l'utilité ne peut être contestée, oblige MM. les doyens à des frais de bureau, et vous jugerez sans doute équitable d'accorder à chacun d'eux une indemnité de 200 francs. Cette dernière dépense sera couverte par la suppression de 800 francs alloués précédemment pour les huit chanoines du chapitre de la cathédrale d'Avignon.

L'industrie, qui chaque jour marche de progrès en progrès dans le département de Vaucluse, aurait besoin d'un établissement qui en fît connaître les différentes branches aux étrangers... Je désirerais qu'une somme de 3,000 francs fût destinée par vous à disposer, dans l'hôtel de la préfecture, un local où l'on plaçât les échantillons des produits tant de notre sol que de nos fabriques et de nos manufactures.

Il restera, Messieurs, sur les centimes additionnels, 6,872 francs disponibles, et je crois que cette somme pourrait être utilement employée à la réparation des routes de troisième classe dont vous trouverez l'état ci-joint. Ces routes ne sont plus à la charge du trésor public. On ne nous accorde que des secours, des secours proportionnés aux efforts que font les départements.

Les malheurs qu'éprouve cette année l'agriculture, les pertes causées par les crues d'eau du Rhône, de la Durance et des torrents, fixeront sans doute votre attention et feront l'objet d'une supplique à déposer au pied du trône de S. M. l'empereur.

Le mariage de S. M., qui comble de joie tous les bons Français, vous engagera, je le présume, à faire connaître, par une députation au héros de la France, les sentiments qui vous animent dans cette circonstance. Si je vous en parle, Messieurs, c'est qu'il m'est agréable de vous en parler, car il me paraît superflu de vous suggérer une démarche que votre attachement à la personne du monarque vous fait regarder comme un devoir qu'il vous sera doux de remplir.

Je me retire, Messieurs, après avoir déposé sur votre bureau les pièces qui peuvent vous être nécessaires. Je trouverai bien certainement, dans vos délibérations, des idées utiles au bien-être de ce département, devenu ma patrie adoptive. Je vous prie d'être convaincu de tout mon empressement à les mettre en œuvre [1].

DISCOURS

A l'ouverture de la session du conseil provincial du Brabant, le 6 octobre 1836 [2].

Messieurs,

Je ne connais point de distinction plus digne d'être ambitionnée que l'honneur de se voir ap-

[1] J'avais fait, vers la même époque, un discours pour une assemblée cadastrale de Vaucluse. Il figure, m'a-t-on dit, dans un ouvrage publié par M. Hennet sur le cadastre; mais je n'ai point ce livre, et la minute du discours est restée à la préfecture d'Avignon.

[2] Je me garderai bien de placer dans ce recueil le rapport que j'ai rédigé sur la province de Namur, en 1834, et les quatre rapports sur l'administration du Brabant, 1836-1839; ils seraient, aujourd'hui, sans intérêt pour mes lecteurs. Je me borne à reproduire les quelques mots prononcés tant à l'ou-

Digitized by Google

peler par ses citoyens à s'occuper de leurs intérêts, à faire de la prospérité publique l'objet de ses méditations constantes; cette distinction, d'autant plus flatteuse qu'elle satisfait tout à la fois l'esprit et le cœur, vous l'avez obtenue. Je me félicite, Messieurs, de me trouver dans cette enceinte, entouré des hommes les plus recommandables d'une province à laquelle appartiennent, depuis deux ans, tous mes vœux et toutes mes pensées; je me félicite d'avoir à discuter, à préparer, avec les élus des divers cantons du Brabant, les mesures les plus convenables pour maintenir ce qui est bon, rectifier ce qui ne serait pas assez satisfaisant, perfectionner enfin, toutes les fois que la chose n'est pas impossible, les différentes parties de l'administration.

Notre tâche peut bien être laborieuse, mais elle ne sera jamais difficile; nous sommes certains d'être compris, d'être secondés de toutes parts; la sympathie du peuple et celle du gouvernement, car leurs intérêts sont inséparables, ne nous manqueront point. La Belgique, par son amour de l'ordre et des institutions qui le garantissent, s'est montrée digne de nos libertés qu'elle a conquises et qu'elle a placées sous la sauvegarde d'un prince dont la sagesse est déjà si généralement appréciée, d'un prince toujours prêt à protéger les lettres, les sciences et les arts, toujours prêt à donner l'impulsion que peuvent réclamer les principales branches de la richesse nationale : l'agriculture qui crée les ressources, l'industrie qui les met en œuvre pour en décupler la valeur, le commerce enfin qui les exporte, facilite les échanges et rend l'étranger tributaire de notre belle patrie.

J'ai préparé, de concert avec la députation des états, un rapport sur l'administration de cette province depuis le mois de juillet 1830. Vous y trouverez plus de détails que ne l'exige le simple *exposé* prescrit par l'article 115 de la loi provinciale, parce que nous avons pensé qu'il vous serait agréable de connaître tout ce qui peut avoir exercé quelque influence sur le bien-être des habitants, sous le rapport intellectuel et moral, comme sous le rapport physique. J'aurai l'honneur, Messieurs,

verture qu'à la clôture de chaque session. J'avais cessé d'être gouverneur du Brabant peu de jours avant la réunion du conseil provincial en 1839, et j'avais fait mes adieux à MM. les commissaires d'arrondissement et à MM. les membres des administrations communales dans les termes suivants :

« Bruxelles, le 18 juin 1839.

« Messieurs,

« Un arrêté royal du 17 de ce mois m'oblige à quitter le gouvernement provincial du Brabant; je respecte cette décision, mais ce n'est pas sans un douloureux serrement de cœur que je me sépare d'une province où je n'ai cessé de recevoir les témoignages du plus vif intérêt. Ma consolation du moins est de n'avoir pas mérité cette disgrâce, car suivre une autre ligne de conduite m'était impossible; c'eût été méconnaître les lois de l'honneur.

« Je regarde comme un devoir de venir, Messieurs, vous remercier de l'utile concours que vous m'avez prêté dans toutes les circonstances et des nombreuses marques de confiance que vous m'avez données.

« Je pars en faisant des vœux pour le roi, pour la patrie et particulièrement pour une province à laquelle j'ai consacré, pendant près de cinq années, mes soins avec tant de plaisir, et je crois pouvoir me permettre d'ajouter avec tant de zèle; ces vœux, je les renouvellerai souvent du fond de ma retraite; mon bonheur sera de défendre, à la tribune du sénat, toutes les fois qu'ils ne seront pas contraires à l'intérêt général, vos intérêts et ceux d'une autre province (Namur) qui doit m'être également chère à plus d'un titre.

« Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée et très-affectueuse.

« Le baron DE STASSART. »

Au travail que j'avais préparé, la députation crut devoir ajouter, le 2 juillet 1839, le paragraphe suivant qui mérite toute ma reconnaissance :

« La députation, en vous présentant, Messieurs, ce rapport qui est l'œuvre de M. le baron de Stassart, son ancien président, ne saurait le terminer sans vous témoigner les regrets qu'elle éprouve de l'avoir perdu. Sa sage administration, son zèle soutenu, sa vive sollicitude pour tous les intérêts de la province sont des titres qu'elle se plaît à rappeler pour lui donner un témoignage de sa reconnaissance et de son attachement. »

Voici quelle avait été ma circulaire pour la prise de possession du gouvernement provincial :

« Bruxelles, le 30 septembre 1834.

« A MM. les commissaires de district, à MM. les membres des administrations des villes et des communes rurales.

« Messieurs,

« Le roi vient de m'appeler aux fonctions de gouverneur du Brabant... C'est à cette intéressante province que seront consacrés mes derniers jours d'activité; son bonheur sera l'unique but vers lequel je dirigerai tous mes vœux, toutes mes démarches, toutes mes pensées. La certitude de pouvoir compter sur vous me soutiendra dans ma nouvelle carrière.

« Si l'exécution des mesures que je croirai devoir prescrire, dans l'intérêt de vos administrés, exige, de votre part, des soins pénibles, votre patriotisme et votre dévouement, j'en suis sûr, vous les rendront toujours faciles.

« En attendant que je puisse, au gré de mes désirs, visiter toutes les communes, veuillez, Messieurs, me faire connaître leurs besoins et les améliorations qu'elles réclament. Je ne négligerai rien pour leur procurer, de concert avec la députation des états, si digne de votre confiance, des résultats prompts et satisfaisants.

« Je n'ai d'autre ambition que d'obtenir votre estime, et de laisser parmi vous quelques souvenirs honorables lorsque l'heure de la retraite aura sonné pour moi.

« Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Le baron DE STASSART. »

Digitized by Google

de vous en faire la lecture aussitôt après la vérification de vos pouvoirs et lorsque votre bureau sera définitivement constitué.

Je déclare, au nom du roi, la session du conseil provincial ouverte pour 1836.

DISCOURS

A la clôture de la session de 1836.

Messieurs,

Vous devez vous féliciter de votre première session. Indépendamment de l'importante mesure adoptée pour la perception des revenus provinciaux, indépendamment de quelques autres décisions d'intérêt majeur, vous avez conçu plusieurs projets éminemment utiles et dont les germes se développeront d'autant mieux que vous avez su vous tenir en garde contre un dangereux écueil, la précipitation qui fait trop souvent avorter les meilleurs résultats; vous avez senti combien il importe, en administration, de ne rien donner au hasard, et vous avez sagement différé jusqu'au mois de juillet prochain l'adoption de divers plans qui ont besoin d'être approfondis et médités.

La confiance mutuelle, l'esprit de conciliation et l'amour du bien public, qui animent tous les membres du conseil provincial, ont fait, pour ainsi dire, de cette assemblée, une assemblée de famille. Je m'estime heureux d'y trouver ma place, et je verrai toujours avec une véritable satisfaction arriver l'époque où je pourrai m'occuper avec vous, Messieurs, des moyens d'accroître de plus en plus la prospérité du Brabant.

Au nom du roi, je déclare close la session de 1836.

DISCOURS

Prononcé à l'ouverture de la deuxième session annuelle, le 4 juillet 1837.

Messieurs,

La satisfaction que j'éprouve à vous revoir serait complète si je ne songeais à la perte que nous venons de faire par la mort de trois membres du conseil provincial : M. Lecorbisier, qu'une honorable réputation avait recommandé au choix de ses concitoyens; M. Pettens, regrettable à tant de titres et qu'une longue expérience rendait si propre aux travaux administratifs; M. le docteur Van Mons, enfin, que son noble caractère, que ses connaissances si variées, avaient, jeune encore, mis au nombre des hommes dont la Belgique s'honore. La présence de leurs successeurs pourra seule adoucir nos regrets.

Vous revenez, Messieurs, riches de vos études, de vos méditations, et la province en recueillera bientôt d'heureux fruits. Les projets conçus à votre dernière session vont recevoir leurs développements. Je me félicite de pouvoir prendre part à des discussions toujours amicales, à des causeries pour ainsi dire de famille et dont les résultats ne peuvent manquer d'être satisfaisants.

Votre députation et son président n'ont rien négligé pour répondre à la confiance que vous leur aviez témoignée. J'aurai l'honneur, aussitôt que votre bureau sera constitué, de vous donner lecture du rapport administratif que prescrit l'article 115 de la loi provinciale.

Je déclare, au nom du roi, la session du conseil provincial ouverte pour 1837.

DISCOURS

A la clôture de la session de 1837.

Messieurs,

Les routes qui contribuent si puissamment à mettre en valeur nos richesses territoriales et nos produits industriels ont excité d'abord votre sollicitude. La résolution que vous avez prise à cet égard produira d'heureux résultats. Les encouragements que vous avez promis aux communes assez éclairées pour s'occuper, d'une manière efficace, de l'amélioration de leurs chemins présentent encore un germe de prospérité qui se développera de plus en plus, et, dans quelques années, la province de Brabant, j'aime à le croire, laissera peu de chose à désirer sous le rapport des communications.

Vous avez également donné vos soins aux intérêts intellectuels : les arts, les sciences et l'instruction publique ont appelé vos regards; ils ont été les objets de votre sympathie. Vous devez être satisfaits de votre session, Messieurs, et vous retournerez dans vos foyers avec la consolante pensée d'avoir justifié la confiance de vos concitoyens, d'avoir été utiles au pays. *L'union fait la force* est la maxime que vous avez constamment su mettre en pratique.

Au nom du roi, je déclare close la session de 1837.

Digitized by Google

DISCOURS

A l'ouverture de la troisième session annuelle, le 3 juillet 1838.

Messieurs,

S'occuper de tout ce qui constitue la prospérité de la province et de chacune des communes qui la composent; porter d'abord ses vues sur la bonne gestion financière, base de toute amélioration; assurer à la classe indigente l'équitable distribution des secours, de manière que la prodigalité ne prenne point la place d'une charité sagement conçue et que l'aumône ne devienne jamais un encouragement à la paresse; procurer au culte cette décence, cette dignité si propre à commander le respect pour une religion qui, lorsqu'elle n'est point défigurée par les passions humaines, sera toujours le meilleur guide dans les voies de la morale et de la vertu; mettre le peuple, par une instruction solide, à même de bien connaître ses devoirs inséparables de ses vrais intérêts, et lui fournir, en développant son intelligence, les moyens de trouver l'aisance dans le travail... le travail, ce patrimoine si précieux à l'homme et qui ne fortifie pas moins ses facultés morales que ses forces physiques; veiller à la santé des citoyens; maintenir la tranquillité publique par de sages règlements, par des précautions qui ne dégénèrent point en mesures vexatoires; faire exécuter les lois destinées à placer les jeunes gens sous les drapeaux pour la défense de la patrie; faciliter, sans toutefois satisfaire aux prétentions exagérées du fisc, la rentrée des impôts qui permettent au gouvernement d'encourager les arts, les sciences, les lettres, et d'exécuter ces grands travaux, ces grandes entreprises dont s'honore une nation; étudier avec soin la position topographique du pays et décupler les richesses du sol en multipliant, par un système de communications bien entendues, les débouchés nécessaires à l'écoulement de ses produits, débouchés qui favorisent aussi l'établissement de ces usines, de ces fabriques où l'industrie vient ajouter si puissamment à la valeur primitive des productions de l'agriculture, débouchés enfin qui facilitent ces relations commerciales par lesquelles se trouvent complétées les sources de la fortune publique; tels sont, Messieurs, les principaux objets de l'administration, et ce n'est pas sans une sorte d'anxiété, de sollicitude continuelle que je songe aux obligations qu'ils m'imposent; je suis heureux du moins de trouver, dans MM. les membres de la députation permanente, des collaborateurs éclairés et pleins de zèle; ils se félicitent, avec moi, de pouvoir, chaque année, venir vous rendre compte de ce que nous avons fait et de ce que nous nous proposons de faire dans l'intérêt de la belle province confiée à nos soins.

J'aurai l'honneur, aussitôt que votre bureau sera constitué, de vous donner lecture du rapport prescrit par l'article 115 de la loi du 30 avril 1836.

Je déclare, au nom du roi, la session du conseil provincial ouverte pour 1838.

DISCOURS

A la clôture de la session de 1838.

Messieurs,

Vous avez su, dans cette session comme dans celles qui l'ont précédée, vous occuper utilement de la prospérité matérielle de la province, sans négliger les soins que réclament ses intérêts moraux, ses intérêts intellectuels. Les établissements de bienfaisance, l'instruction publique, les écoles du pauvre en particulier, les encouragements dus aux beaux-arts, qui, cortége ordinaire de la richesse publique, contribuent puissamment à la splendeur de l'État, les vœux pour le maintien de l'intégrité d'une patrie si chère à tous les cœurs belges, ont, ainsi que les finances, ainsi que les routes et les rivières, ces actifs véhicules de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, été, tour à tour, les objets de votre sollicitude. J'ai puisé pour mon compte, dans vos lumineuses et toujours amicales discussions, de précieux enseignements; ils produiront leurs fruits; je ne négligerai rien pour vous présenter, de concert avec MM. les membres de votre députation permanente, au mois de juillet 1839, les résultats que vous attendez de nous.

Au nom du roi, je déclare close la session de 1838.

DISCOURS

Prononcé le 15 septembre 1851, à la séance pour la remise des médailles aux lauréats de la Société d'horticulture d'Orléans, séance à laquelle j'assistais, en qualité de président du Congrès scientifique, avec quelques autres membres. (Improvisation recueillie par un des assistants.)

Messieurs,

Le Congrès, dont je suis heureux d'être l'intermédiaire dans cette circonstance, vous doit des remercîments pour avoir bien voulu l'associer à cette intéressante cérémonie. Un poëte a dit :

L'agriculture est le premier des arts.

Digitized by Google

Qu'il me soit permis de dire, à mon tour : L'horticulture est la première des sciences! C'est à coup sûr une des plus nécessaires à l'homme, et c'est aussi l'une des plus morales par ses résultats, puisqu'elle tend à reporter nos pensées vers le Créateur de toutes choses, et à nous inspirer ces sentiments affectueux qui nous font chercher le bonheur dans la vie de famille.

La fête dont nous sommes les témoins a toutes nos sympathies, et nous en conserverons le plus agréable souvenir. Nous nous félicitons de nous trouver au milieu de ces hommes estimables, de ces hommes si dignes des récompenses qu'ils viennent d'obtenir. Permettez-moi d'ajouter, en finissant, que je vois avec bonheur le nom de la Belgique inscrit en face du nom de la France. Lorsqu'ils l'apprendront, mes compatriotes en seront fiers et reconnaissants. La Belgique, et ce sera sa gloire, cherchera toujours à se montrer dans la voie du progrès, par l'industrie, par la science, par les arts, l'émule de la France.

Le 21 septembre 1851, une cérémonie analogue à la précédente eut lieu pour la remise des médailles aux lauréats de la société d'agriculture d'Orléans; je m'y rendis à la tête du Congrès scientifique, et je répondis, par l'improvisation suivante, au discours que nous adressa M. Perrot, président du Comice agricole :

Monsieur le président, messieurs les membres de la commission administrative du Comice agricole.

Le Congrès, par mon organe, vous remercie des sentiments que vous venez d'exprimer. Il s'estime heureux d'assister, sous vos auspices, à cette fête de famille.

Voltaire, comme j'en faisais dernièrement la remarque, avait bien raison de dire que l'agriculture est le premier des arts. C'est vraisemblablement celui dont le divin Créateur a d'abord doté l'homme, puisqu'il était indispensable au maintien de son existence.

J'éprouve toujours une véritable jouissance lorsque je me vois entouré de ces hommes utiles, de ces hommes estimables qui cultivent la terre et la fertilisent. Plus rapproché de la nature, l'agriculteur tient surtout à la vie de famille. C'est à côté d'une compagne dévouée, c'est au milieu de ses enfants qu il trouve ses plus doux plaisirs, et qu'il se délasse des travaux d'une journée laborieuse. Honneur donc à l'agriculture! honneur aux hommes éclairés qui l'encouragent! honneur à ceux qui joignent la pratique à la théorie! Nous emporterons, Messieurs, un précieux souvenir de cette journée et du bon accueil que nous avons reçu du Comice agricole d'Orléans.

DISCOURS

Prononcé à la séance de clôture du Congrès scientifique d'Arras en qualité de président, le 1er sept. 1853.

Messieurs,

Avant de nous séparer, qu'il me soit permis de prier, au nom du Congrès, les autorités et les habitants d'Arras d'agréer le tribut de notre juste reconnaissance pour leur bonne hospitalité, pour leur accueil si cordial, si gracieusement sympathique. Que de remercîments aussi ne devons-nous pas à l'illustre fondateur des congrès pour l'utile impulsion qu'il ne cesse de donner à nos travaux[1]! Que de remercîments ne devons-nous pas à l'infatigable comte d'Héricourt (ainsi qu'aux honorables collègues qu'il s'est adjoints) pour avoir, avec une intelligence sans égale, préparé cette session qui nous a valu des mémoires fort remarquables et qui ne peut manquer de produire plus d'un résultat satisfaisant. Les dames qui, par leur présence, ont bien voulu prêter du charme à nos séances, parfois un peu sévères, ne doivent pas non plus être oubliées dans l'expression de notre gratitude.

Ce n'est pas sans un vif regret que nous quittons cette ville d'Arras, si riche de glorieux souvenirs, cette ville d'Arras où nous avons éprouvé de si douces jouissances de l'esprit et du cœur. De retour dans nos foyers, nous nous rappellerons, avec un vif intérêt, les relations agréables que nous avons formées et ce précieux échange d'idées qui double, qui décuple les ressources intellectuelles de chacun; nous aimerons à nous retracer le souvenir de cette lutte pacifique[2], de ce délicieux tournoi musical dont l'influence contribue, n'en doutons points, à polir les mœurs, à favoriser les progrès de la vie sociale... On se plaisait à voir réunies en un faisceau les bannières des diverses nations... Si, placé dans un autre monde, devenu la récompense de sa vertueuse philosophie, le bon abbé de Saint-Pierre a connaissance de ce qui se passe dans le nôtre, cet emblème de la réalisation de son système de paix universelle a dû le faire tressaillir de joie.

[1] M. le vicomte de Caumont, membre correspondant de l'Institut de France.

[2] A ce brillant concours de chant, si bien organisé par les Orphéonistes d'Arras, c'est la société liégeoise qui remporta le premier prix des sociétés étrangères.

Digitized by Google

De retour dans nos foyers, c'est avec un sentiment de bonheur que nous songerons à l'époque qui doit nous réunir de nouveau.

Maintenant, Messieurs, souffrez que mes dernières paroles soient des paroles de gratitude pour tous les témoignages de bienveillance que vous m'avez prodigués et qui resteront à jamais gravés dans ma mémoire ou plutôt dans mon cœur.

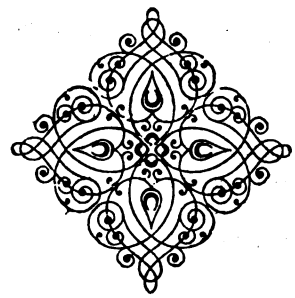

Digitized by Google

CRITIQUE

LITTÉRAIRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

A MES LECTEURS.

La critique littéraire est fort attrayante, mais elle a ses dangers pour l'homme qui se respecte et qui tient à ne jamais franchir les limites de l'impartiale équité. En se rappelant ce mot de Chamfort : *Un journal sans malice est un vaisseau démâté,* l'on doit prendre garde de se laisser aller trop loin.

La disposition d'esprit qui nous porterait à fermer les yeux sur les beautés d'un livre pour n'en voir que les défauts serait une bien triste, une bien déplorable disposition. La Fontaine l'a dit :

> Les délicats sont malheureux ;
> Rien ne saurait les satisfaire.

Quant à moi, sans m'établir critique de profession, mais engagé par diverses circonstances à rendre compte des ouvrages nouveaux, j'ai cherché constamment à n'être point compris dans la catégorie de ces critiques moroses qui, suivant Lamothe le Vayer, « ne cherchent qu'à pointiller sur des choses de néant, et qui, sans s'arrêter aux choses que tout le monde estime, ne s'attachent jamais qu'aux pires. Ce sont des mouches qui volent droit sur la partie ulcérée ; et l'humeur par trop austère de ces gens-là s'est tellement rendue maîtresse de leurs sens, que si l'oiseau de Junon se présentait devant leurs yeux, ils ne les arrêteraient jamais que sur ses pieds pour en médire [1]. »

[1] *L'Hexameron rustique*, Paris, 1671, in-12.

Digitized by Google

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

1804.

Aux rédacteurs du Bulletin historique et littéraire[1].

Paris, le 12 messidor an XII (1er juillet 1804).

Quoique j'aie l'honneur de posséder un baptistaire qui datera bientôt de soixante et dix ans, je n'aime point du tout qu'on s'avise de murmurer contre le temps qui court... Mes amis m'assurent que cette disposition à l'optimisme est d'un fort bon augure, et que si je diffère en cela des autres vieillards, c'est que je suis destiné à vivre autant qu'un patriarche; de manière qu'à soixante et dix ans, je pourrais fort bien me trouver à la fleur de mon âge. Le ciel les entende, ces bons amis! Quant à moi, je les en crois sur parole; car j'aime beaucoup la vie, et je serais fort aise d'être témoin du beau siècle qui s'annonce à nous d'une manière si brillante.

Mais tout en discourant, tout en me berçant de ces douces illusions, je m'aperçois que je m'écarte un peu de mon sujet, et si je n'ai pas la mauvaise humeur des vieillards, j'ai bien l'air, au moins, d'en avoir le bavardage. Je disais donc que l'on murmurait à tort contre tout ce qui se fait de nos jours. En effet, de quoi vous plaignez-vous, messieurs les frondeurs? Que trouvez-vous donc, dans nos mœurs, de si extraordinaire? On voit des intrigants qui arrivent à la fortune, et qui, du haut de leur char, se donnent la petite jouissance d'éclabousser en passant ceux qui les éclaboussaient autrefois; des fripons qui s'enrichissent aux dépens de ceux qui ont la bonhomie de croire à l'honnêteté de tout le monde; des femmes... n'en parlons pas, car je me suis toujours piqué de galanterie; des auteurs célèbres par des ouvrages qu'ils n'ont point faits; de petits poëtes bien pomponnés, bien musqués, jouissant du privilége d'assoupir périodiquement un athénée... Eh! mon Dieu! qu'a donc ce tableau de si affreux? C'est ce que l'on a vu de tout temps, et quand aujourd'hui la dose serait un peu plus forte, ne serait-ce pas là peut-être un des fruits nécessaires de cette perfectibilité dont tant de bons apôtres nous font l'éloge depuis douze ans? Ce que je déteste surtout, c'est d'entendre sans cesse calomnier les jeunes gens; je ne m'aveugle point sur leur compte, mais je suis loin de remarquer en eux tous les ridicules qu'on leur prête si généreusement, et bon nombre de personnes (que je nommerais au besoin), majeures et très-majeures, pourraient bien n'en être pas tout à fait exemptes;

Car on sait qu'ici-bas le ridicule abonde.

La génération nouvelle a d'ailleurs, sur celles qui l'ont précédée, un très-grand avantage, celui d'une expérience acquise en peu d'années, et qui nécessairement a dû mûrir les têtes de bonne heure. Aussi, les jeunes gens me semblent-ils plus réfléchis, plus appliqués qu'ils ne l'étaient il y a vingt-cinq ans.

Je vais dans un musée de peinture, j'aperçois des jeunes gens qui se disputent, à l'envi, l'honneur d'admirer de plus près les chefs-d'œuvre du Poussin, de Raphaël et de Rubens... Dans les bibliothèques, je rencontre, à chaque pas, des jeunes gens qui ont le courage de dévorer l'ennui des in-folio du XIVe siècle ou de nos modernes in-8° qui, certes, les valent bien.

Instruit par un journal qu'il devait y avoir, dimanche dernier, une séance publique à l'*Université de jurisprudence*, je m'y suis rendu; car,

[1] Ces messieurs m'avaient demandé des détails sur la séance du corps des élèves-avocats que je présidais alors. Il ne m'a pas été possible de retrouver tous mes articles littéraires de cette époque, mais c'est une perte de peu d'importance; ce que je regrette davantage, c'est un drame en cinq actes intitulé *Sélim Mahoglib ou le Vœu indiscret*, tiré d'un roman philosophique de M. de Malmieux, sous le même titre. Mon manuscrit, remis à l'auteur du roman, a dû se retrouver dans ses papiers, en 1820, époque de sa mort, mais personne n'a pu m'en donner des nouvelles.

Digitized by Google

quoique j'aie perdu, en ma vie, trois ou quatre procès, j'ai toujours été fou de droit et de législation.

Le président du corps des *élèves-avocats* (M. Boutard) ouvrit la séance par un discours où les préceptes les plus sages étaient embellis de tous les charmes de l'éloquence. Les deux avocats parurent ensuite pour plaider une cause intéressante. M. Brung établit d'abord sa demande avec ordre, clarté, précision. Son plaidoyer m'a paru marqué au coin de cette belle et noble simplicité, devenue si rare, depuis nos Raynal, nos Diderot, nos Mercier et tous nos écrivains à pathos philosophique. Le défendeur, M. Calmen ou Calmeyn, a réfuté les raisonnements de son adversaire avec cette logique pressante, bien préférable à tout l'étalage académique de nos périodes ronflantes. Sa péroraison a été couverte de nombreux applaudissements.

Les conclusions du procureur impérial (M. de Salomon), dictées par la raison, toujours un peu froide et sèche, n'étaient cependant pas dénuées des grâces du style... j'ai remarqué plusieurs passages qui feraient honneurs à des écrivains distingués.

Enfin, le jugement prononcé, le président invita les récipiendaires, MM. Brung et Calmeyn, ainsi que M. Allary, jeune élève que le sort avait exclu de la plaidoirie, à prendre place dans le corps des *élèves-avocats*, dont ils feront désormais partie. La séance a été levée, et je suis venu m'occuper, chez moi, de l'apologie des jeunes gens du siècle. Je vous l'envoie avec confiance, persuadé, Messieurs, que vous voudrez bien l'insérer dans un de vos prochains numéros.

Agréez, etc.

Encyclopédie poétique, par CAPPELE; tome II, contenant les poëmes badins.

L'éditeur a très-judicieusement pensé que le premier des poëmes badins (*le Lutrin*) ne devait pas trouver place dans ce recueil, parce que tout le monde possède, dans sa bibliothèque et même pour ainsi dire dans sa mémoire, les œuvres de Boileau.

Vert-Vert tient ici le premier rang avec le *Lutrin vivant*. On y voit avec plaisir les *Visites* de Vigée, ouvrage agréable où les travers du jour sont présentés dans un cadre propre à en faire ressortir le ridicule sans outrer la critique. On reconnaît, dans les *Aventures de Thalie*, la muse aimable et douce de Collin d'Harleville. C'est à lui qu'appartenait le droit de définir le mérite de tous les amants de Thalie. Après avoir rend hommage à Plaute, à Térence, à Molière qu'elle pleura, il nous conte les fantaisies de sa veuve, consolée par Regnard :

> A Fagan on la vit sourire,
> Voisenon aussi l'adorait;
> Mais jamais on n'en put médire,
> Car il fut toujours si discret!
> Il était abbé... C'est tout dire.

Collin parle ainsi de l'auteur du *Méchant*, qui renonça, par dévotion, au culte de Thalie :

> Hélas! il ne l'aima qu'un jour;
> A notre veuve trop crédule
> Il joua le plus vilain tour...
> Le sot la quitta par scrupule.

Il se plaint, en finissant, de ce que la muse comique prêche et ne rit plus. Collin est trop modeste : il n'a pas voulu nous dire qu'il l'avait épousée, tout en se montrant dans le monde comme *célibataire* [1].

Nous aurions beaucoup à citer si nous voulions parler du *Portrait du charlatanisme* par Cérutti. On ne peut lui reprocher qu'une affectation d'antithèses qui fatiguerait le lecteur dans un ouvrage de longue haleine; mais le petit poëme est étincelant d'esprit et de poésie. On doit pourtant donner la préférence aux *Disputes* de Rulhières. *Les Cerises renversées* sont une jolie bagatelle de mademoiselle Chéron.

Il suffit de nommer *Caquet bon bec* de Junquières, *la Journée champêtre* de Parny (qui n'aurait pas mal fait de conserver à sa muse sa jeune innocence), *les Cabales* de Voltaire, *le Rajeunissement inutile* de Montcrif; et j'aurai prouvé que l'*Encyclopédie poétique* mérite d'entrer dans la bibliothèque de tous les hommes de goût, si les douze volumes offrent le même discernement dans le choix des pièces. Je m'arrête avec complaisance sur un poëme que je placerais volontiers sur la même ligne que *Vert-Vert*. C'est *Tangu et Félime*. Si l'on m'accusait de trop louer cet ouvrage, je répondrais que c'est par une juste compensation, attendu qu'on ne l'a pas assez loué. C'est, d'ailleurs, un faible hommage que je suis heureux d'offrir à M. de la Harpe. Le sujet de ce poëme est tiré des *Mille et une Nuits*. L'auteur m'a raconté que, se trouvant à la campagne chez une dame qui lui avait vanté ce conte, il lui promit d'en faire un poëme; elle répondit que des enfantillages n'étaient pas faits pour le distraire de la tragédie, et qu'une fois

[1] Allusion au *Vieux Célibataire*, le chef-d'œuvre de Collin d'Harleville.

Digitized by Google

rentré dans Paris, il oublierait sa promesse. « Aussi, madame, répondit la Harpe, je veux vous donner ce poëme avant de sortir de votre château. Je compte y rester encore quatre jours, je vous lirai tous les matins à déjeuner un chant de *Tangu et Félime*. » Il tint parole. On peut bien croire, en lisant ces vers élégants quoique faciles, que l'auteur a depuis lors retouché son ouvrage; mais on n'en doit pas moins admirer cette prodigieuse flexibilité de talent dans un genre si opposé à ceux qu'il a traités.

1805.

***Teudimer, ou la Monarchie espagnole*, suivi de *Guillaume le Conquérant*, d'*Agénor et Zélie*, drame, et d'un poëme en trois chants, sur la Fronde, par M. de Gelozan, du département des Forêts [1].**

Tout le monde connaît ce trait de la Fontaine : Les prophéties de Baruch étant un jour tombées entre ses mains, il en fut tellement enthousiasmé, qu'il demandait à tous ceux qu'il rencontrait : *Avez-vous lu Baruch ?* Ainsi, depuis que j'ai lu *Teudimer ou la Monarchie espagnole*, je m'en vais partout m'écriant : Avez-vous lu les œuvres de M. de Gelozan? Quel est ce M. de Gelozan, me demandera-t-on ? Vous ne le connaissez pas ? Lisez sa préface; vous saurez que M. de Gelozan est un citoyen du département des Forêts, qui, *presque anéanti par la révolution, mais jouissant enfin de quelque repos vers l'âge de quarante ans, à reporté ses regards sur les essais de sa jeunesse agitée, qu'il a montré ces essais à ses amis, qui l'ont naturellement flatté; qu'alors il a cru devoir les soumettre à un littérateur, homme de goût, très-éloigné d'être de ses amis, à qui il a demandé si ces opuscules pouvaient soutenir l'impression. Voici la réponse :* POURQUOI PAS ? ON DÉBITE TOUS LES ANS A PARIS MILLE VOLUMES QUI NE VALENT PAS MIEUX QUE LE VÔTRE. Sur la foi de ce *littérateur, homme de goût*, voilà M. de Gelozan qui, du fond du département des Forêts, nous lance dans Paris son livre, pour être débité, sans doute, avec les mille volumes qui ne valent pas mieux que le sien.

Je n'ose pas affirmer que le *littérateur* consulté par M. de Gelozan soit *homme de goût*, mais je crois pouvoir certifier qu'*il n'est pas de ses amis*; car, pour peu qu'il eût pris d'intérêt à l'auteur, il n'aurait pas manqué de lui dire en confidence : « Mon cher Gelozan, qu'allez-vous faire? vous avez en portefeuille les *essais littéraires de votre jeunesse agitée*; vous les avez montrés à vos amis, *qui naturellement vous ont flatté*. Rien de mieux ; mais moi, qui n'ai nulle envie de vous flatter, moi qui vous aime, mais encore mieux la vérité, je vous dirai tout naturellement : Remettez ces essais dans votre portefeuille, et gardez-vous bien de les livrer à l'impression; *vous jouissez de quelque repos*; eh bien! tâchez de le conserver, et, par une vanité mal entendue, n'allez pas vous exposer aux traits de la critique. *Vous avez quarante ans*, il est peut-être un peu tard pour commencer votre réputation; ainsi, quittez la plume; contentez-vous d'être utile dans votre département; ensemencez votre petit héritage, et soyez heureux. Quant à vos œuvres, vous pourrez les lire, pendant les longues soirées d'hiver, à votre femme et à vos enfants, qui, certainement, concevront pour vous une très-haute admiration. »

Voilà ce qu'un homme sensé aurait dit à M. de Gelozan ; mais tout a tourné autrement : les *amis*, les *littérateurs*, les *gens de goût*, et par-dessus tout la vanité d'auteur, ont voté l'impression. Voilà comme *Teudimer* nous est parvenu. *Et habent sua fata libelli*. Puisque ainsi le sort l'a voulu, jetons un coup d'œil sur les œuvres de M. de Gelozan, et commençons par *Teudimer*, qu'il paraît regarder comme son plus beau titre à l'immortalité. Je vais tâcher de faire connaître à la fois la marche et le style de *Teudimer*, en me pénétrant, autant qu'il me sera possible, de l'esprit de l'auteur, en lui dérobant ses propres expressions; et, comme l'a dit si bien le chantre des jardins,

> Ainsi qu'un rayon pur colore un beau nuage,
> Des couleurs du sujet je teindrai mon langage.

Je dois prévenir le lecteur que je mets de côté toute espèce d'amour-propre, et que si, dans ce qu'il va lire, quelque chose le flatte ou le surprend agréablement, il ne doit pas m'en faire honneur. Rien ne m'appartient, tout est à M. de Gelozan ; je serais désespéré de lui dérober quelque chose de sa gloire : *Cuique suum*, comme dirait un cuistre du pays latin.

Trois siècles s'étaient écoulés depuis l'invasion des Goths en Espagne, Rodrigue était sur le trône. Le ciel l'avait orné de talents et de vertus, mais les flatteurs avaient corrompu cet heureux naturel. Au sein des plaisirs il perdit la jouissance, parce qu'il jouissait trop, et les erreurs et les vices, semblables à un torrent, tombaient par cascades du trône dans l'empire. Rodrigue voulait enchaîner l'amour par d'autres liens que ceux de l'amour même, et la vertueuse fille du comte Julien eut à rougir : la mélancolie termine les jours de cette nouvelle Lucrèce ; il n'en est plus questions. Julien, pour venger son affront, passe chez les

[1] Paris. Vol. in-12.

Digitized by Google

Miramolins, et les soulève contre l'Espagne. Cependant Rodrigue dormait au bord du précipice; lorsqu'il voit la belle Orance, le désir rallume le flambeau de sa vie, le plaisir revient voltiger sous la pourpre du dais; et l'espérance, ouvrant aux yeux du roi une perspective délicieuse, lui montrait Orance, l'Olympe et la félicité des dieux. Tout va bien jusque-là; malheureusement Orance a destiné sa main à Teudimer, élève de Minerve, de Mars, d'Apollon. Rodrigue, désespéré de ce contretemps, soufflé par le génie du mal, met le feu à la maison d'Orance; les flammes s'élèvent comme mille piques sanglantes, et jettent un jour pâle; le roi paraît et enlève Orance. Grand désespoir de Teudimer; il marche à grands pas, méditant les plus sinistres projets, lorsqu'on lui remet un paquet de lettres. Ces lettres lui annoncent les projets de Julien; Julien lui-même l'engage à favoriser ses desseins : au lieu de se venger, Teudimer court se jeter aux pieds de Rodrigue, et lui découvre tout. Rodrigue, qui ne veut pas être vaincu en générosité, dit à Teudimer : « Orance est pour moi le ciel sur la terre; eh bien! je me l'arrache et la remets dans vos bras. » Aussitôt ils volent l'un et l'autre à l'appartement d'Orance. O prodige! les portes sont exactement fermées; la garde veille, et l'on ne trouve plus personne. Teudimert agité retourne à son hôtel; son ami Alphonse cherche à le consoler, ils soupent ensemble. Après le souper, Teudimer resté seul se livrait à une douleur sombre, lorsqu'il entend un concert; le plafond disparaît, un nuage descend onduleux, s'ouvre et montre aux yeux de Teudimer... son amante; elle lui donne quelques conseils, et s'évanouit dans les airs. Cependant Rodrigue, qui a retrouvé sa vertu, dispose tout pour la défense de ses États. Dénombrement des peuples qui viennent à son secours. Rodrigue et Teudimer partent; ils disent adieu à ce superbe Tage, qui roule ses flots d'or au milieu de ces quais magnifiques couverts de l'arbre du jardin des Hespérides, et de tant d'autres surchargés de rubis, étendant leurs cent bras et portant dans les airs sereins un front orgueilleux, ignoré dans les climats du Nord. Bientôt les armées sont en présence; Tarif, général ennemi, pour connaître l'état des forces de Rodrigue, envoie une femme comme espion. Cette nouvelle Armide entre dans la tente de deux des principaux chefs, occupés d'un souper somptueux; sa voix pénètre comme la rosée bienfaisante dans le sein de l'amante de Zéphire; son cou voluptueux est nu, ses bras découverts semblent, en se développant, chercher à serrer un heureux; sa jambe est nue sous une bandelette grecque, son haleine devient pressée, sa respiration exhale le parfum de l'amour, son vêtement serré dessine la belle nature; elle se penche, et l'œil des généraux a dévoré la jambe de Vénus. Ensuite la belle perfide part sur un cheval prompt comme l'hirondelle. La bataille se donne, l'armée de Rodrigue est défaite; Teudimer en sauve une partie avec laquelle il fait retraite dans les montagnes des Asturies; Rodrigue a disparu, on croit qu'il n'existe plus. Les Mores se laissent amollir par les délices de Tolède, et Teudimer fait des préparatifs pour venger sa défaite. Le moment approchait où l'un des côtés de la balance allait monter aux cieux et l'autre tomber aux enfers : il est bon de prévenir que de temps en temps Orance apparaît, mais Teudimer ne peut obtenir de savoir où elle est ni d'où elle vient. Une trève est conclue, Teudimer part pour Damas. Ici l'auteur se met à la place de son héros, et son imagination lui fait voir mille choses merveilleuses; il voit l'Océan, l'Amérique, les colonnes d'Hercule, l'orgueilleux Gibraltar, le rivage brûlant de l'Afrique; il voit le bûcher de Didon, le tombeau de Virgile, les ruines de Carthage, Marius, l'Etna, le Vésuve son frère jumeau, la céleste Italie, l'ombre de Rome errante autour du Capitole; la Crète, son roi fugitif; la Grèce rivale de Rome, les champs où fut Troie; il voit encore le petit rocher de Malte qui fit mordre la poussière à cent mille ennemis, et enfin l'île fameuse de Rhodes. Quand il a tout vu, il ramène son héros; Alphonse court au-devant de son ami, ils pleurent, ils s'embrassent, et Teudimer va se coucher. Enfin, pour abréger, la trève est rompue, les armées en viennent aux mains, Teudimer est vainqueur, il est proclamé roi. Rodrigue, qui n'était point mort, mais qui s'était fait ermite, accourt et lui pose la couronne sur la tête, à la grande satisfaction du peuple et du lecteur qui voit que le roman va finir. Rien ne manque plus au bonheur de Teudimer que sa chère Orance, mais où la trouver? L'auteur n'est pas embarrassé; il fait descendre un ange du ciel, qui tient Orance par la main, la pose sur la terre et disparaît : ainsi finit l'histoire.

Je ne dirai rien du drame en trois actes, du poëme et des essais littéraires qui terminent le volume; je craindrais de les juger trop sévèrement; c'est une tâche pénible de critiquer sans restriction. J'aime à croire que les ouvrages de la vieillesse tranquille de M. de Gelozan pourront nous dédommager un jour des essais de sa *jeunesse agitée*, et qu'alors je serai dans le cas de louer autre chose que la pureté de sa morale, à laquelle je me félicite de pouvoir rendre hommage.

Digitized by Google

Néla, roman pastoral, dédié à madame de Genlis, par M. Henri Dupont-Delporte [1].

Un petit auteur, père d'un très-gros ouvrage, que je ne nommerai point, et membre d'une demi-douzaine de sociétés savantes ou littéraires, m'écrivit dernièrement une lettre de quatre pages pour m'apprendre combien je remplissais mal mes devoirs de critique et me prouver que j'avais eu grand tort de ne point rendre compte au public de son livre.

Certes si nous devions suivre à la piste les nombreux chefs-d'œuvre qui, chaque jour, enrichissent notre littérature, nous aurions fort à faire: en ne portant qu'à dix mille le nombre des savants et des beaux-esprits de cette capitale... en n'accordant à la fécondité de chacun d'eux qu'une production par mois, cela ferait bien, année commune, cent vingt mille volumes ou fragments de volumes. Or, nous ne disposons que de trois cent soixante-cinq feuilles tout au plus; nous sommes donc réduits à choisir, parmi les richesses qui nous assiégent de toutes parts, celles qui s'annoncent avec le plus de faste, et malheureusement ce ne sont pas toujours les meilleures. Aussi nous arrive-t-il parfois de sacrifier, aux niaiseries politiques ou littéraires de l'homme à grande réputation, l'ouvrage utile ou agréable d'un nom inconnu... C'est ainsi que *Néla*, roman pastoral de M. Dupont-Delporte, est resté trois à quatre mois sur mon secrétaire sans que je m'en sois occupé. J'en demande bien pardon à son auteur, et je me hâte de réparer mes torts!

Néla, contrarié dans ses chastes amours par les projets d'un père tant soit peu avare, et même, pour le dire en passant, un peu plus avare qu'il ne conviendrait à un berger du mont Saint-Bernard; *Néla*, entraînée loin du vertueux *Léo*, conduite à la cour d'une princesse de *Valangin*, puis enfin unie à son amant, comme cela se pratique, après bien des épreuves, après bien des obstacles, n'offre ni un plan très-régulier, ni des situations très-neuves.

Chamfort a dit quelque part qu'il aimerait assez les *bergeries* si le loup y paraissait plus souvent... M. Dupont n'a point introduit de loup sur la scène, mais il nous en dédommage par une vingtaine de brigands, et il aurait aussi bien fait, ce me semble, de renoncer à ces illustres personnages, admirables sans doute dans un roman anglais, mais fort déplacés dans une idylle ou une églogue.

Au surplus, je n'insisterai pas d'avantage sur de légères inconvenances... L'auteur a su, par des détails charmants, racheter les défauts de l'ensemble et du sujet. Des tableaux gracieux, des descriptions quelquefois un peu longues, mais toujours attachantes, un style simple, facile, où l'esprit ne nuit jamais au naturel, promettent à l'ouvrage de M. Dupont un accueil distingué.

Une citation prise au hasard justifiera nos éloges: « Un chêne élevé, étendant ses rameaux, formait une espèce de cabane de feuillage; un banc, sur lequel on voyait croître un gazon tendre que couronnait l'humble violette, en faisait tout l'ornement. Chaque matin, *Néla* trouvait un bouquet sur le gazon, et le battement de son jeune cœur lui disait qui l'y avait placé. »

En terminant cet article nous donnerons à M. Dupont-Delporte un conseil qu'il serait superflu de donner à certains poëtes de ma connaissance; c'est de faire disparaître, dans une *seconde édition*, les négligences assez nombreuses qui lui sont échappées et que nous croyons inutile de lui faire remarquer ici.

Nous ajouterons aussi que sa prose gagnerait à être plus souvent coupée par des vers, cela jetterait de la variété dans l'ouvrage... C'est aux romances d'*Estelle* et de *Galatée* que Florian doit, en grande partie, ses succès dans le genre pastoral.

Dissertation sur l'influence de l'éducation, des habitudes et des passions dans les maladies nerveuses, par M. Calabre. — *Dissertation sur la nature et la prophylactique de la phthisie pulmonaire*, par M. Bodson [2].

N'en déplaise à notre grand maître Molière, la médecine est une fort belle chose. J'ai, comme un autre, lancé quelquefois des bons mots contre nos *Purgons* modernes; mais j'avoue, de bonne foi, que je les jugeais alors sans les entendre, selon les us des critiques anciens et modernes : ma conscience, naturellement un peu timorée, m'en a fait si souvent des reproches, que, pour parler à l'avenir avec connaissance de cause, je me suis imposé la tâche, certes assez pénible, de lire les mille et une dissertations médicales qui sortent, chaque année, des presses de M. Didot jeune.

Éléphantiasis, satyriasis, néphritis, paraphrénitis et autres maux en *is*, ont été successivement l'objet des attaques victorieuses de nos jeunes médecins; je n'ai pas cru pourtant jusqu'ici devoir en faire mention, et je me suis réservé pour des maladies beaucoup plus à la mode et d'un bien meil-

[1] Paris. Vol. in-12.

[2] Paris. Brochure in-4°.

Digitized by Google

leur genre, telles que les *affections nerveuses* et la *phthisie pulmonaire*.

Les affections nerveuses font chaque jour de nouveaux progrès chez le beau sexe, et il n'est, aujourd'hui, pas une femme de bonne compagnie qui ne se plaigne d'avoir les nerfs singulièrement agacés. M. Calabre en a découvert la cause : elle existe dans les passions et surtout dans l'amour. « L'amour, dit-il, dort peu; si parfois il sommeille, il est toujours couché sur les roses, et l'imagination, l'enivrant de parfums, semble saisir l'instant où les sens externes ne veillent plus, pour faire entrer dans l'âme, sur l'aile des songes, les éléments du feu dont il se nourrit. » M. Calabre, qui, sans doute, est très-modeste, ne s'en tient pas à des assertions tranchantes, quoique sa qualité de docteur lui en donne assurément le privilége; il cite à l'appui de son système toutes les autorités médicales et poétiques : Zimmermann, Lorry, Tissot, Catulle, Ovide, Holrace, etc., etc.

Des savants austères trouveront peut-être qu'il eût aussi bien fait de n'être que médecin, en parlant de médecine; mais il nous semble, à nous, qu'il n'est pas impossible d'allier des métaphores et des périodes ronflantes avec un esprit d'ordre et de méthode; les figures de rhétorique n'excluent pas toujours le sens commun. Au surplus, la thèse de M. Calabre en est la preuve.

Arrivons maintenant à la *phthisie*... Comme elle nous fait une guerre un peu plus désastreuse que les spasmes et les vapeurs, je crois devoir en parler avec plus de gravité. M. Bodson développe avec autant de clarté que de précision les causes et les effets de cette cruelle maladie. En remontant aux sources du mal, il cherche quels seraient les meilleurs préservatifs à employer, et il expose ses découvertes avec ce ton de modestie, devenu si rare aujourd'hui, que le talent même s'en dispense comme la sottise.

Si nous étions moins ignares en médecine, nous nous permettrions de plus longs détails sur l'ouvrage de M. Bodson, mais il vaut mieux nous rabattre sur la partie littéraire, et louer l'auteur de s'être constamment servi de ce style simple, correct, élégant, que l'on retrouve encore dans Fourcroy, Richerand et quelques autres, mais qui n'est pas, en général, l'apanage des savants du siècle.

Cours de morale, à l'usage des jeunes demoiselles [1], par François de Sales Amalric.

Un Allemand de mes amis, grand bibliomane, s'il en fut jamais, s'amusait un jour, en feuilletant les volumineux catalogues de la foire de Leipzig, à supputer le nombre d'ouvrages de morale et d'éducation publiés depuis vingt ans. « Voilà bien, me dit-il, lorsqu'il eut fini ses calculs, voilà bien, si je ne me trompe, 9,899 volumes. D'après les principes de la *perfectibilité*, il faut, mon cher, que l'éducation et la morale aient fait de grands progrès dans ce meilleur des mondes, car je me rappelle qu'en 1789 je n'avais guère trouvé que 5,000 volumes, depuis la renaissance des lettres jusqu'à cette époque... et voilà certes une prodigieuse différence. — Croyez-vous de bonne foi, lui répondis-je, croyez-vous que nous soyons devenus meilleurs?... Autrefois la morale était une, chacun professait la même, on n'en connaissait pas d'autre. Maintenant que des instituteurs sans mission se sont arrogé le droit d'endoctriner le public, la morale est transformée en système, comme l'astronomie : il n'est point de philosophe de sept à huit ans qui ne l'envisage à sa manière. Aussi que de morales!... Nous n'avons pas si misérable rapsodie qui ne porte fastueusement le titre de *Roman moral*, et ne le lit-on même pas en tête des rêveries philosophiques du dramaturge Mercier? Depuis que nos petits Condillacs ont voulu tout analyser, tout définir, il règne une telle confusion dans notre langue, qu'on finit par ne plus s'entendre : déjà plusieurs bons esprits sont parvenus à rendre les mots *vice* et *vertu* synonymes, de manière à s'en servir indifféremment selon l'occurrence. »

Mon Allemand souriait, je ne sais si ce n'était pas de pitié, car il croyait fermement à l'amélioration de l'espèce humaine.

Quant à moi, je le confesse avec ingénuité, je me suis toujours tenu fort en garde contre nos moralistes modernes. Cette disposition de mon esprit me rend souvent injuste, mais je sais réparer mes torts. J'ai laissé passer dernièrement, sans en rendre compte, un ouvrage qui méritait bien d'être distingué de la foule; c'est le *Cours de morale* de M. Amalric. Destiné spécialement à l'éducation des demoiselles, ce livre pourrait, je crois, être proposé aux jeunes gens de l'un et de l'autre sexe. L'auteur y développe des doctrines qui me paraissent être d'une utilité générale; il considère d'abord les principes religieux comme la base de toute bonne éducation; il passe en-

[1] 2 vol. in-12. Paris, Bernard, 1804.

Digitized by Google

suite à la division de nos devoirs, dont il forme trois classes : devoirs envers Dieu, envers nos semblables, envers nous-mêmes, et c'est de la connaissance de ces devoirs qu'il fait dépendre notre bonheur.

« Aimer Dieu de tout notre esprit, dit-il, de tout notre cœur, de toutes nos forces, préférablement à tout ; lui rapporter nos pensées, nos désirs, nos projets, nos actions; ne jamais murmurer des événements et des malheurs inévitables de la vie, parce que nous n'en savons ni la cause, ni le but; contempler l'immensité du ciel et le spectacle de la terre, pour nous guérir de l'orgueil qui oublie ou qui outrage leur sublime auteur; observer ses soins à l'égard du plus petit des êtres, afin de ne nous croire abandonnés dans aucun moment; considérer l'ordre et la magnificence de ses ouvrages comme des sujets continuels de reconnaissance et d'admiration; ainsi que les créatures vivantes et inanimées, obéir à ses lois augustes, et trouver notre bonheur dans cette juste obéissance : tels sont nos principaux devoirs envers le maître de l'univers.

« S'occuper des besoins, s'affliger des malheurs, se réjouir des avantages, se dévouer aux intérêts de son prochain; regarder comme une offense de dire une seule parole, de conserver la moindre haine, de faire la plus petite démarche, d'approuver la plus légère médisance contre lui; prévenir ses égarements, excuser ses faiblesses, souffrir ses défauts, couvrir ses fautes, garder son secret, le porter à la modération par nos conseils, au travail par nos encouragements, à la patience par nos soins, à la vertu par nos exemples, à la persévérance par notre fidélité ; prendre sa défense contre le plaisant qui le raille, l'envieux qui le déprécie, le méchant qui le calomnie, l'injuste qui l'opprime, le lâche qui le trahit; consacrer notre fortune à le secourir, notre sagesse à l'éclairer, notre pouvoir à le défendre, notre crédit à le servir; tels sont nos principaux devoirs envers nos semblables.

« Rectifier ses penchants, maîtriser ses passions, modérer ses désirs, épurer ses pensées, utiliser ses actions, user des biens du monde sans abus, obtenir les succès du talent sans vanité, fuir les divertissements du siècle sans affectation, remplir les devoirs de la religion sans hypocrisie, défendre les intérêts de la vertu sans aigreur; travailler incessamment à atténuer en nous l'amour-propre qui nous domine, l'ambition qui nous dévore, la cupidité qui nous tyrannise, le respect humain qui nous arrête, l'égoïsme qui nous endurcit; se tenir continuellement en garde contre les attraits du vice, les espérances de la fortune, les dangers du monde, les douceurs de la louange, les séductions de l'exemple, les amorces du plaisir; respecter dans notre esprit le dépôt de la vérité, dans notre cœur le trésor de l'innocence, sur notre corps le voile de la pudeur; tels sont nos principaux devoirs envers nous-mêmes. »

Les conseils que l'auteur donne aux jeunes personnes, pour se conduire dans le monde et dans leur ménage, offrent partout la même sagesse. Le style, comme on a pu le remarquer, a du nombre, de l'élégance et de la correction ; on y trouve même quelquefois cette onction affectueuse qui fait le charme de Massillon; mais on pourrait, ce me semble, lui reprocher un peu trop de mollesse et une trop grande abondance d'ornements; au reste, ce défaut est celui de l'école moderne, il passera pour une qualité précieuse aux yeux de bien des gens, et, dans tous les cas, il ne peut nous empêcher de mettre le *Cours de morale* de M. Amalric au nombre des livres d'éducation les plus recommandables.

1810.

Épître à un jeune littérateur sur l'influence des mœurs sur les lettres, par M. Hyacinthe Morel [1].

Si nous en croyons MM. les membres de nos athénées parisiens, l'Hippocrène prend sa source à la Râpée et va se perdre au Gros-Caillou, ou, pour parler sans figure, on ne fait de bons vers qu'à Paris. Sur la foi de ces messieurs, nous serions donc portés à croire que *l'Épître à un jeune littérateur sur l'influence des mœurs sur les lettres* a vu le jour dans le quartier Saint-Jacques, qui est, comme chacun sait, la capitale de la république des lettres.

Cependant M. Morel, en nous déclinant ses titres de professeur à l'école secondaire d'Avignon et de secrétaire perpétuel de l'Athénée de Vaucluse, nous indique que ses vers ont pris naissance sur les bords du Rhône.

Quelle que soit leur origine, ils n'en méritent pas moins de fixer l'attention des hommes de goût, et je m'empresse de les faire connaître à nos lecteurs.

On sent qu'un ouvrage de cette nature est peu susceptible d'être analysé ; l'on doit se contenter de citations qui donneront d'ailleurs une idée plus juste de la manière et du talent de l'auteur.

Après avoir établi que la décadence des mœurs entraîne celle des lettres, le poëte ajoute :

Le style réfléchit la morale publique :
Des germes corrompus infectent-ils les cœurs?

[1] Avignon et Paris, in-8°, 1810.

Digitized by Google

Bientôt le mauvais goût naît des mauvaises mœurs.
Chez un peuple énervé, quand la haine des vices
Se relâche et se perd en de molles délices,
L'écrivain aurait-il cette mâle fierté
Que lui donne des mœurs la sainte austérité?
L'esprit, à la nature, aux vertus infidèle,
Se corrompt sous l'erreur qui devient son modèle;
Privé de la franchise, il perd son abandon,
Et de toucher le cœur il n'a plus l'heureux don.
Ah! ce n'est plus alors qu'une muse céleste
Nous rend les doux combats de Pylade et d'Oreste,
D'Andromaque et d'Hector peint les adieux touchants,
Et du charme de l'âme embellit tous ses chants.
. . . . . .
Des siècles reculés interroge l'histoire :
Partout, avec les mœurs, des arts périt la gloire.
Lorsque Athène imita les mœurs de Sybaris,
La mollesse des cœurs passa dans les écrits.
Descends chez les Romains, place-toi sous Octave :
Avec Rome déjà le talent s'y déprave;
Ce n'est plus ce goût sûr, cette simplicité,
Ni du trait primitif l'aimable pureté;
Cet art qui du vrai seul adore et suit la trace,
Qui, même à la raison, fait approuver l'audace,
Qui, sous le joug des lois glorieux de fléchir,
Sait respecter la borne au lieu de la franchir.
C'est Ovide, en un mot, qui succède à Virgile,
Ovide, heureux Protée, et séducteur habile,
Qui, dans ses vers, ami du brillant et du faux,
Fait, à force de grâce, absoudre ses défauts,
Mais dont les successeurs, école téméraire,
Cherchant, loin des anciens, un nouvel art de plaire,
Et de l'esprit du maître idolâtrant l'abus,
Outrèrent ses défauts, sans avoir ses vertus.
Observe nos Français aux jours de la régence,
Jours d'avides calculs et d'aveugle licence,
Où le venin des mœurs, gagnant tous les esprits,
De la littérature empoisonna les fruits.
Deux écrivains [1] alors brillants, pleins d'artifice,
Du vieux temple du Goût assiégeaient l'édifice,
Et, des États du Pinde avilissant les lois,
Novateurs factieux, en décriaient les rois.
L'un, des pompons de cour avait chargé l'églogue;
L'autre, du ton naïf dépouilla l'apologue;
Tous deux, par la finesse et la subtilité,
Remplacèrent la force et la simplicité :
Plus de lois, plus de frein; par leur main indiscrète
L'imagination vit briser sa palette,
Et partout la *pensée* aride et sans couleurs
Aux dépens de l'*image* envahit les honneurs.
. . . . . .

Mais arrêtons-nous, car insensiblement je citerais toute l'épître, et M. H. Nicole, libraire, rue de Seine, n° 12, aurait une action judiciaire à exercer contre moi.

Le talent de M. Morel pour la poésie était déjà connu; les amateurs de beaux vers se rappellent encore l'*Épître à un jeune matérialiste*; la Harpe en rendit, dans le temps, un compte fort avantageux.

MM. les journalistes, qui parfois se piquent de justice et d'impartialité, ont également parlé avec éloge d'un recueil de poésies de M. Morel, publié en l'an VII, chez Pougens.

1814.

Les Remontrances du parterre, ou Lettre d'un homme qui n'est rien à tous ceux qui ne sont rien. Troisième édition [2].

Les brochures, les pamphlets, les injures se multiplient de toutes parts et sous tous les formats. C'est une véritable épidémie. Elle aura sans doute un terme, mais en attendant il est bien difficile à la sagesse de faire entendre sa voix. J'avais depuis plusieurs jours sur ma table *les Remontrances du parterre*, et je ne les avais pas encore parcourues. Un titre piquant est presque toujours une perfidie. Cependant je communiquais à l'un de mes amis les tristes réflexions qui me passaient par la tête : « Que d'exagérations dans tout ce qui se publie chaque jour à Paris! lui disais-je, que de platitudes! que de ridicules flagorneries! que d'absurdités! C'est avec ce malheureux fatras néanmoins qu'on trompe les gouvernements, et qu'on les entraîne dans de fausses démarches dont les suites peuvent être si funestes. Parmi tant d'écrivains raisonnables dont la France s'honore, n'y en aura-t-il pas un qui nous fasse entendre le langage de la modération, de la décence et de la vérité! — Eh quoi! me répondit mon ami, vous n'avez donc pas lu *les Remontrances du parterre?* » je les pris, et, sans désemparer, j'en achevai la lecture. Je conseille à mes lecteurs d'en faire autant... je forme des vœux pour que cet opuscule, aussi bien pensé que bien écrit, tombe, malgré les précautions des courtisans, sous la main des souverains et de leurs ministres. Une citation suffira pour justifier nos éloges :

« C'est parce que nous voulons de bonne foi que les Bourbons se rétablissent et se maintiennent sur le trône de France, que nous devons désirer qu'ils n'écoutent pas les conseillers stupides ou perfides qui les pressent d'être l'âme d'un parti plutôt que les pères de toute la nation, de démolir l'ouvrage qu'ils trouvent fait, et d'attaquer les idées qu'ils trouvent établies, au risque de rallu-

[1] Fontenelle et Lamotte.

[2] Par M. Bellemare, sous le pseudonyme de Jérôme Lefranc. C'est le même qui, plus tard (1820), publia un roman intitulé : *le Chevalier Tardif de Courtac*, 5 vol. in-12. L'auteur a laissé d'honorables souvenirs, dans la ville d'Anvers, en qualité de commissaire général de police (1810-1815).

Digitized by Google

mer les passions, d'enflammer et d'aigrir les amours-propres, et de répandre dans les esprits une méfiance générale dont les conséquences seraient incalculables.

« Ce sera certainement la faute de ces hommes si la nation se trouve encore une fois égarée, ruinée, poussée au trouble; et il ne tiendra pas à eux que ce malheur n'arrive bientôt. Les imprimeries et les rues de la capitale sont infectées de leurs niaiseries et de leurs obscurantes doctrines. Les boutiques sont tapissées de leurs libelles et de leurs constitutions. A aucune époque de la révolution l'on n'a vu l'opinion publique travaillée avec plus d'acharnement et de stupidité. L'un demande la constitution de la Turquie; l'autre veut qu'on retrouve tous les capucins et tous les frères mendiants pour les mettre à la tête des affaires. Un troisième prouve que, par cela seul que le roi est remonté sur le trône, les parlements, le Châtelet, les dîmes, les couvents, les ordonnances de Charles IX et de Louis XI sont également rétablis, et que tout le monde se trouve, de plein droit, rajeuni de vingt-six ans. Un autre s'étonne que le clergé ne soit pas encore rentré dans ses biens, et le pape dans ses annates. Tous demandent humblement la permission de n'être plus que des ilotes ou des mameluks. Presque tous s'accordent à dire qu'il ne faut plus donner de constitution à la France, parce que ce mot réveille l'idée de la liberté et le souvenir de nos agitations civiles.

. . . . . .

« Heureusement le roi sera moins royaliste que ces gens-là. Il a l'esprit trop cultivé et l'âme trop élevée; ses études, son goût pour les sciences et les lettres l'ont mis en rapport avec trop d'hommes instruits pour qu'il soit permis de craindre que son règne tende à faire rétrograder le XIXe siècle. La guerre que l'on ferait, de nos jours, aux idées libérales, coûterait certainement plus cher à la France que la révocation de l'édit de Nantes, et, en tout cas, elle serait plus dangereuse pour ceux qui la déclareraient que pour ceux qui la soutiendraient. »

1816.

L'Almanach des Muses pour 1816.

Chaque poëte, ici-bas, a sa muse qu'il invoque dans les grandes occasions, à peu près comme les chevaliers errants jadis invoquaient la dame de leurs pensées, et si l'on songe qu'il n'est pas si petite bourgade, en France, qui n'ait son académie ou tout au moins son cercle littéraire, on conviendra que les muses se comptent, aujourd'hui, par centaines.

Le 1er janvier est une époque de gloire pour tous les faiseurs de madrigaux. C'est ce jour-là que leur progéniture poétique est mise en lumière, et qu'en échange de tous les beaux vers qu'ils ont débités pendant l'année aux Chloris du quartier, ils reçoivent, avec une satisfaction d'amour-propre qui se déguise mal sous les formes de la modestie, force compliments en prose, dans le cercle nombreux et bénévole de leurs parents, amis et connaissances.

Parmi les recueils poétiques ou soi-disant tels qui briguent l'honneur de nous servir d'étrennes, l'*Almanach des Muses* tient le haut rang par la considération attachée à l'ancienneté, et par le désir qu'ont MM. les bibliomanes de ne pas laisser leur collection incomplète. Quoi qu'il en soit, celui de 1816 présente, pour ainsi dire, un troupeau de muses : elles sont au nombre de cent cinq, non compris les modestes anonymes. En considérant que, dans cette multitude de noms, douze à peine sont connus, et que ce ne sont pas même les plus féconds, on serait tenté de regarder l'*Almanach des Muses* comme le noviciat du Parnasse, mais beaucoup de ces novices prennent une ferveur de jeunesse pour une véritable vocation, et je ne crois pas que le public soit tout à fait de leur avis.

Je doute qu'on trouve beaucoup de sel dans cette épigramme de M. Henri de Moncla :

Avec une justesse extrême
Damis nous définit un sot;
Et comment? Voilà le fin mot :
Damis se définit lui-même.

Et dans celle-ci de M. H. L. :

A DE NOUVEAUX RICHES.

A de nombreux valets on vous voit commander :
Vous donnez des bals et des fêtes;
Vous voulez cacher qui vous êtes,
Et vous le faites demander.

Voire même dans l'impromptu suivant du patriarche des muses fugitives, M. le chevalier Vigée:

Sans avoir vu même un seul trait
De cette Mégère exécrable,
On ferait très-bien son portrait;
Plus il ressemblerait au diable,
Plus le portrait ressemblerait.

Je pense encore que M. Moufle (de Chartres) pouvait rajeunir d'une manière plus heureuse un

Digitized by Google

vieux dicton, qu'il ne l'a fait dans la pièce suivante :

L'IVROGNE.

ANECDOTE VÉRITABLE.

Il vient de tomber dans la Seine,
Madame, accourez vite... ah! j'en suis effrayé. [taine.
— Qui donc? — Votre mari. — Lui? — La chose est cer-
— Est-il possible! ô ciel! — Je conçois votre peine;
Mais peut-être à présent est-il déjà noyé...
— Lui se noyer? Mon époux? Ah! sans doute
Ce n'est pas là d'où naît ma peur.
Ne craignez rien : pour l'eau l'ivrogne a tant d'horreur
Qu'il n'en boira pas une goutte.

Il nous serait facile d'étendre davantage la part de la critique, mais hâtons-nous de citer, avec éloge, deux fables de M. le Bailly; *mon Voyage à Beaugency*, de M. Lablée; *la Mélancolie*, romance de M. le Prévost d'Iray; la charmante romance de *la Colombe du troubadour*, par M. Émile; l'élégie de M. de Saint-Amand sur la mort de Parny; l'*Épître aux dindons* (qui est, selon nous, la plus jolie pièce du recueil et qui donne une idée très-favorable du talent de M. Damas), un fragment de *la Jérusalem délivrée*, par M. Parseval; l'épître intitulé *Ma Prison*, de M. Edmond Géraud, et même les vers sans contredit très-harmonieux de la muse tant soit peu mignarde de l'auteur d'*Azémia*, M. de la Chabeaussière.

Nous terminerons cet article en citant les stances de M. Michaux à ses *Dieux Lares*. Elles respirent une douce philosophie dont toujours on retrouve les sentiments et les expressions avec un nouveau plaisir :

O protecteurs de mes foyers,
Mes Lares, mes dieux familiers,
Salut! je vous revois après un mois d'absence.
De mon humble logis j'ai repassé le seuil :
Me voilà dans mon vieux fauteuil,
Et je reprends mon luth, las d'un trop long silence.

Je reconnais avec transport
Ce lit où sans trouble on s'endort,
Et ces livres chéris qui parent ma retraite;
Je retrouve ces lieux tels que je les quittai,
Et j'y rentre avec volupté,
Heureux d'y posséder tout ce que je souhaite.

Dieux domestiques, c'est à vous
Que je dois un calme si doux.
Mon cœur aima toujours à vous offrir son culte.
Du nom de marmousets et de magots chinois
On vous flétrit chez les Gaulois;
Mais les dieux sont si bons, qu'ils sont sourds à l'insulte.

Le temps n'est plus où ce héros,
Le jouet des vents et des flots,
Vous fit, par piété, compagnons de sa fuite;
L'homme en s'expatriant vous quitte sans efforts;
Il revient à vous sans transports;
L'homme n'a plus d'asile, il est cosmopolite.

Pour moi, sectateur du vieux temps,
J'aime à garder un peu d'encens
Aux dieux conservateurs de mon foyer tranquille.
Quel bonheur de revoir l'asile où l'on est roi,
D'y penser, d'y vivre avec soi,
D'estimer plus que l'or ses pénates d'argile!

Sans envie et sans envieux,
Ici je vis loin des fâcheux,
Ni flatté, ni flatteur, sans valets et sans maîtres;
Libre, je ne crains point qu'avec prétention
Un noble, par succession,
Vienne à moi se vanter des faits de ses ancêtres.

C'est ici que, loin des clameurs,
Je médite sur mes erreurs,
Et nourris mon esprit des charmes de l'étude;
Tandis que, sur le seuil de mon obscur réduit,
J'entends se briser à grand bruit
Les flots des passions et de la multitude.

Du congrès de Vienne, par l'auteur de l'Antidote au congrès de Rastadt, de l'Histoire de l'ambassade de Varsovie, etc. (M. DE PRADT)[1].

L'histoire de l'ambassade à Varsovie est regardée généralement comme l'œuvre d'un amour-propre irascible, comme le résultat de petites passions qui cherchent à se satisfaire, sans trop s'arrêter sur la délicatesse et la légitimité des moyens. Des anecdotes piquantes, quelques pensées énergiques, plusieurs aperçus fins et nouveaux ne paraissaient pas une compensation suffisante du vice radical qu'offraient le fond même et le plan de l'ouvrage. Au lieu de se défendre contre les attaques de ses nombreux adversaires, M. de Pradt a préféré, sans doute, détourner de cette esquisse les regards du public pour les occuper d'un grand tableau digne des méditations de l'homme d'État. On sent assez que nous voulons parler du *Congrès de Vienne*.

C'est un ouvrage d'un ordre supérieur et qui, pour être bien apprécié, n'aurait besoin que d'être analysé avec soin.

Après avoir tracé rapidement, dans les premiers chapitres, la chute de l'empire français, et la renaissance de la diplomatie, longtemps étouffée sous le colosse du siècle; après avoir indiqué l'objet que devait se proposer le congrès de Vienne, l'auteur nous rappelle la conduite des souverains rétablis sur leurs trônes en 1814.

« A l'époque de la restauration, dit-il, l'Europe a paru divisée en deux zones. Qu'on nous pardonne cette expression...

[1] 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

« Tout combattait, tout s'entre-choquait. Les peuples du Nord et ceux du Midi avaient également pris part dans la lutte et faisaient effort pour la terminer... Mais on dirait que les souverains de ces deux grandes divisions apportaient un esprit et marchaient vers un but tout différent...

« D'une part, on voit les souverains du Nord et de la Germanie guidant eux-mêmes leurs légions vers Paris, qu'ils atteignent enfin comme le terme et le prix d'une lutte acharnée, dans laquelle c'eût été tout perdre que de compter avec les saisons, avec les dangers, avec les fatigues, que dis-je? avec les sacrifices.

« D'autre part, les propriétaires des trônes que l'écroulement de celui de Napoléon a relevés et comme portés au jour par l'action d'un même ressort, viennent s'y replacer, sans avoir eu d'autre peine que celle d'aller du lieu de leur exil à celui du siége de leur puissance. La moitié de l'Europe a remis l'autre sur le trône, sans aucun effort de la part de celle-ci. C'est là que va éclater la différence des dispositions d'esprit entre ceux qui donnaient et ceux qui recevaient. »

L'auteur passe ensuite à l'énumération des fautes commises par les gouvernements d'Espagne, d'Italie et de France.

« Il paraît, dit-il, que la tendance générale des souverains du Midi a eu pour objet le pouvoir comme propriété innée du prince; qu'on a tout rapporté à cette idée; que tous les soins ont été employés à l'établir en principe, devant lequel toutes les considérations de service public devaient s'abaisser. Il semble surtout que l'on a tendu généralement à effacer le souvenir même des vingt-cinq dernières années et que l'on a voulu, non pas se borner à les arracher de l'histoire, à l'exemple de la muse de Chantilly, mais à les laisser en blanc dans les pages mêmes de cette histoire.

« Les princes du Nord, qui ont été établis ou rétablis, n'ont rien fait de pareil, et il est bien à regretter que, se détachant pour cette fois des idées, d'ailleurs si respectables, de l'indépendance qui appartient à chaque souverain, ceux du Nord, sauveurs de ceux du Midi, au titre des droits que cette restauration leur donnait sur eux, n'aient pas pris une initiative quelconque de conduite et de direction générale et que, dans une occasion où il ne s'agissait pas de la dignité de quelques hommes, mais du salut de tous, ils n'aient pas tracé une route qui ne conduisît pas directement à de nouveaux précipices.

« La faute de ce grand et capital oubli a déjà coûté cher au monde. C'est elle qui a donné ouverture au retour de Napoléon, attiré bien plus par la connaissance qu'il avait de l'état intérieur de la France, qu'appelé par les machinations de ses complices. Ceux qui avaient fait les frais du rétablissement avaient bien le droit d'en surveiller l'emploi. »

Dans le chapitre suivant qu'il intitule *État nouveau des nations*, et qui me semble un des plus remarquables de l'ouvrage, l'auteur peint à grands traits la révolution qui s'est opérée dans l'esprit humain depuis cent ans. Cette révolution est telle qu'on ne reconnaît rien de ce qui existait antérieurement à cette époque. « Le sol, dit-il, est resté, mais une race nouvelle l'habite; elle se meut sous le même ciel, mais sous un autre esprit.

« Chaque peuple, à son tour, a brillé sur la terre; à son tour, chaque idée, dans son temps, a exercé sa domination. Qu'on suive la marche de l'humanité : jusqu'ici la guerre, la religion ont formé l'occupation principale de tous les peuples; l'histoire ne parle guère d'autre chose : le tour de la civilisation est à la fin venu, il n'en faut faire honneur à personne en particulier, chacun y a porté son contingent.

« Dès que les peuples se sont mis en communication d'arts, de langage, de voyage, de correspondance, de commerce surtout, leur existence a changé. Renfermés chez eux, les choses qui étaient à leur portée excitaient seules leur attention et leurs hommages; les objets de comparaison manquaient; mais depuis que, par leur mélange, les nations, entrées pour ainsi dire les unes dans les autres, ont été frappées d'objets inconnus pour elles, leur esprit s'est étendu; il s'est ouvert comme celui des enfants s'ouvre avec l'âge et l'instruction; il s'est partagé sur une multitude d'objets qu'auparavant on connaissait à peine; il s'est adonné à des discussions nouvelles : celles-ci ont éveillé tous les esprits; les choses se sont élevées, agrandies, tandis que les hommes se rapetissaient à proportion : les discussions de droit ont pris la place des discussions de fait; par la progression naturelle des idées, on ne s'est plus tenu à savoir sous quelles lois on vivait, on a encore voulu savoir quel était l'esprit de ces lois; on a été jusqu'à leur demander quel était leur droit.

« Une fois arrivé à ce point, il fallait que le monde changeât de face. Comme il arrive toujours, de puissants génies ont paru dans cette nouvelle arène et s'en sont emparés : leur force, qu'en d'autres temps ils auraient portée sur des questions de fait ou de pure abstraction, ils s'en sont servis pour scruter les questions primitives de l'humanité à la manière du génie; ces écrivains sont remontés aux principes de tout, et se sont fermement établis dans ces hauts lieux, le reste de l'humanité a marché à leur suite; l'opinion s'est formée, elle s'est

Digitized by Google

étendue, elle a circulé, elle a pénétré partout; il y aurait eu autant de honte à paraître sous d'autres enseignes qu'à se montrer sous des costumes abolis par le temps. La communication établie entre tous les peuples a servi de véhicule au changement. Une langue nouvelle s'est introduite dans toutes les classes. Les titres du genre humain ainsi retrouvés sont devenus le manuel des générations naissantes : après plus de cinq mille ans, le monde a appris d'une voix puissante qu'il n'a pas toujours appartenu à des maîtres, qu'il ne s'est pas donné sans condition; dès lors toutes les sociétés humaines ont également daté d'un contrat, et la nature des anciennes souverainetés s'est trouvée changée.

« Si l'on pouvait douter de cette tendance générale de l'Europe, qu'on examine ce qui s'écrit depuis soixante ans; qu'on voie quels sont les sujets sur lesquels on a cherché à s'exercer, dans quelles routes les écrivains rencontraient la gloire; qu'on se rappelle à quelle école s'étaient attachés Catherine et Frédéric, et quels suffrages ils recherchaient.

« L'éducation de toutes les nations s'est trouvée faite à la fois. Auparavant, elles s'entendaient sans se parler; aujourd'hui elles s'entendent pour s'être parlé pendant vingt-cinq ans par l'organe de la révolution : ce terrible truchement a pu les épouvanter, mais il ne les a pas séparées. Là, comme partout, justice a été faite : ce qu'il y a eu de barbare, d'attentatoire aux droits des peuples a fait horreur, a été rejeté; ce qu'il y a eu de bon, de conforme au bien des peuples, a surnagé, a été recueilli, et reste, aujourd'hui, parmi les trésors des nations. »

L'auteur s'attache à démontrer que la civilisation a tué le despotisme en Europe, et fait sentir partout le besoin de constitutions; que c'est elle qui a mis un frein aux abus de la révolution et rendu impossible le rôle qui, jusqu'à ce jour, avait le plus séduit, le plus ébloui les hommes, celui de conquérant; que c'est pour avoir fait de l'Europe un champ de carnage militaire, pour avoir voulu faire une civilisation à sa guise et pour avoir comprimé les lumières que Napoléon périt, ainsi qu'il l'a reconnu lui-même, lorsqu'en partant pour l'île d'Elbe il s'est écrié : *Ce n'est pas la coalition qui m'a détrôné, ce sont les idées libérales.*

« La détonation des lumières comprimées, observe M. de Pradt, a renversé l'auteur d'un système anticivil. La machine électrique a foudroyé le mécanicien maladroit qui n'en connaissait pas les ressorts et le feu; il a appris dans sa chute que la lumière luit en tout temps et ne se laisse pas plus détourner que captiver.

« Elle est établie au milieu du monde, cette terrible machine, il n'est plus possible de s'en défaire; on ne peut songer qu'à la diriger.

« S'il est des hommes que cette vérité afflige qu'ils se consolent en y regardant de plus près; ils trouveront que ce qui convient le mieux aux autres est aussi ce qui convient le mieux à eux-mêmes; que c'est par ces lumières qu'ils redoutent si fort qu'ils ont été sauvés; qu'ils peuvent encore être conservés; et qu'enfin ce n'est que dans des routes droites et bien éclairées que l'on ne court risque de rencontrer ni précipice ni voleur!

« Nationalité, vérité, publicité, voilà les trois drapeaux sous lesquels désormais le monde prétend marcher : malheur à quiconque ne s'y rangera pas!

« Les peuples ont acquis le sentiment de leurs droits et de leur dignité; ils savent qu'ils sont le principe et le terme de la société et de ses pouvoirs; qu'ils n'existent pas pour quelques individus, mais que ces individus existent pour eux.

« Depuis plus d'un siècle, Fénelon (à cette autorité l'on pouvait ajouter celle de l'auteur du *Petit Carême*, Massillon) le leur avait dit, sans qu'ils l'eussent encore appris : ils le savent maintenant, et c'est à un pontife élevé dans la cour la plus idolâtre de son roi, que le monde doit la publication de cet axiome, le plus important qu'il ait encore entendu, et dont il a fait son droit commun.

« Tout doit donc être rapporté au bien des nations; mais comment s'opérera-t-il? par elles ou par autrui? Les nations ressembleraient-elles à ces indolents propriétaires qui commettent à d'autres mains le soin de leurs affaires; parce qu'elles l'ont fait, le feront-elles toujours?

« De là, la nécessité d'un gouvernement par lequel les nations interviennent dans leurs propres affaires, et en prennent une connaissance immédiate. Qu'elles en règlent les formes sur tous les accidents qui distinguent les différents peuples, à la bonne heure; mais que cette intervention subsiste : elle est indispensable.

« *L'ère des gouvernements représentatifs est arrivée.* Les nations jouissent de l'exercice de droits dont il y a cent ans elles n'avaient pas l'idée. Que de chemin fait dans un seul pas!

« Quand toutes ces constitutions seront établies, l'une ne deviendra-t-elle pas la sauvegarde de l'autre? à combien de perfectionnements la comparaison de ces codes nationaux ne fera-t-elle pas aspirer et atteindre! Cet événement est un des plus grands que le monde ait encore vus, un de ceux dont les suites se feront sentir le plus généralement et qui portent en eux le germe des plus grands bienfaits pour la société.

Digitized by Google

« C'est ce qu'appelaient sur la France tous les bons esprits, à l'aurore de la révolution : le sort en a disposé autrement, mais la chose était si bonne en elle-même, qu'après vingt-cinq ans d'aberrations et de malheurs, on s'est estimé heureux de s'y réfugier comme dans le port du salut commun.

« La route est aujourd'hui toute tracée pour les gouvernements. Ils n'ont pas l'embarras du choix, c'est la civilisation qui l'a frayée; qu'ils restent intimement unis avec leurs nations; que surtout ils ne séparent pas le pouvoir du savoir. Cette séparation est mortelle pour quiconque se la permet. Marcher à côté de son temps, c'est vouloir s'embarquer à côté du fleuve sur lequel on prétend voguer.

« Voilà le caractère particulier de l'époque dans laquelle nous vivons, caractère dont les traits doivent se renforcer tous les jours. La civilisation, cette divinité protectrice de l'espèce humaine, désormais couvre tout de son égide bienfaisante : n'allez pas la demander à quelques climats privilégiés; elle est partout, elle nous investit de toute part; chacun de ses actes est à la fois fait et cause; ne cherchez point à la restreindre, encore moins à la bannir, il faudrait l'éteindre à la fois dans l'univers, et celui qui se serait livré à cette témérité se hâterait de rappeler cette noble exilée, et lui redemanderait ses bienfaits comme on demande à l'air de soutenir par sa fraîcheur, et au soleil d'éclairer par sa lumière. »

Après avoir fait connaître la situation morale de l'Europe, et démontré combien serait vaine la tentative de faire rétrograder les lumières et de priver les peuples de constitutions, dont le besoin se fait sentir partout, M. de Pradt aborde la grande question de l'équilibre politique. « L'Europe n'a jamais eu, dit-il, un équilibre calculé sur des bases fixes ou régulières.

« Le traité de Westphalie était le seul monument en ce genre; encore n'était-il applicable qu'à une petite portion de l'Europe : il a bien fait naître l'idée d'un équilibre, ainsi que celle de la nécessité de contenir les grandes puissances les unes par les autres, et de garantir les petites par une honorable clientèle; mais ce qu'il y a eu d'observé dans ce plan était encore plus d'habitude que de calcul. A la vérité, quelques puissances se balançaient assez bien, mais elles ne formaient pas un tout combiné et adapté à un système général.

« Les secousses que l'Europe avait éprouvées depuis la paix de Westphalie n'avaient jamais été assez fortes, ni assez générales, pour faire désirer d'aller plus loin.

« La révolution a surpris l'Europe dans la position la plus critique, amenée par une infinité de causes toutes propres à faire ressortir la faiblesse de son système. C'était : 1° le ressentiment de l'Angleterre contre la France, comme auxiliaire de l'Amérique dans la guerre de l'indépendance; 2° la guerre de la Russie contre la Porte Ottomane; 3° les querelles de l'Autriche avec les Pays-Bas; 4° le mécontentement de la Hollande contre Joseph II, pour la guerre de l'Escaut; 5° l'imprudence de celui-ci dans son agression contre les Turcs; 6° les dissensions intérieures de la Hollande, qui y avaient attiré les Prussiens; 7° la froideur que cette intervention avait inspirée à la France contre son ancienne alliée; 8° la convoitise des trois puissances contre la Pologne, que l'on poussait graduellement vers le tombeau;... les frayeurs que l'Autriche faisait à l'Italie. Quelques puissances se trouvaient dans un état de croissance, et pour ainsi dire à la hausse, telles que la Prusse et la Russie; d'autres, au contraire, tendaient à la décadence, et étaient à la baisse.

« Tout était donc discorde et division en Europe; jamais les liens de l'association n'avaient été plus relâchés; la révolution n'a pas eu de peine à se faire jour à travers des intérêts aussi désunis; il n'y a que les corps bien liés, bien compactes, qui puissent résister.

« La mort de Charles II, roi d'Espagne, celle de l'empereur Charles VI, les guerres de la révolution française et la chute du nouvel empire, offrent quatre grandes époques qui permettaient de songer enfin à l'équilibre de l'Europe, et qui ont été manquées.

« Si jamais il fut un temps qui permît de s'en occuper, ce fut sûrement, poursuit l'auteur, l'époque de la révolution, qui, ayant tout changé, tout renouvelé, qui, ayant mis l'Europe à la disposition de la France, n'a présenté, dans ce long oubli des intérêts généraux de l'Europe, qu'une tendance continue à donner à ce pays, non la supériorité, il l'avait déjà, mais la suprématie; non la sûreté, mais l'empire.

« A Rastadt, à Campo-Formio, à Lunéville, à Amiens, à Presbourg, à Tilsitt, à Vienne (1809), à Prague, on ne rencontre pas un seul mot, pas une seule vue qui ait une tendance quelconque vers l'équilibre de l'Europe.

« C'est principalement l'empereur Napoléon qui s'est montré dépourvu de cet esprit public favorable à l'Europe; pour lui, cette contrée n'existait que comme une maison en démolition, sur les débris de laquelle il se proposait d'élever un édifice d'après des plans nouveaux et entièrement personnels. *J'avais*, a dit souvent ce prince, *un grand système politique*. Cette manière de travailler sur l'Europe n'était pas plus du goût de la France que

Digitized by Google

de celui de l'Europe même; car, il faut qu'on le sache bien, pour l'honneur de la France, elle applaudit à toutes les victoires de ses armées, en tout temps, en tout lieu, parce que ces victoires étaient son ouvrage et son honneur, mais elle n'a pas pour cela applaudi aux entreprises qui lui ont valu la gloire de ces triomphes. Ainsi, la France s'enorgueillissait de la victoire de la Moskowa, mais elle n'approuvait pas la guerre de Russie.

« La France a porté dans ses conquêtes un bon sens qui a manqué également à tous ses chefs. Pour elle, la ligne de démarcation et le point auquel on devait s'arrêter était au Rhin : c'était la seule chose que la France désirât véritablement, et qu'elle ait sincèrement regrettée.

« Qu'il est à déplorer qu'un esprit aussi étendu et aussi lumineux que l'était celui de l'empereur Napoléon ait pu s'égarer au point de songer à réunir une foule d'éléments étrangers les uns aux autres, *sans lien commun de situation géographique, de langage, de mœurs ni d'intérêts?* Qui pouvait faire que Rome et Lubeck pussent jamais se croire les membres d'un même État; que tous ces peuples consentissent à l'oubli commun et volontaire de tous les antécédents de gloire et de renommée qui leur appartenaient? Comment au contraire Napoléon n'a-t-il pas vu la solidité que prêtait à son établissement propre celui d'un ordre qui serait entré *dans les intérêts de tous?* Comment n'a-t-il pas mesuré la grandeur, mais la grandeur véritable qu'il acquérait aux yeux de tous les Européens, en résolvant le problème encore insoluble du véritable système de l'Europe?

« N'en doutons pas (et quiconque ne croit pas être quitte avec les vingt-cinq dernières années, en jetant sur elles un regard d'indignation ou de dédain, mais qui a retenu le souvenir de ce qui les a remplies, ne me démentira pas), jamais occasion pareille à celle qui s'est présentée devant Napoléon ne s'était encore offerte à aucun homme. Il avait affaire à des peuples dont on pouvait dire comme des Grecs à la fin de la guerre de Troie :

Fracti bello, fatisque repulsi;

partout on ne demandait que la paix, la stabilité et un ordre tolérable. La crainte qu'inspirait la France était fort grande; la renommée de son chef doublait cette crainte; il pouvait proposer tout ce qu'il aurait voulu pour l'aménagement régulier de l'Europe; il aurait tout obtenu, que dis-je? on se serait estimé heureux de le lui devoir. Il aurait recueilli pour cet établissement, qui entrait dans les intérêts de tous, autant de bénédictions qu'il en recueillit en France *pour le rétablissement du culte et pour tout ce qu'il avait fait dans l'ordre de la civilisation;* car c'est moins au guerrier qu'au restaurateur de l'ordre social que se sont adressés les vœux et la soumission de la France. Il en eût été de même de l'Europe. La résignation entière, absolue, avec laquelle la France s'est abandonnée à la direction de Napoléon, par la persuasion où elle était de la supériorité de ses lumières et de la pureté de ses intentions, l'Europe la partageait dans l'ordre de la politique qui la concernait.

« Plus heureux que n'avait jamais été aucun homme en pouvoir d'influer sur ses semblables, Napoléon trouvait tout le monde tellement fatigué, qu'il pouvait tout au nom du repos général. Il trouvait tout tellement brisé qu'il pouvait reconstruire où et comme il voulait; il trouvait la terreur tellement établie, que l'absence du mal ou même des coups moins rudes auraient passé pour des bienfaits.

« Si au lieu de cette foule de négociations et de traités qui ont morcelé l'Allemagne, au lieu de réunions successives de l'Italie, il eût fondé un bel ordre pour l'une, en s'en tenant lui-même à la limite aujourd'hui si regrettée du Rhin, et s'il eût profité de la vacance d'une grande partie des territoires de l'Italie pour y établir un ordre assorti à l'esprit d'indépendance qu'il y avait en quelque sorte créé, il aurait vu tous les peuples voler au-devant de lui, et faire de leur propre bonheur le gage de sa stabilité : mais le sort en avait autrement ordonné. Il a voulu que celui auquel il avait été donné de pouvoir tout renverser ne sût pas établir; que celui auquel il avait appartenu de rétablir ne sût pas affermir, et que, pour avoir voulu se substituer lui-même à l'Europe, il finît par être écrasé par elle.

« Ainsi a passé, sans fruit pour l'Europe, la plus belle occasion qu'elle ait jamais eue d'être enfin constituée en corps politique bien organisé, et de trouver dans cet établissement la réparation des maux qu'elle avait soufferts, ou une garantie solide contre leur retour.

« On était fondé, continue M. de Pradt, à s'attendre que le congrès de Vienne ne se bornerait pas à devenir un tribunal jugeant de la valeur de notes remises de loin en loin, mais une cour suprême qui procéderait et prononcerait au nom des intérêts généraux de l'Europe, dans un détachement absolu des intérêts privés. On attendait que dans le nouvel établissement formé des intérêts généraux se trouveraient, pour tous, la stabilité et le repos, dont tous sont privés depuis si longtemps.

« Par ce grand acte, l'Europe exerçait sur elle-même le droit de souveraineté dans toute son

Digitized by Google

étendue; c'était une société décidant sur elle, et stipulant pour elle. Le congrès prenait alors le caractère d'une grande solennité célébrée en l'honneur de la pacification de l'Europe; c'était, pour ainsi dire, la fête de son repos. Que d'avantages ne présentait pas cette direction, si elle fût devenue celle du congrès !

« Les Européens n'interrogeaient point le congrès de l'emploi qu'il entendait faire de telle fraction de souveraineté : mais ils lui demandaient si, après tant d'orages, il y aurait enfin du calme; si, après tant d'agitations, il y aurait enfin du repos; si, après tant de changements, il y aurait enfin de la stabilité; si, après tant de spoliations, il y aurait enfin sûreté pour la propriété; si, après tant d'incertitudes sur l'emploi de la vie, il y aurait enfin des positions assurées, et des dédommagements certains pour ce qu'elles coûtent à atteindre : ils ne demandaient pas seulement sous quelles dominations, dans quel ordre social ils vivraient, mais s'il y aurait enfin des dominations certaines, et un ordre social certain, sous lequel il leur serait donné de vivre; car depuis vingt-cinq ans, on ne sait comment l'on vit; et si l'on n'y met ordre, quel est l'Européen qui peut dire sous quelles lois il est destiné, lui et ses enfants, à passer sa vie?

« Voilà, n'en doutons pas, le langage que l'Europe adressait au congrès, et qui lui indiquait la hauteur à laquelle il devait se placer. Du sommet de l'Europe, embrassant du même coup d'œil les temps passés et les temps à venir, il devait ne songer qu'à l'ordre qui convenait le mieux à tous, celui qui donnait le plus de stabilité dans le présent, qui opposait le plus de digues aux changements que le temps introduit toujours. Que les nobles motifs de cet établissement eussent été présentés à l'Europe sous ces couleurs importantes que les principes généreux donnent à tout; principes qui ont toujours l'effet infaillible de saisir l'esprit des hommes et de les porter à l'obéissance par la plus sûre de toutes les voies, qui est la conviction; qu'on y eût joint des déclarations consolantes en faveur de l'humanité, telle que l'abolition de pratiques ou d'usages aussi contraires au bon sens qu'à l'ordre général : alors l'ouvrage était complet, et laissait dans les esprits des apaisements durables; alors le congrès se retirait au milieu des acclamations de l'Europe.

« Mais le congrès a été gêné par les attributions que les grandes puissances s'étaient faites à elles-mêmes de tous les objets à leur convenance. La cause n'était plus entière, même avant d'être entamée. Les décisions ne pouvaient donc plus tomber que sur des objets secondaires et sur des puissances d'un ordre inférieur. Usant du privilége des forts et des puissants, la Russie est arrivée au congrès avec le grand-duché de Varsovie, retenu d'avance par elle. De son côté, l'Autriche s'était retenu l'Italie. La Prusse avait fait de même pour la Saxe. L'Angleterre n'aurait sûrement pas permis d'établir la discussion sur Malte, Héligoland, le Cap de Bonne-Espérance. Dans cet état de possessions mises pour ainsi dire hors de cause, et les chefs du congrès plaidant les mains garnies, celui-ci ne pouvait plus travailler avec liberté ni avec la latitude nécessaire, mais seulement sur une étoffe bien raccourcie.

« Aussi le plan adopté par le congrès, propre peut-être à procurer un repos de quelques instants, ne pouvait pas créer un ordre durable par lui-même, parce que si la lassitude générale rendait très-vif, dans le moment, le sentiment du bénéfice de ce repos, et faisait que l'on s'en contentât, ce bien-être momentané n'empêchera pas que dans l'avenir on ne ressente, avec une égale vivacité, le malaise qui doit résulter des dispositions du congrès. Il a eu en sa faveur, il est vrai, cette espèce de lassitude qui fait que l'on s'accommode de tout par préférence à ce qui existe et qui blesse : c'est cette piqûre si mordante du moment dont parle Bacon; mais bientôt ces dispositions changent, le sentiment des maux passés s'efface et fait place à celui des maux présents dont, à son tour, il fait rechercher la réparation avec la même ardeur. C'est, n'en doutons pas, le sort qui attend l'ouvrage du congrès. On soupirait après le repos; on a cru le trouver dans le système que l'on a suivi, on s'y est livré : bientôt on n'en sentira que les inconvénients; ce sera le tour des regrets et des sentiments qui les accompagnent toujours. »

Un homme de plus au congrès de Vienne et l'Europe était sauvée! Ce n'est pas précisément ce que dit M. de Pradt; mais la *modestie* connue de l'auteur de l'*Ambassade à Varsovie* permet de croire qu'il pourrait bien avoir eu cette pensée, quoiqu'il n'ose l'exprimer en termes formels. Au surplus, il nous représente l'Europe (par les accroissements de l'Angleterre et de la Russie) pressée aujourd'hui entre deux masses dominatrices, dont l'une menace toute sa richesse, et l'autre toute sa liberté.

« Par là même, observe-t-il, l'Europe se trouve partagée en deux grandes divisions : l'une maritime, celle de l'ouest, qui s'étend depuis la Norwége jusqu'au détroit de Gibraltar; l'autre continentale, celle qui comprend les États placés, de la Suède jusqu'à Constantinople, et de la Vistule jusqu'au Rhin. »

Digitized by Google

L'auteur aurait voulu que, pour mieux s'astreindre aux trois grands principes qui doivent diriger l'Europe : 1° la simplification de son système, 2° la réunion de ses forces, 3° la distribution des pouvoirs européens adaptée à l'état politique et moral des nations, le congrès n'eût pas permis à la Russie de passer la Vistule; qu'il n'eût pas souffert l'envahissement de l'Italie septentrionale par l'Autriche; qu'il n'eût pas mis la Prusse en contact de frontières avec la France, etc.

Voici les observations que fait M. de Pradt à propos de l'ordre que le congrès devait établir même en se renfermant dans les limites qu'il s'était imposées :

« 1° Qu'on a annulé l'Italie en la morcelant comme on a fait, et surtout en la rendant autrichienne. Elle affaiblit l'Autriche par les ombrages qu'elle est destinée à lui donner pendant longtemps, et qui la forceront à consacrer une partie de ses forces à sa garde. Au contraire, dans un système, même inégal avec celui que nous avons indiqué (il s'agissait de ne diviser l'Italie qu'en trois États, l'Italie supérieure, les États de l'Église et Naples), ce pays devenait un membre très-efficient de la grande association européenne. On a commis là un retrait très-dommageable de la force générale de l'Europe. On songe à faire les affaires de quelques princes, et jamais celles de l'Europe.

« 2° Qu'il faut donner les mêmes regrets à certains arrangements adoptés pour l'Allemagne, lesquels font aussi une grande déperdition de ses forces. Ce pays compte beaucoup de souverains et peu de puissances. Chacune a sa politique à part, et s'occupe d'elle et de ses petits intérêts, avant de penser au corps de l'Europe et aux intérêts de l'Europe. C'est autant de perdu pour elle. Il faut des dangers extrêmes pour que ces États secondaires lui reviennent. Il était donc essentiel de diminuer cet inconvénient, en fortifiant les rois de cette contrée pour les rendre plus européens. Il y a trop de rois en Allemagne; ce qui n'est pas meilleur pour les trônes eux-mêmes que pour l'Europe.

« 3° Qu'il fallait (en réunissant toute la Saxe à la Prusse) faire au roi de Saxe un établissement convenable pour lui sous les rapports de l'indemnité, et pour l'Europe sous ceux de la politique.

« Lorsque nous insistons sur l'importance politique de l'incorporation de la Saxe à la Prusse, pour fortifier de ce côté la barrière de l'Allemagne, nous sommes bien loin de songer à condamner un prince, aussi auguste par ses vertus personnelles que par l'éclat de son rang, à la perte de ses États. A Dieu ne plaise que ces indignes pensées aient pu s'offrir à notre esprit! mais nous pensons que, puisque l'heure des sacrifices en faveur de l'Europe était arrivée, puisqu'il était démontré qu'une partie de la Saxe ne pouvait échapper à la Prusse, il ne fallait plus s'occuper que de trouver pour le roi de Saxe un dédommagement égal en puissance et en dignité à l'offrande qu'il aurait faite à la bonne constitution politique de l'Allemagne; et ce dédommagement se trouvait tout naturellement dans la cession de tout le territoire que la Prusse occupe entre le Rhin et le Weser[1]. On aurait érigé cet État en royaume; il eût été plus puissant que ceux du Hanovre et de Wurtemberg, et au moins autant que le royaume actuel de Saxe, sans avoir aucun de ses inconvénients. Cet arrangement présentait plusieurs grands avantages : le premier pour l'Allemagne, en ce qu'il fortifiait la barrière contre la France; le second pour le corps de l'Europe, en parant à la dispersion des États prussiens, et en les plaçant tous en regard de la Russie; le troisième, en ce qu'il permettait au royaume des Pays-Bas d'atteindre la limite du Rhin et de la Moselle, qui forment ses barrières naturelles. Cet État restera sans frontières véritables, tant que cet arrangement n'aura pas lieu.

« 4° Qu'il fallait faire rentrer la France dans les pays compris entre le Rhin et la Moselle, ainsi que dans la totalité de la Savoie et du comté de Nice.

« 5° Qu'il était à propos d'attribuer au Danemark, auquel, malgré le traité de Kiel, on n'a pu assigner qu'une ombre d'indemnité, les villes de Hambourg et de Lubeck, avec la partie du territoire de Hanovre qui est sur la droite de l'Elbe. En vain dirait-on que la franchise du port de Hambourg importe à toute l'Allemagne; a-t-on craint qu'en devenant Danois il ne cessât d'être commerçant? Altona, à la porte de Hambourg, ne fait-il pas un grand commerce? Les deux rives de l'Elbe n'appartiennent-elles pas au Hanovre et au Danemark, sans que le commerce de l'Allemagne en souffre? C'est encore là une de ces anciennes idées qui n'ont plus d'application dans le temps présent.

« 6° Que le Portugal, abandonné par son souverain, qui s'est fixé dans un autre monde, devait être assigné à un prince européen qui y résidât :

[1] Quelques politiques, le prince de Hardenberg entre autres, avaient pensé qu'on aurait pu former en faveur du roi de Saxe, en dédommagement de la cession de tous ses anciens États, un royaume des provinces rhénanes et de la Belgique M. de Pradt ne parle point de cette combinaison, il préfère se montrer favorable aux vues d'agrandissement de la maison d'Orange.

Digitized by Google

les trônes sont des bénéfices à résidence. Le bien mutuel de ce pays et de l'Espagne exigeait que le nouveau souverain fût choisi parmi les princes de la maison de Bourbon ; on n'a pu accorder à la reine d'Étrurie qu'une indemnité qu'on pourrait appeler dérisoire, et dont il paraît qu'elle ne veut pas. Pourquoi le roi son fils n'aurait-il pas été appelé à gouverner cet État délaissé? C'était le moyen d'éteindre une partie des jalousies qui règnent entre les monarchies d'Espagne et de Portugal.

« 7° Que le grand-duc de Toscane aurait dû être placé en Sardaigne avec un titre royal : la Corse devait faire partie de son nouvel apanage. Ces deux îles, situées au centre de la Méditerranée, auraient reçu une nouvelle vie par la présence d'un souverain uniquement occupé d'elles. La Sardaigne doit souffrir de l'absence du roi, comme la Corse souffre de l'éloignement de la France. Que fait d'ailleurs la Corse à la France? En 1789, la Corse lui coûtait annuellement plus de 800,000 francs : cet établissement était inutile et cher; ce qui faisait croire que la France le retenait moins pour elle que pour empêcher qu'un autre le possédât. Par suite de ce système, le roi de Sardaigne recevait Lucques et la Toscane, et possédait tout le littoral de la Méditerranée que Gênes lie parfaitement avec le Piémont. »

Ce projet d'organisation politique de l'Europe est, pour ainsi dire, le résumé de tout ce que l'auteur a dit sur la situation actuelle de la France, de l'Angleterre, de la Prusse, de la Russie, de la Pologne, de l'Autriche, de l'Allemagne, de l'Italie et du pape, de la Saxe et de Naples, des villes libres hanséatiques, de l'Espagne, du Portugal et de Malte, dans douze chapitres qui, tous, offrent des détails intéressants, des aperçus fins, des notions positives et sûres, mais dont toutes les parties ne se rattachent pas avec assez d'art à l'ensemble de l'ouvrage. Il résulte d'ailleurs, de cette multitude de pièces détachées, des répétitions nombreuses et, loin d'éclaircir la matière, elles l'obscurcissent parfois.

Les deux arrangements qui paraissent à M. de Pradt les mieux assortis à la constitution politique de l'Europe sont : 1° la réunion de la Norwége avec la Suède; 2° celle de la Belgique et de la Hollande.

Les détails dans lesquels il entre relativement au nouveau royaume des Pays-Bas nous touchent de trop près pour ne pas les mettre sous les yeux de nos lecteurs, qui ne manqueront point, sans doute, de remarquer les préoccupations de l'archevêque de Malines, désireux avant tout de ne pas déplaire au nouveau souverain dont sa fortune va dépendre.

« L'Europe, dit M. de Pradt, est appelée à recueillir de grands fruits de la réunion de la Belgique et de la Hollande; et plus cette union gagnera en étendue, plus elle deviendra utile au corps de l'Europe. Ce sujet demande un développement particulier.

« La Hollande, dans ses anciennes proportions, ne servait en rien à la politique générale de l'Europe : elle en était bien la banque et le magasin, mais elle ne formait plus un de ses membres politiques.

« La population de la Hollande était trop restreinte, trop occupée du commerce, trop bien payée par lui, pour pouvoir fournir une armée nationale. Aussi l'armée hollandaise était-elle presque entièrement formée de troupes étrangères : dans le fait, cette armée avait cessé de compter en Europe.

« La marine était peu nombreuse; les colonies étaient mal pourvues de troupes, et plus difficiles à garder par tous les principes de dissolution qui, depuis vingt-cinq ans, affectent l'état colonial en général.

« La Belgique, abandonnée à elle-même, ne présentait pas plus de garantie à l'Europe. L'Autriche y a renoncé de droit, de fait et d'intention. C'est à Venise, à Milan, qu'elle a complété le désistement de Bruxelles.

« Les Belges ont montré un attachement persévérant pour l'Autriche. Ce sentiment honore à la fois le gouvernement et les sujets; il a dû ajouter à l'amertume mutuelle de leur séparation. Mais depuis longtemps l'Autriche sentait les inconvénients de cette colonie continentale, à laquelle elle ne pouvait pas, comme faisait l'Espagne, aborder avec des vaisseaux, et qui, de plus, la mettait dans la dépendance de tout le monde. Une année de guerre absorbait les produits de dix années de paix. Le pays était envahi avant que les corps destinés à le protéger fussent sortis de leurs garnisons : l'ennemi était à Lille, et les défenseurs en Bohême ou en Hongrie.

« Le traité de la Barrière était une conception malheureuse dans laquelle il entrait plus de haine contre la France que de sûreté pour la Belgique. Ce même traité, en plaçant cette possession de l'Autriche à la portée de tout le monde, semblait aussi avoir été fait autant contre elle-même que contre la France, et pour la Hollande.

« Enfin, la possession de la Belgique par l'Autriche privait ce pays de la jouissance du commerce maritime auquel il est si propre par sa situation, par ses fleuves, par ses canaux, et par le génie de ses habitants.

« L'indépendance sous un prince particulier ne

Digitized by Google

portait pas la Belgique à un état de force utile à l'équilibre général; elle pouvait flatter le goût d'une partie de ses habitants, mais elle devait finir par coûter cher à tous. Ainsi isolée, la Belgique était une proie pour tout le monde, sans utilité directe pour personne. Dans cet état, on pouvait continuer à lui interdire le commerce maritime, et la tenir enfermée dans plusieurs lignes de douanes.

« La réunion à quelque souveraineté d'empire que ce soit offrait les mêmes inconvénients. On ne voit pas à quel souverain d'Allemagne on pouvait attribuer la Belgique, avec quelque apparence d'utilité pour les deux pays et pour l'Europe.

« Toutes ces suppositions sont pitoyables, il faut en convenir; plus on les examine, plus on en constate la vanité, et avec elle la nécessité de revenir à la seule combinaison que la nature et la force des choses consacrent, celle de la réunion de la Hollande avec les Pays-Bas.

« Développons-en les avantages pour les deux pays et pour l'Europe.

« La géographie, le climat, le langage[1], les habitudes unissent les deux peuples; la religion ne s'y oppose pas; car on peut mettre les intérêts politiques en commun en tenant très-séparés ses opinions et ses devoirs religieux. Presque toutes les souverainetés d'Allemagne présentent le même mélange, sans en être affectées. Le roi de Saxe exerce la religion catholique avec la plus grande régularité, sans avoir rien perdu de l'affection de son peuple, qui est tout entier luthérien fort zélé. A côté de lui, le roi de Prusse, luthérien, est l'objet d'une égale affection pour ses sujets protestants et catholiques. Le catholicisme domine en Silésie, et, dans la guerre qui vient de finir, ce pays s'est distingué par son attachement pour la Prusse. Sûrement l'uniformité de religion entre le prince et les sujets, ainsi qu'entre les sujets eux-mêmes, est un principe de tranquillité et de facilité pour le gouvernement; mais la différence n'exclut pas la possibilité d'un gouvernement approprié au bien d'un pays. D'ailleurs, la sixième partie des Hollandais professe la même religion que les Belges : on peut même dire que le grand nombre de catholiques qui se trouvent dans les deux pays doit devenir la source d'égards particuliers et de ménagements que la prudence ne peut manquer de conseiller. Toutes les convenances nationales appellent donc les Belges et les Hollandais à s'unir.

« Ajoutons que les convenances de l'Europe ne président pas moins à cette union.

« Un État placé de manière à pouvoir arrêter les premiers mouvements d'un ennemi puissant, trop faible lui-même pour conquérir, mais assez fort pour n'être pas conquis sans combats, et sans donner à ses défenseurs le temps de lui porter secours, également intéressé à défendre tous ses voisins et à n'en affaiblir aucun; cet État, disons-nous, est très-bien constitué pour être inoffensif pour tous et précieux pour chacun.

« Or, voilà ce que présente la réunion de la Belgique et de la Hollande.

« Ce pays comptera une population de plus de cinq millions d'habitants. Ce fonds est suffisant pour de grands services publics. Rappelons-nous ce qu'a fait Frédéric avec un nombre de sujets beaucoup inférieur.

« La richesse de ces deux pays est très-grande, soit par le commerce, soit par l'agriculture. Il a donc des moyens de finances égaux ou supérieurs à ceux des grands États. Ainsi constitué, le royaume des Pays-Bas place dans la balance de l'Europe un poids conservateur et pacifique qui, sans lui, n'existerait pas. Il couvre le Nord contre les attaques de la France; il couvrira la France contre les attaques du Nord.

« Son principe doit être de ne pas plus permettre au Nord de fondre sur la France, qu'à la France de fondre sur le Nord. C'est un corps interposé pour prévenir les chocs et amortir les coups qu'on pourrait porter de part et d'autre. »

Dans le chapitre intitulé : *Oublis du congrès*, M. de Pradt manifeste le regret qu'au congrès de Vienne, on ne se soit occupé ni de la *religion* ni des *colonies*.

« La religion, dit-il, et tout ce qui s'y rapporte

[1] Cette analogie de langage n'est cependant pas aussi générale que paraît le croire l'auteur du *Congrès de Vienne*. Une grande partie de la Belgique, c'est-à-dire la principauté de Liége, presque tout le Limbourg, le comté de Namur, le Hainaut, le Tournaisis, la moitié du Brabant et plusieurs cantons de la Flandre ne savent ni le hollandais ni le flamand, le français s'y parle exclusivement; mais, au fond, qu'importe la diversité de langues dans un État? elle a peut-être même, sous bien des rapports, plus d'avantages que d'inconvénients. L'Alsace, qui parle une langue étrangère, en a-t-elle été moins attachée à la France? Pendant plus d'un siècle, aucune atteinte n'y avait été portée à l'usage de la langue allemande, et l'idiome français était resté tout à fait étranger à cette province, tant pour l'organisation militaire que pour l'organisation civile. Aussi ne s'est-elle jamais crue sous le joug ennemi. Nous devons espérer que notre monarque, dont les intentions paternelles sont appréciées si généralement, ne sera ni moins juste ni moins politique que Louis XIV. On connaît les excellents articles insérés dans *l'Oracle*, ainsi que l'intéressant opuscule de M. Barafin sur cette matière. Le gouvernement est éclairé, il sait aujourd'hui quel est le véritable état de la question; il faut attendre son arrêt avec confiance. — Pas n'est besoin de remarquer que cette note date de 1816.

Digitized by Google

sont des objets d'une trop haute importance pour être négligés dans aucune des parties qui contribuent à son maintien. » Il aurait donc voulu que le congrès se fût occupé du soin d'assurer au clergé un sort fixe également éloigné de l'ancienne opulence et de l'indigence actuelle. Il parle ensuite du pape et de la cour de Rome en prélat qui connaît à fond les libertés de l'Église gallicane. Ce passage est très-curieux, mais d'une trop grande étendue pour figurer ici.

Quant aux colonies espagnoles du continent américain et à l'île de Saint-Domingue, il pense que le congrès pouvait les déclarer séparées de leurs métropoles qui, d'après tous les calculs des probabilités humaines, doivent perdre l'espoir de jamais les recouvrer. Du moins, de cette manière, elles auraient été rendues au commerce et à l'utilité de l'Europe.

« Pendant qu'on se bat et que l'on s'égorge en Amérique, dit-il, qui est-ce qui cultive les champs de l'Amérique? qui achète les marchandises de l'Europe? qui exploite les mines qui payent tout en Europe et dans tout l'univers? Si on se bat au Mexique, on souffre en Europe. C'est à ce mal qu'il fallait remédier : et qui mieux que le congrès pouvait le faire? qui mieux que lui pouvait faire sentir qu'il ne s'agissait pas seulement de l'Espagne, mais de toute l'Europe visiblement affectée par ces commotions?

« Au point auquel les choses en sont venues, l'Amérique n'appartient plus à l'Espagne : directement elle n'appartient qu'à elle-même, et indirectement au corps de l'Europe. D'ailleurs n'a-t-on pas dit souvent que la conquête de l'Amérique avait dépeuplé et ruiné l'Espagne? Ce que l'on peut assurer, c'est que la tentative d'une nouvelle conquête achèvera infailliblement l'ouvrage de la première. C'était à terminer cette sanglante agonie que l'on aurait désiré voir le congrès appliquer tous ses soins : par ce seul acte, il devenait le bienfaiteur de l'univers. »

Tout ce que M. de Pradt dit ailleurs, sur la nécessité d'une réduction combinée dans les forces militaires des divers États de l'Europe, pourrait bien n'être qu'un rêve philanthropique ; mais nul doute que l'exécution de cette salutaire pensée eût été un des plus beaux titres de gloire des négociateurs du congrès de Vienne.

Nous arrivons au terme de l'analyse d'un ouvrage que nous regardons comme un des plus forts et des plus importants qu'on ait publiés, en France, sur la politique, depuis l'*Esprit des lois*, avec lequel nous n'entendons cependant pas le mettre en parallèle. C'est dommage qu'il se ressente trop, tant pour l'ensemble que pour les détails, de la rapidité de sa composition. Il est vraisemblable que l'auteur resserrera quelque jour la matière dans un moins grand nombre de chapitres ou qu'il les liera plus étroitement entre eux; qu'il fera disparaître son exagération paradoxale sur les monuments publics et les beaux-arts, ainsi que plusieurs autres assertions tout au moins hasardées; et qu'enfin on n'aura plus à lui reprocher de contradictions, comme lorsqu'il affirme que la guerre aura désormais le commerce pour objet, tandis que d'autre part il représente l'Europe toujours en proie à cet esprit militaire, véritable fléau sous lequel tous les peuples gémissent.

Le style, on a pu s'en convaincre, est remarquable par des images brillantes, des expressions énergiques et une clarté généralement soutenue. Peut-être y désirerait-on moins de métaphores; les charmes d'une élégante simplicité ont aussi leur mérite qui même, pour être de jour en jour plus rare, n'en serait que plus digne d'éloges. Le père Bouhours, que Voltaire, dans son *Temple du Goût*, représente occupé sans cesse à prendre note des négligences qui échappent aux hommes de génie, en trouverait sans doute à recueillir ici, mais convenons qu'elles n'y sont pas en grand nombre [1].

Le Caveau moderne ou le Rocher de Cancale, pour 1816, orné de musique. (10e année de la collection.)

La tête exaltée par les mille et une brochures où nos folliculaires de tous les partis prennent à tâche de combattre, comme en champ clos, l'équité, le bon sens et la sagesse, deux amis disputaient à outrance sur des principes politiques qu'ils n'entendaient guère mieux l'un que l'autre. Ils étaient

[1] J'avais prêté *le Congrès de Vienne* à M. Benjamin Constant qui se trouvait alors à Bruxelles. Voici la lettre qu'il m'écrivit à ce sujet :

« Je vous renvoie, Monsieur, le livre de M. de Pradt, en vous remerciant mille fois et de me l'avoir prêté et de me l'avoir fait lire. Je vous dois le plaisir qu'il m'a fait, car sans votre recommandation je ne l'aurais vraisemblablement pas lu. C'est un ouvrage excellent, bien au-dessus de tout ce que l'auteur avait écrit jusqu'à présent, et, indépendamment de son mérite intrinsèque, il me fait plaisir par le caractère de l'auteur, chez qui le courage ne peut être qu'un bon calcul; j'ai essayé de vous trouver chez vous avant-hier, je voudrais bien que nous nous vissions davantage. Vous avez eu la bonté de me promettre les *Moniteurs* du mois de juillet et suivants. Si je pouvais les avoir, ils me seraient fort utiles.

« Agréez mille remercîments et mille amitiés.

« B. C.

« Ce 29 décembre 1815. »

Digitized by Google

sur le Pont-Neuf (à Paris), et la statue de Henri IV, qui fournissait des arguments aux deux orateurs, avait, pourrait-on le croire, donné naissance à ce chapitre de discussion. La querelle s'échauffait, et le lien d'une intimité de vingt années allait être sacrifié à des chimères, lorsqu'un marchand d'étrennes se met à crier : *Le caveau moderne ou le Rocher de Cancale, pour* 1816.

Nos disputeurs l'achètent, et, désarmés par les muses joyeuses du Vaudeville, bientôt ils répètent, avec le chevalier de Piis, sur l'air : *Chantez, dansez, amusez-vous!* ce refrain qui vaut un long traité de morale pratique :

Plus de débats, plus de procès :
Soyons Français! soyons Français!...

Prévenu, par cette anecdote, en faveur des aimables chansonniers de Cancale, je me suis empressé de lire ce recueil et je l'ai lu d'un bout à l'autre avec un plaisir presque continuel.

La vraie philosophie, le vrai patriotisme, tel que chacun devrait l'entendre, se sont réfugiés aux banquets des disciples d'Épicure.

Nous indiquerons, comme les chansons les plus agréables du recueil : *l'Habit de cour; la Mère aveugle ou la Fileuse; Vieux habits, vieux galons; le Nouveau Diogène*, et *Plus de politique*, de M. de Béranger, l'ancien historiographe, comme chacun sait, du royaume d'Yvetot; l'*Oreille*, de M. Tournay; *Ça n'se dit pas*, de M. Ourry; *ma Tactique* et *le Café des Gobe-Mouches*, de M. Désaugiers; *Toujours, toujours*, et *les Casse-Cou*, de M. de Piis; *M. Girouette*, de M. Antignac; *la Morale des Epicuriens, M. Tourniquet* et *C'est trop de politique comme ça*, de M. Jacquelin; *le Réveille-matin*, de M. Brazier; *le Gascon qui cherche la vérité*, de M. Théaulon; *Moquons-nous de ça; les Pantins et les masques arrachés*, de M. Gentil; *la Chansonnette et le vieil Épicurien*, de M. Armand Gouffé.

Nous allons d'abord passer la revue des *Pantins*, de M. Gentil, parmi lesquels nous trouverons, sans doute, quelques personnes de notre connaissance.

Air : *Que Pantin serait content.*

Que de pantins ici-bas,
Bien burlesques,
Bien grotesques,
Dont on voit agir les bras
Par des fils qu'on ne voit pas!

Lorsque Dorlis, en vœux prodigue,
Crie aujourd'hui *vive le roi!*
Criant hier *vive la Ligue!*
Dorlis ne dit que *vive moi!*
Que de pantins, etc.

Voyez ce prince énigmatique,
Appartenant au plus offrant,
Dans sa lunette politique
Chercher toujours d'où vient le vent.
Que de pantins, etc.

Voyez de ce grand amphibie
L'habit et d'hiver et d'été,
Suivant le beau temps ou la pluie
Se retourner à volonté...
Que de pantins, etc.

Admirez ce preux qui réclame
La croix qu'on donne au vrai soldat,
Parce qu'il partagea dans l'âme,
De loin,... les dangers du combat.
Que de pantins, etc.

Voyez ce poëte à système,
Habillé de toute couleur,
Pour Louis finir un poëme
Qu'il commença pour l'empereur.
Que de pantins, etc.

Voyez ailleurs monter en chaire
Certain docteur très-érudit,
Qui vous dit tout ce qu'on doit faire
Et ne fait rien de ce qu'il dit.
Que de pantins, etc.

Voyez, du fond de sa province,
Accourir cet ami du roi,
Par le désir de voir son prince...
Et d'avoir un petit emploi.
Que de pantins, etc.

Entendez ce commis qui gronde
En vous disant que rien ne va;
Mais tout ira mieux dans le monde
Dès qu'en place on le remettra.
Que de pantins, etc.

Voyez-vous ce nouveau Pompée,
Avec l'air guerrier d'un bedeau,
Fier de son nom et d'une épée
Que la rouille attache au fourreau?..
Que de pantins, etc.

Un ennemi rempli d'adresse
Vous propose un jour de traiter;
Sa générosité vous laisse
Tout... ce qu'il ne peut vous ôter.
Que de pantins, etc.

Bref, à la cour, en ville, en guerre,
Chez *Séraphin* et chez *Thémis*,
Il faut chanter l'année entière,
Même avec ceux qu'on nomme amis...
Que de pantins, etc.

Digitized by Google

Pour compléter notre article nous emprunterons à M. de Béranger sa jolie chanson de l'*Habit de cour ou Visite à une altesse :*

AIR : *Allez-vous-en, gens de la noce.*

Ne répondez plus de personne,
Je veux devenir courtisan;
Fripier, vite que l'on me donne
La défroque d'un chambellan.
Un grand prince à moi s'intéresse,
Courons assiéger son séjour.
Ah! quel beau jour! (*Bis.*)
Je vais au palais d'une altesse,
Et j'achète un habit de cour.

Déjà, me tirant par l'oreille,
L'ambition hâte mes pas,
Et mon riche habit me conseille
D'apprendre à m'incliner bien bas.
Déjà l'on me fait politesse,
Déjà l'on m'attend au retour.
Ah! quel beau jour! (*Bis.*)
Je vais saluer une altesse,
Et je porte un habit de cour.

N'ayant point encor d'équipage,
Je pars à pied modestement,
Quand de bons vivants, au passage,
M'offrent un déjeuner charmant.
J'accepte; mais que l'on se presse,
Dis-je à ceux qui me font ce tour.
Ah! quel beau jour! (*Bis.*)
Messieurs, je vais voir une altesse,
Respectez mon habit de cour.

Le déjeuner fait, je m'esquive;
Mais un de nos anciens amis
Me réclame, et, joyeux convive,
A sa noce je suis admis.
Nombreux flacons, chants d'allégresse,
De notre table font le tour.
Ah! quel beau jour! (*Bis.*)
Pourtant j'allais voir une altesse,
Et j'ai mis un habit de cour.

Enfin, malgré l'aï qui mousse,
J'en veux venir à mon honneur.
Tout en chancelant je me pousse
Vers le palais de monseigneur.
Mais à la porte où l'on se presse,
Je vois Rose, Rose et l'amour.
Ah! quel beau jour! (*Bis.*)
Rose, qui vaut bien une altesse,
N'exige point l'habit de cour.

Loin du palais où la coquette
Vient parfois lorgner la grandeur,
Elle m'entraîne à la chambrette
Si favorable à notre ardeur.
Près de Rose, je le confesse,
Mon habit me parait bien lourd.
Ah! quel beau jour! (*Bis.*)
Soudain, oubliant son altesse,
J'ai quitté mon habit de cour.

D'une ambition vaine et sotte,
Ainsi le rêve disparaît.
Gaîment je reprends ma marotte
Et m'en retourne au cabaret;
Là, je m'endors dans une ivresse
Qui n'a point de fâcheux retour.
Ah! quel beau jour! (*Bis.*)
A qui voudra voir son altesse
Je donne mon habit de cour.

L'Angleterre vue à Londres et dans ses provinces, pendant un séjour de dix années, dont six comme prisonnier de guerre; par M. le maréchal de camp PILLET[1].

Il est un pays en Europe où le patriotisme naît tout naturellement de la félicité publique; où la propriété et la liberté individuelle sont constamment garanties par une constitution libérale; où le faible n'a jamais rien à craindre des entreprises de l'homme puissant; où les opinions sont respectées; où l'industrie peut, à son gré, prendre tout son essor; où le mérite suffit pour atteindre à la fortune et aux honneurs; où les bonnes mœurs et les vertus sont les heureux fruits de lois sages et humaines; où chacun, enfin, jouit de cette portion de bonheur à laquelle la nature donne des droits sacrés, et dont on voit néanmoins des classes entières déshéritées partout ailleurs. »

Cette heureuse contrée, cette terre de prospérité, c'est l'Angleterre, s'il faut en croire les philosophes français du dernier siècle.

« Quel pays horrible que celui où l'esprit public, ce mobile si noble lorsqu'il n'a d'autre but que l'indépendance nationale; prend un caractère tellement cruel et féroce, qu'il y étouffe toute étincelle de justice et d'humanité; où le gouvernement trouve toujours moyen de violer par la ruse une constitution qu'il n'oserait attaquer à force ouverte; où l'on n'arrive aux emplois que par l'intrigue et la corruption; où règne l'intolérance religieuse; où les impôts sont accablants par leur poids et par les formes vexatoires en usage pour les prélever; où la sûreté des fortunes et des personnes est compromise avec une effrayante facilité, parce que des lois incertaines y sont sacrifiées sans cesse à des considérations particulières et à d'indignes calculs d'intérêt; où l'on se joue des serments; où tous les liens de la société sont, pour ainsi dire, sans force; où l'état civil est à peine constaté, tant est grande la négligence avec laquelle les registres sont tenus; où le mariage

[1] Vol. in-8°.

Digitized by Google

n'est, en quelque sorte, qu'un nœud coulant; où, sous le voile de l'hypocrisie, qu'on ne quitte jamais, on cache le tableau de monstruosités inouïes : mœurs d'une dépravation sans exemple : incestes, adultères, vols domestiques, vols et assassinats sur les grandes routes, frénésie du jeu, ivrognerie, assassinats de femmes par leurs maris, de maris par leurs femmes, d'amantes par leurs amants, parricides, infanticides ! etc., etc., etc... »

Le pays où ces crimes sont plus nombreux en six mois que dans tout le reste de l'Europe pendant six années, est l'Angleterre, l'Angleterre telle que M. le maréchal de camp Pillet nous la représente dans l'ouvrage que nous analysons.

Voilà, certes, deux manières bien différentes d'envisager les mêmes objets; et quel guide préférer ici pour découvrir la vérité ?... nos philosophes ?... « Mais, dit M. Pillet (et je ne suis pas éloigné d'adopter, en la modifiant un peu, son opinion à cet égard), comblés de politesses, souvent de bienfaits, toujours prévenus par les premiers seigneurs de l'État, qui évitaient avec soin de les laisser approcher du peuple, dans la crainte qu'ils ne le connussent trop, ils entendirent répéter de toutes parts, en Angleterre, que ce n'était que sur ce sol protecteur de la liberté, de l'égalité, que la science obtenait le respect et les honneurs qui lui étaient dus; que là, seulement, les savants, orateurs et conservateurs de l'opinion publique, étaient les premiers appelés à tous les hauts emplois : ce qui établissait entre eux et la noblesse une espèce de confraternité qui nivelait les rangs.

« Incapables de voir les objets avec le sang-froid nécessaire pour mûrir de grands événements, nos hommes de lettres, nos philosophes voyageurs furent tous pris aux piéges de l'adulation anglaise. Montesquieu lui-même ne se déroba pas tout entier à cette séduction; et il suffit de lire attentivement son *Esprit des lois* et ses *Lettres familières*, pour être convaincu du mal que l'Angleterre a fait à son génie, sous le rapport français. A un premier sentiment d'amour du bien public vint se joindre, chez la plupart de nos grands écrivains, un sentiment de vanité personnelle. Bientôt ils n'aspirèrent plus qu'à une révolution qui pût asseoir la France sur les mêmes bases constitutionnelles qui distinguaient l'Angleterre des divers gouvernements de l'Europe, à une révolution qui les appelât exclusivement à gouverner l'État, ou qui fît placer du moins un jour leurs cendres dans le tombeau des rois, comme le sont, à Westminster, celles des Newton et des Shakspeare. »

Examinons maintenant si M. Pillet doit nous inspirer plus de confiance.

« Mon dessein, assure-t-il dans son Introduction, est de faire connaître aux Français les lois, les mœurs, les usages, la conduite politique d'une nation que j'ai observée dans sa capitale et dans ses provinces, en Amérique et en Europe, dans ses villes et dans ses campagnes, dans le salon du riche et dans l'atelier de l'artisan, enfin jusque dans les cachots des plus grands criminels avec lesquels, sans respect pour le droit des gens, on a eu plusieurs fois l'injustice de me confondre. Je dis ce que j'ai vu, ce que des milliers de mes compatriotes ont vu comme moi. J'écris sans partialité comme Français, sans récrimination comme prisonnier de guerre. Témoin et victime des vexations dont le gouvernement anglais s'est rendu coupable envers mes compagnons d'infortune [1], ma seule intention est de faire connaître à la nation française l'état vrai des esprits et des choses en Angleterre. Personne ne rend avec plus de plaisir que moi justice aux institutions libérales dont elle jouit. Je parlerai avec la même franchise de la corruption qui signale presque toutes les classes de la société dans ce royaume, sur lequel on a tant écrit en Europe depuis un demi-siècle, dans un gouvernement et chez un peuple dont les lois et les actes ont été, dans cet espace de temps, l'objet d'une admiration aveugle, admiration qui a été, j'ose le dire, la cause première de nos malheurs et des calamités des deux mondes.

« J'aurai rempli mon but, si mes concitoyens, après m'avoir lu, sont convaincus, comme je le suis, que nous avons peu de choses à envier à l'Angleterre; que nous devons être fiers et orgueilleux d'être Français; que notre caractère est noble, généreux, infiniment supérieur au caractère anglais, sous les rapports d'humanité, de civilisation et même de législation; que nos mœurs sont, à tous égards, préférables aux mœurs anglaises; que nos lois civiles, même avant leur réformation, étaient moins défectueuses que ne le sont les lois civiles d'Angleterre; que nous avons une idée fausse, exagérée de la probité politique des trois royaumes; et qu'il est temps, enfin, qu'en nous rendant nous-mêmes la justice que les Anglais nous ont constamment refusée, et en reprenant toute la dignité du nom français, notre esprit public et national naisse de notre propre expérience,

[1] M. le général Pillet a consacré huit chapitres (XLV-LII) au récit des souffrances qu'ont éprouvées les prisonniers français en Angleterre. On voudrait pouvoir douter de l'exactitude de ces détails, mais malheureusement ils sont confirmés tous les jours par les Belges qui faisaient alors partie des armées françaises et qui n'ont quitté les *pontons* anglais que pour venir traîner, dans leur patrie, les restes d'une vie languissante.

Digitized by Google

et se fortifie de tout ce que nous possédons de noble, de libéral et de grand, dans notre caractère et dans nos institutions. »

Il règne dans tout l'ouvrage un ton loyal et franc, un certain air de bonhomie qui ne permet pas de révoquer en doute la probité de l'auteur. Il cite d'ailleurs, à l'appui de toutes ses assertions, des faits puisés dans des sources non suspectes; mais ne généralise-t-il pas trop ses observations? et ne confond-il pas trop souvent les masses avec les individus? Ses tableaux de mœurs offrent, si je puis m'exprimer ainsi, le crime en action : on sent que l'imagination ne peut en avoir fourni le sujet, mais le peintre, égaré par le patriotisme, ne se plaît-il pas quelquefois à rembrunir ses couleurs? et lorsqu'il recherche avec empressement les scènes d'horreur, ne devrait-il pas nous retracer aussi d'honorables contrastes qui prouveraient sa scrupuleuse impartialité?

Je sais que dans plusieurs chapitres M. Pillet accorde, sans hésiter, la préférence à l'Angleterre sur la France, mais ce n'est guère que pour des objets, en quelque sorte, matériels, comme les routes, les voitures publiques, la poste, les auberges, etc.

Je conviens encore qu'il rend hommage à l'esprit public des Anglais, mais il le peint sous des traits qui doivent révolter tous les autres peuples.

« J'ai vu, dit-il, toutes les manufactures sans ouvrage, le peuple travaillé par la famine et accablé d'impôts, son papier-monnaie discrédité, chaque jour, par la nécessité d'acheter de l'or, pour subvenir aux premiers besoins et payer les armées. J'ai vu ses rivages menacés, et l'envahissement pouvait avoir lieu avec la certitude du succès, si la France ne se fût pas laissé distraire et guider, en quelque sorte, par les feux que l'Angleterre allumait au milieu du continent, pour écarter l'incendie qui menaçait ses foyers. J'ai vu ses armées se fondre en Espagne, et le gouvernement anglais obligé, pour prévenir leur anéantissement total, de détruire, dans les trois royaumes, la population dans une proportion bien autrement effrayante que ne l'est aucun des appels faits à notre population; enfin se créer dans son propre sein des émeutes pour augmenter, par la terreur, le nombre de ses recrues, et j'ai vu le peuple anglais au milieu de toutes ces calamités, j'ai vu ce peuple qui ne fait la guerre que par l'ambition dévorante de s'emparer du commerce du monde entier, dont la sûreté politique ne pouvait, sous aucun rapport, être mise en danger par la paix, s'écrier de toutes parts : *Il faut détruire la France, il faut que le dernier de ses habitants périsse; il faut, pour obtenir ce résultat, employer notre dernier homme en état de porter les armes, et notre dernière guinée!...*

« Enfin, j'ai vu ce peuple, après dix mois d'un système qui n'a pu se soutenir, non pas à cause de sa gigantesque étendue, mais à cause de notre défaut de courage et de patriotisme; je l'ai vu, dis-je, méditer, dans son désespoir extravagant, l'affreux projet de détruire jusques à la trace de la plus légère industrie dans l'Inde pour y porter les produits de la sienne et relever ainsi ses manufactures; se berçant de l'espérance de forcer les malheureux Indiens de tout recevoir *manufacturé* de l'Angleterre, même d'aller s'implanter dans leur pays; et l'esprit public n'a pas varié! »

Le plan qu'a suivi M. Pillet dans la marche de son ouvrage ne présente pas toujours un heureux enchaînement d'idées. Il résulte de ce défaut essentiel que les objets ne se classent pas avec facilité dans la tête du lecteur fatigué déjà par de fréquentes redites. On désirerait encore que l'influence des lois sur les mœurs et celle que les mœurs exercent, à leur tour, sur les lois, fussent indiquées avec plus de précision; le livre, en général, n'offre pas assez de ces rapprochements ingénieux qui font *jaillir* la lumière, et fournissent un texte abondant aux méditations et aux pensées de l'homme doué de la faculté de réfléchir. Quoi qu'il en soit, les chapitres *sur l'étude des lois, sur les cours de justice, sur les élections, sur la constitution, sur le parlement, sur le parti de l'opposition, sur le commerce, sur le militaire, sur la marine*, etc., supposent une grande variété de connaissances, et n'annoncent pas un observateur vulgaire.

Afin de donner une idée de la liberté avec laquelle l'auteur se permet de parler des hommes et des choses, nous rapporterons ce qu'il dit de la constitution anglaise :

« Depuis la nullité du roi, tombé en démence il y a plus de vingt-cinq ans, depuis les mesures vigoureuses de M. Pitt, d'après les leçons et à l'exemple de lord Chatham son père, il n'y a plus de constitution anglaise; la constitution anglaise n'a pas changé de forme ni de nom, mais elle a totalement changé de fait.

« D'après tous les publicistes anglais, le despotisme royal, l'aristocratie nobiliaire, et la démocratie populaire, sont les trois agents nécessaires pour une bonne constitution politique. Deux de ces agents doivent toujours être prêts à ramener l'équilibre contre le fort, quel qu'il soit, qui tendrait à s'emparer seul du pouvoir. Quand le principe royal et le principe démocratique, dont le premier, par son immuabilité, sa marche uniforme, le second par sa turbulence, doivent tou-

Digitized by Google

jours tendre à s'emparer, chacun pour son compte, de l'universalité du pouvoir, se trouvent alliés à une aristocratie sage et forte, la liberté et les droits sont garantis. Les principes démocratiques et royaux sont tout à fait effacés, aujourd'hui, du gouvernement anglais; et c'est l'aristocratie, qui semblait devoir être plus conservatrice que les deux autres, qui a consommé cet ouvrage, unie d'intérêt aux membres riches des communes, dans le but d'assurer un ordre de choses qui leur paraît garantir leur tranquillité et leurs fortunes respectives. Cette réunion forme une véritable oligarchie ministérielle.

« Les ministres n'appartiennent plus au roi, et ne sont plus de fait ses serviteurs, quoiqu'ils s'appellent de ce nom; les ministres dépendent de cette faction oligarchique dont la tête est dirigée par les grandes familles. Celles-ci cependant, par la crainte qu'elles inspirent et par l'ambition personnelle qui les porte à trop entreprendre elles-mêmes, n'ont pas la permission de figurer nominativement soit dans le ministère, soit dans les armées; mais elles créent et maintiennent les ministres et les généraux; ainsi, par exemple, lord Wellington n'est pas le général du roi ou de la nation, mais le général de l'oligarchie, pris dans une famille irlandaise, dont on croyait n'avoir point à craindre la prépondérance; et c'est pour écarter même cette prépondérance qu'à mesure que Wellington est devenu plus en faveur ou plus fort, on a éloigné avec plus de soin du ministère son frère le marquis de Wellesley, première cause de sa fortune.

« Le régent gouverne sous le nom du roi son père; mais ce prince n'est et ne sera sur le trône qu'un meuble de représentation. Il verra, comme aujourd'hui, figurer son nom à la tête des actes publics, de grandes démonstrations de respect seront prodiguées à sa dignité, mais il n'obtiendra jamais plus. L'état de déconsidération dans lequel il a vécu, et qu'on continue à maintenir, est un garant pour l'oligarchie qu'il n'aura que les formes du pouvoir, dans la portion même du pouvoir qui lui est atribuée par la constitution.

« La prévoyance a été plus loin : déjà elle s'est étendue jusque sur la fille du prince régent, la princesse Charlotte. On a cherché à *décolorer ses premiers pas*[1] dans le monde, afin de la mieux enchaîner, afin de ne pas s'exposer à la chance de revoir sur le trône d'Angleterre une nouvelle Élisabeth, dont l'oligarchie ne croit pas avoir besoin. La scandaleuse affaire que les petites flatteries des passions des princes ont suscitée au prince et à la princesse de Galles a eu principalement pour but d'enlever à ces augustes personnages toute espèce de popularité, d'amener le renvoi hors de l'Angleterre de la princesse de Galles, et de priver la princesse, sa fille, des conseils d'une mère dont le caractère opiniâtre eût pu suggérer des idées fortes de gouvernement.

« Il n'y a pas de doute que, dans l'ordre actuel, le gouvernement anglais, tel qu'il est, se trouve placé entre deux écueils. Qu'il paraisse un prince fort à sa tête, que la démocratie soit caressée, l'aristocratie, effrayée pour sa propre sûreté, verra s'échapper de ses mains les rênes du pouvoir, et le prince gouvernera despotiquement. Que ce soit, au contraire, un homme du peuple qui laisse briller un caractère tel que celui de M. Pitt, mais dans le sens purement démocratique, et alors le gouvernement anglais passera à l'état du républicanisme.

« Les dissensions politiques de l'Europe ne retardent cette dernière catastrophe que pour la rendre plus inévitable, si l'oligarchie, que son empiétation devrait effrayer, n'adopte pas le sage conseil d'abandonner une partie de ses empiétations, pour se restreindre dans les limites raisonnables qui seules garantissent la portion de puissance dont son intérêt bien entendu lui commande de se contenter. »

Dans un chapitre (le LIIe), intitulé *Projets de l'Angleterre sur l'Europe*, et qui commence par ces mots remarquables : CE CHAPITRE EST COURT, DANS DIX ANS IL SERA DEVENU UN LIVRE, l'auteur attribue à l'Angleterre des vues d'agrandissement et d'ambition qui pourraient bien ne pas convenir à toutes les puissances continentales.

« Si la destruction des Antilles et de leurs riches productions est, dit-il, *nécessaire* à la Grande-Bretagne pour la rendre propriétaire et dispensatrice des richesses du monde, pour arrêter les progrès d'une ennemie qu'elle commence à voir d'un œil non moins jaloux, et que déjà elle redoute presque autant que la France (les État-Unis d'Amérique), il ne lui est pas moins utile d'obtenir en Europe la possession de grandes villes maritimes qui lui servent d'entrepôt et assurent en même temps sa domination sur toutes les puissances du continent.

« Le projet que je dévoile ici, poursuit-il, paraîtra sans doute extravagant; mais un tel projet existe, et j'en ai eu la preuve en Angleterre de la bouche de personnages importants. En excitant des guerres continuelles, en prenant part à toutes les guerres, après avoir fatigué les divers peuples, après les avoir irrités contre leurs propres gouvernements, l'intention du gouvernement anglais

[1] Expression impropre et de mauvais goût.

Digitized by Google

(et cette intention naît d'un besoin devenu indispensable pour l'Angleterre) est d'amener un déchirement général. Il se flatte qu'il pourra appeler alors toutes les grandes villes maritimes de l'Europe, même les capitales de royaumes et d'empires : Pétersbourg, Copenhague, Stralsund, Dantzick, Lubeck, Hambourg, Brême, Embden, Amsterdam, Rotterdam, Anvers, Dunkerque, Nantes, Bordeaux, Bayonne, Lisbonne, Cadix, Carthagène, Barcelone, Marseille, Naples, Messine, Venise, Trieste, Fiume, Constantinople même, si jamais les événements le permettent, à une prétendue liberté politique et commerciale, sous le nom de *villes hanséatiques confédérées;* qu'il *garnisonnera* ces villes de troupes appartenant à l'Angleterre, sous prétexte de protéger, de maintenir leur liberté maritime.

« Que pour récompense d'un si grand bienfait il ne demandera que l'entrée et la sortie libre de ses vaisseaux dans leurs ports, en ne payant que les droits municipaux, et la facilité d'établir des comptoirs dans leurs villes; que de cette manière enfin il formera un empire ou monarchie universelle dont toutes les parties resserrées, unies par les liens du commerce, formeront autour du vieux monde une ceinture qui ne permettra à aucun produit brut, à aucun objet manufacturé d'entrer ou de sortir, qu'au profit et par la volonté de l'Angleterre.

« Pour s'assurer tout à la fois de la dépendance de ces villes, et repousser les entreprises de leurs anciens souverains, le gouvernement anglais aura à leur portée des colonies purement anglaises qui les surveilleront; Halland, dans la Baltique; Héligoland, dans la mer d'Allemagne, à l'embouchure de l'Elbe; les côtes d'Écosse et d'Angleterre, vis-à-vis les Pays-Bas et la France; Santona, destiné à faire un second Gibraltar dans le golfe de Gascogne; Gibraltar, Minorque, Malte, Corfou, les îles Ioniennes, seront ces colonies. Halland, Santona, Minorque et Corfou manquent; mais qu'on se donne la peine de lire les écrits politiques sur la prospérité future de l'Angleterre, et on verra que la prétention à leur possession a déjà été annoncée. Voilà comment il faut que la dette publique anglaise soit acquittée. »

Nous ne pousserons pas plus loin les citations. L'ouvrage de M. Pillet, écrit sans prétention, n'est pas exempt de négligences, de phrases incorrectes, d'expressions hasardées; incomplet à beaucoup d'égards, il renferme cependant trop de détails minutieux, et n'est point à l'abri du reproche de partialité; mais, tel qu'il est, il a tout ce qu'il faut pour piquer la curiosité du public, et certes il mérite une place dans la bibliothèque de tout homme qui pense, de tout homme qui sait apprécier l'indépendance de caractère et d'opinion[1].

A l'auteur de l'article VARIÉTÉS *du numéro* 16 *du* Surveillant.

Le massacre des protestants dans le bas Languedoc, Monsieur, a pénétré d'horreur toute l'Europe. Comment leurs bourreaux peuvent-ils professer la même religion que le vertueux Fléchier, cet évêque de Nîmes, qui faisait participer les indigents de tous les cultes à ses nombreuses aumônes? Lorsque vous vous élevez contre des crimes que l'Église ne réprouve pas moins que l'humanité, certes il n'est personne qui n'applaudisse à votre zèle; mais ce zèle ne va-t-il pas trop loin en rendant l'objet de vos inculpations un homme généralement estimé? Je sais que M. Maron occupe une place dans le *Dictionnaire des girouettes;* on y cite même un de ses discours, mais ce discours ne fait-il pas honneur au ministre de l'Évangile qui mêlait des vœux pour la paix aux cris de victoire dont tout retentissait autour de lui? Soyons indulgents, afin d'être toujours justes, et convenons qu'il est telle époque, dans la vie de Napoléon, où l'on a pu le louer sans être un vil adu-

[1] A propos de mon article et de l'omission qu'on avait faite de deux paragraphes, j'écrivis aux rédacteurs du *Surveillant* la lettre suivante :

« A messieurs les rédacteurs du *Surveillant.*

« Corioule, le 2 février 1816.

« Pour coopérer à la rédaction d'un journal, Messieurs, il faudrait habiter la ville où il s'imprime, afin de revoir soi-même les épreuves et d'éviter les contre-sens, les substitutions de mots et les omissions de phrases qui peuvent rendre un article ridicule.

« Retiré dans une solitude dont je charme les loisirs, au sein de ma famille, par la culture des lettres et de l'amitié, je sens tous les inconvénients de ne pouvoir remplir cette condition. Permettez-moi, du moins, de me plaindre d'une omission essentielle que j'ai remarquée dans le feuilleton du 1er février (premier extrait de l'ouvrage de M. Pillet).

« Après avoir fait à l'auteur le reproche de trop rembrunir ses tableaux, je disais :

« Je sais que dans plusieurs chapitres M. Pillet accorde, « sans hésiter, la préférence à l'Angleterre sur la France, « mais ce n'est guère que pour des objets en quelque sorte « matériels, comme les routes, les voitures publiques, les « postes, les auberges, etc.

« Je conviens encore qu'il rend hommage à l'esprit public « des Anglais, mais il le peint sous des traits qui doivent « révolter tous les autres peuples. »

« A la suite de ces deux paragraphes vient la citation des détails sur l'esprit des Anglais, telle qu'elle est dans le journal.

« J'ai l'honneur, etc. »

Digitized by Google

lateur. Que l'on condamne beaucoup d'actes arbitraires auxquels a donné naissance la fin d'un règne qui, sous tous les rapports, doit marquer dans les fastes de l'esprit humain; que l'on déplore l'abus de grandes qualités qui ont ensanglanté l'Europe dont elles pouvaient assurer le bonheur, j'y souscris sans peine; . . . . mais par cela même que le cercle des quinze dernières années a présenté tant de faces diverses, il devait être permis de modifier son opinion sur les hommes et sur les choses, selon qu'ils méritaient l'éloge ou le blâme. L'histoire de ce que l'on appelle vulgairement un héros est, pour l'ordinaire, une tragédie en plusieurs actes : on peut très-bien admirer les premiers, sans être tenu d'applaudir aux autres. C'est précisément le cas de M. Maron, comme il est facile de s'en convaincre par une lecture réfléchie de ses harangues... Mais, dit-on, il a prostitué sa lyre, en célébrant les faits et gestes de Napoléon dans de nombreuses pièces de vers latins. Je répondrai toujours : *à quelle époque?* N'était-ce pas à l'époque où le souverain pontife proclamait ce prince L'OINT DU SEIGNEUR; où le plus illustre des potentats actuels se faisait, au théâtre d'Erfurt, l'application de ce beau vers d'Œdipe :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux;

où une archiduchesse d'Autriche paraissait flattée d'unir ses destinées à celles du vainqueur des rois?

Je sais encore que M. Maron a manifesté, dans plusieurs actes publics, sa joie, au retour des Bourbons, en 1814; mais tous les partis alors ne volaient-ils pas avec une égale ardeur au-devant de ces princes? Tous les cœurs n'étaient-ils pas remplis des plus douces espérances? et si la suite ne répondit pas à ce premier élan, de qui provient la faute? Ne doit-on pas l'attribuer à ces avides et perfides courtisans qui s'établirent les intermédiaires entre le peuple et le trône, afin de paralyser en quelque sorte les vertus du bon génie qu'invoquait la France? N'a-t-on pas vu ces agents infidèles calomnier les intentions du monarque et dénaturer l'exécution de ses volontés suprêmes?

Après cette courte digression, Monsieur, j'en reviens à l'objet que je me propose en vous écrivant. Je ne sais où vous avez pris que M. Maron, dans sa lettre au comité établi à Londres pour les affaires des protestants français, *nie des faits dont les traces sanglantes ne sont malheureusement pas effacées*. M. Maron convient, au contraire, que les souffrances à Nîmes sont grandes, mais il ajoute que le gouvernement les déplore et que le roi n'a pas négligé de prendre des mesures efficaces pour remédier au mal. Cette assertion est conforme à la vérité; elle est d'accord avec toutes les lettres que j'ai reçues du Midi, ainsi qu'avec l'article consigné dans *le Surveillant* du 24 janvier. Si le gouvernement français pouvait être assez impolitique, assez cruel pour vouloir la ruine et la destruction des protestants, aurait-il envoyé, comme préfet dans le Gard, M. d'Arbaud de Jouques, si connu par son esprit de tolérance, par sa modération et par ses lumières? Aurait-il nommé sous-préfet d'Orange M. Dubois de Saint-Jean, qui professe le culte calviniste?

Que le *Journal des Débats* ait tort de nier des scènes peu honorables, sans contredit, pour la contrée qui en est le théâtre, mais dont il est impossible de ne pas faire, aujourd'hui, l'aveu; qu'il serve fort mal, en cela, le gouvernement; nul doute : mais on sait assez que, par l'exagération de leurs principes, et par leur système de calomnie, les disciples de dom Basile qui rédigent cette feuille ont beaucoup nui, l'année dernière, à la cause royale et n'ont pas servi médiocrement au succès de la téméraire entreprise du souverain de l'île d'Elbe. Aussi prétendait-on plaisamment à Paris, au mois de juillet, que si Louis XVIII exilait tous ceux qui avaient contribué au retour de Napoléon, il ne pouvait se dispenser de comprendre ces messieurs sur sa liste; mais, encore une fois, j'ignore sur quel fondement vous leur donnez M. Maron pour complice. Ils invoquent le témoignage de ce président du consistoire réformé, à la bonne heure; mais s'ils lui font dire précisément le contraire de ce qu'il a dit, devez-vous leur servir d'écho?

J'ai lu et relu très-attentivement la réponse de M. Maron au comité de Londres; elle m'a paru dictée par un noble patriotisme ; je vous avouerai même que l'espèce de fierté qui y règne m'a fait plaisir : lorsqu'on est né sur le sol de la France[1], il faut être Français avant tout, et l'expérience du passé, ce me semble, est bien propre à jeter quelques doutes, quelques soupçons sur la pureté des motifs qui engagent les étrangers à s'immiscer dans les affaires de ce pays.

Quoi qu'il en soit, cette lettre, Monsieur, m'a bien moins été suggérée par l'amitié qui m'unit à M. Maron que par le désir de conserver au *Surveillant* ce cachet d'impartialité qui le caractérise. Je suis fort aise, en vous l'adressant, de vous donner une preuve de mon estime et de ma confiance

[1] M. Maron est né à Leyde, mais d'une famille de réfugiés français; il est rentré dans la patrie de ses pères quelques années avant la révolution.

Digitized by Google

dans une équité naturelle que la précipitation d'une première lecture aura vraisemblablement surprise.

J'ai l'honneur, etc.

Corioule, le 28 janvier 1816.

Poésies, par M. Lefèvre, membre de la Société de littérature de Bruxelles [1].

Quatorze colonnes soutenaient le temple élevé aux Muses dans la capitale de la Belgique, ou, pour parler sans figures, l'*Almanach poétique de Bruxelles* comptait déjà quatorze volumes; mais l'année s'est renouvelée deux fois, depuis 1813, sans qu'Apollon ait reçu l'hommage de nos troubadours. Quel est donc le fâcheux ouragan qui les éloigne du Parnasse? et pourquoi MM. Hubin, de Hulstere, Combaire Van Bemmel, Lesbroussart, etc., etc., ne font-ils plus entendre leurs chants harmonieux? En attendant qu'ils prennent le parti de se réunir, un de leurs confrères se présente seul aujourd'hui dans l'arène. C'est M. Lefèvre, déjà connu par des succès en littérature. Le recueil qu'il publie contient des odes au nombre de dix, et une églogue composée, en 1788, sur l'absence du prince de Ligne, l'Alcibiade de la Belgique, mort à Vienne, l'année dernière. Cette églogue serait charmante, si l'auteur, entremêlant avec plus d'art les rimes masculines et féminines, s'était attaché toujours à flatter l'oreille, comme dans la tirade suivante :

Cruel! la guerre seule a donc pour toi des charmes?
Hélas! lorsque, sur le *hautbois*,
Tu chantais les jardins et les eaux et les bois,
Que manquait-il à tes vœux, à ta gloire?
Avec plaisir tu jetais un coup d'œil
Sur les rivages de Bel-Œil [2].
Que ces temps sont changés! mais j'oserai le croire,
Alors tes jours coulaient purs et sereins;
Dans nos fêtes, feuillage
Tu brillais au village,
Comme un rosier parmi des romarins,
Ou comme ce pasteur qui sur les bords d'Amphryse
A gardé les troupeaux d'un roi.

Ce rhythme n'est pas assurément d'un versificateur médiocre, mais on n'aime pas à voir, ensuite, ces deux vers de six syllabes, côte à côte l'un de l'autre :

Là, le dieu des guerriers
T'apprête des lauriers.

Ces sortes de chutes poétiques ne sont guère en honneur qu'*au Fidèle berger* [3], rue des Lombards, à Paris.

Parmi les odes, on doit distinguer celle *aux Belges et Bataves réunis*, où se trouve cette strophe, digne d'un élève de Jean-Baptiste Rousseau :

La trompette, le bruit des armes
Retentissent de toutes parts;
L'airain tonnant sur nos remparts
Aux mères arrache des larmes.
Retenez vos soupirs, ô mères! vos enfants,
Ces enfants belliqueux défendront la patrie;
Et la gloire, en dépit de l'orgueil en furie,
Les ramènera triomphants.

L'ode *sur le Bonheur*, celle à M. Reynier, et surtout *l'Émulation*, où brille le plus, selon nous, ce beau feu poétique devenu si rare dans le siècle des calculs. Nous transcririons cette pièce tout entière, si la politique ne réclamait impérieusement la majeure partie de notre journal; nous nous bornerons donc à citer la dernière strophe :

Mais quelle illusion m'entraîne?
Quelle audace va m'égarer?
Aux lieux où jaillit l'Hippocrène,
Profane, ai-je le droit d'entrer?
L'émulation suffit-elle?
Où sont mes talents? De mon zèle
Corrigeons, réprimons l'orgueil.
Près de la grotte d'Aristarque,
Là, dans le Permesse, ma barque
Rencontrerait plus d'un écueil.

Le style de M. Lefèvre, qui pourait être un peu plus nourri de pensées, me paraît, en général, noble, élégant, correct; mais l'auteur fera bien de se tenir en garde contre la monotonie, et d'éviter le retour trop fréquent des mêmes figures. Quoi qu'il en soit, sa muse honore la patrie; elle ne peut manquer d'obtenir du public l'accueil flatteur qu'elle mérite à tous égards.

Le Dictionnaire des Protées modernes [4].

La gastronomie est plus favorable à la littérature qu'on ne le croit communément; et plus d'un livre fameux a vu le jour sous les auspices de cette moderne divinité de la France. Des clercs d'avoué, échappés de leur étude, imaginent-ils de se réunir à la Râpée pour y savourer une délicieuse mate-

[1] Il est mort, je crois, à Bruxelles, en 1818 ou 1819. Nous avions fait ensemble un opéra (*l'Apothéose d'Alcide*), qui fut communiqué à M. Louis Piccini et qui s'est égaré je ne sais où.

[2] Voyez la description des jardins de Bel-Œil, un des ouvrages les plus agréables du prince de Ligne.

[3] C'est l'enseigne du plus fameux confiseur de Paris.

[4] Vol. in-12 de 260 pages.

Digitized by Google

lote; que font-ils avant tout? Comme il faut se mettre en mesure de payer chacun son écot, ils se rendent au café Zoppi, ci-devant café Procope. Ils ne manquent pas d'y trouver certain voyageur sédentaire vulgairement nommé M**** B**; ils s'en approchent avec courtoisie et lui empruntent les merveilleux ciseaux auxquels nous devons déjà près de cent volumes de tout calibre. Munis de cette arme qui vaut un talisman, ils se jettent avec ardeur sur la *Biographie moderne*, sur le *Dictionnaire des girouettes*, sur les *Almanachs nationaux, impériaux et royaux*, sur le *Moniteur*... Les découpures se multiplient sous leurs doigts agiles, et bientôt cinq cents articles bien comptés s'étalent sur la table. Il ne sagit plus que d'y changer quelques mots, à l'aide du dictionnaire des synonymes, et d'embellir le tout des plus jolis calembours de Brunet que ces messieurs ont toujours soin d'inscrire sur leurs tablettes, lorsqu'ils vont perfectionner leur éducation et leur bon goût naturel au théâtre des Variétés. Du café Zoppi au quai des Augustins il n'y a qu'un pas, et nos hommes de lettres sont déjà chez M. Laurens aîné[1]. Cet habile imprimeur a vu, d'un coup d'œil, qu'au moyen d'une préface de la façon de M. *Tout-à-tous*, écrivain célèbre, dans le monde savant, par mille et un avant-propos plus didactiques les uns que les autres, il serait facile de tirer, des trophées dont on lui fait hommage, un volume *in*-12 de onze feuilles d'impression. Mons Laurens donne généreusement un écu de chaque feuille à nos littérateurs coalisés qui vont fêter, avec le produit de cette heureuse aubaine, Comus et Bacchus à qui mieux mieux. Cependant l'ouvrage est sous presse...., il est mis en lumière, au prix modeste de 2 fr. 50 c., et porte, grâces au perruquier du concierge de l'académie celtique, qui en a fait la concession, le titre imposant de *Dictionnaire des Protées modernes*, ou *Biographie des personnages vivants, qui ont figuré dans la révolution française, depuis le 14 juillet* 1789, *jusques et compris* 1815, *par leurs actions, leur conduite ou leurs écrits.* Trouvera-t-il des lecteurs? Eh! sans doute!... la malignité publique a besoin d'être alimentée perpétuellement; et pour peu qu'une brochure soit assaisonnée de noirceurs bonnes ou mauvaises, gaies ou insipides, n'importe, elle ne manquera pas de réussir. La calomnie est une fausse monnaie privilégiée, elle circule librement et sans avoir à craindre d'être mise au billon. Que le *Dictionnaire des Protées*, puisque Protées il y a, fourmille d'erreurs! qu'on y place au Midi des gens qui ont constamment habité le Nord! qu'on y affuble d'une soutane l'homme qui n'a cessé de porter la cape et l'épée, qu'on y confonde les faits, les dates, les noms, les personnes! à la bonne heure, on n'y regarde pas de si près, et le pot-pourri biographique dont il s'agit n'en sera pas moins, dans six semaines, à sa *troisième* édition...

[1] Laurens aîné, imprimeur, quai des Augustins, n° 17.

Le Nain tricolore, ou Journal politique des arts, des sciences et de la littérature, n° 1.

Il est des gens qui ne doutent de rien et qui semblent avoir pris pour devise perpétuelle ce fameux adage des Romains : *Audaces fortuna juvat*. Croirait-on que, sous le régime royal, et malgré les cent yeux toujours ouverts de M. de Cazes, on ose imprimer, dans la capitale même de la France, un *Nain tricolore?* Je présume qu'il ne s'y débite que sous le manteau, mais enfin il circule, et, qui plus est, il a pris son vol, sans malencontre, jusques à Bruxelles, où le sieur Lecharlier, imprimeur-libraire, Montagne de la Cour, vient de lui donner un asile dont le public acquitte le prix, moyennant quarante sous de France. Ce nouvel espiègle politique et littéraire rivalisera d'esprit, de malice et de gaieté avec son frère le moderne *Nain jaune*, dont il ne paraît pas encore soupçonner l'existence.

On trouve dans le premier numéro (celui du mois de janvier), outre le célèbre rapport attribué à M. Pozzo di Borgo, qui, par parenthèse, ne le désavoue point, une chronique littéraire qui pourrait être plus piquante et des anecdotes qui valent beaucoup mieux que la chronique.

Voici la proclamation du *Nain tricolore* au peuple français.

« *Le Nain blanc* n'a pu survivre à son prospectus; *le Nain vert*, moins connu sous le titre de *Géant vert*, *le Nain rose*, qu'à la couleur de son enveloppe et de son style on devrait appeler le nain *pavot*, circulent encore sans obstacle et presque sans lecteurs : en révélant leur existence au public, je ne prétends point leur demander raison de leur titre et de leur couleur.

« Fils et unique héritier du *Nain jaune*, instruit à son école vraiment française, je dois dire pourquoi j'arbore de nouvelles couleurs, puisque je suis les mêmes principes.

« Assez d'obstacles embarrasseront ma marche, je dois du moins prévenir toute controverse sur mes couleurs : elles ne sont point nouvelles; elles furent pendant vingt-cinq ans celles d'un grand peuple. Il les reprendra avec ses droits, son courage et la liberté, dont elles sont l'immortel emblème.

« D'autres motifs encore m'ont déterminé à les

Digitized by Google

adopter : le *bleu* est la couleur de l'impératrice régente; le *rouge* fut de tout temps, en France, celle de la décoration des braves; le *blanc* caractérise la candeur et l'innocence du prince enfant Napoléon II, à l'existence duquel se rattachent aujourd'hui tant d'inquiétudes et tant d'espérances.

« Tout à la patrie et à vérité : voilà ma devise, et je lui serai fidèle. »

On voit que notre moderne *Bébé*[1] tient au principe de la légitimité des souverains, mais il l'entend à sa manière et ne doute pas que, pour le trouver dans toute sa pureté primitive, notre mémoire doive indispensablement faire un pas rétrograde de vingt-cinq années bien complètes.

***La Dette d'un exilé, ou Plan nouveau d'éducation nationale*, suivi d'une traduction des principes de Socrate sur cet objet, extraits de l'ouvrage de Criton, intitulé : *Socrate aux générations*, par M. Garnier (de Saintes)[2].**

Quoiqu'on ait beaucoup écrit, depuis quelques années, sur l'éducation, les écoles publiques sont loin d'avoir atteint, nulle part, le degré de perfection auquel elles peuvent prétendre. En général, on n'apprécie pas assez la force qu'un mode convenable d'enseignement est susceptibles de donner aux institutions de l'État, en formant un esprit public qui s'accroisse dans chaque citoyen et se fortifie avec l'âge. Napoléon l'avait senti.... Qu'on prenne la peine d'examiner l'esprit qui anime les élèves des lycées, qu'on étudie ces jeunes têtes dévorées de l'amour de la gloire nationale, et l'on en sera convaincu. Certes, si des législateurs, qu'on croirait échappés de la lune pour venir régenter la France, persistent à vouloir la rajeunir de vingt-cinq ans, ce ne sera pas la génération formée aux leçons des lycées impériaux qu'on persuadera le plus facilement de l'utilité de ce système. Quoi qu'il en soit, les règlements de la moderne université française étaient défectueux à bien des égards; ils portaient trop l'empreinte d'une fiscalité malheureuse, et de cet arbitraire qui signala les dernières années d'un gouvernement que d'impérieuses circonstances obligeaient à sacrifier sans cesse l'avenir au présent.

Nous touchons à l'époque où seront jetées, parmi nous, les bases du grand édifice de l'instruction publique, et M. Garnier (de Saintes) ne pouvait choisir un moment plus favorable pour publier un ouvrage qui ne fait pas moins d'honneur à l'étendue de ses connaissances qu'à ses vues philanthropiques. On puisera dans son livre d'utiles idées d'ensemble et de détail, mais toutes ne sont pas, à notre avis, également bonnes. Par exemple, si l'on proscrivait, comme il le propose, l'usage des thèmes dans l'étude du latin, on n'acquerrait ce me semble, que des notions superficielles de cette langue. C'est en composant du latin qu'on s'inculque plus profondément dans la mémoire les tours de phrase propres aux meilleurs écrivains de l'antiquité. Si l'on se borne à les traduire on ne fait, pour ainsi dire, que les effleurer; et l'on ne se familiarise pas suffisamment avec leur style[3].

L'instruction primaire, dont l'auteur parle avec une sagacité digne de remarque, a fait des pro-

[1] On sait que *Bébé*, nain du roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, se permettait parfois aussi de donner son mot sur la politique.

[2] Brochure in-8°.

L'Oracle (journal de l'époque), ayant fait allusion à ce passage, je fis insérer dans le *Surveillant* ces quelques lignes :

« *L'Oracle*, en rendant compte d'un ouvrage de M. Loth sur l'étude de la langue latine, déclare partager l'opinion de cet auteur sur la nécessité de substituer les versions aux thèmes ; et il ajoute, avec sa bienveillance accoutumée, que cette méthode, malgré ce qu'en a dit un certain journal, lui paraît *exclusivement* la meilleure. N'est-il pas déplorable qu'un critique, connu par son attachement exclusif aux principes de nos pères, se laisse aller aux séductions du siècle? Hélas! sur quoi désormais est-il permis de compter? Quant à nous, dût *l'Oracle* nous accuser de préventions gothiques, il nous est impossible, tout en avouant l'incontestable utilité des versions, de proscrire les thèmes qui seuls nous mettent à même de connaître les règles et le mécanisme de la langue latine. »

Les rédacteurs du *Surveillant* ayant fait imprimer, ce que j'ignorais alors, un article violent contre le rédacteur en chef de *l'Oracle*, M. Fiocardo, j'exigeai l'insertion, dans notre journal, de la lettre suivante:

A MM. les rédacteurs du Surveillant.

« Il est assez naturel de mettre, dans la défense de ses amis, plus de chaleur qu'ils ne voudraient en montrer eux-mêmes. De là vient sans doute, Messieurs (et l'on doit en excuser le motif), l'espèce d'acrimonie qui se fait remarquer dans la réponse qu'en mon absence vous avez jugé convenable d'adresser à *l'Oracle*, le 26 février. Je viens seulement, à raison des courses que j'ai faites, de la lire, et j'ai le regret de ne pouvoir, même par mon silence, en approuver les expressions.

« Je ne vois pas trop pourquoi l'on interdirait à *l'Oracle* de parler avec éloge du glorieux règne de l'immortelle Marie-Thérèse, le Henri IV des États autrichiens. Comment aurait-il perdu le droit de louer l'héroïsme sur le trône? *L'Oracle* est répréhensible, sans doute, d'avoir injurié des proscrits illustres que le malheur rendait respectables; mais cela vous autorise-t-il à vous montrer injustes envers un journaliste qui, né Belge, saisit avec empressement toutes les occasions de faire ressortir les vertus qui honorent sa patrie? Il a rendu d'ailleurs à ma famille un service que je n'oublierai jamais. C'est par le zèle de ses démarches qu'un de mes oncles s'est vu rayé de la liste des émigrés, en 1798. J'avais, avec *l'Oracle*, une discussion littéraire, à la bonne heure : rien de

Digitized by Google

grès considérables, non-seulement en Suisse et en Angleterre, mais encore en Hollande, où le vertueux Nieuwenhuysen, ministre mennonite du Monikendam, en 1784, fonda la belle association d'*Utilité publique* qui a produit déjà tant d'heureux fruits et qui, moyennant quelques modifications, et surtout le choix scrupuleux des instituteurs, conviendrait également aux provinces méridionales du royaume. Nos villages manquent presque tous de bons instituteurs, et l'on ne peut en espérer qu'en établissant d'abord une école normale. Combien l'industrie et les mœurs ne gagneraient-elles pas à ce que tous les cultivateurs fussent plus instruits! La lecture, l'écriture et l'arithmétique me paraissent indispensables pour les dernières classes de la société comme pour les premières : voilà les trois branches principales dont l'instruction primaire doit se composer. A Dieu ne plaise qu'il faille savoir par cœur les vers d'Horace et de Virgile pour bien diriger la charrue ou manier le rabot, mais je veux que tout homme puisse se passer de son voisin pour régler ses comptes, pour lire une lettre qui l'intéresse. Implorer, en pareil cas, le secours d'autrui, c'est s'exposer à se voir trompé. On s'ennuie bientôt d'être dupe, et la méfiance ne tarde pas à produire la mauvaise foi. D'un autre côté, celui qui connaît ses devoirs les remplira nécessairement mieux. Cependant s'il faut en croire certains personnages qui s'imaginent, dans le rêve de leur orgueil, être des hommes d'État parce qu'ils occupent ou sollicitent de grandes places dans l'État, tout est perdu dès l'instant que le pleuple sort du cercle honteux d'ignorance où il se trouve plongé : par bonheur, l'expérience des faits dément chaque jour cette absurde et gothique théorie; mais revenons à *la Dette d'un exilé*. Cette intéressante brochure renferme un projet que son importance m'engage à développer dans es termes mêmes de l'auteur :

« Le commerce, dit-il, est l'âme et la richesse d'un État; les citoyens évitent de s'y livrer, parce qu'ils ignorent ou connaissent mal la langue des peuples avec lesquels ils voudraient établir leurs relations.

« Pour parer à cet inconvénient, il importerait d'instituer, dans les deux villes les plus populeuses, deux académies pour l'enseignement des quatre principales langues vivantes; et comment ne trouve-t-on en Europe aucun établissement de ce genre [1]? L'idée seule de ce projet en démontre les avantages. On apprend bien des choses avec les morts, mais on gagne beaucoup avec les vivants.

« Pour faciliter les progrès de l'enseignement dans les académies, il faut, dans les villes où elles sont établies, une école pour chaque langue, afin que l'élève qui veut suivre le cours d'une académie ait une idée des principes de l'idiome qu'il se propose d'apprendre.

« Les places de professurs ne seraient données qu'à des hommes qui auraient habité cinq ans au moins dans le pays dont ils voudraient enseigner la langue, les valeurs monétaires, les mœurs, les usages, la nature de son commerce, de ses établissements, et sa situation géographique. Ils seraient chargés aussi d'enseigner le calcul et la tenue des livres. »

L'ouvrage de Criton, ou plutôt de Socrate, que M. Garnier donne à la suite du sien, en est, pour ainsi dire, le complément. Si plusieurs des principes qui s'y trouvent consignés sont devenus, en quelque sorte, populaires; si quelques-unes des maximes du philosophe grec n'ont plus, à nos yeux, le charme piquant de la nouveauté, c'est que nos écrivains, depuis des siècles, ne cessent de puiser aux sources antiques, et qu'ils se parent des dépouilles de Socrate sans en dire mot à personne. Ils se contentent de tailler à la française tunique athénienne qu'ils trouvent à leur bienséance.

Nous devons à une plume exercée le livre qui fait l'objet de cet article; le style de M. Garnier (de Saintes) est trop connu pour qu'il soit nécessaire de s'étendre sur ce chapitre.

A MM. les rédacteurs du Surveillant [2].

J'ai toujours pensé, Messieurs, qu'après *le Distrait* de Regnard et celui de la Bruyère, il y aurait

mieux, nous aurions fini par nous rapprocher et par trouver peut-être qu'il est utile de faire marcher les thèmes et les versions sur la même ligne dans l'enseignement du latin, et qu'aucune des deux méthodes ne doit être exclusive; car, en littérature comme en politique, l'exagération n'est bonne à rien. Notre projet n'était pas à coup sûr de nous écarter, ni l'un ni l'autre, des bornes de la politesse et des bienséances. Il est donc tout simple que je me récrie sur un épisode qui dénature les choses et me donnerait des torts réels, si je ne le désavouais point.

« Devenu, par les circonstances, étranger aux affaires publiques, et satisfait des souvenirs honorables que j'ai laissés dans la carrière, je cultive les lettres, parce qu'elles nourrissent l'âme de sentiments doux; mais si elles ne devaient m'offrir que le fiel des passions haineuses, j'y renoncerais sur-le-champ.

« J'ai l'honneur, etc.

« Le 21 mars 1816. »

[1] Il existe plusieurs pensionnats formés, du moins en partie, sur le plan dont parle ici M. Garnier.

[2] A propos d'un article de M. Teste, article que le public avait jugé fort inconvenant.

Digitized by Google

encore à faire un ouvrage piquant sur les distractions de l'homme d'esprit. Quant au sot, on pourrait dire qu'il n'en a point, ou que sa vie est une distraction perpétuelle. J'ai déjà dans la tête le plan de l'ouvrage dont je parle, et je compte bien m'en occuper sérieusement quelque jour; je n'oublierai pas certes d'y consigner le mot échappé à M. X***, votre collaborateur, lorsqu'il appelle M. Garat (en sa qualité de *successeur immédiat* de Gluck) le *Bossuet* de la musique. M. Garat, dont le gosier flexible enchante toute oreille sensible aux charmes des sons purs et harmonieux, est, en outre, un compositeur très-agréable : il a créé un genre qui lui appartient en propre, et c'est, à mes yeux, un très-grand mérite que d'être chef d'école. Quoique le talent de Dorat ne m'ait jamais enthousiasmé, je ne suis pas du nombre des critiques qui lui refusent la qualité de poëte; mais pour en revenir à M. Garat et à Bossuet... qui n'est choqué de l'inconvenance de toute espèce de rapprochement entre ces deux hommes célèbres, mais célèbres à des titres si disparates? Se permettre un semblable parallèle, n'est-ce pas abuser de la *Mélomanie?* n'est-ce pas se jouer un peu trop de la frivolité du siècle? M. X*** n'a pu manquer de sourire, ce matin, en relisant, dans la feuille, son article d'hier. Je suis convaincu qu'à l'exemple de l'auteur de *la Vestale*, qui s'est parodié *au Vaudeville*, comme chacun sait, il aurait saisi l'idée de s'adresser une lettre à lui-même, si je n'avais pris les devants.

Chansons morales et autres de M. P. J. de Béranger, *convive du Caveau moderne* [1].

Ferai-je connaître à mes lecteurs cette volumineuse dissertation sur la politique où M. Songe-Creux donne au public ses visions pour des vérités et les lubies de son cerveau pour des faits incontestables? Exhumerai-je les deux volumes in-8° de cette insipide gazette historique où l'on n'a pas même pris la peine de concilier les bulletins contradictoires des deux armées ennemies? Mettrai-je au grand jour tous ces livres élémentaires sur les sciences, tous ces traités d'éducation et de morale où, sous la plume de penseurs profonds et féconds, chaque article de l'Encyclopédie se délaye en quatre à cinq cents pages pour le moins? Passerai-je la revue de ces mille et un mémoires biographiques dont chaque phrase nous présente, en vedette, l'orgueilleux monosyllabe *moi*, plus en vogue que jamais dans ce siècle de réputations équivoques et de mérites contestés? Non, vraiment, je crains l'ennui... et, n'en déplaise à MM. les libraires qui n'apprécient les ouvrages qu'au format et au poids, je vais m'occuper d'une modeste brochure in-18. *Chansons morales et autres* de M. de Béranger : tel en est le titre; une gaieté franche, de l'originalité, de l'esprit, du naturel, de la finesse et de la malice distinguent avantageusement, de beaucoup d'autres, ce recueil qui doit trouver place dans la bibliothèque de l'homme de goût. En rendant compte du *Caveau moderne*, j'ai déjà cité avec éloge des chansons de M. de Béranger : *l'Habit de cour*, *Plus de politique*, *la Mère aveugle*, *Vieux habits, vieux galons*, et *le Nouveau Diogène*, que je veux transcrire ici, dût se rembrunir le front de ces politiques renforcés qui ne s'abonnent point au journal pour des refrains de vaudeville.

Air : *Bon voyage, cher Dumollet.*

Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je ris et bois sans gêne.
Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je roule mon tonneau.

Dans l'eau, dit-on, tu puisas ta rudesse;
Je n'en bois pas, et, censeur plus joyeux,
En moins d'un mois, pour loger ma sagesse,
J'ai mis à sec un tonneau de vin vieux...
Diogène, etc.

Où je suis bien, aisément je séjourne;
Mais, comme nous, les dieux sont inconstants :
Dans mon tonneau, sur ce globe qui tourne,
Je tourne avec la fortune et le temps.
Diogène, etc.

Pour les partis, dont cent fois j'osai rire,
Ne pouvant être un utile soutien,
Devant ma tonne on ne viendra pas dire :
Pour qui tiens-tu, toi qui ne tiens à rien?
Diogène, etc.

J'aime à fronder les préjugés gothiques
Et les cordons de toutes les couleurs;
Mais, étranger aux excès politiques,
Ma *liberté* n'a qu'un chapeau de fleurs.
Diogène, etc.

Qu'en un congrès se partageant le monde,
Des potentats soient trompeurs ou trompés;
Je ne vais point demander à la ronde
Si de ma tonne ils se sont occupés.
Diogène, etc.

N'ignorant pas où conduit la satire,
Je fuis des cours le pompeux appareil

[1] Vol. in-18 de 232 pages.

Digitized by Google

Des vrais honneurs trop enclin à médire,
Auprès des rois je crains pour mon soleil.
Diogène, etc.

Lanterne en main, dans l'Athènes moderne,
Chercher un homme est un dessein fort beau;
Mais, quand le soir voit briller ma lanterne,
C'est qu'aux amours elle sert de flambeau.
Diogène, etc.

Exempt d'impôt, déserteur de phalange,
Je suis pourtant assez bon citoyen :
Si les tonneaux manquaient pour la vendange,
Sans murmurer je prêterais le mien.
Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je ris et bois sans gêne.
Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je roule mon tonneau.

Je dois désigner encore comme de petits chefs-d'œuvre dans leur genre, *le roi d'Yvetot* dont la réputation est faite, *l'Académie et le Caveau, Roger Bon-temps, les Gueux, Parny, les Oiseaux, Charles VII, le Marquis de Carabas, un Tour de marotte, Voyage au pays de Cocagne, Beaucoup d'amour, Tringuons, la Censure, la Bière et le vin de Champagne, la Marionnettes, Louis XI* et *ma Vocation*. Voilà, si je ne me trompe, vingt-deux chansons charmantes sur quatre-vingt-quatre qui composent le répertoire de l'aimable convive du Caveau : on aurait tort de se plaindre. Je ne prétends pas d'ailleurs que les autres soient dépourvues de mérite, mais elles me paraissent moins agréables, et quelques-unes même, telles que *la Bacchante, la Gaudriole, le Voisin*, etc., ne sont pas exemptes d'images indécentes et de mauvais goût.

Les Gaulois et les Francs, ma Dernière chanson peut-être, le Bon Français, prouvent que la voluptueuse doctrine d'Épicure n'a pas étouffé le patriotisme dans le cœur de notre joyeux troubadour. Ce n'est pas lui qu'on verrait, à l'exemple d'un de ses confrères, chanter la honte de son pays.

Pour moi qui regarde comme une des maximes sacrées du code de l'honneur ce beau vers de *Tancrède :*

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère!

je n'ai pu lire certaine œuvre lyrique de M. D*** sans laisser échapper cette boutade :

De notre France en deuil les lugubres accents, etc. [1].

---

[1] On trouvera ces vers à la page 169 de ce volume.

Décadence de l'Angleterre, ou Lettre d'un Anglais (sir Henri Schultes) *au comte de Liverpool.* Édition augmentée des notes du traducteur français.

En lisant l'ouvrage de M. le général Pillet, intitulé : *l'Angleterre vue à Londres et dans ses provinces*, chacun s'est récrié contre l'exagération et la partialité de l'auteur. Un Anglais cependant vient aujourd'hui confirmer la plus grande partie de ces assertions qui nous avaient paru si étranges.

Sir Henri Schultes établit d'abord, par des faits dont les détails sont curieux à suivre dans le livre même, que depuis 1770 l'Angleterre peut avoir ébloui les esprits superficiels à l'aide d'une splendeur apparente et, pour ainsi dire, artificielle, mais qu'elle n'a fait, en réalité, que marcher brillamment vers son déclin.

Une dette nationale de 900 millions sterling (21 milliards de France); 105,376,348 livres sterling (2 milliards 530 millions de francs) de dépenses annuelles; l'accroissement successif de l'importation des grains et l'affaiblissement de l'exportation des produits de la Grande-Bretagne, qui ne donne guère plus de 9 millions de livres sterling (226 millions de France) d'excédant, année commune; la disparition de l'or et l'émission d'un papier-monnaie qui, favorisant les agioteurs, les a mis en mesure d'accaparer les terres, d'engloutir, au détriment de la société, les petites métairies dans de grandes fermes, et de se rendre les maîtres du prix de toutes les denrées; les banqueroutes multipliées (on en compte plus de 1,300 depuis 1805); l'augmentation effrayante et rapide de la misère parvenue au point de réduire deux millions d'habitants à la nécessité d'être secourus par les huit autres millions, si bien que l'accroissement d'une population, qui ne peut satisfaire par le travail aux besoins de la vie, doit être considéré comme un fléau pour l'État; les fausses mesures d'un ministère dirigé constamment par des idées de politique gigantesque; les progrès du luxe, de la corruption et de la licence, sont les causes principales de la décadence de l'Angleterre suivant sir Henri Schultes, qui nous représente cet empire sur les bords du précipice.

« La Grande-Bretagne, dit-il, peut être comparée à une homme qui, possesseur d'une bonne propriété dont les produits suffisaient à son existence, s'avise de devenir marchand. Il tire des marchandises d'un pays et les revend ailleurs à grand bénéfice; avec l'économie et l'ordre qui règnent chez lui, il se met bientôt en état d'échanger les produits superflus de sa propriété contre ceux d'autres sols. Cette même économie lui fait accroître son capital, étendre ses relations commerciales; il

Digitized by Google

s'enrichit au bout de quelques années. Dans un tel état de prospérité, il devient tout fier de son heureuse étoile; il se persuade que les richesses ne sont qu'un bonheur factice sans l'éclat des honneurs et des dignités; ainsi donc, il sollicite une alliance avec un voisin titré, mais pauvre. Ici s'ouvre un nouvel ordre de choses : son commerce est dirigé par des agents qui spéculent avec son argent comptant; le *pauvre diable* s'entoure de serviteurs officieux qui dissipent ou pillent son avoir, de conseillers perfides qui l'engagent à faire des acquisitions étrangères; sa famille s'abandonne à la débauche, à la prodigalité; on embarrasse ses affaires; on accroît sa dépense au delà de son revenu; ses parents titrés, mais pauvres, mendient ou volent ses espèces : un tel concours de maux l'oblige éventuellement à hypothéquer sa propriété pour conserver ses relations de commerce ; il n'a d'autre ressource que de solliciter l'intérêt de ses amis et d'emprunter sur ses *promesses*. Quel emploi font alors, de ce nouvel argent, ses agents et facteurs? Ils achètent d'après des vues faussement calculées et encombrent ses magasins; aussi sont-ils obligés bientôt de vendre à des prix inférieurs aux prix d'achat. Ses importations excèdent ses exportations; ensuite surviennent des discussions processives en raison de ses possessions étrangères. Les embarras l'accablent; enfin... il fait banqueroute. »

L'auteur est fort bien sorti de cette première partie de son travail; mais lorsqu'il s'agit de proposer des remèdes au régime dont il vient de tracer les vices et les funestes inconvénients, il ne marche plus d'un pas aussi ferme, et cela se conçoit sans peine. C'est en fait de gouvernement surtout qu'on peut dire :

La critique est aisée, et l'art est difficile.

Quoi qu'il en soit, sentant combien il importe d'affranchir l'Angleterre de l'importation des blés étrangers qui la mettent, en quelque sorte, à la merci des autres peuples, il voudrait qu'on confisquât toutes les terres en friche pour les concéder, par petite portion, à la classe indigente; qu'on fixât l'étendue des fermes et que, par des lois somptuaires, on réduisît le nombre des chevaux de luxe qui s'élève, dans les trois royaumes, à plus de deux millions; et qu'enfin on diminuât la pernicieuse activité des distilleries.

« Les distilleries, s'écrie-t-il, emportent sans contredit une énorme consommation de grains; néanmoins le tort qu'elles font en diminuant les moyens de subsistance est encore d'une bien petite importance en comparaison des maux qu'elles introduisent dans la santé. Portons seulement nos regards sur la capitale : quelle immoralité ! il y existe, suivant l'estimation d'un magistrat bienveillant et éclairé, et sans compter des milliers de gens qui ne peuvent vivre qu'en volant, plus de cinquante mille filles publiques, et leur nombre se monte ensemble, dans toute l'Angleterre, à plus d'un demi-million. C'est avec raison que l'illustre Montesquieu a remarqué que, dans un État populaire, l'incontinence publique peut être regardée comme le dernier des malheurs et la certitude d'un changement dans la constitution. »

Mais ces mesures seraient insuffisantes pour rétablir les finances de l'Angleterre, et l'auteur, sans hésiter, propose de porter atteinte à la dette nationale, soit en la réduisant, soit même en l'anéantissant.

Il insiste aussi pour qu'on en revienne aux principes sages d'une constitution qui n'a guère conservé que l'image ou plutôtle souvenir de son excellence primitive.

Si l'on n'adopte point le plan qu'il soumet au comte de Liverpool, sir Henri Schultes regarde comme inévitable une révolution prochaine en Angleterre.

« Quelles sûretés aurions-nous, dit-il, en cas de disette, contre les attentats d'une multitude aussi redoutable que toute cette réunion de pauvres sans ressources et avilis, poussés au crime par la corruption ou le besoin, la soif du pillage ou le désir de la vengeance?

« Rappelons-nous que c'est une même classe d'hommes [1] qui a commencé la révolution en France, et il est impossible de ne pas reconnaître, en y réfléchissant mûrement, *la probabilité* qu'une semblable convulsion puisse détruire enfin les plus chers intérêts de notre patrie. »

Et plus loin il ajoute :

« Nos nouvelles possessions, pour ainsi dire, imaginaires et stériles, n'ont servi qu'à introduire parmi nous le goût de la volupté, des jouissances artificielles inconnues à nos braves et loyaux ancêtres, et qu'ils avaient même en horreur. Nouveaux Carthaginois, nous nous sommes trop longtemps endormis à Capoue; déjà nous avons affaibli nos forces, et les obstacles que nous aurons à combattre vont nous réduire à une inaction absolue : au dehors nous nous montrons pleins de vigueur, et chez nous, grâce à la faiblesse de notre constitution, nous sommes énervés, impuissants. L'indigence et la détresse progressive de la nation exciteront peut-être un esprit de révolte dans le cœur

[1] L'auteur fait ici un anachronisme; il confond les coupables écarts de 1792 avec l'élan généreux de 1789.

Digitized by Google

de l'homme; elles rendront le riche et le pauvre ennemis l'un de l'autre. Notre politique actuelle (si nous nous obstinons à n'en point changer) nous mettra en opposition avec le gouvernement, le mépris des lois s'ensuivra, la rapine et la guerre civile consommeront ensuite la ruine nationale; ceci n'est point un pur raisonnement hypothétique, mais bien une vérité morale. »

L'analyse que nous venons de tracer suffira pour donner à nos lecteurs une idée de l'importance du mémoire de sir Henri Schultes. On pourrait y désirer un peu plus de cette clarté méthodique à laquelle les Turgot, les Dupont de Nemours et les Lebrun[1] nous ont accoutumés, mais le style en est laconique et nourri de pensées solides.

Le traducteur n'est pas exempt de néologisme, et quoique, dans plusieurs notes, il vise à la profondeur, je ne le crois pas encore très-familiarisé avec les matières qu'il traite. Les lettres sur les pauvres et sur le ministère de M. Pitt, qu'on trouve à la fin du volume, sont d'un grand intérêt : je regrette de ne pouvoir pas les transcrire ici, mais chacune d'elles occuperait un feuilleton tout entier, et que diraient les amateurs des nouvelles du jour?

A MM. les rédacteurs du Mercure-Surveillant.

Bruxelles, le 30 avril 1816.

En jetant les yeux, Messieurs, sur la lettre *S* placée au bas de l'analyse de la *Défense de M. Bory de Saint-Vincent*, dans votre journal du 10 de ce mois, il m'arriva de penser que j'avais perdu la mémoire, à l'exemple de ce pauvre abbé Terrasson, l'auteur du roman philosophique de *Séthos*, qui, de distraction en distraction, avait fini par ne pouvoir plus se rappeler les ouvrages sortis de sa plume et qui craignait même d'oublier jusqu'à son nom. Cette variété, me disais-je, est signée d'un *S* comme toutes celles que je fournissais au *Surveillant*... Néanmoins, devenu philosophe campagnard, et sentant combien, de loin, il est difficile de coopérer d'une manière utile à la rédaction d'une feuille périodique; effrayé d'ailleurs des *quiproquo* si familiers à MM. les imprimeurs, je m'étais bien promis de ne pas envoyer de tribut à MM. les rédacteurs du *Mercure-Surveillant*, assez riches de leur propre fonds. Mais que veut dire cet *S* ? serait-il possible qu'il me concernât? Je me mis à lire la feuille afin d'éclaircir tous mes doutes. L'éloge de M. Bory de Saint-Vincent et de ses ouvrages, dans lequel je retrouvai, sinon mon style (car, bon ou mauvais, chacun a le sien), moins du mes pensées ou plutôt mon admiration pour un proscrit illustre par ses talents, pour un guerrier recommandable par la loyauté de sa conduite, me persuada que ma mémoire était en défaut et que l'article, bon gré mal gré, pouvait bien être de moi... Mais je poursuivis ma lecture, et, m'arrêtant au passage qui concerne M. Decazes : « Pour le coup, m'écriai-je, l'article ne m'appartient plus, car je ne me suis jamais permis de personnalités, et, ne connaissant point M. Decazes, à Dieu ne plaise que je m'arroge le droit de le juger avec cette rigueur ! »

Comme il serait possible, Messieurs, que plus d'un lecteur me gratifiât d'une œuvre qui m'est tout à fait étrangère, ma modestie, indépendamment de tout autre motif, me fait un devoir de vous demander l'insertion de cette lettre dans un des prochains numéros du *Mercure-Surveillant*.

J'ai l'honneur, etc.

Œuvres posthumes du chevalier DE BOUFFLERS[2].

A peine un écrivain célèbre a-t-il les yeux fermés, que déjà plus d'un libraire convoite, d'un œil avide, les notes éparpillées sur le secrétaire et dans les cartons du grand homme défunt. Les œuvres posthumes, qui se vendent toujours à la faveur d'un nom connu, peuvent être une fort bonne aubaine pour les héritiers, mais c'en est rarement une pour le public.

Certes les fleurons que le sieur Louis, libraire-éditeur, rue de Savoie, vient d'ajouter à la couronne de M. de Boufflers, n'en augmenteront guère l'éclat.

Les pièces les plus intéressantes du recueil qui fait l'objet de notre examen sont le *Coup d'œil sur les mémoires du comte de Grammont*, le *Portrait de madame de Boufflers* et la *Lettre à l'abbé Porquet*, où l'on remarque cette jolie tirade sur les sots :

« Comptez-vous our rien le cri général qui s'était élevé contre la liberté de ma conduite ! Ce sont les sots qui crient, me direz-vous : tant pis vraiment; il vaudrait mieux que ce fussent les gens d'esprit; cela ferait moins de bruit. Les sots ont l'avantage du nombre; et c'est celui-là qui décide. Nous aurons beau leur faire la guerre, nous ne les affaiblirons pas; ils seront toujours nos

[1] Les rapports du prince Lebrun (ancien architrésorier de l'empire français), sur les finances, sont de véritables chefs-d'œuvre dans leur genre.

[2] Vol. in-8° de 250 pages.

Digitized by Google

maîtres; ils resteront toujours les rois de l'univers; ils continueront toujours à dicter toutes les lois, à assigner tous les rangs de la société; il ne s'introduira pas une pratique, pas un usage, pas un devoir, dont ils ne soient les auteurs; enfin, ils forceront toujours les gens d'esprit à parler et presque à penser comme eux, parce qu'il est dans l'ordre que les vaincus parlent la langue des vainqueurs.

« D'après l'extrême vénération dont vous me voyez pénétré pour la toute-puissance des sots, ai-je tort de chercher à rentrer en grâce avec eux? et ne dois-je pas regarder comme le plus beau moment de ma vie celui de ma réconciliation avec les premiers souverains du monde? »

On retrouve ici la touche piquante et spirituelle de l'auteur d'*Aline*, reine de Golconde; mais pour les articles passablement superficiels, frivoles et vides d'idées *sur la grandeur de l'esprit humain, la générosité, la valeur et la prudence, la probité, la philosophie, etc.*, ils auraient pu rester enfouis dans l'Encyclopédie dont MM. les éditeurs, tout philosophes qu'ils étaient, se piquaient, un peu trop, ce me semble, de courtoisie et d'indulgence envers les écrivains, hommes de cour, qui se prêtaient à marcher sous leurs bannières. Le *Dialogue entre Épicure et Léontium* présente une discussion métaphysique bien obscure et bien entortillée que l'auteur aurait eu, je crois, beaucoup de peine à terminer sans l'intervention du tonnerre, qu'il appelle à son secours, comme cela se pratique à l'Opéra. La *Lettre de Sénèque sur le suicide* contient force lieux communs d'une morale qui n'est pas très-épurée. Les *Considérations sur l'amour de la gloire* se ressentent trop de cet esprit antifrançais qui avait gagné faveur à la cour sous le règne de Louis XV; elles se ressentent trop

De ce mépris de renommée
Qui fait la chute des États [1].

Quant aux deux discours sur les académies de Nancy et de Dijon, ce sont des amplifications de collége que désavouerait plus d'un élève de nos lycées. Le premier, rempli de phébus sur l'éloquence, a dû prodigieusement ennuyer le bon roi Stanislas et les littérateurs lorrains. C'est sans doute en sortant de cette séance académique que madame de Boufflers, mère de l'auteur, aura composé sa jolie chanson:

Il faut dire en deux mots
Ce qu'on veut dire;
Les longs propos
Sont sots, etc.

Le compliment au prince Henri de Prusse est assez insipide. Parmi les poésies fugitives qui complètent le volume, on doit distinguer le *Vers à M. le duc de Nivernais, au nom de la maréchale de Mirepoix*, et la romance intitulée *le Souvenir*, ainsi que plusieurs morceaux de l'abbé Porquet, entre autres son épitaphe:

D'un écrivain soigneux il eut tous les scrupules;
Il approfondit l'art des points et des virgules;
Il pesa, calcula tout le fin du métier,
Et sur le laconisme il fit un tome entier.

Et les adieux à sa perruque qu'on lui empruntait pour jouer un proverbe:

Respectable perruque, ornement de mon chef,
Puisses-tu dans mes mains revenir saine et sauve!
N'est-ce donc pas assez d'être Porquet le bref,
Sans être encor Porquet le chauve?

Le chevalier de Boufflers s'est essayé dans presque tous les genres. Les articles littéraires qu'il a fournis, pendant plusieurs années, au *Journal de Paris*, ont généralement paru sans couleur; ses écrits philosophiques et ses éloges académiques sont, pour ainsi dire, morts en naissant; mais on se rappellera longtemps *Aline* qui ne vaut cependant ni les Contes de Voltaire, ni *Fleur d'Épine* d'Hamilton; les *Lettres sur la Suisse*, bien qu'on y désirât une gaieté plus franche et plus d'abandon; *le Cœur*, poëme; quelques anecdotes en vers; des épîtres agréables, des vaudevilles piquants lorsque l'auteur n'y joue pas sur le mot Le dieu du goût avouera toujours ces charmants opuscules, s'il ne souscrit pas à tous les éloges prodigués par la mode au poëte aimable que l'Académie française s'était associé, sur des titres assez légers sans doute, mais qui valent peut-être mieux que le lourd bagage de tant de littérateurs oubliés complétement, quoique inscrits sur la liste des quarante immortels.

Le Nouvel ami des enfants, par M. et madame Azaïs [2].

Qui n'aime à lire les ouvrages composés pour l'enfance? Les douces illusions, que de si tristes vérités ont remplacées, renaissent alors en foule; le cœur rajeunit; on se croit à dix ans; il semble qu'on se trouve encore l'objet des soins assidus

[1] Vers d'une ode du poëte Lebrun, qui, malgré nos Zoïles du jour, conservera le titre de Pindare français.

[2] Paris, 1815, 2 vol. in-18.

Digitized by Google

d'une mère chérie, et qu'on entende la voix imposante d'un aïeul vénéré... Bref,

On redevient enfant pour jouir du bonheur.

Voilà M. et madame Azaïs qui, faisant communauté de gloire et de fortune littéraire, viennent présenter au public *le Nouvel Ami des enfants*. Si *la Veille du jour de l'an* et *les Prix du lycée* ne valent pas ces drames de Berquin, pleins de grâce et de sensibilité; s'il y a loin de la moderne romance du *Pauvre Aveugle* à l'ancienne romance: *Dors, mon enfant, clos ta paupière;* par compensation aussi *les Petit Fagots* ou *les Bouquets et l'Alouette, les Chansons et les Images* et surtout *le Beau Château* ne sont point inférieurs aux plus jolis contes du premier Ami des enfants. Que conclure de tout cela? que l'ouvrage de M. et de madame Azaïs, dont nous annonçons les deux premiers volumes sera lu avec plaisir, même par les personnes d'un âge mûr, mais qu'il est aussi ridicule qu'impertinent, pour lui donner plus de vogue, de dire dans un prospectus fabriqué, selon toute apparence, par quelque littérateur à gages :

« On se rappelle le succès si mérité de l'ouvrage de Berquin. Cependant on ne le réimprime point; la réimpression n'en paraît point désirée. Semblable à un grand nombre d'autres productions excellentes, il a cédé au mouvement général des idées et des mœurs, il est devenu suranné. »

Il est difficile d'accumuler plus de sottises en une seule phrase. Les œuvres de Berquin ont eu six éditions, à ma connaissance, depuis quinze ans; elles se vendent, pour ainsi dire, sur tous les points de l'Europe, et il n'est guère de famille qui ne les possède. Comment seraient-elles surannées? Les idées et la morale de ce charmant auteur, puisées dans la nature, sont de tous les siècles; ne semblerait-il pas d'ailleurs qu'il est séparé de nous par un intervalle immense, et qu'il écrivait sous le règne du roi Dagobert? Le savant critique qui s'est mis à la solde des libraires de la rue Mazarine ignorait, sans doute, que Berquin est mort en 1791, et qu'il avait à peine quarante-deux ans.

Voudrait-on, par hasard, traiter Berquin comme les philosophes du XVIIIe siècle ont traité Charon, La Mothe le Vayer, Saint-Évremont, et quelques autres? On sait que, croyant s'acquitter envers eux par un mot d'éloge, ils les ont, en quelque sorte, fait disparaître de la littérature pour s'emparer de leur succession.

C'est à ceux qui se piquent de défendre la république des lettres de toute entreprise hostile à se mettre en mouvement pour prévenir une semblable injustice envers l'aimable écrivain qui fut l'ami de notre enfance et fit entendre à nos cœurs la voix si touchante de la vertu... Certes, je ne serai pas des derniers à crier *aux armes*.

Si M. Azaïs a permis qu'on associât à des opuscules qui se recommandent d'eux-mêmes un prospectus qui blesse toutes les convenances, et dont le style forme une disparate choquante avec celui de l'ouvrage auquel il sert de préambule, c'est vraisemblablement par respect pour son *système des compensations* [1].

Quoi qu'il en soit, M. et madame Azaïs peuvent très-bien trouver place dans une bibliothèque, sans que leur prédécesseur et leur modèle en soit expulsé.

1819.

Galerie historique des contemporains ou Nouvelle biographie [2].

On n'accusera point M. Wahlen de ne pas donner à son entreprise biographique tout le temps néces-

[1] Allusion à l'ouvrage de M. Azaïs qui porte ce titre. ouvrage dans lequel on trouve des idées originales, des paradoxes brillants et un style qui n'est pas dépourvu de charmes.

[2] Tome III, in-8°, Bruxelles, Auguste Wahlen, 1818.

M. Wahlen voulait me confier la rédaction de cet ouvrage (qui se compose de huit volumes et d'un volume de supplément), mais ce travail me souriait peu; M. de Jullian, auteur de *l'Espagne au XIXe siècle*, s'en chargea, secondé par M. Lesbroussart, je crois, et par quelques autres littérateurs. Je me contentai de fournir une vingtaine d'articles et de rédiger le prospectus que nous reproduisons ici :

« Témoins des révolutions qui, depuis vingt-cinq ans, ont agité l'Europe, nous sommes désireux d'en connaître les principaux acteurs et les causes les plus secrètes; aussi que de mémoires, que d'aperçus historiques, que de notices biographiques, déjà mis en circulation, sous toutes les formes, pour seconder l'empressement d'un public avide des moindres circonstances! mais aucun de ces ouvrages, composés sous une influence de parti, ne doit satisfaire l'homme raisonnable qui n'admet point les proscriptions en masse et qui d'ailleurs sait tenir compte des difficultés, lorsque les résultats ne répondent pas aux intentions. C'est d'après ces principes que nous avons conçu le plan d'une nouvelle *Galerie historique des contemporains*. Assez longtemps la voix des passions a flétri des noms illustres; il faut enfin que la justice des siècles se fasse entendre, et qu'on s'accoutume à respecter la vertu, n'importe sous quelles bannières elle se présente : le généreux *Varicour* sacrifiant sa vie au salut de ses maîtres, *Madame Élisabeth* donnant l'exemple le plus héroïque de l'amour fraternel, le sage *Malesherbes* s'élevant, pour ainsi dire, au-dessus des faiblesses humaines; le vertueux *Bailly*, victime des plus sublimes théories; le brave *Desaix* faisant bénir le nom français dans les plaines de l'Égypte et mourant au champ d'honneur; le magnanime prince *Eugène*, la gloire du pays qui l'a vu naître, n'ont-ils pas également droit à nos hommages? Lorsqu'on par-

Digitized by Google

saire. Ses livraisons se font attendre un peu, mais comme elles arrivent à fin et qu'elles sont de plus en plus soignées, le public aurait mauvaise grâce de se plaindre d'un retard qui tourne à son profit. Nous avons distingué, parmi les notices dont se compose cette seconde partie du IIIe volume, les articles *Cazalès*, *Cevallos*, *Chabot*, *Chasteler* (que par parenthèse on vieillit de huit ou dix ans), *Chateaubriand*, *Chaumette*, *Chazet*, *Marie-Joseph Chénier*, *Chokier*, *Clarke* et *Clermont-Tonnerre*. La partie bibliographique est, en général, assez complète; nous regrettons pourtant qu'en parlant des ouvrages publiés par Chaussard, on ait omis la *Bibliothèque pastorale*, et que la charmante comédie des *Voyageurs* ne figure point dans la nomenclature des pièces d'Armand Charlemagne; elle est sans contredit le plus beau fleuron de sa couronne. C'est en vain aussi que nous avons cherché le nom de *Chevalier*, l'auteur du *Voyage de la Troade*.

1820.

Royaume des Pays-Bas [1]. SOCIÉTÉS SAVANTES, LITTÉRAIRES, D'ENCOURAGEMENT, ETC.

§ 1er. Provinces septentrionales.

1° Institut royal des sciences, des lettres et des arts à Amsterdam, créé le 4 mai 1808, divisé en quatre classes : celle des sciences physiques et mathématiques; celle de littérature hollandaise, histoire des Pays-Bas et antiquités nationales; celle de littérature latine, grecque et orientale, philosophie, histoire ancienne et moderne des peuples étrangers et leurs antiquités; et celle des beaux-arts.

Chacune des classes propose, tous les deux ans, un ou plusieurs prix pour les découvertes les plus intéressantes, et pour des mémoires sur un sujet indiqué.

2° Société de physique et de littérature, à la Haye, établie en 1793.

3° Société de littérature hollandaise, à Leyde, établie en 1766.

4° Société de physique expérimentale, à Rotterdam, établie en 1769.

5° Société du bien public, fondée par J. Nieuwenhuysen, ministre mennonite à Monikendam, en 1784. Le but de cette société, dont les ramifications s'étendent dans la plupart des villes de la Hollande, est de propager, pour toutes les classes, des principes de morale, de religion, d'économie domestique et rurale, d'hygiène, d'industrie et de tout ce qui peut être utile à l'homme. Elle s'occupe particulièrement des moyens de procurer à la jeunesse les bienfaits d'une bonne éducation, d'une instruction solide.

6° Société hollandaise des beaux-arts et des sciences, dont la direction est alternativement à Amsterdam, à Rotterdam et à Leyde.

7° Société des sciences de Harlem, fondée en 1752. Elle s'occupe des sciences en général, mais plus particulièrement de l'histoire naturelle et de la chimie.

court les annales du crime, il est doux et consolant de pouvoir reposer quelquefois son imagination et sa mémoire sur des traits dont l'humanité s'honore. Loin de nous la pensée de nourrir des haines déjà trop invétérées et de provoquer des réactions toujours funestes! Si le vice, sous nos pinceaux, paraît dans toute son horreur, nous ne négligeons pas d'appeler l'indulgence sur des hommes qu'un aveugle enthousiasme ou d'impérieuses circonstances ont trop souvent rendus coupables, en quelque sorte, malgré eux et sans qu'ils eussent prévu les suites affreuses d'une première faute. Puisse cette étude du cœur humain nous faire rentrer en nous-mêmes, et nous permettre de mieux apprécier les institutions sages dont jouissent aujourd'hui les principaux États de l'Europe! Formés par les leçons sévères de l'expérience, on sentira la nécessité de se prémunir contre toute espèce d'exagération, et l'on se persuadera qu'on peut très-bien voir

« . . . . . Fleurir la liberté publique
« Sous l'ombrage sacré du pouvoir monarchique. »

« Notre dictionnaire comprendra six volumes in-8°, de 400 à 500 pages petit-texe à deux colonnes. Le prix de la souscription (ouverte seulement jusqu'au 31 décembre) sera de 9 francs pour chaque volume, payable en le recevant. Le premier paraîtra le 1er avril 1817, le second le 1er mai, et ainsi de mois en mois jusqu'au 1er septembre.

« Le public jouirait déjà de cet ouvrage depuis six mois, si nous n'avions attaché le plus grand prix à recueillir tous les renseignements imaginables, à les comparer entre eux, à les discuter, de manière que la vérité paraisse dans tout son jour. Néanmoins il est impossible de se flatter, malgré toutes ces précautions, de n'avoir jamais rien omis d'essentiel et de n'être tombé dans aucune erreur; mais nous nous proposons de publier, en 1818, un volume de supplément qui renfermera les changements et les rectifications nécessaires, ainsi que les articles oubliés. La France, considérée comme point central de l'histoire de notre temps, nous a fourni la majeure partie de nos ressources. Il importe cependant que les personnages célèbres de l'Autriche, de la Russie, de l'Angleterre, des Pays-Bas, de la Prusse, etc., figurent aussi dans cette *Galerie* qui, sans cela, resterait incomplète. Nous redoublerons d'efforts et de soins pour qu'on ne puisse plus rien désirer à cet égard.

« Bruxelles, le 5 octobre 1816. »

[1] Cette note, ainsi qu'une grande partie des pièces suivantes, est extraite de la *Revue encyclopédique*, journal fondé par M. Jullien (de Paris) en 1819, et qui cessa de paraître en 1834. Je me suis abstenu de reproduire une revue des publications belges de 1820 et de 1821 (tome XIe de la *Revue encyclopédique*) afin d'éviter des redites sans intérêt pour le lecteur.

Digitized by Google

8° Société zélandaise des sciences à Middelbourg.

9° Société provinciale des arts et des sciences d'Utrecht, fondée en 1773.

§ 2. Provinces méridionales.

1° Académie royale des sciences t des belles-lettres, établie à Bruxelles par les soins du ministre comte de Cobenzl en 1769, érigée en académie impériale et royale par Marie-Thérèse en 1772, supprimée en 1794 par suite de l'invasion des armées républicaines, et rétablie, sous la dénomination d'*Académie royale de Bruxelles*, en 1816, par Guillaume Ier, roi des Pays-Bas [1]. Cette société a pour objet les sciences et les belles-lettres, particulièrement les mathématiques et la physique, ainsi que la littérature ancienne et l'histoire naturelle, politique et littéraire des Pays-Bas. Elle distribue chaque année des médailles d'or et d'argent pour les prix et accessit des questions qu'elle propose.

2° Société de littérature de Bruxelles, instituée le 10 janvier 1800. Elle publie, chaque année, un recueil de poésies françaises. Malgré les efforts du gouvernement hollandais pour faire disparaître, ou du moins pour affaiblir l'usage de la langue française dans la Belgique, elle y est cultivée avec plus d'ardeur que jamais. On y trouve le charme du fruit défendu.

3° Société royale pour l'encouragement des beaux-arts, à Bruxelles, établie en 1811.

4° Académie de peinture, sculpture et architecture, à Bruxelles.

5° Société royale des beaux-arts d'Anvers, qui s'est formée vers le milieu du xve siècle. Elle est, comme la précédente, destinée, par les leçons qui s'y donnent, à former des artistes.

6° Société royale pour l'encouragement des beaux-arts, à Anvers. Elle distribue, tous les trois ans, des prix de peinture, de sculpture et d'architecture.

7° Société des beaux-arts et de littérature de Gand, établie le 22 septembre 1808.

8° Académie royale de dessin, de peinture, sculpture et architecture, à Gand.

9° Académie de dessin, à Bruges.

10° Société d'émulation pour les sciences et les arts, établie à Liége, sous le patronage du prince-évêque (le comte de Velbruck) en 1779.

---

[1] Elle a été réorganisée par arrêté du roi Léopold en date du 1er décembre 1845 et divisée en trois classes : sciences, lettres et beaux-arts. Elle porte aujourd'hui le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

[2] Depuis lors on a prétendu que ce livre avait été rédigé par Barère sur des notes de Napoléon ; on n'y reconnaît cependant pas le style empathique de l'orateur conventionnel. Quant à ses opinions, elles ont toujours été fort versatiles ; il n'en a jamais eu qui lui fussent propres.

[3] Vol. in-8° de 416 pages.

Histoire du parlement anglais, par Louis Bonaparte [2], avec des notes autographes de Napoléon [3].

Quand même le personnage célèbre auquel on attribue ce livre ne l'aurait pas désavoué d'une manière formelle, ceux qui ont lu le faible roman de *Marie*, et même les *Documents historiques sur la Hollande*, ne croiront jamais qu'il puisse en être l'auteur. S'il fallait le chercher dans la famille qui naguère occupait tant de trônes en Europe, ce serait plutôt au prince de Canino que je m'arrêterais. Quelques rapports assez remarquables entre le style de Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, et celui de l'*Histoire du parlement d'Angleterre*, rendraient cette supposition moins déraisonnable ; mais de quelque main que cet ouvrage nous vienne, on ne peut en contester le mérite très-réel. Dans un temps où l'exagération de parti ne permet guère de discuter les questions politiques, peu d'hommes sont à même de l'apprécier : les uns en exagéreront les principes pour en étayer l'*ultra-royalisme*, et les autres, imbus du républicanisme, ne manqueront pas de les dénaturer entièrement pour les décrier plus à leur aise : le fait est que si le nouvel historien ne s'enthousiasme jamais pour les institutions anglaises et qu'il n'en dissimule point les inconvénients, nulle part néanmoins il ne se montre partisan du despotisme. Il aime le trône, parce qu'il le considère comme l'égide de la sécurité publique et du maintien de l'ordre. Au surplus, a-t-il tort de déplorer l'erreur qui tend à représenter sans cesse les intérêts du peuple comme opposés à ceux du monarque?... Dans tout ce qu'il dit de la royauté (pages 241 et suivantes), il ne serait peut-être pas facile de le réfuter.

En ne considérant l'*Histoire du parlement anglais* que sous le rapport du talent et du mérite littéraire, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître l'école de Montesquieu ; plus d'un passage rappelle la manière de l'écrivain législateur et philosophe auquel nous devons l'*Esprit des lois* et le chef-d'œuvre historique *De la grandeur et de la décadence des Romains*. Le plan toutefois n'est pas ici ce qu'il y a de mieux conçu, mais les chapitres en général s'enchaînent bien l'un à l'autre ; on désirerait seulement que des sommaires en tête de chacun d'eux servissent à fixer l'esprit du lecteur et présentassent, par leur réunion, l'analyse, pour ainsi dire, de l'ouvrage.

Digitized by Google

Ce qui distingue particulièrement notre historien, c'est l'art de dessiner ses tableaux et de tracer ses portraits, de manière que l'éclat ne nuise point à la vérité. Une chose digne de remarque encore, c'est que, quoiqu'ils se succèdent avec une prodigieuse rapidité, on n'en éprouve aucune monotonie, aucune fatigue, tant ils sont variés et paraissent écrits sans aucune prétention. Les tableaux de la conquête de l'Angleterre, par Guillaume, bâtard de Normandie; de la conquête du pays de Galles et de celle de l'Écosse sous Édouard Ier; du règne de Henri VIII; de la mort de Strafford et du gouvernement de Cromwell; les portraits de Simon de Montfort, de Wallace, chef des insurgés écossais, de Gaveston, favori d'Édouard II, de Richard III, de Henri VII, du pape Clément VII, de Janne Gray, d'Élisabeth, de Jacques Ier, de Montrose, de l'infortuné Charles Ier, de Jacques II et de Guillaume III sont admirables. Le style est presque toujours noble, brillant et pittoresque sans manquer de naturel. De loin en loin on pourrait lui reprocher quelques phrases obscures et des prétentions à la profondeur, mais ces taches sont rares et le bon goût trouverait à retrancher peu d'expressions telles que celle-ci (page 95) : » le *déluge* du plus beau sang d'Angleterre ». (Page 105, en parlant d'Édouard III); « Son *orient* fut criminel, son *midi* héroïque, son *couchant* malheureux. »

Nous allons transcrire le passage sur les croisades, et l'on conviendra sans doute qu'il peut soutenir le parallèle avec ce que nous avons de mieux écrit, dans notre langue, sur cette époque intéressante de l'histoire.

« A peine Édouard avait rétabli le roi son père sur le trône et assuré la tranquillité publique, qu'il alla chercher de l'occupation à sa valeur ou à son inquiétude dans la Palestine. Depuis plus d'un siècle, l'Asie était devenue l'école ou le tombeau de tous les braves de l'Europe; un pèlerin solitaire, qui, sous des dehors grossiers, cachait une grande âme, avait formé l'éclatant projet de retirer les lieux saints des mains d'une nation infidèle, et les plus grands hommes de la chrétienté s'étaient chargés d'exécuter ce projet aussi beau que téméraire. Tels furent Robert, duc de Normandie, plus qu'homme dans les combats, moins qu'homme dans la conduite; Étienne de Blois, prince de beaucoup d'esprit et de peu d'habileté; Robert, comte de Flandre, le plus grand partisan et le plus petit général du monde; Hugues, comte de Vermandois, timide dans le conseil, intrépide dans les armées; Bohémond, prince de Tarente, aussi propre à livrer bataille qu'à charger un parti; Raymond, comte de Toulouse, grand homme de guerre, plus grand homme d'État; Godefroid de Bouillon, qui, à tous les talents, joignit toutes les vertus. Saint Bernard, dont le caractère bouillant et inquiet se portait au grand et au singulier, prêcha une nouvelle croisade pour remédier aux malheurs qui avaient succédé aux exploits signalés dans la terre sainte; mais il trouva un puissant obstacle dans Suger, abbé de Saint-Denis, qui gouvernait la France. Ces deux hommes avaient tous deux de la célébrité et du mérite. Le premier avait l'esprit plus brillant le second l'avait plus solide; l'un était opiniâtre et inflexible, la fermeté de l'autre avait des bornes; le solitaire était spécialement touché des avantages de la religion, le ministre du bien de l'État; saint Bernard avait l'autorité d'un homme inspiré; Suger les sentiments et la conduite d'un homme de bon sens. Un sage n'a jamais raison auprès de la multitude contre un enthousiaste : les déclamations de l'un l'emportèrent sur les vues de l'autre; et le zèle, triomphant de la politique, amena encore des événements aussi célèbres que désastreux. Les affaires des chrétiens orientaux allèrent toujours depuis en déclinant. Saint Louis, dans l'espérance de les rétablir, exposa ses États à être envahis, ses peuples à être ruinés, sa vie aux plus grands périls; et le prince Édouard partageait les travaux ingrats de cette expédition malheureuse, lorsque la mort du roi son père le rappela en Europe et le plaça sur le trône. »

Quant aux notes, il nous paraît évident qu'elles ne sont point de Napoléon, quoi qu'en dise l'éditeur. Si quelques-unes rappellent ses principes et son système de gouvernement, ce n'est jamais son style et son coloris; d'ailleurs il y règne partout un ton prétentieux qui décèle l'imitation maladroite.

Documents historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande, par Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande [1].

Cet ouvrage, qui porte incontestablement le cachet de l'auteur auquel on l'attribue, ne pouvait manquer d'être accueilli du public : il a pour but de retracer une des plus mémorables époques de l'histoire moderne; on y voit, à chaque page, le nom du génie extraordinaire dont la chute, en réveillant les partis comprimés et en renouvelant, pour ainsi dire, toutes les questions politiques agitées depuis 1789, n'a peut-être pas moins ébranlé les trônes que ne l'avaient fait sa grandeur, son

[1] 3 vol. in-8°, avec portrait, Bruxelles, 1846.

Digitized by Google

ambition et le vaste plan de sa politique ; il s'agit en outre d'une nation estimable à plus d'un titre et dont l'indépendance se trouve dans un péril toujours croissant ; il s'agit d'un prince, homme de bien, qui se charge à regret du pouvoir, mais avec la volonté constante de ne jamais s'en servir que dans l'intérêt de son peuple ; d'un prince qui a pris pour règle de conduite, en montant sur le trône, l'ancienne devise des chevaliers : *Fay ce que doy, advienne que pourra*, mais à qui l'on reprochera sans doute de n'avoir pas étudié suffisamment l'époque où il vivait et l'état des affaires européennes, afin de se mieux rendre compte des inconvénients de sa position et d'éviter le danger des demi-mesures.

Il est impossible d'imaginer un tableau plus intéressant, et le coloris d'un Bossuet ou d'un Montesquieu en ferait sans peine un de nos plus beaux monuments historiques. L'ancien roi de Hollande n'a pas jugé convenable de porter aussi haut ses prétentions littéraires. Son objet principal est de mettre au grand jour son administration et les motifs qui l'ont dirigé pendant les cinq années de son règne : on y reconnaît un esprit sage, éclairé, mais qui se renferme presque toujours dans un cercle trop rétréci. Ses réflexions sur les vices de l'ancien gouvernement oligarchique de la Hollande et sur les éléments d'une monarchie constitutionnelle sont fort judicieuses. Plusieurs discours, ainsi que les détails relatifs aux travaux hydrauliques et aux diverses natures d'impôts, seront lus avec fruit par les hommes d'État, tandis que les aperçus sur les mœurs hollandaises, les voyages du roi, et surtout les pièces qui ont rapport à son honorable abdication, doivent inspirer de l'intérêt à toutes les classes de lecteurs. Du reste, il faut convenir que ces trois volumes pourraient offrir plus d'ordre et de méthode ; les principaux événements de l'Europe, rapportés de loin en loin, ne se rattachent pas avec assez d'art aux différentes parties de l'ouvrage. Le style n'est pas non plus toujours aussi clair, ni les expressions aussi bien choisies qu'on le désirerait ; mais, en revanche, il y règne de la facilité, de l'abandon, quelquefois de la grâce, et partout ce ton de candeur qui commande la confiance. L'éloge des écoles latines (t. I, page 103) n'est pas, je crois, aussi mérité que celui de l'université de Leyde et des écoles primaires.

Ce qu'on dit (p. 106) de l'insuffisance des bras est démenti par le nombre excessif d'indigents dont la *taxe des pauvres* encourage en quelque sorte la fainéantise, lorsqu'une sage et prévoyante police trouverait si facilement le moyen d'en tirer parti. L'auteur prend plaisir à tracer les portraits de ses ministres, de ses généraux et de ses courtisans. Plusieurs sont d'une fidélité remarquable, mais quelques-uns se ressentent trop de la bienveillante indulgence qui paraît être le fond de son caractère. Quoi qu'il en soit, on aime à remarquer le soin qu'il a pris de se tenir en garde contre les passions haineuses : malgré les torts qu'il reproche à son frère, il n'en parle jamais qu'avec le sentiment de l'admiration.

« Lorsque la veille du départ de l'empereur pour Brienne, dit-il, Louis le vit pour la seconde et dernière fois, celui-ci s'étonnait qu'il osât envoyer contre l'ennemi des cavaliers entièrement neufs et des chevaux non dressés. On voyait, dans la cour des Tuileries, des bataillons qui allaient être passés en revue avant leur départ, habillés et armés, animés d'une grande ardeur, mais ne sachant pas porter leurs fusils ; ils ignoraient les premières leçons du maniement d'armes : *Comment feront-ils en cet état devant l'ennemi ?* demanda celui-ci. — *Bah ! ils sont Français, ils se battront et vaincront*, répondit l'empereur.

« On peut lui faire des reproches, mais non celui de n'avoir pas été bon Français ; au contraire, il l'était trop. Il ne voyait que l'intérêt de la France, l'honneur de la France, le bien-être de la France ; et non-seulement il voulait que tout autre intérêt disparût devant celui-là, mais il exigeait que les peuples alliés pensassent de même, et que leurs princes partageassent son patriotisme exagéré, ce qui était à la fois injuste et impossible à obtenir. »

La première partie contient des détails curieux et peu connus sur la famille *Bonaparte*, sur les campagnes d'Italie et sur l'expédition d'Égypte. Le récit de la mort du jeune Casabianca est plein de sensibilité ; je regrette que son étendue ne me permette point de le citer en terminant cet article.

L'Ophthalmiste ou l'ami de l'œil, suivi du *Mérite des femmes ;* poëme. — Imprimés, sur papier bleu, par les frères Delemer.

Les jeunes gens riront de cette belle découverte, et comme il est de ces moments d'illusions où l'on se croit encore jeune lors même qu'on ne l'est plus, nous avons commencé par en rire nous-mêmes. Le fait est néanmoins qu'après nous en être remis à l'expérience, seul juge compétent en pareille matière, nous partageons l'opinion de l'auteur relativement aux avantages du papier bleu sur le papier blanc pour la conservation de la vue. Son mémoire en dix pages a le mérite d'être écrit avec agrément et simplicité. Il est suivi du joli poëme

Digitized by Google

du *Mérite des femmes*... Jamais il n'était sorti d'aucune imprimerie en plus brillante toilette que des presses de MM. Delemer, et la correction du texte prouve combien l'imprimeur réunit d'avantages pour y parvenir, lorsqu'il est lui-même homme de lettres.

De l'affaire de la loi des élections, par M. DE PRADT, ancien archevêque de Malines, faisant suite au *Petit catéchisme*, du même auteur [1].

Sagesse et vanité ne marchent point de compagnie, a dit un célèbre moraliste. Cette maxime, pour être vraie, aurait besoin d'être restreinte; c'est ce que l'ancien archevêque de Malines vient encore de prouver par son dernier ouvrage; la vanité s'y trahit plus d'une fois, et néanmoins la sagesse s'y fait remarquer presque à chaque phrase.

Après avoir tracé, d'un pinceau rapide et vigoureux, les progrès de la civilisation européenne depuis l'an 1500, M. de Pradt nous montre la monarchie constitutionnelle et le gouvernement représentatif comme le vœu des nations et le produit nécessaire des idées nouvelles.

« Les hommes ont déclaré, dit-il, qu'il n'entendaient plus être gouvernés sans principes et sans lumières supérieures ou du moins égales aux leurs propres, et en vérité cela n'était pas se montrer trop exigeant. Ils ont dit qu'après avoir, avec Newton, deviné les secrets de la nature; avec Rousseau et Montesquieu, assigné les principes de la société et retrouvé les titres du genre humain; qu'après avoir, avec Colomb, été chercher des mondes nouveaux à travers les abîmes de l'Océan; qu'après avoir, avec Franklin, arraché au ciel même la foudre; qu'après avoir, avec un art merveilleux, donné aux productions du génie une vie indestructible et une étendue sans bornes; qu'après avoir mis tous les hommes en communication par mille liens de commerce et de relations sociales, ils ne pouvaient plus supporter que des gouvernements analogues à l'ordre créé par tant d'acquisitions si précieuses et si grandes. L'Europe savante a déclaré qu'elle laissait à la stupide Égypte d'adorer les animaux. Cet ensemble de choses ressemble aux montagnes sous lesquelles la Fable représente les géants ensevelis : il y avait de quoi écraser l'aristocratie, et voilà que, pendant que le monde tient ce langage, l'aristocratie, protestant contre les résultats nécessaires et acquis de ces trois cents ans de travaux, se soulevant sous le poids qui l'oppresse, vient redemander à l'Europe sa supériorité : elle lui demande de se séparer d'elle pour se mettre à sa tête ; elle lui déclare qu'un rang égal lui est insupportable, qu'il lui faut absolument le premier, que commander est son essence, comme celle des autres est de servir sous elle. »

L'auteur s'attache à prouver ensuite combien seront impuissants les efforts de l'aristocratie, car on ne résiste point aux masses, et la volonté générale doit toujours finir par prévaloir; il indique sans ménagement la longue série des erreurs ministérielles, en France, depuis 1814; il déplore l'aveugle fatalité qui conduit sans cesse le gouvernement hors de la ligne constitutionnelle, tandis qu'il lui serait si facile de la suivre et de fortifier ainsi le trône; il démontre que la loi des élections, assignant le partage des pouvoirs publics entre les mains des membres de l'association, était pour ainsi dire une loi de souveraineté; que conférant des droits inviolables de leur nature, et faisant d'ailleurs partie de la loi fondamentale qui a besoin de l'immutabilité, elle ne pouvait se changer : que la France y tenait comme au gage de sa propre sûreté; qu'y porter atteinte, c'est ébranler la confiance et détacher le peuple de la dynastie qui le gouverne; que les dangers de cette loi étaient chimériques, et qu'en fortifiant, d'année en année, à la chambre des députés, le parti libéral qui n'est et ne peut jamais être ennemi de la charte, elle tendait à faire cesser une lutte scandaleuse et à donner enfin de profondes racines aux institutions que commande la force des choses, institutions qui heurtent sans contredit les espérances aristocratiques, mais qui ne sont pas moins dans l'intérêt bien entendu des princes que dans celui des peuples.

Telle est l'analyse d'un livre très-remarquable sous tous les rapports et dont l'influence pourrait être infiniment utile si les souverains et les hommes d'État jugeaient à propos d'en faire l'objet de leurs méditations.

On applaudira sans doute à ce que dit M. de Pradt sur l'initiative royale en fait de législation ; sur le choix de ministres médiocres sous un gouvernement représentatif; sur l'esprit de localité; sur les troupes suisses; sur la violation des principes et sur l'obscurité de certaines chancelleries. Ce sont des vérités dont on peut faire son profit ailleurs qu'en France... Le tableau de la révolution qui précipita les Stuarts du trône d'Angleterre présente, en peu de mots, une foule d'idées et d'aperçus d'un ordre supérieur. Le tableau des parlements de France est d'un genre tant soit peu grotesque, mais il ne flattera pas moins la malice du lecteur que les portraits de MM. Decazes, de

[1] Vol. in-8°, Paris, 1816.

Digitized by Google

Serre et Pasquier. Du reste, ce volume offre les mêmes défauts de style que les autres productions de l'ancien archevêque de Malines, c'est-à-dire du néologisme, de la recherche, de la bizarrerie dans le choix des mots et un retour trop fréquent des mêmes idées; mais en revanche on y retrouve toute sa clarté, ses formes piquantes et ses expressions pittoresques. J'ajouterai que jamais il ne m'a paru déployer plus de force de raisonnement et de logique.

Les Ruines, ou Méditations sur les révolutions des empires, par C.-F. Volney, 6e édition, suivie de *la Loi naturelle* [1].

Cette nouvelle édition d'un ouvrage depuis longtemps célèbre est précédée d'une notice sur l'auteur, qu'une mort prématurée vient d'enlever aux sciences, aux lettres et à sa patrie. Voici le portrait que trace de lui son biographe, M. le comte Daru :

« Dans les assemblées d'État, comme dans les séances académiques, l'homme qui y apportait tant de lumières votait selon sa conscience que rien ne pouvait ébranler; mais le sage oubliait sa supériorité pour écouter, pour contredire avec modération, et pour douter quelquefois. L'étendue et la variété de ses connaissances, la force de sa raison, la gravité de ses mœurs, la noble simplicité de son caractère, lui avaient fait, dans les deux mondes, d'illustres amis; et aujourd'hui que ce vaste savoir est allé s'éteindre dans le tombeau, près duquel une épouse en pleurs rappelle, par ses vertus, les qualités respectables de celui dont elle embellit la vie, il nous est permis au moins de nous dire qu'il était du petit nombre des hommes à qui il a été donné de ne pas mourir tout entiers. »

Le début des *Ruines* est très-imposant; on y trouve tous les charmes de cette éloquence élevée et mélancolique qui pénètre l'âme et subjugue l'imagination. Les premiers chapitres nous présentent, pour ainsi dire, l'histoire ancienne, tracée sur un plan qui rappelle assez la manière de Bossuet ; mais bientôt recherchant, comme M. Dupuis, l'origine des divers cultes, M. de Volney se livre à des conjectures qui prouvent une vaste érudition et qui peuvent être méditées avec fruit par les philosophes ; mais seraient-elles sans danger pour la masse des lecteurs? Je pense que non, je l'avoue.

Au surplus, comme un article de journal ne doit pas se transformer en thèse de théologie, je ne pousserai pas mes observations plus loin. Le volume est terminé par un petit ouvrage intitulé : *la Loi naturelle ou principes physiques de la morale*, qui se concilie beaucoup mieux avec le christianisme. La clarté du syle, l'esprit méthodique et la propriété des expressions y sont particulièrement remarquables.

[1] Vol. in-18, avec frontispice.

Récit historique et judiciaire du procès intenté par le roi d'Angleterre contre la reine [2].

Tandis que les *cortès* d'Espagne, par la sagesse de leurs premières délibérations, font déjà cesser beaucoup d'inquiétudes et présagent les plus heureux résultats; tandis que Naples improvise, en quelque sorte, une révolution qui pourrait bien ne pas se renfermer dans les limites de ce royaume ; tandis que la France présente encore le spectacle d'une lutte dont le ministère ne préviendra le danger qu'en se rapprochant de la charte, pour comprimer tout à la fois les criminelles entreprises d'une aristocratie incorrigible et les coupables projets d'un républicanisme insensé ; tandis que l'Amérique méridionale paraît affermir, de jour en jour, son indépendance, l'Angleterre attire sur elle nos regards par une de ces scandaleuses procédures, véritables sujets d'affliction pour tous les amis de l'ordre qui considèrent comme un besoin réel le respect envers la royauté.

La brochure que nous annonçons ne renferme rien sur la fameuse enquête de Milan, mais on y trouve tous les détails relatifs au procès de 1806. On sait que la princesse de Galles, aujourd'hui reine d'Angleterre, en est sortie victorieuse; néanmoins les préventions favorables n'ont pas été complétement détruites dans toutes les têtes, tant il est vrai de dire avec Basile : *Calomniez toujours, il en restera quelque chose.*

L'historien de ces bizarres et fâcheux débats saisit du reste et développe très-bien les motifs qui peuvent jeter quelque lumière sur les faits. Son ton respire toujours la décence et l'impartialité. Le passage suivant mettra le lecteur à même de s'en faire une idée :

« S. A. R. la princesse de Galles, après une longue absence qu'on devait croire perpétuelle, vient d'arriver en Angleterre pour réclamer les honneurs dus à son rang, comme épouse d'un prince devenu roi ; elle était informée qu'avant d'obtenir ces honneurs, elle aurait à subir l'humiliation et les angoisses d'un procès criminel.

[2] Brochure in-8°, avec portrait.

Digitized by Google

Cette menace ne l'a point fait changer de résolution; l'auguste princesse débarque avec une noble assurance sur une terre où l'attendent une accusation flétrissante et des témoins tout prêts à la soutenir; un si grand courage impose aux esprits les plus prévenus; on n'ose croire coupable une reine qui, spontanément, comparaît devant ses juges, provoque des dépositions que la bienveillance ne dictera pas, et soumet les moindres actions de sa vie privée à un examen auquel assisteront, pour ainsi dire, tous les peuples de l'Europe. Une circonstance particulière augmente l'intérêt qu'inspire sa courageuse démarche. Cette malheureuse reine ne trouve plus sa fille dont elle était idolâtrée, et qui elle-même était l'idole de la nation anglaise; la douleur publique, réveillée par la présence de la mère, élève autour de sa personne un rempart sacré; tout souvenir qui pourrait lui donner l'apparence d'un tort est religieusement écarté. On parle beaucoup d'elle sans doute, mais c'est pour rappeler la douceur de son caractères, les qualités brillantes de son esprit, et sa charité si féconde en bonnes œuvres. Cependant, malgré la vive sollicitude que fait naître la présence de la princesse, et qu'entretient sa position délicate, le public n'est point injuste envers son royal époux. Personne n'accuse le prince d'avoir agi avec passion, ou seulement avec légèreté, pendant la durée de cette affligeante querelle : sa conduite a été approuvée et autorisée par les personnages les plus graves, et même par de zélés défenseurs de la reine; d'ailleurs, il est impossible de se dissimuler que la partie de la première enquête, publiée en 1813, laisse dans l'âme un sentiment pénible et douloureux. On n'ose donc blâmer le roi; mais la pitié s'attache à la reine, tous les vœux sont pour elle; et si elle réussit à prouver que, depuis le jour de son mariage jusqu'à l'époque actuelle, une haine habile autant que profonde s'est constamment appliquée à donner une apparence criminelle à ses actions les plus innocentes, on peut assurer que l'allégresse sera générale dans toutes les provinces de l'empire britannique.

Il ne nous appartient pas de pousser plus loin l'examen de cette grande affaire; *non nostrum tantas componere lites.*

On s'empressera sans doute de recourir au livre même, qui est orné d'un fort beau portrait de la reine d'Angleterre.

***Coup d'œil sur la nouvelle législation civile et l'organisation de l'ordre judiciaire du royaume des Pays-Bas*, par un magistrat [1].**

Cet ouvrage, comme on le voit par le titre même, se divise en deux parties; dans la première, l'auteur met d'abord en question s'il suffit de reviser notre Code civil ou s'il convient d'adopter une législation nouvelle pour le royaume des Pays-Bas, et il se prononce pour le dernier parti; mais il ne paraît pas avoir assez senti les graves et nombreux inconvénients attachés au passage d'une législation à l'autre; il ne paraît pas s'être assez rendu compte du danger de détruire pour rédifier ensuite, lorsque perfectionner l'édifice existant déjà serait si facile. Du reste, si sa manière de raisonner n'est pas toujours convaincante, elle offre constamment un modèle de cette décence et de cette mesure si nécessaire toutes les fois qu'on s'occupe des intérêts majeurs de la société, mais dont les écrivains polémiques se dispensent trop souvent.

Cette brochure a le mérite aussi (nous aimons à le reconnaître) d'abonder en réflexions judicieuses que nos législateurs peuvent mettre à profit. Nous nous contenterons de citer le passage suivant :

« Une des qualités les plus essentielles d'un Code, c'est sans contredit d'éviter la multiplicité des décisions; les lois positives ne peuvent être trop simples, et il est absolument nécessaire de les réduire aux besoins indispensables de la société : l'intelligence de l'homme ne suffit point pour prévoir tous les cas et les décider d'avance par des dispositions particulières; le législateur est donc obligé de donner des lois générales dont on puisse tirer de nombreuses conséquences, et si l'on pouvait supposer même qu'un génie assez vaste pût tout prévoir, quel est l'homme ordinaire qui pourrait en charger sa mémoire et se ressouvenir de ce qui est ordonné ou défendu? Il résulte aussi un grave inconvénient de la multiplicité des dispositions de lois, en ce qu'elle fournit un aliment à la mauvaise foi et à l'imposture de quelques praticiens qui enlacent adroitement leurs concitoyens dans un dédale de procès, dévorent leur substance et font souvent triompher l'injustice par des interprétations adroites et malignes qu'ils ne manquent pas de trouver dans un Code compliqué et ténébreux. »

Le chapitre sur l'ordre judiciaire présente des idées fort justes sur les attributions de la haute cour, mais ce qu'on y dit des cours provinciales et du jury ne nous semble pas devoir être à beau-

[1] In-8° de 64 pages, Bruxelles.

Digitized by Google

coup près sans réplique. Au surplus, les bornes de cette feuille ne nous permettent pas de pousser plus loin l'examen de ce livre, estimable sous plusieurs rapports et que sans doute les circonstances feront rechercher avec empressement.

Exposé du système d'éducation primaire actuellement suivi en Suisse, en Allemagne et en Hollande, par J.-P. Coquilhat, maître de pension à Bruxelles [1].

Si la génération qui s'élève ne l'emporte pas de beaucoup sur nous par la sagesse et par les connaissances, ce ne sera certes point faute de s'en occuper : chaque jour voit éclore un nouveau livre sur l'éducation. M. Coquilhat, en publiant le sien, s'est proposé de faire connaître et de propager le système de Pestalozzi. C'est un véritable service qu'il rend au public, car la méthode de l'instituteur suisse est une des meilleures sans contredit, bien qu'elle ait aussi besoin de quelques modifications. M. Coquilhat n'en conviendra peut-être pas, car, à l'exemple des anciens commentateurs, il croit fermement à l'infaillibilité de son modèle et l'on peut lui reprocher parfois un peu trop d'engouement. Il faut néanmoins convenir que ses éloges sont, pour la plupart, mérités; mais vouloir, comme Pestalozzi, bannir des écoles les distributions de prix, sous prétexte qu'elles enivrent l'âme d'orgueil et d'ambition, nous paraît d'un rigorisme extrême, surtout pour les garçons; c'est oublier combien il importe de les accoutumer de bonne heure au noble aiguillon de la gloire, le plus sûr préservatif de tout sentiment vil. On perd trop de vue nos passions par le temps qui court; on se fait de l'homme un être idéal, et de là tant de projets chimériques, tant de vaines spéculations en morale et en politique.

Pour en revenir à M. Coquilhat, son ouvrage (à quelques expressions prétentieuses et à quelques redondances près) est bien écrit; nous mettrons nos lecteurs à même d'en juger en plaçant sous leurs yeux la page suivante qui nous paraît propre à donner en même temps une idée des principes de l'auteur :

« Tel était en Europe l'état déplorable d'une grande partie du peuple, qui restait étranger aux bienfaits de la civilisation et aux progrès de l'esprit humain, lorsqu'un homme simple, bon, religieux, philanthrope, Pestalozzi en un mot, qui semble avoir été envoyé du ciel à cet effet, vint enseigner aux hommes la science de l'éducation, non par une vaine théorie tronquée, incomplète et applicable à quelques classes seulement de la société, comme l'avaient fait jusqu'alors les philosophes, mais une théorie pratique, grande, noble, sublime, complète et surtout religieuse, applicable à tous indistinctement et parfaitement conforme à la destination primitive de l'homme. En effet, chaque individu, au sortir des mains du Créateur, reçoit en naissant une destination particulière, et les qualités qui le rendent propre à la remplir dans la nature et dans la société. Le plus souvent celle-ci, laissant l'enfant sans éducation ou ne lui en donnant qu'une fausse et mal combinée, altère, dégrade ces qualités primitives au lieu de les développer et de les perfectionner, et détourne ainsi l'homme de sa véritable vocation. Pestalozzi, touché de ce malheur de l'humanité, se sentit appelé à le réparer autour de lui, et à fournir les moyens d'y remédier par une bonne méthode d'éducation dont il donna les règles et la pratique, résultats de ses longues et profondes méditations sur se sujet et de ses travaux constamment dirigés vers le même but pendant toute sa vie. »

Procès complet de M. de Pradt, ancien archevêque de Malines, auteur de l'ouvrage intitulé : De l'affaire de la loi des élections [2].

On ne peut se le dissimuler, une grande révolution s'opère en Europe, et la monarchie constitutionnelle est devenue maintenant le besoin de tous les États. On s'était flatté qu'à la suite du congrès de Vienne, les souverains sentiraient l'importance de diriger eux-mêmes l'esprit du siècle et d'établir sur tous les points un gouvernement analogue aux lumières acquises, un ordre stable et définitif, de manière à prévenir des concessions toujours fâcheuses lorsqu'elles sont arrachées par la violence; mais un malheureux système d'hésitation a prévalu. Qu'en résulte-t-il ? une lutte déplorable, qui nous éloigne de plus en plus du but en semant les inquiétudes, des méfiances, et en provoquant une exaltation, un enthousiasme fort mauvais conseiller de sa nature.

Le régime constitutionnel a pour adversaires quelques incorrigibles vétérans de l'aristocratie, quelques prétendus hommes d'État qui, pour connaître à merveille les anciens traités diplomatiques et l'étiquette des cours, n'en ignorent pas moins l'état actuel et les vœux de la société qu'ils doivent régir; mais l'absurdité de leurs vues et la maladresse de leurs démarches les rendent peu redoutables, et certes ils n'empêcheraient point

[1] Vol. in-8° de 120 pages, Bruxelles.

[2] Vol. in 8° de 224 pages.

Digitized by Google

les rois de se convaincre à la fin que les institutions proposées ne sont pas moins dans l'intérêt de leur gloire et de leur puissance que dans l'intérêt des peuples, si d'autres ennemis plus dangereux du régime constitutionnel ne venaient déranger tous les calculs; ce sont d'abord ces tartufes libéraux, misérables intrigants qui, pour mieux s'insinuer et parvenir, ont pris les couleurs à la mode aujourd'hui, comme ils auraient adopté le masque de la dévotion sous le règne de Louis XIV; ensuite ces brise-raisons, ces cerveaux brûlés, véritables roquets politiques qui ne savent que crier à tort et à travers contre les hommes et les choses : esprits orgueilleux et superficiels, sans principes comme sans suite dans les idées, plus intolérants que les défunts inquisiteurs espagnols, ils voudraient faire ployer l'univers sous le joug despotique de leurs bizarres systèmes; ils voudraient proscrire la modération et la sagesse, parce qu'agiter les passions, réveiller les haines, bouleverser l'ordre est leur unique talent; enfin viennent ces jeunes gens pleins de sentiments nobles, mais privés d'expérience, et ces *idéologues* philanthropes qui, n'ayant médité sur l'espèce humaine que dans le silence du cabinet, ce foyer des illusions philosophiques où jamais l'obstacle ne se présente, imaginent des théories admirables pour des êtres privilégiés et surnaturels; ceux-ci, de la meilleure foi du monde, nous entraîneraient avec eux dans le tourbillon des chimères, s'ils nous inspiraient assez de confiance pour les suivre en aveugles[1].

M. de Pradt, assurément, ne doit être rangé dans aucune de ces trois classes. Accoutumé depuis longtemps à conduire les grandes affaires, ce qui, pour le publiciste, est un avantage auquel rien n'équivaut; doué d'un tact admirable pour juger des événements et de leur influence, écrivain vraiment libéral, parce qu'il l'est par raison, par conviction, il s'empare du fanal qui devrait éclairer les ministres et les princes. Vedette attentive, il leur annonce une crise qui peut encore devenir salutaire, si l'on s'empresse d'employer le remède convenable et de fortifier ainsi les trônes, tant contre les projets insensés de l'aristocratie que contre les coupables efforts de l'esprit anarchique.

En lisant l'ouvrage sur la loi des élections, on ne s'attendait pas qu'il pût servir de prétexte à des poursuites judiciaires; au surplus elles n'ont produit qu'un triomphe complet pour l'ancien archevêque de Malines; la brochure que nous annonçons contient à cet égard des détails du plus vif intérêt, et l'on en tirera sans doute la conséquence que ces sortes de procès, contre des écrivains que l'opinion publique protége, ne sont pas sans dangers, et qu'il est maladroit de les entreprendre lorsqu'on n'a point la certitude de réussir. Dans presque tous les cas, ils ont l'inconvénient, comme le dit M. de Pradt, de donner de la vogue à des assertions qui, sans cela, resteraient inaperçues du monde entier.

***Pièces et documents relatifs au procès de M. Madier de Montjau*[2]. — *Du gouvernement occulte, de ses agents et de ses actes*, par M. Madier de Montjau, pour faire suite à l'ouvrage précédent[3].**

Les véritables amis de la monarchie et du maintien de l'ordre en France n'ont pu voir sans une espèce de consternation traduire devant la première cour de justice du royaume un vertueux magistrat dont le zèle pour le prince et pour la patrie avait éclaté dans plus d'une occasion importante. Comment en effet n'avoir pas l'âme contristée en songeant qu'un arrêt de *censure avec réprimande* vient d'être le prix de courageux services qui méritaient les plus éclatantes récompenses? Il est clair qu'une puissante faction domine dans les conseils, et que le gouvernement, loin de donner, reçoit aujourd'hui l'impulsion... Quel sinistre avenir présage un tel état de choses! Le ministre ne sentira-t-il jamais l'immense avantage qu'il trouverait à marcher franchement dans les voies constitutionnelles, de manière à consolider le trône et à rendre vaines les criminelles entreprises de ces intrigants politiques qui, sous l'une ou l'autre bannière, n'ont en vue que l'intérêt de leur misérable ambition et ne cherchent qu'à faire naître le désordre en ébranlant partout les principes conservateurs de la société?

Les deux brochures que nous annonçons ne peuvent manquer d'être lues avec un vif intérêt. Marquées au coin de la franchise et de la loyauté, elles jettent le plus grand jour sur les atrocités commises dans les départements de Vaucluse et du Gard, en 1815. A chaque page, on sent que l'auteur est un homme de bien, dont les talents égalent les vertus. Quelques-uns de ces roquets politico-littéraires, qui voudraient mordre à tort et à travers tout ce qui ne partage point le délire de leur exagération, avaient prétendu ranger M. Madier de Montjau dans le parti *doctrinaire;* mais, il faut en convenir, les doctrinaires tels que lui, tels que MM. Camille Jordan, Guizot et Royer-

[1] Je crois devoir faire remarquer que ce passage a été reproduit dans la note 160 des *Fables*.

[2] Brochure in-8° de 106 pages.

[3] Brochure in-8° de 62 pages, Bruxelles.

Digitized by Google

Collard, qui n'hésitent pas à sacrifier au devoir la fortune et les honneurs, sont au nombre des meilleurs citoyens. Ce sont là de vrais *libéraux* dans la rigoureuse acception du mot.

1821.

De la Belgique depuis 1789 *jusqu'en* 1794, par M. DE PRADT, ancien archevêque de Malines [1].

Le volume que vient de publier M. de Pradt sous ce titre imposant: *De la Belgique depuis* 1789 *jusqu'en* 1794, est-il un bon ouvrage? Non, mais c'est un livre fort amusant. Tout ce qu'il dit de la Belgique est, en général, très-superficiel; l'aperçu qu'il trace de l'ancienne organisation du pays manque des développements nécessaires, et lorsqu'il juge le caractère national, on voit trop en lui l'ancien archevêque de Malines qui, s'en tenant à la partie flamande de la Belgique, oublie que la partie wallonne en formait une moité tout à fait distincte par la langue, l'esprit, les mœurs et les usages. L'auteur se trompe lorsqu'il parle *du temps considérable qui s'est écoulé entre la mort de Joseph II* (20 *février* 1790) *et le premier acte de son successeur à l'égard des Pays-Bas insurgés*, puisque la déclaration faite au nom de Léopold est du 4 mars de la même année; je ne sais par quel hasard il ne fait aucune mention de l'intrigue nouée par les États ou leurs agents avec Béthune-Charost; le nom même de ce prince aventurier, qui se trouvait à la tête d'un corps assez considérable de transfuges belges et qui fut, pendant quelques mois, la terreur du gouvernement autrichien, comme le prouve une espèce de manifeste impérial en date du 27 mars 1792, n'est pas une seule fois cité. En parlant de la réunion de la Belgique à la France, il établit avec beaucoup de précision l'influence qu'elle eut sur la révolution française et sur les affaires de l'Europe; mais comment se fait-il qu'il n'indique point les résultats de cette réunion, pour la Belgique, sous les rapports administratif, scientifique, industriel, etc.? On a d'autant plus lieu de s'en étonner que si M. de Pradt n'est pas un historien très-exact, il est presque toujours bon logicien et grand publiciste : il approfondit à merveille les causes les plus secrètes des événements; personne ne connaît mieux l'esprit du siècle et n'indique mieux les moyens de le diriger. L'Espagne et l'Amérique prouvent qu'il est incontestablement doué du don de dévoiler l'avenir; que n'a-t-il, comme les anciens prophètes, la faculté des miracles, de manière à rendre l'ouïe aux sourds et la vue aux aveugles! Dans ce nouvel ouvrage il parle de l'empereur Napoléon avec infiniment plus de justice et de mesure qu'il ne l'avait fait dans l'*Histoire de l'ambassade à Varsovie*, et même, à la manière dont il se complaît à faire le récit des siéges et des batailles, on reconnaît sans peine l'ancien *aumônier du dieu Mars*. Le passage suivant : « Il faut faire un choix entre le cabinet et le monde, et tous ces grands faiseurs qui veulent remplir à la fois les deux théâtres, qui prétendent diriger les États du milieu de leurs salons, et faire voguer le vaisseau par le seul souffle de leur bouche, comme enfler la voile par l'impulsion de quelques bons mots, ne sont jamais que des ministres de salon et des hommes d'État qui veulent et courent se perdre, » indiquerait que l'auteur a rompu maintenant avec le personnage célèbre dont il était, pour ainsi dire (et de son aveu même), l'aide de camp politique au 31 mars 1814, à moins qu'il n'ait en vue un homme d'État plus moderne, ce qui pourrait fort bien être. Le talent de M. l'abbé de Pradt ne brille nulle part avec plus d'éclat que dans les portraits; ils sont crayonnés avec vigueur et coloriés avec un art qui ressemble à la nature; on distinguera surtout, ici, ceux du prince de Kaunitz, de Joseph II, de Léopold, du comte Mercy d'Argenteau, de Pitt, de Miranda, de Marie-Christine, etc. Je cède au plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs le portrait de notre immortelle Marie-Thérèse, « cette illustre souveraine dont l'histoire célébrera tour à tour le courage, le génie, les vertus propres à son sexe, la dignité vraiment royale dans une imposante simplicité, le discernement dans le choix des hommes, et la force d'âme capable de la déterminer *à se laisser servir par ceux qui ne lui plaisaient pas personnellement, mais qu'elle avait reconnus capables de servir l'État*, chose rare, mais infiniment louable parmi les princes. L'éloge de Marie-Thérèse pourrait être fait en peu de mots; son règne fait partie du grand siècle du Nord de l'Europe. Alors la constellation du Nord se trouva formée par trois souverains égaux en gloire, de nature différente, et souvent contraire. Marie-Thérèse parut au milieu de ce brillant entourage sans être éclipsée par son éclat. Elle ne fut pas, comme Catherine, une seconde Sémiramis; elle ne fut pas, comme Frédéric, fondatrice de ses États, ni le chef d'une nouvelle école militaire en Europe, à la fois favori d'Apollon et de Mars, montrant sous le ciel froid de la Germanie étonnée la vivacité, l'éclat et la hardiesse de l'esprit; mais, avec moins d'éclat que ses deux émules, Marie-Thérèse sut acquérir une

[1] Vol. in-8° de 159 pages, Bruxelles.

Digitized by Google

gloire égale et supérieure en quelques points. Ornée des vertus de son sexe, qui manquèrent à Catherine, douée d'autant de courage que Frédéric, lorsque, réduite aux abois par d'injustes agresseurs, elle sut enflammer les Hongrois pour sa défense, elle eut la gloire de balancer, pendant quarante ans, le premier génie de son siècle, elle raffermit la couronne des Césars sur la tête de sa famille, et du fond de sa retraite, commandée par les longues douleurs de son veuvage, au milieu de la pratique de toutes les vertus civiles et religieuses, elle éleva l'Autriche au rang qu'elle a occupé depuis. La Renommée, qui vit de bruit, placera peut-être Catherine et Frédéric au-dessus de Marie-Thérèse; mais la morale, qui ne connaît que la vertu éprouvée et solide, adjugera la palme à cette princesse, et lui réserve une couronne dont aucune fleur ne sera sujette à se faner, comme il est à craindre qu'il n'arrive à quelques-unes de celles qui ornent le front de ses deux rivaux. »

L'ouvrage que nous analysons fourmille, ainsi que *le Congrès de Vienne, les Quatre Concordats, la Loi des élections*, etc., de maximes sages, d'aperçus pleins de finesse et tout à la fois de profondeur; il étincelle aussi de traits spirituels et de rapprochements heureux tels que celui-ci :

« Pendant que l'on préparait la guerre et pendant tout le temps qu'elle dura, que faisaient de leur côté les états de Brabant? Ils imitaient les matelots dans leur éloignement à remplir les vœux qu'ils ont formés pendant l'orage. »

Le style de M. de Pradt, il faut en convenir, est loin d'être classique, mais il est ordinairement clair et pittoresque. S'il est toujours pittoresque dans cette nouvelle production, on y désirerait souvent plus de clarté, par exemple dans cette phrase : « *Le parti vonckiste se grossit peu, il eut trop de raison pour avoir beaucoup de faveur populaire, et trop de la* PREMIÈRE *pour avoir beaucoup de la* SECONDE. » Enfin les tournures prétentieuses et de mauvais goût, comme : « *L'homme est naturellement paresseux; il se repose volontiers* SUR LES OREILLERS QU'IL TROUVE TOUT FAITS, *et sur lesquels il croit* APERCEVOIR UNE DISPENSE D'AGIR, » n'y sont pas rares, non plus que les expressions néologiques et les termes impropres. Tout cela n'empêche point que l'ouvrage ne se vende, mais il est douteux qu'il ajoute à la réputation de son auteur.

Mercure belge, recueil consacré à la littérature, aux arts et aux sciences, tome X, 1re, 2e et 3e livraisons.

Les travaux du *Mercure belge*, suspendus pendant quelques mois, ont repris force et vigueur; et, bien qu'on nous dise (page 108) *que rien n'est plus provincial ni plus dangereux qu'une habitude* LAUDATIVE, nous ne pouvons néanmoins nous dispenser de parler avec éloge des trois premières livraisons que nous avons sous les yeux; elles sont écrites en général avec beaucoup d'esprit et d'agrément; elles contiennent de jolies pièces de vers, des variétés piquantes et plusieurs articles qui pourraient passer pour d'excellentes leçons de littérature. Voilà certes d'heureux présages de succès; mais il ne suffit point que les détails soient bons, il faut encore que l'ensemble satisfasse; et le plan, ici, ne laisse-t-il rien à désirer?... Consacrer dix-neuf pages, d'une critique fort judicieuse à la vérité, mais dix-neuf pages à l'examen d'une tragédie qui, selon toute vraisemblance, ne prendra jamais rang au théâtre[1]; multiplier beaucoup trop les citations dans huit grandes pages, d'ailleurs très-instructives, sur les vers de M. de Lamartine, n'est-ce pas se priver des moyens de faire connaître un grand nombre de productions nouvelles, et n'est-ce pas tromper l'attente d'un lecteur jaloux de se tenir au courant de tout ce qui se passe dans la république des lettres? Deux lignes sans doute suffisent pour un livre insignifiant, mais il ne faut point d'omissions; la revue doit être complète, ou le but est manqué.

L'avant-propos, digne d'être mis en parallèle avec les plus agéables facéties de Voltaire, est-il bien aussi ce qu'il devrait être, et n'annoncerait-il pas mieux la résurrection du *Nain jaune* que celle du *Mercure?*

En me permettant ces observations, je crois faire une chose d'autant plus utile que personne assurément n'est plus en état que MM. les rédacteurs du *Mercure belge* de rendre un jour cette feuille le manuel des amis de la littérature.

Sur les livraisons subséquentes.

Nous avons dit un mot, dans notre journal du 5 janvier, de la résurrection du *Mercure belge*; depuis lors il en a paru six numéros, et nous ajouterons que la devise un peu trop fastueusement adoptée par l'ancien *Mercure de France*, VIRES ACQUIRIT EUNDO, conviendrait beaucoup mieux à celui-ci. Connaissances variées, style agréable, esprit gaieté, malice même, cet ouvrage périodique a toutes les qualités requises pour obtenir un brillant succès. Nous voudrions seulement que le bulletin bibliographique fût plus complet et qu'il donnât sommairement une idée des nouveautés qu'on ne jugerait pas à propos de faire connaître par une analyse plus détaillée. Nous désirerions aussi

[1] *La Démence de Charles VI.*

Digitized by Google

qu'à la fin de chaque trimestre, une livraison fût spécialement consacrée aux principales productions étrangères, et divisée en cinq sections pour les littératures anglaise, allemande, hollandaise, espagnole et italienne. C'est une idée que nous soumettrons à MM. les auteurs du *Mercure belge*, plus à même que personne d'apprécier les avantages et les inconvénients de ce plan.

Considérations sur la distinction des personnes et la distinction des fortunes [1].

Sous une bonhomie apparente, cette brochure contient plus de malice qu'on ne le supposerait d'abord : l'auteur annonce que son but est de ramener les hommes à la communauté des biens selon les principes du christianisme, et, faisant ensuite le procès aux sociétés telles qu'elles sont organisées, il prétend s'appuyer sur les saintes Écritures qu'il explique avec l'intelligence et la bonne foi d'un homme qui ne peut les comprendre parce qu'il n'y croit point.

Les premières pages m'avaient fait imaginer que j'avais affaire à quelque bon quaker dont le cœur valait mieux que la tête; mais à certains accents féroces, à l'horrible joie qui accompagne ses sinistres présages de révolutions, je ne tardai pas à m'apercevoir qu'il s'agissait ici d'un philanthrope de 1793 qui avait trouvé plaisant de se masquer en théologien.

Du reste, les absurdités de ce livre sautent aux yeux, et Voltaire l'a réfuté d'avance dans *l'Homme aux quarante écus*. Sans le prix et le format qui prouvent l'intention de le rendre, en quelque sorte, populaire, il n'offrirait aucun danger; mais tel qu'il est, je ne le dissimulerai point, il m'a tout l'air d'un brandon de discorde que jette dans la société le parti révolutionnaire, parti fort heureusement peu nombreux, et peu redoutable si les gouvernements savent se conduire avec sagesse.

Abel, ou les Trois Frères, par CHARLES POUGENS, membre de l'Institut de France [2]. — *Lettres d'un Chartreux* [3], publiées par le même.

Une sévérité mal entendue dans l'éducation; une jurisprudence barbare, qui voue presque infailliblement à la carrière du crime le jeune homme coupable d'une première faute; et d'une délicatesse trop susceptible qui fait repousser avec horreur le criminel malgré son repentir, exercent une influence souvent funeste sur la société. M. Pougens a pris à tâche de la faire ressortir dans ce roman philosophique.

Abel Driaucourt, doué d'un heureux naturel, mais élevé d'une manière trop rigide, qui lui donne de l'aversion pour la morale et qui d'ailleurs le rend étranger, pour ainsi dire, aux affections de famille et à cette précieuse sensibilité, première source de toutes les vertus, se trouve lancé dans le monde avant l'âge de dix-sept ans. Il passe d'Amsterdam en France dont ses parents sont originaires; une simple étourderie de jeunesse le fait enfermer à Saint-Lazare; puis une erreur plus grave, mais que des circonstances extraordinaires rendent, en quelque sorte, excusable, le fait condamner pour trois ans aux galères : les mauvais exemples qu'il a sous les yeux et toutes les séductions échouent contre son horreur invincible pour le crime. De retour dans le monde, il est successivement garçon de magasin chez un imprimeur, commis à la barrière, soldat, domestique de place, valet de chambre d'une danseuse, ami d'un grand seigneur. Partout il se conduit avec noblesse et désintéressement, ce qui n'empêche pas qu'on ne le congédie, sans hésiter, aussitôt qu'on découvre les événements de sa vie. Une cruelle fatalité l'entraîne enfin dans les piéges d'un vil scélérat, son ancien camarade de galère; il l'accompagne dans une expédition nocturne, devient, sans le vouloir, le meurtrier d'une maîtresse adorée, se déclare coupable et porte sa tête sur un échafaud.

Ses deux frères, Josué et Benjamin Driaucourt, élevés de la même manière que lui et nés avec des dispositions moins heureuses, sont aussi repris de justice pour leurs méfaits; mais Benjamin, que le sort conduit en Angleterre, est exilé dans les colonies, s'y corrige et devient greffier du juge de paix à Botany-Bay. Quant à Josué, soumis aux lois hollandaises, il met à profit un séjour de quelques années dans une maison de correction, renonce à ses habitudes perverses, fait un mariage convenable, parvient à la fortune et ne cesse plus de se conduire en honnête homme.

On voit que le but de l'auteur n'est point d'accorder la palme à la France pour sa législation criminelle. Le régime des prisons en Hollande lui paraît infiniment préférable, et, bien qu'à cet égard il ait raison sous plus d'un rapport, il nous semble y mettre un peu trop d'engouement, ce qui d'ailleurs est tout simple puisqu'il n'a pu juger des

[1] Brochure in-12 de 74 pages, Bruxelles.
[2] Vol. in-12 de 233 pages, Bruxelles.
[3] Petit vol. in-18, Bruxelles.

Digitized by Google

choses qu'à la manière des étrangers auxquels on ne fait jamais voir les établissements publics que comme des décorations d'opéra, c'est-à-dire du beau côté.

Lorsqu'il se récrie contre les tristes effets de ce point d'honneur qui rejette avec indignation l'homme atteint d'une peine flétrissante, son raisonnement peut être fort juste; mais ce point d'honneur, ce préjugé si l'on veut, n'a-t-il pas aussi son utilité morale? J'avoue qu'il y aurait, selon moi, beaucoup à dire sur cette question.

Quelques mots inusités, tels que *inexpérient*, *inconsistant*, *incessant*, etc., n'empêchent point que l'ouvrage ne soit, en général, très-bien écrit. Une sensibilité toujours à sa place, parfois une douce gaieté, d'ingénieux rapprochements, des réflexions piquantes et justes, celle-ci par exemple : *Il n'y a que les demi-philosophes, les* parleurs *en philosophie qui croient s'élever au-dessus des autres et servir l'humanité en faisant main-basse sur toutes les illusions de la vie; le vrai sage en respecte un bien plus grand nombre qu'on ne croit;* des aperçus fins ou profonds et une grande connaissance des hommes le rendent digne de la réputation dont jouit M. Pougens dans la double carrière des lettres et de l'érudition.

Les *Lettres d'un Chartreux* sont pleines de naïveté, de grâce et de sentiment; elles respirent un charme inexprimable. Ce petit volume, imprimé chez Didot, est en même temps un chef-d'œuvre typographique.

Mémoires pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour et du règne de Napoléon, en 1815, par M. Fleury de Chaboulon [1].

La plupart des journalistes qui ont rendu compte de cette production l'ont annoncée comme un simple ouvrage de circonstance fait pour intéresser un moment la curiosité; mais ce n'est point cela du tout, et nous n'hésitons pas à la considérer comme un livre digne de figurer dans les bibliothèques le mieux choisies. Lorsque plus tard la justice, reprenant tous ses droits, aura détruit l'anarchie que l'esprit de parti ne cesse d'entretenir dans la république des lettres, cette histoire du retour et du règne de Napoléon en 1815 occupera le rang qu'elle mérite à tous égards. On y reconnaîtra des sentiments élevés, l'amour de la gloire, le respect pour l'ordre et le patriotisme le plus pur, soutenus d'un talent supérieur pour la narration et pour l'enchaînement des faits; il est difficile de porter plus loin l'art, je dirai presque l'instinct des transitions; il est difficile d'amener plus à propos un résumé lumineux, et de classer avec plus d'adresse les raisonnements ou la discussion des principes, de manière à ne laisser jamais languir l'action. Le style est plein de noblesse, de chaleur et de cette simplicité classique que tant d'écrivains à la mode nous ont fait perdre de vue, mais qui n'en a pas moins son prix. Quelle énergie, quelle sagacité, quelle précision, et quelle mesure tout à la fois dans le tableau des fautes du gouvernement des Bourbons en 1814! Quel charme dans le tableau de la marche triomphale de Napoléon se rendant, avec la rapidité de l'aigle, des bords de la Méditerranée au palais des Tuileries! Le récit de la bataille de Waterloo offre un intérêt, pour ainsi dire, dramatique, et l'on ne peut lire sans attendrissement cette phrase si simple et néanmoins si touchante :

« Un dernier bataillon de réserve, illustre et malheureux débris de la colonne de granit des champs de Marengo, était resté inébranlable au milieu des flots tumultueux de l'armée. L'empereur se retire dans les rangs de ces braves commandés encore par Cambronne! Il les fait former en carré et s'avance à leur tête au-devant de l'ennemi; tous ses généraux, Ney, Soult, Bertrand, Drouot, Corbineau, Flahaut, Labédoyère, Gourgaud, etc., mettent l'épée à la main et deviennent soldats. Les vieux grenadiers, incapables de trembler pour leur vie, s'effrayent du danger qui menace celle de l'empereur; ils le conjurent de s'éloigner : *Retirez-vous*, lui dit l'un d'eux, *vous voyez bien que la mort ne veut pas de vous.* L'empereur résiste et commande le feu. Les officiers qui l'entourent s'emparent de son cheval et l'entraînent. Cambronne et ses braves se pressent autour de leurs aigles expirantes, et disent à Napoléon un éternel adieu. Les Anglais, touchés de leur héroïque résistance, les conjurent de se rendre. *Non*, dit Cambronne, *la garde meurt et ne se rend pas*[2]! Au même moment ils se précipitent tous sur l'ennemi, aux cris de *Vive l'empereur!* On reconnaît à leurs coups les vainqueurs d'Austerlitz, d'Iéna, de Wagram, de Montmirail. Les Anglais et les Prussiens, dont ils ont suspendu les chants de victoire, se réunissent contre cette poignée de héros et les abattent. Les uns, couverts de blessures, tombent à terre noyés dans leur sang. Les autres, plus heureux, sont tués; ceux enfin dont la mort trompe l'attente se fusillent entre eux pour ne point survivre à leurs com-

[1] Deux vol. in-8°, Bruxelles.

[2] Ce mot, que Cambronne a loyalement désavoué, paraît être sorti de la bouche du général Michel, l'un des colonels de la garde impériale.

Digitized by Google

pagnons d'armes, ni mourir de la main des ennemis. »

Point des vaines déclamations, mais toujours une sensibilité vraie! « Notre perte à Ligny, évaluée à six mille cinq cents hommes, dit M. Fleury de Chaboulon, fut rendue plus douloureuse encore par la blessure à mort du général Girard; peu d'officiers étaient doués d'un caractère aussi noble et d'une intrépidité aussi égale; plus avide des faveurs de la gloire que des dons de la fortune, il ne possédait que son épée, et ses derniers moments, au lieu d'être embellis par le seul souvenir de ses actions héroïques, furent troublés par la douleur de laisser sa famille à la merci du besoin. »

L'auteur ne dissimule point les funestes erreurs de cette assemblée (la chambre des députés) que les Français avaient choisie pour affermir la dynastie impériale, pour assurer leur repos et leurs libertés, et qui, par entraînement, par imprévoyance, par un excès de zèle et de patriotisme, n'enfanta que des bouleversements et des calamités; mais il rend justice aux intentions honorables de la plupart de ses membres. Les portraits de M. Dupont de l'Eure et de quelques autres députés, des ministres, des maréchaux, des courtisans, etc., ont le très-grand mérite de présenter tout à la fois, dans un même cadre, le personnage public et l'homme privé. Voici comment il peint le brave et loyal Drouot dont le caractère sera désormais le type de l'honneur : « Drouot, simple dans ses manières, affectueux dans ses paroles, offrait ce rare assemblage des vertus qui nous font aimer les sages de l'antiquité et les héros de la chevalerie. Il avait la sagesse, la prudence d'Aristide; la valeur, la modestie, la loyauté de Bayard. Le credit dont il jouissait, le pouvoir militaire dont il était revêtu, ne lui inspiraient aucun orgueil; il était aussi humble et timide à la cour qu'audacieux et terrible au champ d'honneur. »

Ces deux volumes, qui se lisent avec une espèce d'enchantement et qui sont d'ailleurs marqués au coin de la plus scrupuleuse impartialité, rectifieront bien des idées et feront cesser beaucoup d'injustes préventions; ils contiennent une foule d'anecdotes piquantes, et cet accessoire n'est pas à dédaigner pour la malice d'un grand nombre de lecteurs. Nous nous contenterons d'en citer deux : « Le faubourg Saint-Antoine ne fut point oublié; l'empereur le parcourut d'un bout à l'autre. Il se fit ouvrir les portes de tous les ateliers, et les examina dans le plus grand détail; les nombreux ouvriers de la manufacture de M. Lenoir, qui avaient conservé précieusement la mémoire de ce que l'empereur avait fait pour leur maître et pour eux, le comblèrent de témoignages de dévouement. Le commissaire de police du quartier avait suivi Napoléon dans cette manufacture, et, voulant donner l'exemple, il ouvrit la bouche jusqu'aux oreilles, pour mieux crier à tue-tête *vive l'empereur!* mais, par un *lapsus linguæ* désespérant, il fit entendre, au contraire, un *vive le roi!* bien articulé. Grande rumeur! l'empereur, se tournant vers cet homme, lui dit avec un ton railleur : *Eh bien, monsieur le commissaire, vous ne voulez donc point vous défaire de vos mauvaises habitudes?* Cette saillie devint le signal d'un rire général; le commissaire rassuré reprit sa revanche, et plusieurs *vivat* vigoureux prouvèrent à Napoléon qu'on ne perd jamais rien pour attendre. »

Voici la seconde : « Les favoris d'Apollon ne manquèrent point d'offrir leur encens banal au dieu du jour. Nous reçûmes de madame la comtesse de G*** de fort jolis vers en l'honneur de la violette. Une autre femme, plus célèbre encore, madame la baronne de S***, profita de quelques mots flatteurs dits pour elle à M. B. C*** pour écrire à l'empereur une épître qu'il serait curieux de faire imprimer en tête de son dernier ouvrage. »

Nous avons remarqué plusieurs lacunes dans les propositions des puissances étrangères relativement à la régence, ce qu'il faut attribuer sans doute de quelques détails ignorés à l'auteur, mais il lui sera facile de les compléter par la suite.

Notice historique sur la vie et les ouvrages d'Antoine-François Delandine, bibliothécaire de Lyon, par J.-B. Dumas, secrétaire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, lue à la séance publique du 5 septembre 1820, dans la salle de la bibliothèque [1].

M. Delandine, que son *Dictionnaire des hommes célèbres*, ses savantes recherches sur les *Couronnes académiques*, son *Enfer des anciens* et plusieurs autres ouvrages ont avantageusement classé parmi les érudits et les écrivains de notre siècle, est mort à Lyon le 5 mai 1820. Il avait été membre de l'Assemblée constituante, où constamment il s'était montré l'ami de cette liberté sage et protectrice de l'ordre, qui a besoin, pour se maintenir, d'être appuyée sur une heureuse combinaison des pouvoirs. Ce fut à cette époque que, voulant combattre l'esprit révolutionnaire qui cherchait dès lors à précipiter la France dans l'abîme, il fit entendre ces paroles mémorables et prophétiques : *Dans un temps il y eut du courage à braver les rois, dans le nôtre il y en aura à les défendre.*

[1] Brochure in-8° de 78 pages.

Digitized by Google

Législateur éclairé, homme de lettres instruit, citoyen vertueux, M. Delandine méritait l'hommage que l'Académie de Lyon vient de rendre à sa mémoire. M. Dumas, qu'elle avait choisi pour interprète, a dignement rempli sa tâche; son discours n'a rien de commun avec cette foule d'écrits académiques dont tout l'éloge se trouve fait lorsqu'on a parlé de l'élégance des formes, du bon choix des lieux communs, de l'harmonie et de la pureté du style. Un naturel plein de charmes, une sensibilité profonde et toujours vraie, d'heureux rapprochements, des transitions bien amenées, des observations piquantes, une manière de penser tout à la fois indépendante et mesurée, car ces deux mots sont moins incompatibles qu'on ne le pense communément; enfin l'art de resserrer, sans qu'il en résulte la moindre sécheresse, une foule de choses dans un espace très-circonscrit, voilà ce qui donne infiniment de prix à la *Notice historique sur M. Delandine*. Je ne crois pas qu'on ait jamais défini mieux l'imagination que ne le fait ici M. Dumas :

« L'imagination, dit-il, est comme les Muses, fille de Mémoire, mais les enfants valent quelquefois mieux que leurs pères. Rien n'est plus brillant que cette faculté d'assembler, de reproduire, de combiner les images par lesquelles tout arrive dans l'entendement, et c'est construire, pour ainsi dire, un nouvel édifice d'idées et d'expressions avec des matériaux précédemment entassés.

« Indépendante de la volonté, l'imagination rapproche les objets, les compose et les change; elle crée en arrangeant, et quand l'ensemble de ses travaux, avoué par le jugement et le goût, n'a pas eu de modèle dans la nature, elle appartient au génie. »

Voici comment il juge cette Assemblée constituante qui eût produit des résultats plus heureux si, donnant au trône constitutionnel des bases plus solides, elle n'eût pas commis la faute inexcusable de négliger, dans la charte de 1791, le contrepoids naturel de la démocratie, une chambre héréditaire :

« L'Assemblée constituante renfermait de beaux talents et de grandes vertus; elle a occasionné des forfaits; elle a déraciné de vieux abus et n'a pu fonder une institution; elle voulait améliorer, elle a bouleversé la société; mais les germes du bien qu'elle concevait ont été, comme les œufs de l'alcyon, fécondés durant la tempête, et plus d'un peuple va recueillir sans doute les fruits qu'elle a semés. »

M. Delandine s'amusa, pendant quelques mois, à rédiger une feuille périodique : « Supérieur en tant de points à la besogne qui l'occupait, dit son biographe, il avait appris de Rivarol ou de Chamfort qu'un journal sans malice est un vaisseau de guerre démâté, à qui les corsaires même refusent le salut. Mais sa malice était sans fiel, et sa gaîté sans amertume. Déployant ses ressources littéraires, il ne mit en jeu, pour réussir, que les grâces de son esprit et la fécondité de son imagination; et tel était le charme de son caractère, que même en faisant un journal il ne vint pas à bout de se faire un ennemi. »

On voit que la supériorité se montre toujours indulgente; c'est une grande erreur de croire que les hommes doués d'un véritable esprit puissent être méchants; il n'y a que la médiocrité frivole, envieuse et arrogante qui le soit. Ce qui se passe sous nos yeux ne le prouve-t-il pas chaque jour? L'histoire littéraire ne nous fournirait peut-être pas deux exemples d'hommes de génie qui aient traîné la gloire dans la fange.

M. Delandine encourageait avec un soin extrême les jeunes gens qui débutaient avec quelque éclat dans la carrière; il prenait plaisir à faire disparaître sous leurs pas les difficultés.

« Dans cette tête richement meublée, et qui s'inclinait modestement comme un épi plein de grains en leur maturité, l'affabilité, la grâce et la gaieté le disputaient à la science; et comme il avait pénétré dans son temple, il se plaisait à tendre la main aux survenants pour en faciliter l'accès. »

Du reste, il ne se dissimulait point les dangers d'une brillante renommée. Dans une lettre fort touchante qu'il écrivit, du fond de son cachot, à son fils, 1794, il s'exprime sur cette matière en homme éclairé par l'expérience :

« Si tu te consacres, mon cher Gaspard, à l'étude de l'art qui cherche à soulager les maux de l'humanité, tu rempliras une des plus belles missions de l'homme. Acquiers, dans cette profession, le plus grand nombre de connaissances que tu pourras, puisqu'elles doivent être utiles à tes semblables; mais crois-en mon avis, pour être moins malheureux, sache cacher ton savoir. Tu vivras dans la foule des ignorants et des méchants; les premiers te haïront d'en savoir plus qu'eux, les autres t'en puniront dans toutes les occasions. Crains l'envie, et ne lègue tes pensées, les fruits de tes recherches, aux hommes, que lorsqu'ils ne pourront plus te nuire, et que le tombeau t'aura séparé d'eux. »

Veut-on un exemple de transition heureuse? Après nous avoir représenté madame Delandine se rendant au bal sous le costume d'une des divinités infernales (la Nuit) afin de causer une surprise à son époux qui venait de faire paraître *l'Enfer des*

Digitized by Google

anciens, M. Dumas rentre tout à coup dans le triste sujet qui l'occupe : « A présent, noble et malheureuse veuve, s'écrie-t-il, tu as repris les vêtements de la reine des ténèbres. Pour toi, le soleil a éteint son flambeau; tu peux à peine t'endormir dans la tristesse et la noire mélancolie; mais songe qu'au delà de cette grande nuit qu'on appelle la mort, on se retrouve, quand on s'est aimé, sous un jour pur et serein qui brille éternellement pour les âmes sensibles et pour les cœurs vertueux. »

Plus loin, après avoir, analysé les *Mémoires littéraires sur la bibliothèque de Lyon*, il ajoute:

« Ces lieux, tout vastes qu'ils sont, semblaient s'agrandir encore par sa présence. C'est ici le champ de bataille où il se couvrit de toute la gloire qui pouvait l'y attendre; mais cette nef magnifique le redemande en vain; elle n'entend plus le bruit de ses pas et les sons éloquents de sa voix ; elle ne sent plus cette main savante qui s'étendait sur ses parois pour disposer avec ordre, dans l'intérêt public, tous les trésors de l'érudition et du génie; seulement elle retentit avec joie des accents de la louange due à son digne conservateur; elle aime à recueillir pour lui les tributs de la reconnaissance. »

On vient d'admirer dans M. Dumas l'orateur éloquent; mais il sait déployer aussi, lorsque l'occasion l'exige, les connaissances du publiciste et de l'homme d'État; les réflexions suivantes ne font pas moins d'honneur à son esprit qu'à son noble caractère :

« On s'occupe beaucoup trop à présent des opinions politiques de chaque individu, comme s'il était indispensable que chaque individu eût des opinions politiques. Loin de moi l'idée d'affaiblir, dans les citoyens, l'amour de la patrie; mais cet amour n'est qu'un sentiment inné, noble et désintéressé; il ne s'appuie point sur la présomption, la vanité et les absurdes prétentions des partis. N'est-il pas possible d'être un artiste considéré, un bon père de famille, un homme de probité et d'honneur, sans approfondir péniblement ces questions abstraites sur les diverses modifications du système social, et sans entrer, armé de pied en cap, dans cette arène bruyante et sanglante, où se confondent si souvent, sans succès et sans gloire, l'ignorance, la mauvaise foi, l'entêtement, l'aigreur et le ridicule? et pourtant, si, au lieu de crier si fort, tous les honnêtes gens voulaient bien consentir à s'expliquer, et tâcher de se comprendre, ils seraient étonnés, la plupart du temps, du peu de différence qui les sépare; mais, au surplus, que ceux qui sont appelés à régler les intérêts de l'État s'en occupent avec constance et gravité. M. Delandine ayant eu cette auguste mission, on voudra savoir quelles étaient en dernier lieu ses opinions politiques; je dirai qu'elles étaient sages et mesurées. Il était modéré, parce qu'il était fort. L'exagération appartient à la faiblesse.

Est modus in rebus, sunt certi denique fines,
Quos ultra citraque nequit consistere rectum.

« Toutefois la crainte des révolutions, dont l'Assemblée constituante avait ouvert la vaste carrière, agitait son âme et troublait les dernières années de sa vie. Les fautes, les oscillations, le défaut d'énergie, le funeste jeu de bascule, dont le gouvernement a offert trop souvent le spectacle, l'inquiétaient sur l'avenir et le bonheur de son pays. Il croyait voir, à l'horizon politique, beaucoup de nuages amoncelés; l'égalité de son humeur, sa gaieté, jadis si brillante, en étaient altérées. »

Nous avons beaucoup multiplié les citations, mais il est vraisemblable que nos lecteurs ne s'en plaindront point. Dans ce temps de ridicules fureurs politiques et littéraires, on aime à se reposer sur des opinions raisonnables, sur des sentiments affectueux; on aime à s'associer, en quelque sorte, au culte que la reconnaissance publique décerne aux talents inséparables des vertus.

Budget politique, littéraire, moral et financier de la France [1].

Le bon Sancho, philosophe qui certes en valait bien un autre, prétend qu'il n'est point sage de juger du magasin sur l'enseigne, ni du sac sur l'étiquette. Je suis assez de son avis, je l'avoue : un titre original n'est trop souvent qu'un piége, qu'une perfidie de libraire. Je faisais cette réflexion en coupant les feuillets d'un gros volume intitulé : *Budget politique, littéraire, moral et financier de la France;* mais l'augure peu favorable que j'en tirais s'est démenti dès les premières pages. Ce livre m'a fait un plaisir que j'étais loin d'en espérer. C'est une revue très-bien faite et très-piquante des nombreuses folies politiques ou autres qui ont signalé ces dernières années. Les hommes et les choses y sont jugés avec une sagacité rare; jamais peut-être on n'avait mieux apprécié la situation actuelle de la France, ni mieux connu le caractère national. A la suite des rélévations faites par M. le garde des sceaux, sur les horreurs commises dans les départements

[1] Vol. in 8° de 470 pages.

Digitized by Google

de Vaucluse et du Gard, en 1815, révélations qui concilièrent tant de suffrages à l'orateur, on aime à lire cette remarque si naturelle et si juste, mais que trop peu d'hommes d'État ont méditée; c'est « qu'avec de la franchise on serait certain de plaire aux Français, parce que la franchise, qui d'un côté part de la confiance, suppose la générosité de l'autre, et la trouve toujours. »

L'auteur a l'art de placer dans un cadre pour ainsi dire dramatique ses personnages principaux, les députés, les pairs, les ministres; il les range sous les yeux du lecteur qu'il associe à son travail par cette métode, et les portraits qu'il trace, ceux particulièrement de MM. de Chauvelin, la Fayette, Bellart, Pasquier, Richelieu, Corvetto, de Serre et Decazes, annoncent le don, ou, pour parler comme le docteur Gall, la protubérance de l'observation à un degré peu commun.

Les détails qu'il donne sur la prétendue tentative d'assassinat contre lord Wellington, sur le prétendu complot contre l'empereur Alexandre, sur la Suède et son roi; les raisonnements qu'il fait sur la conduite des souverains envers l'illustre prisonnier de Sainte-Hélène, sur la sainte-alliance et sur les coups d'État, me paraissent pleins de justesse et de vérité.

L'auteur se dit étranger, mais il trouvera beaucoup d'incrédules à cet égard; il lui sera plus facile de nous convaincre qu'il est homme d'esprit, et, quand la circonstance l'exige, penseur profond. Il manie avec un talent remarquable l'arme de l'ironie, et néanmoins il n'en abuse point. Rien de plus joli, rien de plus agréable que les scènes où il met en jeu certaine madame de Lutz, qui me paraît avoir, sous le rapport de la finesse et des grâces, plus d'un trait de ressemblance avec madame du Deffant.

La partie littéraire, bien qu'elle soit seulement ici l'accessoire, prouve une grande variété de connaissances et une plume très-exercée. En applaudissant à ce que notre judicieux et malin critique dit des *Parvenus* de madame de Genlis; de la *Vie de Jacques II*, de *la Fille d'honneur*, du *Nouvel Art de vérifier les dates*, etc., on regrette qu'il n'ait pas soumis à son examen un plus grand nombre de productions nouvelles.

Notice descriptive et historique des principaux châteaux, grottes et mausolées de la Belgique, et des batailles qui y ont eu lieu, par M. CHARLÉ DE TYBERCHAMPS [1].

Les Belges ne peuvent manquer d'accueillir avec intérêt un ouvrage qui leur retrace les sites enchanteurs de leur pays et les actions mémorables de leurs ancêtres. On regrette seulement que l'auteur se complaise trop souvent dans des nomenclatures de titres et de dignités qu'il est d'usage de laisser dans les liasses des notaires; il eût mieux valu du moins les rejeter dans des notes, à la suite du livre, comme pièces justificatives.

On ne se permettra pas, je pense, de contester à M. Charlé de Tyberchamps l'érudition; il connaît à merveille les antiquités de la Belgique : mais dès lors comment se fait-il qu'il cite, parmi ses autorités, des écrivains indignes de cette distinction, et même certain M. Marchant, *homme de lettres*, à la solde des libraires, lequel, sous le titre pompeux de *Beautés de l'histoire de la Hollande et des Pays-Bas*, vient de *consacrer à l'instruction de la jeunesse* une misérable rapsodie qui fourmille d'erreurs, et dans laquelle on s'avise de faire un nom propre de *miles*, homme d'armes, chevalier; où le comte de Flandre, *Louis de Mâle*, est appelé *Louis le Mâle*; où l'on affirme que la *Toison d'or* était un ordre militaire; où l'on donne enfin, pour être de la maison de Nassau, *Guillaume au Cornet*, qui reçut de Charlemagne l'investiture de la principauté d'Orange, et dont les Nassau ne descendent que par les mères, si toutefois ils en descendent; mais laissons là les *Beautés* de M. Marchant pour revenir à l'ouvrage de M. Charlé. Si l'on y trouve à faire la part de la critique, on conviendra néanmoins qu'il peut se lire avec fruit, et certes il est permis de lui présager bientôt une nouvelle édition que l'auteur ne manquera sans doute pas de retoucher avec soin pour la rendre plus digne encore de la bienveillance du public.

M. Bizarville, ou les caprices de l'esprit, par M. A. G. *** [2], avec cette épigraphe :

Des sottises du temps je compose mon fiel.

Quoi qu'en disent, ou plutôt quoi qu'en pensent certains critiques à la mode, pour bien juger un livre il ne suffit pas toujours d'en avoir lu les premières feuilles. Cette réflexion ne peut s'appliquer assurément avec plus de justesse qu'au roman de M. G***. Rien d'ennuyeux comme l'éducation de son héros : c'est un rabâchage assommant, et puis des plaisanteries usées, des tableaux grotesques, des pointes de mauvais ton, des phrases incorrectes ou mal construites, des expressions impropres, des mots hasardés..., bref, il est im-

[1] Vol. in-8° de 160 pages, orné de gravures, Bruxelles.

[2] Trois vol. in-12, Bruxelles.

Digitized by Google

possible de plus mal débuter : aussi me suis-je vu près d'abandonner la partie dès le troisième chapitre; mais je m'applaudis beaucoup d'avoir poursuivi ma route, car bientôt, grâce à l'apparition de mademoiselle Zéphirine, véritable enchanteresse, dont le caractère, qui se soutient à merveille, jette un charme infini sur tout le reste de l'ouvrage, la scène change, l'intérêt commence à naître, et, chose inconcevable, le style même ne tarde pas à s'améliorer. Si l'on regrette encore de voir, par-ci par-là, des teintes un peu trop fortes et de l'exagération dans quelques coups de pinceau, on doit convenir que souvent une gaieté franche et des peintures de mœurs pleines de vérité nous en dédommagent. Pigault-Lebrun ne désavouerait point *l'Esquisse d'un dépôt de régiment* et les chapitres sur *la petite ville*. Nous citerions avec plaisir la piquante théorie du *journalisme* (tome III, pages 126 et suivante); mais ce serait manquer à l'esprit de corps, et peut-être nous attirer quelque fâcheuse querelle sur les bras.

Si l'auteur, dont le goût ne nous paraît pas encore tout à fait sûr, veut s'appliquer à l'étude de sa langue et des bons modèles, il peut espérer de prendre, un jour, rang parmi nos meilleurs romanciers; mais nous l'engageons à revoir avec soin le premier volume de *M. Bizarville*.

Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II, par VANDERVYNCKT, ouvrage corrigé quant au style, et augmenté d'un discours préliminaire et de notes ainsi que de pièces inédites, par J. TARTE cadet, avocat [1].

Ce fut à la demande du ministre comte de Cobentzl, comme M. Tarte nous l'apprend lui-même dans une notice fort intéressante sur Vandervynckt, que cet auteur composa l'histoire de nos troubles : il la commence au mariage de Philippe le Beau, en 1495, et ne la termine qu'à la paix de Westphalie, en 1648. Cet ouvrage, dont il parut une traduction allemande de M. le professeur Schloezer, de Gœttingue, en 1774, n'avait été tiré qu'à cinq exemplaires en 1765. L'impératrice Marie-Thérèse le destinait à l'instruction des archiducs : rien n'était effectivement plus propre à faire approfondir l'art de gouverner que la connaissance des véritables causes et le développement d'une révolution qui tient du prodige par ses immenses résultats : il est curieux d'observer comment du sein des orages une nouvelle puissance s'est élevée, et par quel enchaînement de circonstances sept provinces, les moins fertiles des Pays-Bas, sont parvenues à former, pendant la guerre la plus acharnée, une république florissante qui sut, tout en se défendant contre le colosse espagnol, se faire respecter dans les quatre parties du monde, et se livrer à d'importantes conquêtes. Cette histoire présente une autre merveille, trois grands hommes de la même famille qui se succèdent dans le gouvernement de la nouvelle république, Guillaume le Taciturne et ses deux fils, Maurice et Frédéric-Henri.

L'ouvrage de Vandervynckt, très-précieux sous le double rapport des recherches et de l'enchaînement des faits, était écrit avec une incorrection qui donna l'idée à son éditeur de le retoucher, quant au style. Il s'est acquitté de cette tâche difficile avec mesure et sagesse. Le public, au surplus, se trouve à même d'apprécier ce travail, aujourd'hui que M. le baron de Reiffenberg vient de publier le texte primitif.

Le lecteur applaudira sans doute aux notes de M. Tarte ; elles sont, en général, fort judicieuses et jettent beaucoup de lumière sur les faits discutés par l'historien belge; mais que dirons-nous d'un discours préliminaire de 248 pages, dont notre éditeur a fait précéder l'œuvre de Vandervynckt?... Qu'il est écrit avec énergie et chaleur; qu'il suppose des connaissances très-variées, bien qu'on les désirât plus approfondies; mais que l'imagination et l'enthousiasme y remplacent trop souvent l'esprit de critique et de discussion; que le plan n'est pas assez suivi, parce que l'attention est détournée par trop de digressions étrangères et de faits qui se rattachent aux circonstances du moment; que l'auteur se plaît à bâtir des châteaux en Espagne, et que, semblable au bon abbé de Saint-Pierre, il enfante des projets qu'on pourrait appeler aussi *les rêves d'un homme de bien*... Ces remarques, et d'autres qu'il serait facile de multiplier ici, ne nous empêcheront point de reconnaître, dans ce discours préliminaire, d'utiles et nombreuses vérités de détail, particulièrement sur l'instruction publique.

Même ouvrage, tome IV.

Le cabinet de ce qu'on appelle un homme à projets se transforme pour ainsi dire en cabinet d'illusions d'optique. Si cette réflexion m'échappe en rendant compte de cette espèce de macédoine politique et littéraire que vient de publier M. Tarte, sous le titre de IVe tome des *Troubles des Pays-Bas*, par Vandervynckt, c'est que, fidèle aux principes qu'il s'était faits dans son discours préliminaire, il a soin de revêtir les objets d'une teinte

[1] Trois vol. in-8°, Bruxelles.

Digitized by Google

couleur de rose; l'avenir, à ses yeux, prend les formes du présent; les plus faibles espérances sont pour lui des réalités. Il faut certes le féliciter sur cette heureuse manière d'envisager les choses, mais cela n'en fait pas toujours un guide bien sûr pour ses lecteurs. Au surplus, dans les nombreuses notes que M. Tarte a mêlées avec celles de son historien, tout n'est pas à beaucoup près le fruit de l'imagination; des vérités importantes, des recherches utiles, des raisonnements justes s'y trouvent en grand nombre; on ne peut qu'applaudir, en général, aux rapprochements ingénieux dont son livre fourmille. Le tableau qu'il trace des vertus et des lumières du monarque ne trouvera pas un contradicteur. Ah! si, quelque jour, notre agriculture, cette principale base de la prospérité publique, peut se voir affranchir des entraves que voudrait faire éternellement peser sur elle l'intérêt de quelques avides spéculateurs! ah! si l'on parvenait à s'entendre sur un bon système d'impôt, quel peuple serait plus heureux que le peuple belge?

Pour en revenir à M. Tarte, ses observations sur la langue nationale me paraissent d'une justesse qui doit frapper tous les bons esprits. Le style annonce une plume exercée : à la correction, au naturel, à la facilité se trouvent jointes l'élégance et la chaleur. Ce volume ne sera pas le moins recherché des quatre dont se compose l'ouvrage.

1822.

Contes du vieil ermite de la vallée du Vauxbuin, par Ch. Pougens, membre de l'Institut [1]. — *Lettres de Sosthène à Sophie*, par le même [2].

M. Pougens, par un privilége très-rare, joint aux connaissances profondes de l'érudit les grâces et la riante imagination du littérateur le plus aimable.

L'auteur du *Trésor des origines ou Dictionnaire raisonné de la langue française;* de *l'Archéologie* ou *Vocabulaire des mots anciens tombés en désuétude et qu'il serait bon de restituer au langage moderne, etc.*[3], vient de publier trois volumes de contes charmants, qui trouveront leur place dans les bibliothèques le mieux choisies, à côté des *Quatre Ages*, des *Lettres d'un Chartreux*, et d'*Abel ou les Trois Frères*.

Ces contes, au nombre de quinze, mériteraient chacun une mention particulière, mais cela nous conduirait trop loin. Nous ne pouvons cependant nous refuser au plaisir de citer *Verseuil et André*, *Bakhtiar*, et surtout *Timon et Azoline*. Jamais on n'a, je crois, revêtu la philosophie de formes plus séduisantes.

Les *Lettres de Sosthène à Sophie* offrent une intrigue peu compliquée, un plan fort simple, et c'est en faire déjà l'éloge; elles respirent la passion; on les croirait écrites avec la plume énergique et brûlante de Saint-Preux. *L'Espérance*, *le Caprice*, et *le Soupir*, pièces en vers qui terminent le volume, sont une nouvelle preuve de la flexibilité du talent de M. Pougens.

Clytemnestre, tragédie en cinq actes, par M. Alexandre Soumet, représentée pour la première fois sur le premier Théâtre-Français, le 7 novembre 1822.

M. Soumet, en replaçant sur la scène française l'éternelle famille des Atrides, a fait preuve d'une heureuse audace, puisque le plus brillant succès a couronné son entreprise. Ni le sujet ni les caractères ne permettaient à l'esprit d'invention de briller ici; mais cette pièce se fait remarquer par d'heureuses combinaisons théâtrales, et les vers de génie y sont en grand nombre. Quelle énergie dans cette apostrophe d'Oreste repoussant Clytemnestre :

Non, ce n'est pas pour vous que j'ai repris mon nom;
Moi, votre fils! je suis le fils d'Agamemnon.

Est-il rien de plus touchant que ces deux vers adressés à Pylade par Oreste en proie aux fureurs des Euménides?

Presse-moi sur ton sein, reçois-moi dans tes bras,
Seul asile où les dieux ne me poursuivent pas.

La tirade que débite Oreste, au seconde acte, en revoyant la terre natale, me paraît aussi de la plus grande beauté. Le style est sans contredit ce qui constitue le mérite particulier de cette tragédie. On voudrait néanmoins pouvoir retrancher deux ou trois expressions de l'*école romantique* et cinq ou six vers brillantés, mais le bon goût de l'auteur en fera sans doute justice.

L'Oreste français est maintenant parmi nous : *Clytemnestre* est au nombre des pièces que Talma se propose de jouer sur le théâtre de Bruxelles.

---

[1] Trois vol. in-12, Paris.
[2] Vol. in-18.
[3] Trois volumes in-8°.

Digitized by Google

M. Soumet en présence d'Alfieri et de Voltaire, ou Examen de la tragédie de Clytemnestre, par M Ricord aîné [1].

On ne contestera point à l'auteur de cette brochure des connaissances très-profondes en littérature; mais aurait-il pris la peine de consacrer 55 pages à l'examen de *Clytemnestre*, si cette tragédie n'était destinée qu'à briller un instant sur la scène? Cela me paraît peu vraisemblable. Il faut conclure, des nombreuses critiques dirigées contre M. Soumet, que cet écrivain a de grandes obligations à ses devanciers, qu'il s'est même approprié, par droit de conquête, une partie de sa fortune littéraire... Mais cette fortune est trop solidement établie pour qu'on puisse la ruiner aujourd'hui. *Clytemnestre*, nous le pensons, conservera sa place au répertoire longtemps après que des pièces moins sévèrement censurées auront disparu pour jamais.

Œuvres complètes de Jacques Delille [2].

Jacques Delille, né dans une petite ville de la Limagne, à Aigueperse, en 1738, et mort à Paris en 1813, après avoir brillé comme professeur dans la chaire de rhétorique du collége de la Marche à Paris, remporta plusieurs prix à l'Académie française par des odes et par une fort belle épître sur les voyages, et, bientôt après, vint sa traduction des *Géorgiques* de Virgile qui donna la plus grande consistance à sa réputation. « C'est, dit un critique célèbre, non-seulement un ouvrage prodigieux par la quantité d'obstacles vaincus et de préjugés domptés, mais encore, de tous les poëmes qu'on a publiés depuis près d'un siècle, celui qui a créé dans la poésie française les richesses les plus nouvelles et les plus inconnues, l'art d'exprimer sans enflure et sans bassesse tous les travaux de l'agriculture; de parler toujours sans périphrase et toujours avec dignité des animaux utiles et des instruments nécessaires; d'admettre même des mots techniques dans des vers pleins d'élégance et d'harmonie; cet art, disons-nous, est une découverte de l'abbé Delille. » La traduction des *Géorgiques* fit une telle impression sur Voltaire que, sans connaître l'auteur ni directement ni indirectement, il écrivit à l'Académie pour l'engager à recevoir dans son sein un homme dont le talent avait agrandi la littérature, le champ de la poésie et la gloire de la nation. Ce sont là les expressions qu'il emploie. Cependant l'abbé Delille ne fut admis dans ce sanctuaire des lettres qu'en 1774.

Le mérite de sa traduction de *l'Énéide* fut très-contesté; sa traduction du *Paradis terrestre* reçut un accueil plus favorable ainsi que ses poëmes : *les Jardins, l'Homme des champs, la Conversation, les Trois Règnes de la nature, la Pitié, l'Imagination*... On ne peut nier que partout on retrouve une brillante palette et l'art du versificateur porté fort loin; mais ce qui pourrait manquer à son talent, c'est le charme du naturel et l'heureux secret d'intéresser toujours ses lecteurs. Quoi qu'il en soit, nous devons nous féliciter de voir réunies en six volumes les œuvres de l'un des plus illustres poëtes de notre époque.

Saül, tragédie en cinq actes, par M. Alexandre Soumet, représentée pour la première fois sur le second Théâtre-Français, le 9 novembre 1822.

Les bornes du journal ne nous permettent point de donner l'analyse de cette tragédie, mais nous en dirons quelques mots. Bien qu'elle ait reçu du public l'accueil le plus flatteur, elle est loin de valoir *Clytemnestre*. Cette nouvelle production dramatique de M. Soumet se traîne en général d'une manière pénible, et le défaut d'unité s'y fait trop sentir. Le dénoûment est amené néanmoins avec beaucoup d'art, quoique le spectateur y soit trop préparé. Le caractère de Saül n'est pas, à mon avis, ce qu'il devrait être. Quant à la pythonisse, elle me paraît trop étrangère à nos mœurs, peut-être même à celles des Israélites, pour produire un grand effet; mais le rôle de Jonathas et celui de David sont parfaitement conçus. Le style, malgré quelques vers de mauvais goût et quelques incorrections, fait honneur à M. Soumet. Il annonce un talent peu commun pour le dialogue. Le poëte ne s'y montre pas sans cesse, comme dans plusieurs autres pièces à la mode, aux dépens de ses personnages et du sens commun.

1823.

Jeanne d'Arc, tragédie en cinq actes et en vers, par M. Alexandre Soumet, de l'Académie française [3].

Il ne paraît pas que M. Soumet veuille, à l'exemple de quelques-uns de ses illustres confrères, s'endormir dans le fauteuil académique. Il vient de donner une preuve éclatante qu'il continue de veiller pour sa propre gloire et pour les plaisirs du public... Une exposition claire, un plan bien

[1] Brochure in-8°, Bruxelles.

[2] Six vol. in-8°, Bruxelles, 1821.

[3] Brochure in-8°, Bruxelles.

Digitized by Google

conçu, de l'intérêt qui s'accroît sans cesse, une marche simple et rapide, le rôle de l'héroïne supérieurement dessiné, des situations attachantes, un style vraiment dramatique, c'est-à-dire une entente parfaite du dialogue, mérite devenu plus rare de jour en jour; telles sont les qualités qui placent sa *Jeanne d'Arc* au nombre des meilleures tragédies modernes. Nous n'entreprendrons point d'en faire ici l'analyse, ce serait répéter ce qu'ont déjà dit la plupart des journaux; mais nous félicitons l'auteur de ne s'être pas laissé intimider par le succès de la pièce de M. d'Avrigny. Forcé de vaincre un redoutable adversaire, M. Soumet, connu déjà par *Clytemnestre* et par *Saül*, s'est, je crois, surpassé lui-même.

Cette édition de Bruxelles est très-correcte, tellement même qu'il ne m'a pas été possible d'y découvrir plus d'une faute. Celle que j'ai remarquée se trouve à la page 33. Le troisième vers doit être :

Tu *veux* me voir trahir mon prince et mon pays!

au lieu de :

Tu *peux* me voir trahir mon prince et mon pays!

Société libre d'émulation de Liége, pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, sous la protection du roi : procès-verbal de la séance publique du 25 *décembre* 1822 [1].

Parmi les recueils que publient tous les ans nos sociétés savantes, le public a toujours distingué les *Procès-verbaux de la Société d'émulation* fondée par le prince Velbruck, à Liége, en 1779, et qui compte de nombreux services rendus aux lettres, aux sciences, aux beaux-arts. Le *Procès-verbal* de 1822 vient de paraître : il présente une piquante variété d'objets; on y distinguera particulièrement une élégie de M. Mouffle, la traduction des vingt-deux premiers chapitres de la *Conjuration de Catilina*, et surtout l'excellent rapport du secrétaire général, M. de Gerlache, qui, l'année précédente, nous avait donné, sous le titre beaucoup trop modeste d'*Essai sur Grétry*, un petit ouvrage plein de charme et d'intérêt.

Dissertation sur l'origine, l'invention et le perfectionnement de l'imprimerie, par Jacques Koning, couronnée par la Société des sciences à Harlem, en 1816; traduite du hollandais [2].

M. Koning, dans cette dissertation vraiment patriotique, s'est proposé pour but de prouver que la ville de Harlem est en droit de revendiquer l'honneur d'avoir donné naissance à l'imprimerie. Laurent Koster, qu'à l'exemple de Meerman il fait (je ne sais trop sur quel léger indice) descendre des comtes de Hollande par les Brederode, lui paraît devoir être incontestablement regardé comme l'inventeur de ce bel art sans lequel la civilisation européenne serait restée stationnaire. Il développe les motifs de son opinion avec beaucoup d'ordre et de méthode; il l'appuie de faits nombreux et bien présentés. Néanmoins, il est douteux qu'il parvienne à convaincre tout le monde; les Allemands ont écrit des volumes en faveur de Mayence et de Jean Guttenberg : lorsqu'une fois on s'est mis dans la tête une idée positive, on ne s'en départ guère; l'entêtement est naturel aux hommes, et les érudits sont, je crois, bien loin de faire exception à la règle générale. Au surplus, qu'importe le nom du véritable inventeur ? l'essentiel est que la découverte soit bonne, et nous pensons qu'à cet égard, sauf peut-être quelques *ignorantins ultrà*, nous serons tous d'accord. Du reste l'ouvrage de M. Koning, traduit avec élégance en français, mérite d'être connu : ce que nous en disons suffira sans doute pour le recommander au public.

Le la Bruyère des jeunes demoiselles, par madame Mallès de Beaulieu [3]. — *Dictionnaire des locutions vicieuses*, par M. D. R*** [4]. — *Petit Dictionnaire historique de la Fable* [5]. — *Les animaux industrieux*, par B. Allent [6].

Le premier chapitre du la Bruyère des jeunes demoiselles, écrit de la manière la plus pédantesque, aurait besoin d'être refondu complétement : il prévient d'abord contre l'ouvrage; mais, pour peu que l'on avance, on s'en fait une idée plus avantageuse, et l'on doit convenir que ce n'est pas un faible mérite d'avoir su, dans un ordre méthodique, présenter, à l'appui des principes les plus sages et les plus utiles, des exemples remplis d'intérêt et quelquefois même de charme. Le style néanmoins n'est pas toujours aussi correct que devrait l'être celui d'un livre destiné spécia-

[1] Brochure in-8° de 132 pages, Liége, 1823.
[2] Vol. in-8° de 180 pages, orné de planches, Amsterdam, 1819.
[3] Vol. in-12.
[4] Vol. in-12.
[5] Vol. in-12.
[6] Vol. in-12.

Digitized by Google

lement à l'éducation. Si madame Mallès avait lu le *Dictionnaire des étiquettes* de madame de Genlis, elle ne nous répéterait pas sans cesse que telle jeune personne *pince de la harpe* ou *touche du piano*. Si du moins elle avait eu connaissance du DICTIONNAIRE DES LOCUTIONS VICIEUSES, elle aurait su qu'on ne devait point dire : *fixer quelqu'un* pour *le regarder fixement*, etc., etc. Ce *Dictionnaire des locutions vicieuses* ne peut manquer d'être fort utile, bien qu'il rentre un peu dans les *Flandricismes et wallonnismes* [1], mais on pourrait, ce me semble, en faire disparaître plusieurs mots qu'aujourd'hui les cuisinières ne se permettent même plus, et les remplacer par des expressions également mauvaises, quoiqu'on ne les trouve pas ici.

Qu'est-ce que le PETIT DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA FABLE ? Sous un titre séduisant, mais très-inexact, c'est un tableau fort incomplet des dieux et des demi-dieux. Je pense qu'à la place de MM. de Busscher, j'aurais donné la préférence, sur cette compilation, à l'excellent ouvrage mythologique que l'abbé de Tressan, fils du traducteur de l'Arioste, composa pour l'Institut de Catherine, à Saint-Pétersbourg, et qui devient rare dans la librairie.

Quant aux ANIMAUX INDUSTRIEUX, parmi lesquels, je ne sais trop pourquoi, l'on n'a point placé le *chevreuil* et le *chien*, c'est encore une compilation comme *le Buffon de la jeunesse*. Ces sortes d'ouvrages donnent sans doute des connaissances fort insuffisantes, mais ils inspirent du moins le goût de l'étude, et, sous ce rapport, on peut avec quelque avantage les mettre dans les mains des jeunes gens.

Ces quatre volumes, que nous avons réunis dans un seul article, méritent aussi des éloges sous le rapport typographique; et les gravures sont jolies.

Manuscrit de mil huit cent quatorze, **contenant l'histoire des six derniers mois du règne de Napoléon, par le baron FAIN, secrétaire du cabinet à cette époque** [2].

Cet ouvrage ne fait pas moins d'honneur au talent qu'au caractère de M. Fain ; le public le mettra sans doute au nombre des plus intéressants qu'on ait publiés sur l'empereur Napoléon. Un style simple, naturel et plein de chaleur y donne la vie aux scènes les plus imposantes : la France envahie par l'Europe coalisée contre elle; un grand homme longtemps le favori de la fortune, succombant enfin sous les coups qu'elle lui porte ; la chute d'un empire colossal... quels tableaux historiques! M. Fain ne raconte que les événements dont il fut le témoin, et ces récits portent l'empreinte d'une bonne foi qu'il est impossible de révoquer en doute. Les faits qu'il rapporte éclaircissent beaucoup de choses considérées jusqu'ici comme problématiques.

Rien n'est plus curieux que ses détails sur les négociations de paix, sur l'abdication de Fontainebleau, sur l'ingratitude de tant de généraux et de courtisans que Napoléon avait comblés de faveurs. L'auteur, à propos des manœuvres du parti royaliste en France, cite plusieurs fois l'inconcevable confession que l'*ancien aumônier du dieu Mars*, M. l'abbé de Pradt, a cru devoir faire au public dans sa brochure sur le 31 mars. Cette brochure est l'œuvre de l'amour-propre en délire; jamais homme d'esprit, je pense, ne s'était avisé de mettre ainsi sa propre turpitude en étalage.

On trouve, dans le livre de M. Fain, un grand nombre d'anecdotes remarquables et caractéristiques. Nous n'en transcrirons qu'une pour ne pas excéder les bornes prescrites : « Le maréchal Victor, duc de Bellune, qui venait de compromettre le succès de la campagne de 1814, en négligeant de s'emparer du pont de Montereau, reçoit l'ordre de quitter l'armée. Dans son désespoir, il monte au château de Surville où l'empereur avait établi son quartier général, et, les larmes aux yeux, il réclame contre cette décision. En le voyant, Napoléon donne un libre cours à son mécontentement; il en accable le malheureux maréchal. Il lui reproche de servir de mauvaise grâce, de fuir le quartier impérial, de ne pas même dissimuler une secrète opposition qui sied mal dans un camp. Les plaintes s'adressent à la maréchale elle-même : elle est dame du palais, et elle s'éloigne de l'impératrice, que la nouvelle cour semble abandonner. En vain le duc de Bellune veut répliquer ; la vivacité de Napoléon lui en ôte les moyens. Cependant le maréchal parvient à élever la voix pour protester de sa fidélité. Il rappelle à Napoléon qu'il est un de ses plus anciens compagnons, et qu'à ce titre il ne peut quitter l'armée sans déshonneur. Les souvenirs d'Italie ne sont pas invoqués en vain ; la conversation se radoucit. Napoléon ne parle plus au duc que du besoin qu'il semble avoir d'un peu de repos. Ses nombreuses blessures, et ses souffrances, suites inévitables de tant de campagnes, ne lui permettent peut-être plus l'activité de l'avant-garde, ni les privations des bivacs, et forcent trop souvent ses fourriers à s'arrêter de préférence aux lieux où l'on trouve un lit.

[1] Vol. in-12, troisième édition.

[2] Vol. in-8°, Bruxelles, 1823.

Digitized by Google

« Mais c'est inutilement que Napoléon entreprend de déterminer le maréchal à se retirer. Celui-ci insiste pour rester, et paraît ressentir plus vivement les reproches à mesure qu'ils sont plus adoucis. Il veut même entamer sa justification sur les lenteurs de la veille : mais aussitôt ses larmes l'interrompent; s'il a fait une faute militaire, il la paye bien chèrement par le coup qui a frappé son malheureux gendre... Au nom du général Château, Napoléon l'interrompt avec la plus vive émotion; il s'informe si l'on conserve encore quelque espoir de le sauver; il n'écoute plus que la douleur du maréchal, et la ressent tout entière. Le duc de Bellune, reprenant confiance, proteste de nouveau qu'il ne quittera pas l'armée : *Je vais prendre un fusil*, dit-il; *je n'ai pas oublié mon ancien métier : Victor se placera dans les rangs de la garde.* Ces derniers mots achèvent de vaincre Napoléon : *Eh bien, Victor, restez*, dit-il en lui tendant la main. *Je ne puis vous rendre votre corps d'armée, puisque je l'ai donné à Gérard, mais je vous donne deux divisions de la garde; allez en prendre le commandement, et qu'il ne soit plus question de rien entre nous.* »

Le lecteur vient d'assister (ajoute M. le baron Fain) à une de ces terribles scènes dont il a été tant question dans les libelles. C'est ainsi que Napoléon se fâchait; c'est ainsi qu'on l'apaisait.

Marie de Bourgogne, tragédie en cinq actes, par M. Édouard Smits.

Cette pièce vient d'obtenir, au grand théâtre de Bruxelles, le plus brillant succès. L'auteur, cédant aux instances du public, a paru sur la scène, et de vifs applaudissements se sont fait entendre de toutes les parties de la salle. S. M. la reine, LL. AA. RR. le prince et la princesse d'Orange, le prince Frédéric et la princesse Marianne honoraient cette représentation de leur présence.

Voici l'analyse de la pièce, dont le sujet appartient à l'une des époques les plus intéressantes de notre histoire :

Marie de Bourgogne, exposée aux dissensions civiles, n'a pour ressource que les conseils de sa belle-mère et ceux du fidèle chancelier Hugonnet. Le comte de Ravestein, fils du duc de Clèves et chef de l'armée, épris des charmes de la princesse, se montre également prêt à se dévouer pour sa cause. L'ambassadeur de France est attendu; bientôt il se présente : c'est le perfide Tristan, complice des cruautés de Louis XI. Il vient proposer pour époux à Marie le Dauphin, depuis Charles VIII; mais cette proposition est rejetée, de l'avis unanime du conseil. Tristan, qui, pour satisfaire sa haine, veut sacrifier le vertueux Hugonnet, inspire contre la fidélité de ce ministre de violents soupçons au président des états de Flandre, Ghistelle, ambitieux sans moyens; et lorsqu'il voit ses intrigues au moment d'être déjouées, il communique aux membres les plus influents du conseil de régence, parmi lesquels se trouve le doyen, ennemi particulier de Hugonnet, une lettre que Marie avait écrite à Louis XI, et dans laquelle elle parle de céder Arras à la France. Cette lettre, qu'on accuse Hugonnet d'avoir dictée, sert de prétexte pour le perdre. Le conseil de ville s'assemble pour le juger; c'est en vain qu'il réfute toutes les accusations et que Ravestein prend sa défense, l'arrêt de mort est prononcé... le peuple, par son silence, le sanctionne, et il s'exécute malgré les efforts de Marie, malgré la courageuse amitié de Ravestein, qui parvient à repousser un moment la multitude.

Cette tragédie est conduite en général d'une manière satisfaisante, et l'exposition ne laisse rien à désirer. Il y a quelques longueurs au troisième acte, mais il sera facile de les élaguer; la catastrophe, longtemps suspendue et annoncée par le beffroi funèbre, produit beaucoup d'effet. Les rôles de Marie de Bourgogne et de Ravestein font honneur au talent de M. Smits. Le caractère de Hugonnet pouvait être conçu plus vigoureusement. L'auteur aurait bien fait, en conservant à ce ministre son mépris pour Tristan et son peu de sympathie pour Louis XI, de lui faire considérer néanmoins l'alliance avec le Dauphin comme avantageuse à son pays. Il en serait résulté des développements politiques qui auraient relevé le mérite et l'importance de ce personnage. Les rôles de Ghistelle et de la duchesse douairière sont d'une extrême faiblesse. Tristan est à peu près ce qu'il doit être. Le style, toujours naturel, a souvent de la noblesse et quelquefois de la vigueur; les portraits de Louis XI et de Tristan sont des morceaux remarquables; ils ont été fort applaudis, de même qu'une très-belle tirade de Marie sur les soucis du trône et sur les charmes de la vie obscure. Les vers brillants sont en grand nombre; nous en avons retenu quelques-uns :

Je suis son ennemi, mais non pas son bourreau.
. . . . . .
C'est ton sang qu'il me faut, et non pas tes excuses.
. . . . . .
Et le jour du combat je suis plus glorieux
D'un seul laurier cueilli que de tous mes aïeux.

Digitized by Google

Les vers suivants, dans la bouche de Hugonnet lorsqu'il remet son épée :

> Seigneur, cet envoyé me parle au nom des lois ;
> Si je lui résistais, je perdrais tous mes droits,

ont été fort applaudis.

Deux Pièces nouvelles, opéra.

Deux Pièces nouvelles est une bluette charmante. Des mots piquants et naturels y réveillent à chaque instant l'attention; du reste, le cadre n'en est pas très-neuf : il s'agit de deux officiers de hussards, qui se disputent la main d'une jeune personne elle est promise par le père à celui qui, le premier, aura payé ses dettes. Ces messieurs imaginent de composer chacun une pièce de théâtre et d'en consacrer le produit à satisfaire leurs créanciers. Les sifflets accueillent un des rivaux, tandis que l'autre obtient un succès brillant et se marie. Une scène de créanciers a fait beaucoup rire. La musique, sans avoir un cachet original, offre plusieurs jolis morceaux; elle est de M. Messemacker. Les auteurs du poëme sont M. Tiste et un anonyme.

La Fiancée d'Abydos, poëme en deux chants, avec des notes, imité de lord Byron, par AUGUSTE CLAVAREAU [1].

M. Clavareau jouissait déjà, parmi nous, de la réputation de poëte agréable, élégant et facile... Son imitation de la *Fiancée d'Abydos* ne peut que la confirmer encore. Entre autres tirades bien faites, nous citerons celle-ci :

> Triste, les yeux baissés et cachant ses alarmes,
> Zulika dévorait de douloureuses larmes.
> Le secret sentiment qui causa sa rougeur
> Tout à coup sur son front répandit la pâleur.
> Tels que le sifflement de la flèche homicide,
> Ces mots avaient frappé son oreille timide.
> Quel inflexible cœur, quel mortel indompté,
> Peut voir sans être ému les pleurs de la beauté ? etc.

Le bon goût de l'auteur l'avertira mieux que nous ne pourrions le faire de corriger, pour une seconde édition quelques mots impropres et quelques tournures prosaïques.

Manuel épistolaire à l'usage de la jeunesse, par M. PHILIPPON DE LA MADELAINE ; 8e édition [2].

Sous un vieux titre, devenu ridicule par la manière dont l'avaient rempli des écrivains *à tant la feuille*, des écrivains dans le genre de ceux que nous voyons aujourd'hui se charger de l'entreprise des *beautés* historiques, M. Philippon de la Madelaine a publié un livre excellent. Aux principes les plus sages, qu'il développe dans une dissertation très-méthodique, il fait succéder des modèles puisés aux meilleures sources. C'est ainsi que la pratique se joint à la théorie, l'exemple à la leçon. C'est en toute sécurité de conscience qu'on peut recommander un ouvrage tel que celui-ci; mais sa fortune est faite depuis longtemps, et nous devons nous abstenir d'éloges qui seraient tout à fait superflus.

Messéniennes et poésies diverses, par M. DELAVIGNE [3].

Quel tribut de reconnaissance ne mérite pas la muse qui consacre ses chants harmonieux à la religion, aux vertus, à la patrie!... J'avais déjà donné des larmes au *Jeune Diacre;* l'éloquent colloque de *Parthénope et l'Étrangère*, ainsi que *les Ruines de la Grèce païenne*, avaient été l'objet de mes éloges, mais je ne connaissais encore ni *la Bataille de Waterloo*, ni *la Dévastation du musée*, *Jeanne d'Arc*... Le poëte du XIXe siècle, car c'est ainsi qu'on désignera bientôt l'auteur des *Vêpres siciliennes*, du *Paria*, des *Comédiens* et des *Messéniennes;* le poëte du XIXe siècle se surpasse, en quelque sorte, lorsqu'il emprunte au patriotisme ses pinceaux; et combien nous paraît sublime ce patriotisme ennemi de toute exagération! Qu'on aime à se graver dans la mémoire ces nobles pensées :

> Nous devons tous nos maux à ces divisions
> Que nourrit notre intolérance.
> Il est temps d'immoler au bonheur de la France
> Cet orgueil ombrageux de nos opinions.
> Étouffons le flambeau des guerres intestines.
> Soldats, le Ciel prononce, il relève les lis :
> Adoptons les couleurs du héros de Bouvines,
> En donnant une larme aux drapeaux d'Austerlitz.

Pour être fidèle aux lois d'une critique impartiale, je dois avouer néanmoins que la troisième messénienne, intitulée : *Du besoin de s'unir après le départ des étrangers*, n'est pas, dans son ensemble, tout à fait de la force des autres bien que le début de cette pièce ne laisse rien à désirer, et parmi les poésies diverses, qui sont pleines de brillantes images, à côté de l'*Épître à messieurs les académiciens français*, dans laquelle on admire ces beaux vers :

[1] Brochure in-8°.
[2] Vol. in-8°, Bruxelles.
[3] Septième édition, vol. in-12, Bruxelles.

Digitized by Google

Je veux qu'un beau succès couronne votre orgueil;
Un peuple d'ennemis vous suit jusqu'au cercueil.
Triste sort des talents! la noire calomnie
Flétrit de ses poisons le laurier du génie;
Mille insectes impurs en rongent les rameaux,
Et, comme le cyprès, c'est l'arbre des tombeaux :

je suis fâché de voir l'insignifiant dialogue d'*Antigone et Ismène* : c'est une ébauche indigne de cette magnifique galerie.

M. Coché-Mommens, à qui le public doit cette jolie édition, a conservé religieusement le texte, et ce mérite est trop rare pour ne pas le remarquer ici.

Les loisirs d'un artisan, mélanges en vers et en prose, par J. Frémolle, maître cordonnier [1].

Lorsqu'un artisan s'avise de composer des vers, il faut bien croire à *l'influence secrète* dont parle Boileau. Si l'on ne s'attend pas à cette finesse de goût que la nature donne, il est vrai, mais qui ne se développe et ne se perfectionne guère sans le secours de l'étude, on peut espérer que l'on en sera dédommagé par les traits d'une imagination vive, par de nombreuses images : c'est la réflexion qu'avait produite en moi la lecture des *Chevilles de maître Adam*, et que me rappellent les *Loisirs de maître Trémolle*. Si la partie poétique me paraît moins brillante, ici, que dans le volume du célèbre menuisier de Nevers, je ne puis disconvenir néanmoins que plusieurs pièces ne soient très-supportables, et je connais maint poëte de l'école de feu Dorat qui ne désavouerait point ce madrigal :

A MADAME LA COMTESSE DE. . .

en lui envoyant une paire de souliers de satin blanc.

Insensible chaussure, indigne d'un beau sort,
Éphémère ornement qu'un rien flétrit et change,
Celle qui vous attend va vous donner la mort;
Mais vous aurez vécu pour les plaisirs d'un ange.

Les morceaux de prose sont, en général, écrits avec assez de correction. Le reproche que je me crois obligé de faire à notre auteur, c'est de manquer souvent de naturel, comme dans cette phrase à ses enfants : *Il n'est aucun de vous qui soit autorisé à regarder ma tendresse envers lui comme un* PROBLÈME.

Du reste, ses discours, au nombre de dix, respirent la morale la plus pure, et peuvent se lire avec fruit, bien que les pensées n'en soient pas toutes également neuves. La pièce la plus intéressante du recueil est sans contredit le Vade-mecum *d'un jeune soldat*. On y retrouve une foule de ces anecdotes caractéristiques qu'on relit toujours avec un nouveau plaisir; leur choix fait honneur à M. Frémolle. Espérons que, devenu l'*artisan* à la mode, il verra les œuvres de ses ateliers se multiplier à l'infini, sans préjudice du succès de ses œuvres littéraires. L'édition qu'en a publiée M. Hublou, l'un de nos bons imprimeurs, est infiniment soignée. Le volume a pour frontispice le portrait du poëte cordonnier.

Histoire abrégée de l'inquisition d'Espagne, par Llorente, ancien secrétaire de l'inquisition, précédée d'une analyse de cette histoire, par M. le comte de Ségur [2].

L'inquisition, établie d'abord contre les Albigeois dans le midi de la France, en 1208, sous le règne de Philippe-Auguste et malgré ce prince, par la volonté du pape Innocent III, étendit bientôt après ses ravages en Italie, mais c'est en Espagne qu'elle jeta les plus profondes racines et qu'elle produisit les plus affreux résultats : sans l'inébranlable fermeté de nos ancêtres, le farouche Philippe II eût fait peser également sur nos belles provinces ce joug non moins honteux qu'atroce. Quel Belge peut y songer sans frémir? « Sous le souffle mortifère du *saint office*, dit M. Llorente, les villes les plus populeuses de l'Espagne, bientôt veuves de leurs industrieux habitants, n'ont plus renfermé dans leurs murs que des délateurs et des victimes, des geôliers et des bourreaux, et le sol le plus productif a été frappé d'une longue stérilité. »

Le dénombrement des victimes, fait année par année et sur des pièces officielles, présente un total de 34,658 brûlés en personne, de 18,049 brûlés en effigie, et de 288,214 condamnés à des peines rigoureuses... Que sera-ce si l'on ajoute à ce calcul la perte pour l'Espagne, par les exils et par le bannissement des Mores, de douze millions d'âmes! Les cortès décrétèrent la suppression de cet horrible tribunal en 1812, mais un des premiers actes de Ferdinand VII, en 1814, fut de le rétablir... Puisse au moins sa chute, proclamée en 1829, être définitive! Je le désire pour le maintien de l'ordre, pour l'humanité, pour la religion si cruellement blessée par l'horreur des *auto-da-fé* : je croirais difficilement, je l'avoue, que la France consentît à mettre au nombre de ses faits d'armes une guerre dont le but serait la résurrection, chez ses voisins, d'un monstre que les monarques français,

[1] Vol. in-12, Bruxelles.

[2] Deuxième édition, vol. in-8°.

Digitized by Google

d'accord avec leurs peuples, ont repoussé constamment[1].

Il a paru peu d'ouvrages plus intéressants que l'*Histoire abrégée de l'inquisition d'Espagne;* il y règne un ton de sagesse, une mesure qui porte la conviction dans tous les esprits.

M. Lacrosse, voulant donner un nouveau prix à son édition, a mis en tête du livre une analyse par M. le comte de Ségur. Elle peut servir de modèle aux journalistes assez heureux pour que l'inexorable politique ne les resserre pas dans les bornes trop circonscrites d'une feuille quotidienne: c'est en vingt-huit pages un abrégé très-bien fait de l'ouvrage même de M. Llorente.

Symposiaques, ou propos de table, par madame WYTTENBACH, née G*** (Galien)[2].

La veuve du célèbre helléniste Wyttenbach, de Leyde, est déjà connue dans la république des lettres par plusieurs ouvrages, où l'on remarque cette pureté de goût, cet atticisme si rare de nos jours. *Théagène*, un vol. in-12. — *Banquet de Léontine*, un vol. in-12. — *Histoire de ma petite chienne Hermione*, un vol. in-12. Tous ont été traduits en plusieurs langues. Cette dame, aussi recommandable par son éminent savoir que par sa modestie, à fait imprimer à ses frais, chez Jules Didot aîné, l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui, et que dans l'intention d'honorer la mémoire de son illustre époux, elle a fait vendre au profit des Hellènes : le produit en est consacré au soulagement de ceux qui ont été blessés en combattant pour leur patrie et leur liberté. Plusieurs personnes de la plus haute distinction se sont empressées d'acquérir cet agréable ouvrage, afin de concourir au but de l'auteur[3].

Mémoires du général Rapp, premier aide de camp de Napoléon, écrits par lui-même[4] et publiés par sa famille.

Un trait caractéristique du gouvernement impérial fut de substituer, à cette avilissante soif de l'or qui avait dégradé le règne du Directoire exécutif, l'amour de la gloire, passion noble qui ne peut manquer de produire des résultats heureux, lorsqu'elle est dirigée avec habileté. N'est-ce pas ce besoin de gloire, qui, de nos jours, transforme en littérateurs les illustres guerriers de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland et de Wagram? On aime à voir, dans tant de mains que les circonstances rendent oisives, le glaive des combats et le sanglant laurier de Bellone remplacés par la palme des beaux-arts, la lyre d'Apollon ou le burin sévère de Clio.

Ces mémoires d'un brave entre les plus braves du siècle n'annoncent pas une très-grande portée de vue en politique; la finesse des aperçus ne s'y fait pas trop remarquer, mais ils plaisent néanmoins par ce ton de franchise militaire qui commande la confiance, ainsi que par un grand nombre d'anecdotes intéressantes et de détails peu connus sur les campagnes de Napoléon : « Un jour, dit le général Rapp, je lui demandai de l'avancement pour deux officiers : *Je ne veux plus*, me répondit-il, *en donner tant, ce diable de Berthier m'en a trop fait faire.* Puis se tournant vers Lauriston : *N'est-ce pas, Lauriston, que de notre temps on n'allait pas si vite? je suis resté bien des années lieutenant, moi. — Cela se peut, sire, mais depuis vous avez bien rattrapé le temps perdu.* Il rit beaucoup de ma repartie et m'accorda ce que je sollicitais. »

Le général Rapp, après *le retour de l'île d'Elbe* eut avec son ancien maître, son bienfaiteur, une longue conférence qu'il faut lire dans le livre même. Il fut chargé de préparer ensuite la défense de l'Alsace, sa patrie. « Une scène touchante et digne des temps antiques, dit-il, eut lieu à Mulhausen lorsque j'y arrivai. On donnait un bal, les personnes les plus distinguées de la ville étaient réunies; l'assemblée était brillante et nombreuse. Vers la fin de la soirée on parla de la guerre, de l'invasion du territoire; chacun communiquait son avis, chacun faisait part de ses espérances et de ses craintes. Les dames discutaient entre elles et s'entretenaient des dangers de la patrie.

« Tout à coup une des plus jeunes propose à ses compagnes de jurer qu'elles n'épouseront que des Français qui aient défendu les frontières. Des cris de joie, des battements de mains accueillent cette

[1] Point d'inquisition permanente sans doute! mais on est forcé de convenir qu'en France eurent lieu d'iniques condamnations judiciaires, comme celle d'Anne du Bourg, conseiller-clerc au parlement de Paris; puis vinrent les massacres de la Saint-Barthélemy, les dragonnades, etc. Chaque peuple, hélas! eut ses époques d'erreur et d'aveugle fanatisme.

[2] Vol. in-12, Paris, 1823.

[3] M. Pougens m'avait envoyé les *Symposiaques* de la part de l'auteur, ainsi que l'*Histoire de la petite chienne Hermione* avec une dédicace à ma chienne *Circé*.

[4] Deuxième édition, ornée d'un portrait de l'auteur. Quérard (*Supercheries*, tome IV, p. 32) attribue cet ouvrage à M. Buloz, frère du directeur de la *Revue des Deux Mondes;* cela peut être, mais il est hors de doute qu'ils furent tout au moins rédigés sur les notes fournies par le général.

Digitized by Google

proposition; de toutes les parties de la salle on se dirige vers cet essaim de beautés; on les environne, on se presse autour d'elles. Je me joignis à la foule, j'applaudis à la motion généreuse qui avait été faite, et j'eus l'honneur de recevoir le serment que chacune des jeunes patriotes vint prêter entre mes mains. Ce trait rappelle les mariages des Samnites, mais il a peut-être quelque chose de plus admirable encore : ce qui était une institution chez ces peuples fut parmi nous l'effet d'une résolution spontanée; chez eux le patriotisme était dans la loi, chez nous il était dans le cœur des jeunes filles. »

Le style de l'ancien aide de camp de l'empereur Napoléon, sans être toujours d'une correction académique, a du laconisme sans sécheresse, de la simplicité, du naturel, et parfois même de l'élégance. Cet ouvrage, qui doit aussi contribuer à détruire bien des préventions, à réfuter bien des calomnies, trouvera sans doute, en Belgique comme en France, de nombreux lecteurs.

Galerie morale et politique, par M. le comte DE SÉGUR [1].

Premier volume.

Une seconde lecture est, pour ainsi dire, la pierre de touche des productions littéraires: il en est peu, même parmi les plus à la mode, qui résistent à cette épreuve... J'avais lu la *Galerie morale et politique* de M. de Ségur il y a quelques années; ce livre m'avait paru fort agréable, mais beaucoup moins qu'aujourd'hui. Je n'avais pas été frappé d'abord, comme je le suis maintenant, de ce charme indéfinissable qui nous associe aux pensées du moraliste et nous fait partager toutes ses émotions. Le premier volume, qui doit être incessamment suivi de deux autres, présente, sous trente-deux titres différents, une foule d'aperçus vrais, de rapprochements ingénieux, de réflexions piquantes. Les chapitres sur *la vanité*, sur *la mode*, sur *l'amour*, sur *la vieillesse*, sur *la folie*, *le Banquet des sept politiques* et *l'Esprit du siècle* sont, à mon avis, les plus intéressants; mais les quinze pages consacrées à *l'âme* et à *la conscience* me semblent déparer un peu l'ouvrage : je n'aime point, je l'avoue, les êtres métaphysiques qu'on y met en scène; le style en est d'ailleurs dépourvu de naturel; il forme une disparate choquante avec ce qui précède et ce qui suit. Après cette critique, arrachée à notre conscience littéraire, empressons-nous de citer un passage dont sans doute s'enorgueilliront tous les Belges : » En vain cherche-t-on dans toutes les cours de l'Europe, dit M. de Ségur, un jeune homme aussi aimable que le prince de Ligne l'était à quatre-vingts ans. Rien ne s'était aigri dans ce vase précieux, tout y conservait la fraîcheur de la nouvauté; son cœur s'était arrêté à vingt ans, et son esprit à trente : toute sa vie n'a été qu'une longue jeunesse. Il existe donc quelques hommes privilégiés, comme certains climats où règne un éternel printemps; et leur heureuse vieillesse ressemble aux îles Fortunées, dont les arbres, toujours verts, portent en tout temps à la fois des feuilles, des fleurs et des fruits. »

La phrase suivante ne saurait être trop méditée par les législateurs : *Dans les pays où la vertu règne, on honore la vieillesse : les peuples corrompus la négligent et la méprisent.*

M. Lacrosse, en donnant une édition soignée de la *Galerie morale et politique*, fait une excellente spéculation; c'est un livre de bibliothèque et qui prend naturellement sa place à côté de l'*Histoire universelle* du même auteur. Propager des ouvrages de ce genre, c'est rendre un véritable service au public.

Deuxième volume.

Les vices de l'espèce humaine restent toujours à peu près les mêmes, et le nombre des êtres vicieux ne diminue pas prodigieusement. Il faut convenir néanmoins que les ridicules varient, mais, lorsqu'ils disparaissent, c'est pour être remplacés par des travers non moins étranges; je ne sais trop, après nous être placés sous la férule des moralistes, si nous gagnons autre chose qu'une lecture agréable lorsqu'ils écrivent comme M. de Ségur et *l'Ermite de la Chaussée-d'Antin*. Ces deux noms se presentent ensemble à ma plume, et certes il y a bien quelque rapprochement à faire entre ces écrivains : tous deux connaissent leur siècle; tous deux ont de la grâce, de la finesse, une gaieté douce, un style élégant et fleuri... Mais le premier me paraît plus attachant, parce qu'il parle davantage à l'âme, parce que son expérience des hommes et des choses donne du poids à ses paroles, parce qu'enfin un certain fonds de bonhomie le rend, pour ainsi dire, l'ami de son lecteur. Le second volume de la *Galerie morale et politique* ne le cède au premier sous aucun rapport. *Les quatre âges de la vie* présentent une suite de tableaux d'un charme inexprimable. On ne lit pas avec moins de plaisir les chapitres intitulés : *Le Vieux Diplomate électeur, le Carnaval en carême, les Donneurs de conseils; les Lacunes historiques, les Songes*, les... il est temps de

[1] Trois vol. in-8°, quatrième édition, Bruxelles.

Digitized by Google

nous arrêter, car, de réminiscence en réminiscence, nous citerions les vingt-cinq morceaux dont se compose le volume. M. de Ségur s'attache particulièrement à combattre l'exagération politique. C'est une maladie fort épidémique de nos jours; il est bien à craindre qu'elle ne soit incurable : nous terminerons notre article par l'extrait suivant qui ne laisse pas d'avoir son prix :

« Gardez-vous de faire un crime à un homme d'avoir été trop reconnaissant pour votre ennemi; vous lui devez votre estime et non votre haine; faites-vous-en plutôt un ami, et si vous pouvez y parvenir, croyez que vous avez trouvé un fidèle gardien et un riche trésor. L'esprit de parti ne pense pas ainsi; aveugle comme toutes les passions, il méprise, dans le parti contraire, les vertus qu'il admire dans le sien; l'ingratitude, la délation, la trahison même, il les honore et les loue quand elles le servent; l'honneur et la justice lui semblent bassesse lorsqu'ils lui nuisent. Son intérêt est la seule règle sur laquelle il mesure le bien et le mal, le vice et la vertu. »

Troisième volume.

Ce troisième volume d'une des plus agréables productions littéraires de l'époque actuelle me paraît l'emporter encore sur les précédents par une plus grande variété de sujets et de couleurs. A des peintures de mœurs d'une incontestable vérité, à des contes dont la forme piquante et dramatique fait mieux ressortir la justesse des observations qu'ils renferment, succèdent des tableaux historiques d'une touche vigoureuse. Ailleurs, c'est une intéressante dissertation sur la culture des arts ou sur le style de l'histoire. Le chapitre intitulé : *Du repos*, respire ce charme heureux qui met, pour ainsi dire, notre âme en rapport direct avec l'âme de l'auteur. Un mérite à peu près semblable se fait sentir dans l'éloge de Bossuet, et plus particulièrement encore dans celui du chancelier d'Aguesseau. Qu'il y a loin des pompeuses déclamations de l'académicien Thomas à cette manière enchanteresse de peindre un grand homme sur le théâtre de sa gloire, et tout à la fois dans l'intérieur de sa famille !

Lorsqu'on se rappelle que M. de Ségur appartient, par son mariage, à l'homme vertueux dont il nous retrace les traits avec tant de bonheur, combien on aime à relire cette phrase touchante :

« Le chancelier, pendant son exil, avait planté lui-même, dans son jardin de Fresnes, un tilleul que le temps a respecté, et qui est à présent d'une immense grandeur. Récemment un grand malheur avait réuni à Fresnes les membres de sa famille. Nous allâmes tous, près de ce vénérable tilleul, chercher sous son ombrage la consolation que donnent les grands souvenirs. Il nous semblait en quelque sorte respirer dans cet endroit la résignation et le courage, et nous résolûmes de placer au pied de cet arbre vénéré l'inscription suivante que m'inspira mon respect religieux :

« Illustre d'Aguesseau, sur ton noble héritage
Ce tilleul autrefois par tes mains fut planté;
Favorisé du ciel, il reçut en partage
La force, la grandeur et l'immortalité.
Je crois, en le voyant, contempler ton image :
Cet arbre protecteur sur nous s'est étendu.
Tu bravais la fortune, il résiste à l'orage;
Jamais par l'aquilon il ne fut abattu;
Et tes enfants encor trouvent sous son ombrage
L'abri que ta justice offrait à la vertu. »

Je cède au plaisir de citer aussi le *Portrait d'un sage moderne :*

« Ce vrai modèle d'une vertu antique se retrouve, de nos jours, dans la personne de M. de Malesherbes, de ce sage dont on ne peut prononcer le nom sans respect et sans verser des larmes d'admiration et de douleur. Vertueux sans orgueil, savant sans pédanterie, ministre sans ambition, cet illustre magistrat, ami des hommes, des lois, des lettres et des arts, distingué dans tous les genres, et ne se doutant pas de sa gloire, fut toujours le soutien du peuple, tant que le roi fut puissant dans son palais; il ne devint courtisan qu'au moment où le prince fut en prison. Appui de la liberté nationale contre les abus de la monarchie, et défenseur du monarque contre la tyrannie populaire, sa probité resta intacte au milieu de la corruption générale, son courage, inébranlable lorsque la crainte était universelle. Il périt quand le crime régna; la mort la plus héroïque couronna la plus belle vie, et l'infâme échafaud sur lequel il monta sans émotion fut le dernier degré d'où son âme pure s'élança vers l'immortalité. »

Le meilleur moyen de faire connaître un bon livre, c'est de multiplier les citations. M. Lacrosse, par le choix des ouvrages qu'il réimprime et par le soin qu'il apporte à ses éditions, s'inscrit honorablement dans les fastes de l'industrie belge : il mérite les encouragements du public éclairé.

Pensées, Maximes, Réflexions de M. le comte de Ségur, extraites de ses ouvrages [1].

Un recueil de maximes est toujours un peu sec, et la prétention affichée de régenter le lecteur ne

[1] Vol. in-18, Bruxelles, 1823.

Digitized by Google

laisse pas d'être un obstacle au succès d'un livre de ce genre : il faut alors racheter ces inconvénients par les grâces et les charmes du style, par cette sorte d'abandon aimable qui ressemble à la bonhomie, et par des contrastes bin ménagés. Le petit volume qui fait l'objet de cet article offre ces qualités réunies à un degré peu commun : c'est un choix, fait avec goût, des pensées les plus remarquables que M. le comte de Ségur a semées dans ses divers ouvrages. Nous en transcrirons quelques-unes : quoique prises au hasard, elles justifieront nos éloges.

« Dans l'enfance tout le monde se donne à nous ; dans la jeunesse nous nous donnons aux autres ; dans la vieillesse nous nous concentrons en nous-mêmes. »

« Une mère berce notre enfance ; une maîtresse charme nos jeunes ans ; une épouse console notre vieillesse. »

« L'adversité élève les caractères qu'elle ne dégrade pas. »

« L'amour-propre, toujours maître des hommes, corrompt les forts par l'orgueil et les faibles par la vanité. »

« L'envie est l'ombre de la gloire, et la suit toujours. »

« Dans la plupart des places lucratives pour les fripons, l'honnête homme se ruine. »

« Se venger de l'injustice de son pays, c'est la justifier. »

« Un pays est près de sa décadence dès qu'on y voit les magistrats violer la justice, et les citoyens braver les lois. »

« Une des qualités qui caractérisent les grands princes, c'est la sagesse et l'habileté de leurs choix : ils confient les postes importants non à ceux qui leur plaisent, mais à ceux qu'ils estiment ; il veulent non qu'on flatte leurs passions, mais qu'on serve leurs intérêts. »

« Celui qui suit l'esprit du siècle va vite et loin ; celui qui veut marcher dans un sens contraire est bientôt arrêté, brisé, renversé. »

« La vertu seule est courageuse, tandis que le crime est bas dans le malheur et insolent dans la prospérité. »

« Les âmes vraiment nobles aiment mieux devoir leurs distinctions au mérite qu'à la naissance, et leurs grades à des services qu'à des aïeux ; les âmes vulgaires pensent différemment, et elles sont nombreuses ; c'est ce qui rend la majorité des grands si ennemie de l'égalité. »

Cette production typographique de M. Lacrosse est charmante ; elle rappelle les jolies éditions de Pierre Didot.

Œuvres complètes de Millevoye [1].

On a vu succomber sous le poids des œuvres complètes plus d'une réputation fondée sur des poésies fugitives. Millevoye a triomphé de cette épreuve délicate ; ce n'est même que depuis la réunion de ses ouvrages qu'il est apprécié tout ce qu'il vaut. Mort à trente-quatre ans, il n'en a pas moins acquis une gloire solide et durable. Pour le mécanisme du vers, son talent rappelle beaucoup celui de Colardeau, et l'on ne peut nier qu'il ne lui soit très-supérieur comme poëte. Millevoye a sa physionomie particulière ; il a su, dans l'élégie, se donner un cachet original : ne voulant pas disputer à Parny la palme du genre érotique, il s'est ouvert une route nouvelle : sa plume intéresse sans jamais cesser de respecter la pudeur. Aussi dit-il lui-même :

> Jamais dans mes tableaux l'obscène nudité
> Ne vient effaroucher la pudique beauté.

Il possède surtout ce charme qu'il attribue à Bertin, *ce charme, qualité plus indéfinissable encore que la grâce et qui assure l'empire du talent.*

M. Hayez a bien mérité des lettres en publiant une jolie édition des œuvres de Millevoye. Outre les élégies, parmi lesquelle ont distinguera *l'Anniversaire*, *le Souvenir*, *l'Inquiétude*, *le Poëte mourant*, *Homère mendiant*, *le Départ d'Eschyle*, *les Derniers moments de Virgile*, *David*, *l'Arabe au tombeau de son coursier*, *le Mancenillier* et *le Pauvre nègre*, le premier volume, que nous avons sous les yeux, renferme divers poëmes, tels que *les Plaisirs du poëte*, *l'Indépendance de l'homme de lettres*, *le Voyageur*, etc., des ballades, des romances, des chansons et d'autres petites pièces pleines d'agrément.

Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, et écrits sous sa dictée, à Sainte-Hélène, par les généraux qui ont partagé sa captivité. Deuxième livraison, composée du deuxième volume publié par le général Gourgaud, et du deuxième volume publié par le général comte de Montholon [2].

Parmi les assertions mensongères que la malveillance ne cesse de répandre à pleines mains sur l'empereur Napoléon, une des plus accréditées peut-être est sa prétendue ignorance des premiers principes de la littérature... Ses ordres du jour, véritables chefs-d'œuvre d'éloquence militaire,

[1] Quatre vol. in-18.
[2] Deux vol. in-8°.

Digitized by Google

auraient dû pourtant faire naître d'autres idées. Au surplus l'injustice et l'aveuglement à cet égard ne pourront tenir contre les mémoires que l'illustre exilé de Sainte-Hélène, pour charmer l'horreur de sa position, a composés sur ses brillantes campagnes et sur les principaux événements de son règne. Cet ouvrage semble écrit avec la plume de l'aigle... Un laconisme qui dévore les détails inutiles sans que la clarté jamais en souffre ; un esprit d'ordre et de méthode à l'aide duquel les faits se classent, en quelque sorte, d'un seul jet dans la mémoire du lecteur ; une sagacité qui met à découvert, sans nul effort, les causes les moins évidentes ; un pinceau vigoureux, un style énergique et pittoresque ! voilà ce qui constitue particulièrement le mérite littéraire de Napoléon.

Dans le second volume publié par le général Gourgaud, l'on doit distinguer, d'une manière spéciale, le mémoire sur l'expédition d'Égypte, les notes sur Malte où l'on retrouve un mot plaisant du général Cafarelly-Dufalga. Faisant allusion au grand nombre de fossés qu'il aurait fallu franchir et d'escarpes qu'il aurait fallu gravir pour pénétrer dans la Valette : *N'est-il pas bien heureux*, dit-il, *que nous ayons trouvé quelqu'un dedans pour nous en ouvrir les portes?* Enfin, les réponses de l'éditeur au maréchal Jourdan et au général saxon de Gersdor ; elles sont pleines de bonne foi, de finesse et de dignité.

Entre autres morceaux remarquables, le second volume de mélanges, publié par M. le comte de Montholon, contient une réfutation des nombreuses erreurs qui se trouvent dans le livre intitulé : *Manuscrit venu de Sainte-Hélène par une voie inconnue;* la note 15e sur la Légion d'honneur, la note 26e sur la noblesse historique, et le coup d'œil rapide sur les plus grands capitaines : Alexandre, Annibal, César, Gustave-Adolphe, Turenne, le prince Eugène et Frédéric. Nos faiseurs de biographies devraienty chercher le secret d'être moins volumineux et plus intéressants.

1824.

Les Ermites en prison, ou Consolations de Sainte-Pélagie, par E. Jouy, membre de l'Institut, et A. Jay [1].

Les moyens que les gouvernements imaginent, de nos jours, pour réprimer l'audace des écrivains, ne sont pas, en général, très-heureux ; et, faute d'en avoir prévu toutes les chances, il arrive fort souvent que le remède empire le mal : une phrase inaperçue dans un volumineux ouvrage est mise au grand jour, le livre gagne de la vogue, et le loisir que procure à l'auteur une retraite forcée donne bientôt naissance à de nouvelles plaisanteries contre les dépositaires du pouvoir, plaisanteries toujours bien reçues de la multitude, lorsqu'elles portent l'empreinte de l'esprit, de la malice et du bon goût.

C'est la réflexion que me suggère le volume intitulé : *Les Ermites en prison*, par MM. Jouy et Jay, condamnés à passer un mois entre quatre murailles pour quelques phrases censurées par les tribunaux dans deux articles de la *Biographie nouvelle des Contemporains.*

Le succès de *l'Ermite de la Chaussée-d'Antin* avait fait, de M. de Jouy, le chef d'une école en littérature, et les imitations s'étaient multipliées de toutes parts. *Le Glaneur*, bien que placé par le public fort loin du modèle, avait valu des éloges à M. Jay...; le disciple, aujourd'hui, se trouve en concurrence avec le maître : les voilà faisant ensemble, pour ainsi dire, assaut d'esprit... lequel des deux mérite la palme ? Je n'hésite pas à répondre : *C'est M. Jay*. Cette fois sans doute il aura senti l'avantage réel de s'abandonner à l'impulsion de son talent, d'être soi... Ses tableaux, à la vérité moins brillants que ceux de son ingénieux rival, ont un coloris plus naturel ; sa gaieté me paraît plus franche, sa sensibilité plus vraie, sa philosophie moins superficielle; il délaye moins ses idées et marche plus droit au but. Bref, je puis me tromper, mais les chapitres sur l'entrée à Sainte-Pélagie, sur l'auteur de *l'Album*, ce jeune M. Magallon, si cruellement, si scandaleusement transféré de Paris, côte à côte d'un vil criminel, à la maison centrale de Poissy ; *Platon, le Stoïcisme, le Doyen des voleurs* et *le Prisonnier de New-York* sont, à mon avis, les morceaux les plus attachants du recueil ; tout cela n'empêche point que *le Réveil*, *l'Histoire de ma chambre*, le joli conte de *Ninette* et les autres pièces dont se compose le contingent de M. Jouy, ne se lisent avec beaucoup de plaisir. Ce qu'il dit de l'impératrice Joséphine est plein d'intérêt, mais cette princesse si généralement regrettée n'est pas morte loin de son fils : le noble prince Eugène, avec sa sœur la reine Hortense, a partagé le douloureux devoir de fermer les yeux d'une mère chérie. Nous devons savoir gré à M. Lacrosse de nous donner une édition soignée de cet ouvrage, qui prendra naturellement sa place à côté des *Ermites* déjà connus. Les portraits des auteurs sont d'une ressemblance frappante.

---

[1] Vol. in-8°, orné des portraits des auteurs.

Digitized by Google

Les Ermites en liberté, par E. Jouy et A. Jay, pour faire suite aux *Ermites en prison*[1].

Tout s'use à la fin, même le bel esprit... Il faut, dans le monde littéraire comme dans la société, renouveler parfois sa toilette. On a beau vouloir retourner dans tous les sens une robe d'ermite, l'étoffe, pour se ternir et s'élimer de plus en plus, n'en devient pas meilleure. Que conclurai-je de cette boutade échappée à ma conscience littéraire? Je conclurai que *les Ermites en liberté* sont loin de valoir *les Ermites en prison*. A Dieu ne plaise pourtant que je veuille les remettre sous les verrous pour nos menus plaisirs! mais je leur conseillerais volontiers de se tenir en garde contre les lieux communs, et de rajeunir le cadre de leur morale. Cela nous éviterait des préambules passablement ennuyeux.

Les détails qu'entraîne une bonhomie de commande ressemblent trop souvent au bavardage. Quoi qu'il en soit, M. de Jouy n'a certes pas à se plaindre de son association avec M. Jay. L'encensoir qu'ils ne cessent de se passer avec une complaisance si marquée pourrait, de temps en temps, provoquer le sourire du lecteur, mais du reste les pages fournies par l'ingénieux cénobite de la rive gauche de la Seine ne sont pas celles qui se font lire avec le moins d'intérêt. Le chapitre sur les *mœurs de l'époque* (bien que l'éloge de la *moralité britannique* doive trouver des incrédules), *le Quaker* et le *Café Procope* me paraissent les morceaux les plus agréables; je suis obligé de convenir aussi que, dans la peinture du bal de M. des Lingots, et dans *le Chiffonnier littérateur*, on retrouve tout le talent de M. Jouy; mais les plaisanteries sur le gros chanteur à la voix claire (dans le chapitre du *Concert d'amateurs*) me semblent de mauvais ton et de mauvais goût. Je n'aime pas non plus que, dans *les Femmes au jugement dernier*, conception plus bizarre que piquante, on prêche les mauvaises mœurs et qu'on s'efforce de les mettre en honneur. Ce reproche s'adresse au moraliste de la Chaussée-d'Antin; son confrère se essent du voisinage de la Sorbonne; il est en général, plus grave et plus réservé. Son *Dialogue entre deux insulaires* n'annonce peut-être pas une grande portée de vue politique, mais vouloir que le froc couvre toujours un abbé Suger serait porter ses prétentions beaucoup trop loin.

Si je traite nos ermites avec quelque sévérité, je leur en demande bien humblement pardon, mais le mérite très-remarquable dont ils ont jadis fait preuve nous donne le droit d'être exigeant; il convient d'ailleurs de réserver l'indulgence pour les débuts. MM. les libraires parisiens ont le secret d'arranger si bien les choses qu'ils nous vendent plus de papier blanc que de feuilles imprimées, et je me plais à croire que nos imprimeurs de Bruxelles, incontestablement plus consciencieux, ne tarderont pas à transformer en un seul tome les deux volumes que je viens de lire en moins de quatre heures.

Tableau littéraire de la France pendant le XVIII*e siècle*, par Jay; *discours qui a remporté le prix d'éloquence de l'Académie française, en* 1810[2].

Un plan mal conçu, et qui force l'auteur à reproduire fréquemment les mêmes idées, à reproduire les mêmes noms; une marche monotone, quelques tableaux cependant tracés avec art, mais peu d'adresse dans les transitions; plus de justesse que d'éclat dans les pensées; peu de mouvement et d'éloquence, mais de la sagesse dans le style, bien que la recherche et la prétention s'y fassent parfois sentir. Au total, production médiocre et qui ne paraissait pas mériter à son auteur les palmes académiques.

Laure et Pétrarque, par madame de Genlis[3].

Production froide, sans intérêt, hérissée de réflexions pédantesques, et qui donne une idée très-superficielle du génie poétique de Pétrarque. Combien, même sous le rapport de l'agrément, les chapitres consacrés au poëte de Vaucluse par Ginguené, dans son *Histoire littéraire d'Italie*, paraissent supérieurs au volume de madame de Genlis! Ce livre est dédié à M. le comte Anatole de Montesquiou, chevalier d'honneur de S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans (la reine Amélie) par l'auteur qui l'appelait son fils adoptif en littérature. Elle voulait, par cette lecture, l'engager à traduire les œuvres du gracieux poëte italien, ce qu'il fit, par la suite, avec un incontestable succès, quoiqu'on eût désiré, de sa part, plus de variété dans l'emploi des formes poétiques.

---

[1] Deux vol. in-12, ornés de gravures. Paris, 1824.

[2] Brochure in-8°.

[3] Paris, deux vol. in-12.

Digitized by Google

Jocko, anecdote détachée des lettres sur l'instinct des animaux, par Ch. Pougens, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres)[1].

L'auteur de ce charmant badinage philosophique a reproduit, pour ainsi dire, dans un cadre de l'originalité la plus piquante, un tableau complet du prodigieux instinct des singes. Le style rappelle celui des contes publiés par l'aimable ermite de la Vallée de Vauxbouin[2]; il est plein d'esprit, de sensibilité, de grâce et de naturel. Les notes supposent des recherches immenses; c'est un véritable travail d'érudition.

Nouveaux Contes, par madame Guizot[3].

On fait tant de contes, et l'on en fait si peu de raisonnables, qu'il est bien permis, je pense, de se tenir en garde contre ce titre si vague, contre ce titre devenu, pour ainsi dire, l'enseigne de la frivolité. J'ouvre cependant le volume qui m'arrive, et, sur la foi du nom de l'auteur, j'en commence la lecture; *le Jeune Précepteur* me paraît fort agréable; néanmoins j'y note quelques phrases négligées, par exemple celle-ci : *au milieu du groupe où on l'assit ou plutôt où on le coucha sur l'herbe.* Je passe à l'anecdote suivante, *la Générosité :* une certaine naïveté d'expressions, de la grâce, du naturel, une sensibilité franche et vraie m'attachent aux récits de madame Guizot. Je poursuis : *la Mère et la fille, la Voiture versée*, et surtout *le Pauvre José*, m'enchantent; j'arrive jusqu'au bout presque sans le savoir, et fort satisfait de ma soirée. On ne peut placer dans les mains des jeunes personnes un ouvrage plus moral et plus amusant. Je félicite MM. Debusscher de l'empressement qu'ils ont mis à le réimprimer et des soins qu'ils ont donnés à cette jolie édition.

Études poétiques, imitées de divers auteurs hollandais, par M. Clavereau[4].

Je ne sais trop si nous devons féliciter M. Clavareau d'avoir eu la pensée de traduire en français plusieurs poëmes de nos frères du Nord... *Guillaume Ier* me semble présenter peu d'invention; c'est une espèce de gazette mise en vers; c'est un long récit chronologique, parsemé d'apostrophes et d'exclamations; l'art d'intéresser par les contrastes s'y fait désirer sans cesse, ainsi que l'art de varier les formes de la phrase poétique. La même monotonie et le même vague règnent dans la pièce intitulée : *Soupir vers l'Italie*, et dans *le Combat naval des quatre jours. Zaïde et Almanzor*, conte ou nouvelle, manque de ces détails heureux, de ces vers de sentiment qui se gravent dans la mémoire, et qui donnent tant de prix aux ouvrages de ce genre. *Elmire* mérite un reproche à peu près semblable. *Le Muséum de la peinture* offre plusieurs tableaux tracés avec art, et quelques-uns même brillent d'un coloris remarquable; mais *la Méditation, la Fleur cueille* (bien qu'elle ne roule pas sur un fond d'idées très-neuve), et surtout *la Mort d'Ossian*, me paraissent infiniment supérieures aux autres pièces. D'après la préface, Helmers, Tollens et Bilderdyck ont fait, quant aux sujets, quant aux idées principales, les frais de ce petit volume; mais on regrette que le traducteur n'ait pas indiqué du moins à la table des matières, la source originale de chaque imitation. Le style de M. Clavareau n'est pas dépourvu d'élégance; il a du nombre, de la douceur et de la grâce; on y voudrait parfois plus de nerf, plus de vigueur et surtout plus de variété. Notre poëte fera bien de se méfier des tournures prosaïques, et nous croyons devoir l'engager beaucoup à faire disparaître quelques vers, tels que ceux-ci :

A son côté *de fer* resplendit *son épée.*
. . . . . .
Il agite son glaive *avec des cris affreux.*
. . . . . .
J'entends, dans Leyde en feu, j'entends encor ces mots :

Véïens, dans ce vers :

Sur les murs *Véïens* rompit leur esclavage,

est de trois syllabes; je pense néanmoins qu'il est d'usage de le compter pour deux.

Dans ce passage :

Je découvre
D'immenses bosquets de lauriers,

l'épithète *d'immenses* n'appelait-elle pas le mot *forêts* au lieu du diminutif *bosquets*? nul doute, je crois.

M. Clavareau nous pardonnera ces minutieuses remarques; il a trop de mérite, et déjà ses preuves d'un talent très-distingué sont trop multipliées pour que ses lecteurs n'aient pas le droit de se montrer sévères.

Rien d'aussi soigné n'était encore sorti des presses de MM. Debusscher, de Gand : ce livre, sous le rapport typographique, peut soutenir le

[1] Vol. in-12.
[2] Autre ouvrage de M. Pougens, 3 vol. in-12.
[3] Vol. in-12, orné de jolies gravures. Gand.
[4] Vol. in-12, avec un portrait de Guillaume Ier.

Digitized by Google

parallèle avec les plus jolies éditions de Bruxelles et de Paris.

Histoire de France pendant les guerres de religion, par CHARLES LACRETELLE [1].

Le brillant succès de cet ouvrage de M. Charles Lacretelle est plus incontestable que la supériorité de son mérite. Je viens de le relire avec un soin tout particulier : l'éclat du style est sans doute très-imposant, mais, à mon avis, de continuelles prétentions à l'effet, une manière parfois pédantesque, et la monotonie des tournures académiques remplacent mal ce naturel, cette chaleur et cette vivacité de coloris qui seuls communiquent la vie aux tableaux historiques. Le fastueux monosyllabe *moi* décèle trop souvent aussi le désir qu'éprouve l'auteur de n'être jamais perdu de vue. J'avouerai néanmoins qu'on trouve dans ce volume des passages fort bien faits, tels que le récit du siége de Metz, celui de la bataille de Dreux, la cour de la reine Catherine de Médicis, etc., etc. On ne peut sans injustice, non plus, refuser des éloges aux portraits du duc de Guise, du cardinal de Lorraine, de Henri II, de Catherine, d'Antoine de Bourbon, du prince de Condé, des maréchaux de Saint-André, de Vieilleville, de Montluc et de Brissac. Le fameux connétable Anne de Montmorency, dont l'égoïsme et le caractère opiniâtre ont fait tant de mal à la France, me paraît, ici, mieux apprécié qu'il ne l'avait encore été. La vertueuse horreur de M. Lacretelle pour le fanatisme et son noble enthousiasme pour les qualités chevaleresques l'honorent beaucoup. Du reste, en retraçant la trop sanglante lutte de Charles-Quint et de François Ier, n'a-t-il pas encouru le reproche de partialité? Je souscrirai volontiers au jugement qu'il porte du monarque français, mais pourquoi ne représente-t-il que de profil et sous un faux jour l'illustre rival de ce roi chevalier? Pourquoi lui supposer d'odieux projets qui ne furent jamais les siens? Pourquoi tant d'inculpations démenties par les faits mêmes? Notre historien qui traite avec une extrême courtoisie Élisabeth, reine d'Angleterre, la disculpe d'avoir fomenté les discordes religieuses et les troubles chez ses voisins; mais il ne songe donc pas à l'Écosse si longtemps en proie aux perfides manœuvres de cette princesse ambitieuse?

Comme presque tous les écrivains français, il est d'une grande inexactitude sur les noms propres: c'est ainsi qu'il confond Bouvines avec Bouvigne, ou plutôt qu'il prend l'un pour l'autre (page 131); il se trompe aussi lorsqu'il attribue les *constitutions des jésuites* à saint Ignace de Loyola, fondateur de cet ordre célèbre; elles furent rédigées par le P. Lainez, deuxième général.

Je ne pousserai pas plus loin mes observations critiques; ce serait excéder peut-être les bornes d'une modeste feuille quotidienne; il vaudra mieux terminer cet article par un passage qui renferme de ces vérités d'un sens profond et qu'il n'est jamais superflu de répéter :

« Lorsqu'on suit l'histoire des nations, on remarque d'abord que chaque siècle introduit des changements nécessaires dans les institutions des grands empires; que ces changements, annoncés avec violence, sont violemment combattus par l'autorité qui s'en alarme; on remarque ensuite que des esprits d'une trempe supérieure conçoivent quelque puissant moyen de conciliation entre les espérances des novateurs et les craintes de leurs adversaires. S'il arrive que ce moyen terme, trouvé par la sagesse et le génie, soit admis sans obstacle, les troubles cessent, le bien s'opère, le temps cimente son nouvel ouvrage; mais si la voix du conciliateur est méconnue, à d'éphémères lueurs de paix succèdent de noirs orages. Les uns ont refusé de marcher vers le but, les autres se sont précipités au delà; tous tombent dans les abîmes; la civilisation, qui aurait dû se perfectionner, se détériore; l'état de société s'interrompt; l'état de barbarie se montre plus hideux que dans l'enfance des peuples. »

Cette édition, ornée d'un beau portrait de Charles-Quint, ne laisse rien à désirer; c'est un chef-d'œuvre dont notre typographie belge peut s'enorgueillir.

Aventures de Robinson Crusoé, rédigées d'après un nouveau plan, deuxième édition [2].

Combien de souvenirs agréables réveille en nous cet ouvrage que l'auteur d'*Émile* considérait comme un des plus utiles et des plus propres à faire sentir le pouvoir de l'intelligence humaine! Les *Aventures de Robinson Crusoé* n'ont-elles pas fait le charme de notre adolescence? Nos premiers projets, conçus dans le bel âge des illusions et des douces chimères, nos plus brillants châteaux en Espagne, ne se rattachent-ils pas, en quelque sorte, à la lecture de ce livre, indispensable ornement de la bibliothèque d'un jeune homme? Une princesse de nos jours [3], qui se piquait de lit-

[1] Tome Ier, in-8°, Bruxelles.

[2] Vol. in-12, Bruxelles.

[3] La princesse de Talleyrand, femme de l'ancien évêque d'Autun.

Digitized by Google

térature et qui, dans son enthousiasme, confondait l'auteur du *Voyage en Égypte*, M. Denon, avec *Robinson*, le félicitait d'avoir peint le fidèle *Vendredi* de couleurs si séduisantes. Elle avait bien raison : *Vendredi* me paraît un personnage enchanteur, et certes, n'en déplaise à l'Institut, il n'est point de savant pour qui cette heureuse conception ne serait un véritable titre de gloire. Les gens sages qui se piquent d'adopter la maxime italienne, rajeunie par Voltaire : *Le mieux est l'ennemi du bien*, auraient tort néanmoins s'ils regrettaient le vieux *Robinson Crusoé*. Cet ancien ami, nous devons en convenir, était, malgré tout son mérite, par trop ignorant sur bon nombre d'objets scientifiques, il était beaucoup trop verbeux; et c'est, je pense, une œuvre tout à fait méritoire que de l'avoir gratifié d'un costume plus leste et plus moderne.

Son nouvel historien d'ailleurs se recommande par un style pur, correct, simple mais élégant; ce style est d'autant plus remarquable qu'on n'y voit aucune trace de ce pathos sentimental et de ce mauvais goût devenus si généralement à la mode sous l'influence romantique, depuis quelques années.

Nous ne doutons point qu'aux époques des étrennes et des distributions de prix dans les pensionnats, il n'y ait foule chez M. Voglet; sa jolie édition, que décorent six gravures charmantes, sera sans doute épuisée promptement.

L'École des Vieillards, comédie en 5 actes et en vers par M. Casimir Delavigne [1].

L'École des Vieillards est une conception très-originale, bien que Molière ait traité déjà le même sujet dans *L'École des Maris* et dans *l'École des Femmes*... M. Casimir Delavigne a senti la nécessité de suivre une route différente, et de faire, en quelque sorte, une excursion dans le domaine cultivé jadis par *la Chaussée*. Espérons néanmoins que l'auteur ne se laissera point séduire par un brillant succès, car il serait fâcheux, malgré tout le mérite de son drame, qu'il abandonnât les vrais principes classiques. Il a prouvé, par sa charmante pièce des *Comédiens*, qu'il est fait pour briller à la cour de Thalie comme à celle de Melpomène. Au surplus il faut convenir que si M. Delavigne ne dédaigne pas ici le genre tant soit peu bâtard du drame, il y montre une incontestable supériorité de talent. Quelles peintures de mœurs! quels beaux développements de caractère! quelles nobles pensées! et surtout quel style enchanteur! Il est remarquable non-seulement par le coloris poétique, mais aussi par le mérite plus rare encore d'un grande vérité de dialogue. On y rencontre, en assez grand nombre, de ces vers heureux, et, pour ainsi dire, destinés à devenir proverbes. Nous voudrions pouvoir les citer; mais à quoi bon, *l'École des Vieillards* n'est-elle pas déjà dans les mains de tous les amateurs?

Des Mémoires de J. Duclercq, par Frédéric baron de Reiffenberg [2].

M. de Reiffenberg, qui se place tour à tour parmi les poëtes et parmi les savants dont la Belgique s'honore, M. de Reiffenberg, dont le goût et la sagacité dirigent les laborieuses recherches, vient de publier, dans cette espèce de dissertation historique, une analyse fort intéressante des Mémoires de J. Duclercq, ou plutôt, rapprochant entre eux les divers historiens de la même époque, il nous y présente un tableau très-curieux des mœurs, des usages et des institutions de nos provinces sous les ducs de Bourgogne; il y discute plusieurs points importants de notre histoire et s'attache à prouver, par exemple, qu'au xve siècle l'inquisition était connue aux Pays-Bas; elle existait sans doute, mais de tolérance seulement et comme simple police ecclésiastique; cet ordre de choses n'avait qu'un rapport très-éloigné avec l'inquisition espagnole dont Philippe II voulut nous gratifier en 1562.

La brochure qui fait l'objet de cet article est écrite avec non moins d'élégance que de précision; c'est en quelque sorte le discours préliminaire des *Mémoires de J. Duclercq*, manuscrit dont M. de Reiffenberg se propose de faire jouir incessamment le public. « Les Mémoires de Duclercq ne sont, dit-il, ni un plaidoyer ni un acte d'accusation; il écrit simplement ce qu'il a vu, ce qu'on lui a conté. Son style est incorrect et diffus; ses phrases, interminables, surchargées de répétitions, s'enchaînent au moyen des pronoms relatifs, et souvent même restent suspendues comme un roc; le dialecte de sa province introduit dans le récit une foule de locutions barbares, rendues plus méconnaissables encore par les fautes des copistes; plus timide que superstitieux, il n'ose omettre aucun prodige, le moindre conte populaire; mais, comme s'il rendait tout bas hommage à la vérité, il a soin d'ajouter qu'*il s'en rapporte à ce qui en est*. Une multitude de circons-

[1] Vol. in-8°, Bruxelles.

[2] Brochure in-8° de 130 pages, Bruxelles.

Digitized by Google

tances ignobles ou puériles prennent place à côté des événements les plus graves. Quand il parle de ce qui s'est passé dans des contrées éloignées, il tombe en des fautes grossières; mais ce qui regarde la France et son pays lui est bien connu. Seul il a fait connaître sans dissimulation les désordres que tolérait la facilité de Philippe, et les horribles excès commis par l'avidité de ses courtisans. Le caractère du duc de Bourgogne et de son fils, celui de Louis XI, ne sont point tracés expressément, mais Duclercq fournit des couleurs précieuses pour cette peinture : en le lisant avec une curieuse attention, on recueille chez lui une foule de détails de mœurs que rejette l'historien proprement dit, quoiqu'ils donnent de l'individualité et ce qu'on appelle de la couleur aux choses et aux personnes. Enfin il répond par des faits aux déclamations de ces critiques chagrins qui s'obstinent à voir dans l'éveil de la raison publique une émeute, dans la génération nouvelle une race dépravée et maudite, indigne des siècles passés; et ce service qu'à son insu il rend au bon sens et à la philosophie, il faut lui en tenir compte. Présentés par d'autres que par lui, ou par ses contemporains, ces faits seraient réputés calomnieux; mais que dire à un apologiste du jour qui s'achève et de celui qui commence, s'il vivait il y a près de quatre cents ans? »

Il n'est guère possible de présager aux *Mémoires de J. Duclercq* un de ces brillants succès de vogue réservés aux mémoires de nos contemporains; mais ils doivent au moins, nous semble-t-il, obtenir une place dans la bibliothèque de tout Belge désireux de connaître l'histoire de son pays; et les notes promises par l'éditeur y contribueront puissamment.

Atlas historique de Lesage (le comte de Las Cases).

Au rédacteur-propriétaire du *Journal de la Belgique*.

« Monsieur,

« Vous avez consigné, dans votre feuille du 18 de ce mois, l'annonce d'une future édition du bel *Atlas historique* connu sous le nom de *Lesage;* mais comme cette note commerciale renferme, sur la dernière édition de Paris (celle de 1823), un jugement qui pourrait induire le public en erreur et compromettre les intérêts de M. le comte Las Cases, dont je m'honorerai toujours d'être l'ami, je crois devoir rappeler ici que cette édition française de 1823 n'est pas aussi *gothique* qu'on voudrait nous le persuader. Elle contient le même nombre de feuilles que les précédentes; mais dans celle-ci, tous les tableaux généalogiques ont été mis au courant (on peut le vérifier, par exemple, pour la maison de Nassau, n° XXIV); on y a retouché plusieurs cartes géographiques et d'autres, telles que l'*Italie* et l'*Europe*, ont été entièrement refaites. Enfin la mappemonde, d'une forme beaucoup plus agréable, est exécutée avec la plus grande exactitude; elle renferme, dans son nouveau texte, tous les détails des derniers voyages et des découvertes les plus récentes. L'auteur se proposait de donner une nouvelle carte politique de l'Amérique; mais l'instabilité des révolutions et la rapidité des événements survenus dans l'Amérique méridionale ont fait différer l'exécution de ce projet.

« Voilà, Monsieur, le véritable état des choses. La typographie belge, qui bientôt, je l'espère, rappellera les beaux jours des Elzevirs, est très-intéressante à mes yeux, mais la vérité l'est davantage encore; et je pense qu'il y aurait moyen de tout concilier.

« Vous m'obligeriez beaucoup d'insérer cette lettre dans un de vos prochains numéros.

« J'ai l'honneur, etc.

« Le baron de Stassart.

« Corioule, le 22 avril 1824. »

Essai sur l'histoire générale de l'art militaire, de son origine, de ses progrès et de ses révolutions, depuis la première formation des sociétés européennes jusqu'à nos jours, par le colonel Carrion-Nisas [1].

Cet ouvrage manquait à la science; préparé pendant plusieurs années dans le silence du cabinet par un officier d'état-major d'un mérite reconnu, par un littérateur homme d'esprit et de goût, il prendra sa place parmi les livres classiques dont s'honore l'époque actuelle. *Il pourra*, dit le général Guilleminot dans le compte très-favorable qu'il en rend au ministre de la guerre, *avoir cette utilité, qu'il indiquera aux plus curieux les matériaux d'une bibliothèque militaire et qu'il en tiendra lieu au plus grand nombre.*

Le plan, très-facile à suivre, est conçu de la manière la plus large : l'art ancien, tel qu'il était avant l'invention de la poudre, première grande division qui se subdivise en quatre parties; la phalange grecque, la légion romaine aux belles époques de la république, la légion dans sa décadence et l'art au moyen âge; voilà de quoi se compose le premier volume. Le second présente, pour grande division, l'art nouveau depuis la découverte de la poudre, ce qui comprend l'ère de la

[1] Deux gros vol. in-8° avec 11 planches.

Digitized by Google

restauration de l'art jusqu'à Turenne, sa décadence[1] après la mort de ce grand capitaine, sa résurrection sous Frédéric, enfin l'époque de Napoléon.

Le style est un modèle dans son genre. Point de vaines prétentions, point d'ornements déplacés, mais de l'élégance et de la précision. Des pensées brillantes ou profondes, toujours amenées naturellement, ajoutent le mérite philosophique et moral à cet ouvrage, que de nombreuses et piquantes anecdotes feront lire avec le plus vif intérêt par toutes les classes de lecteurs.

Dans le chapitre intitulé : *De l'éloquence militaire*, M. de Nisas cite d'abord le trait du brave Chevert au siége de Prague : « Grenadier, c'est par là que tu vas monter, la sentinelle criera *qui vive!* tu ne répondras rien, et tu continueras d'avancer; elle criera une seconde fois, une troisième, elle tirera, elle te manquera, tu la tueras, et je suis là pour te soutenir. « — Puis un fait admirable de Kléber en Égypte : « Kléber soutenait depuis cinq heures, avec deux mille hommes, l'effort de vingt mille; on va l'atteindre, l'entourer; il est blessé, et n'a qu'un défilé pour retraite. Dans ce danger, il appelle à lui un chef de bataillon des chasseurs de Saône-et-Loire, pour qui il avait une estime et une amitié particulière, c'était Chevardin : *Prends*, lui dit-il, *une compagnie de grenadiers; arrête l'ennemi devant ce ravin; tu te feras tuer, et tu sauveras tes camarades. — Oui, mon général*, répond Chevardin; il remet sa montre et son portefeuille à son domestique; il exécute l'ordre, et sa mort arrête, en effet, l'ennemi et sauve des Français. » — « Chevert, d'une manière adroite, animée, sublime, déguise le danger, et n'offre à celui qu'il veut y précipiter, dit notre historien, que des chances de bonheur et de gloire. Il y a quelque chose de plus mâle et de plus grand dans la manière dont Kléber juge Chevardin. Quelle idée, en effet, ont l'un de l'autre ces deux hommes! Quel ascendant d'un côté! Quelle obéissance de l'autre! C'est l'héroïsme de Léonidas qu'on ose commander; c'est le dévouement de Décius produit par une simple parole de confiance. »

A de tels souvenirs, on se félicite, on s'honore d'être homme. Quel charme touchant, quel charme héroïque dans l'anecdote suivante :

« C'était au siége de Saint-Jean-d'Acre; on avait tué à Buonaparte trois aides de camp, ou officiers d'ordonnance, envoyés sur le même point. Il fallait en envoyer un quatrième; il ne restait plus auprès de lui qu'Eugène Bauharnais et la Valette; le général fait approcher ce dernier, et, sans être entendu de l'autre : *Il faut y aller*, lui dit-il, *je ne veux pas y envoyer cet enfant et le faire tuer si jeune; sa mère me la confié; vous, vous savez ce que c'est que la vie.* La Valette part, et, contre toute espérance, revient sain et sauf : le confident était digne du héros. »

Les planches dont ces deux volumes sont ornés éclaircissent beaucoup les faits, et surtout la partie technique; elles complètent la clarté du exte; et les hommes les plus étrangers à la science des combats s'y trouvent, en quelque sorte, initiés sans autre étude qu'une lecture amusante non moins qu'instructive.

Œuvres complètes de Casimir Delavigne[2].

Tome second.

En attendant que le premier volume des œuvres complètes de M. Casimir Delavigne soit mis au jour, le public jouit du second qui se compose des *Comédiens*, du *Paria* et de *l'École des Vieillards*. Ces pièces ont exercé déjà toutes les trompettes de la Renommée; elles sont jugées définitivement; vouloir, ici, les soumettre à notre examen serait une prétention fort ridicule et sans utilité pour nos lecteurs.

Si *le Paria* n'est point une tragédie irréprochable, sous le rapport du plan et des caractères, si la vérité du dialogue ne s'y trouve pas toujours observée avec assez de soin, ce n'en est pas moins un chef-d'œuvre de poésie; *l'École des Vieillards*, dont nous avons parlé précédemment, peut à la rigueur n'être pas une véritable comédie, mais c'est un drame charmant, c'est une conception pleine d'intérêt. Néanmoins *les Comédiens*, que je viens de relire pour la troisième fois, me semblent toujours l'ouvrage le plus parfait que l'auteur ait mis sur la scène : quel parti prodigieux il a tiré d'un sujet peu fécond au premier aperçu! Si le personnage de *Victor*, brillant de verve, rappelle un peu *la Métromanie*, il faut convenir que la copie n'est pas inférieure à l'original; elle offre même, ce me semble, quelque chose de plus séduisant, de plus attachant. D'ailleurs quelles piquantes situations! quel naturel! quelle gaieté! quel style! et que de vers destinés à devenir proverbes!

L'auteur chez qui l'on dîne est sûr d'un beau succès;
Qui dîne avec son juge a gagné son procès.
Tout s'arrange en dînant dans le siècle où nous sommes,
Et c'est par les dîners qu'on gouverne les hommes.

[1] L'expression de décadence paraît un peu forte, si l'on se reporte aux campagnes du prince Eugène et du duc de Marlborough.

[2] Deux vol. in-8°, Bruxelles, 1824.

Digitized by Google

Il est impossible de mieux saisir et de mieux peindre un des traits caractéristiques du siècle.

M. Casimir Delavigne a pris vraisemblablement l'idée de sa pièce dans un petit acte fort piquant : *le Comédien de Persépolis*, imprimé, je crois, en 1786, mais il faut convenir qu'il l'a mise en œuvre avec une grande habileté.

Tome premier.

Le second volume dont nous avons rendu compte se composait du *Paria*, des *Comédiens* et de *l'École des Vieillards*. Le tome premier, qui contient les *Messéniennes*, les *Poésies diverses*, l'*Imitation d'une scène de l'Hécube d'Euripide* et *les Vêpres siciliennes*, complète le recueil de ce qu'a publié, jusqu'à ce jour le plus brillant poëte de l'époque actuelle. Une notice très-élégamment écrite nous présente d'abord les traits de M. Casimir Delavigne : il y est, en général, fort bien apprécié; néanmoins, il me semble qu'on n'y rend pas une justice entière à la pièce intitulée : *les Comédiens*. L'exagération que l'auteur de cette notice reproche au caractère de *Victor* ne me frappe point. Le noble enthousiasme des lettres et de la vertu n'est-il pas naturel chez un jeune amant de la gloire? *Victor*, plus modéré, plus circonspect, plus sage si l'on veut, me plairait beaucoup moins. Quant au lord *Pembrock*, ce n'est pas un portrait sans modèle; il répand sur l'ouvrage une gaieté charmante, et je ne vois pas que ce comique ait rien de forcé. Le dénoûment de cette comédie, écrite avec tant de verve, avec tant de charme, est amené d'ailleurs de la manière la plus heureuse. Je puis me tromper sans doute, mais je n'hésite pas à donner la préférence aux *Comédiens* sur *l'École des Vieillards*.

Les Vêpres siciliennes, sous le rapport du plan et du sujet, sont loin d'être sans défaut; mais des beautés du premier ordre, des situations amenées avec art, et des tirades qui rappellent souvent la manière des grands maîtres, soutiendront longtemps cette tragédie au théâtre. Je ne m'étendrai pas sur le mérite des *Messéniennes*; nous en avons déjà parlé, et nous avons, dès le principe, considéré le chantre de *Waterloo*, de *Jeanne d'Arc*, de *la Grèce chrétienne*, de *Parthénope*, de *Tyrtée*, etc., etc., comme digne de prendre place au premier rang de nos poëtes lyriques; mais la onzième *Messénienne*, consacrée au grand homme mort victime de sa généreuse confiance dans la foi britannique, me paraît inférieure aux autres : la conception n'en est pas très-heureuse, et le style, assez inégal, offre même parfois de la bizarrerie, de l'obscurité. Parmi les poésies diverses, le public probablement distinguera les stances bachiques à la manière d'Horace, le *Poëme sur la vaccine*, l'*Épître à l'Académie française*, le *Discours d'ouverture du second Théâtre-Français*, le *Discours d'inauguration pour le théâtre du Havre*, et même le *Dithyrambe sur la naissance du roi de Rome* qui marqua le début de M. Casimir Delavigne dans la carrière poétique; il avait à peine atteint sa dix-huitième année. En terminant cet article, nous nous faisons un devoir d'applaudir aux heureux efforts de M. Wahlen pour étendre, de plus en plus, les progrès de la typographie en Belgique.

Fables nouvelles, par Auguste Rigaud [1].

L'apologue semble avoir repris faveur en France depuis quelques années : une perpétuelle lutte d'intérêts et d'amours-propres dans une société composée d'éléments qui se croisent sur tous les points; de nombreux ridicules nés d'une foule de prétentions opposées à l'esprit du siècle; cet esprit du siècle lui-même, qui n'est pas sans préjugés et sans une tendance à l'exagération des meilleures choses... n'en est-ce pas assez pour réveiller la muse d'Ésope et lui fournir de piquantes peintures de mœurs? Entre les recueils de fables accueillis par le public avec le plus de faveur, il faut distinguer le volume qu'a publié, l'année dernière, M. Rigaud. Des plans en général bien conçus, des moralités bien amenées, des allusions ingénieuses, de la grâce, du naturel et néanmoins de la finesse, des images poétiques quand le sujet l'exige; voilà ce qui lui promet des succès durables. Les meilleures pièces sont, à notre avis, *le Charlatan et le Flacon de fiel*, *la Harangue du Renard*, *la Chauve-Souris*, *John Bull*, *le Lapin*, *le Renard et le jeune Coq*, *les Rats et les Souris*... Je m'arrête : il en serait du livre de M. Rigaud comme du panier de cerises dont parle madame de Sévigné. Les lecteurs nous sauront gré de transcrire ici *les Abeilles et les Frelons :*

On dit que les frelons et les mouches à miel
Sous même toit jadis formaient un seul ménage.
Un tel accord, sans doute, à ces filles du ciel
N'offrait pas un grand avantage;
Mais soit accoutumance, ou bien humanité,
Dans l'industrieuse cité
On supportait ces parasites.
L'ambitieux toujours veut monter d'un degré.
Les frelons élevaient, d'un ton peu mesuré,
Des prétentions non petites.
« Nous voulons de la reine obtenir les faveurs;

[1] Vol. in-8°, orné de gravures.

Digitized by Google

Aux autres les travaux, à nous tous les honneurs.
Nous valons mieux que vous, notre race héroïque
Doit gouverner la république. »
« — Écoutez! écoutez, ma sœur, ce qu'on nous dit, »
Criaient, en travaillant, les mouches diligentes.
« Quelles paroles outrageantes!
Malheureux! vous blessez la main qui vous nourrit.
Allons, mes sœurs, il nous faut faire
De cette caste téméraire
Un exemple : à l'instant punissons ces faquins;
Sauvons l'État, sauvons la reine :
Plus de tyrans! » (Je crois voir les Romains
Vengeant Lucrèce, et chassant les Tarquins.)
La victoire longtemps ne fut point incertaine.
Transportés de fureur, les frelons un moment
Se défendirent vaillamment;
Mais les abeilles plus nombreuses,
Plus habiles, plus valeureuses,
Mirent en fuite les frelons,
Qui cherchèrent leur nourriture
Dans les cloaques, dans l'ordure,
Dans la fange des environs.

Je narre, mes amis; je n'entends point finesse,
Et suis loin d'applaudir à ces esprits malins,
Qui disent : « Vos frelons désignent la noblesse,
Et vos abeilles les vilains. »

Si, malgré la petite précaution oratoire du moraliste, il s'agit réellement, ici, de la noblesse, c'est de la race des courtisans, et non de celle des Joinville, des Bayard, des Cossé, des Tourville, des Turenne, des Condé, des Sully, des Montaigne, des la Rochefoucaud, des Vauvernagues, des Fénelon, des Montesquieu, des Nivernois, des Florian, des Malesherbes et de tant d'autres dont la France aura toujours le souvenir en vénération.

M. Rigaud possède surtout ce charme si rare qui consiste à faire éprouver le désir de connaître l'auteur, après avoir lu son ouvrage. Ce charme, qu'on remarque egalement dans ses poésies fugitives, fait le principal mérite de l'apologue intitulé *le Talisman :*

Un heureux père de famille
Possédait d'aimables enfants.
Grands et petits, garçon ou fille,
Tous étaient studieux, dociles, caressants.
« Quel est, » lui disait-on, « votre art, votre manière
Pour élever si bien une famille entière?
« — J'ai, grâce au Ciel, en mon pouvoir,
Un talisman d'un effet admirable. »
« — Quel est ce talisman? ne peut-on le savoir? »
« — C'est une femme raisonnable. »

Le second tome des *Fables et œuvres diverses* de M. Rigaud doit paraître incessamment à Paris; de nombreux souscripteurs prouvent assez avec quelle flatteuse impatience il est attendu.

Fables nouvelles, par Auguste Rigaud [1].

Nous avons déjà parlé de M. Rigaud comme d'un fabuliste ingénieux et piquant; nous avons expliqué comment le monde politique et social, pour ainsi dire renouvelé, devait fournir de nombreux tableaux à l'observateur et rajeunir le genre de l'apologue pour qui sait en tirer parti. Le second volume de M. Rigaud ne le cède, sous aucun rapport, au premier. Nous voudrions pouvoir transcrire ici *l'Audience du ministre, les Fourmis, la Nouvelle Muse, la Taupe et le Paysan, les Deux Taureaux, le Sansonnet, le Curieux...* Mais ces fables seraient trop longues pour trouver place dans cette feuille. Nous nous bornerons à mettre sous les yeux de nos lecteurs *la Fortune du pauvre :*

Un homme possédait de très-grandes richesses;
Il était opulent et pourtant vertueux.
L'aveugle déité retira ses largesses;
De riche il devint pauvre, et non pas malheureux.
« Hélas! » lui disait-on, « par un coup trop funeste
Vous avez, en un jour, perdu tout votre bien!
« — De mes trésors, » dit-il, « la bonne part me reste. »
« — Et laquelle? » — « Un ami, ma maîtresse et mon [chien. »

Les poésies fugitives qui terminent le volume se font lire avec intérêt. Nous citerons particulièrement *Hubert Goffin, la bataille d'Eylau, les derniers moments de Bayard,* et surtout *Clémence Isaure ou la renaissance des jeux floraux,* adressée à madame la princesse Constance de Salm, avec les vers suivants :

Je ne m'étonne point, disait certain frondeur,
Si de Clémence Isaure on nia l'existence.
Une femme d'esprit, aimable, et femme auteur!
C'est contre toute vraisemblance.
— Nous vous croirions peut-être, incrédule censeur,
Si nous n'avions Sapho, Deshoulière et Constance.

Considérations sur l'état actuel de l'agriculture dans les Pays-Bas, dans ses rapports avec la liberté illimitée du commerce des grains [2].

La publicité donnée au travail de la *Commission des grains* et fort honorable pour le gouvernement qui, de cette manière, fait, pour ainsi dire, un appel à l'opinion publique. Plusieurs de nos con-

[1] Tome second, in-8°. Paris, 1824. — L'année suivante (1825), M. Rigaud a publié sous le titre de *Contes et fabliaux*, un petit vol. in-18 qui contient aussi quelques poésie de son frère Cyrille.

[2] Brochure in-8°, Tournai.

Digitized by Google

citoyens, je le présume, se proposent d'y répondre, et la brochure que nous annonçons aujourd'hui ne peut manquer d'être accueillie favorablement. Elle est écrite avec ordre, méthode et sagesse. La réfutation, qui s'y revêt parfois de formes piquantes ne s'écarte jamais de cette urbanité, de cette décence si désirable et si rare dans la discussion. Le passage suivant pourra mettre nos lecteurs à même d'en juger :

« Une commission nommée pour *aviser*, et non pour juger, doit sans doute s'appuyer sur l'autorité des raisons, plus encore que sur celle des personnes; il est donc très-utile et entièrement dans le but qu'elle fasse connaître le degré d'adhésion de ses membres à chaque proposition, et les objections qu'on y a faites; mais si cette commission se divise sur le point capital entre deux systèmes, diamétralement opposés, que le président se trouve dans une fraction mineure qui repousse toute intervention du gouvernement, et qui n'ait point pris part au projet développé par la majorité, sera-t-il dans l'ordre que, juge et partie, il résume les opinions de manière à pouvoir arrondir la période sur la sienne, et n'aurait-il pas été plus satisfaisant de voir l'opinion adverse exposée par elle-même, surtout lorsqu'à un résumé de 67 pages, M. Roell fait succéder un rapport particulier de 90, où il déduit en grand détail tous les motifs pour qu'on soit de son avis? Je me permettrai, en outre un petit reproche à M. le président de la commission auquel sa trop grande sincérité donne peut-être lieu : il déclare, dans son rapport au roi, que son opinion était depuis longtemps fixée et qu'il l'a manifestée à Sa Majesté en acceptant la présidence. Je sais que, dans les assemblées délibérantes, grand nombre de personnes sont déterminées à l'avance, n'importe ce qu'on leur objectera, quoiqu'elles n'en fassent pas confidence au public; ne vaudrait-il pas mieux cependant être disposé à admettre que, lorsque l'opinion contraire à la sienne est soutenue dans son pays et adoptée dans plusieurs autres par beaucoup d'hommes patriotes et éclairés, il y a encore lieu à réfléchir? Si les dix autres membres de la commission avaient pris également leur parti d'avance et l'avaient fait connaître au roi, Sa Majesté se serait trouvée avoir fixé elle-même la majorité par la désignation des individus, et ce n'a point été son intention. »

En lisant le volume publié par ordre du gouvernement, l'on s'aperçoit que la pensée des membres de la majorité n'est pas toujours rendue avec exactitude, faute sans doute d'avoir été bien saisie par le rédacteur. Considérant, par exemple, l'introduction des grains étrangers comme une des causes de la détresse actuelle des agriculteurs, comme une entrave à la vente des produits du pays, la majorité de la commission ne peut avoir dit *qu'il est difficile de croire, vu le bas prix actuel des grains indigènes qu'on emploie encore des grains étrangers dans les distilleries;* elle voulait dire vraisemblablement que, vu le bas prix des grains indigènes, les distillateurs n'avaient pas besoin de recourir aux grains étrangers pour trouver des bénéfices suffisants.

Le style de la brochure qui fait l'objet de cet examen est, en général, ce qu'il doit être, clair et précis; nous y avons remarqué néanmoins quelques phrases obscures, ce qu'il faut attribuer à la rapidité de la rédaction. Nous n'avons pas trop bien compris, entre autres, le paragraphe de la page 41. L'auteur semble y partager l'opinion qu'il serait utile de faire payer en nature, au moyen de la cinquième gerbe, l'impôt foncier. Mais nous sommes loin d'adopter cette manière de voir. Si nous supposons même qu'il soit question seulement de la dixième gerbe (car la loi n'a jamais entendu frapper que le produit net et non le produit brut), le moyen serait encore désastreux, en ce qu'il diminuerait les motifs d'une bonne culture, puisqu'il ferait prélever, au profit de l'État, la majeure partie des bénéfices résultant de l'industrie et qui sont en quelque sorte le remboursement des nombreuses avances qu'exigent les engrais : il serait désastreux en ce qu'il ralentirait encore le mouvement des marchés, en ce qu'il exposerait l'agriculture aux vexations des agents du fisc pour le choix des gerbes, en ce qu'il augmenterait les frais de perception, etc., etc. Ce serait un pas rétrograde vers l'enfance de l'état social. Nous trouvons les idées de notre auteur bien plus justes lorsqu'il observe « qu'en faisant abstraction de toutes les causes accidentelles et momentanées, il est difficile que l'on ne reconnaisse pas ce que tout le monde savait déjà, quoique des personnes aient voulu prouver le contraire, savoir : que le prix du blé a dû augmenter comme celui de toutes choses et dans la proportion de la valeur nouvelle de l'argent, et qu'ainsi c'est tout à fait mal raisonner que de dire que l'agriculture ayant fleuri de 1700 à 1785, nonobstant l'existence de prix analogues au prix actuel, elle ne devait pas souffrir notablement en 1822. »

Après avoir prouvé (ce que d'ailleurs le simple bon sens indique à chacun) combien l'entrée des grains étrangers nuit à la vente des nôtres; après avoir détruit les calculs de ses adversaires par des faits et des calculs incontestables, l'auteur de la brochure conclut de cette manière : « Bornons-nous à demander que les grains étrangers payent un droit d'entrée suffisant pour que les grains

Digitized by Google

indigènes ne puissent souffrir de la concurrence, comme par exemple, 4 florins à l'hectolitre, lorsque le blé vaudra 5 florins, et 50 centièmes de diminution sur le droit par chaque florin d'augmentation dans les prix; de manière que le prix étant arrivé à 13 florins au marché de Louvain et Bois-le-Duc, le blé étranger ne payerait plus de droit d'importation. Ce moyen ne suffirait-il pas également pour prévenir, autant que possible tout enchérissement excessif? En quoi serait-il contraire aux institutions? »

Cette proposition nous paraît digne d'être méditée par nos hommes d'État. Puissent-ils répondre incessamment aux vœux manifestés de toutes parts et prendre enfin une mesure sans laquelle notre agriculture, cette première base de la prospérité du royaume, est menacée d'une prompte et complète décadence!

---

*Lettre à M. le baron **** [1], membre de la première chambre des états généraux, *sur la liberté indéfinie du commerce des grains dans le royaume des Pays-Bas* [2].

Cette intéressante brochure n'offre peut-être pas des aperçus fort neufs sur une matière déjà pour ainsi dire épuisée; mais elle présente, dans un très-bon cadre, une discussion méthodique des faits et des calculs avancés par la minorité de la commission des grains et par son président, M. Roël; c'est une réfutation complète du volume publié par ordre du gouvernement. L'adresse des états généraux et les mémorables séances qui l'ont précédée doivent nécessairement porter la conviction dans l'esprit d'un monarque éclairé. Aussi depuis lors nos agriculteurs sont-ils pleins d'un espoir que nous ne tarderons pas sans doute à voir se réaliser: un impôt progressif sur les grains étrangers (et peut-être aussi des primes combinées), voilà, nous semble-t-il, la mesure qu'appellent de leurs vœux tous les bons esprits.

Essais poétiques, par mademoiselle Delphine Gay [3].

Nos rimailleurs ne cessent de s'écrier, dans leur famélique désespoir, que ce siècle calculateur dédaigne les Muses, qu'il est antipoétique, que sais-je? On serait tenté de leur répondre que l'oubli dont ils se plaignent prouve combien le bon goût se soutient encore; mais une preuve plus convaincante, c'est l'empressement avec lequel s'épuisent et se renouvellent les éditions des poëtes dont s'honore l'époque actuelle. A peine les *Essais* de mademoiselle Delphine Gay ont-ils paru, qu'un de nos bons imprimeurs, M. Voglet s'en empare.

Mademoiselle Gay s'était annoncée de la manière la plus brillante, en 1822, par des vers, pleins de charme, de délicatesse et de sensibilité, sur l'héroïque dévouement des médecins français et des sœurs de Sainte-Camille à Barcelone. Ce premier pas promettait une marche rapide

Dans le chemin qui mène au temple de la gloire,

et les espérances des connaisseurs n'ont pas été trompées; une grâce naïve, simple et touchante, mais qui sait à propos se revêtir des couleurs poétiques, voilà ce qui forme plus particulièrement le cachet de la nouvelle Sapho.

Nous distinguerons, dans son recueil, le beau *Chant ossianique* à la mémoire du grand homme que plus d'une voix éloquente a déjà vengé des indignes outrages de quelques lâches contemporains; *la Noce d'Elvire*, charmante élégie que ne désavoueraient, ni madame du Fresnoy, ni madame Desbordes-Valmore; et l'intéressant fabliau de *la Tour du prodige*. Dans la fable du *Loup et le Louveteau*, qui, du reste, est fort jolie, le louveteau s'adressant au loup, s'exprime ainsi :

Il (le berger) conduit ses moutons en maréchal de France;
C'est le Turenne des bergers.

Ces souvenirs historiques sont fort agréables dans la narration lorsque c'est le fabuliste qui parle, mais je ne sais trop si la vérité du dialogue permet d'en faire usage quand il s'agit de faire discourir les acteurs mêmes. Les fragments de *Magdeleine* offrent des beautés d'un ordre supérieur, et, par-dessus tout, ce charme qui manque à tant de poëtes lauréats.

Quelques journalistes français ont donné carrière à leur malice, et se sont égayés sur certain rêve anacréontique dont l'auteur fait confidence à sa mère dans l'épître dédicatoire... Peut-être ne convenait-il pas trop d'en faire également confidence au public. Je n'y vois, au surplus, qu'une preuve de cette aimable candeur qui sied au jeune âge et qui ne dépare pas un beau talent. C'est dans cette pièce qu'on trouve ces vers enchanteurs, bien que le quatrième manque peut-être de vérité :

Vit-on jamais les chants d'une muse pieuse
Exciter les clameurs de la haine envieuse?
Non, l'insecte rongeur, qui s'attache au laurier,

[1] Roël.
[2] La Haye, 1824.
[3] Vol. in-18, Bruxelles, 1824.

Digitized by Google

Épargne en son dédain la fleur de l'églantier.
Ah! de la gloire, un jour, si l'éclat m'environne,
Comme une autre parure acceptant sa couronne,
Je dirai : *Son éclat sur toi va rejaillir,*
Aux yeux de ce qui m'aime elle va m'embellir.

Vingt-quatre heures d'une femme sensible, ou une grande leçon, par madame la princesse CONSTANCE DE SALM [1].

Cet heureux choix d'expressions délicates, ces tournures faciles et gracieuses, enfin ce charme inexprimable du sentiment, voilà ce qui forme, pour ainsi dire, le cachet d'une femme. Cette réflexion, trop vraie pour n'avoir pas été faite depuis longtemps, doit se reproduire lorsqu'il s'agit du roman de madame la princesse Constance de Salm, intitulé : *Vingt-quatre heures d'une femme sensible.* Je ne crois pas qu'il soit possible d'imaginer une lecture plus attachante. Cet ouvrage, qu'il serait difficile d'analyser, parce que son principal mérite se compose de détails enchanteurs, ne peut manquer d'ajouter à la réputation de madame la princesse de Salm, connue déjà par de nombreux et brillants succès au Parnasse.

Quel amateur des lettres n'a pas lu ses charmantes épîtres, ses élégants discours en vers et son opéra de *Sapho*, si digne de reparaître sur la scène lyrique ? Elle vient encore de consacrer à la mémoire de Girodet des vers pleins de noblesse, d'élégance et de verve. Après nous avoir peint le grand artiste en butte aux lâches persécutions de l'envie et ne triomphant d'elle que par la mort, après avoir déploré cette perte si sensible aux arts, madame de Salm s'écrie :

Ses élèves, ces fils par son cœur adoptés,
Orphelins du génie et sans guide restés,
Déplorent à la fois sa fin et sa souffrance.
Où vont-ils ?... ô beau feu de la reconnaissance!
D'un saint amour chacun d'eux agité
Vers ses restes éteints s'élance,
Et sur leurs bras tremblants, dans un morne silence,
A son dernier asile en pleurs ils l'ont porté :
C'est là que l'attendait sa plus belle victoire!
Amitié, talents, dignité,
Là, tout se réunit pour célébrer sa gloire,
Pour honorer, pour venger sa mémoire;
Et, dans l'instant terrible où tout est consommé,
Où le mérite seul pèse dans la balance,
Le triomphe public devient sa récompense,
Et le grand maître est enfin proclamé.

---

[1] Vol. in-8°, orné d'une gravure, Bruxelles.

De la religion, considérée dans sa source, ses formes et ses développements, par BENJAMIN CONSTANT [2].

Je n'aime point, je l'avoue, qu'on morcelle, pour ainsi dire, un ouvrage en le publiant volume par volume ; cela peut convenir aux intérêts du libraire, mais cela contrarie l'impatience du lecteur, et parfois même doit beaucoup nuire au succès du livre : je voudrais donc avoir sous les yeux les trois volumes dont se composent les recherches philosophiques de M. Benjamin Constant sur la religion, afin de bien juger l'ensemble et d'apprécier la juste proportion de chacune des parties.

L'auteur s'interdit toute question susceptible de blesser les dogmes ou les pratiques d'un culte quelconque; il s'attache à démontrer par des faits puisés dans l'histoire des peuples les plus sauvages, et par des raisonnements d'une logique pressante, que le sentiment religieux, très-distinct des formes religieuses, est naturel à l'homme ; et cette vérité, féconde en conséquences lumineuses, lui fournit de nombreux arguments contre le fanatisme et tout à la fois contre l'irréligion.

Les notes critiques sur Voltaire, sur Dupuis, sur Court de Gebelin, sur MM. de Chateaubriand, de la Mennais, etc., rappellent ce rare talent pour la discussion, cette sagacité pleine de finesse et de mesure, cette piquante ironie qui se revêt des formes de la politesse, enfin les diverses qualités dont se compose, en quelque sorte, le cachet de M. Benjamin Constant à la tribune. Si sa manière n'est pas toujours exempte de sécheresse et de roideur, elle est du moins très-méthodique, et l'on y reconnaît l'art d'éclaircir les matières les plus abstraites par des exemples qui supposent une érudition peu commune. Son style a du nerf, de l'énergie, sans être dépourvu d'élégance ; les expressions néologiques sont plus rares, ici, que dans ses autres ouvrages, et les lois de l'euphonie m'y paraissent plus généralement respectées. Le défaut d'espace nous interdit les citations ; en voici cependant une ; je l'ai choisie, non-seulement à cause de son peu d'étendue, mais encore parce qu'elle est frappante de vérité : « L'époque où le sentiment religieux disparaît de l'âme des hommes est toujours voisine de leur asservissement. Des peuples religieux ont pu être esclaves; aucun peuple irréligieux n'est demeuré libre. La liberté ne peut s'établir, ne peut se conserver que par le désintéressement, et toute morale étrangère au sentiment religieux ne peut se fonder que sur le calcul. Pour défendre la liberté, on doit savoir immoler sa vie, et qu'y a-t-il de plus que la vie,

[2] Tome premier, in-8°, Bruxelles, 1824.

Digitized by Google

pour qui ne voit au delà que le néant? Aussi quand le despotisme se rencontre avec l'absence du sentiment religieux, l'espèce humaine se prosterne dans la poudre, partout où la force se déploie. Les hommes qui se disent éclairés cherchent dans leur dédain pour tout ce qui tient aux idées religieuses un misérable dédommagement de leur esclavage... ne croyez pas que ce que vous nommez lumière y gagne. Quand le fouet des inquisiteurs se lève, cette tourbe incrédule retourne à genoux au pied des autels, et l'athéisme mendie, en sortant des temples, le salaire de l'hypocrisie. »

M. Benjamin Constant se rencontre plus d'une fois, dans ses principes et dans sa manière d'envisager les objets, avec M. de Norvins, auteur du poëme de *l'Immortalité de l'âme*, publié pour la première fois en 1822, et que des beautés d'un ordre supérieur mettent au nombre des livres remarquables de l'époque actuelle.

Vie de Cambacérès, ex-archichancelier, par M. Aubriet [1]. — *Vie politique et militaire d'Eugène Beauharnais, vice-roi d'Italie*, par le même [2].

Paris offre, par centaines, de ces prétendus gens de lettres, prêts à se jeter sur l'événement du jour. A peine un homme célèbre a-t-il cessé de vivre, qu'un de ces corbeaux de la littérature court s'emparer de cette proie : il s'en va compulsant les galeries historiques, les pamphlets politiques, la collection du *Moniteur*... Il intercale, dans tout ce fatras, de distance en distance, quelques mots ambitieux, une douzaine de phrases bien ronflantes et force réflexions niaises ou ridicules; bref, ayant ainsi complété le volume, il emploie sa rhétorique à séduire un libraire qui cherche ensuite à rendre la pareille au public, et l'ouvrage marche comme il peut. De cette manière ont été fabriqués sans doute les deux petits volumes placés sur ma table depuis trois jours et que, pour l'acquit de ma conscience, je viens de lire d'un bout à l'autre : je ne crois pas avoir vu de livres plus mal faits. M. Aubriet, du moins, n'aura pas à redouter les contrefaçons belges, c'est toujours quelque chose. Cependant, je n'en répondrais point, depuis que le plus mauvais style et l'ignorance la plus crasse n'ont pu soustraire les *Beautés de l'histoire de la Hollande et des Pays-Bas* à cet honneur. M. le duc de Cambacérès a lui-même été son biographe dans des mémoires qui seront fort intéressants s'ils nous parviennent tels qu'il les a composés. Quant au noble prince Eugène, le Bayard de notre siècle, il faut espérer qu'il se présentera, quelque jour, un istorien digne de lui.

De l'Éducation, suivi des conseils aux jeunes filles, d'un Théâtre pour les jeunes personnes, et de quelques Essais de morale, par madame Campan, surintendante de la maison d'Écouen [3].

L'éducation parfaite qu'avaient reçue MM. de Montesquiou [4], non moins distingués par les grâces et l'élégance de leurs manières que par des principes d'honneur et des sentiments chevaleresques, avait décidé l'empereur Napoléon à confier son fils aux soins de madame la comtesse de Montesquiou. Les mêmes motifs, à cette époque où l'intrigue était sans force, avaient fait tomber le choix du souverain sur madame Campan pour diriger le bel établissement dans lequel devaient se former aux vertus domestiques, ainsi qu'aux talents devenus nécessaires par les progrès de la civilisation, les filles des héros qui avaient répandu leur sang généreux pour la patrie, et des hommes qui l'avaient illustrée par des services ou des travaux utiles. Les résultats de l'éducation d'Écouen étaient appréciés depuis longtemps, et l'on aimera sans doute à connaître la méthode d'une institutrice célèbre : les trois volumes que nous annonçons la révèlent tout entière; ils ajouteront encore à l'idée qu'avaient fait concevoir du mérite de l'auteur les intéressants *Mémoires sur Marie-Antoinette*. Les trente-neuf chapitres dont se compose l'ouvrage intitulé : *De l'Éducation*; les *Conseils aux jeunes filles*, les *Essais de morale*, *Cécile de Pontourant*, le *Théâtre* et particulièrement *la Vieille de la cabane*, drame en deux actes, offrent une lecture très-propre à former l'esprit et le cœur des jeunes personnes; c'est une espèce de manuel pour les pensionnats.

Œuvres complètes d'Étienne Jouy, membre de l'Académie française, deuxième livraison, composée des tomes II et III de *l'Ermite de la Chaussée-d'Antin*, et du tome II du *Théâtre* [5].

Que dire encore sur l'*Ermite de la Chaussée-d'Antin*, depuis douze ans qu'on en parle? C'est

[1] Vol. in-18, avec portrait, Paris, 1824.

[2] *Idem.*

[3] Trois vol. in-12.

[4] Entre autres M. le comte Anatole de Montesquiou, qui cultive avec succès les Muses, après avoir laissé d'honorables souvenirs dans la carrière des armes. Il a publié, depuis 1818, trois petits volumes de poésies qui portent l'empreinte du talent le plus aimable, et dernièrement un poëme en vingt-quatre chants dont Moïse est le héros.

[5] Trois vol. in-12, Paris.

Digitized by Google

un ouvrage très-agréable, plein de grâce, de finesse et d'esprit; mais l'auteur semble avoir fait usage d'une lorgnette d'Opéra plutôt que d'un télescope pour envisager les mœurs de son siècle. Son coup d'œil manque de profondeur; ses formes, très-élégantes, sont presque toujours les mêmes; sa toilette du lendemain est à peu près celle de la veille; il en résulte nécessairement de la monotonie; sa gaieté me paraît tant soit peu pincée; le ton du boudoir domine trop chez lui; presque jamais il n'intéresse le cœur; bref, j'aime à faire, de l'écrivain que j'adopte, un ami dont je connaisse les plus secrètes pensées; j'exige de lui cet aimable abandon qui me place, en quelque sorte, dans son intimité! Voilà ce qui fait le charme de Montaigne et de Vauvenargues.

Le second volume du *Théâtre* de Jouy se compose de *Fernand Cortès* et des *Bayadères*, opéras dénués d'intérêt; de *la Vestale*, qui leur est infiniment supérieure et qui, longues années encore, fera les délices de notre scène lyrique; enfin de *Sylla*... Si l'on devait juger du mérite d'une pièce par le nombre des représentations, cette tragédie, adoptée en quelque sorte par Talma, serait une des meilleures sans contredit, mais les connaisseurs ne sont pas toujours d'accord avec le caissier du spectacle... Le souvenir d'un grand homme, qui certes n'a rien de commun avec le sanglant dictateur de Rome, mais dont l'acteur s'étudie à rappeler le jeu de physionomie, sans trop sentir l'extrême inconvenance d'un pareille manœuvre; des allusions amenées parfois en dépit du sens commun, ont plus contribué, je pense, au succès de *Sylla*, que trois ou quatre belles scènes et quelques bons vers. Je m'arrête.. *Sylla*, disséqué déjà par cent critiques plus ou moins habiles, ne donnerait lieu, de ma part, si je voulais en faire l'examen, qu'à des redites fastidieuses.

Résumé de l'histoire d'Angleterre, par M. Félix Bodin [1].

M. Félix Bodin est incontestablement un homme de mérite; il possède l'art de l'analyse, sait dépouiller les événements de leurs accessoires inutiles, et presque toujours il se place assez haut pour bien apprécier l'ensemble des objets qui concourent au même but; mais il n'est pas tout à fait exempt de certains préjugés du siècle (car chaque siècle a les siens, et le XIXe, quoi qu'on en dise, ne fait pas exception à la règle); il rapporte trop souvent les choses à son système et substitue volontiers le ton tranchant à celui d'un sage examen. Ces remarques d'une critique sévère, mais que je crois fondée, ne s'appliquent guère moins au *Résumé de l'histoire d'Angleterre* qu'au *Résumé de l'histoire de France*. Néanmoins le style de M. Bodin s'est amélioré d'une manière sensible; il est aujourd'hui plus ferme, plus soutenu, plus élégant, et les traces de néologisme y sont beaucoup plus rares. Au total, faire des abrégés tels que celui-ci, c'est rendre un service essentiel aux jeunes gens, et plus encore aux instituteurs.

Cette édition in-32 est une des plus correctes qu'ait données l'infatigable M. Wahlen.

Tableau historique de l'état et du progrès de la littérature française depuis 1789, augmenté de l'Épître à Voltaire, d'une lettre à l'empereur Napoléon [2].

La manière analytique, adoptée par Chénier, rend ce livre très-différent du *Lycée* de la Harpe, à la suite duquel néanmoins il ne peut manquer de prendre place dans toutes les bibliothèques. Chargé, par la classe dont il était membre à l'Institut, de former le tableau des principales productions de la littérature française, depuis 1789 jusqu'en 1810, l'auteur peint à grands traits; il saisit l'ensemble de chaque ouvrage et présente sur une même ligne, en partie double, pour ainsi dire, le fort et le faible, les beautés et les défauts des nombreux écrivains qu'il introduit successivement sur la scène.

C'est une galerie pleine d'intérêt; les morts même y figurent comme modèles destinés à servir de points de comparaison pour les contemporains, ce qui produit les plus heureux rapprochements. Peut-être reprochera-t-on à l'auteur de n'être pas toujours exempt de partialité; le moyen, dans sa position, d'échapper entièrement aux faiblesses humaines? On doit convenir du moins que partout il se montre supérieur à l'envie; c'est avec abandon, c'est de la manière la plus franche qu'il fait valoir ses rivaux; le jugement qu'il porte des tragédies d'Arnault n'en est-il pas une preuve incontestable? J'aime à croire, pour l'honneur des lettres, que le chantre de *Marius*, en pareil cas, parlerait avec la même estime du peintre de *Tibère*, de *Henri VIII* et de *Charles IX*. Chénier se pique d'une pureté de goût fort sévère, et les prétentions de l'école romantique ne trouvent jamais grâce devant lui; on s'en aperçoit surtout lorsqu'il apprécie *Atala*. Les articles sur Andrieux, Baour-Lormian. Bernardin de Saint-Pierre, Cabanis, ma-

[1] Vol. in-32, Bruxelles.

[2] Vol. in-8°, Bruxelles, 1824.

Digitized by Google

dame Cottin, Delille, Ducis, madame de Flahault, Fontanes, Ginguené, Legouvé, Maury, Portalis, Rulhière et Volney, sont au nombre des plus remarquables de cet excellent ouvrage littéraire que M. Wahlen a réimprimé d'une manière très-correcte.

Islaor, ou le Barde chrétien, nouvelle gauloise, par N. A. DE SALVANDY, avec cette épigraphe [1] :

> Le paganisme, qui s'adressait à un immense troupeau d'esclaves, devait craindre d'éclairer la race humaine; le christianisme, au contraire, qui voulait détruire la servitude, dut révéler aux hommes la dignité de leur nature et leur enseigner les dogmes de la raison et de la vertu. (*Génie du christianisme.*)

Si cette nouvelle n'est pas tout à fait étrangère au genre romantique, le style du moins n'a rien de commun avec celui du *Solitaire* et du *Renégat*; il me paraît plein de chaleur, de naturel et d'éloquence. *Alonzo*, roman du même auteur, offrait quelques brillants passages, mais trop de déclamations et de pathos : aussi, l'on en convient généralement, c'est moins au mérite de la diction qu'à l'art d'observer et de peindre les mœurs que M. de Salvandy fut redevable de son premier succès. *Islaor* lui fait, je crois, beaucoup plus d'honneur encore; c'est, à mon avis, un livre charmant; c'est un tableau, mais peu flatté, du règne de Julien, de cet empereur que quelques historiens portent aux nues tandis que d'autres le traînent dans la fange, si bien qu'il est fort difficile, aujourd'hui, de le juger avec équité. Le plan d'*Islaor* est de cette belle et noble simplicité vraiment antique; les événements y sont amenés avec art... L'intérêt qu'inspirent les deux chrétiens, fugitifs pour se soustraire aux arrêts portés par Julien contre la religion du Christ, s'accroît de page en page, et la catastrophe laisse dans l'âme du lecteur cette méditation, ce recueillement mélancolique qui n'est jamais sans charmes pour les âmes tendres, pour les imaginations ardentes. Les allusions fourmillent dans ce petit volume et, sans doute, elles ne contribueront pas médiocrement à faire affluer les amateurs chez M. Tarlier, qui se connaît en bons ouvrages et sait choisir avec soin les nouveautés dont il meuble les rayons de ses magasins.

Le Ministère et la France, par M. DE SALVANDY [2].

Si cette piquante brochure, où la force du raisonnement se place presque toujours à côté des images les plus imposantes, si cette brochure, où la chaleur et l'éloquence du style demandent grâce pour le néologisme et les faux brillants dont l'auteur ne se défie pas assez, si cette brochure éminemment française se fait lire avec une vive satisfaction, ce ne sera pas sans doute par les hommes qui dirigent aujourd'hui le cabinet des Tuileries; il est impossible de les attaquer avec des armes plus acérées. Partisan des Bourbons ainsi que de la charte, royaliste sage, M. de Salvandy plante son étendard au milieu des partis; il semble vouloir les inviter à se rallier sous cette noble bannière; il prêche l'oubli des torts mutuels pour ne s'occuper que des sentiments de la gloire nationale, de l'honneur et du patriotisme. Les chapitres qu'il a consacrés aux intérêts de l'Espagne, de l'Amérique et de la Grèce ne décèlent pas moins l'homme d'État que le littérateur distingué. M. de Salvandy nous avait déjà prouvé, dans plus d'une circonstance, qu'il sait mériter à la fois ces deux titres.

Le Nouveau Règne et l'ancien ministère, par N. A. DE SALVANDY, maître des requêtes honoraire [3].

Une brochure piquante obtient-elle la vogue à Paris, quarante-huit heures après on est sûr de la trouver à Bruxelles dans le magasin de M. Tarlier. C'est le libraire actif par excellence.

Nous avons donné de justes éloges aux 120 pages de M. de Salvandy sur *le Ministère et la France*; les 50 pages qu'il vient de consacrer au *Nouveau règne*, et que nous annonçons aujourd'hui, ne sont pas moins intéressantes; elles respirent, comme les premières, ces généreux sentiments de concorde, que l'on aime tant à voir remplacer les déclamations exagérées des partis; elles annoncent cette supériorité de vues que l'esprit seul n'indiquerait point et qu'il faut chercher dans une source plus noble, je veux dire l'élévation de l'âme.

Après avoir rappelé ces traits touchants, ces paroles aimables qui font déjà bénir de toutes parts le successeur de Louis XVIII; après nous avoir représenté Charles X proclamant l'oubli des anciennes fautes et cicatrisant toutes les plaies de la révolution, l'auteur s'écrie : « On a fait bruit, comme d'un complot tout entier, d'un vœu émis, on ne sait où, pour le rappel des bannis. Ce vœu put être hostile autrefois; il ne l'est plus, parce que rien ne saurait l'être. Qu'ils rentrent, grand Dieu! ceux par qui Louis XVI, honnête homme et roi, fut envoyé à la mort! qu'ils cessent d'errer,

[1] Vol. in-12.

[2] Brochure in-8° de 120 pages, Paris, 1824.

[3] Brochure in-8°, Paris, 1824.

Digitized by Google

loin de nos frontières, pour entretenir l'Europe de nos malheurs et de nos crimes, quand les Bourbons ne se souviennent plus des crimes, ni la France des malheurs ! Que verraient-ils parmi nous? La monarchie plus près de la liberté que la Convention; Charles X reprenant l'œuvre de Louis XVI, comme si le régicide ne l'avait pas interrompue; la France, enfin, glorieuse, paisible, royaliste. Ah! ce spectacle frapperait leur âme plus que les douleurs de l'exil, et le frère, l'exécuteur testamentaire de Louis, imiterait la miséricorde divine, aux yeux de laquelle il n'est pas de vie si coupable que ne l'expie un jour de repentir. »

Puisse ce beau passage, que je viens de transcrire avec délices, porter la consolation dans des cœurs contristés! Espérons pour eux, espérons que cette prophétie d'un vertueux écrivain royaliste ne tardera point à se réaliser. L'éloquence vive, mais parfois un peu brillantée, de M. de Salvandy, rappelle fréquemment la manière du littérateur illustre auquel nous devons le *Génie du christianisme*. J'ajouterai néanmoins, pour l'acquit de ma conscience, qu'il est meilleur logicien et qu'il se montre plus fidèle à la chronologie; ce n'est pas lui, je pense, qui se permettrait de donner pour successeur à Charles le Victorieux Louis XII, père du peuple; il ne dédaignerait pas[1], comme M. de Chateaubriand (sans doute entraîné de distraction en distraction par la manie de l'antithèse et des contrastes), de croire, avec tout le monde, que l'indigne successeur de Charles VII, dit le Victorieux, fut ce fils ingrat, ce sombre et farouche Louis XI, si justement surnommé le Tibère de la France.

Idylles, précédées d'un Essai sur les auteurs bucoliques français, par M. Comhaire, membre de plusieurs Académies[2].

La patrie de l'immortel Grétry, de Varin, de Gérard Lairesse et de Ruxhiel n'a guère moins mérité des lettres que des beaux-arts... Les noms de Reynier, de Bassenge et de Henkart figurent avec quelque éclat sur le Parnasse; et Liége, aujourd'hui, se glorifie de compter au nombre de ses citoyens un homme profondément érudit, M. le baron de Villenfagne, et deux poëtes d'un mérite remarquable, M. Rouveroy, connu par des fables charmantes[3], et M. Comhaire, auteur d'un grand nombre d'idylles dont le recueil, depuis longtemps attendu, vient de paraître.

Quelques-unes de ces idylles avaient été réunies, dès l'année 1807, en un petit volume in-18, sort des presses de M. Firmin Didot, et l'accueil du public fut assez favorable pour faire bien augurer du succès de l'in-8° que nous avons sous les yeux Le *Discours préliminaire* présente une galerie à peu près complète de nos écrivains bucoliques; cependant, Blin de Sainmore et l'abbé de Reyrac n'y figurent point. L'auteur, en général, se montre juge sévère pour ses devanciers, et les reproches qu'il fait à Florian nous paraissent trop rigoureux; mais si l'on ne partage pas toujours sa manière d'envisager les hommes et les choses, on ne s'avisera point de lui refuser une connaissance très-approfondie du genre de littérature auquel il a consacré ses loisirs. On ne lui contestera pas davantage l'art de peindre en beaux vers les objets les plus brillants de la nature. Quel poëte ne s'applaudirait d'avoir tracé ce portrait du coq?

Le coq, superbe roi, chantre hautain du jour,
A peine réveillé, s'abandonne à l'amour,
Traîne aussitôt une aile auprès de ses maîtresses,
Et les comble, en vainqueur, des plus vives caresses.
Quelle audace l'enflamme et brille dans ses yeux!
Son éclatante voix fait retentir les cieux :
La pourpre l'embellit, et, dans sa marche fière,
Sa queue, en s'élevant, touche sa crête altière :
Sûr de ses éperons, ombrageux, plein d'ardeur,
Il court à ses rivaux, et défend son honneur.

Les traits distinctifs du paon sont rendus, ce me semble, d'une manière non moins heureuse

Le paon, noble attribut de la magnificence,
Resplendit de lumière, en monarque s'avance;

[1] On lit, en effet, dans la dernière brochure de M. le vicomte de Chateaubriand, cette phrase : « Dans l'histoire des rois de France, de leurs couronnes et de leur maison, les fêtes de Reims se trouvent placées auprès des pompes de Saint-Denis. Ainsi, aux obsèques de Charles le Victorieux, tandis que deux serviteurs fidèles mouraient subitement de douleur au moment où le grand maître de l'hôtel brisa son bâton, d'autres serviteurs, non moins attachés à la monarchie, préparaient déjà, dans le trésor du même Saint-Denis, les éperons d'or, les gantelets, la cotte d'armes, l'armet timbré, la tunique fleurdelisée qui devaient servir au couronnement de Louis, Père du peuple. »

Un semblable *quiproquo* ne promet pas, dans le chantre des *Martyrs*, il faut qu'on en convienne, un historien de l'exactitude la plus scrupuleuse.

On me fait remarquer que Chateaubriand pourrait bien avoir entendu, par Charles le Victorieux, non Charles VII à qui l'histoire a décerné ce titre, mais Charles VIII, l'éphémère conquérant de Naples, et je dois avouer que cela me paraît fort vraisemblable, car c'est en apprenant que Charles VIII venait d'expirer que deux de ses domestiques, dit-on, moururent de douleur, et ce monarque eut effectivement Louis XII pour successeur. Toutefois le reproche de distraction n'en reste pas moins mérité par M. de Chateaubriand, surtout lorsqu'on se rappelle les *Mémoires d'outre-tombe*, si peu dignes de son immense réputation.

[2] Vol. in-8°, Liége, 1824.

[3] Vol. in-8°, Liége, 1822.

Digitized by Google

Par son air imposant il enchante les yeux;
Sur son cou l'azur brille en reflets radieux.
Les disques d'or qu'en foule étale son plumage
De l'astre souverain reproduisent l'image.
De gloire ambitieux, rempli de majesté,
Cet oiseau, qui s'admire, est fier de sa beauté,
Montre tous les trésors dont l'éclat l'environne,
Agite de son front l'aigrette qui rayonne,
Et, déployant sa queue en arc étincelant,
Il marche, enflé d'orgueil, d'un pas superbe et lent.

Peut-être M. Comhaire abuse-t-il un peu de son talent pour la poésie descriptive; il néglige trop de parler à l'âme. Voici néanmoins des vers qui prouvent combien le langage du sentiment pourrait lui devenir familier :

Ici je foule en paix des pelouses fleuries;
Je puis m'abandonner aux douces rêveries;
M'enfoncer librement sous un feuillage épais,
Qu'un art capricieux ne tourmente jamais.
C'est ici que je viens, au lever de l'aurore,
Contempler les beautés que le jour fait éclore,
Entendre les concerts d'une foule d'oiseaux.
Et relire Gessner à l'ombre des berceaux.
Ah! puissé-je toujours habiter la campagne!
Puissé-je y posséder une aimable compagne,
La surprendre, admirant d'un regard attendri
Les attraits ingénus de notre enfant chéri!
Voilà le seul bonheur, pour moi, digne d'envie;
Et lorsque les destins auront fini ma vie,
O mes tendres amis! dans ce réduit si beau,
Élevez à ma cendre un modeste tombeau.
Compagnons de la mort, que les cyprès fidèles
Répandent à l'entour leurs ombres immortelles;
Ornez ce monument d'arbustes et de fleurs,
Et venez quelquefois le mouiller de vos pleurs.

Si les idylles de M. Comhaire manquent parfois d'action, de mouvement, de variété, l'on doit convenir que des beautés du premier ordre s'y font remarquer en grand nombre; et c'est ici le cas de s'écrier avec Horace :

Ubi plura nitent,
Non ego paucis offendar maculis.

Les pièces les plus remarquables du recueil sont : *l'Étang, l'Invitation, le Verger, le Lis, le Lever de la lune* et *la Matinée d'hiver*.

Conjuration du général Malet contre Napoléon, par le sieur d'Aubignose, ancien directeur de la haute police de Hambourg [1].

L'histoire d'une conspiration plaît d'autant plus qu'elle nous offre presque toujours les formes éduisantes du roman, sans nous exposer au reproche de frivolité. La téméraire entreprise du général Malet contre un trône resplendissant de tout l'éclat de la gloire n'est, si l'on se borne à considérer ses résultats, qu'un bien faible épisode de l'époque la plus féconde peut-être en événements mémorables : néanmoins le récit de cette conjuration, dont les détails et le héros nous étaient presque inconnus, n'est pas dépourvu d'intérêt.

On regrette pourtant que le sieur d'Aubignose ne soit pas d'une stature à mieux juger les hommes et les choses. Lorsqu'il s'attache à peindre l'homme extraordinaire, qu'il a servi sans doute aux jours des prospérités, avec cette *noble indépendance* d'un agent de la haute police, il a trop l'air d'un apostat prodiguant l'insulte à l'objet de ses anciennes adorations; c'est un pygmée s'efforçant de toiser un géant. Sa manière d'expliquer les causes des faits qu'il retrace n'est guère plus heureuse; par exemple, s'agit-il de l'Espagne *si sincère dans son alliance avec le gouvernement français*, il oublie que le roi Charles IV ou plutôt le prince de la Paix, dans un traité secret avec l'Angleterre, avait promis formellement qu'une armée espagnole pénétrerait en France si l'empereur Napoléon éprouvait des revers en Allemagne (1806). La chose est aujourd'hui constatée : les mémoires d'Escoïquitz et d'autres ouvrages d'une impartialité reconnue ne permettent plus aucun doute à cet égard.

Le style, en général très-rocailleux, hérissé de participes et d'hiatus, embarrassé de pronoms, de *qui*, de *que*, etc., ne prête assurément pas beaucoup de charmes à ce livre dont la lecture, malgré cela, ne laisse point, je le répète, d'être fort piquante... le sujet par lui-même attache. « Ce que cette entreprise a d'audacieux, dit M. d'Aubignose, est déjà digne d'admiration; ce n'eût été qu'un rêve insensé, si une découverte prématurée eût déconcerté le plan de Malet, dans la soirée du 22 octobre 1812, avant qu'il eût commencé à agir. Mais le lendemain matin, lorsqu'il se trouvait à la tête d'une force respectable et qu'il occupait les principaux postes de la capitale, si son audace n'était point justifiée, toujours était-elle revêtue d'un grand caractère de résolution. Napoléon lui-même l'a jugée ainsi, lorsqu'après la lecture d'un rapport connu seulement de deux personnes dont le présent exposé a été extrait, il déclara qu'il n'avait point apprécié le général Malet tel qu'il devait l'être; qu'il le jugeait un homme supérieur; et que s'il se fût trouvé à Paris au moment de sa condamnation, il ne l'eût point laissé exécuter, persuadé que sa grâce le lui eût sincèrement ramené. »

[1] Brochure in-8°, Gand, 1824.

Digitized by Google

Bruxelles, les palais de Laeken et Tervueren [1], par un vieux Belge [2].

Cet ouvrage, où l'instruction se déguise sous des formes agréables, ne présente pas une description complète de Bruxelles et de ses monuments : l'auteur ne s'est pas, je crois, proposé ce but; il n'a voulu que retracer des souvenirs, c'est une galerie destinée à reproduire les portraits de divers personnages célèbres; c'est un recueil d'anecdotes racontées presque toujours avec autant de gaieté que de naturel. L'art d'amener des contrastes d'une manière piquante se fait surtout remarquer dans ce petit volume, qui se distingue aussi par le goût éclairé des beaux-arts et par les plus nobles sentiments. Le chapitre sur *Tervueren* est le plus remarquable : les bienfaits du prince Charles de Lorraine, si cher à la Belgique, y sont rappelés avec un charme infini. Les possesseurs actuels du pavillon de Tervueren y sont également les objets d'un juste tribut d'éloges.

En parlant de l'auguste monarque qui nous gouverne aujourd'hui, l'auteur s'écrie : « L'accès du trône est ouvert à tout le monde; chacun peut s'approcher du roi aux jours fixés; il entend tout, répond à tout. L'étranger étonné croirait que l'habitation du souverain est celle d'un simple particulier; point d'appareil militaire, point de gardes du corps pour la garde du prince; un simple poste de troupes de la garnison à l'extérieur est la seule marque qui le distingue. Le faste est banni de la cour : si elle se fait remarquer, c'est par la simplicité vertueuse de ses mœurs. »

Un moraliste, qui se piquerait de quelque austérité morose, pourrait fort bien reprocher à notre vieux philosophe belge de se complaire parfois un peu trop aux détails de galanterie; au surplus, il ne se montre pas moins jaloux de rendre hommage à la vertu toutes les fois que l'occasion s'en présente, témoin les fleurs qu'il jette sur la tombe du respectable M. de Chaban, préfet de la Dyle, et de sa digne épouse. A propos des scènes dont l'église de Caudenberg fut le théâtre, la Révellière-Lépeaux est désigné comme le fondateur de la secte des *théophilanthropes;* c'est une erreur très-accréditée, mais c'est une erreur... et je me propose de publier, quelque jour, sur ce fait, une note fort curieuse que je tiens de notre estimable compatriote, M. le comte Lambrechts, mort l'année dernière à Paris.

[1] Vol. in-12 orné d'une gravure, Bruxelles, 1824.

[2] M. Fiocardo, propriétaire et rédacteur de *l'Oracle*. M. Hubin a revu ce livre quant au style.

Que François de Lorraine (depuis l'empereur François Ier) n'ait jamais porté le titre d'archiduc d'Autriche; que madame de la Tour-du-Pin soit la cousine et non la sœur de madame Bertrand, si dévouée au malheur d'une illustre victime; que les vers de l'abbé Delille : *Et toi d'un prince aimable* se rapportent aux jardins de *Bagatelle* du comte d'Artois, et non pas à *Bel-OEil* du prince de Ligne, ce sont là de ces inexactitudes assez insignifiantes et dont il serait fastidieux de pousser plus loin l'énumération. *Bruxelles, Laeken et Tervueren* ne peut manquer d'obtenir du public un accueil flatteur. Cette charmante production nationale est imprimée avec soin par M. Goswin Stapleaux, fils du citoyen recommandable que pleure encore son intéressante famille, et que regrettent les amis du bel art typographique.

A M. le rédacteur de L'ORACLE.

Bruxelles, le 14 novembre 1824.

Je viens, Monsieur, m'établir sur votre terrain même pour répliquer aux observations consignées dans *l'Oracle* du Ier novembre, par l'auteur de *Bruxelles, Laeken et Tervueren*, sur l'article dont son ouvrage avait été l'objet dans le *Journal de la Belgique* du 21 octobre.

Votre philosophe belge veut à toute force que madame la comtesse Bertrand soit la sœur de madame de la Tour-du-Pin; il cite des faits qui d'abord paraissent sans réplique... Il me semble en effet de toute évidence que ces dames se donnaient le nom de sœur; mais l'étaient-elles réellement; c'est une autre question. Une cousine placée de manière à nous rendre les services d'une sœur ne tarde pas à le devenir à nos yeux, la reconnaissance lui décerne ce titre plus tendre, plus *sentimental;* il est si doux de resserrer ainsi les liens de la parenté; la différence d'âge n'arrête même pas une femme en pareil cas : les illusions du miroir ont aussi leur influence. Quoi qu'il en soit, je ne savais plus que penser; une réponse positive et tranchante avait, sinon porté la conviction dans mon esprit, du moins ébranlé la force de mes souvenirs, lorsqu'un vieux généalogiste de ma connaissance est venu me débrouiller la parenté des Dillon. « Madame Bertrand, me dit-il, est sœur de madame Fitz-James, comme le prétend *l'Oracle*, mais elle n'est que sa sœur utérine; toutes les deux sont filles de mademoiselle de Girardin. Madame de Fitz-James, eut pour père M. Levassor de Longpré de la Touche, tandis que madame Bertrand, née dans les colonies, est

Digitized by Google

l'unique fruit du second mariage de mademoiselle Girardin avec le comte Dillon, colonel du régiment de ce nom : madame de la Tour-du-Pin est donc décidément d'une autre branche. » Je dois persister en conséquence dans ma première opinion, ce qui du reste est assez indifférent pour le public Un point plus essentiel, parce qu'il se rattache aux événements historiques et pour ainsi dire au tableau moral du siècle, est de savoir si la Révellière-Lépeaux est ou n'est point le fondateur des théophilanthropes. Je fonde mon assertion négative sur ce que j'ai plusieurs fois entendu dire à cet ex-directeur de la république française et sur une notice, non publiée encore, que je possède écrite de la main d'un de nos compatriotes, aussi recommandable par la loyauté de son caractère que par ses profondes connaissances en législation, l'ancien sénateur Lambrechts, mort l'année dernière (1823), à Paris. Voici textuellement cette notice intéressante sous tous les rapports :

Révellière-Lépeaux (Louis-Marie), né le 25 août 1753, à Montaigu, en bas Poitou, aujourd'hui département de la Vendée, commença ses études au collége de Baupréau et les termina au collége de l'Oratoire d'Angers. Pour satisfaire ses parents, il se fit recevoir licencié en droit dans la même ville, vint à Paris en 1776, et s'y fit recevoir avocat au parlement; mais son goût l'entraînait vers d'autres études, et il ne se livra jamais aux affaires du barreau. Il épousa, en 1781, la demoiselle Boileau, fille d'un conseiller au présidial d'Angers. Ce fut elle qui lui donna le goût et les éléments de la botanique dont il a toujours depuis fait ses délices; il fut bientôt reçu membre de la Société des botanophiles d'Angers, et y professa la botanique avec assez de succès en 1788. En 1789, il fut nommé député de la sénéchaussée d'Anjou aux états généraux; il prononça une opinion sur le *veto*, ne se fit l'homme d'aucun parti, retourna à Angers avec sa famille à la clôture de l'assemblée. Il fut membre de l'administration départementale de Maine-et-Loire, fut à la tête d'un club ambulant qui se tint dans diverses communes, haut juré près la haute cour nationale d'Orléans, ensuite nommé député à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Il s'opposa constamment aux mesures et aux projets de la Montagne, protesta contre le fameux 31 mai, et ne cessa, depuis cette époque, de demander l'appel nominal sur chaque délibération, afin de constater son opposition aux mesures tyranniques : ne pouvant obtenir ce qu'il demandait, il finit par déclarer en pleine assemblée qu'il s'en retirait de ce moment. Il s'éleva alors de toutes parts, dans la Montagne, des cris pour le faire décréter d'accusation et l'envoyer au tribunal révolutionnaire. Il avait depuis longtemps un crachement de sang et une fièvre lente; une voix s'éleva lorsqu'on allait prononcer son accusation et fit entendre ces mots : *Pourquoi voulez-vous occuper le tribunal révolutionnaire de ce b.....là? Ne voyez-vous pas qu'il va crever? il ne vaut pas le coup.* La chose en resta là; Révellière-Lépeaux a toujours pensé que cette brutalité d'un membre, qu'il n'a jamais pu connaître, n'était qu'apparente, et qu'elle partit de quelqu'un qui voulait le sauver. Cependant, quelque temps après, le comité de sûreté générale lança contre lui un mandat d'arrêt, et le fit mettre hors la loi. Il se retira d'abord à Sainte-Radegonde, au fond de la forêt de Montmorency, où le célèbre naturaliste Bosc, son ami, lui donna asile, bientôt il ne fut plus sûr pour lui d'y rester; il se retira alors à Buire, près Péronne, chez un ancien membre de l'Assemblée constituante, avec lequel il avait contracté une intime liaison, et qui le fit sommer, au nom de l'amitié, de venir se réfugier chez lui. Il y demeura jusqu'après le 9 thermidor et fut ensuite rappelé dans la Convention sur la motion de Thibaut, évêque du Cantal. Il se montra plusieurs fois, dans la discussion de la constitution de l'an III, dont il avait contribué à rédiger le projet, en qualité de membre de la commission des onze. Lors de la mise en activité de cette constitution, il fut président du conseil des Anciens; il fut ensuite nommé, le premier, membre du Directoire exécutif; il eut la principale part à l'événement du 18 fructidor an V, et quoique le parti qui fut abattu à cette époque tendît principalement au renversement du Directoire, il s'opposa de toutes ses forces à ce qu'on profitât de la circonstance pour prolonger la durée des fonctions des directeurs. Après la journée du 30 prairial de l'an VII, résultat des intrigues des frères de Bonaparte, qui cherchaient à tout désorganiser pour favoriser les projets de leur frère, Révellière-Lépeaux donna sa démission dans la vue d'éviter de nombreux massacres, dont une faction puissante, appuyée par le directeur Barras, menaçait la capitale; il se retira dans une petite maison de campagne de la vallée de Montmorency, que son peu de fortune ne lui a pas permis de conserver. Lorsque Napoléon Bonaparte, devenu empereur, exigea le serment des membres de l'Institut, dont Révellière-Lépeaux faisait partie, il donna sa démission de cette place, et se retira avec sa famille dans un petit bien dont il fit l'acquisition dans les déserts de la Sologne, où il s'occupa principalement de l'éducation de son fils. En

Digitized by Google

1809, il revint à Paris avec sa femme et ses enfants pour compléter cette éducation. L'empereur Napoléon lui fit alors offrir une pension qu'il refusa, continuant de vivre avec les siens et un très-petit nombre d'amis dans une parfaite obscurité et dans un état très-médiocre, n'ayant même aucune espèce de domestique. On ne peut refuser à cet homme une probité sévère, et sa réputation est toujours restée intacte : ses ennemis mêmes n'ont pu lui reprocher que d'avoir été l'instituteur et le chef de la théophilanthropie, encore ce fait est-il matériellement faux; car si les principes de la théophilanthropie sont les siens, toujours est-il vrai qu'il n'en fut point le fondateur : ni lui, ni personne de sa famille ne suivirent les assemblées de cette association dont les véritables chefs s'empressèrent, après le 30 prairial, de publier qu'il était contre toute vérité que Révellière-Lépeaux en eût été l'instituteur ou le promoteur. Cette déclaration du 5 messidor an VII se trouve dans une brochure imprimée en 1801, intitulée : *Qu'est-ce que la théophilanthropie? Mémoire en réponse aux questions proposées par la Société teylérienne de Harlem.* Il est auteur d'un petit écrit lu à la classe des sciences morales et politiques de l'Institut national, dont il était membre, ayant pour titre : *Réflexions sur le culte, sur les cérémonies civiles et sur les fêtes nationales.* C'est cet écrit peut-être qui a donné lieu à la prétendue accusation de chef des théophilanthropes. »

Je dois à l'auteur de *Bruxelles, Laeken et Tervueren*, des remercîments pour la politesse et la courtoisie qu'il a montrées dans cette petite discussion; je lui dois en outre des félicitations sur le succès de son ouvrage, que j'ai déjà vu placer, dans plus d'une bibliothèque, à côté du spirituel *Ermite de la Chaussée d'Antin*... Quand votre aimable philosophe belge le voudra, nous aurons aussi notre *Ermite de Bruxelles.* Ses portraits sont, en général, peints avec les couleurs de la vérité; néanmoins celui du général comte d'Alton me paraît offrir une teinte beaucoup trop rembrunie : ce guerrier, sévère dans le commandement, très-ombrageux ainsi que le sont d'ordinaire les hommes d'un esprit médiocre, et d'ailleurs entouré très-mal, a pu sanctionner des actes répréhensibles, commettre même des fautes graves; mais nous allons citer un trait qui prouvera combien il était susceptible de sentiments magnanimes. Sa police l'informe qu'un boulanger de la rue Haute avait manifesté le projet de l'assassiner. Sur l'heure, il mande auprès de lui le pauvre artisan, qui se présente dans un état de frayeur facile à concevoir. Le comte d'Alton lui dit : « C'est donc toi qui te proposes de donner la mort au général d'Alton... Comme nous sommes trois frères, tous trois généraux, j'ai craint quelque *quiproquo;* je t'ai fait appeler pour que, dans l'occasion, tu pusses me reconnaître. »

Ce trait de grandeur d'âme fit tomber l'assassin aux pieds du général, dont il fut, depuis lors, un apologiste enthousiaste.

Excusez, je vous prie, Monsieur, la longueur démesurée de cette lettre, et recevez l'assurance de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur, etc.

Mémoires de Joseph Fouché, duc d'Otrante, ministre de la police générale [1].

Premier volume.

Le succès mérité qu'ont obtenu plusieurs mémoires sur la révolution française devait nécessairement allécher MM. les libraires parisiens. Dès lors les noms célèbres sont devenus les objets de leurs avides calculs : il leur fallait surtout mettre en scène Fouché, cet ex-jacobin, ministre de la police sous l'empire, et l'auteur de la seconde *restauration* de l'ancienne dynastie en France : les confessions d'un pareil personnage, en les supposant véridiques et complètes ne pouvaient manquer d'êtres piquantes. Dans tous les cas elles seraient recherchées du public... On s'informe, les enquêtes se multiplient auprès des amis, auprès des parents du défunt. Vaines recherches! que faire? un spéculateur en librairie prend le parti de s'associer quelques *hommes de lettres* d'un carrefour ou l'autre; et les murs de la grande ville sont bientôt décorés d'une pompeuse annonce des *Mémoires de Joseph Fouché, duc d'Otrante.*

Les mensonges les plus grossiers, les raisonnements les plus absurdes, des erreurs de faits et de dates poussées si loin que même on se trompe sur l'époque à laquelle Fouché perdit le portefeuille de la police, avaient déjà fait révoquer en doute l'authenticité de cette œuvre de scandale, lorsque le démenti formel donné par la famille du duc d'Otrante à l'éditeur acheva de dessiller tous les yeux. Il ne paraît encore que la première partie de ce libelle, qui sans doute ne se compléterait jamais s'il n'existait un grand nombre de gobe-mouches, c'est-à-dire de gens prêts à tout lire, et désireux d'anecdotes piquantes sans s'inquiéter le moins du monde de leur exactitude.

Deuxième volume.

En rendant compte du premier volume des *Mémoires du duc d'Otrante*, nous n'avions pas hésité

[1] Tome premier, in-18, avec portrait, Bruxelles, 1824.

Digitized by Google

le moins du monde à considérer comme apocryphe cette œuvre de scandale. Les tribunaux ont, depuis lors, prêté toute la force de la chose jugée à cette opinion, ce qui n'empêche pas de publier le second volume, non moins rempli que le précédent de calomnies dégoûtantes, de faits controuvés, et de réflexions étranges.

J'étais dans le midi de la France en 1810, et si mes souvenirs ne me trompent point, Fouché commença par séjourner dans la ville d'Aix après sa disgrâce; son voyage secret en Italie pourrait bien n'être qu'un conte fait à plaisir.

Le style, cette fois, moins inégal, plus soigné, rappelle assez les phrases coupées, le ton bref et tranchant de l'ancien ministre de la police ... Qui donc est l'auteur de ce livre si recherché par les nombreux gobe-mouches dont se compose un public?... S'il faut en croire certains bruits qui ne paraissent pas dénués de fondement, on doit l'attribuer à l'historien des *Guerres de la Vendée*, M. A. de B*** (Alphonse de Beauchamp), connu par divers pamphlets politiques, et jadis chef de bureau chez le conseiller d'État Réal. Il avait déjà publié de la même manière, il y a quelques années, des mémoires sous le nom du prince de Canino. Si ce n'est pas avec de pareilles productions littéraires qu'on parvient à la gloire, elles vous procurent, et souvent par plus d'un canal, cette poudre de *perlimpinpin* dont parlait avec tant d'éloges le bon docteur Quesnay... Trop de gens semblent, hélas! avoir adopté de nos jours, la honteuse maxime : *Virtus post nummos.*

Almanach du commerce de Bruxelles et des provinces des Pays-Bas, pour les années 1824 *et* 1825 [1], par M. de Fortbois [2], ancien magistrat.

Un avis préliminaire, infiniment remarquable en ce qu'il est exempt de toute espèce de charlatanisme, recommande d'abord cet ouvrage à la confiance du lecteur: une notice fort bien faite sur l'agriculture, l'industrie et le commerce, ne tarde pas à la justifier; c'est un tableau très-intéressant de la statistique du royaume; il fait honneur au talent non moins qu'aux connaissances de M. de Fortbois : beaucoup de vues saines et de renseignements précieux s'y trouvent présentés en peu de mots; néanmoins nous y avons remarqué d'assez nombreuses erreurs qu'il importe de rectifier l'année prochaine. Nous ne pouvons, du reste, que féliciter madame veuve Stapleaux d'avoir donné suite à ce projet conçu par feu son mari. C'est tout à la fois une entreprise utile au public et une bonne spéculation de librairie.

[1] Vol. in-12 de 380 pages, Bruxelles, 1824.

[2] Ce pseudonyme cache le nom d'un ancien magistrat français qui s'était fixé à Bruxelles, M. Sevestre.

Considérations sur la nature du revenu national, par Henri Storch [3].

Prétendre que les recherches des économistes aient été sans résultat pour la prospérité publique serait une véritable injustice, mais ces messieurs par des assertions tranchantes, par des principes absolus, par des hypothèses chimériques, par des abstractions bizarres, par des raisonnements d'une métaphysique obscure, ont perdu beaucoup aux yeux des hommes qui prennent pour règle invariable de leur conduite le bon sens et l'expérience... Le nouvel ouvrage de M. Storch n'est pas exempt des défauts que nous venons de signaler : il renferme néanmoins des faits et des observations qu'on ne peut manquer de lire avec fruit. Ce livre annonce une connaissance approfondie de la matière, mais des vérités incontestables y sont peut-être établies avec un soin trop minutieux : il est assez généralement reconnu que deux et deux font quatre pour qu'on ne s'avise plus de vouloir le démontrer. Si l'auteur réfute quelquefois Smith, c'est toujours avec décence; il réserve sa mauvaise humeur pour M. Say. Sa manière d'écrire alors présente quelques traits de pédantisme et de mauvais goût. On voit que le dépit n'est pas un bon conseiller.

Fables choisies, par Fréd. Rouveroy, membre et secrétaire perpétuel de la commission pour l'instruction moyenne et inférieure dans la province de Liége [4].

Six livres de fables charmantes, publiés en 1822, assignent une place très-distinguée, sur le Parnasse français à M. Rouveroy, qui vient de réunir, en un petit volume in-18, soixante apologues plus spécialement propres à l'éducation de la jeunesse, et parmi lesquels on est fort aise de retrouver *les Deux Chiens, l'Écureuil et le Renard, l'Enfant et la Branche, les deux Écureuils, le Petit Déclamateur*, etc. Quatorze pièces inédites, dignes sous tous les rapports de leurs aînées, ajoutent un nouveau prix à ce joli recueil, destiné sans doute à prendre place dans la bibliothèque de tout élève

[3] Vol. in-8°, Paris, 1824.

[4] Vol. in-18 de 76 pages, orné d'une jolie gravure et de figures en bois, Liége, 1824.

Digitized by Google

jaloux de s'instruire en s'amusant; mais nous pensons que la plupart des lecteurs ne se contenteront pas d'un choix beaucoup trop sévère, et qu'ils voudront se procurer aussi le recueil complet de notre Ésope liégeois.

Notice sur le tableau de la fondation de la principauté d'Orange [1].

M. Odevaere, que les Français ont vu remporter, il y a vingt ans, les palmes de leurs écoles, vient d'enrichir la Belgique, sa patrie, d'un tableau capital, *l'Investiture de la principauté d'Orange donnée par Charlemagne à Guillaume du Cornet*, dont la maison de Nassau prétend descendre par les femmes. Scène du plus vif intérêt, réunion des principaux personnages d'une des plus héroïques époques de l'histoire, variété prodigieuse de traits et d'expressions, entente admirable de la perspective, ornements d'architecture distribués avec ordre et sans profusion, groupes placés avec art, contrastes bien ménagés, enfin un coloris qui rappelle celui des grands maîtres, tout concourt à faire de cette production un tableau vraiment remarquable... C'est en peinture ce que serait, en littérature, un poëme épique. Le roi des Pays-Bas, bon juge des convenances, en admettant ce tableau dans sa galerie, prouve qu'il est loin de partager les bizarres scrupules de quelques courtisans scandalisés de voir, à Bruxelles, le fondateur de la maison régnante recevoir, en 793, des mains de Charlemagne, les insignes de la souveraineté. Si l'on se rappelle que *la Bataille de Nieuport*, *le Prince d'Orange à Waterloo*, *Galatée*, *David dans son atelier*, *la Présentation de Raphaël à Jules II*, *le triomphe de Jean Cimabué*, *fondateur de l'école florentine*, et tant d'autres ouvrages de genres si différents, ont été créés par le même pinceau, certes on doit convenir qu'il existe peu de talents aussi flexibles que celui de M. Odevaere. La notice que nous avons sous les yeux nous prouve qu'il pourra prendre aussi, lorsqu'il le jugera convenable, sa place parmi nos littérateurs; c'est un morceau historique tout à fait remarquable et du style le plus entraînant.

Félix et Félicie, par P. Blanchard [2]. — *Jeu alphabétique, historique et géographique*, par madame de B*** [3]. — *L'Abeille chrétienne, ou poésies religieuses extraites des meilleurs auteurs* [4].

Le petit volume de *Félix et Félicie* ne sera pas mis au nombre de ces brillantes productions qui font époque dans la littérature, comme *Paul et Virginie*, *Atala*, *la Mort d'Abel*, etc., mais il respire une sensibilité douce, attachante et qui lui méritera sans doute de nombreux lecteurs. Si le style manque de formes piquantes et d'originalité, du moins il a de la grâce, du naturel et de l'élégance.

M. Pierre Blanchard marche avec succès sur les traces de l'auteur d'*Estelle* et de *Galatée*. Il nous paraît moins heureux comme éditeur, et nous doutons que l'espèce de macédoine assez bizarre qu'il publie sous le titre de *Jeu historique et géographique*, par madame de B***, obtienne beaucoup de succès. *L'Abeille chrétienne* sera, je pense, plus recherchée, bien que ce recueil ne soit pas encore ce qu'il pourrait être : les noms de Racine, de Corneille, de Voltaire, de J.-B. Rousseau, de Delille, de Fontanes, de Florian, de Soumet, de Treneuil, etc., recommandent trop puissamment ce livre, d'un prix d'ailleurs très-modique, pour croire qu'il puisse rester chez le libraire.

Discours sur l'instruction publique, prononcé le 11 *octobre* 1824, *à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle salle académique de l'université de Liége*, par P. J. Destrivaux, professeur de droit et recteur magnifique de cette université [5].

Rechercher l'origine de l'instruction publique, indiquer les bases qui lui conviennent, tracer le tableau des révolutions qu'elle a subies, faire ressortir les nombreuses ressources que lui fournit l'état actuel de la civilisation, démontrer enfin les bienfaits des gouvernements dont la prudence ne craint ni ne dédaigne l'éducation des peuples;... tel est le plan que s'est proposé l'auteur de ce discours; il l'a rempli de la manière la plus satisfaisante : ses pensées, presque toujours sages et justes, sont rendues avec cette éloquence pleine de chaleur et de mouvement que les voûtes académiques n'inspirent pas toujours, comme chacun sait. Le passage suivant servira de pièce justificative à nos éloges :

« Lorsque, déchirés par d'épouvantables calamités sans en être abattus, les habitants de Leyde eurent repoussé les soldats de l'oppresseur, le grand défenseur des libertés bataves légua leurs noms à l'histoire, et, cherchant à donner à cette ville généreuse une récompense vraiment nationale, il éleva dans son sein l'université où tant de grands

[1] Brochure in-8° de 15 pages, ornée d'une gravure au trait, Bruxelles, 1824.

[2] Vol. in-18, avec une jolie gravure, Paris, 1824.

[3] Vol. in-12, avec gravure, Paris, 1824.

[4] Vol. in-18, Paris, 1824.

[5] Brochure in-8° de 55 pages, Liége, 1824.

Digitized by Google

hommes acquirent une illustration méritée; c'était une sublime pensée que celle de rendre les lumières en échange du courage, et de décerner l'instruction pour prix du dévouement, elle devait subsister comme un monument de sagesse, et, de nos jours, il était réservé à un héritier de Guillaume de la réaliser encore. Nous n'avons eu ni les malheurs ni la gloire de Leyde; mais, entraînés avec une foule de peuples dans la tourmente qui a si violemment agité l'Europe, tant de changements, d'incertitude, de contingents fournis pour des triomphes étrangers nous avaient froissés comme l'infortune, quand, après de sanglantes vicissitudes, le roi, qui n'accepta la couronne qu'à condition de régner sur des peuples libres, et nous donna la paix comme *joyeuse entrée* s'appliquant à éclairer la nation qu'il gouverne, sentant le prix des conquêtes que fait la puissance au profit de l'humaine raison, rétablit l'instruction publique sur une base large et solide, et la loi suprême du royaume la déclara pour toujours l'objet des soins constants du gouvernement; partout l'enseignement fut excité, favorisé, récompensé; partout il fut libre, parce que l'on sut comprendre comment la vraie liberté élève l'homme, le porte à se respecter lui-même, lui inspire une sage modération, l'attache aux lois qui le protégent, lui fait chérir les princes qui le conduisent et la patrie dans laquelle il trouve un véritable bonheur. »

Cette brochure, qui fait honneur aux presses liégeoises, se vend *au bénéfice de l'institut des sourds-muets de Liége;* mais le plaisir que doit procurer la lecture de cet intéressant opuscule diminuera nécessairement le mérite de la bonne action pour les acheteurs.

Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers [1]. — *Mémoires historiques et militaires sur Carnot; précédés d'une notice* par M. Tissot, avec portrait et *fac-simile* [2]. — *Mythologie des commençants*, par Letellier [3].

Les meilleurs ouvrages de la littérature moderne, reproduits avec une célérité prodigieuse par la typographie belge, attestent les progrès sensibles qu'elle fait chaque jour.

Une liste indiquant MM. Andrieux, de Barante, Campenon, Benjamin Constant, Esménard, Guizot, Lebrun, Merville, Villemain, etc., comme traducteurs *des chefs-d'œuvre des théâtres étrangers,* était un sûr garant de succès pour cette importante entreprise littéraire que M. Coché-Mommens vient de naturaliser parmi nous, avec un soin tout à fait remarquable. La première livraison se compose de deux volumes consacrés, l'un aux poëtes des rives de l'Amstel, Hooft, Vondel et Langendyk, l'autre à Shakspeare. *L'Essai sur la poésie hollandaise,* par M. Cohen, se fait lire avec intérêt. Néanmoins, on s'aperçoit que cet opuscule, assez superficiel, n'est pas le fruit d'une étude approfondie de la matière, et qu'il doit avoir été rédigé sur des notes rassemblées à la hâte. Les 230 pages intitulées *Vie de Shakspeare* annoncent une plume beaucoup plus exercée; elles portent le cachet d'un esprit piquant, et l'érudition y déploie toutes ses richesses; mais trop de prétentions à la profondeur, trop de métaphysique, trop de verbiage déparent cette dissertation, dans laquelle sans doute les partisans de la littérature classique remarqueront aussi plus d'une hérésie littéraire.

M. Voglet profite de la vogue des mémoires historiques pour nous donner les *Mémoires sur Carnot,* par M. Tissot: on y trouve des anecdotes intéressantes, des faits curieux, des détails peu connus, mais le style, quoique très-correct, très-élégant même, est empreint de cette sécheresse philosophique qui glace en quelque sorte, le lecteur.

Nous devons encore à M. Voglet une fort jolie édition de la *Mythologie des commençants,* par Letellier, ouvrage considéré comme classique dans un grand nombre de pensionnats.

Mémoires historiques sur la catastrophe du duc d'Enghien [4].

Le volume des *Mémoires historiques sur la catastrophe du duc d'Enghien* est un des plus curieux de la collection publiée par MM. Beaudouin. L'assassinat juridique d'un jeune prince, si digne à tous égards du beau nom de Condé, couvre, en quelque sorte, d'un sombre nuage l'auréole de gloire qui brille au front du héros de la France. Cependant on aime à se persuader que Napoléon ne prit à ce crime abominable qu'une part secondaire, et qu'il y fut entraîné par un concours de circonstances malheureuses, par une espèce de fatalité pour ainsi dire. Le passage suivant, extrait des mémoires dont nous rendons compte au public (p. 289), me paraît de nature à porter la

[1] Première et deuxième livraisons; 4 gros vol. in-18, Bruxelles, 1824.

[2] Vol. in-18, Bruxelles, 1824.

[3] Septième édition, vol. in-18, Bruxelles, 1824.

[4] Vol. in-8°, Paris, 1824.

Digitized by Google

conviction dans l'esprit de tout homme impartial : « La mort du duc d'Enghien doit être attribuée aux personnes qui dirigeaient et commandaient, de Londres l'assassinat du premier consul, et qui destinaient le duc de Berri à entrer en France par la falaise de Béville, et le duc d'Enghien par Strasbourg; elle doit être attribuée aussi à ceux qui s'efforcèrent, par des rapports et des conjectures, à le présenter comme chef de conspiration; *elle doit être éternellement reprochée enfin à ceux qui, entraînés par un zèle criminel, n'attendirent pas les ordres de leur souverain pour exécuter le jugement de la commission militaire.* Le duc d'Enghien périt victime des intrigues d'alors. Sa mort, si injustement reprochée à Napoléon, lui nuisit et ne lui fut d'aucune utilité politique. Si Napoléon avait été capable d'ordonner un crime, Louis XVIII et Ferdinand ne régneraient point aujourd'hui leur mort lui fut proposée, conseillée même à plusieurs reprises. Il a toujours repoussé de pareils projets avec mépris, avec indignation. »

Parmi les pièces dont se compose ce volume, une des plus importantes est la discussion des actes de la commission militaire. On ne lira pas avec moins d'intérêt l'*Examen impartial des calomnies répandues sur M. de Caulaincourt, duc de Vicence.* Un des plus beaux caractères que présente l'histoire des dernières années, un des hommes d'État le plus généralement estimés, fut longtemps en butte aux traits de la malveillance, acharnée à dénaturer les faits de cette déplorable affaire. On avait confondu deux missions très-différentes, celle du général Ordener chargé d'arrêter le duc d'Enghien, et celle de M. de Caulaincourt dirigé sur Offenbourg pour s'emparer de la baronne de Reich et de ses papiers. La vérité paraît enfin dans tout son jour, et les personnes qui ne s'étaient pas rendues au témoignage unanime des nombreux témoins de l'arrestation du malheureux duc d'Enghien, au témoignage même de l'empereur de Russie, ne pourront sans doute se refuser maintenant à l'évidence des preuves qu'on leur met sous les yeux.

Des relations assez intimes avec M. le duc de Vicence et mon attachement pour lui m'engagèrent, après avoir préparé cette analyse pour le *Journal de la Belgique*, à faire insérer dans *l'Oracle* l'article suivant qui contient une explication très-admissible, me semble-t-il, sur la lettre que l'on suppose avoir été écrite par le duc d'Enghien à l'empereur Napoléon.

Un des reproches les plus formidables que l'histoire adresse à Napoléon est sans contredit la mort tragique du duc d'Enghien que ses vertus et ses brillantes qualités rendent si regrettable; mais quelle part y prit l'homme extraordinaire qui présidait alors aux destinées de la France, c'est une énigme assez difficile à débrouiller. Voici de quelle manière M. le comte de Las Cases explique dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* cet horrible événement.

« Avec nous et dans l'intimité, l'empereur disait : Que la faute, au dedans, pourrait en être attribuée à un excès de zèle autour de lui, ou à des vues privées, ou enfin à des intrigues mystérieuses. Il y avait été, disait-il, poussé inopinément; on avait, pour ainsi dire, surpris ses idées; on avait précipité ses mesures, enchaîné ses résultats. « J'étais seul un jour, racontait-il; je me « vois encore à demi assis sur la table où j'avais « dîné, achevant de prendre mon café; on ac- « court m'apprendre une trame nouvelle; on me « démontre avec chaleur qu'il est temps de mettre « un terme à de si horribles attentats; qu'il est « temps enfin de donner une leçon à ceux qui se « sont fait une habitude journalière de conspirer « contre ma vie; qu'on n'en finira qu'en se lavant « dans le sang de l'un d'entre eux; que le duc « d'Enghien devait être cette victime, puisqu'il « pouvait être pris sur le fait, faisant partie de la « conspiration actuelle; qu'il avait paru à Stras- « bourg, qu'on croyait même qu'il était venu jus- « qu'à Paris; qu'il devait pénétrer par l'est au « moment de l'explosion, tandis que le duc de « Berri débarquerait par l'ouest. Or, nous disait « l'empereur, je ne savais pas même précisément « qui était le duc d'Enghien; la révolution m'avait « pris bien jeune, je n'allais point à la cour, j'i- « gnorais où il se trouvait : on me satisfit sur tous « ces points. — Mais s'il en est ainsi, m'écriai-je, « il faut s'en saisir et donner des ordres en consé- « quence. — Tout avait été prévu d'avance; les « pièces se trouvèrent toutes prêtes; il n'y eut qu'à « signer, et le sort du prince se trouva décidé. Il « était depuis quelque temps à trois lieues du « Rhin, dans les États de Bade. Si j'eusse connu « plus tôt ce voisinage et son importance, je ne « l'eusse pas souffert, et cet ombrage de ma part « lui eut, à l'événement, sauvé la vie. Assurément « si j'eusse été instruit à temps de certaines parti- « cularités concernant les opinions et le naturel du « prince, si surtout j'avais vu la lettre qu'il m'é- « crivit, et qu'on ne me remit, Dieu sait par quels « motifs, qu'après qu'il n'était plus, bien certai- « nement j'eusse pardonné. » — Et il nous était aisé de voir que le cœur et la nature seuls dictaient ces paroles de l'empereur, et seulement pour nous; car il se serait senti si humilié qu'on pût croire un instant qu'il cherchât à se décharger sur autrui, ou descendît à se justifier; sa crainte à cet

Digitized by Google

égard, ou sa susceptibilité, était telle qu'en parlant à des étrangers ou dictant sur ce sujet pour le public, il se restreignait à dire que s'il eût eu connaissance de la lettre du prince, peut-être lui eût-il fait grâce, vu les grands avantages politiques qu'il en eût pu recueillir. »

Ce passage est rapporté dans le volume des *Mémoires sur la catastrophe du duc d'Enghien*, publié par MM. Baudouin. M. le baron de Saint-Jacques, dans une pièce fort intéressante, dément l'existence de cette lettre, comme injurieuse à la mémoire de l'illustre rejeton des Condé; mais si cette lettre a réellement existé, ce qu'il n'est guère possible de révoquer en doute, il me semble très-facile de la concilier avec le noble caractère du prince. Le duc d'Enghien, persuadé, ainsi que l'était à cette époque une grande partie du public, que Napoléon se préparait à jouer le rôle de Monk ne pouvait-il pas regarder comme éminemment utile à la cause des Bourbons de se procurer une entrevue avec lui? Dès lors il était tout simple d'écrire au premier consul, et sa lettre, pouvant tomber en des mains infidèles, devait être conçue en termes vagues, équivoques même; cela se conçoit tout naturellement.

Le livre, objet de notre analyse, renferme, entre autres documents précieux, un examen de la conduite de M. de Caulaincourt, duc de Vicence, avec toutes les pièces justificatives à l'appui. L'on éprouve une véritable jouissance en voyant vengé d'une manière si complète, non par des phrases, mais par des faits dont l'évidence saute aux yeux, un officier général couvert de nobles cicatrices, un des hommes d'État les plus honorables que puisse citer la France moderne. Il est clair comme le jour que la mission dont M. de Caulaincourt se trouvait chargé sur le Rhin était tout à fait distincte de celle du général Ordener, envoyé dans le pays de Bade pour arrêter le duc d'Enghien. Il ne s'agissait, pour M. de Caulaincourt, que de se saisir de la personne et des papiers de la baronne de Reich à Offenbourg. Sur des allégations hasardées par un gendarme, la malveillance avait été jusqu'à croire M. de Caulaincourt présent à l'exécution de l'illustre victime, tandis qu'il était à Lunéville ce jour-là. L'empereur Alexandre avait déjà, par un témoignage sans réplique, justifié M. le duc de Vicence de tous ces absurdes reproches; mais il est difficile de détruire entièrement la calomnie : cependant, il faudrait qu'elle fût bien audacieuse pour résister aux preuves dont on vient de l'accabler.

[1] Vol. in-8°, orné de belles gravures, Bruxelles, 1824. — On l'avait attribué d'abord à Joseph Bonaparte, mais on le croit plutôt de Hubert-Louis Lorquet.

Napoléon, poëme en dix chants [1].

Des victoires comme celles de Lodi, d'Arcole, d'Aboukir, de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, de Wagram, de Smolensk, de Lutzen, etc.; l'anarchie détrônée, le culte rétabli, l'ordre porté dans toutes les branches de l'administration, des lois civiles en harmonie avec les lumières du siècle, des monuments comparables à ceux de l'antiquité, les sciences et les arts en honneur, une cour élégante, majestueuse et martiale, une fortune inouïe et des catastrophes sans exemple... que de tableaux offerts à la poésie qui vit de prodiges, de merveilles!... L'auteur de l'ouvrage que nous avons sous les yeux les a revêtus de couleurs brillantes, et personne ne s'avisera de lui contester un talent très-remarquable pour la versification. Le lecteur en jugera par les deux passages suivants?

Tandis que, balancée, au sommet de la nue,
Du combat qui s'apprête ils attendent l'issue,
La trompette guerrière a donné le signal [2] :
Tout s'ébranle à la fois, plein d'un courage égal.
Un feu roulant parcourt un immense théâtre;
L'horizon s'est couvert d'une vapeur blanchâtre
Qui flotte, fuit, revient, s'épaissit par instants
Et dérobe le ciel aux yeux des combattants.
De cent tubes d'airain les bouches foudroyantes
Mêlent à leur fracas leurs flammes ondoyantes;
Le fer, le plomb lancés s'entre-choquent dans l'air,
Le bruit succède au bruit, et l'éclair à l'éclair;
Parmi les tourbillons d'une épaisse fumée,
Étincellent les flots d'une mer enflammée :
Le Vésuve et l'Etna, de leurs flancs caverneux,
Dans leur embrasement, vomissent moins de feux.
Par degrés, l'horizon s'éclaircit, se dégage,
Et présente au grand jour la scène du carnage.
On s'approche, on se heurte, un affreux cliquetis
Retentit à travers le tumulte et les cris.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Voyageurs, qui cherchez, sur la terre et les flots,
Des temples, des palais, des cités, des tombeaux,
Vestiges imposants de la grandeur humaine,
Gardez-vous d'oublier le roc de Sainte-Hélène!
C'est là que vous verrez, dans un affreux désert,
Le plus grand monument que le monde ait offert!
L'aigle vous guidera sur ces rochers funèbres :
Là, soit pendant le jour, soit pendant les ténèbres,
Il veille, et, l'œil fixé sur ce sombre tableau,
D'Hercule, en gémissant, révèle le tombeau.

Le monarque aimable et populaire [3], qui fait briller d'un si vif éclat les vertus chevaleresques,

[2] 14 juin 1800, bataille de Marengo.

[3] On sait avec quelle coquetterie, si je puis m'exprimer ainsi, Charles X commença son règne. Il semblait vouloir

Digitized by Google

a déclaré qu'il prenait sous sa protection la gloire de la France... C'est dire assez qu'il ne s'effarouchera point des souvenirs conservés au grand homme qui tint si longtemps les destinées de l'Europe asservies à son char de victoire. Charles X ne permettrait pas plus d'injurier, aujourdhui, Napoléon, qu'Henri IV, assis paisiblement sur son trône, n'eût souffert qu'on calomniât la mémoire du duc de Guise... La révolution est enfin terminée, les partis sont étouffés sans retour, et le *Poëme sur Napoléon* pourrait se vendre à Paris avec la même liberté qu'à Bruxelles.

Journal anecdotique de madame Campan, publié par M. Maigne, de Mantes, son médecin [1].

Ce volume se compose : 1° des anecdotes recueillies par M. Maigne dans ses conversations avec Madame Campan; 2° de la correspondance de madame Campan avec son fils et quelques autres personnes.

Les anecdotes, qui presque toutes roulent sur les principaux personnages du siècle, sont du plus grand intérêt, bien qu'en passant sous la plume du docteur de Mantes, elles aient pris une petite teinte de pédantisme tout à fait étrangère à l'auteur des *Mémoires sur Marie-Antoinette*. Voici quelques anecdotes prises au hasard :

« Joséphine, sous le consulat, fut engagée à dîner chez un fournisseur de l'armée, qui était fort riche. Napoléon lui dit : « Je consens à ce que vous « dîniez chez des banquiers, ce sont des mar« chands d'argent; mais je ne veux point que vous « alliez chez des fournisseurs, ce sont des voleurs « d'argent. » — Une dame de la maison de Saint-Denis me raconta que Napoléon, pendant les cent-jours, visita cet établissement; les élèves furent si heureuses de le voir, qu'elles l'entouraient, le pressaient en cherchant à toucher ses vêtements, et se livraient à une joie bruyante. La surintendante voulut leur imposer silence : « Laissez, « laissez, dit Napoléon, cela fait mal à la tête, mais « bien au cœur. » — Madame Régnier, femme du procureur civil de Versailles, causait chez elle au milieu d'une compagnie nombreuse; il lui arriva de laisser échapper dans la conversation quelque chose de déplacé, quoique de peu d'importance. Son mari l'apostropha devant tout le monde en lui disant : *Taisez-vous, madame, vous êtes une sotte.* Elle a vécu vingt ou trente ans après, et n'a jamais proféré une seule parole, même avec ses enfants. On simula un vol sous ses yeux, on essaya de la surprendre, jamais il ne fut possible de lui arracher un seul mot. Pour donner son consentement au mariage de ses enfants, elle inclinait la tête et signait le contrat; on n'a point vu de ténacité pareille. Sa bouche ne s'est jamais ouverte; son amour-propre n'a jamais pardonné; il fallait que la dose en fût bien forte. — Je dînais un jour à la Malmaison avec le premier consul; il remarqua la tabatière que je portais constamment, la prît, et reconnut les traits de Marie-Antoinette : « C'est bien, très bien, madame Campan, me dit « il en me regardant; ce portrait fait votre éloge, « je n'aime point les ingrats. Il est bien naturel que « vous teniez à conserver l'image de cette femme « charmante. Ils ont voulu la perdre en 93; que « n'auraient-ils pas perdu ! la naissance et les titres « les exaspéraient, leur haine tenait de la rage. « Vous seriez morte avec elle, j'en suis sûr, comme « vous mourrez avec son portrait. »

Sans la crainte de nous attirer une belle et bonne querelle avec M. de Brughat [2], nous citerions un trait fort plaisant sur les *cures merveilleuses* du docteur Mesmer. Il vaut mieux transcrire cinq ou six maximes detachées qui donneront l'idée la plus favorable du bon esprit de madame Campan :

« La politesse est une monnaie qui fait passer sous silence bien des imperfections. Il faut avoir soin, lorsqu'on sort de chez soi, d'en remplir ses poches de diverses valeurs, afin de pouvoir en donner à chacun selon qu'il convient. L'homme qui ne voudrait en avoir que dans les grandes occasions trouverait rarement à s'en servir. — Les courtisans tiennent à la personne du souverain, comme les nations tiennent au sol. Les courtisans vivent du souverain, comme les nations du territoire. — La bonne compagnie agit comme par attraction et par affinité; malheur à celui qui l'abandonne; il est déplacé partout, même dans la mauvaise. — Quand l'autorité blesse et tourmente les hommes d'un talent supérieur; elle se crée des ennemis quelquefois bien plus dangereux que ceux qui lui livrent bataille. — Les ministres blessés sont comme les jolies femmes, ils ne pardonnent

réunir tous les partis sous un sceptre paternel; mais les courtisans d'un côté, les brouillons de l'autre, l'arrachèrent bientôt à cette politique de conciliation pour l'entraîner vers la catastrophe qui termina son règne au mois de juillet 1830.

[1] Vol. in-12, avec un très-beau portrait, Bruxelles, 1824.

[2] Auteur des *Phénomènes du mesmérisme, et procédés pour les produire*, par M. de Brughat; 1re livraison, in-8° de 48 pages, Bruxelles, 1824.

Le sommeil, qui calme, est d'un bon augure... Cet aphorisme, cet axiome d'Hippocrate sert d'épigraphe à l'ouvrage, et certes on doit convenir qu'il en prouve incontestablement l'utilité.

Digitized by Google

pas aisément; leur amour-propre est susceptible. Cependant on ne leur confie les places que pour qu'ils fassent usage de leur raison; mais, malheureusement pour les peuples, elle ne les dépouillent pas des faiblesses du vulgaire. — Si les coupables, en politique, ne sont pas indulgents, c'est qu'ils veulent se cacher derrière ce qu'ils disent. »

La *Correspondance* est sans contredit la partie la plus essentielle du livre. On y voit partout la femme aimable, l'institutrice d'un rare mérite, et l'excellente mère de famille. Le style est plein de naturel, de facilité, de grâce... La description de la *Phèdre* de Guérin est enchanteresse; c'est un modèle désespérant pour les critiques chargés de rendre compte des chefs-d'œuvre de la peinture. On voudrait pouvoir multiplier ces pages qui se font lire avec un charme infini; nous observerons seulement que la lettre sur la Pologne, faite sans recourir aux sources historiques, renferme diverses erreurs : madame Campan affirme que le trône de Pologne ne devint électif que pour Henri de Valois (Henri III), tandis qu'il l'était plus de deux siècles auparavant, bien que plusieurs princes de la famille des Jagellons l'aient occupé de suite; elle confond en un seul personnage les deux Auguste de Saxe, successivement compétiteurs du vertueux Stanislas Leczinski; enfin elle ne parle que de deux partages au lieu de trois; il est vrai que l'entreprise sur Dantzig et sur quelques autres parties du territoire, en 1793, ne peut guère être considérée comme un partage. Ce n'est, pour ainsi dire, qu'une voie de fait bientôt suivie de la ruine totale de cette noble et généreuse nation polonaise si digne d'un meilleur sort [1]. Ces remarques, quoique minutieuses, ne sont pas inutiles quand il s'agit d'un ouvrage digne à tous égards d'être mis entre les mains des jeunes gens.

L'Art de promener ses créanciers, par un homme comme il faut [2].

Ce petit volume est le fruit d'une imagination gaie et spirituelle : comme le chef-d'œuvre du docteur Mathanasius, il a pour base, pour pivot, l'ironie; et l'auteur a su varier ses tableaux avec beaucoup d'art. Ses chapitres sur M. Gallois, sur le choix d'un appartement, sur Eumènes, général des Macédoniens, et sur le carnaval, sont, à notre avis, les plus remarquables. Quel est le débiteur, jaloux de s'instruire, qui, *passant par la rue de l'Étuve*, ne voudra s'initier dans *l'Art de promener ses créanciers?* Nous pensons que la jolie édition bruxelloise de ce piquant ouvrage ne restera pas longtemps chez le libraire.

Almanach belge, pour l'année 1825 [3].

M. Coché-Mommens, qui s'est emparé, par droit de conquête, de l'étendard poétique délaissé par notre défunte Société de littérature, vient d'y rallier les fidèles courtisans des muses françaises en Belgique. Parmi les jolies pièces de vers dont se compose le tribut qu'il offre pour étrennes au public, nous citerons *Épître sur une infidélité, le Fat*, et la *Chanson sur le diable*, par M. Édouard***, *le Grand Bots et Marie de Brabant*, ballades, par M. le baron de Reiffenberg; *le Projet*, idylle imitée de la première ode d'Anacréon, et *la Cascade*, par M. Comhaire; plusieurs morceaux de M. Mackintosh, et particulièrement sa touchante *Élégie sur la mort de M. le professeur Schlim; la Conversion*, conte, par M. Latour; le *Manuel du vrai royaliste*, par M. Ph. L*** (Lesbroussart), plaisanterie pleine de sel attique, et que Voltaire, n'aurait pas désavouée; *l'Écolier*, chanson, par M. Wilmar; *l'Épître au docteur C****, par Mademoiselle Hugo de Raveschot, aujourd'hui Madame Hannon; sept fables de M. Rouveroy, une de M. Roucher; *l'Exilé français*, romance, par un anonyme; *l'Indifférence*, chansonnette, et les *Vers à Flore*, par M. Joseph Dem..... u; *les Bêtes sauvages*, apologue, par M. M*** (Modave) de Liége; l'allégorie intitulée *Manacelle*, et *la Comtesse Ide*, fabliau, par M. Quetelet; le *Fragment d'une satire sur les jeunes gens du jour*, par M. S. V. D. (Sylvain Van de Weyer); enfin les nobles chants inspirés à M. Alvin fils par la Grèce régénérée. Nous terminons cet article par une fable de l'Ésope liégeois :

LA VIOLETTE ET LES PAVOTS.

« Papa, que cherches-tu? — La violette en fleur.
— A ces pavots brillants donne la préférence.
— Tiens, respire, mon fils, cette suave odeur,
Et juge de la différence...
Le pavot enivrant n'a qu'un éclat trompeur,
Tu le vois... Tu verras, quelque jour, dans le monde,
Qu'en cherchant le mérite on peut le découvrir,
Tandis que mille sots se pressent à la ronde,
Et, partout importuns, viennent partout s'offrir. »

[1] Sans doute elle en aurait joui si, pour se préserver des intrigues sans cesse renaissantes de ses voisins, elle avait placé son indépendance nationale sous l'égide d'un trône héréditaire à la mort de Sobieski.

[2] Vol. in-18, Bruxelles, 1824.

[3] Vol. in-18.

Digitized by Google

Je serais fort aise aussi de faire une petite mention bienveillante du *Roitelet ambitieux*, de *l'Habit de Jocrisse* et de deux autres fables, ainsi que des *Vers pour l'album de madame Odevaere*, des *Amis à la mode*, petit dialogue en prose, et des *Pensées inédites*; mais plus d'un malin lecteur pourrait bien découvrir, entre le baron de Stassart, auteur de ces opuscules, et la lettre initiale placée au bas de cette analyse, une analogie suspecte... Tout le monde ne partage pas avec le bon Lemière le privilége de faire impunément l'éloge de ses propres ouvrages.

Des étrennes.

Un membre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de Paris, qui se trouvait gravement en tête-à-tête, le 31 décembre de je ne sais plus quelle année, avec un membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, imagina de faire tomber la conversation sur les étrennes. Que de belles et doctes choses furent débitées à ce sujet! C'étaient des étymologies les plus savantes du monde, c'étaient des raisonnements de la plus grande profondeur, c'étaient des traits d'histoire revêtus des formes les plus philosophiques, c'étaient enfin... que sais-je? J'écoutais ces deux illustres personnages sans qu'ils y prissent garde. Je n'ai jamais regretté plus vivement de n'être point sténographe; j'aurais tenu des notes précieuses, et quelques coups de ciseaux m'auraient mis à même de vous débiter, à l'exemple de certains confrères, les choses les plus neuves sur le premier de l'an. Le point essentiel, ce jour-là, c'est de distribuer force largesses à tout ce qui vous entoure; mais on est souvent très-embarrassé sur le choix des présents qu'on voudrait faire. » Que pouvez-vous offrir de mieux à votre filleul que cette charmante timbale en vermeil? » dit, avec sa bonhomie ordinaire, M. Josse. — « Quel plus joli cadeau, pour une jeune personne qui sort de son pensionnat, qu'un châle de cachemire? » s'écrie ma voisine madame Demeure. M. Postulat est très-fort d'avis que ce superbe château de sucre, cette élégante boîte de confitures sèches, que cette magnifique collection de dragées jaunes, rouges, bleues, vertes, blanches, de toutes couleurs, qu'il étale si méthodiquement, doivent enchanter les yeux et flatter le palais à tout âge. Moi, qui suis libraire, je vous dirai, messieurs mes lecteurs et mesdames mes lectrices, que dans ce siècle, reconnu si généralement pour le siècle des lumières, il est temps enfin de dédaigner tous ses frivolités qui ne laissent rien dans l'esprit. Achetez de bons livres, j'en ai de tous les formats; achetez, achetez...

Almanach dédié aux dames.

Hommage aux demoiselles.

Album moral.

Le Petit Berquin, choix d'historiettes amusantes, dédié aux petits enfants, cartonné, avec étui.

Contes offerts aux enfants de France, par Bouilly, in-12, orné de 16 gravures, édition de Paris.

Fables, par M. le baron de Stassart, 5e édition.

Les Récréations morales et amusantes de la jeunesse, ou Recueil des contes moraux et instructifs, extraits des ouvrages de madame le Prince de Beaumont; avec figures, etc. (*Pour* M. RAMPELBERGH.)

Almanach du clergé catholique romain des Pays-Bas, pour l'année 1825, orné du portrait de Mgr l'évêque de Namur, le baron Pisani de la Gaude, par M. BOUQUIÉ [1].

Cet ouvrage n'intéresse pas seulement les personnes qui s'y trouvent nommés, mais il contient des détails fort curieux sur l'organisation religieuse dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, et sur les lois qui s'y rattachent, ainsi qu'un précis historique très-bien fait sur l'évêché de Bois-le-Duc. Nous engageons beaucoup l'auteur à faire le même travail sur les autres diocèses. Ce livre se recommande encore par un portrait fort ressemblant de Mgr l'évêque de Namur, prélat non moins respectable par ses vertus que par ses lumières, et dont les soins paternels sont appréciés chaque jour davantage [2].

Histoire de France, par M. le comte DE SÉGUR [3].

Premier volume.

Après l'éclatant succès de son *Histoire ancienne*, M. le comte de Ségur aurait, pour ainsi dire, manqué de reconnaissance envers le public, s'il n'avait pas enrichi notre littérature d'une histoire moderne : la France, et cela doit nous paraître tout simple, attire et fixe d'abord ses regards. « En sortant du monde romain, dit-il, le premier peuple qui, sur ses débris, se lève puissant et victorieux, c'est le peuple français; nous devons donc commencer l'histoire de l'Europe moderne par celle de la France, puisque c'est en France que nous

[1] Vol. in-12, Bruxelles.

[2] Il mourut à Namur le 25 février 1826.

[3] Vol. in-8°, Bruxelles, 1824.

Digitized by Google

suivrons les premiers pas de la civilisation et de la grandeur européenne. La gloire de notre nation ne craint aucune comparaison avec celle de Rome : nous pouvons fièrement opposer notre Clovis à son Romulus, Charles-Martel à Camille, Charlemagne à César. Nos Godefroid, nos Raymond, nos Duguesclin, nos Dunois, nos Coligny, nos Montmorency, nos Bayard, nos Catinat, nos Turenne, nos Villars, nos Condé, peuvent marcher à côté de ses consuls, et, de nos jours, une foule de héros égalent tous ceux de la Grèce et de l'Italie. Saint Louis, Charles V, Louis XII, Henri IV, semblent avoir été vivifiés par l'âme des Antonins; Louis XIV, comme Auguste, a donné justement son nom à son siècle; depuis, un nouvel Alexandre a brillé et a disparu ainsi que le Macédonien; conquérant rapide, guerrier longtemps indomptable, aussi belliqueux que Trajan, il a porté notre gloire, nos armes et son nom en Afrique, en Germanie, en Italie, en Espagne, en Scythie, au centre de l'Asie, et, comme lui, a perdu ses conquêtes pour avoir refusé de leur fixer des bornes. Sully, l'Hôpital et d'Aguesseau, célèbres par leurs vertus autant que par leur habileté; l'immortel Bossuet, le touchant Fénelon, l'illustre Montesquieu, le sublime Corneille, l'inimitable Racine, ce Montaigne si original, ce Molière et ce naïf la Fontaine qui n'ont point eu de rivaux dans leur genre; ce Voltaire si étonnant par l'universalité de son génie; enfin un nombre prodigieux d'écrivains brillants, d'ingénieux moralistes, de poëtes harmonieux, de savants profonds et d'éloquents orateurs, ne nous laissent rien à envier pour les palmes de la chaire, du barreau, de la tribune, du théâtre, et pour toutes les couronnes que décernent les Muses. Nos découvertes dans les sciences, nos progrès dans les arts, le perfectionnement de l'agriculture et de toutes les industries, le pinceau des David et des Gérard, le ciseau de Houdon, de Pigal et de leurs émules, la création de nos machines, la diversité de nos métiers, les prodiges de nos manufactures, la destruction de tout esclavage, la variété et la multiplicité des jouissances qui embellissent la vie des citoyens de tous les rangs, des laboureurs comme des citadins, nous feraient trouver aujourd'hui, si elles reparaissaient, Athènes sauvage et Rome barbare. Soyons donc fiers de notre siècle et de notre France, de cette France que l'Europe liguée a tant redoutée dans ses triomphes, qu'elle respecte encore après ses défaites, et que ses efforts réunis ont ébranlée sans pouvoir l'anéantir. »

Nous avons cité, quoiqu'il fût un peu long, ce passage qui fait honneur au patriotisme de M. de Ségur, parce qu'il présente une réfutation complète des absurdes jérémiades qu'une secte morose et sinistre ne cesse de faire entendre, parmi nous, depuis quelques années.

Ce premier volume, que M. Lacrosse vient de réimprimer avec une exactitude qui prouve en faveur des progrès de la typographie belge, nous, retrace l'origine, les mœurs et les usages des Gaulois, leurs guerres, leurs émigrations, la conquête de leur pays par César (*qui sut employer le fer des Romains pour subjuguer les Gaulois; et, couvert de lauriers, se servir ensuite de l'or de la Gaule pour détruire la liberté de Rome*, page 88), la première invasion des Francs, l'établissement du christianisme, l'état des Gaules sous les empereurs romains, puis sous la puissance des barbares (Francs, Vandales, Huns, Visigoths, etc.), jusqu'à l'arrivée de Clovis, dont le règne, en quelque sorte, sert de transition pour parvenir à la France. On ne peut lire qu'avec le plus vif intérêt les détails sur la colonie phocéenne de Marseille; de Marseille qui, par la sagesse de ses lois, avait mérité le suffrage de Cicéron; de Marseille qui, « par son commerce, par l'activité de ses navigateurs, par la bravoure de ses guerriers, devint la rivale de Carthage, l'appui de l'Espagne et l'alliée de Rome; foyer des arts, asile des sciences, elle se montra l'émule d'Athènes, et ce fut de son sein que partirent les premiers rayons de lumière qui se répandirent dans les Gaules. »

Suivre une marche toujours méthodique; choisir un cadre qui resserre le tableau sans nuire à son développement; peindre à grands traits les hommes et les choses; faire penser le lecteur sans étouffer les événements sous le poids de réflexions prolixes ou superflues; chercher et produire avec soin le côté moral de l'histoire; captiver l'attention par un style noble sans enflure, laconique sans sécheresse et brillant sans afféterie, telles sont les qualités qui distinguent M. de Ségur et le classent honorablement parmi les historiens dont s'enorgueillit l'époque actuelle. Cependant, pour que nos éloges ne ressemblent point à la flatterie, nous ferons aussi la part de la critique : nous dirons que l'auteur se sert tantôt des anciennes, tantôt des modernes dénominations géographiques, ce qui jette parfois un peu de confusion dans les récits : il faudrait mieux s'en tenir aux premières, mais indiquer néanmoins les autres par des renvois au bas des pages, ou par des parenthèses. Quelques anecdotes sont rapportées plusieurs fois, entre autres celle de Chiomara, femme gauloise qui, se voyant outragée par un centurion romain, trancha la tête de son ravisseur et s'empressa de la porter en triomphe à son époux (pages 19 et 72). De pareils faits ne sont pas telle-

Digitized by Google

ment communs qu'il faille les entendre répéter pour se les graver dans la mémoire. L'usage adopté par les Gaulois, de ne compter le temps que par les nuits, se trouvent mentionné non-seulement p. 14, mais encore page 30. Au surplus, ce sont là de ces légères négligences, ou plutôt de ces inadvertances, faciles à faire disparaître.

Deuxième volume.

Les annales de la France, sous les successeurs de Clovis, jusqu'aux glorieuses victoires de Charles-Martel, présentent un chaos fort difficile à débrouiller. Cette époque a toujours été l'écueil des historiens. M. de Ségur, moraliste ingénieux et profond observateur, s'est attaché surtout à peindre les mœurs, et, sous ce rapport, son ouvrage est incontestablement supérieur à tous ceux qui l'ont précédé; mais les faits ne s'y trouvent pas toujours classés avec l'ordre désirable; il en résulte des anachronismes, du moins apparents, et de fréquentes répétitions, qui jettent de l'incertitude, et même de la confusion dans l'esprit du lecteur. Le style, noble, élégant et facile, rappelle néanmoins de temps en temps les reproches qu'avait mérités l'auteur du *Tableau de l'Europe et du règne de Frédéric-Guillaume II;* il est parfois brillanté; les ornements n'y paraissent pas tous de bon goût.

Par exemple, je n'aime point cette antithèse, en parlant de la cour du roi Dagobert (p. 234) : « Mais si l'or, les pierres précieuses et l'argent *y brillaient,* comme on le dit, il n'est pas moins vrai que les *lumières s'y éteignaient* graduellement, et que le voile de l'ignorance épaississait de plus en plus les ténèbres qui enveloppaient toute l'Europe. » Et plus loin (p. 242) : « La France, qui, dans les IVe et Ve siècles, se vantait encore de posséder des savants et des poëtes, Eutrope, Ausone, Ambroise, etc., vit tous ces *flambeaux* tomber et *s'éteindre* sous la terrible *hache* des Francs; à peine restait-il assez de lumières pour répandre une pâle clarté sur l'étendue et les progrès de ce fléau destructeur. »

Je n'approuve pas davantage qu'après nous avoir représenté Charles-Martel achevant, par son despotisme, de faire rétrograder la civilisation, et d'éteindre ainsi toute lumière, on ajoute que, « dans cette époque de ténèbres, *ne brillèrent que quelques éclairs sortis du choc des glaives musulmans, saxons et francs.* «

Lorsqu'il s'agit d'un livre destiné, sans doute, à devenir classique, il importe de prémunir les jeunes gens contre ces prétendues beautés qui sont de véritables taches aux yeux des littérateurs d'un goût tant soit peu sévère.

Si la part de la critique est beaucoup plus considérable dans cette histoire de princes mérovingiens que dans celle des Gaulois, vrai chef-d'œuvre où l'on aperçoit bien peu de chose à reprendre, empressons-nous de convenir, ici, qu'on retrouve tout le talent de M. de Ségur dans les portraits de Clovis, d'Egidius, de Théodebert, de Clotilde, de Frédégonde, de Brunehaut, de Pepin, de Charles-Martel, etc.; des maximes énergiques et précises réveillent fréquement l'attention du lecteur, et l'invitent à réfléchir; nous en citerons quelques-unes : « Les revers sont souvent plus utiles que les succès, car ils retrempent les grands courages qu'une prospérité continue amollit. »

« L'esprit trouve facile de gouverner les hommes par des erreurs; le génie seul conçoit l'idée de les conduire par la raison : c'est ce qui fait que nous voyons plus de Numas que de Marc-Aurèles. »

« Dans les grands dangers, l'envie se tait; l'intrigue s'effraye; les courtisans se cachent, et les hommes courageux se montrent. »

L'art d'intéresser à ces récits est encore ce qui distingue l'auteur de la nouvelle *Histoire universelle,* et nous terminerons cet article par ce beau passage relatif à l'empereur Julien :

« Julien parut alors pour relever la fortune de Rome : chacun de ses pas fut marqué par une victoire; il délivra la Gaule, chassa les Allemands et repoussa les Francs. En 358, après de sanglants combats, il défit les Francs Saliens, qui avaient envahi la Belgique; il vainquit ensuite les Quades et les Saxons, et contraignit l'intrépide tribu des Francs Chamaves à lui demander une seconde fois la paix. Il exigeait que le roi des Francs lui livrât son fils en otage; le chef des Chamaves vint le trouver, et lui dit en versant des larmes : « [Plût « au Ciel qu'il me fût possible de te livrer l'otage « que tu demandes : mais mon fils a péri, il y a « peu d'années, dans un des combats que je t'ai « livrés : ainsi je perds à la fois en lui la consola- « tion de mes malheurs et l'espoir de fléchir ton « ressentiment : si tu refuses de me croire, la for- « tune aura épuisé sur moi tous ses traits. Si je « n'étais qu'un soldat, je braverais les rigueurs « de mon sort; mais je suis roi et je ne puis sup- « porter l'excès des maux qui tombent sur ma « nation. » Julien, touché de ces paroles, fait paraître à l'instant un jeune captif : » Voilà, dit- « il, ce fils que tu pleurais; il a reçu par mes « soins une éducation conforme à son rang. Puisse « ce don que je te fais rendre plus durable la « paix que je t'accorde, et me servir de garantie « contre la turbulente inconstance des Francs! »

« Les armes du héros romain n'avaient fait que vaincre les barbares; sa générosité les soumit; et

Digitized by Google

tant que Julien régna, non-seulement les Francs cessèrent leurs incursions dans la Gaule, mais on les vit même servir comme auxiliaires dans les légions romaines. » Quel charme dans cette forme dramatique! ce n'est pas ainsi qu'écrivit le père Daniel, ni même l'abbé Velly.

M. de Ségur, je ne sais trop d'après quelles autorités, fait naître Charlemagne au Château d'Ingelheim, sur le Rhin : cependant l'opinion commune, opinion que les Belges adoptent avec orgueil, place au château de Jupille, non loin des bords de la Meuse, le berceau du fondateur de l'empire d'Occident.

Troisième volume.

La grandeur et la décadence de la dynastie carovingienne offrent à l'historien philosophe une des époques les plus dignes de son pinceau. Quel cours d'études pour l'homme d'État! quel vaste champ pour les méditations du publiciste! mais, en même temps, quelle tâche difficile à remplir! M. de Ségur s'en est acquitté, nous semble-t-il, avec un talent supérieur : jamais Charlemagne peut-être n'avait été mieux apprécié; jamais le contraste que présente un de ses plus indignes successeurs, Charles le Gros, n'avait été rendu d'une manière plus piquante. Avec quel art ensuite les personnages de Robert le Fort, d'Eudes, de Hugues le Grand, de Raoul et de Hugues Capet sont mis en scène! avec quel intérêt est décrit l'épisode de Rollon, fondateur de la Normandie!

Les usurpations de la cour de Rome et du clergé, la naissance et les progrès du gouvernement féodal (*hydre monstrueuse, hydre aux mille têtes, qui dévora la noble, grande et glorieuse monarchie de Charlemagne*), sont discutés avec un esprit de critique et de sagacité remarquable... Ce qui surtout fait au nouvel historien un honneur infini, c'est le soin qu'il a toujours de présenter les faits sous leur véritable point de vue moral. Combien on aime à lire cette réflexion judicieuse et qui termine si bien son récit : « La mauvaise foi, compagne inséparable de la faiblesse, fut peut-être une des plus immédiates causes de la chute des descendants de Charlemagne; elle leur fit commettre et autoriser des injustices, des bassesses et des crimes; ils ne surent ni faire aimer leur fortune, ni faire respecter leur malheur, et ils virent ainsi s'écrouler rapidement l'édifice monarchique, qui, pour rester solide, ne peut avoir d'autre ciment que la bonne foi, la justice, le courage et la vertu. » Pour mieux faire connaître le mérite de l'écrivain, faisons succéder à ce passage le brillant parallèle entre Charlemagne et son fils : « Aucun monarque des Francs ne convoqua plus fréquemment que l'empereur Louis le Débonnaire les assemblées nationales : le génie de son père y cherchait un appui solide, la faiblesse de son successeur n'y trouva qu'un dangereux écueil; Charles les dirigeait, elles dominèrent Louis; l'un en faisait le sanctuaire des lois, et l'autre un confessionnal public : Charlemagne y rendait compte de ses triomphes, Louis le Débonnaire de ses erreurs et de ses péchés; le premier y réformait les mœurs du clergé et des grands, le second y faisait pénitence; Charles y promulguait des lois, et Louis de funestes concessions; l'un y protégeait la liberté des peuples, l'autre y légalisait la tyrannie croissante des évêques et des seigneurs. »

L'abus du style figuré me paraît beaucoup plus rare dans le troisième volume que dans le deuxième, mais on y retrouve encore ces résumés qui précèdent, tandis qu'ils devraient suivre les détails; il en résulte un peu de confusion, particulièrement à propos de la lutte interminable de Charlemagne contre les Saxons; enfin quelques erreurs, fruits d'un travail trop rapide ou d'une légère inattention, s'y laissent apercevoir; par exemple, M. de Ségur affirme qu'Ogine, veuve de Charles le Simple et mère de Louis IV, était âgée de quatre-vingt-cinq ans lorsqu'elle se fit enlever par Herbert, comte de Meaux, et l'épousa. Si l'on se rappelle que son fils avait pour lors à peine trente-trois ans, l'inexactitude est évidente; ces vétilles au surplus ne nous empêcheront point de considérer comme un beau monument historique l'ouvrage que M. de Ségur consacre à sa patrie. L'édition de Bruxelles n'est pas inférieure à celle de Paris; et nous osons même affirmer que le texte en est plus correct.

Quatrième et cinquième volumes.

Le succès des trois premiers volumes de *l'Histoire de France* était, pour M. de Ségur, un indice certain de l'impatience flatteuse avec laquelle la suite de cet important ouvrage serait attendue. Nous avons enfin la satisfaction d'annoncer au public les tomes IV et V, ce qui comprend les règnes du Hugues Capet (cet habile compétiteur du représentant légitime de la race carlovingienne, mais dont la fortune n'a point sanctionné les droits); de Robert, prince sage et modéré; de Henri Ier, de Philipe Ier, de Louis le Gros (dont l'histoire a consacré plus d'un haut fait et ces belles paroles adressées à son successeur : « Souvenez-vous, mon fils, que la royauté n'est qu'une charge publique; vous en rendrez un compte rigoureux à celui qui seul dispose des sceptres et des

Digitized by Google

couronnes »); de Louis le jeune, plus recommandable par le cœur que par l'esprit; de Philippe-Auguste, si brillant dans la terre sainte et sur le champ de bataille à Bouvines; de Louis VIII, moins célèbre que la reine Blanche, sa femme, et de Louis IX, enfin, si religieux observateur des devoirs du trône. Rien ne me paraît touchant comme les dernières instructions données à son fils par ce grand monarque, dont les lumières ont d'autant plus d'éclat que son siècle se trouvait plongé dans les ténèbres. M. de Ségur nous donne cette pièce textuellement, et le langage naïf de l'époque lui prête de nouveaux charmes.

Je puis me tromper, mais il me semble que plus notre historien avance, et plus sa marche s'affermit. Si quelque défaut de méthode se laisse apercevoir parfois dans l'enchaînement des faits, si l'on croit y remarquer encore quelques traces d'un travail précipité, l'on doit aussi rendre justice à la rare sagacité qu'il montre, en nous débrouillant le système féodal. Ensuite quel beau coloris, et néanmoins quel esprit de critique dans tout qui se rattache aux croisades! Jamais aucun écrivain peut-être n'avait mieux envisagé l'histoire pour en faire tout à la fois un cours de chronologie, de saine politique et de morale. Je voudrais voir ce livre dans les mains de tous les jeunes gens que le sort destine à gouverner un jour l'espèce humaine; mais que dis-je? toutes les classes peuvent y puiser d'utiles leçons, et bientôt sans doute il sera considéré généralement comme classique.

Sixième volume.

Après avoir vu s'élever, pour l'oppression des peuples et des rois, ce gouvernement féodal dont les dernières ramifications ne furent, en quelque sorte, écrasées que sous le sceptre de Louis XIV, nous allons le voir en butte aux continuelles attaques du pouvoir monarchique. Philippe III (le Hardi), après une victoire sur les Sarrasins, quitte les côtes d'Afrique, revient en France et se fait sacrer à Reims, le 15 août 1271. « L'affection que saint Louis avait inspirée à la France, et le respect imprimé par ce prince à ses vassaux et aux monarques étrangers, avaient accru et affermi l'autorité royale. Philippe III, en montant sur le trône, ne se vit exposé à aucun des périls qui avaient menacé son père dans sa jeunesse; les factieux étaient devenus des sujets soumis, et l'auréole de la gloire d'un grand roi inspirait encore après lui une profonde vénération pour la royauté. »

Philippe III, héritier des vertus religieuses, mais non des grandes qualités de son père, et surtout Philippe le Bel, roi trop astucieux et trop vindicatif sans doute, mais vraiment habile, et qui sut arrêter aussi les funestes prétentions de la cour de Rome, portèrent à l'hydre de la féodalité des coups efficaces. Le même esprit dirigea les règnes de Louis X (le Hutin), auquel se rattache l'affranchissement des serfs; de Jean Ier, dont le berceau ne fit que paraître sur le trône; de Philippe V, dont la sage conduite ne démentit point ces belles paroles consignées dans une de ses ordonnances : *Dieu, qui tient sous sa main tous les rois, ne les a établis sur la terre qu'afin qu'ayant premièrement réglé avec sagesse leur propre conduite, ils gouvernent leurs royaumes et leurs sujets avec justice;* et de Charles IV, prince non moins généreux que pacifique, le troisième et dernier fils de Philippe le Bel.

C'est ici que se termine le sixième volume de l'*Histoire de France*, par M. de Ségur. L'historien, dont le talent se soutient toujours à la hauteur des sujets qu'il traite, fait un juste éloge des monarques capétiens. « S'ils ne surent point ou ne voulurent pas, dit-il, suivre le chemin de la liberté, ils y entrèrent au moins avec courage, et suivirent avec constance celui de la justice; s'ils élevèrent trop haut leur autorité, ils la justifièrent en quelque sorte aux yeux de la nation par de grands exploits, par de grands services, en substituant peu à peu les lois romaines, appelées par Cicéron *la raison écrite*, aux coutumes bizarres et capricieuses des seigneurs; en protégeant les lettres et les sciences, en établissant de grands et d'équitables tribunaux, et en délivrant progressivement leurs peuples de la tyrannie féodale, de sorte que l'intérêt de leur autorité put longtemps être confondu dans l'opinion publique avec l'intérêt national. » — « De plus, par un heureux et rare effet du sort, dans cette longue succession de princes, on n'en compte presque aucun dont les défauts n'aient été plus ou moins compensés par quelques qualités bonnes ou brillantes. Cette observation, loin d'être sortie de l'esprit d'un écrivain courtisan, a été faite par leur plus grand adversaire, par Napoléon : *c'est l'unique exemple*, disait-il, *d'une si longue dynastie qui ait produit tant de braves guerriers, de rois sages et de princes plus ou moins habiles.* »

1825.

Nouvel Almanach des gourmands, par A. B. de Périgord [1].

Recherches dignes d'un corps académique, rap-

[1] Vol. in-18, avec une jolie gravure et une carte gastronomique de la France. Paris, 1825.

Digitized by Google

prochements ingénieux, allusions piquantes, anecdotes bien amenées, fine ironie, gaieté franche et toujours du meilleur ton, style agréable, bien que parfois un peu négligé, tout contribue à faire de ce petit volume un ouvrage charmant. On ne se borne pas à le parcourir, on le suit pas à pas avec un plaisir soutenu, depuis le prospectus jusqu'à la table des matières. La *charte gourmande* est la seule partie faible du livre, mais que sont 8 pages médiocres à côté de 250 pages toutes des plus spirituelles? M. Grimod de la Reynière court grand risque de se voir éclipser par son successeur, M. A. B. de Périgord, qui pourrait bien, dans cette circonstance, avoir pris un nom de guerre[1], assurément choisi le mieux du monde puisqu'il nous rappelle la terre natale de ces délicieuses truffes, véritables pivots de la science gastronomique. Le chapitre sur *l'accord de la gourmandise et du système représentatif* est un excellent commentaire de la jolie dédicace au ventre. Il nous remet en mémoire ces deux vers de Casimir Delavigne :

Tout s'arrange en dinant dans le siècle où nous sommes,
Et c'est par les dîners qu'on gouverne les hommes.

« Celui, prétend notre auteur, qui osera remonter à la source des choses, trouvera difficilement un acte public, une loi, une mesure quelconque, dont un bon dîner n'ait été le préliminaire. La route que la loi parcourt, depuis son origine et sa formation successive jusqu'à sa promulgation, est, pour ainsi dire, arrosée de champagne, bordée de pâtés de foies gras et de dindes aux truffes; en considérant de bonne foi l'influence immédiate que cent mets délicieux ont exercée sur chaque portion des lois, on arrivera à cette conclusion inévitable, que ces mets sont en effet les premiers, les plus éloquents et presque les seuls législateurs. » En parlant du café Desmares, « il est renommé, dit-il, comme une des meilleures maisons nutritives de Paris. Plus d'un député ventru nous a même assuré qu'il préférait la cuisine de ce café à celle de M. de Villèle. Que le ministre y prenne garde, M Desmares, avec son cuisinier, pourrait s'il se jetait dans une opinion, entraver la marche de tout un budget. » Et plus loin il ajoute, à propos du magasin de comestibles de Chevet, au Palais-Royal : « C'est un centre où viennent aboutir les productions gastronomiques de la France et de l'étranger. M. Chevet est à la tête d'un ministère. Il a ses courriers, ses chargés d'affaires, ses ambassadeurs. Son magasin et un thermomètre politique. Dans les moments de crise, à l'époque des élections, la veille du vote d'une loi, M. Chevet est presque dans le secret de l'État. Les commandes arrivent en hâte, et les comestibles sont alors comme l'huile qui facilite le mouvement des rouages, sa boutique rend plus d'un service, et c'est une justice de l'avoir nommé marchand de comestibles du roi. »

M. de Périgord se livre aussi parfois aux mouvements oratoires, lorsque l'occasion s'en présente. Se plaint-il que, sur certaines tables, quand le dîner doit être suivi d'un bal, on sert de grosses pièces, dont les convives n'ont que la vue, parce qu'elles sont destinées à rester en réserve pour la nuit? il s'écrie dans son juste courroux : « Eh! pourquoi les servir au dîner? quelle est cette misérable ostentation, qui veut qu'un même plat fasse deux fois son effet, qui donne et retient en même temps? Tu le gardes pour souper? Eh! malheureux! sais-tu si mes habitudes, si mon estomac me permettront d'y toucher alors?... Ton économique magnificence m'a condamné au supplice de Tantale; et tu veux que je te pardonne! Non, tu ne fus jamais digne de traiter un gourmand tel que moi. » *Le Café, le Voyage dans une cave, le Verre d'eau sucrée*, la dissertation sur *le classique et le romantique appliqués à la cuisine*, et l'anecdote des *Culottes de mouton* me paraissent des morceaux achevés. Plus d'un avocat trouverait, au besoin, dans le *Procès entre la barde et le lardon*, le modèle d'une méthode, d'une précision et d'une clarté que les plaidories de nos modernes Cicérons nous laissent trop souvent désirer. Mon amour-propre, comme Belge, souffre un peu, je l'avoue, de ne voir figurer qu'en troisième ligne nos cuisinières flamandes. Le grand prêtre de Comus ne les place qu'à la suite des Picardes et des Orléanaises. Je ne suis guère moins scandalisé de ce qu'il dit de notre ancienne amie *la Cuisinière bourgeoise*. A l'en croire : « C'est une vieille radoteuse; on ne la connaît plus que chez quelques hobereaux de campagne qui n'ont pas quitté leur manoir depuis trente ans, et qui détestent les recueils précédemment nommés (*l'Art du cuisinier*, etc.) comme atteints et infectés de philosophisme. *La Cuisinière bourgeoise* est la *Quotidienne* de la cuisine. » Cet arrêt n'est-il pas bien sévère? Je le crois entaché quelque peu d'*ultra-libéralisme*. Par le temps qui court, il s'en glisse partout; un titre antiféodal aurait dû néanmoins désarmer le critique.

Voici quelques passages extraits de ses aphorismes gourmands : « Un bon roi n'a jamais fait une loi somptuaire. Les tyrans seuls s'arrogent un droit de vie et de mort sur l'estomac de leurs sujets.

[1] L'ouvrage est d'Horace Raisson et de Léon Thiessé.

Digitized by Google

« — L'horrible Charles IX fit, en 1563, une loi qui defendait de servir à un festin plus de trois services, entrée, rôti et dessert. Il poussa la barbarie jusqu'à défendre, sous peine de deux cents livres d'amende, de servir au même repas de la viande et du poisson. Charles VI, par un édit de 1420, défendit de servir à un repas plus de deux plats indépendamment du potage. Charles VI est mort fou. Le diadème des rois a une origine respectable et bachique à la fois. Les convives, chez les anciens, se serraient fortement la tête d'une bandelette pour prévenir les effets des vapeurs qui montent au cerveau. Comme les rois étaient toujours à table, on s'habitua à voir leur front paré de la bandelette des festins, qui bientôt devint l'insigne de la puissance comme celui du plaisir. Chez les Romains, ces législateurs du monde, le jeûne était une peine infamante. Marcus-Marcellus, voulant punir d'une manière terrible les soldats qui s'étaient laissé vaincre à la bataille de Cannes, les mit au pain sec. »

Lecteurs, si vous n'avez pas encore préparé toutes vos étrennes, je vous recommande le *Nouvel Almanach des gourmands;* vous ne pouvez offrir à vos amis un présent qui leur plaise davantage.

Éléments de grammaire latine, par LHOMOND, avec la traduction hollandaise en regard [1].

Ce n'est jamais sans une espèce de charme qu'on revoit les livres de son enfance, et, bien que les *Éléments de la grammaire latine* de Lhomond ne soient pas, de leur nature, aussi gais que le *Nouvel Almanach des gourmands*, je viens de les relire d'un bout à l'autre. Je n'insisterai pas sur le mérite incontestable de cet ouvrage, sous le triple rapport de la méthode, de la précision et de la clarté. Je connais force gens qui ne se croient nullement dispensés d'un commentaire pour prouver que deux et deux font quatre, mais je ne me pique point d'une aussi brillante fécondité de phrases et de paroles. Je me bornerai donc à dire que M. Pinnoy, réfléchissant qu'il faut enseigner aujourd'hui le latin par ce qu'on appelle la langue nationale, et considérant Lhomond comme le meilleur guide, pour l'instruction de la jeunesse dans nos écoles, a cru devoir le revêtir d'un fort oli costume hollandais; plusieurs bons juges m'affirment que le professeur parisien n'a rien perdu sous ce travestissement, je veux le croire; au surplus, les doctes en jugeront : les deux textes se trouvent en regard dans l'édition que je me fais un plaisir d'annoncer comme une entreprise de librairie éminemment utile par le temps qui court.

Manuscrit de mil huit cent treize, contenant le précis des événements de cette année, pour servir à l'histoire de l'empereur Napoléon, par le baron FAIN, secrétaire du cabinet à cette époque; avec cette épigraphe, tirée du *Mémorial de Sainte-Hélène* [2] :

> Les Français se sont pris eux-mêmes d'une belle passion pour discréditer leur gloire.

Le *Manuscrit de* 1814 a fait époque dans la littérature; jamais on n'avait écrit l'histoire d'une manière plus attachante. M. le baron Fain s'est placé, dès ce premier pas, au rang de nos meilleurs écrivains. Le *Manuscrit de* 1813 est un nouveau témoignage de l'originalité de son talent. L'auteur, par des formes dramatiques toujours amenées avec goût, non moins que par la magie d'un style naturel, brillant et rapide, peint tout ce qu'il raconte... Il nous rend, pour ainsi dire, témoins des événements qu'il retrace; nous voyons agir ses personnages, nous devenons, en quelque sorte, les confidents de leurs pensées les plus secrètes. Pour rendre ses phrases pittoresques, pour produire de l'effet, il se garde bien de dénaturer la langue; il se contente du français de Fénelon, de Bossuet, de Montesquieu, de Voltaire. Jamais d'expressions néologiques, d'antithèses recherchées, de mots ambitieux. Ces ressources fort à la mode (et M. de Pradt pourrait nous en dire des nouvelles) donnent, un moment, la vogue, mais elles ne rendent point les succès durables.

Les chapitres sur la conspiration du général Malet, sur la retraite de l'armée française après le désastre de Moscou, sur le concordat de Fontainebleau, sur les préparatifs de la campagne de 1813 et sur la situation de l'empire, offrent des détails pleins d'intérêt. Je ne crois pas qu'il soit possible d'imaginer un plus magnifique tableau que celui de la victoire de Lutzen. Il y a là vingt pages admirables; nous ne pouvons résister au désir d'en transcrire une : « Le terrain était vivement disputé depuis deux heures. Notre centre fléchit, quelques bataillons se débandent; mais Napoléon se jette encore à la traverse : *Conscrits, quelle honte! c'était sur vous que j'avais fondé mes espérances; j'attendais tout de votre jeune courage, et vous fuyez !*, A sa voix cette valeureuse jeunesse est aussitôt ralliée; elle se reporte en avant. Le moment de crise qui décide du gain ou de la

[1] Vol. in-8°, Louvain, 1825.

[2] Deux vol. in-8°, avec carte et *fac-simile*, Bruxelles, 1824.

Digitized by Google

perte de la bataille est arrivé; il n'y a plus un instant à perdre, l'empereur fait avancer les seize bataillons de la jeune garde, commandés par le général Dumoustier, et il ordonne au duc de Trévise de les conduire sur le village, d'y marcher tête baissée, de reprendre Kaya, et de faire main-basse sur tout ce qui s'y trouve. — L'empereur fait ranger en deuxième ligne les six bataillons de vieille garde du général Roguet. — Pour rendre l'attaque irrésistible, il ordonne à son aide de camp le général Drouot de réunir une batterie de quatre-vingts pièces, et de la placer en écharpe pour déborder le village par la droite. Un mouvement de cette importance n'est que l'affaire d'une parole; les généraux Drouot, Delauloy et Devaux l'exécutent en un clin d'œil. L'empereur est au milieu des pièces, que l'ennemi couvre de mitraille En même temps, la jeune garde s'est précipitée dans Kaya. Le duc de Trévise est à sa tête; mais il disparaît dans la mêlée: son cheval est tué sous lui. Le général Dumoustier tombe de même; tous deux, dégagés de leurs chevaux, se relèvent. Cette fois nos conscrits luttent contre les vétérans de l'armée prussienne; ils emportent le village, culbutent l'ennemi, et le poursuivent au pas de charge. Enfin cette masse de feu, de poussière et de fumée, qui est restée si longtemps immobile sur le même point de la plaine, a pris son cours et repasse à travers les villages d'où elle est venue. Le canon, qui s'éloigne avec elle, atteste que de tous côtés l'ennemi est en retraite. — Des courriers s'élancent alors du champ de bataille, et vont porter à Paris, dans toute l'Europe, et jusqu'à Constantinople, la nouvelle que l'empereur Napoléon a ressaisi la victoire. »

Le retour des Français à Dresde fut un des résultats de la journée de Lutzen. « Les coteaux de Dresde, dit M. Fain, s'offrent à nos regards; le printemps y dévoloppe en ce moment toute sa magnificence; mais sur ce riant amphithéâtre les baïonnettes resplendissent de toutes parts. Au fond de la ville règnent l'inquiétude et la consternation. Une noire colonne de fumée qni s'élève de son sein signale l'incendie des ponts, et l'on entend encore le canon qui gronde, tandis que toutes les cloches des églises célèbrent l'arrivée du nouveau vainqueur. — A quelque distance des barrières, l'empereur trouve une députation de la municipalité de Dresde: « Vous mériteriez, leur dit-il, que je vous traitasse en pays conquis. Je sais tout ce que vous avez fait pendant que les alliés occupaient votre ville; j'ai l'état des volontaires que vous avez habillés, équipés et armés contre moi avec une générosité qui a étonné l'ennemi lui-même. Je sais quelles insultes vous avez prodiguées à la France, et combien d'indignes libelles vous avez à cacher ou à brûler aujourd'hui. Je n'ignore pas à quels transports hostiles vous vous êtes livrés lorsque l'empereur Alexandre et le roi de Prusse sont entrés dans vos murs. Vos maisons nous présentent les débris de vos guirlandes, et nous voyons encore sur le pavé le fumier des fleurs que vos jeunes filles ont semées sous les pas des monarques. Cependant je veux tout pardonner. Bénissez votre roi, car il est votre sauveur. Qu'une députation d'entre vous aille le prier de vous rendre sa présence. Je ne pardonne que pour l'amour de lui. Aussi bien vous êtes déjà assez punis! Vous venez d'être administrés par le baron de Stein, au nom de Kutusoff, et vous savez maintenant à quoi vous en tenir sur les beaux sentiments des alliés. Je ne vous demande, pour mes troupes, que ce que vous avez fait pour les Russes et pour les Prussiens. Je veillerai même à ce que la guerre vous cause le moins de maux qu'il sera possible, et je commence par vous donner un gage de ma clémence. C'est le général Durosnel, mon aide de camp, qui sera votre gouverneur. Le roi lui-même le choisirait pour vous. »

L'empereur Napoléon se flattait de l'espoir de rendre la paix à l'Europe, mais on le force à vaincre de nouveau, sur les champs de Bautzen et de Wurtchen. La mort du grand maréchal Duroc est rendue avec une teinte mélancolique qui pénètre l'âme. « Vers le soir l'ennemi tire encore trois coups de canon, et l'un des boulets vient frapper un arbre près de l'empereur. Parvenu sur le plateau qui domine le ravin, Napoléon se retourne pour demander sa lunette, et ne voit plus que le duc de Vicence qui l'ait suivi. Le duc Charles de Plaisance accourt bientôt après; il est pâle et dit un mot à l'oreille du grand écuyer. L'empereur demande ce que c'est. Le duc de Plaisance a peine à parler; il finit par dire que le grand maréchal vient d'être tué! *Duroc!* s'écrie l'empereur, *cela n'est pas possible, il était tout à l'heure auprès de moi!* Le page arrive avec la lunette, les aides de camp surviennent et la nouvelle est confirmée. Le boulet qui a frappé l'arbre a ricoché d'abord sur le général Kirgener, ensuite sur le duc de Frioul; Kirgener a été tué roide, Duroc n'est pas encore mort. Les docteurs Larrey Yvan, et tout ce qui se trouve là d'officiers de santé sont accourus! Mais les efforts de l'art sont impuissants. Le boulet a déchiré les entrailles! On vient de transporter le mourant dans une des premières maisons de Makersdorf. — Sur ces entrefaites, le colonel Gourgaud étant venu annoncer de la part du maréchal Ney, que l'ennemi ne présentait plus qu'une faible arrière-garde, l'empe-

Digitized by Google

reur se porte machinalement à la suite de ses troupes, et reste encore près d'une demi-heure à observer le mouvement qui s'opère au delà du village. — Cependant il a ordonné que la garde s'arrêtât : on a fait dresser les tentes du quartier général dans un champ sur la droite de la route, avant de descendre à Makersdorf. Enfin l'empereur revient de ce côté, il rentre dans le carré de la garde, et y passe le reste de la soirée sur un tabouret devant sa tente, les mains jointes et la tête baissée, gardant le plus morne silence. Le général Drouot fait demander des ordres pour l'artillerie. *A demain tout*, est la seule réponse qui s'échappe de ce cœur oppressé. — Les maréchaux et les principaux officiers de l'armée et de la maison impériale se tiennent à quelque distance dans l'attitude de la douleur. Toute l'armée prend la part la plus vive aux peines qui absorbent en ce moment les pensées de l'empereur. La garde a les yeux tristement fixés sur lui : *Pauvre homme!* disent les vieux grenadiers, *il a perdu un de ses enfants!* — A la nuit close, quand toute l'armée a pris position, l'empereur sort du camp, accompagné seulement du prince de Neuchâtel, du duc de Vicence et du docteur Yvan. Il veut voir Duroc et l'embrasser une dernière fois. Cette scène a été déchirante. »

Cependant des négociations sont entamées par l'entremise de l'Autriche. L'auteur nous donne, sur cette époque, jusqu'ici méconnue ou défigurée, de l'histoire de Napoléon, des faits infiniment curieux, et qu'il a soin d'appuyer de pièces justificatives. On avait accusé, de toutes parts, le héros français de vouloir perpétuer la guerre, tandis qu'il fit preuve de la plus grande modération et de la plus incontestable loyauté; mais sa perte était jurée; et, dans cette circonstance, on ne rougit point d'employer, d'épuiser toutes les ressources de la ruse, de la perfidie et de la mauvaise foi; tout fut mis en œuvre, même les moyens révolutionnaires de 93, pour soulever les peuples de l'Allemagne; on n'hésita plus à violer les engagements les plus sacrés; on cessa de respecter les capitulations, le droit des gens disparut... Les efforts du grand capitaine contre ce déchaînement général, sa noble et généreuse conduite envers la Saxe, sa touchante séparation du vertueux monarque, son inébranlable allié, lorsque, après des prodiges de valeur, le génie, déconcerté par la trahison, fut contraint de céder au nombre et de se replier jusqu'au Rhin en passant sur le corps à l'armée bavaroise qui venait de changer ses bannières, ce sont là des scènes tracées avec le pinceau d'un grand maître. Nous ne pourrions en donner qu'une idée imparfaite, et l'espace nous manque; mais nous engageons nos lecteurs à se procurer cet ouvrage si remarquable à tous égards; les citations que fait M. Fain sont de nature à désoler plus d'un amour-propre : sa malice, pour se couvrir des formes de la bonhomie, n'en est que plus piquante. Elle porte d'ailleurs le cachet, non de l'homme malveillant, mais de l'honnête homme qui veut enfin que justice se fasse.

Dictionnaire du droit civil, commercial, criminel et de procédure, ou Glossaire général des termes employés dans le langage particulier des lois, etc.; par M. Crivelli, avocat à la cour royale de Paris, avec cette épigraphe, tirée de Quintilien [1] :

Quid enim tam necessarium, quam recta locutio?...

De tous les ouvrages qu'on puisse offrir au public, un dictionnaire bien fait (ce qui n'est pas très-commun) est peut-être le plus utile. S'il ne suppose pas un grand effort de conception, s'il dispense du plan, et même, jusqu'à certain point de la méthode, en y substituant la modeste marche alphabétique, il exige des principes positifs, des connaissances étendues, de la sagacité, de la concision, un style clair et précis. M. Crivelli vient de donner des preuves incontestables de la réunion de ces qualités, et son livre occupera sans doute une place dans la bibliothèque de tout homme jaloux de connaître la juste valeur de ces expressions bizarres, de ces mots techniques si souvent dénaturés par les suppôts de la chicane; c'est en quelque sorte la clef de l'inintelligible grimoire du barreau.

Mémoires de madame du Hausset, femme de chambre de madame de Pompadour [2].

Une femme bien née, qui consent à prendre place dans la domesticité de la maîtresse de Louis XV, de madame de Pompadour, ne donne pas une haute idée de l'élévation de ses sentiments... Ce n'est donc pas la noblesse des pensées qu'il faut chercher dans ce livre, écrit d'ailleurs de la manière la plus triviale, mais il porte partout l'empreinte de la vérité; si l'on y remarque des erreurs, on sent qu'elles ne sont pas incompatibles avec la bonne foi. Veut-on connaître toute la turpitude du règne de Louis XV? veut-on se mettre à même d'apprécier la honteuse dégrada-

[1] Vol. in-8° de 816 pages, sur beau papier, Paris, 1825.

[2] Vol. in-12 et in-18, Bruxelles, 1825.

Digitized by Google

tion dans laquelle était tombé le vainqueur de Fontenoi? qu'on lise les mémoires de madame du Hausset!... Que de scènes dégoûtantes! que de viles intrigues! que de manéges infâmes! Cette lecture dessèche le cœur; elle porte au mépris de l'espèce humaine, elle provoque la misanthropie. Je me suis fait, en quelque sorte, violence pour ne pas rejeter le volume dès les premières pages. Il est facile de concevoir combien la bassesse des courtisans et l'avilissement du trône ont dû préparer les esprits à la révolution... Elle était peut-être nécessaire pour retremper les âmes, mais il est déplorable qu'un monarque vertueux, tel que Louis XVI, secondé par deux ministres comme Turgot et Malesherbes, n'ait pas su l'opérer; par malheur, il manquait à ce prince la fermeté sans laquelle les autres vertus sont presque toujours nulles chez les rois.

Si la Providence avait fait naître Joseph II à Versailles et Louis XVI à Vienne, vraisemblablement la fin du XVIIIe siècle se serait écoulée sans les violentes secousses dont nous avons été les témoins et les victimes. Quoi qu'il en soit, laissons là des regrets superflus; revenons à l'ouvrage que nous avons sous les yeux. Les anecdotes y sont nombreuses, mais il en est peu qui soient de nature à pouvoir figurer ici. Le célèbre chef des économistes, le docteur Quesnay, qu'affectionnait madame de Pompadour, est, pour ainsi dire, le seul personnage qui n'entraîne pas le scandale à sa suite; nous en citerons un trait. Le bon docteur, quoique très-honnête homme, aimait beaucoup l'argent. « J'ai fait un drôle de rêve cette nuit, dit-il un jour; j'étais dans le pays des anciens Germains; ma maison était vaste, et j'avais des tas de blé, des bestiaux, des chevaux en grand nombre, et de grands tonneaux pleins de cervoise; mais je souffrais d'un rhumatisme, et ne savais comment faire pour aller, à cinquante lieues de là, à une fontaine dont l'eau me guérirait; il fallait passer chez un peuple étranger. Un enchanteur parut, et me dit : « Je suis touché de ton em- « barras; tiens, voilà un petit paquet de poudre « de *perlimpinpin* : tous ceux à qui tu en donne- « ras te logeront, te nourriront, et te feront toutes « sortes de politesses. » Je pris la poudre, et je le remerciai bien. Cette poudre, c'était de l'argent. De tous ceux qui viennent à la cour, quel est celui qui fait le plus d'effet? c'est M. Pâris de Montmartel, qui y paraît quatre ou cinq fois l'an. Pourquoi est-il si considéré? parce qu'il a des coffres pleins de poudre de *perlimpinpin*. » Il tira quelques louis de sa poche. —« Tout ce qui existe est renfermé dans ces petites pièces qui peuvent vous conduire commodément au bout du monde. Tous les hommes obéissent à ceux qui ont cette poudre, et s'empressent de les servir. C'est mépriser le bonheur, la liberté, les jouissances de tout genre, que mépriser l'argent. »

Sous Louis XIV on tenait plus à la gloire... Ne verrons-nous jamais l'heureux temps rêvé par les philosophes, le temps où la vertu sera le meilleur titre à la considération publique?

Manuel des étudiants en droit et des jeunes avocats, par M. Dupin, avocat et docteur en droit à l'université de Paris [1].

Un des hommes les plus distingués du barreau français, M. Dupin, a publié, sur l'importante science du droit, divers opuscules qui sont devenus classiques dès leur naissance. Sa *Bibliothèque choisie à l'usage des jeunes avocats*, ses *Réflexions sur l'enseignement et l'étude des lois*, son *Précis historique du droit romain*, depuis Romulus jusqu'à nos jours, ses *Prolegomena juris*, ses *Aphorismes de Bacon, suivis d'un discours* DE OFFICIO JUDICIS, et sa *Jurisprudence des arrêts* viennent d'être réunis en un seul volume in-18 de 546 pages sous le titre de *Manuel des étudiants en droit*. A la *Bibliothèque choisie* l'éditeur belge a joint un supplément pour les livres de droit encore en usage ou de quelque utilité dans le royaume des Pays-Bas.

Jamais la librairie ne s'était, je crois, montrée aussi consciencieuse; jamais elle n'avait renfermé plus de choses en moins de pages et ne les avait données à semblable rabais. M. Dupin est un excellent guide pour la jeunesse; puisse-t-elle prendre exemple de son style presque toujours clair, précis et laconique!... Cette utile révolution dans l'éloquence judiciaire, en abrégeant la besogne du juge, accélérerait singulièrement la marche des procès; elle diminuerait beaucoup la longue et pénible attente des plaideurs. Ce n'est pas du reste qu'on ne doive reprocher à M. Dupin quelques traces de mauvais goût, telles, par exemple, que, dans la phrase suivante du *Précis historique*, les mots imprimés en lettres italiques : « Ainsi le sénat (sous Tibère) n'était pour le prince qu'un bouclier dont il se couvrait dans les occasions difficiles contre les traits de la haine publique; et les sénateurs eux-mêmes, au lieu d'être les défenseurs et les soutiens de la constitution romaine, n'étaient que les *proditeurs* du peuple, et les lâches adulateurs d'un tyran soupçonneux, qui semblait ne leur laisser porter encore la pourpre que *pour*

[1] Vol. in-18, Bruxelles.

Digitized by Google

faire ressortir davantage la pâleur de leurs visages; » mais ces défauts, qu'il ne nous est pas permis de passer sous silence, sont très-rares; on peut dire, en général, qu'au talent de bien concevoir un livre, M. Dupin joint le talent non moins essentiel de l'écrire avec élégance et correction.

Histoire de Napoléon et de la grande armée, par M. le général comte DE SÉGUR [1].

Les événements dont se composent ces deux volumes présentent un affreux tableau des vicissitudes humaines. Nous n'entreprendrons pas de les retracer ici; chacun de nous en a conservé le pénible souvenir. Si l'on jugeait l'ouvrage de M. le comte de Ségur sur les premiers chapitres, on le jugerait peu favorablement : des prétentions à la profondeur, des subtilités métaphysiques, des contradictions évidentes, de fastidieuses redites, des reproches démentis par les faits, un style obscur, inégal, entortillé, tendu; voilà ce qui d'abord m'a frappé. Les discours que l'auteur met dans la bouche des adversaires de l'expédition en Russie rappellent un peu les harangues de Tive-Live : ils peuvent être vrais, mais on a quelque peine à les trouver vraisemblable. Lorsque, débarrassé de la politique, M. de Ségur ne s'occupe plus que de combats et de mouvements militaires, sa marche devient plus libre, il cherche en lui-même ses ressources, et les défauts dont je viens de parler ne se montrent plus que par intervalles. L'on reconnaît alors l'écrivain digne du beau nom qu'il porte : sa plume se transforme en pinceau; son coloris a de la chaleur, de l'énergie, de la souplesse et de l'élégance. C'est dommage qu'il ne se contente pas toujours de son esprit, c'est dommage qu'il recherche trop les faux ornements, de là sans doute ces phrases que le bon goût désavoue : « Il fallait une trop grande âme pour un aussi grand corps » (à propos de l'âme du chef et du corps d'armée). — « Mais le temps n'avait point été appelé à son conseil; il parut s'en venger. L'hiver, etc. » — « Au milieu de cette nature ingrate, les soldats se dénaturèrent; ils crurent que leurs souffrances les autorisaient à faire souffrir. » Je voudrais aussi faire disparaître les expressions néologiques, telles que *intenable*, par exemple; au surplus une sorte d'élan chevaleresque, une certaine franchise militaire perce à travers tout cela; l'on aime à voir l'homme se peindre dans ses récits; la bonne foi de M. de Ségur ne paraîtra suspecte à personne, mais son âme offre quelque chose de tendre et, si je puis m'exprimer ainsi, cette teinte romanesque qui devait peu le disposer à rendre une justice complète au chef de la grande armée; souvent on s'aperçoit qu'il cède à l'influence de la mauvaise humeur. Lui-même en fait l'aveu. « Au reste, dit-il, à huit cents lieues de la patrie, après tant de fatigues et de sacrifices, à l'instant où l'on voit la victoire s'échapper, et commencer un avenir effrayant, on devient naturellement sévère, et l'on souffre trop pour être entièrement juste. »

Le brave général Gourgaud se propose aussi de publier des mémoires sur la campagne de Russie; M. Fain, de son côté, prépare un *Manuscrit de 1812*... Le public sera bientôt à même de comparer entre eux ces importants matériaux historiques; pour lors, on pourra porter un jugement équitable sur les hommes et sur les choses. M. de Ségur parle du prince Eugène, le Bayard du XIXe siècle, comme en parlent tous ses anciens compagnons d'armes; il jette aussi beaucoup d'intérêt sur la bravoure aventureuse de Murat, sur Davoust, Ney, le duc de Vicence et la plupart des généraux. Nous citerons la demi-page consacrée à Gudin. « Au passage du pont mal rétabli de la Kolowdnia, le général Gudin, dont la valeur réglée n'aimait à affronter que les dangers utiles, et qui d'ailleurs était peu confiant à cheval, en était descendu pour franchir le ruisseau, et dans le même moment un boulet, en rasant la terre, lui avait brisé les deux jambes. Quand la nouvelle de ce malheur parvint chez l'empereur, elle y suspendit tout, discours et actions. Chacun s'arrêta consterné : la victoire de Valontina ne parut plus un succès. Gudin, transporté à Smolensk, y reçut les soins de l'empereur; ils furent inutiles; il périt. Ses restes furent enterrés dans la citadelle de la ville, qu'ils honorent. Digne tombeau de cet homme de guerre, bon citoyen, bon époux, bon père, général intrépide, juste et doux, et à la fois probe et habile : rare assemblage, dans un siècle où, trop souvent, les hommes de bonnes mœurs sont inhabiles, et les habiles sans mœurs. »

Voici de quelle manière notre historien retrace l'effet que produisit sur l'armée française la vue du Borysthène : « L'empereur franchit en un jour l'intervalle montueux et boisé qui sépare la Dunà du Borysthène; ce fut devant Rassasna qu'il traversa ce fleuve. Sa distance de notre patrie, jusqu'à l'antiquité de son nom, tout en lui excitait notre curiosité; pour la première fois, les eaux de ce fleuve moscovite allaient porter une armée française et réfléchir nos armes victorieuses. Les Romains ne l'avaient connu que par leurs défaites; c'était sur ces mêmes flots que descendaient

[1] Deux vol. in-8°, Bruxelles.

Digitized by Google

les sauvages du Nord, les enfants d'Odin et de Rurick, pour aller piller Constantinople. Longtemps avant de l'apercevoir, nos regards le cherchèrent avec une ambitieuse impatience; nous rencontrâmes une rivière étroite et encaissée entre des bords boisés et incultes : c'était le Borysthène qui se présentait à nos yeux avec cette humble apparence. Toutes nos orgueilleuses pensées s'abaissèrent à cet aspect, et bientôt elles s'évanouirent devant la nécessité de pourvoir à nos premiers besoins. »

J'avais noté successivement les traits et les anecdotes remarquables, mais en trop grand nombre pour qu'ils puissent trouver place dans cette analyse. Cependant je vais transcrire les touchants détails sur la mort du général Delzons : « Après avoir franchi la Louja sur un pont étroit, la grande route de Kalougha entre dans Malo-Iaroslavetz, en suivant le fond d'un ravin qui monte dans la ville. Les Russes remplissaient en masse ce chemin creux : Delzons et ses Français s'y enfoncent tête baissée; les Russes rompus sont renversés; ils cèdent, et bientôt nos baïonnettes brillent sur les hauteurs. Delzons, se croyant sûr de la victoire, l'annonça. Il n'avait plus qu'une enceinte de bâtiments à envahir, mais ses soldats hésitèrent. Lui s'avança, et il les encourageait du geste, de la voix et de son exemple, quand une balle le frappa au front et l'étendit par terre. On vit alors son frère se jeter sur lui, le couvrir de son corps, le serrer dans ses bras, et vouloir l'arracher du feu et de la mêlée ; mais une seconde balle l'atteignit lui-même, et tous deux expirèrent ensemble. »

Une lecture attentive de ce livre recommandable à beaucoup d'égards, et qui doit gagner infiniment encore dans les éditions subséquentes, donnera, de Napoléon considéré sous le double rapport du génie et du caractère, l'idée, non d'un être parfait sans doute, mais d'un héros en qui les grandes qualités n'étaient obscurcies que par de légères taches. L'auteur, quoiqu'il ne le traite pas toujours avec bienveillance, cède néanmoins à l'empire de la vérité. Nous met-il sous les yeux une délibération afin de savoir si l'on dépassera Vitepsk pour marcher sur Moscou, « Berthier, Lobau, Caulaincourt, Duroc et Daru combattent, dit-il, les projets de l'empereur. Ce prince les écoutait doucement; plus souvent il les interrompait par des raisonnements subtils : posant la question suivant ses désirs, ou la déplaçant, quand elle devenait trop pressante; mais, quelque fâcheuses que fussent les vérités qu'il eut à entendre, il les écouta patiemment et y répondit de même. Dans toute cette discussion, ses paroles, ses manières, tous ses mouvements furent remarquables par une facilité, une simplicité, une bonhomie, qu'au reste il avait presque constamment dans son intérieur; ce qui explique pourquoi, malgré tant de malheurs, il est encore aimé par ceux qui ont vécu dans son intimité. »

Napoléon et la grande armée de Russie, ou examen critique de l'ouvrage de M. le comte Ph. de Ségur, par le général Gourgaud, ancien premier officier d'ordonnance et aide de camp de l'empereur Napoléon, avec cette épigraphe [1] :

Rendez à César ce qui est à César.

En rendant compte de l'*Histoire de Napoléon et de la grande armée, par M. le général comte de Ségur*, nous n'avons dissimulé ni les qualités brillantes ni les nombreux défauts de cet ouvrage romanesque dont le succès inouï ne prouve pas moins peut-être les progrès du mauvais goût sous l'influence de l'école romantique que l'habileté de l'auteur à flatter les divers partis. Nous avions dit un mot des contradictions qui nous avaient frappé, surtout dans les premiers chapitres; mais aujourd'hui M. le général Gourgaud, avec un ton de franchise militaire auquel s'associent d'une manière assez piquante l'ironie et le persiflage, bien que les formes n'en soient pas toujours assez variées, vient mettre au grand jour les innombrables erreurs de ce livre qu'un homme de beaucoup d'esprit appelait fort plaisamment le *procès-verbal des caquets du quartier général*.

Qu'un ancien aide de camp de l'empereur Napoléon s'impose la tâche de rectifier des faits présentés sous un jour défavorable au maître qu'il a généreusement suivi jusque sur le rocher d'exil, je ne vois rien là que de très-honorable. « Officier d'ordonnance de l'empereur pendant la campagne de 1812, les ordres que nous avons transmis, dit-il, les discussions auxquelles nous avons assisté, nous ont laissé de grands souvenirs; mais c'est surtout à Sainte-Hélène que nous avons été à même d'amasser des documents historiques. Là, nous avons vécu trois ans dans le passé; là, nous avons pu recueillir dans les conversations du grand homme, qui nous avait admis dans son intimité, des renseignements précieux. Ces considérations, mais plus encore notre admiration pour l'empereur, nous ont fait un devoir d'entreprendre ce travail. Il faut bien, quand un détracteur compte sur le silence du tombeau, qu'une voix au moins, quelque faible qu'elle soit, fasse entendre les accents de la vérité. »

Quoi qu'il en soit, le général Gourgaud se

[1] Vol. in-8°, Bruxelles, 1825.

Digitized by Google

serait-il écarté des convenances ? je ne le crois pas; j'avouerai néanmoins que rarement il a recours aux précautions oratoires pour ménager l'amour-propre de son adversaire. Le passage suivant mettra nos lecteurs à même d'en juger :

« Sans doute il serait injuste d'exiger de M. de Ségur, sous le rapport militaire, ce qu'il n'a pas mis dans son livre. Il a bien le rang et le titre de général, mais où en aurait-il acquis l'expérience ? Tous ses grades, il les a reçus en remplissant des fonctions civiles, auxquelles l'usage du palais affectait des broderies et des épaulettes. D'abord adjoint aux adjudants du palais (le 6 octobre 1802), il est devenu maréchal des logis, lorsque ses fonctions ont été désignées par ce nouveau titre (le 24 septembre 1806); il n'en exerçait pas d'autres dans la campagne de Russie, et les partageait avec M. Ernest de Canonville, auditeur au conseil d'État. M. de Ségur, qui, de colonel des chevau-légers de la garde nationale parisienne, s'était trouvé maréchal de camp (le 22 février 1812), cessa, il est vrai, à son retour de Russie, ses fonctions de maréchal des logis; mais il n'entra pas pour cela dans la carrière militaire active; il fut nommé gouverneur des pages, emploi civil qui n'avait encore de militaire que l'habit. S'il fut plus tard chargé d'organiser un régiment de gardes d'honneur, qui se formait à Tours, il dut à cette circonstance l'avantage de faire avec ce corps la campagne de 1814, et de pouvoir offrir la fidélité de ses gardes au prince de Bénévent (Talleyrand), lorsque l'empereur était encore à Fontainebleau. »

Ceci n'empêche cependant pas que M. de Ségur n'ait montré plus d'une fois de la bravoure sur le champ de bataille. Du reste, le général Gourgaud, par des faits positifs et presque toujours appuyés de pièces authentiques, ou par des raisonnements qui devraient porter la conviction dans l'esprit de tout le monde, si tout le monde cherchait à se convaincre, démontre combien l'historien de l'expédition en Russie mérite peu de confiance. Je conçois l'embarras de M. de Ségur pour repousser victorieusement une pareille attaque. Désespérant d'y parvenir avec sa plume, il a cru pouvoir prendre le parti de terminer cette affaire par un duel; mais des coups d'épée sont, pour le public éclairé, de fort mauvais arguments. Au surplus, le volume du général Gourgaud, fort de choses, sagement conçu, brillant de verve et d'originalité, comptera bientôt sans doute autant d'exemplaires en circulation que l'ouvrage dont il est devenu le correctif indispensable.

---

[1] Vol. in-8° de 200 pages.

Annotations critiques sur la doctrine de M. Toullier, dans son Traité du droit civil français, suivant l'ordre du code, par M. Spinnaël, avocat près la cour supérieure de justice à Bruxelles [1].

Première partie.

En faisant, du bel ouvrage de M. Toullier, considéré comme une des lumières du barreau moderne, l'objet d'une critique sage, d'une critique judicieuse, M. Spinnael vient de rendre un véritable service à la science du droit, car c'est contre les erreurs renfermées dans les livres classiques qu'il importe surtout de prémunir les jeunes gens... Il ne faut pas qu'ils puissent confondre avec l'or pur les matières d'alliage. M. Spinnael montre d'ailleurs un très-rare talent pour la discussion; ses principes sont, en général, bien posés et les conséquences qu'il en tire me paraissent toujours justes, toujours concluantes; on peut lui prédire un plein succès, et à ses libraires un débit considérable; néanmoins l'auteur n'est pas entièrement à l'abri du reproche de se créer parfois des fantômes pour les combattre.

Deuxième partie

Nous nous sommes empressés de rendre justice à M. Spinnael en parlant de ses premières *Annotations critiques* sur le *Traité du droit civil français suivant l'ordre du code*. Nous nous félicitons aujourd'hui de le voir poursuivre sa carrière. Il s'agit, dans cette seconde partie, de matières d'une haute importance, puisqu'il est question *des contrats ou des obligations conventionnelles*. L'ouvrage de M. Toullier est considéré comme classique, et c'est précisément pour cela qu'il importe d'en signaler les erreurs : M. Spinnael s'acquitte de ce soin avec une sagacité, avec une précision, avec une décence bien remarquable, et qui fait, de son livre, en quelque sorte un modèle de discussion. Les commentateurs, les dissertateurs sont, de leur nature, minutieux à l'excès; mais je me plais à reconnaître que le jeune et savant jurisconsulte, notre compatriote, mérite rarement ce reproche.

Théodora, ou la famille chrétienne, par Camille Paganel [2].

Une jeune fille, sauvée du sac de Lugdunum par le généreux Hildéric, chef des Gaulois, est conduite à Lutèce pour être élevée, sous le nom de Théodora, dans le collége des druidesses; elle conçoit un tendre penchant pour Léonce, qui sert

[2] Vol. in-12, Paris, 1825.

Digitized by Google

dans les légions romaines. Les étendards de Rome flottent sur la rive gauche de la Seine; Lutèce es menacée; les druides jurent de sacrifier à Teutatès le premier Romain qui sera surpris par eux; un combat, dans lequel Hildéric reçoit une blessure mortelle, ajoute encore à leur fureur. Léonce, saisi dans l'enceinte de la forêt sacrée, est chargé de fers. Le chef des druides, Tatius, exige qu'il soit immolé sur l'heure. Un vieillard se présente, c'est Probus, père du prisonnier, Probus qui jadis sauva la vie au monarque gaulois. Ce prince les remet en liberté; ils restent à l'écart dans la forêt, et parviennent à se procurer une entrevue avec Théodora qui se trouve être Valérie, fille de Probus et sœur de Léonce. Les deux Romains professent depuis longtemps la religion du Christ; la jeune druidesse se laisse dépouiller de la guirlande de chêne et reçoit l'eau du baptême des mains du vieillard. Les druides les surprennent; le père et le fils sont condamnés aux flammes sur le bûcher même qui doit consumer les restes d'Hildéric que la mort vient de ravir à son peuple; mais Théodora, ou plutôt Valerie, qu'on avait séparée de Probus et de Léonce, se fait jour à travers la foule; bientôt elle expire aux pieds de son père, car, dans son désespoir et pour se punir d'un amour criminel, elle a pris un breuvage empoisonné. Léonce veut se précipiter, la hache à la main, sur le chef des druides; Probus s'écrie : *Arrête, arrête, mon fils, épargne ce barbare.* La multitude s'attendrit à ce spectacle, et force le sanguinaire Tatius à suspendre le supplice des deux chrétiens. — Telle est l'analyse succincte de cette intéressante nouvelle que l'auteur termine de la manière suivante :

« On raconte que, longtemps après, des voyageurs égarés dans l'immense forêt qui environne Lutèce s'arrêtèrent aux bords d'une fontaine dont l'eau pure étancha leur soif. Près de là, s'élevait un tertre de gazon surmonté d'une croix à demi renversée, mais dont le temps avait respecté le bois rustique. Étonnés de rencontrer en cet endroit solitaire ce signe mystérieux et révéré, ils interrogèrent un vieillard qui, assis à l'entrée d'une grotte voisine, semblait méditer profondément. — Une vierge repose là, répondit-il en poussant un profond soupir; ce fut ma sœur, oui, ma sœur. Baptisée par mon père, à cette source limpide dont vous entendez le murmure, Dieu l'appela à lui le même jour, et nos mains pieuses l'ont déposée ici, sous la garde de la Providence. Depuis, mon père a cessé de vivre, en prodiguant tous ses soins aux habitants de Lugdunum, ses frères, que dévorait un fléau contagieux. Et moi, trop vieux pour servir encore ma patrie terrestre, je suis venu mourir en cette contrée, où l'on ne voit plus de druides : aujourd'hui Lutèce n'offre au Ciel que les fruits de la terre et les prémices des moissons. Adieu; si vous avez besoin de repos, voici ma retraite; appelez-moi, s'il vous faut un guide. — Il dit et s'éloigna. »

Ce passage suffira sans doute pour faire concevoir une idée avantageuse du style, qui joint au naturel la grâce, l'élégance et cet heureux secret de charmer presque constamment l'oreille. Ce n'est pas tout à fait de la même manière que s'expriment M. le vicomte d'Arlincourt et M. de Marchangy, mais il faut laisser à chacun son cachet. La peinture des mœurs gauloises et de curieux détails sur le culte de Teutatès ajoutent un nouveau prix à cette production qui, sous tous les rapports, mérite de recevoir du public un accueil distingué.

Encyclopédie portative, ou résumé universel des sciences, des lettres et des arts. — Résumé complet d'astronomie, par M. C. Bailly [1].

Jamais siècle n'a présenté, comme le nôtre, tant de moyens de s'instruire ou de paraître instruit à peu de frais... Ce ne sont qu'*éléments, répertoires, dictionnaires, résumés* de toutes les espèces et de tous les formats... Lorsque ces ouvrages sont bien faits, ce qui sans doute n'est pas très-commun, il est permis de les croire utiles; ils servent à propager le goût des sciences et des lettres, ils mettent sur la voie d'une étude plus approfondie et plus solide. Une *Encyclopédie portative*, en 80 volumes in-32, va, sous les auspices de l'éditeur, M. Bailly, sortir des presses de M. Marchand-Dubreuil, à Paris. Nous avons sous les yeux le premier volume ou *Résumé complet d'astronomie*, et cet échantillon permet d'augurer favorablement d'une entreprise que recommandent d'ailleurs les noms de Cuvier, de Ch. Dupin, de Gérando, de Jussieu, de Laya, de Letronne, de Quatremère, de Thénard, etc. Il ne s'agit pas ici de ces sociétés anonymes de savants et de gens de lettres, véritables jongleries bibliographiques dont le public, depuis longtemps, n'est plus la dupe, mais d'une véritable association d'hommes supérieurs nous offrant l'analyse et les résultats des connaissances auxquelles ils doivent une incontestable célébrité. Pour en revenir au *Traité de l'astronomie*, il nous a paru plein d'ordre et de méthode. Si les développements y manquent,

[1] Un vol. in-32, Paris. (L'ouvrage entier comprendra 80 volumes in-32, ornés de planches et de vignettes.)

Digitized by Google

les jalons de la science y sont bien posés, et le discours préliminaire, sous le titre d'*Introduction historique*, présente une lecture non moins agréable qu'instructive. La *Biographie des astronomes* pouvait être plus complète, mais c'eût été s'écarter du plan; on doit convenir du reste qu'aucun nom vraiment illustre ne s'y trouve omis. Le *Catalogue raisonné des meilleurs ouvrages écrits sur l'astronomie* est très-propre à faciliter les recherches... C'est une heureuse idée d'ajouter aux notions élémentaires, aux *masses* en quelque sorte de chaque science, l'indication des sources où l'on puisera les détails.

Encyclopédie portative.—Résumé complet de physique des corps pondérables, par MM. Bobinet et C. Bailly.

L'éloge que nous avons fait du *Résumé d'astronomie*, en rendant compte du premier volume de l'*Encyclopédie portative*, s'applique également au *Résumé complet de physique des corps pondérables :* on y reconnaît la même sagacité sous le rapport du choix des matières, le même ordre de classification, la même clarté de style. Ce livre sans doute ne formera pas un seul physicien, et telle n'est point non plus la prétention de l'auteur; mais il suffira pour donner aux gens du monde les notions générales dont ils ont besoin, et pour mettre sur la voie les personnes qui voudront ensuite chercher, dans d'autres ouvrages, les développements de la science.

Une exécution élégante forme le cachet distinctif de cette belle entreprise typographique, dont le succès ne nous semble pas pouvoir être incertain. On ne sait trop pourquoi l'éditeur n'a pas compris également dans cette seconde livraison le *Résumé de la physique des corps impondérables*.

Mémoires, lettres et pièces authentiques touchant la vie et la mort de S. A. R. Monseigneur Charles Ferdinand d'Artois, fils de France, duc de Berry, par M. le vicomte de Chateaubriand [1].

Il n'est pour l'homme d'honneur, quelles que soient ses opinions politiques, qu'une seule manière de juger l'assassinat du duc de Berry : c'est un crime horrible et dont toutes les circonstances concourent à frapper l'imagination du tableau le plus déchirant.

« Nuit d'épouvante et de plaisir ! s'écrie M. de Châteaubriand, nuit de vertus et de crimes ! lorsque le fils de France blessé avait été porté dans le cabinet de sa loge, le spectacle durait encore. D'un côté on entendait les sons de la musique, de l'autre les soupirs du prince expirant; un rideau séparait les folies du monde de la destruction d'un empire. Le prêtre qui apporta les saintes huiles traversa une troupe de masques. Soldat du Christ, armé pour ainsi dire de Dieu, il emporta d'assaut l'asile dont l'Église lui interdisait l'entrée, et vint, le crucifix à la main, délivrer un captif dans la prison de l'ennemi. »

L'héroïsme que montra le prince dans ses derniers moments donne, de son âme et de son caractère, une idée très-supérieure à celle qu'on s'en était faite. Cette mort, si déplorable et si touchante, n'aurait pu, sous tous les rapports, que concilier l'intérêt le plus vif à la cause des Bourbons, si la maladresse, l'égoïsme avide et le zèle inconsidéré des courtisans avaient permis de laisser un libre cours aux dispositions favorables du peuple et n'étaient venus fort mal à propos exalter les têtes en agitant des questions politiques dont il eût, sans doute, été beaucoup plus sage de ne s'occuper qu'après avoir rétabli cette confiance indispensable sous une monarchie constitutionnelle; cette confiance, sans laquelle il est impossible que les gouvernants et les gouvernés marchent au même but; mais je m'empresse de mettre fin à ces réflexions affligeantes pour ne considérer cette nouvelle production de M. de Chateaubriand que sous le point de vue littéraire. On y retrouve toute la magie de son rare talent pour retracer les scènes pathétiques; mais s'il cherche sans cesse à produire de l'effet, il n'y parvient pas toujours, et ses rapprochements ne sont pas tous également heureux. Lorsqu'il dit avec un bizarre enthousiasme au sujet des chevaux : « Créatures si nobles par elles-mêmes qu'elles ont donné leur nom aux classes de la société humaine les plus distinguées, les plus braves et les plus généreuses; » lorsque, après avoir parlé des *talents militaires* que le duc de Berry *déploya* pendant son exil à Alost, en 1815, il cite pour faits d'armes une parade ou bien une procession, il est difficile de ne pas s'écrier avec l'historien de l'ambassade à Varsovie : « Du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas. »

On ne lira, je pense, qu'avec un plaisir mêlé de surprise les lettres de madame la duchesse de Berry : elles annoncent non-seulement une âme aimante et douce, mais un esprit cultivé, cette grâce ingénue qui plaît à tout le monde et un degré de raison fort remarquable dans une princesse qui comptait à peine dix-sept ans.

Tous les arts se sont empressés de payer un

[1] Troisième édition, vol. in-8°, Bruxelles.

Digitized by Google

tribut à la mémoire du duc de Berry, et, parmi tant d'ouvrages plus ou moins remarquables que cette malheureuse circonstance a fait naître, on doit citer la musique composée par madame la comtesse de Peysac sur les stances de M. Désaugiers. Elle respire un charme de mélancolie dont rien n'approche; il n'existe peut-être, dans ce genre, aucun morceau d'un plus grand effet.

Petite Grammaire des enfants [1]. — *Histoire sainte mise à la portée des enfants* [2].

Un des hommes les plus versés dans la connaissance des intérêts commerciaux de son pays, un de nos plus éloquents orateurs [3], ne dédaigne point de consacrer ses loisirs à la rédaction d'excellents livres élémentaires. Déjà nous avons parlé de sa *Géographie*. Nous annonçons, aujourd'hui, l'*Histoire sainte* et la *Petite Grammaire des enfants*, qui se recommandent par un plan méthodique non moins que par un style clair, élégant et précis. Trois éditions épuisées attestent le succès de ces deux ouvrages, qui ne peuvent être trop répandus dans nos écoles. Le produit de la vente est destiné, par l'auteur, à multiplier les moyens d'instruction pour la classe indigente. Ceci n'a, je crois, besoin de commentaires ni d'éloges.

La France, l'émigration et les colons, par M. de Pradt, ancien archevêque de Malines [4].

L'astre littéraire de M. l'abbé de Pradt commençait à pâlir depuis quelques années; ses dernières productions avaient reçu du public un assez froid accueil; mais, habile à tirer parti des circonstances, il a senti combien la grande affaire des indemnités en faveur de l'émigration allait occuper toutes les têtes, il a fort judicieusement conçu le projet d'établir, sur la curiosité publique et sur les passions réveillées, un droit d'aubaine à son profit. Il était sans doute facile de renfermer toute la question dans une brochure de 200 pages, mais cela n'eût fait le compte ni de M. l'archevêque ni de son libraire; bref, à l'aide de réflexions banales, de fréquentes redites, et de précautions oratoires qui, par parenthèse, ne décèlent pas toujours une extrême franchise; à force de divisions et de subdivisions, le publiciste spéculateur est parvenu, non sans quelque peine, à fournir deux volumes in-8° de 300 pages chacun... Les lira-t-on? nul doute; car, indépendamment de l'inappréciable mérite de l'à-propos, on ne peut refuser à l'auteur, malgré tout ce que nous venons de dire, un talent réel, et jamais peut-être il n'en a donné des preuves plus convaincantes. C'est avec une merveilleuse sagacité qu'il discute la mesure en elle-même, c'est avec une grande puissance de logique qu'il en démontre les funestes conséquences. Il est impossible de se le dissimuler: lorsque des plaies se trouvent cicatrisées par le temps, il peut devenir très-dangereux de vouloir les sonder de nouveau. Puisse le projet soumis aux chambres de France ne pas être un brandon de discorde, une source de haine, d'inimitiés et de querelles interminables! Henri IV, qui se piquait d'une prudence égale à sa bonté, n'a pas cru devoir faire rétablir, aux frais du trésor, les châteaux détruits par les armées de la Ligue; ses partisans, néanmoins, n'auraient pas demandé mieux. Un roi n'est pas toujours le maître de consulter ses propres affections; il règne dans l'intérêt de tous. Une révolution entraîne nécessairement à sa suite l'oubli de nombreuses injustices.

M. de Pradt a fait rentrer dans son sujet, avec beaucoup d'art, la haute politique et la morale. Ses chapitres sur *les signes de la liberté des princes*, sur *le droit de guerre en général*, sur *le droit d'armer contre la patrie*, sur *le droit d'appeler l'étranger et de lui promettre des portions du territoire*, respirent les plus nobles sentiments. L'ancien aumônier du dieu Mars [5] dit à cet égard des choses admirables. On aime à l'entendre s'élever énergiquement contre la trahison et contre ces hommes *qui se servent du pouvoir dont ils disposent pour abattre ceux qui le leur ont confié*. « Ici revient la morale, s'écrie-t-il, la morale avec son inflexibilité, avec ses lignes droites sur lesquelles seules elle permet de marcher, avec ses prohibitions contre l'arbitraire des allégations que les intérêts, sont toujours si habiles à inventer. Or voici ce que dit la morale : « Avant de prendre un « parti, éclairez-vous; réfléchissez, et quand votre « choix sera fait en connaissance de cause, servez « avec dévouement et droiture; si des lumières « nouvelles portent dans votre esprit une clarté « assez forte pour vous faire connaître l'erreur « du premier choix, hâtez-vous de l'abjurer; mais « sortez-en par la porte de l'honneur, celle de l'a- « bandon et de la séparation; mais ne vous in- « surgez pas contre ce choix; ne maudissez pas au- « jourd'hui ce que vous adoriez hier; épargnez à

[1] Brochure in-12, quatrième édition.
[2] In-12, quatrième édition, Tournai, 1824.
[3] M. Lecocq, de Tournai.
[4] Deux vol. in-8°, Bruxelles, 1825.
[5] Qualification que l'ancien aumônier de l'empereur se plaisait à se donner lui-même.

Digitized by Google

« vos semblables l'ébranlement que peut porter « dans leur moralité un acte dont la nature ne « peut être bien appréciée par la plupart d'entre « eux; surtout ne désertez pas, encore moins « gardez-vous de livrer ce que vous avez demandé « et juré de garder; remettez loyalement le dépôt « que vous avez reçu, et ne le tournez pas contre « ses auteurs. Gardez-vous de prêter, pour servir « de voile à des intentions secrètes, le même ser- « ment que vous refusez ailleurs, et que chez les « autres vous regardez comme un crime ou une « tache! Le ciel redoutable et impartial, objet et « garant de ces engagements, ne s'abaisse pas jus- « qu'à ces honteux replis des fausses consciences; « il n'en admet que de droites et de pures. Ne vous « faites point placer à la tête des troupes afin de « mieux endormir la confiance, et pour les con- « duire ensuite sous les drapeaux ennemis; sur- « tout n'imitez pas ce prince qui faisait exposer « au poste le plus périlleux l'époux de l'objet de sa « flamme, en plaçant au poste du danger les sol- « dats dont vous vous croyez le moins assuré; ne « déclarez pas impossible et absurde l'ordre de « choses que peut-être vous avez contribué à éta- « blir, que vous avez brigué de défendre, et qu'hier « vous juriez de maintenir au prix de votre sang. »

Il est triste, après la lecture de cette belle tirade, d'avoir à se rappeler le rôle qu'a joué l'auteur au 31 mars 1814, et dont il n'a pas rougi de se prévaloir ailleurs [1]; pourquoi la morale a-t-elle différé si longtemps de faire entendre sa voix éloquente à M. l'abbé de Pradt? Le souvenir des faits a cela de fâcheux, pour bien des gens, qu'il étouffe la confiance qu'on voudrait accorder à leurs paroles.

Lorsque M. de Pradt nous affirme que s'il se charge de l'examen des pièces du grand procès entre la France et l'émigration, c'est malgré lui, c'est parce que personne ne peut le suppléer pour cette œuvre difficile, on reconnaît sans doute cette édifiante modestie qui le portait à faire parade, dans l'*Histoire de l'ambassade à Varsovie*, de cette apostrophe de Napoléon appliquée à l'archevêque ambassadeur : *Un homme de moins, et j'étais le maître de l'Europe.*

Une idée originale, une idée très-piquante, est d'avoir pris son canevas dans les ouvrages mêmes des plus chauds partisans de l'émigration, tels que les *Mémoires du prince de Condé*, ceux du marquis d'Ecquevilly, etc. C'est de cet arsenal qu'il tire presque toutes ses armes pour battre en brèche l'édifice de ses adversaires. M. de Pradt dédie aux émigrés ce livre remarquable, et cela doit paraître assez extraordinaire, mais il faut convenir qu'il y règne presque partout un ton de décence avec lequel plusieurs de ses anciens ouvrages ne nous avaient pas trop familiarisés. Le passage suivant, sur la noblesse française, annonce un esprit d'impartialité qui fait d'autant plus de plaisir qu'il devient plus rare par le temps qui court :

« Le monde est plein des titres de sa gloire; il s'élèverait contre celui qui tenterait de la flétrir. Dans tous les rangs, dans toutes les carrières elle a brillé de l'éclat des talents, des vertus, du courage; toutes les espèces de lauriers lui sont familières. Fénelon, Montesquieu et mille autres encore lui appartiennent; les plus grands talents de l'Assemblée constituante, de quelque côté qu'ils se soient tournés, sont sortis de son sein; une auréole de gloire aussi étendue qu'éclatante environne sa tête, l'élévation des sentiments de tout temps fut son apanage, ainsi qu'une élégance des mœurs qui faisait du gentilhomme français le *magister elegantiarum* de l'Europe. *C'est le chevalier français qui me plaît*, disait Charles-Quint. Les hommages de l'Europe ont sanctionné l'honneur de cette préférence, accréditée par l'aveu d'un prince ennemi de la France. »

Le style de notre ancien archevêque, hérissé d'antithèses recherchées, de mots bizarres d'inversions pénibles, ne satisfait pas toujours le goût, mais il a souvent de la chaleur et cette sorte de magie éblouissante qui manque rarement son effet sur la multitude [2].

---

[1] Voyez le *Récit historique sur la restauration de la royauté en France.*

[2] Cet article ayant paru scandaliser un honnête habitant du Hainaut, je crus devoir lui donner l'explication suivante :

« Dans une lettre, qui nous arrive de Mons, on manifeste le regret qu'à propos du dernier livre de M. l'abbé de Pradt, intitulé : *La France, l'émigration et les colons* (*Journal de la Belgique* du 30 janvier), M. S*** ait cru devoir rappeler les *prétendues erreurs de ce noble et vénérable prélat, erreurs que le digne émule de Fénelon sait reconnaître comme autrefois l'archevêque de Cambrai.* Cependant M. de Pradt n'a pas encore, que nous sachions, exprimé son pieux repentir sur la conduite qu'il a tenue au 31 mars 1814. Au surplus, le littérateur qui veut bien se charger de rendre compte, dans cette feuille, des ouvrages nouveaux, ne suit jamais d'autre impulsion que celle de sa conscience littéraire; il a, depuis longtemps, contracté l'habitude de penser tout haut; il est loin sans doute de se croire infaillible, mais ses intentions sont toujours droites et pures. Les ouvrages de M. de Pradt sont connus; c'est au public qu'il appartient de décider si les jugements qu'on en porte sont ou ne sont point fondés. Une correspondance polémique à cet égard nous conduirait trop loin; et les bornes de notre journal nous obligent nécessairement à nous restreindre. » (*Journ. de la Belg.*, 5 fév.)

Digitized by Google

Essai sur l'indifférence en matière de religion, par l'abbé de LAMENNAIS [1].

Cet ouvrage est au nombre de ceux qui produisent, en France, le plus de sensation, et de nombreuses attaques plus ou moins maladroites, ont encore accru son succès.

L'auteur déploie une grande énergie de principes, mais cette énergie l'emporte souvent trop loin; certes lorsqu'il prêche le zèle en faveur de la religion, il est dans son droit, il remplit un devoir; mais il donne une telle extension au mot *indifférence* qu'il finirait par proscrire aussi cette charitable *tolérance* qui devrait toujours être le caractère distinctif des disciples de Jésus-Christ. M. de Lamennais est-il de bonne foi lorsqu'il refuse aux sectateurs du paganisme toute vertu?... Oublie-t-il donc la sévérité des doctrines de Marc-Aurèle et des philosophes stoïciens? N'aurait-il pas dû se borner à démontrer la puissante sanction apportée par la morale de l'Évangile aux vertus admises avant la venue du Christ? Mais supposer qu'une société quelconque ait pu se soutenir, pendant des siècles, appuyée sur le vice, c'est calomnier la Providence.

Ce qui fera vivre les quatre volumes que j'ai sous les yeux, c'est une grande magie de style... Je ne puis mieux rendre ma pensée sur cet ouvrage déjà célèbre qu'en répétant ce que j'ai dit en achevant la lecture du dernier feuillet: *C'est la plume de Fénelon dans les mains du père Garasse.*

P.

Vrai système de l'Europe relativement à l'Amérique et à la Grèce, par M. de PRADT, ancien archevêque de Malines [2].

M. l'abbé de Pradt a bien quelques raisons de se croire prophète lorsqu'il s'agit des affaires de l'Amérique; aussi dès les premières lignes de son nouvel ouvrage se targue-t-il, avec un peu trop de complaisance peut-être, de ce qu'il appelle ses prévisions : il regarde apparemment la modestie comme une grâce surannée, que la mode a proscrite sans retour. Au surplus les trente-cinq chapitres dans lesquels se subdivise ce volume de 308 pages présentent une longue série de faits déjà connus, mais dont l'auteur tire des conséquences presque toujours justes; plusieurs même sont marquées au coin d'un admirable sagacité. C'est dommage que, semblable à l'archevêque de Tolède, dans *Gil Blas*, l'ancien archevêque de Malines revienne trop souvent sur les mêmes idées et qu'il semble prendre plaisir à les délayer. Vouloir démontrer ce qui saute aux yeux, vouloir prouver mathématiquement que deux et deux font quatre, c'est blesser l'amour-propre du lecteur, c'est le fatiguer en pure perte de logique et provoquer l'ennui. Les droits des colonies espagnoles à l'émancipation, les droits de la Grèce à l'indépendance de l'odieux joug musulman sont assez incontestables pour qu'on se dispense de les étayer d'une multitude de raisonnements; les vœux qui se manifestent de toutes parts en faveur de ces deux nobles causes attestent la conviction générale. Il est cependant d'utiles vérités que M. de Pradt a pris soin de nous faire entendre... Elles jettent un jour lumineux sur l'état actuel de l'Europe. Ces vérités abondent particulièrement dans le chapitre XX intitulé : *Droit d'intervention :* on y voit le monde partagé pour ainsi dire en deux systèmes politiques. D'un côté, l'Angleterre et l'Amérique; de l'autre, la fédération continentale. « Que fait cette fédération partout où elle pénètre? quel est son travail principal? Voyez à Naples, à Madrid, à Turin, à Lisbonne, à Munich, à Francfort, partout enfin : empêcher les institutions de naître, ou les faire réduire à leur plus simple expression; restreindre la liberté de toute manière, et surtout celle de la presse; requérir les refus d'hospitalité, et bien d'autres choses encore; l'emprisonnement prolongé d'un savant voyageur dispense d'ajouter à ce tableau. De là, qu'est-il arrivé? deux choses bien nouvelles et bien affligeantes : 1° que, dans plusieurs pays, le combat s'établit auprès du prince pour faire qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas des institutions. L'Europe assiste à cette lutte et ses oreilles sont habituellement frappées de ces attristantes paroles : *Tel pays n'aura pas d'institutions, suivant les degrés de l'influence anglaise ou continentale.* Fut-il jamais rien de plus désolant pour les appréciateurs de l'humanité, de sa dignité et de ses droits? Des nations ne peuvent obtenir des institutions que par permission étrangère! A Naples, on permet de substituer un conseil d'État aux institutions tant de fois offertes ou promises ; ailleurs, ce faible dédommagement n'est pas même admis : les étrangers sont les juges de l'état du pays et ses besoins; les prétextes du bon ordre, de l'extinction de l'esprit révolutionnaire, sont mis en avant; le nom des peuples, la mention de leurs droits, est soigneusement mise de côté es tenue à l'écart : telle est la marche observée généralement par la fédération continentale. Il ne faut pas s'en étonner, cette conduite est conforme au principe d'existence des États qui la composent

[1] Quatre vol. in-8°, Paris, 1817-1823.

[2] Vol. in-8°, Bruxelles.

Digitized by Google

ils sont despotiques, absolus, comment feraient-ils de la liberté? Ils cherchent à la restreindre, à écarter son image des yeux de leurs sujets; ils resserreront à Madrid et à Naples les liens de Vienne, de Berlin et de Moscou. Pour mettre cette théorie dans tout son jour, changez les acteurs, composez l'alliance avec l'Angleterre, les États-Unis et même le royaume des Pays-Bas; vous aurez partout de la liberté et des institutions. » Je ne pousserai pas les citations plus loin; ce livre sera lu, parce qu'il mérite de l'être à raison de l'importance du sujet et même de son mérite intrinsèque, malgré toutes les observations critiques qu'on pourrait se permettre. Le chapitre XXXIII, *du vrai système de l'Europe relativement à la Grèce*, est digne des méditations de tous les hommes d'État. Le dernier chapitre offre un commentaire très-bien fait de cette piquante épigraphe : *Le genre humain est en marche, et rien ne le fera rétrograder*. RERUM NOVUS ORITUR ORDO. Deux mots encore; lorsqu'il est question de M. l'abbé de Pradt, il importe de prémunir les jeunes lecteurs contre un style séduisant à beaucoup d'égards, mais que le bon goût n'avouera jamais.

Conversations de lord Byron, recueillies par Thomas Medwin [1].

On aime à voir l'homme célèbre se dépouillant de son éclat, et, pour ainsi dire, en robe de chambre : c'est là sans doute le principal mérite des deux petits volumes publiés par Thomas Medwin, sous le titre de *Conversations de lord Byron*. Aucun ouvrage jusqu'ici ne donne une idée plus complète du caractère et de l'esprit de ce grand poëte, dont la fougueuse jeunesse fit bientôt place à de si nobles projets lorsqu'il se rangea sous les bannières de la Grèce régénérée. On sait qu'il mourut, à trente-six ans et quelques mois, le 19 avril 1824. Une notice très-bien faite nous instruit d'abord des principaux événements de la vie de lord Byron; arrive ensuite une foule de traits caractéristiques et d'anecdotes du plus vif intérêt. Des citations peuvent seules mettre le lecteur à même d'en juger : « Le commandant de Ravenne, qui, *presque soupçonné* d'être secrètement *carbonaro*, était un homme trop puissant pour être arrêté, fut assassiné vis-à-vis de son palais; ce lieu fut peut-être choisi exprès pour l'exécution du crime. Les mesures qui furent prises pour mettre le meurtrier à couvert prouvent que l'assassinat eut lieu par ordre de la police. J'avais le pied à l'étrier, à l'heure habituelle de ma promenade, quand mon cheval fit un écart à la détonation d'une arme à feu. Je levai les yeux et j'aperçus un homme jeter une carabine par terre en se sauvant à toutes jambes, et un autre étendu sur le pavé à quelques pas de moi. Je courus vers lui, et reconnus que c'était le malheureux commandant. La foule l'entoura bientôt, mais personne ne s'aventura à apporter le moindre secours. J'envoyai de suite mon valet enlever le corps ensanglanté, et je le fis transporter dans mon palais; mais on me *représenta* qu'en agissant de la sorte j'allais confirmer le soupçon d'être de son parti, et encourir la disgrâce du gouvernement. Cependant ce n'était pas le moment de balancer entre l'humanité et le danger. J'aidai même à le transporter chez moi et à l'étendre sur un lit; il était déjà mort, et avait reçu plusieurs blessures. » — « J'ai connu madame de Staël en Angleterre. Quand elle y arriva, elle fit grande sensation et fut très-recherchée par le monde littéraire et politique. Dans la supposition qu'elle était libérale, elle fut invitée à une réunion où se trouvaient Whitebread, Sheridan, et plusieurs chefs de l'opposition. Elle ne tarda pas à faire paraître son *ultracisme*. Personne ne possède si peu de tact que madame de Staël; ce qui est surtout étonnant dans une personne qui avait tant vu le monde et la société. Elle avait coutume de réunir, à ses soirées, des politiques d'opinion opposées dans la chambre, et se plaisait à mettre aux prises deux hommes de parti pour les faire discuter. Elle ne comprenait pas la société de Londres, et ne cessait de soupirer pour sa coterie de Paris. Les mirliflores, les *dandys* conçurent une invincible aversion pour les dames de Staël, mère et fille. Madame de Staël avait d'ailleurs un grand talent et une puissante volubilité de paroles; mais les femmes ne voient jamais les conséquences, et jamais ne regardent les choses sous leur point de vue direct, ou comme elles le devraient. Telles que les figurantes de l'Opéra, elles font cent pirouettes pour revenir au point d'où elles sont parties. C'était quelquefois le cas de madame de Staël; elle était très-indéfinie et très-vague dans sa manière de s'exprimer. En s'efforçant d'être neuve, elle devenait souvent obscure, et parfois inintelligible. Quelle était son idée en disant que Napoléon était un système et non pas un homme ? »

Le beau sexe, dans l'intérêt qu'il témoigne à la mémoire de lord Byron, se montre assurément fort généreux : « Leur état dans la société, dit-il à propos des femmes, est hors de nature. Les Turcs et les peuples d'Orient entendent ces cho-

[1] Deux vol. in-18, ornés d'un portrait et d'un *fac-simile*. Paris (ou plutôt à Bruxelles), 1825.

Digitized by Google

ses-là mieux que nous. Ils les renferment, et n'en sont que plus heureux. Donnez à une femme un miroir et quelques bonbons, elle sera satisfaite.» Ce propos est par trop brutal, il faut en convenir : pas un mari sans doute ne fera chorus avec le lord discourtois.

L'auteur de *Don Juan* et de *la Fiancée d'Abydos* fut détourné de la carrière dramatique par des considérations qui prouvent que Londres et Paris, voire même notre belle ville de Bruxelles, on plus d'un trait de ressemblance. « Quand je commençai, dit-il, à me mêler des affaires de théâtre, j'avais quelque idée d'écrire moi-même pour la scène; mais je partageai bientôt l'opinion de Pope sur ce sujet. Qui voudrait se soumettre aux corvées du théâtre, se rendre esclave volontaire de l'humeur, des caprices, du goût ou du manque de goût du siècle? Outre cela, il faut écrire pour tel ou tel acteur, n'avoir que lui en vue, sacrifier le caractère d'un personnage à celui qui le représente, se courber devant un favori du public, ne lui donner à débiter ni trop ni trop peu de vers, penser comment il va brailler telle ou telle maxime, envisager telle ou telle passion, et se carrer dans telle ou telle scène. Quel auteur voudrait se soumettre à tout cela? »

Il n'avait pas une haute opinion des pièces du *divin* Shakspeare. « Elles sont, prétend-il, tout à fait surannées; plusieurs d'entre elles sont insupportables à la lecture, plus encore à la représentation. C'est un pain grossier qui n'a de goût que pour un Anglais ou un Allemand; il est indigeste pour les Français et les Italiens, les peuples les plus polis du monde. On peut à peine trouver dix vers de suite sans quelque infraction grossière aux lois du goût ou de la décence. C'est à juste titre, ajoute-t-il, que les Français nous reprochent le ridicule de produire un personnage *enfant au premier acte et barbon au dernier*. J'ai toujours été partisan des unités, et je suis persuadé qu'il ne manque pas de sujets qui puissent être traités d'une manière strictement conforme à ces règles. Personne ne peut être assez absurde pour soutenir que la loi des unités soit un défaut. »

Son imagination le portait aux idées superstitieuses, et il en fait naïvement l'aveu; mistress Williams, en lui prédisant que vingt-sept ans et trente-sept ans seraient deux âges dangereux dans sa vie, l'avait rongé d'inquiétudes.

Lord Byron, sans se montrer bien favorable à l'empereur Napoléon, parle néanmoins du prodigieux génie de ce grand homme avec une espèce d'enthousiasme, mais il blâme la manière dont il est mort; il aurait préféré de le voir mettre fin à ses jours par un suicide, *afin de ne rien perdre de son caractère dramatique et de quitter la scène en héros*. Je ne partage certainement point cette opinion : la longue agonie du rocher de Sainte-Hélène, soufferte constamment avec une héroïque résignation, n'a pas été sans résultat pour la gloire de l'illustre victime du machiavélisme britannique; elle a ramené sur l'ancien arbitre de nos destinées l'intérêt de ses ennemis mêmes; les passions ont eu le temps de se calmer, et six ou sept années de réflexions sur un règne tout rempli de merveilles ont mis les juges impartiaux à même de prononcer un jugement plus équitable. Les chants funèbres qui, de toutes parts, ont célébré le 5 mai 1821, n'en sont-ils pas la meilleure preuve?

Le second volume est terminé par une ode grecque aux mânes de lord Byron; elle prouve que la patrie d'Homère, en repoussant l'odieux joug des Turcs, a reconquis tout à la fois la lyre et le glaive de Tyrtée.

Essai sur l'éducation [1], **avec cette épigraphe :**

Mœstus eram, requiesque mihi, non fama petita est,
Meas intenta su ne foret usque malis. OVIDE.

La bibliographie française offre plus de dix mille ouvrages sur l'éducation, mais, semblables aux ombres chinoises, la plupart n'ont fait que paraître et disparaître. Le nombre des élus, destinés à survivre au naufrage de tant de traités, de dissertations, de guides, d'éléments encyclopédiques, etc., se trouve prodigieusement restreint. Que faut-il pour espérer cette flatteuse et rare distinction? Adopter un plan méthodique; concevoir des idées tout à la fois justes et neuves, ce qui devient chaque jour plus difficile; les exprimer avec élégance, précision et clarté; se montrer érudit sans pédantisme; semer ses observations d'anecdotes piquantes et bien choisies... Ce que j'exige ici me semble, à peu près, ce que vient de faire l'auteur du nouvel *Essai sur l'éducation;* et l'on peut, je crois, lui présager avec confiance un succès durable. Ses chapitres sur l'*éducation publique* et sur l'*éducation particulière* devraient être médités par tous les pères de famille, jaloux de remplir les devoirs que ce beau titre leur impose. Ces devoirs leur sont rappelés en peu de mots :

« L'homme naît, pour ainsi dire, en deux fois; l'une pour l'espèce, l'autre pour la société. En donnant des enfants à l'État, un père n'a rempli que la moindre de ses obligations : il doit encore

[1] Vol. in-8°, Bruxelles.

Digitized by Google

leur donner les moyens de ne pas lui être à charge et de reconnaître un jour par leurs services l'appui qu'ils en reçoivent et la tranquillité qui en est le résultat. Son rang et sa fortune déterminent l'étendue de ses obligations; mais s'il réussit à en former d'honnêtes gens, ne leur apprît-il qu'à conduire la charrue, sa tâche est faite; il a rempli les devoirs d'homme, de père et de citoyen. »

L'auteur insiste, à diverses reprises, sur l'importance de ne pas donner à l'éducation une marche trop accélérée, trop hâtive : « L'enfance a ses plaisirs qu'il faut lui conserver, dit-il; simples et purs comme elle, ils n'altèrent point son innocence et n'entraînent après eux ni regrets ni fatigues... Quoi qu'il fasse, un enfant n'en goûtera jamais de plus doux. Vouloir leur en substituer d'autres, c'est abréger le charme de son âge; c'est détruire un bonheur dont on ne saurait trop prolonger la durée. Du moment où le faux éclat du monde a fasciné ses yeux, les jeux qui lui avaient suffi jusque-là n'ont plus d'attraits pour lui. Ses désirs, son existence, concentrés dans la maison paternelle, cherchent maintenant à s'étendre au dehors; la chaîne de la dépendance commence à lui peser; l'étude l'ennuie; il soupire après sa liberté; une inquiétude vague s'empare de lui; les passions viennent déjà tourmenter son jeune cœur... Pilotes imprudents, qui avez ouvert les outres dans lesquelles étaient renfermées les tempêtes, dites-moi comment vous ferez pour les apaiser. »

« Parents, croyez-moi, s'écrie-t-il ailleurs; ne cherchez point à faire briller vos enfants; en toute partie d'enseignement, que ce soit le raisonnement qui les aide, le jugement qui les éclaire; éloignez d'eux toute méthode mécanique et abrégée qui n'en ferait que des automates; laissez leur entendement et leur raison croître et se fortifier lentement loin du monde et des distractions; mûrissez leurs connaissances; semez pour recueillir; ne demandez pas les fruits de l'automne à la saison des fleurs; et soyez sûrs que les avantages solides que produira cette manière de les élever valent mieux qu'une vaine fumée de gloire et d'adulation qui ne peut qu'égarer leur jugement et corrompre leur cœur. »

Plusieurs personnes ont cru remarquer dans l'ouvrage que nous avons sous les yeux, ce ton de bonne compagnie et cette finesse d'aperçus qui, pendant quelques mois, ont fait la fortune d'un de nos journaux littéraires [1]. Cette observation, qui ne nous paraît pas sans fondement, soulève un peu le voile dont s'est couvert l'auteur. Au surplus, il est permis d'espérer que la curiosité du public sera bientôt satisfaite, et que la seconde édition nous offrira le nom de M. L*** de B*** [2] en toutes lettres. Je m'arrête... Il m'est défendu de pousser l'indiscrétion trop loin.

Parmi les traits historiques cités à l'appui des réflexions de notre sage instituteur, il en est un qui, déjà gravé dans la mémoire reconnaissante de tous les Belges dont il garantit l'avenir comme le présent, trouvera néanmoins sa place ici, parce que nous éprouvons un plaisir réel à le répéter : « Au mois d'avril 1823, le prince héréditaire posa la première pierre d'une caserne à la Haye. L'autorité municipale avait, dans l'origine, demandé au prince qu'il voulût bien permettre à l'aîné de ses augustes enfants de faire cette inauguration. *Non*, répondit son Altesse Royale, *ne le gâtons pas par des honneurs prématurés. Il saura toujours assez qu'il est prince, et j'aime qu'il en apprenne les devoirs avant d'en connaître la grandeur et l'éclat.*

M. Hublou, dont les presses s'honorent du nouvel *Essai sur l'éducation*, n'est peut-être pas trop d'avis que nous en transcrivions tant de pages, mais il aurait tort, car ce livre n'est pas du nombre de ceux que de simples fragments dispensent de lire d'un bout à l'autre. Je vais au surplus terminer cet examen par ce passage assez piquant : « Celui qui dit : *J'ai fini mes études* prouve seulement qu'il n'a jamais fait de véritables études. La cause la plus générale peut-être de l'ignorance et de la médiocrité, si communes dans le monde, ce n'est pas assurément le défaut de colléges et de pensions, c'est parce que l'on croit n'avoir plus besoin d'étudier du moment qu'on en est sorti. » Je veux faire connaître encore la dernière phrase de la conclusion, si digne de tout ce qui précède; la voici : Quant à moi, j'ai fini ma tâche, et je vais poser la plume avec plaisir. Toutefois, en relisant un écrit dont l'intérêt du sujet peut seul balancer la faiblesse, j'éprouve cette espèce de bien-être qui suit ou accompagne toujours le désir d'être utile. C'est le but que, même pour son avantage, tout homme doit avoir à chaque instant devant les yeux. C'est celui que je me suis proposé. J'ai destiné ce fruit de mes loisirs aux pères de famille : puissé-je apprendre que quelques-uns l'auront parcouru avec intérêt et en feront usage! Si, contre mon attente, il est bien accueilli du public, je n'attribuerai son succès qu'aux principes qu'il renferme, aux ornements

[1] *Revue du spectacle, ou le nouvel Aristarque des lettres, des arts et des mœurs.*

[2] M. Louis de Bauclas.

Digitized by Google

étrangers dont j'ai cherché quelquefois à l'embellir et à le fortifier, et, je ne crains pas de l'avouer, aux conseils de l'amitié.

« Ce qui reste de moi est trop peu de chose pour que je puisse, en me nommant, paraître y attacher quelque prix. Mon nom importe peu au lecteur, et l'obscurité convient également à mes goûts, à mon cœur, ainsi qu'à ma situation; connu de celui à qui rien n'est caché, c'est lui qui peut, en bénissant mes travaux, les rendre utiles : c'est de lui seul que j'en attends la récompense. »

Mémorial de Sainte-Hélène, par le comte de Las Cases [1].

Premier volume.

Les mémoires de M. Fleury de Chaboulon sur les cent-jours ont fait époque, et cet ouvrage, que nous avons apprécié dès le principe, a pris place dans toutes les bibliothèques. Le *Mémorial de Sainte-Hélène*, par M. le comte de Las Cases, en est la suite naturelle, et ses destinées seront les mêmes. Détails remplis d'intérêt, raisonnements d'une logique serrée, anecdotes piquantes et caractéristiques, portraits dont le vigoureux coloris n'altère jamais la vérité, discussions de principes bien amenées, et tout cela présenté constamment avec un style plein de naturel, d'abandon, de grâce, de candeur et de bonhomie... telles sont les qualités distinctives d'un livre dont il est impossible d'abandonner la lecture après l'avoir commencée.

Je vais transcrire ce que dit l'auteur relativement aux pamphlets dirigés contre l'empereur Napoléon :

« La calomnie et le mensonge sont les armes de l'ennemi civil ou politique, étranger ou domestique; c'est la ressource du vaincu, du faible, de celui qui hait ou qui craint; c'est l'aliment des salons, la pâture de la place publique. Ils s'acharnent d'autant plus que l'objet est plus grand : il n'est rien alors qu'ils ne se hasardent et ne propagent. Plus ces calomnies, ces mensonges sont absurdes, ridicules, incroyables, plus ils sont recueillis, répétés de bouche en bouche. Les triomphes, les succès, ne feront que les irriter davantage : ils s'amoncelleront toujours en véritable orage moral qui, venant à crever au moment du revers, précipitera la chute, la complétera, deviendra l'opinion et son immense levier.

« Jamais on n'en fut autant assailli ni plus défiguré que Napoléon; jamais on n'accumula sur personne autant de pamphlets et de libelles, d'absurdes atrocités, de contes ridicules, de fausses assertions...

« Jamais il ne voulut permettre au temps de sa puissance, qu'on s'occupât de répondre... « Ce n'était, » disait-il, « que par des faits qu'il convenait « d'y répondre : un beau monument, une bonne « loi de plus, un triomphe nouveau, devaient dé« truire des milliers de mensonges; les déclama« tions passent, les actions restent. » C'est indubitablement vrai pour la postérité : les grands hommes d'autrefois nous sont parvenus, dégagés des inculpations éphémères et passionnées de leurs contemporains; mais il n'en est pas ainsi durant la vie, et Napoléon a fait la cruelle épreuve, en 1814, que les déclarations peuvent étouffer jusqu'aux actions mêmes. Au moment de sa chute, ce fut un vrai débordement, il en fut comme couvert; toutefois il n'appartenait qu'à lui, dont la vie est si féconde en prodiges, de surmonter cette épreuve, et de reparaître, presque aussitôt, tout resplendissant du sein de ses propres ruines : son merveilleux retour est assurément sans exemple, soit dans l'exécution, soit dans les résultats...

« La calomnie et le mensonge virent alors échapper leur proie, tant ils avaient abusé de leurs excès. Le bons sens des peuples en fit justice, et ils ne les croiraient plus aujourd'hui. « Le poison ne pouvait « plus rien sur Mithridate, » disait l'empereur, il y a peu de jours, en parcourant de nouveaux articles contre lui; « eh bien! la calomnie, depuis 1814, « ne pourrait pas davantage aujourd'hui contre « moi. » Quoi qu'il en soit, dans cette clameur universelle, dirigée contre lui au temps de sa puissance, l'Angleterre tint toujours le premier rang...

« Les ministres trouvaient dans ce système le double avantage de monter l'opinion contre l'ennemi commun, et de la détourner de leur propre conduite, en dirigeant les clameurs, l'indignation publique sur le caractère et les actes d'autrui : par là, ils sauvaient à leur propre caractère, à leurs propres actes, un examen et des récriminations qui eussent pu les embarrasser. Ainsi l'assassinat de Paul à Pétersbourg; celui de nos envoyés en Perse; l'enlèvement de Naper-Tandy dans la ville d'Hambourg; la prise, en pleine paix, des deux riches frégates espagnoles; l'acquisition de toute l'Inde; Malte, le cap de Bonne-Espérance, gardés contre la foi des traités; la machiavélique rupture du traité d'Amiens; l'injuste saisie de nos bâtiments, avant une nouvelle déclaration de guerre; la flotte danoise enlevée, avec une si froide et ironique perfidie, etc., etc., sont autant d'attentats qui ont été se perdre dans l'agitation

[1] Deux éditions de cet ouvrage ont été publiées à la fois : une in-8°, et l'autre in-12.

Digitized by Google

universelle qu'on avait eu l'art d'exciter contre un autre. »

Malgré la longueur de cet article, je ne puis résister au plaisir de citer le passage suivant :

« L'empereur se servait en ce moment d'une tabatière où se trouvaient enchâssées plusieurs médailles antiques; des inscriptions grecques étaient autour; l'empereur, doutant d'un des noms de ces portraits, m'a dit de les lui traduire; et comme je lui répondais que c'était au-dessus de mes forces, il s'est mis à rire, disant : « Vous n'êtes « donc pas plus fort que moi. » Alors mon fils s'est offert en tremblant, et a lu : *Mithridate, Démétrius Poliorcètes* et quelques autres. L'extrême jeunesse de mon fils et cette circonstance ont alors attiré son attention. « Quoi! votre fils en est déjà là? » m'a-t-il dit. « C'est bien! » Et il s'est mis à le questionner longuement sur son lycée, ses maîtres, leurs leçons, etc. Puis revenant à moi : « Quelle jeunesse, » a-t-il dit, « je laisse après « moi! c'est pourtant mon ouvrage! elle me ven- « gera suffisamment par tout ce qu'elle voudra. A « l'œuvre il faut bien après tout qu'on rende jus- « tice à l'ouvrier! et le travers d'esprit ou la mau- « vaise foi des déclamateurs tombera devant mes « résultats. Si je n'eusse songé qu'à moi, à mon « pouvoir, ainsi qu'ils l'ont dit et le répètent sans « cesse; si j'eusse eu réellement un autre but que « le règne de la raison, j'aurais cherché à étouffer « les lumières *sous le boisseau*. Au lieu de cela, on « ne m'a vu occupé que de la produire au grand « jour, et encore n'a-t-on pas fait pour ces enfants « tout ce dont j'avais eu la pensée. Mon univer- « sité, telle que je l'avais conçue, était un chef- « d'œuvre dans ses combinaisons, et devait en « être un dans ses résultats nationaux. Un mé- « chant homme m'a tout gâté; et cela avec mau- « vaise intention, et par calcul sans doute. »

Arrivons maintenant aux anecdotes; mais cela nous conduirait trop loin... Il faut s'arrêter enfin, et renvoyer le lecteur à l'ouvrage même dont la fortune est déjà faite.

Vouer une espèce de culte à d'héroïques infortunes; faire connaître le génie et l'âme d'un grand homme en butte à l'injustice du siècle; avoir le noble courage de parler aux contemporains le langage impartial de la postérité... Telle est la mission que s'est imposée et qu'a remplie M. le comte de Las Cases : je ne crois pas qu'il y en ait de plus honorable, et les respects de tous les hommes qui se piquent de sentiments chevaleresques, d'idées généreuses, ne peuvent manquer d'en être la digne récompense.

Deuxième volume.

M. le comte de Las Cases, dans son premier volume, nous avait représenté Napoléon abdiquant, après la bataille de Waterloo, pour ne pas exposer la France aux horreurs d'une guerre civile; nous l'avons vu, victime de sa noble confiance dans le ministère anglais, retenu prisonnier contre toute idée du droit des gens, et conduit sur l'affreux rocher de Sainte-Hélène; nous l'avons laissé cherchant, dans ses travaux littéraires et dans sa philosophie, des ressources pour charmer les ennuis de la solitude de Briars. Maintenant colloqué dans le triste séjour de Longwood, il ne cesse, par la prodigieuse sérénité de son caractère, d'être, pour tout ce qui l'entoure, un objet d'étonnement et de vénération. Un genre de vie aussi monotone ne fournit point des faits nombreux; mais les souvenirs du passé, les réflexions qu'ils provoquent et les aperçus nouveaux sous lesquels ils sont présentés, les opinions de l'empereur sur divers points importants de morale, de politique ou même de littérature, me paraissent du plus vif intérêt.

On se rappelle avec quelle indécence M. de Pradt a parlé de son ancien maître dans l'*Histoire de l'ambassade à Varsovie*, et l'on conçoit combien un homme tel que M. de Las Cases s'indigne de cette lâcheté.

Nous regrettons que le passage relatif à l'ancien archevêque de Malines soit trop étendu pour le transcrire ici.

Les anecdotes fourmillent dans le livre que nous examinons, et le talent de les amener d'une manière tout à la fois naturelle et piquante en relève encore le mérite.

Au retour de l'île d'Elbe, madame de Staël écrivit à Napoléon pour le féliciter : « Avouant qu'elle était vaincue; que ce dernier acte n'était pas d'un homme; qu'il plaçait dès cet instant son auteur dans le ciel. Puis, en se résumant, elle finissait par insinuer que, si l'empereur daignait laisser payer les deux millions déjà ordonnancés par le roi en sa faveur, elle lui consacrerait à jamais sa plume et ses principes. L'empereur lui fit répondre que rien ne le flatterait plus que son suffrage; car il appréciait tout son talent, mais qu'en vérité il n'était pas assez riche pour le payer tout ce prix. »

L'empereur, bien qu'estimant les *Révolutions romaines* de Vertot, y trouvait des longueurs. Il les avait fait disparaître de son exemplaire; et l'ouvrage avec ses suppressions présentait bien plus de force, d'énergie et de chaleur. « Ce serait « un travail bien précieux et bien goûté sans

Digitized by Google

« doute, disait-il, que de se dévouer à réduire « ainsi, avec goût et discernement, les principaux « ouvrages de notre langue. Je ne connais guère « que Montesquieu, observait-il, qui pût échapper « à ces réductions. »

Le trait suivant mérite d'être cité : « Bessières était adoré de la garde, au milieu de laquelle il passait sa vie. A la bataille de Wagram, un boulet le renversa de son cheval, sans lui causer d'autre dommage; ce fut un cri de douleur dans toute la garde; aussi, Napoléon lui dit-il, en le retrouvant : « Bessières, le boulet qui vous a frappé a « fait pleurer toute ma garde; remerciez-le, il « doit vous être bien cher. »

Ce volume contient aussi plusieurs fragments des mémoires de Napoléon sur le *Treize vendémiaire* et sur les *Campagnes d'Italie*. Indépendamment de leur mérite sous le rapport de la science militaire, ils sont remarquables par le coloris énergique du style et par le talent de peindre à grands traits les hommes et les choses. Voici comment Napoléon rapporte l'origine de ses relations avec madame de Beauharnais; il parle de lui, toujours à la troisième personne, comme l'avait fait Frédéric le Grand :

« On avait exécuté le désarmement général des sections. Il se présenta à *l'état-major* un jeune homme de dix ou douze ans, qui vint supplier le général en chef de lui faire rendre l'épée de son père, qui avait été général de la république. Ce jeune homme était Eugène de Beauharnais, depuis vice-roi d'Italie. Napoléon, touché de la nature de sa demande et des grâces de son âge, lui accorda ce qu'il demandait; Eugène se mit à pleurer en voyant l'épée de son père. Le général en fut touché, et lui témoigna tant de bienveillance que madame de Beauharnais se crut obligée de venir le lendemain lui en faire des remercîments. Napoléon s'empressa de lui rendre sa visite. Chacun connaît la grâce extrême de l'impératrice Joséphine, ses manières douces et attrayantes. La connaissance devint bientôt intime et tendre, et ils ne tardèrent pas à se marier. »

Rien ne me semble plus curieux que les prédictions de l'empereur sur l'Espagne et sur l'Europe actuelle, sur l'Europe telle que le congrès de Vienne l'a faite... Mais les citations nous conduiraient trop loin; et puis il est sans doute fort peu de nos lecteurs qui résisteront au désir de se procurer la lecture de l'ouvrage même.

Troisième volume.

L'intérêt, loin de se ralentir, s'accroît encore dans ce troisième volume : les conversations de l'illustre exilé semblent de plus en plus attachantes; soit qu'il traite une question de morale, de politique ou de littérature, soit qu'il développe ses projets, ou qu'il dévoile les causes des principaux événements de notre époque, partout il imprime le sceau de son génie. Voici comme il trace le résumé de son règne :

« J'ai refermé le gouffre anarchique et débrouillé le chaos. J'ai dessouillé la révolution, ennobli les peuples et raffermi les rois. J'ai excité toutes les émulations, récompensé tous les mérites et reculé les limites de la gloire! tout cela est bien quelque chose! Et puis, sur quoi pourrait-on m'attaquer qu'un historien ne puisse me défendre? serait-ce mes intentions? mais il est en fonds pour m'absoudre; mon despotisme? mais il démontrera que la dictature était de toute nécessité. Dira-t-on que j'ai gêné la liberté? mais il prouvera que la licence, l'anarchie, les grands désordres étaient encore au seuil de la porte. M'accusera-t-on d'avoir trop aimé la guerre? mais il montrera que j'ai toujours été attaqué. D'avoir voulu la monarchie universelle? mais il fera voir qu'elle ne fut que l'œuvre fortuite des circontances; que ce furent nos ennemis eux-mêmes qui m'y conduisirent pas à pas. Enfin, sera-ce mon ambition? Ah! sans doute il m'en trouvera, et beaucoup; mais de la plus grande et de la plus haute qui fut peut-être jamais! celle d'établir, de consacrer enfin l'empire de la raison, et le plein exercice, l'entière jouissance de toutes les facultés humaines! et ici l'historien peut-être se trouvera réduit à devoir regretter qu'une telle ambition n'ait pas été accomplie, satisfaite!... »

Les portraits que fait l'empereur des membres de sa famille, de ses ministres, de ses généraux et des souverains de l'Europe, présentent une galerie très-piquante. Une chose digne de remarque, c'est la modération, c'est l'esprit d'équité qui dirige presque tous ses jugements, tant sur les hommes que sur les choses : il est curieux de rapprocher les pages relatives à M. de Talleyrand du discours prononcé par l'*honorable* pair, il y a quelques jours.

Les événements (cela se conçoit assez) sont rares dans l'affreux séjour que l'hospitalité britannique réservait au moderne Thémistocle... Néanmoins un nouveau personnage, sir Hudson Lowe, entre en scène, mais c'est pour y jouer un rôle non moins ignoble qu'odieux.

Nous ne terminerons pas cet article sans dire un mot des trois fragments dictés par Napoléon sur ses campagnes d'Italie. Ils ne me paraissent point inférieurs à ceux du second volume. Le chapitre sur la bataille d'Arcole est magnifique. On croit

Digitized by Google

lire un des plus beaux passages des *Commentaires* de César.

Quatrième volume, avec la carte des campagnes d'Italie.

Dans un siècle si fécond en exemples d'ingratitude, dans un siècle où l'on a vu tant d'êtres vils et méprisables ne point rougir de se dégrader eux-mêmes en prodiguant l'insulte à l'idole qu'ils avaient fatiguée si souvent de leurs mercenaires hommages, il est doux, il est consolant de trouver sur la route un homme de bien qui consacre ses talents au culte de la reconnaissance. Aussi, de toutes parts, on applaudit à la noble entreprise de M. le comte de Las Cases, et l'intérêt que son ouvrage inspire va toujours croissant.

Le quatrième volume contient des détails fort curieux sur la cour impériale, sur le conseil d'État, sur l'école militaire, sur les manufactures et le commerce, sur Georges III et les principaux personnages de l'Angleterre, sur la guerre d'Espagne et la cour de Charles IV, enfin les portraits des directeurs de la république française et des hommes les plus célèbres de l'époque, tels que la Fayette, Bailly, Cambacérès, Monge, Murat, Lannes, etc.

Nous avons remarqué de légères erreurs qu'il n'est peut-être pas inutile de relever lorsqu'il s'agit d'un livre dont la vogue ne peut manquer de se soutenir : M. de Vincent, général autrichien, y est toujours nommé Saint-Vincent; on attribue à Gros le tableau de *la bataille d'Austerlitz*, qui, je crois, est de Gérard. Kléber n'a pas servi d'abord en Prusse (Ier volume), mais en Autriche : il était, en 1786, officier au régiment wallon de Kaunitz.

Les citations deviendront bientôt inutiles, puisque sans doute le *Mémorial de Sainte-Hélène* sera dans les mains de tout le monde. Cependant je me permettrai de transcrire un passage qui me paraît tout à fait caractéristique ; il est relatif au discours que M. de Chateaubriand devait prononcer à l'Institut, le jour de sa réception, et que l'empereur trouvait de la dernière extravagance. Un de ses grands officiers, membre de l'Institut (le comte de Ségur), qui avait opiné vivement pour la lecture du discours, lui servit à manifester son opinion : « Et depuis quand, monsieur, » lui dit-il avec sévérité, « l'Institut se permet-il de devenir « une assemblée politique ? Qu'il fasse des vers, « qu'il censure les fautes de la langue, mais qu'il « ne sorte pas du domaine des Muses, ou je saurai « l'y faire rentrer. Est-ce bien vous, monsieur, qui « avez voulu autoriser une pareille diatribe? que « M. de C*** ait de l'insanité ou de la malveillance, « il y a pour lui des petites maisons ou un châtiment; et puis peut-être encore est-ce son opinion, et il n'en doit pas le sacrifice à ma politique qu'il ignore, comme vous qui la connaissez si bien; il peut avoir son excuse; vous ne sauriez avoir la vôtre, vous qui vivez à mes côtés, qui savez ce que je fais, ce que je veux.

« Monsieur, je vous tiens pour coupable, pour « criminel : vous ne tendez à rien moins qu'à ramener le désordre, la confusion, l'anarchie, les « massacres. Sommes-nous donc des bandits, et ne « suis-je qu'un usurpateur? Je n'ai détrôné personne, monsieur; j'ai trouvé, j'ai relevé la couronne dans le ruisseau, et le peuple l'a mise sur « ma tête; qu'on respecte ses actes !.. Analyser en « public, mettre en question, discuter des faits « aussi récents dans les circonstances où nous nous « trouvons, c'est rechercher des convulsions nouvelles, c'est être l'ennemi du repos public. La « restauration de la monarchie est et doit demeurer « un mystère; et puis, qu'est-ce que cette nouvelle « proscription prétendue des conventionnels et des « régicides? comment oser réveiller des points « aussi délicats? Laissons à Dieu le soin de prononcer sur ce qu'il n'est plus permis aux hommes « de juger! Seriez-vous donc plus difficile que « l'impératrice? elle a bien des intérêts aussi chers « que vous peut-être et bien autrement directs; « imitez plutôt sa modération, sa magnanimité; « elle n'a voulu rien apprendre, ni rien connaître; eh quoi! l'objet de tous mes soins, le fruit « de tous mes efforts serait donc perdu! c'est « donc à dire que si je venais à vous manquer, « demain, vous vous égorgeriez encore entre vous « de plus belle. » Et marchant à grand pas, il se frappait le front de la main, disant : « Ah! pauvre France, que tu as longtemps encore besoin « d'un tuteur ! » Puis il reprit : « J'ai fait tout au « monde pour accorder tous les partis : je vous ai « réunis tous dans les mêmes appartements, fait « manger aux mêmes tables, boire dans les mêmes « coupes; votre union a été l'objet constant de « mes soins ; j'ai le droit d'exiger qu'on me seconde... Depuis que je suis à la tête du gouvernement, m'a t'on jamais entendu demander ce « qu'on était? ce qu'on avait été? ce qu'on avait « dit, fait, écrit? qu'on m'imite! On ne m'a jamais connu qu'une question, un but unique : « *Voulez-vous être bon Français avec moi?* et sur « l'affirmative j'ai poussé chacun dans un défilé « de granit sans issue à droite ou à gauche, obligé « de marcher vers l'autre extrémité où je montrais, « de la main, l'honneur, la gloire, la splendeur « de la patrie. »

« La mercuriale fut si vive, poursuit M. de Las Cases, que celui à qui elle s'adressait, homme

Digitized by Google

d'honneur et de grande délicatesse d'ailleurs, se crut obligé de demander une audience le lendemain, voulant remettre sa démission. Cette audience lui fut accordée, et l'empereur, l'apercevant, lui dit : « Mon cher, vous venez pour la con« versation d'hier; elle vous a affligé, et moi « aussi; mais c'est un avertissement que j'ai voulu « donner à beaucoup; s'il produit quelque bien, « ce doit être notre consolation à tous deux; qu'il « n'en soit plus question. » Et il parla d'autres choses. C'est ainsi que souvent l'empereur attaquait toute une masse sur de simples individus; et il le faisait avec un grand éclat, pour qu'on en demeurât frappé davantage : mais ses colères publiques, dont on fait tant de bruit, n'étaient que feintes et factices. L'empereur disait qu'il avait prévenu, par là, bien des fautes, et s'était épargné beaucoup de châtiments. »

Les quatre-vingts premières pages de ce volume ont été dictées par Napoléon; il y peint, à grands traits, le gouvernement de Venise : que de choses renfermées en peu de mots! on ne lit rien de semblable dans aucun historien. Ces mémoires militaires, les deux volumes de M. Fleury de Chaboulon et le *Mémorial de Sainte-Hélène*, formeront le tableau le plus complet, le plus piquant et le plus varié des vingt-cinq années les plus extraordinaires peut-être que présentent les annales du monde.

M. de Remy, fidèle à ses promesses, M. Remy, dont les travaux typographiques méritent aussi des éloges, nous a donné, pour l'intelligence de quelques chapitres des campagnes d'Italie, une carte fort exacte et gravée avec beaucoup de soin.

Cinquième volume.

Ce cinquième volume d'un ouvrage qui jette un si grand jour sur les hommes et sur les choses de l'époque actuelle n'est pas le moins riche en détails curieux, en anecdotes piquantes et peu connues. Les prétentions de madame de Staël qui, n'en déplaise aux enthousiastes de cette femme célèbre, avaient aussi leur côté plaisant, y sont présentées de la manière la plus originale : Napoléon l'accuse de l'avoir toujours combattu d'une main en sollicitant de l'autre. Ce qu'il dit de Necker, de Beaumarchais, du général Joubert, de Gustave III, de Gustave IV, de Paul Ier, de l'évêque de Nantes (M. de Voisins), des principaux membres du clergé français, du pape Pie VII et d'une foule d'autres personnages; ce qu'il dit de ses deux concordats, des coalitions sans cesse renaissantes, et de ses vues politiques si la guerre de Russie avait réussi, me semble du plus grand intérêt.

On aime à voir les relations de l'amiral Malcolm avec l'illustre prisonnier de Sainte-Hélène; elles servent de contre-poids à l'horreur qu'inspire la conduite de sir Hudson Lowe. Un jour cet ignoble gouverneur proposait à Napoléon de souffrir qu'on réduisît les dépenses de Longwood ou d'en supporter une partie. *Tous ces détails*, s'écria l'empereur avec indignation, *me sont trop pénibles, vous me mettriez sur les charbons ardents de Montézuma ou de Guatimozin, que vous ne tireriez pas de moi l'or que je n'ai pas. D'ailleurs, qui vous demande quelque chose? qui vous prie de me nourrir? quand vous discontinuerez vos provisions, si j'ai faim, ces braves soldats que voilà* (en montrant de la main le camp du 53e) *prendront pitié de moi, j'irai m'asseoir à la table de leurs grenadiers, et ils ne repousseront pas, j'en suis sûr, le premier, le plus vieux soldat de l'Europe.*

La lettre de M. de Montholon sur le traité du 2 août 1815, l'histoire abrégée de l'émigration, et les extraits d'un ouvrage militaire sur la brillante campagne de Wagram, sont aussi des pièces très-remarquables.

Le style de M. de Las Cases, sans être toujours d'une extrême correction, n'est cependant pas dépourvu d'élégance. La finesse y prend les formes aimables de la bonhomie; on y trouve enfin ce charme qui ne se définit point, mais qui se fait si bien sentir et qui seul communique la vie aux ouvrages de la nature de celui-ci.

Sixième volume.

En nous introduisant, pour ainsi dire, dans l'intimité de l'homme prodigieux qui fut si longtemps l'arbitre suprême des destinées de l'Eupope, en mettant à nu sous nos yeux un caractère que tant de passions, que tant d'intérêts divers avaient défiguré, M. de Las Cases nous donne la clef d'une foule d'énigmes politiques; il redresse bien des jugements hasardés par la malveillance et recueillis par la légèreté : le sixième volume offre, entre autres choses remarquables, des détails curieux sur le second mariage de l'empereur, sur la campagne de 1813, sur la noble conduite du roi de Saxe après la bataille de Leipzig, sur les intrigues qui présidèrent à la dernière coalition contre la France, sur l'administration de Louis en Hollande et sur une infinité d'autres objets intéressants.

L'étude offrait à Napoléon, sur l'affreux rocher de Sainte-Hélène, des ressources contre les traits empoisonnés du malheur et contre les ennuis de la solitude : il se plaisait à causer de ses lectures avec ses compagnons d'infortune. Si ses opinions

Digitized by Google

en littérature ne semblent pas toujours fondées, il faut convenir néanmoins qu'elles ne cessent jamais d'être piquantes et pour le fond des idées et pour la forme. Voici ce qu'il dit des deux femmes les plus distinguées du règne de Louis XIV :

« Le style de madame de Maintenon, sa grâce, la pureté de son langage me ravissent. Si je suis violemment heurté par ce qui est mauvais, j'ai une sensibilité exquise pour ce qui est bon; je crois que je préfère les lettres de madame de Maintenon à celles de madame de Sévigné : elles disent plus de choses. Madame de Sévigné certainement restera toujours le vrai type; elle a tant de charmes et de grâce; mais quand on a beaucoup lu, il ne reste rien. Ce sont des œufs à la neige dont on peut se rassasier sans charger son estomac.»

Le passage suivant sur les révolutions mérite d'être cité :

« Une révolution, dit l'empereur, est un des plus grands maux dont le ciel puisse affliger la terre. C'est le fléau de la génération qui l'exécute; tous les avantages qu'elle procure ne sauraient égaler le trouble dont elle remplit la vie de leurs auteurs. Elle enrichit les pauvres, qui ne sont point satisfaits; elle appauvrit les riches, qui ne sauraeint l'oublier; elle bouleverse tout; aux premiers moments fait le malheur de tous, le bonheur de personne.

« Le vrai bonheur social, il faut en convenir, est dans l'usage paisible, dans l'harmonie des jouissances relatives de chacun; dans les temps réguliers et tranquilles, chacun a son bonheur : le cordonnier est aussi heureux dans sa boutique que moi sur le trône; le simple officier jouit autant que son général. Les révolutions les mieux fondées détruisent tout à l'instant même, et ne remplacent que dans l'avenir. La nôtre a semblé d'une fatalité irrésistible; c'est qu'elle a été une éruption morale aussi inévitable que les éruptions physiques : un vrai volcan. Quand les combinaisons chimiques qui produisent celui-ci sont complètes, il éclate. Les combinaisons morales qui produisent une révolution étaient à point chez nous, elle a éclaté. »

On a beaucoup cité dans le temps (et il m'avait toujours paru qu'on le comprenait fort mal) ce mot adressé par l'empereur à quelques membres du corps législatif en 1814 : *La France a plus besoin de moi que moi d'elle.* « On ne vit dans ces paroles échappées du fond de mon cœur, dit Napoléon, qu'un excès de vanité, tandis que c'était pourtant une vérité profonde; et vous le voyez ici, je peux me passer de tous, et s'il s'agissait de souffrir, mes peines ne sauraient être longues; mon existence est courte; mais celle de la France! »

Les calomnies semées avec profusion dans quelques journaux anglais, indignèrent plus d'une fois le prisonnier de Sainte-Hélène... Un jour qu'il venait d'y lire un long article sur les immenses trésors qu'on lui supposait, il dicta sans hésiter une réponse admirable par son énergique concision : c'est le précis historique de tout son gouvernement intérieur (pag. 209 et suiv.).

Le ton du *Mémorial de Sainte-Hélène* n'est pas toujours également grave. De loin en loin, plusieurs anecdotes d'une gaieté spirituelle et piquante surprennent le lecteur d'une manière agréable, en jetant sur l'ouvrage un genre de variété dont on ne l'aurait pas cru susceptible.

Septième volume.

Ce tome septième, attendu depuis deux mois avec une vive impatience est peut-être le plus intéressant : l'auteur semble avoir pris à tâche d'en soigner particulièrement la rédaction. Le style s'élève ou s'anime avec le sujet, et l'on y remarque ce coloris un peu sombre, cette teinte mélancolique si bien en harmonie avec les scènes douloureuses qu'il retrace. Rien de plus touchant que le récit des sensations qu'éprouva M. le comte de Las Cases lorsqu'il fut arraché de Longwood et brusquement séparé de l'illustre captif dont il était, en quelque sorte, l'ange consolateur.

Le public distinguera sans doute aussi la lettre au prince Lucien, les piquantes notices sur les ministres anglais, les projets sur la Pologne, le plan d'organisation définitive de l'Europe, enfin les détails relatifs à ces magnifiques monuments, à ces immenses travaux qui contribueront plus puissamment encore que les victoires d'Arcole, de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, de Wagram et de Lutzen, à perpétuer le souvenir de Napoléon. « Si l'on considère, s'écrie M. de Las Cases, que tous ces prodiges s'exécutaient au milieu d'une guerre perpétuelle, et sans plus, peut-être même avec moins de charges qu'il n'en pèse aujourd'hui, après une longue paix, sur chacun des pays qui composaient ce vaste empire, on aura le droit sans doute de s'extasier de surprise et d'admiration; tant est grande pourtant l'influence d'une volonté ferme, des lumières armées du pouvoir, et des finances sagement et rigoureusement conduites... Certes on n'hésitera pas à prononcer que jamais homme sur la terre ne fit autant de choses en aussi peu de temps et en surchargeant moins les peuples... L'empereur, s'occupant soigneusement de la commodité et des embellissements des marchés de la capitale avait coutume de dire : *La halle est le Louvre du peuple.* »

Digitized by Google

On sera, je pense, fort aise de lire les anecdotes sur le général Bernard qui, sans intrigues, sans démarches, sans protection, se vit nommer un beau jour aide de camp de l'empereur; sur le père du maréchal Marmont; sur le général Lamarque ; sur la belle madame Récamier; sur les matelots anglais prisonniers à Boulogne; sur la princesse de Bénévent, qui prend M. Denon pour Robinson Crusoé, etc., etc.

Nous espérons que M. Remy nous mettra bientôt à même de rendre compte du huitième volume qui doit compléter l'honorable entreprise de M. le comte de Las Cases.

Huitième volume.

Je ne crois pas qu'il y ait au monde rien de touchant comme le spectacle que présente l'homme vertueux en butte aux coups du malheur. Avec quel tendre et vif intérêt l'on suit dans les douze premiers chapitres de ce volume, le féal serviteur de Napoléon, s'éloignant à regret du rocher de Sainte-Hélène pour être, contre toute idée du droit des gens, retenu dans les prisons du Cap de Bonne-Espérance, rejeté de l'Angleterre, puis promené sous escorte de la gendarmerie à travers la Belgique et les provinces rhénanes jusques à Francfort, où la noble intervention de M. le baron de Weissemberg, secondée par le duc de Richelieu, lui fit rendre la liberté! Qu'on aime à voir l'héroïque usage qu'il s'empresse d'en faire! combien sont attendrissants les soins qu'il se donne pour procurer quelque allégement à la triste situation du grand homme auquel il avait consacré son existence! avec quelles délices se font lire les lettres de M. de Las Cases à la famille de l'empereur, aux souverains étrangers, aux ministres anglais, enfin au grand maréchal comte Bertrand! Ces dernières ont un charme particulier... Il est doux sans doute de se trouver, pour ainsi dire, en tiers avec deux hommes dont la fidélité, le dévouement et tant d'autres vertus honorent notre siècle. On est charmé d'apprendre par cette correspondance, que l'ancien roi de Westphalie (le prince Jérôme) et sa digne épouse, la princesse Catherine de Wurtemberg, ont sollicité, comme une faveur, la permission de se rendre à Longvood pour y remplir les devoirs de la plus honorable reconnaissance. Le prince de Canino (Lucien) ambitionnait aussi de partager l'exil de son illustre frère.

Ce huitième volume complète un des plus beaux monuments qu'offrent les fastes de la littérature moderne : félicitons-en M. le comte de Las Cases; payons-lui le tribut d'estime, de gratitude et de respect que mérite sa généreuse entreprise. « Le ciel, dit-il dans sa péroraison, a béni mes efforts en me permettant d'aller jusqu'au bout et de terminer, tant bien que mal, ce que j'ai le bonheur de faire en cet instant. Si j'ai réussi à ramener des cœurs justes et droits, si j'ai détruit des préjugés, vaincu des préventions, j'ai atteint mon but le plus cher, le plus doux, ma mission est accomplie. »

Derniers moments de Napoléon, ou complément du Mémorial de Sainte-Hélène, par le docteur F. Antomarchi [1].

On doit féliciter M. le docteur Antomarchi d'avoir conçu le noble projet de porter les secours de son art à l'illustre victime reléguée, par une politique non moins ombrageuse que cruelle, sur le rocher de Sainte-Hélène : son dévouement est devenu, pour lui, l'origine d'une gloire impérissable. L'ouvrage qu'il vient de publier a déjà reçu du public un accueil flatteur; il renferme bon nombre d'anecdotes piquantes; je n'en citerai qu'une, la rencontre, pendant la traversée, d'un Africain longtemps soldat sous les drapeaux de l'armée française en Égypte; cet homme ne voulait point croire aux revers de Napoléon : « Son bras est fort, sa langue douce comme du miel, répétait-il sans cesse, rien ne peut lui résister. L'Europe ni le monde ne peuvent accabler un tel héros. Les mameluks, les pachas s'éclipsaient devant lui; c'est le dieu des batailles. » Quel vif intérêt n'inspirent pas les scènes qui nous sont retracées dans ce livre! Combien l'inaltérable sérénité de l'empereur pénètre l'âme d'une touchante admiration! On aime à le suivre, lorsque, charmant les ennuis de son exil rigoureux, il se livre à tous les soins du jardinage, au milieu d'ouvriers chinois qui le bénissent et le vénèrent, ou qu'il s'entretient des objets de ses anciennes affections avec les généreux amis que le sort n'a pu lui ravir. Cependant il est pénible de voir s'engager, entre une des constitutions physiques les plus vigoureuses que la nature ait formées et l'insalubrité du climat, une lutte qui devient, chaque jour, plus inégale... L'empereur avait peu de confiance dans les ressources de la médecine; il la regardait comme une science conjecturale, et ce qui paraîtra, non pas extraordinaire peut-être, mais très-remarquable, c'est qu'il souffre moins, c'est que le mal semble faire des progès moins rapides toutes les fois qu'il se refuse à prendre des médicaments. Il sentit approcher sa fin, voulut remplir ses devoirs reli-

[1] Deux vol. in-8°, ou deux vol. in-12, Bruxelles.

Digitized by Google

gieux, et s'occupa de l'existence de tous ses fidèles serviteurs. Jamais son héroïque résignation ne l'abandonna; l'idée que ses amis reverraient bientôt l'Europe et leur famille était pour lui l'idée la plus consolante. Le jour de sa mort (5 mai 1821), pendant sa longue agonie, « madame Bertrand, qui, malgré ses souffrances, n'avait pas voulu quitter un instant le lit de l'auguste malade, fit appeler d'abord sa fille Hortense, et ensuite ses trois fils, pour leur faire voir une dernière fois celui qui avait été leur bienfaiteur. Rien ne saurait exprimer l'émotion qui saisit ces pauvres enfants à ce spectacle de mort. Il y avait environ cinquante jours qu'ils n'avaient été admis auprès de Napoléon, et leurs yeux pleins de larmes cherchaient avec effroi sur son visage pâle et défiguré l'expression de grandeur et de bonté qu'ils étaient accoutumés à y trouver. Cependant, d'un mouvement commun, ils s'élancent vers le lit, saisissent les deux mains de l'empereur, les baisent en sanglotant et les couvrent de pleurs. Le jeune Napoléon Bertrand ne peut supporter plus longtemps ce cruel spectacle; il cède à l'émotion qu'il éprouve; il tombe, il s'évanouit. On est obligé d'arracher du lit les jeunes affligés et de les conduire dans le jardin. Sans doute le souvenir de cette scène est resté dans leurs cœurs pour n'en jamais sortir, et leurs larmes couleront plus d'une fois quand ils se rappelleront qu'ils ont contemplé le corps de Napoléon au moment que sa grande âme allait en sortir. Pour nous tous qui assistions à ce lugubre adieu des enfants à leur auguste protecteur, l'impression que nous en reçûmes est au-dessus de toutes les paroles humaines : ce ne fut qu'un même gémissement, une même angoisse, un même pressentiment de l'instant fatal que chaque minute accélérait. » Enfin la soirée approche... « Il est six heures moins onze minutes, Napoléon touche à sa fin; ses lèvres se couvrent d'une légère écume; il n'est plus : ainsi passe la gloire. »

Le style d'Antomarchi, sans être toujours correct, n'est pas dépourvu de quelque charme. L'auteur aurait pu sans doute ne donner qu'un seul volume s'il n'avait trouvé bon de reproduire plusieurs pièces déjà connues, des lettres, des ordres du jour, des précis de campagnes, etc. Mais on n'est pas fâché de les relire. Si les détails scientifiques et la flore de Saint-Hélène sont d'un intérêt moins général, il est vraisemblable que les hommes de l'art seront fort aises de les avoir sous les yeux.

---

[1] Trois vol. in-12, Bruxelles, 1824.

Esprit du Mémorial de Sainte-Hélène, par le comte de Las Cases, extrait de l'original et reproduit avec l'agrément de l'auteur [1].

Il est une vertu noble, courageuse et désintéressée à laquelle les honnêtes gens de tous les partis, entraînés par l'admiration, sont contraints de rendre hommage. L'historien de Sainte-Hélène vient d'en faire l'honorable épreuve. M. le comte de Las Cases a reçu, comme une digne récompense de sa généreuse conduite, les éloges des hommes les plus exagérés, de ceux même qu'il n'a pu convaincre, qu'il n'a pu ramener, par les faits et par la force de ses raisonnements, à des idées plus équitables envers l'illustre victime qu'une odieuse et lâche politique avait soumise aux plus horribles tortures sur le rocher de l'exil.

Nous avions, dès le principe, pressenti le succès du *Mémorial*; quel puissant intérêt ne devait pas inspirer à tout le monde un homme tel que Napoléon discourant sur la politique, sur la morale, sur la littérature, sur les arts, jugeant les principaux personnages de son siècle, et discutant sans passion les principaux actes de sa puissance et les événements d'un règne si fécond en prodiges! Les trois volumes que nous annonçons présentent les détails les plus piquants et les anecdotes les plus intéressantes du grand ouvrage : le débit de ces extraits sera prompt sans doute; nous pensons néanmoins que, par la suite, on réimprimera plus souvent encore le *Mémorial* en 8 volumes, tel que M. de Las Cases nous l'a donné.

Les Jeunes Filles, ou le monde et la solitude, par madame Julie de la Faye-Bréhier [2].

Lorsqu'on s'est occupé quelque temps des affaires publiques, on apprécie mieux le charme des paisibles travaux littéraires. Le premier livre qui nous tombe sous la main nous trouve alors tout disposés à l'indulgence : je me sentirais même capable de faire grâce à l'obscur et sentimental fatras de M***. Repoussons bien vite les sept lettres qui se présentent à ma plume, car je me suis promis de ne me permettre jamais de personnalités, bien qu'un journal sans malice coure le risque de n'être pas trop à la mode aujourd'hui. Les deux volumes que je dois faire connaître à nos lecteurs sont intitulés : *les Jeunes Filles*, mais ce n'est pas à M. Bouilly qu'on les doit. L'auteur, madame Julie de la Faye-Bréhier, s'est proposé pour but de faire sentir les nombreux avantages

[2] Deux vol. in-12, ornés de jolies figures, Gand.

Digitized by Google

d'une éducation solide sur cette éducation brillante, mais frivole, dans laquelle on attache plus de prix aux formes aimables de la société qu'aux vertus sur lesquelles repose le bonheur des familles. C'est le même sujet que M. Casimir Bonjour a mis avec tant de bonheur sur la scène.

Au reste, cet ouvrage, il faut en convenir, est plus recommandable sous le rapport d'une excellente morale que sous le rapport du style, généralement lourd, diffus et dénué de charme.

Histoire de Napoléon d'après lui-même, publiée par Léonard Gallois [1].

C'est une idée heureuse, et l'on doit en savoir gré à M. Léonard Gallois, d'avoir extrait des intéressants mémoires écrits, à Sainte-Hélène, pour ainsi dire sous la dictée de Napoléon, les faits dont se compose la vie de cet homme extraordinaire qui ne sera pas moins un objet d'étonnement et d'admiration pour la postérité qu'il ne le fut pour son siècle.

« J'ai dû prendre, souvent, dit l'éditeur, des paragraphes, des phrases, des mots même dans huit à dix volumes divers, pour coordonner des portions de chapitres et composer ainsi des chapitres entiers. J'ai dû encore séparer, transporter, rapprocher, couper des paragraphes, y intercaler des phrases, des mots disséminés, mais relatifs au même événement, à la même circonstance; cette compilation devenait alors d'autant plus laborieuse, que je m'étais imposé la loi de ne comprendre dans l'*Histoire de Napoléon, d'après lui-même*, rien, absolument rien qui n'eût été dicté, corrigé, expliqué par Napoléon, ou recueilli de sa bouche. »

Il me semble que M. Gallois a surmonté fort heureusement les difficultés de son entreprise; je regrette néanmoins qu'il n'ait pas joint au texte quelques notes pour développer certains passages ou pour discuter certains faits. Au surplus, l'ouvrage, tel qu'il est, trouvera sans doute de nombreux lecteurs. Je présume que le second volume de cette édition très-soignée ne tardera pas à paraître.

Trente vues d'anciens monuments et des habitations de quelques personnages illustres [2].

Première livraison.

C'est une belle et noble pensée de vouloir remettre sous nos yeux des monuments qui nous rappellent les souvenirs dont s'enorgueillit l'espèce humaine. Rien ne me paraît capable d'élever l'âme comme l'aspect des lieux habités jadis par les hommes célèbres. Si j'étais chargé de l'éducation d'un prince, je voudrais lui faire visiter Tervueren [3], Sans-Souci [4], Lunéville [5], Montbard [6], Ferney [7], Montaigne [8], la Brède [9], Fénelon [10], Fontainebleau [11], Rosny [12], Malesherbes [13], Saint-Gratien [14], etc. Cette promenade, ce pèlerinage philosophique, deviendrait un cours de morale où l'ennui ne trouverait jamais sa place.

M. Plou, dans sa première livraison, a reproduit le palais du prince d'Orange à la Haye; le monument de Domremy, en l'honneur de cette Jeanne d'Arc si fatale aux Anglais; le château de Bayard, où naquit le chevalier sans peur et sans reproche; la studieuse retraite du poëte anglais Thomson; le pavillon près de Hal, qui servit quelque temps d'asile à J.-B. Rousseau; le monastère du Mont-Saint-Bernard, si connu par son hospitalité religieuse; le passage des Thermopyles; le presbytère où J.-J. Rousseau reçut sa première éducation; et le château de la Hamaide, berceau de notre comte d'Egmont, ce généreux martyr de nos libertés sous le sanguinaire despotisme de Philippe II.

Cette entreprise mérite, à tous égards, des encouragements. L'exécution ne satisfait pas moins que l'heureux choix des sujets : la beauté du dessin ne laisse rien à désirer, et la lithographie se montre ici la digne rivale de la gravure au burin.

En parlant de J.-B. Rousseau, l'auteur, dans la table explicative, considère Saurin, de l'Académie française, comme le calomniateur, comme le persécuteur de l'illustre poëte lyrique; ce fait, je l'avoue, ne me semble nullement prouvé, tant s'en faut; ce n'est point d'ailleurs de Saurin, l'académicien français, mais de Saurin, membre de l'Académie des sciences, qu'il s'agit dans la trop fameuse procédure des couplets attribués à J.-B.

[1] Bruxelles, 1825, avec un portrait.

[2] Vol. in-8° et in-4°, Bruxelles, 1825.

[3] Habité maintenant par le prince d'Orange : il rappelle aussi le prince Charles de Lorraine.

[4] Pour Frédéric le Grand.

[5] — le bon roi Stanislas Leczinski.

[6] — Buffon.

[7] — Voltaire.

[8] Pour l'immortel auteur des *Essais*.

[9] — Montesquieu.

[10] — l'auteur de *Télémaque*.

[11] Particulièrement pour François Ier et Henri IV.

[12] Pour Sully.

[13] — Le vertueux ministre, le défenseur de Louis XVI, Lamoignon de Malesherbes.

[14] Pour le maréchal de Catinat.

Digitized by Google

Rousseau. Cette observation critique est la seule que nous ayons à faire sur l'intéressant ouvrage de M. Plou.

Deuxième livraison.

Nous avons déjà parlé de cette charmante entreprise lithographique; la seconde livraison, qui se compose du château de Ferney, de Chantilly, du tombeau de l'amiral de Coligny, de la retraite philosophique du poëte anglais Gray, des ruines du château de Montaigle, de l'habitation du célèbre compositeur Gluck, à Vienne, du tombeau de Jacques Delille, de la maison de campagne de Pope, d'Ermenonville et du Parthénon, ne mérite pas moins d'éloges que la première. En parlant du château d'Ermenonville, dernier asile de J.-J. Rousseau, l'auteur de la notice ajoute que ce philosophe fut le plus éloquent et le plus persécuté du XVIIIe siècle. Le plus éloquent, à la bonne heure; mais quant aux persécutions, elles appartenaient plus aux chimères de son imagination mélancolique et farouche qu'à la réalité.

Recueil d'esquisses et fragments de compositions, tirés du portefeuille de M. HEENEQUIN, lithographiés par lui.

Première livraison.

La lithographie, découverte à Munich, il n'y a guère que vingt ans, ne s'est pas moins perfectionnée parmi nous qu'en France; on connaît les magnifiques planches sorties des presses lithographiques de Bruxelles; les presses de M. Rousseaux, à Namur, nous ont valu plusieurs chefs-d'œuvre, entre autres le château de Marche-les-Dames d'après un charmant dessin de M. Rousseaux lui-même; *le Maréchal ferrant, le Laboureur amoureux*, ainsi que divers points de vue d'après M. le général de Howen, un des plus habiles dessinateurs de l'époque actuelle. La ville de Tournai nous avait déjà fourni l'année dernière une très-belle collection historique des principales vues du royaume des Pays-Bas [1]. L'ouvrage que nous annonçons est exécuté, non pas avec plus, mais avec autant de soin. Il se recommande beaucoup par le nom de son auteur, et je pense que la première livraison doit être un sûr garant du succès. *L'amateur et l'artiste trouveront, dans ce recueil, ce qui plaît et ce qui peut être utile.* Cette phrase, quoique extraite d'un prospectus, n'en est pas moins l'expression de la vérité.

Le texte, contenant la description des sujets, paraîtra dans la troisième et dans la huitième ou dernière livraison. Il aurait peut-être mieux valu le joindre à chaque planche.

Deuxième livraison.

La Leçon de famille, un bas-relief surmonté d'un Hercule et d'une Junon en camée; *Agar et Ismaël, chassés par Abraham; la Nouvelle Mariée, un Sacrifice à Bacchus, Moïse et Élie...*; tels étaient les sujets reproduits dans la première livraison. La seconde se compose de *la Force vaincue par l'Amour*, de *la Chasse aux papillons*, de *Socrate surpris dans ses méditations au siége de Potidée*, de la tête de *Bacchus* et de celle de *Diane*, en bas-relief, du *Départ pour une course de chevaux*, et du *Père éternel sur des nuages*.

La piquante variété des scènes, une touche vigoureuse, une grande hardiesse de traits, ainsi que la correction très-remarquable du dessin, assurent le succès de cet intéressant recueil qui, par la netteté du tirage, fait beaucoup d'honneur aux presses lithographiques de Tournai.

La bastonnade et la flagellation pénales, considérées chez les peuples anciens et chez les modernes, par M. le comte LANJUINAIS, pair de France et membre de l'Institut; suivies du *Bâton*, par M. ARNAULT [2].

Après avoir défini les mots *bastonnade* et *flagellation*, après avoir développé les funestes conséquences de ces affreux supplices, l'auteur en recherche l'origine, qu'il croit trouver dans l'esclavage du plus grand nombre, base ordinaire de la formation des États; il s'attache ensuite à faire connaître l'emploi tantôt légal, tantôt arbitraire, de cette espèce de torture chez les Égyptiens et chez les Israélites, en Perse, dans l'Inde, en Grèce, en Macédoine, en Afrique, en Amérique, en Chine, à Rome, chez les peuples qui se partagèrent l'empire romain et chez les nations modernes; il la considère enfin comme punition infligée par autorité cléricale et comme châtiment dans les écoles.

La bastonnade, dont fort heureusement notre loi fondamentale, d'accord avec nos mœurs, nous a garantis malgré certaines habitudes militaires d'outre-Rhin; la bastonnade, qui reprend faveur en Espagne ainsi qu'à Naples, n'est pas tout à fait passée de mode dans cette île connue par sa philanthropique *tolérance* envers les catholiques d'Irlande, dans cette île que certains orateurs de tribune appellent, chaque jour, *la terre classique de la liberté!* « Au sein de l'orgueilleux empire bri-

[1] Lithographiées par M. Dewasmes.

[2] Petit vol. in-18, Bruxelles.

Digitized by Google

tannique, dit M. le comte Lanjuinais, les jeunes gens au-dessus de seize ans, faute de payer une amende légale, encourue pour de légers délits, sont condamnés encore par un seul homme à recevoir de quarante à quatre-vingts coups de fouet à discrétion chaque matin, pendant trois mois; et les soldats, les matelots, pour simples fautes de discipline, subissent fréquemment de ces cruelles flagellations. » — « Ces tortures, et d'autres barbaries analogues, s'écrie-t-il ailleurs, s'aboliront ou deviendront plus rares en tout pays, à mesure que s'étendront les lumières, que la bonne foi, la religion seront mieux observées, que s'aboliront la traite et l'esclavage, et qu'en un mot l'ordre constitutionnel et représentatif, étouffé maintenant dans plusieurs parties de l'Europe, arrêté, suspendu ailleurs par les contre-lois ou réduit à une vaine apparence par le double vote, la septennalité, les fausses élections et la fausse liberté de la presse, achèvera pourtant de se développer enfin, et de se consolider pour le plus grand bonheur des rois et des peuples. Cet ordre seul peut fonder les garanties réciproques et la paix du monde. Il se confond avec la justice même; car celle-ci n'est assurée à personne, si elle n'existe pas en faveur de tous par la force vivante des institutions politiques. »

Aux louangeurs des temps passés, aux hommes qui voudraient l'ancien régime avec tous ses abus, sans nous faire grâce d'un seul, le noble pair oppose l'autorité de saint Bernard, qui s'exprime ainsi dans une de ses lettres : « Saint Paul oublie ce qui est derrière lui; il s'avance de plus en plus et il se perfectionne davantage. Dieu seul, parce qu'il est tout parfait, ne peut devenir meilleur. Loin de nous ceux qui disent : *Nous ne voulons pas être meilleurs que nos pères.* Élie disait : « Je « ne suis pas meilleur qu'eux, » mais non : « Je « ne veux pas être meilleur. » Jacob vit les anges monter et descendre sur l'échelle mystérieuse qui unissait la terre au ciel; mais en vit-il s'y arrêter ou s'y asseoir? Il est impossible de s'y arrêter. Ici-bas rien ne demeure dans le même état; il faut absolument ou monter ou descendre. On tombe si l'on s'arrête en chemin. Ainsi moquez-vous du scandale de ceux que vous ne pouvez guérir qu'en devenant malade avec eux; n'attendez pas que vos constitutions soient du goût de tout le monde... Vous ne produiriez presque jamais aucun bien. »

On ne fait point rétrograder impunément le siècle. Croyons-en Confucius : *Le moderne qui veut rétablir les anciens usages se prépare de grands malheurs.*

Ce petit traité, plein d'une érudition bien digérée, est écrit d'un style parfois un peu sec, mais toujours nerveux, énergique et concis. L'édition de Bruxelles me paraît fort jolie; M. Tarlier a très-bien fait de l'enrichir du piquant *Essai politique, historique et philosophique sur le bâton*, par M. Arnault. Cet ingénieux badinage rappelle les formes séduisantes, les agréments de Voltaire; je regrette seulement de le voir terminer par une équivoque qui ne me semble ni de bonne compagnie ni de bon goût.

L'Inondation, dithyrambe, par Édouard Smits; suivi d'un Moyen facile et économique d'être bienfaisant, et de pensées diverses, par Sylvain Van de Weyer, avocat et bibliothécaire [1].

Le début du dithyrambe de M. Smits se rapproche peut-être plus du conte que du genre lyrique, mais la verve du poëte ne tarde pas à s'échauffer, et si la critique croit devoir remarquer dans cette pièce quelques épithètes parasites, comme : *une famille* HONORABLE *et* PAISIBLE, *les trésors des Indes* OPULENTES, etc.; quelques vers prosaïques tels que : *le père l'interrompt* PARFOIS, etc.; quelques fâcheux concours de sons : *libérales* LOIS, *océan* EN *colère*, etc., etc., il faut convenir aussi qu'il s'y trouve des détails pleins de charme, des images touchantes et des tirades bien versifiées. Nous citerons l'apostrophe qui termine ce chant patriotique :

O ma noble patrie! ô terre hospitalière!
Toi, dont l'amour sacré brûle à jamais en nous,
Combien je te chéris! et combien il m'est doux
Sur ton sol bienfaisant d'avoir vu la lumière!
Un jour, rendant hommage à ton humanité,
Les étrangers diront, d'une voix attendrie :
« Le Belge est fier de sa patrie,
« Mais nous comprenons sa fierté! »

En nous rendant, pour ainsi dire, les témoins d'un entretien sur la bienfaisance, M. Van de Weyer a su rajeunir, par des formes piquantes, des vérités qu'il est toujours utile de faire entendre. Sans doute elles sont connues depuis longtemps; mais, comme l'observe avec beaucoup d'adresse le bon vieillard que notre auteur a mis en scène, « le plus grand malheur qui pût nous arriver serait que ces vérités nous parussent nouvelles. » Nous ne pouvons résister au désir de mettre l'avant-propos sous les yeux de nos lecteurs; le voici : « J'ai compté, en écrivant ce léger opuscule, que la curiosité du public serait piquée par le titre; j'ai calculé que si tous les exem-

[1] Brochure in-12, Bruxelles, 1823.

Digitized by Google

plaires se vendaient, il en reviendrait *quatre cents francs* aux submergés : c'est au public à faire en sorte que je ne me sois pas trompé dans mon calcul. Aujourd'hui, que M. Édouard Smits a bien voulu se joindre à moi, je suis bien plus sûr du succès : à l'aide de ses vers, ma prose fera beaucoup mieux son chemin dans le monde, et les lecteurs, et les submergés, ne pourront qu'y gagner. »

Les *Pensées diverses* font beaucoup d'honneur au jeune moraliste qui les a conçues; félicitons-le de repousser avec une énergique éloquence cette honteuse, cette dégradante philosophie qui dessèche le cœur en donnant aux actions les plus nobles, les plus vertueuses l'intérêt pour mobile. « Pourquoi, s'écrie-t-il, pourquoi tant de jeunes gens, au matin de la vie, sont-ils tristes et moroses? C'est qu'ils ont tout désenchanté : leur cœur est flétri par le souffle impur et destructeur de la morale de l'intérêt, comme les plus belles fleurs se fanent au printemps frappées d'un vent malfaisant. Rien ne jette plus de froid et de tristesse dans la vie que le calcul. Ne demandez donc à ces tristes victimes d'une fausse philosophie ni élévation d'âme, ni élan de cœur, ni chaleur : espérez-vous faire sortir des étincelle de sa glace? »

Répétons, avec M. Van de Weyer, cette belle maxime : « Les principes de la morale se gravent dans le cœur, et non pas dans la tête. Plaignons ceux qui n'ont qu'une morale de tête! »

Acheter cette intéressante brochure, c'est faire non-seulement une bonne œuvre, mais encore se procurer une lecture non moins instructive qu'agréable. Le texte, par sa correction, atteste les soins de M. Hayez, l'imprimeur, qui, s'empressant aussi de payer son tribut à la bienfaisance, n'a rien voulu recevoir pour son travail.

De la violation des cimetières, par Louis F. de Robiano de Borsbeck [1].

M. Louis de Robiano vient de publier une brochure très-remarquable sur la violation des cimetières. Le respect pour nos devanciers est de tous les siècles et de toutes les nations; il a fallu que l'oubli des principes et le délire révolutionnaire fussent à leur comble pour qu'on se permît d'outrager la mort jusque dans son asile. Napoléon, après le 18 brumaire, s'était empressé de remettre en honneur les inhumations, et c'est à la demande du guerrier législateur qu'un membre de l'Institut, M. Amaury Duval, s'occupa de recherches sur cet important objet de la morale publique; il les a consignées dans un mémoire fort curieux, et qui mériterait bien d'être réimprimé. L'ordre de veiller à la décence et même à l'embellissement des cimetières fut donné partout... Bientôt des concessions de terrain, destinées, à perpétuer les souvenirs de famille, furent encouragées. Je connais un administrateur qui n'arrêtait pas le budget de la plus petite commune sans laisser à part une certaine somme pour entourer le cimetière d'arbres funèbres et pour décorer la place du village. Les sensations douces, fortifiées par une religion toujours indulgente et paternelle lorsqu'elle est éclairée, composent toute la philosophie du peuple : le jeune homme qui, le matin, a pleuré sur le tombeau de son père, et qui, le soir, se livre avec décence aux plaisirs de son âge, ne commettra jamais un crime. Pour en revenir à M. de Robiano, il s'élève énergiquement contre la profanation des cimetières; il déplore la légèreté qu'on met à les prendre tantôt pour former ou agrandir une place, l'emplacement d'une foire; tantôt pour aligner une rue, une route; là pour élargir un passage étroit; ici pour bâtir une école. » Je désirerais aussi qu'on pût laisser intacts les anciens cimetières, comme des monuments consacrés à de pieux souvenirs... Je ne pousserai pourtant pas le rigorisme aussi loin que M. de Robiano ; je conçois qu'il est beaucoup de cas où l'utilité générale réclame ces terrains, mais j'exigerais qu'alors les ossements fussent recueillis et transportés avec un soin respectueux dans quelque autre sanctuaire de la mort.

Quel but principal se propose l'auteur? « Ce n'est point, dit-il, de rétablir le vieil usage d'enterrer dans les églises; je pense même qu'il y a des motifs suffisants pour l'abolir là où il subsiste encore; mais je voudrais qu'une ordonnance imprescriptible, concertée avec l'autorité ecclésiastique, rétablît l'obligation d'enterrer dans l'enceinte des villes, *quand il s'y trouverait encore des cimetières existants, ou dont l'emplacement actuellement vague pourrait être rendu à ce pieux usage.* »

Le danger des inhumations à portée des lieux habités par les hommes est considéré maintenant comme une chose démontrée. M. de Robiano n'est pas plus que moi juge compétent sur cette matière... Nous devons nous en apporter à la faculté de médecine; elle s'est depuis longtemps prononcée, en motivant son opinion sur une expérience incontestable. Il est peu de villes, je pense, qui présenteraient, à la distance convenable des maisons, un assez vaste champ pour y bâtir une église qu'entoureraient les tombes des

[1] Brochure in-8°, de 72 pages, Louvain.

Digitized by Google

citoyens. Du reste, si j'étais l'architecte ou l'administrateur d'une ville nouvelle, je ne perdrais pas de vue cette idée, tant elle me paraît noble et morale. M. de Robiano sans doute a bien raison de s'écrier : « Quelle classe, quel sexe, quel âge viendrait déposer un vote contraire au culte des morts? Serait-ce vous, mère pleine de sollicitude, qui ne regrettez de quitter la vie qu'en songeant à votre fille, jeune plante dont la tige sans soutein va être battue de furieux orages? Vous opposerez-vous à ce qu'en retournant à la maison de prières, où vous aviez habitué ses pas à suivre vos pas, elle rencontre votre silencieux tombeau? à ce qu'il lui redise, avec sa muette et imposante éloquence, au moment peut-être d'un combat incertain, vos derniers conseils, vos dernières recommandations avant votre départ pour ce cruel exil, d'où vous ne pourrez plus la défendre? Serait-ce vous, mère éplorée, à qui votre fils vient d'être enlevé pour être mis dans la société des anges? exigerez-vous que l'on creuse plus loin de votre cœur son dernier et sant cher berçeau? Serait-ce vous, fille désolée, que l'on ne pouvait arracher du corps glacé de votre mère que vous vouliez suivre dans la tombe? Serait-ce vous, fils respectueux et plein de la gloire de votre père? vous répugnera-t-il de passer au pied du monument qui racontera ses vertus et ses services? Serait-ce vous, amant inconsolé, qui avez vu s'éteindre le cœur que vous aviez ambitionné et qui s'était donné à vous? ce cœur! il ne battra plus pour vous; et sur la terre il n'en est aucun autre qui l'égale! c'est sous vos yeux, sous votre garde que je veux qu'il repose; auprès du temple où chaque jour désormais vous irez demander aux mains qui le créèrent si pur, de l'élever au rang qui lui est promis et de bientôt vous réunir à lui. Et vous, malheureux époux! vous avez possédé ce que l'homme peut souhaiter de plus accompli dans ce monde, vous vous êtes senti arracher la moitié de votre vie; tout votre bonheur était d'être le soutien d'une créature angélique qui ne s'appuyait que sur vous! de faire connaître ses vertus et sa grande âme! vous ne repousserez pas le moyen de perpétuer son souvenir et celui de votre malheur? Serait-ce vous, citoyens modestes, à qui le ciel n'a pas départi l'opulence ni les distinctions de ce monde? Non; ce n'est point de vous que je crains un vote qui vous priverait du seul lieu sur la terre où il soit rendu quelque honneur à vos pères, et où vous puissiez espérer de le partager un jour. »

Cette citation prouve avec quel charme d'éloquence M. de Robiano plaide la cause dont il s'est chargé. Sans doute on peut quelquefois ne pas adopter sa manière de voir, mais alors même on est forcé d'estimer en lui cette conviction, cette franchise et cette loyauté devenues si rares aujourd'hui dans les débats politiques, religieux ou littéraires [1].

Fables du chevalier Coupé de Saint-Donat, ancien officier supérieur d'état-major. Troisième édition, suivie d'une petite galerie des fabulistes anciens et modernes [2].

Parmi les poëtes qui se sont distingués, de nos jours, dans le genre auquel la Fontaine doit son immortalité, M. le chevaleir Coupé de Saint-Donat occupe une place très-honorable. *Les Lunettes de Jupiter, le Renard et le Bouc, le Singe peintre de portraits, la Morale du Renard, le Chat et la Pie, les Trois Philosophes en Égypte, l'Assemblée des Animaux, la Marmotte et le Hérisson, l'Aigle et le Paon*, etc., sont des fables charmantes, mais leur étendue ne permet guère de les reproduire ici. Nous donnerons la préférence à trois petites pièces pleines de sens et de mérite.

La Barrière.

Certain jour de vacance, un essaim d'écoliers,
Courant, sautant, faisant mainte gambade,
Envahit une promenade.
Moi, j'observais de loin en suivant les derniers.
Devant eux tout à coup se trouve une barrière.
Les grands par-dessus sautent tous;
Les petits passent par-dessous.
Oh! oh! dis-je, voilà justement la manière

[1] M. l'avocat B..... s'étant permis de faire insérer dans le *Journal de la Belgique* une lettre fort acerbe contre le livre de M. de Robiano et le compte que j'en avais rendu, je crus devoir adresser les lignes suivantes à M. Rampelberg, propriétaire de cette feuille :

« Que d'obligations, Monsieur, vous avez au docte auteur anonyme de la lettre insérée dans votre feuille d'aujourdhui sur ce qu'il appelle *poliment* les *rêveries* de M. de Robiano! Sans lui vos lecteurs ignoreraient peut-être encore les pieux usages de l'antiquité sur les inhumations, mais il est bien fâcheux que, dans cette savante nomenclature légale et funéraire, il ait oublié les momies d'Égypte. Cela causera vraisemblablement un vif déplaisir au marchand de momies débarqué naguère dans le port d'Anvers, et qui se propose de les y faire voir, moyennant dix sous, à la foule des badauds ébahis.

« De la hauteur où s'est placé votre correspondant bénévole, il ne daigne pas abaisser ses regards sur les idées morales que renferme, en très-grand nombre, l'intéressant ouvrage de M. de Robiano... Le public, on doit l'espérer, se montrera moins dédaigneux, et s'il rejette le projet comme inadmissible (ce qui me paraît indubitable), il n'en rendra pas moins justice aux vertueuses intentions ainsi qu'au talent très distingué de l'auteur. — Agréez, etc.

« Le 25 mars 1825. »

[2] Vol. in-12, avec une gravure, Paris, 1825.

Digitized by Google

Dont on usa maintes fois
Pour éluder chez nous la barrière des lois.

Les Échecs.

Tout cède à vos désirs, sur la terre et sur l'onde;
Vous faites d'un seul mot le destin des États.
Qu'êtes-vous cependant, orgueilleux potentats?
Sur le grand échiquier du monde?
Au jeu d'échecs, les rois, les dames et les fous
Ont le pas sur les pions; mais après la partie,
L'égalité renaît, la puissance est finie,
Et c'est le même sac qui les renferme tous.

Les Salamalecs, ou les Cruches et les Courtisans.

Les courbettes, la révérence
Sont de fort bons moyens pour qui veut parvenir.
Cruches et courtisans ont grande ressemblance.
Ils se baissent toujours à dessein de s'emplir.

Ce joli recueil est à sa troisième édition, et les nouveaux apologues dont elle est enrichie me paraissent supérieurs aux premiers. Des rapprochements ingénieux, des aperçus fins, des détails remplis de grâce et tout à la fois de bonhomie, des moralités faciles à saisir et presque toujours piquantes... voilà ce qui nous semble caractériser le talent de M. Coupé de Saint-Donat. Sa *Petite galerie des fabulistes* est un dépôt de savantes recherches et de jugements dictés par un goût sûr qui n'exclut cependant pas l'indulgence.

Considérations pratiques sur les fièvres intermittentes, avec des avis sur les moyens de s'en préserver dans les localités humides et marécageuses, par M. le chevalier de Kirckhoff, ancien médecin en chef des hôpitaux militaires, membre de la commission médicale de la province d'Anvers et d'un grand nombre de sociétés savantes [1].

Quoique profane dans le temple d'Escalupe, je puis y dire quelques mots de cette nouvelle production. Il ne s'agit d'ailleurs que d'une méthode pratique, et, sans discuter les points de doctrine qui lui servent de bases, j'en ferai connaître les heureux résultats : il n'est mort que huit soldats sur neuf mille, atteints de fièvres intermittentes à l'hôpital d'Anvers où l'auteur dirigeait alors le service de santé, et cent quatre-vingt neuf sur environ quatorze mille, attaqués, pour la plupart, de maladies graves. L'ouvrage présente une bonne division par chapitres subdivisés encore en paragraphes, ce qui le rend très-facile à suivre; un style simple, clair et précis le met à la portée de tout le monde, et l'on doit s'en applaudir, car les idées de M. le chevalier de Kirckhoff, particulièrement sur les moyens de se préserver des fièvres intermittentes, ne peuvent être trop généralement répandues.

[1] Vol. in-8°, Amsterdam, 1825.

Hygiène militaire, à l'usage des armées de terre, par M. le chevalier de Kirckhoff, ancien médecin des armées et hôpitaux militaires. Deuxième édition, revue et augmentée [2].

Cette production dont le titre seul indique assez l'importance, cette production d'un digne successeur des Boerhaave, des Camper des Brugmans, n'intéresse pas seulement les hommes de l'art, mais elle doit trouver des lecteurs dans toutes les classes de la société : personne depuis Bichat n'avait, ce me semble, traité les matières médicales d'une manière plus attachante... Une distribution méthodique des objets, une foule d'aperçus lumineux, des raisonnements bien amenés, et parfois même des anecdotes piquantes; enfin un style dont la clarté, la précision et l'élégance feraient honneur à maint académicien français de ma connaissance, voilà ce qui distingue éminemment l'*Hygiène militaire* de M. de Kirckhoff, déjà connu par plus d'un succès dans la carrière des sciences et des lettres.

[2] Vol. in-8°, Anvers.

Revue politique de l'Europe en 1825, avec cette épigraphe [3] :

Illi pro libertate, hi pro dominatione pugnant.

Une brochure de 74 pages, lancée tout à coup dans le public, y produit une plus vive sensation que beaucoup de gros volumes fastueusement annoncés; mais aussi cette brochure, sobre de phrases et riche de pensées, présente un tableau fort bien fait des progrès de la civilisation européenne; le siècle et ses besoins y sont appréciés avec une sagacité rare. Chaque puissance, chaque État fournit matière à des observations, presque toutes, d'une justesse frappante.

Un ton trop dogmatique, une manière un peu tranchante, un style presque toujours tendu... voilà, me semble-t-il, les défauts de cet ouvrage; ils sont rachetés par l'élévation des idées, la force des expressions et une logique admirable. L'auteur, qui, par modestie sans doute, garde encore l'anonyme, mais qu'on assure être M. Bignon, mérite, à tout prendre, le brillant succès qu'il obtient.

[3] Brochure in-8°, troisième édition, Bruxelles.

Digitized by Google

Nouvelles Lettres provinciales, ou lettres écrites par un provincial à un de ses amis sur les affaires du temps, par l'auteur de la *Revue politique de l'Europe en 1825* [1].

On ne sait pas bien positivement encore à qui l'on doit attribuer cet ouvrage si pompeusement annoncé par de nombreuses trompettes, mais l'auteur est, à coup sûr, un homme d'esprit[2]. Cette qualité sans doute est fort essentielle; je désirerais pourtant que l'esprit fût toujours l'interprète de la justice et de la bonne foi... Je n'en trouve pas beaucoup, je l'avoue, à supposer les principes les plus odieux à tous ses adversaires sans la moindre exception, tandis que, d'une main libérale, on s'accorde tous les genres de mérite, toutes les vertus. Cette exagération chaleureuse exalte les têtes et produit la vogue... Du reste elle ne peut qu'alimenter les passions haineuses et provoquer les mesures violentes. Ce n'est point là, je crois, le but que devraient se proposer les hommes de bien. L'impartialité ne reprendra-t-elle donc jamais son empire dans nos discussions morales et politiques? Mais qu'ai-je dit? vouloir de l'impartialité, n'est-ce pas se montrer aussi par trop exigeant? Au surplus, les *Nouvelles Lettres provinciales* présentent un grand nombre de pensées justes et piquantes. Nous en citerons deux : « Où il n'y a que de la finesse, il ne peut y avoir de grandeur d'âme; et c'est pourtant cette grandeur d'âme qui jette de l'éclat sur les peuples et sur les rois. »—« L'humeur est un nuage qui se place entre l'esprit et la raison.»

Voici l'éloge du dernier duc de Richelieu : « Cet homme si considérable pour la France et l'Europe, si respecté de tant de rois, dont la parole valait un traité, qui avait placé l'honneur et la bonne foi dans le sein même du gouvernement, qui enfin possédait autant de vertus que le cœur humain peut en contenir.» Qu'on rapproche de ce portrait, si flatteur et néanmoins si ressemblant, certains articles des journaux de 1821, et l'on pourra se faire une idée des contradictions qu'entraîne à sa suite ce malheureux esprit de parti, véritable fléau de l'époque actuelle.

Nouveau Dictionnaire français-hollandais, par M. l'abbé Olinger, principal à l'athénée de Bruxelles [3].

Fontenelle prétendait qu'un dictionnaire est, de tous les savants, le moins ennuyeux, parce que c'est peut-être le seul dont il soit possible d'arrêter le bavardage. Il paraît que beaucoup de gens partagent cet avis, car les dictionnaires ont une grande vogue de nos jours. Depuis le dictionnaire encyclopédique, qui présente majestueusement ses nombreux in-folio, jusqu'au petit dictionnaire des modes in-32, il en existe de toutes les dimensions, de tous les formats. Jamais on ne s'est fait érudit à si bon marché. Je maintiens qu'avec le secours d'une douzaine de dictionnaires (celui des rimes compris) il n'y a pas, aujourd'hui, de jeune homme, doué d'une intelligence ordinaire, qui ne puisse, s'il veut s'enfermer deux mois dans sa bibliothèque, conquérir les palmes des trois académies et s'établir bientôt après dans les trois fauteuils occupés jadis par Buffon et par l'auteur des *Mondes*[4]. Ce que c'est pourtant que de naître à propos! La *perfectibilité* progressive me semble, pour les dictionnaires des langues, un axiome incontestable. Le dernier venu s'établit tout naturellement l'héritier de ses prédécesseurs; il profite de leurs recherches. Il faudrait certes qu'il fût bien maladroit pour faire plus mal qu'eux. On peut donc, sans trop hasarder, dire que le *Dictionnaire français-hollandais* de M. l'abbé Olinger l'emporte sur tous ceux que nous connaissions déjà : ses définitions me semblent plus précises et plus claires. J'ai particulièrement examiné le texte français et j'en suis fort satisfait. Un de mes amis, très-versé dans la connaissance des deux langues, ne loue pas moins le texte hollandais. Cet ami, grand admirateur des poëtes de l'Amstel, m'a paru fort aise surtout de ne pas trouver, à l'article *Grenouille*, l'inconvenante, l'impertinente expression proverbiale qui l'avait scandalisé, l'année dernière, à l'article *Nachtegal* (rossignol) dans le *Dictionnaire hollandais-français* du même auteur [5].

Je vois, page 24, première colonne, le mot *activer* que l'Académie française a refusé d'admettre, ainsi qu'*utiliser* et quelques autres enfants du jargon révolutionnaire [6]. Ils ne devraient figurer, dans un livre classique, qu'avec cette remarque; il importe de ne pas induire en erreur les étrangers et les jeunes gens. L'académie française est un tribunal suprême aux arrêts duquel chacun doit souscrire. J'ajouterai que tous les

[1] Brochure in-8°, Bruxelles.

[2] On l'avait attribué d'abord à M. Bignon, mais il est de M. d'Herbigny, ex-censeur royal.

[3] Premier volume, gros in-8° de 762 pages, Bruxelles.

[4] Fontenelle, né en 1657 et mort en 1757, membre tout à la fois de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et de l'Académie des sciences.

[5] Il l'avait sans doute empruntée du dictionnaire d'Agron, Landré et Weiland, dans lequel on lit (page 486) : *hollandschenachtegal*, gem. *grenouille*.

[6] Depuis lors l'Académie française a légitimé le verbe *utiliser*; on le trouve dans la sixième édition de son Dictionnaire.

Digitized by Google

bonsécrivains de notre époque s'abstiennent de ces locutions pour le moins inutiles : Pascal, Racine, Bossuet, Montesquieu, Voltaire s'en étaient fort bien passés.

Après avoir fait cette légère part à la critique, je dirai que M. Olinger vient de rendre un service essentiel à ses concitoyens : il faut espérer que la seconde partie suivra bientôt la première. Cet ouvrage, à tous égards, fait honneur aux presses de M. Coché-Mommens.

Nouveaux Mémoires pour servir à l'histoire de l'empereur Napoléon, faisant suite à ceux de MM. O'Meara, de Las Cases, Montholon, Gourgaud, etc., etc., par A. Béraud, ex-capitaine de la garde impériale [1].

Les volumes sur l'empereur Napoléon se multiplient de toutes parts : tous n'auront pas sans doute la vogue soutenue des mémoires de MM. Fleury de Chaboulon, de Las Cases, Fain et quelques autres, mais il en est peu qui ne présentent des faits inconnus, des détails intéressants... Le public se montre avide des moindres circontances lorsqu'il s'agit de l'homme extraordinaire qui fut si longtemps l'arbitre des destinées de l'Europe. Un ancien capitaine de la garde impériale, M. Béraud, vient aujourd'hui payer son tribut aux mânes du grand homme dont le nom, dit-il, « comme aux jours les plus brillants de sa gloire, remplit encore l'Europe entière, et revient sans cesse s'offrir aux rêveries du politique, aux travaux des guerriers, aux pensées du moraliste, aux méditations du sage, à l'insatiable curiosité du vulgaire. »

Après un coup d'œil rapide sur les campagnes d'Italie, l'expédition d'Égypte, le consulat et l'empire, l'auteur arrive à la catastrophe de 1814. Il décrit ensuite, avec plus d'étendue, l'entrée des souverains coalisés à Paris, l'abdication de Fontainebleau, le rétablissement des Bourbons sur le trône, le retour de l'île d'Elbe et la courte mais funeste campagne de 1815 ; il suit son héros sur le rocher de Sainte-Hélène et jette quelques fleurs sur la tombe de l'illustre victime. Plus d'un guerrier sait, de nos jours, manier la plume comme l'épée : toutefois il faut moins chercher ici le mérite d'un style académique, d'un style élégant et correct, que ce ton de franchise militaire et cette vérité de narration qui nous transporte, en quelque sorte, au milieu d'un bivac ou d'une veillée de caserne, pour entendre un de ces vétérans de la gloire nous faire le récit des sanglantes et mémorables journées dont ils furent les témoins et les acteurs. M. Béraud discute avec beaucoup de sagacité les ouvrages publiés jusqu'ici sur la bataille de Fleurus, sur les Quatre-Bras, sur Waterloo... Ce passage est, je crois, le plus important de son livre. Je regrette seulement que plusieurs noms y soient défigurés, tels que Soignes au lieu de Soignies, Braine-la Comté pour Braine-le-Comte, etc. L'éditeur belge aurait pu, me semble-t-il, se permettre les rectifications nécessaires.

Ce volume de 630 pages renferme aussi les proclamations des alliés en France, celles de l'empereur à différentes époques, celles de Louis XVIII, les deux capitulations de Paris, le traité de Fontainebleau, l'acte additionnel du 22 avril 1815, divers discours qui se rattachent à de grandes époques, etc., etc. Toutes ces pièces étaient déjà connues sans contredit ; néanmoins on n'est pas fâché de les voir réunies au tableau des événements qu'elles rappellent. L'audience donnée par l'empereur Napoléon au clergé, le 6 mai 1810, à Breda, se trouve reproduite dans une note, mais je la crois inexacte. Je me fonde sur une autre version que je possède depuis douze ans et qui porte bien mieux le cachet de l'authenticité. Quant à tout ce qui se rattache aux négociations politiques, c'est la partie faible des mémoires que nous annonçons : M. le capitaine Béraud n'était pas trop en mesure de savoir ce qui se passait à cet égard.

Poésies diverses, suivies d'épîtres et de discours en vers, par Fréd. de Reiffenberg [2].

M. le baron de Reiffenberg vient d'enrichir la littérature française de ses œuvres poétiques. On peut dire avec la plus rigoureuse exactitude que, dans ce recueil, l'esprit s'empare du lecteur, dès l'avertissement, pour ne le quitter qu'à la dernière page, et cet esprit presque toujours est de fort bon aloi. La plupart des ballades et fabliaux réunis sous le titre tant soit peu bizarre de *harpes*, les épîtres à M. Raoul (l'élégant traducteur de Juvénal et de Perse), à M. Arnault, à M. Quetelet, à Talma, *l'Épître sur l'Épigramme*, *le Champ Frédéric*, l'*Ame et le Corps*, *les Adieux à l'Athénée de Bruxelles*, *la Gazette infernale* et plusieurs quatrains étaient déjà très-avantageusement connus du public belge, mais ce sont là d'anciennes connaissances qu'on revoit toujours avec un nouveau plaisir. L'*Épître à la poésie* et quelques autres pièces inédites me paraissent tout à fait dignes de leurs aînées. L'auteur, couronné maintes fois par la savante Académie de Bruxelles pour des mé-

[1] Gros vol. in-8°, Bruxelles.

[2] Deux vol. in-18, Paris, 1825.

Digitized by Google

moires pleins de recherches, nous prouve qu'en lui l'érudition n'étouffe point les grâces.

Après avoir félicité M. de Reiffenberg sur les succès flatteurs qui l'attendent aux rives de la Seine comme parmi ses compatriotes, nous citerons ses jolis vers à madame Desbordes-Valmore :

Que j'aime de vos vers la grâce et la mollesse !
L'onde a moins de fraîcheur, le zéphir est moins doux.
Tandis qu'Amour les lit, un Zoïle jaloux
Dans leur tendre abandon ne trouve que faiblesse;
C'est blasphémer Cypris. Réponds-moi, malheureux !
Sur le bras arrondi d'une muse timide
Veux-tu voir se gonfler les muscles vigoureux
Qui rassortent du bras d'Alcide ?

Exposé des moyens pour empêcher la vigne de couler, hâter la maturité du raisin et le rendre plus vineux, par M. Vanden Cruyce [1].

Jusqu'ici la bière de Louvain a plus de célébrité que les produits des vignobles groupés dans les environs de la docte ville; il faut quelque temps pour que les réputations se fassent et prennent une certaine consistance. Au surplus, les bords de la Moselle et de la Meuse nous fournissent des résultats qui ne me paraissent point à dédaigner. Si les propriétaires fabricateurs de vins du cru belge ne sont pas assez nombreux pour épuiser l'édition du petit traité que leur présente M. Vanden Cruyce, cet opuscule, très-méthodique, ne convient pas moins aux amateurs des bons raisins; ils y verront de quelle manière, parmi nous, peut se perfectionner la culture de la vigne. Il s'agit d'abord de couper ou bien de raccourcir quelques racines, afin d'attirer moins de séve terrestre, puis de donner la préférence à l'incision annulaire sur l'ancienne méthode. Ces deux moyens principaux et d'autres encore sont développés avec beaucoup de précision, et l'auteur, en citant des exemples, fortifie ensuite l'autorité de la doctrine par l'autorité plus persuasive encore de l'expérience.

Les Études littéraires et poétiques d'un vieillard, ou recueil de divers écrits en vers et en prose, par le comte de Boissy d'Anglas [2].

Tandis que maint littérateur, à l'aide d'un titre pompeux, donne un instant de vogue à des productions insignifiantes, M. le comte de Boissy d'Anglas publie, sous le titre le plus modeste : *Études d'un vieillard*, des ouvrages destinés à prendre place parmi les monuments classiques du siècle. Son *Histoire de la littérature française*, en trois volumes, servira plus d'une fois de correctif au *Lycée* de la Harpe : jamais la malveillance ne conduit sa plume, et le goût, pour lui dicter ses arrêts, emprunte toujours les formes aimables et piquantes d'une bonhomie spirituelle. De là naît cet heureux abandon, ce charme qui manque trop souvent au Quintilien français. M. d'Anglas a trouvé le secret de nous dire encore des choses neuves sur Voltaire et Rousseau. Partisan d'une sage philosophie, il repousse avec énergie les injures dont l'ignorance a prétendu la flétrir en la confondant avec l'irréligion. Les principes de l'auteur sont bien dignes de la noble conduite qu'il a tenue pendant nos vingt-cinq années d'orages politiques. On aime à trouver en lui.

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

Des notices sur Montgolfier, Bailli, Duclos, saint Vincent de Paul, la Rochefoucauld, la Bruyère, Massillon, Fontenelle, Saint-Lambert, la Harpe, Florian, Rabaut-Saint-Étienne, Servan, d'Esprémenil, Barou du Soleil, Beaumarchais et Sainte-Croix, sont écrites de la manière la plus attachante. L'écrivain possède l'art d'y faire partager toutes ses émotions, toutes ses pensées à ses lecteurs... C'est un genre d'intérêt peu commun et que je crois incompatible avec les prétentions académiques. Le duc de Nivernais pourtant nous l'avait déjà fait éprouver dans son bel éloge de l'abbé Barthélemy.

M. d'Anglas réunit le double mérite de prosateur et de poëte : *la Retraite* et *la Convalescence* sont des épîtres charmantes, et les deux chants consacrés à *la Bienfaisance* offrent des beautés du premier ordre, mais le poëme dans lequel il a célébré sa retraite philosophique de *Bougival* me paraît enchanteur. Voici les vingt premiers vers :

Des temps qui ne sont plus les anciens monuments
Prêtent un nouveau charme au spectacle des champs;
A leurs riches aspects ils rattachent l'histoire,
Et de quelques amis consacrent la mémoire;
L'intérêt du passé charme encor l'avenir :
Eh! quel puissant effet naît d'un doux souvenir !
Il anime la terre, embellit la nature;
Du plus frais paysage il accroît la parure;
Et souvent inspiré par l'éclat des grands noms,
Il attendrit les cœurs qu'éclairent ses leçons.
Qui pourrait visiter l'aimable Ermenonville
Sans t'y revoir partout, sublime auteur d'*Émile* ?
J'ai pleuré Florian sur les débris de Sceau;
De Voltaire, à Ferney, j'ai cherché le tombeau;

[1] Brochure in-16 avec un dessin lithographié, Bruxelles.

[2] Six vol. in-12, avec un beau portrait de l'auteur, Paris, 1825.

Digitized by Google

Mais si ce fut en vain, ces monts couverts de glaces,
Ce beau lac, ces aspects dessinés par les grâces
N'en sont pas moins parés de l'éclat de son nom.
Qui visite Montbard, rend hommage à Buffon;
A Montesquieu la Brède a dû son plus beau lustre,
Et Montaigne sa gloire à son patron illustre.

Il est impossible, dans six volumes, que l'œil scrutateur de la critique n'aperçoive pas quelques légères taches; mais, en les notant, j'aurais troublé mon plaisir, et j'avoue que je ne m'en suis pas senti le courage.

Géographie élémentaire universelle, destinée à l'enseignement primaire et moyen dans le royaume des Pays-Bas, par A. Pelletier, docteur ès sciences, professeur de mathématiques [1].

Il ne faut pas juger sur l'étiquette du sac, comme disait feu Sancho, notre ami. Ce titre passablement emphatique : *Géographie élémentaire* UNIVERSELLE ne m'avait pas moins prévenu contre le livre qu'une excessive modestie typographique; mais la préface (et certes une préface convenable n'est pas ce qu'il y a de plus facile à faire) m'eut réconcilié bientôt avec l'auteur. J'ai goûté son plan, et je me suis mis à lire scrupuleusement l'ouvrage d'un bout à l'autre... Il est, me semble-t-il, aussi bien exécuté que bien conçu. L'on peut, avec confiance, en conseiller l'acquisition et l'usage aux instituteurs. Il faut espérer que la seconde partie ne se fera pas trop longtemps attendre : je n'aime point l'usage qui s'introduit dans notre librairie de morceler les productions littéraires, parce qu'il devient impossible de saisir l'ensemble et de s'assurer d'abord si les diverses parties sont convenablement proportionnées entre elles.

Histoire de la domination des Arabes et des Mores en Espagne et en Portugal, depuis l'invasion de ces peuples jusqu'à leur expulsion définitive, rédigée sur l'histoire traduite de l'arabe en espagnol de M. Joseph Conde, par M. de Marlès [2].

Sous l'influence de la redoutable inquisition il n'était guère possible d'écrire avec impartialité l'*Histoire des Arabes et des Mores en Espagne*. Ce que nous avions de mieux à cet égard était, je crois, le *Précis historique* de Florian, espèce de *résumé* d'un ton moins dogmatique et moins tranchant que les *résumés* si fort à la mode depuis quelques années, mais ouvrage clair, méthodique et plein d'intérêt. M. de Marlès, puisant à de nouvelles sources et s'appropriant, pour ainsi dire, le travail de M. Joseph Conde, bibliothécaire de l'Escurial, sur les écrivains arabes, nous présente aujourd'hui des faits nombreux qu'il enchaîne avec beaucoup d'art et qu'il sème de réflexions judicieuses sans néanmoins les prodiguer trop. Son style me paraît, en général, plus sage que brillant, mais il n'est pas à beaucoup près dépourvu d'élégance et de charme. Nous mettrons nos lecteurs à même d'en juger par un passage pris au hasard :

« Ce fut vers ce temps (l'an 911) qu'Abdalà (calife du royaume de Cordoue) perdit sa mère Atharà, qu'il avait toujours chérie et honorée; il la pleura amèrement. Il fit élever pour elle un superbe mausolée auprès duquel il en fit préparer un pour lui-même. Il était tombé dans une mélancolie d'où rien ne pouvait le faire sortir; il avait perdu le sommeil et l'appétit et il ne parlait plus que de sa mort prochaine. Ses courtisans cherchaient vainement à le distraire, et à guérir son imagination des terreurs qui l'agitaient : il leur répondait par des vers qu'il s'était plu à composer dans ses moments de tristesse. « J'entends du « bruit; c'est le Temps qui arrive battant des ailes, « le Temps qui trompe nos espérances et renverse « nos projets. Tout s'avance d'un pas rapide vers « la destruction; rien n'est durable, rien n'est « stable dans le monde. La Mort n'avertit per- « sonne; dans sa course constante, elle va seule, « sans se faire annoncer. » Abdalà ne tarda pas à tomber malade; il y avait treize mois que sa mère était morte. Il profita du peu de temps qui lui restait pour régler les affaires de l'État et la succession au trône. Le conseil des wasirs fut aussitôt convoqué; il désigna pour son héritier son petit-fils Abdérahman, comme représentant Muhamad son père, et il recommanda à Alumdafar (son fils) d'aimer et de protéger le jeune prince. Il mourut au bout de quelques jours, d'un redoublement de fièvre, après avoir régné vingt-cinq ans. Abdalà avait été un bon roi, sage et courageux, ferme dans l'adversité, clément après les victoires. Religieux observateur de sa parole, même envers les chrétiens, il fit régner avec lui la justice. Humain par tempérament, doux et calme par caractère, il punit rarement, et seulement lorsqu'il s'y vit forcé par le besoin d'assurer la paix publique. » Pour achever ce tableau, voyons ce que dit plus loin l'auteur : « Le choix d'Abdalà avait causé dans Cordoue une sensation universelle de plaisir. Le jeune Abdérahman, à la fleur de l'âge, portant une grande âme sous les

[1] Première partie, in-12, Bruges, 1825.

[2] Trois gros vol. in-8°, Paris.

Digitized by Google

plus beaux dehors, semblait promettre aux musulmans le bonheur avec la gloire, au lieu que le fils d'Abdalà, courageux et vaillant, mais sombre et austère, les aurait tenus sous une domination rigoureuse, où la bonté n'aurait pas tempéré l'exercice du pouvoir. Aussi, malgré le chagrin qu'on avait de la perte d'Abdalà, tout le peuple se livra à la plus vive joie, le jour où, revêtu des ornements royaux, Abdérahman ceignit le diadème qui pendant un demi-siècle devait briller sur son front. Heureusement pour la tranquillité de ces premiers moments, le prince Alumdafar, gagné comme les autres par les qualités aimables de son neveu, avait conçu pour lui la tendresse d'un père; de sorte qu'au lieu de voir son élévation avec peine, il fut le premier à le proclamer souverain de Cordoue. Le nouveau roi, recevant le serment de son oncle, le tint longtemps serré dans ses bras, et tous les assistants attendris applaudirent à une scène qui annonçait l'union et la concorde entre deux princes rivaux. »

Il est permis de présager à M. de Marlès, sinon la vogue dont jouissent MM. tel et tel, du moins un succès solide, ce qui vaut peut-être mieux, et je pense que son ouvrage sera recherché par tous les amateurs de bons livres.

Éloge historique du comte d'Egmont, décapité à Bruxelles le 5 juin 1568; suivi du dénombrement de l'armée de Philippe et d'autres pièces inédites, extraits des archives de la ville de Dinant, par J. J. DE CLOET [1].

M. de Cloet, qu'une *Géographie historique, physique et statistique du royame des Pays-Bas* a déjà fait connaître avantageusement, vient d'acquérir, par son *Éloge du comte d'Egmont*, de nouveaux droits à la bienveillance du public. Cet ouvrage réunit, en général, le triple mérite de la bonne conception du plan, de la sagesse des pensées et de l'élégance du style. Le portrait de son héros, ceux de Guillaume prince d'Orange, du duc d'Albe et de quelques autres personnages de l'époque me paraissent d'une touche vigoureuse et vraie. Le passage sur Charles-Quint et Philippe II mérite d'être cité. » Charles était affable et de facile accès : il se prêtait aux mœurs des différentes nations au milieu desquelles il avait à vivre, et parlait à toutes dans leur langue. Philippe, au contraire, peu communicatif, paraissait rarement; toujours vêtu à l'espagnole, il parlait fort peu et se servait exclusivement de la langue de ce peuple dont il affectait de préférer les mœurs et les coutumes à celles de tous ses autres sujets. Son père était vaillant et brave, toujours à la tête de ses armées; Philippe n'endossa qu'une seule fois la cuirasse et n'eut jamais le courage de soutenir la vue d'un ennemi. Le mérite militaire, si brillant aux yeux de Charles, n'était, à ceux de son fils, digne d'aucun encouragement. Ses plus célèbres généraux, le duc d'Albe et le comte d'Egmont, ne purent trouver dans leurs services les moyens d'éviter sa disgrâce. « On est un peu surpris néanmoins de voir ici cette espèce de rapprochement entre le duc d'Albe et le comte d'Egmont. Il fallait du moins y préparer le lecteur. Nous voudrions aussi faire disparaître quelques expressions impropres ou désavouées par le bon goût, comme : *une éducation soignée avait* posé *dans son cœur*, etc. — *Le lion de la Flandre* flotta *sur les remparts*, etc. — *Il devint l'idole et* l'enfant gâté *de la nation.* — *Aussi d'Egmont ne balança-t-il pas un instant à sacrifier sa* gloire *à son devoir.* — *Le monarque ordonna de réserver la connaissance des affaires à des hommes plus* bénévoles *et plus complaisants.* — *D'Albe n'était pas homme à laisser* languir *le glaive confié à son bras.*

L'auteur nous dit que le comte d'Egmont n'ambitionnait d'autre récompense que l'attachement de ses concitoyens, et, dans la même phrase, qu'*il attendait de la générosité de son maître le prix de ses éminents services.* Il en résulte une contradiction choquante. M. Cloet a trop de mérite pour trouver mauvais qu'on insiste sur ces légères inadvertances qu'il lui sera si facile de corriger. Nous terminerons cet article en parlant de la mort du comte d'Egmont : elle est décrite avec beaucoup d'éloquence et de charme. La péroraison ne laisse rien à désirer.

Éloge historique du comte d'Egmont, mémoire qui a remporté le premier prix au concours ouvert par la Société royale des beaux-arts et de littérature à Gand, sur la question suivante : *Lamoral, comte d'Egmont, considéré comme citoyen, sujet du roi, général, homme d'État, homme privé;* par P. LAITAT [2].

Cet opuscule éminemment patriotique, et qui vient d'être couronné par une société savante, se recommande moins par l'éloquence et la chaleur du style que par le bon choix et l'heureux enchaînement des faits : des idées saines, des vues utiles s'y font aussi remarquer plutôt que des considéra-

[1] Brochure in-8°, avec un beau portrait du comte d'Egmont.

[2] Brochure in-8°, avec gravure au trait, Mons, 1824.

Digitized by Google

tions morales ou politiques d'un ordre supérieur, Néanmoins, dans son ensemble, c'est un ouvrage estimable, et qui fait honneur à M. Laitat.

Éléments d'algèbre à l'usage de l'école centrale des Quatre-Nations, par S. F. Lacroix, membre de l'Institut de France; 14e édition, soigneusement revue et corrigée par un mathématicien distingué de l'Institut de Bruxelles [1].

Introduits dans les écoles publiques par le choix libre et pour ainsi dire unanime des professeurs, sans que l'autorité s'en soit mêlée, les *Eléments d'algèbre* de Lacroix jouissent en France et dans toute l'Europe d'une réputation telle qu'il serait par trop ridicule de vouloir en faire l'éloge. Treize éditions épuisées depuis 1799 en disent d'ailleurs assez; mais aucune édition, ce me semble, ne l'emporte, ni pour l'élégance du format, ni pour le choix du papier, ni pour la netteté des caractères et du tirage, ni pour la correction du texte, sur cette édition belge que l'on doit aux soins de MM. De Mat fils et Remy. Ces habiles typographes, jaloux de perfectionner dans notre patrie le bel art des Elzevir et des Plantain, s'engagent à fournir *gratis* un exemplaire aux personnes qui voudront bien leur faire connaître les fautes d'impression qu'elles découvriraient, et nous ne pensons point que cette honorable promesse les expose à de nombreux sacrifices.

Procès-verbal de la séance publique tenue, le 29 janvier 1825, par la Société libre d'émulation de Liége, pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, sous la protection du roi [2].

La Société d'émulation de Liége, qui, par l'utilité de ses travaux non moins que par le mérite très-remarquable des poëtes et des littérateurs qu'elle compte au nombre de ses membres résidents, occupe une place distinguée dans la république des lettres, vient de publier, à la suite du procès-verbal de sa dernière séance, les différentes pièces dont la lecture avait excité dans l'auditoire un vif intérêt : un rapport, que les Grâces semblent avoir dicté, fait infiniment d'honneur au secrétaire général, M. de Chênedollé; un récit en beaux vers sur la mort de madame Roland, par MM. Rogier et Hennequin, l'élégie vraiment classique de M. Bignan sur Pompeïa, l'éloquente notice consacrée par M. Teste à la mémoire de M. le Baron Van Ertborn, les *Souvenirs historiques du pays de Liége*, qui doivent faire espérer à la patrie de l'Orphée du XVIIIe siècle (l'immortel Grétry de trouver, dans M. de Gerlache, un excellent historien. Nous avons aussi remarqué, dans ce volume de 200 pages, des strophes pleines de verve sur les États-Unis d'Amérique par M. Mahul. Nous ne dirons rien, et pour cause, de trois fables inédites de M. le baron de Stassart.

Recherches historiques sur Gilles, seigneur de Chin, et le dragon [3].

Gilles de Chin, vainqueur, au XIIe siècle, d'un dragon tué par lui dans la ville ou plutôt le village de Wasmes, que ce monstre désolait depuis plusieurs années, est encore l'objet d'une foi robuste pour une foule d'habitants de Mons et du Hainaut; mais l'auteur de la dissertation que j'ai sous les yeux réfute cette ancienne fable avec une sagacité parfaite.

Du reste, en se couvrant du voile de l'anonyme il ne prouve pas moins de prudence que de modestie, car son scepticisme pourrait bien lui valoir l'animadversion patriotique du bedeau de sa paroisse et des bonnes femmes de son quartier. Quoi qu'il en soit, après avoir lu ce mémoire remarquable tout à la fois par une marche très-méthodique, par des raisonnements bien suivis et par l'élégance du style, il est difficile de n'être pas convaincu que la tête du prétendu dragon n'est autre chose que la tête d'un crocodile du Nil. « Cette tête, dit l'ingénieux et savant dissertateur, aura certainement été rapportée d'Égypte par un croisé, comme une curiosité des pays qu'il avait parcourus, peut-être, si l'on veut, par Gilles lui-même. Quant à l'opinion que c'est la tête du monstre tué à Wasmes, elle est inadmissible; les crocodiles n'ont pas d'ailes, et je ne vois d'autre moyen de transporter un tel animal, des bords fangeux du fleuve des Pharaons dans le modeste étang de Wasmes, que par la voie des ballons... Mais Montgolfier n'existait pas au XIIe siècle. »

Guerre des Gaules, traduite des mémoires dits *Commentaires de César*, avec un grand nombre de notes géographiques, historiques, littéraires, morales et politiques, par Théophile Berlier, ancien conseiller d'État en France [4].

Un des orateurs les plus distingués du conseil d'État sous l'empire français, un jurisconsulte

[1] Vol. in-8° de 360 pages, Bruxelles.
[2] In-8°, Liége, 1825.
[3] Brochure in-8° de 60 pages, avec 3 planches, Mons, 1825.
[4] Vol. in-8°, avec une carte dressée par M. Perrot.

Digitized by Google

hilosophe dont les lumières ont contribué puissamment à perfectionner le code Napoléon, M. Berlier, que la Belgique se félicite de posséder aujourd'hui, bien qu'elle regrette de voir ce respectable ieillard exilé d'une patrie qui lui fut toujours chère, a voulu charmer ses loisirs et les ennuis de la position par des travaux dignes de lui. C'est à cette noble résolution que déjà nous sommes redevables de l'excellent *Précis historique de l'ancienne Gaule*, de la Gaule telle qu'elle était avant la conquête des Romains. (Vol. in-8°, Bruxelles, 1822.) L'auteur de cet ouvrage estimé publie maintenant une traduction des *Commentaires* ou plutôt des *mémoires de César sur la guerre des Gaules*. J'ai sous les yeux les versions d'Ablancourt, de Turpin et du puriste Wailly. Le parallèle, sous tous les rapports, serait, je pense, à l'avantage du nouveau traducteur. Ses notes si savantes, si bien raisonnées et tout à la fois si précises jettent le plus grand jour sur la géographie ancienne et sur l'histoire : c'est un véritable service que M. Berlier vient de rendre aux lettres, et les Belges, si jaloux de la gloire de leurs ancêtres, les Belges, qui se rappellent ce mot du vainqueur : *fortissimi sunt Belgæ*, lui doivent surtout de la reconnaissance; ils s'empresseront sans doute d'accueillir un livre qui mérite si bien une place dans leur bibliothèque.

***La Médecine sans médecin ou Manuel de santé*, ouvrage destiné à soulager les infirmités, à prévenir les maladies aiguës, à guérir les maladies chroniques, sans le secours d'une main étrangère, par Audin-Rouvière. Cinquième édition [1].**

Le système des sangsues du docteur Broussais et le système des purgations du docteur Leroy se partagent aujourd'hui non-seulement le monde médical, mais encore le monde politique, car chacun des deux prétendants au privilége exclusif de guérir les infirmités humaines s'est placé sous la protection d'une bannière différente, comme le témoignent assez les journaux de Paris. C'est ainsi que les sangsues sont en quelque sorte libérales, tandis que les purgations appartiennent aux idées ultramontaines ou jésuitiques... L'auteur de *la Médecine sans médecin* paraît vouloir marcher entre les deux extrêmes : néanmoins, à mon avis, il penche beaucoup trop pour la réaction purgative; on pourrait le considérer comme le chef des *ventrus* de la médecine, bien qu'il nous prêche la diète à faire trembler tous les partisans de la gastronomie; mais je vois M. Audin-Rouvière froncer le sourcil !... Il est temps de mettre à part la plaisanterie : tout profane que nous sommes, nous devons parler avec plus de gravité d'un ouvrage tellement à la mode, tellement en vogue qu'il en circule déjà plus de seize mille exemplaires.

La cinquième édition (qui par parenthèse fait honneur à la typographie belge) s'écoulera sans doute avec la même rapidité que les quatre éditions françaises; une grande netteté dans les idées, une grande clarté de style, et des divisions méthodiques facilitent aux gens du monde la lecture de ce livre auquel il ne manque peut-être, sous le rapport des formes, qu'un peu de cette bonhomie attachante qui fait le principal charme de Tissot.

Le chapitre onzième : *Hygiène abrégée, ou préceptes généraux pour conserver la santé et prolonger la vie*, renferme, sous un titre fort séduisant, les précieuses observations d'une expérience incontestable; il sera l'objet de plus d'une utile méditation. Parmi les *maximes* APHORISTIQUES, puisque APHORISTIQUES il y a, plusieurs sont très-remarquables et très-piquantes. Nous en citerons une :

« Que de gens qui languissent d'une *vanité blessée*, d'une *prétention déçue*, d'une *ambition rentrée*, d'un *portefeuille perdu*, d'une *excellence évanouie !* etc., etc. Je leur dirai : Ne consultez pas Hippocrate, mais lisez Épictète. »

« La vanité blessée fit mourir Racine, rendit Pope hargneux, Virgile hypocondriaque; elle fit tomber Hogarth en démence, et Swift en imbécillité; elle empoisonna le Dominiquin, assassina Winckelmann, et tua Fourcroy. »

Il est triste de songer que malgré toute l'habileté de nos modernes Hippocrates, malgré le nombre prodigieux de leurs savantes dissertations et de leurs importantes découvertes, les tables de mortalité présentent toujours à peu près les mêmes résultats.

***Petite Géographie des enfants, à l'usage des écoles belges*, par un inspecteur d'écoles; deuxième édition, avec plusieurs cartes et planches lithographiées [2].**

Un bon livre élémentaire est une œuvre plus difficile qu'on ne le pense communément. Des définitions d'une justesse frappante, une marche méthodique et qui ne soit ni trop lente ni trop accélérée, une grande précision de style, toujours le mot propre : telles sont les qualités indispensables pour y réussir; il en est une autre presque aussi

[1] Vol. in-12 de 500 pages, Bruxelles.

[2] Vol. in-4°, Tournai, chez Ch. Casterman-Dieu. (Le produit net de la vente était destiné à répandre l'ouvrage dans les écoles des pauvres.)

Digitized by Google

nécessaire, c'est l'art d'attacher, d'intéresser les jeunes gens à la lecture qu'on leur présente. M. Lecocq[1], après avoir défendu les intérêts de sa patrie aux états généraux avec cette supériorité que donne la réunion des connaissances les plus étendues en économie politique et d'un talent oratoire fort remarquable, ne dédaigne pas de consacrer aujourd'hui ses loisirs à l'instruction de la jeunesse, et déjà sa *Petite Histoire*, sa *Grammaire* et sa *Petite Géographie des enfants*, sont au nombre des livres classiques les plus recommandables; ce dernier ouvrage vient de recevoir les honneurs d'une réimpression parfaitement soignée. Le public, lorsqu'il s'agit de M. Lecocq, s'attend à des éloges qui, par cela même, deviennent superflus. Il vaut mieux arriver aux citations; c'est le meilleur moyen de faire apprécier un ouvrage de la nature de celui-ci :

« Il y a des royaumes bien plus grands que le nôtre; il y en a aussi de bien plus petits : notre royaume comprend environ six millions d'habitants, sans compter ceux des colonies (tout à l'heure tu sauras ce que signifie le mot *colonie*), il y a des royaumes qui, en tout, n'ont pas plus d'un ou deux millions d'habitants. Il y en a au contraire qui ont jusqu'à trente millions d'habitants et même davantage, mais dans tous les cas il n'y en a guère de plus beau, de plus riche que le nôtre.

« On y voit des forêts, des prairies, des terres labourables, des lacs, des étangs, des fleuves, des rivières.

« L'on trouve dans notre pays tout ce que l'homme raisonnable peut désirer; des fruits, des légumes, des grains avec lesquels nous faisons de très-bon pain, et avec lesquels, en y ajoutant la fleur d'une plante appelée houblon, nous brassons une bien bonne boisson qu'on appelle bière; des bœufs bien gras dont nous mangeons la chair; de belles vaches qui nous donnent du lait, et avec ce lait nous faisons d'excellents beurres et d'excellents fromages; des plantes appelées colzas, oliettes, etc., qui nous procurent de l'huile pour nous éclairer et même quelquefois pour manger; des moutons dont la laine nous sert pour fabriquer le drap de nos habillements, pour fabriquer nos bas, etc., etc,; une plante encore bien précieuse nommée lin, que nous filons pour en faire des toiles de toute espèce, avec ces toiles nous faisons des chemises, etc. On fait aussi des toiles avec une autre plante nommée chanvre, et qui croît dans quelques-unes de nos provinces.

« Les lacs, les étangs, les fleuves, les rivières nous fournissent toutes sortes de poissons.

« Les bestiaux, c'est-à-dire les bœufs, les vaches, etc.; le gibier, c'est-à-dire les lièvres, les chevreuils, etc., nous donnent des viandes excellentes; leurs peaux servent encore pour une multitude d'objets bien utiles, tels que des souliers, des bottes, des casques, des gants, des harnais, des soupentes de voiture, etc., etc.

« Nos forêts sont remplies d'arbres propres à faire des bateaux, des meubles, des sommiers, des portes, etc., etc.

« On trouve encore dans notre beau pays de la houille pour nous chauffer, des grès pour paver les chemins, des ardoises pour couvrir les maisons, des marbres, des pierres pour bâtir, et puis du fer, du plomb, du cuivre, etc., etc. »

« Il est vrai que nous avons très-peu de vins et qu'ils ne sont pas aussi bons que les vins de France; mais le vin n'est pas absolument nécessaire pour vivre, et d'ailleurs nos voisins les Français seront toujours bien aises de nous vendre leurs vins, pour acheter nos lins, nos toiles, nos houilles, etc., dont ils ne peuvent presque pas se passer.

« Ainsi, mon ami, tu vois que, par la permission de Dieu, notre pays peut se passer des autres pays, tandis que d'autres pays ne peuvent se passer de nous que bien difficilement.

Dans tous les cas nous avons beaucoup de vaisseaux qui vont chercher, chez d'autres peuples plus éloignés de nous, les choses qui manquent ici, le café, le sucre, le poivre, la cannelle, les vins, les eaux-de-vie, etc.

« Ce n'est pas tout, mon cher Victor, les habitants de notre royaume ont été reconnus, dans tous les temps, pour être d'un caractère bon et franc, c'est-à-dire que les Belges ont un bon cœur, qu'ils ne sont pas menteurs et qu'ils disent franchement la vérité sans crainte, quand il est nécessaire de la dire; ils sont braves à la guerre, économes, actifs et constants au travail; la nation belge est une des plus courageuses d'entre toutes les nations; elle aime la religion, elle aime son roi, elle est généreuse envers les étrangers, etc., etc. Ne te rappelles-tu pas ici ce que je te disais dans ta petite grammaire? Mon ami, tu dois être fier d'être Belge, il faut faire tout ton possible pour être digne de ce beau nom, c'est-à-dire pour posséder toutes ces qualités-là. »

Ces dernières lignes sont caractéristiques; elles n'honorent pas moins l'homme que l'écrivain.

---

[1] Auteur d'une excellente *Statistique de l'arrondissement de Tournai.*

Digitized by Google

Éloge funèbre prononcé dans la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 1824, à la société *Felix meritis*, pour y célébrer la mémoire de Jean-Melchior Kemper; par J.-H. Vander Palm, traduit du hollandais par Victor de Flinne [1].

Un des hommes que l'université de Leyde s'applaudissait le plus de compter au nombre de ses professeurs, un des orateurs les plus distingués de la seconde chambre des états généraux, un des citoyens les plus recommandables du royaume, M. Kemper, nous fut enlevé subitement le 20 juillet 1824; il est, et longtemps encore il sera l'objet des regrets d'une patrie à laquelle il avait consacré tous ses instants. Son éloge funèbre, tracé par M. Vander Palm, ne pouvait manquer d'être un ouvrage éloquent; les preuves de l'orateur étaient faites depuis longues années : M. Vander Palm aurait peut-être été victime, en octobre 1813, de cette éloquence éminemment patriotique, si l'homme placé par l'empereur Napoléon à la tête de l'administration du département des Bouches-de-la-Meuse, si le préfet n'avait paré le coup qu'un commissaire de police venait de préparer dans l'ombre [2]; il est utile de rappeler quelquefois le passé. Le temps, à la suite des préventions et des fureurs de parti, doit toujours finir par ramener la justice sur ses ailes... parfois néanmoins un peu pesantes, il faut bien en convenir. Quoi qu'il en soit, une marche rapide, de beaux mouvements oratoires, de la justesse et tout à la fois de la hardiesse dans les images, de la sensibilité, de l'abandon et cette grâce imposante qui n'exclut point l'énergie... telle sont les principales qualités qui distinguent le discours que nous avons sous les yeux.

Le style du traducteur, M. Victor de Flinne (bibliothécaire de la ville de Tournai), auquel déjà le public doit plusieurs versions très-estimables, offre en général de la correction, de la noblesse et de l'élégance. M. de Flinne mérite, sous tous les rapports, qu'on l'encourage à faire passer dans notre langue, dans la langue que parle exclusivement une grande partie de la Belgique, les meilleurs livres hollandais. Nous regrettons qu'il n'ait pas joint à l'*Eloge funèbre de Kemper* des notes bibliographiques sur les diverses productions du savant professeur de Leyde.

Voici de quelle manière M. Vander Palm décrit la fin prématurée de son illustre ami : « Mais, hélas! cette vie si belle, si utile, si glorieuse, il n'a pu la conserver que jusqu'à l'âge de quarante-huit ans : c'est alors qu'il nous fut enlevé par un coup inattendu! Il me semble le voir encore pendant cette dernière soirée de sa vie, qu'il passa dans ma modeste maison de campagne, avec ses amis Reinwardt et Hulshoff. Il était, comme d'ordinaire, gai, aimable, l'âme et la joie de la société. Content de pouvoir enfin se promettre, avec raison, quelque résultat heureux de son important travail sur le code, travail qu'il avait tant à cœur, il avait oublié que déjà il avait éprouvé une indisposition, vers le milieu du jour. Lorsque le mal reparut, il chercha d'abord à le dissimuler, pour ne point altérer l'état de satisfaction dont jouissaient alors sa famille et ses amis. Lorsqu'elle devint plus grave, il eut l'air de s'en occuper peu, pour épargner à ceux qui l'entouraient les inquiétudes et les soins extraordinaires qu'on lui eût prodigués. Aussi le quittâmes-nous sans être trop alarmés de son état, au moins sans avoir le moindre pressentiment du coup affreux qui devait bientôt nous l'enlever. Hélas! bien peu d'heures après, je revis celui que j'avais quitté dans toute la force de l'âge, gisant sur le lit funèbre dans le silence de la mort. Je retrouvai dans cette épouse, un instant auparavant si heureuse, une veuve inconsolable, et dans ces enfants que je venais de voir jouissant du bonheur de leur âge, sous les yeux du plus tendre des pères, des orphelins, le visage baigné de larmes. »

Histoire physique, civile et morale de Paris, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours, contenant, par ordre chronologique, la description des accroissements successifs de cette ville, et de ses monuments anciens et modernes; la notice de toutes ses institutions, tant civiles que religieuses; et, à chaque période, le tableau des mœurs, des usages et des progrès de la civilisation; ornée de 85 gravures; par J.-A. Dulaure [3].

L'*Histoire physique civile et morale de Paris* a commencé, de la manière la plus brillante, la réputation de M. Dulaure, qui depuis lors a donné les *Esquisses de la révolution*, ouvrage estimable à bien des égards, quoique très-inférieur au premier. M. Dulaure est en général un peu tranchant, ce qui n'empêche pas cependant que ses recherches ne soient approfondies et sa discussion lumineuse. Il a moins de verve et d'originalité que l'auteur des *Essais sur Paris* (Saint-Foix); mais il l'emporte incontestablement sur son devancier par l'abondance des matières, par la méthode et par une laconique élégance tout à fait assortie au sujet.

[1] Brochure in-8° de 72 pages, Tournai.

[2] C'était à propos du discours pour l'ouverture des cours de l'Académie de Leyde, après les vacances en 1813.

[3] Quatrième édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur, Bruxelles, 1825.

Digitized by Google

La nouvelle édition que publie M. Tarlier ne le cède, sous aucun rapport, aux éditions de Paris, bien que le prix en soit beaucoup plus modéré. Les gravures sont charmantes.

Traité complet de l'art de la distillation, contenant les instructions théoriques et pratiques les plus nouvelles sur la préparation des liqueurs alcooliques avec les raisins, les grains, les pommes de terre, les fécules et tous les végétaux sucrés ou farineux, par M. Dubrunfaut; deuxième édition [1].

J'aime beaucoup à lire un roman de Walter Scott : personne, depuis Molière, n'a mieux connu l'art de mettre en scène ses personnages, personne n'a poussé plus loin la vérité du dialogue; un volume historique, tel que nous en donnent MM. de Ségur, Fain ou Sismondi, n'est certainement pas sans mérite à mes yeux; je suis sensible aux beaux vers de Casimir Delavigne... mais je ne suis pas fâché, je l'avoue, d'avoir quelquefois à m'occuper d'un de ces livres éminemment utiles qui se rattachent à l'importante *science de la gueule*, comme dit maître Rabelais, ou, pour parler un langage plus digne du XIXe siècle, à la science gastronomique, ce puissant levier des gouvernements représentatifs, ainsi que nous le démontre si bien, dans le *Nouvel Almanach des gourmands*, M. Léon Thiessé, qui, grâce aux recherches de ma police bibliographique, n'a pu garder longtemps le voile de l'anonyme; mais n'importe... allons au fait. Honneur à M. Dubrunfaut! Je viens de lire son *Traité complet de l'art de la distillation*, et, toute plaisanterie à part, j'en parlerai comme d'un livre bien fait, comme d'un ouvrage très-digne de trouver sa place dans la bibliothèque de toute bonne ménagère et de tout homme qui s'occupe de la confection des liqueurs. Il convient, pour en sentir mieux le mérite, de le comparer avec tout ce que l'on avait jusqu'ici publié sur le même objet, et l'on verra dès lors avec quel soin l'auteur a suivi les progrès de la chimie, et combien il est au courant des nouveaux procédés. Sa division en trois parties : 1° des instruments et des matières susceptibles d'être distillées; 2° de la fermentation; 3° de la distillation proprement dite, me paraît fort méthodique, et de bonnes subdivisions, non moins que la clarté du style, facilitent encore la marche du lecteur.

La correction du texte n'étonnera personne lorsqu'on saura que cette édition sort des presses de Mme veuve Stapleaux.

Les Amours, en trois contes, par Pierre Brabançon [2].

Les Amours! Sous ce titre élégiaque, un de nos poëtes les plus agréables, un des pourvoyeurs les plus zélés de l'ancien *Almanach poétique de Bruxelles*, monsieur... monsieur Pierre Brabançon [3] vient de publier des vers pleins d'esprit, de malice et de gaieté, bien que le rhythme ne flatte pas toujours l'oreille; mais pourquoi se borner à trois opuscules lorsqu'il pourrait nous donner un volume complet?... Nous l'engageons beaucoup à faire promptement une revue exacte de son portefeuille pour en extraire les plus jolies pièces qu'il fera bien néanmoins de relire avec soin, car il doit se défier un peu de son extrême facilité.

Chroniques neustriennes, ou précis de l'histoire de Normandie, ses ducs, ses héros et ses grands hommes, depuis le IXe siècle jusqu'à nos jours, suivi de chants neustriens, par M. Marie du Mesnil, membre de plusieurs académies [4].

Une des scènes les plus intéressantes de l'histoire est peut-être la conquête de la Neustrie, vers la fin du IXe siècle, par un chef d'aventuriers normands, le brave Rollon, que la nature avait doué tout à la fois du génie et d'une âme vraiment héroïque. « Rollon se révèle tout entier; ce n'est plus un brigand ni un aventurier, c'est un conquérant qui sait allier la politique à l'intrépidité guerrière. Sa pénétration lui fait apercevoir toute l'influence que le clergé exerçait alors sur les peuples; et, pour soumettre les peuples, il se fortifie de l'alliance du clergé; il fait plus, il abjure ses idoles, humilie sa fierté devant le Dieu des vaincus, et laisse pénétrer dans son cœur héroïque la foi chrétienne. Dès ce moment, il paraît encore plus grand; il dépose le glaive pour prendre en main la balance et le sceptre des lois; ses compagnons, accoutumés à la licence, à la vie aventureuse des courses guerrières, se dépouillent de leur âpreté demi-sauvage; leur humeur turbulente se repose comme à son insu, et se calme au milieu des douceurs de la vie civile; le vol, le pillage, le meurtre, tous les désordres nés de l'ignorance, du fanatisme, des guerres intestines et étrangères, diminuent par degrés et disparaissent

[1] Vol. in-8° de 452 pages, avec huit planches, Bruxelles.

[2] Brochure in-32 de 48 pages, Bruxelles.

[3] Le public a reconnu, sous ce pseudonyme, M. de Hulstere.

[4] Vol. in-8° de 422 pages, avec le portrait de Guillaume le Conquérant, Paris, 1825.

Digitized by Google

entièrement du sol de la Neustrie, tandis que le reste de la France est encore en proie aux mêmes calamités. — L'agriculture, le commerce refleurissent avec le bon ordre sous l'autorité du nouveau duc et de ses successeurs. Des relations de négoce s'établissent au dehors, et spécialement avec la Belgique où les Italiens avaient depuis longtemps fondé des comptoirs et porté les arts industriels. Les Normands se hâtent d'imiter les Belges; des tanneries, des manufactures s'établissent sur plusieurs points, notamment à Elbeuf et à Louviers, dont les draps avaient déjà de la réputation avant la réunion de la province à la couronne. »

La Normandie pendant les trois siècles de son indépendance, offre une série de souverains presque tous supérieurs à la fortune, et dont l'un, Guillaume le Bâtard, ne tarda pas à placer sur son front le diadème d'Angletere. La Normandie, célèbre encore par les expéditions chevaleresques des Tancrède de Hauteville en Italie et dans la Palestine, fournit une foule de tableaux historiques dignes de fixer les regards de la postérité. M. Marie du Mesnil nous les retrace avec un pinceau très-brillant, comme on a pu s'en convaincre par la citation que je viens de faire. Ses récits présentent partout de la chaleur, de la rapidité, de l'élégance ; on regrette seulement que l'expression propre s'y laisse quelquefois désirer, et l'on voudrait aussi plus de mesure dans les éloges que l'auteur distribue à ses héros.

M. du Mesnil, à propos de la Saint-Barthélemy, répète, après Voltaire et plusieurs autres historiens, que le diocèse de Lisieux fut préservé des massacres par Jean Hennuyer, son évêque. Cette fable, qu'avait imaginée Claude Héméré dans son histoire latine de Saint-Quentin 1643, se trouve aujourd'hui réfutée victorieusement par M. Louis Dubois, dans la *Biographie universelle* (tome XX, *Notice de Jean le Hennuyer*, p. 71 et suivantes). On y voit que ce prélat, aumônier de Charles IX et confesseur de Catherine de Médicis, est bien loin d'avoir montré l'évangélique tolérance dont on lui fait honneur; mais il est difficile de détruire une erreur accréditée. L'histoire des réputations usurpées serait un ouvrage fort curieux; je m'en occuperai quelque jour.

Les poésies neustriennes qui terminent le volume sont de véritables titres de gloire pour M. du Mesnil. Les chants qu'il a consacrés à Malherbe, au grand Corneille, à Tourville, se recommandent par de nobles pensées et de beaux vers, mais *le Poëte aux rives étrangères* est au nombre de nos plus touchantes élégies, et M. Casimir Delavigne e désavouerait pas l'ode intitulée : *la Neustrie héroïque et poétique;* les vingt-neuf strophes dont elle se compose mériteraient d'être citées. Voici la dernière :

> Les mânes ranimés de Pindare et d'Horace,
> Éternels souverains des enfants du Parnasse,
> Applaudiraient mes vers,
> Et, fière d'hériter des destins de l'Ismène,
> L'Orne n'envirait plus aux cygnes de la Seine
> Leurs immortels concerts.

Mémoires sur le prince Lebrun, duc de Plaisance, et sur les événements auxquels il prit part sous les parlements, la révolution, le consulat et l'empire, par M. Marie du Mesnil, membre de plusieurs académies [1].

M. Marie du Mesnil, que ses *Chroniques* et ses *Poésies neustriennes* ont fait connaître fort avantageusement du public, vient, par ses *Mémoires sur le prince Lebrun, duc de Plaisance*, de se mettre décidément au nombre des bons écrivains de notre époque.

Le prince Lebrun, né le 19 mars 1739, est mort le 16 juin 1824 : peu d'hommes ont fourni plus honorablement une longue carrière; il n'en est point dont le nom se rattache à des événements d'une plus haute importance. Son historien, pour juger les hommes et les choses, a su se placer à la hauteur convenable. Se prémunissant contre les clameurs des partis, il discute les faits avec une sagacité parfaite, et les conséquences qu'il en tire sont empreintes de cet esprit de droiture et de sagesse qui, malgré les exagérations si fort à la mode de nos jours, trouvera de nombreux échos, car, comme le disait avec un peu trop de recherche peut-être le philosophe Fontenelle, la raison finit toujours par avoir raison.

M. Marie du Mesnil jette un jour lumineux sur les querelles de la cour et des parlements; son examen des travaux de l'Assemblée constituante présente des aperçus neufs et qui décèlent l'observateur doué d'une grande portée de vue. Après avoir retracé les premières années de son héros, avec tout l'intérêt dont elles étaient susceptibles, il le suit dans le cabinet du chancelier de Maupeou; dans la retraite, livré aux charmes de l'étude, traduisant Homère ou le Tasse; dans les assemblées publiques; dans les cachots de la révolution ; dans les palais du consulat et de l'empire; puis consolant les peuples de la Ligurie et de la Hollande. Partout ressortent les traits de l'homme de bien, les traits du sage supérieur aux vicissi-

[1] Vol. in-8° de 420 pages.

Digitized by Google

tudes de la fortune. Je ne connais point de volume où plus de choses soient resserrées en moins de mots, et toujours sans sécheresse, toujours dans un style plein de noblesse, d'élégance et de mouvement; les anecdotes piquantes y abondent; les hommes célèbres du siècle y sont groupés avec beaucoup d'art, et les caractères en général bien saisis. Une chose digne de remarque et d'éloge, c'est qu'au milieu de ces tableaux, la figure principale ne se perd jamais de vue. Je terminerai cet article en transcrivant la dernière page, qui renferme, en quelque sorte, l'analyse d'un livre infiniment remarquable sous tous les rapports. « Il le prince Lebrun) mettait autant de soin à cacher sa supériorité que les demi-talents de notre époque en apportent à produire leur médiocrité vaniteuse; mais il est pénible de le dire, la modestie est aujourd'hui une vertu de dupe; les hommes adroits et médiocres affectent de prendre au mot l'homme supérieur qui s'efface, et se saisissent de la place ou du rang qu'il devrait occuper. C'était précisément à cause de sa modestie que le duc de Plaisance était peu ou mal connu de la masse. On parle de lui comme d'un livre dont on n'a lu que le titre; de là tant de faux jugements, tant d'opinions erronées ou incomplètes; mais nous qui l'avons profondément étudié dans ses écrits divers, dans sa carrière politique, dans sa vie et dans ses mœurs privées, nous avons cru remplir une tâche plus utile à nos contemporains qu'un traité de morale spéculative, en les initiant aux pensées, aux actions, aux secrets de la vie de ce sage, véritable d'homme d'État, grand administrateur, maître en économie sociale, savant dans les langues de l'antiquité et des temps modernes, et l'un des écrivains qui ont manié la prose française avec le plus d'énergie et de perfection. Homme de bien, vrai sage, grand citoyen, le duc de Plaisance vieillit dans l'honneur et dans la vertu; il vivra dans l'estime de la postérité. »

Du commerce, des douanes et du système des prohibitions, considéré dans ses rapports avec les intérêts respectifs des nations; ouvrage que l'académie de Lyon a couronné; par M. Billiet, augmenté par M. Marie du Mesnil.

Les hommes médiocres ont cherché longtemps à soutenir, comme un axiome, que la culture des lettres n'est point compatible avec l'application aux affaires publiques. La plupart des anciens et, parmi les modernes, le chancelier de l'Hospital, Montesquieu, Frédéric le Grand, le duc de Nivernais, et de nos jours une foule d'autres, ont prouvé le contraire. M. Marie du Mesnil en fournit un nouvel exemple. Ses *Chants neustriens* et son *Histoire de Normandie*, dont nous avons rendu compte, ont obtenu de nombreux éloges, tandis que son *Manuel des douanes* lui avait déjà valu l'approbation de toutes les personnes versées dans la science ardue de l'économie politique. L'ouvrage qu'il vient de publier en communauté d'esprit et d'étude avec M. Billiet présente, à la suite d'un coup d'œil historique très-bien fait, des principes fort sages et des raisonnements propres à porter la conviction dans les esprits. Ses remarques sur le commerce des grains sont, à notre avis, d'une justesse frappante; elles peuvent être citées avec fruit, et c'est par elles que nous terminerons cet article :

« Interdire l'exportation toutes les fois que la disette se fait redouter, par l'élévation du prix des blés indigènes, au delà d'un taux moyen sagement déterminé.

« La permettre quand l'abondance est constatée par les relevés statistiques comme par les mercuriales.

« Admettre les blés exotiques, au moyen d'une taxe proportionnelle établie d'après le prix des grains indigènes.

« Les repousser toutes les fois que ces derniers sont descendus à un taux qui ne promet aucun profit à l'agriculture nationale.

« Laisser une entière liberté de circulation intérieure.

« Ne jamais gêner les approvisionnements.

« Telles sont les maximes fondamentales d'une bonne législation des grains. Par là votre agriculture est suffisamment protégée, la subsistance nationale est assurée, et l'intérêt bien entendu du commerce est respecté. Ces maximes ont triomphé dans ces derniers temps; elles ont servi de bases aux lois proclamées en France; l'Angleterre sent la nécessité de les étendre chez elle. »

Grammaire mutuelle analytique, conforme à l'orthographe actuelle de l'Académie française, par J.-P.-B. Latour, professeur de belles-lettres [1].

M. Latour, connu déjà par des productions agréables, vient de rendre un service fort essentiel aux écoles en publiant cette grammaire qui nous semble offrir d'une manière très-remarquable le mérite de la méthode et de la clarté. Nous transcrirons, afin d'inspirer plus de confiance à nos lecteurs, le jugement porté sur ce livre

[1] Vol. in-8°, Liége, 1823.

Digitized by Google

par le jury de l'instruction primaire et moyenne de la province de Liége; la signature qui se trouve au bas de la copie est celle d'un excellent juge en matière de littérature.

« Le jury, ayant examiné le manuscrit intutilé : *Grammaire mutuelle analytique*, par le sieur Latour, professeur des belles-lettres en cette ville, estime que cet ouvrage, nouveau dans son genre, peut être d'une grande utilité aux directeurs d'enseignement mutuel, ainsi qu'à d'autres instituteurs, l'auteur traitant par forme d'analyse des parties du discours, et donnant de cette manière des notions très-intéressantes sur les difficultés de la langue française. Sous ce rapport, comme sous plusieurs autres, le jury sait apprécier le zèle et les connaissances du sieur Latour, et l'engage à faire imprimer cet ouvrage, afin que le public en soit également juge, et puisse en tirer tous les avantages qui doivent résulter de cette publication.

« *Pour copie conforme :*

« Le membre et secrétaire perpétuel,

« *Signé :* ROUVEROY. »

Nous croyons pourtant devoir remarquer une faute de langue plusieurs fois reproduite dans la préface; il s'agit de la préposition *malgré*. L'auteur la fait suivre d'un *que* dans ces phrases : « *Malgré* QUE cela pourrait être, etc. — *Malgré* QUE la société des méthodes, etc. » Cela n'est point conforme aux règles; *malgré* régit toujours les noms, sauf *malgré* QUE *vous en ayez, malgré* QU'*il en ait*, ce qui signifie *malgré vos efforts, malgré ses efforts*.

Le Roman, comédie en cinq actes et en vers, par M. DE LA VILLE DE MIRMONT [1].

Madame de Rosbelle, veuve d'un colonel, est une femme charmante; elle vient solliciter à Paris une pension à laquelle elle a des droits incontestables; elle s'établit chez un ancien ami de sa famille, M. Dupré, financier riche et vain, mais au demeurant le meilleur homme du monde. Madame de Rosbelle fait beaucoup de passions autour d'elle : M. Dupré; Charles, son fils unique; et son neveu, M. Henri, jeune avocat d'un mérite reconnu, sont épris des charmes de la belle veuve. M. Henri, l'amant préféré, ne peut dissimuler son extrême aversion pour les femmes auteurs, et madame de Rosbelle fait *incognito* des romans fort recherchés des libraires. Elle prend l'héroïque parti de renoncer à cette séduisante occupation, lorsque le besoin de secourir une amie (belle-sœur du financier, madame d'Orfeuil), qui vient de perdre dix mille francs en jouant sur les fonds publics, l'oblige à recevoir chez elle un jeune libraire, M. Rollin. De là force *quiproquo*, des scènes de jalousie, une espèce d'imbroglio même; cependant tout s'arrange, l'erreur s'éclaircit; M. l'avocat reconnaît ses torts, il obtient la main de madame de Rosbelle, de l'aveu du lieutenant général baron de Forlange, père de la dame, lequel, par parenthèse, semble n'être venu que pour cela. Le maître de la maison et son fils, qui ne manquent point de savoir-vivre, renoncent généreusement à leurs velléités d'amour.

Les caractères sont bien esquissés et se soutiennent avec art; les travers du jour me paraissent, en général, saisis, sinon avec profondeur, du moins avec infiniment de justesse. Plusieurs scènes annoncent un talent très-prononcé pour la haute comédie. Il y a peut-être trop d'incidents, et la marche de la pièce s'en trouve parfois embarrassée. Le style, non moins naturel qu'ingénieux, offre des tirades fort bien versifiées, et, ce qui vaut mieux encore, une foule de ces mots heureux qui se gravent dans la mémoire et deviennent proverbes en naissant.

Page 4, au vers 10e, il faudrait *vit* SANS *ambition*, au lieu de *vit* SON *ambition*, Page 28, le second interlocuteur doit être, non pas GERMAIN, mais DUPRÉ. Je cite ces fautes d'impression parce qu'elles sont les seules que j'aie remarquées et que MM. De Mat fils et Remy n'ont pas coutume d'en faire. Les progrès du bel art typographique parmi nous exigent de la part des critiques une grande sévérité, surtout pour ce qui tient à la correction du texte.

Mémoires historiques sur le marquis de Saint-Silvestre, lieutenant général des armées de France sous Louis XIV, avec le portrait de M. de Saint-Silvestre et le *fac-simile* de plusieurs lettres inédites prises dans sa correspondance; par M. DUFAURE DE VERCOURS, son arrière-neveu [2].

« Le siècle de Louis XIV, comme ceux de Périclès, d'Auguste et de Médicis, a mérité l'honneur d'être une des grandes époques consacrées dans l'histoire de l'esprit humain. Tout ce qui s'y rattache a le droit d'intéresser le public; les personnages qui figurent, même en seconde ligne, dans ce grand tableau méritent les regards de la postérité. A la suite des Turenne, des Condé, des Ca-

[1] Brochure in-8° de 108 pages, Bruxelles, 1823.

[2] Vol. in-8°.

Digitized by Google

tinat, des Luxembourg et des Villars, on aime à voir les généraux dont la bravoure et l'intelligence ont contribué à leurs victoires. C'est à ce titre que je me propose de parler de Just-Louis Dufaure, marquis de Saint-Silvestre, né le 6 janvier 1627, à Paris. Page à la cour de Louis XIII et à celle de Louis XIV, il fut témoin des scènes tumultueuses de la Fronde; c'est là sans doute qu'il puisa cet esprit d'opposition et cette fermeté de caractère qui depuis influèrent si puissamment sur ses destinées. » Nous avons transcrit cette première page du livre, parce qu'elle nous a semblé propre à donner une idée du style et de la manière de l'auteur, M. Dufaure de Vercours, chef actuel d'une illustre famille originaire du Vivarais et dont il n'existe plus que la branche fixée en Belgique depuis l'époque de la guerre occasionnée par la succession d'Espagne à la mort de Charles II.

Le marquis de Saint-Silvestre, après avoir brillamment servi dans les armées de Louis XIV et pris une part active aux victoires les plus importantes, fut, en Espagne un des lieutenants généraux du maréchal de Noailles, avec lequel il eut des démêlés très-vifs. « Saint-Silvestre, étranger à la cour, nous dit son historien, n'ayant d'autres recommandations que ses blessures et ses longs services, d'un caractère trop énergique pour être souple, n'était guère en état de lutter de faveur avec le duc de Noailles, commandant en chef de l'armée et favori de Louis XIV. »

Ce monarque répondit aux plaintes réitérées du maréchal : « Je vois bien que le désordre règne dans votre corps d'armée ; il faut un exemple ; je le donnerai ; je suis fâché qu'il tombe sur Saint-Silvestre, mais il lui en coûtera le bâton de maréchal de France que je lui destinais depuis longtemps. » Il fut rappelé de l'armée en 1695; il vécut depuis lors dans la retraite et mourut à Valence en Dauphiné, le 6 février 1719.

Ces nouveaux mémoires servent de correctif aux *Mémoires de Noailles* par l'abbé Millot. Ils en seront le supplément naturel et pour ainsi dire indispensable ; appuyés de pièces justificatives ils jettent un jour neuf sur plusieurs événements d'une époque mémorable; ils renferment des détails curieux sur les funestes expéditions de la Saintonge, du pays d'Aunis et de la Guienne. On pourrait conclure d'une lettre du maréchal de Boufflers que l'intention positive et les ordres formels de Louis XIV étaient qu'on évitât le plus possible d'en venir aux mesures de rigueur envers les protestants... On voudrait pouvoir justifier un grand prince des horreurs commises en son nom contre ses sujets d'un autre culte ; pourquoi faut-il que la révocation de l'édit de Nantes et ses déplorables suites soient venues ternir un règne d'ailleurs si brillant et si favorable aux progrès de l'esprit humain !

La Vérité sur les cent-jours, principalement par rapport à la renaissance projetée de l'empire romain, par un citoyen de la Corse [1].

Après avoir introduit l'histoire dans le roman, il est fort à craindre qu'on ne finisse par introduire le roman dans l'histoire. Cette réflexion pourrait bien s'appliquer à *la Vérité sur les cent-jours*. Le citoyen de la Corse, auteur de cet ouvrage, et qui, par parenthèse, ne se nomme point, nous donne les détails d'une espèce de conspiration formée pour rappeler Napoléon de l'île d'Elbe en Italie, et rétablir, en sa faveur l'empire romain. Il nous met sous les yeux la charte projetée et le plan d'exécution; il nous parle d'émissaires envoyés de toutes parts à Porto-Ferrajo... Tout cela peut être vrai sans doute, mais comme nous n'avons encore, pour y croire, d'autre garant que la parole d'un écrivain anonyme [2], il doit être permis de regarder le livre comme le fruit d'une spéculation bibliographique. Le titre au surplus est fort piquant, et l'édition ne restera certainement pas chez le libraire.

Le Temple du romantisme, en prose et en vers, par Hyacinthe Morel, officier de l'université, etc. [3].

Le romantisme est, comme le libéralisme, une de ces expressions indéfinies que chacun explique à sa guise pour sen faire un objet de culte ou bien une monstruosité repoussante. Si par le genre romantique on entend ce mépris de toute espèce de règles, ce pathos, ce pompeux galimatias, ce vague obscur, cette sensibilité factice que tant de romanciers et de rimailleurs voudraient mettre en vogue de nos jours, on a bien raison de se lever en masse pour opposer une digue à ce torrent du mauvais goût. Un littérateur distingué, M. Morel, secrétaire perpétuel de l'académie de Vaucluse, vient d'employer, pour le combattre, l'arme la plus convenable peut-être celle du ridicule. Son

[1] Vol. in-8°.

[2] C'est le comte Libri-Bagnano, et ce nom, si tristement célèbre dans le royaume des Pays-Bas, inspirera sans doute moins de confiance encore qu'un anonyme.

[3] Brochure in-12.

Digitized by Google

Temple du romantisme est une des plus heureuses imitations du *Voyage* de Voltaire *au temple du Goût;* c'est un badinage plein d'esprit et de finesse c'est un modèle de bonne plaisanterie.

Voici comment l'auteur peint la nouvelle divinité qu'on voudrait introduire dans la littérature :

Tout est guindé dans sa personne;
Sa fausse majesté ne subjugue et n'étonne
Qu'un vain peuple, jouet des superstitions.
De sa très-fragile couronne
Diamants faux sont les fleurons;
Et les fondements de son trône
Sont établis sur des ballons.

Rien n'est plus délicat, rien n'est plus galant que la dédicace à madame Anaïs de B***.

D'une secte qu'on voit s'étendre
Je viens de peindre les excès :
Est-ce avec bonheur et succès ?
Vous seule devez me l'apprendre :
Ah! s'ils pouvaient avoir accès
Auprès d'Anaïs, et l'entendre!
Convertis par le naturel
Et le charme de sa parole,
Dieu du goût, c'est sur ton autel
Qu'ils viendraient briser leur idole.

Elfrida, ou la vengeance, tragédie en cinq actes, par Ed. Smits, auteur de *Marie de Bourgogne* [1].

La tragédie d'*Elfrida* est assez connue pour nous dispenser d'en tracer ici l'analyse. Les projets de vengeance que nourrit si longtemps l'héroïne contre le meurtrier de sa famille, devenu son époux, ont paru généralement froids et dépourvus de l'intérêt que n'aurait pas manqué d'inspirer une reine instruite récemment des crimes du monstre qui partage son trône, une princesse de sang royal réduite à rougir de son amour, une épouse à la veille de se voir répudiée, de se voir sacrifiée à une passion nouvelle; ces changements se feraient avec facilité, la marche serait susceptible aussi d'améliorations : le caractère d'ailleurs assez ingrat d'Olaüs aurait besoin de quelques coups de pinceau; mais le drame, tel qu'il est, offre des beautés réelles et la versification nous semble mériter des éloges : si l'on y remarque certains vers tant soit peu bizarres et qui se ressentent de l'école romantique, comme celui-ci :

L'amour ne peut donner qu'un *bonheur douloureux*,

ils sont en petit nombre. Cette tragédie, à tout prendre, est un fort beau titre littéraire pour M. Smits. Si le plan de *Marie de Bourgogne* est supérieur à celui d'*Elfrida*, cette dernière pièce l'emporte incontestablement sur l'autre par un style plus ferme et plus soutenu.

L'ouvrage est imprimé avec soin; les traits de Bouchez dans le rôle d'*Olaüs* ont été reproduits par la lithographie avec beaucoup de vérité.

Précis de l'histoire de Napoléon, du consulat et de l'empire, avec les réflexions de Napoléon lui-même sur les principaux événements et les personnages les plus importants de son règne, suivi d'un examen politique et littéraire des ouvrages qui se rattachent à Napoléon, par MM. Touchard-Lafosse et Saint-Amant [2].

Les ouvrages sur l'empereur Napoléon se multiplient chaque jour avec une prodigieuse rapidité. L'empressement du public leur présage d'avance un accueil que tous ne méritent pas aussi bien que le *Précis historique* dont nous rendons compte. MM. Touchard-Lafosse et Saint-Amant ont mis beaucoup de discernement dans le choix des matériaux. L'impartialité que promet la préface n'est pas un mot vide de sens, et, quoique l'influence des opinions républicaines se fasse parfois trop vivement sentir dans leur manière de juger certains actes de l'ancien souverain du grand empire, on peut affirmer qu'en général la malveillance ne s'y laisse pas trop apercevoir. Ce livre respire en général un patriotisme aussi pur qu'éclairé; si les aperçus politiques n'offrent point une grande profondeur, rarement ils manquent de justesse; le style n'a peut-être pas toujours l'élégance désirable, mais il est clair, ferme et rapide.

Vouloir qu'un volume de 350 pages ne contienne aucune erreur et qu'il ne présente aucune lacune, ce serait trop exiger; nous nous bornerons à faire ressortir l'oubli du traité d'alliance conclu secrètement par l'Espagne avec l'Angleterre à l'époque de la guerre de Prusse en 1806 et dont la découverte prouva le peu de foi que Napoléon pouvait accorder au cabinet de Madrid, ce qui l'engagea sans doute à réclamer l'envoi de 25,000 Espagnols en Allemagne et ne contribua pas médiocrement à ses projets ultérieurs sur la Péninsule. Quant au reproche d'avoir négligé les intérêts de la Pologne à Tilsit, il me paraît fort injuste et la création du grand-duché de Varsovie y répond victorieusement. Napoléon a fait alors en faveur d'une nation généreuse, tout ce que les circonstances lui permettaient de faire.

[1] Brochure in-8° de 104 pages, avec portrait.

[2] Vol. in-8° avec une gravure, Bruxelles, 1825.

Digitized by Google

On aime à ratifier le jugement que les nouveaux historiens portent sur le *Mémorial de Sainte-Hélène* et sur les précieux fragments historiques de M. le baron Fain. En donnant des éloges à la *romantique histoire de Napoléon et de la grande armée en* 1812, MM. Lafosse et Saint-Amant réfutent néanmoins quelques-unes des nombreuses erreurs de M. de Ségur, mais c'est à M. le général Gourgaud qu'était réservé le soin de les signaler toutes; les détails sur le séjour de l'illustre victime de l'hospitalité britannique à Sainte-Hélène ne fournissent rien de neuf, mais ils portent le cachet d'une touchante sensibilité. Le récit de la bataille de Waterloo se fait lire avec intérêt; les auteurs le terminent par une phrase honorable pour nos compatriotes : « Un grand nombre de nos blessés, que la nuit avait soustraits aux Prussiens, furent recueillis par les habitants : les Belges avaient été Français; nous avions trouvé en eux d'excellents frères d'armes; ils nous montrèrent, dans cette circonstance, des ennemis généreux et compatissants. »

Le Secret de triompher des femmes et de les fixer, par Louis de Saint-Ange [1].

Un traité de l'art de séduire n'est sans doute pas, de sa nature, une production très-morale; néanmoins on serait tenté de croire parfois que l'auteur se propose un but plus méritoire, et qu'il emploie l'ironie pour mieux combattre les mœurs et les vices de la société, mais dans ce cas son intention n'est pas suffisamment marquée. La *Société typographique de Bruxelles* a réimprimé, l'on doit en convenir, des ouvrages plus recommandables que celui-ci.

Guillaume de Nassau, tragédie en cinq actes, par A.-V. Arnault, ancien membre de l'Institut de France [2].

J'avais préparé l'analyse et la critique de cette tragédie que le tragédien par excellence [3] a lue, avec tout le prestige de son talent, en présence des plus augustes personnages, au pavillon de Tervueren; mais, toute réflexion faite, il vaut mieux renvoyer nos lecteurs à la pièce même! Pour être fidèle au système des compensations du bon M. Azaïs, je les engage seulement à relire ensuite *Marius* ou *les Vénitiens* du même auteur.

[1] Vol. in-18, Bruxelles.
[2] Brochure in-8° de 124 pages.
[3] Est-il nécessaire de nommer Talma?
[4] Brochure in-8°, Bruxelles, 1825.
[5] Brochure in-8° de 84 pages.

De Saint-Domingue et de son indépendance, par M. Dag..., créole, colon propriétaire; avec des notes rédigées par deux jeunes Haïtiens [4].

Aujourd'hui que le gouvernement français, par un grand acte de politique, vient de fixer les yeux de l'Europe sur Saint-Domingue, on s'empressera sans doute de lire cette brochure imprimée pour la première fois en 1824. L'ouvrage offre cependant moins d'intérêt que les notes critiques dont il est accompagné dans l'édition de Bruxelles et qui nous paraissent infiniment propres à bien faire apprécier toute l'importance de la nouvelle république d'Haïti.

Congrès de Châtillon, extrait d'un essai historique sur le règne de l'empereur Napoléon, par Pons de l'Hérault [5].

M. le baron Fain, en traçant le tableau des événements historiques de 1813 et de 1814, a mis au grand jour le peu de bonne foi qu'ont montré les cabinets des puissances alliées dans leurs négociations avec la France à cette époque. M. Pons de l'Hérault publie aujourd'hui, sur le congrès de Châtillon, véritable bourse politique, où l'on jouait sans cesse à la hausse et à la baisse, une brochure qui doit faire partie d'un ouvrage plus considérable. Cette brochure n'offre, ce me semble, rien de neuf, si ce n'est les reproches qu'il adresse à M. le duc de Vicence, et qui me paraissent de nature à se réfuter d'eux-mêmes. Aucun homme d'État n'aurait à faire au public des révélations plus importantes pour l'histoire que M. le duc de Vicence; j'ajouterai qu'aucun homme d'État n'inspirerait une plus juste confiance, sous le double rapport de la loyauté du caractère et de la portée de l'esprit. Espérons qu'il se décidera quelque jour à publier ses mémoires [6]. Pour en revenir à M. Pons de l'Hérault, son livre annonce des principes en général fort sages, mais le style n'en est pas toujours de très-bon goût.

Résumé de l'histoire des jésuites, par M. Charles Lisenne [7].

Un tableau de la société des jésuites et de son influence sur l'histoire des derniers siècles serait un ouvrage du plus haut intérêt, mais je n'en

[6] Peu de jours avant sa mort, M. le duc de Vicence me parlait de ses mémoires, à la publication desquels il me semblait attacher une grande importance. Sa famille se décidera quelque jour, sans doute, à les livrer au public.
[7] Vol. in-18 de 336 pages.

Digitized by Google

connais point de plus difficile à faire... Il faudrait d'abord se mettre au-dessus de toutes les petites passions qui, depuis quelques années, s'agitent en sens contradictoires; il faudrait examiner les faits, les discuter d'une manière impartiale, approfondir les causes, développer les conséquences, et distinguer ensuite les principes généralement, admis par les disciples de Saint-Ignace de ce qui ne peut jamais être considéré que comme des opinions individuelles. Voilà, je dois l'avouer, ce que ne me semble nullement offrir le livre de M. Liskenne. A Dieu ne plaise que j'entreprenne l'apologie d'une institution dont le rétablissement produit, dans plusieurs États de l'Europe, une agitation si fâcheuse, un agitation si peu favorable au maintien de l'ordre moral et politique! Néanmoins je me garderai bien de donner, ici, des pamphlets satiriques pour des documents d'une incontestable vérité. Comment d'ailleurs conseiller la lecture d'un volume rempli de détails obscènes et d'images contraire aux bonnes mœurs?

Histoire de la régénération de la Grèce, comprenant le précis des événements depuis 1740 *jusqu'en* 1824; par F.-C.-H.-L. Pouqueville [1].

Premier et deuxième volumes.

M. Pouqueville s'est assuré par son *Histoire de la régénération de la Grèce*, une place distinguée parmi les généreux défenseurs de la noble cause des Hellènes. Ce livre a vivement excité l'attention publique, et les journaux français de la droite comme de la gauche en ont tous rendu le compte le plus avantageux. M. Pouqueville a vécu longtemps au milieu des Grecs, dont il nous retrace les mœurs avec ce cachet de vérité qui ne s'imite point. Remontant à l'année 1740, qui vit briller la première étincelle du beau feu patriotique, aujourd'hui l'objet de notre admiration et de nos vœux, il donne sur les projets de Catherine des détails fort piquants. Ses peintures de l'odieux et sanguinaire despotisme des Turcs sont pleines d'énergie, pleines de chaleur; le style, quoique inégal, a du charme et de l'abandon. Voici de quelle manière l'auteur, après avoir parlé des massacres de Souli, en 1803, décrit la fin déplorable de trois jeunes martyrs: « Mais le ciel réservait un triomphe éclatant aux chrétiens, et le spectacle qui ferma les arènes fut illustré par le glorieux martyre de trois jeunes enfants d'une beauté ravissante. Je n'ai pu apprendre leurs noms pour les transmettre à la mémoire du monde chrétien. L'aîné de ces élus avait quatorze ans; sa sœur, onze, et elle marcha au supplice en conduisant par la main un frère plus jeune qu'elle. On leur avait arraché leurs vêtements! une douce sérénité brillait sur la figure de ces prédestinés, entourés d'une troupe de derviches frénétiques, auxquels on les avait livrés. arrivés sous l'ombrage fatal des platanes de Colotchesmé, lieu ordinaire des exécutions, la vierge se prosterne en élevant ses mains au ciel. Elle voit rouler à ses pieds la tête de son jeune frère; et pendant que l'aîné luttait contre un ours auquel on l'avait livré, on n'entendit sortir de sa bouche que ces paroles: *Père des miséricordes, Dieu exorable, Dieu des faibles, sainte Reine couronnée, ayez pitié de mes frères; Christ adoré, secourez vos pauvres enfants...*

« Un des bourreaux frappa la victime sans tache. La rose de la Selleïde tomba sur le sein de la terre, et les chœurs des anges reçurent les âmes de ces douces créatures, qui reposent dans le sein de la Divinité. Ce supplice glaça d'effroi les mahométans, les égorgeurs et le satrape, qui se contenta de disperser le restant des familles souliotes dans des lieux agrestes, où quelques-unes se sont soutenues jusqu'à la nouvelle ère de malheurs et gloire qui a brillé sur la Selleïde. »

M. Pouqueville jette un vif intérêt sur Kitzos et Nothi Botzaris, qui montrèrent, à l'époque dont il s'agit, un héroïsme devenu, pour ainsi dire, héréditaire dans cette famille.

« J'ai connu, dit-il, ces deux chefs souliotes, lorsqu'ils servaient sous les drapeaux de la France, qui fut toujours la patrie protectrice des infortunés. J'ai entendu de la bouche de Kitzos le récit de cet événement et les regrets qu'il donnait à son pays, sans jamais dire ce qu'il fit pour sa défense, car il s'oubliait; et ses ennemis seuls m'ont parlé de son courage. Il avait quelque chose d'extraordinaire dans l'expression; et un secret pressentiment lui disait qu'il était destiné à tomber tôt ou tard entre les mains d'Ali-Pacha. Cette pensée ne l'avertissait que trop bien... Par une suite de vicissitudes qu'on était loin de prévoir, Kitzos Botzaris remis au pouvoir de son ennemi par les agents de l'Angleterre, lâches complaisants de la tyrannie, sous la garantie fallacieuse d'être respecté, reçut (par ordre d'Ali, au mois de janvier 1813) le coup fatal de la main d'un nommé Gôgos, à l'Arta. »

Les amis des Grecs, et quel Belge ne l'est pas? s'empresseront de lire cet ouvrage si digne à tous égards de figurer dans toutes les bibliothèques. La Société typographique de Bruxelles ne tardera sans doute pas à compléter cette édition qui, sous aucun rapport, n'est inférieure aux éditions de Paris.

[1] Bruxelles, 1825.

Digitized by Google

Troisième et quatrième volumes.

Le vif intérêt qu'inspire cette lecture semble s'accroître encore de page en page avec les courageux efforts des Grecs ; et le magnanime enthousiasme de M. Pouqueville se communique à ses lecteurs. Il n'est personne qui ne partage sa juste indignation contre les perfides manœuvres employées par les consuls et les agents de l'Angleterre, en 1821, pour favoriser l'islamisme et repousser sous le joug les malheureuses victimes échappées au cimeterre ottoman : la marine française était heureusement là pour les secourir, et l'amiral Halgan fit preuve d'un zèle et d'une humanité qui le couvrirent de gloire.

« L'amiral, après avoir longé la côte orientale de l'Attique, vint mouiller à Thauricos, que les modernes surnomment la Mandri. Aucune voix humaine ne se faisait entendre dans cette région, et vingt-quatre heures s'étaient écoulées, quand un berger des environs de Marathon, attiré par la présence de la frégate française, osa s'approcher du rivage. Il avait laissé son troupeau dans les escarpements du Pentélique, il regardait le vaisseau en soupirant, mais il hésitait à manifester le désir d'être reçu sur son bord, quand l'amiral lui proposa de l'embarquer. — *Nous te conduirons où tu voudras; as-tu une famille? — Je l'ai fait passer à Céos. — Nous t'y transporterons. — Hélas! vous êtes de si grands seigneurs, et cela coûte si cher. — Eh! combien crois-tu que je te demanderai? — Je l'ignore, mais je n'ai qu'une piastre* (14 *sous*) *vaillant. — Donne ta bourse.* — Il la présente. — *Et mes moutons! — Où sont-ils? — Là-haut. — Amène-les. — J'en ai beaucoup! — N'importe, nous nous en chargeons.* — L'amiral, qui avait reçu la bourse du pâtre, la remplit pendant ce temps, et, quand il reparut, il la lui remit. — *Tiens, voilà le prix de ton passage, nous t'en faisons présent...* Il ne pouvait en croire ses yeux, et son bonheur fut au comble lorsqu'on l'embarqua avec son troupeau, pour le transporter à Céos, où il trouva sa femme et ses enfants !... Bon amiral Halgan, le berger de la Diacrée croira sans doute avec raison que vous étiez un de ces génies bienfaisants, exilés depuis longtemps de l'Attique, qui reparûtes sur ses bords afin de l'enrichir et de le sauver. »

Qui n'a recueilli, dans les feuilles publiques, avec avidité les événements de la guerre des Hellènes contre leurs oppresseurs ? Il serait superflu de les rappeler ici, mais on aimera de les relire sous la plume de M. Pouqueville. Voici le tableau qu'il trace de la mort héroïque de Marc Botzaris :

« Les Hellènes n'avaient à regretter que cinquante-trois hommes tués et six blessés, mais ils éprouvaient la plus cruelle de toutes les pertes. Marc Botzaris était atteint d'un coup mortel, et il fallait songer à la retraite tandis qu'il en était temps encore, car les hordes ennemies allaient se renforcer d'une foule d'Épirotes, rassemblés par Omer Brionès. Le traître Varnakiotis, pareil au serpent qui reprend des forces nouvelles et des poisons plus actifs au retour du printemps, s'était ranimé à l'approche des bandes ottomanes. Le transfuge de la croix lançait déjà des proclamations insidieuses dans l'Agraïde ; il devenait instant de s'occuper du salut du dernier boulevard de l'Étolie, en défendant Missolonghi. Ces considérations déterminent les Hellènes à opérer leur retraite ! Ils s'acheminent, après avoir dépouillé le camp ennemi, pour se retirer derrière le mont Aracynthe. Marc Botzaris est déposé sur un brancard. La perte d'un seul homme a changé les lauriers de la victoire en cyprès. On craint de s'interroger, lorsque Constantin Botzaris, qui avait ignoré jusque-là l'état de son frère, se précipite, suivi des stratarques et des principaux officiers de l'armée grecque, vers le brancard sur lequel le héros était porté par ses palicares; celui-ci leur tend la main, et dit d'une voix tremblante : *Mes frères, j'ai payé ma dette à la patrie, et je meurs satisfait; je recommande mon épouse et mes enfants à votre amour et à celui de la nation. Soyez unis, fidèles à la patrie, humbles devant Dieu... Marchez sans peur à l'ennemi, et accomplissez l'œuvre que j'ai commencée.* En achevant ces mots, le généreux Botzaris cessa de parler et les Hellènes fondant en larmes se désolaient, quand le nouvel Achille, Constantin Botzaris, tirant son sabre, leur dit : *Pourquoi gémir, mes frères? c'est en le vengeant qu'il faut honorer notre compagnon d'armes et en lui sacrifiant des hécatombes de mahométans, ou bien en mourant comme lui pour la patrie.* Tous se levant à ces mots courent vers un gros d'ennemis qui s'avançait, en tuent quatre cents; et vers le soir ils se retirent, avec le héros agonisant, dans un village dont la forte position les mettait à l'abri de toute espèce de surprise nocturne. Le lendemain on se dirigea vers Missolonghi; parvenu à Céphalo-Vrysson, fontaine sacrée, témoin du serment qu'il fit prêter à ses soldats l'année précédente, le héros, soulevant pour la dernière fois les voiles de la mort prêts à couvrir ses paupières, adressa ces paroles à ceux qui l'entouraient : *Amis chers à mon cœur, cessez vos regrets; je meurs satisfait, puisque la patrie est libre; si vous voulez honorer ma mémoire, imitez les exemples que je vous ai donnés. Rappelez-vous qu'un État ne brise ses entraves et ne fonde son indépendance*

Digitized by Google

qu'au prix du dévouement et du sang d'un grand nombre de ses enfants... Il expira en achevant ces mots, les yeux fixés au ciel, et les échos du mont Aracynthe, répondant aux gémissements de ses soldats, portèrent jusqu'au fond des lagunes de Missolonghi la nouvelle du trépas de l'aigle de la Selleïde. »

Nous citerons aussi le passage relatif aux honneurs rendus à la mémoire de Pie VII. « L'archinavarque Mioulis Vôcos, qui s'était arrêté à Ténos, après avoir perçu les contributions de cette île, rendait, à l'exemple de tous les Grecs orthodoxes des Cyclades, hommage à la mémoire du souverain pontife Pie VII, pour qui les catholiques célébraient un service funèbre. Un coup de canon était tiré de quart d'heure en quart d'heure, les cloches sonnaient, et les églises de deux communions, tendues en noir, attestaient le deuil général des fidèles. Pie VII avait reçu dans ses États les Grecs forcés de fuir loin de leur patrie. Les députés des Hellènes avaient été honorablement accueillis à Ancône. Il n'avait pas dépendu de Sa Sainteté qu'ils ne fussent admis au congrès de Vérone. On savait qu'une politique oppressive de la sienne avait seule entravé les intentions d'un prince dont on pouvait dire que, pendant sa carrière orageuse, *il n'avait jamais fait porter le deuil à aucune famille*. Une voix religieuse et patriotique exprima en ces termes les regrets de l'Église orthodoxe d'Orient. »

Quoique en terminant cette histoire l'auteur s'écrie : « Je borne ici ma carrière et mes vœux !... et toi, Muse sévère de l'histoire, à qui je dédie le fruit de mes veilles, Clio, chaste sœur d'Apollon, daigne protéger mon ouvrage, et reçois pour jamais mes adieux, » espérons qu'un jour nous lui devrons encore un volume dont le dernier chapitre nous représentera l'affranchissement complet de cette belle patrie des Homère et des Thémistocle... Espérons que la Providence exaucera les vœux de toutes les âmes généreuses. C'est alors que le chantre de la *Grèce régénérée* obtiendra des fils de Dorus un rameau de l'olivier aux belles couronnes, qui ceignit le front d'Hérodote aux fêtes d'Olympie.

1826.

Méthode propre à faciliter l'étude de la langue latine, ou exercices gradués sur les principes de cette langue, première partie, par M. Dietz, régent au collége royal de Thuin, avec cette épigraphe [1] :

Longum iter per præcepta, breve et efficax per exempla.

Je n'ai pas encore adopté l'usage fort à la mode de passer à pieds joints sur les préfaces et les avant-propos. Je m'en applaudis beaucoup, car j'y trouve souvent des choses intéressantes. L'avertissement de M. Dietz, par exemple, me paraît très-propre à donner, de son livre, une idée avantageuse et néanmoins juste. Après nous avoir dit qu'il avait suivi la marche progressive de Lhomond, il ajoute : « Un de nos premiers soins a été de choisir pour exemples des phrases, des sentences, des maximes, etc., toutes extraites des meilleurs auteurs latins, et qui, à l'avantage d'offrir une juste application des principes de la langue et un latin pur et élégant, joignent celui de présenter aux jeunes élèves des leçons de morale propres à former leur esprit et leur cœur. »

Ce mérite et plusieurs autres, tels que la précision et la clarté, promettent à ce nouvel ouvrage élémentaire un accueil favorable. L'auteur vraisemblablement ne tardera pas à publier la seconde partie, mais il aurait bien fait, ce me semble, de les donner toutes les deux en même temps.

Archives philologiques, publiées par Frédéric, baron de Reiffenberg, professeur de philosophie à l'université de Louvain. Première livraison, contenant une *Dissertation sur le goût des Belges pour les livres, avant le* XVII*e siècle*, et deuxième livraison [2].

L'érudition ne s'était peut-être jamais revêtue de formes plus piquantes que sous la plume ingénieuse et facile de M. le baron de Reiffenberg. Les gens du monde, en lisant, avec un plaisir dont le titre ne leur permettait pas de se faire une idée, ce tableau des bibliothèques de nos pères, ne se doutent point des laborieuses recherches que ce travail a dû coûter à son auteur.

M. de Reiffenberg ne pouvait, je crois, donner une idée plus avantageuse de ses connaissances bibliographiques et littéraires, ni recommander plus puissamment un journal dont le succès me semble assuré d'avance.

La deuxième livraison se recommande par une piquante variété. Une ballade sur Marie de Brabant est suivie d'un mémoire fort curieux sur le bombardement de Bruxelles en 1695 ; puis viennent des remarques sur Leicester, le héros du roman de *Kenilworth*, une note sur un prétendu manuscrit original des mémoires de Duclercq, une relation nouvelle de la mort de Baudouin Ier, empereur de Constantinople, et quelques pièces relatives soit à notre histoire, soit à notre ancienne littérature. Aucune entreprise littéraire n'était de nature à mériter, parmi nous, plus d'encourage-

[1] Vol. in-12, Charleroi, 1825.

[2] In-8°, Bruxelles.

Digitized by Google

nts que les *Archives philologiques* de M. le baron de Reiffenberg.

Une larme sur la tombe du général Foy [1].

Cette élégie, précédée d'une notice biographique, est un nouvel hommage aux mânes de l'illustre orateur citoyen dont les Français et tous les peuples civilisés déplorent la perte prématurée. Nous transcrirons les vers les plus remarquables de cette pièce inspirée par les plus nobles sentiments pour un grand homme qui partage, avec le vertueux Camille Jordan, l'honneur d'avoir excité les regrets de tous les partis.

Mais il fallait qu'une autre gloire
Vint présenter d'autres lauriers ;
Et ces mêmes héros, qu'illustra la victoire,
Ne sont pas moins héros au sein de leurs foyers.
France, enorgueillis-toi de ta grandeur nouvelle,
Vois cultiver ton sol, vois cultiver tes arts,
Par ces fiers citoyens qu'on vit aux champs de Mars
Cueillir une palme immortelle !
Quel est ce sublime orateur ?
Quel est ce noble défenseur
Des peuples que voudrait courber la tyrannie ?
C'est Foy ! C'est ce mâle génie,
Des Philippes du siècle ardent persécuteur ;
Oui, celui dont le sang a coulé pour la France
Vient encor, par son éloquence,
Vaincre de nouveaux ennemis :
Comme dans les hasards il bravait la fortune,
Ainsi, maître de la tribune,
Il impose à tous les partis.

Lorsqu'il est question d'un sujet comme celui-ci, la critique est nécessairement désarmée.

Abrégé de l'histoire du duché de Brabant, du marquisat d'Anvers et de la seigneurie de Malines, par demandes et par réponses; par L.-D.-J. Dewez, avec cette épigraphe [2] :

Aut erudimini, aut recordamini.

Si la forme du dialogue paraît peu convenable pour les grandes compositions historiques, elle peut néanmoins être utile pour les livres élémentaires, et nous ne blâmerons pas M. Dewez d'avoir, à cet égard, suivi l'exemple du judicieux Fleury. Cet *Abrégé* n'ajoutera rien sans doute à la réputaiton de l'auteur, mais il est une nouvelle preuve de son patriotisme et de la constante solicitude avec laquelle il s'attache à faciliter l'étude de notre histoire. Peu d'hommes ont rempli d'une manière plus honorable que M. Dewez leur laborieuse carrière. La seconde édition de son *Histoire générale de la Belgique* lui donnera bientôt de nouveaux droits à l'estime des gens de lettres et à la reconnaissance du public [3].

Le Tartufe moderne, par M. Mortonval. Deuxième édition [4].

Les tartufes dévots seuls pourraient s'indigner le voir dévoiler et combatre l'hypocrisie, comme les tartufes philosophes seuls se courroucent si l'on s'avise de vouloir démasquer certains hommes méprisables qui d'éshonorent, par leurs intrigues et par leurs vices, la noble cause des libertés publiques. Nous n'hésiterons pas à présenter comme un ouvrage moral *le Tartufe moderne* : il n'est dirigé que contre le fanatisme et la superstition; M. de Mortonval s'attache partout à rendre la religion respectable, et son bon curé Lenoir forme un heureux contraste avec l'abbé Laurent. Du reste, nous croyons inutile de répéter, après tout les journeaux de la France et de la Belgique, l'analyse de ce roman, non moins remarquable par un plan et des caractères bien conçus que par un style flexible, par un style qui se prête à tous les tons, quoique celui d'une gaieté franche et naturelle soit le plus familier à l'auteur.

Mécanique des ouvriers, artisans et artistes, traduite de l'anglais sur la douzième édition, par M. Bulos, traducteur de la *Chimie agricole* [5].

Ce livre, devenu le *Vade-mecum* des artistes et des artisans de l'Angleterre, est traduit en français avec toute l'exactitude désirable. L'édition, enrichie d'un grand nombre de planches et parfaitement soignée, fait honneur aux presses de M. Demat. Le prix n'en est pas excessif ; on doit espérer que cet important ouvrage sera bientôt répandu dans la classe industrieuse, pour laquelle il est indispensable.

Description de l'Égypte ancienne et moderne, d'après les observations et les recherches qui ont été faites en Égypte pendant l'expédition de l'armée française [6].

L'Égypte, si célèbre à toutes les époques de l'histoire, l'Égypte sur laquelle une expédition

[1] Brochure de 16 pages in-8°, avec portrait, Brux., 1825.
[2] Vol. in-12, la traduction hollandaise en regard, Bruxelles.
[3] Elle a paru peu de temps après. Sept vol. in-8°, Brux., 1828.
[4] Deux vol. in-12, Bruxelles, 1825.
[5] Deux vol. in-12, Bruxelles.
[6] In-folio, Bruxelles, 1826.

Digitized by Google

féconde en résultats pour les sciences, avait ramené l'intérêt le plus vif à la fin du dernier siècle, l'Égypte n'a jamais été mieux appréciée que dans l'important ouvrage publié par les soins de l'empereur Napoléon; mais ce livre, d'un prix tel que peu de bibliophiles étaient à même d'en faire l'acquisition, restait, pour ainsi dire, renfermé dans le sanctuaire des arts, semblable aux divinités de l'Égypte, suivant l'heureuse expression de M. Pankoucke. La seconde édition, quoique moins dispendieuse que la première, l'était encore beaucoup trop pour les fortunes ordinaires. Rendons grâce à M. Walhen d'avoir conçu le projet patriotique d'offrir aux Belges les parties les plus intéressantes de cet ouvrage colossal.

Abrégé de l'histoire de la Belgique, etc., à l'usage des maisons d'éducation [1].

C'est un discours sur les principaux événements de notre histoire, mais il y manque cette chaîne qui les lie entre eux et qui les grave, en quelque sorte, dans la mémoire. Le style est, du reste, à deux ou trois expressions néologiques près, agréable et correct. Le plus grand défaut de l'ouvrage, et cela tient sans doute au cadre qu'a choisi l'auteur, est d'être superficiel. Nous y avons remarqué des faits présentés d'une manière inexacte comme le sac de Dinant sous Philippe le Bon, et quelques erreurs : Charles le Téméraire n'a pas trouvé la mort en Suisse, mais sous les murs de Nancy. *Guy* n'est pas un nom de famille, mais un nom de baptême; il fallait dire par conséquent les familles de Dampierre et d'Avesnes au lieu des familles *Guy* et d'Avesnes, etc., etc. A propos du traité d'Utrecht, en 1713, l'historien ne fait pas mention des barrières accordées au gouvernement des Provinces-Unies dans les Pays-Bas autrichiens; c'était une circonstance essentielle. Les quatre itinéraires qui terminent ce petit volume rappellent une foule de souvenirs très-propres non-seulement à faire naître le goût des enfants pour l'étude, mais encore à provoquer en eux cet amour de la gloire qu'on peut regarder comme la meilleure sauvegarde contre les passions avilissantes.

Vie de David, premier peintre de Napoléon, par M. A. Thomé [2].

Cette vie du peintre le plus célèbre de notre siècle est écrite de ce style plein de chaleur et d'élégance qui décèle une plume exercée. On y trouve des détails fort curieux sur les études de David, sur ses premiers succès, sur ses relations avec l'homme extraordinaire à qui la Victoire, secondée par les mœurs nationales et l'horreur de l'anarchie, avait remis le sceptre des rois; enfin sur les instances que le gouvernement prussien fit auprès de l'ancien peintre de Napoléon pour l'attirer à Berlin en 1815. Plus d'un lecteur sans doute regrettera de voir dans ce petit volume, cent pages consacrées à des événements politiques dont on voudrait perdre le souvenir. Aussi l'historien s'en justifie-t-il dans sa préface. » L'esprit de parti a fait, dit-il, à David comme législateur une réputation odieuse qui n'est pas entièrement dissipée. Nous avons donc cru devoir le suivre dans sa carrière politique, afin d'y porter la lumière et de présenter la vérité. On y verra le législateur républicain égaré par les souvenirs de la Grèce et de Rome, dans lesquels le peintre puisait ses plus belles inspirations; on y verra le citoyen dupe de quelques *charlatans hypocrites et atroces;* on y verra enfin un homme que la nature avait créé pour les arts, et non pour la politique. »

De nombreux amateurs des arts se sont empressés de répondre au noble appel que leur a fait l'un de nos meilleurs peintres, M. le chevalier Odevaere. Ce sera, nous osons le croire, satisfaire au désir de la plupart d'entre eux que de placer, sur le monument décerné par la Belgique à la mémoire du grand artiste, cette simple inscription : *à David, peintre.* »

Manuel pratique et abrégé de la typographie française, par M. Brun, deuxième édition [3].

L'imprimeur le plus célèbre de l'époque actuelle, M. Didot avait défié toute la typographie belge de réimprimer le *Manuel* de M. Brun. M. Lejeune, secondé par M. de Vroom, n'a pas craint d'accepter cette espèce de cartel typographique, et cette noble audace nous paraît avoir été couronnée d'un plein succès. Rien de plus correct, de plus net, de plus élégant que ce livre sorti de nos presses nationales; c'est un monument digne de la bibliothèque de tout amateur, indépendamment du mérite intrinsèque et de l'incontestable utilité de l'ouvrage même.

---

[1] In-18, Bruxelles, 1826.

[2] In-18 orné d'un portrait, Bruxelles.

[3] In-12, Bruxelles.

Digitized by Google

Léonidas, **tragédie en cinq actes, par M. Pichat, de l'Isère, représentée, pour la première fois, sur le Théâtre-Français, le 26 novembre 1825** [1].

Nous arrivons un peu tard pour faire l'analyse de cette tragédie, dont les journaux ont déjà parlé... C'est le brillant début de M. Pichat dans la carrière dramatique. L'intérêt qu'inspire l'héroïque cause des Hellènes a contribué sans doute au succès de cet ouvrage, qui du reste offre des situations attachantes et de fort belles scènes, bien qu'on y remarque aussi quelques effets plus dignes du mélodrame que de la scène française. Le dénoûment traîne beaucoup trop en longueur, et les deux dernières scènes pourraient, nous semble-t-il, être retranchées comme à peu près inutiles. Le style a de l'éclat, de l'énergie et de la rapidité, mais les vers durs n'y sont pas rares, et l'emphase dépare le rôle de Xerxès. Il faut de la mesure en toutes choses... Qu'il dise, par exemple, aux rois de l'Asie groupés autour de sa personne : *Esclaves, suivez-moi,* c'est par trop fort... La vérité du dialogue avant tout. Voilà ce que l'école moderne paraît avoir perdu de vue et qu'il importe de rappeler sans cesse aux jeunes gens.

Ourika, **par madame la duchesse de Duras** [2].

Une jeune négresse, née avec des dispositions telles que le bon évêque constitutionnel de Blois, M. l'abbé Grégoire, défenseur officieux de la race hottentote, ne pourrait en imaginer de plus heureuses, arrive en France et se trouve placée sous la protection de madame la maréchale de B*** qui lui prodigue tous ses soins, si bien que notre héroïne ne tarde pas à devenir un modèle de grâce, à posséder tous les talents; et la voilà bientôt prise de belle passion pour le fils de sa bienfaitrice. On voit qu'*Ourika* rappelle assez, à la couleur près, toutes les *Paméla* connues jusqu'à ce jour, mais la couleur est un terrible obstacle pour se voir payer de retour. Aussi le jeune Charles de B*** préfère-t-il, sans la moindre hésitation, mademoiselle de Thémines, *belle comme le jour* et qui réunit tous les avantages possibles. La pauvre Ourika, dévorée par la mélancolie, se fait religieuse; son nouvel état lui procure un calme dont elle sent tout le prix; néanmoins, il ne peut la soustraire à une mort prématurée qu'elle reçoit du reste avec la plus édifiante résignation. Quant au but moral, le voici ; c'est de prouver combien il importe de mettre toujours l'éducation d'une jeune personne en harmonie avec l'état et la fortune qui l'attendent dans la société. Tout cela n'est pas prodigieusement neuf, mais il faudrait être de bien mauvaise humeur, mais il faudrait être bien brutal pour s'aviser de critiquer un ouvrage dont tous les journaux français et belges font l'éloge avec une galanterie vraiment digne des siècles chevaleresques. Nous dirons au contraire que cette petite nouvelle n'est point dépourvue d'intérêt, qu'elle offre des tableaux séduisants, des aperçus fins, quelques détails pleins de chaleur et de sentiment... Nous nous garderons d'ajouter qu'un style sentencieux et, pour ainsi dire, hérissé de métaphores, y remplace trop souvent le charme du naturel et de la simplicité.

Quoi qu'il en soit, lecteur, achetez *Ourika*, que M. Voglet vous présente dans un très-joli costume; vous passerez une heure agréable; vous ne pouvez d'ailleurs vous présenter en bonne compagnie sans avoir lu préalablement un livre dont toutes les dames parlent, dont toutes les dames raffolent: ce serait vous brouiller avec cette brillante déité qu'on appelle la mode, et certes il y aurait conscience; rappelez-vous ces deux vers d'un ministre d'État, d'un grave ambassadeur, d'un prince de l'Église, du cardinal de Bernis :

> La mode assujettit le sage à sa formule;
> La suivre est un devoir, la fuir un ridicule.

Maintenant, comme il est encore de bonne heure, je vais, pour achever ma soirée, relire quelques pages d'*Adèle de Senange* ou de *la Comtesse de Fargy* [3].

Géométrie et mécanique des arts et métiers et des beaux-arts, **cours normal à l'usage des artistes, des ouvriers, des sous-chefs et des chefs d'ateliers et des manufactures, par M. le baron Charles Dupin, membre de l'Institut** [4].

La réputation de M. Charles Dupin est, depuis longtemps, au nombre de celles dont la France s'honore : nos éloges n'y ajouteraient rien. Nous nous bornerons donc à féliciter le public belge de ce que deux de nos meilleurs typographes (MM. Demat et Remy) aient conçu l'idée de réimprimer, au prix le plus modéré, un ouvrage classique qui, dans l'intérêt des sciences et des arts, ne peut jamais être trop généralement répandu.

[1] Brochure in-8° de 73 pages, avec le portrait de Talma dans le rôle de Léonidas, Bruxelles, 1825.

[2] Petit vol. in-18, Bruxelles.

[3] Romans enchanteurs de madame de Souza, ci-devant madame de Flahaut.

[4] Trois volumes in-8°.

Digitized by Google

La scrupuleuse correction du texte et la bonne exécution des planches étaient un point indispensable dans une semblable entreprise, et, sous ce rapport, je n'hésite pas à dire qu'elle laisse peu de chose à désirer.

Le Bal masqué ou Paris et le village, comédie en trois actes et en prose, par M. Auguste Jouhaud [1].

Édouard Ferville, à l'exemple de tant d'autres, a quitté l'humble toit de ses pères pour venir faire fortune à Paris. Au moment de donner une fête, il voit arriver dans ses brillants salons son frère et son neveu restés fidèles au costume comme aux travaux champêtres; la jeune Marie qu'il devait épouser les accompagne.

On conçoit l'embarras du fastueux financier qu'entourent ses nouveaux amis, une comtesse qui veut lui donner sa fille, un marquis, un comte, etc. Édouard congédie assez brutalement son incommode parenté qui reprend le chemin du village, où lui-même, complétement ruiné par une malancontreuse partie de trente et quarante ou de pharaon, ne tarde pas à la joindre. Jacques, l'homme des champs, accorde à son frère un généreux pardon. La bonne Marie a tout oublié : Édouard l'épouse, et l'on prend l'irrévocable résolution de ne plus quitter une ferme qui promet bien mieux le bonheur que toutes les vanités du grand monde. On voit que cette comédie n'offre rien de très-neuf : le sujet, les situations et les caractères rentrent dans plusieurs autres pièces... *Jeannot et Colin* présente le même but moral. Il ne fallait pas d'ailleurs que la ruine d'Édouard fût complète, parce que cela diminue l'intérêt qu'inspire son repentir, et dès lors ses démarches pour se réconcilier avec sa famille l'avilissent; il eût mieux valu qu'éclairé par un premier revers et dévoré de remords il eût recueilli les restes de sa fortune pour venir passer, sous le chaume paternel, ses jours unis à ceux de l'intéressante Marie. Le style laisse quelquefois désirer l'expression propre; il abonde trop en lieux communs de morale, mais, au total, il n'est pas dépourvu de naturel et de mouvement.

Poésies de Charles Froment [2].

« La guerre d'opinion est, comme tant d'autres guerres plus sérieuses, sans égards pour la justice et pour la vérité; il est difficile aux passions politiques de ne pas s'empreindre dans les jugements littéraires; mais il faut déplorer cette faiblesse de l'esprit humain et regretter par exemple que le jugement du *Paradis perdu* ait si longtemps dépendu, en Angleterre, du républicanisme de Milton. Qu'ont de commun le talent oratoire de Mirabeau et sa vie publique ou privée? le tableau des *Horaces* et les opinions de David?... Mais la moitié du monde loue ce que l'autre condamne, et il arrive (spectacle singulier et affligeant!) que, somme totale, dans ce monde tout se trouve à la fois loué et condamné. »

Ces réflexions, que j'emprunte à M. Villenave [3], me paraissent d'une justesse incontestable; peu de gens néanmoins en feront leur profit. J'ai tâché, pour mon compte, d'oublier, en lisant les *Poésies* de M. Froment, les nombreux outrages que l'auteur s'est permis envers les premiers principes du gouvernement représentatif, envers la véritable philosophie et la saine morale. J'espère que ni les éloges qu'il m'accordait jadis, ni les injures calomnieuses qu'il me prodigue maintenant (et qu'il ne m'a pas fallu beaucoup d'efforts pour mépriser) n'influeront sur ma manière de juger ses productions littéraires. Je dirai d'abord qu'elles ne sont pas toutes également bonnes, et cela se conçoit; mais si l'on peut en citer dont un goût tant soit peu sévère aurait exigé le sacrifice, il en est plusieurs aussi qui portent l'empreinte d'un talent fort remarquable. Je vais transcrire des vers qui ne seraient pas indignes des premiers poëtes de l'époque actuelle; ils font partie d'une des meilleures pièces du recueil : *la Réunion de la Belgique à la Hollande.*

Alliance immortelle! et quels bienfaits nombreux
Ne réserves-tu point à nos derniers neveux!
Vois ces lieux, où l'Amstel égare en paix ses ondes!
Le Belge industrieux, de ses moissons fécondes
Y porte les trésors. Le Batave à son tour
Acquitte le tribut d'un fraternel amour.
Pour prix de ses bienfaits, il donne à la patrie
Sa patience active et la noble industrie
Qui, jadis en spectacle offerte à l'univers,
Combattait à la fois les tyrans et les mers.
Déjà sa flotte, au loin fendant l'onde écumante,
Des tissus précieux que la Belgique enfante
Se charge avec orgueil, et va sur d'autres bords
Déposer leur richesse, oisive dans nos ports;
Et de là, nous ramène, agile messagère,
De vingt peuples lointains l'opulence étrangère.

Ipsara présente quelques images très-poétiques, mais trop de taches déparent ce petit poëme :

Oh! si vous eussiez vu ces vastes funérailles!
Oh! si vous eussiez vu s'élancer les débris

[1] Brochure in-8° de 40 pages.
[2] Deux vol. in-18, Bruxelles, 1826.
[3] *Revue encyclopédique* du mois de janvier 1826.

Digitized by Google

Des corps mutilés et meurtris,
Crouler des hauts remparts les pesantes murailles,
La terre convulsive entr'ouvrir ses entrailles,
Les brouillards *comme un linceul noir*
Des cieux DESSÉCHÉS *ensanglanter la face*,
La nuit, la mort, la foudre emplir au loin l'espace,
Et dans les flots brillants les cadavres pleuvoir !

Il y a là, ce me semble (le galimatias à part), des vers qui rappellent l'école de Brébeuf.

L'Ottoman avait dit dans sa stupide joie :
Tout Ipsara devient ma proie.

Le premier vers n'est pas sans quelque analogie avec le style de Chapelain, de ce Chapelain *de discordante et gothique mémoire*. Le second... Mais je m'arrête : cette critique de détail, qu'il serait facile d'étendre fort loin, me donnerait peut-être un air de malveillance que repousse mon caractère. Je me contenterai de dire que M. Froment, qui se plaît à rechercher l'énergie, a trop souvent de l'exagération dans la pensée et de l'enflure ou de la bizarrerie dans l'expression.

C'est sous l'heureuse inspiration d'un des peintres dont s'enorgueillit le plus notre école belge [1] que M. Froment a retracé le tableau du *Massacre des innocents;* cette touchante élégie, *la Naissance du prince Guillaume-Frédéric*, *l'Exil*, *la Fleur du souvenir*, *la Barque d'hymen*, *Nérée* (imitation d'Horace), *le Dithyrambe parisien* et *J'ai déserté*, sont, à mon avis, des morceaux presque irréprochables.

Cadet Buteux au congrès de Vérone pétille d'esprit, mais sa harangue est un peu longue.

Toi qui, dérobant ma misère
Aux mépris des indifférents,
Sous ton abri, longtemps prospère,
Recueillis mes destins errants;
Que de ton ombre désolée
Ces chants d'une muse exilée
Calment un instant la douleur;
Muet aux jours de ta puissance,
J'ai gardé ma reconnaissance
Pour ta cendre et pour ton malheur.

Cette strophe, qui termine l'ode élégiaque sur la mort de Regnault de Saint-Jean-d'Angely, supposerait, non moins que les chants consacrés à la noble cause des Hellènes, une âme élevée... Dès lors, comment se fait-il?... Le cœur de l'homme est une énigme inexpliquable.

Parmi les épigrammes, j'ai, comme de raison, remarqué *la Confession du député Frappart :* j'ai retrouvé, dans cette petite réminiscence de Piron, toutes les qualités qui distinguent le rédacteur en chef de *la Sentinelle*, l'auteur de la *Réponse d'un séminariste à ces messieurs.*

Je ne parlerai point des fables; si j'étais méchant, je dirais que je les ai lues avec plaisir, avec ce plaisir que Crébillon fils trouvait à lire *les Pélopides* de Voltaire [2].

M. Froment, *je ne l'ignore pas*, avait tout lieu d'espérer, de certaine société d'assurance des succès littéraires, un article plus louangeur... Je ne crois pourtant point que mes lecteurs (s'ils deviennent également les siens) m'accusent d'injustice ni même de sévérité.

Œuvre de Canova, recueil de gravures au trait, d'après ses statues et ses bas-reliefs, exécutées par M. Raveil, accompagné d'un texte explicatif sur chacune de ses compositions, d'après les jugements de la comtesse Albrizzi et des meilleurs critiques, et précédé d'un essai sur sa vie et ses ouvrages, par M. H. DELATOUCHE [3].

Le nom de Canova recommande puissamment cet ouvrage, et l'on peut dire que M. Jobard n'a jamais conçu d'entreprise plus intéressante, pour les amis des arts, si nombreux en Belgique, et plus utile pour les artistes. L'exécution me semble répondre parfaitement à l'importance de l'objet.

La première livraison nous offre le *Portrait de Canova*, le *Monument funéraire du chevalier Emo*, grand procurateur de Saint-Marc, à Venise; *les Grâces* (sous deux aspects), *Vénus victorieuse* et la *Déesse de la Concorde*. Ces dessins dont M. Jobard possède les planches originales, donnent une idée fort exacte des chefs-d'œuvre qu'ils nous rappellent. Le texte, trop souvent négligé dans les collections de cette nature, est écrit avec autant de charme que d'élégance.

Les autres livraisons ne sont pas inférieures à la première, et, pour donner une idée de l'élégante et noble simplicité qui caractérise le style des notices, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le texte explicatif de la planche du monument consacré à Volpato :

L'Italie a vu fleurir, dans ces derniers temps, deux graveurs célèbres. Et tandis que ses peintres et ses architectes cédaient le premier rang à l'école française, elle disputait encore à notre burin son antique prééminence dans tous les arts du dessin. Ces deux graveurs sont Raphaël Morghen et Volpato. L'un vient de mourir; l'autre fut aussi le contemporain de Canova; et notre sculpteur a

[1] M. Navez.

[2] Même sujet qu'*Atrée et Thyeste*. Voir l'approbation mise au bas de cette tragédie par le censeur royal, Crébillon fils.

[3] Vol. in-4°, Bruxelles.

Digitized by Google

voulu consacrer ce souvenir à un artiste qui eut deux titres à son amitié, les qualités de son cœur et son talent. Ce talent est connu ; la finesse et la grâce sont les principaux caractères des ouvrages de Volpato. Sur une table de marbre élégamment couronnée d'un fronton, se dessine la colonne qui porte son buste. Canova semble avoir redoublé de zèle et de soins pour laisser à l'avenir une noble image de ce vieillard qui fut son maître dans quelques secrets de l'art. La reconnaissance a bien inspiré son ciseau. Sur la colonne se lit l'inscription suivante. Le sens en est facile à saisir, malgré les abréviations du style lapidaire : *Joh. Volpato. Aut. Canova. Quod. Sibi. Arg. An. XXV. Clem. XIV P. M. Sepul. Fac. Locaverit. Probaveritque. Amico. Optimo. Mnemosinon. De. Arte. Sua. Pos.* Une guirlande de roses descend des épaules de ce buste, vu de profil ; et elle va orner la partie supérieure de la colonne. En face, sur un siége de forme antique, est assise une figure qui pleure. Elle semble dire à l'image vivante de Volpato : *Je resterai sans cesse près de toi.* Cette figure est celle d'une jeune Grecque ; elle a les vêtements des filles de Sparte ; elle tient de la main gauche un voile qui recueille ses larmes, et son bras droit est abandonné sur ses genoux, avec cette mollesse que donne l'affliction profonde. Sur le siége qui la porte est écrit son nom : *l'Amitié.* Le monument est élevé dans l'église des *Santi Apostoli :* on doit l'inscription dont il est orné à monseigneur Gaetano Marini.

Souvenirs d'Italie, d'Angleterre et d'Amérique, par M. de Chateaubriand [1].

C'est une bonne fortune pour les amis des lettres, qu'un recueil d'opuscules échappés à la plume féconde de M. de Chateaubriand. Il est agréable de pouvoir parcourir, sous la conduite d'un pareil guide, l'Italie, Rome, Naples, la Savoie, l'Angleterre, l'Amérique, et d'étudier avec lui Shakspeare, Young, etc. L'on trouve dans ce petit volume les brillantes qualités qui distinguent l'auteur du *Génie du christianisme,* et la plupart des séduisants défauts qu'on lui reproche. Chez lui, l'imagination se montre presque toujours supérieure à la force du raisonnement ; néanmoins les pensées profondes fourmillent dans le moindre de ses ouvrages. La page suivante, que j'ai sous les yeux, nous en fournira la preuve : « Le principal défaut de la nation anglaise, c'est l'orgueil, et c'est le défaut de presque tous les hommes. Il domine à Paris comme à Londres, mais modifié par le caractère français, et transformé en amour-propre. L'orgueil pur appartient à l'homme solitaire, qui ne déguise rien, et qui n'est obligé à aucun sacrifice ; mais l'homme qui vit beaucoup avec ses semblables est forcé de dissimuler son orgueil, et de le cacher sous les formes plus douces et plus variées de l'amour-propre. En général, les passions sont plus dures et plus soudaines chez l'Anglais ; plus actives et plus raffinées chez le Français. L'orgueil du premier veut tout écraser en un instant ; l'amour-propre du second mine tout avec lenteur. En Angleterre, on hait un homme pour un vice, pour une offense ; en France un pareil motif n'est pas nécessaire. Les avantages de la figure ou de la fortune, un succès, un bon mot suffisent. Cette haine qui se forme de mille détails honteux n'est pas moins implacable que la haine qui naît d'une plus noble cause. Il n'y a point de si dangereuses passions que celles qui sont d'une basse origine ; car elles sentent cette bassesse, et cela les rend furieuses. Elles cherchent à la couvrir sous les crimes, et à se donner, par les effets, une sorte d'épouvantable grandeur qui leur manque par le principe. C'est ce qu'a prouvé la révolution. » Je doute que M. de Chateaubriand, par les observations pleines de justesse qu'à propos de la littérature anglaise il fait sur les véritables sources du bon goût, parvienne à convertir les partisans de l'école romantique ; cela serait presque aussi difficile que de faire partager aux modernes Frérons ses vues sur la critique : « Je préfère m'attacher, dit-il, à montrer les beautés plutôt qu'à compter curieusement les défauts d'un livre. J'aime mieux agrandir l'homme devant l'homme que de le rapetisser à ses yeux ; d'ailleurs, on s'instruit mieux par l'admiration que par le dégoût l'une vous révèle la présence du génie, l'autre se borne à vous découvrir des taches que tous les regards peuvent apercevoir. C'est dans la belle ordonnance des cieux que l'on sent la Divinité, et non pas dans quelques irrégularités de la nature. »

Les notes que l'éditeur a jointes au texte sont peu nombreuses... et je ne pense pas qu'à cet égard on s'avise de chicaner l'éditeur. Dans une de ces notes, le commentateur reproche à M. de Chateaubriand de placer *Shakspeare* au-dessous de *Garnier* et de *Hardi*... M. de Chateaubriand a précisément dit le contraire. « Sous le premier point de vue (par rapport à son siècle, on ne peut jamais trop admirer Shakspeare. Peut-être supérieur à Lope de Vega, son contemporain, on ne peut le comparer d'aucune manière aux Garnier et aux Hardy, qui balbutiaient alors parmi nous les premiers accents de la Melpomène fran-

[1] Vol. in-18, Bruxelles, 1826.

Digitized by Google

çaise. » C'est une chose incroyable combien il y a peu de gens qui sachent lire... Aussi la malveillance a-t-elle beau jeu pour nous supposer, lorsqu'elle le juge convenable, des opinions contraires à celles que nous avons réellement émises.

Mœurs administratives, par M. Ymbert, *pour faire suite aux observations sur les mœurs et les usages français au commencement du* XIX*e siècle* [1].

De l'esprit, de la finesse, une piquante malice qui jamais ne dégénère en méchanceté, le talent de mettre en scène ses personnages de manière à faire naître ce comique de situation qui prête à la morale un intérêt pour ainsi dire dramatique, enfin le style le plus naturel et le plus pittoresque... telles sont les qualités distinctives de ce charmant ouvrage. Sous une apparence de frivolité, l'on y trouve fréquemment d'importantes observations de mœurs et d'heureux aperçus historiques.

M. Ymbert traite madame de Maintenon avec une justice dont peu d'écrivains ont fait preuve envers la fondatrice de Saint-Cyr. Après s'être plaint de l'influence des femmes sur les affaires du gouvernement, lorsque les rois ont des maîtresses : « Les récompenses alors n'appartiennent plus, dit-il, au mérite et aux services ; elles sont aventureusement distribuées par le caprice en guimpe et en cornette. Heureux alors les peuples quand le hasard livre les volontés du prince à une femme capable d'honorer une si périlleuse position. Telle fut madame de Maintenon. Cette femme illustre ne profita point de sa faveur pour trafiquer des dignités et des grands emplois. Un jésuite, qui ne la connaissait point, la priait de lui obtenir une audience de madame de Maintenon. « Et que « voulez-vous d'elle ? — Un emploi pour un de « mes frères. — Vous vous adressez mal... — On « assure pourtant qu'elle a beaucoup de crédit. « On s'abuse. — Ah ! madame, c'est donc à « madame de Maintenon que j'ai l'honneur de « parler, car elle seule peut se défier de son crédit ? — En effet ; mais je demande quelquefois « au roi des aumônes, jamais de grâces. » « Demandez, madame, lui disait Louis XIV : vous « n'avez rien à vous. — Sire, il ne vous est pas « permis de me donner. »

On accuse généralement la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné d'avoir pris une part active à la trop funeste révocation de l'édit de Nantes, tandis que le contraire me paraît démontré... Il ne faut, pour s'en convaincre, que lire plusieurs de ses lettres à son frère et à M. de Villette, son cousin, et, comme je l'ai dit ailleurs, la tragédie d'*Esther* doit avoir eu pour but de porter, bien qu'un peu tard, Louis XIV à l'indulgence envers les protestants : les illusions sont nombreuses et frappantes...

Je terminerai cet article par une seconde citation ; c'est, je crois, le meilleur moyen de faire connaître et par conséquent de recommander un bon livre :

« Depuis dix ans que nous bâtissons sur des ruines, chacun, sur ce terrain mouvant, cherche son équilibre, et attend sans cesse, d'un nouvel écroulement, quelque fixité provisoire. Vainement la raison crie à tue-tête au ministre qui succombe :

De ta chute, ignorant, ne vois-tu pas la cause,
Et que c'est pour avoir du point fixe écarté
Ce que nous appelons centre de gravité ?

« Le ministre qui arrive ne sera pas plus solide sur ses jambes ; et à peine aura-t-il pris position que déjà des milliers d'ambitieux le coudoieront pour le précipiter. Ces continuels naufrages nous ont accoutumés à regarder les places comme une industrie, et le budget comme une proie : sous un état de choses pareil, il est difficile de trouver une poche qui ne renferme pas au moins une pétition. Au contraire, les pétitions deviennent rares sous un gouvernement qui a de la fixité, et elles rencontrent, par cela même, des chances de succès. Ainsi le gouvernement de Louis XIV abonde en exemples de pétitions heureuses. On raconte que ce prince renfermait les placets qu'on lui présentait dans une cassette dont lui seul avait la clef. En sortant de la messe, il jetait les yeux de droite et de gauche, et par son air et ses regards invitait les demandeurs à l'approcher. Un gros suisse, en avant du cortége, écartait un jour, avec brusquerie, la foule qui se précipitait, et, bien que le passage fût large et royal, criait de toute la force de ses poumons : *Place, place au roi !* — Ne vois-tu pas, lui dit Louis XIV d'un ton sévère, que voilà une femme qui a un placet à me présenter ? — Dans ce temps de monarchie absolue, on voyait régner quelque indulgence et quelque liberté : une gaieté, une saillie, une originalité étaient, auprès des grands, un moyen de succès. Dufresny, moins connu par ses comédies que par le souvenir de ses prodigalités, présenta au régent cette bizarre pétition : *Monseigneur, Dufresny supplie Votre Altesse Royale de le laisser dans la pauvreté*, et le duc d'Orléans inscrivit de sa main au bas du placet ce seul mot : *Refusé*. Deux cent mille francs furent la récompense de cette témérité. »

[1] Deux vol. in-12, Bruxelles.

Digitized by Google

Olivier, par madame la duchesse DE DURAS [1].

J'ai rendu compte d'*Ourika* dans le temps de sa vogue prodigieuse. Je suis beaucoup plus embarrassé pour faire connaître à mes lecteurs le chaste *Olivier*; c'est un amant d'une espèce fort singulière, et ses amours avec madame de N*** ont le dénoûment le plus bizarre qui se puisse concevoir : on veut épouser à toute force le jeune colonel, et de là, ce me semble, une scène où toutes les bienséances sont mises en oubli. Du reste, le mariage s'ensuit par les soins officieux d'une baronne de B*** fort mécontente de ses anciennes relations avec Olivier de R*** ; mais, après la signature du contrat, le nouvel époux, qui croit n'avoir rien de mieux à faire, se jette dans un cloître. Pourquoi cette incartade? me demandera-t-on. Pourquoi... pourquoi... c'est ce qu'il n'est pas du tout facile d'expliquer. Qu'il nous suffise de savoir que madame de N*** ou plutôt madame de R*** est un ange, l'assemblage de toutes les vertus, Olivier lui rend toute la justice possible; Olivier l'adore, et cependant Olivier, qui n'a d'ailleurs à se reprocher aucune imperfection morale, la suitte.. parce qu'il se croit indigne du bonheur que l'hymen promet. J'en demande bien pardon à madame la duchesse de Duras, maisje ne vois aucun moyen d'analyser son opuscule en termes clairs et précis. On s'était récrié jadis contre l'extrême inconvenance du titre adopté par madame Fanny de Beauharnais pour l'un de ses ouvrages[2],... Si le titre du nouveau roman de madame de Duras est d'une décence irréprochable, que penser du sujet et des idées qu'il fait naître ?... Hâtons-nous de dire un mot des détails; ils sont parfois pleins de charme : on y trouve, comme dans *Ourika*, des aperçus ingénieux, des observations remplies de finesse, des peintures piquantes de la haute société, mais trop de prétention dans les pensées et dans le style.

Recueil historique, généalogique, chronologique et nobiliaire des maisons et familles illustres et nobles du royaume, précédé de la généalogie historique de la maison royale des Pays-Bas, par C. DE FRANCQUEN, conseiller à la cour supérieure de justice de Bruxelles [3].

Si l'auteur d'un recueil de la nature de celui-ci ne se proposait d'autre but que d'énumérer minutieusement les titres héréditaires et les hochets d'une vanité puérile, il faut convenir qu'il intéresserait peu le public; mais s'il s'attache au contraire à peindre les mœurs des diverses époques dont il retrace le souvenir; si, par des anecdotes bien choisies et narrées d'une manière piquante, il cherche, comme Saint-Foix, historiographe de l'ordre du Saint-Esprit, à prouver que la noblesse n'a de prix véritable que par l'imitation des vertus de nos ancêtres par la constante pratique de l'honneur, son ouvrage peut devenir une école de morale et tout à la fois une source d'instruction solide.

Ces réflexions n'ont pas échappé sans doute à M. de Francquen : plusieurs passages de son premier volume, et notamment l'article qui concerne le dernier maréchal prince de Ligne, me le persuadent non moins que la dédicace aux mânes des héros dont s'honore la patrie, et le choix d'une épigraphe empruntée à la belle épître du comte Daru au duc de la Rochefoucauld, et que je me plais à transcrire ici :

On aime à révérer la gloire héréditaire
Lorsque les rejetons sont dignes de leur père.
Pour une tige illustre on demande des fils;
Leur gloire est notre bien, et leurs noms rajeunis,
Leurs vertus, leurs bienfaits, répétés d'âge en âge,
Sont l'exemple de tous et l'entretien du sage.

Outre la généalogie de la maison royale des Pays-Bas, le volume que nous avons sous les yeux contient celles d'Arenberg, de Biebersteyn, de Blondel, de Bouillon, de Bousies, de Brias, de Constant-Rebecque, de Croix, de Croy, de Derfelden, de Gavre, de Goubau, de Labarre, de Lalaing, de Ligne, de Looz-Corswarem, de Maelcamp, de Moreau-Bellaing, de Spoelberg, de Valeuzy et de Van den Brouck.

L'impression flatte l'œil, mais elle pourrait être plus correcte; je signalerai quelques fautes, telles que *Paul II* au lieu de *Paul Ier*, empereur de Russie; *Jeanne d'Albert* pour *Jeanne d'Albret*, etc.

Réponse aux doutes d'un philosophe, par M. DE T*** (TRAPPÉ), de Namur [4].

Le mérite d'un livre ne s'apprécie pas au poids; il est telle brochure qui l'emporte, aux yeux du connaisseur, sur le fastueux in-8° de 500 pages, voire même sur l'académique in-4°, et les faits à l'appui ne me manqueraient pas au besoin. Il est tout simple que cette réflexion se présente à l'esprit après avoir lu la *Réponse aux doutes d'un philosophe*, par M. de T***.

[1] In-12, jolie édition, Bruxelles.

[2] L'ABAILARD SUPPOSÉ, *ou le sentiment à l'épreuve.*

[3] Premier volume in-4° (le seul qui ait paru).

[4] Brochure in-8° de 16 pages.

Digitized by Google

Cet opuscule, qui décèle l'observateur profond, réunit, dans l'ordre le plus méthodique, et parés des charmes d'une diction presque toujours élégante, les arguments les plus forts qu'on puisse opposer à l'athéisme. Le passage suivant justifiera nos éloges : « Cette idée première (celle de l'existence de Dieu) conduit à celle du bien et du mal moraux. Celle des attributs de la Divinité comprend celle de la justice, et l'effet de celle-ci démontre la nécessité de la récompense de la vertu et du châtiment du vice. Dieu, que le ciel et la terre annoncent, que dans tous les siècles, dans toutes les régions, on adore sous des noms divers, quoique souvent avec des attributs faux, toi dont la présence existe jusque dans le cœur de l'athée, puisqu'il sent la sublimité de la vertu! Vertu, charme de l'homme, son amie, sa consolation dans les plus grands revers et son seul plaisir dans la prospérité! Justice divine, épée de Damoclès suspendue sur la tête du méchant! justice divine, couronne suspendue au-dessus de la tête de l'homme de bien! Dieu, vertu, justice, vous ne seriez que des fantômes?... Non, le sentiment ici l'emporte, et, malgré tous les sophismes, mon cœur s'écrie : Vous existez, et l'univers répète ce même cri! »

Il serait difficile de ne pas reconnaître ici le cachet d'un philosophe-poëte avantageusement connu dans la république des lettres par trois volumes, réimprimés à Liége en 1819, sous le titre de *Productions diverses. — Oreste et Clytemnestre*, dialogue en vers, qui se trouve à la suite de la lettre philosophique se fait également lire avec intérêt. Nous extrairons d'une pièce de vers intitulée : *la Fin du jour*, la tirade suivante qui ne peut manquer de faire plaisir à nos lecteurs :

Image du néant et reine des ténèbres,
La nuit nous couvre enfin de ses crêpes funèbres!
Mais j'aperçois la lune au cours silencieux
Sur son trône perlé s'avancer dans les cieux,
Et, d'une mer d'azur où brillent les étoiles,
De la nuit qui lui cède orner les sombres voiles.
Homme! connais ton maître au seul aspect du ciel.
Le soleil te criait : « Adore l'Éternel. »
Et ces astres sans fin, vaste et sublime ouvrage,
Des ténèbres vainqueurs, répètent son langage.
Il commande au néant, aux hommes, aux saisons,
Aux animaux, aux mers, à l'orage, aux moissons.
O Puissance éternelle, ô Sagesse infinie,
Des cieux et de la terre admirable harmonie!
Ah! quel autre qu'un Dieu, de tant d'accords divers
N'a formé qu'un accord, le sublime univers!!!
S'écrasant tour à tour, s'écroulent les empires;
Les vertus, les talents, les vices, les délires,
Tout fuit comme les flots d'un torrent orageux;
Et la voûte céleste est la même à mes yeux.
Je découvre partout le maître que j'adore,
Dans le fond de mon cœur je le sens mieux encore.

La partie typographique, très-soignée, fait honneur à M. Gerard, imprimeur namurois.

Biographie des députés de la chambre septennale, de 1824 à 1830, avec cette épigraphe, tirée de *l'École des Vieillards*, de Casimir Delavigne [1] :

Tout s'arrange en dînant dans le siècle où nous sommes,
Et c'est par les dîners qu'on gouverne les hommes.

Comme cet ouvrage ne renferme, pour ainsi dire, point de faits, mais force plaisanteries, tantôt spirituelles, tantôt fastidieuses, et surtout force allégations tranchantes, l'historien des temps actuels n'y trouvera, je pense, rien à recueillir. C'est dans l'intérêt de l'opposition du *côté droit* que le livre est écrit; néanmoins les chefs de l'opposition de gauche sont, en général, plus ménagés que le parti ministériel, et cela se conçoit.

L'équité m'oblige à dire que plusieurs articles se font lire avec intérêt; je citerai particulièrement la notice consacrée au général Foy, cet orateur-citoyen, vrai philosophe, vrai patriote à une époque où tant d'êtres méprisables ne prennent le masque des opinions à la mode que pour déshonorer la noble cause des libertés publiques et compromettre en quelque sorte notre existence sociale.

Paris port de mer, par l'auteur de la *Revue politique de l'Europe en* 1825 [2].

Introduire jusque dans Paris ces vastes bâtiments qui portent, d'un point du globe à l'autre, les richesses des nations, et transformer la capitale de la France en port de mer par un canal qui la joigne à l'Océan, voilà de ces idées dont le *grandiose* effraye les esprits médiocres et que les hommes supérieurs examinent avec cette sagacité qui fait disparaître les obstacles. L'auteur de l'excellent mémoire que nous examinons jette d'abord, sur les travaux publics en France, un coup d'œil rapide.

« Lorsque les rois, dit-il, n'étaient préoccupés que de leur illustration personnelle, ils bâtissaient des châteaux royaux; monuments stériles dont l'aspect ne parle point au cœur des hommes; monuments affligeants dont souvent les matériaux ont été détrempés dans la sueur des peuples, et

[1] In-8° de 582 pages, Bruxelles.

[2] Brochure in-8°.

Digitized by Google

dont la grandeur est formée de leurs misères. Cet esprit royal commença à se changer en esprit national sous le règne de Henri IV, qui vit s'ouvrir le canal de Briare, le premier canal *à point de partage* qui ait été construit dans le monde connu, tout entier d'invention française, et qui ensuite servit de modèle aux canaux de France et d'Angleterre. Cet esprit national se soutint sous Louis XIII et sous Louis XIV même, lorsqu'il fut inspiré par le génie de Colbert, ce troisième grand ministre que la France ait eu dans mille ans de monarchie. Louis XIV fit le canal de Languedoc, monument de grandeur et de prospérité nationale qui cependant n'a pu faire pardonner les ruineux édifices de Maintenon, de Marly et de Versailles. Les rois peuvent en juger ici la différence et la fin des monuments qu'ils élèvent. Ce canal de Languedoc, qui opère la jonction des deux mers, assure une prospérité éternelle aux provinces qu'il traverse et Maintenon et Marly ont disparu, et Versailles n'est qu'une masse inutile qui effraye nos rois mêmes par son étendue colossale. Ses jours de gloire sont passés. Versailles a été la forteresse de la monarchie absolue. Ce temple royal est devenu ruine avant sa destruction; et il n'est plus au pouvoir des rois de France de lui rendre ses premières destinées. Avec les immenses trésors engloutis dans ces vains monuments on aurait ouvert dans toutes les provinces de France les canaux que demandent de toute part le commerce et l'agriculture. Les rois de France ne feront plus de ces fautes. Les besoins nationaux l'emportent sur les vanités royales, ou, pour parler avec plus de justice, les rois sont touchés d'une plus noble gloire, et vont appliquer leur puissance aux grandes entreprises nationales, source plus pure et plus vraie de la grandeur des rois et des peuples. M. de Vauban était pénétré de ce sentiment et de cette vérité, lorsqu'il disait du canal de Languedoc qu'il eût préféré la gloire d'en être l'auteur à tout ce qu'il avait fait et pourrait faire à l'avenir. Louis XVI, dont le cœur bienveillant était rempli du bonheur de la France, agrandit, fortifia le port de Cherbourg, et fit, de ce bienfait national, le premier trait distinctif de son administration. Il en fit le voyage au milieu des acclamations du peuple : ce fut le plus grand bonheur de sa vie. C'était lui faire sa cour que de lui parler de son voyage et des travaux de Cherbourg. Il sentait qu'il avait fait quelque chose de mieux qu'un palais royal. Que n'eût pas entrepris ce roi si digne de nos regrets, s'il eût vécu et régné avec les puissants moyens que donne aux rois de France le pacte constitutionnel, et secondé par le génie créateur qui, depuis quelques années, s'est développé dans la France et dans toute l'Europe! »

Notre publiciste, s'attachant ensuite à démontrer l'importance du projet pour tout le royaume, combat avec une logique puissante les préventions et les préjugés des provinces contre Paris. Ses raisonnements, lors même qu'ils n'ont pas toute la force d'une incontestable vérité, se présentent toujours de la manière la plus spécieuse. En ne traitant qu'une question pour ainsi dire locale, M. d'Herbigny (tel est le nom de l'auteur de *Paris port de mer* et de la *Revue politique de l'Europe en* 1825), M. d'Herbigny trouve le secret de se faire lire à Bruxelles, à Londres, à Berlin, au fond de la Russie comme au centre de la France; c'est qu'il a considéré la chose sous les hauts points de vue de la politique, de l'administration et du commerce. On peut lui faire l'application de ce passage par lequel il termine son livre : « Voilà comme dans un vaste dessein bien conçu et bien exécuté, on trouve la solution de toutes les questions qui intéressent la prospérité nationale, que l'on donne à tous les intérêts une direction naturelle, morale et politique. Voilà comme, en saisissant chaque partie d'un tout, on découvre toute l'harmonie d'un grand ensemble. »

L'Amérique et l'Europe en 1846, *au congrès de Panama*, par M. Gz.... [1]. — *Réflexions d'un vieux théologien* [2]. — *Des Malédictions romaines* et *des Récompenses nationales* [3]. — *Réponse du général des jésuites à un jeune père* [4].

J'ai, depuis longtemps, sur ma table cinq ou six brochures dont il faut cependant que je me débarrasse. La plus importante, tant par son objet que par son exécution, est sans contredit *l'Amérique et l'Europe en* 1846. Écrite d'un style correct que ne possède pas toujours M. l'abbé de Pradt, elle renferme, au milieu de quelques idées tant soit peu chimériques, plusieurs vérités non moins utiles qu'incontestables; mais on ne peut le répéter trop souvent, ce n'est pas en poussant le char sur une pente déjà rapide qu'on le fait parvenir plus sûrement au but. Gare qu'il ne le dépasse ou qu'il ne se brise en route !

[1] Brochure in-8° de 84 pages, Bruxelles.
[2] Brochure in-8° de 27 pages, Bruxelles.
[3] Brochures in-8°, l'une de 70 pages, l'autre de 41, Bruxelles.
[4] Brochure in-8° de 12 pages, Bruxelles.

Digitized by Google

Le vieux théologien, dont la soutane, s'il faut en croire le bruit public, pourrait bien cacher le costume d'un *noble et puissant seigneur*, ancien jurisconsulte[1], le vieux théologien semble avoir perdu la mémoire; il a tout à fait oublié que la motion d'ordre faite à la seconde chambre des états généraux, le 15 décembre, avait été précédée des réponses des cinq orateurs (MM. Beelaerts, Van de Kasteele, Van Alphen, de Moor et Van Uttenhove) à quelques observations des premiers députés qui avaient pris la parole, et qu'elle allait être suivie d'une réplique de M. de Sasse van Isselt. Il ne s'agissait donc point d'étouffer la discussion, mais de la restreindre dans les bornes convenables...

Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

Je ne parlerai ni des *Malédictions romaines* ni des *Récompenses nationales*. S'il fallait rendre compte de mille et une brochures qui, chaque matin, font gémir nos presses par le temps qui court, ce serait à n'en jamais finir, et toutes les colonnes d'un journal y suffiraient à peine.

La *Réponse du général des Jésuites* offre des idées un peu vagues et des vers d'une tournure piquante; il n'est pas difficile d'en deviner l'auteur[2].

Mémoires inédits de madame la comtesse de Genlis, sur le XVIII*e siècle et la révolution française, depuis* 1756 *jusqu'à nos jours*[3].

Première livraison (premier et deuxième volumes).

Que des esprits frivoles, ou, ce qui revient au même, car les extrêmes se touchent, que ces profonds penseurs accoutumés à juger les hommes d'après un système dont ils ne s'écartent jamais, cherchent à jeter une teinte de ridicule sur une grande partie des scènes que madame de Genlis nous retrace dans les deux premiers volumes de ses Mémoires!... qu'ils n'aient pas apprécié, comme des peintures exactes des usages et de l'esprit de son temps, les détails sur son éducation, sur ses premiers pas dans le monde et sur les personnes qu'elle y rencontre!.. Je le conçois à merveille. Pour moi j'avoue ingénument que je les ai lus avec un plaisir extrême. La plume de madame de Genlis est, pour ainsi dire, une baguette magique qui rapproche toutes les époques. Il me semblait vivre à la cour de Louis XV, et l'étonnante révolution qui s'est opérée dans les mœurs françaises se déroulait tout entière à mes regards... Jamais peut-être on ne rend plus de justice au siècle actuel qu'en le comparant à ceux qui l'ont précédé. Ce que M. de Ségur nous explique par des réflexions judicieuses ou piquantes, madame de Genlis nous le rend plus sensible encore par l'espèce de panorama moral qu'elle met sous nos yeux. L'inconcevable mélange d'enfantillage et de raison que présente son caractère flatte notre goût pour les contrastes. Comment d'ailleurs, lorsqu'elle nous raconte avec une verve entraînante les espièglerie de sa jeunesse, ne partagerait-on pas sa gaieté si franche et si naïve? Les lettres écrites par madame de Sévigné sur sa vie champêtre *des Rochers*[4] paraissent à bien des lecteurs (et je suis de ce nombre) les plus attachantes de son recueil. Ne cherchant qu'en lui mêmes toutes ses ressources, son esprit s'y montre plus original. C'est ainsi que madame de Genlis ne nous intéresse pas moins en nous parlant de son séjour au château de Genlis ou bien à l'abbaye d'Origny que quand elle nous reporte au milieu des cercles brillants de la capitale.

L'époque dont nous rendons compte s'étend depuis 1756 jusqu'à la mort de Voltaire en 1778. Il serait difficile de la peindre avec des couleurs plus vraies... Madame de Genlis n'a rien écrit d'un style plus agréable, et jamais elle n'a porté plus loin l'art de la narration. Quelle prodigieuse variété de faits et de personnages! elle nous procure le plaisir de passer successivement en revue ce riche et fastueux la Popelinière si peu semblable aux Turcarets du règne de Louis XIV, d'Alembert, Moncrif, Saint-Foix, Feutry, Delille, le personnage énigmatique si connu sous le nom de comte de Saint-Germain, Rameau, Gluck, Marmontel, le maréchal d'Estrées, le comte d'Albaret, Louis XV, madame de Pompadour, Chamfort, Lemierre, le chevalier de Bertin, le roi Stanislas, l'abbé Arnaud, Dorat, la Harpe, Saint-Lambert, Sauvigny, Colardeau, Sedaine, Bailly, le maréchal de Broglie, Foncemagne, Fréron, le chevalier de Chastellux, la Fayette, Guibert, le prince de Ligne, le prince de Condé, le prince de Conti, Louis XVI, Marie-Antoinette, Rulhières, Collé, Gustave III, roi de Suède, Joseph II, J. J. Rousseau, Voltaire, etc.

Madame de Genlis est un antagoniste redoutable pour la philosophie moderne. Si l'on n'adopte pas toujours sa manière de voir, on n'est pourtant pas fâché de la connaître, car on ne juge bien un pro-

[1] M. l'avocat Barthélemy.

[2] Elle fut attribuée à M. le baron de Reiffenberg.

[3] Huit vol. in-12, Bruxelles, 1825.

[4] Terre de madame de Sévigné située en Bretagne, près de Vitré.

Digitized by Google

cès qu'après en avoir consulté toutes les pièces.

Un peu de scandale est, comme chacun sait, de stricte obligation, lorsqu'il s'agit des mémoires contemporains: j'avais tremblé d'abord pour le succès de l'ouvrage, en lisant dans l'introduction cette phrase édifiante : « A mon âge, il ne faut pas un grand effort d'imagination pour déjà se croire enveloppée des ombres du tombeau... Toutes les petites vanités sont appréciées, toutes les inimitiés s'anéantissent. Un seul cri se fait entendre : *miséricorde!* Le Juge souverain y répond par ces paroles : *As-tu pardonné?* Oui, Seigneur, j'ai pardonné sans restriction. » Mais bientôt après je me suis aperçu que Madame de Genlis ne poussait pas la charité chrétienne jusqu'au rigorisme.

A propos de la rosière de Salency, qui lui doit tant de célébrité, madame de Genlis accorde une mention honorable à M. le Pelletier de Morfontaine : cet intendant de Soissons, galant homme et bon administrateur, était un fort mauvais poëte; aussi le malin chevalier de Boufflers lui décocha-t-il cette épigramme :

Mon pauvre Morfontaine,
Dis à quelle fontaine
Tu puises tes couplets,
Pour n'y puiser jamais.

On connaît le talent de l'auteur pour les portraits. Prenons celui de Marie Leczinska, femme de Louis XV. « C'était une charmante petite vieille; elle avait conservé une très-jolie physionomie et un sourire ravissant. Elle était obligeante, gracieuse, et le doux son de sa voix, un peu languissante, allait au cœur. Sa conduite entière avait toujours été d'une pureté irréprochable : elle était pieuse, bonne, charitable; elle aimait les lettres, et les protégea avec discernement. Elle avait beaucoup de finesse dans l'esprit; on citait d'elle une grande quantité de mots charmants. » Cette princesse, arrivant un soir chez la duchesse de Luynes, sa dame d'honneur, qui finissait un billet pour le président Hénault, voulut y tracer une ligne, puis ajouta ces mots : *Devinez quelle est la main qui vous écrit.* Hénault, le même jour, envoya ces vers à madame de Luynes :

Ah! dans quel mortel embarras
Me plonge cette main divine,
Qui traça ces mots pleins d'appas!
C'est trop oser si je devine,
C'est être ingrat que ne deviner pas.

L'éditeur se trompe en substituant, dans une note, le nom de Moncrif à celui de Hénault.

Voici de quelle manière madame de Genlis peint son beau-frère :

« Rien n'annonçait en lui le goût de la licence, il avait le ton le plus décent et le plus parfait; ses plaisanteries étaient toujours fines, mesurées et délicates; on a beaucoup loué la politesse et la grâce de ses manières; elles étaient en effet très-distinguées. On a cité de lui une infinité de bons mots; il a passé pour avoir un esprit supérieur, c'est ce qu'il n'avait pas; il n'avait que des saillies et un grand usage du monde; d'ailleurs incapable de la moindre réflexion, et d'une frivolité dont j'ai vu peu d'exemples, il était au-dessous de la médiocrité aussitôt qu'il fallait agir ou parler sérieusement. Il prétendait avoir beaucoup lu, et se plaignait extrêmement de sa mémoire, ce qui signifie toujours qu'on est très-ignorant, et qu'on en rougit. Il mêlait à tout une nuance d'ironie et un très-léger persiflage qu'il mit à la mode, mais que personne n'a su employer avec autant de grâce; cette manière n'avait en lui rien d'offensant, c'était son genre de gaieté, la méchanceté ne s'y joignait jamais. Ce ton légèrement moqueur le rendait piquant quand on ne le voyait qu'en passant, et, tout au contraire, finissait par le rendre insipide quand on vivait habituellement avec lui, car il était impossible de l'en sortir; et j'ai toujours trouvé qu'il n'y a rien de plus fatigant, et même de plus ennuyeux, à la longue, que les personnes qui n'ont qu'un seul ton, et qu'un seul genre d'esprit, quelque brillant qu'il puisse être. On louait aussi le marquis de Genlis de son égalité d'humeur qu'aucun événement n'a jamais altérée; mais cette louange n'est due qu'aux gens réfléchis et sensibles; l'égalité d'humeur vient alors du courage, de la force de l'âme; les mêmes effets apparents sont souvent produits par l'insouciance et la légèreté. »

J'ai donné la préférence à cette citation sur d'autres, parce qu'on trouve réunis, dans cette page, tous les genres de mérite dont se compose le talent si remarquable de madame de Genlis. Je voudrais transcrire aussi quelques anecdotes, mais comment choisir parmi tant de richesses? Ce livre n'est-il pas destiné d'ailleurs à prendre bientôt sa place dans toutes les bibliothèques?

Deuxième livraison (tomes 3 et 4).

Nous avons laissé madame de Genlis au Palais-Royal, où nous la retrouverons encore jouissant de tous les agréments d'une société brillante et de tous les ennuis de la cour. Elle nous conduit bientôt, à la suite de madame la duchesse de Chartres, chez le duc de Modène, puis à Venise, à Rome et dans les autres contrées d'Italie. Voici le portrait qu'elle trace du cardinal de Bernis : « Le cardinal nous reut avec une grâce dont rien

Digitized by Google

ne peut donner l'idée. Il avait alors soixante-six ans, une très-bonne santé, et un visage d'une grande fraîcheur : il avait en lui un mélange de bonhomie et de finesse, de noblesse et de simplicité, qui le rendait l'homme le plus aimable que j'aie connu... On l'appelait le roi de Rome, et il l'était en effet par sa magnificence et la considération dont il jouissait. » Les détails que l'auteur nous donne sur la cour de Naples, qu'elle visite également, sont très-curieux. Jamais on n'avait parlé de la reine Caroline en termes aussi flatteurs : « Cette princesse ressemblait beaucoup à la reine de France; elle avait moins d'éclat et de noblesse; mais sa physionomie était extrêmement douce; ses manières étaient remplies de grâce; elle avait des talents, de l'esprit et de l'instruction; elle aimait beaucoup la musique, elle chantait agréablement l'italien : nous la vîmes deux ou trois fois, dans son intérieur, donner des leçons aux princesses ses filles. Elle leur expliquait des livres d'histoire en estampes, et parfaitement bien. » Ne pourrait-on pas expliquer cette bienveillante courtoisie de madame de Genlis par le noble sentiment de la reconnaissance? car à Dieu ne plaise que j'y découvre le moindre germe de vanité !

Toutefois elle ajoute : « Comme M. de Clermont avait beaucoup vanté ma harpe, et que cet instrument n'était point connu en Italie, la reine eut la plus grande envie de m'entendre; elle me le demanda avec toute la grâce possible, en me disant que *nous ferions de la musique entre nous*, et qu'elle y chanterait. En effet, ce petit concert se passa dans son cabinet; il commença par ma harpe : la reine, pour me voir jouer, était assise à côté de moi, à ma droite. Elle fut si enthousiasmée que, dans un de ses transports, elle me baisa la main. » Ceci me rappelle madame de Sévigné trouvant que Louis XIV, pour l'avoir fait danser, devait être incontestablement le premier monarque de l'univers.

De retour à Paris, les piquantes quoique un peu minutieuses peintures de la société, les aventures plus ou moins gaies, les anecdotes plus ou moins scandaleuses, mais toujours racontées avec le ton de la meilleure compagnie, les dissertations antiphilosophiques et le récit des sentimentales passions que ne cesse de faire l'héroïne, recommencent de plus belle. La galerie des hommes célèbres que les circonstances l'ont mise à même de connaître ajoute un grand intérêt à ces Mémoires; on regrette néanmoins que l'impartialité n'ait pas toujours dirigé la plume de notre auteur : d'Alembert, Marmontel, Bonnard, Rulhières et une foule d'autres sont présentés sous un jour non moins faux que défavorable. La mention de Gerbier, de Gaillard, de Vauxelles, de Buffon et de M. de Jussy m'a fait plus de plaisir. Les regrets de madame de Genlis sur la mort de sa fille, madame de la Woestine, me paraissent fort touchants; ils respirent cette sensibilité vraie qui passe sans effort dans l'âme du lecteur. Ce qui se rattache à l'éducation des enfants d'Orléans est très-agréable à lire et très-instructif tout à la fois.

La protestation des sentiments monarchiques et *bourboniens* de madame de Genlis est sans doute aussi sincère que les étranges aveux consignés dans sa note extraite du *Journal d'Édélie;* mais elle vante son rare courage d'avoir osé, sous le règne de Napoléon, faire l'éloge de Louis XIV... Eh ! vraiment, la bonne dame oublie donc qu'un des premiers soins de l'empereur (dont par parenthèse elle ne tarda pas à devenir pensionnaire) fut de restaurer l'arc de triomphe de la porte Saint-Denis et de rétablir l'inscription : *Ludovico Magno?* C'est un fait que j'aime à rapporter ici, parce que l'histoire de cette mémorable époque se défigure chaque jour davantage.

Le quatrième volume ne s'étend pas au delà de 1794 : après quelques allées et venues, après quelques petites tracasseries, suscitées par ses ennemis, madame de Genlis obtint la permission de se fixer à Berlin. Puissions-nous la ramener bientôt en France, grâce à l'activité du libraire Tarlier, secondée par celle de son imprimeur, M. Voglet ! Du reste, cette manie de ne faire paraître les ouvrages que volume par volume n'est pas trop de mon goût, je dois en convenir. La faute en est au surplus à l'éditeur-propriétaire, M. Ladvocat, de romantique renommée.

Troisième livraison (tomes 5 et 6).

Il y a longtemps que nous ne nous sommes occupés de madame de Genlis. J'en demande bien pardon à nos lecteurs et je m'empresse de réparer cette négligence involontaire. — Le reste du séjour de madame de Genlis à Berlin n'offre plus rien de remarquable; elle rentre en France, et l'on retrouve toute la finesse de son esprit observateur dans ce qu'elle dit de la société nouvelle, de ses usages et des altérations qu'avait subies la langue; elle est fort choquée qu'on dise *votre demoiselle* pour *mademoiselle votre fille*, *madame* tout court bien *madame votre* épouse, en parlant à un mari, de sa femme. Depuis lors, on a même essayé de dire *votre dame;* mais toutes ces manières, dignes des *Précieuses ridicules*, sont aujourd'hui reléguées dans les boutiques de la rue Saint-Martin ou de la rue aux Fers à Paris.

Madame de Genlis, logée, pensionnée et choyée par l'empereur Napoléon à qui, tous les quinze

Digitized by Google

ours, elle écrivait sur la politique, les finances, la littérature, la morale, bref, sur tout ce qui lui passait par la tête, ne s'en montre pas infiniment reconnaissante; elle en parle avec une sécheresse d'âme qui ferait croire que réellement l'orgueil est incompatible avec la reconnaissance; elle a peut-être cru ses souvenirs tout à fait inconciliables avec le culte qu'elle rend, de la manière la plus fervente et la plus édifiante, aux divinités du jour.

Elle n'oublie pas les littérateurs de l'époque actuelle, et l'indulgence qu'elle leur témoigne contraste singulièrement avec l'excessive sévérité de ses jugements sur les contemporains de ses premières années. On voit qu'elle est pénétrée de cette maxime que Voltaire a répétée après Lamotte, mais dont peu de personnes paraissent se douter encore : *On doit des égards aux vivants, on ne doit aux morts que la vérité.* Pour mon compte, je veux en faire mon profit, et je déchire quelques petites observations critiques dont l'amour-propre de l'auteur aurait pu s'irriter; au lieu de cela, je vais transcrire une page des *Mémoires*, et tout le monde y gagnera. « Dès les premiers temps de mon retour en France, M. de Cabre me fit faire connaissance avec madame de Caharus, jadis madame Tallien, et depuis madame de Caraman, princesse de Chimay. Elle a des droits à la reconnaissance de bien des personnes qui, pour la plupart, l'ignorent, ou se piquent d'ingratitude.

« Je la trouvai ce qu'elle est, belle, obligeante et aimable. Madame de Valence m'avait mandé, en Allemagne, qu'elle lui avait sauvé la vie, durant les jours de la terreur, et je vis avec attendrissement sa libératrice; je trouvais aussi dans cette même personne celle qui a véritablement affranchi la France des fureurs de Robespierre; j'ai entendu dire à ce sujet un fort joli mot à M. de Valence pendant que nous étions l'un et l'autre à Hambourg; quelqu'un contait qu'on avait donné à madame Bonaparte le surnom de *Notre-Dame des Victoires*; M. de Valence dit qu'il fallait donner à madame Tallien celui de *Notre-Dame de Bon-Secours.* »

Madame de Genlis nous raconte que Casimir, jeune homme élevé par elle pour les arts, reçut à Vienne le sacrement de la confirmation et que le prince de Ligne fut son parrain. Elle ajoute qu'une coutume du pays autorisant le parrain à donner à son filleul un de ses noms de famille, le prince de Ligne donna à Casimir le sien, qui n'est pas *Ligne*, mais *Lamoral*. Madame de Genlis se trompe. Jamais en Autriche, pas plus qu'ailleurs, le filleul ne porte le nom de famille de son parrain; ce serait une confusion à ne plus s'y reconnaître. Le fait est que *Lamoral* était un des noms de baptême du prince de Ligne; c'était aussi celui de l'infortuné comte d'Egmont.

Voltaire, beaucoup moins au courant du nécrologe de l'Église que madame de Genlis, est plus excusable d'avoir fait une semblable méprise, lorsqu'il attribue le titre d'*amiral* au comte d'Egmont, comme on peut s'en convaincre par les notes des premières éditions de *la Henriade*.

Madame de Genlis nous apprend qu'elle vient d'enrichir de ses remarques un excellent ouvrage intitulé *Catéchisme philosophique*, par l'abbé Flexier de Reval. Je l'engage à se procurer, non la *Biographie universelle* qu'elle a prise dans la plus grande aversion, mais le *Dictionnaire des écrivains anonymes et pseudonymes*; elle y verra que ce livre est d'un ancien jésuite belge, l'abbé de Feller.

Quatrième livraison (tomes 7 et 8).

Ces deux derniers volumes des Mémoires de madame la comtesse de Genlis offrent à peu près le même genre de mérite et les mêmes défauts que les volumes précédents : c'est une causerie qui se prolonge beaucoup trop; néanmoins un style du meilleur ton, d'ingénieux rapprochements, des aperçus pleins de finesse, et des anecdotes presque toujours racontées avec grâce, y rachètent suffisamment le peu d'intérêt de certains détails, quelques niaiseries même et les formes parfois pédantesques de l'auteur lorsqu'elle professe ses doctrines politiques ou littéraires.

Le trait suivant retrace, avec des couleurs d'une vérité frappante, ce qui se passe, de nos jours, dans la plupart des cercles : « Étant toujours chez M. de Valence, je dînai sur la fin de juin (1826) avec treize personnes, parmi lesquelles se trouvaient quatre pairs, quatre maréchaux de France et trois généraux; il y avait parmi les pairs deux ducs. Je restai, avant le dîner, trois quarts d'heure dans le salon avec toute cette compagnie, qui fut, à sa manière, fort obligeante pour moi, et moi très-accueillante pour elle. A dîner, on m'établit entre deux pairs : je n'eus pas la peine de faire les frais de la conversation, car ils ne parlèrent que politique, en s'adressant à ceux qui étaient vis-à-vis d'eux, à l'autre extrémité de la table. Après le dîner, nous rentrâmes dans le salon; et, tout de suite, au moment où je venais de m'asseoir, je vis avec surprise m'échapper tous les ducs et pairs et généraux. Chacun d'eux s'empara d'un fauteuil qu'il retourna et traîna à quatre ou cinq pas de moi; ils formèrent avec ces fauteuils un rond parfait; et tous ces hommes, sans exception, se mirent dans les fauteuils qui décrivaient le rond exactement fermé; de sorte que je me trouvai

Digitized by Google

toute seule, ayant devant moi un demi-cercle de dos; mais je voyais les visages de l'autre moitié du cercle. Je crus d'abord qu'ils s'étaient mis là pour jouer à ces petits jeux de société, dans lesquels il faut s'arranger ainsi; ce qui me paraissait bien innocent, bien enfantin; mais point du tout, c'était pour agiter et discuter les questions d'État les plus épineuses; tous étaient devenus des orateurs véhéments; ils criaient à tue-tête, s'interrompaient, se querellaient, s'émouvaient; ils devaient être en nage. C'était une véritable représentation de la chambre des députés; c'était bien pis, car il n'y avait pas de président. J'avais bien envie d'en usurper les fonctions, et de les rappeler à l'ordre; mais je n'avais point de sonnette, et ma faible voix n'aurait pas été entendue. Cela dura plus d'une grande heure et demie; au bout de ce temps, je quittai le salon, charmée d'avoir reçu cette leçon des nouveaux usages du monde et de la nouvelle galanterie française, de cette politesse qui nous a rendus si fameux dans toute l'Europe. J'avoue que, jusqu'à ce moment, je n'avais, sur toutes ces choses, que des idées bien imparfaites. » — « Une belle idée, » dit madame de Genlis dans un des chapitres d'un ouvrage littéraire qui fait suite à ses Mémoires, « une belle idée serait d'entreprendre de purifier l'histoire (et par conséquent les mémoires historiques) de tous les mensonges qui la souillent. On ferait un livre très-volumineux, et qui justifierait une infinité de grands personnages calomniés dans l'histoire. »

Si l'application de ce principe, auquel du reste j'applaudis fort, se faisait rigoureusement à l'ouvrage que j'ai sous les yeux, il subirait d'étranges changements. Je suis loin toutefois d'accuser ni même de soupçonner de mensonge une femme dont on ne peut révoquer en doute l'austérité de conscience; mais l'amour-propre est, pour elle, un étrange interprète et qui dénature souvent les faits, comme je pourrais en citer, au besoin, de nombreux exemples.

Les Jésuites et leur doctrine[1].

A la maladresse de certains ouvrages antijésuitiques, on serait presque tenté de croire qu'il existe, entre leurs auteurs et les jésuites, une convention secrète, et que ces attaques si mal combinées ont pour but de faire une utile diversion... Quoi qu'il en soit, à propos du petit volume que nous avons sous les yeux (lequel, par parenthèse, fourmille d'anachronismes et de bévues inconcevables), nous émettrons un vœu déjà formé par nous en rendant compte du *Résumé de l'histoire des jésuites*; c'est de voir publier, quelque jour, à la suite de l'analyse des constitutions données aux disciples de saint Ignace, le tableau de la marche et des progrès de cette puissante congrégation, de manière à présenter avec impartialité l'influence qu'elle a, pendant plus de deux siècles, exercée sur les principaux États de l'Europe et sur l'Amérique. Des faits bien établis et sagement discutés produiraient plus de fruits que ces espèces de manifestes de parti, dont le premier tort, ce me semble, est de vouloir tout généraliser et de n'offrir jamais les objets que de profil.

Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône, par M. le comte DE MONTLOSIER[2].

Qu'il était beau le rôle à jouer par Louis XVIII, en 1814, s'il avait voulu s'imposer la noble tâche de diriger l'esprit du siècle!... Quelle influence ne lui donnait pas sa qualité de chef des Bourbons! Sa charte, moyennant quelques modifications légères, serait devenue la loi fondamentale de l'Espagne et de Naples. Quelles profondes racines ce prince, d'ailleurs éminemment éclairé, n'aurait-il pas fait prendre à la monarchie constitutionnelle en France!... Pourquoi faut-il qu'un malheureux système de bascule politique ait prévalu! Deux partis, flattés tour à tour par le pouvoir royal, se sont livrés à toutes les exagérations, ont exalté toutes les têtes, réveillé toutes les haines... Le trône, affaibli, s'est donné des auxiliaires dangereux et que l'opinion publique repousse... Où cela nous conduira-t-il? Certes il n'est pas facile de le prévoir. Le Mémoire de M. le comte de Montlosier jette un grand jour sur cette importante question. C'est un ouvrage d'un ordre supérieur; les hommes d'État ne peuvent le méditer avec trop de soin.

Dénonciation aux cours royales, relativement au système religieux et politique signalé dans le Mémoire à consulter, *précédée de nouvelles observations sur ce système et sur les apologies qu'on en a récemment publiées*, par M. le comte DE MONTLOSIER[2].

Nous avons rendu compte du fameux *Mémoire à consulter*. Le nouvel ouvrage de M. le comte de Montlosier en est la suite naturelle, et sans doute il ne sera pas lu avec moins d'avidité. L'on y re-

[1] Vol. in-18 de 274 pages, Bruxelles.
[2] Vol. in-8°, Bruxelles.
[3] Vol. in-18, Bruxelles, 1826.

Digitized by Google

trouve le même talent, mais l'auteur ne s'y tient pas toujours suffisamment en garde contre cette âpreté de langage qui décèle trop la passion. C'est, dans bien des cas, affaiblir sa cause que de la défendre avec trop d'ardeur.

De la direction de l'entendement, par JEAN LOCKE, avec une notice biographique, le tout traduit de l'anglais sur la dernière édition de 1812, par GUÉDON DE BERCHÈRE, avocat [1].

L'*Essai sur l'entendement humain* a fait inscrire le nom de Locke sur la liste des plus illustres philosophes modernes. Ce livre, traduit dans presque toutes les langues, a fait époque dans l'histoire des progrès de la civilisation; comment dès lors l'*Essai sur la direction de l'entendement*, suite naturelle du premier ouvrage (puisque l'un établit la filiation de nos idées et l'autre nous indique quelle en doit être l'application), est-il à peine connu des Français?... *Et habent sua fata libelli!* M. Guédon de Berchère, que plusieurs bonnes traductions de voyageurs anglais rendaient digne d'être l'interprète de Locke, a donc bien mérité de la philosophie en nous faisant jouir d'un travail qui l'honore à tous égards, et qui manquait à la littérature française, car en supposant que Leclerc ait, comme je le crois, compris ce traité, sous ce titre : *Recherche de la vérité*, dans sa traduction des *Œuvres posthumes* de Locke, toujours est-il vrai de dire qu'il était devenu fort rare. Si la matière en est abstraite, s'il paraît devoir, sous ce rapport, convenir à peu de gens : *Piscis hæc non est omnium*, l'on avouera néanmoins que l'heureux enchaînement des objets et la constante clarté du style aplanissent beaucoup de difficultés. Aussi pensons-nous que ce volume trouvera plus de lecteurs qu'on ne pourrait d'abord le supposer.

Chansons nouvelles de P. J. DE BÉRANGER [2].

On a dit que M. de Béranger croyait, en faisant des odes, ne faire que des chansons. Quel disciple de Pindare ne serait fier en effet d'avoir composé *Charles VII*, *le Commencement du voyage*, *le Champ d'asile*, *la Bonne Vieille*, *la Sainte Alliance des peuples*, *le Dieu des bonnes gens*, *Louis XI*, *les Enfants de la France*, *Souvenirs d'un militaire*, *etc.*? Le recueil que vient de publier l'illustre troubadour national de la France présente le même enthousiasme poétique, la même finesse, la même gaieté, le même naturel, en un mot la même fécondité de talent que les deux premiers volumes. La *Préface* en cinq couplets est charmante. Nous citerons encore *la Muse en fuite*, *les Adieux à la campagne*, *Mon Carnaval*, *le Tailleur et la Fée*, *l'Épée de Damoclès*, *le Violon brisé*, *le Chant du Cosaque*, *les Hirondelles*, *le Vieux Sergent*, *Psara*... Je m'arrête, car insensiblement je transcrirais d'un bout à l'autre toute la table des matières. On aurait plus tôt fait d'indiquer les pièces médiocres.

Il en est jusqu'à trois que je pourrais nommer.

Il vaudra mieux, je pense, transcrire quelques couplets du *Pigeon messager*. L'oiseau de Vénus s'abat aux pieds du poëte; on découvre un billet sous son aile.

Mais du billet quelques mots me font croire
Qu'il est en France à des Grecs apporté.
Il vient d'Athène, il doit parler de gloire,
Lisons-le donc par droit de parenté.
Athène est libre! Amis, quelle nouvelle!
Que de lauriers tout à coup refleuris!
Bois dans ma coupe, ô messager fidèle!
Et dors en paix sur le sein de Néris.

Athène est libre! ah! buvons à la Grèce,
Néris, voici de nouveaux demi-dieux.
L'Europe en vain, tremblante de vieillesse,
Déshéritait ces aînés glorieux :
Ils sont vainqueurs; Athènes, toujours belle,
N'est plus vouée au culte des débris.
Bois dans ma coupe, ô messager fidèle!
Et dors en paix sur le sein de Néris.

Athène est libre! ô muse des Pindares,
Reprends ton sceptre, et ta lyre, et ta voix.
Athène est libre, en dépit des barbares;
Athène est libre, en dépit de nos rois!
Que l'univers, toujours instruit par elle,
Retrouve encore Athènes dans Paris!
Bois dans ma coupe, ô messager fidèle!
Et dors en paix sur le sein de Néris.

L'éditeur, qui sans doute se pique d'être fort consciencieux sur le nombre des pages, a jugé convenable de joindre aux cinquante-trois chansons de M. Béranger cinq morceaux de M. de Jouy; plus, une douzaine de MM. de Pradel, Gillé, Magalon, Julien, etc. Ces messieurs, qui pourtant ne sont point sans mérite, n'ont pas trop, nous semble-t-il, à se féliciter du voisinage.

L'auteur du *Dieu des bonnes gens*, du *Vieux Drapeau*, du *Roi d'Yvetot*, du *Nouveau Diogène*, et de tant d'autres pièces pleines de verve, de malice et d'originalité, est placé par le public,

[1] Vol. in-12 de 147 pages, Bruxelles.

[2] Petit vol. in-18, jolie édition, Bruxelles.

Digitized by Google

d'accord cette fois avec le bon goût, au nombre des meilleurs poëtes du siècle : il a su faire preuve de génie dans une carrière pour laquelle on avait cru longtemps que l'esprit suffisait.

Si, lorsqu'il abaisse son beau talent au genre grivois, il trouve, dans M. Désaugiers, un rival redoutable, il n'en a point à craindre lorsqu'il fait entendre ses chants patriotiques, ou qu'il monte sa lyre sur le ton philosophique ; mais, parmi les nombreuses productions de M. Béranger, plusieurs, il faut en convenir, présentent, sous le rapport moral, un côté fort répréhensible : ce serait donc, me semble-t-il, rendre aux mœurs un véritable service que de réunir dans un seul volume qui pourrait s'intituler : *le Béranger de la bonne compagnie,* toutes les chansons avouées par la décence non moins que par le dieu du Parnasse, et j'engage beaucoup nos libraires à tirer parti de cette idée à laquelle, ou je me trompe fort, applaudirait lui-même l'illustre chantre de la gloire nationale.

Exposé des changements opérés dans la législation pénale en Belgique, depuis 1814 jusqu'à ce jour; suivi de quelques observations, par C. A. D'HENRY, avocat [1].

Dans cet ouvrage d'une incontestable utilité, l'auteur ne se contente pas d'indiquer les changements faits par la législature et le roi des Pays-Bas au Code pénal du législateur français, mais il y joint des réflexions propres à faciliter l'intelligence du texte : elles sont écrites avec précision et clarté. M. d'Henry nous paraît posséder d'une manière remarquable le style analogue aux matières qu'il traite; il emploie toujours le mot propre et connaît l'art de resserrer ses idées. C'est en faire, je crois, un éloge que messieurs ses confrères ne se montrent pas tous également jaloux de mériter, car la verbeuse faconde du barreau n'est pas encore (que je sache) tout à fait passée de mode.

Monsieur Valmore, ou le maire du village, par FRÉD. ROUVEROY, avec cette épigraphe [2] :

Qui fait aimer les champs fait aimer la vertu.

Dans un cadre ingénieux et sous les formes les plus attachantes, M. Rouveroy nous retrace les principaux devoirs de la vie sociale. Peu de livres me paraissent plus agréables et plus substantiels. L'auteur y donne, sans que peut-être il s'en doute lui-même, des traités complets d'industrie agricole, d'économie domestique et d'éducation : ses préceptes, toujours clairs et précis, se gravent dans la mémoire avec d'autant plus de facilité qu'ils se trouvent, pour ainsi dire, mis en action ; on s'imagine avoir les objets sous les yeux ; c'est une galerie de tableaux variés avec un ordre admirable. Je pense assez bien de la Belgique pour croire que ce nouveau titre d'un de nos premiers littérateurs à l'estime de ses concitoyens obtiendra l'accueil qu'il mérite. Puisse-t-il devenir bientôt le *Manuel* de tous les pères de famille et de tous les instituteurs !

Napoléon devant ses contemporains [3].

Ce titre rappelle l'usage qu'avait adopté l'Égypte de juger solennellement ses rois lorsqu'ils étaient descendus dans la tombe, et de ne leur décerner, en quelque sorte, les honneurs de l'apothéose que pour autant qu'ils s'en fussent montrés dignes par leurs vertus. Peindre *l'homme le plus extraordinaire des temps modernes et peut-être de tous les temps,* tracer le tableau d'une vie si féconde en prodiges, ne pas se borner à de simples faits, mais découvrir leurs véritables causes, et développer toutes leurs conséquences, telle est la tâche que s'est imposée l'auteur de cet ouvrage, et qu'il me paraît avoir remplie avec un talent supérieur.

Des aperçus d'une justesse frappante, des observations profondes, une marche tout à la fois rapide et ferme, un style plein de noblesse et d'énergie... voilà ce qui constitue le mérite incontestable de ce livre auquel il est permis, je pense, de présager une durée égale à celle des souvenirs qui s'y trouvent consacrés. Le chapitre dixième, *Coup d'œil général*, est particulièrement un chef-d'œuvre ; mais une citation de quelque étendue en dira plus que tous nos éloges :

« Napoléon avait le cœur sensible et généreux, un caractère plein de force, des inégalités d'humeur, les unes naturelles, dont il savait réparer les conséquences avec beaucoup de grâce; les autres volontaires et destinées soit à éprouver les hommes, soit à le défendre de sa propre faiblesse, en empêchant qu'on ne l'approchât de trop près. Les emportements auxquels il était sujet passaient comme des orages, et l'on appelait presque toujours avec succès de Napoléon irrité à Napoléon tranquille. Bon fils, bon époux, bon père, il était facile avec sa famille qu'il gouvernait; cependant il n'y aurait pas souffert de dilapidations de la

[1] Vol. in-8° de 128 pages, Gand, 1824.
[2] Vol. in-18 de 224 pages, Liége, 1826.
[3] Deux vol. in-18, Bruxelles.

Digitized by Google

fortune publique, et donnait à tous l'exemple de l'ordre et de l'économie : sa maison était réglée comme une maison particulière. Il inspirait le plus vif attachement à ses serviteurs qui couraient au-devant de ses modestes besoins jusqu'au milieu des plus grands périls du champ de bataille. Pour connaître toute la bonté de Napoléon, il fallait le voir au milieu des soldats. Avec eux, sa familiarité abdiquait l'empire; il veillait en père sur leurs besoins; il calmait leurs souffrances; sa gloire obtenait de leur enthousiasme des triomphes qu'il rapportait à leur courage, en leur accordant des récompenses magnifiques et des éloges qui retentissaient dans le monde entier. Avec ses ministres, il se montrait juste, sévère, jaloux de son autorité; mais surtout d'une attention extrême aux affaires, et ne laissait à personne le soin de le dominer. Si, par une considération particulière pour le talent et pour l'aptitude au travail, il a souvent employé des hommes d'une moralité peu sûre, il recherchait les gens d'honneur, et leur témoignait les plus grands égards. La probité la plus sévère régnait surtout autour de lui dans les dépositaires de sa confiance. » — « Aucun prince ne donna moins de moments aux plaisirs et plus de temps aux affaires. Il se délassait par la variété des occupations, et passait de l'une à l'autre avec la même facilité. La puissance du travail, son seul excès, semblait dépasser en lui toutes les bornes des facultés humaines, et longtemps les forces de son corps répondirent à la vigueur de son esprit; aucune vie n'a été aussi pleine que la sienne. — La nature lui avait accordé la réunion des dons les plus rares et les plus opposés. Nul moyen de combattre l'ascendant suprême de Napoléon; il entraînait également la nation et l'armée; il dominait l'Europe et imposait à son siècle; comment ses ministres et ses serviteurs auraient-ils pu ne pas subir le joug de sa supériorité? Dès le moment de son apparition à la tête d'une armée, il parut né pour le commandement; et depuis que la fortune l'avait élevé si haut, aucun prince n'a pu résister à ses volontés. Sa seule présence avait une séduction et un empire dont le fils de Catherine II est le mémorable exemple. Et quel homme en effet que celui dont on peut dire tour à tour avec vérité, sous plus d'un rapport : C'est Alexandre, moins les débauches qui l'ont perdu à Babylone; c'est César, moins les crimes énormes de son ambition pour parvenir, et les vices honteux de sa vie; c'est Charlemagne, moins le massacre d'un peuple généreux; c'est Frédéric II, avec sa certitude d'esprit, son application extrême à ses devoirs de prince, mais avec des entrailles et un cœur accessible à l'amitié; enfin c'est l'Annibal moderne! En effet, comme ce grand capitaine, qu'il mettait au premier rang, Napoléon fut, toute sa vie, l'adversaire et l'ennemi d'un peuple qui aspire à l'empire du monde : trahi enfin par la fortune, au lieu d'aller attendre le lever d'un petit roi de Bithynie, il demanda l'hospitalité à un gouvernement libre; et, trompé dans sa généreuse attente, il mourut avec sa grandeur sur le rocher de Sainte-Hélène, après avoir vaincu et gouverné les nations. Présent au milieu de nous par sa gloire, Napoléon s'élève entre les trois dynasties comme un géant dont aucun de leurs princes n'atteignit la hauteur, et dont leurs héritiers devront un jour interroger les actions, les vertus, les talents, les fautes et les services, comme la plus éloquente des leçons du trône. Cependant Napoléon ne repose point dans la terre natale, ainsi qu'il l'a désiré à son heure dernière. Peut-être eût-il été digne des nobles princes qui nous gouvernent de redemander les cendres de l'homme qui a fait revivre la célèbre inscription de l'arc de triomphe de la porte Saint-Denis en l'honneur de Louis XIV, qui a consacré des autels expiatoires aux mânes de toutes les races royales de France, et rétabli leurs tombeaux dans les honneurs du temple où reposaient ensemble Louis XII et Henri IV, ces deux pères du peuple. »

L'épître dédicatoire à Charles Napoléon, duc de Reichstadt, est fort remarquable; l'espace nous manque pour la reproduire.

Recueil de douze vues de Namur, lithographiées et publiées par M. J. J. Rousseaux [1]. (L'église de Saint-Aubin. — L'église de Saint-Loup. — La chapelle de Notre-Dame du Rempart. — Vue de Namur, prise de la chaussée de Louvain. — Tête du Pré. — Vue de Namur, prise de la chaussée de Luxembourg. — La porte de la Plante. — Confluent de la Sambre et de la Meuse. — Vue de Namur, prise de la première barrière sur la route de Liége. — La porte de Bruxelles. — Salzinne. — Pompe à feu de Vedrin.)

Dire que ces douze vues de Namur ont été dessinées par M. le général Howen, c'est piquer suffisamment la curiosité des amateurs; ils savent de quel augure favorable est un pareil nom. J'ajouterai que ces vues ont été lithographiées avec une perfection rare par M. Rousseaux, jeune artiste qui fait honneur à la ville de Namur. Je ne dirai rien de la notice : la lettre S qui se trouve au bas de cet opuscule ne me permet point d'en parler [2].

[1] In-folio, Namur.

[2] Séparée des lithographies dont elle donne l'explication.

Digitized by Google

Éloge académique de Grétry, par P. Lesueur-Destourets, ex-colonel de cavalerie et d'état-major [1].

Il est impossible d'avoir connu Grétry, sans conserver pour sa mémoire une tendre et religieuse vénération... Aussi les ouvrages dans lesquels on nous retrace le souvenir de ses douces vertus ou de ses admirables chefs-d'œuvre qui feront longtemps encore, quoi qu'en dise M. Castil-Blaze, le charme de la scène lyrique, ont-ils à mes yeux un attrait tout particulier. La critique, chez moi, fait place à l'indulgence lorsqu'il s'agit d'un *Éloge* de *Grétry* : du reste, celui que vient de publier M. Lesueur-Destourets ne me semble pas complétement dépourvu de mérite; mais on y désirerait moins de citations, ou trop connues ou bien trop étrangères au sujet, et plus de détails sur la vie privée de notre illustre compatriote.

Le goût de l'auteur ne me paraît pas toujours parfaitement sûr : pourquoi transcrire tant de prose rimée, et parodier, en l'appliquant aux opéras de l'Orphée liégeois, le jugement de Voltaire sur les tragédies de Racine ? Voici ces quatre prétendus vers :

Veut-on en parler avec dignité,
Et les juger sans partialité ?
Au Parnasse ils sont plus qu'en grande estime,
On a écrit au bas des pages : *sublime !..*

Ce que j'ai lu de mieux sur Grétry, c'est la notice donnée si modestement sous le titre d'*Essai*, par M. de Gerlache, dans le *Recueil* de la Société d'émulation de Liége, année 1821.

De la dignité de l'homme et de l'importance de son séjour ici-bas, comme moyen d'élévation morale, par Édouard Duboc [2].

M. Duboc, dont le nom jusqu'ici ne m'était pas connu, s'élève dans cet ouvrage aux plus hautes méditations de la philosophie... Ses principes, généralement sages et religieux, sont développés avec assez de méthode, mais ils rentrent quelquefois un peu trop dans ce qu'on appelle les lieux communs de la morale; c'est du reste un écueil qu'il n'était guère plus facile d'éviter que celui d'une métaphysique tant soit peu obscure. Le style, bien que les expressions néologiques, comme la *religiosité*, *inatteignable*, etc., n'y soient pas rares, ne manque pas d'une certaine force et d'une certaine noblesse. Le passage suivant suffira pour en donner une idée convenable :

« Aux illusions de la jeunesse succèdent celles de l'âge mûr, et un esprit bien fait finit, comme Montaigne, par préférer à toutes les vanités du monde les douceurs de la solitude et de la philosophie. Cette conduite, morale ou non selon les mobiles qui nous déterminent, est, dans tous les cas, un épicurisme de raison qui relève une âme saine et forte. L'homme, en agissant de la sorte, suit l'instinct de sa nature morale et pressent, au moins négativement, sa destinée, en reconnaissant l'insuffisance des biens terrestres pour la satisfaction de ses appétits raisonnables. Telle est en effet la nature de ces appétits que rien de terrestre ne peut les rassasier, et que l'homme devient indifférent sur les biens du monde, à mesure qu'il devient plus digne du bonheur inconnu pour lequel son âme soupire incessamment. »

Si j'ai jugé peut-être un peu trop sévèrement le livre de M. Duboc, c'est que je venais de relire les œuvres de Vauvenargues... Il est certes bien difficile de soutenir le parallèle avec ce philosophe dont la doctrine et le langage ont un charme si doux : Vauvenargues est, en quelque sorte, l'ami de ses lecteurs, et l'on y revient sans cesse avec un nouveau plaisir.

Coup d'œil sur le mariage, tout à la fois sacrement et contrat civil, par un Belge catholique [3].

Cette brochure, écrite avec élégance et dignité, présente des recherches qui ne manquent point d'intérêt; mais elle rentre à certains égards dans ces matières polémiques qui, fort heureusement, ne sont guère dans nos mœurs et dont il ne me paraît pas très-désirable de propager le goût.

---

cette notice n'offrirait aucun intérêt. Aussi n'ai-je pas cru devoir la reproduire dans ce recueil déjà trop volumineux. C'est un motif à peu près semblable qui m'empêche de reproduire le mémoire que j'avais, sur la demande de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France, rédigé sur les colonies agricoles de Frédériks-Oord et de Wortel, fondées sous le roi Guillaume, de même qu'une notice sur Arnault, placée en tête de la tragédie de *Germanicus*, édition de Bruxelles; les notes insérées dans les *Bulletins de l'Académie archéologique d'Anvers* sur les gouverneurs et prévôts de Binche, sur l'ancien conseil de Namur, etc., etc.

[1] Brochure in-8° de 43 pages, avec portrait, Brux., 1826.

[2] Vol. in-8°, 1826.

[3] Brochure in-8° de 24 pages, Bruxelles.

Digitized by Google

Les Veillées du Tasse, traduites en français, avec le texte en regard, par M. B. Barère, quatrième édition [1]. — *L'Helléniade, ou la guerre des Grecs*, poëme en six chants, par M. Roubaud, d'Aups [2].

Les Veillées du Tasse, découvertes en 1794 à Ferrare, avaient produit d'abord quelque incertitude sur leur authenticité : on croyait y voir la même manœuvre, la même fraude littéraire que pour les poésies d'Ossian; mais tous les doutes ont été dissipés, et ces précieux fragments sont bien du chantre de *la Jérusalem délivrée*; une traduction de M. Mimant les avait déjà fait connaître à Paris en 1800. La traduction qu'a publiée M. Barère l'emporte sur l'autre par l'exactitude et sans doute aussi par l'élégance, bien qu'on y retrouve encore quelques-unes de ces expressions bizarres ou néologiques que la tribune de 1793 avait mises à la mode : l'ouvrage est précédé de savantes *Recherches littéraires sur le Tasse* et d'autres pièces intéressantes.

L'Helléniade ou la guerre des Grecs n'est pas, je pense, un de ces poëmes destinés à prendre rang dans la littérature, mais on y remarque une grande facilité de style et quelques beaux vers.

La Voix de l'humanité, et *Réveil de la liberté en Grèce*, par M. D. M*** (Marlin) [3].

Que de milliers de vers inspirés déjà par la noble cause des Hellènes! S'ils étaient tous dignes d'un sujet si fécond en pensées héroïques, en sentiments généreux, notre siècle serait assurément le siècle poétique par excellence. Le petit poëme et le dithyrambe de M. D. M*** se distinguent moins par l'invention et par la hardiesse de la phrase poétique que par la facilité, l'abondance et les formes élégantes du style.

Un songe, dans lequel l'auteur suppose l'apparition d'une vierge majestueuse, l'*Humanité*, qui le conduit de contrée en contrée pour lui faire connaître la situation des peuples, est un cadre à peu près calqué sur le septième chant de *la Henriade*, que Voltaire avait lui-même imité de *l'Énéide*; néanmoins les divers tableaux qui se succèdent sous nos yeux ne laissent pas d'être intéressants. Nous reproduirions volontiers celui de la Grèce luttant contre ses barbares oppresseurs, ou celui de notre royaume sous un prince ami des lumières et d'une sage liberté; mais l'espace nous manque, il faut se contenter des huit vers consacrés à la malheureuse Espagne :

Bientôt nous découvrons la triste Péninsule.
A ce sinistre aspect l'Humanité recule :
Fuyons, mon fils, fuyons ces lieux remplis d'horreur.
La tyrannie exhale un souffle empoisonneur!
Qu'a donc l'humanité, princes, de si terrible?
Avec votre puissance est-elle incompatible?
Philippe fut-il donc plus puissant que Henri?
Le trône est-il moins ferme, alors qu'on est chéri?

Le *Réveil de la liberté en Grèce* nous paraît avoir tout le mouvement qu'exige le genre *dithyrambique*, et nos lecteurs seront charmés sans doute de se procurer la lecture d'un ouvrage dont le produit est destiné à secourir les fils des Thémistocle, des Militade et des Léonidas.

Catéchisme d'économie politique, ou instruction familière qui montre de quelle façon les richesses sont produites, distribuées et consommées dans la société. Quatrième édition, revue et enrichie de nouveaux développements, par J. B. Say [4].

Les ouvrages de M. Say sur l'économie politique jouissent d'une réputation telle qu'il est superflu d'en faire ici l'éloge. Si les principes qu'il établit ne sont pas toujours inattaquables, ils sont du moins exposés constamment avec un ordre et une précision dignes d'être cités pour modèles... L'auteur, lors même qu'il se trompe, ne cesse jamais de jeter un grand jour sur les matières qu'il traite. Son *Catéchisme d'économie politique*, déjà très-répandu, le sera plus encore, parmi nous, grâce à l'édition soignée que vient d'en donner M. Wahlen. Ce petit livre renferme une série d'axiomes avec lesquels les jeunes gens qui se destinent à l'importante et difficile science de l'administration publique ne peuvent se familiariser trop tôt. Personne n'est moins partisan que M. Say des emprunts pour les gouvernements, et l'expérience de tous les temps, l'expérience de tous les pays me semble prouver en faveur ne son opinion, quoiqu'elle ne soit pas encore à beaucoup près adoptée universellement par les hommes d'État : peut-être aussi la généralise-t-il trop; l'exagération gâte tout, c'est la maladie du siècle.

Voyage historique et littéraire en Angleterre et en Écosse, par Amédée Pichot [5].

Ce tableau de l'Angleterre et de l'Écosse, considéré es principalement sous le rapport des sciences,

[1] Vol. in-18, Bruxelles, 1826.

[2] Vol. in-8°, Bruxelles.

[3] Brochure in-8° de 20 pages, au profit des Grecs, Bruxelles, 1826.

[4] Vol. in-18 de XVIII-244 pages, Bruxelles, 1826.

[5] Trois vol. in-18, ornés de trois vignettes et des portraits de Walter Scott, de Th. Moore et de lord Byron, Bruxelles, 1826.

Digitized by Google

des lettres et des arts, présente le plus vif intérêt à la curiosité du lecteur. On pourrait désirer peut-être plus de méthode dans la marche de l'ouvrage, plus de variété dans les formes, plus de vivacité dans le style, et parfois un goût plus sûr; mais c'est, au total, une lecture très-attachante; on y trouve partout l'instruction unie à l'agrément. M. Pichot, encouragé par l'accueil flatteur qu'il a reçu du public, ne tardera pas sans doute à nous faire jouir de son quatrième et dernier volume.

Œuvres complètes de G. Legouvé, membre de l'Institut [1].

Les œuvres du chantre d'Abel, de *la Mélancolie* et du *Mérite des femmes*, n'avaient pas encore été réunies. Ce recueil, dont l'édition est très-soignée (surtout l'in-8°), sera sans doute accueilli favorablement par les amis des lettres et de la poésie... Legouvé ne doit cependant avoir sa place marquée qu'au troisième rang de nos poëtes tragiques, et l'on ne peut le considérer, sous aucun rapport, comme un esprit créateur. *La Mort d'Abel*, imitée du poëme pastoral de Gessner, obtint le plus brillant succès en 1792 : le caractère de Caïn fortement tracé, les heureux contrastes qu'amène celui d'Abel, des situations attachantes, et plus encore une versification non moins élégante qu'harmonieuse, assurent à ce drame une incontestable supériorité sur les tragédies qui suivirent, telles qu'*Épicharis et Néron*, où trop d'invraisemblances et l'odieuse dégradation du principal personnage ne peuvent être suffisamment rachetées par quelques peintures énergiques et quelques détails brillants ; *Quintus Fabius*, dont l'intérêt est faible et le style trop déclamatoire; *Étéocle*, conduit avec beaucoup d'art, mais qui pèche par le sujet même; enfin *la Mort de Henri IV*, recommandable par de belles scènes et par de nombreuses tirades parfaitement versifiées, mais qui ne présente pas le héros sous le jour convenable. A la suite de cette dernière pièce, l'auteur, qu'on accusait d'avoir attribué trop légèrement au duc d'Épernon l'assassinat du bon roi, a réuni, ce me semble, à l'appui de ses conjectures historiques, des preuves accablantes; il est même bien difficile, après avoir lu cette intéressante dissertation, de ne pas croire à la complicité de la reine Marie de Médicis.

Le Mérite des femmes, les souvenirs, la Sépulture et *la Mélancolie*, petits poëmes pleins de charmes, sont peut-être, pour Legouvé, les meilleurs titres de gloire.

[1] Trois vol. in-8° et in-18, Bruxelles, 1826.

Chimie. *Traité abrégé de cette science et de son application aux arts*, par M. Desmarest, pharmacien [2]. — *Géométrie pratique à l'usage du peuple*, publiée par la société *Tot nut van 't Algemeen*, traduite du hollandais de J. W. Karsten, par J. B. L. G*** [3].

Dans ce siècle, qu'on pourrait appeler le siècle industriel, la chimie, dont l'application à l'industrie produit, chaque jour, de si précieux résultats, est devenue pour ainsi dire une science populaire, et les ouvrages qui tendent à la propager méritent les encouragements du public. L'abrégé que M. Desmarest vient de nous donner, et qui fait partie de la *Bibliothèque industrielle*, se recommande autant par la précision et la clarté du style que par l'excellente distribution des matières.

La *Géométrie pratique à l'usage du peuple*, de M. Karsten, et traduite du hollandais par M. G***, mérite à peu près les mêmes éloges.

Mélanges de littérature et de politique, pour servir à l'histoire, ou pot-pourri, par M. d'Auvin [4].

Sous ce titre, M. d'Auvin publie, chaque année, ses observations sur les principaux événements politiques, sur les impôts, sur divers objets de morale et de littérature. Ses *Conversations avec maître Jacques, le Vicissitudes de ce monde, le Lapin, le Moyen de se faire aimer* et *la Lanterne magique*, me paraissent les pièces les plus agréables des derniers cahiers que nous avons sous les yeux. Des connaissances variées, de l'érudition même, parfois de la causticité qu'une sorte de bonhomie dans les formes rend plus piquante encore; un style qui probablement ne satisferait pas les puristes de l'Académie, mais auquel la franchise, le naturel et l'abandon servent, en quelque sorte, de passeports... voilà, ce me semble, en quoi consiste le principal mérite littéraire de M. d'Auvin.

Si l'on n'adopte pas toujours ses idées, il est impossible de ne pas rendre justice à ses principes fondés sur le patriotisme et sur l'amour de l'ordre. Je serais tenté néanmoins de lui reprocher un peu d'exagération, du moins quant aux conséquences qu'il en tire, particulièrement dans ce chapitre intitulé : *du Luxe*. L'auteur ne montre pas non plus beaucoup de penchant pour la vaccine; il paraît convaincu que des enfants vaccinés n'en ont pas été moins atteints de l'épidémie variolique : cette supposition, assez répandue à la campagne, vient sans doute de ce que trop souvent on y confond la fausse vaccine avec la vé-

[2] Vol. in-12 de 207 pages, avec planches, Bruxelles, 1826.

[4] Huitième cahier in-8° de 134 pages, Namur.

Digitized by Google

ritable; mais, après avoir consulté, sur cette importante matière, les ouvrages de MM. Husson, Guérin, Kesteloot, Valentin, etc., il est difficile de s'y méprendre, et certes il doit être permis d'affirmer, au bout de vingt-cinq ans d'expérience, que l'efficacité de l'admirable découverte du docteur Jenner est un axiome en médecine. Une chose dont j'ai parfaitement acquis la certitude en Franche-Comté, c'est que la vaccine, sous la dénomination populaire de *petite vérole des vaches*, y était connue de temps immémorial parmi les villageois.

M. d'Auvin excusera cette petite digression... je le répète encore, on peut, sur bien des points, n'être pas de son avis, mais on se plaira toujours à reconnaître en lui l'écrivain recommandable par une instruction peu commune, l'homme de bonne foi, l'homme d'honneur et digne à tous égards de l'estime publique.

Contes moraux de Loosjes, traduits du hollandais par VICTOR DEFLINNE [1].

LETTRE AU TRADUCTEUR.

« Bruxelles, le 8 novembre 1826.

« Je vous rends mille grâces, Monsieur, des *Contes moraux* et de l'obligeante épître qui les accompagnait. Je me suis empressé de lire vos imitations de Loosjes avec tout l'intérêt que m'inspirent vos ouvrages; mais, je vous l'avoue, je regrette que vous n'ayez pas puisé vos sujets dans votre propre imagination. Les héroïnes de M. Loosjes sont trop faciles, beaucoup trop faciles. Des femmes telles que Sophie Houstain et Rose Heemstra n'ont rien d'attachant. Je voudrais d'autres mœurs, dussent-elles n'être pas hollandaises; je voudrais que le physique régnât moins despotiquement, moins franchement sur les idées morales, sur les principes. Vous concevez qu'il m'est difficile de rendre compte du livre... Je n'insérerais, pour rien au monde, dans le journal, un article dont vous eussiez lieu d'être mécontent. J'ai pris, dès lors, le parti de me borner aux lignes suivantes placées sous la rubrique de Bruxelles :

« Les *Contes moraux de Loosjes*, qui, par parenthèse, pourraient être plus moraux, mais qui présentent, assure l'auteur, des peintures vraies des mœurs hollandaises, ont été traduits en français par M. Victor Deflinne, avantageusement connu du public par plusieurs traductions élégantes; il vient de faire paraître le premier volume, qui contient *Marinus Van Jerselle, Wilhelmina et Clara, Sophie Houstain* et *Rose Heemstra*. Ce volume est orné d'une jolie gravure allégorique au bas de laquelle on lit cette inscription assurément trop prétentieuse si l'on prétend l'offrir comme un programme des contes : *La religion, la vertu et la véritable félicité, éclairées par les rayons célestes de la vérité qui les retient comme des sœurs inséparables, enlacées par le lien des lois divines, se portent un amour mutuel, et se tiennent sans cesse étroitement unies.* »

« Agréez, etc. »

Nouveau traité de la conjugaison des verbes, par J. H. CORNET, instituteur [2]. — *Missolonghi ultima dies, carmen* [3]. — *Oratio inauguralis quæ Gandavi, in novo academiæ palatio, die 11 octobris anno, habenda fuit, auctore* L. V. RAOUL [4].

Beaucoup d'auteurs, tout en voulant faire mieux que leurs devanciers, n'ont fait qu'embrouiller ce qui semblait éclairci. Je ne crois pas qu'on puisse adresser le même reproche à M. Cornet; son *Traité de la conjugaison des verbes* est plus précis et plus complet qu'aucun de ceux que je connaisse. Ce professeur s'est appliqué particulièrement à déterminer d'une manière positive les verbes neutres qui ne se conjuguent qu'avec *être* et ceux qui se conjuguent avec *avoir* et *être*, en fixant l'emploi de chacun de ces verbes auxiliaires.

Les muses latines, qu'on croyait avoir abandonné le sol de la Belgique, y brillent, depuis quelques années, d'un nouvel éclat, non-seulement dans les provinces septentrionales où MM. Speyert Van der Eyck et Collot d'Escury jouissent d'une estime méritée, mais encore parmi nous : M. Camberlyn d'Amougies n'est pas notre seul poëte latin; nous avons sous les yeux des vers pleins de verve, de noblesse et de sentiment de M. Salvadori sur le désastre de Missolonghi, et un poëme dans lequel M. Raoul, en célébrant l'inauguration de la magnifique salle académique de l'université de Gand, prouve qu'il n'est pas moins bien inspiré par la muse de Virgile que par celle de Boileau [5].

---

[1] Premier vol. in-12, Bruxelles, 1826.

[2] Vol. in-12 de 142 pages, Anvers.

[3] Brochure in-8° de 10 pages, Bruxelles.

[4] Brochure in-8° de 16 pages, Gand, 1826.

[5] On sait que M. Raoul doit être considéré comme le meilleur traducteur des satires de Juvénal. On lui doit aussi de bonnes traductions des satires de Perse et de celles d'Horace.

Digitized by Google

La Petite Histoire de la Belgique. — La Petite Histoire de la Hollande. — Miroir du guerrier, ou maximes, réflexions et beaux faits militaires, présentés aux braves de tous les pays, par M. Collin, membre de la Société royale académique des sciences de Paris [1].

Les deux opuscules historiques de M. Collin auraient besoin de développements pour atteindre le but que s'est proposé l'auteur. Tels qu'ils sont, ils ne peuvent que donner des notions beaucoup trop superficielles de notre histoire. Le *Miroir du guerrier* m'a fait plus de plaisir; il présente un grand nombre d'utiles maximes, appuyées d'anecdotes qu'on connaissait déjà pour la plupart, mais qu'on aime à relire, et qui d'ailleurs me paraissent très-propres à développer, dans de jeunes âmes, le germe des vertus héroïques.

Emploi du temps, ou moyen facile de doubler la vie, en devenant meilleur et plus heureux. Ouvrage adopté par la commission provinciale de l'instruction moyenne et inférieure pour l'éducation morale des enfants de dix à quinze ans, avec figures lithographiées et tableaux, par Fréd. Rouveroy, avec cette épigraphe [2] :

Sur l'hysope et le thym l'abeille se repose,
Et doit au suc des fleurs le miel qu'elle compose.

Le nom de M. Rouveroy, connu déjà d'une manière si flatteuse par un recueil de fables charmantes, est une fort bonne recommandation pour un livre. Son traité *de l'Emploi du temps* est un des plus utiles que l'on puisse imaginer. Aussi nos diverses commissions d'études s'empresseront-elles vraisemblablement de l'adopter pour les écoles. — Avec une modestie d'autant plus méritoire qu'elle est plus rare, M. Rouveroy rapporte le mérite de son ouvrage aux auteurs qui lui ont fourni le sujet et quelques-unes de ses idées; il cite M. Jussieu de Paris, Franklin, Sénèque, Bacon, Montaigne et Locke. Après avoir établi les règles, après avoir donné le précepte, il en fait l'application dans des anecdotes racontées avec beaucoup de charme. La lecture de son *Histoire d'Eugène Vernery* m'a fait surtout un plaisir extrême. J'en citerai le passage suivant qui prouvera l'art avec lequel l'auteur sait fondre ses couleurs et faire resortir, sans la moindre prétention, comme par hasard, la philosophie de ses récits : « La naissance d'un fils, qu'ils nommèrent Eugène, vint combler les vœux des deux époux; car le bonheur de se voir renaître dans des enfants qu'on aime est commun à toutes les conditions; et, par une espèce d'équilibre qu'établit la nature dans notre état social, par une sorte de compensation, qu'on serait tenté de croire une justice, l'homme riche et dédaigneux est, sous ce rapport, souvent réduit à envier le sort de l'utile et laborieux artisan. »

J'ai retrouvé parmi les imitations de Franklin l'ingénieuse *Pétition de la main gauche*, qui a fourni à M. Arnault l'un de ses meilleurs apologues.

Un Jour en Suisse, ou tableau de ce pays dans sa partie la plus pittoresque; suivi d'un parallèle en vers et en prose entre la Hollande et l'Helvétie, par L. F. Verenet [3].

On est toujours sûr de nous intéresser en nous parlant de la patrie de Guillaume Tell, de cette Suisse si pittoresque et dont l'aspect moral, comme l'aspect physique, en fait pour ainsi dire un monde à part dans notre vieille Europe. M. Verenet retrace ses souvenirs des bords du Léman avec une chaleur communicative. Si ses expressions ne sont pas toutes avouées par le bon goût, si sa prose et ses vers offrent de nombreuses négligences, on y trouve constamment cet aimable abandon, ce charme que rien ne remplace, et cette noblesse de sentiments qui nous fait désirer et partager en quelque sorte les succès de l'auteur. Ses rapprochements entre la Hollande et l'Helvétie me paraissent en général fort heureux, et son fragment d'un poëme national, malgré le prosaïsme de quelques vers, doit nous faire concevoir de flatteuses espérances. Le lecteur en jugera par ce portrait de Civilis :

Des cœurs qu'envenimait l'oppression romaine,
Nul d'un fiel plus amer n'avait nourri sa haine,
Nul ne ressentait mieux les maux de son pays
Que le cœur généreux du brave Civilis.
Vertueux héritier des vertus de son père,
Sous un fer meurtrier il vit tomber son frère,
Victime des Romains et de son dévouement.
Réprimant le transport d'un premier mouvement,
Dans le lugubre deuil de son âme souffrante
Il avait renfermé cette image sanglante,
Et son noble courroux voulait qu'un même trait
Délivrât sa patrie et vengeât ce forfait.
Doué de ce regard qui sur les cœurs domine,
On lisait sur son front sa royale origine,
Et malgré lui son port, à son auguste aspect,
De ses concitoyens commandait le respect.
Tel un chêne s'élève au milieu d'autres chênes,
Son faîte triomphant règne au loin sur les plaines,
Son tronc majestueux et son feuillage épais
Décèlent l'ornement et le roi des forêts.

[1] Trois brochures in-18, Bruxelles, 1826.
[2] Deux vol. in-18, Liége, 1826.
[3] Vol. in-12 de 100 pages, Amsterdam, 1823.

Digitized by Google

Que M. Verenet se méfie un peu du faux éclat de l'école moderne, qu'il nourrisse son esprit de la lecture des auteurs classiques, qu'il consulte son âme, et nous osons lui présager une brillante renommée dans la carrière des lettres[1].

---

*Lettres philosophiques à madame M*** sur divers sujets de morale et de littérature, dans lesquelles on trouve des anecdotes inédites sur Voltaire, J. J. Rousseau, d'Alembert, etc.; suivies d'une dissertation sur la vie et les ouvrages de Galilée, et d'une notice sur quelques exemples de longévité*, par CHARLES POUGENS, membre de l'Institut de France, etc. [2].

L'érudition n'a rien fait perdre à M. Pougens des grâces naturelles de son esprit; mais si l'on songe que l'homme supérieur se plaît à chercher, dans des occupations d'un genre moins austère, le moyen de se délasser de ses travaux habituels, et que l'homme d'un goût sûr sait toujours prendre le ton convenable au sujet qu'il traite, on cessera de s'étonner que l'auteur de l'*Archéologie française*, du *Trésor des origines* et d'un grand nombre de savantes dissertations, le soit encore des *Quatre âges*, des *Lettres d'un chartreux*, des *Contes du vieil ermite*, d'*Abel ou les trois frères* et de cette charmante nouvelle de *Jocko* qu'on relit sans cesse avec un nouveau plaisir. Les *Lettres philosophiques à madame M**** présentent la variété la plus piquante : aux touchants détails sur la mort du philosophe d'Alembert on aime à voir succéder les spirituelles facéties de Pechmeja, des anecdotes inédites ou peu connues, sur le prince de Conti, sur J. J. Rousseau, sur Franklin, le comte d'Aranda, le marquis de Caraccioli, la Harpe, etc.; puis une lettre fort remarquable sur Galilée et des recherches intéressantes sur les longévités. Partout règne cette douce philosophie, cette aimable indulgence, ce charme enfin qui rend M. Pougens si cher à tous ses lecteurs.

Il se récrie en divers endroits de son livre contre cette espèce de secte pour qui, de nos jours, la tolérance, la liberté, la sagesse sont de vains mots, des mots vides de sens, et qui voudrait faire ployer l'univers sous le despotisme de ses théories exclusives, sous le joug de son orgueil en délire. « Ces prêtres de philosophie, dit-il, font réellement plus de mal à la vraie philosophie que ses ennemis mêmes. » A propos de l'agrément qu'offrait la société de d'Alembert, M. Pougens observe que la plupart des hommes de génie ont une sorte d'enfantillage dans l'esprit. « J'insiste, poursuit-il, et sur le fond de la pensée et sur le mot. Ce n'est pas de la jeunesse, ce n'est point de la fraîcheur dans les idées, c'est la simplicité, la naïveté de l'enfance. Je conclus de là qu'un haut degré de lumière exclut ce qu'on appelle la méchanceté proprement dite, sentiment amer dont on n'est guère susceptible que dans l'âge mûr ou dans la vieillesse. Les hommes de génie peuvent avoir tout au plus une malignité volante et à fleur de peau, si toutefois il est permis de s'exprimer ainsi. On doutera peut-être de ce principe, parce qu'en général on accorde dans le monde beaucoup d'esprit à une foule de gens auxquels moi je n'en trouve guère, souvent même point du tout; et cependant je suis assez porté à l'indulgence. »

Samson et Ariste, ou l'homme à caractère, jolie pièce de vers, qui termine le volume, est une nouvelle preuve de la flexibilité de talent qui distingue l'aimable ermite de la vallée de Vauxbuin.

Les Harmonies de la nature, poëme en cinq chants; suivi de *l'Amour de la patrie*, poëme, par M. AUGUSTE CLAVAREAU [3].

Un sujet naturellement vague, un plan dont les diverses parties ne s'enchaînent pas toujours avec assez d'art, peu de transitions, les mêmes idées trop fréquemment reproduites, de la monotonie... tels sont les défauts qui se laissent apercevoir dans le poëme des *Harmonies de la nature;* mais en revanche on y remarque des difficultés heureusement vaincues, des détails revêtus des formes les plus poétiques, de nobles sentiments exprimés avec charme, un style correct et d'une élégance soutenue, une versification très-harmonieuse... Les épisodes pourraient être plus nombreux, mais ils sont bien amenés et pleins d'intérêt; celui d'Élodie et de Fernand fait couler de douces larmes. Au total les amis des lettres françaises en Belgique liront avec plaisir *les Harmonies de la nature* et *l'Amour de la patrie*. Ces nouvelles inspirations poétiques font beaucoup d'honneur à M. Clavareau. Nous transcrirons, en terminant cet article, les deux dernières tirades de *l'Amour de la patrie :*

C'est ce culte sacré dont les dogmes suprêmes
De l'éclat des vertus parent les diadèmes :

[1] Il est mort trop jeune pour réaliser cette prédiction. C'était un noble jeune homme, et l'attachement qu'il m'avait voué lui mérite tous mes regrets.

[2] Vol. in-12 de 360 pages, Paris, 1826.

[3] Vol. in-8°, sur papier vélin, belle édition, ornée de dessins lithographiés, Bruxelles, 1826.

Digitized by Google

Marc-Aurèle, Antonin, Trajan, le bon Henri,
Pères du peuple, et fiers de ce titre chéri,
Fondant sur cet amour leur véritable gloire,
Marchèrent adorés au temple de Mémoire;
C'est ce culte sacré dont le divin flambeau
Répandit tant d'éclat sur les pas de Nassau;
Nassau! qui, rehaussant la dignité de l'homme,
Hérita des vertus et d'Athène et de Rome,
Qui, grand dans la fortune et grand dans les revers,
Sut attirer sur lui les yeux de l'univers,
Et sauva, sans penser à garantir sa tête,
Le vaisseau de l'État battu par la tempête;
C'est ce culte sacré qui, fatal aux tyrans,
Choisit un bras vengeur confondu dans les rangs,
Des peuples opprimés change la destinée,
Et, montrant tout à coup à la foule étonnée
Le héros dont naguère elle ignorait le nom,
Au faîte de la gloire élève un Washington.

Belgique! ô toi que j'aime avec idolâtrie,
Berceau de mon enfance, ô paisible patrie,
Entends, entends mes vœux! Sur tes heureux enfants
Que l'équitable Ciel épuise ses présents!
Fais germer dans leurs cœurs l'amour de la sagesse;
Instruits par tes leçons une ardente jeunesse,
Et qu'animée un jour de ce feu créateur
Qui fit de nos aïeux la solide grandeur,
De nos droits respectés fidèle protectrice,
Sous un monarque sage, appui de la justice,
Elle assure à jamais, dans la postérité,
L'édifice immortel de notre liberté!

Tablettes parisiennes, par M. Santo-Domingo [1].

Les ridicules du jour, sous quelque forme, sous quelque couleur qu'ils se produisent ou se cachent, n'ont peut-être pas encore rencontré d'adversaire plus redoutable que M. Santo-Domingo: il fait un véritable carnage du champ romantique de la littérature. Les charlatans politiques, qu'ils arrivent du côté gauche ou du côté droit sur la scène, n'échappent pas non plus à sa férule satirique, et ses portraits sont d'une ressemblance frappante.

A propos des *réorganisateurs*, dans le chapitre désigné par ce titre : « Leur enseigne, dit-il, est le bien public, leur véritable but est de vivre du public; ils s'occupent de perfectionner l'organisation sociale, ainsi que les renards voudraient civiliser les poulaillers. Tout en médisant du jésuitisme, ils trempent leurs plumes dans l'encrier d'Escobar. » Son *M. Réformanville* ressemble à bien des gens de notre connaissance : « Cette impatience de toute contradiction, cette fureur à défendre ses idées comme l'hyène défend ses petits, ce despotisme d'opinion qui veut prévaloir sur toutes les opinions, cette susceptibilité extrême pour soi, cette absence de tout égard pour autrui, qui font de cet homme une sensitive lorsqu'on lui adresse la parole, et un porc-épic quand il vous parle; tous ces traits principaux forment un caractère qui est le prototype des hommes de l'époque actuelle; seulement le moule des mœurs de *M. Réformanville* est plus en dehors; mais il y a le même absolutisme partout; on dirait qu'une multitude innombrable de petits esprits se sont partagé l'héritage du grand despotisme qui a dominé la France. »

Ces citations suffisent pour donner une idée avantageuse du style des *Tablettes parisiennes;* il est plein de verve et d'énergie. Quelques légères incorrections de langage et deux ou trois plaisanteries d'assez mauvais goût, comme : *il est triple et non pas* SIMPLE, en parlant d'un homme qui possède un triple talent, sont les seules taches que j'aie remarquées dans cette piquante production littéraire.

M. de Santo-Domingo vient de faire paraître un petit volume in-18 intitulé : *le Musard parisien*. Voici quelques traits piquants sur la littérature romantique, extraits du dialogue entre M. de la Hugotière et M. de la Cochonière : « Faites-vous romantique; n'allez pas vous imaginer qu'il vous faille une grande érudition. D'abord vous êtes dispensé du grec, du latin et de toutes les langues modernes que nous abandonnons aux pédants classiques. Toutes les difficultés du français vous sont en outre aplanies; nous ne faisons point de différence entre les verbes, les neutres deviennent actifs; les actifs, neutres; et nous donnons pour d'heureuses hardiesses les pléonasmes, les solécismes et les barbarismes. Il vous suffira que vous sachiez écrire aussi correctement que le charcutier du coin. »

Mélanges de littérature, par M. le vicomte de Chateaubriand (extraits du *Mercure de France* et du *Journal des Débats*) [2].

M. de Chateaubriand ne ressemble pas à ce critique hargneux dont parle Piron,

Qui ne fait rien et nuit à qui veut faire.

Si l'on aime à retrouver en lui le vengeur du bon goût et des saines doctrines littéraires, on est fort aise aussi de lui voir cette aimable indulgence, apanage ordinaire du génie et du véritable talent. Partout il se montre fidèle à cette disposition bien-

[1] Vol. in-18, avec une gravure, Bruxelles.

[2] Vol. in-18, 1826.

Digitized by Google

veillante qui décèle un caractère honorable, à ces formes polies, à ce ton d'urbanité que, de nos jours, les goujats de la république des lettres voudraient, mais en vain, proscrire, car le bon esprit du public sait faire justice de leurs méchancetés dégoûtantes et de leurs plates injures qu'une imagination déréglée rend si faciles pour l'homme qui ne se respecte point.

Annuaire nécrologique de 1825 [1].

M. Mahul, l'un des principaux collaborateurs de la *Revue encyclopédique* et connu déjà par plusieurs productions estimables, conçut, en 1820, l'heureuse idée de publier tous les ans l'*Annuaire nécrologique, complément et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires historiques*. Presque tous les journaux s'empressèrent de parler avec éloge de cette entreprise dont le succès alla toujours croissant. Le volume de 1825, orné des portraits de David, de Foy, de Lacépède et du cardinal Consalvi, renferme, outre les notices sur ces quatre personnages célèbres, d'autres articles écrits de la manière la plus attachante, tels que ceux du bibliographe *Barbier*, de *Bigot-Préameneu*, de la *princesse Borghèse*, de *Paul-Louis Courier*, du *comte Ferrand*, de *Puységur*, de *madame de Krudner*, etc. Celui de la *comtesse d'Albany*, veuve du dernier prétendant d'Angleterre, née comtesse de Stolberg, à Mons en 1752, et morte à Florence en 1824, doit offrir au lecteur belge un intérêt tout particulier.

Une grande variété de connaissances; cette philosophie douce et conciliante, ennemie du ton dogmatique trop à la mode aujourd'hui; un esprit observateur; un style élégant, simple et rapide : telles sont les principales qualités qui méritent à l'ouvrage de M. Mahul une place dans toutes les bibliothèques.

Mémoires, souvenirs et anecdotes, par M. le comte de Ségur, de l'Académie française, pair de France [2].

Premier volume.

L'annonce des *Mémoires, souvenirs et anecdotes* de M. le comte de Ségur avait produit une vive sensation dans le monde littéraire. Cet ouvrage était attendu, de toutes parts, avec la plus flatteuse impatience. « Ma position, dit l'auteur, ma naissance, mes liaisons d'amitié et de parenté avec toutes les personnes marquantes de la cour de Louis XV et de Louis XVI, le ministère de mon père, mes voyages en Amérique, mes négociations en Russie et en Prusse, l'avantage d'avoir connu, sous des rapports d'affaires et de société, Catherine II, Frédéric le Grand, Potemkin, Joseph II, Gustave III, Washington, Kosciusko, la Fayette, Nassau, Mirabeau, Napoléon, ainsi que les chefs des partis aristocratiques et démocratiques, et les plus illustres écrivains de mon temps, tout ce que j'ai vu, fait, éprouvé et souffert pendant la révolution, ces alternatives bizarres de bonheur et de malheur, de crédit et de disgrâce, de jouissances et de proscriptions, d'opulence et de pauvreté, tous les états différents que le sort m'a forcé de remplir, m'ont persuadé que cette esquisse de ma vie pourrait être piquante et intéressante, puisque le hasard a voulu que je fusse successivement colonel, officier général, voyageur, navigateur, courtisan, fils de ministre, ambassadeur, négociateur, prisonnier, cultivateur, soldat, électeur, poëte, auteur dramatique, collaborateur de journaux, publiciste, historien, député, conseiller d'État, sénateur, académicien et pair de France. »

Les dernières années de Louis XV, le tableau des intrigues inséparables d'un changement de règne, la cour de Louis XVI, le retour de Voltaire à Paris et la guerre d'Amérique... tels sont les principaux objets retracés, dans ce premier volume, qui, sans doute, fera désirer vivement les deux autres. Avec quelle justesse de vue, avec quelle sagacité, M. de Ségur indique les diverses causes des événements politiques dont nous avons été les témoins ! avec quelle finesse il observe les fautes ministérielles et met au jour les petites passions des courtisans ! c'est encore une *galerie morale* qu'il nous offre. Jamais l'histoire de la révolution américaine et de ses institutions n'avait été présentée d'une manière plus attachante : quel charme, quelle vérité de coloris dans les portraits ! que d'anecdotes piquantes et bien narrées ! on n'éprouve que l'embarras du choix, lorsqu'il s'agit de citer. Sous le ministère de M. de Saint-Germain, les coups de plat de sabre, devenus la punition à la mode pour les régiments de cavalerie, étaient l'objet de nombreuses controverses, non-seulement parmi les militaires, mais encore à la ville, à la cour, dans toutes les classes. On n'était pas moins divisé d'opinion sur ce point que sur la musique de Gluck et de Piccini. « Un matin, dit M. de Ségur, je vis entrer dans ma chambre un jeune homme des premières familles de la cour; j'étais, dès mon enfance, lié d'amitié avec lui. Longtemps, haïssant l'étude, il n'avait songé qu'aux plaisirs, au jeu,

[1] Vol. in-8°.

[2] Trois vol. in-8°, avec un beau portrait et un *fac-simile*, Paris, 1825-1826.

Digitized by Google

aux femmes; mais depuis peu l'ardeur militaire s'était emparée de lui, il ne rêvait qu'armes, chevaux, école de théorie, exercices et discipline allemande. En entrant chez moi, il avait l'air profondément sérieux; il me pria de renvoyer mon valet de chambre... Quand nous fûmes seuls: « Que signifient, lui dis-je, mon cher vicomte, une « visite si matinale et un si grave début? est-il « question de quelque nouvelle affaire d'honneur « ou d'amour? » — « Nullement, dit-il, mais il « s'agit d'un objet très-important, et d'une épreuve « que je suis absolument résolu de faire; elle te « paraîtra sans doute bien étrange, mais il me la « faut pour achever de m'éclairer sur la grande « discussion qui nous occupe tous. On ne juge bien « que ce qu'on a connu et éprouvé par soi-même. « En te communiquant mon projet, tu sentiras « tout de suite que c'est à mon meilleur ami seul « que je pouvais le confier, et que c'est lui seul « qui peut m'aider à l'exécuter. En deux mots, « voici le fait : je veux savoir positivement l'im- « pression que peuvent faire les coups de plat « de sabre sur un homme fort, courageux, bien « constitué, et jusqu'à quel point son opiniâ- « treté pourrait, sans faiblir, supporter ce châti- « ment; je te prie donc de prendre ton sabre « et de m'en frapper jusqu'à ce que je dise : *C'est « assez.* »

« Éclatant de rire à ce propos, je fis l'impossible pour le détourner de ce bizarre dessein et pour le convaincre de la folie de sa proposition; mais il n'y eut pas moyen : il insista, me pria, me conjura de lui faire ce plaisir, avec autant d'instance que s'il eût été question d'obtenir de moi le plus grand service. Enfin j'y consentis, résolu, pour le punir de sa fantaisie, d'y aller *bon jeu, bon argent*. Je me mis donc à l'œuvre; mais, à mon grand étonnement, le patient, méditant froidement sur l'impression de chaque coup, et rassemblant tout son courage pour les supporter, ne disait mot et s'efforçait de se montrer impassible; de sorte que ce ne fut qu'après m'avoir laissé répéter une vingtaine de fois cette épreuve, qu'il me dit : « Ami, c'est « assez; je suis content, et je comprends à présent « que, pour vaincre beaucoup de défauts, ce re- « mède doit être efficace. »

« Je croyais tout fini, et jusque-là cette scène n'avait rien eu pour moi que de plaisant; mais au moment où j'allais sonner mon valet de chambre afin de m'habiller, le vicomte, en m'arrêtant tout à coup, me dit : « Un instant, de grâce, tout n'est « pas achevé; il est bon aussi que tu fasses cette « épreuve à ton tour. »

« Je l'assurai que je n'en avais nulle envie, qu'elle ne changerait rien à mon opinion, qui était absolument contraire à une innovation si peu française. « Fort bien, répondit-il; mais si ce n'est pas « pour toi, c'est pour moi que je te le demande : « je te connais; quoique tu sois un parfait ami, tu « es très-gai, un peu railleur, et tu ferais peut-être « à mes dépens, avec tes dames, un récit très-plai- « sant de ce qui vient de se passer entre nous. » « — Mais ma parole ne te suffit-elle pas? » repris-je. — « Oui, dit-il, sur tout autre point plus sé- « rieux; mais enfin, quand je n'aurais que la peur « d'une indiscrétion, c'est encore trop. Ainsi, au « nom de l'amitié, je t'en conjure, rassure-moi « complétement à cet égard, en recevant à ton tour « ce que tu m'as bien voulu prêter de si bonne « grâce. D'ailleurs, je te le répète, crois-moi, tu « y gagneras, et tu seras bien aise d'avoir jugé par « toi-même cette nouvelle méthode sur laquelle « on dispute tant. » Vaincu par ses prières, je lui laissai prendre l'arme fatale; mais, après le premier coup qu'il m'eut donné, loin d'imiter sa constance obstinée, je me hâtai de m'écrier que c'était assez et que je me tenais pour suffisamment éclairé sur cette grave question. Ce fut ainsi que se termina cette folle scène. Nous nous embrassâmes en nous séparant, et, quelque envie que j'eusse de raconter le fait, je lui gardai le secret aussi longtemps qu'il le voulut. »

Les scènes du couvent d'Angra dans l'île de Terceire peignent à merveille le caractère et l'esprit français; elles sont écrites avec une verve charmante; c'est dommage que l'espace nous manque pour les reproduire ici. Nous voudrions du moins pouvoir transcrire des détails fort intéressants sur le comte de Lauraguais, depuis duc de Brancas, mais cela nous conduirait trop loin; nous nous bornerons au trait suivant : « Pendant la guerre de sept ans, M. de Lauraguais, au milieu d'une bataille sanglante, avait chargé trois fois l'ennemi à la tête du régiment qu'il commandait, et s'était distingué par la plus froide et la plus brillante intrépidité. Lorsque le combat eut cessé, rassemblant ses officiers et leur ayant distribué de justes éloges, il leur demanda s'ils étaient satisfaits de sa conduite; on lui répondit par une acclamation unanime. « Je suis bien aise, reprit le comte, que « vous soyez contents de votre colonel; mais moi, « je ne le suis nullement du métier que nous fai- « sons, et je le quitte. » En effet, après la campagne, il quitta le service. »

Arnold lâche transfuge du camp de Washington, se montra le fléau de ses compatriotes et le plus vil instrument du despotisme anglais. Il demanda à un soldat américain prisonnier ce que ses concitoyens auraient fait de lui s'ils l'avaient pris. « Nous aurions, lui dit le soldat, séparé de ton

Digitized by Google

« corps ta jambe blessée au service de la patrie « et pendu le reste. »

On avait généralement jeté du blâme sur le maréchal de Ségur, ministre de la guerre, pour son ordonnance relative aux preuves de noblesse exigées des officiers; mais son fils, en rectifiant des faits étrangement défigurés par la malveillance et la prévention, le justifie de la manière la plus victorieuse.

Lorsque M. de Ségur parle du comte de Rochambeau, son ancien général, c'est avec une gratitude, c'est avec une sensibilité qui l'honore beaucoup.

Cinq ou six expressions maniérées, comme la *batiste* ou la *mousseline envieuse* du fichu de certaine Polly, fille du bon quaker Leiton; quelques pensées et même quelques phrases répétées deux ou trois fois, par exemple sur Montesquieu *bienfaiteur des peuples dont il a fait reconnaître et retrouver les droits longtemps perdus*, ce qui d'ailleurs rentre dans un mot fort connu, de Voltaire, voilà peut-être les faibles taches qu'une critique minutieuse trouverait à remarquer dans ce livre si séduisant et qui compte déjà de nombreux lecteurs.

Deuxième volume.

De retour en France, après les glorieuses campagnes d'Amérique, M. de Ségur reparaît à Versailles : il nous retrace le tableau des intrigues de la cour et des petites ambitions ministérielles. Ses portraits des hommes célèbres de cette époque offrent cette touche spirituelle et vraie qui caractérise l'aimable moraliste auquel on doit la *Galerie morale et politique :* jamais la satire ne dégrade ses pinceaux, et se montrer malin sans être méchant est un secret que, de nos jours, peu d'écrivains partagent avec lui. Son coup d'œil sur les progrès des opinions philosophiques et sur l'esprit général de la société jette beaucoup de lumières sur les principales causes des orages politiques qui déjà se préparaient dans le lointain. Son voyage en Angleterre, à Berlin sous le grand Frédéric, à Varsovie sous Stanislas Poniatowski, et son séjour en Russie, comme ambassadeur auprès de la grande Catherine, lui fournissent le moyen de mettre sous les yeux de ses lecteurs une foule d'objets dont l'heureuse et piquante variété présente autant d'instruction que de plaisir. Ces *Mémoires* doivent être mis au nombre de ces livres privilégiés, faits pour toutes les bibliothèques, parce qu'ils conviennent à tout le monde; ils plairont au savant comme au littérateur, à l'homme du monde comme à l'homme d'État. On ne nous a promis que trois volumes, mais le public fera des vœux pour que le nombre en soit doublé. Certes il est permis de l'espérer si l'on songe que nous sommes à peine en 1787. Que d'événements à décrire depuis lors!... Puisse M. de Ségur ne pas s'effrayer d'une pareille tâche. Personne assurément n'est plus capable que lui de la bien remplir.

Nous avions noté près d'une centaine d'observations remarquables et dignes d'êtres gravées dans la mémoire; mais comment transcrire, ici, tant de choses? Il faut se borner aux lignes suivantes, que l'auteur semble s'être proposées pour règle de conduite.

« Le moyen le plus sûr de gagner les hommes et de s'en faire des partisans et des disciples, c'est de montrer du respect à la vieillesse, de la confiance à la maturité, et de flatter l'amour-propre de la jeunesse. On s'attache ainsi des hommes qui ont quelques nobles sentiments; quant à ceux qu'on ne prend que par l'intérêt, la plupart ne valent pas le prix qu'ils coûtent. »

Nous terminerons cet article par l'hommage que rend M. de Ségur à l'un de nos plus estimables contemporains, M. le comte de Boissy d'Anglas, pair de France : « La ville d'Annonay (patrie de Montgolfier) fut doublement heureuse dans ce siècle, car elle donna aussi le jour à Boissy d'Anglas, cet excellent et grand citoyen qui fit briller tant de vertus dans un temps de crimes, tant d'intrépité dans des jours de terreur, tant de morale dans sa politique, de loyauté dans son éloquence parlementaire, de grâce dans ses poëmes, et de constance en amitié à des époques où elle s'est montrée aussi changeante que la fortune. »

Troisième volume.

Ce troisième volume offre peut-être une moins piquante variété d'anecdotes que les précédents, mais il est d'un bien grand intérêt sous d'autres rapports; aucun livre ne nous fait mieux connaître la politique des divers cabinets de l'Europe à la fin du XVIIIe siècle et la Russie telle qu'elle fut sous Catherine. Avec quel charme de coloris l'auteur nous retrace le célèbre voyage que fit cette princesse dans la Crimée, en 1787, au milieu d'un groupe de courtisans, parmi lesquels brillaient M. de Ségur lui-même, le comte Louis de Cobenzl, l'ambassadeur anglais Fitz-Herbert, le prince Potemkin, le prince de Ligne, et plus tard l'empereur Joseph II. « J'avais vu à Kanieff, dit M. de Ségur, un roi sans force et sans autorité (Stanislas Poniatowsky), entouré de la magnificence et de l'éclat des plus grands monarques; par un contraste remarquable, je voyais à Kerson un empereur puissant, simple dans ses formes, modeste dans ses manières, familier dans son accueil, ennemi de

Digitized by Google

toute étiquette, permettant et provoquant la conversation sur tous les sujets, et ne voulant briller d'aucun autre éclat que de celui que lui donnaient une instruction étendue, un jugement sotide, un esprit orné. Lorsque Catherine II voulut à Kaydak me présenter à lui, il lui dit : « Madame, « je ne suis ici que le comte de Falkenstein, et « c'est moi qui dois être présenté au ministre de « France. » Ce prince était arrivé en Russie dans une simple calèche, accompagné d'un officier général et de deux domestiques. Le strict *incognito* qu'il gardait lui était aussi commode qu'utile pour mieux voir et mieux entendre; aussi, il voulait absolument qu'on le traitât comme un voyageur, non comme un monarque. A l'aspect de plusieurs chameaux et de quelques pasteurs errants dans la plaine : « Quel singulier voyage ! me dit un jour « ce prince, et qui aurait pu s'attendre à me voir « avec Catherine II, les ministres de France et « d'Angleterre, errant dans le désert des Tartares? « C'est une page toute neuve d'histoire. — Il me « semble plutôt, lui répondis-je, que c'est une page « des *Mille et une Nuits*, que je m'appelle Giafar, « et que je me promène avec le calife Haroun-al-« Raschild, déguisé selon sa coutume. »

Tout se qui concerne le prince de Ligne doit intéresser particulièrement les lecteurs belges, et j'éprouve un véritable plaisir à citer le passage suivant : « Le prince de Ligne ne laissait pas la moindre langueur pénétrer dans notre petit cercle; il racontait cent histoires plaisantes, et faisait à tous propos des madrigaux, des chansons : usant seul du droit de dire ce qui lui passait par la tête, il mêlait un peu de politique aux charades, aux portraits, et, quoiqu'il poussât quelquefois la gaieté jusqu'à la folie, il faisait passer de temps en temps, au bruit de ses grelots, quelques utiles et piquantes moralités. Il était courtisan par habitude, flatteur par système, bon par caractère et philosophe par goût; ses plaisanteries faisaient rire, et ne blessaient jamais. »

Je ne connais rien de plus original que le portait du prince Potemkin, extrait d'une lettre écrite du camp d'Oczakoff par le prince de Ligne à M. de Ségur. « Je vois ici un commandant d'armée qui a l'air paresseux et qui travaille sans cesse, qui n'a d'autre bureau que ses genoux, d'autre peigne que ses doigts, toujours couché et ne dormant ni jour ni nuit, parce que son zèle pour sa souveraine, qu'il adore, l'agite toujours, et qu'un coup de canon qu'il n'essuie pas l'inquiète par l'idée qu'il coûte la vie à quelques-uns de ses soldats; peureux pour les autres, brave pour lui, s'arrêtant sous le grand feu d'une batterie pour y donner tranquillement ses ordres; cependant plus Ulysse qu'Achille; inquiet avant tous les dangers; gai quand il y est; triste dans les plaisirs, malheureux à force d'être heureux, blasé sur tout, se dégoûtant aisément, morose, inconstant; philosophe grave, ministre habile, ou enfant de dix ans; point vindicatif, demandant pardon d'un chagrin qu'il a causé, réparant vite une injustice; croyant aimer Dieu, craignant le diable, qu'il s'imagine être encore plus grand et plus gros qu'un prince Potemkin; d'une main il fait des signes aux femmes qui lui plaisent, et de l'autre des signes de croix. »

Les détails sur les démêlés de Gustave III, roi de Suède, avec Catherine, sur les principaux événements de la guerre contre les Turcs et sur les premiers troubles qui se manifestèrent en France, mériteraient une mention spéciale s'il ne s'agissait d'un ouvrage qui se trouve déjà dans les mains de tout le monde. Notre époque est celle des mémoires; c'est à qui donnera les siens; plusieurs n'auront qu'une existence éphémère, mais il est permis de présager à ceux de M. le comte de Ségur une durée égale à la durée même de la langue française. Afin de les mettre plus à la portée de toutes les fortunes, M. Renaudière vient d'en publier une édition in-18, trois volumes qui ne coûtent que 9 francs au lieu de 18.

Les Aventures du dernier Abencerage, par M. le vicomte DE CHATEAUBRIAND [1].

Si l'on reproche à M. de Chateaubriand de n'avoir pas toujours le goût parfaitement sûr et de séduire trop souvent la multitude par ses défauts mêmes, personne ne lui contestera, je pense, une grande magie de style, une brillante imagination et ce charme heureux qui seul assure la durée des ouvrages de littérature. L'auteur du *Génie du Christianisme*, des *Martyrs* et de *l'Itinéraire à Jérusalem*, a, depuis longtemps, pris sa place à la tête des prosateurs du XIXe siècle; mais, comme Fléchier, Fénelon et Montesquieu, c'est en vain qu'il s'est exercé dans l'art des vers. Trois romances publiées séparément et qu'on retrouve dans les *Aventures du dernier Abencerage* le prouvent d'une manière incontestable : je ne connais rien de plus antipoétique et même de plus niais que ces couplets souvent cités avec éloge : *Combien j'ai douce souvenance*, etc. En lisant le second :

Te souvient-il que notre mère,
Au foyer de notre chaumière,
Nous pressait sur son cœur joyeux,
Ma chère,
Et nous baisions ses blancs cheveux
Tous deux ?

[1] Petit vol. in-18 de XVIII-76 pages.

Digitized by Google

qui ne croirait qu'il s'agit d'une nouvelle Sara, car pourquoi parler de la blancheur des cheveux de la mère de deux enfants fort jeunes encore? A cela près, cette nouvelle inédite du *Dernier Abencerage* est enchanteresse; c'est un petit chef-d'œuvre auquel je suis tenté d'accorder la préférence sur *Atala*, je dirais presque sur *René*. Les éditeurs des œuvres complètes de M. de Chateaubriand ont fort bien fait d'en tirer à part des exemplaires.

Encyclopédie portative. Résumé de l'histoire universelle, contenant la manière d'écrire l'histoire, les sources et l'esprit de l'histoire; précédé d'une introduction sur les progrès des études historiques, et suivi d'une biographie, d'un catalogue et d'une table analytique, par MM. Fr. de Brotonne et Ad. Laugier [1].

Première partie.

En rapprochant de la longue énumération que présente ce titre le nombre des pages qui n'excède pas 264, on sent combien il est difficile que ce volume ne soit pas superficiel, et ce défaut devient plus sensible encore lorsqu'il s'agit d'une science que les hommes du monde sont tenus, comme les savants, de posséder à fond. Du reste les auteurs, MM. de Brotonne et Ad. Laugier, nous semblent avoir fait preuve de sagacité dans le choix des matériaux et de bon goût dans les formes du style. La biographie des historiens est fort incomplète : on n'y trouve ni Trogue-Pompée, ni Saint-Réal, ni Péréfixe, ni Brantôme, ni Frédéric le Grand; nous avons cherché vainement aussi dans la bibliographie, l'excellente histoire de Venise par M. Daru.

Deuxième partie.

La seconde partie du *Résumé de l'histoire universelle* (*tableau des événements et des révolutions*) nous a fait beaucoup plus de plaisir que la première, dont il ne nous avait pas été possible de faire un éloge complet. Le nouveau volume, écrit avec une grande rapidité de style, sans que l'élégance et la clarté y perdent jamais rien, laisse des traces profondes dans la mémoire du lecteur. Les nstitutions et les découvertes auxquelles se rattachent les progrès de la civilisation s'y trouvent mentionnées avec soin; bref, on ne cherche pas sans cesse à nous y montrer l'histoire de profil, comme dans certains livres de la même dimension. On s'aperçoit que les auteurs, MM. de Brotonne et Laugier, n'ont écrit sous l'influence d'aucun parti, d'aucune coterie; ils appartiennent à la saine école philosophique, bien différente de la secte *ultra libérale* qui, si l'on n'y prend garde, finira par perdre, à force de turbulence et d'exagération, la noble cause des libertés publiques en Europe.

Encyclopédie portative. Résumé complet de la chimie inorganique et résumé complet de la chimie organique, par M. Paupaille [2].

Faire de la science en miniature est une chose beaucoup moins facile qu'on ne pourrait le croire. Il faut d'abord bien diviser ses matériaux, ne donner ni trop ni trop peu d'étendue à chaque objet, de manière qu'aucun ne soit négligé; rendre ensuite ses idées avec précision et clarté; se montrer enfin sobre de phrases pour s'attacher aux faits, aux résultats. Cette tâche exige incontestablement un esprit lumineux et méthodique; c'est ce qu'on ne pourrait, sans une extrême injustice refuser à M. Paupaille. Il possède incontestablement le mérite très-rare de renfermer beaucoup de choses en peu de mots. Ses *Résumés* sont très-dignes, à tous égards, de l'intéressante collection dont ils font partie.

1827.

Notions élémentaires sur la justice, le droit et les lois, par M. Dupin, avocat et docteur en droit [3]. — *Situation progressive des forces de la France, depuis* 1814, par le baron Charles Dupin, membre de l'Institut [4].

Renfermer, dans le cadre le plus méthodique, des notions précises sur la justice, sur le droit et sur les principes qui doivent régir toute société bien organisée; s'exprimer en termes clairs et qui se gravent dans la mémoire; éviter la sécheresse et se montrer fidèle à l'élégance de la diction sans toutefois se livrer à la recherche de vains ornements, voilà ce qu'a fait M. l'avocat Dupin dans un petit volume de 240 pages qui l'honore beaucoup. L'épître dédicatoire à Son Altesse Royale le duc de Chartres est pleine de noblesse et de dignité. Ce n'est pas du reste un traité sur *l'art de faire les lois* que M. Dupin a prétendu nous donner. « On ne trouvera point ici, dit-il, une *utopie*; je fais un livre de *droit* et non un livre de *législation* : sans m'interdire d'indiquer parfois, ce qui, selon moi, *devrait être*, je m'attache plus particulièrement à expliquer *ce qui est*; je le

[1] Vol. in-32, avec une jolie vignette, Paris, 1826.
[2] Deux vol. in-32, ornés de planches, Paris, 1826.
[3] Vol. in-18, Bruxelles.
[4] Vol. in-8°, Bruxelles.

Digitized by Google

fais en bref, suivant ma coutume. Ceux qui aiment les ouvrages de longue haleine pourront m'en blâmer et m'attaquer avec la formule banale : *Pourquoi n'avez-vous pas traité ce sujet en grand?* je leur répondrai : J'aime les petits livres, quand ils sont l'expression *exacte, quoique abrégée,* de ce qu'on pourrait dire avec plus de développement et de diffusion; on les lit plus volontiers; il se répandent davantage dans le public; ils sont plus généralement utiles. »

Les raisonnements logiques, les pensées généreuses, l'esprit d'analyse et le talent de l'observation semblent être l'apanage de tous ceux qui portent le nom de *Dupin.* Je viens de lire avec un extrême plaisir une brochure in-8° de 87 pages, intitulée : *Situation progressive des forces de la France depuis* 1814. C'est une espèce d'introduction au grand ouvrage que médite, en faveur de sa patrie l'illustre auteur des *Voyages dans la Grande-Bretagne,* de la *Géométrie et mécanique des arts et métiers,* etc. Que de choses renfermées en peu de mots! Que de réflexions elles provoquent! On aime à voir réfuter ainsi, par des faits et par des chiffres, tant de déclamations, tant d'exagérations, qui nous fatiguent sans cesse depuis quelques années. Ce que M. Charles Dupin avance sur le présent et sur le passé me paraît sans réplique; ses calculs sur l'avenir sont plus hypothétiques sans doute; mais en réduisant même de beaucoup les chances de bonheur qu'il nous présente, il y a toujours de quoi rassurer complétement les vrais amis des principes constitutionnels et des progrès de la civilisation : malgré les fureurs des partis, malgré la turbulence des intrigants et des tartufes religieux ou libéraux, malgré leurs criminelles entreprises contre l'ordre social, nous ne verrons plus renaître ni les auto-da-fé de l'inquisition ni les échafauds de 1793... La monarchie tempérée, le gouvernement représentatif, ce besoin des peuples au XIXe siècle, nous servira de sauvegarde et d'égide.

Le Petit Producteur français, par le baron Charles Dupin, membre de l'Institut [1].

« L'ouvrage que je viens de publier sous le titre de *Forces productives et commerciales de la France,* dit M. Dupin, se compose de deux grandes cartes et de deux volumes in-4°; il coûte 25 francs à Paris; ce qui le met hors de la portée des petits propriétaires et des petits industriels. Il m'a semblé possible de résumer cet ouvrage et plusieurs autres que j'ai composés, en *cinq livrets,* où les idées le plus particulièrement utiles aux personnes les moins riches se trouveront exposées. Dans le *premier livret,* je place *le petit tableau de nos forces productives et commerciales;* dans le *second,* je résume les *notions les plus utiles aux petits propriétaires agriculteurs;* dans le *troisième,* on trouvera les *notions les plus utiles aux petits fabricants et aux artisans;* dans le *quatrième,* je réunis les *notions les plus utiles aux petits commerçants;* enfin, dans le *cinquième,* je présente les *notions les plus utiles aux simples ouvriers.* Chaque partie, formant un petit ouvrage, coûtera 75 centimes. » Nous avons cru ne pouvoir mieux faire connaître la patriotique et bienfaisante entreprise de M. Dupin qu'en faisant usage de ses propres paroles. Déjà nous avons payé le juste tribut d'éloges que mérite le premier livret sur les *forces productives et commerciales de la France.* Puisse quelque Belge instruit, et non quelque spéculateur en librairie, appliquant à notre pays la méthode et le plan indiqués par l'illustre *économiste* français nous donner ainsi le bilan de notre industrie, lequel pourrait servir d'introduction, aux quatre autres petits volumes, dont l'utilité ne se ferait pas moins sentir parmi nous que chez nos voisins!

Manuscrit de mil huit cent douze, contenant le précis des événements de cette année, pour servir à l'histoire de l'empereur Napoléon, par le baron Fain, son secrétaire archiviste à cette époque [2].

M. Fain, par ses *Manuscrits de* 1813 *et de* 1814, s'est mis au rang des historiens les plus distingués de l'époque actuelle; son style pittoresque sans prétention, sa manière tout à fait dramatique de mettre en scène les personnages et de les faire agir sous nos yeux, ce ton de candeur et de bonne foi qui se concilie tous les suffrages... voilà ce qui donne à l'auteur une originalité vraiment piquante. Si le *Manuscrit de* 1812 a moins d'éclat que les précédents, il offre autant d'intérêt réel, et peut-être même annonce-t-il encore une plus haute portée de vue. C'est dans ce livre seul qu'il faut chercher les véritables causes de la guerre de Russie : la pensée dominante et pour ainsi dire fixe de l'empereur Napoléon était de saper et d'anéantir la puissance anglaise au moyen du blocus continental; l'empereur Alexandre y avait accédé franchement, mais les manœuvres du cabinet bri-

[1] L'ouvrage aura cinq petits volumes in-18, environ 100 pages. Les deux premiers ont paru.

[2] Deux vol. in-8°, ornés de 7 cartes, Bruxelles.

Digitized by Google

tannique, d'accord avec les intérêts commerciaux, tendant sans cesse à détacher la Russie de la France, une guerre était devenue inévitable; au surplus tout devait en faire présager le succès : comment ne pas compter sur la Turquie et sur la Suède, ennemies naturelles des Russes?... Cette fois les plus sublimes combinaisons du génie furent mises en défaut par l'intrigue et les petites passions. » En entrant à Moscou, dit M. Fain, l'empereur est satisfait; mais il ne se dissimule pas ce qui manque à son triomphe. En ce moment Bernadotte devrait être à Saint-Pétersbourg et les Turcs en Crimée. Combien les vieux ennemis de la Russie doivent se reprocher aujourd'hui leur hésitation! tout ce qu'on leur avait promis est accompli. Déjà le sultan Mahmoud, en apprenant la prise de Smolensk, a reconnu les perfidies de Bucharest. Il vient d'exiler son vizir et de faire tomber la tête des deux Morozzi. Que fera-t-il à la grande nouvelle de notre arrivée à Moscou?... et Bernadotte! se peut-il que, Français et Suédois, un double remords ne l'arrache pas enfin aux séductions qui le captivent? » Quelques publicistes regardent comme une grande faute politique de ne s'être pas prononcé pour le rétablissement de la Pologne à Wilna... La postérité plus morale et plus équitable vengera Napoléon de cet indigne reproche; elle appréciera cette franchise pleine de noblesse qui repousse l'idée de tromper un peuple généreux et confiant; elle appréciera cette sage modération qui ne permet pas au vainqueur d'apporter ainsi de nouveaux obstacles à la paix. Après l'incendie de Moscou, Napoléon voulait se porter sur Pétersbourg, afin de rendre le cabinet russe plus traitable.

Ce plan qu'il communique à ses généraux n'est approuvé que par le prince Eugène, vice-roi d'Italie; la lassitude et le découragement paraissent s'être emparés de tout le monde. « Les remontrances sont portées à l'empereur par des hommes dont il connaît le dévouement, par de vieux compagnons, par des amis! On parvient à le faire douter pour la première fois de la supériorité de son coup d'œil. Les circonstances ont pris un tel caractère qu'il entrevoit une grande responsabilité morale dont il répugne à charger sa volonté seule. « Cependant ne croyez pas, dit-il à ses con-« seillers, que ceux qui ont brûlé Moscou soient gens « à venir faire la paix quelques jours plus tard : « si le parti qui est coupable de cette résolution « domine aujourd'hui dans le cabinet d'Alexandre, « toutes les espérances dont je vois que vous vous « flattez sont vaines!... Au surplus nous en se-« rons bientôt éclaircis!... » L'empereur va donc céder : puisse-t-il ne pas déchoir de lui-même, en consentant à descendre jusqu'aux idées de ceux qui l'entourent! Le premier pas est fait! » il résulte de ce passage et de plusieurs autres que ce n'est point à l'entêtement de Napoléon, mais plutôt à sa grande condescendance pour l'opinion d'autrui, qu'il faut attribuer, du moins en partie, la fin déplorable de cette malheureuse campagne de 1812.

L'auteur, par des notes écrites avec précision et souvent avec finesse, réfute ses devanciers, MM. Eugène de Labaume et de Ségur. Les pièces justificatives de la correspondance militaire de l'empereur Napoléon sont des matériaux précieux pour l'histoire. On assure que M. Fain va s'occuper du *Manuscrit de* 1815. Ce sera compléter la noble tâche qu'il s'est imposée.

Albéric et Sélénie, ou comme le temps passe, nouvelle, par CHARLES POUGENS, avec cette épigraphe, tirée des lettres de madame de Sévigné [1] :

> J'admire comme le temps passe au travers des peines, des craintes, des inquiétudes.

Ce conte philosophique se divise en trois chapitres... Amants, époux, vieillards, *Albéric et Sélénie* nous présentent un tableau de la vie, plein de naturel et de vérité. L'on y retrouve tout le talent de l'auteur de *Jocko*, des *Quatre Ages*, d'*Abel* et des *Contes du vieil ermite de la vallée de Vaux-buin*. On s'étonne que le savant auquel nous sommes redevables du *Trésor des origines* et de *l'Archéologie française* sache allier à cette érudition, qui le rend un des membres les plus distingués de l'Académie des inscriptions, une gaieté si vive et si légère; il est vrai que sous cette écorce on reconnaît toujours le profond observateur des mœurs et le philosophe.

Dictionnaire historique ou biographie universelle, par une société de gens de lettres [2].

Les six premières livraisons.

La *Biographie universelle* est au nombre des entreprises littéraires dont s'honore le plus notre époque, mais cette immense galerie des personnages célèbres de tous les pays et de tous les siècles, à laquelle ont coopéré la plupart des écrivains distingués de la France actuelle, et qui compose, à elle seule, pour ainsi dire, toute une bibliothèque

[1] Petit in-18.

[2] Vol. in-8° de 2,500 à 3,000 pages.

Digitized by Google

historique et scientifique, n'est pas à la portée de toutes les fortunes. C'est donc rendre un véritable service au public que de lui présenter, en quelque sorte, l'abrégé de ce volumineux ouvrage... C'est le projet qu'avait conçu M. le général Beauvais et qu'il exécute avec beaucoup de succès, secondé par MM. Amar, Defauconpret, Duviquet, Charles Nodier, Parisot, Amédée Pichot, Raoul-Rochette, etc., et par feu M. Barbier, auquel a succédé son fils, pour la partie bibliographique.

Les formes analytiques et l'art trop peu commun de se montrer riche de faits et sobre de phrases étaient, ici, de rigueur; mais y parvenir sans mériter le reproche d'une excessive sécheresse offrait une difficulté que les auteurs ont surmontée sinon partout, du moins dans une foule d'articles : nous citerons entre autres *Beauharnais* (*le prince-Eugène*), *Botzaris*, *Cabanis*, *Catinat*, *Chénier*, *Clerfayt*, *Diderot*, *Feller*, *Fénelon*, *Grétry*, *Greuse*, *Kemper*, *Lannoy*, *Laudon*, *L'Hôpital*, etc. Nous avons en vain cherché les notices sur le savant docteur Brugmans et sur le général autrichien marquis du Chasteler. Les sept pages consacrées à Napoléon (article *Bonaparte*) offrent plus d'une inexactitude; du reste, on conçoit qu'un livre de la nature de celui-ci ne peut guère, quelque soin qu'on y donne, être exempt de toute erreur. C'en est une par exemple de dire (article *Lambesc*) que dans la personne de ce prince s'éteignit la branche mâle de la maison de Lorraine; c'est oublier que cette maison occupe aujourd'hui le trône d'Autriche. Le fils du maréchal prince de Ligne n'était pas un des chefs de la révolte des Pays-Bas en 1790, mais un jeune homme qui faisait ses premières armes sous les bannières de l'insurrection brabançonne, et ce n'est pas d'ailleurs le même qui fut tué deux années plus tard dans les plaines de la Champagne. Notre fameux *tribun* flamand s'appelait *Artevelde* et non *Artevelle*; *Cobenzl*, tel est le nom de l'ancien ministre des Pays-Bas, etc., et non *Cobenzel*. Ces remarques au surplus n'empêchent pas, en considérant le nouveau dictionnaire dans son ensemble, de le mettre au nombre des plus recommandables à tous les égards : une idée heureuse est d'avoir, aux articles des principales contrées, telles que la France, l'Espagne, l'Angleterre, etc., placé la liste chronologique des princes : c'est un fil conducteur pour faciliter les recherches aux lecteurs qui veulent suivre l'histoire de chaque pays. L'impression, par la netteté des caractères et les soins apportés au tirage, ne laisse rien à désirer.

Septième, huitième et neuvième livraisons.

Nous avons rendu compte des six premières livraisons de cet important ouvrage, et nous en avons fait ressortir l'incontestable mérite, sans toutefois dissimuler quelques légères erreurs qui nous avaient frappé. Les septième, huitième et neuvième livraisons se recommandent par le même esprit d'analyse et de critique judicieuse. La notice sur *Louis XIV* est sans contredit l'une des meilleures : ce grand monarque, l'objet de tant d'éloges exagérés et de tant d'injustes censures, ce protecteur éclairé des arts et des lettres, ne nous a paru nulle part mieux apprécié; l'article *Louis XVI* porte le même cachet d'impartialité; les articles *Marceau*, *Marchangy*, *Mazarin*, *Maury*, *Mirabeau*, *Montaigne*, *Pascal*, *Racine* et *Richelieu* méritent une mention particulière. La partie bibliographique de ce nouveau dictionnaire est traitée par M. Louis Barbier (successeur de son père dans cette utile entreprise) avec un soin digne du nom qu'il porte.

Apologues politiques et poésies diverses, par SANTO-DOMINGO, auteur des *Tablettes romaines* [1].

M. Santo-Domingo s'est acquis à juste titre la réputation d'homme d'esprit. Ses opinions, qu'il nous est impossible de partager, sont assez généralement connues; il devient superflu d'en parler ici. Ses *Apologues politiques* me paraissent écrits dans le même but que les *Tablettes romaines*. L'auteur avait fait preuve de plus de modération, de véritable philosophie et d'impartialité dans les *Tablettes Parisiennes*. Nous dirons cependant que le *Poëme sur la mort de Bayard* nous à fait plaisir. Il serait difficile d'exprimer, en meilleurs vers, de plus nobles pensées, des sentiments plus chevaleresques. Une tirade, prise au hasard, mettra nos lecteurs à même d'en juger :

Mais son épée aussi réclame ses adieux.
La garde présentait cet emblème pieux,
Cette croix où jadis une grande victime
Paya de tout son sang la dette d'un grand crime,
Par ses tourments fléchit le courroux paternel,
Obtint notre salut, et nous conquit le ciel.
D'un œil affectueux le héros la contemple,
L'élève entre ses mains, comme aux voûtes d'un temple
Un prêtre saint élève un pain mystérieux;
Et, semblable à l'encens qui monte vers les cieux,
Aux pieds de l'Éternel sa prière s'élance.

Le discours *sur le bonheur que procure l'étude dans toutes les situations de la vie* est encore une pièce très-estimable; elle offre à la vérité des idées tant soit peu banales, mais presque toujours heu-

[1] Vol. in-8°, Bruxelles, 1826.

Digitized by Google

reusement rajeunies par le coloris poétique. Voici, par exemple, des détails pleins de charmes, à quelques négligences près :

Que j'aime à marier, dans l'asile des champs,
Le plaisir de l'étude au plaisir du printemps!
Que j'aime à contempler, au réveil de l'aurore,
La terre saluant *ses* rayons près d'éclore!
Quand je lis de Buffon les chefs-d'œuvre *divers*,
Il me semble deux fois jouir de l'univers.
J'admire ces anneaux, transitions savantes,
Dont la nature unit les animaux aux plantes,
Ces plantes à la pierre : harmonieux accords
Qui dans la même chaîne assemblent tous les corps.

Nous avons distingué, dans l'*Épître aux Espagnols constitutionnels*, un tableau fort énergique des excès et des dangers de l'anarchie. Si M. Santor-Domingo se tenait constamment sur cette ligne, s'il prenait à tâche de combattre les exagérations qui toutes nous menacent avec une égale fureur, quelle place honorable il pourrait occuper parmi les écrivains de l'époque actuelle!

Le Petit Bossu, ou les voyages de mon oncle, par Frèd. Rouveroy [1].

Jacques le bossu quitte son village et sa famille à dix-huit ans, avec une pacotille de livres qu'il distribue dans les campagnes et dans les petites villes. Un curé, homme instruit, homme excellent, l'emmène dans son presbytère et lui donne des conseils qui se gravent dans la mémoire du jeune colporteur. Jacques, doué d'une âme élevée, d'un esprit original et du talent de l'observation, se fait un fonds de philosophie pratique qui le met à même de rendre partout d'utiles services; profondément religieux, mais ennemi de toute idée superstitieuse, il s'attache à combattre les préjugés populaires, à prêcher l'amour de l'ordre et du travail; bienfaiteur des familles, il y est reçu comme un ami. Les détails de ses aventures nous sont racontés par un de ses neveux qui l'accompagne dans son dernier voyage. Le bon Jacques meurt en héros de l'humanité pour avoir sauvé des flammes une malheureuse petite fille, victime de l'imprévoyance de ses parents. L'esprit, la gaieté, le sentiment, et je ne sais quel charme de bienveillance, répandent sur ce livre l'intérêt le plus vif. Après l'avoir ouvert, on éprouve le besoin de le lire d'un bout à l'autre sans en interrompre la lecture, et l'on se promet ensuite d'y revenir plus d'une fois. C'est un nouveau fleuron à la couronne littéraire de M. Rouveroy. Les fables débitées par le petit bossu me paraissent tout à fait dignes de la réputation très-distinguée que l'auteur s'est faite dans ce genre difficile; j'ai remarqué particulièrement *les Deux Mères*, et je vais transcrire les jolis vers qui terminent cet apologue :

Jeune épouse, volez, au retour du soleil,
Près du berceau d'un fils épier son réveil;
Qu'il vous tende les bras en ouvrant sa paupière;
Le ciel, qui lui sourit, attend votre prière :
C'est la reconnaissance et l'hymne du bonheur!
Paré de ses attraits et beau de sa pudeur,
Offrez alors ce fils aux baisers de son père;
Qu'il vous serre tous deux réunis sur son cœur!
Mais de ce jeune enfant restez dépositaire;
Ne l'abandonnez point au giron mercenaire;
Et, pour qu'il vous aime à son tour,
Pour qu'il réponde à votre amour,
Commencez par être sa mère.

Recueil de famille, dédié à madame la comtesse de Ségur, par M. le comte de Ségur, de l'Académie française, pair de France [2].

Les opuscules qui composent ce volume rentrent, pour la plupart, dans ce qu'on appelle *poésies de société*. A défaut de ces pensées énergiques et de ces grandes images que l'auteur ne pouvait admettre sans confondre tous les genres, on y trouve de la facilité, de l'esprit, de la grâce et ce charme inséparable de son talent. Les chansons particulièrement me paraissent très-agréables. On se rappelle que M. de Ségur était cité parmi les plus ingénieux convives des *dîners du Vaudeville*. *Ma chaumière*, *Éloge et portrait d'un ami*, *Pour toi*, etc., sont des morceaux charmants. Je dois me borner à transcrire ici la *Plainte et demande en divorce*, plaisanterie du meilleur ton; elle est de 1812 :

Air : *Bugone à tire-larigot.*

Ma femme, quand je t'épousai,
Nous étions du même âge;
Sur cette foi, je contractai
Le nœud qui nous engage.
Mais tout est changé
Puisqu'à présent j'ai
Cent marques de vieillesse,
Tandis que le Temps
Te laisse au printemps
Et t'embellit sans cesse.

Ce dieu, qui sans pitié m'atteint,
T'épargne à son passage:
Il répand roses sur ton teint,
Rides sur mon visage.
Nos ans bien comptés

[1] Vol. in-18 de 282 pages, Liége, 1827.

[2] Vol. in-8°, Bruxelles.

Digitized by Google

Font des deux côtés,
Je crois, plus de cinquante;
Du compte tu ris,
Puisque tout Paris
Ne t'en donne que trente.

A mes dépens tu dois trop voir
Combien ta fraîcheur brille;
Chacun me dit : « Faites asseoir
« Madame votre fille; »
C'est manquer de foi
Et d'égards pour moi;
Il faut qu'on t'en punisse.
Lorsque je vieillis,
Toi, tu rajeunis;
J'en demande justice.

Je vais donc chez le magistrat,
Ta conduite m'y force;
Puisque tu romps notre contrat,
J'ai recours au divorce.
Je t'accuserai,
Je te convaincrai,
Par tes ruses femelles,
D'avoir tour à tour
Du temps, de l'Amour
Fixé, coupé les ailes.

Cécile, ou les passions, par M. Jouy, de l'Académie française [1].

Lorsqu'on se reporte sur les nombreux succès littéraires de M. Jouy, lorsqu'on se rappelle son ingénieux *Ermite de la Chaussée-d'Antin*, son *Ermite de la Guyane*, sa *Vestale*, etc., etc., on ne se sent pas le courage de donner l'analyse de *Cécile*... Jamais homme d'esprit n'a fait plus étrange méprise. Heureusement, l'auteur est en fonds pour prendre sa revanche; il faut l'attendre au retour.

Le Tombeau, poëme en quatre chants, traduit de Feith, et suivi de quelques poésies diverses, par A. Clavareau [2].

Feith est au nombre des poëtes que la Hollande cite avec un juste orgueil : son poëme en quatre chants, intitulé *le Tombeau*, jouit d'une réputation presque européenne. Ce n'est cependant pas un ouvrage bien remarquable par le plan; il n'offre même pour ainsi dire point de plan : c'est une suite de méditations philosophiques sur la vanité des plaisirs que présente cette vie passagère, sur les chagrins de toute espèce auxquels la vertu ne cesse d'être en butte, et sur le bonheur que nous promet la certitude d'une autre vie si nous remplissons ici-bas la tâche imposée par la providence. Du vague ensemble d'un pareil ouvrage doit résulter le retour fréquent des mêmes idées; éviter la monotonie était presque impossible. Aussi, malgré la richesse des détails et quelques épisodes habilement amenés, tels que celui de *Volnis et Célina*, l'auteur ne se fait pas lire avec un intérêt fort vif; il se traîne souvent sur des lieux communs de morale, et l'on peut lui reprocher des longueurs. *Le Tombeau* de Feith a plus d'un rapport avec les *Nuits* d'Young : s'il est peut-être moins pathétique, moins éloquent, jamais il ne se perd dans les brouillards de la métaphysique. Il rentre parfois aussi dans le sujet qu'a traité Louis Racine avec tant de charme, et l'on doit convenir qu'il est très-inférieur au poëme de *la Religion*, sous le rapport de l'invention, de la conduite et de la piquante variété des tableaux. Au surplus, M. Clavareau, en nous faisant connaître cette production nationale, a bien mérité de la littérature française. Ses vers, à quelques négligences près, ont de la grâce, de la facilité, du naturel et de l'élégance. La tirade suivante en fournira la preuve :

Ainsi, sur le tombeau de son père adoré,
Pleure avec repentir un jeune homme égaré,
Se souvient des leçons qu'à sa tendre jeunesse
Naguère prodiguait la voix de la sagesse,
Et, du vice odieux reconnaissant l'horreur,
Rentre, plein de respect, au sentier de l'honneur!
Je l'avoûrai, du sort le bizarre caprice
Trop souvent ici-bas favorise le vice,
Tandis que la vertu, dans un triste abandon,
Ressent de la douleur le mortel aiguillon,
Et parmi les écueils, errante, sans asile,
Implore vainement une tombe tranquille.
Mais l'or, mais le pouvoir suffit-il au bonheur?
L'opulence et l'éclat remplissent-ils le cœur?
Le lit majestueux où s'endort la puissance
Donne-t-il le sommeil que goûte l'innocence?
Et le remords, malgré de farouches soldats,
Jusques au cœur des rois ne pénètre-t-il pas?
Au milieu des grandeurs j'ai vu le crime infâme :
Hélas! il ignorait la douce paix de l'âme :
Son mobile regard trahissait le chagrin
Qui sillonnait son front et déchirait son sein.
Je l'ai vu, d'un air sombre, au faîte de la gloire,
Contempler inquiet les fruits de sa victoire,
Et, chassant des pensers qui renaissaient toujours,
Traîner péniblement le fardeau de ses jours.
Le printemps le trouva les yeux baignés de larmes,
Et le printemps s'enfuit sans calmer ses alarmes;
Fatigué, succombant à mille affreux combats,
Il maudissait la vie et craignait le trépas.

Parmi les poésies diverses qui terminent le volume, on distinguera sans doutes *les Chimères*,

[1] Trois vol. in-12, Bruxelles.

[2] Vol. in-18, avec gravure, Bruxelles, 1827.

Digitized by Google

une Larme et *le Toit paternel*. La pièce la plus faible est, à mon avis, *la Mort du comte d'Egmont*.

Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, par M. de Barante, pair de France [1].

Tomes 1—4.

Au siècle poétique avait succédé celui de la philosophie, et nous arrivons maintenant au siècle de l'histoire. Une espèce de révolution, préparée par l'auteur de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* [2], s'opère aujourd'hui dans la manière de retracer les scènes dignes de fixer les regards de la postérité. L'historien a changé de rôle; ce n'est plus un juge qui prononce des arrêts sur les hommes et les choses; c'est un rapporteur qui met sous nos yeux toutes les pièces du procès dont il se borne à nous présenter l'analyse, mais on exige que cette analyse plaise en instruisant. Les recueils chronologiques ont cessé de nous satisfaire; on veut de la vie, du mouvement, des peintures de mœurs... Nous y cherchons aussi le tableau de la civilisation, la marche de l'esprit humain. Il ne suffira plus désormais d'être érudit pour écrire l'histoire; les pompons académiques n'en imposent pas davantage; un mérite plus solide est indispensable : il faut, pour bien remplir une tâche si difficile, avoir dirigé soi-même les affaires publiques, connu les ressorts qui font mouvoir les cours, et fait une étude particulière de l'homme. Ce n'est pas trop d'être à la fois homme d'État, homme du monde et littérateur. Parmi les noms qui déjà brillent dans la nouvelle carrière, on distingue ceux de Sismondi [3], de Ségur [4], de Daru [5], de Fain [6], et quelques autres. M. de Barante, par son *Histoire des ducs de Bourgogne*, vient de prendre place sur cette liste dont s'honore l'époque actuelle. Cet ouvrage, si bien reçu du public en France, doit offrir aux Belges un intérêt spécial, car il s'agit d'une dynastie à laquelle se rattachent, pour eux, d'importants, de glorieux souvenirs. M. de Barante, après un discours préliminaire, que l'on peut considérer comme un excellent morceau de littérature, commence son récit, qui comprend plus d'un siècle, de 1364 à 1477, siècle fertile en événements, en résultats, et qu'on pourrait appeler le siècle de Bourgogne, à raison de l'influence qu'exercèrent constamment sur les affaires de l'Europe les quatre ducs : Philippe le Hardi, qui s'assure la Flandre par son mariage avec Marguerite, fille du comte Louis de Male; Jean sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire.

La seconde édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois* se composera de vingt-quatre volumes in-12. Il en paraît déjà quatre qui tous sont consacrés au règne de Philippe le Hardi, mort en 1404. La révolte des Gantois, pour la pacification de laquelle ce prince intervint, sous le comte Louis, son beau-père, en 1379; la mort du roi de France Charles V, si justement surnommé *le Sage* (1380); la victoire de Rosebecque (29 novembre 1382), qui décida, suivant Froissart, du sort de la noblesse en Europe; l'entrevue du roi de France Charles VI et de Richard II, roi d'Angleterre (1396), sont rendues avec un charme inexprimable. L'historien moderne a su, de la manière la plus heureuse, s'approprier les mémoires des contemporains : « De ces chroniques naïves, de ces documents originaux, dit-il, j'ai tâché de composer une narration suivie, complète, exacte, qui leur empruntât l'intérêt dont ils sont animés, et suppléât à ce qui leur manque. Je n'ai point imité leur langage; c'eût été une affectation et une recherche de mauvais goût; mais, pénétrant dans leur esprit, je me suis efforcé de reproduire leur couleur. Ce qui pouvait le plus y contribuer, c'était de faire disparaître entièrement la trace de mon propre travail, de ne montrer en rien l'écrivain de notre temps. » Toutefois on peut reprocher à M. de Barante de ne pas varier suffisamment les formes de son style; il manque de souplesse et se montre un peu trop prodigue d'ornements, d'expressions ambitieuses, d'antithèses recherchées. Au surplus il n'en a pas moins enrichi notre littérature d'un beau monument historique, d'un ouvrage très-remarquable sous tous les rapports.

Tomes 5—12.

J'ai rendu compte des quatre premiers volumes de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, et je viens d'achever déjà la lecture des deux livraisons suivantes (tomes 5-12.). Les souscripteurs, il faut en convenir, ne sont pas accoutumés à pareille exactitude.

M. de Barante, s'ouvrant une route nouvelle, veut joindre, en quelque sorte, l'intérêt du roman à celui de l'histoire : la vérité, loin d'en s'ouffrir, y gagne, parce qu'elle n'est jamais altérée par les opinions de l'auteur : chaque personnage pa-

[1] Deuxième édition, 24 vol. in-12, Bruxelles, 1823-1827.
[2] Voltaire.
[3] *Histoire des républiques italiennes.*
[4] *Histoire ancienne, Histoire de France, etc.*
[5] *Histoire de Venise.*
[6] *Manuscrit de 1813, Manuscrit de 1814.*

Digitized by Google

rait sur la scène avec la physionomie que lui donnent ses contemporains; les faits sont rapportés avec toutes leurs circonstances, et les formes dramatiques succèdent fréquemment au simple récit. Il résulte de là quelques longueurs, mais en revanche quel précieux tableau de mœurs ! C'est une espèce de calque qui nous représente, avec une rare fidélité, l'esprit de chaque siècle. Quelle abondante source d'instruction ! quelle étude pour l'homme d'État ! M. de Barante a fait preuve d'une grande sagacité dans le choix des matériaux, et d'un goût peu commun par sa manière de les mettre en œuvre. Il a jeté, ce me semble, un jour nouveau sur les sanglantes querelles des maisons de Bourgogne et d'Orléans. L'histoire de l'étonnante héroïne de Domremy, de cette Jeanne d'Arc si fatale aux Anglais, est reproduite avec un charme sans égal. Le siége d'Arras (1414) et les joûtes qui s'y firent, la bataille d'Azincourt (1415), le meurtre de Jean sans Peur sur le pont de Montereau (1419) et la guerre des Liégeois (1430), sont aussi des morceaux très-remarquables. L'apologie de l'assassinat du duc d'Orléans par le cordelier Petit est un monument fort curieux de ce qu'on appelait éloquence à cette époque. Je ne crois pas qu'il soit possible d'imaginer rien de plus immoral et de plus impudent. Le duc Charles d'Orléans, qui charmait, par la culture des lettres, les ennuis de sa captivité chez les Anglais, fournit un épisode agréable, et ses conversations avec Hugues de Lannoy (chargé par Philippe le Bon de négocier la paix à Londres en 1433) m'ont fait un plaisir extrême; je ne sais trop si c'est parce que je me familiarise davantage avec le style de M. de Barante, mais il ne me paraît plus mériter autant le reproche de manquer de souplesse et d'être trop brillanté. Lorsque notre historien dit que Jean sans Peur autorisa, dans les jugements des tribunaux de la Flandre, l'usage de la langue allemande, il se trompe; c'est de la langue flamande qu'il s'agissait. Il appelle toujours *scoutète* au lieu d'*écoutète* l'officier supérieur de justice ou plutôt le commissaire du souverain près de la magistrature municipale dans nos villes flamandes. Il accuse l'écoutète de Bruges [1], massacré par le peuple en 1436, *de s'être rendu odieux par son avarice;* mais il est pourtant certain que cet infortuné magistrat n'avait point accru sa fortune. La terre de Bricx ou de Brixen, qu'il tenait de sa mère, est la seule propriété qu'il ait transmise à sa famille; elle fut vendue, vers la fin du XVIIe siècle, par un de ses descendants mort commandant d'armes de la forteresse de Charleroi. Sa mort d'ailleurs n'avait pas été résolue d'avance; ce n'est que pour avoir voulu ramener les mutins au devoir qu'il est tombé sous leurs coups. J'ai vu différentes pièces manuscrites du XVe siècle, dans lesquelles on le traite plus favorablement. Du reste, il n'est pas difficile de concevoir que les bourgeois de Bruges se soient permis de calomnier leur victime, afin d'affaiblir l'horreur de l'attentat qu'ils venaient de commettre. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. de Barante n'en est pas moins indispensable pour tout Belge désireux de connaître à fond l'histoire de son pays pendant le XIVe et le XVe siècle.

[1] Eustache Stassart de Bricx.

Tomes 15–16.

Le succès de M. de Barante va toujours croissant parmi nous comme en France; mais nous ne conseillerions à personne de suivre trop hardiment ses traces; sa manière, qui n'est pas d'ailleurs toujours à l'abri des reproches du bon goût, tient à la tournure de son esprit, à ses qualités naturelles. Son imitateur ne réussirait pas mieux que n'a réussi l'auteur de *la Gaule poétique* en voulant s'approprier le style de M. de Chateaubriand.

La quatrième livraison de l'*Histoire des ducs de Bourgogne* commence à l'année 1449 et finit à la mort de Philippe le Bon en 1467. Les récits de tournois y détournent trop souvent peut-être notre attention des événements historiques, mais ils peignent les mœurs de l'époque et ne sont pas dépourvus d'intérêt : les premières armes du comte de Charolais (Charles le Téméraire), le siége d'Audenarde par les Gantois (1452), la belle défense de Simon de Lalain, les heureux efforts de Jacques de Lalain, surnommé le bon chevalier, pour délivrer la place, la réception faite à la cour de Bourgogne au dauphin, depuis Louis XI, lorqu'il vint y chercher un asile, à l'époque de ses démêlés avec son père (1456) le tableau du gouvernement de Charles VII, roi de France, les intrigues de cour au changement de règne, la sombre tyrannie de Louis XI et le sac de Dinant (1466) peuvent être considérés comme des modèles de narration.

Nous croyons faire une œuvre patriotique et nous rendre agréable à nos lecteurs en transcrivant cette espèce de résumé du règne de Philippe le Bon : « Sûrement ce règne de cinquante années avait été noble et glorieux; le duc avait été le plus grand souverain de son temps. Aucun roi n'avait eu tant de puissance et de richesses. Sa cour avait été composée de princes et de souverains qui vivaient sous ses yeux et lui formaient un pompeux cortége. Son nom avait rempli la

Digitized by Google

chrétienté, retenti dans les pays d'outre-mer et jusque chez les infidèles d'Orient. Nul n'avait si bien gouverné ses peuples, avec une telle prudence, avec une si grande modération, avec une habileté qui aurait pu se passer de conseillers, et qui pourtant avait toujours recherché les plus sages. On pouvait dire aussi à son honneur qu'après avoir, en sa première jeunesse, cédé à sa vengeance, il avait ensuite épargné et sauvé le royaume de France, et rendu honneur et puissance au chef de sa race. Mais aussi quelle ambition n'avait-il pas montrée ! que de guerres il avait entreprises pour accroître sa grandeur et sa richesse ! et sur qui avait-il fait toutes ses conquêtes? sa famille entière avait été dépouillée. Le Hainaut, la Hollande et la Zélande étaient l'héritage de madame Jacqueline; ses droits sur le Luxembourg venaient d'un testament surpris à sa tante; le Hainaut n'avait passé en entier dans ses mains qu'en privant de leur part dans la succession ses cousins les comtes de Nevers et d'Étampes. Puis, que ne pouvait-on pas dire de son penchant vers une vaine gloire ! de cette colère si chatouilleuse sur tout ce qui lui semblait toucher à son honneur ! de sa volonté si absolue qui ne respectait jamais les priviléges de ses peuples, et qui avait fini par dépouiller de leurs vieilles libertés les bonnes villes de Flandre ! c'était en répandant des torrents de sang qu'il avait établi son autorité en Hollande. Il y avait aussi à parler de la dissolution qui avait régné dans sa cour et que son exemple avait autorisée. Malgré sa crainte de Dieu et son respect pour tous les dévoirs de l'Église, il avait toujours méprisé la foi du mariage, et négligé sa femme qui avait tant de vertu et d'amour pour lui; il avait eu une foule de bâtards. Quoi qu'il en fût, ce qui se passa après lui confirma toujours la renommée de ce bon et grand duc Philippe de Bourgogne. Son règne resta dans la mémoire des peuples comme une époque d'éclat, de puissance, de richesse, et même de bonheur, car jamais la Flandre ne retrouva un temps si prospère. »

C'est bien dommage qu'à l'exemple de presque tous ses compatriotes, M. de Barante défigure si souvent les noms propres; c'est ainsi qu'il écrit *Bovines* au lieu de *Bouvigne*, d'*Huy* au lieu de *Hui*, etc.

Tomes 17—21.

Les cinq volumes que nous avons sous les yeux comprennent dix années (1467-1477), c'est-à-dire tout le règne de Charles le Téméraire, de ce prince dont le caractère inflexible et l'ambition dévorante ont terni des qualités d'ailleurs recommandables. Les intrigues de cour, les séditions, les guerres, toutes ces catastrophes qui font le désespoir des peuples, communiquent à l'histoire ce mouvement cette vie qui la rendent intéressante pour le plus grand nombre des lecteurs; et si l'écrivain qui retrace de pareils tableaux s'attache à peindre les mœurs, à faire ressortir les bienfaits de la civilisation, à présenter partout le crime sous un jour odieux, il aura bien mérité de la philosophie; son livre peut devenir une école de morale, une source d'instruction solide... C'est le noble but que paraît s'être proposé M. de Barante.

Cette cinquième livraison, qui sera bientôt suivie de la sixième et dernière (Marie de Bourgogne), abonde en belles pages, et l'inégalité de style s'y fait remarquer moins que dans les volumes précédents. Les scènes de l'entrevue de Péronne (octobre 1468), l'expédition contre les Liégeois, les négociations avec l'empereur Frédéric III (1473-1474), la prise de Granson, la sanglante défaite de Morat (1476) et la funeste bataille de Nancy, qui coûta la vie au duc de Bourgogne, sont des morceaux admirables. Nous transcrirons en terminant cet article le parallèle entre Charles le Téméraire et son redoutable antagoniste Louis XI : « Le roi de France, vaillant de sa personne et conservant toujours son sang-froid au plus fort du péril, avait moins de courage dans ses résolutions que le duc Charles. Il avait aussi de bien plus grands embarras et plus de périls intérieurs dans le gouvernement de ses États; mais c'était à la fois le plus actif et le plus patient des hommes. Lorsque le duc de Bourgogne avait conçu un projet, il s'y obstinait follement, et, quand enfin il voyait trop d'obstacles, il se précipitait dans un autre. Le roi, au contraire, sans varier dans son dessein, ne mettait jamais nulle fierté à y réussir par un moyen plutôt que par un autre; la vivacité de son génie le portait à s'ennuyer assez vite de ce qui tardait trop, et alors il changeait non de but, mais de chemin. Il réduisit ainsi tous ses ennemis les uns après les autres; sachant attendre l'occasion et surtout réparer ses fautes, parce qu'il connaissait et savait mieux que personne en quoi et pourquoi il s'était trompé. Quant à la ruse et au manque de foi, l'un ne pouvait guère en faire de reproche à l'autre, mais chacun faisait voir son naturel; et l'emportement du duc donnait quelque chose de brutal et de scandaleux à ses trahisons, comme à Péronne ou pour le connétable et la duchesse de Savoie. De même, ils étaient tous les deux sanguinaires, ainsi que la plupart des princes de leur temps, et faisaient peu de compte de la vie des hommes; mais le duc était cruel par colère et le roi par vengeance. L'un fit périr plus de gens par les massacres, et

Digitized by Google

l'autre par les supplices. La connaissance des hommes était peut-être le plus grand avantage du roi sur le duc. L'un ne voyait en eux que les instruments de sa volonté et ne savait que s'en faire obéir; tous lui étaient bons, lorsqu'ils semblaient dociles et exacts à le servir. L'autre, par goût autant que par habileté, entrait en commerce avec eux, s'insinuait dans leur confiance, aimait à leur donner l'idée de son esprit et de sa pénétration, savait les faire parler lui-même. Il n'avait pour personne une affection véritable, et nul n'était si méfiant; mais ceux qui étaient vaillants lui plaisaient; ceux qui étaient doctes et sages dans le conseil lui semblaient d'un prix infini; il faisait grand cas de ceux qui parlaient bien; il se divertissait à deviser avec ceux qui étaient spirituels; un valet qui montrait du discernement et de la finesse lui gagnait le cœur; et, encore qu'il ne crût guère à la droiture et à la ferme probité, il la trouvait honorable quand il la rencontrait. Bien différent de ce génie variable et qui savait se ployer à tout, le duc Charles avait une âme où rien ne trouvait accès; elle semblait, comme ses membres les jours de bataille, enfermée dans une armure de fer. Aussi y avait-il une grande différence dans la manière dont chacun était servi. Le roi avait partout des gens choisis pour lui être utiles spécialement en telle ou telle chose, telle ou telle circonstance. Il les gagnait par son argent, il est vrai, mais aussi par ses bonnes façons et ses flatteries. Au contraire des autres princes, il aimait mieux flatter les autres que d'être flatté, jugeant que la duperie est du côté de celui qui reçoit les louanges. C'est ainsi que dans les traités, dans les pourparlers, dans toutes les pratiques secrètes, il trouvait toujours son profit. Ses propres serviteurs, qu'il voyait sans cesse d'un œil méfiant, qu'il négligeait lorsqu'ils lui étaient moins utiles, dont il était sujet à se lasser et à s'ennuyer, avaient fini par lui être plus fidèles, et à prêter beaucoup moins l'oreille à tout ce qu'on pouvait tramer contre lui. Ils avaient appris à le craindre davantage, à avoir peur de sa subtilité qui savait tout découvrir ou deviner, et de sa vengeance qui était cruelle et impitoyable lorsqu'il n'y voyait pas de danger; lui de son côté avait été enseigné par ses propres fautes à mieux ménager les hommes auxquels il avait affaire. Pendant ce temps là, le duc de Bourgogne perdait l'un après l'autre ses conseillers et ses serviteurs, presque sans les regretter, tant il les écoutait peu. »

Cette citation me donne quelque peu de scrupule; il me semble qu'on y traite Louis avec trop d'indulgence et son adversaire avec trop de sévérité.

Tomes 22—24.

Le tableau de la vive sensation que produisit sur Louis XI et ses conseillers la première nouvelle de la mort du duc Charles le Téméraire, les projets de l'astucieux monarque français pour dépouiller l'héritière de Bourgogne, les troubles fomentés en Flandre par ses intrigues, la mort du chancelier Hugonet, le mariage de Marie avec Maximilien d'Autriche, la bataille de Guinegate, la mort de Marie et celle de Louis XI sont les principaux événements dont se composent les tomes 22, 23 et 24 de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*. Cette livraison qui complète un des ouvrages les plus piquants de l'époque actuelle, n'est pas, à mon avis, la moins intéressante. Nulle part peut-être M. de Barante ne s'est montré plus habile peintre de mœurs et n'a su revêtir les événements de formes plus dramatiques. Son mérite toutefois, quelque incontestable qu'il me paraisse, n'est pas de ceux qu'on imite, et les jeunes écrivains qui s'attacheront à son école lui déroberont plus facilement la bizarrerie de certains détails et les tournures à prétention de quelques phrases ambitieuses.

Journal fait en Grèce, pendant les années 1825 *et* 1826, par M. Eugène de VILLENEUVE, capitaine de cavalerie dans l'armée hellénique [1].

La noble cause des Hellènes enflamme, électrise depuis longtemps tous les cœurs généreux : aussi, lorsqu'on nous retrace les héroïques efforts des descendants des Thémistocle et des Léonidas, est-on sûr d'obtenir du public un accueil flatteur... Le journal de M. de Villeneuve le mérite encore par des faits intéressants et de nombreuses anecdotes. Le style, sans être très-soigné ni très-correct, respire ce ton de franchise militaire qui produit souvent plus d'effet que toute la pompe des phrases académiques. L'auteur se trouvait à Bruxelles il y a quelques mois. « L'auguste monarque des Pays-Bas lui-même m'a donné, dit-il, des marques de sa libéralité que je mets au nombre des faveurs dont je m'honore le plus. Un tel roi qui s'identifie à son peuple, qui veille à tous ses besoins, qui s'entretient avec le moindre de ses sujets comme un père avec ses enfants, et qui les appelle ses *compatriotes*, un roi législateur, modèle achevé des rois constitutionnels, est assuré d'une gloire immortelle. » M. de Villeneuve doit avoir repris maintenant le chemin de la Grèce, sa patrie adoptive.

[1] Vol. in-8°, orné du portrait de l'auteur, accompagné de plusieurs pièces justificatives, de divers fac-simile, etc., Bruxelles, 1827.

Digitized by Google

Œuvres de sir Walter Scott :

Ivanhoe.

Le mérite supérieur de sir Walter Scott, ce grand peintre des mœurs écossaises, est généralement apprécié : personne peut-être, depuis Molière, n'a mieux possédé l'art du dialogue; personne n'a mieux su tracer et développer les caractères. Nous avons sous les yeux son chef-d'œuvre (*Ivanhoe*), sorti des presses de M. Wahlen; c'est un vrai bijou typographique qui nous paraît ne laisser rien à désirer.

L'Antiquaire.

Cet ouvrage, ainsi que les chefs-d'œuvre de Walter Scott, offre des caractères d'une vérité frappante; mais comme un antiquaire est presque toujours un être passablement ennuyeux, il résulte du mérite incontestable des tableaux, de la ressemblance des portraits, un peu de monotonie et des longueurs. On ne placera donc pas ce roman sur la même ligne qu'*Ivanhoe, les Puritains, Waverley, la Prison d'Édimbourg, l'Abbé, Quentin Durward, l'Astrologue, le Château de Kenilworth* et quelques autres.

La Vaccination, par M. J. Crivelli [1]. — *Théorie des ombres de la perspective, extrait des leçons de Monge*, par M. Brisson [2]. — *Petite École des mœurs*, d'après l'abbé Blanchard [3]. — *Le Télégraphe*, vaudeville en 2 actes, par Théaulon. — *Simple Histoire*, vaudeville, par Scribe et Courcy. — *La Demoiselle et la Dame*, vaudeville, par Scribe, Dupin et Courcy [4].

Par son titre seul et par l'importance de la question qu'a traitée M. Crivelli, *la Vaccination considérée sous son véritable point de vue* trouvera de nombreux lecteurs. Nous ne dirons qu'un mot du *Traité des ombres et de la perspective, extrait des leçons de Monge;* il fournit une nouvelle preuve de l'heureuse application des sciences aux arts, et M. Brisson, en le rédigeant, a rendu, ce me semble, un service essentiel aux artistes.

L'abbé Blanchard avait publié sous le tire d'*École des mœurs* un ouvrage infiniment recommandable et dont les éditions ne cessent de se multiplier. Le livre que viennent d'imprimer ou de réimprimer MM. Laurent en reproduit les passages les plus remarquables; *les Vertueux orphelins*, charmante nouvelle, qui respire la morale la plus pure et la sensibilité la plus vraie, termine très-convenablement ce petit volume si digne à tous égards d'être propagé dans nos écoles.

MM. Laurent, éditeurs d'un répertoire dramatique, qui se composera de vaudevilles, ont fait paraître déjà *le Télégraphe, Simple Histoire* et *la Demoiselle et la Dame*. Le choix de ses trois jolies pièces est fait pour donner une idée avantageuse de cette nouvelle collection.

Mathilde, ou la fiancée du Kinast, ballade, par F. Delcroix [5].

Le poëme d'*Herminie*, imité du Tasse, et les poésies qui l'accompagnaient ont signalé d'une manière brillante le début de M. Delcroix dans la carrière des lettres. Sa charmante élégie intitulée : *Matelot*, et d'autres morceaux marqués au coin du bon goût ont confirmé ces premières espérances. *Mathilde* ne sera pas moins favorablement accueillie par les amateurs des beaux vers. Cet opuscule respire ce charme mélancolique qui pénètre l'âme des plus douces émotions, et la savante facture du rhythme ajoute singulièrement encore au mérite des pensées. Nos lecteurs en jugeront. Les vassaux de la comtesse Mathilde du Kinast veulent la contraindre à faire choix d'un époux... Dans l'espoir d'éloigner les prétendants, elle met à sa main une condition sévère; il faut, pour l'obtenir, qu'on parvienne à franchir un précipice, un gouffre affreux; néanmoins plusieurs chevaliers se présentent... Ils succombent en tenant cette périlleuse aventure. La belle châtelaine ne peut se soustraire aux remords, et s'adressant à trois frères qu'elle conjure de s'éloigner :

Maudissant sa beauté, sa beauté trop fatale,
Ah! renoncez, dit-elle, à ce projet affreux.
Sur un trépas récent quand ma douleur s'exhale,
Ne brisez pas mon cœur, déjà si malheureux!
Un héros a péri; quoi! voulez-vous encore
Que tous trois aujourd'hui le gouffre vous dévore?
Votre père éploré par moi devra-t-il voir
Finir sa race tout entière?
Non, je saurai vous rendre au bonheur, au devoir.
Partagez-vous mes biens, seigneurs; à ma prière,
Retournez consoler ce père au désespoir;
Retournez, ou, bientôt privés de la lumière,
Nul de vous près de lui ne viendra plus s'asseoir. »

Après beaucoup de tentatives, toutes également malheureuses, la victoire enfin se déclare en fa-

[1] Brochure in-18 de 30 pages, Bruxelles.
[2] Brochure in-8° avec des planches, Bruxelles.
[3] Vol. in-18 avec gravure, Bruxelles.
[4] Petits in-32.
[5] Brochure in-18 de 36 pages.

Digitized by Google

veur d'un guerrier paré des grâces les plus séduisantes... Mathilde s'avance pour le couronner, aux applaudissements de la multitude, mais quelle est sa surprise lorsqu'elle entend ces paroles foudroyantes :

« ... De vos transports que l'ardeur se modère,
Vassaux ! je suis sensible à ces transports touchants ;
Mais laissez ces apprêts, faites taire ces chants...
Dans vos yeux, tout à coup, quoi ! la surprise est peinte !
Écoutez : maintenant je puis parler sans feinte.
A ce cœur qui pour elle a bravé le trépas
S'offre la fiancée, et moi je n'en veux pas.
Comtesse du Kinast ! abjurons la contrainte :
Où sont tous mes amis... guerriers infortunés
Qu'un amour déplorable a sans fruit moissonnés ?
Le jeune comte Albert, et trois héros, trois frères,
Où sont-ils ? dans l'abîme où les plongea ta main,
Et cette main, mon œil la voit avec dédain !
Apprends donc quelle idée, au séjour de mes pères,
Comme un éclair sinistre éblouissant mes yeux,
Soudain m'a fait quitter ces campagnes si chères :
Sous les lois de l'hymen, ne crois pas qu'en ces lieux
Je puisse, heureux captif, m'engager dans ta chaîne ;
Une épouse adorée embellit mon domaine...
Mais j'aurai triomphé si Mathilde a compris
Quelle est pour un amant fidèle et bien épris
D'un sentiment trompé la douleur sans égale.
Tu le sais, et du Ciel l'équité se signale.
Je pars : un peu d'orgueil, ô mon cœur, t'est permis !
Au fond de leur tombeau j'ai vengé mes amis ! »

Le chagrin, le désespoir ne tarde pas à précipiter l'infortunée Mathilde dans la tombe. Cette ballade, par le sujet, appartient au genre *romantique;* mais le style est d'une pureté, d'une élégance que ne désavouerait aucun de nos *classiques*. M. Delcroix a pris l'idée de son poëme dans une pièce de Koerner, jeune poëte allemand, plein d'élévation et d'énergie, resté sur le champ de bataille à Leipzig, le 18 octobre 1813; il n'avait pas encore atteint sa vingt-cinquième année.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai [1].

Les Mémoires que publie, chaque année, la Société d'émulation de Cambrai se distinguent par une érudition constamment avouée du bon goût; et la piquante variété des objets en fait une lecture attachante pour toutes les classes de lecteurs. Le volume de 1826 l'emporte encore, à mon avis, sur les précédents : aux exposés très-méthodiques et très-précis des travaux de l'Académie, par M. Pascal Lacroix pour les sciences historiques, par M. Leglay pour les sciences physiques et par M. Delcroix pour la littérature succède un excellent mémoire de M. Corne *sur la littérature considérée dans ses rapports avec la constitution politique des différents peuples*. Voici la brillante péroraison de cet ouvrage qui a remporté le prix d'éloquence : « Dans la longue carrière qu'il nous a fallu si rapidement parcourir, nous avons observé les rapports de la littérature avec les différentes constitutions des peuples, et partout son intime connexité avec le principe du gouvernement s'est révélée à nos yeux. Ainsi nous avons vu cette noble interprète de la pensée, exaltée, sublime, sous l'inspiration du sentiment religieux ; esclave sous le joug du despotisme et de la crainte ; indépendante et fière à l'ombre de la liberté républicaine; inquiète et timide sous la tyrannie de plusieurs; riche et brillante dans la molle oisiveté des monarchies absolues; énergique et sérieuse au milieu des graves discussions du gouvernement représentatif. De tant de principes reconnus et signalés, bien des vérités utiles ressortent d'elles-mêmes; il en est une surtout qui appelle la réflexion et peut couronner cet ouvrage : c'est que le bonheur de l'homme n'est pas moins inhérent au développement de ses facultés qu'à l'exercice de ses droits, et qu'une sage constitution est celle qui, en garantissant à chacun la sûreté de sa personne et de ses biens, et la liberté de ses actions, encourage encore les nobles plaisirs de l'esprit, respecte l'indépendance de la pensée et permet à l'intelligence humaine de se produire avec tout l'éclat d'un rayon émané de l'intelligence divine. »

Arrive ensuite une notice pleine de recherches et d'intérêt *sur les communautés de femmes établies à Cambrai avant la révolution*, par madame C. H***; puis les poëmes couronnés : un dithyrambe dont *Venise* est le sujet, par M. Bignan, et *la Coquette*, élégie par M. Chauvet; puis un *Mémoire sur une médaille de Polémon Ier, roi de Pont*, par M. le chevalier de Hauteroche; une dissertation *sur l'empire de Maroc et les princes qui l'ont gouverné jusqu'aujourd'hui*, par M. Servois; huit pages d'*Observations constatant les bons effets des sangsues appliquées sur la surface muqueuse, palpébrale, buccale et nasale*, par M. Vaidy; une *Note sur la gélatine tannée*, par M. Michelot; un *Rapport sur la culture de la pomme de terre* Lankmann, par M. Evrard; une *Analyse des monnaies d'argent romaines, trouvées à Famars*, par M. Feneulle; une *Note sur le livre d'heures qui fut à l'usage de Marie Stuart*, et qu'on vient de retrouver à Cambrai; enfin la charmante, la touchante élégie intitulée *le Mousse* par M. Delcroix; je ne puis me refuser à la satisfaction d'en faire jouir mes lecteurs :

[1] Vol. in-8° de 323 pages.

Digitized by Google

Quelle est la jeune voix qui se perd dans l'orage ?
C'est le cri d'un enfant sur les flots courroucés,
Seul, demeuré vivant d'un nombreux équipage.
Mais le calme renaît; et, perçant le nuage,
Le soleil, de ses feux obliquement lancés,
Éclaire, à son couchant, les débris du naufrage,
Des câbles, des agrès rompus et fracassés...
Le hunier sort, debout, de la plaine écumante :
Car, au moment de la tourmente,
Par un roc, sous la vague, en plongeant arrêté,
Le navire englouti sur sa quille est resté.
Contre la mort qui te menace,
Pauvre enfant, quel refuge a pu te protéger ?
Tout au plus haut du mât, dans un étroit espace,
Tu trouvas ton salut au poste du danger !
Des flots son œil interroge la cime;
Il appelle, à grands cris, ses plus chers compagnons;
Mais, hélas ! aux vents seuls il a redit leurs noms...
Aucun ne reparaît sur l'effrayant abîme.
Au loin portant la vue, en un trouble mortel,
C'est en vain qu'il implore un rayon d'espérance :
Suspendu, faible atome, entre l'onde et le ciel,
Malheureux, il est seul dans l'étendue immense !

« Oh ! qui viendra me secourir ?
Si jeune encor faut-il mourir ?
Vierge, qu'ici ma voix réclame,
Marie, espoir des matelots,
Ne permets pas, ô Notre-Dame,
Que je périsse dans ces flots :
Je veux, à ton saint nom fidèle,
Sauvé des périls que je cours,
Dévotement, pendant neuf jours,
Aller prier dans ta chapelle.
Oh ! qui viendra me secourir ?
Si jeune encore faut-il mourir ? »

Et cependant, tranquille, au fond de la Bretagne,
Sa mère, alors filant sa quenouille de lin,
Au bruit sourd du rouet que sa voix accompagne,
Chantait, à la veillée, un gothique refrain !
Sous ses agiles doigts le fil se rompt soudain.
Un vague effroi s'élève en son âme inquiète;
Et, songeant à son fils, elle resta muette.
Grand'Dieu ! ses vœux pour lui seraient-ils superflus ?
Doit-elle en croire un sinistre présage ?
Et pâle, de ses mains se couvrant le visage :
« Peut-être, a-t-elle dit, mon enfant ne vit plus. »
Ton enfant ?... Sans secours, privé de nourriture,
Il succombe aux maux les plus grands !
Oh ! si lui-même, un jour, pouvait à ses parents
Raconter les horreurs de sa triste aventure...
Parfois, dans un délire ou propice ou fatal,
Il croit de son pays natal
Aborder tout à coup la rive hospitalière.
L'écho redit les airs du fifre pastoral;
Et, sous les blancs pommiers qui couvrent sa chaumière,
Joyeux et de retour il embrasse sa mère.
Mais à ses maux rendu, mille images de deuil
Ont redoublé l'effroi dont son âme est atteinte :
Sous ses pieds chancelants s'ouvre un vaste cercueil;
Et, répondant à sa voix presque éteinte,
Le fulmar, dans son vol, rase le noir écueil,
Et, comme un son lugubre, aux vents jette sa plainte.
La nuit fut longue. Aux clartés du matin,
Une voile blanchit à l'horizon lointain,
La nef grandit, s'approche : ô jeune mousse, espère !
Tandis qu'un faible esquif, glissant sur l'onde amère,
Lui portait des secours si longtemps attendus,
Tout à coup retentit un cri mourant : *ma mère !*
Et l'enfant, sur le mât, alors n'apparut plus.

A ce volume de *Mémoires* se trouve joint un cahier de onze planches parfaitement gravées, avec l'explication des anciennes monnaies des souverains, prélats et seigneurs du Cambrésis, par M. Tribou, membre de la Société d'émulation de Cambrai.

Voyage dans le midi de la France, par MM. Pigault-Lebrun et Victor Augier, membres de la Société philotechnique [1].

Le nom de Pigault-Lebrun semble devoir promettre au lecteur une gaieté spirituelle et franche tout à la fois, et les personnes qui connaissent les productions de M. Victor Augier, son gendre, s'attendent encore à voir résulter de cette association littéraire :

Une grâce naïve unie au sentiment.

La lecture du *Voyage dans le midi de la France* est sans contredit fort amusante; cet ouvrage offre des scènes variées avec beaucoup d'art, et des récits piquants. Si la verve originale du romancier ne s'y laisse apercevoir que par intervalles, on s'en trouve dédommagé par plus de décence, par une philosophie moins cynique et par un goût plus sûr.

Nos deux auteurs, partis de Valence le 4 septembre 1826, visitent successivement Orange, Lisle, la fontaine de Vaucluse, Avignon, Lambesc, Aix, Marseille, Toulon, Nîmes, Bagnols, Caderousse, Rochemaure, etc. Ils semblent avoir pris à tâche de ne reproduire aucun des souvenirs retracés par *l'Ermite en province;* c'est éviter les redites, j'en conviens, mais il en résulte moins d'instruction, et des tableaux incomplets.

Un livre de la nature de celui-ci s'analyserait difficilement; il vaux mieux nous borner à transcrire quelques passages :

« Orange possédait autrefois une université qui n'aurait point été déplacée à Beaune. *Avocat à la fleur d'Orange* est une expression proverbiale, et qui prouve combien les professeurs étaient peu difficiles sur le mérite des candidats qui réclamaient le bonnet de docteur.

On raconte qu'un petit-maître,
Dansant bien, mais fort peu lettré,

[1] Bruxelles, 1827.

Digitized by Google

Pour passer le temps, voulut être
Admis *in docto corpore*.
Il se présente, on l'interroge;
Il paye, et, pour soixante écus,
Le voilà couvert de la toge :
Il est docteur *in partibus*.
« Grand merci de votre indulgence,
Dit-il; mais tandis que j'y pense,
Messieurs, mon cheval, à son tour,
Ne pourrait-il avoir des lettres de licence? —
Non, lui répondit-on, piqué de l'insolence,
Nous ne recevons pas deux bêtes en un jour. »

Voici des vers sur l'acteur Philippe, du Vaudeville; le public de Bruxelles est à même d'en apprécier toute la justesse :

Quelle modeste effronterie!
Quel ton mielleux, quel air rusé!
C'est bien là Gaspard l'avisé;
Philippe sent la Normandie.
La Normandie? ah! parbleu non!
Le voilà couvert d'un galon;
A cette insolente figure,
A cette audace de poltron,
Qui s'accroît autant qu'on l'endure
Et se tait devant un bâton,
Qui ne reconnaît un Gascon?
— Oui, Gascon? n'allez pas si vite :
Bientôt vous le verrez Picard.
— Qu'est-il enfin? A force d'art,
Il s'est rendu cosmopolite.

M. Brohez publie, en même temps, deux éditions du *Voyage dans le midi de la France*, l'une in-12 pour faire suite aux *Œuvres complètes* de Pigault-Lebrun, sorties des presses de M. Hayez il y a quelques années, et l'autre in-18.

Histoire de don Juan d'Autriche, par M. Alexis Dumesnil [1].

L'auteur de ce petit volume a-t-il prétendu composer une histoire ou bien un roman? Il paraît que c'est une histoire mais une histoire sur un thème donné. C'est en quelque sorte, de ces ouvrages de circonstance, dans lesquels, loin de s'astreindre à l'exactitude des faits, on arrange les faits pour étayer les principes et les opinions qu'on cherche à propager. Ce n'est pas ainsi que MM. de Ségur, de Sismondi, Daru, de Lacretelle et quelques autres entendent le devoir d'historien; aussi n'écrivent-ils point pour flatter les partis, mais pour éclairer les hommes en tirant des fautes de nos ancêtres de salutaires leçons. M. Dumesnil, afin de se procurer sans le doute le plaisir d'accuser Charles-Quint d'un inceste, n'hésite pas à transformer en nouvelle Sara Marguerite d'Autriche qu'il suppose la mère de don Juan, quoiqu'elle eût alors atteint, je crois, sa quarante-septième année. Le portrait qu'il trace de don Carlos et ce qu'il dit des amours de ce prince se trouvent démentis de la manière la plus formelle par un juge irrécusable, Llorente, dans son *Histoire de l'inquisition d'Espagne* (t. III, chap. 31). C'est une source bien connue du biographe de don Juan, car il l'indique au bas de plusieurs de ses pages. Ce biographe n'est guère plus exact lorsqu'il parle des Maures établis en Espagne et de leur révolte; il semble n'avoir lu ni les trois volumes publiés par M. de Marlès ni même le précis historique de Florian. Il a cru devoir donner à son héros une teinte de sensibilité qui n'est pas toujours de bon goût : rien, par exemple, de ridicule comme cette phrase : « Plein encore des premières émotions de sa jeunesse, il (don Juan) regrette une heureuse obscurité qui l'eût du moins laissé libre de mourir *tout à son aise* sur les champs de bataille. »

Philippe II était assurément un despote fort odieux, et ce ne sera pas un Belge qui s'avisera de prendre sa défense, mais encore ne faut-il pas le défigurer sous les traits d'un tyran imbécile. Ce n'est point l'instruction, ce n'est point l'habileté qui manquait à ce monarque : pourquoi donc nous dire sérieusement que c'était afin d'arrêter le cours des victoires de son frère qu'il envoyait Antoine de Luna et le duc d'Arcos pour traiter de la paix avec les Maurisques [2]? Si ce motif eût déterminé Philippe, aurait-il mis don Juan à même de cueillir de nouveaux lauriers à Lépante, puis en Afrique, puis aux Pays-Bas? Il est aujourd'hui bien reconnu que le vainqueur de Gemblours, attaqué d'une fièvre maligne, n'est pas mort empoisonné; dès lors à quel propos reproduire encore l'accusation d'empoisonnement et de fratricide contre Philippe II? Quel intérêt d'ailleurs pouvait avoir ce prince à commettre un crime? Il y a presque de la niaiserie à se rendre ainsi l'écho des absurdes propos semés par une politique peu délicate sur le choix des moyens, et recueillis avec avidité par le vulgaire, il y a deux siècles et demi. L'auteur fait voyager le corps de don Juan (*dispersé dans trois sacs de cuir*) à travers la France pour aller recevoir les honneurs de l'inhumation auprès de l'empereur Charles Quint, dans l'Église de San-Lorenzo : ses entrailles furent déposées sous un monument funèbre, dans l'église de Saint-Aubin à Namur [3].

[1] Vol. in-18, Bruxelles, 1827.

[2] C'est le nom que prirent les Maures convertis.

[3] Don Juan mourut dans une ferme du village de Bouge près Namur, le 1er octobre 1578. Il n'avait pas encore 33 ans.

Digitized by Google

Je connaissais une assez mauvaise brochure de M. Alexis Dumesnil sur Louis XI. L'*Histoire de don Juan d'Autriche* (puisque histoire il y a) vaut mieux; le style en est plus ferme, plus correct; j'ajouterai même qu'au milieu de vaines déclamations et de phrases trop ronflantes, on y remarque parfois de l'énergie, de la chaleur et du mouvement.

Voyage dans la Grande-Bretagne, par le baron CHARLES DUPIN, officier supérieur au corps du génie maritime, et membre de l'Institut de France.

M. Dupin, si recommandable par l'heureuse application qu'il a faite des sciences aux arts mécaniques, a voulu, dans le sein de l'Angleterre même approfondir les sources de la prospérité publique. De retour dans sa patrie, il a retracé, non, comme tant d'autres voyageurs, le récit de ses faits et gestes, mais le tableau des principaux objets de ses observations. « Maintes fois, dit-il, le voyageur se jette entre le spectateur et la scène qu'il lui fait parcourir; et cela pour promener l'ombre vaniteuse de sa personne sur des aspects dont il intercepte la vue. J'ai supprimé les allées et les venues de ce personnage ridicule : voulant ainsi n'offrir que les tableaux mêmes du voyage, les grands traits de la contrée dépeinte, la physionomie des hommes et le caractère de leurs œuvres. »

Ce précieux travail, d'un homme dont le mérite supérieur n'est contesté par personne, jouit en France d'une estime qui s'accroît chaque jour. Il exercera sans doute une heureuse influence sur l'état social, sur les progrès de civilisation. L'auteur, en faisant connaître la force navale, l'organisation maritime de l'Angleterre, nous présente et nous développe les causes de la splendeur prodigieuse à laquelle est parvenue cette terre classique de l'industrie.

M. Dupin, homme de goût non moins qu'érudit, a su traiter les objets scientifiques de manière à trouver des lecteurs partout : la partie historique, dans son livre, offre une grande supériorité de pensée et de style. On en jugera par le passage suivant : « L'Angleterre est la seule puissance qui compte une longue suite de rois parmi ses marins célèbres. Dès le règne des Saxons, un même siècle nous la montre gouvernée par quatre princes qui livrent et gagnent en personne des batailles navales : Alfred, Edward l'Ancien, Atheslan, fils d'Edward, et Edgard. Alfred institue la marine britannique. Il bâtit des galères plus grandes que toutes celles qu'on avait vues depuis les beaux temps de la marine des anciens; il triomphe des flottes comme des armées danoises, brise le joug étranger qui pesait sur son royaume envahi, purge les côtes britanniques des pirates qui les infestaient, et, souverain des mers étroites qui circonscrivent ses États, il se fait appeler le roi des détroits. En traitant de la marine commerçante, nous admirons les vues d'Alfred qui, dès le IXe siècle, envoyait des vaisseaux vers le pôle boréal pour y chercher un passage dont il pressentait l'importance; passage que, depuis cette époque jusqu'à nos jours, on a tenté souvent, mais en vain, de découvrir. Nous admirerons plus encore la belle loi d'Athelstan. Par cette loi, tout négociant qui faisait à ses frais deux longs voyages sur la mer obtenait le rang et les titres nobiliaires, accordés partout ailleurs à la défense ou à la conquête du territoire; apprendre à résider sur l'Océan, c'était en faire une province, et j'oserais presque dire une colonie britannique; et découvrir des mers inconnues, c'était reculer les bornes d'un empire qui déjà songeait à proclamer comme son droit naturel la domination des mers. Edgard, successeur d'Athelstan, déploya des forces navales encore plus formidables que celles du grand Alfred. Il les divisait en trois flottes permanentes, pour protéger l'est, l'ouest et le nord de ses États. Lui-même, au retour de chaque printemps, s'embarquait sur la flotte de l'est, parcourait la côte qui regarde la France, visitait les rades et les ports de la Manche, jusqu'à l'extrême frontière du sud; passait à bord de la flotte de l'ouest, faisait le tour de l'Irlande et des Hébrides; enfin joignait la flotte du nord, avec laquelle il revenait dans la Tamise. Lorsque Edgard tint sa cour à Chester, il obligea les souverains d'Écosse, de Cumberland et de l'île de Man, avec cinq petits rois de l'ouest et du nord de l'Angleterre, à ramer dans une barque dont il tenait le timon. Il descendit ainsi sur le fleuve Die jusqu'à l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste; là ces monarques s'engagèrent sous la foi du serment à reconnaître, à défendre sa suzeraineté sur terre et sur mer. Telles étaient les prétentions d'Edgard, que ses édits portaient pour protocole : *Moi, Edgard, roi d'Albion, souverain de toutes les îles circonvoisines, et de l'Océan qui les entoure.* »

Ce qui concerne le roi Canut et Guillaume le Conquérant mériterait d'être rapporté, mais cela nous conduirait beaucoup trop loin. C'est aussi ce qui nous empêche de reproduire la description de la cloche à plongeur ainsi que l'énergique peinture du supplice des pontons auquel les Anglais ne rougissent point de condamner leurs prisonniers de guerre.

[1] Troisième édition, six vol. in-8° et un atlas, Bruxelles, 1826-1827.

Digitized by Google

L'édition belge ne le cède à celle de Paris ni sous le rapport de la correction du texte, ni sous le rapport des planches, lithographiées avec beaucoup de soin par M. Jobard.

Sept Messéniennes nouvelles, par M. Casimir Delavigne, de l'Académie française [1].

Les *Nouvelles Messéniennes* sont, à tous égards, dignes de la brillante réputation de M. Casimir Delavigne; la seconde, sous ce titre : *Trois jours de Christophe Colomb*, présente un des plus magnifiques tableaux qu'ait jamais tracés la poésie; *le Vaisseau*, *la Sibylle* et les *Funérailles du général Foy*, offrent une riche variété d'images, mais parfois la marche du poëte y semble embarrassée; et l'on pourrait reprocher à son style un peu d'obscurité; la *Promenade au Lido* se distingue par une énergie sans égale; les *Adieux à Rome* et surtout *le Départ* sont des morceaux achevés; je ne crois pas qu'il soit possible de rien lire de plus enchanteur.

Quel charme dans ces vers que nos lecteurs nos sauront gré de transcrire :

Je la vois, cette France, agiter les rameaux
Du chêne prophétique adoré des druides;
Elle couronne encor leurs ombres intrépides
De la verveine des tombeaux,
Et chante les exploits prédits par leurs oracles,
Que, sous les trois couleurs, sous l'aigle ou sous les lis
Vingt siècles rivaux de miracles
Par la victoire ont accomplis.
Puis, voilant sous des pleurs l'éclat dont son œil brille,
Elle m'invite avec douceur
A reprendre ma place au foyer de famille,
Et murmure les noms d'un père et d'une sœur...
Arrête, mon vaisseau, tu m'emportes trop vite;
Pour mes derniers regards que la France a d'attraits!
Quel parfum de patrie apporte ce vent frais!
Que la patrie est belle au moment qu'on la quitte!
Famille, et vous, amis, recevez mes adieux!
Et toi, France, pardonne! adieu, France chérie!
Adieu, doux ciel natal, terre où j'ouvris les yeux!
Adieu, patrie! adieu, patrie!

M. Hayez, par son empressement à nous faire jouir de ces nouveaux chefs-d'œuvre, et M. de Vroom, par les soins qu'il a donnés à sa belle édition enrichie de notes puisées dans les meilleurs ouvrages, méritent la reconnaissance du public [2].

L'Invalide, ou l'ami du jeune âge, par G. C. Verenet [3].

L'Invalide, ou l'ami du jeune âge, est un livre charmant; il respire la morale la plus pure, et je ne crois pas que M. de Jussieu, l'auteur de *Pierre Ciberne*, ait rien fait de mieux. Victor, officier général, après avoir cueilli des lauriers sur tous les points du globe, vit heureux à la campagne, au sein d'une famille adorée; deux jolis enfants, Jules et Marie, sont élevés sous ses yeux : le bonhomme Gérard, ancien sergent, est devenu le factotum de la maison : il s'occupe du soin d'amuser les enfants de son maître, et, pour former leur jeune cœur il imagine une optique morale qui leur présente, divisée en vingt-quatre tableaux, toute sa vie, liée par plusieurs événements à celle du général Victor. Il en résulte un intérêt qui se gradue avec beaucoup d'art; des réflexions toujours justes et naturelles en offrent la moralité sans aucune teinte de pédantisme. L'ouvrage se termine par une excellente notice historique et géographique sur le Canada. A quelques mots inusités près, on ne se douterait point que l'auteur écrit dans une langue étrangère. Cet auteur est M. Verenet, directeur d'un établissement d'éducation à Amsterdam. Si ce pensionnat n'était déjà connu sous les plus avantageux rapports, *l'Invalide* deviendrait, pour lui, je pense, un excellent prospectus.

Notes sur la Nord-Hollande, par un voyageur suisse [4].

Ces notes, insérées déjà dans la *Bibliothèque universelle* de Genève, étaient bien dignes d'une réimpression particulière : aucun ouvrage ne donne une idée plus exacte de la Nord-Hollande, et ne fait mieux connaître les mœurs des paisibles habitants de cette intéressante contrée à laquelle

[1] Vol. in-18, Bruxelles, et in-8° avec les notes et le *Chant romain*, arrangé avec accompagnement de harpe ou piano, par Rossini.

[2] J'ai toujours pris grand plaisir à m'occuper des œuvres de Casimir Delavigne, comme le lecteur a pu le remarquer. J'avais, en 1827, rendu compte aussi, dans une feuille qui ne s'est point retrouvée, de *Marino Faliero*, tragédie en cinq actes; j'exprimais le regret qu'au lieu d'introduire, en quelque sorte, l'adultère sur la scène et de rendre le principal personnage ridicule, tout en détruisant l'intérêt que pouvaient inspirer les amants, l'auteur n'eût pas pris exemple du délicieux roman d'*Adèle de Senange*, où l'on trouve la même situation, sauf que les jeunes gens s'aiment, mais sans toutefois bien démêler la nature de leurs sentiments qui ne cessent jamais d'être chastes. Je me permis de soumettre cette critique à M. Casimir Delavigne, qui voulut bien l'accueillir avec une indulgence qui m'a vivement touché.

[3] Volume in-18, orné de six jolies gravures, Amsterdam, 1827.

[4] Volume in-18, avec deux portraits lithographiés et une planche, Bruxelles, 1827.

Digitized by Google

nulle autre ne ressemble. Voici la description d'une chaumière des polders ;

« Plusieurs de ces habitations ont, du côté du chemin, la chambre fameuse qui ne s'ouvre que trois fois par génération, au *baptême*, au *mariage* et à *la mort*. Les propriétaires ont pris au reste un moyen sûr contre la tentation de l'ouvrir trop souvent; la porte est clouée et, de plus, élevée de deux pieds au dessus du sol. On place au-devant un escalier mobile chaque fois qu'on veut s'en servir. Madame de Genlis assure avoir été admise dans l'intérieur d'un de ces appartements; la maison où nous descendîmes n'en offrait point de semblable; sur le devant était une porte pleine, *ouverte*, et, en dedans de celle-là, une petite demi-porte en carreaux, *fermée*. Derrière ce retranchement se tenait la maîtresse du logis; nous entrâmes, et comme nous nous attendions à trouver une pièce de parade, son éclat nous étonna peu. Une provision de petites pantoufles brillantes était rangée des deux côtés de l'entrée; le plancher se composait de briques vernies à s'y mirer ; les chaises étaient faites de roseaux et de crins tressés de diverses nuances; les murs peints des plus vives couleurs étaient couverts de tableaux de différents genres; au milieu se trouvaient des tables revêtues de cuir doré et de toile cirée; la cheminée était doublée à l'intérieur de plaques de porcelaines peintes qui ne paraissaient pas avoir jamais senti la fumée, et son chambranle tout entouré d'un feston d'indienne gommée, d'un pied à dix-huit pouces de haut; les glaces, placées dans différentes parties de la chambre, avaient la même toilette. Enfin, tout ce qui, dans cette pièce, pouvait porter quelque chose (et surtout le dessus de la cheminée) étalait des porcelaines de la plus grande beauté. Comptant arriver à des traces des vie, nous passâmes à la pièce suivante. C'était le même éclat, le même silence et la même immobilité. Sans l'absence totale de poussière, on aurait cru que personne ne s'était approché des meubles depuis cent ans. C'était cependant là, ainsi que dans la première pièce, que couchait la famille, et cela dans des espèces de boîtes ou d'armoires cachées dans la cloison, et qui étaient, comme les lits d'un vaisseau, placées l'une au-dessus de l'autre, complétement dissimulées par de petites portes aussi brillamment peintes que le reste de la boiserie, et offrant, quand on ouvrait ces portes, une ouverture de deux pieds en tous sens, tout encadrée de festons et de dentelles ; elles paraissaient beaucoup plus destinées à être la niche d'un saint que la couche habituelle d'un paysan hollandais. La troisième pièce, encore plus remarquable, était garnie de grandes armoires en marqueterie, du plus beau poli, et de tapis semblables à ceux des Indes. Décidés à trouver du désordre, nous parvînmes à une grande hutte servant de garde-meuble, de remise, de laiterie, en un mot de théâtre de toutes les opérations les moins élégantes du ménage ; il n'y avait pas autant de glaces, de rideaux, de vernis qu'ailleurs; mais l'ordre et la propreté de tous ces instruments et de ces meubles, qui étaient bien ceux du service journalier, paraissaient peut-être encore plus remarquables : c'étaient des qualités prises sur le fait. Nous arrivions précisément au moment où l'on allait traire les vaches : on les rassemble à cet effet dans une partie séparée de la prairie, entourée d'eau de toutes parts, hormis du côté par lequel elles y entrent et qu'on ferme d'une forte barrière; elles restent là réunies fort près les unes des autres au nombre de vingt-cinq à quarante, on leur attache les pieds de devant, mais d'ailleurs elles sont parfaitement libres. Ces fermes sont en moyenne de vingt à trente hectares, la plupart en prairies; elles nourrissent quinze à vingt-cinq vaches et environ deux cents moutons. Une de ces vaches prise au hasard, et mesurée exactement, avait quatre pieds de hauteur au garrot. On les trait jusqu'à trois fois par jour, et elles donnent alors douze à dix-huit pintes de Paris; le fromage qu'on fabrique se vend de trois à quinze sous de France la livre, tant il y a de nuances dans la fabrication. »

Une instruction solide, mais dont un esprit observateur et fin sait varier les formes de la manière la plus piquante, des souvenirs historiques retracés avec charme, de la malice sans méchanceté, des contrastes ménagés avec goût, des rapprochements ingénieux, un style simple, naturel et presque toujours élégant... voilà ce qui suffirait pour valoir à ce livre un accueil flatteur et la bienveillance du public, quand bien même il ne s'agirait pas de faire une bonne action, car il se vend au profit des malades indigents de nos provinces septentrionales.

Notice sur le comte Lanjuinais, pair de France, membre de l'Institut, etc., né à Rennes en 1753, mort à Paris en janvier 1827, par M. Michel Berr [1].

La chambre des pairs, ce corps illustre sur lequel, aujourd'hui, repose en France le maintien des libertés publiques, a perdu, depuis peu de mois, deux de ses menbres les plus recommandables sous le double rapport des vertus et des talents, Boissy d'Anglas et Lanjuinais. Si Lanjuinais, comme homme d'État, ne se montra pas toujours à la

[1] Brochure in-8° de 20 pages, Bruxelles.

Digitized by Google

hauteur des circonstances, s'il ne comprit pas, dès l'année 1791, combien une chambre haute est nécessaire à l'équilibre du gouvernement représentatif, s'il eut le tort de rêver une république pour sa patrie, ses intentions furent constamment droites. Le courage dont il fit preuve dans le procès du vertueux Louis XVI, et sa conduite magnanime au 31 mai, seront toujours de beaux titres de gloire. L'hommage que M. Michel Berr vient de rendre à la mémoire de Lanjuinais doit exciter le plus vif intérêt : sans partager toutes les opinions de l'écrivain sur les hommes et sur les choses dont il parle, on applaudira néanmoins aux nobles sentiments qui l'inspirent.

Encyclopédie portative. Résumé complet de morale, par M. Parisot [1].

Le *Résumé complet de morale*, rédigé d'après un plan fort méthodique, mais qui ne présente rien de neuf, renferme les meilleurs principes épars dans les ouvrages philosophiques les plus estimés. Le style a toute la noblesse et la gravité qu'exige l'importance de la matière ; on pourrait néanmoins lui reprocher de la sécheresse et de la roideur. On cherche en vain, dans la *Biographie des moralistes*, les noms de Confucius, de la Rochefoucauld, de Weiss, d'Hemsterhuys (dont, par parenthèse, un de nos littérateurs les plus instruits, M. Van de Weyer, vient de publier une excellente édition), de Duclos et de Vauvenargues, qui, certes, en valent bien d'autres.

1828.

Mémoires de don Juan Van Halen, chef d'état-major d'une des divisions de l'armée de Mina, en 1822 et 1823, écrits sous les yeux de l'auteur, par Ch. Rocier [2].

Les mémoires sont fort à la mode par le temps qui court, et MM. les libraires n'en abusent que trop pour surcharger nos bibliothèques d'ouvrages insignifiants : on ne rangera point certes dans cette classe les *Mémoires de don Juan Van Halen;* j'ai fait peu de lectures qui m'aient plus vivement intéressé. Le premier volume jette un grand jour sur les associations secrètes qui firent éclore, en Espagne, les germes de ces principes d'indépendance et de liberté qui se développèrent en 1820 par une explosion encore mal étouffée. Van Halen, plongé dans les cachots de l'inquisition, s'en échappa miraculeusement pour ainsi dire, en 1818, après y avoir subi d'horribles tortures. Les détails qu'il donne sur le redoutable tribunal et sur les intrigues au milieu desquelles se trouvait placé le trône de Ferdinand annoncent ce coup d'œil observateur qui brille plus particulièrement encore, au second volume, dans les tableaux que l'auteur, devenu lieutenant-colonel au service de Russie, trace de Pétersbourg, de Moscou, du gouvernement de la Géorgie sous le général Yermolow : aucune relation ne fait aussi bien connaître les nouvelles provinces russes et la haute politique qui préside sans cesse aux progrès de cette puissance colossale. Une marche rapide, d'ingénieux rapprochements, des portraits dessinés d'une manière caractéristique, des anecdotes piquantes, et ce je ne sais quel air de vérité, de bonne foi, si propre à se concilier tous les suffrages ; telles sont les qualités qui, soutenues par le style précis et naturel du rédacteur (M. Rogier), garantissent à ces mémoires non-seulement un accueil favorable, mais un véritable succès.

Modèle de la jeunesse chrétienne, ou exemples de piété, de charité et des autres vertus inspirées par la religion [3].

Conseiller aux jeunes gens la lecture de ce recueil qui se distingue par les principes de la morale la plus pure nous paraît une œuvre tout à fait méritoire. Entre un grand nombre de traits plus attachants les uns que les autres, nous choisirons celui de M. d'Apchon, archevêque d'Auch : « Le feu ayant pris dans une maison d'Auch, le respectable archevêque de ce diocèse, M. d'Apchon, accourt en toute hâte ; il demande si tous les habitants sont sauvés : *Hélas !* s'écrie une mère au désespoir, *on m'a arrachée des flammes, mais je n'ai pu enlever mon enfant qui est dans cette chambre !*... Elle montre de la main le second étage qui paraît être en feu. Aussitôt l'archevêque, ordonnant qu'on applique une échelle contre la fenêtre indiquée, offre deux mille écus de récompense à celui qui sauvera l'infortunée créature. Personne ne se présente... Le saint prélat, pétillant d'impatience, s'entoure d'un drap mouillé, monte rapidement l'échelle, pénètre au travers des flammes, reparaît bientôt avec l'enfant, et le remet à sa mère au milieu des acclamations et des bénédictions du peuple. Les parents veulent se prosterner à ses pieds : *Mes amis*, leur dit-il en les re-

[1] Vol. in-32 avec une jolie vignette, Paris, 1826.

[2] Deux volumes in-8°, ornés de portraits, de divers *fac-simile*, et d'une carte de la Géorgie, Bruxelles, 1827.

[3] Sixième édition, vol. in-18, orné de gravures, Paris, 1827.

Digitized by Google

levant, *j'ai gagné les deux mille écus, il est bien juste que l'enfant que j'ai sauvé, et qui par là est devenu celui de mon adoption, en jouisse. Je les place sur sa tête.* Et il fuit pour se dérober aux remercîments.

Nous voudrions aussi pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs une anecdote du vertueux cardinal de Belloi, l'un des derniers archevêques de Paris; mais cela nous conduirait trop loin. Il vaut mieux la lire dans le livre même.

Plutarque des Pays-Bas, ou vies des hommes illustres de ce royaume, précédé d'une introduction historique par M. Ader, avec cette épigraphe [1] :

Aux grands hommes la patrie reconnaissante.

Premier volume.

Concevoir le projet d'offrir aux Belges la galerie de leurs grands hommes, c'est d'avance s'assurer des droits à leur gratitude. Rien n'est propre à perpétuer les belles actions comme le tableau des vertus et des talents dont s'honore la patrie... Nous avons ici sous les yeux Guillaume Ier, Ruyter, Rubens, Jean Second, Grotius, Brauwer, de Witt, Vondel, Boerhaave, Grétry, Swammerdam, Huygens, Érasme et Charles-Quint. La *Vie de Ruyter* est fort intéressante; j'aurais voulu seulement qu'à propos de la mort de l'amiral d'Opdam, qui préféra l'honneur de son pavillon à la vie, on en fît ressortir l'héroïsme. Le prénom de Ruyter (Michel) est omis, ainsi que la date de sa mort (29 avril 1676). Les traits du poëte Jean Second me paraissent bien saisis, et son mérite est apprécié avec goût. La notice sur Grotius, mort le 28 ou le 29 août 1645 (ce qu'on ne dit point), se fait également lire avec charme; j'en transcrirai la dernière phrase :

« Cet écrivain avait de l'originalité dans l'esprit, et il rendait ses pensées avec beaucoup de bonheur et de facilité; c'est ainsi que voulant peindre la Hollande, sa patrie, il dit : *C'est un pays où les quatre éléments ne sont qu'ébauchés.* Un Hollandais devant lequel on rapporta ce mot s'écria : *Cela peut être vrai, mais ce pays a vu naître Grotius.* »

Les articles *Brauwer*, *de Witt*, *Vondel*, *Swammerdam*, *Érasme* et *Boerhaave* ne laissent, pour ainsi dire, rien à désirer; je dois remarquer cependant que l'Hippocrate batave est mort, non dans sa soixante-deuxième, mais dans sa soixante-dixième année. La *Vie de Huygens*, par la nature même des choses, doit moins plaire aux gens du monde qu'aux savants de profession. Il s'y est glissé un anachronisme relativement à la déplorable révocation de l'édit de Nantes : loin d'être antérieure à l'année 1681 et au départ de Huygens, elle est du 22 octobre 1685; ainsi toutes les conjectures auxquelles cette date erronée permet à l'auteur de se livrer, manquent de fondement. Les pages consacrées à Grétry présentent quelques anecdotes dont l'authenticité pourrait être contestée. Quoi qu'il en soit, on y rend justice aux talent de notre Orphée; peut-être aurait-on pu faire mieux sentir la piquante originalité de ses mémoires. Quant à son ouvrage *sur la vérité*, il n'a pas le moindre rapport avec la musique; c'est une production tout à fait littéraire ou plutôt philosophique.

J'avoue avec l'illustre auteur d'*Atala* « que je préfère m'attacher à montrer les beautés plutôt qu'à compter curieusement les défauts d'un livre. » Toutefois lorsqu'il est question d'un livre d'histoire, et surtout d'un livre qui doit circuler dans les mains des jeunes gens, il importe d'en signaler les erreurs : je ne puis passer sous silence celles que j'ai remarquées dans ce volume d'ailleurs recommandable sous plus d'un rapport. Je recommence par la *Vie de Guillaume* Ier : il est très-inexact de dire que les états de Hollande et de Zélande reconnussent ce prince, en 1581, pour leur *souverain*. On indique l'horrible attentat de *Gérard* au 10 juin au lieu du 10 juillet 1584. Maurice de Nassau n'est point né d'une fille de l'amiral de Coligny; sa mère était Anne de Saxe, seconde femme de Guillaume Ier; c'est Frédéric-Henri qui naquit (le 28 février 1584) de Louise de Coligny. La *Biographie de Charles-Quint* s'annonce avec éclat. Le début mérite d'être cité :

« Les circonstances où ce prince se trouva placé dès son avénement à la couronne le mirent dans l'alternative ou de perdre une partie de ses États, ou de déployer constamment toutes les ressources de la guerre et de l'art de négocier. D'un côté, la possession usurpée de la Navarre l'exposait aux agressions de la France; de l'autre, il était en contact avec la même puissance par ses États héréditaires de Bourgogne. Pendant ses voyages dans les Pays-Bas, des troubles compromettaient sa couronne d'Espagne, et, pendant son séjour en Espagne, ses sujets flamands se révoltaient. Possesseur de Naples et de la Sicile, il avait besoin de l'affection du pape, qui lui demandait des rigueurs contre la réforme, tandis que la guerre avec Soliman lui rendait indispensable l'alliance des princes réformés pour repousser l'invasion des Turcs. Afin de faire pencher en sa faveur la balance contre François Ier, il avait à captiver l'es-

[1] Trois volumes in-8°, ornés de portraits, Bruxelles, 1828.

Digitized by Google

prit de Wolsey, premier ministre de Henri VIII, lequel aspirait à la tiare, en même temps qu'il faisait donner cette dignité à son précepteur Adrien. Cette divergence d'intérêts et de passions qu'il fut de la *mission* de Charles de concilier par l'adresse ou d'enchaîner par la force, fit de sa vie politique une longue agitation, une suite non interrompue de traités, de guerres et de voyages. Enfin, après avoir chassé François de la Navarre et du Milanais, asservi l'esprit turbulent et libre de ses Espagnols, apaisé ses Flamands, garanti la sûreté de l'Allemagne contre la Turquie, soumis Tunis, combattu la réforme, sans avoir peut-être jamais donné un plan suivi à ses conquêtes; épuisé de tant d'efforts d'esprit et de fatigues de corps, il transmet à son fils la propriété de son immense empire, et échange les agitations d'un palais contre le repos d'un cloître. C'est de cette existence si occupée et d'un intérêt d'autant plus vaste que Charles-Quint a pesé de tout son poids sur ce XVIe siècle, qui fut comme l'avant-scène de notre civilisation actuelle, que nous entreprénons de tracer le tableau. »

La suite ne se soutient malheureusement pas sur ce ton. L'auteur affiche une trop grande portée de vue; il a voulu faire un tableau d'histoire au lieu du portrait de Charles-Quint, et la physionomie du monarque se perd en quelque sorte dans les détails de cette composition. Le style est trop tendu, il manque de cette facilité sans laquelle il n'y a point de charme; on s'en aperçoit à ces pénibles pronoms, *celui-ci, celle-ci*, qui reviennent perpétuellement. On y parle de la *reine mère* de François Ier mais cette princesse n'a jamais porté que le titre de duchesse d'Angoulême; elle n'a reçu son *brevet de reine* que du poëte Dupaty, dans l'Opéra de *Françoise de Foix*. Bonnivet était revêtu de la dignité d'amiral; il n'a jamais été maréchal de France. Je ne sais ce que c'est qu'un *duc de Condé*, chef de conspirateurs sous François Ier; c'est vraisemblablement du connétable de Bourbon qu'il s'agit. La notice sur Rubens, bien écrite, et fort attachante, renferme aussi quelques légères inexactitudes. Le nom de sa deuxième femme est défiguré; elle s'appelait Forment. Les prénoms Pierre-Paul ne se trouvent nulle part. On nous représente Rubens comme s'étant occupé déjà de l'étude du droit lorsqu'il devint page de la comtesse de Lalain, ce qui supposerait un jeune homme d'une vingtaine d'années et pourrait faire naître d'étranges conjectures. Le fait est qu'il avait alors de douze à treize ans. On affirme que Rubens était un historien profond : d'après cela qui ne le croirait auteur de quelque ouvrage historique?... Il fallait se borner à dire qu'il avait fait une étude approfondie de l'histoire. Le Raphaël belge a publié plusieurs ouvrages relatifs à son art : *Petri Pauli Rubenii de imitatione statuarum græcarum schediasma*, etc. Son biographe n'en parle point.

L'introduction historique par M. Ader (sauf quelques expressions néologiques et quelques mots précieux, comme : *sur le reste du territoire* SE POSÈRENT *les Ménapiens*, etc.) est écrite avec autant d'élégance que d'esprit, mais je dois le dire, sa manière de juger les hommes et les choses me semble souvent superficielle et presque toujours beaucoup trop tranchante. Il traite Philippe le Bon avec une rigueur extrême; c'est un prince auquel l'historien impartial fera sans doute de graves reproches, mais dont il n'oubliera pas les grandes qualités qui firent jouir ses peuples d'une prospérité sans égale. Charles-Quint n'eut qu'un seul gouverneur, Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres; l'auteur parle d'un second, le prince de Chimay; c'est encore le même personnage; la terre de Chimay pour lors appartenait à la maison de Croy. Ce n'est pas l'Empereur qui fit choix d'un gouverneur pour le jeune Charles; c'est le roi de France, Louis XII, en vertu du testament de l'archiduc Philippe le Beau. En nous représentant Charles-Quint sous les traits du fanatisme, M. Ader s'écarte tout à fait de l'histoire. Le luxe de Léon X n'a jamais passé pour dégoutant : c'était le luxe protecteur des arts; l'Anglais Roscoe en parle d'une manière plus favorable. Granvelle n'a jamais été évêque d'Ath (ville sans évêché), mais d'Arras. Ce n'était pas un prêtre étranger, puisqu'il était de la Franche-Comté, province sous la même domination que la Belgique : le portrait qu'en trace M. Ader manque de vérité. Aucun historien jusqu'ici ne s'est montré juste envers le prélat franc-comtois.

Toujours blâme excessif, ou bien louange outrée!

Schiller est celui qui l'apprécie le mieux. Un académicien de Besançon, M. l'abbé Grappin, vient de prouver jusqu'à l'évidence, dans un mémoire très-fort de raisonnement, que Granvelle, loin de provoquer, avait combattu le projet d'érection des nouveaux évêchés. M. Ader ne dit mot du règne d'Albert et d'Isabelle; ce règne ne méritait pourtant pas, non plus que la fermeture de l'Escaut et le traité de la Barrière, cette espèce de dédain. *Le gouvernement autrichien*, même sous Marie-Thérèse, *était un joug stupide!... Nos champs étaient hérissés de ronces!... Nous ne connaissions pas les douceurs de la liberté, le bonheur de l'indépendance!...* Tout cela sent l'étranger qui nou-

Digitized by Google

connaît d'hier et qui n'a pu s'identifier avec nos anciennes institutions.

En rappelant la mort tragique de Corneille de Witt, l'auteur oublie d'y associer celle de Jean : les deux frères furent massacrés en même temps par une populace effrénée. Il appelle *demande de concessions iniques* la prétention qu'eut Joseph II d'affranchir l'Escaut; cela ne se conçoit point : Joseph remplissait les devoirs du trône; c'est Charles VI qui avait fait des *concessions iniques* en consentant, à l'exemple du roi d'Espagne Philippe IV (traité de Munster, 1648), à la ruine de ses sujets d'Anvers par l'injuste fermeture de l'Escaut. Joseph, du reste, en s'arrangeant avec la Hollande, n'y fut pas contraint par ce qui se passait alors dans ses provinces belgiques, puisque les troubles n'y éclatèrent que trois ou quatre ans plus tard. L'auteur fait dater notre incorporation à la république française du 14 décembre 1792; mais il a perdu de vue la rentrée des Autrichiens au bout de deux mois. La conquête définitive est de 1794 et les échafauds de la terreur n'étaient guère propres à disposer l'esprit public en faveur de nos nouvelles destinées. L'ancien stathouder, qui devint roi sous le nom de Guillaume Ier, fit sa rentrée à la Haye le 3 décembre 1813, et non en 1814.

Je ne pousserai pas plus loin mes observations; j'aime bien mieux, en finissant cet article d'une longueur démesurée, applaudir à la péroraison qui termine le discours historique de M. Ader; on y retrouve tout le talent de l'auteur des *Campagnes en Égypte* et d'autres écrits justement estimés.

Deuxième volume.

Le deuxième volume de cette galerie historique contient, comme le précédent, treize personnages : Egmont, VanDyck, Tromp, Teniers, Guillaume III, Duquesnoy, Juste-Lipse, Cohorn, Jansénius, Van Helmont, Barneveld, Gérard Dow et Comines.

L'article Barneveld est sans contredit le mieux fait, le mieux écrit et le plus intéressant; je le crois même à l'abri de toute critique fondée. Les articles Juste-Lipse, Cohorn, Comines et Gérard Dow méritent à peu près les mêmes éloges; mais il n'en est pas tout à fait ainsi de la notice sur le comte d'Egmont; elle est écrite d'un style inégal, tantôt beaucoup trop brillanté, tantôt dépourvu d'élégance et d'harmonie, témoin cette phrase : « Elle (Marguerite de Parme) écrivit seulement au roi *pour* le supplier de vouloir, *pour* ménager sa santé, la décharger du gouvernement pénible d'un pays où d'ailleurs sa dignité ne lui permettait pas de rester avec un pouvoir si borné, *vu celui* dont le duc paraissait déjà investi. » Plusieurs images, qui ne manquent pas de prétention, manquent de justesse, celle-ci par exemple : « Mais le despotisme tient d'une main son sceptre de fer et de l'autre la balance de la justice. » Le despotisme appesantit son sceptre de fer sur la balance de Thémis, à la bonne heure, mais il ne faut pas la lui mettre dans les mains; elle ne doit jamais lui servir d'attribut. Le choix des épithètes n'est pas toujours bon; l'épithète d'impétueux (page 6) ne convient pas trop au connétable Anne de Montmorency que son système de temporisation avait fait surnommer le *Fabius français*. D'ailleurs, c'est pour avoir, en quelque sorte, manqué d'audace, c'est pour n'avoir pas saisi le moment favorable qu'il échoua dans sa tentative de secourir Saint-Quentin. Le comte d'Egmont était d'une bravoure incontestable, mais le proclamer le plus vaillant capitaine d'un siècle qui compte le chevalier Bayard au nombre de ses héros, c'est trop ressembler à ce prédicateur qui dans chacun de ses panégyriques ne manquait jamais de considérer le saint du jour comme le plus grand saint de la légende. Tout ce que l'auteur avance sur Granvelle (évêque d'Arras et non d'Ath) est puisé dans des sources suspectes; le cardinal de Granvelle est une de ces victimes historiques vouées à la haine aveugle de quelques contemporains et qu'une plume impartiale se fera sans doute un devoir de réhabiliter. Fils d'un père distingué par ses emplois et par ses services, mais d'une naissance obscure, il eut contre lui tous les grands seigneurs; quant au Taciturne, il craignait, il détestait dans Granvelle l'homme d'État habile toujours en mesure de déjouer ses projets. Granvelle avait en outre le malheur d'être le conseiller d'une princesse faible et irrésolue; il dut finir par succomber sous l'intrigue et la malveillance qui le signalaient aux protestants comme un persécuteur impitoyable, tandis qu'elles le représentaient à Madrid comme un homme dont *la faiblesse encourageait les progrès de l'hérésie*. La Bibliothèque de Besançon fourmille de pièces officielles, de pièces authentiques qui le justifient pleinement des reproches qu'on ne cesse de lui faire d'après les déclamations de ses ennemis, avec une légèreté qui n'est pas concevable. Au surplus, le comte de Neny, dans ses *Mémoires*, le traite avec plus de justice. On ne doit pas oublier qu'en faisant admettre le concile de Trente aux Pays-Bas, Granvelle eut soin de prescrire toutes les réserves qu'exigeait l'indépendance du trône.

Nous transcrirons, sans commentaire, la page suivante afin d'indiquer les principes qui dirigent

Digitized by Google

le Plutarque belge : « Oui, sans doute, l'insurrection n'était pas un droit aux yeux de d'Egmont. La tête puissante du Taciturne avait seule bien compris les liens qui unissent les rois aux peuples, et comment on acquérait le droit de les rompre. D'Egmont ne s'était pas élevé au-dessus de l'éducation politique qu'il avait dû recevoir de son époque. On n'approfondissait pas encore les mystères, les préjugés qui environnent la royauté; les esprits se livraient entièrement à l'attaque de ceux de la religion. L'ambition ou la vengeance aiguisaient quelquefois un fer régicide, mais pas encore dans les mains du peuple. Des rois seuls immolaient des rois. Avant Charles Ier, les rois d'Angleterre ne périssaient pas au nom de la nation. D'Egmont naquit dans un temps d'obéissance aveugle aux monarques, et Philippe II n'eut jamais peut-être un sujet plus sincère et plus dévoué. Par son attachement à la monarchie, d'Egmont est le miroir de son époque. » En parlant de Philippe d'Egmont, envoyé par la cour d'Espagne à Paris au secours des ligueurs, avec dix-huit cents lances, en 1590, on aurait pu rappeler le mot de ce fils dénaturé à l'orateur de la Ligue qui, dans sa harangue, avait introduit l'éloge de Lamoral d'Egmont : « Ne parlez point de lui, il méritait la mort; c'était un rebelle. » La condamnation du comte d'Egmont, attaché sincèrement au culte catholique, était moins le résultat d'une *stupide intolérance* que d'une politique aveugle et de l'implacable despotisme de Philippe.

La notice sur Van Dyck fait concevoir une idée assez exacte du talent de ce digne émule de Rubens, mais parmi les anecdotes qui s'y trouvent rapportées on est surpris de ne point voir le trait de Van Dyck réparant le dommage causé par ses camarades à un chef-d'œuvre du maître. *Van Dyck avait épousé la nièce de* MYLORD *Ruthen!* n'est-ce pas plutôt de *lord Ruthven?* Au surplus n'importe... Quant à l'assertion que Van Dyck partit précipitamment de Rome, après avoir jeté dans le Tibre les reliques qu'un cardinal lui avait envoyées en payement d'un tableau, son biographe devrait nous dire sur quelle autorité il l'appuie, d'autant plus que, de son propre aveu, personne jusqu'ici n'avait parlé de cette circonstance.

Il est nécessaire de relever dans la vie de Tromp quelques inexactitudes; on ne peut se montrer trop minutieusement sévère lorsqu'il s'agit d'ouvrages de la nature de celui-ci : la chaîne d'or que reçut Tromp après sa victoire sur les Espagnols devant Dunkerque, en 1638, ne lui fut pas envoyée par le cardinal de Richelieu, mais par les États généraux; c'est du moins ce qu'assure d'une manière positive M. Marron dans sa notice sur l'illustre marin hollandais; Richelieu avait seulement accompagné d'une lettre flatteuse le cordon de Saint-Michel. Le célèbre amiral sous les ordres duquel servit Tromp en qualité de capitaine de frégate ne s'appelait pas Dehein, mais Hein, vulgairement Pit-Hein. Je n'aime pas l'expression : *en un instant* LA MER *fut* COUVERTE *de morts et de débris.* Le style de l'histoire exige moins d'emphase et plus d'exactitude ; *le* CŒUR *des matelots, de ceux qu'il appela ses enfants, sera pour lui un monument* PLUS DURABLE *que les marbres de Delft,* est une de ces phrases ambitieuses qui ne supportent guère l'analyse. Tromp, si l'on en croit son biographe, *fut l'amiral le plus brave et le plus heureux qu'aient jamais eu les Provinces-Unies* : l'un des plus braves sans contredit, mais il ne fut pas le plus heureux puisqu'il éprouva d'assez fréquents échecs. Point d'exagération dans les éloges, c'est le moyen de les rendre flatteurs.

On s'aperçoit à plus d'une phrase, que l'auteur de la notice sur Teniers n'a pas négligé la *Biographie universelle,* et qu'il l'a consultée avec fruit; ce n'est pas néanmoins dans cet ouvrage qu'il a trouvé la justification du peu d'estime que faisait des scènes flamandes Louis XIV *habitué aux productions mâles et sévères des Coypel, des Lebrun et des Mignard.* Les *Mignard* (Nicolas et Pierre) ne passent pas, que je sache, pour avoir une touche sévère, mais bien une touche suave et gracieuse. Pour *Coypel* (Noël), il manquait, de même que son fils *Antoine,* de correction et de vérité; jamais les connaisseurs ne les ont mis au nombre des grands maîtres de l'école française. Il est douteux que David Teniers, le jeune, ait eu pour maître Adrien Brauwer; il ne fréquenta, paraît-il, d'autre atelier que celui de son père.

La notice sur Guillaume III nous arrêtera quelques instants; elle offre de nombreuses traces d'une extrême précipitation de travail qui s'annonce, tantôt par des expressions impropres ou néologiques, comme dans ces phrases : *La monarchie proscrite par le protecteur était* RENTRÉE *de l'exil; l'engouement* DE *la cour de France* au lieu de *l'engouement* POUR *la cour de France; cette manœuvre prépara la* LIBÉRATION (délivrance) *des Provinces-Unies;* tantôt par des erreurs que de faciles recherches auraient fait éviter. C'est ainsi qu'on donne le nom d'OLIVIER *Cromwell* au fils du fameux Protecteur d'Angleterre, tandis que c'était le Protecteur lui-même qui s'appelait *Olivier;* son éphémère successeur était RICHARD *Cromwell.* Henriette d'Angleterre, choisie par la France pour négocier avec Charles II, est désignée comme la *belle-mère* de Louis XIV; c'était sa *belle-sœur.* Il n'y avait point d'empereur d'Autriche au

Digitized by Google

XVIIe siècle, mais bien un empereur électif d'Allemagne. Le comte de Monterey (don Juan Domingo de Zuniga y Fonseca) n'était pas un simple gouverneur de province (page 121); c'était le gouverneur général des Pays-Bas catholiques. Comment peut-il être vrai de dire (page 128) que Guillaume III (mort en 1702, avant les revers de la France) *ait mis au tombeau la grandeur gigantesque de Louis XIV?* Le mot du grand Condé sur le prince d'Orange, après la bataille de Seneffe, est rendu d'une manière inexacte; le voici tel que l'histoire l'a consacré : *Le prince d'Orange s'est conduit en vieux capitaine, excepté d'avoir exposé sa vie en jeune soldat.* Par une réticence singulière, on ne parle point des soins donnés par le grand pensionnaire de Witt à l'éducation du jeune Guillaume; on passe également sous silence le combat livré par le prince d'Orange au duc de Luxembourg, dans le village de Saint-Denis, au moment où la paix venait de se conclure à Nimègue, en 1678, et quoiqu'il en eût connaissance... L'impartialité n'est-elle donc plus le premier devoir de l'historien, et doit-il ne présenter ses héros que de profil? On ne dit rien non plus des ennuis que Guillaume éprouva sur le trône d'Angleterre et de son projet d'abdiquer, projet constaté par la minute autographe du discours qu'il devait prononcer devant les deux chambres réunies, et qu'on voit encore au Musée britannique. Nous aurions voulu retrouver ici un trait charmant et qui ne fait pas moins d'honneur à l'équité qu'à l'esprit de Guillaume III : un jeune seigneur anglais, revenu de Versailles, dit que ce qui lui avait semblé le plus curieux à la cour de Louis XIV, c'était d'y voir une maîtresse de soixante ans (madame de Maintenon) et un ministre de vingt-deux (Barbezieux). » Cela devait vous apprendre, jeune homme, répondit Guillaume, que le roi de France peut se passer de l'un et de l'autre. » Le plus grand défaut de cette notice est de ne pas faire connaître assez le caractère du personnage auquel elle est consacrée et dont la vie, comme celle de presque tous les ambitieux, offre à l'écrivain philosophe, au moraliste, un livre pour ainsi dire en partie double, un livre qui, bien conçu, peut fournir matière à d'utiles méditations.

L'article *Duquesnoy* ne donnera lieu qu'à une seule remarque, c'est que *le Manneken-pis* fut décoré par Louis XV (et c'est une plaisanterie peu digne d'un grand roi) du cordon de Saint-Michel, mais non de la croix de Saint-Louis.

Nous ne suivrons pas notre auteur dans la vie de Jansénius (morceau remarquable sous le rapport du talent, mais qui manque trop souvent de cet esprit d'impartialité toujours si rare quoique préconisé sans cesse), ni dans la notice sur Van-Helmont, où les importantes découvertes et les erreurs de cet habile chimiste sont discutées avec sagacité; cela nous jetterait dans des digressions trop longues. Nous en avons dit assez pour mettre nos lecteurs à même d'apprécier les deux premiers volumes d'une production nationale, qui, malgré ses imperfections, n'est pas indigne du public. On regrette seulement que l'homme de lettres auquel on en est redevable n'ait pas adopté la manière de Philippe de Comines. « Cet historien, dit son biographe, n'affecte point d'être philosophe, moraliste et écrivain politique, mais il est tous les trois à la fois; il ne donne rien à l'imagination et aux conjectures, et, dans quelque monument qu'on le prenne, on le trouve froid (c'est à-dire DE SANG-FROID), grave et impartial, *représentant*, comme dit Montaigne, *un homme de bon lieu et élevé aux grandes affaires.* »

Troisième volume.

Les premières pages de ce volume sont consacrées au héros de la *Jérusalem délivrée*. Chateaubriand, le Tasse et l'historien des croisades ont rendu fort difficile la tâche de retracer la vie de Godefroi de Bouillon : plusieurs phrases du *Plutarque des Pays-Bas* étaient connues, très-connues... Celles-ci néanmoins : ET IL *joignait à tous ces avantages des grâces et* CE SÉMILLANT *que les courtisans préfèrent souvent à des qualités plus essentielles.* — *Il avait été* PRIS D'UNE FIÈVRE. — *Mais* EST-CE *de l'histoire?* et beaucoup d'autres du même mérite sont incontestablement originales. Au surplus, cette notice manque de charme, ce qui doit toujours arriver lorsqu'au lieu de s'identifier avec le siècle qu'il s'agit de peindre, on veut en revêtir le tableau de couleurs trop modernes.

A Godefroi de Bouillon succèdent Rembrandt, Artevelde, Civilis, Paul Potter, Spinosa, de Horn, Van Swieten, Arminius, Van Eyck, Vésale, Vonck, les Elzévirs, Ruysch et le prince Maurice de Nassau.

Rembrandt et Paul Potter, tout grands peintres qu'ils étaient, ne devaient pas, nous semble-t-il, figurer au nombre des quarante-deux hommes les plus illustres du royaume des Pays-Bas. Quant à Van Eyck, son importante découverte de la peinture à l'huile peut lui mériter cette distinction. Du reste ces trois articles biographiques, avec ceux de Ruysch, de Vésale et de Van Swieten, sont peut-être les meilleurs du troisième volume.

Les vies d'Arminius et de Spinosa, pour n'être pas à l'abri de quelques reproches de partialité, n'en annoncent pas moins une plume exercée. Il est juste de parler avec éloge aussi de la vie du comte de Horn; il est fâcheux seulement qu'elle

Digitized by Google

fasse, en quelque sorte, double emploi avec celle du comte d'Egmont, personnage d'une tout autre importance historique, et dont les traits ont été si mal saisis par son biographe. La vie de Maurice nous paraît, sous tous les rapports, infiniment mieux traitée que celles de Guillaume Ier et de Guillaume III.

Les articles Artevelde et Vonck auraient eu besoin de la portée de vue d'un homme d'État.

Les Elzévirs, très-honorablement placés dans l'histoire du bel art typographique, forment une espèce de hors-d'œuvre ici.

Comme Civilis nous rappelle nos plus anciens souvenirs de gloire, ne devait-il pas ouvrir la marche avec Ambiorix, ce vaillant chef des Éburons qui fut le Civilis des provinces méridionales? L'ordre chronologique eût été désirable, mais le littérateur chargé de présider à l'entreprise n'avait probablement pas arrêté son plan d'avance : il en résulte que plusieurs hommes d'un mérite secondaire y tiennent la place des Charlemagne (né à Jupille, au moins d'après les versions les plus accréditées), des Baudouin de Flandre, des Jacques de Lalain, des Lannoy, des Tilly, des Châteaufort des Clerfayt et de tant d'autres célébrités du premier ordre. On regrette surtout de ne pas y voir notre brillant maréchal prince de Ligne, mort à Vienne le 13 décembre 1814, et ce prince Frédéric-Henri de Nassau, non moins intrépide, non moins habile guerrier que son frère Maurice, administrateur plus instruit, et plus honnête homme.

Épître sur l'esprit et l'aveuglement du siècle, par madame la princesse Constance de Salm [1].

Madame la princesse Constance de Salm jouit, au Parnasse français d'une brillante et solide réputation : c'est avec justic que ses épîtres sont mises, par les connaisseurs, au nombre des meilleures productions poétiques de l'époque actuelle. L'*Épître sur l'esprit et l'aveuglement du siècle* ne le cède, sous aucun rapport, à celles qui l'ont précédée. L'auteur trace ainsi le tableau de quelques travers du jour.

Près du progrès des arts, des talents, des lumières,
Qui de l'esprit humain reculent les barrières,
Vois le grand, du pouvoir misérable instrument;
La dignité hautaine et le vil sentiment.
Près du noble discours, vois le pamphlet infâme
Prodiguer au hasard ou la honte, ou le blâme,
Et la notice infâme où tout est confondu,
Où la vie est jugée avant qu'on ait vécu;
Et l'écrit exhumé sous le nom de mémoires,
Des erreurs d'un instant scandaleuses histoires,
Vendant au poids de l'or l'honneur du citoyen;
Vois même (l'intérêt sait-il respecter rien?)
La lettre d'un ami, la lettre si sacrée,
Sous le nom d'autographe au plus offrant livrée,
Portant de main en main à la postérité
Le secret des foyers, des siècles respecté [2].

Nous transcrirons encore une tirade prise au hasard :

Mais que vois-je, grand Dieu! dans ces déserts glacés?
Quels sont ces ossements l'un sur l'autre pressés?
O France! ô mon pays! ô jour épouvantable!
O de l'aveuglement exemple mémorable!
Les voilà ces vainqueurs des peuples, des États,
Les voilà!... triomphans ils volaient aux combats.
La mort, qui reculait devant leur vieille gloire,
A, dans les champs déserts, terminé leur victoire;
Leur masse formidable a soudain disparu.
De l'ennemi, vainqueur sans avoir combattu,
Le pied audacieux a foulé leur poussière,
Et le malheur a fait ce que nul n'eût pu faire.
Mais qu'est-il devenu leur maître, leur appui?
Pourquoi ne vient-il pas, de son peuple suivi [3],
Des mères, des enfants adoucissant les larmes,
Recueillir les débris de ses compagnons d'armes?
Frère de tant de rois, pourquoi ne vient-il pas
De ses héros tombés honorer le trépas;
Élever à leur gloire un monument funèbre;
Y graver de sa main, près de son nom célèbre :
Passant, incline-toi : les braves sont ici.
Qu'ai-je dit? Il n'est plus; son destin a fini.
Deux fois encor pour lui la lice s'est rouverte,
Et son aveuglement a consommé sa perte.
Le dernier (ah! du moins cette touchante erreur
Au niveau de sa gloire a pu placer son cœur!),
Le dernier, étouffant sa juste défiance,
A l'ennemi vainqueur l'a livré sans défense.
Un barbare eût plongé le poignard dans son sein;
Des peuples effrayés le cri s'élève en vain :
Sur un rocher désert on enchaîne sa vie,
On impose à sa gloire une longue agonie;
On proclame l'honneur, l'humanité, les droits,
Et l'outrage poursuit le prisonnier des rois.
Il meurt; mais ses pensers, qu'un grand désir anime,
Ont traversé les mers et reconquis l'estime.
Si l'homme a succombé, le génie est debout :
On le voit, on l'écoute, on se plaint, on l'absout.
Il meurt privé d'appui, de secours, et d'air même,
Celui qui tant de fois donna le diadème!
Il meurt!... mais en léguant, dans un juste transport,
A ses persécuteurs l'opprobre de sa mort,

[1] Brochure in-8° de 20 pages.

[2] Je me permettrai cependant de demander grâce à madame de Salm pour certains autographes qui sont de nature à jeter un jour si lumineux sur les personnages et les événements historiques.

[3] Dans les œuvres complètes de la princesse de Salm, ces deux vers sont remplacés par ceux-ci :

Mais qu'est-il devenu leur chef, le grand guerrier?
Pourquoi ne vient-il pas, suivi d'un peuple entier...

Digitized by Google

Et de ce grand décret les termes redoutables
Sont écrits par l'histoire en traits ineffaçables.

Il serait difficile d'imaginer de plus beaux vers et de plus nobles pensées. Nos lecteurs nous sauront gré sans doute de les avoir mis à même d'en jouir.

Code forestier, suivi de l'ordonnance d'exécution et de la jurisprudence forestière, annoté par M. Dupin aîné, membre du conseil de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans et de la chambre des députés; avec cette épigraphe [1] :

Sylvæ, subsidium belli, ornamentum pacis.

M. Dupin aîné, qui brille, avec son frère Charles, au rang des plus sages défenseurs des libertés de la France et des plus fermes appuis du trône constitutionnel, trouve encore, au milieu des occupations les plus nombreuses, le temps d'écrire et de publier des livres utiles. Son travail sur le *Code forestier*, fait avec tout le soin que comportait l'importance de la matière, doit être considéré comme un ouvrage indispensable non-seulement pour les jurisconsultes, pour les administrateurs, mais encore pour les simples propriétaires de bois; c'est un nouveau témoignage du talent de l'auteur pour resserrer beaucoup de choses en peu de mots.

Des apanages en général, et en particulier de l'apanage d'Orléans, par M. Dupin, avocat, membre du conseil de S. A. R. le duc d'Orléans [2].

M. Dupin, par d'heureux aperçus historiques, par des faits bien discutés et, par une excellente distribution des matières, a su d'une question qui semblait n'offrir d'intérêt que pour la maison d'Orléans, faire un livre digne de trouver sa place dans toutes les Bibliothèques. Le style offre cette précision sans sécheresse et cette élégance pleine de dignité qui distinguent les autres écrits de l'auteur.

Bibliothèque choisie des Pères de l'Église, par M. l'abbé Guillon, professeur d'éloquence sacrée à la faculté de théologie de Paris, etc. [3].

Les Pères de l'Église ont toujours été considérés comme les maîtres de l'éloquence sacrée. Un recueil des plus sublimes inspirations de saint-Grégoire de Nazianze, de saint Basile, de saint Augustin, de saint Jean Chrysostome, de Tertullien et de tant d'autres lumières du christianisme, était désiré depuis longtemps. Aussi la *Bibliothèque choisie des Pères de l'Église*, publiée en France par M. l'abbé Guillon, obtient-elle, dès son apparition dans le monde littéraire, le plus brillant succès. L'édition belge ne me semble pas inférieure à celle de Paris, même pour la correction du texte. Le discours préliminaire et la notice sur les collections des saints Pères sont d'excellents morceaux de critique, dus au savant traducteur français. En terminant cet article, que nous écourtons par respect pour les nouvelles politiques, nous citerons quelques lignes remarquables de Tatien, disciple de saint Justin, sur l'éternité. « Pourquoi diviser le temps en lui donnant une partie déjà écoulée, une autre qui fait le présent, une troisième qui n'est pas encore? Il n'y a dans l'éternité ni passé, ni présent, ni avenir. Il en est du temps comme de la barque qui vogue sur l'eau. Le voyageur trompé par les sens, imagine que c'est le rivage qui marche, et non pas lui. Vous passez; le temps reste, jusqu'au jour où celui qui l'a fait commandera qu'il s'anéantisse. »

Châteaux et monuments des Pays-Bas, *faisant suite au Voyage pittoresque*, dédié à S. A. I. et R. madame la princesse d'Orange [4].

Le succès de cette intéressante entreprise va toujours croissant, grâce aux soins de M. Jobard pour la rendre de plus en plus digne de la protection de tous les amis des arts; ils distingueront, je pense, le *Palais d'Amsterdam;* cette lithographie, réellement *gravure sur pierre*, est une heureuse innovation : le fini des traits de l'architecture du bâtiment et la gradation des teintes du ciel nous paraissent surtout fort remarquables. Les autres sujets sont : *Oud-hoofd-poort à Rotterdam*, *le grand cône de Waterloo*, *groote-hout-poort à Harlem*, *Saint-Michel à Gand*, et une *Vue d'Arnhem*. Le texte que l'on doit à M. de Cloet, se recommande par la flexibilité, la précision et l'élégance du style.

Guide des jeunes employés, par N. L. Renson [5].

Il était difficile de concevoir un ouvrage plus éminemment utile et de l'exécuter d'une manière plus satisfaisante que ne l'a fait M. Renson. Ses trente-cinq chapitres s'enchaînent avec un ordre sans égal, et je ne sais par quel art l'auteur a su

[1] Vol. in-18 de xxxv-412 pages.
[2] In-18 de x-276 pages.
[3] Vingt-six vol. in-8°, Bruxelles, 1822-1828.
[4] Les deux ouvrages forment quatre vol. in-4° oblong.
[5] In-18 de 242 pages, Bruxelles, 1828.

Digitized by Google

jeter un véritable intérêt sur une matière qui semblait en compter si peu, cela tient indubitablement à ses vues toujours morales et qui décèlent partout l'homme de bien non moins que l'administrateur instruit. Les honorables souvenirs qu'a laissés parmi nous M. de Chaban, préfet de la Dyle, ne permettent pas de douter du plaisir que ses anciens administrés éprouveront à lire ce qu'en rapporte M. Renson dans son chapitre sur les *audiences*.

Nous terminons cet article en formant le vœu que bientôt ce petit volume se trouve dans les mains de toutes les personnes qui suivent la carrière des emplois ou qui s'y destinent.

Le Bon Curé, ou réponses aux objections populaires contre la religion, par M. D'EXAUVILLEZ; ouvrage qui a remporté le prix du concours proposé par la Société de la propagation générale des bons livres. Deuxième édition [1].

Le Bon Curé de M. d'Exauvillez est trop connu pour qu'il soit besoin d'en faire l'analyse. Il était impossible d'imaginer un cadre plus heureux et de le remplir d'une manière plus satisfaisante. Une morale douce, insinuante et pleine d'attraits, des raisonnements d'une logique serrée et toujours présentés sans pédantisme, voilà ce que nous offre ce petit volume, dont la première édition s'est épuisée en moins de six semaines. Le libraire éditeur, M. Renaudière, s'est empressé de répondre aux vœux du public en publiant une nouvelle édition d'un livre qui rappelle le cœur et même en partie le style onctueux de l'illustre archevêque de Cambrai.

Observations critiques sur le code pénal, par V. A. SAVART, avocat [2].

Le *projet de code pénal*, qui vient de faire l'objet d'un examen approfondi de la part des sections de la seconde chambre des états généraux, avait occupé déjà plusieurs de nos publicistes et donné naissance à quelques écrits estimables parmi lesquels les *Observations* de M. Savart méritent d'être distinguées. Son coup d'œil historique sur la législation pénale annonce un esprit observateur et le talent désirable et si rare de resserrer la pensée, de la rendre avec une lumineuse concision. Ces dix pages sont suivies de remarques critiques sur les diverses dispositions du *projet;* elles me paraissent en général fort judicieuses, et je pense que les jurisconsultes chargés de la rédaction d'un nouveau *projet de code* pourraient les lire avec fruit.

Histoire générale de la Belgique, par M. DEWEZ, membre de l'Institut royal des Pays-Bas et secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles [3].

L'*Histoire générale de la Belgique*, publiée il y a vingt ans par M. Dewez, était à beaucoup d'égards un livre estimable, et l'auteur, en débrouillant le chaos que présentaient nos vieilles chroniques, pouvait se flatter d'avoir rendu, ce me semble, un important service à la patrie; mais, sévère pour lui-même, il s'est senti le courage de refondre entièrement son premier travail. L'*Histoire* qu'il nous donne aujourd'hui, bien que tracée à peu près sur l'ancien plan, doit être considérée néanmoins comme une production nouvelle : d'assez nombreuses erreurs ont disparu, grâce à des recherches plus approfondies, d'heureux développements jettent un plus grand jour sur certains faits majeurs et qui se rattachent à nos institutions; les causes des principaux événements sont indiquées d'une manière plus précise; enfin le style remarquable par le naturel et la clarté plutôt que par le coloris et le mouvement, s'est sensiblement amélioré.

M. Dewez remonte à l'origine des Belges, et son introduction, dans laquelle il retrace les usages, les mœurs, la religion et le gouvernement de nos premiers ancêtres, se fait lire avec intérêt. Il passe ensuite à la conquête sous Jules-César, et décrit successivement les vicissitudes de la Belgique jusqu'à l'administration des ducs de Lotharingie et des souverains particuliers. On conçoit assez que le défaut d'unité produit un peu de confusion dans les temps qui précédèrent l'événement de la maison de Bourgogne; mais cela tient à la nature même du sujet. L'auteur accorde toute l'attention qu'elle mérite à l'importante époque de l'établissement des communes, vers la fin du douzième siècle.

Le chapitre *des Croisades* s'est fort amélioré : le souvenir de ces guerres aventureuses où brillèrent avec tant d'éclat les princes et les seigneurs belges semble avoir électrisé l'historien; son style en a pris une certaine chaleur qui ne lui est pas ordinaire. Le chapitre sur la *Servitude dans les provinces belgiques* est aussi très-remarquable, mais sous d'autres rapports; c'est une dissertation sa-

[1] In-18 de 356 pages, Bruxelles, 1828.
[2] In-8°, Bruxelles.
[3] Sept vol. in-8°, Bruxelles, 1826-1828.

Digitized by Google

vante et bien raisonnée, qui jette en quelque sorte un jour lumineux sur le tableau des institutions et des mœurs d'un peuple digne, à toutes les époques, d'attirer les regards de l'observateur philosophe. Le récit de la longue et terrible lutte des villes de la Flandre avec leurs souverains renferme peut-être trop de détails insignifiants, et ceux qu'a fournis le *chroniqueur* Meyer ne sont pas toujours présentés sous leur véritable point de vue. Les faits se classeraient mieux dans la mémoire du lecteur s'ils étaient resserrés avec plus d'art. En parlant de Philippe le Bon, mort en 1467, voici le portrait que M. Dewez trace de ce prince, le plus puissant et le plus riche de son siècle :

« Il était affable, libéral; il avait les manières aisées, l'air ouvert. Il avait une qualité qui n'est pas ordinaire chez les grands : il savait écouter, c'est-à-dire qu'il prenait attention et intérêt à ce que l'on disait. Il ne se fâchait pas souvent, mais quand il entrait dans un accès de colère, il était terrible. Cependant il se calmait quand on lui apportait de bonnes raisons ou qu'on lui présentait des excuses franches, et s'il était trop prompt peut-être à se laisser prévenir, il était du moins facile à se laisser désabuser. — Il était religieux, dit-on; mais il était, comme on le voit souvent, plus attaché au culte extérieur et aux cérémonies de l'Église qu'à la morale et à l'esprit de la religion, c'est-à-dire plus à la forme qu'au fond. Il n'était sensible qu'à ce qui frappait les sens. Ses exercices de piété n'étaient donc qu'une affaire d'habitude; car s'il avait été sincèrement pénétré des principes de la religion, n'aurait-il pas travaillé à dompter sa passion effrénée pour les femmes? Il s'abandonnait au contraire sans retenue à ce penchant; et on le voyait passer d'une cérémonie d'église à une partie de libertinage. Oudegherst dit cependant que « c'était un prince de vie honnête, observant la loi de Dieu, qui ne faisait rien « qui ne fût correspondant à la vraie religion et « aux lois de nature. » Cet écrivain aurait été bien plus juste s'il avait dit qu'il savait allier l'une et l'autre, c'est-à-dire qu'il trouvait dans la religion des accommodements qui lui permettaient de céder aux penchants de la nature. Il était brave, mais ambitieux, possédé d'un désir insatiable de s'agrandir, et tous les moyens lui étaient bons pour parvenir à ses fins. Il aimait la gloire, dit-on; mais l'injustice peut-elle s'allier avec la vraie gloire? Et, par exemple, la manière dont il dépouilla Jacqueline de Bavière et Élisabeth de Gorlitz de leurs États, l'une par violence, l'autre par surprise, donne-t-elle une haute idée de sa justice? Il était bon, dit-on encore, mais peut-on bien dire sans restriction qu'il était bon, celui qui traita si durement et si inhumainement les Gantois et les Dinantois? Il faisait de grandes largesses, donnait des fêtes magnifiques; il traitait le peuple avec modération, le gouvernait avec sagesse; il le ménageait dans les impôts; voilà sans doute les motifs qui lui ont valu cette dénomination de *bon*. »

Nous avons voulu par cette longue citation faire connaître la manière et le style de l'historien belge : ses derniers volumes ont l'inconvénient de présenter des faits connus parce qu'ils sont liés à l'histoire générale de l'Europe, et l'auteur, qui se traîne sur ces événements, est exposé à des comparaisons avec d'autres écrivains devenus pour lui des concurrents redoutables; mais, répétons-le, cette volumineuse publication fait, à tout prendre, infiniment d'honneur à M. Dewez; et l'on peut dire qu'il a bien mérité de son pays, en aplanissant la route pour ceux qui la parcourront désormais et qui pourront se donner le loisir d'apporter plus de critique dans l'examen des matériaux mis en œuvre par leur devancier.

Contes en vers et poésies de CHARLES POUGENS, de l'Institut de France, de l'Institut royal des Pays-Bas, etc. [1].

Après avoir mérité par ses ouvrages d'érudition une place distinguée parmi les savants dont s'honore la France, M. Pougens, par ses *Contes du vieil Ermite de la vallée de Vauxbuin*, *Abel ou les trois frères*, *Jocko*, les *Lettres de Sosthène à Sophie*, *Albéric et Sélénie*, les *Lettres d'un chartreux*, les *Lettres philosophiques*, etc., s'est mis au nombre des bons écrivains de notre époque. On a reconnu généralement dans ses ouvrages en prose une philosophie douce, de la gaieté, de la grâce, un esprit tout à la fois naturel et piquant... Ces qualités ne se font pas moins remarquer dans ses poésies. Le *Pauvre Jack ou moi-même*, *Samson et Ariste ou l'Égoïste et l'homme à caractère*, *Thomas et Pancrace* sont des contes enchanteurs; la *Complainte au zéphyr, ou portrait d'une jeune fille par un papillon*, est une pièce charmante et de la tournure la plus originale. Nous recommandons encore à nos lecteurs *le Caprice*, *le Soupir*, les *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Espérance*; et nous transcrirons le quatrain suivant, placé sous le portrait du R. P. Jacquier, minime, premier commentateur de Newton :

Sage et profond calculateur,
Heureux disciple d'Uranie,
Ses amis parlent de son cœur
Et l'univers de son génie.

[1] Vol. in-18, Paris.

Digitized by Google

La Nation hollandaise, poëme en six chants, avec des notes, traduit de HELMERS, d'après la sixième édition, par AUG. CLAVAREAU [1].

Helmers, mort dans sa quarante-sixième année, le 26 février 1813, est au nombre des meilleurs poëtes de la Hollande. Son style passe pour être noble, énergique et naturel. Ses pensées ont tout à la fois de l'éclat et de la justesse. Son principal ouvrage intitulé : *la Nation hollandaise*, n'est pas exempt de taches, mais elles sont compensées par des beautés du premier ordre. Si le plan manque de ce grandiose qui constitue le genre épique, si les parties ne sont pas liées entre elles avec assez d'art, il faut néanmoins rendre justice, à l'intérêt qu'y font naître d'heureux épisodes, d'admirables rapprochements historiques et des souvenirs toujours présentés avec charme. Les vers du traducteur, M. Clavareau, ont de l'harmonie, de la grâce et de la facilité. Une citation en fournira la preuve à nos lecteurs :

Lorsque du fier Brennus l'horrible barbarie
Par le glaive et le fer ravage l'Italie,
Qu'écroulés à grand bruit, les murs de Romulus
Au fer de l'ennemi livrèrent les vaincus,
Il était beau de voir un sénat vénérable
Abandonner sa tête au Gaulois implacable,
Et revêtu de pourpre, à la face des dieux,
Se laisser égorger par un bras furieux;
Mais j'admire encor plus l'intrépide constance
Qui d'un peuple assiégé soutenait la vaillance,
Lorsque Leyde, livrée aux horreurs de la faim,
Résolut de périr les armes à la main.
Ses braves citoyens, près de perdre la vie,
Souffraient avec courage une affreuse agonie :
Fantômes décharnés, se dévorant entre eux,
Ils préféraient la mort à des fers odieux.

La Belgique doit au talent de M. Lesbroussart un très-beau poëme patriotique : *les Belges*. C'est le digne pendant du chef-d'œuvre de Helmers. L'auteur devrait bien nous en donner une nouvelle édition, car la première est épuisée depuis longtemps; il pourrait l'enrichir de notes intéressantes.

Physiologie des passions, ou nouvelle doctrine des sentiments moraux, par J. L. ALIBERT. Seconde édition, revue, corrigée et augmentée [2].

Une seconde lecture est une espèce de pierre de touche fort redoutable pour les ouvrages même le plus en vogue, et j'en connais plus d'un qui n'y résisterait point. La *Physiologie des passions* n'a rien à craindre d'une pareille épreuve ; plus on revient à ce livre si remarquable à tous égards, et plus on y trouve de charmes M. Alibert l'enrichit aujourd'hui d'un épisode fort intéressant : *La Pérouse à la baie d'Hudson*. Jamais cet illustre marin n'avait été loué d'une manière plus digne de lui; les documents relatifs à cette glorieuse expédition avaient disparu depuis longtemps; un heureux hasard les a fait découvrir chez des épiciers de la ville d'Alby. Quelques légers retranchements, résultat d'un goût délicat et sévère, d'utiles développements à plusieurs pensées, deux articles *de la Rêverie* et *de l'Habitude*, introduits dans les *Considérations préliminaires sur le système sensible*, et un nouveau chapitre sous le titre *de l'Espérance*, terminé de la manière suivante : « L'Espérance est ici-bas la di-« vinité sensible de tous les mortels! Sans elle que « ferions-nous au milieu des maux dont l'univers « abonde? L'homme ne soupire-t-il pas après un « bonheur impérissable? Que deviendrait la vertu « si on la déshéritait de son espérance? » ajouteront sans doute encore au succès comme au mérite de ces deux volumes qui classent leur auteur si honorablement parmi les écrivains moralistes dont s'honore la littérature française.

Charles, nouvelle helvétienne, suivie de *Poésies diverses*, par L. F. VERENET [3].

Nous avons fait connaître les premiers pas de M. Verenet dans la carrière des lettres. La *nouvelle helvétienne* et les poésies qu'il vient de publier nous paraissent très-propres à confirmer toutes nos espérances. Des sentiments vrais, des scènes touchantes, un style simple et naturel sans être dépourvu d'élégance, placent *Charles* à côté des plus jolis opuscules du même genre : *Pierre*, l'une des six nouvelles de Florian, n'offre pas un intérêt plus attachant. *L'Hospice, ou la Vallée des Vaudois*, poëme historique, se recommande par de nobles pensées et de beaux vers, tels que ceux-ci :

Au sein des monts glacés dont l'imposante chaîne
Arrêta quelque temps l'ambition romaine,
Mais dont le roc, vaincu par de puissants travaux,
S'aplanit de nos jours sous les pas d'un héros,
Dans les Alpes, souvent, par sa double influence,
La nature aux vallons entretient l'abondance,
Et, de tous ses trésors ornant ces lieux fleuris,
Semble les réserver pour ses enfants chéris.
Là, malgré les frimas, l'heureux amant de Flore
Au pied de ces glaciers trouve un asile encore;
Là, le torrent bourbeux dans ses gouffres profonds
Devient un clair ruisseau dont les flots vagabonds,

[1] Vol. in-8°.
[2] Deux vol. in-8°, ornés de 10 belles gravures en taille-douce.
[3] Vol. in-12, Amsterdam, 1828.

Digitized by Google

En fuyant, vont baigner les présents de l'automne :
Un effrayant abîme est un temple à Pomone,
Qui, parsemé de fleurs, à l'abri des autans,
Offre, au sein des hivers, l'image du printemps.
Dans les étroits sentiers de ce grand labyrinthe,
L'homme partout d'un dieu voit la vivante empreinte ;
De ces grands monuments il adore l'auteur ;
Il reconnaît la main d'un divin créateur ;
Et, perdu dans ces monts, sillonnés par la foudre,
Il sent qu'il est atome et rentre dans la poudre.

Le prisonnier français en Sibérie, Vingt-cinq ans ou le jour anniversaire, les Romains et les Bataves, méritent les mêmes éloges; deux fables, l'une intitulée *les Deux Philosophes*, et l'autre *les Deux Singes*, sont bien racontées et respirent la plus aimable philosophie. Le lecteur distinguera sans doute aussi *les Souvenirs du premier âge*, et *les Adieux d'un instituteur à ses élèves*.

Les Bataves à la Nouvelle-Zemble, poëme en deux chants, traduit de Tollens, par AUGUSTE CLAVAREAU, suivi de poésies diverses de Tollens, de Bilderdyk et du traducteur [1].

La lutte héroïque des provinces bataves contre l'odieux despotisme du gouvernement espagnol est un des spectacles les plus imposants de l'histoire moderne. Non contente d'une liberté conquise par une longue série de victoires et même de désastres habilement réparés, la nouvelle république déploya son pavillon sur toutes les mers et soumit à son caducée les richesses de pays lointains et de terres inconnues. Ses amiraux rivalisèrent de gloire avec les Guillaume, les Maurice et les Frédéric-Henri. L'expédition d'Heemskerk à la Nouvelle-Zemble en 1595 et la mort de cet illustre marin ont été célébrées par Tollens; son poëme vient d'être traduit en beaux vers français par M. Clavareau, que plusieurs succès du même genre devaient encourager à cette utile entreprise. Un plan simple et facile à suivre; des pensées nobles, généreuses et patriotiques; d'heureux détails descriptifs, mais qui se reproduisent trop souvent; des tableaux bien dessinés, mais qui pourraient être variés avec plus d'art... tels sont les éloges et tout à la fois les reproches que nous semble mériter un ouvrage regardé d'ailleurs comme un des chefs-d'œuvre de la littérature hollandaise.

A la suite des *Bataves à la Nouvelle-Zemble* M. Clavareau nous donne d'élégantes imitations des poésies de Tollens et de Bilderdyk, et divers morceaux fort remarquables du traducteur. Nous citerons la tirade qui termine la pièce intitulée *Mes Souhaits* :

Mais quel bruit imprévu vient ébranler ma porte ?
J'ouvre. O ciel ! qu'ai-je vu ? Le plaisir me transporte.
C'est mon meilleur ami qui me serre la main.
Il s'assied près de moi ; nous causons ; et soudain
Mille vieux souvenirs nous reviennent en foule.
J'apporte quelques mets ; à grands flots le vin coule,
Et ce repas, offert avec simplicité,
Nous plaît mieux qu'un festin avec art apprêté.
Voici, lui dis-je, ami, l'asile solitaire
Où je veux achever ma tranquille carrière.
Cet enclos m'appartient ; et les tristes soucis
N'habiteront jamais mon modeste logis.
Lorsque viendra l'instant de quitter cette vie,
Ami, j'aurai vécu sans remords, sans envie.
Alors, si le destin a conservé tes jours,
D'un ami qui n'est plus ressouviens-toi toujours.
Tu vois ce lieu paisible où ce saule s'incline ?
Viens rêver quelquefois auprès de la colline.
C'est là que mon tombeau sera couvert de fleurs :
Arrêtes-y tes pas et verse quelques pleurs !

Vie politique et militaire de Napoléon, par A. V. ARNAULT, membre de l'ancien Institut, avec cette épigraphe [2] :

Magis amica veritas.

Premier volume.

Personne, sans doute, n'ignore quel succès vient d'obtenir en France la *Vie de Napoléon*, par M. Arnault; si l'on reproche généralement à l'auteur un style trop épigrammatique et trop *haché*, si sa manière est parfois un peu sèche, un peu tranchante, on doit convenir néanmoins qu'il sait peindre à grands traits les hommes et les institutions, que les faits s'enchaînent sous sa plume avec beaucoup d'ordre et de méthode; enfin, pour tout dire en deux mots, c'est un tableau qui ne paraît pas indigne du peintre et du modèle. Les anecdotes sont nombreuses, mais toutes bien choisies et caractéristiques. Nous en citerons une que nous n'avons encore vue nulle part :

« Les jeux militaires étaient pour Napoléon de toutes les saisons. Leur influence ne se reconnaissait guère qu'aux matières dont il se faisait des armes, et quelquefois aussi des soldats. Ce n'était pas seulement avec des pièces d'ivoire ou de plomb que ce tacticien précoce se composait une armée : faute de mieux, il avait d'abord enrégimenté des cailloux. Une fois en ligne, il voulait qu'on les respectât comme des hommes. Un de ses camarades qui, étourdiment ou malicieusement, dérangea un jour son ordre de bataille, eut lieu de s'en re-

[1] Vol. in-12, Bruxelles.

[2] Quatre vol. in-8°, Bruxelles, 1825-1828.

Digitized by Google

pentir, et porta toute sa vie la marque du châtiment qu'il s'attira par cette imprudence. Au reste, cette marque lui devait être utile; voici à quelle occasion : Bonaparte était arrivé au plus haut degré d'élévation où jamais homme soit parvenu, quand on lui annonça qu'un de ses anciens condisciples désirait lui être présenté. Le nom de cet individu ne lui rappelant aucun souvenir : « Demandez-lui, dit l'empereur, s'il n'y a pas quelque « fait particulier qui puisse m'aider à le reconnaître?... — Sire, il porte au front une cicatrice « assez profonde : elle doit, dit-il, vous rappeler « un fait qui s'est passé entre vous deux. — Il a « raison. Je sais ce que c'est que cette cicatrice : « c'est un général que je lui ai jeté à la tête. Qu'il « entre. » Le camarade entra et obtint tout ce qu'il désirait. »

Félicitons M. Lacrosse d'avoir réimprimé ce livre avec le soin qui distinguait tout ce qui sort de ses presses, et félicitons le public de pouvoir se procurer pour vingt francs ce qui lui coûterait 400 francs à Paris, car l'édition française, in-folio, ornée, il est vrai, de belles planches lithographiées, est de ce prix si fort au-dessus des fortunes ordinaires.

Deuxième volume.

Nous avons rendu compte du premier volume de cet important ouvrage; dans le second nous retrouvons encore le héros en Égypte. Parmi tant d'anecdotes piquantes sur cette époque de la vie de Napoléon, je ne puis résister au plaisir d'en choisir deux : « Bonaparte protégeait les Égyptiens contre tous leurs ennemis avec une sollicitude à laquelle ils n'étaient pas accoutumés et qu'ils avaient peine à concevoir.

« Un jour qu'il était entouré des grands cheiks du Caire, apprenant que les Arabes de la tribu des Osnadis avaient tué un fellah, il ordonne à un officier de se rendre sans délai dans le Bahéreh avec des forces imposantes, pour obtenir réparation de cet assassinat. Un des cheiks, surpris de l'émotion avec laquelle le général avait donné cet ordre, lui dit en riant : Est-ce que ce fellah est ton cousin? » — « Tous ceux que je commande « sont mes enfants, » reprit Bonaparte. — « Taïb! » lui dit le cheik, c'est là parler comme le pro« phète. »

« Ce qui étonnait beaucoup aussi les petits et les grands, c'est que le dépositaire de la force n'en usât pas pour son intérêt exclusif. « Sultan, » disait un jour à Bonaparte un jeune Arabe avec lequel il s'entretenait familièrement, j'ai un bon « conseil à te donner. — Parle, mon ami, s'il est « bon, je le suivrai. — Voici ce que je ferais i « j'étais de toi; en arrivant au Caire je ferais « venir sur la place le plus riche marchand d'es« claves, et je choisirais pour moi les vingt plus « jolies femmes; je ferais venir ensuite le plus riche « joaillier, et je me ferais donner une bonne part « de ses pierreries; enfin j'en userais de même « avec tous les autres marchands; car à quoi bon « être le plus fort si ce n'est pour acquérir toutes « les richesses? — Mon ami, n'est-il pas plus beau « de les conserver aux autres? » répondit Bonaparte. »

Rien ne me paraît plus intéressant que les détails dans lesquels entre l'auteur sur les travaux de l'Institut d'Égypte, cette belle et noble conception qui n'est pas moins honorable pour le conquérant que sa plus éclatante victoire. Le retour d'Égypte, le tableau de la France sous le Directoire, la journée du 18 brumaire à laquelle l'historien prit lui-même une part très-active, et les événements qui suivirent sont racontés d'une manière fort attachante; les portraits des consuls Cambacérès et Lebrun me semblent d'une vérité parfaite; le lecteur en jugera:

« Éclairés par une longue expérience, l'un et l'autre possédaient également la science des choses et celle des hommes. Cambacérès appartenait à une famille ancienne dans la robe. Avant la révolution, membre d'une cour souveraine il avait passé de l'ancienne magistrature dans la nouvelle; et puis successivement des fonctions de juge à celles de législateur et à la profession de jurisconsulte. Personne n'était plus savant en législation. Doué d'ailleurs d'une grande justesse d'esprit et d'une grande modération de caractère, c'est par ses qualités qu'il s'était fait connaître pendant le règne de la Convention, dont sa prudence avait quelquefois tempéré les fureurs, au grand étonnement des forcenés dont il fut le collègue et non le complice. Lebrun n'était pas connu par des antécédents moins honorables. Il avait donné d'éclatantes preuves de ses connaissances et de ses talents, soit avant la révolution quand il prêtait sa plume au chancelier de France, soit pendant la révolution quand à la tribune, il traitait les plus hautes questions d'économie politique, ou quand, membre d'une administration départementale, il mit en évidence, par la pratique, l'excellence des principes qu'il avait professés comme législateur. »

Les chapitres sur la pacification de la Vendée, sur la campagne des trente jours (celle de Marengo), sur la paix d'Amiens, sur le concordat, sur la Légion d'honneur, sur la conspiration de Georges et de Pichegru, etc., me paraissent aussi des morceaux très-remarquables. Le talent de l'é-

Digitized by Google

crivain n'est pas au-dessous des sujets qu'il y traite ; mais, par cela même que M. Arnault fait autorité dans la littérature, il importe de noter les traces de mauvais goût qui se laissent parfois apercevoir chez lui. Je n'aime pas qu'en parlant de Pichegru et de Moreau, qui se voient par les soins de quelques intrigants obscurs, il dise : *Deux métaux précieux s'unissent ainsi par un impur alliage.* Il y a, dans cette métaphore, de la prétention, et la prétention gâte tout. Je pourrais indiquer encore plusieurs autres passages qui mériteraient le même reproche, mais cela nous conduirait beaucoup trop loin. A propos de l'empressement avec lequel le ministre de la police servit le vainqueur après le succès bien constaté du 18 brumaire : « Fouché, dit-il, tint parole ; *non qu'il ait jeté personne à la rivière,* mais il sut maintenir la tranquillité dans Paris. » L'auteur a voulu rappeler par là sans doute les terribles noyades de Nantes... Ces petites allusions, ces petites malices à mots couverts ne conviennent pas trop, je pense, à la majesté de l'histoire.

Cette critique, qui ne porte que sur quelques phrases, ne peut affaiblir en rien le succès de l'ouvrage, succès d'ailleurs très-mérité sous tous les rapports.

Troisième volume.

L'empire français s'élevant sur les ruines d'une république qui ne fut jamais dans les mœurs nationales, tel est le tableau que présente l'auteur en commençant le troisième volume d'une histoire si féconde en prodiges. Il explique à merveille comme les circonstances ont poussé, pour ainsi dire, Napoléon vers le trône plus encore que sa propre volonté. « Les factions dont les espérances avaient été renversées par l'établissement du consulat n'ont pas fait un effort contre le consul qui n'ait tourné à l'accroissement de son autorité, à l'affermissement du pouvoir qu'elles voulaient renverser, parce que la nation craignait surtout une révolution nouvelle, parce qu'elle redoutait moins le despotisme que l'anarchie, et le maintien de l'ordre établi que les convulsions qu'il lui aurait fallu supporter, même pour établir un ordre meilleur : l'on passa du consulat à l'empire sans secousse. »

Portant ses regards ensuite sur le gouvernement du chef que la France s'était donné : « Napoléon, dit-il, maître aussi dans l'art de régner, avait déjà laissé plus d'un exemple à suivre aux souverains entre les mains desquels les décrets de la Providence devaient faire passer le pouvoir qu'il reconstituait. Le consulat n'avait pas moins fait pour la prospérité de la France que pour sa gloire. L'armée recréée; la victoire réorganisée; l'administration régénérée dans toutes ses parties; le crédit public ressuscité; la liste des émigrés réduite et fermée; trente mille proscrits rendus à leurs familles; la liberté des cultes effectuée; le code civil promulgué; la vaccine propagée; l'instruction publique réformée et améliorée; des canaux ouverts; les grandes routes réparées; les lettres et les sciences encouragées par la promesse des prix décennaux; les développements de l'industrie nationale provoqués, stimulés par des récompenses de toute espèce : tels étaient les bienfaits de Bonaparte consul. »

Les efforts du nouvel empereur pour décider l'Angleterre à la paix; les opérations maritimes qu'il dirigea du camp de Boulogne; la campagne d'Austerlitz; la conquête du royaume de Naples, provoquée par la trahison de cette puissance; la campagne de 1807 en Prusse et en Pologne... tels sont les principaux événements que nous retrace ici la plume élégante de M. Arnault. La quatrième et dernière partie ne tardera sans doute pas à paraître, car M. Lacrosse se montre toujours fidèle à ses promesses.

Quatrième volume.

La bataille d'Eylau, le siége de Dantzig, les victoires d'Heilsberg et de Friedland, la paix de Tilsit, la prospérité toujours croissante de la France malgré des guerres continuelles, la conquête du Portugal, la guerre d'Espagne, l'entrevue d'Erfurth, la brillante campagne de 1809 contre l'Autriche, le mariage de Napoléon avec Marie-Louise et la naissance du roi de Rome, la campagne de Russie, celle de Dresde l'année suivante, et la retraite de Leipzig... tels sont les tableaux placés successivement sous nos yeux dans le quatrième volume de la *Vie de Napoléon.* Tout s'y classe avec beaucoup d'ordre et de méthode, mais la manière académique de l'auteur entraîne avec elle un peu de sécheresse; c'est en vain que dans ce livre, d'ailleurs très-estimable et très-digne de prendre place dans toutes les bibliothèques, on chercherait de ces peintures vives, de ces descriptions animées qui font le charme des ouvrages de M. Fain.

Complément du quatrième volume.

En rendant compte des diverses livraisons dont se compose cet ouvrage, nous en avons fait connaître le mérite sans en dissimuler les défauts. Les cent soixante-dix pages qui le complètent et que nous avons sous les yeux, présentent un tableau rapide des opérations de l'armée d'Espagne, pendant les années 1812 et 1813; un coup d'œil sur

Digitized by Google

l'Italie et sur la France, après la funeste bataille de Leipzig; le récit de la campagne de 1814, l'abdication de l'empereur, son séjour à l'île d'Elbe, son retour en France, la bataille de Waterloo, la seconde chute du trône impérial, la captivité du héros à Sainte-Hélène, sa longue agonie et sa mort. Dans la conclusion, l'auteur nous retrace avec autant d'éloquence que d'impartialité les principaux titres de Napoléon à la gloire; on y retrouve tout le talent de M. Arnault. « Au contraire des contemporains, la postérité, dit-il, juge les chefs des nations moins d'après les moyens qui les ont conduits à la puissance que d'après l'usage qu'ils en ont fait. La postérité vénère Henri IV malgré son apostasie, honore Louis XIV malgré ses revers, admire Pierre Ier malgré ses barbaries; elle ne sera pas moins indulgente envers Napoléon. Pesant dans sa balance le bien et le mal, elle lui pardonnera des défauts qu'effacent de si hautes qualités, des erreurs que rachète un si vaste génie, des fautes qui se perdent dans tant de gloire; elle lui rendra, par justice, ce titre de *grand*, que lui avait décerné par flatterie le sénat qui l'a détrôné.

1829.

Mémoires du maréchal Suchet, duc d'Albuféra, sur ses campagnes en Espagne, depuis 1808 *jusqu'en* 1814, *écrits par lui-même* [1].

Peu d'ouvrages militaires ont obtenu un succès aussi flatteur que les *Mémoires du maréchal Suchet, duc d'Albuféra*. Traduits en anglais et en espagnol, ils n'ont pas été lus avec moins d'empressement à Londres et à Madrid qu'à Paris même : l'édition française, quoique tirée à un très-grand nombre d'exemplaires, se trouve déjà pour ainsi dire épuisée. Suchet, que Napoléon à Sainte-Hélène indiquait comme le plus habile de ses généraux après Masséna, est inscrit avec honneur non-seulement dans les fastes de la gloire, mais encore dans ceux de l'humanité; il ne fut pas moins admirable dans les détails de son gouvernement d'Aragon et de Valence que sur les champs de bataille. L'auteur de sa notice biographique nous paraît avoir bien saisi ses traits. « De tant d'exploits qui ont rempli la vie de Suchet, dit-il, il ne reste que le souvenir; mais ce souvenir sera durable, parce qu'il se lie à celui des vertus qui ont honoré son caractère. L'histoire chargée de le recueillir dira qu'il a dû son élévation à son mérite, et que toute son illustration lui appartient; qu'entraîné inopinément dans la carrière militaire, à l'époque où la jeunesse française fut appelée à la défense du territoire, il apporta au métier des armes cette aptitude naturelle qui, en tout, présage les grands talents; que, déjà chef de bataillon dans la campagne d'Italie, il était colonel à vingt-six ans, chef d'état-major à vingt-sept, lieutenant général à vingt-neuf; qu'il inscrivit glorieusement son nom, quelquefois avec son propre sang, sur les rives du Var et du Mincio, aux champs d'Austerlitz et d'Iéna, sur les murs de Lérida, de Tarragone, de Sagonte; que toujours habile et heureux, vainqueur dans les batailles et dans les siéges, il arriva par une suite d'actions brillantes au premier grade de l'armée; mais en racontant ses actions l'histoire ajoutera, pour en rehausser l'éclat, ou pour le légitimer aux yeux de la philosophie et de l'humanité, que partout où il porta ses armes, il voulut et il sut adoucir les maux de la guerre. Sans jamais perdre de vue l'objet principal du général en chef, qui est de conduire ses soldats à la victoire, il faisait passer avant tout autre soin celui de les faire subsister, ce qui souvent est si difficile, et de pourvoir à leurs besoins; mais à ce prix il exigeait d'eux la discipline; et, en maintenant l'ordre dans son armée, il établissait facilement la justice parmi les peuples. C'était le but qu'il voulait atteindre; le succès couronna ses généreux efforts. Dès qu'il fut appelé à commander en chef, il manifesta la justesse de son esprit et la grandeur de son âme par la manière dont il sut gouverner. On le chargeait de nourrir la guerre par la guerre : sa mission était de vaincre et de conquérir. Il se donna celle d'augmenter sa force par sa sagesse, et de diminuer les résistances par sa justice. Les Espagnols les plus éclairés furent choisis pour administrer leurs provinces. Des propriétaires, des députés des chapitres, des négociants, des hommes de loi étaient rassemblés pour voter et répartir avec égalité les charges que la guerre imposait; et l'année suivante, en redemandant des charges nouvelles, on leur présentait fidèlement l'emploi des précédentes, emploi toujours fait avec loyauté, prudence, économie, sous la surveillance ferme et éclairée du général en chef. C'était, par une idée d'ordre qui mérite d'être remarquée, appliquer le régime des budgets à une armée victorieuse et à un pays conquis. Par ces moyens la conviction pénétrait dans les esprits, et la soumission devenait volontaire. Aussi l'on peut dire qu'il était parvenu en Espagne à conquérir l'estime et à gagner les cœurs des habitants, triomphe plus honorable que la conquête même de l'Aragon et de Valence. »

[1] Deux vol. in-8°, sur beau papier fin satiné, avec son portrait et un atlas in-folio renfermant 16 belles planches.

Digitized by Google

Nous ne suivrons pas le duc d'Albuféra dans le récit des siéges et des batailles qui signalèrent ses glorieuses campagnes de 1808 à 1814; nous nous bornerons à dire qu'il possède le secret d'intéresser ses lecteurs, même ceux qui sont le moins initiés dans l'art de la guerre. Son style, qui ne manque ni de mouvement ni de chaleur, a de la clarté, de la précision et de la noblesse. Pour justifier cet éloge, nous aurions voulu pouvoir transcrire les détails historiques et statistiques sur l'Aragon, mais leur étendue nous arrête, et nous donnerons la préférence à la page suivante :

« Le général Laval, malade depuis une vingtaine de jours, succomba le 6 septembre (1810), et fut vivement regretté de l'armée. Il laissait une réputation de courage et de probité, qui honore sa mémoire. Sa division était, depuis son absence, confiée au brave général Harispe, officier de guerre expérimenté, qui savait conduire le soldat, et l'enlever à la fois par la force de l'autorité et par celle de l'exemple. Le général en chef ne crut pas pouvoir mettre dans des mains plus fermes le commandement de la division Laval et du blocus de Tortose; il demanda et obtint pour ce général le grade de divisionnaire qu'il méritait par ses services et ses blessures. Le général Harispe fut remplacé dans les fonctions de chef d'état-major de l'armée par l'adjudant-commandant Saint-Cyr Nugués, qui remplissait celle de sous-chef depuis le mois de mai 1809; c'était l'ancien aide de camp, l'ami et le compagnon d'armes du général en chef, qui avait pour lui un véritable attachement, et lui accordait toute sa confiance. Des droits acquis à la confiance et à l'estime sont, peut-être, auprès du chef qui dirige une armée, le principal mérite de celui qu'il juge capable d'être son second, devant qui et avec qui il médite ses plans et prépare ses mouvements, et sur lequel il se repose des ordres d'exécution, quand il les a mûris par le conseil et la prudence. »

Bibliothèque des orateurs chrétiens, sermons de M. DE BEAUVAIS [1].

A la suite d'une notice biographique dans laquelle les talents de M. de Beauvais sont appréciés avec beaucoup de goût, viennent vingt sermons : *sur la parole de Dieu ; sur la vérité ; sur le néant des choses humaines ; sur l'immortalité de l'âme ; sur la vie future ; sur la piété envers les morts ; sur le bonheur ; sur la conversion ; sur la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; sur le luxe ; sur la misère des pauvres ; sur l'aumône ; sur la compassion ; sur la dispensation des bienfaits ; sur les vertus sociales ; sur la pudeur ; sur la société conjugale ; sur l'amour paternel ; sur l'éducation ; sur la piété filiale.* Ils sont suivis des *Exhortations*, au nombres de six ; des *Panégyriques : de saint François de Sales, de saint Vincent de Paul, de saint Louis, de saint Augustin ;* et de cinq *Oraisons funèbres*, celle de Louis XV entre autres. Si M. de Beauvais ne peut être mis au nombre des orateurs du premier ordre ; s'il n'entraîne point, comme Bossuet, par ces traits rapides d'une éloquence sublime ; s'il ne porte pas, à l'exemple de Bourdaloue, la conviction dans l'esprit par les armes d'une puissante dialectique ; s'il ne possède pas au même degré ces qualités variées, qui font, en quelque sorte, de Massillon, le modèle des prédicateurs, on ne peut lui contester une diction toujours élégante, une noble simplicité, du naturel, une sensibilité toujours vraie, enfin cet aimable abandon qui commande la confiance et s'insinue dans les cœurs : la France, au XVIIIe siècle, compte peu d'orateurs sacrés qui puissent disputer la palme à l'évêque de Senez, et l'éditeur a fort bien fait de commencer par les œuvres de ce vertueux prélat une collection à laquelle on ose promettre un succès égal à celui de la *Bibliothèque choisie des Pères de l'Église.*

Voyage à Saint-Léger, campagne de M. le chevalier de Boufflers ; suivi du *Voyage à Charenton* et de notes contenant des particularités sur toute la famille Boufflers, des pièces inédites ou des lettres de Voltaire, Tressan, Delille, Montesquieu, Florian, la Harpe, Marmontel, etc., par M. DE LABOUISSE [2].

M. de Labouïsse, avantageusement connu dans la littérature par un recueil de poésies qui compte déjà trois éditions, par des maximes morales plusieurs fois réimprimées et par deux volumes de *Souvenirs* (publiés en 1827 sous le nom de Rochefort), s'est également distingué dans la carrière ouverte par Chapelle et Bachaumont : son *Voyage à Trianon* et plusieurs autres opuscules du même genre ont été bien accueillis du public. Tout semble présager au volume que nous annonçons un succès non moins flatteur.

Le *Voyage à Saint-Léger*, retraite philosophique du charmant auteur d'*Aline*, est plein de détails gracieux, de souvenirs variés ; les vers et la prose y sont entremêlés avec art ; notre poëme sait prendre tous les tons. A propos du village de Ruel, où le cardinal de Richelieu se plaisait à méditer

[1] Quatre vol. in-12, Bruxelles, 1829.

[2] In-12.

Digitized by Google

sur les soins du gouvernement de la France, il s'écrie :

Respect aux morts ! oui, repose, ombre auguste,
O toi que le pouvoir rendit souvent injuste,
Toi qui fis cependant admirer tes travaux !
Mais réponds-moi : fallait-il, pour ta gloire,
Au triomphe de la victoire
Mêler le deuil des échafauds ?
Repose cependant, honneur de ma patrie,
Repose en paix, toi qui par ton génie
Te fis absoudre de nos maux.

Le *Voyage à Charenton* présente une galerie piquante et philosophique des aberrations de l'humaine cervelle. Les notices sur madame de Boufflers et sur le vicomte de Dampmartin se font lire avec un vif intérêt; on y trouve plusieurs pièces inédites de nos écrivains célèbres, et partout il y règne ce charme d'une négligence aimable, ce ton de bonne compagnie qui plaît d'autant plus aujourd'hui qu'il commence à devenir plus rare.

Les Germains, essai épique, par Charles MARCELLIS [1].

M. Marcellis, jeune Belge que l'amour des lettres semble devoir fixer en France [2], a fait preuve, par cet ouvrage, d'un talent fort remarquable pour la poésie épique.

L'auteur, dans le premier chant, peint avec énergie les Romains dégénérés sous les fils de Théodose et prêts à se voir subjugués par les Germains. Le contraste que présentent les deux peuples et la forme dramatique employée pour le faire mieux ressortir produisent le plus heureux effet. Le second chant commence par l'intervention des dieux de la Germanie. Il en résulte une explication très-ingénieuse de l'origine des mythologies grecque et scandinave. Arrive ensuite le dénombrement clair, précis et rapide des peuples germains, et l'intérêt se reporte avec beaucoup d'art sur Clodomir qui devient ainsi le chef suprême de l'expédition. Les caractères des autres chefs, Pharamond, Hengist, Alboin, Horsa, etc., me semblent parfaitement tracés. On assiége le camp des Romains; les détails militaires sont décrits sans emphase, et presque toujours avec le coloris poétique. Ce chant se termine par un épisode enchanteur, la réconciliation d'Hengist et d'Horsa.

Dans le troisième chant, les alternatives de succès sont habilement combinées pour prolonger l'intérêt. Le camp romain est forcé :

...: Carus tremblant fuit sur un char rapide;
De femmes, de flatteurs une troupe timide,
Et Timon avec eux, s'élancent sur ses pas.
La forêt les reçoit. Cependant les combats
Par l'art de Maximin se prolongent encore;
Aux guerriers que le fer de Clodomir dévore,
Aux rangs qu'il a détruits succèdent d'autres rangs.
Tels se pressent les flots que soulèvent les vents :
Ils heurtent en grondant la nef qui les divise,
Mais la proue écumante avec effort les brise;
Elle monte, retombe et fend le sein des mers,
Tantôt dans un abîme, et tantôt dans les airs.

La victoire des Germains finit par être complète, mais un génie, leur ennemi, les empêche d'en tirer tout le fruit qu'ils pouvaient s'en promettre :

Il se transporte au Nord. Du fond de ces climats,
Il ramène avec lui la neige et les frimas.

Un tableau philosophique de la douleur des Germains, à l'aspect de leurs femmes et de leurs enfants égorgés par Vindex, qui avait pénétré jusqu'aux chars placés derrière l'armée, forme le début du quatrième chant. Le récit de la mort de Childa, femme de Clodomir, est empreint du charme d'une douce mélancolie. La scène se passe ensuite dans l'Olympe, et cette fin du dernier chant ne me paraît pas aussi bien conçue que tout ce qui précède; notre poëte ne fera pas mal d'y retoucher. Quoi qu'il en soit, nous l'engageons à poursuivre, avec confiance, sa brillante carrière; les palmes ne lui manqueront point. La tirade que nous avons transcrite suffit pour mettre nos lecteurs à même d'apprécier le style de M. Marcellis; il offre sans doute encore des incorrections et d'assez nombreuses négligences, mais il a du naturel, de la facilité, de l'élégance, de la souplesse et même de l'énergie lorque le sujet l'exige. L'auteur doit se méfier un peu des rimes d'*armes* et d'*alarmes* qu'il reproduit trop souvent.

Miranda, ou l'île sauvage, par mademoiselle A. J. GUILLERY [3].

Une préface n'est certes pas du tout une chose indifférente; c'est par la préface trop souvent que plus d'un critique, surchargé de besogne, juge du mérite de tout un ouvrage, et l'on ne peut nier qu'elle ne prévienne le juge même le plus conscient cieux pour ou contre le livre. Après avoir lu, par exemple, la préface de *Miranda*, je m'attendais à trouver dans ce petit volume de l'élégance, de la grâce, le charme d'une douce mélancolie, et mon

[1] In-8° de 152 pages.

[2] Il a préféré revenir dans sa patrie, où des travaux, comme mécanicien, comme publiciste et comme littérateur, sont généralement appréciés.

[3] In-18 de 300 pages avec gravures, Bruxelles.

Digitized by Google

attente n'a pas été trompée. L'auteur a pris l'idée principale de son roman dans Shakspeare, mais les faits accessoires, mais les développements des passions, mais ce tableau délicieux des émotions d'une âme tendre et vertueuse, voilà ce qui lui appartient en propre.

Prospère, duc de Milan, dépouillé de sa fortune par son frère Antonin, quitte l'Italie pour conserver ses jours, et se retire dans une île déserte avec sa fille Miranda. Deux êtres pour ainsi dire fantastiques, Caliban et Ariel, sont soumis aux ordres du noble exilé; c'est une faveur, une prérogative due à sa qualité de magicien. L'auteur tire les plus piquants contrastes de ces deux personnages allégoriques, dont l'un (Caliban), image du corps ou de l'homme matériel, est une espèce de brute, telle que nous en voyons beaucoup dans le monde, uniquement occupée du soin de manger, de boire et de dormir sans songer aux jouissances de l'esprit et du cœur; l'autre (Ariel), génie aérien, représente l'homme intellectuel, toujours aspirant vers sa patrie céleste.

Miranda, grâce aux leçons d'Ariel, devient un assemblage de toutes les perfections, et son père, pour terminer ses querelles de famille, conçoit l'idée de l'unir à Ferdinand, fils de son frère Antonin. Le magicien, secondé par son génie Ariel, prépare une tempête qui fait aborder Ferdinand dans l'île. Plusieurs chapitres sont consacrés aux amours des jeunes gens, et ce ne sont pas les moins agréables... Quel charme dans ces pages où la jeune vierge du désert exprime une sorte de jalousie si vraie et si touchante ! « Si Ferdinand racontait son naufrage et qu'au souvenir de son père un nuage obscurcit son front, elle pouvait s'affliger avec lui; s'il peignait le bonheur qu'il avait éprouvé en la voyant, elle le comprenait bien mieux encore; mais lorsqu'il parlait des intrigues de la cour, de la vanité des grands, de la bassesse des courtisans, et qu'un sourire de dédain effleurait ses lèvres, alors elle ne l'entendait plus, son âme souffrait, ses yeux se remplissaient de pleurs, elle croyait avoir perdu la route du cœur de son ami.

« O mon Ferdinand, lui disait-elle quelquefois, tu as des pensées qui me sont étrangères, tu peux te rappeler des événements où je n'ai point eu de part; mais pour moi, le temps même que j'ai passé sans toi me fait penser à toi; quand la rose printanière commençant à s'ouvrir, quand l'onde tombant du rocher, quand la feuille agitée par le vent me disposaient à la rêverie, il me semblait que la fleur à demi éclose, l'onde qui murmure, le zéphyr agitant les feuilles, allaient me révéler un mystère; ce mystère, n'était-ce point ta tendresse? Lorsque, le cœur ému par les divins concerts d'Ariel, mon œil humide cherchait un être qui pût partager mes transports, cet être c'était toi, mon âme t'attendait; mais Ferdinand a vécu vingt printemps sur la terre sans me désirer, sans que Miranda manquât à son bonheur; tu as fait un long voyage dans la vie avec d'autres voyageurs, tu as voulu leur plaire, en être aimé, tu conserves leur mémoire; je ne puis partager tous tes sentiments, je ne puis m'unir à toutes tes pensées, tes souvenirs t'éloignent de moi, ils m'exilent de ton âme; mon ami, pourquoi ne suis-je pas ta sœur? nous aurions coulé notre enfance ensemble, tu ne serais pas obligé de quitter Miranda pour retourner dans le passé, j'y retournerais avec toi; le passé, le présent, l'avenir, tout serait commun entre nous. »

Cependant Prospère meurt en recommandant sa fille chérie à la protection d'Ariel, il désire qu'elle épouse Ferdinand; mais il faut, pour cela, que le jeune homme triomphe de la volupté, de l'ambition et de l'amour-propre; il doit retourner à Milan et revenir, au bout d'une année, après avoir gardé religieusement la foi promise. Ferdinand se tire assez bien de la première épreuve; mais, en butte aux projets ambitieux de son père, en butte aux séductions d'une coquette, il oublie la tendre et malheureuse Miranda, il oublie l'île où le rappelaient ses premiers serments, ou du moins il y revient trop tard; il n'y trouve plus qu'un tombeau sous lequel repose sa victime. Il se livre au plus violent désespoir; le génie Ariel se présente et lui reproche ses fautes : « Mais tu gémis, tu te repens, ajoute-t-il, c'est renaître à la vertu, tout rentre dans l'ordre éternel; puisque tu es homme, tu dois souffrir; mais tu dois espérer aussi dans la bonté suprême; je te quitte; nous nous reverrons. » Il dit, et pour la dernière fois les échos de l'île répètent les sublimes accords de sa lyre divine. Le désespoir de Ferdinand s'adoucit, il peut répandre des larmes; le rêve que jadis avait fait Miranda se retrace à sa mémoire; il se rappelle les promesses qu'ils se sont faites sur le tombeau de Prospère, si l'un deux avait le malheur de survivre à l'autre. « O ma Miranda, s'écrie-t-il, peux-tu pardonner à ton coupable ami? »

« Le peuplier chéri de la jeune fille, agité par le vent, incline ses branches jusque sur sa tombe; le soleil sortant des nuages lance ses rayons sur l'arbre et Ferdinand y voit ces mots tracés de la main de son amie : « O mon Ferdinand, nous « nous reverrons dans un monde où l'on n'oublie « pas. » Le jeune homme croit entendre la voix même de Miranda, il lève les bras et les yeux au ciel, et demeure plongé dans un recueillement re-

Digitized by Google

ligieux. Le génie est retourné dans les cieux; la brute court dans les forêts; l'homme à genoux sur un tombeau se repent, gémit et espère. »

Je regrette de ne pouvoir multiplier les citations; il est telle page dont la touchante éloquence ferait honneur aux chantres de *Virginie* et d'*Atala*. Je plains les lecteurs qui n'en sentiraient point le mérite; la nature sans doute les a rangés, dans l'échelle des êtres, plus près de Caliban que d'Ariel. Le roman de *Miranda* ne peut qu'inspirer l'amour de la vertu. C'est d'un pareil ouvrage qu'il est permis de dire :

La mère en prescrira la lecture à sa fille.

Pensées de madame la princesse CONSTANCE DE SALM [1].

Madame la princesse de Salm, qui compte, dans plus d'un genre, des succès si flatteurs, vient d'ajouter, par ce recueil de pensées, un brillant fleuron à sa couronne littéraire... Grâce, esprit, profondeur même, élévation d'âme, noblesse de sentiments, tout ce qui donne du prix à la morale, tout ce qui fait le charme d'une lecture se trouve réuni dans ce livre qui réclame une place non loin de Vauvenargues. Quelques pensées prises au hasard en diront plus que nos éloges :

« Avec de l'esprit, de l'éducation, un sens droit et des mœurs douces, on doit avoir des qualités; mais pour avoir des vertus il faut une âme forte et un grand caractère. — Il y a des caractères naturellement élevés qui comprennent toujours la position dans laquelle ils se trouvent sous un point de vue grand et honorable. Qu'un homme de ce caractère soit dans une condition privée ou publique, il n'est à ses propres yeux ni plus ni moins, ni même aux yeux de personne; il a sa grandeur en lui, elle lui est naturelle; il la sent, il la possède, il en persuade les autres sans le vouloir, et sans s'en apercevoir lui-même. — Il y a trois choses qu'un honnête homme ne doit jamais permettre que l'on offense réellement devant lui; quoi qu'il puisse en penser : c'est sa patrie, sa religion et sa famille. — Si le fanatisme nous révolte, ce n'est pas seulement parce qu'il révolte la raison, c'est parce qu'il offense Dieu en lui prêtant les plus viles passions des hommes : la haine et la vengeance. — Les petites âmes, qui devinent avec tant de sagacité l'endroit où elles doivent frapper les âmes élevées pour leur causer une profonde douleur, n'ont pas même le sentiment, le moindre instinct du mépris qu'elles leur inspirent. — Il y a certains mots qui s'échappent tout à coup de certaines âmes, comme une espèce d'émanation fatale de ce qui s'y passe. Ce sont des traits de lumière qui devraient éclairer tous les yeux, mais dont la bienveillance naturelle de l'honnête homme ne lui permet de se souvenir que quand il est trop tard pour en profiter. — L'homme méprisable n'a pas en lui les sentiments qui pourraient lui faire comprendre le mépris qu'il inspire, c'est pourquoi il brave l'opinion publique avec tant d'audace. — Quand nous avons été longtemps malheureux, le bonheur nous fait éprouver une sensation de doute, d'hésitation, qui ressemble à la frayeur : nous craignons qu'il ne soit un nouveau piége que nous tend la fortune. — Les hommes nous prêchent sans cesse la douceur et la patience, parce qu'ils trouvent plus facile de nous élever à supporter leurs défauts que de s'étudier à les vaincre. — Dans ces moments pénibles de la vie où l'on a à combattre la calomnie, l'audace, l'envie, il est plus facile qu'on ne le croit d'avoir du courage; le difficile est d'avoir de la mesure. — Quand on ne peut rien opposer à l'injustice, quand le malheur est sans remède, tout ce que l'on peut faire est d'avoir sans cesse devant les yeux le sentiment de sa propre dignité; mais il ne faut jamais le perdre de vue; car c'est la seule chose qui console dans l'avenir, et ce que rien ne console d'avoir pu oublier. — Quelque satisfaction que nous fasse éprouver l'estime du public, elle ne nous fait jamais autant de bien que son injustice nous fait de mal. — Un des vices des esprits médiocres est de juger d'après eux les esprits élevés et les grands caractères, de leur supposer des vues, des intentions, des projets qu'ils calculent nécessairement d'après leurs petites passions, et de donner à leurs moindres actions les interprétations les plus révoltantes et quelquefois les plus dangereuses. — Il est facile d'offenser les petits esprits, parce qu'ils se font des mérites d'une foule de choses dont un esprit élevé n'a pas même l'idée. — Le bon ton ne peut s'expliquer ni s'apprendre. Le monde, l'éducation peuvent en donner les formes extérieures; mais dans sa réalité, il tient au sentiment des convenances, que l'on a, ou que l'on n'a pas, et que l'on ne peut acquérir. — Le dévouement continuel d'une âme généreuse devient bientôt une sorte d'obligation que chacun lui impose sans s'en apercevoir. — Il ne faut pas croire qu'on puisse ramener les méchants ni toucher les âmes basses par la douceur et les procédés. Ils n'ont pas en eux les moyens de les comprendre et ils les croient des preuves de timidité ou de faiblesse. — Les honnêtes gens paraissent à ceux qui ne le sont pas des

[1] In-18 de 104 pages.

Digitized by Google

sots, des fous ou des dupes. — Les paroles de l'homme faux sont un des supplices de l'homme de bien. »

Le public apprendra sans doute avec plaisir que cette première partie des méditations d'une femme célèbre par la noblesse de son caractère et par la supériorité de son esprit, sera suivie d'une seconde comprenant les observations relatives aux vérités philosophiques, et d'une troisième spécialement consacrée à la littérature, aux beaux-arts et aux progrès des lumières.

Œuvres inédites de madame la baronne DE STAËL, publiées par son fils [1].

Les adorateurs du soleil ne veulent point y voir de taches. Se permettre la plus légère observation sur un auteur classique, ce serait exciter une rumeur parmi tous les suppôts de collége. Dire que le bon Homère s'endort quelquefois est à leurs yeux un insigne blasphème, ajoutât-on qu'il se réveille dans l'Olympe. Il me paraît peu vraisemblable que la postérité place jamais madame de Staël au nombre de nos écrivains classiques, mais l'enthousiasme et l'engouement de ses admirateurs sont tels aujourd'hui, qu'il faut une sorte de courage pour émettre franchement toute sa pensée sur les productions de cette femme célèbre.

Refuser à l'auteur de *Corinne* une imagination brillante, un style entraînant lorsqu'il n'est pas trop emphatique, des images imposantes lorsqu'elles ne sont pas trop étrangères à la nature, enfin, cette variété de tons et de couleurs qui ne peut manquer de plaire lorsqu'elle est avouée par le goût, serait une injustice révoltante; mais on est forcé de convenir qu'elle abuse étrangement du privilége d'occuper le public des petits intérêts de son amour-propre et des petites passions qu'il excite en elle. Comment ne pas rire de l'orgueilleuse confiance avec laquelle on la voit étaler les raisonnements les plus absurdes sur la politique? Du haut de son trône qu'*elle a placé dans les sphères les plus élevées de l'imagination* elle regarde en pitié la modeste expérience et les publicistes sans génie, tels que Montesquieu, Bacon, etc., qui en ont fait la base de leurs écrits.

Si j'en excepte une centaine de pages sur les mœurs polonaises et russes, ainsi qu'un très-piquant tableau du corps diplomatique en 1801, le volume si fastueusement intitulé : *Dix années d'exil*, ne peut offrir d'intérêt qu'à la malignité du lecteur; c'est l'œuv 'un amour-propre en délire. La fureur d'une femme qui se voit privée du plaisir de transformer ses salons en foyers d'intrigue et de faire, à la journée, des pasquinades sur le gouvernement de son pays, est, à mon avis, le comble du ridicule. Un trait semblable eût été, pour Molière, une bonne fortune qu'il n'aurait pas dédaignée. Et lorsqu'on rapproche ces belles Philippiques contre un grand homme des humbles et tout à la fois prétentieuses suppliques de M. Necker au premier consul, lorsqu'on se rappelle encore certaine lettre dont parle M. Fleury de Chaboulon dans ses *Mémoires sur les cent-jours*, que penser du désintéressement et de la bonne foi de l'héroïne de Coppet? Serait-il donc vrai *que les besoins de l'amour-propre chez les femmes l'emportent de beaucoup sur ceux du caractère?* cette phrase est sans contredit une des meilleures du livre. Nous ne chicanerons point madame de Staël sur quelques pompeuses niaiseries, passez-moi le mot, sur quelques amphigouris philosophiques et sur le néologisme de quelques-unes de ses expressions favorites; ce sont là, comme chacun sait, les priviléges de son talent. Nous ne lui reprocherons pas non plus son excessive anglomanie, car c'est une des qualités distinctives de ses ouvrages; mais son admiration pour l'Angleterre va si loin, ici, qu'elle semble avoir parfois les couleurs de l'ironie.

Le second volume se compose des *Essais dramatiques*. Nous ne parlerons ni de la *Signora Fantastici*, ni du *Capitaine Kernadec*, ni du *Mannequin*, pièces qui prouvent combien les scènes de gaieté sont rebelles au pinceau de madame de Staël; nous nous garderons bien d'analyser *Agar dans le désert*, *la Sunamite* ou *Sapho*... les mânes de l'auteur s'en courrouceraient. Mais je dirai que *Geneviève de Brabant*, n'en déplaise à M. Guilbert de Pixérécourt, pourrait figurer avec avantage parmi nos meilleurs mélodrames.

On trouve dans le troisième volume une tragédie en cinq actes et en vers, *Jane Gray*, qui ne serait pas indigne des honneurs de la scène, et un drame (*Sophie ou les sentiments secrets*) où d'heureux détails et des situations attachantes rachètent le vice du sujet. L'*Épître au malheur* et les autres poésies qui terminent le volume n'annoncent pas une grande vocation pour l'art des vers; mais en revanche on lit avec plaisir le *Factum en faveur des nègres*, le *Traité des traductions*, le *Nouveau Dénoûment de Delphine*, et même les notices biographiques sur Guibert, Aspasie, Camoens et Cléopâtre.

---

[1] Trois vol. in-12.

Digitized by Google

Poésies, par FIDÈLE DELCROIX [1].

M. Delcroix fit paraître, en 1823, le poëme d'*Herminie, Camille ou les Gaulois dans Rome*, et plusieurs autres morceaux d'une poésie gracieuse, naturelle, pleine de ce charme qu'on ne peut rendre et qui forme, pour ainsi dire, le cachet de l'auteur.

Depuis lors nous avons fait connaître à nos abonnés, en rendant compte des *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, *Mathilde ou la fille du Kinast*, ballade enchanteresse, imitée de Kœrner, le Tyrtée de l'Allemagne, et *le Jeune mousse*, l'une des élégies les plus touchantes de notre littérature; mais la mort de ce malheureux enfant, l'objet de prières si ferventes d'une mère, laissait dans l'âme un sentiment pénible. Le poëte, dans une nouvelle élégie intitulée *la Chapelle*, nous le ramène à bon port.

Elle (la mère) entend une voix s'écrier : « Me voici!
« Me voici dans tes bras! » O moment plein de charmes!
— « Mon fils!... » En le pressant sur son cœur éperdu,
Cette mère à son fils, objet de tant d'alarmes,
Répète avec transport : « Mon fils, tu m'es rendu! »
. . . . . .
. . . . . .
Et tous deux bénissaient le saint nom de Marie,
Étoile au doux rayon, qu'en un péril certain
La foi du nautonier jamais n'implore en vain,
Qui du faible toujours écoute la prière,
Et rend le pauvre mousse aux baisers de sa mère.

Le Chevalier et son lion, la Branche de sureau, le Gant, la Caution, le Jeune Homme au bord d'un ruisseau... tels sont les nouveaux fleurons de la couronne poétique de M. Delcroix. Quoique tous les esprits soient maintenant fort occupés de la politique, il est impossible que des vers d'une facture brillantée et simple tout à la fois, des vers pleins de grandes images et de nobles sentiments, des vers où l'imagination est toujours dirigée par le goût le plus sûr, ne trouvent point de nombreux lecteurs et ne jouissent pas d'un succès durable : M. Delcroix n'a rien à craindre du temps; le temps ne peut qu'accroître de plus en plus une réputation fondée sur de pareils titres.

Biographie universelle, ancienne et moderne, ou Histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes; ouvrage entièrement neuf, rédigé par une société de gens de lettres et de savants [2].

C'est une heureuse idée d'avoir réuni, dans un même cadre, les hommes qui, à diverses époques et par des titres différents, ont acquis des droits à la célébrité. Plutarque et Cornélius Népos, parmi les anciens, Brantôme, Scévole de Sainte-Marthe, Perrault et quelques autres, parmi nous, ont consacré leur plume à perpétuer le souvenir d'un certain nombre de personnages illustres; mais ils s'étaient renfermés dans un cercle très-circonscrit. Moreri, sous le règne de Louis XIV, en s'imposant la tâche de rétracer les portraits de tous ceux qui occupent une place dans l'histoire, soit que la gloire ou l'infamie, la vertu ou le crime, la leur ait assignée, doit être considéré comme l'auteur du premier dictionnaire biographique. L'examen qu'en a fait Bayle nous a valu un beau monument d'érudition historique et littéraire. Les éditeurs de Moreri ont successivement amélioré l'ouvrage. MM. Chaudon et Delandine, l'ex-jésuite de Feller et Prudhomme les ont suivis dans cette carrière en comblant plus ou moins les lacunes qu'ils ont trouvées. L'abbé de Barral et l'abbé Ladvocat ont exploité la même mine, mais ils ont encouru le reproche de sécheresse en voulant flatter, par la réduction du nombre de volumes, le goût naturel du public pour la paresse et l'économie. En 1810, MM. Michaud ont conçu tout ce que pouvait et devait être, au XIXe siècle, un dictionnaire biographique; les savants et les littérateurs les plus recommandables de l'époque se sont fait un devoir de les seconder, et bientôt la *Biographie universelle* est devenue un ouvrage classique, un ouvrage indispensable pour tous les hommes qui cultivent la littérature, les sciences ou les arts. Dans les entreprises précédentes, rien, en général, n'était approfondi; l'ignorance des compilateurs sur beaucoup de matières avait fait naître des bévues sans nombre et les plus étranges contradictions. Ici chacun, au contraire, se place sur son terrain et parle de ce qu'il entend le mieux; chaque objet se trouve approfondi comme il doit l'être et présenté sous le coloris qui lui convient. Il pouvait en résulter sans doute des préjugés d'état, de petits intérêts de coterie ou d'amour-propre, des disparates choquantes dans les doctrines et les opinions, mais il faut convenir que ces inconvénients se sont rarement fait sentir. Du reste on aime à voir juger *Archimède* et *d'Alembert* par M. Lacroix, *Lagrange* par M. Maurice (de Genève) et *Buffon* par M. Cuvier.

Cette immense galerie, cette véritable encyclopédie historique, scientifique et littéraire, peut, en décomposant l'ordre alphabétique, offrir tour à tour l'histoire de chaque pays, de chaque science, de chaque art, de chaque littérature; et peut-être des tables conçues dans ce sens, des tables présen-

[1] In-18, avec gravure, Paris, 1829.

[2] Cinquante-deux vol. in-8°, d'environ 600 pages à deux colonnes (sans le supplément), Paris, 1811-1828.

Digitized by Google

tant la liste chronologique des noms qui, pour chaque branche d'étude, fournissent une série progressive de faits, seraient-elles un complément désirable. Cela faciliterait les recherches aux jeunes gens, et les mettrait à même de suivre, d'une manière non moins utile qu'agréable, les progrès de l'esprit humain.

Quel charme aussi de pouvoir rapprocher de nous, en quelque sorte, les siècles brillants dont nous nous enorgueillisons à si juste titre... Après avoir eu sous les yeux *Alexandre*, *Périclès*, *Démosthène*, *Aristote*, *Platon*, *Apelle*, *Phidias* et *Praxitèle*, après avoir, pour ainsi dire, vécu dans la société d'*Auguste*, de *Mécène*, de *Virgile*, d'*Horace*, d'*Ovide*, de *Tibulle*, de *Cicéron*, de *Tite-Live*, on se plaît à chercher, sur les traces des *Médicis*, *l'Arioste*, *le Tasse*, *Raphael*, *Michel-Ange* et *Palladio*; l'on aime à se voir ensuite entouré de cette foule de grands hommes qui ont illustré la France pendant les deux derniers siècles. Je ne connais pas de spectacle plus enchanteur!... Avec quelle délicieuse émotion notre esprit parcourt ces archives de la gloire et du génie!

Les articles *Eschyle*, *Euripide* et *Sophocle* par M. Amar Durivier, *Corneille* par M. Victorin Fabre, *Racine* par M. Roger, et *Voltaire* par M. Auger; *Shakspeare* par M. Villemain, *Alfieri* par Ginguené, et *Schiller* par M. Duvau offrent des rapprochements du plus vif intérêt, et jettent un jour lumineux sur la manière dont les différents peuples ont conçu la tragédie. On peut, avec la même utilité, faire un cours de littérature comparée pour la comédie, le poëme épique, l'histoire, le roman, etc.

Les anciens *Dictionnaires historiques* avaient négligé trop de célébrités étrangères; c'est un reproche que ne méritera point la *Biographie universelle*; il n'est guère de nom étranger auquel se rapporte quelque souvenir, qui n'y soit l'objet d'une mention plus ou moins étendue suivant son degré d'importance; parfois même la courtoisie française s'y fait-elle trop sentir; c'est de cette façon que M. Becous, dans l'article *Ercilla y Cuniga*, se montre par trop favorable au poëme de l'*Araucana* qu'il semble préférer hautement à *la Henriade*.

Les problèmes, les incertitudes les doutes qui se rattachent aux époques ou bien aux auteurs des découvertes importantes, telles que la boussole, la poudre à canon, l'imprimerie, etc., sont approfondis et discutés avec autant de sagesse que de précision; on ne s'est pas appliqué moins scrupuleusement à rectifier les erreurs accréditées dans l'histoire; c'est ainsi que l'auteur de la notice sur *Jean le Hennuyer* (M. Louis Dubois) prouve de la manière la plus convaincante que cet évêque de Lisieux, aumônier de Charles IX et confesseur de Catherine de Médicis, loin d'avoir pris, dans son diocèse, en 1572, la défense des protestants, s'est montré l'un de leurs plus acharnés persécuteurs. Il est pourtant fâcheux que cette héroïque action de charité chrétienne doive être mise au nombre de ces mensonges répétés sans examen et qui font de l'histoire, comme le disait le philosophe Fontenelle, un recueil de fables convenues. M. de Fortia, à qui l'on doit les savantes notices sur *Marianus-Scotus*, *Mérovée*, *Ninus*, *Thalès*, et le *cardinal de Tournon*, a parfaitement démontré, à l'article *Mérobaudès*, que ce consul romain n'est pas, ainsi que l'avait prétendu l'abbé Dubos, le roi des Francs *Mellobaudès*. Les questions relatives au mariage de Molière, à la naissance de Quinault, à la mort de J.-J. Rousseau, et quelques autres points de l'histoire littéraire sont éclaircis avec la même sagacité. Si je voulais faire l'énumération de tout ce qui me paraît digne d'être cité, cela me conduirait beaucoup trop loin... Je dirai seulement que si quelques traces de fiel et d'esprit de parti se font remarquer dans certaines pages de ces cinquante-deux volumes, ces torts sont rares, et l'impartialité la plus sévère forme, en général, un des cachets distinctifs de la *Biographie universelle* : M. l'abbé de Labouderie en fournit de nombreux exemples dans ses articles d'histoire ecclésiastique.

Les cinq ou six premiers volumes laissent apercevoir plus de négligences et d'imperfections que les volumes suivants... Les notices *Barbaroux*, *Beauharnais* (Alexandre) et quelques autres sont tout à fait insignifiantes; elles auraient besoin d'être refaites. Le général autrichien *Beaulieu* vivait encore en 1811, quoi qu'en dise son biographe; il est mort à Lintz le 22 décembre 1819. Les détails qui le concernent sont d'ailleurs incomplets et fort inexacts. Le tribun flamand qui s'est rendu fameux au xive siècle s'appelait non pas *d'Artevelle*, mais *d'Artevelde*; il n'était point brasseur, mais, quoiqu'il appartînt à la noblesse, il s'était fait inscrire dans la corporation des brasseurs afin de prendre plus d'ascendant sur la bourgeoisie (on peut consulter à cet égard un savant mémoire de M. Cornelissen); il ne fallait pas non plus reproduire, sans examen préalable, les reproches souvent exagérés que lui fait le chroniqueur Froissart. Le comte de Flandre qui régnait en 1382 était Louis de Male, ainsi nommé du lieu de sa naissance, et non Louis dit le Mâle (article *Boucicaut*). On a, par un inconcevable *quiproquo*, confondu avec un *Bertrand de Salignac-Fénelon*, mort en 1559, le *Bertrand de Salignac-Fénelon*, secrétaire d'État, qui, chargé par Charles IX de

Digitized by Google

justifier, dans un mémoire pour la reine Élisabeth, l'horrible journée de la Saint-Barthélemy, fit cette belle réponse : « Adressez-vous, sire, à ceux qui vous l'ont conseillée; pour moi, je n'en ferai rien, dût la mort m'en punir à l'instant même; un roi peut priver de la vie un gentilhomme, mais il ne peut lui ravir l'honneur. » L'article *don Carlos* est à refondre depuis les importantes révélations que Llorente nous a faites, dans son *Histoire de l'inquisition*, sur le fils de Philippe II : *don Carlos*, représenté longtemps comme un héros, victime du fanatisme paternel, n'est plus aujourd'hui qu'un prince imbécile et vicieux.

Il serait fastidieux à l'excès de pousser plus loin nos observations critiques; on sent assez que des erreurs sont inévitables dans un ouvrage de la nature de celui-ci; du reste les noms qui décorent la liste des collaborateurs nous donnent la garantie qu'elles sont peu nombreuses; il serait bon néanmoins de les relever dans un volume supplémentaire, afin que rien ne déparât plus cette vaste composition littéraire qui vaut seule toute une bibliothèque et dont, chaque jour, on appréciera mieux l'importance.

1830.

Histoire romaine, de M. B. G. Niebuhr, traduite de l'allemand sur la troisième édition, par M. de Golbéry, conseiller à la cour royale de Colmar, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) [1].

L'*Histoire romaine* de M. Niebuhr jouit, en Allemagne, d'un succès non contesté. Si ce livre n'offre pas cette empreinte de génie dont brille le chef-d'œuvre de Montesquieu (*Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*), ni ce charme de narration qui distingue l'abbé de Vertot, il présente des recherches approfondies et des découvertes d'une haute importance, bien qu'à mon avis l'auteur se laisse souvent entraîner trop loin dans le domaine des conjectures, et que ses raisonnements pour battre en brèche les idées reçues sur les rois de Rome me paraissent plus spécieux que solides. Habile philologue, M. Niebuhr remonte aux sources; il examine, compare et discute les autorités; c'est de cette manière qu'il parvient à jeter un jour nouveau sur les institutions de Rome, particulièrement sur la législation de Servius Tullius, sur le règne de Tarquin le Superbe et sur la guerre de Porsenna. Son tableau de l'Italie ancienne est un modèle de précision, de méthode et de clarté.

M. de Golbéry, que d'utiles travaux d'archéologie ont déjà fait connaître avantageusement, vient de rendre, par son élégante traduction de l'ouvrage de M. Niebuhr, un véritable service aux lettres. Ces deux volumes ne s'étendent pas au delà des premiers temps de la république, mais la suite également en deux volumes, ne tardera sans doute pas à paraître; elle ne peut manquer d'être attendue avec une vive impatience par tous les amateurs d'une saine érudition et par tous ceux qui s'intéressent aux progrès des connaissances historiques.

Histoire de Hainaut, par Jacques de Guyse, traduite en français avec le texte latin en regard, et augmentée de notes (le texte est publié pour la première fois sur deux manuscrits de la bibliothèque du roi) [2].

Les deux premiers volumes.

Le bon Jacques de Guyse (qui vivait au xive siècle), auteur d'une chronique latine dans laquelle, outre les annales du Hainaut, principal objet de l'ouvrage, on trouve encore l'histoire sainte et même celle des Romains, des Perses, des Grecs, etc., était cité fort souvent par nos historiens, quoiqu'ils lui reprochassent de manquer de critique, surtout pour les origines et les étymologies anciennes. Quelques copies plus ou moins exactes de son livre, dont le manuscrit original pourrait bien ne plus exister, du moins si l'on en croit Bayle et Paquot, étaient à peine connues de quelques savants, la traduction française de Jacques ou Jean Lessabé, imprimée à Paris en 1531-1532, 3 parties in-folio, n'était guère plus répandue.

Jacques de Guyse se présente, aujourd'hui, sous les plus favorables auspices : on a mis d'abord tout en œuvre pour s'assurer de la correction du texte, et l'élégante traduction, placée en regard, fait honneur à M. Benjamin Guérard. Le nom de M. le marquis de Fortia est un sûr garant du mérite des notes, non moins remarquables par le laconisme et la clarté du style que par une érudition qui ne laisse rien à désirer.

Jacques de Guyse ne peut manquer d'être accueilli favorablement parmi nous : quel Belge ne sera curieux de connaître les conjectures de nos pères sur les premières institutions de la patrie? S'il en résulte plutôt une espèce de tableau mytho-

[1] Deux vol. in-8°.

[2] Quinze ou plutôt seize vol. in-8°, à raison du cinquième qui se divise en deux parties; vingt-deux vol., y compris deux vol. de tables et quatre vol. des *Annales du Hainaut*, par Jean Lefèvre, Paris, 1826-1838.

Digitized by Google

logique qu'une histoire bien constatée, ce tableau, l'on doit en convenir, n'est pas dépourvu d'intérêt : « Il faut savoir nous rendre justice à nous-mêmes, comme le dit fort judicieusement M. Guérard ; et parce que, dans notre enfance, on ne nous parle que des Grecs et des Romains, il ne faut pas que les fables de ces deux peuples nous rendent indifférents sur les nôtres ; il ne faut pas que nous croyions reconnaître dans leur mythologie les traces d'une histoire réelle, pendant que nous n'apercevons dans nos anciens annalistes que des rêveurs insipides qui ne méritent pas notre attention. »

L'auteur, dont la famille était noble et illustre, mourut cordelier à Valenciennes, le 6 février 1399 ; il avait professé pendant près de vingt-cinq années la théologie, la philosophie et les mathématiques en différentes maisons de son ordre, sans toutefois perdre cette candeur et cette aimable naïveté qui se font remarquer avec tant de charme dès le début de son ouvrage : « Jaloux, dit-il, de suivre les traces de ses ancêtres, mais n'ayant pas de quoi servir dignement son pays, parce qu'il est pauvre et mendiant, Jacques s'en est allé, comme la Moabite, dans le champ de Booz. Là, derrière les moissonneurs, il a glané, non sans peine, quelques épis qu'il a liés en gerbe, et il vient déposer humblement le denier de la veuve dans le trésor du prince. »

L'*Histoire de Hainaut* par Jacques de Guyse se composera de douze volumes. MM. de Fortia et Guérard viennent de publier les deux premiers, ce qui nous conduit à la destruction de Carthage, l'an 146 avant l'ère chrétienne. C'est une édition de luxe sur beau papier vélin, ornée de planches soigneusement lithographiées et qui nous retracent avec beaucoup de fidélité les costumes du xve siècle, époque à laquelle les dessins originaux ont été faits.

Troisième volume.

En rendant compte des deux premiers volumes nous n'avons rien négligé pour faire sentir l'importance de cette belle entreprise littéraire. M. le marquis de Fortia ne pouvait la concevoir dans un moment plus opportun... Personne n'ignore qu'un roi, protecteur des sciences et des lettres, invite, parmi nous, les savants à se livrer aux recherches les plus laborieuses pour débrouiller le chaos de notre ancienne histoire, et mettre au jour les chroniques les plus accréditée . L'éditeur de l'*Histoire de Hainaut*, par Jacques de Guyse, qui, depuis longtemps, a fait ses preuves en matière d'érudition, se montre digne d'être leur modèle par le soin scrupuleux qu'il apporte à s'assurer de l'exactitude du texte non moins que par le mérite de ses notes et de ses intéressantes préfaces. Le troisième volume traite des principaux événements depuis la guerre du consul Fabius contre les Arvernes (121 avant notre ère) jusqu'à la défaite de Quintilius Varus (l'an 9 depuis Jésus-Christ) ; la traduction de M. Guérard nous paraît de plus en plus soignée.

Quatrième volume.

En donnant ses soins à une édition complète de notre ancien historien, Jacques de Guyse, M. le marquis de Fortia s'est acquis des titres à la reconnaissance des Belges. Aussi l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles s'est-elle empressée de lui offrir un diplôme d'affiliation. Le quatrième tome de l'*Histoire de Hainaut* (et sous ce titre l'auteur a traité l'histoire générale) commence aux noces de la vierge Marie et finit avec le règne de l'empereur Adrien, l'an de Jésus-Christ 140. On y trouve de nombreux détails sur les premiers temps du christianisme et sur sa propagation dans la Gaule Belgique. Ce volume est, comme les précédents, enrichi de notes intéressantes et précédé d'une préface ou plutôt d'une dissertation chronologique qui fait infiniment d'honneur à M. de Fortia.

Sixième volume.

Le cinquième volume de Jacques de Guyse est retardé par les importantes et nombreuses additions que se propose d'y faire M. le marquis de Fortia. Le sixième, qui le devance aujourd'hui, se compose du VIIIe et du IXe livre ; on y trouve une longue liste des princes belges depuis l'an du monde 2788 jusqu'à Jules-César, des dissertations sur l'origine des rois de France et sur celle de divers peuples, tels que les Huns, les Ostrogoths, les Vandales, etc. ; des détails sur les premiers siècles de la monarchie française, dont la Belgique fut le berceau.

L'auteur arrive jusqu'au règne de Dagobert, et, comme dans le tome quatrième, il s'applique surtout à faire connaître les progrès du christianisme. On pourrait sans doute désirer plus d'ordre et de méthode dans cet ouvrage, mais il n'en est pas moins un curieux monument historique : les notes du savant éditeur et ses préfaces y ajoutent un grand prix ; celle de ce volume se fait lire avec intérêt ; elle jette le jour le plus lumineux sur Mérovée, ce roi de France si peu connu, bien qu'il ait eu l'honneur de donner son nom à la première dynastie des rois de France.

Septième volume.

Le septième tome de l'*Histoire de Hainaut* par

Digitized by Google

Jacques de Guyse présente de nombreux détails sur les premiers siècles du christianisme dans nos provinces et sur la fondation des principaux monastères. En nous remettant sous les yeux ce tableau naïf des mœurs de nos ancêtres, M. le marquis de Fortia a bien mérité de tous les hommes qui, chez nous, s'intéressent aux études historiques. La décoration du Lion néerlandais que le roi des Pays-Bas vient de décerner à ce savant dont s'honore la France est certes une décoration bien placée. La préface de ce volume réunit, comme les précédentes, l'élégante précision et la clarté du style au mérite d'une érudition profonde et d'une saine critique [1].

Coup d'œil d'un aveugle sur les sourds-muets, par M. Alexandre Rodenbach, membre du Musée des aveugles de Paris, et de plusieurs sociétés savantes [2].

Un charmant opuscule sur les aveugles, et des articles pleins de verve, de malice et d'originalité, répandus depuis quelques années dans les feuilles indépendantes de la Belgique, avaient déjà fait connaître fort avantageusement M. Alexandre Rodenbach, *l'ingénieux aveugle de Roulers*. L'ouvrage qu'il publie aujourd'hui ne peut manquer d'accroître beaucoup sa réputation littéraire. Il y a lieu de s'étonner des études suivies auxquelles il a dû se livrer pour nous offrir l'histoire de l'instruction des sourds-muets chez les diverses nations, depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à nos jours, depuis le bénédictin espagnol Ponce, l'Italien Assinale, le Belge Van Helmont (François-Mercure) et l'Anglais Wallis, jusqu'à l'abbé de l'Épée, l'abbé Sicard, MM. Paulmier, de Gérando, Bébian, Itard et notre vénérable chanoine Triest, à qui le livre est dédié. Des anecdotes piquantes et des citations bien amenées jettent un charme infini sur les raisonnements de l'auteur et parfois contribuent à les éclaircir. Le *parallèle entre les aveugles et les sourds-muets*, ainsi que plusieurs épisodes tels que *l'Aveugle de Puiseaux*, *Isidore*, *Massieu*, *Laurent Clerc* et *la Promenade philosophique*, présentent l'intérêt le plus vif et doivent plaire à toutes les classes de lecteurs.

M. Rodenbach s'excuse de ses petites excursions littéraires avec beaucoup de grâce et d'esprit. « Je hais, s'écrie-t-il, la science sèche et aride. *Le parler que j'aime*, comme dit Montaigne, *c'est un parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche*. J'aime à varier une matière dépourvue d'ornements; à diversifier les tons, en sorte que le même ouvrage puisse plaire aux savants, occuper les loisirs des gens du monde et fournir en même temps aux méditations des médecins et des philosophes. »

Quel écrivain ne se ferait honneur du passage suivant :

« Le livre de la nature, disait Célestine à l'ermite, est fermé pour nous; que sont pour un aveugle les merveilles de la création, le spectacle de l'univers? — Eh ! ne puis-je pas comme vous, répondait l'aveugle, jouir des bienfaits de mon Créateur? Oui, l'Être des êtres se révèle à moi dans les rayons bienfaisants du soleil, dont les feux viennent ranimer mes sens glacés, et qui pénètrent jusqu'à mon cœur à travers ma paupière mourante ; son souffle est dans l'haleine du zéphyr qui se joue sous l'ombrage, et dans la brise légère qui tempère la chaleur brûlante du jour. La rose qui exhale ses doux parfums, le chant des oiseaux qui habitent ces sombres bocages, tout me parle de la sagesse éternelle. Quand le soir, assis devant ma cabane, je pense à la grandeur de Dieu, il me semble entendre l'harmonie des corps célestes dont nous entretient Anaxagore, et ces globes de feu que m'a si souvent décrits mon Anselme semblent dire en roulant dans l'espace : *Il est un Dieu*. Oui, c'est lui dont la main puissante étendit les bornes de la voûte céleste, c'est lui qui féconde la terre, qui prescrit des limites à la mer. C'est lui qui revêt le tendre agneau d'une épaisse toison, qui inspire le chant du rossignol, qui fait croître le lis de la vallée; c'est lui qui a donné aux humbles la sagesse, et la pensée au pauvre aveugle. »

Les pages du *Coup d'œil d'un aveugle sur les sourds-muets* sont empreintes, pour la plupart, d'une philosophie élevée, douce, religieuse et tolérante; elle n'a rien de commun avec ce philosophisme impérieux qui voudrait imposer à tout le monde le joug de ses opinions desséchantes.

L'auteur se montre partout l'ennemi de cette métaphysique obscure dont se trouve surchargée l'instruction des sourds-muets; il n'est pas fort partisan non plus des institutions spéciales. Son but est de faire connaître une méthode intelligible et simple, et de prouver qu'il serait facile de l'employer dans toutes les écoles primaires, en parlant aux yeux, en parlant à l'âme des sourds-muets par le moyen de tableaux faits pour eux. De

[1] Les huit derniers volumes parurent de 1831 à 1833, mais les événements politiques m'arrachèrent à mes occupations littéraires et ne me permirent plus de m'occuper de cet ouvrage, qui, malgré toutes les critiques qu'on peut en faire, n'en est pas moins précieux comme un tableau des opinions admises par nos pères sur notre origine et sur les premiers temps de notre histoire.

[2] Vol. in-8°, avec figures.

Digitized by Google

cette manière, il n'y aurait plus un seul de ces infortunés qui ne fût à même de recevoir une éducation première et de pourvoir à sa subsistance par le travail. Ce plan et celui que M. Rodenbach propose pour les aveugles méritent de fixer l'attention de tous les administrateurs qui se piquent d'être les amis de l'humanité.

Thémis, ou Bibliothèque du jurisconsulte [1].

La Thémis, journal de législation fondé à Paris par un de nos compatriotes. M. Blondeau, secondé par MM. Demante, Ducaurroy et Jourdan, jouit d'une estime universelle parmi les jurisconsultes, et nous devons des remercîments à la librairie Demat pour lui avoir donné droit de bourgeoisie à Bruxelles. J'ai lu quelque part, dans un de ces volumes, cette question : Quel doit être le but de la loi positive? et l'envie me prend d'essayer de la résoudre. Dans l'état de civilisation où nous sommes parvenus, le but de la loi positive doit être, ce me semble, de régler tellement les intérêts des hommes, que chaque classe de la société soit à l'abri des insultes d'une autre. Il faut, pour cela, qu'il n'y ait point de classe réellement misérable; il faut que chacun trouve une subsistance assurée, ou dans la fortune acquise par ses pères, ou dans le travail. Les lois doivent donc tendre à protéger les personnes et les propriétés; elles doivent encourager l'agriculture, les manufactures, le commerce et généralement toutes les branches de l'industrie. En outre, si le législateur prend à tâche d'employer tous les moyens qui sont en lui pour faire aimer à chaque citoyen la profession à laquelle il semble destiné par sa naissance, s'il cherche à diriger l'éducation vers ce but, il arrivera que l'agriculteur, l'artisan, le commerçant ne perdront pas un temps utile à envier l'opulence et l'oisiveté du riche, mais ils préféreront mettre à profit les ressources qui leur sont offertes pour améliorer leur sort. Le riche jouira de ses revenus avec toute la sécurité désirable; il les fera circuler dans les rangs inférieurs, dans les rangs de l'industrie. Alors la société jouira d'une tranquillité parfaite; alors tous les membres qui la composent (les hommes à projets chimériques et les fous toutefois exceptés) se trouveront nécessairement heureux... Ayez, sur le trône, un Titus et qu'il soit secondé par des ministres dignes de lui, ces idées, que je jette à la hâte sur le papier, cesseront de paraître chimériques.

Pour en revenir à *la Thémis*, elle nous offre les principes positifs du droit et les plus saines doctrines sociales.

[1] Huit vol. in-8°, Bruxelles, 1827-1830.

1842.

Grétry [2]. — *René Sluse* [3]. — *Vies de quelques Belges*, par M. Vanhulst [4].

Ce qui peut donner à notre littérature un cachet particulier, ce qui doit faire rechercher ses productions par l'étranger, c'est assurément de rappeler les faits historiques et les hommes qui ont illustré le sol belge. Parmi les écrivains qui remplissent cette noble tâche avec le plus de zèle et de talent, nous placerons en première ligne M. Vanhulst, de Liége. Il vient encore, à la suite de l'inauguration de la statue de Grétry, de publier une des meilleures notices qui aient été consacrées à la mémoire du compositeur célèbre que j'ai cru pouvoir surnommer le *Molière de la musique*. Elle avait été précédée d'une savante et très-intéressante notice sur l'habile géomètre René Sluse, membre de la Société royale des sciences de Londres, et d'un volume contenant, sous le titre de Vies de quelques Belges, celles de Philippe de Comines, ce grand historien politique que son biographe a peut-être trop maltraité sous le rapport moral; du sénateur Lambrechts, profond jurisconsulte, mais homme d'État à vues étroites et dont la loyauté fut, en 1814, complétement la dupe de l'astuce du diplomate le plus rusé du son époque, le prince de Talleyrand; de Plasschaert, littérateur ingénieux et créateur des jardins de Wespelaer, dont les héritiers devraient bien nous donner du moins les œuvres choisies; de Carlier, peintre d'histoire, digne d'être plus connu; du charmant paysagiste Fassin, puis enfin des braves généraux Jardon et Ransonnet.

En retraçant des mérites de genres si différents, l'auteur a su constamment se servir des couleurs convenables; il possède l'heureux secret d'attacher son lecteur, parce que l'art de dire beaucoup en peu de mots, lorsqu'il est joint aux charmes de l'élégance et du naturel, ne peut manquer de plaire et d'intéresser.

1843.

Essai sur l'union douanière de la France et de la Belgique [5].

Sous le titre modeste d'*Essai*, M. Charles Dubois

[2] In-8° de 98 pages, avec un beau portrait.

[3] In-8° de 72 pages.

[4] In-8° de 268 pages, Liége, 1842.

[5] In-4° de 80 pages, Liége, 1843.

Digitized by Google

vient de publier un ouvrage fort remarquable. Après une introduction pleine d'aperçus d'une justesse frappante sur la période de vingt-six années de guerre et sur la période de vingt-six années de paix qui nous séparent de la rénovation sociale de 1789 en France, ainsi que sur le système protecteur adopté par Colbert et sur la différence des temps, etc., etc., il trace à grands traits, et d'un style aussi vigoureux qu'élégant, le tableau historique de la Belgique industrielle et commerciale. Il y a là trente-trois pages qui, certes, valent mieux que maint gros volume de notre connaissance; elles doivent être lues et méditées, si l'on veut se faire une juste idée de notre position. L'auteur apprécie ensuite avec la même sagacité le *Zollverein* dont l'existence toujours croissante fait tant d'honneur au cabinet prussien : il arrive enfin au projet d'union franco-belge qu'il considère sous toutes ses faces; il ne se dissimule aucune des nombreuses objections mises en avant par les adversaires du projet et les réfute avec une bonne foi sans égale; il démontre jusqu'à l'évidence que, loin de compromettre notre nationalité, l'union douanière en deviendrait la meilleure sauvegarde. On conçoit, en effet, que la prospérité matérielle, si favorable d'ailleurs aux progrès intellectuels pour toutes les classes et à l'encouragement des arts, peut seule, dans la société moderne, attacher les peuples à leurs institutions et leur inspirer la volonté ferme de les défendre au besoin avec toute l'énergie nécessaire. L'auteur prouve aussi de la manière la plus satisfaisante que si l'union douanière ne peut manquer d'être infiniment utile à notre industrie, elle n'offrirait pas à la France de moins grands avantages; il va plus loin : ce résultat lui semble devoir être le premier pas vers un système général d'échanges entre tous les peuples du continent; il regarde comme probable l'adhésion plus ou moins prochaine de l'Autriche, de la Suisse, de la Russie même au *Zollverein*, et, « quant à la Belgique, elle est appelée, dit-il, par sa position topographique, par ses souvenirs, par ses mœurs, par son passé, par les développements et la direction de son *rail-way*, à lier la France au *Zollverein*; elle semblerait accomplir sa destinée en devenant l'élément conducteur de cette union. »

Nous ne nous étendrons pas davantage sur une production nationale que tous les amis de leur pays voudront lire et qui nous paraît destinée à détruire bien des préventions, à triompher des absurdes préjugés qui dénaturent une question importante dont la solution intéresse si puissamment l'avenir de la Belgique.

Histoire des idées littéraires en France, au XIX*e siècle, et de leurs origines dans les siècles antérieurs*, par ALFRED MICHIELS [1].

L'écrivain dont je vais m'occuper, M. Alfred Michiels, appartient à la Belgique par sa naissance; il est né dans une ville flamande (Anvers) en 1815, si je ne me trompe[2], mais il passa dès l'âge de trois ans, avec sa famille, en France. Ses *Études sur l'Allemagne*, qui parurent en 1840, le classèrent de prime-abord parmi les hommes destinés à faire époque dans la littérature. Son *Histoire des idées littéraires en France* confirmera ce jugement favorable. C'est incontestablement une œuvre d'un ordre supérieur. On sent que l'auteur, tout à la fois doué d'une imagination brillante et d'un esprit susceptible des plus vigoureuses conceptions, a longtemps médité son sujet au sein de la solitude, qu'il y a préludé par des études sérieuses, sans prendre part au tumulte du monde. De là ces traits hardis, ces grandes pensées d'une nature pour ainsi dire primitive, cette éloquence entraînante précisément parce qu'elle n'est pas le produit des calculs de l'art, mais aussi ces aperçus de profil, ces assertions tranchantes, ce regard dédaigneux, ce mépris trop affiché des idées reçues et des réputations acquises.

Il commence par regretter que les poëtes français du XVII*e* siècle, au lieu de mettre sous nos yeux le monde grec et romain, n'aient pas continué et perfectionné la littérature du moyen âge. Il représente les deux littératures, classique et romantique, sans cesse aux prises depuis l'époque de la renaissance jusqu'à nos jours; il analyse avec une précision remarquable, et sans qu'il en résulte la moindre sécheresse, les principaux plaidoyers en faveur du romantisme qu'il définit l'*expression de la société chrétienne*. Les ouvrages de du Bellay, de Boisrobert, de Desmarest de Saint-Sorlin, de Perrault, gagnent beaucoup à passer ainsi par son creuset, à se revêtir, sous sa main, de formes pittoresques; il se complaît particulièrement à faire valoir Perrault, mais il regrette que « la véritable muse chrétienne n'ait pas existé pour lui, qu'elle ne l'ait jamais promené dans l'ombre des cloîtres ni sur les plates-formes solitaires des manoirs abandonnés. Il ignore le charme puissant qui nous entraîne vers les abbayes en ruine, qui nous fait prêter une âme aux ifs taciturnes des cimetières, à l'asphodèle mélancoliquement bercée par les vents d'autonne. » La querelle de Lamotte et de madame Dacier sur les

[1] Deux vol. in-8°.

[2] J'ai, par la suite, acquis la certitude qu'il est né, le 23 décembre 1813, à Rome, d'un père anversois.

Digitized by Google

anciens et les modernes l'occupe ensuite ; puis il s'attache à réhabiliter Mercier, que ses contemporains avaient surnommé le Dramaturge, et quoiqu'il ne se dissimule pas les défauts de l'auteur du *Tableau de Paris*, comme écrivain, il le juge, à mon avis, trop favorablement. Son appréciation de Diderot et de Beaumarchais me paraît mieux motivée. Celle de Buffon, de Jean-Jacques Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre lui fait plus d'honneur encore. En parlant de ces grands hommes, il semble s'imprégner de leur génie et de leur style. Chateaubriand, qui fait, à lui seul, le sujet d'un des plus beaux chapitres du livre, madame de Staël, Bonald, Benjamin Constant, Charles Nodier, Sismondi, Lacretelle aîné, les frères de Maistre, Marchangy, Senancourt, Chênedollé, Raynouard, Cousin, Lamartine, Victor Hugo, Vigny, Émile Deschamps et l'auteur de la *Philosophie théorique et pratique de la littérature*, l'abbé comte de Robiano, que, par parenthèse, la Belgique peut revendiquer, passent sucessivement sous ses yeux pour obtenir des éloges accompagnés plus ou moins de restrictions. Ailleurs, il applaudit aux travaux des courageux écrivains qui ont si laborieusement exploré le moyen âge pour en dresser l'inventaire, tels que Ducange, Legrand d'Aussy, Sainte-Palaye, le Belge dom Maur d'Antinne, Mabillon, Sainte-Foix, Montfaucon et les Bollandistes ; mais se montre-t-il également juste envers Boileau, Racine, Voltaire, Marmontel, Thomas, Palissot, la Harpe, Pindare-Lebrun, le cardinal Maury, Ginguené, Ducis et les autres sectateurs de l'ancienne école ? Je ne le pense point. Nous ne le suivrons pas dans la guerre qu'il leur fait; c'est un rude jouteur, il faut lui laisser le temps de se calmer; il restreindra lui-même ses conquêtes, et, quand sa verve belliqueuse aura fait place à un examen plus approfondi, plus réfléchi de la question, il modifiera plusieurs de ses jugements sur les hommes et sur les choses. On s'explique difficilement ses continuels sarcasmes contre Voltaire. Bien que placé d'abord, avec Dubelloy et Sedaine, parmi les instigateurs du mouvement, à raison de l'emploi de l'histoire moderne au théâtre (*Zaïre*, *Adélaïde Duguesclin*, *Tancrède*, *le Siége de Calais*, *Gaston et Bayard*, *Richard Cœur de Lion*), le philosophe de Ferney ne peut trouver grâce auprès de l'implacable champion des nouvelles doctrines, qui cependant voit dans cette innovation la chute ultérieure de ce qu'il appelle le *fétichisme gréco-romain*.

Si la littérature, comme l'avance M. de Bonald dont M. de Barante a développé la maxime, doit être l'expression de la société, il est naturel qu'elle se modifie avec le temps et qu'elle se ressente des révolutions sociales. Ce qui ravissait nos aïeux ne peut donc nous plaire au même degré, cela se conçoit; mais faut-il en conclure que nos pères n'avaient pas le sens commun d'être touchés de ce qui nous intéresse médiocrement, ou de s'amuser de ce qui nous ennuie? Non, sans doute. Le grand tort de nos dictateurs en littérature, c'est de prétendre que les vieillards de notre époque, faisant oubli de leurs premières sensations et renonçant à leur manière d'envisager les objets, croient toujours ces messieurs sur parole, et que, semblables au fier Sicambre agenouillé devant saint Remi, ils s'imposent le devoir de brûler aujourd'hui ce qu'ils avaient adoré. Je tâche, pour mon compte, de me prémunir contre toute espèce d'exagération, je ne me chicane pas sur mes jouissances et, dans l'intérêt de mes plaisirs, je ne veux pas être exclusif. Je conserve pour *les Horaces*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Iphigénie*, *Bajazet*, *Athalie*, *Mérope*, *Brutus*, *l'Orphelin de la Chine* et *Zaïre* une admiration qui ne vieillit point; je trouve tout simple, quand on traite des sujets grecs ou romains, qu'on fasse intervenir les divinités du paganisme comme on rappelle la loi de Mahomet en plaçant la scène à Constantinople, la loi de Moise en empruntant un trait de l'histoire juive, la loi de Confucius en parlant de la conquête de la Chine, ou les croyances chrétiennes en nous transportant sur les rives du Jourdain, au tombeau du Christ. Les *Fables* de la Fontaine et les *Lettres* de madame de Sévigné continuent de faire mes délices; je trouve toujours le même charme dans quelques poésies de Chaulieu. Cette strophe, par exemple :

La fortune à ma jeunesse
Offrit l'éclat des grandeurs.
Comme un autre, avec souplesse,
J'aurais brigué ses faveurs;
Mais, sur le peu de mérite
De ceux qu'elle a bien traités,
J'eus honte de la poursuite
De ses aveugles bontés,
Et je passai, quoi que donne
D'éclat et pourpre et couronne,
Du mépris de la personne
Au mépris des dignités !

est restée dans ma mémoire depuis bientôt cinquante ans. L'épître de Voltaire *Arrivant sur les bords du lac de Genève*, me paraît un admirable morceau de poésie philosophique; le tableau des horreurs de la Saint-Barthélemy, dans *la Henriade*, me fait encore tressaillir; l'églogue de *Ruth* m'inspire une douceur de sentiment qui me dispose à la bienveillance; les vers pathétiques

Digitized by Google

d'*Œdipe chez Admète* et du *roi Lear* me vont au cœur; Molière me captive l'esprit en me retraçant des vices et des ridicules qui sont constamment les mêmes, à quelques légères nuances près; je me plais souvent à me rappeler les peintures brillantes ou suaves de Delille et de Saint-Lambert; je ne me lasse pas de relire *le Lutrin, Vert-Vert, la Fée Urgèle, le Moulin de Sans-Souci; l'Éloge de Marc-Aurèle* m'élève l'âme; la philosophie de Vauvenargues me console; la Bruyère m'amuse et m'instruit; *le Petit Carême* de Massillon est toujours nouveau pour moi; les pages sublimes de Bossuet et de Rousseau m'électrisent; les *Mémoires* de Marmontel m'intéressent, parce qu'ils me placent dans la société intime d'un honnête homme; je suis heureux de visiter la Grèce, de parcourir Athènes avec le jeune Anacharsis... Cela ne m'empêche nullement de prendre plaisir à la lecture du *Génie du Christianisme;* et, tout en donnant la préférence aux harmonieuses *Messéniennes* de Casimir Delavigne, d'apprécier les *Méditations* si touchantes de Lamartine, bien qu'empreintes d'un peu de monotonie. Victor Hugo m'enchante lorsqu'il ne tombe pas dans le rocailleux ou la niaiserie; ses *Feuilles d'automne*, ses *Voix intérieures* surtout me paraissent de ravissantes poésies. Je ne suis pas autant admirateur de son théâtre. Toutefois *Hernani*, réduit aux quatre premiers actes, serait digne de prendre place parmi les chefs-d'œuvre de la scène française.

Je m'incline très-volontiers devant les chefs de l'école romantique qui enrichissent notre littérature de productions originales; je les considère comme de brillants chaînons ajoutés à la longue série des grands écrivains de la France, mais, pour les élever sur un piédestal, je n'entends pas renverser leurs prédécesseurs dans la boue. Je rends plus que personne justice à l'auteur de *Mauprat* et d'*André*, tout en déplorant les écarts de sa morale dans d'autres ouvrages; plusieurs romanciers du jour me paraissent aussi fort agréables, je ne leur sacrifierai néanmoins ni Lesage, ni l'auteur de *Manon Lescaut*, ni madame de Souza, ni même madame Cottin et madame Riccoboni. Je suis loin d'exclure de ma bibliothèque Alfred de Vigny, Musset et quelques autres; mais, j'en fais l'aveu... quant à ces écoliers maladroits qui se jettent à corps perdu dans les écarts de la poésie échevelée, qui nous lancent à la tête des grands mots vides d'idées, ou qui s'amusent, dans leur mélancolique extase, à nous faire compter toutes les pulsations d'un pouls fébrile, ils me déplaisent souverainement, et je les repousse avec un invincible dégoût.

M. Michiels n'entend pas raillerie sur l'Olympe, qu'il regarde comme une scandaleuse résurrection des vieilles croyances au détriment de nos principes religieux. Je suis plus tolérant, et, quoique je me pique d'être bon chrétien, je ne me courrouce point contre les souvenirs du polythéisme; j'y découvre souvent même d'ingénieuses allégories, tandis que la maladresse avec laquelle le christianisme hypocrite de certains poëtes à la mode fait intervenir les anges dans des relations qui sont loin d'être toujours angéliques, ne me fatigue guère moins que l'éternel cortége des Ris, des Jeux et des Amours, sans cesse reproduit par les Bernis et les Dorat du dernier siècle.

Cette petite digression terminée, je m'arrête un instant au chapitre intitulé : *Effets littéraires de la révolution*. L'enflure, la bouffissure était particulièrement le cachet de cette déplorable époque, et ce défaut domine peut-être plus encore dans la prose de la tribune et des pamphlets, la seule existante alors, que dans les hymnes composés sous l'inspiration du comité de salut public. Les successeurs des Mirabeau, des Cazalès, des Maury, des Barnave, substituaient les expressions gigantesques aux grandes pensées; c'était en quelque sorte la charge, la caricature de l'éloquence parlementaire. Je ne puis partager l'opinion favorable qu'émet M. Michiels sur le discours de Robespierre, accusé de vouloir agir en dictateur : c'est un amas de phrases, de déclamations ronflantes, et rien de plus. Les passages extraits des fragments de Saint-Just et de Camille Desmoulins valent mieux. Cette apostrophe d'Isnard : *Si vous n'avez pas d'armes, déterrez les ossements de vos pères et servez-vous-en pour exterminer vos ennemis*, ne supporte pas trop l'examen, mais elle a de l'éclat; elle a dû produire de l'effet; du reste ce pourrait bien n'être qu'une réminiscence.

Après avoir dit un mot de la littérature de l'empire et condamné tant soit peu brutalement à l'oubli Delille, Arnault, Andrieux, Esmenard, Joseph Chénier, Mollevaut, Parseval de Grandmaison, madame Cottin et madame de Genlis, il s'écrie en reportant son souvenir sur Napoléon : « Il tomba, cependant, l'audacieux Nemrod qui, depuis quinze ans, donnait la chasse aux nations et promenait sur l'Europe sa terrible fanfare, dont chaque note avait pour écho le soupir d'un mourant ou le cri désespéré d'un vaincu; il tomba; les populations haletantes de l'Occident respirèrent, et le génie meurtrier qui planait sur elles tourna son vol du côté de l'Asie. Le bonheur de la France exigeait la chute du conquérant : la guerre était sa vie et sa profession; il aurait tué jusqu'à son dernier jour. Les villes ne lui parais-

Digitized by Google

saient que des casernes, leur territoire que des champs de bataille, et les hommes de tout âge et de tout rang que des soldats. Il faisait élever la jeunesse au son du tambour, afin de l'entretenir dans des rêves de gloire militaire. Il n'y avait donc à espérer sous sa loi ni repos ni liberté d'action. »

J'en demande bien pardon à M. Michiels; je dois encore le quereller. Sous l'influence d'un livre qu'il admire beaucoup : *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*, par Benjamin Constant, et que son auteur a pris le soin de réfuter lui-même par l'acte additionnel des constitutions de l'empire [1], il s'est fait de Napoléon un être fantastique pour le combattre. Sa tirade est très-belle, très-sonore, très-pittoresque, mais elle pèche contre les lois de l'équité. Si M. Michiels, trop jeune pour avoir connu les temps dont il parle, s'était mieux rendu compte de la position de l'empereur à qui l'Angleterre mettait sans cesse une nouvelle coalition sur les bras et que les conspirations ourdies par le machiavélisme du cabinet de Saint-James menaçaient de toutes parts, il ne serait pas posé de cette manière en accusateur passionné; il ne se bornerait pas à louer dans le héros législateur le discernement dont il avait fait preuve en admirant le chantre de Fingal.

Les chapitres *de l'Influence générale de la restauration* et *de l'Influence du gouvernement de Juillet sur la littérature* sont au nombre de ceux où l'auteur prouve le mieux cette justesse d'observation qu'il possède naturellement, mais qui s'éclipse quelquefois lorsque l'avocat d'un système prend la place du juge de divers systèmes littéraires. Les pages qu'il consacre à la catastrophe de Charles X sont pleines de noblesse et de dignité; elles respirent ce respect pour le malheur qui témoigne de l'heureux accord d'un beau caractère et d'un beau talent.

Si je m'avisais d'énumérer toutes les lances que M. Michiels ne craint pas de rompre contre la plupart des critiques le plus en vogue, MM. de Sainte-Beuve, Planche, Nisard, Villemain, etc., etc., je serais entraîné fort loin; je me bornerai donc à remarquer que l'ardeur parfois l'emporte au delà des bornes d'une équitable modération et que toutes les formules de blâme dont il se sert ne sont pas également méritées. Je le répète : l'*Histoire des idées en France* subira plus tard d'importantes modifications. Trop de séve domine encore le talent de l'auteur pour que ses fruits soient en pleine maturité. L'ouvrage tel qu'il est au surplus doit paraître digne des méditations du philosophe et de l'homme de goût; c'est une des meilleures, je n'hésite même pas à dire la meilleure apologie du romantisme. On saura gré sans doute aux éditeurs belges, MM. Meline et Cans, de l'avoir reproduite, ainsi que les *Études sur l'Allemagne*. Le style a de l'énergie, de la vivacité, de l'éclat, sans manquer de finesse et d'élégance. On sent la mise en œuvre de la théorie exposée dans la phrase suivante (chapitre IV du livre deuxième) : « L'homme n'est pas seulement doué d'intelligence et d'imagination, il possède en outre une sensibilité plus ou moins vive. Le style sera donc sentiment aussi bien qu'idées et images. Pensée, fantaisie, sentiment : voilà les trois sources du style. Le style parfait suppose en conséquence vérité dans les idées, vérité dans les images, vérité, dans les sentiments, vérité dans leur rapport mutuel; s'il les contient, il offre mille attraits, il exerce sur l'âme une puissante influence. »

Robert et Léontine, ou la Moselle au XVIe siècle, par J. C. F. DE LADOUCETTE; deuxième édition [2].

Le département des Hautes-Alpes et la belle contrée que traverse la Roer, entre la Meuse et le Rhin, ont été décrits avec beaucoup de talent par M. de Ladoucette, leur ancien préfet, dans deux ouvrages [3] non moins bien accueillis du public qu'une imitation du *Philoclès* de Wieland, de charmants apologues et trois volumes de mélanges. C'est à sa patrie, c'est au pays Messin que l'auteur consacre aujourd'hui ses pinceaux : il a fait choix d'un cadre ingénieux et qui lui permet de retracer de la manière la plus heureuse non-seulement les rives pittoresques de la Moselle, les monuments romains et gothiques, mais encore les mœurs et les usages de ses compatriotes au seizième siècle. L'héroïque défense de Metz, assiégé par Charles-Quint, est reproduite avec toute l'exactitude de l'histoire et le charme du roman. Plusieurs noms belges viennent naturellement se grouper autour de la grande figure du monarque qui se plaisait à prendre le titre de bourgeois de Gand; ils sont pour nous d'un intérêt national.

Robert et *Léontine*, élevés au milieu d'une troupe de Bohémiens, dont le chef eut l'humanité de les soustraire à la mort, et rendus ensuite à la vie sociale, sont deux personnages ravissants; leurs

[1] Benjamin Constant fut un des principaux rédacteurs de l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, en 1815.

[2] In-8°, Paris, 1843.

[3] *Topographie, histoire, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes*, vol. in-8°, et *Voyages dans le pays entre Meuse et Rhin*, vol. in-8°.

Digitized by Google

amours amènent des situations très-attachantes et des événements qui, pour n'être pas tous également vraisemblables, n'en piquent pas moins la curiosité du lecteur. Satisfait d'un dénoûment bien filé, d'un dénoûment heureux, comme on les faisait autrefois, on n'éprouve d'autres regrets que d'arriver à la fin d'un livre qui se fait lire d'un bout à l'autre avec le même plaisir. Des rapprochements ingénieux, des ridicules bien saisis et pris dans la nature de l'homme, de sorte qu'ils appartiennent à tous les temps, à toutes les époques; de piquantes allusions à ce qui se passe sous nos yeux ajoutent encore un mérite, pour ainsi dire, de circonstance à la valeur intrinsèque de cet ouvrage, dont deux éditions constatent le succès, et qui, bientôt sans doute, se trouvera dans les mains de tout le monde.

Les Fleurs d'outre-Rhin, chants, ballades et légendes, par F. Delcroix [1].

Les poëtes sont nombreux par le temps qui court, mais si quelques-uns parviennent à se faire lire avec intérêt, il en est bien peu qu'on relise; c'est là, sans contredit, la pierre de touche du vrai talent... Une imagination brillante et le bon goût pour la diriger ne suffisent point; il faut encore ce naturel, cette vérité de sentiment et d'expression, ce charme indéfinissable qui, pour ainsi dire, associe aux diverses pensées, aux diverses sensations de l'écrivain, le lecteur dont il devient le confident, l'ami. Je faisais ces réflexions en relisant, pour la vingtième fois, et toujours avec un nouveau plaisir, *le Mousse*, charmant poëme élégiaque de M. Delcroix; elles me sont également suggérées par ses *Fleurs d'outre-Rhin*, publiées à Paris; ce sont des tableaux enchanteurs qui n'attachent pas moins par la piquante variété des sujets que par la souplesse des formes et la fraîcheur du coloris. Le poëte cambrésien s'est approprié, pour les imiter en habile maître, les inspirations des plus beaux génies de l'Allemagne : les Schiller, les Gœthe, les Kleist, les Klopstock, les Kœrner, les Stolberg, etc. Voici, d'après Gleim, une espèce d'apologue fort gracieux :

L'Abeille.

Petite abeille, au sein de quelques fleurs,
S'unit aux sucs les plus flatteurs
L'amertume la plus traîtresse.
Pourtant là, comme ailleurs, tu butines sans cesse.
— Oui, c'est que mon instinct, dit-elle, est connaisseur.
Cette amertume, je la laisse,
Et je ne prends que la douceur.

[1] Vol. in-12 de XXII-282 pages.
[2] In-8°, Paris, 1843.

C'est ce que me semble avoir fait M. Delcroix dans ses explorations germaniques.

La pièce la plus considérable du recueil n'est imitée de personne; l'auteur s'est inspiré de l'aspect si pittoresque, si poétique des *bords du Rhin* : et, sous ce titre, il ne se contente pas de décrire les sites imposants qui s'offrent à ses regards, de nous initier aux fantastiques légendes qu'on lui raconte, il remet, en quelque sorte, sous nos yeux les hauts faits, les scènes héroïques et les personnages illustres que le grand fleuve rappelle à son souvenir; on est heureux de le suivre dans ce pèlerinage et d'applaudir à ses concerts. Toutefois, on désirerait qu'il se décidât à visiter aussi, quelque jour, notre belle Meuse, si riche de son passé et qu'entourent de si riants paysages.

Le Troubadour, ou la Provence au XII*e siècle*, par M. de Ladoucette [2].

M. le baron de Ladoucette est du petit nombre des élus dont les succès sont avoués par le bon goût; il n'a pas à craindre de voir jamais le public se plaindre d'une fécondité qui nous a valu tant d'ouvrages non moins agréables qu'instructifs. Il nous retrace aujourd'hui, dans *le Troubadour*, un tableau plein de charme et de vérité de la Provence au douzième siècle. Le dénoûment tragique des amours du gentil Guillaume de Cabestaing et de la gracieuse Marguerite, nièce de l'altière comtesse de Tarascon, rappelle la catastrophe de Gabrielle de Vergy. Cette vengeance atroce qu'exerce l'époux n'est donc pas trop étrangère aux mœurs de l'époque. La prose, de temps en temps, est coupée par des couplets d'une facture élégante et facile; ils sont toujours amenés d'une manière naturelle, ce qui ne laisse pas d'être un mérite assez rare pour être remarqué. Viennent ensuite d'intéressantes et savantes recherches sur le *mont Viso*, sur les antiquités de *Mons Seleucus* au pays des Voconces, etc. Le volume, afin que rien ne manque à la piquante variété qu'il présente, se complète par un petit roman épistolaire fort touchant, sous le titre de *la Jeune Fille de la Vallouise*.

Mélanges, par Félix Vanhulst [3].

M. Félix Vanhulst, qui a bien mérité de son pays en reproduisant, dans d'élégantes notices biographiques, les traits de plusieurs Belges célèbres, a réalisé l'heureuse pensée de réunir en un volume

[3] In-8°, Liége, 1843.

Digitized by Google

in-8° de 575 pages, sous le titre de *Mélanges*, des aperçus littéraires pleins de justesse et de goût. L'auteur y fait preuve d'une instruction solide et variée; il ne montre pas moins de supériorité lorsqu'il apprécie les chefs-d'œuvre du barreau français, les méditations des publicistes, ou la philosophie de Montaigne et celle du dix-huitième siècle, que lorsqu'il nous fait connaître, sans en déguiser les taches, d'importants ouvrages historiques, tels que l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par Barante, l'*Histoire de Philippe II*, par Alexis Dumesnil, les *Voyages de Hall dans l'Amérique méridionale*, ou les œuvres des deux Chénier.

Je ne ferai pas ici l'énumération des nombreux ouvrages qui, tour à tour, occupent notre savant liégeois; cela me conduirait loin; mais je le féliciterai de n'avoir pas négligé l'analyse du *Maire de village* et du *Petit Bossu*, charmantes productions d'un de nos meilleures poëtes, M. Frédéric Rouveroy. Ensuite arrivent, en quelque sorte pour le bouquet, une intéressante allocution sur les écoles primaires de filles, et six ou sept pages d'un charme exquis sur *le Baptême des fleurs*.

Ce livre si recommandable à tous égards se termine par une table générale qui présente une foule de faits et de détails curieux qu'il faudrait de longues recherches pour découvrir ailleurs.

La dédicace à Ch. P.-J. Rouillé, beau-père de M. Vanhulst, rappelle le souvenir d'un ancien professeur cher aux lettres qu'il a professées et cultivées avec succès.

Cette dédicace est ainsi conçue : TE, PATER, HISQUE SEQUAR *vestigia semper adorans*.

Essais poétiques, par CH.-HIPPOLYTE VILAIN XIIII [1].

Après s'être, avec succès, occupé de diverses questions d'économie politique et de recherches archéologiques, M. Hippolyte Vilain XIIII vient de nous donner, sous ce titre modeste : *Essais poétiques*, un recueil qui me paraît devoir être accueilli favorablement par le public. Ce livre se divise en deux parties : la première se compose d'imitations libres d'anciennes poésies flamandes ou hollandaises, parmi lesquelles méritent d'être particulièrement remarquées une légende en trois chants, *Gérard Van Velse, la Chanson guerrière de Jean III, duc de Brabant, et les Funérailles du duc Wenceslas*.

La seconde partie, toute d'invention, ne fait pas moins d'honneur au nouveau poëte : indépendamment des oratorios, tel que *la Mort du Christ*, *Pierre l'Ermite*, etc., écrits avec la variété rhythmique et la facilité de style qu'exige ce genre d'ouvrages, le lecteur distinguera sans doute plusieurs élégies, surtout *la douleur filiale*, qui prouve le double talent de charmer l'oreille et de parler au cœur. Ce double talent, on le retrouve, mais avec quelques négligences, dans le monologue de *Rubens*. Les stances au marquis di Negro, de Gênes, sont charmantes; elles respirent ce ton d'urbanité, ce parfum de bonne compagnie que relève si bien l'éclat du coloris poétique.

En résumé, ce volume fera plaisir à tous les vrais amis des lettres en Belgique.

1844.

Souvenirs d'un étudiant, poésies universitaires, par PAULUS STUDENS, élève en droit à l'université de Liége [2].

Je ne partage pas le rigorisme de ces austères censeurs qui voudraient interdire à la jeunesse les passe-temps poétiques. Ce sont de nobles jeux, les jeux de l'imagination. Si parfois ils produisent, dans de jeunes cœurs, des sentiments trop exaltés, qu'on se tranquillise ! La froide raison, qu'accompagne presque toujours l'égoïsme, viendra bien assez tôt détruire les douces illusions de la vie pour les remplacer par d'autres erreurs plus tristes et moins favorables aux relations sociales.

Sous le titre de *Souvenirs d'un étudiant*, Paulus Studens, qui pourrait bien n'être pas tout à fait étranger au jeune poëte que les muses liégeoises pleurent encore et dont il invoque les mânes en tête de son livre (A ÉTIENNE HÉNAUX), publie 122 pages de poésie où respirent de généreux sentiments exprimés en général d'une manière heureuse. Tels sont les vers *à Dupret, resté fidèle à l'université de Liége;* tels sont encore les vers *à Destrivaux, réintégré dans la chaire du droit public, les Châteaux liégeois*, et deux élégies, surtout celle qui se termine par cette strophe :

Adieu! Laissons enfin ces regrets superflus.
J'y reviens malgré moi. Depuis quatre ans et plus,
J'avais forcé ma muse à devenir muette;
J'avais feint, comme lui, de n'être plus poëte;
Mais aujourd'hui, les pleurs ont fait couler les vers;
Pour en rouvrir la source il fallait des revers,
Et ce trépas qui frappe une jeunesse amie
A remué la lyre à jamais endormie;
Car je n'ai pas voulu qu'il fût enseveli,
Ce jour même, à la fois dans la tombe et l'oubli.

Ces pièces portent l'empreinte d'un véritable talent. Nous devons néanmoins, pour que l'impar-

[1] Vol. in-8° de IV-216 pages, Bruxelles, 1843.

[2] In-18, 1844.

Digitized by Google

tialité donne plus de prix à nos éloges, signaler, dans quelques autres morceaux, un peu d'obscurité, plusieurs détails dépourvus d'agrément et deux ou trois tournures de phrase enfin qui, bien qu'empruntées à une école fort en vogue naguère, n'en sont pas meilleures.

Nouvelles, par M. DE LADOUCETTE [1].

Nos lecteurs ont déjà fait connaissance avec *Robert et Léontine*, avec l'aimable *Troubadour* en qui se trouve personnifiée la Provence du XIIe siècle. Aujourd'hui nous leur annonçons dix *Nouvelles* de M. le baron de Ladoucette, racontées avec cet art, si peu commun, de varier les formes de la narration et de les rendre toujours piquantes. Ces *Nouvelles* paraîtront toutes fort agréables; mais s'il s'agissait d'un concours pour ces diverses productions, le prix vraisemblablement se partagerait entre *Nadir ou le livret magique*, qui serait digne de prendre place parmi les meilleurs contes philosophiques de Voltaire, et la *Promenade chez le père Vincent*, charmant opuscule dans lequel l'auteur retrace, de la manière la plus heureuse, un tableau des mœurs hospitalières de la Lorraine, sa patrie.

Sur les Fragments d'un voyage en Allemagne, par ÉTIENNE HÉNAUX [2].

Un jeune poëte dont les nobles inspirations faisaient déjà l'orgueil de sa patrie, Étienne Hénaux, est mort à Liége le 15 novembre 1843. Plein d'ardeur, dévoré du désir d'accroître, de perfectionner son instruction, il avait, pendant l'année 1841, visité l'Allemagne où tant de bonnes choses peuvent être recueillies.

Le Trésor national s'était empressé d'adopter quelques-unes des pages que le touriste liégeois avait consacrées à la ville de Berlin. On y aura sans doute remarqué, non sans une sorte d'étonnement, cette variété de connaissances, cette maturité de principes et cette justesse d'observations, si rares à l'âge de l'auteur [3]. Le style offre toute la flexibilité désirable, et, de plus, ce charme du naturel bien plus attachant que l'éblouissant cliquetis, que le fracas prétentieux de certaines *impressions de voyage*, dont le temps ne tardera point à faire justice.

Nous devons à l'obligeance de M. Ferdinand Hénaux, frère du poëte, et que la Belgique littéraire compte également au nombre des hommes qui lui font honneur, la suite des lettres sur Berlin. Nos lecteurs nous sauront gré de compléter ainsi, pour eux, une production non moins instructive qu'agréable [4].

1845.

Mélanges, par J. C. F. DE LADOUCETTE [5]. — *Annuaire de la Société philotechnique* [6].

M. de Ladoucette est depuis longtemps en possession d'intéresser le public par ses ouvrages toujours instructifs, toujours amusants. Personne plus que lui n'a mis en pratique le précepte d'Horace : *Utile dulci*. Son *Voyage dans le pays entre Meuse et Rhin*, ses *Fables*, ses *Contes*, *Robert et Léontine*, *le Troubadour en Provence*, occupent, à juste titre, une place dans la bibliothèque de l'homme de goût, qui s'empressera d'y installer également le volume de *Mélanges* que j'ai sous les yeux. Indépendamment des *Apologues de Palmyre*, de piquantes légendes et de pages délicieuses sur la vieillesse, on y distinguera les notices biographiques sur le marquis de Lezay-Marnesia, sur le comte Boulay de la Meurthe, sur le général Miollis, sur Charles Pougens, sur Vigée et sur l'aimable conteur Bouilly, si cher à tous ceux qui l'ont connu. L'auteur, en retraçant tour à tour les qualités qui caractérisent le bon administrateur, les profondes connaissances de l'homme d'État, les talents du littérateur et du poëte, sait varier ses couleurs et prendre le ton qui convient au sujet. Ses savantes dissertations sur les antiquités d'Aix-la-Chapelle et sur les monuments de Cologne prouveront aux habitants du département de la Roer que leur dernier préfet, M. le baron de Ladoucette, conserve à ses admnistrés un souvenir égal à celui qu'il a laissé parmi eux.

L'*Annuaire* de la Société philotechnique, de cette société si distinguée et dans le sein de laquelle l'Institut de France vient ordinairement se recruter, offre, en 1845 comme les années précédentes, une lecture des plus attachantes. M. de Ladoucette, en qualité de secrétaire perpétuel, fait connaître, dans deux rapports très-méthodiques et marqués au coin d'une urbanité remplie de convenance, les travaux de la compagnie pendant les

[1] Vol. in-8° de 421 pages, deuxième édition, Paris.

[2] Insérés dans *le Trésor national*, tome VI, pages 76-107, et tome VIII, pages 59-78.

[3] Il était né à Liége le 2 janvier 1818.

[4] Nous n'avons pas cru devoir reproduire ces lettres qu'on peut lire dans *le Trésor national*. (T. VI, p. 76 et suiv. T. VIII, p. 60 et suiv.)

[5] Deuxième édition, vol. in-8° de 343 pag., Paris, 1845.

[6] In-18 de 172 pages, Paris, 1845.

Digitized by Google

deux semestres de 1844. Quelques morceaux d'une prose élégante contribuent agréablement à diversifier ce recueil où l'on trouve des contes pleins de finesse et de charme, d'ingénieuses fables, une jolie épître de M. Bignan, des strophes touchantes sur l'anniversaire du 13 juillet 1842 [1], des fragments de poëmes inédits, etc., etc. Je voudrais terminer cet article par une citation, mais l'embarras du choix se fait sentir; je m'arrête à tout hasard sur *la Tortue, les Poules, et le Coq* de M. Desains.

La Tortue, les Poules et le Coq.

Après de longs revers, dame Tortue un jour
Est mise à la retraite en une basse-cour.
La volaille en émoi s'effraye à cette vue;
Comme oiseau courageux la poule peu connue
Se gardait alors d'approcher
Ce dôme inanimé que l'on voyait marcher.
La peur voit tout en noir et jamais ne raisonne;
Car la tortue est bien la meilleure personne
Que l'on puisse trouver parmi les animaux.
Au bout de quelque temps, les timides oiseaux,
Voyant que la tortue était loin d'être à craindre,
Voulurent de ses maux entendre le récit.
Plus d'une poule la plaignit.
On est bien près d'aimer ceux que l'on vient de plaindre.
On l'aima petit à petit,
Et l'inoffensive amphibie,
Par un accord touchant et neuf,
Obtint au poulailler le droit de bourgeoisie.
Un matin, sans penser faire une perfidie,
La tortue à son tour se mit à pondre un œuf.
Toute pondeuse alors contre elle se déchaîne,
Ce sont des coups de bec, ce sont des cris de haine
Mille fois répétés par la foule en courroux.
« Voyez le bel oiseau pour frayer avec nous, »
Disait une jeune poulette;
« Sans doute à notre coq elle fait les yeux doux;
Qui sait même si cette bête
N'aura pas la prétention
De fournir un jour la maison
D'œufs à la coque et d'omelette?
La mort et plus de charité
Pour ces oiseaux à quatre pattes
Qui viennent pondre en nos pénates
Et violer les lois de l'hospitalité.
— Mesdames, dit un coq, soyez plus généreuses;
Loin de vous montrer envieuses,
Gardez-vous de placer au rang de vos malheurs
Les succès qu'obtiennent les autres;
Si quelque talent brille ailleurs,
Est-ce donc aux dépens des nôtres?
La tortue a fait bien, tâchez de faire mieux;
Elle pondit un œuf! eh bien! pondez-en deux! »

L'Avare de M. Lavallette, *Jupiter et les poulets* de M. Mathieu, *le Serpent à sonnette*, sont aussi d'excellents apologues; toutefois, au lieu de les transcrire, il est préférable de renvoyer le lecteur au livre même.

1846.

Histoire de la peinture flamande et hollandaise, par ALFRED MICHIELS [2].

Il ne serait pas exact de dire que nos grands peintres aient manqué de biographes capables de les apprécier convenablement et de faire ressortir le mérite de leurs principaux chefs-d'œuvre; mais il restait à nous donner l'histoire de l'école même, un ouvrage qui contînt des vues d'ensemble, qui fît remonter des effets aux causes et précisât avec sagacité le caractère distinctif des différentes époques de l'art en Belgique. Les difficultés que présentait une production aussi grandiose ne laissaient pas d'être rebutantes, et ce n'était point certes pendant le long sommeil du génie de la peinture qu'on pouvait songer à s'en occuper; il fallait que de nouveaux talents vinssent préalablement réveiller le goût du public pour les tableaux. On fut charmé d'apprendre que l'auteur des *Études sur l'Allemagne* et de l'*Histoire des idées en France* ne reculait point devant une pareille entreprise; on conçut l'espérance de voir apparaître un livre fait pour éclairer les artistes et digne de trouver sa place dans toutes les bibliothèques. Cette espérance ne sera pas déçue. M. Alfred Michiels, dans sept chapitres assez étendus, considère successivement l'influence que lui semblent avoir exercée, sur la peinture flamande et hollandaise, le CLIMAT, le SOL, les RACES, les IDÉES, les CIRCONSTANCES HISTORIQUES, les GRANDS HOMMES et la MULTITUDE. Parfois ses raisonnements paraîtront plus spécieux que solides; ils n'ont peut-être pas toujours pour base une observation suffisamment approfondie des choses, mais il est impossible de ne pas y reconnaître un esprit vigoureux, une grande habitude des méditations sérieuses.

La juste appréciation du caractère d'un peuple, de ses qualités morales, ne s'improvise point; elle exige une longue étude, une étude pratique en quelque façon, et ce qu'ici l'on hasarde à cet égard sur les Belges et les Hollandais sera probablement contesté. Est-il bien vrai, par exemple, que la gaieté soit le fond de leur caractère? est-il bien vrai que, peu communicatifs de leur nature, ils ne

[1] Malheureux jour qui priva la France d'un prince à jamais regrettable, le duc d'Orléans, fils du roi Louis-Philippe.

[2] Les deux premiers volumes in-8°, Bruxelles, 1845. L'ouvrage complet se compose de quatre volumes et d'un supplément de 46 pages.

Digitized by Google

sachent pas dissimuler, au besoin, leur opinion, leurs sentiments, leurs pensées? Ces aperçus généraux sur toute une nation rappellent un peu trop la géographie du R. P. Buffier; on ne peut les adopter qu'avec de grandes réserves. Les objets extérieurs sont plus faciles à saisir. Cependant une imagination riante, plus encore que l'exactitude du coup d'œil, semble avoir tracé la description des paysages autour de Leyde et d'Amsterdam.

L'influence des races, qui vient en troisième ligne, est, à mon avis, la plus contestable de toutes; l'auteur, qui, pour étayer son système, parle des Israélites, fidèles à leur culte, à leurs usages, et s'isolant des nations au milieu desquelles ils vivent, aurait dû l'attribuer surtout aux mauvais traitements qu'ils ont éprouvés de la part de ces nations; la meilleure preuve, c'est que les juifs de la France actuelle ne ressemblent plus guère aux juifs de la France ancienne (avant 1790). Le règne de Napoléon les a régénérés en quelque sorte; nous les voyons cultiver avec succès les lettres, les arts, les sciences exactes, les sciences morales, et plusieurs noms hébreux figurent au premier rang des célébrités de notre époque.

J'ignore si l'on s'avisera de faire à M. Michiels le reproche de se livrer à de trop fréquentes digressions politiques, philosophiques et littéraires; je ne me sens pas trop le courage de le quereller à ce propos : ces digressions, par elles-mêmes, sont d'une haute importance; elles jettent de la variété sur la matière, et l'on ne pourrait sans injustice refuser à l'auteur l'art de rentrer presque toujours dans son sujet par d'heureuses transitions, en introduisant sur la scène les peintres dont les ouvrages prouvent l'influence qui fait l'objet spécial du chapitre.

M. Michiels est éloquent lorsqu'il parle de l'admirable spectacle que présente à l'homme l'aspect de la nature, ou lorsqu'il oppose au polythéisme la religion chrétienne considérée sous le point de vue artistique. On s'aperçoit qu'il est nourri de la lecture de Chateaubriand. « Un dogme élevé, dit-il, une morale inflexible ont suggéré de plus grandes conceptions que les fables mythologiques. Sous le rapport de la noblesse et de la profondeur, l'antiquité n'a pu rien offrir d'égal au Jugement dernier de Michel-Ange, à la Transfiguration, à la Bataille de Constantin, etc., etc.

« Les sujets tirés des livres saints ont toujours pour cadre une perspective nette, un endroit bien déterminé; ils inspirent le goût du paysage et forcent même de le cultiver : le dessinateur est contraint de reproduire les lieux brillants ou austères qui ont vu s'effectuer de si grandes choses. Adam et Ève sous les ombrages miraculeux du primitif Éden, leur expulsion du paradis et leur tristesse lorsqu'ils aperçoivent les funèbres vallons de la terre; les eaux de l'abîme, les cataractes du ciel inondant le globe, les campagnes humides que le soleil éclaire après la fin du déluge; Abraham errant avec ses troupeaux dans les solitudes chaldéennes, Sodome et Gomorrhe détruites par la flamme vengeresse, Moïse trouvé dans le Nil, le passage de la mer Rouge, le prophète expirant au sommet de Nebo, les yeux tournés vers les champs de Galaad, le jeune David auprès de ses brebis, le lévite d'Éphraïm, Ruth et Booz, mille autres histoires publiques ne sauraient être peintes sans que la nature les rehausse de ses pompes. L'Évangile nécessite la même alliance; le Christ ne nous apparaît guère qu'entouré de formes pittoresques. Il naît sous un chaume rustique, près d'agrestes objets, et une divine cohorte l'annonce aux pasteurs; Joseph et Marie, pour sauver ses jours, quittent les champs d'Israël, bravant deux fois les périls du désert : le Fils de l'Homme prêche sur les hauteurs que couronnent les cèdres; il apaise les flots qui le menacent; il chemine à travers la Galilée, tantôt suivant les bords du lac de Génésareth, tantôt gravissant les pentes du Carmel; il enseigne la foule, de la proue d'une barque, et toutes ses paroles sont pleines d'images champêtres. Cette poésie ne l'abandonne point au milieu des souffrances : la montagne des Oliviers entend ses prières et reçoit ses pleurs, pendant cette nuit terrible où il lutte contre lui-même, où il se prépare aux angoisses du supplice; son dernier jour se lève; il expire en face du ciel, ayant pour piédestal le Golgotha et découvrant au loin les palais de Jérusalem éclairés de sinistres lueurs. » — « Les dieux du paganisme étaient en dehors ou à côté de la nature, ils n'avaient point pétri le monde de leur mains puissantes, ils ne l'animaient pas de leurs souffle immortel. Le chaos seul, l'inerte et insensible chaos, lui avait donné l'être; ils en habitaient les différentes parties, les divers éléments. Neptune résidait au sein de la mer inféconde, Pluton dans les entrailles du globe, Jupiter dans les plaines du ciel; Diane parcourait les bois, Apollon le firmament; les Oréades vivaient sur les montagnes, les Dryades sous l'écorce des végétaux, les Naïades peuplaient les sources des fleuves et les nappes tranquilles des étangs; mais l'univers n'était que leur séjour; il ne passait point pour leur œuvre et leur pensée. Chez les chrétiens, c'est Dieu même qui la fait sortir du néant, qui lui a imposé ses formes, qui l'entretient par un acte perpétuel de sa volonté; il le remplit tout entier de sa présence; les abîmes de l'Océan, les vapeurs de la mer fugitive, l'haleine inconstante des zéphyrs, la neige

Digitized by Google

silencieuse, qui tombe pendant les nuits d'hiver, le triste oiseau perdu parmi les rochers, les fleurs de la solitude et les brouillards du pôle le contiennent, le revèlent et le glorifient, chacun à sa manière. S'il cessait un moment de *décréter* leur existence, ils disparaîtraient comme un songe brillant, comme une goutte de rosée aux premières chaleurs du jour. Cette doctrine explique le profond sentiment de divinité qui agite les modernes, lorsqu'ils se trouvent en face de la nature. Elle est devenue un temple où *trône* Élohim; elle les frappe d'une émotion religieuse. Elle a donc pour eux un bien autre intérêt que pour les Grecs; c'est la voix de Dieu qu'ils entendent dans les cascades, c'est sa majesté qui rayonne dans la splendeur du soleil. Au milieu des savanes désertes, sur la mer sans bornes, sous les arches ténébreuses des forêts, ils ne sont réellement point seuls : la Providence les entoure et *supporte* les battements de leur cœur. Ils ne pouvaient donc négliger le monde, comme les anciens; ils devaient l'étudier et le peindre avec un poétique amour. »

Nous avons transcrit ce passage d'une certaine étendue afin de faire mieux apprécier le style de M. Michiels. Il est en général chaleureux et brillant, mais on doit regretter que l'auteur cherche trop souvent à produire de l'effet, comme lorsqu'il nous représente *des essaims de libellules qui* DANSENT *au milieu des herbes*, ou *le Rhin, cet impétueux* NOURRISSON *des Alpes, qui,* RALENTI PAR L'AGE, *affaibli par de nombreuses* SAIGNÉES, *reste pour ainsi dire immobile et croupit à l'ombre des joncs, à deux lieues de son embouchure près de Leyde.* Ce sont là des traces de mauvais goût. Elles doivent disparaître, ainsi qu'un assez bon nombre d'expressions hasardées; il ne faut pas qu'un ouvrage remarquable sous tant de rapports demeure imparfait. Plusieurs noms propres aussi ne se trouvent pas classés comme ils devraient l'être. Necker, malgré son orgueil devenu presque proverbial, serait fort étonné de se voir mis au nombre des grands écrivains de la France, et Ginguené ne mérite certainement pas d'être rangé dans la catégorie des Pradon et des Scudéry.

L'art de la peinture, dans les Pays-Bas, présente trois époques parfaitement distinctes : l'âge religieux, c'est l'école de Bruges qui finit avec le XVe siècle; l'âge héroïque ou l'école d'Anvers; l'âge de la vie intime, qui doit servir à désigner plus particulièrement l'école hollandaise. Les développements que donne à cet égard M. Michiels sont fort curieux; il a rassemblé, sur la plupart des maîtres dont il rappelle les chefs-d'œuvre, des anecdotes piquantes et racontées avec esprit. Un de ses plus beaux chapitres est sans contredit celui qu'il consacre à l'influence des grands hommes, bien que peut-être, à quelques égards, on puisse le considérer comme un hors-d'œuvre. Le chapitre qui suit renferme, sur la multitude, des idées très-justes, mais je ne puis admettre comme vrai le tableau de l'espèce humaine ou, si l'on veut, de la société de notre époque; il y aurait de quoi se décourager complétement; il ne resterait plus qu'à se renfermer dans sa misanthropie, qu'à chercher un asile au fond de quelque solitude profonde. J'aime beaucoup mieux le système des compensations d'Azaïs; je me plais à croire que chaque siècle nous offre ses avantages à côté de ses inconvénients, ses splendeurs à côté de ses misères. Les mœurs du XVIe siècle, ou, si vous l'aimez mieux, les mœurs du règne de Louis XV, étaient-elles moins dissolues que les nôtres? La bonne foi, la loyauté, la délicatesse présidaient-elles davantage aux affaires de ce monde? Je pense comme le bon M. de Plinville, l'optimiste de Collin d'Harleville :

Et, pour moi, l'âge d'or est le siècle où je vis.

Après avoir résumé les lois générales qui déterminèrent successivement ou simultanément les caractères de la peinture flamande et hollandaise, l'auteur recherche ce que furent les premiers essais de l'art parmi nous; il examine, sous ce rapport, les manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne et du sire de la Gruthuyse. C'est par là que se termine le premier volume. Le second, dans les douze chapitres dont il se compose, donne l'idée la plus complète de la splendide école fondée par Hubert et Jean Van Eyck. Jamais l'appréciation de leurs ouvrages, jamais celle des tableaux d'Hemling et des autres peintres du XVe siècle n'avaient été faites plus savamment. Les Van Eyck, qui nous identifient avec les douceurs du ciel, ouvrent cette resplendissante galerie, et l'artiste par lequel elle se clôt est Jérôme Bosch qui semble avoir voulu frapper l'homme de terreur par l'aspect sinistre des supplices de l'enfer. Il n'était pas possible de discuter d'une manière plus précise et plus lucide que ne l'a fait M. Michiels le mérite de ses différentes productions dont la liste est si longue. Personne ne s'était encore avisé de réunir sur ces peintres des détails biographiques d'un plus grand intérêt. La plume dans les mains de notre auteur se transforme presque toujours en pinceau; il est fâcheux seulement que ses couleurs ne soient pas toujours assez fondues. Il n'a besoin, pour s'assurer une renommée légitime et solide, que de se tenir en garde contre une séve trop abondante, contre l'excès des qualités les plus séduisantes. Au surplus, le succès que son livre ob-

Digitized by Google

tient, et l'empressement que mettent à le traduire les Allemands et les Italiens, doivent l'encourager à poursuivre sa marche avec zèle, avec confiance; il pourra, dans dix-huit mois, se flatter d'avoir enrichi sa patrie d'une production qui, malgré quelques légers défauts, doit faire époque dans les fastes des beaux-arts et de la littérature.

1847.

Deux mille quatrains moraux, pensées, réflexions ou maximes[1], par FRÉDÉRIC ROUVEROY[2].

Un des doyens de la littérature française en Belgique, M. Frédéric Rouveroy, de Liége, auteur d'un recueil de fables charmantes et de plusieurs ouvrages d'éducation populaire, entre autres *le Petit Bossu*, que Paris a fait jouir des honneurs de la contrefaçon, vient de publier ou, pour parler plus exactement, vient de faire imprimer pour ses amis deux mille quatrains presque tous remarquables par la précision et l'élégance. Nous nous contenterons d'en citer deux pris au hasard dans ce recueil :

Attention.

Qu'un entretien soit grave, élégant ou diffus,
L'art d'écouter les gens est toujours nécessaire;
Mais il en est que l'on n'écoute guère,
Et ce sont ceux qui s'écoutent le plus.

Bon sens.

D'esprit et de bon sens formez une alliance.
Si vous n'espérez pas un concours si flatteur,
Au seul bon sens donnez la préférence.
Jamais l'esprit n'a conduit au bonheur.

1852.

Harold, le dernier des rois saxons, traduit de l'anglais de sir E. L. BULWER, auteur du *Dernier des barons*, de *Zanoni*, de *Lucrèce*, etc., etc.[3].

Sir E. L. Bulwer s'est acquis, par ses romans historiques, une réputation justement méritée, et s'il n'est pas, au même degré que Walter Scott, peintre de mœurs, il sait du moins, comme l'auteur d'*Ivanhoé*, jeter un vif intérêt sur les événements qu'il retrace et sur les personnages dont il reproduit les traits. De toutes ses productions la meilleure est, à notre avis, *Harold, le dernier des rois saxons*.

Comment ne pas suivre avec une sorte de sollicitude cette lutte acharnée des Normands et des Saxons? C'est un spectacle imposant que ce champ de bataille d'Hastings où s'accomplissent les destinées des deux peuples et où le génie audacieux de Guillaume le Conquérant triomphe des efforts d'un rival dont le courage était digne d'un meilleur sort. On aime à voir, dans le dernier chapitre, Guillaume, qui d'abord avait refusé les honneurs de la sépulture à son noble adversaire, céder bientôt à des sentiments plus généreux, et, s'adressant à la fiancée du dernier roi : « Noble dame, lui dit-il avec une certaine grâce, tu n'auras point en vain fait appel à la chevalerie normande; tes reproches étaient justes; je regrette mon emportement. Mallet de Graville, je t'accorde ta demande; je te laisse le soin des derniers devoirs à rendre à celui dont l'âme, aujourd'hui devant Dieu, est hors de l'atteinte des jugements humains. »

Cette courte phrase suffit pour faire apprécier le style du traducteur; il est surtout remarquable par une élégance soutenue et par une grande justesse d'expressions. Il est fâcheux qu'un écrivain de ce mérite ait jugé convenable de garder l'anonyme[4]; le public, en contractant des obligations, voudrait savoir à qui doit s'adresser sa reconnaissance.

AVERTISSEMENT

PLACÉ EN TÊTE DE *NAPOLÉON*,

POËME EN DIX CHANTS[5],

IMPRIMÉ A BRUXELLES, CHEZ LACROSSE, EN 1824.

Le bel ouvrage de M. Fleury de Chaboulon, celui d'O'Méara, le *Manuscrit de* 1813 et celui de 1814 par M. Fain, les *Mémoires* du général Pelet et le *Mémorial de Sainte-Hélène*, ont déjà rectifié bien des idées, bien des jugements erronés sur Napoléon. Le souvenir du héros législateur de la France brille d'une auréole de gloire dont l'éclat

[1] Vol. in-8° de XIII-414 pages, Liége, 1847, tiré à 50 exemplaires.

[2] En 1848, M. Rouveroy a fait imprimer, sous le titre de *Complément des quatrains moraux*, un nouveau volume in-8° de VII-248 pages, contenant 1,117 maximes. L'auteur est mort, à Liége, le 4 novembre 1850; il avait atteint sa quatre-vingtième année.

[3] Deux vol. in-8°, Paris, 1852.

[4] Je ne crois pas commettre une indiscrétion bien condamnable en disant que ce traducteur est M. le baron de Cools, avantageusement connu déjà par des productions d'un ordre plus sérieux.

[5] On attribue ce poëme à M. de Lorquet (Hubert-Louis) avec la collaboration du roi Joseph. C'est ce prince, alors aux États-Unis d'Amérique, qui l'envoya, par un de ses amis, à Bruxelles.

Digitized by Google

semble augmenter chaque jour. Le poëme que nous avons sous les yeux est un nouveau tribut de reconnaissance offert à ses mânes. L'auteur nous dit lui-même, dans sa préface, qu'il n'a pas prétendu faire une épopée... Ce n'en est pas une d'après les règles ordinaires du goût, mais c'est une riche galerie qui nous représente, tracés en beaux vers, les principaux événements d'une vie féconde en merveilles. La peinture énergique des horreurs du jacobinisme, la campagne d'Égypte, la bataille de Marengo, celle d'Austerlitz, celle de Wagram, l'énumération des prodiges opérés en France par le génie administratif de l'empereur, le retour de l'île d'Elbe, sont des tableaux rendus avec un talent qui rappelle la manière des grands maîtres... La critique trouvera sans doute à reprendre quelques rimes négligées, quelques mots impropres; mais la première édition de *la Henriade* en présentait bien davantage. Sans vouloir faire un rapprochement qui peut-être blesserait les convenances, il est permis de présager aux dix chants consacrés à la mémoire de Napoléon un succès durable; et nous ne doutons point que le public ne nous sache gré de le faire jouir de cette noble inspiration poétique. Les barrières de la France, sous le règne de Charles X[1], lui seront ouvertes comme celles de la Belgique sous Guillaume. Ces deux monarques, si riches de qualités estimables, doivent être assez sûrs de l'amour des peuples pour n'avoir rien à redouter des souvenirs. Dailleurs ils savent trop bien que la reconnaissance, la fidélité, le respect pour d'illustres infortunes, ne sont point des vertus hostiles.

Bruxelles, le 25 novembre 1824.

[1] On sait combien les premiers actes de Charles X promettaient un règne de conciliation.

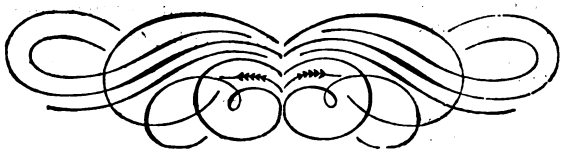

Digitized by Google

MISCELLANÉES.

Digitized by Google

Digitized by Google

MISCELLANÉES[1].

DISCOURS

QUI A REMPORTÉ LE PRIX D'ÉLOQUENCE AUX EXERCICES PUBLICS DE L'UNIVERSITÉ DE JURISPRUDENCE DE PARIS EN L'AN XI (1803).

N'outrons rien, soyons vrais. . . .

***Régulus au peuple romain, au moment de retourner à Carthage pour y reprendre ses fers*[2].**

(Humiliés par de nombreuses défaites, les Carthaginois prirent le parti d'envoyer à Rome des ambassadeurs pour proposer la paix. Ils exigèrent que Régulus les accompagnât; ils se flattaient que l'illustre captif, pour voir briser ses chaînes, appuierait les négociations. Seulement on exigea de lui le serment de revenir à Carthage dans le cas où la paix ne se conclurait point.)

ROMAINS,

Vous voulez me rendre l'ancienne place que j'occupais au sénat! mais oubliez-vous que je suis l'esclave de Carthage? un esclave n'est point fait pour un semblable honneur! J'ai perdu le droit de participer à vos délibérations. Cependant il doit m'être permis, dans cette circonstance, de vous donner des conseils, et vous verrez si l'âme de Régulus peut être ébranlée par l'infortune. Les Carthaginois en avaient pourtant conçu l'espoir. Ils se sont imaginé que six années d'une captivité rigoureuse avaient épuisé mon courage, et que je sacrifierais la gloire de Rome au plaisir d'attendre tranquillement la fin de mes jours au milieu de ma famille. Ils ont espéré que je viendrais appuyer ici leurs propositions de paix. Ils l'ont espéré... c'est même à ce soupçon injurieux que je dois la consolation de revoir ces murs si chers à mon cœur, de me sentir pressé par des mains amies, et de pouvoir encore m'occuper des intérêts de mon pays. Romains, rejetez une paix indigne de vous, poursuivez vos conquêtes. Cette guerre sera la dernière; il faut qu'elle mette un terme à une rivalité trop outrageante pour Rome. Il est enfin sur le point d'arriver, cet heureux moment où nos ennemis irréconciliables deviendront nos tributaires! Tout vous présage leur ruine prochaine. Une conduite aussi absurde que révoltante envers Xantippe les prive de tous les avantages que leur donnait la discipline spartiate. Désormais ils ne trouveront plus d'alliés, ils seront livrés à eux-mêmes. Déjà leur armée, presque entièrement détruite et guidée par des chefs sans expérience, ne vous oppose plus qu'une faible barrière. Bientôt, croyez-en Régulus, bientôt sur les débris de Carthage on verra planer l'aigle romaine... Que sont, hélas! devenus ces temps où j'étais à la tête de vos légions victorieuses? Il m'est défendu de m'associer à vos succès : un serment inviolable me rappelle loin de ces lieux, et m'oblige à reprendre mes fers. On vous propose l'échange des prisonniers, mais, Romains, gardez-vous d'y consentir. Vous mettriez en liberté les plus puissants soutiens de Carthage, ses généraux les plus habiles; et que vous rendrait-on ?... des êtres dégradés sous le joug de la servitude, ou bien affaissés sous le poids du malheur et des ans. De quelle utilité vous serait un vieux capitaine prêt à descendre dans la nuit du tombeau? Régulus n'est plus aujourd'hui le vainqueur d'Ecnome et de Tunis. Son nom, jadis l'effroi de Carthage, a-t-il pu lui sauver la honte d'une défaite?... Une fois vaincu, tout annonce qu'il le serait encore. Cessez donc de regretter mes services; il ne m'appartient plus de conduire les Romains aux combats. Mais si l'âge, si les chaînes ont affaibli mes forces, mon cœur est toujours ce qu'il était. Une crainte pusillanime ne m'arrachera point un avis nuisible à la patrie. M'auriez-

[1] Je comprends sous ce titre quelques anciennes notes, retrouvées en rangeant mes papiers, et mes derniers opuscules qui n'ont pu trouver place dans les catégories auxquelles ils appartiennent.

[2] Sujet qui nous avait été donné par le célèbre rédacteur du feuilleton des *Débats*, M. Geoffroi, notre professeur, et que nous étions tenus de traiter à huis clos, en deux heures, et sans le secours d'aucun livre, suivant l'usage des anciens colléges.

Je demande pardon à mes lecteurs de mettre sous leurs yeux cette chétive étude historique... C'est une faiblesse naturelle aux vieillards d'aimer à rappeler les occupations de leur jeunesse. Cependant je m'abstiens de reproduire le discours ou plutôt la dissertation qui m'a valu le prix de législation criminelle en 1804. Elle aurait eu besoin de nouveaux développements; il aurait presque fallu la refondre entièrement. Il y eut, à ce concours universitaire, une circonstance assez remarquable; c'est que le second prix ou l'accessit fut également remporté par un Belge, M. Thorn, mort sénateur et gouverneur du Hainaut, le 23 mars 1841.

Digitized by Google

vous fait l'outrage de le penser ?... Non sans doute, et le touchant accueil que je reçois de mes concitoyens me prouve que je n'ai jamais perdu leur estime. Romains, les vaisseaux m'attendent... Je vous recommande ma femme et mes enfants : mes yeux ne les ont point encore rencontrés. Qu'avant mon départ, ils reçoivent du moins un témoignage de tendresse; que je leur dise un dernier adieu. Mais étouffons plutôt ce mouvement de la nature. Déjà je crois voir les ambassadeurs carthaginois s'en applaudir. Abandonnons ce rivage avant que ma chère Marcie n'y paraisse; partons! Adieu, Romains! adieu, mes amis! j'emporte la douce certitude de vivre dans votre mémoire. Je saurai braver les tortures qui me sont préparées; je saurai mourir en Romain... Puisse le nom de Régulus vous servir de mot de ralliement! puisse-t-il vous animer à la vengeance, et retentir bientôt dans Carthage subjuguée !

SUR L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE

DES PROVINCES BELGES [1].

On reprochait à nos anciens colléges, de vouloir faire de nous, en quelque sorte, des Grecs et des Romains. C'était sans doute un tort de sacrifier les annales modernes à ces siècles brillants, il est vrai, mais auxquels il faut convenir aussi qu'une perspective lointaine ajoute beaucoup d'éclat, car la gloire, loin de s'altérer, s'épure au creuset du temps, et les taches qui la défiguraient aux yeux des contemporains n'existent plus pour nous, postérité. A Dieu ne plaise toutefois que l'étude de l'histoire ancienne soit négligée! elle est la base de l'édifice; il importe qu'on en jette les fondements à la profondeur nécessaire, mais de quelle utilité nous seront-ils si nous n'achevons ensuite l'ouvrage?

Ces héros romains qu'il est si curieux d'observer (non pas avec le prisme toujours trompeur de l'engouement scolastique, mais le flambeau de la critique à la main); ces héros, dont les destinées ont pesé sur le monde, doivent nous servir à soulever le voile qui couvre l'histoire de nos ancêtres.

L'attitude fière et quelquefois menaçante des Belges, sous le joug même de Rome, jette un jour lumineux sur un caractère national qui ne s'est jamais démenti. On aime, en parcourant une galerie de famille, à retrouver ainsi, dans les tableaux qui la composent, quelques traits de la génération actuelle.

Lorsque nous fixons nos regards sur l'état social de la Belgique à l'époque où César en fit la conquête, nous ne découvrons pas sans un vif intérêt le germe de ces institutions sages que nos pères se sont données depuis, et qu'ils ont défendues constamment avec ce zèle courageux qu'aucun sacrifice n'intimide.

Associés aux Francs pour fonder, sur les débris de l'empire, le trône de Mérovée et de Clovis, les Belges se distinguèrent sur les champs de bataille et dans les conseils. C'est de leur pays que sortirent ces Pepins de Landen et de Héristal dont les hauts faits devaient être encore surpassés par leurs descendants : Charles-Martel, vainqueur des Sarrasins, Pepin, qui ceignit le diadème des rois, et Charlemagne, fondateur d'un nouvel empire. L'héroïsme, longtemps héréditaire dans cette maison, s'éteignit avec Charlemagne. La faiblesse des successeurs de ce prince enfanta partout le désordre, et l'Europe fut inondée de sang. L'hydre de la féodalité perpétua les malheurs de l'espèce humaine, mais peut-être les Belges eurent-ils moins à s'en plaindre que les autres peuples. Si nos provinces, divisées d'intérêts et s'entre-déchirant par des guerres sans cesse renaissantes, offrent trop souvent un tableau monotone des mêmes crimes et des mêmes résultats, on voit, au milieu de ces horribles ténèbres, briller par intervalles quelques éclairs de grandeur d'âme et de générosité. La mémorable époque des croisades est, pour les Belges, une époque de gloire. Quel puissant intérêt ne s'attache pas aux noms de Godefroi de Bouillon, des Jacques d'Avesnes, des Beaudoin de Flandres qui firent admirer leur brillante valeur aux nations de l'Asie! ils allaient conquérir des couronnes qu'ils déposaient, avec humilité, sur le tombeau du Dieu des chrétiens! Laissons l'austère philosophie reprocher à ces pieux conquérants leurs sublimes erreurs, rendons justice à la noblesse de leurs motifs, soyons fiers des vertus chevaleresques de nos aïeux, et bénissons la Providence (puisque les calculs de la sagesse humaine n'y sont pour rien) d'avoir compensé, par l'heureuse influence que ces guerres lointaines eurent sur les progrès de la civilisation et de l'industrie, les maux passagers qu'elles avaient produits.

Nos villes s'élevèrent au premier rang par la richesse de leurs nombreuses manufactures dont les ports de l'Océan, de la Méditerranée et de l'Archipel devinrent tributaires. L'heureuse Bel-

[1] Cette note, insérée dans le journal intitulé *l'Oracle*, le 18 novembre 1816, jour de l'installation de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, fut réimprimée en 1817. Brochure in-8° de 7 pages.

Digitized by Google

gique, pendant près de trois siècles, tint le sceptre du commerce; elle y joignit encore celui des arts, lorsque toutes les provinces se trouvèrent réunies sous la main puissante de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Les entreprises téméraires de Charles, son fils, pensèrent compromettre notre existence. Les Belges, placés sous la dépendance de la puissante maison d'Autriche, partagèrent la gloire du règne de Charles-Quint. La sombre politique de Philippe II, le despotisme de ses ministres, le choc des opinions religieuses, tout concourut à produire ensuite la discorde. On fut frappé d'étonnement de voir, après une lutte sanglante, sept provinces (les moins riches des Pays-Bas) se soustraire pour toujours au joug espagnol, et placer avec orgueil dans la balance diplomatique de l'Europe leurs faisceaux républicains à côté des sceptres les plus respectés, tandis que les autres provinces, dont l'industrie déclina sensiblement, cherchèrent, par les améliorations de l'agriculture et la fertilité des campagnes, à se consoler de la perte du commerce auquel les villes devaient leur ancienne splendeur.

Le gouvernement d'Albert et d'Isabelle ramena le calme dans les esprits; mais comme ces princes ne laissèrent point de rejeton, leur mort nous remit sous l'influence de la cour de Madrid, pour passer, un siècle plus tard, sous la domination de Vienne. On nous vit, en 1789, tenter étourdiment de nous en affranchir, puis, devenus le prix de la victoire, faire, pendant vingt années, partie intégrante d'une puissance colossale que détruisirent les mêmes causes qui l'avaient produite.

Condamnées à suivre une impulsion étrangère, si nos provinces n'ont plus joué de rôle par elles-mêmes, elles ont du moins l'honneur d'avoir fourni presque constamment à leurs souverains des hommes d'État d'une grande distinction et des capitaines d'un mérite supérieur. Nos artistes, avec plus ou moins d'éclat ont continué de soutenir la gloire que leurs devanciers s'étaient acquise; les sciences et les lettres, après des vicissitudes inévitables au milieu de tant de vicissitudes politiques, se réveillent enfin; elles prennent en ce jour possession du temple qui leur est ouvert par une main auguste à laquelle déjà nous devons notre indépendance politique[1], et qui ne négligera rien sans doute pour assurer le bonheur des peuples confiés à ses soins. Ah! qu'une confiance sans borne réponde à sa sollicitude! Qu'une noble liberté (qui n'exclut point un religieux respect pour l'autorité souveraine) préside au conseil du prince comme aux assemblées de la nation! Que chacun dépose le tribut de ses talents sur l'autel de la patrie! Que nos débats passés soient mis en oubli!... et rien ne sera comparable à la prospérité dont jouira désormais cette Belgique si chère à nos cœurs.

C'est maintenant surtout que le Belge doit regarder comme un devoir indispensable de connaître les historiens de son pays. Espérons que les Froissart et les Comines[2] aurons des successeurs dignes de nous faire entendre, à leur exemple, les leçons de l'expérience et de servir d'interprètes à la sagesse des siècles. Déjà nous pouvons nous applaudir des services rendus à l'histoire de la patrie par de savants contemporains[3]. Je me ferais un devoir de les nommer si je ne craignais de blesser une modestie trop rare pour n'être pas respectée. Puisse notre jeunesse, sensible à l'aiguillon du patriotisme, se livrer à l'étude d'une science que ces écrivains estimables lui rendent facile! Puisse-t-elle leur décerner ainsi la plus flatteuse récompense de leurs travaux!

DE LA PASIGRAPHIE.

Peu de jours après mon arrivée à Paris, au mois de mai 1802, je fis la connaissance de M. de Maimieux, l'inventeur de la *Pasigraphie*[4], découverte ingénieuse et qui faisait alors quelque sensation,

[1] La France était alors en proie à la violente réaction qu'avait provoquée la chambre *introuvable* et aux fureurs aveugles des partis. Il était donc bien naturel de s'applaudir d'en être séparé; toutefois, et sans nier les maux qui suivirent immédiatement la conquête de 1794, il ne nous est pas permis de méconnaître les progrès de bien-être général qui sont résultés pour la Belgique de sa réunion momentanée au grand empire. La comparaison de notre état social actuel avec ce qu'il était auparavant doit en convaincre tous les esprits impartiaux, tous les esprits non prévenus.

[2] Froissart et Philippe de Comines se sont peut-être moins occupés de notre histoire que des principaux événements dont ils avaient été les témoins; mais ils sont nés Belges l'un et l'autre, et ce sont les deux historiens des XIVe et XVe siècles qu'on lit avec le plus de plaisir. La naïveté de leur vieux langage ne sera jamais sans charme pour nous.

[3] Allusion à l'*Histoire générale de la Belgique*, par Dewez. J'avais rédigé l'analyse de cet ouvrage, mais je n'ai pas cru devoir la comprendre dans le recueil de mes œuvres diverses, parce qu'elle serait aujourd'hui dénuée de toute espèce d'intérêt. Imprimée chez les frères Séguin, d'Avignon, en 1810 (in-8° de 148 pages), on n'en a tiré que vingt-cinq exemplaires, ce qui la fait rechercher par les amateurs des raretés bibliographiques, lorsque par hasard elle se produit à quelque vente après décès. — Je m'étais proposé d'écrire l'histoire de la Belgique, mais les fonctions que j'ai remplies ne m'ont pas permis de me livrer à ce travail pour lequel il eût fallu d'ailleurs me familiariser plus particulièrement avec la langue flamande.

[4] Il existe deux éditions françaises de la *Pasigraphie*, in-4°, l'une de 1797, avec le portrait de l'auteur, et l'autre de 1801, augmentée de la *Pasilalie*.

Digitized by Google

mais qu'on a, depuis lors, complétement oubliée. M. de Maimieux était un homme de beaucoup d'esprit. Ses romans : *le comte de Saint-Méran, Charles de Rosenfeld, Silvestre ou le centenaire*, quoique écrits d'un style tant soit peu tudesque, étaient bien accueillis dans le monde des lecteurs frivoles. *L'Homme d'État considéré dans Alexandre Sévère*, livre d'un genre plus sérieux, avait joui des honneurs de la réimpression; cependant lorsque l'auteur, renversé par une voiture, mourut en 1820, des suites de cet accident [1], personne ne rappela ses titres littéraires, aucune notice ne lui fut consacrée dans les journaux.

Pour en revenir à sa *Pasigraphie*, il tenait beaucoup à fixer sur elle l'attention publique. Aussi me pria-t-il un jour de rédiger, au moyen des notes qu'il me remit, un article pour le *Journal des Débats*. J'étais, à cette époque, en rapport avec un des propriétaires de cette feuille, M. Chabaud-Latour, membre du tribunat, que je voyais fréquemment chez un de mes compatriotes, le sénateur Lambrechts. Aussi ne me fut-il pas difficile d'obtenir cette insertion. L'article parut en forme de lettre, sous le pseudonyme de Castagnet, dans le numéro du 13 thermidor an x de la république (1er août 1802). J'avais cru devoir choisir un cadre qui me permît de faire usage de tous les renseignements obtenus, et je transformai conséquemment mon Castagnet en voyageur depuis peu débarqué dans Paris.

AU RÉDACTEUR DU JOURNAL DES DÉBATS.

« Monsieur,

« Permettez-moi de vous entretenir d'un objet qui me semble devoir intéresser vivement les amis des sciences, des arts, des inventions utiles à l'humanité, exciter même la curiosité de ceux qui ne recherchent qu'un amusement littéraire, du genre le plus neuf; je veux parler de la *Pasigraphie*.

« On sait que cette écriture universelle peint toutes les langues à la fois, c'est-à-dire qu'un *pasigraphe* lit tout ce qui se trouve écrit en *pasigraphie*, et le comprend, quoiqu'il ignore la langue dans laquelle ont été conçues les pensées qui lui sont transmises, et ce qu'il écrit est également entendu par les *pasigraphes* qui ne savent pas sa langue.

« Le tout se borne à douze caractères et à douze règles qui n'éprouvent jamais aucune exception. Des quatre caractères dont se forme la peinture de l'idée (le mot), le premier indique la classe ou masse; le deuxième, le genre; le troisième, l'espèce; et le quatrième *individualise* l'idée. Ainsi, *tigre* s'écrit en quatre caractères : *animal, quadrupède, carnivore, tigre*; le mot est une définition.

« Il n'y a que douze masses d'idées : trois pour les MATÉRIAUX qui constituent le monde : *substances et nombres végétaux, animaux;* trois pour l'OUVRIER qui met en œuvre ces matériaux : *l'homme physique, l'homme sensible et intelligent, l'homme social et politique*, trois pour les RÉSULTATS DE L'EMPLOI DES MATÉRIAUX : *métiers, commerce, arts, agriculture; plaisirs, jeux; siences, grammaire, calcul*, et trois que j'appellerai DISTRIBUTIVES : *temps, rang, lieu*. Cet ordre est si naturel, si vrai, que dès qu'on le sait on le retient pour la vie. La totalité du dictionnaire se réduit à un placard de trente pouces carrés, où l'on s'oriente d'un coup d'œil, comme sur une carte géographique; et le mot se compose des signes de la longitude et de la latitude de l'idée, qui est à la même place pour tous les peuples : chaque langue aura sa carte.

« La méthode, imprimée en français et en allemand, m'avait donné ces explications; et j'avais rencontré dans mes voyages plusieurs personnes convaincues de la facilité du nouvel art. Je savais que M. l'abbé Dubourg, aujourd'hui évêque de Limoges, pasigraphait des morceaux d'Horace, de Tacite, et en faisait ainsi comprendre toutes les beautés à une pasigraphe qui ne sait pas le latin, à mademoiselle Gary, sœur de M. Gary, membre du tribunat. M. Baradère, professeur de grammaire générale, démontrait la pasigraphie à Pau. M. Borthon, commandant d'artillerie, pasigraphait et s'entourait d'élèves. M. Périni, de Capoue, avait écrit un poëme en pasigraphie. Un Allemand avait lu, sous mes yeux dans sa langue, *la Chaumière indienne*, de notre illustre Bernardin de Saint-Pierre, pasigraphée par un enfant de Paris, qui lisait des passages de Wieland. M. Van Swinden, mathématicien hollandais, m'avait témoigné son goût pour la pasigraphie. M. Akerman, d'Altona, m'en avait paru enthousiasmé. M. P. Schutter, de Friderichshall, en Norwége, a traduit la méthode en langue danoise. De retour à Paris, je tenais beaucoup à voir l'inventeur afin d'en conférer avec lui... C'est M. de Maimieux, ancien major d'infanterie allemande et membre de l'Académie des sciences de Harlem. Il fait, chez lui, les démonstrations gratuites, tous les quinze jours, le dimanche, à midi. Je m'empressai de m'y rendre; il faut pour y être admis un billet d'entrée, mais il suffit de se faire connaître pour en obtenir. M. de Maimieux, dont l'accueil est des plus aimables, demeure rue du Faubourg-Montmartre, numéro 25. Trois séances m'ont vivement

[1] Joseph de Maimieux était né en 1755, d'une famille noble, dans la Lorraine allemande.

Digitized by Google

intéressé par le sujet, par la clarté des explications, par la promptitude des expériences, par nombre d'anecdotes racontées avec charme, par la lecture d'une piquante épître au sens commun sur la pasigraphie, et je dois ajouter par le choix de l'auditoire. Des dames anglaises, polonaises, françaises, des hommes éclairés, de toutes les nations de l'Europe, y donnaient la plus grande attention au développement des principes d'un art qui promet de rendre d'importants services au commerce, aux voyageurs, aux militaires, lorsqu'il fera partie de l'éducation. M. Tuthill, élève de l'université de Cambridge, assistait à l'une de ces séances; il demanda la méthode, et deux jours après il écrivit à l'inventeur des vers pasigraphés que j'ai lus et bien compris. Toutes les nuances logiques, grammaticales et de sentiment, sont exprimées avec une précision rigoureuse. La conception est forte, la démonstration attachante, l'exécution si facile, que les enfants apprennent à lire et à écrire en six leçons. Je vous invite à voir par vous-même ce qu'une lettre ne peut exposer que très-imparfaitement.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« CASTAGNET.

« Paris, le 30 juillet 1802. »

DESCRIPTION DES COMMUNES

DE L'ARRONDISSEMENT D'ORANGE, DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

Les deux années de mon séjour dans le département de Vaucluse sont au nombre des plus agréables de ma vie... Il serait difficile de se faire une idée de l'émotion que j'éprouvai lorsque, à mon retour d'une mission diplomatique à Turin, en octobre 1840, je me revis, après trente ans d'absence, dans la bonne ville d'Orange, entouré d'unanimes témoignages d'affectueux sentiments de la part d'une population qui, pour plus d'une moitié, ne me connaissait que par tradition [1]... Mais combien de regrets accompagnaient cette jouissance !... Combien, hélas ! d'anciens amis dans la tombe !

Heureux de mes souvenirs, consignerai-je, ici, la description des communes de l'arrondissement d'Orange, telle qu'elle figure dans mon annuaire de 1810 ?... Pourquoi non ? Si ces quelques pages ennuient mes lecteurs, rien ne les oblige à les lire d'un bout à l'autre. Je commence donc.

L'arrondissement d'Orange, qui se compose de l'ancienne principauté de ce nom, d'une grande partie du comtat Venaissin et de deux communes de l'ancienne France, enclavées dans le comtat (Mondragon et Saint-Marcelin), a 40 kilomètres de longueur sur 56 de largeur. Sa surface est de 104,231 hectares 52 ares 38 centiares carrés.

Le pays présente, en général, un aspect montagneux; les seules plaines que l'on y trouve longent le Rhône. La feuille du mûrier fait la principale richesse des habitants, qui cultivent aussi les céréales et la vigne, et, dans quelques cantons privilégiés, le safran et l'olivier.

L'arrondissement d'Orange comprend sept cantons de justice de paix divisés en 50 communes, qui donnent une population d'environ 59,000 âmes.

On trouve en partant du nord :

I. Le canton de Valréas, quatre communes.

Valréas, chef-lieu, est entouré de remparts assez bien conservés. C'est une des villes les mieux bâties de l'arrondissement; on y voit même quelques beaux hôtels, entre autres celui qu'habitait la marquise de Simiane, cette charmante Pauline de Grignan, la petite-fille de madame de Sévigné. Le commerce de Valréas est florissant; ses foires sont suivies. Cependant sa population est loin d'être proportionnée à son étendue, puisqu'on n'y compte que 3,700 âmes. C'est la patrie du carme Pierre de Saint-Louis, plus célèbre par ses idées extravagantes qu'il n'aurait pu l'être par un talent véritable pour la poésie [2]. C'est aussi là que naquit, en 1746, un des plus éloquents orateurs de notre époque, le cardinal Maury.

Grillon est situé d'une manière pittoresque, sur le sommet d'une montagne escarpée. On trouve, au bas, quelques habitations agréables. Sa population n'excède pas 1,050 âmes. Ce village est peu distant de Grignan (département de la Drôme), où mourut madame de Sévigné le 17 avril 1696. Le tombeau de cette femme illustre, placé au milieu de l'église paroissiale, fut profané par les vandales de 1793. On trouve, entre Grillon et Grignan, un pont qui porte encore le nom de pont Sévigné.

Richerenche, arrosé par les eaux de la Corronne, se compose d'une quarantaine de fermes éparses et de soixante maisons entourées d'un mur coupé par une seule porte. C'était anciennement un monastère bâti par les chevaliers du Temple. On ne compte, à Richerenche, que 560 habitants.

[1] Je voulais aussi revoir Avignon, le chef-lieu de mon ancien département; j'y étais attendu; mais cette malheureuse ville, submergée par les eaux du Rhône et de la Durance, était inabordable. Madame de Stassart m'accompagnait; nous fûmes contraints de continuer notre route, au risque de périr, ce qui faillit nous arriver sous les murs de Morans.

[2] Son nom de famille était Barthélemy. Il est auteur de *la Magdeleine au désert de la Sainte-Baume* et de *l'Élisée, ou triomphe et faits mémorables de saint Élie.*

Digitized by Google

Visan, appuyé contre une montagne, n'a rien de bien remarquable. Ses alentours sont assez agréables, sans être des plus fertiles; le territoire offre de belles plantations de mûriers et de châtaigniers; on y voit aussi quelques oliviers. Les truffes noires qu'il produit le recommandent particulièrement aux gastronomes. Visan peut avoir de 1,700 à 1,800 âmes de population.

II. Le canton de Bollène, sept communes.

Bollène, chef-lieu situé dans une position riante, sur la rivière du Lez qui, sortie au département de la Drôme, se jette dans le Rhône près de Mondragon, est, après Orange, la ville la plus commerçante de l'arrondissement. Ses foires sont fréquentées; ses filatures de soie et ses fabriques d'étoffes de laine occupent un grand nombre d'ouvriers.

Bollène possède un collége pour les jeunes gens et un pensionnat pour les demoiselles. Ces deux établissements sont dus à la sollicitude d'un maire modèle, feu M. de Granet-Lacroix. C'est encore lui qui, pendant la tourmente révolutionnaire, parvint à soutenir l'hospice dirigé par les religieuses de la congrégation de Saint-Vincent de Paul.

Les promenades autour de la ville sont belles et bien entretenues. La population de Bollène, en y comprenant les hameaux de Bary et de Saint-Pierre de Sénos, est d'environ 4,500 âmes.

La Palud. La situation de ce bourg, sur la route de Lyon à Marseille, le rend assez commerçant. Sa population est de 1,600 âmes. Le territoire abonde en grains, mais on pourrait y multiplier les plantations de mûriers.

Lamotte, commune rurale, située dans la plaine, à portée du Rhône; on n'y compte guère que 260 à 270 habitants. Son territoire, naturellement fertile, est, en général, cultivé avec soin. Il produit du froment en abondance; il offre aussi de beaux pâturages.

Mondragon est avantageusement placé pour le commerce, à peu de distance du Rhône et sur la grande route. Aussi renferme-t-il des filatures et des fabriques assez considérables. La ville est dominée par une montagne sur le sommet de laquelle on aperçoit les ruines d'un ancien château. Sa population, en y comprenant le hameau de Darboux, est d'environ 2,000 âmes.

Mornas, situé dans un territoire fertile, n'est cependant remarquable que par les débris d'un vieux château, célèbre dans les guerres de religion au XVIe siècle; c'est du rocher de Mornas que l'atroce baron des Adrets s'amusait à faire sauter dans le Rhône les prêtres catholiques qui tombaient sous sa main. Sa population est de 1,460 âmes. Mornas est la patrie d'Albert de Luynes, bien que des généalogistes et des biographes persistent à lui donner pour berceau la petite ville du Pont-Saint-Esprit. Cet enfant gâté de la fortune, ce favori parvint à tous les honneurs : il mourut connétable de France et premier ministre le 14 décembre 1621; on a prétendu fixer l'époque de sa naissance au 5 août 1578, mais des doutes se sont élevés à cet égard, comme à l'égard de sa véritable origine.

Lagarde-Paréol se compose d'une quarantaine de maisons groupées sur une montagne aride. Sa population est de 220 habitants.

Sainte-Cécile, située dans la plaine, à peu de distance de Lagarde-Paréol, offre un sol fertile et bien cultivé. Le safran y vient mieux que partout ailleurs. Ses vins blancs ont de la réputation; ses bruyères ou *garriques* même contribuent à la richesse du pays, en servant de pâturage à de nombreux troupeaux. Il serait cependant désirable qu'une partie de ses landes fût convertie en bois, dont la rareté se fait sentir chaque jour davantage. Sainte-Cécile peut avoir 1,600 âmes de population.

III. Le canton de Vaison, treize communes.

Vaison. Cette capitale des Voconces, dont la population s'élevait, dit-on, à 60,000 âmes, en compte à peine aujourd'hui 2,000. Un pont d'une seule arche, jeté sur la rivière de l'Ouvèze, les débris d'un cirque, d'un temple de Diane, et plusieurs restes d'antiquités romaines, attestent encore son ancienne splendeur. La ville de Vaison se soutint avec éclat pendant une grande partie du moyen âge; mais son évêque ayant refusé le serment à Raymond VI, comte de Toulouse, elle fut prise d'assaut en 1284, et devint la proie des flammes. Les habitants échappés au carnage repassèrent l'Ouvèze et jetèrent les fondements du nouveau Vaison sur le penchant d'un rocher escarpé et défendu par un château dont il reste à peine quelques vestiges.

Vaison, où se sont tenus plusieurs conciles, a perdu son évêché par la révolution : toutes ses ressources consistent maintenant dans ses foires qui commencent à être suivies; le territoire est planté d'oliviers et de chênes verts qui présentent à l'œil une verdure éternelle. Vaison est la patrie de Trogue-Pompée, historien latin.

Roaix, n'a que 315 âmes de population; il est situé sur une éminence qui domine l'Ouvèze. Son territoire est assez favorable à la culture de l'olivier.

Le Rasteau, sur une montagne couverte en partie de vignobles, d'oliviers et de chênes verts, offre à l'œil un aspect agréable. Sa population n'excède pas 700 âmes. Il reste peu de vestiges de

Digitized by Google

l'ancien château, jadis habité par les vice-légats.

Cayranne, sur le penchant d'une montagne qui domine le torrent d'Eigues; on n'y voit rien de bien remarquable. Les ruines d'une tour carrée, que l'on assure avoir été bâtie par les Sarrasins, peuvent fixer un instant les regards de l'archéologue. La population de Cayranne s'élève à 850 habitants.

Saint-Roman, surnommé *de Malegarde*, si l'on en croit une ancienne chronique, parce que les templiers, qui s'en étaient déclarés les protecteurs, s'y laissèrent surprendre par l'ennemi. On voit encore, sur le sommet de la montagne, une tour assez élevée et les débris d'un château. L'on y compte 470 habitants; le territoire produit beaucoup de pommes.

Buisson : un château, construit par les templiers au milieu d'une forêt, est remplacé par une soixantaine de maisons qui composent, aujourd'hui, ce village. La vigne et l'olivier sont les principales ressources des habitants, dont le nombre n'excède pas 300.

Villedieu, bâti sur un plateau qu'entourent des montagnes couvertes de bois et de vignes, présente à la vue un paysage qui n'est pas dépourvu d'agrément. Sa population est de 800 âmes.

Le Puimeras n'a guère que 630 habitants. Ce village est placé au milieu de montagnes assez bien boisées, mais qui pourraient l'être mieux encore.

Saint-Romain, en Viennois, contient tout au plus 70 maisons, 350 âmes. La position de ce village, dans une vallée fertile, ne laisse pas d'être des plus agréables.

Faucon ou *le Petit-Paris*. Plusieurs doctes personnages ont cherché vainement l'origine du surnom donné à ce village. Il est difficile d'apercevoir les rapports qui peuvent exister entre une centaine d'habitations assurément très-modestes et les splendides hôtels qui décorent la capitale de l'empire. On compte à Faucon 520 habitants; on y cultive avec succès l'olivier.

Saint-Marcelin. Quelques maisons réunies à peu de distance de l'Ouvèze, et une vingtaine de fermes éparses çà et là, composent le village de Saint-Marcelin, qui faisait autrefois partie du Dauphiné. Sa population n'est que de 180 âmes. Le territoire est assez fertile.

Le Crestet, ainsi nommé à cause de sa position sur la crête d'une montagne. On n'y compte que 370 habitants. Le territoire est loin d'être fertile, mais ses vins ont de la réputation.

Séguret. Les ruines d'un ancien château sur le sommet de la montagne, un groupe de maisons à mi-côte, des fermes que l'on aperçoit de distance en distance, de belles plantations d'oliviers et de chênes verts, rendent la position de Séguret très-pittoresque; et l'Ouvèze, qui coule au pied du village, ajoute encore au charme de ce tableau. La population de Séguret est de 920 âmes.

IV. Le canton de Malaucène, sept communes.

Malaucène, chef-lieu. — Les étymologistes ne sont nullement d'accord sur l'origine de ce nom. Les uns, frappés de la beauté du site n'ont eu que des idées champêtres; ils supposent, en conséquence, que Malaucène vient de *mala sana* (pommes saines). Les autres, entièrement préoccupés de traditions historiques, prétendent que César, surpris traîtreusement par l'ennemi à l'issue d'un repas que l'on avait prolongé à dessein, s'était écrié en courant aux armes: *Mala cena! mala cena!* (repas fatal), ce qui fit ensuite donner ce nom au pays. Quoi qu'il en soit, et sans vouloir décider ces graves, ces importantes questions, je dirai que Malaucène, situé au pied du Ventoux (cette gigantesque montagne d'une élévation de 1,005 toises au-dessus du niveau de la Méditerranée), dans une vallée que fertilisent les eaux abondantes qui jaillissent des rochers voisins, mérite d'attirer et de fixer les regards du voyageur.

La fontaine de *Grozeau*, à un quart de lieue de la ville, plaît encore à ceux mêmes qui viennent de visiter la fontaine de Vaucluse; il n'y manque peut-être que le souvenir des amours de Pétrarque et de Laure.

On aperçoit à peu de distance les débris d'un aqueduc construit par les Romains pour porter les eaux nécessaires à Orange. Des papeteries, des martinets à cuivre, des moulins et des usines de toute espèce animent ce paysage et contribuent à la richesse des habitants.

L'intérieur de Malaucène n'offre d'édifices remarquables que l'église bâtie, dit-on, par Charlemagne, ce dont il est permis de douter, et un hôpital distribué d'une manière commode. On espère bientôt devoir aux soins du respectable curé (M. Reboul) un établissement non moins utile; je veux parler d'une école qui sera dirigée par les dames de la Sainte-Croix, et où trois cents jeunes filles recevront l'éducation gratuitement. La population de Malaucène est de 2,700 âmes, en y comprenant le hameau de Veaux, qui, bien qu'il en soit éloigné de deux lieues, en dépend. Ce hameau, formé d'une vingtaine de maisons, offre un tableau riant de la vie pastorale; ses montagnes, coupées par le Toulourenc, sont couvertes de nombreux troupeaux qui procurent l'aisance aux bons villageois de cette heureuse contrée.

Beaumont se compose du village de ce nom, du hameau des *Granges* et de celui de *Sainte-Marguerite*. Le territoire, qui s'étend dans les mon-

Digitized by Google

tagnes jusqu'au *Col-du-Comte*, est traversé par le torrent du *Rieu-froid*; on conçoit qu'il doit être, en général, peu fertile. Il se trouve néanmoins quelques belles plantations d'oliviers au hameau des Granges. Le population est tout au plus de 600 âmes.

Entrechaux. Une centaine de maisons couvrent une éminence détachée de montagnes élevées, et présentent une espèce d'amphithéâtre couronné par un château dont la révolution n'a laissé que des ruines. Plus bas, des fermes bâties dans un vallon bien cultivé annoncent l'industrie et l'aisance des habitants, dont le nombre est de 936. Ils font commerce d'olives, de vin, de laine, voire même de truffes, qui ne laissent pas d'être abondantes sur ce territoire.

Saint-Léger. Vingt-cinq chaumières appuyées contre une montagne aride, et une douzaine de métairies jetées à peu de distance du Toulourenc, forment le village de Saint-Léger, qui ne compte guère plus de 200 habitants.

Brantes, sur un rocher presque inaccessible, se compose d'une soixantaine de maisons réunies et d'une vingtaine de fermes d'une médiocre importance; sa population est de 440 âmes. Le château existe encore, mais n'offre rien de remarquable.

Savoillans, situé derrière le mont Ventoux, au pied des montagnes, sur un sol ingrat, n'a guère plus de 250 âmes de population.

Le Barroux a 833 habitants.

De nombreux troupeaux, de riches plantations d'oliviers, des vignes qui produisent du bon vin, contribuent, ainsi que le voisinage des marchés de Carpentras et des foires de Malaucène, à rendre le Barroux commerçant. S'il ne s'y trouve pas de grandes fortunes, tout le monde y vit dans l'aisance, ce qui vaut beaucoup mieux. Le village est placé sur le penchant d'une montagne; au sommet se trouve un château ruiné par la révolution, mais dont il reste encore de beaux débris. Il existe, au nord du Barroux, des bancs de pierres gypseuses employées à faire du plâtre d'excellente qualité.

V. Le canton de Beaumes, neuf communes.

Beaumes, au pied d'une montagne, sur le penchant de laquelle il se prolonge un peu, présente à l'œil un aspect varié. Sa population est de 1,500 âmes. Le territoire, un des plus fertiles de l'arrondissement, abonde en pâturages; il fournit du blé, de l'huile d'olive et du vin muscat dont il se fait un débit considérable.

Urban, dont la population n'est que de 80 habitants, dépendait autrefois du bourg de Beaumes; il se compose de quinze maisons ou métairies, placées sur le sommet d'une montagne aride. Il ne reste guère que des ruines d'un château qui fut longtemps le patrimoine de la maisons de Fortia.

Lafare, sur un sol rocailleux, n'a d'autre ressource que ses oliviers. La population n'excède pas 150 âmes.

La Roque-Alric. Son nom fait assez connaître sa position sur les flancs d'un roc pelé. On y cultive cependant l'olivier et la vigne avec assez de succès. On compte, à la Roque-Alric, 110 habitants.

Suzette, dont l'origine, si l'on doit ajouter foi aux traditions populaires, se rattache à quelque souvenir romanesque, est situé sur le sommet d'une montagne. Sa population, y compris les métairies de Saint-Amand et de Châteauneuf-Rédortier, n'est que de 180 âmes tout au plus.

Sablet, bâti sur une éminence de sable qui domine un territoire fertile et très-agréablement coupé par des ruisseaux. Le bourg, indépendamment des fermes ou habitations rurales, contient au moins 130 maisons dont plusieurs sont construites avec goût. Le nombre des habitants est de 886.

Gigondas. Le chêne vert, la vigne, et surtout l'olivier, font la richesse de son territoire. Les montagnes, autrefois bien boisées, servaient de rendez-vous de chasse aux princes d'Orange. Le village, bâti à mi-côte, est d'un accès assez difficile. A peu de distance de là, dans une position vraiment romantique, sur les bords de l'Ouvèze, se trouve l'ancienne abbaye de Saint-André-des-Ramières, qui fut réunie aux domaines de l'évêché d'Orange. Le souvenir des bienfaits du dernier évêque (du Tillet) est gravé dans la mémoire et dans le cœur des habitants qu'il avait rassemblés autour de lui, et qui doivent, pour la plupart, à la générosité de ce vertueux prélat les habitations commodes qu'ils occupent encore aujourd'hui. La population de Gigondas, Saint-André compris, s'élève à 840 âmes.

Vacquegras offre un site assez agréable, et le voisinage des eaux connues sous le nom de Montmirail (sulfureuses et légèrement salines) y attire un grand nombre d'étrangers[1]. Sa population est d'environ 700 âmes.

Aubignan est situé dans une vallée riante, à peu de distance des torrents de Brégoux et de Salette qui ravagent trop souvent son territoire, naturellement fertile et susceptible d'une culture variée. Le bourg est, en général, assez mal bâti; l'on trouve cependant plusieurs jolies maisons hors des murs. La population d'Aubignan est de 1,500 âmes.

[1] Une promenade plantée à mes frais (en 1810), avec des bancs de distance en distance, conduit du village à la fontaine.

Digitized by Google

VI et VII. Les cantons d'Orange-est et d'Orange-ouest se divisent (sans y comprendre la ville d'Orange), le premier en six communes, et l'autre en trois.

Orange, chef-lieu des deux cantons et tout à la fois de l'arrondissement, conserve encore de précieux souvenirs du séjour des Romains, dont elle devint une colonie, après avoir été la capitale des Cavares. Un des plus beaux arcs de triomphe que l'on connaisse [1], un vaste cirque ou théâtre, de riches mosaïques, des débris d'arènes et d'aqueducs annoncent assez ce que devait être l'ancienne splendeur d'Orange. Plusieurs conciles s'y sont tenus dans les premiers siècles du christianisme. Cette ville devint ensuite la proie des Bourguignons et des Visigoths, puis des Sarrasins, dont l'expulsion valut à Guillaume au Cornet l'honneur de gouverner, sous la puissance de Charlemagne, le peuple qu'il venait de soustraire au joug étranger. Orange, dès lors, donna son nom à une principauté qui devint successivement le patrimoine des maisons d'Orange-Cornet, de Baux (1185), de Châlon (1393), de Nassau (1530), et qui perdit son indépendance sous le règne de Louis XIV. Elle fut définitivement réunie à la France par le traité d'Utrecht, en 1713.

La ville d'Orange avait un parlement qui fut supprimé en 1703, et, de plus, une université [3], qu'elle conserva, ainsi que son évêché, jusqu'à l'époque de la révolution. Ses édifices modernes sont généralement plus utiles que somptueux. L'ancienne cathédrale, aujourd'hui l'église paroissiale, est remarquable par une simplicité qui n'est pas dépourvue d'élégance.

Un collége d'une distribution commode, un ancien couvent occupé par le tribunal, un hôtel de ville qui n'était d'abord destiné qu'à devenir l'habitation d'un simple particulier [4], un hôpital, monument de la bienfaisance de plusieurs vertueux citoyens : tels sont les divers établissements que présente la ville d'Orange. On y voit aussi quelques fontaines construites avec goût. Les rues sont, pour la plupart, étroites et mal alignées. Les promenades ont été longtemps négligées; on pourrait, à peu de frais, les embellir et même les rendre fort agréables. Les belles colonnes de granit que nous trouvons à chaque pas, et qui gisent aujourd'hui dédaignées, pourraient se relever et former un monument utile qui décorerait le cours Saint-Martin hors de la porte des Arènes. Orange, si l'on y comprend les hameaux et les métairies qui en dépendent, renferme une population d'au moins 7,500 âmes dont 7,200 catholiques, 200 à 300 protestants réformés [5], et une quarantaine d'israélites.

La Meyne, que l'on nomme aussi *la rivière d'argent*, traverse en partie la ville, et fait mouvoir un grand nombre de moulins et d'autres usines. Le commerce, qui serait beaucoup plus florissant s'il existait un canal ou tout au moins une bonne route pour aboutir au Rhône [6], consiste en soie, laine, serges, cadis, toiles peintes, vins, eaux-de-vie, garance, safran, etc. Le territoire est, en général, fertile et présente à l'œil le charme d'une culture variée; il s'y trouve cependant quelques landes susceptibles d'être converties en vignobles ou en bois.

Uchaux (canton d'Orange-est). Cinq ou six hameaux à peu de distance l'un de l'autre, et quelques chaumières éparses, forment ce qu'on appelle la commune d'Uchaux. Son territoire, naturellement rocailleux, est couvert en majeure partie de chênes verts; on y sème cependant du seigle, du blé sarrasin et même un peu de froment dans la vallée. Le nombre des habitants est d'environ 480.

[1] La route de Lyon à Marseille laissait autrefois l'arc de triomphe à gauche; je la divisai de manière à l'entourer, lorsque, étant préfet de Vaucluse, je m'occupai de la restauration de ce beau monument, que l'on désigne ordinairement sous la dénomination d'arc Marius, mais que M. de Gasparin croit pouvoir attribuer à l'empereur Adrien.

[2] Le gendre de madame de Sévigné, le comte de Grignan, avait fait la facile conquête d'Orange, ainsi que d'Avignon. Le vice-légat, resté dans cette dernière ville, vint furtivement, le soir même, trouver le vainqueur et le prévenir qu'il se proposait de faire afficher, le lendemain, une excommunication contre lui; et, comme le général français déclarait vouloir s'y opposer : « Vous avez tort, monsieur le comte, lui dit le prélat italien, cela ne vous fera pas le plus petit mal, et cela me fera beaucoup de bien... je serai cardinal. » Le comte de Grignan se mit à rire; l'excommunication fut lancée... A Rome on admira le courage héroïque du légat qui fut choyé... et devint cardinal.

[3] Au XVIIIe siècle, il ne s'y donnait plus de leçons; mais elle avait toujours son recteur et son secrétaire qui délivraient force diplômes, moyennant la modique rétribution de dix louis (je crois). On raconte qu'un voyageur, voulant mettre à profit son séjour de vingt-quatre heures dans la ville d'Orange, en partit tout à la fois docteur en droit et docteur en médecine.

[4] Charles d'Albert, devenu le connétable de Luynes, l'avait fait construire, à ses frais, pour un oncle maternel auquel il était redevable de sa première éducation; cet oncle, à ce qu'on prétend, l'avait placé comme page chez le comte du Lude, ce qui devint l'origine de sa haute fortune.

[5] La ville d'Orange, sur mes instances, acheta l'ancienne église des Dominicains pour leur servir de temple; la dédicace s'en fit le 12 mai 1811, et le pasteur, M. Martin-Rollin, prononça dans cette circonstance un discours éloquent, que les presses d'Orange reproduisirent, in-8° (23 pages), Bouchony, 1811.

[6] Un chemin vicinal, large et bien empierré, fut construit entre la ville d'Orange et Caderousse, sur le Rhône, en 1810, c'est un de mes derniers actes administratifs dans le département de Vaucluse.

Digitized by Google

Sérignan, dont la population s'élève à 1,100 âmes, est un bourg agréablement situé et pas mal bâti. On y voit encore quelques vestiges d'un château, l'antique demeure des barons de Sérignan. Le territoire s'étend jusqu'à la rivière d'Eigues. Sans être d'une fertilité bien grande, il est pourtant propre à la culture du mûrier, de la vigne et de l'olivier. Ses montagnes, au nord, sont bien boisées.

Travaillan, petit village, situé dans une plaine assez fertile, sur les bords de l'Eigues, compte trente maisons, 150 habitants. La forêt de Vélage, une des plus belles de l'arrondissement, fait partie de ce territoire.

Camaret, petite ville qui prétend devoir son origine au séjour des Romains, n'a guère que 2,200 habitants; encore une grande partie de cette population se trouve-t-elle hors des murs et disséminée dans les fermes qui servent à l'exploitation d'un territoire riche par tous les genres de productions, et dont les eaux dérivées de la rivière d'Eigues viennent accroître la fertilité naturelle.

Violès est sur la rive droite de l'Ouvèze, dans une plaine assez productive. On y voit de belles plantations de mûriers; le safran s'y cultive avec succès. Le village se compose d'un groupe de maisons parmi lesquelles on distingue le château de Matijeac. Violès a 655 habitants.

Jonquières n'avait, autrefois, rien de remarquable qu'un sol fertile et bien cultivé.

Des habitations riantes, de belles promenades, des chemins entretenus avec soin et plantés de saules ou de peupliers, embellissent aujourd'hui ce bourg, et sont autant de témoignages honorables de la bonne administration du maire, M. de Biliotti. La situation de Jonquières, sur la route d'Orange à Carpentras, est favorable au commerce, qui doit s'accroître encore, dans cette contrée, lorsqu'un pont sur l'Ouvèze aura rendu les communications plus faciles.

Le château de Causans, qui présente un joli point de vue sur les bords de l'Ouvèze, fait partie, ainsi que celui de Beauregard, de la commune de Jonquières, dont la population déjà s'élève à 1,600 âmes.

Châteuneuf-Calcernier, canton d'Orange-ouest, bâti sur le penchant d'une montagne couverte de vignobles, d'amandiers et d'oliviers, à peu de distance du Rhône, offre à l'œil un paysage d'un effet pittoresque. Ses vins, surtout ceux du coteau de la Nerthe, ont de la réputation et s'expédient à l'étranger.

Caderousse, situé dans une plaine que fertilise le voisinage des eaux du Rhône, n'est pas, à beaucoup près, aussi commerçant qu'il pourrait l'être. La ville est entourée de murs et de fossés. On y voit des rues assez bien percées et moins étroites que dans la plupart des villes de l'arrondissement.

La terre de Caderousse, érigée en duché par les papes, passa de la maison d'Ancezune dans celle de Gramont; ce château est un bâtiment assez vaste, mais dont l'extérieur n'a rien de remarquable. La population de Caderousse, en y comprenant les nombreuses habitations rurales et les îles qui en dépendent, n'excède pas 2,800 âmes. La duchesse de Gramont-Caderousse (mademoiselle de Vassé) était une des femmes les plus aimables et les plus spirituelles de son temps. Douée, comme sa sœur, madame la marquise de Croix, de vertus éminentes, on la vit distribuer de ses mains, en 1832, des secours aux personnes atteintes du choléra-morbus. Sa conduite héroïque dans cette circonstance et son inépuisable charité en ont fait un objet de vénération pour toute la contrée.

Piolenc, à une demi-lieue de distance du Rhône, sur la route de Lyon à Marseille, est un bourg assez mal bâti et dont les vieilles murailles, dégradées par le temps, présentent aux regards du voyageur un aspect désagréable. Il faut espérer de l'administration éclairée du maire actuel, M. Alexandre de Biliotti, qu'on fera bientôt disparaître ces ruines et qu'elles feront place à de jolies maisons habitées par le commerce et l'industrie.

Le territoire de Piolenc offre, au nord, des montagnes mal boisées et qui ne renferment d'autres richesses que des mines de charbon de terre dont l'exploitation occupe une soixantaine d'ouvriers. La partie méridionale, surtout en se rapprochant du fleuve, est d'une grande fertilité. La population est d'environ 1,700 âmes.

LETTRE

SUR

LES ANTIQUITÉS DÉCOUVERTES A VOORBURG,

près de la Haye,

A M. LE MARQUIS DE FORTIA, MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES).

La Haye, le 2 avril 1829.

« Vous me demandez, Monsieur le marquis, quelques détails sur les fouilles qui se font en ce moment dans le domaine d'Arentsburg, au village de Voorburg, près de la Haye.

Digitized by Google

« Arentsburg, dont le nom, suivant les doctes étymologistes du pays, tire son origine d'un camp qu'avait établi l'empereur Adrien dans cet endroit, paraissait devoir promettre d'importants succès aux explorateurs qui voudraient y tenter des fouilles. La découverte d'une main qui semblait appartenir à une statue colossale avait, en 1771 déjà, fait naître des espérances, et le Roi des Pays-Bas, en 1826, ordonna des travaux de déblayement, sous la direction de M. Reuwens, professeur à l'université de Leyde et membre de l'Institut de Hollande. On aperçut d'abord les fondations d'une ancienne construction romaine (*villa romana*), ensuite des murs, qui, placés à une plus grande profondeur, semblaient entourer deux caveaux; un puits de forme carrée était creusé dans le premier et un puits de forme ovale dans le second. Toute cette partie des fouilles s'étend sur 80 mètres du nord au sud et sur 60 de l'est à l'ouest. A 55 mètres plus loin, vers le nord, on voit un pavé d'une assez grande étendue en carreaux de terre cuite, et plus loin encore, c'est-à-dire à 125 mètres de la villa, les restes d'une longue muraille de l'est vers l'ouest, sur une étendue de 80 mètres. C'est le premier objet qui frappe la vue en arrivant de la Haye. Vers la partie orientale, on remarque les vestiges d'un bâtiment divisé en plusieurs pièces, mais beaucoup moins vaste que le premier. On y découvrit plusieurs tronçons de colonnes formées d'une pierre blanchâtre et de nature calcaire. Les matériaux employés aux constructions susmentionnées sont des pierres de taille, telles qu'en offrent les carrières voisines du Rhin, ainsi que des briques et des tuiles romaines, parmi lesquelles plusieurs présentent les chiffres de la 10e, de la 16e et de la 30e légion; quelques-unes portent l'inscription : EX. GER. INF. (armée de la Germanie inférieure). Les morceaux assez considérables qu'on a sous les yeux ne permettent pas de douter que les murs ne fussent plâtrés et peints en couleur, ornés même de fleurs très-bien dessinées. On n'a point trouvé jusqu'ici de mosaïque.

« Du reste, cent deux médailles (trente en argent et soixante-douze en bronze) de l'empereur Maximin, de Septime, de Caracalla et d'Alexandre Sévère; de nombreux fragments d'une terre cuite ou faïence romaine, connue sous le nom de *terra sigillata*, dont a pu recomposer une quarantaine de vases de différentes formes et qui sont décorés de figures; des débris sans nombre d'amphores et de bouteilles; divers objets en bronze, parmi lesquels des lampes assez bien conservées; un petit chien de chasse couché; des boucles de ceinture, trois anneaux et des poinçons à écrire (*styli*); des clefs en cuivre et en fer, un petit trépied de fer, une cassolette de même métal, etc. : c'est à quoi se réduisent les résultats obtenus jusqu'à ce jour et l'on désespère d'en obtenir davantage.

« Agréez, etc. »

L'HEUREUSE DISGRACE.

Anecdote napoléonienne.

Le 9 février 1807, lendemain de la bataille d'Eylau [1], l'empereur Napoléon se dirigeait sur Osterode... Du fond de sa calèche il aperçoit, appuyé contre une borne, avec l'expression du plus affreux désespoir, un pauvre enfant de douze à quinze ans, qui lui semblait avoir une figure française. Il ordonne d'arrêter, fait approcher l'enfant et le questionne. C'était un gamin de Paris, candidat cuisinier, ou, pour parler plus exactement, marmiton, que l'impitoyable Robert, officier supérieur de la bouche du prince Murat, comme il s'intitulait lui-même, avait chassé des cuisines de Son Altesse Sérénissime : « Sans doute pour quelque espièglerie? » — « Non, sire... c'est pour avoir mis trop de vinaigre dans un miroton, » répondit à travers ses sanglots le petit Parisien dont l'air de candeur plut à Napoléon. — « Calme-toi, mon enfant, si l'on n'a point d'autre reproche à te faire, tu travailleras dans mes cuisines... Qu'on le fasse monter sur un fourgon! »

Voilà donc l'exilé de l'école gastronomique de maître Robert installé dans les cuisines impériales. Ses progrès furent tels qu'il devint, par la suite, chef de service du roi Louis XVIII, qui se connaissait en art culinaire, ainsi que le prouve incontestablement *sa Relation du voyage de Paris à Coblentz en* 1791 [2].

[1] Eylau (Preussisch Eylau), petite ville de la Prusse orientale, célèbre par la victoire que l'armée française remporta sur les Russes, les 7 et 8 février 1807, victoire vivement disputée et qui coûta beaucoup de monde au vainqueur.

[2] In-8° et in-18, Paris, 1823. Lorsque ce petit volume parut, l'on ne savait trop s'il était réellement de Louis XVIII. On y reconnaissait bien le style de ce prince; mais les faits et les pensées semblaient d'une telle inconvenance que, de toutes parts, des doutes s'élevèrent à cet égard. M. de Corbière, ministre de l'intérieur, afin de les éclaircir, se rendit aux Tuileries. Habile courtisan, il avait eu soin de prendre un exemplaire dont les feuillets n'étaient point coupés... « Avez-vous lu ce livre? » demanda le roi. — « Non, sire, pas encore. » — « Lisez-le, vous n'en serez pas mécontent. » Plus d'incertitude! chacun sut à quoi s'en tenir... Quelqu'un alors s'avisa de faire réimprimer, dans le même format, la lettre si simple et si touchante du roi Stanislas Leczinski sur son départ de Dantzick, en 1734. C'était une épigramme de bon goût et nullement compromettante.

Digitized by Google

Quant à Robert, son indignation fut grande en apprenant la protection accordée à celui qu'il considérait comme coupable d'un irrémissible délit; c'était un outrageant mépris de son autorité; la hiérarchie sociale lui paraissait compromise... Bref, il crut pouvoir, dès lors, prédire la chute de l'empire.

Je désire que le lecteur ait pris quelque intérêt à mon héros, et je ne veux pas qu'on lui fasse l'injure de le supposer au nombre des ingrats. J'ajouterai donc que rien ne l'empêcha jamais de conserver un souvenir de gratitude à son premier bienfaiteur, et qu'il n'a cessé, dans aucune circonstance, d'avoir en face de son lit le portrait de Napoléon.

LE CURÉ DE JAMIOULX.

Anecdote napoléonienne.

Le 15 juin 1815, veille de la bataille de Ligny, le bon curé de Jamioulx [1] était assis dans son jardin, méditant sur les chances de la guerre, lorsqu'il aperçoit tout à coup l'empereur Napoléon qui venait de pénétrer dans l'enclos avec le général Bertrand. Napoléon, la main sur un pieu détaché d'un jeune arbre fruitier, s'était approché de la haie de clôture pour voir défiler ses soldats qui faisaient retentir l'air des cris mille fois répétés de *Vive l'empereur!* Le digne ecclésiastique se fit un devoir se présenter ensuite à ses hôtes et de leur offrir des rafraîchissements. L'empereur consentit à prendre un verre de vieux vin de Bourgogne, et la conversation s'établit entre le grand capitaine et l'humble curé de campagne dont les réponses toujours précises, toujours convenables, donnèrent l'idée la plus avantageuse. » Comment se fait-il, dit l'empereur qu'un homme intelligent, qu'un homme instruit, tel que vous, soit curé d'un chétif village? — Sire, j'y suis heureux. — Je vous en félicite : bien des gens haut placés n'en disent pas autant. N'importe... Bertrand, vous prendrez le nom de monsieur; je veux en faire un évêque. »

L'empereur se retira pour achever les dispositions militaires qui devaient, le lendemain, lui procurer la victoire, victoire qui bientôt fut suivie de revers si désastreux. Le curé ramassa soigneusement le pieu sur lequel s'était appuyé Napoléon, et le suspendit sur la cheminée de son cabinet de travail. Un de mes amis qui vint le visiter quelques années plus tard, lui demandant par quel motif il avait mis en évidence ce grossier bâton qui semblait n'avoir rien d'extraordinaire : « Que dites-vous là? répondit l'évêque *in partibus*, je dois y tenir plus qu'à tout autre meuble... c'est ma crosse épiscopale; c'est tout ce que le canon de Waterloo m'a laissé de mes éphémères grandeurs. » Et là-dessus il se mit à raconter gaiement l'anecdote napoléonienne que nous venons de rapporter [2].

LA HAQUENÉE D'AISEAU [3].

Le sire d'Aiseau ou d'Aisal, comme on disait alors, avait accompagné Philippe le Bon dans ses expéditions militaires. Jacques, son filleul, s'était fait un devoir de le suivre et d'échanger ses fonctions de jardinier contre celle de varlet d'armes. Il avait, par son dévouement et sa présence d'esprit, dans une rencontre périlleuse, sauvé la vie à son seigneur, qui, de retour dans ses foyers, ne songea qu'à trouver une occasion de prouver sa reconnaissance.

Jacques allait, presque chaque jour, à Tamines-sur-Sambre, et l'objet de ses fréquentes visites était une jeune fille citée comme un modèle de toutes les vertus. Le sire d'Aisal vint lui-même la demander en mariage pour son protégé qu'il se proposait d'établir dans une de ses meilleures fermes. Les noces devaient se célébrer au château, mais, le jour même, Jeannette (c'est le nom de la jeune fille), en voulant porter secours à sa mère, tombée dans un fossé, s'était foulé le pied. Le sire d'Aisal s'empressa de lui envoyer sa plus belle haquenée, sur laquelle on la vit se mettre en route, escortée de tout le village de Tamines.

Après la bénédiction nuptiale, les danses commencèrent comme de coutume; Jeannette ne put y prendre une part active, mais elle était heureuse; elle jouissait de la commune joie et des témoignages d'affection qu'on lui prodiguait de toutes parts. Jacques, d'ailleurs, la quittait le moins possible... Le bailli fit remarquer au seigneur, que, chose étrange! dans la terre d'Aisal, les jeunes

[1] Village de 7 à 800 hab. é dans l'arrondissement de Charleroi, province de Haina t.

[2] Les Français, après la bataille de Ligny, occupèrent pendant quarante-huit heures Charleroi qu'ils furent contraints d'évacuer après la journée de Waterloo. Un de mes premiers actes, comme président de l'intérieur (octobre 1830), fut de faire abattre l'inscription injurieuse aux Français que le gouvernement hollandais avait placée au-dessus de la porte qui conduit de la ville haute à la ville basse : *Abiit, excessit, evadit, erupit*, XIX junii MDCCCXV. Je chargeai de cet ordre le capitaine d'état-major Baetens, qui s'empressa de le faire exécuter.

[3] Je me sers de l'orthographe consacrée par l'administration provinciale du Hainaut; mais dans le pays même on écrit Aisaux.

Digitized by Google

arçons se trouvaient en beaucoup plus grand nombre que les filles, ce qui pouvait, à la longue, présenter de graves inconvénients et diminuer l'importance de la seigneurie. « Eh bien, bailli, répondit le sire d'Aisal, pour obvier à ce danger, je veux que désormais et à perpétuité tout homme de cette terre qui prendra femme ailleurs ait à sa disposition une haquenée des écuries seigneuriales pour ramener la mariée en triomphe. » Ce privilége, qui s'est maintenu jusqu'à l'invasion française, en 1764, fut concédé, par un acte en belle et due forme, dès le lendemain 16 de mai 1439. Une copie authentique de la pièce existe encore dans les archives de la commune d'Aiseau.

LETTRE

A

M. LE RÉDACTEUR EN CHEF

DE L'INDÉPENDANCE BELGE,

sur le chevalier Bayart.

Bruxelles, 15 décembre 1852.

Monsieur,

J'ai lu, ce matin seulement, le feuilleton de *l'Indépendance* du 11, dans lequel il est parlé de la vente des autographes de M. de Trémont. Que la lettre de Rabelais soit apocryphe, cela me paraît prouvé complétement [1], et si, malgré les observations de l'expert même, elle a trouvé son acheteur, c'est qu'au fait les pièces relatives à l'autographe sont intéressantes et devaient suffire pour être admises dans une collection; mais on semble vouloir révoquer en doute aussi (quoique M. Laverdet, le consciencieux expert, n'en ait rien dit) l'authenticité des lettres de Bayard *qui, suivant toutes les probabilités traditionnelles,* à ce qu'on prétend, *signait à peine son nom.* Je regrette que votre spirituel correspondant n'ai pas consulté *l'Histoire du chevalier Bayart,* par Guyard de Berville, ou mieux encore : l'*Histoire du chevalier Bayart et de plusieurs choses mémorables advenues sous le règne de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, avec son supplément,* par Mre Claude Expilly, président au parlement de Dauphiné, etc., nouvelle édition, Grenoble, MDCLI. Il aurait vu (page 7 de ce dernier livre) : « Il ne fault pas demander si le bon veillard feust aise, et sousriant de ioye demanda à son fils s'il auoit point de peur, car pas n'auoit quinze iours *qu'il estit sorty de l'eschole.* » Il avait donc été mis à l'école où vraisemblablement on apprenait à lire, à écrire. Et plus loin (page 45) : « Quand Tardieu le veint veoir le matin, et luy amena le trompette, trouua desia par *escript* l'ordonnance comment debuoit estre ledict tournoy (le tournoi d'Aire), » et l'on voit encore (Guyard de Berville, page 65) qu'il s'occupa toute une nuit à rédiger l'ordonnance du tournoi de Carignan, « en sorte que, dès le lendemain matin, il envoya un trompette en faire la publication dans toutes les villes voisines où il y avait garnison. »

Bien mieux..., Bayard écrivit une longue lettre à son oncle maternel, Laurent Alemand, pour l'informer, sous la date du 14 avril 1511, des résultats de la bataille de Ravenne (Expilly, page 150, et Guyard de Berville, page 291). Elle est charmante d'un bout à l'autre; c'est un vrai chef-d'œuvre de sentiment, et j'ajouterai même de style, du moins pour l'époque [2]. Nous n'en extrairons que ce passage : « Hier matin fut amené le corps de feu Monsieur (Gaston de Foix, duc de Nemours) à Milan, avec deux cens hommes d'armes, au plus grand honneur qu'on a sceu aduiser : car on porte devant luy dix-huict ou vingt enseignes, les plus triomphantes qu'on vid iamais qui ont esté en cette bataille gaignées : il demeurera à Milan iusques à ce que le Roy aye mandé s'il veut qu'il soit porté en France ou non. » Cette lettre est enregistrée en la chambre des comptes de Grenoble, dit le président Claude Expilly, au livre des *Generalia,* f° 364, en la deuxième cote. Enfin l'on nous apprend (page 62) qu'une correspondance (en gardant toute honnesteté) avait duré longues années entre le bon chevalier et madame de Fluxas, sa première inclination.

Voilà plus qu'il n'en faut, je pense, pour vous convaincre, Monsieur, que le chevalier Bayart, né

[1] Il résulte maintenant de la préface placée par M. Laverdet en tête du second catalogue des autographes de M. de Trémont, que j'avais passé trop légèrement condamnation sur la lettre de Rabelais, car il démontre de la manière la plus péremptoire son authenticité.

[2] Je me persuade que la citation suivante suffira pour que tout le monde soit de mon avis :

« Monsieur, si le roy a gaigné la bataille, ie vous iure que les pauures gentils-hommes l'ont bien perduë, car ainsi que nous donnions la chasse, M. de Nemours vint trouuer quelques gens de pied qui se rallioient, si voulut donner dedans; mais le gentil prince se trouua si mal accompagné qu'il y fut tué, dont de toutes les desplaisances et deuïls qui furent iamais faits, ne fut pareil que celuy qu'on a demené, et qu'on demene encore en nostre camp, car il semble que nous ayons perdu la bataille : bien vous promets-ie, Monsieur, que c'est le plus grand dommage que de prince qui mourut cent ans a, et s'il eust vescu âge d'homme, il eut fait des choses que onques prince ne fit, et peuuent bien dire ceux qui sont de deça, qu'ils ont perdu leur père; et de moy, Monsieur, ie n'y sçaurois viure qu'en melancolie, car i'ay tant perdu, que ie ne le vous sçaurois écrire. »

Digitized by Google

l'an 1476, peu de temps après la mort de Charles, duc d'Orléans, si connu par des poésies pleines de charme, et contemporain de Louis XII dont les lettres se lisent encore avec plaisir, savait faire mieux que de *signer son nom*. L'on connaît de lui quatre lettres autographes, non compris celle du camp de Ravenne. Deux, fort intéressantes, sont adressées au bon roi Louis XII. L'une, appartenant à M. de Trémont, vient d'être achetée 311 francs, et je possède l'autre qui m'a coûté 250 francs.

Je viens, Monsieur, vous proposer de donner place à la présente missive dans *l'Indépendance*. Vos nombreux lecteurs seront sans doute charmés d'apprendre que le brave Bayart, une des principales gloires du XVIe siècle, le héros modèle, le chevalier sans peur et sans reproche, ne mérite point le brevet d'ignorance qu'on voudrait lui décerner.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le baron de STASSART.

A M. GRANDGAGNAGE.

Bruxelles, le 25 avril 1853.

Monsieur et très-honorable confrère,

M. Ferdinand Hénaux a consacré, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique* liégeois, quelques pages au séjour de Pétrarque à Liége en 1333. Ces pages ont naturellement attiré mon attention particulière en ma qualité d'ancien préfet de Vaucluse. Votre savant compatriote me semble se courroucer un peu trop d'une plaisanterie épistolaire du poëte à propos de la difficulté qu'il prétendait avoir éprouvée de se procurer de l'encre, et même de l'impossibilité d'en avoir de la bonne. Le fait peut fort bien être vrai, sans néanmoins que cela tire à conséquence. Pareille chose m'est arrivée plus d'une fois, dans de très-grandes villes et dans les meilleures auberges. Je tiens beaucoup à réhabiliter Pétrarque aux yeux des Liégeois, et je n'ai besoin, pour y parvenir, que de citer la phrase suivante d'une missive du poëte de Vaucluse à son ami l'évêque de Lombez, Jacques Colonna, frère du cardinal : « J'ai veu Liége, la fille « aisnée de Rome; elle est excellente et illustre « par son orthodoxie, sa splendeur et la double « fâme de sapience et de vertu dont jouissent ceux « qui la composent. » Certes il est impossible de faire un plus bel éloge de Liége, de cette *bonne cité barbare* comme il l'appelle ailleurs, *barbare* suivant l'usage des Romains, parce qu'elle n'appartient pas à l'Italie.

Je serais charmé que cette lettre, grâce à votre obligeance, trouvât place dans le *Bulletin* de votre *Institut archéologique*. Je ne pense pas que cette insertion puisse désobliger le moins du monde M. Hénaux, dont j'apprécie le mérite autant que personne.

Agréez, etc.

Le baron de STASSART.

A M. L'ABBÉ LOUIS,

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE

DU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 30 octobre 1850.

Je présume, Monsieur, que la plupart de vos lecteurs connaissent, ainsi que vous, les *Opuscules de Rollin*[2]. On y trouve quarante-deux lettres adressées à Jean-Baptiste Rousseau; les dix premières sont relatives au choix d'un gouverneur pour le fils aîné de Léopold-Philippe, duc d'Arenberg. Le jeune prince, Charles-Marie-Raymond (aïeul du duc actuel, 1850) était né le 31 juillet 1721. Les parents, qui sentaient toute l'importance de ne point confier son éducation au hasard, chargèrent en 1729, le poëte, leur hôte, de s'adresser pour cet objet de leur constante sollicitude au savant recteur de l'université de Paris. Cette correspondance est du plus haut intérêt : elle n'est pas moins honorable pour la famille d'Arenberg que pour les deux illustres écrivains qu'elle avait jugés dignes de sa confiance. Vous connaissez, Monsieur, mon goût pour les *autographes*, qui jettent souvent de si vives lumières sur les hommes comme sur les événements, et qui parfois aussi nous procurent des jouissances inappréciables, en nous plaçant, pour ainsi dire, dans l'intimité des personnages éminents de l'histoire politique ou littéraire. Une circonstance heureuse a fait tomber dans mes mains une lettre de Jean-Baptiste Rousseau à madame la duchesse d'Arenberg (Marie-Françoise d'Egmont Pignatelli). C'est le complément de la correspondance dont je viens de parler, et j'ai pensé que vous ne la trouveriez pas indigne de paraître dans votre excellent *Journal de l'instruction publique*.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le baron DE STASSART.

[1] J'ai fait usage d'une ancienne traduction des œuvres de Pétrarque, Avignon, Barthélemy Bonhomme, 1555.

[2] Deux vol. in-12, Paris, chez les frères Étienne, 1772.

Digitized by Google

LETTRE DE J. B. ROUSSEAU

A SON ALTESSE MADAME LA DUCHESSE D'ARENBERG.

Ce samedi 7 mai 1729.

Je vous ai envoyé, Madame, le livre de M. Rollin, dont j'espère que vous serez contente; je vous envoie aujourd'hui la dernière lettre que j'ai reçue de lui, afin de vous mettre dans le fil de notre négociation et de vous confirmer de plus en plus dans la bonne opinion que ce sage et vertueux savant vous a donnée de son intégrité et de son application dans la recherche à laquelle nous l'avons engagé. Je lui ai fait réponse que M. le duc, aussi bien que moi, paraissait incliner davantage pour le troisième des sujets qu'il nous propose. Je crois, Madame, que ce sera aussi le sentiment de Votre Altesse. L'expérience qui manque au premier est un défaut qui ne saurait être compensé par rien au monde, les plus sages et les plus patients ne pouvant jamais répondre d'eux-mêmes dans une épreuve aussi pénible, quand ils n'en ont point fait l'essai. Le défaut de politesse et de savoir-vivre, dans le second, n'est pas moins capital, tant par rapport aux enfants, qui imitent naturellement ce qu'ils voient ou qui s'en moquent, suivant le degré de leurs connaissances, que par rapport aux domestiques, qui, quelque grossiers qu'ils puissent être entre eux, ont toujours plus de lumières qu'il n'en faut pour s'apercevoir de ce qu'il y a de grossier dans les domestiques d'un rang au-dessus du leur, ce qui ne manque jamais d'attirer leur critique et leur mépris.

J'ai l'honneur d'être, avec un très-profond respect, Madame, de Votre Altesse, le très-humble et très-obéissant serviteur.

ROUSSEAU.

A M. TECHENER.

ÉDITEUR

DU BULLETIN DU BIBLIOPHILE.

Bruxelles, le 8 juin 1831.

Je serais fort aise, Monsieur, de fournir mon contingent à votre correspondance rétrospective qui m'intéresse beaucoup.

Amateur d'autographes, je possède cinq lettres du chevalier de Boufflers. Il en est une qui retrace le tableau le plus fidèle des mœurs licencieuses du règne de Louis XV. Vous sentez que je ne me permettrai point de vous offrir celle-là. J'aime mieux vous présenter Boufflers philosophe, mais toujours aimable, gracieux et bienveillant. Sa lettre, que je mets à votre disposition, est adressée à un littérateur belge, M. Hubin (mort en 1832), auteur d'un recueil de poésie publié en 1812 et de quelques romans ou nouvelles.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le baron DE STASSART.

LETTRE DU CHEVALIER DE BOUFFLERS

A M. HUBIN.

Je ne saurais assez vous remercier, Monsieur, de la manière infiniment obligeante dont vous voulez bien parler de ce que je n'ose appeler mes ouvrages, et particulièrement de mon *Essai sur le libre arbitre*. Vos quatre lignes renferment tout le livre; elles m'en donnent même une meilleure opinion et mêlent peut-être un peu d'orgueil à ma reconnaissance.

Je ne me suis point piqué d'une profondeur qui ne mène souvent qu'à l'obscurité; je n'ai pas non plus songé à faire parade d'une érudition qui finit par ne montrer que la pensée des autres; j'ai voulu tout simplement me dire ma pensée à moi-même, et me la dire de manière que tout le monde pût l'entendre comme moi. Je n'ai point la présomption d'avoir découvert la vérité, qui, dans ces matières surtout, est peut-être placée hors de la portée humaine; mais je suis sûr d'avoir été sincère, ce qui est toujours un bon compte à se rendre. J'ai désiré pouvoir être utile, sans quoi les lettres feraient plus de mal que de bien. J'ai toujours tâché d'être clair, bien convaincu que lorsqu'on ne l'est pas, c'est qu'on a quelque chose à cacher ou rien à dire; enfin je n'ai point osé conclure, parce que je voulais plutôt inviter à chercher avec moi qu'annoncer que j'avais trouvé. D'ailleurs le champ de l'esprit n'a besoin que d'être parcouru pour nous enrichir, et quand on n'y trouverait pas ce qu'on y chercherait, on serait toujours sûr d'en rapporter plus que le prix de ses peines.

J'ai lu avec beaucoup de plaisir, Monsieur, le joli recueil que vous avez bien voulu m'adresser; je vous en remercie et je félicite votre bonne ville de ce que la poésie aura, aussi bien que la peinture, son école flamande.

L'homme dont je parle dans mon chapitre de la question n'est point Voltaire; ce n'est pas qu'en plaidant la cause de l'humanité, ce Voltaire n'ait fait rougir plus d'un tribunal et crouler plus d'un échafaud; mais il n'a obtenu que des triomphes isolés; la gloire d'une grande révolution dans la jurisprudence criminelle était réservée à l'auteur du livre *Dei delitti e delle pene;* c'est Beccaria qui, depuis qu'il y a des hommes sur la terre, leur a rendu le plus grand service peut-être qu'ils pussent recevoir de l'un d'entre eux; c'est lui qui dans l'éternel procès de la raison contre la barbarie a du moins gagné cet incident qui importait si fort au repos et à l'honneur de la société.

Les vers que j'ai vus sous votre nom, Monsieur, me rendent bien impatient du poëme que vous méditez à la gloire de votre héros [1], de cet homme prodigieux qui, seul entre tous ceux que la terre nous cache, semble vivre encore, et pour l'admiration qui le consacre et pour la haine qui le poursuit. Si j'avais conservé mes titres, j'aurais grand plaisir à vous envoyer de son écriture dans une de ces lettres pleines d'une amitié qui me rendait alors si fier et si heureux. Mais il ne m'en reste que le doux souvenir; je ne désespère cependant point de trouver chez des amis ce que je chercherais en vain chez moi, et même

[1] Il s'agit du poëme intitulé *la Voltairiade*, dont on n'a publié que des fragments.

Digitized by Google

de vous offrir une de ses plumes qui ne sera pas déplacée entre vos mains.

Recevez, Monsieur, l'assurance bien sincère des sentiments d'estime et de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

BOUFFLERS.

Paris, ce 30 décembre 1808.

A. M. TECHENER.

Bruxelles, le 5 septembre 1831.

Je ne crois pas, Monsieur, qu'il ait existé jamais un homme aussi laborieux que le savant historien de Venise et de la Bretagne, l'élégant traducteur d'Horace, Pierre Daru, mort pair de France, le 5 septembre 1829, dans la soixante-troisième année de son âge, après avoir cumulé, pendant les guerres de l'empire, trois intendances, celles de la maison impériale, de l'armée et des pays conquis. Grâce à l'ordre parfait qu'il savait mettre dans la distribution de son temps, toutes ses affaires étaient au courant à la fin de chaque semaine; il est vrai qu'il passait presque toujours dans son cabinet de travail la nuit qui précédait le dimanche, et, ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'au milieu de ses arides travaux administratifs, il retrouvait, au besoin, toute la fraîcheur de son esprit, toute cette gaieté piquante à laquelle il devait l'*Épître à mon sans-culotte* et *le Roi malade ou la chemise de l'homme heureux*, un des plus jolis contes que je connaisse. Je crois faire chose agréable à vos lecteurs en mettant sous leurs yeux une lettre que M. le comte Daru écrivit à M. Campenon, alors commissaire du gouvernement près le théâtre de l'Opéra-Comique. Elle est datée de Munich, le 25 novembre 1809.

Agréez, Monsieur, etc.

Le baron DE STASSART.

LETTRE DU COMTE DARU

A M. CAMPENON.

Mon cher convive, il a fallu que je quittasse Vienne pour trouver le temps de vous écrire. Il faut toujours que j'attende la paix pour payer mes dettes. Je laisse les lettres de mes amis s'accumuler pendant la guerre, qui ne me permet pas un instant de loisir, et c'est lorsque les traités sont signés que je me mets en règle avec eux. Je vous dois des remercîments pour l'exemplaire de ce charmant poëme que je connaissais déjà et que j'ai lu avec un nouveau plaisir. Ma femme en fait les délices de la toute, et, pendant tout ce long voyage, elle n'aura vu que votre *Maison des champs*. Pour moi :

Si je possédais un arpent,
J'y voudrais une maisonnette;
Je l'ornerais modestement,
Mais avec goût, simple et proprette.
J'y voudrais recevoir souvent
Un convive plein d'enjoûment,
De qui la gaîté fût discrète,
Un jardinier dont le talent
Embellit ma chaste retraite,
Un sage, un aimable poëte,
Qui nous fit aimer, dans ses chants,
La nature et ma maisonnette.
Or, si j'étais le rat des champs,
Possédant ce modeste asile,
Avec vous, rimant et lisant
Théocrite, Homère et Virgile,
Je n'irais pas dîner souvent
Chez monseigneur le rat de ville.

Sur ce, je vous embrasse et tous vos aimables convives.

DARU.

A M. TECHENER.

Bruxelles, le 6 novembre 1831.

Monsieur, le goût des autographes, quand il ne dégénère pas en manie, est d'une utilité réelle; il amène, chaque jour, des découvertes importantes pour l'histoire; on lui doit déjà la rectification de nombreuses erreurs. Je m'attache surtout, pour mon compte, à ces écrits intimes, si propres à faire connaître l'homme et ses pensées les plus secrètes. Mes portefeuilles en contiennent de fort curieux, mais dont la publicité mettrait au grand jour bien des turpitudes contemporaines. On y verrait plus d'un coryphée de la littérature ne pas dédaigner les manœuvres du charlatanisme le plus éhonté pour accroître le succès de leurs ouvrages. Auraient-ils, par hasard, la modestie de ne pas se croire assez de mérite pour se passer d'un semblable auxiliaire? Il n'en est pas ainsi de l'auteur des *Comédiens* et des *Messéniennes*, que je n'hésite pas à regarder comme le premier poëte du siècle, car il ne s'est jamais départi du goût, cet indispensable parachute du génie. Je ne laisse échapper aucune vente d'autographes sans me procurer des lettres de Casimir Delavigne; je suis presque toujours sûr de trouver, dans chacune d'elles, tout au moins une bonne action. La lettre que possédait M. le marquis de Châteaugiron, et que je m'estime heureux de vous offrir pour le *Bulletin du Bibliophile*, en présente deux. Vous me saurez gré, je pense, de cette communication. On aime à voir ainsi l'alliance d'un beau génie et d'un beau caractère.

Agréez, Monsieur, etc.

Le baron DE STASSART.

Digitized by Google

LETTRE DE CASIMIR DELAVIGNE

A M. JOUSLIN DE LA SALLE, AU THÉATRE-FRANÇAIS.

Mon cher ami,

Veuillez dire, je vous prie, à M. Vedel que je renonce à mes droits d'auteur sur la représentation donnée au bénéfice de madame Menjaud.

Tâchez, je vous le demande en grâce, de trouver un moment pour lire *le Vieux de la montagne*, et pour m'envoyer une réponse qu'on me demande tous les jours. Dans le cas où vous ne seriez pas assez content de la pièce pour la recevoir, vous verrez, j'espère, de l'avenir dans le talent de l'auteur, et, s'il vous est possible de lui accorder ses entrées, comme encouragement, vous ferez une bonne œuvre de directeur.

Mille amitiés bien sincères [1].

CASIMIR DELAVIGNE.

Paris, le 5 juin 1833.

A M. TECHENER.

Bruxelles, le 8 mars 1832.

C'était un choix heureux que celui de Fontanes [2] pour la place de grand maître de l'université impériale. Certes, comme poëte, comme orateur et comme critique, l'auteur du *Jour des Morts dans un cimetière de campagne*, de l'*Éloge de Washington* et des excellents articles du *Mercure au dix-neuvième siècle*, se trouvait incontestablement au premier rang des littérateurs de l'époque, et personne ne pouvait allier mieux que lui les manières affables et même affectueuses à la dignité d'un chef; c'est une justice qu'on lui rendait généralement. Mais la noble indépendance de son caractère n'est peut-être pas assez connue : la lettre suivante, si M. Techener juge à propos de l'admettre dans le *Bulletin du Bibliophile*, permettra de l'apprécier. Cette lettre, dont je possède l'original, fut adressée, au mois de mars 1809, à l'empereur... La démission qu'elle renfermait ne fut pas acceptée.

Sire,

Depuis que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me nommer grand maître de l'université impériale, je lutte contre tous les dégoûts et toutes les difficultés.

Je ne perdrais pas courage, si je conservais l'espérance de vous être agréable et de faire un peu de bien; mais cette espérance, qui me soutenait, s'affaiblit de jour en jour.

Hier, M. le ministre de l'intérieur m'a transmis un décret de Votre Majesté, du 10 mars, portant nomination de recteurs, proviseurs et censeurs, etc., etc. La forme de ce décret change essentiellement les constitutions données par vous-même à l'université; il sera facile de vous en convaincre, si vous daignez jeter les yeux sur le mémoire joint à cette lettre [3].

Aujourd'hui, M. de Fourcroy m'a adressé un arrêté de M. le ministre de l'intérieur sur le lycée de Rheims : il paraît que dorénavant je recevrai par l'intermédiaire de M. de Fourcroy, *directeur de l'instruction publique*, toutes les décisions auxquelles devra se soumettre l'université.

D'un côté, je vois un ministre qui surveille l'instruction publique; de l'autre, un conseiller d'État qui la dirige; je cherche la place du grand maître, et je ne la trouve pas.

Si cet état de choses ne me condamnait qu'à des peines personnelles, qu'à des humiliations si affligeantes et si peu méritées, j'attendrais sans murmure le retour de votre bienveillance; mais il en résulte un mal plus réel. Soit par la force des circonstances, soit par ma propre faiblesse, je n'aperçois aucun moyen d'être utile.

La carrière administrative veut des talents qui sans doute ne sont pas les miens, je me rends justice.

Daignez donc, Sire, exaucer la prière que j'ai déjà faite à Votre Majesté; permettez que j'abandonne des fonctions dont l'essai m'a été si funeste. D'autres seront plus heureux et plus habiles que moi; mais dans quelque situation que je me trouve, aucun de vos serviteurs, j'ose le dire, n'aura eu et n'aura jamais plus de dévouement et d'admiration pour votre personne sacrée.

Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté Impériale et Royale le très-dévoué et très-fidèle serviteur et sujet.

FONTANES.

M. Maret, a qui l'empereur renvoya cette lettre par apostille du 20 mars 1809, fut chargé de voir M. de Fontanes et de lui donner l'assurance qu'il serait pris des mesures pour faire droit à ses justes réclamations.

A M. TECHENER.

Bruxelles, le 6 novembre 1832.

Monsieur,

Les lettres inédites de Voltaire, non plus que celles de madame de Sévigné ne doivent rester enfouies dans un portefeuille; le public est en droit de les réclamer... Je me fais un plaisir de vous envoyer, pour le *Bulletin du Bibliophile*, une charmante missive de Voltaire à l'abbé Asselin, son ancien professeur, qui venait de faire jouer,

[1] La date de cette lettre de Casimir Delavigne semble indiquer que *le Vieux de la montagne*, quoique joué après *Virginie*, est la première pièce de M. Latour de Saint-Ybar.

[2] Louis de Fontanes, né à Niort (Deux-Sèvres), le 6 mars 1757; mort à Paris le 17 mars 1821.

[3] Ce mémoire n'est pas joint à la lettre autographe qui fait partie de ma collection.

Digitized by Google

par ses élèves, au collége d'Harcourt, *la Mort de César*.

Agréez, etc.

Le baron DE STASSART.

A Vassy en Champagne, ce 24 aoust 1755.

Je voudrais bien, Monsieur, que *la Mort de Jules César* eût été plus digne de l'honneur que vous lui avez fait et de la manière dont elle a été représentée. Je vous prie de vouloir bien faire mes compliments aux deux acteurs dont on a été si content. Le talent de bien réciter ne saurait être parfait sans supposer de l'esprit et des qualités aimables qui doivent réussir dans le monde. Des jeunes gens qui ont un pareil talent méritent qu'on s'intéresse à eux. Au reste, j'ai beaucoup retouché cet ouvrage depuis que l'honneur qu'il a reçu de vous me l'a rendu plus cher; mais il ne sera jamais autant embelli par mon travail qu'il l'a été par vos soins dans la représentation qui s'en est faite; je suis bien sincèrement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

Je vous remercie, Monsieur, de la bonté et de la politesse avec laquelle vous avez fait placer les personnes qui demeuraient, à Paris, avec moi.

A M. TECHENER.

Bruxelles, le 12 décembre 1853.

Monsieur,

Agnès Sorel n'a jamais été confondue avec ces maîtresses de rois, intrigantes courtisanes qui contribuèrent si puissamment à détruire le prestige de la royauté.

Agnès n'eut d'autre ambition que de réveiller, dans le cœur de son royal amant, les qualités chevaleresques qui devaient lui faire reconquérir le trône, et, sans prétendre la mettre en parallèle avec la vierge de Domrémy [1], cette héroïne inspirée par le ciel pour opérer la délivrance de la patrie, je dirai que son nom rappelle des souvenirs qui ne sont pas dépourvus de charmes; elle était bonne et compatissante pour les malheureux. Une de ses lettres, que je tire de ma collection d'autographes et que je viens vous offrir pour le *Bulletin du Bibliophile*, en fournit une preuve incontestable... J'ai conservé l'orthographe telle qu'elle se trouve dans la copie qu'a faite de cette pièce M. Teulet, archiviste paléographe, ancien élève de l'école royale des Chartes.

Agréez, etc.

Le baron DE STASSART.

[1] Village de la Lorraine, mais qui faisait partie de la Champagne au XVe siècle. C'est ce qu'a parfaitement prouvé M. Pernot dans une excellente dissertation historique qu'il a communiquée en 1851 au congrès scientifique d'Orléans.

LETTRE D'AGNÈS SOREL,

AU PRÉVOST DE SA TERRE DE LA CHESNAYE.

Monsieur le prevost, j'ay entendu que quelques-uns de la paroisse de la Chesnaye ont esté par vous adjornez sur le suspeçon d'avoir prins certains boys de la forest dud. lieu; et à eulx ont esté unes journées sur ce assignées pour entendre d'une information faicte sur leur innocence; sur quoy, ayant sceu qu'aucunes des dictes gens sont povres, misérables personnes et que ils aient grant misère à gagner leur vie et gouvernement d'eulx, leurs femmes et enfants, ne veus en riens qu'il soit suivy oultre à la dicte informacion et journées, et que les dictes gens soient empeschiez aulcunement en corps ne en leurs biens, mais por eulz au contraire soit mise la dicte afère à nient; et en ce faisant sans délay me ferez service agréable. Priant Dieu, M. le prevost, qu'il vous doint bonne vie et vous tienne en sa garde. Du Plessis, ce VIIIe jour de juing.

Votre bonne mestresse,

AGNES.

A M. TECHENER.

Bruxelles, le 23 janvier 1854.

Il paraît, Monsieur, qu'après le décès de Fouché, duc d'Otrante, ses papiers furent vendus, et c'est ainsi que, passant de main en main, plusieurs pièces intéressantes sont arrivées jusqu'à ma collection d'autographes. Il en est une particulièrement qui me semble d'un véritable intérêt pour l'histoire, et je me fais un plaisir de la mettre à votre disposition. Peut-être jugerez-vous à propos de lui donner une place dans le *Bulletin du Bibliophile :* c'est un *Rapport du ministre de la police à Sa Majesté Impériale.*

Sire,

La législation est encore muette sur la police des productions littéraires. La presse flotte, parmi nous, entre la licence et la répression arbitraire, deux excès également dangereux.

Mais, d'un autre côté, la rédaction d'une loi sur cette matière délicate est d'une difficulté extrême. L'essai infructueux que vient de faire le conseil d'État annonce qu'il est, pour y réussir, des circonstances à attendre, et des préparatifs indispensables à faire.

J'ai pensé qu'entre ces deux termes, on pourrait établir un état moyen et provisoire, propre à tempérer les inconvénients du premier et à nous conduire sûrement au second. J'ai formé, dans cette vue, le bureau de la presse, dont j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir Votre Majesté.

Mon premier soin a été de le composer d'hommes connus par leur urbanité, leur sagesse et leur attachement à la gloire littéraire de leur patrie. J'ai nommé MM. Le-

Digitized by Google

montey, Lacretelle jeune et Desfaucherest. Ce choix a été agréable aux gens de lettres et universellement approuvé.

Les journaux, les théâtres et les livres sont les éléments naturels du travail de ce bureau. Je vais présenter à Votre Majesté un aperçu de ce qu'il a déjà fait et de ce qu'il faut en espérer dans la suite.

JOURNAUX.

L'indocilité des journalistes et la malveillance de quelques écrits ont été combattues par deux moyens puissants.

Les entrepreneurs de feuilles publiques ont pu comprendre que leur prétendue propriété n'était qu'une concession *gratuite* et *révocable* du gouvernement.

Le bureau a, d'autre part, composé un grand nombre d'articles qui ont été insérés dans les diverses feuilles et ont dirigé l'esprit public dans les vues de Votre Majesté.

Je dois ajouter que c'est de ce bureau qu'est sorti, à l'époque du couronnement de Votre Majesté, un écrit dont l'à-propos et le succès très-remarquable ont produit un bon effet [1].

THÉATRES.

Le bureau, profitant de ses relations parmi les gens de lettres, a fait produire quelques pièces de circonstance. Son zèle n'aura une autre carrière que lorsque la censure dramatique, déviée de son centre naturel, sera rentrée dans mon ministère. Il est évident que l'influence d'une pièce de théâtre ne peut être prévue et calculée que par le concours des lumières sur la situation générale de l'esprit public. A défaut de cette connaissance, on a été réduit à retirer plusieurs ouvrages après la première représentation : les entrepreneurs ont essuyé des pertes et la prohibition a eu de l'éclat. Je n'ai pas besoin de remarquer que mon approbation préalable des ouvrages dramatiques ne trouble en rien la surveillance des grands théâtres de Paris, confiée par Votre Majesté à des officiers de sa maison. C'est un usage ancien, qui a pour lui la raison et l'expérience.

LIVRES.

La librairie est dans un état de décadence alarmant. Elle va à sa ruine par l'anarchie. L'ordre peut s'y rétablir, mais par degrés et avec précaution.

C'est sans doute un abus monstrueux de ne donner la permission de mettre un livre en vente qu'après son impression. Il en résulte la nécessité de placer des cartons, toujours très-coûteux et quelquefois impossibles. La liberté de la presse est un piége ; l'auteur et le libraire craignent de compromettre leurs avances par l'incertitude où ils sont de pouvoir mettre en vente. Tout cela excite beaucoup de plaintes et produit un grand découragement.

L'amendement successif de cet état de choses a été le but principal de l'établissement du bureau de la presse.

D'abord je l'ai autorisé à lire les manuscrits qui lui seraient volontairement apportés par les auteurs, et à donner à ceux-ci les avis qu'il jugerait salutaires. Plusieurs écrivains ont profité de cette ouverture, ont reçu des conseils utiles et des directions favorables au gouvernement.

Cette opération eût été bien plus fréquente si les auteurs y eussent trouvé une garantie positive pour la publication ultérieure de leurs ouvrages, et c'est le second pas qui reste à faire au bureau de la presse.

Je pense qu'il est indispensable d'accorder aux gens de lettres et aux libraires la faculté de demander, sur la présentation même du manuscrit, la permission de mettre ensuite en vente l'ouvrage imprimé.

Cette mesure ne peut être combattue par aucune objection raisonnable. La faculté donnée aux auteurs et libraires est purement volontaire; ainsi rien n'est innové en ce qui concerne la liberté de la presse.

D'un autre côté, ce serait un pur sophisme de mots de mettre quelque différence entre le manuscrit et l'imprimé. La permission de mettre en vente n'est point déterminée par l'exécution typographique d'un livre, mais par les matières qu'il contient. Or ces matières sont les mêmes dans le manuscrit et dans l'imprimé. Il s'agit seulement d'assurer la conformité de l'un avec l'autre.

Enfin le dernier objet des travaux du bureau de la presse sera de réunir et de préparer les matériaux pour une bonne législation de la librairie. Dès que l'existence de ce bureau sera plus connue, il deviendra le centre de toutes les idées, de toutes les pétitions sur cet objet important. Il rassemblera les faits et mûrira les plans. Une loi sur la presse, qui paraît aujourd'hui si épineuse, sera alors accordée comme une faveur à la sollicitation générale, et une preuve de votre intérêt pour la gloire littéraire de l'empire.

Si les vues que je viens d'exposer à Votre Majesté lui paraissent justes et utiles, je la prie de vouloir bien approuver la création du bureau que j'ai établi, la marche que je lui ai tracée et le choix des personnes dont je l'ai composé.

FOUCHÉ.

Sur ce rapport, qui ne porte point de date, figure une première apostille : « *Bon à communiquer à M. l'architrésorier pour avoir son avis.* Paris, le 12 ventôse an XIII. NAP. »

Puis une seconde tout entière (sauf la date) de la main de l'empereur : « *Approuvé jusqu'à ce que la loi organise la règle de cette matière.* Paris, le 18 ventôse an XIII. NAPOL. »

Agréez, Monsieur, etc.

Le baron DE STASSART.

LETTRE

A

M. LE BARON DE REIFFENBERG,

CONTENANT DES ADDITIONS A LA BIBLIOTHÈQUE DRAMATIQUE DE M. DE SOLEINNE.

Bruxelles, le 24 janvier 1848.

Je viens de prendre un abonnement au *Bibliophile belge*, et je me suis empressé de lire les vo-

[1] Il s'agit sans doute du joli roman de Lemontey : *Irons-nous à Paris? ou la famille du Jura.* In-12, Paris, an XIII (1804), sans nom d'auteur.

Digitized by Google

lumes publiés jusqu'à ce jour; je ne sais trop comment il se fait que je ne me sois pas procuré plus tôt ce plaisir. Vos *additions* à la *Bibliothèque* de M. de Soleinne m'ont remis en mémoire deux productions dramatiques du sol belge. La première est une *tragédie historique et triomphante de l'auguste impératrice reine d'Hongrie et de Bohême, mise en vers par M. F. Vermeren, à Bruxelles,* chez Nicolas Jacobs, imprimeur-libraire, 1753, avec approbation et privilége.

Cette brochure in-8° de 55 pages est précédée d'un abrégé de la vie de l'empereur Charles VI, imprimé sur le revers in-folio d'une gravure (de F. Pilsen, de Gand), représentant le catafalque et les obsèques du monarque.

La première scène est consacrée à l'agonie de Charles VI. Ce prince, s'étant placé sur un lit de repos, prend congé de sa famille et de sa cour par une tirade dont je supprimerai les premiers vers :

Allez donc au plus vite, il n'y a plus à faire
Que chercher les moyens pour moi plus salutaire,
Allez annoncer vite au père mon confesseur,
Afin que je confesse ce qui me reste au cœur.
Adieu, ma chère famille; adieu, ma chère épouse;
Adieu, ma cour entière, ne soyez pas jalouse,
Que je retire de vous mes yeux aussi mon cœur,
Pour rendre mes devoirs à Jésus mon Sauveur,
Et aussi à son père, ce grand monarque suprême,
Qui donne et retire les sceptres et diadème,
Qui a les cœurs des rois visibles dans ses mains,
Qui règne permanent sur tous les souverains.
C'est à lui que j'offre mon cœur aussi mon âme,
Et j'aspire après lui au milieu de cette flame.
Je dis donc, ô grand Dieu! recevez mon esprit
Entre vos mains célestes. Je recommande aussi
Mon âme dans vos prières.

Là-dessus il meurt, sans être confessé, mais l'intention doit être réputée pour le fait.

Il est vraisemblable que M. Vermeren sort de la même école poétique que messire Hoverlant de Beauwelaere, dont M. René Châlon nous a fait les honneurs d'une manière si piquante.

A la suite des lamentations de l'impératrice douairière, et de Marie-Thérèse, que s'efforce de consoler le grand-duc de Toscane, son époux (François de Lorraine), apparaissent successivement le roi de Prusse et ses généraux; le duc de Bavière; le roi de France, le cardinal de Fleury et les généraux français; des nobles hongrois; des Turcs et des janissaires par bandes, le Grand Seigneur et le grand vizir; le roi d'Angleterre et son parlement; le duc d'Arenberg et son armée... C'est tout un monde.

La tragédie se divise en cinq actes qui se subdivisent je ne sais en combien de tableaux; c'est comme un drame du Théâtre historique; l'auteur a devancé son siècle: les événements se passent tour à tour à Vienne, à Berlin, à Munich, à Versailles, à Presbourg, à Constantinople, à Londres, en pleine mer, au milieu des camps. On voit mourir Charles VII sur la scène, à l'exemple de son prédécesseur, et certes il n'est pas moins éloquent, bien qu'il soit plus laconique : Adieu, dit-il,

Adieu, adieu, grandeurs, et les honneurs humaines;
Rien de plus variable, de stable ou certaine
Que cette vanité qui éblouisse nos yeux,
Je dis à ce chaos pour à jamais adieu.

La dernière scène se passe à Francfort-sur-le-Mein; elle représente l'élection et le couronnement de François Ier, ce qui complète le triomphe de l'auguste fille des césars autrichiens.

J'arrive à la seconde pièce, dont voici le titre exact: *Justine et l'Esclave échappé, opéra en deux actes* (bien que de bon compte il y en ait trois), *par M. Patigny, procureur au conseil de Namur, représentée* (sic) *pour la première fois sur le théâtre de Namur, le 3 février 1778. L'auteur présent. La musique est de M. Saint-Fritz* un des acteurs de la troupe), *à Constantinople* (c'est-à-dire Namur, imprimerie de la veuve Flahuteaux), *aux dépens de l'auteur;* brochure petit in-8° de 53 pages.

Une jeune fille précoce, très-précoce, car on ne lui donne guère plus de quatorze ans, mademoiselle Justine, se laisse courtiser par un marquis de Rosidor, mais c'est en tout bien, tout honneur, car on ne tarde pas à parler d'un bel et bon mariage; le père y consent après de nombreuses explications qu'amène un déguisement (par parenthèse, assez inutile) de la jeune personne transformée en sémillant cavalier pour faire paraître au grand jour les ridicules d'une tante qui finit par rester complétement étrangère à l'intrigue. Néanmoins, toute réflexion faite, ce père, M. Courtauban, quoique toujours très-flatté, très-satisfait de la recherche du marquis, croit devoir ajourner les noces; de petits scrupules lui reviennent au sujet d'un sien frère qu'il a fait enlever brutalement et conduire aux grandes Indes, il y a près de quarante années, ce dont il prend soin d'instruire les spectateurs par un long monologue qui forme la septième scène du deuxième acte.

Le frère (l'esclave échappé) arrive, escorté de ses deux enfants, pour ouvrir le troisième acte; mais, en dépit de ses haillons, il revient riche, riche comme l'habitant de la Guadeloupe de feu Mercier le dramaturge. Il commence par se faire restituer son patrimoine, sans oublier les intérêts... Toutefois, se piquant d'une générosité che-

Digitized by Google

valeresque, il en remet une bonne partie à sa charmante nièce; les amants, cela va sans dire, sont unis suivant les us et coutumes de l'ancien théâtre.

L'intendant de la province (c'est à Bordeaux qu'ont lieu toutes ces belles choses), l'intendant de la province, M. Hérisson, qui était venu placer son lit de justice chez M. Courtauban, avec une obligeance à nulle autre comparable, se félicite d'avoir affaire à de braves gens. Aussi ne se sépare-t-il point de cette honorable assemblée sans proférer ces paroles courtoises : « Je suis en« chanté de vous entendre, et vous fais compli« ments à tous. »

La pièce est parsemée d'ariettes, de récitatifs, de duos, de trios, voire même de quatuors. Veut-on un petit échantillon des vers de M. Patigny?

Amour, funeste amour, dieu par trop dangereux,
Ah ! que par toi on devient malheureux !
Hélas ! j'en ai senti les épines et les peines,
Et toujours plus en plus engagé dans tes chaines,
De tes traits doucereux enchanté, enivré,
De danger en danger j'ai couru à ton gré.
C'est ainsi qu'à doux traits dès ma tendre jeunesse
Tu sus m'empoisonner, fripon, par ton adresse,
Et qu'insensiblement, usant de ton pouvoir,
Tu réduisis mon cœur, mon cœur au désespoir.
C'en est fait, je renonce à ton cruel empire,
A tes barbares lois je ne veux plus sourire.

Fidèle à l'ancienne prononciation locale, le poëte namurois fait rimer *point* avec *main*, *soin* avec *rien*, *victoire* avec *platre*, *accroire* avec *téméraire*. Quant aux règles de la versification, la mesure, l'élision, la césure, etc., etc., en homme de génie, il ne s'en inquiète pas le moins du monde.

Le baron DE STASSART.

(Extrait du tome VII du *Bulletin du Bibliophile belge.*)

LETTRE AUTOGRAPHE

DE THEROIGNE DE MÉRICOURT.

Fidèle à son système de transformer l'histoire en roman, M. de Lamartine, dans sa fantasmagorie des *Girondins*, a paré de couleurs presque séduisantes Anne-Josèphe-Lambertine Theroigne dite de Méricourt[1], cette furie révolutionnaire qui conquit, aux exécrables journées du 6 octobre 1789, du 20 juin et du 10 août 1792, son horrible célébrité. Lorsqu'il la fait parler, il lui prête même les charmes de son éloquence. S'il faut en croire l'historien poëte, elle avait reçu la meilleure éducation... Je puis mettre le public à même d'en juger, car je possède une lettre autographe de la sanguinaire Messaline, qui mourut folle à l'hospice de la Salpétrière le 9 mai 1817. Cette lettre, adressée au banquier Perregaux, la voici textuellement reproduite :

(Liége) le 16 octobre 1790.

Monsieur,

« Je vous remercie beaucoup de m'avoir envoyer la procédure du Chateloit, je n'ai pas moins de grace a vous rendre d'avoir accepté le petit arrangémant que je vous ai proposée. Si vous voulez bien avancer trois mois a mon frere pour faire revenir mes effets, vous me feriez grand plaisir. D'après notre arrangémant a quatre louis par mois, se serait douze louis que vous lui donneriez et pendant l'espase de trois mois vous ne m'enveriez rien a Liége.

« Si mon frere a besoin de votre ministaire on de vos conseils pour m'arrenger quelque petites affaires ou faire revenir mes effets a meillieure marche, je vous serois obligée, monsieur, d'avoir toujour les mêmes bontes pour moi. Je crainderois de vous fatiguer si je ne comptois singulierrement sur le plaisir que vous avez a obliger.

« Je suis avec estime, monsieur, votre servante,

« THEROIGNE. »

Quant à l'écriture, elle est tout à fait digne de l'orthographe et du style de ce chef-d'œuvre épistolaire.

Le baron DE STASSART.

A M. DE CHÊNEDOLLÉ,

DIRECTEUR DU BULLETIN DU BIBLIOPHILE BELGE.

Bruxelles, le 5 août 1852.

Monsieur,

Je tiens beaucoup à mon titre de collaborateur du *Bibliophile belge*, et je suis fort sensible au reproche, très-obligeant d'ailleurs, que vous m'adressez à propos de la publication, dans un recueil français, d'une lettre du chevalier de Boufflers à notre poëte belge Hubin; mais rien n'empêche que vous ne la reproduisiez comme complément de la notice dont vous me parlez. Je viens au surplus vous offrir une pièce assez intéressante; c'est une

[1] Elle était née au village de Méricourt, aujourd'hui Marcourt (province de Luxembourg), à quelques lieues de Liége, sur les bords de l'Ourthe, le 13 août 1762, de Pierre Terwagne (car c'est ainsi que le nom doit s'orthographier d'après l'acte de naissance) et d'Élisabeth Lahaye. J'ai lu chez M. Lefèvre, marchand d'autographes à Paris, en 1851, une lettre de Theroigne datée de Bruxelles, le 5 janvier 1792. Elle sortait des prisons de Kufstein, en Tyrol. Cette lettre, dans laquelle elle se loue beaucoup des égards dont elle prétend avoir été l'objet dans les États autrichiens, est adressée au banquier Perregaud. Elle demande qu'on lui fasse passer la rente que lui a faite le marquis de Persant dont elle avait été la maîtresse.

Digitized by Google

lettre inédite du bon père Mabillon et de son confrère dom Thierry; elle donne une idée exacte de cette modestie vraie, de ce tact délicat des convenances et de cet amour désintéressé de la science qui faisaient le caractère distinctif de ces excellents bénédictins, si dignes de servir d'exemples aux savants de toutes les époques. Elle est adressée au cardinal de Bouillon; la voici :

Monseigneur, j'ai reçu la dernière lettre que Votre Altesse éminentissime m'a fait l'honneur de m'écrire de Paris, le 19 mars, pour me témoigner qu'elle agrée le troisième tome de nos *Annales*, ce qui m'a fait beaucoup de plaisir. J'apprends, par la même lettre, l'attention que Votre Altesse éminentissime a pour ce qui regarde dom Thierry et moi aussi, et l'inclination qu'elle a de nous procurer à l'un et à l'autre quelques soulagements et quelques avantages compatibles avec notre profession. Nous avons reçu avec tout le respect et toute la reconnaissance possible cette marque de votre bonté, et nous en sommes aussi obligés à Votre Altesse éminentissime que si nous jouissions déjà des effets; mais vous me permettrez, s'il vous plaît, Monseigneur, de vous dire que nous sommes très-contents des avantages de notre profession, dont le vœu de pauvreté fait une partie considérable. Il est vrai qu'il s'est présenté quelque occasion de recevoir quelque adoucissement à ce qui paraît incommode dans ce vœu; mais il y a tant de raisons et tant d'avantages à s'en priver que j'ai cru être obligé de le faire et de remercier les personnes qui avaient la bonté de me faire ces offres. J'espère, Monseigneur, que Votre Altesse éminentissime ne trouvera pas mauvais que nous en usions de même à son égard; et qu'elle voudra bien agréer les très-humbles et très-sincères remercîments que nous lui faisons l'un et l'autre pour les offres obligeantes qu'elle veut bien nous faire. Mais, afin que Votre Altesse éminentissime soit persuadée de notre candeur et de notre sincérité, j'ai l'honneur de lui dire que s'il arrivait que, dans quelque cas imprévu, nous eussions besoin de quelque chose, nous prendrions la liberté de nous adresser à elle avec confiance. Nous souhaitons les bonnes fêtes et tout le reste à Votre Altesse éminentissime et nous sommes avec un très-profond respect,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,
MABILLON, THIERRY.

Ce 7 avril 1706.

A. M. DINAUX,

RÉDACTEUR EN CHEF ET PROPRIÉTAIRE

DES ARCHIVES DU NORD.

Bruxelles, le 16 mai 1852.

Monsieur,

Mademoiselle Duchesnoy[1] est une des gloires de Valenciennes, et vous lui avez consacré, dans le tome soixante-troisième de la *Biographie universelle*, une charmante notice. Je n'ai pas connu personnellement la grande tragédienne, quoique je l'aie souvent admirée au théâtre; mais je retrouve, dans ma correspondance, une lettre qu'elle m'avait écrite lorsque j'étais préfet des Bouches-de-la-Meuse, à la Haye, en 1813. Je ne sais trop jusqu'à quel point cette pièce peut intéresser les lecteurs de vos *Archives*. A tout hasard je viens la mettre à votre disposition, la voici :

Monsieur le préfet, oserai-je, sans avoir l'honneur d'être connue de vous, prendre la liberté de vous adresser un malheureux jeune homme employé dans les bureaux des droits réunis de notre ville? Il se nomme Rébout, et, dans ce moment, est mandé à Paris pour satisfaire à la conscription. Ce jeune homme était placé au dépôt en sa qualité de frère d'un conscrit actuellement à l'armée : malgré cela, il est appelé; il est l'unique soutien de son vieux père; il a, monsieur le préfet, par cette considération et ce caractère, toute espèce de droit à votre bienveillance. J'ose donc la réclamer pour lui tout particulièrement. Je mets une grande confiance dans votre bonté et dans votre indulgence; votre réputation bien établie à cet égard a pu seule m'engager, aujourd'hui, à la demande que je prends la liberté de faire vis-à-vis de vous. Je vous supplie, monsieur le préfet, d'avoir la bonté d'aider ce jeune homme en considérant que l'emploi qu'il occupe le met à même d'être utile au gouvernement sans être soldat, et que le service de son frère est pour lui, auprès de l'autorité, une véritable recommandation. Je vous prie, monsieur le préfet, d'agréer, avec toutes mes excuses, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

JOSÉPHINE DUCHESNOY,
Artiste du Théâtre-Français, pensionnaire de Sa Majesté.

23 février 1813.

Mademoiselle Duchesnoy vint à Bruxelles en 1827. M. Janssens qui pour lors écrivait dans le journal intitulé *l'Ami du roi et de la patrie*, reçut d'elle un billet qui figure dans ma collection d'autographes, et vous pouvez en disposer également :

Je suis on ne peut plus reconnaissante, Monsieur, de votre extrême obligeance.

Toutes les difficultés se sont aplanies en faisant le sacrifice d'une partie de mon congé. Voilà huit jours que je suis ici sans pouvoir jouer; trois représentations qu'on me fait perdre! et sans pouvoir obtenir un dédommagement des pertes réelles que cette administration me fait éprouver... Je me suis engagée à me rendre ici le 15, par un traité fait entre moi et l'administration, et en arrivant je trouve un autre artiste engagé; toutefois, lassée des tracasseries qu'on n'a cessé de me faire essuyer, je me suis décidée à donner deux ou trois représentations en attendant la prochaine époque d'un autre engagement que j'ai contracté.

Agréez, Monsieur, tous mes regrets de n'avoir pas eu le plaisir de vous voir et recevez l'assurance de ma haute considération.

J. DUCHESNOY.

Mardi, 20 août.

[1] C'est ainsi qu'elle orthographiait son nom, bien qu'on lise Duchesnois dans la plupart des dictionnaires biographiques.

Digitized by Google

J'ai l'honneur de vous renouveler, Monsieur, l'assurance de ma considération non moins affectueuse que distinguée.

Le baron DE STASSART.

A. M. ARTHUR DINAUX,

Bruxelles, le 29 septembre 1852.

Monsieur,

Quel roi fut jamais plus calomnié que Louis XVI? Aujourd'hui même encore, ceux qui rendent justice à ses vertus ne cessent de le déprécier sous le rapport de l'intelligence et de l'instruction. La correspondance du comte de la Marck et de Mirabeau, récemment publiée, n'est pas exempte de ces préventions. La lettre suivante, entièrement écrite de la main de ce malheureux prince, me paraît devoir en donner une idée plus favorable. Elle est adressée au comte de Maurepas. Je ne pense pas qu'elle soit déplacée dans les *Archives du Nord de la France*, et vos lecteurs vous sauront quelque gré de la mettre sous leurs yeux :

Compiègne, le 24 août 1774.

Informez sur-le-champ, Monsieur, M. Turgot que je le nomme définitivement contrôleur général de mes finances. Je fonde de grandes espérances sur ce choix pour le bonheur de mes peuples que l'administration de M. l'abbé Terray a tant alarmés. M. Turgot viendra me trouver demain matin, et m'apportera le second mémoire qu'il a composé sur les grains. Dites-lui bien que j'y compte. Je donne la charge de secrétaire d'État du département de la marine à M. de Sartine, lieutenant général de police de Paris, et je remplace Sartine par M. Lenoir, maître des requêtes, qui avait succédé à M. Turgot dans l'intendance de Limoges. Expédiez sur-le-champ les provisions nécessaires pour toutes ces nominations, et si les lettres pour M. de Miromesnil ne sont pas encore prêtes, préparez-les; vous leur donnerez la date d'aujourd'hui.

Je vous recommande de faire placer dans toutes mes bibliothèques les œuvres d'Euler, à qui je viens d'envoyer une récompense. Je voudrais pouvoir récompenser ainsi tous les grands talents qui honorent leur siècle en contribuant à la civilisation et au bien-être des peuples.

LOUIS.

Que manquait-il à Louis XVI? La fermeté nécessaire pour réformer lui-même les abus, sans déchaîner, comme il eut l'imprudence de le faire, toutes les passions autour du trône... Il présuma trop de la sagesse des hommes assemblés et n'eut pas assez de confiance dans ses propres lumières.

Agréez, Monsieur, les nouvelles assurances de mes sentiments non moins affectueux que distingués.

Le baron DE STASSART.

A. M. ARTHUR DINAUX,

RÉDACTEUR ET PROPRIÉTAIRE DES ARCHIVES DU NORD.

Bruxelles, le 10 décembre 1852

Monsieur,

Le gracieux accueil que vous avez fait à mes précédentes communications me persuade qu'à la lettre de Louis XVI vous ne serez peut-être pas fâché de faire succéder un billet autographe de l'auguste martyre de la tendresse fraternelle, Madame Élisabeth, qui, dans quelques lignes, révèle tous les nobles sentiments de sa belle âme.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée et très-affectueuse.

Le baron DE STASSART.

LETTRE DE S. A. R. MADAME ÉLISABETH

A MADAME LA MARQUISE DE BOMBELLES [1].

Ce 2 juin 1787.

Ma tendre amie, tu as été semblable à toi-même. Je suis reconnaissante de ta lettre tout aimable : Dieu t'inspire et tu fais bien d'aller au sanctuaire aussi souvent. Je sens le prix de ton amitié. Je t'envoie la prière au cœur adorable de Jésus; dis-la à mon intention. Notre petite a fait sa première communion, et il faudra que nous songions à la placer. J'ai remis au roi ton papier; je l'avais d'abord donné à lire à la reine, qui m'a promis de faire tout au monde pour que l'affaire réussisse. Plusieurs fois elle m'en a reparlé, mais il faut une vacance.

Ma petite nièce Sophie est fort malade, et la douleur du roi et de la reine est à son comble : ma chère Bombelles, Dieu seul est notre refuge, notre espérance pendant la vie; prie-le beaucoup pour notre pauvre famille dans l'effroi.

J'ai vu l'autre jour l'abbé de l'Épée qui m'a montré les signes qu'il a composés pour l'éducation des sourds-muets; il s'est chargé bien volontiers de notre protégée, et dit qu'elle a beaucoup d'intelligence; elle a beaucoup de religion. Adieu, ma petite, jamais tu ne trouveras une amie plus vraie et plus tendre que moi.

ÉLISABETH-MARIE.

---

[1] Mademoiselle de Mackau avait épousé le marquis de Bombelles en 1778. Elle mourut en Suisse, pendant l'émigration, vers 1800. M. de Bombelles, alors officier général dans l'armée de Condé, résolut de renoncer au monde et se jeta dans un couvent de Brünn en Moravie. Il revit sa patrie avec les Bourbons, en 1814, devint évêque d'Amiens en 1819, fut aumônier de la duchesse de Berry et mourut le 5 mars 1822.

Digitized by Google

A. M. ARTHUR DINAUX.

Bruxelles, le 26 novembre 1853.

Monsieur,

Il y a deux ans qu'à pareil jour, le 26 novembre 1851, s'éteignait une des principales gloires militaires de la France, le maréchal Soult, duc de Dalmatie [1]. C'est tout au plus si quelques voix reconnaissantes s'élevèrent pour rappeler les hauts faits d'armes du grand capitaine et les nombreux services qu'il avait rendus à son pays. La calomnie même le poursuivit jusque dans la tombe. Son goût éclairé pour les arts provoqua les contes les plus absurdes et les plus outrageants à propos de sa belle collection de tableaux, dont il faisait les honneurs, avec une si courtoise obligeance, à tous les amateurs.

Je me trouvais, en 1850, au château d'Égligny, chez un de mes plus anciens amis, M. le baron du Pont-Delporte, ex-préfet de Rouen, et neveu, par alliance, de feu le duc de Bassano. On vint à parler des indignes suppositions auxquelles donnait lieu la galerie du maréchal. « Personne mieux que moi n'en connaît l'origine, me dit M. Delporte, et je tiens du duc de Bassano lui-même tout ce que je vais rapporter : Le maréchal Soult avait ramené, par ses victoires, le roi Joseph dans sa capitale. Ce prince ne savait comment reconnaître un tel service; il apprit que le maréchal aimait les arts et qu'il avait fort admiré les riches musées de l'Espagne. Là-dessus il imagina de lui faire présent de deux cents tableaux (c'est, je crois, le chiffre exact) à choisir dans les palais royaux et dans les musées de Madrid. A peine la nouvelle s'en était-elle répandue que ce fut une rumeur générale parmi les Espagnols. Le directeur du Musée, apprenant que l'empereur venait d'arriver, se présenta chez le duc de Bassano pour le prier d'informer Napoléon de ce qui se passait, afin de prévenir, s'il en était temps encore, une spoliation déplorable, une spoliation désolante pour un peuple connu par son attachement aux chefs-d'œuvre de l'école nationale. Le duc se fit un devoir de remplir cette mission, toute désagréable qu'elle pouvait être. L'empereur ne put retenir un mouvement d'impatience. Il chargea son ministre de voir, sur-le-champ, à quoi l'affaire en était. — Mais le choix du maréchal ne s'était pas fait attendre, déjà les Murillo, les Moralès, les Ribera, les Valasquez, les Zurbaran, etc., etc., se trouvaient encaissés et placés sur les fourgons qui devaient les conduire en France. « C'est très-fâcheux, s'écria Napoléon, et je n'y vois plus de remède... il serait trop désobligeant de contraindre le maréchal Soult à se dessaisir d'objets précieux qu'il regarde comme une juste récompense des services qu'il vient de rendre au trône d'Espagne, et d'ailleurs cela nuirait à la considération de Joseph... il n'y faut plus songer. »

Chacun sans doute pensera, comme moi, qu'il faudrait être bien puritain pour blâmer le maréchal Soult d'avoir accepté ce don que lui faisait le roi d'Espagne et qu'il n'avait pas envisagé vraisemblablement sous toutes ses conséquences. Ce n'était pas à lui de contester les droits du donateur qui, lui-même, très-certainement, ne croyait pas excéder les prérogatives de la royauté.

Voilà le récit que je me suis empressé de recueillir, heureux de pouvoir victorieusement réfuter les calomnies débitées, avec tant d'assurance, contre un illustre guerrier, qui, mieux qu'aucun autre, savait maintenir l'ordre et la discipline dans son corps d'armée, ainsi que j'ai pu m'en convaincre lorsque je remplissais, en 1807-1808, les fonctions d'intendant d'Elbing, de Kœnigsberg et de Berlin.

Je me permets, Monsieur, de vous adresser cette note que vous jugerez peut-être à propos d'admettre dans vos intéressantes *Archives;* il s'agit de venger une réputation qui doit être chère à toute la France.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération non moins affectueuse que distinguée.

Le baron DE STASSART.

A M. ARTHUR DINAUX.

Bruxelles, le 20 décembre 1853.

Monsieur,

Les autographes de l'abbé de Grécourt sont fort rares. Je n'en ai vu figurer, jusqu'ici, dans aucun catalogue. J'en possède un d'autant plus remarquable que c'est une pièce de vers, une pièce qu'on peut, malgré le nom de l'auteur, mettre sous les yeux du moraliste le plus sévère; elle est inédite, elle est morale puisqu'elle a pour but de porter une grande dame à la clémence : il me semble que, sous ce double rapport, elle mérite une petite place dans vos intéressantes *Archives du Nord*, bien qu'il s'agisse de l'œuvre d'un poëte tourangeau [2].

[1] Il était né le 29 mars 1769, à Saint-Amand, département du Tarn. Sa veuve inconsolable le suivit dans sa dernière demeure, le 12 mars 1852, après s'être, quelques jours auparavant, convertie à la religion catholique; elle appartenait au culte protestant. Le maréchal Soult a laissé des mémoires qui jetteront sans doute un grand jour sur l'histoire contemporaine.

[2] Né à Tours en 1634, mort en 1747.

Digitized by Google

REQUÊTE

de la pauvre Gredinette

A S. A. S. MADAME LA PRINCESSE DE CONTI.

Bien confuse et bien repentante
La pauvre Gredinette à vos pieds se présente,
Princesse, et vous supplie ardemment, humblement,
De révoquer l'arrêt de son bannissement.
Quoi! de votre ménagerie
A jamais par votre ordre elle serait bannie!
Le tout pour un poulet que malheureusement
Elle a baisé peut-être un peu trop rudement.
C'est très-mal fait, elle l'accorde.
Mais, quoiqu'elle ait tort en ce point,
A tout péché miséricorde.
Vous l'avez châtiée; elle ne s'en plaint point :
La pénitence fut légère,
Et quand elle eût été plus rigoureuse enfin,
Ce n'est point châtiment, c'est faveur au contraire
Que d'être châtié d'une si belle main.
Pour cette fois faites-lui grâce,
Et qu'il lui soit permis de suivre encor vos pas :
Tous messieurs les gredins, les auteurs de sa race,
Gens dont, à la cour, on fait cas
Et qu'on y voit en assez belle passe,
Vous en seront tenus. Si cela ne suffit,
Elle espère du moins que Capichon, Colette,
Et surtout la bonne Lisette,
Voudront peut-être bien l'aider de leur crédit.
S'ils s'en mêlent, l'affaire est faite,
Je verrai finir mes ennuis,
Et, de pauvrette que je suis,
Je deviendrai l'heureuse Gredinette.

Ce 6 octobre 1729.

A LA COMMISSION

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NAMUR.

Messieurs et chers confrères,

Le hasard, ou plutôt ma passion pour les autographes, a fait tomber dans mes mains une lettre dont je m'empresse de vous offrir une copie. J'espère qu'elle vous intéressera. Peut-être même jugerez-vous à propos de l'insérer dans vos *Annales*. Elle est d'un savant bénédictin, dom Jean Hervin, né à Namur le 6 novembre 1703, de Nicolas Hervin, commissaire des vivres, et d'Antoinette Bidau. Il prit une part très-active aux grands travaux historiques et littéraires de son ordre, mais, comme la plupart de ses confrères, sans chercher à s'en prévaloir pour son propre compte. Il mourut bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés en 1764. Il avait publié avec dom Vincent Thuillier : *Historia concertationis de auctore libelli de imitatione Christi, gallice concinnata a Vicentio Thullero, latine vero (versa a Dr Joanne Hervin, e congreg. S. Mauri) edita opera Thomæ Ag. Erhard e congr. PP. Angelorum Custodum.* Augustæ Vindelicorum, 1726, in-12. On lui doit aussi la *Lettre circulaire au sujet de la mort de dom René Laneau, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur*, imprimée à Paris chez Vincent, in-4°, 1754.

Agréez, je vous prie, Messieurs, l'assurance de ma considération non moins affectueuse que distinguée.

Le baron DE STASSART.

Lettre écrite par dom Jean Hervin, peu de jours avant sa mort, à l'abbé de Saint-Léger (Mercier), si célèbre par ses relations avec presque tous les littérateurs de son époque et par les services qu'il ne cessa de leur rendre pendant sa longue carrière.

Monsieur,

La célébrité de votre belle et riche bibliothèque ferait regretter à M. de Saint-Vincent, président du parlement de Provence, de quitter Paris sans l'avoir vue, et il est à la veille de son départ. N'étant point connu à Sainte-Geneviève, il me fait l'honneur de s'adresser à moi pour y avoir accès. Je me charge d'autant plus volontiers de vous l'annoncer, que je ne doute pas que votre satisfaction, en montrant ce que vous avez de plus curieux à un magistrat aussi éclairé, ne soit égale à la sienne. Je profite avec le même plaisir de l'occasion de vous assurer des sentiments de respect et d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

D. HERVIN, bibliothécaire de Saint-Germain.

A l'abbaye de Saint-Germain,
ce 3 novembre 1764.

A LA COMMISSION

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NAMUR.

Messieurs et chers confrères, j'ai beaucoup vu, dès ma plus tendre enfance jusqu'à sa mort, en 1816, un Namurois de beaucoup d'esprit, un peu mon parent, et qui s'amusait à composer des chansons charmantes que, le plus souvent, il déchirait après en avoir fait jouir les personnes de sa société. Il est cependant une de ces spirituelles bluettes qui, vers la fin de l'année 1794, circula de main en main. Peu de personnes, aujourd'hui, la possèdent, et je voudrais, pour la soustraire à l'oubli, lui procurer un gîte dans nos annales. Elle est intitulée *la Capucinade*, et se chantait sur un air des *Visitandines*, opéra fort en vogue à cette époque et dont le père Hilarion était un des principaux personnages.

Digitized by Google

LA CAPUCINADE.

Peuple français, peuple de frères,
Souffrez que père Hilarion,
Turlupiné dans vos parterres,
Paraisse à la Convention.
Il vient sans fiel et sans critique,
Et sans fanatiques desseins,
Pour comparer les capucins
Aux frères de la république.

Le premier de nos exercices
Est celui du noviciat;
Chez vous, l'on trouve des novices
Partout, même en votre sénat.
L'état capucinocratique
Change ses chefs en certains temps;
Ne voit-on pas à tous moments
Changer ceux de la république?

Nous renonçons à la richesse
Par la loi de notre couvent;
Votre code, plein de sagesse,
Vous en fait faire tout autant.
Comme dans l'ordre séraphique,
Ne faut-il pas, en vérité,
Faire le vœu de pauvreté
Pour vivre dans la république.

Chez nous on ignore l'usage
De l'or, des métaux corrupteurs;
Nous payons avec une image
Nos créanciers, nos bienfaiteurs.
Cette monnaie économique
Est celle des républicains,
Et le papier des franciscains
Vaut celui de la république.

Ainsi que dans nos monastères,
Vous avez des frères quêteurs;
Ce sont vos braves commissaires
Et vos frères réquisiteurs.
Par leur douceur évangélique
Et par leur sainte humanité,
Ils attirent la charité
Aux pauvres de la république.

(Au mot ils *attirent*, les mains du P. Hilarion doivent devenir crochues et imiter, par leur forme, les serres d'un oiseau de proie, de l'espèce la plus vorace et la plus dangereuse, tel qu'un vautour, etc.)

On nous ordonne l'abstinence
En vertu de statuts pieux...
N'observe-t-on pas dans la France
Le jeûne le plus rigoureux?
Par votre carême civique
Vous surpassez le capucin,
Car on est à l'once de pain,
Aujourd'hui, dans la république [1].

Par le règlement le plus sage
Nous faisons vœu de chasteté.
Le sacrement de mariage
Par vos frères est rejeté.
Grâce à cette belle pratique,
Qu'il est beau de voir à présent,
Sur une femme assurément,
Cent filles dans la république!

On nous défend luxe et parure,
Et vos frères les jacobins
Avaient la crasseuse figure
De nos plus sales capucins.
Notre chaussure est sympathique:
Souvent sans bas et sans souliers,
On rencontre des va-nu-pieds
Partout dans votre république.

Si vous ne portez pas la corde,
Ce cher et mystique lien,
Nous prions Dieu qu'il vous l'accorde...
Ah! vous le méritez si bien!
Que dis-je? l'écharpe civique
Répond à notre saint cordon,
Et décore parfois, dit-on,
Les martyrs de la république [2].

Nous avons notre discipline,
Instrument de punition;
Vous avez votre guillotine,
Fraternelle correction.
Ce châtiment patriotique
Est bien plus sûr en ses effets;
Il n'en faut qu'un coup pour jamais
Ne manquer à la république.

Pour la ressemblance parfaite,
A l'arbre de la liberté
Je compare notre crossette,
Arbre de la mendicité.
D'après ces preuves sans réplique,
Comparons, pour dernière fois,
Le capuchon de saint François
Au bonnet de la république.

Agréez, mes chers camarades,
Le salut de l'égalité,
Et recevez mes accolades
En signe de fraternité.
Mais respectez ma barbe antique,
Lorsque je viens vous embrasser;
N'allez pas la faire passer
Au rasoir de la république.

Ces couplets ingénieux, ces couplets si piquants, sont de M. de Montpellier [3], père de monseigneur l'évêque de Liége.

Agréez, Messieurs, les nouvelles assurances, etc.

[1] La Convention nationale, pendant la disette de 1794, avait défendu, sous les peines les plus rigoureuses, de manger plus d'une once de pain par jour.

[2] Robespierre et plusieurs autres conventionnels portaient encore l'écharpe tricolore lorsqu'ils furent guillotinés.

[3] Jean-François-Adrien-Ghislain de Montpellier, mort à Vedrin, près Namur, le 17 octobre 1819.

Digitized by Google

A M. EUGÈNE VAN BEMMEL,

Je m'empresse, Monsieur, de vous envoyer, conformément à vos désirs, la lettre inédite de Voltaire, adressée à M. de Saint-Lambert et relative à l'histoire de Charles XII, ainsi qu'aux innovations jugées nécessaires pour la tragédie. Il me semble qu'elle doit intéresser les lecteurs de la *Revue trimestrielle*, malgré le dédain de notre époque pour les œuvres littéraires du siècle dernier.

Agréez l'assurance de ma considération non moins affectueuse que distinguée.

Le baron DE STASSART.

Bruxelles, le 28 décembre 1853.

Je viens, mon très-aimable Tibulle, de vous écrire une lettre où il ne s'agit que de Charles XII. Je suis plus à mon aise en vous parlant de vous, en vous ouvrant mon cœur, en vous disant combien il est pénétré du bon office que vous me rendez.

Vraiment je vous enverrai toutes les pucelles que vous voudrez, à vous et à madame de Boufflers. Rien n'est plus juste.

J'ai conçu, comme vous, depuis quelques années, qu'il fallait faire des tragédies tragiques et arracher le cœur au lieu de l'effleurer. Nous n'avons guère été jusqu'à présent que de beaux discoureurs. Il viendra quelqu'un qui rendra le poignard de Melpomène plus tranchant, mais je serai mort.

Je n'ai point l'honneur d'être de l'avis de Follard sur Charles XII. Je ne suis point soldat; je n'entends rien à la baïonnette, mais je trouve, suivant toutes les règles de la *métogoscopie*, que c'était une horrible imprudence d'attaquer cinquante ou soixante mille hommes dans un camp retranché, à Narva, avec huit mille cinq cents hommes harassés et dix pièces de canon. Le succès ne justifia point à mes yeux cette témérité. Si les Russes ne s'étaient pas soulevés contre le duc de Croy, Charles était perdu sans ressource. Il fallut un assemblage de circonstances imprévues et un aveuglement inouï pour que les Russes perdissent cette bataille.

Une faute plus impardonnable, c'est d'avoir laissé prendre l'Ingrie, tandis qu'il s'amusait à humilier Auguste. Le siége de Pultava, dans l'hiver, tandis qu'il savait que le czar marchait à lui, me paraît, comme au comte Piper, l'entreprise d'un désespéré qui ne raisonnait point.

Le reste de sa conduite pendant neuf ans est de don Quichotte. Quand le maréchal de Saxe admirerait cet enragé, cela ne me ferait rien, et je répondrais au maréchal de Saxe : Vous faites mieux que vous ne dites.

Mais Apollon me tire par l'oreille et me dit : De quoi te mêles-tu? Ainsi je me tais et je vous demande pardon.

Je reviens, comme don Japhet, à ce qui est de ma compétence. Vous souvenez-vous que vous vouliez que je recommandasse le moule d'Oreste et que je lui fisse des oreilles? Je vous ai obéi à la fin. Il y a du pathos ou je suis trompé. Nous le jouerons, l'année prochaine, sur mon petit théâtre de polichinelle, si je suis en vie! Vous devriez bien venir si vos nerfs vous le permettent. Je vous jure qu'il vaut mieux aller aux Délices qu'à Potsdam.

Je me doutais bien que l'odorat d'un nez comme le vôtre serait un peu chatouillé des parfums que j'ai brûlés à l'honneur de Lefranc de Pompignan. Il est bon de corriger quelquefois les impertinents. Il y a quelques messieurs qui allaient répandre les ténèbres et souffler la persécution, si on ne les avait pas arrêtés tout court par le ridicule.

Si vous voyez frère Jean des Antomures Menou [1], dites-lui, je vous prie, que j'ai du bon vin, mais j'aimerais encore mieux le boire avec vous qu'avec lui.

Mes respects, je vous en prie, à madame de Boufflers et à madame sa sœur. Comment faire pour vous envoyer un gros paquet? Je vous aime, je vous remercie, je vous aimerai toute ma vie. V.

Je n'ai point de lettres de M. le gouverneur de Bitsch; c'est un paresseux.

LETTRE

DU CHEVALIER BAYART.

Aux Délices (sans date, mais la lettre doit être de 1763).

Je crois ne pouvoir mieux terminer ce recueil qu'en mettant sous les yeux de nos lecteurs une pièce que je considère comme un des principaux ornements de ma collection d'autographes, la lettre du chevalier sans peur et sans reproche au bon roi Louis XII; elle ne porte point de date, mais j'ai lieu de croire qu'elle est de 1505, parce que c'est l'époque où la France et l'Autriche marchaient de concert contre la république de Venise par suite du traité de Cambrai négocié par la fille de l'empereur Maximilien, par notre grande Marguerite.

Sire, sy très umblement que fayre puys à votre bone grace me recommande. Sire, j'ai reseu isy à Suane les lettres qu'il vous a pleu me fayre escrire responsives aux myenes précédantes du IXme de juillet. Mes despuys, sire, le fayt ayant esté dyvulgué par aulcun des gens de l'ampereur, come byen à croyre est, ne seroyt plus possible y ryen entreprandre, quy me est grant regret d'estre ainsy degrecté de l'espoir que vous avoys mandé et bonne confyance de le mener à bon et loyale fin, quy estoit cela que j'avoys à seurs indysses. Sire, je suys présantemant isy à Suane actendant la venue de Monsr de la Palise, lequel m'a délybéré me venyr joyndre avecq ses lanses pour meçtre le tout en ung, à l'éfect d'estre à poynt ou fayt de l'antreprynse du fayle [2] quy présantemant se traytte des gens de l'ampereur. Sire, m'estant aynsy remys à mon dy sieur de la Palise, je vouldroys, sy l'on loue le dessayn, m'aboucher au capitaine Cariguan, lequel est principal à tenir le fayle, et lui ay aultrefoys fayt bon ofyses et auroys

[1] Le père Menou était le confesseur du roi Stanislas.

[2] Ce mot est orthographié de cette manière dans le texte original comme dans la copie qu'on en avait faite; mais que signifie *le fayle?* Il est à présumer que c'est le nom (dont l'orthographe est peut-être fautive) dont il s'agissait de s'emparer par surprise.

Digitized by Google

spoyr la tourner au byen de l'ampereur, quy seroyt bone suxsès et advanseroy du tout la dyte reprynse.

Sire, de touttes novelles quy ocuront isy en serés toutjours adverty.

Pryant notre seygneur, sire, vous donner en gloyre et prospérité, très bone vye et longue.

Votre très umble et très-obéissant subget et servyteur,

BAYART [1].

[1] Je viens de lire (aujourd'hui 15 février 1854) dans le tome V du *Bulletin de la commission royale d'histoire* (pages 320 et 321) une lettre par laquelle Adrien de Croy, seigneur de Beaurain, annonce à l'empereur Charles-Quint la mort du chevalier Bayart, et je ne crois pas hors de propos de reproduire un extrait de cette pièce non moins honorable pour le seigneur belge que pour le héros français : « Ils avoient gaignet deux autres pièces d'artillerye ; quoy voyant, le capitaine Bayart retourna avec aucuns chevaucheurs françois et quatre ou cinq enseignes de gens de piet. Si rebouta noz gens, et rescouvrit lesdites pièces d'artillerye, que mieux luy eût vallu laisser perdre : car ainsi qu'il se cuidoit retourner, il eut ung cop de harquebuse, duquel il mourut le soir mesme, et ce fut M. de Vandenesse (père de la Palice) qui lui tenoit compaignye, fort blessé. — Sire, combien que ledit sieur Bayart fust serviteur de vostre ennemy, si a-ce esté dommaige de sa mort, car c'estoit ung gentil chevalier bien aymé d'ung chacun, et qui avoit aussi bien vescu que fit jamais homme de son estat ; et, à la vérité, il a bien monstré à sa fin ; car ce a esté la plus belle dont je ouy oncques parler. »

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES FABLES.

L'auteur a pris le soin d'indiquer dans cette table les fabulistes étrangers qui lui ont fourni des sujets d'apologue, ainsi que les poëtes français avec lesquels il se trouve en concurrence pour ces imitations. Ce dernier travail exigeait de nombreuses recherches, mais il n'est pas sans utilité de pouvoir comparer entre elles les différentes manières d'envisager un même sujet, ou de rendre des idées analogues.

L'astérisque * désigne les fables qui ne figuraient point dans les éditions précédentes.

A

Abeilles (les), livre III, fable XIV, page 31.
Aigle (l') et le corbeau, V, XIX, 48. Le P. Desbillons : imitateurs, Feutry, Porchat et madame Joliveau.
Aigle (l') et l'épervier, II, X, 23. Lessing : imitateurs, Chareau, Grétry neveu, Jauffret, Mérard de Saint-Just, Pirot de Chaumes et madame Joliveau.
Aigle (l') et le milan, IV, II, 33.
Cette fable est d'invention. Les événements de 1813 me l'ont inspirée, et c'est avec surprise que j'en ai retrouvé l'idée, le germe dans l'*anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac (6e livre) que je n'avais jamais lu.
Aigle (l') et le papillon, V, VII, 44. Lichtwer : imitateurs, Gauldrée de la Caze et madame Joliveau.
Aigle (l') et le rossignol, VI, X, 52.
Alouette (l'), le merle et le ramier, prologue, p. 11.
Amandier (l') et le poirier, II, V, 22. Desbillons : imitateurs, V. Augier, Barbe, d'Aubonne, Deville, Dinet, Fonvielle, Formage, d'Hautecour, Lamotte, Mérard de Saint-Just, Soubiras, Valamont, Vitallis, mesdemoiselles Fiot et mademoiselle Filleul de Pétigny.
Ane (l') assommé par son maître, VI, VII, 51. Ésope : imitateurs, Grenus, Guichard et Lamotte.
Ane (l') et l'oie, VI, IV, 51.
Ane (l') et la pie, V, XVII, 47. Lichtwer : imitateur, Guichard.
Ane (l') et son maître, II, VIII, 22.
Ane (les souhaits de l'), VI, XXI, 55. Desbillons : imitateurs, Formage, Guichard et Vitallis.
Autruche (l'), IV, XX, 41. Desbillons et Lessing : imitateurs, Binninger, Chareau, Dorat, Ducoudray, Duhoullay, Feraudy, Formage, Foudras, Gauldrée de la Caze, Gosse, Grenus, Grétry neveu, Huard du Parc, Mérard de Saint-Just, Valadons et madame Joliveau.
Avertissement de la 6e édition, IX.
Aveugle (l') et le flambeau, VIII, XI, 67.

B

Barque (la) et les rameurs, VII, I, 57.
Bâtisseurs (les) et les démolisseurs, VIII, XIII, 68.
Bélier (le) nommé juge par le sénat des animaux, III, XVII, 32.
Berger (le) imprudent, IV, IV, 36.
Bœuf (le) et l'âne, II, III, 21. Desbillons : imitateurs, Boisard, Gauldrée de la Caze, Guichard et Lebrun.
Bœuf (le) et le jeune cheval, IV, XXI, 41.
Bœuf (le) gras, VII, XXI, 63.
Bourdon (le) de Notre-Dame, VI, VI, 51.
Brebis (la), le cheval et le bœuf, IV, V, 36.
Brochet (le) et les autres poissons, I, IX, 16.

C

* Castor (le) et le sapajou.
Cerf (le) et le faon, VI, XI, 53. Ésope et Faerne : imitateurs, Eenserade, Duhoullay, Formage, Grenus, Grozelier, Guichard, Perrault et Soubiras.
Chardonnerets (les deux), I, I, 13.
Chasseur (le), la louve et le chien, VIII, VI, 66.
Chat (le), V, II, 42.
Chat (le) qui vieillit, II, XIX, 26.
Chêne (le), l'ormeau et la ronce, III, I, 27.
Chenille (la), l'araignée et le ver à soie, V, XII, 43. Yriarte : imitateurs, Brunet, Florian, Grenus et Lanos.
Cheval (le), IV, X, 38. Lichtwer : imitateur, Lajonchère.
Cheval (le) belliqueux, I, VIII, 16. Kohlman et Lichtwer : imitateurs, Binninger et Gauldrée de la Caze.
Cheval (le) et l'âne, VI, XIII, 55.
Cheval (le) et l'ours, VIII, I, 64.
Cheval (le) et son maître, III, IX, 30.
Chevaux (les), le conducteur et le passant, VI, XV, 54. Krasicki : imitateurs, de Vienne et Elzéard de Sabran.
Chevreuil (le) et la biche, V, VI, 44.
Chevreuil (le) et le renard, VII, IX, 59.
* Chien (les destinées d'un).
Chien (le) de chasse, VII, XIV, 61.
Chien (le) et le cheval, I, II, 14.
Chien (le) généreux, VII, V, 58.
Chien (le) et les loups, VII, XXII, 65.
Chiens (les deux], V, XXII, 48.
Choucas (le), la corneille et l'aigle, V, V, 45. Desbillons : imitateurs, Gauldrée de la Caze et Guichard.
Chouette (la) et le soleil, I, VII, 15. Desbillons : imitateurs, François de Neufchâteau et Lebailly.
Cigale (la) et le papillon, III, V, 28.
Cochon (le) d'Angleterre, IV, XI, 38.
Conducteur (le) et ses chevaux, VIII, V, 66.
Conseil (le) d'État du lion, IV, XXIII, 42.

Digitized by Google

Coq (le), le dindon et la volaille, I, XVIII, 18.
Coq (le) généreux, VI, I, 49.
Coq (le) plumé, IV, VIII, 37. Desbillons : imitateurs, Agniel, Guichard et madame Joliveau.
Corbeau (le), VI, XIX, 55.
Corbeau (le) et la corneille, IV, XV, 39.
Corbeau (le), l'oison et le canard, I, XII, 17.
Corbeau (le) qui couve, VII, XI, 60. Ésope et Lessing : imitateurs, Agniel, Binninger, Chareau, Grenus, Grétry neveu, Lafermière et Mérard de Saint-Just.
Corneille (la), le rossignol et les autres oiseaux, VII, XIII, 60.
Coursier (le), II, VI, 22. Hagedorn.
Coursier (le) dictateur, V, XXI, 48.
* Coursier (le) réformé.
Coursiers (les) et les ânes, VII, XVII, 62.
Courtisan (le vieux) et son fils, I, XIV, 17. Apologue oriental : imitateurs, Agniel, Boyer-Nioche, Gauldrée de la Caze et Guillemart.
Crapaud (le), III, XX, 33.
Cuisinière (la) et les poulets, II, XXI, 26.
Cygne (le), le rossignol et l'oison, VI, VIII, 52.

D

Daim (le), le porc, le bœuf, l'âne, la chèvre et le cheval, II, XXII, 27.
Dindon (le), III, VI, 29. Lessing : imitateurs, Chareau, Grenus, Grétry neveu et Lafermière.
Dindon (le) ambitieux, VI, XXII, 56.
Dromadaire (le) et le singe, VII, XVI, 61.

E

* Écureuil (l') prisonnier.
Écureuil (l') et le chien de chasse, I, XXII, 20. Desbillons et Yriarte : imitateurs, Bourguin, Brunet et Guichard.
Éléphant (l'), la guenon et leur conducteur, III, XII, 31.
Enfant (l') et le hanneton, V, XVIII, 47. Kohlman : imitateurs, Arnault, Grenus et Lachambeaudie.
Enfant (l'), sa mère et la rose, V, XI, 45.
Enfants (les), l'épagneul et le bouledogue, VIII, VII, 66.
Envieux (l'), VII, VII, 59. Lichtwer : imitateurs, Dorat, Gauldrée de la Caze, Pagès et madame Joliveau.
Escarbot (l') et l'aigle, VI, V, 31. Marie de France et Desbillons : imitateurs, Deguerle, Formage, Gauldrée de la Caze, Guichard et Lenoble.
Etoiles (les) et le soleil, VII, épilogue, 64. Desbillons : imitateurs, Couret de Villeneuve, Formage, Grozelier, Guichard, d'Hautecour, Marique, Mérard de Saint-Just et Richer.

F

Fauvette (la) et la femelle du moineau, IV, I, 34.
Fauvette (la) libre et le perroquet en cage, VIII, XII, 68.
Fermier (le) et les chiens de basse-cour, III, IV, 28.
Fille (la jeune), sa mère et le feu follet, I, X, 16.
Financier (le), l'alphabet et le sansonnet, VI, II, 50.
Fortune (la) et le sage, VII, XX, 63.
Fourmi (la), III, II, 28. Desbillons : imitateurs, V. Augier, Bourguin, Formage, Guichard, d'Hautecour et Richer.

G

Glace (la) et le miroir de poche, VII, XII, 60.

H

Hérisson (le) moraliste, VIII, pilogue, 71.
Hibou (le), VII, XIX, 62.
* Hibou (le) coupable et puni.
Hibou (le) et le ramier, VIII, XIV, 68.
Hibou (le) parmi les oiseaux, I, XV, 18. Lichtwer : imitateurs, Couret de Villeneuve, Gauldrée de la Caze, Lefilleul des Guerrots, Mérard de Saint-Just et madame Joliveau.
Hirondelle (l') et le moineau, I, III, 14.
Hirondelle (l') et la pie, I, XVII, 18.
Hirondelles (les) et le moineau, I, XXI, 19.
Homme (l'), l'anguille et le serpent, IV, VI, 36. Faërne et Desbillons : imitateurs, Barbe, Duchapt, Ganeau, Gauldrée de la Caze, Grenus, Guichard, Jauffret, Perrault, Venet et Vitalis.

J

Jocrisse (l'habit de), II, XVII, 25. Kriloff : imitateur, Riffé.
Jocrisse sur son âne, VIII, XVI, 69.
Jupiter et les étourneaux, III, VIII, 29.

L

Léopard (le) et l'éléphant, rois des animaux, VII, VI, 58.
Léopard (le), l'ours et le rossignol, VI, XVIII, 53.
Lierre (le) et la muraille, V, I, 42.
Lièvre (le) et le chien de chasse, IV, XII, 38.
Lièvre (le), le lapin et le fusil, III, XV, 32. Lichtwer : imitateurs, Barbe, Binninger, Guichard, Imbert, Mérard de Saint-Just et mademoiselle Filleul de Pétigny.
Lion (l'exemple du roi), VIII, IX, 67.
Lion (la mort du), I, XIX, 19.
Lion (le) devenu fou et le lapin, VI, III, 50. Faërne et Desbillons : imitateurs, Guichard et Mérard de Saint-Just.
Lion (le) édenté, VII, VIII, 59.
Lion (le), l'épagneul et le loup, VI, XVII, 54. Kriloff.
Lion (le) et l'ours, IV, XIV, 39.
Lion (le) et le renard, IV, III, 33. Gellert.
Lion (le) et le renard au conseil d'État, VII, XV, 61.
Loup (le) devenu roi. — Louis, roi de Bavière, III, XVIII, 35.
Loup (le), le berger et le chien, II, XI, 23. Lessing : imitateurs, Binninger, Chareau, Coupé de Saint-Donat, Dorat, Ducoudray, Feutry, Grétry neveu, Lajonchère et Mérard de Saint-Just.
Loups (les), le chien et le troupeau, V, XVI, 47.
* Loups (les) et les renards.

M

Marchand (le) de chiens, IV, XVII, 40.
Mésange (la), VII, II, 57.
Meunier (le) imprudent, VIII, XIX, 70.
Milan (la bienfaisance du), II, IV, 24.
Mort (la) aux rats, VII, IV, 58.
Mouche (la) et le cousin, VI, XVI, 54. Gellert : imitateurs, Berenger, Boulanger de Rivry, Boyer-Nioche, Duhamel, Guichard, Imbert, Kirsch et Mérard de Saint-Just.
Moutons (les), le loup, les chiens et le berger, V, XIII, 46.
Mulet (le) et l'âne, II, XVIII, 25.
Mulet (le) fanfaron, III, XXII, 34.
Mulets (les) et leur conducteur, II, VII, 22.

N

Notes, 73.

Digitized by Google

O

Oie (l'), ses oisons et le cygne, II, II, 21.
Oiseaux (les) et les poissons, V, IX, 45. Berthola : imitateur, Ginguené.
Oiseaux (les) ou le prix de musique, II, XVI, 23. Kohlman : imitateur, Grenus.
Ours (l') à la foire de Beaucaire, V, XXIII, 49.
Ours (l') et le carlin, IV, VII, 37.
Ours (les) en liberté, VIII, XX, 70.

P

Paon (le) au bal des coqs, VIII, XVIII, 69.
Paon (le) qui mue, III, XIII, 31.
Papillon (le), le chardonneret et les autres oiseaux, III, XXI, 33.
Pêcheur (le), et les thon, V, XV, 46. Ésope et Desbillons : imitateurs, François de Neufchâteau, Ganeau, Gauldrée de la Caze, Guichard, d'Hautecour, Mérard de Saint-Just et Mollevaut.
Peintures (les) à fresque, II, XV, 23. Desbillons ; imitateurs, Barbe, Couret de Villeneuve, Dupotel, Ferraudy, Gauldrée de la Caze et madame Joliveau.
Perroquet (le), II, XX, 26.
Perroquet (le) et le pinson, VI, XXIII, 56.
Perruche (la), VIII, X, 67.
Philosophe (le) et l'alchimiste, I, XI, 16. Lichtwer : imitateurs, Barbe, Coupé de Saint-Donat, Guichard et Mérard de Saint-Just.
Philosophe (le) et le hibou, II, XIV, 24.
Pie (la) satirique, VIII, XVI, 70.
Pigeon (le) et le ramier, I, XVI, 18.
Pinson (le) roi, V, XX, 48.
Poisson (le) d'eau douce et le poisson de mer, VII, XVIII, 62. Desbillons : imitateurs, Barbe, Formage, Gauldrée de la Gaze, Guichard, Guichelet, d'Hautecour et Jacquier.
Porc-épic (le), I, XX, 19.
Poule (la), VIII, IV, 65.
Poule (la) et le dindon, IV, XVIII, 40.
Poule (la) trop grasse, III, III, 28. Ésope et Desbillons : imitateurs, Benserade, François de Neufchâteau, Grenus, Jauffret et S. Lavalette.
Pouvoir (le) modérateur, VIII, XXIII, 71.
Préface de la première édition, X.
Promeneur (le), le dogue et le chien couchant, VIII, II, 63.
Propriétaire (le) et les dogues, VIII, XXII, 71.

R

Rat (le), la belette, le renard et le loup, VII, III, 37. Desbillons : imitateurs, Duchapt, Fonvielle, Fromage, Guichard, d'Hautecour, le Bailly, Rouveroy et madame Joliveau.
Rat (le) et le taureau, VI, IX, 32. Ésope ; imitateurs, Benserade, Boisard, Guichard et Lenoble.
Remords (le) inutile, I, V, 15.
Renard (le), I, VI, 15.
Renard (le) et le chien, VI, XII, 33. Desbillons : imitateur, Deguerle.
Roitelet (le) ambitieux, IV, IX, 37. Krilloff.
Roitelet (le) et les autres oiseaux, VI, XX, 35.
Rossignol (le) au cercle de la pie, VIII, VIII, 66.
Rossignol (le) et l'alouette, III, XVI, 32. Gellert : imitateurs, Binninger, Kirsch et Mérard de Saint-Just.
Rossignol (le) en cage, IV, XVI, 39.
Rossignol (le) et l'hirondelle, IV, XIII, 39. Ésope : imitateur, Grenus.
Rossignol (le) et le paon, V, III, 43. Lessing : imitateurs, Binninger, Chareau, Ducoudray, Formage, Grétry neveu, Guichard, Lajonchère et Mérard de Saint-Just.
Rossignol (le) et le pinson, II, I, 20.

R

Sansonnet (le) représentant du peuple des oiseaux, V, XIV, 46.
Savant (le) et le singe, II, IX, 23.
Savoyards (les deux petits), IV, XXII, 41.
Serin (l'éducation du), III, XI, 30.
Singe (le) et la montre, I, IV, 14. Lichtwer : imitateurs, Binninger, Boisard, Fonvielle, Gauldrée de la Caze, Guichard, Huard du Parc et Marique.
Singe (le) et le renard, II, XII, 24. Desbillons et Lessing : imitateurs, Chareau, Grignon d'Orléans, Ducoudray, Grétry neveu, Guichard, le Bailly et Mérard de Saint-Just.
Spéculateur (le) insatiable, III, XXIII, 34.
Spéculateurs (les deux), II, XIII, 24. Yriarte : imitateurs, Bourguin, Brunet, Florian, Grenus, Lanos, le Bailly et mademoiselle Filleul de Pétigny.

T

Taupe (la), I, XIII, 17.
Taupe (la) et sa fille, III, VII, 29. Ésope et Phèdre : imitateurs, Boisard, du Houllay, Grenus.
Taupe (la) et le jardinier, III, X, 30. Desbillons : imitateurs, Boisard, Guichard et le duc de Nivernais.
Torrent (le) et l'arbrisseau, IV, XIX, 40.
Tortue (la) et le papillon, VII, X, 60. Desbillons : imitateurs, Deguerle, Gauldrée de la Caze, Gosse, Guichard, Marique, Mérard de Saint-Just, Reyre, Rigaud et Rouveroy.
Trône (le) de neige, V, X, 43.
Truie (la) et la lionne, VI, XIV, 35. Lockman, Desbillons et Lessing : imitateurs, Bourguin, Carion-Nisas, Catalan, Coupé de Saint-Donat, Deguerle, Duhamel, Dubuisson, Duchapt, Ganeau, Gauldrée de la Caze, Guichard, Mérard de Saint-Just, Mollevaut, Richer et Soubiras.

V

Vautour (le) libéral, VIII, XVII, 69.
Vengeance (la) chinoise, V, IV, 45.
Violette (la), III, XIX, 33.
Voisins (les bons), VIII, III, 65.
Voiture (la) mal dirigée, VIII, XV, 68.
Voyageurs (les) et le platane, V, VIII, 44. Esope et Desbillons : imitateurs, Benserade, Boisard, Culant-Ciré, Derbigny, Defresnay, du Houllay, Ganeau, Grenus, Guichard et Lacour-Damonville.

Digitized by Google

TABLE

DES PENSÉES DE CIRCÉ.

(Pensées, pages 101-128.

A

Abus, 135, 228, 307, 486.
Action (belle), 38, 283.
Affaires (direction des), 363.
Ambition, ambitieux, 366, 343, 389.
Amitié, amis, 97, 326, 383, 424, 440, 476, 512, 533, 533.
Amour, 89, 90, 191, 396.
Amour-propre, 5, 18, 221, 296, 336. Pensée sup., 22.
Analyse (esprit d'), 383.
Apathie, 338.
Art oratoire, 343.
Assemblée, 467, 311.
Autorité, 568.
Avarice, 43.

B

Bassesse, 267.
Beau idéal, 84.
Bibliothèque, 462.
Bienfaisance, 326.
Bienfait, 13.
Bienfaiteur, 72, 74, 309.
Bonté, 229.
Bourse de commerce, 78.

C

Calomnie, calomniateur, 183, 219, 389, 422.
Caprice, 170.
Célébrité, 196, 439.
Cervelles humaines, 165.
Charlatans, 266.
Chefs-d'œuvre dramatiques, 73.
Chevaux, 276.
Chimères, 489.
Climat (l'influence du), 130.
Cœur humain, 579.
Condottieri, 571.
Congrès, 242.
Conquête, 126.
Conscience, 436.
Conseil, 100, 477.
Consolateurs, 471.
Coquette, 474.
Costumes, 87.
Courtisans, 26, 134, 210, 248, 269, 430, 501, 564.
Critique, 82, 397.

D

Damis, 19, 47.
Danse, 159, 406.
Décorations d'opéra, 257.
Découragement, 393.
Découverte, 40.
Delmas, 208.
Dépendance, 22, 323.
Désintéressement, 172.
Désir de plaire, 297.
Despotisme, 387, 546.
Discussion, 333, 372, 429.
Disgrâce, 373.
Domination, 444.
Dorante, 292.
Dorimond, 199.
Droit naturel, 14.
Dulis, 227.
Dupes, 310.

E

Écho, 343.
Économie, 475.
Écrivain, 102, 148.
Édition (première), 133.
Éducation, 194, 428.
Égalité, 499, 530.
Égards, 578.
Égoïsme, 84, 88, 243, 368, 431.
Éloquence, 11, 443.
Émulation, 4.
Ennui, 222, 413.
Ennuyeux, 143.
Enthousiasme, 533.
Entraves, 119, 442.
Envie, envieux, 231, 261, 364.
Erreur, 158, 200.
Érudition, érudit, 374, 376.
Esprit, 23, 34, 46, 207, 358, 452.
Esprit (bel), 9.
Esprit de corps, 128.
Esprits forts, 530.
Estime publique, 4, 399.
Étrangers, 193.
Etude, 141.
Exclamations, 232.
Expérience, 115.

F

Faiblesses, 56, 83, 130, 195, 334, 447.
Fat, 63.
Fatuité, 21, 122, 335.
Femmes, 69, 343, 382, 513.
Fermeté, 68.
Finances, 538.
Finesse, 284.
Flatterie, 31, 423.
Flatteurs, 10, 343.
Fortune, 20, 35, 86, 114, 138, 133. Pensée sup., 24.
Français, 214, 238.
Frondeur, 333.
Fumée, 316.

G

Gascons, 76.
Généalogies, 411.
Génie, 123, 137, 233, 334, 381.
Girouette, 403.
Gloire, 13, 124, 218, 241, 278.
Goût, 219.
Gouvernement, 330.
Grands, 33, 169, 230, 337.
Gravidus-longus, 43.
Guerre, 494.

H

Habileté, 178.
Hasard, 44, 504.
Héros, 239, 277, 472, 342, 344.
Histoire, 133.
Historiens, 143, 183, 380.
Hommes, 60, 71, 121, 142, 271, 298, 312, 432.
Hommes d'État, 31, 58, 63, 99, 117, 131, 286, 288, 409.
Hommes (grands), 54, 57, 144, 162, 182, 192, 236, 262, 290, 316, 324, 488.
Hommes du Nord, 41, 42.
Honneur, 239.
Horizon, 220.
Humanité, 25.
Hypocrisie, 367.

I

Ignorance, ignorant, 189, 302, 433, 396,
Illusions, 37, 110.
Imagination, 116, 163, 224, 339.
Imperfections, 327.
Impertinence, 234.
Impôts, 202, 236.
Impudence, 318.
Incertitude, 146.
Inconséquence, 231.
Indulgence, 213, 293, 394.
Ineptie, 226.
Infirmités, 438.
Ingratitude, 3.
Injustice, 24, 156, 299, 369, 490, 303.
Innocence, 332.
Insolence, 361.
Instinct, 347.
Instruction publique, 333.
Intérêt, 83, 327.
Intrigue, 17, 547.
Irrésolution, 328.

J

Jalousie, 383.
Joueur d'échecs, 213.
Jouissances, 407.
Jouissance de soi-même, 152.
Journalistes, 322, 366.
Justice, 240, 279.

L

Labeaumelle, 400.
Lavater, 67.
Lecteurs, 431.
Légèreté, 384.
Législateurs, 164.
Lexicographus, 33.
Libertés, 341.
Liberté de la presse, 334.

Digitized by Google

Ligne droite, 293.
Littérateurs, 30, 466, 524, 572.
Livres nouveaux, 53.
Lumières, 190, 580.
Luttes politiques, 419.

M

Malheur, 149, 197, 314.
Mariage, 40.
Mathématiciens, 64.
Méchanceté, méchant, 408.
Médiocrité, 187, 247, 523, 592.
Médisance, 175, 388.
Méfiance, 127, 140.
Mémoire, 171, 434, 487.
Mendiants, 398.
Mépris, 250, 280.
Mérax, 217, 322.
Mérite, 118, 331.
Mesure, 342.
Métaphore, 264.
Ministres, 6, 246, 256, 379, 484, 577.
Misanthropie, 131.
Modération, 211, 470, 480, 493.
Modestie, 28, 176, 184, 385.
Mœurs (douceurs de), 173.
Monde, 311, 319, 508.
Moraliste, 39, 188, 237, 402.
Morguencour, 393.
Mots, 243, 294.
Mots (bons), 120, 265, 349, 537.
Musique, 29, 198, 206, 348.

N

Nature, 244, 433, 515.
Nécessité, 112.
Noblesse, 361.

O

Offenses, 75.
Opinion, 157, 443.
Opinion de soi-même, 107.
Opposition, 272, 392, 498, 528.
Or, 360, 565.
Orgueil, orgueilleux, 270, 300, 330, 357, 381, 390, 483.

P

Palais-Royal, 92.
Paresse, 106.
Paris, 70.
Partis, 418, 439, 463, 480, 510.
Parvenus, 460, 468.
Passé, 93, 520.
Passions, 448, 493, 507, 521, 536.
Patience, 275.
Pauvreté, 539.
Pensées, 111, 332, 473, 529.
Perfection, 303.
Perfidie, 166, 423, 449.
Peur, 458.
Philosophe, 2, 430.
Philosophie, 136, 362, 412. 464, 548.
Plume, 500.
Poëtes, 525.
Police, 254.
Politesse, 66, 223, 283, 321.
Politique, 129, 139, 491, 497.
Popularité, 430, 492, 509.
Possession, 570.
Pouvoir, 363, 371, 427.
Prédicateurs, 549.
Préjugés, 540.
Prestiges, 103.
Princes, 50.
Principes, 147, 426.
Privations, 203.
Probité, 91, 161, 334, 391.
Progrès, 441, 539, 567.
Protubérances, 59.
Providence, 62.
Prudence, 223.
Public, 1.
Puissance, 339.
Pygmalions modernes, 61.

Q

Qualités, 403.
Questions, 434, 461.

R

Raison, 96.
Reconnaissance, 370.
Réformateurs, 101.
Religion, 574.
Remplissage, 560.
Réputations, 52, 80, 109, 152, 168.
Réserve, 320, 415.
Respect, 181, 273.
Revers, 77.
Révolutions, 268, 331, 537.
Ridicule, 27, 123.
Riens, 235.
Rois, 55, 469, 573.
Romans, 263.

S

Sages, sagesse, 216, 291, 377, 401, 429, 433, 436, 482.
Satire, 239.
Savant, 7, 56, 437.
Savoir-faire, 289.
Science, 532.
Science sociale, 562.
Sénèque, 174.
Sens (bon), 303.
Sens commun, 303.
Sensibilité, 16, 538.
Sentiments, 421.
Siècles, 113, 433.
Silencieux, 301.
Société, 313, 436, 465.
Solitude, 209, 590.
Sots, 304, 308, 375, 483, 517, 531.
Sottises, 32, 138, 204, 281, 431.
Souvenirs, 79.
Succès, 98, 233, 403, 416, 376.
Suffisance, 386.
Susceptibilité, 340, 437.
Systèmes (gens à), 201, 329, 333, 319.

T

Tact, 341, 363.
Talent, 306.
Temps, 410.
Tombe, 8.

U

Usages, 179.

V

Valère, 481.
Valsain, 180.
Vanité, 260, 317, 569.
Vérac, 378.
Vérax, 417.
Vérité, 177, 186.
Vertu, 252, 274, 282, 344, 336, 414, 452. 496, 532.
Vertus publiques et privées, 104, 160.
Vertueux, 149.
Vice, 314.
Vie, 287, 479, 579.
Vie privée, 12, 536.
Vieillesse, vieillard, 373, 478, 588.
Vivre, 93.
Voyageurs, 108.
Vulgaire, 167, 312.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE.

NOTICE BIOGRAPHIQUE sur l'auteur, I.

A MES LECTEURS, V.

FABLES, neuvième édition, 7 — 72.

NOTES, 73-94.

La traduction anglaise que M. Keane a donnée de ces notes, à la suite des fables, en 1850, a eu beaucoup de succès en Angleterre. Les nombreuses anecdotes historiques et littéraires qui s'y trouvent n'ont pas été négligées, comme l'ont prouvé les journaux anglais qui s'en sont occupés.

PENSÉES DE CIRCÉ (quatrième édition) et pièces diverses relatives à cet ouvrage, 95 — 132.

POÉSIES DIVERSES, épîtres, lettres en prose et en vers, élégies, imitations d'Horace, contes, chansons, épigrammes, madrigaux, inscriptions, etc., 133 — 185.

DISCOURS (Athénée de Vaucluse), 185 — 191.

IDYLLES EN PROSE, troisième édition, 193 — 203.

CONTES EN PROSE, 205 — 212.

(Entre autres, *Promenade à Tervueren*, premier vœu, émis pour le rétablissement de la statue du prince Charles de Lorraine.)

PETITS DIALOGUES ÉPIGRAMMATIQUES ET MORAUX, 213 — 218.

MÉDITATIONS RELIGIEUSES D'ECKARTSHAUSEN (précédées d'une notice sur la vie et sur les ouvrages de l'auteur allemand), 219 — 230.

RAPPORTS, DISCOURS ET NOTES (Académie royale de Belgique). On y trouve la notice sur le baron de Haultepenne et la polémique à laquelle cette pièce a donné naissance, la polémique avec le général Langerma nn et autres, notes relatives à l'évêque Philippe Cospeau, aux descendants de Corneille, au poëte Lainez, à la rectification de quelques erreurs échappées à la plume de M. de Reiffenberg, le rapport sur le concours pour l'éloge en vers de la reine Louise, etc., 231 — 368.

Les cinq discours académiques, spécialement consacrés à l'histoire de la Belgique, s'enchaînent de manière à présenter les principaux faits et les personnages les plus saillants de nos annales. Le discours du 16 décembre 1833 pose les principaux jalons; celui de 1837 rappelle la part que prirent les Belges aux progrès de l'esprit humain; celui de 1839 indique les actions héroïques qui fourniraient à nos littérateurs des sujets variés, depuis la modeste ballade jusqu'au poëme épique, depuis la simple nouvelle chevaleresque jusqu'au tableau de nos guerres et de nos révolutions. Le discours de 1841 nous met sous les yeux les souvenirs que retrace chacune de nos villes, chacun de nos anciens châteaux, etc., etc. Enfin dans celui de 1843 se trouvent groupées les différentes vertus dont nos ancêtres ont donné de si glorieux exemples. Les autres discours présentent encore, mais en quelque sorte de profil, divers traits de notre histoire nationale.

NOTICES BIOGRAPHIQUES. Antoine, Artaud, Asper, Audiffret, Balze, Barthélemy, Bassenge, Beaulieu, Bender, Bosschaert, Brandebourg (le grand électeur) et dix-huit lettres de ce prince, ainsi que deux lettres de Frédéric le Grand, Philippe de Champagne, Chasteler, Châteaufort, Clerfayt, Cobenzl, Colins, Debast, Degrave, Delvaux, Demarne, Dinne, Dumées, Dumonceau, Dutillet, Duval de Beaulieu, Evers, Fallot, Fariaux, Feller, Ferraris, Gages, Grund, Henaux, Henkart, Jordan, Kemper, Koerner, Ladoucette, Lannoy, Lascy, Laudon, Lens, Lesbroussart, Lichtenstein, Lichtwer, Maldeghem, Marnix, Moreau de Bioul, Nélis, Neny, Odevaere, Ommeganck, Pastur, Plunkett, Postel, Rampen, Reynier, Saint-Peravi, Saint-Silvestre, Saron, Schell, Sonnius, Triest, Van Brée, Vandermersch, Vandermeulen, Vander Noot, Vanderstraeten, Van Eupen, Vanhultem, Vermeiren, Vonck, Wal (avec une très-longue lettre inédite du duc de Broglie à la marquise de Pompadour), Wurmser, 369 — 510.

DISCOURS AUX ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES. Coup d'œil rétrospectif, p. 513.

ÉTATS GÉNÉRAUX.

On y trouve réunies les discussions sur les nouveaux codes, et l'on voit, dès la session de 1821-1822, l'irritation que produisirent les lois fiscales et les autres actes du gouvernement, irritation toujours croissante jusqu'à la catastrophe, c'est-à-dire la séparation violente des deux parties du royaume des Pays-Bas en septembre 1830.

Session de 1821-1822, pag. 515 — 533.
Session de 1822-1823, — 533 — 560.
Session de 1823-1824, — 560 — 571.
Session de 1824-1825, — 571 — 581.
Session de 1825-1826, — 582 — 588.
Session de 1826-1827, — 589 — 602.
Session de 1827-1828, — 602 — 609.
Session de 1828-1829, — 610 — 630.
Session de 1829-1830, — 631 — 651.

CONGRÈS NATIONAL (Du 10 novembre 1830 au 21 juillet 1831), 652 — 663.

On y trouvera deux lettres intéressantes et inédites du duc Auguste de Leuchtemberg, qui fut le premier mari de la reine de Portugal et mourut subitement, à Lisbonne, le 28 mars 1833.

SÉNAT (1831 — 1847), 664 — 760.

DISCOURS PRONONCÉS EN DIVERSES CIRCONSTANCES, 761 — 801.

Les discours à l'école centrale de commerce et d'industrie ne laissent pas de présenter quelques idées pour l'amélioration du sort de la classe laborieuse dans les fabriques; et, à la suite des deux discours maçonniques, se trouve une lettre qui contient de curieux détails sur la composition des loges belges sous le gouvernement autrichien.

CRITIQUE LITTÉRAIRE, 803 — 1032. Voici les auteurs dont les ouvrages y sont analysés: Anonymes, pages 813, 825, 833, 834, 842, 848, 853, 858, 859, 862, 863, 874, 879, 881, 893, 897, 926, 937, 947, 930, 951, 960, 967, 981, 990, 994, 996, 1016, 1020. Ader, 997. Alibert, 1006. Allent, 861. Almalric, 842. Antomarchi, 924. Arnault, 927, 1007. Aubignosc (d'), 887. Aubriet, 883. Audin-Rouvière, 938. Augier (Victor), 991. Auvin (d'), 970. Azaïs, 841.

Barante, 983. Barrère, 969. Bauclas, 917. Beauchamp (Alphonse de), 890. Beauvais (le général), 981. Beauvais, évêque de Senez, 1011. Bellemare, 814. Béranger (de), 837, 963. Béraud, 933. Berlier, 937. Berr (Michel), 993. Blanchard, 892. Blondeau, 1020. Bobinet et Bailly, 911. Bodin, 884. Bodson, 841. Bonaparte (Louis), 844, 845. Boufflers, 840. Bouquié, 898. Bulos, 951. Bulwer, 1031. Byron, 915.

Calabre, 811. Campan (madame), 883. Canova, 953. Capelle,

Digitized by Google

808. Carrion-Nisas, 878. Charlé e Tyberchamps, 858. Chateaubriand, 911, 955, 975, 978. Chénier (M. J.), 884. Clavareau, 973, 984, 1005, 1006. Collin, 972. Comhaire, 886. Constant (Benjamin), 882. Cools (le baron de), 1031. Coquilhà, 849. Cornet, 971. Coupé de Saint-Donat, 930. Courcy, 989. Crivelli, 906, 989.

Decloet, 936, 1003. Delcroix, 989, 1015, 1023. De Latouche, 955. Delavigne (Casimir), 865, 875, 877, 994. Delem r, 846. Delille, 861. Desmaret, 970. Dewez, 951, 1004. Dietz, 950. Drault, 849. Duboc, 968. Dubois (Charles), 1021. Dubrunfaut, 940. Dufaure de Vercours, 944. Dulaure, 940. Dumas, 856. Dumesnil (Alexis), 992. Dupin, 907, 979, 1002. Dupin (Charles), 980, 993. Dupin, vaudevilliste, 989. Dupont-Delporte, 810. Duras (la duchesse de), 952, 937.

Exauvillez (d'), 1003.

Fain, 863, 904, 980. Fiocardo, 887. Fleury de Chaboulon, 854. Flinne (de), 959, 971. Fortbois (Sevestre), 891. Fortia (le marquis), 1018. Fouché, 890. Francquen, 957, Frémolle, 866. Froment, 954.

Gallois (Léonard), 926. Garnier (de Saintes), 834. Genlis, (madame de), 872, 960. Golbéry, 1017. Gourgaud, 871, 909. Guillery (mademoiselle), 1012. Guillon, 1003. Guizot (madame), 873. Guyse (Jacques de), 1018.

Hausset (madame de), 906. Henaux (Étienne), 1027. Henaux (Victor), 1027. Hennequin, 927. Henry (d'), 966. Herbigny (d'), 951, 959. Hulstere (Pierre de), 941.

Jay, 871, 872. Jobard, 1003. Jouhaud 953. Jouy, 871, 872, 883, 984.

Karsten, 970. Kirckhoff (le chevalier de), 951. Koning, 862.

Labouisse, 1011. Lacretelle (Charles), 874. Lacroix, 936. Ladoucette, 1025, 1026, 1027, 1028. Lafaye-Brehier (madame Julie), 925. Laitat, 936. Lamennais, 914. Lanjuinais, 927. Las Cases, 876, 918, 925. Latour, 943. Laugier, 978. Laville-Mirmont, 944. Lecocq, 938. Legouvé, 970. Libri-Bagnano, 945. Liskenne, 947. Lorquet, 895.

Madier de Montjaud, 851. Mahul, 975. Malès de Beaulieu (madame), 863. Marcellis, 1011. Marie du Mesnil, 941, 942, 943. Marlès, 933. Martin, 969. Medwin, 915. Michaud, 1016. Michiels (Alfred), 1022, 1029. Milevoye, 870. Montholon, 871. Montlosier, 963. Morel (Hyacinthe), 945. Mortonval, 951.

Niebuhr, 1017.

Odevaere, 891. Olinger (l'abbé), 932.

Paganel, 910. Parisot, 996. Paupaille, 979. Pelletier, 935. Philippon de la Madelaine, 863. Pichat, 952. Pichot (Amédée), 970. Pigault-Lebrun, 991. Pillet, 827. Pons de l'Hérault, 947. Pougens, 853, 860, 873, 973, 981, 1005. Pouqueville, 947. Pradt (de), 816, 846, 850, 851, 912, 914.

Raoul, 971. Rapp, 867. Reiffenberg, 875, 955. Renson, 1003. Ricord, 861. Rigaud (Auguste), 878. Robiano (Louis de), 929. Rodenbach (Alexandre), 1019. Rogier, 996. Roubaud, 969. Rousseaux, 968. Rouveroy, 966, 972, 983, 1031.

Saint-Ange, 946. Salm (la princesse de), 881, 1002. Salvandy, 884, 885. Santo-Domingo, 974, 982. Savart, 1004, 1015. Say, 969. Schultes (sir Henri), 838. Scott (Walter), 988. Scribe, 989. Ségur (le comte de), 866, 868, 870, 898, 975, 983. Ségur (le général Philippe de), 907. Smits (Édouard), 864, 928, 945. Soumet, 861, 862. Spinnael, 909. Stael (la baronne de), 1014. Storch, 891. Suchet, 1009.

Tarte (cadet), 859. Théaulon, 989. Thiessé (Léon), 902. Thomé. 952. Tissot, 893. Tiste, 865. Touchard-Lafosse et Saint-Amand, 946. Trappé (sous le nom de Gelozan), 809, 938.

Van den Cruyce, 934. Van der Palm, 939. Van der Vynckt, 859. Van de Weyer, 928. Van Halen (don Juan), 996. Vanhulst, 1021, 1026. Verenet (G.), 994. Verenet (L. F.), 972, 1006. Vilain XIIII (Hippolyte), 1026. Villeneuve (Eugène de), 988. Volney, 847.

Wittenbach (madame), 867.

Ymbert, 956.

MISCELLANÉES, 1033 — 1072. Comprenant : Discours sur Régulus; discours sur l'étude de l'histoire des provinces belges; lettre sur la pasigraphie; description des communes de l'arrondissement d'Orange, département de Vaucluse; préface du poëme de *Napoléon;* lettre au marquis de Fortia sur les antiquités découvertes à Voorbourg; l'heureuse disgrâce, anecdote napoléonienne; le curé de Jamioulx, anecdote napoléonienne; la haquenée d'Aiseau : lettre sur le chevalier Bayart; lettre à M. Grandgagnage sur le séjour de Pétrarque à Liége en 1333; lettres autographes de J.-B. Rousseau, du chevalier de Boufflers, du comte Daru, de Casimir Delavigne, de Fontanes, de Voltaire, d'Agnès Sorel; rapport de Fouché à l'empereur Napoléon sur l'organisation du bureau de la presse; lettre sur deux pièces de théâtre, restées inconnues à M. de Soleinne; lettres autographes de Théroigne de Méricourt, des doms Mabillon et Thierry, de mademoiselle Duchenoy, de Louis XVI, de madame Élisabeth; lettre relative à la galerie de tableaux du maréchal Soult; vers autographes de l'abbé de Grécourt, lettre autographe de dom Hervin; *la Capucinade*, chanson de M. de Montpellier; lettre autographe de Voltaire; lettre du chevalier Bayart.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES FABLES. L'auteur y indique les fabulistes étrangers qui lui ont fourni quelques sujets d'apologues, ainsi que les poëtes français avec lesquels il se trouve en concurrence pour ces imitations.

TABLE DES PENSÉES.

FIN DES TABLES.

B. U. G.
Syst-Catal
1938

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google